

UNIVERSITY OF TORONTO

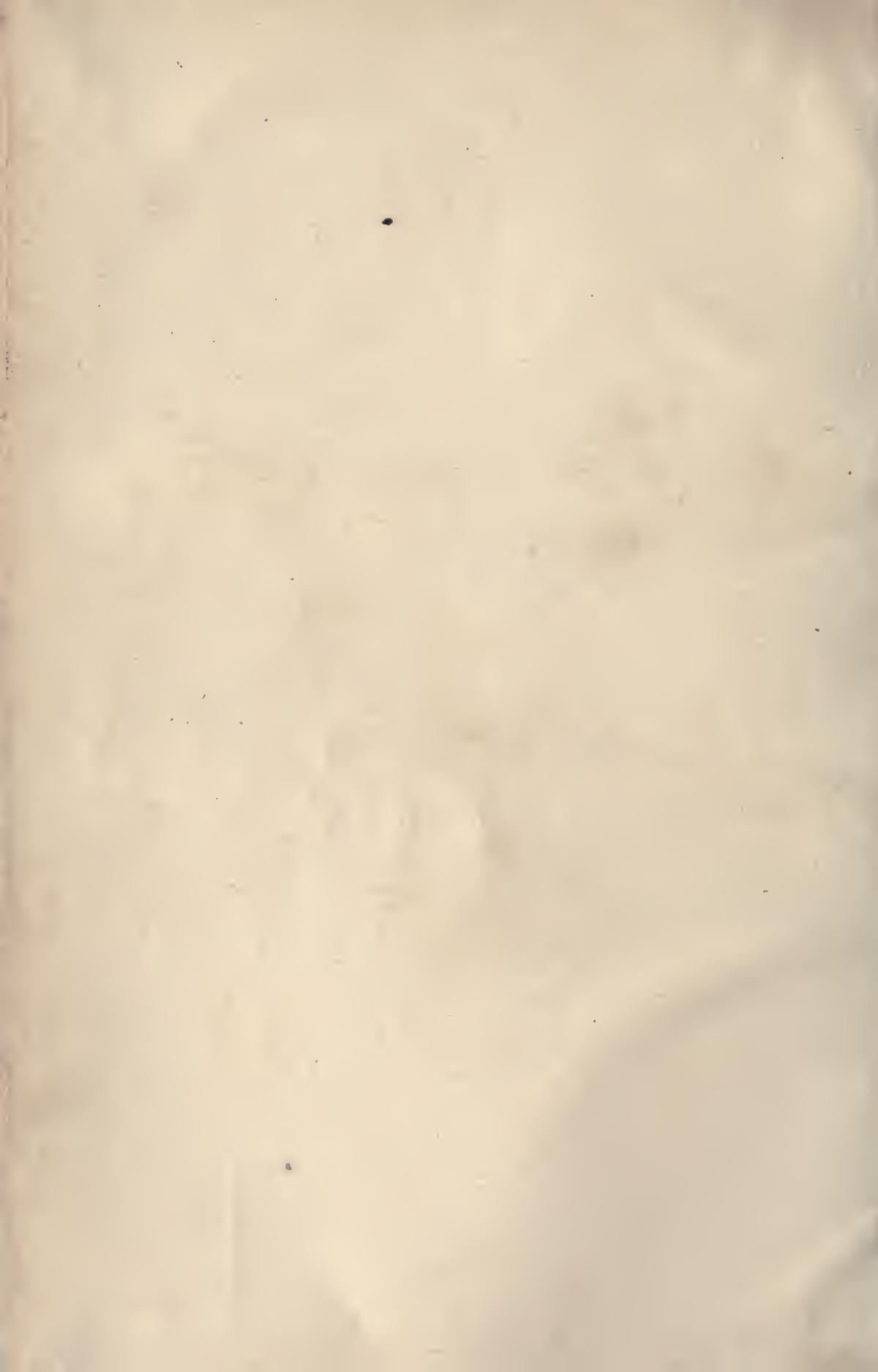


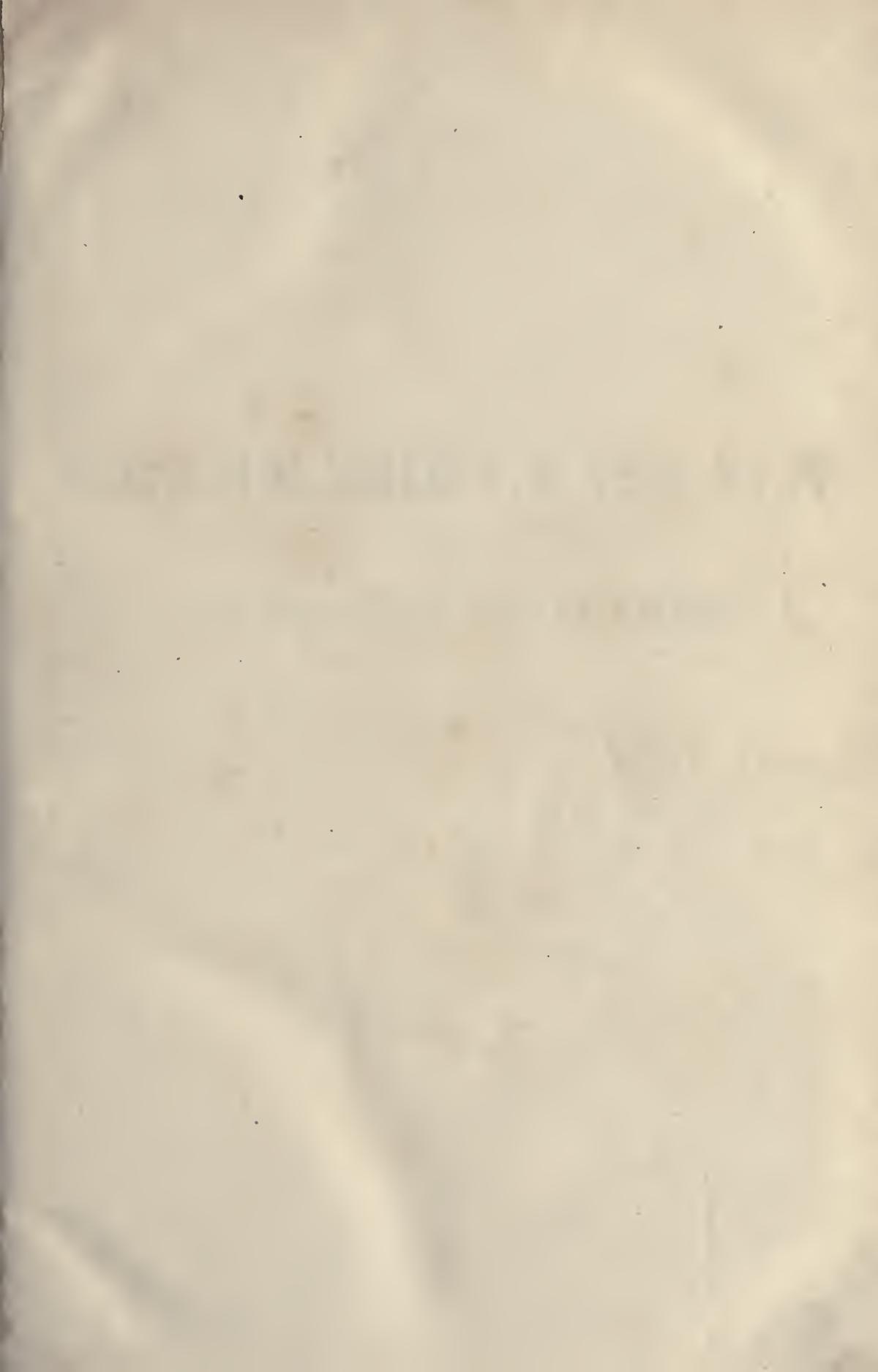
3 1761 01165388 8

291 a

92/2

\$3.50





GRAMMAIRE GÉNÉRALE

DES

GRAMMAIRES FRANÇAISES

GRAND VOLUME

GRAND VOLUME

CHAMBERS FRANÇAISES

L2F. Gr
L2532

GRAMMAIRE

GÉNÉRALE

DES GRAMMAIRES FRANÇAISES

PRÉSENTANT LA SOLUTION

ANALYTIQUE, RAISONNÉE ET LOGIQUE

de toutes les questions grammaticales anciennes et modernes

PAR

NAPOLÉON LANDAIS

CETTE GRAMMAIRE CONTIENT

des notions de Grammaire générale ;
la Grammaire française proprement dite ; — l'histoire des lettres et des sons de l'alphabet ;
la définition des dix parties du discours, considérées comme des mots pris isolément ;
la syntaxe, donnant et expliquant, dans ses plus grands détails, l'analyse de la phrase, ou les mots construits ;
un traité complet et spécial des PARTICIPES,
dans lequel tous les problèmes possibles sont résolus par des exemples ;
la conjugaison de tous les verbes réguliers, irréguliers et défectifs, accompagnée des observations
qui y sont relatives ;
l'indication du complément ou régime des mots, soit verbes ou participes, qui réclament ou ne réclament pas après eux
de préposition ;
la désignation des verbes qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être* ou *avoir* ;
des solutions raisonnées de toutes les difficultés qui partagent encore les grammairiens ; — un tableau des homonymes ;
la nomenclature complète des mots dont le genre est douteux ;
des règles précises sur la prononciation, l'orthographe et la ponctuation ;
l'examen de l'opinion de ceux qui veulent conformer d'une manière absolue l'orthographe à la prononciation ;
des leçons de lecture et de déclamation ;
un traité du style, de la prosodie et de la versification ;
l'examen impartial de la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie ;
enfin une table des matières en forme de dictionnaire,
dans laquelle chaque mot dont il aura pu être question dans la Grammaire sera nomenclaturé.

CINQUIÈME ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE

PARIS

DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR, QUAI DES AUGUSTINS, 35

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

1845

436097
2.6.45

SEEN BY
PRESERVATION
SERVICES

CRIMINAL

IN

THE

STATE OF NEW YORK

IN SENATE,

January 1, 1882.

REPORT OF THE

COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE

IN RESPONSE TO A RESOLUTION PASSED BY THE SENATE, APRIL 1, 1879.



ALBANY: J. B. LIPPINCOTT & CO., PRINTERS.

1882

ALBANY: J. B. LIPPINCOTT & CO., PRINTERS.

1882

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES

CONSULTÉS POUR LA GRAMMAIRE.

- ACADÉMIE FRANÇAISE. — Son Dictionnaire, éditions de 1762 et de 1798. — Extraits de ses registres de 1679, dans les Opuscules de la langue française. — Son opinion sur le Cid. — Ses observations sur les remarques de Vaugelas. — Son Journal et ses Opuscules sur la langue française. — Ses décisions, recueillies en 1698.
- ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. Ses Mémoires.
- ACADÉMIE GRAMMATICALE fondée par le savant *Domergue*, en 1807.
- ALEMBERT (d'). Encyclopédie, aux mots DICTIONNAIRE, ÉLISION.
- ALSTEDIUM scientiarum omnium Encyclopædia.
- ARISTOTE. La Rhétorique, traduite par Cassandre.
- AUGER. Commentaire sur Molière.
- AULI GELLII Noctes atticæ.
- BALLIN (A.-G.). Ses ouvrages de Grammaire.
- BATTEUX (l'abbé). 1^o Cours de belles-lettres, ou Principes de la littérature. 2^o De la Construction oratoire.
- BEAUZÉE. Grammaire générale et raisonnée du langage.
- BERTRAND. Raison de la syntaxe des participes dans la langue française.
- BESCHER. Théorie des participes français.
- BÈZE (Théodore de). De franciscæ linguæ rectâ pronuntiatione Tractatus.
- BISCARRAT. Extrait d'un ouvrage de Collin d'Ambly sur les prépositions.
- BLETTERIE (l'abbé de LA). Novæ grammaticæ argumenta ac vindiciæ.
- BOINDIN. Sons de la langue française.
- BOINVILLIERS. Grammaire raisonnée.
- BOISTE. Difficultés de la langue française.
- BONIFACE. Tous ses ouvrages sur la Grammaire et sur l'orthographe.
- BOREL (Pierre). Dictionnaire des termes du vieux français, ou Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises.
- BOUHOURS (le P. Dominique). 1^o Doutes sur la langue française, proposés à Messieurs de l'Académie française par un gentilhomme de province. — 2^o Remarques nouvelles sur la langue française, avec la suite.
- BOUILLETTRE (l'abbé). Traité des sons de la langue française et des caractères qui les représentent.
- BOULLAY (MAILLET du). Rapport analysé des *Remarques* de M. Duclos sur la *Grammaire générale* de P. R., et du *Supplément* de l'abbé Fromant.
- BOURSON. Des participes français.
- BROSSES (le président de). — Différents Mémoires sur les étymologies, lus à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- BÜFFIER (jésuite). Grammaire française sur un plan nouveau. — Son Cours de science sur des principes nouveaux et simples, pour former le langage, l'esprit et le cœur dans l'usage ordinaire de la vie.
- BUTET. Ses Livres de *Grammaire* et *d'idéologie*.
- CALEPINI Dictionarium.
- CAPPELLI 1^o Arcanum punctationis revelatum; sive de punctorum vocalium apud Hæbræos verâ et germanâ antiquitate. — 2^o Critica sacra.
- CAUCHI (Antonii) Grammatica gallica.
- CHAPSAL. Son *Dictionnaire* et sa *Grammaire*.
- CHARISII (SOSIPATRI) Institutiones grammaticæ.
- CHARPENTIER. Défense de la langue française pour l'inscription de l'arc de triomphe.
- CHIPLET (jésuite). Nouvelle et parfaite Grammaire française, 1722.
- CHOMPRÉ. Introduction à la langue latine par la voie de la traduction.
- COLLIN D'AMBLY. De l'usage des prépositions.
- CONDILLAC (l'abbé de). Essai sur l'origine des connaissances humaines.
- CORNEILLE (Thomas). Notes sur les remarques de Vaugelas.
- DANGEAU (l'abbé de). Essais de Grammaire.
- DARU (Pierre). Dissertation sur les participes.
- DEMANDRE. Dictionnaire de l'élocution française, édition de 1802, revue et corrigée par Fontenai, rédacteur du *Journal général de France*.
- DENIS D'HALICARNASSE. De Structurâ orationis.
- DIDEROT. 1^o Lettres sur les sourds-muets. — 2^o Encyclopédie, au mot *Encyclopédie*.

- DOMERGUE.** Grammaire. — Journal de la langue française. — Manuel des étrangers.
- DUCLOS.** 1° Remarques sur la Grammaire générale et raisonnée de P. R. — 2° Encyclopédie, à l'article *Déclamation des anciens*.
- DUMAIROU.** Principes généraux de belles-lettres.
- ÉLOI JOHANNEAU.** Ses Étymologies et ses Commentaires sur Montaigne et sur Rabelais.
- ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE.** Grammaire et littérature.
- ESTABAC.** Grammaire générale et Grammaire française.
- ESTIENNE (Henri).** 1° Projet du livre intitulé : De la Précellence du langage français. — 2° Hypomnèses de gallicâ lingua, peregrinis eam discenibus necessaria, quadam verò ipsis etiam Gallicis multum profutura.
- ESTIENNE (Robert).** Traité de la Grammaire française.
- FABRE.** Syntaxe française, ou nouvelle Grammaire simplifiée.
- FÉRAUD.** Dictionnaire critique de la langue française.
- FONTAINES (DES).** 1° Racine vengé. — 2° Observations sur les écrits modernes, tome xxx. — 3° Jugements sur quelques ouvrages nouveaux, tome ix.
- FRÉRON.** Année littéraire, 1754.
- FREV (A.).** Principes de ponctuation.
- FROMANT (l'abbé).** Réflexions sur les fondements de l'art de parler, pour servir d'éclaircissements et de supplément à 1° *Grammaire générale et raisonnée*.
- GATTEL.** Son excellent Dictionnaire.
- GIRARD (l'abbé).** 1° Les vrais Principes de la langue française; ou de la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage. — 2° Les Synonymes français.
- GIRAULT-DUVIVIER.** Grammaire des Grammaires; éditions de 1832 et de 1854.
- GOUJET (l'abbé).** Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand Dictionnaire de Richelet.
- GUÉROULT.** Grammaire.
- GUYOT.** Vocabulaire français.
- HARDIN.** 1° Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe. — 2° Dissertation sur les voyelles et les consonnes. — Une lettre manuscrite à M. Bauvii.
- HARRIS.** Hermès, ou Recherches philosophiques sur la Grammaire universelle, ouvrage traduit avec des remarques et des additions, par François Thirot.
- HORATI (Q. FLACCI),** 1° II Epistolâ. — 2° I Satyrâ. — 3° De Arte poëticâ.
- JACQUEMARD.** Éléments de la Grammaire française.
- JOURNAL GRAMMATICAL, LITTÉRAIRE ET PHILOSOPHIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DES LANGUES EN GÉNÉRAL,** rédigé par G. Redler, directeur-gérant, et MM. Appert; Anguis, député; Besscher; Bessières; Boniface; Bonvalot; Bousl; Bruandet; Charles Nodier, de l'Institut; Chocat; Costaz, de l'Institut; Darjon; Daunou, de l'Institut; Dessiaux; Fellens; de Gérando, de l'Institut; l'abbé Guillon de Monthléon, conservateur à la bibliothèque Mazarine; Éloi Johanneau; Johnson; Laromiguière, de l'Institut; le docteur Ledain; Lemare; Lévi; Lourmand; Michel; Marrast; Michelot, du Théâtre-Français; Palla; Quitard; Radiguel; J.-M. Ragon; Sabatier; Serreau; Touverel; Vahier; Velay, etc. (Ce Journal se publie à Paris, quai Saint-Michel, n° 15. Prix : 12 francs.)
- LANCELÔT (D.-Claude).** Grammaire générale et raisonnée. (Voyez Port-Royal.)
- LAUNAY (DE).** Méthode pour apprendre à lire le français et le latin.
- LAVEAUX (J. Ch.).** Dictionnaire de la langue française, et Dictionnaire des difficultés de la langue française.
- LEMARE.** Cours théorique et pratique de la langue française, 1807 et 1819. — Cours de langue française, fin 1853.
- LÉVIZAC.** L'art de parler et d'écrire correctement la langue française; ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue.
- MALHERBE.** La langue française expliquée dans un ordre nouveau, 1723.
- MALEBRANCHE (Nicolas).** Recherche de la vérité.
- MARMONTEL.** Leçons sur la langue française.
- MARSAIS (Charles DU).** 1° Des Tropes, ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue. — 2° Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine. — 3° Différents articles de Grammaire qu'il a fournis dans les sept premiers volumes de l'Encyclopédie.
- MAUGARD.** Cours de langue française et de langue latine comparées; ouvrage publié par livraisons et en forme de journal.
- MAUGER (Claude) et FESTAU (Paul).** Nouvelle double Grammaire française-anglaise et anglaise française.
- MÉNAGE (Gilles).** Dictionnaire étymologique de la langue française.
- MERCIER.** Le Manuel des Grammairiens, divisé en trois parties.
- MICHELET.** Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne.
- MOHEL.** Traité des voix de la langue française et des participes.
- MOURCIN (DE).** Dissertation sur quelques expressions.
- NICOLLE (Pierre).** La Logique, ou l'Art de penser.
- NOEL.** Ses Dictionnaires et sa Grammaire.
- OLIVET (l'abbé D').** 1° Traité de la prosodie française. — 2° Traité des participes passifs. — 3° Remarques de Grammaire sur Racine.
- PÉRREAU.** Grammaire raisonnée.
- PLUCHE (l'abbé).** La Mécanique des langues, et l'art de les enseigner.
- PORT-ROYAL.** Grammaire d'Arnaut et de Claude Lancelot.
- QUINTILIEN.** Tous ses ouvrages.
- REGNIER DESMARAIS.** Grammaire française.
- RÉSTAUT.** Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française.
- ROLLIN.** Traité des Études.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques).** Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.
- ROUSSEL DE BEVILLE.** Essai sur les convenances grammaticales.
- ROY.** Sa Grammaire sur la question des sciences et des arts.
- SICI (Sylvestre DE).** Principes de Grammaire générale, 1822.
- SAUGER.** Connaissance de la langue française.
- SICARD (l'abbé).** Éléments de Grammaire générale, appliqués à la langue française.
- TOUCHE (DE LA).** L'Art de bien parler français.
- TRÉVOUX.** Dictionnaire et Journal.
- TRET (l'abbé).** Les Matinées sénétoises.
- VALART (Joseph).** 1° Grammaire latine, avec des éclaircissements sur les principales difficultés de la syntaxe, et une préface où l'on examine les principes de Sanehus, etc.; 2° l'Art d'apprendre à lire en très-pen de temps en français et en latin.
- VALLANT.** Lettres académiques sur la langue française.
- VAUGELAS (Claude FAVRE DE).** Remarques sur la langue française.
- VAUVILLIERS (Mademoiselle).** Nouvelle méthode pour enseigner le français aux demoiselles.
- VOLTAIRE.** Notes et Commentaires sur Corneille.
- WAILLET (DE).** Principes généraux et particuliers de la langue française, 1821.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

En mettant au jour cette *Grammaire*, nous ne venons pas seulement éclaircir et développer les principes fondamentaux de la science grammaticale, mais présenter une foule d'enseignements nouveaux, et critiquer ou confirmer ceux qui ont pu être proposés par tous les Grammairiens qui nous ont devancés.

C'est en nous attachant à faire connaître notre belle langue dans ses principes et dans son génie; c'est en nous conformant aux variations que le progrès des lumières et le laps du temps ont nécessairement introduites, et en ne le faisant jamais sans en montrer la raison et l'esprit; c'est en indiquant les lois ordinairement imposées par l'usage; c'est enfin en donnant à tous le moyen de parler notre langue comme on la parle dans un monde éclairé et poli, que nous parviendrons à prouver qu'elle est et qu'elle doit être, par sa perfection, la plus riche de toutes les langues.

« Bien des personnes, disait Lévizac, non moins connues par leur goût pour les lettres que par le rang qu'elles occupent dans la société, nous ont souvent parlé de l'insuffisance de l'enseignement dans cette branche de l'éducation publique. Nos enfants, nous ont-elles dit, passent plusieurs années dans des écoles où on leur enseigne la langue française; et toute la connaissance qu'ils en apportent se réduit à balbutier des phrases communes, ou plutôt à chamarrer de mots français des phrases purement latines. Ils n'y puisent que du dégoût et une aversion presque insurmontable pour tout ce qui tient à notre langue. Ils n'y voient pour la plupart qu'un misérable jargon peu digne de les occuper. Et néanmoins si l'état auquel nous les destinons, ou si les places auxquelles leur fortune les appelle, exigent qu'ils la connaissent, nous sommes forcés de leur donner de nouveaux maîtres, et de les occuper à des mots, dans le temps de la vie

où l'esprit, plein d'ardeur et de feu, est le plus propre à la connaissance des choses. »

Rien n'est changé depuis Lévizac; ce qu'on lui disait, on nous le répète : c'est donc le besoin de suppléer en peu de temps à l'imperfection des premières études, qui nous fait un devoir de publier cette nouvelle *Grammaire*.

Le succès inespéré de notre *Dictionnaire général et grammatical des Dictionnaires français* nous imposait d'ailleurs l'obligation rigoureuse de compléter notre tâche par la publication que nous faisons aujourd'hui.

Nous ne devons pas uniquement chercher, comme l'ont fait quelques-uns, à réunir dans un corps d'ouvrage toutes les difficultés de notre idiome; nous devons, en suivant le progrès des langues, indiquer les redressements qui rendront la nôtre non-seulement la plus riche et la plus belle, mais encore la plus facile et la plus simple.

Qu'on ne nous croie pas de ceux qui accusent notre langue de faiblesse et de pauvreté. Nous sommes las d'entendre dire que des Français, même ceux qui ont fait de longues études, ne peuvent parvenir à bien savoir l'orthographe, tant les règles de la *Grammaire* sont semées de difficultés insurmontables. Nous espérons réussir à prouver le contraire.

Jusqu'ici, les écrivains qui se sont occupés de *Grammaire* se sont en général contentés de puiser dans les ouvrages de leurs prédécesseurs, de présenter et d'analyser leurs opinions, et de livrer ainsi au public une compilation instructive et savante, mais sans apporter eux-mêmes le tribut de leurs propres études, et sans oser se prononcer sur les questions soulevées et débattues depuis long-temps.

C'est ainsi que Girault-Duvivier dit dans sa préface :

« Je me suis rarement permis d'émettre mon

avis : j'ai dû me contenter de rapporter, ou textuellement, ou par extrait, celui des grands maîtres ; et j'ai pris, dans les meilleurs écrivains des deux derniers siècles et de nos jours, les exemples qui consacrent leurs opinions..... J'ai mis en parallèle les sentiments des divers auteurs, mais j'ai laissé aux lecteurs le droit de se ranger à tel ou tel avis, lorsque la question restait indécise.... »

Notre plan est tout autre : nous aurions cru faire une œuvre inutile si nous avons suivi sous ce rapport les errements de ceux qui nous ont précédés.

Après avoir discuté à fond les thèses grammaticales qui offrent des difficultés, nous ne nous sommes fait aucun scrupule d'éclairer le goût et le jugement du public en tranchant la question. Car n'est-il pas ridicule d'abandonner à l'esprit peu exercé des lecteurs une solution grammaticale devant laquelle un écrivain spécial en la matière croit devoir se récuser ? N'est-ce pas déclarer que la solution est impossible ?

A l'exemple des principaux Grammairiens, nous invoquons l'autorité de nos auteurs les plus célèbres ; mais nous ne manquons jamais de résoudre la difficulté en donnant toujours les raisons et les motifs de notre solution ; car ces discussions, qui doit les éclairer ? ces questions, qui peut y répondre, si ce n'est un Grammairien ? Qui consulter ? l'Académie ! Mais l'Académie n'a pas fait de *Grammaire*.*

Une langue vivante est sans cesse entraînée vers des accroissements, des changements, des modifications qui deviennent par la suite la source de sa perfection ou de sa décadence.

N'appartient-il point alors au *Grammairien*, et au *Grammairien* seul, témoin de ces mouvements naturels, de les approuver ou d'en prononcer absolument la condamnation ? En un mot, n'est-ce pas à lui de régler ces accroissements, ces changements, ces modifications ? C'est à quoi nous nous sommes particulièrement appliqués.

Notre ouvrage est un résumé de toutes les *Grammaires* : nous n'avons pas manqué de puiser partout ce qui nous a semblé bon et profitable ; mais nous n'avons pas hésité non plus à écarter tout ce qui nous a paru fautif ou suranné.

Nous devons expliquer ici pourquoi nous avons religieusement conservé les expressions techniques et élémentaires consacrées par l'usage ; pourquoi nous n'avons pas appelé l'*indicatif*, affirmatif ; la *préposition*, déterminatif ; la *conjonction*, conjonctif ; l'*interjection*, exclamatif : c'est que notre

opinion est que ces mots n'expriment guère plus que ceux par lesquels on a prétendu les remplacer ; ensuite, nous avons voulu que ceux qui auraient déjà étudié des principes de *Grammaire* pussent profiter des connaissances classiques acquises par eux dans l'étude des langues. L'inconvénient des dénominations nouvelles, c'est de n'être pas toutes à la portée du public : notre livre étant fait pour tous, doit être compris par tous.

En général, les Grammairiens confondent les éléments du discours avec la syntaxe. Une grande différence existe cependant entre les mots isolés et les mots construits. Sans connaître les premiers, on ne saurait réussir dans l'analyse, qui est le seul moyen d'arriver à la théorie des principes : car nous aurons l'occasion de le prouver au chapitre des *participes* : toutes les difficultés sont insolubles pour celui qui ne s'est pas occupé de l'analyse de la phrase.

Nous ne nous sommes pas contentés de poser les règles des *PARTICIPES*, si simples, et en même temps si difficiles pour ceux qui les ignorent ; nous les avons rendues faciles par une multitude d'exemples que nous avons tous décomposés.

Dans notre *Dictionnaire*, nous avons nomenclaturé tous les verbes irréguliers à leur ordre alphabétique ; dans la *Grammaire*, nous donnons en tableaux leurs conjugaisons diverses.

Plusieurs personnes, sachant d'ailleurs leur langue, sont embarrassées pour connaître les différents régimes ou compléments de certains mots ; par exemple, il y a des *adjectifs* qui veulent après eux à ou de ; des *verbes* qui exigent un régime ou complément direct, d'autres qui réclament à, de, ou par. Quelques lexicographes ont essayé d'introduire ce travail dans leurs *Dictionnaires* ; Gattel, lui-même, qui a le plus fait en cette matière, n'a pu y réussir parfaitement : c'est qu'aucun d'eux n'avait pensé qu'un travail de ce genre n'est que du ressort de la *syntaxe*, et par conséquent d'une *Grammaire*. Il en est de même pour les verbes qui se conjuguent à la fois avec être et avoir, ou seulement avec l'un ou l'autre de ces auxiliaires.

Notre *Grammaire* sera surtout consacrée à rendre plus facile et plus rationnelle l'étude de l'*orthographe*.

Nous ne sommes pas de ceux qui repoussent opiniâtrément une sage et judicieuse réforme orthographique, mais nous voulons qu'elle soit toujours basée sur l'*étymologie*, toutes les fois qu'il y a *étymologie* ; et, dans le cas contraire, sur le raisonnement et sur l'usage général.

Partout où il ne se rencontre pas de raison

étymologique, nous nous sommes efforcés de démontrer l'art d'écrire les mots de la langue conformément à l'usage reçu et adopté par les plus purs écrivains et par les Grammairiens le plus en crédit. Car, quelque vicieux que soit l'usage en fait d'orthographe, c'est cependant à lui qu'il faut se soumettre *le plus ordinairement*; c'est de lui qu'il faut apprendre comment on est convenu de peindre les mots qui composent le langage. Une réforme totale de l'orthographe, qui aurait pour but de rendre l'écriture rigoureusement et absolument conforme à la prononciation, doit être regardée, pour la plupart des peuples, comme une chimère philosophique, à laquelle l'usage ne cédera jamais; et une réforme partielle qui, en corrigeant sur certains points la discordance qui existe entre la prononciation et l'écriture, laisserait subsister une partie des abus, consacrerait en quelque sorte ceux qu'elle aurait épargnés, et ne serait pas encore sans de grands inconvénients, particulièrement pour l'étymologie.

Cette dernière science étant le plus grand des moyens de reconnaître la vraie valeur des mots, nous avons dû y apporter le plus grand soin: ce qui est accrédité par un long usage mérite sans doute des égards; et ces égards exigent qu'on n'abandonne pas une opinion, qu'on ne renonce pas à un système, à une méthode, sans justifier l'innovation par des raisons plus fortes que celles qui étaient les principes anciens. Mais aussi faut-il convenir qu'il y aurait de l'excès à vouloir consacrer en quelque sorte les opinions anciennes sur le seul titre de leur ancienneté, et à rejeter toutes les nouvelles par la seule raison de leur nouveauté! « Tout ce que nous avons aujourd'hui de plus excellent, dit Quintilien, n'a pas toujours été. *Quidquid est optimum, antè non fuerat.* (Instit., Orat. x, 2.) »

Presque toutes nos solutions orthographiques ont déjà reçu leur sanction dans notre *Dictionnaire des Dictionnaires*; mais nous devons les développer. L'orthographe ne saurait être arbitraire, s'il existe une raison étymologique: quant aux mots qui n'ont point d'étymologie, des règles ont dû les former. On voit que nous ne sommes pas tout-à-fait d'accord avec les Grammairiens qui préten-

dent que l'usage a tout fait. Nous nous trompons: nous conviendrons avec eux que l'usage a trop souvent tout fait; mais a-t-il dû tout faire? D'après ce raisonnement, nous devrions parler encore le langage des premiers siècles.

Enfin nous promettons un examen approfondi et critique de la *sixième édition de l'Académie*.

Nous n'avons pas besoin de dire que cet examen sera fait avec conscience et avec la plus entière impartialité: aucune rivalité n'existe, ni même ne peut exister entre le *Dictionnaire de l'Académie* et le nôtre; l'un est le livre authentique, l'évangile de la langue: c'est l'œuvre mûrie d'un aréopage qui ne sanctionne que les lois bien consacrées par le temps. Notre *Dictionnaire* au contraire, sentinelle avancée de la langue française, a pour mission principale de protéger toutes les innovations heureuses, de leur ouvrir un asile, de leur offrir le droit de cité. Notre tâche sous ce rapport a donc été et devait être de préparer la septième édition de l'Académie.

D'ailleurs, notre *Dictionnaire*, outre le travail des *verbes irréguliers* qui nous est propre, offre aux lecteurs la prononciation et l'étymologie, choses trop souvent hypothétiques pour qu'elles aient pu être abordées dans un livre académique qui ne peut prononcer qu'avec science certaine.

Quant à ce qui caractérise spécialement notre *Grammaire*, nous en aurons dit assez en annonçant qu'elle est à la fois élémentaire et transcendante, et qu'il ne s'y mêle aucune espèce de système.

Nous sommes convaincus que le *purisme est la superstition des Grammaires*; c'est donc toujours la raison, et la raison motivée, qui, développant les règles, et les épurant au creuset de l'analyse, doit consacrer et réformer l'usage, lorsque l'usage s'est égaré.

Ceux qui chercheront dans notre ouvrage une étude suivie, trouveront de quoi satisfaire leur goût; et ceux qui ne voudront que consulter au besoin, lorsqu'ils auront quelques doutes à éclaircir, ou quelques difficultés à lever, rencontreront chez nous les questions et les solutions qu'aucun traité semblable ne leur a présentées jusqu'à ce jour.

NAPOLÉON LANDAIS.

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Nous venons de relire encore une fois consciencieusement toute notre *Grammaire*.

Quelques fautes typographiques s'étaient glissées dans la deuxième édition ; nous avons dû les faire entièrement disparaître : elles n'existent plus.

De nombreuses critiques nous avaient été adressées par des lettres particulières et par la voie de la presse ; nous avons fait droit à toutes celles dont l'appréciation était et bien raisonnée et judicieusement motivée ; quant à celles que l'esprit de système ou de chicane seul avait inspirées et dictées, nous nous sommes permis de passer outre, après en avoir toutefois approfondi la dénonciation et mesuré la portée.

Personne n'a attaqué notre travail sur le fond ni sur la forme ; nous sommes heureux d'avoir à nous en applaudir.

Maintenant, notre *Grammaire* est-elle parfaite ? Hélas ! non ; nous laisserons à d'autres la folle présomption de prétendre être parfaits en matière de *grammaire*. La raison de cette désespérante solution, pour ce qui nous regarde, la voici : *il n'y aura jamais de grammaire raisonnablement possible, tant que l'autorité académique n'aura pas fait la sienne*. Ce jour-là seulement, les *grammairiens*, qui tous contredisent à cœur-joie toute espèce de *grammaire*, de quelque main qu'elle sorte, seront une bonne fois tous forcés de s'entendre ; il en sera de même des auteurs, quelque grand nom qu'ils portent, à quelque époque qu'ils appartiennent.

Quant à nous, nous n'avons nullement eu la prétention de faire une *grammaire* extraordinaire, pas même une *grammaire* dite des auteurs ; parce que les auteurs en général ne se montrent pas eux-mêmes assez corrects et assez sages dans leurs innovations ; nous avons recherché partout les règles du bon usage, et nous en avons composé un ouvrage qu'on pourrait intituler l'histoire des *grammaires* et des *grammairiens*, convenable aux savants comme aux gens du monde. Tout ce qui a été dit sur la *grammaire*, nous l'avons rassemblé dans notre recueil, ayant le soin toutefois de tout coordonner d'une façon qui en absorbât, autant que possible, la difficulté ; tel était notre but : nous aurons assez réussi, si nous l'avons rigoureusement atteint.

Nous pensons que ces quelques mots suffisent pour prouver de nouveau notre zèle. Nous aurions pu, à l'exemple des autres, nous faire représenter ici par une pompeuse *Préface* enrichie de la signature d'un nom tout à la fois académique, scientifique et lettré ; mais le public éclairé sait ce que valent ces sortes de *préfaces* : nous avons cru de notre dignité, de notre devoir, de ne point attirer sur nous le trop juste reproche de n'avoir pas agi par nous-même loyalement et franchement dans une tâche qu'il n'est permis de confier à personne.

NAPOLÉON LANDAIS.

Mars 1841.

NOTIONS

DE

GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

La *Grammaire*, qui a pour objet l'énonciation de la pensée par le secours de la parole prononcée ou écrite, admet deux sortes de principes. Les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel : ils tiennent à la nature de la pensée même ; ils en suivent l'analyse ; ils n'en sont que le résultat : les autres n'ont qu'une vérité hypothétique, et dépendante des conventions fortuites, arbitraires et muables, qui ont donné naissance aux différents idiomes.

Les premiers contiennent la *Grammaire générale* ; les autres sont l'objet des diverses *Grammaires particulières*.

LA GRAMMAIRE GÉNÉRALE est donc la science raisonnée des principes immuables et généraux du langage prononcé ou écrit dans quelque langue que ce soit.

UNE GRAMMAIRE PARTICULIÈRE est l'art de rapporter aux principes immuables et généraux du langage prononcé ou écrit les institutions arbitraires ou usuelles d'une langue particulière.

La *Grammaire générale* est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la speculation raisonnée des principes immuables et généraux du langage.

Une *Grammaire particulière* est un art, parce qu'elle envisage le rapport pratique des institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière aux principes généraux du langage : telle est la définition que donne Beauzée de la *Grammaire générale*, et que Girault-Duvivier a donnée aussi d'après lui. En d'autres termes : une *Grammaire* qui donnerait des règles et des principes communs à toutes les langues, et d'ailleurs suffisants pour l'analyse, serait une *Grammaire générale* ;

celle qui ne donne de principes et de règles que pour une langue particulière, n'est que la *Grammaire* de cette langue ; et telle est celle dont nous traitons particulièrement dans cet ouvrage, qui n'a pour objet que l'élocution française. Nous sommes cependant obligés de toucher à bien des principes généraux. La conformation des organes est la même chez les hommes de tous les pays et de tous les temps : ce sont ces organes qui décident des langues, puisque ce sont eux qui exécutent les sons : d'ailleurs les hommes ont tous une même nature, des facultés et des besoins semblables ; ainsi il est aisé de sentir combien de traits de ressemblance on doit trouver entre toutes les langues. Une *Grammaire* particulière dont les principes ne seraient applicables qu'à une seule langue, serait donc nécessairement une *Grammaire* défectueuse.

Passons en revue, dans un rapide examen, les plus importants principes de la *Grammaire générale*.

L'objet de la parole est d'exprimer nos pensées ; mais pour analyser la parole, il faut savoir analyser la pensée, opération de l'esprit qui se fait le plus souvent sans qu'on s'en aperçoive. Cette analyse de la pensée est le principe fondamental, commun à toutes les langues, à tous les hommes. Cependant tous les hommes ne parlent pas la même langue ; cela s'explique naturellement. La formation des langues, influencée par la diversité des climats, par l'organisation de la parole, par l'état des arts, des sciences, du commerce, par mille causes enfin, a donné naissance aux différents idiomes.

Ainsi les Orientaux ont appelé le soleil *bal* ou

baal, parce qu'il est haut; et les Latins *sol*, parce qu'il est unique dans notre système planétaire; d'autres ont tiré son nom de sa forme, et d'autres de la chaleur qu'il répand.

Il est facile de concevoir pourquoi divers peuples expriment une même idée, un même objet, par des mots divers : aucun mot n'est réellement le signe d'une idée; il n'en est le signe que par une pure convention de l'usage. Ce sont les besoins qui ont fait créer les mots.

Mais ces mots ne sont, dans aucune langue, le signe d'une idée, que par un effet de convention : et quoiqu'il faille se soumettre à l'usage une fois établi et adopté, rien n'empêche que l'autorité qui l'a établi ne puisse y déroger dans la suite, pour substituer un mot à un autre mot ou plus expressif, ou plus conforme aux lois de l'analogie, ou plus harmonieux, ou plus simple. C'est sur cette faculté incontestable, sur les progrès de la civilisation, et sur le mouvement successif des idées développées par l'accroissement des besoins, qu'est fondé le perfectionnement des langues.

Examinons maintenant les principes qui tiennent à la nature même de la pensée.

Le mot *pensée* comprend tout ce que nous entendons par les opérations de l'ame. Toutes les impressions que produisent sur nous les objets extérieurs, se nomment *sensations* : qui dit *sensation*, dit sentiment de plaisir ou de douleur. Cinq organes que nous appelons *sens*, constituent diverses manières d'éprouver les *sensations*, par rapport à notre corps; ce sont : *la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le tact*. Mais l'ame a aussi ses *sensations*; ce sont les impressions qu'elle reçoit des sens internes. Ces impressions lui donnent l'*entendement* qui profite de toutes nos *perceptions*. Point de doute que toutes nos appréciations ne viennent des sens. Un homme aveugle-né ne saurait avoir la connaissance des couleurs; un sourd de naissance n'aurait pas plus d'idée des sons. Au contraire la perfection de ces organes augmente et étend la variété de toutes nos connaissances.

Lorsque nous avons éprouvé une *perception* vive, assez vive pour qu'il nous semble n'en avoir pas d'autre au même moment, c'est l'*attention* qui se manifeste : son effet est de nous faire souvenir long-temps de l'avoir ressentie; cette opération est ce que nous appelons *réminiscence*, laquelle *réminiscence* devient la source de la *mémoire*, qui elle-même est le moyen de se rappeler les objets absents; de là l'*imagination*, qui ajoute à l'idée d'une *perception* reçue autrefois. Chacune de ces facultés demanderait de longs détails, une plus ample définition; mais ce travail est du ressort essentiel de la *Grammaire générale* proprement dite; nous ne pouvons leur donner ici plus de développement.

L'*attention*, si elle porte sur deux objets à la fois,

nous conduit naturellement à la *comparaison* de ces deux objets; en effet cette dernière n'est qu'une *double attention*. De la *comparaison* découlent le *jugement*, le *raisonnement*, la *réflexion*.

On appelle *jugement* l'acte par lequel, après avoir comparé exactement deux choses, on se prononce sur la convenance ou sur la disconvenance, sur l'*identité*, en un mot, de ces deux choses.

Le *raisonnement* compare deux *jugements* pour en tirer un troisième. Il déduit un *jugement* d'autres *jugements* déjà connus. Donnons un exemple de *raisonnement* : *toutes les vertus sont louables; or la pudeur est une vertu; donc la pudeur est louable*.

Avec du *jugement* et du *raisonnement*, nous sommes amenés à pouvoir apprécier sainement les choses que nous désirons connaître; cette opération n'est autre que celle de la *réflexion*, par laquelle l'*attention* est dirigée sur l'objet ou sur les objets que nous observons et que nous nous efforçons de comparer. La *réflexion* ne saurait avoir lieu, si notre *mémoire* n'était pas formée, si nous ne pouvions maîtriser notre *imagination*; or la *mémoire*, l'*imagination* et la *réflexion* concourent à former les langues; et si les signes ont une influence positive sur la *mémoire* et sur l'*imagination*, ils l'ont également sur la *réflexion*.

Parlons de l'*abstraction*.

Le mot *abstraction*, en latin *abstractio*, qui signifie *séparation*, est formé du verbe *abstrahere*, en français *séparer de*. Nous définirons l'*abstraction*, le pouvoir de considérer les objets séparément, c'est-à-dire en dehors d'autres objets. On distingue deux sortes d'*abstractions* : l'une *physique*, et l'autre *métaphysique*. Un corps peut être à la fois noir, carré, froid, sans saveur, et être en repos; nous recevrons à la fois, en le considérant, la sensation de la couleur noire, de sa forme, de sa froideur, de sa non-saveur et de son immobilité; en *séparant* chacune de ces *sensations* les unes des autres, nous faisons une *abstraction physique*. Mais si nous considérons dans le mot *blanc* la sensation qu'il exprime, cette *perception* a été excitée par du papier, du lait, de la neige : nous nous arrêtons à cette unique *perception*, l'isolant de ce qui l'accompagne, et nous nous en faisons une *idée à part*, l'idée de la *blancheur*, que nous reconnaitrons dans tous les objets par lesquels elle sera excitée, c'est l'*abstraction métaphysique*.

Que nomme-t-on *substantif abstrait*? qu'est-ce que le mot *blancheur*? Ce mot n'existe réellement nulle part dans la nature; ce mot n'est point, comme tous les autres objets existants, un *substantif physique*; mais nous l'avons formé par *abstraction*, par *analogie*, comme devant représenter cette qualité de *blancheur*, partout où se rencontrera un objet qui puisse nous donner cette *perception*. Rien n'influe plus sur la richesse des langues en général

que cette *abstraction physique* qui donne des idées si distinctes des choses.

Définissons maintenant certains termes généraux dont la connaissance est de la plus absolue nécessité en matière de langues.

Nous apercevons dans les corps des *qualités*, ou une *manière d'être*, enfin certaines *modifications*. On entend par *qualités* les choses par lesquelles les corps sont *qualifiés*, sont distingués les uns des autres; la *manière d'être* est la manière dont ils existent; les *modifications* ne sont qu'une *qualité* en plus ou en moins dans un corps, laquelle produit quelque changement dans sa *manière d'être* habituelle. On nomme *propriétés*, des *qualités* tellement *propres* à un objet qu'elles ne sauraient convenir à d'autres : par exemple, la *propriété d'un triangle est d'être déterminé par trois côtés*; il ne saurait l'être par quatre.

Nous ne terminerons pas sans parler des *idiotismes*; c'est un avertissement que l'on doit à ses lecteurs, et dont on ne peut faire mention qu'en traitant des principes généraux. Nous avons prévenu que nous dépouillions tout amour-propre mal entendu; on ne sera donc pas surpris que nous donnions tout ce que nous avons reconnu de mieux sur cette matière; et ce mieux, nous le trouvons dans *Estarac*, l'auteur profond et simple par excellence tout à la fois :

On appelle *idiotisme* une façon de parler éloignée des usages ordinaires ou des lois générales du langage, et adaptée au génie propre d'une langue particulière. C'est un effet marqué du génie caractéristique d'une langue; il en est une véritable émanation. Lorsqu'on fait passer un *idiotisme* d'une langue dans une langue différente, ou par le moyen de la traduction ou par imitation, cette locution peut bien quelquefois conserver un air étranger, mais elle n'est pas toujours contraire aux principes fondamentaux de la Grammaire, ni aux principes particuliers de la langue dans laquelle elle est introduite.

On peut distinguer deux sortes d'*idiotismes*; les *idiotismes réguliers* et les *idiotismes irréguliers*.

Les *idiotismes réguliers*, sans être contraires aux principes fondamentaux de la Grammaire, sans violer les règles immuables de la parole, s'écartent seulement des usages ordinaires ou des institutions arbitraires. Tel est entre autres ce latinisme : *videre erat, videre est, videre erit*, mot à mot, *voir était, voir est, voir sera*, pour dire : *il fallait voir, il faut voir, il faudra voir*. Tel est le germanisme : *ces hommes sont savamment*, locution qui n'est pas contraire aux lois immuables de la parole, mais seulement à l'usage adopté par les autres *idiomes*, qui, en pareil cas, emploient le modificatif particulier, et non pas l'adverbe pour former l'attribut de la proposition.

Les *idiotismes irréguliers*, au contraire, sont op-

posés aux principes immuables de la parole. Tel est notre gallicisme : *mon opinion, ton épée, son amie*, etc., au lieu de *ma opinion, etc.*, qu'exigeraient les lois de la concordance fondées sur le rapport d'identité. Ce gallicisme n'est fondé que sur l'euphonie. Nos anciens auteurs, pour éviter tout à la fois et cette contradiction manifeste avec les principes, et l'*hiatus* désagréable que forment *ma amie, ta amie, sa amie*, élidaient la voyelle *a* du modificatif possessif, et ils écrivaient *m'amie, t'amie, s'amie*. De là est venu notre mot familier *mie* pour dire *amie*; parce que, par corruption, on sépare ces mots en deux syllabes, et l'on dit *ma mie, ta mie, sa mie*.

Chaque langue peut donc avoir ses *idiotismes* particuliers, soit *réguliers*, soit *irréguliers*. Ceux de l'hébreu s'appellent *hébraïsmes*; ceux du grec, *hellénismes*, ou *grécismes*; ceux de l'arabe, *arabismes*; ceux du latin, *latinismes*; ceux du celtique, *celticismes*; ceux du français, *gallicismes*; ceux de l'allemand, *germanismes*; ceux de l'anglais, *anglicismes*; ceux des autres langues n'ont pas de nom particulier, et l'on est obligé de dire un *idiotisme espagnol, portugais, turc*, etc., parce que l'usage n'a pas adopté les mots *hispanisme* ou *espagnolisme, turquisme*, etc.

Le mot *idiotisme* exprime donc le genre; les autres noms expriment des espèces subordonnées.

Les *idiotismes*, transportés d'une langue dans une autre, sont une preuve de l'affinité qu'il y a entre ces deux langues, ou des relations qui ont existé entre les peuples qui ont parlé ou qui parlent ces deux langues. Ainsi le long séjour des Arabes en Espagne a fait passer beaucoup d'*arabismes* dans la langue espagnole; ainsi les meilleurs auteurs latins sont pleins d'*hellénismes*; et comme le génie de notre langue approche plus de celui de la langue grecque que de celui de la latine, notre langage est presque un *hellénisme* continu.

Le gallicisme est donc un *idiotisme*, ou un écart du langage, exclusivement propre à la langue française. En voici des exemples :

« Il est incroyable le nombre de soldats qui périrent dans cette fatale journée. » Le gallicisme est fondé sur une inversion. La construction directe serait : *Le nombre de soldats qui périrent dans cette fatale journée est incroyable.*

« Nous venons d'arriver; ils vont partir, » est une manière propre à la langue française de former un prétérit relatif à une époque peu éloignée, et un futur très-prochain.

« Il ne laisse pas de se bien porter; on ne laisse pas de s'abandonner au vice, tout en louant la vertu. » Ces gallicismes, et autres semblables, ne sont peut-être que des constructions elliptiques, que l'on préfère à une locution pleine. Il semble que le sens est celui-ci : *Il ne laisse pas l'avantage de se bien porter; on ne laisse pas la coupable fai-*

blesse de s'abandonner au vice, tout en louant la vertu. »

« Vous avez beau dire et beau faire, vous ne réussirez pas, » pour tout ce que vous dites, tout ce que vous faites est beau, mais voilà tout; vous ne réussirez pas.

« Se bien porter, comment vous portez-vous? » sont des phrases de notre langue; les phrases correspondantes en latin, en anglais, en espagnol, sont bien différentes (1).

L'emploi des verbes avoir et être, dans les formes composées des verbes, est commun au français, à l'anglais, à l'espagnol et à l'italien, mais avec cette différence que, dans les trois premières langues, on dit également j'ai été; au lieu qu'en italien, on dit je suis été; ainsi un Italien qui, dans sa langue, dirait: j'ai été, ferait un gallicisme.

« A qui en voulez-vous? où veut-il en venir? en vouloir à quelqu'un; en user mal; en agir mal à l'égard de quelqu'un; on en vint aux mains, etc. » sont autant de gallicismes.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette matière; aussi ne donnons-nous nos idées que sommairement, sans les développer.

Un mot encore de l'auteur que nous venons de citer, sur le néologisme.

Le néologisme, dit-il, contribue à enrichir une langue, ou tend à la corrompre, selon qu'il a pour principe une hardiesse sage, mesurée, utile, ou une affectation puérile et ridicule.

Le mot néologisme, dérivé du grec, signifie nouveau discours. Conséquemment toute expression nouvelle, toute figure inusitée est néologique. Mais si le terme nouveau que l'on hasarde est nécessaire ou utile; si le ton extraordinaire que l'on veut introduire est plus naïf, ou plus doux, ou plus énergique; si cette association de termes dont on n'avait pas fait usage jusque-là est plus heureuse, ou plus expressive, ou plus figurée; si toutes ces nouveautés sont fondées sur un principe de nécessité ou très-réel, ou du moins très-apparent, et si elles sont conformes à l'analogie de la langue, alors le néologisme, loin d'être un vice d'élocution, est une vraie figure de construction qui contribue à enrichir la langue.

Mais affecter de ne se servir que d'expressions nouvelles et toujours éloignées de celles que l'usage a autorisées; créer des mots inutiles; employer un tour extraordinaire dans la construction de ses phrases; associer ensemble des termes qui, comme dit Rousseau, hurlent d'effroi de se voir accouplés; préférer les figures les plus bizarres aux plus simples, les constructions les plus entortillées aux plus

naturelles; c'est là un vice d'élocution qui tend à dégrader les langues; c'est un néologisme blâmable, qui met à découvert le faux goût et les prétentions ridicules du néologue, et l'expose, de la part des personnes éclairées, à tout le mépris et à toute la pitié qu'inspirent des prétentions absurdes jointes à la nullité du talent (1).

Il y a donc deux espèces de néologisme; l'un, utile, hardi avec modération, et se présentant toujours sans orgueil et sans ostentation; l'autre condamnable, dangereux, fondé sur l'orgueil et sur la médiocrité des talents, enfant du mauvais goût et du désir de briller. Il est à regretter que deux choses aussi contraires n'aient qu'un seul et même nom. Usez de l'un avec tant de précaution, avec tant de modération, que vous ne tombiez pas dans l'autre, qui n'est que l'abus ou l'excès du premier (2).

Desfontaines publia en 1726 un Dictionnaire néologique. Il serait infiniment utile d'en publier un semblable de temps en temps; on y verrait les efforts continuels, et quelquefois imperceptibles, que fait le néologisme pour corrompre le langage; on y remarquerait les révolutions successives qu'a subies la langue; on y reconnaîtrait les expressions adoptées par l'usage; on pourrait comparer, au moyen de plusieurs de ces dictionnaires, l'état de la langue à telles époques déterminées; et par comparaison, on s'assurerait si elle s'embellit, ou si elle dégénère; si elle s'enrichit, ou si elle perd. Ces tableaux successifs de la langue seraient piquants pour la curiosité, et très-intéressants pour l'observateur philosophe qui chercherait à deviner, par le ton général de la langue, quel était l'état des mœurs à telle époque. L'attention publique, périodiquement fixée sur cet objet important, rendrait les écrivains plus réservés, plus circonspects, plus châtiés; et l'usage, devenu plus sévère à mesure que la langue se corromprait, et plus éclairé par tous ces différents tableaux de comparaison, proscrierait impitoyablement tout ce qui tendrait à énerver ou à appauvrir la langue.

Ces notions nous ont paru nécessaires avant d'entrer dans la Grammaire particulière, notre but principal et presque unique. Cependant nous aurons souvent besoin de développer des idées de Grammaire générale, et c'est pour cela que nous avons voulu, au frontispice de notre ouvrage, en donner un résumé succinct, et qui servît d'introduction naturelle à l'étude de la langue la plus répandue en Europe.

(1) In dicendo vitium vel maximum esse à vulgari genere orationis, atque à consuetudine communi abhorreere. (Cic. lib. 1, de Orat., n. 12).

(2) In vitium ducit culpæ fuga, si caret arte.

(Horat., Art. poet.)

(1) Quomodo valet?..... How do you do?..... Come se ha? r. m.?

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Nous avons dit qu'une *Grammaire particulière* a pour objet de rapporter les conventions, ou les institutions, en vertu desquelles a été formée une langue particulière, aux principes généraux et immuables de toutes les langues.

La *Grammaire française* doit donc se borner à comparer les lois positives établies par l'usage, relativement à notre langue, avec les principes universels établis dans la *Grammaire générale*; à rechercher en quoi les principes particuliers de la langue française s'accordent avec les principes communs à toutes les langues, en quoi ils en diffèrent, et à nous faciliter l'art d'écrire et de parler parfaitement le français.

La *Grammaire* ⁽¹⁾ *française* est l'art d'exprimer correctement ses pensées en français, par le moyen de la parole ou de l'écriture.

Comme dans toutes les langues, les règles du français sont fondées et sur la raison et sur l'usage. Nous l'avons dit dans notre *introduction*; la raison, en maîtresse souveraine, a toujours le droit de réclamer contre l'infraction des lois qu'elle a dû fixer; tandis que souvent l'usage aveugle n'obéit qu'aux caprices de la mode et à ses bizarreries ridicules: il en résulte qu'il ne peut exercer légitimement son empire que sur ce qui n'est pas rigoureusement soumis à l'appréciation de la raison.

Ordinairement, tous les hommes d'un même pays parlent le même langage; tous se comprennent entre eux; mais cela suffit-il? Non. Il ne faut pas seulement parler pour se faire entendre: il faut bien parler; il faut bien écrire, et de manière à être parfaitement compris de tous ceux qui parlent et qui écrivent le plus correctement.

La parole peut être envisagée sous deux rapports, celui de la prononciation et celui de l'écriture.

La *Grammaire* doit donc traiter de la parole qui

est la science des *sons* et des *mots*; de l'*orthographe* qui apprend à les écrire.

Écrire, c'est se servir de caractères ou signes qui représentent les *sons* qui composent les *mots*.

Les *mots* doivent être considérés ou comme des *sons*, ou comme des *signes de nos pensées*.

Si nous les considérons comme des *sons*, nous les trouvons composés de *lettres* ⁽¹⁾, dont les *signes* sont arbitrairement choisis par chaque peuple: seules ou assemblées entre elles, elles peuvent produire des *syllabes*.

On appelle *syllabe*, la lettre ou les *lettres* qui, dans un *mot*, se prononcent par une seule émission de voix: *a* est *syllabe* dans *avoir*; *voir* qui achève le même *mot* est une autre *syllabe*. Nous appelons *monosyllabe*, du grec *μονος*, seul, et *συλλαβη*, *syllabe*, le mot formé d'une seule *syllabe*; et généralement *polysyllabe*, du grec *πολυς*, plusieurs, et *συλλαβη*, *syllabe*, celui qui est composé de plusieurs *syllabes*; *vous* est un *monosyllabe*; *empire* est un *polysyllabe* ⁽²⁾.

Si les *lettres* représentent des *sons* simples, on les nomme *voyelles*, du mot *voix*, en latin *vox*; parce qu'elles expriment proprement le *son de la voix*: et celles qui représentent des *articulations* s'appellent *consonnes*, des deux mots latins *cum*, *sonans*, *sonnant avec*, *ensemble*; parce que ces *articulations* ont besoin nécessairement pour former un *son* d'être réunies à des *voyelles*. Les *lettres* composent donc les *syllabes*, et les *syllabes* composent les *mots* qui sont les *signes de nos idées*, comme la phrase est le *tableau de nos pensées*.

Si nous considérons les *mots* comme des *signes de nos pensées*, les *mots* ont des rapports naturels qui les lient et les unissent entre eux: de ce principe découlent les règles de la *syntaxe* et de la *construction*, et les lois qui servent à faire ac-

(1) Le mot *Grammaire* est tiré du grec *γραμμα*, qui signifie *lettre*.

(2) Les mots *dissyllabe* et *trissyllabe*, admis par quelques *Grammairiens*, sont inutiles; le mot *polysyllabe* les remplace.

corder ensemble tous les mots d'une phrase. Nous avons donc à définir chaque *mot* pris isolément hors de la *proposition*, et ensuite nous aurons à l'analyser dans la *proposition*, pour indiquer la place qu'il doit y occuper, en démontrant l'ordre des *mots*, et développant toutes les règles de leur union.

C'est le lieu de transcrire une dissertation fort savante que nous trouvons dans le traité de l'*orthographe* du grammairien Maugard, qui la donne lui-même comme l'ayant extraite de Beauzée.

Les éléments de la voix, dit-il, sont de deux sortes, les *sons* et les *articulations*. Le *son* est une simple émission de la voix, dont la forme constitutive dépend de celle du passage que lui prête la bouche. L'*articulation* est une explosion que reçoit le *son*, par le mouvement subit et instantané de quelque une des parties mobiles de l'organe. Il est donc de l'essence de l'*articulation* de précéder le *son* qu'elle modifie; parce que le *son* une fois échappé, n'est plus en la disposition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification que ce puisse être : et l'*articulation* doit précéder immédiatement le *son* qu'elle modifie, parce qu'il n'est pas possible que l'expression d'un *son* soit séparée du *son*, puisque l'*articulation* n'est au fond rien autre chose que le *son* même, sortant avec tel degré de vitesse acquis par telle ou telle cause.

Cette double conséquence, suite nécessaire de la nature des éléments de la voix, nous semble démontrer sans réplique :

1° Que toute *articulation* est réellement suivie d'un *son* qu'elle modifie, et auquel elle appartient en propre, sans pouvoir appartenir à aucun *son* précédent; et par conséquent que toute *consonne* est ou suivie ou censée suivie d'une *voyelle* qu'elle modifie, sans aucun rapport à la *voyelle* précédente : ainsi les mots *or*, *fer*, qui passent pour n'être que d'une *syllabe*, sont réellement de deux : parce que les *sons* *o* et *e*, une fois échappés, ne peuvent plus être modifiés par l'*articulation* *r*; et qu'il faut supposer ensuite le moins sensible des *sons*, que nous appelons *e* muet, comme s'il y avait *ore*, *fère*;

2° Que si l'on trouve de suite deux ou trois *articulations* dans un même mot, il n'y a que la dernière qui puisse tomber sur la *voyelle* suivante, parce qu'elle est la seule qui la précède immédiatement; et les autres ne peuvent être regardées à la rigueur que comme des explosions d'autant d'*e* muets, inutiles à écrire, parce qu'il est impossible de ne pas les exprimer; mais aussi réels que toutes

les autres *voyelles* écrites : ainsi le mot français *scribe*, qui passe dans l'usage ordinaire pour un *mot* de deux *syllabes*, a réellement quatre *sons*; parce que les deux premières *articulations* *s* et *c*, qui a le son du *k*, supposent chacune un *e* muet à leur suite, comme s'il y avait *seke-ribe* : il y a pareillement quatre *sons* physiques dans le mot *sphinx*, qui passe pour n'être que d'une *syllabe*; parce que la lettre finale *x* est double, qu'elle équivaut à *ks*, et que chacune de ces *articulations* suppose après elle l'*e* muet, comme s'il y avait *séphin-kese*;

3° Que ces *e* muets ne sont supprimés dans l'orthographe que parce qu'il est impossible de ne pas les faire sentir, quoique non écrits : nous en trouvons la preuve non-seulement dans la rapidité excessive avec laquelle on les prononce, mais encore dans des faits orthographiques : 1° nous avons plusieurs *mots* terminés en *ment*; et cette finale était autrefois précédée d'un *e* muet pur, lequel n'était sensible que par l'allongement de la *voyelle* dont il était lui-même précédé, comme *ralliment*, *éternuement*, *enrouement*, etc. Aujourd'hui on supprime ces *e* muets dans l'orthographe; et l'on se contente, afin d'éviter l'équivoque, de marquer la *voyelle* longue d'un accent circonflexe : *rallîment*, *éternûment*, *enrouîment*. 2° Cela n'est pas seulement arrivé après les *voyelles*; on l'a fait encore entre deux *consonnes* : et le mot que nous écrivons aujourd'hui *soupeçon*, est écrit *souspeçon* avec l'*e* muet, dans le livre de la *précélence du langage françois*¹, par H. Estienne (édition de 1579). Or il est évident que c'est la même chose pour la prononciation, d'écrire *soupeçon*, ou *souspeçon*, pourvu qu'on passe sur l'*e* muet écrit avec autant de rapidité que sur celui que l'organe met naturellement entre *p* et *ç*, quoiqu'il n'y soit point écrit.

(¹) Beauzée aurait pu trouver ce mot écrit des deux manières, en 1666, dans le *Trésor de la langue française*, par Nicot, où l'on voit que *soupeçon* ne faisait que de s'établir, et que *souspeçon* était encore bien plus en usage. On écrivait aussi alors *fiereté* et *ferté*.

Il aurait pu trouver aussi beaucoup d'autres exemples semblables, dont fournissent nos vieux livres. On écrivait au commencement du treizième siècle *guerdon* (récompense) et *guerdonner* (récompenser); et environ trois siècles après on écrivit constamment *querdon* et *querdonner*. Mais n'avons-nous pas encore beaucoup de mots où nous écrivons un *e* muet, qui ne se fait pas plus entendre que s'il n'était pas écrit? *caleçon*, *hameçon*, *pelote*, *appeler*, *chanceler*, *amener*, *promener*, *achever*, *haleter*, etc. On n'entend pas plus l'*e* muet dans *clairément* que dans *clarté*, où il n'est pas écrit.

DE L'ALPHABET.

On appelle *alphabet*, la collection des *signes* ou *lettres* qui représentent les *sons* ou les caractères écrits d'une langue. Ce mot est formé par les noms des deux premières lettres grecques $\alpha\lambda\phi\alpha$ et $\beta\eta\tau\alpha$.

ALPHABET FRANÇAIS.

Nous n'avons point, à proprement parler, d'*alphabet*; celui dont nous servons nous vient des Latins.

MAJUSCULES OU CAPITALES.

A E I O U Y B C D F G H J K L M N
P Q R S T V W X Z.

MINUSCULES OU ORDINAIRES.

a e i o u y b c d f g h j k l m n p q r s
t v w x z.

ITALIQUES.

a e i o u y b c d f g h j k l m n p q r s
t v w x z.

Notre *alphabet* comprend donc, comme on le voit, vingt-six *lettres*, *signes* ou *caractères*, qui servent à peindre les *sons* divers qui forment les *mots*.

Nous ferons observer que le *W* n'est point une lettre française; mais puisqu'elle a été introduite dans l'orthographe depuis quelque temps, nous devons en faire mention.

On pourrait ajouter à ces vingt-six caractères l'*Æ* et l'*Œ*, dont on faisait autrefois un fréquent usage; mais le premier a été presque abandonné; le second se rencontre dans si peu de mots, que nous nous contenterons de les indiquer ici, nous réservant de parler plus tard, et d'une manière plus détaillée, de ces doubles lettres.

Chacune des *lettres* représente des *sons* particuliers: leur différence vient des modifications diverses que l'on donne à l'air qui sort des pou-

mons, et qui produit le résultat de la voix, la parole ou le chant. Il sera peut-être intéressant pour quelques-uns de trouver ici une idée générale et succincte du mécanisme de la voix; nous disons seulement générale et succincte, car l'histoire de ce mécanisme, dans tous ses détails, est du ressort du physiologiste, beaucoup plus que du Grammairien.

Lorsque la poitrine s'élève par l'action de certains muscles, nous dit *Du Marsais*, l'air extérieur entre dans les vésicules des poumons, comme il entre dans une pompe dont on élève le piston. Ce mouvement, par lequel les poumons reçoivent l'air, est ce qu'on appelle *inspiration*. Quand la poitrine s'affaisse, l'air sort des poumons: c'est ce qu'on nomme *expiration*. Le mot de *respiration* comprend l'un et l'autre de ces mouvements.

Les cartilages et les muscles de la partie supérieure de la trachée-artère forment une espèce de tête, ou une sorte de couronne oblongue qui donne passage à l'air que nous respirons. C'est ce que le peuple appelle *la pomme* ou *le morceau d'Adam*. Les anatomistes le nomment *larynx*, $\lambda\alpha\rho\upsilon\gamma\acute{\epsilon}$; d'où vient $\lambda\alpha\rho\upsilon\zeta\omega$, *clamo*, je crie. L'ouverture du *larynx* est appelée *glotte*, $\gamma\lambda\omega\tau\tau\alpha$; et suivant qu'elle est resserrée ou dilatée par le moyen de certains muscles, elle forme la *voix*, ou plus grêle ou plus pleine.

Les *poumons*, la *trachée-artère*, le *larynx* et la *glotte*, sont les premiers organes de la voix; il faut y ajouter le *palais*, les *dents*, la *langue*, les *lèvres*, et même *deux ouvertures* qui sont au fond du palais et qui répondent aux *narines*; ce sont elles qui donnent passage à l'air quand la bouche est fermée.

Pour émettre une *voyelle*, il suffit que l'air soit poussé par les poumons, et qu'il soit rendu sonore sans qu'on ait besoin de mettre en mouvement quelque organe particulier, comme la *lèvre*, la *langue*, ou les *dents*. Les organes de la bouche doivent faire l'office d'un tuyau d'orgue ouvert. Le tuyau d'orgue n'agit pas; il reçoit l'air poussé, et il donne le *son* qu'on en veut tirer, tant

qu'on y souffle de l'air. Il en est de même de la *voyelle*, qui résonne tant que les organes subsistent dans le même état.

Quant à la *consonne*, elle est produite par l'effet d'un *trémoussement* passager des divers organes de la parole, par l'action, ou des *lèvres*, ou des *dents*, ou de la *langue*, ou du *palais*, ou du *nez*. Le *son de la consonne* a depuis long-temps été assez judicieusement comparé à l'effet produit par le battant d'une cloche. Donnez de l'air, comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, à un tuyau d'orgue, vous produirez le même *son* qu'on aura déjà entendu; tandis qu'il est indispensable de répéter le coup du battant de la cloche pour entendre le son produit la première fois. Nous voudrions entrer dans l'explication particulière du *son* de chacune des *voyelles* et des *consonnes*; mais nous rencontrerons des difficultés souvent insurmontables, surtout par rapport aux *voyelles*.

La *prononciation* est la chose du monde la plus difficile. Il faut absolument faire sentir de vive voix la *prononciation*. Nos *voyelles*, par exemple, sont inexplicables sous le rapport du son, mécaniquement parlant. Vous, anatomiste, vous définirez, vous expliquerez d'une manière le *son* naturel de l'*a*; un autre anatomiste le définira et l'expliquera, non pas comme vous, mais comme il le sentira, comme il se l'expliquera à lui-même, indépendamment de vous, quelque savant, quelque habile que vous soyez et qu'il soit lui-même. Il faut avoir une connaissance préalable de la *prononciation*; et cette connaissance, sauf les défauts de nature, est acquise d'enfance: hors de là, la *prononciation* doit être démontrée. En effet il est facile de prononcer, du moment où l'on vous fait connaître les *sons* qui sont attachés par l'usage à la *prononciation*. Il devient aisé de vous donner le son parfait de quelque mot que ce soit, et de vous montrer ensuite les caractères qui ont été établis pour le retracer aux yeux, ce qui constitue l'orthographe; c'en est que dans l'un et l'autre de ces deux cas qu'on peut vous en exposer les principes, que vous pouvez en comprendre les règles et les exceptions; cela est tellement vrai, que si, au lieu du professeur qui devrait parler, vous n'avez que votre livre de lecture, ce livre ne peut vous apprendre quelle espèce de sons on a voulu et dû tracer dans les caractères qu'il vous offre; il ne peut vous faire entendre quels caractères il faut choisir pour des sons qu'il ne vous indique que par des caractères. En vous parlant de *prononciation*, on doit supposer que déjà vous savez parler; examiner une question d'orthographe, c'est supposer qu'on s'adresse à des lecteurs qui savent quel *son* est attaché à tel *caractère*.

La *Grammaire* n'est point faite pour ceux qui ne savent absolument rien: elle règle les principes et les vues de ceux qui savent déjà par rou-

tine; elle discute et lève les doutes particuliers; elle range et dispose tout dans l'ordre et sous les lois qu'il faut admettre.

Les *sons* doivent se tirer naturellement de ceux qui sont propres à chaque caractère; mais il était difficile d'arriver à ce but strict et rigoureux, parce que plusieurs de ces lettres, qui peignent par elles-mêmes des *sons* différents, comme l'*e*, par exemple, varient leurs sons, soit par des *accents*, dont nous parlerons plus loin, soit par d'autres lettres qui les accompagnent.

Le caractère *b* pouvait aussi bien se nommer *ba*, ou *bi*, ou *bau*, ou même *ab*, *eb*, que *be*, *son* que nous avons adopté; car nous répudions la méthode qui fait prononcer les consonnes *bé*, *cé*, *dé*, *èfe*, etc. Le moyen unique de nommer une lettre est d'en tirer le *son* de chacune de ses fonctions, en s'arrêtant à celui qui altère moins que les autres son articulation propre, à celui qui le fixe moins à un cas particulier, qui fait moins sentir le son des autres lettres unies à celles qu'on veut dénommer; et certes, la prononciation de *be*, *ce* ou *ke*, etc., est préférable à toute autre, par la raison, aujourd'hui appréciée de tout le monde, que l'*e* muet se fait sentir moins qu'aucune autre des voyelles.

Nous ne pouvons figurer par des lettres de convention le *son* propre des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *y*: il suffit pour les prononcer d'ouvrir plus ou moins la bouche; c'est l'impulsion de la nature qui nous l'inspire seul: mais il est facile de traduire les caractères des consonnes; *b* sonne *be*; *c*, *ce* ou *ke*; *d*, *de* ou *te*, par exception (comme à la fin de *grand*, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet); *f*, *fe*; *g*, *gue* ou *je*; *h*, *he*, dans le cas où il y a aspiration (car cette lettre est nulle pour la prononciation, quand elle n'est pas affectée de l'aspiration; c'est-à-dire qu'elle n'a aucun son, et qu'elle ne sert que pour l'orthographe); *j*, *je*; *k*, *ke*; *l*, *le*; *m*, *me*; *n*, *ne*; *p*, *pe*; *q*, *ke* ou *ku*; *r*, *re*; *s*, *ce* ou *ze*; *t*, *te* ou *ce*; *v*, *ve*; *w*, *ve* ou *we*; *x*, *gueze* ou *kece*, ou *ce*; *z*, *ze*.

Cette façon de nommer les lettres est bien certainement plus conforme à leurs fonctions que l'ancienne méthode. Il est hors de doute, a dit *Demandre* bien avant nous, que « les enfants auraient » moins de peine à dire: *be*, *a*, *ba*, que *bé*, *a*, » *ba*; puisque dans *be*, *a*, l'*e* étant muet n'a presque » point de son; au lieu que dans *bé*, *a*, l'*e* fermé en » a un très-distinct; ce qui fait qu'il paraît moins » naturel de le supprimer dans *ba*, après qu'on a » nommé la première *bé*, que dans la même syl- » labe *ba*, quand on fait sonner cette première » lettre *be*.

» Ce que nous disons ici s'applique de soi-même » aux autres lettres qu'on nomme ordinairement, » en leur ajoutant un *e* fermé, comme *cé*, *dé*, *je*, » *né*: il en est d'autres dont la prononciation n'ap-

» porte pas moins d'embarras pour les enfants; ce
 » sont celles qui ont avant elles un *e* ouvert,
 » comme *ef*, *el*, *em*, *en*, *er*, *es*. Quel rapport un
 » enfant peut-il sentir entre ces sons détachés, *ef*,
 » *a*, et ce son total, *fa*? Puisque la première de
 » ces lettres se nomme *ef*, n'est-il pas naturel de
 » dire *efa* au lieu de *fa*, en la réunissant à l'autre?
 » Pourquoi dans cette jonction retrancher cet *e*
 » qui marche avant les deux lettres? Il n'en est
 » pas de même quand *f* s'appelle *fe*; on peut alors
 » faire comprendre que cet *e* muet, n'ayant qu'un
 » son peu sensible, s'éteint et disparaît devant
 » l'*a* ou une autre voyelle, parce que celle-ci a un
 » son plus nourri et plus ferme; on peut sentir
 » alors que l'élosion est naturelle.

» La vieille méthode est encore bien plus vi-
 » cieuse dans les noms des caractères *h*, *z* et *q*.
 » N'est-il pas singulier de faire dire *hache*, *a*, HA!
 » ou *cé*, *hache*, *a*, té, ЧИТ? On demande si toutes
 » ces prononciations particulières, celle de l'*a* ex-
 » ceptée, ont la moindre analogie, le moindre rap-
 » port avec la prononciation du mot entier?

» Qu'on examine de même ces sons : *zède*, *é*, *es*,
 » *té*, ZEST; *qu*, *u*, *i*, QUI. Il ne faut que donner un
 » coup d'œil sur cette façon d'apprendre à lire,
 » pour ne plus être surpris que les enfants y trou-
 » vent tant de difficultés, et s'en dégoûtent : on
 » devrait être étonné au contraire que, par une
 » route si opposée au terme où l'on veut les con-
 » duire, on parvienne à leur faire faire le moindre
 » progrès. En leur faisant attacher à chaque carac-
 » tère de l'*alphabet* un son qui ne se retrouve ja-
 » mais avec cette lettre dans la langue, c'est une
 » grande peine, un travail bien long qui n'est pas
 » seulement inutile; il est funeste, en ce qu'il cause
 » une erreur, et imprime dans l'imagination des
 » notions de lettres qu'il faut combattre à chaque
 » pas. »

Nous parlerons en leur lieu des *voyelles* et des
consonnes d'une manière beaucoup plus particu-
 lière.

Comme *Demandre* encore, nous avons placé les
voyelles en tête de l'*alphabet*. Rien ne paraît plus
 raisonnable : ce sont des caractères qui représen-
 tent des sons analogues entre eux, des sons qui
 font une classe. Quelle raison de les séparer? Pour-
 quoi dans l'*alphabet* ordinaire, après avoir marqué
 l'*a*, mettre trois *consonnes*, *b*, *c*, *d*, avant de don-
 ner la seconde *voyelle e*? Pourquoi trois autres
consonnes, *f*, *g*, *h*, entre l'*e* et l'*i*? etc. Nous ne
 voyons pas la raison d'ordre ou d'utilité qui a pu
 donner crédit à cet arrangement; l'ordre que nous
 proposons, au contraire, est réglé par l'analogie;
 c'est pour cela que nous l'avons adopté.

Nous nous sommes servis de plusieurs sortes de
 figures pour tracer les caractères d'une même let-
 tre, parce qu'on distingue les lettres en *majuscules*
 et en *minuscules* ou *ordinaires*.

Les lettres figurées en *majuscules* (voir le *Tableau*)
 servent à écrire les titres; elles sont d'ur-
 gence à la tête des noms propres d'hommes ou de
 pays, et au commencement de chaque phrase, de
 chaque alinéa; celles dites *minuscules* ou *ordinaires*
 composent tout le reste du texte.

Dans l'impression, on se sert d'une multitude de
 caractères différents, et particulièrement de ceux
 dits *romains*, et de ceux dits *italiques*. Les pre-
 miers s'emploient dans le corps de l'ouvrage; les
 derniers indiquent les mots ou les phrases que l'on
 cite ou que l'on veut faire ressortir pour attirer
 l'attention. Dans les manuscrits, on souligne ce
 qui doit être mis en *italiques* dans l'impression.
 Nous parlerons ailleurs et avec plus de détails de
 ces règles diverses.

Nous ne résistons pas à citer encore *Demandre*,
 voici les excellentes réformes qu'il propose. « On
 » trouve, dit-il, notre alphabet imparfait, et
 » l'on a bien raison : on indique même, pour
 » le rectifier, plusieurs moyens qu'il serait à
 » propos que les imprimeurs employassent. On
 » voudrait que le *c* prit toujours la cédille, *ç*,
 » même devant un *e* et un *i*, quand il représente
 » l'articulation *ce*; et qu'il ne fût sans cédille que
 » lorsqu'il est dur, comme dans *ca*, *co*, *cu* : cette
 » première réforme serait utile; mais pourtant
 » moins que beaucoup d'autres, puisque le *c* de-
 » vant un *e* ou un *i* n'étant jamais dur, la cédille y
 » paraît moins nécessaire.

» On propose, en second lieu, de marquer d'un
 » point le *t*, en cette sorte *ṫ* ou *t̂*, lorsqu'il doit
 » rendre l'articulation du *c*, comme dans *trans-*
 » *ition*. Il y aurait à cela un avantage réel, puisque
 » souvent cette lettre entre deux voyelles est dure,
 » comme dans *pitié*. Au lieu d'un point, on pour-
 » rait ajouter, à la partie supérieure ou inférieure
 » du *t*, un petit crochet qui ferait le même effet.

» Le même crochet serait encore plus utile à la
 » lettre *h*; on l'y mettrait, lorsque, figurant seule,
 » elle marque une aspiration sentie, comme dans
 » *héros*; et lorsque, se trouvant unie au *c*, elle a
 » le son sifflant et gras, comme dans *chercher*. On
 » l'écrirait sans crochet, et telle qu'elle est au-
 » jourd'hui en usage, toutes les fois qu'elle n'as-
 » pirerait point, comme dans *honneur*; et qu'étant
 » à la suite du *c*, elle ne formerait que le son de
 » *qu*, comme dans *chœur*.

» Le *g* n'ayant jamais le son gras qu'il ne soit
 » suivi d'un *e* ou d'un *i*, et n'étant jamais dur que
 » devant un *a*, un *o*, ou un *u*, il ne serait pas néces-
 » saire d'y rien ajouter. Mais il est une autre occa-
 » sion où il aurait besoin de quelque signe pour
 » indiquer le changement qui se fait dans son em-
 » ploi; c'est lorsqu'avec *n* il produit un son mouil-
 » lé, comme dans *signe*, *Bretagne* : on propose à
 » ce sujet d'y ajouter un crochet ou un point, ou
 » même de le retrancher et de mettre sur *n* un

» trait de cette sorte, ~, comme font les Espagnols; ainsi, selon cette dernière méthode, on écrirait *rêne*, *Españe*, pour *rène*, *Espagne* : le *gn* ne produirait jamais d'autre son que celui que nous prononçons dans les mots latins : *magnus*, *dignus*, etc.

» On voudrait qu'il y eût aussi quelque marque semblable pour *l* lorsqu'il est *mouillé*, comme dans *fouille*, *travail*, etc. On a même essayé d'introduire à cet effet, dans notre orthographe, un signe nouveau pour notre langue, le λ des Grecs. Une des raisons qu'on apporte pour faire agréer ce caractère, c'est qu'il n'est autre chose que l'*y* renversé.

» *M* et *n* n'ont pas besoin de signes nouveaux, puisque les lettres qui les suivent décident toujours assez s'ils produisent un son nasal, ou s'ils gardent leur articulation propre. Il n'en serait pas de même de *x* : cette consonne ne rend quelquefois que le son d'un *s*, ou même d'un *z*; d'autres fois elle équivaut à *cs* ou à *gz*. Il serait encore fort possible d'introduire quelque altération peu considérable dans les caractères, pour marquer au juste chacune de ces quatre fonctions : les autres consonnes n'ayant point de variations, ou étant assez décidées par les lettres voisines, n'ont besoin d'aucun changement.

» Les auteurs dont nous exposons les vues ont encore quelque chose à changer dans les voyelles. Ils ne touchent ni à l'*a*, ni à l'*o*, ni à l'*u*; un accent circonflexe distingue le grave de l'aigu, ce qui suffit : ils laissent même nos *e* tels que nous les avons; les accents grave et aigu en distinguent les principales espèces : si ces accents

» ne s'y trouvent pas toujours, c'est que les lettres voisines déterminent assez le son de l'*e*. Mais ils voudraient au moins que l'*y* ne fût jamais employé que lorsqu'il est *mouillé*, comme dans *rayer*; ou que, si l'on veut le conserver ailleurs, comme dans *syllabe*, *symptôme*, on y ajoutât un crochet ou quelque autre signe, lorsqu'il sert pour un son *mouillé*. Ils auraient beaucoup d'autres vues relatives à ce que nous appelons diphthongues impropres; pour *ai*, de *j'ai*; pour *ai*, de *jamais*, etc. : mais sur cela ils proposent moins d'établir de nouveaux caractères, que d'écrire l'un où nous écrivons l'autre, et de ne suivre que la destination primitive de nos lettres.»

Nous ne pouvons disconvenir que voilà de spécieuses réformes; que quelques-unes pourraient sembler nécessaires, indispensables; mais nous ne croyons pas que l'autorité d'un imprimeur-éditeur suffirait seule pour introduire de pareilles nouveautés.

L'Académie est le seul pouvoir qui imposerait ici sa loi sans danger; encore peut-être n'y réussirait-elle pas elle-même, tant les habitudes de la routine sont difficiles à déraciner, quelque ridicules qu'elles soient. Après tout, dans un ouvrage de Grammaire, il est permis de proposer des vues, mais il n'est pas d'introduire des nouveautés arbitraires: c'est la règle que nous nous sommes strictement imposée. N'ayant pas mission de faire triompher certaines innovations, même raisonnables, notre devoir est d'indiquer les vices, de dénoncer au tribunal de la raison publique les défauts, de relever les fautes; mais nous ne ferons rien de plus, parce que nous n'en avons pas le droit.

DES VOYELLES.

Nous avons déjà dit, quoique en d'autres termes, qu'on nomme *voyelles* les lettres qui ont ou représentent par elles-mêmes un son parfait.

Les caractères des *voyelles* sont *a*, *e*, *i*, *o*, *u*; l'*y* n'ayant pas un son différent de celui de l'*i*, à moins qu'il ne soit employé pour deux *i*, car alors ce son devient *mouillé* : nous expliquerons ailleurs ce que nous entendons par ce son *mouillé*. Cependant on a bien fait de comprendre l'*y* dans le nombre des *voyelles*, puisqu'il en remplit fort souvent l'office.

Mais il y a plusieurs sortes d'*a*, d'*e*, d'*i*, d'*o* et d'*u* quant à la prononciation, ou quant à l'orthographe.

Les Grammairiens, en général, ne s'accordent pas sur le nombre de nos voyelles : Ramus, dit *Lévizac*, en avait d'abord distingué dix; mais il donnait un son différent à *au* et *o*, ce qui n'est point exact; ainsi ses dix voyelles se réduisaient à neuf. Messieurs de Port-Royal s'aperçurent de l'erreur de Ramus; et en admettant, comme lui, dix voyelles, ils substituèrent à l'*au* un autre son

simple. L'abbé de Dangeau, dont le travail sur les *voyelles* mérite d'être connu, en porta le nombre à quinze; et, depuis lui, les Grammairiens en ont admis plus ou moins, parce que, dit Duclos, « les Grammairiens reconnaissent plus ou moins de sons dans une langue, selon qu'ils ont l'oreille plus ou moins sensible, et qu'ils sont plus ou moins capables de s'affranchir du préjugé. »

Nous divisons les *voyelles* en *voyelles simples* et en *voyelles composées*; car les *voyelles* peuvent se prêter entre elles un mutuel secours, sans cesser pour cela d'être *voyelles*.

Les *voyelles simples* sont celles qui ne sont représentées que par une seule lettre.

TABLEAU

DES DIFFÉRENTES SORTES DE VOYELLES SIMPLES.

a, à, â.
 e, é, è, ê, ë.
 i, î, ï.
 o, ô.
 u, ù, û, ü.
 y.

Les *voyelles composées* sont celles qui, représentées par plusieurs *voyelles*, ne rendent cependant qu'un son, proféré par une simple émission de la voix.

TABLEAU

DES DIFFÉRENTES SORTES DE VOYELLES COMPOSÉES.

Æ, æ, ai, aie, ao, au, ay, aye.
 ea, eai, eau, ée, ei, eo, eu, eû, ey, ie.
 œ, œu, oi (ayant eu autrefois le son d'è).
 ou, où, oue.
 ue, uë.

Presque tous les Grammairiens parlent de *voyelles nasales*, c'est-à-dire combinées avec un *m* ou un *n*. Ils n'ont pas réfléchi que la définition qu'ils donnent des *voyelles* était faussée en admettant des consonnes dans la formation de ce qu'ils appellent *voyelles nasales*; car, d'après leur raisonnement, toutes les consonnes qui ne se font point sentir devraient rendre *voyelle composée* la syllabe dans laquelle elles se trouvent. On concevra, en jetant les yeux sur le tableau de leurs *voyelles nasales*, qu'il y avait autant de motifs d'appeler de même *aud*, du mot *chaud*; *ot*, du mot *pivot*.

TABLEAU

DES SYLLABES ABUSIVEMENT DÉNOMMÉES VOYELLES NASALES.

ain, ain, am, an, aon.
 ean, eim, ein, em, en, eon, eun.
 im, in.
 om, on.
 um, un.
 ym.

Nous allons traiter en détail de toutes ces différentes sortes de *voyelles simples*, de *voyelles composées*, et de *syllabes nasales*.

DES VOYELLES SIMPLES.

Dans les *voyelles* formées d'une seule lettre, nous considérerons deux choses, le son simple et le son prolongé, qui fait qu'une syllabe est dite brève, ou longue, alors qu'elle est prononcée plus ou moins rapidement.

C'est ainsi que dans notre langue, le son de la *voyelle a* est long dans une *panse d'a*; dans *pâte* à faire du pain, etc.; et qu'il est bref dans *il est à Paris*; dans *patte d'animal*; dans *lame de couteau*, etc.; et c'est ainsi que la même *voyelle a* représente des sons bien différents, selon la manière dont on la prononce ou dont on l'écrit.

Une *tâche à remplir* n'est pas une *tache*, souillure; *tâcher de faire son devoir* ne se prononce pas comme *tacher son habit*. Il y a de la différence entre le sens, comme dans la prononciation, entre *mâle*, animal, et *malle*, coffre; entre *mâtin*, chien, et *matin*, partie du jour; entre *pêcher* et *pécher*, etc.

On doit sentir, d'après ces exemples, la nécessité de mettre dans la prononciation et dans l'orthographe des mots, la différence de leur quantité sonorique ou accentuée qu'exige leur quantité respective; sans cela il n'y aurait que désordre et confusion dans les idées.

De la voix a.

L'a se présente sous trois formes diverses: a, à et â.

Il est dit naturel, lorsqu'il sonne doucement, comme dans les mots *place*, *dame*; dans ce cas il n'est pas accentué; mais cette règle n'est pas sans exception, comme nous le verrons plus bas.

A rend un son grave et long, c'est-à-dire qu'on appuie plus long-temps pour le prononcer que

pour prononcer les deux autres. Cet *d* circonflexe annonce quelquefois une lettre retranchée, comme dans le mot *âge*, qui s'écrivait autrefois *aage*. Dans l'ancienne orthographe, le substantif *tâche*, et l'adjectif *pâte*, s'écrivaient *tasche* et *paste*.

A conserve le son qui lui est propre partout où cette voyelle n'est pas combinée avec l'*i*, ou avec *n*, ou *m*, ou *u*, comme dans les mots : *j'aimai*, *parlant*, *ampleur*, *hauteur*.

Il est toujours grave lorsqu'il est surmonté d'un accent circonflexe : *pâtre* ; il est toujours aigu quand il est suivi d'une consonne redoublée : *attrouper*, *appeler*.

Ce caractère prend l'accent grave lorsqu'il est préposition : *difficile à lire*. On le lui donne dans *déjà* et l'adverbe *là*, qu'il soit seul, ou qu'il termine un autre mot, comme *voilà*. Cependant le mot *cela* s'écrit irrégulièrement sans cet accent. Ailleurs la voyelle *a*, n'exprimant que le son simple, ne prend point d'accent. En effet, *a*, troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, s'écrit sans accent : *il a*.

Souvent *a* entre dans la composition d'un mot ; alors il est préposition et exige ordinairement le redoublement de la lettre qui commence le mot simple, comme : *affamer*, *arranger*, qui viennent de *faim*, de *ranger*, etc. Cette règle est bien loin d'être générale : ainsi les composés dont le simple a pour initiale un *d*, ou un *m*, ou un *v*, ne doublent point cette initiale : *adoucir*, qui vient de *doux*, ne s'écrit point *addoucir* ; *amener*, *avilir*, dont les simples sont *mener* et *vil*, ne s'orthographient pas *ammener*, *avvilir*.

Il y a en outre, dit Demandre, quelques composés dont le simple ne commence ni par un *d*, ni par un *m* ou un *v*, et qui ne doublent pas la consonne initiale qui se trouve après l'*a* : telle est *abattre* avec ses composés, qui viennent de *battre*. Quelle est la raison de ces sortes d'exceptions ? L'auteur du *Traité de l'orthographe en forme de Dictionnaire* pense que cela dépend de l'effet de la préposition *à* dans la signification des composés ; que lorsque cette préposition ajoutée à un simple n'en change point totalement le sens, et qu'elle ne fait qu'y marquer quelque rapport de plus, comme dans *affamer*, qui vient de *faim*, etc., la consonne initiale doit se doubler, à moins que ce ne soit une des trois qui sont exceptées ; mais que si cette préposition change la signification du mot, au point que le sens du composé ne paraisse plus tenir, ou du moins ne tienne plus que de très-loin à celui du simple, la consonne ne doit point se doubler : il donne pour exemple les mêmes verbes *battre*, *abattre*, que nous venons de citer.

Il resterait dans cette hypothèse une difficulté très-grande à lever ; ce serait de marquer jusqu'à quel point le sens du composé peut s'éloigner de celui du simple, avant que l'on soit dispensé

de doubler la lettre initiale. On pourrait dire d'ailleurs à cet auteur que sa règle est démentie par sa propre décision : *abrégé*, par exemple, vient de *bref* ; il ne s'éloigne pas plus du sens de cet adjectif, que *affamer* du sens du substantif *faim* ; et cependant *abrégé* ne prend qu'un *b* selon son *Dictionnaire*, et selon l'usage. Il est donc aussi court et plus sûr de renvoyer à l'usage et aux bons *Dictionnaires*, ainsi qu'on est obligé de le faire, à chaque pas, dans ces sortes de matières.

Nous ne parlons pas ici du cas où le redoublement qui suit la lettre *a* se prononce. *Addition* s'écrit par deux *d*, parce qu'on fait sonner ce mot comme s'il était écrit *adediton*.

A initial peut être privatif, et alors il est d'origine grecque : nous le trouvons tel dans *anodin*, formé de α , qui signifie *sans*, et de $\delta\omicron\nu\nu\eta$, douleur ; dans *athée*, formé de α , *sans*, et de $\theta\epsilon\omicron\varsigma$, Dieu ; dans *anomal*, formé de $\alpha\nu$, *sans*, et de $\sigma\mu\lambda\lambda\omicron\varsigma$, *semblable*.

Nous ne sommes point du goût de ceux qui prétendent que *oi* diphthongue doit sonner toujours *oa* ; *foisonner*, *loi*, *royal*, ne se prononcent certainement pas *foazoné*, *loa*, *roaial* ; mais bien *foëxoné*, *loè*, *roëial*. Les avis sont fort partagés relativement à la prononciation des adverbess terminés en *amment* et en *emment* ; les uns veulent que *élegamment* et *ardemment*, par exemple, se prononcent *élegaman*, *ardaman* ; d'autres, comme ils sont écrits, *ardanman*, *élegamman* ; nous opinons pour cette dernière manière, parce qu'elle est plus conforme à l'orthographe.

Nous ne pouvons pas non plus donner de règle, nous ne dirons pas générale, mais certaine, pour indiquer quand *a* doit être long, ou quand il doit être bref. Lorsqu'il prend l'accent circonflexe, il n'y a pas de difficulté ; mais si la marque de cet accent n'y est point, l'usage seul peut guider sur la prononciation. *Phase* ne prend point d'accent circonflexe ; et cependant on prononce longuement, et comme s'il y avait *fâze*.

Dans les verbes, le son *a* n'admet aucune lettre après lui, à la troisième personne du présent, du prétérit ou du futur : *il a*, *il aimait*, *il ira* ; mais à l'imparfait du subjonctif il prend un *t* : *je voudrais qu'il achevât son affaire*. Ceci vient de ce qu'autrefois la troisième personne de l'imparfait du subjonctif se terminait par *ast* : qu'il aimast, pour qu'il aimât. Dans les premières et dans les secondes personnes du singulier, il prend un *s* : *je vas*, *tu aimas*, etc. *Ac* final a le son aigu de l'*a* simple dans *tabac*, *estomac*, qui se prononcent sans faire résonner le *c* ; *acs* sonne aussi *a* dans *lacs*, il en est de même de *at* dans tous les mots en *at*, comme *entrechat*, *avocat*, *soldat*, *état* ; à dans *là* et dans *çà*, a le son naturel et aigu de l'*a* simple.

À la fin des mots, le son de l'*a* peut être écrit par un *s* ou un *t* : *pas*, *appas*, *chat*, *délicat*. Il n'y a que les

mots étrangers, comme *opera*, *errata*, etc., qui ne soient pas suivis de l'une de ces deux consonnes. Il ne faut pas en conclure que d'autres consonnes, telles que *d* et *b*, ne puissent pas suivre *a* à la fin des mots; mais alors ce *b* ou ce *d* se font sentir, comme dans *Achab*, *Joad*, etc., qu'on prononce *Akabe*, *Joadé*, etc. Ces deux consonnes sont du reste assez indiquées par la prononciation.

Mais comment savoir que le son final *a* prend un *t* ou un *s*? Il n'y a point encore ici de règle sûre; il arrive souvent que cette orthographe peut être trouvée en remontant du mot simple au mot composé, lorsque ce dernier existe; par exemple, on écrira *combat*, à cause de *combattre*; *bas*, à cause de *bassesse*; *bât*, à cause de *bâter*; *dard*, à cause de *darder*; *art*, à cause de *artiste*; *achat*, à cause de *acheter*, etc. Mais, comme le remarque fort sagement *Demandre*, si ces sortes de comparaisons peuvent être de quelque secours, elles sont, d'un autre côté, extrêmement dangereuses, parce que l'on est toujours tenté d'en faire des règles générales; ce qui ne peut que produire beaucoup d'erreurs, car dans mille occasions on est obligé d'admettre bien des exceptions.

Le son de l'*a* se retrouve encore dans quelques mots écrits par *e* devant *m* et *n* redoublés, comme dans *femme*, *hennir*, qui se prononcent *fame*, *hanir*; mais cela n'arrive que par exception, car ce son reste nasal dans *emmener*, *ennui*; dans *ennemi*, *en* a le son de l'*e* ouvert commun. Dites : *annmer*, *annui*, *ènnemi*.

De la voix e.

Nous distinguons six sortes d'*e* : l'*e* muet, comme dans *monde*, *pesant*; l'*e* fermé, comme dans *dé*, *charité*; l'*e* commun ou moyen, comme dans *fidèle*, *père*; l'*e* ouvert, comme dans *accès*, *grès*; l'*e* fort ouvert, comme dans *fête*, *fenêtre*; et l'*è* tréma, qui n'est qu'orthographique, comme dans *ciguë*.

Il est d'une grave nécessité de savoir parfaitement distinguer les différentes espèces d'*e*. Quelques exemples en feront mieux sentir l'importance : *repondre* (par un *e* muet au commencement) signifie *pondre de nouveau*; et *répondre* (par un *e* fermé) signifie répliquer à un discours, à une lettre, à une question. *Reformer*, c'est *former de nouveau*; et *réformer*, c'est donner une meilleure ou une autre forme. *Repartir* c'est répliquer, *faire une repartie*, ou *partir pour la seconde fois*, ou *partir après être arrivé*; et *répartir* c'est distribuer en plusieurs parts : *il a reparté le fruit de sa chasse entre tous ses voisins*, après quoi *il est reparté pour la ville*. En général, la syllabe *re* (par un *e* muet) indique reduplication : mais l'*e* muet se change en *e* fermé, par eupho-

nie, avant les mots simples qui commencent par une voyelle, comme dans *réorganiser* et quelques autres. (*Estarac*.)

De l'e muet.

L'*e* muet se fait à peine entendre; c'est pour cela qu'on l'appelle *muet* : *victoire*, prononcez comme si l'on écrivait *viktoar*; il y a même des mots où il n'a aucune espèce de son, comme dans *armée*. Sa nullité est tellement prouvée que les vers qui se terminent par un *e* muet ont une syllabe de plus que ceux qui finissent par une syllabe sonnante. Il est inconcevable que cette règle, qui est générale et toute de goût, soit continuellement violée par les compositeurs de musique, qui affectent presque toujours d'appuyer leur chant sur une dernière syllabe, quoique muette.

L'*e* muet ne peut s'écrire que par *e*, par *es* non monosyllabe, et par *ent* finale de la troisième personne du pluriel dans les verbes. Remarquons dès à présent que cet *e* muet est totalement absorbé dans les terminaisons finales en *aient* : *ils aimaient*. L'*e* muet est la lettre caractéristique de la finale des premières et des troisièmes personnes du singulier des présents de l'indicatif et du subjonctif, dans les verbes de la première conjugaison : *j'aime*, que *j'aime*; *il aime*, qu'*il aime*. Cet *e* muet, par *es*, marque les secondes personnes du singulier de l'indicatif ou du subjonctif : *tu parles*, que *tu aimasses*. Mais à la seconde personne de l'impératif des verbes de la première conjugaison *e* ne prend point *s* : *chante*.

À la fin des mots composés de plus d'une syllabe, *es* se prononce comme l'*e* muet : *hommes*, *aimées*, *armes*; prononcez : *ome*, *émé*, *arme*, etc. Partout ailleurs le son de l'*e* muet s'exprime par le caractère *e*, sans signe ni accent. Par l'effet d'une inconcevable bizarrerie, il y a des occasions où l'*e* muet se prononce et ne s'écrit point. Nous avons dit qu'aucune consonne ne saurait avoir de son naturel sans le secours d'une voyelle : or plusieurs consonnes de suite peuvent se trouver dans un même mot; et alors, ou l'on n'en prononce qu'une, ou bien la consonne qui n'a pas de voyelle pour son service se fait sentir par le moyen d'un *e* muet qui se surajoute naturellement : dans le mot *belle* on n'entend qu'un *l*; mais dans *inné* on entend *inéné*; dans *immense*, *imenance*. Point de règle qui puisse nous enseigner quand il faut écrire cet *e* muet, ou quand il ne faut que le faire sentir : il n'y a encore que l'usage qui puisse guider ici.

La prononciation de l'*e* muet varie : ainsi ce n'est pas assez de savoir que tel *e* est muet pour savoir bien le prononcer. On ne doit pas l'entendre

du tout : 1° à la fin des mots suivis immédiatement d'un autre mot commençant par une voyelle : ainsi, *une histoire amusante*, se prononce comme s'il y avait *u-nistoi-ramusante*; 2° dans les futurs et les temps conditionnels des verbes en *ier*, comme *il étudiera, il plierait, ils emploieront*, etc., que l'on prononce à peu près comme s'il y avait *il étudira, il plirait, ils emploieront*, etc. : seulement on fait longue la syllabe qui précède cet *e* muet, *il plirait*, etc.; 3° avant la syllabe *au*, comme *beau*, etc., que l'on prononce *bau*, etc.; 4° dans les syllabes où, précédé d'un *g*, il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, car alors il ne sert qu'à donner au *g* le son *j*; comme, *nous mangeons, vengeance*, etc. Il en est de même des mots *Jean, asseoir*, etc.

L'*e* muet ne se prononce point encore, lorsque, étant la dernière voyelle d'un mot, il est immédiatement précédé d'une autre voyelle; comme *journée, ils rient*, etc., que l'on prononce comme s'il y avait *journalé, il ri*, etc.

Il y a une différence, quoique bien peu sentie, entre l'*e* muet qui se trouve dans le corps ou à la fin des mots. Cet *e* devient presque nul : *demandeur, monde*; prononcez comme s'il y avait *dmendeur, mond*; mais la nuance est si délicate qu'il est presque inutile d'appuyer sur cette circonstance : nous nous contenterons d'en donner l'avis, et de recommander de ne pas prononcer lourdement cet *e* muet; car du moment où l'on appuierait la voix fortement, il cesserait d'être *e* muet : tout le son doit porter, mais brièvement, sur celui de la consonne qui l'accompagne. Il est faux du reste que l'*e* muet puisse avoir le son de *eu*; c'est une grave erreur dans laquelle sont tombés presque tous les Grammairiens; il est bien certain que jamais *me, te, le*, n'ont pu avoir le son de *eu* dans *feu, dans jeu*, etc.

Lévizac fait une observation assez essentielle pour que nous ne l'omettions pas ici; c'est que lorsque les Grammairiens disent qu'en français *il ne saurait y avoir deux e muets de suite*, on doit entendre à la fin des mots; car au commencement il peut y avoir deux *e* muets de suite, comme dans *revenir, redemander*; et deux *e* peuvent être précédés d'autres *e* muets monosyllabiques, comme : *je redemande, de ce que je redemande*; il faut que la voix passe de ces *e* muets à une syllabe sur laquelle elle puisse se soutenir. A la vérité, en français, il ne peut y avoir deux *e* muets à la fin des mots, parce qu'avant la chute du son il faut un appui à la voix. Alors, pour trouver cet appui, on change le premier *e* muet en *e* moyen, ou ouvert commun. Par exemple, dans *mener, appeler*, le premier *e* est muet; mais si je dis : *je mène, j'appelle*, cet *e* se change en *e* ouvert commun. Voilà pourquoi nous disons *aimè-je, puisse-je*, et non pas *aime-je, puisse-je*. Il n'y a qu'une seule exception, c'est dans cette phrase,

amène-le; amènè-le serait une mauvaise prononciation.

Cette remarque de Lévizac est excellente, mais ne répond pas à tout. Nous concevons parfaitement la raison qui fait conserver deux *e* muets de suite dans les premières syllabes de *revenir, de redemander*; c'est à cause du redoublement, qui ne saurait changer sans dénaturer le reduplicatif et le verbe simple auquel il est accolé. Mais, pour ne citer que deux mots, nous trouvons *marqueterie* et *papeterie*, que l'Académie orthographe par deux syllabes muettes de suite. Ces deux syllabes muettes sont-elles dans le génie de notre langue? non, mille fois non. Si l'on doit prononcer *marquetrie* et *papetrie*, écrivez-les selon cette prononciation; mais il nous paraîtrait bien plus simple (adoptant pour ces mots, et pour tous ceux qui leur ressemblent, le redoublement de la consonne) d'écrire *marquetterie, papetterie*, et de prononcer *marquètri, papètri*.

C'est le cas de relever une grossière absurdité de prononciation que messieurs du Théâtre-Français ont introduite et s'obstinent encore à conserver. Ils ne prononcent nullement l'*e* muet du pronom *le*, placé après l'impératif des verbes. S'ils ont à réciter, en prose ou en vers, cette phrase : *aimez-le, madame*; ils ne manquent pas de dire : *aimez-l', madame*. Nous ne trouvons cependant pas plus d'harmonie dans cet *aimez-l'* que dans *aimez-le*. Nous savons bien qu'il y a eu des Grammairiens de cet avis : M. Dubroca, entre autres, conseille de prononcer ainsi ce vers de Racine :

Avouez-l', madame,

L'amour n'est point un feu qu'on renferme en son ame

M. Dubroca ne s'est sans doute pas aperçu qu'il faisait du vers de Racine un vers faux, en indiquant cette prononciation; ou plutôt il ne l'avait pas scandé. Nous dirons, nous, qu'il ne faut retrancher l'*e* muet du pronom *le*, dans ce cas, que lorsqu'il y a élision forcée dans la mesure du vers, comme dans celui-ci du même poète :

Rendez-le à mon amour, à mon vain désespoir.

E est nul aussi dans *j'ai eu, tu as eu*; prononcez *u*; dans *étimes, eusses, eût*; prononcez *ume, uce, u*.

On le supprime même assez ordinairement : mais on a soin de le remplacer par un accent circonflexe sur la voyelle qui le précéderait immédiatement, dans l'orthographe de certains substantifs, tels que : *aboïement, enjoûement, païement*, qui peuvent s'écrire *aboïment, enjoûment, païment*, etc.

Il est encore totalement absorbé dans les mots terminés en *eois*, comme *villageois*; en *ea*, comme *mangea, vengeance* : il est vrai qu'il sert ici à adoucir le son du *g*.

Nous ne sommes pas entièrement de l'opinion de ceux qui le suppriment aujourd'hui dans les futurs et dans les conditionnels présents des verbes terminés en *ier*, *yer* et *ouer*; parce que, dans ces verbes, la suppression de cet *e* muet dénature en quelque sorte l'orthographe primitive du mot. Il ne faut donc pas écrire, à moins que ce ne soit en poésie, *j'oublirai*, *je païrai*; mais *j'oublierai*, *je paierai*. Il est si vrai que cette orthographe est la seule correcte, que dans les verbes en *éer*, personne ne s'est encore avisé, soit en prose, soit même en vers, d'écrire *je supplérai*, *je crérais*; mais bien *je suppléerai*, *je créerai*.

E muet est encore nul dans les mots en *ean*, *ein*, *eon*, *eun*; dans ceux en *ea*, *eai*, *aie*, *eau*, *ée*, *eo*, *ie*, *oue*, et *ue* dont nous parlerons tout à l'heure.

C'est une grave erreur de prétendre que l'*e* muet se fait plus sentir dans la dernière syllabe terminée en *ent* des troisièmes personnes plurielles des verbes, que dans celles qui le sont simplement par l'*e* muet: *il aime* et *ils aiment*, sonnent également *ème*. Il n'y a que dans les monosyllabes que l'*e* muet est un peu marqué: *je*, *me*, sonne un peu plus lourdement que la syllabe *me* de *aime*.

De l'*é* fermé.

L'*é* fermé se prononce en ouvrant peu la bouche et en serrant les dents.

Nous trouvons le son naturel *é*, écrit dans *vérité*, par *é*: dans *j'aurai*, par *ai*; dans *aimer*, par *er*; dans *bontés*, par *és*; dans *lisez*, par *ez*. La conjonction *et*, même devant les voyelles, a aussi ce son de l'*é* fermé; c'est le seul cas où le *t* final ne donne pas à l'*e* le son ouvert de l'*è*.

Ordinairement l'*é* fermé est surmonté d'un accent aigu.

L'*e* se prononce fermé, quoiqu'il ne soit pas surmonté de l'accent aigu, dans la terminaison des verbes dont l'infinitif est en *er*, comme *aimer*, *donner*, etc. Cependant le son de cet *e* devient ouvert dans la prononciation et dans la lecture, lorsque le mot qui suit immédiatement cet infinitif présent commence par une voyelle; ainsi: *aimer à boire*, ne se prononce pas *émé à boare*, mais *èmè rà boare*.

En général, tout *e* suivi d'un *r*, qui termine un mot, ne prend point d'accent; mais il se prononce tantôt fermé comme dans *berger*, *potager*, et tantôt ouvert comme dans *mer*, *fer*.

Premier sonne comme s'il y avait *premié*; mais ce même mot au féminin redevient à demi ouvert dans *première*, en faisant sentir l'*è* grave de la pénultième syllabe.

Redressons en passant une exception aussi bizarre que ridicule, parce qu'elle est unique et in-

utile; c'est celle qui consiste à faire prononcer pluriel le mot *pluriel*; pourquoi ne pas dire *plurièlc*? et sonne partout *èlc*.

La syllabe finale des secondes personnes du pluriel dans les verbes qui ont le son de l'*é* fermé, s'écrit par *ez*: *vous aimez*, *vous lisez*, etc.

Autrefois *z* était la marque caractéristique du pluriel dans les noms; ainsi on écrivait *degrez*, et non pas *degrés*; *bontez* et non pas *bontés*; la dernière orthographe est seule reçue aujourd'hui. Le *z* ne paraît plus guère que dans le substantif *nez*, désignant la partie du visage, dans la préposition *chez* et dans l'adverbe *assez*. Tous les autres mots en général terminés absolument au singulier par un *é* fermé, prennent un *s* au pluriel: *vérité*, *des vérités*; *aimé*, *aimés*.

Il est quelques noms étrangers, et surtout espagnols ou portugais, comme, *Alvarez*, *Suarez*, *Rhodes*, etc., dans lesquels le *z* final se prononce comme *ce*, et rend ouvert l'*e* précédent. Mais l'*e* est fermé dans *clef*, *piéd*, qu'on a long-temps écrit *clé*, *pié*. Dans ces mots orthographiés de la première façon, le *f* et le *d* final ne se prononcent point: s'ils se prononçaient, l'*e* deviendrait ouvert.

Ai est aussi quelquefois la marque du son de l'*é* fermé dans la première personne des préterits et des futurs des verbes, qui sont ainsi terminés: *je chantai*, *j'aimerai*; prononcez: *je chanté*, *jèmeré*; observons que le premier *ai* dans *j'aimerai*, conserve le son de l'*è* ouvert qui lui est propre.

Le son de l'*é* fermé se fait encore sentir à la première personne du présent de l'indicatif du verbe *avoir*; *j'ai*, dites *jé*.

Quelques-uns veulent encore que les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif du verbe *savoir* qui sont: *je sais*, *tu sais*, *il sait*; soient aussi formées par le son d'un *é* fermé; nous ne partageons pas leur opinion; rien ne s'oppose à ce qu'on prononce *je cè*, *tu cè*, *il cè*; dire *je cé*, *tu cé*, *il cé*, nous paraît une pure bizarrerie sans aucune utilité.

La règle générale, en dehors des cas particuliers que nous venons de mentionner, est que toutes les fois qu'un *é* fermé sonne dans un mot, on l'écrit par un *é* avec l'accent aigu: *préface*, *austérité*, etc.

De l'*è* ouvert, et de l'*e* moyen ou commun.

Cet *e* est peu ouvert, ou plus ouvert, ou très-ouvert.

L'*e* peu ouvert, dit moyen ou commun, se marque par *e* sans accent, comme dans *autel*, *mortel*; par *ai*, comme dans *semaine*; par *ei*, comme dans *peine*; par *et*, comme dans *tiret*. Autrefois il se marquait aussi par *oi*, comme dans *foible*; mais ce son ne s'écrit plus que par *ai*.

L'e plus ouvert, dit ouvert grave, s'exprime par è, comme dans *thèse*; par é, comme dans *fête*; par ès, comme dans *succès*; par es, comme dans les monosyllabes *les, des, es* du verbe *être*; par est, comme dans *il est*; par ai, comme dans *naître*; par ait, comme dans *bienfait*; par ais, comme dans *j'avais*; par aient, comme dans *allaient*; par aix, comme dans *paix*, etc.

Nous venons de dire que ce son de è se marquait encore par oi, ois, oit, oient; ainsi on écrivait *connoître*, et on prononçait *konêtre*; l'usage général a fait bonne justice de cette fausse orthographe.

On sait qu'il est encore impossible de donner ici des règles générales; pour s'assurer de l'orthographe particulière de ces mots, il faut avoir recours à un bon *Dictionnaire* qui donne la prononciation.

Cependant les observations qui suivent pourront être utiles aux esprits réfléchis.

En général, dit le savant *Demandre*, le génie de la langue ne connaît que deux sortes d'e, l'e muet et l'e fermé; et ce n'est qu'à l'occasion de quelque consonne suivante qu'il devient ouvert. En effet, dans l'e fermé la bouche est presque entièrement fermée; mais s'il suit une consonne qui soit étroitement liée à cet e, elle exige que la bouche s'ouvre pour son articulation, ce qui détruit la disposition où les organes devraient être pour prononcer l'e. Parmi les consonnes, les unes causent un plus grand dérangement, une ouverture plus grande; les autres la demandent moindre; et c'est ce qui fait que nous avons tant d'espèces d'e fermés ou ouverts, que quelques grammairiens en ont compté jusqu'à quatre ou cinq: e fermé, e moyen, e ouvert, e plus ouvert, e long; comme, *café, diffère, fer*, etc.

De là, nous pouvons tirer une conséquence générale: c'est que nous n'avons point d'e ouvert, qu'il ne soit ou n'ait été suivi, au moins dans l'écriture, de quelque consonne qui se prononce, ou qui s'est autrefois prononcée. Il paraît par la même raison que tout e suivi d'une consonne, surtout prononcée, et même écrite sans se faire entendre, doit être plus ou moins ouvert selon la nature de la consonne; mais il y a pour ce dernier point bien des exceptions que nous établirons par la suite.

Tous les e, suivis dans la même syllabe d'une consonne qui se prononce, deviennent ouverts; il n'y a point d'exemples qui n'en convainquent: *bee, grec, sep, sel, enfer*, etc.

Plus les consonnes dont les e sont suivis dans une même syllabe obligent à ouvrir la bouche, plus les e sont ouverts; on ne trouvera aucune exception à cette règle. Et comme l et r sont les consonnes qui font le plus ouvrir la bouche, ce sont celles aussi devant lesquelles l'e est le plus ouvert, comme dans *amer, ternir, casuel*, etc. Le p faisant moins ouvrir la bouche que l et r, il

rend aussi moins ouvert l'e qui le précède; comme dans *imperceptible*, où le premier e est plus ouvert que le second.

Rappelons-nous donc que les consonnes qui rendent plus sensiblement et plus généralement ouvert l'e qu'elles suivent et auquel elles appartiennent, sont c, f, l, r, s, t; comme *avec, bec, fief, relief, nef, chef, sel, fiel, nouvelle, fer, enfer, Lucifer, amer, procès, très, près, progrès, accès, excès, gourmet, secret, discret*, etc.

Les consonnes m et n rendent l'e nasal quand elles le suivent, quand elles font partie de la syllabe et qu'elles se prononcent. Les autres, qui sont b, d, g, h, p, q, x, j et v, ne finissent jamais de syllabe, ou n'en finissent que rarement; et même alors ce n'est presque jamais un e qui les précède immédiatement, ou bien elles ne s'y prononcent presque jamais: enfin elles ne méritent pas à cet égard d'observations plus particulières.

L'e, quand il doit sonner ouvert, ne prend point d'accent grave, s'il est suivi d'un l ou d'un r final comme dans *éternel, mer, fer, cher, enfer, Lucifer, amer*, etc. Il en sera de même si l'une de ces deux consonnes est redoublée et suivie d'un e muet, comme dans *cruelle, terre, tonnerre*.

L'e se prononce ouvert en faisant sentir r, dans les monosyllabes en er, comme *cher, fier*; et dans les noms propres latins ou étrangers, comme *Jupiter, Luther, Alger* (1), etc.

Dans les autres cas où l et r sont suivis d'un e muet, on écrit le premier e avec l'accent grave: *modèle, père*.

Souvent on est embarrassé de savoir si un mot s'écrit par ai, ou par ei, lorsqu'il a le son ouvert; l'étymologie peut quelquefois guider ici. Ainsi on écrit *plaine*, terrain large et uni, parce que ce mot vient du latin *planus*; *plein, pleine* et *peine*, qui viennent de *plenus* et de *pœna*; mais encore cette règle est loin d'être sans exception.

On n'emploie guère l'accent circonflexe sur l'e ouvert que dans les syllabes où il annonce la suppression d'un s qu'on y mettait autrefois: *tête, même, quête, intérêt*, s'écrivaient autrefois *teste, mesme, queste, intérêt*, et se prononçaient cependant comme nous prononçons aujourd'hui.

Il y a une différence assez sentie, du moins par rapport à la durée du son, entre l'è grave et l'e moyen, et l'è circonflexe. On les nomme tous trois ouverts, parce qu'en effet il faut ouvrir plus grandement la bouche qu'on ne le fait dans la prononciation pour les autres sons. L'è moyen ou commun n'est pas toujours accentué; on le nomme ainsi parce que le son qui lui est propre tient le juste milieu entre le grave et le doux. Il est bien certain que le son de l'è de *père*, et celui

(1) Voyez une dissertation sur la prononciation de ce mot, à l'article qui le concerne dans notre *Dictionnaire*.

de l'è de succès n'est pas le même que l'e de la pénultième de trompette ; c'est encore cet e moyen que nous faisons sentir dans *examen, hymen, etc.*

L'è est tout orthographique ; cependant il sert à marquer qu'on doit prononcer la syllabe dans laquelle il se trouve, sans s'embarrasser du son qui lui est naturel : ainsi on écrit *ambiguë*, et non pas *ambigue*, pour indiquer qu'on doit dire *ambigu*.

De la voix i.

I est de toutes les voyelles celle dont le son est le plus aigu et le plus maigre.

Le son i se rend par i ou par y et même par ie : symétrie ; dites, comme s'il y avait *cinétri*.

L'i ne se prononce pas dans les mots *encoignure, oignon* et dér., *poireau, poignant, poignard, poignée, poignet, poitrine, poitrail, Montaigne* (nom propre d'homme). Au théâtre, qui devrait être le tribunal sans appel de la bonne prononciation, on prononce continuellement *poègniar, poètrine*. D'abord cet oè ne nous semble nullement harmonieux ; il est même de mauvais goût ; ensuite personne, même au théâtre, ne s'est jamais avisé de dire une *ankoègniture, une poègnie de main, le poègnie*. Il est bien certain que *poignard* vient de *poignet* ; si donc on dit *pognie*, prononçons aussi *pogniar* ; en supprimant le son d'i, comme nous le supprimons dans *encoignure*.

L'i simple demande peu d'observations, parce qu'il n'a rien qui embarrasse.

Il n'en est pas de même de l'y, qui peut se trouver pour un ou pour deux i.

L'y ne doit s'employer que dans les mots tirés du grec, ou bien lorsqu'il tient la place de deux i, dans *abbaye, moyen, etc.*, qui se prononcent *a-bè-i, moè-ien, etc.*

Nous venons de voir dans le mot *symétrie*, que l'y employé pour un i sonne comme ce dernier. Mais lorsque l'y équivaut à deux i, le premier sert à former une diphthongue avec la voyelle qui le précède, et le second une syllabe dans la prononciation : *pays*, prononcez *pè-i*, comme s'il y avait écrit *pai-is* ; *envoyer*, dites *anvoèié*, comme s'il y avait *envoi-ier*.

Pourquoi dans le cas où l'y est employé pour deux i, ne mettrait-on pas dessus un tréma ? on distinguerait facilement par là l'y sonnante simplement i, de l'y qui en représente deux ; par exemple, on écrirait *abyme, et lojal*.

Boinvilliers nous dit qu'il faut écrire le présent de l'indicatif « nous *payons, nous envoyons, nous ennuions, nous voyons, nous sursoyons, nous fuyons* ; vous *payez, vous envoyez, vous ennuyez, vous voyez, etc.* L'y est employé dans ces temps de verbes, parce qu'il faut y faire entendre le son de deux i, et que, pour cette raison, on ne pour-

rait pas écrire « nous *paions, nous envoions, nous ennuions, nous voions, nous sursoions, nous fuions.* » Mais on doit changer cet y en deux i, à l'imparfait de l'indicatif, et au présent ou au futur du subjonctif. Exemple : nous *voïions, nous sursoïions, nous fuïions, que nous païions, etc.*, etc., parce que, si l'on écrivait nous *envoyons, nous fuyons*, on confondrait le présent de l'indicatif avec l'imparfait du même mode ; d'un autre côté, si l'on écrivait : nous *envoyions, nous fuyions*, l'y tenant la place de deux i dans les mots qui ne sont pas tirés du grec, on aurait trois i, au lieu de deux qui suffisent. »

On nous permettra de n'être point de l'avis de ce savant réformateur, parce qu'il nous paraît vouloir établir une exception dans une règle générale. Nous prétendons qu'on doit écrire à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif *envoyions, fuyions*, par la raison de principe général qui veut qu'on ne se serve de l'y, comme nous l'avons dit, que lorsqu'il est employé pour deux i ; c'est ainsi que nous écrivons *j'effraie, j'envoie*, et non pas *j'effraye, j'envoie* ; tandis qu'il faut écrire *j'effrayais, j'envoyais*. Il résulte donc que nous ne pouvons supprimer cet y à l'imparfait de l'indicatif, ni au présent du subjonctif, sans pécher contre l'orthographe générale ; car cet y, nous en conviendrons, n'est plus ici qu'un véritable i, mais nécessairement orthographique.

« Dans les verbes terminés en *ayer*, dit ailleurs le même M. Boinvilliers, comme *payer, effrayer, essayer, etc.*, on met toujours un y, parce qu'on emploie réellement deux i : *pai-ier, je pai-ie* ; c'est pourquoi il faut écrire *je paye, tu payes*, il *paye* et ils *payent*. Les seuls temps où l'on doit faire usage de l'i, sont le futur *je paierai*, et le présent ou futur conditionnel *je paierais*. L'e qui suit cet i est absolument nul, et l'on peut le supprimer ; alors on écrit : *je paierai, je paierais*, avec l'accent circonflexe, pour marquer cette suppression. »

Nous demandons encore pardon au savant Grammairien de venir le contredire ; mais pourquoi admettre toujours et inutilement des exceptions ? Il est vrai que l'Académie écrit *je paye, tu payes, il paye* ou *il paie*, et au futur, *je payerai, je paierai, ou je paierai* ; elle laisse à choisir. Mais comment trancher la question ? nous croyons qu'on ne le peut qu'en consultant la prononciation. Doit-on, dans *je paye*, prononcer *je pè-ie* ou *je pè* ? Ce qui nous ferait pencher pour la seconde manière, c'est la triple orthographe du mot *payement*, que l'Académie permet d'écrire aussi *paiement* et encore *païment*. Raisonnablement parlant, elle ne pourrait autoriser à écrire *païment*, s'il fallait rigoureusement prononcer *pè-ie-ment* ; car on ne saurait faire sentir des lettres qui ne sont pas dans le mot. Concluons donc qu'il n'y a pas moins de

motifs d'écrire je paie, que j'envoie, et j'emploie; et suivons cette orthographe, puisqu'elle est un principe.

Il est aisé de sentir quand le son *i* doit s'écrire par un *y*; c'est lorsqu'il mouille la voyelle qui le suit, comme dans *royaume*, *frayer*.

C'est une faute bien ordinaire d'écrire *ayeux*, *payen*, *sayence*; écrivez : *aiëux*, *païen*, *faïence*. Deux *i* ne sonnent pas dans ces mots : il ne faut donc pas d'*y*.

Bien des gens considèrent à tort l'*y* comme une lettre grecque. Ce caractère n'existe cependant pas en grec; mais ce qui a donné sans doute lieu à cette erreur, c'est qu'on entend dire qu'en effet il remplace dans l'étymologie une lettre grecque; cette lettre est l'*upsilon*, qui répond à notre *u* français. Dans toutes les occasions où un mot de notre langue est d'origine grecque, le son *i* se rend en français par *y*, lorsque la syllabe a un *upsilon* en grec : cette règle est générale et de rigueur; ainsi écrivez : *abyrne*, *acolyte*, *améthyste*, *asyle*, *béryl*, *crystal*, *cygne*, *cyindre*, etc., et non pas *abime*, *acoliite*, etc.

Liste des mots le plus en usage dans lesquels le son *i* se rend par l'*y* étymologique.

Abyrne.	Cynosure.	Hydrophobie.
Acolyte.	Cyprés.	Hydropisie.
Acronyque.	Cypris.	Hyène.
Améthyste.	Cythère.	Hyères.
Ampliclyons.	Cytise.	Hygiène.
Amygdales.		Hygromètre.
Analyse.	Dactyle.	Hymen.
Androgyné.	Dey.	Hyménaée.
Ankylose.	Dissyllabe.	Hymne.
Anonyme.	Dithyrambe.	Hypallage.
Aphyé.	Dryade.	Hyperbate.
Apocalypse.	Dyle (rivière).	Hyperbole.
Apocryphe.	Dynastie.	Hyperborée.
Azme.	Dysenterie.	Hypermaestre.
		Hypocondriaque.
Babylone.	Égypte.	Hypocras.
Borborygme.	Elysée.	Hypocrite.
	Emphytéotique.	Hypoténuse.
Cacochyme.	Empyrée.	Hypothèque.
Chrysalide.	Encyclopédie.	Hypothèse.
Chrysocolle.	Enthymème.	Hypotypose.
Chyle.	Erysipèle.	Hystérique.
Chymie.	Étymologie.	
Chylifère.	Euphrosyne.	Ichthyologie.
Clepsydre.		Idylle.
Clystère.	Gymnase.	
Collyre.	Gymnique.	Labyrinthe.
Coryphée.		Larynx.
Corybante.	Hippolyte.	Libye.
Cyclade.	Homonyme.	Lycée.
Cyclope.	Hyacinthe.	Lycie.
Cygne.	Hyades.	Lymphé.
Cylindre.	Hydraulique.	Lynx.
Cymaise.	Hydre.	Lyon.
Cymbale.	Hydrocèle.	Lyre.
Cynique.	Hydrogène.	Lys (rivière).
Cynisme.	Hydrographie.	Lysandre.
Cynocéphale.	Hydromel.	

Martyr (un).	Physionomie.	Style.
Marlyre (le).	Physique.	Stylet.
Métaphysique.	Polygamie.	Styx.
Métempsychose.	Polyglotte.	Sycamore.
Métonymie.	Polygone.	Sycophante.
Mnémosyne.	Polynome.	Syllabe.
Monosyllabe.	Polype.	Syllogisme.
Myopie.	Polysyllabe.	Sylphe.
Myriagramme.	Polytechnique.	Symbole.
Myriamètre.	Polythéisme.	Symétrie.
Myrrhe.	Porphyre.	Sympathie.
Myrte.	Presbytère.	Symphonie.
Mystère.	Prosélyte.	Synptôme.
Mystérieux.	Prototype.	Synagogue.
Mystificateur.	Prytanée.	Synallagmatique.
Mystique.	Pseudonyme.	Syncope.
Mythologie.	Psyché (meuble).	Syndic.
	Puy-de-Dôme (le).	Synecdoche.
Néophyte.	Pygmée.	Synode.
Nyctalope.	Pylone.	Synonyme.
Nymphe.	Pyramide.	Synoptique.
Nymphée.	Pyrénées.	Syntaxe.
	Pyrèthre.	Synthèse.
Odyssée.	Pyrétologie.	Système.
Olympe.	Pyrite.	
Olympiade.	Pyrrha.	Thym.
Onyx.	Pyrrhique.	Tympan.
Oxyde.	Pyrrhus.	Tympanon.
Oxygène.	Pythée.	Type.
Oxymel.	Pythiques.	Typographie.
		Tyran.
Panégyrique.	Satyre.	
Paralysie.	Sibylle.	Zéphyr.
Péristyle.	Stérototype.	Zéphyre.

Dans *yeuse*, et dans *yeux*, pluriel irrégulier de *œil*, nous employons *y* pour *i* simple, quant au son; c'est une bizarrerie de l'usage.

Y pronom et *y* adverbe de lieu, sonnent *i* également : *il faut y aller*; *ne vous y fiez pas*.

Partout ailleurs le son *i* s'orthographie par un *i* simple et non par *y* : ainsi n'écrivez plus *roy*, *soy*; mais *roi*, *foi*.

N'écrivez pas non plus *Henry*, le nom propre *Henri*, qui vient du latin *Henricus*, mot dans lequel *y* ne figure nullement.

Il y a d'autres mots encore où la consonne finale qui suit *i* ne se fait point sentir lorsque le mot est suivi d'une consonne ou d'un repos; c'est dans la plupart des substantifs terminés en *is* ou en *it*, comme *ris*, *mépris*, *dédit*, *confit*; dans les adjectifs et les participes en *is*, ou en *it*, comme *petit*, *écrit*, *pris*.

Il nous reste à parler de l'*i* circonflexe et de l'*i* tréma. Le premier ne s'emploie que pour indiquer que la syllabe est longue ou remplace une lettre retranchée, comme dans le mot *gîte*, *épître*; le second indique qu'il faut le séparer de la voyelle qui le précède immédiatement dans un mot : *hair* se prononce *ha-ir* et non pas *hère*.

Il dans *fusil* et *sourcil*, sonnent *i*; prononcez *fuzi*, *çourci*.

Des voix o et ô.

L'o naturel se prononce sans appuyer dessus et sans grossir la voix ; l'o soit grave, soit aigu, se marque par o, ou par ô, ou par ot, ou par os, ou par op, ou par oc, ou par ao. Cette dernière consonnance ne se rencontre que dans les mots *Saône, taon, août*, qui se prononcent çone, ton, oût.

En général le son simple o se prononce partout où il est écrit par un o sans accent ; mais si la voix doit être longue, on le surmonte d'un accent circonflexe, comme dans *côte*, et la plupart du temps cet accent circonflexe remplace un s retranché : *côte* est en effet pour *coste* qu'on écrivait autrefois.

Il y a quelques difficultés pour les syllabes finales. Presque tous les mots des langues étrangères qui se terminent par un o simple sonnent comme s'il y avait un ô grave, *duo, zéro* ; prononcez *duô, zéro*.

Les mots terminés par ot, comme *dévoit, bigot*, sonnent souvent ô : *sirop* se prononce *siro*, et *trop, tro* ; *escroc* se prononce *ècekrô*.

Dans les autres cas on fait sentir la consonne finale qui suit l'o ; et alors cet o devient aigu ; ainsi dites *choc*, comme s'il y avait *choke* ; *paon, Laon, faon*, pron. *pan, lan, fan* ; voyez *ao*.

De la voix u.

Le son de cette voyelle varie peu. Elle se prononce naturellement en sifflant du bout des lèvres : *vertu, du*.

Mais le son u ne s'écrit pas toujours par un u seulement. Nous voyons souvent cet u suivi d'un t qui ne se fait point sentir ; par exemple, dans les imparfaits du subjonctif : qu'il fût, qu'il reçût ; dans les prétérits : il reçut, il fut. Quelques substantifs ajoutent un t à l'u final ; comme dans *début*. D'autres prennent un s comme *refus*.

Le verbe avoir sonne u au prétérit, et s'écrit j'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, etc. Au participe il a le même son, eu, j'ai eu ; prononcez ju, tu u, il u, nous ûmes ; u, j'ai u, etc.

On écrit et l'on prononce *vidange, vide* et *vider*, et non plus *vuidange, vuide* et *vuidier*.

L'accent grave qui se place sur l'ù n'est jamais qu'orthographique ; on le met sur où adverbe de lieu, pour le distinguer de ou conjonction, qui ne prend pas d'accent. Il en est de même d'û, avec l'accent circonflexe : il se met sur les adjectifs *mûr, sûr*, où il tient la place d'un e, parce que ces mots s'écrivaient autrefois *meur, seur*, et afin de les distinguer de *mur* (muraille), et de *sur* (préposition) ; on le met aussi sur le mot *dû*, participe du verbe *devoir*, pour qu'on ne le confonde pas avec *du*, article ; enfin sur le mot *tû*, participe passé de *taire*, et sur *crû*, participe de *croître*,

pour ne pas confondre ces deux mots avec *tu*, pronom, et avec *cru*, participe du verbe *croire*.

On se sert du tréma sur l'ü, dans les mots *Ésaü, Antinoüs*, pour faire voir qu'on ne doit pas prononcer *Ézô*, ni *Antinouce* : mais *É-za-u, An-ti-no-uce*.

De l'y (Voyez de l'i.)

DES VOYELLES COMPOSÉES.

C'est avec raison que *Lévisac* dit qu'on doit attribuer aux variations que la prononciation française a éprouvées depuis deux cents ans le peu d'accord qui règne entre les sons et les signes qui les représentent. Si les combinaisons de voyelles que nous ramenons de nos jours aux sons précédents sont différemment orthographiées, c'est qu'elles se prononçaient autrefois d'une manière sensiblement différente : ce qu'il serait aisé de prouver, soit par la prononciation du Picard, soit par la prononciation populaire des Normands et des provinces du Midi. « Plus un mot est manié, dit *Duclos*, plus la prononciation en devient faible : dès qu'il est quelque temps en usage chez le peuple des gens du monde, la prononciation s'en altère et s'en affaiblit sensiblement. » Cet académicien, qui avait tant réfléchi sur la nature des sons et sur l'harmonie que leur heureux mélange peut répandre sur le discours, tire de cette nonchalance de prononciation le présage le plus funeste pour notre langue : « Elle deviendra insensiblement, ajoute-t-il, plus propre pour la conversation que pour la tribune ; et la conversation donne le ton à la chaire, au barreau et au théâtre ; au lieu que, chez les Grecs et chez les Romains, la tribune ne s'y asservit pas. »

Nous avons déjà donné le tableau général des différentes voyelles composées : procédons pour elles comme nous l'avons fait pour les voyelles simples.

De l'æ et l'œ.

Ces deux doubles lettres sonnaient en latin comme notre é fermé. Nous disons comme notre é fermé, parce qu'aujourd'hui il n'est plus guère question de *Æ* dans notre langue, parce que *æ* sonne aujourd'hui comme un e muet dans les quelques mots où il se rencontre chez nous.

Si certaines personnes conservent l'*Æ* dans l'orthographe, ce n'est que dans des mots qui sont restés plutôt grecs ou latins, qu'ils n'ont encore été naturalisés français ; aussi la plupart de ces mots

s'orthographient-ils mieux par un *é* que par l'*Æ*. Quant à l'*æ*, qui se voyait partout où l'*o* latin devenait un *e* dans la prononciation française, nous lui appliquerions ce que nous avons dit de l'*Æ*, s'il n'était nécessaire au mot *cœur*, et en usage dans les mots *mœurs*, *œil*, *œuf*, *œuvre*, *œillet*, et leurs composés et dérivés. Nous disons nécessaire au mot *cœur*, car on ne saurait ici remplacer *æ* par un *e*, ou par un *o* seul, sans dénaturer la consonnance. Mais est-il rigoureusement utile de s'en servir dans *mœurs*, dans *œil*, dans *œuf*, *œillet*, et leurs dérivés *œillade*, *œilleton*, *œuvre*, qui pourraient parfaitement s'écrire *meurs*, *eil* ou *cuil*, si l'on veut, *euf*, *eillet* ou *euillet*, etc., sans altérer en rien leur prononciation? or les yeux et la prononciation seraient aussi bien servis dans *meurs* par *eu* que dans *honneur*, *labour*. Quelques habiles Grammairiens ont prétendu que cet *æ* devait exister dans notre orthographe à cause de l'étymologie des mots latins dont il est formé. Nous professons un grand respect pour la raison étymologique, et nous reconnaissons avec M. Boinvilliers que *œil*, *œillère*, *œillet* et *œilleton* sont formés des mots latins *oculus* et *ocellus*; *œuf* et *œuvé*, de *ovum*; *œuvre*, *chef-d'œuvre*, *désœurement*, *manœuvre*, de *opus*; *bœuf*, *chœur*, *cœur*, *mœurs*, *nœud*, *sœur*, *vœu*, de *bos*, *chorus*, *cor*, *mores*, *nodus*, *soror*, *votum*. Il en est de même encore de *œcuménique*, *œdème*, *Œdipe*, *œsophage*, *fœtus*, qui viennent du grec, où se trouve un omicron. Mais comment nous expliquer l'intercallation de l'*e* muet autrement que par le génie de notre langue? Cet *e* ne compromet-il pas tout-à-fait l'orthographe étymologique? Il est d'ailleurs plus aisé de chercher dans un *Dictionnaire* à la diphthongue *eu* ce qui en comporte le son, que de le chercher à la voyelle *o*. Ces considérations nous ont forcé à ne point admettre ces doubles lettres dans notre alphabet.

De l'Æ.

Nous ne rencontrons en français cet *æ* que dans le mot *Caen*, et ses dérivés *Caennais*, *Caennaise*. L'*e* ne s'y fait nullement sentir. Prononcez *Kan*, *Kanè*, *Kanèze*.

De l'AI.

AI est tantôt *voyelle composée*, et tantôt *diphthongue*. *Voyelle composée*, dans les prétérits et futurs des verbes, et à la première personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, et alors ces deux lettres ont le son de l'*é* fermé : *je dormai*, *je mangerai*, *j'ai*, etc., prononcez *je donné*, *je mangéré*, *j'é*, etc. *AI* a le son de l'*e* muet par exception unique, dans *faisant*, *je faisais*, *bien-faisant*, *bien-faisance*; et quelques-uns proposent

même d'écrire *sesant*, *je sesais*, pour conformer l'orthographe à la prononciation. Nous ne savons en effet où a pu prendre sa source une originalité de ce genre; ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'elle existe; il faut donc s'y conformer.

Girault-Duvivier et tous les Grammairiens prétendent que *ai* doit se prononcer *a* dans *douairière*. Nous nous contenterons de rappeler l'observation de notre *Dictionnaire* sur ce mot, où il est dit que l'on doit prononcer *douèrière*, et que ce n'est que par abus que quelques-uns veulent qu'on dise *douairière*, quand ils font tous prononcer *douère* et non pas *douare*, le mot primitif *douaire*.

Partout ailleurs *ai* prend le son de l'*è* ouvert, comme dans *paix*, *aimer*, *maître*, etc., qui se prononcent *pè*, *èné*, *mètre*. Il en est ainsi toutes les fois que cet *ai* se rencontre au milieu ou à la fin des mots. (Voyez *ai*, aux *diphthongues*.)

De l'AI substitué à l'OI,

ayant le son d'*è* ouvert.

Notre intention avait d'abord été de renvoyer cette discussion à l'*oi*, ainsi que l'ont fait presque tous les Grammairiens; mais il nous a semblé plus conséquent d'en parler maintenant. Il sera peut-être curieux de connaître l'opinion des auteurs qui ont traité cette question. Nous allons donner leurs avis, quelque divers et quelque contradictoires qu'ils soient trop souvent, ayant soin de les accompagner de nos réflexions.

« Lorsque dans les finales des verbes, dit De-
 » mandre, il y a le son d'*è* ouvert, on l'écrit tou-
 » jours par *oi*; seulement on y ajoute un *s* pour les
 » première et seconde personnes du singulier, un
 » *t* pour la troisième du même nombre, et *ent* pour
 » la troisième du pluriel, où cet *ent* est entière-
 » ment muet, comme *j'aimois*, *j'aimerois*, *tu ai-*
 » *mois*, *tu aimerois*, *il aimoit*, *il aimeroit*, *ils ai-*
 » *moient*, *ils aimeroient*. Il n'y a que *je vais* où ce
 » son s'écrit par un *ai*. Nous ne parlons pas des
 » prétérits, *j'aimai* ni des futurs *j'aimerai*, parce
 » que cet *ai* final n'a pas le son d'un *è* ouvert, mais
 » d'un *é* fermé, comme nous le verrons bientôt. »

Nous ferons déjà remarquer l'embarras dans lequel tombe ce Grammairien, qui se trouve forcé d'admettre une exception pour *je vais*.

Il continue :

« Plusieurs noms terminés par le même son, et
 » surtout des noms de peuples, s'écrivent aussi par
 » *ois*, comme *François*, *Anglois*, *Polonois*, etc. *Por-*
 » *tugais* s'écrit par *ai*. » Encore une exception qui
 nous dispense de commentaires. « Plusieurs écri-
 » vains célèbres trouvent cette pratique si vicieuse,
 » qu'ils ne se font point scrupule de l'abandonner ;
 » ils écrivent *j'aimais*, *j'aimerais*, *il aimait*, *ils ai-*
 » *meraient*, *Français*, *Anglais*, *Polonois*, etc. ;

• d'autres, *Français, Anglais, etc.* Ils disent qu'autrefois on écrivoit (*) ces mots par *o*, parce que l'on prononçoit ces *oi* dur, comme on le fait encore dans *Suédois*, qu'on prononce à peu près *Suédois*; mais que la prononciation ayant changé, la façon d'écrire doit changer aussi, puisque celle-ci est et doit être toujours soumise à celle-là, et que, dès qu'on ne dit plus *j'aimouais*, *Anglouis, les François*, on ne doit plus écrire *j'aimois, Anglois, François.* »

Il y a encore ici une petite anomalie qu'il nous est impossible de ne pas redresser sur-le-champ; c'est celle d'indiquer la prononciation d'*ois* diphthongue du mot *Suédois*, par *ouais*; ce serait au moins *oais*. « Il faut éviter, dit le père Buffier, une prononciation vicieuse de l'*oi*, qui est commune même parmi d'honnêtes gens à Paris, mais que tout le monde avoue être vicieuse; c'est de prononcer *bois, poix, etc.*, comme s'il y avoit *bouas, pouas*, au lieu de prononcer *boas, poas.* » Au reste, Demandre conclut en disant que le plus grand usage était de son temps contraire à l'opinion de ceux qui voulaient le changement d'*oi* en *ai*, et il avoue qu'ils ne pourront faire règle tant que l'usage à peu près général ne sera pas venu l'imposer. Or, l'usage général est aujourd'hui pour *ai*.

Beauzée prétend, lui qui n'admet que l'*oi*, « qu'il est tout naturel que nous écrivions plusieurs mots tout autrement que nous ne les prononçons, parce que l'orthographe s'en est conservée, tandis que l'ancienne prononciation s'en est insensiblement altérée. Nous écrivons *il aimoit, ils aimoient*, comme on l'écrivoit et comme on le prononçoit autrefois, comme les Picards le prononcent encore aujourd'hui; mais nous prononçons *il aimèt, ils aimèt.* » « De nos jours, dit M. Duclos, *Charolois* est devenu *Charolès, harnois* a fait *harnès*.... Dès qu'un mot est quelque temps en usage chez le peuple des gens du monde, la prononciation s'en amollit. Si nous étions dans une relation aussi habituelle d'affaires, de guerre et de commerce avec les *Suédois* et les *Danois* qu'avec les *Anglois*, nous prononcerions bientôt *Danès et Suédès*, comme nous disons *Anglès*... Mais en changeant la prononciation de ces mots, nous n'en changerions pas plus l'orthographe, que nous n'avons changé celle des mots *Anglois, harnois, Charolois, il aimoit, ils aimoient*. C'est une suite nécessaire de l'instabilité naturelle de la prononciation, et des impressions durables que fait l'écriture sur les imaginations. »

En nous rangeant du côté de Duclos, et en convenant comme lui que *Suédois* et *Danois* pourraient finir par se prononcer comme *Anglais*, nous ve-

nons corroborer la raison de l'orthographe moderne. Nous dirons tout-à-l'heure si les caractères orthographiques *ès* étaient préférables à ceux d'*ais*.

Nous trouvons dans les remarques des écrivains de Port-Royal des choses trop judicieuses sur cette matière pour ne pas les faire connaître à nos lecteurs.

« Il y a grande apparence que, si la réforme de l'alfabet (*), au lieu d'être proposée par un parti culier, l'étoit par un corps de gens de lettres, ils finiroient par la faire adopter : la révolte du préjugé céderoit insensiblement à la persévérance des filosofes, et à l'utilité que le public y reconnoitroit bientôt pour l'éducation des enfants et l'instruction des étrangers. Cete légère partie de la nation qui est en droit ou en possession de plaindre de tout ce qui est utile, sert quelquefois à familiariser le public avec un objet, sans influencer sur le jugement qu'il en porte. Alors l'autorité qui préside aux écoles publiques pourroit concourir à la réforme, en fixant une méthode d'instruction.

« En cete matière, les vrais législateurs sont les gens de lettres. L'autorité proprement dite ne doit et ne peut que concourir. Pourquoi la raison ne deviendrait-elle pas enfin à la mode comme autre chose? seroit-il possible qu'une nation reconue pour éclairée, et accusée de légèreté, ne fût constante que dans des choses déraisonnables? Telle est la force de la prévention et de l'habitude, que lorsque la réforme, dont la proposition paroît aujourd'hui chimérique, sera faite (*car elle se fera*), on ne croira pas qu'elle ait pu éprouver de contradiction.

« Quelques zélés partisans des usages qui n'ont de mérite que l'ancièneté voudroient faire croire que les changemens qui se sont faits dans l'orthographe ont altéré la prosodie; mais c'est exactement le contraire. Les changemens arrivés dans la prononciation obligent tôt ou tard d'en faire dans l'orthographe. Si l'on avoit écrit *j'avès, français, etc.*, dans le temps qu'on prononçoit encore *j'avois, françois* avec une diphthongue, on pourroit croire que l'orthographe auroit occasioné le changement arrivé dans la prononciation; mais, attendu qu'il y a plus d'un siècle que la finale de ces mots se prononce comme un *è* ouvert grave, et que l'on continue toujours à l'écrire comme une diphthongue, on ne peut pas en acuser l'orthographe... »

Et plus loin :

« Je n'ai pas cru devoir toucher aux fausses combinaisons de voyèles, telles que les *ai, ei, oi, etc.*, pour ne pas trop égarer les ieux. Je n'ai donc pas écrit *conètre* au lieu de *conoitre*, *françès* au

(*) Nous sommes obligés de conserver l'orthographe de ces auteurs pour les laisser d'accord avec eux-mêmes.

(*) Nous conservons toujours l'orthographe de ceux que nous citons.

» lieu de *françois*, jamès au lieu de *jamais*, *frin* au
 » lieu de *frain*, *pène* au lieu de *peine*; ce qui seroit
 » pourtant plus naturel. (Ce n'est pas notre avis.)
 » La plupart des auteurs écrivent aujourd'hui *con-*
 » *nattre*, *paraitre*, *français*, etc.; il est vrai que
 » c'est encore une *fausse combinaison* pour exprimer
 » le son de la voyelle *è*, mais èle est du moins
 » sans équivoque, puisque *ai* n'est jamais pris dans
 » l'ortographe pour une diftongue, au lieu que *oi* est
 » une diftongue dans *lois*, *rois*, *gaulois*, et n'est
 » qu'un *è* ouvert grave dans *conôître*, *parôître*,
 » *François*, *peuple*, etc.

Cette dernière opinion est tout-à-fait la nôtre; et c'est à cause de cela que nous répudions la réforme de *ois* par *ès*. La terminaison *ès* ne s'adapte qu'aux mots invariables en général; celle de *ais* ne saurait se confondre avec *oi* dans aucun cas.

Arrière donc les obstinés qui se montrent imbus de systèmes arbitraires! Nous savons bien que la raison elle-même ne fera rien contre eux. Les gens à systèmes ne s'entendent jamais. Laissons-leur la paix, tant qu'ils voudront bien nous la laisser.

En 1801, Lévizac s'exprimait ainsi : « *Oi* est voyelle ayant le son de l'*è* ouvert, 1^o dans les imparfaits et les conditionnels des verbes, *je disois*, *je dirois*; 2^o dans les verbes en *ôître* qui ont plus de deux syllabes, *parôître*, *disparôître*, etc.; 3^o dans *foible* et ses dérivés, dans *roide*, dans *monnoie* et ses dérivés, dans *harnois* et *Charolois*; 4^o dans les noms de nations dont on parle beaucoup.

» Sur quoi nous observons : 1^o que l'Académie s'est toujours opposée au changement de *oi* en *ai* dans tous ces mots, et qu'ainsi en l'adoptant, et surtout en se permettant de l'enseigner, c'est donner son opinion particulière pour règle, et la préférer à celle de l'Académie, seul juge compétent de cette matière. Et il ne faut pas croire que ce soit sans raison qu'elle s'est refusée à ce changement. Si l'on écrit *françois*, *j'avois*, c'est que nos pères prononçoient ces mots en diphthongue (et personne n'ignore que ce changement de prononciation est dû aux Italiens qui s'introduisirent à la cour sous Marie de Médicis, parce que n'ayant point ce son dans leur langue, ils avoient de la peine à le prononcer); mais on n'a jamais prononcé *français* en faisant entendre l'*a* et l'*i*. En un mot, si l'on voulait une réforme, il falloit plutôt la tirer de *procès*, *succès*, *très*, *dès*, etc., que de se régler sur *palais* et sur un petit nombre de mots pareils qu'on écrit par *ai*, par la raison de l'étymologie *palatium*, et parce que c'étoit la prononciation de nos pères, prononciation qui se conserve encore, non-seulement dans les autres langues vulgaires, mais même dans quelques-unes de nos provinces;

» 2^o Qu'on mettoit une grande différence entre la prononciation de l'adjectif *roide* et celle du

» substantif *roideur* et du verbe *roïdir*, dont le premier se prononçoit en voyelle, et les deux derniers en diphthongue; mais l'Académie a décidé que, dans le discours ordinaire, ces trois mots se prononcent en voyelle *rède*, *rédeur*, *rédi*, et que, dans le discours soutenu, on a le choix, ou de *rède*, *rédeur*, *rédi*, ou de *roède*, *roèdeur*, *roédi*. La seule différence que l'Académie mette dans la prononciation de ces trois mots est celle de l'*è* ouvert commun dans le premier, et de l'*é* fermé dans les deux derniers. »

Maugard, en 1812, blâmait encore l'orthographe dite de Voltaire. Voici comme il en parle : M. de Voltaire, en substituant la lettre *a* à la lettre *o* dans les terminaisons *ois* qui se prononcent *ès*, n'a fait que substituer à un petit inconvénient un inconvénient beaucoup plus grand. Aussi l'Académie n'a-t-elle point adopté ce changement; et il n'y a que les amateurs des nouvelles modes et les partisans de M. de Voltaire qui écrivent comme lui; mais toutes les personnes qui raisonnent, et qui ne se laissent point éblouir par l'autorité d'un nom imposant, regardent cette innovation du même œil que la regardoit M. l'abbé d'Olivet. Voici comme il en parloit : « Pourquoi touchons-nous à notre orthographe? Belle demande! nous le faisons, dit-on, pour faciliter la lecture de nos livres aux étrangers. Comme si les voyelles portoient toujours à l'oreille d'un Anglois, d'un Polonois le même son qu'elles portent à la mienne. Qui ne sait que les savants de nations différentes, s'ils veulent se parler en latin, ont peine à s'entendre, ou même ne s'entendent point du tout, quoique l'orthographe soit précisément et invariablement la même pour toutes les nations? Plusieurs de nos jeunes auteurs se plaisent, depuis quelque temps, à écrire *ils chantaient*, *je chantais*, et il n'est pas difficile d'en deviner la raison. Ainsi les courtisans d'Alexandre se croyoient parvenus à être des héros, lorsqu'à l'exemple de leur maître ils penchoient la tête d'un côté. » (*Remarque XII sur Racine.*)

Nous arrivons aux remarques de Girault-Duvivier, qui se trouvent être les mêmes en 1834 qu'en 1830 et années précédentes. Nous aurons soin de retrancher seulement les citations que nous avons déjà faites en copiant les autres auteurs.

« Pour remédier, dit-il, à l'inconvénient des différents sons de la combinaison *oi*, un nommé Bézain, avocat assez obscur au parlement de Rouen, proposa, en 1673, d'y substituer la combinaison *ai*, c'est-à-dire d'écrire par *ai* tous les imparfaits et les conditionnels des verbes, *j'aimais*, *j'aimerais*, au lieu de *j'aimois*, *j'aimerois*; certains infinitifs : *paraitre*, *disparaitre*, au lieu de *paroître*, *disparoître*; d'écrire de même par *ai* *faible* et ses dérivés; *monnaie* et ses dérivés; *Français*, *Anglais*, *Hollandais*, *Irlandais*, *Polo-*

» *nais*, *Charolais*, etc., etc., que l'on prononce
 » *Francès*, *Anglès*, etc., etc. Mais ce changement
 » fut rejeté, et par les grands écrivains du siècle
 » de Louis XIV (1), et depuis par les plus célèbres
 » Grammairiens.

» *D'Olivet* (12^e remarque sur *Racine*) donna
 » pour motifs que *ai*, ainsi que *oi*, a plusieurs
 » sons. En effet, dans *bienfaisant*, cette combi-
 » naison a le son de l'*e* muet; dans *j'aimai*, elle a
 » le son de l'*é* fermé; dans *jamais*, elle a le son de
 » l'*è* ouvert; dans *j'aimerai*, elle a un son diffé-
 » rent de *j'aimois* et de *j'aimerois*; enfin dans
 » *douairière*, elle a à peu près le son de l'*a*.

» L'abbé Girard adopta d'abord cette innovation;
 » mais lorsqu'il vit qu'il en résultoit de très-grands
 » inconvénients, et qu'elle renversoit toutes les ana-
 » logies, il se rétracta dans son ouvrage intitulé :
 » *Vrais principes de la langue françoise*, page 343,
 » tome II.

» Du Marsais, dont Voltaire a fait l'éloge en
 » disant qu'il avoit dans l'esprit une dialectique
 » très-profonde et très-nette, jugea que la combi-
 » naison *ai* n'est pas plus propre que la combi-
 » naison *oi* à représenter le son de l'*è* ouvert; si
 » l'on écrit *François*, *j'avois*, c'est, disoit-il, parce
 » que nos pères prononçoient ces mots en diph-
 » thongue, *Fran-çois*, *j'a-vois*; mais on n'a jamais
 » prononcé *François*, *j'avois*, en faisant entendre
 » l'*o* et l'*i*. Présentement que l'on prononce ces
 » mots avec le son de l'*è* ouvert, si l'on vouloit une
 » réforme, il falloit plutôt la prendre des mots
 » *accès*, *procès*, *succès*, *très*, *auprès*, *dès*, que de
 » se régler sur *palais* et un petit nombre de
 » mots pareils, que l'on écrit par *ai* à cause de l'é-
 » tymologie *palatium*, et parce que telle étoit la
 » prononciation de nos pères; autrement c'est ré-
 » former un abus par un plus grand. D'ailleurs,
 » ajouta-t-il, ce changement renverse toutes les
 » analogies pareilles à celles qu'il y a entre *notion*
 » et *connoître*, *apparoître* et *parvoître*, *notoire* et *con-*
 » *noissance*, *monnoie* et *monnoyeur*, *Anglois* et *Ang-*
 » *glomane*, etc., etc.; enfin il n'y a pas plus de rai-
 » son de réformer *François* par *Français*, qu'il n'y
 » en auroit de réformer *palais* par *palois*.

» Domergue fut d'une opinion à peu près sem-

» blable (dans la 2^e édition de sa *Grammaire sim-*
 » *plifiée*, et dans ses *Solutions grammaticales*): *Oi*
 » est mal, dit-il, parce que c'est un signe trompeur;
 » mais *ai* l'est également, puisqu'on le prononce
 » d'une manière dans *essai*, *délai*, et d'une autre
 » manière dans *bienfaisant*, *j'aimai*, *j'aimerai*, etc.
 » Or, dans les réformes, on ne doit pas remplacer
 » un abus par un abus. De la combinaison de l'*a*
 » ou de l'*o* avec l'*i* il ne peut résulter un *è*; une
 » voix simple ne doit s'exprimer que par un carac-
 » tère simple. Donc le changement proposé par
 » Bézain augmente les difficultés au lieu de les di-
 » minuer, et ce n'étoit pas la peine de changer
 » pour ne pas faire mieux.

» Le chancelier Bacon et Beauzée pensoient éga-
 » lement que c'est une prétention chimérique que
 » de vouloir pervertir la nature des choses, de don-
 » ner de la mobilité à celles qui sont essentielle-
 » ment permanentes, comme l'orthographe, et
 » de la stabilité à celles qui sont essentiellement
 » changeantes et variables, comme la prononcia-
 » tion. Eh! devons-nous nous plaindre de l'incom-
 » patibilité des natures de deux choses qui ont
 » d'ailleurs entre elles d'autres relations si inti-
 » mes? Applaudissons-nous, au contraire, des
 » avantages qui en résultent. Si l'orthographe est
 » moins sujette que la voix à subir des change-
 » ments de forme, elle devient par là même dépo-
 » sitaire et témoin de l'ancienne prononciation des
 » mots; elle conserve les traces de la génération
 » d'une langue, et rend un hommage durable aux
 » langues mères, que la prononciation semble dés-
 » avouer en les défigurant.

» Enfin l'Académie (1), cette autorité à laquelle est
 » dévolu le droit de prononcer sur tout ce qui in-
 » téresse la langue françoise, après avoir examiné,
 » discuté (lors même que Voltaire étoit un des
 » membres de cette compagnie) les différentes
 » raisons données pour et contre le changement
 » de la combinaison *oi* en la combinaison *ai*, ne
 » voulut jamais en faire usage.

» Dans cet état de choses, Voltaire, ne respectant
 » ni l'opinion de ces imposantes autorités, ni
 » même (2) celle de d'Alembert, le seul littérateur
 » qu'il crut devoir consulter, se déclara le plus
 » chaud partisan du changement proposé par Bé-
 » zain, et en fit usage dans tous ses écrits. Cepen-
 » dant, puisqu'il a unanimement été rejeté par des
 » écrivains qui jusqu'à présent ont été nos ora-

(1) « Tous les manuscrits des écrivains du siècle de Louis XIV,
 » et les meilleures éditions que l'on a faites de leurs ouvrages,
 » le prouvent; et un fait, dont il est facile de se procurer la
 » connoissance, en achèvera la conviction.

» Racine avoit mis dans la première édition de sa tragédie
 » d'*Andromaque* (acte III, sc. 1^{re}):

» Lassé de ses trompeurs attraits,
 » Au lieu de la quitter, seigneur, je la *fuirais*.

» Mais comme il se fit apparemment scrupule d'avoir adopté
 » cette orthographe pour rimer aux yeux, il corrigea dans les
 » éditions suivantes :

» Lassé de ses trompeurs attraits,
 » Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.

(1) « Voyez les différentes éditions de son *Dictionnaire*,
 » aux mots *Anglicisme*, *François*, *Imparfait*, *Majesté*, *Mettez*,
 » *Naitre*, *Peuple*, *Harnois*, etc., etc., (que l'on prononce
 » *harnès*), et *Roiède* (que l'on prononce *rède*). »

(2) « D'Alembert, l'un des plus grands admirateurs de Vol-
 » taire, lui objecta, dans une lettre qu'il lui adressa le 11 mars
 » 1770, que *français*, écrit par *ai*, ne représente pas mieux la
 » prononciation que *françois* écrit par *oi*; et alors cet exemple
 » de *ai*, au lieu de *oi*, est un autre abus. »

cles, par des Grammairiens dont l'opinion a toujours été d'un très-grand poids, par plusieurs imprimeurs qu'on peut regarder comme d'excellentes autorités, et par l'Académie, le vrai juge compétent en fait de langage; enfin, puisque ce changement renverse toutes les analogies, augmente les difficultés au lieu de les diminuer, etc., etc., nous croyons devoir dire qu'il peut sans inconvénient ne pas être adopté : on n'est pas tenu de se ranger à l'avis de quelques littérateurs qui ne se sont sûrement empressés de s'emparer de cette nouvelle orthographe que parce qu'ils l'ont crue de Voltaire, imitant en cela les courtisans d'Alexandre, qui se croyoient des héros, lorsqu'à l'exemple de leur maître, ils penchoient la tête d'un côté (1).

Quoi qu'il en soit de tous ces motifs, de toutes ces imposantes autorités, comme le plan que nous avons embrassé nous impose l'obligation de dire à nos lecteurs tout ce qui peut contribuer à fixer leur opinion, nous ne leur tairons pas que l'usage paroît, depuis quelque temps, avoir assez généralement adopté le changement de la combinaison *oi* en la combinaison *ai*, accueilli par Voltaire, et que l'Académie, croyant devoir déférer aveuglément à l'usage, fait, dit-on, imprimer son nouveau dictionnaire avec cette orthographe. Dès-lors, quelque bonnes que soient les raisons données par les autorités que nous avons citées, il nous semble qu'elles ne doivent plus être invoquées, puisque, comme nous l'avons dit au commencement de ce chapitre, l'usage et l'Académie sont les seuls régulateurs en fait d'orthographe.

Voilà bien du bavardage pour arriver à finir par où il aurait dû commencer; nous voulons dire à s'armer de la logique et du bon sens.

C'est à notre tour d'examiner le système erroné de ceux qui prétendent que *ai* ne remplace pas *oi*, ayant le son d'ouvert. *Ai*, voyelle composée, sonne è ou é. Voilà le principe. Lorsqu'elle a le son d'é, ce son ne s'écrit que par *ai* pur; tandis que, dans les imparfaits, cette voyelle composée *ai* ne forme point le son è sans être accompagnée d'un *s* ou d'un *t*, *je chantais*, *il marchait*. Le véritable son d'è ne réside donc pas seulement dans la voyelle composée *ai*, car *j'ai* ne se prononce pas *jè*, mais *jé*; il consiste dans la combinaison d'*a i s*, d'*a i t*. Quant à ceux qui viennent avancer qu'autant vaudrait écrire ce son par *ès* ou

es que par *ais*, *ait*, ils n'ont pas voulu se raisonner, et voir que le son d'ès ou d'es n'existe que pour les finales des substantifs, ou des prépositions, ou des monosyllabes, comme *très*, *abcès*, *après*, etc. Mais nous discutons là de véritables absurdités, et tous les éditeurs ont fait bonne justice de ces *o i s* qui ne sauraient se prononcer è, puisque ordinairement ils sonnent où, comme dans *foi* et *loi*, etc.

A l'époque où l'on écrivait *Français* par *o i s*, on prononçait bien certainement la diphthongue où; nous le voyons par ces vers de Boileau, de Boileau si exact et si pur, qui dit, chant 1^{er} de son *Art poétique* :

Durant les premiers ans du Parnasse français,
Le caprice tout seul faisoit toutes les lois.

Il n'aurait certainement pas fait rimer *francè* avec *loè*. Donc, à cette époque, on devait prononcer *francoè*. Du Marsais nous l'apprend lui-même : « *C'est la prononciation soutenue*, nous dit-il, ce mot *français* ne se prononce point par è. » Concluons. Il est impossible de se résoudre à écrire *Japonais* comme on écrit *Chinois*; et *Français*, nom des habitants de la France, comme on écrit *François*, nom de baptême.

De la voix AIE.

Aie a le son de l'è ouvert, et termine ordinairement un mot, comme dans *haie*, *futaie*; dites *hè*, *futé*.

Il n'est pas juste de faire pressentir, avec Lévi-zac, que l'e muet final de cette combinaison *aie* rende le son un peu plus long. Il a tort aussi de chercher à insinuer que quelques personnes donnent à cette terminaison le son de l'é fermé. Cette opinion est tout-à-fait contraire au bon usage.

De l'AY et de l'AYE.

Ay a le son de l'è ouvert, lorsqu'une voyelle suit immédiatement; et cette voyelle est mouillée, comme dans *payer*, *rayer*, qui se prononcent *pè-ié*, *rè-ié*.

Il n'y a que les gens peu instruits qui prononcent *ayant* comme s'il y avait *a-ian*; dites : *è-ian*.

Ay a également le son de l'è ouvert dans *paysan*, *pays*, *abbaye*. Ne dites pas *pèizan*, *péi*, *abbéi*; mais *pèizan*, *pèi*, *abèi*.

Quelques-uns veulent que le nom propre *Blaye* se prononce *Blèie*; mais on dit généralement aujourd'hui *Blè*. Le seul mot *Mayence* sonne comme s'il y avait *Maïance*.

De la voix EA.

Les deux voyelles *ea* se rendent par le son simple de *a* naturel : *il songea*. « L'e qu'on ajoute

(1) « Cette orthographe était, depuis la mort de Voltaire, tombée dans un oubli général, lorsqu'un nommé Colas, prote de l'imprimerie du *Moniteur*, en 1790, imagina de l'y introduire. Les personnes curieuses de vérifier ce fait accuseront facilement la certitude que le 31 octobre 1790, dans le *Moniteur*, comme parlent ailleurs, on imprimait encore avec un *o:toit*, *prouvoit*, et que le lendemain la métamorphose des *o* en *a* s'est faite. »

- après le *g*, il *mangea*, etc., dit du Marsais, n'est
- que pour empêcher qu'on ne donne au *g* le son
- fort *gua*, qui est le seul qu'il devrait marquer.
- Or, cet *e* fait qu'on lui donne le son doux *ja*.
- Ainsi cet *e* n'est ni ouvert, ni fermé, ni muet; il
- marque seulement qu'il faut adoucir le *g*, et pro-
- noncer *je* comme dans la dernière syllabe de
- *gag*e. »

Des voix EI et EAI.

Nous réunissons ensemble ces deux combinaisons, parce qu'elles ont le même son d'*e* ouvert : *seigneur*, *démangeaison*. Cependant *geai* se prononce *jé*.

Des voix ÉE et EY.

Ée et *ey*, qui terminent un mot, sonnent comme un simple *é* fermé : *aimée*, *armée*, *bey*, *dey*, *donnée*; dites comme s'il y avait *émé*, *armé*, *bé*, *dé*, *donné*.

De l'ao.

A est nul dans *aoriste*, *taon*, *Saône*, *août* et *aoûteron*. Prononcez comme s'il y avait *oriste*, *ton*, *Sône*, *oût*, *oûteron*. Mais, par une bizarrerie de l'usage, il conserve le son qui lui est propre dans *aoûter*. Nous devons avertir que l'usage ne paraît pas avoir encore adopté généralement la prononciation *oût* du mot *août*, malgré les observations judicieuses de Voltaire, qui prétend que si l'on disait : *la mi-a-oût*, on imiterait parfaitement le miaulement du chat. Nous ajouterons qu'en parlant de la moisson qui se fait dans le mois d'*août*, on dit *faire l'oût*, et non pas *faire l'a-oût*.

Des voix AU, EAU et EO.

Ces trois voix ont tantôt le son de *ô* circonflexe, et tantôt celui de *o* simple; d'où l'on doit tirer la conséquence que c'est une faute grave de les prononcer comme *o* simple, lorsqu'elles doivent avoir le son de *ô* grave. La difficulté est grande.

Lévizac nous dit, dans une de ses remarques, que le vieux Ramus avait distingué le son de cette combinaison du son de *o*, et que MM. de Port-Royal avaient rectifié cette erreur. Comment l'abbé de Dangeau, et surtout l'abbé Batteux, ont-ils pu faire la méprise de Ramus? Comment eux, qui connaissaient la *Grammaire de Port-Royal*, n'ont-ils pas senti que *au* et *eau* n'étaient qu'un *o* écrit avec deux ou trois caractères; aigu et bref dans *Paul*, et grave et long dans *hauteur* et *tombeaux*; tandis que Wallis, un étranger, dit Duclos, ne s'y est pas mépris? C'est que Wallis ne jugeait les sons que par l'oreille; et l'on n'en doit juger que de cette manière, en oubliant absolument celle dont ils s'écrivent. »

Nous trouvons quatre expressions différentes qui sont *au*, *eau*, *aux*, *eaux*; les deux dernières ne sont prises que pour marquer les pluriels, et les deux premières servent aux noms singuliers.

Au est pour *à le*, article singulier. Si l'article doit être au pluriel, on écrit *aux*.

Si le son *au* se trouve au milieu ou au commencement d'un mot, il s'écrit par *au* simple, comme *aubaine*, *vaudeville*, *vautour*, *audace*, *aubier*, *audience*, *minauderie*, *réchauffer*; il n'y a d'exception que pour les mots composés de quelques noms terminés en *eau*, et qui portent ces trois caractères dans leurs composés, comme *beau-père*, *Beauvais*, *Beaujeu*, *beaupré*, etc.

Nous avons peu de mots qui se terminent par *aux* au singulier. Il y a cependant l'adjectif *faux*, d'où sont formés les composés *faux-suyant*, *faux-pas*, *faux-jour*, etc. Nous ne parlons pas ici du mot *faulx*, instrument à *faucher*, que nous considérons dans notre *Dictionnaire* comme un barbarisme toutes les fois qu'on l'écrit *faux*.

Tous les noms terminés en *au*, et dans lesquels ce son est suivi d'un *t* ou d'un *d*, ne prennent point non plus l'*e* muet avant *au*. On peut le plus souvent reconnaître si un nom doit avoir ce *t* ou ce *d*, par quelque mot analogue dans lequel cette consonne est sensible; ainsi nous écrirons *saut*, *assaut*, à cause de *sauter*; *haut*, à cause de *hauteur*, etc.; *rustaud*, *nigaud*, *échafaud*, *maraud*, etc., nous paraîtront devoir finir par un *d*, quand nous penserons aux mots *rustaude*, *nigauderie*, *échafaudage*, *marauder*, etc.; *chaud* prend aussi un *d*; et *réchaud* ne doit pas s'écrire autrement que par un *d*, etc. Les pluriels de ces différents noms sont les uns *auds*, comme *sauts*; les autres *auds*, comme *marauds*.

Le plus grand nombre des noms terminés par le son *au* prennent un *e* muet avant l'*au*; mais pour cela il faut que cette terminaison soit pure, c'est-à-dire qu'elle n'ait aucune consonne qui en fasse la clôture. On peut encore les reconnaître, au moins la plupart, par des mots analogues dans lesquels la syllabe *au* sera changée en *el*, comme *beau*, *bel*; *nouveau*, *ouvel*; *bourreau*, *bourrelle*; *jumeau*, *jumelle*; *niveau*, *niveler*; *museau*, *muselière*; *morceau*, *morceler*; *monceau*, *amonceler*; *marteau*, *marteler*; *manteau*, *mantelet*; *ruisseau*, *ruisseler*; *râteau*, *râtelier*, etc.

Il y en a plusieurs pour lesquels on ne trouvera pas de mots analogues qui soient aujourd'hui en usage; mais pour peu qu'on connaisse ce qu'était autrefois notre langue, on saura qu'elle en avait; pour *château* on disait autrefois *châtel*, *vel* pour *veau*, *taure*, ou *taurelle*, pour le féminin de *taureau*, *oiseau* pour *oiseau*, etc. S'il y en a quelques-uns pour lesquels on n'en trouve point si facilement, comme *eau*, *rêseau*, *rideau*, *roseau*, c'est à l'usage et aux *Dictionnaires* qu'il faut recourir.

Eo ou *ed* sonne également comme *o* simple ou

circonflexe : *géblier, Georges*; prononcez : *jôlié, Serje*.

Des voix EU, EÛ et ŒU.

Les deux lettres *e u* assemblées donnent le son que l'on entend dans *feu* et *peu*, etc. Il y a deux sortes d'*eu*, l'un grave, comme dans *jeûne*, abstinence de viande, et l'autre aigu, comme dans *jeune*, qui n'est point avancé en âge.

Eu, dans les temps du verbe *avoir* où il se trouve, se prononce comme *u* simple, *j'eus, nous eûmes, ils eurent, j'ai eu, vous avez eu*, etc. Dites *j'us, nous umes, ils urent, j'ai u, vous avez u*, etc.

N'oublions pas d'avertir que quelques substantifs terminés en *eure*, comme *gageure*, se prononcent *ure* par exception. Dites comme s'il y avait *gajure*.

On écrit *Europe, Eucharistie, heureux, Eurydice, saint Eustache*; ce serait une faute grave de prononcer *urope, ucharistie*, etc.

Partout où l'on trouve ces deux voyelles de suite *e u*, il faut les séparer et les prononcer chacune en une syllabe, s'il y a un accent aigu sur l'*e*, comme *réussir*, que l'on prononce *ré-ussir*, et non pas *reucir*, etc.

La voix *eu* ne s'écrit pas ordinairement par d'autres caractères que par ceux que nous marquons ici. Nous disons ordinairement, parce qu'il est quelques mots où il s'écrit par *œu*, comme *cœur, œuf, bœuf, œuvre, œuvé, manœuvre, vœu, mœurs*, etc., quoique l'*o* soit fort inutile pour la prononciation dans tous ces mots, si ce n'est dans *cœur*, et dans *chœur*.

Eu se marque aussi par *æ* dans *œillet, œil, œillade, œillère, œilleton*; et par *ue* dans *écueil, orgueil, cercueil*, etc.

Tous les adjectifs terminés par la voix *eu* s'écrivent *eux*, même au singulier; comme *vigoureux, heureux*, etc. Les noms substantifs qui finissent par le même son prennent aussi au pluriel cette consonne *x* qu'ils n'ont point au singulier, comme *vœux, feux*, etc. Le verbe *vouloir* s'écrit au présent singulier, *je veux, tu veux, il veut*. Nous examinerons, lorsque nous parlerons de la formation du pluriel dans les substantifs, si l'usage de ces *x* à la suite de *eu* final a été contredit avec raison par quelques Grammairiens qui voulaient y substituer un *s*.

De la voix IE.

Ie se prononce comme un *i* simple : *génie, envie*; dites *jéni, anvi*, etc. Cet *e* qui lui est ajouté n'est donc qu'orthographique : *je prie, je prierais, reniement*. Quelques personnes suppriment même l'*e* au milieu des mots; elles écrivent *je prirais, reniement*.

De la voix Æ.

Æ sonne comme un *é* fermé. (Voyez cette lettre.)

De la voix œ.

Cette voyelle a le son de *eu*. (Voir ce que nous en avons dit à l'article des *voix eu*.)

De la voix oi ayant le son d'è ouvert.

Il nous reste peu de chose à dire sur cette *voyelle composée*, qui ne doit plus être en usage sous le rapport du son d'è ouvert. Nous nous contenterons de rappeler ce que nous avons dit sur la *voix ai*. Les imparfaits et les conditionnels des verbes ne doivent plus s'orthographier *je lisois, je croirois*, mais *je lisais, je croirais*.

Faible et ses dérivés, *monnaie* et *harnais* ne s'écrivent plus autrement que par *ai*; il en est de même des infinitifs *connaître, paraître*, etc. Il n'y a qu'un mot sur lequel on ne s'accorde pas encore, c'est l'adjectif *roide* et ses dérivés *roidir, roideur*. Regnier voudrait qu'on prononçât *roade*; c'est sans doute *roède* qu'il voulait écrire. Richelet et Wailly sont d'avis de prononcer *rède, rédeur, rédier*. L'Académie dit que, dans la conversation, il faut prononcer *rède, rédeur, rédier*; dans le discours soutenu, *rède, rédeur, rédier*, ou *roède, roèdeur, roédier*; et Féraud se range à cette opinion : quant à nous, qui n'acceptons que les exceptions motivées, nous voudrions qu'on écrivit ces mots par *ai* au lieu d'*oi*, et qu'on prononçât uniquement *rède, rédeur, rédier*. (Voyez *oi* diphthongue.)

Des voix ou, où et ouh.

Les deux lettres *o u*, réunies dans un même son, font encore une voix simple, qui n'est aucune des précédentes, et qui diffère totalement des sons attachés aux deux lettres qui la composent.

Ou ne forme jamais qu'un son, et toujours le même. Il n'y a ici ni difficulté ni exception. Quand on veut prononcer *mou, doux, douceur*, etc., c'est toujours le même son naturel.

Ce son s'écrit par *ou* simple dans la conjonction *ou*, et dans quelques noms, comme *coucou, hibou, chou*; *mou*, qu'on écrivait autrefois *mol*; *sou*, que quelques-uns écrivent encore *sol*: on marque aussi ce même son par *oul*, dans *soûl*, rassasié, que plusieurs auteurs écrivent *saoul*; par *où*, dans l'adverbe de lieu. *Fou*, insensé, s'écrit toujours par *ou*, excepté devant les noms qui commencent par une voyelle; alors on écrit *fol*, comme *fol amour*; il en est de même de *cou*; on écrit *col atlongé*.

Où ne prend d'accent grave que lorsqu'il est adverbe de lieu.

Que termine ordinairement les mots; il n'a point de prononciation autre que celle de l'*ou* simple : *il loue*; *de la boue*.

De la voix *ue* et *uë*.

La première de ces voix composées sonne comme *u* simple, sans faire aucune attention à l'*e* qui reste muet, *avenue*, *charrue*. Quand il se trouve un tréma placé sur *uë*, il ne sert qu'à avertir de faire sonner l'*u* dans les syllabes gutturales. Ainsi l'on écrit *aiguë*, *ambiguë*, parce que, sans le tréma sur l'*e*, on pourrait prononcer *gue* la syllabe finale qui doit sonner *gu* dans ces mots.

DES SYLLABES NASALES.

Nous appelons *syllabe*, et non point *voyelle nasale*, le son de voix qui est formé des *voyelles simples* *a, e, i, o, u*, ou des *voyelles composées* *ai, ea, ei, co, eu*, combinées avec les lettres *m* ou *n* finales.

On nomme ce nom *nasal* parce qu'il vient effectivement du *nez*; il est naturellement formé par un son pur que la voix fait d'abord entendre comme celui de l'*a*, de l'*e*, de l'*o*, etc., lequel, intercepté par l'organe de la parole, va expirer dans les narines, et devient le son harmonique de la voix qui l'a précédé. Ce retentissement est exprimé dans l'écriture par les deux consonnes qui désignent les deux manières d'intercepter le son de la voix pour le rendre *nasal*; c'est-à-dire que, si le son doit être intercepté par la même application de la langue au palais qu'exige l'articulation de *n*, *n* est le signe de la *nasale*; et si le son est intercepté par l'union des deux lèvres, comme pour l'articulation de *m*, c'est par *m* qu'on le désigne.

Le son *nasal*, dit Demandre, ressemble, de sa nature, au retentissement du métal; et quand l'organe est bien disposé, ce timbre de la voix n'est pas plus harmonieuse. Mais alors on confond ce retentissement pur de la voix avec la voix même : il ne fait qu'un son avec elle; au lieu que s'il est pénible, obscur, et, en un mot, déplaisant à l'oreille, on aperçoit ce vice, qui n'est pas dans la voix, mais dans l'organe auxiliaire; et pour en désigner la cause, on appelle cela *chanter du nez*, *parler du nez*. Mais autant le son de la *nasale* est déplaisant lorsqu'il est altéré par quelque vice de l'organe, autant il est agréable lorsqu'il est pur; il contribue sensiblement à rendre une langue sonore; et la nôtre lui doit en partie l'avantage d'être moins monotone, plus mâle et plus majestueuse que celle des Italiens.

Selon Dangeau, les combinaisons *nasales* sont de pures voyelles.

L'abbé d'Olivet avait d'abord adopté ce sentiment; mais ayant réfléchi sur la nature des *nasales*, il changea d'avis; et, quoiqu'il ait toujours reconnu qu'elles expriment un son simple et indivisible, il cessa d'y voir de pures voyelles, parce que, dit-il, « elles conservent tellement *n*, que c'est de la position qu'il dépend que cette con- » sonne soit muette ou sonore. » Il y vit un effet semblable à celui de l'aspiration, avec cette seule différence que la lettre *h* précède les voyelles aspirées, au lieu que la consonne *n* termine les voyelles *nasales*.

« Par l'aspiration, dit-il, la voix remonte de la » gorge dans la bouche. Par la *nasalité*, elle re- » descend du nez dans la bouche. Ainsi le canal » de la parole ayant deux extrémités, celle du bas » produit l'aspiration, et celle d'en haut produit la » *nasalité*. » D'où ce savant académicien conclut » que les voyelles aspirées et nasales étant, les » unes aussi bien que les autres, non des voyelles » pures et franches, mais des voyelles modifiées, » elles peuvent les unes comme les autres empê- » cher l'hicatus ou le bâillement. »

D'ailleurs, quelque système qu'on adopte sur la *nasalité*, on aura toujours une prononciation fixe, puisque, comme l'observe l'abbé d'Olivet, l'usage le plus certain et le plus constant a décidé quand la consonne *n* doit être muette, et quand elle doit être sonore dans les terminaisons nasales.

Au reste, il est de principe général, dit Lévizac, qu'on ne doit jamais faire sonner la terminaison *nasale*, à moins que le mot où elle se trouve et le mot qui la suit ne soient immédiatement, nécessairement et inséparablement unis.

Ainsi, on fera sonner la consonne *n* dans *on*, avant son verbe. *On arrive* et *on est arrivé* se prononceront : *o-narrive*, et : *o-nest arrivé*. Mais on doit conserver à ce pronom le son muet après le verbe : *arrive-t-on aujourd'hui?* *arriva-t-on hier?*

On la fera également sonner dans les pronoms possessifs *mon*, *ton*, *son*, et dans tous les adjectifs placés avant les substantifs, comme *ton esprit*, *bon ange*, *son ame*, *certain auteur*, qu'on prononcera *to-nesprit*, *bo-nange*, *so-name*, *certain-nauteur*; mais on la laissera muette dans tous les substantifs sans exception, et dans les adjectifs suivis d'une préposition, comme : *cette maison est belle*, *bon à monter*, *bon à descendre*.

Segrais écrivit un jour au célèbre Huet, au nom de l'académie de Caen, pour inviter l'Académie française à décider s'il fallait faire ou ne pas faire tinter la consonne *n* dans *bon à monter*, *bon à descendre*. « Sur quoi, rapporte l'abbé d'Olivet, l'A- » cadémie française répondit que puisqu'on pou- » vait introduire un adverbe entre *bon* et la prépo- » sition *à*, comme si, par exemple, on voulait dire » *bon rarement à monter*, *bon quelquefois à descen- » dre*, de là il s'ensuivait que *bon* doit être pro-

noncé sans liaison avec la préposition à. Méze-
rai, en qualité de Normand, fut seul d'un avis
contraire; mais, comme secrétaire de la compa-
gnie, il fut contraint de rédiger la décision, à la-
quelle il ajouta en riant: *Et sera ainsi prononcé;*
nonobstant clameur de haro.

La consonne *n* sonne encore dans *en* préposition,
comme *en Italic*; et dans *en* pronom, lorsqu'il est
placé avant le verbe, comme: *je n'en ai point*;
mais on dit avec le son muet: *donnez-m'en un peu*.

On fait également sonner cette consonne dans
les adverbes *bien* et *rien*, parce que leur place est
immédiatement avant le verbe ou l'adjectif; *il est
bien élevé, il n'a rien oublié*. Mais ces mots con-
servent toujours le son *nasal* quand ils sont sub-
stantifs.

Voilà ce que l'usage a fixé, et d'une manière in-
variable.

Nous avons donné le tableau complet des *sylla-
bes nasales*; examinons maintenant chacune d'elles
en particulier.

am	} ayant le même son an. . .	} ambition. vendant. songeant. emploi. envie.
an		
can		
en		
em		

Pour les trois premières, il n'y a aucune excep-
tion, leur prononciation est toujours *an*. Mais com-
ment savoir si ce son doit s'écrire par *an* ou par
en? Le savant Demandre nous paraît être celui
de tous les auteurs qui a le plus approfondi cette
matière.

Le son *nasal an*, dit-il, s'écrit par *an* dans *ancê-
tres*; par *am* dans *chambre*; par *en* dans *entier*;
par *em* dans *emploi*; par *an* dans *Caen*; par *an*
dans *paon*, oiseau, et dans *Laon*, ville de France.

Comme avant les trois consonnes *b, p, m*, ajouta-
t-il quelques lignes plus bas, on ne met jamais la
lettre *n*, mais toujours *m*, il s'ensuit que la nasale
an s'écrit par *am* ou *em* toutes les fois qu'elle se
trouve avant ces trois consonnes, exemple: *ambas-
sade, embarras, ample, empire, emmailloter, em-
mener*, etc.

On sent, d'après la règle sur laquelle cette
observation est fondée, qu'elle est également ap-
plicable aux autres nasales; ainsi l'on écrit *om-
brage, humble, rompre, impie, imbu, imprudent*, etc.,
et non pas *onbrage*, etc. Il y a quelques mots qui,
autrefois, après la voyelle nasale, prenaient une
des consonnes *b, p*, et qui aujourd'hui ne la pren-
nent plus à cause de l'étymologie; ceux-là conser-
vent encore *m* pour former leur nasale; tels sont
domter, indomtable, etc.; mais la suppression
du *p* dans *prompt, exempt, exempter*, ne saurait
être admise. Il y a encore exception pour
les prétérits des verbes *tenir, venir, contenir, con-
venir*, etc., nous *tinmes, nous vînmes*, et leurs com-
posés nous *contînmes, nous convînmes*, etc., qui,

par analogie, gardent *n*, quoique ce soit un *m* qui
suive.

Si la nasale est suivie d'une autre consonne, on
emploie le *n* plutôt que le *m*, comme *ennuyer, ron-
ces, entendre*, etc. Dans les syllabes finales, on ne
se sert ordinairement que de la consonne *n*, soit
que cette finale ne prenne aucune autre lettre
après elle, soit qu'elle ait quelque consonne, com-
me *chant, écran, banc, sang, commun, quelqu'un,
rond, son*, etc. Il n'y a d'exception que pour les
syllabes finales qui sont terminées par un *b* ou par
un *p*, comme *camp, plomb, temps*, etc. Cette re-
marque est encore générale pour toutes les diver-
ses nasales.

Em et *en* se prononcent par exception *ème* et
ène, 1° dans les mots pris des langues étrangères,
Jérusalem, triennal, hymèn; 2° dans les verbes
venir, tenir, et leurs composés, *que je vienne, que
j'entretiènné*; 3° dans les mots terminés en *ène* et
enne, arène, que je prenne, et au commencement
du mot dans *ennemi*.

En et *ien*, se prononcent *ein* et *iein* à la fin des
mots et dans les dér.; *bienfait, chrétienté*.

Mais *ien* a le son de *ian* dans les mots en *ient* et
en *ience*, et dans leurs dérivés; *patient, patience,
patienter*.

Em sonne *a* dans *femme*. Mais *lemme, dilemme*
et *sel gemme*, ont le son de l'*è* ouvert, à cause de
leur origine étrangère.

Ent ne sonne point dans les troisièmes per-
sonnes des verbes; *ils aiment, ils pensent*. Mais si
cette terminaison est suivie d'une voyelle, le *t*
doit sonner. *Ils aiment à rire* se prononce: *ils
aime-tà rire*.

Voilà tout ce que l'on peut dire pour décider le
choix entre les consonnes *m* et *n* dans les *syllabes
nasales*; il reste encore de grandes difficultés que
nous allons tâcher d'aplanir. Quand faut-il em-
ployer un *a* ou un *e*, soit devant *m*, soit devant
n? Pour le sentir, nous dit-on, il faut savoir le la-
tin; on écrira *sang, le sens, un cent*; comme: *le
sang des ennemis, le sens commun, cent œufs frais*;
quand on saura qu'ils se disent en latin, le premier
sanguis, le second *sensus*, et le troisième *centum*.
Mais il paraîtra toujours fort singulier aux per-
sonnes qui réfléchissent, qu'on envoie étudier la
langue française dans la latine, et surtout notre
orthographe dans celle d'une langue qui ne res-
semble presque en rien à la nôtre.

D'ailleurs il s'en faut bien que nous suivions les
mots latins avec autant de scrupule qu'on le pense;
il en est une foule qui sont contraires aux princi-
pes qu'on établit; on dit, par exemple, que l'*in*
des Latins se change chez nous en *en*, comme *in-
tendere, entendre; inter, entre; intrare, entrer*, etc.;
cependant *sine* s'écrit chez nous *sans*; *latinus* s'é-
crit *latin*.

On nous donne aussi pour règle que les sylla-

les nasales, qui ont en latin un *e*, en ont également un en français : et cependant *condemmare*, *condemnatio*, etc., s'écrivent *condamner*, *condamnation*, *condamnable*, etc. On sent bien que nous ne voulons pas ici accumuler les exemples qui sont contraires aux règles qu'on nous donne ; il nous suffit d'en indiquer quelques-uns. Pour peu que les lecteurs veuillent y faire attention, ils en trouveront d'autres à chaque pas, et se convaincront par eux-mêmes que c'est avec raison que nous rejetons des règles fausses et étrangères.

Nous renverrons donc aux *Dictionnaires* pour le choix des voyelles *a*, *e*, dans la première voix nasale, surtout si elle ne fait point la clôture du mot où elle se trouve ; car, si elle termine le mot, nous avons une règle pour les adverbess et pour les participes actifs présents : pour les adverbess on emploie toujours l'*e* ; et l'on se sert de l'*a* dans les participes, comme *finement*, *éperdûment*, *lâchement*, *vaillamment* ; *priant*, *aimant*, *voyant*, *courant*, *disant*, etc. Pour la terminaison des adjectifs et des substantifs, on ne peut rien statuer ; on dit *constant*, *savant*, *présent*, *dolent*, *franc*, *diamant*, *moment*, etc.

Les mots terminés par le son *an* ont quelquefois une consonne muette après la nasale, et quelquefois ils n'en ont point. Tous les adverbess et les participes présents prennent un *t* ; presque tous les substantifs et les adjectifs en font de même. *Banc*, *blanc*, *franc*, prennent un *c* ; *rang*, *sang*, prennent un *g*, etc. ; *prendre* fait *je prends*, *il prend*. En final ne s'écrit par *en* que dans un petit nombre de mots, comme *hymen*, *amen* ; encore y fait-on sentir la consonne *n* presque autant que si l'on écrivait *hymène*, *amène*.

Nous ferons observer que le mot *examen*, qui est d'origine latine, se prononce presque par tout le monde avec le son nasal ; dites *examèn*, et non pas *examène*.

On emploie aussi les deux mêmes lettres *en*, lorsque cette nasale est précédée d'un *i*, et qu'elle termine le mot sans être appuyée d'aucune consonne, à moins qu'elle ne le soit de *s* ou de *t*, comme *mien*, *tien*, *sien*, *maintien*, *bien*, *lien*, *chrétiens*, *Parisiens*, *tu tiens*, *il maintient*. Partout ailleurs on se sert de *in*, *im*, *ain*, *aim*, *ein* ou *eim*. Ce n'est que par des mots analogues ou par l'usage que l'on peut s'assurer de laquelle de ces expressions on doit se servir dans les occasions particulières, si ce n'est pour *eim* qui ne figure que dans *Reims*, ville de Champagne.

L'*a* que l'on trouve dans *humanité*, *manuel*, *vanité*, *panetière*, etc., indique *ain* pour les mots *humain*, *main*, *vain*, *pain*, etc. L'*e* qui est dans *plénitude* indiquera *ei* pour *plein*, etc. ; mais il ne faut pas regarder cette analogie comme une règle toujours infaillible. On dit également *finesse* et *dessiner*, et l'on écrit *fin*, *dessin*, etc. Nous avons

dit tout ce qui regarde le choix entre les lettres *m* et *n*. *Peindre*, *craindre*, etc., font au présent *je peins*, *je crains*, *tu peins*, *tu crains*, *il peint*, *il craint*. Il est peu de noms, soit adjectifs, soit substantifs, terminés par cette nasale, qui prennent après elle une consonne muette ; en quoi l'on voit que c'est ici le contraire de la nasale *an*. On conçoit que nous ne parlons pas des pluriels qui prennent *s* selon la règle générale, comme *les biens*, *les mains*, etc.

<i>im</i> <i>in</i> <i>aim</i> <i>ain</i> <i>ein</i>	}	ayant le même son <i>ain</i> ou <i>ein</i> .	{ <i>impoli</i> , <i>fin</i> . <i>faim</i> . <i>pain</i> . <i>peindre</i> .
--	---	--	---

Comme le remarque Lévizac, les Grammairiens ne s'accordent pas sur la nature de ce son. Les uns prétendent que c'est un *i* très-faible ou un son particulier qui tient de l'*e* et de l'*i* ; les autres veulent que ce soit l'*e* suivi d'un son mouillé ; mais Duclos décide qu'on doit prononcer *ein*. « Plusieurs Grammairiens, dit-il, admettent un *i* nasal, encore le bornent-ils à la syllabe initiale et négative qui répond à l'*a* privatif des Grecs, comme *in-grat*, *infidèle*, etc. ; mais c'est un son provincial qui n'est point en usage. Lorsque le son est nasal, comme dans *ingrat*, *inconstant*, etc., c'est un *e* nasal pour l'oreille, quoiqu'il soit écrit avec un *i* ; ainsi on doit prononcer *eingat*, *einconstant*. »

Cependant on conserve à l'*i* le son naturel qui lui appartient, 1° dans les noms propres tirés des langues étrangères, comme *Sélim*, *Éphraïm*, etc., qu'on prononce comme si la consonne *m* était suivie d'un *e* muet ; 2° dans tous les mots où *in* est suivi d'une voyelle, parce qu'alors l'*i* est pur, dit Duclos, et que *n* modifie la voyelle suivante, comme *in-animé*, *in-odore*, *in-humain*, etc. ; 3° au commencement des mots en *imm* et en *im*, soit qu'on prononce les deux consonnes, ce qui arrive toujours dans ceux en *imm*, soit qu'on n'en prononce qu'une, ce qui n'a lieu que dans *innocent* et ses dérivés, qu'on prononce *inoçant*, *inoçance*, etc.

Nous observerons que dans *immense*, *inné*, et leurs pareils, la consonne *m* ou *n* y fait sentir deux fois sa véritable articulation ; que quoiqu'il n'y ait dans l'un que trois syllabess, et que deux dans l'autre, il paraît néanmoins, d'après la véritable prononciation de ces mots, qu'il y a quatre syllabess dans le premier, et trois dans le second. En effet, on prononce *immense*, *immanquable*, comme s'il y avait *imemense*, *imemanquable*, et *inné*, comme si l'on écrivait *inené* ; seulement il faut passer rapidement sur cet *e* muet, comme on le fait dans *j'aimerai*, *nous ferons*, etc. Il est vrai que cette syllabe que nous y ajoutons n'est point réelle dans l'écriture, et que, dans la prononciation, elle n'est que demi-syllabe ; mais cela suffit pour rejeter l'opi-

nion de ceux qui veulent faire passer le son de cet *in* ou *in* pour un son nasal, pour une voix.

$\left. \begin{array}{l} aon \\ om \\ on \\ con \\ un \\ um \end{array} \right\}$	ayant le même son <i>on</i>	$\left\{ \begin{array}{l} taon. \\ complet. \\ donjon. \\ nous rongeons. \\ Munster. \\ Humbert. \end{array} \right.$
---	-----------------------------	---

La première et les deux dernières de ces voix ne se trouvent que dans fort peu de mots extraordinaires, ou même étrangers; nous nous contenterons de le faire remarquer. Quant aux autres: *on* se rencontre dans presque tous les mots; *om* ne se trouve que dans les mots où ce son est suivi de *b*, *m*, *p*, excepté *comte* (titre de noblesse) et ses dérivés. On écrit aussi *nom*, *pronom*; *automne* se prononce *ôtone*.

On n'emploie guère *eon* que dans les mots suivants: *bourgeon*, *badigeon*, *drageon*, *esturgeon*, *pipeon*, *plongeon*, *sauvageon* et *surgeon*.

Il ne reste donc plus qu'à voir quels noms terminés par la voix *on* prennent une consonne muette. Il en est peu qui en admettent; on dit

tronc, le pied d'un arbre; *blond*, *rond*, adjectifs; *mont*, montagne; *bond*, saut; *fond*, le bas. Les autres noms n'admettent que *s* à leur pluriel, comme *les sons*, *boutons*, etc. *Tondre* et les semblables font au présent *je tonds*, *tu tonds*, *il tond*. *Rompre* et ses composés font *je romps*, *tu romps*, *il rompt*. Toutes les premières et troisièmes personnes ayant le son de *on* font *ons* et *ont*, comme *nous aimons*, *nous voulions*, *nous irions*; *ils font*, *ils vont*, etc.

$\left. \begin{array}{l} um \\ un \\ eun \end{array} \right\}$	ayant le même son <i>eun</i>	$\left\{ \begin{array}{l} parfum. \\ importun. \\ à jeun. \end{array} \right.$
--	------------------------------	--

REMARQUE. 1° L'*u* conserve le son qui lui est propre dans les adjectifs employés au féminin, *une femme importune*. 2° *Um* se prononce *ome* dans certains mots pris des langues étrangères, comme *duumvir*, *triumvir*, etc. *Factum* se prononce *factome*; *factotum*, *factôtome*; et ainsi tous les mots tirés du latin qui ont la même désinence.

Um n'a qu'un seul mot, qui est *parfum*; et *eun* n'en a qu'un seul aussi, qui est *à jeun*.

DES DIPHTHONGUES.

Diphthongue vient du grec *δις*, deux fois, et de *φθογγος*, son; ce mot signifie : qui a un double son.

Une *diphthongue* est la réunion de deux sons qu'on fait entendre dans le même instant par une seule émission de voix; de sorte que dans la *diphthongue* proprement dite il y a deux sons, ce qui la différencie d'avec les voix simples qui n'en ont qu'un, quoiqu'on les écrive avec plusieurs caractères ou voyelles. L'une et l'autre de ces voix sont simples, ce qui distingue la *diphthongue* d'avec la voix articulée par quelque consonne; enfin l'une et l'autre sont produites par une seule émission de l'air des poumons, ce qui fait que la *diphthongue* n'est que d'une syllabe.

Dans la première syllabe du mot *aimer*, il y a deux voyelles ou deux caractères; mais ces deux voyelles ne donnent qu'un son, et par conséquent ne forment point une *diphthongue*. Cela est si vrai qu'on dirait le même mot, à n'en juger que par les oreilles, si l'on écrivait *èmer*, où la même syllabe ne serait formée que par une seule lettre.

Dans le mot *diacre*, au contraire, la première syllabe *dia* fait entendre très-distinctement le son de l'*i* et le son de l'*a*; voilà le double son qui forme la *diphthongue*. Dans la même syllabe *dia*, si l'on retranchait le *d*, la *diphthongue ia* resterait toujours.

Si l'on y fait attention, on verra que dans la prononciation ordinaire, *diacre* n'exige et ne prend que deux émissions de l'air qui sort des poumons. Il est vrai que si l'on voulait dire *di-a* en poussant l'air à deux reprises, on ferait disparaître la *diphthongue*; mais on parlerait mal. Pour prononcer ces sortes de *diphthongues*, il faut couler rapidement sur le premier son, et ne s'arrêter que sur le second.

Il faut avoir l'oreille bien juste pour distinguer la *diphthongue* propre d'avec deux sons produits par deux émissions de voix, surtout dans certains mots qui n'ont entre eux que peu de différence, comme dans *bien*, qui n'est que d'une syllabe, et dans *lien*, qui en a deux, et par conséquent ne forme point une *diphthongue*.

Les *diphthongues* n'étant que de simples voix réu-

nies, les caractères qui expriment les unes peuvent varier comme ceux qui expriment les autres. On comprendra, comme le dit Beauzée, qu'il est possible qu'il y ait dans une langue des *diphthongues* usitées qui ne soient aucunement connues dans une autre. Les Allemands emploient fréquemment la *diphthongue* que nous représenterions par *aou*, et qu'ils écrivent *au* parce que leur *u* représente notre *ou*; ainsi *glauben* (croire), *traum* (songe), *frau* (dame), se prononcent comme nous prononcerions *glaou-ben* en deux syllabes, en faisant sonner *n* final comme dans *amen*; *traoum* en une syllabe, en faisant sentir *m* comme à la fin de *Deum*; *fraou* en une syllabe. Cette même *diphthongue* n'a pas lieu en français, quoiqu'elle se soit introduite dans les patois des provinces qui confinent à l'Allemagne. On disait dans le Verdunois *aou* pour *ou*; *maou* en une syllabe, pour *moult*, anciennement usité dans le langage national et dérivé du latin *multum* (beaucoup).

Il ne faut considérer dans la *diphthongue* que le son naturel de la réunion, non pas seulement des voyelles, ce qui ne serait pas exact, mais des lettres qui la forment.

Il n'y a pas de Grammairiens qui aient donné une table, nous ne dirons pas parfaite, mais passable, des *diphthongues*. Cette table est, en effet, bien difficile à composer. Pour le prouver, nous allons donner les deux tables les moins défectueuses, que nous accompagnerons de nos commentaires. Nous commencerons par celle de Demandre.

- *Ai.* *La Biscaille; ai!* » D'abord l'exclamation *ai!* ne s'écrit nulle part *ai!* mais *aih!* ou *aie!* et pour le mot *Biscaille*, nous apercevons l'addition d'un *e* muet qui mouille naturellement cette consonnance. *Biscaille* ne se prononce pas *Biskè*, mais *Biskaie*; *ai!* exclamatif, n'a pas le son de *è*, mais bien de *aie*, (*ie*, mouillé).
- *Ia.* *Fiacre, diamant.* » *Fiacre* se dit *fiacre*, et non pas *fi-akre*. Cela est vrai; mais *diamant* se prononce-t-il *dia-mant*? oui, en prose ordinaire et dans la conversation; mais en vers on scande bien certainement *di-a-mant*. Il fallait donc distinguer l'un de l'autre.
- *Iau.* *Miauler, miaulement.* » Est-ce bien une *diphthongue*? n'entend-on pas, principalement dans l'exemple cité, deux sons bien distincts, celui de *i* et celui de *au*? Si cela est, il n'y a pas *diphthongue*; et c'est notre opinion. Nous pourrions ajouter que ces mots paraissent être de véritables onomatopées; et si l'on admettait la *diphthongue* *iau*, le son imitatif se trouverait affaibli. *Miaou* ne se prononce-t-il pas *mi-a-ou*?
- *Ié.* *Pié, moitié.* » Il y a long-temps qu'on n'écrit plus *pié*, mais *pied*. Quant au mot

moitié, c'est bien un mot *diphthongue* en prose; et voici un vers de *Corneille* qui le naturalise même en poésie :

Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en eau;
La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau.

- *Iè.* *Pannetière, lièvre.* » Ici la *diphthongue* a lieu en prose, et aussi en poésie.
- *Ieu.* *Harmonieux, milieu.* » Il est faux de dire que l'on prononce en prose comme en vers *har-mo-nieux*; dans l'un et l'autre cas c'est *har-mo-ni-eux*. *Milieu* est un mot fort douteux. Il n'y a point de difficulté pour la prose; on dit *mi-lieu*; mais en vers dirait-on *mi-lieu*? Nous trouvons cependant un mauvais vers de *Richer* qui fait de la dernière syllabe de ce mot une *diphthongue* :

Desquelles celle du milieu
Est brûlante comme du feu.

Mais ce poète ne saurait faire autorité pour nous.

- *Io.* *Fiole, pioche.* » Contentons-nous d'indiquer maintenant notre sentiment : en prose, *io*; en vers, *i-o*.
- *Iou.* *Chiourme.* » Prononce-t-on bien, même en prose, *chiourme*? Il est permis d'en douter.
- *Ian.* *V viande.* » En prose, *viande*; mais, en vers, on dirait peut-être *vi-ande*.
- *Ien.* *Bien.* » Il y a une vraie *diphthongue* dans ce mot; mais *lien* ne se prononce-t-il pas *li-en*, en prose comme en vers?
- *Ion.* *Distraction, commission.* » En prose, toujours *ion*; en vers, toujours *i-on*.
- *Oua.* *Ouate.* » La prononciation d'*ouate* par *auate*, indiquée par l'auteur, n'obtiendra jamais naturalisation. *Oua* ne saurait, dans aucun cas, sonner *aua-ou oa*; ceci serait plus qu'absurde.
- *Ouan.* *Basouant.* » Cet *ouan*, qui se prononcerait *auan*, est de la force de l'*aua* que l'on voudrait donner au mot *ouate*.
- *Oue.* *Fouet, rouet.* » Jamais *oue* ne pourra faire que *ou*, puisque l'*e* qui termine cette consonne est muet. Il est évident néanmoins que *fouet* et *rouet* se prononcent par une seule émission de la voix, *rouè*, *fouè*, aussi bien en vers qu'en prose; mais il fallait indiquer pour *diphthongue* le son *ouè* écrit par *ouet*, et non pas celui de *oue*, qui ne signifie rien, pour rendre la prononciation de ces deux mots.
- *Oui.* *Bouis, enfoui.* » Le son est *diphthongue* en prose; on ne saurait en disconvenir, mais, au lieu du mot *bouis*, qui ne s'écrit et ne se prononce plus que *buis*, on aurait pu indiquer le monosyllabe *oui*. Un poète scanderait certainement *en-fou-i*.

- « *Ouin.* Marsouin. »
- « *Ui.* Lui, fruit, ennui. »
- « *Uin.* Juin. »

Passons à l'examen de la table qui a paru la plus exacte à Girault-Duvivier :

Aih! mail. Si nous rapprochons l'observation que nous venons de faire sur Demandre, nous nous apercevons que Girault-Duvivier est, comme lui, tombé dans l'erreur, et qu'il a de plus confondu les sons que l'autre avait bien eu soin de conserver; car il avertit qu'il ne faut pas confondre la *diphthongue* avec les deux lettres *ai* ou *ei*, ou autres, suivies de *l mouillé*. *Bail, mail, bercail, il batailla, il sommeilla, il pillait, il recueillit, il débrouilla, la veille*, et autres semblables, ne sont point proprement *diphthongues*, parce qu'il entre dans ces mots une ou deux consonnes. Quelques personnes même voudraient regarder toutes ces syllabes, ou quelques-unes d'entre elles, comme de vraies *diphthongues*, d'après du Marsais et plusieurs autres auteurs; nous croyons devoir plutôt traiter de ce qui les concerne, en parlant des lettres *mouillées*, qu'en parlant des *diphthongues*. Girard vient aussi à l'appui de ce qu'avance Demandre, en disant que « devant deux *ll* ou un *l* final, ces deux voyelles ne font point *diphthongue*; l'*i* dé-suni de l'*a* n'y sert qu'à mouiller la consonne: *paille, écaille, email, corail.* » Nous eussions voulu que ce Grammairien fût conséquent avec lui-même, et qu'il n'écrivit pas deux lignes plus bas que « lorsque le son ouvert précède *l mouillé*, c'est toujours la *diphthongue ei* qui sert à le peindre: *sommeil, pareil, soleil, vermeille, treille.* » Bien certainement les deux motifs sont les mêmes.

- Ia.* *Diacre.*
- Ic.* *Pied.* Cet exemple est mauvais; il fallait un autre mot, comme *moitié*, et indiquer le son *ié*.
- Iè.* *Lumière.* (Nous avons traité de ce son plus haut.)
- Iai.* *Biais.*
- Oi.* *Loi.* Nous ajoutons qu'il se prononce *loè*, et non pas *loâ*.
- Eoi.* *Villageois.*
- Ouai.* *Ouais!*
- Iou.* *Chiourme.* (Voyez notre remarque sur Demandre).
- Oë.* *Moëlle, boëte.* Voilà une grave erreur, que son auteur relève bien vite par une remarque au bas de la page, et dans laquelle il avoue que les mots *moëlle, boëte, poëme*, s'écrivent présentement *moelle,*

boëte, poëme, d'après l'Académie. Pour-quoi alors indiquer ce son comme *diphthongue* par *oë*; car, si vous mettez un tréma sur *e*, il ne saurait y avoir *diphthongue*. L'office du tréma serait de faire prononcer *mo-èle, bo-ète*, qui doivent se prononcer *moële, boëte*.

- Ouan.* *Louange.* Est-ce bien là une *diphthongue*? Nous en trouvons une dans le nom *pr. Rouen*, qui se prononce ainsi: *Rouan*; mais elle n'est pas écrite par *ouan*. Quant au mot *louange*, nous nions qu'on doive dire avec affectation *lou-ange* en prose; mais, en vers, on pécherait grossièrement contre la mesure en faisant une *diphthongue* de *louan*.
 - Ua.* *Équateur.* Nous verrons plus tard que *ua*, dans *équateur* et *quinquagésime*, se prononce *oua*, et non pas *ua*. Cette *diphthongue* n'existe pas, selon nous, en français.
 - Oue.* *Ouest.* Nous renvoyons à la *diphthongue* semblable de Demandre.
 - Oin.* *Soin.*
 - Ouin.* *Baragouin.*
 - Io.* *Pioche.*
 - Iou.* *Chiourme.*
 - Ian.* *Viande.*
 - Ien.* *Combien.*
 - Ieu.* *Dieu.*
 - Ion.* *Occasion.*
 - Oui.* *Louis, bouis.*
(Voir, pour ces mots, nos observations sur Demandre.)
 - Uc.* *Écuëlle.* L'*e* étant muet dans *uc*, ne saurait jamais faire que *u*. Si l'on voulait indiquer le son vrai de *ue* dans cette occasion, il fallait écrire *uè*, car *écue!le* se prononce *écue!le*.
 - Ui.* *Lui, étui.*
 - Uin.* *Juin.*
- Les combinaisons de voyelles ne forment qu'un son indivisible et simple; dit Lévizac; mais il y en a d'autres qui font entendre le son de deux voyelles en un seul temps, et par une seule émission de voix; on les nomme *diphthongues*. Il aurait été à désirer que les Grammairiens n'eussent donné ce nom qu'aux combinaisons de voyelles qui font entendre deux sons; ils n'auraient pas été obligés de distinguer les *diphthongues* en vraies ou propres, et en fausses ou impropres, et d'admettre des *diphthongues de l'oreille* et des *diphthongues aux yeux*. Pour nous, qui examinons les sons tels qu'ils sont en eux-mêmes, nous n'admettrons pas cette distinction inutile; mais nous sommes loin de condamner ceux qui continuent de s'en servir, puisque l'Académie a rapporté cette double acception, en se bornant à observer que la dernière est abusive et impropre.
- « L'essence de la *diphthongue*, dit du Marsais, consiste en deux points: 1^o qu'il n'y ait pas, du

- moins sensiblement, deux mouvements successifs
- dans les organes de la parole; 2° que l'oreille
- sente distinctement le son de deux voyelles par
- une seule émission de voix. Quand je dis *Dieu*,
- j'entends *i* et *eu*; mais ces 2 sons sont réunis en
- une seule syllabe, et énoncés en un même temps.»

Le premier son de la *diphthongue* se prononce toujours rapidement; on ne peut se reposer que sur le second, parce que c'est le seul qui puisse être continué. C'est ce qui avait porté les Grecs à appeler la première voyelle *prépositive*, et à donner le nom de *postpositive* à la seconde.

On prononçait autrefois beaucoup plus de diphthongues qu'aujourd'hui. On les a supprimées pour rendre la prononciation plus douce. « Nous avons raison, dit Duclos, d'éviter la rudesse dans la prononciation; mais je crois que nous tombons dans le défaut opposé.... Ces *diphthongues* mettaient de la force et de la variété dans la prononciation, et la sauvaient d'une espèce de monotonie qui vient en partie de notre multitude d' muets. »

Il y a dans les *diphthongues* deux choses bien essentielles à considérer. Pour plusieurs d'entre elles, la prononciation en vers n'est pas la même que celle de la prose; telle consonnance est *diphthongue* dans le discours ordinaire, et de deux syllabes bien distinctes dans le discours relevé. *Action* se prononce *ak-cion*, en deux émissions de voix, dans la conversation; et *ak-ci-on*, par trois syllabes bien marquées, dans les vers. *Louis*, en prose se prononce *Loui*, et en vers *Lou-i*. *Louange* est de deux syllabes dans la conversation, et de trois dans la poésie. Le goût et l'usage peuvent seuls guider ici.

Voici la table de *diphthongues* qui nous paraît la plus exacte.

Aie. *Aie!* cri de douleur.

REMARQUE. Les syllabes *ail*, de *bail*, *attirail*, etc.; *eil*, de *soleil*, *pareil*, etc.; et *œil*, pourraient peut-être avec justice être admises comme *diphthongues*, car on n'y entend qu'une émission composée de la voix. Mais le son mouillé, qui produit réellement la *diphthongue*, ne vient que de *l*, qui termine ces syllabes. (Voyez la consonne *l*, à l'article des *ll* dits mouillés.)

la. *Diacre*, *facre*.

Lévizac, qui ne laisse échapper aucune observation, remarque que MM. de Port-Royal et du Marsais regardent *ay* dans *ayant* comme appartenant à cette *diphthongue*. Mais, dit Duclos, il n'y a point de *diphthongue* dans ce mot. « La première syllabe est, quant au son, un *a* dans l'ancienne prononciation qui était *a-iant*, et un *è* dans l'usage actuel, qui prononce *ai-iant*. » La dernière syllabe est la nasale *ant*, mo-

• difiée par le mouillé faible *i*. » Mais cette nasale et ce mouillé faible ne sont-ils pas une vraie *diphthongue*?

lé. *Pied*.

lè. *Vielle*.

lai. *Biais*.

Eoi. qui se prononce *oa*.... *Villageois*.

Oè. *Moelle*.

Oi. *Loi*.

Ouai. *Ouais*.

Nous ne manquerons pas de relever une grossière erreur dans laquelle Lévizac fait tomber ses lecteurs en leur disant, d'après Duclos, que toutes les *diphthongues* dont la première syllabe est *o* se prononcent comme si c'était un *ou*. Peut-être prononçait-on ainsi du temps de Lévizac et de Duclos. Mais Girault-Duvivier ne nous paraît pas excusable de s'être contenté de les copier servilement, sans se donner la peine de raisonner l'assertion de ces écrivains. Non, M. Girault-Duvivier, *o*, dans les *diphthongues*, ne sonne pas *ou*. Celui qui enseigne que les mots *loi*, *foi*, *mois*, *pois*, *bois*, se prononcent *louè*, *fouè*, *moua*, *poua*, *boua*, enseigne mal; cette prononciation sent la province; *loè*, *foè*, *moà*, *poà*, *boà*, est la seule véritable.

Continuons de citer Lévizac.

Nous avons vu les cas où la combinaison *oi* se prononce en voyelle. Voici ceux dans lesquels elle se prononce en *diphthongue* : 1° Dans les monosyllabes et dans les verbes en *oire* et en *ôtre* de deux syllabes, comme *moi*, *froid*, *croire*, *croître*, etc.;

2° Dans les polysyllabes en *oi*, *oie*, *oir*, *oire*, *eoire*, *oise*, *oisse*; comme : *emploi*, *courroie*, *vouloir*, *observatoire*, *nageoire*, *framboise*, *angoisse*;

3° Dans les mots où *oi* et *oy* sont suivis d'une voyelle, comme *ondoisement*, *royal*, *royauté*;

4° Au milieu des mots, comme *poison*, *courtoisie*;

5° Dans les noms de nations dont on parle peu, comme *Danois*, *Suédois*, *Chinois*, *Iroquois*, etc. : on doit excepter *Japonois*, qu'on prononce en voyelle. C'est pour cela que nous écrivons aujourd'hui *Japonais*.

François, nom d'homme, se prononce en *diphthongue*. Sur quoi nous observerons que les noms de provinces se prononcent beaucoup plus souvent en *diphthongue* qu'en voyelle, parce qu'on a peu d'occasions d'employer ces mots; aussi dit-on *Franc-Comtois*, *Albigeois*, *Gallois*, etc. Si la prononciation de *Charolois*, que nous écrivons *Charolais*, si nous en avons besoin, est différente, c'est

que ce nom ayant été celui d'un prince qui a beaucoup fait parler de lui, s'est trouvé dans la bouche de tout le monde. C'est à cette cause, et peut-être au seul caprice de l'usage, qu'on doit attribuer la prononciation adoucie de quelques lieux particuliers.

Dans les mots où *oi* est suivi d'un *e* muet final, il paraît rendre un son un peu plus ouvert que quand il n'en est pas suivi. La prononciation de *soie* n'est pas la même que celle de *soi*, *toi*. Les derniers se prononcent *çoè*, *toè*; l'autre, comme s'il y avait *coa*. Il en est de même du mot *soierie*; dites *çoa-ri*.

Oin. Soin.
Ouin. Baragouin.

Commentons encore Girault - Duvivier sur une remarque qu'il emprunte à Lévi-zac. Du Marsais, dit celui-ci, veut qu'on prononce plutôt une sorte d'*e* nasal dans la combinaison *oin* après l'*o*, que de prononcer *ouin*; ainsi, selon lui, il faut prononcer *soein* plutôt que *souin*. Mais Duclos lui reproche de n'avoir pas bien perdu l'accent provençal.

Nous nous rangerons, comme toujours, du côté de la raison, en approuvant la prononciation de du Marsais. Nous avons les deux diphthongues *oin* et *ouin*. Si *soin* devait se prononcer *souin*, pourquoi ne pas l'écrire comme la diphthongue de *baragouin*? Jamais nous ne comprendrons que deux sons écrits différemment puissent se prononcer de la même manière.

Io. Pioche.
Iau. Miauler.
Ien. Rien, bien.
Ian. Viande.
Ient. Patient.
Ieu. Dieu, cieux.
Ion. Nous disions, occasion, pion.
Iou. Montesquiou.
Oè. Moele, poème.

REMARQUE. L'Académie observe que dans le mot *poème* et ses dérivés, *o* et *è* forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu. La diphthongue n'a lieu que dans la liberté de la conversation; encore même bien des personnes ne l'admettent-elles pas dans les dérivés, où un usage général a substitué l'accent grave sur l'*e* au tréma qu'on y mettait autrefois.

Oua. Équateur.
Oue. Ouest.
Ouen. Écouen, Rouen.
Oui. Oui, Louis.
Ua. Qui se prononce *oua* dans *équateur*.

Uè. Écuelle.
Ui. Lui, étui.
Uin. Juin, quinquagésime.

N'oublions pas que les voyelles ne forment une diphthongue que quand elles expriment, comme nous l'avons dit, un son double qui se prononce en une seule syllabe. Ainsi, lorsque ces mêmes voyelles se prononcent en deux syllabes, elles cessent alors d'être diphthongues.

Dans le discours familier, presque tous les assemblages de voyelles qui expriment un double son ne forment qu'une seule syllabe, et on prononce *biai-ser*, *ma-té-riaux*, *é-tu-diant*, *pa-tient*, *am-bi-tion*, *joué*, etc., et non pas *bi-ai-ser*, *ma-té-ri-aux*, *é-tu-di-ant*, *pa-ti-ent*, *am-bi-ti-on*, *jou-é*, etc. Par conséquent *iai*, *iau*, *ian*, *ien*, *ion*, *oue*, etc., doivent être regardés dans ces mots comme de véritables diphthongues en prose.

Mais la plupart de ces mêmes voyelles qui ne font qu'une syllabe dans le discours familier doivent ordinairement en former deux dans la poésie et dans le discours soutenu, et cessent par cette raison d'y être regardées comme diphthongues. Ainsi il faut y prononcer *vi-o-ler*, *ru-i-ner*, *for-ti-fi-ant*, *mu-si-ci-en*, *pré-ci-eux*, *con-di-ti-on*, etc., et non pas *vio-ler*, *rui-ner*, *for-ti-fi-ant*, *mu-si-cien*, *pré-cieux*, *con-di-tion*, comme on le ferait dans le langage familier.

Il n'est pas aisé de déterminer par des règles générales quels sont les assemblages de voyelles, exprimant un double son, qui doivent se prononcer en une ou en deux syllabes dans la poésie et dans le discours soutenu. Nous observerons seulement que :

1° Presque toutes les voyelles que nous avons appelées diphthongues cessent de l'être, et se prononcent en deux temps ou en deux syllabes, quand elles sont à la suite d'un *r* ou d'un *l*, précédé d'une autre consonne. C'est pour cela qu'on prononce *cri-a*, *pri-ant*, *pu-bli-ons*, *san-gli-er*, *neur-tri-er*, *cli-ent*, etc.

2° *Oise* prononce toujours en une seule syllabe, soit dans le discours familier, soit dans la poésie et dans le discours soutenu; comme dans *roi*, *voi-là*, *droi-tu-re*, *moi*, *toi*, *soi*, etc.

3° *Ion* ne se prononce en une syllabe dans la poésie et dans le discours soutenu, que quand il forme la terminaison des premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, du conditionnel présent, du présent ou de l'imparfait du subjonctif des verbes, comme dans *nous aimions*, *nous ai-me-ri-ons*, *nous ai-mas-sions*, etc., à moins qu'il ne soit à la suite de *r* précédé d'une autre consonne; et dans ce cas on prononce *nous met-tri-ons*, *nous ren-dri-ons*, *nous rom-pri-ons*, *nous vain-cri-ons*, etc.; partout ailleurs *ion* forme deux syl-

labes : *vi-si-on, ex-pi-on, com-mu-ni-on, li-on, ac-ti-on*, etc.

4° *Oin* est toujours d'une seule syllabe, dans quelque occasion que ce soit, *join-tu-re, ap-poin-té, té-moin*, etc.

5° Les autres assemblages de voyelles, que nous avons appelées diphthongues simples, composées ou nasales, se prononcent dans la poésie et dans le discours soutenu, tantôt en une syllabe, et tantôt en deux. Ainsi *ie, ui, ieu, ian, ien*, ne forment qu'une syllabe dans *biè-re, ce-lui, Dieu, vian-de, bien-fait*, et ils en forment deux dans *ni-er, ru-i-ner, o-di-eux, ri-ant, li-en*, etc. Ce n'est que par l'usage et par la lecture des vers que l'on apprendra ces différences de prononciation.

Il n'y a pas de *triphthongues* (1) dans la langue française, quoiqu'il y ait des syllabes écrites avec trois voyelles; parce que nous n'avons pas de syllabe qui fasse entendre trois sons, trois voix, en une seule émission de voix. *Dieu* et *niais* ne sont que des diphthongues, on n'y entend en effet que les deux sons *i-eu* et *i-ai*. *Août* et *aient* sont *monophthongues* (2), parce qu'on n'y entend que les sons simples *ou* et *é*. C'est parler *improprement*, dit l'Académie, que de reconnaître des *triphthongues* dans notre langue.

(1) Le mot de *triphthongue* est dérivé du grec τρεις, trois, et de φθγγος, son; qui a trois sons.

(2) Le mot *monophthongue* est formé du grec μονος, seul, et φθγγος, son; et signifie qui n'a qu'un son.

DES CONSONNES.

Nous avons dit que le mot *consonne* signifie qui sonne avec; parce qu'en effet on ne peut former une articulation, une modification de la voix naturelle, que cette voix ne subsiste et ne soit formée en même temps.

Une *consonne* est donc l'effet de la modification passagère que le son de la *voix* reçoit par l'action momentanée de quelqu'un des organes de la parole; ou bien elle est le caractère représentatif de cet effet, selon que l'on prendra ce mot *consonne* pour désigner le son même, ou pour dénommer la lettre qui le représente.

Presque tous les Grammairiens sont aujourd'hui d'accord entre eux sur le nombre des *consonnes*. Quelques-uns autrefois distinguaient *x* des autres, parce que ce caractère représente souvent deux sons distincts, qui sont ceux du *gs* ou du *cs*. D'autres rejetaient la lettre *h*, bien que l'aspiration rende parfaitement l'articulation; d'autres, enfin, ont long-temps confondu le *j* et le *v* avec les voyelles *i* et *u*, qui leur ressemblent tout au plus par la figure. Tout cela est maintenant jugé et fixé; et nous reconnaissons tous pour consonnes : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, w, x, z*. Nous ne parlerons de *w* que pour mention; car on le prononce tantôt comme *ou*, et alors il rentrerait dans la classe des voyelles; et tantôt comme *v*, et alors il appartient à celle des consonnes.

Comme il n'est point de partie dans la bouche qui ne contribue à modifier l'air qui sort par la trachée-artère, on a donné des noms divers aux *consonnes*, d'après chacun des organes particuliers qui servent à les former.

Ainsi on a appelé :

Labiales, celles qui sont formées par le mouvement des lèvres (du latin *labia*); ce sont : *b, p, f, v; bon, père, feu, vite*;

Dentales, celles qui sont formées par les dents (du latin *dens, dentis*); ce sont : *s* ou *c* doux, *z, ch; se, ci, zizanie, cheval*. Ces *consonnes* se nomment aussi *sifflantes* (du latin *sibilus*); et c'est à cause de ce *sifflement* que les anciens les ont appelées *semi-vocales*, ou *demi-voyelles*; tandis qu'ils appelaient les autres *muettes*;

Linguales, celles à la formation desquelles la langue (du latin *lingua*) contribue principalement; ce sont : *d, t, n, l, r; de, tu, notre, livre, rivage*;

Palatales, celles qui doivent leur formation au palais (du latin *palatum*); ce sont : *g, j, c fort, ou k, ou q*, et les sons mouillés *ill, ou il, et ail ou aille; gingembre, jésuite, carré, kermès, quotité, fille, travail, qu'il aille*;

Nasales, celles qui se prononcent un peu du nez (du latin *nasus*); ce sont : *m, n, gn; main, nain, règne*;

Gutturales (du latin *guttur, gosier*), celles qui sont prononcées avec une aspiration forte, et par un mouvement du fond de la trachée-artère. Nous n'avons de *consonnes gutturales* que la lettre *h*, quand elle est aspirée, le *héros*; et le *g* dur, comme dans *orgues*;

Liquides enfin (du latin *liquidus*), conformément au langage reçu, les deux articulations *l* et *r*: *clair, crédule*.

Ces dernières lettres paraissent avoir reçu le nom de *liquides*, ou parce que la langue les pro-

duit par un mouvement libre et indépendant de tout point d'appui dans l'intérieur de la bouche, où elle nage en quelque sorte; ou parce que ces articulations s'allient si bien avec d'autres, qu'elles ne semblent faire ensemble qu'une seule modification instantanée de la même voix; de même que deux *liqueurs* se mélangent assez bien pour n'en plus faire qu'une seule.

C'est le cas de dire ici qu'il y a des Grammairiens qui mettent le *h* au rang des *consonnes*: d'autres, au contraire, soutiennent que ce signe, ne marquant aucun son particulier, analogue aux sons des autres consonnes, il ne doit être considéré que comme une aspiration.

Nous nous étonnons qu'ils n'aient encore pu s'accorder entre eux à cet égard. Ce signe, il est vrai, dans le premier cas, est simplement orthographique; par exemple, dans *histoire*, qui se prononce comme s'il y avait *istoïre*: mais il est essentiellement faux d'avancer qu'il ne marque aucun son particulier, analogue aux sons des autres consonnes. Qu'est-ce donc, s'il vous plaît, que ce son fort et heurté qui se fait entendre et sentir dans le mot *héros*? On ne saurait, selon nous, refuser à cette lettre, sans montrer de l'obstination, sa qualité de *consonne*.

S'il en est qui rejettent *h* du nombre des consonnes, prétendant que l'aspiration n'est pas une articulation, d'autres veulent y ajouter *ch*, *ll* fort mouillé, *ye* mouillé faible, et *gue*; ce qui ferait en tout vingt consonnes. D'autres prétendent que ces trois dernières ne doivent pas être comptées, quoiqu'elles forment des sons nouveaux; parce qu'elles ne sont que des caractères déjà marqués et réunis ensemble. Ces derniers ont raison pour *ll* mouillés et *ye* mouillé, qui font réellement entendre le son d'une espèce de diphthongue; et nous serions assez d'avis d'admettre au nombre des consonnes *ch* et *gue*, dont l'articulation est produite par un son unique; mais nous avons promis de proposer des innovations raisonnables, et de ne jamais les imposer.

Nous ne compterons donc, avec l'universalité des Grammairiens actuels, que dix-neuf consonnes, savoir: *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z*. Nous reconnaitrons cependant vingt articulations simples, c'est-à-dire qui ne sont pas composées; ce sont celles de *b, c*, doux; *d, f, g*, doux, *g* dur, *h, l, m, n, p, q, r, s*, doux, *t, v, y*, mouillé, *ch* doux, *l* mouillé, et *gn* aussi mouillé. Le *x* ne se compte pas ici, parce qu'il n'a de son propre que lorsqu'il équivaut à deux autres. De même *c* dur et *k* équivalent à *q*; *s* dur et *t* doux ne sonnent que comme *c*; et *z* n'a d'autre son que celui de *s* doux, et *j* que celui de *g* doux.

Nous avons déjà dit qu'on ne doit plus nommer les *consonnes* que par le son propre et naturel qu'elles ont dans les mots où elles se trouvent.

Ainsi appelons *be*, et non pas *bé*, la lettre *b*; *fe*, et non pas *effe*, la lettre *f*, etc.

Girault-Duvivier, après avoir donné comme nous la manière de nommer les *consonnes* qui ne produisent qu'un son, voudrait que, pour les lettres qui en ont plusieurs, comme *c, g, t, s*, on les appellât par le son le plus naturel et le plus ordinaire, qui est au *c* le son de *que*; au *g* le son de *gue*; au *t* le son de la dernière syllabe de *forte*, et à *s* celui de la dernière syllabe de *bourse*.

Il voudrait aussi qu'on apprît aux enfants à prononcer à part, et sans épeler, les syllabes *ce, ci, ge, gi, tia, tic, tiï*, etc., et qu'on leur fit entendre que le *s*, entre deux voyelles, sonne, à quelques exceptions près, comme un *z*.

Ne serait-il pas plus simple de prononcer chacune de ces lettres d'après le son qui lui est affecté dans la syllabe où elle se trouve, sans aller brouiller l'esprit des enfants, en leur faisant articuler *ke* ce qui doit être articulé *ce*? mais nous oublions que nous discutons contre la routine de l'appellation, qui est et ne peut qu'être toujours vicieuse. Ne faisons pas épeler un mot; nommons-le sans compter les syllabes, comme on fait en parlant, et nous éviterons de tomber dans toutes ces contradictions.

La réforme qui a introduit la nouvelle appellation des consonnes, a voulu aussi que les lettres devinssent toutes masculines: ainsi, de même qu'on ne dit plus *effe*, ne dites pas *une effe*, mais *un fe*, etc.

M. de Dangeau partage encore les *consonnes* en *fortes* et en *faibles*; c'est-à-dire que le même organe, poussé par un mouvement doux, produit une consonne faible; et que s'il a un mouvement plus fort et plus appuyé, il fait entendre une consonne forte. Ainsi *b* est la faible de *p*, et *p* est la forte de *b*.

Voici la table que l'on en donne :

<i>Consonnes faibles.</i>	<i>Consonnes fortes</i>
B.	P.
Bacha.	Pacha.
Baigner.	Peigner.
Bain.	Pain.
Bal.	Pal.
Balle.	Pâle.
Ban.	Pan.
Baquet.	Paquet.
Bar, <i>duché en Lorraine</i> .	Par.
Bâté.	Pâté.
Bâtard.	Patar.
Beau.	Peau.
Bécher.	Pêcher.
Bercer.	Percer.
Billard.	Pillard.
Blanche.	Planche.
Bois.	Pois.

<i>Consonnes faibles.</i>	<i>Consonnes fortes.</i>
D.	T.
Dactyle, <i>terme de poésie.</i>	Tactile.
Danser.	Tancer.
Dard.	Tard.
Dater.	Tâter.
Déiste.	Théiste.
Dette.	Tette, tête.
Doge.	Toge.
Doigt.	Toit.
Donner.	Tonner.
G, <i>gue.</i>	C dur, K ou Q, <i>que.</i>
Gache.	Cache.
Gage.	Cage.
Gale.	Cale.
Gand.	Quand, Caen, qu'on prononce <i>Kan.</i>
Glace.	Classe.
Grace.	Crasse.
Grand.	Cran.
Grevé.	Crevé.
Gris.	Cri, cris.
Grosse.	Crosse.
Grotte.	Crotte.
J, <i>je.</i>	Ch, <i>che.</i>
Japon.	Chapon.
Jarretière.	Charretière.
Jatte.	Chatte.
V, <i>ve.</i>	F, <i>fe.</i>
Vain.	Faim.
Valoir.	Falloir.
Vaner.	Faner.
Vendre, vendu.	Fendre, fendu.
Z, <i>ze.</i>	S, <i>sc.</i>
Zèle.	Selle.
Zône.	<i>Il sonne, de sonner.</i> <i>La Saône, rivière.</i>
<i>Ye mouillé faible.</i>	L, <i>ll mouillé fort.</i>
Doyen.	Paille.
Payen.	Maille.
Moyen.	Vaille.

D'après ce détail des consonnes faibles et fortes, il paraît, ajoute du Marsais, qu'il n'y a que les deux lettres nasales *m, n*, et les deux liquides *l, r*, dont le son ne change point d'un plus faible en un plus fort, ni d'un plus fort en un plus faible. Et ce qu'il y a de plus remarquable à l'égard de ces quatre lettres, selon l'observation que M. Harduin a faite, c'est qu'elles peuvent se lier avec chaque espèce de consonne, soit avec les faibles, soit avec les fortes, sans apporter aucune altération à ces lettres. Par exemple : dans *imbibé*, voilà le *m* devant une faible ; dans *impitoyable*, le voilà

devant une forte. Nous ne prétendons pas dire que ces quatre consonnes soient immuables : elles se changent souvent, surtout entre elles ; nous disons seulement qu'elles peuvent tantôt précéder et tantôt suivre indifféremment ou une lettre faible ou une lettre forte. C'est peut-être par cette raison que les anciens ont donné le nom de *liquides* à ces quatre consonnes *l, m, n, r*.

Nous allons maintenant opérer sur les *consonnes* comme nous l'avons fait pour chacun des *sous-voyelles*.

Chaque consonne, observe Lévizac, ne devrait avoir qu'un son désigné par un seul caractère, et ce caractère devrait être incommunicable à tout autre son. Mais comme dans la langue française il arrive que le même caractère représente plusieurs sons, ou que plusieurs caractères ne représentent que le même son, nous distinguerons dans les *consonnes deux sons* : le *son propre* et le *son accidentel* ; nous appellerons *son naturel* ou *propre*, le son que la *consonne* a naturellement, et *son accidentel*, celui qu'elle reçoit par position.

Remarquons encore avec Maugard, que les lettres varient quant à la figure et quant à la valeur. La figure peut être simple, comme *c, g, l, p, t* ; ou double, comme *ch, gn, ll, ph, th*. La valeur est simple, quand on prononce la lettre d'une seule manière ; elle est double, quand on la prononce de deux manières différentes, comme le *c* et le *g*, qui ont le son doux avec les voyelles *e* et *i*, et dur avec les voyelles *a, o, u*.

Ce Grammairien, qui a inséré dans son alphabet le *th*, a oublié d'en faire mention comme lettre double. Nous réparons cette omission, et nous prévenons que nous ne parlerons de ces *doubles consonnes*, qui ne se rendent cependant que par une seule émission de voix, comme les simples lettres, qu'après avoir traité de chacune des consonnes simples en particulier. Nous ne pourrions pas, en effet, parler du *gn* à la lettre *g*, parce que l'esprit du lecteur ne connaîtrait pas encore la lettre *n*. Voici donc l'ordre que nous allons suivre :

B, c, d, f, g, h, (en tant que lettre aspirée, car, si nous la considérons comme lettre muette, elle est totalement nulle, et purement orthographique), *j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, w* (parce que ce double caractère offre deux manières de prononciation, celle de *ou*, qui est étrangère, et celle du *v* naturel, qui est française), et *z*.

Les lettres doubles, dont nous aurons à traiter à la suite, sont : *ch, gn, ll* (dits *mouillés*), *ph* et *th*. *Ch, gn* et *ll* (dits *mouillés*) devraient avoir un caractère particulier. On nous répondra que ces doubles lettres sont un caractère, et même un caractère très-particulier. Nous répliquerons que nous le concevons, et que nous le reconnaissons aussi bien que qui que ce soit ; mais nous, qui n'avons pas le sot amour-propre de nous persuader que

nous ne travaillons que pour des savants, nous prétendons qu'il serait bien plus simple et plus rationnel de ne pas donner cours à des difficultés inutiles. Par exemple, le *ch* a-t-il le moins du monde de la ressemblance avec *c* et *h*? Aucunement. Et nous expliquera-t-on raisonnablement le *gn*, qui sonne tantôt *guene*, et tantôt *gnie*, par un *g*, qui se prononce *gue* et *je*, et par *n*, qui ne saurait avoir un son autre que le nasal? *Ph* n'est qu'orthographique, bien; mais est-il nécessaire? Il est nul quant à la prononciation, puisqu'il sonne *fe* comme le caractère *f*. Est-il bien certain aussi qu'il soit étymologique? En grec, il est vrai, le φ est une lettre double; mais nos pères n'auraient-ils pas, par hasard, simplifié le double caractère du φ par une simple lettre qui serait *f*? Jusqu'ici nous n'avons rien trouvé qui nous prouvât le contraire. N'aurions-nous pas encore raison de repousser ce *ph* inutile?

La même observation peut s'appliquer au *th*, et d'une manière plus absolue; car, dans le *ph*, les deux consonnes remplissent un double office. Le *th* n'a que le son simple du *t*. Nous sommes cependant forcés de reconnaître ici un *h*, sinon euphonique, du moins orthographique. Nous pensons que le *th* des Anglais, si difficile à prononcer, ne doit pas être autre chose que notre *th*, qui nous vient des Grecs. Seulement les Anglais ont une prononciation distincte, et nous n'en avons pas; c'est en quoi ils sont plus rationnels.

En proposant des signes nouveaux, nous satisfaisons aux besoins de l'expression. Nous devons indiquer avec la même impartialité nos motifs raisonnés de suppression. Nous ne ferons pas mention des lettres dont le service est généralement avoué; mais nous allons mettre en rapport chacune des lettres dont le son est sujet à se répéter. Qu'on n'oublie pas que nous ne faisons que proposer des innovations raisonnables, sans les imposer.

Nous voyons d'abord que la lettre *c* a un son sifflant et un son guttural. *C* devant *e* et *i* se prononce *ce* et *ci*; voilà le son propre du *c*. Devant *a*, *o* et *u*, sans cédille, il se prononce comme *ka*, *ko*, *ku*, ou comme *qua*, *quo*, *qu*. Nous écrivons ainsi ce son parce qu'il n'existe pas dans notre langue, à moins que *qua* ne se prononce *koua*, comme dans *équateur*.

Ces observations nous forcent à parler immédiatement de la lettre *k*, de la lettre *q*, et de *s* et de *t*, lorsque ces deux dernières consonnes se prononcent sifflantes. *K* ou *q* pourrait remplacer sans difficulté *c* devant *a*, *o*, *u*; nous préférons la lettre *k*, parce qu'elle a un son naturel devant *u*, tandis que *q* n'en a pas devant cette voyelle. *Que*, par exemple, pourrait parfaitement s'écrire *ke*. Une objection se présente: comment écrire, avec le son qu'on lui donne, le mot *questeur*? Voici

notre réponse. Nous ajoutons bien la voyelle *u* dans ce mot après *q*; pourquoi, dans les mots où *k* devrait sonner *ku*, n'écririons-nous pas *ku* comme nous écrivons *qu*? soit donc *questeur*. Examinons maintenant si nous pourrions supprimer absolument la lettre *c*. Oui, si nous conservions le son naturel de *s*. Mais *s* peut sonner comme *z*; *s* ne saurait donc remplacer le son de *c*, que nous figurons par *ce*. Dans tous les cas où *s* a le son sifflant, on pourrait mettre un *c*, si le *c* n'avait jamais que le son sifflant. Par exemple, *sabrer* pourrait s'écrire *cabrer*; puisque, d'après notre système, ce dernier mot s'écrirait *kabrer*. Quant à *s*, ayant le son *ze*, nous n'arrêterons même pas ici le lecteur; il comprend que le son *ze*, se manifestant par *z*, ne devrait pas s'écrire autrement. Nous ferons la même remarque concernant le *t* ayant le son *se* ou *ce*. Il est absurde, et de la dernière absurdité, d'avoir une lettre ayant tantôt un son et tantôt un autre. Expliquons notre épithète d'absurde; car, qui sait? on pourrait nous accuser de *marlisme* (1). Il est absurde, disons-nous, d'avoir une lettre qui ait deux sons différents, quand ces sons différents peuvent être rendus par des lettres différentes, et qui existent.

Toutes ces réformes ne sont pas si inutiles qu'on pourra le penser au premier abord. Nous les croyons nécessaires, surtout lorsque nous entendons dire, ce qui d'ailleurs est la vérité, que nous sommes la nation la mieux civilisée du monde; mais nous craindrions de commettre le crime de *lèse-nation*, en ne nous efforçant pas de faire de notre langue, non pas seulement la plus belle, mais la plus raisonnable, la plus rationnelle des langues.

DES CONSONNES SIMPLES.

Certaines consonnes peuvent avoir, par position, un ou plusieurs sons, ce qui ne devrait pas être, car chaque son devrait être représenté par un caractère. Mais, comme il n'en est pas ainsi, nous distinguerons à chaque consonne, avec Lévizac, que nous allons presque constamment suivre pour ce qui concerne cet article, le son qui est naturel ou propre, des divers autres sons qu'elle peut avoir par occasion. Nous appellerons donc son naturel celui que chaque consonne a le plus souvent, et son accidentel, celui qu'elle ne reçoit que quelquefois et par position.

Figure
de la
lettre.

B b. Son naturel *be*. *Babylone*, *béat*, *bible*, *boule*, *beurre*, *bedeau*, *Bucéphale*.

(1) M. Marle est un réformateur orthographique qui a voulu aller trop loin et surtout trop vite.

Figure
de la
lettre.

Cette lettre a un son invariable. *B* se prononce toujours dans le corps du mot, *abdiquer*, *subvenir*, etc. Le *b* ne s'écrit que lorsqu'il se prononce; si ce n'est à la fin des mots: *plomb*, à-*plomb*, sur-*plomb*, où il ne se fait point sentir, et où néanmoins on doit l'écrire pour garder l'analogie avec les mots *plomber*, *plombier*, *plomberie*, etc., analogie qui, sans ce *b* muet, n'existerait plus, puisque s'il n'y avait point de consonne à la fin de *plomb*, ou qu'il y en eût une autre que le *b* ou le *p*, il faudrait encore y mettre un *n* à la place du *m*. Il est beaucoup de noms propres qui paraissent à l'oreille être terminés par un *b* suivi d'un *e* muet, et qui ne prennent que le *b* seul, comme: *Joab*, *Moab*, *Job*, *Zeb*, *Oreb*, *Jacob*, etc. Il en est de même de *radoub*: donner le *radoub* à un vaisseau.

En cas de redoublement, qui n'a lieu que dans *rabbîn*, *sabbat*, *abbé*, leurs dérivés, et quelques noms de ville, comme *Abbeville*, on n'en prononce qu'un.

Il est absurde de prétendre que lorsque ce caractère est immédiatement suivi d'une lettre forte, le *b* produit le son du *p*. Ceux qui prononcent *absent*, comme s'il y avait *apsent*, font une faute grossière.

Figure
de la
lettre.

Il est contre le bon usage de prononcer *Glaude*, le nom propre *Claude*. *Cigogne* s'écrivait autrefois *cicogne*; on ne l'orthographie plus que de la première manière.

C final se prononce ordinairement: *Cognac*, *tricotrac*, avec *bec*, *syndic*, *estoc*, *aqueduc*, etc., et, dans ce cas, il a le son naturel. Mais il ne se fait pas sentir dans *broc*, *clerc*, *marc*, *jonc*, *tronc*, *franc*, *almanach*, *amiect*, *estomac*, *tabac*, *lacs* (nœuds de rubans ou filets), et dans le mot *donc*, mais seulement lorsque que ce mot n'est pas suivi d'une voyelle.

On prononce le *c* dans les adjectifs *franc* et *blanc*, s'ils sont suivis de mots qui commencent par une voyelle: *franc étourdi*, du *blanc au noir*, etc.

On veut, depuis quelque temps, que le *c* de *violoncelle* et de *vermicelle* ait le son de *ch*, eu égard à l'origine italienne de ces deux mots. Nous croyons que ce ne serait pas une faute de les prononcer naturellement à la française.

Dans le cas de redoublement, les deux *c* ne se prononcent qu'avant *e* et *i*: *succès*, *accident*.

Demandre fait remarquer quelques difficultés que présente cette lettre.

Comme le son de *c*, dit-il, devant un *e* ou un *i* est le même que celui de *s* dur; et que devant un *a*, un *o* et un *u*, il est le même que celui du *k* ou du *q*; qu'enfin ce *c* étant doublé entre deux voyelles dont la seconde est un *e* ou un *i*, il forme un *soff* que l'on rend souvent par *x*; comme d'ailleurs le son de *s* dur peut s'exprimer par plusieurs caractères différents, par un *s* ou par deux, ou même par un *t*, lorsque deux voyelles suivent, dont la première est un *i*; il doit être fort difficile de marquer par des règles générales en quelle occasion on doit employer le *c*. Écrira-t-on *accion* ou *action*, ou *axion*, ou *action*? Quel principe décide pour cette dernière manière de peindre ce mot, préférablement à une autre? Et puisque l'on doit écrire *action*, pourquoi écrit-on *axiome*, *accès*? Nous ne pouvons avoir recours qu'à l'usage. Cependant l'analogie peut être d'un grand secours. Vous conclurez qu'il faut écrire par un *c*, *vieux*, *consciencieux*, *négoçiant*, *négoçier*, *pénitencier*, *audiencier*, etc., quand vous saurez qu'on écrit par la même lettre, *vice*, *conscience*, *négoce*, *pénitence*, *audience*, *silence*, etc.

Dans les noms adjectifs formés des substantifs terminés en *ique*, et dans les substantifs tirés des verbes en *iquer*, on met un *c* au lieu d'un *q*: *Africain*, *Américain*, *républicain*, *dominicain*, des noms *Afrique*, *Amérique*, *ré-*

C c. Son naturel, *ke*. *Cadre*, *coco*, *curé*.

— Son accidentel, *ce*. *Ceci*.

— Son accidentel, *gue*. *Second* et ses dérivés.

C initial, ou dans le corps du mot, conserve le son naturel devant *a*, *o*, *u*, *l*, *n*, *r*, *t*; néanmoins avant *u* il rend un son moins dur. Ainsi on prononce avec le son naturel: *cabaret*, *colonne*, *cuve*, *clémence*, *Cnéus*, *crédulité*, *Ctésiphon*.

Il ne se prononce pas au milieu des mots avant *q*, *ca*, *co*, *cu*, *cl*, *cr*. On prononce, sans faire sonner le premier *c*: *acquérir*, *accabler*, *accomplir*, *accuser*, *acclamation*, *accréditer*.

Il prend le son accidentel *ce* avant *e* et *i*: *ciment*, *céder*; et avant *ca*, *co*, *cu*, quand on met une cédille dessous, comme dans ces mots: *ça*, *façade*, *façon*, *reçu*. S'il se trouve suivi de *ce*, *ci*, il a le son naturel: *succès*, *accident*.

Quant au son accidentel *gue*, il l'a, d'un aveu général, dans *second* et ses dérivés, et, selon quelques Grammairiens, dans *secret* et ses dérivés; mais l'Académie, qui marque, par extraordinaire, la prononciation de *second*, ne dit rien sur celle de *secret*; ce qui montre que cette prononciation n'est pas autorisée par l'usage. (Voir notre *Dictionnaire*, à la lettre *C*.)

Figure
de la
lettre.

publique, Dominique, etc., et bibliothécaire, application, applicable, communication, communicable, communicatif, praticable, etc., à cause du mot bibliothèque, et des verbes appliquer, communiquer, pratiquer, etc.

Les anciens écrivaient avec *ct* : *conflict*, *délict*, *contract*, *défunct*, *distract*, *effect*, *sainct*, *traict*, *lict*, *toict*; et par *cq* : *pacquet*, *abecquer*, *chocquer*, *picquer*, *picqueur*, *picquet*, *bacquet*, etc., etc. Aujourd'hui on retranche le *c* dans tous ces mots et autres semblables; on ne l'a conservé que dans l'adjectif féminin *grecque*, dans *respect*, *aspect*, *circonspect*, *suspect*, et dans quelques autres où il se fait sentir, quoique faiblement. On l'a aussi retranché du verbe *savoir*, *sachant*, *je sais*, *su*, etc., qu'on écrivait *sçavoir*, *sçachant*, *je sçais*, *sçu*, etc. On l'y avait sans doute placé dans la persuasion que *savoir* venait du verbe latin *scire*, où le *c* est employé; mais c'est une erreur: il est beaucoup plus croyable, selon tous les principes de l'étymologie, que *savoir* vient de *sapere*, où la lettre *c* ne se trouve point. On ne voit point d'exemple de verbes en *ire* changés en *avoir*, tandis que le *p* et le *b* se changent très-souvent en *v*, et *ere* en *oir*, comme *sapo*, *savon*; *habere*, *avoir*; *debere*, *devoir*, etc.; mais on conserve le *c* dans *science*, qui vient certainement de *scientia*; dans *scission*, qui vient de *scissio*, etc.

Les mots où le *c* se place avec une cédille devant un *a*, un *o* ou un *u*, sont des mots analogues à d'autres où la même consonne se trouve devant un *e* ou un *i*. Cela se fait donc par analogie; c'est ainsi qu'on écrit : *agaça*, *commençaît*, *conçu*, *plaça*, *glança*, *aperçu*, *j'ai reçu*, etc., à cause des mots : *agacer*, *commencer*, *concevoir*, *placer*, *glacer*, *apercevoir*, *recevoir*, etc.; il en est de même pour *fiançailles*, *garçon*, *ineffaçable*, *leçon*, *gerçure*, etc., à cause de *fiancer*, *effacer*, *lecture*, etc.

C est ordinairement redoublé dans les mots en *ac* : *accident*, *accabler*, *accent*, etc. Pour les autres cas, il faut avoir recours aux dictionnaires.

D d. Son naturel, *de*, *David*, *dé*, *Diane*, *odou*, *douleur*, *deux*, *demandeur*.

— Son accidentel, *te*, devant une voyelle ou un *h* muet. *Grand arbre*, *grand homme*.

D initial conserve toujours le son qui lui est naturel; il se prononce avec ce même son dans le corps du mot avant une consonne : *ad-*

Figure
de la
lettre.

jectif, *adverbe*, etc. Nous ferons remarquer qu'il est inutile d'annoncer avec Girault-Duvivier que *d* perd le son qui lui est propre dans *advis*, *avocat*, *advouer*, *advertir*, puisque ce serait aujourd'hui une faute d'écrire ainsi ces mots, la suppression du *d* étant universellement adoptée.

Final, il sonne *d* dans les noms propres : *David*, *Obed*, etc. Quant au son accidentel *t*, il le prend avant les mots qui commencent par une voyelle ou un *h* muet, comme *grand affronteur*; *grand homme*; *quand il viendra*, etc. Il y a quelques exceptions à poser par rapport à certains substantifs qui finissent par un *d*. *Bord escarpé* ne saurait, sans déchirer l'oreille, se prononcer : *bor tescarpé*. Nous entendons cependant dire souvent un *froi-textrême*; ici le goût et l'oreille doivent guider. Il n'est en aucun cas prononcé dans *gond*, *nid* et *muid*. Girault-Duvivier fait donc une observation fort sensée en disant que ce vers de Boileau n'est point régulier :

De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices.

(Épître III.)

Il faut absolument faire sonner le *d* du mot *nid* pour éviter un horrible hiatus.

D ne se prononce dans *piéd* qu'en cette phrase : *de piéd en cap*; on ne le fait point sentir dans les autres mots avant une consonne. Quoique l'usage général veuille que le *d* sonne dans *piéd-à-terre*, nous pensons qu'il serait plus doux à l'oreille de dire *pié-à-terre*. *Piéd à piéd* ne se prononce certainement pas *pié-ta-pié*, mais bien *pié à pié*. Si l'on dit de *pié-ten-cap*, c'est pour éviter le lourd hiatus de *pié en cap*.

On met un *d* à la fin des mots : *chaud*, *froid*, *gond*, *rond*, *nid*, *fond*, *courtaud*, *crapaud*, *échafaud*, *bord*, *sourdaud*, *nud*, et de quelques autres, quoiqu'il ne s'y prononce pas. Les poètes écrivent souvent *nu*; mais ils ont bien des licences que les prosateurs auraient tort de s'approprier. Ce *d* est nécessaire dans ces mots, à cause de leur étymologie ou de leur analogie avec ceux de : *chaude*, *froide*, *rondeur*, *nudité*, etc.

Vert s'écrivait autrefois *verd*; mais puisque nous avons le féminin *verte*, nous ne pourrions, sans nous montrer inconséquents, écrire *verd* au masculin, et *verte* au féminin.

D est encore une de ces consonnes qui ne se doublent plus que dans les occasions où elle devient si dure, que pour en rendre le son il faut l'écrire deux fois, comme dans : *addition*, *reddition*, et autres mots semblables.

Figure
de la
lettre.

Ailleurs on ne l'écrit qu'une fois, quoique ce soit dans des mots composés de la préposition à, comme : *adresser, adonner, adoucir*, qui viennent de à et de *dresser, donner, douceur*, etc.

Figure
de la
lettre.

Boileau (*Satire VI*) a dit :

Et, pour surcroît de maux, un sort *malencontreux*
Conduit en cet endroit un grand troupeau de *bœufs*.

Et Racine (*les Plaideurs*, I, 5) :

Et si, dans la province,

Il se donnait en tout vingt coups de *nerf de bœuf*,
Mon père pour sa part en emboursait dix-neuf.

F f. Son naturel, *fe. Faveur, funeste.*

— Son accidentel, *ve. Neuf ans, neuf hommes.*

Cette lettre conserve toujours le son naturel au commencement et au milieu des mots; quand elle est à la fin, elle se prononce, pour l'ordinaire, aussi bien avant les mots qui commencent par une consonne, qu'avant ceux qui commencent par une voyelle, comme : *une soif brûlante; une soif ardente; il est veuf de sa troisième femme; un Juif errant; un Juif portugais.* Néanmoins on ne la prononce pas dans *clef* (même avant une voyelle). Quelques personnes écrivent *clé* par rapport à la prononciation; elles ignorent que l'orthographe de *clef* est tout-à-fait étymologique par le changement du *v* en *f*, ce mot venant du latin *clavis*. F ne se fait pas sentir non plus dans *cerf, cerf-volant, cerf-dix-cors, chef-d'œuvre, nerf de bœuf, bœuf gras, œuf frais, Neuf-Brisach, neuf pistoles.* On doit, selon l'Académie, le prononcer dans l'adjectif *neuf* : *un habit neuf.* L'Académie dit encore qu'on le prononce souvent dans *nerf* au singulier (ce qui suppose qu'on ne doit pas toujours le faire sonner), et qu'on ne le prononce jamais au pluriel. Nous avons souligné le mot *souvent*; car n'est-il pas ridicule de venir nous poser en principe que les mots *bœuf* et *œuf* se prononcent au singulier *bœufe* et *œufe*, et qu'au pluriel on les fait sonner *beu* et *eu*; tandis qu'au singulier *nerf* aura le son tantôt de *nière*, et tantôt de *nière*, selon le bon plaisir? Il est vrai que tout le monde aujourd'hui dit : *un nière*, et des *nières*. Mais tout le monde ne peut avoir raison contre le bon sens. Disons tous *un nière, un beu, un eu*, ce que nous ne pensons pas que tout le monde accordera; mais si nous convenons tous de dire : *un beufe, un eufe* et des *beu, et des eu*, convenons de dire également : *un nièrfe* et des *nières*. Car, en présence de tout raisonnement, il faut être conséquent. Nous savons bien que l'on va nous objecter que l'on doit dire *un nière de bœuf*, et non pas un *nièrfe de bœuf*. Nous répliquerons que beaucoup prononcent *nière de bœu*, et que tous ceux-là ont tort, *bœuf* ne se prononçant *beu* qu'au pluriel : appuyons-nous encore de deux vers cités par Girault-Duvivier.

Concluons, d'après la règle du gros bon sens, que l'on devrait dire *un nièrfe*, comme on dit *un beufe* et *un eufe*.

Nous venons de répondre à une objection; mais il s'en présente une autre d'un intérêt et d'une importance graves. Il est question de deux substantifs qui se trouvent dans le cas des mots *nerf, bœuf* et *œuf*, que nous venons de discuter. On voit qu'il s'agit de *cerf*, bête fauve, et de *serf*, esclave. Or, d'après l'Académie, le nom de l'animal se prononce *cère*, et le nom de l'esclave, *cèrfe*. *Cerf*, venant du latin *cervus*, lequel a été formé du grec *κεραος*, ou, en employant le digamma éolique, de *κεραφος*, corne, à cause de la corne, appelée *bois*, qu'il porte sur la tête, pouvait fort bien se prononcer *cèrfe*; mais l'Académie veut qu'on prononce *cère*. Passons au mot *serf*, qui vient de *servus*. Pour former ces deux mots français, nous considérons les deux lettres *c* et *s*, qui les distinguent l'un de l'autre, par la racine de chacun de ces mots; mais la finale ou les lettres terminatives sont absolument les mêmes. Pourquoi *cerf* se prononcerait-il *cère*, et *serf*, *cèrfe*? Nous ne pouvons admettre que l'Académie n'ait pas raisonné. Nous supposons qu'elle a ainsi envisagé la question : le mot *serf, esclave*, n'a point de composés; celui de *cerf, animal*, en a quelques-uns, tels que : *cerf-volant, cerf-dix-cors*, etc. Il n'y avait, selon nous, et comme elle l'a fait, qu'une manière de distinguer ces deux acceptions, dont le sens est si différent; c'était d'examiner leur emploi : du moment qu'on était quelquefois obligé de ne pas prononcer *cèrfe* dans les mots composés, on pouvait établir comme règle que *serf* se prononcerait toujours *cèrfe*, et *cerf* toujours *cère*. Il n'y a point de raison étymologique, mais il y a encore ici la raison du bon sens; celle-ci vaut bien l'autre.

Les adjectifs ou les autres mots qui finissent, quant à la prononciation, par un faussi sonore que s'il suivait un *e* muet, n'ont pas pour cela cet *e* muet après *f*; ainsi on écrit : *veuf, nef, tuf, if, vif, attentif*, etc., quoique l'on prononce *veufe, nesse, tuffe, ife, vife, attentife*, etc. On pourrait même dire que cette consonne étant finale est ennemie

Figure
de la
lettre.

des *e* muets, parce qu'elle se change en *v*, comme *veuve*, *vive*, *attentive*, etc., et que nous avons fort peu de mots qui finissent par *fe*, comme *coëffe*.

Relativement à l'adjectif de nombre *neuf*, *f* ne se prononce pas quand il est immédiatement suivi d'un mot qui commence par une consonne : *neuf cavaliers*, *neuf chevaux*. Quand cette lettre est suivie d'un substantif qui commence par une voyelle, l'usage ordinaire est de lui donner le son accidentel de *v* : *neuv-écus*, *neuv-enfants*, *neuv-aunes*, etc. Nous devons observer à cet égard que le peuple de Paris et des provinces voisines donne ce même son à quelques autres mots avant une voyelle, ce qui est une très-mauvaise prononciation. Mais quand *neuf* n'est suivi d'aucun mot, ou qu'il n'est suivi ni d'un adjectif, ni d'un substantif, on prononce cette lettre selon le son qui lui est propre, comme dans ces phrases : *de cent qu'ils étaient*, *ils ne restèrent que neuf*; *neuf et demi*; *ils étaient neuf en tout*; *les neuf arrivèrent à la fois*.

On ne met plus cette lettre à la fin du mot *bailli*, qu'on écrivait autrefois *baillif*; cependant on dit encore *baillive*, quoique cette qualification ne soit plus en usage; nous l'indiquons pour le cas où l'on aurait besoin de s'en servir.

On double souvent *f*, comme dans : *affecter*, *difficile*, *affaire*, *offenser*, *offrir*, *officieux*, etc. Il y a trois raisons de le faire : l'étymologie; la prononciation plus forte, et l'addition de *a* au commencement de quelques simples dont la lettre initiale est un *f*.

Lorsque cette lettre est redoublée, on n'en prononce qu'une : *effaroucher*, *affaiblir*, *offrir*, etc.

REMARQUE. *Ph* sonne aussi comme *f*; nous en parlerons aux consonnes doubles.

G g. Son naturel, *gue* ou *gu*, avant *a*, *o*, *u*, ou : *gâter*, *gorger*, *guttural*, *goulu*, *gueux*.

— Son accidentel, *je*, avant *e*, *i* : *gelée*, *gibier*.

— Son accidentel, *ke*, devant les mots qui commencent par une voyelle ou un *h* muet : *rang épais*; *long accès*; *suer sang et eau*; et dans *bourg*, même employé seul.

On voit, d'après ces exemples, que *G* initial, ou dans le corps d'un mot, n'a le son accidentel *je* qu'avant *e* et *i*; partout ailleurs il a le son de *gue*; mais avec cette différence, qu'il a un son très-dur avant *o*, *u*, *l*, *ua*, *ue*, *uon* : *gabelle*, *gosier*, *glorieux*, *brigue*, *guenon*, *brigna*, *voguons*; et qu'il en a un

Figure
de la
lettre.

beaucoup moins dur dans *gu*, *guè*, *gueu*, *gui* : *guttural*, *guérir*, *guerre*, *gueule*, *guider*, *voguai*. *Gui* se prononce en un seul temps, mais en faisant sentir l'*u* dans *aiguille* et ses dérivés, dans *aiguisement*, *aiguiser*, et dans les noms propres : *Aiguillon*, *Guise*, *le Guide*; mais on prononce sans faire sentir l'*u*, *guider*, *guidon*, *anguille*, *vivre à sa guise*, etc. Les lettres *gu* font seules une syllabe dans les différentes terminaisons du verbe *arguer*, dans *ciguë*, *aiguë*, *ambiguë*, *contiguë*. (Voyez l'article *tréma*.)

G final sonne *gue* dans les noms propres *Agag*, *Doëg*, *Siceleg*, etc., et dans *joug*, même avant une consonne, quoiqu'il y soit plus doux. *Bourgmestre* se prononce *bourquemestre*.

Nous avons vu qu'il a le son accidentel *k* dans *bourg*, et dans ces trois mots : *rang*, *long* et *sang*, mais seulement avant une voyelle pour ces trois derniers; car il ne s'y prononce pas avant une consonne, ni dans aucun cas des mots suivants : *doigt*, *legs*, *poing*, *vingt*, *hareng*, *étang* et *seing*.

En cas de redoublement, on n'en prononce qu'un; excepté devant *gé*, et alors le premier a le son propre *gue* : *suggérer*. Ce même son se retrouve dans le corps de certains mots étrangers avant *d*, *m*, *h* : *Magdebourg*, *Ghilan*, *Berghem*. *Gessner* se prononce *Guësner*.

Nous avons parlé, au son *ea* et *eo*, de l'insertion de l'*e* muet après la consonne *g*, quand on veut lui ôter le son qui lui est propre devant *a*, *o*, *u*, pour lui donner le son de *j*, qu'elle a devant *e*, *i*; ainsi *mangeons* s'écrit de cette manière, pour que l'on ne prononce pas *manguons*. Du Marsais, en traitant de la lettre *g*, avertit qu'il ne donne à ce caractère que le son qu'il a devant *a*, *o*, *u*; parce que, dit-il, le son faible *ge* et *gi* appartient au *j*. Si le son du *g* devant *i*, ajoute-t-il, a été donné dans notre orthographe vulgaire au *g* doux : *gibier*, *gîte*, *giboulée*, etc., c'est souvent malgré l'étymologie, comme dans *ci-gît*; *hic jacet*. Le *g* devant un *e* ou un *i* se prononçant comme le *j*, il est très-facile en certains cas de se tromper, et de mettre l'une de ces consonnes pour l'autre; ainsi il n'y a que l'analogie et l'usage qui puissent apprendre qu'il faut écrire : *gelée*, *gémir*, *général*, *gendre*, *genre*, *gigot*, *gigantesque*, etc., par un *g*; et *Jésus*, *jeter*, *jeune*, *jeûner*, *jeunesse*, etc., par un *j*. Ceux qui savent le latin trouveront un grand secours dans l'étymologie.

Quant au mot *gangrène*, que l'on prétend

Figure
de la
lettre.

devoir être prononcé *kangrène*, nous copierons la dissertation de notre *Dictionnaire* : (On prononce *kanguerène*, disent tous les *dictionnaires* et la plupart des *Grammairiens*; pourquoi cette prononciation vicieuse et contre nature? Il serait moins ridicule d'écrire ce mot lui-même par un *c*, *caigrène*, comme le propose *Ménage*; car souvent le γ des Grecs se change en *c* chez nous; mais si l'on conserve le premier γ du mot grec, nous répudions comme absurde cette métamorphose du *g* en *c* ou *k* dans la prononciation. Nous invitons à prononcer le premier *g* de *gangrène* et de ses dérivés avec le son qui lui est naturellement propre, et non point avec celui de *k*. Nous écrivons donc le son de ce mot *ganquerène*.)

G se redouble dans peu de mots; et, dans ce cas, le premier ne se fait point sentir, et le second a le son dur. *Aggraver*, *agglomérer*, *agglutiner*, *suggérer*, et leurs dérivés, sont à peu près les seuls mots dans lesquels le redoublement ait lieu.

Nous parlerons aux *consonnes composées* du *gn*.

H h. Son unique, *he*, avec aspiration; ou son nul.

La lettre *h*, dit *Demandre*, n'a souvent aucun son; elle n'est alors qu'un signe étymologique, et non une lettre. D'autres fois elle représente et indique une forte aspiration; elle est alors une véritable consonne, et en a toutes les principales propriétés, comme d'empêcher les élisions et les hiatus. Lorsqu'une syllabe ou un mot commence par une aspiration, on doit se servir d'un *h*; il n'y a point de difficulté: il suffira de connaître les sons attachés aux lettres pour écrire *héros*, *harpie*, *hennir*, dès qu'on les saura prononcer. (Voir l'article *Aspiration*, page 54.)

Mais quels sont les mots où ce caractère doit se trouver, quoique la prononciation ne l'indique pas? Ici il faut avoir recours à l'étymologie, et plus encore à l'usage, qui impose des exceptions aux règles étymologiques. La règle veut que les mots qui nous viennent du latin prennent *h* en français, quoiqu'on ne le fasse point sentir; ainsi l'on écrit: *homme*, *honneur*, *déshériter*, *habiter*, *habitude*, *hérésie*, *hirondelle*, *humeur*, *hdbit*, *histoire*, *herbe*, etc., parce que les Latins écrivaient *homo*, *honor*, etc.

Il est encore quelques mots où nous mettons un *h* muet, quoique les Latins ne l'aient point eu, comme *traile*, etc. Il en est aussi

Figure
de la
lettre.

plusieurs où les Latins le plaçaient, et où nous l'omettons, négligeant ainsi dans certains cas particuliers la règle générale qui a été faite ainsi l'on écrit *avoir* de *habere*, etc.

Le *h* s'écrit encore quelquefois à la fin des mots, comme dans *luth*, où il ne sert qu'à indiquer que le *t* se prononce fortement: *lute*.

Il y a trois ou quatre consonnes à la suite desquelles *h* se trouve très-souvent placé dans la langue latine et la langue grecque; ce sont le *t*, le *p*, le *c* et le *r*. Il y a beaucoup de mots tirés de ces langues où nous avons conservé le caractère *h*, tels sont: *thème*, *rhétorique*, *choriste*, *philosophie*, etc.; mais ce respect pour l'étymologie amène après lui de grands embarras pour le *ch*. Quant aux trois autres caractères composés: *th*, *rh*, et *ph*, l'inconvénient est moins grand, puisque, dans les deux premiers, le *h* n'ôte et n'ajoute rien à la prononciation du *t* et du *r*, et que le troisième a constamment le même son que le *f*. Ainsi l'on prononce: *thème*, *rhétorique*, *philosophe*; comme s'il y avait: *tème*, *rétorique*, *filosofe*.

Cependant pour savoir quels mots prennent *h* après *t* ou *r*, et quels mots s'écrivent par *ph* ou par *f*, il faut encore savoir les langues, ou bien étudier l'usage. L'étude même des langues ne suffirait pas; car, avec ce seul secours, vous écririez à la manière d'autrefois: *rhapsodie*, *thrésor*, *thrône*, *cholère*, *chologique*, *phantaisie*, et quelques autres qui, par une exception dont on ne peut donner de raisons, s'écrivent à présent, contre l'étymologie: *rapsodie*, *trésor*, *trône*, *colère*, *colique*, *fantaisie*, etc., tandis qu'on écrit encore constamment: *Christ*, *chrétien*, *saint-chrême*, *phalange*, *phare*, *pharmacie*, *phrase*, *phase*, *Phébus*, *phénomène*, *philologie*, *phthisie*, *physique*, *physionomie*, *aphorisme*, *apophthegme*, *rhéteur*, *rhinocéros*, *rhubarbe*, *rhume*, *rhumatisme*, *diarrhée*, *enthousiasme*, *atmosphère*, *théâtre*, *Thémis*, *Thétis*, *thèse*, *parenthèse*, *théologie*, *théorème*, *théorie*, *thériaque*, *thermomètre*, *thyrse*, etc.

Pour le *ch*, outre les difficultés précédentes, il en a une qui lui est propre, et qui embarrasse encore plus que les autres; c'est qu'en français ces deux caractères expriment un son sifflant, comme dans *chiche*, *chat*, *chut*, etc. Nous y reviendrons à l'article des *consonnes composées*.

Figure
de la
lettre.

DE L'ASPIRATION.

L'*aspiration*, dit Lévizac, exprime une émission de voix gutturale et plus marquée que celle de la voix ordinaire. Elle a lieu avant les voyelles dans certains mots; mais elle ne se pratique pas en d'autres, quoique avec la même voyelle, et dans une syllabe pareille. On dit avec aspiration, *le héros*; et sans aspiration, *l'héroïne*. Dans *le héros*, la lettre *h* fait prononcer du gosier la voyelle qui suit; et alors on l'appelle *h aspiré*. Dans *l'héroïne*, au contraire, la lettre *h* ne se prononce point; et on l'appelle *h muet*. Comme on le voit, l'*aspiration* n'a d'autre effet que celui de communiquer à la voyelle aspirée les propriétés de la consonne; d'où il résulte que si c'est une voyelle qui termine le mot précédent, elle ne s'élide point, et que si c'est une consonne, cette dernière n'est point sonore. Ainsi, quoiqu'on prononce *l'héroïne*, *les-héroïnes*, ou dira sans élision *le héros*, et sans liaison au pluriel, *les héros*.

Cette *aspiration* s'appelle aussi *esprit rude*; d'où l'on distingue dans les langues *deux esprits*: le *rude*, dont nous parlons, et le *doux*, qui n'est autre chose que la prononciation d'une syllabe sans *aspiration*, comme de la première dans *apôtre*. Cet *esprit doux* n'a pas de signe particulier dans notre langue, et n'en a pas besoin; dès que l'*esprit rude* en a un, il est aisé de voir que celui-là doit être partout où celui-ci n'est pas.

C'est par un *h* que l'*esprit rude* est marqué dans les syllabes où il doit se faire sentir; ce *h* se met devant la voyelle aspirée. Cette lettre n'a pas même d'autre usage quant à la prononciation, si ce n'est entre un *c* et une voyelle, comme dans: *pêché, pêchait, hacher, gachis, cachot, fourchu, pêche, etc.*, et dans *ph*.

Il n'y aurait aucun embarras, si cette lettre était toujours le signe de l'*aspiration*; mais elle n'est souvent qu'un signe d'étymologie dans une infinité de mots où elle demeure absolument muette. Plusieurs Grammairiens ont cherché à établir des règles là-dessus. Voici celles que donne l'Académie: « *H* n'a
» aucun son, dit-elle, et ne s'*aspire* point dans
» la plupart des mots qui viennent du latin,
» et qui ont un *h* initial, comme *habile, habitude, etc.* Il faut excepter de cette règle
» plusieurs mots, tels que *haleter, hennir, etc.*
» Il n'a pareillement aucun son dans certains
» mots français qui ont un *h* initial, quoiqu'il
» n'y en ait pas dans le latin d'où ils viennent,
» comme *huile, huttre, etc.* Il s'*aspire* au com-
» mencement des autres mots français qui

Figure
de la
lettre.

» viennent des mots latins sans *h*, comme
» *hache, haut, etc.*, ainsi que dans tous les
» mots qui ne sont pas tirés du latin. »

Mais ces règles sont, et difficiles à saisir, et sujettes à beaucoup d'exceptions. « Il est plus
» court, dit l'abbé d'Olivet, et plus sûr de rap-
» porter une liste des mots qui s'*aspirent* au
» commencement, au milieu ou à la fin. »

Liste des mots les plus usités dans lesquels la lettre *h* s'*aspire*.

Hal	Haridelle.	Haidement.
Hâbler, et ses dérivés.	Harnachement.	Hieux.
Hache.	Harnacheur.	Hérarchie, et ses dérivés.
Hacher.	Harnais.	Hic.
Hachelte.	Haro.	Hie.
Hachis.	Harpe, et ses dérivés.	Hisser.
Hachoir.	Harpeau.	Hobereau.
Hachure.	Harper.	Hoc.
Hagard.	Harpie.	Hoche.
Haha.	Harpin.	Hochement, et ses dérivés.
Hahé.	Harpon.	Hochepot.
Haie.	Harponner.	Hocher.
Haillon.	Harponneur.	Hochet.
Haine, et ses dérivés.	Hart.	Hochet.
Haire.	Hasard, et ses dérivés.	Hola.
Halage.	Hase.	Hollandais.
Halbran.	Hâte, et ses dérivés.	Hollande.
Halbrener.	Hâteau.	Hollander.
Hâle, et ses dérivés.	Hâtier.	Homard.
Hâlement.	Hâtelle.	Hongre.
Hâlemer.	Hâtive.	Honnir.
Halefant, haleter.	Hauban.	Honte, et ses dérivés.
Hallage.	Haubaner.	Hoquet.
Halle.	Haubert.	Hoqueton.
Hallebarde.	Hausse, et ses dérivés.	Horde.
Hallebreda.	Hausse-col.	Horion.
Hallier.	Haut, et ses dérivés.	Hors.
Haloir.	Hautbois.	Hôte.
Halot.	Haut-bord.	Hottée.
Halotechnie.	Haut-de-chausses.	Hottentot.
Halte.	Haute-contre.	Houblon, et ses dérivés.
Hamac.	Haute-cour.	Houe.
Hameau.	Haute-futaie.	Houille.
Hampe.	Haut-le-corps.	Houle.
Hau.	Haute-licc.	Houleux.
Hanche.	Haute-paie.	Houlette.
Hauneton.	Haut-mal.	Houpe.
Hanscrit.	Hautesse.	Houppelaude.
Hanse.	Have.	Hourdage.
Hansgrave.	Havir.	Hourdée.
Hansière.	Havre.	Houri.
Hanter.	Havre-sac.	Hourvari.
Hantise.	Hé!	Houssard.
Happe.	Héaume.	Houspiller.
Happelourde.	Héler.	Houssaie.
Happer.	Hém!	Housse, et ses dérivés.
Haquende.	Hennir.	Houssine.
Haquet.	Hennissement.	Houssoir.
Haquetier.	Henri.	Houx.
Harangue, et ses dérivés.	Henriade.	Hoyau.
Haras.	Hérait.	Huche.
Harasser.	Hère.	Huée, et ses dérivés.
Harceler.	Hérisser.	Huguenot.
Hard.	Hérisson.	Huit, et ses dérivés.
Harde.	Hernie.	Humer.
Harder.	Hernière.	Hunier.
Hardes.	Héron.	Huppe.
Hardi, et ses dérivés.	Héros.	Huppé.
Hardilliers.	Hérse, et ses dérivés.	Hure.
Harem.	Hétre.	Hurhault.
Hareng.	Héurf.	Hurlent.
Harengère.	Heurloir, et ses dérivés.	Hurler.
Harengerie.	Hibou.	Hussard.
Hargneux.	Hic.	Hutte.
Haricot.		Se Hutter.

Figure
de la
lettre.

On voit que tous les mots dérivés de ceux que nous venons de nomenclaturer, et qui commencent par *h*, ont cette lettre aspirée. On ne doit excepter que les dérivés de *héros*, qui sont tous sans aspiration. Ce sont : *héroïde*, *héroïne*, *héroïque*, *héroïquement*, *héroïsme*.

Presque tous les noms de pays et de villes qui commencent par *h* sont aussi aspirés.

1° On aspire *Heuri* dans le discours soutenu, mais on peut ne pas l'aspirer dans la conversation. 2° Bien des personnes n'aspirent pas *h* dans *huguenot*, mais c'est une faute; l'Académie y marque l'aspiration. 3° Autrefois on prononçait *hésiter* avec aspiration : d'après l'usage actuel, il n'y a plus d'aspiration. 4° On doit aspirer *h* dans *Hollande* et *Hongrie*; excepté dans ces phrases qui ont passé du langage du peuple dans le langage commun : *toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, *du point d'Hollande*, *eau de la reine d'Hongrie*; encore est-il mieux d'y conserver l'aspiration. 5° Quelques Grammairiens ne veulent point qu'il y ait une vraie aspiration dans *huit*; mais c'est sans fondement, puisqu'on écrit et qu'on prononce, sans élision ni liaison : *le huit*, *les huit volumes*, *le ou la huitième du ou de la huitième*, *à la huitaine*; l'Académie ne laisse aucun doute sur l'aspiration de ce mot et de ses dérivés : cependant *dix-huit*, *vingt-huit* se prononcent *di-zuit*, *vingt-huit*. 6° Les mots *onze* et *onzième* ont cela de particulier, que, bien qu'ils commencent par une voyelle, cependant il arrive quelquefois, et surtout quand il est question de dates, qu'on prononce et qu'on écrit sans élision l'article ou la préposition qui les précède : *de onze enfants qu'ils étaient*, *il en est mort dix*; *de vingt*, *il n'en est resté que onze*. Dans la liberté de la conversation, l'usage autorise néanmoins à dire : *il n'en est resté qu'onze*. Si le mot qui précède *onze* finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration : *vers les onze heures* se prononce *vers lè onze heures*. Il en est de même dans un *onzième*; on ne fait pas sonner *n* du mot *un*; on prononce comme si la première syllabe du mot *onzième* était aspirée. Mais lorsqu'il est adjectif, on dit indifféremment *l'onzième* et *le onzième*, *à la onzième page*, quoiqu'on dise : *dans sa onzième année*; *il vivait au onzième siècle*. 7° *Oui*, pris substantivement, se prononce comme s'il y avait une aspiration; on dit *le oui* et *le non* : *tous vos oui ne me persuadent pas*; *un oui*; néanmoins on dit sans aspiration : *je crois qu'oui*. On pro-

Figure
de la
lettre.

nonce aussi avec aspiration le mot *une*, dans cette phrase : *sur les une heure*. C'est Lévizac qui fait cette dernière citation : nous sommes fâchés d'avoir à relever ici un énorme solécisme. On ne doit et ne peut dire que *vers une heure*; les ne saurait figurer à côté d'un singulier : par la même raison, il ne serait pas plus permis de dire : *sur les midi*.

H au milieu des mots conserve son aspiration dans ceux qui sont composés, comme *déharnacher*, *enhardir*, *rehausser*, etc. On n'excepte qu'*exhausser*, *exhaussement*, où *h* perd son aspiration. Dans les autres mots qui ne sont pas composés, *h* produit l'effet du *tréma*, et sert seulement à annoncer que la voyelle qui suit cette lettre ne s'unit pas en diphthongue à la voyelle qui la précède, comme *trahir*, *envahir*, etc.

A la fin des mots, il n'y a aspiration que dans ces trois interjections : *ah! eh! oh!*

H ne change rien à la prononciation du *t*.

J. j. Son unique : *je*; *jamais*, *jeter*, *j'irai*, *joli*, *jupe*.

J initial, ou au milieu du mot, conserve donc toujours ce son.

Cette consonne, dit Demandre, sonne comme le *g* doux; elle a fort peu de difficulté pour son orthographe; seulement nous n'avons pas de règle assez précise pour marquer les cas où elle cède le pas au *g*; cependant ce *j* ne se place jamais devant un *i*, si ce n'est par élision, lorsque le pronom *je* se trouve devant un mot qui commence par *i*, comme : *j'y vais*, *j'ignore*, *j'imite*. Pour le reste, il faut consulter l'usage et les Dictionnaires. Jamais cette consonne ne se redouble; jamais elle ne termine un mot; jamais elle n'est oiseuse.

Anciennement on confondait abusivement *j* consonne avec *i* voyelle.

K k. Son naturel : *ke* ou *qu*. *Kajou*, *Kermès*, *kiosque*.

Cette lettre n'est point française, à proprement parler; car nous ne l'employons dans aucun terme de notre langue, si ce n'est dans *kyrielle*, qui encore vient de *kyrie*; mais elle ne nous en est pas moins utile pour conserver aux mots étrangers cet air qui les distingue des mots nationaux; ainsi nous écrivons : *Sobieski*, *Stockholm*, *kan*, *kermès*, etc.

La lettre *k* ne se double jamais.

Figure
de la
lettre.

L 1. Son naturel ; *le, Latone, légion, livre, loge, lune, leçon.*

Son accidentel : *L et LL mouillés.* (Voir plus bas.)

Cette lettre conserve toujours le son naturel au commencement du mot, mais elle le perd au milieu et à la fin, quand elle prend le son mouillé, dont nous parlerons à la fin de cet article.

Finale, elle se prononce ordinairement : *moral, mortel, Mogol, seul, puénil, etc.* On ne doit excepter que *baril, chenil, cul, nombril, fusil, persil, outil, fournil, soûl, sourcil et gentil* (ce dernier, pris isolément ou suivi d'une consonne; car si cet adjectif est suivi d'une voyelle, elle prend le son mouillé : *gentil enfant, gentilhomme*). Elle est muette au pluriel *gentilshommes*, ainsi que dans *fil*.

Quand elle est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu'une : *allumer, collège, collation* (léger repas), etc. Mais les deux sonnent dans *allusion, allégorie, appellatif, belliqueux, collation de bénéfice, collègue, vaciller, millénaire, collusion, constellation, gallican*, et quelques autres. Elles se prononcent aussi dans tous les mots qui commencent par *il, illustre, illuminer, etc.*

Cette lettre se redouble après la voyelle *e* toutes les fois que celle-ci se prononce avec un son ouvert; ainsi l'on écrit : *j'appelle, je renouvelle, chancellerie, moelle, sentinelle, etc.*, quoiqu'on écrive *appeler, renouveler, chancelier, etc.* L'étymologie fait aussi conserver bien des *l* doubles qui sont inutiles à la prononciation, comme *sibylle, imbécillité, inaliéable, installer, intervalle, mésalliance, etc.* Cette lettre se double encore dans les mots composés de la préposition *à* et d'un simple, qui commence par *l*, comme : *allier, alléger, altouer, allumer, allécher, allaiter, etc.*, qui viennent de *à*, et de *lier, léger, louer, lumière, lécher et lait*.

Quoiqu'on écrive *chandelle, châtellenie, chancellerie, etc.*, par deux *l*, à cause de l'*e* ouvert, on écrit néanmoins avec un seul *l*, *fidèle, fidèlement, modèle*, et quelques autres, bien que l'*e* y soit ouvert comme dans les premiers. L'étude de l'usage est presque le seul moyen de s'assurer de l'orthographe de cette consonne.

Demandre donne quelques préceptes d'orthographe relatifs à cette lettre, qui pourront ne pas paraître dénués d'intérêt; les voici :

Les adjectifs terminés en *al* n'ont jamais d'*e* muet à leur masculin, et par conséquent n'y prennent qu'un *l*; à leur féminin ils pren-

Figure
de la
lettre.

nent l'*e* muet, mais *l* ne s'y double point. Cette règle est sans exception : *libéral, rival, final, banal, etc.* : *libérale, rivale, finale, banale, etc.*; parmi les substantifs que le son *al* termine : *animal, amiral, archal, arsenal, bal, bocal, canal, caporal, cérémonial, cheval, corporal, crystal, diurnal, fanal, hôpital, madrigal, mal, métal, maréchal, officinal, pal, piédestal, pluvial, présidial, régat, santal* (bois des Indes), *sénéchal, signal, tribunal, val, vassal, carnaval*, ne prennent qu'un *l* : tous les autres y ajoutent un *e* muet, comme *scandale, sandale, etc.*; excepté néanmoins *balle* à tirer, *dalle* (table de pierre), *noix de galle, halle, dalle* (coffre), *intervalle, salle* (d'une maison), *stalle*, et le présent du verbe *installer, installe*, qui prennent deux *l*.

Tous les adjectifs terminés par le son *el* ont leur masculin sans *e* muet, et doublent *l*, en le faisant suivre de l'*e* muet pour leur féminin, comme *mortel, mortelle; cruel, cruelle; mutuel, mutuelle, etc.*; il faut en excepter *fidèle*, qui prend l'*e* muet au masculin.

Tous les substantifs de cette terminaison prennent deux *l* avec un *e* muet, comme *prunelle, etc.*, excepté : *hydrocèle, parallèle, tunique, zèle, modèle*, où *l* est simple; et *appel, arc-en-ciel, ciel, autel, carrousel, cartel, colonel, dégel, duel, fiel, hôtel, hydromel, lambel, miel, missel, Noël, pastel, scel, sel*, où *l* simple ne prend point d'*e* muet.

Le présent des verbes *celer, chapeler, ciser, démanteler, geler, harceler, marteler, peler, révéler, ruisseler*, fait : *je cèle, chapèle, cisele, démantèle, gèle, harcèle, martèle, pèle, révèle, ruissèle*; les autres doublent ordinairement *l*, comme : *il appelle, etc.*

Il y a quelques adjectifs terminés par le son *il*, qui s'écrivent par un *l* seul et sans *e* à leur masculin. Ce sont *bissextil, civil, incivil, puénil, sextil, subtil, vil, viril et volatil*; ce dernier en qualité seulement de terme de chimie, car ailleurs on écrit *volatile, etc.* Tous ces noms font *ile* à leur féminin. *Servile* s'écrit de même par *ile* aux deux genres. Dans *gentil*, *l* qui est seul au masculin, y est muet : au féminin, ce nom fait *gentille*, les *ll mouillés*. Tous les autres adjectifs de cette sorte ont le masculin en *ile*, et le féminin de même, excepté *imbécille et tranquille*, qui prennent les deux *l* aux deux genres.

Les substantifs *alguazil, exil, fil, mil* (nombre), *Nil, morfil et profil* prennent un *l* seul. Cette consonne est suivie d'un *e* muet dans tous les autres, comme *concile, etc.*, excepté : *mille* (nombre), *pupille, sibylle et ville*. De

Figure
de la
lettre.

tous les verbes, il n'y a que *distille*, venant de *distiller*, et *vacille* de *vaciller*, qui prennent deux *l*. Nous ne parlons pas encore des mots où *l* est mouillé.

Autrefois on écrivait toujours *fol*, *mol*; aujourd'hui on ne le fait plus que devant une voyelle pour éviter l'hiatus; ailleurs on écrit et l'on prononce *mou*, *fou*. Ces deux adjectifs font au féminin *molle*, *folle*. Espagnol fait *Espagnole*. Parmi les substantifs dont le son *ol* forme la terminaison : *bémol*, *bol*, *caracol*, terme d'architecture, *col* ou *cou*, *dol*, *hausse-col*, *licol* ou *licou*, *sol* ou *sou*, *sol*, note de musique, *sol*, terrain, *tournesol*, *viol*, *vitriol*, *vol* d'oiseau, *vol*, larcin, s'écrivent par un *l* seul. Tous les autres s'écrivent par *ole*, comme : *école*, *boussole*, *parole*, etc.; *colle* et *bouterolle* sont les seuls qui aient deux *l*. *Il accolle*, venant d'*accoler*; *il colle*, de *coller*, *il décolle*, de *décoller*, *il trolle*, de *troller*, sont les seuls verbes qui doublent *l*. Les autres ne le prennent que simple, comme : *il console*, *il désole*, *il immole*, etc.

Il n'y a pas d'autre adjectif terminé en *ul* que *nul*, qui fait au féminin *nulle*. *Crédule*, *incrédule*, *majuscule*, *minuscule*, *ridicule*, prennent l'*e* muet aux deux genres, et ne doublent jamais *l*. Entre les substantifs, il n'y a que *bulle* où *l* se double; tous les autres font *ule*, comme *cédule*, *cellule*, *mule*, *scrupule*, etc., excepté : *accul*, *calcul*, *consul*, *proconsul*, *recul*, où *l* est seul. Les autres qui prennent un *l* ne le font point prononcer. Tous les verbes en *uler* font *ule* au présent, comme : *il dissimule*, *il calcule*, *il stipule*, etc., de *dissimuler*, *calculer*, *stipuler*, etc.

Nous n'avons d'adjectif terminé en *oul* que *soûl*, (pr. *sou*), qu'on écrivait *saoul*, et qui fait au féminin *soûle*. Tous les autres mots de cette terminaison s'écrivent par *oule*, comme *moule*, *coule*, etc., excepté quelques substantifs et quelques noms propres qui sont en *oul*, comme *capitoul*, *Saint-Papoul*, *Toul*, *Vesoul*, etc.

Du son mouillé L et L.

Abordons maintenant le son de *l* mouillé, que nous eussions pu peut-être reporter aux consonnes doubles, ou même mentionner comme diphthongue. Nous avons déjà traité cette question dans notre *Dictionnaire* avec assez d'étendue; mais comme elle nous paraît des plus importantes, nous ne pouvons faire autrement que de la rapporter ici. Après avoir déclaré que le son dit mouillé est une des plus grandes difficultés de notre langue,

Figure
de la
lettre.

nous avouons que les avis sur cette matière sont plus que partagés, qu'ils sont même en opposition directe. Jusqu'ici les lexicographes n'ont point osé se prononcer franchement sur le double *l*, précédé d'un *i*, ou sur *l* final, dont l'articulation doit, disent-ils, être mouillée. Les uns se sont contentés d'écrire à côté du mot : *ll mouillés*; à vous de prononcer, si vous savez, si vous comprenez ce que c'est que *ll mouillés*; le savant Gattel, celui qui a le plus approfondi la question de prononciation, donne l'avis de prononcer ces *ll* à la manière des Italiens, comme ils prononcent le *gli*; mais, s'il vous plaît, comment prononcent-ils le *gli*? Nous devons supposer qu'on n'en sait rien. C'est donc à nous de l'orthographe de notre mieux, cette infernale prononciation; infernale est le mot, car personne ne la fait sonner d'après les lettres qui servent à l'écrire. Nos puristes français veulent qu'en même temps que l'on fait entendre le *ie* dont nous avons parlé, on fasse un peu sentir l'un des deux *l* qui composent le mot. Cette méthode peut être fondée sur la raison, car les lettres sont faites pour être prononcées; mais nous, nous ne craignons pas de proclamer hautement que la généralité des Français qui parlent leur langue simplement et sans aucune espèce de prétention font sonner *ie* les *l* vulgairement dits mouillés; son peu harmonieux, il est vrai, mais simple, mais facile. C'est aussi l'opinion de Beauzée, qui dit que « dans les mots *paille*, *abeille*, *vaille*, *feuille*, *rouille*, et autres, terminés par » *lle*, quoique la lettre *l* ne soit suivie d'aucune diphthongue écrite, on y entend aisément une diphthongue prononcée *ie*. » Voilà la règle que nous avons suivie, et que nous proposons; cette règle nous a semblé établie sur la base généralement adoptée; cependant nous nous servirons du mot *mouillé*, parce que ce terme est généralement compris, quoiqu'il ne rende pas absolument ce qu'on veut exprimer. — On dit que l'articulation est mouillée par *ill* dans les mots tels que *fille*, *pillage*, *cotillon*, *pointilleux*, etc. (Voir la prononciation de chaque mot au *Dictionnaire*.) Nous faisons prononcer *fiie*, *piiaje*, *coiion*, *poieintieu*. Certes, nous ne croyons pas, et nous en appelons ici à tous ceux qui n'ont pas d'intérêt à accepter telle prononciation plutôt que telle autre, nous ne croyons pas, disons-nous, que le plus grand nombre des Français prononce *fiieie*, *pileiage*, *kotileion*, *poieintieu*. Après tout, ceci est peut-être un sys-

Figure
de la
lettre.

tème de notre part ; nous le soumettons sans amour-propre, sans orgueil, à la sagesse expérimentée des plus éclairés, des plus habiles. Nous ne l'avons franchement énoncé que parce qu'il est de notre part l'expression de l'opinion que nous avons émise plus haut. Nous n'avons entendu aucun officier-général, en parlant de ses bataillons, prononcer des *bataielion*, mais des *batâ-ion*. — Continuons : quand cette lettre est double, et qu'elle est précédée de *ai*, *ei*, *oui*, elle se prononce *mouillée*, comme dans ces mots : *travailler*, *maille*, *bailler*, *veiller*, *recueillir*, *fouiller*, *grenouille* ; nous faisons dire, d'après notre principe ; *travaier*, *maie*, *bâié*, *vèié*, *rekeueir*, *fouié*, *querenouie* ; la même prononciation est suivie dans les mots qui finissent en *ail*, *eil*, *ueil* et *ouil*, par *l* simple, comme *travail*, *réveil*, *cercueil*, *œil*, *fenouil*, etc. ; nous écrivons cette manière de dire : *travaie*, *révèie*, *cërkeuie*, *euie*, *fenouie*. — L'Académie et plusieurs lexicographes prétendent que *l* final doit avoir le son *mouillé* dans *pé-ri* ; nous ne sommes point de cet avis : si *mil*, sorte de graine, se prononce *mié*, c'est parce que ce mot a servi sans doute à former celui de *millet*, qui est son diminutif, et dans lequel les *ll* sont *mouillés* ; c'est aussi surtout pour distinguer ce mot du nom de nombre *mil* ; mais il n'en est pas de même de *pé-ri*, qui n'offre aucune raison plausible de le prononcer autrement que *pé-ri-le*. Quelques-uns veulent que *il* de *pé-ri* soit *mouillé*, à cause de l'adjectif *pé-ri-leux* ; nous affirmons, nous, que nous entendons toujours prononcer *pé-ri-le*. Nous dirons aussi que nous ne savons pourquoi le nom propre *Sully* est indiqué devoir se prononcer *çuie* ; nous avons, depuis que nous entendons lire et parler, entendu prononcer *çule-li* dans le langage et dans la lecture.)

M m. Son naturel, *me*. *Machine*, *méthode*, *mid*, *mode*, *musc*, *moulin*, *meunier*.

Nous avons presque tout dit sur cette lettre à l'article des syllabes nasales ; nous ajouterons encore avec Lévizac que, quand cette lettre est initiale, elle conserve toujours le son qui lui est propre ; mais, au milieu d'un mot, elle a souvent le son nasal dont nous avons parlé, et quelquefois elle ne l'a pas. Elle le prend toujours avant *b* et *p* ; on prononce *emblème*, *emploi*, *comparaison*, etc., comme s'il y avait *enblème*, *enploi*, *couparaison*, etc. Il ne faut excepter que quelques

Figure
de la
lettre.

mots où elle est suivie de *n* ; ce sont : *amnistie*, *hymne*, *automnal*, *calomnie*, *somnambule*, *Agamemnon*, *indemniser*, *indemnité*. Elle ne se prononce pas dans *automne*, *damner* et leurs composés.

M final ne rend qu'un son nasal dans les mots. On excepte la plupart de ceux qui sont étrangers. On prononce *Abraham*, *Jérusalem*, *Stockholm*, *Amsterdam*, etc., comme si *m* était suivi d'un *e* muet. Il a néanmoins le son nasal dans *Adam* ; mais il se prononce selon le son qui lui est propre dans *hem*, *item*, *septemvir*, et quelques autres mots purement latins.

Lorsque cette lettre est redoublée, on n'en prononce qu'une : *commis*, *commode*, etc. On excepte : 1° les noms propres *Ammoh*, *Emmanuel*, etc. ; 2° les mots qui commencent par *imm* : *immortel*, *immobile*, *immoler*, etc. ; 3° les mots où *em* est suivi d'un *m* : *emmener*, *emmailloter*, etc. ; mais, dans ce dernier cas, *em* prend le son nasal.

N n. Son propre, *ne* : *nager*, *Néron*, *Nicale*, *novice*, *nudité*, *nourrice*, *neutre*. (Voir ce que nous avons dit aux *syllabes nasales*.)

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre au commencement du mot ; elle l'a aussi au milieu du mot, lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, comme dans *ânerie* ; mais elle perd ce son, pour prendre le son nasal, si elle est suivie d'une consonne, comme dans : *anere*, *engraver*, *ingrédient*, etc.

Finale, elle sonne dans *abdomen*, *amen*, *hymen*. Mais elle a toujours le son nasal dans les autres substantifs, son qu'elle a également dans les adverbes, les pronoms et les adjectifs, excepté les cas dont nous avons parlé à l'article de la nasalité.

Quand elle est redoublée, et c'est une de celles qui se doublent le plus souvent, on n'en prononce ordinairement qu'une : *année*, *connaître*, *sonner*, *solennel*, *annuler*, et leurs dérivés, etc. On excepte *eunéagone*, *annexe*, *annal*, et ses dérivés, *annate*, *annotation*, *annihilation*, *annihiler*, *inné*, *innovation*, *innover*. Dans *ennemi*, *en* a le son de l'*e* ouvert, mais il est nasal dans *ennoblir*, *ennui*, et leurs dérivés.

L'usage est d'écrire avec deux *n* : *ils prennent*, *ils apprennent*, *ils entreprennent*, *ancienne*, *mienne*, *ennemi*, *innocent*, etc. Cet usage a déplu à quelques auteurs, surtout pour les verbes cités, parce que le son *y* est le même que dans : *ils mènent*, *ils promènent*, et beaucoup d'autres, où l'on n'écrit qu'un *n*. Si l'on écrit : *ils mènent*, *ils promènent*, par

Figure
de la
lettre.

un seul *n*, et ils prennent, ils apprennent, par deux, c'est que les deux premiers verbes sont de la première conjugaison, tandis que les autres sont de la quatrième.

Dans le féminin des adjectifs dont le masculin est terminé par *ain*, *ein*, *in* et *un*, le *n* reste simple, comme : *vain*, *vaine*, *plein*, *pleine*, *fin*, *fine*, *un*, *une*, etc. ; mais dans ceux en *ien* et en *on*, le *n* se double, comme : *ancien*, *ancienne*, *bon*, *bonne*, *fripon*, *friponne*, *mien*, *mienn*e, etc. Cette lettre ne doit point se redoubler lorsqu'elle se trouve entre deux *o* ; ainsi l'on écrit : *sonore*, *honorable*, etc., quoiqu'on écrive *sonner*, *honneur*, etc.

Il faut encore remarquer que c'est une pratique assez constante de redoubler *n* dans les dérivés, lorsque le primitif finit par cette même consonne précédée d'un *a* ou d'un *o*, comme : *ban*, *bannir* ; *an*, *année* ; *van*, *vanner* ; *pardon*, *pardonnable* ; *lion*, *lionne* ; *melon*, *melonnière* ; *savon*, *savonnette* ; *marron*, *marronnier*, etc. Cependant on écrit *courtisane* avec un seul *n*, par exception.

On donne aussi pour règle générale de doubler *n* quand la syllabe est brève, comme *couronne*, *personne*, etc., et de ne l'écrire que simple quand la syllabe est plus longue, comme *trône*, *la Saône*.

Cette lettre a encore un usage très-fréquent dans notre langue, mais elle ne le remplit pas seule ; il faut pour cela qu'elle soit précédée d'un *g* ; alors elle représente un son mouillé plus dur et plus fort que le son que l'on représente par *g*, mais plus faible que celui de *n* ; on écrit donc : *Champagne*, *soigner*, *Bourgogne*, *peigne*, *digne*, *châtaigne*, *répugnance*, *mignard*, *campagne*, etc. (Nous en parlons aux consonnes composées.)

Figure
de la
lettre.

exempt, *exempter*, *compte*, *compter*, *comptable*, *comptant*, *compteur*, *comptoir*, *prompt*, et leurs dérivés.

REMARQUE. L'Académie marque positivement qu'on prononce le *p* dans *sympptomatique* ; d'où nous avons conclu qu'on doit le prononcer dans *sympôme* ; mais l'Académie n'en dit rien.

On ne le fait pas sonner dans *sept*, *septième* et *septièmement*. Il se prononce dans *impromptu*.

Lorsqu'il est à la fin du mot, il ne se fait sentir ordinairement en aucun cas : *un camp étendu* ; *ce drap est bon*, se prononcent *un camp étendu* ; *ce dra est bon*. On excepte *Alep*, *cap*, *Gap*, *cep*, *jalap*, et les deux mots de quantité *trop* et *beaucoup* devant une voyelle. On prononce aussi *coup*, en faisant sonner le *p* avant une voyelle, dans le discours soutenu, *coup inattendu*, *coup extraordinaire* ; dites *koupe*.

Lorsqu'il est redoublé, on n'en prononce qu'un. (Voyez *ph*, aux consonnes composées.)

Q q. Son propre, *que* ou *qu* : *qualité*, *quenouille*, *quitter*, *quotidien*, *piqûre*.

On n'écrit jamais cette lettre, dit l'Académie, qu'on ne mette un *u* immédiatement après, si ce n'est dans quelques mots où il est final, comme : *coq*, *cing*.

Q initial, ou dans le corps du mot, conserve toujours le son qui lui est propre ; mais avec cette différence que dans *qua*, *quo*, *que*, il a un son très-dur, comme *qualité*, *quotidien*, *quenouille*, et que dans *qué*, *qui*, *qu*, il l'a moins dur : *acquérir*, *quitter*, *piqûre*.

Final, il sonne dans *coq* et *cing* avec le son dur, excepté dans le cas où le premier est suivi immédiatement et sans aucun repos d'un mot qui commence par une consonne, comme dans *coq-d'Inde*, qu'on prononce *co-d'Inde* ; mais il sonne dans *coq de bruyère*, *coq-à-l'âne* : lorsque le second est suivi d'un substantif commençant par une consonne, il ne se prononce pas. Il sonne dans tous les autres cas : *cing hommes* ; *ils étaient cing*, *cing et demi*.

Q n'est jamais redoublé. Comme le son propre à cette lettre est également représenté par un *c* ou par un *k*, on peut souvent être embarrassé du choix que l'on doit faire ; mais nous avons vu que le *k* ne figure que dans quelques mots étrangers, et surtout parmi ceux qui nous viennent du Nord ; ainsi ce choix doit rarement causer du doute. Nous avons aussi tâché, à la lettre *c*, de marquer les occasions où cette seconde consonne est

P p. Son propre, *pe* : *page*, *pénil*, *pitié*, *posé*, *puce*, *poupée*, *peuple*, *pelote*.

P initial, ou dans le corps du mot, conserve toujours le son qui lui est propre, excepté quand il est suivi d'un *h*. Il sonne dans : *sceptique*, *scepticisme*, *septembre*, *les Septante*, *septénaire*, *septennal*, *septentrion*, *septentrional*, *septuagénaire*, *septuagésime*, *septuple*, *septupler*, *exemption*, *contempteur* et *contemptible*, ainsi que dans *accepter* et dans *excepter* et leurs dérivés.

L'Académie fait observer pour *dompter* et ses dérivés, que bien des personnes écrivent ces mots sans *p*. (Voir notre *Dictionnaire*.)

On ne le prononce jamais dans : *baptême*, *baptiser*, *baptismal*, *baptistère*, *baptistes*,

Figure
de la
lettre.

en usage ; et pour celle dont nous parlons ici, on s'en servira partout où l'on verra que les deux autres ne doivent pas être employées.

Les deux lettres *c* et *q* nous venant des Latins, ceux qui savent cette langue peuvent le plus souvent se décider par l'étymologie : où celle-ci ne dira rien, l'analogie pourra souvent y suppléer. Pour ceux à qui cette langue morte est inconnue, ils n'ont d'autre secours que l'analogie dans quelques occasions, et l'usage ou les *Dictionnaires* pour le reste.

Il faut se souvenir que le son *que* ou *ke*, à la fin d'un mot, s'exprime rarement par un *c*, et que s'il s'y rencontre, c'est par conséquent à la consonne *q* à le marquer ; et c'est pour cela que, même contre l'analogie, certains adjectifs terminés à leur masculin par un *c*, devant avoir un *e* muet après le son dur de ce *c* dans leur féminin, y changent cette consonne en celle de *q*. On voit aussi la même chose dans des mots dérivés, où la même raison de l'*e* muet ajouté exige le même changement. Ainsi le féminin des adjectifs *public*, *turc*, *grec*, est *publique*, *turque*, *grecque*. Le *que* se trouve de même dans les mots suivants : *baquet*, *piquer*, *troquer*, *musqué*, *bouquin*, *mastiquer*, *trafiquer*, etc., quoique tous ces mots viennent de *trafic*, *mastic*, *bouc*, *musc*, *troc*, *pic*, *bac*, etc.

Qua, *que*, *qui*, ont le son du latin dans les mots suivants, où l'on doit les prononcer *koua*, *kué*, *kui*, savoir : *aquatique*, *équateur*, *équation*, *équestre*, *équiangle*, *équidistant*, *équilatéral*, *équilatère*, *équimultiple*, *équitation*, *quadrangulaire*, *quadrangulaire*, *quadrangulaire*, *quadrangulaire* (terme d'astronomie ; car en terme d'horlogerie, il se prononce *ka*), *quadrifolium*, *quadrige*, *quadrilatère*, *quadrinôme*, *quadrupède*, *quadrupler*, *quaker*, *quanquam* (mot latin signifiant harangue latine faite en public ; car on prononce *kankan*, lorsqu'il signifie *médiance*), *questeur*, *questure*, à *quia*, *quiétisme*, *quiétiste*, *quiétude*, *quindécagone*, *quindécenvirs*, *quinquagénnaire*, *quinquagésime*, *quinquennal*, *quinquennium*, *quinquerce*, *quinquérème*, *quintil*, *quintable*, *liquation*, *liquéfaction*.

Nous allons encore copier la dissertation de notre *Dictionnaire*, relative à ce dernier mot et à *liquéfier*, qui en dérive. Tous les *Dictionnaires*, sans en excepter celui même de l'*Académie*, qui donne extraordinairement la prononciation de *liquéfaction*, veulent qu'on prononce *likuéfaction*, et tous veulent aussi qu'on prononce *liquéfier*, *likéfié*. Il faudrait

Figure
de la
lettre.

être conséquent, ce nous semble, et, pour cela, prononcer ces deux mots, dont l'un dérive nécessairement de l'autre, de la même façon. Maintenant comment dire ? Devra-t-on prononcer *likuéfié* comme *likuéfaction*, ou *likéfaction* comme *likéfié* ? Laquelle de ces deux prononciations sera la bonne ? L'origine de ces mots étant toute latine, nous pouvons raisonnablement croire que c'est ce motif qui a fait conserver à *liquéfaction* la prononciation latine. Mais *liquide*, qui est aussi tout latin, se prononce *likide*, à la française ; et puis nous avons le mot *liqueur*, que personne ne s'est jamais avisé de prononcer *likueur*. Tranchons : notre avis est qu'on doit dire *likéfaction* et *likéfié*.

R r. Son propre, *re*. *Rareté*, *régie*, *rivage*, *Rome*, *ruse*, *rouge*, *revenir*.

Au commencement et au milieu des mots, cette lettre sonne toujours.

Finale, elle sonne dans toutes les terminaisons qui ne sont pas en *er*, comme *car*, *or*, *sur*, *soupir*, *voir*, *sieur*, etc. On doit excepter *monsieur* et *messieurs*. Dans les terminaisons en *er*, elle sonne dans *cher*, *fier*, *mer*, *amer*, *belvédère* (qu'on écrit aussi *belvédère*), *cancer*, *cuiller*, *enfer*, *éther*, *frater*, *gaster* (la lettre *s* y est aussi prononcée), *hier*, *hiver*, *Lucifer*, *magister*, *pater*, et dans les noms propres *Jupiter*, *Esther*, *Munster*, *le Niger*, etc. L'usage paraît être aussi pour *stathouder* ; néanmoins bien des personnes prononcent *stathoude*. Selon l'édition de 1762 du *Dictionnaire de l'Académie*, on devait faire sonner *r* dans les adjectifs *altier* et *léger*, mais l'usage contraire a prévalu ; aussi l'*Académie* a-t-elle marqué ce changement dans l'édition suivante. Dans les autres mots *r* ne sonne pas : *ce poirier est mort* ; *ces poiriers ont péri*, se prononcent : *ce poirié est mort*, *ces poirié zont péri*.

Bien des personnes élevées en province ne font pas sonner *r* dans les terminaisons en *er*. C'est une faute, même dans la conversation. On doit le prononcer dans le discours soutenu, et surtout dans les vers, quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* muet, et dans ce cas on donne à l'*e* le son de l'*è* ouvert ; *aimer à jouer* doit se prononcer *aimè-rà-joué*, tandis que, lorsque cette lettre ne se prononce pas, l'*e* a le son de l'*é* fermé : *aimer la promenade* se prononce *aimé la promenade*.

Lorsque cette lettre est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu'une : *arroser*, *arriver*, *perruque*, etc. On excepte : 1° *aberration*,

Figure
de la
lettre.

abhorver, errant, errata, crre, errements, erreur, errer, errhine, erroné; on doit aussi excepter *terreur* et ses dérivés; 2^o tous les mots qui commencent par *irr*: *irradiation, irraisonnable, irrationnel, etc.*; 3^o les futurs et les conditionnels des verbes: *acquérir, mourir, courir* et les dérivés: *j'acquerrai, je mourrai, etc.*

S s. Son propre, *ce*: *sage, séjour, Sion, Solon, sucre, souvenir, seul.*

— Son accidentel, *ze*: *usage, user, risible, résonner, résumé.*

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre quand elle est initiale, excepté avant *che* et *chi*, où elle ne se prononce point: *scheling, schisme, etc.*; cependant cette consonne se trouve encore placée de la même façon dans quelques mots où elle a une articulation sensible; tels sont: *scholastique, scholiaste, scholie*, où ces trois consonnes initiales se prononcent *ceke, cekolastique, la première très-brève, etc.*; mais aujourd'hui la plupart retranchent le *h*, et écrivent *scolastique, etc.*

Dans le corps du mot elle a aussi le son qui lui est propre, excepté: 1^o lorsqu'elle est seule entre deux voyelles, où elle prend ordinairement le son accidentel: *quasi, phrase, fraise, ruse, etc.*; 2^o avant *b* et *d*: *presbytère, Asdrubal, etc.*; 3^o dans *Alsace, balsamine, balsamique, balsamite, etc.*; 4^o dans la syllabe *trans*, suivie d'une voyelle: *transaction, transiger, transit, transitif, etc.*; ou n'excepte que les trois mots: *transir, transissement, Transylvanie.*

Puisque *s* adouci a le même son que *z*, et que, fortifié, il exprime le même son que *c*, il s'ensuit que l'on doit être embarrassé dans l'un et l'autre cas pour trouver le caractère marqué par l'usage. Je prononce *église*, et je ne sais s'il faut écrire *églize* ou *église*. De même, dois-je écrire *certain* par un *s* ou par un *c*? Je puis marquer la troisième syllabe de *commission* par deux *ss*, comme on le voit, ou par un *c*, ou même par un *t*, en écrivant *com-mi-cion* ou *commi-tion*. Qui lèvera tant de difficultés, et quel principe dois-je me faire là-dessus? quelle règle puis-je consulter? aucune autre que l'usage, l'analogie et l'étymologie. On écrira, par exemple, avec *ss*, et non avec *c*: *commission, échalasser, matelasser, matelassier, endosser, passer, etc.*, quand on saura qu'il y a un *s* à la fin de *commis, échalas, ma-*

Figure
de la
lettre.

telas, dos, pas, etc. De même on écrira par *s*, et non par *z*: *risible, reposer, close, etc.*, parce qu'il y a un *s* dans *ris, repos, clos, etc.* On écrira de même *église* quand on saura que ce mot vient d'*ecclesia*.

Pour la concurrence du *z* avec le *s*, il est une observation qui peut beaucoup aider; c'est que *z* ne figure guère qu'au commencement ou à la fin d'un mot, deux places où *s* a toujours le son sifflant. Si *z* est quelquefois au milieu d'un mot, ce n'est pour l'ordinaire que dans les occasions où une consonne voisine affermirait le son de *s*. Ainsi la chose est encore sans difficulté. Il n'y a d'exception que pour les terminaisons des verbes à la seconde personne du pluriel, et pour quelques mots étrangers. (Voyez ci-après *z*.)

Quoique nous ayons tout-à-l'heure renvoyé à l'étymologie, il ne faut pas oublier, ce que nous avons déjà dit cent fois, qu'elle ne fait jamais règle générale; ainsi l'on écrit: *catéchiser, évangéliser, gargariser, thésauriser, tympaniser, etc.*, du moins c'est la façon la plus suivie; et cependant, selon l'étymologie, il faudrait écrire, comme le font un trop petit nombre de personnes: *catéchizer, évangélizer, gargarizer, thésaurizer, tympanizer, etc.*

La lettre *s* paraissait autrefois plus jalouse de se montrer que de produire quelque son; aussi on la plaçait dans une foule de mots où elle ne faisait qu'indiquer une étymologie latine ou une syllabe longue. Aujourd'hui on a quitté cet usage embarrassant; et l'on n'a conservé le *s* muet au milieu d'aucun mot, si ce n'est de quelques noms propres et du verbe *est*. Ailleurs l'accent circonflexe en marque la suppression; ainsi l'on n'écrit plus: *Pasques, mastin, mesme, arrêter, nostre, etc.*, mais *Pâques, matin, même, arrêter, nôtre, etc.*

Quand elle est suivie de *ce* ou de *ci*, on ne fait entendre que le son de *ce*: *scène, science*, se prononcent *cène, cience*; mais elle sonne dans les autres combinaisons: *scapulaire, scrupule, catéchisme, ostentation, etc.*; alors, dans ce dernier cas, on ne doit pas oublier, quand elle est initiale, de lui donner le son qu'elle a d'après la nouvelle épellation.

« Il faut remarquer, dit l'Académie, que, » pour l'ordinaire, on ne fait guère sonner la » lettre *s* à la fin d'un mot, si ce n'est lorsque » le mot qui suit commence par une voyelle. » Ainsi, dans ces mots: *mes propres intérêts*; » on fait sonner *s* de la dernière syllabe de » *propres*, comme si le mot *propres* finissait » par un *e* muet, et que le suivant commen- » çât par un *z*: *mes propre zintérêts.* » On

Figure
de la
lettre.

excepte : *un as, un aloès, la vis*; et les mots purement latins : *Momus, Vénus, Fabius*, droit de *committimus*, un *agnus*, etc., *bibus, Phébus, rébus, sinus, le lis* (fleur), et la *Lys* (rivière); elle est néanmoins muette dans *fleur de lis*.

Quand *s* est redoublé, on n'en prononce qu'un, mais avec le son naturel.

L'Académie dit encore que « les mots com-
posés dont le simple commence par la lettre
s suivie d'une voyelle s'écrivent ordinaire-
ment avec deux s, afin qu'on la prononce
fortement, et non pas comme un z. Tels
sont les mots : *dessus, dessous, desservir, des-
sécher, resserrer*, etc. Il y a néanmoins des
exceptions à cette règle, comme *vraisem-
blance, préséance*; mais on dit *dissemblance,
ressemblant*. *Bienséance* s'écrit avec un s
et *messéant* avec deux. Autre embarras
pour les étrangers. L'*e* qui précède deux s a
quelquefois le son de l'*é* fermé, comme dans
pressentir, dessaler, ressusciter, etc., et quel-
quefois celui de l'*e* muet, comme dans *dessus,
dessous, ressembler, ressource*, etc.; l'habitude
de lire avec un bon maître peut seule servir
de guide en ces occasions.

La Grammaire de Robert Étienne nous ap-
prend qu'autrefois les premières personnes
des verbes ne prenaient point de *s* à la fin.
Cette lettre était réservée pour les secondes
personnes; les troisièmes prenaient le *t*, ce
qui donnait à nos conjugaisons une régularité
qu'elles n'ont plus.

Les poètes sont les premiers qui aient in-
troduit le *s* pour les verbes dont la première
personne finit par une consonne ou par une
autre voyelle que l'*e* muet; afin de rendre
leur prononciation plus douce devant les
mots qui commencent par une voyelle. Ainsi
ce qui était d'abord une licence est devenu
l'usage général; et l'usage est devenu licence.
Au reste, d'Olivet fait observer que le verbe
avoir est le seul de son espèce qui n'ait pas
subi la loi commune. On écrit toujours *j'ai*,
et point autrement, quoiqu'on écrive : *je
sais*, etc.

T t. Son propre, *te* : *table, ténèbres, titre, to-
pique, tube, Toulon, Teutonique*.

— Son accidentel, *ce* : *abbatial, captieux, pa-
tient, prophétie, Vénitien*, etc.

Cette lettre exprime deux sons : le son dur,
qui lui est propre, et qui est le fort de *d*,
comme dans *tâter, tête*; et le son doux de *c*.
Ce n'est que dans les occasions où *t* exprime
un son dur qu'il peut se redoubler; il ne le

Figure
de la
lettre.

fait point après *é* aigu, ni après *i*, ni pour l'or-
dinaire après *u*, comme *étable, étonner, dé-
truire, détacher, rétif, itinéraire, citron, vi-
trage, discuter, lutin, mutinerie, tutélaire*, etc.
On écrit cependant *luteur, lutter, combattre*
à la *lute, quitter, quittance*, etc.

T conserve toujours le son qui lui est pro-
pre, quoiqu'il soit suivi de deux voyelles au
commencement des mots; il le conserve
aussi au milieu, dans tous les cas où il est
suivi d'une autre lettre que *i*; et lors-
qu'il est suivi de cette voyelle dans les mots
en *sti, xti, thi*, comme *question, mixtion,
Mathias*, etc.; mais dans *ti*, tantôt il a le son
propre, et tantôt le son *accidentel*. Cette lettre
prend ce dernier son dans les adjectifs en *tial*
et en *tieux* : *abbatial, captieux*, etc.; dans
ceux en *tient* et *tience*, et leurs dérivés : *pa-
tient, patience, impatienter*, etc.; dans les mots
en *atie, étie, eptie, otie, utie, primatie, prophé-
tie, ineptie, Béotie, minutie*, etc.; dans les ver-
bes *initier* et *balbutier*, ainsi que dans toutes
leurs inflexions. Il y a cependant des mots en
tie, comme *amnistie, partie, modestie*, etc., qui
sonnent *ti*, et non pas *ci*. On peut juger, d'a-
près toutes nos réserves, qu'il n'est, pour ap-
prendre une langue, que l'*usage*; le Gram-
mairien, et les maîtres surtout, peuvent ré-
duire les règles en les simplifiant; mais les
exceptions sont si nombreuses, qu'on ne peut
poser de règle sur les mots qu'en faisant de
nombreuses restrictions. Observons que dans
les substantifs terminés en *tié* et *tier*, comme
amitié, entier, chantier, etc., il sonne *ti*, et
non pas *ci*. On sait d'ailleurs que les mots qui
ont le son de *cier*, s'écrivent par *sier* ou *cier* :
coursier, foncier, etc. Mais le *t* (*ce*) reparait
dans les noms de peuples ou de personnes
en *tien, Dioclétien, Vénitien*, etc.; et dans
tous les noms en *tion* et leurs dérivés.

Hors de là, le *t* conserve le son qui lui est
propre avec *i* : *le tien, chrétien*, etc. L'usage
seul peut apprendre :

Qu'avec le son acci- Qu'avec le son propre
dentel *ce*, on écrit : *te*, on écrit :

Balbutier.	Châtier.
Initier.	Entier.
Vénitien.	Le soutien.
Gratien.	J'entretiens.
Les attentions :	Nous attentions.
Les intentions.	Nous intentions.
Les inventions.	Nous inventions.
Les portions, etc.	Nous portions, etc.

Cependant nous pouvons avancer qu'en gé-
néral, le *t* ne prend le son de *c* que lorsqu'il
est suivi d'un *i*; encore dans ce cas-là a-t-il

Figure
de la
lettre.

plutôt le son dur que doux. Mais lorsque la prononciation indique ce son, quelles peuvent être les occasions où le *t* doit figurer, en supposant qu'il y ait un *i* dans la syllabe? On nous dit à cet égard de recourir aux mots latins dont les nôtres sont le plus souvent dérivés, et de prendre un *t* avant l'*i* pour écrire *ci*, lorsque c'est un *t* qui fait cette fonction dans cette langue originale; mais les Latins ont toujours écrit par un *t* : *pretium, gratia*, et beaucoup d'autres d'où sont dérivés les mots français : *précieux, gracieux*, etc., que nous écrivons toujours avec un *c*. C'est donc l'usage encore qu'il faut consulter, puisque souvent il contredit l'étymologie.

Lorsqu'il est final, le *t* se prononce comme s'il était écrit *te* : *une dot, un fat, un but, le zénith, Apt* (ville), *indult, zeste, est, ouest, exact, rapt, tact, correct, direct* et ses dérivés (voir les Dictionnaires), *suspect, chut, mat, un Christ*; mais il ne se fait point sentir dans *Jésus-Christ*, ni dans d'autres mots semblables à ceux-là, comme *contrat, aspect, circonspect, respect*, etc. Il n'est pas harmonieux d'entendre sonner le *t* à la fin des mots, même lorsque le mot suivant commence par une voyelle. *Une mort, un sort horrible*, se prononceraient mal : *une mor, un sort terrible*. Dans *débet* le *t* doit sonner, parce que ce mot est tout latin, quant à l'orthographe et quant au sens.

Dans *sept* le *t* sonne lorsque ce mot est seul : *le nombre sept; ils étaient sept*; ou lorsqu'il est suivi d'une voyelle ou de *h* muet : *sept abricots; sept hommes*; mais il ne sonne dans aucun cas avant une consonne : *sept maisons*.

Girault-Duvivier cite trois circonstances poétiques où l'on s'est dispensé de faire sonner le *t* dans le mot *sept*, et les voici :

Boileau a fait rimer *sept* avec *cornet*. C'est ainsi qu'il dit en parlant d'un joueur :

Attendant son destin d'un quatorze et d'un sept,
Voit sa vie ou sa mort sortir de son cornet.

(Satire IV.)

Et avec *secret* :

Et souvent tel y vient, qui sait, pour tout secret,
Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept.

(Satire VIII.)

Voltaire l'a fait rimer avec *objet* :

Elle avait une fille : un dix avec un sept
Composait l'âge heureux de ce divin objet.

(Conte de Gertrude.)

Nous dirons que Girault-Duvivier aurait dû en faire raison. A force d'introduire et de to-

Figure
de la
lettre.

lérer des licences aux poètes, on finirait par absorber les principes de l'usage et de la langue elle-même.

Huit suit les mêmes règles, excepté lorsqu'il est pris substantivement, car il sonne alors, même avant une consonne. Ainsi l'on doit dire, sans faire sonner le *t* : *huit villes*; et en le faisant sonner : *ils étaient huit; huit abricots; huit hommes; le huit du mois; un huit de chiffre*.

Dans *vingt*, il sonne pour toute la série de *vingt à trente*; mais il ne sonne pas dans la série de *quatre-vingts à cent*. Il ne se prononce pas non plus dans *vingt*, employé seul ou suivi d'une consonne : *nous étions vingt; vingt soldats*. Suivi d'une voyelle, il se prononce au singulier, *vingt abricots*; mais il ne se fait pas sentir au pluriel : *quatre-vingts abricots* se prononcent *quatre-vingt-abricots*.

Dans tous les autres mots, il sonne lorsqu'il est suivi d'une voyelle à laquelle il doit s'unir : *un savant homme; je suis tout à vous; s'il vient à partir*.

Lorsqu'il est redoublé, on n'en prononce ordinairement qu'un, excepté dans *atticisme, Attique, battologie, guttural, pittoresque*.

T n'est pas redoublé, dit Girard, après les syllabes où il se trouve une des deux liquides *l* ou *r* jointe à une autre consonne, ni à la suite de *do, re, la* ou *ma*, comme *flater, floter, froter, clôture, pratique, protester, grotesque, doler, antidote, retour, retenir, latitude, matière, maternel*, etc. Cette règle est contredite sur quelques points par le plus grand nombre des Grammairiens et par l'usage le plus fréquent; on écrit communément *flatter, flotter, froter*, etc. Ailleurs, continue le même auteur, *t* se redouble ordinairement, comme *attaquer, combattre, attester, sornette, nettoyer, solte, botte, motte*, etc.

La brièveté des syllabes oblige quelquefois au redoublement de cette lettre; ainsi l'on écrit *dégoutter, tomber goutte à goutte, et dégoûter, donner du dégoût*. D'autres sur ce sujet renvoient à l'étymologie; nous, nous renverrons à l'usage; seulement nous avertirons que c'est ici une des consonnes qui se redoublent après la préposition *à* dans les mots composés, comme : *attaquer, attacher, atteindre, attelage, attendre, attendre, attental, atténuer, attester, attiédier, attiser, attoucher, attractif, attribuer, attrister, attrouper*, etc.

Il est une foule de mots terminés par un *t* dans l'écriture, quoiqu'il ne se prononce pas, au moins devant une consonne; tels sont tous

Figure
de la
lettre.

les adverbes en *ment* : *clairement*, etc. ; toutes les troisièmes personnes du pluriel des verbes : *ils aiment*, *ils iront*, *ils voulaient*, etc., et même une grande partie des troisièmes du singulier, quand leur dernière voyelle n'est pas un *e*, et qu'elles ne sont ni dans un temps composé, ni au prétérit, ni au futur terminé en *a*, comme : *il aimait*, *il rit*, *il écrivit*, etc. ; Il y a encore un grand nombre de substantifs et d'adjectifs de différentes terminaisons, comme : *délicat*, *sot*, *achat*, *délit*, *bout*, *début*, *attribut*, *préciput*, etc.

T se place entre le verbe et les pronoms *il*, *elle*, ou *on*, lorsque le verbe finit par une voyelle, et que le pronom ne doit venir qu'après. *Ce t* ne s'unit au verbe et au pronom qu'au moyen d'un double tiret ; il sert à rendre la prononciation plus coulante, et à empêcher un hiatus dur et désagréable que formeraient ensemble la voyelle finale du verbe et l'initiale du pronom ; on écrit donc : *y a-t-il ? mange-t-il ? accorde-t-elle ? paraîtra-t-elle ? raisonne-t-on ? s'énoncera-t-on ?* etc. Lorsqu'il y a une élision, on ajoute une apostrophe après le *t* ; ainsi l'on écrit *va-t'en ?* pour *va-te-en*.

T peut être accolé à la lettre *h*. (Voyez aux consonnes composées.)

V v. Son propre, *ve*. *Valeur*, *vélin*, *vidame*, *volonté*, *vue*, *vouloir*, *je veux*.

Cette lettre, que dans l'ancienne épellation on appelait si improprement *u* consonne, conserve toujours le son qui lui est propre ; elle n'est jamais redoublée en tant que lettre française.

Il n'est aucun autre caractère qui peigne le même son, si ce n'est *f* à la fin des mots ; son orthographe ne peut causer aucun embarras ; car si l'on prononce *neuv-ans*, on écrira néanmoins *neuf ans*, lorsqu'on saura qu'aucun mot ne finit par *v*, et que ce *v* est le faible de *f* ; en conséquence, si l'on trouve le son du premier dans des circonstances où il ne peut figurer, ce sera l'autre qui devra le suppléer, comme étant celui qui en approche le plus.

W w. Deux sons propres ; *ve*, à la française, comme dans *Wauxhall* ; et *ou*, comme dans *Walter Scott*, que l'on prononce *Oualtère-Scott*.

Si nous ne réunissons pas cette double lettre aux consonnes composées, c'est qu'elle n'est véritablement pas d'orthographe française ; elle ne s'emploie que dans les mots étran-

Figure
de la
lettre.

gers que la renommée a francisés : c'est ainsi que *whigh*, *whist*, *whiski*, se prononc. *ouigue*, *ouicete* et *ouiceli*. Girault-Duvivier a raison de dire que ce n'est pas des étrangers qu'il faut apprendre comment on prononce les noms qu'ils écrivent avec un double *v* (*w*) ; l'usage seul doit nous servir de guide, et il nous dira qu'en français, *Newton*, *Warwick*, *Washington*, *Law*, se prononcent *Neuton*, *Varvik*, *Vazington*, *Lô* ; et que *Westphalie*, *Walbon*, *Wallone*, *Wirtemberg*, se prononcent *Vestphalie*, *Valbon*, *Valone*, *Virtemberg*.

On ne fait point de faute, même dans le discours soutenu, en prononçant à la française.

X x. Point de son qui lui soit propre.

— Sons accidentels :

CS : *axe*, *axiome*, *Alexandrie*, *fluxion*, *taxe*, *vexé*, *Xénophon*, etc.

GZ : *examen*, *exemple*, *exaucer*, *exarque*, *exercice*, *exil*, *exiger*, etc.

K : *excellent*, *excellence*, etc.

SS ou *ce* : *soixante*, *Bruxelles*, *Auxone*, *Auxerre*, *Luxeuil*, etc.

Z : *deuxième*, *sixième*, *dixième*, *dix-huit*, *dix-neuf*, et leurs dérivés.

Quelques personnes adoucissent la prononciation de *cs* dans plusieurs noms propres : elles prononcent *Zénophon* ; pourquoi ne dirait-on pas tout simplement *Gzénophon* ? L'Académie marque le *gz* dans *Xavier*.

Final, il se prononce *cs* dans *Styx*, *phénix*, *index*, *storax*, *larynx*, *onyx*, *préfix*, *Pollux*, *Astyanax*, et autres noms propres. On conserve à ces mots la marque de leur origine étrangère. Dans les autres mots il se prononce comme *s* à la fin d'un mot ; c'est-à-dire qu'avant une voyelle il prend le son accidentel *z*.

Dans *six* et *dix* il ne se prononce pas avant le substantif dont ces mots marquent le nombre, lorsque ce substantif commence par une consonne : il a le son du *z* avant une voyelle : et quand il est final, ou qu'il est suivi d'un repos, il se prononce fortement comme *ce*.

Il est des noms à la fin desquels *x* doit s'écrire, quoiqu'on ne l'y prononce point ; tels sont : *paix*, *faix*, *crucifix*, *prix*, *flux*, *reflux* ; les pluriels des noms en *ai* et en *eu* ; et quelques noms même en *oi* et en *ou*, comme *beaux*, *maux*, *heureux*, des *jeux*, de la *poix*, des *noix*, du *houx* ; on voit par ces derniers exemples que *x* se met aussi au singulier de quelques noms en *oi* et en *ou* : il faut en dire

Figure
de la
lettre.

autant de tous les adjectifs en *eux*, comme *courageux*. On écrit aussi, *je veux, je peux, faux, aux* (article), devant une *consonne*; car devant une voyelle, *aux* sonne *auxe*.

De tous les mots dans lesquels se trouvent les sons *gz*, *cs*, *ss*, ou *z*, quels sont ceux qui prennent *x*, et quels sont ceux qui ne le prennent pas pour écrire ces quatre sons simples ou composés? Voilà la question qu'il faudrait pouvoir décider, pour établir ce qui concerne cette lettre : et c'est aussi le point sur lequel on ne trouve rien d'aussi sûr que nous le voudrions. Nous ne pouvons que faire remarquer qu'il n'est pas dans le génie de la langue d'employer de suite les consonnes *gz* ou *cs*; ainsi toutes les fois que l'on entend leur articulation se réunir sur une même voyelle, on peut hardiment se servir de *x*; comme *exil, exhorter, exhumér, exorable, exulcérer*, etc.; *Xavier, Ximenès, Xénophon, axiome, équinoxe*, etc.; mais pour les deux autres sons *ss* et *z* nous n'avons que l'usage; heureusement que le nombre des mots dans lesquels ils s'expriment par *x* n'est pas grand : nous les avons cités presque tous.

Cette lettre n'est jamais redoublée.

Z z. Son propre, *ze. Zacharie, Zéphyre, zizanie, zône, Zurich*.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre au milieu et au commencement des mots : finale, elle se prononce *s* dans *Metz* et *Rhodes*.

Elle est de peu d'usage au commencement ou au milieu des mots : cependant comme *s* est la seule consonne qui puisse la remplacer, et qu'elle n'en prend jamais le son au commencement d'un mot, ni à la fin, ni au milieu, à moins qu'elle ne soit entre deux voyelles, il s'ensuit que toutes les fois que le son du *z* se trouve au commencement ou à la fin du mot, ou au milieu entre une consonne et une voyelle, c'est toujours le *z* qu'il faut employer; ainsi l'on écrit : *zèle, zodiaque, Zénobie, zigzag, Rodriguez, Sanchez, Olivarez, Suarez*, etc.; mais il est encore des mots où *s* exprimerait également bien le son de *z*, et où cependant cette dernière consonne s'emploie; comme *topaze, lézard, lazareth, zizanie, azur*, etc.; il en est d'autres qui selon l'étymologie devraient avoir un *z* et qui prennent un *s*, comme *gargariser, catéchiser, évangéliser*, etc.; du moins c'est l'usage le plus suivi, quoique bien des auteurs écrivent encore *gargari-*

Figure
de la
lettre.

zer, etc., ainsi que nous l'avons déjà observé.

Outre les noms étrangers où *z* final se prononce, comme *Suarez*, nous en avons quelques-uns qui se terminent aussi par ce même caractère, quoique le son ne l'indique pas; on n'en peut guère compter que trois : *nez, chez, assez*.

A la fin des secondes personnes plurielles des verbes, cette lettre a le son qui lui est propre avant une voyelle, *riez et jouez*; mais elle ne s'y prononce pas avant une consonne, *vous diriez, vous voudriez*, etc.

L'Académie fait observer qu'on a conservé l'ancienne prononciation de *zède* dans cette phrase proverbiale : *il est fait comme un z*.

Cette lettre ne se redouble que dans un petit nombre de mots pris de l'italien, comme : *l'Abruzze, lazzi*.

DES CONSONNES COMPOSÉES.

Nous avons dit que chaque émission de la voix devrait avoir un caractère particulier; ce serait un point de perfection que n'a encore atteint aucune langue; et pour restreindre à nos consonnes cette observation, nous nous contenterons de faire remarquer avec du Marsais, que « les Grecs n'auraient pas manqué de leur en donner un, comme ils le firent à l'*e* long, à l'*o* long et aux lettres aspirées. »

Les *consonnes composées*, dont il nous reste à parler, sont : *ch, gn, ph, rh* et *th*. Comme nous avons tout dit sur *w* et sur *x*, à l'article des *Consonnes simples*, nous ne les citons que pour mention.

CH. ch. Son propre, *che. Chapeau, chérir, chicane, chute, chose, chou*.

Cette consonne est peut-être la plus embarrassante qu'il y ait dans notre langue pour les étrangers; car tantôt elle conserve le son qui lui est propre, et tantôt elle le perd pour prendre celui de *q* ou de *k*.

Elle a ce dernier son, 1° lorsqu'elle est suivie des lettres *l, n*, ou *r*, *chrétien, Arachné, Chloris*; 2° dans les mots tirés de l'hébreu ou du grec, lorsqu'elle est suivie de *a, o, u*, *Achab, Chanaan, catéchumène, Nabuchodonosor*, etc.; 3° dans beaucoup de mots tirés des langues étrangères où elle a ce son : *Michel-Ange, Machiavel, archétype, archevêque, Cività-Vecchia, Achélois*, etc.

Figure
de la
lettre.Liste des mots les plus usités où le *ch* se prononce *k*.

Achéloüs.	Chersonèse.	Chronique.
Achromatique.	Chiragre.	Chronologie.
Anacharsis.	Chirographaire.	Chrysalide.
Anachorète.	Chiromancie.	Écho.
Anachronisme.	Chloé.	Épicharis.
Antichrèse.	Chloris.	Eucharis.
Arachné.	Chœur.	Eucharistie.
Archange.	Chorée.	Ichthyologie.
Archétype.	Choriambe.	Lichen.
Archonte.	Chorion.	Melchior.
Bacchante.	Choriste.	Melchisédech.
Bacchus.	Chorographie.	Nabuchodonosor.
Catachrèse.	Chorus.	Orchestre.
Chaldéc.	Chrétien.	Technique.
Chanaan.	Chrie.	Zurich.
Chaos.	Christ.	

On prononce

Par *che*.Par *ke*.

Archevêque.	Archiépiscopat.
Bachique.	Bacchante.
Patriarche.	Patriarchat.
Michel, etc.	Michel-Ange.

Il y a tant d'exceptions, que nous ne pouvons que renvoyer à la pratique; car on prononce avec le son propre : *Zachée*, *Jochim*, *archiprêtre*, etc.

Ch sonne aussi *che* dans les mots *tachigraphe* et *tachigraphie*. C'est un étrange abus du bon sens que de vouloir que *douche* se prononce *douge*, et *drachme*, *dragme*, surtout pour ce dernier mot, qui s'écrit de deux façons, et qui peut et doit par conséquent se prononcer aussi de deux manières.

GN. gn. Son propre, *gnie*. *Champagne*, *règne*, *Avignon*, *ligne*.

Le son mouillé de cette consonne n'a lieu qu'au milieu des mots, et l'on doit toujours l'y conserver, excepté dans : *Progné*, *agnat*, *agnation*, *diagnostic*, *stagnation*, *stagnant*, *cognat*, *cognition*, *regnicole*, *inexpugnable*, où le *g* et le *n* sont entendus séparément.

Le son accidentel du *gn* est *guene*. *Gnome*, *gnostique*, *Gnide*, se prononcent *guenôme*, *guenostike*, *Guenide*.

Agnus, dit l'Académie, a le son mouillé; mais dans *agnus-castus*, le *gn* se prononce *gune*. Nous, qui n'admettons de loi que celle du bon sens, nous établirons pour règle que *agnus* se prononce de la même manière que *agnus* de *agnus-castus*. N'est-ce pas le même mot latin?

Voici cependant deux mots dont la pro-

Figure
de la
lettre.

nunciation n'est pas indiquée par l'Académie; ce sont *imprégner* et *imprégnation*. Gattel et Laveaux veulent que l'on prononce *imprégnier* et *imprégnation*. Comme cette différence n'est point fondée sur la raison, nous ne voyons pas pourquoi on ne dirait pas *imprégnation*, comme on dit *imprégnier*.

G ne se prononce pas dans le mot *signet*, ruban de livre; on dit *sinè*.

Dans les noms propres *Clugny*, *Regnaud*, *Regnard* (auteur comique), la lettre *n* a sa prononciation naturelle, et le *g* est entièrement muet. *Signer*, *assigner*, *assignation*, se prononcent avec le son mouillé. (Girault-Duvivier, d'après Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre *N*.; Domergue, page 126, et le *Man. des amat.* 2^e année, page 274.)

Observons encore, d'après Girault-Duvivier, qu'il ne faut jamais mettre d'*i* après *gn*. Cette règle est générale; cependant, afin de distinguer dans les verbes terminés en *gnant* au participié présent, la première et la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif, de la première et de la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif, on écrit avec un *i*: *nous craignons*, *vous craigniez*, *nous accompagnions*, *vous accompagniez* à l'imparfait.

Le présent du subjonctif est sujet à la même exception.

Un mot sur le *gli* des Italiens. Ce son est celui de deux *ll* mouillés naturellement, comme dans *Cagliari*, capitale de la Sardaigne. Il n'y a qu'un mot en français où cette consonnance se rencontre; c'est dans ces seules expressions qui ne se disent même plus : *bonne voglie*, marinier de rame; *de bonne voglie*, de bonne volonté.

PH. Son propre, *fe*.

C'est par étymologie qu'on emploie en certains mots ce signe composé, préférablement au simple; cependant la pratique n'en est pas si exacte que bien des auteurs ne s'en écartent assez souvent, dans les mots surtout qui sont devenus d'un usage plus commun, et dans ceux où il se trouverait trois consonnes de suite pour articuler un seul son; ainsi ils écrivent à la française, et malgré l'origine grecque : *fantaisie*, *fantôme*, *frénésie*, etc.; mais un nombre au moins égal conserve le *ph* dans *phrase*, *phare*, etc. Nous sommes entièrement de l'avis des derniers.

Figure
de la
lettre.

Liste des mots les plus usités où il faut se servir du ph.

Alphabet.	Hiéroglyphe.	Philologue.
Alphonse.	Ichthyophage.	Philomèle.
Amphibologie.	Iphigénie.	Philosophe.
Amphigouri.	Joseph.	Philotechnique.
Amphithéâtre.	Limitrophe.	Philtre.
Amphitrite.	Méphitisme.	Phlébotomie.
Amphore.	Métamorphose.	Phlégéton.
Anthropophage.	Métaphore.	Phlogistique.
Aphorisme.	Métaphysique.	Phocide.
Apoeryphe.	Morphée.	Phocion.
Apophtegme.	Ophthalmie.	Phosphore.
Apostrophe.	Orphée.	Phrase.
Blasphème.	Orphelin.	Phrygie.
Bibliographe.	Orthographe.	Phthisie.
Cacographie.	Pamphlet.	Physiologie.
Camphre.	Pasiphaé.	Physionomie.
Catastrophe.	Phalange.	Physique.
Cénotaphe.	Phalène.	Sarcophage.
Chalographie.	Phare.	Sopha.
Coryphée.	Pharisien.	Sphère.
Éléphant.	Pharmacie.	Staphyle.
Emphase.	Phase.	Strophe.
Éphémère.	Phébus.	Triomphe.
Éphestion.	Phéniicoptère.	Trophée.
Éphore.	Phénix.	Typhus.
Épigraphe.	Phénomène.	Typographie.
Épitaphe.	Philanthrope.	Uranographie.
Enphonie.	Philhellène.	Xénophon.
Euphrate.	Philémon.	Zéphyr.
Géographie.	Philippe.	Zoographie.
Hydrophobie.	Philoctète.	Zoophyte, etc.

Rh. Point d'autre son que celui du r naturel. L'addition de h est encore simplement étymologique.

Liste des mots les plus usités où il faut se servir du rh.

Arrhes.	Rhéc.	Rhomboïde.
Catarrhe.	Rhésus.	Le Rhône.
Diarrhée.	Rhétteur.	Rhubarbe.
Earbumer.	Rhétorique.	Rhumatisme.
Errhin.	Le Rhin.	Rhume.
Myrrhe.	Rhinocéros.	Rythme.
Pyrrhique.	Rhodes.	Squirrhe.
Pyrrhonien.	Rhombe.	Surhaüssér, etc.
Rhabiller.		

TH n'a que le son propre du t. C'est également la raison étymologique qui fait ajouter h à un t.

Figure
de la
lettre.

Liste des mots les plus usités qui doivent s'écrire par th.

Absinthe.	Hypothèse.	Térébenthine.
Acanthe.	Isthme.	Térébinthe.
Amathonte.	Jacinthe.	Thalie.
Anathème.	Labyrinthe.	Thé.
Antipathie.	Léthargie.	Théâtre.
Antithèse.	Lithologie.	Thébaïde.
Anthropophage.	Logarithme.	Thèbes.
Apalath.	Luth.	Thème.
Apathie.	Luther.	Thémis.
Apothéose.	Mathématiques.	Thémistocle.
Apothicaire.	Matthieu.	Théocratie.
Aréthuse.	Menthe.	Théogonie.
Arithmétique.	Méthode.	Théologie.
Athée.	La Meurthe.	Théophilaanthro- pie.
Athènes.	Misanthrope.	Théorème.
Athlète.	Mithridate.	Théorie.
Bibliothèque.	Mythologie.	Thérapeutique.
Cantharide.	Ornithologie.	Thériaque.
Carthage.	Orthologie.	Thermes.
Cathédrale.	Orthographe.	Thermomètre.
Catholicisme.	Panthéon.	Thermopyles.
Corinthe.	Panthère.	Thésauriser.
Cothurne.	Parenthèse.	Thèse.
Cythère.	Pathétique.	Thésée.
Démosthène.	Plinthe.	Thessalie.
Enthousiasme.	Posthume.	Thionville.
Epithalame.	Prométhée.	Thomas.
Epithète.	Pyrèthre.	Thon.
Éthiopie.	Pythoïsse.	Thorax.
Éthique.	Sarthe (rivière).	Thuriféraire.
Les Goths.	Seythe.	Thym.
Gothique.	Spath.	Thyrse.
Hippolithe (pierré jaune).	Spathé.	Les Visigoths.
Hyacinthe.	Stathouder.	Zénith, etc.
	Sympathie.	

NOTA. Il n'est pas nécessaire d'avertir que tous les mots dérivés de ceux que nous venons de citer dans ces listes suivent l'orthographe de leurs simples.

Voilà tout ce que nous avons à dire sur les lettres et sur les sons des lettres. Tels sont les éléments de toutes les langues. Aussi les trouve-t-on, à quelques-uns près, chez tous les peuples, même les moins civilisés, parce qu'ils sont le résultat nécessaire de l'organe vocal. C'est de ces sons que viennent toutes les langues; c'est à ces sons qu'elles se réduisent, quelque différentes qu'elles puissent être; car cette diversité ne vient pas d'une différence dans la nature des sons, mais de la différence que les hommes ont mise dans la combinaison de ces sons. (*Léviææ.*)

DES SYLLABES.

L'abbé Girard définit très-bien la *syllabe*, un son simple ou composé, prononcé avec toutes ses articulations par une seule émission de voix.

Il faut donc pour une *syllabe*, ajoute Demandre, unité de prononciation, ainsi que le fait entendre l'étymologie du mot (*). Cette unité dépend de l'impulsion de la voix hors de la bouche. Lorsqu'il n'y a qu'une impulsion de voix, il se trouve unité de prononciation, et, par conséquent, unité de *syllabe*. S'il y a plusieurs impulsions de voix, il ne saurait y avoir unité de prononciation ; il y aura donc pluralité de *syllabes*.

Mais qu'est-ce qui fait l'unité ou la pluralité des impulsions de la voix ? La première vient de la continuité, la seconde, de l'interruption du passage de la voix. Le mot *unité*, par exemple, est de trois *syllabes*, parce que, pour prononcer ce mot, on interrompt deux fois, on coupe deux fois le passage de la voix, son impulsion ; ce qui, avec la première émission d'air, forme trois sons prononcés à trois différentes reprises. *U* fait le premier son, la première émission de voix, la première impulsion, et en conséquence la première *syllabe* ; *ni* ne se forme pas de la même émission d'air que *u* ; cette seconde *syllabe* est séparée et distinguée de la première par une interruption, légère à la vérité et peu sensible, mais néanmoins réelle, d'impulsion de voix et de prononciation. Il en est de même de *té* à l'égard de *ni* ; ce qui forme le mot complet *unité*, prononcé en trois reprises différentes, *u-ni-té*.

Quelquefois cette interruption est causée par une consonne qui n'est point au service de la première voyelle. Il faut bien remarquer qu'une consonne peut être au service d'une voyelle qui la précède, ou d'une voyelle qui la suit. Dans le premier cas, cette consonne ne cause point d'in-

terruption dans la prononciation de la voyelle précédente : telle est la consonne *r* dans *mer*. Dans l'autre cas, la consonne demande une seconde impulsion, et forme une prononciation interrompue : telle est la consonne *r* dans *marais*. C'est à l'oreille à bien sentir toutes ces différences délicates. Poursuivons : si au lieu de *mer* on écrivait *mère*, il y aurait deux *syllabes* ; parce que, dans ce dernier mot, *r* n'est point au service du premier *e*, mais se réserve tout entier pour l'articulation du second. Il est vrai que la prononciation de l'un ne diffère que très-peu de la prononciation de l'autre, puisque *r* se faisant sentir dans *mer*, c'est presque comme s'il y avait *mère*. Cependant, si l'on veut y faire attention, on verra que dans *mère* on appuie davantage sur l'*e* muet et final ; au lieu que dans *mer*, il semble que la voix s'éteigne au moment où l'on arrive à cette seconde voyelle.

Duclos distingue la *syllabe physique* de la *syllabe usuelle*. « Il faut observer, dit-il, que toutes les fois que plusieurs consonnes de suite se font sentir dans un mot, il y a autant de syllabes réelles ou physiques qu'il y a de consonnes qui se font entendre, quoiqu'il n'y ait point de voyelle écrite à la suite de chaque consonne ; la prononciation suppléant alors un *e* muet, la *syllabe* vient réelle pour l'oreille ; au lieu que les *syllabes* d'usage ne se comptent que par le nombre des voyelles qui se font entendre et qui s'écrivent. Par exemple, le mot *armateur* est de trois *syllabes* d'usage, et de cinq réelles, parce qu'il faut suppléer un *e* muet après chaque *r* ; on entend nécessairement *a-re-ma-teu-re*. » (Voir ce que nous avons dit sur les éléments de la voix, page 16.)

Beauzée va plus loin que Duclos ; il distingue une *syllabe physique*, une *syllabe artificielle* et une *syllabe usuelle*.

Une *syllabe physique* est une voix sensible prononcée naturellement en une seule émission. Telles sont les deux syllabes du mot *a-mi* : il y a dans chacune d'elles une voix, *a*, *i* ; chacune de ces voix est sensible, puisque l'oreille les distingue

(*) *Syllabe* vient du grec *συλλαβωνω*, verbe composé de *συν*, avec, et de *λαβωνω*, je prends ; d'où l'on a formé *συλλαβη*, *syllabe*. Priscien, et tous les Grammairiens latins, nous dit Maugard, ont pris ce mot dans le sens actif. *Syllaba*, dit Priscien, est *comprehensio litterarum*, comme s'il avait dit, *id quod comprehendit litteras*.

sans confusion comme l'organe les prononce; chacune de ces voix est prononcée naturellement, puisque la première est le produit d'une simple émission spontanée, et que l'autre est le résultat d'une émission accélérée par une articulation qui la précède, comme la cause précède naturellement l'effet; enfin chacune de ces voix est rendue en une seule émission, et c'est le principal caractère des syllabes.

Une *syllabe artificielle* est une voix sensible proférée artificiellement avec d'autres voix insensibles en une seule émission. Telles sont les deux syllabes du mot *trom-peur*; il y a dans chacune d'elles une voix sensible, *om*, *eu*, toutes deux distinguées par l'organe qui les prononce et par celui qui les entend; chacune de ces voix est prononcée avec un *e* insensible, *om* avec l'*e* muet, que suppose la première consonne *t*, laquelle ne tombe pas immédiatement sur *om* comme la seconde consonne *r*; *eu* avec l'*e* muet, que suppose la consonne finale *r*, laquelle ne peut naturellement modifier *eu* comme la consonne *p* qui précède; chacune de ces voix sensibles est prononcée *artificiellement* avec le son de l'*e* muet en une seule émission, puisque la prononciation naturelle donnerait à chaque *e* muet une émission distincte, si l'art ne la précipitait pour rendre l'*e* muet insensible; d'où il résulterait que le mot *trompeur*, au lieu des deux *syllabes artificielles* *trom-peur*, énoncées en deux émissions, aurait, en quatre émissions distinctes, les quatre *syllabes physiques*: *te-rom-peu-re*.

Il y a dans toutes les langues des mots qui ont des *syllabes physiques* et des *syllabes artificielles*: *ami* a deux *syllabes physiques*; *trompeur* a deux *syllabes artificielles*; *amour* a une *syllabe physique* et une *artificielle*. Ces deux sortes de *syllabes* sont donc également *usuelles*. Qu'est-ce donc enfin qu'une *syllabe usuelle*, qu'une *syllabe* en général? C'est, en supprimant des définitions précédentes les caractères distinctifs des espèces, *une voix sensible prononcée en une seule émission*.

Il semble que l'usage universel de toutes les langues nous porte à ne reconnaître en effet pour *syllabes* que les voix sensibles prononcées en une seule émission. La meilleure preuve que l'on puisse donner que c'est ainsi que toutes les nations l'ont entendu, et que par conséquent nous devons l'entendre, ce sont les *syllabes artificielles*, où l'on a toujours reconnu l'unité *syllabique*, nonobstant la pluralité des voix réelles que l'oreille peut faire entendre. *Lieu*, *lien*, *leur*, sont trois syllabes avouées telles dans tous les temps, quoique l'on entende les deux voix *i*, *eu* dans la première, les deux voix *i*, *en* dans la seconde, et, dans la troisième, la voix *eu* avec l'*e* muet que suppose la consonne *r*; mais la prépositive *i*, dans les deux premières, et l'*e* muet, dans la troisième, sont pres-

que insensibles malgré leur réalité; et le tout, dans chacune, se prononce en une seule émission, d'où dépend l'unité *syllabique*.

Il n'est donc pas exact de dire, avec Duclos, que nous avons des vers qui sont à la fois de douze *syllabes* d'usage, et de vingt-cinq à trente *syllabes physiques*. Toute *syllabe physique*, usitée dans la langue, est aussi une *syllabe usuelle*, parce qu'elle est une voix sensible prononcée en une seule émission; par conséquent on ne trouvera jamais dans nos vers plus de *syllabes physiques* que de *syllabes usuelles*. Mais on peut y trouver plus de voix réelles et physiques que de voix sensibles, et dès lors plus de voix physiques que de *syllabes*, parce que les *syllabes artificielles*, dont le nombre est assez grand, renferment nécessairement plusieurs voix réelles et physiques; mais une seule est sensible, et les autres sont insensibles.

Il est une infinité de mots, observe Demandre, qui, selon l'usage, devraient compter pour une diphthongue, et par conséquent pour une *syllabe*, et dans lesquels cependant les poètes comptent deux *syllabes*, comme *passion*, *pas-sion*, selon l'usage, et *pas-si-on* en poésie; mais ce n'est pas le lieu d'en parler.

Par rapport à la voix, les *syllabes* sont ou *incomplexes* ou *complexes*.

1° Une *syllabe incomplex*e est une voix unique, qui ne renferme pas plusieurs voix élémentaires dont elle serait le résultat; telles sont les premières syllabes des mots: *a-mi*, *ta-mis*, *ou-vrir*, *cou-vrir*, *en-ter*, *plan-ter*.

2° Une *syllabe complexe* est une voix double, qui comprend deux voix élémentaires prononcées distinctement et consécutivement, mais en une seule émission; telles sont les premières syllabes des mots *oi-seau*, *cloi-son*, *hui-lier*, *tui-lier*.

Il suit de ces deux définitions, que la différence caractéristique des deux espèces de *syllabes* consiste en ce que la voix qui constitue l'*incomplex*e est essentiellement unique, et que celle qui constitue la *complexe* est essentiellement une diphthongue, car dans chacune des deux espèces la voix peut être ou n'être pas articulée, parce que l'articulation n'entre pour rien dans les vues de cette première distinction.

Par rapport à l'articulation, les *syllabes* sont encore ou *simples* ou *composées*:

1° Une *syllabe simple* est une voix sensible qui n'est modifiée par aucune articulation; telles sont les premières syllabes des mots *a-mi*, *ou-vrir*, *en-ter*, *oi-son*, *hui-lier*;

2° Une *syllabe composée* est une voix sensible modifiée par une ou par plusieurs articulations; telles sont les premières syllabes des mots *ta-mis*, *cou-vrir*, *plan-ter*, *cloi-son*, *tui-lier*.

Il suit de ces deux définitions, que la différence

caractéristique des deux espèces de syllabes consiste en ce que la voix de la syllabe simple n'est point articulée, et que la voix de la syllabe composée est modifiée par une ou par plusieurs articulations : dans chacune des deux espèces, la voix peut être indifféremment unique ou double, parce que le genre de la voix n'entre pour rien dans cette seconde distinction.

Enfin comme ces deux divisions sont fondées sur des aspects tout à fait différents, la même syllabe, envisagée sous ces deux aspects, doit se rapporter à deux classes, dont l'une est d'un genre, et l'autre d'un autre genre. Ainsi les premières syllabes des mots *a-mi*, *ou-vrir*, *en-ter*, sont *incomplexes* et *simples*; celles des mots *oi-seau*, *hui-lier*, sont *complexes* et *simples*; celles des mots *ta-mis*, *cou-vrir*, *plan-ter*, sont *incomplexes* et *composées*, et celles des mots *cloi-son*, *tui-lier*, sont *complexes* et *composées*. Résumons :

Une syllabe *incomplexe* et *simple*, ou modifiée par une seule articulation, est une syllabe *physique*; telles sont les premières syllabes des mots *a-mi*, *ou-vrir*, *en-ter*, *tamis*, *cou-vrir*, *van-ter*. Une syllabe *incomplexe*, modifiée par plusieurs articulations, est une syllabe *artificielle*, à cause du concours des articulations sur la même voix; telles sont les premières syllabes des mots *cla-meur*, *trou-ver*, *plan-ter*. Une syllabe *complexe* ou *simple*, ou modifiée par une seule articulation, est simplement *artificielle*, à cause de l'union des deux voix élémentaires en une seule émission; telles sont les premières syllabes des mots *oi-seau*, *hui-lier*, *poi-son*, *tui-lier*. Une syllabe *complexe*, modifiée par plusieurs articulations, est doublement *artificielle*, à cause de l'union des deux voix élémentaires en une seule émission, et du concours des articulations sur la même diphthongue; telles sont les premières syllabes des mots *cloi-son*, *frui-tier*.

Les syllabes servent à former des mots, dont chacun est déterminé par l'usage à être le signe d'une idée totale. Un mot a donc autant de syllabes qu'il comprend de voix sensibles prononcées en une seule émission; ainsi le mot *bon* n'est que d'une syllabe; le mot *seigneur* en a deux, qui sont *sei-gneur*; le mot *vanité* en a trois, qui sont *va-ni-té*; le mot *calomniateur* en a cinq, qui sont *ca-lo-mni-a-teur*; le mot *ressentiment* en a quatre, qui sont *re-ssen-ti-ment*; le mot latin *constantinopolitanensis* en a dix, savoir, *con-stan-ti-no-po-li-ta-nen-si-bus*.

Un mot, considéré par rapport au nombre des syllabes dont il résulte, est *monosyllabe* ou *polysyllabe*.

Nous avons déjà dit qu'on appelle *monosyllabes* les mots qui n'ont qu'une syllabe, comme *ah*, *si*, *bon*, *moi*, *pour*, *voir*, etc. Cette dénomination est composée de deux mots grecs, *μονος* qui signifie *seul*; et *σλλαβη* syllabe.

On appelle *polysyllabes* les mots qui ont plusieurs syllabes, comme *seigneur*, *vanité*, *ressentiment*, *calomniateur*, etc. La première racine de ce mot est l'adjectif grec *πολυς*, *nombreux*. Nous avons fait justice ailleurs des mots *dissyllabes* et *trissyllabes*.

Si l'on compare les mots par le nombre des syllabes dont ils sont composés, on appelle *parisyllabes* ceux qui ont le même nombre de syllabes, comme *moi*, et *pour*, qui en ont chacun une, *vouloir* et *seigneur*, qui en ont chacun deux, *vanité* et *prudemment*, qui en ont chacun trois, etc. On appelle *imparisyllabes* ceux qui n'ont pas le même nombre de syllabes, comme *bon*, *prudent*, *ordonné*, *gouvernement*, etc., dont le premier n'a qu'une syllabe, le second deux, le troisième trois, et le quatrième quatre. Les adjectifs latins *par*, *pareil*, et *impar*, qui n'est point *pareil*, sont les premières racines de ces termes composés. De la prononciation des syllabes découlent la *prosodie*, l'*accent* et la *quantité*.

DE LA PROSODIE.

Le mot *prosodie* est purement grec : *προσωδια*. Ses racines sont la préposition *προς*, *ad*, *à*, *pour*, *vers*, et le nom *ωδη*, *cantus*, *chant* : *προς ωδη*, *ad cantum*; et de là *προσωδια*, *institutio ad cantum*.

Le mot *accent*, qui nous vient du latin *accentus*, a des racines pareilles, *ad* et *cantus*; le *d* final de *ad* y est changé en *c* par une sorte d'attraction de la lettre initiale *c* du mot *cantus*. Du Marsais regarde, en conséquence, comme synonymes le mot grec et le mot latin.

Estarac, dans son excellent *Traité de Grammaire générale*, dit que celui qui a observé une langue quelconque a dû se convaincre que les mêmes sons, les mêmes syllabes, se prononcent tantôt plus rapidement, tantôt plus lentement, ici d'un ton plus aigu, là d'un ton plus grave, selon les mots où se trouvent ces sons et ces syllabes, et selon la signification de ces mots; en sorte que la parole, sans être un chant, a néanmoins une sorte de mélodie qui consiste dans des tons variés, dans des tenues précises et des repos mesurés. Comme le nombre des sons et des articulations, et conséquemment celui des syllabes, sont limités dans chaque langue, il a fallu en varier la prononciation par la qualité du ton et par la durée du son, pour suppléer à ce petit nombre, et pour distinguer en même temps ces syllabes et ces sons, lorsqu'ils ont une signification différente. C'est ainsi que le son *a*, par exemple, est long dans notre langue, lorsqu'il exprime la première lettre de notre alphabet : *une panse d'a*; et qu'il est bref, lorsqu'il est préposition : *il est à Paris*. Dans le premier cas, il est grave; et dans le second, il est aigu.

La *prosodie* a donc pour objet la mélodie de la parole; c'est l'art d'adapter la modulation propre de la langue que l'on parle aux différents sens que l'on veut exprimer. Elle comprend tout ce qui concerne le matériel des accents et de la quantité. Considérée d'une manière plus étendue, elle devrait traiter de l'art métrique, ou de l'art de faire des vers; elle pourrait s'étendre sur le nombre, sur la cadence de la prose, et en détailler les moyens, les règles, les usages et les écarts. Mais ces derniers objets ne sont point du ressort de la Grammaire; ils appartiennent particulièrement à la poésie et à l'art oratoire. Nous nous bornerons donc ici à parler de l'accent et de la quantité.

DE L'ACCENT.

On entend par *accent* les différentes inflexions de voix et les diverses modulations dont il faut se servir pour prononcer les mots d'une langue comme il convient. Chaque nation, chaque province, chaque ville même diffère d'une autre par sa manière de prononcer; et cette modulation, particulière à chacune, s'appelle *accent local* ou *national*. Pour bien parler une langue quelconque, il ne faut avoir aucun accent local ou particulier; il faut avoir le même accent, la même inflexion de voix que les personnes qui la parlent le mieux.

Or ces inflexions de voix doivent varier suivant la nature des syllabes. Dans toutes les langues, il y a des syllabes sur lesquelles il faut élever le ton: ce qui s'appelle *accent aigu*; d'autres, sur lesquelles il faut le baisser, ce qu'on nomme *accent grave*; et d'autres, enfin, sur lesquelles on l'élève d'abord pour le baisser ensuite, ce qui est l'*accent circonflexe*. Nous n'avons pas besoin de prévenir que les trois espèces d'accents dont nous parlons ici doivent être distingués des signes orthographiques qui portent le même nom, et dont nous parlerons en traitant de la parole écrite. C'est cette variété de tons, tantôt graves, tantôt aigus, tantôt circonflexes, qui fait que le discours est une espèce de chant, selon la remarque de Cicéron. C'est là proprement l'*accent grammatical*.

Il ne faut pas le confondre avec l'*accent oratoire*, qui doit varier les tons à l'infini, selon qu'on exprime le *pathétique*, l'*interrogation*, l'*ironie*, l'*admiration*, la *colère*, ou toute autre *passion*. Ainsi l'*accent oratoire*, outre qu'il n'est pas du ressort de la Grammaire, ne peut pas être ici l'objet de notre attention, puisque nous ne traitons que de l'*accent des mots isolés*. C'est par la même raison que nous ne parlons pas des intervalles et des repos qu'exige la prononciation des périodes, de leurs membres, de leurs incises, des parenthèses, etc.

Mais nous devons marquer la durée du temps qu'exige la prononciation de chaque syllabe. Les unes sont prononcées en moins de temps que les autres; celles-là sont appelées *brèves*, et celles-ci *longues*. Aussi dit-on que les brèves n'ont qu'un temps, ou une mesure, et que les longues en ont deux. Il y a même des *syllabes* plus brèves ou plus longues les unes que les autres; et toutes ces nuances sont facilement saisies par des oreilles délicates.

Au reste, il ne faut pas croire que la durée des longues et des brèves soit une mesure fixe qui ait un rapport invariable avec notre division du temps, comme une minute ou une seconde; il suffit seulement que la durée des longues soit plus grande relativement à celle des brèves. Les hommes ont la prononciation beaucoup plus rapide les uns que les autres, de manière qu'il peut arriver que l'un mette autant de temps à prononcer une brève qu'un autre en emploie pour prononcer une longue; et néanmoins l'un et l'autre prononcent correctement, pourvu qu'ils observent la proportion qu'il doit y avoir entre la durée relative de leurs longues et de leurs brèves.

La même *syllabe*, nous dit Beauzée, prise matériellement et détachée de tout mot, est susceptible de bien des inflexions différentes, autres que celles qui naissent de la quantité. Il donne à ces diverses inflexions le nom d'*accents*, et, avec l'abbé d'Olivet, il distingue l'*accent prosodique*, l'*accent oratoire*, l'*accent musical*, l'*accent national* et l'*accent imprimé*.

I. L'*accent prosodique* est une inflexion de voix qui sert ou à élever le ton, ou à le baisser, ou à l'élever d'abord et le baisser ensuite sur la même *syllabe*. L'inflexion qui élève le ton rend la voix aiguë, et se nomme elle-même *accent aigu*; telle est l'inflexion de la voix *o* dans *cotte* (espèce de jupe). L'inflexion qui baisse le ton rend la voix grave, et prend le nom d'*accent grave*; telle est celle de la voix *o* dans *côte* (espèce d'os). L'inflexion qui baisse le ton, après l'avoir élevé sur une même voix, semble en quelque manière la rompre et la fléchir (*circumflectere*); et de là vient que les Grammairiens lui ont donné le nom d'*accent circonflexe*.

Il ne serait pas possible de citer dans notre langue un exemple de l'*accent circonflexe prosodique*; mais il faut bien se garder d'en conclure qu'il n'y en a dans aucune autre. « Les Grecs, dit M. Duclos, étaient fort sensibles à l'harmonie. Aristoxène parle du chant du discours, et Denys d'Halicarnasse dit que l'élévation du ton dans l'*accent aigu*, et l'abaissement dans le *grave*, étaient d'une quinte; ainsi l'*accent prosodique* était aussi musical, surtout le *circonflexe*, où la voix, après avoir monté d'une quinte, descendait d'une autre quinte sur la même syllabe, qui par conséquent se prononçait deux fois. » Cette

dernière observation est importante, mais naturelle; et peut-être néanmoins a-t-elle échappé à la plupart de ceux qui ont répété, d'après les anciens, que l'*accent circonflexe* sert à élever d'abord et à rabaisser ensuite le ton sur une même syllabe; et c'est précisément parce que notre langue n'est point harmonieuse et chantante comme était celle des Grecs, que nous ne faisons aucun usage de ce dernier *accent*.

« On ne sait plus aujourd'hui, continue le secrétaire de l'Académie française, quelle était la proportion des *accents* des Latins; mais on n'ignore pas qu'ils étaient fort sensibles à la prosodie. » Nous en avons une preuve assurée dans un témoignage de Cicéron. « C'est, dit-il, un effet admirable de la nature de la voix, de mettre dans toutes les espèces de chant une variété si étendue et si agréable, au moyen de trois tons seulement, le circonflexe, l'aigu et le grave; or, il y a aussi dans la parole une sorte de chant. » *Mira est natura vocis, cujus quidem e tribus omnino sonis inflexo, acuto, gravi, tanta sit et tam suavis varietas perfecta in cantibus. Est autem in dicendo etiam quidam cantus.* Après avoir ainsi établi bien nettement la distinction des trois accents prosodiques, l'orateur romain certifie plus loin la sensibilité de ses concitoyens à tout ce qui concerne l'exactitude de la prononciation. « Une syllabe plus brève ou plus longue qu'il ne convient excite, dit-il, un cri général dans nos théâtres, quoique la multitude ne connaisse ni pied ni rythme, et qu'elle ne sache ni pourquoi ni en quoi les oreilles sont offensées; mais la nature a préparé cet organe de manière à juger sagement de la longueur et de la brièveté, de l'*accent aigu* et de l'*accent grave*, de tous les sons. » *Theatra tota exclamant, si fuit una syllaba brevior aut longior; nec vero multitudo pedes novit, nec ullos numeros tenet, nec illud quod offendit aut cur aut in quo offendat intelligit: et tamen omnium longitudinum et brevitatum in sonis, sicut acutarum graviumque vocum, judicium ipsa natura in auribus nostris collocavit.*

Cette sensibilité des Latins a continué dans les siècles mêmes de la décadence de la langue.

L'abbé d'Olivet va jusqu'à nier l'existence de nos accents prosodiques. « J'ai consulté, dit-il, à défaut de livres, quantité de personnes qui parlent bien, et qui tiennent, soit de la réflexion, soit de l'usage, tout ce qu'il faut pour bien parler. Or elles sont toutes convenues que notre langue ne connaissait point l'*accent prosodique*, et que la même syllabe qu'on élève dans une phrase pouvait être baissée dans une autre. » Mais si les personnes qu'il a consultées ont prononcé effectivement, et en propres termes, que notre langue ne connaît point l'*accent prosodique*, elles ont eu tort de croire que cela dépendait de la nature des syllabes isolées et prises matériellement; tout ce qui pré-

cede prouve assez qu'il faut les considérer comme éléments des mots, et souvent même avec une relation au sens.

II. L'*accent oratoire* est une inflexion de voix fort différente de l'*accent prosodique*. « On interroge, dit l'abbé d'Olivet, on répond, on raconte, on fait un reproche, on querelle, on se plaint: il y a pour tout cela des tons différents; et la voix humaine est si flexible, qu'elle prend, naturellement et sans effort, toutes les formes propres à caractériser la pensée ou le sentiment. Car, non-seulement elle s'élève ou s'abaisse, conformément à ce qu'exige l'*accent prosodique*, (dont il semble que l'auteur reconnaisse ici l'existence); mais elle se fortifie ou s'affaiblit, elle se durcit ou s'amollit, elle s'enfle ou se rétrécit, elle va même jusqu'à s'aggraver. Toutes les passions en un mot ont leur *accent*; et les degrés de chaque passion pouvant être subdivisés à l'infini, il s'ensuit que l'*accent oratoire* est susceptible d'une infinité de nuances qui ne coûtent rien à la nature, et que l'oreille saisit, mais que l'art ne saurait démêler. »

Duclos a donc remarqué avec raison que l'*accent oratoire* influe moins sur chaque syllabe d'un mot, par rapport aux autres syllabes, que sur la phrase entière, par rapport au sens et au sentiment; il modifie, dit-il, la substance même du discours, sans altérer sensiblement l'*accent prosodique*. La *prosodie* particulière des mots d'une phrase interrogative ne diffère pas de la *prosodie* d'une phrase affirmative, quoique l'*accent oratoire* soit très-différent dans l'une et dans l'autre... L'*accent oratoire* est le principe et la base de la déclamation. »

Il est aisé d'assigner, d'après ces notions générales, les différences caractéristiques de l'*accent prosodique* et de l'*accent oratoire*; celui-là modifie les syllabes une à une, relativement aux autres syllabes; celui-ci modifie toute la substance du discours relativement aux sens et aux différentes passions; le premier est constamment le même dans chaque mot d'une langue; le second varie comme les passions qui font parler; l'*accent prosodique* se termine à l'élévation ou à l'abaissement de la voix; l'*accent oratoire* fortifie ou affaiblit la voix, il la durcit ou l'amollit, il l'aigrit ou l'adoucit selon l'occurrence; en un mot, on peut concilier et on concilie tous les jours l'un avec l'autre sans les confondre.

Ajoutons que l'*accent prosodique* tient plus de l'arbitraire, au moins dans le choix des syllabes qu'on élève ou qu'on abaisse; au lieu que l'*accent oratoire*, inspiré partout par la nature, dépend uniquement de l'espèce et du degré des passions qui animent celui qui parle. « Les langues, dit ailleurs Duclos, ne sont que des institutions arbitraires, que de vains sons, pour ceux qui ne

» les ont pas apprises. Il n'en est pas ainsi des in-
 » flexions expressives des passions, ni des chan-
 » gements dans la disposition des traits du visage;
 » ces signes peuvent être plus ou moins forts, plus
 » ou moins marqués; mais ils forment une langue
 » universelle pour toutes les nations. L'intelligence
 » en est dans le cœur, dans l'organisation de tous
 » les hommes. Les mêmes signes du sentiment, de
 » la passion, ont souvent des nuances distinctives
 » qui marquent des affections différentes ou op-
 » posées. »

Avant que de terminer ce que nous devons dire ici de l'*accent oratoire*, nous observerons que du Marsais lui a donné le nom d'*accent pathétique*, et que nous aurions volontiers préféré cette dénomination à l'autre, si nous n'avions été retenus par les égards qui sont dus à l'autorité des deux académiciens que nous venons de citer, et à l'usage qu'ils semblent avoir décidé sur ce point. La dénomination d'*oratoire* paraît déterminer l'espèce d'inflexion dont il s'agit à des discours soutenus et de grand apparat, quoiqu'on ne puisse nier qu'il influe souvent sur les conversations même les plus froides et les moins apprêtées; au lieu que la dénomination de *pathétique*, qui vient du grec *παθος* (passion, émotion), désignerait d'une manière plus précise une sorte d'inflexion qui se fait sentir plus ou moins dans tout discours qui n'est pas prononcé par un automate.

III. L'*accent musical* est une inflexion de voix du même genre que l'*accent prosodique*, puisqu'il consiste pareillement à élever le ton ou à le baisser; mais il y a cette différence, que l'*accent musical* baisse ou élève le ton par des intervalles certains et déterminés d'une manière précise; au lieu que l'*accent prosodique* n'admet que des variations incalculables, quoique très-sensibles. « L'*accent musical* ne peut aujourd'hui élever ni baisser moins que d'un demi-ton, dit Duclos dans ses remarques manuscrites sur la *Prosodie française*; et le *prosodique* procède par des tons qui seraient inappréciables dans la musique, des dixièmes, des trentièmes de ton. Il y a, ajoute-t-il, bien de la différence entre le sensible et l'appréciable. » Voici un fait qui justifie sans réplique la différence qui vient d'être assignée entre le *musical* et le *prosodique*. Nous le rendrons dans les propres termes de Duclos, qui le cite d'après le rapport qu'en fit Fréret à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres. « Arcadio Hoangh, Chinois de naissance et très-instruit dans sa langue, se trouvait à Paris. Un habile musicien, qui sentit que cette langue est chantante, parce qu'elle est remplie de monosyllabes dont les accents sont très-marqués pour en varier et déterminer la signification, examina ces intonations en les comparant au son fixe d'un instrument. Cependant il ne put ja-

» mais venir à bout de déterminer le degré d'élé-
 » vation ou d'abaissement des inflexions chinoises.
 » Les plus petites divisions du ton, telles que l'ep-
 » taméride de M. Sauveur, ou la différence de la
 » quinte juste à la quinte tempérée pour l'accord
 » du clavecin, étaient encore trop grandes, quoi-
 » que cette heptaméride soit la quarante-neuvième
 » partie du ton, et la septième du comma; de plus,
 » la quantité des intonations chinoises variait pres-
 » que à chaque fois que Hoangh les répétait; ce
 » qui prouve qu'il peut y avoir encore une lati-
 » tude sensible entre des inflexions très-déli-
 » cates, et qui cependant sont assez distinctes pour ex-
 » primer des idées différentes. »

« On peut, dit l'abbé d'Olivet, envoyer un opéra au Canada, et il sera chanté à Québec, note pour note, sur le même ton qu'à Paris. Mais on ne saurait envoyer une phrase de conversation à Montpellier ou à Bordeaux, et faire qu'elle y soit prononcée, syllabe pour syllabe, comme dans la haute société. » Cela vient de la différence assignée entre l'*accent prosodique* et l'*accent musical*; le premier n'est que sensible sans être appréciable, le second est sensible et apprécié avec justesse.

IV. L'*accent national* ou *provincial* est le système général des inflexions de voix usité dans une contrée ou province particulière. Nous l'avons déjà dit avec du Marsais, « chaque peuple, chaque province, chaque ville même, diffère d'une autre dans le langage, non seulement parce qu'on se sert de mots différents, mais encore par la manière d'articuler et de prononcer les mots... » *Accent* ou modulation de la voix dans le discours, est le genre dont chaque *accent national* est une espèce particulière; c'est ainsi qu'on dit l'*accent gascon*, l'*accent flamand*, etc. L'*accent gascon* élève la voix où, selon le bon usage, on la baisse; il abrège des syllabes que le bon usage allonge; par exemple, un Gascon dit *par conséquent*, au lieu de dire *par conséquent*; il prononce sèchement toutes les voyelles nasales *an, en, in, on, un*, etc. »

L'*accent national* ne comprend pas seulement ce qui concerne l'élévation ou l'abaissement du ton; il comprend encore tout ce qui peut avoir rapport à la prononciation en général, comme la quantité et toutes les autres modifications dont la voix peut être susceptible. Toutes ces modifications se retrouvent dans les *accents nationaux* de toutes les provinces où l'on parle une même langue; mais elles y sont appliquées différemment.

« Pour bien parler une langue vivante, dit encore du Marsais, il faudrait avoir le même *accent*, la même inflexion de voix qu'ont les gens de haute volée de la capitale; ainsi quand on dit que *pour bien parler français il ne faut point avoir d'accent*, on veut dire qu'il ne faut avoir ni

- » l'accent gascon, ni l'accent picard, ni aucun
- » autre accent qui n'est pas celui des gens parlant
- » bien de la capitale. »

L'explication que donne ici du Marsais de cette ancienne maxime nous paraît bien raisonnable, puisqu'en effet il n'est pas possible de parler, soit français, soit italien, ou telle autre langue vivante que l'on voudra, sans donner à la voix quelque inflexion déterminée; on peut bien disserte sur les modulations de la voix en général, mais on ne lui donnera jamais des modulations générales; on n'exécute que des modifications particulières et déterminées; on élève ou l'on baisse nécessairement le ton sur chaque voix, on allonge ou l'on abrège indispensablement la durée de chaque syllabe, et par conséquent on parle avec un accent; il ne reste donc, pour bien parler, que d'adopter l'accent de la partie de la nation dont l'autorité constate le meilleur usage.

L'abbé d'Olivet, qui, comme nous l'avons remarqué, ne reconnaît point d'accent prosodique dans notre langue, prétend que, par cette ancienne maxime, « on a seulement voulu nous dire que c'était à l'accent oratoire à régler notre prononciation, et à y mettre toute la variété dont elle peut avoir besoin. » Mais il est évident que du Marsais a mieux rencontré le vrai sens de la maxime; et il est certain que les aveux de l'abbé d'Olivet autorisent cette explication, puisqu'il dit que les syllabes abrégées dans certaines provinces sont allongées dans d'autres, et par conséquent qu'il y a en effet un choix d'accent pris dans ce sens.

V. L'accent imprimé, que nous devrions nommer l'accent écrit ou figuré, parce que ces dénominations sont plus générales, et par là même plus vraies, est un caractère inventé pour indiquer l'élévation ou l'abaissement du ton; c'est du moins la première intention qu'on a eue en recourant aux signes d'accentuation.

» Les Grecs, dit du Marsais, paraissent être les premiers qui aient introduit l'usage des accents figurés dans l'écriture. L'auteur de la Méthode grecque de Port-Royal observe que, la bonne prononciation de la langue grecque étant naturelle aux Grecs, il leur était inutile de la marquer par des accents dans leurs écrits; qu'ainsi il y a bien de l'apparence qu'ils ne commencèrent à en faire usage que lorsque les Romains, curieux de s'instruire de la langue grecque, envoyèrent leurs enfants étudier à Athènes. On songea alors à fixer la prononciation et à la faciliter aux étrangers; ce qui arriva, poursuit cet auteur, un peu avant le temps de Cicéron. »

Comme l'accent figuré était destiné à indiquer au lecteur les variations de l'accent prosodique, et que celui-ci se réduit à trois tons, savoir : l'aigu, le grave et le circonflexe; l'accent figuré comprend

de même trois signes, auxquels on a conservé les noms d'accent aigu, d'accent grave et d'accent circonflexe. L'accent aigu était figuré par un petit trait placé sur la voyelle, et descendant de droite à gauche, ainsi que nous le marquons nous-mêmes sur nos *é* fermés, comme dans *créé, dégénéré*. L'accent grave était figuré par un trait pareil, mais descendant obliquement de gauche à droite, ainsi que nous le marquons aujourd'hui sur les voyelles finales des mots *accès, procès*. L'accent circonflexe réunit dans sa figure celles de l'aigu et du grave, formant une pointe par en haut, à la manière d'un V renversé, de même qu'il réunit dans sa valeur celles du ton aigu et du ton grave; c'est ainsi que nous le marquons dans les mots *pâte, bête, gîte, goûter*.

Mais nous aurons à revenir plus tard sur cet accent imprimé.

DE LA QUANTITÉ.

Il y a dans toutes les langues, dit Lévizac, des sons qui demandent plus de temps pour être prononcés, et d'autres qui en demandent moins. Les premiers font les syllabes longues, et les seconds les font brèves. Il y a aussi dans toutes les langues des sons variables, c'est-à-dire des sons, ou que l'usage n'a pas fixés, ou qu'on a faits tantôt longs et tantôt brefs, selon le lieu où ils sont placés. On y distingue aussi des sons brefs plus brefs, et des sons longs plus longs.

La durée du son se mesure par comparaison.

La quantité, selon Girault-Duvivier, d'après l'abbé d'Olivet, exprime une émission de voix plus longue ou plus brève. On ne doit pas la confondre avec l'accent; car l'accent marque l'élévation ou l'abaissement de la voix dans la prononciation d'une syllabe; au lieu que la quantité marque le plus ou le moins de temps qui s'emploie à la prononcer, ce qui constitue l'exactitude et la mélodie de la prononciation, et sert à éviter des contre-sens et des *quiproquo* souvent ridicules. (Voir ce que nous avons déjà dit à l'article des *Voyelles simples*, page 22.)

« On mesure les syllabes, ajoute l'abbé d'Olivet, non pas relativement à la lenteur ou à la vitesse accidentelle de la prononciation, mais relativement aux proportions immuables qui les rendent ou longues ou brèves. Ainsi les deux médecins de Molière (¹), dont l'un allonge excessivement les mots, et dont l'autre bredouille, ne laissent pas d'observer tout naturellement la quantité; car, quoique le bredouilleur ait plus vite prononcé une longue que son camarade une

(¹) L'Amour médecin (acte II, scène V).

» brève, tous les deux ne laissent pas de faire
 » exactement brèves celles qui sont brèves, et lon-
 » gues celles qui sont longues; avec cette diffé-
 » rence seulement qu'il faut à l'un sept ou huit
 » fois plus de temps qu'à l'autre pour articuler. »

La *quantité* des voix dans chaque syllabe ne consiste donc point dans un rapport déterminé de la durée de la voix à quelqu'une des parties du temps que nous assignons par nos montres; à une minute, par exemple, à une seconde, etc.; elle consiste dans une proportion invariable entre les voix, laquelle peut être caractérisée par des nombres; en sorte qu'une syllabe n'est longue ou brève dans un mot que par relation à une autre syllabe qui n'a pas la même *quantité*. Mais quelle est cette proportion?

Longam esse duorum temporum, brevem unius, etiam pueri sciunt. (Quintilien). « Un temps, dit l'abbé d'Olivet, équivaut ici au point dans la géométrie, et à l'unité dans les nombres. » C'est-à-dire que ce temps n'est *un* que relativement à un autre qui est le double, et qui vaut par conséquent *deux*; que le même temps qui est *un* dans cette hypothèse, pourrait être considéré comme *deux* dans une autre supposition, où il serait comparé avec un autre temps qui n'en serait que la moitié. C'est, en effet, de cette manière qu'il faut calculer l'appréciation des temps syllabiques, si l'on veut pouvoir concilier tout ce que l'on en dit.

Par rapport à la *quantité*, on distingue généralement les syllabes en longue et en brèves. « Mais cette première division des syllabes ne suffit pas, dit encore l'abbé d'Olivet, car il y a des longues plus longues et des brèves plus brèves que les autres. » Quintilien avait dit formellement la même chose : *Et longis longiores, et brevibus sunt breviores syllabe.*

Pour ce qui concerne la conciliation du calcul métrique avec le principe inné dans les enfants, il ne s'agit, nous dit Beauzée, que de distinguer la *quantité physique* et la *quantité artificielle*.

La *quantité physique* ou *naturelle* est la juste mesure de la durée de la voix dans chaque syllabe de chaque mot, que nous prononçons conformément aux lois de la parole et de l'usage national.

La *quantité artificielle* est l'appréciation conventionnelle de la durée de la voix dans chaque syllabe de chaque mot, relativement au mécanisme artificiel de la versification métrique et du rythme oratoire.

S'il avait fallu tenir un compte rigoureux de tous les degrés sensibles ou même appréciables de *quantité* dans la versification métrique ou dans les combinaisons harmoniques du rythme oratoire, les difficultés de l'art, excessives ou même insurmontables, l'auraient fait abandonner avec justice, parce qu'elles auraient été sans un juste dédom-

agement; les chefs-d'œuvre des Homère et des Virgile, des Pindare et des Horace, des Démosthène et des Cicéron, ne seraient jamais nés; ces noms illustres, ensevelis dans les ténèbres de l'oubli qui est dû aux hommes vulgaires, n'enrichiraient pas aujourd'hui les fastes littéraires. Il a donc fallu que l'art vînt mettre la nature à notre portée, en réduisant à la simple distinction de longues et de brèves toutes les syllabes qui composent nos mots. Ainsi la *quantité artificielle* regarde indistinctement comme longues toutes les syllabes longues, et comme brèves toutes les syllabes brèves, quoique les unes soient plus ou moins longues, et les autres plus ou moins brèves. Cette manière d'envisager la durée des voix sensibles n'est point contraire à la manière dont l'organe les produit; elle lui est seulement inférieure en précision, parce que plus de précision serait inutile ou même nuisible à l'art.

Indépendamment de notre manière d'apprécier la *quantité des syllabes* dans chaque mot, elle est déterminée en soi, ou par le *mécanisme* ou par l'*usage*.

1° Une syllabe d'un mot est longue ou brève par le *mécanisme*, quand la voix sensible qui la constitue dépend de quelque mouvement organique que le mécanisme naturel doit exécuter avec lenteur ou avec célérité, selon les lois physiques qui le dirigent.

C'est par le *mécanisme* que, de deux voyelles consécutives dans un même mot, l'une des deux est brève, et surtout la première; que toute diphthongue est longue, qu'elle soit usuelle, ou qu'elle soit factice.

On peut regarder encore comme *mécanique* une autre règle de *quantité*, que Despautère énonce en ces deux vers latins :

*Dim postponentur vocali consona bina
 Aut duplex, longa est positu....*

et qui se trouvent traduits par ces deux mauvais vers français :

Longue la voyelle s'ordonne,
 Lorsqu'après suit double consonne.

On objectera peut-être, et avec raison, que la liberté qu'on a en grec et en latin de faire brève ou longue, à son gré, une voyelle originellement brève, quand elle se trouve, par les lois de la formation, suivie de deux consonnes, dont la seconde est liquide, semble prouver que la règle d'allonger la voyelle située devant deux consonnes n'est pas dictée par la nature, puisque rien ne peut dispenser de suivre l'impression de la nature.

Mais il faut prendre garde : 1° que l'on suppose qu'originellement la voyelle est brève, et que, pour la faire longue, il faut aller contre la loi primitive qui l'avait rendue brève; car si elle était

originaires longue, loin de la rendre brève, le concours des deux consonnes serait une raison de plus pour l'allonger; 2° qu'il faut que des deux consonnes la seconde soit liquide, c'est-à-dire qu'elle s'allie si bien avec la précédente, qu'elle paraisse n'en faire plus qu'une avec elle; or, dès qu'elle paraît n'en faire qu'une, on ne doit sentir que l'effet d'une seule, et la brève a droit de demeurer brève : si l'on veut appuyer sur les deux, la voyelle doit devenir longue.

On peut objecter encore que l'usage de notre orthographe est diamétralement opposé à cette prétendue loi du *mécanisme*, puisque nous redoublons la consonne après une voyelle que nous voulons rendre brève. Nos pères, selon l'abbé d'Olivet, ont été si fidèles à cette orthographe, que souvent ils ont secoué le joug de l'étymologie, comme dans *couronne*, *personne*, où ils redoublent la lettre *n*, de peur qu'on ne fasse la pénultième longue en français ainsi qu'en latin. « Quoique le » second *t* soit muet dans *tette*, dans *patte*; c'est » dit-il, une nécessité de continuer à les écrire » ainsi, parce que le redoublement de la consonne » est institué pour abrégier la syllabe, et que nous » n'avons point d'accent, point de signe qui puisse » y suppléer. »

La réponse à cette objection est fort simple. Nous écrivons deux consonnes, à la vérité, mais nous n'en prononçons qu'une; la première est muette, quoiqu'en dise l'abbé d'Olivet, et non pas la seconde, puisque c'est la première qui, étant plus voisine de la voyelle brève, doit être uniquement le signe de cette brièveté. Or, la *quantité* de la voix est une affaire de prononciation et non d'orthographe; cela est si vrai que dès que nous prononçons les deux consonnes, nous allongeons inévitablement la voyelle précédente.

L'intention qu'ont eue nos pères, en instituant le redoublement de la consonne dans les mots où la voyelle précédente est brève, a été, non pas de l'abrégier, comme le dit l'auteur de la *Prosodie française*, mais d'indiquer seulement qu'elle est brève. Le moyen était-il bien choisi? nous n'en croyons rien; parce que le redoublement de la consonne dans l'orthographe devrait indiquer naturellement l'effet que produit dans la prononciation le redoublement de l'articulation, qui est de rendre longue la voix qui précède.

2° Une syllabe d'un mot est longue ou brève par l'usage seulement, lorsque, dans la voix sensible qui la constitue, le *mécanisme* de la prononciation n'exige ni longueur ni brièveté.

Il y a dans toutes les langues un plus grand nombre de longues ou de brèves usuelles qu'il n'y en a de mécaniques. Dans les langues qui admettent la versification métrique et le rythme calculé, il faut apprendre sans réserve la *quantité* de toutes les syllabes des mots, et en ramener les lois,

autant qu'il est possible, à des points de vue généraux. Cette étude nous est absolument nécessaire pour pouvoir juger des différents mètres des Grecs et des Latins. Dans nos langues modernes, l'usage est le meilleur, le plus sûr, disons le seul maître de *quantité* que nous puissions consulter; mais dans celles qui admettent les vers rimés, il faut surtout faire attention à la dernière syllabe masculine, soit qu'elle termine le mot, ou qu'elle ait encore après elle une syllabe féminine; la rime ne serait pas soutenable si les dernières syllabes masculines correspondantes n'avaient pas la même *quantité*. Ainsi, dit l'abbé d'Olivet, ces deux vers sont inexcusables :

Un auteur, à genoux dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander *grâce*.

Il en est de même de ceux-ci, justement relevés par Restaut :

Je l'instruirai de tout, je t'en donne *parole*;
Mais songe seulement à bien jouer ton *rôle*.

Mais c'est mal à propos que ce Grammairien cherche à excuser les deux suivants, qui sont inexcusables :

Si ce n'est pas assez de vous céder un *trône*,
Prenez encor le mien, et je vous l'*abandonne*.

Cette observation, dont la vérité ne sera mise en doute par aucune personne qui aura l'oreille un peu juste, sert à prouver la fausseté de ce qu'avance le P. Lami. « Dans les langues vivantes, dit-il, on » s'arrête également sur toutes les syllabes; ainsi » les temps de la prononciation de toutes les voyelles sont égaux. » Si cela était vrai, nous ne trouverions rien de reprehensible dans les rimes que nous venons de censurer.

Nous parlerons, à l'article *Versification*, des mesures qui ont chez les anciens le nom de *pièdes*, et de tout ce qui peut y être relatif.

Presque tout ce que nous venons de dire sur la *quantité*, nous l'avons emprunté à Beauzée, avec ses citations. Voici ce que dit Demandre sur le même article.

Nous ne diviserons ici les syllabes qu'en deux classes générales, celle des longues et celle des brèves: si l'on poussait la division plus loin, on ferait un ouvrage inutile à bien des lecteurs. Ceux que la nature a doués d'organes plus fins et plus justes que les autres n'ont pas besoin qu'on anatomise tous les sons; il suffit de leur donner les principes, et de leur indiquer la voie. Les autres trouveront encore que nous en disons trop; ils ne voudront pas croire ce qu'ils ne sentent pas: que nous ayons une *quantité* aussi sûre que quelque autre langue que ce soit. Mais le moyen de les convaincre qu'ils sont dans l'erreur, c'est de faire sentir la vérité de notre prosodie, et cela en la développant.

Cette partie essentielle de la langue n'a pas en-

core été ramenée à des principes, quoique les détails aient été discutés. Il est vrai que Théodore de Bèze nous a laissé huit règles de quantité pour notre langue ; mais elles sont insuffisantes. Ceux qui ont étudié la même matière après lui ont négligé de les perfectionner, de les compléter, ou d'en donner de meilleures. Ce n'était pas qu'ils ne sentissent la possibilité de l'entreprise ; il est sûr que toute la *quantité* ne dépend que de la combinaison que l'on peut faire de la nature de chaque voyelle avec les consonnes qui suivent, et de la situation des syllabes ainsi entendues relativement aux repos.

Nous avons deux raisons puissantes d'étudier avec soin la quantité des syllabes finales : 1° ce sont celles dont la longueur ou la brièveté est plus importante à la bonne prononciation, à l'harmonie, plus sujette aux variations, et plus sensible à l'oreille ; 2° les syllabes longues ne riment point avec les brèves ; si nous avons des poètes qui ont fait rimer les unes avec les autres, c'est moins une licence qu'une faute qu'on est en droit de leur reprocher. Il est donc nécessaire, pour la poésie surtout, de bien connaître la quantité des syllabes qui font la rime, ou qui la rendent plus parfaite et plus riche, et cette quantité est celle de la finale et de la pénultième des mots.

REMARQUE. Les anciens avaient trois manières d'indiquer le nombre de leurs syllabes. Les longues se notaient par un petit trait horizontal fixé sur la syllabe, et figuré ainsi *ā*. *A* bref se surmontait d'un demi-cercle, ainsi *ă*. *A* douteux était indiqué par un demi-cercle terminé par deux crochets. Les syllabes douteuses ne se marquent jamais en français, où il n'est guère question que de longues et de brèves. Peut-être y aurait-il une importante amélioration à introduire dans l'orthographe de notre langue : ce serait d'employer l'accent circonflexe sur toutes les syllabes longues ; la syllabe brève en serait naturellement dépourvue.

A.

A est long quand il est employé pour dénommer une lettre de l'alphabet : *une pansé d'ā* ; *un petit ā* ; *il ne sait ni ā ni b* ; mais quand il marque la troisième personne du verbe *avoir*, ou qu'il sert de préposition, alors il est bref : *il ā dit* ; *il ā de grandes qualités* ; *il est ā table* ; *il arrivait ā Paris*. Au commencement du mot, l'*a* est ordinairement bref et fermé, *āltier*, *ārriver*, *āpprouver*, etc. Il n'y a d'exceptions que les mots *ācre*, *āge*, *āme*, *āne*, *ānus*, *āpre*, et leurs dérivés, où il est ouvert et long.

A la fin du mot il est fermé et bref : *il allā*, *il irā*, *il est lā*, *la reine de Sabā*, *dējā*, *oui-dā*, *mā*, *tā*, *sā*, *falbalā*, *sofā*, *Cinnā*, etc.

Abe est bref dans *syllābe*, et long dans *astrolābe*.

Able est bref dans tous les adjectifs : *āimable*, *hāissable*, *agrāble*, et dans les deux noms *tablc* et *étable*. Il est long dans les autres substantifs, *fāble*, *sāble*, *érāble*, etc. ; et dans ces verbes : *il accāble*, *il hāble*, *il sāble*.

Abre est long : *cābre*, *sinābre*, *il se cābre*, *tout se délābre*. Cette syllabe reste toujours longue, même lorsque le nom prend une terminaison masculine : *se cābrer*, *délābrer*, etc.

Ac est toujours bref, soit que le *c* se prononce ou non, comme : *almanāch*, *tabāc*, *lāc*, *tillāc*, *sāc*, etc.

Ace est bref : *audāce*, *préfāce*, *tenāce*, *vorāce*, etc. Il n'en faut excepter que *grāce*, *espāce*, *on lāce*, *on délāce*, *on cntrelāce*, où il est long.

Ache est bref : *tāche* (souillure), *moustāche*, *vāche*, *il se cāche*, etc. Il n'est long que dans *tāche*, *tāche* (mesure d'ouvrage à faire), *gāche*, *relāche*, *il māche*, *il se fāche*, *il rabāche*. Ces derniers gardent la même quantité, même devant une terminaison masculine : *mācher*, *fācher*, *lācher*, *relācher*, *rabācher*. Ordinairement même l'*a* y est couronné par un accent circonflexe, qui remplace le *s* muet que l'on écrivait autrefois, *tasche*, etc.

Acle est bref dans *orācle*, *spectācle*, *tabernācle*, *réceptācle*, *obstācle*, *habitācle* ; et tout à fait long dans *mirācle*, *débācle*, *il rācle*, *il débācle*.

Acre est bref dans *diācre*, *nācre*, *sācre*, etc. ; il est long dans *ācre* (piquant) : nous ne sommes point de l'avis de ceux qui le font long dans *sacre* (oiseau).

Ade est toujours bref : *ballāde*, *arubāde*, *cascāde*, *fāde*, *il persuāde*, *il s'ēvāde*, *promenāde*, etc.

Adre est bref dans *lādre*, et long dans *cādre*, *cela quādre*, etc. Cette syllabe est longue, même avant une terminaison masculine : *mādré*, *il encādra*, etc.

Afe, *afre* et *aphe* sont toujours brefs : *carāfe*, *agrāfe*, *balāfre*, *épitāphe*, etc.

Afle est long : *rāfle*, *j'ērāfle*, etc., et même lorsque l'*e* muet qui suit se change en une autre voyelle : *rāfler*, *j'ērāflais*, etc.

Age est toujours bref, suivant l'abbé d'Olivet, excepté dans *āge* (période de la vie). Demander a eu tort d'accuser d'erreur ce Grammairien ; car il est faux que *age* puisse être long : il est réellement bref dans les verbes : *il saccāge*, *il engāge*, etc. ; et bref aussi dans les noms : *voisināge*, *plantāge*, etc.

Agne est toujours bref : *Cocāgne*, *Espāgne*, *campāgne*, etc., excepté le seul verbe *gāgner*, *je gāgne*.

Ague est toujours bref : *bāgue*, *dāgue*, *vāgue*, *il extravāgue*, etc.

Ai, diphthongue impropre, est longue quand elle a le son d'un *e* ouvert : *vrāi*, *essāi*, etc., mais elle est brève quand elle approche de l'*e* fermé : *quāi*, *gaī*, *je chantaī*, *j'irāi*, etc.

Aie est toujours long : *hāie*, *plāie*, etc. ; mais si

la syllabe finale est une syllabe mouillée, *ai* qui la précède est bref : *je pâie, il bégâie, nous payons, etc.*

Aient est toujours long : *ils donnaient.*

Aigne est toujours bref : *chataigne, je daigne, il se baigne, il saigne.*

Aigre est bref dans *aigre* et *vinaigre*, mais long dans *maigre*, selon Demandre : nous le croyons bref partout.

Ail est toujours bref : *bercaïl, détaïl, travaïl, etc.*

Aille est bref dans *médaille, je détaïlle, j'émaïlle, je travaïlle*, à l'indicatif; mais il est long dans *qu'il y aïlle, qu'il bataïlle, etc.*; et dans les autres mots ainsi terminés : *bataïlle, funéraïlles, il. raille, il rimaïlle, Versailles, ripaïlle, etc.*

Aillé et *ailler* suivent la quantité des mots précédents d'où ils sont dérivés : *émaïller, travaïller, etc.*; et *raïller, débraïllé, rimaïller, etc.*

Ailleur est long dans *baïlleur, raïlleur, rimaïlleur*, et bref dans *aïlleurs, etc.*

Aillet et *aillir* sont brefs : *maïllet, païllet, jaïllet, saïllir, assaïllir, tressaïllir, etc.*

Aillon est bref dans *médaiillon, bataillon, nous émaïllons, nous detaïllons, travaïllons*. Hors de là il est long : *haïllon, baïllon, penaïllon, nous taïllons, etc.*

Aim et *ain* sont longs, qu'ils soient ou non suivis d'une consonne : *faïm, païn, hautaïn; je craïns, saïnt, saïnte.*

Aine est long dans *haïne, chaïne, gaïne, je traïne*, et leurs dérivés, comme *traïner, etc.*; mais ailleurs il est bref : *fontaïne, plaïne, capitaïne, souveraine, hautaïne, etc.*

Air est bref : *l'aïr, chaïr, etc.*

Aire est long : *une aïre, une païre, chaïre, on m'éclaire, etc.*

Ais, aix, aise, aisse, sont tous longs : *palais, faïx, fournaïse, caïsse, qu'il se repaïsse, etc.*

Ait, aïte, sont brefs : *laït, attraït, il saït, parfaïte, retraïte, il aimait, etc.* Il faut en excepter *il plaït, il naït, il paït*, et *faïte* (somet), avec leurs composés.

Al, ale, alle, toujours brefs : *bâl, royâle, morâle, cigâle, une mâlle, stâlle, etc.*; excepté *hâle, pâle, un mâle, le râle, il râle*, qui s'écrivaient autrefois avec un *s*, *pasle, etc.*, et qui conservent cette quantité, même lorsque la finale devient masculine, *hâler, pâleur, râler, etc.*

Am est toujours long, quand *m* est suivi d'une autre consonne : *châmp, châmbre, jâmbre, pâmpre, etc.*

Am devient bref si *m* est redoublé, comme dans *enflâmmier*; il n'y a d'exception que pour *flâmmes*, qui est long.

Ame est bref : *dâme, estâme, râme, on nous difâme, etc.*; *âme, infâme, blâme*, sont exceptés et toujours longs, aussi bien que tous les prétérits en *âmes* : *nous aimâmes, nous donnâmes, etc.*

An est bref dans les finales *rubân, turbân, bou-racân, pélicân, trépân, safrân, Parmésân, etc.* Si *an* est suivi de quelque autre syllabe, il devient long, comme *dânse, châte, blanche, etc.*

Ane, anne et *amne* sont toujours brefs : *cabâne, pânnne, etc.*; excepté *crâne, âne, mânes, mârnnne, je dânnne* et *contlânnne*, qui sont longs, eux et leurs dérivés.

Ant est toujours long : *cependânt, élégânt, le levânt, en allânt, etc.* Il n'y a pas d'exception, quoique Demandre prétende que *comptant* substantif soit bref; ce qui est faux.

Ape est toujours bref, soit que le *p* se prononce ou non : *câp, drâp, etc.*

Ape, appe, sont brefs : *pâpe, sâppe, frâppe, etc.*; excepté *râpe, râpé, râper*, où l'*a* est long.

Apré est long : *âpre* et *câpre*.

Aque, acque, sont brefs : *Andromâque, etc.*; excepté *Paques* et *Jâques* qui sont longs.

Ar est bref : *nectâr, câr, pâr, Césâr, âre, pâre*, où il est suivi d'un *c*. Au commencement et au milieu du mot, *ar* est toujours bref, quelque syllabe qui suive : *ârcher, nârcher, dârder, fûrder, mârtrial, épârgne, ârtiste, etc.*

Are est bref dans *avâre, je m'égâre, tiâre, bizârre, etc.*, et long dans *barbâre*. *Ar* est toujours bref lorsqu'il n'est plus final, ni suivi immédiatement d'une lettre muette, comme *avârice, barbârie, je m'égârais*, au lieu que *arr* est long partout : *bârreau, cârrosse, lârron, cârrière, etc.*

Ari, arie, sont toujours brefs : *mâri, pârie, Mârie*; excepté *hourvâri* et *mârri, mârrie* (fâché).

As est ordinairement long : *Pallâs, un âs, un tâs, grâs, tu âs, tu joucrâs, etc.* Quelquefois (dans la conversation surtout), *as*, dans certains mots, devient un peu aigu et bref : *du taffetâs, un canevâs, le brâs*; mais, au pluriel, ces mêmes mots deviennent longs.

Asé est toujours long : *râse, bâse, Pégâse, emphâse, extâse*, et les dérivés *râser, etc.*

Asque est toujours bref : *mâsque, câsque, fantâsque, bourrâsque, etc.*

Asse est toujours bref : *châsse, chûsser, etc.*; excepté : 1° les substantifs *bâsse, câsse, clâsse, échâsse, pâsse, nâsse, tâsse, châsse* (de saint); 2° les adjectifs *bâsse, grâsse, lâsse*; 3° les verbes *il amâsse, enchâsse, câsse, pâsse, compâsse, sâsse*, avec leurs composés et dérivés; 4° la première et la seconde personne du singulier, avec la troisième du pluriel terminée en *âsse, âsses, âssent, que j'aimâsse, que tu aimâsses, qu'ils aimâssent*; mais les autres personnes en *assions* et *assiez* sont brèves : *que nous aimâssions, que vous aimâssiez.*

Aste et *astre* sont toujours brefs : *fâste, châte, âstre, etc.*

At est long dans ces mots : *mât, appât, dégât, bât* (de mulet), que l'on écrivait autrefois avec un

s, bast, etc. Il est long aussi dans les troisièmes personnes du singulier de l'imparfait du subjonctif : *qu'il aimât, qu'il donnât*; mais partout ailleurs il est bref : *avocât, éclât, plât, chocolât, on le bât*, etc.

Ate, ates, sont brefs; excepté dans les mots *hâte, pâte, il empâte, il gâte, il mâte, il démâte*, et leurs dérivés *gâter*, etc., et dans les secondes personnes du pluriel terminées en *âtes*; *vous aimâtes, vous donnâtes*, etc.

Atre et attré sont brefs dans *quâtre, bâttre*, et les dérivés et composés de celui-ci; hors de là ils sont longs : *idolâtre, théâtre, opiniâtre*, etc.

Au est long quand il est devant une terminaison muette : *aûge, aûtre, aûne, aûbe, taûpe*, etc. Il l'est aussi lorsqu'il termine le mot et qu'il est suivi d'une consonne : *haût, chaüd, faûx*.

Ave est bref dans *conclâve, entrâve, grâve, je pâve*, et lorsqu'au lieu de l'*e* muet il suit une finale masculine : *grâvier, fâveur, conclâviste, pâveur, agréâver*, etc.

Ax, axe, sont toujours brefs : *Ajâx, thorâx, tâxe, syntâxe, parallâxe*, etc.

E.

Puisque l'*e* muet est toujours bref, comme nous l'avons remarqué, les détails dans lesquels nous allons entrer ne regarderont que les *e* fermés et ouverts. Nous avertirons seulement que lorsqu'il y a plusieurs *e* muets de suite, soit dans le même mot, soit dans des mots qui se suivent, le pénultième doit être plus senti que les autres; ainsi dans *revenir, entretenir, redevenir, il faut me le donner, ne me le donnez pas*, ce sont les syllabes *re, tre, de et me* qui deviennent plus distinctes, plus sensibles, et par conséquent plus longues, ou plutôt moins brèves que leurs voisines; car elles sont toujours brèves.

Remarquons aussi que jamais un mot ne commence par un *e* ouvert, si ce n'est le verbe *être*; qu'il n'en est point non plus qui finisse par ce son, si la voyelle n'y est suivie de quelque consonne articulée ou muette.

Ebre, ec, ece, sont toujours brefs : *funèbre, bêc, nièce*.

Eche est long dans *bêche, pêche* (action de pêcher), *pêche* (fruit), *revêche, il empêche, il dépêche, il prêche*, et dans leurs dérivés *prêcher, empêcher, etc.*, mais bref dans *calèche, flèche, flamèche, il lèche, brèche, crèche, sèche, on pêche* (pour : *on fait un péché*).

Ecle, ect, ecte, ede, eder, sont tous brefs : *siècle, respect, insècte, iède, remède, céder, posséder*, etc.

Ef est bref : *chêf, brêf*; *esse* est long : *grêffe*.

Êfle est long dans *nêfle*, et bref dans *trêfle*.

Ege, ègle : le premier, long : *siège, collège*,

manège, etc.; le second bref : *règle, sègle, espègle*, etc.

Egne, eigne : le premier est un peu long : *règne, duègne*, et même dans les dérivés *règner*, etc.; le second est bref : *pèigne, ensèigne, qu'il fèigne*, etc.

Egre, ègue, sont brefs : *nègre, intègre, bègue, collègue, il allègue*, etc.

Eil, eille, sont brefs : *solèil, sommèil, abèille, mèrvèille*; il n'y a d'exceptions pour ces terminaisons et pour les dérivés que dans *vieille, vieillard, vicillesse*.

Ein, eint sont longs : *dessèin, serèin, attèint, dépèint*, etc.

Eine est long : *vèine, pèine*, etc.

Einte est toujours long : *attèinte, dépèinte, fèinte*, etc.

Eitre est long : *rèitre*; c'est le seul mot qui s'écrive ainsi.

El est toujours bref : *sèl, autèl, cruèl*, etc.

Ele, elle : le premier est long dans *zèle, poète, frèle, pèle-mèle, grèle, il mèle, il se fèle*; ailleurs il est bref aussi bien que le second : *modèle, fidèle, il appèlle, rebèlle, cruèlle*.

Em, en, allongent la syllabe quand ils sont au milieu d'un mot, et qu'ils sont suivis d'une autre consonne que la leur, comme : *tèmple, exèmple, prèndre, gènre, évidènce, tènter*, etc.; mais si leur consonne est redoublée, ils sont brefs; ils le sont aussi à la fin des mots *itèm, Bethlèèm, amèn*, etc.

Eme est bref dans *crème*, et dans *il sème*; il est long partout ailleurs : *mème, baptème, apozème, le saint Chrème, problème, système, diadème*, etc.

Ene, enne : le premier est long dans *chène, scène, gène, alène, rène, frène, arène, pène*; bref dans *phénomène, èbène*, et long dans les noms propres : *Athènes, Mécène, Diogène*, etc. : le second est bref : *étrènne, qu'il prènne, apprènne*, etc.

Ent est long dans *accidènt, dènt, argènt, arpènt, parènt, serpènt, torrènt, contènt, présènt, vènt, momènt, jolimènt*, etc., et surtout quand il tient du son de l'*a* ouvert, comme dans *violènt, ardènt, opulènt, présidènt*, etc.

Epe, èpre, sont longs : *guèpe, crèpe, vèpres, excepté lèpre*.

Epte, eptre, sont brefs : *prècepte, il accèpte, scèptre, spèctre*, etc.

Eque, ecque, sont longs dans *évèque, archevèque, obsèques*, et brefs ailleurs : *grècque, bibliothècque, hypothècque*, etc.

Er est bref dans *Jupitèr, Lucifèr, éthèr, chèr, clèrc, cancèr, patèr, magistèr, fratèr*, et quelques autres noms propres ou étrangers; il est long dans *fèr, enfèr, mèr, amèr, vèr, hivèr*; il est bref si le *r* est muet, comme dans *aimèr Dieu*; et long si *r* se fait entendre. Il est encore bref dans les mots où *r* est muet, comme *dangèr, bergèr*, etc.

Erbe, erce, erse, erche, crcle, erde, erdre, sont

tous brefs : *hërbe, commërce, travërse, chërche, cèrcle, qu'il pèrde, pèrdre, etc.*

⁴*Erd, ent, sont brefs : vèrt, concèrt, ouvèrt, désèrt, etc.*

Ere est long : *chimère, père, sincère, il espère, etc.* Si l'*e* muet et final se change en une autre voyelle, l'*e* précéd. devient bref : *chimérique, espérer, etc.*

Erge, ergue, erle, erme, erne, erpe, sont tous brefs : *aspèrge, exèrgue, pèrle, fèrme, cavèrne, Eutèrpe, sèrpe, etc.*

Err est bref dans *èrreur, tèrreur, èrrant, èrroné, èrrata*; long dans *terre, guèrre, il èrre, pèrruque, fèrrer, tèrrain, nous vèrrons*; et dans les dérivés : *guèrrier, tèrroir, tèrrible, dèrrière, etc.*

Ers est long : *univèrs, pervèrs, dangèrs, passagèrs, etc.*

Erte, entre, erve, sont brefs : *pèrte, alèrte, tèrtre, vèrve, etc.*

Es est long : *tu ès, procès, progrès, etc.*

Dès, préposition : *lès, dès, mès, tès, sès, cès,* pronoms, articles et adjectifs possessifs ; *beautès, vous chantèz, etc.,* sont longs.

Ese est long : *diocèse, thèse, Genèse, il pèse, etc.*; il ne saurait y avoir ici d'exception.

Esque est bref : *romanèscque, burlèscque, prèscque, gròtèscque, etc.*

Esse est long dans *abbèsse, profèsse, confèsse, prèsse, comprèsse, exprèsse, cèsse, lèsse, s'emprèsse*; et bref dans leurs dérivés et tous les autres mots en *esse* : *confèsser, cèsser, tendrèsse, carèsse, parèsse, etc.*

Este, estre, sont brefs : *modèste, lèste, funèste, terrèstre, trimèstre, etc.*

Et est long dans *arrèt, benèt, forèt, genèt, prêt, apprèt, acquèt, intérèt, lèt, protèt,* qui tous avaient autrefois un *s* après l'*e*, et prennent à présent un accent circonflexe ; ailleurs cette syllabe est brève : *cadèt, bidèt, èt* (conjonction), *sujèt, hochèt, etc.*

Ete est long dans *bète, fête, honnète, boète, tempète, quète, conquète, enquète, requète, crète, arète, tète,* qui prennent aussi l'accent circonflexe à la place de *s* qu'ils ont quitté ; il est bref dans *poète, comète, etc.,* et long dans *prophète*. Souvent le *tse* redouble dans les noms brefs, comme dans *tablètte, houlètte, il tète, etc.* *Vous êtes* paraît devoir être long.

Etre est long dans *être, salpêtre, ancêtre, fenêtre, prêtre, champêtre, hêtre, chevêtre, guêtre, je me dépêtre*; il est bref partout ailleurs, et le *t* s'y redouble le plus souvent : *diamètre, il pénètre, lèttre, mètre, etc.*

Eu, diphthongue impropre, est bref : *feü, bleü, jeü, peü, etc.*; mais *eux* est long : *creüx, je veüx, fâcheüx, etc.*

Eve est long dans *trève, grève, il rêve*; ce dernier est long dans tous les dérivés : *rêver, rêveur, etc.* *Eve* est bref dans *fève, brève, il achève, il*

crève, il se lève; la pénultième de ces verbes, suivie d'une syllabe masculine, devient muette : *se lever, achever, crever, il se leva, etc.*

Euf, euil, eul, sont tous brefs : *neüf, fauteüil, tilleül, etc.*

Eule est long dans *veüle*; ailleurs il est bref : *scüle, gueüle, etc.*

Eune est long dans *jeüne, abstinence, et bref dans jeüne, adjectif.*

Eur, eure : le premier est bref : *odèur, pèur, majèur*; le second l'est également : mais s'il précède un autre mot, il devient bref : *une heüre entière, la majeure partie, etc.,* et s'il est le dernier mot, *eure* est long : *voilà sa demeure; j'attends depuis une heüre; cette fille est majeure, etc.*

Evre est long : *orfèvre, lièvre, chèvre, lièvre, etc.*

Euse est long : *précieüse, quèteüse, creüse, creüser, etc.*

Ex est toujours bref : *èxemple, sèxe, èxürper, perplèxe.*

I.

L'abbé d'Olivet, que nous avons cru devoir suivre ici, fait une observation qui abrège beaucoup les détails, et que nous rappelons par le même motif. Le nombre des brèves, dit-il, l'emportant de beaucoup sur celui des longues, il trouve assez inutile de citer les syllabes qui ne varient jamais, pourvu qu'on fasse connaître d'ailleurs quelle est la nature de celles qu'on omet ; en conséquence, il n'examine plus que celles qui sont longues, en avertissant le lecteur que toutes celles dont il n'est point fait mention sont toujours brèves.

Idre est long : *cidre.*

Ie, diphthongue, est bref : *miel, fiel, fier, métier, amitié, moitié, carrière, tien, mien, Dieu, etc.*

Ie, dissyllabe, est long : *vie, saisie, il prie, il crie, etc.*; mais bref quand l'*e* muet se change : *prier.*

Ige est long : *tige, prodige, litige, vestige, je m'oblige, il s'afflige, etc.*; mais les verbes deviennent brefs quand l'*e* muet disparaît : *s'affliger, obliger, etc.*

Ile est long dans *île et presqueîle*; bref partout ailleurs : *inutile, argile, etc.*

Im, in sont longs devant une autre consonne : *timbre, simple, pinte*; brefs quand la valeur est redoublée : *immense, inné, etc.*

Ire est long, *empire, sire, écrire, il soupire, ils firent, ils punirent, etc.,* mais bref devant une terminaison masculine : *soupirer, il désira, etc.*

Ise est long : *remise, surprise, j'épuise, ils lisent, etc.*

Iss toujours long, si ce n'est dans les premières personnes du singulier et dans les troisièmes du pluriel de l'imparfait du subjonctif : *que je fisse, que j'écrivisse, qu'ils fissent, qu'ils écrivissent, etc., que tu fisses, que nous fissions, que vous fissiez, etc.*

Il n'est long qu'à l'imparfait du subjonctif : *qu'il dît, qu'il fît*, etc.; on y met un accent circonflexe.

Ile est long dans *bénîte, gête*, et dans les secondes personnes du pluriel du prétérit de l'indicatif : *vous fîtes, vous entreprîtes*, etc. Il est bref dans *petite*.

Itre est long : *mître, arbitre, tître*; mais leurs dérivés sont toujours brefs : *mître, tître, arbitrage*, etc.

Ive est long dans les adjectifs féminins dont le masculin est terminé en *if* : *tardive, captive, juive*; ailleurs il est bref : *il était sur la rive, sur la rive opposée; qu'il vîve, qu'il vîve heureux, qu'il vîve long-temps*.

Ivre est long : *vivre*.

O.

Quand cette voyelle commence le mot, elle est fermée et brève, excepté dans *ôs, ôser, ôsier* et *ôter*, où elle est ouverte et longue, aussi bien que dans *hôte*, quoique l'on dise *hôtel, hôtellerie*.

Obe est bref : *glôbe, lôbe, rôbe, dérôbe*, etc.

Ode long dans *je rôde*, et bref ailleurs : *môde, antipôde*, etc.

Oge est un peu long dans *dôge*, et bref dans les autres cas : *êlôge, horlôge, on dérôge*, etc.

Ogne long dans *je rôgne*; bref ailleurs : *Bourgogne, vergogne*, etc.

Oi, diphthongue propre, est long à la fin du mot : *rôï, môï, emplôï*, etc.

Oie est long : *jôie, qu'il vôie*, etc.

Oin est long quand il est final : *lôin, besôin*; et quand il est suivi d'une consonne : *oînt, moîns, besoîns, joîndre, poînte*, etc.

Oir, oïre : le premier bref : *espôir, terrôir*, etc.; et l'autre long : *boïre, moïre, mémoïre*, etc.

Ois est toujours long : *foîs, bourgeois, roîs, danoîs*, etc.

Oise, oisse, oïtre, oïvre, longs : *framboïse, paroïsse, cloïtre, poïvre*, etc.

Oit long dans *il croît*, venant de *croître*; il est bref dans *il voit*, etc.

Ole bref, excepté dans *drôle, geôle, môle, rôle, contrôle, il enjôle, il enrôle*, et leurs dérivés *enrôler*, etc.

Om, on, s'allongent au milieu du mot devant une autre consonne : *sômbre, bômbe, pômpé, cômte, cômpte, cômte, mômde, sômge, ils s'en vôm, ils dirôm*, etc.; mais si leur consonne est redoublée, ils deviennent brefs : *assômme, un hômme, persômme, assômmer, hômme, persômmer*, etc.

Ome, one, sont longs : *atôme, axiôme, fantôme, matrône, amazône, aumône*, etc.

Ons est toujours long : *nous aimôn, fôn, pônt, actions, féconds*, etc.

Or est ordinairement très-bref : *castôr, butôr, essôr, trésôr, sonner du côr, bôr, effort*; mais si c'est un *s* qui termine cette syllabe, ce son devient un peu long : *hôr, alôr, trésôr, le côrps*, etc.

Ore, orre, sont brefs : *encôre, pécôre, aurôre, éclôre, abhorre*, etc.; et ceux qui n'ont qu'un *r* le sont aussi quand l'*e* muet change, comme *évapôrê, décôrer, dévôra*, etc.; tandis que les autres sont longs partout : *j'éclôrâi*, etc.

Os, ose, sont longs : *propôs, repôs, grôs, hérôs, dôse, chôse, il ôse*, etc.; *ôs* est long : nous prononçons *ôce*.

Osse est long dans *grôsse, fôsse, endôsse, il dés-ôsse, il engrôsse*, et dans leurs dérivés *fôssé, endôssé, grôsseur*, etc.; partout ailleurs il est bref.

Ot est long dans *impôt, tôt, dépôt, entrepôt, sup-pôt, rô, prévôt, tantôt*, qui autrefois s'écrivaient par un *s*. Dans leurs dérivés, *prévôté* est long; *rôti* est bref; les autres changent leur *t* final en *s*, et par conséquent ne tiennent plus à cette dernière terminaison.

Ote est long dans *hôte, côte, maltôte, j'ôte*, et ces trois derniers conservent leur quantité devant une autre finale que l'*e* muet : *côté, maltôtier, ôter*, etc.

Otre est long : *apôtre*. *Notre* et *votre* sont brefs quand ils sont suivis de leur substantif, et longs quand ils suivent l'article : *je suis vôtre serviteur; et moi le vôtre*.

Oudre, oue, sont longs : *pôudre, môudre, cœdre, résôudre, bœue, jœue, il lôue*; mais devant une terminaison masculine, ils deviennent presque brefs : *pôudré, môulu, rôué, lôuer*, etc.

Ouille est long dans *rôuille, il dérôuille, il s'en-rôuille, j'embrôuille, il débrôuille*; mais bref quand la terminaison est masculine : *rôuiller, débrôuiller, brôuillon*, etc.

Oule est long : *môule, elle est sôule, il se sôule, il fôule, la fôule, il rôule, il écrôule*.

Oure, ourre, sont longs : *bravôure, ils cœurent; de la bœurre*; mais la finale devenant masculine, la précédente devient brève : *cœurier, bœurrade, rembœurré*, etc.

Ousse long dans *je pousse*, et bref dans les autres et dans leurs dérivés : *tôusse, tôusser, cœussin*, etc.

Oute long dans *absôte, jôte, crôte, vôte, il cœute, je gôte, j'ajôte*; mais bref avant les terminaisons masculines : *ajôuter, cœuter, gœutons*, etc.

Outre long dans *pôutre* et *cœutre*; bref partout ailleurs.

U.

Uche est long dans *bûche, embûche, on débûche*; mais il devient bref dans *bûcher, débûcher*, etc.

Ue, diphthongue, qui ne se trouve que dans *écûelle*, y est brève.

Ue, dissyllabe, est toujours long : *vûe, tortûe, cohûe, je distribûe*, etc.

Uge est long : *dêlûge, refûge, jûge, ils jûgent*, etc.; mais il est absolument bref quand la finale devient masculine : *jûger, refûgier*, etc.

Ui, diphthongue, est bref : *cûir*, *cûisine*, *fûir*, *lûire*, etc.

Uie long : *plûie*, *il s'ennûie*, etc.

Ule est long : *je brûle*, *brûler*, *on brûlera*, etc.

Um, *un*, longs au milieu du mot : *hûmble*, *j'ennûm*, *prûmte*; mais ils sont brefs à la fin : *parfûm*, *brûn*, *commun*, etc.

Ume est toujours long dans les premières personnes du prétérit au pluriel : *nous reçûmes*, *nous voulûmes*, *nous ne pûmes*, etc.

Ure est long : *augûre*, *verdûre*, *parjûre*, *on asûre*, etc.; mais si l'*e* muet change, l'*u* devient bref : *augûrer*, *jûrer*, etc.

Use est long : *mûse*, *excûse*, *inclûse*, *rûse*, *je récûse*, etc.; mais il devient bref devant une finale masculine : *rûser*, *refûser*, *je récûserai*, etc.

Usse : cette terminaison n'a lieu que dans les verbes, où elle est toujours longue : *que je pûsse*, *qu'ils accourûsent*, etc. Il faut excepter quelques noms propres, comme *la Prûsse*, où elle est brève. Pour tous les autres noms terminés par le même son, ils s'écrivent *uce*, et sont toujours brefs, comme *astûce*, *pûce*, etc.

Ut, bref dans les substantifs : *précipûit*, *tribûit*, *salûit*, *statûit*, etc.; excepté *fûit*, *tonneau*; bref encore dans les prétérits des verbes : *il fûit*, *il vécut*, *il mourûit*, etc.; mais long à l'imparfait du subjonctif : *qu'il fûit*, *qu'il mourûit*, etc.

Ute, *utes*, sont brefs dans les substantifs, excepté dans *fûite*; mais longs dans les verbes : *vous lûtes*, *vous fûtes*, etc.

D'après les détails que nous venons de donner, on s'apercevra aisément qu'il serait possible d'établir des règles générales qui ne seraient pas sujettes à un grand nombre d'exceptions; par exemple : 1^o les consonnes redoublées rendent la voyelle qui les précède brève; cette règle est positive, surtout si la consonne n'est ni un *r* ni un *s*; car il n'y a guère d'exceptions que pour ces deux-là : *abbé*, *accent*, *addition*, *affaire*, *suggérer*, *balle*, *émense*, *innocent*, *opposer*, *une hôte*, etc.; 2^o toute pénultième formée par une voyelle qui est immédiatement suivie d'un *e* muet devient longue : *que j'âte*, *aimêe*, *joêe*, *jolêe*, *connûe*, *une roûe*, *une couleur bleûe*, etc.; mais si, dans le même mot, l'*e* muet et final se change en une autre voyelle, la pénultième devient toujours brève : *ayant*, *joyeux*, *rôuer*, *bleûatre*, etc.; 3^o tous les noms terminés au singulier par une syllabe masculine brève, doivent l'avoir longue au pluriel, à cause du *s* qui est ajouté, comme : *sac*, *des sacs*, *almanâch*, *des almanâchs*, *essai*, *des essais*, *détaill*, *des détaills*, *l'air*, *les airs*, *attrait*, *des attraitts*, *rubân*, *des rubâns*, *art*, *des arts*, *le brûs*, *les brûs*, *un avocât*, *des avocâts*, *un joyâu*, *des joyâux*, *un Grêc*, *des Grêcs*, *un chéf*, *des chéfs*, *dessèin*, *des dessèins*, *un accidènt*, *des accidènts*, *désèrt*, *des désèrts*, su-

jêt, *des sujêts*, *odêur*, *des odêurs*, *un délît*, *des délîts*, *tardif*, *tardîfs*, *emploï*, *des emploïs*, *besoïn*, *des besoïns*, *complôt*, *des complôtts*, *bijôu*, *des bijoux*, *un duc*, *des ducs*, *consûl*, *des consûls*, *statûit*, *des statûts*, etc.

Il y a d'ailleurs beaucoup de syllabes longues qui, dans certaines circonstances, doivent ou peuvent être prononcées brèves; il en est aussi de brèves qui deviennent quelquefois longues; ainsi quoique *éternelle* ait la pénultième brève, et qu'on dise d'*éternelles amours*, cependant il arrive souvent, dans la déclamation soutenue et dans le chant, que l'on prononce *des amours éternelles*. On en voit aussi souvent des exemples pour ceux des noms en *esse* qui sont brefs, comme : *des carêsses perfides*, *de perfides carêsses*; pour les noms en *ile* bref : *de stériles attentats*, *des attentats stériles*, etc.

Un principe qui est d'une grande étendue dans la prosodie française, c'est qu'une syllabe douteuse, ou même brève, dans le cours du discours, s'allonge fort souvent quand elle finit la phrase ou le membre de phrase qui donne un repos dans la prononciation; ainsi l'on dit : *un homme honnête*, *un homme brave*, quoique l'on doive dire : *un brave homme*, *un honnête homme*, etc. La raison en est simple : c'est que devant un repos, quelque léger qu'il soit, la voix a besoin de soutien, et que ce soutien se prend ordinairement sur la pénultième, dans la prononciation de laquelle la voix, se préparant à tomber totalement, traîne plus ou moins sensiblement, selon la qualité du repos et le ton de la prononciation.

Il est bon de remarquer encore, sur ce que nous avons dit en général, qu'une syllabe longue ne rime point avec une brève, et que ce principe est évident pour les syllabes dont la longueur et la brièveté sont plus marquées, plus connues, plus fixes, et par conséquent plus opposées, plus frappantes, et moins variables. L'usage permet par abus de faire rimer les autres, surtout quand la langue ne fournit qu'un petit nombre de terminaisons pareilles à celle à laquelle on cherche une rime; mais il est juste que la loi se relâche un peu pour les points difficiles, et se resserre quand une plus grande abondance de mots laisse plus de facilité d'être exact.

Quoique le mauvais effet produit par la rime d'une longue et d'une brève, toutes deux masculines, soit quelquefois fort sensible, comme *soldât* avec *dégât*, *intêrêt* avec *paquêt*, etc.; cependant on les pardonne encore plus aisément que les rimes féminines dont l'une est longue et l'autre brève, comme *grâce* avec *place*, *endosse* avec *colosse*, *fâche* avec *moustache*, *prêche* avec *brèche*, *hâte* avec *martiale*, *frêle* avec *modèle*, *île* avec *inutile*, *rôle* avec *écôle*, *brûle* avec *mûle*, *flamme* avec *épigramme*, etc.

Ces exemples de rimes proscrites, quoique employées quelquefois par négligence, suffisent pour

montrer combien un poète doit respecter la prononciation établie. En effet, la rime résulte autant de la durée du temps employé à prononcer un son, que de la nature même de ce son. De quelque manière que deux syllabes diffèrent, soit par leur longueur, soit par leur son, l'oreille qui sent ces différences veut toujours que ces syllabes ne riment pas ; or l'oreille est le seul juge compétent de la rime.

Ici finit l'admirable travail de Demandre sur la quantité. Nous pensons qu'on nous saura quelque gré de l'avoir reproduit ; car il nous aurait été impossible de faire ni mieux ni plus.

NOTA. Nous pourrions peut-être ici parler des *synonymes* et des *homonymes*, mais nous pensons que ces deux articles doivent avoir leur place dans celui des *tropes*.

DES MOTS.

Nous avons dit que *les mots sont les véritables signes de nos pensées*. Rappelons avec Beauzée que les éléments de la parole, en eux-mêmes, ne sont que des sons physiques purement matériels et vides de sens : *dat inania verba, dat sine mente sonum*. Ils sont, ainsi que le remarque Lancelot, communs aux hommes et aux perroquets. Le sens propre du mot *parole* ne comporte rien autre chose. Les meilleurs étymologistes le dérivent par syncope du mot *parabola*, employé dans la même signification par les écrivains de la basse latinité ; d'où est venu *parabolare*, que l'on trouve dans les *Capitulaires* de Charles-le-Chauve ; puis *paroler*, qui est dans le *Roman de la Rose* ; et enfin *parler*. Or le mot *parabola* vient du grec *παρβολη*, qui a pour racines la préposition *παρα* et le verbe *βαλλω*, *jacio*, *je jette* ; de sorte que *παρβολη* signifie littéralement *ejectio* ou *emissio*, ce qui caractérise très-bien l'émission physique des sons. Aussi disons-nous dans le sens propre : *l'organe de la parole* ; avoir la *parole gracieuse* ou *rude*, etc., ce qui ne peut être relatif qu'au physique.

L'*oraison*, ou le *discours*, dans le langage des Grammairiens, est l'exercice actuel de la faculté de la parole appliqué à la manifestation des pensées. Le mot *oraison* est tiré immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, supin d'*orare* ; et *orare* a une première origine dans le génitif *oris* du mot *os* (bouche), qui est le nom de l'instrument organique du matériel de la parole : *orare*, c'est donner à l'organe de la bouche l'usage qui fait exprimer sa pensée : on entend donc par *oratio* (*oraison*), l'usage actuel de l'organe de la parole pour l'énonciation des pensées.

Ainsi les éléments de la parole, qui ne sauraient être que des sons simples ou articulés, longs ou brefs, graves ou aigus, etc., ne peuvent devenir éléments de l'oraison qu'autant qu'ils sont destinés, par l'usage de quelque langue, à être les signes des idées que l'on peut manifester, c'est-à-dire, en tant que ce sont des *mots*. « C'est pour » faire usage de la *parole*, dit très-bien Girard, » que le *mot* est établi. La première est naturelle, » générale et universelle chez les hommes ; le second est arbitraire, et varie selon les divers » usages des peuples... On a le don de la *parole* et » la science des *mots*. » C'est que la nature a accordé à tous les hommes bien constitués la faculté de produire les sons élémentaires de la *parole* ; au lieu que, pour produire des *mots* proprement dits, il faut connaître les usages de la langue dont on veut se servir, ce qui ne peut s'acquérir que de la part de ceux qui y sont attentifs.

Le détail de la signification usuelle de chacun des *mots* d'une langue est la matière d'un *Dictionnaire*. La *Grammaire*, qui n'embrasse que les principes des langues, doit envisager les *mots* sous un autre aspect. Son véritable office est d'assigner les caractères spécifiques des différentes classes privilégiées et subalternes dans lesquelles on les a rangés, et de trouver le fondement de ces divisions dans la nature et dans la diversité des fonctions communes des *mots* par rapport à l'expression analytique de la pensée.

Nous allons donner ici l'excellent article de Demandre sur cette matière.

Un *mot*, dit-il, est composé d'un ou de plusieurs sons réunis, ne formant qu'un tout, et propres à

faire naître une idée. Tout le langage est composé de sons qui font les *mots*.

Quelquefois un seul de ces sons suffit pour un *mot*, comme : *moi, je, vais, à, la, mort*. Ces six *mots* de suite ne sont composés chacun que d'une syllabe ou d'un son. Souvent il faut plusieurs sons ou plusieurs syllabes pour un *mot*, comme *entretenir, commerce, avec, l'ennemi*. Voilà quatre *mots* dont le premier a quatre sons ou syllabes, le second trois, le troisième deux, et le quatrième trois.

Quand les langues se sont formées, il n'a dépendu que du caprice et de l'oreille de déterminer combien de sons et quels sons concourraient à la formation d'un *mot*; mais dès qu'on a eu arrêté que tels et tels sons formeraient ensemble un *mot*, ces sons ont été fixés et n'ont plus fait qu'un tout, qu'un seul *mot*. L'usage et la règle ont également établi quelles idées seraient attachées à chaque *mot*, les *mots* n'ayant été institués que comme des signes propres à représenter aux autres les pensées qui sont dans notre âme. Ainsi un ou plusieurs sons réunis, qui ne réveilleraient aucune idée, ne seraient pas un *mot*.

Les *mots* d'une langue se divisent en plusieurs classes, dont la différence porte sur celle de nos idées; ces classes sont appelées *parties d'oraison*, c'est-à-dire parties du *discours*. Leurs distinctions, pour être saisies, demandent un esprit fin et métaphysique. C'est peut-être un inconvénient, pour la jeunesse surtout, mais c'est un inconvénient indispensable. Les hommes n'ont d'abord l'idée que des objets qui les frappent; les êtres qui nous environnent sont donc les premières choses que nous avons dû chercher à désigner, comme étant les plus intéressantes pour nous, parce qu'elles peuvent nous être d'un usage ou d'un inconvénient plus prochain. Les *mots* destinés à les représenter sont les *noms*.

Ce n'était pas assez pour les hommes de désigner les objets physiques qui peuvent les intéresser; il fallait pouvoir marquer le degré d'intérêt qu'ils y prenaient, dire ce qu'ils en pensaient, le jugement qu'ils en portaient. Les *mots* destinés à proférer ce jugement ont été appelés *verbes*.

Voilà la première et la principale division des *mots*. Un jugement est une assertion de convenance ou de disconvenance entre deux ou plusieurs idées. Je vois du *pain*, j'en ai mangé; il m'a fortifié et m'a procuré une sensation de plaisir. Je juge, j'assure que *ce pain est bon*. *Ce pain est bon*: voilà mon jugement, qui a pour termes le *pain* et *bon*; *pain* et *bon* sont des *noms*; le mot *est*, qui exprime mon assertion, c'est le *verbe*.

Si l'on n'avait eu que ces deux sortes de *mots*, on aurait été souvent fort gêné dans ce qu'on voulait faire entendre.

Les jugements que nous portons sur les objets

physiques nous fournissent des idées de comparaison, des rapports de convenance ou de disconvenance entre plusieurs objets, des idées de collection, idées générales, qui sont comme le résumé, le total de plusieurs idées particulières, d'où sont venus les *noms abstraits*, tels que la *bonté*, la *douleur*, la *beauté*, la *fraîcheur*, etc. Les *mots* employés à les désigner devaient être compris dans la classe des *noms*, puisque ces idées, quoique *abstraites*; appartiennent à des objets que nous concevons comme s'ils existaient réellement.

Ces *noms abstraits* sont formés d'autres *noms* dont les idées représentent des choses réelles qui ne sont point des objets, mais des qualités aperçues dans les objets; ainsi *bonté* vient de *bon*, *beauté* de *beau*, *fraîcheur* de *frais*, etc. *Bon*, *beau*, *frais*, sont des qualités attribuées à des objets réels, qualités réelles elles-mêmes, au moins par rapport à l'intérêt que nous prenons à ces objets. Ces *mots* sont donc des *noms*, mais d'une sorte différente des premiers: ceux-là, peignant un objet réel, ou supposé réel, ne peuvent convenir qu'à cet objet même; on les nomme *substantifs*; ceux-ci, dès qu'ils représentent, non pas un objet, mais une qualité, peuvent convenir à tous les objets dans lesquels cette qualité peut se rencontrer; on les appelle *adjectifs*.

On a eu le secret de trouver des *mots* qui renfermassent en même temps l'idée qui est jointe à l'affirmation dans les verbes, mais dépouillée de cette affirmation, et qui eussent les prérogatives et l'usage des *noms adjectifs*; par conséquent, des *mots* qui participassent de la nature du *nom* et du *verbe*: on les a nommés *participes*.

Dans un discours suivi, un même *nom* pourrait revenir très-souvent, et ce n'est pas assez pour une langue de suffire à nos idées, nous devons encore y ménager autant d'agrément qu'il est possible; de petits *mots* destinés à remplacer ces *noms* devaient avoir le double avantage de varier le discours et de l'abrégé. Ces petits *mots* ont été nommés *pronoms*.

Il y a dans la nature beaucoup d'objets qui se ressemblent assez pour avoir été tous compris sous une même dénomination; ce sont les *noms d'espèces*, comme *homme, femme, cheval, arbre, maison*, etc. Lorsqu'on aura voulu parler d'un de ces objets pris en particulier et individuellement, le *nom substantif* qui le représente n'aura pas eu assez de spécialité pour le préciser à l'esprit comme on l'aura souhaité: pour suppléer à ce défaut, on a institué de petits *mots* qu'on appelle *articles*.

Nous voyons encore entre plusieurs objets bien des rapports que les *verbes* ne peuvent indiquer seuls: on a institué d'autres *mots* qui, placés entre les *noms* de ces objets, fixaient ces rapports aperçus; et les *mots* de cette dernière classe sont les *prépositions*.

Il y a des occasions où l'on a trouvé le moyen de marquer ce rapport par un seul mot qui supplée au second *substantif* et à la *préposition*; ce mot est *adverbe*.

Dans un discours suivi, nous avons non-seulement à exprimer différents rapports entre les *mots*, mais aussi entre les phrases ou les jugements : les *mots* propres à marquer les liaisons, ces rapports de phrase, sont les *conjonctions*.

Enfin, il est des mouvements particuliers de l'âme que l'on a voulu marquer, et qui, ne se trouvant point rendus par les *mots* des espèces précédentes, en ont exigé une classe à part que nous nommons *interjections*.

Voilà les différentes sortes de *mots* qui se trouvent dans la langue française. Les détails qui les concernent se trouveront à leurs articles respectifs : l'ordre dans lequel on doit les ranger est du ressort de la *construction*.

Plusieurs de ces *mots* sont invariables, c'est-à-dire restent toujours les mêmes, parce que les idées qu'ils sont destinés à faire naître ne demandent aucune variation, n'en souffrant point elles-mêmes : telles sont les *interjections*, les *conjonctions*, les *prépositions* et les *adverbes*.

Les autres en admettent qui servent singulièrement à abrégier le discours. Ces petites différences qui se trouvent dans les sons ou dans les lettres des *mots* s'appellent *accidents*. Ces *mots* ne doivent prendre l'un ou l'autre de leurs *accidents*, qu'à selon les occasions convenables. C'est au mot *syntaxe* que nous développerons tout ce qu'il y a à dire sur cet objet.

Deux choses sont à distinguer dans les *mots* en général : les sons et le sens ; tout ce qui regarde les sons se trouve dans les articles : *prosodie*, *prononciation*, *consonnes*, *voyelles*, etc.

Pour ce qui est de l'écriture des *mots*, voyez les articles *Orthographe*, *Voyelles*, *Consonnes*, *Diphthongues*, etc.

Quant au sens, on peut faire bien des divisions de *mots*, autres que celles que nous avons données. Quelquefois plusieurs *mots*, tout différents quant aux sons, semblent cependant signifier une même chose ; on les appelle *synonymes*. (Voyez *Synonymes*.)

Il se rencontre même qu'un *mot*, restant toujours le même, prend diverses significations ; ceux de cette sorte se nomment *homonymes*. (Voyez cet article.)

Comme rien n'est aussi capricieux ni aussi inconstant que l'usage, il arrive que tels *mots* dont on se servait autrefois fréquemment ne sont plus employés aujourd'hui que très-rarement, et dans certaines circonstances ; de là les *mots vieux* : souvent aussi tels *mots*, qui d'ailleurs ne signifient rien de moins décent que bien d'autres qui n'ont pas eu le même malheur, sont cependant

tombés dans le mépris ; de là les *mots bas* : d'autres *mots* ayant eu un usage très-fréquent, et concernant des objets qui touchent aux mœurs, à l'honnêteté, à la décence et à la pudeur, ont acquis par leur usage même une force d'expression et une clarté qui déplaît toujours en pareil cas ; de là les *mots grossiers* : d'autres encore n'ayant été employés que rarement, et dans certaines occasions, offensent et semblent accuser d'affectation ceux qui s'en servent trop souvent, ou dans le commerce ordinaire ; de là les *mots extraordinaires* ou *prétentieux* : des *mots* qu'on n'a coutume de voir que dans les poésies d'un style particulier, nous paraîtraient ridicules s'ils étaient placés ailleurs, par exemple, dans la prose d'un style familier ; de là les *mots poétiques* : tels *mots*, dont on ne s'est jamais servi qu'en traitant certaine matière, ne se souffrent que là ; de là les *mots consacrés* : tels *mots* enfin ayant obtenu de l'usage un air de familiarité, ne doivent être usités que dans un langage libre ; de là les *mots familiers*. On peut juger de même des *mots naïfs*, *nobles*, *plaisants*, etc. Nous ne parlons pas des *mots harmonieux* ; ils ne le sont que par la nature même de leurs sons, et c'est à l'oreille à les indiquer.

L'usage du monde et la lecture des meilleurs écrivains dans tous les genres peuvent seuls apprendre à connaître toutes les différentes nuances des *mots* et les idées qu'ils sont destinés à représenter.

Complétons tout ce que nous venons de lire par ce que dit Estarac sur la *valeur des mots* :

On entend par la *valeur des mots* le sens attaché à chacun par l'usage ; et l'on peut appeler *nomenclature* cette partie de la *Grammaire*. La connaissance de la *valeur des mots* est essentielle, indispensable : elle est la base de l'art de la parole ; parce que l'indétermination du sens qu'on attache aux *mots* expose aux plus grands inconvénients ; parce que la plupart des sophismes sont fondés sur une fausse signification donnée à un mot. Presque toutes les erreurs qui ont tourmenté ou qui tourmentent encore les hommes, découlent de cette même source. Les hommes qui emploient les mêmes *mots* sans y attacher le même sens précis, la même idée déterminée, se trompent habituellement dans la communication de leurs pensées ; comme des négociants qui se feraient réciproquement des paiements avec des pièces de monnaie de la même valeur nominale et d'une valeur intrinsèque différente.

Rien n'est donc plus nécessaire que la connaissance exacte de la valeur précise des *mots* ; et pour acquérir cette connaissance parfaite, il faut en distinguer le sens fondamental, c'est-à-dire l'idée primitive que l'usage a attachée originairement à la signification de chaque *mot*, et les accep-

tions diverses qu'il peut avoir dans différents cas : or cette connaissance ne peut s'acquérir que par la lecture assidue et raisonnée des bons ouvrages et des bons *Dictionnaires*, dans chaque langue, et par l'étude réfléchie de l'*étymologie des mots*.

Outre cela, il faut distinguer le *sens propre* et le *sens figuré*, distinctions d'où naissent les *tropes*, et reconnaître les mots qui expriment la même idée, la même vue analytique de l'esprit, quoique avec des nuances différentes; d'où naissent les *synonymes*.

Observons encore, avant de parler des *tropes* et des *synonymes*, qu'il y a dans les langues des *mots* qui sont le signe primitif de diverses idées fondamentales, et qui conséquemment ont des acceptions primitives différentes. Par exemple, le mot français *coin* exprime ou un endroit retiré formant un angle, ou un instrument pour fendre, ou un autre propre à marquer les monnaies, les médailles, ou le papier. Les Latins ont un mot particulier pour exprimer chacune de ces trois idées; et, en cela, leur langue est plus riche, plus variée, et a plus de précision que la nôtre, dans laquelle il faut que les circonstances ou les autres mots de la phrase déterminent l'acception qu'on doit donner au mot *coin* dans chaque occasion. Il y a une foule de *mots* de notre langage dans ce cas.

DES DIFFÉRENTS SENS DES MOTS.

Le savant Estarac ne s'occupe que de deux *sens* par rapport aux *mots*. C'est être conséquent; car, comme il le dit : « un mot est employé dans le *sens propre*, lorsqu'on s'en sert pour signifier l'objet pour lequel il a d'abord été établi par l'usage, soit qu'il n'ait qu'une seule acception, soit qu'il en ait plusieurs, toutes consacrées par l'usage primitif, comme le mot *coin*.

Il est employé dans le *sens figuré*, lorsqu'il exprime tout autre sens que celui auquel il a été originellement consacré, ce qui arrive souvent, et presque nécessairement, lorsqu'on désigne des abstractions, ou des qualités intellectuelles, ou des qualités physiques. Par exemple, si je dis : *j'ai cherché dans tous les coins de ma mémoire, et je n'y ai trouvé aucune trace de ce fait*, le mot *coin* est employé là dans un *sens figuré*, puisque la mémoire n'a pas de *coins* comme un appartement, ou comme tout autre espace matériel. De même, dans cette phrase : *cet ouvrage est marqué au coin du bon goût*, le mot *coin* est aussi employé *figurément*.

Il est bon de remarquer que, dans ce dernier exemple, le mot *coin* est employé dans le *sens figuré*, au lieu que, dans le premier, il est pris

figurément. Chaque acception d'un même mot peut ainsi être employée *figurément*; il n'y en a peut-être aucun qui ne se prenne en quelque *sens figuré*, c'est-à-dire éloigné de sa signification propre et primitive; et ce sont les différentes manières d'employer les *mots* dans un *sens figuré* qui constituent les *tropes*. Nous en parlerons à la suite de cet article.

Girault-Duvivier admet, outre le *sens propre* et le *sens figuré*, d'autres acceptions qui ne sont que des divisions qui rentrent dans les deux *sens* précités. Ainsi il définit le *sens abstrait*, le *sens concret*, le *sens absolu*, le *sens relatif*, le *sens défini* et le *sens indéfini* ou *indéterminé*, d'après le *Dictionnaire de l'élocution*, de Demandre, sur l'édition revue par Fontenai. Nous demanderons seulement à Girault-Duvivier pourquoi il n'a pas exposé toutes les subdivisions du *sens des mots* qu'admettent les deux écrivains qu'il a consultés? pourquoi il ne parle point avec eux du *sens adapté*, du *sens divisé*, du *sens équivoque*, du *sens littéral*, etc., etc.? Peut-être n'a-t-il pas cru devoir les accepter. Mais lorsque l'on entre dans les détails des choses, ne doit-on pas les embrasser dans toutes leurs parties, et les envisager sous tous leurs aspects divers? Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux le travail du *Dictionnaire de l'élocution*. Nous y changeons peu de chose; le voici :

Les *mots* ont un *sens propre* ou un *sens figuré*. Le *sens propre* d'un mot est sa première signification. Un feu qui brille, la lumière qui s'obscurcit, sont des expressions employées dans le *sens propre*. Il y a *sens figuré* des expressions, lorsqu'on change leur signification propre pour leur en donner une qui est empruntée. Dans : *une imagination qui brille, l'esprit qui s'obscurcit*, ces *mots* brille, s'obscurcit, sont pris dans le *sens figuré*, parce qu'on semble donner aux facultés invisibles de l'âme la propriété physique du feu et de la lumière, qui font sensation sur l'organe de la vue.

Quand on dit d'un homme fourbe qu'il a toujours le masque sur le visage, ce terme est mis dans un *sens figuré*, pour exprimer que le fourbe cache à l'extérieur ses mauvais sentiments. C'est aussi dans un *sens figuré* que l'on dit : *Il a eu dans le jugement de son procès dix voix contre neuf*. *Voix* est pris ici dans un *sens figuré* pour *suffrage*. Le style même le plus simple est rempli de ces façons de s'exprimer. (Voyez *Tropes*.)

Outre le *sens propre* et le *sens figuré*, dont nous venons de parler, d'Alembert, dans ses *Éclaircissements sur les éléments de philosophie*, admet un autre *sens*, qu'il appelle *sens par extension*, et qui tient en quelque sorte le milieu entre ces deux-là : « Ainsi quand on dit : *l'éclat de la lumière, l'éclat du son, l'éclat de la vertu*; dans la phrase *l'éclat du son*, le mot *éclat*, dit d'Alembert, est trans-

porté, par *extension*, de la lumière au bruit ; du
 » *sens* de la vue auquel il est propre, au *sens* de
 » l'ouïe auquel il n'appartient qu'improprement ;
 » on ne doit pourtant pas dire que cette expres-
 » sion : *l'éclat du son*, soit *figurée* ; parce que les
 » expressions *figurées* sont proprement l'applica-
 » tion qu'on fait à un objet intellectuel d'un mot
 » destiné à exprimer un objet sensible.

» Voici encore, ajoute d'Alembert, un exemple
 » simple, qui, dans trois phrases différentes, mon-
 » trera d'une manière bien claire ces trois diffé-
 » rents *sens* : *marcher après quelqu'un* ; *arriver*
 » *après l'heure fixée* ; *courir après les honneurs*.
 » Nous voyons après, d'abord dans son *sens propre*,
 » qui est celui de suivre un corps en mouvement ;
 » ensuite dans son *sens par extension*, parce que
 » dans la phrase : *après l'heure*, on regarde le
 » temps comme marchant et fuyant, pour ainsi
 » dire, devant nous ; enfin dans le *sens figuré*, *cou-*
 » *rir après les honneurs*, parce que dans cette
 » phrase on regarde aussi les honneurs, qui sont
 » un être abstrait, comme un être physique fuyant
 » devant celui qui le désire et cherchant à lui
 » échapper. Une infinité de mots de la langue, pris
 » dans toutes les classes et dans tous les genres,
 » peuvent fournir de pareils exemples. »

Nous continuons de citer le *Dictionnaire d'élocution*.

SENS ABSOLU, SENS RELATIF. (*Absolu* vient du mot latin *absolutus*, qui signifie *achevé, complet; qui a toutes ses parties.*) Ainsi un *sens absolu* est un *sens* qui exprime une chose considérée en elle-même, et qui n'a aucun rapport à une autre ; un *sens* qui est accompli, circonscrit et sans aucune sorte de relation. Par exemple, si je dis que *la terre est opaque*, cette phrase est dans le *sens absolu*. On n'entend rien de plus ; on n'aperçoit aucune idée relative, aucune idée accessoire, aucun objet de comparaison ni de dépendance.

Relatif signifie, au contraire, qui a rapport, relation à quelque chose. Si l'on dit, par exemple, que *l'esprit est préférable à la beauté* ; cette phrase est dans le *sens relatif*, parce qu'on considère l'esprit *relativement* à la beauté.

Il y a des noms *absolus*, des noms et des pronoms *relatifs*.

SENS ABSTRAIT, SENS CONCRET. (Le mot *abstrait* vient du verbe latin *abstrahere*, *arracher, tirer de, détacher.*) Pour bien entendre ce terme, il faut se rappeler que lorsque nous arrêtons nos yeux sur un corps quelconque, ou bien nous le considérons sans ses propriétés, ou bien nous considérons seulement ses propriétés, ou quelqu'une de ses propriétés ; nous les détachons, pour ainsi dire ; nous pouvons même ne nous arrêter qu'à une seule en particulier, en la tirant, en la détachant du nombre des autres, en faisant *abstraction* de toute autre propriété. Ainsi *abstraire*, c'est consi-

dérer une chose dans le *sens abstrait*, c'est l'examiner sans songer à ses propriétés, sans s'occuper ni de la chose en elle-même, ni de ses autres propriétés ; par exemple, *tout corps a sa longueur, sa largeur et sa profondeur*, etc. Je puis considérer *la longueur*, sans songer ni à l'objet ni à ses autres propriétés, qui sont la largeur et la profondeur.

Le *sens concret*, au contraire, s'offre lorsque je considère tout à la fois l'objet avec une ou plusieurs de ses qualités. Je les unis ensemble dans ma pensée ; je n'en fais qu'un seul et même objet ; comme quand je dis : *cette longue table*.

SENS ADAPTÉ. Le *sens adapté* est une application plus ou moins précise d'un texte connu à une circonstance particulière. Les *oraisons funèbres* et les *sermons* de nos orateurs sacrés en sont remplis. Nous choisirons pour exemple ce passage de l'Écriture qui regarde Judas Machabée, et que Fléchier a heureusement adapté à Turenne : *Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël ?*

SENS COMPOSÉ, SENS DIVISÉ. Les Grammairiens appellent *sens composé* le *sens* qui résulte de tous les termes d'une proposition pris suivant la liaison qu'ils ont ensemble, parce qu'alors tous ces termes conservent leur signification propre dans toute l'étendue de la proposition.

On appelle, au contraire, *sens divisé* le *sens* d'une proposition dont on prend séparément les termes, parce qu'alors ils ne conservent pas à tous égards la signification dans laquelle ils sont employés, et qu'ainsi la proposition se trouve *divisée, séparée*. Par exemple, quand on dit qu'*une chose qui se meut ne peut pas être en repos* ; si l'on conserve absolument la signification dans laquelle tous ces termes sont employés, cette proposition se trouve vraie et dans le *sens composé* ; mais si l'on considère qu'une chose qui se meut a pu être en repos auparavant, et qu'elle y peut être ensuite ; enfin si l'on divise et si l'on distingue la signification des termes de cette proposition, elle se trouve dans le *sens divisé*, et elle est fautive ; c'est le *distinguo* des logiciens.

Quand saint Mathieu dit : *que les boiteux marchent, que les aveugles voient* ; si l'on prenait ces termes dans le *sens composé*, il y aurait de l'absurdité ; mais, en divisant leur signification, c'est-à-dire si l'on entend par *aveugles* et *boiteux* ceux qui l'étaient et qui ont été guéris, la proposition est vraie.

Lorsque Apelle disait à un cordonnier, qui trouvait à redire à la jambe d'une de ses figures, qu'un *cordonnier ne devait se mêler que de chaussure*, Apelle avait raison dans le *sens composé* de sa proposition, en ne considérant celui à qui il parlait que comme cordonnier ; mais, dans le *sens divisé*, en tant que ce cordonnier pouvait avoir des

connaissances au-dessus de son métier, et juger sainement d'un tableau, Apelle avait tort.

SENS DÉTERMINÉ, SENS INDÉTERMINÉ. Lorsque, dans une phrase, le sujet dont on parle, c'est-à-dire tout ce qui est employé à énoncer la personne ou la chose à qui l'on attribue quelque façon d'être ou d'agir, n'est point exprimé nommément, alors le sens de cette phrase est vague, indéfini, *indéterminé*; il n'exprime qu'une pensée générale qui ne tombe sur aucun objet en particulier. Voilà ce qu'on appelle *sens indéterminé*; exemple : *qui a beaucoup d'ambition goûte peu la vie tranquille.* Cette phrase offre une pensée générale. Le sens en est *indéterminé*; on ne désigne personne de qui l'on dise qu'il a beaucoup d'ambition, ni par conséquent qu'il mène une vie peu tranquille.

Il est aisé de sentir maintenant quel est le *sens déterminé*. Cela arrive lorsqu'il y a dans la phrase un sujet dénommé, comme si je dis : *la bonne compagnie est une école qui instruit mieux que le collège.* Le sens alors est *déterminé*; il tombe sur un objet particulier, qui est *la bonne compagnie.*

SENS ÉQUIVOQUE. (Voyez *Amphibologie.*)

SENS LITTÉRAL, SENS SPIRITUEL. Le *sens littéral* est celui qui résulte de la force naturelle des termes. Il se divise en *sens propre* et en *sens figuré* ou *métaphore.* (Voyez ces mots.)

Le *sens spirituel* est celui qui est caché sous l'écorce du *sens littéral.* Il se divise 1^o en *sens allégorique*; 2^o en *sens moral*; 3^o en *sens anagogique.*

1^o Le *sens allégorique* est celui qui résulte de termes qui, pris à la lettre, signifient tout autre chose

que ce qu'on veut leur faire signifier. (Voyez à l'article des *Tropes* le mot *Allégorie.*)

2^o Le *sens moral* est celui qui a pour objet quelque vérité qui intéresse les mœurs et la conduite. Toutes les fables doivent avoir un *sens moral.*

3^o Le *sens anagogique* ne concerne que les choses célestes et la vie éternelle. (*Anagogique* vient du mot grec αναγωγή, qui signifie *élévation.*)

Les auteurs qui ont cherché ce sens dans l'Écriture-Sainte se sont souvent fort éloignés des notions communes; en voici un exemple : *Dieu voulut punir les crimes de la terre par un déluge; il ordonna à l'homme juste, qu'il voulait sauver de la fureur des eaux, de bâtir une arche où il pût se retirer avec sa famille. Cette arche fut construite avec un bois dur.* Il est naturel de penser que Noé préféra ce bois, parce qu'il était plus propre à résister à l'effort des vents et des flots; mais ceux qui cherchent dans ce récit un *sens anagogique* assurent que ce bois dur devait signifier les gens vertueux qui seraient dans l'Église. En continuant à chercher des relations, ils en trouveront entre les bois carrés qui entraient dans la composition de l'arche et les docteurs de l'Église chrétienne. Ce seul exemple suffit pour faire voir combien l'imagination peut se jouer sur ces sortes de rapports, qui, le plus souvent, sont absolument arbitraires. On voit que presque tous ces différents sens peuvent rentrer et rentrent dans la double définition de *sens propre* et de *sens figuré.* Nous n'avons donné ces définitions diverses que pour satisfaire la curiosité de ceux qui aiment à tout s'expliquer.

DES TROPES.

Estarac et Lévizac ont si admirablement traité cette matière, que nous allons presque constamment les suivre; on ne peut que nous savoir gré de reproduire un aussi beau travail.

Les *tropes* sont des figures par lesquelles on donne à un mot une signification qui n'est pas précisément sa signification propre. Ces figures sont appelées *tropes*, d'un mot grec τρεπειν qui signifie *tourner*, parce qu'il semble, en effet, qu'on tourne un mot pour lui ôter sa signification propre, et pour lui en donner une qui n'est pas naturellement la sienne.

Lorsqu'un assemblage de mots n'a d'autre pro-

priété que celle de faire connaître simplement ce que l'on pense, on l'appelle *phrase, période*; mais si l'on énonce sa pensée d'une manière particulière, qui lui donne un caractère propre; si elle est présentée sous une image; si elle a plus de vivacité, de force ou de grâce, alors cette expression particulière de la pensée est une *figure.* Ainsi les figures doivent exprimer la pensée, comme tous les autres assemblages de mots; mais elles ont de plus l'avantage d'une parure particulière, qui sert à réveiller l'attention, à plaire ou à toucher. Qu'un moraliste dise, par exemple, *que notre vie est mêlée de bien et de mal, de plaisirs et de peines;*

il exprimera une vérité d'une manière simple ; il ne fera qu'une phrase. Mais si, pour rendre la même idée, il dit :

Nos vies (*) sont pêle-mêle assorties
De bien, de mal : encor de toutes parts
Croissent toujours dans ce jardin épars
Là peu d'œillets, ici beaucoup d'orties ;
(GESSÉE.)

il aura fait une figure.

Notre immortel et inimitable La Fontaine exprime figurément l'âge de la lune, lorsqu'il dit :

Le temps, qui toujours marche, avait pendant deux nuits
Échancré, selon l'ordinaire,
De l'astre au front d'argent la face circulaire.

De même, qu'on dise que *personne n'est aussi heureux qu'un propriétaire qui borne toute son ambition à cultiver et à faire valoir son champ*, il n'y a point là de figure. Mais si l'on rend cette pensée comme Racan, l'expression en sera figurée :

Roi de ses passions, il a ce qu'il désire ;
Son fertile domaine est son petit empire,
Sa cabane est son Louvre et son Fontainebleau ;
Ses champs et ses jardins sont autant de provinces ;
Et sans porter envie à la pompe des princes,
Il est content chez lui de les voir en tableau.

Chez lui est mal placé ; il faudrait : *Il est content de les voir chez lui en tableau, ou de les voir en tableau chez lui* ; mais la mesure du vers s'oppose à cet arrangement.

Quoique les figures soient en quelque sorte le langage propre de l'imagination et des passions, un homme judicieux ne doit pas les dédaigner. Lorsqu'elles naissent du sujet, qu'elles sont naturelles, qu'on les emploie à propos et avec sobriété, elles embellissent le discours et réveillent l'attention par leur tournure ; elles la soulagent même, en quelque sorte, en peignant l'objet du discours sous des couleurs plus vives et plus faciles à saisir par l'imagination. Disons donc avec Gilbert :

Maudit soit à jamais le pointilleux sophiste,
Qui, le premier, nous dit en prose d'algebriste :
Vous, rimeurs, écoutez mes ordres absolus :
Pour plaire à ma raison, pensez ; ne peignez plus.

Puisque nous ne parlons ici que des mots isolés, nous ne devons nous occuper ni des figures de construction, ni des figures de pensées, mais seulement de celles qui consistent dans un mot seul ; et voici comment on peut se faire une idée distincte de ces figures particulières.

Rappelons-nous qu'un mot est pris dans son sens propre, lorsqu'il exprime la chose pour laquelle il a

été primitivement établi par l'usage ; alors il n'y a pas de figure de mots ; comme lorsqu'on dit : *la chaleur du feu ; la lumière du soleil*. Mais quand un mot est pris dans un autre sens, qu'il parait, pour ainsi dire, sous une forme empruntée, sous une figure qui n'est pas sa figure naturelle, alors il est au figuré, puisque ce n'est que par figure qu'on lui donne cette signification ; ainsi, par exemple : *la chaleur de l'imagination, la lumière de l'esprit* ; dans ce cas il y a une figure de mots.

Il est aisé de se convaincre, en faisant attention à son propre langage et à celui des autres, qu'on ne fait presque pas une seule phrase qui ne renferme quelque figure, quelque trope ; aussi du Marsais a-t-il dit avec raison « qu'il se fait plus de figures un jour de marché, à la halle, qu'il ne s'en fait en plusieurs jours de séances académiques. » Il est donc important de bien connaître les tropes, afin d'être plus à même de faire une analyse exacte du langage, de bien entendre les auteurs, et de parler ou d'écrire avec exactitude et avec précision.

On emploie souvent les tropes pour réveiller une idée principale par le moyen de quelque idée accessoire, comme lorsque l'on dit *cent voiles* au lieu de *cent vaisseaux*, *le fer* pour *l'épée*, *la robe* pour *la magistrature*, *la plume* pour *le style*, pour *la manière d'écrire*, etc.

Plusieurs de nos idées étant liées ensemble, on ne saurait réveiller l'une sans exciter l'autre : souvent l'idée accessoire est plus présente à l'imagination que l'idée principale ; il arrive alors que l'expression figurée est aussi facilement entendue que le serait le mot propre, qu'elle est ordinairement plus vive et plus agréable, qu'elle amuse l'imagination, et qu'elle donne quelquefois à penser.

Les tropes augmentent l'énergie de nos expressions. L'imagination, vivement frappée d'une pensée, s'en représente l'objet sous des couleurs vives, sous des images frappantes. Alors, pour faire mieux sentir aux autres ce que nous éprouvons au-dedans de nous-mêmes, nous abandonnons le langage simple, et employant le langage expressif et figuré des passions, nous disons : *il est enflammé de colère ; il s'est abandonné au torrent de ses passions*.

Les tropes rendent aussi l'expression de nos pensées plus noble, et conséquemment plus riche. Chacun sait que *nous devons tous mourir, riches et pauvres, puissants et faibles, rois et sujets*. Cette vérité, rendue de cette manière, a quelque chose de trivial, qui, au lieu de réveiller notre attention, l'assoupit au contraire. Par le moyen des tropes, Horace a exprimé cette même idée de mille manières différentes, toutes également agréables et propres à fixer notre attention sur cette vérité. Malherbe a rajourni et peut-être embelli l'une de

(*) Nous ferons remarquer que ce mot est ici une faute de versification.

ces expressions d'Horace (1), de la manière suivante :

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles ;
 On a beau la prier,
 La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
 Et nous laisse crier.
 Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre,
 Est sujet à ses lois ;
 Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
 N'en défend pas nos rois.

Molière exprime la même pensée bien différemment, en style comique :

.... Mais quoi, cher Lélite, enfin il était homme ;
 On n'a point pour la mort de dispense de Rome.
 Sans leur dire gare, elle abat les humains,
 Et contre eux de tout temps a de mauvais desseins.
 Ah ! ce fier animal, pour toutes nos prières,
 Ne perdrait pas un coup de ses dents meurtrières ;
 Tout le monde y passe....

(L'Étourdi, acte 2, scène 4.)

Au lieu de dire simplement : *on se console aisément de la mort de qui que ce soit*, la célèbre Sévigné disait : *on serre les files ; il n'y paraît plus*. C'est ainsi que le *tropes* embellit une pensée commune.

Lorsque le petit-fils de Louis XIV monta sur le trône d'Espagne, ce monarque, au lieu de dire qu'il n'y aurait plus de divisions ou de barrières entre la France et l'Espagne, exprima la même pensée d'une manière plus grande et plus noble, en disant : *il n'y a plus de Pyrénées*.

Enfin les *tropes* servent à enrichir une langue, en donnant à un ou à plusieurs mots une signification nouvelle ; et à varier le style, en fournissant les moyens d'exprimer la même pensée de différentes manières, comme l'on peut s'en convaincre par les exemples déjà cités. Nous ne croyons pas absolument, comme Rollin, « que les *tropes* n'ont d'abord été inventés que par nécessité, à cause de la disette et du défaut de mots propres, et qu'ils ont contribué depuis à la beauté et à l'ornement du discours ; de même, à peu près, que les vêtements ont été employés dans le commencement pour couvrir le corps et le défendre contre le froid, et ensuite ont servi à l'embellir et à l'orner. » Nous croyons, au contraire, que les expressions figurées sont plutôt le langage des passions que celui de la nécessité, et que l'imagination y a toujours eu beaucoup plus de part que le besoin. Aussi les personnes dont l'éducation est la moins soignée, et la raison la moins cultivée, emploient-elles très-fréquemment des expressions figurées, non par choix, ou parce que le terme propre leur manque, mais

pour exprimer leur pensée avec plus de force et d'énergie. L'émotion profonde qui les domine excite en elles une foule d'images ; et, se livrant aux mouvements de leur imagination, elles cherchent à faire sentir vivement aux autres, par le secours des expressions figurées, ce qu'elles éprouvent elles-mêmes très-vivement.

L'utilité des *tropes* est de faire image, en donnant du mouvement aux idées. Tout écrivain qui veut intéresser, attacher, doit chercher à peindre, autant que le comporte le sujet qu'il traite ; il doit donc présenter, autant que possible, ses idées sous des images qui contribuent à leur liaison et à leur énergie, loin de les altérer.

Il ne suffit pas que les *tropes* fassent image, il faut que cette image soit soutenue, que toutes les parties en soient d'accord, et qu'on puisse se la représenter peinte sur la toile, ou dessinée sur le papier, sans que les parties en soient discordantes ou contraires, et sans que l'image totale soit une espèce de monstruosité. Il ne faut donc pas dire, avec un de nos poètes :

Votre raison qui n'a jamais flotté
 Que dans le trouble et dans l'obscurité,
 Et qui, rampant à peine sur la terre,
 Veut s'élever au-dessus du tonnerre,
 Au moindre écueil qu'elle trouve ici bas
 Bronche, trébuche et tombe à chaque pas :
 Et vous voulez, fiers de cette étincelle,
 Chicaner.... (J.-B. ROUSSEAU.)

Toutes les parties de cette image sont incohérentes, et n'ont entre elles aucune analogie. Si la raison est une *étincelle*, comment peut-elle flotter, trouver des écueils, broncher, ramper ? D'ailleurs, quelle qu'elle soit, comment peut-elle flotter et ramper tout à la fois ?

Il en est de même de l'image suivante :

Que sa vérité propice
 Soit, contre leur artifice,
 Ton plus invincible mur :
 Que son aile tutélaire,
 Contre leur âpre colère,
 Soit ton rempart le plus sûr. (Le même.)

Imaginez un tableau où la vérité serait représentée comme un mur, et où une aile serait peinte sous la forme d'un rempart, et vous sentirez facilement l'absurdité d'une pareille composition.

A peine du limon où le vice m'engage
 J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,
 Que l'autre m'y reporte et s'embourbe à l'instant.
 (BOILEAU.)

Voilà une image bien soutenue dans toutes ses parties, et, de plus, parfaitement analogue à la vérité morale que le poète veut exprimer.

Il en est de même des deux suivantes :

(1) Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
 Regumque turres. (Lib. 1, od. 4.)

Qu'à son gré désormais la Fortune me joue,
On me verra dormir au branle de sa roue.

(BOILEAU.)

Que c'est un dangereux poison
Qu'une délicate louange ?
Hélas ! qu'aisément il déränge
Le peu que l'on a de raison !

(CHAULIEU.)

Lorsqu'on emploie des *images* hardies et peu communes, il faut les préparer d'avance. Il est même permis d'y ajouter quelque correctif. Ainsi l'illustre Bossuet a bien pu dire : « Si Rome a plus porté de grands hommes qu'aucune autre ville qui ait été avant elle, ce n'a pas été par hasard ; mais c'est que l'état romain, constitué de la manière que nous l'avons dit, était, pour ainsi dire, du tempérament qui devait être le plus fécond en héros ; » parce que constitué prépare tempérament, et que pour ainsi dire sauve ce qu'il pourrait y avoir encore de trop hardi et de trop brusque dans cette *image*.

Mais il ne faut pas dire, comme La Bruyère : « On voit peu d'esprits entièrement stupides ; l'on en voit encore moins qui soient sublimes et transcendans. Le commun des hommes nage entre les deux extrémités. » Le mot *nage* est mal placé entre les esprits *stupides* et les esprits *transcendans*. Cette figure n'est pas préparée. Rien de plus froid que les figures dont les rapports sont vagues et indéterminés, dont les couleurs et les nuances ne sont pas appropriées à la chose dont on parle. « J'ai accoutumé de lui dire, écrit Vaugelas, que son style n'est qu'or et azur, et que ses paroles sont toutes d'or et de soie ; mais je peux dire avec vérité que ce ne sont que perles et pierreries. » Quelle glaçante symétrie de figures froides autant que vagues, enfilées régulièrement deux à deux, et qui ne présentent à l'esprit aucune image vraie, ni au cœur aucun sentiment, si ce n'est celui du mauvais goût !

Enfin les *tropes* doivent être clairs, faciles, sortir naturellement du fond du sujet, et n'être employés qu'à propos. Rien de plus ridicule, en tout genre, ni en même temps de plus froid, que l'affectation et qu'une prétention marquée à l'esprit, jointe au défaut de discernement. Ceux qui courent après l'esprit et après les ornemens du discours emploient souvent des figures qu'ils croient brillantes, parce qu'elles sont peu communes ; et elles ne sont que ridicules par leur opposition au bon sens et au bon goût. C'est ainsi que les *Précieuses ridicules* de Molière, au lieu de demander tout simplement des sièges, disent : « *Voiturerz-vous les commodités de la conversation ;* » qu'elles invitent quelqu'un à s'asseoir en lui disant : « *Contentez l'envie qu'a ce fauteuil de vous embrasser,* » et qu'elles appellent un miroir : le *conseiller des Graces*.

C'est par un effet du même mauvais goût que Tourneil a appelé un exploit un *compliment timbré* ; que Lamotte a voulu désigner un cadran au soleil sous le nom de *greffier solaire* ; que Brébeuf, parlant de la recherche des mets et des plaisirs, a dit :

S'ils ne viennent d'Asie, on ne les souffre plus,
Et l'on n'en connaît point s'ils ne sont inconnus ;

et qu'enfin Malherbe lui-même s'est livré à un misérable jeu de mots, en écrivant à Henri IV :

Je sais bien que les oracles
Prédisent tous qu'à ton fils
Sont réservés les miracles
De la prise de Mémphis :
Et que c'est lui, dont l'épée,
Au sang barbare trempée,
Quelque jour apparaissant
A la Grèce qui soupire,
Fera décroître l'empire
De l'infidèle croissant.

Faire décroître le croissant n'est qu'une mauvaise pointe ; et c'est au sujet de toutes ces figures de mauvais goût qu'il faut dire avec l'éloquent Buffon : « Rien ne s'oppose plus à la chaleur que le désir de mettre partout des traits saillans ; rien n'est plus contraire à la lumière, qui doit faire un corps et se répandre uniformément dans un écrit, que ces étincelles qu'on ne tire que par force, en choquant les mots les uns contre les autres, et qui ne vous éblouissent pendant quelques instans que pour vous laisser ensuite dans les ténèbres. »

Le même Estarac, en annonçant la division et l'origine des principaux *tropes*, nous dit que c'est la nature encore qui a inspiré aux hommes le langage figuré ; et ce sont, ajoute-t-il, les rhéteurs ou les Grammairiens qui ont remarqué par la suite qu'il y a des figures qui ont une certaine ressemblance, une certaine *analogie*. Expliquons ce qu'on entend par *analogie* (en grec *αναλογία* formé d'*ανα*, entre, et de *λογος*, raison). Ce mot signifie, en français, *comparaison*, rapport de ressemblance entre une chose et une autre.

L'*analogie* est donc la relation, le rapport ou la proportion que plusieurs choses ont les unes avec les autres, quoique d'ailleurs différentes par des qualités qui leur sont propres ; ainsi le *ped d'une montagne* a quelque chose d'analogue avec le *ped d'un animal*, quoique ce soient deux choses très-différentes.

Les rhéteurs ont distingué plusieurs sortes d'*analogies* ; il n'entre pas dans notre plan de les énumérer ; nous ne devons nous occuper que de *Grammaire* ; et nous dirons que, dans ce cas, on entend par *analogie*, d'après Demandre, un rapport de ressemblance ou d'approximation qu'il y a entre une lettre et une autre lettre, ou bien entre un mot et un autre mot, ou enfin entre deux

expressions, 2 tournures, 2 phrases. Par ex., il y a de l'analogie entre le *b* et le *p*; leur différence ne vient que de ce que les lèvres sont moins serrées l'une contre l'autre dans la prononciation de *b*, au lieu qu'on les serre davantage lorsqu'on veut prononcer *p*.

Notre *on* est analogue au mot *man* des Allemands; tous deux se rapportent à *homo*, mot latin; et tous deux ont le sens de *homme*; car *on dit* signifie : *l'homme dit*.

On a recours à l'analogie, ainsi qu'à l'étymologie, pour éclaircir des obscurités qui se rencontrent dans le langage.

Nous parlerons à l'article *Littérature* de l'analogie du style.

Entrons dans le détail des tropes.

DE LA CATACHRÈSE.

Ce mot, dérivé du grec *καταχρησις*, signifie *abus*, *extension* ou *imitation*; et l'on donne ce nom à un trope qui consiste à faire prendre à un mot, par extension ou par imitation, une signification qui n'est pas la sienne primitive. Par exemple, lorsqu'on a établi l'usage de clouer des fers aux pieds des chevaux, on a dû naturellement appeler cela *ferrer un cheval*. Dans la suite, la vanité a imaginé d'y clouer des plaques d'argent, et l'on a appelé cela *ferrer d'argent*, par imitation, quoique ces deux mots *ferrer* et *d'argent* paraissent contradictoires. *Aller à cheval sur un bâton*, c'est-à-dire *s'y tenir à califourchon* comme *sur un cheval*.

Parricide ne se disait autrefois que de celui qui tuait son père, ou du crime qu'il commettait en le tuant. Aujourd'hui on donne ce nom, par extension, à celui qui tue sa mère ou quelque personne sacrée, ainsi qu'au crime qu'il commet en pareil cas.

Vinaigre ne se disait originairement que du vin devenu acide, devenu *aigre*, comme l'indique l'étymologie de ce mot. On dit aujourd'hui, par *catachrèse* : du *vinaigre de cidre*, du *vinaigre de poiré*.

C'est par la même raison qu'on dit *une feuille d'argent*, *une feuille d'étain*, *les feuilles d'un paravent*, et qu'on donne le nom de *feuille* à tout ce qui est mince, relativement à sa longueur et à sa largeur, comme les *feuilles* des végétaux. On appelle aussi *glace* tout ce qui est poli et brillant; *glace* de miroir, *glace* de carrosse, *glace*, composition de sucre et de blancs d'œufs, étoffes *glacées*, etc.; tandis qu'on ne donnait originairement le nom de *glace* qu'à une masse d'eau gelée. Toutes ces expressions et autres semblables sont des *catachrèses*.

DE LA MÉTONYMIE ET DE LA MÉTALEPSE.

Métonymie, en grec *μετωνυμία*, formé de *μετα* qui marque changement, et de *ονομα*, nom, signifie *changement de nom*, un nom pour un autre; et il semble conséquemment qu'on devrait appeler ainsi tous les tropes; cependant on ne donne le nom de *métonymie* qu'aux tropes dans lesquels on prend la cause pour l'effet, ou l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu, le lieu où une chose se fait pour cette chose même, le signe pour la chose signifiée, etc.

La cause pour l'effet, comme quand on dit *Cérès* pour le *blé*, *Bacchus* pour le *vin*, *Neptune* pour la *mer*, *Vulcain* pour le *feu*, etc.

C'est par *métonymie* qu'on prend le nom d'un auteur pour ses ouvrages : *il a lu Buffon*, *Voltaire*; *il a commenté Corneille*; *c'est un Raphaël*, un *Rembrandt*, pour un tableau de Raphaël, de Rembrandt : *ce sont des Callot*, pour des estampes gravées par Callot.

La métonymie consiste aussi à nommer l'effet pour la cause, comme lorsque Ovide dit que le mont *Pélion* est sans ombre, pour dire qu'il n'a point d'arbres, qui sont la cause de l'ombre; et lorsque les poètes disent : *la pâle mort*, *les pâles maladies*, *la triste vieillesse*, etc.

Le contenant pour le contenu. *Il aime la bouteille*, pour dire *il aime le vin*. *Dans ses malheurs*, *on implore le secours du Ciel*, c'est-à-dire *de celui qui l'habite*. Quand on parle des *lumières de l'Europe*, on entend celles de ses habitants.

Le nom du lieu où une chose se fait, pour la chose elle-même. C'est ainsi qu'on dit un *Louviers*, un *Elbeuf*, un *Sedan*, pour un drap fabriqué dans l'une de ces trois villes; un *Damas*, pour un sabre, ou pour une sorte d'étoffe de soie faite à Damas; *de la faïence*, pour de la vaisselle de terre vernissée, qui a été fabriquée d'abord à *Faenza*, ou *Faïence*, ville de la Romagne, et qu'on a imitée ensuite ailleurs; *le Lycée*, pour la doctrine d'Aristote; *le Portique*, pour la philosophie de Zénon; *l'Académie*, pour celle de Platon.

On dit aussi : du *Bordeaux*, du *Champagne*, du *Bourgogne*, du *Tokai*, pour du vin de Bordeaux, etc. comme anciennement on disait : du *Falerne*, du *Chio*, etc.

Il y a aussi *métonymie* lorsqu'on nomme le signe pour la chose signifiée, ou le symbole pour la chose qu'il représente. Ainsi l'*épée* se prend pour la profession militaire, la *robe*, pour la magistrature, le *sceptre*, pour l'autorité royale, etc.

Quelquefois on met le nom de l'antécédent pour celui du conséquent, ou réciproquement, c'est-à-dire ce qui précède pour ce qui suit, ou réciproquement; ce qui est presque la même chose que la cause pour l'effet, ou l'effet pour la cause. Ce-

pendant on a donné un nom particulier à cette espèce de *métonymie*, que l'on nomme *métalepse*. Quand on dit à quelqu'un : *souvenez-vous de vos promesses*, pour lui dire de *les tenir*, c'est une *métalepse*. On lui présente le souvenir de ses promesses, qui est l'*antécédent*, pour le ramener à l'exécution, qui est le *conséquent*. Il y a une *métalepse* dans ce vers mis dans la bouche de Mithridate :

... C'en est fait, madame, j'ai vécu.
(RACINE, *Mithridate*, act. 5, sc. dernière.)

Pour dire : *je me meurs*.

En voici une autre de Despréaux :

Les ombres cependant, sur la ville épandues,
Du faite des maisons descendant dans les rues.
(BOILEAU, *Lutrin*, ch. 2.)

Pour dire *il se fait nuit*.

DE LA SYNECDOQUE OU SYNECDOCHE.

Ce mot, tiré du grec *συνεδοχή*, est formé de *συν*, avec, *ex*, de *δεχομαι*, prendre; il signifie *compréhension, conception*. Et en effet, la *synecdoque* est une figure par laquelle, non-seulement on donne à un mot une signification qui n'est pas sa signification primitive, ce qui est commun à tous les *tropes*, mais au moyen de laquelle on veut faire concevoir à l'esprit plus ou moins que ne l'exprime le mot dont on se sert; c'est pourquoi l'on nomme tantôt le genre pour l'espèce, ou l'espèce pour le genre; tantôt le tout pour la partie, ou la partie pour le tout; et quelquefois le singulier pour le pluriel, ou le pluriel pour le singulier.

Le genre pour l'espèce.

Les mortels sont égaux : ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

(VOLTAIRE, *Mahomet*.)

Il est évident que le poète ne veut pas parler de tous les êtres *mortels*, c'est-à-dire de tous les animaux, mais seulement des hommes; il nomme donc le genre pour l'espèce.

Ainsi, dans le fort des tempêtes,
Nous voyons briller sur nos têtes
Ces feux, amis des matelots. (ROUSSEAU.)

Il n'est question là que d'une espèce de *feux*, des *météores*; c'est donc encore le genre pour l'espèce.

Le tout pour la partie. Si l'on dit : *les Français sont braves, amis des arts, polis, humains et spirituels*, on veut dire : *la plus grande partie des Français*.

La partie pour le tout. *Cent voiles* pour *cent vaisseaux*; *cent feux* pour *cent maisons* ou *ménages*; *l'onde* pour *la mer*, etc.

Il coule sans chagrin les jours de sa vicillesse
Dans ce même foyer, où sa tendre jeunesse
A vu dans le berceau ses bras emmaillottés. (RACAN.)

Foyer pour *maison*.

Un nombre pour un autre. On dit *l'ennemi* pour *les ennemis*; *l'Anglais est fier et dédaigneux*, c'est-à-dire *les Anglais sont*, etc. Souvent on emploie *nous* au lieu de *je*; un nombre précis pour un nombre indéterminé : *cela m'est arrivé mille fois*; *il a débité cent sottises*.

Enfin la *synecdoque* consiste aussi dans l'usage que l'on fait du nom de la *matière* dont une chose est faite, au lieu du nom de cette chose elle-même.

Et par cent bouches horribles
L'airain, sur ces monts terribles,
Vomit le fer et la mort.
(BOILEAU, *Ode sur la prise de Namur*.)

L'airain pour les *canons*; le *fer* pour les *boulets*.

Il y a cette différence entre la *synecdoque* et la *métonymie*, que la *synecdoque* exprime toujours *plus* pour faire entendre *moins*, ou qu'au contraire elle réveille l'idée du *moins* pour faire entendre *plus*; que, dans la *métonymie*, le rapport qui est entre l'objet dont on emprunte le nom, et celui dont on veut parler, n'est pas aussi intime; de manière que l'un de ces objets pourrait exister indépendamment de l'autre, comme la cause et l'effet, le contenant et le contenu, le signe et la chose signifiée, l'auteur et son ouvrage; tandis que, dans la *synecdoque*, il y a un rapport plus réel, plus intime entre l'objet dont on emprunte le nom et celui dont on veut réveiller l'idée, comme entre le genre et l'espèce, le tout et sa partie, etc.

DE L'ANTONOMASE.

Ce mot, formé, en grec, de *αντι*, pour, au lieu de, et de *ονομα*, nom, signifie aussi un nom pour un autre, comme celui de *métonymie*. Il y a pourtant une différence entre ces deux *tropes* : dans la *métonymie*, on prend la cause pour l'effet, ou réciproquement le contenant pour le contenu, le signe pour la chose signifiée, etc. Dans l'*antonomase*, toute la figure consiste dans l'emploi des noms, puisqu'on prend tantôt un nom commun pour un nom propre, tantôt un nom propre pour un nom commun.

Un nom commun pour un nom propre. C'est ainsi qu'en disant : le poète, l'orateur, les Grecs désignaient Homère et Démosthène, et les Latins, Virgile et Cicéron.

Dans chaque canton, on appelle simplement la ville, la commune la plus considérable des environs.

Tite-Live désigne souvent Annibal par le Carthaginois. Le destructeur de Numance et de Carthage, c'est Scipion.

D'autres fois, au contraire, on prend un nom propre pour un nom commun, ou pour un terme qualificatif. Sardanapale, dernier roi des Assyriens, passa sa vie dans une mollesse méprisable, indigne d'un homme sensé. Si l'on veut qualifier un voluptueux, digne de mépris, on dit : *c'est un Sardanapale*. Un homme cruel et barbare est un *Néron*; un homme sage, austère dans ses mœurs, est un *Caton*; un protecteur zélé des gens de lettres, un *Mécène*.

Mais sans un *Mécènes* à quoi sert un *Augusté*?

(BOILEAU, *Satire 1.*)

Crésus, roi de Lydie, possédait des trésors immenses; de là cette expression : *c'est un Crésus*, pour dire : *c'est un homme extrêmement riche*.

Zoïle fut un critique passionné, jaloux, plein d'aigreur et d'amertume. On appelle Zoïle tout critique sujet aux mêmes défauts. Aristarque, au contraire, fut un critique judicieux, modéré, plein de sens et de raison; on donne le même nom, par *antonomase*, aux critiques qui lui ressemblent par ces bonnes qualités.

Pénélope et Lucrèce ont été célèbres par leur vertu. Laïs et Phryné se sont rendues fameuses par leur vie désordonnée. Par *antonomase*, on donne les mêmes noms aux femmes, selon qu'elles imitent la conduite des unes ou des autres.

Saumaise était un critique fameux du dix-septième siècle; c'est ce qui explique l'*antonomase* suivante de Despréaux :

Vous vous flattez peut-être, en votre vanité,
D'aller comme un Horace à l'immortalité;
Et déjà vous croyez, dans vos rimes obscures,
Aux *Saumaises* futurs préparer des tortures.

DE L'HYPERBOLE.

Hyperbole, mot formé du grec υπερβαλλειν, surpasser beaucoup, signifie excès. Elle consiste à rendre une idée par des termes qui, pris à la lettre, seraient au delà ou en deçà de la vérité; comme pour exprimer que quelqu'un court légèrement, on dit qu'il va plus vite que le vent; ou lorsque, pour faire entendre que quelqu'un est très-petit, on dit qu'il est haut comme la botte. Dans le premier cas, on exprime beaucoup plus qu'on ne veut faire entendre, et, dans le second, beaucoup moins; et on s'attend à ce que ceux qui nous écoutent rabattront de nos expressions ce qu'il faut en rabattre, ou qu'ils y ajouteront; au contraire, ce qu'il convient d'y ajouter, et qu'ils se formeront ainsi dans leur entendement une idée qui sera plus conforme à celle que nous voulons y exciter.

L'*hyperbole* est la figure favorite des Orientaux, des jeunes gens et de toutes les personnes qui ont

plus d'imagination que de jugement, plus de sensibilité que de raison, et qui, n'appréciant pas les objets avec justesse, avec précision, n'imaginent jamais qu'on puisse dire trop ou trop peu. Malherbe lui-même en a abusé d'une manière ridicule dans les vers suivants :

C'est alors que ses cris en tonnerres éclatent,
Ses soupirs se font vents qui les chênes combattent,
Et ses pleurs, qui tantôt descendaient mollement,
Ressemblent au torrent, qui des hautes montagnes,
Ravageant et noyant les voisines campagnes,
Veut que tout l'univers ne soit qu'un élément.

Voici un autre exemple de cette exagération ridicule. « Au mois où nous sommes, je cherche tous les remèdes imaginables contre la violence de la chaleur. J'ai un éventail qui lasse les mains de quatre valets, et qui fait un vent, en ma chambre, qui ferait des naufrages en pleine mer.... Il y a plus de parfums dans ma chambre qu'en toute l'Arabie heureuse; et l'on y verse quelquefois si grande quantité d'eau de jasmin, qu'il faut que nous nous sauvions à la nage. » (Balzac, livre I, lettre 20.)

Toutes les *hyperboles* ne sont pas aussi ridicules : il y en a qui sont consacrées par l'usage; telle est celle-ci :

Il monta un cheval superbe,
Qui, furieux aux combats,
A peine fait courber l'herbe
Sous la trace de ses pas. (SARRASIN.)

Si l'on ne parlait qu'en plaisantant, les exagérations seraient plus supportables; car on passe volontiers ces exagérations, quelque outrées qu'elles soient, à un auteur que l'on voit s'en amuser lui-même, et ne les donner que pour ce qu'elles sont :

Celui-ci se croyant l'*hyperbole* permise :
J'ai vu, dit-il, un chou plus grand qu'une maison;
Et moi, dit l'autre, un pot aussi grand qu'une église.
Le premier se moquant, l'autre reprit : Tout doux !
On le fit pour cuire vos choux.

(LA FONTAINE, livre IX, fable 4.)

L'*hyperbole* est propre à peindre le désordre d'un esprit auquel une grande passion exagère tout; et c'est le seul cas où l'on doive se permettre cette figure. « Mais, comme dit La Bruyère, les esprits vifs, pleins de feu, et qu'une vaste imagination emporte hors des règles et de la justesse, ne peuvent s'assouvir d'*hyperboles*. » (*Caractères*, chap. I^{er}. *Des ouvrages d'esprit*.)

DE LA LITOTE.

Ce mot, qui se dit en grec λιτοτης, et qui signifie simplicité, étant formé de λιτός, simple, est l'opposé de l'*hyperbole*, c'est-à-dire qu'on paraît

affaiblir une pensée dont on suppose que les idées accessoires réveilleront toute la force; par modestie, ou par égard, ou par politique, on dit moins qu'on ne pense; mais on est bien assuré que ce moins réveillera l'idée du plus.

C'est ainsi que, dans *le Cid* de Corneille, Clémène dit à Rodrigue :

Ya, je ne te hais pas. (Act. 5, sc. 4.)

Pour faire entendre qu'elle l'aime.

C'est par la même raison qu'on dit, par ménagement, à quelqu'un qu'on trouve digne de blâme : *je ne puis vous louer; je ne puis approuver votre démarche.*

Si l'on dit de quelqu'un : *ce n'est pas un sot*, on veut faire entendre qu'il a des connaissances et de l'esprit.

Cette figure s'appelle aussi *exténuation*, ou *diminution*.

DE LA MÉTAPHORE.

Le mot *métaphore*, formé du grec μεταφορα, je transporte, signifie translation. Dans ce trope, ainsi que dans tous les autres, on prend un mot dans une signification qui n'est pas sa signification primitive, mais avec cette différence qui est particulière à la *métaphore*, que cette figure est toujours le résultat d'une comparaison que l'on fait entre le sens propre d'un mot et le sens figuré qu'on veut lui donner. Ainsi, quand on dit, par exemple : *le vice est forcé de prendre le masque de la vertu*, le mot *masque* est pris *métaphoriquement*; et il est clair qu'il y a là une comparaison tacite dont on n'énonce que le résultat; car c'est comme si l'on disait d'une manière plus développée : *comme les personnes qui ne veulent pas être reconnues prennent un masque, de même le vice, pour se déguiser, est forcé de prendre le masque de la vertu.*

Si la phrase était ainsi développée, ce ne serait plus une *métaphore*, ce serait une vraie *comparaison*. Retenons donc bien que la *métaphore*, quoiqu'elle contienne implicitement une *comparaison*, n'en énonce que le résultat, tandis que la *comparaison* elle-même n'est que dans l'esprit. Conséquemment, si l'on dit d'un homme en colère : *c'est un lion*, voilà une *métaphore*; la *comparaison* que l'on fait de la colère de cet homme à celle du lion, n'est que dans l'esprit, et l'on se contente d'en énoncer le résultat. Mais si l'on dit : *il est furieux comme un lion*, ou simplement : *il est comme un lion*, la *métaphore* disparaît, parce que la *comparaison* est explicitement énoncée.

Nous pouvons tirer de là cette règle générale : qu'une *métaphore* n'est pas régulière, lorsqu'en y ajoutant les mots nécessaires pour en faire une vraie *comparaison*, cette *comparaison* n'est pas juste, ou qu'elle est trop recherchée.

C'est quelquefois le besoin qui force à faire usage

des *métaphores*. Les langues ont rarement autant de mots qu'il peut se présenter d'idées à exprimer; et cette disette force nécessairement à employer des *métaphores*. C'est pour cela qu'on dit : *la lumière de l'esprit, le flambeau de la raison, la clef des sciences*, etc., comme l'on dit au propre : *la lumière du soleil, la clef d'une armoire*, etc. Ainsi l'on supplée par des images ou par des idées accessoires aux mots que la langue ne peut fournir; et il arrive souvent que ces idées accessoires et ces images occupent plus agréablement l'esprit, rendent le discours plus énergique, donnent, pour ainsi dire, plus de corps à nos pensées que ne l'auraient fait les mots propres eux-mêmes, si la langue en avait fourni de tels.

Au propre, on dit : *s'enivrer de quelque liqueur*; au figuré, on *s'enivre de plaisir, d'espérance, d'éloges*, etc.

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

(RACINE, *Athalie*.)

Mettre un frein à la fureur des flots, les modérer, s'en rendre maître, comme on l'est d'un cheval avec le frein. C'est par une *métaphore* semblable qu'on dit : *mettre un frein à ses passions*.

« *La vieillesse*, dit le célèbre Montaigne, *attache plus de rides à l'esprit qu'au visage.* » On sent ce que signifie cette expression énergique et figurée.

Les *métaphores* sont défectueuses : 1° Quand elles sont tirées de sujets bas, ou lorsque les expressions qu'on emploie figurément présentent au sens propre une idée désagréable, ou pénible; comme lorsque Théophile dit *que la charrue écorche la terre*, ou lorsque Bacon dit : *que l'argent ressemble au fumier, qui ne profite qu'autant qu'il est répandu*.

2° Lorsqu'elles sont forcées; que le rapport n'est pas assez immédiat, assez naturel; comme lorsque le même Théophile dit : *je baignerai mes mains dans les ondes de tes cheveux*.

3° Quand on transporte dans la prose des rapprochements trop hardis que permet cependant le langage poétique :

Accourez, troupe savante;
Des sons que ma lyre enfante
Ces arbres sont réjouis.

(BOILEAU, *Ode sur la prise de Namur*.)

Enfanter des sons serait une expression trop hardie en prose; il faut donc avoir égard à la convenance des styles.

Lorsque l'expression *métaphorique* paraît trop forte, ou que la *comparaison*, implicitement renfermée dans la *métaphore*, est trop éloignée du sujet, nos maîtres du grand siècle emploient souvent ces locutions : *pour ainsi dire; si l'on peut*

parler ainsi, etc. Aujourd'hui ces restrictions ne seraient plus de bon style; c'est à l'écrivain à trouver une image juste, qui ne soit ni trop forte ni trop faible; et le *pour ainsi dire*, et le *pour parler ainsi* sont du dernier commun : les gens qui se piquent de bien écrire ne s'en servent plus.

« O Dieu ! s'écrie Bossuet, qu'est-ce donc que l'homme ? est-ce un prodige ? est-ce un assemblage monstrueux de choses incompatibles ? est-ce une énigme inexplicable ? Ou bien, n'est-ce pas, si je peux parler de la sorte, un reste de lui-même, une ombre de ce qu'il était dans son origine, un édifice ruiné, qui, sous ses masses renversées, conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de sa première forme ? Il est tombé en ruine par sa volonté dépravée ; le comble est abattu sur les murailles et sur le fondement ; mais qu'on remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâtiment renversé et les traces des fondations, et l'idée du premier dessin, et la marque de l'architecte. »

Il y a trois métaphores différentes dans ce morceau. L'homme y est présenté comme un reste de quelque chose de plus grand, puis comme une ombre, et enfin comme un édifice ruiné ; et ce qu'il pourrait y avoir de trop fort est adouci par ces expressions : *si je peux parler de la sorte*. La dernière métaphore est soutenue jusqu'à la fin, et toutes les expressions figurées qui s'y rapportent sont parfaitement dans l'analogie de la première image, édifice ruiné, ainsi que cela doit être ; car les masses renversées, le comble, les murailles, le fondement, remuer les ruines, les restes de ce bâtiment renversé, les traces des fondations, tout, en un mot, se rapporte exactement à la même image, à la même comparaison ; le tableau est grand et juste dans toutes ses proportions ; il n'y a que ces mots : *par sa volonté dépravée*, qui le déparent, parce qu'ils ne peuvent se dire d'un édifice, et qu'ils sont en discordance avec les autres parties du tableau.

Quoiqu'on puisse, comme dans l'exemple précédent, mettre de suite plusieurs métaphores tirées de sujets différents, chacune de ces métaphores, en particulier, doit être soutenue, c'est-à-dire qu'il ne faut pas joindre ensemble des expressions qui présentent des images contradictoires, disparates, incompatibles, comme dans le morceau de Bossuet, ou comme si l'on comparait un orateur véhément à un torrent qui s'allume. Dans la première édition du *Cid* de Corneille, on lisait :

Malgré des feux si beaux qui rompent ma colère.

Des feux ne peuvent pas rompre ; ils ne peuvent qu'échauffer, ou brûler ; la métaphore est donc défœctueuse. Dans les éditions suivantes, on a substitué *troublent à rompent*, ce qui ne convient guère mieux.

J.-B. Rousseau a fait une faute semblable dans les vers suivants :

L'hiver, qui si long-temps a fait blanchir nos plaines,
N'enchaîne plus le cours des paisibles ruisseaux ;
Et les jeunes zéphyrs, de leurs chaudes haleines,
Ont fondu l'écorce des eaux. (Ode 6, liv. 5.)

En supposant que la glace puisse être présentée sous l'image d'une écorce, il faut convenir que l'effet de la chaleur ne peut fondre une écorce.

Chaque langue a ses métaphores particulières, consacrées par l'usage, et dont il n'est pas permis de changer les expressions, même en en substituant d'équivalentes, sans s'exposer à se rendre ridicule. Ainsi les Latins appelaient la *corne droite* et la *corne gauche* ce que nous appelons l'*aile droite* et l'*aile gauche* d'une armée. C'est en manquant à cette règle que des étrangers disent quelquefois qu'ils ont l'habit trop *équitable*, au lieu de dire *trop juste* ; et qu'une personne remerciait son propre protecteur de ce qu'il avait pour elle des *boyaux de père*, voulant dire des *entrailles*.

DE LA SYLLEPSE OU SYNTHÈSE.

La *syllèpse*, en grec σύνληψις, mot formé de συναμείνω, je réunis, consiste à prendre le même mot tout à la fois au propre et au figuré dans la même phrase. Quand Pyrrhus dit :

Je souffre tous les maux que j'ai faits devant Troie ;
Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

(RACINE, *Andromaque*.)

Brûlé et feux sont au propre par rapport à la ville de Troie, que Pyrrhus détruisit par les flammes, et au figuré par rapport à la passion violente que Pyrrhus ressent pour Andromaque.

Cette figure joue sur les mots, et doit conséquemment n'être employée que rarement, et avec beaucoup de circonspection.

DE L'ALLÉGORIE.

L'*allégorie*, du grec αλλος, autre, et αγορα, discours, est une métaphore continuée. En prenant chaque mot d'une allégorie au propre, elle offre un sens suivi, qui est le premier qui se présente à l'esprit ; et, en prenant chaque expression au figuré, elle a un autre sens différent, qui est celui que l'auteur de l'allégorie a eu en vue. Quand on a commencé une allégorie, il faut conserver, dans toute l'étendue de cette figure, l'image dont on a emprunté les premières expressions. En voici une :

Vous voyez un faible rameau,
Qui, par les jeux du vague Éole,
Enlevé de quelque arbrisseau,
Quitte sa tige, tombe, vole

Sur la surface d'un ruisseau.
 Là, par une invincible pente,
 Forcé d'errer et de changer,
 Il flotte au gré de l'onde errante
 Et d'un mouvement étranger.
 Souvent il paraît, il surnage ;
 Souvent il est au fond des eaux ;
 Il rencontre sur son passage
 Tous les jours des pays nouveaux ;
 Tantôt un fertile rivage
 Bordé de coteaux fortunés,
 Tantôt une rive sauvage,
 Et des déserts abandonnés.
 Parmi ces erreurs continues
 Il fait, il vogue, jusqu'au jour
 Qui l'ensevelit à son tour
 Au sein de ces mers inconnues
 Où tout s'abyme sans retour. (GRESSET.)

Ces vers, pris au propre, ont un sens littéral; c'est la description d'un rameau emporté par le courant des eaux jusque dans l'abyme des mers. Au figuré, c'est l'image de la vie humaine, de ses erreurs, des peines, des plaisirs, des traverses qu'on y éprouve, jusqu'à la mort, qui engloutit tout sans retour.

La plupart des proverbes sont de vraies *allégories* : Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.

Il en est de même des *paraboles*, et des *apologues* ou *fables*, puisque dans tous ces discours on cache un sens figuré, un sens moral, sous un sens littéral qui se présente le premier.

Quintilien met aussi les *énigmes* au nombre des *allégories*. On sait que l'*énigme* est une petite pièce de vers qui ne fait point connaître l'objet qu'elle dépeint, et qui laisse cet objet à deviner.

DE L'ALLUSION.

L'*allusion*, du latin *alludere*, fait de *ad* et de *ludere*, *jouer*, *jouer avec*, est une figure par laquelle on réveille l'idée d'une chose déjà connue, à l'occasion d'une autre dont on parle. On rappelle, par exemple, sans le citer expressément, un trait connu de l'histoire ancienne ou moderne, ou de la mythologie, ou tel procédé particulier d'un art quelconque. Il faut, dans tous les cas, que les choses auxquelles on fait *allusion* soient généralement connues, sans quoi l'*allusion* ne pourrait pas être saisie facilement. Tel est ce quatrain de Voltaire pour inviter Bernard, auteur de l'*Art d'aimer*, à souper chez une dame aimable :

Au nom du Pinde et de Cythère,
 Gentil Bernard est averti
 Que l'*art d'aimer* doit samedi
 Venir souper chez l'*art de plaire*.

Il y a une autre espèce d'*allusion*, moins ingénieuse et moins agréable que la précédente, parce

qu'elle ne roule que sur la ressemblance matérielle des mots; c'est une espèce de calembourg. Le Palais de Justice ayant été incendié à Paris, un poète fit le quatrain suivant, dans lequel il joue sur la double signification du mot *palais* et du mot *épice* :

Certes, on vit un triste jeu,
 Quand, à Paris, dame Justice
 Se mit le *palais* tout en feu,
 Pour avoir mangé trop d'*épice*. (SAINT-AMAND.)

Un autre poète a fait une *allusion* assez heureuse sur le double sens du mot *voler*, dans les vers suivants :

Cher ami, ta fureur
 Contre ton procureur
 Injustement s'allume ;
 Cesse d'en mal parler :
 Tout ce qui porte plume
 Fut créé pour *voler*.

Ainsi les Romains appelaient Tiberius Néro, *Biberius Mero*.

Déspréaux a exposé les vrais principes de ces sortes d'*allusions* dans les vers suivants :

Ce n'est pas toutefois qu'une muse un peu fine,
 Sur un mot, en passant, ne joue et ne badine,
 Et d'un sens détourné n'abuse avec succès ;
 Mais fuyez sur ce point un ridicule excès.

(Art poétique, chant 2.)

DE L'IRONIE.

Le mot *ironie* est formé du grec *ειρωνεια*, qui signifie *faux semblant*, *prétexte*, lequel est lui-même dérivé de *ειρων*, *dissimulé*.

L'*ironie*, d'après Demandre, est un *trope* par lequel on dit tout le contraire de ce qu'on pense et de ce qu'on veut faire penser aux autres. Ainsi les mots n'y sont jamais pris dans un sens propre ni littéral; le ton de la voix, la qualité de la personne à qui l'on parle, et plus encore la connaissance du mérite personnel de quelqu'un, et de la façon de penser de celui qui parle, servent plus à faire sentir l'*ironie* que les paroles mêmes dont on se sert.

« Cette figure, dit Voltaire, tient presque tous les jours du comique; car l'*ironie* n'est autre chose que d'une raillerie. L'éloquence la souffre en prose. Démosthène et Cicéron l'emploient quelquefois. Homère et Virgile n'ont pas dédaigné de s'en servir même dans l'épopée; mais dans la tragédie il faut l'employer sobrement; il faut qu'elle soit nécessaire; il faut que le personnage se trouve dans des circonstances où il ne puisse s'expliquer autrement, où il soit obligé de cacher sa douleur, et de feindre d'applaudir à ce qu'il

- » déteste. Racine fait parler *ironiquement* Axiane
 » à Taxile, quand elle lui dit :
- » Approche, puissant roi ;
 » Grand monarque de l'Inde ; on parle ici de toi.
- » Il met aussi quelques *ironies* dans la bouche
 » d'Hermione ; mais, dans ses autres tragédies, il
 » ne se sert plus entièrement de cette figure. Re-
 » marquons, en général, que l'*ironie* ne convient
 » point aux passions : elle ne peut aller au cœur ;
 » elle sèche les larmes. Il y a une autre espèce
 » d'*ironie*, qui est un retour sur soi-même, et qui
 » exprime parfaitement l'excès du malheur. C'est
 » ainsi qu'Oreste dit dans *Andromaque* :
- » Oui, je te loue, ô Ciel, de ta persévérance.
- » Et Boileau, en parlant de Quinault, à qui il n'a
 » pas rendu la justice qu'il méritait, dit :
- » Je le déclare donc : Quinault est un Virgile.
- » Tout le monde sait ce vers de Chimène dans
 » le *Cid* :
- » A de plus hauts partis Rodrigue doit prétendre. »

DE L'EUPHÉMISME.

Euphémisme, en grec *ευφημισμος*, formé de *ευ*, bien, heureusement, et de *φημι*, parler, signifie discours de bon augure. Ce trope consiste à déguiser des idées, ou tristes, ou odieuses, ou désagréables, sous des expressions radoucies qui présentent des idées moins choquantes. C'est ainsi que Cicéron, au lieu de dire simplement que les domestiques de Milon tuèrent Clodius, emploie cette locution :
 » Ils firent ce que tout maître voudrait que ses
 » esclaves fissent en pareille occasion. » Souvent, pour ne pas dire : il est mort, nous disons : il n'est plus : j'ai eu le malheur de le perdre.

Plusieurs Grammairiens ont distingué une autre espèce de trope, qu'ils appellent *anti-phrased*, ou *contre-vérité* ; mais tous les exemples qu'ils rangent sous ce nom se rapportent à l'*euphémisme* ou à l'*ironie*, et il est conséquemment inutile de distinguer une espèce de trope de plus. Par exemple, *Pont-Euxin*, ancien nom de la mer Noire, signifie mer hospitalière ; et personne n'ignore que cette mer est très-orageuse, et que les bords en étaient jadis habités par des hommes féroces. Mais les anciens lui avaient donné ce nom, ou par *ironie*, ou bien par un *euphémisme* qui leur était inspiré par la superstition, espérant se rendre cette mer favorable en lui donnant un nom flatteur.

On peut en dire autant du nom d'*Euménides* donné aux trois Furies infernales. Ce mot signifie bienfaites, et il a sans doute été appliqué aux Furies par la même raison qui nous porte à dire à

quelqu'un, dont nous connaissons toute la rancune et tout l'emportement : vous qui êtes si bon, vous ne voudrez pas nuire à une personne innocente !

DE LA PÉRIPHRASE.

La *périphrase*, en grec *περιφρασις*, formé de *περι*, autour, et de *φραζω*, je parle, exprime la même chose que *circonlocution*.

Quintilien met cette figure au rang des tropes, et c'est avec raison, puisque si les tropes tiennent la place des expressions propres, la *périphrase* tient aussi la place, ou d'un mot, ou d'une phrase entière. La *périphrase* est une figure par laquelle on exprime, en plusieurs mots, ce qu'on aurait pu rendre quelquefois en un seul.

On se sert de *périphrases*, ou par nécessité, ou par bienséance, ou pour une plus grande clarté, ou enfin pour l'ornement du discours.

1° *Par nécessité*. Lorsque la langue n'a pas de mot propre pour exprimer une idée, on est forcé d'employer la *périphrase*. C'est ce qui arrive surtout dans les traductions, parce que la langue du traducteur n'a pas toujours d'expression propre qui réponde à chaque expression de l'original. Le latin, par exemple, n'a pas de terme qui signifie *perruque* ; pour rendre ce mot en latin, il faudrait donc dire : une chevelure empruntée, ou factice, ou artificielle, et user conséquemment de *périphrase*.

2° *Par bienséance*. On a recours à la *périphrase* pour envelopper des idées basses ou peu honnêtes, ou pour adoucir des images trop dures, ou pour écarter des idées désagréables ; et c'est alors retomber dans l'*euphémisme*.

3° *Pour une plus grande clarté*. Quand on prononce le nom d'une chose, l'esprit ne se porte pas plus sur une qualité que sur une autre ; il n'aperçoit la chose que d'une manière peu précise, et dans un certain lointain. En substituant une *périphrase* au nom de la chose, l'esprit démêle quelques-unes des qualités qui la distinguent, l'aperçoit d'une manière plus nette, et la saisit avec plus de précision et de facilité. C'est pour cela que les définitions et les analyses peuvent être considérées comme des *périphrases*. Par ce moyen, on substitue l'image, le tableau de la chose, au nom même tout simple et tout isolé de la chose ; ce qui convient au discours fleuri, et principalement à la poésie ; exemple :

Cependant cet oiseau qui prône les merveilles,
 Ce monstre composé de bouches et d'oreilles,
 Qui, sans cesse volant de climats en climats,
 Dit partout ce qu'il sait et ce qu'il ne sait pas ;
 La Renommée enfin... (BOILEAU, *Lutrin*, ch. 2.)

Mais il faut que ces définitions et ces analyses

aient un rapport direct et marqué avec la chose qu'on veut exprimer, et avec le point de vue sous lequel on veut la faire envisager. Ainsi Bossuet dit : « Celui qui règne dans les cieux, de qui relèvent les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, est aussicelui qui fait la loi aux rois (1), et qui leur donne, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons. » Cette *périphrase*, ce développement de quelques attributs de l'Être suprême fait plus d'impression que si Bossuet se fût simplement contenté de nommer Dieu.

4° Le plus souvent on se sert des *périphrases* pour l'ornement du discours, et principalement dans la poésie. Les poètes expriment, par exemple, de mille manières les diverses parties du jour par des *périphrases*, dont le ton est différent selon le caractère du poème où on les emploie. On va s'en convaincre par des exemples :

L'Aurore cependant, au visage vermeil,
Ouvrait dans l'Orient le palais du soleil ;
La nuit en d'autres lieux portait ses voiles sombres ;
Les songes voltigeants fuyaient avec les ombres.

(VOLTAIRE, *Henriade*, chant 6.)

Les ombres cependant, sur la ville épandues,
Du faite des maisons descendent dans les rues.

(BOILEAU, *Lutrin*, chant 2.)

Voici le Temps décrit par une *périphrase* :

Ce vieillard qui, d'un vol agile,
Fuit sans jamais être arrêté,
Le temps, cette image mobile
De l'immobile éternité,
A peine, du sein des ténèbres,
Fait éclore les faits célèbres,
Qu'il les replonge dans la nuit :
Auteur de tout ce qui doit être,
Il détruit tout ce qu'il fait naître
A mesure qu'il le produit.

(ROUSSEAU, *ode 2*, livre 3.)

Boileau, pour dire qu'il a cinquante-huit ans, emploie la *périphrase* suivante :

Mais aujourd'hui qu'enfin la vieillesse venue,
Sous mes faux cheveux blonds déjà toute chenue,
A jeté sur ma tête, avec ses doigts pesants,
Onze lustres complets, surchargés de trois ans.....

On peut juger, par la diversité de ces exemples, quel est l'emploi fréquent et varié que l'on fait de la *périphrase*, et se convaincre qu'elle doit avoir un ton bien différent, selon le caractère des ouvrages dans lesquels on s'en sert.

DE L'ONOMATOPÉE.

Si le son matériel d'un mot exprime le son naturel de ce qu'il signifie, c'est une *onomatopée*, en grec *ονοματοποιου*, formé de *ονομα*, nom, et de *ποιου*, je fais; comme le *glou-glou* de la bouteille, le *cliquetis* des armes, le *hennissement* des chevaux, le *trictrac*, le *coucou*, etc. Le poète Ennius avait exprimé le son de la trompette par le mot *tarantantara* (1), et la célèbre Sévigné le pas des chevaux par les mots *trà, trà, trà*. « L'archevêque de **** revenant hier fort vite de Saint-Germain, voici ce qui lui arriva. Il allait à son ordinaire, comme un tourbillon; il passait au travers de Nanterre, trà, trà, trà. Il rencontre un homme à cheval; gare! gare! Ce pauvre homme veut se ranger, son cheval ne le veut pas; enfin le carrosse et les six chevaux renversent, cul par-dessus tête, le pauvre homme et le cheval, et passent par-dessus, et si bien par-dessus, que le carrosse en fut versé et renversé. En même temps l'homme et le cheval, au lieu de s'amuser à être roués, se relèvent miraculeusement et remontent l'un sur l'autre. »

Quelquefois c'est l'harmonie d'une phrase entière, qui, par sa lenteur ou par sa rapidité, par la rudesse ou par la douceur des sons, et par l'espèce particulière des syllabes dont elle est composée, peint, aussi naturellement qu'il est possible, la chose dont on parle; c'est ce qu'on appelle *harmonie imitative*. Les exemples en sont très-variés dans les bons auteurs, et principalement dans les poètes. Nous en citerons seulement quelques-uns :

La Mollesse oppressée.....

Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.

(BOILEAU, *Le Lutrin*.)

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

(RACINE.)

Et la foudre, en grondant, roule dans l'étendue.

(SAINT-LAMBERT.)

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

(VIRGILE.)

L'*onomatopée*, dit Estarac, n'est cependant pas un *trope*; car les mots y conservent la signification qui leur est propre. Mais nous pensons avec lui et avec Demandre qu'on l'a rangée parmi les figures, parce qu'elle fait image, en imitant parfaitement ce qu'elle exprime.

Nous remettons à parler des *figures de construction* après les *synonymes* et les *homonymes*, car nous ne voulons rien oublier.

(1) La loi aux rois, cacophonie désagréable qu'il faut éviter avec soin.

(1) *At tuba terribili sonitu tarantantara di rit.*

DES SYNONYMES.

Synonyme, en grec *συνανυμος*, formé de *συν*, avec, ensemble, et de *ονομα*, nom, signifie qui a le même sens. Posons d'abord comme principe de conviction que le *synonyme* d'un mot n'existe réellement pas; et il est facile de s'en convaincre. *Sunt finitima omnino, sed tamen differt aliquid*, a dit Cicéron.

Deux ou plusieurs mots seraient des *synonymes*, s'ils avaient la même signification, et s'ils exprimaient exactement la même idée, avec les mêmes nuances précises.

« Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, dit La Bruyère, il n'y en a qu'une qui soit la bonne; tout ce qui ne l'est point est faible, et ne satisfait pas un homme d'esprit qui veut se faire entendre. »

« S'il y avait des *synonymes* parfaits, dit du Marsais, il y aurait deux langues dans une même langue. Quand on a trouvé le signe exact d'une idée, on n'en cherche pas un autre. Les mots anciens et les mots nouveaux d'une langue sont *synonymes* : *maint* est *synonyme* de *plusieurs*; mais le premier n'est plus en usage; c'est la grande ressemblance de signification qui est cause que l'usage n'a conservé que l'un de ces termes, et qu'il a rejeté l'autre comme inutile. » (*Traité des Tropes.*)

A quoi Girard ajoute : « Qu'une fausse idée de richesses ne vienne pas ici faire parade de la pluralité et de l'abondance. J'avoue que la pluralité des mots fait la richesse des langues; mais ce n'est pas la pluralité purement numérale; c'est celle qui vient de la diversité, telle qu'elle brille dans les productions de la nature... Je ne fais donc cas de la quantité des mots que par celle de leur valeur. S'ils ne sont variés que par les sons, et non pas par le plus ou le moins d'énergie, d'étendue, de précision, de composition, ou de simplicité, que les idées peuvent avoir, ils me paraissent plus propres à fatiguer la mémoire, qu'à enrichir et à faciliter l'art de la parole. Pro téger le nombre des mots sans égard au sens, c'est, ce me semble, confondre l'abondance avec la superfluité. Je ne saurais mieux comparer un tel goût qu'à celui d'un maître-d'hôtel qui ferait consister la magnificence d'un festin dans le

nombre des plats plutôt que dans celui des mets. Qu'importe d'avoir plusieurs termes pour une même idée? n'est-il pas plus avantageux d'en avoir pour toutes celles qu'on souhaite d'exprimer? » (*Préface des Synonymes*, page 12.)

Il n'y a donc point de *synonymes* parfaits. Néanmoins on dit quelquefois que telle et telle expression sont *synonymes*. Que faut-il penser de cette manière de parler? Le même Girard va nous l'apprendre. « Pour acquérir la justesse, dit-il, il faut se rendre un peu difficile sur les mots, ne point s'imaginer que ceux qu'on nomme *synonymes* le soient dans toute la rigueur d'une ressemblance parfaite, en sorte que le sens soit aussi uniforme entre eux que l'est la saveur entre les gouttes d'eau de la même source; car, en les considérant de près, on verra que cette ressemblance n'embrasse pas toute l'étendue et toute la force de la signification; qu'elle ne consiste que dans une idée principale, que tous énoncent, mais que chacun diversifie à sa manière par une idée accessoire qui lui constitue un caractère propre et singulier. La ressemblance que produit l'idée générale fait donc les mots *synonymes*; et la différence venant de l'idée particulière, qui accompagne l'idée générale, fait qu'ils ne le sont pas parfaitement, et qu'on les distingue comme les diverses nuances d'une même couleur.

« Je ne disconviens pas qu'il n'y ait des occasions où il est assez indifférent de choisir; mais je soutiens qu'il y en a encore plus où les *synonymes* ne doivent ni ne peuvent figurer l'un pour l'autre, surtout dans les ouvrages médités et composés avec réflexion. S'il n'est question que d'un habit jaune, on peut prendre le souci ou la jonquille; mais s'il faut assortir, on est obligé de consulter la nuance. » (*Préface des Synonymes*, page 10.)

Il est donc bien essentiel d'étudier les *synonymes*, et de distinguer avec soin la propriété des termes, et leurs différences délicates, afin de pouvoir mettre dans ses discours toute la précision et la netteté qu'exige la justesse la plus métaphysique. Contentons-nous ici de montrer, par quelques exemples, les nuances minutieuses qui se trouvent dans les significations respectives des expressions *synonymes*.

Égoïste, Homme personnel.

« On confond ordinairement ces deux mots ; cependant, avec un air de ressemblance, ils se distinguent par des traits bien marqués. L'*égoïste* est l'homme qui parle sans cesse de lui, qui dit toujours *moi*. L'*homme personnel* est celui qui rapporte tout à lui, à sa *personne*, ou qui n'est conduit que par son *intérêt personnel*.

» L'*égoïste* ne parle que de lui, et l'*homme personnel* ne songe qu'à lui. Le premier se met toujours au milieu de la scène, et le second au centre des choses. L'un, tout occupé de lui-même, veut vous occuper de lui ; l'autre, quelquefois occupé de vous, ne s'en occupe que pour lui. L'amour-propre de l'*égoïste* est plus vain ; celui de l'*homme personnel* est plus profond. Le premier est ridicule ; le second est redoutable.

» L'*égoïste* parle, et vous le connaissez ; vous ne connaissez pas toujours l'*homme personnel*, même quand il parle. Je vois que le premier ramène tout à lui ; j'ai de la peine à reconnaître que le second rapporte tout à lui. Je suis fâché de rencontrer l'*égoïste* ; j'en veux rien avoir à démêler avec l'*homme personnel*.

» L'*égoïste* est un sot, ou le sera ; l'*homme personnel* peut être un sot, mais c'est toujours un homme dangereux. Il y a dans l'*égoïste* beaucoup de peütesse d'esprit avec un grand fonds d'amour-propre ; il y a dans l'*homme personnel* un fonds d'amour-propre, ou plutôt de cupidité inépuisable ; celui-là cherche des sots qui l'admirent, et celui-ci des dupes qui l'écoutent. L'*égoïste* est un fléau dans une assemblée ; l'*homme personnel* est votre ennemi, le mien, celui de la société en général. L'*égoïste* peut aimer quelque chose, il n'est pas méchant ; l'*homme personnel* n'aime que lui, c'est un mauvais cœur.

» Je ne dis pas que l'*égoïste* ne soit pas un *homme personnel* ; je ne dis pas que l'*homme personnel* ne soit pas un *égoïste* ; ils sont tous les deux pleins d'eux-mêmes ; il est naturel que leur amour-propre abonde et déborde en tous sens. Mais l'*homme personnel* est bien maladroit s'il est *égoïste*. » (Roubaud.)

Rêve, Songe.

« Le mot *rêve* n'a pas par lui-même un rapport nécessaire avec le sommeil ; on *rêve* en dormant ; mais on *rêve* aussi tout éveillé, lorsqu'on se livre à des pensées vaines, bizarres, extravagantes. *Rêver* signifie donc proprement s'imaginer toute sorte de choses, vaguer d'un objet à l'autre sans aucune suite, rouler dans son esprit des pensées décousues et disparates.

» *Songer* est évidemment tiré du mot latin *somnium*. Le *songe* est donc une chose propre au

» sommeil ; *songer*, c'est faire des *songes* ; et si l'on se sert de ce verbe pour signifier *penser* ou *rêver* à quelque chose, c'est en le détournant de sa signification propre et primitive.

» L'homme éveillé fait des *rêves*, on ne dira pas qu'il fait des *songes*. Les *rêves* du délire ne s'appellent pas des *songes*. Les chimères, les imaginations, les idées fantastiques d'un visionnaire, ont une certaine analogie avec les *songes* ; mais elles ne sont que des *rêves*.

» Rien ne ressemble plus aux *songes* de la nuit que les *rêves* du jour ; c'est toujours le travail d'une imagination échauffée. Les *rêves* du jour produisent souvent les *songes* de la nuit ; et les *songes* de la nuit sont aussi quelquefois l'objet des *rêves* ou des *rêveries* du jour.

» Les esprits fantasques, qui voient dans leurs extases tout ce qu'ils imaginent, sont d'autant plus persuadés de la réalité de leurs visions, qu'ils ont fait ces *rêves* les yeux ouverts, et qu'ils ne peuvent les confondre avec des *songes*.

» Occupez-vous, et vous ferez peu de *rêves* ; point d'excès, et vous ne ferez point de *songes*. » (Roubaud.)

Décence, Bienséance, Convenance.

« La *décence* est un état, une façon de paraître comme on le doit : la *bienséance*, un état, une manière, qui est *séante*, qui *sied bien*, qui est à sa place : la *convenance*, un état qui cadre, qui *convient*.

» La *décence* est, à la lettre, la manière dont on doit se montrer pour être considéré, approuvé, honoré ; la *bienséance* est la manière dont on doit être dans la société, pour y être bien, à sa place, comme il faut ; la *convenance*, c'est la manière dont on doit disposer, arranger, assortir ce qu'on fait pour s'accorder avec les personnes, les choses, les circonstances.

» La *décence* regarde l'honnêteté morale ; elle règle l'extérieur, selon les bonnes mœurs. La *bienséance* concerne l'honnêteté civile ; elle règle nos actions selon les mœurs et les usages de la société. La *convenance* pure s'attache aux choses moralement indifférentes en elles-mêmes ; elle règle des arrangements particuliers, selon les *bienséances* et les conjonctures.

» Une femme est habillée avec *décence*, lorsqu'elle l'est sans immodestie ; avec *bienséance*, lorsqu'elle l'est suivant son état ; avec *convenance*, lorsqu'elle l'est selon la saison et les circonstances.

» La *décence* est en général une et la même partout ; car il n'y a pas deux sortes de pudeur et de modestie. La *bienséance* varie selon le sexe, l'âge, la condition, l'état des personnes ; car ce qui *sied* à un homme, à un jeune homme, à un

› militaire, n'est quelquefois pas *séant* pour une
› femme, pour un vieillard, pour un magistrat.
› La *convenance* s'accommode aux conjonctures ;
› car ce qui *convient* dans un temps, dans une occasion,
› à telle personne, ne *convient* pas toujours
› et à tous.

› L'observation de la *décence* annonce l'homme
› pur, ou modeste ; celle des *bienséances*, l'homme
› honnête et poli ; celle des *convenances*, l'homme
› soigneux et sage.

› L'homme qui se respecte gardera infailliblement
› la *décence* ; celui qui respecte les autres
› déférera toujours à la *bienséance* ; celui qui respecte
› l'opinion et l'ordre consultera, dans l'occasion,
› la *convenance*.

› La *décence* demande une extrême attention
› sur soi ; la *bienséance*, une grande attention aux
› autres ; la *convenance*, beaucoup d'attention à ce
› qui nous entoure. › (Roubaud.)

Infamie, Ignominie, Opprobre.

› L'étymologie de ces trois mots n'est rien moins
› qu'indifférente pour fixer les nuances qui les
› distinguent.

› *Infamie* est formé de *in*, particule négative, et
› de *fama*, réputation, d'où sont venus *famé*, *dis-*
› *famé*, *infame*, etc. *Ignominie* est formé de la
› même négation *in*, et de *nomen*, nom. *Opprobre*
› de *ob*, devant, en face, et de *probrum*, honte,
› blâme, affront.

› Selon la force des termes, l'*infamie* ôte donc
› la réputation ; l'*ignominie* souille le nom, ou
› donne un mauvais renom ; l'*opprobre* assujétit
› aux reproches, et soumet aux outrages.

› Un jugement frappe d'*infamie* le criminel qu'il
› condamne. L'opinion d'une humiliation pro-
› fonde, attachée aux peines des crimes bas, fait
› l'*ignominie*. L'abondance de l'*infamie* et de l'*i-*
› *gnominie*, versées à pleines mains, consomme l'*op-*
› *probre*.

› Les idées de honte et de blâme sont commu-
› nes à ces trois termes : l'*infamie* aggrave ces
› idées par celles du décri, de la flétrissure, du dés-
› honneur ; l'*ignominie*, par celles d'humiliation,
› d'avilissement, de turpitude ; l'*opprobre*, par
› celles de rebut, d'avanie, de scandale.

› L'*infamie* est attachée à certaines actions : un
› homme qui a des sentiments d'honneur ne s'y
› livrera pas. L'*ignominie* se répand sur une lâche
› abjection ; celui qui a le sentiment de sa dignité
› d'homme n'y descend point, ne s'y livre point.
› L'*opprobre* poursuit le personnage indigne des
› moindres égards de la société ; celui à qui il reste
› quelque sentiment ne trouve pas de plus grand
› supplice que de vivre, quand il est tombé dans
› cet état. › (Roubaud.)

Nous jugeons inutile de citer un plus grand nombre d'exemples ; ceux qu'on vient de lire suffisent pour montrer combien il est essentiel de distinguer la signification propre de chaque mot, afin que chacun soit mis à sa place, et dans la circonstance où celui-là seul peut exprimer l'idée précise qu'on a l'intention de rendre. Ce n'est que par une analyse exacte et lumineuse que l'on vient à bout de découvrir la signification précise des mots ; et souvent, pour cela, il est utile d'avoir recours à leur étymologie, comme dans les exemples ci-dessus. Cette matière a d'ailleurs été traitée à fond dans notre *Dictionnaire*.

DES HOMONYMES.

Homonyme, se dit en grec *ὁμωνυμος*, formé de *ὁμος*, semblable, et de *ὄνομα*, nom : c'est un mot qui paraît identique, ou du moins très-semblable à un autre, par le son ou par l'écriture, mais qui en diffère absolument par le sens. Estarac distingue deux sortes d'*homonymes*.

1° Ceux dont le matériel est identique, et qu'on peut appeler *homonymes univoques*, du mot latin *univocus* ; comme le mot *coin*, qui exprime ou un

angle, ou un instrument à fendre du bois, ou un instrument avec lequel on marque les monnaies et les médailles. Ceci ne doit pas s'appliquer aux mots qui ont des significations différentes, selon qu'ils sont employés au propre ou au figuré ; il faut, pour qu'ils soient *homonymes*, qu'ils aient des acceptions différentes au propre, comme les mots que nous venons de citer.

2° Ceux qui ne sont pas identiques quant au ma-

tériel, mais qui n'ont entre eux que des différences très-légères, ou dans la prononciation, ou dans l'orthographe, ou dans l'une et dans l'autre, quoiqu'ils aient des sens tout différents : on peut les appeler *homonymes équivoques*, du mot latin *æquivocus*. Ainsi *voler*, signifiant dérober, et *voler*, aller en l'air, ne diffèrent que par la prononciation de la première syllabe, qui est longue dans le premier cas, et brève dans le second. Il en est de même de *tâche* (*pensum*), et de *tache* (*macula*). Les suivants diffèrent par leur orthographe : *ceint*, qui a une *ceinture*; *saint*, qui a de la *saineté*; *sain*, qui a de la *santé*; *seing*, *signature*. Les mots *poids*, *pois*, *poix*; *penser*, *panser*, et beaucoup d'autres, sont dans la même catégorie.

L'emploi des *homonymes univoques* ne peut pas induire en erreur, pourvu qu'on se serve toujours du même mot dans le même sens; sans cela, on avancerait une proposition qui serait nécessairement fautive dans l'une des acceptions de ce mot.

Quant aux *homonymes équivoques*, il faut une grande exactitude dans la prononciation et dans l'orthographe pour ne pas présenter un sens louche, ou même ridicule, en articulant ou en écrivant un mot pour un autre mot qui aurait un sens tout différent, comme si l'on écrivait : *penser* un cheval, une plaie; ou *panser* à un projet, etc.

Voici le tableau le plus complet que nous ayons pu trouver des *homonymes*. Il est l'œuvre du savant Boinvilliers; car nous y ajoutons trop peu de choses pour nous en attribuer la moindre part.

TABLEAU DES HOMONYMES.

A, avec l'accent grave.	A, <i>ila, c. à-dire</i> : il est ayant (1).
Acquis, du verbe acquérir.	Acquit.
Âcre, piquant.	Acquit, qu'il acquit.
Adhérent, participe du verbe adhérer.	A qui.
Adieu.	Acres, mesure de terre.
Affaire.	Adhérent, substantif.
Ah !	A Dieu, s'adresser à Dieu.
Aigayer, baigner.	A faire, n'avoir rien à faire.
Aile d'oiseau.	Ha !
Aine, partie du corps.	As, tu as.
Air qu'on respire.	Egayer, rendre gai.
Ais, planche.	Elle.
Alène de cordonnier.	Haine, aversion.
Alèze.	Aire, nid de l'aigle.
Alicante, v. d'Espagne.	Aire, place où l'on bat le grain.
Amande, fruit.	Haïre, le cilice et la haire.
Amant.	Hais, du verbe haïr.
Ami, qui aime, etc.	Haleïne, respiration.
An, espace de 12 mois.	A l'aise, on est ici à l'aise.
Anche de hautbois.	Aliquante, terme d'arithm.
Ancre de vaisseau.	Amende, peine.
Ane, animal.	Aman (subst. propre).
Antre, caverne.	Amict, linges d'église.
	En, prép.
	Hauche, partie du corps.
	Encore à écrire.
	Anne (subst. propre.)
	Entre, prép.

Anvers, ville.	Envers, prép.
Apelle, peintre célèbre.	En vers, écrire en vers.
Appas, charmes.	Appelle (verbe).
Appendre, suspendre.	Appât, amorce.
Apprendre par cœur.	A pendre, c'est un homme à pendre.
Apprêt.	A prendre, ce n'est pas à prendre.
Argot, sorte de langage.	Après.
Art, méthode.	Argo, nom d'un vaisseau.
Auspice, présage.	Hart, corde.
Autan, vent furieux.	Hospice, hôpital.
Autel d'église.	Autant, adv.
Auteur, créateur.	Hôtel, maison.
	Hauteur, élévation.
Avant, adv. ou prép.	A vent, temps qui précède Noël.
Avez, du verbe avoir.	À vent, moulin à vent.
Bâiller, respirer en ouvrant la bouche.	Ave, prière.
Balai, pour balayer.	Bailler, donner.
Banc, siège.	Ballet, cœur de danse.
Basse, instrument ou voix.	Ban, publication.
Bât, de bête de somme.	Basse (adj. fém.)
Batiste, toile.	Bat, de battre.
Beau.	Bas.
Beaucoup.	Bas de soie, etc.
Beauté.	Baptiste, prénom.
Belle (adj. fém.)	Baux.
Béni, en parlant de ce qui n'est pas consacré à Dieu.	Bots, plur. de l'adj. bot.
Bête, animal.	Beau cou.
Boîte, coffret.	Botté.
Bon.	Bayle (subst. propre).
Bonace, temps calme.	Béni, en parlant de ce qui est consacré à Dieu.
Bout, extrémité.	Bette, plante.
Brocard, raillerie.	Boite, en parlant du vin.
Ça.	Boîte (verbe).
Çaisse.	Bond.
Camp de soldats.	Bonasse, trop bon.
Canne, sorte de bâton.	Bon, du thé bou.
Car.	Bout, du verbe bouillir.
Carte à jouer.	Boue, fange.
Cartier, marchand de cartes.	Brocart, étoffe de soie.
Ce.	Broquart, jeune bête fauve.
Céans.	Sa.
Ceint, part. du verbe ceindre.	Qu'est-ce, pour que est-ce.
Celle, fém. de celui.	Quand.
Cène, dernier souper de J.-C.	Quant.
Censé, réputé.	Cane, femelle du canard.
	Quart, quatrième partie.
	Quarte.
	Quartier, un beau quartier.
	Se.
	Séant, part. du verbe seoir.
	Sain, saine.
	Saint, sainte.
	Selle de cheval.
	Selle (verbe).
	Cèle (verbe).
	Scelle (verbe).
	Seine, rivière ou filet.
	Scène de théâtre.
	Saine, qui a de la santé.
	Sensé, qui a du sens.
	C'en, c'en est fait.
	S'en, il s'en va.
	Sang, verser son sang.
	Sens commun.
	Sans, prép.
	Sent, du verbe sentir.
Centaine (adj. numéral).	Sentène (subst. fém.).

(1) « La pomme à la plus belle, » a dit l'antique adage; Un plus heureux a dit : « La rose à la plus sage. »

Centon, <i>pièce de poésie.</i>	Santon, <i>sorte de moine turc.</i>	Descartes, <i>philosophe.</i>	Des cartes, <i>pour de les cartes.</i>
Cerf, <i>animal.</i>	Sentons, <i>du verbe sentir.</i>	Deuil, <i>habit de deuil.</i>	D'œil, <i>coup d'œil, clin d'œil.</i>
Ces.	Serf, <i>esclave.</i>	Différent (<i>subst. et adj.</i>).	Différent, <i>part. du verbe diffé-</i> <i>rer.</i>
C'est, <i>pour ce est.</i>	Ses.	Didon, <i>reine de Car-</i> <i>thage.</i>	Dis donc : <i>dis donc ce que tu</i> <i>sais.</i>
Cet.	S'est, <i>pour se est.</i>	Dime, <i>payer la dîme.</i>	Dit donc, <i>il dit donc que...</i>
Chair d'animal.	Sept.	Divers, <i>les peuples di-</i> <i>vers.</i>	Dimes, <i>nous dîmes hier.</i>
Champ, <i>terre.</i>	Cher, <i>rivière.</i>	Doigt, <i>partie de la main.</i>	D'hiver, <i>les fruits d'hiver</i>
Chaos, <i>la nuit du chaos.</i>	Cher (<i>adj.</i>).	Don, <i>présent.</i>	(Dois, <i>du verbe devoir.</i>
Chaud.	Chère, <i>bonne chère.</i>	Doux, <i>douce.</i>	Doit, <i>idem.</i>
Chêne, <i>arbre.</i>	Chaire à <i>prêcher.</i>	Du, <i>pour de le.</i>	D'oie, <i>pour de oie.</i>
Chœur de <i>musique ou</i> <i>d'une église.</i>	Chant, <i>action de chanter.</i>	Eau, <i>un des quatre</i> <i>éléments.</i>	Don Pedre.
Choix.	Cahot, <i>saut d'une voiture.</i>	Écho, <i>répétition de son.</i>	Dom Calmet.
Chrie, <i>sorte d'amplifi-</i> <i>cation.</i>	Chaux, <i>ciment.</i>	Emploi, <i>charge.</i>	Donc.
Cil des yeux.	Chaîne, <i>lien.</i>	Enter, <i>greffer.</i>	Dont.
Cité.	Cœur, <i>partie de l'animal, et</i> <i>fig. courage.</i>	Envie, <i>désir, jalousie.</i>	Doubs, <i>rivière.</i>
Clause, <i>article, con-</i> <i>dition.</i>	Qu'heur, <i>pour que heur.</i>	Ere, <i>époque.</i>	Dû (<i>subst. mas.</i>)
Clerc d'église, <i>de no-</i> <i>taire ou d'avoué.</i>	Choie, <i>je choie, tu choies.</i>	Es, <i>tu es, il est.</i>	Dus, <i>je dus, tu dus.</i>
Clou de fer.	Crie, <i>du verbe crier.</i>	Et.	Dut, <i>il dut, qu'il dût, du v. de-</i> <i>voir.</i>
Colon, <i>cultivateur.</i>	S'il, <i>pour si il.</i>	Étaim, <i>partie fine de</i> <i>la laine.</i>	Au, <i>pour à le. (Voy. Haut et O.)</i>
Conte, <i> récit.</i>	Citer,	Étang, <i>part. du verbe</i> <i>être.</i>	Écot, <i>payer son écot.</i>
Content, <i>satisfait.</i>	Close, <i>part. du verbe clore.</i>	État.	Emploie, <i>que j'emploie.</i>
Corps de l'homme.	Clair, <i>clair; Saint-Clair.</i>	Étourdi.	Emploies, <i>que tu emploies.</i>
Côte, <i>os; rivage; pen-</i> <i>chant.</i>	Cloud, <i>Saint-Cloud.</i>	Être, <i>verbe.</i>	Emploient, <i>qu'ils emploient.</i>
Cou, <i>partie du corps.</i>	Colomb (<i>subst. propre</i>).	Eux.	Hanter, <i>fréquenter.</i>
Cour d'une maison.	Compte, <i>calcul.</i>	Exaucer, <i>écouter favo-</i> <i>rablement.</i>	A l'envi; <i>travailler à l'envi.</i>
Crème, <i>de bonne crème.</i>	Comte, <i>titre.</i>	Excédant, <i>part. du</i> <i>verbe excéder.</i>	Hère, <i>un pauvre hère.</i>
Cri, <i>action de crier.</i>	Contant, <i>du verbe conter.</i>	Excellent, <i>part. du</i> <i>verbe exceller.</i>	Erre, <i>j'erre, tu erres.</i>
Crin de cheval.	Comptant, <i>du verbe compter.</i>	Faire, <i>verbe.</i>	Es, <i>vieux mot qui veut dire</i> <i>dans les.</i>
Croix, <i>la sainte croix.</i>	Qu'on tend, <i>pour que on tend.</i>	Fait, <i>action.</i>	Aie, <i>du verbe avoir.</i>
Cru, <i>non cuit.</i>	Cor, <i>instrument.</i>	Faite, <i>sommet.</i>	Haie, <i>une haie d'épines.</i>
Cuir, <i>peau.</i>	Cor aux pieds.	Faon de biche.	Hais, <i>je hais.</i>
Cygne, <i>oiseau.</i>	Qu'or, <i>pour que or.</i>	Fasse, <i>du verbe faire.</i>	Hé, <i>eh!</i>
Cyr, <i>Saint-Cyr.</i>	Cote, <i>marque numérale.</i>	Faux, <i>fausse.</i>	Étaim, <i>métal.</i>
Dans, <i> prép.</i>	Cotte d'armes.	Férie, <i>vacance.</i>	Éteint, <i>part. du verbe éteindre.</i>
Danse, <i>action de danser.</i>	Qnote-part.	Fis, <i>je fis, il fit.</i>	Étang, <i>amas d'eau.</i>
Date d'une lettre.	Coût, <i>ce qu'une chose coûte.</i>	Fi.	Étends, <i>j'étends, il étend.</i>
Dégouter, <i>causer du</i> <i>dégoût.</i>	Coup, <i>un bon coup.</i>	Fin (<i>subst. et adj.</i>).	OEta, <i>montagne de Thessalie.</i>
Delà.	Couds, <i>tu couds, il coud.</i>	Flan, <i>sorte de tarte.</i>	A l'étourdie, <i>étourdimement.</i>
Délasser, <i>ôter la fatigue.</i>	Cours, <i>lieu de promenade.</i>	Foi, <i>croyance, fidélité.</i>	Hêtre, <i>arbre.</i>
Des pour de les.	Cours d'étude.		OEufs de poule.
	Court, <i>courte.</i>		
	Crème, <i>le saint chrême.</i>		
	Cric, <i>machine à lever des sar-</i> <i>deaux.</i>		
	Christ, <i>dans Jésus-Christ. Voy.</i> <i>Chrie.</i>		
	Craint, <i>part. du verbe craindre.</i>		
	Crois, <i>je crois, il croit.</i>		
	Croie, <i>du v. croire.</i>		
	Croit, <i>je crois, il croît, du verbe</i> <i>croître.</i>		
	Crû.		
	Crue des eaux.		
	Cuire (<i>verbe</i>).		
	Signe, <i>marque.</i>		
	Cire, <i>bougie.</i>		
	Sir, <i>mot purement anglais.</i>		
	Sire, <i>en parlant au roi.</i>		
	Dent d'animal.		
	Dam, <i>dommage.</i>		
	D'en, <i>je crains d'en être dupe.</i>		
	Dense, <i>épais.</i>		
	Datte, <i>fruit du palmier.</i>		
	Dégoutter, <i>tomber goutte à</i> <i>goutte.</i>		
	De là (<i>adverbe</i>).		
	De la, <i>de la patience.</i>		
	Délacer, <i>ôter un lacet.</i>		
	Dès.		
	Dais.		
	Deys, <i>les deys d'Alger et de</i> <i>Tunis.</i>		

Fonds de terre.	Fond de tonneau; au fond.	Legs de testament.
Fonds, du verbe foudre.	Font, ils font.	L'es : fou! tu l'es.
	Fonts baptismaux.	L'est : fou! il l'est.
Forêt, bois.	Foret, instrument pour percer.	Laie, femelle du sanglier; route étroite dans une forêt.
Forçat, galérien.	Forez, le Forez, province.	L'aie, que je l'aie, que tu l'aies, qu'ils l'aient. Voy. Laid.
Format d'un livre.	Força, il força du verbe forcer.	Leurs, pour d'eux, d'elles.
Fort (subst., adj. et adv.).	Forma, il forma du verbe former.	Leurre, appât.
Fosse (subst. fem.).	For, le for intérieur.	Le vin fortifie l'estomac.
Fossé (subst. mas.).	Fausse, féminin de faux.	Lisse, uni, poli.
Fournil, lieu où est le four.	Faussé, part. du verbe fausser.	Lieue, mesure itinéraire.
Frais (subst. et adj.).	Fournis, je fournis, il fournit, qu'il fournit.	L'île de Malte.
Fume, il fume, du verbe fumer.	Frai, reproduction des poissons.	L'Ain, rivière.
Fusse, que je fusse, que tu fusses.	Fret, louage d'un vaisseau.	Lyon, ville.
Gai, joyeux.	Fûmes, nous fûmes, du v. être.	Lions, nous lions, du verbelier.
Gale, maladie.	Fut-ce, fut-ce un fou qu'Alexandre?	L'Yonne, la Yonne, rivière.
Gant à mettre aux mains.	Guet, le guet vient de passer.	Lyre (subst. fem.).
	Gué d'une rivière.	Lis, je lis, il lit.
	Galle, noix de Galle.	Lis, fleur.
	Galles, le pays de Galles.	Lie de vin.
	Gand, ville.	L'on, l'on veut plaire.
	Jet d'eau.	L'ont, ils l'ont connu.
Géai, oiseau.	J'ai, du verbe avoir.	L'oe, pour la oie.
	J'aie, que j'aie, que tu aies.	Lods, redevance.
	Jais, noir comme du jais.	L'eau.
	Gent, la gent lionne.	Loue, du verbe louer.
Gens, hommes ou femmes.	Jean (subst. propre).	Lusse, que je lusse, que tu lusses.
	Jan, terme de trictrac.	L'euusse, que je l'euusse, que tu l'euusses.
	J'en, j'en sors.	Luth, instrument.
Goutte d'eau.	Goûte, du verbe goûter.	Lutte, sorte de combat.
Grace, faveur.	Grasse (adj. fem.).	Lissée, fem. de lissé.
	Grasse, ville.	M'a, il m'a frappé.
Gris (adj.).	Gril, ustensile de cuisine.	Met, du verbe mettre.
Guère (adv.).	Guerre, l'opposé de paix.	M'ait; il faut qu'il m'ait trompé.
Haut (adj. mas.).	Aux, pour à les.	Mein, rivière.
	Aux, plur. d'ail.	Maint, mainie.
Haute (adj. fem.).	Hôte, étranger.	M'ètre, pour être à moi.
	Ote, j'ôte, tu ôtes, il ôte.	Mandat (subst.).
Héros, personnage célèbre.	Héraut d'armes.	Manda, du verbe mander.
Hochet d'enfant.	Hérault, rivière.	Mende, ville.
Homard, écrevisse de mer.	Héro, subst. propre.	Mantes, ville.
	Hochait, du verbe hocher.	Menthe, plante.
	Omar (subst. propre).	Mente : je ne veux pas qu'il mente.
Horion, coup déchargé sur la tête.	Orion, constellation.	Mare d'eau.
Hors.	Or, métal. Or, conjonction.	Marchant, part. du verbe marcher.
Jeune (adj.).	Jeune (subst. mas.).	Marri, fâché.
Joug, fardeau.	Joue, partie du visage.	M'as : tu m'as désobligé.
Jus de viande.	J'eus, j'eus, il eut, qu'il eût.	Mentons, du verbe mentir
La (art. fem.).	Là (adverbe.)	Mère, qui a des enfants.
	L'a, il l'a reçue.	Maire, officier civil.
Lacet de soie.	Laçait, du verbe lacer.	Mais (conjonction).
Lacs, filets.	Lassait, du verbe lasser.	M'aies, que tu m'aies, qu'ils m'aient.
	Las, fatigué.	M'es, pour es à moi.
	Lait de chèvre.	M'est, pour est à moi.
Laid, laide.	Lai, un frère lai.	Mets, je mets, tu mets, il met.
	L'ait, je veux qu'il l'ait. Voy. Les.	Mets, chose à manger. (Voyez Mai.)
L'aine, partie du corps.	L'Aisne, rivière.	Mètre, mesure.
	Laine de brebis.	Meurs, du v. mourir.
Laon, ville.	Lent (adj.)	Mi, à mi-côte.
Lard, graisse ferme.	L'an, le jour de l'an.	Mi, note de musique.
Larme, qui sort des yeux.	L'art de charmer.	Mille, mille cavaliers.
L'attention, pour la attention.	L'arme du ridicule.	Moi (pron. pers.)
	La tension, état de ce qui est tendu.	Mon (adj. possessif.)
Leçon, précepte.	Le son des cloches.	Legs de testament.
	Le sont : fous! ils le sont.	L'es : fou! tu l'es.
Lé, largeur d'une étoffe.	Lez, à côté de, St-Denis-lez-Paris. (Vieux terme.)	L'est : fou! il l'est.
		Laie, femelle du sanglier; route étroite dans une forêt.
		L'aie, que je l'aie, que tu l'aies, qu'ils l'aient. Voy. Laid.
		Leurs, pour d'eux, d'elles.
		Leurre, appât.
		Le vin fortifie l'estomac.
		Lisse, uni, poli.
		Lieue, mesure itinéraire.
		L'île de Malte.
		L'Ain, rivière.
		Lyon, ville.
		Lions, nous lions, du verbelier.
		L'Yonne, la Yonne, rivière.
		Lyre (subst. fem.).
		Lis, je lis, il lit.
		Lis, fleur.
		Lie de vin.
		L'on, l'on veut plaire.
		L'ont, ils l'ont connu.
		L'oe, pour la oie.
		Lods, redevance.
		L'eau.
		Loue, du verbe louer.
		Lusse, que je lusse, que tu lusses.
		L'euusse, que je l'euusse, que tu l'euusses.
		Luth, instrument.
		Lutte, sorte de combat.
		Lissée, fem. de lissé.
		M'a, il m'a frappé.
		Met, du verbe mettre.
		M'ait; il faut qu'il m'ait trompé.
		Mein, rivière.
		Maint, mainie.
		M'ètre, pour être à moi.
		Mandat (subst.).
		Manda, du verbe mander.
		Mende, ville.
		Mantes, ville.
		Menthe, plante.
		Mente : je ne veux pas qu'il mente.
		Mare d'eau.
		Marchant, part. du verbe marcher.
		Marri, fâché.
		M'as : tu m'as désobligé.
		Mentons, du verbe mentir
		Mère, qui a des enfants.
		Maire, officier civil.
		Mais (conjonction).
		M'aies, que tu m'aies, qu'ils m'aient.
		M'es, pour es à moi.
		M'est, pour est à moi.
		Mets, je mets, tu mets, il met.
		Mets, chose à manger. (Voyez Mai.)
		Mètre, mesure.
		Meurs, du v. mourir.
		Mi, à mi-côte.
		Mi, note de musique.
		Mille, mille cavaliers.
		Moi (pron. pers.)
		Mon (adj. possessif.)
		Legs de testament.
		L'es : fou! tu l'es.
		L'est : fou! il l'est.
		Laie, femelle du sanglier; route étroite dans une forêt.
		L'aie, que je l'aie, que tu l'aies, qu'ils l'aient. Voy. Laid.
		Leurs, pour d'eux, d'elles.
		Leurre, appât.
		Le vin fortifie l'estomac.
		Lisse, uni, poli.
		Lieue, mesure itinéraire.
		L'île de Malte.
		L'Ain, rivière.
		Lyon, ville.
		Lions, nous lions, du verbelier.
		L'Yonne, la Yonne, rivière.
		Lyre (subst. fem.).
		Lis, je lis, il lit.
		Lis, fleur.
		Lie de vin.
		L'on, l'on veut plaire.
		L'ont, ils l'ont connu.
		L'oe, pour la oie.
		Lods, redevance.
		L'eau.
		Loue, du verbe louer.
		Lusse, que je lusse, que tu lusses.
		L'euusse, que je l'euusse, que tu l'euusses.
		Luth, instrument.
		Lutte, sorte de combat.
		Lissée, fem. de lissé.
		M'a, il m'a frappé.
		Met, du verbe mettre.
		M'ait; il faut qu'il m'ait trompé.
		Mein, rivière.
		Maint, mainie.
		M'ètre, pour être à moi.
		Mandat (subst.).
		Manda, du verbe mander.
		Mende, ville.
		Mantes, ville.
		Menthe, plante.
		Mente : je ne veux pas qu'il mente.
		Mare d'eau.
		Marchant, part. du verbe marcher.
		Marri, fâché.
		M'as : tu m'as désobligé.
		Mentons, du verbe mentir
		Mère, qui a des enfants.
		Maire, officier civil.
		Mais (conjonction).
		M'aies, que tu m'aies, qu'ils m'aient.
		M'es, pour es à moi.
		M'est, pour est à moi.
		Mets, je mets, tu mets, il met.
		Mets, chose à manger. (Voyez Mai.)
		Mètre, mesure.
		Meurs, du v. mourir.
		Mi, à mi-côte.
		Mi, note de musique.
		Mille, mille cavaliers.
		Moi (pron. pers.)
		Mon (adj. possessif.)

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Mort, la mort.	Mors d'un cheval.	Parce que, par la raison que.	Par ce que, par les choses que.
Mort, part. du verbe mourir.	Mord, il mord.	Paris, ville capitale.	Pari, gagner un pari.
Mot, le mot, les mots.	Mords : mords-les.	Parterre (subst. mas.)	Parie, je parie, tu paries.
Mou de veau.	Maux : les maux de la vie.	Parti, résolution, condition, personne à marier, troupe de gens de guerre.	Par terre, être par terre.
Mou (adj.)	Meaux, ville.	Pause, repos.	Partie, portion ; partie de campagne.
Mu, part. du verbe mourir.	Moût, vin nouveau.	Peau, une peau blanche.	Partis, je partis, il partit, qu'il partit.
Mur, muraille.	Moue, grimace.	Pensée, opinion.	Pose, l'action de poser ; je pose, tu poses, il pose.
Naître, venir au monde.	Mouds, je mouds, il moud.	Pensée, fleur.	Pau, ville de France.
Naît, il naît.	M'eus, quand tu m'eus parlé.	Penser, raisonner, etc.	Pô, fleuve d'Italie.
Né, part. du verbe naître.	M'eût, quoiqu'il m'eût parlé.	Perçant, un cri perçant.	Pot, un pot, des pots.
Négligent (subst. et adj.)	Mûr, mûre.	Perce, du verbe percer, et mettre en perce.	Pène de serrure.
Neige, blanc comme neige.	Mûre, fruit.	Père, qui a des enfants.	Pansée, la plaie est pansée.
Ni, ni vous ni lui.	N'âtre, pour ne être.	Persée (subst. propre).	Panser, traiter.
Nœud, faire un nœud.	Nais, je nais, tu nais.	Peu, opposé de beaucoup.	Persan, né en Perse.
Noix, fruit.	N'aie, que je n'aie, que tu n'aies.	Peut-être (adv.)	Perse, royaume d'Asie.
Nom, un grand nom.	N'es, tu n'es, il n'est.	Pinte, mesure.	Perse, poète satirique.
Nourrice (subst. fém.)	Nez, partie du visage.	Plaie, cicatrice, fléau.	Paire, couple. Voy. Pair.
Noyer, arbre.	Négligeant, part. du verbe négliger.	Plaine, la plaine.	Percée, une porte percée.
Nue, qui est sans vêtements.	N'ai-je pas raison ?	Plainte, gémissement.	Peux, je peux, il peut.
Nuit, la nuit obscure.	Nid d'oiseau.	Plan, le plan d'un ouvrage.	Peut être, cela peut être.
O, ô douleur !	N'y, pour ne y.	Plein (adj. mas.)	Peinte, la rage est peinte sur son front.
OEufs, des œufs de poule.	Neuf personnes.	Point, jen'en veux point : le jour point : un point d'aiguille.	Plais, je plais, il plaît.
Oint, oint et sacré.	Noies, tu te noies, il se noie.	Pois, légume.	Pleine, fém. de plein.
Ombre, obscurité.	Non (adverbe.)	Police, la haute police.	Plinthe, terme de menuiserie.
On.	N'ont, ils n'ont rien.	Polisson, vaurien.	Plant, un jeune plant.
Or, métal.	Nourrisse, il faut que je nourrisse.	Pont, un beau pont.	Plain, uni, de plain pied.
Or (conj.)	Noyé, part. du verbe noyer.	Pou, vermine.	Plains, je plains, il plaint.
Ordinand, celui qui doit recevoir les ordres.	N'eus, tu n'eus, il n'eut.	Précédent, le chapitre précédent.	Plu, il a plu, du v. pleuvoir ; elle a plu, du v. plaie.
Ou, ou vous ou moi.	N'eût, il faudrait qu'il n'eût rien.	Prémices, les prémices de la terre.	Plut, il plut hier ; elle plut autrefois. Voyez Plu.
Oubli, manque de souvenir.	Nuis, je nuis.	Président, il est président de la chambre.	Plût, plût à Dieu que,
Oui, je le veux bien.	Nul, il a nul.	Prêt, un prêt, prêt à tout.	Poing, un coup de poing.
Oui, entendu.	Nuits, ville de France.	Prix, valeur ou récompense.	Poids, pesanteur.
Pain à manger ; à cacher.	Nuys, ville d'Allemagne.	Pouce de la main.	Pois, résine.
Pair de France.	Oh, oh ! pour cela, non.	Puce, insecte.	Ponah ! exclamation.
Pair ou non.	Ho ! ho ! que dites-vous ?	Puits, un puits profond.	Polisse, que je polisse, que tu polisses, du verbe polir.
Paix.	Au, aux, pour à le, à les.	Pus, humeur blanchâtre.	Nous polissons, de polir.
Palais d'un roi, de la bouche.	Aulx, pluriel de ail.	Quand (conjonction).	Nous polignons, de policer.
Pâle, blême.	Eau, un des quatre éléments. Voy. Eau et Haut.		Pond, du verbe pondre.
Paon, oiseau.	Eux (pron. pers.).		Pouls, battement des artères.
Panse, ventre : je panse la plaie.	Oing, du vieux oing.		Précédant, part. : il va précédant les autres.
Par (prép.).	Ombre, jeu de cartes.		Prémises, terme de logique.
	Ont, du verbe avoir.		Présidant, part., je l'ai vu présidant cette assemblée.
	Hors.		Près, il est près de tomber.
	Ordinant, évêque qui confère les ordres.		
	Où, où allez-vous ? l'espoir où je me fonde.		
	AOût, mois.		
	Oublie, pâtisserie.		
	Onie, l'un des cinq sens.		
	Pin, arbre.		
	Peins, je peins, il peint.		
	Peint, part. du verbe peindre.		
	Perds, je perds, il perd.		
	Pers (adj.), des yeux pers.		
	Pais, je pais, il pait.		
	Pet, vent.		
	Palet, disque.		
	Pale (subst. fém.).		
	Pan de muraille.		
	Pan, dieu des bergers.		
	Pends, je pends, il pend.		
	Pense, je pense, tu penses.		
	Pars, je pars, il part.		

Quelle, quelle magnificence!	Qu'elle, je crois qu'elle pleure.	Soit (conj.).
Queue d'animal, etc.	Queux, cuisinier.	Soit, soit, soient, du verbe être.
Quoi, c'est à quoi je songe; quoi! tout de bon?	Qu'eux, pour que eux.	Soie, de la belle soie.
Quoique (conj.), quoi qu'il m'aime.	Coi, tranquille.	Seoir (verbe).
Raisonner, faire des raisonnements.	Quoi qu'il fasse, c. - à - dire quelque chose qu'il fasse.	Sont, ils sont aimables.
Rang, ordre, dignité.	Résonner, retentir.	Sonné, midi est sonné.
Ras, rase.	Rends, je rends, il rend.	Sonnez, terme de tritrac.
Reine, femme d'un roi.	Rat, animal.	Sorie, laine d'Espagne.
Requin, poisson.	Renne, animal.	Saur (adj.), hareng saur.
Résident, envoyé diplomatique.	Rennes, ville.	Sors, je sors, il sort.
Rets, filets.	Rènes, bride.	Saut, action de sauter. Voyez Seau.
Rhin, fleuve.	Requint, le quint et requint.	Soûl (adj.).
Bis, un ris agréable, je ris.	Résident, part. du verbe résider.	Sous (prép.).
Rond (subst. ou adj.).	Retz (le cardinal de).	Soufre, corps combustible.
Roux, rousse.	Raie, poisson, ligne.	Statue, figure.
Rubicond (adj.).	Reins, avoir les reins forts.	Statut, règlement.
Sa (adj. poss. fém.)	Rit, il rit, qu'il rit.	Sûr, aigret.
Sabbat, le jour du sabbat.	Riz, plante des pays chauds.	Sur (prép.).
Saignons, verbe saigner.	Rond, romps, il rompt.	Surtout, vêtement.
Saint, sainte.	Roue de voiture.	Sylla, Romain célèbre.
Sainte, fém. de saint.	Rubicon, fleuve.	Ta, fém. de ton.
Salle, appartement.	Ça, pour cela.	Taie, tache blanche, ou enveloppe d'oreiller.
Salon, grande salle.	Çà, çà et là.	Tais, je tais, il tait. Voy. Tes.
Sans (prép.).	Ça, pour ce a.	Tan, pour tanner les cuirs. Voy. Temps.
Santé, bonne santé.	Saba, la reine de Saba.	Tante, parente.
Saule, arbrisseau.	Ceignons, du verbe ceindre.	Tapis de Turquie.
Sceptique, qui doute de tout.	Sain, saine.	Taux, prix.
Seau, un seau d'eau.	Ceint, part. du verbe ceindre.	Teint, un teint frais.
Seigneur, maître.	Sein, giron.	Teint, part. du verbe teindre.
Seine, rivière ou filet.	Seing, seing privé.	Teinte, une teinte agréable, soie teinte.
Serein (adj.).	Cinq (adj. num.). Voy. Ceint.	Tel, adj. m., fém. telle.
Sentier, petit chemin.	Ceinte, part. du verbe ceindre.	Ten, il l'en remettra.
Servante (subst. fém.).	Cinthe, montagne de Délos.	Temps, le beau temps.
Session, séance d'un concile.	Saintes, ville de France.	Terre, le ciel et la terre.
Si (adv. ou conj.)	Sale (adj. mas. et fém.).	Taire (verbe).
Sion, montagne.	Salons, ville; nous salons, du verbe saler.	T'es, t'est, de être.
Simon, nom de saint.	Sang, liqueur rouge.	Têt, lesson.
Sinon, le perfide Sinon.	Sens, jugement.	Toi (pron. pers.).
Sire, en parlant au roi.	Cens, dénombrement, redévance. (On prononce cance.)	Toit, couverture de maison.
Site, un site agréable.	Sens, je sens, il sent. Voyez Cent.	Taon, grosse mouche.
Soc de charrue.	Sentez, du verbe sentir.	Thon, poisson de mer.
	Sole, poisson.	T-on, a-t-on payé?
	Septique, qui fait pourrir.	Tonds, je tonds, il tond.
	Seeau, grand cachet.	Tords, je tords, il tord.
	Sceaux, village.	Tors, torse.
	Sots, qu'ils sont sots!	Tours, ville.
	Saigneur, qui saigne.	Tous, pluriel de tout.
	Saine, fém. de sain. Voy. Cène.	Toux, maladie.
	Serin, oiseau.	Toue, bateau.
	Sentiez, vous sentiez.	Trace (subst.): je trace, il trace.
	Cervantes, écrivain espagnol.	Traces, tu traces.
	Cession, action de céder.	Thrace, la Thrace, le Thrace belliqueux.
	Sis, situé.	Trés (adv.)
	S'y, pour se y.	Trais, je traie, tu traie.
	Scie, instrument.	Tribu, la tribu de Judas.
	Ci, pour ici.	Troie, ville de Phrygie.
	Six (adj. num.).	Troyes, ville de Champagne.
	Scion d'arbre.	Trot, allure.
	Si on, pour si l'on.	Tirant, cordon.
	Simon, général athénien.	Tirant, part. du verbe tirer.
	Sinon, vous viendrez, sinon.	Va, il va. Va te promener.
	Cire, bougie. Voyez Cyr.	Venter, faire du vent.
	Cite, dit verbe citer.	Vaine, fém. de l'adj. vain.
	Scythe, qui est de la Scythie.	Van, avec lequel on vanne.
	Socque, chaussure de bois.	Vends, je vends, il vend.
		Vante, je vante, tu vantes.
		Vert (adj.)
		Verre à boire.
		Vers, poésie.
		Vers (prép.).

Verrat, le mâle de la truie.	Verras, tu verras, il verra.	Vœu, promesse.	Veux, je veux, il veut.
Vesce, graine.	Vesse, ventosité.	Voix, son.	Voie, chemin, moyen. Que je voie.
Vêts, je vêts, il vêt.	Vais, je vais.		Vois, je vois, il voit.
Vice, opposé de vertu.	Visse, que je visse, que tu visses.		Voies, que tu voies, qu'il voie, qu'ils voient.
Vile, une ame vile.	Vis, escalier en vis.		Vau, à vau-l'eau.
	Ville, cité.		Vaud, le pays de Vaud.
	Vain, homme vain.	Vos.	Vaux, par mouts et par vaur.
Vin à boire.	Vingt (adj. numéral).		Veau, animal.
	Vins, je vins, tu vins, il vint, qu'il vint.	Votre, votre fils.	Vôtre, le vôtre.
Violat, où il entre de la violette.	Viola, il viola.		Vautre, il se vautre.

FIGURES DE CONSTRUCTION.

Lévizac ajoute, à son article sur les *tropes*, les *figures de construction* suivantes, savoir : l'*inversion* ou *hyperbate*, l'*ellipse*, le *zeugme*, le *pléonasme*, la *répétition*, la *gradation*, la *conjonction* et la *disjonction*.

DE L'INVERSION OU HYPERBATE.

L'*inversion*, en latin *inversio*, formé de *in*, dans, et de *vertere*, changer, est la transposition d'un mot dans une place autre que celle qu'on lui assigne ordinairement. C'est le dérangement de l'ordre naturel et ordinaire. L'*inversion* est donc un écart ; mais cet écart n'a rien de vicieux, lorsqu'il n'empêche pas que celui qui parle ou qui écrit ne soit aisément et clairement entendu ; quand il ajoute à la clarté, il devient la loi. « Les *inversions*, dit du Marsais, doivent être faciles à démêler. L'esprit veut être occupé, mais d'une occupation douce et facile, et non par un travail pénible. Que l'*inversion* n'ôte donc jamais à l'esprit le plaisir de se savoir gré d'apercevoir le sens malgré la transposition, et de placer en lui-même, par un simple regard, tous les mots dans l'ordre selon lequel seul ils lui présentent un sens, après que la phrase est finie. »

L'*inversion* rend quelquefois le discours plus clair ; mais son effet ordinaire est de donner aux phrases plus de grace ou plus d'énergie. Nous établissons donc comme une règle sûre, qu'on ne doit employer l'*inversion* que pour la clarté, ou l'énergie, ou l'harmonie.

On peut distinguer deux sortes d'*inversion* en

français ; les unes plus, et les autres moins sensibles. Ce beau passage de Fléchier nous en fournit un exemple : *La valeur n'est qu'une chose aveugle et impétueuse, qui se trouble et se précipite, si elle n'est éclairée et conduite par la probité et par la prudence ; et le capitaine n'est pas accompli, s'il ne renferme en soi l'homme éclairé et l'homme sage. Quelle discipline peut établir dans son camp celui qui ne peut régler ni son esprit ni sa conduite ? Et comment saura calmer ou émouvoir, selon ses desseins, dans une armée, tant de passions différentes, celui qui ne sera pas maître des siennes ?* Dans les deux premières phrases, les *inversions* sont peu sensibles, et néanmoins la conjonction *si*, avec ce qu'elle amène, est une véritable *inversion*, puisque, selon l'ordre ordinaire, elle devrait être à la tête de ces phrases. L'*inversion* est si sensible dans les deux dernières, qu'il est inutile de nous y arrêter.

Ces deux sortes d'*inversion*, quoique souvent employées dans tous les genres, ont néanmoins des destinations différentes ; les premières sont plus propres au style élevé, et devraient lui être en quelque sorte réservées ; les secondes conviennent mieux au style simple, mais sans en être l'apanage exclusif.

Passons maintenant aux différentes espèces d'*inversion*.

1° On place très-bien après le verbe le nom qui le régit, comme : *tout ce que lui promet l'amitié des Romains. — M. de Turenne fait voir tout ce que peut, pour la défense d'un royaume, un général d'armée qui s'est rendu digne de commander.* (Fléchier.)

2° On peut mettre encore avant le régissant le nom régi par la préposition *de*, précédée d'un substantif, d'un adjectif, ou d'un verbe, comme : *c'est d'un homme véritablement éclairé que je vous parle.* — *De tous les hommes, c'est le plus digne de pitié.* — *D'une voix entrecoupée de sanglots, ils s'écrièrent.*

3° On se sert également très-bien avant le régissant du nom régi, quand il est précédé de la préposition *à*, comme :

Sans doute *à ce discours* il ne s'attendait pas....

A tant d'injures, qu'avez-vous répondu ?

Mais le régime direct d'un verbe ne se transporte jamais avant le régissant. On en trouve néanmoins des exemples dans nos anciens poètes ; mais c'est une faute qu'on ne doit pas imiter. On ne peut plus dire :

Par mille inventions *le public* on dépouille.

On doit cueillir *le fruit*, et non *l'arbre* arracher

4° On emploie très-heureusement aussi avant le verbe les prépositions *après*, *dans*, *par*, *sous*, *contre*, etc., avec leur suite, comme : *après ses prières accoutumées, elle s'abaissait jusqu'à son néant.* — *Dans un tel état de faiblesse, et même de nullité, que pouvait-il entreprendre ?* — *Par la loi du corps, je tiens à ce monde qui passe, et par la foi, je tiens à Dieu qui ne passe point.* — *Contre des assauts si violents et si souvent répétés, il n'employait que la patience et la modération.* — *C'est sous M. de Turanne que le grand Marlborough apprit l'art de la guerre, etc.*

5° Enfin on transporte très-bien, avant la phrase principale, les conjonctions *quand*, *parce que*, *puisque*, *d'autant plus que*, *quoique*, *lorsque*, *soit que*, *tout.... que*, etc., avec la phrase qu'elles amènent : *puisque'il le veut, qu'il le fasse; tout austère que paraît la vertu, elle n'en est pas moins attrayante.*

Par les exemples que nous avons donnés, on voit que *l'inversion* est commune à la prose et à la poésie, et que cette dernière n'a guère plus de privilèges que la première. Néanmoins les *inversions*, quoique de la même nature, sont plus fréquentes dans la poésie, parce que plus l'esprit sera animé de passions fortes et de sentiments vifs, plus il s'en permettra, même sans s'en apercevoir. L'enthousiasme ne peut s'assujétir à un ordre trop régulier. Mais si les *inversions* sont forcées, si les règles de la langue sont violées, l'esprit est mécontent, et condamne le poète. Nous pourrions en citer beaucoup d'exemples ; nous nous bornerons à deux.

Racine a dit :

Ou lassés ou soumis,

Ma funeste amitié pèse à tous mes amis.

Lassés et soumis, à la tête de la phrase, font une *inversion* qu'il ne faut pas imiter, parce que ces

adjectifs, ou ces participes, qu'on les appelle comme on voudra, sont séparés des substantifs qu'ils modifient, non-seulement par le sujet et le verbe, mais encore par la préposition *à*, ce qui ne peut être permis en aucun cas.

Nous prendrons le second exemple dans Despréaux. Il a dit :

Que George vive ici, puisque George y sait vivre,
Qu'un million comptant, par ses fourbes acquis,
De clerc, jadis laquais, a fait comte et marquis.
Que Jaquin vive ici, dont l'adresse funeste
A causé plus de maux que la guerre et la peste.

L'inversion de ces vers est vicieuse, parce que, dans la première phrase, le relatif *que*, qui amène la phrase incidente *un million*, etc., se trouve séparé de son antécédent *George*, par *vive ici, puisque George y sait vivre*; ce qui n'est pas permis en notre langue. La même faute se trouve dans la seconde phrase.

Le nom d'*hyperbate*, que Lévizac donne aussi à *l'inversion*, se dit en grec *υπερβατον*, formé d'*υπερβαινω*, qui signifie *passer outre*.

DE L'ELLIPSE.

L'ellipse, en grec *ελλειψις*, défaut, manque, est le retranchement d'un ou de plusieurs mots nécessaires pour rendre la construction pleine et entière. Pour qu'une *ellipse* soit bonne, il faut que l'esprit puisse suppléer aisément la valeur des mots qu'on a jugé à propos d'omettre. Elle est vicieuse, toutes les fois qu'elle donne lieu à quelque équivoque, ou qu'elle jette de l'obscurité dans le discours.

L'ellipse doit son introduction dans les langues au désir qu'ont naturellement les hommes d'abréger le discours. En effet, elle le rend plus vif et plus concis, et lui donne, par ces qualités, un plus grand degré d'intérêt et de grace. L'usage de *l'ellipse* est plus ou moins fréquent, selon les langues. C'est un effet du climat. Plus les hommes ont eu de vivacité et de feu, moins ils ont exprimé de choses, et plus ils en ont laissé à deviner. Pour arriver plus promptement à leur but, ils ont dû négliger des idées accessoires ; il leur a suffi d'exprimer fortement celles qui étaient essentielles au sens qu'ils avaient dans l'esprit. Les hommes, au contraire, qui ont moins d'imagination et plus de flegme, ont dû manifester leurs idées avec plus de circonstances, et les laisser, pour ainsi dire, sortir une à une. Aussi y a-t-il une grande différence, sur ce point, entre les langues de l'orient et du midi, et celles du couchant et du nord.

L'observation que nous avons faite sur *l'inversion* a lieu aussi pour *l'ellipse* ; elle peut être plus ou moins sensible. On la soupçonne à peine dans cette phrase : *puissiez-vous être heureux !* quoi-

qu'elle y soit réellement, puisque c'est comme si l'on disait : *je souhaite que vous soyez heureux.*

Elle est plus sensible dans la réponse à cette phrase : *quand viendrez-vous? demain; c'est-à-dire: je viendrai demain.*

En voici d'autres exemples : *Nous ferons la moisson à la saint Louis, c'est-à-dire, à la fête de saint Louis.* — *Que vous a-t-il répondu? rien; c'est-à-dire, il ne m'a rien répondu.*

L'homme de génie tire un grand parti de l'ellipse. Citons deux exemples pris dans Corneille.

On dit à Médée : *Que vous reste-t-il? Moi, répond-elle. Ce moi, pour je me reste, est sublime; c'est plus qu'un long discours. Dans un autre morceau, Prusias s'adressant à Nicomède : Et que dois-je être? Roi, réplique Nicomède. Ce seul mot dit tout. Voilà du sublime, et du vrai sublime, qui n'aurait pas lieu sans l'expression elliptique.*

Il y a donc ellipse, dans les phrases, par le retranchement ou d'un seul mot, ou de plusieurs mots, ou même d'une phrase entière. Pour que ces ellipses soient bonnes, voici la règle que donne du Marsais :

Les ellipses doivent être telles, que celui qui lit ou qui écoute entende s'aisément le sens, qu'il ne s'aperçoive pas seulement qu'il y ait des mots supprimés dans ce qu'il lit, ou dans ce qu'on lui dit. Nous ajouterons : pourvu que ces ellipses soient reçues par l'usage.

Cette règle est exacte, et l'on peut dire qu'elle est la vraie pierre de touche de toute bonne ellipse. Mais ici il faut distinguer les genres : telle ellipse serait vicieuse en prose, qui ne l'est pas pour cela en vers. C'est faute d'avoir fait cette distinction, qu'un critique, plus Grammairien, sans doute, qu'homme de goût, a pris à tâche de censurer ce vers de Racine :

Je t'aimais inconstant, qu'eussé-je fait fidèle !

Il est certain que l'ellipse est forte et hardie. Mais peut-on se méprendre sur le sens que ce vers présente? et l'esprit ne supplée-t-il pas aisément, et sans le moindre travail, les mots que le poète a supprimés pour lui donner plus d'expression et de feu? est-il quelqu'un qui ne voie, dans l'instant même, qu'il signifie : *je t'aimais, quoique tu fusses inconstant; que n'aurais-je pas fait, si tu eusses été fidèle?* Mais quelle différence! le vers est hardi et énergique; la phrase qu'il représente est lourde et traînante. Cet avantage ne compense-t-il pas au moins la légère incorrection qu'on peut avec raison relever dans le second membre? Voici ce que dit à cette occasion l'abbé d'Olivet : « Ce qui rend l'ellipse, non-seulement » excusable, mais digne même de louange, c'est » lorsqu'il s'agit, comme ici, de s'exprimer vive- » ment, et de renfermer beaucoup de sens en peu » de paroles, surtout lorsqu'une violente passion

» agite la personne qui parle. Hermione, dans son » transport, voudrait pouvoir dire plus de choses » qu'elle n'articule de syllabes. » Mais cette ellipse serait généralement blâmée en prose et même en vers, si Hermione parlait de sang-froid.

Voici deux autres exemples bien frappants de la différence des genres. La Bruyère a dit : *Si j'épouse, Hermas, une femme avare, elle ne me ruinera point; si une joueuse, elle pourra s'enrichir; si une savante, elle pourra m'instruire; si une prude, elle ne sera point emportée; si une emportée, elle exercera ma patience; si une coquette, elle voudra me plaire; si une galante, elle le sera peut-être jusqu'à m'aimer; si une dévote..., répondez, Hermas, que dois-je attendre de celle qui veut tromper Dieu, et qui se trompe elle-même?* Les différentes ellipses de cette période sont claires, et en quelque sorte nécessaires, pour l'empêcher de languir par une répétition fastidieuse. D'où vient néanmoins qu'elles choquent? c'est que l'usage, cet arbitre souverain en matière de langage, ne les autorise pas en prose, où elles ont quelque chose de trop brusque, et par conséquent de désagréable. Mais ces ellipses n'auraient rien de choquant en poésie.

Delille a dit :

Le sol le plus ingrat connaîtra sa beauté.
Est-il nu? que des bois parent sa nudité.
Couvert? portez la hache en ces forêts profondes.
Humide? en lacs pompeux, en rivières fécondes,
Changez cette onde impure, et, par d'heureux travaux,
Corrigez à la fois l'air, la terre et les eaux.
Aride, enfin? cherchez, sondez, fouillez encore;
L'eau, lente à se trahir, peut-être est près d'éclorre.

Quel est l'homme de goût qui oserait blâmer cette ellipse? et cependant nous doutons qu'on la trouvât aussi heureuse en prose.

Quant aux ellipses qui ont besoin d'un commentaire pour être entendues, l'usage les rejette également en vers et en prose. Nous n'en donnerons que l'exemple suivant : On disait autrefois : *et qu'ainsi ne soit, pour dire : ce que je vous dis est si vrai que, etc.; pour preuve de ce que je vous dis, c'est que, etc.*; expression bizarre, qui doit se prendre en sens contraire de celui qu'elle semble avoir, puisqu'elle est affirmative quant au sens, et négative dans l'expression. Aussi l'usage l'a-t-il proscrite dans tous les genres. On la rejette également dans ce passage de Molière : *Il est manifestement atteint et convaincu de cette maladie, qu'on appelle mélancolie hypochondriaque, et qu'ainsi ne soit, pour diagnostic incontestable de ce que je dis, vous n'avez qu'à considérer ce grand sérieux, etc.*; et dans ces vers du bon La Fontaine :

C'est le cœur seul qui peut rendre tranquille;
Le cœur fait tout; le reste est inutile.
Qu'ainsi ne soit, voyons d'autres états.

L'usage de l'ellipse est très-fréquent dans la lan-

gue française. Les livres, mais surtout la conversation, en fourmillent. Ce que nous avons dit suffit pour les faire connaître, et pour en juger.

Mais nous avons encore à parler d'une *ellipse* qui est admise par des Grammairiens, et rejetée par d'autres. Une femme peut-elle dire : *je suis plus belle que mon frère* ; et un homme : *je suis plus savant que ma sœur* ? Vaugelas, et quelques Grammairiens après lui, blâment cette *ellipse*, quoiqu'ils conviennent qu'elle n'est pas absolument condamnable. Elle est loin d'être bonne, et il faut l'éviter, en se servant d'un autre tour ; car, dans ces phrases, l'adjectif regarde deux personnes de divers sexes ; et leur étant commun à toutes deux, il doit être aussi d'un genre commun, et non pas d'un genre qui ne convienne qu'à l'un des deux. Mais Chapelain répond : « Ce tour est une élégance qui consiste à la *sous-entente* (à l'*ellipse*) de l'adjectif dans le second membre... L'adjectif, pour ne regarder qu'un des deux sexes, ne laisse pas de convenir à l'autre par la *sous-entente*, qui, tacitement, le fait du genre qu'il faut ; et il n'est point besoin de recourir à un adjectif du genre commun pour rendre ces phrases bonnes, la *sous-entente* y remédiant suffisamment. » Thomas Corneille pensait de même. Aussi cette *ellipse* est-elle généralement admise ; et Saint-Évremond n'a pas fait difficulté de dire : *l'ame des femmes coquettes n'est pas moins fardée que leur visage*.

Nous n'avons pas besoin de prévenir que l'*ellipse* d'un mot régissant est mauvaise, toutes les fois que rien n'annonce ou n'indique ce mot. Telle est cette *ellipse* dans Molière :

Eh bien ! vous le pouvez, et *prendre* votre temps.

Il faut nécessairement : *vous devez prendre*.

DU ZEUGME.

Le *zeugme*, en grec ζευγμα, où il signifie *lien*, *connexion*, *assemblage*, ne diffère guère de l'*ellipse*. En effet, le *zeugme* est une figure par laquelle un mot déjà exprimé dans une proposition est sous-entendu dans une autre, qui lui est analogue ou même attachée. Un ou deux exemples suffiront pour faire comprendre cette figure.

Celui-ci est humble et modeste, malgré son grand mérite ; ceux-là, fiers et insolents, quoiqu'ils n'aient aucune instruction. On voit, dans cette phrase, que le verbe est exprimé dans le premier membre, où le sujet est singulier, et que dans le second membre il est sous-entendu, avec cette différence que le sujet est pluriel.

Nous trouvons un exemple bien frappant du *zeugme* dans ces deux vers de Delille :

C'est là qu'il faut porter, dans ses pieux transports,
Le juste, ses malheurs, le méchant, ses remords.

DU PLÉONASME.

Le *pléonasmе*, en grec πλεονασμος, *abondance*, lequel mot vient de πλεονάζω, *j'abonde*, dérivé lui-même de πλεος, *plein*, est le contraire de l'*ellipse*. C'est, en général, une surabondance dans l'expression. Il ne sert qu'à remplir le discours, et n'entre pour rien dans la construction des phrases dont on entend également le sens, qu'il y ait de ces mots surabondants, ou qu'il n'y en ait pas.

Pour qu'un *pléonasmе* soit bon, il faut qu'il soit autorisé par l'usage ; et l'on peut dire, en général, que les seuls *pléonasmes* qui le soient réellement sont ceux, ou qui donnent plus d'énergie au discours, ou qui marquent d'une manière plus claire le sentiment intérieur dont on est affecté. D'où il suit qu'on peut distinguer deux sortes de *pléonasmе*, l'un qui ne porte que sur l'expression, et l'autre qui porte en même temps sur le mouvement intérieur de l'âme.

Le premier a lieu par l'addition d'une locution explétive dont la construction pourrait se passer. *Moi, vous, même, en, etc.*, sont souvent des mots purement explétifs. *Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir ; faites-les-moi les plus laids que l'on puisse ; il vous la prend et l'emporte ; j'irai moi-même ; c'est lui-même ; je m'en retourne ; il s'en va ; voler en l'air ; les pierres tombent en bas ; qu'est-ce que c'est ?* etc. Ces façons de parler doivent être admises, quoiqu'elles soient composées de mots redondants et quelquefois combinés d'une manière qui ne nous paraît pas régulière ; et la raison en est qu'elles sont autorisées par l'usage, qui, dans toutes les langues, a force de loi.

C'est d'après ce principe que l'Académie veut que l'on conserve l'explétive *y* dans cette phrase où elle est absolument inutile : *c'est une affaire où il y va du salut de l'état* ; parce que, dit-elle, ce sont là des formules dont on ne peut rien ôter. En effet, où suffit pour le sens. *Il y va, il y a, il en est*, sont des formules autorisées dont on ne peut rien ôter.

Ne est aussi dans bien des cas une simple explétive ; mais alors ce n'est pas toujours une raison pour la retrancher. C'est encore le sentiment de l'Académie. Avec les verbes *empêcher, craindre*, et quelques autres, dit-elle, il faut nécessairement l'ajouter au verbe qui les suit, comme : *je crains qu'on ne vienne ; j'empêcherai bien que vous ne soyez du complot ; prenez garde qu'il ne vous touche*. Cette particule ne fait rien au sens ; c'est le *ne* ou le *quin* des Latins, et elle n'a, dans ces sortes de phrases, aucune force négative.

On peut mettre au nombre des *pléonasmes* de cette espèce ces mots : *enfin, seulement, à tout hasard, après tout, etc., etc.* Avec un peu d'usage

de la langue, il est toujours aisé de les reconnaître.

La seconde espèce de pléonasmie rend un service plus essentiel et plus raisonnable ; il répond au sentiment intérieur, et donne ainsi plus de force et d'énergie au discours. Il consiste ordinairement dans la répétition d'un même mot, et quelquefois dans l'addition d'un mot qui exprime la même idée, mais en la restreignant ou en l'étendant. L'impression du sentiment n'est pas passagère : elle est durable ; et c'est pendant qu'elle dure que nous laissons échapper ces mots qui font connaître jusqu'à quel point ce qui se passe en nous nous affecte.

C'est pour cette raison que l'usage autorise ces façons de parler : *s'il ne veut pas vous le dire, je vous le dirai, moi ; il lui appartient bien, à lui, de parler comme il fait ! je l'ai entendu de mes propres oreilles.*

C'est pourquoi Racine a dit :

Et que m'a fait à moi cette Troie où je cours ?

Et Molière :

Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,
Ce qu'on appelle vu.

Et je ne puis du tout me mettre dans l'esprit
Qu'il ait osé tenter les choses que l'on dit.

Tous ces pléonasmies sont autorisés par l'usage ; et le goût les admet, parce qu'ils ont quelque une des qualités que nous avons dit être essentielles à cette espèce de figure.

Mais l'usage et le goût rejettent également tous ceux qui ne sont qu'une pure répétition de la même idée, et qui, au lieu de donner de la force ou de la grace au discours, ne font que le rendre lâche et traînant. Telles seraient ces expressions : *s'entr'égorgier les uns les autres ; engagements réciproques de part et d'autre ; cadavres inanimés ; tempête orageuse, etc.*

Voici un pléonasmie de ce genre qui est assez fréquent ; nous l'avons trouvé dans un petit écrit : *Dans le principe, pour déconcerter et faire trembler les factieux, on n'aurait eu seulement qu'à se montrer. Seulement est inutile, puisque ne que en a la signification.*

DE LA RÉPÉTITION.

La répétition, en latin *repetitio*, formé de *repetere*, redemander, a lieu lorsqu'on emploie plusieurs fois, soit les mêmes mots, soit les mêmes tours. On ne doit se servir de cette figure que lorsqu'elle ajoute au discours des circonstances qui peignent les objets avec plus de force, ou qui rendent plus vivement le sentiment intérieur. En voici des exemples :

O heureux jour ! douce lumière, tu te montres

enfin après tant d'années ! je t'obéis, je pars après avoir salué ces lieux. Adieu, cher antre. Adieu, nymphe de ces prés humides ; je n'entendrai plus le bruit sourd des vagues de cette mer. Adieu, rivage où tant de fois j'ai souffert les injures de l'air. Adieu, promontoire où Écho répéta tant de fois mes gémissements. Adieu, douces fontaines qui me fûtes si amères. Adieu, ô terre de Lemnos ! laisse-moi partir, puisque je vais où m'appelle la volonté des dieux et de mes amis. (FÉNELON.)

*Là git le grand Ajax et l'invincible Achille ;
Là de ses ans Patrocle a vu borner le cours ;
Là mon fils, mon cher fils, a terminé ses jours.* (DESPRÉAUX.)

La répétition des mêmes tours n'est pas moins frappante.

*Est-on héros pour avoir mis aux chaînes
Un peuple ou deux ? Tibère eut cet honneur.
Est-on héros en signalant ses haines
Par la vengeance ? Octave eut ce bonheur.
Est-on héros en régnaant par la peur ?
Séjan fit tout trembler, jusqu'à son maître.
Mais de son ire éteindre le salpêtre,
Savoir se vaincre, et réprimer les flots
De son orgueil, c'est ce que j'appelle être
Grand par soi-même ; et voilà mon héros.* (J.-B. ROUSSEAU.)

DE LA GRADATION.

La gradation, en latin *gradatio*, fait de *gradus*, degré, arrange les mots de manière qu'ils enchérissent les uns sur les autres, selon leur degré de force, ou selon leur degré de faiblesse. Cette figure exige beaucoup d'art. Il faut, lorsqu'elle est ascendante, que l'esprit s'élève de pensées en pensées, jusqu'au plus haut point où il puisse parvenir. Voici un superbe exemple de *progression ascendante* dans Corneille.

*César, car le destin, que dans tes fers je brave,
Me fait ta prisonnière, et non pas ton esclave,
Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur
Jusqu'à te rendre hommage et te nommer seigneur,
De quelque rude trait qu'il m'ose avoir frappée,
Veuve du jeune Crasse et veuve de Pompée,
Fille de Scipion, et, pour dire encor plus,
Romaine, mon courage est encore au-dessus ;
Et, de tous les assauts que sa rigueur me livre,
Rien ne me fait rougir que la honte de vivre.*

Il faut, au contraire, lorsque la gradation est descendante, que l'esprit aille de pensées en pensées jusqu'au degré le plus bas, comme dans ces vers de Racine :

*Vous voulez qu'un roi meure, et, pour son châtiment,
Vous ne donnez qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment.*

DE LA REGRESSION.

La *regression*, en latin *regressio*, formé de *regressus*, *retour*, fait revenir les mots sur eux-mêmes, avec des sens un peu différents. Telle est cette maxime dont l'effet est si comique dans l'*Avare* de Molière : *Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger.*

Telle est encore cette épigramme de Despréaux :

Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célèbre assassin,
Laisant de Galien la science infertile,
D'ignorant médecin devint maçon habile ;
Mais de parler de vous je n'eus jamais dessein ;
Perrault, ma muse est trop correcte.
Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,
Mais non pas habile architecte.

DE LA CONJONCTION ET DE LA DISJONCTION.

La *conjonction* est la répétition de la même *conjonction* qui lie tous les membres ou incises d'une période. Cette figure paraît multiplier les objets en les accumulant. Exemple :

On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur, et le frère,
Et la fille et la mère.

RACINE, dans *Athalie*.

La *disjonction* est la suppression de ces liaisons. Par là le discours acquiert plus de vivacité ; cette figure fait mieux voir les objets en les détachant. Exemple :

J'entre. Le peuple fuit. Le sacrifice cesse.
Le grand-prêtre vers moi s'avance avec fureur.

RACINE, dans *Athalie*.

DE LA PÉRISOLOGIE.

La *périssologie*, mot formé du grec *περισσος* *superflu*, et de *λογος* *discours*, signifie *langage superflu*. Beaucoup de Grammairiens ont à tort confondu cette figure avec le *pléonasme*. *Pléonasme* marque simplement *abondance* et *richesse*. *Périssologie* désigne la *superfluité* des mots dans chaque phrase, c'est-à-dire, leur inutilité. Le *pléonasme* est souvent une beauté dans la *diction*. La *périssologie* est un vice d'*élocution*. Il y a, comme le dit Estarac, deux sortes de *périssologie*. Elle peut avoir lieu de deux manières, ou par la répétition superflue de la même idée partielle, ou par la répétition inutile de la même pensée.

1° Par la répétition inutile de la même idée partielle ; dans l'exemple suivant : *ils se firent des reproches réciproques, les uns aux autres*. *Réciproques* signifie la même chose que *les uns aux autres* ; ainsi l'une de ces expressions est superflue.

Cet ouvrage est rempli de beaucoup de beaux

traits. S'il en est rempli, il y en a beaucoup ; beaucoup est une *périssologie*.

J'ai des raisons assez suffisantes pour me déterminer. Assez et suffisantes présentent inutilement la même idée, dans la même nuance.

J'ai mal à ma tête. Ma ne sert à rien ; ce ne peut être à la tête d'autrui.

2° La seconde espèce de *périssologie* consiste à ressasser éternellement la même pensée pour la présenter sous toutes les faces possibles, et faire parade d'une stérile fécondité et d'une abondance inutile. C'est le défaut dans lequel sont souvent tombés Ovide et Sénèque ; c'est celui dont les jeunes gens doivent se garantir avec le plus grand soin, parce qu'ils sont naturellement plus portés à prendre des phrases vides de sens pour des pensées distinctes, et à confondre un bavardage insignifiant, quoique sonore, avec un discours plein de sens et de raison.

Les figures que nous ne définissons pas ici appartiennent proprement au style de la rhétorique ; ce n'est pas le lieu de nous en occuper.

DES MOTS EXPLÉTIFS.

Le mot *explétif*, en latin *expletivus*, formé de *explere*, *remplir*, signifie *qui remplit*. Ce terme de Grammaire se dit des mots qui entrent dans une phrase sans être absolument nécessaires au sens. Exemple : *donnez-moi cet enfant, je vous le traiterai bien*. *Moi* et *vous* sont de véritables mots *explétifs* dans ces deux propositions ; car ils sont inutiles : *donnez cet enfant, je le traiterai bien*, dirait tout autant. Il faut se montrer sobre de ces locutions.

DE L'AMPHIBOLOGIE.

Amphibologie, en grec *αμφιβολία* formé de *αμφι*, *autour*, et de *βαλλω*, *je jette*, auquel on a ajouté *λογος*, *parole*, signifie *sens équivoque*. Lorsqu'une phrase est énoncée de façon qu'elle est susceptible de deux interprétations différentes, on dit qu'il y a *amphibologie*, c'est-à-dire que le sens est *équivoque*, *ambigu*.

L'*amphibologie* vient de la tournure de la phrase, c'est-à-dire de l'arrangement des mots, et non de ce que les termes sont équivoques.

Quoique la langue française s'énonce communément dans un ordre qui semble prévenir toute *amphibologie*, cependant nous n'en avons que trop d'exemples : *nos qui*, *nos que*, *nos il*, *nos son*, *sa*, *se*, donnent aussi lieu fort souvent à l'*amphibologie*.

En voici un exemple :

François 1^{er} érigea Vendôme en duché-pairie en faveur de Charles de Bourbon, et il le mena avec

lui à la conquête du duché de Milan, où il se comporta vaillamment. Quand ce prince eut été pris à Pavie, il ne voulut pas accepter la régence qu'on lui proposait; il fut déclaré chef du conseil. Il continua de travailler pour sa liberté, et quand il fut délivré, il continua à le bien servir.

Tous ces pronoms rendent le sens de cette phrase tellement *amphibologique*, qu'il n'est pas possible de le saisir. Dans ces cas-là il vaut mieux répéter les noms.

Corneille a dit :

L'ainour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir.

Dans cette proposition, le premier membre est négatif, et le second affirmatif; et cependant ils sont liés par une conjonction. Cette construction est *louche*.

L'Académie a remarqué que Corneille devait dire :

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir.

Comme le dit avec raison Boinvilliers, la clarté étant le caractère propre de notre langue, la loi fondamentale du discours, nous devons éviter avec beaucoup de soin toutes les phrases ambiguës. « Ce qui n'est pas clair n'est pas français », a dit avec raison Rivarol. Toute phrase *amphibologique*, équivoque ou *louche*, est essentiellement condamnable, puisqu'elle pêche contre la clarté. « La clarté, dit d'Alembert, consiste à se faire entendre sans peine. On y parvient par deux moyens : en mettant chaque idée à sa place, dans l'ordre naturel, et en exprimant nettement chacune de ces idées. Ces idées sont exprimées nettement et

facilement, si l'on a évité les termes équivoques, les tours ambigus, les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes et accessoires à l'idée principale.

Celui qui compose s'entend, et par cela seul il croit qu'il sera entendu; mais celui qui lit n'est pas dans la même disposition d'esprit; il faut que l'arrangement des mots le force à ne pouvoir donner à la phrase que le sens qu'a voulu lui faire entendre celui qui a écrit. »

Ce qui rend une phrase *équivoque*, c'est l'indétermination essentielle à certains mots employés de manière que l'application naturelle n'en est pas fixée avec assez de précision. — Une phrase est *louche*, quant au sens, lorsque les mots qui la composent semblent, au premier coup d'œil, avoir un certain rapport, quoique véritablement ils en aient un autre, de telle façon que les idées ne sont ni claires ni intelligibles.

DE LA CONTRACTION.

La *contraction*, que l'on pourrait peut-être appeler mieux *attraction*, en latin *tractio*, formé de la préposition *ad, vers, auprès*, et de *trahere, tirer*, a pour objet le changement d'une ou de plusieurs lettres finales d'un mot composé. Cet effet s'opère par la répétition de la lettre qui commence le mot simple dont le composé est formé. C'est ainsi qu'on écrit *irraisonnable* au lieu de *inraisonnable*; *illégitime* pour *inlégitime*; *immodestie, illégal*, etc., pour *immodestie, inlégal*, etc. On peut considérer ce changement comme amené par *euphonie*.

DE L'HIATUS.

Hiatus est un mot purement latin, et notre langue l'a adopté, sans aucun changement, pour signifier l'espèce de cacophonie qui résulte de l'ouverture continuée de la bouche dans l'émission consécutive de plusieurs voix simples, qui ne sont distinguées l'une de l'autre par aucune articulation intermédiaire. L'état de la bouche, pendant l'émission de ces voix consécutives, est un *bâillement*.

On regarde assez communément les deux termes d'*hiatus* et de *bâillement* comme synonymes;

mais nous sommes persuadés qu'il en est de ceux-là comme de tous les autres, et qu'avec une relation commune à une suite non interrompue de voix simples, ces mots désignent des idées accessoires différentes qui en sont les caractères spécifiques. Ainsi le *bâillement* exprime spécialement l'état de la bouche, et l'*hiatus* énonce l'espèce de cacophonie qui en résulte; de manière que l'*hiatus* est l'effet du *bâillement*. Le *bâillement* est pénible pour celui qui parle, l'*hiatus* est désagréable pour celui qui écoute; la théorie de l'un

appartient à l'anatomie, celle de l'autre est du ressort de la Grammaire.

L'*hiatus* peut se trouver, ou entre deux mots, dont l'un finit et l'autre commence par une voix simple, comme dans *il m'oblige à y aller*, ou dans le corps même d'un mot, où il se trouve de suite plusieurs voix simples non articulées, comme dans *Phaëton, Zaïre, Laonice, Archélaüs, déiste, Cléon*, etc. (Beauzée.)

DE L'HIATUS ENTRE DEUX MOTS, DE L'ÉLISION, DE L'EUPHONIE.

C'est la première espèce d'*hiatus*, continue l'auteur précité, qui, dans toutes les langues, a paru la plus désagréable; et qu'on a le plus songé à éviter ou à corriger; surtout dans la poésie, dont le langage doit être plus mesuré, plus coulant, plus châtié; et de là est venu, d'une part, l'usage de l'*élision*, et de l'autre, celui des articulations *euphoniques* introduites entre deux mots.

1° L'*élision* est la suppression de la voix finale d'un mot avant un autre mot qui commence par une voyelle, comme dans ce vers de Virgile :

Conticuere omnes, intentique ora tenebant.

que l'on doit scander ainsi :

Conticu | ér'om | nes, in | tenti | qu'ora te | nebant.

De manière que l'*e* final de *conticuere* est supprimé à cause de l'*o* initial du mot *omnes*, et l'*e* final de l'enclitique *que*, à cause de l'*o* initial du mot *ora*.

Les Latins, dans leurs vers, élidient pareillement les *m* finals quand le mot suivant commençait par une voyelle, parce que la lettre *m* n'était alors que le signe muet de la nasalité de la voyelle précédente; ainsi ce vers de Phèdre :

Ad rivum eundem lupus et agnus venerant,

doit être scandé de cette manière :

Ad ri | v'eum | dem lupus | et a | gnus ve | nerant,

où l'on voit que la voyelle finale *um* de *rivum* est supprimée à cause de la voyelle initiale *e* du mot *eundem*.

« Nous ignorons, dit d'Alembert, si, dans la prose latine, l'*élision* des voyelles avait lieu; il y a apparence néanmoins qu'on prononçait la prose comme la poésie. » Cette conjecture de d'Alembert nous paraît démontrée par une remarque de Quintilien, qui nous semble ne laisser aucun doute sur ce point : *Nam et coeuntes litteræ que dicuntur, etiam leniorem faciunt orationem, quam si omnia verba suo fine cludantur; et nunquam hiulca etiam decent faciuntque ampliora quædam*. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous admettons dans notre prose française les mêmes

élisions que dans nos vers; mais nous n'avons pas le même soin d'y éviter les *hiatus* des voyelles consécutives que notre usage ne nous permet pas d'éviter.

2° Les articulations *euphoniques* sont celles que l'on introduit entre deux mots dont l'un finit et l'autre commence par une voyelle, afin d'en faciliter la prononciation et d'en bannir l'*hiatus*, qui ne peut que l'amollir ou l'arrêter. On donne le nom d'*euphoniques* à ces articulations, du mot grec *εὐφώνια*, qui est composé de *εὐ* (*bene*, bien) et de *φωνή* (*sonus*, son), d'où vient l'adjectif *euphonique* (bien sonnante). Ces articulations servent en effet à mettre plus de jeu dans les organes de la parole, et par conséquent plus de facilité et d'agrément dans la prononciation. C'est, ajoute Estarac, pour faciliter cet agrément ou cette aisance dans la prononciation, que lorsqu'un mot finit par une voyelle autre qu'un *e* muet, et qu'il est suivi d'un autre mot qui commence par une voyelle, ou par un *h* muet, on insère entre les deux, contre les principes de la syntaxe, une consonne qui met plus de liaison, et par conséquent plus de facilité dans le jeu des organes de la parole. Ces consonnes ainsi insérées s'appellent *lettres euphoniques*. Ainsi, au lieu de dire : *m'aime-t-il? y a-t-il bien long-temps?* on dit : *m'aime-t-il? y a-t-il bien long-temps? dira-t-on?* pour *dira-on?* et ainsi de même dans tous les cas semblables; le *t* est, dans ces exemples, la lettre *euphonique*.

L est aussi souvent employé comme lettre *euphonique*. Comme quand on dit : *si l'on veut*, pour *si on veut*, et : *l'on me dit que*, au lieu de : *on me dit que*, etc.

Quelquefois c'est un accent, et non pas une articulation qui produit l'*euphonie*, et l'on pourrait l'appeler *accent euphonique*. Ainsi l'on dit : *puissé-je voir ma patrie heureuse! parlé-je trop haut? Eussé-je mille fois plus de pouvoir, je n'en abuserais pas*, au lieu de *puisse-je, parle-je, eusse-je*, expressions qui seraient conformes aux règles de la Grammaire, mais plus difficiles à prononcer, à cause des deux *e* muets consécutifs.

Il faut observer, à ce propos, qu'on ne doit jamais placer le substantif personnel *je* après certains verbes monosyllabes. Il ne faut pas dire : *mens-je? sens-je?* il faut dire : *est-ce que je mens? est-ce que je sens?* On dit néanmoins *puis-je? suis-je? dis-je?* C'est le goût et l'usage qui doivent guider.

Les Latins ont peu d'exemples où il se trouve une articulation *euphonique* entre deux mots demeurés distincts; le *mederga* pour *me erga*, qui en approche le plus, est plutôt un mot composé que deux mots différents; en effet, ils se sont souvent servis du *euphonique* dans la composition; *prōdes*, *proderam*, *prodesse*, au lieu de *pro-es*, *pro-eram*, *pro-esse*, de même que l'on dit sans *d* : *prosum*, *profucram*, *profuisse*.

Les Grecs avaient aussi leurs articulations *euphoniques*; mais ils les ajoutaient à la fin du premier mot, au lieu de les détacher des deux, comme nous faisons dans notre orthographe, ou de les mettre au commencement du second, comme nous le pratiquons dans notre prononciation. Ainsi ils disaient : *εικοσι ανδρας* (vingt hommes), pour *εικοσι ανδρας*.

On voit le principe de l'*euphonie* adopté partout, parce que c'est une suggestion de la nature; mais l'application s'en fait comme celle de tous les autres principes généraux, selon le goût particulier de chaque nation, et conformément aux décisions accidentelles des différents usages.

Quelque vicieux, au reste, que puisse être l'*hiatus* entre deux mots dans le discours ordinaire, et à plus forte raison dans la poésie, d'où en effet il a été banni avec plus de scrupule, il peut quelquefois y produire un bon effet, comme il arrive aux dissonances de plaire dans la musique, et aux ombres dans un tableau, lorsqu'elles sont placées avec intelligence.

Par exemple, lorsque Racine met dans la bouche du grand-prêtre Joad ce discours si majestueux et si digne de sa matière :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots;

est-il bien certain que l'*hiatus* qui est à l'hémistiche du premier vers y soit une faute, comme l'ont prétendu tant de littérateurs? L'abbé d'Olivet se contente de l'excuser pour la raison du repos, qui interrompt la continuité des deux voix et fait disparaître l'*hiatus*. L'observation est excellente; on ne serait pourtant pas bien reçu à en faire l'application sans jugement et sans palliatif; ce qui prouve que l'*hiatus* ne se présente, en général, que comme un vice réel dans l'harmonie métrique du vers. Il faudrait donc que ce vice produisît un de ces effets pittoresques, dont on sait tant de degré à ceux qui ont osé s'élever au-dessus de l'art pour le perfectionner, ou plutôt pour le surpasser en l'abandonnant; et nous sommes tentés de croire que l'*hiatus* de Racine est dans ce cas; s'il met, pour ainsi dire, un *frein* à la rapidité de la conversation, il fait une image d'autant plus juste et d'autant plus agréable; il semble que l'on se sente arrêté par cette même toute-puissance qui met un frein à la fureur des flots. Nous ne prétendons pas dire que le poète ait eu explicitement cette intention; mais il est certain que le fondement des beautés qu'on admire avec enthousiasme dans le *procumbit humili bos*, n'a pas plus de solidité.

DE L'HIATUS DANS LE CORPS D'UN MOT.

Pour ce qui concerne la seconde sorte d'*hiatus*, celle qui se rencontre dans le corps même du mot,

il semble au premier aspect qu'on aurait dû en être choqué autant que de la première, et que les deux espèces auraient dû produire les mêmes effets. Voici comment s'explique à ce sujet Harduin :

« Quoique l'*élision* se pratiquât rigoureusement dans la versification des Latins, et quoique les Français, qui n'élident ordinairement que l'*e* féminin, se soient fait, pour les autres voyelles, une règle équivalente à l'*élision* latine, en proscrivant dans leur poésie la rencontre d'une voyelle finale avec une voyelle initiale, je ne sais s'il n'est pas entré un peu de prévention dans l'établissement de ces règles, qui donne lieu à une contradiction assez bizarre; car l'*hiatus*, qu'on trouve si choquant entre deux mots, devrait également déplaire à l'oreille dans le milieu du mot; il devrait paraître aussi rude de prononcer *meo* que *me odit*. On ne voit pas néanmoins que les poètes latins aient rejeté, autant qu'ils le pouvaient, les mots où se rencontraient ces *hiatus*. Leurs vers en sont remplis, et les nôtres n'en sont pas plus exempts. Non-seulement nos poètes usent librement de ces sortes de mots quand la mesure ou le sens du vers paraît les y obliger, mais lors même qu'il s'agit de nommer arbitrairement un personnage de leur invention, ils ne font aucun scrupule de lui créer, ou de lui appliquer un nom dans lequel se trouve un *hiatus*, et je ne crois pas qu'où leur ait jamais reproché d'avoir mis en œuvre les noms de *Cléon*, *Chloé*, *Arsinoé*, *Zaïde*, *Zaïre*, *Laonice*, *Léandre*, etc. Il semble même que, loin d'éviter les *hiatus* dans le corps d'un mot, les Français aient cherché à les multiplier, quand ils ont séparé en deux syllabes beaucoup de voyelles qui font diphthongues dans la conversation. De *tu-er* ils ont fait *tu-er*, et ont allongé de même la prononciation de *ruine*, *violence*, *pieux*, *étudier*, *passions*, *diadème*, *jouer*, *avouer*, etc. On ne juge cependant pas que cela rende les vers moins coulants; on n'y fait aucune attention; et l'on ne s'aperçoit pas non plus que souvent l'*élision* de l'*e* féminin n'empêche point la rencontre, comme quand on dit : *année entière*, *plaie effroyable*, *joie extrême*, *vie agréable*, *vue égarée*, *bleue et blanche*, *boue épaisse*, etc. »

Ces observations de Harduin sont le fruit d'une attention raisonnée et d'une grande sagacité; mais elles nous paraissent susceptibles de quelques remarques.

Il est certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention. La continuité du bâillement qu'exige l'*hiatus* met l'organe de la parole dans une contrainte réelle, et fatigue les poumons de celui qui parle, parce qu'il est obligé de fournir de suite et sans interruption une plus grande quantité d'air; au lieu que, lorsque des ar-

ticulations interrompent la succession des voix, elles procurent nécessairement aux poumons de petits repos qui facilitent l'opération de cet organe. Car la plupart des articulations ne donnent l'explosion aux sons qu'elles modifient qu'en interceptant l'air qui en est la matière; cette interception doit donc diminuer le travail de l'*expiration*, puisqu'elle en suspend le cours, et qu'elle doit même occasionner vers les poumons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émission.

D'autre part, c'est un principe indiqué et confirmé par l'expérience, que l'embarras de celui qui parle affecte désagréablement celui qui écoute. Tout le monde l'a éprouvé en entendant parler quelque personne enrouée ou bègue, ou un orateur dont la mémoire est chancelante ou infidèle. C'est donc essentiellement, et indépendamment de toute prévention, que l'*hiatus* est vicieux, et il l'est également dans sa cause et dans ses effets.

Si les Latins pratiquaient rigoureusement l'*élision* d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'agissent pas de même à l'égard de deux voyelles consécutives au milieu d'un mot; si nous-mêmes, ainsi que bien d'autres peuples; nous avons en cela imité les Latins, c'est que nous avons tous suivi l'impression de la nature, car il n'y a que ses décisions qui puissent amener les hommes à l'unanimité.

D'ailleurs, l'effet du hâillement étant de prolonger le son de la voix, l'oreille doit s'offenser plutôt de l'entendre se soutenir quand le mot est fini, que lorsqu'il dure encore.

Il reste à dire, quant à ce qui n'est pas encore justifié par ces observations, que ce sont des licences autorisées par l'usage en faveur de la difficulté, ou suggérées par le goût pour donner au vers une mollesse relative au sens qu'il exprime, ou même échappées aux poètes par inadvertance ou par nécessité; mais ces licences sont encore des témoignages rendus en faveur de la loi qui proscriit l'*hiatus*.

N'oublions pas que, pour qu'il y ait *hiatus*, il faut que la voyelle qui finit le premier mot soit autre qu'un *e* muet; car un *e* muet s'éliderait, et l'*hiatus* n'y serait plus, comme dans le vers suivant :

Vivre toujours en guerre accable enfin d'ennui,

où l'*e* final du mot *guerre* se perd dans l'*a* qui commence le mot *accable*, comme l'*e* final du mot *accable* s'élide avec l'*e* qui commence le mot *ennui*.

Les auteurs les plus exacts n'ont point d'égard à l'*hiatus* dans la répétition du mot *oui*, parce que ce mot apparemment ne peut se répéter sans qu'on appuie beaucoup sur le premier, et plus encore sur le second, et qu'en conséquence on doit

reprendre haleine, et faire un repos entre les deux; ce qui empêche l'*hiatus* d'être senti.

Oui, oui, crois si tu veux qu'on en veût à ta vie.
SCUDÉRI.

Mais l'*hiatus* ne se souffre point entre le mot *oui* et un autre mot, qu'il soit placé devant, ou après. Ainsi on ne dirait pas :

Il m'a blessé; oui, je l'en punirai.

Molière dit dans la comédie des *Fâcheux* :

Ah! il faut modérer un peu ses passions.

Mais cet *hiatus* peut être sauvé dans la prononciation, parce qu'on peut aspirer *h* dans le mot *ah*.

Si Racine, dans *les Plaideurs*, dit : *tant y a*, c'est une faute faite exprès, parce que ce mot peignait bien le caractère du personnage qu'il fait parler.

Les mots qui commencent par un *h* sont regardés comme ayant une consonne à leur tête si cet *h* est aspiré, et alors il n'y a point d'*hiatus*; ainsi ce vers est bon :

J'ai honte d'un succès qu'il faut qu'un crime achète.

Mais si le *h* est doux, s'il ne s'aspire point, alors le mot est regardé comme n'ayant à sa tête que la voyelle qui suit le *h*, et conséquemment cette lettre n'empêche point l'*hiatus*, comme dans le vers suivant, qui est défectueux :

J'ai horreur d'un succès qu'il faut qu'un crime achète.

Dans l'adverbe *hier*, le *h* est assez aspiré pour pouvoir être placé après un mot finissant par une voyelle. Ainsi ces vers de Thomas Corneille sont bons :

..... Ces lâches soldats
Qui hier même à vos yeux cherchèrent mon trépas...
Aussi hier à l'abord il m'était fort nouveau...
Sachez que don Alvar vous conta hier l'histoire.

Cependant si le mot qui est devant *hier* finit par un *e* muet, l'aspiration n'est pas assez forte pour empêcher l'*élision*; ainsi on ne dit point : *le jour de hier, encore hier, mais le jour d'hier, encor' hier*.

Vous le connaissez donc arrivé d'hier au soir.

THOMAS CORNEILLE.

Au surplus, pour le mot *hier*, voyez *Syllabes*. *Huit, huitième, huitain*, ont un *h* consonne et non pas muet, dit Vaugelas; et cependant cet *h* ne s'aspire point comme font les autres *h* consonnes. Ainsi Richer a pu dire, sans faire un *hiatus* :

Se rend droit entre huit et neuf,
Où le clairvoyant Pique-bœuf
Avait choisi son corps-de-garde.

Puisqu'on dit et qu'on écrit aujourd'hui constamment *le onze, le onzième, du onze, du onzième*,

l'o à la tête du mot peut faire office de consonne dans ces mots : *onze*, *onzième*, et empêcher l'*hiatus*, ou du moins il est toléré dans notre poésie.

Vous le voyez sur le Pont-Neuf,
Tout barbouillé d'un jaune d'œuf,
Depuis sept heures jusqu'à onze
Faire la cour au roi de bronze.

SAINT-AMAND.

Voiture dit :

Mais cependant je suis dedans l'onzième.

Ce qui montre qu'autrefois on faisait l'élision, et qu'on peut absolument la faire encore, ou aspirer l'o, comme on le jugera à propos.

Le *t* ne se faisant jamais sentir dans la conjonction *et, etc.*, elle demeure sujette à l'*hiatus*, comme s'il n'y avait seulement que *é*. Ainsi ces vers de Ronsard ne seraient plus reçus :

Et en cent nœuds retords
Accourcit, et allonge, et enlace son corps.

Si, en se servant de ces expressions, *pié à pié*, *pié à terre*, on veut éviter l'*hiatus*, il faut écrire *pied à pied*, *piéd à terre*, et faire sonner le *d* comme un *t*.

L'enfant met pied à terre, et puis le vieillard monte.

LA FONTAINE.

Il faut également faire sentir le *d* si l'on veut que ce vers de Sarrazin soit bon :

Pour subsister mange son bled en verd.

Cette loi, qui interdit l'*hiatus* en toute poésie française, est faite pour l'agrément de l'oreille. Il est bon même d'y faire attention en prose, surtout pour le concours de certaines voyelles qui sont très-dures à prononcer.

« Il faut, dit Voltaire, éviter soigneusement au milieu des vers les mots *baies*, *haies*, et ne les jamais faire rencontrer par des syllabes qui les heurtent. On est obligé de faire ces mots de deux syllabes, comme dans ce vers du *Menteur*, de Corneille :

» On leur fait admirer les *baies* qu'on leur donne.
» Et ce son est très-désagréable ; c'est ce qu'on appelle le *demi-hiatus*. Nous avons des règles certaines d'harmonie dans la poésie. Pour peu qu'on s'en écarte, les vers rebutent ; et c'est en partie pourquoi nous avons tant de mauvais poètes. »

(Dictionnaire de l'élocution française.)

DE L'ÉTYMOLOGIE.

Le mot *étymologie*, dérivé du grec *ετυμολογία*, *vrai*, et *λογος* *parole*, signifie *le vrai sens d'un mot*. C'est une étude bien curieuse que celle des *étymologies*, mais qui ne satisfait pas toujours complètement les explorateurs. Sans l'*étymologie*, point d'*orthographe* raisonnable ni vraie. Les Grecs, dit Estarac, dont la langue riche, abondante en inflexions grammaticales, se prêtait à tous les besoins de leur génie, par la facilité qu'elle leur donnait de composer des mots, s'occupèrent de bonne heure à analyser leur langue pour remonter des mots *dérivés* ou *composés* aux mots *radicaux* ou *simples*, et pour distinguer les acceptions *métaphoriques* d'avec le sens primitif ; et comme ils ne connaissaient guère que leur langue, ils donnèrent à ce genre de recherches le nom d'*étymologie*, qui veut dire : *connaissance du vrai sens des mots*.

Lorsque les Latins étudièrent leur langue, ils s'aperçurent qu'il ne suffisait pas d'en analyser

les mots, comme avaient fait les Grecs ; ils durent chercher les origines de leur langue dans la langue grecque, dont la leur était formée en partie ; il fallut donc décomposer, non pas simplement les mots, mais les langues. Les recherches s'étendirent conséquemment beaucoup plus ; et quoiqu'elles devinssent souvent indifférentes pour la *connaissance du vrai sens des mots*, on leur conserva l'ancien nom d'*étymologie*. Aujourd'hui on donne ce nom à toutes les recherches sur l'origine des mots. *L'étymologie est donc l'art de remonter à l'origine des mots, de débrouiller la dérivation, l'altération et le déguisement de ces mêmes mots, de les dépouiller de ce qui, pour ainsi dire, leur est étranger ; de découvrir les changements qui leur sont survenus, et, par ce moyen, de les ramener à la simplicité de leur origine, et d'en fixer le véritable sens.*

On donne aussi quelquefois le nom d'*étymologie* au mot primitif, ou à la racine, relativement à

ses dérivés. Dans ce sens, *mort* est l'étymologie de *mortalité*; *lex, legis*, de *légiste*; *rivus*, de *ruisseau*; *dérive*, de *dérivation*, etc.

L'application directe de l'art *étymologique* est la recherche des *racines*, ou des origines d'une langue en particulier. Ces recherches, poussées aussi loin qu'elles peuvent aller, sans que l'on se permette des conjectures trop arbitraires, sont une partie aussi essentielle qu'intéressante de l'analyse d'une langue, c'est-à-dire, de la connaissance du système complet de cette langue, de ses *racines*, de ses éléments, des combinaisons variées qu'ils ont subies, et de celles dont ils sont susceptibles, et enfin des différentes acceptions, soit primitives, soit figurées, qu'ils ont reçues, etc. Par là, on acquiert la facilité de comparer les langues entre elles sous toute sorte de rapports.

Si le mot dont on cherche l'étymologie est un *dérivé*, il faut le dépouiller des terminaisons et des inflexions grammaticales qui le déguisent. Ainsi il est facile de voir que le substantif *changement* est dérivé du verbe *changer*; que l'adjectif *graduel*, *graduelle*, qui exprime ce qui se fait ou qui vient par degrés successifs, est dérivé du mot latin *gradus*, qui signifie *degré*; que l'adverbe *graduellement* a la même racine, etc., etc.

Si c'est un mot *composé* dont on cherche l'étymologie, il faut le dériver dans ses différentes parties; chercher ensuite le sens de chaque partie, et l'on aura ainsi celui du mot *composé*. Le mot *vraisemblable*, par exemple, est évidemment composé des deux mots *vrai* et *semblable*; ce mot signifie donc *ce qui est semblable au vrai*, qui *ressemble à la vérité*; de cet adjectif dérive l'adverbe *vraisemblablement*. *Circonstance* est composé de deux mots latins, de *circum* (autour), et de *stare* (être, être placé); *circonstance*, d'après son étymologie, signifie donc *ce qui est autour*, et l'on n'emploie ce mot qu'au figuré: *les circonstances d'un fait*; c'est-à-dire ce qui l'a accompagné, *ce qui a été autour de ce fait*.

Chaque langue tient plus ou moins de celles qui ont concouru à sa formation. Pendant que la nôtre et les autres langues modernes se formaient, tous les actes s'écrivaient en latin; et dans ceux qui se sont conservés, le mot latin indique souvent l'origine du mot français correspondant, que nous aurions eu de la peine à reconnaître sans cela, à cause des altérations successives de la prononciation: c'est ainsi qu'on a appris que *métier* vient de *ministerium*; *marquillier*, de *matricularius*, etc. On trouve une foule d'étymologies de ce genre dans le *Glossaire* de Du Cange.

Chaque langue emprunte tous les jours des mots nouveaux à celles des peuples avec lesquels on a des relations. Nous avons pris des Anglais *club*, *jockey*, *budget*, etc., etc.; des Italiens, le nom et l'usage de la *boussole*, *svelte*, etc., etc.; des Espa-

gnols, *media noche*, etc. C'est surtout lorsqu'une nation reçoit d'une autre quelque art nouveau, qu'elle en adopte aussi les termes. L'art de la verrerie nous est venu de Venise, et les termes de cet art, en grand nombre, sont italiens. La plupart des mots techniques de la minéralogie sont allemands; et comme les Grecs sont ceux qui ont le plus anciennement écrit sur les sciences et sur les arts, les objets scientifiques ont des noms grecs, dans toute l'Europe. Plusieurs mots de la langue espagnole sont arabes.

Un ouvrage extrêmement précieux pour la langue française vient de paraître. Il est dû à notre savant académicien M. Tissot. Cet ouvrage peut faciliter beaucoup l'étude de l'étymologie; il est intitulé: *Leçons et Modèles de Littérature française*, et donne par ordre chronologique et par fragments choisis tous les morceaux principaux de notre langue. Nos souscripteurs, présents et futurs, n'auraient pas manqué de nous reprocher plus tard d'avoir forfait à nos engagements envers eux, si nous ne leur disions pas qu'ils peuvent y puiser d'excellents documents *étymologiques*, relatifs au vieux langage français. Rien de plus curieux que ce brillant recueil. Ce n'est pas malheureusement l'éloge de l'orthographe actuelle que nous venons faire; car si nous suivions le rapport de nos convictions, nous établirions que le travail *étymologique* de notre langue est trop souvent un travail en pure perte; et cependant presque tous nos mots sont *étymologiques*. *Étymologiques!* et comment? nous avons tout défiguré. Et pourquoi avons-nous tout défiguré? par l'incurie des régulateurs suprêmes, qui devaient veiller à la conservation sacrée des éléments créateurs de notre langage français. On a voulu *franciser*, nous répond-on. Alors repoussez, avec l'Académie, *toute étymologie*; ne nous parlez plus de raison orthographique; écrivez comme bon vous semblera, à la manière de l'Académie, qui écrivait *occasioner* venant d'*occasio*, *occasionis*, et *raisonner*, de *ratio*, *rationis*. Pourquoi *occasioner* par un seul *n*, et *raisonner* par deux *n*? répondez, pourquoi? On nous dira: Tous les mots français en *oner* sont écrits par deux *n*; c'est vrai, *académiquement* parlant; les mots français prennent deux *n*; mais, messieurs, soyez *conséquents*, nous le serons, nous; écrivez votre fameux mot *occasioner* par deux *n* aussi; autrement, nous vous taxerons d'*inconséquence*. En français, et c'est une règle de principe, les consonnes *l*, *n*, *t*, ne se doublent que devant la lettre muette *e*: *j'appelle*, nous *appelons*; *je jette*, nous *jetons*; nous discuterons sur ce sujet en temps et lieu.

Au moment où nous allons mettre sous presse, le *Dictionnaire de l'Académie* a enfin paru. Nous avons promis de le faire connaître; nous n'y manquerons pas. Nous le ferons avec conscience, jus-

tice et raisonnement. Et pour le prouver, relevons déjà le mot *occasioner* précité, qui, dans la sixième édition de l'Académie, est écrit par deux *n* comme tous les mots en *onner*. Nous pensions que l'orthographe de ce mot aurait été écrite autrement. Mais pourquoi, en réformant le mot *occasioner*, n'a-t-elle pas écrit *cantonnal* le mot qu'elle écrit *cantonner*, conformément à l'orthographe du verbe *cantonner*, dérivé de *canton*? Doit-il y avoir deux manières d'orthographier les mots? raisonnablement parlant, nous ne le pensons point. Il n'est pas logique d'écrire *cantonner* avec deux *n*, et *canonanal* avec un seul. Dans l'un et l'autre mot, la lettre *n* est suivie d'une voyelle retentissante. Cependant nous voilà rigoureusement condamnés à suivre l'orthographe académique, sous peine d'être accusés d'obstination ou frappés d'anathème. Nous n'avons pas, en effet, le droit d'aller contre ses décisions; mais, à côté de l'orthographe de l'Académie, nous donnerons la nôtre, ou plutôt nous indiquerons la réforme raisonnable (parce qu'elle sera toujours raisonnée) que nous osons appeler de tous nos vœux. Nous aurons bientôt l'occasion de discuter tout cela dans notre article *Orthographe*, que l'événement de cette importante publication nous force de refondre entièrement. Mais faisons connaître l'étymologie d'après le bel ouvrage de M. Tissot.

N'oublions pas que nous ne nous occupons ni de grec ni de latin, mais de vieux français; et, selon nous, ce vieux français valait bien le nôtre, toujours étymologiquement parlant, tout épuré, mais mal épuré qu'il est.

(Page 15, x^e siècle, extrait du *Symbole*). *Kikumkes* représente notre mot *quiconque*. Rappelons ce que nous avons été obligés de dire à l'article *K* (Voir aux *Consonnes*, page 55), que la lettre *k* n'est pas française; et pourquoi? puisque ce mot a été dans le temps écrit par trois *k*, où nous sommes contraints de mettre aujourd'hui *qu*, *c* et *qu*. La lettre *k* est étymologique; c'est le *κ* des Grecs. Ce son ne paraît nullement être de notre invention. Nous savons bien que, dans le même extrait de M. Tissot, on va nous citer le mot *laquele*, qui se rapporte à *foi*; mais les gens qui raisonnent, ceux surtout qui ont l'autorité et le droit du raisonnement, auraient dû rectifier, et décréter que dans le mot *laquele* on doit écrire *lakèle*. Autre objection: *laquele*, nous rétorquera-t-on, vient du mot latin *illa quee*, car on a pu dire anciennement en latin *illa quee*, ou mieux *illa qualis*; mais le son des Latins *qu* ne leur venait que des Grecs; c'est celui du *k* ou du *c* dur. Il y a tant de raisons pour ce que nous avançons, qu'au troisième mot du paragraphe que nous commentons, nous retrouvons la lettre *k* dans le mot *casquin* (*chacun*). Et encore ici une nouvelle objection ne peut manquer de nous être opposée, par

rapport à la lettre *c*. Mais n'aurait-on pas pu et dû régulariser, simplifier ces sons qui vibrent semblablement à l'oreille? C'eût été rendre un immense service, non-seulement à la langue française, mais aux langues de tous les peuples, que d'aplanir les difficultés dont elles sont hérissées. Et pour revenir à la raison de l'orthographe du mot *occasioner*, que nous trouvons, du reste, mieux écrit que *raisonner*, et que les autres mots qui ont cette terminaison, citons le mot *comune*, qui ne prenait également, au x^e siècle, qu'un *m*. Cela ne rentre-t-il pas tout naturellement dans la règle de principe que nous posons tout à l'heure? Serait-ce donc aller trop loin en matière de logique grammaticale que de venir dire: *La consonne ne sera jamais redoublée, lorsqu'elle ne se prononce pas dans le corps des mots, devant toute voyelle qui ne sera pas muette; devant toute voyelle muette, au contraire, on la doublera*. Une règle aussi simple, aussi claire que celle-ci, serait d'un avantage inouï pour l'orthographe; mais il faut quelque un de courageux ici pour mettre la main à l'œuvre. Tout le monde convient bien qu'il y a de graves réformes à établir, mais tout le monde continue de suivre la routine, malgré l'absurdité et la niaiserie de la routine. Le livre de M. Tissot, qui a fait naître en nous ces réflexions, est une œuvre qui peut être considérée comme le monument étymologique de notre langue. En rapprochant du langage actuel les mots du vieux langage, on voit les variations diverses que ces mots ont dû subir et ont subies avant d'arriver jusqu'à nous; et la conséquence naturelle de cet examen serait, que trop souvent l'expression défigurée n'est pas celle du vieux français, mais bien celle de notre jargon moderne.

Il ne faut pas conclure de ces raisonnements que nous voudrions voir refondre entièrement la langue; nous avons proclamé nous-mêmes que les langues ne sauraient exister sans les bizarreries qui les ont créées.

Pour revenir à l'étymologie, si la recherche peut souvent en être favorable à l'orthographe ou à la prononciation, il faut bien se prémunir contre les faussetés dont certains écrivains ont imbu cette matière; nous l'avouons, en général, rien de moins certain qu'une étymologie; mais lorsque son origine n'est pas aussi claire que la vérité la plus positive, il faut impitoyablement la rejeter; car toute supposition, dit Estarac, qui renfermerait le moindre degré d'incertitude doit détruire indubitablement toute assurance raisonnable. C'est pour avoir négligé ce principe, que Ménage a donné quelquefois des étymologies ridicules, comme celle d'*equus*, qu'il fait venir d'*alfana*; et c'est à ce propos qu'un poète a fait cette épigramme plaisante:

Equus vient d'*alfana*, sans doute;
Mais il faut avouer aussi

Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route. (DE GAILLY.)

C'est par le secours de l'étymologie qu'on distingue les racines et leurs dérivés, les simples et les composés.

On appelle, en général, *racine* ou *mot radical* tout mot dont un ou plusieurs mots sont formés, soit par dérivation, soit par composition; néanmoins, pour éviter la confusion, il vaut mieux appeler *racines génératrices* les mots primitifs à l'égard de leurs dérivés; et *racines élémentaires*, les mots simples à l'égard de leurs composés.

Un mot est *racine génératrice* ou *mot primitif* relativement à tous ceux qui en sont formés, et qui diffèrent de celui-là par la diversité de leurs inflexions, quant au matériel; comme l'idée qu'ils expriment chacun diffère, par quelque idée accessoire, de l'idée originelle exprimée par le mot primitif.

Ainsi le mot *ami* est le primitif des mots *amitié*, *amical*, *amicalement*. Tous ces dérivés renferment dans leur matériel le primitif *ami*, et ils ont de plus quelques syllabes qui différencient leurs inflexions respectives, et par où leurs terminaisons sont distinguées, et entre elles, et d'avec celle de leur racine commune. Quant au sens, ils expriment aussi tous l'idée fondamentale d'une bienveillance fondée sur l'estime et sur la vertu; mais à cette idée primitive les dérivés ajoutent chacun une autre idée accessoire. En effet, *ami* exprime le sujet qui éprouve ce sentiment, ou celui qui en est l'objet; c'est un nom substantif: *amitié* exprime ce sentiment de bienveillance d'une manière abstraite, et comme un être réel; c'est un substantif abstrait: *amical*, *amicale* servent à qualifier les témoignages de cette bienveillance; c'est un adjectif: *amicalement* sert à modifier la signification d'un autre mot par l'idée de ce sentiment de bienveillance; c'est un adverbe.

Il en est de même des mots *amant*, *amour*, *amoureux*, *amoureuse*, *amoureusement*.

Tous les mots dont nous venons de parler ont pour syllabe génératrice la syllabe *am*; qui se retrouve pareillement dans les mots correspondants de la langue latine, et dans ceux de quelques langues modernes; et cette syllabe vient probablement d'un mot grec qui signifie *ensemble*, racine qui exprime bien l'affinité de deux cœurs réunis par une bienveillance commune.

Quoique les mots *ennemi*, *inimitié*, ne soient pas simplement dérivés, mais composés, nous en parlerons ici pour les rapprocher d'une de leurs racines élémentaires. Cette racine est évidemment *ami*, *amitié*; et l'autre est la syllabe *in*, ou *en*, qui marque souvent le contraire ou l'opposé dans la composition des mots. Ainsi *ennemi* signifie le contraire ou l'opposé d'*ami*; *inimitié* exprime le sentiment contraire à l'*amitié*.

Les mêmes observations peuvent se faire sur les mots *patrie*, *patriote*, *patriotique*, *patriotiquement*, *patriotisme*, et sur toutes les autres racines génératrices comparées à leurs dérivés respectifs.

Compatriote est évidemment composé de la préposition latine *cum*, qui signifie *avec*, et du mot *patriote*; en sorte que *compatriote* signifie, d'après ses deux racines élémentaires, *patriote avec*, c'est-à-dire, *qui a la même patrie*.

Sans multiplier davantage les exemples, que l'on peut trouver facilement dans tous les ouvrages sur l'étymologie, nous pouvons conclure que la dérivation est la manière de faire prendre à un mot, au moyen de ces diverses inflexions, les formes établies par l'usage pour exprimer les idées accessoires, propres à modifier l'idée fondamentale dont ce mot primitif est l'expression.

DE LA DÉRIVATION.

La dérivation forme les *augmentatifs* et les *diminutifs* des mots. Ainsi un mot est dit *dérivé* d'un autre, lorsqu'il en est formé.

Les *augmentatifs* donnent plus d'extension au sens d'un mot; ils expriment une chose plus vaste que l'objet désigné par le mot primitif. *Couteau* dit plus que *couteau*; c'est l'*augmentatif* de ce mot.

Les *diminutifs* dépeignent la chose plus petite que le mot qui a servi à les former. *Maisonnnette*, qui signifie *petite maison*; *monticule*, *petite montagne*; *bleuâtre*, *rougeâtre*, tirant sur le *bleu*, sur le *rouge*, sont autant de *diminutifs*. Il y a dans notre langue une foule de ces *diminutifs*, et le goût peut en créer d'autres au besoin. C'est ainsi que les anciens écrivains avaient forgé *rossignolet* de *rossignol*, *agnelet* d'*agneau*, *fleurlette* de *fleur*, *herbette* d'*herbe*, etc. On s'en sert moins aujourd'hui. Cependant, nous en avons encore qui servent à donner plus d'extension au sens du mot primitif: tels que *trembloter*, *vivoter*, *sautiller*; ce serait un tort de ne pas en faire usage. Car, si nous considérons avec Estarac les changements que les *augmentatifs* et les *diminutifs* font subir à l'idée primitive exprimée par le mot dont ils dérivent, nous reconnaitrons:

Qu'à l'idée exprimée par le mot *vivre*, le diminutif *vivoter* ajoute l'idée accessoire de peine, de difficulté, de gêne; c'est *vivre petitement et avec peine*;

Qu'à l'idée primitive exprimée par le verbe *trembler*, *trembloter* ajoute l'idée accessoire d'une diminution sensible dans les mouvements causés par le tremblement.

Si, du verbe *pleurer*, l'usage permettait de faire l'*augmentatif* *pleurasser*, et les *diminutifs* *pleuoter* et *pleurnicher*, chacun de ces trois derniers verbes

ajouterait aussi une idée accessoire à l'idée primitive exprimée par le verbe *pleurer*.

Les idées accessoires, exprimées par les *augmentatifs* et par les *diminutifs*, influent donc tellement sur les idées primitives exprimées par les mots qui leur servent de base, qu'elles en font une tout autre idée.

D'un autre côté, si de *vivre* je forme *je vis*, *tu vis*, *il vit*, *nous vivons*, *vous vivez*, *ils vivent*, je conserve dans toutes ces formes la même idée principale exprimée par le mot *vivre*, et j'y ajoute seulement, par des inflexions particulières de ce mot, les idées accessoires des personnes et des nombres. Il en serait de même de *il tremblotte*, etc., *nous pleurassons*, etc., *vous pleurotez*, etc., *ils pleurnichent*, etc.

Si du même mot *vivre* je forme *je vivais*, *je vécus*, *je vivrai*, *tu as vécu*, *il vivrait*, *nous vécûmes*, etc., à l'idée générale exprimée par le mot *vivre*, et à l'idée accessoire des personnes et des nombres, j'ajoute encore une autre idée accessoire, celle des époques, des temps.

Il y a donc deux sortes de *dérivations* : l'une, par des inflexions particulières, sert à modifier l'idée primitive par des accessoires d'*augmentation* ou de *diminution*; et celle-là on peut la nommer *philosophique*, parce que la nature des idées est du ressort de la philosophie.

L'autre, par de nouvelles inflexions, sert à exprimer les divers points de vue exigés par l'ordre de l'énonciation; et on peut l'appeler *grammaticale*, parce que ce qui est relatif à cette énonciation est du ressort de la Grammaire.

DES SIMPLES ET DES COMPOSÉS.

Un mot est *simple* relativement à ceux qui en sont formés; ceux-ci sont les *composés*, dont chaque mot *simple* est, en quelque sorte, l'élément.

Il est souvent utile de chercher les éléments des mots *composés* afin d'en connaître la signification d'une manière plus précise. *Parasol* est composé de *parer* (garantir), et de *sol* (soleil) : on trouve de même les éléments de *parapluie*, *paratonnerre*, *parachute*, etc. Dans tous les mots terminés par le mot *mètre*, tels que *baromètre*, *thermomètre*, *hygromètre*, *eudiomètre*, *électromètre*, *anémomètre*, etc., le dernier élément *mètre*, en grec μετρον, signifie *mesure*, et le premier élément exprime, dans chaque *composé*, la chose qu'il s'agit de *mesurer*. Tous ceux dont l'un des éléments est *phile*, dérivé du grec φιλος, *ami*, signifient *amateur*, qui aime : *théophile*, amateur de Dieu; *philadelphe*, qui aime ses frères; *philosophe*, qui aime la sagesse. *Phage*, dérivé du grec φεγω, *je mange*, ou *vore*, dérivé du latin, signifient l'un et l'autre *mangeur* : *ichthyophage*, mangeur de poissons;

granivore, mangeur de grains; *omnivore*, qui mange de tout; *carnivore*, qui se nourrit de chair. *Phore*, dérivé du grec φερω *je porte*, signifie *qui porte* : *Théophore*, porte-Dieu; *Christophore*, ou *Christophe*, porte-Christ, etc., etc., etc.

Mais les mots peuvent être *composés* d'un primitif et de *prépositions* que l'on a appelées *particules initiales*.

Comme ces *particules* contribuent surtout à donner à chacun des mots le sens qui lui est propre, il est donc bien essentiel d'en connaître la *dérivation* étymologique. Boinvilliers nous donne, dans sa *Grammaire raisonnée*, un morceau de Domergue sur ces *particules*. Nous ne ferons pas difficulté de le reproduire à notre tour.

PARTICULES INITIALES.

A. Cette particule initiale reconnaît plusieurs origines. 1^o Elle vient de *la* des Latins, et ajoute au mot qu'elle sert à former une idée accessoire d'éloignement, de séparation. Elle se présente sous quatre formes : *a*, *ab*, *abs*, *av*; aversion, sentiment qui *éloigne de*; *abuser*, user en *s'éloignant des principes*; *abstraire*, tirer, séparer de; *aveugler*, tirer, ôter les yeux de. 2^o Elle vient de *ad*, et ajoute au mot principal une idée accessoire de terme. Elle a plusieurs variétés : *ad*, *ac*, *af*, *al*, etc.; *adjoint*, joint à⁽¹⁾; *accent*, *ad cantum* (2); *affluer*, venir en foule à; *allaître*, donner du lait à, etc. 3^o Elle vient de *in*, qui nous a donné *en* (*an*), puis à; par la disparition de la nasalité. Elle ajoute au mot principal une idée accessoire d'introduction : *amaigrir*, porter la maigreur *dans*; *anoblir*, porter la noblesse *dans*, etc. 4^o Elle vient de *la* privatif des Grecs, et ajoute au mot principal une idée accessoire de privation, d'absence : *abyme*, *sans fond*; *amazone*, *sans mamelle*; *anomalie*, *sans analogie*; *anonyme*, *sans nom*; *apathie*, *sans passion*; *asyle*, lieu où l'on est *sans danger*; *athée*, qui croit qu'il n'y a *point de Dieu*; *atome*, corpuscule réputé *indivisible*; *atonie*, *sans ressort*, etc., etc. L'*a* privatif est une abréviation de la préposition grecque *avec*, *sine* en latin, *sans* en français.

AMBE. Cette particule vient du latin *ambo*, deux, ensemble; elle ajoute au mot principal une idée de duplication : *ambesas*, deux as; *ambidextre*, qui se sert des deux mains, comme on se sert de la

(1) Avocat (qu'on écrivait autrefois *advocat*), appelé à.

(2) *A* pour *ad* s'accroît d'une consonne semblable à celle qui commence le mot principal : accéder, *ad*-lition, *a*-ffermer, *a*-llier, *a*-mener (qu'on écrivait autrefois *ammener*), *a*-pporter, etc.

main droite; *ambigu*, qui offre *deux* côtés, *deux* sens. L'idée de *deux* côtés a reçu de l'extension, et *amb* a signifié plusieurs côtés, et même tous les côtés: *ambition*, action d'aller à son but par *plusieurs* moyens, par *tous* les moyens; l'air *ambiant*, l'air qui nous touche de tous les côtés, qui nous environne. *Amb* se change en *am* dans *amputer*, couper en deux; en *an*, dans *anfractuosité*, rupture en plusieurs endroits.

AMPHI. Cette préposition, qui est purement grecque, signifie *de part et d'autre*; elle ajoute au mot principal une idée de duplication: *amphibie*, qui vit en deux endroits; *amphibologie*, discours à *deux* sens. Elle signifie, par extension, qui touche de *plusieurs* côtés, de *tous* les côtés, qui entoure: *amphithéâtre*, qui entoure le théâtre; *Amphitrite*, creusé *autour* de la terre. *Amb* et *amphi* éveillent la même idée; ils ne diffèrent qu'en ce que le premier dérive du latin, et le second, du grec.

ANA. Cette préposition vient du grec, *ανα*, à l'écart; elle ajoute au mot principal une idée d'écart, de renversement: *anabaptiste*, qui *s'écarte* des usages de l'Église romaine pour le baptême des enfants, ou qui *recule* le baptême jusqu'à l'âge de raison; *anachorète*, qui va vivre à l'écart; *anachronisme*, écart de la véritable époque; *anagramme*, écart de l'ordre dans lequel les lettres sont placés dans un mot; *analyse*, écart de l'ordre dans lequel sont les parties d'un tout; *anarchie*, écart des principes politiques, renversement des lois qui fondent un gouvernement: *analogie*, écart du système général, avec conformité à une série. La première idée a fait naître ce mot, qui n'éveille plus que la seconde.

ANTÉ. Cette particule vient du latin *ante*, avant; elle ajoute au mot principal une idée de primauté: *antécédent*, qui marche le *premier*, qui marche *avant*; *antépénultième*, syllabe qui est la *première* par rapport aux deux dernières syllabes, qui est *avant* la pénultième. *Anté* se change en *anti* dans *antique*, qui est le *premier*, qui est *avant* nous; *antidate*, *date* qui précède de quelques jours celui où une lettre a été écrite, où un acte a été passé; *anté* se change en *anc* dans *ancien*, *ancêtres*; nos *anciens*, nos *ancêtres* sont ceux qui ont été les premiers, qui ont existé *avant* nous.

ANTI. Cette particule vient du grec *αντι*, devant; elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de présence: *antienne*, chant porté *devant*, porté en présence. De l'idée de *présence* est née celle d'opposition: *antidote*, placé *devant* le poison, donné *contre* le poison; *antithèse*, figure de rhétorique où les mots sont mis en *présence* des mots, les pensées en *présence* des pensées, où les mots sont *opposés* aux mots, les pensées *opposées* aux pensées. L'idée d'opposition a généralement prévalu dans *anti*, et dans ses deux variétés *ant* et *anté*: *antipodes*, où les pieds sont *opposés* à nos

pieds; *antipathie*, sentiments *opposés*; *antiphrase*, sens *contraire* à celui qu'expriment les mots; *antispasmodique*, *contraire* aux convulsions; *antarctique*, opposé au pôle arctique; *antagoniste*, qui fait effort, qui combat *contre*; *antéchrist*, opposé au Christ.

L'initiale latine *ante*, et l'initiale grecque *αντι*, se confondent souvent à l'œil; mais la différence des origines en met toujours une dans le sens. *Antidate*, formé du latin, signifie *avant* la vraie *date*, et *antidote*, formé du grec, signifie *contre* le poison.

ΑΠΟ. Cette particule vient du grec *απο*; elle éveille l'idée de séparation, d'éloignement: *apocalypse*, voile jeté sur le sens, qui couvre, qui *éloigne* le sens; *apocryphe*, dont l'authenticité est douteuse, *mis à part*, *séparé* des livres reconnus pour authentiques; *apogée*, *éloigné* de la terre; *apologie*, discours, écrit propre à *éloigner* les inculpations; *apologue*, récit voilé où les personnages sont distincts, sont séparés, sont *éloignés* de ceux qu'on a dans l'esprit; *apophthegme*, parole *mis à part*, parole remarquable; *apostat*, qui se tient debout *à part*, qui se sépare de ses frères; *apôtre*, envoyé *au loin*, qui reçut la mission de porter l'Évangile dans les pays *éloignés*.

CATA. Cette préposition grecque signifie *contre*; *catachrèse*, emploi d'un mot *contre* l'usage; *catacombes*, lieux souterrains que les premiers chrétiens *opposaient* aux persécutions; *cataplexie*, état d'immobilité contraire aux mouvements de notre organisation; *catastrophe*, incident qui amène le dénouement, qui fait tourner les choses *contre* la marche de l'action dramatique; *cataplasme*, liniment appliqué *contre*, placé *sur*; *catalogue* de livres, écrit où l'on a tout près des yeux le titre d'un grand nombre de livres.

CIRCON. Cette particule vient de la préposition latine *circum*, autour (qui est probablement l'ac-satif de *circus*, cirque, d'où *circulus*, cercle); elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée d'*entour*: *circoncision*, action de couper *autour*; *circonlocution*, action de dire *autour* avant d'en venir à son but; *circonvallation*, fossé fait *autour* d'un camp; *circonstance*, ce qui est *autour*; *circonspect*, celui qui, au moral, regarde *autour* de lui. *Circo* est la seule variété de *circon*: *circuit*, qui va en *tournant*; *circulaire*, qui a la forme d'un cercle, propre à être mis *autour*.

CON. Cette particule vient du latin *cum*, avec, ensemble; elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée d'*association*, des *moyens* qu'on a pour réussir: *condisciple*, disciple *ensemble*; *concitoyen*, citoyen *ensemble*; *poivre concassé*, c'est-à-dire poivre réduit en poudre *avec* un marteau; *conclure*, fermer la question *avec* ce qu'on va dire; *conséquent*, qui suit *avec*. *Con* se change en *com*: *concliner*, mettre deux choses *ensemble*; *com-*

prendre, prendre plusieurs choses pour les assembler; en *co*: coordonner, ordonner ensemble, coopérer, travailler avec un autre; en *cou*: contour, lieu où l'on vient se mettre ensemble; en *col*, *cor*, pour se lier avec douceur à la consonne qui suit: collection, choix de pièces pour être mises ensemble; collègue, qui a mission avec un autre; correspondant, qui entretient un commerce de lettres avec un autre; corrompre, rompre avec un mélange.

CONTRA. Cette préposition latine signifie *vis-à-vis*; elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de position devant, et, par exclusion, d'opposition: contradiction, discours mis devant un autre, pour exprimer des choses opposées. *Contre* et *contro* sont les variétés de *contra*: contredanse, danse *vis-à-vis* d'une autre danse; contre-espallier, espallier mis devant un espallier; contrevenir, venir, agir contre une loi, une obligation; contre-vérité, parole dite pour être entendue à contre-sens; controverse, discussion où l'on dit le contraire de ce que disent les autres. De l'idée que présente *vis-à-vis* est née l'idée d'opposition, comme on vient de le voir; il en naît aussi l'idée de proximité; contre-amiral, l'officier qui est placé *vis-à-vis* de l'amiral, dont le grade approche de celui de l'amiral, et cette idée de proximité est manifeste dans cette locution un peu surannée: *il demeure tout contre*.

DÉ. Cette particule initiale vient de la préposition latine *de*, qui marque le point de départ; elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de départ, avec ou sans rapport au point d'arrivée: débattre une question, battre, agiter une question du commencement à la fin; décerner un prix, juger que le prix ira du lieu où il est, à l'homme qui l'a mérité; décès, passage de la vie à la mort. L'idée d'intégrité, de totalité, vient naturellement de l'idée qui, marquant le point de départ et celui d'arrivée, embrasse tout l'espace à parcourir. *Dé* ajoute une idée de point de départ sans rapport au point d'arrivée, d'où l'idée simple de disparition, de cessation: débouter, ôter les bottes; décacheter, enlever le cachet; décapiter, ôter la tête; désarmer, enlever les armes; désosser, ôter les os; déshériter, ôter l'héritage. Le *s*, qui suit dans les trois derniers mots, est purement euphonique. *Dé* a d'autres variétés; il se change en *di* dans *diligent*, qui s'applique du point de départ au point d'arrivée; *direct*, qui est droit du commencement à la fin; en *dif* dans *difficile*, chose où il y a disparition, privation de facilité; *difforme*, privé de forme; en *dis* dans *discrédit*, cessation de crédit; *disgrâce*, cessation de faveur; *dissemblable*, qui est privé de ressemblance; *dissimulé*, qui feint du premier point au dernier, *voy.* **DIS.**

DIA. Cette préposition grecque signifie à tra-

vers, en travers; elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de traverse: diadème, bandelette mise transversalement autour de la tête des rois; diagonale, ligne qui traverse d'un angle à un autre; dialecte, idiome d'une ville ou d'un canton, qui traverse la-langue nationale, qui se mêle, qui est reçu dans la langue nationale; dialectique, science qui fait voir la vérité à travers les formes du raisonnement; diapason, espace traversé par une voix ou par un instrument, depuis le ton le plus bas jusqu'au ton le plus élevé.

DIS. Cet adverbe est purement grec; il signifie deux fois. Il ajoute au mot qu'il sert à former une idée de duplication. Dissyllabe, qui a deux syllabes; distique, deux vers formant un sens détaché; et, en perdant le *s*: dilemme, argument en deux propositions, sur lesquelles on a le choix; diphthongue, deux sons dans la même syllabe. L'idée de duplication est devenue chez les Lat. idée de séparation. Discorde, deux cœurs; plusieurs cœurs où il ne doit y avoir qu'un cœur; discourir, courir, en parlant, d'un point à un autre; disputer, couper, tailler, l'un d'un côté, l'autre de l'autre; distinct, teint de deux, de plusieurs manières; distribuer, donner à plusieurs personnes; divers, tourné de plusieurs côtés.

E. Cette préposition latine ajoute une idée de sortie au mot qu'elle sert à former: écosser, faire sortir de la cosse; éhonté, qui est sorti des bornes de la honte, de la pudeur; érafler, faire sortir, ôter la râfle; écheniller, faire sortir, ôter les chenilles. Ses variétés sont *ef*, *es* et *ex*, effronté, celui dont le front est sorti, qui n'a plus de front; escompter, faire sortir du compte; exhumer, faire sortir de terre.

EN. Cette préposition, qui vient du latin *in*, ajoute une idée d'infériorité au mot dont elle est l'initiale: enivrer, enorgueillir, porter l'ivresse dans, porter l'orgueil dans; enterrer, mettre en terre. Ses variétés sont: 1° *em* devant *b*, *p*, et *m*: embellir, porter la beauté dans; emboîter, mettre dans une boîte; emballer, mettre en paquet; empiéter, mettre le pied dans; emporter, porter dans; emmieller, mettre du miel dans; 2° *a*: abêtir, porter la bêtise dans; abonner, porter la bonté dans. L'*a* n'est plus qu'un *a* pur.

Le seul mot *emmené* offre un *n* qui, venant de *in*, ajoute une idée de négation.

EN ou **em**, du latin *indè*, de là, ajoute au mot qu'il sert à former, une idée de point départ: il s'ensuit, il suit de là; j'emmené mes troupeaux, je mène mes troupeaux en les faisant partir du lieu où je suis. Il y a peu d'initiales qui puissent être rappelées à cette étymologie.

ENTRE. Cette préposition vient du latin *inter*; elle est employée comme particule initiale, et désigne, ainsi que *inter*, l'espace qui va d'un point à

l'autre : *entresol*, étage qui va du rez-de-chaussée au premier étage ; *entr'actes*, temps qui s'écoule entre deux actes ; ils s'entr'aident, ils aident l'un à l'autre, ils portent le secours de l'un à l'autre, de manière qu'il est pour deux ; de là s'entr'aimer, s'entre-choquer, et tous les analogues qui éveillent l'idée de réciprocité.

ÉPI. Cette préposition, qui vient du grec επι, *sur*, éveille l'idée de position supérieure : *épidémie*, maladie sur le peuple, sur la multitude ; *épidémie*, la partie supérieure de la peau ; *épigramme*, dans le sens des anciens, inscription en général, et, dans le sens moderne, pensée fine et satirique dirigée *sur* quelqu'un ; *épigraphe*, sentence, au frontispice d'un livre, à la tête d'un livre ; *épilepsie*, maladie qui saisit à l'improviste, qui *survient* ; *épithalame*, chant ou vers *sur* un mariage ; *épithète*, paroles mises *sur* un tombeau ; *épithète*, adjectif placé *sur* un nom pour lui communiquer de la grâce et de la force : *épiscopat*, dignité de celui qui a inspection *sur*, qui a la *surintendance* d'un diocèse ; *épisode*, évènement qui *survient* et se lie à l'action principale.

EU. Cet adverbe, qui est purement grec, signifie *bien*, en français : *euphémisme*, figure de langage par laquelle on exprime en termes qui sont *bien*, en termes qui ne déplaisent pas, des choses déplaisantes : *euphonie*, son qui est *bien*, son agréable. *Ev* est une variété d'*eu* : *évangile*, bonne nouvelle.

EX. Cette préposition latine, qui est la même que *e*, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de *sortie* ; elle nous donne *ex-général*, qui est *sorti* du rang des généraux ; *ex-jésuite*, qui est *sorti* de l'ordre des jésuites ; *ex-professeur*, qui est *sorti* du professorat, et beaucoup d'autres mots qu'on a faits ou qu'on peut faire sur ce modèle.

EX. Cette préposition grecque qui éveille également l'idée de *sortie*, de position en dehors : *exergue*, espace ménagé *hors* de l'ouvrage, *hors* du type, au bas d'une médaille ; *Exode*, histoire de la sortie d'Égypte ; *exorcisme*, prière qui a la vertu de faire *sortir* le diable du corps d'un possédé ; *plante exotique*, plante qui vient du *dehors*, plante étrangère.

EXTRA. Cette préposition latine, qui signifie *hors de*, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de *sortie* qui va *au-delà* du terme : *extraordinaire*, qui va *au-delà* de ce qui est ordinaire ; *extravagant*, qui erre en allant *au-delà* des idées raisonnables ; *extravasé*, qui est *sorti*, qui est allé *au-delà* du vase où il doit être contenu.

FOR. Cette particule, qui vient du latin *foris*, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de *position en dehors* : vendre à *forfait*, vendre à un prix *fait hors* des règles ordinaires ; commettre un *forfait*, commettre une action *hors* des lois ; *forcenté*,

qui est *hors* du bon sens. *Four* est une variété de *for* : *fourvoyé*, qui est *hors* du chemin ; cheval *fourbu*, cheval qui est *hors* de son état de souplesse ordinaire.

HYPER. Cette préposition qui vient du grec υπερ, au-delà, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée d'excès, de position au-delà : *hyperbate*, inversion qui va jusqu'à l'excès ; *hyperbole*, expression qui va *au-delà* de la vérité ; *hyperborée*, qui est *au-delà* de Borée, *au-delà* du nord ; *hypercritique*, censeur *outré*.

HYPO. Cette préposition, qui vient du grec υπο, sous, dessous, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de position au-dessous : *hypocrisie*, vertu feinte, conduite *en-dessous* ; *hypothèque*, ce qui est placé *sous* une dette active, et en assure le paiement ; *hypothèse*, ce qui est placé *sous* une opinion pour l'appuyer, *supposition* ; *hypotypose*, figure de rhétorique, par laquelle les objets sont peints d'après nature, sont peints *sous* le modèle.

IN. Cette préposition latine ajoute au mot avec lequel elle se combine, tantôt une idée d'intériorité, avouée par une étymologie connue (*In* latin, qui signifie *dans*) : *incorporer*, faire entrer dans un corps ; tantôt une idée de négation, que nulle étymologie raisonnable ne signale : *incorporel*, qui n'a pas de corps (1).

In se transforme en *il*, *im*, *ir* : *illettré*, qui ne sait pas les lettres, qui n'a aucune connaissance ; *illusion*, erreur portée *dans* ; *immense* qui n'est pas soumis à la mesure ; *s'immiscer*, se mêler *dans* ; *irrésolu*, qui n'a pas pris de résolution, faire une *irruption*, se jeter violemment *dans*.

INTER. Cette préposition latine, qui est un abrégé de *in iter*, dans le chemin, marque l'espace entre deux points : *interligne*, espace qui est entre deux lignes ; *intercéder*, se mettre *entre* celui qu'on prie et celui pour qui l'on prie ; *interrègne*, temps qui s'écoule d'un règne à un autre, *entre* deux règnes ; *interrompre* un discours, rompre un discours en mettant quelques mots, quelques phrases *entre* les mots, les phrases que l'orateur vient de prononcer, et les mots, les phrases qu'il va dire. *Inter* se change en *intel* dans *intelligence* et dans tous les mots de cette famille ; c'est une heureuse altération que commande l'euphonie ; un homme *intelligent* est un homme qui *cueille*, qui *choisit*, qui *saisit* la pensée *au milieu* des mots.

MÉTA. Cette préposition signifie *au-delà*, en grec, et répond au *trans* des Latins ; elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de *translation* de *transmutation*, de *substitution* : *métamorphose*, *transformation*, *substitution de forme* ; *métaphore*, figure de rhétorique par laquelle un mot est porté *au-delà* de sa signification, à une signification

(1) *In*, ajoutant une idée de privation, d'absence, répond au *non* des Latins et à l'a privatif des Grecs.

analogue; *métaphysique*, science qui s'élève *au-delà* des choses physiques; *métathèse*, transposition de lettres; *métempsychose*, translation de l'âme en un autre corps; *météore*, phénomène physique élevé, placé *au-delà* de nous. Dans ces deux derniers mots, *méta* s'est changé en *met* par euphonie.

MONO. Cette particule, qui vient du grec *μονος*, seul, entre dans la composition des mots suivants: *monologue*, scène dramatique où un personnage parle *seul*; *monopole*, accaparement de denrées pour vendre *seul*; *monorime*, pièce de vers à une seule rime; *monosyllabe*, mot à une seule syllabe; *monotone*, qui est sur un seul ton. Les mots *moine*, *monarque*, offrent des variétés: *moine*, qui vit *seul*, qui vit dans la solitude; *monarque*, ayant *seul* le commandement, qui est *seul* à la tête du gouvernement.

OB. Cette préposition latine, qui signifie *devant*, *au-devant*, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de position en face: *objet*, chose jetée, mise *devant*; *objection*, difficulté jetée, mise *devant*; *obstacle*, chose qui est debout *devant* une autre, et de là l'idée d'empêchement; *obstiné*, qui tient ferme *devant* ce qu'on lui dit. *Ob* se change en *oc*, en *of*, en *op*, suivant la consonne qui commence le radical; *occasion*, ce qui tombe, ce qui vient *devant*; *occiput*, le *devant* de la tête; *offusquer*, mettre un brouillard *devant*; *s'opposer*, se mettre *devant*, et par conséquent se montrer contraire. *O*, seul, présente une variété dans omettre, omission; mais comment trouver l'idée de position *devant* dans omettre, qui signifie laisser, passer sous silence? *Obmittere*, et par euphonie *omittere*, nous paraît avoir d'abord signifié *envoyer devant*, *renvoyer* une chose pour être dite ou faite dans l'occasion (1). Mais, comme souvent ce qu'on renvoie pour être dit ou fait dans l'occasion ne sedit ou ne se fait pas du tout, *omittere* a signifié aussi *ne pas dire*, *ne pas faire*. Cette seule acception a passé dans le français, où le mot paraîtrait en contradiction avec l'idée, si l'on n'observait la marche des langues, qui, souvent, partant d'une acception, arrivent, d'analogie en analogie, à une acception différente ou même opposée.

PARA. Cette préposition signifie, en grec, à côté: *paradigmes*, finales dans les conjugaisons détachées du mot principal, et mises à côté; *paraphe*, trait de plume mis à côté de la signature; *ligne parallèle*, ligne tirée à côté d'une autre ligne; un *parallèle*, un jugement qui porte sur deux objets mis à côté l'un de l'autre; *paradoxe*, opinion qui

n'est pas sur la même ligne que l'opinion reçue, qui est à côté; *paralogisme*, raisonnement qui est à côté de la vérité; *paraphernal*, le bien que la femme ne met pas dans la communauté, qu'elle met à côté ou de côté pour elle; *parasite*, celui qui, sans être invité, vient se mettre à côté des vivres; *paroisse*, église placée à côté, près des maisons.

PENTA. Cette particule vient du grec *πεντα*, cinq: *pentagone*, qui a cinq angles; *pentamètre*, vers de cinq mesures; *Pentateuque*, collection des cinq livres de Moïse; *Pentecôte*, le cinquantième jour après Pâques.

PER et PAR. Ces deux prépositions, l'une latine, l'autre française, éveillent toutes deux: 1° une idée de route: aller à Lyon *par* la Bourgogne, c'est prendre la route de la Bourgogne; aller à la vérité *par* le doute, c'est prendre le chemin du doute; 2° et par extension, l'idée d'arrivée, de terme atteint, de chose entièrement achevée: un homme *parvenu* aux honneurs est un homme qui est arrivé aux honneurs; la *péroraison* est la partie qui termine un discours oratoire; ce qui est *parfait* est fait *entièrement*; un *pervers* est un homme *entièrement* tourné contre la saine morale, *entièrement* vicieux; 3° enfin, et en conséquence de l'idée de route, celle de traversée, puis, par extension, de traversée en différents sens, en tout sens: *périgrination*, action d'aller en pèlerinage, d'aller à travers champs; *perspicacité*, talent de voir à travers; *parjure*, qui *traverse*, qui viole un serment; *perfidé*, qui *traverse*, qui viole la foi donnée.

PÉRI. Cette préposition signifie, en grec, *autour*: *péricrâne*, membrane qui est *autour* du crâne; *périégée*, *autour*, auprès de la terre; *période*, chemin *autour*; *périoste*, membrane *autour* des os; *péripatéticiens*, promeneurs *autour*: les disciples d'Aristote, qui philosophaient en se promenant dans le Lycée; *périphrase*, *circonlocution*, plusieurs paroles mises *autour* d'une seule, pour une seule.

POLY. Cette particule vient du grec *πολυς*, plusieurs: *polygamie*, pluralité de mariages; *polyglotte*, en plusieurs langues; *polygone*, qui a plusieurs angles; *polype*, animal qui a plusieurs pieds; *poly-syllabe*, composé de plusieurs syllabes; école *polytechnique*, école où l'on enseigne plusieurs sciences; *polythéisme*, religion qui admet plusieurs dieux.

PRÉ. Cette particule, qui vient du latin *præ*, avant, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de primauté: *préadamite*, qui a existé *avant* Adam; se *précipiter*, se jeter la tête *avant* le corps; *précité*, cité, énoncé *auparavant*; *préface*, discours placé *avant* l'ouvrage; le *préfet* d'un collège, celui qui est le *premier* pour maintenir le bon ordre; le *préfet* d'un département, celui qui est placé le *premier*, qui est *avant* tous les autres pour y faire respecter les lois; les *prémisses*, les deux proposi-

(1) Le matériel du mot indique ce sens, que confirme un passage d'Horace:

*Ordinis hæc virtus erit et venus, aut ego fallor,
Ut jam nunc dicat jam nunc debentia dici,
Pleraque differat, et presens in tempus omittat.*

tions qui, dans un syllogisme, sont mises *avant* la conclusion.

PRO. Cette préposition, tirée du grec et du latin *pro*, devant, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de *présence*, de *mise en avant* : *procès*, marche en *avant* dans les tribunaux ; *procession*, marche en *avant* dans les cérémonies religieuses ; *proconsul*, magistrat qui rappelle la présence du consul, et de là l'idée du remplacement ; *profane*, qui est *devant* le temple et ne peut y entrer ; *progrès*, marche en *avant* ; *promener*, mener *devant* soi ; *promettre cent francs*, mettre en *avant*, mettre en *présence* cent francs.

RE. Cette particule initiale semble être une abréviation du latin *rursus*, une seconde fois. Elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de redoublement : *rechercher*, chercher une *seconde* fois, et, par extension, à *plusieurs reprises* ; *reclute*, une *seconde* chute ; *relire*, lire une *seconde* fois ; *reteindre*, mettre une *seconde* fois en couleur. *Re* se change en *r* dans *ravoir*, avoir de *nouveau* ; et en *ré* dans *réagir*, agir une *seconde* fois. *Ré* dans *révéler* vient du *retro* des Latins, qui signifie *en arrière* ; *révéler* signifie, non pas mettre un *second* voile, mais jeter le voile *en arrière*. C'est ainsi qu'en bon latin *recludere* signifie, non pas fermer une *seconde* fois, mais jeter la clôture *en arrière*, ouvrir.

SE. Cette particule initiale paraît venir du latin *seorsum*, séparément. Elle ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de séparation, d'écart : un secret, une chose tenue à l'*écart* ; ségrégation, action d'*écarter* du troupeau ; séduire, mener à l'*écart*, *écarter* du chemin de la vertu. Ses variétés sont, par euphonie : 1° *sed* dans *sédition*, action d'aller à l'*écart*, de s'*écarter*, de se *séparer*, par un soulèvement, de ses concitoyens ; 2° *s* dans *sobre*, *seorsum ab ebrietate*, qui s'*éloigne*, s'*écarte* de l'ivresse.

SUB. Cette préposition, qui vient du latin, ainsi que le mot *sous*, qui en est la traduction, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de position *inférieure* : *subjugu*, mettre *sous* le joug ; *substitut*, qui occupe une place en *seconde* ligne, et par conséquent est *inférieur* ; moi *soussigné*, moi qui ai signé au bas, dans la partie *inférieure* de l'acte ; un *sous-préfet*, un magistrat *inférieur* en grade au préfet. De l'idée d'*infériorité* découle celle de dépendance : *subdivision*, division en *seconde* ligne, division *dépendante* d'une première division ; une chose *subordonnée*, un homme *subordonné*, une chose, un homme en *seconde* ligne, en état de *dépendance*. Les variétés de *sub* sont *su* ; *sujet*, placé *sous*, *dépendant de* ; *suc*, *sug*, *sup* : *succéder*, venir en *seconde* ligne ; *suggérer*, porter *en dessous* ; *support*, une chose placée *au-dessous* d'une autre, pour que celle-ci ne tombe pas. —

Sous n'a de variété que *sou* : *soumettre* quelqu'un, le mettre dans une position *inférieure*.

SUBTER. Cette préposition latine est un abrégé de *sub iter*, sous le chemin ; elle attache au mot français *subterfuge*, une idée d'*infériorité cachée* : vous usez d'un *subterfuge*, vous fuyez par un chemin pratiqué *en dessous*, par un chemin qui se dérobe aux regards.

SUPER. Cette préposition, qui vient du latin, ainsi que le mot *sur*, qui en est la traduction, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de position *supérieure* : *superfin*, qui est *au-dessus* de ce qui est fin ; *superficiel*, qui n'a pas de profondeur, qui n'a que ce qui paraît *au-dessus* ; *surcharger*, mettre une charge *supérieure* à la charge ordinaire ; *supernaturel*, qui est *au-dessus* des lois de la nature. Les variétés de *super* se trouvent dans *surécot* (que *surécot* nous semble devoir remplacer), portion d'argent à donner *au-dessus* de la quote-part convenue ; dans *soubresaut*, et dans *sobriquet*, nom mis *au-dessus* d'un autre nom, surnom pris en mauvaise part. Les variétés de *sur* se trouvent dans *sourcil*, touffe de poils en forme d'arc *au-dessus* des cils, et dans *susnommé*, nommé *ci-dessus*.

SYN. Cette préposition, qui vient du grec *συν*, avec, ensemble, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de *simultanéité* : *synagogue*, congrégation, lieu où les Juifs viennent prier *ensemble* ; contrat *synallagmatique*, contrat qui lie *ensemble*, qui lie l'un envers l'autre ; *syncécdoche*, figure de rhétorique, par laquelle on prend le plus *avec* le moins, ou le moins *avec* le plus ; *synode*, assemblée du clergé pour délibérer *ensemble* ; *synonymes*, noms qui, examinés *ensemble*, ont la même signification ; *syntaxe*, mise *ensemble*, coordination des mots ; *synthèse*, mise *ensemble*, état des parties en composition. *Syn* a quelques variétés : *syllabe*, qui prend *ensemble* plusieurs accidents de la voix ; *syllèpse*, figure par laquelle on prend *avec* l'esprit ce qu'on ne peut prendre avec les mots, par laquelle le rapport se fait, non pas à ce qui est dans la phrase, mais à ce qui est dans la pensée ; *syllogisme*, sorte d'argument où deux propositions liées *ensemble* amènent la conclusion ; *symétrie*, mesure, rapport de deux choses *ensemble* ; *sympathie*, affection entre deux personnes, affection qui met deux cœurs *ensemble* ; *symphonie*, sons qui s'unissent *ensemble*, *unité* de sons.

TRANS. Cette préposition latine, qui signifie *au-delà*, ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de *passage au-delà* : *transplanter*, planter *au-delà* du climat ou du sol natal ; *transition*, tour au moyen duquel on passe d'un point à un autre, on va *au-delà* du point où l'on était. On peut observer les variétés de *trans* dans les mots suivants : Grammaire *transcendante*, Grammaire qui est à la hauteur de la science, qui va *au-delà* de la Grammaire

ordinaire ; traverser, aller *au-delà* ; tressaillir, sauter *au-delà* du lieu où l'on est ; trépas, pas fait *au-delà* de la vie.

Trans, *au-delà*, a pour synonyme la préposition latine *ultra*, *outré* : on dit *ultramontain*, qui

habite *au-delà* des monts ; un voyage *outré-mer* est un voyage fait *au-delà* des mers ; *outrer* une chose, c'est la pousser *au-delà* des limites qu'avoue la raison ; *outrage*, est un manquement qui va *au-delà* de ce qui peut être toléré.

DE L'ARCHAÏSME.

Page 14, nous avons dit quelques mots sur le *néologisme*. Comme nous n'avons prétendu en donner qu'une simple définition pour l'enseignement général, nous n'ajouterons rien à cet article, mais nous le compléterons en traitant de l'*archaïsme*. Le *néologisme* et l'*archaïsme* ont même été mentionnés par quelques auteurs dans le chapitre concernant les *Figures de construction*, avec lesquelles ils ont en effet quelque rapport.

Ce mot, qui se dit en grec *αρχαϊσμος*, formé de *αρχαϊος*, *ancien*, auquel on a ajouté la terminaison *ισμος*, qui marque *imitation*, signifie *mot antique*, *imitation du langage des anciens*, et quelquefois *tour de phrase suranné*. L'*archaïsme* est donc une façon de parler à l'*imitation des anciens*.

L'*archaïsme* peut être ou un défaut ou une beauté, selon les circonstances, c'est-à-dire, selon qu'il contribue à appauvrir la langue ou à l'enrichir ; et c'est toujours l'excès, l'abus, et surtout l'affectation, qui lui donnent un caractère blâmable et souvent ridicule. Employer avec grâce et à propos tel mot qui n'est plus usité, et dont les bons écrivains regrettent souvent la perte, parce qu'il n'est bien remplacé par aucun équivalent, et le placer de manière à en faire ressortir l'énergie ou la naïveté, et à en faire sentir le besoin ; s'approprier avec discrétion et avec réserve la manière des anciens, en imitant quelquefois leurs tours de phrases et leurs constructions ; ce serait là, non pas un vice d'élocution, mais une vraie beauté, qui donnerait au style un certain goût antique qui ne le déparerait pas.

Nous ne pouvons mieux faire connaître les vices et les beautés de l'*archaïsme* que par des exemples. Cette matière nous paraît avoir été traitée avec un grand talent par Maugard. Nos lecteurs en jugeront d'après l'abrégé que nous allons en donner.

Nos poètes, dit-il, pour plus de naïveté, imitent quelquefois Marot. On trouve beaucoup d'*archaïs-*

mes dans les ouvrages badins de La Fontaine et de Voltaire. Ce n'est que dans ces sortes d'ouvrages qu'il est permis d'employer des expressions surannées. On peut aussi, à défaut de mot propre, faire revivre un mot ancien. Quintilien le conseille plutôt que de faire un mot nouveau. Il importe à celui qui étudie la langue de connaître les expressions qui *ne sont plus en usage*, et qu'on trouve dans les bons auteurs, tant anciens que modernes.

Nous ne les citons pas pour qu'on s'en serve ; c'est, au contraire, pour qu'on les évite.

Anselme, mon mignon, *crie-t-elle* à toute heure.

(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, act. I, sc. 6.)

Les mots *crie*, *prie*, *lie*, et autres semblables, ne peuvent plus entrer dans un vers que suivis d'un mot qui commence par une voyelle. Il faut les rejeter à la fin.

Veux-tu que je te *die*? une atteinte secrète
Ne laisse point mon âme en une bonne assiette.

(MOLIÈRE, *le Dépit amoureux*, acte I, sc. 4.)

Que veux-tu que je *die*? une telle aventure
Me met tout hors de moi.

(*Le Dépit*, acte III, sc. 9.)

Ma sœur, que je vous *die* une bonne nouvelle.

(P. CORNEILLE, *les Horaces*, acte III, sc. 3.)

Voltaire remarque qu'au lieu de *die* on a imprimé *dise* dans les éditions suivantes ; que *die* n'est plus qu'une licence, et qu'on ne l'emploie que pour la rime. Nous doutons que de son temps elle eût été tolérée ; mais il est évident que du temps de Corneille et de Molière on préférerait *die* à *disc* ; car Molière et Corneille auraient fait les vers que nous venons de rapporter avec *dise* aussi bien qu'avec *die*. Vaugelas prétend qu'il y avait des gens qui allaient jusqu'à dire : *quoi que vous diiez*, au lieu de *quoi que vous disiez*. Ce législateur de la langue décide que *quoi que l'on die* n'est pas une faute ; mais *quoi que vous diiez* lui paraît insupportable. Racine, en 1668, se sert encore du mot

die pour *dise*. Voyez la scène 7^e du 1^{er} acte des *Plaideurs* : *Monsieur, que je vous die*. On le trouve même encore dans *Bajazet*, acte IV, scène 5 :

J'épouserais, et qui ? s'il faut que je le *die*, etc.

Le mot *die* est fort ancien ; on le trouve dès le treizième siècle dans les poésies du roi de Navarre. On lit *que que je die pour quoi que je dise* (chanson XXIV). *Que que* ressemble beaucoup au *quid* des Latins.

Comme simple Romain, souffrez que je vous *die*
Qu'être allié de Rome, et s'en faire un appui,
C'est l'unique moyen de régner aujourd'hui.

(P. CORNEILLE, *Nicomède*, acte III, sc. 2.)

Permettez que tout haut je le *die* et *redie*.

(P. CORNEILLE, *Psyché*.)

Plaise au Ciel que dans tout ceci je n'*aye* point ma part. (MOLIÈRE.)

On écrit aujourd'hui *aie, paie, paiera*, etc., contre l'autorité des anciens qui écrivaient autrement.

Ils ne vous ôtent rien, en m'ôtant à vos yeux,
Dont ils n'*ayent* pris soin de réparer la perte.

(MOLIÈRE, *Psyché*, acte II, sc. 4^{re}.)

Après, vous *payerez*, si cela l'*accommode*.

(L'ÉTOURDI, acte 1^{er}, sc. 6.)

Il ne faudrait pas aujourd'hui faire *payerez* de trois syllabes. Cependant la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie* semble vouloir consacrer ce principe suranné en écrivant dans sa préface, page x, dernière ligne, *essaye* ; mais nous ne savons pas comment elle veut qu'on prononce ce mot ; elle n'en dit rien.

Il m'*aime*, il *payera* bien cher sa perfidie.

(LACHAUSSÉE, *L'École des amis*, acte V, sc. 6.)

Que de sang *payerait* la moindre de vos larmes !

(LAMOTTE, *Inès de Castro*, acte 4^{er}, sc. 6.)

Je m'en vais de ce pas achever d'acheter toutes les choses qu'il me faut, et je vous *enverrai* les marchands. (MOLIÈRE, *le Mariage forcé*, sc. 4.)

On écrit et l'on prononce aujourd'hui j'*enverrai*.

Vous m'*enverrez* à Rome ? — On t'y fera justice ;
Va, va lui demander ta chère Laodice.

(P. CORNEILLE, *Nicomède*, acte IV, sc. 5.)

° Si rien ne réussit, nous l'*enverrons* aux bains.

(MOLIÈRE, *Pourceaugnac*, acte 1^{er}, sc. 8.)

Ils *croient* voir, en ce moment affreux,

Un dieu puissant qui combat avec eux. (VOLTAIRE.)

Il faut écrire *croient*, qui n'est que d'une seule syllabe. Voltaire ne voulait pas qu'on fit entrer *croient* dans un vers. Il dit lui-même, comme on l'a vu ailleurs, que les terminaisons *ée, ie, ue, oie*, ne peuvent entrer dans un vers, si ce n'est devant les mots qui commencent par une voyelle.

Vous verriez qu'à tous deux je rends ce que je *doi*,
Si vous vouliez mieux voir ce que c'est qu'être roi.

(P. CORNEILLE, *Nicomède*.)

Qui se confesse traître est indigne de foi.

Vous êtes généreux, Attale, et, je le *voi*,
Même de vos rivaux la gloire vous est chère.

(NICOMÈDE, acte III, sc. 8.)

.... Il me tiendra, je *croi*, jusques au soir.

(MOLIÈRE, *L'Étourdi*, acte IV, sc. 4^{re}.)

Je ne *croi* pas cela de votre courtoisie.

(Le Dépôt amoureux, acte 4^{er}, sc. 4.)

Je *voi* trop d'apparence à tout ce qu'il a dit. (*Ibid.*)

Mais que puis-je, après tout ? Je *voi* fort peu de jour
A tourner cette affaire au gré de votre amour.

(*Ibid.*, acte IV, sc. 4^{re}.)

Il vous a dépeint tel que je vous *voi* paraître.

(MOLIÈRE, *L'Étourdi*, acte IV, sc. 2.)

Si je *sui* maintenant ma juste impatience,
On dira que je cède à la difficulté.

(L'ÉTOURDI, acte III, sc. 1^{re}.)

On écrivait autrefois *je croi, je voi, je doi, je sui*, etc., *tu crois, tu vois, tu dois, tu suis* ; on distinguait ainsi ces deux personnes par l'écriture ; on les distinguait aussi par la prononciation, faisant *croi* bref, et *crois* long. Aujourd'hui l'on écrit et l'on prononce ces deux personnes de la même manière. Il n'est plus permis qu'aux poètes de retrancher la lettre finale *s* pour la rime ; encore est-ce une bien grave licence.

CEPENDANT.

« *Cependant* que les choses allaient ainsi du côté de César, etc. » (1589, VICÉNERE, *Traité des Commentaires de César*.)

« Un lutin mêle quantité de sauts périlleux à leurs danses, *cependant* que Psyché, qui a passé aux Enfers par le commandement de Vénus, repasse dans la barque de Caron avec la boîte qu'elle a reçue de Proserpine pour cette déesse. » (MOLIÈRE.)

ALENTIR.

Je veux de son rival *alentir* les transports.

(MOLIÈRE, *L'Étourdi*, acte III, sc. 4.)

Alentir se disait encore du temps de Molière. *Je sens ma force tant alentir, que plus n'en puis.* (NICOT. *Trésor de la langue française*.) Le mot *alentir* n'avait pas la même signification.

BENOÏT (*béni, bienheureux*).

Le *benoît* paradis. (VOLTAIRE.)

CHALLOIR (*importer*).

Et peu me *chaut* que votre *damoiselle*
Soit sage ou folle, et soit ou laide ou belle.

(VOLTAIRE.)

CHOIR.

Lauriers, sacrés rameaux qu'on veut réduire en poudre,

Vous qui mettez sa tête à couvert de la foudre,
L'abandonnez-vous à l'infâme couteau
Qui fait choir les méchants sous la main d'un bourreau?
(P. CORNEILLE, *les Horaces*, acte V, sc. 5.)

.... Ma tête en tombant ferait choir sa couronne.
(P. CORNEILLE, *le Cid*, acte II, sc. 1^{re}.)

Vous laissez choir ainsi ce glorieux courage. (*Ibid.*)

« Choir n'est plus d'usage, dit Voltaire. » Pourquoi donc l'a-t-il employé en vers et en prose? Il aurait dû dire que ce verbe n'a d'autre usage qu'à l'infinitif, au participe passif *chu*, et aux temps composés.

Vit choir ses légions aux bords du Trasimène.
(*Nicomède*, acte 1^{er}, sc. 5.)

« Choir, expression absolument vieillie. » (VOLTAIRE.)

Tout va choir en ma main, ou tomber en la vôtre.
(P. CORNEILLE, *Rodogune*, acte 1^{er}, sc. 3.)

COUTUMIER, COUTUMIÈRE.

Et mes yeux, éclairés des célestes lumières,
Ne trouvent plus aux siens leurs grâces coutumières.
(P. CORNEILLE, *Polyeucte*, acte IV, sc. 2.)

« C'est dommage que ce dernier mot ne soit plus d'usage que dans le burlesque. » (VOLTAIRE.)

DÉVALER (*descendre*).

On ne montera point au rang dont je dévale.
(P. CORNEILLE, *Rodogune*, acte II, sc. 2.)

« Dévaler est bas, mais il était encore d'usage du temps de Corneille. » (VOLTAIRE.)

DEXTRE (*main droite*).

Du fer tranchant sa dextre se saisit. (VOLTAIRE.)

DISCORD (*démêlé*).

Le roi même s'étonne, et, pour dernier effort :
« Puisque chacun, dit-il, s'échauffe en ce discord,
Consultons des grands dieux la majesté sacrée. »
(P. CORNEILLE, *les Horaces*, acte III, sc. 2.)

« En ce discord ne se dit plus, mais il est à regretter. » (VOLTAIRE.)

« Il est vieux, et ne se souffre plus guère qu'en vers. » (ACADÉMIE.)

DUIT (*convient*).

Tout duit
Aux gens heureux, car aux autres tout nuit.

(LA FONTAINE.)

Tout m'est égal, tout m'est bon, tout me duit.
(VOLTAIRE.)

ÉPANDRE (*répandre*).

Elle a soif de mon sang, elle a voulu l'épandre.
(P. CORNEILLE, *Rodogune*.)

« Épandre est un terme heureux, qu'on employait, au besoin, au lieu de répandre. » (VOLTAIRE.)

ÉQUARQUILLÉ.

La peur hâta sa marche équarquillée. (VOLTAIRE.)

On écrivait anciennement *esquarquillée*. (NICOT.) Ce mot signifie : *cheminer les jambes fort ouvertes*. (ROBERT ÉTIENNE, *Dictionnaire latin-français*, au mot *ESQUARQUILLIER*.) Nous trouvons aussi ce mot dans une traduction ancienne de *l'Ane d'or* d'Apulée, pour rendre en français *divaricatis cruribus*.

FAÇONDE (*éloquence*).

Il fut doué d'une douce façonde. (VOLTAIRE.)

FALLACIEUX (*trompeur*).

Serments fallacieux.
(P. CORNEILLE, *Rodogune*, acte II, sc. 1^{re}.)

« L'éloquent Bossuet est le seul qui se soit servi après Corneille de cette belle épithète de *fallacieux*. Pourquoi appauvrir la langue? Un mot consacré par Corneille et par Bossuet peut-il être abandonné? » (VOLTAIRE.)

Ce mot n'était pas nouveau; on le trouve, en 1556, dans le *Dictionnaire latin-français* de ROBERT ÉTIENNE, au mot *Fallo*, et on le retrouve encore, en 1606, dans le *Trésor de la langue française* de NICOT.

FOUSSE. Voyez HOSTIE.

GENT (*gentil*).

La gente demoiselle. (VOLTAIRE.)

HOSTIE (*victime*).

Cette seconde *hostie* est digne de ta rage.
(P. CORNEILLE, *Polyeucte*, acte V, sc. 5.)

« *Hostie* ne se dit que dans l'acception de victime que les anciens Hébreux offraient et immolaient à Dieu, et, par extension, il signifie encore le pain sans levain que le prêtre offre et consacre à la messe; et c'est dommage; il ne reste plus que le mot *victime*. Plus on a de termes pour exprimer la même chose, plus la poésie est variée. » (VOLTAIRE.)

Quand les gigots des occises⁽¹⁾ *hosties*,
Et autres chairs furent très-bien rôties, etc.
(1545, *Traduction de l'Iliade*, livre 1^{er}.)

Eux assemblés, quand on eut en la place
Mené l'*hostie*, et porté la *fouasse*⁽²⁾
Dessus l'autel, par dévotie manière,
Agamemnon fit alors sa prière.

HEUR (*fortune*).

Expliquez-vous, Ascagne, et croyez par avance
Que votre *heur* est certain s'il est en ma puissance.
(MOLIÈRE, *le Dépit amoureux*, acte II, sc. 2.)

(1) Tuées.

(2) Aujourd'hui on écrit *fouace*.

Dis-nous quel grand *mal-heur* nous couvre ta tristesse.
(MOLIÈRE.)

Il n'y a qu'*heur* et *malheur* en ce monde. Mon *heur* est de vous être attaché jusqu'au dernier moment de ma vie. (VOLTAIRE.)

IRE (colère).

Mi chant sont tout plain d'*ire*, et de douleur.
(Treizième siècle. *Poésies du roi de Navarre*,
chanson VIII°.)

Il sort plein d'*ire*, il descend tout d'un saut.
(LA FONTAINE.)

Se préparaient au terrible duel
Par ses propos pleins d'*ire* et de menace.
(VOLTAIRE.)

ICELUI, ICELLE (*lui, elle*).

Il portait une selle
D'un beau velours, et sur l'arçon d'*icelle*
Était un saïbre à deux larges tranchants. (VOLTAIRE.)

Ce mot n'est plus usité qu'au palais et dans le style des notaires, où il est nécessaire pour éviter les équivoques.

MOMMON.

Trufaldin, ouvrez-leur pour jouer un *mommon*.
(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, acte III, sc. 8.)

• *Mommon* (*μῶμος* en grec) est une somme d'argent que des gens masqués jouaient sans parler. C'est un défi au jeu de dés, porté par des masques, dit le *Dictionnaire de l'Académie*. La sixième édition ne donne plus ce mot.

Et ni plus ni moins que des masques
Qui viennent de perdre un *mommon*.
(SCARRON, *Gigantomachie*, livre 4.)
OST (*camp, armée*).

Près d'Orléans, comme ensemble ils passèrent,
L'ost des Anglais de nuit ils traversèrent.
(VOLTAIRE.)

OCCIRE, OCCIS. Voyez HOSTIE.

OÛIR.

Il paraîtraît qu'on a écrit aussi *oyr*.

Oyez, Félix, dit-il; oyez, peuple, oyez tous.
(P. CORNEILLE, *Polyeucte*, acte III, sc. 2.)

• *Oyez* n'est plus employé qu'au barreau. Nous n'avons gardé de ce verbe que l'infinitif *ouïr*. » (VOLTAIRE.)

Nous avons conservé plus que l'infinitif *ouïr*, car nous employons encore le prétérit *j'ouïs*, l'imparfait du subjonctif, et le participe *ouï*, pour en former des temps composés.

PANTOIS (*honteux, troublé, égaré*).

Ainsi jadis on vit le bon Phinée,
Prince de Thrace, et le pieux Énée,
Tous effarés et de frayer *pantois*;

Quand à leurs nez les gloutonnes harpies,
Juste à midi de leurs antres sorties,
Vinrent manger le diner de ces rois. (VOLTAIRE.)

POINDRE (*piquer, aiguillonner*).

Il le précède,
Aiguillonné de la peur qui le *point*. (VOLTAIRE.)

Poindre, piquer, n'est guère d'usage que dans ces phrases : « le soleil commence à *poindre*; les herbes commencent à *poindre*; le poil commence à lui *poindre* au menton. »

QUÉRIR (*chercher*).

Mais comme il suffira de trois à me garder,
L'autre m'obligerait d'aller *quérir* Sévère.
(POLYEUCTE, acte IV, sc. 1^{re}.)

Quérir ne se dit plus, suivant Voltaire. L'Académie le donne encore, ajoutant seulement qu'il a vieilli.

RAMENTEVOIR (*rappeler à la mémoire*).

Ne *ramentevons* rien, et réparons l'offense
Par la solennité d'une heureuse alliance.
(MOLIÈRE, *le Dépit amoureux*, acte III, sc. 4.)

Nous vous *ramentevons* ici qu'il y a six semaines en çà que nous primes la liberté de vous adresser un paquet énorme pour madame du Deffand, duquel paquet et de laquelle dame nous n'avons depuis entendu parler. (VOLTAIRE.)

En çà n'est plus en usage, ni *ramentevoir*.

REBELLER (*révolter*).

Je dois vous avertir, en serviteur fidèle,
Qu'en sa faveur déjà la ville se *rebelle*.
(P. CORNEILLE.)

• *Rebeller* ne se dit plus et devrait se dire, puis qu'il vient de *rebelle*, *rebellion*. (VOLTAIRE.) Nous sommes de cet avis.

SE SEOIR (*s'asseoir*).

Le trône où je *me siedo*s m'abaisse en m'élevant.
(P. CORNEILLE, *Pompée*, acte IV, sc. 5.)

Il se *siedo*; il lui dit qu'il veut la voir pourvue.
(P. CORNEILLE, *le Menteur*, acte II, sc. 5.)

• On dit aujourd'hui : il s'*assiedo*. Le verbe *seoir* n'est plus usité dans le sens de *s'asseoir*. » (VOLTAIRE.)

*Siedo*s-toi, je n'ai pas dit encor ce que je veux.
(P. CORNEILLE, *Cinna*, acte V, sc. 1^{re}.)

Il n'est nullement question ici de SEOIR, mais de SE SEOIR.

Seyez-vous, et quittons ces petits différends.
(P. CORNEILLE, *Don Sanche*, acte 1^{er}, sc. 5.)

SOTTE pour FOLLE.

Elle est *sotte* de vous.
(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, acte 1^{er}, sc. 6.)

Il faudrait aujourd'hui : elle est *folle* de vous.

Mots qui s'emploient encore, mais dans un autre sens que celui qu'ils avaient anciennement.

Au lieu de *POUR*, devant un infinitif.

Et mon cœur, accablé de mille déplaisirs,
Cherche la solitude à cacher ses soupirs.

(P. CORNEILLE, *les Horaces*, acte 1^{er}, sc. 2.)

« A cacher n'est pas français, dit Voltaire. On cherche la solitude pour cacher ses soupirs, et une solitude propre à les cacher. Mais, du temps de Corneille, presque personne ne s'étudiait à parler purement. »

Ma gloire et mon amour peuvent bien peu sur moi,
S'il faut votre présence à soutenir ma foi.

(P. CORNEILLE, *Nicomède*, acte 1^{er}, sc. 4^{re}.)

AUPARAVANT pour AVANT.

Il l'eût mise en état, malgré tout son appui,
De se plaindre à Pompée auparavant qu'à lui.

(P. CORNEILLE, *Pompée*, acte II, sc. 4.)

« Auparavant qu'à lui n'est pas français. Cet adverbe absolu n'admet aucune relation, aucun régime. Il faut *avant qu'à lui*. » (VOLTAIRE.)

Oui, c'est ainsi qu'on parlerait aujourd'hui, même peu élégamment. Mais, du temps de Corneille, la langue n'était pas encore formée. Le mot *auparavant* ne se trouve, dans le *Trésor de la langue française* de Nicot, que comme synonyme de *paravant*, qui était plus usité alors. Il renvoie au mot *Par*, où l'on trouve ces exemples : *Paravant que Jupiter fût (ante Jovem)*. *Paravant qu'il eût fait ceci (ante hoc factum)*. Corneille n'est pas le seul qui ait parlé de cette manière. (MAUGARD.)

Auparavant que sortir de la ville. (LA FONTAINE.)

BANDE pour COMPAGNIE DE GENS DE GUERRE.

Il faut donner un chef à votre illustre bande.

(P. CORNEILLE, *Héraclius*, acte II, sc. 6.)

« Une bande ne se dit que des voleurs. » (VOLTAIRE.)

Aujourd'hui, à la bonne heure; mais, du temps de Corneille, on disait : *une bande de gens de pied, une bande de gens d'armes, enrôler aux bandes, ordonner (distribuer) par bande*, etc. (NICOT.) Nous disons aujourd'hui *bande* dans le sens de *parti*, *lique* : *il n'est plus de cette bande.* (ACADÉMIE.)

CHANGE pour CHANGEMENT.

Que dites-vous, ma sœur? comment? (*) courir au change? Cette inégalité me semble trop étrange.

(MOLIÈRE, *le Dépit amoureux*, acte II, sc. 5.)

Courir au change pour courir au changement ne se dit plus.

Mon cœur court-il au change, ou si vous l'y poussez?

(MOLIÈRE, *les Femmes savantes*, acte 4, sc. 2.)

CONGÉ pour PERMISSION.

Et si dans quelque chose ils vous ont outragé,
Je puis vous assurer que c'est sans mon congé.

(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, acte 1^{er}, sc. 4^{re}.)

Le mot *congé* n'est plus d'usage aujourd'hui pour signifier *permission*, que dans cette phrase proverbiale : *Pour boire de l'eau et coucher dehors, on n'en demande congé à personne.*

CI pour ICI.

Qu'est-ce *ci*, mes enfants? écoutez-vous vos flammes?

Et perdez-vous encor le temps avec des femmes?

(P. CORNEILLE, *Horace*, acte II, sc. 7.)

Ah! qu'est-ce *ci*? que vois-je! quelle heureuse rencontre! (MOLIÈRE, édition de 1718. *Pourceaugnac*, acte 1^{er}, sc. 4.)

Bret, en voulant corriger Molière, a écrit *qu'est-ce ceci?* mais c'est une faute grossière, car *qu'est-ce ci* pour *qu'est-ce ici* ne peut jamais signifier *qu'est-ce ceci*.

Quel diable d'homme est-ce *ci*? (MOLIÈRE, *Pourceaugnac*, acte II, sc. 9.)

Qu'est-ce *ci*? disait-il. Je ne vis de ma vie
Chose de telle étoffe. (LA FONTAINE.)

DAVANTAGE QUE pour PLUS QUE.

Je n'ai jamais voulu rien avoir *davantage* que l'un d'entre vous. (1457, AMYOT.)

Davantage ne s'emploie plus qu'à la fin d'une phrase.

DEVANT pour AVANT.

Devant le combat. (1587, MALHERBE.)

Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, emploie partout *devant* pour *avant*.

Devant l'aurore. — *Devant* sa mort. (LA FONTAINE.)

Long-temps *devant*, toujours il s'abstenait;

Long-temps après, il en usait de même.

(LA FONTAINE.)

On ne me saurait condamner que l'on ne condamne aussi l'Arioste *devant* moi, et les anciens *devant* l'Arioste. (LA FONTAINE.)

Si, *devant* que mourir, la triste Bérénice
Vous veut de son trépas laisser quelque vengeur,
Je ne le cherche, ingrat, qu'au fond de votre cœur.
(RACINE, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)

J'aime, je le confesse; et *devant* que votre ame,
Prévenant mon espoir, m'eût déclaré sa flamme,
Déjà plein d'un amour dès l'enfance formé,
A tout autre désir mon cœur était fermé.

(RACINE, *Bajazet*, acte V, sc. 4.)

Devant que j'expire.

(VOLTAIRE, *Oreste*, acte III, sc. 4.)

Prenez mes sentiments, et *devant* que je meure,
Consolerez mes vieux ans dont vous faites l'espoir.
(VOLTAIRE, *Tancrède*, acte 1^{er}, sc. 4.)

M. Casimir Delavigne n'emploierait certainement pas aujourd'hui *devant* pour *avant*.

(*) Vous voudriez.

MUER pour CHANGER.

Qui de Méduse eût vu jadis la tête
Était en roc mué soudainement. (VOLTAIRE.)

Muer ne se comprendrait plus dans ce sens.

ORDONNER pour RANGER.

Il verra comme il faut dompter les nations,
Attaquer une place, ordonner une armée.
(CORNEILLE, *le Cid*, acte 1^{er}, sc. 4.)

UN PETIT pour UN PEU (latinisme).

Je commence à mon tour à le croire un petit.
(MOLIÈRE, *Amphitryon*, acte 1^{er}, sc. 2.)

PREMIER QUE pour AVANT QUE.

Et là, premier que lui, si nous faisons la prise,
Il aura fait pour nous les frais de l'entreprise.
(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, acte III, sc. 5.)

Premier que d'avoir mal, ils trouvent le remède.
(1587, MAILHERBE.)

On ne se servirait plus de cette locution.

RESSENTIMENT pour SENTIMENT.

Je demeure sans voix et sans ressentiment.
(RACINE, *Bérénice*, acte II, sc. 4.)

« Ce dernier mot est le seul employé par Racine qui ait été hors d'usage depuis lui. *Ressentiment* n'est plus employé que pour exprimer le souvenir des outrages, et non celui des bienfaits. » (VOLTAIRE.)

SIEN avec un nom.

Voulant dans quelque ville emmener avec lui,
Outre ses biens, l'espoir qui restait de sa race,
Un sien fils écolier, qui se nommait Horace,
Il écrit à Bologne, etc.
(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, acte IV, sc. 1^{re}.)

TANDIS pour EN ATTENDANT, JUSQU'À CE QUE.

Tandis que le roi vient, parle-moi de Thésée.
(T. CORNEILLE, *Ariane*, acte II, sc. 1^{re}.)

Qu'on aille *quérir* le notaire. — Tandis qu'il viendra et qu'il dressera les contrats, voyons notre ballet, et donnons-en le divertissement à son altessesurque. (MOLIÈRE, *le Bourgeois gentilhomme*, acte V, sc. 7.)

TANDIS QUE pour TANT QUE.

Quand le vaisseau fut parti, nous ne cessons de nous regarder, tandis que nous pûmes nous voir.
(FÉNELON, *Télémaque*, livre III.)

Mène-lui Lusignan; dis-lui que je lui donne
Celui que la naissance allie à la couronne,
Celui que par deux fois mon père avait vaincu,
Et qu'il tint enchaîné tandis qu'il a vécu.
(VOLTAIRE, *Zaïre*, acte III, sc. 1^{re}.)

TANT QUE pour JUSQU'À CE QUE.

Et je craindrais toujours d'avoir trop prétendu,
Tant que de cet espoir vous m'avez répondu.
(P. CORNEILLE, *Sertorius*, acte 1^{er}, sc. 5.)

« On ne répond pas d'un espoir, on répond d'une

personne, d'un événement. Tant que n'est pas ici français en ce sens. » (VOLTAIRE.)
Il l'était alors.

VÔTRE pour A VOUS.

Monsieur, je suis tout vôtre.
(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, acte 1^{er}, sc. 4.)

On dirait aujourd'hui : je suis tout à vous.

Mots employés au pluriel, contre l'usage ordinaire.

Et par les désespoirs d'une chaste amitié,
Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié.
(P. CORNEILLE, *les Horaces*, acte III, sc. 5.)

« On n'emploie plus aujourd'hui *désespoir* au pluriel; il fait pourtant un bel effet. *Mes désespoirs*, *mes craintes*, *mes douleurs*, *mes ennuis*, disent plus que *mon désespoir*, *ma crainte*, etc. Pourquoy ne pourrait-on pas dire *mes désespoirs* comme on dit *mes espérances*? ne peut-on pas *désespérer* de plusieurs choses, comme on peut *espérer* plusieurs? » (VOLTAIRE.) Nous croyons avec Voltaire que cela pourrait être permis; mais l'usage n'admet point ces locutions.

Corneille a bien dit :

Le sang de Polyeucte a satisfait leurs rages.
(P. CORNEILLE, *Polyeucte*, acte 1^{er}, sc. 3.)

« *Rages* ne se dit plus au pluriel; je ne sais pourquoy, car il faisait un fort bel effet dans Mailherbe et dans Corneille. Craignons d'appauvrir notre langue. » (VOLTAIRE.)

M'EST AVIS.

BLANFORT.

On se moquait de vous.

MONDOR.

De vous aussi, m'est avis.
(VOLTAIRE, *la Prude*, acte V, sc. 8.)

M'est avis se dit encore familièrement.

COMME employé dans des constructions où nous employons QUE.

Cette manière de parler est une imitation des Latins, qui disaient *itā ut*; littéralement ainsi comme; *magis haud quasi*, pas plus comme si.

Haud itā vitam agerent, ut nunc plerumque videmus.
(LUCRÈCE, III.)

Je vous félicite donc d'avoir une femme si belle, si sage, si bien faite comme elle est. (MOLIÈRE, *le Médecin malgré lui*, acte II, sc. 4.)

Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui.
(P. CORNEILLE, *Polyeucte*, acte III, sc. 5.)

« Ce vers est un solécisme. On dit *autant que*, et non pas *autant comme*. Soit ne se dit plus qu'à l'indéfini : il faut faire quelque chose pour soi : il travaille pour lui. » (VOLTAIRE.)

Ce serait en effet un solécisme aujourd'hui; mais ce n'en était point un du temps de Corneille. On

disait alors plus souvent *autant comme qu'autant que*, et les poètes pouvaient en user indifféremment. A l'égard de *soi*, il n'y a peut-être pas un poète qui ne l'ait employé pour *lui*, sans en excepter Boileau.

Peut-être que tu mens aussi bien comme lui.

(P. CORNEILLE, *le Menteur*, acte IV, sc. 7.)

« On a déjà dit que *comme* ici est un solécisme et qu'il faut *que*. » (VOLTAIRE.)

« On ne dit point *autant comme*, mais *autant que*... »

FAIRE DE avec un nom ou un adjectif.

Tantôt en le voyant j'ai fait de l'effrayée.

(P. CORNEILLE, *Nicomède*, acte 1^{er}, sc. 5.)

« Les comédiens ont corrigé j'ai feint d'être effrayée, mais la chose n'est pas moins petite et moins indigne de la grandeur tragique. » (VOLTAIRE.)

Sans doute il ne faudrait pas dire aujourd'hui : j'ai fait de l'effrayée, mais cette manière de parler était usitée anciennement, comme on le voit par l'exemple qui suit :

A luy s'adresse; et, faisant du moqueur,
Il le picqua jusques au fond du cœur.

(1545, *Iliade*, II.)

MÊME adjectif, placé avant le nom.

Ce que vous m'ordonnez est la même justice.

(P. CORNEILLE, *le Menteur*, acte II, sc. 4^e.)

« La même justice ne signifie pas la justice même. » (VOLTAIRE.)

PÂMER sans pronom.

Mon cœur pâme de joie, et mon ame n'aspire
Qu'à vous associer l'un et l'autre à l'empire.

(P. CORNEILLE, *Héraclius*, acte V, sc. 5.)

Mais voyez qu'elle pâme; et, d'un amour parfait,
Dans cette pâmoison, sire, admirez l'effet.

(P. CORNEILLE, *le Cid*, acte IV, sc. 5.)

Sire, on pâme de joie ainsi que de tristesse. (*Ibid.*)

« On ne dit pas *pâmer*; on dit *se pâmer*. » (VOLTAIRE.)

Cependant madame de Sévigné a dit en prose *pâmer de rire*, et par conséquent Corneille a bien pu dire en vers : *pâmer de joie*.

« Cela est au point que le roi et toutes les dames en pâment de rire. » (Madame de SÉVIGNÉ, tome 1, *Lettre* du 26 mars 1671.)

SANS PAREIL.

... L'auteur de vos jours m'a promis à demain
Le bonheur sans pareil de vous donner la main.

(CORNEILLE.)

« A demain est trop du style de la comédie. C'était un des vices du temps. La *Sophonisbe* de Mairet est tout entière dans ce style; et Corneille

» s'y livrait, quand les grandes images ne les soutenaient pas. *Le bonheur sans pareil* n'était pas si ridicule qu'aujourd'hui. Ce fut Boileau qui proscrivit toutes ces expressions communes de *sans pareil*, *sans seconde*, *à nul autre pareil*, *à nulle autre seconde*. » (VOLTAIRE.)

DE VOTRE PART pour DE VOTRE CÔTÉ.

Allez de votre part assembler vos amis.

(P. CORNEILLE, *Héraclius*, acte III, sc. 4.)

« De votre part est une faute; on peut ordonner de sa part, mais on n'exécute point de sa part. Il fallait : vous, de votre côté, rassemblez vos amis. » (VOLTAIRE.)

PAS et POINT exprimés dans les constructions où nous les supprimons.

Ah! vous avez plus faim que vous ne pensez pas.

(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, acte IV, sc. 5.)

« Pas est de trop dans ce vers, et ne sert qu'à la rime. Molière était bien loin de retomber dans cette faute, lorsqu'il fait dire à Martine, des Femmes savantes :

« De pas mis avec ne tu fais la récidive,
» Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative. » (BRET.)

Ce critique ne fait pas attention que c'est un valet qui parle. C'est aussi une servante à qui l'on reproche de mettre pas avec ne, et celle qui parle à Martine est une femme savante. (MAUGARD.)

MARTINE.

Quand on se fait entendre on parle toujours bien,
Et tous vos beaux discours ne servent pas de rien.

BÉLISE.

O cervelle indocile!

Faut-il qu'avec les soins qu'on prend incessamment,
On ne te puisse apprendre à parler congrûment!
De pas mis avec ne tu fais la récidive, etc.

Je jure les rayons du jour qui nous éclaire,
Que tu ne mourras point que de la main d'un père.

(P. CORNEILLE, *le Menteur*, acte V, sc. 3.)

Vous n'avez point ici d'ennemi que vous-même.

(P. CORNEILLE, *Polyeucte*, acte IV, sc. 3.)

Il faudrait dire aujourd'hui : vous n'avez ici d'ennemi que vous-même.

QUI... QUI pour L'UN L'AUTRE.

Ils sont allés qui çà, qui là, pour apaiser la sédition. (NICOT, *Trésor de la langue française*.)

Les médecins ont raisonné là dessus comme il faut, et ils n'ont pas manqué de dire que cela procédait, qui du cerveau, qui des entrailles, qui de la rate, qui du foie. (MOLIÈRE, *le Médecin malgré lui*, acte II, sc. 9.)

Tous les peuples des villages courent au-devant d'elle avec la flûte et le tambour; qui lui présente

des gâteaux, qui des châtaignes, qui des noisettes.
(MAD. DE COULANGES à MAD. DE GRIGNAN.)

Cette façon de parler, qui n'est plus en usage dans notre langue, est fort usitée dans la langue italienne, d'où peut-être elle avait passé dans la nôtre; on l'emploierait encore dans le style familier.

QUE... QUE POUR TANT QUE.

Que bien que mal, et selon leur pouvoir.
(LA FONTAINE.)

Cela se dirait aujourd'hui tout au plus dans le style plaisant.

SOUCIER sans pron. rést.

Ah! je crois que cela faiblement vous soucie.
(MOLIÈRE, le Dépôt amoureux, acte IV, sc. 3.)

Expression surannée. Soucier n'est pas un verbe actif.

NE VAUT PAS construit avec un infinitif.

La vie est peu de chose, et le peu qui t'en reste
Ne vaut pas l'acheter par un prix si funeste.
(P. CORNEILLE, Cinna, acte IV, sc. 5.)

Ma mort n'est qu'un malheur qui ne vaut pas le craindre.
(T. CORNEILLE, Ariane, acte V, sc. 1^{re}.)

« Cette expression n'est pas française; c'est un reste des mauvaises façons de l'ancien temps, que Thomas Corneille se permettait rarement. »
(VOLTAIRE.)

INVERSION QUI N'EST PLUS EN USAGE.

Il passe pour tyran, quiconque s'y fait maître.
(P. CORNEILLE, Cinna, acte II, sc. 1^{re}.)

« L'usage a aboli cette inversion, qui était autrefois un tour heureux. Il est un tyran, celui qui asservit son pays : il est un perfide, celui qui manque à sa parole. Cependant on a encore conservé ce tour : ils sont dangereux, ces ennemis du théâtre, ces rigoristes outrés. »
(VOLTAIRE.)

Nous trouvons dans la préface de la sixième édition de l'Académie (page xxix), une phrase qui a au premier coup d'œil quelque rapport avec cette sorte d'inversion; la voici : Cette influence de soixante années de verve et de gloire, cette parole toujours naturelle et vive, quoi qu'elle dit, ce goût moqueur, toujours armé contre l'affectation et l'ensufure, n'empêcheront pas cependant le cours inévitable des choses. Cet imparfait du subjonctif quoi qu'elle dit, se rapporte à toujours naturelle et vive : c'est donc à tort qu'on a cru qu'il n'existait que par le dernier membre de phrase n'empêchèrent pas, et qu'on a condamné cette tournure comme peu naturelle.

FAIRE ÉTAT pour FAIRE CAS.

Avez-vous su l'état qu'on fait de Curiace,
Ma sœur ? (P. CORNEILLE, les Horaces, acte II, sc. 4.)

« L'état ne se dit plus, et je voudrais qu'on le

dit. Notre langue n'est pas assez riche pour bannir tant de termes dont Corneille s'est servi heureusement. » (VOLTAIRE.)

POUR GRAND QUE SOIT, etc.

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes; ils peuvent se tromper comme les autres hommes.
(P. CORNEILLE, le Cid, acte 1^{er}, sc. 6.)

« Pour grands, etc.; cette phrase a vieilli; elle était fort bonne alors; il est honteux pour l'esprit humain que la même expression soit bonne en un temps et mauvaise en un autre. On dirait aujourd'hui : tout grands que sont les rois; quel-que grands que soient les rois. » (VOLTAIRE.)

Ma crainte toutefois n'est pas trop dissipée;
Et doux que soit le mal, je crains d'être trompée.
(MOLIÈRE, Sganarelle, 22.)

On dirait aujourd'hui : quelque doux que soit, etc.

N'EN POUVOIR MAIS.

N'en blâme point les autres qui n'en peuvent mais.... Hélas! la pauvre fille n'en peut mais... La jeune fille est innocente, la jeune fille ne peut mais de ce dont on la charge. (AMYOT.)

Sur la tentation ai-je quelque crédit?
Et puis-je mais, si le cœur leur en dit?
(MOLIÈRE, le Dépôt amoureux, acte V, sc. 3.)

« Il y a une remarque de Scaliger sur ce mot de mais, dans cette signification : il n'en peut mais. Les Latins l'exprimaient par non potest magis. » (BRET.)

MAL PROPRE pour PEU PROPRE.

Vous me trouvez mal propre à cette confidence.
(P. CORNEILLE, Rodogune, acte 1^{er}, sc. 6.)

« Mal propre ne doit pas entrer dans le style noble. » (VOLTAIRE.)

Mal propre ne doit entrer dans aucun style, à cause de l'équivoque. On dit aujourd'hui peu propre; mais Corneille et Molière ont toujours dit mal propre dans ce sens; ce serait aujourd'hui un contre-sens.

SI J'ÉTAIS QUE DE VOUS.

Vieille expression tout à fait hors d'usage.

Vous ferez ce qu'il vous plaira, mais si j'étais que de vous, je fuirais les procès. (MOLIÈRE, les Fourberies de Scapin, acte II, sc. 8.)

Si j'étais que des médecins, je me vengerais de son impertinence, et quand il serait malade, je le laisserais mourir sans secours. (MOLIÈRE, le Malade imaginaire, act. III, sc. 3.)

« Si j'étais que de... Les remarques grammaticales n'ont point parlé du que de cette locution. C'est un vieux gallicisme pour dire si j'étais à votre place. L'abbé d'Olivet le cite dans ses remarques sur Racine; il dit qu'au moyen

de l'ellipse, cette phrase rentrerait dans les règles de la syntaxe ordinaire; mais il n'est pas aisé d'imaginer quels mots il faudrait rétablir pour lui donner la régularité qui lui manque. » (BRET.)

La difficulté, et même l'impossibilité de supprimer les mots supprimés, ne détruirait point l'assertion de l'abbé d'Olivet; car il est bien certain que la construction n'est pas pleine, et que matériellement elle ne présente pas à l'esprit le sens de : *si j'étais à votre place*. Quoiqu'il soit difficile de remplir cette ellipse, nous essaierons cependant de le faire. D'abord le *que* suppose nécessairement l'ellipse de *ce*, son antécédent, ellipse familière à nos anciens écrivains. Voilà, nous pensons, la plus grande difficulté levée. La construction pleine est : *si j'étais ce qu'il est de vous, ce qu'on dit, ce qu'on pense, ce qu'on peut ou doit dire, penser de vous, c'est-à-dire, si j'avais votre capacité, votre talent, votre autorité, votre pouvoir, etc., je ferais telle chose; d'où est venu enfin : si j'étais en votre place, qui ne signifie pas autre chose.* (MAUGARD.)

« Je tiens que l'ajustement est la chose qui réjouit le plus les filles; et si j'étais que de vous, je lui achetterais dès aujourd'hui une belle garniture de diamants, ou de rubis, ou d'émeraudes. — Et moi, si j'étais en votre place, j'achetterais une belle tenture de tapisserie de verdure, ou à personnages, que je ferais mettre dans sa chambre, pour lui réjouir l'esprit et la vue. (MOLIÈRE, *l'Amour médecin*, acte 1^{er}, sc. 1^{re}.)

« On trouve dans les *Opuscules sur la langue française*, page 256, le trait suivant : Il faut, messieurs, a dit M. le président Rose, que je vous fasse à ce propos une petite historiette. Au voyage de la paix des Pyrénées, un jour le maréchal de Clérembault, le duc de Créquy et M. de Lyonne causaient, moi présent, dans la chambre du cardinal Mazarin. Le duc de Créquy, en parlant au maréchal de Clérembault, lui dit dans la chaleur de la conversation : *Mon sieur le maréchal, si j'étais que de vous, je m'irais pendre tout à l'heure.* — *Hé bien!* répliqua le maréchal, *soyez que de moi.* Le petit conte fut applaudi; et puis on décida que, dans le discours familier, on pouvait dire : *si j'étais que de vous.* Quelqu'un dit qu'il aimerait mieux *si j'étais de vous.* Un autre ajouta que cette phrase était d'un familier très et trop familier. » (BRET.)

Sur quoi Maugard remarque sans l'expliquer que *si j'étais de vous* serait bien plus difficile à ramener au langage ordinaire que *si j'étais que de vous.*

Ce qu'il y a de certain, c'est que nous trouvons dans Molière :

Mais enfin, si j'étais de mon fils, son époux,
Je vous prirais bien fort de n'entrer point chez nous.
(MOLIÈRE, *Tartuffe*, acte 1^{er}, sc. 4^{re}.)

Et dans La Fontaine :

A coups de pied, si j'étais que de vous,
Je l'envoyerais (*) ainsi qu'elle est venue.

Concluons : *Si j'étais à votre place* est la seule manière noble de s'exprimer.

TENIR A CRIME, A GLOIRE, etc. (Latinisme.)

Mais je tiendrais à crime une telle pensée.

(P. CORNEILLE, *Héraclius*, acte II, sc. 7.)

« *Tenir à crime* n'est pas français. » (VOLTAIRE.)

Il fallait écrire *ne se dit plus*. Car on disait même : *Je tiendrai à fait et à dit ce que tu auras fait.* (Traduction de cette phrase de Cicéron : *actum habebō quod egeris.* (1606, NICOT, *Trésor de la langue française.*)

Tenir à crime est le *ducere crimini, honori, laudi*, etc., des Latins.

VOICI VENIR.

Voici venir Ascagne; il aura l'avantage
De vous faire changer bien vite de langage.

(MOLIÈRE, *le Dépit amoureux*.)

« Le Dictionnaire de l'Académie française, au mot *Voici*, dit qu'il est quelquefois suivi d'un *que*, comme dans cette phrase : *voici qu'il vient.*

« Mais il ne peut être suivi d'un infinitif. Il était si naturel de dire *je vois venir Ascagne*, qu'il est aisé de sentir que cette négligence était familière au dialogue dramatique de ce temps-là. »

Voltaire ne dit point que *voici venir* soit une négligence, mais que *voici venir* ne se dit plus; d'où il faut conclure qu'il se disait autrefois. En effet, si l'on peut dire aujourd'hui à l'indicatif *je vois venir*, on pouvait bien, quand on écrivait *voy ci*, comme qui dirait : *vide hic*, dit Nicot, on pouvait bien dire à l'impératif ; *voy ci venir ma sœur, voy ci venir Ascagne*. On dit très-bien *voici venir* dans le langage familier.

Voici venir ma sœur pour se plaindre de vous.

(P. CORNEILLE, *les Horaces*, acte II, sc. 3.)

NE sous-entendu dans les constructions où nous l'exprimons.

La suppression de *ne* dans les propositions interrogatives se trouve rarement en prose. Dans le *Grant Thérénce en françois, tant en rime que en prose*, imprimé à Paris en 1559, on lit : « *Non te hæc pudent!* n'as-tu pas de *vergongne* (honte) de dire ces choses? » et dans la traduction en rime :

Mon frère, as-tu point de *vergongne*

De dire une telle *besongne*? (*Adelph.*, acte IV, sc. 7.)

Besongne était le *negotium* latin, chose.

Sommes-nous pas d'accord? (T. CORNEILLE.)

(*) Aujourd'hui on dit *enverrais*.

Voudrais-tu point encore
Me nier un mépris que tu crois que j'ignore?
Ne prétendrais-tu point, par de fausses couleurs,
Déguiser un amour qui te retient ailleurs?
(RACINE, *Bajazet*, acte v, sc. 4.)

Sais-je pas que mon sang, par ses mains répandu,
Eût souillé ce rempart contre lui défendu?
(RACINE, *Mithridate*, acte 1^{er}, sc. 4^{re}.)

Dans la confusion que nous venons d'entendre,
Les yeux peuvent-ils pas aisément se méprendre?
(RACINE, *Mithridate*, acte v, sc. 4^{re}.)

Savais-je pas qu'enfin ce n'était que grimace?
(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, acte II, sc. 6.)

Fais plus languir, viens prendre ta victime,
Monstre qui doit me déchirer.
(P. CORNEILLE, *Psyché*.)

Dois-tu pas à son sort unir ta destinée?
(LONGEPierre, *Médée*, acte v, sc. 4.)

Savez-vous point...? — Tenez, monsieur, je
suis le plus ignorant homme du monde, je ne sais
rien de ce que vous pourriez me demander. (MO-
LIÈRE, *Impromptu de Versailles*.)

Vous avais-je pas commandé de les recevoir
comme des personnes que je voulais vous donner
pour maris? (MOLIÈRE, *les Précieuses ridicules*.)

Sommes-nous pas pétris
D'un seul limon, de lait comme eux nourris?
(VOLTAIRE, *le Droit du Seigneur*, acte 1^{er}, sc. 4^{re}.)

Cette suppression se rencontre presque à chaque
page de cette pièce.

Est-il pas vrai que Nanine est charmante?
(VOLTAIRE, *Nanine*, acte 1^{er}, sc. 3.)

Seriez-vous point quelque ange ou quelque sainte,
Qui des hauts cieus abandonne l'enceinte?
(VOLTAIRE.)

A MOINS QUE SANS NÉGATION.

La maîtresse ne peut abuser votre foi,
A moins que la suivante en fasse autant pour moi.
(MOLIÈRE, *le Dépit amoureux*, acte 1^{er}, sc. 4^{er}.)

« L'exactitude demande n'en fasse autant pour
moi; mais, du temps de Molière, les poètes sup-
primaient à leur gré les particules négatives. »
(BRET.)

SICCE sous-entendu.

Je ne trouverais pas nos rois à dédaigner,
N'était qu'ils savent mieux obéir que régner.
(P. CORNEILLE, *Sertorius*, acte II, sc. 2.)

Au sort de Bajazet ai-je si peu de part?
A me chercher lui-même attendrait-il si tard,
N'était que de son cœur le trop juste reproche
Lui fait peut-être, hélas! éviter cette approche.
(RACINE, *Bajazet*, acte III, sc. 5.)

Ces sortes d'ellipses ne seraient plus reçues
aujourd'hui dans le haut style.

Ellipses qui ne sont plus en usage.

ARTICLES ET ADJECTIFS PRÉPOSITIFS.

Voltaire, dans ses commentaires sur Corneille,
traite partout de solécisme la suppression de l'ar-
ticle, et il a raison, puisque déjà de son temps
tous les bons écrivains le supprimaient.

Il vint hier de Poitiers, et, sans faire aucun bruit,
Chez lui paisiblement a dormi toute nuit.
(P. CORNEILLE, *le menteur*, acte III, sc. 2.)

« On disait alors *toute nuit*, au lieu de *toute la
nuit*; mais comme on ne peut pas dire *tout jour*,
à cause de l'équivoque de *toujours*, on a dit *toute
la nuit*, comme on disait *tout le jour*. » (VOL-
TAIRE.) On ne supporterait pas cette locution.

Pendant il est des cas où cette suppression
n'est pas absolument choquante. Voir les citations
suivantes.

Prince, vous ne savez
Si je vous *dois respect* ou si vous m'en devez.
(P. CORNEILLE, *Nicomède*, acte 1^{er}, sc. 2.)

La vertu *trouve appui* contre la tyrannie.
(*Ibid.*, acte III, sc. 5.)

Et peut-on *voir mensonge* assez tôt avorté
Pour rendre à la vertu toute sa pureté?
(*Ibid.*, acte IV, sc. 4^{re}.)

Seigneur, se peut-il voir rien de mieux concerté?
Il vous assure et *vie et gloire et liberté*.
(*Ibid.*, acte v, sc. 5.)

On parle encore de cette manière quand il y a
énumération.

Et j'ose dire ici que votre majesté
Aura peine elle-même à *trouver sûreté*. (*Ibid.*)

Il faut *prendre parti*, l'on m'attend.....
(RACINE, *Bajazet*, acte IV, sc. 4.)

Autre n'a mieux que toi soutenu cette guerre,
Autre de plus de morts n'a couvert notre terre.
(P. CORNEILLE, *les Horaces*, acte II, sc. 5.)

« Ces *autre* ne seraient plus soufferts, même
dans le style comique; telle est la tyrannie de l'u-
sage; nul *autre* donne peut-être moins de rapi-
dité au discours. » (VOLTAIRE.)

Nous nous sommes un peu étendus sur cet arti-
cle, et cela n'entraîne pas dans nos intentions; mais
nous tenions à ne pas laisser confondre l'*archaïsme*
avec l'*usage*, dont nous allons bientôt traiter. Il
y avait beaucoup plus à dire, mais ce travail de-
vrait être l'objet d'un ouvrage spécial.

DU BARBARISME ET DU SOLÉCISME.

La sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie* définit le *barbarisme* une faute de langage qui consiste, soit à se servir de mots forgés ou altérés, soit à donner aux mots un sens différent de celui qu'ils ont reçu de l'usage, soit enfin à se servir de locutions choquantes et extraordinaires. Quant au *solécisme*, c'est tout simplement une faute contre la syntaxe. Cette dernière définition nous paraît juste; mais celle du *barbarisme* l'est-elle? Le *barbarisme* n'est pas seulement une faute de langage, car le *solécisme* a cela de commun avec lui; mais le *barbarisme* est une faute contre le langage, ce qui est bien autrement grave; parce qu'on ne le commet qu'en se servant de mots inusités et inconnus à la langue, tandis que le *solécisme* ne consiste qu'à construire, contre les règles de la Grammaire, des mots connus et adoptés par l'usage. Beaucoup de Grammairiens ont confondu ces deux mots. On en sentira mieux la différence d'après l'étymologie grecque et latine, qui, du reste, est historique. *Barbarisme*, en grec βαρβαρισμος, est formé de βαρβαρος; il signifie imitation des barbares, expression propre aux étrangers. On sait que les Grecs appelaient par mépris barbares toutes les nations qui ne parlaient pas leur langue, ou du moins qui ne la parlaient pas aussi bien qu'eux, sans excepter les Égyptiens, auxquels ils étaient redevables d'une partie de leurs sciences et de leurs arts. Plus tard, ils ne se servirent plus de ce mot que pour marquer l'opposition qui se trouvait entre eux et les nations chez lesquelles la civilisation n'avait pas fait de progrès, qui croupissaient dans l'ignorance, et dont les mœurs étaient dures et sauvages. Les Latins donnèrent la même acception à leur mot *barbarus*. Ils nommaient barbares tous les autres peuples, excepté les Grecs, qu'ils reconnaissaient pour une nation savante et policée, se montrant plus reconnaissants en cela que les Grecs eux-mêmes : *Ce sont des peuples barbares qui conquièrent l'empire romain*. Ainsi le mot *barbarisme* signifie proprement : mot étranger, barbare, qu'on n'entend pas.

Le *barbarisme* consiste : 1° à introduire dans une langue des mots inusités, comme : rébarbaratif, pour rébarbatif; nous riâmes, pour nous rîmes; aigledon, pour édreton (duvet de certains oiseaux du nord); la crudéltié, pour la cruauté;

écharpe, pour écharde (éclat de bois qu'on s'enfonce dans la peau); 2° à prendre un mot de la langue dans un sens différent de celui qui lui est assigné par le bon usage. Exemples : il a pour moi des boyaux de père, pour des entrailles de père. *Mon habit est trop équitable*, au lieu de *trop juste*.

Une étrangère disait qu'elle avait une estafilade de cinq pièces d'arrache-pied, pour dire une enfilade de cinq pièces de plein-pied. Cette personne, faute de savoir la signification des termes, les confondait en prenant un mot pour un autre, à cause de la ressemblance.

La même disait que sa maison avait la plus belle préface de tous les bâtiments de la ville, pour dire la plus belle façade, etc.

Une autre disait : que son mari était mort d'hypocrisie, pour d'hydropisie, etc. Elle disait encore, lorsqu'elle jouait et qu'on disputait sur un coup : *J'en appelle à la brutalité des spectateurs*, pour dire : à la pluralité, etc. Le *barbarisme* consiste encore dans certaines façons de parler, qui ne sont en usage que dans une autre langue; par exemple : *cette soupe a bon visage*, au lieu de dire : à bonne mine; c'est une faute que les Allemands font assez souvent.

On voit que nous n'admettons que des *barbarismes* de mots; car ce que la plupart des Grammairiens et Voltaire lui-même ont appelé *barbarismes* de phrases, sont de véritables *solécismes*. En effet, *je crois de bien faire*, pour *je crois bien faire*; *encenser aux dieux*, pour *encenser les dieux*, doivent être regardés comme de vrais *solécismes*.

Ce mot, qui se dit en latin *solecismus*, est tiré du grec σολοικισμος, et dérivé de Σολοικος, habitant de la ville de Soles, parce que, dans cette ville, fondée en Phrygie ou en Cilicie par Solon, qui y planta une colonie d'Athéniens, la pureté de la langue grecque, s'étant altérée avec le temps, fit place aux locutions vicieuses. Le *solécisme* consiste donc dans un vice de construction ou dans une faute contre la Grammaire. *Il est prêt de vous écouter* : *Je m'en rappelle*, sont des *solécismes*, parce que l'on doit dire pour bien parler : *Il est prêt à vous écouter* : *je me le rappelle*.

Il y a *solécisme*, lorsqu'on emploie être pour avoir, ou avoir pour être; lorsqu'on dit : *il a entré*, pour *il est entré dans la maison*. J.-J. Rousseau

a fait un *solécisme* en écrivant : *leurs pleurs sont bonnes*, parce que *pleurs* est du masculin ; il fallait : *sont bons*.

Nous ferons connaître plus tard les locutions vicieuses ; nous nous contentons de donner ici une liste des *barbarismes* les plus usités parmi le bas peuple.

BARBARISMES A ÉVITER.

Ne dites pas :

Mais dites :

Aides d'une maison,	<i>Êtres d'une maison.</i>
Aigledon,	<i>Édreton.</i>
Airé,	<i>Aéré.</i>
Ajambée,	<i>Enjambée.</i>
Ajamber,	<i>Enjamber.</i>
Ambe d'un cheval,	<i>Amble d'un cheval.</i>
Angencer,	<i>Agencer.</i>
Angle (prendre l'),	<i>Langue (prendre).</i>
Angola,	<i>Angora.</i>
Angoise,	<i>Angoisse.</i>
Apprentisse,	<i>Apprentie.</i>
Aréchal (fil d'),	<i>Archal (fil d').</i>
Aréostier,	<i>Aérostier.</i>
Argot (d'un coq),	<i>Ergot (d'un coq).</i>
Arguillon,	<i>Ardillon.</i>
Astérique,	<i>Astérisque.</i>
Avalange,	<i>Avalanche.</i>
Babouine,	<i>Babine.</i>
Bailler aux corneilles,	<i>Bayer aux corneilles.</i>
Baracan,	<i>Bouracan.</i>
Belsamine,	<i>Balsamine.</i>
Berlan,	<i>Brelan.</i>
Bouilleau,	<i>Bouleau.</i>
Boulin à grain,	<i>Boulingrin.</i>
Boulvari,	<i>Hourvari.</i>
Brouillasse (il),	<i>Bruine (il).</i>
Broume (il),	<i>Bruine (il).</i>
Cacophonie ou cocaphonie,	<i>Cacophonie.</i>
Cacochisme,	<i>Cacochyme.</i>
Calemberdaine,	<i>Calembredaine.</i>
Calvi (pomme),	<i>Calville (pomme).</i>
Caneçon,	<i>Caleçon.</i>
Cassis de veau,	<i>Quasi de veau.</i>
Casterolle,	<i>Casserolle.</i>
Castonnade,	<i>Cassonnade.</i>
Casuel,	<i>Fragile.</i>
Centaure (voix de),	<i>Stentor (voix de).</i>
Cersifis,	<i>Salsifis.</i>
Chaircuitier,	<i>Charcutier.</i>
Claupinant,	<i>Clopinant.</i>
Clincaillier,	<i>Quincaillier.</i>
Clou à porte,	<i>Cloporte.</i>
Cochlaria,	<i>Cochléaria.</i>
Colophale,	<i>Colophane.</i>
Collidor,	<i>Corridor.</i>
Conséquent (affaire),	<i>Importante (affaire).</i>

Consonne,	<i>Console.</i>
Contrevention,	<i>Contravention.</i>
Coquericot,	<i>Coquelicot.</i>
Corporence ;	<i>Corpulence.</i>
Couane,	<i>Couenne.</i>
Coude-pied,	<i>Cou-de-pied.</i>
Cresson à la noix,	<i>Cresson alénois.</i>
Crimisette,	<i>Cligne-musette.</i>
Crudéité,	<i>Cruauté.</i>
Cuirasseau,	<i>Curaçao.</i>
Dégigandé,	<i>Dégingandé.</i>
Dernier adieu,	<i>Denier à Dieu.</i>
Désagrafer,	<i>Dégrafer.</i>
Desserte (dur à la),	<i>Desserre (dur à la).</i>
Dinde (un),	<i>Dinde (une).</i>
Disgression,	<i>Digression.</i>
Disparution,	<i>Disparition.</i>
Échaffourée,	<i>Échauffourée.</i>
Échanger du linge,	<i>Essanger du linge.</i>
Écharpe,	<i>Écharde.</i>
Écosse de pois,	<i>Cosse de pois.</i>
Éduquer,	<i>Élever.</i>
Effronderies,	<i>Effondrilles.</i>
Élixir,	<i>Élixir.</i>
Élogier,	<i>Faire l'éloge.</i>
Embauchoirs,	<i>Embouchoirs.</i>
Emberner,	<i>Embrener.</i>
Emmeublement,	<i>Aneublement.</i>
Empiffer,	<i>Empiffrer.</i>
Enfilée (langue bien),	<i>Affilée (langue bien).</i>
Épomoner,	<i>Époumoner.</i>
Éprevier,	<i>Épervier.</i>
Érésypèle,	<i>Érysipèle.</i>
Errhes,	<i>Arrhes.</i>
Eschilancie,	<i>Esquinancie.</i>
Esclaboussure,	<i>Éclaboussure.</i>
Estrapontin,	<i>Strapontin.</i>
Exquinancie,	<i>Esquinancie.</i>
Exquisse,	<i>Esquisse.</i>
Falbana,	<i>Falbala.</i>
Fanferluche,	<i>Fanfreluche.</i>
Ferlater,	<i>Frelater.</i>
Ferluquet,	<i>Freluquet.</i>
Fertin,	<i>Fretin.</i>
Filigramme,	<i>Filigrane.</i>
Fleume ou Flème.	<i>Flegme.</i>
Fondrilles,	<i>Éffondrilles.</i>
Franchipane,	<i>Frangipane.</i>
Galbanon,	<i>Cabanon.</i>
Gaudron,	<i>Goudron.</i>
Gazouiller quelque chose,	<i>Gâter quelque chose.</i>
Géane,	<i>Géante.</i>
Gégier ou gigier,	<i>Gésier.</i>
Gérandole,	<i>Girandole.</i>
Géroflée,	<i>Giroflée.</i>
Gravats,	<i>Gravois.</i>
Guette,	<i>Guet.</i>
Hâti,	<i>Hâtif.</i>

Hémorragie de sang,	<i>Hémorrhagie.</i>	Plurésie,	<i>Pleurésie.</i>
Honchets d'enfant au maillot,	<i>Hochets d'enfant au maillot.</i>	Polisser,	<i>Polir.</i>
Honchets pour jouer,	<i>Jonchets pour jouer.</i>	Pomón,	<i>Poumon.</i>
Ici (dans ce moment),	<i>Ci (dans ce moment-ci).</i>	Pomonique,	<i>Pulmonique.</i>
Inrassiable,	<i>Insatiable.</i>	Poturón,	<i>Potiron.</i>
Jeu d'eau,	<i>Jet d'eau.</i>	Propet,	<i>Propret.</i>
Kérielle,	<i>Kyrielle.</i>	Quinconche,	<i>Quinconce.</i>
Laidronne,	<i>Laideron.</i>	Rachétique,	<i>Rachitique.</i>
Lévier,	<i>Évier, -conduit pour l'eau.</i>	Raiguiser,	<i>Aiguiser.</i>
Libambelle,	<i>Ribambelle.</i>	Rancuneux,	<i>Rancunier.</i>
Lierre (pierre de),	<i>Liais (pierre de).</i>	Raucouler,	<i>Roucouler.</i>
Linceuil,	<i>Linceul.</i>	Rébarbatif,	<i>Rébarbatif.</i>
Linteaux,	<i>Liteaux.</i>	Rebiffade,	<i>Rebuffade.</i>
Maille à partie,	<i>Maille à partir.</i>	Rebours (à la),	<i>Rebours (à ou au).</i>
Mairie,	<i>Mairie.</i>	Renfrogné (visage),	<i>Refrogné (visage).</i>
Maline (fièvre),	<i>Maligne (fièvre).</i>	Reine-glaude,	<i>Reine-Claude.</i>
Mareille (jeu),	<i>Mérelle (jeu).</i>	Resserre,	<i>Serre.</i>
Martre (animal),	<i>Marie (animal).</i>	Revange,	<i>Revanche.</i>
Matériaux,	<i>Matériaux.</i>	Rissoli,	<i>Rissolé.</i>
Membré,	<i>Membru.</i>	Roulet,	<i>Rôlet, petit rôle.</i>
Mésentendu,	<i>Malentendu.</i>	Ruelle de veau,	<i>Rouelle de veau.</i>
Mialer,	<i>Miauler.</i>	Sacrépan,	<i>Sacripan.</i>
Midi précise,	<i>Midi précis.</i>	Sonneson,	<i>Sençon.</i>
Missipipi,	<i>Mississippi.</i>	Sans dessus dessous,	<i>Sens dessus dessous.</i>
Misserjean (poire),	<i>Messire-jean (poire).</i>	Serment de vigne,	<i>Sarment de vigne.</i>
Mitouche (sainte),	<i>Nitouche (sainte).</i>	Siau,	<i>Seau.</i>
Moriginer,	<i>Morigéner.</i>	Scourgeon,	<i>Escourgeon.</i>
Morne, où l'on expose les corps morts,	<i>Morgue, où l'on expose les corps morts.</i>	Secoupe,	<i>Soucoupe.</i>
Mouricaud,	<i>Moricaud.</i>	Semouille,	<i>Semoule.</i>
Nine,	<i>Naine.</i>	Sens sus dessous,	<i>Sens dessus dessous.</i>
Noble-épine,	<i>Aube-épine.</i>	Sibile,	<i>Sébile.</i>
Noirprun,	<i>Nerprun.</i>	Soubriquet,	<i>Sobriquet.</i>
Nongat,	<i>Nougat.</i>	Souguenille,	<i>Souquenille.</i>
Ombrette,	<i>Ombrelle.</i>	Soupoudrer,	<i>Saupoudrer.</i>
Osseux (cet homme est),	<i>Ossu (cet homme est).</i>	Stringa,	<i>Seringat.</i>
Ourgandi,	<i>Organdi.</i>	Sujestion,	<i>Sujétion.</i>
Ouette,	<i>Ouate.</i>	Talandier,	<i>Taillandier.</i>
Palfrenier,	<i>Palfrenier.</i>	Temple (partie de la tête),	<i>Tempe (partie de la tête).</i>
Panégérique,	<i>Panégryque.</i>	Tendon de veau,	<i>Tendron de veau.</i>
Pantomine,	<i>Pantomime.</i>	Tête d'oreiller,	<i>Taie d'oreiller.</i>
Paralésie,	<i>Paralysie.</i>	Tonton,	<i>Toton.</i>
Passagère (rue),	<i>Passante (rue).</i>	Transvider,	<i>Transvaser.</i>
Pécunier,	<i>Pécuniaire.</i>	Trayage,	<i>Triage.</i>
Perclue,	<i>Percluse.</i>	Trayer,	<i>Trier.</i>
Pertintaille,	<i>Pretintaille.</i>	Trémontade,	<i>Tramontane.</i>
Piaste (monnaie),	<i>Piastre (monnaie).</i>	Trésoriser,	<i>Thésauriser.</i>
Pied droit, mesure géométrique,	<i>Pied-de-roi.</i>	Trichard,	<i>Tricheur.</i>
Pimpernelle,	<i>Pimprenelle.</i>	Usée,	<i>User.</i>
Pipie, qui afflige les oiseaux,	<i>Pépie.</i>	Vagabonner,	<i>Vagabonder.</i>
Pire (tant),	<i>Pis (tant).</i>	Vagislas,	<i>Vasistas.</i>
Pleuralité,	<i>Pluralité.</i>	Vessicatoire,	<i>Vésicatoire.</i>
		Videchoura,	<i>Vitchoura.</i>
		Villevouste,	<i>Vire-volte.</i>
		Viorne,	<i>Viorne.</i>
		Volte (faire la),	<i>Vole (faire la).</i>

DE L'USAGE.

Avant de traiter de l'*orthographe*, nous avons si souvent occasion de parler de l'*usage*, qu'il nous semble naturel de donner une idée précise de ce qu'on doit entendre par ce mot. Pour cela, nous avons besoin de remonter à la source de l'influence qu'il a sur les langues, et de reconnaître, pour les déterminer, les bases et les limites de son autorité.

Nous l'avons dit, les signes adoptés dans chaque langue pour représenter les *sons* et les *articulations*, la formation des *syllabes*, et tout ce qui concerne le matériel des mots, est purement arbitraire. Un peuple tout entier n'ayant pu s'assembler pour délibérer là-dessus, et pour adopter telle combinaison de lettres plutôt que telle autre, il est évident que l'adoption des mots ne s'est faite que successivement et à la longue, par l'*usage* donc, qui n'est autre chose que le consentement tacite d'individus qui parlent et comprennent le même langage.

On peut définir une langue, dit Estarac : *la totalité des usages propres à une nation pour exprimer la pensée par la parole.*

Mais cet *usage*, ajoute-t-il, qui exerce une autorité si étendue, si vaste, si absolue sur les langues, à quoi le reconnaitrons-nous? Faut-il adopter sans discernement les termes employés par tous les hommes d'une nation pour exprimer telle ou telle idée? Il est à peu près impossible de recueillir l'universalité des suffrages. Faut-il se contenter de la majorité? Mais, outre la difficulté de s'assurer de cette majorité, il y a, chez toutes les nations, un très-grand nombre d'hommes qui n'attachent pas les mêmes idées aux mêmes mots, qui ne les prononcent pas de la même manière, qui en altèrent et le matériel et la valeur, et qui souvent en font un emploi contraire; et c'est en général le cas de toutes les personnes dont l'éducation a été peu soignée, ou qui n'ont pas fait une étude particulière de leur langue. Faut-il donner la préférence à l'*usage* reçu dans tel département, dans telle province, dans telle ville? Mais nous éprouverons le même embarras pour recueillir soit l'universa-

lité, soit la majorité des suffrages; et nous trouverons encore dans une ville, comme dans un département, comme chez un peuple entier, des hommes dont le suffrage ne doit pas être compté. Quel moyen nous reste-t-il donc pour constater le bon *usage*? Il n'y en a pas d'autre que l'exemple et l'autorité du plus grand nombre des écrivains reconnus pour les plus distingués par chaque nation. Ce sont eux qui, analysant leurs pensées avec la plus grande précision; qui, étant guidés par un goût plus éclairé, plus sûr, plus exercé, expriment chacune de leurs idées par le terme propre, afin que leur langage soit l'image exacte et fidèle de leurs pensées; et l'approbation de leurs contemporains, confirmée ensuite par celle de la postérité, est presque toujours uniquement due à cette précision et à cette pureté de langage.

Les langues varient; le bon *usage* de tel siècle ne peut donc pas toujours être celui de tel autre. Pour fixer l'*usage*, relativement aux langues mortes, il faut s'en rapporter aux bons livres qui nous restent du siècle dont nous voulons reconnaître le bon *usage*. D'après cette méthode, le plus beau siècle de la langue latine, celui du meilleur *usage*, est celui qui a produit Virgile et Horace.

Quant aux langues vivantes, il y a deux causes de mobilité toujours subsistantes : la curiosité, qui, en perfectionnant les arts, en reculant les bornes des connaissances, en approfondissant les sciences, en faisant de nouvelles découvertes, fait naître ou découvre sans cesse de nouvelles idées qui exigent la formation de nouveaux mots; et la cupidité, qui, combinant en mille manières les passions, cherchant à varier les jouissances, multipliant les objets de luxe, diversifiant ou perfectionnant les produits de l'industrie, occasionne sans cesse de nouvelles combinaisons de mots, force à en créer de nouveaux, ou du moins à donner une acception nouvelle à des mots déjà adoptés par l'*usage*. Mais la création de ces mots ou de ces phrases nouvelles doit toujours être assujétie aux lois de l'analogie; et ces locutions hasardées, proposées par quelque écrivain, ne sont censées appartenir véri-

tablement à la langue que lorsqu'elles ont reçu le sceau de *l'usage*.

C'est lui qui est le vrai, le seul législateur en fait de langage. En remontant à la source de son autorité, nous l'avons reconnue tout à la fois utile et légitime. Elle est aussi le plus souvent à l'abri du caprice, et fondée sur une métaphysique lumineuse : mille façons de parler, qu'on est d'abord tenté d'attribuer au hasard, ou à un pur caprice, sont souvent le résultat d'une analyse exacte qui paraît avoir conduit les peuples, comme par instinct et à leur insu, dans la formation des langues. C'est ce dont nous avons eu occasion de nous convaincre ; et nous présumons que celui qui aurait une connaissance suffisamment étendue des langues et un esprit vraiment analytique, viendrait à bout de démontrer que la plupart de ces locutions extraordinaires, dans toutes les langues, ont un fondement solide et un motif raisonnable. Ce seraient des spéculations aussi dignes d'un vrai philosophe, qu'elles seraient utiles au perfectionnement des langues. Du moins, les irrégularités que *l'usage* a adoptées, consacrées, et fait passer en lois, n'ont été introduites que pour donner à l'expression plus de vivacité, ou de grace, ou d'énergie, ou d'harmonie, et de pareils motifs méritent bien qu'on se soumette à *l'usage*, lorsqu'il ne se montre pas absurde.

Car, néanmoins, ce législateur suprême, dont l'autorité sur les langues est absolue, dont les décisions souffrent à peine des réclamations même motivées, est sujet à des vicissitudes continuelles, comme tout ce qui dépend des hommes. Il n'est plus aujourd'hui tel qu'il était du temps de Baïf, de Ronsard et de Dubartas, qui avaient déjà eux-mêmes un autre *usage* que celui de leurs aïeux ; et la génération qui viendra après nous alterera encore celui que nous lui aurons transmis, lequel, à son tour, sera remplacé par un autre (*). Au milieu de ces changements continuels, la langue se perfectionne jusqu'à un certain degré ; après quoi, elle se corrompt, et elle perd au lieu d'acquérir. Tel a été le sort de toutes les langues ; tel est celui de toutes les institutions humaines. Il semble que l'homme, après avoir acquis un certain degré de perfection, ne puisse ni aller au-delà, ni même se maintenir long-temps dans le même état.

Pour empêcher cette corruption funeste, faisons encore quelques réflexions sur *l'usage*, afin que tous les bons esprits, tous les amis de la gloire littéraire de leur patrie, puissent se réunir contre les efforts d'un néologisme fougueux que proscriit la langue des Fénelon et des Racine ; marquons du sceau de la réprobation ces expressions ampoulées

et gigantesques, ces phrases entortillées, ces mi-gnardises, ces afféteries, ces locutions barbares, indignes de la langue qui fait depuis long-temps les délices de l'Europe savante.

Dans les langues vivantes, *l'usage* est quelquefois *douteux*, et quelquefois *évident*. Il est douteux lorsqu'on ignore quelle est ou quelle doit être la pratique de ceux dont l'autorité serait prépondérante dans le cas dont il s'agit. Alors il faut consulter l'analogie, c'est-à-dire comparer le cas en question avec les cas semblables sur lesquels *l'usage* est bien prononcé, et se conduire en conséquence ; car l'analogie n'est que l'extension de *l'usage* à tous les cas semblables à ceux qu'il a décidés par le fait.

L'usage est *évident*, quand on connaît positivement la pratique de ceux dont l'autorité est prépondérante en pareil cas.

Mais le bon *usage*, tout évident qu'il est, n'est pas toujours *général* ; il peut être *partagé*. Il est *général*, lorsque tous ceux dont l'autorité fait poids s'accordent à parler, à prononcer et à écrire de la même manière. Quiconque respecte sa langue ne doit jamais se permettre de parler ou d'écrire d'une manière contraire à *l'usage évident*, c'est-à-dire *général*.

L'usage est *partagé*, lorsqu'il y a deux manières également autorisées de parler ou d'écrire. Dans ce cas, il faut encore consulter l'analogie, comme le seul guide qui puisse éclairer notre choix. Mais il faut s'assurer d'une analogie exacte, discuter les raisons opposées, alléguées par les uns et par les autres, et ne se décider pour l'un des deux partis que lorsque la lumière qui doit rejaillir de cette discussion aura montré quel est celui qui mérite la préférence.

L'usage était partagé, par exemple, entre : *je vais* et *je vas*. Ménage donnait la préférence au premier, par la raison que *faire* et *taire* font aussi *je fais*, *je tais* ; mais Thomas Corneille observa que *faire* et *taire* ne tirent point à conséquence pour le verbe *aller*, et que l'analogie ne peut pas conclure de ceux-là à celui-ci, puisque ces verbes ne sont pas de la même classe analogique.

Girard, au contraire, se décida pour *je vas* par une autre raison analogique. La première personne du singulier du présent de tous les verbes, dit-il, est semblable à la troisième, quand la terminaison est féminine : *j'aime*, *il aime* ; *je crie*, *il crie* ; *je chante*, *il chante*, etc. ; et elle est semblable à la seconde tutoyante, quand la terminaison en est masculine : *je lis*, *tu lis* ; *je pars*, *tu pars* ; *je sors*, *tu sors* ; *je vois*, *tu vois*, etc. (*Vrais principes*, tome 2.) Cette analogie est exacte ; et, d'après elle, il faut dire : *je vas*. Il est certain qu'il vaut mieux se décider pour l'expression analogique, parce que l'analogie diminue les difficultés d'une langue, et qu'on ne saurait trop réduire les excep-

(*) *Omnia, quæ nunc vetustissima creduntur, nova fuere... Inveterasce hoc quoque ; et quod hodiè exemplis tuemur, inter exempla crit.* (Tacite, *Annal.*, 11, 24.)

tions. La même analogie doit faire donner la préférence à *je peux* sur *je puis* (*).

Il faut donc recourir à l'analogie dans deux cas : lorsque l'usage est douteux, et lorsqu'il est partagé. Dans toute autre circonstance, rien ne peut dispenser de se conformer à l'usage, quant à ce qu'il a prescrit d'une manière positive, lors même que ses décisions sont contraires à l'un des principes fondamentaux des langues, comme dans nos phrases : *mon amie, ton opinion, son épée*. Quelques défauts que puissent être ces lois positives, la langue est telle, le mal est fait ; et ses irrégularités, quelles qu'elles soient, n'ont pas empêché que des hommes de génie ne l'aient rendue éloquente et pleine de noblesse, de grace et de majesté, et qu'elle ne soit devenue la langue de tous les savants de l'Europe.

Quant aux lois négatives ou prohibitives de l'usage, elles n'exigent peut-être pas toujours une soumission aveugle ni entière ; car si telle expression a eu autrefois de la grace, de l'énergie ou de la naïveté, pourquoi ne pas l'employer aujourd'hui, si elle n'est pas remplacée par une expression équivalente ou meilleure, et surtout si l'usage s'est contenté de la dédaigner ou de l'oublier, sans la proscrire formellement ? Si telle expression est bonne en elle-même, si elle est utile, si elle est nécessaire, faut-il que personne n'ose la hasarder, parce qu'on ne l'a pas encore employée ? Chaque âge d'une langue a eu son bon usage particulier ; les meilleurs écrivains de chaque époque ne se sont pas toujours strictement conformés aux décisions prohibitives de l'usage de leur temps ; ils ont même souvent hasardé une expression nouvelle ; sans cela notre langue serait aujourd'hui aussi pauvre, aussi agreste, qu'elle l'était du temps du *Roman de la Rose*. Si Malherbe n'eût pas emprunté du latin : *insidieux* et *sécurité*, si Desportes n'eût pas naturalisé dans notre langue le mot *pu-deur*, nous n'aurions pas ces trois expressions. Si La Fontaine s'en fût tenu à la décision de Vaugelas, qui regardait : *sortir de la vie*, comme un barbarisme, il n'aurait pas osé employer cette expression, qui fait une si belle image dans ces vers :

..... Je voudrais qu'à cet âge
On sortit de la vie ainsi que d'un banquet (*).

Il appartient donc aux écrivains d'un goût supérieur de hasarder, avec une hardiesse éclairée, ce qui, après avoir déplu peut-être quelques moments, finira par enrichir la langue et par plaire toujours.

Voici un tableau comparatif, que nous donne Marmontel, des progrès des différentes langues.

De toutes les langues, dit-il, celle qui a le plus donné à l'ornement et au luxe de l'expression, la langue grecque, a été peu sujette aux variations de l'usage : et la différence de ses dialectes une fois établie, on ne s'aperçoit plus qu'elle ait changé depuis Homère jusqu'à Platon. La langue d'Homère semblait douée, ainsi que ses divinités, d'une jeunesse inaltérable ; on eût dit que l'heureux génie qui l'avait inventée eût pris conseil de la poésie, de l'éloquence, de la philosophie elle-même, pour la composer à leur gré. Vouée aux grâces dès sa naissance, mais instruite et disciplinée à l'école de la raison ; également propre à exprimer, et de grandes idées et de vives images, et des affections profondes, à rendre la vérité sensible ou le mensonge intéressant ; jamais l'art de flatter l'oreille, de charmer l'imagination, de parler à l'esprit, de remuer le cœur et l'âme, n'eût un instrument si parfait. Pandore, embellie à l'envi des dons de tous les dieux, était le symbole de la langue des Grecs.

Il n'en fut pas de même de celle des Latins. D'abord rude et austère comme la discipline, comme les lois dont elle était l'organe, pauvre comme le peuple qui la parlait, simple et grave comme ses mœurs, inculte comme son génie, elle éprouva les mêmes changements que le caractère et les mœurs de Rome. De sa nature, elle eut sans peine la force et la vigueur tragique qu'il fallait à Pacuvius, la véhémence et la franchise que demandait l'éloquence des Gracques : mais lorsqu'une poésie séduisante, voluptueuse ou magnifique, voulut en faire usage ; lorsqu'une éloquence insinuante, adlatrice et servilement suppliante, voulut l'accommoder à ses desseins, il fallut qu'elle prit de la mollesse, de l'élégance, de l'harmonie, de la couleur, et que, dans l'art de prêter au langage un charme intéressant et une douce majesté, Rome devint l'écolière d'Athènes avant que d'en être l'émule. Ce qu'ont fait les Latins pour donner de la grace à une langue toute guerrière, est le chef-d'œuvre de l'industrie ; et dans les vers de Tibulle et d'Ovide, elle semble réaliser l'allégorie de la massue d'Hercule, dont l'Amour, en la façonnant, se fait un arc souple et léger.

Celles de nos langues modernes qui se sont le plus tôt fixées sont l'espagnol et l'italien ; l'une à cause de l'incurie des Castillans, et de cette fierté nationale qui, dans leur langue, comme eux-mêmes, fait gloire d'une noblesse pauvre, et dédaigne de l'enrichir ; l'autre, à cause du respect trop timide que les Italiens conçurent pour leurs premiers grands écrivains, et de la loi prématurée qu'ils s'imposèrent à eux-mêmes de n'admettre, dans le bon style et dans le langage épuré, que les expressions consignées dans les écrits de ces hommes célèbres. De telles lois ne conviennent aux arts qu'à cette époque de leur virilité où ils ont acquis toute leur force et pris tout leur accroisse-

(*) Si l'analogie est pour *je vas, je peux* : l'usage est pour *evais, je puis*.

(*) *Cur non ut plenus vitæ conviva recedis ?*

(Lucretius.).

ment. Jusque-là rien ne doit contraindre cette intelligence inventive qui élève l'industrie au-dessus de l'instinct; et vouloir réduire les arts, comme on fait souvent, à leurs premières institutions, c'est perpétuer leur enfance. La langue italienne se dit *la fille de la langue latine*; mais elle n'a pas recueilli tout l'héritage de sa mère: l'Arioste et le Tasse même, à côté de Virgile, sont des successeurs appauvris.

Le même esprit de liberté et d'ambition qui animait la politique et le commerce de l'Angleterre, lui a fait enrichir sa langue de tout ce qu'elle a trouvé à sa bienséance dans les langues de ses voisins; et sans les vices indestructibles de sa formation primitive, elle serait devenue, par ses acquisitions, la plus belle langue du monde; mais elle altère tout ce qu'elle emprunte en voulant se l'assimiler. Le son, l'accent, le nombre, l'articulation, tout y est changé; ces mots dépaysés ressemblent à des colons dégénérés dans leur nouveau climat, et devenus méconnaissables aux yeux même de leur patrie.

Nous avons mis moins de hardiesse, mais nous aurions su mettre plus de soin à perfectionner notre langue; et s'il n'a pas été permis de la refondre, au moins aurions-nous pu la polir; au moins aurions-nous dû lui donner des tours mieux arrondis, des mouvements plus doux, des articulations plus faciles et plus liantes: car en même temps qu'elle a pris plus de souplesse et d'élégance, elle a de même acquis plus de noblesse et de dignité.

Cependant, quelque différente que soit la langue de Racine et de Fénelon, et celle de Baif et de Dubartas, il est encore possible, sinon de la rendre plus douce et plus mélodieuse, au moins de l'enrichir; d'ajouter à son énergie, de la parer de nouvelles couleurs, d'en multiplier les nuances; et plus on en fait son étude, mieux on sent qu'elle n'en est pas à ce point de perfection où une langue doit se fixer.

Nous n'avons pu résister au désir qui nous dominait de mettre sous les yeux de nos lecteurs une aussi belle dissertation sur l'*usage*, accompagnée de nos restrictions; et nous pensons bien que tous nous en sauront gré.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire; et ce mot concerne les *règles* et la *méthode*. Les *règles* doivent être considérées comme les leçons de l'expérience, comme le résultat de toutes les observations. La *méthode* est l'art de bien disposer une suite de plusieurs pensées d'après les *règles* établies.

Sans la *méthode*, dit le *Dictionnaire d'élocution française*, que deviennent les principes les plus solides, les *règles* les plus justes, et les observations les plus utiles? Ce sont des membres épars qui manquent d'un point de réunion, ou qui, étant déplacés, ne peuvent faire un corps, ou n'en font qu'un dont le jeu est irrégulier, dont la marche est fautive, et dont les opérations se choquent, s'embarrassent et se nuisent mutuellement. Cette *méthode* consiste surtout dans l'ordre et dans la génération des branches de la Grammaire. Que chaque chose y paraisse à son rang, semble amenée par ce qui précède, et fasse naître ce qui doit suivre. On ne peut s'imaginer combien ce moyen met de facilité dans les choses les plus difficiles; mais il faut en même temps que les définitions soient exactes, que les *règles* soient justes. Combien de Grammairiens ont manqué à ce second point, et plus encore au premier!

Nous avons lu tout ce qu'il y a de meilleur sur la langue française, et nous avons tâché de le lire sans prévention, sans préjugés. Quand nous trouvons quelque chose d'assez bon pour ne pouvoir espérer de faire mieux, nous ne sacrifions jamais l'utilité publique à la vanité de ne parler que d'après nous. Quand nous rencontrons des erreurs, nous tâchons de les corriger, et de leur substituer la vérité et la justesse. Du reste, on doit être clair, surtout dans un ouvrage dont l'objet est d'instruire, et dont les premiers éléments tiennent à ce que la métaphysique a de plus abstrait; et c'est pour cela que nous multiplierons les exemples qui rendent si sensibles les principes auxquels on les applique.

Mais ce n'est pas assez de cette méthode, de ces principes et de ces *règles*, dont un Grammairien doit faire tant de cas; il doit savoir que les langues, fruits de la nature et du caprice tout ensemble, ont, d'un côté, des exceptions aussi nombreuses que, de l'autre, les *règles* et les principes sont incontestables. Ces exceptions doivent avoir leur place; elles sont quelquefois très-importantes. Il y en a même de si générales, qu'on pourrait presque les prendre pour des *règles*. Il ne faut omettre aucune de celles qui ont quelque étendue, ou qui sont d'un *usage* fréquent, et il faut savoir les placer à côté des *règles* auxquelles elles dérogent.

Telle est la tâche que nous nous sommes imposée.

DE L'ORTHOGRAPHE.

On dit *orthographe*, quoique l'on dise *orthographe*. Girault-Duvivier prétend, et il peut avoir raison, que l'on disait autrefois *orthographie*. Il cite même cet exemple tiré de l'*Abrégé poétique* de Ronsard, édition de 1561 : *Tu cuiteras toute orthographie superflue, et ne mettras aucunes lettres en tels mots, si tu ne les prononces en les lisant*, etc. De là, ajoute Girault-Duvivier, M. Leduc (l'un des rédacteurs du *Manuel des amateurs de la Langue française*) conclut qu'il serait plus raisonnable de dire *orthographie*; car *orthographe* ne devrait s'entendre que de celui qui enseignerait l'*orthographie*, comme *géographe* s'entend de celui qui pratique ou enseigne la *géographie*.

La remarque de Girault-Duvivier est des mieux raisonnées et des plus judicieuses; mais il aurait dû demander à l'*Académie*, comme nous le faisons, pourquoi et comment. Nous ne comprenons pas, nous aussi, pourquoi l'on dit *orthographe* et *géographie*. La *sixième* et dernière édition de l'*Académie* donne bien *orthographe* et *orthographie*, mais sous deux acceptions bien différentes. Au mot *Orthographe*, dans l'*avant-dernière* édition, l'*Académie* le définissait : *l'art et la manière d'écrire les mots d'une langue*. Cette définition disait tout, selon nous; cependant les *éditeurs* de la *sixième* édition ont cru devoir la modifier ainsi : *Le mot orthographe est la manière d'écrire les mots d'une langue correctement, selon l'usage établi*. Mais l'*usage* s'établit partout d'une manière différente; il y a un *usage* particulier pour la cour et pour les salons, pour la province et pour les halles. Une pareille définition est donc vicieuse. C'est à vous, *messieurs* de l'*Académie*, à régler, à régulariser (ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose), ce que vous appelez l'*usage*. Avec ce terme banal, *USAGE*, que vous définissez tout simplement *coutume*, *pratique reçue*, et aussi *emploi d'une chose*, ajoutant qu'il se dit particulièrement de l'*emploi qu'on fait des mots de la langue*, et qu'il offre deux sens bien distincts, on croit pouvoir tout excuser,

mais on n'excuse rien; car, si j'ai, moi, la *coutume* et la *pratique* d'écarter les mots, qu'en résulterait-il? Supposez-moi maître d'école de village: j'ai le droit de faire recevoir ma *coutume* et ma *pratique*, et il n'y a pas de doute ici que je ne la fasse recevoir. Répondez, *messieurs*: ce sera de l'*usage*; cela pourra être du *mauvais usage*.

Du moment que l'*usage* appartient à tout le monde indistinctement, il n'appartient à personne en particulier, pourra-t-on nous répondre. Mais encore, où commence, où finit le *bon usage*? Avec ce mot : *l'usage seul a fait les langues*, on croit avoir tout dit. Mais ne pourrait-on pas régulariser la méthode? Quoi! personne n'osera demander des principes et des règles sans se faire tourner en ridicule! C'est là une calamité vraiment déplorable. Eh bien! nous n'aurons pas peur de paraître ridicules à quelques-uns; et nous entrerons franchement et librement dans la carrière.

(NOTA. Toutes les fois que nous aurons désormais l'occasion de mentionner le DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE, c'est de la SIXIÈME ET DERNIÈRE ÉDITION, CELLE DE 1855, qu'il sera question, si nous ne l'indiquons pas autrement.)

Nous voici arrivés à l'article le plus important peut-être de la Grammaire, et le plus difficile à raisonner. Si la Grammaire d'une langue est l'art d'exprimer la pensée, par le moyen de signes parlés ou écrits, et d'après des règles particulières et propres à une nation, il est évident que la manière de combiner ces signes, en les écrivant, ou l'orthographe d'une langue, doit être également l'art de peindre, par écrit, et d'après des règles fixes, ces signes convenus.

L'*orthographe* n'a rien d'arbitraire, puisque les règles de la Grammaire sont invariables. Il faut donc, dans la formation des mots, ou dans les différents tableaux qu'on en fait, ainsi que dans leur syntaxe et dans leur construction, suivre exactement, et avec une sorte de scrupule, les règles établies par le *bon usage*, et qui constituent

une espèce de législation chez toutes les nations.

Nous nous attendions à une réforme orthographique sage, circonspecte et toujours raisonnée, de la part de nos maîtres en élocution et en littérature; et nous avons aujourd'hui à déplorer la continuation de la même routine déraisonnable; à gémir sur les erreurs qu'elle entraîne après elle; à regretter qu'elle n'ait pas osé risquer des idées de redressement capables de faciliter l'étude inextricable de l'orthographe vieille et moderne. A ceux qui viendront nous supplier de leur aplanir les difficultés de l'écriture des mots et de la prononciation, nous ne pourrions que répondre : *Nous n'avons pas, ou presque pas, de principes généraux à vous donner... L'orthographe ne s'apprend que par l'usage; lisez et remarquez; vous n'avez que cela à faire.* En vain ces mêmes personnes viendront nous dire : *Mais tel auteur écrit tel mot de telle façon, et tel autre d'une autre manière,* nous serons forcés de les renvoyer à la sixième et dernière édition de l'Académie, sans nous permettre d'essayer même de leur donner des raisons; à cette édition qui écrit toujours, comme autrefois, *flouter, trotter, garotter, sottise*, qui viennent de *flot, trot, garot et sot*; tandis qu'elle veut qu'on écrive *comploter*, qui est formé de *complot*.

Croira-t-on que l'expression populaire *entre quatre-s-yeux* a été conservée religieusement, comme une relique sans doute, et par euphonie, dans le nouveau Dictionnaire? comme si l'adjectif numéral *quatre* pouvait, dans aucun cas, prendre un *s*! Mais, ainsi que l'a fort bien dit Boinvilliers, il n'est pas plus permis de dire *entre quatre-s-yeux*, qu'il ne le serait de dire *entre quatre-s-arbres*.

Pourquoi *dissonance* et *consonnance*? Le simple de ces deux mots est *sonner*, par deux *n*, d'après l'Académie, et d'après nous-mêmes, qui sommes forcés de la respecter. Cependant *sonner* vient du latin *sonare*, mot qui est dérivé de *sonus*. Pourquoi *intonation* et *entonner*? formés de *tonare, tonner* (orthographe académique). Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est à cause du son qu'on écrit ainsi, car nous ne prononçons pas *ton-né*, mais *to-né*. Pourquoi cette bizarrerie d'orthographe?

Pourquoi, au mot *assujettir* (orthographe de l'Académie), ajouter que plusieurs personnes écrivent *assujétir*? De quel droit nous impose-t-on une double orthographe? Nous ne pouvons, encore une fois, en matière de langue, reconnaître que deux maîtres souverains, la raison étymologique ou l'usage. Il n'y a pas ici de terme moyen.

Vous dites, messieurs de l'Académie, qu'*exeat* ne prend point *s* au pluriel; et voici votre exemple : *Cet évêque a expédié plusieurs exeat*; vous dites cela sans doute en vertu de la règle de principe qui veut que les mots de langue étrangère, orthographiés rigoureusement suivant la méthode étrangère, restent avec leur caractère étranger; tandis que

vous voulez, messieurs, qu'on écrive *des duos* avec un *s*, et, ce qui est plus fort, des *errata* sans *s*: ici nous copions encore les deux citations de l'Académie : *de beaux duos; les errata sont nécessaires aux livres.* Nous concevriions facilement encore la raison qui a déterminé l'Académie à écrire sans *s* au pluriel *des exeat, des delectatur*, parce que ces mots sont des verbes, et qu'ils en conservent la terminaison. Néanmoins ce n'est nullement dans les lettres que consiste un substantif, mais dans le sens qu'on lui donne. Du moment qu'un mot quelconque est employé substantivement, il doit en subir toutes les conséquences, sous peine de semer la confusion dans le langage et dans l'écriture. Nous ne relevons pas la contradiction des substantifs *duos* et *errata*, au pluriel; elle saute assez aux yeux sans que nous ayons besoin de la faire apercevoir. Mais pourquoi l'Académie écrit-elle *dénoûment*, en ajoutant que *quelques-uns* (c'est la locution continue) écrivent *dénoûement*?

Nous déplorons que rien n'ait été tenté par l'autorité, en matière d'orthographe. C'était une nécessité cependant, une salutaire nécessité. N'est-il pas en effet déplorable d'entendre crier chaque jour à nos oreilles cette vérité, qui est cruelle, mais incontestable, que, de toutes les langues qu'on parle en Europe, il n'y en a peut-être point de plus défectueuse que le langage français, parce que le même son n'y est pas toujours représenté par la même lettre, ou par la même combinaison de lettres, mais qu'au contraire il arrive souvent qu'une même lettre ou une même combinaison offre des sons tout-à-fait différents? Cet inconvénient, ou plutôt ce défaut réel, a porté plusieurs hommes fort distingués de l'école moderne à proposer des plans de réforme plus ou moins puisés dans la nature. Mais à quoi ont abouti jusqu'à présent les efforts de ces néographes estimables? à marquer la difficulté, et non pas à la faire disparaître; à montrer les abus, et à les corriger quelquefois par des abus plus grands. S'ils avaient tant à cœur de réformer, ils n'avaient pas deux partis à prendre : ils devaient faire comme Ramus, et inventer, à son exemple, les signes ou caractères qui nous manquent, ou se renfermer dans le plan proposé par messieurs de Port-Royal. « Tout ce qu'on pourrait faire de plus raisonnable; disent ces Grammairiens, serait de retrancher les lettres qui ne servent de rien ni à la prononciation, ni au sens, ni à l'analogie des langues; et, conservant celles qui sont utiles, y mettre de petites marques qui fissent voir qu'elles ne se prononcent point, ou qui fissent connaître les diverses prononciations d'une même lettre. En considérant les lettres comme des caractères, il aurait fallu observer quatre choses pour les mettre en leur perfection : 1^o que toute fi-

gure marquât quelque son, c'est-à-dire qu'on n'écrivit rien qui ne se prononçât; 2° que tout son fût marqué par une figure, c'est-à-dire qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit; 3° que chaque figure ne marquât qu'un son ou simple ou double, car ce n'est pas contre la perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres doubles, lorsqu'elles la facilitent en l'abrégeant; 4° qu'un même signe ne fût pas marqué par des figures différentes. » Certainement une langue dans laquelle ces quatre choses seraient exactement observées, serait la plus parfaite de toutes. Mais y en a-t-il une seule où elles le soient, où même elles aient pu l'être? malheureusement non.

Ce n'est pas assez d'être en état de bien entendre une langue, et d'en posséder tous les principes, il faut encore savoir en écrire les mots, et les prononcer correctement; et c'est ce que l'on entend par *orthographe* et par *prononciation*. L'*orthographe* française est difficile à apprendre, pour quatre raisons principales.

I. Il entre dans la composition de la plupart des mots français beaucoup de lettres qui ne se prononcent pas. Ainsi *monuments*, *esprits*, *saints*, *ils donnent*, *ils donnaient*, etc., se prononcent à peu près comme s'il y avait *momman*, *espri*, *sen*, *il done*, *il donè*, etc.

II. Souvent une même lettre, ou un même assemblage de lettres, est employé pour signifier différents sons. Ainsi *e* est muet dans *retour*, et il est fermé dans *région*, et ouvert dans *règne*; *ai* se prononce comme un *e* fermé dans *j'ai*, *je chantai*; et comme un *è* ouvert dans *palais*, *dais*, *raison*, etc.

III. Un même son est aussi très-souvent désigné avec des caractères tout différents. Ainsi on prononce le même son *an* dans *diamant*, *normand*, *serment*, *sang*, *blanc*, *sens*, *sans*, *camp*, *plan*, *faon*, *paon*, etc.; le même son *ein* dans *venin*, *vain*, *vin*, *saint*, *peint*, *dessein*, *faim*, etc.; le même son *ai* un peu plus ou moins ouvert, dans *procès*, *arrêt*, *plait*, *fais*, *promets*, *connais*, *écrivaient*, etc.

IV. Enfin un grand nombre d'expressions françaises étant empruntées à la langue grecque et la langue latine, elles s'écrivent d'une manière qui en fait connaître l'origine. Ainsi on écrit *philosophie*, et non *filosofi*; *orthographe*, et non *ortografe*; *phrase*, et non *frase*; *syllabe*, et non *sillabe*; *rhétorique*, et non *rétorique*; *mystère*, et non *mis-tère*; *prudent*, et non *prudant*; *intention*, et non *intantion*, etc., parce que ces mots dérivent du grec ou du latin, et conservent la trace de leur étymologie.

On peut diviser l'*orthographe* en *orthographe de principe* et en *orthographe d'usage*.

L'*orthographe de principe* est celle qui est fondée sur les principes mêmes de la langue, et dont on peut donner des règles générales; telle est l'*orthographe des différentes terminaisons des noms*

par rapport aux genres et aux nombres, et des *verbes* par rapport aux temps et aux personnes.

On ne peut l'apprendre et la posséder parfaitement que par une étude particulière de la Grammaire française, et nous croyons que ce que nous avons à dire sur chaque partie du discours suffira pour en donner une connaissance exacte.

L'*orthographe d'usage* est celle pour laquelle on ne peut guère donner de règles générales, et suivant laquelle les syllabes des mots s'écrivent d'une manière plutôt que d'une autre, sans autre raison que celle de l'*usage* ou de l'*étymologie*. Ainsi l'*usage* veut qu'on écrive *honneur* avec deux *nn*, et *honorer* avec un seul: cela est absurde, mais cela est. C'est ainsi qu'on écrit *fils* avec un *l*, parce qu'il vient du latin *filius*, etc.

Comme la plus grande partie des mots français sont tirés du grec et du latin, ceux qui savent ces deux langues ont un grand avantage pour écrire les syllabes de ces mots, suivant les étymologies. Mais à l'égard de ceux qui ne savent que la langue naturelle, ils doivent, après avoir appris l'*orthographe de principe* par l'étude de la Grammaire française, recourir aux Dictionnaires et à la lecture des bons livres, comme au seul moyen d'écrire correctement tous les mots sur lesquels on ne peut établir de règles immuables ni certaines.

Nous ne devons donner ici que des idées générales sur l'*orthographe*, nous réservant, pour jeter plus de lucidité sur la matière ingrate qui nous occupe, de la traiter distinctement à chaque partie du discours.

Ce n'est pas que nous demandions que les lettres, étant naturellement instituées pour représenter les éléments de la parole, se conforment absolument à la prononciation, bien que ce dût être là l'unique fondement de la véritable *orthographe*. Mais, par l'abus qu'il est si aisé d'en faire, elle serait bientôt le prétexte du *néographisme* (*): nous voulons dire de cette liberté réfléchie que prennent quelques auteurs, de suivre, dans leur manière d'écrire, un système différent de celui qui est autorisé par l'usage de la plus nombreuse partie des gens de lettres.

« Si l'on établit pour maxime générale, dit l'abbé Desfontaines, que la prononciation doit être le modèle de l'*orthographe*, le Normand, le Picard, le Bourguignon, le Provençal, écriront comme ils prononcent: car, dans le système du *néographisme*, cette liberté doit conséquemment leur être accordée. » Il nous semble que l'abbé Desfontaines abuse lui-même de la critique, en s'é-

(*) Ce terme vient de l'adjectif grec *νέος*, *novus* (nouveau) et du verbe *γράφω*, *scribo* (j'écris); comme le mot *orthographe* est composé de l'adjectif grec *ὀρθός*, *rectus* (régulier), et du même verbe *γράφω*.

levant contre l'abus que l'on peut faire de la maxime qu'il censure; il lui donne un sens trop étendu; et, dès lors, il ne combat plus qu'un fantôme qui est le fruit de sa propre imagination. Rendons justice aux *néographes*: ce n'est point toute prononciation qu'ils prennent pour règle de leur manière d'écrire; ce serait proprement écrire sans règle: ils ne considèrent que la prononciation autorisée par le bon usage, qu'ils reconnaissent pour législateur exclusif dans les langues, relativement à la création et au choix des mots, au sens qui doit y être attaché, et aux alliances, pour ainsi dire, qu'il leur est permis ou défendu de contracter, etc. Ainsi le Picard n'a pas plus de droit d'écrire *gambe*, *cat*, *moizon*, pour *jambe*, *chat*, *maison*, que le Gascon d'écrire *hûre*, par conséquent, pour *heure*, par conséquent, sous prétexte que l'on prononce ainsi dans leurs provinces.

Nous ne saurions trop répéter que nous ne présentons ici nos idées que comme un essai sur la manière d'envisager l'exactitude de l'*orthographe* et les vues de l'*analogie*; nous n'oserions dire comme un projet à exécuter. Nous connaissons les droits imprescriptibles de l'*usage* sur l'*orthographe*, et le besoin indispensable de son autorité sur tout ce qui en fait partie; et c'est ici que l'on peut, sans mériter aucun reproche, ou que l'on doit même, pour éviter tout reproche, être dans le cas de dire :

Video meliora, proboque :

Deteriora sequor.

Mais si tous les aveux que nous faisons ici nous font souhaiter d'avoir une *orthographe* moins embarrassée, plus simple, plus uniforme que la nôtre, nous ne croyons pas pour cela qu'il soit permis à chacun d'en établir une à son gré, quelque grands qu'en puissent être les avantages. Nous trouvons, au contraire, qu'on fait en cette occasion un très-grand abus de cette maxime dont on veut se prévaloir : *qu'il faut écrire comme on parle*; car, qu'est-ce qu'écrire comme on parle, sinon peindre les sons que l'on prononce par les lettres que l'*usage* a destinées à cette peinture? Or, si l'*usage* a destiné, par exemple, les lettres *ain* pour écrire le son *ain* dans *certain*; *ein* pour le même son dans *dessein*; *a im* pour *faim*, et *in* pour *fin*, peut-on dire qu'on emploie les caractères marqués par l'*usage*, si l'on détruit, ou si l'on renverse l'*orthographe* reçue de ces mots différents?

Concluons. Ce n'est que par l'observation que l'on peut parvenir à écrire les mots selon les règles de la bonne prononciation et de l'*orthographe*: grâces en soient rendues à notre Académie!

ORTHOGRAPHE DES MOTS EN GÉNÉRAL.

NOTA. Nous n'offrons ce travail que parce qu'il a été donné par presque tous les Grammairiens, mais

d'une manière plus ou moins appréciée. Notre avis est que plus on veut faciliter l'*orthographe* d'un mot, plus on embarrasse pour l'*orthographe* de celui qui n'est pas cité. Or, la nomenclature parfaite et l'*orthographe* de tous les mots d'une langue appartiennent exclusivement à son Dictionnaire; nous renvoyons donc au Dictionnaire. Nous ne tenons à présenter ici que les mots dont l'*orthographe* présente des difficultés sous le rapport de la prononciation, ou est soumise aux principes et aux règles de la Grammaire.

Terminez par AC :

Bac.	Sac.	Bivouac.
Lac.	Havre-sac.	Tombac, etc.
Tillac.	Bissac.	
Cornac.	Trictrac.	

Et par AQUE :

Abaque.	Simoniaque.	Baraque.
Caque.	Hypocondriaque.	Sandaraque.
Chaque.	Syriaque.	Attaque, etc.
Zodiaque.	Plaque.	
Maniaque.	Opaque.	

Écrivez par AI commençant un mot :

Ai-je.	Aigüière.	Ainé.
Aide.	Aiguille.	Air.
Aider.	Aiguillon.	Airain.
Aigle.	Aiguillonner.	Ai-ance.
Aigre.	Aiguisement.	Aise.
Aigret.	Aiguiser.	Aisé.
Aigrette.	Aile.	Aisne.
Aigreür.	Aimable.	Aisselle.
Aigu.	Aimer.	Ain, etc.
Aigue-marine.	Aïne.	

Écrivez par AI au milieu d'un mot :

Affaiblir.	Falaise.	Plaire.
Affaïter.	Fantaisie.	Plaisant.
Apaiser.	Fenaison.	Plaisir.
Assaisonner.	Fraïrer.	Prairie.
Araignée.	Fraise.	Précaire.
Baigner.	Glaïse.	Punaïse.
Baigneur.	Glaive.	Rafrachir.
Baignoire.	Irraie.	Raie.
Baiser.	Laïdeür.	Raïfort.
Baïsser.	Laie.	Raïponce.
Biaïser.	Lainage.	Raisin.
Blaïreau.	Laisser.	Raïson.
Braïse.	Lait.	Retraite.
Caïssier.	Laitage.	Saignée.
Chainette.	Laiton.	Saïnement.
Châïse.	Laitue.	Saïsir.
Châtaïgne.	Liaïsou.	Saïsseïment.
Claïe.	Livraïson.	Saïson.
Clairét.	Maïgre.	Saïsaïson.
Clairon.	Maïgreür.	Souhaïter.
Comparaïson.	Mais.	Taïre.
Complaïssance.	Maison.	Trainaïeu.
Daigner.	Maïtrise.	Trainaïe.
Défaïte.	Métaïrie.	Trainaïer.
Dégaïner.	Monuaïe.	Trainaïre.
Délaïsser.	Mortaïse.	Trainaïant.
Distraïre.	Naïtre.	Trainaït.
Éclaraïcir.	Niaïserie.	Trainaïement.
Fadaïse.	Oraïson.	Trainaïer.
Faïble.	Païrie.	Trainaïre.
Faïblesse.	Païssible.	Vainaïment.
Fainaïant.	Païtre.	Venaïson.
Faïsan.	Païx.	Vinaïgre, etc.
Faïre.	Plaïder.	

Écrivez par **AIN** commençant un mot :

Ains (vieux mot qui signifie *mais*, et qui ne s'emploie plus) et *ainsi*.

Écrivez par **AIN** au milieu d'un mot :

Contraindre.	Craindre.	Plainte.
Contrainte.	Crainte.	Vaincre.
Convaincre.	Plaindre.	

Écrivez par **AM**, au commencement d'un mot :

Ambassade.	Ambrette.	Ample.
Ambassadcur.	Ambroisie.	Ampleur.
Anbe.	Ambulant.	Ampliation.
Ambidextre.	Amphibologie.	Amplification.
Ambigu.	Amphigouri.	Amplifier.
Ambition.	Amphithéâtre.	Ampoule.
Anble.	Amphore.	Ampoulé.
Ambre.	Amphitrite.	Amputer, etc.

Écrivez par **AM** au milieu d'un mot :

Alambic.	Lambeau.	Lamproie.
Chambre.	Lambiner.	Pampre.
Dammer.	Lambrisser.	Rampe.
Enjamber.	Lampe.	Ramper.
Jambe.	Lamper.	Tambour.
Jambon.	Lampion.	Vampire, etc.

Écrivez par **AN** au commencement d'un mot :

Ancenis.	Angar.	Antagoniste.
Ancêtres.	Ange.	Antarctique.
Anche.	Angle.	Antécédent.
Anchise.	Angelot.	Antenne.
Anchois.	Angleterre.	Antérieur.
Ancien.	Angoisse.	Antienne.
Ancre.	Angora.	Antiphrase.
Andromaque.	Anguille.	Anthologie.
Andromède.	Angulaire.	Antre.
Andouille.	Ankylose.	Anthropophage.
Anfractueux.	Anse.	Anxiété, etc.,

et tous les mots formés de *antè* et de *anti*.

Écrivez par **AN** au milieu d'un mot :

Abandon.	Épancher.	Manche.
Achalander.	Épouvanter.	Manchette.
Avance.	Étaçonner.	Manchon.
Avantage.	Étranger.	Manchot.
Balancer.	Fanfare.	Mandarin.
Ban.	Fanfaron.	Mandat.
Banc.	Fange.	Mandement.
Bande.	Fantaisie.	Manger.
Bandeau.	Fantasque.	Manquer.
Bander.	Fantassin.	Mantelet.
Bandit.	Fantôme.	Mantoue.
Bandoulière.	Fiancer.	Nantir.
Banque.	Finvnce.	Offrande.
Banquet.	Forfaulerie.	Pan.
Blanchisserie.	Fraucher.	Pancarte.
Brancard.	Garantir.	Panse.
Branche.	Gourmander.	Pansement.
Branle.	Janvier.	Panser.
Candidat.	Lance.	Panthère.
Chanceler.	Landes.	Pantalon.
Changer.	Lange.	Panthéon.
Chanvre.	Langue.	Pantomime.
Commander.	Langoureux.	Pantoufle.
Danger.	Languir.	Plaisanter.
Danser.	Lavande.	Planche.
Enfanter.	Manse.	Plante.

Planter.	Santé.	Trancher.
Rance.	Scandale.	Vandale.
Rançon.	Tancer.	Vantail.
Rancune.	Tanche.	Vanter.
Rang.	Tandis.	Vanterie.
Sandale.	Tangente.	Viañde.
Sandaraque.	Tantale.	Vivandier, etc.
Sang.	Tante.	
Sanglier.	Tantôt.	

Écrivez par **AU**, au commencement d'un mot :

Aube.	Aumônier.	Authentique.
Auberge.	Aunis.	Autocrate.
Aubier.	Aune (mesure).	Auto da-fé.
Audace.	Auparavant.	Automate.
Audience.	Auprès.	Automne.
Auditeur.	Aurore.	Autorisation.
Auditoire.	Autau.	Autorité.
Auge.	Autant.	Aufruche.
Augmenter.	Autel.	Autrui.
Augure.	Auteur.	Auxiliaire, etc.

Écrivez par **AU**, dans le milieu d'un mot :

Bandet.	Fautif.	Plansible.
Baudrier.	Fauvette.	Raucité.
Bauge.	Fraude.	Rauque.
Baume.	Gaufre.	Sauce.
Cause.	Gaule.	Saucisse.
Causser.	Gaule.	Sauf.
Cautère.	Jauge.	Sauge.
Caution.	Jaune.	Saule.
Chaume.	Laurier.	Saumon.
Chauve.	Lauzanne.	Saut.
Claude.	Maraude.	Sauterelle.
Clause.	Maudit.	Sautoir.
Daube.	Maures (les).	Sauveur.
Dauphin.	Mausolée.	Taudis.
Faucon.	Mauve.	Taupe.
Faubourg.	Mauviette.	Tauper.
Faucher.	Naufrage.	Taureau.
Faucille.	Nausée.	Taux.
Faune.	Nautonnier.	Vaudeville.
Faute.	Paume.	Vautour.
Fauteuil.	Pause.	Se vautrer, etc.
Fauteur.	Pauvre.	

Écrivez par **EI** dans le corps d'un mot : *neige*, *peigne*, *reinette*, *treize*, *seize*, etc.

Écrivez par **EM** au commencement d'un mot :

Emballer.	Embrouiller.	Emplâtre.
Embarquer.	Embramé.	Emplir.
Embarras.	Embûche.	Employer.
Embaucher.	Embuscade.	Emploi.
Emhaumer.	Emmagasiner.	Empois.
Embéguiner.	Emmener.	Empoisonner.
Embellir.	Empailler.	Empoisonner.
Emboiter.	Empâter.	Emporter.
Embonpoint.	Empêcher.	Empoter.
Embouchoirs.	Empeser.	Empreinte.
Embouchure.	Empêtrer.	Empressé.
Embourber.	Emmailloter.	Empressement.
Embraser.	Emphytéotique.	Emprisonner.
Embrasser.	Empiéter.	Emprunt.
Embrasure.	Empire.	Emprunter.
Embrocher.	Empirer.	Empyrée, etc.

Écrivez par **EM** dans le corps d'un mot :

Exemple.	Rembrunir.	Semblable.
Membre.	Remmener.	Tempérer.
Rembourser.	Rempart.	Tempête.

Temple.	Trempe.	Septembre.
Exempt.	Assembler.	Novembre.
Trembler.	Intempérie.	Décembre, etc.

Écrivez par **EN** au commencement d'un mot :

Encadrer.	Eufanter.	Enragé.
Encaisser.	Enfermer.	Enrhumé.
Encan.	Enfermer.	Enrichir.
Encaver.	Enflammer.	Enrôler.
Enceindre.	Enfoncer.	Enroué.
Encens.	Enfreindre.	Ensanglanter.
Enchainer.	Engager.	Enseigne.
Enchanter.	Engance.	Ensemencer.
Enchâsser.	Engelure.	Entamer.
Euchère.	Engendrer.	Entasser.
Enclaver.	Engoué.	Enter.
Enclume.	Engourdissement.	Enterrer.
Encombre.	Engrener.	Enthousiasme.
Encourir.	Enhardir.	Entonner.
Encre.	Enharnacher.	Entourer.
Endetter.	Enjoliver.	Entremets.
Endoctriner.	Enlacer.	Entreprendre.
Endommager.	Enlever.	Enyahir.
Endormir.	Enluminer.	Envelopper.
Endosser.	Enquêlé.	Enviné.
Endurcir.	Enraciner.	Envoyer, etc.

Écrivez par **IM**, au commencement d'un mot, dans lequel cette syllabe est suivie immédiatement d'un **b** ou d'un **p** :

Imbécille.	Impassible.	Impérieux.
Imberbe.	Impatience.	Impérissable.
Imbiber.	S'impatroniser.	Impéritie.
Imbroglia.	Impeccable.	Imperméable.
Imbu.	Impénétrable.	Impersonnel.
Impair.	Impénitence.	Impertinence.
Impalpable.	Impératif.	Imperturbable.
Impardonnable.	Imperceptible.	Impétueux.
Imparfait.	Imperdable.	Impiété.
Impartial.	Imperfection.	Impitoyable.
Impasse.	Impériale.	Implanter, etc.

Écrivez par **IN** au commencement d'un mot :

Incarescent.	Inciter.	Inconduite.
Incapable.	Incivilité.	Inconséquence.
Incarcéral.	Inclémence.	Inconsolable.
Incarnat.	Incliner.	Incontinence.
Incepdie.	Inclus.	Inconvénient.
Incertain.	Incohérence.	Incorruptible.
Inceste.	Incommode.	Incrédule, etc.
Incident.	Incomparable.	
Incisif.	Inconcevable.	

Écrivez par **O** au commencement d'un mot :

Obédience.	Oligarchie.	Opiner.
Obéissance.	Olive.	Opiniâtre.
Obélisque.	Oloane.	Opinion.
Obérer.	Olympe.	Opulent.
Obus.	Omelette.	Opuscule.
Ode.	Onéreux.	Oracle.
Odéon.	Onomatopée.	Orage.
Odeur.	Opaque.	Orange.
Odieux.	Opéra.	Orateur.
Odoriférant.	Opération.	Olage.
Ogre.	Opérer.	Oter, etc.
Oléron.	Opiat.	

Écrivez par **Œ** au commencement d'un mot :

Œcumnique.	Œdipe.	Œillère.
Œdème.	Œil.	Œillet.

Œilleton.	Œuf.	Œuvre, etc.
Œsophage.	Œuvé.	

Écrivez par **Œ** au milieu d'un mot :

Bœuf.	Fœtus.	Sœur.
Chœur.	Mœuvre.	Vœu, etc.
Cœur.	Mœurs.	
Désœuvrement.	Nœud.	

qui s'écrivent ainsi à cause de leur étymologie.

Écrivez par **QU** et par **QUO** au commencement d'un mot :

Quadragénaire.	Qualité.	Quasi.
Quadragesime.	Quand.	Quasimodo.
Quadrangulaire.	Quant.	Qualerne.
Quadratin.	Quantième.	Quatorze.
Quadrature.	Quantité.	Quatrain.
Quadriège.	Quarantaine.	Quatre.
Quadrille.	Quarante.	Quatrième.
Quadrupède.	Quart.	Quatuor.
Quadruple.	Quartaut.	Quolibet.
Quadrupler.	Quarte.	Quote-part.
Qaaker.	Quarteron.	Quotidien.
Qualification.	Quartier.	Quotient.
Qualifier.	Quartz.	Quotité.

Et au milieu des mots :

Aliquote.	Équateur.	Reliquat.
Aquatique.	Équation.	Reliquataire, etc.
Equarrir.	Équivalent.	

Écrivez par **Y** au commencement d'un mot :
Y signifiant à ceci ou là.

Yacht.	Yole, canot.	Yssengeaux.
Yarmouth.	Yonne.	Yttria.
Yeux.	Yorck.	Yverdun.
Yeuse.	Ypréau.	Yvetot.
Yo, flûte chinoise.	Ypres.	Yvoy.

Nous avons donné, page 28, la liste des mots dans lesquels le son d'*i* se rend par *y* étymologique. Pour avoir des règles certaines et positives sur la manière orthographique, il faut absolument consulter un *Dictionnaire*. En effet, les lettres *initiales* et *intermédiaires* ne peuvent dépendre que de l'étymologie ou de l'usage. Il n'en est pas de même des *terminaisons* ou des lettres qui finissent un mot. Ces *terminaisons* étant applicables à plusieurs mots de différents sens et de différentes formes, ce sont elles qui, en quelque sorte, constituent le génie de la langue. Cependant les principes que nous allons poser ne sont pas infallibles; nous en sommes tellement convaincus, que nous ne prétendons donner ici qu'une idée de l'orthographe des mots, dans le seul but d'en faire sentir l'extrême difficulté, et d'amener chacun à se méfier de soi, et à recourir le plus fréquemment possible au *Dictionnaire*.

Terminez par **A** :

Acacia.	Cabin-caha.	Gala.
Agenda.	Cela.	Hola.
Alleluia.	Colza.	Iota.
Alpha.	Deçà.	Juda.
Angola.	Déjà.	Nota.
Angora.	Duplicata.	Oméga.
Bassora, ville.	Errata.	Opéra.
Brouhaha.	Falbalà.	Panorama.

Paps. ³	Ratafia.	Taffa.
Pinchin.	Recta.	Ténia.
Prorata.	Remora.	Vitchoura.
Quina.	Réséda.	Voilà, etc.
Quinquina.	Sopha.	

Terminez par ABLE :

Aimable.	Applicable.	Praticable.
Agréable.	Incomparable.	Infatigable, etc.

Pourquoi n'écrirait-on pas *applicable, pratique, infatigable, qui viennent de appliquer, pratiquer et fatiguer?*

Terminez par ACE :

Audace.	Glace.	Tenace.
Bonace, calme sur mer.	Grace.	Trace.
Coriace.	Grimace.	Village.
Espace.	Menace.	Vorace, etc.
Face.	Place.	
	Rapace.	

Et les verbes :

Il agace.	Il place.	Il trace, etc.
Il lace (de lacer).		

Terminez par AFE :

Agrafe.	Carafe.	Girafe, etc.
---------	---------	--------------

Et par AFFE, ceux-ci :

Pataraffe.	Piaffe.	
------------	---------	--

Et par APHE :

Épigraphe.	Néographe.	Paraphe.
Épitaphe.	Orthographe.	
Géographe.	Paragraphe.	

Terminez par AI :

Bai.	Essal.	Lal.
Balai.	Frai.	Mal.
Déblai.	Gai.	Virelai.
Délai.	Geai.	Vrai, etc.

Terminez par AIL tous les substantifs masculins qui ont cette désinence pour l'oreille; par AILLE, tous les substantifs féminins qui ont cette finale; écrivez donc :

Camail.	Soupirail, etc.	Limaille.
Éventail.	Bataille.	Muraille, etc.
Portail.	Canaille.	

Terminez par AIM :

Daim.	Étaim, laine cardée.	
Essaim.	Faim.	

Terminez par AIN :

Africain.	Dominicain.	Massepain.
Airain.	Écrivain.	Métropolitain.
Américain.	Étain (métal).	Mondain.
Aubain.	Forain.	Nain.
Bain.	Françaisain.	Napolitain.
Certain.	Gain.	Pain.
Chapelain.	Germain.	Parrain.
Châtain.	Grain.	Plantain.
Châtelain.	Prochain.	Hautain.
Contemporain.	Publicain.	Humain.
Dédain.	Lendemain.	Pncritain.
Demain.	Levain.	Quatrain.
Diocésain.	Lointain.	Refrain.
Dizain.	Main.	Regain.

Riverain.	Soudain.	Terrain.
Romain.	Souterrain.	Train.
Sacristain.	Souverain.	Vain.
Sain.	Suzerain.	Vilain, etc.
Sixain.	Tain de glace.	

Terminez par AINE :

Aîne.	Gainé.	Neuvainé.
Aubainé.	Grainé.	Plainé.
Bedainé.	Hainé.	Porcelainé.
Capitainé.	Huitainé.	Quarantainé.
Chalné.	Lainé.	Romainé.
Domainé.	Lorrainé.	Samaritainé.
Douzainé.	Mainé.	Semainé.
Fainé.	Marjolainé.	Soixantainé.
Fontainé.	Marrainé.	Tourainé.
Fredainé.	Migrainé.	Trentainé, etc.
Futainé.	Mitainé.	

Et les dérivés de :

Enchaîner.	Trainer.	Il dégaîne.
Entraîner.	Il enchaîne.	Il traîne, etc.
Dégainer.	Il entraîne.	

Terminez par AIR :

Air.	Éclair.	Pair de France.
Cbair.	Impair.	
Clair.	Pair.	

Terminez par AIRE :

Affaire.	Libraire.	Salaire.
Aire.	Maire.	Séminaire.
Chaire.	Mercenaire.	Vulgaire, etc.
Corsaire.	Notaire.	
Glaire.	Paire.	

Terminez par AIS :

Ais.	Jamais.	Panais.
Biais.	Laquais.	Punais.
Dais.	Mais.	Rabais.
Désormais.	Marais.	Rais.
Engrais.	Mauvais.	Relais, etc.
Épais.	Niais.	
Frais.	Palais.	

Terminez par AIT :

Abstrait.	Forfait.	Satisfait.
Atrait.	Lait.	Souhait.
Bienfait.	Méfait.	Stupéfait.
Distrait.	Parfait.	Trait, etc.
Extrait.	Portrait.	
Fait.	Extrait.	

Terminez par AITRE :

Connaitre.	Naitre.	Paraitre.
Maitre.	Paître.	Traître, etc.

Et par ÊTRE :

Bien-être.	Fenêtre.	Prêtre.
Champêtre.	Guêtre.	Salpêtre, etc.
Être.	Hêtre.	

Terminez par ÊTRE : *mètre*, et ses dérivés *thermomètre, géomètre, baromètre*, etc.

Et par ÊTRE : *lettre, mettre*, et ses composés *permettre, remettre, omettre*, etc.

Terminez par AIX :

Aix.	Patx.	
Faix.	Porte-faix.	

Terminez par AL :

Amiral.	Égal.	Mal.
Banal.	Fanal.	Régal.
Bocal.	Hôpital.	Royal.
Canal.	Libéral.	Vassal, etc.
Cheval.	Local.	

Terminez par AL : *égal, trivial, bal, animal, métal, mal, vénal, etc.*

Terminez par ALE :

Bucéphale.	Râle.	Ovale.
Cannibale.	Scandale.	Salé.
Dédale.	Tantale.	Sandale, etc.
Hâle.	Pétale.	
Mâle.	Pédale.	

Terminez en ALE les substantifs et adjectifs féminins, tels que :

Banale.	Écale.	Libérale.
Cabale.	Egale.	Royale.
Cale.	Fatale.	Timbale.
Cavale.	Gale.	Vassale, etc.

Terminez par AN :

Alcoran.	Éperlan.	Ramadan.
Alezan.	Faisan.	Roman.
An.	Fanfan.	Ruban.
Artisan.	Fan, tarte.	Safran.
Autan.	Forban.	Satan.
Ban.	Gallican.	Soudan.
Bilan.	Hauban.	Sultan.
Boucan.	Inian.	Talisman.
Bougran.	Maman.	Tamerlan.
Bouracan.	Merlan.	Tan, écorce de chêne.
Brelan.	Milan.	Titan.
Cabestan.	Musulman.	Toscan.
Cadran.	Myrobolan.	Trajan.
Cafetan.	Océan.	Trajan.
Carcan.	Ortolan.	Trépan.
Chambellan.	Orviétan.	Turban.
Charlatan.	Ottoman.	Tympan.
Chouan.	Ouragan.	Tyran.
Cornouan.	Palan.	Van, sorte de panier d'osier.
Courtisan.	Pan, divinité.	Vatican.
Cran.	Pan.	Vauban.
Divan.	Partisan.	Vétérin.
Drogman.	Paysan.	Volcan, etc.
Écran.	Pétican.	
Élan.	Persan.	
Encau.	Plan, projet, dessein.	

Terminez par ANCE :

Abondance.	Élégance.	Nonchalance.
Ambulance.	Engéance.	Obligéance.
Balance.	Garance.	Pétulance.
Bienfaisance.	Importance.	Préséance.
Complaisance.	Instance.	Poissance.
Consistance.	Intempérance.	Souffrance.
Constance.	Jactance.	Vaillance.
Contenance.	Lance.	Vengeance.
Croissance.	Malveillance.	Vigilance.
Dépendance.	Médisance.	Vraisemblance.

Et tous les noms qui se terminent en latin par *antia*.

Terminez par ANSE :

Contredanse.	Ganse.	Il pansé une blessure.
Danse.	Pans.	Transe, etc.

Terminez par ANT :

Abondant.	Galant.	Pédant.
Complaisant.	Gant.	Pétulant.
Constant.	Habitant.	Fuissant.
Dépendant.	Important.	Sanglant.
Diamant.	Méchant.	Savant.
Éléphant.	Nonchalant.	Tuméfiant.
Enfant.	Obligéant.	Vigilant, etc.
Exorbitant.	Odorant.	
Fabricant (*).	Odoriférant.	

Et les participes présents, tels que :

Aimant.	Chantant.
Buvant.	Étudiant, etc.

Terminez par AS :

Amas.	Coutelas.	Last
Ananas.	Damas.	Las.
Appas.	Débarras.	Lilas.
As.	Échalas.	Limas.
Bas.	Embarras.	Madras.
Bras.	Fatras.	Matelas.
Cabas.	Fracas.	Matras.
Cadenas.	Frimas.	Pas.
Canevas.	Glas.	Tas.
Cas.	Gras.	Tracas.
Cervelas.	Haras.	Trépas.
Chasselas.	Hélas!	Verglas, etc.

Terminez par ASSE :

Basse.	Cuirasse.	Paperasse.
Bécasse.	Culasse.	Parnasse.
Bonasse.	Échasse.	Potasse.
Brasse.	Filasse.	Tasse.
Calebasse.	Grasse.	Terrasse.
Carcasse.	Homasse.	Il casse.
Chasse.	Lasse.	Il enchâsse.
Châsse.	Liasse.	Il lasse.
Classe.	Masse.	Il passe.
Cocassé.	Mollasse.	Il tracasse.
Crasse.	Nasse.	Que je fasse.
Crevasse.	Paillasse.	Que j'étudiasse, etc.

Terminez par AT :

Achat.	Ducat.	Pissat.
Apparat.	Éclat.	Plat.
Appât.	Entrechat.	Potentat.
Assassinat.	État.	Prélat.
Attentat.	Exarchat.	Primat.
Avocat.	Forçat.	Rabat.
Bât.	Grabat.	Rat.
Canoniat.	Ingrat.	Sabbat.
Célibat.	Lauréat.	Scélérat.
Certificat.	Légit.	Secréariat.
Chat.	Magistrat.	Séuat.
Combat.	Marquisat.	Soldat.
Crachat.	Mât.	Syndicat.
Débat.	Mat.	Violat, etc.
Dégit.	Odorat.	

Terminez par AU :

Aloyau.	Gruau.	Préau.
Boyau.	Hoyau.	Tuyau, etc.
Étau.	Joyau.	
Fabliau.	Noyau.	

(* L'Académie dit que quelques-uns écrivent *fabriquant*. En effet, tout le monde devrait écrire ainsi; mais nous ne comprenons pas deux orthographes dans l'Académie.

Et par EAU :

Agneau.	Lapereau.	Tonneau.
Bateau.	Naseau.	Troupeau.
Caveau.	Perdreau.	Vaisseau.
Créneau.	Ruisseau.	Veau.
Fuseau.	Sceau.	Vermisseau.
Hameau.	Taureau.	Verseau, etc.

Terminez par AUD :

Badaud.	Lourdaud.	Rongeaud.
Cabillaud.	Maraud.	Rustaud.
Chaud.	Nigaud.	Saligaud.
Crapaud.	Noiraud.	Soulaud.
Courtaud.	Pataud.	Sourdaud.
Échafaud.	Penaud.	
Finaud.	Réchaud.	

Terminez par AUT :

Artichaut.	Héraut.	Sursaut, etc.
Assaut.	Levraut.	Il faut.
Défaut.	Quartaud.	Il vaut, etc.
Escaut (l').	Saut.	

Terminez par AUX : *chaux, taux*, et l'adjectif *faux*, qui fait *fausse* au féminin, et les substantifs et les adjectifs terminés en *al* et en *ail*, comme *bo-caux, chevaux, soupiraux, égaux, libéraux*, etc.

Terminez par TÉ :

Les substantifs : Qui sont formés de :

Ancienneté,	Ancien.
Antiquité,	Antique.
Bonté,	Bon.
Chasteté,	Chaste.
Cherté,	Cher.
Commodité,	Commode.
Cordialité,	Cordial.
Docilité,	Docile.
Dureté,	Dur.
Facilité,	Facile.
Fermeté,	Ferme.
Générosité,	Généreux.
Humanité,	Humain.
Limpidité,	Limpide.
Loquacité,	Loquace.
Loyalé,	Loyal.
Sainteté,	Saint.
Salubrité,	Salubre.
Santé,	Sain.
Sincérité,	Sincère.
Surdité,	Sourd.
Sûreté,	Sûr.
Timidité,	Timide.
Tranquillité,	Tranquille.
Urbanité,	Urbain.
Véracité, etc.	Vrai, etc.
Volonté,	Volontaire.

Et par TÉE : Qui sont formés de :

Charretée,	Char.
Dictée,	Dieter.
Jetée,	Jeter.
Montée,	Monter.

Pâtée,
Portée,
Potée, etc.

Empâter.
Porter.
Empoter, etc.

Terminez par ÉE :

Qui sont formés de :

Allée,	Aller.
Armée,	Armer.
Arrivée,	Arriver.
Assemblée,	Assembler.
Bouffée,	Bouffier.
Bourrée,	Bourrier.
Brassée,	Brasser.
Chaussée,	Chausser.
Cognée,	Cogner.
Couchée,	Coucher.
Coulée,	Couler.
Couvée,	Couver.
Criée,	Crier.
Cuvée,	Cuver.
Dinée,	Dîner.
Donnée,	Donner.
Durée,	Durer.
Échappée,	Échapper.
Entrée,	Entrer.
Étuvée,	Étuver.
Fournée,	Enfourner.
Fricassée,	Fricasser.
Fumée,	Fumer.
Gelée,	Geler.
Gerbée,	Gerber.
Gorgée.	Gorger.
Huée,	Huer.
Jonchée,	Joncher.
Lampée,	Lamper.
Levée,	Lever.
Mêlée,	Mêler.
Menée,	Mener.
Montée,	Monter.
Nichée,	Nicher.
Ordonnée,	Ordonner.
Pensée,	Penser.
Percée,	Percer.
Pesée,	Peser.
Pincée,	Pincer.
Pipée,	Piper.
Poussée,	Pousser.
Prisée,	Priser.
Purée,	Purer.
Rangée,	Ranger.
Risée,	Rire.
Rosée,	Arroser.
Saignée,	Saigner.
Tournée,	Tourner.
Trainée,	Traîner.
Tranchée,	Trancher.
Traversée,	Traverser.
Trouée,	Trouer.
Veillée,	Veiller.

Visée, Viser.
Volée, etc. Voler, etc.

Écrivez de même :

Assiettée.	Maisonnée.	Poignée.
Écuellée.	Pannerée.	Potée, etc.
Gorgée.	Pelletée.	
Hottée.	Platée.	

Et ceux qui sont formés du latin et du grec, tels que :

Androgée, du latin	Galilée.	Odyssée.
<i>Androgeus</i> ,	Graminée.	Onomatopée.
Antée.	Hyménée.	Orphée.
Apogée, du latin	Idoménée.	Périgée.
<i>Apogæum</i> .	Judée.	Persée.
Astrée.	Liliacée.	Le Pirée.
Athénée.	Lycée.	Pompée.
Athée.	Machabée.	Prométhée.
Borée.	Mardochée.	Prosopopée.
Briarée.	Mausolée.	Protée.
Caducée.	Médée.	Prytanée.
Coryphée.	Mœsihée.	Pyginée.
Cythérée.	Méditerranée.	Pyrénées.
Diarrhée.	Miscellanées.	Rhée.
Égée.	Morée.	Scarabée.
Elysée.	Morphée.	Sichée.
Énée.	Musée.	Spondée.
Épiméthée.	Napée.	Thésée.
Épopée.	Nérée.	Trophée, etc.

Et encore :

Aiguillée.	Dragée.	Macaronée.
Année.	Dulcinée.	Matinée.
Araignée.	Échauffourée.	Ruillée.
Aunée.	Échinée.	Mijaurée.
Becquée.	Emblée.	Nausée.
Billevesée.	Empyrée, m.	Nuée.
Bouchée.	Epée.	Nuitée.
Camée, s. m.	Équipée.	Ondée.
Cendrée.	Fée.	Onglée.
Centauree.	Feuillée.	Palée.
Chambrée.	Flâcée.	Panacée.
Cheminée.	Fusée.	Périnée, s. m.
Chicorée.	Giboulée.	Poirée.
Clavelée.	Giroflée.	Poupée.
Colisée, m.	Guinée.	Ramée.
Contrée.	Holeinée.	Renommée.
Corvée.	Haquenée.	Rosée.
Coudée.	Idée.	Sénéchaussée.
Croisée.	Linnée, n. m.	Simagrée.
Culée.	Lippée.	Soirée.
Curée.	Livrée.	Uvée.
Denrée.	Maréchaussée.	Vallée.
Destinée.	Marée.	Vinée, etc.

Terminez par **EIL** tous les substantifs masculins, et terminez par **EILLE** tous les substantifs féminins qui ont ce son mouillé : *appareil, conseil, orteil, etc.* ; *bouteille, treille, veille, etc.*

Terminez par **EIN** : *déssein* (projet), *frein, plein, sein, serein* (qui tombe vers le soir), et *serein* (clair) ; et les autres mots par **IN** : *serin, venin, etc.*

Terminez par **EINDRE** :

Astreindre.	Êtreindre.	Peindre.
Atteindre.	Êtreindre.	Restreindre.
Ceindre.	Felindre.	Teindre, etc.
Dépeindre.	Geindre.	

Et par **AINDRE** : *contraindre, craindre, plaindre.*

Terminez par **EINE** : *baleine, haleine, peine, pleine, reine, seine, la Seine, serein, veine, verveine, etc.* ; et par **EINTE** : *eniprcinte, étreinte, feinte, etc.*

Terminez par **ÈLE** :

Clientèle.	Praxitèle.	Il gèle.
Érysipèle.	Zèle.	Il harcèle.
Grêle.	Fidèle.	Il recèle.
Modèle.	Il cèle.	Il révèle,
Parallèle.	Il cisèle,	Il ruisselle, etc.
Poêle.	Il épèle.	

Terminez par **ENCE** :

Absence.	Eminence.	Opulence.
Abstinence.	Essence.	Patience.
Adhérence.	Évidence.	Pénitence.
Affluence.	Excellence.	Pernanence.
Apparence.	Exigence.	Potence.
Audience.	Existence.	Prééminence.
Cadence.	Expérience.	Préférence.
Circonférence.	Fréquence.	Prescience.
Clémence.	Impatience.	Présence.
Compétence.	Impétence.	Présidence.
Concurrence.	Impertinence.	Providence.
Confidence.	Impudence.	Prudence.
Connivence.	Incompétence.	Quintessence.
Conscience.	Incontinence.	Résidence.
Conséquence.	Indolence.	Révérence.
Continence.	Indulgence.	Science.
Corpulence.	Influenté.	Sentence.
Décence.	Insolence.	Silence.
Déférence.	Irrévérence.	Transparence.
Démence.	Jurisprudence.	Turbulence.
Différence.	Négligence.	Urgence.
Diligence.	Obédience.	Véhémence.
Éloquence.	Occurrence.	Violence, etc.

Et tous les substantifs qui se terminent par *entia*, en latin.

Mais terminez par **ENSE** :

Défense.	Dispense.	Offense.
Dépense.	Immense.	Récompensé, etc.

Écrivez par **ENDRE** :

Apprendre.	Descendre.	S'éprendre.
Attendre.	Fendre.	Surprendre.
Comprendre.	Pourfendre.	Survendre.
Condescendre.	Pendre.	Suspendre.
Défendre.	Prendre.	Tendre.
Dépendre.	Prétendra.	Vendre, etc.

Terminez par **ANT** : *abondant, attendrissant, reconnaissant, satisfaisant*, adjectifs formés des verbes *abonder, charmer, attendrir, reconnaître* et *satisfaire*. On peut poser pour règle générale que les adjectifs qui sont terminés en latin par *ans* le sont en français par *ant*, ainsi que tous les participes présents des verbes.

Terminez par ENT :

Absent.	Evident.	Président.
Abstinent.	Excellent.	Prudent.
Clément.	Fréquent.	Quotient.
Compétent.	Imminent.	Récent.
Confident.	Impatient.	Relent.
Conséquent.	Impertinent.	Résident.
Continent.	Impudent.	Succulent.
Corpulent.	Indolent.	Transparent.
Décent.	Indulgent.	Turbulent.
Différent.	Ingrédient.	Urgent.
Diligent.	Insolent.	Véhément.
Dolent.	Lent.	Violent.
Éloquent.	Opulent.	Virulent, etc.
Éminent.	Patient.	
Émoullent.	Pénitent.	

Et généralement les mots qui sont écrits en latin par la terminaison ENS.

REMARQUE. Certains mots changent d'orthographe, c'est-à-dire qu'ils se terminent par ANT ou par ENT, selon qu'ils sont substantifs ou adjectifs purs, ou participes présents.

Écrivez par ENT, substantifs ou adjectifs :	Et par ANT : Les mêmes mots, quand ils sont employés comme participes présents des verbes adhérer, affluer, différer, exceller, présider, résider, violer.
Adhérent.	
Affluent.	
Différent.	
Excellent.	
Président.	
Résident.	
Violent. Précédent.	

Cela demande beaucoup d'attention de la part de celui qui s'applique à étudier l'orthographe.

Écrivez aussi par ENT : Qui sont formés de :

Abaissement,	Abaisser.
Abattement,	Abattre.
Aboiement,	Aboyer.
Abonnement,	Abonner.
Abrutissement,	Abrutir.
Accablement,	Accabler.
Accomplissement,	Accomplir.
Accroissement,	Accroître.
Affaiblissement,	Affaiblir.
Affermissement,	Affermir.
Alignement,	Aligner.
Appauvrissement,	Appauvrir.
Applaudissement,	Applaudir.
Assortiment,	Assortir.
Assoupissement,	Assoupir.
Avancement,	Avancer.
Avertissement,	Avertir.
Aveuglement,	Aveugler.
Changement,	Changer.
Châtiment,	Châtier.
Commencement,	Commencer.
Compliment,	Complimenter.
Consentement,	Consentir.

Couronnement,	Couronner.
Déguisement,	Déguiser.
Emportement,	Emporter.
Entendement,	Entendre.
Logement,	Loger.
Médicament,
Serrement,	Serrer.
Signalement,	Signaler.
Soulèvement,	Soulever.
Testament,	Tester,
Tourment.
Tressaillement.	Tressaillir.
Truchement.
Vêtement.	Vêtir, etc.

Et encore les adverbes en MENT :

Abondamment.	Fièremment.	Prudemment.
Bonnement.	Galamment.	Récemment.
Comment.	Incessamment.	Savamment.
Crûment.	Lentement.	Sciemment.
Également.	Négligemment.	Vaillamment, etc.
Éloquemment.	Obligemment.	

Terminez par ENTE :

Attente.	Fiente.	Soupeute.
Descente.	Lente.	Survente.
Détente.	Parente.	Tente.
Ente.	Patente.	Trente.
Entente.	Pente.	Vente, etc.
Fente.	Rente.	

Terminez par EON :

Badigeon.	Esconrgeon.	Plongeon.
Bourgeon,	Esturgeon.	Sauvageon.
Drageon.	Pigeon.	Surgeon.

Les autres s'écrivent par ION : goujon, etc.

Terminez par ER :

Alger.	Fer.	Magister.
Amer.	Fier.	Mer.
Cancer.	Frater.	Munster.
Cher.	Glauber.	Le Niger.
Le Cher.	Hier.	Partner.
Enfer.	Hiver.	La Roër.
Esther.	Jupiter.	Ver (animal).
Éther.	Lucifer.	

Terminez par ERCE : commerce, gerce, tierce, il berce, il exerce, il gerce, il perce. Les autres substantifs se terminent par ERSE : une herse, etc.

Terminez par ÈRE :

Adultère.	Atmosphère.	Bandoulière.
Aiguère.	Bannière.	Barrière.
Artère.	Baptistère.	

L'Académie de 1855 écrit *belvédère* et *belvédér*, en avertissant seulement qu'on fait sonner le r. Comme notre avis n'est pas qu'un mot puisse avoir deux orthographes, nous avons eu recours, selon notre habitude, à l'étymologie, et nous avons trouvé, dans notre Dictionnaire, que *belvédér* vient du mot italien *belvedere* qui signifie la même chose, et qui est formé de *bel*, contraction de *bello*, beau, et de *vedere*, voir, beau voir ; c'est notre mot *belle-*

vue. Nous opinons pour qu'on écrive plutôt *belvédère* que *belvéder*, à cause du son de la lettre *r* de la fin, et nous admettrons cette seule orthographe dans notre prochaine édition.

Belvédère.	Frontière.	Panthère.
Bergère.	Galère.	Paupière.
Bière.	Glacière.	Pépinière.
Cafetière.	Gouttière.	Poissonnière.
Caractère.	Grenouillère.	Presbytère.
Carrière.	Guère.	Primevère.
Cautère.	Harengère.	Renardière.
Chambrière.	Hémisphère.	Réverbère.
Charbonnière.	Honière.	Rivière.
Charnière.	Isère.	Sablonnière
Chaumière.	Jachère.	Salière
Chère.	Jarretière.	Salpêtrière.
Cimetière.	Laitière.	Scrpillière.
Colère.	Lavandière.	Sévère.
Compère.	Lingère.	Sincère.
Cratère.	Lisière.	Somnifère.
Crémaillère.	Lumière.	Souricière.
Crinière.	Manière.	Tabatière.
Croupière.	Mégère.	Tanière.
Derrière.	Ménagère.	Taupière.
Douairière.	Mensongère.	Tourière.
Enchère.	Meunière.	Ulcère.
Ephémère.	Meurtrière.	Vachère.
Ère.	Ministère.	Verrière.
Étrivière.	Misère.	Visière.
Filière.	Monastère.	Viagère.
Foncière.	Muselière.	Viscère.
Fondrière.	Mystère.	Vivandière.
Fougère.	Ornière.	Volière, etc.
Fourmillière.	Ouvrière.	
Fourrière.	Panetière.	

Et les verbes : *je considère, il digère, qu'il révere, etc.*; aux deuxièmes personnes on ajoute un *s* : *tu considères, etc.*

Terminez par ERT :

Concert.	Dessert.	P. vert.
Couvert.	Disert.	Vert (*), etc.
Désert.	Expert.	

Mais écrivez par ERS :

Anvers.	Mamers.	Univers.
Convers.	Nevers.	Vers, poésie.
Divers.	Pervers.	Vers, préposition.
Euvers.	Travers.	

Terminez par ÈS :

Abcès.	Expès.	Très.
Accès.	Grès.	Après.
Congrès.	Procès.	Auprès.
Cypès.	Profès.	Dès.
Décès.	Progrès.	Près, etc.
Excès.	Succès.	

Terminez par ESSE :

Abbesse.	Ivresse.	Richesse.
Adresse.	Largesse.	Tendresse.
Altesse.	Maitresse.	Vitesse.
Caresse.	Paresse.	Il blesse.
Duchesse.	Politesse.	Il caresse.
Faiblesse.	Promesse.	Il presse, etc.

Aux deuxièmes personnes on ajoute un *s* : *tu blesses, etc.*

Mais écrivez par ÈCE :

La Grèce.	Lutèce.	Pièce.
Lucrèce.	Nièce.	Il dépèce, etc.

Et par AISSE :

Baisse.	Il affaisse.	Il délaisse.
Caisse.	Il encaisse.	Qu'il paraisse, etc.
Graisse.	Il engraisse.	
Il abaisse.	Il laisse.	

Terminez par ET :

Acquêt.	Cornet.	Jarret.
Apprêt.	Crochet.	Menuet.
Arrêt.	Débet.	Mil'et.
Bluet.	Déchet.	Mollet.
Bouquet.	Décret.	Palet.
Brevet.	Duvel.	Projet.
Brochet.	Émouchet.	Protêt.
Cachet.	Flageolet.	Récret.
Caquet.	Forêt.	Valet.
Chevalet.	Gibet.	Varlet, etc.
Chevet.	Intérêt.	

Et par ÈTE :

Anachorète.	Diète.	Planète.
Arbalète.	Ep'ithète.	Poète.
Athlète.	Interprète.	Prophète.

Les substantifs *défaite* et *retraite* sont les seuls vulgairement usités, qui aient la finale *aite*.

Terminez par EURE : *demeure, Eure* (rivière), et *heure, je demeure, pleure. Beurre* et *leurre* s'écrivent par deux *r*.

Terminez par I :

Abri.	Céleri.	Établi.
Alcali.	Charivari.	Favori.
A l'envi.	Colibri.	Fourmi.
Ami.	Crépi.	Joli.
Amphigouri.	Cri.	Juri.
Api.	Décri.	Merci.
Appui.	Défi.	Oubli.
Bailli.	Démenti.	Pari.
Bistouri.	Demi.	Parti.
Bouilli.	Émeri.	Pilori.
Cabri.	Ennemi.	Pli.
Cadi.	Ennui.	Souci.
Canari.	Épi.	Tri, etc.

Et les participes passés en *i* : *fini, trahi, etc.*

Terminez par IC :

Agaric.	Cric.	Pronostic.
Ala'ubic.	Childéric.	Public.
Alaric.	Copernic.	Repic.
Arsenic.	Fic.	Ric-à-ric.
Aspic.	Le hic.	Syndic.
.....	Mastic.	Tic.
Basilic.	Pic.	Trafic, etc.

Terminez par IE :

Apathic.	Étisie.	Inertie.
Apostasie.	Fantaisie.	Jalousie.
Bain-marie.	Frénésie.	Manie.
Bouillie.	Furie.	Messie.
Bourgeoisie.	Génie.	Paralytie.
Charpie.	Hérésie.	Parapluie.
Courtoisie.	Hydropisie.	Partie.
Envie.	Hypocrisie.	Patrie.
Épidémie.	Incendie.	Phluisie.

(*) On peut encore écrire *verd*, suivant l'Académie de 1835.

Pleurésie.	Sosie.	Vie.
Pluie.	Suie.	Zacharie, etc.
Poésie.	Superficie.	
Saisie.	Tobie.	

Terminez par **IE** : *amitié, inimitié, moitié; pitié, etc.*; et par **IER** :

Barbier.	Foncier.	Osier.
Bénitier.	Fruiter.	Apier.
Bourbier.	Gibier.	Particulier.
Cahier.	Jardinier.	Prunier.
Espalier.	Héritier.	Séculier.
Étrier.	Métier.	Serrurier.
Familier.	Mobilier.	Singulier.
Fermier.	Mortier.	Usurier, etc.
Figuier.	Ordurier.	

Terminez par **IL** :

Avril.	Fil.	Outil.
Babil.	Fournil.	Pénil.
Baril.	Fraisil.	Persil.
Bill.	Fusil.	Pistil.
Brésil.	Gentil.	Profil.
Chenil.	Grésil.	Puéril.
Cil.	Gril.	Sourceil.
Civil.	Incivil.	Subtil.
Coutil.	Morfil.	Vil.
Exil.	Nil.	Viril.
Feuil.	Nombriil.	Volatil, etc.

Terminez par **IN** : *cdlin, chagrin, divin, sanguin, voisin, etc.*, qui font au féminin : *cdline, chagrine, divine, sanguine, voisine, etc.* Mais écrivez : *hautain, humain, mondain, vilain, souverain, etc.*, qui font leur féminin en ajoutant un *e* muet : *hautaine, humaine, mondaine, vilaine, souveraine, etc.* *Bénédictin, benédicteine; cousin, cousine; coquin, coquine; serin, serine, etc.* Écrivez *poulin* plutôt que *poulain*.

Terminez par **IR** :

Bannir.	Languir.	Plaisir.
Désir.	Loisir.	Souffrir.
Fakir.	Mourir.	Soupir, etc.
Finir.	Pâliir.	

ainsi que l'infinifif de tous les verbes à la deuxième conjugaion.

Terminez par **IRE** :

Cire.	Navire.	Sourire, etc.
Délire.	Sire.	Occire.
Empire.	Sourire.	Lire.
Hégire.	Vampire.	Écrire.
Ire.	Pire.	Dire.
Messire.	Bruire.	

Terminez par **IS** :

Abattis.	Chervis.	Gris.
Acquis.	Circoncis.	Hachis.
Amadis.	Cliquetis.	Hormis.
Anacharsis.	Coloris.	Indécis.
Anis.	Commis.	Jadis.
Appentis.	Compromis.	Lavis.
Avis.	Courlis.	Levis (Pont-).
Brebis.	Croquis.	Lis, fleur.
Cambouis.	Débris.	Logis.
Chablis.	Devis.	Louis.
Châssis.	Gâchis.	Mais.
Chenevis.	Glaeis.	

Mis.	Ris.	Torticolis.
Occis.	Roulis.	Tournevis.
Palis.	Rubis.	Treillis.
Panaris.	Salsifis.	Vernis.
Paradis.	Semis.	Vis.
Parvis.	Sémiramis.	Je dis.
Pâis.	Souris.	J'écris.
Pilotis.	Surplis.	Je finis.
Pis.	Suris.	Je frémis.
Pourpris.	Taillis.	Je gémis.
Puis.	Tamis.	Je lis.
.....	Tandis.	Je rendis, etc.
Radis.	Tapis.	Et par ITS : <i>Puits.</i>
Retroussis.	Tandis.	

Terminez par **ISSE** :

Bâtisse.	Narcisse.	Métisse, féminin de métis.
Coulisse.	Plisse.	Il glisse.
Cuisse.	Prémisse.	Que je séyisse.
Éclisse.	Pythonisse.	Il fallait que je cou-
Écrevisse.	Régisse.	sisse.
Esquisse.	Saucisse.	Que j'entreprisse.
Génisse.	Suisse.	Que je flétrisse.
Jaunisse.	Ulysse.	Que je bénisse, etc.
Mélisse.	Lisse.	

Et par **ICE** :

Artifice.	Malice.	Sévice.
Caprice.	Nourrice.	Supplice.
Délice.	Police.	Tutrice.
Épice.	Précipice.	Vice, etc.
Hospice.	Prémice.	
Lice.	Service.	

Terminez par **IR** :

Acabit.	Débit.	Pissenlit.
Acquit.	Délit.	Répit.
Appétit.	Dépit.	Rit (*).
Bandit.	Édit.	Il bénit.
Biscuit.	Érudit.	Il dit.
Châlit.	Esprit.	Il gémit.
Circuit.	Habit.	Qu'il finit.
Conflit.	Lit.	Qu'il promitt.
Conscrit.	Manuscrit.	Qu'il rendit.
Débit.	Obit.	

Terminez par **IX** : *Cadix, crucifix, dix, perdrix, six, etc.*

Terminez par **O** :

Adagio.	Écho.	Piano.
Agio.	Embargo.	Le Pô.
Allégro.	Ergo.	Quiproquo.
Alto.	Haro.	Recto.
Andantino.	Imbrogljo.	Solo.
Bravo.	In-folio.	Trio.
Cacao.	In-octavo.	Verso.
Coco.	In-quarto.	Vertigo.
Concerto.	Loto.	Zéro, etc.
Domino.	Numéro.	
Duo.	Oviédo.	

Terminez par **OC** :

Bloc.	Esloc.	Soc, etc.
Broc.	Froc.	
Choc.	Roc.	

Et par **OQ** : *coq.*

(*) L'Académie de 1835 écrit à la fois *rit* et *rite*, en disant qu'on prononce toujours *rite* : mais elle va jusqu'à ajouter qu'on écrit toujours *rites* au pluriel. Pourquoi tolérer *rit* au singulier ?

Et par OQUE :

Baroque.	Équivoque.	Toque.
Bicoque.	Loque.	Univoque.
Breloque.	Pendeloque.	Ventriloque, etc.
Colloque.	Phoque.	
Époque.	Soliloque.	

Terminez par OI :

Aboi.	Émoi.	Parci.
Aloi.	Emploi.	Pourquoi.
Beffroi.	Envoi.	Quoi.
Charroi.	Foi.	Renvoi.
Coi.	Loi.	Roi.
Convoi.	Moi.	Soi.
Désarroi.	Octroi.	Toi.
Effroi.	Palefroi.	Tournoi.

Terminez par OIE :

Courroie.	Proie.	Il aboie.
Foie.	Savoie.	J'envoie.
Joie.	Soie.	Il se noie.
Laraproye.	Troie.	Il déploie, etc.
Oie.	Voie.	

Terminez par OIRE :

Auditoire.	Interlocutoire.	Purificatoire.
Ciboire.	Interrogatoire.	Réfectoire.
Comminatoire.	Laboratoire.	Répertoire.
Compulsatoire.	Mémoire.	Réquisitoire.
Consistoire.	Monitoire.	Territoire.
Déboire.	Observatoire.	Vésicatoire.
Démissaire.	Oratoire.	Boire.
Directoire.	Prétoire.	Croire, etc.
Grimoire.	Purgatoire.	

Terminez par OIS :

Anchois.	Discourtois.	Narquois.
Bois.	Empois.	Patois.
Carquois.	Hauthois.	Pois.
Chamois.	Matois.	Souriquois.
Courtois.	Minois.	Tournois, etc.

Et les verbes : *je bois, je crois, je reçois, je vois, etc.*

Terminez par OIX : *choix, croix, noix, poix, voix, etc.*, à cause de *crux, nux, pix, vox*, où il entre un *x* en latin.

Étoffe est le seul mot en OFFE.

Terminez par OPHE : *apostrophe, catastrophe, limétophe, philosophe, strophe.*

Terminez par ORS : *cors* (cerf dix cors), *dehors, hors, mors, recors, retors; tors.* Et par ORD : *accord, bord, discord, nord.* On écrit *corps* et *remords.*

Terminez par ORT : *déport, effort, fort, mort, passe-port, port, raifort, renfort, ressort, sort, tort.*

Terminez par OS :

Chaos.	Héros.	Gros.
Clos.	Mérimos.	Dispos.
Dos.	Os.	Éclos, etc.
Enclos.	Propos.	
Endos.	Repos.	

Terminez par OSSE :

Bosse.	Crosse.	J'écosse.
Brosse.	Fosse.	J'endosse, etc.
Carrosse.	Rosse.	
Coosse.	Je brosse.	

Terminez par OCE : *atroce, féroce, négoce, noce, précoce, sacerdoce, véloce.*

Terminez par OT :

Angelot.	Falot.	Minot.
Bachot.	Garrot.	Mot.
Ballot.	Gigot.	Mulot.
Bigot.	Grelot.	Nabot.
Brûlot.	Goulot.	Paquebot.
Cachot.	Haricot.	Pavot.
Cagot.	Idiot.	Picot.
Cahot.	Ilot.	Pivot.
Camelot.	Jahot.	Pot.
Canot.	Javelot.	Prévot.
Capot.	Larigot.	Ragot.
Charlot.	Lingot.	Rabot.
Chicot.	Linot.	Rot.
Coquelicot.	Loriot.	Sabot.
Dérot.	Lot.	Sanglot.
Écot.	Magot.	Sot.
Ergot.	Maillot.	Tripot.
Escargot.	Manchot.	Trot.
Fagot.	Matelot.	Turbot, etc.
Flot.	Métilot.	

Et par ÔT : *bientôt, plutôt, suppôt, tantôt, tôt, dépôt, entrepôt. impôt.*

Terminez par OU :

Acajou.	Ærou.	Loup-garou.
Amadou.	Filou.	Maïou.
Bambou.	Fou.	Pou.
Bijou.	Genou.	Sagou.
Caillou.	Glonglou.	Sapajou.
Chou.	Grigou.	Sou.
Clou.	Hibou.	Trou.
Cou.	Joujou.	Verrou, etc.
Coucou.	Licou.	

Terminez par OUE :

Abajoue.	Joue.	Roue.
Boue.	Mantoue.	Toue, etc.
Houe.	Moue.	

Terminez par OURCE : *ressource* et *source.* Et par OURSE, les autres mots qui sonnent ainsi à l'oreille.

Terminez par OURS :

Atours.	Nemours.	Secours.
Concours.	Ours.	Toujours.
Cours.	Tours.	Velours, etc.
Décours.	Rebours.	
Discours.	Recours.	

Terminez par OUX :

Aigre-doux.	Époux.	Roux.
Courroux.	Houx.	Saindoux.
Doux.	Jaloux.	Toux.

Terminez par U :

Absolu.	Du.	Joufflu.
Aigu.	Écu.	Lippu.
Ambigu.	Écu.	Malotru.
Bourru.	Exigu.	Nu.
Bru.	Fétu.	Résidu.
Congru.	Fiehu.	Superflu.
Continu.	Fourchu.	Tétu.
Cornu.	Glu.	Tissu.
Cru et crû.	Individu.	Touffu.
Dévolu.	Indu.	Tribu.
Dodu.	Jugénu.	Vertu, etc.
Dru.	Impromptu.	

Terminez par UANT : *extravagant, fatiguant, intrigant, fabriquant*, lorsque ce sont les participes des verbes *extravaguer, fatiguer, intriguer, fabriquer*. Mais écrivez *extravagant, fatigant, intrigant, adjectifs, et fabricant, substantif, d'après la nouvelle orthographe.*

Terminez par UC : *duc, caduc, archiduc, aqué-duc, stuc*, etc.

Et par UQUE : *nuque, eunuque, perruque*, etc.

Terminez par UE :

Avenue.	Issue.	Rue.
Charrue.	Nue.	Sangue.
Déconvenue.	Recrue.	Veue.
Elendue.	Retenue.	Verrue, etc.
Grue.	Revue.	

Terminez par UEIL :

Accueil.	Écueil.	Récueil.
Cercueil.	Orgueil.	

Écrivez aussi par UEIL :

Accueillir.	S'enorgueillir.
Cueillir.	Recueillir.

Et terminez par EUIL :

Cerfeuil.	Écureuil.	Seuil.
Deuil.	Fauteuil.	

Terminez par UR :

Azur.	Mûr, parvenu à ma-	Sûr, certain.
Dur.	turité.	Sur, préposition.
Futur.	Obscur.	Sur, aigre.
Mur.	Pur.	

Terminez par URE :

Agriculture.	Facture.	Parjure.
Augure.	Future.	Peinture.
Aventure.	Hûre.	Piqûre.
Bouture.	Mercûre.	Pure.
Conjecture.	Mûre.	Reliure.
Doublure.	Murmure.	Rupture.
Dure.	Nature.	Sûre.
Écriture.	Obscuré.	Verdure, etc.

Et les verbes *conclure, exclure, il jure, il murmure, il procure*, etc.

Terminez par US :

Abus.	Intrus.	Phébus.
Bacchus.	Janus.	Rébus.
Blocus.	Obus.	Reclus.
Calus.	Obtus.	Talus.
Fœtus.	Oremus.	Vénus, etc.
Inclus.	Perclus.	

Terminez par USSE : *Prusse, Russe, que je busse, que je crusse*, etc. Mais écrivez par UCE : *âstuce, prépuce, puce, il suce*.

Terminez par UT :

Affût.	Fût.	Substitut.
Attribut.	Institut.	Tribut.
Bahut.	Lut.	Il but.
Belzébuth.	Préciput.	Il lut.
But.	Rebut.	Il fut.
Brut, adj.	Rut.	Qu'il bût.
Chut.	Salut.	Qu'il lût.
Début.	Scorbut.	Qu'il fût, etc.

Terminez par ÇON :

Arçon.	Façon.	Pinçon.
Caleçon.	Garçon.	Poinçon.
Caparaçon.	Glaçon.	Rançon.
Charaçon.	Hameçon.	Senegon.
Ecoinçon.	Leçon.	Soupçon.
Estramaçon.	Limaçon.	Suçon.
Étaçon.	Maçon.	Tronçon.

Écrivez aussi leurs dérivés et leurs composés :

Arçonner.	Façonner.	Soupçonner.
Caparaçonner.	Garçonner.	Sucer.
Contrefaçon.	Glacière.	Tronçonner, etc.
Désarçonner.	Maçonner.	
Étaçonner.	Raçonner.	

Mais écrivez par SÛN :

Bâsson.	Cresson.	Nourrisson.
Boisson.	Cuisson.	Ôurson.
Buisson.	Échanson.	Paillasson.
Caisson.	Écusson.	Polisson.
Chanson.	Frisson.	Sâucisson.
Chausson.	Hérisson.	Unisson, etc.
Cosson.	Moisson.	

Terminez par CION : *scion, suspicion, succion*, etc.

Terminez par SION :

Adhésion.	Disension.	Occasion.
Animadversion.	Diversion.	Pension.
Appréhension.	Excursion.	Persuasion.
Ascension.	Expansion.	Propension.
Aspersion.	Explosion.	Provision.
Aversion.	Expulsion.	Représension.
Compréhension.	Extension.	Submersion.
Conclusion.	Extorsion.	Subversion.
Confusion.	Immersion.	Suspension.
Contorsion.	Impulsion.	Tension.
Convulsion.	Interversion.	Version.
Dimension.		Vision, etc.

Et par TION :

Assertion.	Intention.	Prévention.
Attention.	Intervention.	Subvention, etc.
Désertion.	Mention.	
Insertion.	Portion.	

Terminez par SON I :

Blaçon.	Griçon.	Poisçon.
Cargaçon.	Guérison.	Raisôn.
Cloison.	Liaison.	Seison.
Comparaison.	Livraison.	Salaison.
Démangeaçon.	Maison.	Tison.
Diapason.	Oïson.	Toïson.
Exhalaison.	Oraison.	Traïlison.
Fenaçon.	Pâmoison.	Venaison, etc.
Floraçon.	Péroraison.	

Terminez par SSION :

Accession.	Confession.	Péroussion.
Cession.	Discussion.	Procession.
Concession.	Intercession.	Répéroussion.
Concussion.	Mission.	Succession, etc.

Écrivez par XION :

Complexion.	Fluxion.	Yxion.
Connexion.	Généflexion.	Réflexion.
Flexion.	Inflexion.	

Tous les autres sont en *ction, action*, etc.

Les lettres *gu* font seules une syllabe dans les terminaisons du verbe *arguer*, dans les substantifs

ciguë, ambiguë, contiguë, et dans les adjectifs *aiguë, ambiguë, contiguë*.

Ge, gi et *je, ji*, ayant le même son, on est souvent embarrassé de savoir quelle est l'orthographe des mots.

1. On emploie le *j* et non le *g* dans presque tous les mots où l'on entend le son de *ja, jo, ju* : *jalousie, joli, jুবier*, etc.

EXCEPTION. On excepte *geôle* et ses composés, les temps des verbes en *ger*, *il mangea, nous nageons*, etc., les mots *geôle, gageure, mangea*, qu'on prononce *jôle, gajure, manja*, etc., et c'est la raison pour laquelle on a mis *e* après *g*, afin d'adoucir le son propre de cette lettre. Sur le mot *gageure*, nous devons faire observer qu'on le prononce avec le son de l'*u*, quoiqu'on prononce avec le son de *eu, gageur, mangeur*, etc.

2. Les mots au milieu ou à la fin desquels on entend le son de *je, ji*, s'écrivent par *ge, gi* : *âge, agissant, rougir*, etc.

EXCEPTION. On excepte *abject, adjectif, assujétir, conjecture, déjection, se déjeter, déjeuné, injecter, interjection, interjeter, je, jectigation, jectisses, Jéhovah, jéjunum, Jérémie, le jet, jetée, jeu, jeudi, à jeun, jeûne, majesté, majeur, objecter, objet, rejet, sujet, trajet*, etc., et leurs composés; puis quelques noms propres : *Jean, Jéhu, Jérusalem*, etc.

3. On ne doit jamais employer *j* avant *i*, excepté par élision dans le pronom *je*, comme *j'ignore, j'instruis*. Dans tous les autres cas, c'est *g*, comme *gibier, giboulée*, etc.

Observations générales tirées de Wailly, sur les Voyelles nasales.

I. La voyelle nasale est formée par *m* dans les mots où elle est suivie de *b, m, p* ou *ph*, *ambition, embarras, imbiber, combler, humble, comment, emmancher, amplifier, simplifier, complaisance, amphithéâtre, emphase*.

Excepté la première personne plurielle du parfait défini des verbes *tenir, venir*, et de leurs composés : *nous tînmes, vînmes, retînmes, revînmes*, etc., ajoutez-y néanmoins, *embonpoint*.

II. On écrit avec un *m* *comte, comté*, titres de noblesse, et leurs dérivés *comtesse, comtat*, etc. On met un *m* et un *p* dans *compte, supputation*, et dans *compter, comptable*, etc., pour le distinguer de *comte*, titre de noblesse, et de *conte, conter, raconter, narration, narrer*.

On écrit aussi avec un *m* *automne, damner*, et leurs dérivés *damnation, damnable, condamner*, parce qu'ils viennent du latin *autumnus, damnare*.

III. Les gérondifs se terminent toujours par *ant* : *en dansant, en lisant, en mangeant, en jouant*, etc. On écrit de même *abondant, charmant, attendrissant, reconnaissant, satisfaisant*, etc., ad-

jectifs qui viennent des verbes *abonder, charmer, attendrir, reconnaître, satisfaire*.

IV. Les adverbes qui marquent la manière dont se font les choses se terminent par *ent* : *doucement, poliment, puissamment, commodément, prudemment*, etc.

V. Les substantifs formés des verbes se terminent aussi par *ment* : *l'abaissement, l'aboïement, le dépérissement, l'appauvrissement, le mouvement*, etc. Ces mots, comme nous l'avons dit, sont formés du gérondif des verbes *abaisser, aboyer, dépérir, appauvrir, mouvoir*.

VI. Les verbes en *dre*, où l'on entend le son *an*, se terminent par *endre* : *fendre, prendre, rendre, tendre, vendre*, et leurs composés *refendre, reprendre*, etc.

Il faut excepter *épandre, répandre*.

VII. Le son initial *an* s'écrit par *em* avant *b, m, p* ou *ph*; et par *en* s'il suit une autre lettre dans les mots composés qui viennent ou d'un nom ou d'un verbe : *emballer, embarquement, embellir, emboîter, emmener, emporter, emprisonner, encourager, enfermer, engager, engraisser, enlever, enrôler, ensabler, entailler, entêtement, entrecouper, s'envoler*, etc., à cause de *balle, barque, belle, boîte, mener, porter, prison, courage, fermer, gage, graisse, graisser; lever, rôle, sabler, tailler, tête, couper, voler*.

VIII. Ceux qui savent la langue latine peuvent observer : 1° que le son *am, an*, s'écrit souvent par *am, an*, dans les mots français qui viennent des mots latins écrits par *am, an* : *année, annus, chanter, cantare, champ, campus, ambitieux, ambitiosus, ample, amplius, ancien, antiquus, chandelle, candela, pampre, pampinus, manger, manducare, constance, constantia, distance, distantia, substance, substantia*, etc.

2° Le son *an* s'écrit souvent par *em, en*, dans les mots français tirés des mots latins écrits par *em, en, in* : *entre, inter, cendre, cinis, censure, censura, la dent, dens, empreindre, imprimere, tempérer, temperare, enclume, incus, enfance, infantia, genre, gener, lenteur, lentitudo, membrane, membrana, mendier, mendicare, mentir, mentiri, pension, pensio, vengeance, vindicta, absence, absentia, conscience, conscientia, immense, immensus, prudence, prudentia*, etc.

NOTA. La prononciation a fait, en bien des occasions, changer en *a l'e* ou *i* des Latins : *repere, ramper, Engolisma, Angoulême, bivetum, barrette, condemnare, condamner, condamnable, condamnation, cingula, sangle, sangler, lingua, langue, singultire, sangloter, sanglot, commendabilis, recommandable, recommander, beneficentia, bienfaisance, bilanx, balance, convenientia, convenance*, etc., etc.

Dans le latin, tous les participes présents des trois dernières conjugaisons se terminent en *ens*,

tandis qu'en français les participes sont tous terminés en *ant* : *mordens*, mordant ; *ridens*, riant ; *permittens*, permettant ; *producens*, produisant ; *finiens*, finissant ; *nutriens*, nourrissant ; *veniens*, venant, etc. Ces exemples et mille autres font voir que l'étymologie est quelquefois un guide peu sûr pour ceux mêmes qui sont en état de la consulter.

IX. *Im, in, aim, ain, ein*, ont le même son. Pour savoir comment il faut écrire ce son dans un mot, faites les remarques suivantes :

Si c'est un substantif, donnez votre attention aux mots qui en viennent. On écrit *sain*, besoin de manger, à cause de *famine*; et *fin*, le terme, à cause de *finir*; *pain*, de *pannetier*; *main*, de *mancier*; *vin*, de *vineux*; *gain*, de *gagner*, etc.

Si c'est un adjectif, voyez comment il se termine au féminin. *Cousin, voisin, divin*, s'écrivent par *in*, à cause du féminin *cousine, voisine, divine*. On écrit par *ain* : *vain, sain*, à cause de *vaine, saine*, et de *vanité, santé*. On écrit *saint, sainte*, qui viennent de *sanctifier* : *plein, serein*, s'écrivent par *ein*, à cause de *pleine, sereine*, et de *plénitude, sérénité*.

X. Des substantifs en *ique* ont formé des adjectifs, en changeant *que* en *cain* : *Afrique, Africain; Amérique, Américain; Dominique, Dominicain; République, républicain*, etc.

XI. Nous avons des verbes en *aincre* et en *aindre*; ce sont *vaincre, convaincre, complaindre, contraindre, craindre, plaindre*.

Les autres verbes de cette terminaison sont en *indre* : *atteindre, éteindre, feindre, peindre, teindre*, etc.

XII. Quand le son *ein* commence le mot, on écrit toujours *im* ou *in* : *imbécille, impoli, imprudence, inquiet, intention*.

Exceptez : *ainsi* et *ains*, vieux mot qui signifie *mais*.

XIII. Ceux qui savent le latin observeront qu'on écrit *daim, bain, grain, chapelain, chatelain*, à cause de *dama, balneum, granum, capellanus, castellanus*, etc.

XIV. *Um, eun, un*, ont le même son. On écrit *parfum, de parfumer; à jeun, de jeûner*.

Les autres mots se terminent en *un* : *aucun, commun, tribun, Autun, Verdun*, etc.

XV. *Om, on, eon*, sonnent de même. Écrivez le nom, le pronom, le plomb, à cause de *nonimer, pronominal, plomber*.

Écrivez par *eon* : *bourgeon, badigeon, drageon, escourgeon, esturgeon, pigeon, plongeon, sauvageon, surgeon*, et les premières personnes plurielles des verbes en *ger* : *jugeons, rangeons*, etc.

Les autres mots s'écrivent par *on* : *bon, bonté, bondon, pont, concevrons, fondation*, etc.

NOTA. Voir, pour l'orthographe des mots qui prennent *x, y* ou *z*, nos articles des consonnes simples ou composées. Tout ce que nous pourrions

ajouter sur ces lettres ne manquerait pas d'être qualifié d'arbitraire ou de systématique.

ORTHOGRAPHE CERTAINE.

Cette orthographe est celle de tous les mots dont les uns dérivent des autres.

Ainsi l'on écrit :	A cause des dérivés :
Amas,	Amasser.
Accroc,	Accrocher.
Bord,	Border.
Plomb,	Plomber.
Franc,	Franchise.
Jonc,	Joncher.
Tronc,	Tronçon.
Caduc,	Caducité.
Laid,	Laideur.
Brigand,	Brigandage.
Chaland,	Achalander.
Chaud,	Échauder.
Friand,	Friandise.
Gland,	Glandée.
Gourmand,	Gourmandise.
Grand,	Grandeur.
Marchand,	Marchander.
Bavard,	Bavarder.
Dard,	Darder.
Fard,	Farder.
Hasard,	Hasarder.
Retard,	Retarder.
Badaud,	Badauder.
Échafaud,	Échafauder.
Taraud,	Tarauder.
Bond,	Bondir.
Profond,	Profondeur.
Rond,	Rondeur.
Vagabond,	Vagabondage.
Accord,	Accorder.
Berger,	Bergère.
Hareng,	Harengère.
Long,	Longueur.
Rang,	Ranger.
Sang,	Sanguin.
Balai,	Balayer.
Essai,	Essayer.
Étai,	Étayer.
Cri,	Crier.
Défi,	Défier.
Oubli,	Oublier.
Pari,	Parier.
Pli,	Plier.
Emploi,	Employer.
Envoi,	Envoyer.
Appui,	Appuyer.
Ennui,	Ennuyer.
Tri,	Trier.
Cil,	Déciller.

Fusil,	Fusiller.	Néant,	Anéantir.
Gentil,	Gentillesse.	Cent,	Centaine.
Péril,	Périlleux.	Vent,	Venter.
Persil,	Persillé.	Art,	Artiste.
Sourcil,	Souveiller.	Part,	Participer.
Faim,	Affamer.	Saut,	Sauter.
Parfum,	Parfumer.	Crédit,	Créditer.
Train,	Traîner.	Dépit,	Dépiter.
Vain,	Vainement.	Lit,	S'aliter.
An,	Année.	Profit,	Profiter.
Van,	Vanner.	Bruit,	Ébruiter.
Chagrin,	Chagriner.	Fruit,	Fruiter.
Fin,	Finesse.	Nuit,	S'annuiter.
Vin,	Vineux.	Affront,	Affronter.
Jaloux,	Jalouser.	Pont,	Ponton.
Don,	Donner.	Dispos,	Disposer.
Jeûn,	Jeûner.	Abricot,	Abricotier.
Camp,	Camper.	Complot,	Comploter.
Champ,	Champêtre.	Flot,	Flotter (1).
Drap,	Drapier.	Sanglot,	Sangloter.
Galop,	Galoper.	Sot,	Sottise.
Danger,	Dangereux.	Trot,	Trotter.
Essor,	Essorer.	Ressort,	Ressortir.
Engrais,	Engraisser.	Transport,	Transporter.
Niais,	Niaiser.	Emprunt,	Emprunter.
Rabais,	Rabaisser.	Bout,	Aboutir.
Bras,	Brasser.	Goût,	Goûter.
Cadenas,	Cadenasser.	Affût,	Affuter.
Pas,	Passer.	Brut,	Abrutir.
Tas,	Tasser.	But,	Buter.
Encens,	Encenser.	Début,	Débuter.
Sens,	Sensation.	Institut,	Instituteur.
Accès,	Accessible.	Salut,	Salutaire.
Procès,	Processif.	Scorbut,	Scorbutique.
Progrès,	Progressif.	Deux,	Deuxième.
Avis,	Aviser.	Fez,	Fezzan.
Mépris,	Mépriser.		
Tapis,	Tapisser.		
Treillis,	Treillisser.		
Bois,	Boiser.		
Trois,	Troisième.		
Dos,	Dossier.		
Os,	Osseux.		
Repos,	Reposer.		
Abus,	Abuser.		
Refus,	Refuser.		
Pays,	Paysage.		
Lait,	Allaiter.		
Attentat,	Attenter.		
Climat,	Acclimater.		
Éclat,	Éclater.		
Magistrat,	Magistrature.		
Prélat,	Prélature.		
Reliquat,	Reliquataire.		
Soufflet,	Souffleter.		
Arrêt,	Arrêter.		
Chant,	Chanter.		
Gant,	Ganter.		

NOTA. Cette dérivation peut s'appliquer à l'orthographe d'un grand nombre de mots, mais elle subit beaucoup d'exceptions.

C'est ainsi qu'on écrit *sou*, d'après l'usage, et non plus *sol*, quoique de ce mot vienne peut-être *solde*, paie d'un *soldat*; *cou*, et non plus *col*, en parlant de la partie du corps qui va de la nuque à la hauteur des épaules. Cependant on écrit et l'on prononce *col*, dans : *col de chemise*; *faux-col*; *col de la vessie*; *col de la matrice*; *le col d'un os*; *le col du fémur*; *le col de l'humérus*, du *radius*; et dans *col* signifiant un passage étroit entre deux montagnes : dans tous les autres cas, on dit et l'on écrit *cou*. Nous ferons remarquer que la dernière édition de l'Académie renvoie du mot *col* à celui de *cou* : elle veut toujours que l'on dise *col* et *cou*. C'est ainsi qu'elle écrit : un *cou d'ivoire*, d'*albâtre*;

(1) Nous avons déjà fait observer, contre l'Académie de 1835, qu'on devrait écrire *floter*, *trotter*, *sottise*, etc., comme on écrit *comploter*.

et tout à côté : un col de lis, signifiant tous deux un cou de femme très-blanc. Nous ne concevrons jamais que l'Académie propose deux orthographes sans nous dire le pourquoi. Si l'Académie avait admis la raison étymologique, qu'elle repousse dans sa préface avec si peu de logique, elle aurait pu trancher mille et mille difficultés qui l'ont embarrassée elle-même et qui embarrasseront les plus fervents adeptes du bon langage, les philologues les plus portés à vanter et à propager l'idiome national.

Boinvilliers fait sur les mots *verrouiller* et *déverrouiller* une bien excellente remarque, que nous ne manquerons pas de mentionner. *Verrouiller* et *déverrouiller*, dit-il, sont dérivés du vieux français *verrouil* (orthographe d'autrefois). Or, aujourd'hui l'Académie écrit *verrou*; ne devrait-elle pas former le verbe *verrouer* et *déverrouer*, comme elle a fait *écrouer* de *écrou* ?

Mais l'Académie a bien fait de ne vouloir admettre aucune étymologie, car nous lui demanderions compte de l'orthographe de *peindre*, de *peintre*, de *peinture*, qui se disent en latin *pingere*, *pictor* et *pictura*, mots dans lesquels l'i figure seul; et cela parce qu'elle écrit *pinceau* par un i, qui vient du latin *penicillus*, ou *peniculus*, où figure un e seul. Mais nous savons qu'on va nous répondre qu'il n'y a rien d'absurde comme l'étymologie en matière de langue. Nous pourrions bien encore relever l'orthographe des mots *cintre* et *ceinture*, qui tous deux en latin se disent *cinctura*. Mais à quoi bon s'acharner à éclairer l'opinion de l'Académie ? Son Dictionnaire n'est-il pas fait maintenant pour au moins quarante ans ?

Pourquoi écrire *brelan*, qui vient de *brelancier*, et non pas *breland* comme *brigand* ? Mais vous ne voulez plus qu'on écrive *verd*, nous rétorquerait-on, orthographe qui sert cependant à former *verdeur*, *verdure*, *verdir* et *verdoyer*, tous mots dérivés naturellement de *viridis*, mot latin dans lequel la lettre *d* est radicale, s'il y eût jamais une lettre radicale dans les langues; vous voulez qu'on écrive *vert* ! Nous ne voulons rien : seulement nous dirons à l'Académie qu'elle ne devrait pas écrire *verd* et *vert*. Si nous avons écrit *vert*, c'est à cause du féminin régulier qui donne *verte*; à cause de l'adverbe *vertement*. Nous n'apercevons rien qui eût encore pu empêcher qu'on écrivit académiquement *verd* au masculin, *verde* au féminin, et *verdemment* à l'adverbe. Mais nous nous efforçons d'avancer, tandis qu'il ne nous est permis que de suivre, et pas à pas. Nous écrirons donc avec tout le monde, qui fait ici l'usage, *vert*, *verte* et *vertement*, et l'on trouvera dans notre prochain Dictionnaire, comme dans celui de l'Académie, VERD, voyez VERT.

Parlons de la double orthographe, non pas tolérée ni permise, mais autorisée par la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie. Nous disions,

page 25, à l'article *Voyelles* de notre Grammaire, sept semaines avant que les éditeurs, MM. Firmin Didot, eussent produit au grand jour le dernier Dictionnaire de l'Académie; nous disions que nous n'étions pas entièrement de l'opinion de ceux qui suppriment aujourd'hui l'e muet dans les futurs et dans les conditionnels présents des verbes terminés en *ier*, *yer*, *ouer*; parce que, dans ces verbes, la suppression de cet e muet dénature en quelque sorte l'orthographe primitive du mot; et qu'il ne fallait donc pas écrire, à moins que ce ne fût en poésie : j'oublierai, je paierai; mais j'oublierai, je paierai. Nous ajoutons qu'il est si vrai que cette orthographe est la seule correcte, que dans les verbes en *éer*, *personne*, pas même l'Académie, ne s'est encore avisé, soit en prose, soit même en vers, d'écrire : je supplérai, je crérais; mais bien : je suppléerai, je créerai.

Il est vrai aussi que nous écrivions, page 24, dans la conviction que l'Académie trancherait une question aussi importante, aussi indispensable, qu'on supprime cet e muet assez ordinairement, mais qu'on a soin de le remplacer par un accent circonflexe sur la voyelle qui le précéderait immédiatement dans l'orthographe de certains substantifs, tels que : aboïement, enjouement, paiement, qui peuvent s'écrire aboïment, enjoïment, païment, etc.

Nous lisons dans Wailly, dernière édition de 1821, que si l'e muet ne sonne pas au milieu des mots, il faut néanmoins l'écrire; et voici son orthographe : « Il aboiera, il essaiera, il remerciera, il jouera; l'aboïement, l'enjoïement, le crucifïement, le renïement, etc.

Ces substantifs en *ment* viennent du participe des verbes, en changeant *ant* ou *eant* en *ement* : crucifïant, crucifïement; renïant, renïement, etc.; agréant, agrément; changeant, changement.

Mais, ajoute-t-il, les auteurs et le Dictionnaire de l'Académie (1) varient sur cet article par rapport aux substantifs, aux adjectifs et aux adverbés formés des verbes en *ier*, *uer*, ou d'un adjectif terminé par une voyelle. Le Dictionnaire de l'Académie écrivait sans *e* : châtiement, infiniement, poliment, vraiment, remerciement, secouement, dévouement, éternûment, assidûment, crûment, dûment, goulûment, etc. (nous faisons observer ce dernier mot *goulûment*), tandis qu'elle écrivait et qu'elle écrit encore *ingénûment*, sans accent circonflexe. Le même Dictionnaire écrivait aussi avec *e* : aboïement, crucifïement, gaiement, gaieté, renïement, continûment, dénouement, dévouement, enjouement, etc. Il est difficile de se souvenir qu'ici l'on admet l'e, que là on le rejette. Il faut tenir une marche uniforme, et ne pas s'en écarter une fois qu'elle est adoptée. Ainsi, puisque de châtier, remercier, secouer,

(1) Édition de 1798.

» éternuer, infini, vrai, assidu, ingénu, etc., l'Académie écrit sans *c* châtement, remerciement, se-
» coûtment, etc., on pourra écrire de même sans *c*
» aboiment, crucifiment, et les autres mots où la
» syllabe *ment* est précédée d'une voyelle. »

Ce n'est pas notre avis, parce que cette dernière orthographe fait disparaître absolument l'origine du mot. La question que nous devons poser est celle-ci : Pourquoi l'Académie autorise-t-elle une double orthographe ? Pourquoi écrire *payement*, et ajouter que *l'usage autorise paiement et païement* ? Si du moins elle nous donnait la prononciation de ces trois mots, nous pourrions peut-être, avec l'autorité de *l'usage*, trancher la difficulté ; mais l'Académie ne veut pas plus s'occuper de la raison d'orthographe que de la raison d'étymologie. L'étymologie est absurde, la prononciation est tout à fait inutile ; l'une et l'autre sont une hypothèse et un système qui ne méritent pas la peine d'être examinés, pesés, raisonnés ; c'est une de ces chimères, de ces billevesées (mot que tout lecteur du *Dictionnaire de l'Académie* aurait le droit de prononcer aussi bien *bilevezé* que *bièvezé*, car nous avons les deux mots *bille* et *bile*, qui ne se ressemblent ni par le sens, ni par la prononciation) ; c'est une de ces chimères, disions-nous, qui n'entrent que dans la tête des fous ou des obstinés, qui veulent marcher, marcher, sans chercher à reprendre haleine, sans vouloir essayer leurs ailes avant de s'élaner follement dans les airs.

Mais rentrons dans la discussion :

Aboyer se conjugue comme *employer* ; *essayer* comme *payer*. *Remercier* n'a pas de conjugaison particulière, et alors il conserve sa racine, qui est *remerc*, et sa finale, qui est *ier*, dans tous les temps. Pourquoi l'Académie écrit-elle *remerciement* et *remerciement* ? Il en est de même du verbe *jouer*. Seulement nous ne comprenons pas que l'Académie ne permette pas qu'on écrive *joû* le substantif féminin *joue*. Il est vrai qu'on ne dit ni *joûment* ni *jouement* ; mais nous trouvons une légère compensation dans *enjouement*, que l'Académie nous donne, en avertissant, par extraordinaire, qu'on prononce *enjoûment*. *Aboïement* est bien écrit chez elle *aboïement* ! Pourquoi ne pas écrire de même *enjouement* et *enjoûment* ? Pourquoi *crucifiment* et *crucifimént* ? *Crucifier* rentre dans la raison d'orthographe de *remercier*. Pourquoi *cuïller* et *cuillère* ? Un étranger peut tout aussi bien prononcer *kuiè* que *kuière*, le mot *cuïller* : nos infinitifs présents de la première conjugaison terminés en *er* ne se prononcent-ils pas comme un *é* fermé ? Pourquoi *reniement* et *reniment*, qui viennent de *renier*, et qui rentrent encore dans la règle de *remercier* ? Pourquoi ne pas écrire *agrément* et *agrèment*, à la façon de tous ces mots ? *agrément* vient d'*agrèer*. On écrit *il agrée*, et l'on ne pro-

nonce qu'un *e*. *Agreement* serait absurde, mais conséquent du moment qu'il émanerait de l'Académie. Pourquoi ? pourquoi ? nous ne sortirions pas des *pourquoi*, si nous voulions demander compte à l'Académie des règles qu'elle a posées dans son *Dictionnaire*, ou, disons mieux, des règles qu'elle n'a pas posées.

Boinwilliers voudrait qu'on écrivit *brasselet*, et non point *bracelet* ; et il fait un crime de cette orthographe à tous les dictionnaristes. « N'est-il pas ridicule, en effet, ajoute-t-il, d'écrire *bracelet*, l'ornement qu'on porte au bras, et dont la véritable orthographe (*brasselet*) est assez clairement indiquée par celle des mots *brassard*, *brasse*, *brassée*, *brasser*, *embrassement*, *embrasser*, etc., qui tous dérivent du mot *bras* ? On écrit pour cette raison *délasser*, ôter la lassitude, et *délacèr* (défaire un lacet). » Cette distinction a un bon côté, et nous n'avons pas la prétention d'attirer à nous l'assentiment de tout le monde sur ce point ; mais il y a des motifs étymologiques qui pourraient nous faire pencher pour l'orthographe de *bracelet*. Nous trouvons la lettre *c*, ou le *ch* ou χ , en latin et en grec : *brachiale*, et $\beta\rho\alpha\chi\iota\lambda\iota\alpha$, dont la racine est $\beta\rho\alpha\chi\iota\omega\nu$, *bras*. Le changement de *c* en *s* a pu s'opérer dans les vieux temps de la langue ; nous ne connaissons pas l'époque de cette métamorphose, mais nous n'osons forcer ici l'opinion. Nous croyons qu'on peut fort bien écrire *bras* et *bracelet* ; c'est ici la raison d'usage. Nous n'osons pas repousser l'orthographe de *brasselet*, à cause du mot *bras*.

Le même Grammairien, que nous allons suivre et commenter pas à pas, parce que c'est celui entre tous qui a le mieux raisonné sur l'orthographe, fait remarquer qu'on doit écrire *entreposer*, bien qu'on écrive *entrepôt* ; et *plafonner*, quoiqu'on écrive *plafond*, mot dont l'orthographe était *platfonds* au dix-septième siècle. — On écrit aussi *cicatriser*, quoiqu'on écrive *cicatrice* ; *rayer*, qui vient de *radiation* ; *taluter*, de *talus* ; *velouter*, de *velours* ; se *vautrer*, quoiqu'on écrive *veau* (nous préfererions *se veautrer*) ; et *vagabonner*, de *vagabond* et *vagabondage*. L'Académie de 1835 donne encore *vagabonder* et *vagabonner* ; ce dernier est un vrai barbarisme populaire. L'analogie est ici en défaut, comme on le voit.

Nous trouvons dans l'Académie : *grain*, *grainetier*, auquel on a ajouté : voyez *grenetier*. Dans l'esprit de son *Dictionnaire*, la seconde orthographe serait donc préférable à la première ? Mais le mot *grainier*, *grainière*, qui suit immédiatement, nous autoriserait à penser le contraire. Du reste, nous trouvons *grener*, produire de la graine, *greneterie*, *grenetier*, *grenetis*, *greneties*, etc. ; *égrainer* nous renvoie à *égrenier*. Tout cela est un véritable *galimatias*. Encore une fois,

si l'Académie reconnaissait l'étymologie, nous ne rencontrerions pas chez elle ces tâtonnements ridicules. Tous ces mots, et même *grenier*, défini par l'Académie : *la partie d'un bâtiment destiné à serrer les grains*, venant du latin *granum*, devraient s'écrire par un *a*, et non par un *e*. N'aurait-on pas bien fait aussi de supprimer *grainier*, *grainière*, puisqu'on dit dans le même sens *grainetier*, *grainetière*? La double consonnance de *grenier* et *grainier* peut induire en erreur.

« Comment, s'écrie Boinvilliers, mu par un sentiment de juste indignation, comment peut-on écrire *dessiller*, sur la foi de plusieurs lexico-graphes, puisque ce verbe tire évidemment son origine du mot *cil*, et qu'il est de la même nature que *ciller* et *sourciller*? Il n'y a pas de milieu : écrivons *siller*, *dessiller* et *soursiller*, ou déterminons-nous à écrire *déciller*, *ciller* et *sourciller*. Notre choix peut-il être douteux? »

Hélas! oui, sommes-nous forcés de répondre : le choix peut même être fort douteux, puisque l'Académie de 1853 écrit *déciller* et *dessiller*, en renvoyant de l'un à l'autre; mais nous serons justes : au mot *dessiller*, elle avertit que *quelques-uns écrivent déciller, parce que ce mot vient de cil*. On ne comprend pas, en vérité, que cette autorité tolère une orthographe aussi absurde, aussi monstrueuse.

L'Académie, en écrivant *étain* (laine cardée), et *étain* (métal), n'aurait-elle pas mieux fait d'orthographier *étaim*, le métal, qui sert à former le dérivé *étamer*, et qui d'ailleurs vient du latin *stannum*; et *étain*, la partie fine de la laine cardée? car, peu nous importe l'orthographe de ce dernier mot; il est sans étymologie approuvée. N'écrivons-nous pas *affamer* à cause de *faim*? *essaïmer* à cause de *cssaim*? N'écrit-on pas *astucieux*, d'*astuce*; *capricieux*, de *caprice*; *gracieux*, de *grace*; *licencieux*, de *licence*; *officieux*, d'*office*; *précieux*, d'*apprécier*; *révérencieux*, de *révérence*; *sourcilleux*, de *sourcil*; *sentencieux*, de *sentence*; *silencieux*, de *silence*; *soucieux*, de *souci*; *spacieux*, d'*espace*; *vicieux*, de *vice*; *captieux*, de *capter*; *dévotieux*, de *dévotion*; *facétieux*, de *facétie*; *séditieux*, de *sédition*; *superstitieux*, de *superstition*; *équinoxial*, d'*équinoxe*, etc.?

Écrivez *faulx*, du latin *falx*, *falcis*, l'instrument qui sert à couper l'herbe. Nous regardons comme un vrai barbarisme de l'orthographe, avec l'Académie, comme l'adjectif *faux*, *fausse*, signifiant *qui n'est pas vrai*.

N'est-il pas ridicule de dire, au mot *aune*, arbre, qui vient du latin *alnus*, que quelques-uns écrivent aussi *aulne*? au mot *aunée* et *annaie*, que quelques-uns écrivent aussi *aunée* et *aulnaie*? Mais l'Académie, qui ne reconnaît qu'une seule orthographe pour *aune*, mesure, et pour *aunage*, mesurage de l'aune, n'aurait-elle pas dû décréter que l'on ne dirait que *aulne*, arbre, *aunée* et *aulnaie*,

qui sont de la même famille; et que *aune* et *aunage*, lorsqu'il serait question de la mesure? Nous savons bien que *aune*, mesure, se disait en latin *ulna*, où la lettre *l* figure aussi bien que dans *alnus*, arbre; mais le sens de ces mots est si différent, qu'il est nécessaire de les distinguer l'un de l'autre au moins par l'orthographe.

On écrit *sirop* et *siroter*; ne ferait-on pas mieux d'écrire *sirot*, par motif d'analogie?

Quelle est la raison de bon sens qui a pu empêcher que *sacristaine* ne soit le féminin tout naturel de *sacristain*? L'Académie a préféré *sacristine*, mot forgé sous la raison du seul bon plaisir.

Nous trouvons au mot *poulain* des bizarreries de la même force. D'abord, l'Académie écrit *poulain* et *poulin*. De quel avantage est cette double orthographe? L'Académie ne donne pas d'ailleurs de féminin à *poulain*; mais au mot *poulin*, elle ajoute *pouline*, renvoyant aussitôt à *poulain* et à *pouliche*, où nous lisons qu'on disait autrefois *poulaine* et *pouline*. Nous voilà bien savants! On ne dit donc plus aujourd'hui *pouline*? Si l'on ne doit plus le dire, pourquoi le mettre dans le Dictionnaire? Nous voudrions qu'on ne conservât l'orthographe de *poulain* que comme terme de médecine; et que l'on écrivit *poulin* et *pouline*, nom d'un cheval ou d'une cavale de trois ans, parce qu'on dit *poulinier* et *poulinière*. Quant à *pouliche*, ce mot nous paraît du dernier ridicule; il n'a pu se dire que par corruption.

Quelques savants voudraient qu'on écrivit *essenciel*, de *essence*; *différenciel*, de *différence*; *pestilenciel*, de *pestilence*; *substanciel*, de *substance*, etc. Mais le plus grand nombre écrit *essentiel*, *différentiel*, *pestilentiel*, *substantiel*, etc., et nous approuvons cette dernière orthographe, parce que ces mots ne sont pas dérivés immédiatement de leurs substantifs, mais bien des verbes ou des adjectifs radicaux qui ont eux-mêmes servi à les former, et ce sont : *essens*, *essentis*; *differens*, *differentis*; *pestilens*, *pestilentis*, etc. L'Académie, du reste, donne la seconde orthographe; et nous devons ajouter qu'elle écrit sans doute, par raison d'analogie, *officiel*, qui vient d'*office*, et *négociant*, de *négoce*, etc.

Quant à *sacramental* et *sacramentel*, nous croyons qu'on dirait mieux *sacramental* et *sacramental*, à cause de *sacrement*; et encore notre avis est que l'un de ces deux mots devient tout à fait inutile, puisqu'ils signifient tous deux la même chose.

Nous ferons observer que l'Académie n'écrit plus le substantif *différend*, signifiant *dispute*, que par un *d* final. Par là, il se trouve distingué, il est vrai, de l'adjectif *différent* (dissemblable), mais il n'en reste pas moins évident que l'étymologie des deux mots est la même, et qu'en latin *differens*, *differentis*, n'annonce pas le *d*; et puis l'orthographe de ce mot est seule de son genre, car *in-*

grélient, impatient, etc. n'ont pas de *d*. Si l'on écrit *révèrend* avec un *d* final, c'est que le mot se dit en latin *reverendus*.

Continuons de faire connaître les sages réformes que propose Boinvilliers, nous réservant toujours de les accompagner de nos commentaires.

On écrit :

Chaux, faix, perdrix, paix, toux, croix, noix, poix, voix, reflux, houx, larynx, crucifix, courroux, phénix, onyx, deux, six, dix, lynx, sphynx, Styx, thorax, borax, index, préfix, doux, jaloux, roux, faux, etc., parce que la lettre *x* ou la double consonne *s* caractérise les mots grecs ou latins dont ces mots sont formés. — La raison voudrait que l'on écrivit *chois* comme *bois*, puisque l'étymologie ne prescrit pas l'emploi du *x*, et que l'on écrit *choisir* comme on écrit *boiser*; d'ailleurs on écrivait jadis *choix* avec un *s* (1) : il n'en est pas ainsi.

Écrivez : *Faisan, falot, fanal, fantaisie, fantasmagorie, fantôme, faséole, feu, fiole, flegme, frénésie, front, golfe, scrofules et scrofuleux*, quoique l'étymologie grecque commande *phaisan* (l'oiseau du Phase), *phalot, phanal, phantaisie, phantasmagorie, phantôme, phrénésie*, etc. (2).

Écrivez *blé, cherté, chrétienté, confrérie, gageure, mangeure*. Rien n'autorise l'introduction du *d* dans le substantif *blé* (3). Il est encore permis cependant d'écrire en vers *bled*; et à cause de cela, et de l'étymologie, toute douteuse qu'elle est, nous aurions voulu que l'Académie écrivit *bled*, comme autrefois.

Cher appelle *cherté*; *chrétien* appelle *chrétienté*.

Clef, qui se prononce *clé*, prend rigoureusement un *f*, à cause de *clavis*, d'où ce mot est dérivé. On sait que nous avons souvent changé en *f* des *v* des Latins. Quant à l'Académie, qui permet d'écrire aussi *clé*, elle n'en donne aucun exemple; nous conviendrons néanmoins que, par rapport à la prononciation, *clé* vaudrait mieux que *clef*, d'autant plus que ce dernier est susceptible d'être mal prononcé, en faisant sentir *f*, comme dans *nef*.

Gageure, mangeure, s'écrivent ainsi (et non pas *gajure, manjure*), à cause des verbes *gager* et *manger*.

On a senti l'inutilité de la lettre *s* dans le mot *juridiction*, qui, écrit de la sorte, est moins dur à l'oreille que *jurisdiction*. *Négoce* est le tronc d'où sont sortis *négociant, négociateur, négociation, négociable* et *négociier*.

On écrit *ped*, parce que le *d* entre dans la

(1) Ils ne voient pas de chois entre mémoire et entendement. (ESSAIS DE MONTAIGNE.)

(2) Toutes ces exceptions bizarres prouvent combien il est difficile de donner des préceptes invariables sur l'orthographe. Toutefois elles n'auraient pas lieu, si l'on avait égard à l'étymologie, ou si l'autorité posait des règles uniformes.

(3) Le mot *bladum* est de très-basse et même de très-douteuse latinité.

composition du mot grec et du mot latin. Un double *u* serait une superfétation dans le mot *piqûre*; mais il ne faut pas oublier l'accent circonflexe, qui le rappelle. On ne dit plus *regitre* comme *chapitre*, mais *registre*; il faut conséquemment écrire *registrar, enregistrer*, et non plus *regitrer, enregitrer*, ces mots dérivant du latin *registrum*, et non pas *regitrum*. On n'écrit plus *ptisane*, qui venait du mot latin *ptisana*, mais *tisane*, sacrifiant ainsi l'étymologie à l'euphonie.

Écrivez *scie, sciage*, à cause du mot latin *secare*, (et non pas *sie, siage*); *seing*, signature d'acte (et non pas *sein*); *signet*, du mot latin *signum* (et non pas *sinet*); et *teint*, qui a formé *teinte, teinture, teinturier*. Ne confondez pas *fil* avec *file*.

Écrivez *seau*, vase à puiser de l'eau (et non pas *seeau, empreinte*); *linceul* (et non pas *linceuil*); *lut*, enduit (et non pas *luth* ni *lutte*); *refrain* (et non pas *refrein*). Suivant *Ménage*, ce mot vient de l'espagnol *refran*, que *Guyet* dérive du latin *referre*, rapporter, parce que les proverbes *se rapportent* en quelque façon à toutes les circonstances.

— Ce qu'on appelle *ridicule*, petit sac en forme de réseau, serait plus convenablement dénommé *réticule*, ce qui *retient*, réseau; *ridicule* est une véritable corruption du mot. Quant à *spencer*, il ne vient pas du grec *sphincter*, mais du nom de lord *Spencer*, qui le premier a porté ce vêtement.

Écrivez *angar*, du mot latin *angarium*, et non pas *hangar*; *ankyloglosse* et *ankylose*, de leur nom grec; *baptême*, du mot latin *baptismus*; *ermite*, du mot grec *ερημος*, désert; *pin*, du mot latin *pinus*; *psaume*, du mot latin *psalmus*.

N'ôtez jamais la lettre *p* du mot *temps*, qui vient de *tempus*. Écrivez *rhapsodie*, de son nom grec; *thym*, de *thymus*, en latin; de *θυμος*, en grec.

L'Académie écrit *impromptu* et *in-promptu*; le premier sans trait-d'union, et le second avec un trait-d'union. Selon nous, la seconde orthographe est la meilleure, parce que l'étymologie de *in-promptu*, qui signifie *sur-le-champ, dans un moment*, veut l'emploi de la syllabe *in*, comme dans *in-folio, in-quarto*, etc. La syllabe *im*, que semble préférer l'Académie, n'est nullement dans le génie de notre langue, ni même de la langue latine; mais ce qui est plus curieux encore, c'est que nous lisons dans les exemples qu'elle cite : *Personne ne fait mieux que lui des impromptu*, sans *s*; et *faire des impromptus*, avec un *s*.

Pourquoi écrire *appui-main* et *essuie-main*? Ne devrait-on pas écrire *appui-e-main*? n'est-ce pas, en décomposant ces mots, *ce qui sert à appuyer la main*, comme *ce qui sert à essuyer la main*?

Écrivez *porreau* de préférence à *poireau*, à cause du mot latin primitif *porrum*, et du dérivé *porracé*; *margelle*, de préférence à *mardelle*, à cause du mot latin primitif *margo*. — On écrit *sébile*,

petit vase de bois; mais ce mot a sans doute été corrompu, car il vient du mot latin *cibilla*, employé par Varron pour signifier un *petit vase*, d'où il résulte qu'on dirait mieux *cibile* ou *cébille* que *sébille*.

Orthographiez ainsi : *cru* et *nu*, par la raison qu'on écrit au féminin *crue* et *nue*. L'Académie écrit *CRU*, *terroir où quelque chose croît*; *CRU*, *CRUE*, *qui n'est point cuit*; *CRU*, *CRUE*, *participe du verbe croire*; et enfin *CRÛ*, *CRÛE*, du verbe *croître*. Nous considérons ces deux derniers comme bien orthographiés, parce qu'ils sont parfaitement distingués l'un de l'autre par l'absence ou par l'addition de l'accent circonflexe. Mais pourquoi n'avoir pas mis ce même accent sur *crû*, substantif, signifiant *terroir où quelque chose croît*? On peut, à la grande rigueur, ne point le placer sur *crue*, substantif féminin, qui veut dire *augmentation*, en parlant des rivières, des ruisseaux, etc., parce que ce mot, en tant que substantif, est seul de sa nature: il ne peut donc être confondu avec aucun autre; mais les deux autres doivent être indispensablement distingués. Pour ce qui concerne l'orthographe de *CRU*, *CRUE*, dans le sens de *qui n'est pas cuit*, nous dirons à l'Académie que nos bons devanciers, qui étaient bien aussi savants que nous, écrivaient en ce sens *CRUD*, par respect pour l'étymologie latine *crudus*, comme ils écrivaient *nud*, qui vient de *nudus*, et dont ils avaient formé *crudité* et *nudité*, que nous avons conservé. Pourquoi n'aurait-on pas dit *nude*, et *crude* au féminin? N'avons-nous pas le mot *prude*? Cette terminaison n'est pas anti-nationale! Cependant nous conviendrons que l'inconvénient n'est pas aussi grand du côté de *nud* que du côté de *crud*, à cause des quatre ou cinq mots de sens différents qui se ressemblent tout à fait dans la prononciation.

L'Académie veut toujours qu'on écrive *grecque* quoiqu'on écrive *cauluque*, *publique*, *turque*, dont les masculins se terminent par la consonne *c* de même que l'adjectif *grec*. Ces quatre mots, étant de la même famille, devraient avoir la même forme finale au féminin.

« On écrit *avoine*, dit Boinvilliers, et l'on prononce *aveine*. Ne vaudrait-il pas mieux suivre cette dernière orthographe, que deux raisons commandent: l'étymologie et la prononciation? En effet, le substantif *avoine* vient du mot latin *avena*, et ceux qui parlent bien le prononcent comme s'il était écrit *aveine*. » Nous répondrons à ce Grammairien qu'on n'écrit pas *avoine* pour prononcer *aveine*. Ceux qui écrivent *avoine* doivent prononcer *avène*, et ceux qui écrivent *aveine* prononcer *avène*; mais nous aimons mieux, avec Boinvilliers, et à cause des raisons qu'il donne, *aveine* que *avoine*. Cependant généralement, dans la haute classe, on dit *avoine*; il n'y a guère que les gens de la campagne qui disent de *l'aveine*.

Écrivez *terrein*, et non pas *terrain*; écrivez aussi

souterrain; ces deux mots tirent bien leur origine du latin *terra*, mais on dit *terre* en français, et les composés de ce mot doivent en suivre l'orthographe. — On devrait écrire *bierré* (cercueil), et *bière* (boisson); *goute* (maladie), et *goutte* (petite partie d'un liquide). Mais on ne peut que proposer de semblables réformes.

Le Dictionnaire académique donne toujours *oignon* et *ognon*, en avertissant seulement que l'i dans le premier ne se prononce point, mais qu'il sert à mouiller le g. Voilà une explication bien hasardée. Comment! la lettre d'une syllabe qui précède influerait sur la syllabe qui la suit! Mais alors, en admettant ce principe, il faudrait prononcer *oguenon* le mot *ognon* écrit sans *i*. Pour ce qui est d'*oignonnet* et d'*oignonnière*, elle ne l'écrit que de cette seule manière. Nos lecteurs ne se contenteront certainement pas de cette double orthographe; ils attendent notre avis, et nous allons le leur donner. *Ognon* a pour étymologie le mot latin *unio*; cette étymologie ne nous apprend malheureusement rien pour l'orthographe ni pour la prononciation du mot; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que tout le monde prononce *ognon*, comme s'il n'y avait pas d'*i*. Pourquoi n'écrivirions-nous pas toujours *ognon*? et les dérivés *ognonet* et *ognonnière*? Il faut souvent écouter et subir la loi de l'usage, et même celle de l'oreille.

Faisons observer que, bien qu'on écrive *savant*, *savoir*, qui viennent du mot *sapere*; on écrit cependant *science*, *sciemment* et *scientifique*, parce que ces derniers sont formés de *scientia*, qui dérive incontestablement de *scire*.

Écrivez aujourd'hui *soûl*, *soûle*, *soûler*, qui s'orthographiaient autrefois *saoul*, *saoule*, *saouler*. L'Académie conserve cependant les deux orthographes dans son nouveau Dictionnaire. Nous préférons la première à la seconde, parce que nous n'avons jamais entendu prononcer *sa-oul*, mais *soûl*, comme s'il n'y avait point d'*a*.

Écrivez *exorbitant* (et non pas *exhorbitant*); cet adjectif est formé des deux mots latins *ex* et *orbita*, hors du cercle ou de l'ornière, parce qu'en effet tout ce qui est *exorbitant* sort du cercle de la sphère ordinaire. — Écrivez *scholastique*, *scholiaste*, *scholie*, plutôt que *scolastique*, *scoliaiste*, *scolie*, à cause de leur primitif grec. On n'écrit cependant qu'*école*. On distingue *scholie* de *scolie* Voy. les Dict.

Écrivez: *linge plain*, *plain-chant*, *plaine*, campagne, *plain pied*, velours *plain* (et non pas *plein* ou *pleîne*), parce que, dans ces exemples, l'adjectif *plain* signifie *uni*, *ras*, du latin *planus*. — Écrivez *coasser* (du latin *coaxare*), en parlant des grenouilles; et *croasser* (du latin *crocitare*) en parlant des corbeaux. — Écrivez *cou-de-pied* (et non pas *coude-pied*), parce que c'est la partie la plus élevée, le penchant du pied: en italien *collo del piede*. — Écrivez *pied-droit* (et non pas *pied-de-roi*), cette

partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre, qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon. *Pied-de-roi* est une mesure de douze pouces.

Écrivez *fond* pour signifier l'endroit le plus bas, le plus éloigné, le plus retiré : *le fond d'un puits; le fond d'un bois; aller jusqu'au fond; couler à fond; être ruiné de fond en comble; dans le fond, c'est un homme dangereux; on ne peut pas faire fond sur lui*. Mais écrivez *fonds* pour signifier, au propre, le sol d'un clamp, d'une terre, d'un héritage, etc.; une somme d'argent quelconque, un capital; et, au figuré, en parlant de l'esprit, du caractère, de la capacité d'un individu : *j'ai un fonds qui est très-productif; ne placez rien à fonds perdu; il a un grand fonds d'esprit; il a un grand fonds de malice*, etc. — Écrivez *font* de baptême, à cause du mot latin *fons*; génitif, *fontis*, fontaine.

De même qu'on a conservé l'*œ* dans *Œdipe*, *œtus* et *œsophage*, nous devrions le retrouver dans le mot *œconomie*, car la raison de l'*œ* dans ces cas est imposée par l'*oi* des Grecs; cependant tout le monde écrit *économie* par un *é*, et tous les dérivés de ce mot.

Nous ne serons pas de l'avis de Boinvilliers, qui veut qu'on écrive *simultanée* au masculin et au féminin : *un mouvement simultanée; une action simultanée*; et qu'il en soit de même de *ignée*, *momentanée*, *instantanée*, *spontanée*, *cétacée*, *porracée*, *herbacée*, *cutanée*, *sébacée*, *éthérée*, etc., etc. « Les terminaisons des mots, continue-t-il, ne sont pas indifférentes aux yeux des Grammairiens observateurs. *Ard* désigne la hauteur, l'intensité; *tion* marque l'action; *té* indique l'état; *ment*, l'intention, la manière; *ant* dénote un être agissant (*aimant*, *changeant*); *é*, dans les participes passés, exprime une attribution passive (*aimé*, *changé*). La terminaison en *ée*, lorsque l'*e* muet n'indique pas le féminin, signifie *qui est de la nature de*. Ainsi un mouvement *simultanée* est un mouvement de la nature d'un temps qui coïncide avec un autre temps. Un corps *ignée* est un corps de la nature du feu. Un plaisir *momentanée* ou *instantanée*, est un plaisir de la nature d'un moment ou d'un instant. Un effort *spontanée* est un effort de la nature des choses qu'on exécute de plein gré. Des animaux *cétacés* sont des animaux de la nature de la baleine. L'orthographe de ces différents adjectifs est fondée en outre sur l'analogie; en effet, ils s'écrivent avec deux *e*, parce qu'ils viennent des mots latins terminés en *eus*; or, tous les substantifs et les adjectifs formés du latin ou du grec, qui ont un *e* ou *œ* devant *us*, *os*, *um*, etc., prennent dans notre langue un *e* muet après l'*é* fermé. Pour cette raison même on devrait écrire *jubilée* (et non pas *jubilé*), parce qu'il vient du latin *jubilæus*. »

Notre opposition à ce savant Grammairien nécessite de notre part un commentaire. Nous ne consulterons pas l'*Académie* sur ce point, parce que l'*Académie* ne se montre pas d'accord avec elle-même; c'est ainsi qu'elle écrit *simultané* au masculin, et *simultanée* au féminin, en terminant toutefois son article par cette détestable locution, que *plusieurs écrivent encore simultanée au masculin*. Du reste, tous les exemples qu'elle donne sont pour la finale *é* au masculin, pour la finale *ée* au féminin : *mouvement simultané, action simultanée*, etc.

Continuons d'examiner chez les *éditeurs de l'Académie* les autres mots précités : nous trouvons *ignée* au masculin, et *ignée* au féminin; *momentané* au masculin, et *momentanée* au féminin; *instantané* au masculin, et *instantanée* au féminin; *spontané* au masculin, et *spontanée* au féminin, ce dernier mot seulement escorté de l'éternelle petite phrase inconséquente de : *plusieurs écrivent encore spontanée au masculin*. Nous ne rencontrons plus que *cétacé* au masculin, et *cétacée* au féminin. Quant au mot *jubilé*, nous ne le voyons nulle part écrit *jubilée*. Nous ne chicanerons pas l'*Académie* en lui demandant pourquoi elle ne tolère pas qu'on écrive au masculin *ignée*, *momentanée*, *instantanée* et *cétacée*, comme elle permet l'orthographe de *simultanée* et de *spontanée* au masculin; mais examinons l'opinion qui a poussé Boinvilliers à nous dicter son orthographe. « C'est, dit-il, parce que *simultanée* vient de l'adverbe latin *simul*, ensemble; *ignée*, du latin *ignis*, feu; *spontanée*, de *spontaneus*, volontaire; *cétacée*, de *cetis*, baleine; *testacée*, de *testa*, écaille; *porracée*, de *porrum*, porreau (avertissons pour mémoire que l'*Académie* écrit *poracé* et *porracé*, et qu'elle préfère *poireau* à *porreau*); *herbacée*, de *herba*, herbe; *cutanée*, de *cutis*, peau; *sébacée*, de *sebum*, suif; *éthérée*, de *æther*, partie de l'air la plus subtile. »

Mais depuis quand la terminaison d'une langue impose-t-elle sa terminaison à une autre? Les langues n'ont d'alliance entre elles que par l'étymologie; et l'étymologie, c'est le radical; la terminaison ne peut rien en pareille occurrence. Le génie d'une langue ne consiste, la plupart du temps, que dans ses terminaisons. Nous ne saurions d'ailleurs jamais écrire nous-mêmes : *un mouvement simultanée*, pas plus que nous n'écririons : *une action simultané*. Il est inconcevable qu'on se soit plu ainsi à courir après des difficultés. N'en avons-nous donc pas assez, sans nous évertuer chaque jour à en créer? Tranchons : nous considérerions comme faute, et faute des plus lourdes, la manière d'écrire au masculin *simultanée* et *spontanée*; nous ne mentionnons plus que ceux-ci, parce que l'*Académie* semble encourager, par son pernicieux *avis*, à écrire un masculin avec une terminaison

féminine, ce que nous regardons comme intolérable.

Écrivez, dit encore Boinvilliers, *solemnel* (et non pas *solemnel*). Un jour *solemnel* est un jour anniversaire, un jour qui, dans la révolution annuelle du soleil, répond à celui dont on veut conserver le souvenir. Nous avons appelé, par extension, *solemnel*, tout ce qui est revêtu de formes extraordinaires, de formes semblables à celles qu'on emploie dans les fêtes anniversaires; de là les mots *solemnité*, *solemnisation*, *solemniser*, *solemnellement*; de là aussi ces expressions: un *acte solemnel*; un *mariage solemnel*; une *promesse solemnelle*; une *fête solemnelle*. Le mot *solemnel* ne vient pas de *sol omnis*: une *pratique solemnelle* serait celle qui aurait lieu *tous les jours*, tandis que *solemnel* est formé de *sol annuus*, qui signifie: *jour anniversaire*, *jour annuel*.

Rappelons la dissertation de notre *Dictionnaire* sur ce mot. Nous copions, disions-nous, une excellente remarque que nous trouvons dans la *Grammaire* de Girault-Duvivier, et qu'il a lui-même extraite d'Urbain Domergue, page 595 de ses *Solutions grammaticales*. Il y a des personnes qui écrivent *solemnel* par *mn*, à cause de *solemnis*; d'autres qui écrivent *solemnel* avec deux *n*, à cause de *solemnis*. En effet, les Latins ont *solemnis* et *solemnis*. Le premier, qui vient de *sol omnis*, tout le soleil, signifie *ce que l'on fait*, *ce qu'on a coutume de faire tous les jours*. Pline a dit: *hoc solenne habeo facere*; *je fais cette chose tous les jours*, *j'ai l'habitude de faire cette chose tous les jours*. Suétone a employé ce mot dans le même sens. *Solemnel*, dérivé de *sol annuus*, *soleil annuel*, exprime *ce qui se fait tous les ans*. Cette seconde signification a seule passé dans notre langue; et *jour solemnel*, en français, signifie proprement *jour anniversaire*, *jour qui, dans la révolution annuelle du soleil, répond à celui qu'on veut rendre mémorable*. Ainsi, parmi les chrétiens, Noël, Pâques, etc., sont des fêtes *solemnelles*, des jours distingués *tous les ans* des jours ordinaires par la cessation du travail et par la pompe des cérémonies de l'Église. Tel est le véritable sens de *solemnel*, *solemnité*, *solemniser*, sens auquel l'usage a donné de l'extension; car *solemnel* signifie aussi *ce qui est accompagné de cérémonies publiques, extraordinaires, ce qui est revêtu de toutes les formes requises*, comme cela se pratique dans les fêtes anniversaires. De ces observations il est aisé de conclure que notre mot *solemnel* et ses dérivés ne venant pas de *solemnis*, *sol omnis*, mais de *solemnis*, *sol annuus*, on doit adopter le double *n*. Si *solemnel* par deux *n*, conforme à l'étymologie, ne l'est pas à la prononciation, *solemnel* par *mn* n'est conforme ni à la prononciation ni à l'étymologie. Nous terminerons en disant que la sixième édition de l'*Académie* adopte *solemnel*, qu'elle ordonne de pronon-

cer, ainsi que tous ses dérivés, en faisant l'a bref, comme s'il y avait *solanel*; mais elle avertit encore que *plusieurs écrivent solemnel, et de même pour les dérivés*. Donner toujours une double orthographe, c'est ne pas en donner du tout.

L'*Académie* écrit: *je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font; je faisais, etc.; j'ai fait, je ferai, etc.; je ferais, etc.; et faisant*. C'est aussi notre orthographe, quoique nous ne nous rendions pas compte de la manière exceptionnelle d'écrire: *je ferai, ni je ferais*. Nous savons bien qu'on nous répondra que c'est en raison de la prononciation; mais nous ne comprenons pas trop pourquoi on ne prononcerait pas *je faisais*, et non pas *je fesais*; on ne dit pas dans le discours: *une personne bienfesante*, mais *bienfaisante*, avec le son de l'*è*; on ne dit pas un *bien-fé*, mais un *bienfè*. A quoi aboutissent toutes ces bizarreries? A accumuler difficultés sur difficultés, pas autre chose. Bon Dieu! qui nous délivrera de tout cela? Quand nous servirons-nous, pauvres hommes que nous sommes, de notre gros bon sens? Autrefois on écrivait *je fesais* et *fesant*, et c'est sans doute ce qui a fait conserver la prononciation lourde de *fe*, car aujourd'hui tout le monde écrit *je faisais* et *faisant*; et c'est aussi à cause de cela que tout le monde écrit *bienfaisance*, *malfaisance* et *bienfaisant*, *malfaisant*, ces mots étant dérivés de *bienfait* et de *méfait*.

Nous ne pouvons encore passer sous-silence une remarque que fait le *nouveau Dictionnaire académique*, qui écrit *bienfaisance*, et qui nous dit qu'on prononce dans le discours ordinaire: *bienfesance*, *bienfesant*; mais qu'au théâtre (1) et dans le discours soutenu, on prononce *bienfesance*, *bienfesant*. Toujours deux prononciations pour un même mot? Il est vrai qu'aux articles *malfaisance* et *malfaisant* elle ne parle point de prononciation. Alors nous pensons qu'on doit prononcer *malfaisance*, *malfaisant*, *bienfaisance* et *bienfaisant* tout simplement comme on prononce *malfaiteur* et *bienfaiteur*.

REDOUBLEMENT DES CONSONNES.

Nous avons déjà ébauché cette partie à l'article des *consonnes*; nous nous contenterons de rappeler sommairement en tableau les mots les plus usuels dans lesquels les consonnes se redoublent. On conçoit aisément qu'il faudrait transcrire ici

(1) Comme si, en 1835, il y avait lieu encore à citer la prononciation de nos théâtres! Mais rien n'est plus pitoyable! On ne prononce pas mieux aujourd'hui aux Français qu'à l'Opéra. Écoutez-les dire *rezevoir* pour *recevoir*, dire *Izraël* pour *Israël*, etc.

tout un *dictionnaire* pour être complet ; et ce travail ne serait que fastidieux et inutile. Au reste, nous ne donnons point les tables qui suivent comme un type rigoureux d'orthographe, puisqu'à la suite nous discutons l'orthographe de ces mots en général. Notre but principal est d'avertir le lecteur de se tenir continuellement sur ses gardes, et de le porter, en lui faisant sans cesse envisager les difficultés, à recourir souvent au *Dictionnaire*, seul bon guide en matière d'orthographe et de nomenclature.

B.

Il est redoublé dans :

Abbatial.	Abbesse.	Sabbat.
Abbaye.	Abbeville.	Sabbatine.
Abbé.	Rabbin.	

C.

On le redouble dans les mots commençant par *acc*, *acca*, *aeco*, *accr*, *accu*, *occa*, *occu* et *succ* :

Accabler.	Acclimater.	Accoucher.
Accaparer.	Accointance.	Accourir.
Accéder.	Accolade.	Accoupler.
Accélérer.	Accoler.	Accroître.
Accent.	Accommoder.	Accumuler.
Accepter.	Accompagner.	Occasion.
Accès.	Accomplir.	Occuper.
Accident.	Accord.	Occomber.
Accclamation.	Accoster.	Succulent, etc.

et tous leurs dérivés.

On excepte :

Acabit.	Acataleptique.	Acrostiche.
Acacia.	Acolyte.	Acrotère.
Académie.	Aconit.	Oculaire.
Acajou.	Acre.	Oculiste.
Acanthe.	Acrimonie.	Sucer.
Acariâtre.	Acrobate.	Sucre, etc.
Acarne.		

et les dérivés de ces mots.

D.

On ne le redouble que dans :

Adda, rivière.	Additionnel.	Adducteur.
Addition.	Additionner.	Adduction.

F.

Doublez cette lettre dans les mots qui commencent par *aff*, *eff*, *off*, *diff*, *souff* et *suff* :

Affabilité.	Effet.	Différencier.
Affable.	Efficace.	Difficile.
Affadir.	Effiler.	Difformité.
Affaiblir.	Effort.	Diffusion.
Affaire.	Effrayer.	Souffler.
Affaissement.	Offenser.	Souffleter.
Affamer.	Offertoire.	Souffrir.
Affecter.	Office.	Suffire.
Affermer.	Offrande.	Suffoquer.
Affirmation.	Offrir.	Suffrage.
Affranchir.	Offusquer.	Suffusion, etc.
Effacer.	Diffamer.	

Et dans :

Biffer.	Chiffon.	Gresse.
Bouffissure.	Chiffre.	Griffe.
Bouffon.	Coffre.	Piaffe.
Buffle.	Echauffaïson.	Truffe, etc.
Chauffer.	Etoffe.	

On excepte :

Afin.	Calife.	Rafraîchir.
Africain.	Carafe.	Safran.
Afrique.	Musle.	Soufre, corps combustible.
Agrafe.	Pontife.	Tartufe, etc.
Cafard.	Préfet.	
Café.		

et tous leurs dérivés.

F est encore simple dans les mots en *def* et en *ref* :

Défaire.	Refaire.	Réforme.
Défaut.	Réfectoire.	Refouler.
Défendeur.	Refend.	Réfractaire.
Défendre.	Refendre.	Réfraction.
Défense.	Référé.	Référer.
Défenseur.	Référénaire.	Réfrigérant.
Déférence.	Référer.	Refuge.
Déférer.	Réfléchir.	Refus.
Défiance.	Restet.	Réfutation, etc.
Défonceur.	Réflexion.	
Défunt.	Reflux.	

et leurs dérivés.

G.

On ne redouble le *g* que dans :

Agglomération.	Agglutiner.	Aggraver.
S'agglomérer.	Aggravant.	Suggérer.
Agglutination.	Aggrave.	Suggestion.

L.

L se redouble dans les substantifs et adjectifs féminins terminés en *èl* par le son, comme

Bagatelle.	Ficelle.	Mortelle.
Cervelle.	Querelle.	Nouvelle.
Dentelle.	Belle.	Nulle.
Ecuelle.	Cruelle.	Rebelle, etc.

On excepte :

Marc-Aurèle.	Fidèle.	Poêle.
Clientèle.	Grêle.	Praxitèle.
Cybèle.	Modèle.	Zèle, etc.
Erysipèle.	Parallèle.	

L est aussi redoublé dans les mots en *al* :

Alleluia.	Alliance.	Allumer.
Allemagne.	Allonger.	Allure, etc.
Aller.	Allouer.	

On excepte :

Alambic.	Alignement.	Alouette.
Alarme.	Alinea.	Alourdir.
Alègre.	Aliquote.	Aloyau.
Alène.	Alité.	Alumelle.
Alibi.	Alòès.	Alun, etc.
Alicante.	Aloi.	
Aliéner.	Alors.	

et leurs dérivés.

On le redouble, par exception, dans :

Illégal.	Illimité.	Illusion.
Illégitime.	Illinois.	Illustre.
Illicite.	Illuminer.	

L se double encore lorsqu'il est suivi d'une syllabe finissant par un *e* muet dans les verbes.

Cependant l'Académie n'accepte cette orthographe que pour un fort petit nombre de verbes, et nous ne pouvons discuter ici toutes les variations des verbes tels que *appeler*, *chanceler*, *épeler*, etc.

On écrit :

J'appelle.	Ils appellent.	J'appellerais, etc.
Tu appelles.	Que j'appelle.	
Il appelle.	J'appellerai.	

Enfin on le redouble dans les mots suivants :

Balle.	Halle.	Stalle.
Dalle.	Intervalle.	Il emballe.
Galle, excroissance qui vient sur les feuilles.	Malle. Salle.	Il installe, etc.

Mais on écrit *gale*, maladie, et *sale*, adjectif signifiant *qui est malpropre*.

M.

On redouble *m* dans les mots qui commencent par *comm*, par *imm* :

Commander.	Commission.	Immémorial, etc.
Commerce.	Immédiat.	

et dans les mots *gramme*, *décagramme*, *myriagramme*, etc.

On excepte :

Comédie.	Comité.	Imaginer.
Comestible.	Comité.	Iman.
Comète.	Comus.	Imlter, etc.
Comices.	Image.	

et leurs dérivés.

On le redouble dans :

Gomme.	Sommaire.	Sommet, etc.
Homme.	Somme.	
Pomme.	Sommeil.	

et dans leurs dérivés.

N.

Cette consonne se redouble dans les mots qui commencent par *conn*, et dans ceux qui finissent en *onner* (orthographe de l'*Académie*); tels sont :

Connétable.	Connaissance.	Sonner.
Connexion.	Couronner.	Tonner, etc.
Connivence.	Donner.	

On excepte les mots :

Cône.	Donateur.	National.
Conoïde.	Donation.	Prôner.
Détrôner.	Honorer.	Sonore, etc.
Donataire.	Intonation.	

P.

On redouble le *p* dans les mots en *ap*, *op* et *sup* :

Apparat.	Appeler.	Supplanter.
Appareil.	Appétit.	Suppléer.
Apparence.	Appétit.	Supplice.
S'apparenter.	Approuver.	Supplier.
Apparier.	Apprenti.	Supporter.
Appariteur.	Appoint.	Supposer.
Appartement.	Opposé.	Supprimer.
Appartenir.	Opposition.	Supprimer.
Appas.	Oppresser.	Supputer, etc.
Appauvrir.	Opprimer.	
Appeau.	Opprobre.	

Exceptez de cette règle :

Apaiser.	Apitoyer.	Apollon.
Apanage.	Aplanir.	Apologie.
Aparte.	Aplatir.	Apologue.
Apathie.	Aplomb.	Apophthegme.
Apennin.	Apocalypse.	Apoplexie.
Apercevoir.	Apocryphe.	Apostasie.
Apéritif.	Apogée.	Apogème.

Aposter.	Apothéose.	Apurer, etc.
Apostiller.	Apothicaire.	
Apostolat.	Apozème.	

et leurs dérivés.

Opaque.	Opium.	Superlatif.
Opéra.	Superbe.	Superposition.
Opération.	Supercherie.	Superstitieux.
Opiat.	Superfétation.	Suprématie.
Opimes.	Superficie.	Suprême, etc.
Opiner.	Superflu.	
Opiniâtre.	Supérieur.	

et leurs dérivés.

On écrit *grappe*, *grappiller*, *grapper*, *grippe*, *gripper*. Mais écrivez *groupe* et *grouper*.

R.

R se redouble dans les mots en *arr*, *irr* et *corr*.

Arracher.	Irréconciliable.	Irritable.
Arranger.	Irrécusable.	Correct.
Arrérages.	Irrégulier.	Corrélatif.
Arrestation.	Irrémédiable.	Correspondant.
Arrêter.	Irrémisible.	Corridor.
Arrhes.	Irréparable.	Corrompre.
Arrière.	Irrépréhensible.	Corroyeur, etc.

On excepte :

Arabesque.	Aristocratie.	Choriambre.
Arabie.	Arithmétique.	Coriandre.
Araignée.	Aromate.	Corinthe.
Aratoire.	Arome.	Corollaire.
Are.	Aronde.	Corolle.
Arène.	Aruspice.	Coronaire.
Aréopage.	Irascible.	Coronal.
Arête.	Ire.	Corymbante.
Aride.	Iris.	Corymbe.
Ariège.	Ironie.	Coryphée, etc.
Ariette.	Corail.	
Aristarque.	Coriace.	

S.

Doublez *s* dans les mots où cette consonne a le son dur entre deux voyelles, comme dans :

Assassin.	Chasser.	Essaim, etc.
Asséner.	Dessin.	
Bissac.	Dissimuler.	

On excepte :

Désuétude.	Parasol.	Soubresaut.
Girasol.	Polysyllabe.	Tournesol.
Havresac.	Préséance.	Vraisemblance, etc.
Monosyllabe.	Présupposer.	

T.

Il se redouble : 1° dans les mots en *att* :

Attachement.	Attiser.	Attrister.
At aquer.	Attouchement.	Attrouper, etc.
Attendre.	Attraper.	
Attirer.	Attribuer.	

2° dans ceux qui finissent par *ette* et par *otte* :

Ariette.	Nette.	Gavotte.
Cassette.	Sonnette.	Grotte.
Coquette.	Botte.	Hotte.
Dette.	Carotte.	Marotte.
Fillette.	Cotte, jupe.	Motte.
Musette.	Cotte d'armes.	Sotte, etc.
Muette.	Crotte.	

et dans les verbes : *il emmaillotte, il flotte, il trolle, etc.*

On excepte :

Atelier.	Atome.	Atrabilaire.
Atermolement.	Atonie.	Atre.
Athée.	Atours.	Atroce.
Athénée.	Atout.	Atropos, etc.

et leurs dérivés.

Anachorète.	Comète.	Poète.
Arbalète.	Diète.	Prophète.
Arête.	Épithète.	Proxénète.
Athlète.	Interprète.	
Centripète.	Planète.	

L'Académie excepte encore les adjectifs féminins :

Complète.	Inquiète.	Secrète, etc.
Concrète.	Prête.	
Discrète.	Replète.	

Et les mots :

Antidote.	Gallote.	Cagote.
Côte, os.	Huguenote.	Dévote.
Compote.	Linote.	Idiot.
Cote, marque nu- mérale.	Note.	Il radote.
	Bigote.	Il sanglote, etc.

Dans *acheter, jeter, cacher* et leurs composés, on redouble le *t*, seulement quand cette consonne précède un *e* muet, comme :

Je jette.	Ils jettent.	Je jetterais, etc.
Tu jettes.	Que je jette.	
Il jette.	Je jetterai.	

On ne redouble pas le *t* dans les mots qui finissent en *ate, ite, ute*, tels sont :

Aromate.	Tomate.	Parasite.
Automate.	Aréopagite.	Réussite.
Casemate.	Carmélite.	Satellite.
Cravate.	Cénobite.	Suite.
Date, d'une lettre.	Conduite.	Visite.
Disparate.	Élite.	Brute.
Écarlate.	Ermite.	Chute.
Frégate.	Fuite.	Culbute.
Nitrate.	Jésuite.	Dispute.
Omoplate.	Lévite.	Flûte.
Pirate.	Limite.	Minute.
Rate.	Marguerite.	Rechute.
Savate.	Marmite.	Saquetbute.
Sonate.	Mérite.	Volute, etc.
Stigmate.	Orbite.	

On excepte :

Baratte.	Jatte.	Butte.
Batte.	Latte.	Hutte.
Chatte.	Natte.	Lutte, etc.
Datte, fruit.	Patte.	

et les verbes :

Qu'il abatte.	Qu'il débatte.	Il lutte.
Il acquitte.	Il flatte.	Il quitte, etc.
Qu'il combatte.	Il gratte.	

A l'exception d'*Ottoman, ottomane*, il y a très-peu de mots qui commencent par *ott*.

Si nous n'avons interrompu cette table par aucune observation, ce n'est pas que les motifs nous manquaient, comme on va le voir.

Nous poserons en principe que les lettres sont faites pour être prononcées; et il y en a la moitié que nous ne faisons point sentir. Les Grecs et les Latins doublaient leurs consonnes, mais ils les prononçaient : ils avaient du bon sens ; et nous, il faut bien l'avouer, quoi qu'il nous en coûte, nous avons peu de sens commun en matière de langage. Depuis l'apparition du *Dictionnaire de l'Académie*, notre *Grammaire* en est devenue la critique sévère ; mais pouvions-nous nous dispenser de cette critique ? N'eût-on pas été en droit de nous demander compte de notre silence ? Après tout, si notre critique est sévère, elle est par-dessus tout consciencieuse, puisqu'elle est toujours étayée du raisonnement.

Continuons donc à entrer avec la même franchise dans l'examen des choses, et disons quelques mots de ce que l'*Académie* aurait, non pas dû (on n'est jamais forcé), mais pu faire.

Les voyelles semblables ne se redoublant point, nous n'avons pas à nous en occuper.

Parlons des consonnes. Qu'on n'oublie pas que nous ne donnons que des idées générales, idées auxquelles on ne peut se rendre que lorsque l'autorité suprême, seule compétente, se sera authentiquement prononcée en leur faveur, si jamais cela peut arriver.

Pourquoi écrire *accolade, accroître, accumuler, occasion, occuper, succomber, etc.*, etc., puisqu'on doit prononcer *acolade, acroître, acumuler, occasion, ocuper, sucomber, etc.*, etc.? Pourquoi?

Qu'on écrive *accident, accès, accélérer, etc.*, très-bien ; les deux *c* se font entendre. Les exceptions mentionnées dans notre table, à la suite de ces mots, nous donnent le droit de poser cette question.

Orthographe *acolade, acroître, acumuler, occasion, ocuper, sucomber, etc.*, par un seul *c* nous semblerait être tout à fait du génie de notre langue, puisque dans ces mots une seule consonne se fait sentir. Comment ! au lieu de simplifier, nous allons nous embarrasser de toutes les difficultés d'une langue étrangère, de la langue latine ! — On nous répondra, à nous surtout qui proclamons haut et ferme le bienfait de l'étymologie, que c'est à cause de cette étymologie ! Mais pourquoi *apaiser, apercevoir, aplanir, etc.*, que l'autorité écrit ainsi avec sa raison de bon plaisir, ne s'écrivent-ils pas *appaiser, appercevoir, applanir*, comme *appeler, accourir, accumuler, etc.* ?

Ce n'est pas que nos intentions soient d'écrire, contre l'*Académie*, *appaiser, appercevoir, applanir* ; à Dieu ne plaise que nous luttions contre elle jusque là, aussi loin ! Mais nous donnerons l'étymologie de ces mots, et nous demanderons pourquoi l'on n'a pas formé ceux-ci de la même façon que les autres ? Or, *apaiser*, suivant l'orthographe de l'*Académie* et la nôtre, si tant est que la nôtre

puisse être de quelque poids en pareil cas, vient, étymologiquement (*) parlant, du latin *ad*, à, pour, et *pacem*, paix; devant un *p* le *d* se change naturellement en *p* par attraction; nous ne citerons que le mot *apparâtre*, du latin *apparere*, qui est formé de *parare ad*, préparer pour; on a même dit en latin *adparare*. (Voyez le *Dictionarium* de Fr. Noël.)

Passons au mot *apercevoir*. Nous avons la même étymologie, et par conséquent les mêmes raisons à alléguer. Nous trouvons *apercevoir* composé de *ad*, à, et de *percipere*, formé de *per* et de *capere*, *p rendre*. Nous lisons dans le *Dictionarium* de Noël *p récité*, *adsp*, voyez *asp*; et nous avons *aspicere*. Il y avait donc là encore une lettre double. *D* est ici changé en *s*: pourquoi dans notre langue ne le serait-il pas en *p*, puisque cela rentrerait dans l'analogie générale? Nous n'avons plus à faire le procès qu'à un mot, parce que nous sommes forcés de nous en tenir là (un travail de ce genre nécessiterait la matière de quarante volumes); ce mot est *aplanir*; or *aplanir* vient, en effet, de *planare*; *adplanare* ou *applanare* n'existant pas en latin: cependant nous lisons encore, dans les mauvais auteurs il est vrai, *adplanare*, comme nous y trouvons *adpètinere*, être contigu; *adplorare*, pleurer auprès, avec; *adplumbare* ou *applumbare*, souder, sceller avec du plomb. Encore une fois, *adplanare* ou *applanare* n'ayant pas été employé dans la bonne latinité, nous ne voulons, nous ne pouvons pas nous en faire ici une arme; mais nous demanderons d'où les Latins ont formé le verbe *planare*? *Planare* vient évidemment de *planum*, plaine. Les Latins n'auraient-ils pas dû (car nous nous occupons ici de la science des langues, c'est-à-dire de *Grammaire générale*, en traitant de la composition des mots), les Latins n'auraient-ils pas dû écrire leur mot *aplanir*, *adplanare*, d'après la racine du mot, comme ils ont écrit *adparare* ou *apparare*? Voici d'ailleurs un exemple de Justin, *in planum montes ducere*, que nous trouvons traduit dans Noël par *aplanir des montagnes*. Ceux qui ont fait des études, les plus médiocres études, savent qu'en latin *in*, en matière de composition, équivaut souvent à *ad*, ces deux prépositions signifiant la plupart du temps la même chose. Ne serions-nous pas en droit de demander aux Latins pourquoi ils ne disaient pas *adplanare* ou *applanare*?

L'Académie aurait dû simplifier la langue en la raisonnant; l'Académie n'a pas voulu le faire. Nos lecteurs se contenteront de cet aperçu de redressement radical qu'on pourrait introduire dans le redoublement de nos consonnes. Mais

c'est là un travail spécial, et de *Dictionnaire*. Notre troisième édition du *Dictionnaire des Dictionnaires* qui se termine donnera l'orthographe de l'Académie; mais à côté d'elle, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'orthographe que l'Académie aurait dû autoriser et imposer: nous n'allons plus désormais faire remarquer que tout ce qui peut avoir trait aux bizarreries de notre langage national.

Nous avons affecté, on a dû le remarquer, de ne point donner la liste des mots qui finissent par *ème* ou par *ême*, même avec le soin que nous y aurions scrupuleusement apporté de signaler ceux qui ont eu une lettre supprimée, comme le mot *même*, qui s'écrivait autrefois *mesme*. Nous n'avons pas cru plus utile de mentionner les mots qui finissent par *ège* ou par *ége* arbitrairement, prenant tantôt l'*è* grave, et tantôt l'*é* aigu, quoiqu'ils se terminent par les trois mêmes lettres. C'est que nous n'avons rencontré partout qu'irrégularité et confusion. L'Académie écrit *blasphème* et *blasphémer*, quoique ces mots soient tirés du grec *βλασφημία*; *anathème* et *anathématiser*, formé d'*ἀνάθημα*; *système* et *systematique*, etc.

Il nous a semblé que le nouveau *Dictionnaire* n'admet plus pour mots en *ème*, par l'accent circonflexe, que ceux qui ont subi la suppression du *s*; comme *même*, *tête*, *fête*, etc.; tous les autres doivent être écrits par *ème* avec l'accent grave. Nous aurions voulu encore que l'Académie n'écrivit plus *collège*, mais *collègue*, conservant toujours une syllabe retentissante et grave devant une syllabe muette, suivant en cela le génie de la langue, et la raison même qui lui fait écrire *anathème* et *anathématiser*, etc.

Ne serait-il pas plus simple que tous les adjectifs féminins en *ète*, et les verbes qui ont cette consonnance finale, et qui sont au présent de l'infinitif terminés en *eter*, *eler*, *ener*, doublassent, sans aucune exception, leur consonne devant l'*e* muet?

Les verb. en *eter* ont l'ind. en *ette* ou en *ète*: *cacheter*; je *cachette* ou *cachète*. Mais l'un de ces systèmes admis, le fut. et le cond. doivent s'y conformer: je *cachetterai*, -rais; ou je *cachèterai*, -rais.

On écrit d'après le nouveau *Dictionnaire* de l'Académie: *allège*, *barège*, *collège*, *cortège*, *chorège*, *liège*, *manège*, *piège*, *sacrilège*, *solfège*, *sortilège*; et il *abrège*, j'*allège*, il *assiège*, il *protège*, etc. Est-ce donc la lettre *g* qui attire cet *é*? Mais nous écrivons *règle*, *cspiègle*, *intèrègne*, *règne*, *alègre*, *intègre*, *nègre*, etc.; *bègue*, *collègue*, il *allègue*, quoiqu'on écrive *alléguer*; il *dèlègue*, quoiqu'on écrive *déléguer*; il *relègue*, quoiqu'on écrive *reléguer*. Je vous *allègue* mon auteur, dit l'Académie elle-même dans un de ses exemples; il est vrai que six lignes plus bas, dans le même mot, elle écrit dans un second exemple: *allèguez-vous*

(*) Étymologiquement n'est pas dans le *Dictionnaire* de l'Académie; nous avons osé espérer que tous les adjectifs, ou du moins la plupart, auraient eu leur adverbe en *ment*.

que....; mais il y a sans doute faute d'impression dans ce dernier cas; car il y a contradiction patente et positive.

Pour rester partisan de cette orthographe systématique et difficile en même temps, parce qu'elle sort des règles ordinaires, qui veulent qu'une syllabe finale et muette soit précédée d'une syllabe grave, il faudrait avoir bien consulté son oreille, être bien certain que *collège*, *solfège*, etc., se prononcent comme ils sont écrits, avec le son de l'*é* fermé; nous prétendons, nous, que tout le monde, même ceux qui écrivent *collège*, *solfège*, etc., prononcent comme s'il y avait *collège*, *solfège*, etc. Il est si naturel de mettre en oubli des exceptions inutiles! Encore une fois n'aurait-on pas dû simplifier tout cela? Était-il impossible de donner des règles générales? Serait-ce donc enfreindre toutes les lois du bon sens que d'écrire *piège* et les autres mots soi-disant en *éte*, comme on écrit *pièce*? Il est vrai qu'à force d'entendre dire que l'*usage* a tout fait, chacun s'est imprudemment persuadé que l'*usage* seul a dû tout faire. Oui, sans doute, jusqu'à présent cela a été ainsi; mais cela aurait-il dû être ainsi? Répondez, *messieurs de l'Académie*, répondez! Le mot *usage* est par trop vague.

C'est une vérité incontestable et généralement admise, que la langue française est peut-être le plus difficile de tous les idiomes; et la preuve la plus irréfragable que nous puissions en donner, c'est que peu de personnes la parlent bien, et que moins encore l'écrivent correctement. Plus nous pénétrons avant dans cette sublime science des langues, et plus nous apercevons de moyens rationnels pour en aplanir les difficultés. Nous ne craignons pas d'avancer que deux feuilles d'impression suffiraient à contenir toutes les règles de notre langue, et que ces règles, simples, peu nombreuses et surtout générales, pourraient la rendre la plus facile, comme elle est la plus répandue de toutes les langues.

La civilisation a marché à pas de géant dans toutes les contrées du monde; le progrès a, pour ainsi dire, tout renouvelé, tout recréé; et le croirait-on? ce qui devait marcher et progresser avant tout, la science, la sublime science de la langue, restera foulée aux pieds! On rira, on se moquera même du dévouement de ceux qui ont le courage de s'en occuper! En deux mots, nous resterons stationnaires là seulement où la civilisation et le progrès eussent dû apparaître avant tout! et nous nous montrerons plus indolents qu'on ne l'était au temps des Charlemagne et des François I^{er}! Quoi! l'autorité académique ne se réveillera pas de ce sommeil léthargique, ou plutôt de ce sommeil de mort, qui nous est si pernicieux et si funeste! Dans toute l'Europe, dans le monde entier, le langage français est appris et parlé, et nous refusons d'en faire une langue claire et facile!

Il serait pourtant digne de notre belle France, il serait digne d'un roi des Français, l'accomplissement d'un aussi sublime projet! Qu'on n'oublie pas que nous ne demandons point qu'on défigure les mots. Si nous appelons des réformes, nous n'appelons que de sages et lentes réformes. Tant qu'on ne mettra pas la main à ce grand œuvre, nous sommes fâchés de le dire, jamais nous ne saurons l'orthographe; et nous serons condamnés, nous, le peuple que l'on dit le plus civilisé du monde civilisé, nous serons condamnés à continuer d'avouer aux étrangers que l'étude de notre langue est impossible, parce qu'elle est aussi déraisonnable que bizarre.

DES MAJUSCULES OU LETTRES CAPITALES.

Nous avons vu, page 19, qu'on distingue les lettres en *majuscules* et en *minuscules*.

Les distinctions nécessaires dans une *orthographe* raisonnée ont amené des variétés utiles dans la forme et dans la figure des lettres, sans aucun changement dans la valeur que l'usage leur a donnée.

On entend, par la *forme* des lettres, la situation perpendiculaire ou inclinée des traits qui les composent; c'est ce qui donne lieu à la distinction des caractères *romains* et des caractères *italiques*.

Les lettres de caractère *romain* sont droites et posées perpendiculairement: A, a; B, b; C, c; D, d; E, e, etc. Ce sont les lettres de caractère *romain* qu'on emploie le plus ordinairement dans l'impression des livres.

Les lettres de caractère *italique* sont posées obliquement, de manière que la partie supérieure penche vers la droite: A, a; B, b; C, c; D, d; E, e, etc. On s'en sert, comme nous l'avons déjà dit, pour distinguer du reste du discours un mot sur lequel on veut fixer plus particulièrement l'attention du lecteur, une phrase plus remarquable que le reste, etc.

On entend, par la *figure* des lettres, la détermination de chaque caractère, fondée sur le nombre, la proportion et l'assortiment des traits qui le composent; ce qui donne lieu à la distinction des lettres *majuscules* et des lettres *minuscules*, soit *romaines*, soit *italiques*.

Majuscules	{	romaines: A, E, I, etc., B, C, D, F, G, H, J, etc.
	{	italiques: A, E, I, etc., B, C, D, F, G, H, J, etc.
Minuscules	{	romaines: a, e, i, etc., b, c, d, f, g, h, j, etc.
	{	italiques: a, e, i, etc., b, c, d, f, g, h, j, etc.

L'imprimerie n'emploie pas que ces trois sortes de caractères. Chacun sait qu'elle se sert d'une infinité de figures de lettres inventées par le caprice ou par le goût. Il n'entre pas dans nos vues de nous en occuper; seulement nous di-

rons que tout caractère d'imprimerie est bon du moment qu'il est lu et compris par tout le monde, et qu'il doit être impitoyablement rejeté dans le cas contraire. A force d'avoir voulu, dans quelques ouvrages, enjoliver, quelques-uns disent enrichir la typographie, on est parvenu à nous donner des *majuscules* qui ne sont véritablement que des énigmes en lettres.

On entend par *majuscules*, *capitales* ou *grandes lettres*, des caractères d'une forme plus grande que ceux dont on se sert dans le courant du discours écrit. (Voir un peu plus haut le tableau que nous en donnons.)

On n'emploie point arbitrairement les *majuscules*.

Éviter de faire *majuscules* les lettres initiales dans le cas que nous allons établir, c'est, dit Girault-Duvivier, copiant Beauzéc, par un extrait de son *Encyclopédie méthodique*, une pratique contraire à un usage très-réfléchi de la nation, pratique qui tend à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, de laquelle dépend toujours la distinction précise des objets. Ajoutons que l'œil même est intéressé à la conservation des lettres *majuscules*; il s'égarerait, et se laisserait de l'uniformité d'une page où toutes les lettres seraient constamment égales. Les *Grandes Lettres*, répandues avec intelligence parmi les petites, sont des points de repos pour l'œil, auquel elles offrent en même temps le plaisir de la variété; ce sont, en outre, des avis muets sur des observations nécessaires; c'est une heureuse invention de l'art pour augmenter ou pour fixer la lumière, et alors leur usage est d'un très-grand prix. Les règles que nous allons donner à cet égard méritent de fixer l'attention de nos lecteurs.

Afin donc de répandre plus de clarté dans les discours écrits, en y introduisant des distinctions sensibles, l'orthographe exige que les lettres initiales de certains mots soient *majuscules* dans les cas suivants :

1° Le premier mot d'un discours quelconque, et de toute proposition nouvelle qui commence après un point ou un alinea, doit être distingué des autres par une lettre *initiale majuscule* : *Quel doit à désigné à la mer la borne immobile qu'elle doit respecter dans la suite des siècles? — De quelques superbes distinctions que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite.*

Il en est de même d'un discours direct que l'on cite, quoiqu'il soit précédé d'une ponctuation plus faible que le point, comme c'est l'ordinaire après l'annonce qu'on en fait :

Je ne suis pas de ceux qui disent : *Ce n'est rien, C'est une femme qui se noie.*

Je dis que c'est beaucoup ; et ce sexe vaut bien Que nous le regrettons, puisqu'il fait notre joie.

(LA FONTAINE, fable 58.)

L'*initiale majuscule* sert, dans ce cas, à distinguer les sens indépendants les uns des autres, et facilite, par conséquent, l'intelligence de ce qu'on lit.

Nous sommes tout à fait ici de l'avis de Girault-Duvivier ; mais souffrirons-nous, sans nous plaindre, que les éditeurs de l'*Académie* se soient permis de mépriser la ponctuation et d'abuser de l'emploi des *majuscules*, au point d'écrire au mot RELIGION : — *Les guerres de religion*, Les guerres occasionnées par la différence des religions, etc. Que signifie d'abord cette virgule ? Et cette *majuscule* après une virgule ? Tout le *Dictionnaire académique* est ainsi orthographié. Il fallait rédiger ainsi : *Guerres de religion* : Guerres occasionnées par la différence des religions, etc. Et puis que veut dire cet article *les* ? L'emploi de l'article est ici une faute de français : le *Dictionnaire de l'Académie* pêche ainsi contre la règle de l'article et contre l'orthographe des *majuscules* et de la ponctuation, dans la rédaction de tous ses mots.

2° Les *noms propres* d'ange, d'homme, de femme, de fausse divinité, d'animaux, de royaume, de province, de rivière, de montagne, de ville ou autres habitations, de constellation, de jour, de mois, de fleuve, de vaisseau, etc., etc., doivent avoir une *initiale majuscule*.

Le lendemain *Thisbé* sort et prévient *Pyrame*.

(LA FONTAINE, *les Filles de Minée*.)

Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la *Seine* à la *Saint-Jean* glacée,
Arnauld à *Charenton* devenir huguenot,
Saint-Sorlin janséniste, et *Saint-Pavin* bigot.

(BOILEAU, *Satire I*.)

Vénus, ainsi que *Mars*, demande la jeunesse.

(DELILLE, *Géorgiques*, liv. III.)

Le Formidable a mis à la voile.

Plutus, la *Fortune* et l'*Amour*
Sont trois aveugles-nés qui gouvernent le monde.

(VOLTAIRE, *Lettre à M^{me} du Deffand*, 1764.)

Le médecin *Tant-pis* allait voir un malade,
Que visitait aussi son confrère *Tant-mieux*.

(LA FONTAINE, *les Médecins*.)

La *Grèce* était en jeux pour le fils de *Sémèle*.

(Le même, *les Filles de Minée*.)

L'amour languit sans *Bacchus* et *Cérès*.

(DESHOULIÈRES.)

On doit aussi commencer par une *majuscule* tous les noms de peuples. Ainsi il faut écrire : les *Français*, les *Parisiens*, les *Lyonnais*; et ceux de sectes : les *Catholiques*, les *Protestants*; les *Juifs*, etc.

On met une *capitale* à tout nom commun dérivé d'un nom propre de pays, et qui désigne directement un homme ou une femme; écrivez donc

un Français, une Anglaise, c'est un Picard, elle est Normande. Mais écrivez sans majuscule : le français est une langue européenne; l'Académie française; le peuple anglais.

Certain renard gascon, d'autres disent normand.

(LA FONTAINE.)

NOTA. On doit regarder comme de vrais noms propres les mots : *Champs Élysées, Mer Rouge, Mer Méditerranée*; car c'est sous ces noms qu'on a généralement coutume de désigner ces lieux. Il faut donc les commencer par une majuscule. Il en faut aussi une au second mot *Élysées, Rouge, Méditerranée*, autrement on croirait que *Champs* et *Mer* forment seuls le nom propre. Par la même raison, il ne suffirait pas non plus de mettre une majuscule au second mot.

Toutefois, si tous ces mots étaient unis par un tiret, et que le second ne fût pas un nom propre, il ne faudrait pas de majuscule à ce second mot. Ainsi l'on écrira : *Port-royal, les Pays-bas*.

Les champs thessaliens, les monts italiens ne sont pas de vrais noms propres; ce sont des tournures poétiques pour dire : *la Thessalie, l'Italie*. (LEMARE, note 527, page 514 de son *Cours*, 4^e édition.)

Nous ne sommes pas de l'avis de Lemare pour l'orthographe de *Port-Royal* et de *Pays-Bas*; nous ne voyons aucune différence entre ces mots *Champs Élysées, Mer Rouge* et *Mer Méditerranée*. Nous pensons qu'on doit écrire avec les deux majuscules *Port-Royal* et *Pays-Bas*. Ces deux noms sont tout à fait de la même catégorie que *Mer Rouge*, etc.

L'emploi d'une lettre initiale majuscule est d'autant plus nécessaire dans tous ces cas, que les noms propres étant pour la plupart appellatifs dans leur origine, une initiale majuscule lève tout d'un coup l'incertitude qu'il pourrait y avoir entre le sens appellatif et le sens individuel. Cette utilité de distinguer les différents sens est le fondement des règles qui vont suivre.

3^o Le nom *Dieu*, quand il désigne individuellement l'Être-Suprême, doit avoir une initiale majuscule, parce qu'il rentre dans la classe d'un nom propre : *On doute de Dieu dans une pleine santé; et quand l'hydropisie est formée, on croit en Dieu. — La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse.* (BEAUZÉE, *Encyclopédie méthodique*.)

4^o Les noms de sciences, d'arts, de métiers, s'ils sont pris dans un sens individuel qui distingue la science, l'art, le métier, de toute autre science, de tout autre art, de tout autre métier, doivent prendre une initiale majuscule : *la Grammaire a des principes plus importants et plus solides qu'il ne paraît d'abord. — Les poètes disent que la Musique est un présent des dieux. — Il est honteux d'ignorer le fondement de l'Orthographe. — La Menuiserie emprunte le secours de la Géométrie et du*

Dessin pour fournir des embellissements à l'Architecture.

Mais lorsque ces noms sont présentés comme sujets d'une qualification déterminative, on les écrit sans initiale majuscule : *On a appliqué sans jugement la grammaire latine à toutes les langues, comme si chaque langue ne devait pas avoir sa grammaire propre. — Notre orthographe actuelle est loin de l'orthographe ancienne.* (BEAUZÉE.)

5^o On fait usage d'une lettre initiale majuscule pour indiquer au lecteur tout nom abstrait personnifié :

Les Vertus devraient être sœurs,
Ainsi que les Vices sont frères.

(LA FONTAINE, *les deux Chiens et l'Ane mort*, fable.)

Jadis trop caressé des mains de la Mollesse,
Le Plaisir s'endormit au sein de la Paresse.
(VOLTAIRE, *Discours sur la Modération*.)

Vouloir tromper le Ciel est folie à la Terre :
Le dédale des cœurs en ses détours n'enserme
Rien qui ne soit d'abord éclairé par les dieux.
(LA FONTAINE, *l'Oracle et l'Impie*.)

L'Allégorie habite un palais diaphane.
(LEMIERRE.)

La Mollesse oppressée
Dans sa bouche à ces mots sent sa langue glacée;
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.
(BOILEAU, *le Lutrin*, chant III.)

Qui ne court après la Fortune?
(LA FONTAINE, *l'Homme qui court après la Fortune*.)

Sur les ailes du Temps la Tristesse s'envole.
(Le même, *la Jeune Veuve*.)

Séigné, de qui les attraits
Servent aux Graces de modèle.
(Le même, *le Lion amoureux*.)

Si l'on peint les Graces nues, c'est pour montrer qu'elles n'empruntent rien de l'art, et qu'elles n'ont d'autres charmes que ceux de la nature. (LEMARE, page 514, et BOISTE, *Dictionnaire*.)

6^o Il faut donner des lettres majuscules pour initiales aux noms appellatifs des tribunaux, des compagnies, des corps, et à ceux qui sont déterminés par l'idée d'une profession ou d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile, lorsque ces noms sont employés sans complément déterminatif pour désigner individuellement leur objet : *On comptait autrefois douze Parlements en France. — L'Eglise est la colombe et le soutien de la vérité. — L'Académie a été établie pour connaître principalement de l'ornement, de l'embellissement et de l'augmentation de la langue française. — L'Apôtre fait une belle peinture de la charité. — Le Roi des rois est le souverain créateur du ciel et de la terre.*

Mais ces mêmes mots s'écrivent sans majuscule

initiale, s'ils sont présentés dans le discours sans application individuelle, ou si l'application est désignée par un complément déterminatif : *La fermeté des membres du parlement a souvent fait époque dans notre histoire.* — *Nous devons prier pour l'union des églises.* — *Ondoit de grandes lumières aux académies de l'Europe.* — *Un apôtre doit surtout prêcher d'exemple.* — *Le lion est le roi des animaux ; le phénix, le roi des oiseaux ; le basilic, le roi des serpents.* (BEAUZÉE, *Encyclopédie méthodique.*)

7° Les adjectifs *saint*, *grand*, doivent prendre une *initiale majuscule*, lorsqu'ils entrent dans la composition d'un nom propre, et en font partie : *Saint Pierre*, *Saint Paul*, *Sainte Madeleine*, *le Saint des Saints*, *les litanies des Saints*, *Henri le Grand*, *Saint Grégoire le Grand*, *le Saint Père*, *la Sainte Trinité*, *le Saint Esprit*, *la Sainte Bible.* (BOISTE.)

8° Quand on adresse la parole à une personne, ou à un être quelconque, le nom qui désigne cette personne ou cet être, fût-il appellatif, doit avoir une *initiale majuscule*, parce qu'il est déterminé individuellement par l'idée de la seconde personne : *Il n'y a plus qu'un seul prodige que j'annonce aujourd'hui au monde : ô Ciel ! ô Terre ! étonnez-vous à ce prodige nouveau !* (BOISTE.)

C'est par la même raison que l'on écrit avec une *initiale majuscule* les mots *Roi*, *Reine*, *Monseigneur*, *Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle*, *Messieurs*, *Mesdames*, en adressant la parole aux personnes.

Grand Roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire.

(BOILEAU.)

Cela arrive si souvent, qu'on a cru devoir écrire ces mots avec une *majuscule*, même hors le cas de l'apostrophe. On a senti depuis qu'il fallait donner à cet usage universel un principe également universel ; et l'on a imaginé que c'était une affaire de politesse, comme si l'orthographe devait peindre autre chose que la parole avec les accessoires relatifs aux différents sens. Cette politesse déplacée a suggéré ensuite aux imprimeurs d'écrire avec des *majuscules* les pronoms *il*, *elle*, quand ils se rapportent aux noms *Roi* ou *Majesté*. Ce sont des fautes contre les vrais principes ; car les pronoms se rapportant aux noms *Roi* ou *Majesté*, doivent toujours, et dans tous les cas, s'écrire avec une *initiale minuscule*, par cela seul que les pronoms *il*, *elle*, et en général les pronoms personnels, *je*, *me*, *moi*, *tu*, *te*, *soi*, *il*, *elle*, *lui*, *leur*, désignent trop clairement des individus déterminés, pour qu'on puisse s'y tromper. (BOISTE.)

Beauzée est même d'avis que l'on doit écrire avec une *initiale minuscule* : *monsieur*, *madame*, *sa majesté*, dans les phrases suivantes : *J'ai remis votre lettre à monsieur*, *à madame*, ou *à madame*

la duchesse de... — *Sa majesté*, etc., etc., *le nomma à cet emploi, dès qu'elle fut instruite de ses éminentes qualités* : mais comme l'usage est contraire, nous n'engagerons pas nos lecteurs à se ranger à l'avis de Beauzée. (Note de GIRAULT-DUVIVIER.)

Les noms de dignité et de qualité peuvent s'écrire sans *majuscule* quand ils sont employés dans un sens général ; ainsi écrivez *rois* et *empereurs* sans *majuscule* dans cette phrase : *La mort n'épargne ni les rois ni les empereurs.* On doit surtout les écrire sans *capitale*, lorsque ces mots sont employés comme adjectifs : *Il est roi*, *empereur.*

9° Quand un mot a plusieurs sens différents, il est assez convenable d'employer une *initiale majuscule* pour désigner le sens le plus important. Cette attention est propre à prévenir bien des équivoques, et à faciliter au lecteur l'intelligence de ce qu'il lit, en lui faisant apercevoir sur-le-champ dans quelle acception il doit prendre les mots dont il fait usage. Ainsi l'on écrira avec une *initiale majuscule* : *la Jeunesse*, pour désigner les Jeunes gens ; et *votre Grandeur*, en parlant à un grand d'Espagne, à un évêque ; mais on écrira avec une *minuscule* : *la jeunesse*, pour marquer le plus bel âge de la vie, et *la grandeur* de Dieu, pour désigner sa préexcellence.

On doit écrire le mot *grand* avec une *majuscule* dans cette phrase : *Les Grands seraient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvait des pauvres et des malheureux.* (MASSILLON) ; et avec une *minuscule* dans celle-ci : *Un grand homme excelle par un grand sens, par une vaste prévoyance, et par une haute capacité.*

Le mot *Justice* s'écrira par un grand *J*, lorsqu'il exprimera cette vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient : *La Justice est la première des vertus ; elle est due à tous les hommes sans distinction* ; ou bien encore lorsqu'on voudra parler des officiers ou magistrats qui rendent la *Justice* : *Éloignez cette idée qu'on a de la Justice, qu'elle doit toujours être effrayante, toujours armée ; elle lève quelquefois son bandeau pour jeter des regards de pitié sur les misérables.* Mais le mot *justice* s'écrira par un petit *j* lorsqu'il signifiera : *bon droit, raison* : *Il ne faut pas se faire justice à soi-même.*

On écrira le mot *Ciel* par un grand *C*, s'il signifie *Dieu* :

Le *Ciel* reçoit toujours nos vœux et notre encens ;

et par un petit *c*, dans toutes ses autres acceptions.

O Ciel ! s'écrira par un grand *C*, parce que cette exclamation est une sorte d'invocation à Dieu.

Père s'écrira par un petit *p* quand il signifiera celui qui a un ou plusieurs enfants : *Il n'y a qu'un bon gouvernement qui puisse encourager les pauvres à devenir pères* ; et par un grand *P*, quand ce sera

un titre d'honneur : Pères *conscrits*; Pères de l'Église.

La noblesse par un petit *n* désigne l'avantage d'être noble : *La vertu est la vraie noblesse de l'homme de bien.*

La Noblesse, par un grand *N*, désigne le corps des nobles : *La Noblesse de France s'est de tout temps distinguée par son attachement à la monarchie.*

Cette distinction doit même avoir lieu entre deux sens individuels d'un nom appellatif : *Il se rendit au sénat* (en parlant du lieu); *il fut blâmé par le Sénat* (en parlant du corps), quoique dans les deux cas il s'agisse uniquement du sénat.

10° On écrira avec une *initiale majuscule* tout nom devenu commun, de nom propre qu'il était originairement, pourvu qu'il soit pris pour désigner la qualité principale qui caractérise le nom propre; exemple :

Oh! combien de Césars deviendront Laridons!
(LA FONTAINE, fable 166, l'Éducation.)

J'ai lu, chez un conteur de fables,
Qu'un second Rodillard, l'Alexandre des chats,
L'Attila, le fléau des rats,

.....

Vrai Cerbère.

(Le même, fable 60, le Chat et le vieux Rat.)

Quand un Sully renaît, espère un Henri-quatre.
(VOLTAIRE, le Temps présent, tome 14 de ses Œuvres.)

Que de frelons vont pillant les abeilles!
Que de Pradous s'érigent en Corneilles!
Que de Gauchats semblent des Massillons!
Que de Le Daims succèdent aux Bignons!

(Le même, Étrennes aux Sots.)
(LEMARE, page 414.)

Mais il faut écrire : *deux carolus, un louis, dix ducats.*

11° Il convient également de distinguer le titre d'un livre, ou d'une pièce quelconque, par une *initiale majuscule*. Il en est de même, lorsqu'on le cite. On écrira donc :

Fable des deux Amis. — Fable des deux Pigeons.

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*.
(BOILEAU, Art poétique, chant III.)

Toujours sur sa toilette est la Sainte-Écriture,
Et le *Petit-Carême* est surtout sa lecture.
(VOLTAIRE, conte de Gertrude.)
(LEMARE, page 315.)

12° Les noms qui expriment le principal sujet du discours ou d'un ouvrage doivent être distingués des autres par une *grande lettre*.

C'est pour cela que nous écrivons toujours par un grand *G* le mot *Grammaire* dans notre livre.

13° En poésie, il est reçu, pour mieux assurer la distinction des vers, de mettre une *majuscule*

au commencement de chaque vers, grand ou petit; soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé :

Dans les sons de sa voix, ou propice ou funeste,
Les Celtes entendaient la volonté céleste;
Et, prêtant à la femme un pouvoir plus qu'humain,
Consacraient les objets qu'avait touchés sa main.
Un fanatisme aimable à leur âme enivrée
Disait: La femme est Dieu, puisqu'elle est adorée!
(LEGOUVÉ.)

On nous permettra de regarder cette orthographe des *majuscules* au commencement de chaque vers comme un des plus ridicules abus de l'usage. N'est-il pas en effet bizarre de voir des prépositions et des conjonctions avec des *majuscules*? Malgré cette opinion, que nous impose notre conscience, nous plaindriions le novateur qui se présenterait avec un livre de poésie dont les commencements de vers ne seraient point escortés de *majuscules*, tant est forte et presque inébranlable l'habitude invétérée d'un certain usage!

Liste des mots qu'on a coutume de représenter en abrégé par des CAPITALES.

A. P. A protester.	M ^{is} . Marquis.
A. S. P. Accepté sous profét.	M ^{ise} . Marquise.
A. S. P. C. Accepté sous pro-	MM. Messieurs.
têt pour à-compte. (Termes	M ^{me} . Madame.
de commerce.)	M st . Mauscrit.
Bar. Baron.	N Nord.
Bonne. Baronne.	N. B. Nota benè.
Cher. Chevalier.	N.-D. Notre-dame.
Cte. Comte.	N.-N.-E. Nord-nord-est.
Ctesse. Comtesse.	N.-N.-O. Nord-nord-ouest.
D. O. M. Abréviation latine de	Nt. Négociant.
ces mots : <i>Deo optimo</i>	N ^{te} . Négociante.
<i>maximo.</i>	N ^o . Numéro.
Dr. Docteur.	N.-O. Nord-ouest.
Dr-M ^o . Docteur-médecin.	N.-S. Notre-Seigneur.
E. Est.	N.-S. J.-C. Notre-Seigneur
J.-C. Jésus-Christ.	Jésus-Christ.
LL. AA. II. Leurs altesses im-	O. Ouest.
périales.	O ₁₀ . Pour cent.
LL. AA. RR. Leurs altesses	O.-N. Ouest-nord.
royales.	O.-S. Ouest-Sud.
LL. AA. SS. Leurs altesses sé-	P.-S. Post-scriptum.
rémissimes.	R. P. Révérend père.
LL. Ém. Leurs éminences.	S. Sud.
LL. Ex. Leurs excellences.	S. A. I. Son altesse impériale.
LL. HH. Leurs hautesesses.	S. A. R. Son altesse royale.
LL. MM. Leurs majestés.	S. A. S. Son altesse sérénis-
LL. MM. II. Leurs majestés	sime.
impériales.	S.-E. Sud-est.
LL. MM. RR. Leurs majestés	S. Em. Son Éminence.
royales.	S. Ex. Son Excellence.
M. ou M ^r . Monsieur.	S. G. Sa grandeur.
M. A. Maison assurée.	S. H. Sa hauteesse.
M. A. C. I. Maison assurée	S. M. Sa majesté.
contre l'incendie.	S. M. B. Sa majesté britanni-
M ^d . Marchand.	que.
M ^e . Marchande.	S. M. C. Sa majesté catholique
Melle. Mademoiselle.	S. M. I. Sa majesté impériale.
Mgr. Monseigneur.	S. M. R. Sa majesté royale.

S. M. S. Sa majesté suédoise. SS. PP. Les saints pères.
 S. M. T. C. Sa majesté très-chrétienne. S. P. Q. R. Abréviation latine de ces mots : *Senatus populusque romanus*.
 S. M. T. F. Sa majesté très-fidèle. S. S. Sa sainteté.
 S.-O. Sud-ouest. S.-S.-E. Sud-sud-est.
 S. P. Saint-Père. S.-S.-O. Sud-sud-ouest.

DES ABRÉVIATIONS.

Nous avons cru important de donner à la suite de ce tableau la manière orthographique seule permise, seule raisonnable, d'écrire les abréviations, ce qui, jusqu'à présent, comme nous le disions dans l'avertissement que nous avons mis en tête de la première édition de notre *Dictionnaire*, semble avoir été à tort abandonné au bon plaisir de chacun. Nous ne pensons pas qu'il en doive, qu'il en puisse être ainsi.

Il faut que tout le monde comprenne une abréviation, sans avoir besoin d'une explication particulière et purement conventionnelle.

Il y en a, par exemple, qui écrivent *singulier*, en abrégé, de ces deux manières : *s.* et *sing.* Cette dernière abréviation est la seule qui doit être admise, parce qu'elle rend toute équivoque impossible. En effet, *s.* seulement peut signifier *substantif* aussi bien que *singulier*. Pour qu'une abréviation soit reçue, il faut qu'elle présente rigoureusement et strictement toutes les lettres nécessaires pour empêcher qu'il n'y ait doute ou méprise sur l'interprétation du mot.

Liste des ABRÉVIATIONS les plus usuelles.

Abl. Ablatif.	Alt. Attique.
Abrév. Abréviation.	Augment. Augmentatif.
Abs. Absolu.	Auf. Auteur.
Acad. Académie.	Auxil. Auxiliaire.
Acc. Accusatif.	
Accid. Accidentel.	Barbar. Barbarisme.
Act. Actif.	Bass. Basement.
Adj. Adjectif.	Béot. Béotien.
Adject. Adjectivement.	Blas. Blason.
Administr. Administration.	Bot. Botanique.
Admir. Admiration.	
Adv. Adverbe.	C' pour ce.
Affirm. Affirmatif.	C.-à-d. C'est-à-dire.
Agric. Agriculture.	Can. Canon, ou canonique.
Agron. Agronomie.	Cap. Capitale.
Alch. Alchimie.	Cath. Catholique.
Algéb. Algèbre.	Celt. Celtique.
Amphib. Amphibologie.	Cent. Centime.
Anal. Analogie.	Charp. Charpenterie.
Anat. Anatomie.	Chas. Chasse.
Anc. Ancien.	Chim. Chimie.
Autér. Antérieur.	Chir. Chirurgie.
Anthol. Anthologie.	Chron. Chronologie.
Antiq. Antiquité.	Cie. Compagnie.
Aor. Aoriste.	Collect. Collectif.
Archéol. Archéologie.	Comm. Commerce.
Archit. Architecture.	Comp. Composé.
Arithm. Arithmétique.	Compar. Comparaison.
Art. Article.	Compl. Complément.
Aspir. Aspirée.	Cond. Conditionnel.
Astrol. Astrologie.	Conj. Conjonction.
Astron. Astronomie.	Conjug. Conjugaison.

Cons. Consonne.	Horl. Horlogerie.
Construc. Construction.	Hydraul. Hydraulique.
Contrac. Contraction.	
Par corrip. Par corruption.	Ichthyl. Ichthyologie.
Cout. Coutume.	Id. Idem.
	Imparf. Imparfait.
D' pour De.	Impér. Impératif.
Dat. Datif.	Impers. Impersonnel.
Déf. Défini.	Impl.c. Implicite.
Défect. Défectueux ou défectif.	Imprim. Imprimerie.
Démonst. Démonstration ou démonstratif.	Incid. Incident.
Dépon. Déponent.	Incompl. Incomplexe.
Dépt. Département.	Indécl. Indéclinable.
Déterm. Détermination.	Indéf. Indéfini.
Dial. Dialecte.	Indéterm. Indéterminé.
Dict. Dictionnaire.	Iudic. Indicatif.
Didact. Didactique.	Indir. Indirect.
Dimin. Diminutif.	Infinit. Infinitif.
Dir. Direct.	Interj. Interjection.
Dogm. Dogme.	Interrog. Interrogatif.
Dor. Dorien.	Inus. Inusité.
Dout. Douteux.	Invar. Invariable.
Dram. Dramatique.	Invers. Inversion.
	Ion. Ionien.
Eccl. Ecclésiaste ou ecclésiastique.	Iron. Ironique, ou ironiquement.
Écon. Économie.	Irrég. Irrégulier.
Edit. Édition ou éditeur.	Ital. Italien.
Ellip. Elliptique ou ellipse.	
Élis. Élision.	J' pour Je.
Encycl. Encyclopédie.	Jard. Jardinage.
Entom. Entomologie.	Judic. Judiciairement.
Éol. Éolien.	Jurispr. Jurisprudence.
Épith. Épithète.	
Etc. Et cætera.	L' pour Le ou La.
Étym. Étymologie.	Lap. Lapidaire.
Ex. Exemple.	Lat. Latin.
Exagér. Exagération.	Lett. Lettres.
Exclamat. Exclamation ou exclamatif.	Lexic. Lexicographe.
Explét. Explétif.	Lexiq. Lexique.
Explic. Explicatif.	Littér. Littérature.
Express. Expression.	Liturg. Liturgie.
Par extens. Par extension.	Loc. Locution.
	Log. Logique.
	M. à m. Mot à mot.
Fam. Familier, ou familièrement.	Maçon. Maçonnerie.
Fauconn. Fauconnerie.	M ^e . Maître.
Fém. Féminin.	Man. Manège.
Féod. Féodalité.	Manuf. Manufacture.
Fig. ou au fig. Au figuré.	Mar. Marine.
Figur. Figurement.	Marit. Maritime.
Fortif. Fortification.	Marot. Marotique.
Fr. Franc (monnaie).	Mas. Masculin.
Franç. Français.	Math. Mathématiques.
Fréq. Fréquentatif.	Mécan. Mécanique.
Fut. Futur.	Médec. Médecine.
	Menus. Menuiserie.
Gall. Gallicisme.	Mérid. Méridional.
Gén. Génitif.	Métaphys. Métaphysique.
Général. Généralogie.	Milit. Militaire.
Genr. Genre.	Minér. Minéralogie.
Géog. Géographie.	Moder. Moderne.
Géom. Géométrie.	Monn. Monnaies.
Gér. Gérondif.	Moy. Moyen.
Gloss. Glossaire.	Mus. Musique.
Gramm. Grammaire.	Myth. Mythologie.
Grav. Gravure.	
	Nat. Naturaliste, ou naturel.
Hébr. Hébreu.	Négat. Négative.
Hist. Histoire.	Néol. Néologie.
Hom. Homonyme.	Neut. Neutre.
	Neutral. Neutralement.

Nom. Nominatif.	Rac. Racine.
Nomb. Nombre.	Rar. Rarement.
Nouv. Nouveau.	Récipr. Réciproque.
Num. Numéral.	Réfl. Réfléchi.
Numism. Numismatique.	Rég. Régime.
	Régl. Régulier.
Omn. gen. <i>Omnis generis</i> , de tout genre.	<i>Reip. Reipublicæ.</i> (lat.)
Oppos. Par opposition.	Relat. Relatif.
Opt. Optique.	<i>Remp. Rempublicam.</i> (lat.)
Optat. Optatif.	<i>Rep. Republicâ.</i> (lat.)
Ordin. Ordinal.	Rhét. Rhétorique.
Ornith. Ornithologie.	Riv. Rivière.
	Rom. Romain.
	Roy. Royaume.
Pal. Terme de palais.	
Parf. Parfait.	S' pour Se ou Si.
Part. Participe.	Satir. Satirique.
Partic. Particule.	Sav. Savant.
Pass. Passé.	Sculpt. Sculpture.
Patron. Patronymique.	Septent. Septentrional.
Pd. Pied.	Signif. Signifie.
Pe. Pouce.	Soléc. Solécisme.
Peint. Peinture.	Sous-ent. Sous-entendu.
Pers. Personne, ou personnel.	St. Saint.
Perspect. Perspective.	Subj. Subjonctif.
Prosp. Prospectus.	Subst. Substantif.
Pharm. Pharmacie.	Substantiv. Substantivement.
Phén. Phénicien.	Suj. Sujet.
Phil. Philosophie.	Superl. Superlatif.
Phryg. Phrygien.	Syn. Synonyme.
Phys. Physique.	Synop. Synoptique.
Pléon. Pléonasme.	Sync. Syncope.
Plur. Pluriel.	Synt. Syntaxe.
Plus-que-parf. Plus-que-parfa	Syr. Syriaque.
Poét. Poétique, ou poétique-ment.	T. Terme.
Pol. Politique.	Théol. Théologie.
Pop. Populaire, ou populaire-ment.	Trad. Traducteur ou traduction.
Poss. Possessif.	Triv. Trivial.
Posit. Positif.	
Prat. Pratique.	Unipers. Unipersonnel.
Préc. Précédent.	
Prép. Préposition.	V. Verbe.
Prés. Présent.	Vén. Vénérie.
Prét. Prétérît.	Vétér. Vétérinaire.
Prim. Primitivement.	Vic. Vieux.
Princ. Principale.	Vil. Ville.
Priv. Privatif.	Voc. Vocatif.
Procéd. Procédure.	Vocab. Vocabulaire.
Pron. Pronom ou pronominal.	Voy. Voyez.
Prononc. Prononcez.	Vulg. Vulgairement.
Prop. Proposition.	
Pros. Prosodie.	Zool. Zoologie.
Prov. Proverbe, proverbiale-ment.	1 ^{re} pers. Première personne.
Psychol. Psychologie.	2 ^e pers. Deuxième personne.
	3 ^e pers. Troisième personne.

R. Réponse.

Il ne nous reste qu'un mot à dire sur l'emploi des lettres, et nous n'aurons plus à nous en occuper.

Les Romains se servaient de *capitales* pour chiffres. I, V, X, L, C, D, M, étaient les sept éléments de leur numération écrite, et ces lettres correspondaient aux chiffres arabes 1, 5, 10, 50, 100, 500, 1000. Ces sept caractères leur suffisaient presque pour représenter tous leurs nombres. Nous disons qu'ils leur *suffisaient presque*, car au-delà de *mille*, ils modifiaient ces mêmes lettres d'une certaine

façon; ainsi ils ajoutaient une barre au-dessus du C; et cette barre lui donnait la valeur de *cent mille*: ils le retournaient quelquefois; ainsi *CMC* équivalaient à *dix mille*. Nous ne nous servons plus guère de ces sortes de chiffres au-dessus de *mille*; il est donc presque inutile de les connaître, du moins pour la généralité de nos lecteurs; mais ce qui leur importe de savoir, c'est l'usage de cette numération jusqu'à *mille*. Quoique un peu surannée, l'imprimerie l'a cependant conservée dans le chiffre des chapitres. Au reste, rien n'est plus facile à apprendre. Nous allons représenter ces lettres en mettant au-dessous leur valeur en chiffres arabes, de cette manière :

I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X,
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10,

XX, XXX, XL, L, LX, LXX, LXXX, XC, C,
20, 50, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100,

D, M, etc.

500, 1000, etc.

La valeur des lettres numériques réunies varie selon la place qu'elles occupent, puisque, comme on le voit dans cette table, le nombre de moindre valeur, placé avant un nombre plus fort, s'en retranche, et par conséquent en diminue d'autant la valeur; et quand le moindre nombre est placé après le plus fort, il y ajoute sa valeur. Par exemple: IV égale 5 moins I, c'est-à-dire 4; et VI égale 5 plus I, c'est-à-dire 6; IX égale 10 moins I, c'est-à-dire 9; et XI égale 10 plus 1, c'est-à-dire 11; XL égale 50 moins 10, c'est-à-dire 40; et LX égale 50 plus 10, c'est-à-dire 60; XC égale 100 moins 10, c'est-à-dire 90; et CX égale 100 plus 10, c'est-à-dire 110.

Anciennement, il y avait quelque différence dans la figure. Pour exprimer 1000, on mettait deux *CD*, et au milieu un I, en cette forme: *CIꝰ*; pour 500, un I suivi d'un C retourné: *Iꝰ*.

Avant l'introduction des chiffres arabes, les Français représentaient aussi les nombres par les mêmes lettres, et de la même manière que les Romains, avec cette seule différence, qu'au lieu de lettres capitales, nos ancêtres se servaient de lettres minuscules, qu'ils appelaient néanmoins chiffres romains; et comme ils écrivaient *six-vingts* pour 120, *sept-vingts* pour 140, *huit-vingts* pour 160, *quinze-vingts* pour 500, ils écrivaient *vix* au lieu de *cxx*; *vii* au lieu de *cxl*; *viii* au lieu de *clx*; *xv* au lieu de *ccc*; mais cette connaissance n'est nécessaire qu'à ceux qui auraient besoin de recourir à d'anciens registres ou comptes.

Nous terminerons ce que nous avons à dire sur cette matière par une curieuse remarque de Lemaire sur les chiffres.

Il y en a de deux sortes, dit-il, les chiffres arabes et les chiffres romains.*

Les premiers ont dix éléments : 1, 2, 5, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0. Nous ne savons pourquoi, ordinairement dans les imprimeries, il ne s'en trouve point avec l'œil de capitales ou de petites capitales, ce qui fait que ces chiffres figurent assez mal dans les titres.

Les éléments des chiffres romains sont des lettres capitales : I, V, X, L, C, D, M, qui signifient 1, 5, 10, 50, 100, 500, 1000.

Cette dernière numération est si pénible, si embarrassée, si éloignée de la perfection de celle des Arabes, qui est devenue la nôtre, qu'il faut la laisser tout entière aux antiquaires, aux *Trissotins* déterreurs de médailles et faiseurs d'inscriptions.

Comment se peut-il faire que Pierre Didot, qui a réformé tant d'abus typographiques, se serve de chiffres romains, et de la manière la plus évidemment abusive? C'est ainsi qu'il numérote les *Maximes de La Rochefoucauld* :

XLIX.

On n'est jamais si heureux ni si malheureux qu'on se l'imagine.

CCXCIV.

Il est impossible d'aimer une seconde fois ce qu'on a véritablement cessé d'aimer.

CCCCXLIX.

La plupart des amis dégoûtent de l'amitié, et la plupart des dévots dégoûtent de la dévotion.

CCCCXCVIII.

L'envie d'être plaint, etc.

Nous avons pris notre temps, et nous avons calculé que ces chiffres en lettres signifient 49, 294, 449, 498.

A moins de refondre toute cette édition, nous ne voyons de remède à un mal aussi grave que d'ajouter un baryème qui nous évalue les 537 chiffres des *Maximes*; car, en conscience, Didot ne peut obliger le public à faire sans cesse des additions et des soustractions qui occuperaient six fois plus de temps que la lecture de l'ouvrage. Encore faudrait-il que chacun fût susceptible de les faire. (*Cours théorique et pratique de langue française*, page 510, édition de 1807.)

DES SIGNES ORTHOGRAPHIQUES.

Il ne suffit pas d'écrire chaque mot avec les caractères qui lui conviennent pour croire que l'on sait l'orthographe; il faut connaître les signes particuliers qui doivent accompagner ces caractères; et ils sont en grand nombre. Dans presque toutes les langues on emploie des signes orthographiques. Ces signes sont, pour ainsi dire, comme autant de

lettres qui pourraient être ajoutées à l'alphabet, puisque quelques-uns de ces signes, comme les accents et la cédille, changent le son de la lettre sur laquelle ou sous laquelle ils se trouvent placés.

Ce que nous nommons *signes orthographiques*, le savant Maugard les appelle *caractères prosodiques*, parce que, dit-il, ils indiquent en effet des choses qui appartiennent à l'objet de la *prosodie*; les autres peuvent, du moins par extension, être appelés de même, parce qu'ils servent à diriger la prononciation des mots écrits, quoique ce soit à d'autres égards que ceux qu'envisage la *prosodie*.

Il y a : 1° des *caractères prosodiques d'expression* ou de *simple prononciation*; 2° des *caractères prosodiques d'accent*; 3° des *caractères prosodiques de quantité*.

Les caractères de simple prononciation sont : la cédille, l'apostrophe, le *trait-d'union* et le *tréma*.

DE LA CÉDILLE.

La cédille est une espèce de petit c retourné que l'on met sous le c, lorsque, par la raison de l'étymologie, on conserve le c devant un a, un o ou un u, et que cependant le c ne doit point prendre la prononciation gutturale qu'il a coutume d'avoir devant les trois lettres : a, o, u. Ainsi, de *glace*, *glacer*, on écrit *glaçant*, *glaçon*; de *menacer*, *menaçant*; de *France*, *français*; de *recevoir*, *reçu*, etc. Dans ces occasions la cédille marque que le c doit avoir la même prononciation douce qu'il a dans le mot primitif. Cette pratique est bonne, dit Boivin-villiers, parce que le dérivé ne perd pas la lettre caractéristique, et qu'il conserve, au contraire, la marque de son origine. *Façade* et *glaçon*, par exemple, venant de *face* et de *glace*, il est naturel de les écrire avec un c plutôt qu'avec un s. *Français* vient de *France*; *nous effaçons*, *tu reçus*, *il prononça*, viennent de *effacer*, *recevoir*, *prononcer*. Dans ces trois derniers mots, la cédille remplace un e muet qu'on a supprimé, car on écrivait autrefois *nous effaceons*, *tu receus*, *il prononcea*, comme on écrit encore *gageure*, *il mangea*, etc., afin d'adoucir le son du g dans ces mots.

Nous pensons inutile d'avertir, avec ce Grammairien, que c'est une faute de mettre une cédille sous le c qui précède la voyelle e ou i, puisque le c ne peut avoir le son dur que devant a, o, u.

Du Marsais croit que ce terme cédille vient de l'espagnol *cedilla*, qui signifie petit c; car les Espagnols ont aussi, comme nous, le c sans cédille, lequel dans ce cas a un son dur devant a, o, u; et quand ils veulent donner le son doux au c qui précède l'une de ces trois lettres, ils y souscrivent la cédille. C'est ce qu'ils appellent *C con cedilla*, c'est-à-dire, *C avec cédille*.

DE L'APOSTROPHE ORTHOGRAPHIQUE.

L'*apostrophe orthographique*, en grec, en latin et en français, ainsi que dans d'autres langues, marque le retranchement ou l'élosion d'une voyelle ou d'une consonne.

Les poètes latins marquaient souvent ce retranchement, qui avait lieu, soit à la fin, soit au commencement d'un mot, par une *apostrophe* (1), pour la facilité de la prononciation.

L'*apostrophe* est une *petite virgule* (') que l'on met au-dessus de la place qu'occuperait la lettre retranchée, s'il n'y avait point d'*apostrophe*.

Ainsi, quand les Latins supprimaient l'*e* de la particule interrogative *ne*, jointe à un mot terminé par une consonne, il fallait nécessairement qu'ils retranchassent aussi cette consonne pour adoucir la prononciation. Ils écrivaient donc *viden', tacen', dicin', pergin', audin', scin', ain', potin', satin'* ? et quantité d'autres expressions semblables, pour : *videsne, tacesne, dicisne, pergisne, audisne, scisne, aisne, potisne, satisne* ?

Ils supprimaient encore la lettre *s* à la fin des mots terminés en *es*, en *is* et en *us*, devant ceux qui commencent par une consonne, soit pour conserver brève une syllabe qui serait devenue longue par position, soit encore pour adoucir la prononciation. On trouve donc *pugnavimū', omnibū', vivū', doctū', dignū', longiū'*, pour *pugnavimus, omnibus, vivus, doctus, dignus, longius*, etc.

Ainsi ceux qui ont défini l'*apostrophe, signum rejectæ vocalis* (le signe d'une voyelle retranchée), n'en ont pas donné une définition exacte, puisque c'est le signe du retranchement, non-seulement d'une voyelle, mais encore d'une consonne, comme on vient de le voir, et quelquefois de deux lettres, comme dans *accipiendū'st, herū'st, profectū'st, tempū'st*, etc., pour *accipiendum est, herus est, profectus est, tempus est*, etc.

En français, l'*apostrophe* est le signe d'une voyelle retranchée, parce qu'on ne retranche aucune consonne. L'usage veut qu'on écrive : *grand-chambre, grand'chère, grand'chose, grand'croix, grand'faim, grand'fête, grand'mère, grand'messe, grand'peine, grand'peur, grand'pitié, grand'rue, grand'salle, grand'soif, grand'tante*, etc. Mais nous serons de l'avis de Boivinilliers, qui pense qu'il serait bien plus convenable de dire et d'écrire : *voici la grande chambre ; j'ai fait grande chère* (ou *bonne chère*) ; *il a fait une grande chose ; j'avais grande faim ; j'ai grande peine à vous croire ; j'ai eu une grande peur ; il me fait grande pitié ; prenez la grande rue ;*

venez dans la grande salle ; nous avons grande soif. Les mots *grand'croix, grand'fête, grand'mère, grand'messe* et *grand'tante* demeurent invariables, parce qu'il ne s'agit pas d'exprimer réellement la grandeur de ces cinq substantifs. On dit aussi, d'une manière absolue : *voilà grand'chose ! il n'a pas eu grand'chose* (1).

La suppression des voyelles à la fin des mots est plus ordinaire quand le mot qui suit commence par une voyelle.

L'*e* muet est la seule voyelle qui s'élide toujours devant une autre voyelle dans la prononciation ; mais, dans l'écriture, on ne le retranche et l'on ne marque ce retranchement par l'*apostrophe*, que dans les monosyllabes : *je, me, te, se, ce, le, de, ne, que* ; dans *puisque, lorsque* et *jusque*, après avoir déjà retranché la lettre *s* de ce dernier mot. L'*e* final de *jusque* s'élide devant la préposition à, et devant l'adverbe *ici*. *J'irai jusqu'à Lyon ; leurs cris s'élevaient jusqu'au ciel ; cet arbre s'élève jusqu'aux nues*. Mais il est permis de dire, surtout en vers : *jusques au ciel, jusques au temple*, etc.

On fait aussi quelquefois ce retranchement, et on le marque par l'*apostrophe*, dans *quoique, quelque, entre, presque* et *contre*. Ailleurs on écrit l'*e* muet quoiqu'on ne le prononce pas. Ainsi l'on écrit *une armée en bataille*, et l'on prononce *un armé en bataille*.

L'*a* ne doit être supprimé que dans l'article et

(1) C'est d'abord par négligence que nos bons aïeux ont prononcé *grand'chère, grand'peur, grand'faim*, etc. Ils ont voulu ensuite que l'orthographe de ces mots fût d'accord avec la prononciation, et ils ont écrit *grand'chère, grand'peur, grand'faim*, etc.

Quand trois filles passant, l'une dit : C'est *grand'honte* Que, etc.

(LA FONTAINE.)

quoiqu'il s'agit cependant d'exprimer la grandeur de la chère, de la peur, de la faim, de la honte, et que les lois de la concordance exigent grand'chère, comme bonne chère ; grande peur, comme peur cruelle ; grande faim, comme faim dévorante ; grande honte, comme fausse honte. Mais, quand ils joignaient l'article à ces divers substantifs, ils ne manquaient pas de faire accorder l'adjectif par avec chacun d'eux ; or ils disaient : *j'ai fait une bonne chère ; j'ai eu une très-grande peur ; je suis tourmenté de la plus grande faim, de la plus grande soif ; nous avons demain une grande fête ; ils ont fait là une grande chose ; j'ai eu une grande peine à vous contraindre*, etc. Il s'ensuit que, si l'on ne veut pas tomber dans l'arbitraire, on doit écrire et prononcer : *j'ai fait grande chère ; n'avez-vous pas grand'honte ? J'ai toujours suivi la grande route ; il a une grande démangeaison de parler ; je me logerai dans la grande chambre ; il a choisi la grande salle de la grande maison ; quelle grande peur nous avons eue ! j'ai grande faim aujourd'hui ; quelle grande faute j'ai commise ! Il ne faut excepter de celle règle que les mots chose, croix, fête, mère, messe et tante, parce que quand on dit : *je n'ai pas grand'chose, on ne veut pas énoncer que la chose soit grande ou petite ; et quand on dit : c'est une grand'croix ; c'est demain grand'fête ; ma grand'mère est venue ; allons à la grand'messe ; ma grand'tante vient de mourir*, on ne veut pas exprimer la grandeur de la croix, de la fête, de la mère, de la messe de la tante.*

(Note de BOINVILLIERS.)

(1) Maugard a tort de faire *apostrophe* du masculin. Il donne pour raison le mot latin *apostrophus*, d'où il vient. Sans doute il est masculin en latin ; mais il vient aussi du grec *αποστροφή*, qui est bien du féminin. L'Académie, d'ailleurs, et tous les lexicographes, font ce mot du féminin.

dans le pronom *la* ; comme l'âme pour la âme ; je l'entends pour je la entends. Les pronoms personnels *le*, *la*, et l'adverbe *là* ne souffrent pas d'éliision lorsqu'ils sont placés après un verbe. *Ameuez-le ici ; conduisez-la en ces lieux ; ira-t-il là avec vous ?*

Le, *la*, *de*, *que*, ne s'élide pas non plus devant *onze*, *onzième*, *oui*, *huit*, *huitième*, *huitaine* ; *le onze du mois* ; *la onzième heure du jour* ; *de onze enfants*, *il en est mort neuf* ; *de vingt*, *il n'en reste plus que onze* ; *le oui et le non* ; *le huit du mois* ; *il est le huitième* ; *j'attendrai la huitaine*.

L'*i* ne se perd que dans la conjonction *si* devant *il* et *ils* : *s'il vient*, *s'ils viennent* ; mais on dit *si elle vient*, *si elles viennent*.

L'*u* ne s'élide point : *il m'a paru étonné*.

Il n'en reste plus qu'à faire connaître les cas dans lesquels il faut retrancher l'*e*, et faire usage de l'apostrophe dans *quoique*, *quelque*, *entre*, *presque* et *contre*.

L'*e* final de *quoique* s'élide seulement devant *il*, *elle*, et devant *un*, *une*, employé comme adjectif prépositif ; hors de ce cas, on ne retranche pas l'*e* devant *un*, non plus que devant les autres mots qui commencent par une voyelle. *Le maître de la maison me paraît être un homme généreux*, *quoique un peu fier*. (VOLTAIRE.)

On retranche l'*e* final de *quelque* devant *un*, *autre*, *il*, *elle*, comme *quelqu'un*, *quelqu'une*, *quel qu'il soit*, *quelle qu'elle soit*. Devant tout autre mot il ne se retranche point : *quelque auteur a avancé cette absurdité*.

J'avais de *quelque espoir* une faible étincelle.

(MÉROPE, acte II, sc. 2.)

On retranche l'*e* du mot *entre*, lorsqu'il sert à composer un autre mot qui commence par une voyelle, comme *entr'acte* (1), *s'entr'aider*, etc. Hors ce cas, il faut l'*e*. *Les véritables sages vivent entre eux retirés et tranquilles*. L'*e* final de *presque* ne s'élide que dans *presqu'île* ; hors de là on l'écrit sans élision : *un ouvrage presque achevé* ; *un habit presque usé*.

On ne doit pas, en écrivant, élider l'*e* muet de la préposition *contre* ; ainsi on écrit sans élision : *contre-allée*, *contre-amiral*, *contre-enquête*, *contre-hermine*, *contre-ordre*, etc.

Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville ;

Et *contre eux* la campagne est mon unique asile,

(BOILEAU, *Épître VI*.)

Cependant nous trouvons dans Voltaire : *Ce ne sont point des édits, ce sont des contr'édits dont on se moquait à Constantinople*. Mais nous ne voyons pas pourquoi on ferait une exception pour ce mot ; n'écrit-on pas *contre-épreuve* ?

Malgré l'autorité des bons écrivains, plusieurs imprimeurs retranchent mal à propos l'*e* de *contre* et d'*entre* devant les voyelles, et quelques Grammairiens ont converti cet abus en principe.

On trouve même dans des livres : *viendra-t-il ? dira-t-il* : mais ce n'est pas le cas de l'apostrophe ; il n'y a point là de lettre retranchée ; le *t*, en ces occasions, n'est qu'une lettre euphonique, qui sert à empêcher le hâillement produit par la rencontre de deux voyelles ; c'est un *trait-d'union* qu'il faut à la place ; on doit écrire *viendra-t-il ? dira-t-il ?* Par un abus tout contraire, on imprime *va-t'en* au lieu de *va-t'en* ; il y a là un *e* retranché, car *t* est pour *te*.

Moi et *toi*, placés après un impératif, s'élide devant *en*, jamais devant *y* : *donnez-m'en*, *va-t'en*. Quoiqu'on écrive : *si un homme se présente*, *si elle vient*, etc., il ne faut pas écrire : *si on travaille courageusement*, mais *si l'on travaille courageusement*.

DU TRAIT-D'UNION.

Nous adoptons ce mot, plutôt que celui de *tiret*, parce que l'Académie paraît avoir voulu ici trancher la question en avertissant, à l'article *tiret*, que dans le sens de *petit trait horizontal qu'on fait au bout de la ligne, quand un mot n'est pas fini, ou dont on se sert pour joindre certains mots, qui proprement sont censés n'en faire qu'un*, les Grammairiens disent plus souvent *trait-d'union*, et les imprimeurs *division*. Ainsi voilà trois mots ayant trois sens bien distincts et bien différents, qui cependant expriment une même chose d'après l'Académie, qui aurait dû nous en démontrer la nécessité. Expliquons-nous donc cela à nous-mêmes, et cherchons le mot *trait-d'union*. Introuvable ! il n'existe pas dans l'Académie. Recourons à l'article *trait*. *Trait-d'union* : Voyez TIRET. Revenons à *tiret*, et supposons qu'il a la même définition. Nos yeux retombent naturellement sur le mot *division*, notre unique espérance, et nous lisons : « *Division*, en termes d'Imprimerie (1), est synonyme de *tiret*, parce que le *tiret* sert à marquer, à la fin des lignes, qu'un mot est divisé. » Mais, messieurs de l'Académie, voilà une définition bien différente de celle du *tiret* ou *trait-d'union*. Il nous semble même que ce sont deux choses bien distinctes. Il peut arriver, il est vrai, que le *trait* de *division* des imprimeurs soit en même temps le *trait-d'union* des Grammairiens. Il peut tout naturellement arriver que le mot *faites-moi*, par exemple, soit coupé en deux parties, dont l'une finira la ligne supérieure, et l'autre commencera la ligne inférieure ainsi : . . faites-

(1) Ce mot devrait s'écrire *entr'actes*, car il signifie l'interval qui s'écoule entre deux actes d'une pièce de théâtre.

(1) Pourquoi un *T* majuscule à *imprimerie* ?

moi. Il est certain que le *tiret* du mot *faites-moi*, exigeant un *trait-d'union*, même dans le corps de la ligne, sera tout à la fois et *trait-d'union* et *trait de division*; mais, si c'est un mot comme *habitation*, dans lequel il n'entre point de *tiret*, qui soit coupé par la moitié, ainsi : *habitation* : le Grammairien et l'imprimeur l'appelleront-ils *trait-d'union*? Pas plus le Grammairien que l'imprimeur. Ce n'est donc pas seulement un terme d'imprimerie, comme vous l'annoncez, c'est un terme que l'on doit définir *trait* ou *tiret*, nous n'y tenons pas : *d'union*, quand il sert à lier ensemble deux mots; de *séparation* ou de *division*, lorsqu'une abondance des lettres d'une ligne empêche de donner le dernier mot entier dans cette ligne. C'est dans cette intention que, prévoyant la confusion de ces deux choses, néanmoins si diverses, Girault-Duvivier et quelques autres avant lui, ont adopté un double *trait* dans les mots qu'on partage à la fin des lignes, au lieu du *trait* simple qu'on y emploie ordinairement. Au moyen de ce signe, il prétendait empêcher qu'on ne confondît le *trait* simple avec ce qu'on appelle le *trait-d'union* ou de *division*. Nous ferons observer que Girault-Duvivier confond, comme l'*Académie*, le *trait-d'union* et le *trait de division*. Nous ne savons plus maintenant ce qu'il entend par *trait simple*; nous avons conçu qu'il comprenait sous cette dénomination le *trait de division* en usage dans l'imprimerie; nous disons en usage dans l'imprimerie, car aujourd'hui il n'est plus permis dans l'écriture, même dans un écrit épistolaire, de se servir du *trait de séparation*; il faut que l'œil mesure la portée de la ligne pour ne pas couper un mot. Cela n'est plus reçu; on supporte plutôt un *blanc* de l'étendue d'un mot ordinaire; telle est la règle du bon usage. Ce n'est pas que nous voulions dire que ce soit absolument une faute de ne pas se conformer à cette règle, mais c'est un manquement dont ne se rendra pas coupable une personne de bon goût.

Revenons à l'innovation de Girault-Duvivier. Le moyen peut paraître spécieux à quelques-uns; mais nous avouons que ce Grammairien s'est trompé, ou que nous ne l'avons pas compris. Citons ses propres paroles : « Il est question d'im-

primer cette phrase : *quelles gens sont-ce-là?* et *sont-ce* finit la ligne. Que fera l'imprimeur avec l'ancienne méthode? il mettra *sont-ce-*, mais on ne saura si ce *trait* après *ce* est un *trait-d'union* ou un *trait simple*; lorsque avec ma méthode (il écrit *mé-thode*, parce que *mé* finit une ligne, et *thode* commence la ligne suivante); lorsqu'avec ma méthode, voyant que j'ai fait usage

- » d'un seul *trait*, on saura tout de suite que c'est
- » le *trait-d'union* que j'ai voulu employer; ainsi je
- » garantis mon lecteur d'une faute grave, car
- » c'est en commettre une que d'omettre le *trait-*

- » *d'union* quand il est exigé, ou de s'en servir
- » quand il ne l'est pas. »

Non, monsieur Girault-Duvivier, vous ne garantissez pas votre lecteur d'une faute grave; car si c'est, en effet, en commettre une, et cela est très-vrai, que d'omettre le *trait-d'union* quand il est exigé, ou de s'en servir quand il ne l'est pas, nous vous dirons que le double *trait*, que vous proposez, ne pourrait et ne saurait être utilement employé que dans le cas où un *trait-d'union* serait nécessaire au mot qui termine une ligne et qui en commence une autre. Nous concevions que le mot *faites-moi*, que nous avons cité plus haut, terminant une ligne par *faites*, et commençant la suivante par *moi*, fût armé d'un double *trait*, pour avertir le lecteur qu'il entre, non-seulement un *trait-d'union*, mais encore un *trait de division*, dans cette séparation du mot; mais nous n'en sentons pas trop la nécessité, par la raison que c'est une difficulté de plus à mettre au rang de nos trop innombrables difficultés. Les savants, d'ailleurs, n'ignorent pas cela; et il est inutile de refroidir le zèle de ceux qui veulent s'instruire en les accablant d'explications que nous réputons presque inutiles. Quant à la manière d'écrire votre mot *méthode* ainsi : *méthode*, finissant une ligne et en commençant une autre, nous nous voyons contraints de déclarer que c'est une faute grossière, grammaticalement et typographiquement parlant, car il n'entre pas de *trait-d'union* dans la composition de ce mot; et lorsque ce mot est coupé, il est évident que cette coupure ne peut être marquée que par un *trait* unique, qui est celui de *division*.

Nous aurions voulu ne pas entrer dans cette discussion, mais les éditeurs de la dernière édition de l'*Académie* et Girault-Duvivier nous y ont amenés forcément.

Voyons maintenant ce que les autres Grammairiens disent sur ce signe orthographique.

Maugard l'appelle *tiret*, *division* et *trait-d'union* tout à la fois, en avertissant néanmoins que les deux dénominations de *division* et *d'union* sont contradictoires, et cependant toutes deux fondées. Et voici textuellement les explications qu'il donne à ce sujet; elles rentrent tout-à-fait dans les nôtres.

Quand un mot commence à la fin d'une ligne, et qu'il finit au commencement de la ligne suivante, ce mot est réellement divisé, et le *tiret* (nous préférons, nous, le mot *trait* parce que le *tiret* est tout autre chose, comme nous le démontrerons par la suite); et le *tiret* qu'on met au bout de la ligne a été regardé par les imprimeurs comme le signe de cette *division*; les Grammairiens le regardent comme le signe de l'*union* des deux parties du mot séparées par le fait. Le *trait-d'union* comme le *trait de séparation*, ou de *division*, ce qui est la même chose, est un petit *trait* horizontal que l'on figure ainsi (-). C'est le

tiret orthographique de la plus petite dimension ; car nous en avons un plus grand, et qui n'a point le même usage. Il s'appelle *trait-d'union* lorsqu'il sert à lier deux mots ensemble, et *trait de séparation* lorsqu'il coupe un mot.

Le *trait-d'union* sert donc à unir deux mots, de manière qu'ils n'en font, pour ainsi dire, plus qu'un, et alors il n'est plus permis de les séparer dans le discours.

Quels sont les usages de ce caractère orthographique ? Les voici.

I. Lorsqu'il n'y a de place à la fin d'une ligne que pour une partie du mot qui va suivre, on place au bout de cette ligne la partie qui peut y entrer, et l'on ajoute le *trait* pour avertir de chercher le reste du mot au commencement de la ligne suivante. Ceci demande quelques observations.

1° Il ne faut pas mettre une lettre unique d'un mot à la fin de la ligne pour porter le reste à la ligne suivante, comme *a-liment*, *é-tourderie*, *o-raison*, *u-niversel*. Il est contraire à l'unité du mot de le diviser ainsi : et le *trait* sert à rétablir cette unité. Quand il ne reste donc à la fin d'une ligne que la place d'une lettre, il vaut mieux espacer davantage les mots précédents, et rejeter la lettre initiale à l'autre ligne où l'on aura le mot entier.

2° Il faut bien se garder de diviser les lettres d'une même syllabe, comme *ca-use*, *ind-igne*, *atmos-phère*, *dest-ruction* ; on doit diviser ainsi ces mots par syllabe entière : *cau-se*, *indi-gne*, *atmosphère*, *destruc-tion*. Chaque syllabe se prononce en une seule émission, ce qui constitue une unité indivisible.

II. On réunit par le *trait* les radicaux de certains mots composés, comme *arc-en-ciel*, *porte-manteau*, *tout-puissant*, etc. Dans un sens plus général, et qui sera mieux compris, on met le *trait* entre les parties de certains mots composés : *un tire-bottes*, *un tire-bouchon*, *peut-être*, etc. Mais c'est peut-être un abus d'employer le *trait* entre les mots qui sont simplement en construction, comme *au devant*, *au dessous*, *au dessus*, *c'est à dire*, *vis à vis*, *peu à peu*, etc. ; cependant nous dirons que l'usage général est d'écrire ces mots avec des *traits-d'union* ; c'est, du reste, l'orthographe de l'Académie. Il semble qu'on ait voulu éviter cet abus du *trait* dans d'autres cas semblables, et l'on est tombé dans un autre abus en ne faisant qu'un tout des mots rapprochés ; on a écrit *auprès*, *autour*, *ensuite*, etc. ; et il fallait écrire *au près* comme *au loin* ou comme *de près* ; *au tour* comme *au bord* ou comme *au tour* ; *en suite* comme *en ordre* ou *par suite*, etc.

Il y a des mots rapprochés par la construction qui doivent s'écrire séparément et sans *trait*, quand ils ne présentent point d'autre sens que celui qui résulte du rapprochement : *Recommander à Dieu*, *Poser à PLOMB*, *Venir à PROPOS*, etc. Mais

s'ils présentent un sens unique, différent de celui du rapprochement, il faut les écrire en un seul tout : *Dire ADIEU à quelqu'un* : *Ce mur a perdu son APLOMB* : *Un heureux APROPOS*.

Il faut joindre par un *trait-d'union* les noms de nombre composés, tels que *dix-sept*, *dix-huit*, *dix-neuf*, *vingt-un*, *vingt-deux*, *vingt-trois*, etc. ; *quatre-vingts*, *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-deux*, *deux cent-un*, *deux cent-deux*, etc., etc.

III. On met un *Trait* après le verbe, quand il est suivi du pronom qui en est le sujet, ou des mots également subjectifs *ce* et *on* ; pour quelque raison que se fasse cette transposition : *Irai-je? Viendrez-vous? Que fait-il? Aussi le croyons-nous. Puisses-tu réussir! S'y attendaient-elles? Était-ce moi? Sont-ce vos livres? Eût-ce été lui-même? Que dit-on?*

IV. Lorsque ces mots *il*, *elle*, *on*, sont ainsi transposés, après un verbe terminé par une voyelle, on place, entre les deux, un *t* euphonique, qu'on sépare du verbe par un *Trait*, et du sujet par un autre. *M'aime-t-elle? Viendra-t-il? Les approuva-t-on? Puisse-t-il se désabuser!*

V. Quand après les premières et secondes personnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *les*, *leur*, *en*, *y*, on le joint au verbe par un *Trait* ; l'on met même un second *Trait*, s'il y a de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif : *Donne-moi : Dépêchez-vous : Flattons-nous-en : Transportez-vous-y : Accordez-la-leur : Rends-le-lui*. On écrit *faites-moi lui parler*, et non *faites-moi-lui parler* ; parce que *lui* est complément de *parler* ; et non pas de *faites*. Il ne faudrait pas encore mettre de *Trait* entre *faites* et *moi* ; parce que *moi* n'est pas complément de *faites*, mais le sujet de la proposition indéfinie et subordonnée *moi lui parler*, qui équivaut à *que je lui parle*.

Toute deuxième personne de l'impératif qui n'a pas de *s* final, en prend un, par *euphonie*, devant *en* et *y*, pourvu que ces deux mots forment un sens indivisible ; alors on place *s*, qui est tout *euphonique* et rien qu'*euphonique*, entre deux *traits-d'union*, et l'on écrit *va-s-y* pour *va y* ; *va-s-en chercher*, pour *va en chercher* ; *porte-s-y*, *porte-s-en*, pour *porte y*, *porte en*. Cette orthographe, nous en conviendrons, est analogue à celle de *va-t-il*, *aime-t-elle* ; mais est-elle bien harmonieuse ? est-ce bien là véritablement de l'*euphonie* ? Nous n'osons nous répondre à nous-mêmes.

VI. On attache aussi par un *trait* au mot précédent les particules post-positives *ci*, *là*, *çà*, *dà* ; par exemple : *ceux-ci*, *ce livre-là*, *oh-çà*, *oui-dà*. On écrit cependant *de çà*, *de là*, *venez çà*, *il ira là*, sans *trait*, parce que *çà* et *là*, dans ces exemples, sont des adverbes et non des particules.

VII. On met un *trait* entre les pronoms et l'adjectif *même* : *moi-même*, *nous-mêmes*, etc.

Écrivez : *cet auteur-là, cette histoire-là*, parce que l'enclitique *là* est, pour ainsi dire, identifié avec les mots *auteur* et *histoire*; mais il faut écrire : *c'est là un beau trait ! Que dites-vous là ? Vous avez donné là un grand exemple de justice, etc.*; parce que, dans ces propositions, le mot *là* n'est pas un mot indispensable; il n'y est employé que par une sorte de redondance, et pour donner plus de force et d'énergie au discours. (Boinwilliers.)

On supprime assez généralement aujourd'hui le *trait-d'union* entre l'adverbe *très* et le mot qui le modifie, mais nous ne sommes point de l'avis de l'auteur précité, qui fait un crime de l'ajouter. Sans doute on ne pourrait pas écrire *bien-malade*, *bien-vertueux*, il faut *bien malade*, *bien vertueux*; mais le mot *très* est uni plus intimement par le sens au mot auquel il se rapporte que celui de *bien*, et c'est en faveur de cette intimité qu'il est permis d'écrire *très-aimable* et *très aimable*. Nous dirons seulement qu'il faut de l'uniformité dans le discours, et que ce serait une faute d'écrire *très-beau* dans un endroit, et *très beau* dans un autre. Quand on a adopté une orthographe, quelle qu'elle soit, il faut la suivre scrupuleusement et sans variété.

Mais voici une remarque que nous nous garderions bien d'omettre : elle est encore du Grammairien dont nous venons de parler.

On a, dit-il, coutume de joindre par un *trait-d'union* les pronoms personnels et les verbes dont ils sont les compléments directs ou indirects, comme *aimons-nous; donnons-nous du bon temps; pardonnez-vous les uns aux autres; procurez-moi ces livres; envoyez-nous-les; faites-moi lui parler, etc.* Nous regardons comme un abus l'emploi du *trait*, lorsque les pronoms personnels placés après les verbes en sont les compléments soit directs, soit indirects; nous pensons qu'il vaut bien mieux écrire : *Aimons nous; donnons nous du bon temps; pardonnez vous les uns aux autres; procurez moi ces livres; envoyez nous les; faites moi lui parler.* 1° A quoi bon multiplier sans sujet les *traits-d'union*? 2° *Donnons nous du bon temps*, n'offre-t-il pas cinq mots bien distincts? 3° Si nous mettons un *trait* dans ces propositions : *Donnons-nous du bon temps* (ce qui signifie *donnons du bon temps à nous*); *pardonnez vous les uns aux autres* (ce qui signifie *pardonnez à vous les uns aux autres*); comment les distinguera-t-on de ces propositions interrogatives : *aimons-nous nos semblables? donnons-nous ce que nous pouvons donner? pardonnez-vous, quand vous pouvez le faire?* Il ne faut employer le *trait-d'union* que dans certaines formes verbales : celles où le sujet est placé après son verbe, comme *irai-je? viendras-tu? Dieu est juste! aussi espérons-nous en lui, etc.* C'est dans ce cas seulement que le verbe et le pronom semblent ne faire qu'un même mot.

Nous entrons tout à fait dans la raison de Boin-

villiers, mais nous ne pouvons nous empêcher de la qualifier d'un peu minutieuse.

Le consciencieux Lévizac, qui ne ménageait pas plus l'*Académie* de 1801 que nous ne sommes portés à ménager celle de 1855, termine son article sur le *trait-d'union* par cette note :

Nous devons prévenir que l'*Académie* écrit les mots composés des prépositions *entre* et *contre* tantôt avec un *tiret* et tantôt sans *tiret*. Sur tous ces mots on doit avoir recours à son *Dictionnaire*.

Nous avons nous-mêmes voulu profiter de l'avertissement pour informer nos lecteurs des changements qui avaient pu s'opérer de la part de l'*Académie*, dans l'intervalle des deux époques, et nous avons lu dans l'édition de 1855 : *contre-balancer* et *contrefaire*; *contre-lettre* et *contrefaçon*, etc. Examinons le sens de ces mots pour en juger l'orthographe. Que signifient *contre-balancer* et *contrefaire*? *Contre-balancer*, nous dit l'*Académie*, se dit de deux forces opposées qui se heurtent par conséquent l'une contre l'autre; *contrefaire*, c'est imiter ou falsifier, au préjudice de quelqu'un, contre quelqu'un. Qu'entend-on par *contre-lettre*? *Un acte secret par lequel on déroge en tout ou en partie à ce qui est stipulé dans un premier acte public*. Nous devrions supprimer le mot *public* de la définition de l'*Académie*; car il peut aussi bien y avoir une *contre-lettre* pour un acte privé que *public*. Que veut dire ici le mot *déroger*? *aller, agir contre*. Qu'entend-on enfin par *contrefaçon*? C'est l'action de copier, d'imiter, de fabriquer une chose au préjudice de celui qui a le droit exclusif de la faire fabriquer. Ces mots au préjudice signifient-ils autre chose que *contre*? non sans doute. Pourquoi n'avoir pas écrit tous ces mots uniformément? De quelle utilité devient le *trait-d'union*, si l'on ne l'emploie pas dans tous les mots composés? Il ne sert plus qu'à embarrasser.

A la nomenclature des mots qui commencent par la préposition *entre*, nous trouvons également *entremets* et *entre-ligne*; *entrecouper* et *entre-bailler*, etc., etc. Nous ne signalerons pas un plus grand nombre de ces contradictions, afin de ne point lasser la patience de nos lecteurs.

Les lexicographes, il est vrai, ne sont nullement d'accord entre eux sur la matière qui vient de nous occuper; mais Wailly conseille de supprimer le *trait-d'union* dans les mots composés, ajoutant qu'on ne ferait en cela que ce qu'on a déjà fait pour une grande partie de ces mots, et que ce serait imiter les Grecs et les Latins, qui n'ont pas employé le *trait-d'union*, quoique leurs langues fussent pleines de mots composés. Wailly, en manifestant le désir de cette suppression, et en s'appuyant de l'exemple des Grecs et des Latins, n'a pas réfléchi que ces anciens ne conservaient pas, comme nous, les deux mots dans toute leur pureté orthographique, mais qu'ils les fondaient tel-

lement l'un dans l'autre que le premier était, pour ainsi dire, presque entièrement défigurée, et que du second il ne restait fort souvent guère plus que la terminaison. D'ailleurs, si nous supprimons chez nous le *trait-d'union*, le génie de notre langue n'exigerait-il pas que nous missions souvent à sa place une *apostrophe*? par exemple, nous écrivions *contre-épreuve*: en retranchant le *trait-d'union*, il faudrait écrire *contr'épreuve*, comme le mot *contr'édit* de la phrase de Voltaire, que nous avons cité plus haut. Conservons au contraire et mettons partout le *trait-d'union* dans les mots composés, parce qu'il sert à mieux faire ressortir la composition du mot.

DU TRÉMA OU DE LA DIÉRÈSE.

Le *tréma*, qu'on appelle aussi *diérèse* (1) et dont voici la figure (*), consiste en deux points disposés horizontalement, que l'on met sur les seules voyelles *a, i, u*, pour indiquer que ces lettres doivent être prononcées séparément de la voyelle qui les précède immédiatement; et avec laquelle, sans le *tréma*, elles feraient ou une diphthongue, ou au moins le signe composé d'une voix simple. Il faut placer, par exemple, un *tréma* sur la voyelle *ë* dans les mots suivants : *Israël, ciguë, aiguë; ambiguë*, etc., parce que ces trois derniers mots sans ce *tréma* se prononceraient comme *figue, brigue, intrigue*, ce qui défigurerait entièrement leur prononciation. Le *tréma* est aussi d'absolute nécessité sur *ambiguïté* et *contiguïté*. Par la même raison les mots qui suivent prennent un *tréma*: *aïeux, Caïn, coïncider, laïque, Moïse, mosaïque, naïf, héroïde, héroïque, héroïne, haïr, ouï* (entendu) *païen, prosaïque, Zaïre*, etc. Nous ferons observer que l'*Académie* a nomenclaturé *payen*, d'où elle renvoie à *païen*. Puisque l'*Académie* donne deux orthographes à ce mot, on est en droit de supposer qu'elle lui prête également deux prononciations. Si nous ajoutons le *tréma* sur l'*i* de *païen*, c'est pour que l'on prononce *pa-ien*: mais si d'après l'*Académie*, on peut écrire *payen* par un *y*, partant de ce principe que l'*y* entre deux voyelles équivalait à deux *i* dans la prononciation, il faut prononcer le mot *payen* de l'*Académie*, comme s'il y avait *pai-ien*; n'écrirait-on pas *pays*, pour faire prononcer *pai-i*? Cependant il est bien certain que personne ne prononce *pai-ien*. — Il faut encore mettre un *tréma* sur la voyelle *ü* dans les mots : *Antinoüs, Archélaüs, Esäu, Saül*, etc.

Autrefois on se servait du *tréma*, qui serait aujourd'hui condamné à bon droit, dans les mots *étendue, vue, statue, charrue, due, reçue, connue*, et dans beaucoup d'autres mots semblables.

Le *tréma* serait tout à fait déplacé sur les mots *citöien, païsan, emploïer, essaïer, ennüier*, etc., parce qu'il obligerait à prononcer *cito-ien, pa-isan, emplo-ier, essa-ier, emmu-ier*, etc., tandis que la véritable prononciation de ces mots est *citöi-ien, paï-isan, emploï-ier, essaï-ier, ennui-ier*; aussi les écrit-on avec un *y* qui tient la place de deux *i*: *citöyen, païsan, employer, essayer, ennuyer*, etc.

Lorsqu'une des deux voyelles peut être accentuée, le *tréma* est inutile, et l'accent est de rigueur. Vous écririez donc : *poète, poème, Israélite, athéisme, Briséis, Danaë, Crusöe*, etc., et non pas *poëte, poëme, Israëlite, athéïsme*, etc. Cependant les éditeurs de l'*Académie* n'écrivent que *poëte*, et *poëme*. Il y a bien une petite contradiction pour *poëtereau*, orthographié par un accent aigu. A leur mot *poëme* ils donnent encore une explication, et la voici : *dans ce mot et ses dérivés, o et ë, ou è, forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu*. Ils ne forment donc qu'une seule syllabe en prose, et dans la prononciation ordinaire? A quoi sert donc le *tréma* dans ces deux dernières circonstances? Nous abandonnons ces réflexions à nos lecteurs.

On n'est pas dans l'usage de mettre le *tréma* sur l'*a*, ni sur l'*o*; c'est un tort grave. Comment démontrer dans l'orthographe la différence qu'il doit y avoir dans la prononciation de *arguons*, *argua*, et dans celle de *narguons*, *nargua*? On prononce *gu-ons gu-a* dans le premier cas, et *guons gua*, par une seule émission de la voix, dans le second.

Rien n'indique que les lettres *di a* forment deux syllabes dans *remédiable*, et n'en forment qu'une dans le mot *diable*; et tout le monde prétend que *diable* n'est que de deux syllabes: on nous excusera de ne pas nous montrer de l'avis de tout le monde, parce que nous ne sentons nullement la nécessité de cette exception. Les Latins prononçaient probablement *di-a-bo-lus*; nous ne voyons pas pourquoi nous ne prononcerions pas *di-a-ble*, comme nous disons *üi-a-dème*.

DES ACCENTS.

Il faut bien se garder de confondre ce que nous allons dire sur les *accents imprimés*, avec ce que nous avons dit page 71, en traitant de l'*accent* vocal des personnes ou des provinces.

L'*accent grammatical*, et c'est de celui-là qu'il va être question, est une petite marque qui se met sur une syllabe, sur une voyelle, soit pour indiquer l'élévation, l'abaissement ou le prolongement de la voix sur certaines syllabes, soit pour faire connaître la prononciation ou l'ortho-

(*) Diérèse signifie division. Ce mot vient du grec διαίρεσις, je divise. La diérèse a lieu quand on fait deux syllabes d'une seule syllabe. — Tréma vient du grec τρημα, trou, parce que les deux points qu'on met sur les voyelles qui le reçoivent ressemblent en quelque sorte par leur forme à deux petits trous.

graphie de la syllabe ou de la voyelle sur laquelle il est posé, soit enfin pour distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même.

N'oublions pas qu'il n'est question maintenant de rien de prosodique, mais simplement des trois signes dont on surmonte les lettres dans l'écriture pour indiquer chacune des trois variations du ton; ces signes sont : l'*accent aigu*, qui se marque de droite à gauche, ainsi : (´), l'*accent grave*, qui se note de gauche à droite, ainsi : (̀), et l'*accent circonflexe*, qui se forme par la réunion des deux précédents, ainsi : (ˆ).

Quelques Grammairiens ont voulu adopter le *tréma* comme une quatrième sorte d'*accent*; c'est un tort : s'ils avaient réfléchi, ils auraient reconnu que le *tréma* ne modifie en aucune manière le son de la lettre qu'il surmonte : pour qu'il y ait *accent*, il faut que le signe orthographique soit susceptible de changer le son d'une voyelle. Il est vrai que l'*accent grave* ne produit pas toujours cet effet; par exemple, il ne modifie nullement le son *a* dans *à*, préposition, mais il donne un son différent à l'*e*, lorsque cet *e* doit être prononcé ouvert, comme dans *père*; tandis que le *tréma* ne diversifiant jamais la modulation de la lettre au-dessus de laquelle il est placé, n'est jamais qu'orthographique.

Voici l'usage que nous faisons des *accents* orthographiques :

Par un effet de ce concours de circonstances, qui forment insensiblement une langue nouvelle, nos pères nous ont transmis trois sons différents qu'ils écrivaient par la même lettre *e*. Ces trois sons, qui n'ont qu'un même signe ou caractère, sont : 1° l'*e* ouvert, comme dans *fer*, *Jupiter*, *la mer*, *l'enfer*, etc.; 2° l'*e* fermé, comme dans *bonté*, *charité*, etc.; 3° l'*e* muet, comme dans les monosyllabes *me*, *te*, *se*, *le*, *ne*, *de*, et dans la dernière syllabe de *donne*, *ame*, *vie*, etc. Voilà trois sons différents qui se trouvent dans ce seul mot : *fermé*; l'*e* est ouvert dans la première syllabe *fer*, il est muet dans la seconde *me*, et il est fermé dans la troisième *té*. Ces trois sortes d'*e* se rencontrent encore dans d'autres mots écrits d'une manière différente, comme *netteté*, *évêque*, *sévère*, *repêché*, etc. Il y a encore un quatrième son bien distinct de ceux-ci, c'est celui de l'*e* moyen.

Nous avons déjà dit ailleurs qu'on n'admettait qu'un *e* muet, mais qu'il y en a cependant deux fort caractérisés; car le son de l'*e* dans *me*, *te*, *se*, etc., est plus appuyé que celui qu'il a dans *donne*, *ame*, *vie*. Souvent cette différence de son se rencontre dans le même mot, comme dans *rebelle*, *repartie*, *redoute*, etc., où le premier *e* et le dernier n'ont pas tout à fait le même son. On n'a point inventé de signe pour marquer cette différence, on a eu tort : ce n'est que par l'usage qu'on peut l'appren-

dre; ce qui n'est pas une petite difficulté, surtout pour un étranger.

Les anciens n'ont pas négligé comme nous ces nuances délicates. Elles ont occupé les plus grands hommes de la fameuse Rome, parce qu'elles sont le fondement de l'art oratoire, qui conduisait aux grandes places de la république. Cicéron, qui d'orateur devint consul, compare ces exactitudes, que nous avons trop regardées comme des minuties, aux racines des arbres : « Elles ne nous offrent, dit-il, rien d'agréable; mais c'est de là que viennent ces hautes branches et ce vert feuillage, qui font l'ornement de nos campagnes : et pourquoi méprise-t-on les racines, puisque, sans le suc qu'elles préparent et qu'elles distribuent, vous ne sauriez avoir ni les branches ni le feuillage? »

Il y a bien de l'apparence que ce n'est qu'insensiblement que l'*e* a eu les différents sons dont nous venons de parler. D'abord on conserva le caractère qu'on trouva établi, et dont la valeur ne s'éloignait jamais que fort peu de la première institution.

Mais lorsque chacun de ces divers sons de l'*e* est devenu une voix particulière de la langue, on aurait dû donner à chacun un signe propre dans l'écriture. Pour suppléer à ce défaut, on s'est avisé de se servir des *accents* vers le milieu du XV^e siècle, lorsqu'on cessa de faire usage des caractères gothiques; et l'on a cru que ce secours était suffisant pour distinguer dans l'écriture ces trois sortes d'*e*, qui sont si bien marqués dans la prononciation.

Cette pratique ne s'est introduite que lentement et n'a pas été d'abord suivie avec bien de l'exactitude : mais aujourd'hui les imprimeurs et les écrivains sont exacts sur cet article; et de même que le point est essentiel à l'*i*, il semble que l'*accent* soit devenu, à plus juste titre, une partie essentielle de l'*e* fermé et de l'*e* ouvert, puisqu'il les caractérise.

1° On se sert de l'*accent aigu* pour marquer le son de l'*e* fermé : *bonté*, *charité*, *aimé*.

2° On emploie l'*accent grave* sur l'*e* ouvert : *accès*, *procès*, *succès*.

Les *e* fermés, les *e* moyens, et les *e* fort ouverts ne prennent d'*accent* que lorsqu'ils terminent la syllabe : *dé-cé-dé*, *pè-re*, *se-nê-tre*; il s'ensuit qu'il ne faut pas mettre d'*accent* sur *e* dans les mots *exiger*, *Alexandre*, *terre*, *succession*, etc.

La lettre *s*, à la fin d'un mot, n'empêche pas qu'on ne donne à ce mot le son qui lui est propre : *bontés*, *succès*, etc.

Quand l'*e* est fort ouvert on se sert de l'*accent circonflexe* : *bête*, *tête*, *tempête*, *même*, etc. Ces mots qui sont aujourd'hui ainsi accentués, furent d'abord écrits avec un *s*, *beste*; on prononçait alors ce *s*, comme on le fait encore dans nos provinces méridionales, où l'on dit *bécete*, *técete*, etc. Insensiblement on retrancha *s* dans la prononciation, et on le laissa dans l'écriture, parce que les yeux y étaient

accoutumés : au lieu de ce *s*, on fit la syllabe longue, et l'on marqua cette longueur par l'accent circonflexe. Cet *accent*, selon du Marsais, n'indique que la longueur de la voyelle, et nullement la suppression de l'*s*. Pourquoi donc ne met-on l'*accent circonflexe* qu'aux mots où il y a une lettre retranchée?

On emploie aussi cet *accent* sur le *vôtre*, le *nôtre*, *apôtre*, *bientôt*.

L'*accent circonflexe* se place sur *dû* participe du verbe *devoir*, pour le distinguer, dit Lévizac, de *du* article. Que n'a-t-on également imaginé un signe pour distinguer *la* pronom, de *la* article? On met l'*accent* sur *dû*, participe, non-seulement parce qu'il est long, mais encore parce qu'il y a deux lettres retranchées : on écrivait anciennement *deub*; on retrancha d'abord le *b*, puis longtemps après l'*e*.

Mettez donc l'*accent* Qu'on écrivait
circonflexe sur : autrefois :

Âge,	<i>Aage</i> ,	<i>Ætas</i> . On a même dit <i>aige</i> avant <i>aage</i> .
Âne,	<i>Asne</i> ,	<i>Asinus</i> .
Apôtre,	<i>Apostre</i> ,	<i>Apostolus</i> .
Bâiller,	<i>Baaiiller</i> ,	<i>Badare</i> , dont les Italiens ont fait <i>badigliare</i> .
Béler,	<i>Beeler</i> ,	<i>Balare</i> . On a dit <i>beeler</i> , par imitation sans doute.
Brûler,	<i>Bruster</i> ,	<i>Perustulare</i> , bas lat.
Cloître,	<i>Cloistre</i> ,	<i>Claustrum</i> .
Cône,	<i>Cosne</i> ,	<i>Conus</i> , pris du grec <i>κωνος</i> .
Côte,	<i>Coste</i> ,	<i>Costa</i> .
Dû,	<i>Deu</i> ,	— Voir ce que nous disons sur <i>dû</i> , participe du verbe <i>devoir</i> , un peu plus haut. <i>Debitus</i> .
Épître,	<i>Épistre</i> ,	<i>Epistola</i> .
Être,	<i>Estre</i> ,	<i>Esse</i> ou <i>stare</i> .
Extrême,	<i>Extresme</i> ,	<i>Extremus</i> . On a peut-être dit dans le temps <i>exterrimus</i> pour superlatif d' <i>exterus</i> ; comme nous trouvons <i>superrimus</i> , d'où <i>supremus</i> a été contracté.
Fenêtre,	<i>Fenestre</i> ,	<i>Fenestra</i> .
Fête,	<i>Feste</i> ,	<i>Festum</i> .
Flûte,	<i>Fluste</i> ,	<i>Fistula</i> .
Gîte,	<i>Giste</i> ,	<i>Gésir</i> ou <i>gir</i> . <i>De jacco</i> .
Goût,	<i>Goust</i> ,	<i>Gustus</i> .
Grêle,	<i>Gresle</i> ,	<i>Graulis</i> , ou de <i>grisil</i> , vieux mot celtique qui signifiait la même chose, suivant Trévoux.
Hôpital,	<i>Hospital</i> ,	<i>Hospitium</i> .
Hôte,	<i>Hoste</i> ,	<i>Hospes</i> .
Idolâtre,	<i>Idolastre</i> ,	<i>Idolatra</i> . Formé du grec <i>ειδωλολατρης</i> .
Intérêt,	<i>Intérest</i> ,	<i>Esse inter</i> , mots latins qui signifient <i>prendre part</i> .
Jeûne, abstinence,	<i>Jeusne</i> ,	<i>Jejunium</i> .
Lâche,	<i>Lasche</i> ,	<i>Laxus</i> .
Maitre,	<i>Maistre</i> ,	<i>Magister</i> .
Mât,	<i>Mast</i> ,	Corruption de <i>malus</i> .
Mêler,	<i>Mesler</i> ,	<i>Misculare</i> .
Même,	<i>Mesme</i> ,	<i>Medesimo</i> , mot italien qui a la même signification. (MÉNAGE.)
Meunier,	<i>Meusnier</i> ,	<i>Molinarius</i> .
Mûr,	<i>Meur</i> ,	<i>Maturus</i> .
Naitre,	<i>Naistre</i> ,	<i>Nascere</i> .
Nôtre (le),	<i>Nostre</i> ,	<i>Noster</i> .
Paraître,	<i>Paraistre</i> ,	<i>Apparere</i> . Peut-être a-t-on dit dans le temps <i>apparescere</i> , et même <i>parescere</i> .
Pêcher,	<i>Pescher</i> ,	<i>Piscari</i> .
Plupart,	<i>Pluspart</i> ,	<i>Plurima pars</i> . L'Académie ne met pas l' <i>accent circonflexe</i> .
Prêtre,	<i>Prestre</i> ,	<i>Presbyter</i> .
Prône,	<i>Prosne</i> ,	<i>Præconium</i> . Formé de <i>præcinere</i> , sonner de la trompette.

On mettait autrefois l'*accent circonflexe* sur *vû*, *attendû*, *pourvû*, part. pas. de *voir*, *attendre*, *pourvoir*, pour les distinguer de *vu que*, *attendu que*, *pourvu que* (locut. conj.); on le met encore sur *tû*, part. pas. de *taire*, pour le différencier du pron. *tu*.

On pose l'*accent grave* sur à préposition, et l'on ne met point d'*accent* sur a verbe. On écrit *là*, ad-
verbe: *il est là*; et *la*, pr. et art.: *la raison*. Où ad-
verbe, prend l'*accent grave*: *où est-il?* cet où vient
de l'*ubi* des Latins, que l'on prononçait *oubi*; et
l'on ne s'en sert pas sur ou conjonction: *vous ou
moi*; *Pierre ou Paul*; cet *ou* vient de *aut* que l'on
prononçait *aout*, d'un seul coup de langue, comme
le prononcent encore les Allemands, les Espagnols,
les Italiens, etc.

Dans l'orthographe des mots, on ne met plus
l'*accent circonflexe* que sur les voyelles des syl-
labes où il y a suppression de lettres.

A cause de :

Râle,	<i>Raale,</i>	Mot formé par onomatopée.
Rêve,	<i>Resve,</i>	} Mots grecs qui ont le même sens.
Revêche,	<i>Revesche,</i>	
Rôle,	<i>Roole,</i>	<i>Rotulus,</i> rouleau.
Suprême,	<i>Supresme,</i>	<i>Superrimus,</i> d'où <i>supremus</i> est contracté.
Sûr, certain,	<i>Seur,</i>	<i>Securus.</i>
Tempête.	<i>Tempeste,</i>	<i>Tempestat.</i>
Tête,	<i>Teste,</i>	<i>Testa,</i> employé par les anciens pour signifier <i>crâne</i> .
Théâtre (1),	<i>Theastre,</i>	<i>Theatrum,</i> fait du grec <i>θεατρον</i> , regarder.
Tôt,	<i>Tost,</i>	<i>Tosto,</i> en italien. (MÉNAGE.)
Traîner,	<i>Traisner,</i>	<i>Trahere.</i>
Vôtre (1e),	<i>Vostre,</i>	<i>Vester.</i>
Voûte, etc.	<i>Vouste,</i> etc.	<i>Volutio, voluta</i> ou <i>volta</i> , mots employés avec la même acception dans la basse latinité, et dérivant tous de <i>volvere</i> , tourner, rouler, à cause de la forme de la voûte. (DU CANGE.)

Quant aux mots en *ème* ou *ême*, car on se servait autrefois de deux accents pour rendre le son ouvert et grave, l'Académie paraît n'avoir réservé *ème* que pour ceux où il y a suppression de lettre; tous les autres sont terminés en *ème*, lors même qu'il y a un *ητα* en grec; ainsi écrivez *anathème* d'*αναθημα*, et non pas *anathême*; *blasphème*, de *βλασφημια*, et non *blasphême*; *problème*, et non *problême*; *emblème*, et non *emblême*, etc., etc. Il eût été à souhaiter qu'il y eût une réforme entière, et qu'on écrivit tous ces mots, qui ont absolument le même son, avec la même orthographe; et nous aurions préféré *ème* à *ême*, ce dernier ne rappelant ni l'accentuation des Grecs, ni la suppression des lettres: il n'en a pas été ainsi.

Nous avons fait justice ailleurs des mots terminés abusivement en *ège*.

Posons encore quelques principes généraux d'orthographe.

L'*e* de la syllabe *de*, au commencement d'un mot, est presque toujours fermé; et la règle que l'on peut suivre en toute sûreté pour la prononciation de cette syllabe est celle-ci: quand elle donne au mot à la tête duquel elle se trouve une signification privative ou contraire à celle qu'il aurait, si elle en était ôtée, l'*e* y est toujours fermé.

Cette règle est sans aucune exception. *Désarmer* signifie le contraire d'*armer*; *désapprendre*, le contraire d'*apprendre*; *défaire*, *débrider*, *décharger*, *déshonorer*, etc., le contraire de *faire*, *brider*, *charger*, *honorer*, etc.

Il n'en est pas de même des mots *degré*, *demeure*, *depuis*, et quelques autres où le *de* se prononce avec l'*e* muet, parce qu'il n'y a dans ces mots aucune signification privative ou de contrariété à l'égard d'un autre mot.

Il ne s'ensuit pourtant pas que tous les mots où le *de* se prononce fermé marquent cette privation

ou contrariété; mais il est toujours sûr que toutes les fois que le *de* la marque, il doit être fermé.

On peut encore donner une règle générale à l'égard de la syllabe *re*; c'est que l'*e* y est ordinairement muet quand elle est la première d'un mot qui signifie répétition ou redoublement d'action, comme dans *redire*, *refaire*, *recommencer*, *représenter*, etc.

C'est pour cela que l'*e* de la syllabe *re* est muet, quoique suivi de deux *ss*, dans les mots *ressemblance*, *ressemblant*, *ressembler*, *ressentiment*, *ressentir*, *resserrement*, *resserrer*, *ressort*, *ressortir*, *ressource*, *ressouvenance*, *ressouvenir*, *ressuer*; excepté *ressusciter*, où l'*e* de la syllabe *re* est fermé.

Il y a pourtant deux occasions où la syllabe *re*, quoique préposition réduplicative, se prononce avec l'*e* fermé et accentué.

1° Quand elle est ajoutée à un mot qui commence par un *e* fermé, ou par une autre voyelle, comme on le voit dans les mots suivants: *échauffer*, *réchauffer*; *écrier*, *récrier*; *écrire*, *récrire*; *édifier*, *réédifier*; *équiper*, *rééquiper*; *échafauder*, *rééchafauder*; *élargir*, *réélargir*; *émoudre*, *réémoudre*; *essuyer*, *ressuyer*; *établir*, *rétablir*; *étendre*, *réétendre*; *étudier*, *réétudier*; *aggraver*, *réaggraver*; *assigner*, *réassigner*; *habituer*, *réhabituer*; *intégration*, *réintégration*; *unir*, *réunir*. On prononce *re* avec l'*e* muet dans *rehausser*, formé de *hausser*, parce que *h* y est aspiré, et par conséquent considéré comme consonne.

2° Quand la préposition *re* marque réduplication, sans qu'on puisse dire qu'elle soit ajoutée à un mot, c'est-à-dire quand le mot réduplicatif dans lequel elle se trouve ne serait pas un mot français, ou aurait une signification toute différente si on l'en séparait. Ainsi on dit *récidive* et *récidiver* avec l'*e* fermé, parce que *cidive* et *cidiver* ne sont pas des mots français. Il en est de même des suivants: *récoler* et *récolement*; *récriminer* et *récrimination*; *réduplicatif* et *réduplication*; *régénérer* et *régénération*; *réhabiliter* et *réhabilitation*; *réitérer* et *réitération*; *réparer* et *réparation*; *répercuter* et *répercussion*; *répéter*, *répétiteur* et *répétition*; *résipiscer*.

(1) Ce mot, dit Girault-Duvivier, devrait s'écrire sans accent, puisque d'ailleurs il vient évidemment de *theatrum*; mais ici tous les lexicographes, et l'usage généralement adopté, en ont décidé autrement. (DOMERGUE, p. 206 de ses *Solut. gramm.*)

cence ; *résumer* ; *résurrection* et *réverbération*, etc.

Il faut en excepter *réformer* et les mots qui en sont composés, où l'*e* de la syllabe *re* est fermé, quoiqu'on dise dans le même sens *former*.

Il y a encore à l'égard de la syllabe *re* une bizarrerie que l'usage a introduite contre toute règle. On la prononce avec l'*é* fermé dans *réception*, quoique ce mot soit dérivé de *recevoir*, où l'*e* est muet. De même l'*e* est fermé dans *réfugier*, et il est muet dans *refuge*. Il est fermé dans *rélévation*, et muet dans *reléguer*. On dit *rémission*, quoiqu'on dise *remettre* ; *rétenion*, quoiqu'on dise *retenir* ; *irréligion* et *irréligieux*, quoiqu'on dise *religion* et *religieux*, etc.

Cet essai d'observations sur les seules syllabes *de* et *re* fait encore voir qu'il n'est guère possible de donner des règles sûres, générales et uniformes, pour la position de l'*accent aigu* sur les *e*, sans entrer dans un détail considérable d'exceptions et d'irrégularités qui nous mènerait au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites. Ces recherches ne peuvent entrer que dans un traité particulier de prononciation.

Beaucoup de personnes croient que l'*accent circonflexe* est mis absolument pour marquer quelque lettre supprimée, et qu'on ne l'emploie, par exemple, dans *honnête*, que parce qu'on écrivait autrefois *honneste* ; et, d'après ce principe, ils écrivent encore, avec l'*accent circonflexe*, *aperçû*, *connû*, *vû*, *pû*, etc., par la seule raison que dans l'ancienne orthographe on écrivait *aperceû*, *conneu*, *veu*, *peu*, etc.

Il est vrai que dans *honnête*, et dans plusieurs autres mots, l'*accent circonflexe* est mis à la place de *s*, mais c'est seulement dans les syllabes longues, où la lettre *s* ne servait qu'à étendre le son de la voyelle. A l'égard des autres mots dont la nouvelle orthographe a retranché quelques lettres, il nous paraît presque inutile de les remplacer par l'*accent circonflexe* ; c'est éviter une inutilité par une autre. D'ailleurs est-il bien important de se ressouvenir, par une marque particulière, des lettres que l'on a supprimées dans plusieurs mots ? Nous pensons néanmoins qu'il est à propos de conserver cet *accent* dans les mots pour lesquels il pourrait y avoir équivoque, comme dans *ilû*, participe du verbe *devoir*, pour le distinguer de *du*, article ; dans *crû*, participe du verbe *croître*, pour le distinguer de *cru*, participe du verbe *croire* ; dans *sûr*, adjectif, pour le distinguer de *sur*, préposition, etc. Du reste, son emploi doit toujours être de marquer les voyelles ou les syllabes longues.

Il n'est pas possible de donner une règle générale et infaillible qui détermine quelles sont les syllabes longues où il faut mettre l'*accent circonflexe*. Nous allons cependant essayer d'en donner quelque idée.

Syllabes finales.

Ât, *appât* ; aît, *il plaît*, *il paraît* ; èt, *aquêt* ; ît, *gît* ; ôt, *impôt* ; oît, *il croît*, venant de *croître* ; oût, *goût* ; ût, *affût*.

Toutes les syllabes qui terminent les troisièmes personnes singulières de l'imparfait du subjonctif des verbes : *qu'il aimât*, *qu'il rendit*, *qu'il reçût*, *qu'il retint*, etc.

Pénultièmes syllabes.

Âche, *relâche* ; aite, *faite*, *sommet* ; aître, *maître*, *paraître* ; âle, *pâle* ; âne, *âne* et *crâne* ; âpre, *câpre* ; âte, *pâte* ; âtre, *plâtre* ; êche, *bêche* ; êle, *grêle*, excepté dans *zèle* ; êne, *chêne* ; êpe, *guêpe* ; ête, *tempête* ; être, *salpêtre* ; îte, *gîte* ; oître, *croître* ; ôle, *contrôle* ; ôme, dans les seuls mots *dôme* et *fantôme* ; ône, *aumône* ; ôte, *côte* ; ôtre, *apôtre* ; oûte, *croûte*, excepté dans *absoute* ; ûte, *chûte*.

Toutes les pénultièmes syllabes des premières et secondes personnes du pluriel du préterit défini des verbes : *nous aimâmes*, *vous aimâtes* ; *nous rendîmes*, *vous rendîtes* ; *nous reçûmes*, *vous reçûtes* ; *nous retînmes*, *vous retînîtes*.

Les mots qui ont les terminaisons précédentes, et dont les syllabes finales ou pénultièmes sont longues, y prennent l'*accent circonflexe*, et cet *accent* est conservé dans ceux qui en sont formés ou qui y ont quelque rapport : *bât*, *bâter* ; *arrêt*, *arrêter* ; *lâche*, *lâcheté* ; *tête*, *entêter*, *entêtement*, etc.

Il y a plusieurs mots qui ne peuvent se ranger sous des terminaisons communes, et qui s'écrivent avec le même *accent*, aussi bien que leurs composés ou dérivés.

Ce sont : *accoutrer*, *ainé*, *bâfrer*, *bâiller*, *bâtard*, *bâter*, *bâtir*, *bâton*, *bêler*, *béâtre*, *blâme*, *brûler*, *bûche*, *chaîne*, *châsse* de reliques, *châtaigne*, *châteaueu*, *châtier*, *clôture*, *côte*, *coûter*, *dîme*, *dîner*, *embûche*, *empêcher*, *empêtrer*, *enchevêtrer*, *endêvé*, *engrêler*, *épître*, *évêché*, *évêque*, *fâcher*, *fâcheux*, *fêler*, *fraicheur*, *frôler*, *fêté*, *gâcheux*, *gâteau*, *gâter*, *gêner*, *grêle*, *hôtel*, *hôpital*, *huitre*, *jeûne*, *abstinence*, *mâcher*, *mâter*, *mâtin*, *chien*, *mêler*, *mûr*, en maturité, *mûrir*, *ôter*, *pâleur*, *pâmer*, *pâque*, *pâtis*, *pâturer*, *pêtrir*, *poêle*, *prêter*, *puiné*, *râteau*, *reître*, *rêve*, *tâter*, *traîner*, *vêler*, *vêpres*, *vêtir*, etc.

SIGNES DE PROSODIE.

Nous en avons traité à l'article de la *Quantité*, page 77. Nous n'ajouterons rien de plus à ce que nous en avons dit, parce qu'on ne fait aucun usage de ces signes, qui n'appartiennent qu'aux anciens. Il ne peut, en effet, en être question qu'en matière de langage *prosodique*.

SIGNES GÉNÉRAUX D'ORTHOGRAPHE.

Ils comprennent les lettres *majuscules*, le caractère *italique* ou *souligné*, les *abréviations*, la *parenthèse*, le *guillemet*, l'*accolade*, les *crochets*, l'*astérisque* ou l'*étoile*, le *guidon*, et les signes d'*égal*, de *plus*, et de *moins*. Nous y ajoutons la *croix* et la *main*. Nous avons déjà traité des *majuscules*, du caractère *italique* et des *abréviations* : parlons des autres. On remarquera que nous ne mettons point l'*alinea* au nombre des signes orthographiques ; c'est que l'*alinea* appartient de droit à la *punctuation*, dont l'objet principal est d'indiquer les pauses.

DE LA PARENTHÈSE.

Le mot *Parenthèse*, formé du grec, est composé de *παρα*, entre, de *εν*, dans, et enfin de *τεθημι*, je place, je mets.

La *parenthèse*, dit Estarac, peut être envisagée sous deux points de vue, comme *figure de construction*, ou comme *caractère orthographique*.

Nous aurions déjà dû parler ailleurs de la *parenthèse*, considérée comme *figure de construction* ; mais comme, en l'examinant, même sous ce rapport, elle a une liaison intime avec le signe orthographique qui la distingue, nous avons cru pouvoir renvoyer ce qui la concerne, pour la considérer ici, à la fois, sous ce double point de vue.

La *parenthèse* est une espèce d'*hyperbate*, c'est-à-dire d'*inversion* (1) partielle, par laquelle un sens complet et isolé est inséré dans un autre, dont il interrompt la suite ; conséquemment, pour éviter l'obscurité, il est essentiel que la *parenthèse* soit très-courte (a).

Après le malheur effroyable
Qui vient d'arriver à mes yeux,
J'avouerai désormais, grands dieux,
Qu'il n'est rien d'incroyable.

J'ai vu, sans mourir de douleur,

J'ai vu (*siècles futurs, vous ne pourrez le croire* :

Ah ! j'en frémis encor de dépit et d'horreur !)

J'ai vu mon verre plein, et je n'ai pu le boire.

Si le discours inséré, qui fait *parenthèse*, est très-court, on ne se sert pas du signe de la *parenthèse*, mais on le met seulement entre deux virgules.

Que direz-vous, *raees futures*,
Quand un véritable discours
Vous apprendra les aventures
De nos abominables jours ?

(1) Voyez *Inversion* aux *Figures de construction*.

(a) *Aeneas* (neque enim patrius consistere mentem
Passus amor) *rapidum ad naves praeiitit Achatem.*
ÆNEID., 1, 645.)

*Ai debant, ipsique suos jam morte sub ægrâ
(Di meliora piis, erroremque hostibus illum)*
Discissos nudis laniabant dentibus artus.

(GEORG., 5, 512.)

Voilà pour la *parenthèse*, figure de construction.

La *parenthèse*, caractère orthographique, et dont voici la figure : (), consiste dans deux arcs opposés par leurs cavités, entre lesquels on enferme le sens accessoire qui interrompt la continuité du sens principal. C'est dans ce sens qu'on dit : *ouvrir la parenthèse* ; *fermer la parenthèse*. Nous connaissons l'emploi de la *parenthèse*, signe orthographique, parce que nous en avons dit comme *figure de construction*. Nous ferons observer que dans la haute littérature et dans le beau style on n'en fait plus un très-grand usage. Cependant, il est presque impossible de ne pas s'en servir dans les ouvrages du genre didactique tel que celui-ci. Elle n'est admise aujourd'hui que dans les interpositions qui interrompent, qui coupent le sens, pour y répandre un plus grand jour, pour donner des explications courtes mais absolument nécessaires ; c'est une espèce de note de musique jetée dans le corps de la phrase, que la prononciation distingue par un changement de ton, comme l'écriture par la *parenthèse*.

Il (l'incrédule) porte dans son cœur le juge qui le condamne. (YOUNG.)

Une petite bouche, pourvu qu'elle ne le soit pas excessivement (car tous les excès sont des défauts) est belle naturellement, parce qu'elle s'ouvre avec plus de grace et un souris plus fin.

On met aussi entre deux *parenthèses* : les chiffres qui indiquent un numéro auquel on renvoie, les *astérisques*, les lettres qui indiquent une note au bas de la page ou à la fin du discours, et les noms d'auteurs des morceaux cités.

DES CROCHETS.

Le *crochet*, dont la racine française est *croc*, quoique remplissant l'office de certaines *parenthèses* moins usitées que les *parenthèses* ordinaires, est une figure d'imprimerie qui s'emploie rarement dans l'orthographe. Il consiste en deux lignes verticales dont les extrémités sont recourbées à angle droit, ainsi []. On met entre des *crochets* les mots d'un texte qui sont interposés, c'est-à-dire insérés comme hors d'œuvre et par fraude dans le texte d'une copie manuscrite.

DE L'ACCOLADE.

L'*accolade*, formée du latin *ad*, à, vers, et *colum*, cou, signifie embrassement, liaison. C'est un trait figuré ainsi : —, et qui sert à embrasser plusieurs objets, soit pour les réunir en totalité, soit pour les faire envisager dans leur ensemble, ou montrer ce qu'ils ont de commun ou d'analogie entre eux. On emploie l'*accolade* dans les comptes, dans la confection des tableaux, pour joindre ensemble les divisions d'un grand tout.

DU GUILLEMET.

Quelques Grammairiens n'écrivent que *guillemets*, au pluriel. Examinons leurs motifs : qu'entendons-nous par *guillemet*? Un signe ressemblant à une double virgule, et figuré ainsi : (), lequel se met au commencement et à la fin d'une citation, et plus ordinairement même au commencement de chacune des lignes qui la composent. On objecte, pour motiver la figure de ce mot au pluriel, qu'on n'emploie jamais un seul signe en se servant du guillemet : sans doute le guillemet consiste, comme la *parenthèse*, dont nous venons de parler, dans un double signe, mais ce double signe n'est pour le second que la répétition du premier, avec cette seule différence qu'au commencement de la citation on le tourne de droite à gauche, ainsi () ; et qu'à la fin on le retourne de gauche à droite, ainsi : ().

Faisons connaître la manière de s'en servir. Nous l'avons indiquée dans la définition ; mais on l'emploie encore toutes les fois que l'on coupe le texte ou le récit par un hors-d'œuvre du discours. Il y en a de si fréquents exemples dans cette Grammaire ; que nous nous dispenserons d'en donner.

Nous ferons observer que le *guillemet* cesse d'être nécessaire lorsque la citation est en vers, dans un discours en prose, parce que la manière d'écrire les vers fait qu'on les distingue assez du corps du texte.

Lorsque la citation en prose est fort courte, on la souligne dans l'écriture à la main ; on la rend en *lettres italiques* dans l'impression : le *guillemet* ne s'emploie donc généralement que pour les citations et les observations d'une certaine étendue.

DE L'ASTÉRISQUE ou ÉTOILE.

Astérisque, que l'on ferait peut-être mieux d'écrire simplement à la française, *astérique*, vient du mot grec *αστηρ*, qui signifie étoile. C'est, en effet, une petite marque en forme d'étoile, ordinairement renfermée dans une parenthèse, et figurée ainsi : (*), qu'on met dans les livres pour indiquer un renvoi : mais on dit en latin *asteriscus* ; et comme l'*Académie* veut que nous soyons Latins et Grecs avant d'être Français, écrivons avec elle *astéristique*.

L'*astéristique*, avons-nous dit, annonce un renvoi ordinairement placé au bas de la page. Voici la règle à suivre ; car on peut indiquer un renvoi de note ou par un chiffre, ou par ce qu'on appelle dans l'imprimerie des *letrines*, qui sont les lettres de l'alphabet ; enfin par l'*astéristique*. Quand il n'y a qu'une note dans la page, il faut conduire l'œil du lecteur par un *astéristique*, ainsi : (*). S'il y en a deux, ou trois, ou plus, il faut se servir des chiffres : (1), (2), (3), etc. Quelques éditeurs font

usage des *letrines* dans ce dernier cas ; ils ont tort, si les notes qu'ils peuvent avoir à donner dans le corps de l'ouvrage ne s'étendent pas à tout l'alphabet. En général, le seul cas où l'on doit employer ces lettres, cas qui est, du reste, fort rare, c'est celui des *sous-notes*, ou des *notes de notes*.

On remplace par un ou trois *astérisques* le nom propre d'une personne qu'on ne veut pas nommer ou qui garde l'anonyme. De là vient cette expression de *M. Trois-Étoiles*, pour désigner un nom inconnu. Souvent aussi l'on met autant d'*astérisques* que le nom propre comporte de syllabes, ou même de lettres ; de cette manière l'anonyme n'existe plus guère que pour les étrangers ; car on connaît ordinairement celui qui se désigne par un certain nombre d'*astérisques*.

DU GUIDON.

Ce mot, formé du verbe *guider*, est absolument la même chose que l'*astéristique*. Nous n'en parlons que pour mémoire. (Voyez l'article précédent.)

DES SIGNES DE PLUS, D'ÉGAL ET DE MOINS.

En algèbre, on nomme *plus* le signe de l'addition qui se figure ainsi : +. Le signe d'*égal* se marque horizontalement par deux tirets, ainsi : =. Le signe de *moins*, qui est opposé à celui de l'addition, se note ainsi : —. Il y a encore dans l'imprimerie un filet appelé *moins*, qui a la même forme et la même signification. C'est un simple trait un peu allongé. On l'emploie, soit comme signe algébrique, soit à divers autres usages, comme, par exemple, dans notre *Dictionnaire*, où il sert à séparer les différentes acceptions d'un même mot.

DES CROIX ET DE LA MAIN.

On met dans certains livres, dans les *dictionnaires* surtout, une *croix* en tête des articles ou des mots qu'on veut faire remarquer. C'est ainsi que notre intention était de faire précéder d'une *croix*, dans la prochaine édition de notre *Dictionnaire*, tout mot qui ne se trouve pas dans l'*Académie* ; mais la série en eût été trop nombreuse.

On ne se sert guère d'une *main dessinée* que dans les feuilles publiques, pour attirer les yeux sur une annonce ou sur une affiche de quelque utilité ou de quelque importance. Nous n'en faisons mention que pour éviter le reproche d'avoir fait des omissions.

Voilà à quoi se réduisent tous les signes employés dans l'*orthographe* ; ceux dont il nous reste à parler appartiennent de droit à la *punctuation*, qui seule règle les pauses du discours, en marquant

tous les endroits où l'on doit s'arrêter pour reprendre haleine ou pour faire bien ressortir les différents sens du langage ; mais nous ne pouvons nous occuper de *punctuation* qu'après que nous aurons fait connaître toutes les règles de la syntaxe ;

car, pour bien rendre compte des divers caractères de la *punctuation*, il est indispensable de savoir ce qu'on entend par *proposition*, par *phrase*, par *période* ; et ces trois choses sont du ressort essentiel de la syntaxe.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRONONCIATION.

« La *prononciation*, dit le père Buffier, est la manière d'articuler de vive voix les mots d'une langue, qui sont représentés aux yeux par le moyen de l'*écriture* et de l'*orthographe*. Il semblerait par là que la *prononciation* et l'*orthographe* sont mutuellement l'image l'une de l'autre ; mais comme on a prononcé une langue avant de l'écrire, et qu'on ne l'a écrite que pour exprimer ce que l'on prononçait déjà auparavant, il serait plus raisonnable de dire que la *prononciation* est la règle et le modèle de l'*orthographe*. Mais l'ordre naturel d'une *Grammaire* n'exige-t-il pas qu'on parle de la *prononciation* avant de traiter de l'*orthographe* ? Il n'y a pas de doute qu'il faudrait agir de la sorte si l'on enseignait une langue de vive voix ; il faudrait alors faire entendre les sons qu'elle emploie, puis marquer les signes avec lesquels on les représente aux yeux. Mais quand on expose une *Grammaire* par écrit, ce n'est qu'aux yeux qu'on peut parler ; et ce qui s'offre à dire de la *prononciation* ne pouvant alors s'exprimer que par des figures de lettres, on est obligé de commencer par l'*orthographe* qui les règle. » C'est èe que nous avons fait.

Presque tout ce que nous avons dit des sons, aux articles de l'*Alphabet*, des *Voyelles*, des *Syllabes nasales*, des *Diphthongues* et des *Consonnes*, peut se rapporter à la *prononciation*. Les *syllabes*, la *prosodie*, l'*accent* et la *quantité* rentrent aussi dans la matière que nous allons plus spécialement traiter. Nous ne rappelons ces diverses branches que pour nous éviter des redites et des répétitions (1)

aussi inutiles que fatigantes. Ce qu'il nous reste à dire sur le sujet en question se compose donc de principes généraux, principes qui se réduisent à trois choses, savoir : la *conversation* ou *prononciation familière*, la *déclamation* et la *lecture*. La bonne et saine *prononciation* n'est, en effet, que le résumé de ces trois fonctions de l'intelligence humaine : on parle, on pérorer (1), on lit.

DE LA CONVERSATION,

ou

PRONONCIATION FAMILIÈRE.

Dans la *prononciation familière*, l'accent de la voix doit moins servir à exprimer la passion qu'à rendre le sens de ce que l'on dit. La *déclamation* qui n'est que le cri de la passion se mêle à l'ar-

Académie, ont absolument le même sens. L'épithète *fréquente*, ajoutée au mot *répétition*, qui explique *redite*, nous paraît péremptoirement définir *redite* ; il n'en est pas de même de *répétition*, traduit par le mot *redite*. L'*Académie* a en tort de confondre ainsi ces deux mots. La *répétition* est quelquefois, souvent même, pernicieuse ; jamais la *redite*. Il aurait fallu établir cette distinction. Pourquoi l'*Académie* a-t-elle repoussé aussi la synonymie ? Son *Dictionnaire* renferme une multitude de mots qui ne sont inexplicables que parce qu'elle s'est privée de cette riche ressource.

(1) Encore un mot dont nous avons besoin d'expliquer le sens, si nous voulons être compris de tout le monde. *Pérorer*, dit l'*Académie*, c'est parler, discourir longuement et avec une sorte d'emphase. Ce mot *emphase* donne à la définition de *pérorer* une acception qui lui ôte toute sa noblesse et toute sa dignité. Sans doute on dit, mais trivialement, d'un bavard, qu'il *pérorer* ; mais appliquera-t-on ce sens à l'orateur de la chaire, de la tribune ? non certainement, à moins qu'il ne se laisse emporter au-delà des bornes du beau et du vrai ; alors il remplit véritablement le rôle du bavard. Notre opposition nous paraît d'autant mieux fondée à considérer *pérorer* comme un terme noble, que l'*Académie*, qui le foule aux pieds, définit le mot *péroraison* : la conclusion d'une harangue, d'un plaidoyer, d'un sermon, d'un discours d'apparat. Selon nous, *pérorer*, en latin, *perorare*, c'est déclamer en paroles pour persuader.

(1) Nous employons ces deux termes, quoiqu'ils signifient la même chose d'après l'*Académie*. La question pour nous est celle-ci : Deux termes doivent-ils signifier absolument la même chose ? nous ne le pensons pas ; du moins nous croyons que cela ne doit pas être. Et cependant nous lisons dans l'*Académie* que la répétition est une redite, un retour de la même idée, du même mot. Nous recourons au mot *redite*, et nous trouvons que c'est la répétition fréquente d'une chose qu'on a déjà dite. Nous nous trompons en déclarant que ces deux mots, d'après

tification des mots et augmente l'accent. Le chant musical exprime la passion par la variété des intonations et par la durée des tenues. Nous ne parlons ici que de la *déclamation vive* : le chant musical n'est point de notre ressort ; et dans la *prononciation familière*, les accents oratoires sont très-peu sensibles et très-difficiles à saisir.

La *prononciation soutenue* est une espèce de chant, ou plutôt de *déclamation* notée. Chaque mot y est prononcé avec une sorte de modulation ; les longues y sont plus marquées ; les brèves y sont articulées avec un *som* qui leur donne plus de corps et d'énergie. Elle consiste principalement à appuyer davantage sur les syllabes des mots, et à faire sentir les lettres finales, quand le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré. Ce dernier point est surtout essentiel par rapport au *s* ou *z* qui se trouve à la fin des pluriels, et au *t* qui termine les troisièmes personnes muettes du pluriel dans les verbes ; car si l'on ne prononçait pas les consonnes finales devant une voyelle, la période perdrait toute sa cadence et son harmonie : dans ces deux vers, par exemple :

Oh ! que d'écrits obscurs, de livres ignorés,
Furent en ce grand jour de la poudre tirés !

si l'on ne prononçait pas le *s* qui est à la fin de *livres*, et le *t* qui termine *furent*, et que l'on dit : *de livr ignorés, fur en ce grand jour*, le vers même n'y serait plus.

Mais si le *s* qui marque le pluriel des noms, et le *t* qui termine les verbes, doivent ainsi se porter sur la voyelle initiale du mot suivant dans la *prononciation soutenue*, il n'en est pas de même de toutes les autres consonnes : plusieurs observations sont nécessaires à cet égard. Le *n* final ne se prononce pas plus dans la haute *prononciation* que dans la *prononciation* commune ; on ne dit pas plus *passio naveugle* dans la *lecture* ou dans la *déclamation* que dans la *conversation*. La raison en est simple ; c'est que dans *passion* et dans les mots qui ont cette terminaison, *n* ne sert qu'à marquer une voix qu'on appelle nasale : or les voyelles, quelles qu'elles soient, ne peuvent jamais articuler ; c'est plutôt une règle qu'une exception, de dire que jamais un son nasal ne doit articuler une voyelle qui suit.

Si l'usage veut que l'on prononce *mo nami*, *un bo nateur*, *o nattend*, et autres semblables ; selon ce que nous en avons dit à la lettre *n*, cette *prononciation*, qui est aujourd'hui de règle, n'a pu être dans son origine qu'une licence, ou même qu'une *prononciation* vicieuse ; à moins de dire que dans ces occasions le sens lie si étroitement les mots, que des deux il n'en fait, pour ainsi dire, qu'un seul.

Dans la *prononciation* dont nous parlons, on ne fait encore jamais sentir le *p* final, si ce n'est dans

beaucoup et *trop*, quand ils sont devant une voyelle, comme : *il a beaucoup à faire* ; *il a trop à dire*. Le *t* final, dans les troisièmes personnes des verbes, lorsque leur dernière syllabe n'est point un *e* muet, se prononce ordinairement devant une voyelle dans l'une et dans l'autre sorte de *prononciation* ; ainsi : *Ils sont en route*, se prononce : *ils son ten route*, et non pas : *ils son en route*.

En général, les finales des mots doivent frapper sur les voyelles initiales du mot suivant, quand ces finales se trouvent entre un adjectif et son substantif, un adverbe, ou un pronom personnel et son verbe, ou une préposition et son complément : *belles actions* ; *heureusement arrivé* ; *il écoute* ; *en Espagne* ; se prononce ainsi : *belle zactions*, etc. Hors de là ce n'est que dans la haute *prononciation* que les finales se font rigoureusement sentir devant une voyelle, surtout si le sens place un repos entre les mots.

Mais il ne faut pas, à l'exemple de quelques personnes, prononcer presque toutes les lettres, et dire le *ten-se* pour le *temps*. Au théâtre l'on n'y manque jamais. Nous excuserions peut-être encore cet excès, ce défaut, ce mauvais goût de *prononciation*, si l'on n'en usait que sobrement ; mais quand nous entendons des gens, lettrés même, prononcer *celles* comme s'il y avait *cèlece* ; *ceux*, comme s'il y avait *ceuce* ; pouvons nous nous empêcher de les qualifier de *ridicules* ? Nous condamnerons aussi certaines liaisons dures et heurtées que cependant on affecte d'employer : *il part après-demain* ; *il court à bride abattue* ; *il s'endort à l'ombre*, ne sauraient se prononcer : *il par taprès-demain* ; *il cour tà bride abattue* ; *il s'endor tà l'ombre*. Il faut ici consulter le bon goût d'une oreille délicate, et dire sans affectation : *il par après-demain* ; *il cour à bride abattue* ; *il s'endort à l'ombre*. Les lettres finales, nous répondra-t-on, sont faites pour retentir sur la voyelle qui commence le mot suivant. Oui, c'est une règle de principe général, mais qui ne doit pas toujours être rigoureusement appliquée. Qui oserait prononcer : *un goût-horrible* ; *un tor-tinouï* ; *un instinke-theureux*, au lieu de *un goût-horrible* ; *un tor-inouï* ; *un instin-heureux* ? Qui, demandons-nous ? *messieurs du Théâtre-Français*, qui font sonner la consonne finale d'un mot, même lorsque après ce mot suit un point, ou toute autre pause de ponctuation.

DE LA DÉCLAMATION.

Page 71, article de l'*Accent*, nous disions que, pour bien parler, une langue quelconque, il ne faut avoir aucun accent local ni particulier, et c'est dans ce sens qu'on doit interpréter l'axiome qui dit que : pour bien parler français, il ne faut pas avoir d'accent ; ainsi l'on ne doit pas chanter en prononçant

dans notre langue, à la manière des Anglais, des Italiens, des Allemands, etc., qui chantent en parlant. Quel est donc l'accent qu'il faut avoir, suivant nous? C'est, en général, celui des personnes de la capitale qui vivent dans le grand monde; c'est celui des gens de lettres; de ceux qui ont fait de bonnes études; de ceux, enfin, qui, par leur position sociale et par leur éducation bien avérée et bien certaine, passent pour savoir et connaître le mieux et le plus.

Nous n'aurons pas plus de scrupules que Girault-Duvivier; nous copierons avec lui l'abbé d'Olivet et Lévisac, et nous dirons que « la prosodie, nous enseignant la juste mesure des syllabes, est utile, est absolument nécessaire, pour bien parler. Mais ce serait parler très-mal que d'en observer les règles avec une exactitude qui laisserait apercevoir de l'affectation et de la contrainte. » Le naturel, nous ne saurions trop le répéter, seul nous plaît, nous intéresse et nous captive, tant au physique qu'au moral. C'est donc à tort qu'on voit tant de personnes donner si peu de soins à la prosodie, qui est cependant la seule clef de l'art de bien parler et de celui de bien lire. Ce n'est pas que nous demandions qu'on accable leur mémoire d'une infinité de règles minutieuses; mais nous voulons qu'en les faisant lire, ou en conversant avec eux, on les mette sur la voie de remarquer les syllabes longues et les syllabes brèves; et qu'on leur fasse contracter l'habitude d'appuyer sur les premières, et de glisser sur les secondes: nous voulons qu'on forme dès le principe leur oreille à placer l'accent prosodique sur la syllabe qui doit l'avoir, et l'accent oratoire sur le mot de la phrase qui en est susceptible, et que, par ce moyen, on les habitue à saisir les nuances prosodiques d'où résulte l'harmonie que l'orateur ou le poète a toujours en vue. Tout Français qui ne sent pas la différence d'harmonie qu'il y a entre ces vers :

N'attendait pas qu'un bœuf, pressé de l'aiguillon,
Traçât à pas tardifs un pénible sillon....

et ceux-ci :

Le moment où je parle est déjà loin de moi...

Le chagrin monte en croupe et galoppe avec lui;

ce Français, disons-nous, n'a pas bien appris à lire; et par conséquent il ne saurait bien parler. Sa prononciation n'est pas ce qu'elle doit être, parce qu'on a négligé de lui faire connaître la prosodie. Heureux lorsque les premières impressions ne se sont point changées en habitude!

Une autre attention qu'on doit avoir, c'est de distinguer les différentes espèces de prononciation; car, comme le dit encore l'abbé d'Olivet, « plus la prononciation est lente, plus la prosodie doit être marquée dans la lecture; et bien plus encore au

» barreau, dans la chaire, sur le théâtre. »

« La déclamation, dit l'abbé LeBatteux, est une espèce de chant : chaque son y est prononcé avec une sorte de modulation. »

Elle est une espèce de chant, parce qu'elle admet des intonations plus élevées ou plus basses, plus fortes ou plus faibles; des tenues sur les longues; des accélérations ou des ralentissements, selon les figures qu'on emploie; enfin, des inflexions destinées à préparer la chute ou les différents repos. C'est ce que le même auteur prouve par cet exemple de Fléchier :

« Déjà frémissait dans son camp | l'ennemi con-
» fus et déconcerté. | Déjà | prenait l'essor | pour
» se sauver dans les montagnes | cet aigle | dont le
» vol hardi | avait d'abord effrayé nos provinces. |
» Hélas! | nous savions ce que nous devions espé-
» rer, | et nous ne pensions pas | à ce que nous de-
» vions craindre. | O Dieu terrible, | mais juste, |
» sur les enfants des hommes! | vous immolez | à
» votre grandeur | de grandes victimes, | et vous
» frappez, | quand il vous plaît, | ces têtes illustres
» | que vous avez tant de fois couronnées. » Nous avons marqué avec soin, dans ce passage, les différents repos de l'oreille, de l'esprit et de la respiration, afin qu'on puisse placer l'accent oratoire sur le mot qui doit l'avoir. Il y en a deux dans la première phrase, parce qu'il y a un demi-repos après camp, et un repos final après déconcerté. Le premier accent, conformément aux règles que nous avons établies, porte sur son, et le second sur l'avant-dernière syllabe de déconcerté. Il y a six repos dans la seconde phrase; le premier après déjà; le second après essor; le troisième après montagnes; le quatrième après aigle; le cinquième après hardi; et le sixième après provinces, etc. Ce n'est pas qu'on doive précisément s'arrêter après chaque repos que nous avons marqué; mais on le peut, et cela suffit, parce qu'on ne s'arrêtera qu'après un de ces mots, selon la manière dont on sera affecté dans le moment de l'action.

Relativement aux intonations, aux tenues, aux accélérations et aux ralentissements, voici comment l'abbé Le Batteux s'explique sur la dernière phrase: ô Dieu! etc. « L'intonation du premier membre : ô Dieu terrible! sera plus élevée, dit-il; celle du second plus basse: mais juste. L'orateur pèsera sur la première syllabe de terrible, et fera sonner fortement les deux r; il appuiera de même sur la première de juste, en faisant un peu siffler la consonne j. Il précipitera un peu l'articulation du reste de la période : sur les enfants des hommes, parce qu'il y a un peu trop de sons pour l'idée. Il s'appesantira de même sur immolez, sur grandeur, sur frappez; il développera la première syllabe de têtes, et l'avant-dernière d'illustres; enfin il allongera, tant qu'il le pourra, la dernière de couronnées. »

L'abbé Le Batteux remarque, à cet effet, « que les intonations, sensibles surtout au commencement des membres de périodes, et après le repos et les expressions appuyées, se placent sur les consonnes, et non sur les voyelles, et qu'elles ne sont que la syllabe accentuée, prononcée avec plus de force et d'étendue. »

Nous citerons encore un modèle de prononciation tiré de l'*Athalie* de Racine :

Je crains Dieu, dites-vous, sa vérité me touche.
Voici comme ce Dieu vous parle par ma bouche:
Du zèle de ma loi que sert de vous parer ?
Par de stériles vœux pensez-vous m'honorer ?
Quel fruit me revient-il de tous vos sacrifices ?
Ai-je besoin du sang des boues et des gémisses ?
Le sang de vos rois crie et n'est point écouté !
Rompez, rompez tout pacte avec l'impunité ;
Du milieu de mon peuple exterminiez les crimes ;
Et vous viendrez alors n'immoler des victimes.

A la simple lecture de ces vers, on sent qu'il y règne un sentiment d'indignation et de reproches, un ton d'autorité, qui s'insinuent dans l'accent oratoire de chacun de ces vers.

Je crains Dieu, dites-vous, sa vérité me touche.

Joad fait parler ici un Israélite qui conservait encore au fond du cœur la religion de ses pères, mais qui ne joignait point les œuvres à la foi. Il devait donc prononcer ce vers avec un ton de piété, de droiture, de franchise, de douceur, mais altéré par ce sentiment intérieur, qui lui disait que cette foi morte était sans mérite. Les trois repos qu'on peut y remarquer y sont presque nécessaires, à cause de la lenteur qu'exige le sentiment qui y domine.

Voici comme ce Dieu vous parle par ma bouche.

Ici c'est le ton d'un homme qui réfute, qui confond, qui instruit ; le ton d'un grand-prêtre qui parle au nom de Dieu. On sent que tout concourt à lui faire prendre les inflexions de voix qui marquent la dignité, la gravité, l'autorité ; il y règne presque la même lenteur que dans le premier vers ; mais il n'y a plus la même douceur, le même air d'affection ; il est remplacé par la fermeté et la force.

Du zèle de ma loi que sert de vous parer ?

C'est une question à laquelle Joad savait bien qu'Abner ne pourrait répondre. Au ton d'interrogation se joint donc un sentiment d'assurance et de reproche ; avec cela, ces deux premiers mots : *du zèle*, doivent être dits avec une expression vive et animée ; *de ma loi* doit sonner comme la voix d'un maître ; *que sert de vous parer* doit rendre avec ironie l'ostentation d'un homme qui se pare d'un mérite vain et frivole.

Les trois vers qui suivent celui que nous venons de commenter peuvent être à peu près rendus de la même façon ; c'est la même pensée, mais

plus développée ; seulement la rapidité et la chaleur doivent augmenter à chacun d'eux ; et dans le cours du dernier, il ne doit y avoir que des quarts de repos, mais placés presque à chaque mot ; le dédain surtout y domine.

Le sang de vos rois crie et n'est point écouté !

A la fin des vers précédents, la vivacité de Joad a dû ôter quelque chose à sa gravité. Maintenant il y revient ; il doit donc reprendre en même temps un ton plus bas, plus lent et plus rempli ; mais il ne le garde pas long-temps. Il remonte par degrés précipités ; sa voix est dans toute sa plénitude quand il prononce *vos rois* ; elle éclate au mot *crie* ; il retombe pour l'hémistiche suivant jusqu'au degré que demande le ton de reproche.

Dans les deux vers qui viennent après, c'est une loi annoncée à un homme qui ne l'ignorait pas, mais qui négligeait de l'observer ; c'est le précis de ses devoirs essentiels, mis en parallèle avec tous les vains sacrifices dont il se pare. *Rompez* doit être prononcé la seconde fois avec plus d'énergie ; enfin le dernier vers retombe, pour ainsi dire, au seul sentiment du dédain et du mépris.

Il ne faut pas néanmoins croire que ces intonations, ces tenues et ces accents, soient si fixes de leur nature qu'ils ne varient jamais ; ils dépendent, au contraire, presque toujours des figures que l'on emploie, parce qu'ils doivent être adaptés aux mouvements qu'on veut exciter dans l'esprit des auditeurs, ce qui demande quelque développement.

L'*antithèse*, par exemple, doit avoir le même contraste dans l'intonation que dans les idées. Ainsi, dans cette phrase : *nous savions ce que nous devons espérer, mais nous ne pensions pas à ce que nous devons craindre* ; l'intonation sera plus haute dans le premier membre, et plus basse dans le second. Mais cette variété d'intonation ne changera rien à l'*accent*, parce qu'elle n'empêche pas que le repos ne soit toujours le même.

Dans la *répétition*, il y aura une intonation plus forte, et on appuiera davantage sur le mot répété, parce que ce mot ne l'est que pour donner plus d'énergie ou plus de grace au discours :

Mes enfants, approchez, approchez, je suis sourd.

Si l'on y fait attention, on sentira que le second *approchez* se prononce d'une voix plus élevée, et que le son se prolonge sur la dernière syllabe.

Dans la *gradation*, l'intonation doit toujours aller croissant à chaque degré :

D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien,
Puis enfin il n'y manqua rien.

Dans l'*interrogation*, l'intonation sera élevée, et il y aura de la vivacité dans le récit : *Ma mignonne, dites-moi, vous campez-vous jamais sur la tête d'un roi, d'un empereur, ou d'une belle ?* Les demi-repos

seront peu marqués, afin de parvenir promptement au repos final; et l'accent ne portera que sur l'avant-dernière syllabe de *belle*, parce que l'effet de l'interrogation est d'y élever ordinairement la voix. Mais si la réponse suit, l'intonation de la demande sera plus élevée, et celle de la réponse plus basse, afin de marquer le contraste; l'accent même portera quelquefois sur la dernière syllabe, parce que, comme l'observe l'abbé LeBatteux, l'interrogation attirant la réponse, en prend pour appui les premières syllabes. En voici un exemple : *En est-ce assez? Nenni. M'y voici donc? Point du tout.*

Dans l'*apostrophe*, l'intonation s'élève tout à coup avec une espèce de transport : *Amour, tu perdis Troie!* Mais la voix baisse aussitôt pour tendre au repos.

Nous ne pousserons pas plus loin ces exercices, parce que ce qui vient d'être dit suffit pour donner une idée de l'art si difficile de bien *déclamer*, et par conséquent pour montrer la nécessité de se former de bonne heure à une exacte *prosodie*, à la connaissance de l'accent, et à l'intonation qui convient à chaque mouvement oratoire. C'est aux guides qu'on choisira à faire appliquer à toutes les figures les principes que nous venons d'établir; car chacune a son intonation, ses tenues, ses inflexions, ses précipitations, ses ralentissements, ses accents; en un mot, un caractère qui lui est propre.

La seule attention qu'on doit avoir en se livrant aux différents mouvements de la *déclamation* est de ne pas confondre l'*accent oratoire* avec l'*accent prosodique*. (Voyez pages 71 et 72.)

Chaque mouvement de l'ame, dit Cicéron, a son expression naturelle dans les traits du visage, dans le geste et dans la voix.

Ainsi, il y aurait autant de sortes de *déclamations* que de passions différentes. Dans la colère, la *déclamation* est vive, animée, éclatante; elle est lente, faible et suppliante dans l'abattement; elle est relative aussi à notre caractère et à notre situation; enfin, elle dépend des lieux : le barreau, la chaire, le théâtre ont leur *déclamation* propre. Toutes nos conversations même sont autant de *déclamations* différentes; et la musique n'est autre chose qu'une *déclamation* bien marquée. Mais qui pourrait enseigner toutes les nuances qu'il faut ménager? Ici c'est un regard. Là, c'est un noble silence. Quelquefois ce n'est qu'un geste. Il n'est pas possible de donner de règles sur cet objet. *Les règles défendent*, disait Baron, de porter les bras au-dessus de la tête; mais si la passion les y porte, ils seront bien... *La passion en sait plus que les règles*. C'est donc dans la nature qu'il faut les puiser.

Une voix agréablement sonore, une taille majestueuse, de beaux traits, ne sont rien pour la *déclamation*, s'ils ne sont vivifiés par une ame sensible.

L'analogie dans les pensées, la liaison dans le style, les nuances de sentiments, soutiennent le discours; mais une mémoire assurée soutient la *déclamation*.

Ce mot se prend aussi en mauvaise part, pour exprimer une fausse éloquence : chez les Grecs, c'était l'art des sophistes; il consistait surtout dans une dialectique subtile et captieuse, et s'exerçait à faire que le faux parût vrai, que le vrai parût faux, que le bien parût mal, que ce qui était juste et louable parût injuste et criminel, et *vice versâ*. A celui qui voulait faire l'éloge d'*Hercule*, on demandait : qui est-ce qui le blâme? Mais que le même homme se vantât de prouver ce jour-là une chose, et le lendemain le contraire, les Athéniens, ce peuple *écouteur*, allaient en foule à son école. La sagesse de *Socrate* fut l'écueil de la vanité des sophistes : il opposa à leur *déclamation* une dialectique plus saine et aussi subtile que la leur. Il les attirait de piège en piège, jusqu'à les réduire à l'absurde; et son plus grand crime peut-être fut de les avoir confondus; d'avoir appris aux Athéniens, long-temps séduits par des paroles, le digne usage de la raison, l'art de douter et de s'appliquer à connaître ce qu'il importait de savoir, le vrai, le bien, le beau moral, le juste, l'honnête et l'utile.

Chez les Romains, la *déclamation* n'était pas sophistique, mais pathétique; et au lieu de séduire l'esprit et la raison, c'était l'ame qu'elle essayait d'intéresser et d'émouvoir. Ce n'est pas que dans les ouvrages de morale, comme les *Paradoxes* de *Cicéron*, et son *Traité sur la Vieillesse*, on n'employât, comme chez les Grecs, une dialectique très-déliée, à rendre populaires des vérités subtiles et souvent opposées aux préjugés reçus; c'était même ainsi que *Caton* avait coutume d'opiner dans le sénat sur des questions épineuses : mais cette subtilité était celle de la bonne foi ingénieuse et éloquente; c'était, quoi qu'en ait dit *Aristophane*, la dialectique de *Socrate*, et non pas celle des charlatans dont *Socrate* s'était joué.

La *déclamation* était à Rome l'apprentissage des orateurs; et d'abord rien ne parut plus utile. Mais quand le goût, dans tous les genres, se corrompit, l'éloquence éprouva une révolution générale.

La *déclamation* corrompt l'éloquence; et elle l'aurait même décréditée, si elle ne l'avait pas corrompue. Elle la corrompt, parce que l'orateur exercé à des mouvements extraordinaires, les employait à tous propos pour user de ses avantages; parce qu'il accommodait son sujet à son éloquence, au lieu de proportionner son éloquence à son sujet. Mais cet exercice de l'art oratoire tendait surtout à le ravaler; car un peuple accoutumé à ce jeu de *déclamation*, qu'il savait ne pas être sincère, devait aller entendre ses orateurs comme autant de comédiens habiles à lui en imposer et à l'émouvoir par artifice; ce qui devait naturellement lui ôter

cette confiance sérieuse, qui seule dispose et conduit à une pleine persuasion.

Déclamation se prend encore en mauvaise part dans l'éloquence poétique. Ce sont des moyens forcés qu'on emploie pour émouvoir, ou c'est un pathétique qui n'est point à sa place, vice le plus commun de la haute poésie, et surtout du genre tragique. Il vient communément de ce que le poète n'oublie pas assez que l'action a des spectateurs; car toutes les fois que, malgré la faiblesse de son sujet, on veut exciter de grands mouvements dans l'auditoire, on force la nature, et l'on donne dans la *déclamation*. Si au contraire l'on pouvait se persuader que les personnages en action seront seuls, on ne leur ferait dire que ce qu'ils auraient dit eux-mêmes d'après leur caractère et leur situation; alors on ne trouverait rien de recherché, rien d'exagéré, rien de forcément amené dans leurs descriptions, dans leurs récits, dans leurs peintures, dans l'expression de leurs sentiments, dans les mouvements de leur éloquence; en un mot, il n'y aurait plus de *déclamation*.

Mais lorsqu'on sent du vide ou de la faiblesse dans son sujet, lorsqu'on se représente une multitude attentive et impatiente d'être émue, on veut tâcher de la remuer, par une véhémence, une force, une chaleur artificielle; et comme tout cela porte à faux, l'ame des spectateurs s'y refuse.

DE LA LECTURE.

La *lecture* est l'art d'être correct dans l'émission des mots et des phrases de l'écriture. On doit supposer à celui qui s'occupe de *Grammaire* les connaissances bien acquises qui appartiennent au *lecteur*; car on n'entend pas par *lire*, bégayer des mots, mais se faire entendre, écouter et comprendre, parce qu'on s'exprime avec précision et avec goût; mais faire ressortir les beautés d'un ouvrage; mais intéresser et attacher l'esprit des personnes qui nous écoutent.

La *prononciation* de la *lecture* doit être bien moins marquée que celle de la *déclamation*; cependant elle doit l'être d'une manière sensible, parce que cette *prononciation* étant lente donne le temps à la réflexion d'apercevoir les fautes qu'on y pourrait faire. On ne lit bien qu'en donnant à chaque syllabe sa véritable valeur, à chaque sentiment sa juste intonation. Peu de gens savent lire.

Quoique tout ce que nous avons dit sur la *déclamation* doive s'observer dans la *lecture*, il ne s'ensuit pas qu'on *doive lire* comme on *déclame*. Dans la *déclamation* on est hors de soi; on est tout au mouvement qu'on éprouve et qu'on veut faire passer dans l'ame des autres. Mais *en lisant* on est ordinairement de sang-froid; et quoiqu'on éprouve des émotions, ces émotions ne vont pas jusqu'à nous le faire perdre. *Déclamer en lisant*, c'est donc mal

lire, même en lisant une scène tragique. On doit toujours se rappeler qu'on ne la joue pas, mais qu'on la lit. *Un homme qui en lisant les fureurs d'Oreste paraîtrait agité de furies, n'exciterait que le rire ou la pitié des auditeurs : il n'est ni ne doit être Oreste.* La décomposition dans les traits, et les contorsions dans les membres, seraient aussi hors de saison que ridicules. Cependant il pourrait arriver que le lecteur eût absolument besoin de faire comprendre la passion d'un morceau par le moyen du geste et même de la *déclamation*, mais ce cas est rare; un tel rôle à remplir convient tout au plus à un maître enseignant ses élèves.

Le ton de la *lecture* doit en général être soutenu. Il ne doit avoir d'autre variation que celle que nécessite l'intonation propre à chaque figure, ni d'autre inflexion que celle que produit l'*accent oratoire*. Il faut que le passage du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave, ne soit marqué que par des semi-tons, et très-souvent même par des quarts de ton. Rien ne choque comme d'entendre parcourir trois ou quatre tons de l'octave de la voix dans une même phrase; et c'est néanmoins très-ordinaire, trop ordinaire.

La *prononciation* de la *conversation* diffère des deux autres, en ce que la plupart des syllabes y paraissent brèves; mais si l'on y fait attention, il est aisé de s'apercevoir que la *quantité* est observée par les personnes qui parlent bien. Cette *prononciation* n'a d'autres règles que le *bon usage*. On ne la saisira jamais, dans les pays étrangers, que par l'habitude de vivre avec des personnes bien élevées, ou par les soins d'un maître qui a vécu dans la bonne compagnie, et qui y a cultivé son esprit et son langage. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il faut éviter toute espèce d'affectation et de gêne.

DE LA PRONONCIATION DITE FIGURÉE.

Voici un sujet éminemment intéressant pour nos lecteurs; d'abord, parce que la matière n'a encore été traitée par aucun *Grammairien*, et puis parce que nous allons donner la clef de tout le système de *prononciation* explicative de notre *Dictionnaire*. Nous ne nous adresserons cependant qu'aux esprits attentifs, réfléchis et dociles, qu'aux esprits bien intentionnés surtout; ceux-là, nous sommes certains de les persuader; nous les convainquons que rien n'est plus facile à peindre que la *figure de la prononciation*. Quant à ces esprits rebelles, qui s'échauffent à la moindre velléité d'une innovation même la mieux raisonnée, la plus modérée et la plus sage; laissons-les en proie aux agitations de leur fièvre railleuse; tout ce que nous pourrions leur dire ne saurait rien leur prouver: il n'y a pas de conversion à espérer là où il n'y a pas un peu de froide raison.

Rappelons, toutefois, que cette *prononciation figurée* n'est pas toujours agréable à la première vue. L'œil est souvent choqué devant la représentation physique d'un mot peint en lettres inusitées, en lettres qui ne paraissent pas avoir d'analogie; et cela parce qu'on n'est pas accoutumé à les rencontrer ainsi liées ensemble. Pour apprécier une *prononciation figurée*, il faut toujours avoir les yeux de l'intelligence ouverts; il faut s'aider soi-même, et ne jamais douter du livre que l'on a besoin de consulter. Pense-t-on que si nous doutions nous-mêmes de la bienveillance du lecteur, nous aurions entrepris une tâche aussi pénible, aussi ingrate? non, certes; mais nous nous sommes laissés entraîner à l'idée de cette confiance réciproque qui fait plus encore que tous les efforts.

Boiste et Gattel sont les seuls grands lexicographes qui aient traité avant nous de la *prononciation figurée*. Le premier ne l'a appliquée qu'à un fort petit nombre de mots, et encore il l'a rejetée à la fin de l'article, quand il la donne. Nous sommes certains que bien des partisans même de Boiste ne se doutent pas qu'il se soit occupé de *prononciation*.

Gattel lui est préférable. Mais si les mots dont il a figuré la *prononciation* sont plus nombreux, il a laissé de côté toutes les grandes difficultés. Quand on n'ose pas résoudre entièrement une question, il ne faut pas l'aborder. Dire comme lui, que dans *règne*, le *gn* est mouillé, et, avec lui encore, que les *l mouillés* se prononcent à la manière du *gli* des Italiens; c'est ne rien dire; c'est ne rien expliquer. Il vaudrait mieux, à l'instar de Boiste, avouer franchement que la *prononciation figurée* est impossible. C'est là aussi sans doute l'opinion de notre Académie, qui repousse la *prononciation*; mais elle a bien rejeté l'étymologie! il fallait qu'elle fût conséquente; elle l'a été.

Peut-être nous avançons-nous trop en déclarant qu'il est facile de donner la *prononciation* précise d'un mot. Expliquons notre pensée. Nous n'admettons point, comme Boiste, qu'il y ait des mots *infigurables*; c'est l'épithète dont il se sert: mais nous sommes forcés de convenir qu'on ne s'entend pas encore en France, en 1843! sur la *prononciation* exacte et positive de certains mots, de certaines lettres. Qu'y faire? Est-ce notre faute? nous portons bien assez de coups de marteau pour notre compte; mais seuls, nous ne pourrions jamais parvenir à saper ce vieil édifice de routine, qui cependant menace ruine depuis si long-temps. Entrons dans les détails.

L'Académie n'aurait-elle pas, par exemple, rendu un service digne d'elle en décrétant la manière de prononcer *l* dit mouillé? suffisait-il pour elle d'écrire que: *cette lettre*, quand elle est double et qu'elle est précédée de *ai*, *ei*, *oui*, se

prononce *mouillée*, comme dans ces mots: *travailler*, *maille*, *bâiller*, *veiller*, *recueillir*, *fouiller*, *grenouille*; et qu'elle se prononce de même dans quelques mots où elle n'est précédée que d'un *i*, comme dans ceux-ci: *fil*, *quille*, *briller*, et dans plusieurs autres qui seront indiqués en leur lieu? La même prononciation est suivie dans les autres mots qui finissent par *il*, comme *péril* et *mil*, lorsque ce dernier signifie *millet*. Il est vrai que l'article se termine par cet avertissement, que dans quelques mots, comme *vil*, *subtil*, *puéril*, etc., on fait sonner l'*l* (car l'Académie permet encore, contre l'opinion bien raisonnée de tout le monde, de dire un *le* et une *elle*); mais qu'on ne la prononce point dans quelques autres, tels que *sourcil*, *outil*, *baril*. Il paraîtrait, d'après l'Académie, qu'il n'y a pas d'autres mots où *l* ne se fasse point sentir; car elle ne fait pas suivre son énumération d'un *et cætera*. Cela nous donnerait le droit de lui demander si le mot *fusil* se prononce *fuzi*, ou *fuzile*, ou *fuziie*, ou même *fuzileie*; mais nous lisons au mot *fusil*, qu'on ne prononce point l'*l*. Quant au mot *gentil*, nous n'y trouvons pas la même annotation. Ainsi, dans: *faire le gentil*, exemple de l'Académie, prononcez *gentil*, à votre fantaisie, suivant le bon ou le mauvais usage que vous posséderez.

Du reste, l'Académie mouille, comme autrefois, *l* à la fin de *péril* et dans *avril*. Nous en appelons pour ces deux mots auprès de tous ceux qui croient bien savoir parler leur langue.

Le *gn* nous donne les mêmes errements. L'Académie dit que *g* avec *n* forme une prononciation mouillée, comme dans les mots *digne*, *signal*, *agneau*, et qu'il faut seulement en excepter quelques dérivés du grec ou du latin, où la prononciation est plus dure et plus sèche, comme *gnomonique*, *gnostique*, *Progné*, *agnation*, *stagnant*, *igné*, *ignition*. Nous ferions bien remarquer à l'Académie que c'est là reconnaître un principe étymologique, que d'avancer qu'un mot se prononce d'une manière contraire au génie de la langue, parce qu'il vient du grec et du latin; à quoi bon?

Un de nos souscripteurs nous demandait dernièrement, dans une lettre fort judicieuse, *ce que nous entendions par l'adjectif ou participe mouillé?* Nous entendons par ce mot, lui répondions-nous, ce que tous les Grammairiens ont entendu, sans qu'ils aient pu jamais tomber d'accord entre eux pour en expliquer le sens. C'est un *l*, toujours immédiatement précédé d'un *i*, et qui ne sonne pas *le*; mais comme s'il y avait après *i* un second *i*, suivi d'un *e* muet, et seulement dans le cas où cet *e* muet n'existerait pas déjà après *l*, et où la voyelle qui viendrait après le dernier *l*, s'il y en a deux, ne serait pas une voyelle retentissante; car nous écrivons le mot *mouillé* comme s'il y avait *mouiié*; nous écrivons *fil*, *fié*, et *bataille*, *batâie*, etc.

Nous cherchons dans l'*Académie* l'adjectif mouillé, et nous ne trouvons que le participe. Au verbe mouiller, nous lisons : *En termes de grammaire, mouiller les l, les deux ll* (il fallait évidemment : mouiller le l, ou les deux l), *c'est les prononcer, non tout à fait selon leur valeur ordinaire*, comme dans les mots *ville, Achille, etc.*, mais avec une sorte de mollesse, comme dans *filles, grille, bataille, etc.* Cette définition, comme nous venons de le dire, n'explique rien ; il fallait de toute rigueur nous noter cette prononciation, et la régler enfin d'une manière ou d'une autre.

Nous ne pensons pas cependant que cette épithète de mouillé soit mauvaise en elle-même ; elle rend assez bien, au contraire, l'effet résultant du contact immédiat que forme le son de deux voyelles intimement liées et fondues l'une dans l'autre. Mais ce n'est pas là que git la difficulté ; c'est dans la fixation du son de ces l dits mouillés. Personne n'est d'accord à cet égard ; et personne ne se rendra même à l'évidence, tant que l'autorité suprême n'aura pas coupé ce nœud gordien d'une nouvelle espèce.

Depuis la publication de notre *Grammaire*, beaucoup de questions nous ont été adressées ; nous avons promis de répondre à toutes celles qui nous paraîtraient de quelque importance ; nous nous garderons bien d'y manquer. L'observation raisonnée que nous allons soumettre à nos lecteurs pourrait peut-être quelque jour faire pencher l'opinion pour que L se prononçât dans les sons mouillés. Nous ne pouvons que provoquer le jugement du public à cet égard, parce que, tout fondé que nous paraisse cet avis sur le bon sens et sur la raison, nous continuons à affirmer que la généralité des Français ne fait pas sentir l dans le son mouillé. La note de M. l'abbé Oudoul, curé de Buzançais (Indre), est ainsi conçue :

« Pour appuyer radicalement, et dès-lors d'une manière péremptoire, la prononciation méridionale des l mouillés, j'ajoute, à ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre, que ce qui démontre qu'on doit prononcer *filie, familie*, et de même les mots semblables, et non point *fie, famiè*, etc., c'est leur origine latine, *filia, familia*, etc. Notre langue a substitué la lettre liquide l, qu'elle a redoublée, à la liquide i ; et, pour preuve de la justesse de cette observation, examinez, ajoute la note, le mot *tranquille* de notre langue, que vous figurez par *trankile* dans votre *Dictionnaire*, et dont on ne mouille pas les l parce que ce mot vient du latin *tranquillus*. C'est donc d'après leur racine et leur étymologie que les mots dérivés doivent se prononcer, à moins d'une exception consacrée par l'usage. »

Nous avons répondu à cette opinion, qui nous

paraît judicieuse, avant de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

SYSTÈME DÉTAILLÉ ET RAISONNÉ DE LA PRONONCIATION FIGURÉE

DE NOTRE DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES.

RÈGLE GÉNÉRALE EXPRESSÉMENT RECOMMANDÉE.
Toutes les lettres écrites en italiques, et entre parenthèses, indiquent la prononciation pure du mot ; c'est-à-dire que toutes les lettres doivent être rigoureusement et strictement prononcées, puisque nous n'employons que les caractères rigoureusement et strictement nécessaires pour rendre le son le plus exact possible du mot que nous voulons traduire. Nous devons faire part aussi d'une amélioration importante que nous apporterons dans notre troisième édition du Dictionnaire ; c'est la suppression des traits de séparation qui servaient à diviser les syllabes. Cette suppression nous a paru utile, parce que le retranchement des traits de séparation fait voir que la prononciation figurée doit s'énoncer brièvement, tout d'une haleine, à moins qu'un trait de séparation n'indique qu'il faille agir autrement. Lorsqu'une lettre, voyelle ou consonne, ne doit pas se faire entendre, nous la supprimons tout naturellement.

Nous commencerons par les voyelles et les diphthongues ; les consonnes suivront.

A.

Nous indiquons à lorsqu'il faut le prononcer grave et fort, et a quand il sonne brièvement ; ainsi le mot *donation* est figuré *donâcion*, quoiqu'il n'y ait pas d'accent circonflexe dans son orthographe régulière. *Amas* se figure *amâ*, parce que le premier a y est bref, quant au son ; et parce que la finale *as* sonne â.

A, suivi de consonnes redoublées, en détruit ordinairement une, à moins, comme dit Boiste, qu'on ne veuille, en s'appesantissant sur les deux, donner plus de force au mot. *Accablé* se prononce *akâblé* ; *accès* se traduit par *akcè*.

A peut se trouver appliqué à un m ou un n. Nous avons dit, page 58, qu'il a le son nasal an dans ces deux cas. Il n'y a pas d'exceptions.

E.

Les e muets ne se font point sentir ; c'est leur prérogative naturelle.

Les e accentués, *aigus* ou *graves*, se prononcent d'après la marque de ces accents, sans aucune difficulté. Le mot *légèreté* donne toutes les espèces d'accents, en tant que son ; à la rigueur, ce mot n'aurait pas besoin d'être figuré à la prononciation, puisqu'il se profère comme il est écrit ; mais nous pensons qu'il vaut mieux dire plus que

moins. Nous nous servons de l'*accent grave* pour rendre le son des *e* moyens; et de l'*accent circonflexe*, pour exprimer celui des *e* très-longs ou très-graves.

E, comme l'*a*, peut se rencontrer ajouté à un *m* ou un *n*, alors il a généralement le son de *an*; mais il y a quelques exceptions. Voyez page 58.

I.

Cette voyelle n'a proprement que le son qui lui est naturel. Impossible donc de le rendre autrement que par lui-même. On doit supposer que la nature l'inspire.

O.

O a deux sons, l'un *bref*, et l'autre *grave* ou *long*. *Bref*, on le figure sans *accent*: *long* ou *grave*, on le couronne d'un *accent circonflexe*.

U.

U, qu'il soit surmonté ou non d'un *accent*, ne se prononce jamais que *u*; nous ne le figurons donc pas autrement.

Y.

Cette lettre se traduit par *i* simple lorsqu'elle n'en remplit que la fonction. Dans les cas où elle tient la place de deux *i*, le premier se fond avec la voyelle qui le précède immédiatement, *pai-i*; mais *ai*, dans cette circonstance, ayant le son d'*è* ouvert, nous écrivons *pè-i* la prononciation du mot *pays*.

Æ et œ.

Ces deux voyelles composées se prononcent comme notre *é* fermé; nous devons leur en donner le son.

AI.

Ai sonne tantôt *é* et tantôt *è*; nous le figurons donc par le moyen de ces deux sortes d'*e*: *j'aimai*, (*jèmé*), selon les conjonctures.

AIE.

C'est par un *è* ouvert que nous traduisons ces trois lettres, parce que ce son leur appartient uniquement: *haie* (*hè*); *futaie* (*futè*).

AY et AYE.

Ay et *aye* ont le son de l'*è* ouvert; à côté de *paye*, nous écrivons *pè*.

NOTA. Nous ne mentionnons pas les voix *ea*, *ei*, *eai*, *ée* et *ey*, qui sonnent *a*, *é* ou *è*, parce qu'il y a ici des lettres supprimées, et que nous avons averti que nous supprimons les lettres qui ne doivent point se prononcer.

Les sons *ao*, *au*, *eau*, et *eo*, sont tout simplement représentés par *ô*.

Eu, *éu* et *œu*, n'ayant qu'un son unique, ne sont annoncés que par *eu*.

Le *e* figuré par *i* seulement, l'*e* final de cette

syllabe étant muet. Mais, et ceci est une observation de la dernière importance, quand nous écrivons *ie* à la *prononciation figurée*, ce n'est point le son de l'*i* simple qu'il faut énoncer, mais celui de l'*i* et de l'*e* muet réunis, fondus ensemble en les *mouillant*, diraient *messieurs de l'Académie*, appuyant sur l'*e* muet en même temps que sur l'*i*, comme dans le mot *bille*, que nous figurons *biie*.

Ou, où et *oue*, ne se prononcent que *ou*; nous l'annonçons de cette dernière manière.

Ue et *uè* sonnent *u*; nous leur avons donné cette lettre caractéristique.

Il se rencontre quelques difficultés que nous avons besoin de rendre sensibles par rapport aux *diphthongues*. Peu de mots suffiront à ces éclaircissements.

Le *trait de séparation* est nécessaire ici pour établir les différences. Prenons le mot *Biscate*, qui nous offre la diphthongue *aie*.

Si *aie* était une voyelle composée, nous écririons figurativement à la prononciation *Bicekè*, lui donnant ainsi le son de la voyelle composée, qui est celui de l'*è* ouvert; mais *aie* est dans ce mot une diphthongue, et nous indiquons sa prononciation *Bicekâie*, *ie* ne sonnant pas *i*, mais *ie*, ces deux lettres *mouillées* ensemble.

Ia sans *trait de séparation* est diphthongue; et *i-a* indique que ces deux lettres forment deux syllabes. Toutes les difficultés sur les syllabes équivoques sont ainsi aplanies par le *trait de séparation* existant ou n'existant pas.

Passons aux *consonnes*. Nous devons supposer que tous nos lecteurs connaissent le son naturel que nous donnons à chacune des *consonnes* dans notre *Grammaire*, page 18.

B.

B, devant les voyelles, n'a besoin d'être figuré à la prononciation que par son signe naturel. Il n'en est pas de même lorsqu'il se trouve dans le corps d'un mot suivi d'une autre consonne, ou lorsqu'il est la lettre finale d'un mot; parce que, dans ces cas, il peut arriver qu'on doive ou qu'on ne doive pas le faire sentir. Doit-il sonner? nous exprimons ce son par *be*; ainsi nous mettons à côté de *subvenir*, de *radoub* (*cubevenir*, *radoube*). Ne doit-il point sonner? nous le supprimons: *plomb*, *sabbat*, se traduisent par *plon*, *çaba*.

C, K, Q, S, T, Z.

Ce n'est pas sans motif que nous réunissons ensemble ces six lettres; elles ont, en effet, une grande analogie, du moins dans la prononciation.

C, devant *a*, *o*, *u*, n'a-t-il pas le son de *k* et de *q*? Devant *e*, *i*, cette même consonne *c* ne siffle-t-elle pas comme *s*? n'arrive-t-il pas que *t* a aussi lui-même quelquefois ce son siffant? *s* adouci n'équivaut-il pas à un *z*? Dans notre *prononciation figurée*, à

quelle détermination devons-nous donc nous arrêter? A celle que nous avons prise, de ne représenter les sons que par les lettres qui ne peuvent en aucune manière donner lieu à l'équivoque. Et voici en quelques mots sur quoi repose notre alphabet des sons figurés.

Acceptant pour principe immuable de *prononciation figurée*, qu'elle consiste à ne s'occuper uniquement que du son de chaque syllabe, nous nous sommes rigoureusement conformés à cette loi, qui devrait être le type de l'orthographe.

Mais nous venons d'annoncer six lettres de notre alphabet français, qui répandent la plus étrange confusion dans le système de la prononciation naturelle, parce qu'elles se compromettent l'une l'autre; il a fallu faire disparaître cette confusion de notre *prononciation figurée*, et nous avons ainsi procédé :

Qui dit *prononciation figurée* ne veut pas dire *orthographe* : nous n'imposons pas d'innovations, mais nous osons dire que nous les prévoyons; nous en trouvons d'ailleurs le présage dans un livre qui vient de nous être adressé, ouvrage de la plus haute et de la plus éminente portée, que nous aurons bientôt encore l'occasion de citer.

« Notre siècle, y lisons-nous, est sous l'influence d'une révolution immense; notre langue s'altérera donc pour subir une réforme; mais cette réforme sera lente et inaperçue. Résultats immédiats des événements, ces changements arriveront sans être brusqués; tout se modifiera sans précipitation, tout, jusqu'à la simple orthographe; et ces modifications seront toujours en harmonie avec le temps. La suppression d'une simple lettre pourra traduire la suppression d'un grand abus; comme l'admission d'une nouvelle forme dans la langue pourra exprimer l'admission d'une vérité jusque-là méconnue dans le peuple. Ainsi, sujettes à des modifications continuelles, les langues se décomposent, se renouvellent sans cesse, et elles n'arrivent à l'immobilité que dans la tombe. »

(M. Braconnier, *Théorie du genre des noms.*)

C, devant *a, o, u*, a le même son que *k* et *q*. Q sonne toujours comme *k* ou comme *c* devant *u*; il ne pouvait donc nous servir de type. Pour représenter le son de *c* devant *a, o, u*, nous employons la consonne *k*, puisque le *k* ne varie jamais; par conséquent il pourrait remplacer le *c* dur. On sait que nous sommes revenus sur la condamnation que nous avons d'abord portée contre cette consonne, que nous ne considérons pas comme lettre française; parce que nous avons reconnu, en citant plusieurs exemples des *Leçons et Modèles de littérature* du savant académicien M. Tissot, que cette lettre est plus française peut-être que notre *c* dur.

Il est vrai que les Latins se sont peu servis de

la lettre *k*, et que nous avons presque imité en tout les Latins; ne devons-nous pas beaucoup plus aux Grecs anciens? Les Latins, il faut l'avouer, n'ont rien à eux; leur alphabet même ne leur appartient pas; ils le tenaient des Grecs, qui remplissaient le monde de leur célébrité aussi glorieuse que méritée. Les Latins n'avaient pas non plus d'accents, et les accents chez les Grecs étaient d'un grand secours; ils servaient à manifester l'aspiration. Les Latins ne connaissaient pas l'aspiration; c'est encore une des pauvretés de leur langue. Le *θ*, le *φ* et le *ψ* leur manquaient et nous manquent; nous employons de doubles lettres. Remarquons, en passant, que les Grecs avaient un alphabet bien préférable au nôtre. Ils avaient un *k* et un *χ*: ces lettres rendaient le même son, d'après les Latins; cependant il est très-permis d'en douter, et quant à nous, nous n'en croyons rien; c'était peut-être le *ch* français ou l'allemand, car ces sons existent naturellement. Toutes les autres lettres grecques ont leur son particulier; les Latins seuls ont corrompu l'alphabet; et nous, nous en avons été les religieux ou plutôt les serviles imitateurs.

Nous devons donc figurer les lettres *c* dur et *q* par le *k*, consonne invariable quant à la prononciation. S, ayant un double son, celui du *c* devant *i*, et celui du *z*, il nous était impossible de l'admettre; nous l'avons figuré par *ce* lorsqu'il est dur, et par *ze* lorsqu'il est doux. T n'a-t-il pas encore deux sons, celui de *te*, et celui de *ce*? Et voyez où mène cette bizarrerie: un même mot, le mot *pétition* donne deux syllabes absolument semblables, dont la prononciation est toute différente. Comment figurer les sons d'un pareil mot sans se voir contraint de changer les lettres de l'alphabet? Voyez encore dans le mot *prononciation*; nous entendons deux mêmes sons: *ci* et *ti*, et pourtant ils sont différemment écrits. Quel gâchis! qu'on nous passe la trivialité de notre exclamation; mais nous voulons arriver, et nous arriverons à prouver que l'étude des langues, toute sérieuse et sévère qu'elle paraît, n'est réellement épineuse que parce qu'on refuse obstinément d'en aplanir les difficultés inutiles. Sans doute un peuple nouveau et vierge n'oserait, ne pourrait pas se forger une langue avec des principes nouveaux et vierges; mais nous! ne devrions-nous pas nous arroger le droit d'une aussi sublime prérogative? C'est un fait avéré et patent: la langue française est européenne. Pourquoi ne pas chercher à en faire la langue universelle? L'Église chrétienne se sert du latin dans toutes les cérémonies et les prières de son culte, parce que la langue latine, à l'époque où les décrets canoniques ont été rendus, était le plus répandu de tous les idiomes. Qui viendrait poser en doute devant nous, que si l'Église chrétienne venait à avoir des motifs, qui peuvent se présenter un jour, de changer, non pas le texte, mais le langage de

son Évangile sacré; qui viendrait, disons-nous, poser en doute que la traduction de ses livres saints ne fût faite en français, à cause de l'universalité de l'idiome français? Il n'entrera dans l'esprit d'aucun étranger de nous démentir. Il est bien certain que si nous travaillions à une réforme sagement raisonnée de notre langue, nous en ferions bientôt la langue-modèle; et avant un siècle, peut-être, le monde entier ne parlerait plus que le français. Pourquoi, et comment cela arriverait-il? parce que notre langue serait la seule facile, étant devenue la seule basée sur des principes de raison et d'expérience.

Nous le savons, la digue qu'on nous oppose est l'impossibilité de soumettre une langue aux lois de la raison. L'a-t-on jamais essayé? A-t-on tenté la moindre chose en faveur même du simple bon sens? Que penser d'un *Dictionnaire de l'Académie française*, qui continue, en 1853, d'admettre des absurdités du genre de celles que nous avons déjà signalées? Pouvons-nous ne pas nous révolter contre ses décisions, lorsque nous lisons encore aujourd'hui au mot *second*, que, dans ce mot et dans ses dérivés, le *c* se prononce comme un *g*, SURTOUT DANS LA CONVERSATION? Dans les autres circonstances du langage, on fait donc sentir le *c dur*? Cela devrait toujours être; mais il n'en est rien dans aucune occasion; et ceci est la faute de tous, parce que tous font réellement sonner un *g* à la place du *c*. Pour tolérer une pareille inconvenance, il fallait tout simplement, Messieurs, dénaturer le mot *second*, et l'écrire *segond*. L'innovation ne devait rien vous coûter à vous, qui ne reconnaissez pas l'étymologie! au moins vous nous auriez composé un mot tout à fait à la française.

Pense-t-on que ce serait un crime de lèse-langage, de trancher des difficultés de l'espèce de celles du mot *action*, pour ne citer que celui-là, qui peut s'écrire aussi *accion*, *axion* ou *acsion*, sans en détourner le moins du monde la prononciation? Rien ne serait cependant plus aisé à simplifier. Mais arrêtons-nous, et rentrons dans nos explications sur la *prononciation figurée*; notre zèle de nationalité nous entraînerait peut-être trop loin.

Nous n'avons admis, pour le son sifflant, que la lettre *c* devant *e* et *i*, ou *ç* devant *a*, *o*, *u*, parce que ces deux caractères sont invariables dans leur prononciation. Nous ne pouvions employer le *s*, cette lettre ayant tantôt le son de *ce*, et tantôt celui de *ze*. Il nous était également impossible de nous servir du *t*, puisque le son le plus fréquent de cette consonne est *te*. Nous avons aussi figuré par *k*, *c* devant *a*, *o*, *u*, et *q*, parce que la lettre *k* ne supporte aucune variabilité. Quant au *z*, nous l'employons dans tous les cas où *s* sonne d'une manière adoucie et sans sifflement. Si nous avons répudié cette dernière lettre de notre système de prononciation, c'est que nous avons reconnu qu'elle

est absolument inutile; nous pouvons en dire autant de la lettre *q*.

D.

D n'offre que deux cas; celui du *de*, qui lui est propre, et celui du *te* naturel.

F.

F se figure par lui-même; il n'y a aucune difficulté.

G et J.

Le son naturel de la lettre *g* est *gue*, ou *gu* devant *a*, *o*, *u*. Ainsi nous n'hésitons pas à figurer *guelorieu*, *guôsié*, la prononciation de *glorieux*, *gosier*. Comment annoncer autrement le son dur *gue*? Car *g*, devant *e* et *i*, sonne comme un *j*, qui se dit toujours *je*. Dans les mots qui commencent par *gui*, nous ne trouvons pas de manière d'en figurer autrement le son, lorsqu'il doit être proféré par une seule émission de la voix; mais si les deux lettres *u* et *i* sont divisées par un *trait de séparation*, ce trait avertit qu'il faut dire *gu-i*, et non pas *gui*.

H.

Muette, c'est-à-dire ne devant point se faire sentir; nous l'omettons. *Aspirée*, nous l'écrivons comme elle existe naturellement au mot qui exige l'aspiration.

J (voyez c).

K (voyez c).

L et LL mouillés (voyez SON MOUILLÉ, page 57).

M et N.

Lorsque ces consonnes sont accolées à un *a* ou un *e*, et qu'elles forment un son nasal, nous traduisons ce son par *an*, la lettre *n*, unie à un *a* ou à un *e*, ne variant jamais dans sa prononciation, tandis que *m* est sujet à conserver le son qui lui est naturel. (Voyez A et E, page 201.)

P.

P ne se faisant pas toujours sentir, nous le supprimons, d'après notre règle générale, toutes les fois qu'il se trouve dans ce cas; et nous rendons par *pe* le son qui lui convient ailleurs.

Q (voyez c).

R.

R n'a guère que le son de *re*, qui lui est naturel, et c'est ainsi que nous l'indiquons. Lorsqu'il est redoublé, et qu'il ne faut en prononcer qu'un, ce qui arrive assez ordinairement, nous n'écrivons que celui qui se fait sentir. Dans le cas où les deux *r* doivent s'entendre, nous traduisons le premier par la syllabe muette *re*: *aberration* (*abèrerâcion*), *terreur* (*tèrereur*). Dans les syllabes en *er*, nous indiquons la prononciation par un simple *é* fermé quand *r* ne doit pas sonner; et par *ère*, lorsqu'il se fait sentir. Le mot *berger*, que nous figurons

(*bèrèjé*), nous offre le double modèle de cette prononciation.

s et r (*voyez ce que nous en avons dit à la lettre c*).

v.

Cette lettre ne saurait autrement se traduire que par le son qui lui est naturel; nous ne le représentons donc que par lui-même.

w.

W, lettre étrangère, se prononce généralement *ou*; mais on peut aussi lui donner le son du *v* simple. Dans deux ou trois cas il est mis pour *u*; *aw* sonne *o* dans *paw*; *ew* sonne *eu* dans *pellew*.

x.

Encore une lettre inutile, parce qu'elle n'a pas de son qui lui soit propre. Chose bizarre! cette consonne peut se rencontrer pour *cs*, pour *gs*, pour *k*, pour *ss* ou *ce*, enfin pour *z*. Nous n'avons pu figurer les divers sons dont ce caractère est susceptible, qu'en les représentant par des lettres factices, souvent peu agréables à l'œil, mais toujours rigoureusement nécessaires. Comment écrire en effet le son de *cs*, ou plutôt de *ks*, puisque nous n'admettons que la lettre *k* pour représenter le *c* dur, comment écrire ce son autrement que par *kece* dans *axiome* (*akciome*)? et celui de *gz*, que *x* se trouve avoir dans le mot *exemple*, autrement que par *guezexanple*?

z (*voyez la lettre c*).

Il nous reste à parler des consonnes composées. A l'exception du *gn*, ces consonnes n'offrent pas de bien grandes difficultés. Le *ch* se traduit par *che* ou *ke*; par *che* dans les mots qui sont prononcés à la française, par *ke* dans ceux qui sont tirés de l'hébreu, du grec, ou enfin de quelques langues étrangères. *Ph* sonne *fe*: *rh* et *th* n'ont pas d'autre son que le *r* et le *t* naturels, sans qu'on ait besoin de faire en aucune manière attention à la lettre *h* qui les accompagne.

Le *gn* est difficile pour des étrangers. Ce n'est cependant pas lorsque le *g* doit être dur qu'il em-

barrasse; nous ne voyons d'autre manière de le rendre dans ce cas que par les caractères figurés *guene*; ainsi *gnome* est écrit à la prononciation *guenome*.

Mais lorsque le *gn* est dit *mouillé*, le son qu'il doit prendre est une difficulté. Nous savons bien que le mot *compagne*, écrit *kompagnie* à la prononciation, n'a pas trouvé autant d'approbateurs que nous l'aurions désiré; mais examinons: ce son est-il traduisible d'une autre façon? Qu'on n'oublie pas que nous avons posé pour principe, que, dans une *prononciation figurée*, toutes les lettres doivent être rigoureusement prononcées: ainsi *ie* ne sonne plus ici comme dans la langue, *i*; mais *ie*, double son que nous avons déjà appelé *mouillé*. Remarquons bien aussi que l'addition seule de l'*i* peut indiquer que le *gn* n'a pas le son dur, *guene*. Enfin, quoi qu'on pense de cette méthode que nous avons adoptée, nous ne pourrions nous empêcher de répondre à nos adversaires, qu'il ne nous a paru ni possible ni raisonnable de nous contenter de dire simplement à chaque mot: *prononcez le gn mouillé*, parce que cette locution ne dit et n'explique absolument rien. Une prononciation se fait comprendre par les yeux et par les oreilles, et nullement par des paroles inutiles.

Dans le *Compte-rendu* aux souscripteurs de notre *Dictionnaire des dictionnaires*, nous exposions les motifs qui nous avaient guidés dans l'accomplissement de notre œuvre, et nous répondions, aux objections critiques qui nous avaient été posées dans une *Lettre sur le meilleur Dictionnaire*, insérée au premier volume du *Journal grammatical de la langue française*, page 271 (6^e numéro, juin 1854). La polémique roulait sur la manière d'indiquer la prononciation des mots. Le savant auteur de la *lettre précitée* a jugé, depuis lors, utile de reprendre la plume, parce qu'il pense qu'il serait dangereux pour les principes de garder un silence qui pourrait faire croire qu'il partage nos raisons motivées. Nous ne pouvons saisir une plus belle et plus digne occasion de lui adresser une nouvelle réplique.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES.

POLÉMIQUE DE M. J.-M. RAGON.

NOTRE RÉPLIQUE.

Notre avis est qu'on peut surcomposer le signe d'un son. Si la prononciation du mot *Aglaé* était écrite *A-gla-é*, qui empêcherait qu'on ne prononçât plutôt *Aje-la-é* que *Aguela-é*, puisque nous enseignons que tantôt *g* a le son guttural *gue*, et tantôt le son doux *je*?

Nos devanciers ont fait une faute en employant deux signes pour désigner un son simple.

Ce serait aggraver cette faute que d'ajouter à la complication du signe déjà mal fait.

Quant au prétexte d'écrire *Ague-la-é*, dans la crainte qu'on prononce *Aje-la-é*, nous le

Oui, sans doute, nos devanciers ont fait une faute grossière; mais, jusqu'à ce que l'autorité l'ait redressée, force est à nous d'en subir les funestes conséquences.

Nous n'ajoutons nullement à la complication du signe; nous soutenons seulement que nous donnons le signe réel du son.

Toute cette réplique est excellente, en ce sens que son auteur prétend que l'on doit savoir avant

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES.

POLÉMIQUE DE M. J.-M. RAGON.

NOTRE RÉPLIQUE.

croyns inadmissible. Celui qui veut lire le *Dictionnaire* d'une langue doit en connaître l'alphabet; c'est une lacune grave quand, sous ce rapport, le *Dictionnaire* est insuffisant. Le nom de ce caractère (*g*) est *gue*, et ce n'est que devant *e* ou *i* qu'il sonne exceptionnellement *je*. Cela connu, *gla* ne pourra jamais se prendre pour *jla*.

Ensuite, rien n'est plus vicieux que de représenter la prononciation trissyllabique d'*Aglaé* par une indication quadrisyllabique, et ce défaut se reproduit trop souvent dans l'ouvrage de M. Napoléon Landais.

de consulter. Nous ne partagerons jamais cette opinion : du moment qu'une lettre a deux sons, il y en a, par conséquent, un d'exceptionnel ; il faut bien indiquer quand a lieu cette exception.

Pardon, monsieur J.-M. Ragon ! mais il était impossible d'agir autrement ; et notre conscience ne nous reproche pas d'avoir en cela commis une faute. Peu importe le nombre de syllabes qui sert à traduire un mot. La *prononciation figurée* ne doit représenter que le son du mot ; et ce que nous savons, c'est que cette orthographe, annoncée comme fautive, ne trompera jamais personne.

Mais moi qui cherche à m'instruire, je ne le sais pas ! peut et doit répondre l'étranger.

Qui lui (il est question d'un étranger) fera éviter encore de prononcer *adjoindre ad-jo-in-dre*, par le principe que souvent *in*, en français, se prononce *ine*, comme dans les mots *innovation*, *inoculer*? Mais il est impossible qu'il se trompe sur le son nasal *in*. Les mêmes motifs nous ont fait ajouter un *i* dans la prononciation du mot *académicien*, pour qu'on ne s'avisât pas de dire *a-ka-dé-mi-ci-an*.

Jamais l'*i* nasal, représenté par le signe complexe *in*, ne se prononce *ine* quand il se trouve devant une consonne, ou qu'il est final. Le *n* qui figure dans sa représentation n'est pas la consonne de ce nom ; c'est un accent de nasalité placé bien à tort à la suite de l'*i*, au lieu d'être écrit dessus. Si, lorsque vous prononcez *on a dit*, vous faites entendre un *n* devant l'*a*, ce n'est point parce que cette consonne figure dans *on*, puisqu'elle n'y existe pas, car il serait étrange de penser que nos nasales ont à la fois le son d'une voyelle et d'une consonne, mais parce qu'il serait trop dur de dire : $\overset{n}{o} a dit$;

pour sauver l'hiatus, causé par la rencontre de deux voyelles, l'usage a introduit une consonne euphonique, et nous prononçons comme s'il était écrit : *on-na dit*.

Nous persistons donc à croire que le mot *adjoindre* est convenablement peint ; et que c'est le défigurer inutilement que de l'écrire *ad-jo-eindre*. Quoique notre *i* nasal soit quelquefois représenté par un triple ou quadruple signe, comme dans *faim*, *frein*, *teint*, ce n'est pas une rai-

Sans craindre qu'on vienne nous démentir, nous prétendons qu'on prononce *on a dit*, comme s'il y avait *o-na-di*, et non point *on-na-dit*. C'est là du pointillage ; mais vous en faites aussi, monsieur le rédacteur.

Nous continuons à persister plus que jamais dans notre croyance raisonnée, que le mot *adjoindre* ne serait nullement peint figurativement, si l'on se contentait de le représenter d'après les seules lettres de son orthographe. Si c'est un système de notre part, c'en est aussi un de venir le combattre.

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU DICTIONNAIRE DES DICTIONNAIRES.

POLÉMIQUE DE M. J.-M. RAGON.

NOTRE RÉPLIQUE.

son pour indiquer la prononciation finale d'*académicien* autrement que par *ci-in*, car c'est bien l'*i* nasalé qui termine ce mot; et pourquoi, sans nécessité, représenter cet *i* par *ei*?

Quant aux deux citations de M. Landais, elles ne sont pas heureuses. La voyelle nasale *in* n'existe point dans *inoculation*, et n'est pas plus dans *innovation* que dans *illusion*. La prononciation du premier mot s'indique *i-no-cu-la-ci-on*, et celle du second *inn-no-va-ci-on*. Le dernier est de cinq syllabes; voici comment M. Landais croit devoir le représenter: *ine-no-va-tion*. Faites des vers avec des mots ainsi traduits!

Telle est notre opinion, et nous croyons qu'elle sera celle de tous nos lecteurs; nous n'avons jamais d'ailleurs prétendu représenter *i* par *ei*, mais *in* par *ein*; c'est bien différent.

Votre réplique n'est pas heureuse non plus, M. J.-M. Ragon. Vous prétendez qu'il n'y a pas de voyelle nasale dans *inoculation*! qu'y a-t-il donc? Nous vous avons cependant entendu approuver de toutes vos forces le bienfait de l'étymologie; le repousseriez-vous donc ici seulement? Mais vous savez très-bien qu'il n'est nullement question dans notre esprit de voyelle nasale, mais uniquement du son des mots. Nous vous dirons, à vous, qui ne nous permettez aucune addition de lettre, que vous n'auriez pas dû, d'après votre principe, indiquer *inn-no-va-ci-on* pour prononciation d'*innovation*; ce dernier mot est de cinq syllabes, dites-vous, et vous donnez aussitôt la manière dont M. Landais le représente: *ine-no-va-tion*. D'abord M. Landais a écrit *ine-no-va-cion* par un *c*, et non par un *t*, parce qu'il aurait craint qu'on ne prononçât *te* le caractère *t*, tandis qu'il fallait le prononcer *ce*; et vous ajoutez (nous pensons que ce n'est pas sérieusement): *Faites des vers avec des mots ainsi traduits!* M. Ragon, un dictionnaire de langue ne donne pas la manière de faire des vers; ce serait ridicule. Et comme la prononciation naturelle de *innovation* n'est pas *ine-no-va-ci-on*, nous l'avons figurée comme on la marque dans la conversation, sans séparer par un trait *ti* de *on*, parce que la voix ne se prête en effet qu'à une seule émission.

Nous pensons encore avoir bien donné le son pur de *gn*, dit mouillé, dans *agneles*, en y intercalant un *i*, qui met dans l'impossibilité de laisser prononcer *ague-ne-lé* pour *â-gnie-lé*; du moins, nous ne croyons pas qu'on puisse mieux traduire ce son *presque intraduisible*.

Pourquoi vouloir traduire ce qui est *intraduisible*? Prononcer un son (voyelle ou consonne), c'est le nommer. *Gn* (dit mouillé), quoique signe composé, représente le son simple d'une de nos consonnes. Le traduire autrement que par son signe, c'est s'exposer à errer. Traduit-on le son *b* autrement que par *b*? Mais

Nous n'avons pas dit *intraduisible*, mais *presque intraduisible*. Nous sommes deux bonnes gens à systèmes, M. Ragon; et il est rare que ceux qui en sont imbus s'entendent. Il n'y a que le public qui juge, et qui soit capable de juger entre eux; tenons-nous donc bien sur nos gardes. Mais continuons. Vous dites que *prononcer un son*

le signe *gn* sonnante dans *Agnès* d'une manière différente que dans *agnus*, où il paraît se trouver, quoiqu'il n'y soit point, un *dictionnaire* doit indiquer ainsi la prononciation de ce dernier mot : *ag-nuss*, et ajouter : *g* sonne dur. Mais comme dans *Agnès* il n'y a nominalement ni consonne *g*, ni consonne *n*, mais bien la consonne *gn*, sa prononciation doit offrir cette traduction : *Agnèss*, en ajoutant : la consonne *gn* est mouillée.

Il est certain que *a-gnie-lè* représente un autre mot que *a-gne-lé*, puisqu'on doit lire *agnilé*. C'est, dit M. Landais, pour qu'on ne prononce pas *ague-nelè*; soit : mais qui empêchera, comme pour *Aje-laé*, de prononcer *aje-nie-lé*? On ne songe pas à tout. Répétons-le, il faut connaître ses lettres, et *gn* est une consonne ⁽¹⁾.

(voyelle ou consonne), c'est le nommer. Oui, sans doute, celui qui prononce un son, s'il le connaît, il le nomme; mais s'il ne le connaît pas, ou s'il le connaît mal, il ne peut pas le nommer, ou il le nomme mal, pour nous servir de votre expression. Si l'on ne traduit pas le *b* autrement que par *b*, c'est qu'il n'y a aucune espèce de difficulté. Un *dictionnaire*, selon vous, doit indiquer ainsi la prononciation de *agnus* : *ag-nuss*, et ajouter : *g* sonne dur. Mais qu'est-ce qu'un *g* dur? et à quoi sert, dans votre système de prononciation, ce double *ss* final?

Et quel autre mot, s'il vous plaît, représente *a-gnie-lé*, puisqu'on doit lire, prétendez-vous, *a-gni-lé*? Oui, on pourrait lire *agnilé*, si le mot *agnielé* était français, orthographié de cette manière; mais tout le monde sait qu'une *prononciation figurée* ne représente que des sons, et ne doit aussi admettre que les lettres qui forment ces sons; il faut donc qu'elle les rende exactement, et, pour cela, elle ne doit employer que les caractères propres à exprimer ces sons. Quant à prononcer *ajeniélé* pour *agnielé*, il est évident qu'on peut s'y tromper; et, comme dit M. Ragon, *on ne songe pas à tout*. Cependant nous y avons songé, et nous n'hésitons pas à avouer qu'il est impossible de faire mieux; et c'est précisément à cause de cette difficulté invincible, que nous avons parlé de ce son comme *presque intraduisible*.

M. Ragon passe ensuite à notre dissertation sur *ill* et sur *il* final, dits *mouillés*: comme il ne nous semble pas qu'il ait jeté plus de jour que nous sur cette grave question, qui demeurera encore long-temps obscure, nous arrêterons ici notre polémique, qui ne nous paraît plus d'ail-

leurs offrir d'intérêt immédiat à nos lecteurs.

Nous terminerons ces articles sur la *prononciation*, en avouant que ce n'est que par une longue habitude puisée dans les bons exemples, auprès de ceux qui parlent le mieux, que l'on peut acquérir la meilleure prononciation.

(1) Des Grammairiens ont proposé de *tilder* ce signe. Cette innovation eût été digne du *Dictionnaire* qui nous occupe.

Nous sommes de l'avis de ces Grammairiens; ce serait une très-heureuse innovation; mais nous n'avions et nous n'avons pas le droit d'innover de cette manière. Toutefois ce *tilde* ne donnerait pas le son.

DES ÉLÉMENTS DU DISCOURS.

« Les mots, disent MM. de Port-Royal, sont des sons distincts et articulés dont les hommes se sont fait des signes pour rendre leurs pensées. »

Afin de reconnaître les diverses espèces de mots dont est composé le discours, rappelons-nous, dit Estarac, que l'objet de la parole est toujours d'exprimer nos pensées, et qu'elle doit être un tableau dont la pensée est le dessin. Formons-nous donc d'abord le tableau du jugement le plus simple, et nous verrons que, pour qu'il soit complet, il ne peut y avoir moins de trois mots. En effet, il en faut un pour désigner l'objet ou le sujet de la pensée; un autre, pour exprimer la qualité ou la modification qu'on remarque dans le sujet; et un troisième, pour exprimer la convenance ou la disconvenance que notre entendement aperçoit entre la modification et le sujet; c'est-à-dire la liaison de ces deux idées, ou la copule, comme on l'appelle autrefois.

Si je dis, par exemple : *Socrate fut sage*; voilà le tableau complet d'une pensée, d'un jugement. *Socrate* est le sujet du tableau; *sage* désigne la qualité d'un homme quelconque, dont la conduite et les principes sont conformes à la raison; *fut* exprime le rapport que j'aperçois entre *Socrate* et cette qualité; ce mot achève le tableau en liant les parties qui le composent.

De ces trois mots, le premier est le nom d'une substance; c'est donc un substantif; le second est appelé verbe, du mot latin *verbum*, qui signifie parole, ou mot par excellence, sur lequel roule toute la force, toute l'énergie du tableau, puisque c'est lui seul qui en unit toutes les parties; le troisième exprime une qualité, une modification; c'est un adjectif, mot formé du latin *adjectus*, qui signifie ajouté, parce que tous les mots semblables s'ajoutent à un substantif pour désigner les qualités qu'on y aperçoit; ou, pour mieux dire, parce qu'ils ajoutent à l'idée de la substance exprimée par le substantif, la connaissance de ses qualités ou de ses modifications.

Mais toutes les énonciations de jugement, ou toutes les propositions, ne sont pas aussi simples que la précédente. Si, à la place du sujet *Socrate*, nous mettions le substantif *homme*, le sujet de la proposition ne serait plus déterminé d'une manière aussi précise, puisque le mot *homme*, étant le nom d'une espèce, peut convenir à tous les individus de cette espèce, et n'en désigne aucun en particulier. Toute autre proposition, dont le sujet serait un nom commun, aurait la même indétermination, comme celles-ci : *peuple est libre*; *nation est généreuse*; *couleur est vive*; *arbre est vigoureux*; et, pour tirer ces propositions de ce vague indéterminé, on est obligé de dire : *le peuple est libre*; *la nation est généreuse*; *la couleur est vive*; *l'arbre est vigoureux*. Les mots *le*, *la*, sont ce qu'on appelle des articles.

Lorsque plusieurs propositions qui se suivent sont relatives au même sujet, on ne répète pas dans chacune le nom de ce sujet; on met à sa place d'autres mots, qu'on dénomme, par cette raison, pronoms; on pourrait les appeler *vice-noms*, parce qu'ils tiennent en effet la place des noms :

Telle est la montre qui chemine
A pas toujours égaux, aveugle et sans dessein.
Ouvrez-la, lisez dans son sein;
Mainte roue y tient lieu de tout l'esprit du monde,
La première y meut la seconde;
Une troisième suit; elle sonne à la fin.
(LA FONTAINE, livre x, Fable 11.)

Les mots différenciés : *la*, *son*, *y*, *elle*, sont des pronoms : ouvrez-la, pour : ouvrez la montre; son sein, pour le sein de la montre; y pour dans la montre; elle sonne, pour la montre sonne.

Certaines qualités, ou modifications de substance, ne sont pas inhérentes à la substance; elles ne s'y trouvent point par un effet de la nature même du sujet, mais par un effet de sa volonté; elles sont d'une nature différente de celles qui sont exprimées par des adjectifs. Don Quichotte s'en allait CHEVAUCHANT; la vertu est ESTI-

mÉE; *chevauchant* exprime une action qui est l'effet de la volonté du sujet : *Don Quichotte*. Le mot *estimée* exprime une qualité qui affecte le sujet, *vertu*; si l'on voulait exprimer cette qualité comme inhérente à la vertu, on dirait qu'elle est *estimable*. Elle est *estimable* par elle-même; elle ne peut être *estimée* que par autrui.

De même, si l'on dit de quelqu'un : *son discours était touchant*; on exprime une qualité de la chose dont on parle; on veut dire que ce discours a excité la sensibilité de ceux qui l'ont entendu; ce mot est alors un *adjectif*. Mais si l'on dit : *touchant la guitare*, on exprime une action du sujet; le mot *touchant*, qui est le même dans les deux phrases, est ici un *participe*, comme le sont *chevauchant* et *estimée*.

Tout est en harmonie dans la nature, tout y est lié; chaque être a une multitude de rapports avec les autres; et l'on ne peut conséquemment avoir une juste idée de ces êtres sans y joindre celle de leurs rapports. Il faut donc des mots qui expriment ces différents rapports, pour former le tableau développé de nos pensées. Dans les vers qui suivent :

Comme l'on voit les flots soulevés *par* l'orage
Foudre *sur* un vaisseau qui s'oppose à leur rage,
Le vent *avec* fureur dans les voiles frémit,
La mer blanchir d'écume et l'air au loin gémit;

(Traduction d'HOMÈRE.)

par exprime un rapport de la cause à l'effet; *sur*, un rapport de situation; *à*, *avec*, *dans*, *de*, désignent aussi chacun un rapport. Ces mots sont des *prépositions*. Qu'on essaie un instant de les supprimer, et l'on aura une suite de mots qui ne formeront aucun sens : nulle liaison, nul tableau ne s'y trouvera.

La même qualité, la même action, le même état peuvent avoir des nuances différentes. Deux *substances* n'ont pas la même *modification* dans le même degré; deux sujets ne s'acquittent pas également de la même action. De là naît la nécessité d'avoir des mots qui expriment ces nuances différentes; tels sont : *sagement*, *constamment*, *bien*, *mal* (adverbes), etc.

Pour guérir *radicalement*
De je ne sais quel mal qui, je ne sais *comment*,
Vous fait souffrir et vous chagriner,
Prenez-moi *bien subitement*.

Je ne sais pas *combien*, ni de quelle *racine*;
Mettez le tout *bien chaudement*
Ou sur l'épaule, ou sur l'échine;
Vous guérirez je ne sais *quand*.
Maint grand docteur en médecine
Ne vous dirait pas *autrement*.

(LA MARTINIÈRE.)

Tous les mots que nous avons écrits en italique sont des *adverbes*, ainsi appelés des deux mots latins *ad* et *verbum* (*auprès d'un mot*), parce qu'ils sont placés *auprès des mots* pour exprimer ou

une circonstance, ou une nuance de l'idée signifiée par ce mot.

Une pensée doit souvent être jointe à d'autres qui l'éclaircissent, qui la développent, qui la restreignent, ou qui l'embellissent; il faut donc encore d'autres mots qui puissent lier ces pensées, sans y ajouter par eux-mêmes aucune autre idée accessoire que celle de la liaison particulière qu'on a dans l'esprit, comme nous le verrons par la suite; et c'est la *conjonction*, mot dérivé du latin *cum* et *junctio* (*avec jonction*); tels sont : *et*, *car*, *mais*, *que*, etc.

Enfin notre âme, vivement émue par un sentiment quelconque, manifeste souvent son émotion par des cris qu'inspire la nature : ces cris sont *ah! hélas! aie!* etc. Ce sont des *interjections*, mot dérivé du latin *inter* et *jactus* (*jeté entre*) : on les nomme ainsi, parce qu'ils sont, pour ainsi dire, jetés au milieu du discours par un effet du sentiment :

Hélas! on voit que, de tout temps,
Les petits ont pâti des sottises des grands.

(LA FONTAINE, livre II, fable 4.)

En tout *dix espèces de mots* nécessaires pour l'expression de nos pensées. Les voici réunies presque toutes dans ces vers de Voltaire :

Du dieu qui nous créa la clémence infinie,
Pour adoucir les maux de cette courte vie,
A placé parmi nous deux êtres bienfaisants,
De la terre à jamais aimables habitants,
Soutiens dans les travaux, trésors dans l'indigence;
L'un est le doux Sommeil, et l'autre est l'Espérance.
(*Henriade*, ch. 7.)

Dieu, *clémence*, *maux*, *vie*, *êtres*, *terre*, *habitants*, *soutiens*, *travaux*, *trésors*, *indigence*, *sommeil*, *espérance*, sont des *substantifs*.

Créa, *adoucir*, *a*, *est*, sont des *verbes*.

Infinie, *courte*, *cette*, *bienfaisants*, *aimables*, *deux*, sont des *adjectifs*.

Le (dans *du pour de le*), *la*, *les*, *l'* pour *la*, sont des *articles*.

Placé est un *participe*.

De (dans *du pour de le*), *pour*, *de*, *parmi*, *de*, *à*, *dans*, sont des *prépositions*.

Jamais est un *adverbe*.

Et est une *conjonction*.

Les Grammairiens grecs distinguaient les *mêmes espèces de mots*, avec cette différence qu'ils comprenaient les *interjections* dans la classe des *adverbes*.

Les Latins n'en diffèrent qu'en ce qu'ils n'ont point d'*articles*, du moins aussi bien distingués et aussi souvent employés que les nôtres, et en outre ils faisaient comme nous une classe à part des *interjections*.

Voilà donc les instruments de la manifestation de nos pensées, que l'analyse de la parole nous a

fait découvrir. Des instruments ne peuvent être bien connus que par leur emploi ; il faut les éprouver, les observer. On doit donc considérer les différents emplois des mots, dans les diverses langues, comme des phénomènes grammaticaux, de l'observation desquels on peut s'élever à la généralisation des principes et aux notions universelles.

A la suite d'observations de ce genre, ces questions se présentent les premières : *pourquoi y a-t-il dix espèces de mots ? pourquoi n'y en a-t-il ni plus, ni moins ?* Et, en admettant qu'il ne puisse y en avoir que ce nombre précis, *pourquoi ces espèces-là et non pas d'autres ?*

Nous avons déjà vu qu'il faut au moins trois mots pour exprimer les pensées les plus simples, ou qu'il faut la valeur implicite de trois mots : mais, pour l'expression de la plupart de nos pensées, avec leurs liaisons, leurs rapports, leurs nuances, leurs développements, et enfin avec une précision plus déterminée, on a nécessairement besoin de dix espèces de mots. Nous avons donc encore répondu d'avance à ces questions.

Mais ne pourrait-on pas ramener ces dix espèces de mots à un plus petit nombre de classes ?

D'abord, si nous considérons le matériel des mots, nous pourrions les diviser en deux grandes classes, celle des mots *variables* ou *déclinables*, et celle des mots *invariables* ou *indéclinables*. Car, en considérant les *substantifs* cités ci-dessus, je vois que de *Dieu* on peut faire *Dieux* ; de *mal*, *maux* ; de *vie*, *vies*, etc. ; que des verbes *créa*, *adoucir*, *a*, *est*, on peut former des inflexions différentes, propres à marquer les diverses relations de ces mots à l'ordre de l'énonciation ; qu'il en est de même des adjectifs *infinie*, *courte*, etc. ; du participe *placé*, etc., etc. Tous ces mots ont donc des inflexions ou des terminaisons différentes relativement aux idées accessoires ou de *genre*, ou de *nombre*, ou de *temps*, que l'on veut exprimer concurremment avec l'idée principale que signifie chacun d'eux. Ils sont donc *variables*, ou *déclinables*.

Au contraire, les *prépositions* de, pour, a, dans, l'*adverbe* jamais, la *conjonction* et, et les *interjections* (mais il n'y en a point dans l'exemple cité), ne changent jamais de terminaison, ne sont susceptibles ni de *genre*, ni de *nombre*, ni de *temps* : tous ces mots sont donc *invariables*, ou *indéclinables*.

Peut-être cette différence, bien marquée dans le matériel des mots, les uns *déclinables*, les autres *indéclinables*, tient-elle à la nature même de ces mots, ou, pour mieux dire, à la nature des idées que chacune de ces classes de mots est destinée à exprimer respectivement ; et cela est d'autant plus probable, que les espèces de mots, *variables* ou *invariables*, sont les mêmes dans toutes les langues, tant anciennes que modernes.

On peut encore les considérer sous un autre

point de vue, qui les divisera pareillement en deux classes bien distinctes. Si nous considérons séparément et isolément les mots qui composent les vers de Voltaire, cités plus haut ; nous reconnaitrons facilement que les substantifs : *Dieu*, *clémence*, etc. ; les verbes *créa*, *adoucir*, etc. ; les adjectifs *infinie*, *courte*, etc., et le participe *placé*, conservent encore un sens et réveillent une idée bien distincte dans notre entendement, lors même qu'ils sont considérés tout seuls : ils ont donc une signification par eux-mêmes, *une signification absolue* ; tandis que les mots *de*, *pour*, *dans*, *avec*, *la*, etc., n'ont aucun sens par eux-mêmes, et n'acquiescent une signification que par leur réunion à d'autres mots : ils n'ont donc réellement qu'une *signification relative*.

Cette classification des mots, en *significatifs absolument* et en *significatifs par relation*, est encore fondée sur la nature des mots de toutes les langues, tant anciennes que modernes ; et en cherchant à remonter par l'analyse jusqu'à la cause de cette différence, qui doit être fondée bien certainement sur la nature des idées, puisqu'elle est universelle, on parviendrait peut-être à des résultats lumineux et importants, qui répandraient un grand jour sur les principes fondamentaux de toutes les langues ; d'ailleurs, ces spéculations intéressantes par elles-mêmes exerceraient notre entendement d'une manière tout à la fois utile et agréable.

Mais envisageons les mots d'une manière plus générale encore.

Les mots ne sont et ne peuvent être que les images des choses, c'est-à-dire que le signe des idées que nous avons des choses, puisque autrement ils ne signifieraient rien ; ils cesseraient d'être mots : or, dans les choses, tout est ou *substance*, ou *modification*, puisqu'il n'y a dans la nature que des *substances* ou des *manières d'être* ; donc les mots, quels qu'ils soient, ne peuvent être que des *noms de substance* ou des *noms de modification*, ce dernier mot étant pris dans sa signification la plus étendue : ils sont donc divisés, par la nature même des idées qu'ils expriment, en *substantifs*, ou en *modificatifs*.

Nous examinerons bientôt dans le plus grand détail chacune des dix espèces de mots que nous venons d'énoncer : mais nous avons parlé de mots *variables* ou *déclinables* ; expliquons d'abord ce que nous entendons par *cas* et par *déclinaison*.

DE LA DÉCLINAISON ET DES CAS.

Le Dictionnaire de l'Élocution définit ainsi la *déclinaison* (en latin *declinatio*, fait de *declinare*, *pencher*, *se détourner*) : c'est, dit-il, *la chute*, *le passage d'une terminaison à une autre*. Le mot *cas* signifie la

même chose. Tous les mots qui ont des terminaisons différentes ont donc une *déclinaison* ; mais on a beaucoup resserré la signification de ce mot :

1^o En ne l'appliquant point aux variations des terminaisons des verbes, pour lesquelles on s'est servi d'un autre mot, qui est celui de *conjugaison* ;

2^o En ne comprenant point sous le titre de *déclinaison* les variations qui se font dans la terminaison des mots par rapport au *nombre* et au *genre*.

La *déclinaison*, dans quelque langue que ce soit, ne peut donc se dire que des mots, soit *substantifs*, soit *adjectifs*. Bien plus, pour que ces mots aient une *déclinaison*, il ne suffit pas que chacun d'eux puisse se prêter à des terminaisons, à des chutes différentes; il faut que ces chutes variées aient un autre objet, un autre but que le *nombre* et le *genre*; il faut qu'elles servent à indiquer des rapports de dépendance et de régime entre les membres d'une phrase; entre un *sujet* et un *verbe*; entre un *verbe* et un *objet*; entre une *préposition* et un *nom*, etc.

Mal fait au pluriel *maux*; *al* et *aux* sont deux terminaisons, deux chutes, à la fin d'un même mot : de même *beau* fait au féminin *belle*; *eau*, *elle*, sont encore deux désinences dans un même mot : mais ces variations n'ont de rapport qu'avec le *nombre* et le *genre*; elles n'indiquent point si le nom dans lequel elles se trouvent est régi ou régissant par rapport à un nom, à un verbe, etc. Sous chacune de ces désinences, ces mots peuvent également figurer dans tous les membres de la phrase qui sont du district des noms; ainsi ces variations ne sont point ce qu'on appelle *déclinaison*, en français.

Comme le nombre des différents rapports qu'on aurait pu indiquer dans les noms, au moyen de ces variations de leurs dernières syllabes, est infini, et qu'on peut les combiner de mille façons différentes, dans le but d'en faire un plus grand ou un plus petit nombre de classes, selon la manière dont on les combine, il est clair que les langues n'ont pu s'accorder sur la quantité de désinences auxquelles elles ont assujéti leurs noms. Aussi les unes en admettent-elles plus, et les autres moins. Il y en a qui pour chaque nombre n'en comptent que trois; d'autres en comptent jusqu'à dix.

Nous ne parlerons ici que de la langue latine, qui en a six. Ce qui nous détermine à ce choix, c'est que la langue latine est la plus connue des langues qui *déclinent* leurs noms, et celle à laquelle nous sommes accoutumés à comparer la nôtre. Chacune de ces désinences particulières d'un même nom se nomme *cas* (de *casus*), qui signifie *chute*.

Les noms latins ont donc six *cas* pour chaque nombre.

Le premier, qui présente le nom sous sa dénomination primitive, s'appelle *nominatif*, parce qu'il semble ne servir qu'à *nommer* la chose, sans indiquer aucun rapport particulier.

Le second est nommé *génitif*, du mot *genitus*, qui signifie *engendré*, *produit*, parce qu'il est le seul qui soit immédiatement formé du *nominatif*, les autres tirant leur formation de la sienne. D'ailleurs c'est par le *génitif* surtout qu'on distingue les différentes sortes de *déclinaisons*; c'est dans le *génitif* qu'on trouve la lettre caractéristique de chacune d'elles.

Le troisième est nommé *datif*, du verbe *dare*, *donner*, parce qu'il sert surtout à marquer le rapport d'*attributions*, le terme auquel aboutit l'action qui est précédemment exprimée.

Le quatrième s'appelle *accusatif*, parce que c'est celui qui *accuse* ou qui *déclare* l'objet de l'action que le verbe signifie, ou du rapport indiqué par certaines *prépositions*.

Le cinquième, qui, suivant la Grammaire de Port-Royal, devrait être à la seconde place, est nommé *vocatif*, parce qu'il sert à *appeler*, à apostropher, ainsi que le marque le verbe *vocare*, d'où il tire son nom.

Enfin l'*ablatif*, qui est le sixième cas des Latins, vient du supin *ablatum*, du verbe *auferre*, *ôter*; ce *cas* exprime en effet, dans les noms, un rapport de séparation, de division ou de privation.

Quand on prononce de suite tous les *cas* d'un nom, soit au singulier, soit au pluriel, c'est ce qu'on appelle *décliner* : ainsi les Latins, pour *décliner*, par exemple, le *substantif* *Dominus* (*Seigneur*), disent... pour le singulier : au *nominatif*, *Dominus*; au *génitif*, *Domini*; au *datif*, *Domino*, à l'*accusatif*, *Dominum*; au *vocatif* *Domine*; à l'*ablatif*, *Domino*. Pour le pluriel : au *nominatif*, *Domini*; au *génitif*, *Dominorum*; au *datif*, *Dominiis*; à l'*accusatif*, *Dominos*; au *vocatif*, *Domi*; à l'*ablatif*, *Dominiis*.

Mais tous les noms d'une langue n'ayant pas à beaucoup près le *nominatif* terminé de la même façon, il eût été souvent dur à l'oreille de les ramener tous aux mêmes désinences pour les autres *cas* : d'ailleurs on y aurait perdu le plaisir de la variété; souvent même il en eût résulté une entière ressemblance, quant au matériel, entre des noms bien éloignés de signifier la même chose. Ainsi il y a eu différentes sortes de terminaisons générales; les unes ont été pour les *cas* de certains noms, et les autres pour les *cas* de certains autres; ce qui a produit différents cadres communs, différentes classes de noms, ou différentes *déclinaisons*. Les Grammairiens latins en comptent ordinairement cinq.

Nous avons cru devoir poser tous ces préliminaires avant d'entrer dans la grande question qui fait l'objet principal de cet article.

On demande donc si la langue française a des *déclinaisons*. Cette question n'aurait jamais été posée, si nous n'avions tous été imbus, dès notre jeunesse, des *déclinaisons* des Latins. En effet, où

aurions-nous pris une idée aussi étrangère à notre langue ? Nos noms ne sont sujets à aucune variation autre que celle qui marque le nombre et le genre : encore ce dernier plan n'existe-t-il que pour les adjectifs.

Mais à force d'étudier les Grammaires latines, l'homme, sur qui l'habitude a tant de pouvoir, s'est accoutumé à ne voir les rapports des membres de phrases entre eux que dans les *cas* des noms ; il lui a donc fallu des *cas*, même dans les langues qui n'en ont point. Avons-nous réellement des *cas* ? Toute la question est là. L'*Académie* nous affirme, dans son *Dictionnaire*, qu'il n'y a point de *cas* proprement dits dans la langue française. Nous ne pouvons donner ici que l'opinion des plus célèbres Grammairiens ; voici ce que dit *Beauzée* à cet égard :

« Les Grammairiens ont employé les *cas* pour caractériser certaines terminaisons des noms, des pronoms, et des adjectifs ; parce que le mot est, pour ainsi dire, entièrement tombé de la bouche quand on en a prononcé la terminaison : c'est cette terminaison qui en annonce la chute totale. *Terminaison* est donc un terme général, applicable aux dernières syllabes de toutes les parties du discours ; il exprime le genre : *cas* est un terme spécifique qui ne peut convenir qu'aux dernières syllabes des noms, des pronoms et des adjectifs, et encore quand elles ont rapport à certains points de vue ; il n'exprime qu'une espèce.

» Qu'entend-on donc par *cas* ? Les *cas*, en général, sont différentes terminaisons des noms, des pronoms, et des adjectifs, qui ajoutent à l'idée principale du mot l'idée accessoire d'un rapport déterminé à l'ordre analytique de l'énonciation. »

Il est généralement reconnu qu'il y a des *cas* dans toutes les langues ; et nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître, avec *Estarac*, que les pronoms, qu'il appelle, peut-être trop savamment, *substantifs personnels*, sont les seuls qui, en français et dans quelques autres langues modernes, soient susceptibles de *cas*, c'est-à-dire qu'ils prennent des inflexions différentes, selon qu'on veut exprimer le sujet, ou l'objet, ou le terme de l'action ; comme dans ces vers de Pierre Corneille :

Va, je suis ta partie et non pas ton bourreau :
Si tu m'offres ta tête, est-ce à moi de la prendre ?
Je la dois attaquer, mais tu dois la défendre ;
C'est d'un autre que toi qu'il me faut l'obtenir,
Et je dois te poursuivre et non pas te punir.

(*Cid*, acte 5, scène 4.)

Je, qui est au premier, au troisième et au cinquième vers, exprime que Chimène, qui parle, est le *sujet* des verbes *suis*, *dois* et *dois* ; *me* dans *m'offres* (pour *me offres*, *offres à moi*) ; *à moi* dans le second vers, et *me* dans le quatrième, indiquent

la même personne qui parle comme *terme* de l'action exprimée par les verbes *offres*, *est*, et *faut* ; *tu*, dans le deuxième et le troisième vers, indique que Rodrigue, à qui Chimène s'adresse, est le *sujet* des verbes *offres* et *dois* ; *te*, dans le cinquième, marque que le même Rodrigue est l'*objet* de l'action exprimée par les verbes *poursuivre* et *punir*. Ces substantifs ont donc des inflexions différentes, selon qu'ils expriment le sujet, ou l'objet, ou le terme de l'action ; et ce sont ces inflexions différentes qu'on appelle *cas*.

On a vu dans le latin que le mot, le nom qui sert de sujet dans une proposition, est ordinairement au *nominatif* ; que souvent celui qui exprime l'objet d'une action marquée par un verbe est à l'*accusatif* ; et de là on a dit le *nominatif* d'un verbe ou d'une phrase, pour dire le *sujet* ; l'*accusatif* d'un verbe, pour l'*objet*. Cependant cette façon de parler est très-vicieuse, même en latin, puisque cette langue admet bien des tours de phrases dans lesquels le *sujet* d'un verbe est à l'*accusatif*, c'est-à-dire dans lesquels le *nominatif* n'est pas *nominatif*. Il en est de même des autres *cas*. N'importe, on s'est tellement habitué à ce langage faux, qu'on s'en est servi jusque dans des langues où il est encore plus déplacé pour d'autres raisons. On a dit, pour la langue française comme pour le latin, le *nominatif* du verbe, etc.

Le génie de la langue des Romains et la routine ont fait bien plus. Nous avons des *Grammairiens* estimés qui nous disent sérieusement que dans les phrases semblables à celle-ci : *Dieu est bon*, *bon* est au *nominatif* ; tandis qu'il est à l'*accusatif* dans cette autre : *l'expérience m'a rendu bon*. C'est qu'au lieu de s'arrêter à leur propre langue, ils sont encore tout entiers plongés dans les rudiments de la langue latine. Ils ne voient en français que cette règle si connue, qui dit qu'en latin le verbe *être* veut le même *cas* après que devant, et encore celle qui enseigne que le verbe actif veut son régime à l'*accusatif*. Ainsi dans : *Dieu est bon* ; *Dieu* étant au *nominatif*, *bon* sera aussi au *nominatif* ; et dans *Alexandre vainquit Darius* ; *vainquit* étant un verbe actif dont *Darius* est le régime, ce dernier doit clairement être à l'*accusatif*.

Comment peut-on avancer des idées si absurdes pour quiconque n'aurait pas la tête préoccupée de latin, et qui saurait dans l'étude du français n'étudier et ne voir en effet que le français ? Nous demandons si dans le dernier exemple cité, *Darius* est plus à l'*accusatif* que *Alexandre* ? Que nous disions : *le père aime le fils*, ou : *le fils aime le père* ; quelle différence trouve-t-on entre ces mots : *le père*, *le fils*, dans l'une et dans l'autre version ? Y a-t-il une lettre changée quant à leur terminaison ? Diffèrent-ils autrement que par la place qu'ils occupent ? Est-ce donc la place où se trouve un nom qui fait qu'il est à tel *cas* ?

Dites - nous que dans la première de ces deux phrases, *le père* dénomme le *sujet* auquel nous attribuons l'*action d'aimer*, et qu'il doit en conséquence s'appeler le *nominatif*; que dans la seconde phrase, le même substantif est l'objet de l'*action d'aimer*, et pour cela l'*accusatif* de la phrase, nous vous comprendrons; mais ne dites pas qu'il est là *nominatif*, et ici *accusatif*; tandis que là et ici, nous ne voyons aucune marque de ce que l'on appelle des *cas*.

Est-on plus heureux dans ce que l'on nous débite sur le *génitif*, le *datif*, le *vocatif* et l'*ablatif*? La *vertu* est au *génitif*, dit-on, si ce mot est précédé de la préposition *de*: *le fruit de la vertu*. Si c'est la préposition *par* qui marche devant, ce nom est à l'*ablatif*: *il le mérite par sa vertu*. Mettez la préposition *à* en tête d'un nom, et vous avez le *datif*: *il n'est pas de folie égale à celle de ne croire à rien, si ce n'est peut-être celle de croire à tout*. Mettez avant un nom la particule interjective *ô*, ou mettez ce nom entre deux virgules, vous avez un *vocatif*: *je vous prie, monsieur, de m'entendre*. *O monsieur, si vous saviez!*

Qu'on examine tout cela sans préjugé, qu'y verra-t-on? Une *préposition* ou une *interjection* jointe à un *nom*; mais ce *nom* lui-même ne souffre aucun changement, aucune altération, aucune variation dans ce qui constitue son matériel; sa désinence, sa terminaison reste la même. Il ne change donc point de *cas*, ou plutôt il n'en a point.

Mais donnons un modèle de la plupart des *déclinaisons* qu'on trouve dans nos *Grammaires*: on entendra mieux tout ce que nous en dirons par la suite.

Déclinaison d'un nom masculin qui commence par une consonne :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Le père.	Les pères.
Gén. Du père.	Des pères.
Dat. Au père.	Aux pères.
Acc. Le père.	Les pères.
Voc. O père.	O pères.
Abl. Du père.	Des pères.

Nom féminin qui commence par une consonne :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. La mère.	Les mères.
Gén. De la mère.	Des mères.
Dat. A la mère.	Aux mères.
Acc. La mère.	Les mères.
Voc. O mère.	O mères.
Abl. De la mère.	Des mères.

Nom masculin qui commence par une voyelle :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. L'amour.	Les amours.
Gén. De l'amour.	Des amours.
Dat. A l'amour.	Aux amours.
Acc. L'amour.	Les amours.

Voc. O amour.	O amours.
Abl. De l'amour.	Des amours.

Nom féminin commençant par une voyelle :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. L'âme.	Les âmes.
Gén. De l'âme.	Des âmes.
Dat. A l'âme.	Aux âmes.
Acc. L'âme.	Les âmes.
Voc. O âme.	O âmes.
Abl. De l'âme.	Des âmes.

Déclinaison d'un nom commenç. par un h muet :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. L'honneur.	Les honneurs.
Gén. De l'honneur.	Des honneurs.
Dat. A l'honneur.	Aux honneurs.
Acc. L'honneur.	Les honneurs.
Voc. O honneur.	O honneurs.
Abl. De l'honneur.	Des honneurs.

Ces cinq *déclinaisons* sont celles qui s'emploient pour les noms communs et génériques, ou qui se forment avec l'*article défini*. En voici d'autres qui veulent l'*article indéfini*, et qui servent surtout aux noms propres et individuels.

Déclinaison d'un nom masculin qui commence par une consonne :

SINGULIER.	
Nom. Paris.	
Gén. De Paris.	Ces noms n'ayant point
Dat. A Paris.	de pluriel, leur <i>déclinaison</i>
Acc. Paris.	n'en saurait avoir.
Voc. O Paris.	
Abl. De Paris.	

Nom féminin commençant par une consonne :

Nom. Rome.	Acc. Rome.
Gén. De Rome.	Voc. O Rome.
Dat. A Rome.	Abl. De Rome.

Nom masculin commençant par une voyelle :

Nom. Arnaud.	Acc. Arnaud.
Gén. D'Arnaud.	Voc. O Arnaud.
Dat. A Arnaud.	Abl. D'Arnaud.

Nom féminin qui commence par une voyelle :

Nom. Ève.	Acc. Ève.
Gén. D'Ève.	Voc. O Ève.
Dat. A Ève.	Abl. D'Ève.

Nom qui commence par un h muet :

Nom. Hercule.	Acc. Hercule.
Gén. D'Hercule.	Voc. O Hercule.
Dat. A Hercule.	Abl. D'Hercule.

Ce ne sont pas là toutes les *déclinaisons* de nos *substantifs*; on nous en donne encore d'autres qui se sont combinés avec un troisième article qu'on nomme *partitif défini*. On remarquera qu'ici les *articles* se multiplient comme les *cas*.

Déclinaison d'un nom masculin commençant par une consonne :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Du pain.	Des pains.
Gén. De pain.	De pains.
Dat. A du pain.	A des pains.

Ici l'on retranche le *vocatif*; on en fait autant de l'*accusatif* et de l'*ablatif*, qui sont toujours semblables, l'un au *nominatif* et l'autre au *génitif*. Ainsi chacun peut les suppléer. Le *vocatif* se forme comme dans les précédentes *déclinaisons*.

Nom féminin commençant par une consonne :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. De la viande.	Des viandes.
Gén. De viande.	De viandes.
Dat. A de la viande.	A des viandes.

D'un nom masculin commençant par une voyelle :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. De l'esprit.	Des esprits.
Gén. D'esprit.	D'esprits.
Dat. A de l'esprit.	A des esprits.

Nom féminin commençant par une voyelle :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. De l'eau.	Des eaux.
Gén. D'eau.	D'eaux.
Dat. A de l'eau.	A des eaux.

Nom commençant par un h non aspiré :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. De l'honneur.	Des honneurs.
Gén. D'honneur.	D'honneurs.
Dat. A de l'honneur.	A des honneurs.

Nous en avons qui se forment avec un quatrième article nommé *partitif indéfini*. Nous ne *déclinerons* de cette sorte que deux noms, l'un commençant par une consonne, et l'autre par une voyelle; il n'y a d'ailleurs aucune différence entre les masculins et les féminins.

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. De bon pain.	De bons pains.
Gén. De bon pain.	De bons pains.
Dat. A de bon pain.	A de bons pains.

Nous répétons que l'*accusatif* et l'*ablatif*, que nous avons omis, sont semblables au *nominatif* et au *génitif*, qui ne diffèrent en rien entre eux, comme on voit; ce qui fait quatre *cas* semblables.

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. D'agréable nuit.	D'agréables nuits.
Gén. D'agréable nuit.	D'agréables nuits.
Dat. A d'agréable nuit.	A d'agréables nuits.

Enfin nos noms se *déclinent*, dit-on, avec un cinquième article, qui est un pour le masculin, et une

pour le féminin. Un seul exemple suffira; nous le donnons masculin.

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Un homme.	Des hommes.
Gén. D'un homme.	D'hommes.
Dat. A un homme,	A des hommes.

Il s'en faut bien que nous soyons sortis de ce labyrinthe de *déclinaisons* fictives. Après celles des noms, que nous avons réunies à celles des articles afin d'abrégéer, viennent celles des pronoms et des adjectifs possessifs et démonstratifs, qui sont encore bien autrement singulières.

Déclinaisons des pronoms personnels. Première personne :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Je.	Nous.
Gén. De moi.	De nous.
Dat. Me.	Nous.
Acc. Moi.	Nous.
Abl. De moi.	De nous.

Cette première personne a encore un autre pronom qui se *décline* ainsi :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Moi.	Nous.
Gén. De moi.	De nous.
Dat. A moi.	A nous.
Acc. Moi.	Nous.
Abl. De moi.	De nous.

Seconde personne :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Tu.	Vous.
Gén. De toi.	De vous.
Dat. Te.	Vous.
Acc. Te.	Vous.
Abl. De toi.	De vous.

Autre :

Nom. Toi.	Vous.
Gén. De toi.	De vous.
Dat. A toi.	A vous.
Acc. Toi.	Vous.
Voc. O toi.	O vous.
Abl. De toi.	De vous.

Troisième personne pour le masculin :

SINGULIER.	PLURIEL.
Nom. Il.	Ils.
Gén. De lui.	D'eux.
Dat. Lui.	Leur.
Acc. Le.	Les.
Abl. De lui.	D'eux.

Autre :

Nom. Lui.	Eux.
Gén. De lui.	D'eux.
Dat. A lui.	A eux.
Acc. Lui.	Eux.
Abl. De lui.	D'eux.

Troisième personne pour le féminin :

Nom.	Elle.	Elles.
Gén.	D'elle.	D'elles.
Dat.	Lui.	Leur.
Acc.	La.	Les.
Abl.	D'elle.	D'elles.

Autre :

Nom.	Elle.	Elles.
Gén.	D'elle.	D'elles.
Dat.	A elle.	A elles.
Acc.	Elle.	Elles.
Abl.	D'elle.	D'elles.

*Troisième personne indéterminée :**Autre :*

Nom.	Soi.	Soi.
Gén.	De soi.	De soi.
Dat.	Se.	A soi.
Acc.	Se.	Soi.
Abl.	De soi.	De soi.

Chacun de ces deux derniers sert également pour le singulier et le pluriel.

Déclinaison des adjectifs démonstratifs :

SINGULIER.

	Masculin.	Féminin.
Nom.	Ce ou cet.	Cette.
Gén.	De ce ou de cet.	De cette.
Dat.	A ce ou à cet.	A cette.
Acc.	Ce ou cet.	Cette.
Abl.	De ce ou de cet.	De cette.

PLURIEL.

Masculin et Féminin :

Nom.	Ces.	Acc.	Ces.
Gén.	De ces.	Abl.	De ces.
Dat.	A ces.		

Nous passons les *déclinaisons* de tous les autres de la même classe ; elles se font toutes de la même façon.

Déclinaisons du pronom relatif :

Nom.	Qui.	Quoi ou que.
Gén.	De qui ou dont.	De quoi ou dont.
Dat.	A qui.	A quoi.
Acc.	Qui ou que.	Quoi ou que.
Abl.	De qui ou dont.	De quoi ou dont.

Dans ces deux pronoms, le pluriel est comme le singulier.

Autre :

SINGULIER.

	Masculin.	Féminin.
Nom.	Lequel.	Laquelle.
Gén.	Duquel.	De laquelle.
Dat.	Auquel.	A laquelle.
Acc.	Lequel.	Laquelle.
Abl.	Duquel.	De laquelle.

PLURIEL.

	Masculin.	Féminin.
Nom.	Lesquels.	Lesquelles.
Gén.	Desquels.	Desquelles.
Dat.	Auxquels.	Auxquelles.
Acc.	Lesquels.	Lesquelles.
Abl.	Desquels.	Desquelles.

Dans celui-ci, l'*accusatif* fait encore *que*, tant au singulier qu'au pluriel.

Nous passerons une foule d'autres *déclinaisons* dont nos Grammaires sont surchargées. Il n'y a point de fin aux variantes qui se présentent à chaque pas. Nous allons néanmoins encore donner la *déclinaison* de deux adjectifs et de deux pronoms possessifs.

SINGULIER.

PLURIEL.

	Masculin et féminin.	Masculin et féminin.
Nom.	Mon, ma.	Mes.
Gén.	De mon, de ma.	De mes.
Dat.	A mon, à ma.	A mes.
Acc.	Mon, ma.	Mes.
Abl.	De mon, de ma.	De mes.

Autre :

SINGULIER.

	Masculin.	Féminin.
Nom.	Le mien.	La mienne.
Gén.	Du mien.	De la mienne.
Dat.	Au mien.	A la mienne.
Acc.	Le mien.	La mienne.
Abl.	Du mien.	De la mienne.

PLURIEL.

	Masculin.	Féminin.
Nom.	Les miens.	Les miennes.
Gén.	Des miens.	Des miennes.
Dat.	Aux miens.	Aux miennes.
Acc.	Les miens.	Les miennes.
Abl.	Des miens.	Des miennes.

La première remarque qui s'offre à la vue de ce chaos de prétendues *déclinaisons*, c'est qu'un même nom peut se *décliner* quelquefois de quatre ou cinq façons. Laquelle doit être préférée ? Sont-elles indifférentes ? Dans le cas contraire, quelles sont les circonstances où l'une doit paraître, et celles où elle ne doit point avoir lieu ? Que de nouveaux embarras !

Dans chacune de ces *déclinaisons* il y a plusieurs *cas* qui se ressemblent ; il y en a même quelquefois jusqu'à quatre. A quoi sert alors de *décliner* ? En suis-je bien plus avancé, quand j'ai appris que *de bons pains* est tout à la fois *nominatif*, *génitif*, *accusatif* et *ablatif* ? Est-ce là une *déclinaison* ? Nous savons bien que ce défaut se trouve quelquefois dans les *cas* des Latins ; mais il ne s'étend tout au plus qu'à deux ; et ici nous pourrions prouver qu'il

s'étend à huit : quatre du singulier, et quatre du pluriel. On ne peut pas nous objecter les noms latins, qui sont ou totalement ou en partie *indéclinables*. Ce défaut ne se trouve que dans quelques noms particuliers, tandis qu'ici il est dans la *déclinaison* même, c'est-à-dire dans le cadre général, et s'étend par conséquent à une infinité de noms.

Puisqu'un même mot, pris dans telle signification, ou employé en telles circonstances, doit suivre telle *déclinaison*, il fallait donc que ces *déclinaisons* différentes fussent bien distinguées les unes des autres. Or, il se trouve plusieurs *cas* qui sont totalement semblables dans plusieurs d'entre elles; et même ce qui fait un *cas* dans l'une fait souvent un autre *cas* dans l'autre; double source d'obscurité et de confusion. C'est au *cas* à nous indiquer le service du nom; et je ne sais à quel *cas* il est. C'est à la *déclinaison* à nous faire connaître dans quelle acception ce nom est pris, et nous ne savons sur quelle *déclinaison* on l'a formé.

Un même nom doit souffrir quelque variation en passant d'un *cas* à l'autre; et ici ce n'est jamais le nom qui change, ce sont les mots qui lui sont unis. Pour les *déclinaisons*, les changements faits aux noms doivent être à leurs dernières syllabes, et ici ils se trouvent à la tête. Nos substantifs ne se *déclinent* que dans leurs prépositifs; et ces prépositifs eux-mêmes ne le font pas d'une manière supportable. En effet, ce n'est point l'article qui se *décline*, c'est une *préposition* qu'on lui donne. Si nous avons quelques mots qui reçoivent en eux-mêmes le changement dont il s'agit, cela rend la *déclinaison* encore moins reconnaissable. Quand on *décline* un nom latin, il n'y a qu'une syllabe ou deux qui changent, et les nôtres changent quelquefois totalement. Nous allons d'un extrême à l'autre. Après avoir donné *Alexandre* pour tous les *cas*, sans altérer une seule lettre, nous donnons *lui* pour *datif* de *il*; le mot ne se ressemble plus d'un *cas* à l'autre. *Leur* sera tantôt le *datif* pluriel de *lui*, et tantôt celui de *elle*; *lui* est ici *nominatif*, là il est *datif*; ailleurs il ne sera pas *datif*, s'il n'a la *préposition à*. *Dont* est un *génitif* de *qui*, etc.

Quoique la plupart de ces *déclinaisons* soient insuffisantes, et qu'elles confondent les *cas* les uns avec les autres, quelquefois elles les varient à l'excès; et, de la plus grande disette, elles passent à la prodigalité. Un seul nom, par exemple, en aura plusieurs autres pour son *génitif*. Il faut avouer que c'est là un édifice bien mal ordonné.

Pourquoi nous donne-t-on la *préposition de* pour marque de l'*ablatif*? est-ce parce que *amor à Deo* se traduit par *je suis aimé de Dieu*? Mais les *ablatifs* latins se rendent souvent en français par d'autres *prépositions*; souvent on emploie pour cela la *préposition par*. Pourquoi ne prend-on pas celle-ci pour la marque de l'*ablatif*, aussi bien que la *pré-*

position *de*? est-ce parce que *per* en latin régit l'*accusatif*? Mais *pro* régit l'*ablatif*; et nos *grammairiens* disent que *pour* régit l'*accusatif*.

Il est surprenant qu'on ne voie pas au premier coup d'œil que *pour*, *par*, *de*, *à*, etc., sont des *prépositions* qui en français ne régissent pas plus un *cas* que l'autre; que seulement elles se placent à la tête du nom qui leur sert de complément, en laissant ce nom tel qu'elles le trouvent; et que, pour leur emploi, c'est au génie de la langue française, c'est à l'usage qu'il faut recourir pour le reconnaître, et non pas à des *déclinaisons* chimériques.

En effet, pourquoi à régit-il constamment l'*ablatif* des Latins, tandis que nous l'employons aussi constamment pour nos *datifs*, qui chez les Latins ne souffraient aucune *préposition*? Pourquoi marquons-nous tous nos *génitifs* par la *préposition de*, qui chez eux ne gouvernait que l'*ablatif*, tandis que leur *génitif* était rarement soumis à des *prépositions*? Mais comment cette *préposition de* peut-elle marquer ici le *génitif* et l'*ablatif*, là le *nominatif* et l'*accusatif*? Qu'on examine un peu attentivement et sans préjugé ces *déclinaisons*, on verra que l'on pourrait pousser fort loin le détail des contradictions, ou du moins des obscurités et des embarras qui s'y trouvent, et qu'enfin la langue se refuse entièrement à cette marche.

Nous avons dit, en second lieu, que ces *déclinaisons* si embrouillées, si pénibles, si singulières, fussent-elles bien ordonnées, faciles et raisonnables, deviennent inutiles dans l'usage, et ne fournissent point les règles de notre construction française. En effet, quel *Grammairien* a pu nous donner des règles sur les régimes de nos verbes? Cependant ce devrait être là le fruit principal des *déclinaisons*. Je veux bien me souvenir que *Dieu* est *nominatif*, *accusatif* et *vocatif*; que *de Dieu* est *génitif* et *ablatif*; qu'enfin à *Dieu* est *datif*; mais si j'ai une phrase où ce terme doit entrer, dans quelle occasion le mettrai-je? Où sont les règles qui doivent me décider? Où est celle qui m'enseigne qu'il faut dire: *j'aime Dieu*? est-ce la règle latine qui dit que le verbe actif régit l'*accusatif*? Mais en latin on ne dit pas *servire Deum*, mais *servire Deo*; et pourquoi donc disons-nous *servir Dieu*? D'ailleurs si notre langue doit assez à celle des Latins pour qu'en les comparant ensemble, celle-ci doive quelquefois servir à l'intelligence de celle-là, elles diffèrent trop d'un autre côté: on ne peut tirer de cette comparaison aucune règle générale.

Le régime relatif des verbes, dit Restaut, se met au *génitif*, au *datif* ou à l'*ablatif*. Mais puisqu'on n'est pas libre de le mettre à celui de ces trois *cas* que l'on veut choisir, et que le verbe qui l'admet au *génitif* ne le souffre pas au *datif*, on est en droit de lui demander une règle à laquelle on puisse reconnaître les verbes qui veulent leur régime relatif à tel de

ces trois cas. On peut lui demander pourquoi il faut dire, par exemple: *il appartient au roi; et il jouit de la liberté.*

Que n'aurait-on pas à dire, si l'on voulait examiner l'usage des *déclinaisons* françaises par rapport à toutes les sortes de verbes actifs, passifs, neutres, pronominaux, etc.; si l'on voulait entrer dans l'examen de ce qu'on nous dit des cas régis, soit par des adjectifs, soit par des noms substantifs, soit par des prépositions? Partout on trouverait ou qu'on ne nous donne point de règles générales, ou qu'elles sont presque toutes fausses.

On nous dit que telle préposition régit tel cas; nous voulons que cela soit vrai; mais nous demandons quels sont les tours de phrase et les circonstances où il faut employer cette préposition? Voilà sans contredit ce qui doit faire notre plus grand embarras, et ce que l'on ne nous dit pas. Il nous est donc inutile de connaître le régime de la préposition. D'ailleurs comment nous le fait-on connaître? *Avec* régit l'*accusatif*, dit-on, parce qu'on dit *avec vous*; et *près* de régit le *génitif*, parce qu'on dit *près de vous*. Ce n'est pas *près de* qui régit le *génitif*; en disant *près de vous*, on met simplement *vous* à la suite de *près de*, comme après *avec*. Il eût donc fallu dire que *près* gouvernait le *génitif*, ou que *près de* gouvernait l'*accusatif*. Mais enfin on dit: *près de partir*; *partir* est donc au *génitif*? Nous trouverons par là que les verbes, et même beaucoup d'autres sortes de mots qu'on n'a jamais pensé à *décliner*, se *déclinent* cependant.

Nous croyons avoir assez établi que la langue française n'a point et ne peut guère avoir de *déclinaison* ni même de *cas*; que ce sont des noms tout à fait étrangers parmi nous que nos Grammairiens n'ont employés que par une fautive application; qu'on doit purger nos Grammaires de tout ce fatras, de toutes ces superfluités qui sont plus propres à nuire qu'à servir à l'intelligence de la langue. Nous osons affirmer que cette conquête est faite.

(DEMANDRE.)

Avant d'entrer dans le détail des *parties du discours* proprement dites, il est encore nécessaire de savoir ce qu'on entend en Grammaire par *genre*, *nombre* et *personne*, parce que ces différentes formes appartiennent à plusieurs espèces de mots. Ici nous ne devons en donner que des idées sommaires et générales. Quant aux *modes* et aux *temps*, qui ne s'appliquent qu'aux *verbes*, nous ne nous en occuperons qu'en traitant de ces derniers.

DU GENRE:

Suivant l'Académie, *Genre* se dit en Grammaire du rapport des noms à ce qui est mâle ou femelle, ou considéré abusivement comme tel. Cette défini-

tion est loin de nous satisfaire pleinement; nous lui préférons de beaucoup celle de Beauzée.

Dans l'usage ordinaire, dit ce Grammairien, *genre* ou *classe* sont à peu près synonymes, et signifient *une collection d'objets réunis sous un point de vue qui leur est commun et propre*. Il est assez naturel de croire que c'est dans le même sens que le mot *genre* a d'abord été introduit dans la Grammaire, et qu'on n'a voulu marquer par ce terme qu'*une certaine quantité de noms réunis sous un point de vue commun qui leur est exclusivement propre*.

On s'est imaginé que la distinction des sexes avait occasionné celle des *genres* dans la Grammaire, parce qu'on a distingué le *genre masculin* et le *genre féminin*, qui sont les seuls membres de cette distribution dans presque toutes les langues. As'en tenir rigoureusement à cette considération, les noms seuls des animaux devraient avoir un *genre*; puisque ce sont les seuls êtres susceptibles de la différence des sexes; les noms de mâles seraient du *genre masculin*; ceux de femelles du *genre féminin*; les autres noms, ou ne seraient d'aucun *genre* relatif au sexe, ou ce *genre* n'aurait au sexe qu'un rapport d'exclusion, et le nom de *genre neutre* lui conviendrait assez; c'est en effet sous cette dénomination qu'on désigne le troisième *genre* dans les langues qui en ont admis trois. Il nous appartenait, à nous, Français; de poser en règle générale que tout nom qui ne désigne pas un être animé et qui n'a par conséquent point de sexe, est du *genre neutre*.

Mais il ne faut pas s'imaginer que la seule distinction des sexes ait été le motif de cette distribution des noms; quoiqu'elle en ait peut-être été jusqu'à un certain point le modèle et la règle. Il y a dans la plupart des langues bien des noms ou *masculins* ou *féminins*, dont les objets n'ont et ne peuvent avoir aucun sexe; tels que les noms des êtres inanimés et les noms abstraits; qu'il est si ordinaire et si facile de multiplier; mais la religion, les mœurs et le génie des différents peuples fondateurs des langues, peuvent leur avoir fait apercevoir dans ces objets des relations réelles ou feintes, prochaines ou éloignées, à l'un ou à l'autre des sexes; et cela aura suffi pour en rapporter les noms à l'un des deux *genres*.

Ainsi les Latins, par exemple, dont la religion fut décidée avant la langue, et qui admettaient des dieux et des déesses avec la conformation, les faiblesses et les fureurs des sexes, n'ont peut-être placé dans le *genre masculin* les noms appellatifs et les noms propres des vents, *ventus*; *Auster*, *Zephyrus*, etc.; ceux des fleuves, *fluvius*, *Rhodanus*, *Tiberis*, etc.; les noms *aër*, *ignis*, *sol*, et une infinité d'autres, que parce que leur mythologie faisait presider des dieux à l'action de ces divers êtres. Ce serait apparemment par une raison contraire qu'ils auraient rapporté au *genre féminin* les noms abs-

traits des passions, des vertus, des vices, des maladies, des sciences, etc., parce qu'ils avaient érigé presque tous ces objets en autant de déesses, ou qu'ils les croyaient sous le gouvernement immédiat de quelque divinité femelle.

Les Romains, qui furent laboureurs dès qu'ils furent en société politique, regardèrent la terre et ses parties comme autant de mères qui nourrissaient les hommes. Ce fut sans doute une raison d'analogie pour déclarer *féminins* les noms des régions, des provinces, des îles, des villes, etc.

Des vues particulières fixèrent les *genres* d'une infinité d'autres noms. Les noms des arbres sauvages : *oleaster*, *pinaster*, etc., furent regardés comme *masculins*, parce que, semblables aux mâles, ils demeurent en quelque sorte stériles, si on ne les allie avec quelque autre espèce d'arbres fruitiers. Ceux-ci, au contraire, portent en eux-mêmes leurs fruits comme des mères; leurs noms durent être *féminins*. Les minéraux et les monstres sont produits et ne produisent rien; les uns n'ont point de sexe, et les autres en ont en vain; de là le *genre neutre* pour les noms *metallum*, *aurum*, *stannum*, *æs*, etc., et pour le nom *monstrum*, qui est en quelque sorte la dénomination générale des crimes *scelus*, *stuprum*, *furtum*, *mendacium*, etc., parce qu'on ne doit effectivement les envisager qu'avec l'horreur qui est due aux monstres, et que ce sont de vrais *monstres* dans l'ordre moral.

D'autres peuples, qui auront envisagé les choses sous d'autres aspects, auront réglé les *genres* d'une manière toute différente; ce qui sera *masculin* dans une langue sera *féminin* dans une autre; mais, décidés par des considérations arbitraires, ils ne pourront tous établir pour leurs *genres* que des règles sujettes à quantité d'exceptions. Quelques noms seront d'un *genre* par la raison du sexe, d'autres à cause de leur terminaison, un grand nombre par pur caprice. Ce dernier principe de détermination se manifeste assez par la diversité des *genres* attribués à un même nom dans les divers âges de la même langue, et souvent dans le même âge : *alvus*, en latin, avait été *masculin* dans l'origine, et devint ensuite *féminin*; en français, *navire*, *doute*, qui étaient autrefois *féminins*, sont aujourd'hui *masculins*; *automne*, *foudre*, sont encore des deux *genres* d'après l'Académie.

Quoique la division des noms par *genres* paraisse assez arbitraire, il semble pourtant qu'on ait eu égard, du moins jusqu'à un certain point, à la nature des êtres exprimés par les noms. De là vient que communément on a placé dans le même *genre* tous les noms des êtres mâles ou réputés mâles; dans un autre *genre*, tous ceux des êtres femelles ou réputés femelles; et que, si l'on a adopté un troisième *genre*, on y a inséré peu de noms d'animaux, à moins que ces noms ne fassent abstraction du sexe.

C'est ce qui a fait donner aux trois *genres* les noms de *masculin*, de *féminin*, et de *neutre*, et ce qui en a même fixé l'ordre, à raison des différents degrés de considération attachés à la diversité des natures.

Il résulte de là que, relativement aux noms, les *genres* ne sont que les différentes classes dans lesquelles on les a rangés assez arbitrairement, pour servir à déterminer le choix des terminaisons des mots qui ont avec eux un rapport d'identité; et relativement à ces mots qui ont avec les noms un rapport d'identité, les *genres* sont les diverses terminaisons qu'ils prennent dans le discours pour être en concordance de *genre* avec les noms leurs corrélatifs.

Ainsi, parce qu'il a plu à l'usage de la langue latine que le nom *vir* (homme) fût du *genre masculin*, que le nom *mulier* (femme) fût du *genre féminin*, et que le nom *carmen* (poème) fût du *genre neutre*, il faut que l'adjectif prenne avec le premier la terminaison masculine, *vir pius*; avec le second, la terminaison féminine, *mulier pia*; et avec le troisième, la terminaison neutre, *carmen pium*. *Pius*, *pia*, *pium*, est le même adjectif sous trois terminaisons différentes, parce qu'il exprime la même idée avec relation à des objets dont les noms sont de trois *genres différents*.

Les corrélatifs des noms par rapport aux *genres* sont les pronoms, les verbes et les adjectifs.

Les pronoms n'ont point de *genre* fixe, c'est-à-dire que, sous la même terminaison, ils se rapportent aux différents *genres* des noms des objets qu'ils représentent successivement dans le discours. Ainsi *εγω* en grec, *ego* en latin, *ich* en allemand, *io* en italien, *je* en français, sont *masculins* dans la bouche d'un homme, et *féminins* dans celle d'une femme; *συ* en grec, *tu* en latin, en italien et en français (sauf la différence de prononciation), *du* en allemand, sont *masculins* si l'on parle à un être mâle, *féminins* si l'on parle à un être femelle, et *neutres* dans les langues qui comportent ce troisième *genre*, si le discours s'adresse à un être dont le nom soit du *genre neutre*.

Il y a quelques langues où le pronom de la troisième personne reçoit autant de formes qu'il y a de *genres* usités dans la langue: en français, par exemple, *il* est *masculin*, et *elle*, *féminin*; en allemand, *er* est *masculin*, *sie* est *féminin*, *es* est *neutre*. Les Anglais ont fait plus: quoiqu'ils n'aient pas admis de *genres* pour les autres espèces de mots, ils ont les trois *genres* au pronom direct de la troisième personne: *he masculin*, pour les êtres mâles exclusivement à tout autre; *she féminin*, pour les femelles seulement; *it neutre*, pour les êtres inanimés. Toutes sortes d'objets pouvant être à la 5^{me} personne, c'est uniquement pour lever l'incertitude des applications, que l'idée principale du pronom est modifiée par l'idée accessoire du

genre, qui tient jusqu'à un certain point à la nature des êtres; et la concordance grammaticale n'y a influé en rien.

C'est dans la même vue d'éviter les applications équivoques, que les langues orientales ont admis les *genres* dans le verbe, surtout à la troisième personne dans les modes personnels. Les Grecs, les Latins, et nous-mêmes, n'avons pris aucune précaution pareille, parce que nous avons pensé que la distinction serait assez marquée ou par le pronom, ou par quelque autre moyen.

Mais les adjectifs, partout où l'on a admis la distinction des *genres*, sont susceptibles d'autant de terminaisons génériques que la langue a adopté de *genres* pour les noms. Ainsi, parce qu'il a plu à l'usage de la langue latine de partager les noms en trois *genres*, les adjectifs y sont susceptibles de trois terminaisons génériques, relatives à ces trois classes, afin qu'ils puissent se mettre en concordance de *genres* avec les noms auxquels on les joint, et sans lesquels ils ne peuvent subsister dans le discours.

Par une conséquence qui est précisément l'inverse de ce principe, il faut reconnaître dans une langue autant de *genres* des noms, que les adjectifs y ont reçu de terminaisons génériques différentes.

Il y a donc trois *genres* en grec et en latin, puisque les adjectifs y ont trois terminaisons génériques.

Mas.	Καλός,	<i>pulcher.</i>
Fém.	Καλή,	<i>pulchra.</i>
Neut.	Καλόν,	<i>pulchrum.</i>

Il n'y a que deux *genres* en italien, en espagnol, en français, puisqu'il n'y a que deux terminaisons génériques pour les adjectifs.

Mas.	Bello,	<i>hermoso,</i>	beau.
Fém.	Bella,	<i>hermosa,</i>	belle.

Mais il n'y a qu'un *genre*, ou pour mieux dire, il n'y a point de *genres* en anglais, puisque les adjectifs n'y ont qu'une terminaison invariable : *a beautiful man* (un bel homme); *a beautiful woman* (une belle femme).

« Ce est souvent substantif, dit du Marsais ;
 » c'est le *hoc* des Latins; alors, quoi qu'en disent
 » les Grammairiens, ce est du *genre neutre*; car on
 » ne peut pas dire qu'il soit *masculin*, ni qu'il soit
 » *féminin*. »

Si l'usage n'a donné à nos adjectifs que deux terminaisons génériques, l'une pour le *masculin*, et l'autre pour le *féminin*, le mot *ce* doit être du *genre masculin*, puisqu'on donne la terminaison *masculine* aux adjectifs qui s'y rapportent, comme dans : *ce que j'avance est certain*. Quelles pouvaient donc être les vues de du Marsais, quand il prétendait qu'on ne pouvait pas dire de *ce* qu'il fût *masculin*, ni qu'il fût *féminin*? Si c'est parce que c'est le *hoc* des Latins, comme il semble l'insinuer, disons

donc aussi que *temple* est *neutre* comme *templum*, que *montagne* est *masculin* comme *mons*; l'influence de la langue latine sur la nôtre doit être la même dans tous les cas pareils, ou plutôt elle est absolument nulle dans celui-ci. *Ce* ne désigne ni un être mâle ni un être femelle; il ne s'ensuit pas davantage qu'il ne soit ni *masculin* ni *féminin*; *bâton* n'exprime ni mâle ni femelle, et il est *masculin*; *table* n'exprime ni mâle ni femelle, et il est *féminin*; c'est que la distinction des *genres* n'est pas fondée exclusivement sur celle des sexes, et qu'elle ne se connaît dans les langues que par la différence des terminaisons des adjectifs qu'on peut y adapter.

Les *genres* appartiennent en propre aux noms, puisque le *genre* en est décidé par l'autorité de l'usage, au lieu que les terminaisons génériques des adjectifs sont assujéties à la loi de la concordance. Les *genres* tiennent donc à la signification spécifique des noms; et cette conclusion se confirme par cela même que toutes les distinctions de *genres*, introduites dans les *Grammaires particulières*, se rapportent exclusivement aux noms, comme *genre déterminé*, *genre douteux*, *genre commun*, *genre épïcène* et *genre hétérogène*.

I. Les noms d'un *genre déterminé* sont ceux qui sont fixés absolument par l'usage, ou au *genre masculin*, comme *pater*, père, et *oculus*, oeil; ou au *genre féminin*, comme *soror*, sœur, et *mensa*, table; ou au *genre neutre*, dans les langues qui ont admis ce *genre*, comme *mare*, mer, et *templum*, temple.

II. Les noms d'un *genre douteux* sont ceux, au contraire, qui, sous la même terminaison, se rapportent tantôt à un *genre*, et tantôt à un autre, au gré de celui qui parle. Ainsi *dies* et *finis* en latin, *automne* et *foudre* en français, sont tantôt *masculins*, et tantôt *féminins*.

On n'aurait jamais dû tolérer qu'on répandît des doutes sur le *genre* de ces mots. Ceux qui sont effectivement *douteux* aujourd'hui, et que l'on peut librement rapporter à un *genre* ou à un autre, ne sont dans ce cas que parce qu'on ignore les causes qui ont occasionné ce doute, ou qu'on a perdu de vue les idées accessoires qui originellement avaient été attachées au choix du *genre*. L'usage primitif n'introduit rien sans cause dans les langues: qu'on ne l'oublie pas.

En latin, par exemple, *dies* avait deux sens différents dans les deux *genres*: au *féminin* il signifiait un *temps indéfini*; et au *masculin*, un *temps déterminé*, un jour. Asconius s'en explique ainsi: *Dies feminino genere, tempus; et idèò diminutivè diecula dicitur breve tempus et mora. Dies horarum duodecim generis masculini est; unde hodiè dicimus, quasi hoc die. En effet, les composés de dies, pris dans ce dernier sens, sont tous masculins, meridiès, sesquidiès, etc.; et c'est dans le pre-*

mier sens que Juvénal a dit : *Longa dies igitur quid contulit*, c'est-à-dire *longum tempus*; et Virgile :

*Multa dies, variusque labor mutabilis ævi
Rettulit in melius.*

Finis, au masculin, exprime les extrémités, les bornes d'une chose étendue. *Redeunt inde Ligerum extremo fine.* (LIV.) Au féminin, il désigne cessation d'être : *Hæc finis Priami fatorum.* (VIRG.)

Sal, au neutre, est dans le sens propre ; et au masculin, il ne se prend guère que dans un sens figuré. On trouve dans Térence : *Qui habet salem qui in te est*; et Donat fait là-dessus la remarque suivante : *Sal neutraliter, condimentum; masculinum, pro sapientia.* Au pluriel, *sales*, plaisanteries.

Poste, au masculin, désigne un lieu particulier propre pour une occasion de guerre, ou les soldats qu'on y a placés, ou un emploi quelconque ; au féminin, il signifie la manière de voyager diligemment en changeant de chevaux préparés à cet effet d'espace en espace, ou la distance de deux lieux qui est le terme de la course des chevaux, ou la maison dans laquelle on trouve les chevaux et les voitures nécessaires, ou enfin le bureau des lettres que l'on envoie ou que l'on reçoit par la voie des courriers.

La *Méthode latine* de Port-Royal remarque que l'on confond quelquefois ces différences, et cela peut être vrai. Mais nous devons faire observer : 1° que cette confusion est un abus, si l'usage légitime de la langue ne l'autorise pas ; 2° que les poètes sacrifient quelquefois la justesse à la commodité d'une licence, ce qui amène insensiblement l'oubli des premières vues qu'on s'était proposées dans l'origine ; 3° que les meilleurs écrivains ont égard autant qu'ils peuvent à ces distinctions délicates, si propres à enrichir une langue et à en caractériser le génie ; 4° que, malgré leur attention, il peut quelquefois leur échapper des fautes, qui, avec le temps, font autorité, à cause du mérite personnel de ceux à qui elles sont échappées.

Voici un exemple qui, en confirmant cette dernière remarque, indiquera l'une des causes qui peuvent rendre douteux le genre des noms. Boileau, dans plusieurs éditions de son *Art poétique*, avait dit :

Que votre ame et vos mœurs peints dans tous vos ouvrages ;
attribuant à mœurs le genre masculin. Quand on lui fit apercevoir cette faute, il en convint sur-le-champ, s'étonna fort qu'elle eût échappé si longtemps à la critique de ses amis et de ses ennemis, et corrigea le vers comme on le trouve dans les éditions posthumes, ainsi :

Que votre ame et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages.

Cette faute, qui avait subsisté des années sans être remarquée, pouvait l'être encore plus tard,

et lorsqu'il n'aurait plus été temps de la corriger. La juste célébrité de Boileau aurait pu en imposer ensuite à quelque jeune écrivain qui l'aurait copié, pour l'être ensuite lui-même par quelque autre, s'il avait acquis une certaine réputation dans la littérature ; et voilà mœurs d'un genre douteux, à l'occasion d'une faute contre laquelle il n'y aurait eu d'abord aucune réclamation, parce qu'on ne l'aurait pas découverte à temps.

Il est à présumer que telle est, en général, l'origine de l'incertitude qu'il peut y avoir sur le genre des noms, qui n'ont pas des sens différents quand on les rapporte à des genres différents. Mais l'usage, qui tend toujours à se rapprocher des vues invariables de l'institution du langage, parvient insensiblement à faire disparaître le doute et l'incertitude ; et à la fin il fixe un genre déterminé à ces noms douteux et incertains. Le mot *équivoque*, par exemple, était encore d'un genre douteux lorsque Boileau écrivait :

Du langage français bizarre hermaphrodite,
De quel genre te faire, *équivoque maudite*,
Ou *maudit*? car sans peine aux rimeurs hasardeux
L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.

Mais il y a déjà long-temps que le doute a disparu ; le mot *équivoque* n'est plus que du genre féminin, et le *Dictionnaire de l'Académie*, depuis 1762, le décide ainsi. On peut croire qu'on a regardé ce mot comme originairement adjectif, et, comme tel, on a pu le rapporter au nom sous-entendu *expression* ou *phrase*; on le rapportait peut-être encore anciennement à *mot*, qui est masculin ; mais les mots ne sont *équivoques* ordinairement que quand ils sont isolés, et alors ils ne servent de rien ; dès qu'ils entrent dans une phrase, ils sont déterminés ; ou si l'*équivoque* subsiste encore, c'est la faute de la phrase.

III. Les noms d'un genre commun sont des noms d'hommes ou d'animaux, qui, sous une même terminaison, expriment tantôt le mâle et tantôt la femelle, et sont, conséquemment, tantôt du genre masculin, et tantôt du genre féminin. Tels sont en latin *bos*, *sus*, etc. : on trouve *bos maciatus* et *bos nata*; *sus immundus* et *sus pigra*. Tel est en français le nom *enfant*; puisqu'on dit en parlant d'un garçon : *te bel enfant*, *mon cher enfant*, et en parlant d'une fille : *la belle enfant*, *ma chère enfant*.

Ainsi, quand on emploie ces mots pour désigner le mâle, l'adjectif corrélatif prend la terminaison masculine ; et quand on indique la femelle, l'adjectif prend la terminaison féminine.

La justesse et l'analogie exigeaient peut-être que le rapport réel au sexe fût toujours caractérisé ou par des mots différents, comme en latin *aries* et *ovis*, et en français *bélier* et *brebis*; ou par les différentes terminaisons d'un même mot, comme en latin *lupus* et *lupa*, et en français *loup* et *louve*. Cependant on trouve, dans toutes les langues, des

noms qui, sous la même terminaison, sont tantôt masculins et tantôt féminins, selon qu'ils expriment le mâle ou la femelle.

Le mal n'est pas grand, puisque après tout le mâle et la femelle sont de la même espèce, au sexe près. Mais au moins la précision, qu'il semble qu'on ait envisagée dans l'institution des *genres*, ne commandait-elle pas que l'on donnât aux adjectifs une terminaison qui, sans être ni *masculine* ni *féminine*, eût été relative au *genre commun*, pour les occasions où l'on aurait indiqué l'espèce sans attention au sexe, comme quand on dit : *l'homme est mortel; un loup a dévoré un enfant?* Dans le premier exemple, les deux sexes sont compris indistinctement; dans le second, on fait abstraction du sexe, soit du loup, soit de l'enfant, quoique par lui-même il soit très-déterminé.

IV. Les noms du *genre épïcène* sont des noms d'animaux, qui, sous une même terminaison, sont invariablement d'un même *genre déterminé*, quoiqu'ils servent à exprimer les individus des deux sexes. C'est une autre espèce d'irrégularité, opposée encore à la précision qui a donné naissance à la distinction des *genres*; et cette irrégularité vient sans doute de ce que les caractères du sexe n'étant pas ou étant peu sensibles dans plusieurs animaux, on a décidé le *genre* de leurs noms, ou par un pur caprice, ou par quelque raison de convenance puisée dans les connaissances qu'on avait alors. Tels sont, en français, les noms *aigle* (1), *renard*, toujours *masculins*, et les noms *tourterelle*, *chauve-souris*, toujours *féminins* pour les deux sexes; en latin, au contraire, et ceci prouve bien l'indépendance et l'empire de l'usage, les noms correspondants *aquila* et *vulpes* sont toujours *féminins*; *turtur* et *vespertilio* sont toujours *masculins*.

Il faut prendre garde de confondre le *genre commun* avec le *genre épïcène*. Les noms du *genre commun*, et ceux du *genre épïcène*, conviennent également au mâle et à la femelle sans changement dans la terminaison; tel est le caractère commun aux deux espèces. Mais on rapporte ou au *masculin* ou au *féminin* les noms de la première espèce, selon qu'ils expriment déterminément ou le mâle ou la femelle: *bos*, au masculin, exprime le mâle; au *féminin*, la femelle; et si l'on ne veut indiquer que l'espèce, sans distinction de sexe, *bos* est rapporté au *masculin*, comme au plus noble des deux *genres* compris dans l'espèce. Au contraire, les noms de la seconde espèce ne changent ni de terminaison ni de *genre*, quelque sens qu'on donne à leur signification; *vulpes*, toujours au *féminin*, signifie et l'espèce, et le mâle, et la femelle.

De là vient le nom d'*épïcène*, que les Grammairiens ont donné à cette sorte de *genre*; c'est un mot grec, composé de la préposition *επι*, *suprà*, au-dessus, et de l'adjectif *κοινος*, *communis*, commun. Les noms *épïcènes* ont, en effet, comme les noms *communs*, une terminaison invariable et commune aux deux sexes; mais ils ont de plus l'invariabilité du *genre*, qui est toujours le même pour les deux sexes.

V. La dernière classe des noms irréguliers dans le *genre*, est celle des *hétérogènes*, mot fait de *ετερος*, *autre*, et *γενος*, *genre*. Ce sont, en effet, ceux qui sont d'un *genre* au singulier et d'un autre au pluriel.

En latin, les uns sont *masculins* au singulier, et *neutres* au pluriel, comme *sibilus*, *tartarus*, pluriel *sibila*, *tartara*; les autres, au contraire, *neutres* au singulier, sont *masculins* au pluriel, comme *caelum*, *elysium*, pluriel *caeli*, *elysii*.

Ceux-ci, *féminins* au singulier, sont *neutres* au pluriel; *carbasus*, *supellex*, plur. *carbasa*, *supellectilia*; ceux-là, *neutres* au singulier, sont *féminins* au pluriel; *delicium*, *epulum*, pluriel *deliciae*, *epulae*.

Quelques-uns, *masculins* au singulier, sont *masculins* et *neutres* au pluriel, ce qui les rend tout à la fois *hétérogènes* et *douteux*; *jocus*, *locus*, pluriel *joci* et *joca*, *loci* et *loca*; quelques autres, *neutres* au singulier, sont au pluriel *neutres* et *masculins*; *frænum*, *rastrum*, pluriel *fræna* et *fræni*, *rastra* et *rastri*.

Le nom *balneum*, *neutre* au singulier, est au pluriel *neutre* et *féminin*, *balnea* et *balneæ*.

Nous avons aussi en français des noms *hétérogènes*, comme *amour*, *délice*, *orgue*. *Amour*, *masculin* au singulier, est *féminin* au pluriel, et ne signifie alors que la passion de l'amour ou l'objet qu'on aime; *délice* et *orgue*, *masculins* au singulier, sont toujours *féminins* au pluriel, sans aucune différence dans le sens. C'est un peu absurde; mais cela est ainsi.

Cette sorte d'irrégularité vient probablement de ce que ces noms auront eu autrefois au singulier deux terminaisons différentes, relatives sans doute à deux *genres*, et vraisemblablement avec différentes idées accessoires, dont la mémoire s'est insensiblement perdue avec le souvenir de l'une des terminaisons singulières, que le hasard aura fait disparaître. C'est ainsi que nous connaissons encore la différence des noms *féminins malus* (pommier), *prunus* (prunier), et des noms *neutres malum* (pomme), *prunum* (prune); tandis que nous n'avons plus que des conjectures sur la différence des mots *baculus* et *baculum*.

On peut encore envisager la chose sous un autre aspect. Le nom français *œil* fait *yeux* au pluriel dans le sens propre; mais on dit en architecture *des œils de bœuf*, pour signifier une sorte de fe-

(1) *Aigle* n'est masculin que quand il signifie réellement l'oiseau, ou cette sorte de pupitre qui en a la figure; car, en termes d'armoiries, il est féminin: *l'aigle impériale*; et, en parlant de l'enseigne des Romains, on dit aussi *l'aigle romaine*.

nêtre : *ciel* fait pareillement *cieux* au pluriel dans le sens propre ; mais on dit *des ciels de lit*, et en peinture *des ciels* pour les nuages peints dans un tableau. Ne serait-il pas possible que quelques noms qui, en d'autres langues ; ont des terminaisons et même des *genres* différents au pluriel, comme *jocus*, qui fait *joci* et *joca*, les dussent à de pareils motifs ? Comme, en fait de langue, des vues semblables amènent presque toujours des procédés analogues, on est raisonnablement fondé à croire que des procédés analogues supposent à leur tour des principes semblables.

Cependant ces mots *hétérogènes* peuvent passer d'une langue dans une autre ; sans autre cause que l'imitation ; et il est probable que c'est ainsi qu'en français *délice* est masculin comme *delicium* est neutre, et *délices* féminin comme *deliciæ*.

On voit que toutes ces distinctions sont telles, qu'elles ne tombent en effet que sur les noms dont le *genre*, indépendamment de tous les principes analytiques de l'énonciation, est toujours déterminé en soi, ou par la nature de l'objet énoncé ; comme *pater* (père), *mater* (mère) ; ou par l'usage, comme *hortus* (jardin), *mensa* (table) ; ou par le choix libre de celui qui parle, comme en latin *torquis*, *silex*, et en français *automne*, *foudre*.

Il en est au contraire des *genres*, à l'égard des adjectifs, comme des nombres et des cas ; ce sont des terminaisons différentes qu'ils prennent successivement ; selon le *genre* propre du nom auquel ils ont rapport, qu'ils imitent en quelque manière, et avec lequel ils s'accordent. Ainsi dans la phrase de Phèdre :

*Ad rivum eundem lupus et agnus venerant
Siti compulsi...*

l'adjectif *eundem* a une inflexion masculine, pour s'accorder en *genre* avec le nom *rivum* auquel il se rapporte ; et le participe *compulsi* a de même la terminaison masculine, pour s'accorder en *genre* avec les deux noms *lupus* et *agnus* ses corrélatifs. Il en résulte donc encore que les adjectifs et les participes sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés ; et les noms, des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés.

Mais à travers la bizarrerie apparente de la distribution des noms en différents *genres* ; la distinction même de ces *genres*, les dénominations qu'on leur a données dans toutes les langues qui les ont reçus, l'usage même des Anglais et de quelques autres peuples à l'égard des pronoms directs de la troisième personne ; tout cela indique assez clairement que, dans l'institution des *genres*, on a prétendu avoir égard à la nature des êtres exprimés par les noms. Voilà donc ce qui caractérise les noms ; et ce sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature.

On a déjà vu que les pronoms présentent également à l'esprit des êtres déterminés ; et cependant les *genres* appartiennent en propre aux noms, et ne se trouvent dans les pronoms que par une sorte d'emprunt qui les fait varier selon la différence des noms auxquels ils se rapportent. Il faut donc conclure que les noms et les pronoms diffèrent entre eux par l'idée déterminative. On vient de voir que c'est dans les noms l'idée de la nature ; et l'on verra bientôt que c'est dans les pronoms celle de la personne.

Nous terminerions ici, avec Beauzée, ce qui concerne les *genres*, si une remarque de Duclos n'exigeait encore quelques réflexions. « L'institution des *genres*, dit cet académicien, est une chose purement arbitraire, qui n'est nullement fondée en raison, qui ne paraît pas avoir le moindre avantage, et qui a beaucoup d'inconvénients. »

L'institution des *genres* ne nous paraît être ni sans modèle ni sans utilité. Les pronoms sont naturellement partagés en trois classes, à raison de la différence des personnes qui constituent l'idée déterminative de cette partie du discours : il était assez naturel de partager pareillement les noms en un certain nombre de classes, distinguées entre elles par la différence des natures qui constituent l'idée déterminative des noms. La parité qui est entre les noms et les pronoms nous semble autoriser suffisamment la division des uns pour servir de modèle à la division des autres.

Il est vrai que la distribution des noms en *genres* n'a ni la même justesse ni la même précision que celle des pronoms par les trois personnes ; que la distribution des noms est arbitraire, et que par là elle donne peu de prise au raisonnement pour être retenue. « Les Grecs et les Latins avaient trois *genres* ; nous n'en avons que deux ; et les Anglais n'en ont qu'un. »

Si l'on conclut quelque chose contre l'institution des *genres*, de l'arbitraire qui en a réglé la distribution et le partage, on aura un titre pareil pour s'élever contre l'institution des *cas*, dont on sait que la division est aussi arbitraire que celle des *genres*. Mais cet arbitraire même des *genres* tient à l'origine de leur institution. Il aurait peut-être fallu classer les êtres par les caractères qui les différencient : il y a, par exemple, les objets réels et les abstraits ; les objets réels sont corporels ou spirituels ; ceux-là sont artificiels ou naturels ; les objets naturels sont animaux, végétaux, minéraux ; les animaux sont mâles ou femelles, etc. Il n'y avait qu'à distinguer les noms de la même manière, et donner à leurs corrélatifs des terminaisons adaptées à ces distinctions vraiment raisonnées. Les esprits justes auraient aisément saisi ces points de vue.

Nous convenons volontiers que ce système au-

rait plus de justesse, plus de variété, que le système reçu; et que peut-être il plairait davantage. Mais le langage est pour tout le monde; et il y a plus de peuple que de philosophes. D'ailleurs nous parlons comme nous avons entendu parler; et cette imitation nous fait remonter jusqu'à l'origine du monde et du langage, où l'on quintessenciait moins qu'aujourd'hui: et nous devons reconnaître que si l'on s'est attaché à quelques caractères naturels, on a pris simplement les plus sensibles; et la distinction des sexes a été la plus frappante.

Quant à l'utilité de l'institution des *genres*, ils ne paraissent avoir été établis que pour rendre plus marquante la corrélation des noms et des adjectifs: et quand il serait vrai que la concordance des nombres et celle des cas, dans les langues qui les ont admis, auraient suffi pour caractériser nettement ce rapport, l'esprit ne peut qu'être satisfait de rencontrer dans la peinture des pensées un coup de pinceau qui lui donne plus de fidélité, qui le détermine plus sûrement, en un mot, qui éloigne plus infailliblement l'équivoque.

Cet accessoire était peut-être plus nécessaire encore dans les langues où la construction usuelle s'affranchit des lois du mécanisme fondamental, et que l'abbé Girard nomme *transpositives*. La corrélation de deux mots, souvent très-éloignés, serait quelquefois difficilement aperçue sans la concordance des *genres*, qui y produit d'ailleurs, pour la satisfaction de l'oreille, une grande variété dans les sons.

De toutes les manières d'indiquer la relation de l'adjectif au nom, la manière anglaise, dira-t-on, est du moins la meilleure: elle n'a l'embaras d'aucune terminaison; ni *genres*, ni nombres, ni cas, ne viennent arrêter, par des difficultés factives, les progrès des étrangers qui veulent apprendre cette langue.

Nous reconnaitrons cependant que les langues n'ont point été faites pour les étrangers, mais pour être parlées dans le peuple qui en fait usage; nous irons même jusqu'à dire que reprocher à une langue ses procédés, à moins qu'ils ne soient absolument absurdes, c'est reprocher à la nation son génie, c'est lui faire un crime des circonstances où elle s'est trouvée le plus involontairement, c'est la blâmer dans son essence naturelle, c'est enfin vouloir réfuter les principes d'une vérité immuable. (BEAUZÉE.)

DU NOMBRE.

Un même *substantif* ou *nom* peut exprimer tantôt un seul individu, ou l'espèce en général, et tantôt plus d'un individu de la même espèce; et c'est par une petite différence dans la terminaison de ce mot qu'on distingue ces deux significations. Ainsi

quand on dit: *le chien est l'ami de l'homme*, le mot *chien* désigne l'espèce. Si je dis: *j'ai perdu mon chien*, il est question d'un individu déterminé de cette espèce. Et en disant: *j'ai vu passer dix-huit chiens de chasse*, il s'agit de plusieurs individus de la même espèce, et le substantif *chiens* a une terminaison différente. *Chien* et *chiens* sont le même mot sous deux terminaisons diverses; ils expriment la même idée principale avec l'idée accessoire de la quotité; le premier n'exprime que l'espèce en général, ou un seul individu; et le second, par la simple addition d'un *s* à la fin, exprime tout nombre d'individus de cette espèce qui est au-dessus d'un. C'est là ce qu'on appelle *nombres* en termes de *Grammaires*. Les *nombres* ne sont donc autre chose que certaines terminaisons qui ajoutent à l'idée principale, exprimée par un mot, l'idée accessoire de la quotité. (ESTARAC.)

On ne connaît que deux *nombres* dans la plupart des langues: le *singulier*, qui désigne l'unité; et le *pluriel*, qui marque la pluralité. Ainsi *cheval* et *chevaux* sont, en quelque sorte, le même mot français sous deux terminaisons différentes; c'est le même mot, qui présente à l'esprit la même idée principale, l'idée de la même nature d'animal; les terminaisons sont différentes, afin de désigner par l'une, ou cette seule espèce d'animal, ou un seul individu de cette espèce, et par l'autre, plusieurs individus de cette espèce. *Le cheval est utile à l'homme*; il s'agit de cette seule espèce; *mon cheval m'a coûté cher*; on ne parle ici que d'un seul individu: *j'ai acheté dix chevaux anglais*; on désigne ici plusieurs individus de la même espèce.

Il y a quelques langues, comme l'hébreu, le grec, le polonais, le lapon, etc., qui ont admis trois *nombres*: le *singulier*, qui désigne l'unité; le *duel*, qui marque la dualité; et le *pluriel*, qui annonce la pluralité, c'est-à-dire *une quotité plus grande que le nombre deux*. Il semble qu'il y ait plus de précision dans le système des autres langues. Car si l'on accorde à la dualité une terminaison propre, pourquoi n'en accorderait-on pas aussi de particulières à chacune des autres quotités individuelles? Si l'on pense que ce serait accumuler, sans besoin et sans aucune compensation, les difficultés des langues, on doit appliquer au *duel* le même principe; et la clarté qui se trouve, en effet, sans le secours de ce *nombre*, dans les idiomes qui ne l'ont point admis, prouve assez qu'il suffit de distinguer le *singulier* et le *pluriel*, parce qu'effectivement la pluralité se trouve dans *deux*, comme dans *mille*.

Aussi, s'il faut en croire l'auteur de la *Méthode grecque* de Port-Royal, le *duel* ne s'est implanté que fort tard dans la langue, et y est fort peu usité; il est certain qu'au lieu de ce *nombre*, on se sert souvent du *pluriel*.

L'abbé Ladvocat nous apprend, dans sa *Gram-*

naire hébraïque, que le *duel* ne s'emploie ordinairement que pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les pieds, les mains, les oreilles, les yeux; et il est évident que la *dualité* de ces choses en est la *pluralité* naturelle.

Quoi qu'il en soit des systèmes particuliers des langues par rapport aux *nombres*, il est attesté, par la déposition unanime des usages de tous les idiomes, qu'il y a cinq sortes de mots déclinaux par *nombres*, savoir : les *noms*, les *articles*, les *pronoms*, les *adjectifs* et les *verbes*; nulle autre espèce n'est soumise à la variation des *nombres*.

Dans la première fable de Phèdre : *Ad rivum eundem lupus et agnus venerant siti compulsi*; les quatre noms *rivum*, *lupus*, *agnus* et *siti*, sont au *nombre singulier*, parce que l'auteur ne voulait et ne devait effectivement désigner qu'un seul ruisseau, un seul loup, un seul agneau, un seul et même besoin, qui est celui de boire. Mais c'est par imitation et pour s'accorder en *nombre* avec le nom *rivum*, que l'adjectif *eundem* est au *singulier*; c'est par la même raison d'imitation et de concordance que le verbe *venerant* et le participe *compulsi* sont au *nombre pluriel*; chacun de ces mots s'accorde ainsi en *nombre* avec la collection des deux noms *singuliers* *lupus* et *agnus*, qui font ensemble une vraie *pluralité*.

Mais il faut prendre garde que des mots essentiellement *déclinables* ne sont pas *déclinés* dans toutes les langues; et que dans celles où ils sont *déclinés*, ils ne le sont pas aux mêmes égards. Le verbe, par exemple, *décliné* presque partout relativement à plusieurs points de vue combinés tout à la fois sur le même mot, ne reçoit pas la moindre variation dans la langue franque, qui est la langue du commerce des Échelles du Levant. Ce que nous appelons *infinitif* est le seul mot qui y soit usité; la place qu'il occupe et les mots qui l'accompagnent déterminent les diverses applications dont il est susceptible : *mi amar ti* (je t'aime, je t'aimais, je t'aimerai, je t'ai aimé, etc.), *tutti cantara* (tous chantent, tous ont chanté, que chacun chante, tous chanteront, etc.) Les noms et les adjectifs qui, en grec, en latin, en allemand, etc., reçoivent des *nombres* et des *cas*, ne reçoivent que des *nombres* en français, en italien, en espagnol; et l'adjectif anglais ne reçoit aucune terminaison : *a good man* (un homme bon), *a good woman* (une femme bonne), *a good thing* (une bonne chose), *good men* (de bons hommes), *good women* (de bonnes femmes), *good things* (de bonnes choses).

Il y a dans les diverses langues de la terre mille variétés semblables, suites naturelles de la liberté de l'usage qui est décidé quelquefois par le génie propre de chaque idiome, et quelquefois par le simple hasard ou par le pur caprice. Que les noms aient en grec, en latin, en allemand, etc., des *nombres* et des *cas*, et que dans nos langues du midi de l'Europe

ils n'aient que des *nombres*, c'est le génie; mais qu'en latin, par exemple, où les noms et les adjectifs se déclinent, il y en ait que l'usage a privés des terminaisons que l'analogie générale semblait leur destiner, c'est le hasard ou le caprice.

Avant de finir ce qui concerne les *nombres*, il est indispensable d'observer que les noms propres, étant essentiellement individuels, ne peuvent être susceptibles de l'idée accessoire de *pluralité*. Si l'on trouve des exemples qui paraissent contraires, c'est qu'il s'agit de noms véritablement appellatifs et devenus propres à quelques collections d'individus, comme *Julii*, *Antonii*, *Scipiones*, etc., qui sont, par rapport aux individus d'une même maison ou d'une même branche de famille, ce que sont, par rapport aux individus d'un même peuple, d'un même état, d'une même contrée, les mots nationaux *Romani*, *Afri*, *Aquines*, *Nostrates*, etc.

Néanmoins il arrive quelquefois que des noms propres réellement individuels sont employés dans un sens appellatif, parce que l'on envisage alors les qualités qui ont distingué l'individu marqué par ce nom propre, comme constituant une nature communicable à plusieurs. Dans ce cas on donne à ces noms la terminaison plurielle, et nous disons, par exemple : *les Corneilles sont rares sur notre Parnasse*, et *les Cicérons dans notre barreau*.

Si les noms propres désignent seulement plusieurs individus d'une même famille à laquelle appartient ce nom, c'est l'usage de plusieurs bons écrivains parmi nous de mettre alors au pluriel tout ce qui a rapport au nom propre, mais sans en donner au nom même la terminaison; et ils disent, par exemple : *les deux Corneille se sont distingués dans les lettres*; *les Cicéron ne se sont pas également illustrés*. (BEAUZÉE.) Nous parlerons de ces sortes de noms avec plus de détails à l'article des *substantifs*.

DES PERSONNES.

Le *sujet* d'une *proposition* peut être considéré sous trois rapports généraux dans l'acte de la parole; en effet, ou le *sujet* fait lui-même l'acte de la *proposition*, ou la parole lui est adressée par un autre, ou il est simplement *sujet* sans prononcer le discours et sans être apostrophé.

Dans cette *proposition* : *Je suis le Seigneur ton Dieu*, c'est *Dieu* qui en est le *sujet*, et à qui il est attribué d'être *le Seigneur Dieu d'Israël*; mais en même temps c'est lui qui produit l'acte de la parole, c'est lui qui prononce le discours. Dans celle-ci : *Dieu, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde*, c'est encore *Dieu* qui est le *sujet*; mais ce n'est pas lui qui parle, c'est à lui que la parole est

adressée. Enfin dans celle-ci : *Dieu a créé l'homme de terre et l'a fait à son image*, Dieu est encore le *sujet*; mais il ne parle point, et le discours ne lui est point adressé.

On a donné à ces trois relations générales le nom de *personnes*. Le mot latin *persona*, qui y répond, signifie proprement le masque que prenait un acteur, selon le rôle dont il était chargé dans une pièce de théâtre; et ce nom est dérivé de *sonare* (rendre son), et de la particule ampliative *per*, d'où *personare* (rendre un son éclatant). Bassus, dans Aulu-Gelle, nous apprend que le masque était construit de manière que toute la tête en était enveloppée, et qu'il n'y avait d'ouverture que celle qui était nécessaire à l'émission de la voix : la conformation du masque était établie de manière à répercuter la voix par les parois intérieures, et à la porter avec retentissement vers l'unique issue qui y était ménagée, ce qui rendait les sons plus clairs et plus résonnants. On peut donc dire que sans masque, *vox sonabat*; mais qu'avec le masque, *vox personabat*; et de là le nom de *persona* donné à l'instrument qui facilitait le retentissement de la voix, et qui n'avait peut-être été inventé que dans ce but, à cause de la vaste étendue

des lieux où l'on représentait les pièces dramatiques.

Le même nom de *persona* fut employé ensuite pour exprimer le rôle même dont l'acteur était chargé; et c'est une *métonymie du signe pour la chose signifiée*, parce que la face du masque était adaptée à l'âge et au caractère de celui qui était censé parler, et que quelquefois c'était son portrait même; ainsi le masque était un signe non équivoque du rôle.

C'est dans ce dernier sens de *personnage* ou de *rôle*, que l'on donne en *Grammaire* le nom de *personnes* aux trois relations dont on vient de parler; parce qu'en effet ce sont comme autant de rôles accidentels dont les sujets se revêtent, suivant l'occurrence, dans la production de la parole, qui est la représentation sensible de la pensée. On appelle *première personne* la relation du sujet qui parle de lui-même; *seconde personne*, la relation du sujet à qui l'on parle de lui-même; *troisième personne*, la relation du sujet dont on parle, qui ne prononce ou qui n'est pas censé prononcer le discours, et à qui il n'est point adressé.

Les éléments du discours susceptibles de *personnes* sont les *noms* ou *substantifs*, les *pronoms* et les *verbes*.

DES SUBSTANTIFS OU NOMS.

La plupart des Grammairiens ont défini le *nom* ou *substantif*, un mot qui signifie une *substance*. Cette définition vient de l'étymologie du mot *substantif*, mot barbare qui ne présente aucune idée dans notre langue, ou qui n'en présente qu'une fautive; mot introduit par des Grammairiens étrangers; mot que nous sommes pourtant forcés d'admettre en le condamnant, parce que le préjugé et l'usage semblent l'avoir consacré. La considération que toutes les idées de *substances* s'expriment en effet par des *substantifs*, n'aura point permis de douter que la définition dont nous venons de parler ne fût exacte. Les difficultés seront venues ensuite; mais le parti étant pris, on aura eu recours aux vaines subtilités.

Une très-grande partie des *substantifs* ne représente nullement des choses *subsistantes* par elles-mêmes. *La couleur* est un *substantif*; mais l'idée qui est attachée à ce mot ne peut qu'être accidentelle à une idée principale; car en physique la

couleur ne peut exister, s'il n'existe en même temps une *substance colorée*. Mille autres exemples arrêtent à chaque pas les partisans de la définition étymologique.

Quelques-uns ont voulu substituer à cette notion peu exacte, une autre notion encore moins juste. Le *substantif*, disent-ils, est un mot susceptible de cas et de nombres, mais qui ne peut varier quant à son genre; définition purement mécanique, qui, au lieu de l'essence même de la chose, ne présente que des idées purement accessoires et des qualités arbitraires. On voit dans toutes les langues des *substantifs* qui n'admettent que le singulier; il en est même qui n'ont que le pluriel. D'autres enfin se prétent également aux genres masculin et féminin.

Certains auteurs prétendent que les *substantifs* ne sont que des *noms* faits pour exprimer les idées annoncées par l'article : ceci peut être vrai pour une langue, mais absurde chez les peuples qui

n'ont aucun article; et c'est d'ailleurs un grand défaut d'expliquer une chose par ce qu'elle est quelquefois, et non par ce qu'elle est essentiellement.

Qu'est-ce donc qu'un nom *substantif*? C'est un mot qui exprime un objet considéré en lui-même, et indépendamment des qualités qu'il peut avoir. *Homme* est un *substantif*, parce qu'il rappelle l'idée d'un objet dont on ne voit que l'essence, sans faire aucune attention aux attributs dont il est susceptible, sans comprendre ni examiner s'il est jeune ou vieux, grand ou petit, vertueux ou vicieux, etc. Ce n'est pas que dans le corps de la phrase ces qualités ne puissent lui être ajoutées; mais le *substantif* seul ne les présente ni ne les exclut jamais: il reste donc toujours *substantif*.

Bonté n'exprime pas une chose qui puisse exister seule; il n'y aura point de *bonté*, s'il n'y a quelque qualité qui soit *bonne*; mais cette expression *bonté* ne désigne en aucune manière ce rapport à un autre objet; si l'esprit le voit, c'est par une opération de l'entendement qui va plus loin que l'idée qu'on lui a présentée; le mot *bonté* n'offre en lui-même qu'une qualité isolée, pour ainsi dire, et séparée de tout autre être: ce mot n'en dit pas davantage; c'est un *substantif*. Il suffit que son existence indépendante soit supposée réelle dans le discours; et cette supposition est ici nécessaire; elle se fait même pour le rien, pour le néant, dès qu'on en parle.

Notre avis est que le mot *nom* conviendrait mieux que le mot *substantif* pour désigner l'appellation d'une personne ou d'une chose.

Beauzée ne divise les *substantifs* qu'en *noms appellatifs* ou *communs*, et en *noms propres*. Développons toute son opinion; elle nous paraît basée sur la saine raison.

Les *noms appellatifs* ou *communs* sont ceux qui désignent les êtres par l'idée générale d'une nature commune à plusieurs. Tels sont les *noms*: *homme*, *brute*, *animal*, dont le premier convient également à chacun des individus de l'espèce humaine; le second, à chacun des individus de l'espèce des brutes, et le troisième à chacun des individus de ces deux espèces.

Les *noms propres* sont ceux qui désignent les êtres par l'idée singulière d'une nature individuelle. Tels sont les *noms*: *Louis*, *Paris*, *Meuse*, dont le premier désigne la nature individuelle d'un seul homme déterminé; le second, celle d'une seule ville; et le troisième, celle d'une seule rivière.

Il est essentiel de remarquer deux choses dans les *noms*: la *compréhension de l'idée*, et l'*étendue de la signification*.

Par la *compréhension de l'idée*, il faut entendre la totalité des idées partielles qui constituent l'idée

totale de la nature commune exprimée par les *noms*. Par exemple, l'idée totale de la nature humaine, qui est exprimée par le *nom appellatif homme*, comprend les idées partielles de *corps vivant* et d'*ame raisonnable*: celles-ci en renferment d'autres qui leur sont subordonnées; par exemple, l'idée d'*ame raisonnable* suppose les idées de *substance*, d'*unité*, d'*intelligence*, de *volonté*, etc. La totalité de ces idées partielles, parallèles ou subordonnées les unes aux autres, est la compréhension de l'idée de la nature commune exprimée par le *nom appellatif homme*.

Par l'*étendue de la signification*, on entend la quantité des individus auxquels on applique actuellement l'idée de la nature commune énoncée par les *noms*. Pour bien entendre ceci, il faut observer qu'il n'existe réellement dans l'univers que des individus; que chaque individu a sa nature propre et incommunicable; et que nulle part la nature commune n'existe seule, telle qu'elle est énoncée par le *nom appellatif*: c'est une idée factice, que l'esprit humain compose en quelque sorte de toutes les idées des attributs semblables qu'il distingue par abstraction dans les individus; et elle demeure ainsi abstraite dans les *noms appellatifs* pris en eux-mêmes, de manière qu'ils n'énoncent rien autre chose que l'idée générale qui en constitue la signification, à moins que, par le secours de quelque autre mot ou au moyen des circonstances de la phrase, ils ne soient déterminément appliqués aux individus dont ils font par eux-mêmes abstraction.

Le *nom appellatif homme*, par exemple, ne montre, pour ainsi dire, que la compréhension de l'idée générale dont il est le signe: quand on dit *agir en homme*, cela signifie *agir conformément à la nature humaine*, et il n'est absolument question d'aucun individu; l'abstraction est générale, et le *nom homme* est ici sans étendue. C'est tout autre chose, si l'on dit: *l'avis d'un homme*; *la mort de cet homme*; *la vigilance de mon homme*; *le témoignage de trois hommes*; *une garde de plusieurs hommes*; *les caprices des hommes*, etc. Dans les trois premiers exemples, le *nom appellatif homme* est appliqué à un seul individu, diversement désigné par les mots *un*, *cel*, *mon*; dans le quatrième, le *nom* est appliqué à trois individus, sans autre détermination que la précision numérique; dans le cinquième, il est appliqué à un nombre vague d'individus; et dans le sixième, à la totalité des individus auxquels peut convenir l'idée générale du *nom appellatif homme*. Ainsi la signification du même *nom appellatif* peut en effet recevoir différents degrés d'étendue, selon la différence des moyens qui la déterminent.

Moins il entre d'idées partielles dans celle de la nature générale énoncée par le *nom appellatif*, plus il y a d'individus auxquels elle peut conve-

nir; et plus au contraire il y entre d'idées partielles, moins il y a d'individus auxquels la totalité puisse convenir. Par exemple, l'idée de *figure* est applicable à un plus grand nombre d'individus que celle de *triangle*, de *quadrilatère*, etc.; parce que cette idée ne renferme que les idées partielles d'espace, de bornes, de côtés et d'angles, qui se retrouvent dans toutes les espèces subalternes; au lieu que l'idée de *triangle*, qui renferme les mêmes idées partielles, comprend encore l'idée précise de trois côtés et de trois angles; l'idée de *quadrilatère*, outre les mêmes idées partielles, renferme de plus celle de quatre côtés et de quatre angles; etc.

D'où il suit que : 1° tous les *noms appellatifs* n'étant pas applicables à des quantités égales d'individus, on peut dire qu'ils n'ont pas la même *latitude* d'étendue : et nous qualifions ainsi la quantité plus ou moins grande des individus auxquels peut convenir chaque *nom appellatif*. 2° Si l'on compare des *noms* qui expriment des idées subordonnées les unes aux autres, comme *animal* et *homme*, ou *figure* et *triangle*, la compréhension de ces *noms* et la latitude de leur étendue sont en raison inverse l'une de l'autre; parce que, comme nous venons de le remarquer, moins il entre d'idées partielles dans la compréhension, plus il y a d'individus auxquels on peut appliquer l'idée générale; et qu'au contraire plus la compréhension renferme d'idées partielles, moins il y a d'individus auxquels on puisse l'appliquer. 3° Tout changement fait à la compréhension d'un *nom appellatif*, suppose et entraîne un changement contraire dans la latitude de l'étendue; par exemple, l'idée d'*homme* est applicable à plus d'individus que celle d'*homme savant*, par la raison que celle-ci comprend plus d'idées partielles que la première. 4° La latitude des *noms propres*, si l'on peut dire qu'ils en aient une, est la plus restreinte qu'il soit possible, puisqu'ils désignent les êtres par l'idée d'une nature individuelle : par conséquent la compréhension de ces *noms* est au contraire la plus complexe et la plus grande, et il n'est pas possible d'y ajouter aucune autre idée partielle, sans cesser de regarder comme *nom propre* celui dont on augmenterait ainsi la compréhension.

Comme il n'existe en effet que des êtres individuels et singuliers, et que les *noms* n'expriment déterminément les êtres qu'en les désignant par l'idée de leur nature, il semble qu'il ne devrait y avoir dans les langues que des *noms propres*, pour désigner chaque être par l'idée de sa nature individuelle; et nous voyons cependant qu'il y a au contraire plus de *noms appellatifs* que de *noms propres*. D'où vient cela?

1° S'il fallait un *nom propre* à chacun des individus, réels ou abstraits, qui composent le monde physique ou intellectuel, aucune intelligence créée

ne serait capable, nous ne dirons pas d'imaginer, mais seulement de retenir la totalité de cette prodigieuse nomenclature. D'ailleurs l'organe de la parole ne peut fournir qu'un nombre assez borné de sons élémentaires simples; et il ne pourrait subvenir à l'infinie nomenclature des individus, qu'en multipliant à l'infini les combinaisons de ces éléments simples : or, sans entrer fort avant dans les profondeurs de l'infini, imaginons seulement quelques milliers de *noms propres* composés de cent mille syllabes; et voyons ce qu'il faut penser d'un langage qui de quinze ou vingt de ces *noms* remplirait un volume *in-folio*.

2° L'usage des *noms propres* suppose déjà une connaissance des individus, sinon détaillée et approfondie, du moins très-précise, très-positive, et à la portée de ceux qui parlent et de ceux à qui l'on parle. Aussi les individus que la société a intérêt de connaître, et qu'elle connaît plus particulièrement, y sont communément désignés par des *noms propres*, comme les empires, les royaumes, les provinces, les régions, certaines montagnes, les rivières, les hommes, etc. Si la distinction précise des individus est indifférente, on se contente de les désigner par le *nom appellatif*; ainsi chaque grain de *sable* est un grain de sable, chaque perdrix est une perdrix, chaque étoile est une étoile, chaque cheval est un cheval, etc. Voilà l'usage de toute société nationale, parce que son intérêt ne va pas plus loin.

Mais aussi toute société particulière, comprise dans la société nationale, a ses intérêts plus marqués et plus détaillés. La connaissance des individus d'une certaine espèce y est-elle plus nécessaire? Ils ont leurs *noms propres* dans le langage de cette société particulière. Montez à l'Observatoire; chaque étoile n'y est plus simplement une étoile; c'est l'étoile β du Capricorne, c'est le γ du Centaure, c'est le ζ de la grande Ourse, etc. Entrez dans un manège; chaque cheval y a son *nom propre* : le *Brillant*, le *Fougueux*, le *Lutin*, etc. Chaque particulier établit de même dans son écurie une nomenclature propre; mais il ne s'en sert que dans son intérieur, parce que l'intérêt et le moyen de connaître individuellement n'existent plus hors de cette sphère.

Si l'on ne voulait donc reconnaître dans les langues que des *noms propres*, il faudrait admettre autant de langues différentes que de sociétés particulières; chacune de ces langues serait bien pauvre, parce que la somme des connaissances individuelles de chaque petite société n'est qu'une portion presque imperceptible de la somme des connaissances individuelles possibles, et une partie très-petite de la somme des connaissances individuelles répandues dans la société universelle; d'ailleurs une langue n'aurait avec une autre aucun moyen de communication, parce que les indi-

vidus connus d'une part ne seraient pas connus de l'autre.

Si l'on excepte donc certains individus dont la connaissance est plus importante à la société, il est bien plus commode et plus avantageux de désigner les êtres par des idées générales, telles que celles des *noms appellatifs*, parce que, les êtres individuels ne différant entre eux que par les différentes combinaisons de ces idées communes, on vient aisément à bout de les déterminer avec précision, par les différentes combinaisons des mots appellatifs et généraux : par là on est toujours à la portée de toute la nation qui parle la même langue; et la communication qui lie les hommes n'est point arrêtée.

Cette préférence, due aux *noms appellatifs* sur les *noms propres*, se fait remarquer jusque dans l'étymologie de ceux-ci. Dans toutes les langues, ce n'est qu'en vertu d'un usage postérieur que les *noms propres* acquièrent une signification individuelle; et l'on peut regarder comme un principe naturel qu'ils descendent tous de quelque racine qui a un sens général et appellatif. Peut-être en trouverait-on plusieurs sur lesquels on ne pourrait vérifier ce principe, parce qu'il serait impossible d'assigner la première origine de ces mots; mais, pour la même raison, on ne pourrait pas prouver le contraire : tandis qu'il n'y a pas un seul *nom propre* dont on puisse assigner l'origine, dans quelque langue que ce soit, auquel on ne retrouve une signification appellative et générale.

Tout le monde sait, par rapport à l'hébreu, que tous les *noms propres* de l'ancien Testament sont dans ce cas; on peut en voir la preuve dans une table qui se trouve à la fin de toutes les éditions de la Bible vulgate : Phaleg (*divisio*); ce fut du temps de Phaleg que se fit la division des langues; Adam (*terrestris*), fils de la terre; Cham (*ardor*); il habita l'Égypte et peupla l'Afrique, pays très-chaud, etc.

C'était la même chose en grec : Alexandre, *Ἀλεξανδρος* (*fortis auxiliator*), du verbe *ἀλεξω*, *auxilior*, et de *ανδρος*, génitif d'*ανηρ*, *vir fortis*; Aristote, *Ἀριστοτέλης* (*optimus finis*), d'*αριστος*, *optimus*, et de *τέλος*, *finis*; Nicolas, *Νικοληος* (*victor populi*), de *νικω*, *vincō*, et de *λαος*, *populus*; Platon, *Πλάτων*, de *πλατύς*, *latus*, parce que ce philosophe avait les épaules larges; Philippe, *Φιλιππος* (*amator equorum*), de *φιλέω*, *amo*, et de *ἵππος*, *equus*; Achéron, fleuve d'Enfer (*fluvijs doloris*), de *αχος*, *dolor*, et de *ῥοος*, *fluvijs*; Afrique (*sine frigore*), d'*α* privatif, et de *φρικα*, *frigus*, etc.

Les *noms propres* des Latins étaient dans le même cas : *Lucius* voulait dire *cum luce natus*, né au point du jour; *Tiberius*, né près du Tibre; *Servius*, né dans l'esclavage; *Quintus*, *Sextus*, *Septimus* et *Septimius*, *Octavius*, *Nonnius*, *Decimus*, sont évidemment des adjectifs ordinaux employés

originaires à caractériser les individus d'une même famille par l'ordre de leur naissance. *Cicero* était l'homme aux pois chiches, de *cicer*; *Piso*, l'homme aux pois, de *Pisum*; *Fabius*, l'homme aux fèves, de *Faba*; *Brutus*, le stupide, avait reçu ce *nom* par allusion sans doute à la stupidité simulée du premier Brutus; *Catulle* était formé de *Catulus*, petit chien; *Scipion*, *descipio*, bâton, etc.

Chez nos voisins, c'est la même chose. On trouve des Allemands qui s'appellent *Wolf*, le loup; *Schwartz*, le noir; *Meier*, le maire; *Feind*, l'ennemi; *Bar*, l'ours; *Hofmann*, homme de cour, etc. Combien leur langue ne nous a-t-elle pas fourni de *noms propres* d'une signification appellative! *Bernard*, homme courageux, de *Bern*, homme dans le sens du *vir latin*, et de *hart*, courageux; *Léonard*, courageux comme un lion; *Gérard*, courageux en guerre, de *ger*, guerre; *Sigebert*, illustre par la victoire, de *sieg*, victoire, et de *bert*, illustre; *Dagobert*, guerrier illustre, de *degen*, épée; *Albert*, très-illustre, à cause de *all*, particule ampliative; *Léopold*, hardi comme un lion, de *bald*, hardi; *Baudouin*, en latin *Balduinus*, hardi au combat, de *bald*, hardi, et de *winnen*, vaincre, etc.

Il n'y a guère de *noms propres* dans notre langue auxquels on ne puisse assigner une signification appellative : voyez : *Lenoir* et *Leblanc*, *Lerouge* et *Lemaître*, *Chrétien*, *Coutelier*, *Désormeaux*, *Marchand*, *Maréchal*, *Moreau*, *Potier*, *Sauvage*, etc. *Ferté*, syncope de *fermeté*, signifiait anciennement *force* ou *citadelle*; de là les *noms* de la *Ferté-sous-Jouarre*, de la *Ferté-Imbaut*, de la *Ferté-Milon*, etc.

En un mot, il est si général, en tous les temps et dans tous les idiomes, de ne faire des *noms propres* qu'avec des mots et des racines d'une signification appellative, que l'on ne peut douter que ce ne soit une suggestion de la nature, accommodée aux vues de l'analyse et des procédés constants de l'esprit humain; mais cette généralité de la signification primitive des *noms propres* pouvait quelquefois faire obstacle à la distinction individuelle qui était l'objet de cette nomenclature; et l'on a cherché partout à y remédier, surtout à l'égard des *noms* d'hommes, parce que la quantité prodigieuse des individus met souvent dans la nécessité d'en désigner plusieurs par le même *nom*.

Les Grecs individualisaient le *nom propre* par le génitif de celui du père : *Ἀλεξανδρος ὁ Φιλιππου*, en sous-entendant le *nom appellatif* *υιος*, annoncé par l'article *ὁ*; *Alexander Philippi*, suppléez *filijs*; Alexandre (fils) de Philippe.

Nos ancêtres produisaient le même effet par l'addition du *nom* de lieu de la naissance, ou de l'habitation, ou de l'illustration du sujet : *Saint Antoine de Padoue*, *saint Thomas d'Aquin*, *Ives de Chartres*, *Grégoire de Tours*, *Jérôme de Pra-*

gue, etc.; ou par un adjectif qui désignait la province : *Lyonnais, Picard, le Normand, le Lorrain*, etc.; ou par le nom appellatif de la profession : *Ladvoat, Drapier, Ferrant, Mercier, Teinturier, Bouteiller*, etc.; ou par un sobriquet qui désignait quelque chose de remarquable dans l'individu : *le Bossu, Camus, le Doux, le Fort, le Grand, le Gras, le Gros, le Nain, Petit, le Roux, Ronfleur, Voisin*, etc. C'est l'origine la plus probable de la meilleure partie des *noms* qui distinguent aujourd'hui les familles dans toute l'Europe.

C'est dans le même esprit que les Romains accumulaient jusqu'à trois ou quatre dénominations, qu'ils distinguaient en *nomen, prænomen, cognomen* et *agnomen*.

Le *nom (nomen)* était commun à tous les descendants d'une même maison (*gentis*) et à toutes ses branches : *Julii, Antonii*, etc. C'était probablement le *nom propre* et individuel du premier auteur de la maison, et il demeurait exclusivement propre à cette maison; ainsi voyons-nous que les *Jules* descendaient, ou prétendaient descendre d'*Iulus*, fils d'*Énée*.

Le *surnom* était destiné à caractériser une branche particulière d'une maison (*familia*); ainsi les *Scipions*, les *Lentulus*, les *Dolabella*, les *Cinna*, les *Sylla*, étaient autant de branches de la maison des Cornéliens (*Cornelii*). On distinguait deux sortes de *surnoms*, le *cognomen* et l'*agnomen*. Par le mot dit *cognomen* on entendait une branche principale d'une autre branche parallèle de la même maison. L'*agnomen* caractérisait une subdivision d'une branche; l'un et l'autre étaient fondés communément sur quelque goût particulier, sur quelque phénomène remarquable, ou sur quelque événement propre à distinguer le chef de la division ou de la subdivision. *Scipio* était un *surnom (cognomen)* d'une branche cornélienne; *Africanus* fut un *surnom (agnomen)* du Scipion vainqueur de Carthage, et serait devenu l'*agnomen* de sa descendance, qui aurait été distinguée par là de celle de son frère, qui aurait porté l'*agnomen* d'*Asiaticus*.

Pour ce qui est du *prénom (prænomen)*, c'était le *nom* individuel de chaque enfant d'une même famille. Ainsi les deux frères *Scipion*, dont nous venons de parler, étaient distingués dans leur famille par les *prénoms* de *Publius* et de *Lucius*. La dénomination de *prænomen* vient de ce qu'il se mettait à la tête des autres, immédiatement avant le *nomen*, qui était suivi du *cognomen*, et ensuite de l'*agnomen* : *Publius Cornelius Scipio Africanus, Lucius Cornelius Scipio Asiaticus*.

Les *prénoms* chez nous sont les *noms de baptême*.

Cette division en *noms appellatifs* et *noms propres* a cependant paru trop restreinte à presque tous les Grammairiens. C'est ainsi que nous pensons, avec Demandre, que les objets réels, ou supposés réels, qui sont représentés par des sub-

stantifs, ont pu s'offrir aux instituteurs des langues de deux manières différentes, ou en groupe ou en détail. Ces hommes auront examiné les êtres qui sont dans la nature, ou qu'ils imaginaient chacun en particulier; ou bien, ils en auront aperçu d'un seul coup d'œil une foule de semblables. Dans le premier cas, chacun de ces êtres aura reçu une dénomination qui l'aura distingué de tout le reste; dans le second cas, le nom donné aura été commun à tous ces objets semblables que l'esprit considérait en même temps; de là sont venus les *substantifs individuels* et les *substantifs génériques*.

Je vois un homme seul; je veux parler de lui, et je me détermine à le désigner par le mot *Pierre*; voilà un *substantif individuel* qui distingue cet homme que je vois de tout autre homme et de tout autre être. Il peut se faire que plusieurs portent ensuite le même nom; mais alors il cessera d'être *individuel*, et s'approchera de la classe des *noms génériques*; il y faudra joindre un autre mot pour désigner personnellement cet homme, cet individu dont je voulais parler. Si je vois, ou si je considère un grand nombre d'êtres qui se ressemblent assez pour faire dans mon esprit une classe à part et différente des autres espèces d'êtres, je chercherai à leur donner un nom qui convienne à chacun d'eux, et qui n'exprime que ce qu'ils ont de commun. *Pierre*, que je voyais séparément tout à l'heure, fait partie de l'espèce ou du genre que je veux dénommer; il sera compris dans la dénomination comme les autres, et je les appellerai *hommes*: voilà un *substantif générique*.

Il y a de ces *noms génériques* plus étendus, plus *génériques* que les autres. Le mot *homme* exprime une espèce d'êtres comprise et renfermée dans celle que nous rappelle le mot *animal*; mais cela ne fait rien ici. Il peut encore arriver, par la disette de la langue, ou par d'autres causes, qu'un mot établi pour signifier un genre ou une espèce de choses se trouve, dans d'autres cas, n'offrir que l'unité et l'individualité d'une seule chose; alors il sera *individuel* ici, sans être moins *générique* dans la première destination.

Estarac distingue six espèces de *substantifs*: les *substantifs physiques*, les *substantifs artificiels*, les *substantifs abstraits* ou *métaphysiques*, les *substantifs personnels*, que nous continuerons d'appeler *pronoms* avec tout le monde, contre son avis, et les *substantifs elliptiques*.

Après avoir admis que les *substantifs* sont les noms des *substances*, ou les mots adoptés pour désigner une *substance*, il ajoute que si cette *substance* est un être existant dans la nature et par la nature, comme *lune, Buffon, planète, astre, homme, animal, rivière*, etc., le mot qui la désigne, ou le nom qu'on lui a donné, est un *substantif physique*.

D'autres *substantifs* sont destinés à désigner les différents produits de nos arts et de notre industrie ; produits dont la nature fournit la matière, mais qui reçoivent différentes formes des mains de l'homme, tels que *épée, bague, vaisseau, Durandal, l'anneau de Gygès, Argo*; et l'on peut les nommer *substantifs artificiels* pour les distinguer des autres.

Quelquefois, par un effet de nos *abstractions*, nous considérons un attribut, ou une qualité, sans faire attention à la *substance* qui est modifiée ; nous considérons, par exemple, la *faculté de voler* en elle-même, *abstraction* faite de tels ou tels oiseaux qui nous en ont donné l'idée ; la propriété d'être *blanc*, sans songer au papier, à la neige, au linge sur lesquels nous avons remarqué la *blancheur* ; nous séparons de l'ame la qualité d'être *modérée* ; et, envisageant ces diverses modifications *abstractivement*, en elles-mêmes, et sans faire attention aux *substances* que nous en avons vues modifiées, nous les classons dans notre entendement comme des êtres susceptibles eux-mêmes de modifications, conséquemment comme des *substances abstraites*, et nous formons de cette manière les *substantifs* : *vol, blancheur, modération*. Ceux-ci ne désignent ni des êtres physiques existant autour de nous dans la nature, ni des produits matériels de nos arts et de notre industrie, mais des êtres qui n'ont qu'une existence intellectuelle dans notre entendement, et dont nous n'avons pu nous former une idée que par *abstraction* ; car il n'y a rien dans la nature qui s'appelle ou *vol*, ou *blancheur*, ou *modération* ; il y a seulement des êtres qui *volent*, qui sont *blancs* ou *modérés*. C'est pour cela que nous faisons de ces *substantifs* une classe à part, et que nous les appelons *substantifs abstraits*, afin que leur nom fasse toujours facilement reconnaître leur origine.

Dans chacune de ces trois espèces de *substantifs*, il y a des *noms propres* et des *noms communs*. Les noms propres sont ceux qui ne conviennent qu'à un seul individu, qui ne éveillent l'idée que d'un seul ; les noms communs ou appellatifs conviennent à plusieurs individus de la même espèce, expriment les propriétés communes à plusieurs, éveillent l'idée générale ou particulière que nous nous sommes formée, en observant successivement les mêmes propriétés dans plusieurs individus. Ainsi, parmi les *substantifs physiques* : *lune, Buffon, Gave*, sont des noms propres, puisqu'ils désignent exclusivement, au propre, le satellite qui tourne autour de la terre, l'homme immortel qui a rendu l'étude de l'histoire naturelle si intéressante, et la rivière qui coule à Pau ; et *planète, homme, animal, rivière*, sont des noms communs ou appellatifs, puisque le premier sert à nommer tous les globes opaques qui tournent dans l'espace autour du soleil ; le second, tous les individus

de l'espèce humaine indistinctement ; le troisième, tous les êtres vivants et organisés ayant la faculté de se mouvoir et de se reproduire ; et le quatrième, toutes les rivières quelconques.

Parmi les *substantifs artificiels*, *Durandal, l'anneau de Gygès, Argo*, sont des *noms propres* ; le premier ne pouvant désigner que l'épée individuelle d'un ancien chevalier ; le second qu'un seul anneau particulier ; le troisième, que le vaisseau construit par les Argonautes : *épée, bague, vaisseau* sont des *noms communs*, puisque chacun de ces mots désigne indifféremment tous les individus d'une même espèce.

Enfin, parmi les *substantifs abstraits*, la *blancheur* du papier que j'ai sous les yeux est un nom d'individu, *blancheur* en général est un nom d'espèce, *couleur* est un nom de genre, et ainsi des autres.

Il faut se rappeler ici ce que nous avons développé ailleurs, que les *noms communs* sont des noms de genres et d'espèces ; la manière dont nous nous sommes formé les idées de classes, d'ordres, d'espèces, d'individus, et dont nous avons appris à les nommer ; comment le nom d'une classe est commun à toutes les espèces inférieures, tandis que le nom propre ne convient qu'à un individu ; pourquoi la plupart des *substantifs* sont des noms communs et non pas des noms propres ; et comment, malgré cela, on vient à bout d'exprimer des idées particulières, et même de désigner des individus par le moyen d'un petit nombre de modificatifs convenablement appliqués aux noms communs.

Les mots *je, moi, nous ; tu, te, toi, vous ; il, elle, la, lui ; ils, eux, elles ; les, leur ; se, soi*, sont aussi des *substantifs*. (Ceci est vrai : mais nous ne leur ôterons point la qualification de *pronoms*, afin de ne point jeter de trouble dans l'esprit de nos lecteurs.) Ce sont des noms de *substance*, puisqu'ils désignent ou la personne qui parle en son nom ou au nom de plusieurs autres, ou celles à qui l'on adresse la parole, ou les personnes ou les choses de qui l'on parle ; et comme leur emploi principal est d'exprimer l'idée précise de la relation de chaque individu à l'acte de la parole, nous en formons une quatrième espèce, sous le nom de *substantifs personnels*, pour les distinguer de ceux des trois autres espèces.

Les noms de nombres partiels, la *moitié*, le *tiers*, le *centième*, etc., le *tout* et sa *partie* ; les noms collectifs *couple, dizaine, vingtaine, centaine*, etc., et les noms des chiffres *zéro, un, deux*, etc., sont de véritables *substantifs*. Comme ils sont relatifs aux nombres, on peut les appeler *substantifs numéraux*.

Enfin il y a dans notre langue des *substantifs* que nous nommerons *elliptiques*, parce qu'ils expriment tout à la fois l'idée d'une *substance*, comme

tous les *substantifs*, et une autre idée accessoire, mais implicite, qui détermine certaine vue de l'esprit. Tels sont :

1° *On*, qui n'est que l'abréviation, la syncope du mot *homme*, et que l'on emploie ou pour désigner en général l'espèce humaine, ou pour indiquer des individus de cette espèce sans aucune précision numérique. *On naît, on meurt, sans avoir songé à mettre le temps à profit : on chante, on rit, on se déchire*, et voilà tout.

2° *Autrui*, qui renferme manifestement, quoique implicitement, l'idée d'homme, avec l'idée accessoire d'un autre. *Si l'on savait se mettre à la place d'autrui, on serait plus indulgent et plus compatissant*; c'est-à-dire, à la place de *tel autre homme, ou des autres hommes*. *Autrui* exprime donc l'idée d'homme *substantif*, et celle d'*autre, modificatif*: c'est donc un *substantif elliptique*.

3° *Ce*, lorsqu'il ne précède pas un *substantif* avec lequel il puisse s'accorder en genre et en nombre; car alors ce mot désigne une *substance* vague, ou physique, ou abstraite, souvent connue par les circonstances du discours, ou par d'autres moyens. *Ce qui console le plus les infortunés, c'est de n'avoir rien à se reprocher*: phrase qui équivaut à ceci: *ce*, la satisfaction de n'avoir rien à se reprocher, est la chose qui console le plus, etc. L'idée exprimée par les mots *n'avoir rien à se reprocher* est donc considérée comme un être unique, comme une *substance* qui est désignée par le mot *ce*: ce mot est donc un *substantif*.

4° *Ceci*, qui désigne une *substance* antérieurement connue, ou que l'on indique du geste, et qui est rapprochée; *cela*, qui en désigne une semblable, mais plus éloignée. *Ceci* (c'est-à-dire, ce que nous venons de dire) *s'accorde avec les principes*; *cela* (c'est-à-dire, cette chose qu'on a dite précédemment, ou qu'on indique) *ne peut cadrer*.

5° *Personne*, qui, avec l'idée principale d'homme, exprime l'idée implicite de tous les individus, ou de plusieurs individus pris distributivement. *Personne ne chérit plus que moi sa patrie*, c'est-à-dire, ni *Pierre*, ni *Jacques*, ni *André*, ni, etc.

6° *Quiconque*, qui signifie *tout homme qui*; ainsi ce mot exprime principalement une *substance* (*homme*), et deux idées accessoires exprimées par les mots *tout, qui*. *Quiconque a l'habitude d'observer sait que, pour vivre en paix avec soi-même, il faut ne jamais perdre le droit de s'estimer*.

7° *Quoi*, qui équivaut à *quelle chose*, ou à *laquelle chose*; il renferme donc l'idée de *chose*, qui est une *substance* indéterminée, et une modification (*quelle* ou *laquelle*): *C'est à quoi je conclus*.

8° *Rien*, qui est, relativement aux choses, ce que *personne* est par rapport aux hommes, un nom distributif qui signifie *aucune chose, ni celle-là, ni celle-ci, ni cette autre*, etc.: il exprime donc principalement l'idée de *chose*; c'est donc un sub-

stantif. *Rien ne sied mieux que l'indulgence, la simplicité et la modestie*.

9° *Qui, lequel*, etc., qui expriment principalement l'idée du sujet qui précède, celle de l'*antécédent*, et par conséquent d'une *substance*, avec une idée accessoire de *conjonction*, de *liaison* entre deux phrases, ou deux parties de phrase: ces mots réveillent donc l'idée d'un *substantif* déjà exprimé, qu'ils remplacent, et ils ont de plus la propriété d'une *conjonction*.

Heureux qui vit chez soi,
De régler ses désirs faisant son seul emploi!

Pour heureux l'homme qui, ou lequel vit, etc.

10° *Chacun, chacune*, sont aussi des *substantifs*, puisqu'ils ne peuvent pas se lier avec un *substantif* sans le secours d'une préposition, ou de tout autre moyen nécessaire pour construire deux *substantifs* ensemble. On ne peut pas dire: *chacun homme, chacune femme; il a exhorté chacun soldat de la troupe; il a marqué chacune brebis au troupeau*, etc.; au lieu qu'on dit *chaque homme, chaque femme*, etc. *Chaque* est donc d'une espèce différente, il est *adjectif*; et *chacun, chacune* sont des *substantifs*.

L'étude de notre langue n'est déjà que trop compliquée; il faut la simplifier, s'il est possible; et l'un des moyens d'y parvenir, c'est de classer exactement les mots. Nous croyons qu'on pourrait établir pour règle de ne reconnaître pour *adjectifs* que les mots qui font un sens en les joignant avec le mot *chose, ou personne*.

Chacun, chacune désignent tous les individus d'une collection, pris distributivement et dans un sens affirmatif, au lieu que *aucun, aucune* (qui sont des *adjectifs*) expriment la même distribution dans un sens négatif. *Chacun se plaint de son sort*; c'est-à-dire, *chaque individu de l'espèce humaine*, ce qui signifie *tous*, l'un après l'autre; *aucun ne se plaint de son esprit*.

Chacun a son défaut, où toujours il revient:

Honte ni peur n'y remédie.

(*La Fontaine*, livre 3, fable 7.)

Chacun se dit ami; mais fou qui s'y repose.

Rien n'est plus commun que le nom;

Rien n'est plus rare que la chose.

(*La Fontaine*, livre 4, fable 17.)

11° *Y* est évidemment *substantif* dans les vers précédents, ainsi que dans toutes les phrases semblables, puisqu'il signifie à *cela, à cette chose-là*.

12° *Tout* est souvent *substantif*, comme dans les vers suivants :

L'accoutumance ainsi nous rend *tout* familier.

Ce qui nous paraissait terrible et singulier

S'apprivoise avec *notre* vue,

Quand ce vient à la continue.

(*La Fontaine*, livre 4., fable 10.)

Telles sont les espèces de *substantifs* qu'admet Estarac ; nous en avons averti, nous ne partageons point absolument ses opinions sur les dénominations un peu extraordinaires qu'il donne à quelques mots ; cependant nous ne pouvons que souhaiter qu'elles soient admises à cause de la justesse du raisonnement qui les fait proposer.

Il y a deux choses à considérer dans les substantifs, le *genre* et le *nombre*.

DU GENRE DANS LES SUBSTANTIFS.

La langue française n'admet que deux *genres*, le *genre masculin* et le *genre féminin*. Cette distinction des *substantifs* en deux *genres* a eu son origine dans la différence des sexes. Le *masculin* appartient aux hommes et aux animaux mâles ; et le *féminin* aux femmes et aux animaux femelles.

Pour marquer la différence des sexes, on a quelquefois donné des noms différents aux mâles et aux femelles, comme *homme* et *femme*, — *cheval* et *jument*, — *taureau* et *génisse*, etc. D'autres fois on s'est contenté de les distinguer, en donnant aux noms une terminaison différente, comme *lion* et *lionne*, — *chien* et *chienne*, — *chat* et *chatte*, etc. Cette méthode est la plus simple et la meilleure. Mais souvent on s'est servi du même mot pour exprimer le mâle et la femelle, comme *brochet*, *carpe*, *perdrix*, *aigle*, *tourterelle*, etc. Cette dernière manière est une véritable imperfection dans la langue.

C'est par imitation qu'on a donné le *genre masculin* ou le *genre féminin* à tous les autres *substantifs*, quoiqu'ils n'aient aucun rapport à l'un ou à l'autre sexe. *Jeu* et *bois* sont *masculins* ; *table* et *fleur* sont *féminins*.

PRINCIPE GÉNÉRAL. Dans la langue française, tous les *substantifs*, autres que ceux d'hommes et d'animaux, appartiennent exclusivement à l'un ou à l'autre *genre*.

Il y a des exceptions à ce principe ; mais la plupart viennent de la différente acception qu'on a donnée aux noms, comme *un livre*, volume manuscrit et imprimé, et *une livre*, poids ou monnaie. Voici le petit nombre de ceux qu'on doit excepter, quoiqu'ils aient la même signification dans les deux *genres*.

Amour est masculin au singulier. Autrefois on le faisait aussi du féminin, surtout en poésie. Racine a dit : *il vous jurait une amour* éternelle. De nos jours on ne l'emploie plus qu'au masculin, excepté dans le style marotique. Cependant l'emploi qu'on en ferait en poésie au féminin, dans le genre noble, serait plutôt une négligence qu'une faute. Mais au pluriel il est toujours féminin ; à moins qu'il ne signifie ces espèces de petits gé-

nies qui, selon la mythologie des Grecs, servaient toujours de cortège à la déesse de la beauté. On doit donc dire : *un fol amour* et *de folles amours*.

Automne est masculin ou féminin, à volonté. On dit également bien : *un automne pluvieux*, ou *une automne pluvieuse*. Le féminin est d'un usage plus général, surtout en prose.

Chose est toujours féminin, comme *une belle chose* ; mais s'il est précédé de *quelque*, il change de genre et devient masculin : *c'est quelque chose de bien dur*. Dans ce cas il cesse d'être substantif ; il devient pronom indéterminé.

Comté et *duché* sont masculins ; mais on dit *une comté-pairie*, *une duché-pairie*, *la Franche-Comté*, *une vicomté*.

Couple est féminin, quand il signifie deux choses de même espèce qu'on met ensemble, comme *une couple d'œufs*, *une belle couple de mules*, etc. ; mais il est masculin quand il signifie deux personnes unies par le mariage, comme : *c'est un beau, un heureux couple* ; ou deux animaux appariés.

Gens, substantif pluriel, est masculin quand il est suivi d'un adjectif : *des gens heureux* ; mais il est féminin s'il en est précédé : *de vieilles gens*. Avec *tout*, il est masculin si cet adjectif est seul : *tous les gens de bien* ; lorsque *tout* est accompagné d'un autre adjectif, *gens* est masculin si ce second adjectif ne change point de terminaison au féminin : *tous les honnêtes gens*. Il est féminin dans le cas contraire : *toutes les vieilles gens* ; mais alors l'usage veut, pour faire parade de tout son despotisme, selon l'expression de l'abbé Girard, que l'adjectif ou le pronom qui s'y rapporte soit au masculin : *les vieilles gens sont ordinairement hargneux* ; *les sottes gens que voilà ! ils ne sont bons à rien*.

Délice est masculin au singulier, mais féminin au pluriel. L'usage veut qu'on dise : *un pur déllice* ; *de pures déllices*.

Il en est de même pour le mot *orgue*. On dit : *un orgue harmonieux*, des *orgues harmonieuses*. Ce mot s'emploie plus souvent au pluriel qu'au singulier, sauf en parlant d'un *orgue de Barbarie*.

Foudre, est toujours féminin dans le style ordinaire, comme : *la foudre est tombée...* ; *il est craint comme la foudre* ; mais, dans le style élevé, on peut dire : *le foudre*, *un foudre vengeur*. En parlant d'un grand capitaine, on dit aussi au figuré : *ce foudre de guerre* ; et d'un grand orateur : *c'est un foudre d'éloquence*.

Personne, substantif, est toujours féminin ; mais *personne*, pronom, est toujours masculin. Nous faisons cette observation, afin qu'on prenne l'habitude de distinguer le *substantif* du *pronom*.

Nous aurons occasion de revenir sur ces mots et sur quelques autres qui offrent les mêmes difficultés.

Substantifs d'espèces qui ont un genre déterminé, quelle que soit leur terminaison.

On range dans cette classe différentes sortes de *substantifs*.

1° Les noms des jours, des mois et des saisons de l'année, sont masculins.

EXCEPTION. *Automne* est des deux genres.

REMARQUE. Quand on joint le diminutif *mi* à un nom de mois, ce nom composé devient féminin. On dit : *la mi-juin, la mi-septembre*, etc. C'est le diminutif qui décide du genre ; *mi* est ici pour moitié.

2° Tous les noms d'arbres, d'arbustes, de villes, de couleurs, de minéraux et de métaux, sont aussi masculins.

REMARQUE. Tous les noms de villes sont en général masculins. « S'il y en a de féminins, dit l'abbé Girard, c'est en petit nombre, et encore quelques-uns font même très-distinctement connaître leur genre, étant composés de l'article comme d'une partie presque inséparable du nom, tels que *la Rochelle, la Vilette*, et autres semblables. » Mais lorsque leur genre n'est pas certain, on doit les faire précéder du mot *ville*. On serait choqué d'entendre ou de lire : *Rome fut fondé sept cent cinquante-trois ans avant Jésus-Christ*, quoique cette manière de s'exprimer soit conforme aux principes ; l'oreille et l'œil préviennent toute réflexion. Dans ce cas, on devrait dire : *la ville de Rome fut fondée*, etc. Néanmoins, quand on personnifie une ville, on en met ordinairement le nom au féminin ; c'est ce qui a fait dire à Fénelon : *malheureuse Tyr ! en quelles mains es-tu tombée !* Dans ce cas, il y a l'ellipse du mot *ville*.

NOTA. *La question ne saurait être résolue ainsi : nous y reviendrons.*

3° Les noms de montagnes et de vents sont également masculins.

EXCEPTIONS. *Les Alpes, les Pyrénées, les Vosges, les Cordillères*, etc. ; *la bise, la tramontane, vents*.

4° Les noms de toutes les lettres de l'alphabet français sont masculins, depuis la nouvelle épellation ; mais, selon l'ancienne, qui est universellement proscrite de nos jours, *f, h, l, m, n, r, s*, étaient féminins.

5° Les noms de nombre ordinaux, distributifs et proportionnels, les adjectifs, les infinitifs des verbes, les adverbes et les prépositions, pris substantivement, sont aussi masculins.

EXCEPTIONS. *Moitié, une courbe, une tangente, une perpendiculaire, une antique*. La raison de ces quatre dernières expressions est qu'elles sont elliptiques ; sous-entendez : *ligne, médaille*.

6° Tous les diminutifs suivent le genre des noms dont ils dérivent. *Globule* est masculin, parce qu'il dérive de *globe*, qui est masculin ; mais *pel-*

licule est féminin, parce qu'il vient du substantif féminin *peau*.

7° Les noms de vertus et de qualités sont féminins.

EXCEPTIONS. *Courage, mérite, dévouement*, etc.

Substantifs d'espèces qui ont le genre indiqué par leur terminaison.

Les substantifs d'espèces qui ont le genre indiqué par leur terminaison sont :

1° Les noms d'états, d'empires, de royaumes, de provinces et de rivières.

EXCEPTIONS. *Le Mexique* ; pour les provinces, *le Perche, le Maine*, etc. ; pour les rivières, *le Rhône, le Tage, le Danube*, etc.

REMARQUE. « Je ne vois point d'exception, dit l'abbé Girard, pour les noms de contrées ; je n'en vois pas du moins qui puisse occasionner de doute ; car, lorsque ces noms ont un genre différent de celui de leur terminaison, ils sont alors composés de l'article de leur propre genre, comme d'une portion essentielle qui ne les abandonne jamais ; on peut s'en convaincre aisément. Quant aux noms de rivières, la terminaison masculine indique ordinairement leur genre : mais il n'en est pas de même de la terminaison féminine. Elle se partage également entre les deux genres, selon le même Grammairien. Il suffit donc d'exposer en général l'état de l'usage ; s'il survient quelque doute, c'est au dictionnaire, et non à la Grammaire, qu'il faut avoir recours pour s'instruire. »

2° Ceux des grains, des fruits, des fleurs, des végétaux et des pierres.

EXCEPTIONS. *L'orge, le seigle, le poivre, le sucre, le girofle, le chèvre-feuille, le porphyre, le sable, l'ellébore, le gingembre, l'albâtre, le jaspe, le marbre, le plâtre, la noix, la chaux*.

3° Toutes les parties et toutes les dépendances d'une maison.

EXCEPTIONS. *L'office, une clef, un siège, un coffre, un pupitre, le vestibule, un étage, la cour, un poêle, un verre, un couvercle, un vase, un portique*. (LÉVIZAC.)

Substantifs de différents genres, ayant aussi différentes significations.

Masculin.	Féminin.
<i>Aide</i> , quand il signifie celui qui <i>aide un autre</i> : un <i>aide-de-camp</i> .	<i>Aide</i> , assistance. <i>Être d'une grande aide</i> . <i>Aides</i> , impôts, ou terme de manège.
<i>Aigle</i> , oiseau de proie ; pupitre d'église en forme d' <i>aigle</i> ; homme à grands talents.	<i>Aigle</i> , nom d'une constellation ; enseigne des légions romaines ; figure de l'oiseau de proie dans les armoiries.

Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.
<i>Ange</i> , créature spirituelle, ou personne d'une grande bonté.	<i>Ange</i> , poisson de mer; moucheron.	<i>Écho</i> , son réfléchi et répété.	<i>Écho</i> , nom de nymphe.
<i>Aulne</i> , arbre qui croît près des eaux.	<i>Aune</i> , mesure. Il se dit aussi de la chose mesurée.	<i>Enseigne</i> , officier qui porte le drapeau.	<i>Enseigne</i> , tableau au-dessus des boutiques, à la porte des hôtelleries.
<i>Barbe</i> , cheval de Barbarie.	<i>Barbe</i> , poil du menton; bande de dentelle; fanons de baleine.	<i>Espace</i> , étendue comprise entre deux points; étendue de temps.	<i>Espace</i> , ce qui sert dans l'imprimerie à espacer les mots et à justifier les lignes.
<i>Barde</i> , poète chez les anciens Celtes.	<i>Barde</i> , tranche de lard fort mince.	<i>Exemple</i> , ce qu'on propose à imiter ou à fuir.	<i>Exemple</i> , ce qu'un maître d'écriture donne pour modèle à ses écoliers.
<i>Berce</i> , petit oiseau qui vit dans les bois.	<i>Bercé</i> , plante dont il y a plusieurs espèces.	<i>Foret</i> , outil d'acier pointu en forme de vis, dont on se sert pour percer un tonneau, etc.	<i>Forêt</i> , grande étendue de pays couvert de bois.
<i>Bourgogne</i> , du <i>Bourgogne</i> , du vin de <i>Bourgogne</i> .	<i>Bourgogne</i> , province de France.	<i>Fourbe</i> , trompeur, qui trompe avec adresse.	<i>Fourbe</i> , tromperie.
<i>Capre</i> , armateur, vaisseau armé en course.	<i>Câpre</i> , fruit du câprier.	<i>Garde</i> , homme préposé pour <i>garder</i> quelque chose.	<i>Garde</i> , l'action de <i>garder</i> ; troupe armée pour veiller à la sûreté; partie d'une épée; femme qui <i>garde</i> les malades.
<i>Carpe</i> , partie qui est entre le bras et la paume de la main.	<i>Carpe</i> , poisson d'eau douce.	<i>Givre</i> , espèce de gelée blanche et épaisse qui s'attache aux arbres.	<i>Givre</i> , en terme d'armoiries, serpent.
<i>Cartouché</i> , ornement de peinture, de sculpture et de gravure.	<i>Cartouche</i> , chargé d'une arme à feu; congé de soldat.	<i>Greffe</i> , lieu où se gardent les registres d'une cour de justice.	<i>Greffe</i> , branche qu'on ente sur un arbre.
<i>Champagne</i> , du <i>Champagne</i> , du vin de <i>Champagne</i> .	<i>Champagne</i> , province de France.	<i>Gueules</i> , terme de blason, couleur rouge.	<i>Gueule</i> , partie du corps qui répond, dans certains animaux, à ce qu'on appelle la bouche chez l'homme.
<i>Cloaque</i> , lieu destiné à recevoir des immondices; endroit sale et infect. — <i>Fig.</i> et <i>fam.</i> , réunion de vices, <i>cloaque d'impuretés</i> , etc.	<i>Cloaque</i> , conduit fait de pierre et voûté, par où l'on fait couler les eaux et les immondices.	<i>Guide</i> , un conducteur.	<i>Une guide</i> ou <i>des guides</i> , longe de cuir avec laquelle on conduit les chevaux.
<i>Coche</i> , voiture d'eau ou de terre.	<i>Coche</i> , entaille faite dans un corps solide; truie grasse.	<i>Héliotrope</i> , sorte de fleur.	<i>Héliotrope</i> , pierre précieuse.
<i>Contre-garde</i> , employé dans les hôtels de monnaie pour tenir le registre des matières qu'on y apporte.	<i>Contre-garde</i> , espèce de fortification en avant d'un bastion.	<i>Hépatite</i> , pierre précieuse qui a la couleur et la figure du foie.	<i>Hépatite</i> , inflammation au foie.
<i>Cornette</i> , nom qu'on donnait à un officier de cavalerie.	<i>Cornette</i> , pavillon blanc; huppe d'un oiseau; étendard de cavalerie; coiffe du matin pour les femmes.	<i>Hymne</i> , cantique à l'honneur de la divinité, poème chez les païens.	<i>Hymnes</i> , cantiques qui font partie de l'office divin.
<i>Cravate</i> , cheval de Croatie.	<i>Cravate</i> , linge qui couvre le cou.	<i>Interlignes</i> , espace blanc qui reste entre deux lignes écrites ou imprimées.	<i>Interlignes</i> , t. d'imprimerie. Lame de fonte mince qu'on place entre les lignes afin de les espacer.
<i>Crêpe</i> , sorte d'étoffe un peu frisée et fort claire, qu'on porte en signe de deuil.	<i>Crêpe</i> , pâte très-mince qu'on fait cuire en l'étendant sur la poêle.	<i>Laque</i> , beau vernis de la Chine, ou noir ou rouge.	<i>Laque</i> , sorte de gomme qui vient des Indes-Orientales, et qui entre dans la composition de la cire d'Espagne.
<i>Custode</i> , président de l'académie des Arcades de Rome; officier de l'ancienne Rome; curé de certaines églises, etc.	<i>Custode</i> , chaperon qui couvre le fourreau des pistolets; appui garni de crin dans le fond d'une voiture, etc.		

<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>
<i>Lis</i> , plante, fleur.	<i>Lys</i> , rivière de Belgique.	<i>Ombre</i> , et mieux <i>hom-bre</i> , sorte de jeu.	<i>Ombre</i> , obscurité, etc.
<i>Livre</i> , manuscrit ou imprimé, registre, journal, ouvrage d'esprit.	<i>Livre</i> , poids contenant seize onces; monnaie de compte.	<i>Page</i> , jeune gentilhomme au service d'un prince.	<i>Page</i> , le côté d'un feuillet.
<i>Loutre</i> , chapeau ou manchon de poil de loutre.	<i>Loutre</i> , animal amphibie.	<i>Palme</i> , mesure d'Italie.	<i>Palme</i> , branche d'olivier; victoire.
<i>Manche</i> , partie d'un instrument, d'un outil; c'est par où on le prend pour s'en servir.	<i>Manche</i> , partie d'un vêtement où on met les bras; partie de la mer entre la France et l'Angleterre.	<i>Pâque</i> et mieux <i>Pâques</i> , jour de Pâques chez les chrétiens.	<i>Pâque</i> , cérémonie dans laquelle les Juifs mangeaient l'agneau pascal.
<i>Manœuvre</i> , ouvrier subalterne qui sert ceux qui font l'ouvrage. On le dit surtout d'un aide maçon, d'un aide couvreur.	<i>Manœuvre</i> , tous les cordages destinés au service d'un vaisseau; l'usage et la manière de se servir de ces cordages; mouvements que l'on fait faire à des troupes. — <i>Fig.</i> Conduite dans les affaires du monde.	<i>Parallèle</i> , comparaison; cercle <i>parallèle</i> à l'équateur.	<i>Parallèle</i> , ligne <i>parallèle</i> . — T. de fortifications, communication d'une tranchée à une autre.
<i>Mémoire</i> , écrit fait, soit pour donner quelques instructions sur une affaire, soit pour faire ressouvenir de quelque chose.	<i>Mémoire</i> , faculté par laquelle l'âme conserve le souvenir des choses; impression favorable ou défavorable qui reste d'une personne après sa mort; action, effet de la mémoire, souvenir.	<i>Pater</i> , l'oraison dominicale; les gros grains d'un chapelet sur lesquels on dit le <i>Pater</i> .	<i>Patère</i> , t. d'antiquaire, vase très-ouvert dont les anciens se servaient pour les sacrifices; ornement en forme de <i>patère</i> pour soutenir des draperies.
<i>Mestre-de-camp</i> , colonel de cavalerie.	<i>Mestre-de-camp</i> , la première compagnie d'un régiment de cavalerie.	<i>Pendule</i> , verge de fer ou corde qui fait les vibrations de la pendule.	<i>Pendule</i> , sorte d'horloge.
<i>Mode</i> , terme de Grammaire, etc.	<i>Mode</i> , manière, usage, façon.	<i>Perche</i> , ancienne province de France, aujourd'hui comprise dans les départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir.	<i>Perche</i> , poisson de rivière, poisson de mer; ancienne mesure de 18, de 20 et de 22 pieds de roi (il y en avait cent dans deux arpents), etc. — <i>Fig.</i> Femme dont la taille est grande et toute d'une venue.
<i>Môle</i> , jetée de pierre à l'entrée d'un port.	<i>Môle</i> , masse de chair informe.	<i>Période</i> , le plus haut point où une chose puisse arriver.	<i>Période</i> , époque, espace de temps; réunion de phrases partielles.
<i>Moule</i> , creux propre à former un ouvrage de fonte, d'argile ou de cire.	<i>Moule</i> , coquillage de mer.	<i>Personne</i> , pronom indéfini.	<i>Personne</i> , substantif.
<i>Mousse</i> , jeune matelot qui sert l'équipage d'un vaisseau.	<i>Mousse</i> , sorte de petite herbe; écume qui se forme par l'agitation des liqueurs.	<i>Pivoine</i> , petit oiseau nommé aussi <i>bouvreuil</i> .	<i>Pivoine</i> , plante vivace à fleur rosacée.
<i>Navire</i> , vaisseau. L' <i>Académie</i> ne marque plus qu'on doive dire <i>la navire Argo</i> , en parlant du vaisseau des Argonautes.	<i>Œuvre</i> , banc des marguilliers.	<i>Plane</i> , arbre que l'on appelle plus ordinairement <i>platane</i> .	<i>Plane</i> , outil tranchant à deux poignées, pour unir, polir, égaliser.
<i>Grand œuvre</i> , pierre philosophale.	<i>Œuvres</i> , ouvrages d'un auteur.	<i>Polacre</i> ou <i>polaque</i> , cavalier polonais.	<i>Polacre</i> ou <i>polaque</i> , bâtiment à rames et à voiles sur la Méditerranée.
<i>Œuvre</i> , recueil de gravures et de musique, et même de littérature.	<i>Office</i> , lieu où l'on tient la vaisselle, où mangent les officiers d'un grand seigneur; <i>domes-tiques de l'office</i> .	<i>Poêle</i> , drap mortuaire, autrefois dais, voile qu'on tient sur la tête des mariés durant la bénédiction nuptiale.	<i>Poêle</i> , ustensile de cuisine qui sert pour frire, pour fricasser.
<i>Office</i> , emploi, fonction, devoir, etc.		<i>Ponte</i> , terme de jeu.	<i>Ponte</i> , action de pondre, son temps, son produit.

Masculin.

Poste, lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en placer; soldats qui sont dans un poste; emploi; fonction.

Pourpre, sorte de maladie maligne; rouge foncé qui tire sur le violet; petit poisson.

Quadrille, espèce de jeu de cartes qui se joue à quatre personnes. — Groupe de quatre danseurs et danseuses.

Réclame, cri ou signe pour faire revenir l'oiseau au leurre.

Régat, fête, festin; un des jeux de l'orgue.

Relâche, cessation de travail, repos.

Remise, voiture de louage.

Satyre, demi-dieu du paganisme; poème pastoral chez les Grecs.

Scolie, et mieux *scolie*, annotation.

Serpentaire, constellation de l'hémisphère boréal.

Sexte, collection des décrétales.

Solde, complément d'un paiement, *solde de compte*: c'est la différence entre le débit et le crédit, lorsque le compte est arrêté.

Somme, sommeil.

Souris, sourire.

Féminin.

Poste, relais établis pour voyager diligemment; maison où sont ces relais; courrier qui porte les lettres; bureau de distribution ou de réception des lettres.

Pourpre, teinture précieuse qui se fait aujourd'hui avec la cochenille. — *Fig.* Dignité royale; dignité des cardinaux.

Quadrille, troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel, un tournoi, et d'autres fêtes galantes.

Réclame, mot ou demi-mot mis au-dessous de la dernière ligne d'une feuille d'impression, pour marquer le commencement de la feuille suivante.

Régale, droit du roi à la perception des fruits des gros bénéfices pendant la vacance.

Relâche, lieu propre à y relâcher.

Remise, délai, rabais; retraite pour les lièvres, les perdrix, etc.; lieu où l'on met les voitures.

Satire, poème très-mordant des Lat. et des modernes; critique amère, raillerie piquante.

Scolie, et non pas *scolie*, t. de géométrie.

Serpentaire, plante vulnérable.

Sexte, une des sept heures canoniales.

Solde, paie que l'on donne aux gens de guerre.

Somme, fardeau; quantité d'argent; rivière de Picardie.

Souris, sorte de petit rat.

Masculin.

Tour, un circuit; un tour de souplesse, de tourneur.

Triomphe, honneur qu'on rend aux vainqueurs.

Trompette, cavalier qui sonne de la trompette.

Vague de l'air, des airs; dans le haut style: le milieu de l'air.

Vase, vaisseau à mettre des choses liquides.

Vigogne, mouton du Pérou; chapeau fait de laine de vigogne.

Voile, rideau, pièce d'étoffe destinée à couvrir quelque chose.

Féminin.

Tour, bâtiment rond ou carré qui dépasse la hauteur des maisons.

Triomphe, jeu de cartes; couleur de la carte qu'on retourne.

Trompette, instrument à vent.

Vague, flot, lame d'eau.

Vase, limon d'une rivière, d'un étang, etc.

Vigogne, laine de vigogne.

Voile, toile d'un vaisseau pour recevoir le vent.

Substantifs à terminaison masculine.

La terminaison masculine est la désinence de tout mot qui ne finit pas par un *e* muet. (Voyez les substantifs à terminaison féminine.)

On place parmi les substantifs masculins :

1° Ceux dont la dernière syllabe est en *a*, ou en *a* le son, ou a une terminaison nasale.

EXCEPTIONS. *Part, hart, dent, jument, maman.*

2° Ceux dont la dernière syllabe est en *e* ouvert ou en *e* fermé, sans être précédé d'un *t*.

EXCEPTIONS. *Clef, cuiller, nef, mer, forêt.*

3° Ceux en *ai*, soit seul, soit suivi d'une ou de plusieurs consonnes.

EXCEPTIONS. *Chair, main, faim, paix.*

4° Ceux en *i* ou *ui* seul, ou suivi d'une ou de plusieurs consonnes.

EXCEPTIONS. *Fourmi, merci, brebis, nuit, fin, vis.*

5° Ceux en *o*, *oi*, *ou*, *au*, *eau* et *u*, soit seuls, soit suivis d'une ou de plusieurs consonnes.

EXCEPTIONS. *Dot, mort, foi, loi, soif, voix, noix, croix, poix, cour, tour, eau, peau, faulx, glu, tribu, vertu, fois, paroi.*

6° Ceux en *on*, quand cette syllabe nasale n'est précédée ni d'un *i*, ni d'un *z*, ou d'une *s* ayant le son du *z*.

EXCEPTIONS. *Chanson, boisson, cuisson, moisson, façon, leçon, rançon, mousson.*

7° Ceux en *al*, *ail*, *eil*, *il*, *œil*, *en*, *ieu*.

Mais on range parmi les féminins :

1° Tous ceux en *tié* sans exception, ainsi que ceux en *té*.

EXCEPTIONS. *Pâté, été, arrêté, côté, comité, thé, traité, comté, benedicite, aparte, précipité.*

2^o Ceux en *eur*.

EXCEPTIONS. *Bonheur, malheur, labeur, honneur, déshonneur, cœur, chœur et pleurs.*

REMARQUE. Il ne s'agit ici que des mots qui expriment des objets inanimés. Ceux qui expriment des noms de personnes, comme *lecteur, brasseur, tailleur*, etc., ne sont point l'objet de cette règle ; il est évident qu'ils sont masculins :

5^o Ceux en *ion, yon, zon* et *son* ayant le son de *zon*.

EXCEPTIONS. *Alérion, bastion, champion, crayon, embryon, gabion, galion, horion, lampion, pion, psaltérion, rayon, talion, blason, gazon, horizon, oison, peson, poison, tison, septentrion, scion*, etc.

Nous avons retranché de cette nomenclature quelques noms de guerre ou de marine, d'autres qui sont hors d'usage, et quelques-uns qu'il est inutile de connaître.

Substantifs à terminaison féminine.

REMARQUE. Les terminaisons féminines sont si nombreuses, et sujettes à tant d'exceptions, qu'on ne doit pas s'attendre à trouver ici des règles fixes ; il n'y en a malheureusement pas ; tout substantif féminin devrait être terminé par un *e* muet ; il n'en est pas ainsi. On ne doit regarder ce que nous allons dire que comme des observations générales, propres à diminuer la difficulté de distinguer le genre des noms.

On place parmi les substantifs masculins :

1^o Ceux en *ice*.

EXCEPTIONS. *Immondices, lice, malice, milice, police, épice, varice, avarice, cicatrice, justice, injustice, notice.*

2^o Ceux en *cide, side, ode, ude*.

EXCEPTIONS. *Ode, épode.*

5^o Tous ceux en *ge*, précédé d'une voyelle.

EXCEPTIONS. *Cage, page* (de livre), *plage, image, nage, rage, sauge, allège, neige, tige, loge, horloge, toge.*

4^o Ceux en *aule, cle, ple, ble, gle, ile*.

EXCEPTIONS. *Épaule, table, étale, fable, Bible, garde-noble, débâcle, règle, sangle, bile, file, argile, ville, île, presque-île, huile.*

5^o Tous ceux en *ème, gme, ome, aume, erme, arme* et *isme*.

EXCEPTIONS. *Crème, énigme, gomme, pomme, somme* (d'arg.), *ferme, berme, arme, alarme, arme.*

6^o Ceux en *one, orne, urne*.

EXCEP. *Aumône, consoune, personne, zône, borne, corne, urne, colonne, couronne, anémone, viorne.*

7^o Tous ceux en *ope*.

EXCEPTIONS. *Syncope, varlope.*

8^o Tous ceux en *alque, irque, isque*.

EXCEPTION. *Bisque.*

9^o Parmi les noms en *re*, ceux en *bre, cre, dre, frè, gre, tre, vre*.

EXCEPTIONS. *Algèbre, ombre, nacre, polacre, ancre, encre, escadre, cendre, bâfre, balafre, fibre, offre, gaufre, chartre, dartre, épître, lettre, piastre, rencontre, fièvre, lèvres, œuvre.*

Ainsi que ceux en *aire, ère, ire, eure, eurè.*

EXCEPTIONS. *Sphère, serpillière, nuisère, enchère, ère,ournilière, chimère, chère, galère, glaïre, grammaire, paire, cire, lyre, satire, myrrhe, colère, affaire, haire, chaire.*

10^o Ceux en *acte, aste, erte, este, iste* et *uste*.

EXCEPTIONS. *Cataracte, caste, liste, batiste, épacte, perie, découverte, veste.*

Mais on range parmi les substantifs féminins :

1^o Tous ceux terminés en *e* muet immédiatement précédé d'une voyelle ou d'une diphthongue.

EXCEPTIONS. Pour la terminaison en *ée* : *apogée, caducée, Colisée, coryphée, Enpyrée, Élysée, gynécée, hyménée, lycée, mausolée, musée, péricée, périnée, le Pirée, spondée, trochée, trophée.*

Et pour la terminaison en *ie* : *génie, parapluie, aphélie, Messie, périhélie, parhélie, incendie, folie, foie.*

2^o Ceux qui sont terminés en *be*.

EXCEPTIONS. *Adverbe, cube, globe, proverbe, tube, théorbe, verbe, lombes, lobe, scribe, astrolabe, monosyllabe* et les composés du mot *syllabe*.

5^o Tous ceux en *ce*, excepté dans le cas marqué n^o 1.

EXCEPTIONS. *Silence, quinconce, commerce, sacerdoce, négoce, pouce, divorce.*

4^o Tous ceux en *de*, excepté dans les cas spécifiés n^o 2.

EXCEPTIONS. *Camarade, grade, exorde, divinde, multiplicande, péricarde, monde, coude.*

5^o Tous ceux en *phe* ou *fe*.

EXCEPTIONS. *Cénotaphe, golfe, logogriphe, pagraphe, greffe, triomphe, hiéroglyphe ; télégraphe.*

6^o Tous ceux en *ge* précédé d'une consonne.

EXCEPTIONS. *Cierge, change, échange, mélange, songe, linge, rechange, lange, mensonge, ange.*

7^o Tous ceux en *che*.

EXCEPTIONS. *Acrostiche, dimanche, manche, rapproche, hémistiche, relâche, tourne-broche.*

8^o Tous ceux en *le*, excepté dans les cas spécifiés n^o 4.

EXCEPTIONS. *Dédale, scandale, hâte, râle, ovale, intervalle, modèle, parallèle, zèle, libelle, crépuscule, véhicule, pendule* (poids attaché à un fil), *scrupule, symbole, protocole, alvéole, rôle, pôle, contrôle, monopole, Capitole, conciliabule, préambule, pécule, ridicule.*

9^o Ceux en *me*, excepté dans les cas spécifiés n^o 5.

EXCEPTIONS. *Blâme, épithalame, oriflamme, drame, filigrane, amalgame, programme, abyme,*

anonyme, synonyme, crime, calme, vacarme, charme, rhume, légume, régime.

10° Ceux en *ne*, excepté dans les cas spécifiés n° 6.

EXCEPTIONS. *Organe, mânes, crâne, domaine, patrimoine, antimoine, règne, interrègne, signe.*

11° Tous les autres en *pe*, excepté dans les cas spécifiés n° 7.

EXCEPTIONS. *Crêpe, Olympe, groupe.*

12° Ceux en *que*, excepté dans les cas spécifiés n° 8.

EXCEPTIONS. *Tropique, manque, panégyrique, topique, viatique, zodiaque, cantique, masque, émétique, portique, distique, spécifique, caustique, soliloque, colloque.*

15° Parmi les noms en *re*, ceux en *oire*, à moins qu'ils ne finissent en *toire, soire*; car, dans ce cas, ils sont masculins, si l'on en excepte un petit nombre, comme *écritoire, victoire, histoire.*

EXCEPTIONS. *Mémoire (écrit), grimoire.*

Et tous les autres en *re*, excepté dans les cas spécifiés n° 9.

EXCEPTIONS. *Phare, tintamare, Tartare, catarhe, tonnerre, météore, phosphore, pore, pampre, pourpre (rouge foncé, maladie), augure, murmure.*

14° Ceux en *se, te, que, ve et xe.*

EXCEPTIONS. *Carrosse, Parnasse, dièze, nivose, malaise, vase, diocèse, Pégase, colosse, narcisse, thyrsé,—aromate, culte, conte, poste, mérite, automate, tumulte, doute, faite, labyrinthe, squelette,—apologue, dialogue, Décalogue, exergue, catalogue, monologue, prologue, orgue,—conclave, latyclave, rêve, glaive, fleuve,—axe, équinoxe, sexe, luxe, paradoxe.*

Substantifs terminés en *ULE*.

Beaucoup de personnes pêchent contre le genre des substantifs terminés en *ule*. Ces sortes de noms sont ordinairement des diminutifs qui adoptent le genre du primitif dont ils dérivent. Si le primitif est du genre masculin, le diminutif est aussi du masculin; si le primitif est du genre féminin, le diminutif est aussi du féminin.

Exemple :

*Animalcule, mas.
Capitule, mas.
Conciliabule, mas.
Conventicule, mas.

Corpuscule, mas.
Fascicule, mas.
Globule, mas.
Granule, mas.
Indicule, mas.
Module, mas.
Monticule, mas.*

A cause de :
*Animal, mas.
Chapitre, mas.
Concile, mas.
Conventus (subst. latin mas.)
Corps, mas.
Faisceau, mas.
Globe, mas.
Grain, mas.
Indice, mas.
Mode, mas.
Mont, mas.*

*Opercule, mas.
Opuscule, mas.
Ovule, mas.
Pédicule, mas.
Pédoncule, mas.
Réticule, mas.
Tubercule, mas.
Ventricule, mas.
Vorticule, mas.*

*Couvercle, mas.
Ouvrage, mas.
Ovum (subst. latin neut.)
Pied, mas.
Pied, mas.
Rets, mas.
Tuber (subst. latin mas.)
Ventre, mas.
Vortex (subst. latin mas.)*

Au lieu que les substantifs suivants sont du genre féminin :

A cause de :

*Auricule, fém.
Canicule, fém.
Capsule, fém.
Canule, fém.
Caroncule, fém.
Cédule, fém.
Cellule, fém.
Cuticule, fém.
Fécule, fém.
Follicule, fém.
Formule, fém.
Glandule, fém.
Lenticule, fém.
Lunule, fém.
Molécule, fém.
Ombellule, fém.
Particule, fém.
Pellicule, fém.
Pilule, fém.
Plantule, fém.
Plumule, fém.
Portioncule, fém.
Pyxidule, fém.
Radicule, fém.
Rotule, fém.
Silicule, fém.
Utricule, fém.
Vésicule, fém.
Virgule, fém.*

*Oreille, fém.
Chienne, fém.
Capse, fém.
Canne, fém.
Chair, fém.
Scheda (subst. latin fém.)
Cella (subst. latin fém.)
Cutis (subst. latin fém.)
Fèce, fém.
Feuille, fém.
Forme, fém.
Glande, fém.
Lentille, fém.
Lune, fém.
Môle, fém.
Ombelle, fém.
Partie, fém.
Peau, fém.
Pile, fém.
Plante, fém.
Plume, fém.
Portion, fém.
Pyxis (subst. latin fém.)
Racine, fém.
Roue, fém.
Silique, fém.
Outre, fém.
Vessie, fém.
Virga (subst. latin fém.)*

Si cette règle est juste et conforme aux lois de la dérivation, tout le monde conviendra que le substantif *outré* est féminin, et non pas masculin, comme le croient bien des gens, puisque son dérivé-diminutif *utricule* est certainement du genre féminin. — Les substantifs *dent* et *fontaine* sont du genre féminin; c'est donc à tort que l'on désigne comme masculins les mots *denticule* et *fonticule*, qui en dérivent. Les substantifs *lobe*, *orbe* et *ove* sont du genre masculin; c'est donc également à tort que l'on désigne comme féminins les mots *lobule*, *orbicule* et *ovicule*, qui en dérivent.

(BOINVILLIERS.)

NOTA. Nous faisons observer que presque tous ces noms diminutifs sont formés d'après leur racine latine; or, *dens* et *fons* sont masculins.

Substantifs dont le genre embarrasse quelquefois.

Substantifs masculins.

Abrégé, précis sommaire.
Abrevoir.
Abyrne, trou; précipice; l'enfer.
Acabit.
Accessoire.
Accotoir.
Accoudoir.
Acier.
Acrostiche, petite pièce de poésie dont chaque vers commence par une lettre du nom de la personne ou de la chose qui en fait le sujet.
Acte.
Adage, maxime, proverbe.
Adepte, initié.
Adminicule.
Affinage, action par laquelle on purifie les métaux, le sucre, etc.
Affront.
Age.
Ail.
Ais, établi de boucher; planche de bois.
Alambic, vaisseau qui sert à distiller.
Albâtre, pierre qui a quelque ressemblance avec le marbre.
Alliage.
Aloi.
Alvéole, cellule des abeilles et des guêpes; cavités de l'os de la mâchoire dans lesquelles les dents sont implantées.
Amadis, sorte de manches de chemise ou d'autres vêtements.
Amadou.
Amalgame, combinaison des métaux avec le mercure ou vif-argent; union de choses différentes.
Ambe.
Ambre, substance résineuse et inflammable.

Amidon, ou mieux amydon.
Amphigouri, discours obscur, sans ordre.
Amulette.
Anachronisme.
Anathème, excommunication; retranchement de la communion de l'Église.
Anchois.
Ancile, bouclier sacré.
Anéurisme.
Angar.
Angle.
Anniversaire.
Antidote, contre-poison.
Antre.
Aphorisme.
Apogée.
Apologue, fable morale.
Apophthegme.
Apostème.
Appareil.
Aqueduc, canal pour conduire les eaux d'un lieu à un autre malgré l'inégalité du terrain.
Arc.
Are.
Armistice.
Aromate.
Arome.
Arrosoir.
Article.
Artifice.
Aruspice.
As.
Asile.
Aspic.
Assassin.
Astérisque, signe qui est ordinairement en forme d'étoile, pour indiquer un renvoi.
Asthme.
Atôme, corpuscule invisible, petite poussière.
Atre.
Attelage.
Auditoire.
Augure.

Aunage.
Auspice.
Autel.
Automate.
Axe.
Balustre.
Bol.
Bouge.
Calque, trait léger d'un dessin qui a été calqué.
Carrosse.
Centime, centième partie du franc.
Cigarre, tabac à fumer.
Concombre.
Crabe, poisson de mer du genre des crustacés.
Décime, dixième partie du franc.
Décombres.
Dialecte.
Échange.
Échantillon.
Échaudé.
Échec.
Éclair.
Écran.
Écrin.
Écrou.
Écureuil.
Égout.
Égrugeoir.
Élixir.
Ellébore, racine purgative, sternutatoire.
Embargo, défense faite aux vaisseaux marchands de sortir des ports.
Emblème.
Embonpoint.
Émétique, vomitif.
Emplâtre.
Empois.
Encensoir.
Encombre, embarras, obstacle.
Encrier.
Enthousiasme.
Entonnoir.
Entr'actes.
Entre-côtes.
Entresol.
Éphod.
Épi.
Épiderme.

Épilogue.
Épisode.
Épithalame, poème à l'occasion d'un mariage.
Épitome, abrégé d'un livre, d'une histoire.
Équilibre.
Équinoxe, temps de l'année où les jours sont égaux aux nuits.
Érable.
Érysipèle.
Esclandre.
Escompte, remise que fait au souscripteur d'un effet celui qui veut en toucher le montant avant l'échéance.
Esquif.
Estaminet.
Étal, table de boucher; lieu où on vend la viande.
Éteignoir.
Étouffoir.
Eucologe.
Éventail.
Éventaire.
Exercice, l'action de s'exercer.—*Fig.* Peine, fatigue, embarras.
Exil.
Exode.
Exorde, première partie d'un discours oratoire.
Fifre.
Flair, odorat du chien.
Fossile.
Furoncle.
Girofle, fleur aromatique qui croît aux îles Moluques sur un arbre que l'on nomme giroflier.
Goître.
Hameçon.
Hanneton.
Harmonica.
Hectare, nouvelle mesure: près de deux grands arpents.
Hémisphère, moitié du globe terrestre.
Hémistiche, moitié de vers alexandrin, après lequel il y a un repos.
Héritage.

- Hiéroglyphe*, certaines images ou figures, dont les anciens, et particulièrement les Égyptiens, se sont servis pour exprimer leurs pensées avant la découverte des caractères alphabétiques.
- Historique*.
- Holocauste*, sorte de sacrifice parmi les Juifs et les païens.
- Hôpital*.
- Horizon*, grand cercle qui coupe la sphère en deux parties égales, etc.
- Horoscope*, prédiction de la destinée de quelqu'un, d'après l'inspection, la situation des astres, lors de sa naissance.
- Hospice*.
- Hôtel*.
- Hourvari*, grand bruit, grand tumulte.
- Hydrogène*.
- Hydromel*.
- Hymen*.
- Hyménoptère*.
- Hypocras*.
- Idiome*.
- If*.
- Incendie*.
- Inceste*.
- Indice*.
- Infanticide*.
- Insecte*.
- Instinct*.
- Intermède*, divertissement entre les actes d'une pièce de théâtre.
- Interstice*, intervalle de temps; en physique, intervalles que laissent entre elles les molécules des corps; ce sont ces *interstices* que l'on appelle *pores*.
- Intervalle*.
- Inventaire*.
- Iris*.
- Isthme*, langue de terre resserrée entre deux mers ou deux golfes.
- Itinéraire*.
- Ivoire*.
- Jubé*.
- Lapis*.
- Légume*, plante potagère.
- Leurre*.
- Litige*.
- Lobe*.
- Madrépore*.
- Malaise*.
- Mânes*, divinités domestiques des anciens païens.
- Marrube*.
- Mésentère*.
- Métacarpe*.
- Mille-pertuis*.
- Ministre*.
- Minuit*.
- Mollusque*.
- Molybdène*.
- Monocle*.
- Monochorde*.
- Monogramme*.
- Monôme*.
- Monopole*.
- Monorime*.
- Monosyllabe*.
- Monticule*.
- Myriagramme*.
- Narcisse*, plante.
- Nimbe*.
- Obélisque*, espèce de pyramide quadrangulaire longue et étroite.
- Obit*.
- Observatoire*, édifice destiné aux observations astronomiques.
- Obstacle*.
- Octroi*.
- Odorat*.
- Œsophage*.
- Offertoire*.
- Ogre*.
- Oing*, vieille graisse de porc fondue, dont on se sert pour graisser les roues des voitures.
- Olympe*, le ciel.
- Ombre*.
- Ongle*.
- Onguent*.
- Opium*, suc de têtes de pavots dont la vertu est narcotique, soporifique.
- Opprobre*.
- Opuscule*, petit ouvrage de science ou de littérature.
- Oracle*.
- Orage*.
- Oratoire*, petite pièce qui, dans une maison, est destinée pour prier Dieu.
- Orbe*.
- Orchestre*.
- Ordre*.
- Organe*, partie du corps servant aux sensations, aux opérations de l'animal.
- Orgueil*.
- Orifice*, goulot, entrée étroite d'un vase, d'un tuyau, d'une artère, etc.
- Orme*.
- Orteil*.
- Ostensor*.
- Ostracisme*.
- Otage*, personne ou objet livré pour garantie de l'exécution d'un traité.
- Oubli*.
- Ouragan*.
- Outil*.
- Outrage*.
- Ouvrage*.
- Ovaire*.
- Ovale*.
- Oxyde*.
- Oxygène*.
- Pampre*, branche de vigne avec ses feuilles.
- Panache*.
- Paradigme*.
- Parallèle*, comparaison de deux personnes ou deux choses entre elles.
- Parallélogramme*.
- Paroxysme*.
- Péage*.
- Pécule*, bien que celui qui est en puissance d'autrui a acquis par l'industrie, le travail, et dont il peut disposer.
- Péricarde*.
- Péricarpe*.
- Péricrâne*.
- Périgée*.
- Périhélie*.
- Périnée*.
- Périoste*.
- Péritoine*.
- Percpendicule*.
- Pétale*, feuilles d'un fleur qui enveloppent le pistil et les étamines.
- Pétiole*.
- Pétrole*.
- Phare*.
- Phosphate*.
- Pleurs*.
- Pollen*.
- Polysyllabe*.
- Prestige*.
- Prisme*.
- Pyrite*.
- Quadrigé*, terme d'antiquité: char en forme de coquille monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front.
- Renne*, mammifère ruminant du genre des cerfs.
- Retable*.
- Risque*.
- Rouble*.
- Sarigue*.
- Scarabée*.
- Serre-file*.
- Sorite*.
- Simple*, nom général desherbes et des plantes médicinales.
- Squelette*.
- Stade*, mesure de 123 pas géométriques (94 toises 1/2), en usage chez les Grecs.
- Stère*.
- Stylobate*.
- Terre*, petite éminence dans une plaine.
- Tubercule*, excroissance qui survient à une feuille, à une racine, à une plante.
- Ulcère*.
- Ultimatum*, dernière et irrévocable condition qu'on met à un traité.
- Uniforme*.
- Us*, terme de palais, usages d'un pays.
- Ustensile*, toute sorte de petits meubles, pri-

cipalement à l'usage de la cuisine.

Vampire, mort, cadavre, qui, dans l'opinion du peuple, suce le sang des vivants.

Substantifs féminins.

Absinthe.
Accolade.
Accouple.
Acre, mesure de terre usitée autrefois en certaines provinces de France.
Agate.
Agrafe.
Aire, place pour battre le grain, etc., etc.; en géométrie : surface plane.
Aise.
Alarme.
Alcôve.
Alêne.
Algarade.
Algèbre.
Allonge.
Allure.
Amarre.
Amnistie.
Amorce.
Ampoule.
Anagramme, transposition des lettres d'un mot, de telle sorte qu'elles font un ou plusieurs autres mots ayant un autre sens.
Analyse.
Ancre.
Anecdote.
Angoisse.
Anicroche.
Ankylose, privation de mouvement dans les articulations ou dans les jointures.
Annales.
Annonce.
Anse.
Antichambre.
Antidate.
Antierne.
Antiithèse.
Autonomase.
Apostille.

Vestige, empreinte des pieds; figure, traces, restes informés d'anciens édifices.
Viscère.
Vivres, mas. plur.

Après-dînée.
Après-soupée.
Apothéose, action de placer un homme parmi les dieux. Cérémonie autrefois en usage chez les Grecs et les Romains.
Arabesque.
Araignée.
Arbalète.
Arcade.
Archives.
Arches.
Arête.
Arène.
Argile.
Armoire.
Arquebuse.
Artère, canal membraneux destiné à recevoir le sang du cœur, pour le distribuer dans le poumon et dans toutes les autres parties du corps.
Astuce.
Atmosphère.
Attache.
Aubade.
Auréole.
Autruche.
Avalanche, masse énorme de neiges détachées des montagnes.
Avaloire.
Avant-scène.
Avarie.
Bajoue.
Bonace.
Bulle.
Cible.
Décrétale.
Diastole.
Dinde.
Disparate.
Drachme.
Ébauche.
Ébène.
Écaille.

Écale.
Écarlate.
Échappatoire.
Échappée.
Écharde.
Écharpe.
Échasse.
Échoppe.
Éclipse.
Écritoire.
Écumoire.
Effigie.
Églogue, poésie pastorale.
Embuscade.
Empreinte.
Enchère.
Enclume.
Énigme.
Enquête.
Entaille.
Entrave.
Entorse.
Enveloppe.
Épacte.
Éphémérides.
Épice.
Épée.
Épidémie.
Épigramme, pièce de vers fort courte, terminée par une pensée vive, ingénieuse, par un trait piquant, mordant, critique.
Épigraphe, courte sentence mise au frontispice d'un livre.
Épitaphe.
Épithète.
Épizootie.
Épode.
Équerre.
Équivoque.
Ère, point fixe d'où l'on commence à compter les années chez les différents peuples.
Erreur.
Escabelle.
Escadre.
Escapade.
Escarmouche.
Escarole.
Escorte.
Escousse.
Escrime.
Espingole.

Esplanade.
Esquisse.
Estampe.
Estampillé, sorte de timbre qui se met sur des brevets, etc., avec la signature même ou quelque chose qui la remplace; l'instrument qui sert à imprimer cette marque.
Estompe, rouleau de peau coupé en pointe, qui sert à étendre les traits d'un dessin fait au crayon.
Estrade.
Estrapade.
Étable.
Étamine.
Étape, lieu où l'on décharge les marchandises et les denrées qu'on apporte de dehors; distribution de vivres, de fourrages que l'on fait aux troupes qui sont en route.
Étole.
Étrille.
Étuve.
Étuvé.
Étude.
Expertise.
Extase, ravissement d'esprit, suspension des sens causée par une forte contemplation.
Faine.
Féverole.
Fibre.
Filandres.
Filoselle.
Formule.
Fresque.
Garance.
Gare.
Gent.
Girafe.
Glaire.
Guimpe.
Hémorrhagie.
Hémorrhoides.
Hérésie.
Hermine.
Hernie.
Héroïde.
Herse.

- Horloge.*
Hortensia, fleur.
Hôtellerie.
Hydre, serpent fabuleux.
Hydrocèle.
Hyène.
Hypallage.
Hyperbate, figure de Grammaire.
Hyperbole, terme de rhétorique.
Hypothénuse.
Hypothèque, droit acquis par un créancier sur les immeubles que son débiteur lui a affectés.
Hysope.
Ides.
Idole.
Idylle, petit poème qui tient de l'éplogue.
Iliade.
Image.
Immatricule.
Immondices.
Impasse, cul-de-sac.
Impériale, dessus d'un carrosse ou d'un lit; sorte de jeu de cartes.
Imposte.
Incartade.
Incise.
Insomnie.
Insulte.
Issue.
Intrigue.
Invective.
Jarre.
Jauge.
Jujube.
Junte.
Laideron.
Lambruche.
Lamie.
Lamproie.
Langouste.
Lardoire.
Levée.
Liane.
Limite.
Loche.
Losange, terme de géométrie; figure à quatre côtés égaux, et qui a deux angles aigus et deux autres obtus.
Lubie.
- Malencontre*
Martingale.
Mésange.
Moire.
Myriade.
Nacre, coquillage dans lequel se trouvent les perles.
Nêfle.
Néphrite.
Nérite.
Névrose.
Novale.
Novelles.
Obole.
Obsèques, funérailles faites avec pompe.
Ocre, terre ferrugineuse dont on fait une couleur jaune.
Octave.
Ode, poème divisé en strophes.
Odeur.
OEillade.
Offrande.
Offre.
Oie.
Olympiade.
Ombre.
Ombrelle.
Omelette.
Omoplate, os plat et large de l'épaule.
Onglée.
Onomatopée.
Opale, pierre précieuse de diverses couleurs très-vives, très-variées.
Ophthalmie, maladie des yeux.
Optique, science qui traite de la lumière et des lois de la vision en général; apparence des objets vus dans l'éloignement.
Orange.
Orbite.
Ordonnance.
Ordure.
Orfraise, oiseau de nuit, grand aigle de mer.
Orgie, débauche de table.
Oriflamme, étendard que faisaient porter les
- anciens rois de France quand ils allaient à la guerre.
Ormoie.
Ornière.
Ortie.
Oseille.
Ottomane.
Ouille.
Ouate, espèce de coton fin et lustré.
Oublie.
Ouie.
Outarde, gros oiseau, bon à manger.
Outre, peau de bouc cousue et préparée de manière à pouvoir contenir des liqueurs.
Ouverture.
Paracée.
Paralipse.
Parallaxe.
Pariétaire.
Paronomase.
Paroi, cloison maçonnée.
Parois, membranes.
Paroïde.
Patenôtre.
Patère.
Pécune, argent. (Vieux mot.)
Pédale, mécanique qui, pour la harpe, sert à faire des dièses et des bémols, et pour le piano, à modifier le son.
Périostose.
Périsystole.
Pétoncle.
Phlogose.
Pléthore.
Pulpe.
Prémices.
Prime.
Primevère.
- Protase.*
Prothèse.
Râfle.
Régliste.
Rhapsodie.
Salamandre, reptile du genre des lézards.
Sandarague.
Saxifrage.
Sentinelle.
Spatule.
Spirale.
Stalle.
Tare, terme de commerce; déchet qui se rencontre sur le poids, sur la quantité ou sur la qualité des marchandises.
Ténèbres.
Thériaque.
Tige.
Toussaint.
Tuileries.
Urbanité, politesse que donne l'usage du monde.
Urne, vase antique.
Usine, tout établissement dans lequel on emploie des machines pour alléger la fatigue des ouvriers, et pour diminuer la main-d'œuvre.
Usure, intérêt illégal de l'argent; dépérissement qui arrive aux hardes, aux meubles par le long usage.
Varangue.
Varice.
Velte.
Vertèbre.
Vipère.
Virevolte.
Volatille.
Vomique.
- Nous allons faire connaître les remarques de Girault-Duvivier sur quelques-uns de ces mots; mais nous les accompagnerons de nos commentaires.
- Amalgame.* On veut, dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, que ce mot soit féminin: mais tous les lexicographes que nous avons consultés s'accordent à le faire masculin. — Le *Dictionnaire des sciences médicales* n'aurait dû, selon nous, trouver que peu de crédit pour ce mot, auprès d'un Grammairien.

Aqueduc. L'Académie de 1762 écrit *aqueduc*; celle de 1798 écrit *acqueduc*; et cela est d'autant plus étonnant que ce mot est formé du latin *aqueductus* (*aqua*, *eau*, et *ducere*, *conduire*). — L'édition de 1855 n'écrit que *aqueduc* et *aqueduc*.

Assassin. Corneille a fait de ce mot un substantif féminin dans ce vers de Nicomède :

Et vous en avez moins à me croire *assassine*.

Je ne sais, dit Voltaire, si le mot *assassine*, pris comme substantif féminin, peut se dire; il est certain, du moins, qu'il n'est pas en usage. (*Remarques sur Corneille.*) — Nous ne voyons aucune bonne raison pour le proscrire.

Quant à l'adjectif *assassine*, il est très-bon; mais quoique Brebeuf ait dit :

Il faut que les efforts des puissantes machines
Élancent contre lui des roches *assassines*;

et Delille, dans l'*Énéide* :

Pour punir tes forfaits de sa main *assassin*;

cependant nous conviendrons que le mot *assassine* est beaucoup mieux placé dans le style burlesque ou satirique que dans le style élevé.

Que dit-elle de moi, cette *gente assassine*?
(MOLIÈRE.)

On observera que *gente* ne se dit que comme adjectif, et qu'il ne s'emploie aujourd'hui qu'en imitant le style de nos vieux poètes.

Auditore. Le peuple fait ce mot *féminin*; l'Académie lui avait d'abord donné ce genre, pour signifier le lieu où l'on plaide. Dans ses dernières éditions, elle le marque du *masculin*, et tous les lexicographes l'indiquent de même.

Centime. C'est à tort que beaucoup de personnes du peuple le font *féminin*.

Cigarré, et non pas *cigare*, comme l'écrivit Girault-Duvivier, quoiqu'il en donne l'étymologie. Il est vrai que l'Académie ne met aussi qu'un *r* dans l'orthographe de ce mot, qui est emprunté de l'espagnol *cigarro*, et c'est sûrement par cette raison que les lexicographes qui en ont parlé le font *masculin*.

Dialecte. Le genre de ce mot n'est point incertain; c'est le *masculin*. Huet, Scaliger, Le Vayer, Regnier, Ménage, du Marsais, Trévoux, l'Académie française, et tous les lexicographes, le lui ont donné; c'en est plus qu'il ne faut pour l'emporter sur l'autorité de Danet, de Richelet et de quelques autres, qui font ce mot du genre *féminin*.

Cependant, ajoute notre commentateur, nous nous permettrons de dire que le mot *dialecte* étant purement grec, et n'étant en usage que parmi les gens de lettres, et seulement quand il s'agit de grec, on aurait dû, à l'exemple des Latins, lui donner le genre *féminin*, qu'il a en grec. — Girault-Duvivier se trompe, selon nous, en di-

sant qu'aujourd'hui ce mot n'est plus en usage qu'en parlant du grec. Il y a plusieurs mots qui ont ainsi changé de genre en passant du grec et du latin au français. L'usage a prononcé contrairement à l'étymologie.

Emblème. L'Académie met l'accent grave et non l'*e* circonflexe. Plusieurs écrivains ont fait ce mot *féminin*. C'est un tort.

Emplâtre. Trévoux et plusieurs bons auteurs font ce mot *féminin*; mais l'Académie, les médecins et les lexicographes le font *masculin*.

Entresol. Autrefois on le faisait *féminin*; mais l'Académie a adopté le *masculin*. — Il n'y a jamais eu que le peuple qui ait fait ce mot et le précédent *féminins*.

Éphémérides. L'Académie (éditions de 1762 et de 1798), Trévoux, Wailly, Letellier, font ce mot *masculin*; mais Féraud dans son *Supplément*, Gattel, Boiste, Philippon de la Madelaine, Rolland, Catineau, Morin, Laveaux et Noël, l'indiquent comme *féminin*; et ce genre, que les Latins lui ont conservé, est celui qu'il a en grec, d'où il tire son origine. Nous ajouterons que l'Académie de 1855 fait ce mot *féminin*.

Épisode. Ce mot, du temps de Thomas Corneille, n'avait point de genre fixe. L'abbé Prévost lui donne le *féminin*; Trévoux dit qu'il est *masculin* ou *féminin*, mais plus souvent *masculin*. Aujourd'hui il n'y a plus de doute sur son genre. L'Académie, ainsi que tous les lexicographes modernes, ne le marquent que *masculin*.

Esclandre. L'Académie (éditions de 1762 et de 1798), Trévoux, Gattel, Wailly, Laveaux, M. Boniface, etc., etc., indiquent ce mot du *masculin*; cependant Boiste et Catineau le font *féminin*. — Boiste lui donne fort bien le genre *masculin*. Il y a ici erreur de la part de Girault-Duvivier.

Ivoire. Vaugelas et Thomas Corneille pensent que ce mot est *féminin*; Boileau et Delille le font *masculin*, et ce dernier genre a prévalu :

L'*ivoire* trop *hâté* deux fois rompt sur sa tête.
(BOILEAU, le *Lubin*, chant v.)

Là sur un tapis vert un essaim étourdi
Pousse contre l'*ivoire* un *ivoire* arrondi.
La blouse le reçoit...

(DELILLE, l'*Homme des champs*, chant I^{er}.)

Le latin *ebur eboris* est du neutre, et l'on sait que ce genre se change en *masculin* en français; il faut que ce soit la terminaison *féminine* qui ait induit en erreur Vaugelas et Thomas Corneille.

Ministre. Ce mot est toujours *masculin*, même lorsqu'il modifie un nom du genre *féminin*. On a donc eu raison de reprocher à Racine ces vers des *Frères ennemis* :

Dois-je prendre pour juge une troupe insolente,
D'un fier usurpateur *ministre violente*?

Il faut dire *ministre violent*, quoiqu'il se rapporte à troupe.

Au surplus, on se rappellera que Racine était fort jeune quand il fit cette pièce.

Ministre est beau ou figuré, et appliqué aux choses inanimées :

Les foudres, les pestes, les désolations sont les ministres de la vengeance de Dieu.

Ministre cependant de nos derniers supplices,

La mort, sous un ciel pur, semble nous respecter.

(L. RACINE.)

Nous devons avouer que nous nous sommes nous-mêmes laissé séduire par ces exemples, qui nous ont d'abord semblé spécieux dans notre *Dictionnaire*; mais pourquoi ne dirait-on pas *ministre* au *féminin* comme au *masculin*? Ne lisons-nous pas en latin *minister* et *ministra*? Notre opinion d'aujourd'hui est que Racine a bien pu faire ce mot *féminin*.

Ovale. Trévoux marque ce mot *masculin* et *féminin*; mais l'Académie, Wailly, Gattel, etc., ne lui donnent que le genre *masculin*. Nous le trouvons encore *féminin* dans Gattel, mais avec le sens de *machine à tordre les soies*.

Absinthe. Ce mot était autrefois *masculin*. Aujourd'hui on ne le fait plus que *féminin*. Nous concevons que ce mot ait pu embarrasser, car nous le trouvons de trois genres en latin.

Argile. Voltaire, dans sa tragédie d'*Agathocle*, représentée après sa mort, a fait ce mot *masculin*; c'est un solécisme. Nous sommes de cet avis, si nous ouvrons le *Dictionnaire de l'Académie*; mais Voltaire n'aurait-il pas fait à dessein ce prétendu solécisme? Il savait sans doute comme nous qu'*argile* en grec se disait *αργιλλος*, mot *masculin* de désinence, et non de fait. Nous avouons que ce mot est universellement du *féminin*.

Atmosphère. Bailly, ou son imprimeur, fait ce mot *masculin*, et Linguet lui a aussi donné ce genre; mais l'Académie (éditions de 1762 et de 1798), ainsi que les lexicographes, l'indiquent du *féminin*, et ce genre est celui que l'usage a reconnu. C'est la raison étymologique, ajouterons-nous, qui commande le *féminin*.

Avant-scène. Wailly, Gattel, Boiste, Laveaux, Catineau, Noël, etc., font ce mot *féminin*; mais l'Académie, qui ne parlait de ce mot que dans l'édition de 1798, l'indiquait du *masculin*. Il est vrai que cette édition n'est pas avouée par toute l'Académie, cependant nous devons en faire mention. L'Académie de 1835 donne le *féminin* pour genre à ce mot. C'est aujourd'hui l'opinion de tous les lexicographes. Mais l'Académie qui fait *avant-scène* du *féminin*, donnant sans doute à ce mot composé le genre du substantif qui sert

à le former, n'aurait-elle pas dû par le même motif faire *féminin* le mot *avant-main*?

Épithète. Du Bellay, Balzac et Vaugelas, ont toujours fait ce mot *masculin*. Ménage croyait qu'on pouvait le faire indifféremment *masculin* et *féminin*; l'Académie et les lexicographes le font seulement *féminin*. Nous pensons que ce qui a pu embarrasser les écrivains anciens c'est l'étymologie de ce mot, qui est en effet dérivé de l'adj. *επιθητος*, m. et f., *επιθητων* pour le neut. Mais le subs. était *επιθητων*, neut. : sous-ent. *ovum* nom.

Épithaphe. Vaugelas, Ménage et Thomas Corneille pensent que ce mot est des deux genres, mais plutôt *féminin* que *masculin*. Richelet le disait aussi *masculin* et *féminin*, mais le plus souvent *masculin*. Ronsard (dans la dédicace de ses *Épigrammes*), Cassandre (dans sa traduction de la *Rhétorique d'Aristote*, Paris, 1675), Corneille (dans *le menteur*), et Bussy-Rabutin (parlant de l'épithaphe faite pour Molière), lui ont donné ce genre.

Aujourd'hui *épithaphe* n'est plus que *féminin*.

Fibre. Plusieurs auteurs et quelques dictionnaires ont fait ce mot *masculin*; mais le *féminin* a tellement prévalu, qu'on peut regarder comme une faute de ne pas lui donner ce genre. Nous ferons remarquer que s'il y a eu doute ici, c'est encore à cause de *fiber* et de *fibra*, quoique le premier, qui signifie castor, n'ait jamais été employé dans le sens du second.

Hydre. Plusieurs écrivains ont fait ce mot *masculin*. Voltaire, entre autres, a dit :

De l'*hydre affreux* les têtes menaçantes,
Tombant à terre et toujours renaissantes,
N'effrayaient point le fils de Jupiter.

Voici comment s'exprime Domergue (page 551 de ses *Solutions grammaticales*) sur cette infraction; car l'usage, les décisions de l'Académie, et tous les lexicographes font ce mot *féminin*.

C'est évidemment le *féminin* latin *hydra* qui nous a donné le *féminin* *hydre*. Pourquoi le *masculin* latin *hydrus* ne nous donnerait-il pas *hydre* *masculin*? Les poètes auraient plus de latitude, et les deux genres auraient chacun en leur faveur une raison analogue.

Sans doute Voltaire, et les autres écrivains qui ont donné le genre *masculin* à *hydre*, ne pensaient point à ce vers latin :

Frigida limosis inclusa paludibus hydra!

mais à celui-ci :

Lernæus turbâ capitum circumstetit hydrus.

Quoi qu'il en soit, l'usage s'est déclaré positivement pour le genre *masculin*.

Idylle. Il y a des auteurs qui font ce mot *masculin*, et d'autres qui le font *féminin*. L'Académie, dans les premières éditions de son *Dictionnaire*, l'indiquait *masculin*; mais elle ajoutait, sans faire

aucune réflexion, que quelques-uns s'en servaient au *féminin*. Boileau a dit : *les idylles les plus courts, et une élégante idylle*. Cependant l'Académie et l'usage actuel ne le font plus que *féminin*.

Insulte. Ce mot, dont on ne doit aujourd'hui faire usage qu'au *féminin*, était autrefois *masculin*. Bouhours, Flechier, lui ont donné ce genre, et l'Académie, au commencement du siècle dernier, le faisait *masculin*, en avertissant que plusieurs l'employaient au *féminin*.

Boileau a dit dans *le Lutrin* :

Évrard seul, en un coin prudemment retiré,
Se croyait à l'abri de l'insulte sacré. (Chant v.)

Deux puissants ennemis.

A mes sacrés autels font un profane insulte.

(Chant vi.)

Nous pensons que ceux qui donnaient pour genre le masculin à *insulte*, faisaient venir ce mot de *insultus, tûs*, qui est en effet du masculin. Mais on a dit aussi en latin *insultatio*, et ce mot est *féminin*.

Offre. Ce mot était autrefois *masculin*. Richelet fait observer que M. de Sacy lui a donné ce genre dans sa traduction de la Bible; et Racine a dit (dans *Bajazet*, act. III, sc. 8) :

Ah ! si d'une autre chaîne il n'était point lié,
L'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé ?
L'eût-il refusé même aux dépens de sa vie ?

Cependant, dit Geoffroi, il était si aisé à Racine d'en faire usage au *féminin*, qu'on ne peut douter de son intention; et alors peut-être la volonté expresse de ce grand écrivain sera-t-elle de quelque poids pour un grand nombre de nos lecteurs.

Quant à nous (c'est Girault-Duvivier qui parle ici), nous ne partageons pas l'opinion de ce critique éclairé, et, quelque imposante que soit l'autorité de Racine, nous ne pensons pas qu'elle puisse l'emporter, dans l'esprit des lecteurs, sur l'usage établi, et généralement suivi aujourd'hui. Au surplus, il serait possible que ce grand poète n'eût point commis une semblable in-correctio. Ne se pourrait-il pas que Racine, par une ellipse assez hardie, eût voulu faire rapporter le participe *refusé* à *hymen*? et, en effet, ce rapport paraît assez naturel : *l'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé? et eût-il refusé cet hymen même aux dépens de sa vie?*

Primevère. Saint-Lambert, dans son poème des *Saisons*, a fait ce mot *masculin* :

L'odorant primevère élève sur la plaine
Ses grappes d'un or pâle et sa tige incertaine.
(*Le Printemps*.)

Mais l'Académie et tous les lexicographes le marquent *féminin*. Ce n'est pas dire assez; nous ajouterons que cela est vrai quant à la plante; mais l'Académie donne encore ce mot dans la signification

de *printemps*. Nous trouvons ce mot par trop poétique; nous lui retirons hardiment ses lettres de naturalisation.

Sandaraque. Richelet fait ce mot *masculin*; mais l'Académie, Trévoux, Wailly, Gattel, Buffon et l'usage actuel, ne lui donnent que le *féminin*. Le mot grec d'où il est tiré ne permet pas en effet qu'on lui applique un autre genre.

Stalle. On faisait autrefois ce mot *masculin* au singulier et au pluriel; on l'a fait ensuite *féminin*, et quelques-uns ont continué de le faire *masculin* au pluriel. De là, quelques Grammairiens timides ou minutieux ont donné les deux genres à ce nombre, et ont converti la faute en règle. *Stalle* est *féminin* au singulier et au pluriel.

On dit *la Toussaint*, et c'est manifestement l'ellipse qui autorise le genre *féminin*; l'esprit la remplit ainsi : *la fête de tous les saints, de Toussaint*. C'est donc à cause du mot *fête* que le substantif prend l'article *féminin*. On dit de même *la Noël, la Saint-Jean*, quoique *Noël* et *Saint-Jean* soient du *masculin*. Mais faut-il dire : *la Toussaint est passé ou passée; je vous paierai à la Saint-Jean prochain ou prochaine?* Regnard dit : *à la Saint-Jean prochain*. Cependant *prochain* ne modifiant pas *Saint-Jean*, mais *la fête*, on doit dire : *je vous paierai à la Saint-Jean prochaine*, et par conséquent : *la Toussaint est passée*. Dans tous les exemples de cette nature, c'est la fête que l'esprit considère; c'est donc au mot *fête* que doivent se rapporter tous les modificatifs. (DOMERGUE, p. 83 de son *Manuel*.) D'ailleurs l'article *la* indique assez que le mot *fête* est sous-entendu.

Plusieurs *substantifs* se prononcent de même, ou presque de même, quoiqu'ils s'écrivent différemment, et qu'ils soient de divers genres. En voici des exemples :

Air, mas. *L'air est chaud; il a l'air grand.*

Aire, fém., place unie et préparée pour battre le grain; nid des oiseaux de proie; terme de marine et de géométrie.

Ère, fém., époque.

Erres, fém. pluriel, conduite; reprendre ses premières *erres*.

Auteur, mas., celui qui a inventé quelque chose, qui a composé quelque ouvrage.

La hauteur, fém., élévation, fierté, perfection, courage.

Bal, mas., assemblée de personnes qui dansent au son des instruments.

Balle, fém., petite boule de plomb, d'étoffe, de laine; petit coffre des merciers forains; paille fort mince qui enveloppe le grain quand il est dans l'épi; en termes

d'imprimerie, machine avec laquelle on met l'encre sur les formes.

Bar, mas., ville.

Bar, ou *bard*, mas., civière à bras. En terme de blason, c'est un poisson mis dans les armoiries. Il y a aussi un poisson très-connu sous ce nom.

La barre, fém., pièce de bois, de fer, ou d'autre métal, etc. Au figuré, obstacle, empêchement. Au palais, banc où se met le premier huisier, etc. En blason, une des parties de l'écu qui va du côté gauche au côté droit. En terme de mer, amas de sable ou de rochers sous l'eau. Ligne qu'on tire avec la plume.

Barde, mas., poète gaulois.

Barde, fém., armure qui couvrait le poitrail et la croupe du cheval; tranche de lard mince et large.

Bill, mas., projet d'acte du parlement d'Angleterre, etc.

Bille, fém., petite boule; gros bâton de buis qui sert à serrer les ballots.

Bris, mas., pièces d'un vaisseau brisé contre les rochers; rupture de scellé, de prison, etc.

La Brie, fém., province de France.

Le cal, mas., durillon qui vient aux pieds, aux mains et aux genoux.

La cale, fém., fond d'un navire; abri pour les vaisseaux; châtiment de mer qui consiste à laisser tomber plusieurs fois le coupable dans l'eau, en le suspendant à la vergue du grand mât; morceau de bois qu'on met sous une poutre, une solive, pour qu'elle soit de niveau.

Un caracol, mas., un escalier en caracol, en limaçon; terme d'architecture.

La caracole, fém., mouvement en rond ou en demi-rond qu'on fait faire à un cheval.

Le céleri, mas., herbe qu'on mange en salade, etc.

La sellerie, fém., lieu où l'on serre les selles et les harnais des chevaux.

Le chêne, mas., arbre qui porte du gland.

La chaîne, fém., suite d'anneaux engagés les uns dans les autres. — *Au figuré*, engagement, liaison, esclavage, etc.; continuité: *une chaîne de montagnes, de malheurs*. En terme de tisserand :

soie ou fil monté sur le métier. *Chaîne* se dit aussi de plusieurs sortes de mesures.

La crème, fém., partie grassé du lait.

La colle, fém., matière gluante, propre à joindre et à faire tenir ensemble deux choses. *Au figuré* et populairement, mensonge, défaite frivole.

La coque, fém., l'écorce d'une noix; la coque d'un œuf. En marine, faux pli qui se fait à une corde.

La cour, fém., d'une maison, d'un roi, etc.; *faire sa cour*. — Les magistrats qui composent la justice.

La dent, fém., petit os fort dur, attaché à la mâchoire. On dit aussi les dents d'une scie, d'un peigne, etc.

La fête, fém., jour où l'on célèbre quelque mystère, ou la mémoire d'un saint ou d'une sainte. *Au figuré*, réjouissance, divertissement, bon accueil.

La foi, fém., la première des vertus théologiques; probité, exactitude à tenir sa parole, etc. *La foi* publique, la bonne foi.

Une fois, fém., c'est la première fois.

Une forêt, fém., un grand bois.

La file, fém., longue suite de personnes ou de choses.

La haire, fém., cilice, instrument de pénitence; camisole sans manches faite de crin.

Le saint chrême, mas., liqueur sacrée, composée d'huile et de baume.

Le col, mas., passage serré entre deux montagnes; sorte d'ornement que les hommes mettent autour de leur cou; orifice, embouchure.

Le coq, mas., mâle de la poule; platine de montre dont on couvre le balancier.

Le cours, mas., d'une rivière, d'une affaire, du soleil; lieu planté d'arbres; la durée, le progrès des choses; route des humeurs, d'un navire; train des affaires.

Le dam, mas., perte, dommage, *la peine* du dam consiste principalement dans la privation de Dieu.

Le faite, mas., la partie la plus haute des bâtiments; le point le plus haut, le comble.

Le foie, mas., gros viscère placé au-dessous du diaphragme et du côté droit.

Un foret, mas., instrument pour percer.

Le fil, mas., qui sert à coudre, *le fil d'archal*; tranchant, *le fil d'une épée*; suite, liaison, *le fil d'un discours*.

Un hère, mas., homme sans bien, sans crédit; c'est un pauvre hère. *Le hère*, sorte de jeu de cartes.

Le hâle, mas., ardeur de l'air pendant l'été.

Un hôte, mas., celui qui reçoit chez lui des personnes, qui les loge et leur donne à manger ; celui qui est reçu dans une maison.

Le houx, mas., arbrisseau toujours vert.

Le jar ou *jars*, mas., mâle de l'oie ; *entendre les jars*, être fin et subtil, populairement.

Le lac, mas., grande étendue d'eau qui ne coule point.

Un lai, mas., un laïque, un conseiller lai ; un frère lai, un frère servant.

Un lai, mas., autrefois une complainte ; espèce de poésie larmoyante.

Le lais, mas., jeune baliveau.

Le lait, mas., liqueur blanche, etc.

Le lé, mas., largeur d'étoffe ou de toile entre deux lisères.

Les legs, mas., ce qui est laissé par testament.

Le lieu, mas., espace endroit, sujet, occasion ; place, origine, extraction, famille, etc.

Le lit, mas., meuble où l'on se couche pour dormir. *Au figuré*, le mariage. On dit : *un lit de justice*, de pierres, de fumier ; *le lit d'une rivière*.

Un lis, mas., fleur blanche. *Au figuré*, blancheur.

La halle, fém., lieu où l'on tient le marché public.

La hotte, fém., ouvrage de vannier qui se porte derrière le dos.

La houe, fém., outil de pionnier ou de vigneron.

La jarre, fém., en terme de marin, grande cruche où l'on met de l'eau douce.

La laque, fém., terre alumineuse qu'on emploie dans la peinture ; sorte de gomme. *Laque* est masculin pour le beau vernis de la Chine ; *volla de beau laque*.

(ACADÉMIE.)

La laie, fém., femelle du sanglier ; marteau de pierre ; route coupée dans une forêt.

La lieue, fém., mesure itinéraire ; *la lieue commune est de 2282 toises*.

La lie, fém., la matière la plus épaisse qui tombe au fond d'un liquide. *Au figuré*, ce qui est vil et abject : *la lie du peuple*.

La lice, fém., lieu où l'on fait des courses, des tournois et d'autres exercices. *Une lice*, femelle d'un chien de chasse.

La lisse, fém., assem-

blage de plusieurs filets tendus sur les métiers de tapisserie.

La lutte, fém., combat de deux personnes sans armes et corps à corps.

La moue, fém., mine ou grimace qu'on fait en allongeant les deux lèvres ensemble.

Padoue, fém., ville d'Italie. *Padoue est, dit-on, plus ancienne que Rome*.

La paire, couple de deux choses de même espèce. *Une paire de bas*.

La pale, fém., carton carré dont le prêtre couvre le calice pendant la messe.

La parque, fém., au figuré, se prend pour la mort.

La partie, fém., portion d'un tout.

La peau, fém., ce qui couvre l'animal.

La pène, fém., pièce de bois qui forme une partie de l'antenne.

La peine, fém., douleur, châtement, etc.

La penne, fém., grosse plume des oiseaux de proie.

Lapique, fém., arme ; petite querelle.

Le lut, mas., enduit pour boucher un vase ; terme de chimie.

Le luth, mas., instrument de musique à cordes.

Le mou, mas., poumon de bœuf, de veau ou d'agneau.

Le mout, mas., vin doux qui n'a pas encore bouilli.

Le padou, mas., sorte de ruban.

Le père, mas., un père de famille.

Pair, adj. mas., égal, pareil.

Un pair, subst. mas., duc ou comte qui avait séance au parlement de Paris.

Le pal, mas., terme de blason, un pieu posé debout.

Le parc, mas., grand bois clos de murailles ; lieu où parquent les moutons, etc.

Le parti, mas., résolution, profession, etc.

Pau, mas., ville de France, capitale du Béarn.

Le pène, mas., partie de la serrure.

Pic, mas., oiseau ; terme de jeu de piquet ; instrument de fer. En géographie, montagne très-haute.

Pique, mas., une des quatre couleurs des cartes.

Le pis, mas., tétine de vache, de chèvre, de brebis.

La pie, fém., oiseau fort connu.

Le plaid, mas., débat, question, plaidoirie; manteau écossais.

Le pli, mas., marque qui reste à une chose qui a été pliée; chose pliée; habitude.

Poids, mas., pesanteur; ce qui sert à peser; instrument avec lequel on mesure la pesanteur des corps. *Au figuré*, importance, autorité, conséquence, etc.

Un pois, mas., légume fort connu.

Le poiré, mas., boisson faite avec des poires.

Polissoir, mas., instrument qui sert à polir certaines choses.

Pouce, mas., le plus gros des doigts; mesure qui comprend douze lignes.

Le quart, mas., la quatrième partie d'une chose.

Le rais, mas., morceau de bois rond et plat attaché au moyeu des roues.

Les rets, mas. plur., filets pour prendre des oiseaux.

Un rob, mas., terme de pharmacie, suc de fruits dépuré et cuit; terme du jeu de whist.

Le sandal, mas., bois des Indes qui sert dans la teinture.

Le saule, mas., arbre.

Le sol, mas., le terrain. — *Un sol*, mas., t. de musique.

Le sel, mas., ce qui sert à saler les viandes. — *Le sel attique*, pureté et grace du langage.

Le tribut, mas., impôts que les gouvernants prélèvent. *Au figuré*, dette, devoir, nécessité, etc.

Le vice, mas., habitu-

La plaie, fém., blessure, affliction, peine; entaille dans l'écorce d'un arbre.

La plie, fém., sorte de poisson plat et large.

La poix, fém., suc résineux tiré du pin ou du sapin.

La poirée, féminin, plante.

La polissoire, fém., sorte de décrottoire douce.

La pousse, fém., maladie des chevaux; jet d'un arbre.

La carre, fém., taille ou mesure entre les deux épaules.

La raie, fém., ligne déliée; petit chemin creux que fait la charrue quand on laboure; poisson de mer.

Une robe, fém., sorte de vêtement; enveloppe de certains légumes.

La sandale, fém., chaussure de religieux qui laisse le dessus du pied à découvert.

La sole, fém., poisson de mer; partie du pied d'un cheval.

La selle, fém., déjection d'excréments; ce qu'on met sur le dos d'un cheval.

La tribu, fém., partie du peuple d'Israël, du peuple arabe; d'une nation dans l'Université de Paris, etc.

La vis, fém., ce qui

de, ou défaut contraire à la vertu.

Le viol, mas., violence, attentat à la pudeur d'une femme.

Un ure, mas., bœuf sauvage.

Le vol, mas., mouvement de l'oiseau; action de celui qui dérobe, etc.

est fait pour entrer dans un écrou; escalier en rond, etc.

La viole, fém., instrument de musique qui se touche avec un archet.

La hure, fém., la tête d'un gros brochet, d'un saumon, d'un sanglier.

La vole, et non pas *la volte*, fém., faire la vole au jeu de cartes, c'est faire toutes les mains.

Il y a des substantifs qui désignent les deux sexes, sous le même genre et sous la même inflexion :

Artisan (1),	Détracteur,	Orateur,
Artiste,	Disciple,	Peintre,
Assassin,	Docteur,	Philosophe,
Auteur,	Écrivain,	Poète,
Borgne (2),	Général (3),	Professeur,
Capitaine,	Géomètre,	Sculpteur,
Charlatan,	Graveur,	Soldat,
Censeur,	Imposteur,	Témoin,
Compositeur,	Imprimeur,	Traducteur,
Défenseur,	Médecin,	Vainqueur, etc.,

se disent également des hommes et des femmes.

Cette règle d'usage vient de ce que ces mots ne dépeignent que des professions d'hommes auxquelles il est rare que des femmes se livrent.

Quand on veut appliquer aux femmes quelques-unes de ces qualifications, il est à propos d'indiquer bien précisément que c'est d'une femme que l'on parle, soit en employant le mot même de *femme*, soit en le désignant par quelque autre titre ou qualité analogue. Ainsi l'on doit dire : *une femme auteur*, ou *mademoiselle une telle artiste*, *une dame poète*, etc.

Et les *femmes docteurs* ne sont point de mon goût, a dit Molière dans les *Femmes savantes*. On a essayé des féminins *doctoresse*, *poètesse*; ils n'ont pas fait fortune.

Mademoiselle de Schurman, née à Cologne en 1606, était peintre, musicienne, graveur, sculpteur, philosophe, géomètre, théologienne même; elle avait encore le mérite d'entendre et de parler neuf langues différentes. (Dictionnaire de Biographie.)

Enfant, *dépositaire*, *esclave*, et quelques autres, peuvent désigner les deux sexes également; c'est l'article ou les adjectifs qui accompagnent ces mots qui font connaître leur genre.

(1) Pourquoi ne dirait-on pas *artisanne* comme on dit *pay-sanne*?

(2) On dit cependant *borgnesse* par mépris.

(3) Toutefois on appelle la femme d'un général, *madame la générale*, comme on dit aussi *madame la préfète* en parlant de la femme d'un préfet. Le tout en style provincial.

En parlant d'une femme, on dit, comme d'un homme : *le témoin*.

Quelques puristes, admirateurs des difficultés, veulent qu'on dise : *une femme amateur, une femme partisan*. C'est bien aimer les bizarreries. Nous ne voyons aucune difficulté à admettre le féminin *amatrice*, employé par Rousseau, et celui de *partisanisme*, employé par quelques bons écrivains. Qui empêcherait encore qu'on dit *compositrice, traductrice*?

Substantifs masculins. Substantifs féminins.

Abbé, Abbesse.
Adjoint, Adjointe.
Apprenti, Apprentie.

On disait autrefois *apprentif, apprentive*.

Avocat, Avocate.
Berger, Bergère.
Courtisan, Courtisane,
Devin, Devineresse.
Doge, Dogaresse.

Nous préférons le mot *dogesse* de Trévoux. (Voyez notre *Dictionnaire*.)

Drôle, Drôlesse.
Favori, Favorite.
Garant, Garante.
Gouverneur, Gouvernante.
Hôte, Hôtesse.
Larron, Larronesse.
Maître, Maîtresse.
Musicien, Musicienne.
Pauvre, Pauvresse.
Paysan, Paysanne.
Prêtre, Prêtresse.
Prince, Princesse.
Prophète, Prophétesse.
Roi, Reine.
Serviteur, Servante.
Traître, Traîtresse.
Baillieur (de fonds), Bailleresse.
Baillieur, qui bâille, Bâilleuse.
Chasseur, Chasseresse.

Le mot *chasseresse* ne s'emploie que dans le langage poétique; il faut dire *chasseuse* en prose et dans la conversation. En général la terminaison *euse* indique la familiarité.

Défendeur, Défenderesse.
Demandeur, Demanderesse.

Demandeur, qui demande de manière à importuner, fait *demandeuse*.

Enchanteur, Enchanteresse.

Enchanteresse ne se dit que dans le style élevé; *enchanteresse* est rare dans tout autre cas.

Pêcheur, qui fait des péchés, Pêcheresse.
Vendeur, Venderesse.

Venderesse en style de pratique; *vendeuse* dans les autres cas.

Vengeur, Vengeresse.
Buveur, Buveuse.
Cabaleur, Cabaleuse.
Causeur, Causeuse.
Chanteur, Chanteuse (style familier).
Colporteur, Colporteuse.
Connaisseur, Connaisseuse.
Danseur, Danseuse.
Décrotteur, Décrotteuse.
Dormeur, Dormeuse.
Émailleur, Émailleuse.
Embaucheur, Embaucheuse.
Empailleur, Empailleuse.
Empoisonneur, Empoisonneuse.
Emprunteur, Emprunteuse.
Flatteur, Flateuse.
Enjôleur, Enjôleuse.
Glaneur, Glaneuse.
Liseur, Liseuse.
Menteur, Menteuse.
Pêcheur, qui prend du poisson, Pêcheuse.
Polisseur, Polisseuse.
Porteur, Porteuse.
Prêteur, Prêteuse.
Quêteur, Quêteuse.
Raillieur, Railleuse.
Ravisseur, Ravisseuse.
Relieur, Relieuse.
Vétillieur, etc. Vétilleuse, etc.

On peut donner pour règle que les substantifs masculins en *eur* font *euse* au féminin, lorsqu'ils dérivent, sans détour, d'un verbe mis au participe présent. *Buveur, chanteur, colporteur, connaisseur*, etc., viennent directement des participes *buvant, chantant, colportant, connaissant*, etc. (1). (BOINVILLIERS.)

Accusateur, Accusatrice.
Acteur, Actrice.
Admirateur, Admiratrice.
Ambassadeur, Ambassadrice.
Appréciateur, Appréciatrice.
Bienfaiteur, Bienfaitrice.
Calculateur, Calculatrice.
Conducteur, Conductrice.
Conservateur, Conservatrice.
Consolateur, Consolatrice.
Corrupteur, Corruptrice.

(1) Les substantifs *calculateur, consolateur, dissipateur, observateur, protecteur, spéculateur*, etc., ne viennent pas directement des participes *calculant, consolant, dissipant*, etc. Si les mots *calculateur, consoleur, dissipateur, observateur, protégéur, spéculateur*, et autres, existaient dans la langue française, nous aurions *calculeuse, consoleuse, dissipeuse, observeuse*, etc.

Créateur,	Créatrice.
Curateur,	Curatrice.
Débiteur,	Débitrice.
Délateur,	Délatrice.
Dénonciateur,	Dénonciatrice.
Déprédateur,	Déprédatrice.
Désolateur,	Désolatrice.
Désorganisateur,	Désorganisatrice.
Destructeur,	Destructrice.
Dévastateur,	Dévastatrice.
Directeur,	Directrice.
Dispensateur,	Dispensatrice.
Dissipateur,	Dissipatrice.
Dominateur,	Dominatrice.
Donateur,	Donatrice.
Électeur,	Électrice.
Empereur,	Impératrice.
Examineur,	Examinatrice.
Exécuteur,	Exécutrice.
Facteur,	Factrice.
Fauteur,	Fautrice.
Fondateur,	Fondatrice.
Improbateur,	Improbatrice.
Inspecteur,	Inspectrice.
Inspirateur,	Inspiratrice.
Instigateur,	Instigatrice.
Instituteur,	Institutrice.
Inventeur,	Inventrice.
Lecteur,	Lectrice (<i>style relevé</i>).
Narrateur,	Narratrice.
Observateur,	Observatrice.
Opérateur,	Opératrice.
Ordonnateur,	Ordonnatrice.
Ostentateur,	Ostentatrice.
Producteur,	Productrice.
Promoteur,	Promotrice.
Protecteur,	Protectrice.
Réformateur,	Réformatrice.
Régulateur,	Régulatrice.
Rémunérateur,	Rémunératrice.
Restaurateur,	Restauratrice.
Scrutateur,	Scrutatrice.
Spectateur,	Spectatrice.
Spéculateur,	Spéculatrice.
Spoliateur,	Spoliatrice.
Testateur,	Testatrice.
Tuteur,	Tutrice.
Usurpateur, etc.	Usurpatrice, etc.

EXCEPTIONS. On dit *procuratrice*, en parlant d'une femme chargée d'un pouvoir; et *procurouse* en parlant de la femme d'un *procurateur*.

On a, par exemple, *cantatrice* celle qui a une réputation dans l'art du chant; ce mot est tiré de l'italien. On ne dit pas *cantateur*.

Pour ceux qui savent le latin, il est facile de voir que les mots en *teur* et en *trice* dérivent des mots terminés en *tor* et en *trix*.

Une chose à remarquer encore dans les genres,

dit Estarac, c'est que les mâles, les femelles, et souvent les petits des espèces d'animaux qui contribuent le plus ou à l'utilité ou à l'agrément de l'homme, sont distingués par des noms différents (1); au lieu que dans les espèces moins rapprochées de l'homme, et moins utiles ou à ses plaisirs ou à ses besoins, le mâle et la femelle sont désignés par un seul et même substantif, tantôt masculin, tantôt féminin, sans égard au sexe de l'individu qu'on veut nommer, tandis que, pour désigner les petits, il faut employer une périphrase (2).

Et cela est naturel. Ce sont les besoins qui ont contribué à enrichir les langues; avec de nouveaux besoins naissent de nouvelles idées, qui, pour être communiquées à nos semblables, exigent, ou que l'on crée de nouveaux mots, ou que l'on donne une acception nouvelle à des mots déjà usités.

Or, comme les objets dont nous nous entretenons fréquemment sont ceux que nous avons besoin de désigner avec le plus de précision, pour éviter des méprises fréquentes, il a fallu créer des mots nouveaux qui désignassent ces objets. Qu'on suppose un moment que nous n'avons que le seul mot *bœuf*, par exemple, pour désigner indistinctement tous les individus de cette espèce de quadrupèdes; il est facile de voir que, chaque fois que nous voudrions parler de ces animaux, il faudrait, ou user de circonlocution pour désigner avec précision le mâle, la femelle, les petits, ou nous exposer à être mal entendus. Le laboureur, vingt fois par jour, se trouverait dans le même embarras, ou tomberait dans le même inconvénient. Aussi, non contents des substantifs *taureau*, *bœuf*, *vache*, *génisse*, *veau*, les laboureurs, pour dénommer chaque individu avec une exacte précision, donnent-ils le plus souvent à chacun un nom propre, tiré de la couleur de l'individu, ou de toute autre circonstance. Tant il est vrai que c'est le besoin de com-

(1) Le coq, la poule, le chapon, la poularde, le poulet, les poussins. *Que de substantifs pour des individus d'une même espèce!*..... — Le verrat, la truie, le cochon, le porc, les porceaux. — Le cheval, la jument, le poulain, la pouliche, le coursier, la haquenée. — Le taureau, le bœuf, la vache, la génisse, le veau. — Le sanglier, la laie, les marcassins. — Le cerf, la biche, les fawns. — Le lièvre, la base, les levrauts. — Le lapin, la lapine, les lapereaux. — Le lion, la lionne, les lionceaux. — L'âne, le baudet, l'ânesse, l'ânon. — Le bélier, le mouton, la brebis, l'agneau. — Le bouc, la chèvre, le chevreau, etc., etc., etc.

(2) On dit également *corbeau* (substantif masculin) pour désigner le mâle et la femelle. Le mot *pie* (féminin) désigne les individus des deux sexes, et l'on est forcé de dire : *la femelle du corbeau, le mâle de la pie*. Il faut dire aussi, par périphrase : les *petits du corbeau*, de la *pie*, du *geai*, du *merle*, etc., etc. Pour l'espèce de *aigle*, nous avons les *aiglons*, qui désignent les petits, etc., etc.

muniquer ses idées avec précision qui fait créer les mots et qui enrichit les langues !

DU NOMBRE DANS LES SUBSTANTIFS.

Le nombre des substantifs est la propriété qu'ils ont de désigner une ou plusieurs personnes ou choses. Dans le premier cas, on dit qu'ils sont au nombre singulier, comme : un homme, une table, etc.; et dans le second, qu'ils sont au nombre pluriel, comme : les hommes, les tables.

Les noms propres, ne rappelant l'idée que d'une seule personne ou chose, n'ont point de pluriel, comme : Alexandre, Londres, etc. Néanmoins on peut mettre au pluriel les noms propres de personnes, quand on comprend dans ces noms toutes les personnes qui ressemblent à celles qui les ont portés. Ainsi, on s'exprimera bien en disant : la nature ne produit que rarement des Miltons, des Fénelons et des Racines. Dans ce cas, les noms propres deviennent des noms communs.

1° Il y a des noms dont le pluriel est semblable au singulier. Ce sont ceux qui se terminent au singulier par *s*, *x* ou *z* : l'avis, les avis; le carquois, les carquois; le choix, les choix; le nez, les nez.

2° Les noms terminés en *au*, *eau*, *eu*, *œu*, *ieu*, *ou*, prennent un *x* au pluriel : le joyau, les joyaux; le chapeau, les chapeaux; l'aveu, les aveux; l'essieu, les essieux; le vœu, les vœux; le chou, les choux.

Les noms *clou*, *trou*, *sou* et *matou*, prennent un *s*.

En français la lettre *s* est la marque distinctive du pluriel des substantifs et des adjectifs : cette règle ne devrait jamais varier; cependant on écrit *signaux*, *vassaux*, *châteaux*, *vitreaux*, *émaux*, *auxquels*; *libéraux*, *égaux*, *nouveaux*; *pieux*, *lieux*, *vœux*, *ceux*; *bijoux*, *cailloux*, etc. Il viendra peut-être un temps où l'on écrira d'une manière uniforme le pluriel de tous les substantifs et adjectifs; on écrira comme *bosquets*, *longs*, *indiscrets*, etc., les *signaux*, les *vassaux*, les *châteaux*, les *vitreaux*, les *émaux*; *ausquels*; *libéraux*, *égaux*, *nouveaux*; les *pieux*, les *lieux*, les *vœux*, *ceux*; les *bijoux*, les *cailloux*, les *choux*, les *joujoux*, les *pous*, les *verrous*; de même qu'au lieu de *andaloux*, *cloux*, *écroux*, *filoux*, *foux*, *liboux*, *licoux*, *sapajoux*, *soux*, *troux*, *loix*, *roix*, etc., on écrit enfin aujourd'hui *andalous*, *clous*, *écrous*, *filous*, *fous*, *libous*, *licous*, *sapajous*, *sous*, *trous*, *lois*, *rois*, etc. (BOINVILLIERS).

3° Les noms terminés en *al*, *ail*, changent leur terminaison en *aux* au pluriel : l'animal, les animaux; le travail, les travaux; le bail, les baux, etc. Cependant il y a des noms de cette classe qui ne changent point leur terminaison au pluriel, et qui prennent seulement un *s* : *bal*, *pal*, *cal*, *régat*, *lo-*

cal et *carnaval*, font au pluriel *bals*, *pals*, etc. *Attirail*, *camail*, *détail*, *éventail*, *épouvantail*, *gouvernail*, *mail*, *portail*, *sérail*, font *attirails*, etc.

Travail, terme de maréchal, machine pour attacher les chevaux, fait *travails* au pluriel. *Bercail* n'a point de pluriel. *Bétail* n'en a point non plus; mais on y supplée par le mot *bestiaux*, qui n'a point de singulier. Pour toutes ces sortes de mots, il faut consulter un bon dictionnaire.

4° *Aieul*, *ciel*, *œil*, font au pluriel : *aïeux*, *cieux*, *yeux*. Cependant on dit au pluriel *des ciels de lit*; *les ciels d'un tableau*, *d'une carrière*; *des œils de bœuf*, ses quatre aïeuls. *Universel*, substantif et terme de logique, fait au pluriel *universaux*.

(ACADÉMIE DE 1855.)

5° Tous les noms, sans exception, qui ne sont compris dans aucune des classes précédentes, prennent au pluriel un *s*, qui s'ajoute au singulier. *Le chemin*, *les chemins*; *la table*, *les tables*; *le roi*, *les rois*; *la loi*, *les lois*; *le marchand*, *les marchands*; *le diamant*, *les diamants*; *l'accident*, *les accidents*; *le client*, *les clients*; *l'élément*, *les éléments*, etc. Rien ne serait plus raisonnable que d'établir un principe général et invariable.

Orthographe du pluriel des mots terminés en **ANT** et **ENT**.

Les substantifs terminés par *ant* et par *ent* doivent toujours et absolument conserver au pluriel le *t* du singulier. C'est une faute grossière d'en user autrement.

Supposons qu'un étranger trouve écrit : *les enfans*.

D'après la règle de la formation du pluriel qui veut qu'on ajoute *s* au singulier pour former le pluriel, si cet étranger voulait revenir du pluriel au singulier, il commettrait un barbarisme; car, supprimant *s* du pluriel, *les enfans*, et remplaçant l'article pluriel par *l'*, qui convient au singulier, il écrirait : *l'enfan*.

Il faut donc écrire : *un diamant*, *des diamants*; *un présent*, *des présents*; *un gant*, *des gants*.

Nous avons insisté sur cette règle, parce que les meilleures Grammaires disent que l'usage permet de supprimer ce *t*.

Nous ajoutons, par anticipation, que la même règle a lieu pour les adjectifs qui ont l'une ou l'autre des terminaisons en *ant*, ou *ent*.

Voilà ce que dit *Boinvilliers* au sujet de cette règle, toute de principe naturel.

Quand un substantif se termine au singulier par un *t*, comme *enfant*, *serment*, *diamant*, *châtiment*, etc., on doit lui conserver cette lettre au pluriel; c'est pourquoi l'on doit écrire *enfants*, *serments*, *diamants*, *châtiments*, etc.

C'est à tort que l'on supprime au pluriel le *t* dans les mots terminés en *ant* et *ent*, puisqu'on le conserve dans les monosyllabes, tels que *vents*,

gants, dents, chants, lents, etc. De même que l'on doit écrire les *mandats*, les *assauts*, les *attributs*, les *emprunts*, etc., on doit écrire, pour être conséquent, les *intrigants*, les *sentiments*, les *ignorants*, les *incidents*, etc.

Deux puissants motifs prescrivent impérieusement la conservation du *t* dans les mots terminés en *ant* et *ent*. Le premier motif, c'est qu'en le conservant, vous donnez par là même, et sur-le-champ, la connaissance de la lettre finale du singulier; par exemple, je vois écrit *diamants*, j'en conclus que le singulier est *diamant*; je lis imprimé *vétérans*, j'en conclus que le singulier est *vétéran*; je vois écrit les *Géants*, les *Titans*, j'en conclus qu'ils s'écrivent, au singulier, l'un *Géant*, et l'autre *Titan*. Le second motif, c'est que la suppression du *t* au singulier ne nous permettrait pas de distinguer la signification de certains mots; on confondrait, par exemple, *tributs*, pluriel de *tribut*, avec *tribus*, pluriel de *tribu*; *plants*, pluriel de *plant*, avec *plans*, pluriel de *plan*, etc.

Le substantif *gens* (dont le singulier n'est guère en usage) est le seul qui rejette encore le *t* au pluriel. — L'adjectif *tout* ne conserve pas, au pluriel, le *t* final; on écrit, mais à tort, *tous les hommes*, au lieu de *touts les hommes*. Nous voudrions qu'on écrivît *gents* et *touts*. On nous a reproché de ne l'avoir pas osé; nous rappelons toujours que nous proposons les sages innovations, mais que nous ne devons pas nous arroger le droit de les suivre.

« Il faut, dit Régner Desmarais, retenir dans tous les pluriels des noms, la consonne finale de leur singulier, tant pour mieux conserver la connaissance de l'origine des mots, et pour n'en pas confondre quelquefois le sens et l'intelligence, que pour se conformer à une des règles les plus générales de la Grammaire, qui est que toute la différence qui existe entre le pluriel et le singulier, consiste en ce que le pluriel ne fait qu'ajouter un *s* au singulier, etc. Il y a déjà assez longtemps que les imprimeurs se dispensent de cette règle, soit que cela vienne de la commodité qu'ils y trouvent, soit que la nonchalance des auteurs y ait contribué : mais il est de la raison et du bon usage de ne pas les suivre en cela; si ce n'est *peut-être* en quelques noms, dont, par une espèce de consentement commun, on a retranché au pluriel la consonne finale du singulier. Mais ces mots sont en si petit nombre qu'ils se réduisent presque à deux, *tous* et *gens*, qu'on a coutume d'écrire sans *t* au pluriel, quoiqu'au singulier ils en aient un. » (*Traité de la Grammaire française*, édition de 1706, in-4°, pages 125 et 126).

Quelques auteurs de Grammaires ont pensé qu'ils pouvaient de leur autorité privée légitimer cet usage vicieux, blâmé par Régner Desmarais, et le convertir en règle. Ils ont donc prétendu

qu'on pouvait retrancher au pluriel le *t* final du singulier, à tous les mots de plus d'une syllabe; comme si la longueur d'un mot pouvait être une raison d'en retrancher la consonne finale. Par une inconséquence bizarre, ils conservent les autres consonnes; et par une bizarrerie plus inconcevable encore, tout en conservant le *t* final des monosyllabes, ils veulent qu'on le retranche à *tout* et à *gent*, pour former le pluriel de ces mots. Pourquoi écrire *enfants* et *chants*, *tridens* et *dents*, *accens* et *cents*, et quantité d'autres mots semblables? Wailly a senti ce ridicule. Persuadé qu'on ne prescrit pas contre la raison, par quelque laps de temps que ce soit, il a eu la sagesse et le courage de remettre en vigueur le principe de Régner Desmarais; mais il n'a osé toucher ni à *tous* ni à *gens*. Il n'a pas réfléchi que ce savant académicien fait connaître par le mot *peut-être*, que loin d'excepter de la règle générale ces deux mots *tous* et *gens*, il laisse la liberté de les y soumettre ou de les y soustraire.

Pour moi, dit Maugard, profitant de cette liberté, et préférant la raison à l'usage, je me suis déterminé sans peine à écrire *touts* et *gents*. C'est le seul changement que je me sois permis de faire dans l'orthographe, pour avoir une règle générale et sans exception.

Je n'ai trouvé aucun contradicteur pour le mot *touts* : car il est évident que si l'on écrit *toutes* au féminin, on doit écrire *touts* au masculin; la saine logique le veut ainsi. Quant au mot *gents*, on m'a fait une objection, à laquelle il n'est pas difficile de répondre. « Ce mot, m'a-t-on dit, n'a point de singulier; on ne dit point et l'on n'écrit point *la gent*; par conséquent il n'y a pas de raison pour écrire *les gens*. » Mais de tout temps les poètes ont dit *la gent* pour *l'espèce, la race, le monde*, etc.; et même ils peuvent encore aujourd'hui le dire dans des fables, des contes, et autres poésies badines. Il y a eu une époque où l'on employait cette expression indifféremment, aussi bien en prose qu'en vers. En voici quelques exemples que j'ai tirés des différents morceaux qu'on trouvera dans ma *Dissertation sur l'origine, les révolutions et les progrès de la langue française*, où je cite les livres imprimés et manuscrits d'où j'ai tiré ces morceaux curieux. *La gent séculaire*. — *Tute gent* (on prononçait *toute*). XI^e siècle. *Toute gent*. XIII^e siècle. *Non dites mie à la gent*. XII^e siècle.

« La nouuiele (*nouvelle*) en ala de si en Orient :
» De ne rais quant pais i sont venus *la gent* (1). »
XIII^e siècle.

« Desqua (*jusqu'à*) cest iors il vnt trahi *la gent*. »

« Faites un roi qui gouverne *la gent*. » XIII^e siècle.

(1) Voilà le *turba nunt* de Virgile.

« Sesmust (*se movit*, s'en alla) garnis lui et sa gent
 » Et de chenax et de harnois. » XIII^e siècle.

Notre gent. XIV^e siècle. *La gent de mescréance.*
 XV^e siècle.

Quand même ce mot ne serait plus usité, il suffirait qu'il l'eût été autrefois, pour qu'on pût conserver au pluriel le *t* final de son ancien singulier. Et pourquoi n'écrirait-on pas *gents*, comme on écrit *cents* et *dents*? Au reste ce n'est point une innovation dans l'orthographe : je suis trop ennemi des nouveautés, pour être jamais tenté d'en introduire. C'est ainsi qu'Amyot écrivait et que de son temps on imprimait : « Il y avait une nef » à l'ancre voide de *gents*. — Une troupe de *gents* de mer nous est venue assaillir. — La place fut couverte de *gents* de toutes sortes d'âges. — « *Th. agène et Chariclée.* » (Édition in-4^e, de 1547).

Noms qui ne prennent pas la marque du pluriel.

Les substantifs que nous ont fournis les langages étrangers, et qui n'ont pas, pour ainsi dire, une physionomie française, s'écrivent au pluriel comme au singulier. Ainsi l'on doit écrire des *alibi*, des *alinea*, des *alleluia*, des *a parte*, des *autodafe*, des *ave*, des *car*, des *deficit*, des *duo*, des *errata*, des *exeat*, des *in-folio*, des *lavabo*, des *libera*, des *memento*, des *pater*, des *peccavi*, des *recto*, des *si*, des *solo*, des *trio*, des *quatuor*, des *te Deum*, des *verso*, des *et cætera*, des *concerto*, des *debet*, des *factum*, des *folio*, des *inpromptu*, des *numero*, des *pensum*, des *placet*, des *quanquam*, des *quiproquo*, des *quolibet*, des *recepisse*, etc. (BOINVILLIERS). Cependant on écrit généralement des *opéras*, des *pianos*, des *zéros*, parce que ces mots se sont en quelque sorte naturalisés chez nous; c'est encore ici que nous voudrions trouver une règle.

Les noms propres de personnes, quoique appliqués à plusieurs, quand ils ne servent qu'à distinguer les personnes par leur nom, ne prennent pas la marque du pluriel. *Les deux CORNEILLE*, *les deux RACINE*. On verra ailleurs en quel cas les noms propres prennent la marque du pluriel et l'article.

Des Substantifs qui n'ont que le singulier ou pluriel.

Ce sont :

1^o Les noms de métaux pris en général, comme *l'or*, *l'argent*, *le fer*, *le plomb*, etc.

2^o Les noms des vertus habituelles, comme *la foi*, *la charité*, *la sincérité*, etc.

3^o Les infinitifs employés comme noms, et auxquels on ne peut joindre un adjectif; comme *le lever*, *le coucher*, *le boire*, *le dormir*, etc. Mais ceux auxquels on peut joindre un adjectif ont les

deux nombres; comme *le dîner*, *le souper*, *le rire*, *le sourire*. On écrit aussi *diné*, *souppé*, *ris*, *souris*.

4^o Les adjectifs employés comme noms, et qui ne peuvent présenter l'idée que d'êtres inanimés et métaphysiques, tels que *le beau*, *le vrai*, *l'utile*, *le superflu*, etc.

5^o *Absinthe*, *encens*, *eucharistie*, *extrême-onction*, *estime*, *faim*, *courroux*, *gloire*, *renommée* (1), *pourpre*, *soif*, *sommeil*, *repos*, etc.

Il y a plusieurs noms qui n'ont point de singulier, comme *ancêtres*, *archives*, *armoiries*, *accordailles*, *épousailles*, *mouchettes*, *broussailles*, *ciseaux*, *mœurs*, *pleurs*, *matines*, *nones*, *vêpres*, *ténèbres*, etc.

Substantifs qui n'ont pas de pluriel.

Dans le nombre de ceux qu'on nous annonce comme tels, nous rencontrons, pour ainsi dire, plus de ces mots dans l'exception que dans la règle. Nous croyons qu'à la rigueur tous ces noms pourraient avoir un pluriel. Tout est possible au génie créateur; pourquoi donc chercher à lui fermer sa route? on sait bien d'ailleurs que le génie se fraie à lui-même son passage, et que la plupart du temps il foule aux pieds les règles des Grammairiers. Nous allons prouver, Girault-Duvivier a la main, que la règle dont nous parlons est fautive dans son principe.

Girault-Duvivier pose donc comme n'ayant point ou ne devant point avoir de pluriel, les noms de vertus et de vices, et quelques noms relatifs à l'homme moral : le total de ces mots, frappés de condamnation de mort, eu égard à l'emploi du pluriel, est de quatre-vingt-quatre, ni plus ni moins. De ce total, soixante-six mots ont été mis en usage au pluriel par les meilleurs auteurs.

C'est, du reste, Girault-Duvivier qui nous le prouve lui-même par ses notes, fruit des plus laborieuses veilles : que devient alors sa règle générale?

AMERTUME. Ce mot a cependant un pluriel, mais c'est seulement au figuré : et alors il signifie, sentiments pénibles et douloureux.

Dieu nous détache des trompeuses douceurs du monde par les salutaires AMERTUMES qu'il y mêle.

(Le P. THOMASSIN.)

(L'ACADÉMIE, FÉRAUD, GATTEL, LAVEAUX, etc.)

ARDEUR. L'Académie dit : *les grandes ardeurs de la canicule*; et *Trévoux* : *les ardeurs du soleil sous la ligne sont tempérées par les vents frais de la nuit*. — Ce sont les seuls cas où l'on puisse, dans le sens propre, employer le mot *ardeur* au pluriel.

Les poètes qui se servent de ce mot au singulier et au pluriel pour *amour*, consultent principalement les besoins de la mesure ou de la rime.

(1) En parlant d'ouvrages de peinture, de sculpture, etc., on dit *des Renommées des Gloires*.

Il n'est plus temps : il sait mes ardeurs insensées.

(RACINE, *Phèdre*, acte III, scène 4.)

Penses-tu que, sensible à l'honneur de Thésée,

Il lui cache l'ardeur dont je suis embrasée ?

(RACINE, *ibid.*, scène 5.)

Nous ne prétendons point blâmer ce grand écrivain, mais nous croyons qu'on ne doit pas l'imiter en ceci dans la prose, où la même gêne n'existe pas.

BASSESS. Quand ce mot signifie sentiment bas, état bas, il ne se dit point au pluriel :

*La bassesse de leur âme.
La bassesse de leur origine.*

Quand il se dit des actions qui sont l'effet de ce sentiment, on peut l'y employer : *Les hommes corrompus sont toujours prêts à faire de telles bassesses.*

(FLÉCHIER.)

BEAUTÉ. Autrefois on employait indifféremment le mot *beauté* au pluriel et au singulier, lorsqu'on voulait parler des qualités ou de la réunion des qualités d'une personne qui excite en nous de l'admiration et du plaisir; mais aujourd'hui on ne le met plus en ce sens qu'au singulier.

Voulant parler des détails qui concourent à former la beauté d'un tout, ou des parties d'une chose qui sont belles, quoique les autres ne le soient pas, le mot *beauté* se met au pluriel : *il est bien difficile de décrire toutes les BEAUTÉS qu'il y a dans cette ville.* (L'ACADÉMIE.)

Cependant, quoiqu'on dise les *beautés* d'un ouvrage on ne peut le dire d'un auteur. On dira : *les beautés de l'Énéide*, mais on ne dira point *les beautés de Virgile*.

— Nous avons, nous, tout aussi bien entendu dire l'un que l'autre. Dans ce cas, le nom de l'auteur est toujours pris pour son ouvrage.

Beauté se dit aussi quelquefois au pluriel, dans un sens indéfini : *il y a des beautés de tous les temps et de toutes les nations.*

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de sublimes beautés.

(BOILEAU, *Art poétique*, chant II.)

Ciel ! quels nombreux essais d'innocentes beautés !

(RACINE, *Athalie*, acte I, scène 1.)

BONTÉ. On l'emploie quelquefois au pluriel, mais alors il ne signifie plus simplement la qualité appelée bonté, mais ses effets, ses témoignages.

(Dictionnaire critique de FÉRAUD.)

Choisissez des sujets dignes de vos bontés.

(CORNEILLE.)

Où sont, Dieu de Jacob, tes antiques bontés ?

(RACINE, *Athalie*, acte IV, scène 5.)

BIENSÉANCE. Quand on veut parler d'une chose que l'on trouve utile et commode, d'une chose dont on s'arrangerait, le mot *bienséance* n'a pas de pluriel.

Lorsqu'il est question de la convenance, du rapport de ce qui se dit, de ce qui se fait, avec ce qui est dû aux personnes, à l'âge, au sexe, et avec ce qui convient aux usages reçus et aux mœurs publiques, ce mot s'emploie au singulier : *On peut rire des erreurs de la BIENSÉANCE.*

(PASCAL.)

... La scène demande une exacte raison ;
L'étroite bienséance y veut être gardée.

(BOILEAU, *Art poétique*, chant II.)

Souvent aussi il se dit au pluriel : les BIENSÉANCES sont d'une étendue infinie ; le sexe, l'âge, le caractère imposent des devoirs différents. (BELLEGARDE.)

Le Tasse ne garde pas aussi exactement que Virgile toutes les BIENSÉANCES des mœurs, mais il ne s'égare pas comme l'Arioste. (BOUHOURS.)

Les devoirs du christianisme entrent dans les BIENSÉANCES du monde poli. (MASSILLON.)

BONHEUR. L'Académie (page 526 de ses observations) décide que ce mot s'emploie ordinairement au singulier : cela est vrai, mais elle aurait dû ajouter que, quand il se dit du mal qu'on évite, du bien qui arrive, il prend très-bien le pluriel. On lit dans *Marivaux* : *De combien de petits BONHEURS l'homme du monde n'est-il pas entouré !* Et l'Académie (dans son Dictionnaire, édition de 1798) Th. Corneille et Tréroux disent positivement qu'en ce sens, le mot *bonheur* a un pluriel.

CHAGRIN. Dans le sens d'humeur, dépit, colère, ce mot n'a pas de pluriel ; il ne le prend que dans le sens de peine, affliction, déplaisir :

Les CHAGRINS montent sur le trône, et vont s'asseoir à côté du souverain. (MASSILLON.)

Oui, Lamoignon, je fais les chagrins de la ville.

(BOILEAU, *Épître VI.*)

CHARITÉ. Lorsque ce mot signifie l'amour que nous avons pour Dieu, ou pour notre prochain en vue de Dieu, il n'a point de pluriel. *La fin de la religion, l'âme des vertus, et l'abrégé de la loi, c'est la CHARITÉ.* (BOSSUET.)

Mais pour exprimer l'effet d'une commisération, soit chrétienne, soit morale, par laquelle noussecourons notre prochain de notre bien, de nos conseils, etc., on dit *faire la charité, faire des CHARITÉS, de grandes CHARITÉS.* — On dit aussi *prêter des CHARITÉS à que/qu'un*, pour dire le calomnier : *lorsque le père Lachaise eut cessé de parler, je lui dis que j'étais étonné qu'on m'eût prêté des CHARITÉS auprès de lui.* (BOILEAU, lettre à Racine.)

COLÈRE. Corneille et Molière ont employé ce mot au pluriel.

Pressé de toutes parts des colères célestes.

(Pompée, acte I, scène 1.)

... On m'accable, et les astres sévères

Ont contre mon amour redoublé leurs colères.

(Les Fâcheux, acte III, scène 1.)

Colères au pluriel est un latinisme. Virgile a dit : *atollentemiras tantene animis caelestibus ira !* En français *colère* ne s'emploie qu'au singulier ; on ne dit pas plus des *colères* que des *courroux*.

On dit pourtant quelquefois, dans le langage familier : *je l'ai vu dans ses COLÈRES, dans des COLÈRES affreuses* : c'est qu'ici *colère* est pour *accès de colère*.

CAPTIVITÉ. Bossuet a employé ce mot au pluriel : *s'élever au-dessus des CAPTIVITÉS où Dieu permet que nous soyons à l'extérieur* ; cela n'est pas du goût d'aujourd'hui. (FÉRAUD et LAVEAUX.)

CLARTÉ. On se sert quelquefois de ce mot au pluriel dans le sens de lumières ; mais ce n'est qu'en poésie :

Étrange avenglement ! — Éternelles clartés !

(CORNEILLE, *Polyeucte*, acte II, scène 3.)

C'est à nous de chanter, nous à qui tu révéles
Tes clartés immortelles.

(RACINE, *Athalie*, acte II, scène 9.)

..... Ce Des Barreaux qu'on outrage
S'il n'eut pas les *clartés* du sage,
En eut le cœur et la vertu.

(VOLTAIRE, *Ode sur le Paradis.*)

Mais, sans les *clartés* sacrées,
Qui peut connaître, Seigneur,
Les faiblesses égarées
Dans les replis de son cœur?

(J.-B. ROUSSEAU, *Ode II, livre 1.*)

CONDUITE. Ce mot n'a de *pluriel* qu'en termes d'hydraulique; alors il se dit des tuyaux qui conduisent les eaux d'un endroit à un autre.

CONNAISSANCE. Ce mot n'a un *pluriel* que quand il se dit des relations de société que l'on forme ou que l'on a formées avec quelqu'un; ou bien encore quand on parle des lumières de l'esprit :

On prend pour des amis de simples *connaissances*;
Mais que de repentirs suivent ces imprudences!

(GRESSET, *le Méchant*, acte IV, scène 4.)

Les *vieilles CONNAISSANCES* valent mieux que les *nou
veaux amis*.

(Mad. du DEFFANT.)

Dans le monde on a beaucoup de *CONNAISSANCES* et peu
d'*amis*.

(Mad. de PUISIEUX.)

Démotène se remplit l'esprit de toutes les *CON
NAISSANCES* qui pouvaient l'embellir. (Le P. RAPIN.)

CONSIDÉRATION. Dans le sens de raisons, de motifs
qui engagent à prendre tel ou tel parti, à faire telle ou
telle chose, on peut employer ce mot au *pluriel*; dans toute
autre signification, il ne se dit qu'au *singulier*.

Il y a été obligé par de grandes *CONSIDÉRATIONS*, par
des *CONSIDÉRATIONS* d'honneur et de probité.

(L'ACADÉMIE.)

CONTENTEMENT. On dit à plusieurs personnes, ou de
plusieurs : *votre contentement*, *leur contentement*, et non
pas vos *contentements*, leurs *contentements*, comme le
dit Racine :

Cherchez.

Tout ce que pour jouir de leurs *contentements*, etc.

L'Académie en blâme l'usage dans Corneille :

Et que tout se dispose à leurs *contentements*.

COUCHER. LEVER. Les astronomes distinguent trois
couchers et trois levers des étoiles : le *cosmique*, l'*acro
nyque* et l'*héliaque*. Ainsi dans ce cas *coucher* a un *plu
riel*.

COURAGE. On peut l'employer au *pluriel* en poésie,
et dans le discours élevé, quand on lui donne le sens de
cœur, d'âme; ou bien encore quand on le personnifie,
pour lui faire signifier les *hommes courageux*.

Ce grand prince calma les *COURAGES* émus.

(BOSSUET, oraison funèbre du prince de Condé.)

Homère aux grands exploits anima les *courages*.

(BOILEAU, *Art poétique*, chant IV.)

Soumettez-lui les *fiers courages*

Des plus nobles peuples du Nord.

(GRESSET, *Ode au roi Stanislas.*)

Les grands *COURAGES* ne se laissent point abattre par
l'*adversité*.

(L'ACADÉMIE.)

CONTRAINTÉ. Ce mot n'a de *pluriel* qu'en termes de
jurisprudence; cependant Bossuet a dit : *Par ses soins*,
le mariage deviendra si libre, qu'il n'y aura plus à se
plaindre de ses CONTRAINTES et de ses *incommodités*.—
Contraintes est pris ici pour diverses sortes de gêne, et
nous sommes d'avis qu'il fait un bel effet.

CURIOSITÉ ne se dit au *pluriel* que lorsqu'il signifie
choses rares, extraordinaires, parmi les productions de
la nature ou des arts; en ce sens même, mais fort rare
ment, on le dit aussi au *singulier*: *Cet homme donne*
dans la CURIOSITÉ, ce qui veut dire, dans la recherche
des *curiosités*.

DOUCEUR ne se dit au *pluriel* que dans le sens figuré;
ou bien encore dans le sens de paroles galantes : *dire*,
conter des DOUCEURS à une femme.

Ce sont les *douceurs* de la vie

Qui font les horreurs du trépas.

(QUINAULT.)

La vie privée a ses *DOUCEURS*.

DÉSÉPOIR. On n'emploie plus aujourd'hui ce mot au
pluriel; c'est un tort.

Et tu verras mes feux, changés en juste horreur,
Armer mes *désespoirs*, et hâter ma fureur.

(CORNEILLE, *Andromède*, acte V, scène 1.)

Et par les *désespoirs* d'une chaste amitié

Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié.

(LE MÊME, *Horace*, acte III, scène 1.)

Mes *déplaisirs*, mes *craintes*, mes *douleurs*, mes *en
nuis*, disent plus que mon *déplaisir*, ma *crainte*, etc.
Pourquoi ne pourrait-on pas dire mes *désespoirs*,
comme on dit mes *espérances*? Ne peut-on pas déses
pérer de plusieurs choses, comme on peut en espérer
plusieurs? (VOLTAIRE, *Remarques sur Corneille.*)

ENFANCE. Ce n'est qu'au figuré, et dans le sens de
puérilité, action d'*enfant*, qu'il peut se dire au *pluriel*.

ESPOIR. Ce mot ne s'emploie qu'au *singulier*; cepen
dant Voiture a dit : *Alors je revis en moi-même les doux*
espoirs, les *bizarres pensers*, et Scudéry : *On ne peut*
trouver que des charmes chimériques à soupirer, et à
être sans cesse agité de mille espoirs trompeurs; mais
ces écrivains sont bien anciens pour faire autorité.

Observez que le sens propre de ce mot ne regarde
que les choses qui sont à venir. Racine l'a appliqué à
des choses présentes :

..... Me cherchiez-vous, madame?

Un *espoir* si charmant me serait-il permis?

(Andromaque, acte I, scène 4.)

Pour mieux comprendre le défaut de propriété dans
l'emploi de ce mot, il n'y a qu'à mettre la phrase en
prose : *Madame, me serait-il permis d'espérer que vous*
me cherchiez? (D'OLIVET, *Remarques sur Racine.*)

EXPÉRIENCE. Ce mot ne se dit au *pluriel* qu'en phy
sique, en mathématiques et en médecine. *La physique*
et la médecine ont besoin d'être aidées par les expériences
que le hasard seul fait souvent naître. (FONTENELLE.)

ESPRIT. Ce mot employé pour sens, sentiment, se dit
au *pluriel*, surtout en poésie : les *esprits étaient émus*,
agités, *timides*, *glacés*, *égarés*, *éperdus*.

Il se dit également au *pluriel* quand on veut désigner
la personne, par rapport au caractère : *c'est un de nos*
meilleurs esprits.

On dit aussi de ceux qui se distinguent par l'agrément
de leurs discours ou de leurs ouvrages, que *ce sont de*
beaux esprits.

On appelle *esprits forts* les personnes qui veulent se
mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues.

Esprit s'emploie encore au *pluriel* en parlant des *gé
nies*, *lutins*, *spectres*, *revenants*. *Des esprits célestes*;
des esprits immondes.

Et enfin, lorsqu'on veut désigner ces petits corps légers, subtils et invisibles, qui portent la vie et le sentiment dans les parties de l'animal, et que l'on appelle *esprits vitaux, esprits animaux*.

Dans toute autre signification, le mot *esprit* ne se dit qu'au *singulier*. — Peut-on bien venir nous dire cela quand il y a tant d'exceptions à cette prétendue règle?

FÉLICITÉ. Ce mot ne se dit guère en prose au *pluriel*, par la raison qu'il exprime un état de l'ame, comme les mots tranquillité, sagesse, repos. Cependant l'usage, l'Académie, et tous les écrivains, ont consacré cette phrase : *Les félicités de ce monde sont peu durables*.

Mais la poésie, qui s'élève au-dessus de la prose, permet le *pluriel*. — Heureuse concession !

Jouissez des *félicités*

Qu'ont mérité (1) pour vous mes bontés secourables.
(ROUSSEAU, Ode XIV.)

Que vos *félicités*, s'il se peut, soient parfaites.
(VOLTAIRE, *Zaïre*, acte I, scène 4.)

Allons apprendre au roi pour qui vous combattez,
Mon crime, mes remords et mes *félicités*.
(LE MÈME.)

FIERTÉ ne s'emploie pas au *pluriel*; on dit de plusieurs personnes : *leur fierté*, et non pas *leurs fiertés*; ainsi le bruit de ses fiertés, et si de ses fiertés, qu'on trouve dans Molière, sont contre l'usage.

FLAMME. Ce mot, pris pour la passion de l'amour, était autrefois employé par les poètes au *pluriel*; mais à présent il ne se met qu'au *singulier*; cependant, dit Voltaire, à l'occasion de ce vers de Pierre Corneille :

... L'ardeur de Clarice est égale à vos *flammes*;
(LE MÊME, *Andromaque*, acte III, scène 2.)

pourquoi ne dirait-on pas à vos *flammes*, aussi bien qu'à vos *feux*, à vos *amours*? — C'est Girault-Duvivier qui pose ainsi la question avec Voltaire.

FUREUR. L'Académie ne donne pas un seul exemple où ce mot soit employé au *pluriel*, ce qui semblerait indiquer qu'il ne doit l'être qu'au *singulier*; néanmoins de très-bons écrivains en ont fait usage :

Pourquoi demandez-vous que ma bouche raconte
Des princes de mon sang les *fureurs* et la honte?
(VOLTAIRE, *la Henriade*, chant I.)

... Défendez-moi des *fureurs* de Pharnace.
(RACINE, *Mithridate*, acte I, scène 2.)

.. A vos *fureurs* Oreste s'abandonne.
(LE MÊME, *Andromaque*, acte V, scène 5.)

Il n'eût point eu le nom d'Auguste
Sans cet empire heureux et juste
Qui fit oublier ses *fureurs*.

(J.-B. ROUSSEAU.)

D'ailleurs l'acception de ce terme au *pluriel* changeant un peu, puisqu'il marque plutôt les effets de la passion que ses degrés, il nous semble que son emploi à ce nombre est bon et même nécessaire. — L'Académie de 1835 ne refuse plus le *pluriel* à ce mot.

GLOIRE ne se dit au *pluriel* qu'en terme de peinture, pour des ouvrages représentant un ciel ouvert et lumineux, des anges, des bienheureux, etc.

GOÛT. Lorsque ce mot est employé pour signifier l'application à quelque objet particulier de la faculté de distinguer les saveurs, ou de celle de juger des objets, il peut alors être mis au *pluriel* : *Tous les goûts nese rapportent pas. En peinture, il y a autant de goûts que d'écoles.* — Nous allons désormais nous montrer sobres de commentaires.

Goût prend aussi le *pluriel* lorsqu'il signifie la prédilection de l'ame pour tels ou tels objets : *La nature nous a donné des goûts qu'il est aussi dangereux d'éteindre que d'épuiser.*

Hors de là le mot *goût* ne se dit qu'au *singulier*.

HAINÉ. n'a point de *pluriel* quand il exprime la passion en général; mais il en a un quand il signifie les sentiments de *haine* qui ont quelque objet particulier en vue : *Une parole mal interprétée, un rapport douteux, un soupçon mal fondé, allument tous les jours des haines irréconciliables.* (FLÉCHIER.) — *Les haines particulières cédaient à la haine générale.* (VOLTAIRE.)

Combien je vais sur moi faire éclater de *haines*!
(RACINE, *Andromaque*, acte III, scène 7.)

HALEINE. Ce mot ne se dit des vents que lorsqu'ils sont personnifiés; alors c'est une expression prise par analogie de l'*haleine* de l'homme, et elle s'emploie aussi bien au *singulier* qu'au *pluriel* : *Les vents se tuent; les plus doux zéphyrus même semblent retenir leurs haleines.* (FÉNELON.) *Déjà les vents retiennent leur haleine; tout est calme dans la nature.* (BARTHÉLEMY.)

... Des zéphyrus nouveaux les fécondes *haleines*
Feront verdir nos bois et refleurir nos plaines.
(REGNARD, satire contre les Maris.)

Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines
Faisait taire des vents les bruyantes *haleines*.
(BOILEAU, *le Lutrin*, chant II.)

HASARD. Les poètes emploient ce mot au *pluriel* en parlant des *hasards* de la guerre. Dans tout autre cas, *hasard* ne se dit qu'au *singulier*. — L'Académie veut encore qu'à certains jeux de dés on appelle *hasards* certains points fixes qui sont toujours favorables à celui qui tient le dé.

HONTE. Corneille a dit, dans *Pompée* (acte V, scène 3):
Pour réserver sa tête aux *hontes* d'un supplice.

Et dans *Rodogune* (acte IV, scène 3):

..... Vous avez dû garder le souvenir
Des *hontes* que pour vous j'avais su prévenir.

Sur ce dernier vers, Voltaire fait cette remarque : « Le mot *honte* n'a point de *pluriel*, du moins dans le style noble; » ce qui fait voir qu'il ne le condamne pas dans le langage ordinaire : en effet, Féraud lui-même trouve bonne cette phrase de La Bruyère : *La plus brillante fortune ne mérite ni le tourment que je me donne, ni les humiliations, ni les hontes que j'essuie.* — Observation fort judicieuse de Girault-Duvivier lui-même.

HYMEN. Ce mot est souvent employé en vers pour signifier le mariage, et on lui donne même quelquefois ce sens en prose : *Vivre sous les lois de l'hymen.*

Quand on parle du dieu qui présidait au mariage, il ne se dit qu'au *singulier*; quand il se dit du mariage même, il peut se mettre au *pluriel*.

J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucun d'eux ne me tente.
(LA FONTAINE, livre VII, fable 2.)

HONNEUR. Signifiant le sentiment de l'estime de nous-

(1) Les entraves de la versification ont forcé Rousseau à violer la Grammaire, qui demandait *meritées*.

(GIRAULT-DUVIVIER.)

mêmes, et le droit que nous avons à celle de nos semblables, fondé sur notre vertu, notre probité; ou bien encore, dépeignant la bonne opinion qu'ils ont de notre droiture, de notre courage, de notre intrépidité, honneur ne s'emploie qu'au *singulier*.

Mais lorsqu'il se dit des démonstrations de respect, des marques de civilité, de politesse, des dignités, des décorations, des pompes funèbres, il se met au *pluriel*.

Ne sacrifiez pas votre honneur pour arriver aux honneurs. (DE BUGNY.)

Ambitionnez l'honneur, et non les honneurs. (GUICHARDIN.)

N'accordez jamais les honneurs à ceux qui n'ont point d'honneur. (LA BEAUMELLE.)

INCLÉMENT. Molière, dans *les Précieuses ridicules*, a employé ce mot au *pluriel*, mais c'est en plaisantant : *Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de mes plumes aux incléquences de la saison?*

INDÉCENCE. Ce mot ne se dit en général qu'au *singulier*; cependant on le dit au *pluriel* pour signifier des choses *indécentes*, des incongruités.

Les derniers ouvrages de Voltaire sont si remplis d'indécences et de blasphèmes, qu'en déshonorant ses talents et sa vieillesse, il ne mérite, malgré sa haute réputation littéraire, que l'indignation des gens sensés. (Le philosophe du Valais.)

INDIGNITÉ. Ce n'est que dans le sens d'outrage, d'affront, que l'on dit ce mot au *pluriel*.

INDISCRÉTION. Quand on parle du vice de l'indiscrétion, on met toujours ce mot au *singulier*. On dit de plusieurs personnes, ou à plusieurs : *leur indiscrétion*, *voire indiscrétion*.

Appréhendez tout de l'indiscrétion des amants heureux. (VILL.)

On ne le met au *pluriel* que quand on parle des effets de ce vice, des actions, des paroles indiscrètes : *On n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience des indiscrétions de leur vie.* (PATRU.)

IGNORANCE. Dans le sens de défaut de connaissance, de manque de savoir, ce mot ne se dit qu'au *singulier* :

L'ignorance vaut mieux qu'un savoir affecté. (BOILEAU, Épître IX.)

Pour être sage, une heureuse ignorance
Vaut souvent mieux qu'une faible vertu.

(DESHOULIÈRES.)

Quand il se prend pour fautes commises par *ignorance*, on peut s'en servir au *pluriel*. Bossuet a dit en parlant d'un écrit :

On y trouve autant d'ignorances que de mots.

Boileau : *Dieu a permis qu'il soit tombé dans des ignorances si grossières, qu'elles lui ont attiré la risée des gens de lettres.*

Et l'Académie : *Ce livre est plein d'ignorances imparadonnables.*

IGNOMINIE. Comme le mot *indignité*, dans le sens d'outrage, d'injure, *ignominie* a un *pluriel*; ainsi l'on ne pourra pas en faire usage dans cette phrase : *le temps ne saurait effacer l'ignominie d'une telle action*; mais on pourra s'en servir dans celle-ci : *Jésus-Christ a souffert toutes les ignominies dont les Juifs ont pu l'abreuver.*

INJUSTICE ne se dit au *pluriel* que quand on parle des effets de l'*injustice*, et alors il a un sens passif : *j'ai enduré de sa part de grandes injustices.* — Quand

on veut parler du sentiment opposé à la *justice*, à la droiture, on doit se servir du *singulier*, et alors ce mot a un sens actif : *la prospérité, qui devrait être le privilège de la vertu, est ordinairement le partage de l'injustice.* (FLÉCHIER.)

La contrainte de la rime a fait dire à Voltaire :

Le peuple, pour ses rois toujours plein d'injustices,
Hardi dans ses discours, aveugle en ses caprices,
Publiait hautement.....

(Marianne, acte I, scène 1.)

Le sens demandait *plein d'injustice* au *singulier*. — Nous ne trouvons pas que Voltaire ait été gêné ici à cause de la rime; il aurait fort bien pu dire, moins correctement sans doute : *aveugle en son caprice.*

IMPUDENCE. Quand ce mot désigne le vice, on le met toujours au *singulier*. On dit de plusieurs personnes : *leur impudence*, et non pas *leurs impudences*.

Mais quand on parle des actions, des effets de ce vice, on peut se servir du *pluriel* : *il mérite d'être châtié pour ses impudences.*

La même observ'ion s'applique aux mots *imprudence* et *méchanceté*.

IMPUDEUR. Domergue se plaint avec raison de ce que l'on confond souvent le mot *impudence* avec le mot *impuideur*.

L'*impudeur* doit signifier la *non pudeur*, le contraire de la *pudeur*, qui est une certaine honte, un mouvement excité par ce qui blesse l'honnêteté et la modestie; tandis que l'*impudence* est un attentat contre la *pudeur*.

IMPUISANCE. Ce mot ne se dit jamais qu'au *singulier*. On observera que l'Académie et le plus grand nombre des écrivains ne l'attribuent qu'aux personnes.

Chacun cherche à excuser sa paresse dans la pratique de la vertu par un prétexte d'impuissance. (FLÉCHIER.)

Cependant Racine a dit, dans *Iphigénie* (acte I^{er}, scène 5) :

Seigneur, de mes efforts je connais l'impuissance.

Et Voltaire : *le drame né de l'impuissance d'être tragique ou comique.* — Ici il s'applique aux auteurs.

REMARQUE. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* que le mot *impuissance* se dit plus particulièrement de l'incapacité d'avoir des enfants, causée ou par un vice de conformation, ou par quelque accident. Il nous semble qu'elle aurait dû ajouter que, dans ce sens, ce mot ne se dit que *des hommes*, mais qu'en parlant d'une *femme* qui est incapable d'avoir des enfants, on dit qu'elle est *stérile*, et non pas qu'elle est *impuissante*.

INNOCENCE. Ce mot se dit toujours au *singulier* : l'innocence de la vie ôte de la frayeur de la mort. (SAINT-ÉVREMOND.)

Dans les temps bienheureux du monde en son enfance,
Chacun mettait sa gloire en sa seule innocence.

(BOILEAU, Satire V, sur la Noblesse.)

Un auteur moderne a dit : *leurs innocences*. C'est une faute, ainsi que le remarque Féraud.

IVRESSE. Ce mot peut se dire au *pluriel* en parlant des passions, et c'est dans ce sens figuré que J.-B. Rousseau a dit :

Le réveil suit de près vos trompeuses ivresses,

Et toutes vos richesses

S'écoulent de vos mains.

(Ode XVI.)

MÉPRIS. Quand on parle du sentiment, on met tou-

jours *mépris* au *singulier*. Le *pluriel* ne s'emploie que quand on parle des paroles ou des actions qui marquent le *mépris*: *je ne suis pas fait pour souffrir vos mépris*. (ACADÉMIE.)

MARTYRE, employé figurément pour exprimer les peines du corps et de l'esprit, n'a pas ordinairement de *pluriel*; et, quoiqu'on parle de plusieurs saints, on dit *leur martyr*, et non pas *leurs martyres*. Cependant, fait observer Féraud, le *pluriel* va fort bien dans cette phrase de Bossuet : *Ils* (les hérétiques) *trouvèrent bientôt le moyen de se mettre à couvert des martyres*, c'est-à-dire des occasions de souffrir le *martyre*.

Voyez au mot IMPRUDENCE la remarque pour l'emploi du mot MÉCHANCRÉTÉ.

MISÈRE. Voltaire, dans ses *Remarques sur les Horaces*, fait observer qu'en poésie ce mot est un terme noble, qui signifie *calamité*, et non pas *indigence*; ce n'est qu'en ce sens que *misère* se dit aussi bien au *pluriel* qu'au *singulier*.

J'ai tantôt, sans respect, affligé sa misère.
(RACINE, *Iphigénie*, acte IV, scène 3.)

Mon cœur dès ce moment partagea vos misères.
(VOLTAIRE, *Alzire*, acte II, scène 11.)

..... Heureuse en mes misères,
Lui seul il me rendra mon époux et ses frères.
(VOLTAIRE, *Méropé*, acte IV, scène 4.)

OUÏES. Au *pluriel*, ce mot ne se dit qu'en parlant des poissons, et dans un autre sens qu'*ouïte* au *singulier*; il signifie certaines parties de la tête qui leur servent pour la respiration. — Il se dit encore des ouvertures pratiquées dans certains instruments pour laisser échapper l'harmonie du son.

PAUVRETÉ. Le mot *pauvreté* a un *pluriel* lorsqu'on veut parler de certaines choses basses, méprisables, sottises et ridicules, que l'on entend dire ou que l'on voit faire :

J'ai lu la Satire des Femmes,
Juste ciel, que de *pauvretés*! (SÉNÉCÉ.)

PENCHANT. Au figuré, ce mot peut se dire au *pluriel*, quand il est employé absolument et sans régime : *Plus on se livre à ses penchans, plus on en devient le jouet et l'esclave*. (MASSILLON.)

Dans tout autre cas, il se met toujours au *singulier* :

Qu'aisément l'amitié jusqu'à l'amour nous mène !
C'est un *penchant* si doux qu'on y tombe sans peine.
(CORNEILLE, *Héraclius*, acte III, scène 4.)

Hélas ! de son *penchant* personne n'est le maître.
(Mme. DESHOULIÈRES.)

Marsolier, qui a dit : *Il y a des personnes qui ont de grands penchans à la vanité*, a donc fait une faute; car, ainsi que le fait observer Féraud, pourquoi plusieurs *penchans* à une seule passion ?

RAGE. Ce mot ne se dit plus aujourd'hui qu'au *singulier*; cependant Voltaire regrette le *pluriel*, qui fait, dit-il, un très-bel effet dans ce vers de Corneille (*Polyeucte*, acte I^{er}, scène 2) :

Le saug de Polyeucte a satisfait leurs *rages*.

Il est aussi plus énergique dans l'ode de Boileau sur la *Prise de Namur* :

Déployez toutes vos *rages*,
Princes, vents, peuples, frimas.

— La dernière édition de l'*Académie* ne consacre le

pluriel par aucun exemple. Nous n'aimons pas l'exemple de ce *pluriel* dans le vers de Corneille; mais Boileau s'en est fort heureusement servi.

RECONNAISSANCE. Ce mot n'est bon au *pluriel* qu'en terme de guerre : *ce général a déjà fait plusieurs reconnaissances*. Ou bien encore en terme de théâtre : *Il y a dans cette pièce plusieurs reconnaissances*. (L'ACADÉMIE et FÉRAUD.)

Quoiqu'on dise *reconnaître* (avouer) *ses fautes*, on ne dit point : *faire la reconnaissance de ses fautes*.

Cette remarque de Féraud est approuvée de Laveaux.

RENOMMÉE. Ce mot ne se dit au *pluriel* qu'en terme de peinture, et lorsqu'on parle des figures de la *Renommée* : *voilà des Renommées excellentes*.

REPOS. En terme d'architecture, ce mot se dit du palier d'un escalier; en ce sens il a un *pluriel* : *les REPOS de cet escalier ne sont pas assez grands*. — Il s'emploie aussi au *pluriel*, en terme de peinture et de musique, et lorsqu'il s'agit d'ouvrages d'esprit : *Dans les ouvrages comme dans les tableaux, il faut ménager les REPOS et les ombres; tout ne doit pas être également saillant et brillant*.

SANTÉ. On dit *porter des SANTÉS* pour exprimer qu'on boit à la *santé* de plusieurs personnes; le mot *santé* n'a de *pluriel* que dans ce sens, ou lorsqu'il est en quelque sorte personnifié : *pour les SANTÉS délicates, elles méritent qu'on y prenne confiance*. (SÉVIGNÉ.) — *S'il y a un bonheur que la raison produise, il ressemble à ces SANTÉS qui ne se soutiennent qu'à force de remèdes*.

(FONTENELLE.)

SILENCE. Ce mot n'a point de *pluriel*, si ce n'est en musique, où l'on dit, *observer les silences*; alors il s'entend des signes qui répondent en durée aux diverses valeurs des notes, et qui, mis à la place de ces notes, indiquent que tout le temps de leur valeur doit être passé en *silence*.

L'ancien *Dictionnaire de l'Académie* ne l'indiquait pas avec cette acception; et cependant il est très-usité. — Rendons-lui la justice de dire que cette omission est réparée.

TENDRESSE. L'*Académie*, *Trévoux*, et en général les lexicographes, ne donnent d'exemples de ce mot qu'au *singulier*; en effet il n'a point de *pluriel* quand il signifie la sensibilité ou la passion de l'amour; mais, quand il se dit des marques de *tendresse*, des témoignages de *tendresse*, on l'emploie fort bien au *pluriel* :

L'innocence succombe aux *tendresses* des grands,
Et les plus dangereux ne sont pas les tyrans. (VOLTAIRE.)

Médecin pleurant me reçut dans ses bras,
Me prodigua long-temps des *tendresses* de mère.
(VOLTAIRE, *Henriade*, chant II.)

Tu sais combien de fois ses jalouses *tendresses*
Ont pris soin d'assurer la mort de ses maîtresses.
(RACINE, *Mithridate*, acte 1^{er}, scène 1^{re}.)

VUE. Quand ce mot signifie, en général, la faculté de voir, sans application à un sujet particulier, il ne prend point de *pluriel*. — Il en prend dans tous les autres sens.

1^{re} Observation. — Si les noms de vertus et de vices ne prennent point la marque du *pluriel*, c'est parce que notre langue a considéré comme individuelles toutes les choses que l'esprit ne peut pas diviser en plusieurs individus distincts, et que ces noms, que les Latins avaient divinisés, sont devenus dans notre langue des espèces

de noms propres. (LAVEAUX, Dictionnaire des difficultés, au mot nombre.)

2° Observation. — Si les poètes et même les prosateurs ont dans le genre noble quelquefois employé des pluriels pour des singuliers, c'est afin de rendre aux mots, par ce changement de nombre, quelque chose de la force que l'usage ordinaire leur avait fait perdre avec le temps. (M. AUGER, Commentaire sur Molière.)

Nous venons de voir les exceptions. Passons aux mots qui commandent impérieusement la règle générale. En voici la liste d'après le même Girault Duvivier :

<i>Adolescence.</i>	<i>Morale.</i>
<i>Bile.</i>	<i>Mollesse.</i>
<i>Capacité.</i>	<i>Noblesse.</i>
<i>Chasteté.</i>	<i>Obéissance.</i>
<i>Coucher.</i>	<i>Odorat.</i>
<i>Lever.</i>	<i>Paresse.</i>
<i>Dérence.</i>	<i>Pudeur.</i>
<i>Encens.</i>	<i>Superflu.</i>
<i>Jeunesse.</i>	<i>Toucher.</i>
<i>Miséricorde.</i>	

Nous espérons réduire de beaucoup encore cette pauvre petite nomenclature.

Une raison qui doit convaincre péremptoirement tout lecteur qui réfléchit avant de former son opinion sur celle d'autrui, c'est que tous ces mots peuvent recevoir des épithètes qui modifient leurs acceptions. N'y a-t-il pas l'*adolescence sage* et l'*adolescence dépravée*? Voici deux espèces d'*adolescence* : qui empêcherait un moraliste de dire *les adolescences* en ce sens? La *bile* ne saurait-elle être *noire*, *jaune*, *épaisse*, etc.? voilà trois sortes de *bile*. *Capacité* a bien certainement un pluriel; nous trouvons d'ailleurs dans le *Dictionnaire de l'Académie*, en parlant d'actes et de pièces démontrant l'aptitude d'un ecclésiastique à un bénéfice : *les titres et les capacités d'un ecclésiastique*. Il en est de même de tous les autres mots; tous peuvent être employés au pluriel. Il y a plusieurs sortes de *miséricorde*, d'*obéissance*, de *morale*, de *paresse*, etc. Le *coucher* et le *lever* du soleil, le *coucher* et le *lever* de la lune, ne sont-ils pas différents? En parlant de ces deux astres, e pourrait on pas dire *les levers* et *les couchers*? Il en est de même des mots désignant les sens; l'*odorat* et le *toucher* sont plus ou moins fins, plus ou moins délicats, plus ou moins bornés. On dit très-bien aussi : *les noblesses d'hier*. Concluons : tous les substantifs sont en général susceptibles d'avoir un pluriel.

DES SUBSTANTIFS COMPOSÉS.

Nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs l'excellente dissertation du *Manuel des amateurs de la Langue française* sur la matière que nous allons traiter; elle est de MM. Boniface

et Ballin. A l'exemple de Girault-Duvivier, nous la donnerons presque tout entière.

Rappelons, avant d'entrer dans la question, que la difficulté pour ces mots composés ne consiste que dans leur *décomposition*, et que tout mot invariable de sa nature doit rester et demeurer toujours invariable. En ne perdant pas de vue cette observation, qui est des plus importantes, peu de mots resteront susceptibles de causer de l'embarras. Nous désignerons d'ailleurs les mots mal formés dont l'autorité devrait impitoyablement faire justice.

On appelle *substantif composé*, disent MM. Boniface et Ballin, toute expression dans laquelle il entre plusieurs mots équivalents à un *substantif*, comme *hôtel-Dieu*, *abat-vent*, *arc-en-ciel*, *coq-à-l'âne*, etc.

Dans un *substantif composé* il peut entrer :

1° Soit un substantif accompagné :

D'un adjectif : *loup-marin*, *petit-maître*;

Ou d'un mot qui ne s'emploie plus isolément : *loup-garou* (1);

Ou d'un autre substantif : *garde-bois*;

Ou d'un adverbe : *quasi-délicé*;

Ou d'une partie initiale inséparable : *vice-président* (2);

Ou d'un mot altéré, c'est-à-dire dont la forme est changée : *contre-danse* (3);

Le substantif peut aussi être un nom propre, comme *Jean-le-blanc*, *messire-Jean*, *bon-Henri*, *reine-Claude*, etc.

2° Soit un verbe accompagné :

D'un substantif : *passe-temps*;

Ou d'un adjectif : *passe-volant*, *passe-dix* (4);

Ou d'un second verbe : *passe-passe*;

Ou d'une préposition : *passe-avant*;

Ou d'un adverbe : *passe-partout*.

3° Soit une préposition accompagnée :

D'un substantif : *après-dinée*;

Ou d'un adjectif : *haute-contre*;

Ou d'un adverbe : *après-demain*.

4° Soit plusieurs mots : *arc-en-ciel*, *eau-de-vie*, *tête-à-tête*, *boute-en-train*, *vole-au-vent*, *meurt-de-faim*, *va-nu-pieds*, *boute-tout-cuire*, *haut-à-bas*, un

(1) Dans *loup-garou* et ses analogues, qui sont *loup-cervier*, *chat-pard*, *pie-grièche*, *branche-ursine*, *épine-rinette*, *fainvalle*, *pont-levis* et *gomme-gutte*, etc., le second mot est un véritable adjectif, ou un substantif pris adjectivement.

(2) Ces parties initiales sont : *mi*, comme dans *mi-août*; *in*, *in-douze*; *ex*, *ex-général*; *co*, *co-héritier*; *tragi*, *tragi-comédie*, et quelques expressions semblables.

(3) *Contre-danse* vient de l'anglais *country-dance*, qui signifie danse de contrée, de campagne. L'Académie, dans les deux premières éditions de son *Dictionnaire*, ne parle point de ce mot, et dans la quatrième elle dit : *les contredanses sont originellement des danses de village*.

(4) *Volant* est ici un participe pris adjectivement, et *dix* est un adjectif numéral.

beau venez-y voir, le qu'en dira-t-on, le sot-l'y-laisse.

5° Soit plusieurs mots étrangers : *post-scriptum, mezzotermine, auto-da-fe, forte-piano.*

L'usage varie beaucoup sur la formation du pluriel de ces sortes d'expressions; les uns, les regardant comme de véritables substantifs qui, en résultat, ne réveillent plus qu'une seule idée, ne mettent le signe du pluriel qu'à la fin, quels que soient les mots dont elles sont composées; ils écrivent : *des prie-dieux, des arc-en-ciels, des coup-d'œil, etc.* — Nous pensons qu'il faudrait du moins pour ce dernier *coups-d'yeux.*

Cette opinion fut émise dans l'une des séances de l'Académie grammaticale dont Domergue a été le fondateur, et ce fut particulièrement celle de cet estimable Grammairien (1).

Mais, dans la séance suivante, un membre ayant dit qu'il est inconséquent de conserver le trait-d'union dans les substantifs composés, puisqu'en ne faisant varier que la finale, on ne les regarde plus que comme des mots simples, Domergue, ainsi que plusieurs autres membres, furent d'avis de retrancher ce trait-d'union, pour faire disparaître toutes les difficultés relatives à la place où l'on doit mettre la marque du pluriel.

On s'opposa à cette suppression, en faisant observer qu'elle entraînerait trop de changements dans l'orthographe, et même dans la prononciation; qu'on serait obligé d'écrire *coqalâne, bârelief, blanbec, portaiquille, avanbec, cordegarde, arcenciel, crocjenjambe, etc.*; à quoi Domergue répondit : 1° que c'est une règle constante de faire suivre la lettre *q* de la voyelle *u*, et qu'on peut alors écrire *coqalâne*, comme *coquet*, ou même par un *c*, comme *cocarde*, autrefois *coquarde* (2); 2° que *bârelief*, peut être ainsi écrit par analogie avec *bâtard*; 3° qu'on doit mettre un *n* et non un *m* dans les mots *blanbec, avanbec*, par analogie avec *bonbon, néanmoins*; 4° que rien n'est plus

commun que d'élider l'*e* muet, comme on le voit dans *portor* (marbre noir dont les taches imitent l'or), *justaucorps*, etc.; 5° qu'on pourrait retrancher le *p* dans *corps-de-garde*, comme on le retranche dans *corset*; 6° enfin, qu'il est d'usage de changer le *c* en *qu* avant l'*e* ou l'*i*, lorsqu'on entend l'articulation *q*, comme dans *les sourcils bien arqués* (formant bien un *arc*); qu'enfin, par analogie, on devrait donc écrire *arqurciel, croquenjambe*, et non *arcenciel*, puisque la prononciation s'y oppose.

D'après ce qui précède, il est évident que l'analogie et le besoin de simplifier les règles demandent cette réforme; mais, comme elle n'est adoptée que par un très-petit nombre d'auteurs, nous allons donner les règles relatives à l'usage présent de la langue, auquel on doit se conformer jusqu'à ce que les membres de l'Académie française aient adopté l'orthographe proposée par Domergue, ce que nous ne lui supposons pas l'intention de faire.

Voyons maintenant si les règles qu'ont données les autres Grammairiens sont fondées en raison et applicables à tous les cas.

Wailly et Lévizac mettent au pluriel chaque substantif et chaque adjectif qui se trouvent dans une expression composée employée au pluriel, à moins qu'une préposition ne sépare deux substantifs; et, dans ce cas, le second seul reste invariable; ainsi ils écrivent : *des abat-vents, des contre-jours, des rouges-gorges, et des eaux-de-vie, des chefs-d'œuvre.*

Cependant Lévizac ajoute que la marque du pluriel ne se met pas dans les mots composés qui, par leur nature, ne changent pas de terminaison, comme *des crève-cœur, des rabat-joie, des passe-partout, etc.*

L'adverbe *partout* est invariable de sa nature; mais *cœur* et *joie* ne se mettent-ils pas, selon le sens, au singulier ou au pluriel? C'est donc le sens et non leur nature qui s'oppose ici à ce qu'ils prennent *s* (nous sommes entièrement de cet avis); en effet, *des crève-cœur* sont des déplaisirs qui *crèvent le cœur.*

Wailly, de son côté, dit que, par exception, il faut écrire sans *s* des *coq-à-l'âne*. N'y a-t-il que cette exception à sa règle, et pourquoi a-t-elle lieu? — C'est, aurait-il répondu, parce que le sens s'oppose au pluriel, comme dans *des prie-Dieu*, que l'Académie écrit ainsi. Eh bien! d'après cette réponse même, Wailly aurait-il écrit *des pieds-à-terre, des têtes-à-têtes, des hôtels-dieux, des garde-mangers*, sans être inconséquent? Ce qui prouve d'une manière évidente que, pour l'orthographe de ces sortes d'expressions, ce n'est point le matériel des mots partiels qu'on doit consulter, mais bien le sens qu'ils présentent.

Au surplus, Wailly et Lévizac n'ont pas prévu

(1) Cependant, dans la quatrième édition de sa *Grammaire*, il a pensé différemment, à la page 47, où il dit : « Quelquefois un substantif est composé de deux mots; alors, sans faire attention au mot total, donnez aux mots partiels le nombre que le sens indique; écrivez : un *abat-jour, des abat-jour*; un *bec-figues, des bec-figues*; un *cure-dents, des cure-dents, etc.* On écrit sans *s* des *abat-jour*, parce que le sens n'indique point le pluriel; c'est comme s'il y avait : des *ais* qui abattent le jour. On écrit avec un *s* *bec-figues*, parce que le sens indique un pluriel dans la partie du mot qui en prend la lettre caractéristique; c'est comme s'il y avait : un oiseau qui becquette les *figues.* »

Cette règle, que Domergue a eu tort d'abandonner, est la seule conforme à l'usage général.

(2) « La *cocarde* est née de l'usage qu'avaient les Croates, appelés en France *Cravates*, de mettre à leurs bouquets des plumes de *coq.* »

C'est à eux que nous devons la *cravate*. Ce fut en 1636 que nous primes cette sorte de collet, époque où nous étions en guerre avec l'empereur d'Allemagne.

tous les cas ; beaucoup de substantifs composés n'entrent dans aucune de leurs règles, qui cependant ont été copiées, sans examen, par la plupart de nos grammairiens modernes.

MM. Lequien, Boinvilliers, Wicard et Crépel, ont plus ou moins rectifié la règle de Wailly.

MM. de Port-Royal, du Marsais, Condillac, Marmontel, Beauzée et Fabre, n'ont point traité cette question, qui présente cependant quelque intérêt.

Enfin, plusieurs autres Grammairiens, et particulièrement MM. Lemare et Fréville, ne consultent que la nature et le sens des mots partiels pour l'orthographe des substantifs composés. Au singulier, ils écrivent : un *serre-papiers*, parce que la décomposition amène un *arrière-cabinet* ou une *tablette* pour serrer *des papiers*, et non du *papier* ; et d'après la même analogie, un *va-nu-pieds*, un *couvre-pieds*, un *gobe-mouches*, et d'autres substantifs composés dont nous donnerons la décomposition. Au pluriel, ils écrivent *des serre-tête*, parce que la dénomination amène des rubans, des bonnets qui *serrent la tête*, et non les *têtes* ; et, d'après la même analogie, *des abat-jour*, *des boute-feu*, *des arcs-en-ciel*, *des hauts-de-chausses*, *des tête-à-tête*, etc.

Cette manière d'écrire les substantifs composés, tant qu'ils ne sont point passés à l'état de mot, est la plus raisonnable et la seule qu'on puisse suivre.

Il est bon de faire observer que pour cette question d'orthographe, le *Dictionnaire de l'Académie* ne peut faire autorité, parce qu'il est souvent en contradiction avec lui-même.

On y trouve après 1835 :

Un *chasse-mouche*, et un *gobe-mouches*.

Un *couvre-pied*, et un *va-nu-pieds*.

Des pot-au-feu, et *des arcs-en-ciel*.

La plupart des auteurs ne sont pas plus d'accord entre eux ni avec eux-mêmes. Buffon écrit : *des chauve-souris*, *des pie-grièche*, et *des basses-cours*, *des porcs-épics*. Marmontel : *des tête-à-tête* et *des tête-à-têtes*, J.-J. Rousseau : *des pot-au-feux* et *des tête-à-tête*.

Voici donc la règle que nous croyons devoir adopter ; règle posée par MM. Boniface et Ballin :

Tout substantif composé qui n'est point encore passé à l'état de mot (1) doit s'écrire au singulier ou au pluriel, suivant que la nature ou le sens des mots partiels exige l'un ou l'autre nombre. C'est la décomposition de l'expression qui fait donner aux diverses parties qui les composent le nombre que le sens indique.

Nous l'avons déjà dit, on ne peut bien orthographier un substantif composé qu'en le décom-

posant ; nous allons en analyser un certain nombre, nous contentant de redresser les erreurs des Grammairiens qui n'ont pas assez réfléchi sur la matière.

Abat-jour, plur., des *abat-jour*, des fenêtres qui *abattent le jour*.

Abat-vent, plur., des *abat-vent*, des pièces de bois qui *abattent le vent*.

Aigue-marine, plur., des *aigues-marines* : des pierres précieuses couleur de vert de mer. *Aigue* vient du latin *aqua, eau* ; c'est comme si l'on disait des *eaux marines*.

Appui-main, plur., des *appui-main* ; des baguettes servant d'*appui à la main* qui tient le pinceau.

Arc-boutant, plur., des *arcs-boutants* : des *arcs*, ou des parties d'*arc*, qui appuient et soutiennent une muraille. Dans cette expression, *boutant* est un adjectif verbal qui vient de l'ancien verbe *bouter*, pousser.

Bain-marie, plur., des *bains-marie* : des *bains* de la prophétesse *Marie*, qui, dit-on, en est l'inventrice.

Belle-de-nuit, plur., des *belles-de-nuit* : des fleurs *belles la nuit*.

Blanc-seing, plur., des *blanc-seings* ; des *seings en blanc*, des papiers signés *en blanc*, sur du *blanc*. *Blanc* est ici adverbe et non pas adjectif.

Bon-chrétien, bon-henri, plur., des *bon-chrétien, des bon-henri*. Ce sont, dit Laveaux, des poires d'une espèce à laquelle on a donné le nom de *bon-chrétien*, le nom de *bon-henri*.

On dit abusivement au singulier, dans quelques cas seulement, du *bon-chrétien*, du *bon-henri* ; c'est-à-dire des poires de l'espèce dite *bon-chrétien, bon-henri*, mais il faut dire, au pluriel, des *poires de bon-chrétien, des poires de bon-henri*. C'est l'espèce qui a donné le nom de *bon-chrétien, de bon-henri*, et non pas les individus.

Boute-en-train, plur., des *boute-en-train* : des hommes qui *boutent*, qui mettent les autres *en train*, qui les aiment soit au plaisir, soit au travail.

Boute-feu, plur., des *boute-feu* : au propre, incendiaire ; des hommes qui, de dessein formé, *boutent* ou mettent le *feu* à un édifice ou à une ville. (Peu usité dans ce dernier sens).

Boute-tout-cuire, plur., des *boute-tout-cuire* : des hommes qui *boutent*, qui mettent *tout cuire*, qui mangent, qui dissipent tout ce qu'ils ont.

Brise-cou, brise-vent, plur., des *brise-cou, des brise-vent* : des escaliers où l'on risque de tomber, de se *briser le cou*, si l'on n'y prend garde ; des clôtures qui servent à *briser le vent*. D'après la même analogie, on écrira des *brise-glace* ; des *brise-raison*, etc.

Casse-cou, plur., des *casse-cou* : des endroits où l'on risque de se *casser le cou*.

Chasse-marée, plur., des *chasse-marée* : des voitur-

(1) C'est par la suppression du trait-d'union, et, si la prononciation l'exige par quelques changements dans l'orthographe, qu'un substantif composé passe à l'état de mot, comme on peut le voir dans *lieutenant, adieu, auvent, justaucorps*, etc.

riers qui chassent devant eux *la marée*, qui apportent *la marée*. Un *chasse-marée*, dit l'Académie, est un voiturier qui apporte *la marée*.

Chauve-souris, plur., des *chauves-souris* : des oiseaux qui ressemblent à une *souris* qui est *chauve*, c'est-à-dire qui a des ailes *chauves*, des ailes sans plumes.

Chef-d'œuvre, plur., des *chefs-d'œuvre* : des *chefs*, des pièces principales d'exécution. Au figuré, des ouvrages parfaits en leur genre. Les Italiens disent : *i capi d'opera*, et ne pluralisent jamais le dernier mot.

Chou-fleur, plur., des *choux-fleurs* : des *fleurs* qui sont *choux*.

Colin-Maillard, plur., des *Colin-Maillard* : des jeux où *Colin* cherche, poursuit *Maillard*. (Voyez notre *Dictionnaire* à l'occasion de ce mot.)

Contre-danse, plur., des *contre-danses* : on croit que ce mot est une altération de l'anglais *country-dance* (*danse de la contrée*, de la campagne).

Contre-jour, plur., des *contre-jour* : des endroits qui, comme le dit l'Académie, sont contre le *jour*, opposés au *jour*.

Contre-poison, plur., des *contre-poison* : remède qui empêche l'effet du poison. Alors on doit, ainsi que le fait observer Lemare, écrire *contre-poison* au pluriel comme au singulier, car le même antidote peut servir également ou *contre un* ou *contre plusieurs poisons*.

Contre-vérité, plur., des *contre-vérités*. La *contre-vérité* a beaucoup de rapport avec l'ironie. *Amende honorable*, par exemple, est une *contre-vérité*, une *vérité* prise dans un sens opposé à celui de son énonciation ; car, au lieu d'être honorable, elle est déshonorante, infamante.

Coq-à-l'âne, plur., des *coq-à-l'âne* : des discours qui n'ont point de suite, de liaison, qui ne s'accordent point avec le sujet dont on parle. *Faire un coq-à-l'âne*, c'est passer d'une chose à une autre tout opposée, comme qui dirait du *coq* à un *âne*.

Coupe-gorge, plur., des *coupe-gorge* : des lieux écartés, secrets, obscurs, déserts, où l'on court risque d'avoir la *gorge coupée*.

Courte-pointe, plur., des *courtes-pointes*. Ce substantif composé est une altération de *contre-points*, espèce de couverture où les *pointes* ou *points* sont piqués les uns contre les autres ; couverture *contre-pointée*. La préposition *contre* étant changée en l'adjectif *courte*, les deux mots qui forment le substantif composé doivent prendre alors le *s* au pluriel.

Couvre-chef, plur., des *couvre-chef* : des coiffures propres à *couvrir* le *chef* ou la *tête*.

Couvre-feu, plur., des *couvre-feu* : des ustensiles qui servent à *couvrir* le *feu*.

Crève-cœur, plur., des *crève-cœur* : des déplaisirs qui *crèvent*, qui fendent le *cœur*.

Cul-de-jatte, plur., des *culs-de-jatte*, orthographe de l'Académie. Ici la partie est prise pour le tout ; ce sont des hommes nommés *culs-de-jatte*, à cause de la *jatte* sur laquelle ils se traînent. — Ne devrait-on pas de préférence écrire des *cul-de-jatte*, des hommes qui ont le *cul* dans une *jatte*?

Cric-crac, plur., des *cric-crac*. C'est, dit Lemare, une onomatopée, c'est-à-dire un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. *Tric-trac* est ainsi formé, mais *tric* et *trac* étant sans tiret, on écrit, au pluriel, des *trictrats*. — C'est en effet ainsi que l'Académie écrit ce mot ; mais n'a-t-elle pas tort dans l'un ou dans l'autre cas ? Si ces deux mots sont deux onomatopées, il est impossible de les orthographier différemment : nous proposons, puisque ce sont véritablement deux *substantifs composés*, d'écrire des *cric-crac* et des *tric-trac*, sans *s*, et avec le trait-d'union au singulier comme au pluriel.

Croc-en-jambes, plur., des *crocs-en-jambes*. Plusieurs *crocs* que l'on forme en mettant son pied entre les jambes de quelqu'un pour le faire tomber.

Eau-de-vie, plur., des *eaux-de-vie* : des *eaux* qui donnent la *vie*.

Fesse-Mathieu, plur., des *fesse-Mathieu*. Ce substantif composé est une altération de *il fait saint Mathieu*, c'est-à-dire *il fait comme saint Mathieu*, qui, dit-on, avant sa conversion, était usurier. Nous aimons mieux l'étymologie de *face de Mathieu*. *Fesser* s'est dit pour expédier. C'est ainsi qu'on appelle *fesse-cahiers*, des copistes qui font bien vite, et le plus au large qu'ils peuvent, les *cahiers*, les rôles dont on les a chargés.

Fier-à-bras, plur., des *fier-à-bras*, d'après Girault-Duvivier. Ce mot composé est une altération de *fiert-à-bras*, c'est-à-dire qui *frappe* à tour de *bras*. Ici *fier* vient du latin *ferit*, il frappe. Nous avons retenu, dans la locution *sans coup férir*, l'infinitif de ce verbe. — Cette étymologie nous semble un peu tirée par les cheveux. Nous demanderons la permission de préférer celle de notre *Dictionnaire*, qui nous a fait écrire des *fiers-à-bras*, des hommes qui sont *fiers* avec les *bras*.

Fouille-au-pot, plur., des *fouille-au-pot* : des hommes, des marmitons dont la fonction est de *fouiller* au *pot*.

Gagne-denier, plur., des *gagne-denier*. Tous ceux qui *gagnent* leur vie par le travail de leur corps sans savoir de métier. Il n'y a pas plus de raison, dit Lemare, pour écrire un *gagne-denier* que des *gagne-deniens* ; car s'il s'agissait du nombre plutôt que de l'espèce, un seul homme pourrait être appelé *gagne-denier* ou *gagne-deniens*. Ainsi, quelque opinion que l'on adopte, le singulier et le pluriel doivent avoir la même orthographe. — Il faut ici bien consulter le sens.

Gagne-pain, plur., des *gagne-pain* : des moyens par lesquels on *gagne* son *pain*.

Gagne-petit, plur., des *gagne-petit* : des remouleurs qui gagnent peu, qui se contentent d'un gain petit.

Garde-côte, plur., des *gardes-côtes* ; des gardiens de côtes. Si *garde*, en composition, se dit d'une personne, alors il a le sens de *gardien*, substantif qui doit prendre *s* au pluriel : des *gardes-champêtres*, des *gardes-marines*, des *gardes-magasins*, des *gardes-manteaux*, etc. ; mais si *garde* se dit d'une chose, ou se rapporte à une chose, alors il est verbe, et par conséquent invariable : des *garde-vue*, des *garde-manger*, des *garde-robres*, etc.

Garde-feu, plur., des *garde-feu* : des grilles qui gardent le feu, qui en garantissent.

Garde-note, plur., des *garde-note* : des personnes qui gardent note. On dit *prendre note*, *tenir note* ; de même on pourrait dire *garder note*, d'où *garde-note*.

Gâte-métier, plur., des *gâte-métier* : des hommes qui gâtent le métier, en donnant leur marchandise ou leur peine à trop bon marché.

Grippe-sou, plur., des *grippe-sou* : des gens qui, moyennant le *sou pour livre*, c'est-à-dire une très-légère remise, reçoivent les rentes. C'est dans le même sens que l'on écrira des *pince-maille*. *Maille*, dit l'Académie, était une monnaie au-dessous du denier : *trois sous*, *deux deniers et maille*. Il n'a ni *sou* ni *maille*. Des *pince-maille* sont des personnes qui *pincent*, qui ne négligent pas une maille. Ainsi les *pince-maille* sont de deux ou trois degrés plus ladres, plus avides que les *grippe-sou*. (Voy. *Gagne-denier*.)

Hausse-col, plur., des *hausse-col* : des plaques que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, et non pas au-dessous des cous.

Haute-contre, plur., des *hautes-contre* : des parties de musique, des voix qui sont opposées, hautes, qui sont contre une autre sorte de voix.

Haute-futaie, plur., des *hautes-futaies* : des bois, des futaies élevées, hautes.

Havre-sac, plur., des *havre-sacs*. Ce mot, dit Ménage, est entièrement allemand. *Habersack* signifie littéralement dans cette langue sac à avoine, du mot *sak*, sac, et *haber*, avoine. *Sac* est donc le seul mot qui doit prendre le pluriel.

Hors-d'œuvre, plur., des *hors-d'œuvre* : certains petits plats qui sont appelés ainsi parce qu'ils ne comptent pas dans le diner. On le dit aussi des parties d'un livre, d'un ouvrage, qui ne touche pas immédiatement au sujet traité.

Mouille-bouche, plur., des *mouille-bouche* : des poires qui mouillent la bouche.

Passe-droit, plur., des *passe-droit* : des grâces qui passent le droit, des grâces qu'on accorde à quelqu'un contre le droit.

Passe-parole, plur., des *passe-paraoles* : des commandements, des *paraoles* que l'on donne à la tête d'une armée, et qui, de bouche en bouche,

passent aux derniers rangs. Girault-Duvivier écrit des *passe-paraoles*. Nous pensons que c'est une faute typographique.

Passe-partout, plur., des *passe-partout* : des clefs qui passent partout, qui ouvrent toutes les portes.

Passe-passe, plur., des *passe-passe*. — Voyez le mot *Pique-nique*.

Passe-port, plur., des *passe-port*. Qu'il y ait un ou plusieurs *passe-port*, dit Lemare, ce sont toujours des papiers pour passer le port, ou son chemin. L'Académie écrit des *passe-ports* : cela dépendrait donc du sens.

Perce-neige, *perce-pierre*, plur., des *perce-neige*, des *perce-pierre*, de petites plantes qui percent la neige, la pierre, qui croissent à travers la neige, la pierre.

Pied-à-terre, plur., des *pied-à-terre* : des lieux, des logements où l'on met seulement le pied à terre, où l'on ne vient qu'en passant.

Pied-plat, plur., des *pieds-plats*. On appelle, dit l'Académie, un *pied-plat*, un homme qui, par son état et par sa conduite, n'inspire que le mépris. Il paraît, selon M. Boniface, que cette locution s'est introduite dans le temps que les hommes de basse naissance portaient des *souliers plats*, et que les talons hauts étaient la marque distinctive de la noblesse.

Pique-nique, plur., des *pique-nique* : des repas où ceux qui piquent, qui mangent, font signe de la tête (de la nuque) qu'ils paieront.

Les Allemands, dit Leniarc, ont aussi leur *pick-nick*, qui a le même sens que le nôtre. *Picken* signifie piquer, becqueter, et *nicken* signifie faire signe de la tête. — *Pique-nique* est donc, comme *passe-passe*, un composé de deux verbes ; il est dans l'analogie de la phrase : *qui touche mouille*.

Plain-chant, plur., des *plains-chants* : des chants plains, unis, simples, ordinaires dans l'église.

Pont-neuf, plur., des *ponts-neufs*, suivant Girault-Duvivier et l'Académie de 1835. Un *pont-neuf*, dit ce Grammairien, est un nom que l'on donne à de mauvaises chansons, telles que celles qui se chantaient sur le Pont-Neuf à Paris. On écrit des *ponts-neufs*, d'après une figure de mots par laquelle on prend la partie pour le tout. Le fondement de cette figure est un rapport de connexion ; l'idée d'une partie saillante d'un tout réveille facilement celle de ce tout. Dans le substantif composé *pont-neuf*, la partie saillante est un *pont-neuf* ; mais comme l'idée de chanson prédomine toujours, on a dit un *pont-neuf*, et au pluriel des *ponts-neufs*, parce que le substantif composé *pont-neuf*, remplaçant le mot *chanson*, est susceptible, comme lui, de prendre la marque du pluriel. — Aucune de ces raisons ne nous paraît spécieuse. On doit écrire au pluriel des *pont-neuf*, et non pas des *ponts-neufs* ; quand on dit composer des *pont-neuf* ; on ne veut pas dire qu'on bâtit

des *ponts* qui sont *neufs*, mais que l'on fait des chansons du genre de celles qui se chantaient à Paris, sur le *Pont-Neuf*.

Porte-aiguille, plur., des *porte-aiguille* : des instruments qui *portent* ou allongent une *aiguille*; ils n'en portent, ils n'en allongent qu'une à la fois. Il ne s'agit point, dans ces mots et de semblables, du nombre des choses, mais de l'espèce de la chose portée. C'est ainsi que l'on dit de plusieurs : ils *portent la haire*; ils *portent l'épée*; ils *portent perruque*, etc., etc. Par analogie, on écrira : des *porte-arquebuse*, des *porte-dieu*, des *porte-drapeau*, etc., etc.

Pot-de-vin, plur., des *pots-de-vin* : c'est-à-dire ce qui se donne par manière de présent au-delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour plusieurs marchés conclus, et pour tenir lieu des *pots de vin* qu'on avait coutume de payer en pareilles circonstances.

Reine-Éclaud, plur., des *reines-claudes*, suivant Girault-Duvivier, qui cependant ajoute aussitôt que cette sorte de prunes doit, dit-on, son nom à la *reine Claude*. — Comme nous le disons dans notre *Dictionnaire*, ces sortes de prunes ne sont pas du tout des *reines*, mais un bel et bon fruit qu'affectionnait la *reine Claude*. Écrivons donc des *reine-Claude*, des *prunes de la reine-Claude*.

Réveille-matin, plur., des *réveille-matin* : horloges ou montres qui *réveillent le matin*.

Sage-femme, plur., des *sages-femmes* : des *femmes* qui, par leur état, leur profession, doivent être prudentes, *sages*.

Sauf-conduit, plur., des *sauf-conduits* : des papiers qui assurent que *quelqu'un* ou *quelque chose* est *conduit sain et sauf*.

Serre-tête, plur., des *serre-tête* : des rubans ou bonnets de nuit avec lesquels on *se serre la tête*.

Serre-file, plur., des *serre-file* : un *serre-file* est le dernier de la *file*; par conséquent, des *serre-file* sont les derniers de *chaque file*, et non les derniers de *toutes les files*.

Tête-à-tête, plur., des *tête-à-tête* : des conversations ou entrevues qui se font *tête-à-tête*, ou seul à seul.

Terre-plein, plur., des *terre-pleins* : des endroits *pleins de terre*, et présentant une surface unie.

Tire-balle, plur., des *tire-balle*. Des instruments qui, d'après la définition de l'Académie, servent à extirper la balle de plomb du corps de ceux qui sont blessés d'un coup de fusil ou de pistolet. Comme ces armes à feu ne sont ordinairement chargées que d'une seule balle, et que d'ailleurs on ne pourrait en retirer qu'une à la fois, ce mot ne peut se mettre qu'au singulier. Par analogie on écrira : des *tire-bouchon*, des *tire-bourre*, des *tire-moelle*, parce que ce sont

des instruments pour tirer le *bouchon*, la *bourre*, la *moelle*.

Tire-lire, plur., des *tire-lires*. Ce mot composé est une altération de *tire-liard*, ainsi appelé parce que cette espèce de tronc sert à refermer de la menu monnaie. M. Boniface, l'Académie et plusieurs lexicographes écrivent *tirelire* en un seul mot; nous préférons *tire-lire* avec le trait-d'union.

Trouble-fête, plur., des *trouble-fête*. Des importuns, des indiscrets qui viennent interrompre la joie d'une assemblée publique ou particulière. L'idée du nombre tombe sur le mot *personne*, qui est sous-entendu; et, qu'il y ait un ou plusieurs *trouble-fête*, c'est toujours une ou plusieurs personnes qui *troublent la joie* d'une assemblée.

Il est vrai que Voltaire a dit dans l'*Enfant prodigé* (acte I^{er}, scène 5) :

Je veux un peu voir nos deux *trouble-fêtes*.

C'est apparemment parce qu'il avait besoin d'un *s* pour la rime.

Mais il y a des *substantifs composés* qui veulent, quoique employés au *singulier*, le mot qui les termine au *pluriel*, parce qu'en effet le sens de ce second mot annonce toujours une idée de pluralité.

Écrivez donc au *singulier* comme au *pluriel* :

Un *brèche-dents*, parce qu'un *brèche-dents* est un homme qui a une *brèche* ou un vide aux *dents antérieures*; soit que l'on parle d'une seule personne ou de plusieurs, ce n'est toujours que l'idée d'un vide qu'on veut faire entendre, et ce vide est aux *dents*.

Un *casse-noisettes*, un *casse-mottes*, instruments avec lesquels on casse des *noisettes*, des *mottes*.

Chasse-chiens, se dit de celui qui *chasse les chiens* d'un lieu quelconque.

Un *chasse-mouches*, petit balai avec lequel on chasse les *mouches*.

Un *cent-suisse*, se disait (suivant la définition de l'Académie) d'un des *cent-suisse* de la garde du roi.

A l'égard du mot *cheval-léger*, Lemare voudrait qu'on écrivit au singulier comme au pluriel *chevaux-légers* avec un *x* à *chevaux*, parce que, selon lui, on dit : *mille chevaux* pour *mille cavaliers*, et que, d'après la même analogie, on a dit : *être dans les chevaux-légers*, et, par une abréviation plus grande, un *chevaux-légers*.

Quoi qu'il en soit, l'usage est d'écrire *cheval-léger* au singulier, et *chevaux-légers* au pluriel; c'est, comme le fait observer M. Boniface, une expression consacrée, de même que *franc-maçonnerie*, substantif féminin formé sur *franc-maçon*; et *haute-liceur*, substantif masculin formé sur *haute-lice*, où les deux dérivés, *lice* et *haute*, sont invariables. Nous avons déclaré dans notre *Dictionnaire*, nous ranger de l'avis de Lemare.

Un *chèvre-pieds*, un satyre qui a des *pieds de chèvre*.

Un *claque-oreilles*, chapeau dont les bords sont pendants et se soutiennent peu ; ainsi *claque-oreilles* est un chapeau dont les bords pendants *claquent les oreilles*.

Un *couvre-pieds*, sorte de petite couverture d'étoffe qui sert à couvrir les *pieds*.

Un *cure-dents*, petit instrument dont on se cure les *dents*.

Un *cure-oreilles*, petit instrument propre à curer les *oreilles*.

Un *entr'actes*, intervalle qui est *entre deux actes*, *entre deux nœuds* d'une pièce de théâtre.

Un *entre-côtes*, morceau de viande coupé entre deux *côtes* de bœuf : par la même raison, on écrira un *entre-lignes*, un *entre-nœuds*, un *entre-sourcils*.

Un *essuie-mains*, linge qui sert à essuyer les *mains*.

Un *lave-mains*, ustensile de cuisine, de salle à manger, où l'on se lave les *mains*.

Un *garde-fous*, barrière que l'on met au bord des quais, des terrasses, pour empêcher que les *fous* ou les étourdis ne tombent.

Une *garde-rob*, chambre ou armoire destinée à renfermer les robes, les habits.

Un *gobe-mouches*, espèce de petit lézard fort adroit à gober les *mouches*. Figurément on a donné ce nom à l'homme qui n'a pas d'avis à lui.

Un *haut-de-chausses*, expression qui s'entend de la partie du vêtement de l'homme qui le couvre jusqu'au *haut des chausses*, actuellement appelé *bas*, *culotte*, *pantalon*. *Chausser* vient du latin *calceare* (de *calceus*, talon). Au pluriel, on écrit des *hauts-de-chausses*.

Un *pèse-liqueurs*, instrument par le moyen duquel on découvre la pesanteur des *liqueurs*.

Un *porc-épics*, animal dont le corps est couvert de beaucoup d'*épics* ou de piquants. Le mot *épics*, dit M. Boniface, n'est point une altération, c'est l'ancienne orthographe ; on disait *épic* pour *épi*, *piquant*. Ce mot vient du latin *spica*.

Un *porte-mouchettes*, plateau dans lequel on met des *mouchettes*. Par analogie, on pourrait écrire un *porte-lettres* et un *porte-manteaux* (autrement dit *porte-habits*), etc., etc.

Un *quinze-vingts*, aveugle placé dans l'hôpital des *Quinze-vingts* ou des trois cents aveugles. L'Académie écrit l'hôpital des *Quinze-vingts* avec un *s*, et un *quinze-vingt* sans *s* ; mais Lemare et M. Boniface font observer avec raison que *quinze-vingts* désigne dans les deux cas, au singulier et au pluriel, *quinze-vingtaines* ou *trois cents*.

Un *serre-papiers*, sorte de tablette où l'on serre des *papiers*.

Un *tire-bottes*, instrument propre à tirer les *bottes*.

Un *vide-bouteilles*, parce qu'il n'est pas proba-

ble que cette dénomination familière ait été affectée au lieu où l'on ne boit qu'une bouteille, mais à celui où l'on en vide plusieurs.

Voilà tout ce que Girault-Duvivier donne à ses lecteurs, et il se félicite d'avoir levé toutes les difficultés sur la manière d'écrire au singulier et au pluriel tous les substantifs composés ; il est vrai cependant qu'il y ajoute la liste des substantifs le plus en usage, rangés par ordre alphabétique, et tels qu'il faut les écrire au pluriel.

Mais, selon nous, cette liste est encore insuffisante, parce qu'elle n'explique en aucune façon la raison d'orthographe. Nous donnons aussi cette liste ; mais nous motiverons, par la décomposition des mots, ce qui règle la manière de les écrire au pluriel.

Des :

Abat-faim, de grosses pièces de viande qui *abattent la faim*.

Abat-voix, des objets destinés à *abattre la voix*, comme un ciel de chaire à prêcher, etc.

Après-dînées, ou *après-dîners*, après les *dîners*.

Après-midi, après le *midi*.

Après-soupées, ou *après-soupers*, après les *soupers*.

Arcs-doubleaux, des arcs qui sont *doubleaux*.

Arcs-en-ciel, des arcs dans le *ciel*.

Arrière-boutiques, des *boutiques*

Arrière-gardes, des *gardes*

Arrière-goûts, des *goûts*

Arrière-neveux, des *neveux*

Arrière-pensées, des *pensées*

Arrière-petits-fils, des *petits-fils*

Arrière-petites-filles, des *petites-filles*

Arrière-points, des *points*

Arrière-saisons, des *saisons*

Arrière-vassaux, des *vassaux*

Avant-becs, des *becs*

Avant-bras, des *bras*

Avant-cours, des *cours*

Avant-coureurs, des *coureurs*

Avant-derniers, des *derniers*

Avant-faire-droit, des jugements *avant de faire droit et justice*.

Avant-fossés, des *fossés en avant*.

Avant-goûts, des *goûts avant*, par *avance*.

Avant-gardes, des *gardes*

Avant-murs, des *murs*

Avant-pieux, des *pieux*

Avant-scène, parce qu'on ne désigne ici que le lieu qui est *avant la scène*, et qu'il n'y a pas plusieurs *scènes* dans un même théâtre.

Avant-postes, des *postes en avant*.

Avant-toits, des *toits* qui sont en saillie, en *avant*.

Avant-trains, des *trains de devant*.

Avant-veilles, des *jours* qui arrivent *avant les veilles*.

} en arrière.

} en avant.

} en avant.

Ayant-cause, ceux ayant la cause, le droit.

Barbes-de-bouc, des *barbes* qui ressemblent à celle du bouc.

Barbes-de-chèvre, des *barbes* qui ressemblent à celle de la chèvre.

Barbes-de-Jupiter, des *barbes* qui ressemblent à celle de Jupiter.

Barbes-de-renard, des *barbes* qui ressemblent à celle du renard.

Bas-fonds, des *fonds bas*.

Bas-reliefs, des *reliefs* qui ont peu de saillie, qui sont *bas*.

Bas-ventres, des *ventres bas*.

Basses-contre, des *basses* qui chantent contre d'autres voix.

Basses-cours, des *cours basses*.

Basses-fosses, des *fosses basses*.

Basses-licés, des *lices basses*.

Basses-tailles, des voix de *tailles basses*.

Basses-voiles, des *voiles basses*.

Beaux-esprits, des *esprits beaux*.

Beaux-fils, des *filz beaux*.

Beaux-frères, des *frères beaux*.

Beaux-pères, des *pères beaux*.

Bec-figues, oiseaux qui becquettent les figues.

Becs-de-cane, des *becs* qui ont la forme de celui d'une cane.

Becs-de-corbin, des *becs* qui ressemblent à celui d'un corbin, ou corbeau.

Becs-de-grue, des *becs* en forme de celui d'une grue.

Belles-de-jour, des fleurs *belles* pendant le jour.

Belles-filles, des filles *belles*.

Belles-mères, des mères *belles*.

Belles-sœurs, des sœurs *belles*.

Au sujet des mots : *beau-père*, *belle-mère*, *beau-fils*, etc., nous trouvons encore dans le *Manuel de la langue française* de MM. Boniface et Ballin, des observations curieuses sur l'étymologie de ces expressions. Dans une lettre adressée de Senlis à ces Grammairiens, nous lisons :

« On se sert à chaque instant des expressions *beau-père*, *belle-mère*, *belle-sœur*, etc., sans songer à la bizarrerie et à l'inconvenance de l'épithète *beau*, *belle*. Désirant savoir comment elle s'est introduite, j'ai consulté le *Dictionnaire* de Trévoux, et voici ce que j'y ai lu à l'article *Beau-père* :

« Ce mot, selon M. Pasquier, vient de *beât-père*, titre qu'on donnait aux religieux ; mais Ménage prétend qu'on a dit *beau-père* comme on a dit *beau-sire*, par une épithète d'honneur. Toutes ces qualités avaient autrefois leurs noms propres, et l'on disait *parâtre*, *marâtre* (qui se dit encore, mais en mauvaise part), *fillâtre*, etc. »

Voici la réponse de M. Ballin :

« La terminaison *âtre*, de la finale latine *aster*, indique une diminution dans le sens du mot qui

en est affecté ; ainsi *verdâtre* est moins que *vert* ; de même *parâtre* est moins que *père*, puisque c'est, pour ainsi dire, un *substitut* de père donné par la loi, d'où vient que les Anglais l'appellent *father in law*. Mais l'idée de diminution est bien voisine de celle de dépréciation. En effet, le *verdâtre* est, en général, moins beau que le *vert* ; de sorte que la terminaison *âtre* s'est prise en mauvaise part, comme dans *gentillâtre*, et la conduite des *parâtres* et des *marâtres* n'a que trop souvent justifié le mépris qu'on attache à ces noms.

» Cependant les enfants, sentant combien il était important pour eux de s'attirer les bonnes grâces de leur nouveau père ou de leur nouvelle mère, se sont bien gardés de se servir d'une expression désagréable ; ils ont fait usage des noms les plus chers à nos cœurs ; et, moins pour le distinguer que pour leur donner, s'il était possible, un nouveau degré d'intérêt, ils y ont ajouté une épithète dont nous nous servons encore aujourd'hui, soit pour marquer notre bienveillance, lorsque nous disons : *ma belle*, *ma belle enfant*, *ma belle dame* ; soit pour nous attirer celle des autres, lorsque, dans nos modernes bacchanales, nous appelons *beaux masques* ces visages affreux à la faveur desquels l'esprit l'emporte sur la beauté.

» De leur côté, les *beaux-pères* et les *belles-mères*, voulant se montrer reconnaissants de l'affection de leurs enfants adoptifs, les ont qualifiés de *beaux-fils*, de *belles-filles*. Les mêmes motifs ont fait dire *beau-frère* et *belle-sœur*. »

Continuons de donner l'orthographe du pluriel des mots composés :

Bien-aimés, des hommes qui sont *bien aimés*.

Bien-être, des façons d'être *bien*.

Biens-fonds, des *biens* qui sont de véritables *fonds*, comme les terres, les maisons.

Blanc-manger, espèce de *manger* qui est *blanc*.

Blancs-de-baleine. *Blanc*, étant ici un vrai substantif, prend le pluriel ; c'est comme s'il y avait des *blancs d'une baleine*.

Blancs-manteaux, des religieux en *manteaux blancs*.

Bon-mots, selon Girault-Duvivier. — Nous pensons que cet auteur pêche ici contre la règle de la décomposition naturelle. Il faut des *bons-mots*, tout adjectif devant s'accorder avec son substantif.

Bouche-trous, des hommes qui *bouchent les trous*.

Bouts-d'ailes. Girault-Duvivier écrit encore *mal* ce pluriel ; il faut des *bouts-d'aile*, des *bouts* de l'aile ; ce mot *aile* est pris dans un sens général.

Bouts-rimés, des *bouts* de vers qui sont *rimés*.

Branches-ursines. Ce dernier mot est un adjectif.

Brise-mottes, des instruments qui servent à briser les *mottes*.

Brise-pierre, des instruments propres à briser la pierre.

Brise-raison, des hommes qui brisent la raison.

Brise-scellé, des voleurs qui brisent le scellé.

Brûle-tout, des hobèches qui permettent de brûler la chandelle ou la bougie jusqu'au bout.

Caille-lait, des plantes qui font cailler le lait.

Caillots-rosats (sorte de poires), des caillots qui sont rosats.

Carême-prenant, des hommes prenant le carême.

Casse-croûtes, des instruments qui cassent les croûtes.

Casse-tête, des bruits, des préoccupations qui cassent la tête.

Casse-cul, des chutes qui cassent le derrière.

Cerfs-volants, des cerfs qui sont volants ; volants est ici un véritable adjectif.

Chasse-coquins, des gens chargés de chasser les coquins.

Chasse-cousins, toutes choses qui peuvent éloigner les cousins, les parasites.

Chats-huants, des chats qui sont huants ; cet adjectif huant est formé de l'ancien verbe huer, qui signifiait crier.

Chausse-cire, des officiers qui chauffent la cire.

Chausse-lit, des ustensiles qui servent à chauffer un lit.

Chausse-pieds, des morceaux de cuir pour chauffer les pieds.

Des chausse-trapes, et non pas, avec Girault-Duvivier, des *chausses-trapes*. Ce mot provient du verbe chausser et du substantif *trape*. Une *chausse-trape* est ce qui sert à enfermer des chevaux ; c'est aussi un piège à prendre des renards. Ainsi, en décomposant le substantif, nous trouvons que ce n'est autre chose que des objets qui viennent chausser, remplir les *trapes*.

Chefs-lieux, des lieux qui sont chefs, premiers dans l'ordre.

Chênes-verts, des chênes qui sont verts.

Chevaux-légers, et non pas *cheveu-légers*. Voyez notre Dictionnaire.

Chèvre-feuilles, comme s'il y avait des *feuilles de chèvre*, qui ressemblent au pied de la chèvre.

Chiches-faces, des faces chiches.

Des chie-en-lit, et non pas des *chiant-lits*, faute grossière de Girault-Duvivier. Voyez notre Dictionnaire.

Chiens-loups, des chiens de l'espèce des loups.

Chiens-marins, des chiens qui sont marins, qui vivent dans la mer.

Choux-navets, des choux de l'espèce des navets.

Choux-raves, des choux de l'espèce des raves.

Ciels-de-lit, des ciels qui n'appartiennent qu'à un genre de lit.

Ciels-de-tableau, des ciels qui ne sont que du genre de ceux d'un tableau.

Clares-voies, des voies qui sont claires.

Co-états, des états qui partagent la puissance avec un autre état. (*Co* est formé de la préposition latine *cum*, qui signifie avec.)

Co-propriétaires, des propriétaires qui partagent avec d'autres leur propriété. (Voyez *co-états*.)

Contre-allées.

Contre-amiraux.

Contre-appels.

Contre-basses.

Contre-batteries.

Contre-charges.

Contre-chevrons.

Contre-clefs.

Contre-cœurs.

Contre-coups.

Contre-échanges.

Contre-épreuves.

Contre-espaliers.

Contre-fenêtres.

Contre-fentes.

Contre-finesses.

Contre-fugues.

Contre-lettres.

Contre-maîtres.

Contre-marches.

Contre-marques.

Contre-ordres.

Contre-révolutions.

Contre-rondes.

Contre-rusés.

Corps-de-garde, les lieux où se tiennent les différents corps de la garde montante.

Des coupe-cul, et non pas, avec Girault-Duvivier, des *coupe-cu*, des coups de jeu au lansquenet qui coupent le cul ; expression malpropre qui a été remplacée par celle de *coupe-gorge*.

Coupe-pâte, des instruments qui servent à couper la pâte.

Courtes-bottes, de petits hommes qui ressemblent à des bottes courtes.

Courtes-pailles, des pailles courtes.

Crocs-en-jambes, des crocs dans les jambes.

Croix-de-Dieu, ou *croix de par Dieu*, des croix qui rappellent le signe de Dieu.

Croque-notes, des musiciens qui croquent, qui sautent des notes.

Culs-de-basse-fosse, des culs d'une fosse qui est basse, profonde.

Culs-de-lampe, des bas de lampe.

Culs-de-sac, des rues qui ont la forme d'un sac, parce qu'elles n'ont pas d'issue.

Demi-bains.

Demi-dieux.

Demi-heures.

Demi-lunes.

Demi-métaux.

Demi-savants, etc.

Doit-et-avoir (terme de commerce), des parties

Contre étant préposition, le substantif seul auquel ce mot est joint prend la marque du pluriel.

Demi, placé devant un mot, signifie moitié ou à demi. Il reste invariable parce qu'il est adverbe. Le substantif seul prend la marque du pluriel.

de compte où l'on remarque ce que l'on doit, et son avoir, ce qu'on a.

Doubles-feuilles, doubles-fleurs, des feuilles, des fleurs doubles.

Eaux-sortes, des eaux qui sont fortes.

Écoute-s'il-pleut, locution dont on fait peut-être trop hardiment un substantif. Ce mot désigne un moulin quine va qu'au moyen d'écluses. Des *écoute-s'il-pleut* sont des moulins qui vont si peu, qu'on pourrait dire qu'ils attendent la pluie pour marcher.

Entre-sols, des logements pratiqués entre deux sols, celui du rez-de-chaussée et celui du premier étage.

Épines-vinettes, des épines ou arbrisseaux épineux qui ont le goût des vinettes ou mieux de la vinette, par rapport à leur acreté.

Fausses-brâies, des brâies, des voies fausses.

Faux-germes, des germes faux.

Fausses-couches, des couches qui sont fausses, parce qu'elles arrivent avant terme.

Fausses-fenêtres,

Fausses-portes,

Fausses-clefs,

Des fenêtres, des portes, des clefs fausses.

Faux-fuyants,

Faux-incidents,

Faux-semblants,

Des fuyants, des incidents, des semblants qui sont faux.

Fêtes-Dieu, des fêtes de Dieu.

Fins-de-non-procéder, fins-de-non-recevoir, termes de palais; des fins, des exceptions péremptoires qui dispensent d'entrer dans la discussion du fond; des exceptions dilatoires, etc.

Folles-enchères, des enchères folles, qui sont faites témérairement.

Fort-vêtus, des gens vêtus fort au-dessus de leur état. Ce mot est peu usité aujourd'hui.

Francs-alleux, des alleux, des biens qui sont francs.

Francs-maçons, des maçons francs.

Fripe-sauce, des garnements qui fripent, qui gâtent et mangent la sauce.

Gardes-bourgeoises, et non pas, avec Girault-Duvivier, des *garde-bourgeoise*, des gardes qui sont des personnes *bourgeoises*.

Garde-boutique, des marchandises qui restent long-temps dans une boutique, qui gardent et que garde la boutique.

Garde-feu, des grilles qui servent à garder le feu, à en garantir.

Gardes-nobles, et non pas *garde-noble*. Voyez *gardes-bourgeoises*.

Garde-malade, ou *malades*, et non pas *gardes-malades*, des personnes qui gardent un malade ou plusieurs malades.

Garde-manger, des buffets où l'on garde le manger.

Garde-meubles, des lieux où l'on garde des meubles.

Garde-vue, des visières qui gardent la vue.

Gâte-pâte,

Gâte-sauce,

Gommes-guttes,

Gommes-résines.

Demauvais pâtissiers qui gâtent la pâte, la sauce.

Des gommes de la substance des guttes et des résines.

Gorges-chaudes, des gorges qui sont chaudes, à force de rire sans doute.

Gouttes-crampes, des gouttes accompagnées de crampes.

Grands-mâîtres, des *mâîtres grands* par leur rang.

Grands-oncles, des *oncles grands* par rapport à leurs *neveux*.

Grands-pères, des *pères grands* par rapport à ceux qui descendent d'eux.

Grand'-mères.

Grand'-messes.

Grand'-rués.

Grand'-tantes.

Dans ces mots et dans tous ceux où *grand'* prend l'apostrophe, il reste invariable; le substantif seul

qui suit prend la marque du pluriel.

Gras-doubles, des *gras* qui sont doubles, *doublement gras*.

Gratte-cul. Notre opinion est que ce mot est bien écrit ainsi au pluriel; mais nous lisons dans l'Académie: *cueillir des gratte-culs*. Nous ne pouvons nous expliquer cette orthographe; l'étymologie seule de ce mot pourrait mettre sur la voie, et nous ne la trouvons nulle part.

Gros-bec, des oiseaux qui ont le *bec gros*.

Gros-blancs, des *blancs gros*.

Gros-textes, des *textes gros*.

Guide-âne, des choses qui *guident*, qui aident un âne.

Hauts-bords, des *bords hauts*.

Haut-le-corps, des *bonds* qui mettent le *corps haut*.

Haut-le-pied. Ce mot peut se dire de gens qui sont forcés de lever le *piéd haut*, de s'enfuir.

Hautes-cours, des *cours hautes*.

Hautes-lices, des *lices hautes*.

Hautes-futaies, des *futaies hautes*.

Hautes-paies, des *paies hautes*.

Hautes-tailles, des *tailles hautes*, en parlant de la voix.

Hôtels-Dieu, des *hôtels de Dieu*.

In-dix-huit, in-douze, etc., etc., des feuilles pliées en dix-huit, en douze, etc.

Loups-cerviers, des *loups* qui ressemblent à des chats sauvagés, et auxquels on applique l'épithète de *cerviers*, en latin *cervarius*, parce qu'ils se jettent particulièrement sur les *cerfs*.

Loups-marins, des *loups* qui sont marins, de mer.

Mal-aise, des dispositions du corps dans lesquelles il est mal à l'aise.

Mal-entendu. L'Académie écrit des *mal-entendus*, et voici son exemple: *les mal-entendus amènent quelquefois de grands malheurs*. Nous sommes de cet avis. Selon notre avis ce mot est un véritable participe. On entend par un *mal-entendu*, et

non pas des *mal-entendus*, tout ce qui peut être mal entendu. — L'Académie écrit ce mot et le précédent sans trait-d'union. Nous serions assez d'avis qu'on ne le supprimât généralement pas dans les mots composés.

Mal-être, des situations d'être mal.

Meurt-de-faim, des gens qui meurent de la faim.

Mille-pieds, des insectes qui ont mille pieds.

Mille-feuilles, des plantes à mille feuilles.

Mille-fleurs, eau, huile, dans la composition de laquelle il entre toute sorte de fleurs, mille fleurs.

Mortes-eaux, des eaux mortes.

Mortes-saisons, des saisons mortes.

Nerfs-ferrures. Il y a évidemment un barbarisme dans ce mot, écrit ainsi par Girault-Duvivier, qui ne l'a sans doute pas compris. Nous ne lisons dans le *Manuel des amateurs*, que *nerf-ferrure*, et non point *nerf-ferrure*, car il n'est nullement question ici de *nerf ferré* ou à *ferrer*; nous lisons que *nerf-ferrure* est substantif féminin, et signifie un coup reçu sur le tendon ou le *nerf* de la partie postérieure de la jambe d'un cheval. *Ferrure* est un ancien mot qui voulait dire *coup*, *blessure*. Il vient du vieux verbe *férir*; on disait *féru* pour *frappé*, *blessé*. Être *féru* parmi les *corps*. (*Roman de la Rose*.) On dit au pluriel des *nerf-ferrures*, parce qu'un seul *nerf* peut recevoir une ou plusieurs *ferrures*.

Non-paiements, des paiements non faits.

Non-valeurs, des valeurs non existantes.

Opéra-comiques. Si nous francisons, avec l'Académie, le mot *opéra*, il faut des *opéras-comiques*.

Où-dire, des nouvelles qu'on a où dire.

Outre-passés, termes d'eaux et forêts. L'Académie écrit aussi des *outre-passes*; mais ne devrait-on pas écrire des *outre-passe*? Ce mot signifie, en effet, des abattis de bois qui *passent outre*, au-delà des limites.

Passe-debout, droit qui se délivre à la douane pour passer *debout*.

Passe-droit, des choses qui *passent le droit*.

Passe-paroles, des commandements qui *passent les paroles*.

Passe-partout, des clefs pour *passer partout*.

Passé-passe, des tours qui *passent, qui passent*.

Passe-pied, des danses dans lesquelles on *passé le pied*.

Passe-poil, de petits lisérés qui *dépassent le poil*.

Passe-port, des permissions écrites pour *passer le port*, pour sortir.

Passe-temps, des plaisirs qui font *passer le temps*.

Perce-neige, des plantes qui *percent la neige*.

Perce-oreille, des insectes qui s'introduisent dans l'oreille pour la *percer*.

Perce-pierre, ou *passé-pierre*, des plantes qui *percent ou dépassent la pierre*.

Pèse-liqueurs. L'Académie écrit au singulier *pèse-liqueur*; nous préférons *pèse-liqueurs* au sin-

gulier comme au pluriel, parce que c'est un instrument qui sert à *pésé* toutes sortes de *liqueurs*.

Petits-maitres, des gens qui affectent de se montrer des *maitres*, mais qui ne paraissent que *petits*.

Petits-neveux, des neveux *petits* par rapport aux autres parents.

Petits-textes, des *textes petits*.

Petites-nièces, des *nièces petites* par rapport aux autres parents.

Pieds-d'alouette, des *pieds* qui ressemblent à ceux d'une *alouette*.

Pieds-de-biche, des *pieds* qui ont la forme de ceux d'une *biche*.

Pieds-de-bœuf, des *pieds* appartenant à un *bœuf*.

Pieds-de-veau, des *pieds d'un veau*.

Pieds-droits, des *pieds* qui sont *droits*.

Pieds-forts, des *pieds* qui sont *forts*.

Pieds-plats, des *pieds* qui sont *plats*.

Pieds-bots, des *pieds* qui sont *bots*.

Pies-grièches, des *pies* qui sont *grièches*.

Pince-maille, des gens qui *pinceraient*, qui ne négligeraient pas une *maille*.

Pince-sans-rire, des hommes qui vous *pincent sans rire*.

Plats-bords, des *bords plats*.

Plates-bandes, des *bandes plates*.

Plates-formes, des *formes plates*.

Plats-pieds ou *piéds-plats*, des *pieds plats*.

Pleure-misère, des gens qui *pleurent leur misère*.

Ponts-levis, des *ponts* qui se *lèvent*.

Porte-aiguille.

Porte-arquebuse.

Porte-bougie.

Porte-broche.

Porte-craïjon.

Porte-croix.

Porte-crosse.

Porte-Dieu.

Porte-drapeau.

Porte-enseigne.

Porte-étendard.

Porte-faix.

Porte-huilier.

Porte-clefs.

Porte-lettres.

Porte-lumière.

Porte-malheur.

Porte-manteaux.

Porte-montre.

Porte-mouchettes.

Porte-mousqueton.

Porte-rame.

Porte-respect.

Porte-vent.

Porte-verre.

Porte-voix.

Post-scriptum, sans *s*, le mot étant tout latin.

Pots-au-feu, des *pots* qui sont au *feu*.

Pots-de-vin, des présents qui équivalent à ces

Le mot *porte* est nécessairement invariable; mais les autres varient selon le sens; à l'exception de *mouchettes*, de *clefs*, des mots *porte-mouchettes* et *porte-clefs*, qui prennent *s* au singulier comme au pluriel. Nous avons donné plus haut notre avis sur *porte-lettres* et sur *porte-manteaux*.

pots de vin qu'on avait coutume de payer autrefois en concluant un marché.

Pots-pourris. On donnait ce nom de *pot-pourri* à un ragoût qu'on faisait *pourrir* à force de cuisson, et qui était composé de toutes sortes de viandes et d'herbes.

Pour-boire, ce qu'on ajoute au prix convenu, pour aller le *boire*.

Pour-parler. L'Académie écrit des *pourparlers* sans *trait-d'union* et avec un *s*. Nous pensons qu'il serait mieux d'écrire, au pluriel, des *pour-parler*, comme on écrit des *pour-boire*.

Pousse-cul, et non pas des *pousse-culs*, comme l'indique l'Académie.

Prête-nom. Nous pensons, avec l'Académie, qu'on peut dire aussi des *prête-noms*, suivant le sens. Car on peut ne *prêter* qu'un seul de ses *nom*s, comme on peut les *prêter* tous.

Quasi-contrats, des *contrats quasi*.

Quasi-délits, des *délits quasi*.

Quartiers-mâtres, des officiers qui gardent ou qui choisissent le *quartier* ou *les quartiers*.

Qu'en-dira-t-on, des propos qui inquiètent peu sous le rapport de ce qu'on *en dira*.

Qui-va-là. Cette expression est une véritable locution plutôt qu'un mot. On devrait l'écrire sans *trait-d'union* et avec un point d'interrogation.

Rubat-joie, des choses qui *rabattent la joie*.

Remue-ménage, des bruits qui *remuent le ménage*.

Revenants-bons, et non pas, avec Girault-Duvivier, des *revenants-bon*; des casuels qui *venants* sont *bons*.

Rouge-gorge, des oiseaux qui ont la *gorge rouge*.

Semi-pensiois.

Semi-tons.

} *Semi* est adverbe dans ces deux mots.

Sénatus-consultes, des *consultes*, des délibérations du sénat. Ce mot est formé de *senatûs*, génitif de *senatus*, sénat, et de *consultum*, ordonnance, décret.

Songe-creux, des hommes qui *songent creux*.

Songe-malice, des personnes qui ne *songent* qu'à la *malice*.

Sot-l'y-laisse. Un *sot l'y laisse*. Ceci n'est-il pas plutôt encore une locution qu'un mot, et ne devrait-on pas écrire, sans tirets, des *sot l'y laisse*? Mais l'Académie dit : *Il a soin de prendre pour lui tous les sot-l'y-laisse*.

Souffre-douleur, des êtres qui *souffrent la douleur*.

Sous-arbrisseaux, des *arbrisseaux* qui viennent au-dessous.

Sous-barbe, des parties *sous la barbe*.

Sous-ententes.

Sous-fermes.

Sous-lieutenants.

Sous-locataires.

Sous-mâtres.

Sous-secrétaires.

Sous-préfets, etc.

} Le substantif prend seul la marque du pluriel, *sous* étant préposition, et toute préposition étant invariable.

Sur-arbitres, *arbitres* ajoutés à d'autres *arbitres*.

Tailles-douces, des *tailles* qui sont *douces*.

Tâte-vin, des instruments pour *tâter*, tirer le *vin*.

Terre-pleins. *Terre* est ici pour *terrain*, des *terrains* qui sont *pleins*.

Têtes-cornues, des *têtes* qui sont *cornues*.

Tire-balle,

Tire-bottes,

Tire-bouchon,

Tire-bourre,

Tire-fond,

Tire-lires,

Tire-moelle,

Tire-pied, etc.

} Des instruments pour tirer une *balle*, des *bottes*, un *bouchon*, la *bourre*, un *fond*, des *lires* ou des *liards*, la *moelle*, le *piéd*.

Toutes-bonnes,

Toutes-saines,

} Des plantes qui sont *totale-ment bonnes* et *saines*.

Toute-épice, des *épices* qui sont *toute-épice*.

Tou-tou, terme enfantin (onomatopée).

Tout-ou-rien, des parties de la répétition d'une montre qui font entendre *tout ou rien*.

Trente-et-un, des jeux de *trente-et-un*.

Tripes-madame, des *tripes* de *madame*.

Trous-madame, des *trous* de *madame*.

Va-nu-pieds, des hommes qui *vont nu* quant aux *pieds*.

Vade-mecum,

Veni-mecum,

} Mots latins signifiant *va* et *viens avec moi*.

Vers-coquins, des *vers* qui sont *coquins*; cet adjectif est formé des substantifs féminins *coque*, *coquille*.

Vers-luisants, des *vers* qui sont *luisants*.

Vers-à-soie, des *vers* qui *filent la soie*.

Verts-de-gris, des *verts* qui tirent sur le *gris*.

Vice-amiraux.

Vice-baillis.

Vice-consuls.

Vice-gérants.

Vice-légats.

Vice-présidents.

Vice-rois.

Vice-reines, etc.

Vide-bouteilles, des endroits où l'on *vide* les *bouteilles*.

Vole-au-vent, de la pâtisserie si légère qu'elle pourrait *voler au vent*.

Nous nous arrêtons, dans la persuasion d'en avoir dit assez. Ce qui reste à traiter sur les *substantifs* se trouve à la syntaxe. Il ne faut pas croire que nous ayons donné ici la liste universelle des *noms composés*. Un travail parfait en ce genre ne peut se rencontrer que dans un *dictionnaire*; nous avons du reste traité à fond cette matière dans le nôtre.

DES MODIFICATIFS.

Les mots, comme nous l'avons déjà dit, sont divisés, par la nature même des idées qu'ils expriment, en *substantifs* et en *modificatifs*. C'est ici le lieu de faire connaître ces derniers.

Quelques Grammairiens, au nombre desquels nous comptons le savant Estarac, sont d'avis de réduire les parties du discours à deux, trois ou quatre espèces seulement. Nous convenons qu'un tel système peut avoir ses avantages pour les gens lettrés et déjà habiles dans la science de la Grammaire; mais nous avons cru mieux faire en nous conformant à l'usage généralement suivi, pour ne point dérouter l'esprit des lecteurs en émettant des idées par trop philosophiques et par trop nouvelles. Cependant nous croyons devoir faire connaître ce que dit Estarac relativement aux *modificatifs*. Il désigne sous le nom de *modificatifs* tous les mots qui expriment une *modification* ou manière d'être; mais il fait observer qu'ils n'expriment pas tous une même *modification*, sous le même point de vue de l'esprit; car les uns, comme les *adjectifs* et les *participes*, désignent une attribution de qualité, d'action ou d'état qui convient à l'être particulier auquel nous en faisons l'application; et d'autres, comme l'*article* et certains *pronoms*, ne sont employés que pour déterminer le point de vue particulier, et pour exprimer le sens plus ou moins restreint dans lequel nous voulons faire considérer le *substantif* auquel ils sont joints. Il comprend donc ces quatre espèces de mots sous le nom de *modificatifs particuliers*.

L'existence étant l'attribut nécessaire et universel de tous les êtres, le verbe *être*, spécialement destiné à exprimer cette existence, doit être appelé *modificatif commun*.

Quant aux autres *verbes*, ils renferment implicitement, dans toutes leurs formes, cet attribut commun avec l'idée explicite d'une attribution particulière et déterminée, puisque *chanter* signifie *être chantant*: *labourer*, *être labourant*; *souffrir*, *être souffrant*, etc.; on peut donc appeler tous les verbes des *modificatifs combinés*, puisqu'ils renferment la combinaison de l'attribut commun,

l'existence, avec une autre attribution déterminée qui exprime ou une action, ou un état.

Les *conjonctions* ne sont le plus souvent que des phrases elliptiques, qui servent à *modifier* des propositions combinées, et à indiquer les vues particulières de l'esprit dans cette combinaison; les *conjonctions* sont donc des *modificatifs de proposition*.

Enfin les *prépositions* et les *adverbes* servent à *modifier* les idées exprimées par les *verbes*, par les *adjectifs*, etc.; ce sont des *modificatifs d'attribut*.

Les *interjections* sont plus particulièrement le langage du cœur, langage inspiré par la nature, qui n'a presque rien d'arbitraire, qui est également entendu chez toutes les nations, et qui ne paraît pas même absolument étranger ni inconnu aux brutes. Les *interjections* expriment une affection, un sentiment. Vous êtes à côté d'une personne retenue au lit par une colique; tout à coup vous l'entendez s'écrier *ahi! ahi!* Ce cri subit, arraché par la douleur, prouve le sentiment de la souffrance dans l'âme de cette personne, mais n'indique aucune idée déterminée dans son entendement; il ne fait que vous prouver que cette personne souffre, comme si elle vous eût dit d'une manière plus développée: *voilà que je ressens une forte et vive douleur*. Mais vous êtes bien plus persuadé, plus affecté par le cri *interjectif*, que vous ne l'auriez été par la proposition froide, qui a néanmoins le même sens. L'*interjection* ne devrait donc entrer dans une Grammaire que comme faisant nombre parmi les parties du discours; la syntaxe en appartient entièrement à la rhétorique, et n'est nullement du ressort de l'analyse grammaticale; ou, si l'on veut absolument classer l'*interjection* comme les autres parties du discours, on pourrait l'appeler *modificatif du sentiment*.

On voit que tout ceci est établi sur un système et sur des principes qui demandent de trop longs développements; et d'ailleurs ils ne nous paraissent rien abrégé. Ces deux grandes divisions en *substantifs* et en *modificatifs*, n'en obligent pas moins les Grammairiens qui les ont établies à énumérer en détail toutes les *parties du discours* généralement admises.

DE L'ARTICLE.

Cette partie du discours est peut-être la plus importante, eu égard à son usage fréquent et continu, et sa qualité d'être particulière à certaines langues.

Ces deux raisons doivent nous faire considérer l'article comme devant surtout caractériser le génie de notre langue, et comme la source, ou de ses plus grands avantages sur les langues qui sont privées de ce secours, ou de ses défauts les plus sensibles ; aussi est-ce par là que ses détracteurs veulent prouver sa prétendue lenteur, son défaut de concision et de force, et que ses partisans prouvent sa netteté, sa précision, sa clarté. D'après cette première observation, on conçoit que les Grammairiens ont dû faire de l'article un des principaux objets de leur étude et de leurs discussions ; aussi est-ce le point qu'ils ont le plus embrouillé, et sur lequel ils sont le moins d'accord.

Le mot *article* vient du latin *articulus*, diminutif d'*artus*, qui veut dire *membre*. Par le mot *article*, pris dans le sens propre, on entend les jointures des os dans le corps des animaux, unies de différentes manières ; et, par extension, on a donné ce nom à la partie du discours dont la fonction est de modifier le substantif commun en étendant, en déterminant ou en restreignant sa signification. (BOINVILLIERS.)

L'article se divise en *article simple* et en *article composé*. L'article simple est : *le, la, les* ; l'article composé : *au, aux, du, des*.

Notre langue a beaucoup emprunté au latin ; il y a lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* du pronom *ille, illa, illud*. De la dernière syllabe du mot masculin *ille*, nous avons fait *le*, et de la dernière du mot féminin *illa*, nous avons fait *la* ; c'est ainsi que de la première syllabe de cet adjectif, nous avons pareillement fait notre pronom *il*, dont nous faisons usage avec les verbes, comme du féminin *illa* nous avons fait *elle*.

Nous nous servons de *le* avant les noms masculins au singulier, *le roi, le jour* ; nous employons *la* avant les noms féminins aussi au singulier, *la reine, la nuit* ; et comme la lettre *s*, selon l'analogie de la langue, marque le pluriel quand elle est ajoutée au singulier, nous avons formé *les* du singulier masculin *le*. *Les* sert également pour les deux genres, *les rois, les reines*. C'est en contractant avec la préposition *à* et la préposition *de* les

trois articles simples *le, la, les*, que nous avons formé les quatre articles composés *au, aux, du, des*.

L'article, selon Restaut, est un mot qui se met avant les noms pour déterminer l'étendue suivant la quelle ils doivent être pris.

Selon Buffier, les articles sont des particules que l'usage fait mettre ordinairement devant les mots français, parce qu'elles servent à articuler et à distinguer divers emplois que l'usage fait des noms.

Selon la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, les articles sont des particules qui déterminent d'une autre manière que ne le font les nombres, la signification vague des noms communs et appellatifs.

Selon Duclos, la destination de l'article est de faire prendre individuellement le nom dont il est le prépositif.

D'Olivet définit l'article : une sorte de pronom adjectif qui s'accorde en genre et en nombre avec un nom qu'il doit précéder, et dont il détermine la signification.

Fromant pense qu'il ne faudrait que retrancher le dernier membre de cette définition pour la rendre exacte.

Richelet, dans son Dictionnaire, définit l'article une petite particule qu'on met devant les substantifs, et qui sert à en faire connaître le nombre, le genre et le cas.

Les articles, dit du Marsais, sont certains petits mots qui ne signifient rien de physique, qui indiquent à l'esprit le mot qu'ils précèdent, et avec lequel ils sont identifiés, et qui le font considérer comme un objet tel que, sans l'article, cet objet serait regardé sous un autre point de vue. Ce sont, dit-il ensuite, des prénoms ou adjectifs métaphysiques qui marquent, non des qualités physiques de l'objet, mais seulement des points de vue de l'esprit, ou des faces différentes sous lesquelles l'esprit considère le même mot.

Enfin, selon Girard, l'article est un mot établi pour annoncer et particulariser simplement la chose sans la nommer, c'est-à-dire que c'est une expression indéfinie, quoique positive, dont la juste valeur consiste à faire naître l'idée d'une espèce subsistante qu'on distingue dans la totalité des êtres, pour la nommer ensuite.

La plupart des Grammairiens antérieurs à ceux-ci ne regardaient l'article que comme un

mot destiné à faire connaître le nombre et le genre des noms qu'il accompagne.

Mais si tous ces auteurs s'accordent si peu sur le principe général, sur la définition de l'article, on peut croire qu'ils ne se rapprochent pas plus dans les détails. Port-Royal, Restaut, le père Buffier à la suite de La Touche, nous ont donné plusieurs espèces d'articles. Restaut en compte jusqu'à cinq : le défini, *le, la, les* ; l'indéfini, *de, à* ; le partitif défini, *du, de la, de l', des* ; le partitif indéfini, *de* ; et enfin l'article : *un, une*. D'autres ont rejeté toutes ces divisions fausses. Girard a eu le courage de les attaquer le premier, et la gloire de l'avoir fait avec tout le succès possible. Duclos, Fromant et du Marsais se sont rangés de son côté ; mais ce dernier n'a retiré l'article de la foule des prépositions avec lesquelles on l'avait confondu, que pour le confondre lui-même avec d'autres mots qu'il appelle *prépositifs*, et qui sont : *tout, chaque, nul, aucun, quelque, certain, un, ce, cet, mon, etc., deux, trois, etc.*

Nous regrettons que le *Dictionnaire de l'Académie* ne définisse pas l'article. Est-ce en effet le définir de dire que *c'est celle des parties du discours qui précède ordinairement les substantifs* ?

Voici la définition de Lévizac, qui nous paraît assez juste :

L'article est un petit mot qui se met avant les noms communs, pour désigner qu'ils vont être pris dans un sens déterminé.

L'article ne signifie rien par lui-même. C'est une sorte de prénom dans le sens purement étymologique d'un mot qui en précède un autre, et dont la fonction est de marquer le mouvement de l'esprit vers l'objet particulier de son idée.

L'article a de grands avantages dans les langues où il est en usage. Il leur donne plus de douceur, de délicatesse et de précision dans l'expression, ce qui compense bien ce qu'il leur ôte en énergie. La langue latine a une dureté qu'on ne trouve ni dans la langue grecque, ni dans la langue italienne, ni dans la langue française. D'ailleurs, ce qu'elle ne rend que d'une seule manière peut être rendu de plusieurs façons par le moyen de l'article. C'est ce que du Marsais a démontré d'une manière victorieuse, en faisant voir que, sans l'article, il n'est pas toujours facile de développer les différentes vues de l'esprit, et que ce n'est que par son moyen qu'on peut exprimer bien des nuances d'idées ; d'où il conclut en empruntant les expressions de l'abbé Régnier, « qu'il est certain que l'article, mis ou » supprimé devant le nom, fait une si grande différence de sens, qu'on ne peut douter que les » langues qui admettent l'article n'aient un grand » avantage sur la langue latine pour exprimer » clairement et nettement certains rapports ou » certaines vues de l'esprit, que l'article seul peut

» distinguer, sans que le lecteur soit exposé à se » méprendre. »

On doit donc considérer l'article comme un caractère propre et distinctif des langues dans lesquelles il est en usage ; il y forme une classe de mots à part. Il y a ses fonctions et ses règles.

Tous les substantifs, excepté les noms propres, dit Estarac, sont des noms de classes, de genres ou d'espèces. Pour pouvoir approprier le nom d'une classe à un genre inférieur, ou celui d'un genre à une espèce particulière, ou enfin celui d'une espèce particulière à un individu, on a besoin de l'accompagner de quelques modificatifs qui déterminent ce nom commun à n'exprimer que précisément ce que l'on a en vue. Les articles sont au nombre des modificatifs nécessaires pour produire cet effet ; mais ils ne suffisent pas tout seuls. Dans la proposition : *l'homme est mortel, l'homme* (pour le homme) désigne l'espèce ; c'est une proposition universelle. Dans celle-ci : *l'homme est noir, l'homme* ne désigne que les individus de l'espèce qui habitent une partie des côtes occidentales de l'Afrique ; c'est une espèce comprise dans la précédente, inférieure à la précédente, et la proposition est une proposition particulière. Enfin dans cette autre : *l'homme que j'ai vu ce matin, l'homme* indique un individu ; c'est une proposition individuelle. Dans ces trois propositions l'article est le même (*le*) ; le substantif, le sujet est aussi le même (*homme*) : donc, si la première est universelle et convient à toute l'espèce ; la seconde, particulière et applicable seulement à une partie de cette espèce ; et la troisième, singulière et propre à un seul individu, ce n'est pas par l'influence de l'article seul, puisqu'il est le même dans les trois cas, mais bien par l'effet combiné de l'article et des autres modificatifs de la phrase. L'article se borne donc à marquer le mouvement de l'esprit vers tel objet, et à fixer l'attention des autres sur cet objet. Il marque l'importance du mot qui va le suivre.

Aussi n'y a-t-il que les substantifs, c'est-à-dire les seuls mots qui puissent être sujets d'une proposition, qui soient généralement précédés de l'article ; et si les verbes et les adjectifs prennent l'article, par cela seul ils changent de nature et deviennent de vrais substantifs :

L'avare se refuse le boire et le manger. Voilà un adjectif et deux verbes devenus substantifs, et qui sont précédés de l'article.

On peut se convaincre facilement que cette observation s'applique à tous les adjectifs ou participes devenus substantifs par ellipse : *le beau, le bon, le vrai, le plaisant, etc.* On dit aussi, en termes de peinture, *le faire*, et voilà un autre infinitif devenu substantif par l'apposition de l'article.

Les noms propres, n'étant ni des noms de classe, ni des noms d'espèce, mais des noms individuels, n'ont besoin ni de l'article, ni de la phrase déter-

minative, pour être appropriés à l'individu auquel ils appartiennent chacun respectivement ; ils le désignent exclusivement ; ils lui sont *propres*, et ne peuvent pas convenir à d'autres ; aussi l'usage constant est-il de ne pas mettre d'*article* devant un nom propre.

Si l'on dit quelquefois : *la Dugazon, la Sainval, etc.*, il y a ellipse, et c'est comme si l'on disait : *l'actrice, ou la comédienne Dugazon, etc.* ; et si nous disons : *le Tasse, l'Arioste, le Dante, le Corrège, etc.*, nous sous-entendons *poète ou peintre*. Ces locutions sont imitées des Italiens.

D'autres fois, nous exprimons une qualité éminente, dans laquelle un individu a excellé, par le nom propre de cet individu ; alors ce nom propre devient figurément nom d'espèce ; et, lorsqu'on veut l'appliquer à d'autres individus, on est forcé de le faire précéder de l'*article*, et d'y ajouter la phrase déterminative. Ainsi nous disons : *Washington a été le Fabius Cunctator de son pays ; Fabius Cunctator* signifie ici cette espèce particulière de capitaines qui, par leur prudence, par leur sage lenteur, et malgré l'infériorité de leurs forces, ont su résister à un ennemi victorieux et puissant. *Washington a été ce capitaine-là pour son pays ; il a été le Fabius Cunctator de son pays. Mirabeau a été le Démosthène de la France ; le Démosthène, c'est-à-dire, l'orateur le plus véhément et le plus éloquent. Buffon est le Pline français, etc.*

J'ai lu chez un conteur de fables,

Qu'un second Rodilard, l'*Alexandre* des chats,

L'*Attila*, le fléau des rats,

Rendait ces derniers misérables.

(LA FONTAINE, livre III, fable 48.)

Dans ces exemples, et dans tous les autres semblables, les noms propres ne sont plus noms propres, ils sont noms d'espèce ; et voilà pourquoi l'*article* précède, et pourquoi des déterminatifs viennent après : *le Fabius Cunctator de son pays ; le Démosthène de la France ; l'Alexandre des chats ; l'Attila des rats*. Ainsi ces exceptions confirment la règle, loin de la détruire.

La langue française n'avait point d'*article* dans son origine. Ce ne fut qu'au temps de Henri I^{er} qu'on y introduisit ce mot qui la rend plus douce et plus coulante. Depuis cette époque jusqu'au temps où messieurs de Port-Royal s'en occupèrent, on ne se douta même pas qu'il pût offrir quelque difficulté. Tout ce qu'on avait écrit était un vrai chaos. Ces célèbres solitaires, faits pour porter la lumière dans toutes les branches des connaissances humaines, cherchèrent à le débrouiller ; mais en voulant éclaircir la question, dit Duclos, ils ne firent que marquer la difficulté sans la résoudre.

Ils n'avaient distingué que deux sortes d'*articles*, l'*article défini* *le*, et l'*article indéfini* *un* ; pas immense et bien propre à conduire à la vérité.

Mais La Touche, imbu de tous les anciens préjugés, brouilla de nouveau toutes les idées. Dédaignant de travailler d'après la *Grammaire raisonnée*, il voulut avoir une marche à lui. Pour cet effet, il rêva cinq sortes d'*articles*, et créa, pour les faire passer, le système absurde des cinq déclinaisons. Ce fut en 1696, c'est-à-dire trente-six ans après la publication de la *Grammaire* de Port-Royal, qu'il en fit présent à la langue française. Ce galimathias, revêtu de dénominations latines, fut accueilli sans examen par l'abbé Vallard, et ne tarda pas à passer dans les écoles. Le père Buffier, accoutumé au jargon des collèges, l'adopta. Restaut suivit son exemple, mais en s'efforçant de dégager ce système de la confusion, de l'embaras et des difficultés qui en sont inséparables, et, pour y mieux réussir, il distingua : 1^o l'*article défini* *le* ; 2^o l'*article indéfini* *de et à* ; 3^o l'*article partitif défini* ; 4^o l'*article partitif indéfini* ; 5^o enfin, l'*article un*. S'il y a peu de vérité dans cette division, on est du moins forcé de convenir qu'il y a une apparence de méthode et de conviction bien propre à en imposer aux personnes qui ne se donnent pas la peine de réfléchir, et pour qui tout examen de principes serait un tourment.

Ces notions, quoique rejetées par un petit nombre d'esprits justes, prévalurent jusqu'en 1744. A cette époque elles furent vigoureusement attaquées de toutes parts, et victorieusement combattues. La raison imposa silence aux préjugés de l'école ; les *grécistes* et les *latinistes* n'osèrent plus se montrer, et ce système, qui ne portait que sur des idées vagues, s'évanouit, ou fut relégué dans quelques collèges de province. Depuis ce temps, il n'y a pas eu en France un seul Grammairien ayant quelque autorité qui ait osé le reproduire ou le défendre, et même qui n'ait pas aidé à le renverser.

En effet, on regarde comme un principe incontestable qu'il n'y a en français qu'un seul *article*, qui est *le* ; mais cet *article* prend les deux genres et les deux nombres, et de plus est sujet à deux sortes d'états ; savoir, à l'*élision* et à la *contraction*. L'*article* est susceptible de *genre* et de *nombre*. *Le* se met avant un nom masculin singulier ; *le* se change en *la* devant un nom féminin singulier, et en *les* avant les noms pluriels des deux genres ; ce qui renverse la définition que Richelet en donne, et anéantit une des principales fonctions que Restaut lui attribue, savoir, celle de marquer le genre des noms.

L'*élision* est le retranchement de la voyelle *e* dans l'*article masculin le*, ou de la voyelle *a* dans l'*article féminin la*, quand ces *articles* précèdent un nom qui commence par une voyelle ou par un *h* muet. On dit *l'argent* pour *le argent*, et *l'ame* pour *la ame* ; mais alors on met à la place de la lettre retranchée cette petite figure ('), qu'on nomme *apostrophe*.

Dès que la langue, sortie de sa première barbarie, eut commencé à se perfectionner, on chercha à lui donner toute la douceur qu'un heureux mélange de voyelles et de consonnes semblait lui promettre, en proscrivant, autant qu'on le pouvait, tout ce qu'il y aurait de dur et de désagréable dans le choc des sons. De là l'é^lision, son euphonique qui évite l'hiatus, le bâillement que produirait la rencontre de deux voyelles qui devraient se prononcer séparément et de suite. Aussi n'a-t-elle pas lieu avant les noms qui commencent par une consonne ou un *h* aspiré, ou lorsque l'article est au pluriel, parce qu'on n'a pas alors ce choc de voyelles à craindre. On écrit *le vice, la tempérance, le héros, la harangue, les histoires, les histrions, les hérons*, etc.

L'article se déguise encore davantage par la contraction; elle consiste en ce qu'il se joint aux prépositions à et *de*, avec lesquelles il forme des mots composés, qui retiennent la double valeur des deux mots dont ils sont formés. Ces mots sont *au, aux, du, des*; *au* est pour *à le*; *aux* pour *à les*; *du* pour *de le*; et *des* pour *de les*. On voit par là que des trois formes de l'article, dont nous avons parlé, il n'y a que *le* et *les* qui soient susceptibles de contraction; *la* ne se contracte jamais.

Au et *du* servent pour le masculin singulier; mais si le nom commence par une voyelle ou un *h* muet, on revient à la simplicité de la préposition et de l'article. On dit alors *de l'esprit, à l'esprit; de l'homme, à l'homme*.

Aux et *des* servent au pluriel pour les deux genres; on dit *des hommes, aux hommes; des femmes, aux femmes*.

Nos pères ne faisaient point la même contraction. Ils écrivaient et disaient : *al temps Innocent III, pour au temps d'Innocent III; l'apostoile manda al prodome, pour le pape manda au prud'homme; la fin del conseil si fut tel, pour l'arrêté du conseil fut*. L'euphonie a décidé ces contractions. « C'est, fait observer du Marsais, le son obscur de l'*e* muet, et le changement de *l* en *u*, comme *mal, maux; cheval, chevaux*, qui ont fait dire *au* au lieu de *à le* ou *al*. C'est également le son obscur des deux *e* muets de suite, *de le*, qui a amené la contraction *du*. » Ainsi ces mots composés : *au, aux, du, des*, équivalent à la préposition et l'article.

Mais la contraction est à présent une règle dans les cas dont nous avons parlé, et cette règle n'est sujette qu'à une seule exception; c'est celle que nécessite l'emploi de l'adjectif *tout*, et l'usage veut qu'on le place entre la préposition et l'article. On dit sans contraction : *de tout le monde, à tout le monde, de tous les hommes, à tous les hommes*. D'où il suit que ces contractions ne sont pas des articles, mais simplement des mots composés de la préposition et de l'article.

Nous l'avons déjà dit, il n'y a point de cas

dans la langue française, parce qu'il ne peut y en avoir dans les langues dont les noms ne changent point de terminaison en changeant de rapports. « Comme les premières Grammaires ont été faites pour le latin et le grec, dit Duclos, les Grammaires françaises ne se sont que trop ressenties des syntaxes de ces deux langues. » Sans réfléchir sur la différence qu'il y a entre les langues où les rapports exprimés par les mots ne sont connus que par la place que ces mots occupent dans le discours, et celles où ces rapports sont marqués par des inflexions particulières, on partit des mêmes principes, et l'on s'efforça d'avoir les mêmes résultats; et, pour y réussir, on s'exposa aux absurdités les plus ridicules et les plus révoltantes. On fit servir la préposition *de* à marquer le génitif et l'ablatif, quoique le rapport exprimé par le génitif latin soit bien différent de celui qui est exprimé par l'ablatif; et la préposition *à* servit à marquer le datif. On fut obligé également de convenir que l'accusatif n'était point distingué du nominatif.

Nous avons réfuté ces fausses notions, et l'on convient généralement qu'elles sont absurdes : 1° Les prépositions *à* et *de* ne servent en français qu'à marquer des rapports souvent très-différents les uns des autres; et si on leur accordait le privilège de marquer des cas, on ne pourrait le refuser aux prépositions *sur, avec, pour, par, sous, dans*, etc., qui ont les mêmes fonctions; 2° on n'est point excusable de continuer à se servir de ces dénominations, sous prétexte de se conformer à un langage long-temps usité parmi les Grammairiens, parce que, comme le dit Duclos, « quand il s'agit de discuter des questions déjà assez subtiles par elles-mêmes, on doit surtout éviter les termes équivoques; on doit en employer de précis, dût-on les faire. Les hommes ne sont que trop nominaux. Quand leur oreille est frappée d'un mot qu'ils connaissent, ils croient comprendre, quoique souvent ils ne comprennent rien ». 3° Enfin, on doit se borner à faire connaître comment la langue française énonce les mêmes vues de l'esprit, que les Grecs et les Latins marquent par la différence des terminaisons; — or, tout cela se fait, ou par la place du mot, ou par le secours des prépositions.

C'est donc l'ignorance du vrai génie de la langue française qui y avait introduit les cas; et c'est cette même ignorance, l'habitude et le préjugé, qui les y ont long-temps conservés en France, comme ils les y conservent encore dans les pays étrangers. Et qu'on ne s'en étonne pas. On s'est habitué au collège aux dénominations des Grammaires des langues anciennes; les premières impressions s'effacent difficilement; et l'esprit, soit paresse, soit amour-propre, revient rarement sur des idées qu'il s'est accoutumé à regarder comme

justes et vraies. Penser est un tourment pour la plupart des hommes; tout ce qui en évite la fatigue est sûr d'avoir des partisans. D'ailleurs, ce jargon insignifiant et pédantesque a l'avantage de cacher la rouille de l'ignorance sous un certain vernis de savoir.

Si la vérité, en matière de principes de langue, a été si longtemps à se faire jour en France, on ne doit pas être surpris qu'elle ne se soit pas encore montrée dans les pays étrangers. Restant a été pendant cinquante ans le seul guide qu'on suivit; et c'est d'après lui que les maîtres de français ont rédigé les Grammaires qu'ils ont publiées. Ainsi, quoique Desfontaines, Girard, du Marsais, d'Olivet, Duclos, Beauzée, Fromant, Douchet, Hardouin, Condillac, Batteux, Lhomond, etc., l'Académie française et l'Université de Paris, aient rejeté les cas, les dénominations qui ne conviennent qu'à la langue latine, et surtout cette division d'articles en défini, indéfini, partitif et indéterminé, on n'a point cessé et l'on ne cesse point de les y reproduire. On les trouve non-seulement dans les Grammaires les plus récentes, mais même dans des introductions à des dictionnaires, tant ce jargon est passé en usage. On lit dans presque toutes les Grammaires cette ridicule distinction d'articles, quoique avec des modifications: Il y a trois sortes d'articles, y est-il dit; l'article défini *le, la, les*; l'article indéfini *un, une*; et l'article partitif *du, des*. Tout est erreur, dit Lévizac, dans ce petit nombre de mots.

1^o La nature de l'article est d'être défini, puisque sa fonction est d'annoncer la détermination. S'il y avait plusieurs articles en français, la qualité de défini conviendrait à tous. Ainsi on ne doit pas appeler *le, la, les*, article défini, puisque cette dénomination suppose qu'il y a plusieurs articles, et que, parmi ces articles, il y en a qui ne sont pas définis.

2^o Regarder *un, une*, comme des articles, c'est confondre toutes les notions, puisque, s'ils en sont, on sera forcé de donner ce nom à tous les autres adjectifs prépositifs, tels que *tout, chaque, nul, aucun, quelque, certain* (dans le sens de *quidam*), *ce, mon, ton, son*, et *un, deux, trois*, etc., puisque ces derniers ont, ainsi qu'eux, une force modificative. Les regarder comme des articles indéterminés est une absurdité, puisque leur fonction est de déterminer, en particulierisant, individualisant et modifiant les objets par une indication de rapport; indication, à la vérité, vague, mais vraie. « Un exprime l'unité, dit l'abbé Girard. Il est vrai que ce n'est pas cette unité calculative qui, présentant une idée numérale, fixe la dénomination à un sujet unique, ainsi qu'elle se présente dans cette phrase: *j'ai perdu un louis au jeu*: c'est une unité vague, qui prend indistinctement dans la

totalité de l'espèce un individu comme exemple, pour la présenter par l'un des sujets qui la composent, et non pour exclure les autres; de façon que, si ce mot n'est pas alors nombre, il est encore moins article, d'autant qu'il est lui-même susceptible de l'article; ce qui sûrement n'arriverait pas s'il était de cette espèce, l'institution d'un article pour un autre article ayant quelque chose de ridicule. » D'ailleurs le mot *un* n'a pas dans notre langue une autre nature et une autre destination que dans la langue latine qui nous l'a fourni. Or, dans cette langue où il n'est point article, il a le même sens que celui que nous lui donnons.

3^o L'article partitif n'est pas plus fondé en raison.

Du, des, sont, comme nous l'avons dit, des mots composés de la préposition et de l'article, qui retiennent la double valeur des deux mots dont ils sont formés. *De* n'y change pas de nature; il est toujours préposition, faite pour figurer à la tête de la dénomination qui lui sert de complément, et sa fonction consiste à extraire de la généralité de l'espèce. Quand on dit: *des gens très-habiles sont quelquefois dupés par des sots*, c'est comme si l'on disait: *un nombre de très-habiles gens sont quelquefois dupés par une partie des sots*, et l'on voit qu'à l'aide de la préposition *de* on réduit l'espèce *gens* aux *très-habiles* seulement, et la masse générale *des sots* seulement à une partie. Ainsi la fonction de ces mots ne sert qu'à marquer qu'il y a ellipse dans ces sortes de phrases.

La source de ces fausses notions est dans une opinion presque généralement répandue, et soutenue même par les plus célèbres Grammairiens: c'est que l'article détermine et restreint l'étendue de la signification des mots. Mais est-ce avec fondement? Les mots n'étaient-ils pas restreints en latin, quoique cette langue soit privée d'articles? Un des premiers savants d'Angleterre n'a-t-il pas prouvé qu'il n'y en a pas un seul d'employé dans le premier livre de l'Iliade? L'article n'est donc pas nécessaire pour déterminer l'étendue de la signification des noms. D'ailleurs il nous paraît que tous les exemples qu'on apporte en faveur de cette opinion prouvent, au contraire, que ce n'est pas l'article qui fixe cette étendue, mais que c'est le nom même, avec une restriction exprimée ou sous-entendue. Dans ces phrases: *les hommes sages; les consuls de Rome; le pape d'aujourd'hui; le Socrate moderne*; ce n'est point l'article qui détermine le sens limité, mais ce sont ces noms avec ces mots: *sages, de Rome, d'aujourd'hui, moderne*. De même quand on dit: *du pain me ferait plaisir*, ce n'est point l'article renfermé dans *du* qui restreint l'étendue de la signification du mot *pain*, mais c'est la restriction annoncée par la préposition *de* qui marque le sens d'extrait; et dans cette phrase: *l'homme que je*

vois; c'est la proposition incidente : *que je vois*, qui restreint le mot *homme* à l'individu.

Les mots *le*, *la*, *les*, ne sont pas toujours *articles*; ils ne le sont que lorsqu'ils sont *immédiatement* suivis d'un substantif. Par exemple, si l'on dit : *que pensez-vous de la nouvelle pièce? je ne la connais pas*; *que disent les journaux? je les ai*, ou *je ne les ai pas lus*. Le premier *la* et le premier *les* sont *articles*; ils sont suivis immédiatement d'un substantif. Le second *la* et les deux autres *les* ne sont point *articles*; ils sont complément direct, celui-là du verbe *je connais* (*je ne la connais pas*,

pour *je ne connais pas elle* (la pièce), et les deux autres du verbe *j'ai lu* (*j'ai lu eux*, ou *je n'ai pas lu eux* (les journaux).

On appelle communément ces mots *pronoms*, parce qu'ils sont mis à la place d'un nom, comme dans ces exemples, *la*, pour *elle*, est mis à la place de *la nouvelle pièce*, et *les*, pour *eux*, est mis à la place de *journaux*, ce qui dispense de répéter ces substantifs.

Voyez la *syntaxe de l'article*, et ce que nous en avons déjà dit en traitant des *déclinaisons* et des *cas*.

DE L'ADJECTIF.

Le *Dictionnaire de l'Académie* définit l'*adjectif* un nom que l'on joint au substantif pour le qualifier ou pour le modifier. Nous n'en lisons pas davantage.

Le mot *adjectif* vient du latin *adjectus*, *ajouté*. Tout *adjectif* est effectivement toujours *ajouté* à un substantif exprimé ou sous-entendu, auquel il donne une qualification, ou dont il exprime la manière d'être; et comme toute modification suppose une substance modifiée, tout *adjectif*, dans le discours, suppose toujours un substantif auquel il se rapporte. Quand je dis : *homme sage*; *homme* est un nom substantif qui me présente un objet comme distingué et détaché de tout autre; *sage* est un mot qui lui est uni, et qui le modifie, qui en rend l'idée plus complète, plus riche, qui le particularise par la qualité de sa *sagesse*, qualité que ce mot *sage* exprime, mais qu'il exprime en l'attribuant au substantif *homme*; *sage* est donc un *adjectif*.

La nature des *adjectifs*, dit Lévizac, n'est pas tellement fixe et déterminée qu'ils ne puissent devenir quelquefois de véritables substantifs. C'est lorsque, cessant de les considérer sous leur rapport de qualificatif, nous en faisons les objets de nos pensées, et alors ils tiennent la place de noms abstraits, comme *le beau* et *le vrai vous touchent*; ils désignent un objet quelconque, en tant qu'il est *beau* ou *vrai*. Les substantifs deviennent aussi de vrais *adjectifs*; c'est lorsqu'ils sont employés à qualifier, *Henri IV fut vainqueur et roi*, etc. Ces mots *vainqueur* et *roi* sont de véritables *adjectifs*. Dans cette phrase si énergique de Bos-

suet : *tout était Dieu, excepté Dieu lui-même*; *Dieu* est *adjectif* après *était*, et substantif après *excepté*.

En général, ce n'est jamais quand il s'agit d'êtres animés, que l'on peut dire qu'un *adjectif* est pris substantivement; la preuve en est, que ces *adjectifs* suivent toujours le genre et le nombre des noms dont ils paraissent tenir la place, et en rappellent ainsi le souvenir. Ainsi, en français : *l'Éternel*, *le Tout-puissant*; sont pour *le* (*Dieu*) *éternel*, *le* (*Dieu*) *tout-puissant*; *le sage*, *les savants*, *les élus*, pour (*l'homme*) *sage*, *les* (*hommes*) *savants*, *les* (*hommes*) *élus* : *une mariée*, *une prude*, *une dévote*, c'est-à-dire *une* (*femme*) *mariée*, *une* (*femme*) *prude*, *une* (*femme*) *dévote* : *faire le beau*, ou *la belle*; *l'important* ou *l'importante*; c'est-à-dire *faire l'*(*homme*) *beau* ou *la* (*femme*) *belle*; *l'*(*homme*) *important* ou *la* (*femme*) *importante*.

Il est vrai qu'en pareil cas l'*adjectif* est quelquefois accompagné d'un autre *adjectif*, qui paraît le modifier comme il modifierait un nom appellatif. C'est une imitation de la syntaxe des noms, dont l'*adjectif* modifié paraît tenir la place; au fond, l'*adjectif* modificatif ne fait sur l'autre que l'office d'adverbe : *un véritable sage*, *une fausse dévote*, est un (*homme*) *véritablement sage*, *une* (*femme*) *faussement dévote*.

Quand même l'*adjectif* ne se rapporterait à aucun être animé; dès qu'il énonce un attribut propre à une classe déterminée d'êtres que l'on peut désigner par un nom appellatif, il doit toujours être réputé *adjectif*. Ainsi : *le fort de l'épée*, *le tranchant du rasoir*, *les acides de l'estomac*, *les purgatifs*, *deux* parallèles, *une* perpendiculaire, *une an-*

tique ; c'est l'(endroit) *fort de l'épée, le (côté) tranchant d'un rasoir, les (sucs) acides de l'estomac, les (remèdes) purgatifs, deux (lignes) parallèles, une (ligne) perpendiculaire, une (statue ou médaille) antique.*

L'*adjectif* n'est donc véritablement pris substantivement que quand il énonce une idée qui peut effectivement être actuellement appliquée à des êtres de différentes espèces ; on pourrait le désigner par différents noms appellatifs ; mais on fait réellement abstraction de tous ces êtres, et l'on n'envisage que le point de vue commun qui caractérise la signification de l'*adjectif*, comme quand on dit : *le vrai persuade ; l'honnête doit être préféré à l'agréable et à l'utile* : la première proposition est vraie d'un *récit, d'un système, d'un argument, d'un geste, d'un repentir, d'une tristesse, d'un désir, d'un soupir, etc.* ; mais elle ne désigne déterminément aucun de ces objets, elle en fait abstraction, et ne présente ce dont elle parle que comme un être dont l'essence est la *vérité* ; il en est de même de la seconde proposition par rapport à ce qui y est appelé *honnête, agréable, utile* ; et c'est ainsi qu'il faut entendre ce vers d'Horace :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

L'*adjectif*, pris substantivement, fait donc envisager les êtres auxquels il peut convenir, sous le point de vue qui constitue sa signification propre ; et l'idée qu'il exprime devient l'idée de la nature commune à tous ces êtres, au moins dans la proposition dont il s'agit, parce que l'attribut qui y est énoncé ne leur convient qu'en vertu de cette nature commune.

Comme il y a des *adjectifs* qui se transforment quelquefois en noms, on a cru remarquer qu'au contraire certains mots reçus généralement pour noms sont de véritables *adjectifs*. « Il y a, dit Lancelot, une autre sorte de noms qui passent pour substantifs, quoiqu'en effet ils soient *adjectifs*, puisqu'ils signifient une forme accidentelle, et qu'ils marquent aussi un sujet auquel convient cette forme ; tels sont les noms de diverses professions des hommes, comme *roi, philosophe, peintre, soldat, etc.* ; et ce qui fait que ces noms passent pour substantifs, c'est que, ne pouvant avoir pour sujet que l'homme seul, au moins pour l'ordinaire et selon la première imposition des noms, il n'a pas été nécessaire d'y joindre leur substantif, parce qu'on peut le sous-entendre sans aucune confusion, le rapport ne pouvant s'en faire à aucun autre ; et, par là, ces mots ont eu dans l'usage ce qui est particulier aux substantifs, qui est de subsister seuls dans le discours. »

Si la remarque du savant Lancelot était vraie, elle n'irait pas moins qu'à faire passer de la classe

des noms dans celle des *adjectifs* tous les noms appellatifs. Ils signifient tous une forme accidentelle au genre supérieur, et marquent tous un sujet auquel convient cette forme. Il en est, par exemple, du nom *homme* à l'égard d'*animal*, du nom *animal* à l'égard de *substance*, etc., comme des mots *roi, peintre, philosophe, soldat*, à l'égard du nom *homme* ; de même que la *royauté, la profession de peintre, la philosophie, le métier des armes*, sont des formes accidentelles pour l'*homme* en général ; de même aussi l'*humanité* est une forme accidentelle pour l'*animal* en général, l'*animalité* une forme accidentelle pour la *substance* en général, parce que les caractères de l'espèce sont accidentels au genre qui en fait abstraction ; de même que les mots : *roi, peintre, philosophe, soldat*, marquent confusément un *homme* comme sujet des formes qu'ils énoncent clairement ; de même aussi le nom *homme* marque confusément un *animal* comme sujet de la forme spécifique qu'il exprime clairement, et le nom *animal* marque confusément une *substance* comme sujet de la forme clairement énoncée par sa signification propre. (BEAUZÉE.)

Demandre nous apprend que l'*adjectif* diffère du substantif en ce que celui-ci présente toujours son objet comme isolé, et comme ayant une existence distincte et indépendante de celle des autres êtres ; au lieu que celui-là ne peint l'objet de son expression que comme modifiant et qualifiant un autre objet principal auquel il est assujéti, dont il est dépendant, et avec lequel il ne fait qu'une même chose.

Le substantif dénomme un être ; l'*adjectif* ajoute à cette dénomination la propriété d'être tel.

Il est aussi aisé de marquer la différence qui se trouve entre l'*adjectif* et l'adverbe, ou toute autre partie du discours. L'adverbe exprime une manière d'être, une qualité, un rapport aussi bien que l'*adjectif*, mais c'est par une expression qui n'est susceptible d'aucune variation, soit pour les genres, soit pour les nombres ; aussi l'*adjectif* n'est fait que pour accompagner les substantifs, dont il prend, pour ainsi dire, la livrée, les couleurs ; tandis que l'adverbe ne sert principalement qu'à modifier les verbes, les participes, et quelquefois les *adjectifs*, mais jamais les substantifs. Nous répéterons à ce propos ce qu'on ne peut trop dire : que ce n'est point la différence des objets exprimés qui constitue les différentes classes des mots, mais la différente manière dont les mots expriment leur objet et leurs différents emplois. Ainsi : *humanité, humain, humainement*, expriment la même qualité, le même objet ; mais on voit, par tout ce que nous avons dit, que le premier est substantif, le second *adjectif*, et le troisième adverbe.

Il y a autant de sortes d'*adjectifs* qu'il y a dans les objets de manières d'être, de qualités réelles ou possibles, et de rapports que notre esprit y peut

apercevoir ou imaginer. Si toutes ces qualités, dont les idées des objets sont revêtues dans notre esprit, sont des qualités qui existent réellement ou qui puissent réellement exister dans la nature de ces objets, alors les *adjectifs* destinés à énoncer ces qualités se nomment *adjectifs physiques*.

Mais si ces qualités n'ont rien de réel dans les objets, si elles ne sont que le résultat des vues de notre esprit, que des rapports extérieurs aux objets, étrangers même à leur nature, alors les *adjectifs* qui les expriment sont nommés *adjectifs métaphysiques*.

Des exemples rendront cette matière plus intelligible. En supposant que les différents côtés d'une figure se réduisent à quatre qui soient égaux entre eux, je dis que cette figure est carrée; *carrée* exprime donc une disposition des différents côtés de cette figure; il en peint l'état réel et physique; *carré* est un *adjectif physique*. Il en faut dire autant de toutes les qualifications que nous donnons aux êtres physiques pour exprimer les impressions qu'ils font sur nos sens, comme *blanc, noir, coloré*, etc., pour les yeux; *doux, amer, aigre*, etc., pour le goût; *odoriférant, fétide*, etc., pour l'odorat; *dur, mou, sec*, etc., pour le tact; et, pour l'oreille, *grave, aigu*, etc. Mais quand je considère un objet, non pas seulement tel que mes sens me le présentent, mais comparé à un autre objet; soit que tous les deux soient physiques ou métaphysiques, ou que l'un soit d'une espèce et l'autre de l'autre; alors je lui trouve des rapports avec le second objet auquel je le compare; par exemple: je vois qu'un homme se sert beaucoup d'un meuble, et je dis que ce *meuble lui est utile*; *utile* est un *adjectif* qui n'exprime rien qui soit *physiquement* dans le *meuble*; c'est donc un *adjectif métaphysique*. Il en est de même de tous ceux qui ont quelque ressemblance ou différence, de ceux qui marquent la possession, de tous ceux qui font connaître l'ordre numéral, ou de tous les noms de nombre, comme *quatre, cinq, quatrième, cinquième*, etc.

Cette première distinction sert bien plus au philosophe qui veut rapprocher nos expressions des opérations de notre esprit, qu'au Grammairien qui ne cherche que les lois de ces expressions; celui-là n'examine le langage qu'autant qu'il le faut pour l'éclairer et diriger sa philosophie; celui-ci n'analyse qu'autant qu'il le faut pour s'assurer des règles du langage. Le but de l'un étant si différent de celui de l'autre, il ne faut pas être surpris s'ils prennent chacun une route différente. Nous n'avons fait cette remarque que pour nous justifier de ce que nous insistons si peu sur cette division des *adjectifs*, que quelques autres Grammairiens ont développée fort au long. Nous allons en reprendre une autre peut-être moins philosophique, mais plus grammaticale, non-seulement en ce qu'elle

nous servira beaucoup pour les détails, mais aussi en ce qu'elle est tirée de l'analogie des différents *adjectifs* avec les autres espèces de noms.

De tous les *adjectifs* en général, les uns qualifient, en exprimant un attribut inhérent et permanent dans l'objet, soit que cet attribut soit fondé sur la nature de la chose, sur sa forme, sur sa situation ou sur son état; tels sont *bon, utile, beau, simple, rond, blanc, externe, précédent, différent, semblable*, etc. Ce sont ceux d'où se forment la plupart des substantifs abstractifs, comme *bonté, utilité, beauté, simplicité, rondeur, blancheur*, etc.; et c'est à cause de cette génération de noms abstractifs, que nous appellerons les *adjectifs* de cette première classe: *adjectifs nominaux*.

Il en est d'autres qui qualifient par un attribut d'événement, en exprimant une qualité accidentelle et survenue à l'objet, une qualité qui paraît être l'effet d'une action qui se passe ou qui s'est passée dans la chose, comme: *caressant, obligeant, glissant, recherché, détesté, noirci, embelli*, etc. Ceux-ci tirent leur origine des verbes, soit de l'un, soit de l'autre des deux participes; ainsi nous sommes fondés à les nommer *adjectifs verbaux*.

D'autres ne qualifient qu'autant qu'ils expriment l'ordre numéral des objets; tels sont *un, deux, trois, quatre, premier, second, troisième, quatrième*, etc.; nous les appellerons *adjectifs numériques*.

Suivant Estarac, les noms de nombre, qu'on appelle *cardinaux*, et qu'on devrait plutôt appeler *adjectifs collectifs*, déterminent la qualité des individus avec une précision numérique: *un, deux, dix, vingt, cent, mille*, etc. *Quelques, plusieurs, tous*, sont des *adjectifs* de la même espèce, mais ils ne déterminent pas numériquement comme les autres la qualité des individus.

Les noms de nombre ordinaux déterminent non pas la quotité, mais l'ordre des individus, avec la précision numérique: *premier, deuxième, vingtième, centième*, etc. *Quantième* et *dernier* sont des *adjectifs* de la même espèce, mais sans renfermer l'idée de la précision numérique. Tous ces mots modifient donc les objets, sous ce rapport qu'ils expriment l'ordre ou le rang qu'ils ont entre eux.

Les *adjectifs multiplicatifs* déterminent la quantité par une idée de multiplication avec une précision numérique: *double, triple, quadruple, décuple, centuple*. *Multiple* et *simple*, lorsque ce dernier est l'opposé de *multiple*, expriment aussi une idée de multiplication; mais le premier n'y joint pas l'idée de la précision numérique. Tous ces mots modifient donc les objets sous le rapport de la multiplication progressive.

Il en est qui ne qualifient que par un attribut de rapport personnel, qui marque la dépendance, la liaison, et surtout la possession; ce sont les *adjectifs possessifs*: *mon, ma, notre, mien, tien, leur*, etc.

Messieurs de Port-Royal nous paraissent trop sévères quand ils prétendent qu'on ne peut pas dire : *un mien ami*. Ne se sert-on pas bien de cette expression dans le style badin ? Mais ils avaient à prouver que *mien* ne peut marcher avec son substantif, puisque, suivant eux, il n'est destiné qu'à le remplacer ; voilà sans doute la cause de leur sévérité dans cette décision générale. Ils auraient dû néanmoins sentir qu'en convenant que cette façon de parler, *un mien ami*, avait été autrefois en usage, c'était prouver que *mien* n'est pas essentiellement pronom, qu'il ne l'est que par accident, et alors ils n'auraient plus eu qu'un pas à faire pour remarquer qu'il ne devient pronom qu'en prenant l'article, que cet article lui en donne le caractère, mais qu'il est par lui-même un pur *adjectif possessif*.

D'autres mots enfin ne qualifient qu'en marquant une quotité vague et non déterminée, comme *quelque, plusieurs, tout, nul, aucun*, ou en marquant une simple indication ou présentation, tels que *ce, cet, chaque, quel, tel, certain*, etc. On voit que tous ceux-ci ne sont autres que ceux des différents pronoms qui peuvent appartenir aux *adjectifs* en subissant à peu près les mêmes lois ; c'est pour cela que nous les nommerons *adjectifs pronominaux*.

L'*adjectif* est fait pour qualifier le substantif, et ne présenter avec lui qu'un seul objet, et, pour ainsi dire, qu'une seule idée ; d'ailleurs il est bien rare qu'il n'y ait dans une phrase qu'un seul substantif réellement exprimé, ou remplacé par quelque autre terme qui en tiennent lieu, et plus rare encore qu'un même *adjectif* ne puisse également être attribué à une foule de substantifs différents ; il a donc été nécessaire d'établir des règles pour la construction des uns avec les autres, règles que doivent suivre tous ceux qui parlent, s'ils veulent être entendus ; règles suffisantes pour faire connaître aux auditeurs ou aux lecteurs quel est le nom substantif auquel tel *adjectif* est destiné dans une phrase.

VARIATION DES ADJECTIFS.

La nature des *adjectifs* est, comme nous venons de le voir, d'exprimer les qualités des substantifs, et c'est ce qu'ils font en s'identifiant pour ainsi dire avec eux ; d'où il suit, comme le dit du Marsais, « que l'*adjectif* n'étant réellement que le substantif même considéré avec la qualification que l'*adjectif* énonce, ils doivent avoir l'un et l'autre les mêmes signes par rapport aux vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. » L'*adjectif* doit donc être mis au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, selon la forme du substantif ; et dans les

langues qui ont des cas, s'y conformer par l'inflexion qui leur est particulière. « Il doit, en un mot, énoncer les mêmes rapports et se présenter sous les mêmes faces que le substantif, parce qu'il ne fait plus qu'un avec lui. » Mais, en exprimant les qualités des objets auxquels l'*adjectif* est ainsi identifié, il peut les exprimer avec plus ou moins d'étendue ; c'est ce que les Grammairiens nomment *degrés de signification* ou de *qualification*.

Nous avons donc trois choses maintenant à considérer dans les *adjectifs* : le *genre*, le *nombre*, et les *degrés de signification*.

DU GENRE DANS LES ADJECTIFS.

Dans les idiomes qui ont admis la distinction des genres, les noms appellatifs n'ont communément qu'une forme générale et un seul genre, à la différence des *adjectifs*, qui, pour l'ordinaire, ont autant de formes particulières que de genres. Dans les idiomes qui déclinent par cas, si la différence des genres n'est quelquefois pas marquée au nominatif des *adjectifs*, elle reparait dans les cas obliques ; ainsi l'*adjectif* latin *felix* n'a que cette terminaison au nominatif pour les trois genres ; mais il fait à l'accusatif *felicem* pour le masculin et le féminin, et *felix* pour le neutre.

C'est assurément une suggestion de la nature, et conséquemment la force de la vérité, qui a réglé partout une différence si propre à décider la question présente.

Tout mot destiné par l'usage d'une langue à exprimer une nature commune, avec une étendue d'une latitude fixe et une compréhension susceptible d'augmentation par le moyen des *adjectifs* ; tout mot, disons-nous, de cette espèce, est un nom appellatif ; et ces caractères se trouvent dans les langues qui ont admis des genres, dans l'unité et dans l'invariabilité du genre.

Tout mot destiné par l'usage d'une langue à être ajouté à un nom appellatif, et à présenter comme accessoire à sa compréhension l'idée particulière que ce mot exprime, est toujours un *adjectif* ; et ces caractères, dans les langues qui ont admis des genres, se reconnaissent par la diversité des terminaisons génériques accordées à la plupart de ces mots, et dans presque toutes, par la concordance en nombre.

L'opinion de la *Grammaire* de Port-Royal, sur la nature de quelques noms appellatifs, est donc fautive et sans fondement. Du Marsais la défend néanmoins en l'envisageant sous un autre aspect. « Les mots *roi, reine, père, mère*, sont, dit-il, substantifs ou *adjectifs*, selon l'usage qu'on en fait. Quand ils sont sujets de la proposition, ils sont pris *substantivement* ; quand ils sont

« l'attribut de la proposition, ils sont employés »
adjectivement. »

Il nous semble que c'est chercher la nature des *adjectifs* dans une idée qui leur est totalement étrangère. La nature de chaque mot est indépendante de l'usage que l'on en fait dans l'ensemble d'une proposition : ce qui est une fois nom est toujours nom, ce qui est une fois *adjectif* est toujours *adjectif*, de quelque fonction que le mot puisse être chargé dans la proposition. Si le même mot matériellement pris se trouve placé dans deux espèces, c'est qu'indépendamment de l'ensemble, l'usage y attache des significations spécifiques différentes, soit par une raison d'analogie, soit par le secours de quelque abstraction, ou enfin à cause des différentes origines du même mot matériel.

D'ailleurs, quand je dis, par exemple : *Henri IV était un roi juste*, ces mots : *un roi juste*, selon du Marsais, sont l'attribut, et conséquemment le mot *roi* est *adjectif*. Or les *adjectifs un et juste* s'accordent en nombre et en genre avec le mot *roi* ; il faut donc dire que les *adjectifs* sont en concordance avec d'autres *adjectifs*.

La première terminaison de l'*adjectif*, celle avec laquelle on le trouve dans les *dictionnaires*, désigne le genre masculin ; le féminin se forme du masculin, comme nous le dirons plus bas. Tous les *adjectifs* ont pour première terminaison ou un *e* muet, ou une autre voyelle, ou une consonne ; et pour seconde terminaison, ils ont toujours un *e* muet ; ainsi ceux qui ont l'*e* muet au masculin n'ont que cette seule terminaison, et par conséquent sont de tout genre, ou plutôt n'en désignent par eux-mêmes aucun, se trouvant toujours les mêmes, soit auprès d'un substantif masculin, soit auprès d'un féminin. Tel est le mot *ridicule*, qui dénote un homme ou une femme à qui on peut reprocher le défaut qu'on nomme le *ridicule*, mais qui ne dit pas plutôt que l'on parle d'un homme, qu'il ne dit qu'on veut parler d'une femme ; aussi dit-on *un homme ridicule*, *une femme ridicule*. Ainsi nous n'avons pas à parler du genre de ces *adjectifs*, dont la première terminaison est un *e* muet, tels que sont *volage*, *fidèle*, *facile*, *timide*, *rouge*, *riche*, *prude*, *âcre*, *aimable*, *ordinaire*, *dixième*, etc.

Les *adjectifs* dont la première terminaison est une voyelle autre qu'un *e* muet forment la terminaison du genre féminin, en ajoutant seulement un *e* muet à leur dernière voyelle : *enchanté*, *enchantée* au féminin ; *débauché*, *débauchée* ; *poli*, *polie* ; *bourru*, *bourru* ; *bleu*, *bleue*, etc. Cette règle n'a pour exception que *favori*, qui fait *favorite*, si l'on ne compte point les syllabes nasales parmi les voyelles ; car si on les prend pour de simples voyelles, on trouvera que le nombre des mots exceptés égale à peu près le nombre de ceux qui suivent la règle. Nous marquerons les exceptions après que nous aurons observé que tous perdent

leur son nasal au féminin par l'acquisition d'un *e* muet seul, *commun*, *commune* ; *vain*, *vaine* ; *plein*, *pleine* ; *fin*, *fine*, etc. Dans le féminin de tous ces noms, la syllabe qui était nasale au masculin devient pure.

Les *adjectifs* terminés au masculin par *an*, *ien*, *on*, outre l'addition de l'*e* muet, doublent encore à leur féminin la consonne qui les terminait au masculin, comme *paysan*, *paysanne* ; *chrétien*, *chrétienne* ; *bon*, *bonne* ; *fripon*, *friponne*, etc. L'Académie, qui écrit *paysanne*, a tort de ne pas écrire aussi *courtisanne*. Il est vrai qu'elle écrit encore, en vertu de la même bizarrerie : *anglicane*, *mahométane*, *océane*, *persane*, *porte-ottomane*, *sultane*, *alezane*, etc., etc.

*Béni*n fait *béni*gne, et *malin*, *maligne*.

Les *adjectifs possessifs* *mon*, *ton*, *son*, font au féminin *mon*, *ton*, *son*, si le nom qui les suit commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, comme *mon ame*, *mon héroïne*, *mon inconsolable mère* ; mais si le nom suivant commence par un *h* aspiré ou par une consonne, les féminins de ces trois *adjectifs* sont *ma*, *ta*, *sa* : *ta sœur*, *sa huine*, etc.

Tous les *adjectifs* qui finissent au masculin par une consonne autre que le *n*, font leur terminaison féminine en ajoutant un *e* muet à leur dernière consonne : *blond*, *laid*, *grand*, *dur*, *gris*, *savant*, *prompt*, *haut*, *fort*, *froid*, *babillard*, *fatal*, *vil*, sont autant de masculins qui donnent au féminin l'*e* muet ajouté à leur terminaison masculine, comme *blonde*, *laide*, *grande*, *dure*, *grise*, *savante*, etc.

Cette règle est cependant celle qui souffre le plus d'exceptions ; nous allons les énoncer. Les *adjectifs* qui finissent par un *c* forment leur féminin de deux manières, sans se conformer à la règle ; les uns ajoutent *he* au *c*, comme *franc*, *franche* ; *blanc*, *blanche* ; *sec*, *sèche* ; d'autres changent le *c* en *que*, comme *public*, *publique* ; *turc*, *turque* ; *caduc*, *caduque* ; *grec* conserve au féminin *c* avant *que*, *grecque* ; *crud*, signifiant qui n'est pas cuit, fait au féminin *crue* (1) ; *gentil*, *gentille*, etc.

Les *adjectifs* dont le masculin finit par un *f*, changent au féminin cette consonne forte en son articulation faible, qui est *v*, en y joignant l'*e* muet : *bref*, *brève* ; *vif*, *vive* ; *neuf*, *neuve* ; *veuf*, *veuve* ; *captif*, *captive* ; *oisif*, *oisive* ; *chétif*, *chétive* ; *abusif*, *abusive* ; *tardif*, *tardive*, etc.

Ceux qui finissent par un *g* ajoutent au féminin un *u* euphonique, pour conserver devant l'*e* muet l'articulation ferme : *long* fait *longue*.

Ceux en *el*, *eil*, *as* et *ol*, *ul*, *os* et *ot*, redoublent la consonne finale avant l'*e* muet de leur féminin, comme *bel*, *belle* ; *naturel*, *naturelle* ; *cruel*, *cruelle* ; *vermeil*, *vermeille* ; *fol*, *folle* ; *nul*, *nulle* ; *bas*, *basse* ;

(1) L'Académie, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs, écrit *cru* au masculin dans ce sens.

gras, grasse; gros, grosse; net, nette; sot, sotté; bigot, bigotte; pareil, pareille; vieil, vieille: mat fait mate, d'après l'Académie, de même que complet fait complète; discret, discrète; inquiet, inquiète; replet, replète; secret, secrète; espagnol, espagnole, etc.; dévot fait dévoté, et suspect fait suspecte; épais fait épaisse, et frais fait fraîche; exprès fait expresse; ras fait rase; dissous, absous, font dissoute, absoute. Voilà bien des bizarreries! mais elles sont autorisées par l'usage et par l'Académie. N'est-il pas ridicule d'écrire bigotte par deux t, et dévoté par un seul? D'écrire nette et complète? sujet fait sujette.

La plupart des adjectifs en *eur* font *euse* au féminin: *trompeur, trompeuse; chanteur, chanteuse; railleur, railleuse, etc.* D'autres changent *eur* en *rice*: *acteur, actrice; tuteur, tutrice; dissipateur, dissipatrice; protecteur, protectrice, etc.*; quelques-uns en *resse*: *vengeur, vengeresse; pécheur, pécheresse; enchanteur, enchanteresse; demandeur, défendeur, demanderesse, défenderesse, en termes de palais, etc.*; d'autres enfin en *eure*: *meilleur, meilleure; majeure, majeure; mineur, mineure; supérieur, supérieure; inférieur, inférieure*; ou bien ils n'ont point de terminaison féminine, comme *auteur, vainqueur, etc.* (Voyez, à l'article des substantifs, la liste des mots terminés en *teur* et en *trice*.)

Les adjectifs qui sont terminés par un *x* changent cette lettre en *se*, *courageux, courageuse, etc.* *Roux* et *faux*, font *rousse* et *fausse*. *Doux* fait *douce*; *vieux* fait *vieille*; *préfix*, *préfixe*; *époux*, *épouse*; *jaloux*, *jalouse*. *Fat*, *châtain*, *dispos*, *résous*, n'ont point de féminin. Quelsques noms en *ou* ou en *eau* font *otte, elle*; comme *fou, mou, folle, molle; beau, nouveau, belle, nouvelle; jeune, jeuneau, jeuneelle*. Ces quatre mots faisaient autrefois au masculin *fol, mol, bel, nouvel*; et l'on s'en sert encore même lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré: *voilà un bel homme; il est entraîné par un fol amour; un mol abandon; il va prendre un nouvel établissement. Fou, mou, beau, nouveau, ne s'emploient donc que quand leurs substantifs sont masculins, et qu'ils sont suivis par une consonne. Pour mol, il est vieux; on ne l'emploie que rarement; il en est à peu près de même de vieil, qui ne se prend plus guère que dans le style ascétique: il faut dépouiller le vieil homme. Tiers fait tierce.*

Certains noms véritablement adjectifs, ou employés comme tels, n'ont point de terminaisons féminines; tel est *plusieurs*, qui ne prend jamais l'emuet; on dit *plusieurs femmes*, comme *plusieurs hommes*. Il faut en dire autant de l'adjectif possessif leur: *leur honneur demandait un meilleur usage de leur autorité.*

Tous les noms de nombre qui sont adjectifs, et qu'on appelle les uns absolus et cardinaux, les au-

tres ordinaires, n'ont chacun qu'une simple terminaison pour les deux genres; ainsi *deux, trois, quatre, cinq, dix, vingt, cent, mille, etc.*, qui sont cardinaux; *deuxième, troisième, quatrième, cinquième, dixième, etc.*, qui sont ordinaires, sont tous également masculins et féminins, sans recevoir aucun changement; on dit *vingt hommes, vingt femmes*; *le troisième de vos fils, la troisième de vos filles*. Il faut excepter ici *un, premier* et *second*, qui font, au féminin, *une, première* et *seconde*.

La plupart des noms de professions et de métiers, comme *roi, philosophe, peintre, soldat, etc.*, n'admettent qu'une seule terminaison, et, de plus, ne se qualifient qu'au masculin, quoiqu'ils soient de vrais adjectifs; la raison de ceci sans doute est qu'ils n'ont été inventés d'abord que pour les hommes qui exercent telle ou telle profession; on dit *un roi*, et jamais *une roi*, quoiqu'on puisse dire *Marie-Thérèse était roi*. Comme les noms de cette espèce se trouvent souvent substantivement, il arrive souvent aussi qu'ils ont avec eux des qualificatifs ou d'autres adjectifs; or, si ces noms de professions sont attribués à une femme, les adjectifs qui les accompagneront suivront-ils le genre féminin, comme la raison semble le demander, ou resteront-ils masculins, comme leur première institution et leur plus fréquent emploi semblent l'exiger? Dira-t-on *Marie-Thérèse était un grand roi; cette femme est un peintre habile; elle fut dans sa jeunesse un soldat courageux*? Ou bien faut-il dire: *une grande roi; une peintre habile; une soldat courageuse*? La première façon blesse moins; et l'on doit sans doute la préférer à l'autre dans les occasions qui ne laissent que le choix, car si l'on peut tourner la phrase autrement, sans longueur et sans obscurité, que le style le permette, on doit plutôt le faire et dire, par exemple: *Marie-Thérèse était roi; elle en avait toutes les grandes qualités. Cette femme est peintre par état, et même on la dit très-habile; elle fut soldat dans sa jeunesse, et montra beaucoup de courage, etc.* Il y a aussi beaucoup de noms de cette espèce qui ont leur féminin différent de leur masculin, comme *boulangier, boulangère; marchand, marchande; perruquier, perruquière; pâtissier, pâtissière, etc.* Pour peu qu'on y prenne garde, on verra qu'en général ce sont les noms des professions qui sont exercées par des femmes, plus souvent que les autres; c'est aussi sans doute pour la même raison que *philosophe* souffre aussi depuis quelque temps des adjectifs féminins: *elle fait la philosophe; je ne pense pas que la vraie philosophie puisse être moins utile aux femmes qu'aux hommes; mais je remarque que la plupart de celles qui s'en mêlent ne sont que très-mauvaises philosophes, sans en devenir meilleures femmes.* (DEMANDRE.)

DE LA PLACE DES ADJECTIFS.

La place des *adjectifs* n'est pas indifférente dans la langue française. Quelques-uns se placent avant les substantifs, d'autres après, et beaucoup avant ou après, selon que l'oreille et le goût le demandent. L'usage leur a assigné ces places, qu'on doit leur conserver si l'on veut bien parler et bien écrire.

1° On met avant les substantifs communs les *adjectifs pronominaux* et *numéraux*, ainsi que les quinze *nominaux* suivants : *beau, bon, brave, cher, chétif, grand, gros, jeune, mauvais, méchant, meilleur, moindre, petit, vieux* et *vrai*.

Mon *père*; quel *homme*; cette *circonstance*; plusieurs *soldats*; six *cavaliers*; dix *dames*; le premier *homme fut le premier pécheur*; grand *général*; petit *homme*; mauvais *parent*.

EXCEPTIONS. On doit excepter des *adjectifs pronominaux* le pronom *quelconque*, dont la place vient toujours après le substantif, comme *raison quelconque, obstacle quelconque*.

On place les pronoms numéraux après les substantifs propres et les pronoms, et après les substantifs mis en citation et sans article, comme *George Trois, Louis Treize; il partit, lui dixième; chapitre dix ou dixième*.

Les quinze *adjectifs nominaux* dont nous venons de parler perdent leur place quand ils sont joints, par une conjonction, à un autre *adjectif* qui doit être mis après le substantif, comme *c'est une femme grande et bien faite*.

Les *adjectifs pronominaux* peuvent se réunir à ceux des trois autres classes, et les modifier, pour qualifier, conjointement avec eux, le substantif qu'ils accompagnent, comme : *mon tendre ami; sa première enfance; ses airs décidés; ce ton riant*. Les *adjectifs numéraux* peuvent qualifier les *adjectifs* nominaux et les *adjectifs verbaux*, mais ils ne qualifient pas les *adjectifs pronominaux*. On dit : le premier *morceau convoité fut le premier mets défendu*.

2° On met, après le substantif, les *adjectifs verbaux* formés du participe passé, et le plus communément ceux qui sont formés du participe présent : *figure arrondie; ouvrage divertissant*; ainsi que les *adjectifs* nominaux qui qualifient

- Par la figure : *table ovale, bonnet rond.*
- Par la couleur : *maison blanche, tapis vert.*
- Par la saveur : *herbe amère, vin doux.*
- Par l'odeur : *fleur odoriférante.*

Par le son : { *Orgue harmonieux.*
 { *Instrument sonore.*

Ceux qui expriment quelque idée d'action : { *Procureur actif.*
 { *Général vigilant.*

Ceux qui expriment un effet produit : { *Coutume abusive.*
 { *Mal incurable.*

- Ceux qui expriment une qualité relative à la nature ou à l'espèce d'une chose : { *Plaisir réel.*
 { *Ordre grammatical.*
 { *Qualité occulte.*
 { *Discours concis.*
- Ceux qui se rapportent aux nations : { *Flegme anglais.*
 { *Vivacité française.*
- Enfin ceux qui se terminent en *esque, il, ule,* et presque toujours ceux en *ic* et en *ique* : { *Figure grotesque.*
 { *Discours puéril.*
 { *Femme crédule.*
 { *Bien public.*
 { *Livre canonique.*

Les *adjectifs verbaux* formés du participe présentent se mettent quelquefois avant le substantif en poésie et dans le style élevé. Fénelon a dit : *de riantes images*. « Voilà des pratiques, dit du Marsais, que le bon usage seul peut apprendre; et ce sont là de ces finesses qui nous échappent dans les langues mortes, et qui étaient sans doute très-sensibles à ceux qui parlaient ces langues dans le temps qu'elles étaient vivantes. »

Les *adjectifs nominaux* et *verbaux*, ne se modifiant pas les uns avec les autres, ne peuvent qualifier conjointement un substantif, que lorsqu'ils sont joints par une conjonction. Voilà pourquoi l'on ne peut pas dire : *c'est une grande sottise personne*. Pour rendre cette phrase française, il faut ou changer l'*adjectif grande* en adverbe, et dire : *c'est une très-sotte personne*; ou prendre substantivement l'*adjectif sottise*, et dire : *c'est une grande sottise*. Si l'on joint quelquefois à un substantif plusieurs *adjectifs* pour le qualifier, ce n'est que par voie d'énumération, chaque *adjectif* dans ce cas se rapportant séparément et uniquement à ce substantif, comme : *c'est un homme bien né, riche, savant, éloquent et généreux*. Mais si ces *adjectifs* ne peuvent se modifier les uns les autres; ils sont les seuls qui puissent recevoir des modifications par les adverbes, comme : *très-beau, fort bien, effrontément hardi*.

Dans les mots *blancs-manteaux, blanc-manger, blanc-bec, rouge-bord, rouge-trogre, rouge-gorge, rouge-queue, vert-galant, vif-argent*, la place des *adjectifs* n'est pas une exception à la règle, parce qu'ils forment avec les substantifs qui les suivent un seul et même mot.

REMARQUE. Les *adjectifs* assujétis à cette seconde règle (2°) suivent le subst. dans le sens propre, mais quelques-uns le précèdent dans le sens figuré. C'est la raison pour laquelle on dit : *verte jeunesse; verte vieillesse; juste prix; mûre délibération*, etc. Sur tout cela il faut s'en rapporter à l'usage, car on dit : *il a la tête verte*; cependant l'*adjectif verte* est pris au figuré.

Quoiqu'il paraisse qu'on puisse placer à volonté, avant ou après le substantif, les autres *adjectifs nominaux*, qui sont ceux qui expriment des qualités morales, soit en bien, soit en mal, leur place néan-

moins n'est pas si arbitraire qu'elle ne tienne à des causes particulières : elle ne dépend pas seulement de l'usage ; ce sont les lois mêmes de l'harmonie qui la leur ont assignée. C'est donc le goût, et l'oreille exercée sur ce bon goût, qui en décident.

Dans le style coupé, il peut être indifférent de dire *riantes images* ou *images riantes*, *talents sublimes* ou *sublimes talents* ; mais dans le style périodique, leur place peut influer de bien des manières sur la beauté des phrases. Il nous suffit d'en avertir ; tout développement à ce sujet serait étranger à la Grammaire.

La position de l'*adjectif* avant ou après le substantif est si peu indifférente dans la langue française, que de cette position, avant ou après, dépend souvent l'acception qu'on doit lui donner. L'usage dicte si impérieusement la loi, qu'on ne serait pas entendu si l'on se permettait de l'enfreindre.

Liste indiquant le sens de différentes phrases, d'après la place des ADJECTIFS.

L'air grand, est une physionomie noble.

L'air mauvais, est un extérieur redoutable.

Un homme grand, est un homme de haute taille ; à moins qu'on n'ajoute un modificatif qui ait rapport au moral, comme : *c'est un homme grand dans ses vues*.

Un petit homme, est un homme d'une petite stature.

Un bon homme signifie le plus souvent un homme simple, crédule, qui se laisse dominer, tromper.

Un homme brave, est un homme intrépide, qui affronte le danger.

Un enfant cruel, un *peuple cruel*, une *femme cruelle*, un enfant, un peuple, une femme barbares et féroces, qui sont insensibles à la pitié.

De grands airs, indiquent les manières d'un grand seigneur.

Le mauvais air, est un extérieur ignoble ; un maintien gauche ; une odeur méphitique.

Un grand homme, est un homme à grands talents ; à moins qu'on n'ajoute quelque qualité du corps, comme : *c'est un grand homme noir*, etc.

Un homme petit, est un homme méprisable, qui fait des choses au-dessous de son rang, de sa dignité, de sa fortune.

Un homme bon se dit d'un homme plein de candeur, d'affection ; d'un homme charitable, compatissant.

Un brave homme, est un homme de bien, de probité, dont le commerce est doux.

Un cruel enfant, un *cruel peuple*, une *cruelle femme*, un enfant, un peuple, une femme insupportables par leurs manières d'agir bizarres et importunes.

Du bois mort, du bois séché sur pied.

Une chose certaine, *unenouvelle certaine*, une *marque certaine*, une chose, une nouvelle, une marque vraie et assurée.

Une voix commune, est une voix ordinaire.

Une fausse corde, est une corde qui n'est pas montée au ton qu'il faut.

Un faux accord choque l'oreille, parce que les sons, quoique justes, n'y forment pas un ton harmonique.

On dit d'un tableau qu'il est dans un *faux jour*, quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a supposé dans son objet.

Une fausse clef, est une clef qu'on garde furtivement pour en faire un mauvais usage.

Une fausse porte, est une issue ménagée pour se dérober aux importuns sans être vu. En terme de guerre, c'est une porte peu apparente, destinée à faire des sorties, à introduire dans un faubourg, etc.

Une morte eau, c'est l'eau de la mer dans son bas flux et reflux.

La dernière année de la guerre, c'est celle après laquelle il n'y a plus de guerre.

Un homme malin, est un homme malicieux.

Le Saint-Esprit, est la troisième personne de la sainte Trinité.

Une femme sage, c'est

Du mort-bois, du bois de peu de valeur.

Une certaine chose, *une certaine nouvelle*, *une certaine marque*, une chose, une nouvelle, une marque indéterminée.

D'une commune voix, signifie unanimement.

Une corde fausse, est une corde qui ne peut jamais s'accorder avec une autre.

Un accord faux, est celui dont les sons se trouvent mal accordés, et ne gardent pas entre eux la justesse des intervalles.

Il y a un *jour faux* dans un tableau, quand une partie y est éclairée contre nature, parce que l'ensemble exige qu'elle soit dans l'ombre.

Une clef fausse, est celle qui n'est pas propre à la serrure pour laquelle on veut s'en servir.

Une porte fausse, est un simulacre de porte en pierre, en marbre, en menuiserie ou en peinture.

Une eau morte, est une eau qui ne coule point.

L'année dernière, est l'année qui précède immédiatement celle où l'on parle.

Le malin esprit, ou *l'esprit malin*, est le démon.

L'esprit Saint, est l'Esprit de Dieu, commun aux trois personnes de la sainte Trinité, à moins qu'on n'ajoute un modificatif qui désigne le Saint-Esprit.

Une sage-femme, est

une femme vertueuse et prudente.

Une grosse femme, est une femme qui a beaucoup d'embonpoint.

Un galant homme, est un homme poli, qui a des talents, des mœurs, dont le commerce est sûr, agréable, etc.

On ne dit pas *une galante femme*.

Un gentilhomme, est un homme d'extraction noble.

Un nouvel habit, est un habit différent de celui qu'on vient de quitter.

Du vin nouveau, est le vin nouvellement fait.

Un pauvre homme, un pauvre auteur, homme, auteur de peu de mérite.

Un pauvre orateur, de pauvre vin, une pauvre chère, une pauvre comédie, sont des expressions de mépris et de dédain.

Une langue pauvre, est celle qui n'a pas tout ce qui est nécessaire à l'expression de nos pensées.

Un plaisant homme, est un homme bizarre, ridicule, singulier, etc.

Un plaisant personnage, est un impertinent méprisable.

Une plaisante comédie, est une mauvaise comédie.

Un plaisant conte, est un récit sans vérité, sans vraisemblance.

Le haut ton, est une manière de parler auda-

une femme qui assiste celles qui sont en travail d'enfant.

Une femme grosse, est une femme enceinte.

Un homme galant, est un homme qui cherche à plaire aux femmes, qui leur rend des soins, etc.

Une femme galante est une femme qui a des intrigues, et dont la conduite est déréglée.

Un homme gentil, est un homme gai, vif, joli, etc.

Un habit nouveau, est un habit neuf, ou d'une nouvelle mode.

Un habit neuf, est un habit qui n'a point ou qui a peu servi.

Du nouveau vin, est le vin nouvellement en perce.

Un homme pauvre, un auteur pauvre, homme, auteur sans biens.

Le pauvre prince, la pauvre reine, les pauvres innocents, sont des expressions de pitié. Le ton qu'on emploie détermine le sens.

Une pauvre langue, est celle qui, outre la disette des termes, n'a ni douceur, ni énergie, ni beauté.

Un homme plaisant, est un homme gai, enjoué, qui fait rire.

Un personnage plaisant, est celui dont le rôle est rempli de traits divertissants, de saillies fines, etc.

Une comédie plaisante, est une comédie pleine de sel, de finesse, etc.

Un conte plaisant, est un récit agréable et amusant.

Le ton haut, exprime le degré supérieur d'é-

cieuse, arrogante.

Un honnête homme, est un homme qui a des mœurs, de la probité, etc.

Un malhonnête homme, est un homme qui n'a ni probité, ni sentiment d'honneur.

Méchant homme a rapport aux actions.

Une méchante épigramme est une épigramme sans sel, sans esprit.

De nouveaux livres, d'autres livres, des livres autres que ceux que l'on a, ou que l'on n'a plus.

Les honnêtes gens, ceux qui ont du bien, une réputation intègre, une naissance honnête.

Furieux, avant un substantif, signifie grand, énorme : *une furieuse tempête*.

Mortel, avant un substantif, signifie aussi grand, excessif : *il y a vingt mortelles lieues*.

Un vilain homme, une vilaine femme, un homme, une femme désagréable par la figure, la malpropreté, les vices, etc.

Seul, avant un substantif, exclut les autres individus de la même espèce.

Le riche Lucullus, signifie Lucullus qui est riche.

REMARQUE. Il y a une infinité d'expressions dans la langue française qui ont une signification différente par le dérangement d'un seul mot. L'usage seul peut les faire connaître. *Quelle est votre erreur? signifie ordinairement : en quoi vous êtes-vous trompé? Mais quelle erreur est la vôtre! signifie : est-il possible que vous soyez tombé dans*

l'élevation d'une voix, d'une corde.

Un homme honnête, est un homme poli, qui plaît par ses bonnes manières.

Un homme malhonnête, est un homme qui fait des choses contraires à la civilité, à la bienséance.

Homme méchant a rapport aux pensées et aux discours.

Une épigramme méchante est une épigramme qui offre un trait malin et piquant.

Des livres nouveaux, des livres imprimés depuis peu.

Des gens honnêtes, des personnes polies, qui reçoivent bien ceux qui les visitent.

Furieux, après un substantif, signifie transporté de fureur : *un lion furieux*.

Mortel, après le substantif, signifie sujet à la mort : *cette vie mortelle*.

Un homme bien vilain, une femme trop vilaine, un homme, une femme avare.

Seul, après un substantif, exclut tout accompagnement.

Lucullus le riche, annonce qu'il y a plusieurs Lucullus, et qu'on parle de celui qui est distingué par ses richesses.

une telle erreur ! Tant il est essentiel d'être bien fixé sur la vraie acception des mots !

DU NOMBRE DANS LES ADJECTIFS.

Les *adjectifs*, prenant les deux nombres, doivent revêtir au pluriel une forme différente de celle qu'ils ont au singulier ; or, cette forme, pour être dans l'analogie de la langue, est assujétie aux règles suivantes.

RÈGLE GÉNÉRALE. Tous les *adjectifs*, de quelque terminaison qu'ils soient, forment leur pluriel par la simple addition d'un *s*, soit à la forme masculine, soit à la forme féminine : *Bon, bons ; bonne, bonnes ; poli, polis ; polie, polies*.

Cette règle est sans exception pour la terminaison féminine. Quant à la terminaison masculine, il y a deux exceptions principales à faire.

1^o Les *adjectifs* dont la terminaison est en *s* ou en *x* ne changent pas de forme au pluriel ; ils ressemblent en cela aux substantifs. *Gras, gros, hideux, jaloux*, servent également pour les deux nombres.

2^o Les *adjectifs* terminés en *au* ou en *al* forment leur pluriel en changeant cette terminaison en *aux*. Cette exception leur est encore commune avec les substantifs. *Beau, nouveau, général, égal*, font au pluriel *beaux, nouveaux, généraux, égaux*.

Tous les noms de nombre, qu'on appelle cardinaux, n'ont point de singulier, non plus que l'*adjectif plusieurs*. Il serait absurde qu'un nom, dont l'office est de marquer la pluralité, pût n'indiquer qu'un seul être ; ainsi *deux, dix, vingt, cent*, etc., sont toujours au pluriel. *Deux hommes, dix ans, vingt jours*, etc. ; un est ici excepté.

Les *adjectifs possessifs mon, ton, son*, font au pluriel, tant pour l'un que pour l'autre genre, *mes, tes, ses*. *Notre, votre*, font *vôtres, nôtres*, quand ils servent dans les phrases où un seul dirait *miens, miennes, tiens, tiennes*, comme *ces livres sont les nôtres ; ceux-là sont les vôtres*. Si un seul homme parlait de lui-même, il dirait : *ces livres sont les miens ; ceux-là sont les tiens*, s'il ne parlait qu'à un seul ; mais dans les cas où ce seul intéressé dirait *ce sont là mes livres ; voici tes brochures* ; plusieurs devraient dire : *voici nos livres, voilà tes brochures*, etc. ; *notre, votre*, ont donc pour pluriel de l'un et de l'autre genre, *nos, vos*, quand ils sont joints à leurs substantifs.

Les *adjectifs pronominaux* ont aussi bien des caprices pour la formation de leur pluriel ; celui-ci fait *ceux, cet fait ces* ; mais ils sont détaillés au mot *Pronoms*. *Crud, nud* ou *cru, nu*, font leur pluriel *crus, nus* sans *d* ; *tout fait tous*, exceptionnellement ; *hébreu fait hébreux, les prêtres hébreux ; pénitentiel*, qui n'est plus en usage, fait *pénitentiaux, les psaumes pénitentiaux ; universel fait uni-*

versels, selon la règle générale, quand il est *adjectif* : *quel siècle a vu des hommes universels ?* Mais pris substantivement en termes de philosophie, il fait *universaux* (1) : *la thèse des universaux a fait dans les siècles passés un grand sujet de dispute dans les écoles*.

Les *adjectifs verbaux* terminés en *ant*, ou même les simples *adjectifs* terminés par *ent*, prennent un *s* après le *t*, *caressant, caressants*, etc. Pour les participes d'où ces *adjectifs* sont tirés, ils ne prennent ni la terminaison plurielle, ni la terminaison féminine, quoiqu'on les emploie dans l'un et l'autre cas : *ces deux femmes, craignant de le chagriner, l'ont perdu dès sa jeunesse*. (Voyez la règle des substantifs terminés par *ant* ou par *ent*).

Parmi les *adjectifs* de nombre cardinal, il y en a qui sont toujours terminés par un *s* ou un *x*, comme *deux, trois, six, dix* ; les autres ne prennent jamais le signe du pluriel, excepté *vingt* et *cent*, qui prennent un *s* lorsqu'ils sont multipliés par un autre nombre qui les précède, et qu'ils sont immédiatement suivis par leur substantif ; ailleurs ils n'en prennent jamais. Ainsi l'on dit : *quatre-vingts ans, trois cents hommes, six-vingts chevaux, quatre cents livres*, etc., *quatre-vingt-deux pieds, trois cent cinquante livres*. *Mille*, qui ne prend jamais *s*, si ce n'est quand il signifie certaines distances, comme on les mesure en Italie : *un mille, deux milles*, etc., devient nombre ordinal dans les dates, et s'écrit *mil* : *l'an mil huit cent un*. *Millier* et *million* prennent un *s*, quand ils sont multipliés par quelque autre nombre qui n'est pas *un* : *un millier, un million ; deux milliers, deux millions*, etc. *Monsieur, monseigneur, madame*, font, au pluriel, *messieurs, messeigneurs, mesdames*.

Quant n'a ni singulier ni masculin ; on ne s'en sert que dans cette seule phrase : *toutes et quantes fois*.

Revenons aux mots terminés au singulier par *al*.

Des adjectifs en AL.

C'est ici que la langue aurait besoin d'une sage réforme ; car on a beau poser comme règle générale que le plus grand nombre de ces mots en *al* forment leur pluriel en *aux*, la difficulté n'en demeure pas moins grande ; et, pour le prouver, nous allons donner l'avis de tous les plus fameux Grammairiens ; c'est un véritable chaos que nous nous efforcerons de débrouiller, lorsque nous aurons fait passer tout ce qui a été écrit sur cette matière sous les yeux du lecteur.

Commençons par les Grammairiens les plus modernes.

(1) Dictionnaire de l'Académie, édition 1855.

Les *adjectifs en al* font leur pluriel masculin, les uns en *aux*, et c'est le plus grand nombre : *égal, égaux*; *moral, moraux*; *original, originaux*; *trivial, triviaux*, *brutal, brutaux*, etc.; *deux poids égaux* (Académie); *des préceptes moraux* (ibid.); *des habitants brutaux* (Buffon.); *des détails triviaux* (Académie); *des juges impartiaux* (La Harpe); et les autres par l'addition d'un *s* : *fatal, fatals*; *final, finals*; *glacial, glacials*; *nasal, nasals*; *naval, navals*; *théâtral, théâtrals*. Des *instants fatals* (Saint-Lambert); *des sons finals* (Beauzée); *des effets théâtrals* (Gattel); *des vents glacials*.

Bénéficial, çanonical, diagonal, diamétral, expérimental, instrumental, médicinal, mental, patronal, virginal, vocal, zodiacal, ne s'emploient pas au pluriel masculin, par la raison qu'ils n'accompagnent que des substantifs féminins : *ligne diagonale, physique expérimentale, musique instrumentale*. (MM. NOEL et CHAPSAL.)

Les *adjectifs dont la terminaison masculine est al ou eau* font leur pluriel masculin en *aux*. *Égal* fait *égaux*; *électoral, électoraux*; *féal, féaux*; *général, généraux*; *impartial, impartiaux*; *libéral, libéraux*; *trionphal, triomphaux*; *verbal, verbaux*, etc. *Beau* fait *beaux*; *jumeau, jumeaux*; *nouveau, nouveaux*, etc., etc.

Les *adjectifs suivants austral, fatal, final, glacial, initial, lingual, natal, oral, théâtral*, ne changent pas en *aux* leur terminaison en *al*. On sent qu'il serait extrêmement dur de dire *austraux, fataux, finaux*, etc.; c'est pourquoi l'on dira et l'on écrira *des pays australs, des instants fatals, des arguments finals*, etc.

Il n'en est pas de même des *adjectifs* ci-après, auxquels les uns ont donné, les autres ont refusé l'inflexion plurielle. Ces *adjectifs* sont : *amical, banal, boréal, çanonical, claustral, clérical, colossal, conjectural, conjugal, cordial, curial, déloyal, diaconal, doctoral, dotal, ducal, équinoxial, filial, fiscal, frugal, idéal, jovial, littéral, martial, naval, pascal, pastoral, pectoral, trivial, vénal et vital*. C'est à tort que plusieurs Grammairiens et quelques lexicographes les ont exceptés de la règle concernant les *adjectifs* dont la terminaison *al* au masculin se change en *aux* pour le pluriel. On dira donc, sans blesser l'oreille : *des sentiments amicaux, des fours banaux, des signes boréaux, des domaines çanoniciaux, des usages claustraux, des biens cléricaux, des portiques colossaux, des raisonnements conjecturaux, des liens conjugaux, des remèdes cordiaux, des droits curiaux, des amis déloyaux, des ornements diaconaux, des bonnets doctoraux, des deniers dotaux, des habits ducaux, des vents équinoxiaux, des sentiments filiaux, des droits fiscaux, des repas frugaux, des êtres idéaux, des écrits joviaux, des commentaires littéraux, des hommes martiaux, des combats navaux, des cierges pascaux, des jeux pas-*

toraux, des fruits pectoraux, des termes triviaux, des offices véniaux et des esprits vitaux.

(BOINVILLIERS.)

Grand tumulte parmi les Grammairiens sur cette finale; l'Académie elle-même ne peut se faire entendre.

Buffon a dit : *des habitants brutaux, des mouvements machinaux.*

Jean-Jacques : *des compliments triviaux; ceux qui ont été libéraux.*

Regnard : *des liens conjugaux.*

L'Académie : *des offices véniaux; des moyens légaux*, tandis qu'elle rejette tous les mots précédents.

M. Chapsal, qui cite et adopte les exemples ci-dessus, se glisse dans la mêlée, et, augmentant le désordre, il veut qu'on dise : *les sons nasals, les soins filiaux, les chevaux fatals*. Letellier accourt, s'escrime à droite et à gauche, s'attaque aux *habitants brutaux* de Buffon, arrête ses *mouvements machinaux*, rit des *compliments triviaux* de Jean-Jacques, foule aux pieds les *liens conjugaux* de Regnard, étouffe les *sons nasals* de M. Chapsal, et, sans respect pour l'autorité qui tient notre langue en tutelle, proscriit ses *offices véniaux*.

Quel parti prendre dans une aussi grande affaire? — Celui de l'analogie, ou s'abstenir, lorsqu'on craint par trop de choquer l'oreille par un son tout à fait inusité. (LEMARE.)

Domergue fait observer que c'est à tort que la plupart des Grammairiens donnent une liste d'*adjectifs* terminés en *al*, qui, disent-ils, ne peuvent s'employer au pluriel. Après avoir démontré la fausseté de cette assertion, il a conclu qu'ils peuvent s'employer au pluriel, et que c'est à l'oreille de décider s'ils doivent se terminer en *als* ou en *aux*, puisque ces deux analogies sont également grammaticales.

Depuis quelques années nous faisons des recherches dans les auteurs, pour voir quelle analogie ils ont généralement suivie; nous avons recueilli un grand nombre de faits, dont voici à peu près le résultat.

Girault-Duvivier a donné une liste de vingt-six *adjectifs* sans pluriel masculin. Cependant ces *adjectifs* sont réduits à neuf par l'Académie, puisqu'elle ne se prononce formellement que sur les suivants : *amical, colossal, frugal, glacial, idéal, jovial, labial, natal, austral*. Parmi ces neuf, il y en a cinq qui ne peuvent être contestés, d'après l'autorité des auteurs; ce sont *colossal, natal, glacial, labial* et *idéal*. Il en reste donc quatre sur lesquels il y en a un (*austral*) qui ne s'emploie qu'avec *pôle* au singulier, *parties* ou *terre* (1).

(1) Nous avons plus haut cité un exemple de Beinvilliers qui veut qu'on dise des *pays australs*.

Enfin, pour les trois qui restent sans autorité, pourquoi ne suivrait-on pas la grande analogie, l'exception n'étant point fondée en raison? Ne craignons donc pas de dire : *des sentiments amicaux, des repas frugaux, des discours joviaux*, afin que le grand nombre d'adjectifs en *al*, auquel les Grammairiens refusent le masculin pluriel, se trouve réduit à zéro. Quant à ceux qui font *als*, en voici la liste : *des vents glacials* (Bailly); *des instants fatals* (Saint-Lambert); *des cierges pascals* (Trévoux); nous ne lisons *pascaux* que dans Boinvilliers; *des personnages théâtraux* (La Harpe); *des combats navals* (Boursault). Les Grammairiens qui ont traité des sons, et qui ont modifié le substantif son par les adjectifs *nasal, labial, lingual, oral, final, initial, médial*, ont ajouté un *s* pour le pluriel de ces adjectifs. Cependant les meilleurs anatomistes ont écrit : *des nerfs labiaux, nasaux*, par analogie avec les *nerfs cérébraux, rénaux, cruraux*, etc. Enfin il n'y a pas un seul adjectif en *al* que les chirurgiens, comme termes de leur art, aient fait terminer par *als*. (*Manuel des amateurs de la langue française.*)

La plupart des adjectifs terminés en *al* n'ont pas de pluriel masculin. Ce sont : *austral, boréal, canonial, conjugal, fatal, filial, final, frugal, jovial, pastoral, nasal, natal, total, nuptial, spécial et pectoral*.

REMARQUE. Nous n'avons pas compris dans cette liste les adjectifs : *pascal, naval, littéral, libéral et trivial*, parce qu'on dit : *des cierges pascals, des combats navals, des commentaires littéraux, les arts libéraux, des détails triviaux*, et non *triviaux*, comme quelques Grammairiens le disent. Nous ne voyons pas pourquoi l'on ne pourrait pas également dire : *rites nuptiaux, devoirs canoniaux, faits spéciaux*. Nous ne doutons pas que la plupart de ces adjectifs ne s'emploient bientôt au pluriel, et sans réclamation. (LÉVIZAC.)

Comme Girault-Duvivier arrive avec le plus lourd bagage, c'est lui que nous nous chargerons de commenter. Voici ses principes :

Les adjectifs terminés en *al* forment leur pluriel au masculin, en changeant cette terminaison en *aux*; ainsi l'on dira, avec l'Académie : *des droits abbaciaux, des biens allodiaux, des verbes anomaux, des esprits arsenicaux, des fonts baptismaux, des nerfs brachiaux, des édits bursaux, des péchés capitaux, des points cardinaux, des lieux claustraux, des héritiers collatéraux, des officiers commensaux, des effets commerciaux, des remèdes cordiaux, des droits curiaux, des prix décennaux, des biens domaniaux, des deniers dotaux, des poids égaux, des ornements épiscopaux, des droits féodaux, des points fondamentaux, des principes généraux, des juges infernaux, des points lacrymaux, des sinus laté-*

raux, des moyens légaux, des princes libéraux, des usages locaux, des peuples méridionaux, des préceptes moraux, des juges municipaux, des conciles nationaux, des habits nuptiaux, des remèdes martiaux, des psaumes pénitenciaux, des nombres ordinaires, des peuples orientaux, occidentaux, des biens patrimoniaux, des ornements pontificaux, des juges présidiaux, des cas prévôtaux, des articles principaux, des verbes pronominaux, des jeux quinquennaux, des notaires royaux, des biens ruraux, des ornements sacerdotaux, des mots sacramentaux, des droits seigneuriaux, des pays septentrionaux, des vases sépulcraux, des pouvoirs spéciaux, des ressorts spiraux, des réglemens synodaux, des trésoriers triennaux, des arcs triomphaux, des offices véniaux, des cercles verticaux, des esprits vitaux.

L'Académie ne s'est pas expliquée sur beaucoup d'autres adjectifs qui ont, au singulier, leur terminaison en *al*; cependant comme nous pensons avec Domergue que la plupart, pour ne pas dire tous, du moins si l'on en excepte ceux dont on ne fait usage qu'avec des substantifs féminins, peuvent s'employer au pluriel, alors c'est à l'analogie de décider s'ils doivent se terminer en *als* ou en *aux*, puisque ces deux terminaisons sont également grammaticales. Toutefois, pour la satisfaction de nos lecteurs, nous allons présenter des observations sur chacun de ces adjectifs.

Amical. Le pluriel de cet adjectif n'est indiqué nulle part; mais puisque l'on dit un *conseil amical*, pourquoi ne serait-il pas permis d'exprimer cette idée au pluriel? Et pourquoi blâmerait-on celui qui dirait : *j'ai des conseils amicaux à vous donner*? — Nous dirons à Girault-Duvivier que puisqu'il faisait tant que de créer, il aurait peut-être dû préférer *amicaux* à *amicals*; la terminaison *aux* étant la plus générale. *Amicaux* se trouve dans Boiste.

Annal. Féraud et Trévoux disent *des arrêts annaux*. — Aucun autre auteur n'en donne d'exemple : nous pensons que leur intention, en écrivant ce pluriel en *aux*, a été d'empêcher qu'on ne confondit, du moins quant au son, ce pluriel masculin avec le mot *annales*, substantif et adjectif pluriel féminin.

Archiépiscopal. Le pluriel n'est pas indiqué; mais puisque l'Académie dit *épiscopaux*, il n'est pas douteux qu'on peut dire *archiépiscopaux*. — L'Académie de 1835 n'a point réparé cette omission.

Austral. Féraud est d'avis qu'il ne faut dire ni *australs* ni *austraux*; et il se fonde sur ce que l'on n'emploie cet adjectif qu'avec le mot féminin *terre*, et avec le mot *pôle* : *pôle austral* ou *méridional*, qui ne saurait se dire au pluriel; néanmoins dans le *Dictionnaire de l'Académie* (édition de 1798), et dans celui de Laveaux, on trouve les signes aus-

traux. — La dernière édition de l'Académie se tait sur l'emploi de ce mot au pluriel masculin ; nous sommes, nous, de l'avis de Boinvilliers que nous citons plus haut ; nous pensons qu'il serait extrêmement dur de dire : *austraux* ; *australs* est préférable.

Automnal. Le même Grammairien (Féraud) ne croit pas que l'on puisse dire : *les trois mois automnaux*, mais bien *les trois mois d'automne*. L'Académie et plusieurs lexicographes disent positivement que ce mot n'a point de pluriel masculin ; cependant, comme le fait observer M. Chapsal, n'est-ce pas être bien scrupuleux que de ne pas vouloir qu'on dise *les trois mois automnaux* ? Lorsqu'une expression est réclamée par la pensée, et qu'elle a pour elle l'analogie et la raison, pourquoi ne pas l'employer ? Le *Dictionnaire* de Laveaux met *des fruits automnaux*. — Nous n'oserions condamner absolument *automnaux*.

Banal. Trévoux et Laveaux (nous ajoutons : et l'Académie) disent *des fours banaux* : l'usage paraît avoir adopté cette expression.

Bénéficial. Ce mot, ne s'employant qu'avec les substantifs féminins *matière*, *pratique*, ne doit point être en usage au pluriel masculin. — Il est vrai que l'Académie se tait sur ce mot ; mais ne dirait-on pas bien : *des produits bénéficiaux* ?

Biennal. Puisque l'on dit, d'après l'Académie, *des officiers triennaux*, pourquoi ne pas dire *des officiers biennaux*, *des emplois biennaux* ? — L'Académie en consacre aujourd'hui le principe.

Boréal. Cet adjectif ne s'employant qu'avec les mots féminins *terre*, *régions*, *contrées*, *aurora*, etc., et avec le mot masculin *pôle*, et n'y ayant qu'un *pôle boréal* (côté du nord), on ne saurait lui donner un pluriel masculin. — On nous permettra d'admettre parfaitement *les signes boréaux* de Boinvilliers. L'Académie reste muette sur ce pluriel.

Brumal, ne s'employant qu'avec les mots féminins *plante* et *fête*, ne peut pas non plus avoir de pluriel au masculin. — C'est peut-être trop restreindre la signification de ce mot ; ne pourrait-on pas dire *des arbres brumaux* en parlant des *arbres* qui sont toujours verts ? Il est vrai que l'Académie prétend que ce terme de *brumal* est peu usité.

Brutal. Bossuet a dit, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, page 480, *des conquérants brutaux* ; Vaugelas, *des esprits brutaux* ; Molière, dans *les Femmes savantes* : *des sentiments brutaux* ; et Buffon, *des habitants brutaux*. — L'Académie fixe aujourd'hui l'emploi de ce mot au pluriel masculin, en écrivant *des appétits brutaux*.

Canonial, ne se disant qu'avec les mots féminins *heure*, *maison*, ne doit point avoir de pluriel au masculin. — Et le mot *office* ne saurait-il donc prendre cette épithète ? Dans ce cas, nous croyons qu'on dit fort bien : *offices canoniaux*. C'est du

reste l'opinion de MM. Noël et Chapsal et celle de Boinvilliers.

Cérémonial. Trévoux et Gattel emploient ce mot comme adjectif : *préceptes cérémoniaux*. — L'Académie n'en fait mention ni comme adjectif ni dans son emploi au pluriel ; nous pensons que c'est un tort grave de sa part ; et nous nous rangeons à l'avis de Trévoux et de Gattel.

Collégial. L'Académie observe que ce mot n'est guère en usage qu'au féminin, et dans cette phrase : *église collégiale* ; mais Féraud pense qu'on le dit aussi de ce qui sent le collège : *poète collégial*, *production collégiale*. Dans Gresset, on trouve un exemple de ce mot employé au pluriel masculin : *des poètes collégiaux* ; et Trévoux parle de *chapelains collégiaux*, qui formaient les six collèges de la cathédrale de Rouen. — Ce pluriel masculin ne saurait, selon nous, rencontrer de contradicteurs.

Colossal. L'Académie, dans son *Dictionnaire*, n'emploie cet adjectif qu'avec les mots féminins *figure*, *statue* : aussi dit-elle que *colossal* n'a de pluriel qu'au féminin. Cependant on dit *monument*, *édifice colossal*, et même *pouvoir colossal*. D'après cela, qui empêcherait de faire usage de ces mots au pluriel masculin, et conséquemment de dire, avec M. Daunou : *des monuments*, *des édifices colossaux* ou *colossaux* ? — L'Académie fait usage aujourd'hui de ce mot tout aussi bien avec un masculin qu'avec un féminin ; mais elle continue en effet à dire qu'il n'est usité qu'au féminin, au pluriel. Nous ne sentons nullement le besoin de cette restriction. Mais faut-il dire *colossaux* ou *colossaux* ? Nous préférons, avec Boinvilliers, *colossaux* qui rentre dans la formation la plus générale.

Conjugal. Les Grammairiens et les lexicographes n'indiquent pas de pluriel à ce mot, mais il nous semble que l'on pourrait très-bien dire *des liens*, *des devoirs conjugaux*. — Nous avons déjà consacré ce pluriel en *aux* dans notre *Dictionnaire* ; celui de l'Académie n'en fait pas mention.

Crural. — L'Académie n'indique pas encore le pluriel masculin de cet adjectif ; nous renvoyons à la citation raisonnée du *Manuel des amateurs de la langue française*.

Décemviral. On ne trouve nulle part *décemviraux* au pluriel ; mais si l'on avait besoin de ce terme, nous ne voyons pas pourquoi on ne l'emploierait pas. — On trouve dans l'Académie *collège décemviral*. *Collèges décemviraux* ne serait pas plus ridicule au pluriel, ce nous semble.

Décimal. Cet adjectif, n'étant en usage que dans ces phrases : *fraction décimale*, *calcul décimal*, paraîtrait ne devoir point avoir de pluriel au masculin ; cependant nombre d'écrivains ont dit : *les calculs décimaux*. — L'Académie ne se prononce point encore ; mais *décimaux* est employé par tout le monde.

Déloyal. Voyez *Loyal*.

Diagonal. Cet adjectif, disent les lexicographes, n'étant employé qu'avec le mot *ligne*, ne saurait avoir de pluriel au masculin ; cependant, puisque l'on dit un *plan horizontal*, pourquoi ne dirait-on pas un *plan diagonal*, et dès lors des *plans diagonaux*?—Nous adressons également cette question à l'Académie.

Diamétral. Cet adjectif, ne s'employant qu'avec le mot féminin *ligne*, n'a pas de pluriel au masculin. — Nous pensons, contre l'avis de Girault-Duvivier et de l'Académie, qu'on peut dire des *points diamétraux*. Nous avons cependant encore contre nous MM. Noël et Chapsal.

Doctrinal. Trévoux et Laveaux disent des *jugements doctrinaux*. — L'Académie le dit avec eux.

Électoral. Quoique les lexicographes n'indiquent pas le pluriel de cet adjectif, il est certain cependant que l'usage lui en désigne un, comme dans cette phrase : *collèges électoraux*. — Girault-Duvivier se trompe sans doute ; car nous trouvons *électoraux* dans presque tous les dictionnaires.

Équilatéral. L'Académie et d'autres autorités disent des *sinus latéraux* ; il nous semble que des *triangles équilatéraux* ne sonneraient pas plus mal. — C'est aussi notre opinion.

Équinoxial. L'Académie, Trévoux, Féraud, etc., n'indiquent ni le pluriel masculin, ni le pluriel féminin de ce mot ; cependant les géographes et les astronomes appellent *points équinoxiaux* les deux points de la sphère où l'équateur et l'écliptique se coupent l'un l'autre ; et Gattel indique ce pluriel dans son *Dictionnaire*. — La dernière édition de l'Académie donne aujourd'hui l'exemple précité.

Expérimental. ne s'employant qu'avec les mots féminins *philosophie*, *physique*, *preuve*, etc., n'a point de pluriel au masculin. — Parce qu'on ne trouve aucun exemple de cet adjectif employé au pluriel masculin, il n'en résulte pas qu'on ne saurait en faire usage. Nous devons avouer que ce mot ne semble pas avoir de pluriel masculin ; mais si l'on avait dans quelque circonstance besoin de s'en servir, il ne faudrait pas hésiter à dire *expérimentaux*.

Fatal. Saint-Lambert a dit :

Fuyez, volez, instants *fatals* à mes desirs ;

cependant Trévoux et Féraud ne veulent pas que ce mot ait un pluriel au masculin. — L'Académie lui donne maintenant ce pluriel, en avertissant toutefois qu'il est peu usité.

Féal. Ce vieux mot, dit l'Académie, qui signifie *fidèle*, était, il y a peu de temps, encore en usage dans les ordonnances royales : à nos *amès et féaux conseillers*. — Nous ferons observer, en passant, que l'Académie, dans la rédaction de ce mot, conserve toujours l'expression surannée de *lettres royaux*. C'est du vieux langage.

Final. Féraud dit positivement que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin ; cependant plusieurs Grammairiens, parmi lesquels il faut citer Beauzée et du Marsais, ont dit des *sons finals*. — L'Académie ne donne point ce pluriel, que nous admettons ; c'est une omission grave de sa part.

Fiscal. Le pluriel de cet adjectif n'est point indiqué ; cependant on dit des *avocats*, des *procureurs fiscaux*. — Il n'était point indiqué sans doute à l'époque où Girault-Duvivier faisait sa Grammaire ; mais nous trouvons *droits fiscaux*, dans l'Académie.

Frugal. Féraud est d'avis qu'on ne dit point des *hommes frugals* ni *frugaux* ; mais il nous semble que des *repas frugals* ne serait point incorrect. — L'Académie n'adopte ni l'un ni l'autre de ces pluriels. Nous préférons admettre *frugaux* avec Boinvilliers, afin de rentrer toujours le plus qu'il est possible dans la terminaison la plus universellement employée.

Glacial. L'Académie, Gattel, Féraud et d'autres lexicographes, sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin. Cependant Bailly, l'astronome, a dit des *vents glacials*, et assurément l'oreille n'en est pas blessée. — Du moment qu'il y a un exemple, il faut l'accepter, d'autant plus qu'il est d'accord avec la raison.

Grammatical. Beauzée a dit des *accidents grammaticaux*, et M. Raynouard (*Éléments de Grammaire de la langue romane*), des *rapports grammaticaux*. — L'Académie elle-même dit : des *principes grammaticaux*.

Horizontal. Des *plans horizontaux* ne nous semble pas être une locution incorrecte. — C'est peut-être dur à l'oreille ; mais nous aimons mieux *horizontaux*, que *horizontals*. L'Académie ne se prononce pas à cet égard.

Idéal. Féraud et Gattel pensent qu'on ne dit point des *trésors idéaux*, mais bien des *trésors en idée*. Buffon a dit cependant des *êtres idéaux*, et on ne peut que l'approuver. — *Idéaux* est accepté depuis que Buffon s'en est servi. L'Académie cependant n'en tient aucun compte.

Illégal. Le pluriel n'est point indiqué ; mais, de même que l'on dit des *moyens légaux*, ne pourrait-on pas dire des *moyens illégaux*? — L'Académie écrit positivement des *actes illégaux*.

Immoral. Cet adjectif est trop nouveau pour que nous puissions citer des exemples de l'emploi de ce mot au masculin pluriel ; mais il nous semble qu'on pourrait très-bien dire des *principes immoraux*. — Nous sommes de l'avis de Girault-Duvivier, quoique l'Académie n'en parle pas.

Impartial. Trévoux a dit des *historiens impartiaux*, et La Harpe (*Cours de Littérature*, tome VIII, page 66) : des *juges impartiaux* ; ce pluriel même passé dans la conversation. — Il paraîtrait que l'Académie n'est pas encore de cette opinion. Ce-

pendant l'assertion de Girault-Duvivier doit être admise.

Impérial, inégal. Aucun Grammairien, si ce n'est Laveaux, n'indique de pluriel à ces deux *adjectifs*; mais s'exprimerait-on incorrectement si l'on disait *des ornements impériaux, des mouvements inégaux*? — Ces pluriels en *aux* sont consacrés par tout le monde et par l'Académie.

Initial. Les lexicographes ne donnent d'exemple de cet *adjectif* qu'avec un mot féminin; cependant, puisqu'on dit *des sons finals*, l'analogie n'autorise-t-elle pas à dire, comme Beauzée et du Marsais, *des sons initials*? — Nous sommes pour ce pluriel.

Labial, lingual. Comme on ne fait usage de ces *adjectifs* que dans *offres labiales, consonnes, lettres labiales, linguales*, l'un et l'autre ne sauraient avoir de pluriel au masculin. — Ne dirait-on pas bien: *les b, les p sont labials*?

Littéral. Féraud veut que cet *adjectif* n'ait pas de pluriel au masculin; cependant le Père Berruyer a dit *des commentaires littéraux*; Fabre et d'Olivet, *des caractères littéraux*; et Trévoux cite le Père Lagny, qui a dit: *des membres littéraux*. — L'Académie ne fait aucune mention de ce pluriel. Nous acceptons l'opinion des autorités que nous venons de citer.

Lombrical. Wailly, Trévoux, Féraud, Boiste et Roland appellent *muscles lombricaux* les quatre muscles qui font mouvoir les doigts de la main. — Le mot *lombrical* n'étant pas dans le dictionnaire de l'Académie, même au singulier, nous ne saurions donner son avis sur le pluriel; nous pensons qu'il faut dire *lombricaux*.

Loyal. On ne donne pas ordinairement de pluriel à cet *adjectif*; cependant, dans le style burlesque, ou bien encore dans le style de chancellerie, on dit: *mes bons et loyaux sujets*; et d'après l'Académie: *les frais et loyaux coûts* (terme de pratique); alors *des procès loyaux* trouveront peut-être grâce aux yeux de nos lecteurs. Par la même raison, il doit être permis de dire: *mes déloyaux sujets, des procédés déloyaux*. — Il n'y a jamais eu de doute sur ce pluriel.

Lustral. C'est, d'après l'Académie et Féraud, n'est d'usage qu'en cette phrase: *eau lustrale*; cependant les Romains appelaient *jour lustral* le jour où les enfants nouveau-nés recevaient leur nom, et où se faisait la cérémonie de leur lustration ou purification; alors pourquoi ne dirait-on pas *des jours lustraux*? — Girault-Duvivier a raison de poser cette question; et nous demanderons avec lui: pourquoi pas?

Machinal. Buffon a dit: *des mouvements machinaux*. — L'Académie admet ce pluriel en disant seulement qu'il est peu usité.

Martial. Cet *adjectif* n'a point de pluriel au masculin; néanmoins on dit, en pharmacie, *des remè-*

des martiaux, et Gattel parle de jeux qu'on appelle *jeux martiaux*. — Tout le monde lui donne ce pluriel.

Matrimonial. L'Académie et Féraud étant d'avis que cet *adjectif* n'est d'usage qu'avec les mots *question, cause, convention*, on pourrait croire d'après cela que *matrimonial* n'a pas de pluriel au masculin; cependant, puisque l'on dit *biens patrimoniaux*, peut-être que *biens matrimoniaux* ne paraîtra pas incorrect. — L'Académie admet l'expression de *droits matrimoniaux*.

Médial. Beauzée et du Marsais, qui ont dit *des sons finals, initials, labials*, ont dit également *des sons médials*. — *Médial* ne se trouve dans l'Académie, ni au singulier ni au pluriel; à Dieu ne plaise cependant que nous le repoussions!

Médical. Cet *adjectif* ne saurait avoir de masculin au pluriel, parce qu'on n'en fait usage qu'avec le substantif féminin *matière*. — Est-ce qu'on ne dit pas un *ouvrage médical*? Pourquoi ne dirait-on pas *des ouvrages médicaux*?

Médicinal. Les lexicographes sont d'avis que cet *adjectif* ne doit point avoir de masculin au pluriel, parce que, disent-ils, on n'en fait usage qu'avec les mots féminins *herbe, plante, potion*; mais il nous semble que l'on ne s'exprimerait pas incorrectement si l'on disait un *remède médicinal*, et alors *des remèdes médicaux*. — On peut faire ici la même observation que pour *médical*.

Mental. La même raison est applicable à cet *adjectif*, puisqu'on ne s'en sert qu'avec les mots féminins *oraison, restriction, etc., etc.* — Pourquoi ne dirait-on pas *des efforts mentaux*, puisqu'on dit un *effort mental*?

Nasal. Beauzée dit *des sons nasals*. — L'Académie ne se prononce point dans ce sens; nous pensons cependant qu'elle doit être de l'avis de Beauzée; mais elle dit *des os nasaux*, en terme d'anatomie: nous admettons volontiers les deux différences.

Natal. D'après l'Académie, Féraud et Gattel, on ne dit ni *natal* ni *nataux*; toutefois Trévoux parle de *jeux nataux*, que l'on célébrait tous les ans au jour *natal* des grands hommes; et, d'après la même autorité, on nomme les quatre grandes fêtes de l'année (Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint) les quatre *nataux*. Autrefois, pour jouir du droit de bourgeoisie dans une ville, il fallait y avoir une maison et s'y trouver aux quatre *nataux*, ce dont on prenait attestation. — Pourquoi ne dirait-on pas *nataux*?

Naval. La plupart des lexicographes et l'Académie elle-même sont d'avis que ce mot n'a point de pluriel au masculin; mais les rédacteurs du *Dictionnaire* de Trévoux sont assez disposés à lui en donner un; ils sont seulement incertains s'ils diront *navals* ou *navaux*; cependant ils aimeraient mieux encore que l'on dit *des combats sur mer*. La

veux ne voit pas pourquoi on ne dirait pas *des combats navals*, puisqu'on dit *un combat naval*. — Boinvilliers voudrait *des combats navaux*.

Numéral. Beauzée et le plus grand nombre des Grammairiens disent *des adjectifs numériques*. — Nous ajoutons : et l'Académie également.

Original. Le pluriel masculin de cet adjectif n'est point indiqué; mais nous croyons que *titres originaux*, *esprits originaux*, sont des expressions très-correctes. Condillac a dit *des écrivains originaux*. — *Originaux* est admis dans tous les dictionnaires.

Paradoxal. Si l'on dit *esprit paradoxal*, qui empêche de dire au pluriel *esprits paradoxaux*? — Nous n'y voyons nul obstacle. L'Académie est muette à ce sujet.

Paroissial. Cet adjectif, ne se disant qu'avec les mots féminins *messe paroissiale*, *église paroissiale*, ne saurait avoir de pluriel au masculin. — Nous croyons qu'on dirait bien, *offices paroissiaux*.

Partial. Si Trévoux et La Harpe ont dit avec raison *des historiens impartiaux*, ne pourrait-on pas dire *des historiens partiaux*? Dacier, Plutarque (*Vie d'Aratus*), Bernardin de Saint-Pierre (*Études de la nature*, étude 1^{re}), Sicard (*Histoire de Charles-Quint*), ont fait usage de ce pluriel. — Ils ont eu raison, quoique l'Académie dise expressément que le pluriel *partiaux* est inusité. On dit cependant *des juges impartiaux*; il est vrai que l'Académie ne mentionne pas non plus ce pluriel.

Pascal. Ce mot, dit Féraud, n'a pas ordinairement de pluriel au masculin; cependant Trévoux, Gattel, M. Boniface et Laveaux, sont d'avis qu'on peut très-bien dire *des cierges pascals*. — Nous croyons que Boinvilliers a tort de soutenir *pascaux*. L'Académie dit *pascaux*, inusité.

Pastoral. Le pluriel de ce mot n'est indiqué dans aucun dictionnaire; mais il nous semble que *des chants pastoraux* peut bien se dire. — L'Académie condamne positivement ce pluriel, sans motiver en aucune manière cette sentence de mort; nous pensons qu'on peut hardiment en appeler avec Girault-Duvivier.

Patriarcal. Trévoux dit *des juges patriarcaux*. — Nous le dirions volontiers comme lui.

Patronal ne se dit qu'avec un mot féminin : *fête patronale*; et dès lors il ne saurait avoir de pluriel au masculin. — Pourquoi ne dirait-on pas *des jeux patronaux*?

Pectoral. *Muscles pectoraux* est indiqué par Laveaux, et *remèdes pectoraux* ne nous paraît pas incorrect. — *Pectoraux* est accepté par l'Académie.

Primordial s'emploie dans cette phrase : *titre primordial*, qui est le titre premier, original. Cependant s'il y avait plusieurs titres de cette nature, ne pourrait-on pas employer cet adjectif au pluriel, et dire avec Laveaux : *des titres primordiaux*?

— Nous n'hésiterons pas à le dire, quoique l'Académie ne s'en explique pas.

Proverbial. Les dictionnaires et les écrivains n'employant cet adjectif qu'avec les mots féminins *conversation*, *locution*, *façon de parler*, il ne devrait pas avoir de pluriel au masculin; mais il nous semble que l'on pourrait fort bien dire *un mot*, *un dictum proverbial*, et dès lors *des mots*, *des dictums proverbiaux*. — C'est notre avis; seulement nous ne voulons pas qu'on écrive *des dictums*, mais *des dictons proverbiaux*.

Provincial. Trévoux a dit *des juges provinciaux*. — Et l'Académie en disant : *des états provinciaux*, vient corroborer ce pluriel en *aux*.

Pyramidal. Cet adjectif, ne s'employant communément qu'avec les mots féminins *forme*, *figure*, ne devrait donc point avoir de pluriel au masculin; cependant, en termes d'anatomie, on dit *des muscles pyramidaux*, *des mamelons pyramidaux*; et Gattel est d'avis qu'on peut très-bien dire *des nombres pyramidaux*. — C'est l'opinion de l'Académie.

Quatriennal. L'Académie étant d'avis qu'on peut dire *des officiers triennaux*, ne paraît-elle pas autoriser à dire aussi *des officiers quatriennaux*? — Elle n'hésite pas, et c'est avec raison, à donner ce pluriel.

Radical. Trévoux et Wailly ont dit *des nombres radicaux*. — Ce pluriel est généralement admis.

Social, *total*. Ces adjectifs ne s'employant, disent les lexicographes, qu'avec des mots féminins : *qualité sociale*, *vertu sociale*, *somme totale*, *ruine totale*, n'ont donc pas de pluriel masculin; cependant on dit très-bien *un rapport social*; d'après cela, *des rapports sociaux* est très-correct. — *Sociaux* se lit dans l'Académie; mais nous n'y trouvons *totalaux* que comme substantif. On ne peut douter que ce dernier ne puisse être terminé ainsi à l'adjectif pluriel masculin.

Théâtral. L'Académie, Trévoux et Féraud ne donnent d'exemple de cet adjectif qu'avec des mots féminins. Gattel et M. Boniface sont cependant d'avis que l'on peut dire au pluriel *théâtraux*; et La Harpe, écrivain correct, en a fait usage. — Il faut se rendre à l'avis de semblables autorités.

Transversal. L'Académie est d'avis que cet adjectif ne se dit guère que dans cette phrase : *ligne transversale*, *section transversale*; néanmoins Buffon a dit *des muscles transversaux*. — Acceptons *transversaux*.

Trivial. Jean-Jacques Rousseau et l'abbé Desfontaines ont dit *des compliments triviaux*. Féraud fait observer cependant que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin; mais l'Académie, dans son *Dictionnaire* de 1798, et Laveaux, disent positivement qu'on peut très-bien dire *des détails triviaux*. — L'Académie l'affirme de nouveau dans sa dernière édition; mais elle ajoute, peut-être

à tort, que ce pluriel masculin est peu usité.

Verbal. Beauzée et plusieurs autres Grammairiens ont dit *des adjectifs verbaux*. — Ce pluriel est d'un usage universel.

Virginal, zodiacal. Ces adjectifs, selon les lexicographes, ne s'employant qu'avec des mots féminins, ne peuvent pas avoir de masculin au pluriel : *pudeur, modestie virginale; lumière zodiacale; des étoiles zodiacales*; mais ne dit-on pas *un teint, un air virginal*; et alors *des teints, des airs virginals*? — Bien certainement nous n'avons entendu dire ni vu nulle part *virginaux*, admettons donc *virginals*. L'Académie ne parle point de ce pluriel.

Vocal. Cet adjectif n'étant, suivant l'Académie, en usage qu'avec les mots *prière, oraison, musique*, ne saurait avoir de pluriel au masculin. — L'Académie est revenue de cette opinion : du moment qu'elle dit *organe vocal*, au singulier, rien n'empêche qu'on ne dise *des organes vocaux*, au pluriel.

DEGRÉS DE SIGNIFICATION DANS LES ADJECTIFS.

Les adjectifs peuvent qualifier les objets, ou absolument, c'est-à-dire sans aucun rapport à d'autres objets, ou relativement, c'est-à-dire avec un rapport à d'autres objets; ce qui établit différents degrés de signification qu'on a réduits à trois, savoir : le positif, le comparatif et le superlatif.

Le positif est l'adjectif même sans aucun rapport. « Le premier degré, dit du Marsais, est appelé positif, parce qu'il est comme la première pierre qui est posée pour servir de fondement aux autres degrés. »

Une lumière pure et douce se répand autour des corps de ces hommes justes, et les environne de ses rayons comme d'un vêtement. Cette lumière n'est point semblable à la lumière sombre qui éclaire les yeux des misérables mortels, et qui n'est que ténèbres; c'est plutôt une gloire céleste qu'une lumière. (FÉNELON.)

Le comparatif est l'adjectif avec comparaison d'un degré à un autre; alors il y a entre les objets que l'on compare, ou un rapport de supériorité, ou un rapport d'infériorité, ou un rapport d'égalité. De là trois sortes de comparaisons :

La comparaison de supériorité se forme en mettant plus avant l'adjectif, exemple : *puisque tu es encore plus dur et plus injuste que ton père, puisses-tu souffrir des maux encore plus longs et plus cruels que les siens!* (FÉNELON.)

On forme la comparaison d'infériorité en mettant moins ou ne..., si avant l'adjectif, exemples : *le naufrage et la mort sont moins funestes que les plaisirs qui attaquent la vertu.* — *Le vice grossier et l'impudence brutale ne sont pas quelquefois si dangereux qu'une beauté modeste.* (FÉNELON.)

On forme la comparaison d'égalité en mettant

aussi et autant avant l'adjectif; exemples : *les couleurs de la vie dans la jeunesse et dans l'âge avancé ont une apparence aussi différente que la face de la nature dans le printemps et dans l'hiver.* — *Le bon Louis XII fut autant aimé que Louis XI avait été exécuté.*

Si et tant servent à indiquer la même comparaison. Nous verrons ailleurs dans quelles occasions.

La conjonction que unit, comme on voit, les choses comparées.

Les trois adjectifs : meilleur, moindre, pire, expriment seuls une comparaison. Meilleur est le comparatif de bon; il est pour plus bon, qui ne se dit pas, quoiqu'on dise moins bon et aussi bon. Moindre est le comparatif de petit; il est pour plus petit, qui se dit cependant aussi. Pire est le comparatif de mauvais; il est pour plus mauvais, dont on se sert aussi.

L'adjectif est au superlatif, quand il exprime la qualité dans un très-haut degré; ce qui forme deux espèces de superlatifs, l'un absolu, et l'autre relatif.

Le superlatif absolu exprime une qualité dans un très-haut degré, mais sans rapport à un autre objet. On le forme en mettant avant l'adjectif un de ces mots : *fort, très, bien, infiniment, extrêmement* : *Le style de Fénelon est très-riche, fort coulant et très-doux, mais il est quelquefois prolixe; celui de Bossuet est extrêmement élevé, mais il est quelquefois dur et rude. Fénelon, en peignant la nature, voudrait en rendre toutes les beautés; mais Bossuet ne la peint qu'en masse.*

« La langue française, dit Bouhours, n'a point pris de superlatifs des Latins; elle n'en a point d'autre que généralissime, qui est tout français, et que le cardinal de Richelieu fit de son autorité, allant commander les armées de France en Italie, si nous en croyons Balzac. » Nous avons aussi emprunté des Latins cinq ou six superlatifs auxquels nous nous sommes contentés de donner une terminaison française; tels sont : *révérendissime, illustrissime, excellentissime, éminentissime*, etc.

Le superlatif relatif exprime une qualité dans le plus haut degré, mais avec rapport à un autre objet; on le forme en plaçant l'article avant les comparatifs eux-mêmes : *meilleur, moindre, pire, plus et moins.* — *La gloire qu'on a donnée aux Égyptiens d'être les plus reconnaissants de tous les hommes fait voir aussi qu'ils étaient les plus sociables.* (BOSSUET.)

Les adjectifs pronominaux : *mon, ton, son, notre, votre, leur*, placés de même avant les comparatifs, remplissent la fonction d'articles, et élèvent par conséquent l'adjectif au superlatif relatif. Ces phrases : *c'est mon meilleur ami; c'est leur plus grande ressource*, équivalent à celles-ci : *c'est le meilleur de mes amis; c'est la plus grande de leurs ressources.*

En latin, on ne peut pas marquer la supériorité relative, ce qui est un défaut dans cette langue. Il y a plus de précision et de justesse dans le français, puisqu'on a la facilité d'exprimer les deux sortes d'excellence, *l'absolue* et *la relative* : on peut être un très-grand seigneur en Angleterre, sans en être le plus grand seigneur. Cette réflexion est de Batteux.

Pour la différence de syntaxe entre le *plus*, la *plus*, les *plus*, voyez p. 424, § XXVIII.

Quelques personnes paraissent confondre le simple comparatif avec le *superlatif relatif*, parce qu'en effet, au premier coup d'œil, la différence n'est pas aisée à apercevoir. Mais si l'on y réfléchit,

on trouvera que le *comparatif* n'exprime qu'une comparaison particulière, et que le *superlatif relatif* en exprime une générale.

RÈGLE. Les adverbess comparatifs *si*, *aussi*, *plus*, et le *plus*, doivent se répéter avant chaque *adjectif*, quand il y en a plusieurs dans une phrase; il en est de même de *tant* et *autant* avant les participes.

Si l'esprit humain imite la nature dans sa marche et dans son travail, s'il s'élève par la contemplation aux vérités les plus nobles et les plus sublimes, s'il les réunit, s'il les enchaîne, s'il en forme un système par la réflexion, il établira, sur des fondemens inébranlables, des monuments éternels. (BUFFON.)

DU PRONOM.

La *pronoms*, suivant l'Académie, est celle des parties du discours qui tient, ou qui est censée tenir la place du nom substantif.

Nous préférons encore à cette définition, la définition plus simple de Lévizac; la voici :

Les *pronoms* sont des mots qui tiennent la place des noms (*pro nomine*, à la place du nom); ce sont tout autant de substituts qui en font les fonctions. Par eux-mêmes ils ne présentent aucune idée précise; mais ils rappellent à l'esprit une idée quelconque désignée par un nom propre, ou connue par les circonstances.

Les *pronoms* sont d'un très-grand avantage dans les langues; non-seulement ils permettent d'éviter des répétitions qui seraient insupportables et dures, mais ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de feu, de variété et de grace.

Dans ce passage que nous tirons de l'abbé Girard :

Il faut que la Grammaire soit conduite par le génie de la langue qu'elle traite, que la méthode en soit nette et facile; qu'elle n'omette aucune des lois de l'usage, et que tout y soit exactement défini, ainsi qu'éclairé par des exemples; afin que les ignorants puissent l'apprendre, et que les doctes lui donnent leur approbation :

Ces mots *elle*, *en*, *y*, *l'*, *lui*, sont des *pronoms* qui remplacent le substantif *Grammaire*. Si l'on vient à le substituer à ces *pronoms*, la phrase n'est plus soutenable, elle est du style le plus ridicule; jugeons-en par l'effet qui suit :

Il faut que la Grammaire soit conduite par le génie de la langue que la Grammaire traite; que la méthode de la Grammaire soit nette et facile; que la Grammaire n'omette aucune des lois de l'usage, et que tout dans la Grammaire soit exactement défini, ainsi qu'éclairé par des exemples; afin que les ignorants puissent apprendre la Grammaire, et que les doctes donnent à la Grammaire leur approbation.

On ne s'accorde ni sur la manière de classer les *pronoms*, ni sur le nombre des classes qu'on doit en faire. Les uns en comptent six, d'autres n'en veulent que cinq; quelques-uns même les réduisent à quatre. Cette diversité d'opinions vient de ce que les premiers les divisent selon leurs diverses manières de représenter, au lieu que les seconds préfèrent la division suivant le rapport sous lequel ils représentent. Cette dernière manière de les diviser est la plus philosophique, et la seule exacte, puisqu'elle est la seule que le raisonnement avoue; mais comme elle exclut avec raison du nombre des *pronoms* ceux qu'on nomme *possessifs*, et qu'elle ne distingue pas les *pronoms absolus* des *pronoms relatifs*, nous avons préféré, avec Lévizac, la division en six classes, qui nous paraît plus claire et plus aisée à saisir. D'ailleurs peu importe que les *pronoms* ou *adjectifs possessifs* aient ou n'aient pas le vrai caractère de *pronoms*, dès qu'on convient qu'ils en dérivent, et qu'ils en remplissent les fonctions.

Nous diviserons donc les *pronoms* en *personnels*, *possessifs*, *relatifs*, *absolus*, *démonstratifs* et *indé-*

finis. Néanmoins nous aurons l'attention de distinguer les vrais pronoms de ceux qui ne font qu'en remplir la fonction.

DES PRONOMS PERSONNELS.

Les pronoms personnels sont ceux qui désignent les personnes.

Il y a trois personnes : la première personne est celle qui parle ; la seconde personne est celle à qui l'on parle ; la troisième personne est celle de qui l'on parle.

Les pronoms de la première personne sont *je, me, moi*, pour le singulier, et *nous* pour le pluriel. Ils sont des deux genres : masculins, si c'est un homme qui parle ; féminins, si c'est une femme : *je parle ; vous me parlez ; on parle de moi ; nous parlons* (avec l'éllision, *j', m'*).

Me est pour à moi ou moi : *il me dit, c'est-à-dire, il dit à moi ; il me regarde, c'est-à-dire, il regarde moi*.

Les pronoms de la seconde personne sont *tu, te, toi*, pour le singulier, et *vous* pour le pluriel. Ils sont des deux genres : masculins, si c'est un homme à qui l'on parle ; féminins, si c'est à une femme : *tu parles ; on te parle ; on parle de toi ; vous parlez*.

Te est pour à toi ou toi : *on te dit, c'est-à-dire, on dit à toi ; on te regarde, c'est-à-dire, on regarde toi* (avec l'éllision, *t'*).

Par politesse, on dit *vous* au lieu de *tu* au singulier : *vous êtes bien bon et bien honnête*.

L'emploi de *vous* est si général, qu'on ne se sert de *tu, te ; toi*, et qu'on ne les admet que dans le cas de la colère ou du mépris, dans celui d'une extrême familiarité, ou bien dans le haut style, surtout en poésie, quand on veut donner plus d'énergie à ses pensées et réveiller plus fortement l'attention. C'est ce qui a fait dire à Desbarreaux :

Grand Dieu, tes jugements sont remplis d'équité.

Et à Boileau, en s'adressant à Louis XIV :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire.

Les pronoms de la troisième personne sont : *il, elle, lui, le, la*, pour le singulier, et *ils, eux, elles, leur, les*, pour le pluriel. *Il, le, ils, eux*, sont toujours masculins ; *elle, la, elles*, toujours féminins ; *lui, leur* et *les*, masculins ou féminins, selon les personnes de qui l'on parle (*le, la* font l').

Lui est pour à lui, à elle, comme *je lui parle*, qui peut signifier *je parle à lui, je parle à elle*, suivant qu'on parle à un homme ou à une femme ; ce qui est toujours vrai quand il est dans le corps de la phrase ; mais s'il finit une phrase, ou s'il est suivi d'un relatif, il est toujours masculin, comme *est-ce lui ? est-ce lui dont vous parlez ? Le* est pour *lui*, et *la* pour *elle*, comme *je le vois, je la vois, c'est-à-dire, je vois lui, je vois elle*. *Leur* est pour à

eux, à elles, et *les* pour *eux, elles*, comme *je leur parle*, qui peut signifier *je parle à eux, je parle à elles ; je les vois, c'est-à-dire, je vois eux ou je vois elles*, selon les circonstances.

Il y a encore un pronom de la troisième personne, *soi, se* ; il est des deux genres. Nous en parlerons bientôt quant au nombre. On l'appelle pronom réfléchi, parce qu'il marque le rapport d'une personne à elle-même (avec l'éllision *s'*).

Se est pour à soi, soi, comme : *il se donne des louanges, c'est-à-dire, il donne des louanges à soi ; il se flatte, c'est-à-dire, il flatte soi*.

Il y a deux mots qui servent de pronoms, savoir : 1° *En*, qui signifie de lui, d'elle, d'eux, d'elles ; ainsi, quand on dit : *j'en parle*, on peut entendre : *je parle de lui, d'elle, d'eux, etc.*, selon la personne ou les personnes, la chose ou les choses dont le nom a été auparavant exprimé.

2° *Y*, qui signifie à cette chose, à ces choses, comme quand on dit : *je m'y applique, c'est-à-dire, je m'applique à cette chose, ou à ces choses*.

Il y a donc vingt-deux pronoms personnels, qui sont : *je, me, moi, nous, tu, te, toi, vous, il, ils, elle, elles, se, soi, lui, eux, leur, le, la, les, en* et *y*.

Quelques Grammairiens mettent *le, la, les, en* et *y*, dans la classe des pronoms relatifs ; c'est une erreur. Quoiqu'ils aient toujours rapport à un antécédent, et qu'ils semblent différer par là des autres pronoms personnels en régime qui ne font ordinairement que la fonction de substitués, ils n'en appartiennent pas moins à cette classe. En effet, ces cinq pronoms sont privés des deux propriétés qui caractérisent et distinguent essentiellement les pronoms relatifs ; la première, celle de limiter, de restreindre ou d'expliquer les mots auxquels ils se rapportent ; et la seconde, celle de lier souvent de petites phrases entre elles, et de faire ainsi la fonction de conjonctions. Tout ce que ces pronoms ont donc de commun avec les pronoms relatifs est une relation générale à un antécédent, ce qui ne suffit pas pour les ranger dans la même classe.

Nous examinerons dans la syntaxe l'emploi de ces pronoms relativement aux personnes ou aux choses ; nous traiterons de leurs fonctions ; nous leur assignerons enfin la place qu'ils doivent avoir dans le discours.

DES PRONOMS ou ADJECTIFS POSSESSIFS.

Les pronoms ou adjectifs possessifs, dit Lévizac, ainsi que leur nom l'annonce, marquent la possession ou la propriété d'une chose. Quand on dit : *mon habit, votre maison*, c'est comme si l'on disait : *l'habit de moi, la maison de vous*. Ce sont de vrais adjectifs ; ils en ont la nature, et en suivent les lois. — Si ce sont de vrais adjectifs, et réellement des adjectifs, répondrons-nous à Lévizac, il aurait fallu peut-être les ranger dans la classe des adjectifs,

comme tant de Grammairiens l'ont fait. Mais si l'on admet qu'il est de principe dans les langues que tout, ou presque tout, est susceptible de décomposition, selon nous, il fallait dire que *mon, ma, mes; son, sa, ses; ton, ta, tes; notre, votre, leur*, sont à la fois *pronoms* et *adjectifs*; *pronoms*, quant au sens; *adjectifs*, selon la forme.

Les Grammairiens qui refusent positivement à ces *adjectifs* la dénomination de *pronoms*, donnent quelques raisons spécieuses, qui méritent de fixer l'attention.

Ces mots, disent-ils, ne sont pas inventés simplement pour être substitués à des noms déjà énoncés ou connus; ce sont de vrais *adjectifs* qui ont par eux-mêmes, et indépendamment des autres noms auxquels ils se rapportent, un objet de signification fixe et précis. Si l'on analyse ces mots, on verra qu'ils ne sont que les substituts d'autres *pronoms*, et que par conséquent ils n'en ont pas la vraie nature, qui est de remplacer des noms. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point ce sentiment peut être vrai, parce que nous regardons cette question plutôt comme une discussion de pure curiosité que d'une utilité réelle.

Qu'on les appelle *adjectifs* ou *pronoms*, la dénomination ici importe peu : ce qui est absolument nécessaire, c'est de bien distinguer, avec Lévizac et tous les Grammairiens, ceux qui sont toujours joints à un nom, comme : *mon père, sa mère, etc.*, et ceux qui n'y sont jamais joints, comme : *le vôtre, la nôtre, etc.*

—

Des pronoms ou adjectifs possessifs qui sont toujours joints à des noms.

Parmi ces mots, les uns ont rapport à une seule personne, et les autres à plusieurs.

Ceux qui n'ont rapport qu'à une personne sont, pour la première, au singulier, *mon, ma*, et au pluriel, *mes*; pour la seconde, au singulier, *ton, ta*, et au pluriel, *tes*; et pour la troisième, au singulier, *son, sa*, et au pluriel, *ses*.

Ceux qui ont rapport à plusieurs personnes sont, pour la première, au singulier, *notre*, et au pluriel, *nos*; pour la seconde, au singulier, *votre*, et au pluriel, *vos*; et pour la troisième, au singulier, *leur*, et au pluriel, *leurs*.

Mon, ton, son, sont masculins; *ma, ta, sa*, féminins; et tous les autres, des deux genres.

Nous avons vu dans l'article précédent que, par politesse, on dit *vous* au lieu de *tu*, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne. On doit, dans ce cas, employer le *pronom* correspondant *votre*, et non pas *ton*; dites donc : *vous êtes trop appliqué dans votre travail, et trop dissipé dans vos amusements.*

PREMIÈRE RÈGLE. Ces *adjectifs pronominaux* sont toujours joints à un nom qu'ils qualifient et dont ils prennent le genre et le nombre.

Ses maîtres avaient empoisonné par la flatterie son heureux naturel; il était enivré de sa puissance et de son bonheur; il croyait que tout devait céder à ses désirs fougueux; la moindre résistance enflammait sa colère. (FÉNELON.)

Nos plus doux mets étaient le lait de nos chèvres et de nos brebis, que nous avions soin de traire nous-mêmes, avec les fruits fraîchement cueillis de nos propres mains. Nos sièges étaient les gazons; nos arbres touffus nous donnaient une ombre plus agréable que les lambris dorés des palais des rois. (FÉNELON.)

Muse, quels cris dans l'air s'élançant à la fois?

Il est né l'héritier du sceptre de nos rois;

Il est né! dans nos murs, dans nos champs, sur les ondes,
Nos foudres triomphants l'annoncent aux deux mondes.

(DELILLE.)

EXCEPTION. *Mon, ton, son*, s'emploient au féminin avant un nom qui commence par une voyelle ou un *h* muet. On doit dire : *mon ame*, au lieu de *ma ame*; *ton humeur*, au lieu de *ta humeur*. On laisse l'*adjectif* au masculin, afin d'éviter un hiatus qui serait insupportable.

DEUXIÈME RÈGLE. On met l'article, et non pas l'*adjectif possessif* avant un nom mis en régime quand un *pronom personnel* sujet ou régime y supplée suffisamment, ou que les circonstances ôtent toute équivoque.

J'ai mal à la tête; il faudra lui couper la jambe; il a reçu un coup de feu au bras; tordez-lui le cou.

Dans ces phrases, les *pronoms personnels je, il, lui*, déterminent d'une manière claire le sens qu'on a en vue. Il n'y a point d'équivoque à craindre.

Mais si le *pronom personnel* n'ôte pas l'équivoque, on doit alors joindre l'*adjectif possessif* au nom, et dire : *je vois que ma jambe s'enfle*. On doit s'exprimer ainsi, parce qu'on peut voir enfler la jambe d'un autre aussi bien que la sienne. C'est la raison pour laquelle on dit : *il lui donna sa main à baiser; elle a donné hardiment son bras au chirurgien; il perd tout son sang*; car, dans ces phrases, il n'y a que les *adjectifs possessifs* qui déterminent d'une manière positive qu'on parle de *sa main*, de *son bras* et de *son sang*, et non de *la main*, du *bras* et du *sang* d'un autre.

Les verbes qui se conjuguent avec deux *pronoms* de la même personne ôtent communément toute ambiguïté. Si l'on dit : *je me suis blessé à la main*, il est évident que *je parle de ma main*. Dans ce cas, l'emploi de l'*adjectif possessif* serait une faute; cependant l'usage autorise à dire : *il se trouve toujours sur ses jambes*. Ces expressions sont des pléonasmes reçus et de vrais gallicismes. Il en est de même de ces phrases : *je l'ai vu de mes propres yeux; je l'ai entendu de mes propres oreilles*.

Quand on parle d'un mal habituel, on joint l'*ad-*

jectif possessif au nom, quoique l'emploi du *pronom personnel* empêche toute équivoque, comme : *ma migraine m'a tourmenté tout le jour.*

On n'emploie jamais les *adjectifs possessifs* avant les noms qui doivent être suivis de *qui* ou *que*, et d'un *pronom* de la même personne que ces *adjectifs possessifs*, comme : *j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite.* On s'énoncerait mal, si l'on disait : *j'ai reçu votre lettre que vous m'avez écrite.* Les étrangers font souvent cette faute.

Les *adjectifs possessifs* de la troisième personne, *son, sa, ses, leur, leurs*, ont rapport à des personnes, ou à des choses personnifiées, ou simplement à des choses. S'ils ont rapport à des choses personnifiées, on les emploie dans tous les cas; mais s'ils ont rapport à des choses, l'usage varie. On voit que c'est ici la même difficulté que celle dont nous avons parlé à l'occasion des *pronoms personnels*. Levons-la d'après les mêmes principes.

Quand on parle d'une statue, d'une ville, d'une rivière, du parlement d'Angleterre, on ne dit pas : *sa tête est belle; ses rues sont larges; son lit est profond; ses membres sont intègres et éclairés*, quoiqu'on dise : *cette statue est précieuse par la beauté de sa tête; cette ville étonne par la largeur de ses rues; cette rivière est sortie de son lit; le parlement d'Angleterre est fameux par l'intégrité et les lumières de ses membres.* Les raisons que les Grammairiens donnent de cette manière de s'exprimer sont d'une métaphysique si obscure, qu'il est difficile qu'elles soient saisies par la plupart des personnes qui étudient la langue française.

En voici une explication plus simple que nous prenons dans une nouvelle *Grammaire*. Si elle n'est pas applicable à tous les cas, on ne peut disconvenir qu'elle ne le soit à beaucoup de circonstances. Les *pronoms son, sa, ses, leur, leurs*, y est-il dit, indiquent la propriété; or, toute propriété ne convient qu'à ce qui est et respire. On ne peut pas dire que des fleurs, des fruits, soient des propriétés d'un arbre, qui est un être inanimé. On ne peut donc pas dire : *voilà un bel arbre, j'admire ses fleurs, ses fruits*, mais *j'en admire les fleurs, les fruits.*

TROISIÈME RÈGLE. Quand il s'agit de choses, on doit se servir du *pronom en*, au lieu des *adjectifs possessifs son, sa, ses, leur, leurs*, toutes les fois que ce *pronom* peut entrer dans la construction de la phrase; et l'on ne doit employer les *adjectifs possessifs* que lorsqu'il est impossible de se servir du *pronom en*.

Ainsi l'on dira : *l'Église a ses privilèges; si la ville a ses agréments, la campagne a les siens*; parce que, dans ces phrases, on ne peut pas faire entrer le *pronom en*; ce qui est évident, puisque les deux substantifs, se trouvant dans la même phrase, se rapportent au même verbe, l'un comme sujet, et l'autre comme régime. Mais on dira, en parlant de l'Église : *les privilèges en sont grands; et*

d'une ville : les agréments en sont préférables à ceux de la campagne; parce que ces phrases se construisent très-bien avec le *pronom en*.

D'après cette règle, on explique parfaitement pourquoi l'on doit dire, en parlant d'une ville : *j'admire l'étendue de son enceinte, la beauté de ses rues.*

REMARQUE. L'usage autorise à se servir des *adjectifs possessifs* en matière de science. On s'exprime fort bien en disant d'un triangle : *ses angles, ses côtés*; d'un mot, *sa signification*; d'un discours, *sa division*; de la grammaire, *sa syntaxe*, etc.

QUATRIÈME RÈGLE. Ces *adjectifs* se répètent avant chaque substantif et avant chaque *adjectif* qui expriment des rapports différents.

Son père, sa mère, ses frères, ses sœurs et ses oncles, ont été les tristes victimes de la plus affreuse catastrophe.

Il faut régler *ses goûts, ses travaux, ses plaisirs*,
Mettre un but à *sa course*, un terme à *ses desirs*.

VOLTAIRE.

Je lui ai montré mes plus beaux et mes plus vilains habits.

REMARQUE. Il en est des *adjectifs possessifs* avant l'*adjectif* comme de l'article; ils suivent la même loi quant à leur répétition. On doit donc les répéter quand les *adjectifs* marquent un sens opposé ou différent; mais on ne les répète pas quand les *adjectifs* sont à peu près synonymes, comme : *je lui ai montré mes plus beaux et plus magnifiques habits.*

Il est du sang d'Hector, mais il en est le reste;
Et pour ce reste enfin j'ai moi-même, en un jour,
Sacrifié mon sang, ma haine, et mon amour.

(RACINE.)

Des pronoms ou adjectifs possessifs qui ne sont jamais joints à des noms.

Ces mots ont également rapport à une personne ou à plusieurs.

Ceux qui n'ont rapport qu'à une personne sont, pour la première au singulier, *le mien*, masculin, et *la mienne*, féminin; et au pluriel, *les miens*, masculin, et *les miennes*, féminin; pour la seconde au singulier, *le tien*, masculin, et *la tienne*, féminin; et au pluriel, *les tiens*, masculin, et *les tiennes*, féminin; pour la troisième au singulier, *le sien*, masculin, et *la sienne*, féminin; et au pluriel, *les siens*, masculin, et *les siennes*, féminin.

Ceux qui ont rapport à plusieurs personnes sont, pour la première au singulier, *le et la nôtre*, selon le genre; et au pluriel, *les nôtres*, pour les deux genres; pour la seconde au singulier, *le ou la vôtre*, selon le genre; et au pluriel, *les vôtres*, pour les deux genres; et pour la troisième au singulier, *le ou la leur*, selon le genre; et au pluriel, *les leurs*, pour les deux genres.

PREMIÈRE RÈGLE. Ces *pronoms* ou mieux ces *adjectifs* ne sont jamais joints à un nom, mais ils s'y rapportent, et, dans ce cas, on ne peut jamais les employer que quand le nom auquel ils se rapportent a été auparavant exprimé.

J'ai vendu mon cheval, avez-vous toujours le vôtre? — Vous altérez votre santé, je conserve la mienne. — Je vous montrerai ma bibliothèque, j'espère que vous me montrerez la vôtre.

REMARQUE. On manque souvent à cette règle dans la correspondance entré négociants. Rien de plus ordinaire que de commencer la réponse à une lettre par cette phrase barbare : *j'ai reçu la vôtre en date de*, etc.; il faut dire : *j'ai reçu votre lettre en date de*, etc.

DEUXIÈME RÈGLE. On emploie les *pronoms personnels* au lieu des *adjectifs possessifs*, quand des noms de choses sont mis pour des noms de personnes.

Il n'y a point de meilleure plume que lui. Il n'y a point au monde de meilleure épée que vous.

Si dans ces phrases on substitue *la sienne* à *lui*, et *la vôtre* à *vous*, la première signifiera : *la plume de cet écrivain est meilleure que celle d'un autre*; et la seconde : *votre épée est de meilleure trempe*; ce qui est un sens entièrement différent de celui qu'on a en vue.

TROISIÈME RÈGLE. Ces *adjectifs possessifs* ne peuvent pas se rapporter à des noms pris dans un sens indéfini.

Ce serait une faute de dire : *il n'est pas d'humeur à faire plaisir, et la mienne est d'être bienfaisante*; dans les premiers âges du monde, chaque père de famille gouvernait la sienne avec un pouvoir absolu; parce que, selon ce grand principe de Vaugelas, « tout nom employé sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, ne peut avoir après soi un pronom qui se rapporte à ce nom. » On doit, dans ce cas, se servir d'un autre tour, et dire : *il n'est point d'humeur à faire plaisir, et moi je suis d'une humeur bienfaisante*; dans les premiers âges du monde, chaque père de famille gouvernait ses enfants avec un pouvoir absolu.

Mais toutes les fois que ces *pronoms* peuvent se rapporter à un nom pris dans un sens défini, on doit les employer de préférence au *pronom personnel* correspondant; exemple : *c'est le sentiment de mon frère, et le mien*. On s'exprimerait mal, si l'on disait de moi.

DES PRONOMS RELATIFS.

Nous avons vu que la fonction naturelle des *pronoms personnels* est de désigner les personnes et les choses; celle des *pronoms relatifs* est d'en rapporter les idées, et de les expliquer ou de les restreindre en les rappelant. Les *pronoms relatifs* ont donc

nécessairement rapport à un objet dont on a déjà parlé, et qui a été désigné par un nom ou par un *pronom*. Ce nom ou ce *pronom* qui précède est ce qu'on appelle *antécédent*. Cet *antécédent* n'est pas toujours exprimé; dans beaucoup de phrases, il est sous-entendu; mais l'esprit le supplée aisément et le place auprès du *relatif* qui le suit.

Les *pronoms relatifs* ont encore la propriété de faire l'office de conjonction, en unissant deux membres de phrase. Quand on dit : *la société que nous fréquentons est charmante*; le *relatif* que réunit en une seule ces deux phrases : *la société est charmante*; *nous fréquentons la société*; et il a de plus l'avantage de déterminer, avec le membre qui le suit, l'étendue du sens que l'on donne au mot *société*.

Quelques Grammairiens, au nombre desquels nous lisons le nom de Condillac, donnent à ces *pronoms* la dénomination de *conjonctifs*, parce qu'étant les seuls qui fassent l'office de conjonctions, ils sont les seuls auxquels elle puisse convenir.

Les *pronoms relatifs* sont : *qui, que, lequel, dont, quoi* et *où*, employé généralement, mais par un usage abusif peut-être, selon nous, pour *auquel*.

Nous nous trouvons presque contraints ici, pour expliquer ces relatifs, d'anticiper sur des notions qui, dans le fait, n'appartiennent qu'à la *syntaxe*. Mais c'est une nécessité; nos éléments se trouveraient tronqués, et il n'en peut être ainsi, car qui dit éléments primordiaux, dit principes naturels; hors de là, il n'y aurait pas d'énonciation possible.

Du relatif qui.

Qui, des deux nombres et des deux genres, ne se dit des personnes et des choses que lorsqu'il est sujet d'une phrase, comme dans celles-ci : *l'homme qui joue perd son temps*; *le livre qui plaît le plus n'est pas toujours le plus utile*. Mais, quand il est le terme d'un rapport, il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées, comme dans ces phrases : *l'homme à qui appartient ce beau jardin est très-riche*; *le Ciel, à qui nous devons notre bonheur, ne cessera pas de nous protéger*. Il en est de même, lorsque employé pour un nom et le *relatif* *que*, il se trouve régime direct : *j'en croirai qui vous voudrez*; *quand on est délicat et sage dans ses goûts, on ne s'attache pas sans savoir qui l'on aime*.

OBSERVATION IMPORTANTE. Lorsque le terme d'un rapport est exprimé par la préposition *de*, il faut préférer *dont* à *de qui*, quand ce *relatif* doit être suivi d'un *pronom personnel*. Il est mieux de dire : *la femme dont vous parlez est très-connue*. *De qui* ne serait pas aussi bon. (LÉNIZAC.)

Notre avis est que *de qui* ne serait plus français aujourd'hui.

PREMIÈRE RÈGLE. *Qui relatifs s'accorde toujours avec son antécédent, en genre, en nombre et en personne.*

Moi qui, contre l'amour fièrement révolté,
Aux fers de ses captifs ai long-temps insulté;
Qui, des faibles mortels déplorant les naufrages,
Pensais toujours du bord contempler les orages,
Asservi maintenant à la commune loi,
Par quel trouble me vois-je emporté loin de moi!
(RACINE.)

Jeune et vaillant héros, dont la haute sagesse
N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse,
Et qui seul, sans ministre, à l'exemple des dieux,
Soutiens tout par toi-même, et vois tout par tes yeux.
(BOILEAU.)

Avant que Dieu eût donné l'être, rien ne l'avait
que lui seul. Il est celui qui fait tout, et qui fait
tout par sa parole, tant à cause qu'il fait tout par
raison, qu'à cause qu'il fait tout sans peine, et que,
pour faire de si grands ouvrages, il ne lui en coûte
qu'un seul mot, c'est-à-dire qu'il ne lui en coûte
que de le vouloir. (BOSSUET.)

Dans le premier exemple, *qui* est au singulier masculin et à la première personne, parce que le pronom *moi* est du singulier masculin et de la première personne; dans le second, il est du singulier masculin et de la seconde personne, parce que *jeune et vaillant héros* est en apostrophe, et par conséquent à la seconde personne, etc.

DEUXIÈME RÈGLE. *Qui relatif ne doit pas être séparé de son antécédent, quand cet antécédent est un nom.*

Un jeune homme qui est docile aux conseils qu'on lui donne, et qui aime à en recevoir, aura infailliblement du mérite.

Un jeune homme qui aime à se parer vainement comme une femme est indigne de la sagesse et de la gloire. (FÉNÉLON.)

Cependant il arrive que dans quelques phrases, *qui* peut être séparé du substantif par un certain nombre de mots; c'est lorsque le sens force à l'y rapporter; en voici un exemple de Bossuet: *il a fallu, avant toutes choses, vous faire lire dans l'Écriture l'histoire du peuple de Dieu, qui fait le fondement de la religion.* Cette phrase est exacte, parce que *du peuple*, déterminant l'espèce d'histoire, et de *Dieu* l'espèce de peuple, l'esprit remonte nécessairement au substantif *histoire*, et y rapporte la phrase incidente.

Mais des phrases du genre de celle-ci: *je lui écris des lettres que je crois qui sont admirables*, ne sont plus françaises. Il faut: *Je lui écris des lettres qui me semblent admirables.*

Qui peut être séparé de son antécédent, quand cet antécédent est un pronom personnel en régime direct; exemple: *il la trouva qui pleurait à chaudes larmes; je le vois qui s'amuse;* parce que

ces pronoms, étant mis pour *elle, lui*, doivent, dans ce cas, être placés avant le verbe; ou dans ces sortes de phrases qui sont encore des gallicismes: *ceux-là ne sont pas les plus malheureux, qui se plaignent le plus.*

L'abbé d'Olivet observe avec raison que cette règle ne porte que sur *qui* en sujet; car autrement il peut être régime d'une préposition; exemple: *la personne pour qui je m'intéresse.* « A l'égard des phrases où *qui* forme une répétition, par exemple: *un auteur qui est sensé, qui sait bien sa langue, qui médite bien son sujet, qui travaille à loisir, qui consulte ses amis, est presque sûr du succès;* tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur substantif, et par conséquent il n'y a rien là que de conforme à la règle générale. »

Quoique le relatif *qui* en sujet ne puisse pas être séparé de son substantif, cela n'empêche pas, observe le même Grammairien, qu'il ne rentre dans tous les droits de sujet, relativement au verbe qu'il régit, c'est-à-dire qu'il ne puisse en être séparé, non-seulement par des appositions, mais encore par des phrases incidentes; comme dans ces vers de Racine :

Ne descendez-vous pas de ces fameux lévites
Qui, lorsqu'au Dieu du Nil le volage Israël
Rendit dans le désert un culte criminel,
De leurs plus chers parents saintement homicides,
Consacrèrent leurs mains dans le sang des perfides ?

On voit que le relatif *qui* est séparé du verbe *consacrèrent*, qu'il régit, par la phrase incidente *lorsqu'au Dieu*, etc., et par l'apposition *de leurs plus chers*, etc. « Rien de plus régulier, dit-il; et la clarté naît de la régularité. »

On trouve une faute contre cette règle dans ces vers du même poète :

Phœnix même en répond, qui l'a conduit exprès
Dans un fort éloigné du temple et du palais.

Il résulte de cette règle : 1° qu'on ne saurait placer une préposition avec son complément entre le substantif et le *qui* relatif. Il y a donc encore une vraie faute dans ces vers de Boileau :

La déesse, en entrant, qui voit la nappe mise,
Admire un si bel ordre et reconnaît l'Église...
Et d'un bras, à ces mots, qui peut tout ébranler.

La violation de cette règle peut être une commodité pour les poètes, mais ils ne doivent jamais chercher à éviter la peine aux dépens de la vraie construction ou des règles de la langue.

2° Il s'ensuit encore qu'on ne doit pas faire rapporter *qui* relatif à un substantif suivi de la phrase qu'il régit; voici donc une phrase qui pêche: *la cinquième époque est celle de la fondation du temple de Jérusalem, qui ne finit qu'à la première année de Cyrus.* Pour rendre cette phrase exacte, il faut prendre un autre tour, et dire en changeant

le régime en sujet : la fondation du temple de Jérusalem forme la cinquième époque, qui, etc.

Nous avons fait observer plus haut que l'antécédent des pronoms relatifs était sous-entendu dans beaucoup de phrases ; mais ce n'est ordinairement que lorsque l'antécédent est un pronom. Ces pronoms sous-entendus sont communément *ce, celui, celle, ceux, celles*, comme : *qui répond paie ; travaillait qui pouvait ;* phrases bien plus rapides et plus énergiques que celles-ci : *celui qui répond paie ; celui qui le pouvait travaillait ;* et ainsi de plusieurs autres phrases proverbiales : ceci nous fournit une observation importante ; c'est qu'il faut être maître de sa langue, et avoir bien de la délicatesse et du goût pour sous-entendre un pronom lorsqu'il est l'antécédent de *qui*. Voltaire a repris avec raison ce vers dans Corneille :

Et que serait heureux, qui pourrait aujourd'hui...

parce que *celui* est sous-entendu. « *Que serait heureux qui n'est pas français. Que sont heureux ceux qui peuvent aimer !* est un fort joli vers. *Que sont heureux qui peuvent aimer* est un barbarisme (1). Remarquez, ajoute-t-il, qu'un seul mot de plus ou de moins suffit pour gâter absolument les plus nobles pensées et les plus belles expressions. »

Un grand nombre de phrases, dans lesquelles le relatif *qui* est le sujet d'une proposition incidente, paraissent quelquefois obscures. Cela vient de ce qu'on n'examine pas si *qui* est le sujet d'une proposition explicative ou déterminative. La proposition est explicative quand elle laisse le mot auquel elle se rapporte dans toute sa valeur, sans aucune restriction, et qu'elle ne sert qu'à faire remarquer une propriété, une qualité de l'objet ; exemple : *l'homme, qui est un être raisonnable, ne devrait jamais oublier la dignité de sa nature. Qui, dans ce cas, équivaut à parce que ; c'est comme s'il y avait : l'homme, parce qu'il est raisonnable, etc.* La proposition est déterminative lorsqu'elle restreint le nom auquel elle se rapporte ; exemple : *l'homme qui respecte les lois de son pays est un bon citoyen.* Sans la proposition incidente, *l'homme* serait pris dans toute son étendue ; elle limite et restreint ce mot ; elle est donc déterminative. Mais la langue française exige tant de clarté, que, pour faire disparaître tout ce qu'il peut y avoir de louche et même d'obscur dans les phrases, il est quelquefois nécessaire de placer les pronoms *ceux, celles* avant l'antécédent de *qui*. Cette précaution est indispensable dans l'exemple suivant : *il récompensa ceux de ses serviteurs qui ne l'avaient point abandonné dans sa fuite.* Le pronom *ceux* écarte toute obscurité ; au lieu qu'il y en aurait si l'on disait : *il récompensa ses serviteurs qui, etc. ;* il ne serait pas aisé

de savoir si l'on veut parler de tous les serviteurs, ou seulement d'une partie.

TROISIÈME RÈGLE. *Qui* relatif doit toujours se rapporter à un nom pris dans un sens défini.

Ainsi l'on ne peut pas dire : *l'homme est animal raisonnable qui, etc. ; il m'a reçu avec politesse qui, etc. ;* parce que le *qui* relatif ne peut se rapporter qu'à un substantif ou à un adjectif considéré substantivement. Or, dans les deux premières phrases : *animal raisonnable et avec politesse*, ne sont que de purs qualificatifs ; ils expriment seulement des modes, une manière d'être ; le *qui* relatif n'aurait donc s'y rapporter ; en effet, ce serait passer du général au particulier. Mais dans les deux dernières phrases, à l'aide du prépositif *un et une*, *animal raisonnable et avec politesse* deviennent de vrais objets de qualification ; ils peuvent donc être suivis du relatif, puisqu'ils sont pris dans un sens particulier qui est annoncé par un prépositif.

On ne doit donc pas faire rapporter *qui* à un verbe ou à tout autre membre de phrase. On ne peut pas dire : *les Gaulois se disent descendus de Pluton, qui est une tradition des Druides ;* il faut *ce qui*. Cette faute se trouve dans beaucoup d'excellents auteurs du dernier siècle, entre autres dans madame de Sévigné.

Cette troisième règle est la même que l'abbé d'Olivet a donnée, d'après Vaugelas, sous cette forme : *tout nom employé sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, ne peut avoir après soi un pronom relatif qui se rapporte à ce nom.* A ce sujet, messieurs de Port-Royal ont fait observer avec justesse que la détermination des noms n'en est pas moins réelle dans beaucoup de phrases, bien qu'elle n'y soit pas exprimée. Ces phrases : *il n'y a injustice qu'il ne commette ; il n'y a homme qui sache cela ; est-il ville dans le royaume qui soit plus obéissante ; je suis homme qui parle franchement,* ne sont pas contraires à la règle, parce que, si l'on fait disparaître l'ellipse, on verra qu'elles équivalent à celles-ci : *il n'y a pas une injustice, etc., il n'y a pas un homme, etc.* Il y a encore ellipse dans celles-ci : *il est accablé de maux qui lui font perdre patience ; il est chargé de dettes qui vont au-delà de son bien ; c'est comme s'il y avait : il est accablé de plusieurs maux, etc. ; il est chargé de plusieurs dettes, etc.* Celle-ci : *c'est grêle qui tombe,* est pour *ce qui tombe est grêle* ; ce n'est donc qu'une pure inversion. Et cette autre enfin : *Il agit en roi qui sait régner* équivaut à : *il agit comme doit agir un roi qui sait régner, etc.*

Du relatif *QUON*.

Les remarques que nous venons de faire sur le relatif *qui* s'appliquent, à peu de chose près, au relatif *que*. Voici cependant deux différences ; c'est

(1) de syntaxe, aurait dû ajouter Voltaire.

que ce dernier ne peut être sujet ; il est objet ou régime direct ; mais il se présente quelquefois dans les phrases sous la forme de terme ou de régime indirect. La seconde, c'est que le relatif *que* ne saurait être sans antécédent exprimé, quand il doit en avoir un, parce qu'il serait alors très-difficile de le distinguer du *que* exclamatif ou du *que* conjonction.

Cette dernière différence nous conduit à une observation qui prouve que les langues, dans leur origine, n'ont point été le résultat de la réflexion qui combine, mais le seul fruit du hasard et des circonstances. Ce n'est souvent que l'emploi des mots qui détermine leur véritable nature. *Que* peut être exclamatif, conjonction et *pronom* ; exemple : *Que l'homme est à plaindre quand il oublie que c'est la raison que son cœur doit consulter !* Dans cette phrase, le premier *que* ne sert qu'à marquer l'exclamation ; le second est une conjonction qui lie *c'est la raison avec il oublie* ; le troisième est seul relatif ; du reste cette phrase est vicieuse, attendu qu'elle renferme trois *que* ; c'est là un grand défaut.

Que exclamatif est le plus aisé à connaître ; il marche à la tête des phrases, où sa fonction est de disposer l'esprit à des sentiments vifs et inattendus. Mais les Grammairiens ne s'accordent pas toujours sur la nature de *que*, *pronom* ou *conjonction*.

Que est *pronom*, quand on peut lui substituer lequel avec le nom auquel il se rapporte : *l'homme que je fréquente est un savant*. Dans cette phrase, *que* est relatif, puisqu'il est pour lequel *homme*. *L'homme*, lequel *homme je fréquente est un savant*. *Que* est conjonction, lorsque, dans le milieu d'une phrase, il n'a aucun rapport à un antécédent, comme : *je crois que vous aimez*. Ce *que* est conjonction, parce qu'il ne fait que lier *je crois* à *vous aimez*. On ne peut se méprendre sur la nature du *que* conjonction que dans les longues phrases ; exemple : *c'est souvent de la bonne ou de la mauvaise éducation que dépend le bonheur ou le malheur de la vie*. Une manière sûre de ne point s'y tromper, c'est d'examiner si l'on peut faire entrer le *que* relatif dans la même phrase, sans faire disparaître le *que* conjonction. Si l'on peut l'y faire entrer, le *que* est conjonction ; il l'est donc dans l'exemple précédent, puisqu'on peut dire : *c'est de la bonne ou de la mauvaise éducation qu'on reçoit, que, etc.* Il ne l'est pas dans le cas contraire.

Que est des deux nombres et des deux genres ; il se dit des personnes et des choses, et il ne saurait exister sans un antécédent exprimé, puisque d'ordinaire il le suit immédiatement. Nous disons d'ordinaire, car il peut en être séparé par un certain nombre de mots, lorsque l'esprit remonte nécessairement à cet antécédent. En voici un exemple de Fléchier : *Qu'est-ce qu'une armée ? c'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la*

défense de la patrie. On ne peut pas se méprendre sur le rapport du *que* dans cette phrase, quoiqu'il suive *passions différentes*, parce que ces mots : *d'une infinité de passions différentes*, restreignant l'étendue de l'adjectif *animé*, font une seule idée avec lui, et *que*, par conséquent, l'esprit remonte au substantif *corps*, que tous ces mots modifient.

D'après ce que nous venons de dire, il est très-aisé de reconnaître un *que* relatif toutes les fois qu'il est régime direct, et que la phrase l'annonce ; mais il y a des constructions où il paraît le terme d'un rapport, ou régime indirect. Telles sont ces phrases : *si l'exercice de cette importante charge laissait autant de loisir à M. le chancelier qu'il a d'estime pour vous, le conseil rendrait ses arrêts par la même bouche que sa majesté rend ses oracles ; une fontaine ne peut jeter de l'eau douce par le même tuyau qu'elle jette de l'eau salée ; j'ai reçu votre lettre avec toute la satisfaction que l'on doit recevoir cet honneur*. Dans la première phrase, *que* paraît être pour *par laquelle* ; dans la seconde, pour *par lequel* ; et dans la troisième, pour *avec laquelle*. Aussi plusieurs Grammairiens fort accrédités le considèrent-ils, dans ces phrases, comme régime indirect ; mais s'il y a cette nature, pourquoi ne l'aurait-il pas dans ces phrases : *de la façon que j'ai dit, ou que j'ai parlé, on a dû m'entendre ; c'est à vous que je veux parler ; c'est en Dieu que nous devons mettre notre confiance ; et néanmoins ces mêmes Grammairiens veulent qu'il n'y soit que conjonction*. Ainsi, c'est s'embarrasser à plaisir dans des difficultés et des contradictions qu'on évite en le considérant comme conjonction toutes les fois qu'il paraît être le terme d'un rapport.

Nous savons bien que ces Grammairiens, pour établir cette différence, disent que, dans les premières phrases, *que* a rapport à un antécédent, au lieu qu'il n'en a aucun dans les secondes ; mais c'est en quoi il nous semble qu'ils se trompent, puisque ce *que*, suivant immédiatement un substantif, ou le substitut d'un substantif, doit s'y rapporter. Et c'est ainsi qu'ont pensé, quoique à tort, Boileau et Bouhours ; le premier en disant :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler ;

et le second : *c'est à vous* à qui il appartient de régler ces sortes d'affaires. Dans ces phrases, à qui est mis pour *que*, le seul que l'usage autorise.

Ainsi dans toutes ces phrases : *c'est à vous que je parle ; c'est de vous que je parle ; c'est en Dieu que nous devons mettre notre confiance ; en un mot, dans toutes les phrases où que s'offre sous la forme d'un régime indirect, il est mieux, et surtout plus simple, de l'y considérer comme pure conjonction, et de regarder ce tour comme une sorte de gallicisme.*

Du relatif **LEQUEL**.

Le relatif *lequel* se dit des personnes et des choses ; il prend les deux genres et les deux nombres.

PREMIÈRE RÈGLE. On ne doit employer le relatif *lequel*, en sujet ou en régime, que pour éviter une amphibologie. (*lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*).

Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, je fus trouver l'homme qui n'avait parlé du mariage de madame de Miramion, lequel me parut dans les mêmes sentiments.

C'est ainsi que s'exprime le comte de Bussy-Rabutin, et c'est avec raison, puisque, s'il eût mis *qui* au lieu de *lequel*, il y aurait eu amphibologie. Le *qui* aurait pu se rapporter à *madame de Miramion*, ou à *l'homme qui avait parlé de son mariage*. Aujourd'hui l'on évite, autant qu'il est possible, toutes les constructions où *lequel* entrerait en sujet ou en régime direct. On ne s'en sert plus également pour éviter deux *qui* de suite. On ne dirait plus à présent avec Racine : *les prêtres étaient de la famille d'Aaron, et il n'y avait que ceux qui étaient de cette famille, lesquels pussent exercer la sacrifice*. Il faudrait absolument prendre un autre tour, et dire : *les prêtres étaient de la famille d'Aaron, les seuls qui pussent exercer la sacrifice*.

Des relatifs **DONT, DE QUI, DUQUEL, DE LAQUELLE, DESQUELS, DESQUELLES, A QUI, AUQUEL, A LAQUELLE, AUXQUELS, AUXQUELLES** et **QUOI**

Le relatif *dont* est des deux nombres et des deux genres. Il s'emploie pour *duquel, desquels, de laquelle, etc.*, qui, selon l'usage, ne peuvent suivre immédiatement le substantif auquel ils se rapportent. Ce relatif se dit des personnes et des choses. Comme le relatif *que*, il n'est jamais précédé d'une préposition.

RÈGLE. Le relatif *dont* doit suivre immédiatement le substantif auquel il se rapporte.

Le mensonge est un vice dont on ne saurait avoir trop d'horreur.

Mais qui peut refuser son hommage à la rose ?

La rose, dont Vénus compose ses bosquets,
Le Printemps sa guirlande, et l'Amour ses bouquets.
(DELILLE.)

Duquel et *dont* ne s'emploient pas toujours l'un pour l'autre, quoiqu'ils signifient la même chose.

Lequel, avec la préposition *de*, est suivi ou précédé du nom qu'il lie à la phrase princip. 1° S'il en est suivi, on doit préférer *dont* à *duquel* pour les choses et pour les personnes. On doit dire : *la Tamise dont le lit, et non pas de laquelle ; le prince dont la protection, et non pas duquel*.

En parlant des personnes, *de qui* vaut encore mieux que *dont*, lorsque le mot, sujet de la phrase incidente, est un substantif ; ainsi il est mieux de dire : *le prince de qui la protection ; mais dont vaut*

mieux que *de qui*, si la phrase incidente a un pronom pour sujet : *l'homme dont vous parlez*.

2° S'il en est précédé, on ne peut se servir que de *duquel* pour les choses, comme : *là Tamise, dans le lit de laquelle ; et il est beaucoup mieux de s'en servir pour les personnes, comme : le prince à la protection duquel. De qui ne vaudrait pas autant*.

S'il y a une amphibologie à craindre, on préfère *duquel* à *dont* : *la bonté du Seigneur, de laquelle nous ressentons tous les jours les effets, devrait bien nous engager à pratiquer ses commandements*.

Avec la préposition *à* on ne peut employer que *auquel* pour les choses ; comme : *les places auxquelles il aspire ; mais on doit préférer à qui en parlant des personnes, comme : les rois à qui on doit obéir*. Il s'en faut bien que, dans cette phrase *auxquels fût aussi bon*.

De tous les relatifs, *lequel* est le seul qui prenne l'article, encore cet article lui est-il si intimement uni, qu'il ne s'en sépare jamais, et ne fait plus avec lui qu'un seul et même mot. Il s'incorpore à *quel*, et dans son état naturel, et dans son état de contraction.

Le relatif *quoi* est pour *lequel* précédé d'une préposition. L'Académie l'indique comme étant des deux nombres et des deux genres. Il ne se dit absolument que des choses. Il suit, mais précédé d'une préposition, le nom auquel il se rapporte, et est suivi du sujet de la phrase qu'il lie : *ce sont choses à quoi vous ne prenez pas garde ; ce sont des conditions sans quoi la chose n'eût pas été conclue ; voilà le sujet pour quoi on l'a arrêté*. Dans le premier exemple, *à quoi* est pour *auxquelles* ; dans le second, *sans quoi* est pour *sans lesquelles* ; et dans le troisième, *pour quoi* est pour *lequel*. On préfère bien certainement aujourd'hui dans ces phrases : *auxquelles, sans lesquelles et pour lequel*.

Cependant *quoi* a une signification vague ; c'est la raison pour laquelle on doit le préférer, lorsque son antécédent est *ce* ou *rien*, qui n'ont pas une signification plus déterminée. Il faut dire : *c'est à quoi l'on ne songe guère ; il n'y a rien à quoi je suis plus disposé ; c'est de quoi je m'occupe sans cesse*. Mais comme il y a toujours un peu de bizarrerie dans les langues, on doit avec *rien* préférer *dont* à *de quoi*, et ainsi, dire : *il n'est rien dont Dieu ne soit l'auteur*.

Du relatif **OÙ**.

Le relatif *où* est des deux genres et des deux nombres, mais il ne se dit que des choses ; il se joint aux prépositions *de* et *par*, et forme avec elles les deux relatifs *d'où* et *par où*. Ces trois relatifs s'emploient pour *auquel, dans lequel, duquel et par lequel* : *la maison où je demeure ; on doit regarder la bonne éducation comme une chose d'où dépend la félicité des royaumes et des peuples ; les lieux par où il a passé sont très-intéressants*.

RÈGLE. On ne doit employer *où*, *d'où* et *par où*, que lorsque les noms auxquels ils se rapportent, ou les verbes auxquels ils sont joints, marquent une sorte de mouvement ou de repos, du moins par métaphore.

Voilà le but ordinaire où il tend ; l'égoïsme est un vice presque général dans le siècle où nous vivons.

Maison a deux acceptions : quand ce nom signifie race, on doit dire : la maison dont il est sorti ; mais quand il est pris au propre, on dira : la maison d'où il est sorti. (LÉVIZAC.)

DES PRONOMS ABSOLUS.

Les pronoms absolus sont : *qui*, *que*, *quoi*, *quel* et *où*. On les nomme ainsi parce que, dans les phrases, ils n'ont point de rapport à un nom qui précède. C'est, comme on le voit, l'emploi qu'on en fait qui change leur dénomination.

Il est toujours aisé de distinguer *qui absolu* de *qui relatif*. *Qui* est pronom absolu quand il peut se tourner par quelle personne ou par quel est celui qui. Dans cette phrase : *qui doute que le jeune homme qui cultive la vertu ne goûte un bonheur plus solide que celui qui passe sa vie dans la dissipation et le plaisir?* le premier *qui* est le seul qui soit absolu, puisqu'il est le seul qu'on puisse tourner par quelle personne ; les deux autres sont relatifs. *Qui absolu*, seul, ou précédé d'une préposition, ne se dit jamais que des personnes, comme : *qui parle?* à *qui parlez-vous?* de *qui parlez-vous?* Les étrangers font souvent la faute de le dire des choses.

Ce pronom n'offre à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée ; aussi est-il ordinairement masculin et singulier. On dit : *qui de vous sera assez hardi pour m'attaquer?* Il peut néanmoins quelquefois se rapporter à un féminin et à un pluriel, comme : *qui sont ces personnes que nous voyons?* *Quelles sont ces personnes que nous voyons* vaudrait mieux.

Qui forme des gallicismes dans bien des phrases ; exemples : *c'est à qui l'aura ; à qui mieux mieux*. Il y a aussi un vrai gallicisme dans cette phrase : *c'était à qui des deux serait le plus enfant*.

Quand le pronom *qui* sert à l'interrogation, il se tourne par *qui est-ce qui*, comme : *qui vous l'a dit?* c'est-à-dire, *qui est-ce qui vous l'a dit?* Cette seconde manière est à la fois un pléonasme et un gallicisme. *Qui* interrogatif se dit des choses dans les phrases proverbiales : *qui fait l'oiseau? c'est le plumage*. Mais on ne dirait pas : *qui sont les états du nord?* *qui sont les anciens empires?*

Que et *quoi* ne se disent absolument que des choses ; ils signifient *quelle chose* ; exemple : *que pouvait la valeur dans ce combat funeste?* à *quoi vous occupez-vous?*

Que se met quelquefois pour à *quoi*, de *quoi* : *que sert la science sans la vertu?* c'est-à-dire, à *quoi sert la science sans la vertu?* *que sert à l'avare d'avoir des trésors?* c'est-à-dire, de *quoi sert à l'avare d'avoir des trésors?* *Que*, dans les phrases interrogatives, se tourne par *qu'est-ce que* : *que dites-vous?* signifie : *qu'est-ce que vous dites?*

RÈGLE. *Que* et *quoi* régissent la préposition *de* avant l'adjectif qui le suit.

Que dit-on de nouveau? *Quoi de plus instructif et de plus amusant que de lire les auteurs célèbres dans leur propre langue!* *Que de beautés, qu'on ne peut faire passer dans une traduction, n'y découvre-t-on pas!*

Quoi tient quelquefois lieu de toute une phrase ; dans ce cas il est d'un usage indispensable ; il évite une répétition toujours traînante. En voici un exemple pris dans Fénelon : *C'est un sage législateur qui, après avoir donné à sa nation des lois propres à les rendre bons et heureux, leur fit jurer qu'ils ne violeraient aucune de ces lois pendant son absence ; après quoi, il partit, s'exila lui-même de sa patrie, et mourut pauvre dans une terre étrangère.*

Quel suppose toujours un substantif qu'il précède, et dont il prend le genre et le nombre. Il se dit des personnes et des choses, et marque principalement l'admiration : *quel homme peut se promettre un bonheur constant?* *quelle modestie, quelle douceur, mais surtout quelle grâce naïve et piquante!*

Où, *d'où* et *par où*, sont pronoms absolus quand ils sont au commencement d'une phrase, et qu'on peut les tourner par un nom de chose uni au pronom *quel*, ou quand ils sont pour *quoi* : *où allez-vous?* c'est-à-dire, *en quel lieu allez-vous?* *d'où* (de quel lieu) *venez-vous?* *par où* (par quel lieu) *passerez-vous?* *où aspirez-vous?* c'est-à-dire, à *quoi aspirez-vous?* *par où en viendrez-vous à bout?* ce qui signifie : *par quoi, par quels moyens en viendrez-vous à bout?*

DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Les pronoms démonstratifs sont des mots dont la fonction n'est pas de nommer l'objet dont on parle, et de le spécifier par des qualités, mais seulement de l'indiquer en montrant le lieu où il est. Beaucoup de Grammairiens ne mettent pas ces mots au nombre des pronoms, parce qu'ils ne sont pas destinés à remplacer des noms ; ils ne les considèrent que comme des adjectifs par le moyen desquels les objets sont mis en quelque sorte sous les yeux. Quand on dit, par exemple : *ce ciel est l'ouvrage de Dieu*, on montre seulement qu'on parle du ciel ; mais ces Grammairiens n'ont pas fait attention qu'il y en a qui ne sont pas adjectifs.

tifs, et qui remplacent souvent des noms, comme : ce qui *plaît le plus est souvent nuisible*; *qu'est-ce que ceci? je n'entends rien à cela*. Dans ces phrases, *ce, qui, ceci, cela*, sont mis pour des noms.

Les pronoms démonstratifs sont *ce, ci, là, celui-ci, celui-là, ceci, cela*. En effet, ce sont les seuls qui aient la propriété de désigner les objets en les montrant. Quelques-uns y ajoutent *celui*. A leur exemple, nous le placerons ici, quoiqu'il appartienne à la classe des pronoms indéfinis. Nous pensons qu'il vaut mieux traiter, dans un seul et même article, du pronom *ce* et de tous ses dérivés.

Ce peut se joindre à un nom, ou à un verbe, ou à un pronom relatif : *ce sentiment vous fait honneur*; *récompenser le mérite, c'est l'encourager*; *ce à quoi on pense le moins, c'est qu'on est mortel*.

Ce, joint à un nom, est un pur adjectif, et doit, en cette qualité, prendre le genre et le nombre. On met *ce* avant un nom masculin singulier qui commence par une consonne ou un *h* aspiré : *ce bonheur n'était pas réservé à ce héros*. On met *cet* devant un nom masculin singulier qui commence par une voyelle ou un *h* muet : *cet enfant est charmant*; *cet herboriste connaît bien les simples*. On met *cette* avant les noms féminins singuliers, quelle que soit leur lettre initiale : *cette fertè, cette ame, cette histoire, cette haine*. *Ces*, enfin, se met avant tous les noms pluriels, de quelque genre qu'ils soient : *ces ruses, ces caprices, ces injustices, ces histoires, ces héros*.

Ce, joint à un nom, se dit, comme on le voit d'après les exemples, des personnes et des choses.

Ce, joint au verbe *être*, est toujours masculin singulier, et veut ce verbe au singulier, excepté quand il est suivi de la troisième personne plurielle; on dit : *c'est moi, c'est toi, c'est lui, c'est nous, c'est vous*; mais on doit dire : *ce sont eux, ce sont elles, ce furent vos ancêtres qui, etc.*

Ce, joint au verbe *être*, forme divers gallicismes propres à réveiller l'attention par l'intérêt qu'ils répandent sur le discours; exemple : *c'est encourager le mérite que de le récompenser*; *c'est ne pas connaître l'esprit de la science que de la mépriser*; *c'est une passion terrible que la haine*.

Ce, joint à un pronom relatif, ne se dit que des choses. Il est toujours masculin singulier, parce qu'il ne marque qu'un objet vague qui ne peut être assez spécifié pour qu'on en connaisse le genre et le nombre : *ce qui flatte est plus dangereux que ce qui offense*. Il doit être immédiatement suivi de son relatif, et dans ce cas il ne peut se tourner que par l'expression *la chose*; exemple : *ce que* (la chose que) *vous redoutez le plus n'est pas ce que* (la chose que) *vous avez le plus à craindre*. *Où* et *lequel* sont les seuls relatifs qui ne peuvent pas se joindre à *ce*, parce que *ce*, n'ayant qu'une signification très-générale, a besoin d'être restreint;

et ces relatifs ne sauraient le faire, attendu qu'ils n'ont pas la propriété de particulariser.

Ce est souvent employé pour la personne ou pour la chose dont on a déjà parlé, et, dans ce cas, il tient lieu de *il* ou *elle*. On emploie *ce*, lorsqu'il se trouve après le verbe *être* un substantif précédé de l'article ou d'un adjectif prépositif qui en remplit la fonction, comme : *lisez Homère et Virgile, ce sont les deux plus grands poètes de l'antiquité*. — *La douceur, l'affabilité, et une certaine urbanité, distinguent l'homme qui vit dans le grand monde : ce sont là les marques auxquelles on le reconnaît*. — *Avez-vous lu Pluton? c'est un des plus beaux génies de l'antiquité*. Quelques personnes pensent que *ce* ne serait pas une faute d'employer *il* ou *elle* dans ces phrases; mais certainement cette manière serait moins élégante, moins conforme à l'usage, et moins dans le génie de notre langue. Cependant si le verbe *être* est suivi d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement, on doit faire usage du pronom personnel *il* ou *elle*, comme : *lisez Démosthène et Cicéron : ils sont très-éloquents. J'ai vu l'hôpital de Greenwich ; il est magnifique et digne en tout d'une grande nation*. — *Comptiez-vous sur lui? Ignorez-vous qu'il est homme à ne jamais revenir de ses premières idées?*

Ce, joint aux pronoms relatifs *qui, que, dont* et *quoi*, a dans certains cas une construction qui lui est particulière. *Ce*, et le relatif qui le suit, forment, avec le verbe qu'ils précèdent, le sujet d'une autre phrase dont le verbe est toujours *être*; or, *être* peut se trouver suivi d'un autre verbe, ou d'un adjectif, ou d'un nom. Quand le verbe *être* est suivi d'un verbe, on répète le démonstratif *ce* : *ce que j'aime le plus, c'est d'être seul; ce qu'il me tourmente, c'est qu'on m'interrompt à chaque instant*. Quand il est suivi d'un adjectif, *ce* ne se répète pas : *ce que vous blâmez est véritablement blâmable; ce que vous avez fait est généralement approuvé*. Mais quand il est suivi d'un substantif, on répète, ou l'on ne répète pas le démonstratif, à volonté, excepté dans le cas d'un pluriel ou d'un pronom personnel, car alors on doit le répéter. Ainsi l'on peut dire : *ce que je dis est ou c'est la vérité*; mais on doit dire : *ce qui m'indigne, ce sont les injustices qu'on ne cesse de faire*. *Ce qui m'arrache au sentiment qui m'accable, c'est vous*.

De la réunion de *ce* et *lui*, on a fait *celui*, qui, comme nous l'avons déjà fait observer, n'est point démonstratif par lui-même. On disait autrefois *cel*, formé de *ce* et *il*, comme nous disons encore aujourd'hui *ceux*, composé de *ce* et *eux*. *Celui* fait *celle* au féminin singulier, *ceux* au masculin pluriel, et *celles* au féminin pluriel. Il a deux emplois dans notre langue.

Dans le premier, il est suivi d'un nom précédé de la préposition *de*, et alors il se dit des person-

nes et des choses : *Les défauts d'Henri IV étaient ceux d'un homme aimable. Voilà des figures singulières ; celles de Danton n'ont pas un air plus grotesque.*

RÈGLE. Le pronom *celui* ne peut ni être séparé par un trop grand nombre de mots du substantif dont il tient la place, ni se rapporter à un substantif pris dans un sens indéfini.

On ne doit pas dire : *le courage, cette qualité spéciale des armées françaises, devenait toujours inutile et souvent funeste, parce que la discrétion n'était pas celle de nos conseils.* Ce n'est pas parce que *celle* peut se rapporter à plusieurs substantifs, car il est évident qu'il est mis pour le substantif *qualité*, mais parce que l'esprit ne saisit pas tout d'un coup ce rapport ; ce qui l'oblige à un travail qu'on doit lui éviter. Il eût été mieux de dire : *parce que la discrétion n'était pas la qualité de nos conseils, ou ne dirigeait pas nos conseils.*

Dans le second cas, il est suivi de *qui* ou *que* relatif. Il se dit alors plus ordinairement des personnes : *celui qui ne pense qu'à lui-même dispense les autres d'y penser jamais.* On supprime même quelquefois *celui* ; exemple : *qui veut trop se faire craindre se fait rarement aimer.* Ce tour a de la force et de l'élégance.

Celui, n'ayant que ces deux emplois dans notre langue, ne peut être modifié ni par un adjectif ni par un participe. C'est avec fondement qu'on a blâmé les deux phrases qui suivent : *Quoique les troubles d'Angleterre encourageassent la France à entrer dans quelques expéditions contre son ancienne ennemie, ceux plus considérables encore qui l'agitaient, etc.* — *Je ne puis mieux finir cette lettre qu'en vous faisant part de celle écrite par M. de Buffon à cette dame respectable.* Il fallait ou répéter les noms auxquels *ceux* et *celle* se rapportent, ou faire modifier ces pronoms par le relatif *qui*, comme : *ceux qui l'agitaient elle-même, plus etc. ; celle qui a été écrite par, etc.*

Ci et *là* sont de vrais démonstratifs. Autrefois *ci* s'employait seul ; on en trouve beaucoup d'exemples dans nos anciens auteurs ; il était encore en usage du temps de madame de Sévigné : *nous verrons entre ci et Pâques*, dit-elle dans une de ses lettres du 16 mars 1672 ; mais, de nos jours, il se met toujours à la suite d'un nom : *cet homme-ci*. Pour *là*, il s'emploie seul, ou à la suite d'un nom : *cet homme-là ; il est là*. Seul, il signifie *dans ce lieu-là*. C'est une ellipse. *Ci* marque l'objet le plus proche ; *là* marque l'objet le plus éloigné.

Ci et *là*, joints à *celui*, forment les deux démonstratifs *celui-ci* et *celui-là*, qui prennent les deux nombres et les deux genres. Le premier se dit de l'objet le plus proche, et le second de l'objet le plus éloigné : *celui-ci plaît, celui-là captive. Le corps périt, l'ame est immortelle ; cependant tous les soins sont pour celui-là (le corps), tandis qu'on néglige celle-ci (l'ame).* Ce sont de véritables pro-

noms, qui peuvent remplacer les noms dans tous les cas. On voit que ces deux démonstratifs se disent également des personnes et des choses.

Ci et *là*, joints à *ce*, forment enfin les deux autres démonstratifs *ceci* et *cela*, qui ne se disent que des choses ; ils s'emploient seuls ; mais quand ils sont en opposition, *ceci* désigne l'objet qui est le plus près de nous, et *cela* l'objet qui en est le plus loin, comme : *ceci n'est que risible, mais cela me paraît atroce.*

DES PRONOMS INDÉFINIS.

Les pronoms indéfinis sont des mots dont la propriété est de désigner d'une manière indéterminée, et de n'avoir rapport qu'à un objet vague n'offrant à l'esprit aucune idée fixe et précise. Tous ceux qu'on range dans cette classe ne sont pas de véritables pronoms, mais on en traite ici, parce qu'ils présentent des détails qu'il est essentiel de bien connaître. On en distingue de quatre sortes : 1° ceux qui ne se joignent jamais à des noms ; 2° ceux qui sont toujours joints à des noms ; 3° ceux qu'on emploie tantôt joints à des noms, et tantôt sans être joints à des noms ; 4° enfin ceux qui sont suivis de *que*.

Des pronoms indéfinis qui ne se joignent jamais à des noms.

Ces pronoms sont : *on, quelqu'un, quiconque, chacun, l'un l'autre, autrui, personne, rien.* Ces mots sont de vrais pronoms, parce qu'ils ne se joignent jamais aux noms auxquels ils se rapportent, et qu'au contraire ils les remplacent.

On, toujours sujet, marque une espèce de troisième personne vague et indéterminée. Il est très-vraisemblable qu'il s'est formé par abréviation ou par corruption du mot *homme*. En effet, dire : *on joue, on étudie*, c'est comme si l'on disait : *homme joue, homme étudie.*

Ce pronom, d'un usage très-étendu dans la langue française, ne se dit absolument que des personnes, et régit toujours le verbe au singulier : *on parle, on jouait, on en vint aux mains.*

Les Grammairiens ne s'accordent pas sur la nature de ce mot. Les uns veulent qu'il soit toujours masculin et singulier, et que par conséquent tout ce qui s'y rapporte soit de ce genre et de ce nombre. Ce sentiment est le plus conforme aux vrais principes de la langue, et est appuyé sur des raisonnements auxquels il est difficile de répondre. Les autres pensent que ce pronom peut être suivi d'un féminin et d'un pluriel. Ils ont pour eux l'Académie, qui s'exprime ainsi dans la dernière édition de son Dictionnaire : « Quoique ce pronom soit ordinairement suivi d'un masculin,

• comme dans cette phrase ! *on n'est pas toujours maître de ses passions*, il y a des circonstances qui marquent si précisément qu'on parle d'une femme, qu'alors *on* est suivi d'un féminin. • Exemple : *on n'est pas toujours jeune et jolie* ; quand *on* est jolie, *on* ne l'ignore pas. Il se joint aussi avec le pluriel *des* et un nom : *on n'est pas des esclaves, pour essayer de si mauvais traitements*. • Mais si ce passage prouve que cet emploi est reçu, il ne prouve nullement qu'il porte sur aucune raison solide. On y voit un abus consacré par l'usage, et rien de plus. En effet, son origine annonce le masculin, auquel l'assujétit encore sa signification vague et indéterminée ; car rien d'indéterminé n'a, ni ne peut avoir de genre.

On doit mettre l' avant *on* qui suit *et, où, si, si l'on* savait borner ses désirs, *on s'épargnerait bien des maux, et l'on se procurerait beaucoup d'avantages*. — *Lieu où l'on va*. On doit néanmoins excepter le cas où le mot l'on serait suivi de *le, la, les*, comme dans cette locution : *et on la lira*, au lieu de *et l'on la lira*, pour éviter à l'oreille le son désagréable de *lon la li*.

La même chose s'observe après *que*, suivi d'un verbe qui commence par un *c* qui a le son de *q* ; exemple : *on apprend beaucoup plus facilement les choses que l'on comprend que celles que l'on ne comprend pas* ; *la paresse est un défaut que l'on corrige rarement*. L'oreille le veut ainsi pour éviter la répétition d'un son qui la blesse. Mais après *que*, suivi d'un verbe qui commence par toute autre lettre, on se sert de *on* ou de *l'on*, suivant que l'oreille le juge à propos.

RÈGLE. On doit répéter *on* avant tous les verbes auxquels il sert de sujet :

On le loue, on le blâme, on le menace, on le caresse ; mais, quoi qu'on fasse, on ne peut en venir à bout.

Quand on répète le mot *on*, on doit le faire rapporter à un seul et même sujet. Cette phrase : *on croit être aimé, et l'on ne vous aime pas*, n'est pas exacte. On y a deux rapports. Il faut dire : *on croit être aimé, et on ne l'est pas*.

Quelqu'un a deux significations différentes, selon qu'il est sans rapport à un nom, ou qu'il est en rapport avec un nom. Dans le premier cas, il signifie une personne, et ne se dit jamais des choses. Il ne prend le féminin et le pluriel que dans le cas où il est sujet ; exemple : *quelqu'une de vous, mesdames, a-t-elle entendu cela ? — Quelques-uns assurent*. Hors de là, il est toujours masculin singulier : *quelqu'un croit-il aux revenants ? — Je le tiens de quelqu'un ; j'ai vu dire à quelqu'un*. Ce serait une faute de dire : *je connais quelqu'une ; j'aime quelques-uns*.

On disait autrefois *un quelqu'un, un quelque chose* ; mais on a proscrit cette manière familière

de s'exprimer ; il n'y a plus que les gens de la campagne qui parlent ainsi.

Dans le second cas, *quelqu'un* se dit des personnes et des choses, et prend le genre et le nombre. Il est ordinairement suivi d'un nom ou d'un pronom précédé de la préposition *de*, comme : *je connais quelqu'une de vos amies, etc. ; quelqu'une de vous voudrait-elle, etc. ? avez-vous encore quelques-unes de ces brochures qui ont paru ? etc.* Nous disons ordinairement, parce qu'il peut s'employer seul ; exemples : *nous attendons des messieurs, il en viendra bien quelqu'un ; plusieurs dames m'ont promis de venir, il en viendra quelqu'une*.

Quiconque signifie *quelque personne que ce soit*. Il est sans pluriel, et masculin. Il ne se dit jamais que des personnes. Il a cela de particulier, qu'il renferme le relatif *qui* et son antécédent, de sorte qu'il peut en même temps servir de sujet à deux verbes, ou être régime d'un verbe et sujet d'un autre, comme dans ces exemples : *quiconque connaît les hommes apprend à s'en défier ; ce discours s'adresse à quiconque est coupable*.

Il y a des Grammairiens qui prétendent que ce pronom doit être suivi d'un adjectif au féminin, quand il a un rapport bien marqué à des femmes, et c'est le sentiment de l'Académie, qui fait observer qu'il est quelquefois féminin, et que l'on peut dire en parlant à des femmes : *quiconque de vous sera assez hardie pour médire de moi, je l'en ferai repentir*. Mais, pour éviter de donner un genre à un mot d'une signification aussi vague, ne vaudrait-il pas mieux dire : *celle de vous qui sera assez hardie, etc. ?*

Chacun signifie *tous les individus d'une espèce pris les uns après les autres* ; il se dit des personnes et des choses, et se met pour *chaque personne, chaque chose* ; exemple : *allez-vous-en chacun chez vous ; remettez ces médailles chacune en sa place*. Il n'a point de pluriel, mais il prend le genre, comme on peut le voir par le dernier exemple. Il sert au même usage que *quelqu'un*, et, de même que ce pronom, il ne se dit que des personnes, lorsqu'il est sans rapport. Quand il est suivi d'un nom ou d'un pronom, il veut la préposition *de* à sa suite : *éprouvez séparément chacun de vos amis, et voyez combien il en est de sincères ; peut-être trouverez-vous un ennemi dans chacun d'eux*.

On ne dit plus *un chacun*.

Il se présente ici une difficulté d'autant plus embarrassante, que sa solution dépend d'une métaphysique très-subtile. *Chacun*, quoique toujours singulier, est tantôt suivi de *son, sa, ses*, et tantôt de *leur, leurs*. Voici les règles que l'on donne à ce sujet.

PREMIÈRE RÈGLE. On doit toujours employer *son, sa, ses*, dans les phrases où il n'y a point de pluriel dont *chacun* soit le distributif.

Il donna à chacun sa part; que chacun songe à ses affaires; nous récompenserons chacun selon son mérite.

DEUXIÈME RÈGLE. Dans les phrases où *chacun* contraste avec un pluriel auquel il appartient, on doit employer *son, sa, ses*, quand le rapport de possession répond plus directement au distributif singulier.

Remettez ces médailles chacune en sa place. — Les hommes devraient s'aimer mutuellement, chacun pour son propre intérêt. — Ils ont tous apporté des offrandes au temple, chacun selon ses moyens et sa dévotion.

Mais, dans celles où *chacun* contraste avec un pluriel auquel il appartient, on doit employer *leur, leurs*, quand le rapport de possession répond plus directement au pluriel.

Les hommes devraient avoir, chacun pour leur propre intérêt, de l'amour les uns pour les autres. — Alexandre voulut que les bêtes mêmes et les murailles des villes témoignassent, chacune en leur manière, leur douleur de la mort d'Éphestion.

Le rapport de possession répond plus directement au distributif singulier, lorsque *chacun* est placé après le régime; alors le sens collectif exprimé par le pluriel est fini, et c'est au distributif *chacun* à remplir la fonction qui lui est propre, en considérant l'espèce entière séparée en individus. C'est le cas des exemples de la première colonne.

Mais le rapport de possession répond plus directement au pluriel, lorsque *chacun* est placé avant le régime; car alors le sens collectif n'est pas fini quand le distributif *chacun* se montre dans la phrase, et par conséquent il doit y régner jusqu'à la fin. C'est le cas des exemples de la seconde colonne.

Mais, disent quelques Grammairiens, dans les phrases où les verbes sont sans régime, on doit employer *son, sa, ses*, ou *leur; leurs*, suivant que l'esprit veut que le rapport de possession réponde au distributif ou au pluriel; exemples: *tous ont opiné chacun selon leurs* ou *ses lumières*. On peut avoir deux intentions. Si l'on veut exprimer qu'à la vérité *chacun des juges a opiné selon ses lumières*, mais que *tous ont opiné* de la sorte, de manière que cette circonstance soit la principale vue de l'esprit, et celle sur laquelle on veut fixer l'attention, on doit dire: *tous les juges ont opiné selon leurs lumières*. Dans ce cas, *tous* et *chacun* n'occupent que le second rang dans les vues de l'esprit. Si l'on veut exprimer, non pas précisément que *tous les juges ont opiné*, mais que *chacun d'eux a opiné selon ses propres lumières*, en sorte que cet objet soit la vue principale de l'esprit, on doit dire: *tous les juges ont opiné chacun selon ses lumières*. Dans la première phrase, le rapport de possession répond au pluriel; dans la seconde, il répond au

distributif; mais cette distinction est si subtile, que nous croyons qu'il est plus sûr, dans ce cas, de se servir du singulier; d'ailleurs, le sens collectif finit avec le verbe.

On met toujours au pluriel le pronom qui doit se trouver après *chacun*: la reine dit elle-même aux députés qu'il était temps qu'ils s'en retournassent chacun chez eux.

Autrui signifie *les autres*, et ne se dit que des personnes. Il est rare qu'on ne l'applique qu'à un seul. Il n'a ni genre ni nombre, ne se joint jamais à un adjectif, et ne paraît dans les phrases que précédé d'une préposition, comme: *n'enviez pas le bien d'autrui; ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit*.

Les Grammairiens proposent une difficulté sur ce pronom; il s'agit de savoir si l'on peut toujours faire rapporter à *autrui* les pronoms ou adjectifs possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*.

PREMIÈRE RÈGLE. On peut faire rapporter à *autrui* les possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*, quand les substantifs auxquels ces mots sont joints sont précédés d'une préposition.

Vous pouvez épouser les intérêts d'autrui, sans être le panégyriste de toutes leurs actions.

DEUXIÈME RÈGLE. On doit se servir du relatif *en* et de l'article, au lieu des possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*, quand les substantifs auxquels ces mots seraient joints sont sans préposition.

Prenez les intérêts d'autrui, mais gardez-vous bien d'en épouser les querelles.

Leurs querelles serait une faute.

L'un l'autre prend les deux nombres et les deux genres. Il fait, au féminin singulier, *l'une l'autre*, et au pluriel, *les uns les autres, les unes les autres*. Il se dit des personnes et des choses, et prend l'article avant *chacun* des deux mots qui le composent.

On se sert de ces deux mots conjointement ou séparément. Employés conjointement, ils expriment un rapport réciproque entre plusieurs personnes ou plusieurs choses. *L'un* ne figure dans les phrases que comme régissant; *l'autre* ne s'y montre qu'en qualité de régi; aussi n'y a-t-il que ce dernier qui prenne des prépositions: *on doit se secourir l'un l'autre; les peuples souffrent toujours de la guerre que les états se font les uns aux autres*.

Nous ferons remarquer que *l'un et l'autre* ayant une signification bien différente de *l'un l'autre*, on ne doit pas les confondre. Quand on dit: *ils se détruisent l'un et l'autre*, cela signifie que *l'un* se détruit, et que *l'autre* se détruit aussi. Mais *le feu et l'eau se détruisent l'un l'autre* veut dire que *l'un* de ces éléments détruit *l'autre*.

Ces deux mots employés séparément marquent division. Alors ils ne forment plus un seul pronom; ils en forment deux, qui figurent dans les phrases aux mêmes titres que les substantifs. *L'un* peut

avoir une préposition comme l'autre. Le premier se met pour la personne ou la chose dont on a d'abord parlé, et le second pour la personne ou la chose dont on a parlé en dernier lieu; exemple : *les passions s'entendent les unes avec les autres ; si l'on se laisse aller aux unes, on attire les autres.*

Personne est substantif ou pronom ; mais, à quelle classe qu'il appartienne, il ne se dit jamais des choses. *Personne* substantif est, comme nous l'avons déjà dit, toujours féminin, au lieu que *personne*, pronom, est toujours masculin singulier.

Personne signifie nul, qui que ce soit ou quelqu'un.

Quand il signifie nul ou qui que ce soit, « il est toujours masculin, dit l'Académie, et toujours précédé de la négative, et ne se dit qu'au singulier. Il faut excepter les phrases qui interrogent, et où l'on supprime la négation. » *Il n'y a personne si peu instruit des affaires qui ne sache, etc. Personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine. Cette place lui convient mieux qu'à personne.*

Dans le sens de qui que ce soit, il ne s'emploie que dans les phrases qui marquent exclusion : *Y a-t-il quelqu'un ici ? Personne.* Mais *personne* est là par ellipse, pour *il n'y a personne*. Ainsi, dans ce sens, nous pensons qu'il ne se rencontre jamais sans une négation exprimée ou sous-entendue.

Quand il signifie quelqu'un, il ne s'emploie d'ordinaire qu'en sujet et dans des phrases interrogatives ou de doute. Alors il est toujours sans négation ; exemples : *je doute que personne ait mieux peint la nature dans son aimable simplicité que l'ingénieux et sensible Gessner. — Personne a-t-il jamais conté plus naïvement que La Fontaine ? — Si jamais personne est assez hardi pour l'entreprendre, il réussira.*

Tous les Grammairiens conviennent que le pronom *personne* veut les adjectifs au masculin ; exemples : *personne n'est aussi sévère, aussi vertueux en public, que certaines femmes qui sont le moins retenues en particulier. — Je ne connais personne aussi heureux qu'elle.* Néanmoins quelques-uns d'entre eux veulent qu'on doive mettre au féminin l'adjectif qui se rapporte au pronom *personne*, quand il est évident qu'il s'agit d'une femme. Voici l'exemple qu'ils en apportent : *Mesdames, il n'y a personne de vous assez hardie pour, etc.* Ils se fondent sur ce que, dans cette phrase, le pronom *personne* cesse d'être pris dans un sens indéterminé, mais qu'il est spécifié de manière à ne pouvoir désigner que des femmes. Nous convenons que, dans ce cas, on ne peut pas mettre l'adjectif au masculin ; mais nous n'en concluons pas qu'on doive le mettre au féminin, puisque le pronom *personne* est toujours masculin. Nous prétendrons seulement qu'on doit éviter cette difficulté en employant l'ex-

pression propre, et dire : *Mesdames, y a-t-il aucune de vous assez hardie pour, etc.*

Rien est aussi nom ou pronom. *Rien*, nom, signifie chose de peu de valeur. *Rien*, pronom, est toujours masculin singulier, ne se dit que des choses, et a deux acceptions différentes, selon qu'il s'emploie avec ou sans négation.

Quand il est accompagné d'une négation, il signifie nulle chose ; exemples : *il vaut mieux ne rien faire que de faire des riens ; il ne s'applique à rien de solide.*

Rien signifie aussi nulle chose, lorsque, sans négation, il est joint au verbe *compter* ; exemple : *quand on tient de pareils discours, on donne à penser que l'on compte pour rien la vertu, l'honneur et la probité.*

Rien, sans négation, signifie quelque chose, et n'est guère d'usage que dans des phrases interrogatives ou de doute : *je doute que rien soit plus capable de faire impression sur les peuples, que la vue des malheurs qu'a éprouvés la France. — Rien flatte-t-il si délicieusement l'esprit et l'oreille, qu'un discours sagement pensé et noblement exprimé ?*

Rien, en régime direct, se place dans les temps simples après le verbe ; et, dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le verbe : *il ne dit rien, il n'a rien dit.* Mais, quand il est régime d'un infinitif, il se place avant cet infinitif : *je ne puis vous rien donner.* En régime indirect, il se place toujours après le verbe : *il n'a pensé à rien, il ne s'occupe de rien.*

Rien régit la préposition *de* avant l'adjectif qui le suit : *est-il rien de plus délicieux ?*

Des pronoms indéfinis qui sont toujours joints à des noms.

Ces pronoms sont quelque, chaque, quelconque, certain.

On a tort de ranger ces quatre mots dans la classe des pronoms. Ce sont de purs adjectifs, à la vérité vagues, mais qui ne tiennent jamais la place d'un nom. Ceci vient encore prouver combien la logique a eu peu de part à la formation des langues. Si, lorsqu'on a voulu les tirer de leur barbarie originelle pour les assujétir à des règles, on eût examiné avec soin la nature des mots, elles offriraient moins d'incohérence et de bizarreries. Mais on a fait des observations sans raisonner ; on les a multipliées sans discernement, et on les a rassemblées sans jugement et sans goût ; de là cette foule d'erreurs qui se sont introduites et que le temps a fini par consacrer. Il n'y a point de partie dans la Grammaire qui ne prouve la vérité de cette réflexion. Quoi qu'il en soit de la nature de ces mots, disons un mot sur leur emploi.

Quelque ne marque rien de déterminé ; il signi-

fié un, ou plusieurs entre un plus grand nombre. Il se dit des personnes et des choses, et est des deux genres et des deux nombres : *quelque nouvelle, quelque auteur, quelques livres, quelques personnes*. Voy. p. 313.

Chaque est des deux genres, mais il n'a pas de pluriel ; c'est un adjectif distributif qui désigne une personne ou une chose prise séparément : *chaque homme a ses goûts et chaque pays ses usages ; chaque tête, chaque avis*.

Quelconque, adjectif des deux genres, signifie *quel que ce soit, quel qu'il soit, quelle qu'elle soit*. Il ne s'emploie qu'avec la négation, et toujours après la négation. Dans ce cas, il ne peut se mettre qu'au singulier. Il se dit principalement des choses : *Il ne lui est demeuré chose quelconque ; il n'y a raison quelconque qui puisse l'y obliger*. Son emploi le plus fréquent est en style de pratique : *nonobstant opposition ou appellation quelconque*. Il se dit quelquefois des personnes : *il n'y a homme quelconque*.

Il peut aussi s'employer sans négation en style de science, et alors il prend le pluriel : *une ligne quelconque étant donnée ; deux points quelconques étant donnés, trouver, etc.*

Certain signifie assez ordinairement *quelque* ; il se dit des personnes et des choses. Il prend un : *un certain auteur*. On dit aussi *certain auteur* ; et ce tour paraît plus usité.

Des pronoms indéfinis employés tantôt joints à des noms et tantôt sans être joints à des noms.

Ces pronoms sont : *nul, aucun, pas un, autre, l'un et l'autre, même, tel, plusieurs, tout*. Ces mots sont de vrais pronoms quand ils sont employés seuls ; mais ils ne sont plus que des adjectifs quand ils sont joints à des noms.

Nul, aucun, pas un, soit comme pronoms, soit comme adjectifs, marquent exclusion. Ils ont à peu près la même signification, mais ils ne s'emploient pas dans tous les cas l'un pour l'autre. Ces mots sont toujours accompagnés d'une négation, excepté *aucun*, qui n'en prend pas dans les phrases d'interrogation ou de doute.

Nul, pronom, signifie *personne*. Il nie plus fortement que les autres, est masculin singulier, et se met toujours en sujet : *nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine*.

Nul, adjectif, prend le genre féminin, mais jamais le pluriel : *nulle vérité dans ce tableau ; nulle de ces dames n'est sortie*. Molière n'a donc pas pu dire : *si ! ne me parlez point de ces gens qui, pour nous, n'ont nuls emportements*.

Quelques Grammairiens font observer que *nul*, adjectif, prend le pluriel quand il signifie *qui n'est d'aucune valeur* ; exemple : *ces traités, ces contrats*

sont nuls. Cette remarque est exacte, mais inutile, attendu que *nul* n'a pas, dans ce cas, l'acception sur laquelle porte la règle.

Il y a des Grammairiens qui pensent que *nul*, adjectif, se joint très-bien à un nom mis en régime : *cet homme est si entêté qu'il ne se rend à nulle raison*. Ils ont pour eux la pratique de plusieurs écrivains estimés. Mais il y en a d'autres qui veulent que dans ce cas on donne la préférence à *aucun*, et qu'on dise : *cet homme est si entêté qu'il ne se rend à aucune raison*. Nous adoptons ce dernier sentiment, mais sans condamner le premier, que l'Académie autorise, puisqu'elle dit : *il n'a nulle exactitude ; cela n'est de nul usage, etc.*

Aucun, pronom, ne se dit plus au singulier dans le sens de *quelqu'un*. S'il s'emploie encore au pluriel, ce n'est qu'en style de palais : *ce fait est raconté par aucuns* ; et en style marotique ou badin : *aucuns ont dit qu'en ce siècle félon, etc. ; d'aucuns croiront que j'en suis fou*. Dans ce cas, il est sans négation.

Adjectif, on s'en sert ordinairement avec une négation : *vous n'avez aucun moyen de réussir dans cette affaire ; aucune des parties ne s'est présentée ; je ne le veux en aucune manière*. Néanmoins on dit dans le sens affirmatif, selon l'Académie : *il a obtenu ce qu'il demandait, sans aucuns frais*, mais ce n'est qu'en style de palais.

Nous disons ordinairement, parce qu'il s'emploie sans négation dans les phrases d'interrogation ou de doute, comme : *aucun homme fut-il jamais plus heureux ? — La plus belle comparaison qu'il y ait peut-être en aucune langue est celle que Pope a tirée des Alpes, dans son Essai sur la Critique*.

L'abbé d'Olivet a critiqué ce vers de Racine :

Aucuns monstres par moi domptés jusque aujourd'hui.

Il ne veut pas de l'emploi de l'adjectif *aucuns* au pluriel dans le sens négatif. Il assure que cet adjectif ne le prend jamais, et il renvoie au *Dictionnaire de l'Académie* ceux qui douteraient que ce ne soit là l'usage. Il se peut que dans la troisième édition, qui est celle dont il s'agit, tel fût en effet le sentiment de l'Académie ; mais dans celle qui vient de paraître, et qui est la sixième, l'Académie dit, comme elle le disait dans la quatrième et dans la cinquième : Il est vrai qu'il s'emploie quelquefois au pluriel ; exemples : *elle ne m'a rendu aucuns soins ; il n'a fait aucunes dispositions, aucuns préparatifs*.

N'est-ce point là, ajoute Lévizac, la justification de Racine ? car si l'on peut dire : *aucuns soins, aucunes dispositions, aucuns préparatifs*, pourquoi ne dirait-on pas *aucuns monstres* ? Il importe peu que cet emploi soit fréquent ou rare, pourvu qu'il soit autorisé.

Pas un, pronom, ne s'emploie qu'en sujet : *pas un ne le croit, pas un ne le dit*. On ne s'en sert guère

que dans le style familier, ou dans des expressions proverbiales : *il est aussi savant que pas un.*

Pas un, adjectif, prend le féminin, mais il ne prend jamais le pluriel. Il marque une exclusion plus générale que l'adjectif *aucun*; exemple : *de tous les ouvrages, il n'y en a pas un sans défaut.* On ne peut pas l'employer dans les phrases de doute.

Nul, aucun, pas un, veulent la préposition de avant le substantif ou le pronom qui les suit : *nul de vous n'a droit de se plaindre; n'achetez aucune de ces gravures; il n'y a pas un de ces tableaux qui ne soit d'un grand maître.*

Aucun et pas un s'emploient dans les phrases sans être en apparence joints à un substantif; mais ils ne laissent pas d'être adjectifs, s'ils sont précédés du pronom relatif *en*; exemples : *de toutes les nations de la terre, il n'y en a aucune qui n'ait une idée au moins confuse de la Divinité.—Du grand nombre d'amis qui vous accablent dans la prospérité, il ne vous en reste souvent pas un dans l'adversité.*

Autre, des deux nombres et des deux genres, est pronom ou adjectif, et sert à distinguer les personnes et les choses.

Il est pronom lorsqu'il n'est pas joint à un substantif : *un autre pourrait-il vous être plus utile?* Néanmoins, dans ce cas, il tient plus de la nature de l'adjectif que de celle du pronom, puisqu'il est réellement joint à un substantif sous-entendu : *un autre est pour un autre homme.*

Il est adjectif, ou lorsqu'il est joint à un nom, ou lorsqu'il est précédé du pronom *en*, ou qu'il y a ellipse dans les phrases : *les anciens ne croyaient pas qu'il y eût un autre monde; le temple de Salomon ayant été détruit, on en rebâtit un autre par ordre de Cyrus; on ne peut être heureux en cette vie et en l'autre.*

L'un et l'autre marquent l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses, et sont des deux genres et des deux nombres. Ils sont pronoms quand ils ne sont pas joints à un substantif, comme quand on dit, en parlant de deux auteurs : *l'un et l'autre rapportent le même fait.* Mais ils sont adjectifs quand ils se joignent à un substantif singulier; exemple : *il est très-rare qu'on se serve également bien de l'une et l'autre main.*

Il se présente ici une question. On demande à quel nombre, du singulier ou du pluriel, doit être mis le verbe qui a pour sujet *l'un et l'autre* ou *ni l'un ni l'autre*. Voyons d'abord pour *l'un et l'autre*.

Vaugelas, et l'Académie d'après Vaugelas, pensent qu'on peut se servir indifféremment du singulier et du pluriel. Cette décision, déjà ancienne, subsiste dans toute sa force, puisqu'on trouve dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, *l'une et l'autre est bonne, l'une et l'autre sont bonnes.* Voltaire emploie presque toujours le singulier :

L'un et l'autre bientôt voit son heure dernière....

L'un et l'autre aujourd'hui serait trop condamnable. Plusieurs auteurs estimés s'expriment de même. Malgré ces autorités, nous pensons qu'on ne doit employer que le pluriel, parce que ces deux pronoms, tenant la place de deux noms, en ont la force. Or, deux noms, dans ce cas, commandent le pluriel, puisque deux singuliers valent un pluriel; on ne peut donc employer que le pluriel après *l'un et l'autre*.

Nous pensons également que la loi d'accord veut le pluriel après *ni l'un ni l'autre*, quoique Vaugelas, l'Académie et Girard, pensent qu'on doit employer le singulier. Ainsi ces phrases : *ni l'un ni l'autre n'a fait son devoir, ni l'un ni l'autre n'est son père*, données par l'Académie, ne sont pas exactes, puisqu'on doit dire : *ni la douceur ni la force n'y peuvent rien; ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.* Car, avec les pronoms, il y a deux sujets, ainsi qu'avec les noms, et par conséquent deux propositions : *l'un n'a pas fait son devoir, et l'autre n'a pas fait son devoir*, réunies en une seule par la copulative *ni* : *ni l'un ni l'autre n'ont fait leur devoir.* Nous encherirons sur cette observation si juste de Lévizac, qui ne parlait que de la cinquième édition de l'Académie. La sixième et dernière donne pour exemples : *ni l'un ni l'autre ne viendra, et ni l'un ni l'autre ne viendront.* Il n'est pas permis de se montrer plus confus ni plus bizarre. Nous concluons donc que la saine logique n'admet que le pluriel avec *ni l'un ni l'autre*, et avec *l'un et l'autre*.

La disjonctive *ou* n'offre aucune difficulté, parce que cette conjonction, donnant nécessairement l'exclusion à l'un des deux sujets, n'en conserve qu'un; il faut par conséquent le singulier : *l'un ou l'autre viendra avec moi.*

Même peut être considéré comme pronom ou comme adjectif. Il est des deux genres et des deux nombres.

Considéré comme pronom, il marque identité, c'est-à-dire que la personne ou la chose dont on parle n'est autre que celle dont il a déjà été question; ainsi l'on dit en parlant d'un homme : *le même m'est venu voir*, et en parlant d'une affaire : *je travaille toujours à la même.*

Même, adjectif, peut signifier identité ou parité : *en Allemagne, les mêmes églises servent souvent aux catholiques et aux protestants.* — Il est rare de trouver deux personnes du même caractère. Quand il est adjectif, il précède le substantif qu'il accompagne.

Même a encore un autre usage; c'est d'être mis à la suite des noms ou des pronoms pour donner plus de force au discours : *c'est la vertu même; c'est moi-même.*

Même est indéclinable, est-il dit dans certaines Grammaires, quand on l'emploie pour donner plus de force au discours; et il en est une entre au-

tres qui apporte pour exemple : *c'est la vérité même*. Cet exemple est mal choisi, puisqu'on dit : *ce sont les graces mêmes ; ce sont les leçons mêmes de la vertu*. Il est vrai que *même* ne prend pas quelquefois le pluriel, mais c'est lorsque, pour donner plus d'énergie au discours, on supprime la conjonction *et*, et qu'on transpose *même* après le substantif ; exemple : *les astres, les animaux, les plantes même, étaient au nombre des divinités égyptiennes*. Dans ce cas, c'est un pur adverbe, mis pour aussi, de plus, etc.

On a critiqué ces vers de Racine :

Jusqu'ici la fortune et la victoire *mêmes*

Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadèmes, parce qu'on a supposé qu'il y est adjectif des deux noms, quoiqu'il n'y soit qu'adverbe. Si *mêmes* avait été pris adjectivement, Racine n'eût pas manqué de rappeler les deux substantifs par le *pronomelles*. Il y est donc adverbe. Mais pour quoi, dira-t-on, la marque du pluriel ? Pourquoi ? Le voici : c'est parce que, du temps de Racine, l'usage permettait encore d'écrire cet adverbe *même* ou *mêmes*. Ce poète a donc pu l'orthographier ainsi.

Tel est ou *pronom* ou adjectif ; il prend le genre masculin et féminin.

Tel, *pronom*, s'emploie pour signifier une personne qu'on veut désigner d'une manière indéterminée : *l'orage tombera sur tel qui n'y pense pas* ; ou au lieu d'un nom de personne, comme : *qui vous l'adit ? un tel* ; ou enfin pour une personne, dans certaines phrases où il forme un gallicisme : *tel sème qui souvent ne recueille pas*. *Tel* est mis là pour *celui*.

Tel, adjectif, marque la comparaison d'une personne ou d'une chose à une autre, mais sans exprimer à quoi cette personne ou cette chose est comparée : *un homme tel que vous est né pour aspirer à la gloire*. — *L'obstination des rebelles est telle qu'on ne doit pas espérer d'en venir aisément à bout*. Dans ce dernier exemple, *telle* est pour *si grande*. — Par comparaison, il se répète.

Plusieurs est *pronom* ou adjectif, des deux genres, et toujours pluriel.

Plusieurs, *pronom*, ne se dit que des personnes, et en désigne un nombre indéterminé : *plusieurs sont trompés en voulant tromper les autres*.

Plusieurs, adjectif, se dit des personnes et des choses : *plusieurs philosophes se sont trompés sur la nature de l'ame*.

Tout est *pronom* et adjectif, et prend les deux nombres et les deux genres. Ne désignant qu'une quantité vague, générale, et non déterminée, il ne prend jamais l'article : *tout homme est sujet à l'erreur*. — *J'ai tout vu et tout observé*.

Tout, *pronom*, est toujours masculin singulier, et signifie toute chose : *tout doit dans notre cœur céder à l'équité*. — *Il rit de tout*.

Ce *pronom*, employé comme régime direct, se place dans les *temps simples* après le verbe, et dans les *temps composés* entre l'auxiliaire et le verbe : *il avoue tout ; il a tout avoué*. Mais, en régime indirect, il se place toujours après le verbe, soit dans les *temps simples*, soit dans les *temps composés* : *il pense à tout ; il a pensé à tout*. La même règle s'observe à l'infinitif.

Tout, adjectif, a deux acceptions bien différentes : ou il signifie la généralité et l'entière étendue d'une chose ; et, dans ce cas, il veut l'article avant le nom auquel il est joint : *tout le monde, tous les hommes, toute la famille* ; ou il signifie chaque, et alors il ne veut pas l'article avant le nom qu'il accompagne : *tout bien est désirable ; tout homme est sujet à la mort*. Dans la dernière circonstance, il est toujours au singulier.

Dans la première acception, *tout* peut accompagner, non-seulement les *pronoms possessifs* : *tous ses amis ; tous mes parents ; tout leur argent*, mais encore les suivants : *nous, vous, eux, ce, celui, ceci, cela, celui-ci, celui-là, le*. Il se met toujours à la suite des trois premiers : *nous tous, vous tous, eux tous* ; mais il figure avant les démonstratifs : *tout ce, tous ceux, tout ceci*, etc. *Les* ne le veut immédiatement ni avant ni après lui, mais il le renvoie après le verbe dans les *temps simples*, et entre l'auxiliaire et le verbe dans les *temps composés* : *je les ai tous éprouvés, et je les trouve tous très-bons*.

Tout s'emploie quelquefois adverbiallement, et alors, ou il n'est qu'un simple mot explétif : *il parle tout haut ; il lui dit tout froidement ; tout comme il vous plaira* ; ou il signifie quoique très, entièrement, quelque ; dans ce cas, il est assujéti à des règles particulières.

PREMIÈRE RÈGLE. *Tout*, mis pour un de ces mots, ne change pas de nombre avant un adjectif masculin.

Les chevaux de ce poil-là sont ordinairement tout bons ou tout mauvais. *Les enfants, tout aimables qu'ils sont, ne laissent pas d'avoir bien des défauts*. *Ils sont tout interdits*.

DEUXIÈME RÈGLE. *Tout*, mis pour un de ces trois mots, ne prend ni genre ni nombre avant un adjectif féminin qui commence par une voyelle ou par un *h* muet.

Mais il prend le genre et le nombre avant un adjectif féminin qui commence par une consonne.

Elles furent toutes surprises de nous voir.

La vertu, tout austère qu'elle est, fait goûter de véritables plaisirs. — *Ces images, tout amusantes qu'elles sont, ne laissent*

C'est une tête toute vide. — *Loin d'ici ces maximes de la flatterie, que les rois naissent habiles, et que leurs ames*

pas d'ennuyer à la lon- privilégiées sortent des
gue. mains de Dieu, toutes
sages et toutes savantes.

TROISIÈME RÈGLE. Tout, mis pour un de ces trois mots, ne prend ni genre ni nombre, même avant un adj. fem. qui commence par une consonne, quand il est immédiatement suivi d'un adverbe : elles sont tout aussi fraîches ; elle est tout ainsi, ou tout comme vous ; cette eau coule tout doucement.

Des pronoms indéfinis suivis de QUE ou QUI.

Ces pronoms sont : *qui que ce soit, quoi que ce soit, quoi que, quelque... que, quel que, tout... que*, etc. Ces pronoms, comme on le voit, tiennent de la nature des conjonctions.

Qui que ce soit, toujours masculin singulier, ne se dit que des personnes. Il s'emploie sans négation ou avec négation. Sans négation, il signifie *quiconque, quelque personne que ce soit* : *qui que ce soit qui vienne, dites que je suis occupé* ; à *qui que ce soit que nous parlions, nous devons répondre*. Précédé ou suivi de la négation, il signifie *personne* : *on ne doit jamais parler mal de qui que ce soit* ; *qui que ce soit ne m'a prévenu contre vous*.

Quoi que ce soit, toujours masculin singulier, ne se dit que des choses ; il s'emploie aussi sans négation ou avec négation. Sans négation, il signifie *quelque chose que ce soit* : *quoi que ce soit qu'il fasse, il quitte sur-le-champ, quand son devoir l'appelle*. Avec négation, il signifie *rien* : *quelque génie qu'on ait, on ne peut sans application exceller en quoi que ce soit*.

On dit aussi *qui que ce fût, quoi que ce fût*, si la phrase exige l'emploi de l'imparfait : *qui que ce fût qui lui parlât, il ne répondait rien* ; *quoi que ce fût qu'il fit, il était distrait*.

Quoi que, toujours masculin singulier, ne se dit que des choses ; il signifie *quelque chose que* : *quoi que vous disiez, quoi que vous fassiez, vous ne détruirez pas ses préventions* ; à *quoi que vous vous occupiez, donnez-y toute votre attention*.

L'harmonie, et souvent la clarté, exigent qu'on préfère *quelque chose que* à *quoi que*.

Quelque... que a deux significations différentes ; joint à un substantif, il signifie *quel que soit le... que* ; et, dans ce cas, il prend le genre et le nombre du substantif, parce qu'il n'est réellement

qu'adjectif : *quelque rang que vous ayez, quelques richesses que vous possédiez, vous ne devez pas vous enorgueillir*. Cette règle a lieu quand le substantif est immédiatement précédé ou suivi d'un adjectif : *quelques belles actions qu'il fasse ; quelques peines affreuses qu'il dévore* ; puisque l'addition de l'adjectif ne change rien à la nature de *quelque*, qui modifie en même temps le substantif et cet adjectif.

Mais, lorsqu'il est joint à un adjectif séparé de son substantif, il signifie *quoique, à quelque point que*. Il change alors de nature ; il cesse d'être adjectif, devient un véritable adverbe, et par conséquent ne prend pas la marque du pluriel : *tous les peuples de la terre, quelque opposés qu'ils soient dans leurs sentiments, se trouvent tous réunis dans un point essentiel*, etc.

Quel que signifie la même chose que *quelque... que*, avant un substantif ; il se dit des personnes et des choses, et prend le genre et le nombre : *les criminels doivent être punis, quels qu'ils puissent être ; quelles que soient les offres d'un ennemi, on doit toujours s'en défier*. Ce pronom ne s'emploie jamais qu'en sujet.

Quel que et quelque... que signifient la même chose ; cependant ils ne s'emploient pas l'un pour l'autre ; on s'en sert dans les phrases selon la place que le substantif y occupe. Si l'on place le substantif après le pronom, on fait usage de *quelque*, comme on peut le voir par les exemples que nous en avons donnés. Mais on doit se servir de *quel*, si l'on veut renvoyer le substantif après le relatif *que* et le verbe, comme dans l'exemple : *quel que soit le rang que vous occupiez, quelles que soient les richesses que vous possédiez, vous ne devez pas vous enorgueillir*.

Tel que sert à la comparaison : *on craint de se voir tel qu'on est, parce qu'on n'est pas tel qu'on devrait être*. C'est une faute d'employer *quel que* au lieu de *tel que*.

Nous avons parlé plus haut de *tout... que*.

Tel que et tout... que régissent l'indicatif, parce que les phrases dans lesquelles ils entrent, exprimant qu'une chose est, excluent toute idée d'incertitude ou de désir. Il n'est pas inutile d'en prévenir les étrangers, qui, ne connaissant point le génie de notre langue, ne voient pas des nuances qui souvent même échappent à des Français.

DU VERBE.

Nous voici parvenus enfin au mot dit par excellence, à ce mot qui entre dans toutes les phrases pour être le lien de nos pensées, et qui seul a la propriété, non-seulement d'en manifester la manière et la forme, mais de marquer encore le rapport qu'elles ont au passé, au présent et au futur. Sa fonction est d'exprimer des actions, des passions et des situations. Mot unique par l'étendue de ses propriétés, il est l'ame de tous nos discours, et ce n'est que par son moyen que nous pouvons faire connaître le degré de convenance ou de disconvenance que nous découvrons entre les objets que nous comparons. (LÉVIZAC.)

Cette espèce de mot porte le nom *emphatique de verbe*, du latin *verbum*, qui signifie la parole prise matériellement; parce, que sans ce mot, il est impossible d'exprimer une pensée; si quelquefois on le supprime, pour donner plus de vivacité au discours, ce n'est que parce que l'esprit peut aisément le suppléer, et l'on doit toujours le rétablir dans l'analyse grammaticale.

On a donné différentes définitions du *verbe*. La plus générale et la plus exacte est celle-ci de MM. de Port-Royal: *Le verbe est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation*. En effet, quand on dit: *la vertu est aimable*, le mot *vertu* exprime l'idée à laquelle on *affirme* que convient la qualité d'*aimable*, et le *verbe est* forme cette *affirmation*; et quand on dit: *le vice n'est pas aimable*, on *affirme* que la qualité d'*aimable* ne convient pas au *vice*. La définition de l'Académie nous paraît réunir toutes les conditions de cette partie du discours; nous ne pouvons par conséquent nous dispenser de la donner; c'est, dit-elle, *une partie d'oraison qui exprime, soit une action faite ou reçue par le sujet, soit simplement l'état ou la qualité du sujet, et qui se conjugue par personnes, par nombres, par temps et par modes*.

On peut donner aussi pour troisième définition du *verbe*, que c'est un mot qui exprime l'*action* ou l'*état*, comme *aimer, danser, lire, dormir*, etc.

Il n'y a qu'un seul *verbe*, qui est *être*, parce qu'il n'y a que lui seul qui exprime l'affirmation. Qu'on retranche ce mot, il n'y aura plus de jugement; les mots ne présenteront plus que des idées décousues et détachées, et le premier lien de la société, l'art de communiquer ce qui se passe en nous, sera anéanti. Mais ce *verbe* unique ne se montre pas

toujours sous cette forme si simple. Le désir d'abrégé le discours a porté les hommes à inventer des mots qui renferment et le *verbe être* et l'attribut, c'est-à-dire la qualité qu'on affirme de l'objet dont on parle; de là ces mots: *aimer, haïr, raisonner*, auxquels on a donné avec justesse le nom de *verbes*, puisqu'ils le renferment. *Il aime* est pour *il est aimant*; *tu hais*, pour *tu es haïssant*, etc. Ce sont, comme on le voit, des expressions abrégées, composées de deux éléments.

Le caractère essentiel et distinctif du *verbe*, dit Estarac, est d'exprimer l'existence intellectuelle d'un sujet avec telle ou telle modification. Il ne peut donc pas y avoir de langue sans *verbe*, puisque des langues sans *verbes* seraient des langues avec lesquelles on ne pourrait pas exprimer de jugements, et conséquemment des langues avec lesquelles on ne parlerait pas.

Dans notre idiome, il est toujours facile de s'assurer qu'un mot est *verbe* lorsqu'on peut y joindre les substantifs personnels *je, tu, il*, etc. Chaque mot doit être classé, non pas d'une manière invariable, de manière à faire penser qu'il est de la même espèce partout où on le trouve; mais il doit l'être conformément au rôle qu'il remplit dans la phrase dont on s'occupe. Dans celle-ci, par exemple: *un jugement conforme aux lois*; le mot *conforme* est adjectif masculin; et dans cette autre: *l'honnête homme conforme toujours sa conduite à ses devoirs et aux lois de son pays*; le mot *conforme* est *verbe*.

Chaque *verbe* exprime donc tout à la fois et l'idée de l'existence ou réelle ou intellectuelle, et celle d'une modification déterminée jointe à l'existence; et comme notre esprit peut attribuer cette combinaison de modification ou à un seul être, ou à plusieurs, ou à celui qui parle, ou à la personne à qui l'on parle, ou enfin à celle ou à celles de qui l'on parle, les *verbes* ont des inflexions différentes pour exprimer toutes ces différentes vues de l'esprit, et varient leurs terminaisons conformément aux nombres et aux personnes. Par ce moyen, le matériel des *verbes* change relativement aux différentes nuances de la pensée, et le changement de leur forme correspond aux changements accessoires de l'idée principale qu'ils expriment. *Je laboures, tu laboures, il ou elle laboures, nous laboures, vous laboures*,

ez, ils ou elles labourent; tous ces mots expriment la même idée fondamentale, la combinaison des mêmes modifications, l'existence et l'action de *labourer*; mais le premier exprime de plus que ces modifications n'appartiennent qu'à un seul individu, et que cet individu, c'est *moi*; le second, que ces mêmes modifications sont affirmées d'un seul individu, de celui à qui j'adresse la parole, et ainsi des autres.

Distinguons donc, avec Estarac, dans chaque forme d'un *verbe*, quelle qu'elle soit, l'idée principale, qui est la combinaison de l'existence avec une autre modification déterminée; idée qui est toujours la même dans toutes les formes quelconques d'un même *verbe*, et, de plus, les idées accessoires relatives aux personnes et aux nombres, idées qui varient dans chaque forme du *verbe*.

Puisque chaque *verbe* exprime nécessairement et préalablement l'existence, et, de plus, une autre modification déterminée, on pourrait se passer de tous les *verbes*, excepté de celui-là seul qui, dans chaque langue, est destiné à exprimer l'idée de l'existence ou réelle ou intellectuelle. Nous pourrions dire, par exemple : *je suis labourant, tu es labourant, il ou elle est labourant, etc.*, au lieu de dire : *je laboure, tu laboures, il ou elle laboure, etc.* Il est facile de voir que la combinaison des deux modifications exprimées par un autre *verbe* quelconque pourrait être rendue par les formes du *verbe être* et par un modificatif particulier, adjectif ou participe, qui exprimerait séparément la seconde modification combinée avec l'existence. Un seul *verbe* est donc absolument nécessaire, indispensable dans chaque langue; ce *verbe* est, chez nous, le modificatif *être*; mais la suppression des modificatifs combinés rendrait le style monotone, moins rapide, et même insoutenable.

Faisons-en l'essai; supposons ces vers :

A de vagues penser l'homme est toujours en proie;
 Son instabilité ne finit qu'avec lui,
 Et nous voyons toujours que sa plus douce joie
 Dégénère souvent en un mortel ennui....
 Il veut, il ne veut pas, il accorde, il refuse,
 Il écoute la haine, il consulte l'amour,
 Il promet, il rétracte, il condamne, il excuse;
 Le même objet lui plaît et déplaît tour-à-tour.

(Brébeuf.)

A la place des *verbes en caractères italiques*, mettons les formes du *verbe être*, jointes au participe de chaque *verbe* : « A de vagues penser l'homme » est toujours en proie; son instabilité n'est finissant qu'avec lui; et nous sommes voyant toujours que la plus douce joie est dégénéralant souvent en un mortel ennui.... Il est voulant, il est ne voulant pas, il est accordant, il est refusant, il est écoutant la haine, il est consultant l'amour, il est promettant, il est rétractant, il est condamnant, il est excusant; le même objet est plaisant à lui et

» déplaisant à lui tour à tour. » Comme ce langage serait trainant, ennuyeux et désagréable à cause de ces perpétuelles désinences en *ant*!

DU NOMBRE ET DES PERSONNES.

Divers accidents modifient la signification et la forme des *verbes*, et il y en a *deux* sortes. Les uns sont communs aux *verbes* et à d'autres espèces de mots déclinables; tels sont les *nombres* et les *personnes*, qui varient selon la différence des mêmes accidents dans le nom ou le pronom, qui exprime le sujet déterminé auquel on applique le *verbe*.

On distingue donc, dans un *verbe*, les *nombres*, c'est-à-dire le *singulier*, quand une seule personne fait l'action, comme : *cet enfant lit*, et le *pluriel*, quand plusieurs personnes font l'action, comme : *ces enfants lisent*.

Il y a quelque différence dans la signification du mot *personne*, selon qu'il est appliqué au sujet du *verbe* ou au même *verbe*. La *personne*, dans le sujet, c'est sa relation à l'acte de la parole; dans le *verbe*, c'est une terminaison qui indique la relation du sujet à l'acte de la parole, et qui sert à mettre le *verbe* en concordance avec le sujet considéré sous cet aspect. En parlant du sujet, il faut dire qu'il est de telle *personne*; et en parlant du *verbe*, qu'il est à telle *personne*; de même qu'il faut dire qu'un nom est de tel genre, et qu'un adjectif est à tel genre.

On dit qu'un *verbe* est à la première *personne*, quand c'est l'individu qui parle qui fait l'action, comme : *je chante, nous chantons*; il est à la seconde *personne*, quand c'est la *personne* à qui l'on parle qui fait l'action, comme : *tu chantes, vous chantez*; enfin, il est à la troisième *personne*, quand c'est celle de qui l'on parle qui fait l'action, comme : *il chante, elle chante; ils chantent, elles chantent*.

En français, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, la politesse veut qu'ordinairement on se serve de la seconde *personne* du pluriel, au lieu de celle du singulier; on dit : *monsieur, vous écrivez fort bien*, et non pas *tu écris fort bien*.

Dans les *verbes passifs* et dans les *verbes neutres*, dont nous parlerons bientôt, quand on dit par politesse *vous*, au lieu de *tu*, le *verbe* ne prend point *s* au pluriel; on ne dit point : *madame, vous êtes aimées*, mais *vous êtes aimée*, quoique *vous* et *êtes* soient au pluriel. Voyez quelques lignes plus bas notre opinion sur ce pluriel.

Dans les requêtes, les placets, les exposés; on se sert de la troisième *personne* au lieu de la seconde. Un domestique peut dire aussi à son maître : *monsieur, vous êtes servi*; mais, dans les maisons montées sur un haut ton, le domestique dira : *monsieur est servi*. (GIRAULT-DUVIVIER.)

Nous ferons ici une remarque essentielle, et qui

ne manquera pas de paraître à quelques-uns une étrange nouveauté, quoiqu'elle soit des plus raisonnables. On doit bien se garder de considérer dans l'analyse *vous*, employé pour *tu*, comme étant toujours un pluriel employé pour un singulier; ce serait une grossière erreur. *Vous*, employé pour *tu*, ne saurait être expliqué dans l'analyse autrement que comme singulier; il en est de même du *verbe* qui accompagne ces sortes de pronoms; ce sont des singuliers employés sous la forme plurielle.

Il y a d'autres accidents qui sont propres aux *verbes*, et dont aucune autre espèce de mot n'est susceptible; ce sont les *temps* et les *modes*.

DES TEMPS.

Nous avons dit, d'après Estarac, que chaque *verbe*, autre que le modificatif commun *être*, exprime l'existence intellectuelle d'un sujet avec telle modification déterminée, ou, ce qui revient au même, que chaque *verbe* exprime ou une *action*, ou un *état*. Mais cette action ou cette situation peuvent avoir eu lieu *autrefois*, ou avoir lieu *au moment que l'on parle*, ou bien elles n'auront lieu qu'à *l'avenir*: voilà de nouvelles idées accessoires à ajouter à celles qui sont relatives aux *nombres* et aux *personnes*, et à l'idée fondamentale et constante dans chaque *verbe*: *l'existence avec telle modification*. Puisque la terminaison des *verbes* varie pour exprimer, par le changement du matériel, les idées accessoires relatives aux *nombres* et aux *personnes*, il faut qu'elle varie aussi pour rendre ces nouvelles idées accessoires relatives aux différentes époques. Ainsi, *je labourai hier* exprime une action passée au moment où j'en parle; *je laboure dans ce moment* exprime une action actuellement présente; *je labourerai demain* exprime une action future. Les trois expressions: *je labourai*, *je laboure*, *je labourerai*, qui appartiennent toutes au même *verbe labourer*, et qui toutes expriment la même idée fondamentale, la combinaison des mêmes modifications (*l'existence avec l'action de labourer*), et les mêmes idées accessoires relatives au *nombre singulier* et à la *première personne*, ont des formes ou des terminaisons différentes pour exprimer de plus les idées accessoires relatives aux différentes époques, et c'est par la différence de ces formes que le premier exprime le *passé*, le second, le *présent*, et le troisième, l'*avenir*.

Ce sont ces formes différentes qu'on appelle *temps* dans les *verbes*, parce qu'elles indiquent le rapport entre l'action ou la situation exprimée par le *verbe* et les différentes époques de la durée.

Nous pourrions raisonner sûr tout autre *verbe* comme nous venons de le faire sur le *verbe labourer*. Chaque *verbe* a donc trois formes différentes

pour exprimer une *action passée*, ou une *action présente*, ou une *action future*; c'est-à-dire que chaque *verbe* a trois temps principaux, le *passé*, le *présent* et le *futur*. Tel est l'ordre qu'on devrait tout naturellement suivre. Nous allons nous y conformer pour l'explication de chacun des *temps*; mais, pour ne point embarrasser les esprits, nous ne changerons rien à la marche suivie par la généralité des Grammairiens, dans nos tableaux de *conjugaisons*.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Une action passée peut avoir été faite à des époques plus ou moins éloignées; il y a dans le passé une latitude considérable et trop vague, dont il est souvent utile de déterminer les points d'une manière précise. Dès qu'une action est terminée, elle appartient au passé autant que celle qui a eu lieu quelques heures auparavant, ou quelques milliers d'années plus tôt, ou dès l'origine du monde; et il est bon que les *verbes* aient encore des formes différentes pour indiquer plus précisément les époques plus ou moins éloignées dont on veut parler, quoiqu'elles soient toutes comprises dans le passé. Si je dis, par exemple: *j'avais labouré mon champ lorsque vous vîntes me proposer de l'affermir*, j'exprime une action qui était passée avant une autre, laquelle est aussi passée; et comme rien n'indique si la première était passée plus ou moins long-temps avant la seconde, cette forme peut exprimer un *passé plus passé* que tout autre, pour ainsi dire; c'est pour cela qu'on l'appelle *plus-que-parfait*, c'est-à-dire *passé plus que parfaitement passé*. *J'avais déjà déjeuné lorsque vous vîntes chez moi*.

PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Si je dis: *j'eus labouré mon champ avant que mon voisin ne commençât*, il est évident que l'action dont je parle, non-seulement est passée dans ce moment, mais qu'elle l'était même *antérieurement* à une autre action, laquelle est aussi passée au moment où j'en parle. Je définis donc un *prétérit*, *antérieur* à un autre *prétérit*, et c'est pour cela qu'on appelle cette forme des *verbes*, *prétérit antérieur*: *j'eus déjeuné avant qu'il n'arrivât*.

On saisira facilement la différence qu'il y a entre le *prétérit antérieur* et le *plus-que-parfait*. Pour former le *prétérit antérieur*, il suffit que la première action dont on parle fût finie *immédiatement* avant la seconde, qui est aussi passée: *j'eus labouré mon champ avant que mon voisin ne commençât*, comme si l'on disait: *j'eus le temps de finir de labourer*, ou *je venais de finir de labourer avant que...*, etc.

Tandis que dans le *plus-que-parfait*, on exprime

bien une action antérieure à une autre action passée, mais rien n'indique que la première était justement finie immédiatement avant la seconde; elle peut avoir eu lieu long-temps auparavant; toute la durée antérieure à la seconde action passée appartient indistinctement au *plus-que-parfait*.

Nous ne parlons pas de la forme : *j'avais eu labouré*, ni de la forme : *j'eus eu labouré*, qui nous paraissent inutiles.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

Si je dis : *je labourai seul mon champ l'an passé*, j'exprime une action faite à une époque entièrement écoulée, dont il ne reste plus rien, car l'année dernière, où j'ai fait cette action, est entièrement passée. C'est le même *passé* dont nous avons parlé plus haut; on l'appelle *prétérit défini*, parce que l'époque à laquelle on rapporte l'action ou la situation dont on parle est bien *définie*, bien déterminée, et que la portion de durée que l'on prend pour mesure de comparaison est entièrement écoulée. *Je labourai hier*; c'est ici le jour qui est l'unité de mesure, et celui d'*hier* est entièrement fini aujourd'hui. *Je labourai la semaine dernière, le mois dernier, l'an passé, il y a six ans*, etc.; toutes ces époques sont précises et entièrement écoulées au moment où je parle.

PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Quand je dis : *j'ai labouré ma vigne ce matin*, l'action dont je parle est bien passée au moment où je le dis; mais je l'ai faite dans la matinée, qui est une portion du jour, et ce jour n'est pas encore entièrement passé, il en reste une partie à s'écouler; sous ce rapport, il semble que cette action n'est pas passée d'une manière bien *définie*, et l'on appelle cette forme *prétérit indéfini*.

Il y a un grand choix à faire entre le *prétérit défini* et le *prétérit indéfini*; les confondre, c'est pécher contre la langue.

Différence qui existe entre un PRÉTÉRIT DÉFINI et un PRÉTÉRIT INDÉFINI.

On emploie toujours le *prétérit indéfini*, lorsqu'il est question d'une action faite dans un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé au moment où l'on en parle, ce qui dépend de la portion de durée que l'on prend pour unité de mesure. Par exemple, il faut dire : *il a beaucoup travaillé cette semaine*, et *il travailla beaucoup hier*, ou *avant-hier*, parce que la semaine n'étant pas entièrement terminée, il faut employer le *prétérit*

indéfini dans le premier cas; au lieu que le jour d'*hier* ou d'*avant-hier*, quoique appartenant à la même semaine, est entièrement écoulé aujourd'hui. De même on dirait : *les élèves ont bien étudié cette année*, et *ils étudièrent bien dans le mois de mars*; le *prétérit indéfini* dans le premier cas, parce que l'année, qu'on a prise pour unité de temps, n'est pas terminée; et le *prétérit défini* dans le second, parce que le *mois de mars*, pris pour unité de temps, est entièrement, *définitivement* passé.

Le choix entre ces deux formes des *verbes* dépend donc de la portion de durée que l'on prend pour unité, pour mesure. Cette portion, quelle qu'elle soit, est-elle entièrement passée? On emploie le *prétérit défini*. Ne l'est-elle pas tout à fait? On se sert du *prétérit indéfini*.

On fait usage aussi du *prétérit indéfini* lorsqu'on veut exprimer une action ou une situation passée, sans déterminer l'époque d'une manière précise, ou lorsqu'on veut parler d'une action qui a eu lieu *habituellement*. Ainsi l'on dira : *il a beaucoup lu, beaucoup étudié; il a profité de ses lectures; il a réfléchi toute sa vie*; parce que, dans toutes ces propositions, on ne veut exprimer qu'une habitude ou une action passée, sans indiquer un rapport bien précis, bien déterminé à telle époque plus ou moins éloignée. Il semble d'ailleurs qu'alors on prend tacitement pour unité de temps la vie même de la personne de qui l'on parle; et comme cette vie n'est pas finie, on emploie le *prétérit indéfini*, conformément à la règle que nous venons d'établir. Cette explication paraît d'autant mieux fondée que, s'il était question d'un mort, on dirait : *il avait beaucoup lu, ou il lut beaucoup; il profita de ses lectures*, etc.; parce qu'alors l'unité de temps (la vie) serait entièrement écoulée. Nous reviendrons sur ce sujet dans la *syntaxe*.

IMPARFAIT OU PRÉSENT RELATIF.

Si je dis : *il labourait quand son père arriva*, l'action de *labourer* est bien passée au moment où j'en parle, mais elle était *présente*, actuelle, lors d'une action maintenant passée, lors de l'arrivée de son père, elle était *simultanée* avec cette dernière. En pareil cas, on exprime donc tout à la fois un *passé*, relativement à l'époque où l'on parle, et un *présent*, relativement à celle dont on parle; c'est apparemment pour cette raison qu'on appelle cette forme des *verbes imparfait*. On pourrait l'appeler aussi *passé simultané*, pour en exprimer à la fois les deux caractères distinctifs.

Autres manières d'exprimer un PASSÉ.

On exprime aussi quelquefois un *prétérit* ou *passé*, par des formes composées, dans lesquelles les *verbes venir, sortir*, ou d'autres, remplissent les fonctions d'auxiliaires, comme : *je viens d'achever la lecture de tel ouvrage; je sors de lui parler de telle affaire*, etc. Ces sortes de *prétérits* expriment le *passé* le plus rapproché.

Formes relatives au PASSÉ.

Voilà donc en tout cinq manières d'exprimer une action ou une situation passée; ou bien, voilà cinq *temps* tous relatifs au *passé*; savoir : le *plus-que-parfait*, le *prétérit antérieur*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini* et l'*imparfait* ou *prétérit simultané*, sans compter deux formes inutiles, et les *prétérits* les plus rapprochés qui se forment au moyen des *verbes auxiliaires venir, sortir*, etc. Avec ces formes, nous pouvons indiquer avec assez de précision les époques plus ou moins reculées dans la durée, selon les besoins de l'énonciation de la pensée.

PRÉSENT.

Il n'y a et il ne peut y avoir qu'une seule manière d'envisager le *présent*; dès qu'une action est terminée, elle appartient tout entière au *passé* :

Le moment où je parle est déjà loin de moi ;

et si elle n'a pas encore commencé d'être, elle appartient au *futur*; elle ne peut donc pas être plus ou moins présente; voilà pourquoi les *verbes* n'ont qu'une seule forme pour exprimer le *présent* : *Je laboure; je souffre*.

L'actualité d'une action ou d'une situation ne dépend pas d'un instant métaphysique, indivisible; elle dépend de la portion de durée que l'on prend pour unité de temps; voilà pourquoi l'on dit fort bien : *il étudie la Grammaire*; ce qui ne signifie pas qu'il l'étudie au moment précis où on le dit, mais que la Grammaire est l'objet actuel de son étude, et le sera pendant la durée du cours, ou jusqu'à ce qu'il la sache. La mesure du temps qui constitue le *présent* est alors relative à la chose dont on parle, et peut avoir une étendue plus ou moins considérable. *Il sème du froment cette année; l'an prochain il sèmera autre chose*; on ne veut pas dire qu'il sème durant toute l'année, mais qu'il se contente de semer du froment pendant le temps nécessaire pour cela.

On emploie aussi la forme du *présent* pour exprimer l'action ou la situation habituelle d'un sujet. *Il aime la musique; il blâme tous les excès; il*

souffre des malheurs de sa patrie; il se bat comme un lion, etc.

Quelquefois le *présent* s'exprime sous la forme de l'*imparfait*, comme quand on dit à quelqu'un que l'on rencontre : *j'allais chez vous*; ou à quelqu'un qui entre dans la chambre : *je m'occupais de vous dans ce moment*. C'est un véritable *prétérit simultané*, qui n'équivaut à la forme du *présent* que par rapport aux circonstances : *j'allais chez vous*, c'est-à-dire, je m'étais déjà acheminé pour y aller avant de vous rencontrer; mon action d'aller chez vous est donc passée en partie au moment où je vous le dis, et elle est simultanée avec votre rencontre; et c'est parce que cette rencontre est actuelle, présente, que *j'allais* exprime un *présent* dans cette circonstance. Il en est de même de toutes les phrases semblables.

Quelquefois aussi, en parlant des actions passées, on emploie la forme du *présent*, mais c'est qu'alors on se transporte en idée à l'époque dont il s'agit, et l'on se considère comme si l'on était présent à ces actions; c'est une fiction qui donne plus de rapidité au style, et plus de mouvement et de vivacité au tableau.

FUTUR.

Le *futur* peut s'envisager de deux manières. Si je dis : *je labourerai mon champ*, j'exprime d'une manière *simple* et *absolue* une action que je me propose de faire dans la suite, sans indiquer aucune époque déterminée dans l'avenir; et cette forme est la même, quelle que soit cette époque future; car je peux dire également : *je labourerai dans une heure, ce soir, demain, dans une semaine, dans un mois, dans un an, dans un siècle*. Cette forme s'appelle *futur simple* ou *futur absolu* : *simple*, parce que c'est l'une des formes simples des *verbes*; *absolu*, parce qu'il exprime une action ou une situation future d'une manière absolue, et sans préciser aucune époque dans l'avenir.

Souvent la forme du *présent* est aussi employée pour exprimer une action future, comme quand on dit : *je pars demain à huit heures précises*. Mais il est évident que ce n'est pas la forme *je pars* qui, par elle-même, exprime un *futur*, c'est le mot *demain* qui lui donne cette signification; et si l'on dit *je pars*, et non pas *je partirai*, c'est peut-être pour exprimer qu'on est aussi résolument décidé à partir que si l'on partait dans le moment; on veut faire connaître combien il est certain qu'on partira.

FUTUR PASSÉ.

Si je dis : *j'aurai labouré mon champ lorsque*

vous reviendrez, j'exprime une action qui n'est pas faite encore, qui est par conséquent *future* au moment où j'en parle, mais qui sera *passée* lorsqu'une autre action *future* dont je parle aura lieu.

Cette forme exprime donc tout à la fois un *futur* par rapport au moment où l'on parle, et un *passé* par rapport à une autre action future; c'est à cause de ce double point de vue qu'on appelle cette forme *futur passé*, et l'on voit facilement dans quel sens ces deux mots n'impliquent pas contradiction. On l'appelle aussi *futur composé*, parce que cette forme, ainsi que plusieurs autres, est composée d'une forme du *verbe avoir* et du *participe* du *verbe labourer*.

Voici les deux formes du *futur* dans les vers suivants :

Quand le moment *viendra* d'aller trouver les morts,
J'*aurai vécu* sans soins et *mourrai* sans remords.
(*La Fontaine*, livre II, fable 4.)

Nous ne parlons pas de la forme *j'aurai eu labouré*, qui est absolument inutile.

Voilà donc en tout jusqu'ici huit formes différentes des *verbes*, huit *temps*, pour exprimer les différentes époques d'une action ou d'une situation. N'oublions pas que toutes ces formes expriment la même idée fondamentale, l'*existence* avec l'*action de labourer*; que tous les mots que nous venons d'analyser ont la même racine (*labourer*); et que leur terminaison varie à mesure que, outre l'idée fondamentale, on veut exprimer une idée accessoire relative ou aux personnes, ou aux nombres, ou aux temps; par ce moyen, chaque nouvelle nuance d'idée est exprimée par un signe différent, ainsi que cela doit être pour éviter la confusion.

Pour exprimer ces divers *temps*, on emploie tantôt des formes simples, comme *je marche*, *je lisais*, et tantôt des formes composées, comme *j'ai marché*, *j'avais lu*, *je serais estimé*. De là deux sortes de *temps* : les *temps simples* et les *temps composés*.

Les *temps simples* sont ceux qui n'empruntent pas un des *temps* du *verbe avoir* ou du *verbe être*, comme *je chante*, *je finissais*, *je reçus*, etc.

Les *temps composés* sont ceux dans la composition desquels il entre un des *temps* du *verbe avoir* et du *verbe être* : *j'ai chanté*, *j'avais fini*, *tu seras reçu*, *il était parti*, etc.

Les *temps des verbes* se divisent encore en *temps primitifs* et en *temps dérivés*. Nous parlerons de ces deux sortes de *temps* à l'article de la *formation des temps*.

DES MODES.

On disait anciennement *mœuf* au lieu de *mode*.

Le dernier nous paraît moins éloigné de l'analogie de notre langue et son étymologie est plus claire (*moveo*, je meus; *modus*, manière).

On entend par *modes* différentes manières de signifier l'existence d'un sujet sous un attribut; en d'autres termes, les *modes* consistent en diverses formes que prennent les *verbes* pour exprimer l'affirmation. Il y a en français cinq *modes*, qui sont : l'*indicatif*, le *conditionnel*, l'*impératif*, le *subjonctif* et l'*infinitif*.

On remarque dans les langues deux espèces générales de *modes*; les uns sont *personnels*, et les autres *impersonnels*.

Les *modes personnels* sont ceux où le *verbe* reçoit des terminaisons, par lesquelles il se met en concordance de personne avec le nom ou le pronom qui en exprime le sujet. Nous en comptons quatre de cette espèce; ce sont l'*indicatif*, le *conditionnel*, l'*impératif* et le *subjonctif*.

Les *modes impersonnels* sont ceux où le *verbe* ne reçoit aucune terminaison pour être en concordance de personne avec un sujet. Il n'y en a qu'un dans notre langue; c'est l'*infinitif*. Il est vrai que quelques Grammairiens, qui ont fait du *participe* une classe à part, ont classé cette subdivision de l'*infinitif* comme *mode impersonnel* particulier; mais ces divisions étant dans le fait peu importantes, nous nous rangerons à l'avis du plus grand nombre des Grammairiens, qui ont raison de n'accepter que cinq *modes* ou manières de signifier dans les *verbes*.

Il n'y a que les *modes personnels* qui puissent servir à énoncer des propositions, puisque c'est seulement dans ces *modes* que le *verbe* s'identifie avec le sujet par la concordance des personnes qui indiquent les relations exclusivement propres au sujet considéré comme sujet. Les *modes impersonnels*, au contraire, ne peuvent servir à énoncer des propositions, puisqu'ils n'ont pas la forme qui désignerait leur identification avec leur sujet considéré comme tel; il faut y ajouter quelque chose pour avoir des propositions entières, et spécialement un *verbe* qui soit à un *mode personnel*. Par exemple :

Venger la mort d'un père n'est point une proposition; rien n'est affirmé ou nié sur aucun sujet; le sujet tout au plus est énoncé; il faut donc, pour en faire une proposition, y ajouter un *verbe* avec un attribut, et dire :

Venger la mort d'un père est toujours légitime.
(VOLTAIRE.)

Il n'y a point de proposition non plus dans ce vers du même poète :

La Discorde à l'instant *entr'ouvrant* une nue,
ce n'est que le sujet de la proposition dont le vers qui suit renferme le *verbe* et l'*attribut*.

Sur un char lumineux se présente à sa vue,

L'*infinitif venger*, dans le premier exemple, est un *mode impersonnel* ou *indéfini*, de même que le participe *entr'ouvrant*, dans le second.

Mais revenons à Estarac.

Si nous examinons attentivement, dit-il, toutes les formes avec leurs inflexions variées, nous nous convainquons que toutes ces formes, dans toutes les inflexions, expriment une même vue de l'esprit, c'est-à-dire que, dans toutes, notre entendement considère, par exemple, l'action de *labourer* comme *affirmative*, quelles que soient d'ailleurs les idées accessoires relatives aux époques, aux personnes et aux nombres. Dans toutes ces formes et dans toutes leurs inflexions différentes, on affirme qu'on *avait labouré*, qu'on *eut labouré*, qu'on *labourera*, qu'on *a labouré*, qu'on *labourait*, qu'on *laboure*, qu'on *labourera*, qu'on *aura labouré*; c'est là un point de vue général, une vue de notre entendement qui convient également et à chacune des huit formes, et à chacune des six inflexions de chaque forme, indépendamment de l'idée fondamentale exprimée par le *verbe*, et des idées accessoires et relatives aux *temps*, aux *personnes* et aux *nombres*. Ce point de vue général se différencie par les *modes des verbes*.

MODE INDICATIF OU AFFIRMATIF.

Puisque les huit formes dont nous nous sommes occupés jusqu'à présent expriment toutes une *affirmation* positive dans toutes leurs inflexions, toutes ces formes appartiennent donc à un même *mode*, qu'on pourrait nommer *mode affirmatif*, afin d'indiquer par son nom le point de vue de l'esprit qui est commun à toutes les formes de ce *mode*; on l'appelle néanmoins le plus souvent *indicatif*.

Nous verrons dans la suite que ce sont les formes de ce *mode* qui, avec celles du *mode conditionnel* dont nous allons parler, sont seules propres à exprimer un jugement.

MODE CONDITIONNEL.

Si je dis : *je labourerais si mes bœufs étaient en état*, ou bien : *j'aurais labouré*, ou *j'eusse labouré s'il n'avait pas plu*, j'affirme aussi que *je suis*, ou que *je serais*, ou que *j'eusse été* dans la disposition de *labourer*; mais cette affirmation n'est point ici positive, absolue, indépendante, comme elle l'est dans les formes de l'*affirmatif*, puisqu'ici elle dépend d'une *condition* ou d'une supposition : *si mes bœufs étaient en état*; *s'il n'avait pas plu*.

L'action ou la situation exprimée par le *verbe* est donc envisagée ici sous un point de vue différent par notre entendement; ce n'est plus une affirmation absolue, indépendante; ce n'est qu'une

affirmation *conditionnelle*, dépendante d'une *supposition*. Toutes les formes qui annoncent cette vue de l'esprit forment donc un nouveau *mode* que nous appellerons *conditionnel*; et nous allons analyser les différentes formes de ce *mode*.

Elles sont en petit nombre, et il nous semble que cela doit être ainsi; car, quand on affirme positivement qu'une chose a été, ou qu'elle est, ou qu'elle sera, on peut avoir besoin de distinguer avec une certaine précision des époques plus ou moins éloignées; et c'est pour cela que l'affirmatif est celui de tous les *modes* qui a le plus de formes différentes; mais lorsque l'affirmation est conditionnelle, on n'a pas besoin de distinguer autant d'époques.

Ainsi lorsqu'on dit : *j'aurais eu labouré avant telle époque*, ou à *telle époque*, si le *temps* avait ou eût continué d'être beau, il est évident qu'on exprime une action dépendante d'une *condition*, de la continuation du beau temps, ce qui est essentiel à toutes les formes du *conditionnel*; et que, de plus, relativement aux époques, cette action aurait déjà été terminée plus ou moins long-temps avant une autre action passée, lorsqu'on dit : *avant telle époque*; ce qui constitue un *plus-que-parfait*, ou que du moins elle aurait été justement terminée à une époque passée, lorsqu'on dit : à *telle époque*; ce qui constitue un *prétérit antérieur*; et, comme cette forme est absolument la même dans les deux cas, et qu'elle n'exprime une action plus ou moins reculée dans le passé qu'à cause de certains mots accessoires, il serait naturel de l'appeler *prétérit antérieur* ou *plus-que-parfait* du *conditionnel*.

Nous ne parlons pas de la forme *j'eusse eu labouré*, qui n'exprime rien de plus que la précédente *j'aurais eu labouré*.

Quand on dit : *j'aurais labouré s'il n'avait pas plu*, ou *j'eusse labouré s'il n'avait pas plu*, on exprime un rapport de simultanéité entre l'action exprimée par le *verbe* et une époque déjà passée; c'est donc un *prétérit* ou *passé*; et, puisque d'ailleurs l'action dont on parle a dépendu d'une *condition*, c'est le *prétérit du conditionnel*. S'il y a une différence dans les deux formes de l'*auxiliaire*, il semble que *j'aurais labouré* indique l'époque pendant laquelle on aurait labouré, et que *j'eusse labouré* indique celle où cela eût été terminé. Nous confondrons néanmoins ces deux nuances sous le nom commun de *prétérit* ou *passé du conditionnel*.

Ce *prétérit*, au reste, s'applique à toutes les époques passées, puisqu'on peut dire également : *j'aurais* ou *j'eusse labouré ce matin*, *j'aurais* ou *j'eusse labouré hier*, *j'aurais* ou *j'eusse labouré il y a vingt ans*, *si*, etc. Dans tous ces cas, on ne parle que d'une action qu'on aurait entreprise à telle ou telle époque, si cette *condition* avait eu lieu. Si l'on veut présenter cette action comme finie à une époque déterminée, ou avant une époque fixe, il faut em-

ployer le *plus-que-parfait* : *j'aurais* ou *j'eusse* eu labouré il y a trois mois, si, etc.

Examinons maintenant la forme : *je labourerais*, si mes bœufs étaient en état. Il est évident qu'elle appartient au *conditionnel*, puisque l'action qu'elle exprime est subordonnée à une *condition*, et il est facile de voir qu'elle exprime un rapport de simultanéité au *présent* ou au *futur*, selon les circonstances. Car on dirait également : *je labourerais* dès à *présent*, si mes bœufs étaient en état ; et voilà un rapport de simultanéité à l'époque actuelle, un *vrai présent*, et alors *étaient* indique une *époque présente*, quoique sous la forme de l'*imparfait* ; on pourrait dire aussi : *je labourerais* demain, ou la semaine prochaine, ou, etc., si mes bœufs étaient en état ; et voilà un rapport de simultanéité à une *époque future*, et le *verbe* étaient exprime alors aussi un *futur* sous la forme de l'*imparfait*. Et puisque la forme *je labourerais* est absolument la même dans les deux cas, et qu'elle se prête également à ces deux sens, il faut l'appeler *présent* et *futur du conditionnel*.

L'*affirmation conditionnelle* est donc le caractère distinctif de toutes les formes du *conditionnel*. Nous jugeons inutile de faire observer que la *condition* n'est pas toujours explicitement énoncée ; mais elle est sous-entendue. Dans ces vers de La Fontaine, par exemple :

. . . . On ne croirait jamais
Que ce fût la même personne ;

la *condition* sous-entendue est : si l'on s'en tenait aux apparences. Dans cette autre phrase : on pourrait dire, etc., aucune *condition* n'est énoncée ; il y en a néanmoins une qui est tacitement supposée : on pourrait dire, etc., si l'on voulait entrer dans les détails, ou si l'on voulait se défendre, ou s'il était permis de s'expliquer, ou, etc., selon les circonstances.

Les formes propres au *mode conditionnel* sont donc en commençant par l'époque la plus éloignée : le *plus-que-parfait* ou *prétérit antérieur*, le *prétérit*, et le *présent* et *futur*, outre une forme jugée inutile. De plus, le *prétérit* a deux formes qui dépendent de son auxiliaire.

REMARQUE. Dans la phrase : *je pars* demain, si mes affaires sont terminées, il y a une *condition* de laquelle dépend mon départ ; néanmoins *je pars* est une forme de l'*indicatif* qui exprime ici un *futur*, à cause des circonstances, et cette phrase équivaut à celle-ci : *je partirai* demain, à condition que mes affaires seront terminées, ou pourvu que mes affaires soient terminées.

DU MODE IMPÉRATIF.

Quelquefois on n'affirme ni positivement, ni moyennant une *condition* ; mais on ordonne, ou

l'on prie de faire l'action, ou de se mettre dans la situation exprimée par un *verbe* ; ce nouveau point de vue sous lequel notre esprit envisage la chose constitue le *mode impératif*, ainsi nommé d'un mot latin signifiant *qui commande*. Le *commandement* ou la *demande absolue* est donc le point de vue, ou l'*accessoire distinctif* qui caractérise les formes de l'*impératif*. Il en a peu, parce que les formes du *commandement* ne peuvent guère être variées.

Cependant, ou l'on *commande* que la chose se fasse dès l'instant même de l'ordre reçu, comme : *laboure*, qu'il *laboure*, *labourons*, *labourez*, qu'ils *labourent*, et cette forme a rapport à l'époque actuelle, c'est donc un *présent* ; ou bien elle exprime une chose qui doit toujours avoir lieu dans tous les instants de notre existence, et c'est encore un *présent* : *soyons* toujours justes ; *tenons-nous* sur nos gardes.

Ou l'on indique une époque avant laquelle on demande que la chose soit faite : *aie* labouré tel champ avant mon retour ; et cette forme exprime un rapport à une époque postérieure ; c'est donc un *futur*. La même forme exprime bien aussi un *passé* relativement à cette époque future que l'on indique ; car je demande que tel champ soit labouré avant mon retour, et l'on pourrait, par ce motif, l'appeler *futur passé* ou *futur composé* ; mais comme l'*impératif* n'a pas d'autre forme, nous l'appellerons simplement *futur de l'impératif*.

Aucune des formes de l'*impératif* n'a de première personne au *singulier*, parce qu'ordinairement on ne se *commande* pas à soi-même ; on fait ce que l'on a en vue sans se le *commander* : ou bien si l'on *commande* à soi-même, comme quand on se dit : *prends* courage, mon ami, on se sert de la *seconde* personne, parce qu'alors on se décompose, en quelque sorte, en deux personnes, dont l'une *commande* et l'autre doit obéir.

Les *troisièmes* personnes des deux formes de l'*impératif* sont précédées de la conjonction *que*, parce qu'elles sont empruntées du *subjonctif*, dont nous allons nous occuper, et qu'on les suppose toujours précédées des mots *je* veux ou *j'ordonne*, ou autres semblables : *je* veux qu'il *laboure* ; *j'ordonne* qu'ils *déguerpissent* à l'instant. Le *commandement* ne peut guère se transmettre à la *troisième* personne que par l'intermédiaire d'un tiers qui le reçoit directement pour le transmettre : *dites-lui* qu'il m'apporte mes livres ; *dites-lui* est à l'*impératif* exprimant un *commandement* transmis directement et immédiatement, soit de vive voix, soit par écrit, à la personne à qui l'on s'adresse ; qu'il m'apporte est indifféremment à l'*impératif* ou au *subjonctif*. Cette forme dépend toujours d'un *verbe* précédent, exprimé ou sous-entendu, comme toutes celles du *subjonctif*. Il en est de même de : qu'il *laboure*, qu'il ait labouré, qu'ils aient labouré ;

et voilà pourquoi les *troisièmes personnes* des deux formes de l'*impératif*, tant au *singulier* qu'au *pluriel*, sont toujours précédées de la conjonction *que*.

MODE SUBJONCTIF.

Quelquefois l'action ou la situation exprimée par un *verbe* dépend d'un *verbe* antérieur, énoncé ou sous-entendu, exprimant ou le *désir*, ou la *crainte*, ou le *doute*, ou quelque autre affection de l'âme, comme : *je doute qu'il labouré*; *je craignais qu'il ne labourât pas à temps*; *je désirais qu'il eût labouré avant telle époque*, etc. Toutes les formes qui expriment cette vue particulière de l'esprit appartiennent à un autre *mode* appelé *subjunctif*, formé du mot latin *subjungere*, qui signifie : *joindre avec une sorte de dépendance*. On l'appelle aussi *optatif*, fait du mot latin *optare*, qui signifie *désirer*, parce que les formes de ce *mode* expriment souvent le *désir* que l'on a qu'une chose se fasse, ou qu'elle se fit, ou, etc. Examinons les différentes formes de ce *mode*.

Présent et Futur.

Si je dis : *je doute, ou je désire qu'il labouré dans ce moment*; *je doute, ou je désire qu'il labouré la semaine prochaine*; la forme *qu'il labouré*, qui est la même dans les deux cas, exprime un *présent* dans la première proposition, et un *futur* dans la seconde. De même à ces deux questions : *labouret-il? labourera-t-il?* dont la première appartient au *présent*, et la seconde à l'*avenir*, on peut résoudre également : *je doute, ou je ne crois pas qu'il labouré*. Conséquemment cette forme est tout à la fois un *présent* et un *futur*; nous l'appellerons donc *présent et futur du subjunctif*.

Imparfait.

On peut dire également : *on avait douté, on a douté, on douta, on doutait que je labourasse*, etc. Dans tous ces cas, l'action exprimée par la forme *que je labourasse* est passée au moment où l'on parle, mais elle paraît être simultanée avec l'instant du *doute*. Cette forme exprime donc tout à la fois un *passé* et un *présent*, sous deux points de vue différents, et en même temps la dépendance qui caractérise toutes les formes du *subjunctif*. Nous devons donc l'appeler *imparfait du subjunctif*, par les mêmes raisons qui nous ont conduits à nommer l'*imparfait de l'indicatif*.

Dans ces phrases : *on désirait que je labourasse*; *on souhaitait que j'apprisse la Grammaire*, et d'autres semblables; les formes *que je labourasse, que j'apprisse*, se rapportent à une époque passée au moment où l'on parle; et, sous ce point de vue, ce

seraient des *prétérits*; mais en même temps elles expriment une action qui était *future* au moment où l'on *désirait*, où l'on *souhaitait*. Ce ne sont donc pas des *passés purs* : ce sont des *passés nuancés* par l'idée accessoire d'une époque différente; ce sont donc encore des *imparfaits*.

Prétérit.

Il a fallu que j'aie labouré exprime évidemment une action *passée*; nul doute à cet égard; mais : *il ne viendra pas chez moi qu'il n'ait labouré*, paraît exprimer une action *future* à cause du *futur* : *il ne viendra pas*, d'où dépend la forme du *subjunctif* *qu'il n'ait labouré*; et si l'on fait attention que, même dans cette dernière phrase, *qu'il n'ait labouré* exprime une action qui sera passée à l'époque où il *pourra venir*, à l'époque de l'action exprimée par le *verbe* précédent, on ne sera pas étonné que nous donnions à cette forme le nom de *prétérit du subjunctif*. Ainsi le *prétérit du subjunctif* exprime ou une action déjà *passée* au moment où l'on parle, ou une action *future* dans ce moment, mais qu'on se représente comme déjà *passée* au moment où *aura lieu* celle qui est énoncée par le premier *verbe*.

Plus-que-parfait.

On avait craint que j'eusse labouré trop tôt est évidemment un *plus-que-parfait*; *on désirerait que j'eusse labouré avant telle époque* exprime un *futur* relativement à l'époque où je parle, mais un *plus-que-parfait* aussi, par rapport à l'époque dont il s'agit; c'est pour cela que nous nommerons cette forme *plus-que-parfait du subjunctif*.

Il y a encore la forme : *que j'eusse eu labouré*, qui marque plus particulièrement le *temps* où le *labour eût été fini*; mais elle n'est pas bien nécessaire.

MODE INFINITIF.

Chaque *verbe*, excepté le *modificatif commun être*, exprime l'existence réelle ou intellectuelle d'un sujet avec une modification déterminée. Si, par abstraction, par une vue particulière de l'esprit, on envisage comme un être déterminé cette existence d'un sujet quelconque sous une relation à telle modification, le *verbe* est au *mode* appelé *infinitif*. Il exprime alors une action ou un état sans aucune idée accessoire, c'est-à-dire sans aucun rapport ni aux *temps*, ni aux *nombres*, ni aux *personnes*. *Labourer, souffrir, rendre*, signifient simplement : *être labourant, être souffrant, être rendant*, ou exister avec la modification de *labourer, de souffrir, de rendre*, sans exprimer si c'est moi ou un autre, un seul ou plusieurs, à *présent*, ou dans le *temps passé* ou *futur*. Le mot *infinitif*

n'exprime pas les propriétés de ce *mode*, mais il est consacré par l'usage.

Apprendre à se connaître est le premier des soins qu'impose à tout mortel la majesté suprême.

(LA FONTAINE, livre XII, *Fable 52.*)

Participes.

Chaque *verbe* a, dans notre langue, deux *participes* de même nature que le *verbe* auquel ils appartiennent, et qui expriment comme lui la combinaison de l'existence ou réelle ou intellectuelle, avec une modification déterminée; *labourant* signifie la même chose que *existant en produisant l'acte de labourer*; *labouré* signifie *existant avec l'attribut de ce qu'on laboure*. Les *participes* expriment donc l'espèce individuelle d'attribution ou de modification de chaque *verbe* conjointement avec l'existence, et ils renferment les éléments de toutes les *formes simples* ou *composées* des *verbes*; ils pourraient donc constituer un sixième *mode* que nous nommerions *attributif*, d'après l'idée que nous venons d'en donner. Voyons quelles en sont les formes.

Ce *mode* a, dans notre langue, deux formes impersonnelles; l'une, terminée en *ant*, exprime toujours simultanément avec l'époque quelconque dont on parle (*il avait été labourant, il eût été labourant, il est, fut labourant, il sera labourant, il aura été labourant, etc.*; ou *il avait labouré, il eut labouré, il labourea, il labourea, il labourera, il aura labouré*). La première forme peut seule servir à décomposer les formes des *verbes*, et exprime particulièrement et proprement l'énergie renfermée dans le sujet au moment même où il produit l'action, ou dans celui où il éprouve une situation: *aimant*, c'est-à-dire *faisant* ou *produisant*, au moment même dont il s'agit, *l'action d'aimer*; *languissant*, c'est-à-dire *étant*, au moment même, *dans un état de langueur*.

Participe actif ou présent.

Le double caractère de ce *participe* nous autorise à le nommer *participe actif*, à cause de l'énergie ou de l'activité qu'il indique dans le sujet, et *participe présent*, à cause de la simultanéité qu'il exprime toujours.

Participe passif ou passé.

L'autre forme du *mode attributif* ayant des terminaisons variées dans les différents *verbes*, concourt, par sa combinaison avec les formes du *verbe avoir*, à la composition des formes composées des *verbes*, et, avec celles du *verbe être*, à la formation des *passifs*; elle conserve, dans toutes ces combinaisons, un rapport d'antériorité à l'époque quelconque dont on parle; et elle a pour caracté-

rière particulier et distinctif d'exprimer, non pas, comme le *participe* précédent, l'énergie du sujet qui produit l'action, mais le produit de l'action ou de la situation exprimée par le *verbe* auquel il appartient: *il avait été labouré, il eût été labouré, il fut labouré, etc.* Il est évident qu'ici ce n'est pas le sujet qui produit ou qui exerce l'action de *labourer*; c'est, au contraire, lui qui la souffre, ou sur qui elle a été exercée; c'est pour cela qu'on appelle cette forme *participe passif*. De plus, dans tous ces cas, le *labour* est antérieur aux différentes époques exprimées par *il avait été, il eût été, il fut, etc.*; le *labour* est exécuté, terminé; et c'est pour ce dernier motif qu'on l'appelle aussi *participe passé*.

Participe futur.

Le *participe futur* ne saurait être considéré absolument comme une forme; c'est plutôt une locution qui n'exprime le futur qu'avec le secours du *verbe devoir*, qui devient véritablement *verbe auxiliaire*.

Quelquefois encore on n'affirme ni positivement, ni moyennant une *condition*. On ne commande pas; on n'exprime pas le doute ou le désir, relativement à l'action ou à la situation rendue par un *verbe*. On est dans l'ignorance ou dans l'incertitude à cet égard, et l'on questionne pour savoir ce qui en est. Cette circonstance forme un nouveau *mode* que l'on devrait naturellement appeler *mode interrogatif*. Il a les mêmes formes que l'*indicatif* et que le *conditionnel*, avec cette seule différence que, dans le *mode interrogatif*, les pronoms personnels se placent après le *verbe*, au lieu de se mettre devant, comme dans les autres *modes*: *avais-je labouré? eus-tu labouré? a-t-il labouré? labourâmes-nous? labouriez-vous? labourent-ils?* etc.

Cette transposition des pronoms personnels a aussi lieu quand on s'énonce hypothétiquement, quoiqu'on n'interroge pas. On dit, par exemple: *eussé-je labouré mon champ plus tôt que vous, je n'en serais pas plus avancé, c'est-à-dire, lors même que j'aurais labouré, etc.*; ou *dans l'hypothèse même que j'eusse, ou que j'aurais labouré, etc. Dût-on me persécuter et me blâmer, je ferai toujours mon devoir, c'est-à-dire, dans la supposition même qu'on dût me blâmer, etc.* Enfin le sujet se place aussi après le *verbe*, lorsqu'on exprime un vœu, un souhait par exclamation:

Puisse naître de vous un fils qui me ressemble!

(CORNEILLE, *Rodogune*, acte V, scène 4.)

NOTA. Pour l'emploi des *temps* et des *modes*, voyez la *Syntaxe*.

Résumons en peu de mots toutes les différentes formes dont nous venons de parler.

L'*infinitif* exprime simplement l'existence avec une modification déterminée. Ce *mode* nous offre le *participe* sous les deux formes, *active* ou *passive*.

L'*indicatif* ou *affirmatif* a pour caractère distinctif l'affirmation positive; les formes en sont : le *plus-que-parfait*, le *prétérit antérieur*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, l'*imparfait*, le *présent*, le *futur simple* ou *absolu*, et le *futur passé* ou *composé*, sans compter les trois formes que nous avons cru pouvoir négliger, et sans faire attention qu'on exprime quelquefois un *futur* avec la forme du *présent*, et un *présent* avec la forme de l'*imparfait*.

L'affirmation *conditionnelle* ou *dépendante* d'une *supposition* est l'accessoire distinctif du *mode conditionnel* ou *suppositif*. Les formes qui lui appartiennent sont le *prétérit antérieur* ou *plus-que-parfait*, le *prétérit* et le *présent* ou *futur*, sans compter une autre forme que nous avons cru encore devoir négliger.

Le *commandement* ou la *prière* sont le point de vue particulier qui constitue l'*impératif*; il n'a que deux formes, le *présent* et le *futur*; sans première personne au singulier, sa troisième personne est précédée de la conjonction *que*.

Le *subjonctif*, qu'on appelle aussi *optatif*, exprime le doute, le désir ou la crainte, ou toujours une dépendance d'un *verbe* antérieur énoncé ou sous-entendu; toutes ses inflexions, dans toutes les formes, sont précédées par la conjonction *que*, à cause de cette même dépendance. Ces formes sont le *plus-que-parfait*, le *prétérit*, l'*imparfait* et le *présent* et *futur*, outre une forme négligée.

L'*interrogatif* est le point de vue particulier qui constitue le *mode interrogatif*. Les formes sont les mêmes que celles de l'*indicatif* et du *conditionnel*, en plaçant les substantifs personnels à la suite. Il a donc onze formes.

Chaque *verbe*, excepté ceux qui sont *défectifs*, a donc en tout trente-deux formes usitées, et cinq formes qu'on peut négliger. (ESTARAC.)

DES DIFFÉRENTES SORTES DE VERBES.

On divise les *verbes* en *réguliers*, *irréguliers* et *défectifs*.

Les *verbes réguliers* sont ceux dont les terminaisons, dans les *temps primitifs* et dans les *temps dérivés*, sont exactement conformes à celles du *verbe* qui leur sert de modèle.

Les *verbes irréguliers* sont ceux auxquels les terminaisons du *verbe* qui leur sert de modèle ne conviennent pas dans tous les *temps primitifs* ou *dérivés*.

Les *verbes défectifs*, enfin, sont ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes que l'usage n'admet pas. Cette division générale sera éclaircie à l'article des *Conjugaisons*.

On a nommé le *verbe être* *verbe substantif*, parce que, seul, il exprime essentiellement l'existence; et l'on a donné le nom de *verbes adjectifs* à ceux dans la signification desquels il entre un *attribut*, une action, ajoutée à l'affirmation qui en fait l'essence; ainsi tous les *verbes* sont *adjectifs*, à l'exception du *verbe être*, puisqu'il est le seul qui ne marque et n'exprime que l'affirmation seule.

Nous distinguerons six classes de *verbes*, savoir : les *verbes auxiliaires*, le *verbe actif*, le *verbe passif*, le *verbe neutre*, le *verbe pronominal* et le *verbe unipersonnel* ou *impersonnel*.

Les *verbes auxiliaires* sont le *verbe être* et le *verbe avoir*. On les appelle *auxiliaires*, du mot latin *auxilium*, secours, parce qu'ils servent à conjuguer les autres *verbes* dans certains temps qu'on nomme pour cette raison *temps composés*, comme : *j'ai écrit*, composé de *j'ai*, qui vient du *verbe avoir*, et de *écrit*, du *verbe écrire*; *je suis tombé*, composé de *je suis*, qui vient du *verbe être*, et de *tombé*, du *verbe tomber*.

Le *verbe être* est appelé *verbe substantif* quand il ne sert pas à conjuguer un autre *verbe*. Alors il a la propriété d'exprimer l'état, comme : *je suis malade*, *il est savant*, etc.

Les *verbes actifs* sont ceux qui peuvent avoir un régime direct, comme *aimer*, *louer*, *lire*, *écrire*, etc. On les reconnaît quand on peut y joindre *quelqu'un* ou *quelque chose*. Ainsi, *aimer*, *lire*, etc., sont des *verbes actifs* parce qu'on peut dire : *aimer quelqu'un*, *lire quelque chose*.

Le *verbe avoir* est *actif* quand il ne sert pas à conjuguer un autre *verbe*, et lorsqu'il exprime la possession, parce qu'on peut dire *avoir quelque chose*. *J'ai un livre* : *j'ai quoi ? un livre*.

On appelle *verbes passifs* ceux dont l'action retombe sur le sujet, comme *je suis aimé*; *il est brûlé*; *nous sommes battus*. Ils se conjuguent dans tous les temps et dans toutes les personnes avec le *verbe être*. Tous les *verbes actifs* peuvent se conjuguer *passivement*; mais les *verbes neutres* en ne peuvent pas. La distinction des *verbes passifs* en français est absolument inutile, puisque ce n'est autre chose que le *verbe être* accompagné du *participe passé* faisant les fonctions d'*adjectif*. Cependant il est bon de la maintenir, afin de faciliter l'intelligence de ces *verbes* dans les langues où ils ont des formes particulières.

Les *verbes neutres* sont ceux qui n'ont pas de régime direct, et après lesquels on ne peut pas mettre *quelqu'un* ou *quelque chose*; tels sont : *aller*, *nuire*, *médire*; on ne peut pas dire : *aller quelqu'un*, *aller quelque chose*; *nuire quelqu'un*, *nuire quelque chose*.

Les *verbes pronominaux* se conjuguent avec deux pronoms de la même personne dont le premier est sujet et le second régime, comme : *je me*

flatte, tu te flatte, il se flatte, nous nous flattons, vous vous flattez, ils se flattent.

Dans *je me flatte*, *je* est le sujet, parce qu'il fait l'action de *flatter*, et *me* est régime direct; *je flatte* qui? *me* ou *moi*; *tu te flatte*; *tu flatte* qui? *te* ou *toi*; *il se flatte*; *il flatte* qui? *se* ou *soi*, etc.

Dans les *verbes pronominaux*, le second pronom est quelquefois régime direct et quelquefois régime indirect. *Je me loue*, c'est-à-dire *je loue moi*; *me* est régime direct. *Je me dis*, c'est-à-dire *je dis à moi*; *me* est régime indirect. *Vous vous nuisez*, c'est-à-dire, *vous nuisez à vous*; le second *vous* est régime indirect.

On distingue deux sortes de *verbes pronominaux*: 1^o les *verbes essentiellement pronominaux*, c'est-à-dire qui ne peuvent se conjuguer qu'avec deux pronoms, comme *je me repens*, *je me moque*. On ne pourrait pas dire : *je repens*, *je moque*; 2^o et les *verbes accidentellement pronominaux*; ce sont ceux qui se conjuguent avec un seul ou deux pronoms, selon le sens, comme : *je me loue*, *je me brûle*; on peut dire : *je loue*, *je brûle*.

On distingue quelquefois ces *verbes* en *verbes pronominaux*, *verbes réfléchis* et *verbes réciproques*; mais, attendu qu'ils se conjuguent tous de la même manière, et que la différence ne consiste que dans une légère nuance du sens, cette distinction n'est pas absolument essentielle.

Il y a encore les *verbes impersonnels* ou *unipersonnels*. Ceux qui les appellent *unipersonnels* leur donnent ce nom parce qu'ils n'ont qu'une seule personne, et ceux qui les appellent *impersonnels* leur donnent ce nom parce que le pronom *il*, sujet de ces *verbes*, ne désigne aucune personne; c'est le véritable genre neutre; ainsi ces deux dénominations sont également justes. On nomme donc *impersonnels* ou *unipersonnels*, les *verbes* qui ne peuvent être employés qu'à la troisième personne du singulier, comme *il pleut*, *il neige*, *il importe*, *il faut*, etc.

DES CONJUGAISONS.

Le mot *conjugaison* vient du latin *conjugatio*, qui signifie accouplement, jonction, assujétissement au même *joug*.

Conjuguer un verbe, c'est en réciter de suite les différents modes avec tous leurs temps, leurs nombres et leurs personnes, c'est-à-dire, c'est le répéter avec toutes les variations que produisent les modes, les temps, les nombres et les personnes. Fixons-nous sur tous ces objets.

Les *verbes*, comme nous l'avons vu, sont un genre de mots dont le principal usage est de signifier l'affirmation; or, lorsque nous affirmons, notre esprit a en vue différents rapports, et nous n'exprimons l'affirmation qu'en conséquence de ces rapports; de là les modes, qui ne sont que les dif-

férentes manières dont nous manifestons l'affirmation. Quelques Grammairiens en distinguent cinq, savoir : l'*indicatif*, le *conditionnel*, l'*impératif*, le *subjonctif* et l'*infinitif*; mais quelques autres n'en distinguent que quatre, parce qu'ils renferment le *conditionnel* dans l'*indicatif*. L'une et l'autre manière sont indifférentes.

Nous avons vu que l'affirmation peut avoir rapport à différents temps; elle peut rouler sur le *présent*, sur le *passé* et sur l'*avenir*; de là les temps, qui sont certaines inflexions des *verbes*, qui désignent en quel temps on doit rapporter ce qu'on affirme d'une chose.

Nous avons déjà fait connaître la valeur et la nature des temps et des modes; ce n'est pas encore le lieu de traiter de leur emploi.

DES PERSONNES ET DES NOMBRES.

Il y a trois personnes dans les *verbes*. La première *personne* est celle qui parle : *je* et *nous* en sont les formes caractéristiques, comme : *j'aime*, *nous aimons*. La seconde *personne* est celle à qui on parle; les marques en sont *tu* et *vous*, comme : *tu aimes*, *vous aimez*. La troisième *personne* est celle de qui on parle; les signes en sont *il*, *elle*, et *ils*, *elles*, comme : *il ou elle aime*, *ils ou elles aiment*. Les noms de choses sont à la troisième *personne*, comme *le soleil brille*, *les plaines sont agréables*.

Les *verbes* ont aussi les deux nombres; le *singulier*, quand il ne s'agit que d'une seule personne, comme *j'aime*, *tu aimes*, *il ou elle aime*; et le *pluriel*, quand il s'agit de plusieurs personnes, comme *nous aimons*, *vous aimez*, *ils ou elles aiment*.

On compte quatre *conjugaisons*, que l'on reconnaît par la terminaison du *présent de l'infinitif*. La première a l'*infinitif* terminé en *er*, comme *aimer*; la seconde a l'*infinitif* terminé en *ir*, comme *finir*; la troisième a l'*infinitif* terminé en *oir*, comme *recevoir*; la quatrième a l'*infinitif* terminé en *re*, comme *rendre*. Mais avant d'en donner des modèles, nous devons faire connaître les deux *verbes avoir* et *être*, parce qu'ils servent à conjuguer tous les autres *verbes* dans leurs temps composés.

Nous nous sommes conformés aux principes généraux, soit par rapport aux dénominations de temps, soit par rapport au nombre des *conjugaisons*. Nous l'avons fait parce qu'il nous a paru qu'il n'en résulte aucun inconvénient. Quant aux dénominations des temps, nous sommes d'avis que d'autres pourraient aussi leur convenir; mais jusqu'à ce qu'il en existe de mieux adaptés au génie de notre langue, pourquoi ne continuerions-nous pas à nous servir de celle-là? Sans doute on nous dira qu'il existe une autre nomenclature très-vraie et très-exacte, celle de Beauzée.

Nous sommes bien loin de vouloir l'attaquer; mais, malgré la simplicité qu'on lui attribue, elle augmente le nombre des mots au lieu de le diminuer; ce qui est une difficulté de plus pour l'esprit. Par exemple, ce que nous nommons *plus-que-parfait*, il l'appelle *passé positif défini antérieur simple*; et ce que nous nommons *prétérit antérieur*, il l'appelle *passé positif défini antérieur périodique*. Ce Grammairien n'a employé tous ces mots que pour donner une idée plus juste des *temps*; mais ne rebute-t-il pas l'esprit par cette foule de mots qui doivent paraître aussi barbares que ceux qu'ils remplacent? L'abbé de Condillac a pris un autre parti; c'est de supprimer toute espèce de nomenclature, et d'y substituer le mot *forme*. Ainsi, chez lui, le *présent* est la forme *je fais*; l'*imparfait*, la forme *je faisais*; le *prétérit défini*, la forme *je fis*, etc. Mais comment ce grave auteur, qui veut partout ailleurs tant de clarté et de précision dans les idées, n'a-t-il pas vu que cette expression vague ne présente rien à l'esprit? Puisqu'il faut des mots pour exprimer une chose réelle, gardons de préférence ceux que nous avons et qui sont consacrés par un long usage.

Quant aux quatre *conjugaisons*, nous les avons adoptées, non parce qu'il n'y en a que quatre, mais parce que le *présent de l'infinitif* a quatre terminaisons dans notre langue, et que ces terminaisons sont autant de points de ralliement pour l'esprit.

Finales pures des temps de la première conjugaison.

INDICATIF PRÉSENT.	
<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
e,	ons,
es,	ez,
e.	ent.
IMPARFAIT.	
<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
ais,	ions,
ais,	iez,
ait.	aient.
PRÉTÉRIT DÉFINI.	
<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
ai,	âmes,
as,	âtes,
a.	èrent.
FUTUR.	
<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
rai,	rons,
ras,	rez,
ra.	ront.
CONDITIONNEL PRÉSENT.	
<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
rais,	rions,
rais,	riez,
rait.	raient.
IMPÉRATIF.	
<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
e.	ons,
	ez.

SUBJONCTIF PRÉSENT OU FUTUR.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
e,	ions,
es,	iez,
e.	ent.

IMPARFAIT.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
asse,	assions,
asses,	assiez,
ât.	assent.

INFINITIF.

er.

PARTICIPE PRÉSENT.

ant.

PARTICIPE PASSÉ.

é.

ée.

Finales pures des temps des 2^e, 3^e et 4^e conjugaisons.

INDICATIF PRÉSENT.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
s,	ons,
s,	ez,
t.	ent.

IMPARFAIT.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
ais,	ions,
ais,	iez,
ait.	aient.

PRÉTÉRIT DÉFINI.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
s,	âmes,
s,	âtes,
t.	èrent.

FUTUR.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
rai,	rons,
ras,	rez,
ra.	ront.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
rais,	rions,
rais,	riez,
rait.	raient.

IMPÉRATIF.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
s,	ons,
	ez.

SUBJONCTIF PRÉSENT OU FUTUR.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
e,	ions,
es,	iez,
e.	ent.

IMPARFAIT.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
sse,	ssions,
sses,	ssiez,
ât.	ssent.

INFINITIF.

ir, oir, re.

PARTICIPE PRÉSENT.

ant.

NOTA. Le participe passé varie trop souvent dans ces trois conjugaisons pour qu'on puisse en indiquer une terminaison régulière.

Avant de donner le modèle de conjugaison des deux verbes auxiliaires avoir et être, nous devons avertir qu'il n'y a pas que ces deux verbes qui remplissent l'office d'auxiliaires. On en peut distinguer, avec Beauzée, de deux espèces : l'auxiliaire naturel, et l'auxiliaire purement usuel.

Le verbe auxiliaire naturel est celui qui exprime spécialement et essentiellement l'existence, et que l'on connaît ordinairement sous le nom de verbe substantif : *sum*, en latin; *je suis*, en français; *io sono*, en italien; *yo soy*, en espagnol; *ich bin*, en allemand; *εἰμι*, en grec. Nous disons que ce verbe est auxiliaire naturel, parce qu'exprimant effectivement l'existence, il paraît plus naturel d'en employer les temps que ceux de tout autre verbe, pour marquer les différents rapports d'existence qui caractérisent les temps de tous les verbes.

Le verbe auxiliaire usuel est celui qui a une signification originelle tout autre que celle de l'existence, et dont l'usage le dépouille entièrement quand

il sert à la formation des temps d'un autre verbe, pour ne lui laisser que celle qui convient aux rapports d'existence qu'il est alors chargé de caractériser; tels sont, par exemple, les verbes français avoir et devoir, quand on dit : *j'ai loué*, *je devais sortir*, ces verbes perdent alors leur signification originelle; avoir ne signifie plus proprement possession, et devoir ne marque plus obligation. Nous voyons que ces verbes sont auxiliaires usuels, parce que leur signification primitive ne les ayant pas destinés à cette espèce de service, ils n'ont pu y être assujétis que par l'autorité de l'usage. La fonction des auxiliaires avoir et être est de désigner, d'annoncer le temps auquel un verbe est employé.

Qu'il nous soit permis de faire ici une réflexion; c'est que quelques Grammairiens se trompent en regardant comme une imperfection dans les langues la nécessité du recours aux auxiliaires. Ce recours donne, au contraire, plus de douceur, de variété et d'harmonie à l'expression, et a en outre un avantage bien précieux, celui de lui donner plus de vivacité et de force, en séparant l'auxiliaire pour incorporer, en quelque sorte, l'adverbe dans le verbe dont il modifie la signification.

AVOIR.

ÊTRE.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servani D'AUXILIAIRE.	Sans RADICAL positif. — SANS TERMINAISON positive.
PRÉSENT ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	j'	ai	»	ai
		2 ^e	tu	as	»	as
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	avez	»	avez
	plur.	1 ^{re}	nous	avons	»	avons
		2 ^e	vous	avez	»	avez
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	ont	»	ont
IMPARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	avais	»	avais
		2 ^e	tu	avais	»	avais
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	aviez	»	aviez
	plur.	1 ^{re}	nous	avions	»	avions
		2 ^e	vous	aviez	»	aviez
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	avaient	»	avaient
PRÉTÉRIT DÉFINI.	sing.	1 ^{re}	j'	eus	»	eus
		2 ^e	tu	eus	»	eus
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	eûtes	»	eûtes
	plur.	1 ^{re}	nous	eûmes	»	eûmes
		2 ^e	vous	eûtes	»	eûtes
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	eurent	»	eurent
PRÉTÉRIT INDEFINI.	sing.	1 ^{re}	j'	eu	»	eu
		2 ^e	tu	eu	»	eu
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	eu	»	eu
	plur.	1 ^{re}	nous	eu	»	eu
		2 ^e	vous	eu	»	eu
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	ont	»	ont
PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.	sing.	1 ^{re}	j'	eus	»	eu
		2 ^e	tu	eus	»	eu
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	eûtes	»	eu
	plur.	1 ^{re}	nous	eûmes	»	eu
		2 ^e	vous	eûtes	»	eu
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	eurent	»	eu
<i>Il n'y a pas de prétérit antérieur indéfini dans les auxiliaires avoir et être.</i>						
PLUS-QUE-PARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	avais	»	eu
		2 ^e	tu	avais	»	eu
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	aviez	»	eu
	plur.	1 ^{re}	nous	avions	»	eu
		2 ^e	vous	aviez	»	eu
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	avaient	»	eu
FUTUR ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	j'	aurai	»	aurai
		2 ^e	tu	auras	»	auras
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	aurez	»	aurez
	plur.	1 ^{re}	nous	aurons	»	aurons
		2 ^e	vous	aurez	»	aurez
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	auront	»	auront
FUTUR PASSÉ.	sing.	1 ^{re}	j'	aurai	»	été
		2 ^e	tu	auras	»	été
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	aurez	»	été
	plur.	1 ^{re}	nous	aurons	»	été
		2 ^e	vous	aurez	»	été
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	auront	»	été

INDICATIF.

INDICATIF.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servani D'AUXILIAIRE.	Sans RADICAL positif. — SANS TERMINAISON positive.
PRÉSENT ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	je	suis	»	suis
		2 ^e	tu	es	»	es
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	êtes	»	êtes
	plur.	1 ^{re}	nous	sommes	»	sommes
		2 ^e	vous	êtes	»	êtes
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	sont	»	sont
IMPARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	étais	»	étais
		2 ^e	tu	étais	»	étais
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	étiez	»	étiez
	plur.	1 ^{re}	nous	étions	»	étions
		2 ^e	vous	étiez	»	étiez
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	étaient	»	étaient
PRÉTÉRIT DÉFINI.	sing.	1 ^{re}	je	fus	»	fus
		2 ^e	tu	fus	»	fus
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	fûtes	»	fûtes
	plur.	1 ^{re}	nous	fûmes	»	fûmes
		2 ^e	vous	fûtes	»	fûtes
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	furent	»	furent
PRÉTÉRIT INDEFINI.	sing.	1 ^{re}	j'	été	»	été
		2 ^e	tu	été	»	été
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	été	»	été
	plur.	1 ^{re}	nous	été	»	été
		2 ^e	vous	été	»	été
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	ont	»	été
PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.	sing.	1 ^{re}	j'	été	»	été
		2 ^e	tu	été	»	été
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	été	»	été
	plur.	1 ^{re}	nous	été	»	été
		2 ^e	vous	été	»	été
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	eurent	»	été
PLUS-QUE-PARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	été	»	été
		2 ^e	tu	été	»	été
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	été	»	été
	plur.	1 ^{re}	nous	été	»	été
		2 ^e	vous	été	»	été
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	avaient	»	été
FUTUR ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	je	serai	»	serai
		2 ^e	tu	seras	»	seras
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	sera	»	sera
	plur.	1 ^{re}	nous	serons	»	serons
		2 ^e	vous	serez	»	serez
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	seront	»	seront
FUTUR PASSÉ.	sing.	1 ^{re}	j'	été	»	été
		2 ^e	tu	été	»	été
		3 ^e	ou vous il ou elle ou un nom	été	»	été
	plur.	1 ^{re}	nous	été	»	été
		2 ^e	vous	été	»	été
		3 ^e	ils ou elles ou un nom	auront	»	été

AVOIR.

ÊTRE.

AVOIR.				ÊTRE.																	
MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servoit D'AUXILIAIRE.	Sans RADICAL positif. Sans TERMINAISON positive.	MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servoit D'AUXILIAIRE.	Sans RADICAL positif. Sans TERMINAISON positive.								
CONDITIONNEL.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	j'	aurais	eu	CONDITIONNEL.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je	serais	CONDITIONNEL.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je	serais			
			2 ^e	tu	aurais	eu				2 ^e	tu	serais				2 ^e	tu	serais			
			3 ^e	ou vous	auriez	eu				3 ^e	ou vous	seriez				3 ^e	ou vous	seriez			
		plur.	1 ^{re}	il	aurait	eu			1 ^{re}	ou elle	serait	plur.			1 ^{re}	nous	serions	plur.	1 ^{re}	nous	serions
			2 ^e	ou un nom	aurait	eu			2 ^e	ou un nom	serions				2 ^e	vous	seriez				
			3 ^e	nous	aurions	eu			3 ^e	ils	seraient				3 ^e	ou elles	seraient				
	PASSÉ.	sing.	1 ^{re}	j'	aurais	eu	PASSÉ.	sing.	1 ^{re}	j'	aurais	eu	PASSÉ.	sing.	1 ^{re}	j'	aurais	été			
			2 ^e	tu	aurais	eu			2 ^e	ou vous	aurais	été			2 ^e	ou vous	aurais	été			
			3 ^e	ou elle	aurait	eu			3 ^e	ou elle	aurait	été			3 ^e	ou un nom	aurait	été			
		plur.	1 ^{re}	ou un nom	aurait	eu		plur.	1 ^{re}	nous	aurions	été		plur.	1 ^{re}	nous	aurions	été			
			2 ^e	nous	aurions	eu			2 ^e	vous	auriez	été			2 ^e	vous	auriez	été			
			3 ^e	ou elles	auraient	eu			3 ^e	ou elles	auraient	été			3 ^e	ou un nom	auraient	été			
Et encore :																					
sing.	1 ^{re}	j'	eusse	eu	sing.	1 ^{re}	j'	eusse	été	sing.	1 ^{re}	j'	eusse	été							
	2 ^e	tu	eusse	eu		2 ^e	ou vous	eussez	été		2 ^e	ou vous	eussez	été							
	3 ^e	ou elle	eût	eu		3 ^e	ou elle	eût	été		3 ^e	ou un nom	eût	été							
plur.	1 ^{re}	nous	eussions	eu	plur.	1 ^{re}	nous	eussions	été	plur.	1 ^{re}	nous	eussions	été							
	2 ^e	vous	eussiez	eu		2 ^e	vous	eussiez	été		2 ^e	ils	eussiez	été							
	3 ^e	ou elles	eussent	eu		3 ^e	ou elles	eussent	été		3 ^e	ou un nom	eussent	été							
IMPÉRATIF.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	Point de 1 ^{re} personne.				IMPÉRATIF.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	Point de 1 ^{re} personne.											
			2 ^e	aie	sois	sing.				2 ^e	aie	sois									
		plur.	2 ^e	ou ayez	soyez				plur.	2 ^e	ou ayez	soyez									
			3 ^e	ayons	soyons	plur.				2 ^e	ayons	soyons									
3 ^e	ayez	soyez	3 ^e	ayez	soyez																
On n'emploie ni nom ni pronom. Point de 3 ^e personne; on se sert de la 5 ^e du sing. du subjonctif présent. Point de 3 ^e personne; on se sert de la 5 ^e du plur. du subjonctif présent.																					
SUBJONCTIF.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.				SUBJONCTIF.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.											
			1 ^{re}	j'	aie	eu				sing.	1 ^{re}	je	sois								
			2 ^e	tu	aies	eu					2 ^e	tu	sois								
		3 ^e	ou vous	ayez	eu	3 ^e			ou vous		soyez										
		plur.	1 ^{re}	il	ait	eu			plur.	1 ^{re}	ou elle	soit									
			2 ^e	ou un nom	ait	eu				2 ^e	ou un nom	soit									
	3 ^e		nous	ayons	eu	3 ^e		nous		soyons											
	IMPARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	eusse	eu		IMPARFAIT.	sing.	1 ^{re}	je	fusse									
			2 ^e	tu	eusse	eu				2 ^e	tu	fusses									
			3 ^e	ou vous	eussiez	eu				3 ^e	ou vous	fussiez									
		plur.	1 ^{re}	ou elle	eût	eu			plur.	1 ^{re}	ou elle	fût									
			2 ^e	ou un nom	eût	eu				2 ^e	ou un nom	fût									
3 ^e			nous	eussions	eu	3 ^e	nous			fussions											
2 ^e	vous	eussiez	eu	2 ^e	vous	fussiez															
3 ^e	ou elles	eussent	eu	3 ^e	ou elles	fussent															
3 ^e	ou un nom	eussent	eu	3 ^e	ou un nom	fussent															
PRÉTÉRIT.	sing.	1 ^{re}	j'	aie	eu	PRÉTÉRIT.	sing.	1 ^{re}	j'	aie	été										
		2 ^e	tu	aies	eu			2 ^e	ou vous	ayez	été										
		3 ^e	ou elle	ait	eu			3 ^e	ou elle	ait	été										
	plur.	1 ^{re}	ou un nom	ait	eu		plur.	1 ^{re}	ou un nom	ait	été										
		2 ^e	nous	ayons	eu			2 ^e	nous	ayons	été										
		3 ^e	vous	ayez	eu			3 ^e	vous	ayez	été										
3 ^e	ou elles	aient	eu	3 ^e	ils	aient	été														
3 ^e	ou un nom	aient	eu	3 ^e	ou un nom	aient	été														
PLUS-QUE-IMPARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	eusse	eu	PLUS-QUE-IMPARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	eusse	été										
		2 ^e	tu	eusse	eu			2 ^e	ou vous	eussiez	été										
		3 ^e	ou elle	eût	eu			3 ^e	ou elle	eût	été										
	plur.	1 ^{re}	ou un nom	eût	eu		plur.	1 ^{re}	ou un nom	eût	été										
		2 ^e	nous	eussions	eu			2 ^e	nous	eussions	été										
		3 ^e	vous	eussiez	eu			3 ^e	vous	eussiez	été										
3 ^e	ou elles	eussent	eu	3 ^e	ils	eussent	été														
3 ^e	ou un nom	eussent	eu	3 ^e	ou un nom	eussent	été														

MODELE DE CONJUGAISON DES VERBES AUXILIAIRES

AVOIR.

ÊTRE.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servant D'AUXILIAIRE.	Sans RADICAL positif.	
						Sans TERMINISON positive.	
INFINITIF.	PRÉSENT.	»	»	»	»	avoir	
	PARTICIPE PRÉSENT.	»	»	»	»	ayant	
	PARTICIPE PASSÉ.	»	»	»	»	eu	
						ou eue	
PARTICIPE FUTUR.	»	»	»	»	ayant eu		
					devant avoir		
INFINITIF.	PRÉSENT.	»	»	»	»	être	
	PARTICIPE PRÉSENT.	»	»	»	»	étant	
	PARTICIPE PASSÉ.	»	»	»	»	été	
						ou été	
PARTICIPE FUTUR.	»	»	»	»	devant être		

MODELS. LEUR MANIÈRE DE SIGNIFIER.	TEMPS.	CE QU'ILS EXPRIMENT.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servant D'AUXILIAIRE.	En er.		En ir.		En oir.		En re ou mieux en dre.		EXEMPLES.
							RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	
Il exprime les différents passés, présents et futurs, avec affirmation pure et simple; il indique ce qu'on affirme d'une chose, quel que soit le temps auquel puisse se rapporter.	PRÉSENT ABSOLU.	Il marque qu'une chose est ou se fait au moment que l'on parle.	sing.	1 ^{re}	je ou j'		aim e	fin is	reç ois	ren ds	Que faites-vous donc actuellement? Je travaille; je fais mon devoir.				
				2 ^e	tu		aim es	fin is	reç ois	ren ds					
				3 ^e	ou vous il		aim ez	fin iss ez	recev ez	ren dez					
Il exprime les différents passés, présents et futurs, avec affirmation pure et simple; il indique ce qu'on affirme d'une chose, quel que soit le temps auquel puisse se rapporter.	IMPARFAIT.	Il marque le passé avec un rapport au présent, et indique qu'une chose était présente dans un temps actuellement passé.	sing.	1 ^{re}	je ou j'		aim ais	fin iss ais	recev ais	ren dais	Tandis que vous vous promenez ce matin, moi, je travaillais.				
				2 ^e	tu		aim ais	fin iss ais	recev ais	ren dais					
				3 ^e	ou vous il		aim iez	fin iss iez	recev iez	ren diez					
Il exprime les différents passés, présents et futurs, avec affirmation pure et simple; il indique ce qu'on affirme d'une chose, quel que soit le temps auquel puisse se rapporter.	PRÉTERIT DÉFINI.	Il marque une chose faite dans un temps passé, mais dont il n'est resté plus rien.	sing.	1 ^{re}	je ou j'		aim ai	fin is	reç us	ren dis	J'écrivis l'année dernière à Metz.				
				2 ^e	tu		aim as	fin is	reç us	ren dis					
				3 ^e	ou vous il		aim âtes	fin ites	reç âtes	ren dîtes					
Il exprime les différents passés, présents et futurs, avec affirmation pure et simple; il indique ce qu'on affirme d'une chose, quel que soit le temps auquel puisse se rapporter.	PRÉTERIT IMPERFECTIF.	Il marque une chose faite dans un temps passé, mais dont il n'est resté plus rien.	sing.	1 ^{re}	je ou j'		aim e	fin iss e	reç u	ren du	J'ai répondu cette année à tous nos amis.				
				2 ^e	tu		aim es	fin iss es	reç u	ren du					
				3 ^e	ou vous il		aim ez	fin iss ez	reç u	ren du					
Il exprime les différents passés, présents et futurs, avec affirmation pure et simple; il indique ce qu'on affirme d'une chose, quel que soit le temps auquel puisse se rapporter.	PRÉTERIT ANTERIEUR DÉFINI.	Il marque une chose passée avant un autre, dans un temps dont il n'est resté plus rien.	sing.	1 ^{re}	j'	eus	aim é	fin i	reç u	ren du	Quand j'eus fini toutes mes affaires, je partis.				
				2 ^e	tu		aim é	fin i	reç u	ren du					
				3 ^e	ou vous il		aim é	fin i	reç u	ren du					
Il exprime les différents passés, présents et futurs, avec affirmation pure et simple; il indique ce qu'on affirme d'une chose, quel que soit le temps auquel puisse se rapporter.	PRÉTERIT ANTERIEUR IMPERFECTIF.	Il marque une chose faite avant un autre, dans un temps dont il n'est resté plus rien.	sing.	1 ^{re}	j'	eus	aim é	fin i	reç u	ren du	Quand j'étais au collège, j'étais pauvre.				
				2 ^e	tu		aim é	fin i	reç u	ren du					
				3 ^e	ou vous il		aim é	fin i	reç u	ren du					
Il exprime les différents passés, présents et futurs, avec affirmation pure et simple; il indique ce qu'on affirme d'une chose, quel que soit le temps auquel puisse se rapporter.	PLUS-QUE-PARFAIT.	Il marque une chose non seulement passée en elle-même, mais aussi comme autre chose qui en avait passé.	sing.	1 ^{re}	j'	avais	aim é	fin i	reç u	ren du	J'avais dîné lorsqu'il arriva.				
				2 ^e	tu		aim é	fin i	reç u	ren du					
				3 ^e	ou vous il		aim é	fin i	reç u	ren du					
Il exprime les différents passés, présents et futurs, avec affirmation pure et simple; il indique ce qu'on affirme d'une chose, quel que soit le temps auquel puisse se rapporter.	FUTUR ABSOLU.	Il marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore.	sing.	1 ^{re}	je ou j'		aim erai	fin irai	recevrai	ren drai	Je recevrai demain mon passe-port, et je partirai pour Paris.				
				2 ^e	tu		aim eras	fin iras	recevras	ren dras					
				3 ^e	ou vous il		aimerez	fin irez	recevrez	ren drez					
Il exprime les différents passés, présents et futurs, avec affirmation pure et simple; il indique ce qu'on affirme d'une chose, quel que soit le temps auquel puisse se rapporter.	FUTUR PASSÉ.	Il marque l'événement avec rapport au présent, en faisant connaître qu'une chose arrivera, quand une autre sera passée.	sing.	1 ^{re}	j'	aurai	aim é	fin i	reç u	ren du	J'irai vous trouver, lorsque j'aurai tout achevé.				
				2 ^e	tu		aim es	fin is	reç u	ren du					
				3 ^e	ou vous il		aim ez	fin iss ez	reç u	ren du					

En er. | En ir. | En oir. | En re ou mieux en dre.

MODES. LEUR MANIÈRE DE SIGNIFIER.	TEMPS.	CE QU'ILS EXPRIMENT	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou SERVANT D'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	EXEMPLES.
CONDITIONNEL. Il exprime l'affirmation sous la dépendance d'une condition.	PRÉSENT.	Il marque qu'une chose se fait ou se ferait dans le temps présent, moyennant certaines conditions.	sing.	1 ^{re}	je ou j'	»	aim	erais	fin	irais	recev	rais	ren	drais	Si j'étais en voir, je chanterais.
	2 ^e			tu	»		aim	erais	fin	irais	recev	rais	ren	drais	
PASSÉ.	Il marque qu'une chose aurait été dans un temps passé, moyennant certaines conditions. Il y a 2 manières différentes de rendre le conditionnel passé : La première marque l'époque, celle où elle fut, et que l'on a faite ; la seconde, celle où elle aurait été faite.	sing.	1 ^{re}	j'	»	aurais	aim	é	fin	ir	reç	u	ren	du	J'aurais écrit si vous m'en aviez prié.
			2 ^e	tu		»	aurais	aim	é	fin	ir	reç	u	ren	
IMPRÉFÉRATIF. Il exprime ou l'affirmation, l'action de commander, de prier, ou d'exhorter.	PRÉSENT OU FUTUR.	Il mar que le présent par rapport à l'action de commander, et un futur par rapport à la chose commandée.	sing.	2 ^e	ou vous	»	aim	e	ou finis	is	reç	ois	ren	ds	Travaillez à vous instruire. Soyez sage pour être heureux.
	ou aim			ez	ou finiss		ez	ou recev	ez	ou ren	dez				
SUBJONCTIF. Il exprime les divers temps, avec l'affirmation dépendante de ce qui précède.	PRÉSENT OU FUTUR.	Il se présente au subjonctif sous la même forme, c'est-à-dire l'indicatif, par la terminaison, mais il exprime un présent ou un futur selon le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	1 ^{re}	je ou j'	»	aim	e	finiss	e	reçoiv	e	ren	de	Je veux que vous veniez me voir. Je doute fort qu'il vienne.
	2 ^e			tu	»		aim	es	finiss	es	reçoiv	es	ren	des	
PLUS-QUE-PARFAIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	3 ^e	ou elle	»	aim	asse	fin	isse	reç	usse	ren	disse	Je ne souhaitais nullement qu'il vînt.	
			2 ^e	ou un nom		»	aim	asses	fin	isses	reç	usses	ren		disses
PRÉTÉRIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	3 ^e	ou elle	»	aim	é	fin	it	reç	ût	ren	dit	Il faut que j'aie fini pour le moment où vous arriverez.	
			2 ^e	ou un nom		»	aim	é	fin	it	reç	ût	ren		dit
PLUS-QUE-PARFAIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	1 ^{re}	nous	»	ussions	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Je ne croyais pas que vous eussiez acheté.
			2 ^e	vous		»	ussions	aim	é	fin	is	reç	u	ren	
PRÉTÉRIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	1 ^{re}	nous	»	ussions	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Je ne croyais pas que vous eussiez acheté.
			2 ^e	vous		»	ussions	aim	é	fin	is	reç	u	ren	
PLUS-QUE-PARFAIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	3 ^e	ou elles	»	aim	ent	finiss	ent	reçoiv	ent	ren	dent	Je ne souhaitais nullement qu'il vînt.	
			2 ^e	ou un nom		»	aim	ent	finiss	ent	reçoiv	ent	ren		dent
PRÉTÉRIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	1 ^{re}	j'	»	aie	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Il faut que j'aie fini pour le moment où vous arriverez.
			2 ^e	tu		»	aies	aim	é	fin	is	reç	u	ren	
PLUS-QUE-PARFAIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	3 ^e	ou elle	»	ait	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Il faut que j'aie fini pour le moment où vous arriverez.
			2 ^e	ou un nom		»	ait	aim	é	fin	is	reç	u	ren	
PLUS-QUE-PARFAIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	1 ^{re}	nous	»	ussions	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Je ne croyais pas que vous eussiez acheté.
			2 ^e	vous		»	ussions	aim	é	fin	is	reç	u	ren	
PRÉTÉRIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	3 ^e	ou elles	»	alent	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Il faut que j'aie fini pour le moment où vous arriverez.
			2 ^e	ou un nom		»	alent	aim	é	fin	is	reç	u	ren	
PLUS-QUE-PARFAIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	1 ^{re}	j'	»	eusse	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Je ne croyais pas que vous eussiez acheté.
			2 ^e	tu		»	eusses	aim	é	fin	is	reç	u	ren	
PRÉTÉRIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	3 ^e	ou elle	»	eût	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Il faut que j'aie fini pour le moment où vous arriverez.
			2 ^e	ou un nom		»	eût	aim	é	fin	is	reç	u	ren	
PLUS-QUE-PARFAIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	1 ^{re}	nous	»	eussions	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Je ne croyais pas que vous eussiez acheté.
			2 ^e	vous		»	eussions	aim	é	fin	is	reç	u	ren	
PRÉTÉRIT.	Il exprime une action passée, mais il a aussi une signification future, suivant le sens. (Voir la Grammaire.)	sing.	3 ^e	ou elles	»	eussent	aim	é	fin	is	reç	u	ren	du	Je ne croyais pas que vous eussiez acheté.
			2 ^e	ou un nom		»	eussent	aim	é	fin	is	reç	u	ren	

Et encore :

Point de 5^e personne ; on se sert de la 3^e du sing. du subjonctif présent.
Point de 3^e personne ; on se sert de la 5^e du pluriel du subjonctif présent.

On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.

On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.

On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.

On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.

En er. | En ir. | En oir. | En re ou mieux en dre.

TEMPS.	CE QU'ILS EXPRIMENT.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou SERVANT D'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	EXEMPLES.	
FUTUR.	Il marque une action qui doit avoir lieu dans un temps à venir.					devoir	aim er	fin ir	recev oir	ren dre				Je pense, Je crains, Je dois, Je suivrai cet homme.	
							avoir	aim é	fin i	reç u	ren du			Je crois, on se croit, J'aurai vu venir.	
								aim é	fin i	reç u	ren du			Ayant désiré le voir.	
						ayant	aim é	fin i	reç u	ren du				Un fils aîné de son père, une fille chérie de ses parents.	
PARTICIPE PASSÉ.	Ils expriment le présent, le passé ou le futur, suivant le temps du verbe principal de la phrase.						aim é	fin i	reç u	ren du					
							aim ée	fin ie	reç ue	ren due					
								aim é	fin i	reç u	ren du				
								aim é	fin i	reç u	ren du				
PARTICIPE PRÉSENT.	Il marque un présent relatif au verbe qui précède.						aim er	fin ir	recev oir	ren dre				travailler	
							aim ant	finiss ant	recev ant	ren dant				Je te vois, Il l'a vu, ou Je verrai.	
							aim ant	finiss ant	recev ant	ren dant				Il est, Il a été, J'assess-tes.	
							aim ant	finiss ant	recev ant	ren dant				suppliant.	

Outre l'affirmation, il exprime l'action ou l'état en général, et c'est pour cela qu'il n'a ni nombres ni personnes.

INFINITIVE.

En *eler* | En *yer* | En *uer* | En *ger* | En *éer* | En *cer* | En *ier*.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	TERMINAISON.													
						RADICAL.	TERMINAISON.												
INDICATIVE.	PRÉSENT ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	je ou j'		app	elle	emplo	ie	jo	ue	ven	ge	agr	dé	per	ce	pr	ie
			2 ^e	tu		app	elles	emplo	ies	jo	ues	ven	ges	agr	dés	per	ces	pr	ies
			3 ^e	ou vous il		app	elle	emplo	ie	jo	ue	ven	ge	agr	dé	per	ce	pr	ie
	plur.	1 ^{re}	ou un nom nous		app	elons	emplo	yons	jo	nous	ven	geons	agr	éons	per	çons	pr	ions	
		2 ^e	vous ils		app	elez	emplo	yez	jo	uez	ven	gez	agr	éez	per	ceez	pr	itez	
		3 ^e	ou elles ou un nom		app	ellent	emplo	ient	jo	uent	ven	gent	agr	éent	per	cent	pr	ient	
IMPARFAIT.	sing.	1 ^{re}	je ou j'		app	étais	emplo	yais	jo	uais	ven	geais	agr	étais	per	çais	pr	iais	
		2 ^e	tu		app	étais	emplo	yais	jo	uais	ven	geais	agr	étais	per	çais	pr	iais	
		3 ^e	ou vous il		app	étais	emplo	yais	jo	uais	ven	geais	agr	étais	per	çais	pr	iais	
	plur.	1 ^{re}	ou un nom nous		app	étions	emplo	yions	jo	uions	ven	geions	agr	étions	per	cions	pr	itions	
		2 ^e	vous ils		app	étiez	emplo	yiez	jo	uiez	ven	geiez	agr	étiez	per	ciez	pr	itez	
		3 ^e	ou elles ou un nom		app	étaient	emplo	yaient	jo	uaient	ven	geaient	agr	étaient	per	çaient	pr	iaient	
PRÉTERIT DÉFINI.	sing.	1 ^{re}	je ou j'		app	elai	emplo	yai	jo	uai	ven	geai	agr	éai	per	çai	pr	iai	
		2 ^e	tu		app	elas	emplo	yas	jo	uas	ven	geas	agr	éas	per	ças	pr	ias	
		3 ^e	ou vous il		app	elâtes	emplo	yâtes	jo	uâtes	ven	geâtes	agr	éâtes	per	çâtes	pr	iâtes	
	plur.	1 ^{re}	ou un nom nous		app	elâmes	emplo	yâmes	jo	uâmes	ven	geâmes	agr	elâmes	per	çâmes	pr	iâmes	
		2 ^e	vous ils		app	elâtes	emplo	yâtes	jo	uâtes	ven	geâtes	agr	elâtes	per	çâtes	pr	iâtes	
		3 ^e	ou elles ou un nom		app	elèrent	emplo	yèrent	jo	uèrent	ven	gèrent	agr	elèrent	per	cèrent	pr	ièrent	
PRÉTERIT INDEFINI.	sing.	1 ^{re}	j'	ai	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	tu	as	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou vous il	avez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
	plur.	1 ^{re}	ou un nom nous	avons	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	vous ils	avez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou elles ou un nom	ont	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
PRÉTERIT ANTERIEUR DÉFINI.	sing.	1 ^{re}	j'	eus	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	tu	eus	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou vous il	eûtes	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
	plur.	1 ^{re}	ou un nom nous	eûmes	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	vous ils	eûtes	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou elles ou un nom	eurent	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
PRÉTERIT ANTERIEUR INDEFINI.	sing.	1 ^{re}	j'	ai eu	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	tu	as eu	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou vous il	avez eu	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
	plur.	1 ^{re}	ou un nom nous	avons eu	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	vous ils	avez eu	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou elles ou un nom	ont eu	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
PLUS-QUE-PARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	avais	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	tu	avais	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou vous il	aviez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
	plur.	1 ^{re}	ou un nom nous	avions	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	vous ils	aviez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou elles ou un nom	avaient	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
FUTUR ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	je ou j'		app	ellerai	emplo	ierai	jo	uerai	ven	gerai	agr	érerai	per	cerai	pr	ierai	
		2 ^e	tu		app	elleras	emplo	ieras	jo	ueras	ven	geras	agr	éras	per	ceras	pr	ieras	
		3 ^e	ou vous il		app	ellerez	emplo	ierez	jo	ueriez	ven	geriez	agr	érez	per	ceriez	pr	ieriez	
	plur.	1 ^{re}	ou un nom nous		app	ellerons	emplo	ierons	jo	uerons	ven	gerons	agr	érons	per	cerons	pr	ierons	
		2 ^e	vous ils		app	ellerez	emplo	ieriez	jo	ueriez	ven	geriez	agr	érez	per	ceriez	pr	ieriez	
		3 ^e	ou elles ou un nom		app	elleront	emplo	ieront	jo	ueront	ven	geront	agr	éront	per	ceront	pr	ieront	
FUTUR PASSÉ.	sing.	1 ^{re}	j'	aurai	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	tu	auras	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou vous il	aura	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
	plur.	1 ^{re}	ou un nom nous	aurons	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		2 ^e	vous ils	auront	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	
		3 ^e	ou elles ou un nom	auront	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	

En *eler* | En *yer* | En *uer* | En *ger* | En *éer* | En *cer* | En *ier*.

MODÈLE.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou SERVANT D'AUXILIAIRE.		TERMINAISON.																	
					RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.														
CONDITIONNEL.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je ou j'	»	app	elerais	emplo	terais	jo	uerais	ven	gerais	agr	éerai	per	cerai	pr	ierai	pr	ierai			
			2 ^e	tu		app	elerais	emplo	terais	jo	uerais	ven	gerais	agr	éerai	per	cerai	pr	ierai	pr	ierai	pr	ierai	
			3 ^e	ou vous il		app	elleriez	emplo	teriez	jo	ueriez	ven	geriez	agr	éeriez	per	ceriez	pr	ieriez	pr	ieriez	pr	ieriez	
		plur.	1 ^{re}	ou elle ou un nom	»	app	ellerait	emplo	terait	jo	uerait	ven	gerait	agr	éerait	per	cerait	pr	ierait	pr	ierait	pr	ierait	
			2 ^e	nous	»	app	ellerions	emplo	terions	jo	uerions	ven	gerions	agr	éerions	per	cerions	pr	ierions	pr	ierions	pr	ierions	
			3 ^e	vous ils ou elles ou un nom	»	app	elleriez	emplo	teriez	jo	ueriez	ven	geriez	agr	éeriez	per	ceriez	pr	ieriez	pr	ieriez	pr	ieriez	
	PASSÉ.	sing.	1 ^{re}	j'	aurais	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
			2 ^e	tu	aurais	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
			3 ^e	ou vous il	auriez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
		plur.	1 ^{re}	ou elle ou un nom	»	aurait	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié
			2 ^e	nous	»	aurions	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié
			3 ^e	vous ils ou elles ou un nom	»	auriez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié
Et encore :																								
IMPÉRATIF.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	1 ^{re}	j'	eusse	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié			
			2 ^e	tu	eusses	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
			3 ^e	ou vous il	eussiez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
	plur.	1 ^{re}	ou elle ou un nom	»	eût	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
		2 ^e	nous	»	eussions	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
		3 ^e	vous ils ou elles ou un nom	»	eussiez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
Point de 1 ^{re} personne.																								
SUBJONCTIF.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	2 ^e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
			2 ^e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
			2 ^e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	plur.	1 ^{re}	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
		2 ^e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
		2 ^e	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
Point de 3 ^e personne; on se sert de la 3 ^e du singulier du subjonctif présent.																								
Point de 3 ^e personne; on se sert de la 3 ^e du pluriel du subjonctif présent.																								
SUBJONCTIF.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	1 ^{re}	je ou j'	»	app	elle	emplo	ie	jo	ue	ven	ge	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié			
			2 ^e	tu		app	elles	emplo	ies	jo	ues	ven	ges	agr	ées	per	ces	pr	ies	pr	ies	pr	ies	
			3 ^e	ou vous il		app	eliez	emplo	yiez	jo	uiez	ven	giez	agr	éiez	per	cez	pr	iez	pr	iez	pr	iez	
		plur.	1 ^{re}	ou elle ou un nom	»	app	elle	emplo	ie	jo	ue	ven	ge	agr	ée	per	ce	pr	ie	pr	ie	pr	ie	
			2 ^e	nous	»	app	elions	emplo	yions	jo	uions	ven	gions	agr	éions	per	cions	pr	ions	pr	ions	pr	ions	
			3 ^e	vous ils ou elles ou un nom	»	app	eliez	emplo	yiez	jo	uiez	ven	giez	agr	éiez	per	cez	pr	iez	pr	iez	pr	iez	
	On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.																							
	IMPÉRATIF.	sing.	1 ^{re}	je ou j'	»	app	elasse	emplo	yasse	jo	uasse	ven	geasse	agr	éasse	per	casse	pr	iasse	pr	iasse	pr	iasse	
			2 ^e	tu		app	elasses	emplo	yasses	jo	uasses	ven	geasses	agr	éasses	per	casasses	pr	iasasses	pr	iasasses	pr	iasasses	
			3 ^e	ou vous il		app	elassiez	emplo	yassiez	jo	uassiez	ven	geassiez	agr	éassiez	per	casassiez	pr	iasassiez	pr	iasassiez	pr	iasassiez	
		plur.	1 ^{re}	ou elle ou un nom	»	app	elât	emplo	yât	jo	uât	ven	geât	agr	éât	per	çât	pr	iat	pr	iat	pr	iat	
			2 ^e	nous	»	app	elussions	emplo	yussions	jo	uussions	ven	geussions	agr	éussions	per	çussions	pr	iasussions	pr	iasussions	pr	iasussions	
3 ^e			vous ils ou elles ou un nom	»	app	elassiez	emplo	yassiez	jo	uassiez	ven	geassiez	agr	éassiez	per	çassiez	pr	iasassiez	pr	iasassiez	pr	iasassiez		
On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.																								
PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	j'	aie	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié		
		2 ^e	tu	aies	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié		
		3 ^e	ou vous il	ayez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié		
	plur.	1 ^{re}	ou elle ou un nom	»	ait	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
		2 ^e	nous	»	ayons	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
		3 ^e	vous ils ou elles ou un nom	»	aient	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.																								
PLUS-QUE-PARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	eusse	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié		
		2 ^e	tu	eusses	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié		
		3 ^e	ou vous il	eussiez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié		
	plur.	1 ^{re}	ou elle ou un nom	»	eût	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
		2 ^e	nous	»	eussions	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	
		3 ^e	vous ils ou elles ou un nom	»	eussiez	app	elé	emplo	yé	jo	ué	ven	gé	agr	éé	per	cé	pr	ié	pr	ié	pr	ié	

En *eler* | En *yer* | En *uer* | En *ger* | En *éer* | En *cer* | En *ier*.

MODES.		TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servant D'AUXILIAIRE.	RADICAL. — TERMINAISON.	RADICAL. — TERMINAISON.	RADICAL. — TERMINAISON.	RADICAL. — TERMINAISON.	RADICAL. — TERMINAISON.	RADICAL. — TERMINAISON.	
INFINITIF.	PRÉSENT.	»	»	»	»	»	app <i>eler</i>	emplo <i>yer</i>	jo <i>uer</i>	ven <i>ger</i>	agr <i>éer</i>	per <i>cer</i>	pr <i>ier</i>
	PARTICIPLE PRÉSENT.	»	»	»	»	»	app <i>étant</i>	emplo <i>yant</i>	jo <i>uant</i>	ven <i>geant</i>	agr <i>éant</i>	per <i>çant</i>	pr <i>iant</i>
	PARTICIPLE PASSÉ.	»	»	»	étant ou ayant	»	app <i>elé</i> ou app <i>elée</i>	emplo <i>yé</i> ou emplo <i>yée</i>	jo <i>ué</i> ou jo <i>ués</i>	ven <i>gé</i> ou ven <i>gés</i>	agr <i>éé</i> ou agr <i>éée</i>	per <i>cé</i> ou per <i>cée</i>	pr <i>ié</i> ou pr <i>iés</i>
	PRÉSENT. FUTUR.	»	»	»	»	avoir	app <i>elé</i>	emplo <i>yé</i>	jo <i>ué</i>	ven <i>gé</i>	agr <i>éé</i>	per <i>cé</i>	pr <i>ié</i>
	PARTICIPLE FUTUR.	»	»	»	»	devant	app <i>eler</i>	emplo <i>yer</i>	jo <i>uer</i>	ven <i>ger</i>	agr <i>éer</i>	per <i>cer</i>	pr <i>ier</i>

MODÈLE DES DIFFÉRENTES CONJUGAISONS

En *rir* | En *tir* | En *enir* | En *aire* | En *uire* | En *aindre* | En *âtre*.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servit D'AUXILIAIRE.		RADICAL.		TERMINAISON.		RADICAL.		TERMINAISON.		RADICAL.		TERMINAISON.		RADICAL.		TERMINAISON.																			
					1.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.	1.	2.																		
PRÉSENT ABSOLU.	sing.		1 ^{re}	je ou j' tu ou vous il	»	ouv re	sen s	t iens	pl ais	réd uts	cr ains	par ais	1 ^{re}	ouv res	sen s	t iens	pl ais	réd uts	cr ains	par ais	2 ^e	ouv res	sen tes	t enez	pl aisez	réd uisez	cr aignez	par aissez												
			3 ^e																										ouv re	sen t	t ient	pl ait	réd uit	cr aint	par ait					
			1 ^{re}																										ouv rons	sen tons	t enons	pl aisons	réd uisons	cr aignons	par aissons					
	plur.			2 ^e	nous vous ils ou elles ou un nom	»	ouv res	sen tes	t enez	pl aisez	réd uisez	cr aignez	par aissez	3 ^e	ouv rent	sen tent	t iennent	pl aisent	réd uisent	cr aignent	par aissent																			
				1 ^{re}										ouv rais	sen tais	t enais	pl aisais	réd uisais	cr aignais	par aissais																				
				2 ^e										ouv riez	sen tiez	t eniez	pl aissiez	réd uissiez	cr aigniez	par aissiez																				
IMPÉRATIF.	sing.		1 ^{re}	je ou j' tu ou vous il	»	ouv rais	sen tais	t enais	pl aisais	réd uisais	cr aignais	par aissais	2 ^e	ouv riez	sen tiez	t eniez	pl aissiez	réd uissiez	cr aigniez	par aissiez	3 ^e	ouv rait	sen tait	t enait	pl aisait	réd uisait	cr aignait	par aissait												
			1 ^{re}																										ouv rions	sen lions	t enions	pl aissions	réd uissions	cr aignons	par aissions					
			2 ^e																										ouv riez	sen tiez	t eniez	pl aissiez	réd uissiez	cr aigniez	par aissiez					
	plur.			1 ^{re}	nous vous ils ou elles ou un nom	»	ouv rions	sen lions	t enions	pl aissions	réd uissions	cr aignons	par aissions	2 ^e	ouv riez	sen tiez	t eniez	pl aissiez	réd uissiez	cr aigniez	par aissiez	3 ^e	ouv raient	sen taient	t enaient	pl aisaient	réd uisaient	cr aignaient	par aissaient											
				1 ^{re}										ouv ris	sen tis	t ins	pl us	réd uisis	cr aignis	par us																				
				2 ^e										ouv riez	sen tiez	t iniez	pl usiez	réd uissiez	cr aigniez	par usiez																				
PRÉSENT DÉFINI.	sing.		1 ^{re}	je ou j' tu ou vous il	»	ouv ris	sen tis	t ins	pl us	réd uisis	cr aignis	par us	2 ^e	ouv riez	sen tiez	t iniez	pl usiez	réd uissiez	cr aigniez	par usiez	3 ^e	ouv rit	sen tit	t int	pl ut	réd uisit	cr aignit	par ut												
			1 ^{re}																										ouv rimes	sen times	t imes	pl âmes	réd uismes	cr aignimes	par âmes					
			2 ^e																										ouv rîtes	sen tîtes	t inîtes	pl âtîtes	réd uistîtes	cr aignîtes	par âtîtes					
	plur.			1 ^{re}	nous vous ils ou elles ou un nom	»	ouv rimes	sen times	t imes	pl âmes	réd uismes	cr aignimes	par âmes	2 ^e	ouv rîtes	sen tîtes	t inîtes	pl âtîtes	réd uistîtes	cr aignîtes	par âtîtes	3 ^e	ouv rirent	sen tirent	t ivrent	pl urent	réd uisirent	cr aignirent	par urent											
				1 ^{re}										ai	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
				2 ^e										as	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
PRÉSENT INDEFINI.	sing.		1 ^{re}	je ou j' tu ou vous il	»	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	avez	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	ou elle	a	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u									
			1 ^{re}																													nous	avons	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
			2 ^e																													vous	avez	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
	plur.			1 ^{re}	ils	»	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	vous	avez	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	ou elles	ont	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u							
				1 ^{re}										ai eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
				2 ^e										as eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
PRÉTERIT ANTERIEUR DÉFINI.	sing.		1 ^{re}	je ou j' tu ou vous il	»	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	avez eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	ou elle	ent	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u									
			1 ^{re}																													nous	eûmes	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
			2 ^e																													vous	eûtes	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
	plur.			1 ^{re}	ils	»	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	vous	eûtes	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	ou elles	eurent	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u							
				1 ^{re}										ai eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
				2 ^e										as eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
PRÉTERIT ANTERIEUR INDEFINI.	sing.		1 ^{re}	je ou j' tu ou vous il	»	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	avez eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	ou elle	a eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u									
			1 ^{re}																													nous	avons eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
			2 ^e																													vous	avez eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
	plur.			1 ^{re}	ils	»	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	vous	avez eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	ou elles	ont eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u							
				1 ^{re}										ai eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
				2 ^e										as eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
PLUS-QUE-PARFAIT.	sing.		1 ^{re}	je ou j' tu ou vous il	»	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	avez eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	ou elle	avait	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u									
			1 ^{re}																													nous	avions	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
			2 ^e																													vous	aviez	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
	plur.			1 ^{re}	ils	»	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	vous	aviez	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	ou elles	avaient	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u							
				1 ^{re}										ai eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
				2 ^e										as eu	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
FUTUR ABSOLU.	sing.		1 ^{re}	je ou j' tu ou vous il	»	ouv rirai	sen tirai	t iendrai	pl airai	réd uirai	cr aindraï	par attirai	2 ^e	ouv riras	sen tiras	t iendras	pl airas	réd uiras	cr aindras	par attiras	3 ^e	ouv rira	sen tira	t iendra	pl aira	réd uira	cr aindra	par attir												
			1 ^{re}																										ouv rirons	sen tirons	t iendrons	pl airons	réd uirons	cr aindrons	par attirons					
			2 ^e																										ouv rirez	sen tirerez	t iendrez	pl airerez	réd uirez	cr aindrez	par attirerez					
	plur.			1 ^{re}	nous vous ils ou elles ou un nom	»	ouv rirons	sen tirons	t iendrons	pl airons	réd uirons	cr aindrons	par attirons	2 ^e	ouv rirez	sen tirerez	t iendrez	pl airerez	réd uirez	cr aindrez	par attirerez	3 ^e	ouv riront	sen tiront	t iendront	pl airont	réd uiront	cr aindront	par attiront											
				1 ^{re}										aurai	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
				2 ^e										auras	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																			
FUTUR PASSÉ.	sing.		1 ^{re}	je ou j' tu ou vous il	»	aurai	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	auras	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	aura	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u									
			1 ^{re}																													nous	aurons	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
			2 ^e																													vous	aurez	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u
	plur.			1 ^{re}	ils	»	auront	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	2 ^e	vous	aurez	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u	3 ^e	ou elles	auront	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u						
				1 ^{re}											aurons	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																		
				2 ^e											vous	aurez	ouv ert	sen ti	t enu	pl u	réd uit	cr aint	par u																	

MODÈLE DES DIFFÉRENTES CONJUGAISONS

En *rir* | En *tir* | En *enrir* | En *aire* | En *uire* | En *aindre* | En *aitre*.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou SECONDE D'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.							
CONDITIONNEL.	PRESENT.	sing.	1 ^{re}	Je ou j'	»	ouv	<i>rirais</i>	sen	<i>tirais</i>	t	<i>enrirais</i>	pl	<i>airais</i>	réd	<i>uirais</i>	cr	<i>aindrais</i>	par	<i>aitrais</i>			
			2 ^e	tu		ouv	<i>rirais</i>	sen	<i>tirais</i>	t	<i>enrirais</i>	pl	<i>airais</i>	réd	<i>uirais</i>	cr	<i>aindrais</i>	par	<i>aitrais</i>			
			3 ^e	ou vous il		ouv	<i>ririez</i>	sen	<i>tiriez</i>	t	<i>enririez</i>	pl	<i>airiez</i>	réd	<i>uiriez</i>	cr	<i>aindriez</i>	par	<i>aitriez</i>			
		plur.	1 ^{re}	ou un nom	»	ouv	<i>rirait</i>	sen	<i>tirait</i>	t	<i>enrirait</i>	pl	<i>airait</i>	réd	<i>uirait</i>	cr	<i>aindrait</i>	par	<i>aitrait</i>			
			2 ^e	ou un nom nous	»	ouv	<i>ririons</i>	sen	<i>tirions</i>	t	<i>enririons</i>	pl	<i>airions</i>	réd	<i>uirions</i>	cr	<i>aindriens</i>	par	<i>aitrions</i>			
			3 ^e	ou un nom vous ils	»	ouv	<i>ririez</i>	sen	<i>tiriez</i>	t	<i>enririez</i>	pl	<i>airiez</i>	réd	<i>uiriez</i>	cr	<i>aindriens</i>	par	<i>aitrions</i>			
	PASSÉ.		sing.	1 ^{re}	j'	aurais	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>		
				2 ^e	tu	aurais	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>		
				3 ^e	ou vous il	auriez	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>		
			plur.	1 ^{re}	ou un nom nous	aurions	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>		
				2 ^e	ou un nom vous	auriez	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>		
				3 ^e	ou un nom ils	auraient	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>		
			Et encore :																			
					sing.	1 ^{re}	j'	eusse	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>
						2 ^e	tu	eusses	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>
3 ^e	ou vous il	eussiez				ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
plur.	1 ^{re}	ou un nom nous			eussions	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
	2 ^e	ou un nom vous			eussiez	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
	3 ^e	ou un nom ils			eussent	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
IMPERATIF.	PRESENT OU FUTUR.	sing.	1 ^{re}	Point de 1 ^{re} personne.	»	ouv	<i>re</i>	sen	<i>s</i>	t	<i>iens</i>	pl	<i>ais</i>	réd	<i>uis</i>	cr	<i>ains</i>	par	<i>ais</i>			
			2 ^e	»	ouv	<i>re</i>	ou	<i>ou</i>	t	<i>enc</i>	pl	<i>aisez</i>	réd	<i>uisez</i>	cr	<i>aignez</i>	par	<i>aisez</i>				
		plur.	1 ^{re}	»	ouv	<i>rons</i>	sen	<i>tons</i>	t	<i>enous</i>	pl	<i>aions</i>	réd	<i>uions</i>	cr	<i>aignons</i>	par	<i>aïssons</i>				
			2 ^e	»	ouv	<i>rez</i>	sen	<i>tez</i>	t	<i>enez</i>	pl	<i>aïsez</i>	réd	<i>uïsez</i>	cr	<i>aïgnez</i>	par	<i>aïssiez</i>				
Point de 3 ^e personne; on se sert de la 3 ^e du singulier du subjonctif présent.																						
Point de 3 ^e personne; on se sert de la 3 ^e du pluriel du subjonctif présent.																						
SUBJONCTIF.	PRESENT OU FUTUR.	sing.	1 ^{re}	Je ou j'	»	ouv	<i>re</i>	sen	<i>te</i>	t	<i>ienne</i>	pl	<i>aise</i>	réd	<i>uise</i>	cr	<i>aïgne</i>	par	<i>aise</i>			
			2 ^e	tu	»	ouv	<i>res</i>	sen	<i>tes</i>	t	<i>iennes</i>	pl	<i>aïses</i>	réd	<i>uïses</i>	cr	<i>aïgnes</i>	par	<i>aïsses</i>			
			3 ^e	ou vous il	»	ouv	<i>riez</i>	sen	<i>ties</i>	t	<i>enies</i>	pl	<i>aïstiez</i>	réd	<i>uïstiez</i>	cr	<i>aïgniez</i>	par	<i>aïssiez</i>			
		plur.	1 ^{re}	ou un nom	»	ouv	<i>re</i>	sen	<i>te</i>	t	<i>ienne</i>	pl	<i>aise</i>	réd	<i>uise</i>	cr	<i>aïgne</i>	par	<i>aise</i>			
			2 ^e	ou un nom nous	»	ouv	<i>riens</i>	sen	<i>tions</i>	t	<i>entions</i>	pl	<i>aïsons</i>	réd	<i>uïsons</i>	cr	<i>aïgnions</i>	par	<i>aïssiens</i>			
			3 ^e	ou un nom vous ils	»	ouv	<i>riez</i>	sen	<i>ties</i>	t	<i>enies</i>	pl	<i>aïstiez</i>	réd	<i>uïstiez</i>	cr	<i>aïgniez</i>	par	<i>aïssiez</i>			
	IMPARFAIT.		sing.	1 ^{re}	Je ou j'	»	ouv	<i>rîsse</i>	sen	<i>tîsse</i>	t	<i>înisse</i>	pl	<i>înisse</i>	réd	<i>înisisse</i>	cr	<i>aïgnîsse</i>	par	<i>înisse</i>		
				2 ^e	tu	»	ouv	<i>rîsses</i>	sen	<i>tîsses</i>	t	<i>înisses</i>	pl	<i>înisses</i>	réd	<i>înisîsses</i>	cr	<i>aïgnîsses</i>	par	<i>înisîsses</i>		
				3 ^e	ou vous il	»	ouv	<i>rîssiez</i>	sen	<i>tîssiez</i>	t	<i>înisiez</i>	pl	<i>înisiez</i>	réd	<i>înisîssiez</i>	cr	<i>aïgnîssiez</i>	par	<i>înisîssiez</i>		
			plur.	1 ^{re}	ou un nom	»	ouv	<i>rît</i>	sen	<i>tît</i>	t	<i>înt</i>	pl	<i>înt</i>	réd	<i>înisît</i>	cr	<i>aïgnît</i>	par	<i>înt</i>		
				2 ^e	ou un nom nous	»	ouv	<i>rîssions</i>	sen	<i>tîssions</i>	t	<i>înissons</i>	pl	<i>înissons</i>	réd	<i>înisîssions</i>	cr	<i>aïgnîssions</i>	par	<i>înisîssions</i>		
				3 ^e	ou un nom vous ils	»	ouv	<i>rîssiez</i>	sen	<i>tîssiez</i>	t	<i>înisiez</i>	pl	<i>înisiez</i>	réd	<i>înisîssiez</i>	cr	<i>aïgnîssiez</i>	par	<i>înisîssiez</i>		
					plur.	1 ^{re}	ou un nom	»	ouv	<i>rissent</i>	sen	<i>tissent</i>	t	<i>înisent</i>	pl	<i>înisent</i>	réd	<i>înisissent</i>	cr	<i>aïgnissent</i>	par	<i>înisissent</i>
						2 ^e	ou un nom nous	»	ouv	<i>rîssions</i>	sen	<i>tîssions</i>	t	<i>înissons</i>	pl	<i>înissons</i>	réd	<i>înisîssions</i>	cr	<i>aïgnîssions</i>	par	<i>înisîssions</i>
						3 ^e	ou un nom vous ils	»	ouv	<i>rîssiez</i>	sen	<i>tîssiez</i>	t	<i>înisiez</i>	pl	<i>înisiez</i>	réd	<i>înisîssiez</i>	cr	<i>aïgnîssiez</i>	par	<i>înisîssiez</i>
SUBJONCTIF.	PRÉTERIT.	sing.	1 ^{re}	j'	aie	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
			2 ^e	tu	aies	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
			3 ^e	ou vous il	ayez	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
		plur.	1 ^{re}	ou un nom	ait	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
			2 ^e	ou un nom nous	ayons	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
			3 ^e	ou un nom vous ils	aient	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
SUBJONCTIF.	PLUS-QUE-IMPÉRATIF.	sing.	1 ^{re}	j'	eusse	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
			2 ^e	tu	eusses	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
			3 ^e	ou vous il	eussiez	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
		plur.	1 ^{re}	ou un nom	eûnt	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
			2 ^e	ou un nom nous	eussions	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			
			3 ^e	ou un nom vous ils	eussent	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>			

En *rir* | En *tir* | En *enir* | En *aire* | En *uire* | En *aindre* | En *aitre*.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou SOUTIEN D'ACCUSATIF.	En <i>rir</i>		En <i>tir</i>		En <i>enir</i>		En <i>aire</i>		En <i>uire</i>		En <i>aindre</i>		En <i>aitre</i> .	
						RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.	RADICAL.	TERMINAISON.
INFINITIF.	PRÉSENT.	»	»	»	»	ouv	<i>rir</i>	sen	<i>tir</i>	t	<i>enir</i>	pl	<i>aire</i>	réd	<i>uire</i>	cr	<i>aindre</i>	par	<i>aitre</i>
	PARTICIPE PRÉSENT.	»	»	»	»	ouv	<i>rant</i>	sen	<i>tant</i>	t	<i>enant</i>	pl	<i>aisant</i>	réd	<i>uisant</i>	cr	<i>aignant</i>	par	<i>aissant</i>
	PARTICIPE PASSÉ.	»	»	»	étant ou ayant	ouv	<i>ert</i> ou <i>erte</i> ou <i>ert</i>	sen	<i>ti</i> ou <i>tie</i>	t	<i>enu</i> ou <i>enue</i>	»	»	réd	<i>uit</i> ou <i>uite</i>	cr	<i>aint</i> ou <i>ainte</i>	»	»
	PRÉTÉRIT.	»	»	»	avoir	ouv	<i>ert</i>	sen	<i>ti</i>	t	<i>enu</i>	pl	<i>u</i>	réd	<i>uit</i>	cr	<i>aint</i>	par	<i>u</i>
	PARTICIPE FUTUR.	»	»	»	deyant	ouv	<i>rir</i>	sen	<i>tir</i>	t	<i>enir</i>	pl	<i>aire</i>	réd	<i>uire</i>	cr	<i>aindre</i>	par	<i>aitre</i>

PASSIFS.

PRONOMINAUX.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRES ou servent D'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
PRÉSENT ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	je	suis	aim é		
		2 ^e	tu	es			
		3 ^e	ou vous	êtes	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle	est	aim ée		
		2 ^e	ou un nom	sommes	aim és		
		3 ^e	nous vous	êtes	ou		
IMPARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	étais	aim é		
		2 ^e	tu	étais			
		3 ^e	ou vous	étiez	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle	était	aim ée		
		2 ^e	ou un nom	étions	aim és		
		3 ^e	nous vous	étiez	ou		
PRÉTERIT DÉFINI.	sing.	1 ^{re}	je	fus	aim é		
		2 ^e	tu	fus			
		3 ^e	ou vous	fûtes	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle	fut	aim ée		
		2 ^e	ou un nom	fûmes	aim és		
		3 ^e	nous vous	fûtes	ou		
PRÉTERIT INDÉFINI.	sing.	1 ^{re}	j'	ai été	aim é		
		2 ^e	tu	as été			
		3 ^e	ou vous	avez été	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle	a été	aim ée		
		2 ^e	ou un nom	avons été	aim és		
		3 ^e	nous vous	avez été	ou		
PRÉTERIT ANTERIEUR DÉFINI.	sing.	1 ^{re}	j'	eus été	aim é		
		2 ^e	tu	eus été			
		3 ^e	ou vous	eûtes été	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle	eut été	aim ée		
		2 ^e	ou un nom	eûmes été	aim és		
		3 ^e	nous vous	eûtes été	ou		
PLUS-QUE-PARFAIT.	sing.	1 ^{re}	j'	avais été	aim é		
		2 ^e	tu	avais été			
		3 ^e	ou vous	aviez été	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle	avait été	aim ée		
		2 ^e	ou un nom	avions été	aim és		
		3 ^e	nous vous	aviez été	ou		
FUTUR ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	je	serai	aim é		
		2 ^e	tu	seras			
		3 ^e	ou vous	serez	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle	sera	aim ée		
		2 ^e	ou un nom	serons	aim és		
		3 ^e	nous vous	serez	ou		
FUTUR PASSÉ.	sing.	1 ^{re}	j'	aurai été	aim é		
		2 ^e	tu	auras été			
		3 ^e	ou vous	aurez été	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle	aura été	aim ée		
		2 ^e	ou un nom	aurons été	aim és		
		3 ^e	nous vous	aurez été	ou		

INDICATIF.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servent D'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
PRÉSENT ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	je me			flatt e	
		2 ^e	tu te			flatt es	
		3 ^e	ou vous vous			flatt ez	
	plur.	1 ^{re}	ou elle se			flatt e	
		2 ^e	ou un nom			flatt ons	
		3 ^e	nous nous			flatt ez	
IMPARFAIT.	sing.	1 ^{re}	je me			flatt ais	
		2 ^e	tu te			flatt ais	
		3 ^e	ou vous vous			flatt iez	
	plur.	1 ^{re}	ou elle se			flatt ait	
		2 ^e	ou un nom			flatt ions	
		3 ^e	nous nous			flatt iez	
PRÉTERIT DÉFINI.	sing.	1 ^{re}	je me			flatt ai	
		2 ^e	tu te			flatt as	
		3 ^e	ou vous vous			flatt âtes	
	plur.	1 ^{re}	ou elle se			flatt a	
		2 ^e	ou un nom			flatt âmes	
		3 ^e	nous nous			flatt âtes	
PRÉTERIT INDÉFINI.	sing.	1 ^{re}	je me	suis	flatt é		
		2 ^e	tu t'	es			
		3 ^e	ou vous vous	êtes	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle s'	est	flatt ée		
		2 ^e	ou un nom	sommes	flatt és		
		3 ^e	nous nous	êtes	ou		
PRÉTERIT ANTERIEUR DÉFINI.	sing.	1 ^{re}	je me	fus	flatt é		
		2 ^e	tu te	fus			
		3 ^e	ou vous vous	fûtes	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle se	fut	flatt ée		
		2 ^e	ou un nom	fûmes	flatt és		
		3 ^e	nous nous	fûtes	ou		
PLUS-QUE-PARFAIT.	sing.	1 ^{re}	je m'	étais	flatt é		
		2 ^e	tu t'	étais			
		3 ^e	ou vous vous	étiez	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle s'	était	flatt ée		
		2 ^e	ou un nom	étions	flatt és		
		3 ^e	nous nous	étiez	ou		
FUTUR ABSOLU.	sing.	1 ^{re}	je me			flatt erai	
		2 ^e	tu te			flatt eras	
		3 ^e	ou vous vous			flatt erez	
	plur.	1 ^{re}	ou elle se			flatt era	
		2 ^e	ou un nom			flatt erons	
		3 ^e	nous nous			flatt erez	
FUTUR PASSÉ.	sing.	1 ^{re}	je me	serai	flatt é		
		2 ^e	tu te	seras			
		3 ^e	ou vous vous	serez	ou		
	plur.	1 ^{re}	ou elle se	sera	flatt ée		
		2 ^e	ou un nom	serons	flatt és		
		3 ^e	nous nous	serez	ou		

INDICATIF.

PASSIFS.

PRONOMINAUX.

MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.					
CONDITIONNEL.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je	serais	aim	<i>é</i>	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je me	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.					
			2 ^e	tu	serais	ou	2 ^e			tu te	flatt					<i>erais</i>				
	3 ^e		ou vous il	seriez		3 ^e	ou vous vous il se	flatt		<i>erais</i>										
	plur.	1 ^{re}	ou elle	serait	aim	<i>ée</i>	plur.	1 ^{re}	ou elle se	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	plur.	1 ^{re}	nous nous	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
2 ^e		ou un nom	serions	aim	<i>és</i>	2 ^e		nous nous	flatt						<i>erions</i>					
3 ^e		nous vous	seriez	ou	3 ^e	vous vous		flatt	<i>erions</i>											
PASSÉ.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	j'	aurais été	aim	<i>é</i>	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je me	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.					
			2 ^e	tu	aurais été	ou	2 ^e			tu te	serais					flatt	<i>é</i>			
	3 ^e		ou vous il	auriez été		3 ^e	ou vous vous il se	seriez		ou										
	plur.	1 ^{re}	ou elle	aurait été	aim	<i>ée</i>	plur.	1 ^{re}	ou elle se	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	plur.	1 ^{re}	ou un nom	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
2 ^e		ou un nom	aurions été	aim	<i>és</i>	2 ^e		nous nous	serions						flatt	<i>és</i>				
3 ^e		nous vous	auriez été	ou	3 ^e	vous vous		seriez	ou											
Et encore :						Et encore :														
PASSÉ.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	j'	eusse été	aim	<i>é</i>	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je me	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.					
			2 ^e	tu	eusses été	ou	2 ^e			tu te	fusse					flatt	<i>é</i>			
	3 ^e		ou vous il	eussiez été		3 ^e	ou vous vous il se	fussiez		ou										
	plur.	1 ^{re}	ou elle	eût été	aim	<i>ée</i>	plur.	1 ^{re}	ou elle se	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	plur.	1 ^{re}	ou un nom	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
2 ^e		ou un nom	eussions été	aim	<i>és</i>	2 ^e		nous nous	fussions						flatt	<i>és</i>				
3 ^e		nous vous	eussiez été	ou	3 ^e	vous vous		fussiez	ou											
Et encore :						Et encore :														
PASSÉ.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	j'	eusse été	aim	<i>é</i>	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je me	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.					
			2 ^e	tu	eusses été	ou	2 ^e			tu te	fusse					flatt	<i>é</i>			
	3 ^e		ou vous il	eussiez été		3 ^e	ou vous vous il se	fussiez		ou										
	plur.	1 ^{re}	ou elle	eût été	aim	<i>ée</i>	plur.	1 ^{re}	ou elle se	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	plur.	1 ^{re}	ou un nom	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
2 ^e		ou un nom	eussions été	aim	<i>és</i>	2 ^e		nous nous	fussions						flatt	<i>és</i>				
3 ^e		nous vous	eussiez été	ou	3 ^e	vous vous		fussiez	ou											
IMPÉRATIF.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	2 ^e	sois	aim	<i>é</i>	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	2 ^e	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.							
			3 ^e	ou soyez	ou aim	<i>és</i>			2 ^e					flatt	<i>e-toi</i>					
	3 ^e		soyez	ou aim	<i>és</i>	3 ^e	ou flatt		<i>ez-vous</i>											
	plur.	1 ^{re}	soyons	aim	<i>és</i>	plur.	1 ^{re}	flatt	<i>ons-nous</i>											
2 ^e		soyez	ou aim	<i>és</i>	2 ^e		flatt	<i>ez-vous</i>												
3 ^e		soyez	ou aim	<i>és</i>	3 ^e															
Point de 3 ^e personne; on se sert de la 3 ^e du sing. du subjonctif présent.						Point de 3 ^e personne; on se sert de la 3 ^e du plur. du subjonctif présent.														
On n'emploie ni nom ni pronom.						Tou le pronom marche après le verbe.														
PRÉSENT OU FUTUR.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	1 ^{re}	je	sois	aim	<i>é</i>	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	1 ^{re}	je me	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.					
			2 ^e	tu	sois	ou	2 ^e			tu te	flatt					<i>e</i>				
	3 ^e		ou vous il	soyez		3 ^e	ou vous vous il se	flatt		<i>es</i>										
	plur.	1 ^{re}	ou elle	soit	aim	<i>ée</i>	plur.	1 ^{re}	ou elle se	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	plur.	1 ^{re}	nous nous	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
2 ^e		ou un nom	soyons	aim	<i>és</i>	2 ^e		nous nous	flatt						<i>ions</i>					
3 ^e		nous vous	soyez	ou	3 ^e	vous vous		flatt	<i>iez</i>											
On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.						On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.														
IMPARFAIT.	PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	1 ^{re}	je	fusse		PRÉSENT OU FUTUR.	sing.	1 ^{re}	je me	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.						
			2 ^e	tu	fusses	ou			2 ^e	tu te					flatt	<i>e</i>				
	3 ^e		ou vous il	fussiez		3 ^e	ou vous vous il se		flatt	<i>es</i>										
	plur.	1 ^{re}	ou elle	fût	aim	<i>ée</i>	plur.	1 ^{re}	ou elle se	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	plur.	1 ^{re}	nous nous	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
2 ^e		ou un nom	fussions	aim	<i>és</i>	2 ^e		nous nous	flatt						<i>ions</i>					
3 ^e		nous vous	fussiez	ou	3 ^e	vous vous		flatt	<i>iez</i>											
On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.						On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.														
PRÉSENTIEL.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	j'	aie été	aim	<i>é</i>	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je me	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.					
			2 ^e	tu	aies été	ou	2 ^e			tu te	sois					flatt	<i>é</i>			
	3 ^e		ou vous il	ayez été		3 ^e	ou vous vous il se	soyez		ou										
	plur.	1 ^{re}	ou elle	ait été	aim	<i>ée</i>	plur.	1 ^{re}	ou elle se	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	plur.	1 ^{re}	nous nous	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
2 ^e		ou un nom	ayons été	aim	<i>és</i>	2 ^e		nous nous	soyons						flatt	<i>és</i>				
3 ^e		nous vous	ayez été	ou	3 ^e	vous vous		soyez	ou											
On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.						On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.														
PLUS-QUE-PARFAIT.	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	j'	eusse été	aim	<i>é</i>	PRÉSENT.	sing.	1 ^{re}	je me	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.					
			2 ^e	tu	eusses été	ou	2 ^e			tu te	fusse					flatt	<i>é</i>			
	3 ^e		ou vous il	eussiez été		3 ^e	ou vous vous il se	fussiez		ou										
	plur.	1 ^{re}	ou elle	eût été	aim	<i>ée</i>	plur.	1 ^{re}	ou elle se	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	plur.	1 ^{re}	nous nous	}	AUXILIAIRE ou servant d'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
2 ^e		ou un nom	eussions été	aim	<i>és</i>	2 ^e		nous nous	fussions						flatt	<i>és</i>				
3 ^e		nous vous	eussiez été	ou	3 ^e	vous vous		fussiez	ou											
On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.						On ajoute que devant une consonne, et qu' devant une voyelle.														

PASSIFS.

PRONOMINAUX.

PASSIFS.						PRONOMINAUX.									
MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servant D'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.	MODES.	TEMPS.	NOMBRE.	PERSONNES.	NOM ou PRONOM.	AUXILIAIRE ou servant D'AUXILIAIRE.	RADICAL.	TERMINAISON.
INFINITIF.	PRÉSENT.	»	»	»	être	aim é ou aim ée		INFINITIF.	PRÉSENT.	»	»	se	»	flatt er	
	PARTICIPE PRÉSENT.	»	»	»	étant	aim é ou aim ée			PARTICIPE PRÉSENT.	»	»	se	»	flatt ant	
	PARTICIPE PASSÉ.	»	»	»	ayant été	aim é ou aim ée			PARTICIPE PASSÉ.	»	»	s'	étant	flatt é ou flatt ée	
	PRÉTÉRIT.	»	»	»	avoir été	aim é ou aim ée			PRÉTÉRIT.	»	»	s'	être	flatt é ou flatt ée	
	PARTICIPE FUTUR.	»	»	»	deyant être	aim é ou aim ée			PARTICIPE FUTUR.	»	»	devant	se	flatt er	

DE LA FORMATION DES TEMPS.

Nous avons déjà dit que les *temps* sont *simples* ou *composés*. On appelle *temps simples* ceux qui n'empruntent pas un des *temps* des verbes auxiliaires *avoir* et *être*; et *temps composés*, ceux qui se forment des *temps d'avoir* ou d'*être*, et du participe passé d'un *verbe*. Parmi les *temps simples*, il y en a cinq qu'on nomme *primitifs*, parce qu'ils servent à former les autres *temps* dans les quatre *conjugaisons*. Ce sont le *présent* et le *prétérit défini* de l'*indicatif*, et le *présent*, le *participe présent* et le *participe passé* de l'*infinitif*.

I.

Du *présent de l'indicatif* se forme la *seconde personne* de l'*impératif*, en ôtant seulement le pronom *je*, comme *j'aime, impératif, aime*. Il n'y a que quatre *verbes* dont l'*impératif* ne suive pas cette formation, savoir, dans la première *conjugaison*, *je vais, impératif, va*; dans la troisième, *j'ai, impératif, aie*; *je sais, impératif, sache*; et dans la quatrième, *je suis, impératif, sois*.

II.

Du *prétérit de l'indicatif* se forme l'*imparfait du subjonctif*, en changeant *ai* en *asse*, pour la première *conjugaison*, comme *j'aimai, j'aimasse*, et en ajoutant seulement *se* aux autres terminaisons du *prétérit défini*, comme *je finis, je finisse*; *je reçus, je reçusse*; *je devins, je devinisse*.

III.

Du *présent de l'infinitif* se forme le *futur de l'indicatif* et le *présent du conditionnel*, en changeant *r* ou *re* en *rai* et *rais*, comme *aimer, j'aimerai, j'aimerais*; *rendre, je rendrai, je rendrais*.

EXCEPTIONS. Dans la première *conjugaison*, *aller* fait *j'irai, j'irais*.

Dans la seconde *conjugaison*, *courir* fait *je courrai, je courrais*; *mourir, je mourrai, je mourrais*; *acquérir, j'acquerrai, j'acquerrais*; *conquérir, je conquerrai, je conquerrais*. *Cueillir* fait *je cueillerai, je cueillerais*. *Saillir*, signifiant *déborder* le nu du mur, fait *il saillera, il saillerait*. *Assaillir* et *tressaillir* forment régulièrement leur *futur* et leur *conditionnel*. *Tenir* et *venir*, avec leurs composés, font *je tiendrai, je tiendrais*; *je viendrai, je viendrais*.

Troisième *conjugaison*: *avoir* fait *j'aurai, j'aurais*; *recevoir, je recevrai, je recevrais*; *déchoir, échoir, j'écherrai, j'écherrais*; *falloir, il faudra, il faudrait*; *pouvoir, je pourrai, je pourrais*; *savoir, je saurai, je saurais*; *s'asseoir, je m'assiérai ou m'asséjerai, je m'assiérais ou m'asséjerais*; *voir, je verrai, je verrais*. Même formation pour les composés de ce dernier *verbe*; excepté *pourvoir* et *prévoir*, dans lesquels ces *temps* se forment régulièrement. *Pleuvoir, il pleuvra, il pleuvrait*; *valoir, je vaudrai, je vaudrais*; *vouloir, je voudrai, je voudrais*.

Quatrième *conjugaison*: *faire, je ferai, je ferais*; *être, je serai, je serais*.

REMARQUE. Les Grammairiens forment du *futur* le *présent du conditionnel* en changeant *rai* en *rais*. Dans cette formation, il n'y a aucune exception.

IV.

Du *participe présent* se forment :

1^o L'*imparfait de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ais*, comme *aimant, j'aimais*; *finissant, je finissais*. Il n'y a que deux exceptions, savoir : *ayant, j'avais*; *sachant, je savais*.

2^o Les trois personnes du pluriel du *présent de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ons, ez, ent*, comme *aimant, nous aimons, vous aimez, ils aiment*.

EXCEPTIONS. Dans la troisième *conjugaison*, on excepte *ayant* et *sachant*, qui font *nous avons, vous avez, ils ont*; *nous savons, vous savez, ils savent*; et dans la quatrième *conjugaison*, *faisant* et ses composés, qui font *vous faites, ils font*; *disant* et son composé *redisant*, dont la seconde personne du *présent* est *vous dites, vous redites*; *étant*, qui fait *nous sommes, vous êtes, ils sont*.

La première et la seconde personne de l'*impératif* sont semblables à la première et à la seconde personne du pluriel du *présent de l'indicatif*, et ont, par conséquent, la même formation.

3^o Le *présent du subjonctif*, en changeant *ant*, selon la personne et le nombre, en *e, es, e, ions, iez, ent*, comme *aimant, que j'aime, que tu aimes, qu'il aime, que nous aimions, que vous aimiez, qu'ils aiment*.

EXCEPTIONS. Dans la première *conjugaison*, on excepte *allant*, qui fait *que j'aille, que tu ailles, qu'il aille, qu'ils aillent*. Dans la seconde *conjugaison*, *tenant* et *venant*, et leurs composés *que je tienne, que tu tiennes, qu'il tienne, qu'ils tiennent*; *que je vienne, etc.* La première et la seconde personne du pluriel se forment régulièrement.

Dans la troisième *conjugaison*, on excepte les *verbes* en *avoir*, comme *recevant, que je reçoive, que tu reçoives, qu'il reçoive, qu'ils reçoivent*; *pouvant, que je puisse, que tu puisses, qu'il puisse, que nous puissions, que vous puissiez, qu'ils puissent*; *valant, que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille, qu'ils vaillent*; *voulant, que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, qu'ils veuillent*; *mouvant, que je meuve, que tu meuves, qu'il meuve, qu'ils meuvent*. *Falloir, qu'il faille*.

Dans la quatrième *conjugaison*, *faisant, que je fasse, que tu fasses, qu'il fasse, que nous fassions, que vous fassiez, qu'ils fassent*. Même *conjugaison*, *buvant, que je boive, que tu boives, qu'il boive, qu'ils boivent*. Même *conjugaison*, *prenant, que je prenne, que tu prennes, qu'il prenne, qu'ils prennent*; *étant, que je sois, que tu sois, qu'il soit, que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient*.

Les troisièmes personnes de l'*impératif*, étant semblables aux troisièmes personnes du *présent du subjonctif*, ont la même formation.

REMARQUE. Cette formation ne doit pas empêcher le changement de l'*y* en *i* dans les *verbes* où l'usage l'a introduit, comme *voyant, que je voie; employant, que j'emploie; essayant, que j'essaie*, etc.

Du *participe passé* se forment tous les temps composés et sur-composés qui se trouvent dans les *verbes*, en joignant à ce *participe* les différents temps des *auxiliaires avoir* ou *être*, comme *j'ai aimé, j'eus aimé, j'ai eu aimé, que j'aie aimé, que j'eusse aimé, avoir aimé, ayant aimé; je suis tombé, je fusse tombé, que je sois tombé, étant tombé*, etc.

DES VERBES IRRÉGULIERS.

Nous avons dit que les *verbes irréguliers* sont ceux qui s'écartent de la règle des *conjugaisons ordinaires*. Ils sont souvent *défectifs*.

PREMIÈRE CONJUGAISON.

INDICATIF.

Présent.

Je vais, ou je vas,	J'envoie,
Tu vas,	Tu envoies,
Il va.	Il envoie.
Nous allons,	Nous envoyons,
Vous allez,	Vous envoyez,
Ils vont.	Ils envoient.

Imparfait.

J'allais,	J'envoyais,
Tu allais,	Tu envoyais,
Il allait.	Il envoyait.
Nous allions,	Nous envoyions,
Vous alliez,	Nous envoyiez,
Ils allaient.	Ils envoyaient.

Prétérit défini.

J'allai,	J'envoyai,
Tu allas,	Tu envoyas,
Il alla.	Il envoya.
Nous allâmes,	Nous envoyâmes,
Vous allâtes,	Vous envoyâtes,
Ils allèrent.	Ils envoyèrent.

Prétérit indéfini.

Je suis allé, etc.,	J'ai envoyé, etc.
Nous sommes allés, etc.	Nous avons envoyé, etc.

Prétérit antérieur.

Je fus allé, etc.	J'eus envoyé, etc.
Nous fûmes allés, etc.	Nous eûmes envoyé, etc.

Plus-que-parfait.

J'étais allé, etc.	J'avais envoyé, etc.
Nous étions allés, etc.	Nous avions envoyé, etc.

Futur.

J'irai,	J'enverrai,
Tu iras,	Tu enverras,
Il ira.	Il enverra.
Nous irons,	Nous enverrons,
Vous irez,	Vous enverrez,
Ils iront.	Ils enverront.

Futur passé.

Je serai allé, etc.	J'aurai envoyé, etc.
Nous serons allés, etc.	Nous aurons envoyé, etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

J'irais,	J'enverrais,
Tu irais,	Tu enverrais,
Il irait.	Il enverrait.
Nous irions,	Nous enverrions,
Vous iriez,	Vous enverriez,
Ils iraient.	Ils enverraient.

Passé.

Je serais allé, etc.	J'aurais envoyé, etc.
Nous serions allés, etc.	Nous aurions envoyé, etc.

Et encore :

Je fusse allé, etc.	J'eusse envoyé, etc.
Nous fussions allés, etc.	Nous eussions envoyé, etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Va.	Envoie.
Allons,	Envoyons,
Allez.	Envoyez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que j'aile,	Que j'envoie,
Que tu ailles,	Que tu envoies,
Qu'il aille.	Qu'il envoie.
Que nous allions,	Que nous envoyions,
Que vous alliez,	Que vous envoyiez,
Qu'ils aillent.	Qu'ils envoient.

Imparfait.

Que j'allasse,	Que j'envoyasse,
Que tu allasses,	Que tu envoyasses,
Qu'il allât.	Qu'il envoyât.
Que nous allussions,	Que nous envoyassions,
Que vous allassiez,	Que vous envoyassiez,
Qu'ils allassent.	Qu'ils envoyassent.

Prétérit.

Que je sois allé, etc.	Que j'aie envoyé, etc.
Que nous soyons allés, etc.	Que nous ayons envoyé, etc.

Plus-que-parfait.

Que je fusse allé, etc.	Que j'eusse envoyé, etc.
Que nous fussions allés, etc.	Que nous eussions envoyé, etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Aller. Envoyer.
Passé.
 Être allé ou allée. Avoir envoyé.

Participe présent.

Allant. Envoyant.

Participe passé.

Étant allé. Ayant envoyé.

Participe futur.

Devant aller. Devant envoyer.

Conjugez sur

Aller, *s'en aller.* Envoyer, *renvoyer.*

OBSERVATION. *Aller, envoyer et renvoyer* sont les seuls *verbes irréguliers* de cette conjugaison. *Puer* n'est plus un *verbe irrégulier*. On écrit maintenant au présent de l'indicatif : *je pue, tu pue, il pue*, et non pas *je pus, tu pus, il put*, que l'on pourrait confondre avec le prétérit défini du *verbe pouvoir*.

SECONDE CONJUGAISON.

On conjugue comme *finir* les *verbes unir, punir, munir*, et tous ceux qui ont la première personne du singulier du présent de l'indicatif en *is, j'unis, je punis, je munis*, etc., et leurs composés.

ACQUÉRIR. BOUILLIR. COURIR.

INDICATIF.

Présent.

J'acquiers, Tu acquiers, Il acquiert; Nous acquérons, Vous acquérez, Ils acquièrent.	Je bouillis, Tu bouillis, Il bout; Nous bouillons, Vous bouilliez, Ils bouillent.	Je cours, Tu cours, Il court; Nous courons, Vous courez, Ils courent.
---	--	--

Imparfait.

J'acquérais, Tu acquérais, Il acquérait; Nous acquérions, Vous acquériez, Ils acquéraient.	Je bouillais, Tu bouillais, Il bouillait; Nous bouillions, Vous bouilliez, Ils bouillaient.	Je courais, Tu courais, Il courait; Nous courions, Vous couriez, Ils couraient.
---	--	--

Prétérit défini.

J'acquis, Tu acquis, Il acquit; Nous acquimes, Vous acquites, Ils acquirent.	Je bouillis, Tu bouillis, Il bouillit; Nous bouillîmes, Vous bouillîtes, Ils bouillirent.	Je courus Tu courus Il courut; Nous courûmes, Vous courûtes, Ils coururent.
---	--	--

Prétérit indéfini.

J'ai acquis, etc. Nous avons acquis, etc.	J'ai bouilli, etc. Nous avons bouilli, etc.	J'ai couru, etc. Nous avons couru, etc.
---	---	---

Prétérit antérieur.

J'eus acquis, etc. Nous eûmes acquis, etc.	J'eus bouilli, etc. Nous eûmes bouilli, etc.	J'eus couru, etc. Nous eûmes couru, etc.
--	--	--

Plus-que-parfait.

J'avais acquis, etc. Nous avions acquis, etc.	J'avais bouilli, etc. Nous avions bouilli, etc.	J'avais couru, etc. Nous avions couru, etc.
---	---	---

Futur.

J'acquerrai, Tu acquerras, Il acquerra; Nous acquerrons, Vous acquerez, Ils acquerront.	Je bouillirai, Tu bouilliras, Il bouillira; Nous bouillirons, Vous bouillirez, Ils bouilliront.	Je courrai, Tu courras, Il courra; Nous courrons, Vous courrez, Ils courront.
--	--	--

Futur passé.

J'aurai acquis, etc. Nous aurons acquis, etc.	J'aurai bouilli, etc. Nous aurons bouilli, etc.	J'aurai couru, etc. Nous aurons couru, etc.
---	---	---

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

J'acquerrais, Tu acquerrais, Il acquerrait; Nous acquerrions, Vous acqueriez, Ils acquerraient.	Je bouillirais, Tu bouillirais, Il bouillirait; Nous bouillirions, Vous bouilliriez, Ils bouilliraient.	Je courrais, Tu courrais, Il courrait; Nous courrions, Vous courriez, Ils courraient.
--	--	--

Passé.

J'aurais acquis, etc. Nous aurions acquis, etc.	J'aurais bouilli, etc. Nous aurions bouilli, etc.	J'aurais couru, etc. Nous aurions couru, etc.
---	---	---

Et encore :

J'eusse acquis, etc. Nous eussions ac- quis, etc.	J'eusse bouilli, etc. Nous eussions bouil- li, etc.	J'eusse couru, etc. Nous eussions couru, etc.
---	---	---

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Acquiers; Acquérons, Acquérez.	Bouis; Bouillons, Bouillez.	Cours; Courons, Courez.
--------------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que j'acquière, Que tu acquières, Qu'il acquière; Que nous acqué- rions, Que vous acqué- riez, Qu'ils acquièrent.	Que je bouille, Que tu bouilles, Qu'il bouille; Que nous bouillions, Que vous bouilliez, Qu'ils bouillent.	Que je coure, Que tu courres, Qu'il coure; Que nous courrions, Que nous courriez, Qu'ils courent.
--	---	--

Imparfait.

Que j'acquiesse, Que tu acquiesse, Qu'il acquit; Que nous acquis- sions, Que vous acquissiez, Qu'ils acquissent.	Que je bouillisse, Que tu bouillisses, Qu'il bouillit; Que nous bouillis- sions, Que vous bouillis- siez, Qu'ils bouillissent.	Que je courusse, Que tu courusses, Qu'il courut; Que nous courrions, Que nous courrions, Que vous courrissiez, Qu'ils courussent.
--	---	---

Prétérit.

Que j'aie acquis, etc. Que nous ayons ac- quis, etc.	Que j'aie bouilli, etc. Que nous ayons bouilli, etc.	Que j'aie couru, etc. Que nous ayons couru, etc.
--	--	--

Plus-que-parfait.

Que j'eusse acquis, etc. Que nous eussions acquis, etc.	Que j'eusse bouilli, etc. Que nous eussions bouilli, etc.	Que j'eusse couru, etc. Que nous eussions couru, etc.
--	--	--

INFINITIF.

Présent.

Acquérir.	Bouillir.	Courir.
-----------	-----------	---------

Prétérit.

Avoir acquis.	Avoir bouilli.	Avoir couru.
---------------	----------------	--------------

Participe présent.

Acquérant. Bouillant. Courant.

Participe passé.

Acquis, acquise, Bouilli, bouillie, Couru, courue, ayant
ayant acquis. ayant bouilli. couru.

Participe futur.

Devant acquérir. Devant bouillir. Devant courir.

MOURIR. OFFRIR. MENTIR.

INDICATIF.

Présent.

Je meurs,	J'offre,	Je mens,
Tu meurs,	Tu offres,	Tu mens,
Il meurt ;	Il offre ;	Il ment ;
Nous mourons.	Nous offrons,	Nous mentons,
Vous mourez,	Vous offrez,	Vous mentez,
Ils meurent.	Ils offrent.	Ils mentent.

Imparfait.

Je mourais,	J'offrais,	Je mentais,
Tu mourais,	Tu offrais,	Tu mentais,
Il mourait ;	Il offrait ;	Il mentait ;
Nous mourions,	Nous offrions,	Nous mentions,
Vous mouriez,	Vous offriez,	Vous mentiez,
Ils mouraient.	Ils offraient.	Ils mentaient.

Prétérit défini.

Je mourus,	J'offris,	Je mentis,
Tu mourus,	Tu offris,	Tu mentis,
Il mourut ;	Il offrit ;	Il mentit ;
Nous mourûmes,	Nous offrîmes,	Nous mentîmes,
Vous mourûtes,	Vous offrites,	Vous mentîtes,
Ils moururent.	Ils offrirent.	Ils mentirent.

Prétérit indéfini.

Je suis mort, etc.	J'ai offert, etc.	J'ai menti, etc.
Nous sommes morts,	Nous avons offert,	Nous avons menti,
etc.	etc.	etc.

Prétérit antérieur.

Je fus mort, etc.	J'eus offert, etc.	J'eus menti, etc.
Nous fûmes morts,	Nous eûmes offert,	Nous eûmes menti,
etc.	etc.	etc.

Plus-que-parfait.

J'étais mort, etc.	J'avais offert, etc.	J'avais menti, etc.
Nous étions morts,	Nous avions offert,	Nous avions menti,
etc.	etc.	etc.

Futur.

Je mourrai,	J'offrirai,	Je mentirai,
Tu mourras,	Tu offriras,	Tu mentiras,
Il mourra ;	Il offrira ;	Il mentira ;
Nous mourrons,	Nous offrirons,	Nous mentirons,
Vous mourrez,	Vous offrirez,	Vous mentirez,
Ils mourront.	Ils offriront.	Ils mentiront.

Futur passé.

Je serai mort, etc.	J'aurai offert, etc.	J'aurai menti, etc.
Nous serons morts,	Nous aurons offert,	Nous aurons menti,
etc.	- etc.	etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je mourrais,	J'offrirais,	Je mentirais,
Tu mourrais,	Tu offrirais,	Tu mentirais,
Il mourrait ;	Il offrirait ;	Il mentirait ;
Nous mourrions,	Nous offririons,	Nous mentirions,
Vous mourriez,	Vous offririez,	Vous mentiriez,
Ils mourraient.	Ils offriraient.	Ils mentiraient.

Passé.

Je serais mort, etc.	J'aurais offert, etc.	J'aurais menti, etc.
Nous serions morts,	Nous aurions offert,	Nous aurions menti,
etc.	etc.	etc.

Et encore :

Je fusse mort, etc.	J'eusse offert, etc.	J'eusse menti, etc.
Nous fussions morts,	Nous eussions offert,	Nous eussions menti,
etc.	etc.	etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Meurs ;	Offre ;	Mens ;
Mourons,	Offrons,	Mentons,
Mourez.	Offrez.	Mentez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je meure,	Que j'offre,	Que je mente,
Que tu meures,	Que tu offres,	Que tu mentes,
Qu'il meure ;	Qu'il offre ;	Qu'il mente ;
Que nous mourions,	Que nous offrions,	Que nous mentionnions,
Que vous mouriez,	Que vous offriez,	Que vous mentiez,
Qu'ils meurent.	Qu'ils offrent.	Qu'ils mentent.

Imparfait.

Que je mourusse,	Que j'offrisse,	Que je mentisse,
Que tu mourusses,	Que tu offrisses,	Que tu mentisses,
Qu'il mourût ;	Qu'il offrit ;	Qu'il mentit ;
Que nous mourussions,	Que nous offrissions,	Que nous mentissions,
Que vous mourussiez,	Que vous offrissiez,	Que vous mentissiez,
Qu'ils mourussent.	Qu'ils offrissent.	Qu'ils mentissent.

Prétérit.

Que je sois mort, etc.	Que j'aie offert, etc.	Que j'aie menti, etc.
Que nous soyons morts, etc.	Que nous ayons offert,	Que nous ayons menti,
	etc.	etc.

Plus-que-parfait.

Que je fusse mort, etc.	Que j'eusse offert, etc.	Que j'eusse menti, etc.
Que nous fussions morts, etc.	Que nous eussions offert,	Que nous eussions menti,
	etc.	etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Mourir.	Offrir.	Mentir.
---------	---------	---------

Passé.

Être mort.	Avoir offert.	Avoir menti.
------------	---------------	--------------

Participe présent.

Mourant.	Offrant.	Mentant.
----------	----------	----------

Participe passé.

Mort, morte, étant mort.	Offert, offert, ayant offert.	Menti, ayant menti.
--------------------------	-------------------------------	---------------------

Participe futur.

Devant mourir.	Devant offrir.	Devant mentir.
----------------	----------------	----------------

CUEILLIR. FAILLIR. FUIR.

INDICATIF.

Présent.

Je cueille,	Je faux,	Je fuis,
Tu cueilles,	Tu faux,	Tu fuis,
Il cueille ;	Il faut ;	Il fuit ;
Nous cueillons,	Nous faillons,	Nous fuyons,
Vous cueillez,	Vous failliez,	Vous fuyez,
Ils cueillent.	Ils faillent.	Ils fuient.

Imparfait.

Je cueillais,	Je faillais,	Je fuyais,
Tu cueillais,	Tu faillais,	Tu fuyais,
Il cueillait ;	Il faillait ;	Il fuyait ;
Nous cueillions,	Nous faillions,	Nous fuyions,
Vous cueilliez,	Vous failliez,	Vous fuyiez,
Ils cueillaient.	Ils faillaient.	Ils fuyaient.

Prétérit défini.

Je cueillis,	Je faillis,	Je fus,
Tu cueillis,	Tu faillis,	Tu fus,
Il cueillit ;	Il failli ;	Il fut ;
Nous cueillîmes,	Nous faillîmes,	Nous fuîmes,
Vous cueillîtes,	Vous faillîtes,	Vous fûtes,
Ils cueillirent.	Ils faillirent.	Ils fuirent.

Prétérit indéfini.

J'ai cueilli, etc.	J'ai failli, etc.	J'ai fui, etc.
Nous avons cueilli, etc.	Nous avons failli, etc.	Nous avons fui, etc.

Prétérit antérieur.

J'eus cueilli, etc.	J'eus failli, etc.	J'eus fui, etc.
Nous eûmes cueilli, etc.	Nous eûmes failli, etc.	Nous eûmes fui, etc.

Plus-que-parfait.

J'avais cueilli, etc.	J'avais failli, etc.	J'avais fui, etc.
Nous avions cueilli, etc.	Nous avions failli, etc.	Nous avions fui, etc.

Futur.

Je cueillerai,	Je faillirai,	Je fuirai,
Tu cueilleras,	Tu failliras,	Tu fuiras,
Il cueillera ;	Il faillira ;	Il fuira ;
Nous cueillerons,	Nous faillirons,	Nous fuirons,
Vous cueillerez,	Vous faillirez,	Vous fuirez,
Ils cueilleront.	Ils failliront (1).	Ils fuiront.

Futur passé.

J'aurai cueilli, etc.	J'aurai failli, etc.	J'aurai fui, etc.
Nous aurons cueilli, etc.	Nous aurons failli, etc.	Nous aurons fui, etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je cueillerais,	Je faillirais,	Je fuirais,
Tu cueillerais,	Tu faillirais,	Tu fuirais,
Il cueillerait ;	Il faillirait ;	Il fuirait ;
Nous cueillerions,	Nous faillirions,	Nous fuirions,
Vous cueilleriez,	Vous failliriez,	Vous fuiriez,
Ils cueilleraient.	Ils failliraient.	Ils fuiraient.

Passé.

J'aurais cueilli, etc.	J'aurais failli, etc.	J'aurais fui, etc.
Nous aurions cueilli, etc.	Nous aurions failli, etc.	Nous aurions fui, etc.

Et encore :

J'eusse cueilli, etc.	J'eusse failli, etc.	J'eusse fui, etc.
Nous eussions cueilli, etc.	Nous eussions failli, etc.	Nous eussions fui, etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Cueille ;	Faille ;	Fuis ;
Cueillons,	Faillons,	Fuyons,
Cueillez.	Failliez.	Fuyez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je cueille,	Que je faille,	Que je fuie,
Que tu cueilles,	Que tu failles,	Que tu fuies,
Qu'il cueille ;	Qu'il faille ;	Qu'il fuie ;
Que nous cueillions,	Que nous faillions,	Que nous fuyions,
Que vous cueilliez,	Que vous failliez,	Que vous fuyiez,
Qu'ils cueillent.	Qu'ils faillent.	Qu'ils fuient.

Imparfait.

Que je cueillisse,	Que je faillisse,	Que je fusse,
Que tu cueillisses,	Que tu faillisses,	Que tu fusses,
Qu'il cueillît ;	Qu'il faillît ;	Qu'il fût ;
Que nous cueillissions,	Que nous faillissions,	Que nous fuissions,
Que vous cueillissiez,	Que vous faillissiez,	Que vous fussiez,
Qu'ils cueillissent.	Qu'ils faillissent.	Qu'ils fussent.

Prétérit

Que j'aie cueilli, etc.	Que j'aie failli, etc.	Que j'aie fui, etc.
Que nous ayons cueilli, etc.	Que nous ayons failli, etc.	Que nous ayons fui, etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse cueilli, etc.	Que j'eusse failli, etc.	Que j'eusse fui, etc.
Que nous eussions cueilli, etc.	Que nous eussions failli, etc.	Que nous eussions fui, etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Cueillir.	Faillir.	Fuir.
-----------	----------	-------

Prétérit.

Avoir cueilli.	Avoir failli.	Avoir fui.
----------------	---------------	------------

Participe présent.

Cueillant.	Faillant.	Fuyant.
------------	-----------	---------

Participe passé.

Ayant cueilli.	Ayant failli.	Ayant fui.
----------------	---------------	------------

Participe futur.

Devant cueillir.	Devant faillir.	Devant fuir.
------------------	-----------------	--------------

HAÏR.

TRESSAILLIR.

VÊTIR.

INDICATIF.

Présent.

Je hais,	Je tressaille,	Je vêts,
Tu hais,	Tu tressailles,	Tu vêts,
Il hait ;	Il tressaille ;	Il vêt ;
Nous haïssons,	Nous tressaillons,	Nous vêtons,
Vous haïssez,	Vous tressaillez,	Vous vêtez,
Ils haïssent.	Ils tressaillent.	Ils vêtent.

Imparfait.

Je haïssais,	Je tressaillais,	Je vêtais,
Tu haïssais,	Tu tressaillais,	Tu vêtais,
Il haïssait ;	Il tressaillait ;	Il vêtait ;
Nous haïssions,	Nous tressaillions,	Nous vêtions,
Vous haïssez,	Vous tressailliez,	Vous vêtez,
Ils haïssaient.	Ils tressaillaient.	Ils vêtaient.

Prétérit défini.

Je haïs,	Je tressaillis,	Je vêtis,
Tu haïs,	Tu tressaillis,	Tu vêtis,
Il haït ;	Il tressaillit ;	Il vêtit ;
Nous haïmes,	Nous tressaillîmes,	Nous vêtîmes,
Vous haîtes,	Vous tressaillîtes,	Vous vêtîtes,
Ils haïrent.	Ils tressaillirent.	Ils vêtirent.

Prétérit indéfini.

J'ai haï, etc.	J'ai tressailli, etc.	J'ai vêtu, etc.
Nous avons haï, etc.	Nous avons tressailli, etc.	Nous avons vêtu, etc.

Prétérit antérieur.

J'eus haï, etc.	J'eus tressailli, etc.	J'eus vêtu, etc.
Nous eûmes haï, etc.	Nous eûmes tressailli, etc.	Nous eûmes vêtu, etc.

Plus-que-parfait.

J'avais haï, etc.	J'avais tressailli, etc.	J'avais vêtu, etc.
Nous avions haï, etc.	Nous avions tressailli, etc.	Nous avions vêtu, etc.

(1) Quelques Grammaticiens (et nous sommes de ce nombre) estiment qu'il y a analogie et le bon goût commandent je faillirai. En effet, rien ne peut légitimer je faudrai, il faudrai ; et l'Académie nous semble avoir tort de donner au verbe faillir le même futur et le même présent conditionnel qu'au verbe falloir. (BOINVILLIERS.) Toutes ces formes sont peu usitées.

Futur.

Je haïrai,	Je tressaillirai (1),	Je vêtirai,
Tu haïras,	Tu tressailliras,	Tu vêtiras,
Il haïra ;	Il tressaillira ;	Il vêtira,
Nous haïrons,	Nous tressaillirons,	Nous vêtirons,
Vous haïrez,	Vous tressaillirez,	Vous vêtirez,
Ils haïront.	Ils tressailliront.	Ils vêtiront.

Futur passé.

J'aurai haï, etc.	J'aurai tressailli, etc.	J'aurai vêtu, etc.
Nous aurons haï,	Nous aurons tressailli, etc.	Nous aurons vêtu, etc.

CONDITIONNEL.

Présent.

Je haïrais,	Je tressaillirais,	Je vêtirais,
Tu haïrais,	Tu tressaillirais,	Tu vêtirais,
Il haïrait ;	Il tressaillirait ;	Il vêtirait ;
Nous haïrions,	Nous tressaillirions.	Nous vêtirions,
Vous haïriez,	Vous tressailliriez,	Vous vêtiriez,
Ils haïraient.	Ils tressailliraient.	Ils vêtiraient.

Passé.

J'aurais haï, etc.	J'aurais tressailli, etc.	J'aurais vêtu, etc.
Nous aurions haï, etc.	Nous aurions tressailli, etc.	Nous aurions vêtu, etc.

Et encore :

J'eusse haï, etc.	J'eusse tressailli, etc.	J'eusse vêtu, etc.
Nous eussions haï, etc.	Nous eussions tressailli, etc.	Nous eussions vêtu, etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Haïs ;	Tressaille ;	Vêts ;
Haïssons,	Tressaillons,	Vêtons,
Haïssez.	Tressaillez.	Vêtez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je haïsse,	Que je tressaille,	Que je vête,
Que tu haïsses,	Que tu tressailles,	Que tu vètes,
Qu'il haïsse ;	Qu'il tressaille ;	Qu'il vête ;
Que nous haïssions,	Que nous tressaillions,	Que nous vêtions,
Que vous haïssiez,	Que vous tressailliez,	Que vous vêtiez,
Qu'ils haïssent.	Qu'ils tressaillent.	Qu'ils vêtent.

Imparfait.

Que je haïsse,	Que je tressaillisse,	Que je vêtisse,
Que tu haïsses,	Que tu tressaillisses,	Que tu vêtisses,
Qu'il haït ;	Qu'il tressaillit ;	Qu'il vêtît ;
Que nous haïssions,	Que nous tressaillions,	Que nous vêtissions,
Que vous haïssiez,	Que vous tressaillissiez,	Que vous vêtissiez,
Qu'ils haïssent.	Qu'ils tressaillissent.	Qu'ils vêtissent.

Prétérit.

Que j'aie haï, etc.	Que j'aie tressailli, etc.	Que j'aie vêtu, etc.
Que nous ayons haï, etc.	Que nous ayons tressailli, etc.	Que nous ayons vêtu, etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse haï, etc.	Que j'eusse tressailli, etc.	Que j'eusse vêtu, etc.
Que nous eussions haï, etc.	Que nous eussions tressailli, etc.	Que nous eussions vêtu, etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Haïr.	Tressaillir.	Vêtir.
-------	--------------	--------

Prétérit.

Avoir haï.	Avoir tressailli.	Avoir vêtu.
------------	-------------------	-------------

Participe présent.

Haïssant.	Tressaillant.	Vêtant.
-----------	---------------	---------

Participe passé.

Ayant haï.	Ayant tressailli.	Ayant vêtu.
------------	-------------------	-------------

Participe futur.

Devant haïr.	Devant tressaillir.	Devant vêtir.
--------------	---------------------	---------------

Les autres *verbes irréguliers* de cette classe, qu'il n'est pas nécessaire de conjuguer, sont :

Bénir, qui a deux participes différents : *bénit*, *bénite*, lorsqu'il s'agit de choses, *pain bénit*, *cau bénite* ; et *béni*, *bénie*, lorsqu'il est question de personnes : *vous êtes bénie entre toutes les femmes*.

Fleurir, qui est régulier dans toutes ses formes, lorsqu'il est employé dans le sens propre ; mais qui, au figuré, est irrégulier à l'imparfait et au participe présent : *le commerce florissait*, et non pas *flourissait* ; *les arts sont florissants*, et non pas *flourissants*.

Consentir, *ressentir*, *pressentir*, *dormir*, *endormir*, *se repentir*, *servir*, *desservir*, *sortir*, *ressortir* (lorsqu'il signifie *sortir de nouveau*), *partir*, *repartir* (lorsqu'il signifie *répliquer et partir de nouveau*), se conjuguent comme *sentir*.

Mais *ressortir* (lorsqu'il signifie *être dans la dépendance, dans le ressort*) et *repartir* (lorsqu'il signifie *partager*) se conjuguent comme *finir* : *cette affaire ressortissait à tel tribunal*, et non pas *ressortait* ; *il ressortit à ma juridiction*, et non pas *il ressort*, etc. *Il repartait pour l'armée* ; en conséquence, *il repartissait ses biens entre ses amis*. N'oublions pas que *repartir* s'écrit dans le premier cas par un *e* muet, et dans le second par un *é* fermé.

Oùir. Indicatif présent : *j'ois*, *tu ois*, *il oit* ; *nous oions*, *vous oyez*, *ils oient*.

Ni ce temps, ni l'imparfait *j'oyerais*, ni le futur *j'ouirai*, ne sont en usage, non plus que les temps *quï* en sont formés. On ne se sert maintenant de ce *verbe* qu'au prétérit défini de l'indicatif, *j'ouïs*, *il ouït* ; à l'imparfait du subjonctif, *je j'ouïsse*, *qu'il ouït* ; à l'infinitif, *ouïr* ; et dans les temps composés, on se sert du participe *ouï*, *ouïe*, et de l'auxiliaire *avoir*. (L'ACADÉMIE, WAILLY, RESTAULT, FÉRAUD, TRÉVOUX.)

Le *verbe ouïr* a une signification beaucoup moins étendue que le *verbe entendre* ; il ne se dit proprement que d'un son passager, et qu'on entend par hasard et sans dessein. On ne doit pas s'en servir quand il est question d'un prédicateur, d'un avocat, d'un discours public ; mais on dit très-bien : *ouïr la messe* ; *Seigneur, daignez ouïr nos prières* ;

(1) L'Académie écrit *je tressaillirai* et *je tressaillirais* ; nous pensons qu'on devrait dire *je tressaillerais*, *je tressaillirais* et non pas *tressaillirai*, *tressaillirais*, parce que le présent est *je tressaille*. Domergue et plusieurs bous Grammairiens partagent notre opinion.

les dimanches la messe ouïras ; et au palais : ouïr des témoins. (FÉRAUD et GATTEL.)

Féris. Ce verbe, qui signifie *frapper*, n'est plus en usage que dans cette phrase : *sans coup féris*, pour dire : sans en venir aux mains, sans rien hasarder. Les vieux auteurs disent : *il fert*, il frappe.

Féru, férué, ne se dit que dans ces phrases badines : *il est féru de cette femme*, pour dire : il en est bien amoureux ; *je suis féru*, j'en ai dans l'aile. (L'ACADÉMIE, FÉRAUD et TRÉVOUX.)

Querir n'est usité qu'à l'infinitif présent.

Saillir, lorsqu'il signifie *s'avancer en dehors*, n'a guère que cette forme et le participe présent *saillant*... Lorsqu'il signifie *s'élançer* ou *s'élever*, il a le participe passé *sailli*, et par conséquent toutes les formes qui se composent de ce participe et des formes du verbe *avoir*. On dit aussi : *les eaux saillissent*.

Gésir n'est plus en usage à l'infinitif ; il signifiait *être couché* ; on dit cependant encore : *il gît*, nous gisons, ils gisent ; *il gisait* ; *gisant*. (L'ACADÉMIE, WAILLY, FÉRAUD, LÉVIZAC, GATTEL, etc.)

TROISIÈME CONJUGAISON.

ASSEOIR. DECHOIR. MOUVOIR.

INDICATIF.

Présent.

J'assis,	Je déchois,	Je meus,
Tu assieds,	Tu déchois,	Tu meus,
Il assied ;	Il déchoit ;	Il meut ;
Nous asseyons,	Nous déchoyons,	Nous mouvons,
Vous asseyez,	Vous déchoyez,	Vous mouvez,
Ils asseyent.	Ils déchoient.	Ils meuvent.

Imparfait.

J'asseyais,	Je déchoyais,	Je mouvais,
Tu asseyais,	Tu déchoyais,	Tu mouvais,
Il asseyait ;	Il déchoyait ;	Il mouvait ;
Nous asseyions,	Nous déchoyions,	Nous mouvions,
Vous asseyiez,	Vous déchoyiez,	Vous mouviez,
Ils asseyaient.	Ils déchoyaient.	Ils mouvaient.

Prétérit défini.

J'assis,	Je déchus,	Je mus,
Tu assis,	Tu déchus,	Tu mus,
Il assit ;	Il déchut ;	Il mut ;
Nous assimes,	Nous déchûmes,	Nous mûmes,
Vous assîtes,	Vous déchûtes,	Vous mûtes,
Ils assirent.	Ils déchurent.	Ils murent.

Prétérit indéfini.

J'ai assis, etc.	Je suis déchus, etc.	J'ai mu, etc.
Nous avons assis, etc.	Nous sommes déchus, etc.	Nous avons mu, etc.

Plus-que-parfait.

J'avais assis, etc.	J'étais déchus, etc.	J'avais mu, etc.
Nous avions assis, etc.	Nous étions déchus, etc.	Nous avions mu, etc.

Futur.

J'assiérai, (1)	Je décherrai,	Je mouvrai,
-----------------	---------------	-------------

(1) L'Académie écrit aussi *j'asseyerai* et *j'asseyerats*. Elle permet encore de conjuguer ce verbe ainsi : *j'assois*, tu assois, il assoit ; nous asseyons, vous asseyez, ils assoient. *J'asseyais*, j'assoierai, j'assoierais, assois, asseyez, que j'assoie, assoyant. C'est, selon nous, mettre chacun trop à l'aise.

Tu assiéras,	Tu décherras,	Tu mouvras,
Il assiéra ;	Il décherra ;	Il mouvra ;
Nous assiérons,	Nous décherrons,	Nous mouvrons,
Vous assiérez,	Vous décherrez,	Vous mouvrez,
Ils assièront.	Ils déchèront.	Ils mouvront.

Futur passé.

J'aurai assis, etc.	Je serai déchus, etc.	J'aurai mu, etc.
Nous aurons assis, etc.	Nous serons déchus, etc.	Nous aurons mu, etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

J'assiérais,	Je décherrais,	Je mouvrais,
Tu assiérais,	Tu décherrais,	Tu mouvrais,
Il assièrait ;	Il décherrait ;	Il mouvrait ;
Nous assiérions,	Nous décherrions,	Nous mouvriens,
Vous assiériez,	Vous déchèriez,	Vous mouvriez,
Ils assièraient.	Ils déchèraient.	Ils mouvraient.

Passé.

J'aurais assis, etc.	Je serais déchus, etc.	J'aurais mu, etc.
Nous aurions assis, etc.	Nous serions déchus, etc.	Nous aurions mu, etc.

Et encore :

J'eusse assis, etc.	Je fusse déchus, etc.	J'eusse mu, etc.
Nous eussions assis, etc.	Nous fussions déchus, etc.	Nous eussions mu, etc.

INPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Assieds ;	Déchois ;	Meus ;
Asseyons,	Déchoyons,	Mouvons,
Asséyez.	Déchoyez.	Mouvez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que j'asseye,	Que je déchoie,	Que je meuve,
Que tu asseyes,	Que tu déchoies,	Que tu meuves,
Qu'il asseye ;	Qu'il déchoie ;	Qu'il meuve ;
Que nous asseyions,	Que nous déchoyions,	Que nous mouvions,
Que vous asseyiez,	Que vous déchoyiez,	Que vous mouviez,
Qu'ils asseyent.	Qu'ils déchoient.	Qu'ils meuvent.

Imparfait.

Que j'assisse,	Que je déchusse,	Que je musse,
Que tu assisses,	Que tu déchusses,	Que tu musses,
Qu'il assit ;	Qu'il déchût ;	Qu'il mût ;
Que nous assissions,	Que nous déchussions,	Que nous mussions,
Que vous assissiez,	Que vous déchussiez,	Que vous mussiez,
Qu'ils assissent.	Qu'ils déchussent.	Qu'ils mussent.

Prétérit.

Que j'aie assis, etc.	Que je sois déchus, etc.	Que j'aie mu, etc.
Que nous ayons assis, etc.	Que nous soyons déchus, etc.	Que nous ayons mu, etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse assis, etc.	Que je fusse déchus, etc.	Que j'eusse mu, etc.
Que nous eussions assis, etc.	Que nous fussions déchus, etc.	Que nous eussions mu, etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Asseoir.	Déchoir.	Mouvoir.
----------	----------	----------

Prétérit.

Avoir assis.	Être déchus.	Avoir mu.
--------------	--------------	-----------

Participe présent.

Asseyant.	Déchéant.	Mouvant.
-----------	-----------	----------

Participe passé.

Ayant assis,	Étant déchus.	Ayant mu.
--------------	---------------	-----------

Participe futur.

Devant asseoir. Devant déchoir. Devant mouvoir

POURVOIR.**POUVOIR.****PRÉVOIR.**

INDICATIF.

Présent.

Je pourvois, Tu pourvois, Il pourvoit ; Nous pourvoyons, Vous pourvoyez, Ils pourvoient.	Je peux, ou je puis, Tu peux, Il peut ; Nous pouvons, Vous pouvez, Ils peuvent.	Je prévois, Tu prévois, Il prévoit ; Nous prévoyons, Vous prévoyez, Ils prévoient.
---	--	---

Imparfait.

Je pourvoiais, Tu pourvoiais, Il pourvoit ; Nous pourvoyions, Vous pourvoyiez, Ils pourvoient.	Je pouvais, Tu pouvais, Il pouvait ; Nous pouvions, Vous pouviez, Ils pouvaient.	Je prévoyais, Tu prévoyais, Il prévoyait ; Nous prévoyions, Vous prévoyiez, Ils prévoient.
---	---	---

Prétérit défini.

Je pourvus, Tu pourvus, Il pourvut ; Nous pourvîmes, Vous pourvîtes, Ils pourvurent.	Je pus, Tu pus, Il put ; Nous pûmes, Vous pûtes, Ils purent.	Je prévis, Tu prévis, Il prévît ; Nous prévimés, Vous prévîtes, Ils prévirent.
---	---	---

Prétérit indéfini.

J'ai pourvu, etc. Nous avons pourvu, etc.	J'ai pu, etc. Nous avons pu, etc.	J'ai prévu, etc. Nous avons prévu, etc.
---	--------------------------------------	---

Plus-que-parfait.

J'avais pourvu, etc. Nous avions pourvu, etc.	J'avais pu, etc. Nous avions pu, etc.	J'avais prévu, etc. Nous avions prévu, etc.
---	--	---

Futur.

Je pourvoirai, Tu pourvoiras, Il pourvoira ; Nous pourvoirons, Vous pourvoirez, Ils pourvoiraient.	Je pourrai, Tu pourras, Il pourra ; Nous pourrons, Vous pourrez, Ils pourront.	Je prévoirai, Tu prévoiras, Il prévoira ; Nous prévoirons, Vous prévoirez, Ils prévoiraient.
---	---	---

Futur passé.

J'aurais pourvu, etc. Nous aurons pour- vu, etc.	J'aurais pu, etc. Nous aurons pu, etc.	J'aurais prévu, etc. Nous aurons prévu, etc.
--	---	--

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je pourvoirais, Tu pourvoirais, Il pourvoirait ; Nous pourvoirions, Vous pourvoiriez, Ils pourvoiraient.	Je pourrais, Tu pourrais, Il pourrait ; Nous pourrions, Vous pourriez, Ils pourraient.	Je prévoirais, Tu prévoirais, Il prévoirait ; Nous prévoirions, Vous prévoiriez, Ils prévoiraient.
---	---	---

Passé.

J'aurais pourvu, etc. Nous aurions pour- vu, etc.	J'aurais pu, etc. Nous aurions pu, etc.	J'aurais prévu, etc. Nous aurions prévu, etc.
---	---	---

Et encore :

J'eusse pourvu, etc. Nous eussions pour- vu, etc.	J'eusse pu, etc. Nous eussions pu, etc.	J'eusse prévu, etc. Nous eussions pré- vu, etc.
---	---	---

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Pourvois, Pourvoyons ; Pourvoyez,	Le verbe pouvoir n'a pas d'impé- ratif.	Prévols ; Prévoyons, Prévoyez,
---	---	--------------------------------------

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je pourvoie, Que tu pourvoies, Qu'il pourvoie ; Que nous pour- voyions, Que vous pour- voyiez, Qu'ils pourvoient.	Que je puisse, Que tu puisses, Qu'il puisse ; Que nous puissions, Que vous puissiez, Qu'ils puissent.	Que je prévoie, Que tu prévoies, Qu'il prévoie ; Que nous prévoyions, Que nous prévoyiez, Qu'ils prévoient.
--	--	--

Imparfait.

Que je pourvusse, Que tu pourvusses, Qu'il pourvût ; Que nous pourvus- sions, Que vous pourvus- siez, etc. Qu'ils pourvussent.	Que je pusse, Que tu puisses, Qu'il pût ; Que nous pussions, Que vous pussiez, Qu'ils pussent.	Que je prévisse, Que tu prévises, Qu'il prévît ; Que nous prévis- sions, Que vous prévis- siez, Qu'ils prévis- sissent.
---	---	---

Prétérit.

Que j'aie pourvu, etc.	Que j'aie pu, etc.	Que j'aie prévu, etc.
Que nous ayons pourvu, etc.	Que nous ayons pu, etc.	Que nous ayons pré- vu, etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse pourvu, etc.	Que j'eusse pu, etc.	Que j'eusse prévu, etc.
Que nous eussions pourvu, etc.	Que nous eussions pu, etc.	Que nous eussions prévu, etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Pourvoir.	Pouvoir.	Prévoir.
-----------	----------	----------

Prétérit.

Avoir pourvu.	Avoir pu.	Avoir prévu.
---------------	-----------	--------------

Participe présent.

Pourvoyant.	Pouvant.	Prévoyant.
-------------	----------	------------

Participe passé.

Ayant pourvu.	Ayant pu.	Ayant prévu.
---------------	-----------	--------------

Participe futur.

Devant pourvoir.	Devant pouvoir.	Devant prévoir.
------------------	-----------------	-----------------

SAVOIR.

SURSEOIR.

VALOIR.

INDICATIF.

Présent.

Je sais, Tu sais, Il sait ; Nous savons, Vous savez, Ils savent.	Je sursois, Tu sursois, Il sursoit ; Nous sursoyons, Vous sursoyez, Ils sursoient.	Je vaux, Tu vaux, Il vaut ; Nous valons, Vous valez, Ils valent.
---	---	---

Imparfait.

Je savais, Tu savais, Il savait ; Nous savions, Vous saviez, Ils savaient.	Je sursoyais, Tu sursoyais, Il sursoyait ; Nous sursoyions, Vous sursoyiez, Ils sursoyaient.	Je valais, Tu valais, Il valait ; Nous valions, Vous valiez, Ils valaient.
---	---	---

Prétérit défini.

Je sus, Tu sus, Il sut ; Nous sûmes, Vous sûtes, Ils surent.	Je sursis, Tu sursis, Il sursit ; Nous sursimés, Vous sursîtes, Ils sursurent.	Je valus, Tu valus, Il valut ; Nous valûmes, Vous valûtes, Ils valurent.
---	---	---

Prétérit indéfini.

J'ai su, etc. Nous avons su, etc.	J'ai sursis, etc. Nous avons sursis, etc.	J'ai valu, etc. Nous avons valu, etc.
--------------------------------------	---	--

Plus-que-parfait.

J'avais su, etc.	J'avais sursis, etc.	J'avais valu, etc.
Nous avions su, etc.	Nous avions sursis, etc.	Nous avions valu, etc.

Futur.

Je saurai,	Je surseoirai,	Je vaudrai,
Tu sauras,	Tu surseoiras,	Tu vaudras,
Il saura ;	Il surseoira ;	Il vaudra ;
Nous saurons,	Nous surseoirons,	Nous vaudrons,
Vous saurez,	Vous surseoierez,	Vous vaudrez,
Ils sauront.	Ils surseoiroient.	Ils vaudront.

Futur passé.

J'aurai su, etc.	J'aurai sursis, etc.	J'aurai valu, etc.
Nous aurons su, etc.	Nous aurons sursis, etc.	Nous aurons valu, etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je saurais,	Je surseoirais,	Je vaudrais,
Tu saurais,	Tu surseoirais,	Tu vaudrais,
Il saurait ;	Il surseoiroit ;	Il vaudrait ;
Nous saurions,	Nous surseoirions,	Nous vaudrions,
Vous sauriez,	Vous surseoiriez,	Vous vaudriez,
Ils sauraient.	Ils surseoiroient.	Ils vaudraient.

Passé.

J'aurais su, etc.	J'aurais sursis, etc.	J'aurais valu, etc.
Nous aurions su, etc.	Nous aurions sursis, etc.	Nous aurions valu, etc.

Et encore :

J'eusse su, etc.	J'eusse sursis, etc.	J'eusse valu, etc.
Nous eussions su, etc.	Nous eussions sursis, etc.	Nous eussions valu, etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Sache ;	Sursois ;	Vaux.
Sachons,	Sursoyez,	Valons,
Sachez.	Sursoyez.	Valez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je sache,	Que je sursoie,	Que je vaille,
Que tu saches,	Que tu sursoies,	Que tu vailles,
Qu'il sache ;	Qu'il sursoie ;	Qu'il vaille ;
Que nous sachions,	Que nous sursoyions,	Que nous valions,
Que vous sachiez,	Que vous sursoyez,	Que vous valiez,
Qu'ils sachent.	Qu'ils sursoient.	Qu'ils vaillent.

Imparfait.

Que je susse,	Que je sursisse,	Que je valusse,
Que tu susses,	Que tu sursisses,	Que tu valusses,
Qu'il sût ;	Qu'il sursît ;	Qu'il valût ;
Que nous sussions,	Que nous sursissions,	Que nous valussions,
Que vous sussiez,	Que vous sursissiez,	Que vous valussiez,
Qu'ils sussent.	Qu'ils sursissent.	Qu'ils valussent.

Prétérit.

Que j'aie su, etc.	Que j'aie sursis, etc.	Que j'aie valu, etc.
Que nous ayons su, etc.	Que nous ayons sursis, etc.	Que nous ayons valu, etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse su, etc.	Que j'eusse sursis, etc.	Que j'eusse valu, etc.
----------------------	--------------------------	------------------------

Que nous eussions su, etc.	Que nous eussions sursis, etc.	Que nous eussions valu, etc.
----------------------------	--------------------------------	------------------------------

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Savoir.	Surseoir.	Valoir.
---------	-----------	---------

Prétérit.

Avoir su.	Avoir sursis.	Avoir valu.
-----------	---------------	-------------

Participe présent.

Sachant.	Sursoyant.	Valant.
----------	------------	---------

Participe passé.

Ayant su.	Ayant sursis.	Ayant valu.
-----------	---------------	-------------

Participe futur.

Devant savoir.	Devant surseoir.	Devant valoir.
----------------	------------------	----------------

VOIR.

VOULOIR.

INDICATIF.

Présent.

Je vois.	Je veux,
Tu vois,	Tu veux,
Il voit.	Il veut.
Nous voyons,	Nous voulons,
Vous voyez,	Vous voulez,
Ils voient.	Ils veulent.

Imparfait.

Je voyais,	Je voulais,
Tu voyais,	Tu voulais,
Il voyait ;	Il voulait ;
Nous voyions,	Nous voulions,
Vous voyiez,	Vous vouliez,
Ils voyaient.	Ils voulaient.

Prétérit défini.

Je vis,	Je voulus,
Tu vis,	Tu voulus,
Il vit ;	Il voulut ;
Nous vîmes,	Nous voulûmes,
Vous vîtes,	Vous voulûtes,
Ils virent.	Ils voulurent.

Prétérit indéfini.

J'ai vu, etc.	J'ai voulu, etc.
Nous avons vu, etc.	Nous avons voulu, etc.

Plus-que-parfait.

J'avais vu, etc.	J'avais voulu, etc.
Nous avions vu, etc.	Nous avions voulu, etc.

Futur.

Je verrai,	Je voudrai,
Tu verras,	Tu voudras,
Il verra ;	Il voudra ;
Nous verrons,	Nous voudrons,
Vous verrez,	Vous voudrez,
Ils verront.	Ils voudront.

Futur passé.

J'aurai vu, etc.	J'aurai voulu, etc.
Nous aurons vu, etc.	Nous aurons voulu, etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je verrais,	Je voudrais,
Tu verrais,	Tu voudrais,
Il verrait ;	Il voudrait ;
Nous verrions,	Nous voudrions,
Vous verriez,	Vous voudriez,
Ils verraient.	Ils voudraient.

Passé.

J'aurais vu, etc.	J'aurais voulu, etc.
Nous aurions vu, etc.	Nous aurions voulu, etc.

Et encore :

J'eusse vu, etc.	J'eusse voulu, etc.
Nous eussions vu, etc.	Nous eussions voulu, etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Vois;	Veuille; (1)
Voyons,	Veuillez,
Voyez.	Veuillez.

SUBJONCTIF.

Présent ou futur.

Que je voie,	Que je veuille,
Que tu voies,	Que tu veuilles,
Qu'il voie;	Qu'il veuille;
Que nous voyions,	Que nous voulions,
Que vous voyiez,	Que vous vouliez,
Qu'ils voient.	Qu'ils veuillent.

Imparfait.

Que je visse,	Que je voulusse,
Que tu visses,	Que tu voulusses,
Qu'il vît;	Qu'il voulût;
Que nous vissions,	Que nous voulussions,
Que vous vissiez,	Que vous voulussiez,
Qu'ils vissent.	Qu'ils voulussent.

Prétérit.

Que j'aie vu, etc.	Que j'aie voulu, etc.
Que nous ayons vu, etc.	Que nous ayons voulu, etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse vu, etc.	Que j'eusse voulu, etc.
Que nous eussions vu, etc.	Que nous eussions voulu, etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Voir.	Vouloir.
-------	----------

Prétérit.

Avoir vu.	Avoir voulu.
-----------	--------------

Participe présent.

Voyant.	Voulant.
---------	----------

Participe passé.

Ayant vu.	Ayant voulu.
-----------	--------------

Participe futur.

Devant voir.	Devant vouloir.
--------------	-----------------

Seoir, quand il signifie être convenable, n'a que la troisième personne des formes simples : *il sied bien ou mal, il seyait, il siéra, il sierait, qu'il siée*. Point de prétérit défini, et par conséquent point d'imparfait du subjonctif.

Lorsqu'il signifie prendre séance, il n'a que l'infinitif *seoir*, le participe présent *séant*, et quelquefois le participe passé *sis*.

Choir n'est usité qu'à cette forme et au participe passé *chu, chue*, autrefois *chute*. Ce dernier féminin s'est conservé dans les proverbes : *chercher chape-chute, trouver chape-chute*, pour dire profiter de la négligence de quelqu'un.

Échoir. Participe prés., *échéant*; participe passé, *échu, échue*; prétérit défini, *j'échus* (et son dérivé, imparfait du subjonctif, *que j'échusse*). A la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, on dit *il échoit* ou *il échet*; futur, *j'écherrai*; présent du conditionnel, *j'écherrais*; présent du subjonctif, *que j'échoie*.

Apparoir n'est d'usage qu'à l'infinitif avec le verbe *faire*, et à la troisième personne singulière de l'indicatif, où il ne s'emploie qu'unipersonnellement, et où il fait *il appert*. (*Dictionnaire de l'Académie*, FÉRAUD et GATTEL.)

Comparoir a le même sens que *comparaitre*; mais *comparoir* ne se dit qu'au palais et dans ces phrases : *assignation à comparoir, ou être assigné à comparoir*.

Ravoir ne s'emploie qu'à l'infinitif : *elle a pris à l'Amour ses traits, et le dieu, pour les ravoir, vole toujours auprès d'elle*. (VOITURE.)

Réu, ou, ainsi que prononcent certaines personnes, *ru*; et *je le raurai, je me raurai*, comme on le dit en quelques endroits, sont des barbarismes. (L'ACADÉMIE, FÉRAUD, TRÉVOUX, etc.)

Souloir, qui signifie avoir coutume, a vieillie et ne s'est guère dit qu'à l'imparfait : *il ou elle soulait*. (GIRAULT-DUVIVIER.)

QUATRIÈME CONJUGAISON.

BATTRE.	BOIRE.	CLORE.
---------	--------	--------

INDICATIF.

Présent.

Je bats,	Je bois,	Je clos.
Tu bats,	Tu bois,	Tu clos,
Il bat;	Il boit;	Il clot;
Nous battons,	Nous buvons,	Nous closions,
Vous battez,	Vous buvez,	Vous closez,
Ils battent.	Ils boivent.	Ils closent.

Imparfait.

Je battais,	Je buvais,	Je closais,
Tu battais,	Tu buvais,	Tu closais,
Il battait;	Il buvait;	Il closait;
Nous battions,	Nous buvions,	Nous closions,
Vous battiez,	Vous buviez,	Vous closiez,
Ils battaient.	Ils buvaient.	Ils closaient.

Prétérit défini.

Je battis,	Je bus,	Je closis (1),
Tu battis,	Tu bus,	Tu closis,
Il battit;	Il but;	Il closit;
Nous battîmes,	Nous bûmes,	Nous closîmes,
Vous battîtes,	Vous bûtes,	Vous closîtes,
Ils battirent.	Ils burent.	Ils closirent.

Prétérit indéfini.

J'ai battu, etc.	J'ai bu, etc.	J'ai clos, etc.
Nous avons battu, etc.	Nous avons bu, etc.	Nous avons clos, etc.

(1) L'Académie donne encore une seconde forme pour cet impératif; c'est : *veux, voulons, voulez*; mais elle dit que celui-ci n'est usité que dans certaines occasions très-rares où l'on engage à s'armer d'une ferme volonté : du reste elle renvoie à *veuillez*.

(1) L'Académie ne donne pas ce temps; nous ne comprenons pas pourquoi l'on ne dirait pas bien : *je lui closis la bouche*. — Il est inusité.

Plus-que-parfait.

J'avais battu, etc. J'avais bu, etc. J'avais clos, etc.
 Nous avions battu, Nous avions bu, etc. Nous avions clos, etc.
 etc.

Futur.

Je battrai,	Je boirai,	Je clorai,
Tu battras,	Tu boiras,	Tu cloras,
Il battra ;	Il boira ;	Il clora ;
Nous battrons,	Nous boirons,	Nous clorons,
Vous battrez,	Vous boirez,	Vous clorez,
Ils battront.	Ils boiront.	Ils cloront.

Futur passé.

J'aurai battu, etc. J'aurai bu, etc. J'aurai clos, etc.
 Nous aurons battu, Nous aurons bu, etc. Nous aurons clos,
 etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je battrais,	Je boirais,	Je clorais,
Tu battrais,	Tu boirais,	Tu clorais,
Il battrait ;	Il boirait ;	Il clorait ;
Nous battrions,	Nous boirions,	Nous clorions,
Vous battriez,	Vous boiriez,	Vous cloriez,
Ils battraient.	Ils boiraient.	Ils cloraien.

Passé.

J'aurais battu, etc. J'aurais bu, etc. J'aurais clos, etc.
 Nous aurions battu, Nous aurions bu, etc. Nous aurions clos,
 etc.

Et encore :

J'eusse battu, etc. J'eusse bu, etc. J'eusse clos, etc.
 Nous eussions battu, Nous eussions bu, etc. Nous eussions clos,
 etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Bats ;	Bois ;	Clos ;
Battons,	Buvez,	Closons,
Battez.		Closez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je batte,	Que je boive,	Que je close,
Que tu battes,	Que tu boives,	Que tu closes,
Qu'il batte ;	Qu'il boive ;	Qu'il close ;
Que nous battions,	Que nous buvions,	Que nous closions,
Que vous battiez,	Que vous buviez,	Que vous closiez,
Qu'ils battent.	Qu'ils boivent.	Qu'ils closent.

Imparfait.

Que je battisse,	Que je busse,	Que je closisse (inus.),
Que tu battisses,	Que tu busses,	Que tu closisses,
Qu'il battit ;	Qu'il bût ;	Qu'il closit ;
Que nous battissions,	Que nous bussions,	Que nous closissions,
Que vous battissiez,	Que vous bussiez,	Que vous closissiez,
Qu'ils battissent.	Qu'ils bussent.	Qu'ils closissent.

Prétérit.

Que j'aie battu, etc. Que j'aie bu, etc. Que j'aie clos, etc.
 Que nous ayons battu, etc. Que nous ayons bu, etc. Que nous ayons clos,
 etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse battu, etc. Que j'eusse bu, etc. Que j'eusse clos, etc.
 etc.
 Que nous eussions battu, etc. Que nous eussions bu, etc. Que nous eussions clos,
 etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Battre. Boire. Clore.

Prétérit.

Avoir battu. Avoir bu. Avoir clos.

Participe présent.

Battant. Buvant. Clostant.

Participe passé.

Ayant battu. Ayant bu. Ayant clos.

Participe futur.

Devant battre. Devant boire. Devant clore.

CONCLURE.

CONNAITRE.

COUDRE.

INDICATIF.

Présent.

Je conclus,	Je connais,	Je couds,
Tu conclus,	Tu connais,	Tu couds,
Il conclut ;	Il connaît ;	Il coud ;
Nous concluons,	Nous connaissons,	Nous cousons,
Vous concluez,	Vous connaissez,	Vous cousez,
Ils concluent.	Ils connaissent.	Ils cousent.

Imparfait.

Je concluais,	Je connaissais,	Je cousais,
Tu concluais,	Tu connaissais,	Tu cousais,
Il concluait ;	Il connaissait ;	Il cousait ;
Nous concluions,	Nous connaissions,	Nous cousions,
Vous concluiez,	Vous connaissiez,	Vous cousiez,
Ils concluaient.	Ils connaissaient.	Ils cousaient.

Prétérit défini.

Je conclus,	Je connus,	Je cousis,
Tu conclus,	Tu connus,	Tu cousis,
Il conclut ;	Il connut ;	Il cousit ;
Nous conclûmes,	Nous connûmes,	Nous cousîmes,
Vous conclûtes,	Vous connûtes,	Vous cousîtes,
Ils conclurent.	Ils connurent.	Ils cousirent.

Prétérit indéfini.

J'ai conclu, etc. J'ai connu, etc. J'ai cousu, etc.
 Nous avons conclu, etc. Nous avons connu, etc. Nous avons cousu,
 etc.

Plus-que-parfait.

J'avais conclu, etc. J'avais connu, etc. J'avais cousu, etc.
 Nous avions conclu, etc. Nous avions connu, etc. Nous avions cousu,
 etc.

Futur.

Je conclurai,	Je connaîtrai,	Je coudrai,
Tu concluras,	Tu connaîtras,	Tu coudras,
Il conclura ;	Il connaîtra ;	Il coudra ;
Nous conclurons,	Nous connaîtrons,	Nous coudrons,
Vous conclurez,	Vous connaîtrez,	Vous coudrez,
Ils concluront.	Ils connaîtront.	Ils coudront.

Futur passé.

J'aurai conclu, etc. J'aurai connu, etc. J'aurai cousu, etc.
 Nous aurons conclu, etc. Nous aurons connu, etc. Nous aurons cousu,
 etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je conclurais,	Je connaîtrais,	Je coudrais,
Tu conclurais,	Tu connaîtrais,	Tu coudrais,
Il conclurait ;	Il connaîtrait ;	Il coudrait ;
Nous conclurions,	Nous connaîtrions,	Nous coudrions,
Vous concluriez,	Vous connaîtriez,	Vous coudriez,
Ils concluraient.	Ils connaîtraient.	Ils coudraient.

Passé.

J'aurais conclu, etc. J'aurais connu, etc. J'aurais cousu, etc.
 Nous aurions conclu, etc. Nous aurions connu, etc. Nous aurions cousu,
 etc.

Et encore :

J'eusse conclu, etc. J'eusse connu, etc. J'eusse cousu, etc.
 Nous eussions conclu, etc. Nous eussions connu, etc. Nous eussions cousu,
 etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Conclus ; Concluons, Concluez.	Connais ; Connaissions, Connaissez.	Couds ; Cousons, Cousez.
--------------------------------------	---	--------------------------------

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je conclue, Que tu conclues, Qu'il conclue ; Que nous conclu- ions, Que vous concluiez, Qu'ils concluent.	Que je connaisse, Que tu connaisses, Qu'il connaisse ; Que nous connais- sions, Que vous connais- siez, Qu'ils connaissent.	Que je couse, Que tu couses, Qu'il couse ; Que nous cousions, Que vous cousiez, Qu'ils cousent.
---	--	--

Imparfait.

Que je conclusse, Que tu conclusses, Qu'il conclût ; Que nous conclus- sions, Que vous conclus- siez, Qu'ils conclussent.	Que je connusse, Que tu connusses, Qu'il connût ; Que nous connus- sions, Que vous connus- siez, Qu'ils connussent.	Que je cousisse, Que tu cousisses, Qu'il cousît ; Que nous cousis- sions, Que vous cousis- siez, Qu'ils cousissent.
--	--	--

Prétérit.

Que j'aie conclu, Que nous ayons con- clu, etc.	Que j'aie connu, etc. Que nous ayons connu, etc.	Que j'aie cousu, etc. Que nous ayons cou- su, etc.
---	--	--

Plus-que-parfait.

Que j'eusse conclu, etc. Que nous eussions conclu, etc.	Que j'eusse connu, etc. Que nous eussions connu, etc.	Que j'eusse cousu, etc. Que nous eussions cousu, etc.
--	--	--

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Conclure	Connaitre.	Coudre.
----------	------------	---------

Prétérit.

Avoir conclu.	Avoir connu.	Avoir cousu.
---------------	--------------	--------------

Participe présent.

Concluant.	Connaisant.	Cousant.
------------	-------------	----------

Participe passé.

Ayant conclu.	Ayant connu.	Ayant cousu.
---------------	--------------	--------------

Participe futur.

Devant conclure.	Devant connaître.	Devant coudre.
------------------	-------------------	----------------

FEINDRE.

CROIRE.

DIRE.

INDICATIF.

Présent.

Je feins, Tu feins, Il feint ; Nous feignons, Vous feignez, Ils feignent.	Je crois, Tu crois, Il croit ; Nous croyons, Vous croyez, Ils croient.	Je dis, Tu dis, Il dit ; Nous disons, Vous dites, Ils disent.
--	---	--

Imparfait.

Je feignais, Tu feignais, Il feignait ; Nous feignions, Vous feigniez, Ils feignaient.	Je croyais, Tu croyais, Il croyait ; Nous croyions, Vous croyiez, Ils croyaient.	Je disais, Tu disais, Il disait ; Nous disions, Vous disiez, Ils disaient.
---	---	---

Prétérit défini.

Je feignis, Tu feignis, Il feignit ; Nous feignimes, Vous feignîtes, Ils feignirent.	Je crus, Tu crus, Il crut ; Nous crûmes, Vous crûtes, Ils crurent.	Je dis, Tu dis, Il dit ; Nous dites, Vous dites, Ils dirent.
---	---	---

Prétérit indéfini.

J'ai feint, etc. Nous avons feint, etc.	J'ai cru, etc. Nous avons cru, etc.	J'ai dit, etc. Nous avons dit, etc.
---	--	--

Plus-que-parfait.

J'avais feint, etc. Nous avions feint, etc.	J'avais cru, etc. Nous avions cru, etc.	J'avais dit, etc. Nous avions dit, etc.
---	--	--

Futur.

Je feindrai, Tu feindras, Il feindra ; Nous feindrons, Vous feindrez, Ils feindront.	Je croirai, Tu croiras, Il croira ; Nous croirons, Vous croirez, Ils croiront.	Je dirai, Tu diras, Il dira ; Nous dirons, Vous direz, Ils diront.
---	---	---

Futur passé.

J'aurai feint, etc. Nous aurons feint, etc.	J'aurai cru, etc. Nous aurons cru, etc.	J'aurai dit, etc. Nous aurons dit, etc.
---	---	--

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je feindraï, Tu feindraï, Il feindrait ; Nous feindrions, Vous feindriez, Ils feindraient.	Je croirais, Tu croirais, Il croirait ; Nous croirions, Vous croiriez, Ils croiraient.	Je dirais, Tu dirais, Il dirait ; Nous dirions, Vous diriez, Ils diraient.
---	---	---

Passé.

J'aurais feint, etc. Nous aurions feint, etc.	J'aurais cru, etc. Nous aurions cru, etc.	J'aurais dit, etc. Nous aurions dit, etc.
---	---	---

Et encore :

J'eusse feint, etc. Nous eussions feint, etc.	J'eusse cru, etc. Nous eussions cru, etc.	J'eusse dit, etc. Nous eussions dit, etc.
---	---	---

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Feins ; Feignons, Feignez.	Crois ; Croyons, Croyez.	Dis ; Disons, Dites.
----------------------------------	--------------------------------	----------------------------

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je feigne, Que tu feignes, Qu'il feigne ; Que nous feignions, Que vous feigniez, Qu'ils feignent.	Que je croie, Que tu croies, Qu'il croie ; Que nous croyions, Que vous croyiez, Qu'ils croient.	Que je dise, Que tu dises, Qu'il dise ; Que nous disions, Que vous disiez, Qu'ils disent.
--	--	--

Imparfait.

Que je feignisse, Que tu feignisses, Qu'il feignît ; Que nous feignis- sions, Que vous feignis- siez, Qu'ils feignissent.	Que je crusse, Que tu crusses, Qu'il crût ; Que nous crussions, Que vous crussiez, Qu'ils crussent.	Que je disse, Que tu dises, Qu'il dit ; Que nous disions, Que nous disions, Que vous disiez, Qu'ils disent.
--	--	---

Prétérit.

Que j'aie feint, etc. Que nous ayons feint, etc.	Que j'aie cru, etc. Que nous ayons cru, etc.	Que j'aie dit, etc. Que nous ayons dit, etc.
--	--	--

Plus-que-parfait.

Que j'eusse feint, Que j'eusse cru, etc. Que j'eusse dit, etc.
 etc.
 Que nous eussions feint, etc. Que nous eussions cru, etc. Que nous eussions dit, etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Feindre. Croire. Dire.

Prétérit.

Avoir feint. Avoir cru. Avoir dit.

Participle présent.

Feignant. Croyant. Disant.

Participe passé.

Ayant feint. Ayant cru. Ayant dit.

Participe futur.

Devant feindre. Devant croire. Devant dire.

ÉCRIRE.

FAIRE.

LIRE.

INDICATIF.

Présent.

J'écris, Tu écris, Il écrit; Nous écrivons, Vous écrivez, Ils écrivent.	Je fais, Tu fais, Il fait; Nous faisons, Vous faites, Ils font.	Je lis, Tu lis, Il lit; Nous lisons, Vous lisez, Ils lisent.
--	--	---

Imparfait.

J'écrivais, Tu écrivais, Il écrivait; Nous écrivions, Vous écriviez, Ils écrivaient.	Je faisais, Tu faisais, Il faisait; Nous faisions, Vous faisiez, Ils faisaient.	Je lisais, Tu lisais, Il lisait; Nous lisions, Vous lisiez, Ils lisaient.
---	--	--

Prétérit défini.

J'écrivis, Tu écrivis, Il écrivit; Nous écrivîmes, Vous écrivîtes, Ils écrivirent.	Je fis, Tu fis, Il fit; Nous fîmes, Vous fîtes, Ils firent.	Je lus, Tu lus, Il lut; Nous lûmes, Vous lûtes, Ils lurent.
---	--	--

Prétérit indéfini.

J'ai écrit, etc. Nous avons écrit, etc.	J'ai fait, etc. Nous avons fait, etc.	J'ai lu, etc. Nous avons lu, etc.
---	--	--------------------------------------

Plus-que-parfait.

J'avais écrit, etc. Nous avions écrit, etc.	J'avais fait, etc. Nous avions fait, etc.	J'avais lu, etc. Nous avions lu, etc.
---	--	--

Futur.

J'écrirai, Tu écriras, Il écrira; Nous écrirons, Vous écrirez, Ils écriront.	Je ferai, Tu feras, Il fera; Nous ferons, Vous ferez, Ils feront.	Je lirai, Tu liras, Il lira; Nous lirons, Vous lirez, Ils liront.
---	--	--

Futur passé.

J'aurai écrit, etc. Nous aurons écrit, etc.	J'aurai fait, etc. Nous aurons fait, etc.	J'aurai lu, etc. Nous aurons lu, etc.
---	--	--

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

J'écrirais, Tu écrirais, Il écrirait; Nous écririons, Vous écrieriez, Ils écriraient.	Je ferais, Tu ferais, Il ferait; Nous ferions, Vous feriez, Ils feraient.	Je lirais, Tu lirais, Il lirait; Nous lirions, Vous liriez, Ils liraient.
--	--	--

Passé.

J'aurais écrit, etc. J'aurais fait, etc. J'aurais lu, etc.
 Nous aurions écrit, etc. Nous aurions fait, etc. Nous aurions lu, etc.

Et encore :

J'eusse écrit, etc. J'eusse fait, etc. J'eusse lu, etc.
 Nous eussions écrit, etc. Nous eussions fait, etc. Nous eussions lu, etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Écris ; Écrivons, Écrivez.	Fais ; Faisons, Faites.	Lis ; Lisons, Lisez.
----------------------------------	-------------------------------	----------------------------

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que j'écrive. Que tu écrives, Qu'il écrive; Que nous écrivions, Que vous écriviez, Qu'ils écrivent.	Que je fasse, Que tu fasses, Qu'il fasse; Que nous fassions, Que vous fassiez, Qu'ils fassent.	Que je lise, Que tu lises, Qu'il lise ; Que nous lisions, Que vous lisiez, Qu'ils lisent.
--	---	--

Imparfait.

Que j'écrivisse, Que tu écrivisses, Qu'il écrivit ; Que nous écrivissions, Que vous écrivissiez, Qu'ils écrivissent.	Que je fisse, Que tu fisses, Qu'il fit ; Que nous fissions, Que vous fissiez, Qu'ils fissent.	Que je lusse, Que tu lusses, Qu'il lût ; Que nous lussions, Que vous lussiez, Qu'ils lussent.
---	--	--

Prétérit.

Que j'aie écrit, etc. Que nous ayons écrit, etc.	Que j'aie fait, etc. Que nous ayons fait, etc.	Que j'aie lu, etc. Que nous ayons lu, etc.
---	---	---

Plus-que-parfait.

Que j'eusse écrit, etc. Que nous eussions écrit, etc.	Que j'eusse fait, etc. Que nous eussions fait, etc.	Que j'eusse lu, etc. Que nous eussions lu, etc.
--	--	--

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Écrire. Faire. Lire.

Prétérit.

Avoir écrit. Avoir fait. Avoir lu.

Participle présent.

Écrivant. Faisant. Lisant.

Participe passé.

Ayant écrit. Ayant fait. Ayant lu.

Participe futur.

Devant écrire. Devant faire. Devant lire.

METTRE.

MOUDRE.

NAITRE.

INDICATIF.

Présent.

Je mets, Tu mets, Il met ; Nous mettons, Vous mettez, Ils mettent.	Je mouds, Tu mouds, Il moud ; Nous moulons, Vous moulez, Ils moulent. (1)	Je nais, Tu nais, Il naît ; Nous naissons, Vous naissez, Ils naissent.
---	--	---

(1) Nous sommes forcés de suivre ici l'orthographe de l'Académie. Mais ce verbe devrait faire au pluriel du présent de

Imparfait.

Je mettais,
Tu mettais,
Il mettait ;
Nous mettions,
Vous mettiez,
Ils mettaient.

Je moulais,
Tu moulais,
Il moulait ;
Nous moulions,
Vous mouliez,
Ils moulaient.

Je naissais,
Tu naissais,
Il naissait ;
Nous naissions,
Vous naissiez,
Ils naissaient.

Prétérit défini.

Je mis,
Tu mis,
Il mit ;
Nous mîmes,
Vous mîtes,
Ils mirent.

Je moulus,
Tu moulus,
Il moulut ;
Nous moulûmes,
Vous moulûtes,
Ils moulurent.

Je naquis,
Tu naquis,
Il naquit ;
Nous naquîmes,
Vous naquîtes,
Ils naquirent.

Prétérit indéfini.

J'ai mis, etc.
Nous avons mis, etc.

J'ai moulû, etc.
Nous avons moulû,
etc.

Je suis né, etc.
Nous sommes nés,
etc.

Plus-que-parfait.

J'avais mis, etc.
Nous avions mis, etc.

J'avais moulû, etc.
Nous avions moulû,
etc.

J'étais né, etc.
Nous étions nés, etc.

Futur.

Je mettrai,
Tu mettras,
Il mettra ;
Nous mettrons,
Vous mettrez,
Ils mettront.

Je moudrai,
Tu moudras,
Il moudra ;
Nous moudrons,
Vous moudrez,
Ils moudront.

Je naîtrai ;
Tu naîtras,
Il naîtra ;
Nous naîtrons,
Vous naîtrez,
Ils naîtront.

Futur passé.

J'aurai mis, etc.
Nous aurons mis,
etc.

J'aurai moulû, etc.
Nous aurons moulû,
etc.

Je serai né, etc.
Nous serons nés, etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je mettrais,
Tu mettrais,
Il mettrait ;
Nous mettrions,
Vous mettriez,
Ils mettraient.

Je moudrais,
Tu moudrais,
Il moudrait ;
Nous moudrions,
Vous moudriez,
Ils moudraient.

Je naîtrais,
Tu naîtrais,
Il naîtrait ;
Nous naîtrions,
Vous naîtriez,
Ils naîtraient.

Passé.

J'aurais mis, etc.
Nous aurions mis,
etc.

J'aurais moulû, etc.
Nous aurions moulû,
etc.

Je serais né, etc.
Nous serions nés,
etc.

Et encore :

J'eusse mis, etc.
Nous eussions mis,
etc.

J'eusse moulû, etc.
Nous eussions moulû,
etc.

Je fusse né, etc.
Nous fussions nés,
etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Mets ;
Mettons,
Mettez.

Mouds ;
Moulons.
Moulez.

Nais ;
Naïssons,
Naïsez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je mette,
Que tu mettes,
Qu'il mette ;
Que nous mettions,
Que vous mettiez,
Qu'ils mettent.

Que je moule,
Que tu moules,
Qu'il moule ;
Que nous moulions,
Que vous mouliez,
Qu'ils moulent.

Que je naisse,
Que tu naisses,
Qu'il naisse ;
Que nous naissions,
Que vous naissiez,
Qu'ils naissent.

Imparfait.

Que je misse,
Que tu misses,
Qu'il mit ;
Que nous missions,

Que je moulusse,
Que tu moulusses,
Qu'il moulût ;
Que nous moulus-

Que je naquisse,
Que tu naquisses,
Qu'il naquit ;
Que nous naquis-

sions,
Que vous missiez,
Qu'ils missent.

sions,
siez,
Qu'ils moulussent.

sions,
siez,
Qu'ils naquissent.

Prétérit.

Que j'aie mis, etc.
Que nous ayons mis,
etc.

Que j'aie moulû, etc.
Que nous ayons moulû,
etc.

Que je sois né, etc.
Que nous soyons nés,
etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse mis, etc.
Que nous eussions mis, etc.

Que j'eusse moulû, etc.
Que nous eussions moulû,
etc.

Que je fusse né, etc.
Que nous fussions nés,
etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Mettre.

Moudre.

Naître.

Prétérit.

Avoir mis.

Avoir moulû.

Être né.

Participe présent.

Mettant.

Moulant.

Naissant.

Participe passé.

Ayant mis.

Ayant moulû.

Étant né.

Participe futur.

Devant mettre.

Devant moudre.

Devant naître.

NUIRE.

PAITRE.

PRENDRE.

INDICATIF.

Présent.

Je nuis,
Tu nuis,
Il nuit ;
Nous nuisons,
Vous nuisez,
Ils nuisent.

Je pais,
Tu pais,
Il pait ;
Nous paissons,
Vous paisez,
Ils paissent.

Je prends,
Tu prends,
Il prend ;
Nous prenons,
Vous prenez,
Ils prennent.

Imparfait.

Je nuisais,
Tu nuisais,
Il nuisait ;
Nous nuisions,
Vous nuisez,
Ils nuisaient.

Je paisais,
Tu paisais,
Il paisait ;
Nous paissons,
Vous paisez,
Ils paissaient.

Je prenais,
Tu prenais,
Il prenait ;
Nous prenions,
Vous preniez,
Ils prenaient.

Prétérit défini.

Je nuisis,
Tu nuisis,
Il nuisit.
Nous nuisîmes,
Vous nuisîtes,
Ils nuisirent.

Je pûs, (1)
Tu pûs,
Il pût.
Nous pûmes,
Vous pûtes,
Ils pûrent.

Je pris,
Tu pris,
Il prit.
Nous prîmes,
Vous prîtes,
Ils prirent.

Prétérit indéfini.

J'ai nui, etc.
Nous avons nui, etc.

J'ai pû, etc.
Nous avons pû, etc.

J'ai pris, etc.
Nous avons pris, etc.

Plus-que-parfait.

J'avais nui, etc.
Nous avions nui, etc.

J'avais pû, etc.
Nous avions pû, etc.

J'avais pris, etc.
Nous avions pris, etc.

l'indicatif : nous moudons, vous moudez, ils moudent ; et à l'imparfait : je moudais ; et à l'impératif : moudons, moudez ; et au présent du subjonctif : que je moule ; et enfin au participe présent de l'infinitif : moudant. Alors on ne pourrait plus confondre les temps de moudre avec ceux de mouler.

(1) Nous plaçons un accent circonflexe sur cette forme pour qu'on distingue je pûs du verbe paître, et je pus du verbe pouvoir. — Il est inusité avec accent comme sans accent.

Futur.

Je nuirai, Tu nuiras, Il nuira ; Nous nuirons, Vous nuirez, Ils nuiront.	Je paîtrai, Tu païtras, Il païtra ; Nous paîtrons, Vous paîtrez, Ils paîtront.	Je prendrai, Tu prendras, Il prendra ; Nous prendrons, Vous prendrez, Ils prendront.
---	---	---

Futur passé.

J'aurai nuï, etc. Nous aurons nuï, etc.	J'aurai pu, etc. Nous aurons pu, etc.	J'aurai pris, etc. Nous aurons pris, etc.
---	--	---

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je nuirais, Tu nuirais, Il nuirait ; Nous nuirions, Vous nuiriez, Ils nuiraient.	Je paîtrais, Tu paîtrais, Il paîtrait ; Nous paîtrions, Vous paîtriez, Ils paîtraient.	Je prendrais, Tu prendrais, Il prendrait ; Nous prendrions, Vous prendriez, Ils prendraient.
---	---	---

Passé.

J'aurais nuï, etc. Nous aurions nuï, etc.	J'aurais pu, etc. Nous aurions pu, etc.	J'aurais pris, etc. Nous aurions pris, etc.
---	---	---

Et encore :

J'eusse nuï, etc. Nous eussions nuï, etc.	J'eusse pu, etc. Nous eussions pu, etc.	J'eusse pris, etc. Nous eussions pris, etc.
---	---	---

IMPÉRATIF

Présent ou Futur.

Nuis ; Nuïsons, Nuïsez.	Pais ; Paiïsons, Paiïsez.	Prends ; Prenons, Prenez.
-------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je nuïse, Que tu nuïsses, Qu'il nuïse ; Que nous nuïsons, Que vous nuïsiez, Qu'ils nuïsent.	Que je paiïse, Que tu paiïsses, Qu'il paiïse ; Que nous paiïsons, Que vous paiïsiez, Qu'ils paiïsent.	Que je prenne, Que tu prennes, Qu'il prenne ; Que nous prenions, Que vous preniez, Qu'ils prennent.
--	--	--

Imparfait.

Que je nuïssisse, Que tu nuïsses, Qu'il nuïssit ; Que nous nuïssissions, Que vous nuïssissiez, Qu'ils nuïssissent.	Que je püssesse, Que tu püssesses, Qu'il püssesse ; Que nous püssissions, Que vous püssissiez, Qu'ils püssissent.	Que je prïssisse, Que tu prïsses, Qu'il prïssit ; Que nous prïssissions, Que vous prïssissiez, Qu'ils prïssissent.
---	--	---

Prétérit.

Que j'aïe nuï, etc. Que nous ayons nuï, etc.	Que j'aïe pu, etc. Que nous ayons pu, etc.	Que j'aïe pris, etc. Que nous ayons pris, etc.
--	--	--

Plus-que-parfait.

Que j'eüsse nuï, etc. Que nous eussions nuï, etc.	Que j'eüsse pu, etc. Que nous eussions pu, etc.	Que j'eüsse pris, etc. Que nous eussions pris, etc.
---	---	---

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Nuire.	Paître.	Prendre.
--------	---------	----------

Prétérit.

Avoir nuï.	Avoir pu.	Avoir pris.
------------	-----------	-------------

Participe présent.

Nuisant.	Paissant.	Prenant.
----------	-----------	----------

Participe passé.

Ayant nuï.	Ayant pu.	Ayant pris.
------------	-----------	-------------

Participe futur.

Devant nuïre.	Devant paître.	Devant prendre.
---------------	----------------	-----------------

RÉSoudre (1).

RIRE.

SUIVRE.

INDICATIF.

Présent.

Je résous, Tu résous, Il résout ; Nous résolvons, Vous résolvez, Ils résolvent.	Je ris, Tu ris, Il rit ; Nous rions, Vous riez, Ils rient.	Je suis, Tu suis, Il suit ; Nous suivons, Vous suivez, Ils suivent.
--	---	--

Imparfait.

Je résolvais, Tu résolvais, Il résolvait ; Nous résolvions, Vous résolviez, Ils résolvaient.	Je riaïis, Tu riaïis, Il riaïit ; Nous riaïions, Vous riaïiez, Ils riaïaient.	Je suivais, Tu suivais, Il suivait ; Nous suivions, Vous suiviez, Ils suivient.
---	--	--

Prétérit défini.

Je résolus, Tu résolus, Il résolut ; Nous résolûmes, Vous résolûtes, Ils résolurent.	Je ris, Tu ris, Il rit ; Nous rimes, Vous rites, Ils rirent.	Je suivis, Tu suivis, Il suivit ; Nous suivîmes, Vous suivîtes, Ils suivirent.
---	---	---

Prétérit indéfini.

J'ai résolu, etc. Nous avons résolu, etc.	J'ai ri, etc. Nous avons ri, etc.	J'ai suivi, etc. Nous avons suivi, etc.
---	--------------------------------------	---

Plus-que-parfait.

J'avais résolu, etc. Nous avions résolu, etc.	J'avais ri, etc. Nous avions ri, etc.	J'avais suivi, etc. Nous avions suivi, etc.
---	--	---

Futur.

Je résoudreïrai, Tu résoudreïras, Il résoudreïra ; Nous résoudreïrons, Vous résoudreïrez, Ils résoudreïront.	Je rirai, Tu riras, Il rira ; Nous rirons, Vous rirez, Ils riront.	Je suivrai, Tu suivras, Il suivra ; Nous suivrons, Vous suivrez, Ils suivront.
---	---	---

Futur passé.

J'aurai résolu, etc. Nous aurons résolu, etc.	J'aurai ri, etc. Nous aurons ri, etc.	J'aurai suivi, etc. Nous aurons suivi, etc.
---	--	---

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je résoudreïrais, Tu résoudreïrais, Il résoudreïrait ; Nous résoudreïrions, Vous résoudreïriez, Ils résoudreïraient.	Je rirais, Tu rirais, Il rirait ; Nous ririons, Vous ririez, Ils riraient.	Je suivrais, Tu suivrais, Il suivrait ; Nous suivrions, Vous suivriez, Ils suivraient.
---	---	---

Passé.

J'aurais résolu, etc. Nous aurions résolu, etc.	J'aurais ri, etc. Nous aurions ri, etc.	J'aurais suivi, etc. Nous aurions suivi, etc.
---	--	---

(1) Résoudre est pris ici dans le sens de déterminer.

Et encore :

J'eusse résolu, etc. J'eusse ri, etc. J'eusse suivi, etc.
 Nous eussions résolu, etc. Nous eussions ri, etc. Nous eussions suivi, etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Résons ; Ris ; Suis ;
 Résolvons ; Rions, Suivons,
 Résolvez. Riez. Suivez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je résolve. Que je rie, Que je suive,
 Que tu résolves, Que tu ries, Que tu suives,
 Qu'il résolve, Qu'il rie ; Qu'il suive ;
 Que nous résolvions, Que nous rions, Que nous suivions,
 Que vous résolviez, Que vous riez, Que vous suiviez,
 Qu'ils résolvent. Qu'ils rient. Qu'ils suivent.

Imparfait.

Que je résolusse, Que je risse, Que je suivisse,
 Que tu résolusses, Que tu risses, Que tu suivisses,
 Qu'il résolût ; Qu'il rît ; Qu'il suivît ;
 Que nous résolussions, Que nous rissions, Que nous suivissions,
 Que vous résolussiez, Que vous rissiez, Que vous suivissiez,
 Qu'ils résolussent. Qu'ils rissent. Qu'ils suivissent.

Prétérit.

Que j'aie résolu, etc. Que j'aie ri, etc. Que j'aie suivi, etc.
 Que nous ayons résolu ; etc. Que nous ayons ri, etc. Que nous ayons suivi, etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse résolu, etc. Que j'eusse ri, etc. Que j'eusse suivi, etc.
 Que nous eussions résolu, etc. Que nous eussions ri, etc. Que nous eussions suivi, etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Résoudre. Rire. Suivre.

Prétérit.

Avoir résolu. Avoir ri. Avoir suivi.

Participe présent.

Résolvant. Riant. Suivant.

Participe passé.

Ayant résolu. Ayant ri. Ayant suivi.

Participe futur.

Devant résoudre. Devant rire. Devant suivre.

VAINCRE. VIVRE. TRAIRE.

INDICATIF.

Présent.

Je vaincs, Je vis, Je traie,
 Tu vaincs, Tu vis, Tu traies,
 Il vauc ; Il vit ; Il trait ;
 Nous vainquons, Nous vivons, Nous trayons,
 Vous vainquez, Vous vivez, Vous trayez,
 Ils vainquent. Ils vivent. Ils traient.

Imparfait.

Je vainquais, Je vivais, Je trayais,
 Tu vainquais, Tu vivais, Tu trayais,
 Il vainquait ; Il vivait ; Il trayait ;
 Nous vainquions, Nous vivions, Nous trayions,
 Vous vainquiez, Vous viviez, Vous trayiez,
 Ils vainquaient. Ils vivaient. Ils trayaient.

Prétérit défini.

Je vainquis, Je vécus,
 Tu vainquis, Tu vécus,
 Il vainquit ; Il vécut ;
 Nous vainquimes, Nous vécûmes.
 Vous vainquîtes, Vous vécûtes,
 Ils vainquirent. Ils vécurent.

(Point de Prétérit défini.)

Prétérit indéfini.

J'ai vaincu, etc. J'ai vécu, etc. J'ai traité, etc.
 Nous avons vaincu, etc. Nous avons vécu, etc. Nous avons traité, etc.

Plus-que-parfait.

J'avais vaincu, etc. J'avais vécu, etc. J'avais traité, etc.
 Nous avions vaincu, etc. Nous avions vécu, etc. Nous avions traité, etc.

Futur.

Je vaincrai, Je vivrai, Je traiterai,
 Tu vaincra, Tu vivras, Tu traiteras,
 Il vaincra ; Il vivra ; Il traitera ;
 Nous vaincrons, Nous vivrons, Nous traiterons,
 Vous vaincrez, Vous vivrez, Vous traiterez,
 Ils vaincraient. Ils vivraient. Ils traiteraient.

Futur passé.

J'aurai vaincu, etc. J'aurai vécu, etc. J'aurai traité, etc.
 Nous aurons vaincu, etc. Nous aurons vécu, etc. Nous aurons traité, etc.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Je vaincrais, Je vivrais, Je traiterais,
 Tu vaincrais, Tu vivrais, Tu traiterais,
 Il vaincrait ; Il vivrait ; Il traiterait ;
 Nous vaincristions, Nous vivrions, Nous traiterions,
 Vous vaincriez, Vous vivriez, Vous traiteriez,
 Ils vaincraient. Ils vivraient. Ils traiteraient.

Passé.

J'aurais vaincu, etc. J'aurais vécu, etc. J'aurais traité, etc.
 Nous aurions vaincu, etc. Nous aurions vécu, etc. Nous aurions traité, etc.

Et encore :

J'eusse vaincu, etc. J'eusse vécu, etc. J'eusse traité, etc.
 Nous eussions vaincu, etc. Nous eussions vécu, etc. Nous eussions traité, etc.

IMPÉRATIF.

Présent ou Futur.

Vaincs ; Vis ; Trais ;
 Vainquons, Visions, Trayons,
 Vainquez. Vivez. Trayez.

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Que je vainque, Que je vive, Que je traie,
 Que tu vainques, Que tu vives, Que tu traies,
 Qu'il vainque ; Qu'il vive ; Qu'il traie ;
 Que nous vainquions, Que nous vivions, Que nous trayions,
 Que vous vainquiez, Que vous viviez, Que vous trayiez,
 Qu'ils vainquent. Qu'ils vivent. Qu'ils traient.

Imparfait.

Que je vainquisse, Que je vécusse, (Point d'imparfait.)
 Que tu vainquisses, Que tu vécusses,
 Qu'il vainquît ; Qu'il vécut ;
 Que nous vainquissions, Que nous vécussions,
 Que vous vainquissiez, Que vous vécussiez,
 Qu'ils vainquissent. Qu'ils vécussent.

Prétérit.

Que j'aie vaincu, etc. Que j'aie vécu, etc. Que j'aie traité, etc.
 Que nous ayons vaincu, etc. Que nous ayons vécu, etc. Que nous ayons traité, etc.

Plus-que-parfait.

Que j'eusse vaincu, Que j'eusse vécu, Que j'eusse trait, etc.
 etc. etc. etc.
 Que nous eussions vaincu, etc. Que nous eussions vécu, etc. Que nous eussions trait, etc.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Vaincre.	Vivre.	Traire.
Prétérit.		
Avoir vaincu.	Avoir vécu.	Avoir traité.
Participe présent.		
Vainquant.	Vivant.	Trayant.
Participe passé.		
Ayant vaincu.	Ayant vécu.	Ayant traité.
Participe futur.		
Devant vaincre.	Devant vivre.	Devant traire.

Les autres verbes irréguliers de cette classe, et que nous n'avons pas cru nécessaire de conjuguer, sont :

ABSoudre. *J'absous, tu absous, il absout ; nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. — J'absolvais, nous absolvions. — Point de préterit défini. — J'absoudrai, nous absoudrons. — J'absoudrais, nous absoudrions. — Absous, absolvons. — Que j'absolve, que nous absolvions. — Point d'imparfait du subjonctif. — Absoudre. — Absolvant. — Absous, absoute.*

BRAIRE. Il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif, du futur et du conditionnel : *Braire ; il braît, ils braient ; il braira, ils brairont ; il brairait, ils brairaient.*

BRUIRE, *bruyant, il bruait.* Point d'autre forme.

CIRCONCIRE. *Je circoncis, tu circoncis, il circonci-
 cit ; nous circoncons, vous circonsez, ils circon-
 cisent. — Je circoncis, nous circonçons. — J'ai
 circoncis. — Je circoncirai. — Je circoncirais. —
 Circoncis, circoncons. — Que je circonci-
 se, que nous circonconsions. — Circoncire. — Circonci-
 se, circonçise.*

L'Académie ne donne que ces seules formes à ce verbe. Pourquoi ne dirait-on pas : *je circonci-
 sais, et circoncisant ?*

**DÉDIRE, CONTREDIRE, INTERDIRE, MÉDIRE, PRÉ-
 DIRE,** sont à la seconde personne du pluriel du pré-
 sent de l'affirmatif *vous dédissez, contredisez ; etc. ;*
 les autres formes comme celles de *dire.*

MAUDIRE fait *nous maudissons, vous maudissez,
 ils maudissent ; au lieu de nous maudisons, etc. ;
 maudissant, participe actif ; le reste comme dire.*

ÉCLORE ; *éclos ; il éclot, ils éclosent ; il éclora, ils
 écloront ; il éclorait, ils écloraient ; qu'il éclore,
 qu'ils éclosent.* Nous ne comprenons pas pour-
 quoi ce verbe n'aurait pas toutes les formes de
clore.

CONFIRE. *Je confis, tu confis, il confit ; nous con-
 fisons, vous confisez, ils confisent. — Je confisais,
 nous confisions. — Je confis, nous confimes. — Je
 confirai, nous confirons. — Je confirais, nous con-
 firions. — Confis, confisons. — Que je confise, que
 nous confisions. — Confire. — Confisant. — Con-
 fit, confite.* Nous ajoutons en toute sûreté de
 conscience, avec Wailly et Lévizac, l'imparfait
 du subjonctif, *que je confisse.*

CROÎTRE. *Je crois, tu crois, il croît ; nous crois-
 sons, vous croissez, ils croissent. — Je croissais,
 nous croissions. — J'ai crû. — Je crus, nous crû-
 mes. — Je croîtrai, nous croîtrons. — Je croîtrais,
 nous croîtrions. — Crois, croissez. — Que je croisse,
 que nous croissions. — Que je crûsse, que nous
 crûssions. — Croissant. — Crû, crûe.* Nous
 croyons devoir nous servir de l'accent circon-
 flexe dans tous les temps, et pour toutes les
 personnes qui pourraient être confondues avec
 celles du verbe *croire.*

FRIRE. Ce verbe n'est en usage qu'au singulier
 du présent de l'indicatif : *je fris, tu fris, il frit ; au
 futur, je frirai, etc. ; au conditionnel, je frirais ;*
 à la seconde personne singulière de l'impératif,
fris ; aux temps formés du participe, frit, frite.

Pour suppléer aux temps qui manquent, on lui
 adjoint le verbe *faire* : *nous faisons frire ; vous
 faites frire ; ils font frire ; je faisais frire, etc.*

(WAILLY, RESTAUT, FÉRAUD.)

LUIRE. *Je luis, tu luis, il luit ; nous luisons, vous
 lûsez, ils luisent. — Je luisais, nous lûisions. —
 Je luirai, nous lûirons. — Je lûirais, nous lûirions.
 — Que je lûise, que nous lûisions. — Luire, lûi-
 sant, lui, devant luire.*

(L'ACADÉMIE, RESTAUT, WAILLY, LÉVIZAC,
 et FÉRAUD.)

Ce verbe *luire* n'a ni préterit défini, ni impératif,
 ni imparfait du subjonctif, et son participe passé
 n'a pas de féminin. Les temps composés se forment
 avec l'auxiliaire *avoir.* (GIRAULT-DUVIVIER.)

OINDRE. *J'oins, tu oins, il oint ; nous oignons. —
 J'oignais. — J'oignis. — J'ai oint. — J'oindrai. —
 J'oindraï. — Oins, oignez. — Que j'oigne, que
 nous oignons. — Que j'oignisse. — Oignant ; oint,
 ointe.* (L'ACADÉMIE, TRÉVOUX et FÉRAUD.)

TAIRE. *Je tais, tu tais, il tait ; nous taisons, vous
 taisez, ils taisent. — Je taisais, nous taisions. —
 Je tus, nous tâmes. — Je tairai, nous tairons. —
 Je tairais, nous tairions. — Tais, taisons. — Que
 je taise, que nous taisions. — Que je tusse, que
 nous tussions. — Taire ; taisant ; tu, tue.*

(L'ACADÉMIE.)

TISTRE, synonyme de *tisser*, dit l'Académie,
 n'est plus en usage que dans les temps composés ;
 et il fait *tissu, tissue*, au participe.

MODÈLE DE CONJUGAISON

DES

VERBES UNIPERSONNELS.

Les verbes *unipersonnels* n'ont pas de conjugaison qui leur soit particulière. Ils se conjuguent suivant les inflexions qu'exige la forme de conjugaison à laquelle ils appartiennent régulièrement. La seule chose qui les distingue, c'est qu'ils n'ont pas tous les temps, et qu'ils ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier.

VERBES UNIPERSONNELS

RÉGULIER.

IRRÉGULIERS.

INDICATIF.

Présent.

Il neige.	Il pleut.	Il faut.
	<i>Imparfait</i>	
Il neigeait.	Il pleuvait.	Il fallait.
	<i>Prétérit défini.</i>	
Il neigea.	Il plut.	Il fallut.
	<i>Prétérit indéfini.</i>	
Il a neigé.	Il a plu.	Il a fallu.
	<i>Prétérit antérieur.</i>	
Il eut neigé.	Il eut plu.	Il eut fallu.
	<i>Plus-que-parfait.</i>	
Il avait neigé.	Il avait plu.	Il avait fallu.
	<i>Futur.</i>	
Il neigera.	Il pleuvra.	Il faudra.
	<i>Futur passé.</i>	
Il aura neigé.	Il aura plu.	Il aura fallu.

CONDITIONNEL.

Présent ou Futur.

Il neigerait.	Il pleuvrait.	Il faudrait.
	<i>Passé.</i>	
Il aurait neigé.	Il aurait plu.	Il aurait fallu.

(Point d'IMPÉRATIF.)

SUBJONCTIF.

Présent ou Futur.

Qu'il neige.	Qu'il pleuve.	Qu'il faille.
	<i>Imparfait.</i>	
Qu'il neigeât.	Qu'il plût.	Qu'il fallût.
	<i>Prétérit.</i>	
Qu'il ait neigé.	Qu'il ait plu.	Qu'il ait fallu.
	<i>Plus-que-parfait.</i>	
Qu'il eût neigé.	Qu'il eût plu.	Qu'il eût fallu.

INFINITIF.

Présent, Passé ou Futur.

Neiger.	Pleuvor.	Falloir.
---------	----------	----------

Prétérit.

Avoir neigé.	Avoir plu.	Avoir fallu.
	<i>Participe présent.</i>	
Neigeant.	Pleuvant.	<i>(Inusité.)</i>
	<i>Participe passé.</i>	
Neigé.	Plu.	Fallu.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES VERBES.

Dans toutes les formes du mode interrogatif, dit Estarac, le pronom personnel, qui est le sujet du verbe, se place après celui-ci : *viendrez-vous ? Partirons-nous ?* On sépare alors le pronom personnel du verbe par un tiret.

Si le verbe a la troisième personne du singulier terminée par une voyelle, on met, entre le verbe et le substantif personnel qui suit, un *t* entre deux tirets, pour éviter l'hiatus désagréable que formerait le concours de deux voyelles : *viendra-t-il ? chantera-t-on ? Viendra-il ? chantera-on ?* seraient trop durs à prononcer ; et notre langue est si amie de l'harmonie, qu'elle lui sacrifie souvent les règles.

On emploie encore le *t* entre deux tirets dans tous les cas où le substantif personnel se place après le verbe, si le verbe est terminé par une voyelle.

La plainte, ajouta-t-il, guérit-elle son homme ?
(LA FONTAINE, livre x, fable 46.)

Par une raison semblable, si l'interrogation se fait à la première personne terminée par un *e* muet, on met un accent aigu sur l'*e* muet ; et l'on prononce et l'on écrit *parlé-je bien ? chanté-je juste ? vous aimé-je assez ?* et non pas *parle-je bien ?* ni *parlai-je bien ?* etc.

Veillé-je ? Etn'est-ce point un songe que je vois ?
(LA FONTAINE, livre x, fable 40.)

Notre avis est que l'*accent grave* serait préférable, car ce dernier se fait plus naturellement sentir dans la conversation que l'*accent aigu*. Cependant nous conservons l'*accent aigu*, en attendant que notre Académie se prononce.

Si le verbe est monosyllabe, on prend une teur-nure différente, et l'on dit : *est-ce que je mens ? est-ce que je perds ?* et non pas *mens-je ? perds-je ?* qui seraient trop durs. *Est-ce que je dis que vous avez tort ?*

Nous avons déjà dit que le sujet de la proposition se place à la suite du verbe lorsqu'on raisonne hypothétiquement et dans d'autres circonstances. *Eussiez-vous mille fois plus de talents, vous n'êtes jamais dispensé d'être modeste.*

Le sujet se place aussi après le verbe lorsqu'on rapporte un discours, et qu'après les premiers mots du discours on place les mots *dit-il, répondit-*

il, ou d'autres semblables. Français, s'écria-t-il, votre liberté ne sera vraiment solide que lorsque vous respecterez religieusement les mœurs et la vertu... Vous avez raison, répartit-il.

Nous avons vu que la seconde personne du singulier du prés. de l'imp. en e muet n'est pas terminée en s; néanmoins, si elle est suivie de en ou de y, on lui donne un s par euphonie: Va-s-y toi-même, cueille-s-y des fleurs; va-y, cueille-y, feraient des hiatus qu'il faut éviter. Cueille-s-en; mais va-t'en.

On ne dit pas non plus menez-m'y, transporte-t'y, envoyez-m'y; il faut dire: menez-y-moi, transportes-y-toi, envoyez-y-moi, etc.

Les formes du subjonctif dépendent toujours d'un verbe précédent, et elles ne peuvent pas être employées indifféremment; la préférence des unes sur les autres doit être déterminée par la forme du verbe qui précède; et quoiqu'on dise: je désire, ou je désirerais toujours que vous ayez raison dans cette circonstance: on doit dire: je désirerais ou j'aurais désiré que vous eussiez raison, et non pas que vous ayez: ceci sera développé amplement dans la syntaxe.

Il faut dire: il s'en est allé et il s'est enfui, parce que enfui est un seul mot composé, entre les deux parties duquel on ne peut pas mettre le verbe est: il s'est en allé, et il s'en est fui sont des fautes.

Le verbe résoudre a deux participes passés, résolu et résous, mais ces deux participes n'ont pas la même acception. On emploie le participe résous lorsqu'il s'agit de choses changées en d'autres: le soleil a résous le brouillard en pluie. Hors ce cas, on emploie le participe résolu. Il a résolu ce problème; il a résolu de quitter la ville, de partir demain.

Vaillant n'est pas le participe actif du verbe valoir. C'est un substantif qui signifie à peu près la même chose que capital, fortune, et que l'on emploie dans ces phrases du discours familier: il n'a pas cinquante centimes vaillant; il a douze mille francs vaillant.

La seconde personne du pluriel de plusieurs formes des verbes est terminée par le son de l'é fermé; il faut l'écrire alors par un z sans accent sur l'é; au lieu que le pluriel masculin des participes s'écrit par un é fermé et par un s. Vous aimez, vous aimez, vous aimerez, vous finiriez, vous rencontrassiez, etc. Ils sont aimés, ils furent labourés, ces airs seront mal exécutés.

Les verbes actifs, dans toutes leurs formes composées, résultent de la combinaison des formes du verbe avoir et du participe passé du verbe dont il s'agit. Nos soldats ont toujours battu l'ennemi. Elle a chanté une ariette. Il avait labouré, etc.

Toutes les formes des verbes passifs résultent de la combinaison des formes du verbe être et du

participe passé: j'avais été aimé, je fus aimé, j'étais aimé, je suis aimé, etc., etc.

Pour former les temps composés des verbes pronominiaux, il faut aussi réunir les formes du verbe être avec le participe passé du verbe pronominal: je me suis fait du mal, et non pas je m'ai fait. Il s'est crevé les yeux, et non pas il s'a crevé. Et quoique l'on dise fort bien: je lui ai opposé ces difficultés; il l'a reconnu; ils l'ont endormi à force de le bercer, parce que tous ces verbes sont actifs; on doit dire je me suis opposé ces difficultés; il s'est reconnu; il s'est endormi à force d'être bercé, parce que ceux-ci sont réfl. Nous nous sommes reposés après nous être bien promenés.

Quant aux verbes d'état ou verbes neutres, il y en a qui, dans leurs formes composées, se conjuguent avec le verbe être, et d'autres qui ont toujours pour auxiliaire le verbe avoir. Ainsi, tomber, mourir, etc., ont toujours pour auxiliaire le verbe être: Je suis tombé tout à plat, et non pas j'ai tombé. Il est mort de ses blessures, etc. Au contraire, languir, dormir, marcher, croître, exceller, régner, souffrir, etc., se combinent avec les formes du verbe avoir. J'ai langui long-temps; elle a dormi huit bonnes heures; ils ont marché très-vite.

Dans bien des circonstances il y a un choix à faire entre le verbe être et le verbe avoir, considérés comme auxiliaires; il n'est pas du tout indifférent de prendre l'un plutôt que l'autre. On doit préférer les formes du verbe avoir lorsqu'on veut exprimer une action, et celles du verbe être s'il est question d'indiquer une situation: sans doute parce que ce dernier exprimant essentiellement et explicitement l'existence, il est aussi plus propre à marquer la modification sous laquelle existe le sujet, ou l'état dans lequel il se trouve.

D'après ce principe, on dit il a sorti, de quelqu'un qui est rentré après être sorti, parce qu'on veut marquer, non pas l'état où il se trouve actuellement, puisqu'il est rentré, mais l'action qu'il a faite de sortir; et l'on dit: il est sorti, de quelqu'un qui n'est pas rentré, parce qu'on veut marquer précisément la situation où il se trouve, celle d'être hors de chez lui. La première de ces deux phrases peut se changer en cette autre du même sens: il a été sortant, ce qui marque bien évidemment l'action qu'il a faite et non pas l'état où il se trouve, il a été faisant l'action de sortir. La seconde ne peut pas absolument se traduire par le moyen du participe actif sortant, sans en changer le sens: il n'y a donc aucune nuance d'action dans cette phrase; sorti fait là les fonctions et a la nature d'un adjectif; il exprime donc une modification, un état, une situation. On peut appliquer la même analyse aux phrases suivantes.

On dit: il a monté, ou, il a descendu l'escalier; il a monté, ou, il a descendu tout seul et sans secours, parce qu'alors on a pour but positif d'ex-

primer l'action de monter, de descendre; *il a été montant* ou *descendant l'escalier*, etc. Au lieu qu'on doit dire : *il est monté*, lorsqu'on veut exprimer qu'il est là-haut; et *il est descendu*, lorsqu'on veut dire qu'il est là-bas : on exprime alors, non pas l'action de *monter* ou de *descendre*, mais la situation où l'on se trouve après cette action.

Elle a demeuré à Paris, veut dire qu'elle y a séjourné à une époque quelconque; *elle a été demeurant à Paris* : *elle est demeurée à Paris*, signifie qu'elle y est encore.

D'après cela, on peut choisir entre *il a apparu* et *il est apparu*; *la fièvre a cessé* et *la fièvre est cessée*, etc., etc., et préférer celle de ces phrases qui exprime l'idée précise qu'on veut rendre, dans

les cas surtout où cette précision est nécessaire.

Convenir, lorsqu'il signifie *demeurer d'accord*, se conjugue avec le verbe *être*; et quand il signifie *être propre*, *être sortable*, il se conjugue avec le verbe *avoir*. *Cette maison m'a convenu*, et nous sommes convenus du prix.

Avec *ne* il faut toujours mettre le présent de l'impératif et non pas celui du subjonctif, comme on fait mal à propos dans certains cantons. *Ne fais pas cela*, et non point *ne fasse pas*. *Ne va pas là*, et non point *n'aille pas là*. On ordonne, en effet, *de ne pas faire*, *de ne pas aller* : c'est donc une forme de l'impératif qu'il faut employer; et une forme du subjonctif, en pareil cas, est un solécisme.

DES PARTICIPES.

Nous appelons *participes* deux inflexions que les verbes reçoivent à l'infinitif. L'une est ce qu'on appelle *participe du présent*, et l'autre *participe du passé*. Les mots formés par ces inflexions se nomment ainsi parce qu'ils *participent* de la nature du verbe et de celle des adjectifs. Ils tiennent de la nature du verbe en ce qu'ils en ont la signification et le régime; ils tiennent de l'adjectif, en ce qu'ils expriment une qualité; et cela est si vrai, que plusieurs de ces mots, *participes* dans leur origine, sont devenus de purs adjectifs, parce que peu à peu on a supprimé de leur signification toute idée de temps, comme *plaisant*, *intrigant*, *intéressé*, *poli*, etc. On les nomme *adjectifs verbaux*.

DU PARTICIPE PRÉSENT

ET

DE L'ADJECTIF VERBAL.

Le *participe présent* se termine toujours en *ant*, comme *aimant*, *finissant*, *recevant*, *rendant*, etc. Ce *participe* est toujours le même, et ne change point de terminaison. Il n'a ni genre ni nombre, et par conséquent il est tout à la fois du masculin et du féminin, du singulier et du pluriel.

Il est très-essentiel de ne pas confondre le *participe présent* avec l'*adjectif verbal*. Ils ont cela de commun, qu'ils n'expriment l'un et l'autre qu'une

qualité ou un attribut, et qu'ils se rapportent toujours à un substantif exprimé ou sous-entendu de quelque genre et de quelque nombre qu'il soit; mais ils diffèrent en ce que le *participe* a toujours un régime exprimé ou sous-entendu; et que l'*adjectif verbal* n'a jamais de régime.

PREMIÈRE RÈGLE. Le *participe présent* ne prend jamais ni genre ni nombre.

Une montagne dominant sur une plaine immense. Une femme suppliant les juges. Cette femme est sage et craignant Dieu. Ils vont rampant devant les grands, pour devenir insolents avec leurs égaux. C'est une femme d'un excellent caractère, obligeant tout le monde, quand elle le peut.

Un homme, une femme, des hommes, des femmes lisant.

Mais l'*adjectif verbal* prend toujours le genre et le nombre.

L'ambition est sa passion dominante. C'est une femme suppliante. Ce sont des effets surprenants, des aventures surprenantes. Des esprits bas et rampants ne s'élève jamais au sublime. C'est une femme excessivement obligeante envers tout le monde.

Mais on ne dira pas *des hommes lisants, des femmes lisantes*, parce que *lisant*, qui peut avoir un régime, n'est point un *adjectif verbal*.

On voit, par ces différents exemples, que le *participe présent* ne peut jamais se rencontrer seul dans une phrase, qu'il doit y être suivi de quelques mots exprimés ou sous-entendus qui en dépendent, au lieu que l'*adjectif verbal* s'y présente essentiellement seul.

On trouve, fait remarquer Lévizac, dans presque toutes les Grammaires, qu'on doit excepter de cette règle les *participes présents* : *approchant, dépendant, tendant, usant, jouissant, répugnant*, et quelques autres; mais nous pensons que cette exception est sans fondement, parce que ces mots doivent être considérés comme de purs adjectifs dans les phrases qu'on cite. « Il n'y a, dit l'Académie (décision du 3 juin 1779, confirmée vingt-cinq ans après les observations sur Vaugelas), il n'y a que les *participes passifs* : *aimé, aimée*, qui aient un singulier et un pluriel. Les *participes* (du présent), comme *aimant*, sont indéclinables. Si l'on oppose qu'on dit fort bien *des femmes jouissantes de leurs droits; des maisons appartenantes à un tel*; on répond que ces mots *jouissant* et *appartenant* sont des *adjectifs verbaux*, et non pas des *participes actifs*. » En effet, tous ces mots peuvent se construire avec le verbe *être*, ce que ne fait pas le *participe présent*. Ainsi l'on dit : *une étoffe approchante d'une autre; des villageois dépendants d'une seigneurie; une humeur répugnante à la mienne; et, en style de palais, une requête tendante à la cassation d'un arrêt; des filles usantes et jouissantes de leurs droits*, parce qu'on peut dire : *ces villageois sont dépendants de ma seigneurie; votre humeur est répugnante à la mienne; ces filles sont usantes et jouissantes de leurs droits*. Mais l'usage ne permet jamais de dire : *cette femme est craignant Dieu, et aimant son mari*, ce serait d'un trop mauvais style.

DEUXIÈME RÈGLE. Le *participe présent*, formant toujours une phrase incidente et subordonnée à une autre, doit nécessairement se rapporter au sujet de la phrase principale, quand il n'est pas précédé d'un autre nom.

Je ne puis vous accompagner à la campagne, ayant des affaires qui demandent ici ma présence. Combien voyons-nous de gens qui, connaissant le prix du temps, le perdent mal à propos!

Mais on s'exprimerait mal, si l'on disait : *ce sont des personnes entendant raillerie*; il faut : *qui entendent*. Cette faute est très-ordinaire.

REMARQUE. On ne doit jamais employer deux *participes présents* dans une même phrase, sans les joindre par une conjonction, comme : *un homme aimant et craignant Dieu*. S'il y en a plusieurs de suite, il faut une conjonction avant le dernier : *vous savez que nous trouvons le temps un vrai brouillon, mettant, rangeant, dérangeant, imprimant, effaçant, approchant, éloignant, et rendant toutes*

choses bonnes et mauvaises, et presque toujours méconnaissables. (Madame DE SÉVIGNÉ.)

DU GÉRONDIF.

Ce que les Grammairiens ont nommé *gérondif* n'est autre chose que le *participe présent* devant lequel on met *en*. Ce mot est quelquefois sous-entendu, mais, dans ce cas, le *gérondif* n'en est pas moins facile à reconnaître. C'est un *gérondif*, toutes les fois qu'on peut y joindre la préposition *en*, sans altérer le sens de la phrase, comme : *je suis persuadé que, travaillant assidûment pendant trois mois, vous ferez de grands progrès dans les mathématiques*. C'est le même sens que si l'on disait : *je suis persuadé qu'en travaillant*, etc. Mais c'est un *participe présent*, si l'on ne peut y joindre cette préposition sans changer le sens de la phrase, comme : *la plupart des grands du royaume, jugeant la seconde croisade contraire au bien de l'état, voulurent en détourner saint Louis*. La phrase n'offrirait plus le même sens ni la même exactitude, si l'historien avait dit : *la plupart des grands du royaume, en jugeant*, etc. Les *gérondifs* doivent, comme les *participes*, se rapporter au sujet de la phrase principale.

REMARQUE. Il est très-aisé de distinguer le *participe* du *gérondif*. Le *participe* se résout toujours par le relatif *qui*, ce que ne fait pas le *gérondif*.

C'est donc avec bien de l'impropriété que beaucoup de Grammairiens, soit anciens, soit nouveaux, appellent *gérondifs* ce que nous nommons *participe présent* et *participe passé*. Nous en prévenons, afin que les personnes qui adoptent sans examen tout ce qu'elles trouvent dans les Grammairiens, soient en garde contre une acception qui ne peut donner que de fausses idées.

On ne doit mettre le pronom relatif *en* ni devant un *participe présent*, ni devant un *gérondif*. On ne pourrait pas dire : *je vous ai remis mon fils entre les mains, en voulant faire quelque chose de bon*, parce qu'on ne distinguerait pas le relatif *en* de la préposition *en*, et qu'on dirait tout autre chose que ce qu'on veut dire; il faut : *voulant en faire*. Il ne serait pas mieux de dire : *le prince tempère la rigueur du pouvoir, en en partageant les fonctions*. Cette répétition choquerait, et, pour l'éviter, on doit tourner différemment la phrase, et dire : *c'est en partageant les fonctions du pouvoir, qu'un prince en tempère la rigueur*.

DU PARTICIPE PASSÉ.

Le *participe passé* a différentes terminaisons. Ce *participe* offre de grandes difficultés aux commençants, et même aux personnes qui se croient très-

instruites dans la langue française. *Il n'y a dans toute la Grammaire*, disait Vaugelas, *rien de plus important et de plus ignoré*. En effet, dans quel cas ce *participe* doit-il s'accorder en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte? et dans quels cas ne le doit-il pas? Jamais question de Grammaire n'a donné lieu à plus de controverse. Cependant il ne faut pas croire que les difficultés en soient insurmontables. Quelques Grammairiens établissent des règles que d'autres combattent et rejettent avec dédain. Ceux-ci admettent des exceptions que ceux-là condamnent et proscrivent. Les doutes de quelques-uns se changent par d'autres en décisions; et l'on est bien étonné, après avoir lu trente Grammairiens, de n'avoir recueilli d'une lecture immense que des doutes et des incertitudes, tant le choc des opinions a brouillé toutes les idées, et répandu du louche et de l'obscurité sur cette matière.

Nous espérons prouver victorieusement dans notre *syntaxe* que la difficulté réelle ne consiste pas dans le *participe* lui-même, mais dans la construction de la proposition.

Il est inutile de traiter ici de l'adjectif verbal qui vient du *participe passé*. Tout le monde convient que, dans tous les cas, il s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne, comme : *une maison achevée, un ouvrage achevé, des ouvrages achevés, des études achevées*. Mais il s'agit de l'accord du *participe passé* avec le nom ou pronom, sujet ou régime, qui accompagne les temps composés des verbes, soit que ces temps se construisent avec *être*, soit qu'ils se trouvent combinés avec *avoir*. Or, dans quelques cas, il ne prend ni genre ni nombre, tandis que, dans d'autres, il prend le genre et le nombre. Ce n'est point dans les anciens Grammairiens qu'on doit chercher des éclaircissements sur cette matière. Malherbe, Vaugelas, Thomas Corneille, Ménage, Bouhours et Ré-

gnier ont plutôt proposé des doutes que donné des décisions. Messieurs de Port-Royal eux-mêmes n'ont pas porté dans cette matière l'esprit d'analyse qui les distingue partout ailleurs. « On voit dans leur Grammaire, dit Duclos, que les meilleurs esprits n'ont une marche ni sûre ni ferme quand ils cherchent la lumière au lieu de la porter. » L'abbé Girard est le premier qui, en adoptant un principe unique, ait suivi une marche fixe; mais il n'a point tiré de ce principe tout le parti qu'il pouvait. L'abbé d'Olivet ne s'est écarté de l'abbé Girard que parce qu'il a cru voir des variations, selon que les verbes sont actifs, pronominaux ou neutres. Restaut, qui a pris ses règles dans l'abbé Régnier, est un guide incertain. Il admet quatre règles et quatre exceptions. Wailly a adopté cinq règles sans exceptions; mais les règles qu'il donne, exactes dans leurs résultats, conformes à l'usage actuel, manquent de clarté et de simplicité. Duclos et Condillac sont, sans contestation, les auteurs les plus sûrs qu'on puisse choisir. C'est d'après eux que nous développerons avec Lévizac, dans notre *Syntaxe*, cette matière importante, mais en divisant, pour plus de clarté, la règle unique qu'ils donnent, en règles partielles, afin d'en rendre l'application plus facile à tous les cas, et de la mettre à la portée de tous les esprits. Ce n'est encore le lieu ni le moment d'en parler, car nous ne connaissons pas la *proposition*; et ces notions sont indispensables pour comprendre les règles du *participe*.

NOTA. (Nous ne disons rien ici de l'accord du *participe passé*. Ce sujet a un rapport direct avec la *Syntaxe*. Quant à ce qui nous reste à traiter des parties du discours indéclinables, nous allons en donner le plus de détails possibles; nous n'omettrons que ce qu'il serait rigoureusement indispensable de répéter dans la *Syntaxe*.)

DES PRÉPOSITIONS.

Le mot *préposition*, qui se dit en latin *præpositio*, est formé de *præ*, devant, avant, et de *ponere*, placer; *préposition* signifie donc *qui est mis devant*.

Les *prépositions* sont des mots qui servent à ex-

primer ou à désigner les différents rapports que les choses ont les unes aux autres.

Les *prépositions* sont fixes et invariables; elles n'ont ni genre ni nombre. Seules, elles ne forment point de sens : elles ne signifient quelque chose qu'au-

tant qu'elles sont suivies d'un régime exprimé ou sous-entendu. Comme on le voit, elles n'ont aucune des propriétés qui conviennent aux noms; mais elles n'en deviennent pas moins, en certaines occasions, de vrais mots substantifs, susceptibles d'articles et de nombre, comme : *le devant de la maison; prendre les devants; le derrière d'une maison; le dedans d'un palais; les dehors de Paris.*

Ce serait une grande perfection dans les langues, qu'une *préposition* ne marquât qu'un seul rapport; le discours en serait plus clair. Mais il arrive souvent qu'une même *préposition* exprime non-seulement des rapports différents, mais même des rapports opposés, ce qui est une source de confusion et d'embarras. Par exemple, dans ces phrases : *approchez-vous du feu, éloignez-vous du feu*, la *préposition de* exprime, dans la première, un rapport d'approximation, et dans la seconde, un rapport d'éloignement.

On peut diviser les *prépositions* de trois manières, ou par l'expression, ou par la signification, ou par le régime (1) dont elles veulent être suivies.

Divisées par l'expression, les *prépositions* sont simples ou composées. Les *prépositions simples* sont celles qui s'expriment en un seul mot, telles sont : *à, de, pour, sans, avec*, etc. Les *prépositions composées* sont celles qui s'expriment en plusieurs mots, telles sont : *vis-à-vis de, à la réserve de, à côté de*, etc. Nous préférons la dénomination de *locution prépositive*, presque universellement adoptée aujourd'hui.

Divisées par la signification, il y a autant de sortes de *prépositions* qu'il y a de rapports.

Divisées par le régime, on en distingue de trois sortes : celles qui ne veulent pas une autre *préposition* avant le nom qu'elles régissent, comme : *avant vous, après lui, attendu l'obstacle*, etc.; celles qui veulent la *préposition de* avant le nom, comme : *loin de Paris, près de Bath, hors de Londres*, etc.; et celles qui veulent la *préposition à* devant le nom, comme : *jusqu'à Cantorbéry, quant à moi, par rapport à vous*, etc. Mais il faut observer que lorsqu'une *préposition* en a une autre à sa suite, il y a toujours ellipse, une *préposition* ne pouvant, dans aucun cas, en régir une autre.

La première manière de diviser les *prépositions* nous paraît peu propre à en faire connaître la nature. La seconde nous semble être celle qui réunit le plus d'avantages, parce qu'elle tient au génie de la langue, et qu'elle contribue à le faire connaître; la troisième donne beaucoup de facilité pour le mécanisme du langage.

Le plan de notre Grammaire nous décide pour la seconde; mais, comme la troisième ne peut être

que très-utile aux étrangers, donnons d'abord la liste des *prépositions* de cette division.

—

Liste des *prépositions* divisées par leur régime.

Quelques *prépositions* régissent les noms sans le secours d'une autre *préposition*. Quelques autres les régissent à l'aide de la *préposition de*; quatre seulement les régissent au moyen de la *préposition à*.

Les *prépositions* suivantes les régissent sans *préposition* :

<i>A,</i>	<i>Parmi,</i>	<i>Hors,</i>
<i>De,</i>	<i>Environ,</i>	<i>Malgré,</i>
<i>Dès,</i>	<i>Vers,</i>	<i>Outre,</i>
<i>Avant,</i>	<i>Envers,</i>	<i>Par,</i>
<i>Devant,</i>	<i>Selon,</i>	<i>Sur,</i>
<i>Derrière,</i>	<i>Suivant,</i>	<i>Sous,</i>
<i>Avec,</i>	<i>Comme,</i>	<i>Dessus,</i>
<i>Attendu,</i>	<i>Contre,</i>	<i>Dessous,</i>
<i>Vu,</i>	<i>Touchant,</i>	<i>De dessus,</i>
<i>Chez,</i>	<i>Concernant,</i>	<i>De dessous,</i>
<i>Après,</i>	<i>A travers,</i>	<i>Par-dessus,</i>
<i>Depuis,</i>	<i>Sans,</i>	<i>Par-dessous,</i>
<i>Dans,</i>	<i>Pour,</i>	<i>Par-deçà,</i>
<i>En,</i>	<i>Moyennant,</i>	<i>Par-delà,</i>
<i>Durant,</i>	<i>Nonobstant,</i>	<i>A travers,</i>
<i>Pendant,</i>	<i>Excepté,</i>	<i>Sauf.</i>
<i>Entre,</i>	<i>Hormis,</i>	<i>Voici, voilà.</i>

Mais celles-ci veulent être suivies de la *préposition de* :

<i>Auprès,</i>	<i>A l'abri,</i>	<i>Au travers,</i>
<i>Près,</i>	<i>Au-deçà,</i>	<i>Au lieu,</i>
<i>Proche,</i>	<i>Au-delà,</i>	<i>Au moyen,</i>
<i>Faute,</i>	<i>Au-dessus,</i>	<i>Au péril,</i>
<i>Hors,</i>	<i>Au-dessous,</i>	<i>Au risque,</i>
<i>Loin,</i>	<i>Au-devant,</i>	<i>Au milieu,</i>
<i>Le long,</i>	<i>Au derrière,</i>	<i>A fleur,</i>
<i>Ensuite,</i>	<i>Autour,</i>	<i>Au niveau,</i>
<i>A cause,</i>	<i>Aux environs,</i>	<i>A rez,</i>
<i>A l'égard,</i>	<i>A l'exclusion,</i>	<i>A côté,</i>
<i>A l'insu,</i>	<i>A force,</i>	<i>A la faveur,</i>
<i>A l'exception,</i>	<i>Au prix,</i>	<i>Aux dépens,</i>
<i>A moins,</i>	<i>A raison,</i>	<i>En dépit,</i>
<i>A la réserve,</i>	<i>Vis-à-vis,</i>	<i>A la mode.</i>
<i>A couvert,</i>	<i>A l'opposite,</i>	

La plupart de ces *prépositions* sont composées d'une *préposition* et d'un nom; c'est la raison pour laquelle elles veulent la *préposition de* entre les deux noms.

Jusque, par rapport, quant, sont suivis de la *préposition à*; *sauf* est quelquefois suivi de cette *préposition*, mais il ne l'est pas dans tous les cas; on dit : *sauf à eux à se pourvoir*; mais on doit dire : *sauf leur recours*.

Nous ne devons parler ici que des *prépositions*

(1) Nous confondons ici les mots *régime* et *complément*, nous réservant d'expliquer l'un et l'autre plus tard.

simples, parce que celles qu'on nomme *composées* ne doivent pas être considérées comme des *prépositions*. Il y a alors deux termes unis par la *préposition*. Le premier est l'*antécédent*, et le second, le *conséquent*.

Les rapports qu'expriment les *prépositions* sont si variés et si nombreux, qu'il serait aussi difficile qu'ennuyeux d'en donner une division exacte. Il faudrait entrer dans des détails très-minutieux, et ce serait faire perdre le temps à des choses qui ne sont pas d'une utilité réelle. Nous nous bornerons aux principaux rapports, que nous réduirons à huit; savoir: *rapports de lieux, d'ordre, d'union, de séparation, d'opposition, de but, de cause et de moyen*.

Les *prépositions* qui marquent le lieu sont :

Chez. *Il est chez lui; chacun doit être maître chez soi.*

Dans. *Il est dans la maison; il se promène dans le jardin.*

Devant. *Il est insupportable d'avoir toujours devant soi un objet qui ennuie.*

Derrière. *L'ambitieux ne regarde jamais derrière lui.*

Parmi. *Que de fous parmi les hommes!*

Sous. *La taupe vit sous terre.*

Sur. *Beaucoup d'oiseaux se tiennent sur les arbres; un petit nombre seulement sur la terre.*

Vers. *Il se dirige vers l'orient; l'aimant se tourne vers le nord.*

Celles qui marquent l'ordre sont :

Avant. *La nouvelle est arrivée avant le courrier.*

Après. *Les personnes vaines n'aiment pas à marcher après les autres.*

Entre. *Elle a toujours son enfant entre les bras; entre Pâques et la Pentecôte.*

Depuis. *Depuis la création jusqu'à nos jours.*

Dès. *Cette rivière est navigable dès sa source; dès la plus tendre enfance, on doit s'attacher à ses devoirs.*

Celles qui marquent l'union sont :

Avec. *Il faut bien connaître les personnes avec qui l'on se lie.*

Durant. *Durant la guerre, les peuples, les arts et le commerce souffrent également.*

Outre. *Pour réussir dans le monde, il faut, outre des qualités aimables, un grand fonds de complaisance.*

Pendant. *Les plaisirs sont plus variés et plus vifs pendant l'hiver; mais valent-ils au fond ceux que l'on goûte à la campagne pendant l'été?*

Suivant. *Je me déciderai suivant les circonstances.*

Selon. *Le sage se conduit selon les maximes de la raison.*

Celles qui marquent la séparation sont :

Sans. *Une femme peut être aimable sans beauté; mais il est bien rare qu'elle le soit sans un esprit*

cultivé avec soin, et sans un grand fonds de complaisance et d'honnêteté.

Hors. *Tout est perdu hors l'honneur.*

Excepté. *Excepté cinq ou six philosophes véritablement éclairés, tous les païens étaient plongés dans l'ignorance, etc.*

Hormis. *Tous sont entrés, hormis mon frère.*

Celles qui marquent l'opposition sont :

Contre. *Les rois se sont ligüés contre le meilleur des peuples.*

Malgré. *Il l'a fait malgré moi.*

Nonobstant. *Il a persévéré dans ses desseins, nonobstant tout ce qu'on a pu lui dire.*

Celles qui marquent le but sont :

Envers. *Il est très-charitable envers les pauvres.*

Touchant. *Il m'a écrit touchant cette affaire.*

Pour. *Autrefois on se sacrifiait pour la patrie; on travaillait pour la gloire. De nos jours on ne fait rien que pour ses intérêts ou pour ses plaisirs.*

Celles qui marquent la cause et le moyen sont

Par. *Il l'a fléchi par ses prières; tout a été créé par la parole de Dieu.*

Moyennant. *J'espère réussir moyennant votre assistance.*

Attendu. *Ce courrier n'a pu partir, attendu les vents contraires.*

Les trois *prépositions* suivantes, *à, en et de*, que quelques Grammairiens nomment de *spécification*, sont d'un usage si varié, que nous ne pouvons nous dispenser d'en parler d'une manière plus étendue.

A marque principalement un rapport d'*attribution*, comme: *ce livre est à moi; j'ai dit ma pensée à mon ami; à qui appartient ce jardin?*

Mais cette *préposition* indique aussi 1^o le lieu: *je demeure à Versailles*; 2^o le but: *je vais à la campagne*; 3^o l'ordre: *ils vont deux à deux*; 4^o l'état dans lequel on est: *il est à son aise*; 5^o la qualité des choses: *des bas à trois fils, de l'or à vingt-quatre carats*, etc. Elle n'est quelquefois qu'une simple *explétive*, et dans ce cas elle forme des *gallicismes* dont nous parlerons plus tard, comme: *voyons à qui l'aura*. Cette *préposition* s'emploie encore quelquefois pour *selon*: *cela n'est pas à son goût*. Au lieu de *pour*: *je vous prends à témoin*. Pour *avec*: *ils se sont battus à l'épée*. A la place de *sur*: *il mit pied à terre*. Pour *jusqu'à*: *au revoir*, ce qui signifie: *jusqu'au revoir*.

De marque principalement un rapport d'*extraction*, c'est-à-dire d'où une chose est tirée, d'où elle vient, d'où elle a pris son nom. C'est la raison pour laquelle nous disons: *une table de marbre, un plat d'argent, un pont de brique et de pierre*. Elle marque aussi, 1^o la propriété: *le livre de Pierre*; 2^o la qualité: *valeur de héros ou héroïque; femme d'esprit ou spirituelle*; 3^o le lieu: *sortir de France, venir d'Italie*; 4^o l'état: *mourir de faim, danser de*

joie ; 5^o le moyen ou la cause : *vivre de fruits et de légumes, sauter de plaisir*, etc. Cette préposition sert encore à former des façons de parler adverbiales, comme : *de nouveau, de propos délibéré*.

Cette préposition entre aussi dans la composition de beaucoup de gallicismes.

En marque de même plusieurs rapports : 1^o de lieu : *vivre en Angleterre, aller en France* ; 2^o d'état : *être en bonne santé, être en paix ou en guerre, être en robe de chambre* ; 3^o de cause : *il l'a fait en haine de*, etc. En et dans signifient à peu près la même chose ; mais dans marque un sens fixe et déterminé, comme : *la politesse règne plus dans la capitale que dans les provinces* ; en, au contraire, marque un sens vague et indéterminé, comme : *vivre en province*. Mais si l'on spécifie la province, il faut employer dans, comme : *vivre dans la province d'York*. C'est pour cette raison que, quoiqu'on dise *se donner en spectacle*, on ne peut pas dire *se donner en spectacle funeste*, parce que cet adjectif funeste restreint et détermine le sens du mot spectacle. C'est donc avec fondement que l'abbé d'Olivet a relevé cette expression échappée à Racine.

Autrefois on mettait en devant les noms de villes qui commencent par une voyelle : *en Avignon, en Orléans* ; ce serait à présent une grossière faute. En ne s'emploie plus qu'avant les noms de grands pays : *en France, en Angleterre, en Italie*, etc. On disait aussi *en l'honneur, en l'âge*, etc. ; on dit de nos jours à l'honneur, à l'âge, etc. L'euphonie a fait prévaloir cet usage, surtout pour le second.

Quelquefois à et en expriment des sens différents ; exemple : *monsieur est à la ville*, veut dire que *monsieur n'est pas à la campagne* ; mais *monsieur est en ville*, signifie *monsieur n'est pas au logis*.

On dit aussi : *l'armée est entrée en campagne* ; mais on doit dire : *monsieur est allé à la campagne*. Sur ces nuances d'expressions, c'est l'usage qu'il faut consulter ; mais cette appréciation est le seul ouvrage du temps. Par exemple : comment connaître d'une autre manière qu'on doit employer à quand il s'agit de demeure dans une ville, comme : *il demeure à Paris* ; mais qu'il est mieux d'employer dans quand il s'agit de toute autre chose que la demeure, comme : *il y a plus d'un million d'âmes dans Paris* ?

En se joint quelquefois à des verbes, et en change la signification. Nous en citerons quelques exemples :

Je m'en prendrai à vous si l'affaire ne réussit pas. Ce qui signifie : je vous imputerai le mauvais succès, etc.

On en était venu si avant, qu'il fallait vaincre ou mourir. C'est-à-dire, les choses étaient si engagées, qu'il, etc.

En lui faisant ce pré- Ce qui signifie qu'il

sent, il lui a dit qu'il ne s'en tiendrait pas, ou qu'il n'en demeurerait pas là. ferait quelque chose de plus.

Les gens qui se noient se prennent à tout ce qu'ils trouvent. C'est-à-dire, s'attachent à tout ce qu'ils trouvent.

Ils étaient venus jusqu'au bois qui borde le grand chemin, etc. Venir, dans cette phrase, ne marque que le lieu.

Il se tient à la corde, aux branches, etc. ; il demeure là. C'est-à-dire en cet endroit. Se tenir et demeurer, sans en, signifient tout autre chose.

En forme souvent des gallicismes, et alors c'est ordinairement une simple expression explétive, comme : *ils en sont venus aux mains ; il s'en retourne à Lyon*.

Nous avons dit que les prépositions avaient toujours un régime exprimé ou sous-entendu ; c'est en quoi elles diffèrent des adverbes. Il est très-essentiel de ne pas confondre les prépositions et les adverbes.

Un mot est préposition quand il ne présente un sens complet qu'à l'aide d'un régime sous-entendu que l'esprit supplée aisément. Dans ces phrases : *que fit-on après ? il demeure loin ; il ne s'est rien fait depuis* ; ces mots après, loin et depuis sont de véritables prépositions, parce que le mot cela est sous-entendu dans la première phrase ; d'ici dans la seconde, et cette chose dans la troisième. Mais dans cette locution : *n'allez pas si avant, avant est ad- verbe*, parce qu'il ne peut être suivi d'un régime.

Il y a là même différence entre autour et à l'entour. Autour est une préposition qui ne présente un sens complet qu'à l'aide d'un régime : *tous les grands du royaume étaient autour du trône*. A l'entour n'est qu'un adverbe qui ne saurait avoir de régime : *le roi était sur son trône, et ses fils étaient à l'entour*.

La même observation à lieu pour avant et auparavant. Avant peut être suivi d'un régime, et l'est ordinairement : *je ne partirai pas avant Pâques*. Auparavant ne peut jamais être suivi d'un régime : *on dit que vous partez bientôt ; mais venez nous voir auparavant*. On ne dit plus guère avant que de, mais avant de : *venez nous voir avant de partir*. Avant que de partir paraît être contre l'usage actuel qui rejette cette locution, même en poésie, comme trop prosaïque.

Avant que partir est un solécisme. On trouve néanmoins cette expression dans Racine ; mais elle était autorisée de son temps : La conjonction avant que ne veut plus être suivie que du subjonctif : *cela arrivera avant qu'il soit peu*.

Avant que Babylone éprouvât sa puissance. (RACINE.)

L'abbé d'Olivet observe qu'on doit toujours dire en prose avant que de, et que les prosateurs de son

temps, qui, à l'imitation des poètes, se permettaient d'écrire *avant de*, se pressaient un peu trop; mais ces prosateurs dont il se plaint ont fixé l'usage.

Des Grammairiens prétendent que ces mots *avant*, *auparavant*, *à l'entour*, etc., ne sont pas des adverbes, mais qu'ils sont de vraies *prépositions* dont le complément est sous-entendu, et qu'il est aisé de reconnaître en faisant disparaître l'ellipse. Nous convenons que cela est possible pour certaines phrases qu'ils citent; mais est-ce général? Et dans ce dernier cas, quel avantage en reviendrait-il? Aucun, puisqu'on ne pourrait pas construire différemment les phrases. Continuons donc à considérer ces mots comme adverbes dans ces sortes de phrases: *il entre assez avant dans le bois; bien avant dans l'hiver; gravez cela bien avant dans votre mémoire; je l'en avais averti long-temps auparavant; les échos d'alentour.*

Les étrangers, et beaucoup trop de Français, confondent l'adjectif *prêt à* et la *préposition près de*. *Prêt à* signifie *disposé à*, comme: *je suis prêt à faire tout ce qu'il vous plaira*. *Près de* est une *préposition de temps*, qui désigne un temps proche, et qui ne doit s'employer que dans le sens de *sur le point de*: *mon ouvrage est près d'être fini; il est près de tomber*. C'est donc à tort que Racine a dit:

*Près d'imposer silence à ce bruit imposteur,
Achille en veut connaître et confondre l'auteur.*

Il fallait *prêt à imposer*, etc. Remarquons pourtant qu'on écrivait *prêt de*.

On fait la même faute relativement aux *prépositions au travers* et *à travers*. *Au travers* est suivi de la *préposition de*: *il se fit jour au travers des ennemis*. *À travers* n'en est pas suivi: *il se fit jour à travers les ennemis*.

Il y a des *prépositions* qui en régissent d'autres à l'aide de l'ellipse. Ce sont: *de*, *excepté*, *hors*, pris dans le sens d'*excepté*, *pour*, *jusque*, *par*. La *préposition de* régit *après*, *avec*, *en*, *entre*, *chez* et *par*. On dit: *je parle d'après une bonne autorité; la partie d'en-haut, d'en-bas; il n'est pas toujours aisé de distinguer ses amis d'avec ceux qui ne le sont pas; il y en a peu d'entre eux; je viens de chez lui; de par le roi.*

Excepté et *hors*, pris dans le sens de cette dernière *préposition*, peuvent régir presque toutes les autres: *j'ai joué contre tout le monde, excepté contre vous, hors avec vous*, etc.; dans ce sens, *hors* ne prend point *de*: *hors cela, hors cet article.*

Pour régit *après*, dans: *ce sera pour après le dîner; c'est pour dans quinze jours*. Nous pensons qu'il vaut mieux, dans ce cas, employer un autre tour.

Jusque peut se combiner avec *à*, *par*, *en*, *dans*,

sur et *sous*: *jusqu'à demain, jusque par-delà les monts, jusque sur le toit, jusqu'en Italie*, etc.

Par régit *chez*, *dessus*, *dessous*, *devant*, *derrrière*, *deçà*, *delà*: *passer par chez moi; il en a par-dessus la tête; être par-delà les mers, par-deçà les monts*, etc. Toutes ces expressions sont en général du style au moins familier, et nous croyons qu'on doit éviter de les employer; il est mieux et plus simple de dire: *passer chez moi; il est au-delà des mers; il vit en deçà des monts.*

A ces observations, nous en ajouterons trois autres: 1° On a mis au rang des *prépositions* les mots *voici* et *voilà*, formés de l'impératif du verbe *voir*, et des adverbes *ci* et *là*. Ces *prépositions* sont les seules qui puissent avoir pour régime un pronom personnel, et en être précédées: *me voici, te voilà, la voici, en voilà, nous voici, vous voilà*; cesont tout autant de *gallicismes*. 2° *Pendant* et *durant* signifient la même chose, cependant ils ne s'emploient pas toujours indifféremment l'un pour l'autre. *Durant* marque une durée continue; *pendant*, une durée d'époque non bornée. Ainsi l'on doit dire: *les ennemis se sont cantonnés durant l'hiver, s'ils ont mis tout l'hiver à se cantonner*; et, *les ennemis se sont cantonnés pendant l'hiver, s'ils n'ont employé à cette opération qu'une partie de l'hiver*. 5° Il ne faudrait employer *devant* que pour signifier en présence, *vis-à-vis*: *ils ont paru devant le juge; il loge devant l'église*; et *avant*, que pour marquer un rapport de priorité de temps et d'ordre: *il est arrivé avant moi; l'article se met avant le nom*. Cependant presque tous les Grammairiens, et l'Académie elle-même, se servent de *devant* pour marquer la priorité d'ordre; ils disent tous: *l'article se met devant le nom*. Nous pensons que cette acception n'est pas exacte, mais nous sommes forcés d'avouer qu'on peut s'en servir, puisque l'Académie l'emploie à chaque page de son Dictionnaire.

Un nom peut être régi par deux *prépositions*, pourvu que ces *prépositions* ne veuillent pas différents régimes.

On dira: *un homme qui écrit, selon les circonstances, pour ou contre un parti, est un homme bien méprisable*. Mais on s'exprimerait mal si l'on disait: *celui qui écrit, selon les circonstances, en faveur et contre un parti, est*, etc. On s'exprimerait mal, parce que *en faveur* doit être suivi de la *préposition de*, tandis que *contre* ne veut pas de *préposition* à sa suite.

Il ne nous reste plus, pour faire connaître à fond tout ce qui regarde les *prépositions*, qu'à parler de leur usage avec l'article, de leur répétition et de leur place; mais ceci est du domaine de la Syntaxe.

DE L'ADVERBE.

L'*adverbe* est un mot absolument invariable, qui est placé auprès d'un autre mot pour modifier l'idée exprimée par ce mot, et communément auprès d'un verbe ou d'un adjectif, pour rendre avec plus de précision l'action, l'état ou la qualité exprimée par ce verbe ou par cet adjectif. Quand on dit : *ces enfants se conduisent sagement, prudemment, discrètement*, les mots *sagement*, etc., sont des *adverbes* ; ils modifient l'action exprimée par le verbe *se conduisent* ; ils expriment, avec une précision particulière, la *manière dont se conduisent ces enfants* ; et si les *adverbes* étaient supprimés, la pensée serait dans un vague indéterminé, puisque rien n'indiquerait *s'ils se conduisent bien ou mal, prudemment ou imprudemment, avec ou sans discrétion*.

On appelle ces sortes de mots *adverbes*, des deux mots latins *ad* et *verbum*, *auprès d'un mot*, parce qu'ils modifient, restreignent ou déterminent le sens du mot auprès duquel ils sont placés.

Ils ne peuvent modifier qu'une qualité, parce qu'il n'y a qu'une qualité qui soit susceptible de plus et de moins. Ainsi lorsqu'on dit que l'*adverbe* modifie un verbe, on doit entendre qu'il modifie la qualité ou l'attribut renfermé dans le verbe. Dans cette phrase : *Pierre dort profondément*, l'*adverbe profondément* modifie l'attribut *dormant*, que le verbe *est* affirme de *Pierre*.

Cette partie du discours est une expression abrégée qui équivaut à une préposition et à son complément. Par exemple, *sagement* dit autant que *avec sagesse*. Ainsi tout mot qui peut être rendu par une préposition et un nom est un *adverbe*. « Puisque l'*adverbe*, dit du Marsais, embrasse toujours avec lui la valeur d'une préposition, et que chaque préposition marque une espèce de manière d'être, une sorte de modification dont le mot qui suit la préposition fait une application particulière, il est évident que l'*adverbe* doit ajouter quelque modification ou quelque circonstance à l'action que le verbe signifie ; par exemple : *il a été reçu avec politesse ou poliment*. »

L'*adverbe*, ainsi que les prépositions, ne prenant ni genre ni nombre, ces mots se ressemblent à l'extérieur ; mais ils diffèrent en ce que la préposition est toujours suivie d'un régime exprimé ou sous-entendu, et que l'*adverbe* ne peut en aucun

cas en être accompagné. Aussi l'*adverbe* présente-t-il un sens complet de lui-même, tandis que la préposition fait toujours attendre quelque chose. Si l'on dit : *il s'est conduit avec, ou par, ou sans* ; l'esprit est nécessairement en suspens ; il attend un complément qui détermine le sens vague de la préposition ; mais dit-on : *il s'est conduit prudemment* ; l'esprit est satisfait ; il a une idée complète. Comme le même mot peut être préposition et *adverbe*, c'est à cette marque qu'on reconnaîtra l'emploi qu'on en fait, ce qui s'éclaircira mieux par des exemples.

<i>Prépositions :</i>	<i>Adverbes :</i>
<i>Il est arrivé avant les autres.</i>	<i>N'allez pas si avant.</i>
<i>J'ai cherché inutilement dessus et dessous le lit.</i>	<i>Voyez sur la table ; cherchez dessus et dessous.</i>
<i>Dehors la ville.</i>	<i>Il est dehors ; cela avance trop en dehors.</i>
<i>Dedans la ville (vieux style) ; on dit aujourd'hui dans la ville.</i>	<i>Un bâtiment doit être commode en dedans.</i>
<i>Ils fuyaient sans regarder derrière eux.</i>	<i>Qu'importe que cela soit devant ou derrière ?</i>

Il y a des Grammairiens qui ne conviennent pas que les mots de la seconde colonne soient des *adverbes* ; ils n'y voient que des prépositions avec lesquelles on fait usage de l'ellipse. Ils peuvent avoir raison ; mais peu importe, puisqu'il ne s'agit ici que de leur forme extérieure. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Académie les compte, sous cette forme, au nombre des *adverbes*.

Nous avons plusieurs fois fait observer que, dans notre langue, les mots changent souvent de nature. Les *adverbes* nous en offrent deux nouvelles preuves :

1° Certains adjectifs deviennent de véritables *adverbes*, lorsque, ne se rapportant à aucun substantif, ils perdent leur nature de qualificatifs, et qu'ils ne figurent dans les phrases que pour modifier un verbe auquel ils sont joints, ou en exprimer une circonstance ; exemples : *il sent bon ; il chante juste ; elle chante faux ; elle se trouve mal ; ils ne voient pas clair ; elle sent mauvais ; elle reste court*, etc. Ces mots : *bon, juste, faux, mal, clair, mauvais, court*, sont de véritables *adverbes*.

2^o Il y a aussi des *adverbes* qui deviennent, en certaines occasions, de vrais substantifs, susceptibles d'articles et de nombres; ce sont : *devant, derrière, dessus, dessous, dedans, dehors*. On dit : *le devant de la porte; prendre les devants; être au-dessus de ses affaires; avoir du dessous; le dedans, le derrière d'une maison; les dehors d'une ville*.

Nous avons dit aussi que l'*adverbe* n'est jamais suivi d'un régime. On doit cependant excepter quelques *adverbes de manière*, comme : *dépendamment, indépendamment, différemment*, qui prennent la préposition *de*, et *convenablement, conformément, préférablement, privativement et relativement*, qui peuvent être suivis de la préposition *à* : *les rois doivent agir différemment des particuliers; c'est relativement à vous*. La raison en est que l'usage leur a conservé le régime de l'adjectif dont ils sont formés.

DES DIFFÉRENTES SORTES D'ADVERBES.

On peut diviser les *adverbes*, ou par l'expression, ou par la signification. Divisés par l'expression, ils sont *simples* ou *composés*. Les *adverbes simples* sont ceux qui s'expriment en un seul mot; les *adverbes composés* sont ceux qui se rendent au moyen de plusieurs mots; cette division est trop vague pour être adoptée. D'ailleurs les *adverbes composés* sont moins des *adverbes* que des expressions ou des *locutions adverbiales*; c'est le terme consacré. Divisés par la signification, on distingue des *adverbes de négation, d'affirmation, de doute, de manière, d'ordre ou de rang, de lieu, de distance, de temps, de quantité et de comparaison*.

Mettons de l'ordre dans cette matière, et divisons-la avec Lévizac en trois paragraphes ou articles. Le premier comprendra les *adverbes de négation, d'affirmation et de doute*. Le second traitera seulement des *adverbes de manière*. Le troisième, enfin, renfermera toutes les autres sortes d'*adverbes*.

Nous mettons au rang des *adverbes* les mots qui expriment l'*affirmation, la négation et le doute*, tandis que des Grammairiens les classent parmi les conjonctions, et que quelques autres les nomment simplement des *particules*, désignation qui n'explique rien. Nous pensons qu'il est indifférent de les nommer *adverbes, conjonctions* ou *particules*. Ce qu'il est essentiel de connaître, c'est leur but et leur emploi.

Les *adverbes d'affirmation* sont : *certes, oui, volontiers, soit*, etc.; exemple : *puisqu'il faut vaincre ou périr, certes nous n'avons pas à balancer*. — *Oui, c'est mon nom*. — *Le voulez-vous? Volontiers, soit*.

Il n'y a qu'un seul *adverbe de doute*, c'est *peut-être* : *Paris est peut-être la ville du monde où l'on raffine le plus sur le plaisir; mais c'est peut-être aussi celle où l'on mène la vie la plus dure*. Quelques

Grammairiens y ajoutent *probablement et vraisemblablement*, mais nous les classons parmi les *adverbes de manière*, à cause de leur forme terminée en *ment*.

Les *adverbes de négation* sont : *non, ne, ne pas, ne point, nullement, point du tout, nulle part*; exemple : *en voulez-vous? Non*. — *N'en voulez-vous pas? Non*. — *Il n'ose*.

On voit par ces exemples que la négative *ne* marche tantôt accompagnée de *pas* ou *point*, et tantôt seule; nous en expliquerons la raison et les circonstances différentes dans la *Syntaxe*.

Le mot *particule*, abusivement employé en Grammaire, ne signifie que *petite partie, un monosyllabe*. C'est, disent quelques Grammairiens, ce qu'il y a de plus difficile dans les langues. « *Oui*, sans doute, répond Duclou, pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent définir les mots par leur nature, et se contentent de renfermer, sous une même dénomination, des choses de nature fort différente. *Particule* ne signifiant que *petite partie*, il n'y a pas de partie du discours à laquelle on ne puisse quelquefois appliquer ce mot. »

Nous avons eu déjà et nous aurons encore l'occasion d'observer que le grand nombre de petits mots qui, en français, entrent dans la construction des phrases, embarrasse souvent le discours et lui ôte de son énergie. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la division des négatives en deux mots, division qui, dans les oppositions, empêche de mettre chaque idée particulière en regard de son contraste. Nous sommes forcés par le génie de notre langue de ne marquer ces oppositions qu'en masse. Dans bien des cas, nous ne pouvons pas les exprimer chacune séparément, comme on le fait dans les langues dont les négatives sont en un seul mot. Nous nous exprimerions très-mal, si nous disions, à la manière des Latins : *Voici un citoyen digne de foi, s'il en fut jamais, Lucullus, qui ne dit pas qu'il croit, mais qu'il sait; pas qu'il a ouï dire, mais qu'il a vu; pas qu'il a été présent, mais qu'il a fait lui-même* (1). On ne pourrait y tenir; ce choc, ce cliquetis de petits mots rendrait la phrase aussi traînante que désagréable à l'oreille. Nous devons dire, pour nous bien exprimer : *voici... Lucullus, qui ne dit point Je crois, j'ai ouï dire, j'étais présent; mais Je sais, j'ai vu, c'est moi qui l'ai fait*. Le tour latin a plus de précision dans les idées, puisque chaque opposition particulière est spécifiée par la place qu'occupent les idées qui contrastent les unes avec les autres, avantage que n'a pas le tour français. (Voyez la *Syntaxe* pour l'emploi de la négative.)

(1) *Adest vir summâ auctoritate et fidè, Lucullus, qui ait se non opinari sed scire, non audivisse sed vidisse, non audivisse sed egisse.*

Les *adverbes de manière* expriment comment ou de quelle manière les choses se font. Nous avons vu que ces *adverbes* équivalent à une préposition et à un nom substantif ; on les a inventés dans le but d'abrégé le discours. *Sagement* est pour *avec sagesse*, et *modestement* pour *avec modestie*. On les nomme aussi *adverbes de qualité*, parce qu'ils se forment presque tous des adjectifs dont la propriété est de qualifier, et qu'ils peuvent être en aussi grand nombre. Les *adverbes* formés des adjectifs se terminent en *ment*, et suivent, dans leur formation, les règles suivantes :

Quand l'adjectif se termine au masculin par une voyelle, on forme l'*adverbe* en ajoutant *ment* :

Modeste-ment.	Vrai-ment.
Sensé-ment.	Gai-ment.
Poli-ment.	Ingénu-ment.

On doit excepter *follement*, *nouvellement*, *mollement*. Ils se forment de la terminaison féminine.

L'usage a prévalu d'écrire *vraiment*, *éperdument*, *ingénuement*, *assidument*. Ainsi ces *adverbes* se forment régulièrement.

Quand l'adjectif se termine au masculin par une consonne, on forme l'*adverbe* de la terminaison féminine en y ajoutant *ment*.

Grand, grande-ment.	Distinct, distincte-ment.
Franc, franche-ment.	Long, longue-ment.
Heureux, heureuse-ment.	Brief, brève-ment.
Doux, douce-ment.	Frais, fraîche-ment.

On doit excepter *gentil*, dont l'*adverbe* est *gentiment*. Pour la formation de cet *adverbe*, on suit l'oreille au lieu de la règle, *l* ne se prononçant pas dans *gentil*.

Les adjectifs terminés en *ant* et en *ent* forment leur *adverbe* en changeant *ant* en *amment*, et *ent* en *emment*.

Eloquent, *éloquentement*. *Constant*, *constamment*. *Obligéant*, *obligéamment*. *Diligent*, *diligemment*.

Les adjectifs *lent* et *présent* sont les seuls de cette classe qui suivent la règle générale : *lente-ment*, *présente-ment*.

Il y a cinq *adverbes* terminés en *ment* qui ne sont pas formés des adjectifs ; ce sont : *comment*, *diablement*, *notamment*, *sciemment* et *nuitaument*. Il y a aussi des *adverbes de manière*, dont la terminaison n'est pas en *ment*, tels sont : *en vain*, *exprès*, *mal*, *bien*, *ainsi*, *de même*, etc.

L'*e* qui précède *ment* dans les *adverbes de manière* est toujours muet, excepté dans les suivants, où il est fermé et marqué d'un accent aigu :

Aisément.	Désespérément.
Aveuglement.	Désordonnement.
Commodément.	Déterminément.
Communément.	Effrontément.
Conformément.	Énormément.
Délibérément.	Expressément.
Démesurément.	Figurement.

Importunément.	Passionnement.
Impunément.	Posément.
Incommodément.	Précisément.
Inconsidérément.	Prématurément.
Indéterminément.	Privément.
Inespérément.	Profondément.
Inopinément.	Profusément.
Malaisément.	Proportionnement.
Modérément.	Sensément.
Nommément.	Séparément.
Obscurément.	Serrément.
Obstinément.	Subordonnement, etc.
Opiniâtement.	

Beaucoup d'*adverbes*, et principalement ceux de *manière*, prennent les trois degrés de signification ; ils suivent en cela les règles des adjectifs. On doit excepter, parmi ces derniers, ceux qui ont rapport à la qualité ou à la similitude, et beaucoup d'autres, tels que : *totalemment*, *extrêmement*, *suffisamment*, *ainsi*, *de même*, *en vain*, *exprès*, *comment*, *incessamment*, *notamment* et *nuitaument*.

Le comparatif et le superlatif se forment dans les *adverbes* de la même manière et avec les mêmes mots que dans les adjectifs. On dit *profondément*, aussi *profondément*, *plus profondément*, *moins profondément*, *très-profondément*, *le plus profondément*.

Deux *adverbes* seulement forment leur comparatif et leur superlatif d'une manière irrégulière ; ce sont *bien* et *mal*. Le premier fait : *mieux*, *le mieux* ; et le second, *pis* ou *le plus mal*.

Les *adverbes de manière*, dont la fonction est de modifier des verbes ou des adjectifs, sont eux-mêmes modifiés par des *adverbes de quantité* : un *jeune homme sage* ne dit rien sans en avoir bien soigneusement examiné la valeur, et se conduit toujours si prudemment, que personne ne peut se plaindre de lui.

Les *adverbes d'ordre* ou *de rang* sont ceux qui expriment la manière dont les choses sont arrangées les unes à l'égard des autres. Ces *adverbes* ne peuvent modifier que les verbes, et ne peuvent être, en aucune façon, modifiés par d'autres *adverbes* ; ce sont : *premierement*, *secondement*, etc., qui se forment en ajoutant *ment* au singulier féminin des nombres ordinaux ; et *d'abord*, *après*, *devant*, *avant*, *auparavant*, *ensuite*, etc. ; exemples : faites *premierement* la version, lisez *secondement* la dixième ode du premier livre d'*Horace*, passez *ensuite* à quelque autre lecture d'*agrément*. Les yeux admirent *d'abord* la beauté, *ensuite* les sens la désirent, le cœur s'y livre après. (LÉVIZAC.)

Les *adverbes de lieu* et *de distance* sont ceux qui servent à exprimer les distances et les situations des lieux par rapport à la personne qui parle, ou aux choses dont on parle ; ce sont, pour le lieu : *où*, *ici*, *là*, *deçà*, *delà*, *en haut*, *en bas*, *partout*, *autour*, etc. Ces *adverbes* ne prennent ni comparatif

ni superlatif : *venez ici ; allez là ; cherchez partout.*

Pour la distance, ce sont : *près, loin, proche, etc.* Ces derniers sont susceptibles des degrés de signification ; on dit : *venez plus près ; allez plus loin ; il ne faut être ni trop près ni trop loin.*

Près et *loin* peuvent être précédés et suivis de la préposition *de*.

De près il nous amuse, et *de loin* nous invite.

(DELILLE.)

Près de vous tout me plaît ; *loin de vous* tout m'attriste.

(L***.)

Dans le premier cas, ce sont des *adverbes*, et, dans le second, des *prépositions*.

Les *adverbes de temps* sont ceux qui expriment quelques rapports de *temps*. Ils sont de deux sortes. Les uns désignent le temps d'une manière déterminée ; ce sont, pour le présent : *maintenant, à présent, présentement, actuellement, etc.* ; pour le passé : *hier, avant-hier, autrefois, etc.* ; et pour le futur : *demain, bientôt, désormais, à l'avenir, etc.* Les autres ne désignent le temps que d'une manière indéterminée ; ce sont : *souvent, d'ordinaire, quelquefois, matin, tôt, tard, incessamment, etc.* Parmi ces derniers, il y en a quelques-uns qui sont susceptibles des degrés de signification : *venez plus ou moins souvent ; allez-y plus matin ; arrivez moins tard ; rendez-vous-y bientôt.*

Jamais et *toujours* sont quelquefois précédés, le premier de la préposition *à*, et le second de la préposition *pour* : *soyez à jamais heureux ; c'est pour toujours.* En vers, *pour jamais, à toujours.*

Les *adverbes de quantité* sont ceux qui servent à marquer la quantité des choses, ou leur valeur, ou leur comparaison : *assez, trop, peu, beaucoup, bien, fort, très, au plus, au moins, du moins, tant, du tout, tout à fait, plus, moins, davantage, aussi, autant, tant, si, presque, etc.* Ces *adverbes* peuvent modifier les verbes, les adjectifs, et même les *adverbes de manière*, et quelques-uns des *adverbes de lieu*. Dans cette classe, *très, quelque, aussi, si, tout*, ne modifient que les adjectifs, les participes et les *adverbes* : *davantage, du moins*, ne s'appliquent qu'aux verbes, et *tout-à-fait* modifie les participes, les adjectifs et quelques *adverbes de manière*.

Un *adverbe de quantité* est ordinairement suivi de la préposition *de*, parce qu'il tient lieu de quelque nom substantif. Il peut, pour la même raison, être régime d'un verbe ou d'une préposition ; mais alors il cesse d'être *adverbe* ; c'est une véritable préposition ou un vrai substantif.

Plus et *davantage* ne s'emploient pas l'un pour l'autre. *Davantage* ne peut être suivi ni de la préposition *de*, ni de la conjonction *que*. On ne dit pas : *il a davantage de brillant que de solide ; il se fie davantage à ses lumières qu'à celles des autres.* Mais on doit dire : *il a plus de brillant que de solide ; il se fie plus à ses lumières qu'à celles des autres.* *Davantage* ne s'emploie bien que seul et à la fin des

phrases ; exemple : *la science est estimable, mais la vertu l'est davantage. Plus de n'est point ad-verbe, puisque plus est suivi d'une préposition et d'un régime ; au lieu que davantage est toujours adverbe.*

Il y a des personnes qui emploient *davantage* pour le *plus* ; c'est une inexactitude. On doit dire : *de toutes les fleurs d'un parterre, la rose est celle qui me plaît le plus.*

Les *adverbes de comparaison*, *si, aussi, tant, et autant*, sont toujours suivis de la conjonction *que*. *Si* et *aussi* se joignent aux adjectifs et aux participes ; *tant* et *autant* s'emploient avec les substantifs et avec les verbes : *les images de Pope sont aussi parfaites que son style est harmonieux. Le vice grossier et l'impudence brutale ne sont passouvent si dangereux qu'une beauté modeste. Elle est aussi aimée qu'estimée. Elle a autant de vertu que de bonté. Elle n'a pas tant de beauté que d'esprit.*

On peut néanmoins employer *autant* à la place de *aussi*, avec deux adjectifs qui ne sont séparés que par ce mot et par *que* : *elle est modeste autant que spirituelle.*

On voit, par les exemples donnés, que *aussi* et *autant* s'emploient dans les phrases affirmatives, et *si* et *tant* dans les phrases négatives.

Néanmoins *si* et *tant* sont les seuls *adverbes* qu'on puisse employer dans les phrases affirmatives, quand ils sont mis pour *tellement* : *il est devenu tout-à-coup si gros et si gras, qu'il est à craindre qu'on ne le trouve quelque jour étouffé dans son lit. — Il a tant couru, qu'il est hors d'haleine.*

Quelques Grammairiens distinguent encore des *adverbes de distribution* et de *motif* ; mais les premiers ne sont que des *adverbes de temps* sous une dénomination différente, et considérés sous un autre rapport ; et les seconds se réduisent à deux, qui sont *pourquoi* et *à cause de* ou *que*. *A cause* est suivi de la préposition *de* quand il se joint à un nom ou à un pronom, et, dans ce cas, il est préposition et non *adverbe*. Il est suivi de *que* quand il se joint à un verbe ; et, dans ce cas, c'est une véritable conjonction. *Pourquoi* est donc le seul *adverbe de motif*. Si nous avions voulu le classer, nous l'aurions rangé de préférence parmi les *adverbes interrogatifs*. En effet, il sert, ainsi que *comment, où, combien, quand*, à former l'interrogation. Quoique ces *adverbes* ne soient pas absolument *interrogatifs* de leur nature, on peut, si l'on veut, les distinguer sous cette dénomination.

ADVERBES DE TEMPS.

Pour le passé.

Hier,	Dernièrement,	Nouvellement,
Avant-hier,	Depuis peu,	La dernière fois,
Autrefois,	Naguère,	L'autre jour,
Jadis,	Auparavant,	Jusqu'ici,
Anciennement,	Récemment,	Jusqu'à présent, etc.

Pour le présent.

A présent, Pour le présent, Présentement,	Maintenant, Aujourd'hui, A cette heure,	Sur-le-champ, A l'instant, Vite, etc.
---	---	---

Pour le futur.

Demain, Après-demain, Le lendemain, Le surlendemain,	Bientôt, Dans peu, Tantôt, Désormais,	Dorénavant, A l'avenir, etc.
---	--	---------------------------------

Adverbes de temps indéterminés.

D'abord, Souvent, Quelquefois, Rarement, Soudain, Subitement, Au plus tôt, Au plus tard, Au plus vite, Jamais, Toujours, Pour toujours, A toute heure, A tout moment, A tout bout de champ, Continuellement, Sans cesse, Incessamment, Cependant,	D'ordinaire, A l'ordinaire, Ordinairement, Communément, Fréquemment, Presque toujours, Presque jamais, La plupart du temps, Tôt, Tard, Trop tôt, Trop tard, De bonne heure, Pas encore, Long-temps, Alors, Pour lors, Dès-lors, Depuis,	Encore, Derechef, De nouveau, De plus belle, A loisir, Tout d'un coup, Tout-à-coup, Plus que jamais, A point nommé, A propos, Fort à propos, En moins de rien, En un clin d'œil, A temps, En tout temps, En temps et lieu, etc.
---	---	--

ADVERBES DE LIEU.

Où, D'où, Par où, Ici, D'ici, Par ici, Là, De là, Par là, Là haut, En haut, Ici-dessus, Ici-bas, A bas, En bas, Là-bas, D'en haut, D'en bas, Par en haut, Par en bas, Dedans, En dedans,	Dehors, En dehors, Jusqu'où, Jusqu'ici, Jusque-là, A l'entour, Aux environs, Loin, Bien loin, Près, Bien près, Proche, Tout proche. Tout auprès, Tout contre, Là-bas, Près d'ici, Ici près, De près, De plus près, Vis-à-vis, A côté, De côté,	A terre, Devant, Derrière, Dessus, Dessous, Quelle part, Nulle part, Ailleurs, Partout, Deçà, Delà, Par delà, Plus loin, Çà et là, Céans, A droite, A gauche, Tout droit, Tout du long, Tout le long, En, Y, etc.
---	--	--

ADVERBES D'ORDRE.

Premièrement, Secondement, Deuxièmement, Troisièmement, etc. En premier lieu, etc. En dernier lieu, Avant, Après, De suite, Ensuite, Tout de suite, Ensemble,	A la file, De front, De rang, Tour à tour, A la ronde, Alternativement, A la fois, Enfin, A la fin, Par ordre, En ordre, Confusément,	Pêle-mêle, En foule, De fond en comble, Sens dessus dessous, Sens devant der- rière, Tout à rebours, Pareillement, Semblablement, De la même ma- nière, etc.
--	--	--

ADVERBES DE QUANTITÉ.

Combien ; Que, Peu,	Autant, Plus,	A vil prix, Entièrement,
------------------------	------------------	-----------------------------

Un peu, Tant soit peu, Beaucoup, Guère, Pas beaucoup, Assez, Suffisamment, Trop, Trop peu, Peu à peu, A peu près, Environ, A peu de chose près, Tant,	Davantage, Moins, De plus, Tout au plus, Au moins, Pour le moins, Abondamment, En grand nombre, A foison, Cher, Trop cher, Chèrement, A bon marché, A grand marché,	A demi, Infiniment, A l'infini, Tout à fait, Étrangement, Admirablement, Merveilleusement, Presque, Quasi, Absolument, Passablement, Médiocrement, Combien de fois, Une fois, etc.
--	--	---

ADVERBES DE MANIÈRE.

Bien, Mal, Fort bien,	Fort mal, A merveille, Ni bien ni mal,	Sagement, etc.,
-----------------------------	--	-----------------

et tous ceux qui se forment des adjectifs. Plus :

A l'aise, De but en blanc, A fond, A plomb, A nu, A plein, A plaisir, A faux, A peine, A regret, A contre-cœur, A contre-gré, De plein gré, De bon gré, De force, Par force, A couvert, A découvert, Au naturel, A reculons, En arrière, A la renverse, A tâtons. A l'endroit, A l'envers, Du bon sens, Du mauvais sens, De tout sens, A bon droit, A tort, A l'envi,	A la rigueur, De sens rassis, De sang froid, Exprès, A dessein, De propos délibéré, Tout de bon, A volonté, Pour rire, En riant, En badinant, De son chef, A l'étourdie, A la légère, A la volée, A la hâte, A la course, Par inadvertance, Par mégarde, Par méprise, Au hasard, Par hasard, A l'aventure, A tout hasard, Ni plus ni moins, Goutte à goutte, A l'étroit, D'accord, A genoux, A mort, A la mort,	Tout au long, Tout à fait, De bonne foi, De bon jeu, De bonne guerre, De nécessité, A toute force, A l'improviste, Au dépourvu, Sans y penser, Sans s'y attendre, Sans retard, A l'amiable, En ami, A fleur d'eau, A l'étuvee, En paix, En repos, A vide, A sec, Sans façon, De travers, De biais, De guingols, De niveau, De face, Fort et ferme, En diligence, A la mode, etc.
---	---	--

ADVERBES D'affirmation, DE NÉGATION ET DE DOUTE.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit.

ADVERBES DE COMPARAISON.

Ainsi, De même, Comme, En partie, Tout autant, Tout à la fois, Séparément, A part, A l'écart,	Plus, Pis, De pis en pis, De mieux en mieux, A plus forte raison, Si, Aussi, Moins,	Universellement, Généralement, Doucement, Autrement, Particulièrement, Principalement, Surtout, Après tout, Au contraire, etc.
---	--	--

Les adverbes qui servent à l'interrogation sont : *quand, combien, combien de fois, comment.*

NOTA. (*L'examen de la place des adverbes est du ressort de la Syntaxe.*)

DES CONJONCTIONS.

Les différentes espèces de mots dont nous avons parlé jusqu'à présent servent à former les phrases, mais des phrases isolées, que, pour plus de clarté et plus de précision, l'esprit a besoin de réunir à d'autres, afin d'exprimer d'une manière précise l'idée qui est l'objet de ses opérations. Nous l'avons déjà dit, l'esprit lie les objets entre eux, ou les oppose les uns aux autres. Il compare, il divise, il fait des exceptions, il ajoute, il diminue, il rend raison, il conclut, il marque l'intention, la fin, le temps, l'incertitude, le motif, etc., opérations qui demanderaient beaucoup de répétitions, de temps et de diffusion, mais qui sont extrêmement simplifiées à l'aide des *conjonctions*.

Les *conjonctions* sont donc des mots qui servent à joindre ensemble des phrases ou des parties de phrase, et qui rendent sensibles par ce moyen les diverses opérations de l'esprit.

Elles sont indéclinables, comme les prépositions et les adverbes.

Le mot *conjonction* dérive des deux mots latins *cum* et *jungere*, qui signifient *joindre avec, ensemble*, et l'on a donné ce nom à tous les mots de la langue qui servent à joindre des propositions.

On peut considérer les *conjonctions* ou relativement à l'expression, ou relativement à la signification.

Relativement à l'expression, elles sont *simples* ou *composées*. Les *conjonctions simples* sont celles qui sont exprimées en un seul mot : *et, ou, mais, si, car*, etc. Les *conjonctions composées* sont celles qui se forment de plusieurs mots : à *moins que, soit que, à condition que*, etc.; et ces mots sont ordinairement des adverbes, des substantifs, des verbes même ou d'autres *conjonctions* suivies de *que*. Dans les exemples que nous venons de citer, *moins* est adverbe, *condition* est substantif, et *soit* est verbe. Ces *conjonctions composées* se nomment plus particulièrement *locutions conjonctives*.

Considérées relativement à la signification, elles se divisent en différentes espèces, et c'est sous ce rapport qu'il est essentiel de les connaître.

Il est toujours facile de distinguer les *conjonctions*, des prépositions et des adverbes, qui sont les seules parties du discours avec lesquelles on puisse les confondre.

Les *conjonctions simples* diffèrent des adverbes en ce qu'elles n'expriment pas une circonstance du

nom ou du verbe; et elles diffèrent des prépositions, en ce qu'elles ont presque toujours leur dernier mot suivi de *que*, ou de la préposition *de*.

Les différentes espèces de *conjonctions* répondent aux diverses opérations de l'esprit ou à ses besoins; elles peuvent être en conséquence *copulatives, disjonctives, adversatives, restrictives, conditionnelles, suspensives, concessives, déclaratives, comparatives, augmentatives, diminutives, causatives, conclusives, de temps et d'ordre, transitives*, etc.

Les *conjonctions copulatives* sont celles qui servent à rassembler deux noms ou deux verbes sous une même affirmation, ou sous une même négation.

Pour l'affirmation :

Et. *La science et la vertu sont deux choses bien estimables.*

Aussi. *Puisque vous le voulez, je le veux aussi.*

Tant... que. *Nous étions dix, tant hommes que femmes.*

Pour la négation :

Ni. *Il ne boit ni ne mange.*

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

(LA FONTAINE.)

Non plus. *Puisque vous ne sortez pas, je ne sortirai pas non plus.*

Les *conjonctions disjonctives* sont celles qui marquent alternative ou disjonction :

Ou :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire.

(BOILEAU.)

Ou bien. *Allons nous promener aux Tuileries, ou bien au bois de Boulogne.*

Soit. *Il faut toujours conserver la même égalité d'âme, soit dans la bonne, soit dans la mauvaise fortune.*

Soit que. *Soit que vous soyez heureux, soit que vous soyez malheureux, faites tout pour le bien de l'humanité.*

Les *conjonctions adversatives* sont celles qui lient deux propositions, en marquant opposition dans la seconde à l'égard de la première :

Mais. *La satisfaction qu'on tire de la vengeance ne dure qu'un moment, mais celle qu'on tire de la clémence est éternelle.*

Cependant. *Il dit vrai, cependant on ne le croit pas.*

Néanmoins. *Marius fut fort maltraité de la fortune, néanmoins il ne perdit pas courage.*

Pourtant. *Cicéron, quoique grand philosophe, n'était pourtant pas ennemi des louanges.*

Toutefois. *Cette nouvelle se soutient; toutefois personne n'y croit.*

Bien que. *Il n'est pas étourdi, bien qu'il paraisse l'être.*

Les conjonctions restrictives sont celles qui restreignent, de quelque manière que ce soit, une idée ou une proposition :

Sinon. *Je n'ai autre chose à vous dire, sinon que je le veux.*

Si ce n'est que. *Je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que je le veux.*

Quoique. *Quoique laid, il me platt.*

Pour mis pour quoique. *Pour être dévot, on n'en est pas moins homme.*

Encore que. *Encore qu'il soit disgracié, il n'en est pas moins fier. On se sert peu de cette conjonction, qui a vieilli.*

A moins que, ou à moins de. *Cette affaire ne finira pas, à moins qu'il ne vienne; il ne pouvait le traiter plus mal, à moins de le battre.*

Les conjonctions conditionnelles sont celles qui lient deux membres du discours par supposition, ou en marquant une condition :

Si. *Tout est perdu, si vous ne vous hâtez de venir.*

Sinon. *Corrigez-vous, sinon vous serez généralement détesté.*

Quand, quand même, quand bien même. *François I^{er} n'eût rendu que la pareille à Charles-Quint, quand, quand même, ou quand bien même il l'eût fait arrêter lorsqu'il passa par la France.*

A moins que. *Je ne sortirai pas, à moins que vous ne veniez me prendre.*

Pourvu que, supposé que, au cas que, en cas que. *Vous vous tirerez de ce mauvais pas, pourvu que, supposé que, etc., vous montriez de la fermeté.*

Bien entendu que, à condition que, à la charge que. *Vous réussirez dans cette entreprise, bien entendu, etc., que vous suivrez à la lettre les moyens que je vous donnerai.*

Les conjonctions suspensives sont celles qui servent à marquer quelque suspension ou quelque incertitude :

Si. *On ne sait jamais si l'on est véritablement aimé.*

Savoir si, c'est à savoir si. *Vous vous repaissez l'imagination d'agréables chimères; savoir, ou c'est à savoir si vous serez jamais à même de les réaliser.*

Quoi qu'il en soit. *Quoi qu'il en soit de ce que vous venez de dire, je veux en courir les risques.*

Les conjonctions concessives sont celles dont on se sert pour marquer que l'on demeure d'accord sur quelque chose :

A la vérité. *A la vérité la divisibilité de la ma-*

tière à l'infini est inconcevable, mais elle n'en est pas moins certaine.

A la bonne heure. *A la bonne heure qu'on puisse quelquefois céder aux circonstances, mais ce ne doit jamais être aux dépens de son honneur.*

Quand, quand même. *Quand, quand même cela serait vrai, que pourriez-vous en conclure ?*

Non que, non pas que. *Je l'évite, non que, non pas que je le craigne, mais pour n'être pas obligé d'agir contre mes principes.*

Quoique, encore que. *Quoique, encore que vous soyez fondé dans vos prétentions, évitez de plaider s'il vous est possible.*

Les conjonctions déclaratives ou mieux explicatives sont celles dont on se sert ordinairement pour expliquer quelque chose ; ce sont :

Savoir. *La terre est divisée en quatre grandes parties, savoir : l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.*

Comme, comme par exemple. *Il y a bien des effets dont nous connaissons les causes, comme ou comme, par exemple, celles de l'élevation de l'eau dans les pompes.*

C'est-à-dire. *La Grammaire, c'est-à-dire l'art de parler et d'écrire correctement.*

Les conjonctions comparatives sont celles qui servent à marquer un rapport ou une parité entre deux propositions ; ce sont :

Comme, ainsi, de même, ainsi que. *La destruction de Jérusalem est arrivée, comme, de même que, ainsi que Jésus-Christ l'avait prédit.*

Aussi bien que. *Il faut écouter les pauvres aussi bien que les riches.*

Aussi peu que, autant que. *Travaillez aussi peu que, ou autant que vous voudrez.*

Non plus que. *Il n'écoute non plus que si on ne lui parlait pas. Cette locution conjonctive est un peu surannée. On dit : pas plus que.*

Ni plus ni moins que. *Nous avons été traités dans les prisons ni plus ni moins que si nous eussions été de vils scélérats.*

Si... que. *Il n'est pas si riche qu'il voudrait le faire accroire.*

En mis pour comme. *Il vit en grand seigneur.*

Les conjonctions augmentatives et diminutives sont celles dont on se sert pour ajouter à ce qu'on a avancé, ou pour le diminuer.

Pour l'augmentation :

D'ailleurs. *La plupart des riches sans naissance sont fiers et pleins d'arrogance ; ils sont d'ailleurs brutaux et insolents.*

Outre que. *Rien n'est plus amusant que l'histoire, outre que rien n'est plus instructif pour la manière de se conduire avec les hommes. Outre que ne s'emploierait plus dans le haut style.*

De plus. *Je vous dirai de plus que tous vos amis sont aussi bien qu'ils peuvent l'être dans les circonstances présentes.*

Au surplus. *Il a bien quelques défauts; au surplus il est honnête homme, et c'est l'essentiel.*

Pour la diminution :

Au moins; du moins. *Le bénéfice qu'un jeune homme doit rapporter du collège, c'est au moins, ou du moins de savoir bien sa langue.*

Pour le moins. *Il faut pour le moins connaître les principes généraux d'une langue avant de dire qu'on la sait.*

Encore sert pour l'augmentation et pour la diminution. On dit : *Il ne suffit pas d'instruire, il faut encore chercher à plaire. — Encore s'il entendait raison! mais non, c'est le plus entêté des hommes.* Dans le premier exemple, encore est augmentatif; il est diminutif dans le second.

Les conjonctions causatives sont celles qui servent à marquer la cause de quelque chose, ou la raison pourquoi on l'a faite; telles sont :

Car. *Désirez-vous de la fortune, car elle est inconstante.*

Comme. *Comme vous n'avez obéi qu'à l'honneur, soyez ferme dans l'infortune.*

Parce que. *Évitez l'oisiveté, parce qu'elle est la mère de tous les vices.*

Il ne faut pas confondre parce que, conjonction, en deux mots, avec par ce que en trois mots séparés, dont le premier est une préposition suivie du pronom démonstratif ce et du pronom relatif que. *Je lirai ce livre, parce que vous me dites qu'il est bon. — Je juge, par ce que vous me dites, que la lecture de ce livre ne peut être que très-utile.* Dans le premier exemple, parce que est une véritable conjonction, dans le second par ce que est une préposition suivie de son régime.

A cause que, attendu que, vu que. *Faut-il qu'il soit si vain, à cause que son ouvrage a réussi? A cause que ne se dirait plus. — Femmes, ne vous glorifiez pas de votre beauté, vu que ou attendu que cet avantage est d'une bien courte durée.*

Puisque. *Aimez uniquement la vertu, puisqu'elle seule peut vous rendre heureux.*

Pourquoi. *Pourquoi passez-vous ainsi votre temps à ne rien faire?*

D'où vient que. *D'où vient que vous restez oisifs?*

Afin que, afin de, pour. *Soyez prompt, afin que je puisse sortir. — On se donne bien de la peine pour faire un bon livre, et on le met au jour afin d'acquiescer de la réputation.*

Pour et afin de paraissent au premier aperçu signifier la même chose; mais, avec un peu de réflexion, on voit aisément qu'il y a de la différence dans l'emploi qu'en font les bons écrivains. Le premier marque un effet qui doit être produit; et le second, un effet qu'on désire et qu'on espère. Dans l'exemple cité, pour marque un effet certain; et afin de, un effet qu'on attend et qu'on a en vue.

De peur que ou de, de crainte que ou de. Rom-

pez avec les factieux, de peur ou de crainte qu'on ne vous soupçonne de penser comme eux.

Si... que. *La langue française est si universelle, qu'il n'y a pas de pays au monde où une personne qui la parle ne puisse se faire entendre.*

Les conjonctions conclusives sont celles dont on se sert pour conclure, pour tirer la conséquence d'une proposition précédente :

Or, donc. *Il faut aimer ce qui est aimable; or la vertu est aimable, donc il faut aimer la vertu.*

Par conséquent, ainsi, c'est pourquoi, c'est pour cela que. *Ce peuple est corrompu, et entièrement énérvé par la mollesse; par conséquent, etc., il sera aisé de le vaincre.*

Il y a une légère différence entre les deux premières et les deux dernières conjonctions. Les deux premières sont plus propres à marquer la conclusion d'un raisonnement; et les deux dernières à exprimer la suite d'un événement ou d'un fait.

Tellement que. *Il a été tellement affecté, qu'il en est mort.*

De sorte que, en sorte que, de manière que. *Les rayons du soleil, réfléchis et rompus par les gouttes de pluie, forment l'arc-en-ciel; de sorte que, etc., ce signe éclatant ne paraît jamais qu'il ne pleuve.*

Les conjonctions de temps ou d'ordre sont celles dont on se sert pour lier le discours par quelque circonstance de temps et d'ordre :

Quand, lorsque. *Quand ou lorsqu'on nage dans l'abondance, on n'est guère affecté du besoin des autres.*

Dans le temps que, pendant que, durant que, tandis que. *Rome était heureuse et florissante dans le temps qu'elle avait des consuls.*

Tant que. *Elle a fait le bien tant qu'elle a vécu.*

Avant que. *On se servait d'écorces d'arbres ou de peaux pour écrire, avant que le papier ne fût en usage.*

Depuis que. *Il s'est passé bien des événements depuis que nous ne nous sommes vus.*

Dès que, aussitôt que. *Écrivez-moi, dès que ou aussitôt que vous vous serez procuré les éclaircissements que je désire.*

A peine. *A peine nous finissions qu'il entra.*

Après que. *Après qu'il eut cessé de parler, l'assemblée se sépara.*

Cependant. *C'est un de ces pédants tristes et hargneux qui n'ont d'autre esprit que celui qu'ils trouvent dans les livres; et cependant on le recherche.*

Enfin, à la fin. *Enfin ou à la fin, la cause de la religion, de l'honneur et de l'humanité triomphera.*

Les conjonctions transitives sont celles qui servent à passer d'une circonstance à une autre. Telles sont : or, en effet, au reste, à propos, après tout. *Or, toutes choses ayant été ainsi réglées... A propos, je vous dirai..., etc.* Ces conjonctions rendent en gé-

néral le discours trainant ; les bons écrivains n'en font usage que le plus rarement qu'ils peuvent. Les *transitions* doivent être plus dans les idées que dans les mots.

Nous avons déjà fait remarquer que les langues en général sont très-défectueuses dans la signification des mots. En français, un mot peut non seulement être rangé sous différentes espèces

de mots, mais encore dans différentes classes d'une même espèce. *Si, comme, encore*, en sont une preuve bien sensible. *Si* est *conjonction conditionnelle, dubitative, comparative*, etc. *Comme* et *encore* sont adverbes, et *conjonctions* de diverses sortes.

Nota. Pour l'emploi et le régime des *conjonctions*, voyez la *syntaxe*.

DES INTERJECTIONS.

Le mot *interjection* est formé du latin *inter*, *entre*, *parmi*, et de *jacere*, *jeter*. On appelle en effet *interjections*, des mots indéclinables, jetés entre d'autres mots, pour exprimer les divers sentiments ou les différents mouvements de l'âme.

Nous n'indiquerons pas l'*interjection* qui convient à chaque situation particulière de l'âme. L'esprit peut avoir besoin d'un maître pour énoncer avec clarté et avec justesse les idées qu'il combine. Le cœur n'en a pas besoin pour peindre avec vérité le plaisir qui l'anime, ou la douleur qui le presse.

Le nombre des *interjections* devrait être en proportion des sentiments que l'âme peut éprouver ; mais souvent des sentiments contraires sont rendus par le même mot, parce que ce mot, qui n'exprime pas une idée, mais qui n'est qu'un cri de la nature, dépend, pour la signification, de l'inflexion que la voix prend naturellement, ou du geste qui l'accompagne. Cependant il y a quelques-uns de ces mots qui sont principalement adaptés à certains sentiments.

Pour la douleur et la tristesse : *aie! ah! ahi! hélas! ouf! mon Dieu!* etc.

Ah! que n'ai-je pas souffert depuis que je ne vous ai vu!

Ouf! quel déchirement!

Pour la joie et le désir : *ah! bon!* etc.

Ah! que je suis aise de vous revoir!

Pour la crainte : *ah! hé!*

Ah! qu'allons-nous devenir? hé! qu'ai-je fait?

Pour l'aversion, le mépris, le dégoût : *fi! fi donc!*

Fi le vilain! fi de la bonne chère!

Lorsqu'il y a de la contrainte : *fi donc! y pensez-vous?*

Pour la dérision : *oh! eh! xest!*

Oh! le plaisant homme! il se vante d'être bien auprès des grands, xest!

Pour le consentement : *volontiers, soit.*

Soit, volontiers, j'y consens.

Pour l'admiration : *oh!*

Oh, que cela est beau!

Pour la surprise : *oh! bon dieu! miséricorde!*

Oh, oh! je n'y prenais pas garde.

Bon dieu! aurions-nous dû nous y attendre?

L'*Académie* dit que l'*interjection ô* sert à marquer divers mouvements de l'âme, et la plupart des grammairiens s'en sont tenus à cette définition insignifiante ; nous croyons en donner une idée plus juste en disant quelle marque une *exclamation*, et suppose toujours qu'on adresse la parole à quelqu'un ou à quelque chose ; elle est d'ailleurs presque toujours suivie d'un substantif.

O cendres d'un époux ! ô Troyens ! ô mon père !

(RACINE, *Andromaque*, acte III, scène 8.)

O de quels vains projets cette vie est tissue !

Dans ce dernier exemple, il n'y a pas de substantif après *ô*, mais il est sous-entendu, c'est comme si l'on disait : *O mes amis ! ô mortels ! ô mon Dieu!* etc.

Pour l'encouragement : *ça, allons, courage; ça, ho ça, tenez ferme! ça travaillons!*

Courage, mes amis.

Allons, ferme! poussez, mes bons amis de cour.

(MOLIÈRE.)

Pour avertir : *gare, holà, hem, tout beau, holà ho, gare, gare l'eau.*

Tout beau! n'allez pas si vite.

Pour appeler : *holà! hé! hem, hem, venez ici.*

Holà! y a-t-il quelqu'un? hé! écoutez que je vous dise.

Pour le silence : *chut ! paix ! st !*

Chut ! n'avancez pas davantage.

Les *interjections* n'ont point de place fixe dans le discours, mais elles y figurent selon que le sentiment qui les produit les manifeste à l'extérieur. La seule attention qu'on doit avoir, c'est de ne jamais les employer entre deux mots que l'usage

a rendus inséparables, comme entre le sujet et le verbe ; entre l'adjectif et le substantif qu'il modifie. Mais c'est déjà en avoir trop dit sur cette partie du discours ; car les règles pour son emploi, s'il y en a, sont plutôt du ressort de la rhétorique que de celui de la Grammaire :

Nous croyons avoir dit tout ce qu'il est nécessaire de connaître avant de savoir apprécier la composition d'une phrase ; mais pour mieux inculquer dans l'esprit les dénominations sous lesquelles nous venons de présenter chacun des dix parties du discours, nous allons représenter toutes les différentes espèces de mots renfermées dans les vers suivants.

ODE TIRÉE DU PSAUME XVIII.

art. subst. verbe. art. subst.
Les cieux instruisent la terre
prép. verbe. adj. poss. subst.
A révéler leur auteur ;
pron. indéf. pron. pron. adj. poss. subst. verbe.
Tout ce que leur globe enserme
verbe. adj. num. subst. adj.
Célèbre un Dieu créateur.
adj. adv. adj. subst.
Quel plus sublime cantique
conj. adj. dém. subst. adj.
Que ce concert magnifique
prép. adj. art. adj. subst.
De tous les célestes corps !
adj. subst. adj.
Quelle grandeur infinie,
adj. adj. subst.
Quelle divine harmonie
verbe. prép. adj. poss. subst.
Résulte de leurs accords !

prép. adj. poss. subst. adj.
De sa puissance immortelle
pron. indéf. verbe. pron. indéf. pron. verbe.
Tout parle, tout nous instruit ;
art. subst. art. subst. pron. verbe.
Le jour au jour la révèle,
art. subst. pron. verbe. prép. art. subst.
La nuit l'annonce à la nuit.
adj. dém. adj. conj. adj. subst.
Ce grand et superbe ouvrage
adv. verbe. adv. prép. art. subst. adj. num. subst.
N'est point pour l'homme un langage
adj. conj. adj.
Obscur et mystérieux.
adj. poss. adj. subst.
Son admirable structure
verbe. art. subst. prép. art. subst.
Est la voix de la nature,
pron. pron. verbe. verbe. art. subst.
Qui se fait entendre aux yeux.

prép. adj. num. adj. subst.
Dans une éclatante voûte
pron. verbe. part. passé. prép. adj. poss. subst.
Il a placé de ses mains
adj. dém. subst. proc. prép. adj. poss. subst.
Cet soleil qui, dans sa route,
verbe. adj. art. subst.
Éclaire tous les humains.
part. passé. prép. subst.
Environné de lumière,
adj. dém. subst. verbe. adj. poss. subst.
Cet astre ouvre sa carrière,
conj. adj. num. subst. adj.
Comme un époux glorieux ;
pron. prép. art. subst. adj.
Qui, dès l'aube matinale,
prép. adj. poss. subst. adj.
De sa couche nuptiale
verbe. adj. conj. adj.
Sort brillant et radieux.

art. subst. prép. adj. poss. subst.
L'univers, à sa présence,
verbe. verbe. art. subst.
Semble sortir du néant.
pron. verbe. adj. poss. subst. pron. pron. verbe.
Il prend sa course, il s'avance
conj. adj. num. adj. subst.
Comme un superbe géant.
adv. adj. poss. subst. adj.
Bientôt sa marche féconde
verbe. art. subst. art. subst.
Embrasse le tour du monde
prép. art. subst. pron. pron. verbe.
Dans le cercle qu'il décrit ;
conj. prép. adj. poss. subst. adj.
Et, par sa chaleur puissante,
art. subst. adj.
La nature languissante
pron. verbe. conj. pron. verbe.
Se ranime et se nourrit,

interj. adv. adj. poss. subst. verbe. adj.
O que tes œuvres sont belles!

adj. subst. adj. verbe. adj. poss. subst.
Grand Dieu! quels sont tes bienfaits!

adv. pron. pron. pron. verbe. adj.
Que ceux qui te sont fideles

prép. adj. poss. subst. verbe. prép. subst.
Sous ton joug trouvent d'attraits!

adj. poss. subst. verbe. art. subst.
Ta crainte inspire la joie;

pron. verbe. adj. poss. subst.
Elle assure notre voie;

pron. pron. verbe. adj.
Elle nous rend triomphants;

pron. verbe. art. subst.
Elle éclaire la jeunesse,

conj. verbe. verbe. art. subst.
Et fait briller la sagesse

prép. art. adv. adj. subst.
Dans les plus faibles enfants.

conj. prép. adj. poss. subst. adj.
Mais, sans tes clartés sacrées,

pron. verbe. verbe. subst.
Qui peut connaître, Seigneur,

art. subst. part. passé.
Les faiblesses égarées

prép. art. subst. prép. adj. poss. subst.
Dans les replis de son cœur?

verbe. pron. adj. poss. subst. adj.
Prête-moi tes feux propices;

verbe. pron. verbe. prép. verbe. art. subst.
Viens m'aider à fuir les vices

pron. pron. verbe. prép. adj. poss. subst.
Qui s'attachent à mes pas:

verbe. verbe. prép. adj. poss. subst.
Viens consumer par ta flamme

pron. pron. pron. verbe. prép. adj. poss. subst.
Ceux que je vois dans mon ame,

conj. pron. pron. pron. adv. adv. verbe. adv.
Et ceux que je n'y vois pas.

verbe. adj. poss. subst. adj.
Soutiens ma foi chancelante,

subst. adj. verbe. pron.
Dieu puissant, inspire-moi

adj. dém. subst. adj.
Cette crainte vigilante

pron. verbe. verbe. adj. poss. subst.
Qui fait pratiquer ta loi.

subst. adj. subst. adj.
Loi sainte, loi désirable,

adj. poss. subst. verbe. adj.
Ta richesse est préférable

prép. art. subst. prép. art. subst.
A la richesse de l'or;

conj. adj. poss. subst. verbe. adj.
Et ta douceur est pareille

art. subst. pron. art. adj. subst.
Au miel dont la jeune abeille

verbe. adj. poss. adj. subst.
Compose son cher trésor.

conj. prép. adj. poss. adj. subst.
Si de leur triste esclavage

pron. verbe. verbe. adj. poss. subst.
Tu veux dégager mes sens;

conj. pron. verbe. adj. poss. subst.
Si tu détruis leur ouvrage,

adj. poss. subst. verbe. adj.
Mes jours seront innocents :

pron. verbe. verbe. prép. adj. poss. subst.
J'irai puiser, sur ta trace,

prép. art. subst. prép. adj. poss. subst.
Dans les sources de ta grâce:

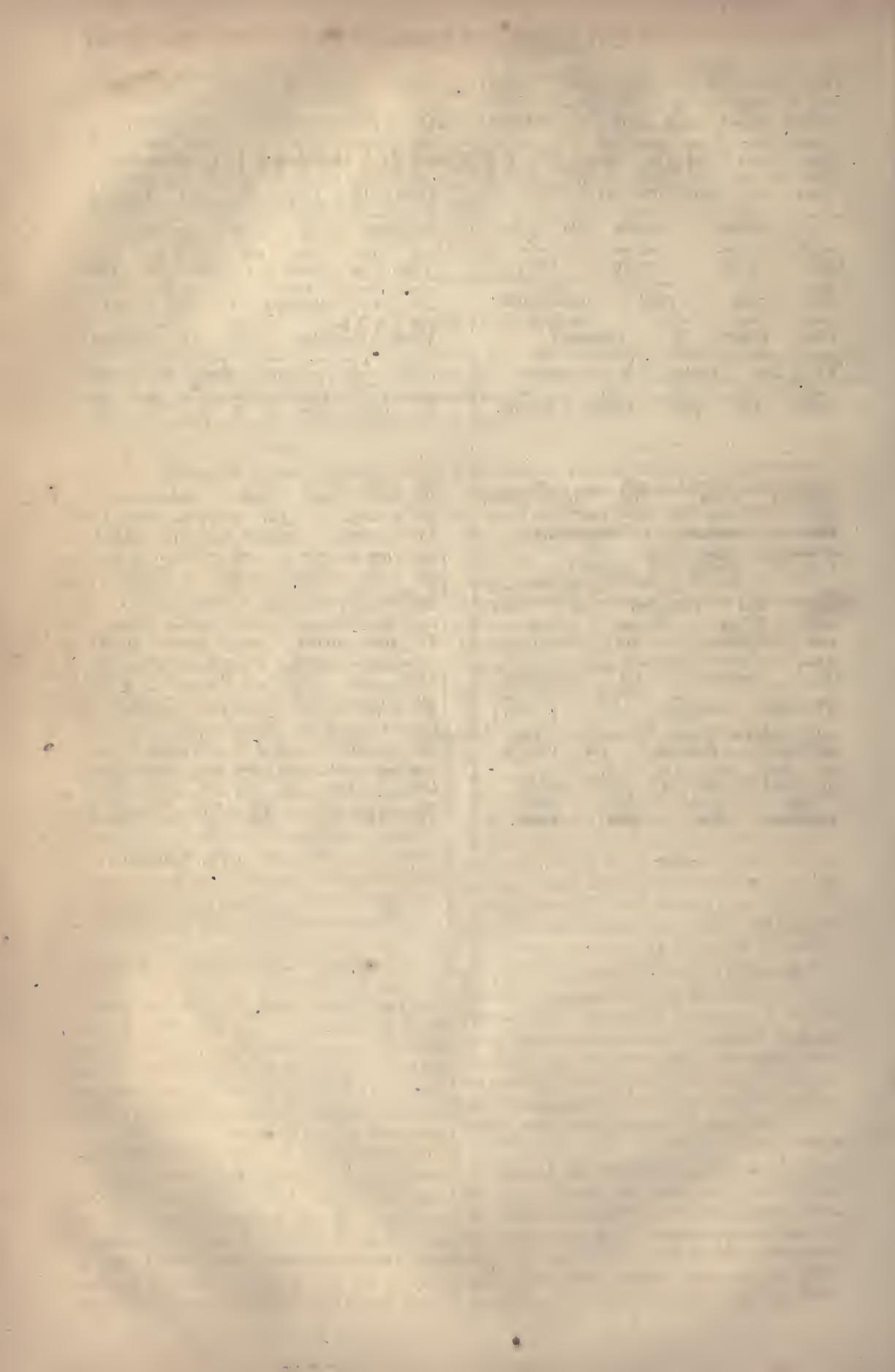
conj. prép. adj. poss. subst. part. passé.
Et, de ses eaux abreuvé,

adj. poss. subst. verbe. verbe.
Ma gloire fera connaître

conj. art. subst. pron. pron. verbe. part. passé. verbe.
Que le Dieu qui m'a fait naître

verbe. art. subst. pron. pron. verbe. part. passé.
Est le Dieu qui m'a sauvé.

(J. B. ROUSSEAU.)



DE LA CONSTRUCTION

ET

DE LA SYNTAXE.

Nous venons de considérer tous les mots de la Grammaire, pris *isolément*; nous allons maintenant montrer comment on les assemble, comment on les unit entre eux; et c'est là l'objet de la *construction* et de la *syntaxe*.

Le mot *construction*, en latin *constructio*, action de *construire*, de *bâtir*, signifie, employé figurément en termes de Grammaire, *arrangement des mots suivant les règles et l'usage de la langue*. En effet, *faire la construction d'une phrase*, c'est disposer, suivant l'ordre direct ou analytique, les mots d'une phrase.

On ne devrait pas confondre la *construction* avec la *syntaxe*; nous croyons du moins que ce dernier mot sert à marquer, dans le style de nos Grammairiens modernes, les signes expressifs des rapports que les mots ont entre eux; ainsi c'est aux règles de *syntaxe* à décider s'il faut dire *bel* ou *beau* devant un substantif masculin; mais quand il ne s'agit que de la combinaison des mots entre eux, que de la place que chacun d'eux doit occuper relativement aux autres, nous croyons que c'est aux règles de la *construction* à nous guider.

Nous suivons ici cette distinction qui nous a paru devoir contribuer à la clarté; ce qui n'empêche pas que nous n'ayons quelquefois, ainsi que les autres écrivains, pris assez souvent l'une pour l'autre; parce que d'un côté nous n'avions aucune obscurité à craindre, ces deux objets pouvant aisément marcher ensemble; et que d'un autre côté nous y trouvions l'avantage d'être plus concis et plus clairs.

La *construction grammaticale*, dit Lévizac, est en général *l'arrangement des mots dans le discours*, tel qu'il est fixé dans chaque langue par un usage long et constant. Toute *construction* est donc bonne toutes les fois qu'elle est conforme aux règles établies par cet usage; et elle est vicieuse toutes les fois qu'elle s'en écarte. Or, cet usage

peut être fondé, ou sur le caractère et la nature des hommes qui parlent une même langue, ou sur la nature de la langue qui est parlée. Dans le premier cas, il y a dans chaque langue une *construction* qui doit lui être commune avec toutes les autres langues, puisque les hommes, ayant partout le même fonds d'idées et de sentiments, avec les mêmes organes, ont dû nécessairement adopter la manière la plus prompte et la plus sûre de manifester ce qui se passe en eux, et suivre, pour y réussir, l'impulsion même de la nature, qui a en tous lieux une marche constante. Mais, dans le second cas, chaque langue a une *construction* qui lui est propre, et qui tire son origine de l'influence du climat sur les organes, et par conséquent sur les opérations de l'esprit. Ces deux *constructions* se mêlent et se combinent ensemble. De cette combinaison, il résulte un tout plus ou moins puisé dans la nature, et ce tout est ce qui en constitue le génie. Le génie d'une langue n'est donc que l'habitude de l'esprit, qui s'est accoutumé à donner ou à recevoir les idées dans un tel ordre plutôt que dans un autre.

Du Marsais a distingué trois espèces de *constructions*: la *construction simple*, la *construction figurée*, et la *construction usuelle*. Mais bien des Grammairiens, et entre autres l'abbé Batteux, ont combattu et rejeté cette distinction, et les conséquences qu'il en tire. Tout ce que nous dirions sur cette matière serait étranger à notre sujet. Nous nous bornerons, en conséquence, aux idées les plus simples, mais les plus positives.

Nous entendons par *construction grammaticale*, dans la langue française, l'ordre que le génie de cette langue veut qu'on donne dans le discours aux espèces de mots que nous avons distinguées. Or, cet ordre, qu'il est si essentiel de connaître pour s'exprimer avec clarté et justesse, n'est pas toujours aisé à saisir; et, pour faciliter davantage l'intelligence de ce que nous avons à dire, occu-

pous-nous immédiatement de la *syntaxe*, puisque c'est elle qui doit régler la *construction*.

DE LA SYNTAXE.

Syntaxe, mot dérivé du grec *σύν* avec, et *ταξις*, ordre, arrangement, signifie arrangement, construction des mots et des phrases, selon les règles de la Grammaire; et en effet cette partie de la Grammaire a pour but de rechercher et d'établir les principes d'après lesquels les mots doivent être coordonnés entre eux pour exposer la pensée avec clarté et avec précision.

Cette clarté et cette précision, dit Estarac, sont indispensables, puisque nous ne parlons que pour communiquer aux autres nos connaissances, nos idées, nos sentiments, et que cette communication deviendrait impossible sans ces deux qualités. Mais nos connaissances, que sont-elles? Elles ne sont autre chose que la perception de l'existence intellectuelle des êtres, sous telle ou telle relation à telle ou telle modification. Si un être a réellement en soi la relation sous laquelle il existe dans notre esprit, nous en avons une connaissance vraie; s'il n'a pas cette relation, la connaissance que nous en avons est fautive : mais, vraie ou fautive, cette connaissance est un jugement, puisque notre entendement prononce sur la ressemblance ou sur la différence de deux sensations. L'énonciation ou l'expression de ce jugement est ce qu'on appelle une *proposition* (du latin *proponere*, poser en avant).

Peu importe que le jugement énoncé soit celui qu'on se propose de faire connaître directement, ou qu'il soit dépendant, d'une manière quelconque, de celui qu'on a principalement en vue; dès que notre entendement perçoit l'existence de tel sujet sous tel rapport à telle modification, c'est un jugement; et l'expression totale, soit d'un jugement direct et principal, soit d'un jugement indirect et subordonné, est également une *proposition*. Ainsi, puisque le langage n'a pour objet que la communication de nos connaissances; puisque nos connaissances ne sont que les divers jugements que nous portons sur les objets; et puisque enfin ces jugements, manifestés au dehors par la parole, sont des *propositions*; c'est donc, en dernier résultat, à l'examen de la *proposition* que doit se borner la *syntaxe*.

Si nous ne disons pas aussi que le langage a pour but l'expression de nos besoins et de nos affections, c'est que nous jugeons cela inutile. Nos besoins ne sont que le résultat de la comparaison que fait notre âme entre une chose dont elle est privée, et l'aise ou le plaisir qu'elle aurait si elle jouissait de cette chose; or cette comparaison renferme un jugement; il en est de même des desirs et des autres affections de l'âme; donc puisque la

proposition est l'expression totale d'un jugement quelconque, elle sert aussi à exprimer nos besoins et nos affections; et conséquemment le langage, dans toutes les circonstances, se réduit à des *propositions*.

DE LA PROPOSITION.

Une *proposition*, nous venons de le dire, est l'expression totale d'un jugement, soit qu'on l'énonce par un seul mot, au moyen des idées accessoires que l'usage y aura attachées, soit qu'on l'énonce par plusieurs mots réunis : dans les deux cas, l'expression est totale dès qu'elle énonce l'existence intellectuelle du sujet sous telle relation à telle ou telle modification. Le jugement est dans l'entendement, et il est prononcé par cette faculté de notre âme; la *proposition* est la manifestation extérieure de ce jugement par les sens, les articulations, les mots nécessaires, dans chaque langue, pour produire l'expression totale du jugement. Celui-ci est un acte de l'entendement; celle-là est la traduction en paroles de cet acte intérieur.

Il ne faut pas confondre la *proposition* avec la *phrase*. Le mot *phrase* dérive d'un mot grec qui peut se rendre en français par *locution*; et l'on appelle *phrase* tout assemblage de mots exprimant une idée : comme la même idée peut être exprimée par différents assemblages de mots, elle peut être rendue par des *phrases* toutes différentes. Par exemple : *litteras accepi tuas*, *litteras tuas accepi*, *tuas accepi litteras*, *tuas litteras accepi*, *accepi litteras tuas*, *accepi tuas litteras*, sont six *phrases* différentes, puisque c'est partout la même idée, mais exprimée de six manières diverses; et toutes ces *phrases* ne sont qu'une seule et même *proposition*, puisque, dans toutes, c'est toujours l'expression totale d'un seul et même jugement; c'est l'existence intellectuelle d'un même sujet sous le même attribut. Ainsi la *phrase* est différente, quoique composée des mêmes mots, lorsque l'arrangement de ces mots est différent : la *proposition* est la même, quoique l'arrangement des mots soit différent, toutes les fois que par ces différents arrangements on énonce le même jugement.

Aussi une *phrase* est-elle bonne ou mauvaise, selon que les mots qui la composent sont assemblés, terminés et construits d'après ou contre les règles établies par l'usage de la langue dans laquelle on s'énonce. Une *proposition*, au contraire, est bonne ou mauvaise, selon qu'elle est conforme ou non aux principes du bon sens et de la morale. Une *phrase* est correcte, ou incorrecte, claire ou obscure, élégante ou commune, simple ou figurée : une *proposition* est vraie ou fautive, juste ou injuste, etc.

La matière de la *proposition* est la totalité des parties intégrantes dont elle est composée. On

peut la considérer *logiquement* ou *grammaticalement*.

Pour distinguer plus facilement les parties logiques de la *proposition*, rappelons-nous que le jugement est le résultat de la comparaison de deux sensations, résultat par lequel notre entendement prononce si ces deux sensations sont semblables ou différentes, si elles se conviennent ou non, ou bien si la seconde est une des idées partielles qui forment la totalité de la première. Il y a donc dans tout jugement deux idées distinctes, celle de la première sensation, qui est celle de la chose dont on juge, et celle de la modification qu'on juge appartenir à la première. Pour bien juger, il faut que nous ayons une connaissance parfaitement distincte de chacune de ces deux idées; sans quoi il nous serait impossible de prononcer, d'affirmer, et par conséquent de juger. Ces deux idées sont les *parties logiques*, les éléments du jugement, et par conséquent de la *proposition*, qui n'est que l'expression totale du jugement.

DU SUJET ET DE L'ATTRIBUT.

Des deux idées qui sont les éléments nécessaires d'un jugement quelconque, la première représente un être, une substance, ou réelle, ou résultant d'une abstraction : c'est là le *sujet* du jugement : la seconde est l'idée d'une modification réelle ou intellectuelle que nous jugeons appartenir ou ne pas appartenir au *sujet*; c'est l'*attribut*, parce que c'est cette idée qu'on attribue ou qu'on n'attribue pas à la première. Ainsi, dans l'analyse du jugement, nous ne trouvons que deux idées élémentaires, comme dans l'analyse de la parole nous n'avons trouvé absolument que deux classes générales de mots, des substantifs et des modificatifs. Dans ce jugement : *Dieu est bon*, l'idée de *Dieu* est le *sujet* logique, c'est l'idée d'une substance; c'est cette idée que j'affirme exister dans mon entendement sous une relation déterminée à la *bonté* : *est bon* est l'*attribut*, puisque c'est cette idée totale que j'attribue au *sujet Dieu*.

Vainement chercherait-on trois idées distinctes dans ce jugement, et dans tout autre; celle du *sujet Dieu*, celle de l'*attribut bon*, et une troisième idée élémentaire, qui exprime l'acte par lequel l'entendement prononce la coexistence de ces deux idées, acte qu'on prétend exprimé par le mot *est*, et qu'on nomme *copule*, *énonciation* ou *affirmation*. Nous convenons qu'en faisant l'analyse sans faire attention que *Dieu est bon* est l'expression d'un jugement, il y a trois idées, celle de *Dieu*, celle de l'*existence (est)*, et celle de la *bonté* : mais, en considérant ces idées comme les éléments d'un jugement, ainsi que nous devons le faire, il n'y a,

et il ne peut y avoir que deux parties logiques : l'idée du *sujet (Dieu)*, et l'idée totale de l'*attribut est bon*. Nous disons l'*idée totale de l'attribut* : car on ne se contente pas d'affirmer que *Dieu existe*, que *Dieu est*; on affirme qu'*il est bon*, c'est-à-dire tout à la fois qu'il existe, et qu'il existe avec la modification exprimée par le mot *bon*. On ne pourrait pas même affirmer qu'*il est bon*, si l'on n'avait préalablement affirmé qu'*il est*, puisqu'il faut être avant de pouvoir être de telle ou de telle manière. L'idée de l'*existence* est donc une partie essentielle et inséparable de tout *attribut*; on ne peut donc pas en faire un élément séparé et distinct dans l'analyse du jugement; et conséquemment il n'y a qu'un *sujet* et qu'un *attribut*, et point de *copule* ni d'*énonciation*.

La totalité des parties intégrantés dont une *proposition* peut être composée constitue la matière *grammaticale* de cette *proposition*. L'analyse réduit toujours ces parties à deux : le *sujet* et l'*attribut*.

Le *sujet* est la partie de la *proposition* qui exprime l'être dont l'esprit aperçoit l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être.

L'*attribut* est la partie de la *proposition* qui exprime l'existence intellectuelle du *sujet* sous cette relation à quelque manière d'être. Dans cette *proposition* : *Dieu est bon*, *Dieu* est le *sujet*, il exprime l'être dont l'esprit aperçoit l'existence sous la relation de convenance avec la *bonté* : *est bon* est l'*attribut*, qui exprime l'existence de *Dieu* sous cette relation. Cet *attribut* est composé ici de deux mots : le modificatif commun *est*, en particulier, exprime l'existence du *sujet*, et l'adjectif *bon* en exprime le rapport de convenance avec la *bonté*.

Lors même que l'*attribut* n'est exprimé que par un seul mot, comme dans ces *propositions* : *Dieu existe*, *Pierre travaille*, *mon frère écrit*; on peut toujours le décomposer en deux, dont l'un exprimera l'existence, et l'autre sera un attributif, puisque tout verbe peut se décomposer ainsi; et ces *propositions* équivalent à celles-ci : *Dieu est existant*, *Pierre est travaillant*, *mon frère est écrivant*.

Si la relation du *sujet* à l'*attribut* est de disconvenance et non pas de convenance, on l'exprime par une négation qui modifie le verbe, et qui indique aussi le contraire de la convenance : *Dieu n'est pas méchant*; *Pierre ne travaille pas*; *mon frère n'écrit pas*. Alors les *propositions* sont *négatives*, parce qu'elles nient qu'il y ait convenance entre le *sujet* et l'*attribut* : c'est un jugement fondé sur la différence de deux idées.

Plusieurs logiciens distinguent trois parties dans la *proposition* : le *sujet*, qui exprime l'être dans lequel l'esprit aperçoit l'existence sous telle ou telle relation à une manière d'être; l'*attribut*, dont

il aperçoit l'existence dans cet être exprimé par le *sujet*; et la *copule* (en latin *copula*, lien, attache), qui prononce la convenance entre le *sujet* et l'*attribut*. Ainsi, d'après eux, dans toutes les *propositions* que nous venons de citer, le verbe *est* est la *copule*.

Mais il est plus conforme au résultat d'une analyse rigoureuse de considérer l'*attribut* comme contenant essentiellement le verbe, puisque c'est le verbe du *sujet*, comme l'adjectif ou le participe qui le suit. Dans une *proposition*, il n'est pas question de l'existence réelle du *sujet*, mais il s'agit de son existence intellectuelle, c'est-à-dire de son existence dans l'esprit de celui qui parle, laquelle est toujours l'objet d'une *proposition*; et c'est cette existence intellectuelle qui est le caractère essentiel du verbe.

DES DIFFÉRENTES FORMES DU SUJET ET DE L'ATTRIBUT.

Le *sujet* et l'*attribut* peuvent être *simples* ou *composés*, *incomplexes* ou *complexes*.

Le *sujet* est *simple*, lorsqu'il présente à l'esprit un être déterminé par une idée unique. Ainsi, dans ces propositions : *Dieu est bon*; *mentir est une lâcheté*; *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel* : les *sujets* : *Dieu*, *mentir*, *la gloire qui vient de la vertu*, sont *simples*. *Dieu* exprime un *sujet* déterminé par l'idée unique de la nature individuelle de l'Être-Suprême; *mentir* présente à l'esprit un *sujet* déterminé par l'idée unique du mensonge; et *la gloire qui vient de la vertu*, un *sujet* déterminé par l'idée unique de la nature générale de la *gloire*, restreinte par l'idée de la *vertu* envisagée comme un fondement particulier de la *gloire*.

Dans la dernière *proposition* il y a véritablement une seconde *proposition*, dont le *sujet* est *qui* pour laquelle *gloire*, et dont l'*attribut* est *vient de la vertu*. Nous parlerons plus bas de cette *proposition* subordonnée.

Remarquons seulement, quant à présent, que la simplicité du *sujet* dépend, et doit naturellement dépendre, non de l'unité du mot qui l'exprime, mais de l'unité de l'idée qui la détermine. Ainsi dans cette *proposition* : *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*; il est évident qu'on n'attribue pas l'éclat immortel à la gloire en général, ni à toute sorte de gloire, mais exclusivement à celle qui vient de la vertu; et conséquemment tous ces mots réunis *la gloire qui vient de la vertu* ne présentent à l'esprit qu'un *sujet* unique et déterminé; il est donc *simple*.

Le *sujet* est *composé*, lorsqu'il comprend plusieurs êtres déterminés par des idées différentes. Ainsi quand on dit : *croire à la vertu et ne pas en suivre les principes dans sa conduite*, est une *extravagance inconcevable*; on n'énonce qu'un *sujet sim-*

ple, quoiqu'il paraisse *composé* : car, bien que croire à la vertu paraisse un premier *sujet*, et ne pas en suivre les principes dans sa conduite, un second; il n'y en a cependant qu'un, puisqu'on ne peut pas dire séparément que croire à la vertu est une *extravagance inconcevable* : le véritable *sujet* est l'idée unique qui résulte de la réunion de ces deux idées particulières; et conséquemment il est *simple*. Mais en voici un vraiment *composé* : le *courage*, la *probité*, la *franchise*, la *sobriété* sont des *vertus estimées dans tous les temps*; car l'*attribut* convient séparément au *courage*, à la *probité*, à la *franchise*, etc.

L'*attribut* est *simple*, lorsqu'il n'exprime qu'une seule manière d'être du *sujet*, soit que cette modification soit exprimée en un seul mot, ou qu'elle le soit en plusieurs mots. Les *attributs* des *propositions* citées plus haut sont *simples*. De même dans celle-ci : les *imprudents se livrent à des jouissances dont ils ne connaissent pas les funestes conséquences*; quoique cet *attribut* soit exprimé par un grand nombre de mots, il est *simple*, puisqu'il n'exprime qu'une seule manière d'être du *sujet* : les *imprudents*.

L'*attribut* est *composé* quand il exprime différentes manières d'être du *sujet*. Les *orgueilleux* sont *ridicules* et *méprisables*; cet *attribut* est *composé*, puisqu'on attribue deux manières d'être au *sujet* : le *ridicule* et le *mépris*.

Le *sujet* est *incomplexe* lorsqu'il n'est exprimé que par un substantif ou par un infinitif, qui sont les seules espèces de mots qui puissent présenter à l'esprit l'idée d'un *sujet* déterminé : *Dieu est bon*; *mentir est une lâcheté*; *commander est le penchant naturel des hommes*.

Ne confondons pas le *sujet simple* avec le *sujet incomplexe*; et pour cela, saisissons bien les différences qui les distinguent.

Le *sujet simple* doit être déterminé par une idée unique; voilà son essence : mais cette idée unique peut être exprimée par un seul mot, ou par plusieurs mots; et conséquemment, en conservant sa simplicité, il peut être ou n'être pas *incomplexe*, parce que son essence dépend non de l'expression, mais de l'unité de l'idée qui le constitue, et que cette idée unique peut être et n'être pas considérée comme le résultat de plusieurs idées subordonnées, et être exprimée par un mot ou par plusieurs mots. Au contraire, l'essence du *sujet incomplexe* dépend uniquement de l'expression, puisque, pour être tel, il doit n'être exprimé que par un seul mot. Ainsi, un *sujet simple* peut être indifféremment ou *incomplexe* ou *complexe*.

Le *sujet* est *complexe* quand le substantif ou l'infinitif est accompagné de quelques mots additionnels qui en expliquent, en étendent, en restreignent ou en déterminent le sens; comme dans ces *propositions* : la *liberté bien entendue* rend les peu-

ptes heureux; la liberté de conscience, de commerce, d'industrie, détruit l'intolérance et le monopole; ridiculiser la vertu est le comble de la perversité; mentir habituellement est l'effet d'un caractère bas et avili. Les mots bien entendue expliquent de quelle liberté on veut parler; de commerce, de conscience, d'industrie étendent le sens du mot liberté; la vertu restreint le sens de l'infinitif ridiculiser, et cela est nécessaire pour que la proposition soit vraie, puisqu'on peut ridiculiser le vice sans être pervers; enfin l'adverbe habituellement détermine la signification que l'on donne à l'infinitif mentir. Tous ces sujets sont donc complexes.

Ainsi le sujet devient complexe, non pas seulement par l'addition d'une proposition incidente, mais par l'addition de mots quelconques qui y ajoutent quelque idée particulière, ou explicative, ou déterminative. Alors le mot principal, auquel est faite cette addition, est seul le sujet grammatical de la proposition; puisque lui seul est assujéti, en qualité de sujet, aux lois de la syntaxe de chaque langue, et que tous les mots qui servent à l'expliquer, à l'étendre, à le restreindre ou à le déterminer, sont dans sa dépendance, et reçoivent de lui les formes, les inflexions, la place, les accidents qu'ils doivent avoir en raison de cette dépendance. Ce même mot principal, réuni à ceux qui dépendent de lui et dont l'adjonction rend le sujet complexe, est le sujet logique de la proposition; parce que c'est de la réunion de tous ces mots que résulte l'expression totale de l'idée déterminée, dont l'esprit aperçoit l'existence intellectuelle sous telle relation à tel attribut. Ainsi dans cette proposition: *l'orgueil qu'inspire la fortune, ou la beauté, ou la parure, est le plus sot de tous*; l'orgueil est le sujet grammatical; l'idée totale exprimée par les mots *l'orgueil qu'inspire la fortune, ou la beauté, ou la parure*, est le sujet logique; et ce sujet est simple, quoique complexe.

L'attribut est incomplexe, lorsque la relation du sujet à la manière d'être dont ils s'agit y est exprimée en un seul mot: ce mot peut renfermer en même temps dans sa signification l'existence intellectuelle du sujet et l'attribut, ou bien cette existence est exprimée séparément par une forme du verbe être, et l'attribut par un autre mot. Dans les propositions: *j'étudie; vous êtes appliqué*; les attributs sont également incomplexes.

L'attribut est complexe, lorsque le mot principalement destiné à énoncer la relation du sujet à la manière d'être qu'on lui attribue est accompagné d'autres mots qui en modifient, en expliquent ou en déterminent la signification. Ainsi quand je dis: *j'étudie avec soin les ouvrages relatifs à la Grammaire*; le mot principal *étudie* ou *suis étudiant*, qui constitue l'attribut, est accompagné: 1° des mots *avec soin*, qui présentent l'ac-

tion d'étudier comme modifiée par un caractère particulier; 2° des mots *les ouvrages relatifs à la Grammaire*, qui déterminent la même action d'étudier par l'application de cette action à des ouvrages déterminés.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE PROPOSITIONS.

Lorsque le sujet et l'attribut sont simples, c'est-à-dire également déterminés chacun par une seule idée totale, la proposition est simple. Telles sont les propositions déjà citées; telle est encore celle-ci: *les jouissances que procure la vertu sont préférables à toutes les autres jouissances*.

Si le sujet est composé, si l'attribut l'est, ou si tous les deux le sont, la proposition est composée. Il y a donc trois sortes de propositions composées: celle qui l'est par le sujet seulement; celle qui l'est par l'attribut seulement; et celle qui l'est par ces deux parties ensemble.

Une proposition composée par le sujet peut se décomposer en autant de propositions simples qu'il y a d'idées partielles dans le sujet composé, et toutes ces propositions auront des sujets différents et le même attribut. Ainsi cette proposition: *l'énergie du caractère, l'habitude des privations et la constance dans les souffrances, sont très-utiles à notre bonheur*, se décompose en ces trois propositions: *l'énergie du caractère est très-utile à notre bonheur; l'habitude des privations est très-utile à notre bonheur; la constance dans les souffrances est très-utile à notre bonheur*. Une proposition composée par l'attribut peut se décomposer en autant de propositions simples qu'il y a d'idées partielles dans l'attribut composé; et chacune de ces propositions aura le même sujet et un attribut différent. Ainsi cette proposition: *la plupart des hommes sont égoïstes et se décident sur les apparences*, se décompose en ces deux propositions: *la plupart des hommes sont égoïstes; la plupart des hommes se décident sur les apparences*.

Une proposition composée par le sujet et par l'attribut peut se décomposer: 1° en autant de propositions ayant chacune le même attribut composé qu'il y a d'idées partielles dans le sujet composé; 2° chacune de ces propositions élémentaires peut se décomposer en autant de propositions simples qu'il y a d'idées partielles dans l'attribut composé: de manière que chacune des idées partielles de l'attribut composé pouvant être comparée avec chacune des idées partielles du sujet composé, et chacune de ces comparaisons donnant une proposition simple, on a un nombre de propositions simples égal au nombre des idées partielles du sujet composé multiplié par le nombre des idées partielles de l'attribut composé. Prenons pour exemple cette proposition composée: *l'orgueil et la dissipation dé-*

truisent les plus douces jouissances du cœur, sont un obstacle à notre instruction et nous exposent à mille démarches inconsidérées. En décomposant d'abord le *sujet*, nous aurons ces deux propositions composées par l'*attribut* : l'orgueil détruit les plus douces jouissances du cœur, est un obstacle à notre instruction, et nous expose à mille démarches inconsidérées ; la dissipation détruit les plus douces jouissances du cœur, est un obstacle à notre instruction, et nous expose à mille démarches inconsidérées. En décomposant l'*attribut* de chacune de ces propositions élémentaires, on aura les six propositions suivantes : l'orgueil détruit les plus douces jouissances du cœur ; l'orgueil est un obstacle à notre instruction ; l'orgueil nous expose à mille démarches inconsidérées ; la dissipation détruit les plus douces jouissances du cœur ; la dissipation est un obstacle à notre instruction ; la dissipation nous expose à mille démarches inconsidérées.

Il en sera de même de toute autre proposition dont les parties composantes seraient liées, soit dans le *sujet*, soit dans l'*attribut*, par toute autre conjonction que par la conjonction *et* : et cette décomposition confirme ce que nous avons dit ailleurs, que les *conjonctions* lient les propositions en les modifiant, et qu'elles sont elles-mêmes de véritables *phrases elliptiques*.

Une proposition est *incomplexe* lorsque le *sujet* ou l'*attribut* en sont également *incomplexes* : Dieu est bon ; mentir est une lâcheté.

Une proposition est *complexe* lorsque le *sujet*, ou l'*attribut*, ou ces deux parties ensemble, sont *complexes*. L'autorité de l'exemple décide ; voilà une proposition complexe par le *sujet* : Sylla fut l'oppresser de sa patrie, dont il aurait dû être le défenseur ; en voilà une complexe par l'*attribut* : haïr le travail, c'est être ennemi de son propre bonheur ; cette dernière est complexe par le *sujet* et par l'*attribut*.

L'ordre analytique des parties essentielles d'une proposition complexe n'est pas toujours aussi sensible que dans les exemples que nous venons de citer ; c'est alors à l'art même de l'analyse de le retrouver. Si l'on a cette proposition, par exemple : c'est être coupable envers l'humanité que de ne pas soulager, autant qu'on le peut, les maux de ceux qui souffrent : il est clair d'abord que l'on attribue ici à la chose dont on parle que c'est être coupable envers l'humanité, et par conséquent, est être coupable envers l'humanité est l'*attribut* de cette proposition ; mais le *sujet*, qu'est-il ? le voici : ce (*sujet* grammatical), de ne pas soulager, autant qu'on le peut, les maux de ceux qui souffrent (addition qui rend le *sujet* complexe, en le déterminant). La construction analytique est donc : ce de ne pas soulager, autant qu'on le peut, les maux de ceux qui souffrent, est être coupable envers l'humanité.

Quelquefois les additions faites, soit au *sujet*, soit à l'*attribut*, soit à quelque autre terme qui modifie l'un ou l'autre, sont elles-mêmes des propositions ayant leur *sujet* et leur *attribut*, simples ou composés, *incomplexes* ou *complexes*. Ces propositions s'appellent propositions *incidentes* ; et celles dont elles font partie immédiate sont nommées propositions *principales*.

Ainsi, une proposition *incidente* est toujours partielle à l'égard de la proposition *principale*, et elle se lie toujours à l'un des termes de celle-ci, dont elle est un supplément, ou explicatif, ou déterminatif. Il y a donc deux sortes de propositions *incidentes*, en les considérant relativement à leur influence sur la proposition *principale* ; savoir : la proposition *explicative*, et la proposition *déterminative*.

La proposition *incidente explicative* sert à développer la compréhension de l'idée exprimée par le mot auquel elle est liée, afin d'en faire sortir, pour ou contre la proposition *principale*, ou une preuve, ou un motif. Alors on peut toujours la retrancher de la proposition *principale*, sans altérer le sens de celle-ci ; parce que, ne servant qu'à expliquer ou à développer l'étendue de la signification du mot auquel elle est jointe, cette étendue demeure dans son entier après la suppression de la proposition *explicative*. Faisons-en l'essai sur une proposition de ce genre : l'homme, qui devrait sentir toute la dignité de sa nature, devrait se conduire conformément à la raison. Les mots qui devrait sentir toute la dignité de sa nature forment une proposition, dont le *sujet* est qui pour lequel homme, et l'*attribut*, devrait sentir toute la dignité de sa nature. Cette proposition est *incidente*, puisqu'elle est une addition faite aux mots l'homme (pour le homme), qui forment le *sujet* de la phrase *principale* ; l'homme devrait se conduire conformément à la raison ; et puisqu'elle est subordonnée à celle-ci. Elle est *explicative*, puisqu'elle sert à développer la compréhension de l'idée exprimée par le *sujet* l'homme, et qu'elle exprime un motif en faveur de la proposition *principale*. Néanmoins, comme ce développement n'est pas absolument nécessaire, comme ce motif est implicitement renfermé dans l'idée du *sujet* l'homme, on peut supprimer la proposition *incidente explicative*, sans altérer la proposition *principale*, qui sera alors : l'homme devrait se conduire conformément à la raison. Il en serait de même d'autres propositions *explicatives*, puisque, dès qu'elles ne sont qu'*explicatives*, le développement qu'elles expriment est toujours implicitement renfermé dans l'idée du mot auquel elles se lient.

Le mot expliqué par la proposition *incidente explicative* est l'*antécédent* de celui qui sert à faire la liaison. Ainsi, dans la proposition ci-dessus : l'homme est l'*antécédent* de qui. En pareil cas, si l'on réunit le *sujet* de la phrase *principale* à l'*attri-*

ut de la phrase incidente explicative, il en résulte toujours une proposition vraie : l'homme devrait sentir toute la dignité de sa nature ; et c'est là un moyen sûr de reconnaître si la phrase incidente est explicative.

La proposition incidente déterminative ajoutée à l'idée du mot auquel elle est jointe une idée particulière qui la restreint à une étendue moins générale. Considérons la proposition déjà citée : La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel : les mots qui vient de la vertu forment une vraie proposition incidente, dont le sujet est : qui pour laquelle, et l'attribut, vient de la vertu. Elle est déterminative, puisque l'idée particulière qu'elle ajoute au mot gloire, auquel elle est jointe, restreint l'idée exprimée par ce mot ; de manière que, par cette addition, au lieu de signifier la gloire en général, toute espèce de gloire, il est restreint à n'exprimer qu'une sorte de gloire, celle exclusive à toute autre, qui vient de la vertu.

Lorsque la proposition incidente est déterminative, on ne peut la supprimer sans altérer la proposition principale. Ainsi l'on ne peut pas dire : la gloire a un éclat immortel ; car il s'agirait alors de la gloire en général, d'une gloire quelconque, acquise par des moyens quelconques ; ce qui n'est pas le sens de la proposition totale, et ce qui ferait souvent une proposition fautive ; tandis que, avec la proposition incidente explicative, elle est vraie. On reconnaît donc qu'une proposition incidente est déterminative, lorsque, en la supprimant, on altère le sens de la proposition principale.

Cette altération du sens doit nécessairement avoir lieu. Car la proposition déterminative restreint l'étendue de la signification du mot auquel elle est liée ; et cette restriction ne pourrait jamais être renfermée implicitement dans la signification de ce mot, parce qu'elle est uniquement dans l'entendement de celui qui parle, et conséquemment elle ne peut jamais être supposée, mais elle doit être explicitement énoncée : il est donc évident que la suppression de la proposition déterminative doit altérer le sens de la proposition principale. Avec la proposition déterminative, le mot qui est modifié par elle n'a qu'une étendue de signification limitée, déterminée à tel point, ou de telle manière : par la suppression de la proposition déterminative, ce même mot reprend toute la généralité, toute l'étendue de la signification qui lui est propre ; il n'exprime donc pas la même idée dans les deux cas ; il en résulte que le sens est nécessairement altéré par la suppression de la proposition incidente déterminative.

Si l'on réunit le sujet de la proposition principale à l'attribut de la proposition incidente déterminative, il en résulte une proposition fautive ; comme celle-ci : la gloire vient de la vertu ; car on

exprime alors que toute gloire vient de la vertu ; ce qui n'est pas vrai. Toute proposition semblable est nécessairement fautive, parce que le sujet principal, sans la proposition déterminative, est pris dans toute l'étendue de sa signification : l'attribut de la proposition déterminative, au contraire, a une étendue de signification plus bornée par cela même qu'elle est déterminative ; et qu'ainsi, en comparant ce sujet et cet attribut pour en faire une proposition, on doit avoir un résultat faux, comme lorsqu'on veut faire une équation avec deux quantités inégales. On a donc encore là un autre moyen de reconnaître si une proposition incidente est déterminative.

Les propositions incidentes que nous avons citées jusqu'ici tombent sur le sujet de la proposition principale : mais elles peuvent se lier aussi à l'attribut ; comme dans celle-ci : Sylla fut l'oppresseur de sa patrie, dont il aurait dû être le défenseur ; ou l'une au sujet et l'autre à l'attribut, comme dans celle-ci : les élèves qui étudient avec ardeur font des progrès dans la Grammaire, qui est une science très-utile. Une proposition incidente peut donc se lier à tout mot dont on veut développer la compréhension ou restreindre l'étendue.

La liaison de la proposition incidente à un mot ne se fait pas seulement au moyen des mots qui, que, dont, lequel, comme on le pense communément, mais même au moyen de la conjonction que : l'état présent des sciences prouve que l'esprit humain a fait de grands efforts, c'est-à-dire : l'état présent des sciences prouve une chose qui est : l'esprit humain a fait de grands efforts (proposition incidente liée à l'attribut par la conjonction que) ; ou par le moyen de la conjonction si : la vertu, si on la pratique constamment, conduit au bonheur ; le vice est tellement hideux par lui-même, qu'il est obligé de prendre le masque de la vertu.

La proposition incidente, soit explicative, soit déterminative, forme toujours avec son antécédent un tout qui est une partie logique de la proposition principale ; l'antécédent en est la partie grammaticale correspondante : la Grammaire, que nous étudions, nous sera utile : dans cette proposition : la Grammaire est seul sujet grammatical de la proposition principale, et doit, comme tel, être seul assujéti aux lois de la syntaxe de chaque langue ; la Grammaire que nous étudions est le sujet logique, parce que c'est l'expression totale de l'idée unique de laquelle on assure qu'elle sera utile. De même dans cette proposition : il faut que je sache bien la Grammaire ; c'est-à-dire : il faut cette chose, qui est : je sache bien la Grammaire ; il pour cette chose, est le sujet grammatical de faut ; il que je sache bien la Grammaire est le sujet logique ; et la construction analytique est : il que je sache bien la Grammaire faut, ou est nécessaire. Ces observations sont faciles à appliquer à toutes

les *propositions*, soit que la *proposition incidente* tombe sur le *sujet*, soit qu'elle repose sur le *complément* d'une préposition ou d'un verbe, ou sur le *complément déterminatif* d'un nom appellatif.

Nous avons déjà fait observer que la *proposition incidente* a les mêmes parties essentielles que la *proposition principale* : le *sujet*, l'*attribut*, et les divers *compléments*. Déterminons encore ces parties dans cette *proposition* : *Sylla fut l'opresseur de sa patrie, dont il aurait dû être le défenseur*; voilà une *proposition totale* : dont il aurait dû être le *défenseur* est une *proposition incidente*, qui tombe sur l'*attribut*; il (*Sylla*), *sujet* de l'*incidente*; *aurait dû*, attribut grammatical; *aurait dû être le défenseur dont*, ou de laquelle, *complément déterminatif* du nom appellatif *le défenseur* : voilà les parties de la *proposition incidente*, qui est *déterminative* de son antécédent, de *sa patrie*. Dans la *proposition totale* : *Sylla* est le *sujet grammatical* et *logique*; *fut l'opresseur* est l'*attribut grammatical*; de *sa patrie* est le *complément déterminatif grammatical* du nom appellatif *l'opresseur*; de *sa patrie* dont il aurait dû être le *défenseur* en est le *complément déterminatif logique*; *fut l'opresseur de sa patrie* dont il aurait dû être le *défenseur*, est l'*attribut logique* de la *proposition totale*.

Le mot qui sert à lier la *proposition incidente* à son antécédent devrait être toujours à la tête de la *proposition incidente*, et immédiatement après l'*antécédent*, soit *grammatical*, soit *logique*, pour que la liaison fût plus sensible, et l'énonciation de la pensée plus claire. Cependant, dans notre langue, dont la marche est analogue en général à l'ordre analytique, le mot conjonctif est souvent après une préposition, dont il est le *complément*; les flatteurs sur qui vous comptez vous trompent; ou même après le *complément grammatical* d'une préposition, s'il est *déterminatif* de ce *complément*: les flatteurs, sur les éloges de qui vous comptez, se rient de vous.

Ainsi, quelque *composée*, ou quelque *complexe* que puisse être une *proposition*, eût-elle l'étendue et la forme que les orateurs donnent à une période, l'analyse la réduit toujours aux deux parties fondamentales et essentielles, qui sont le *sujet* et l'*attribut*.

Relativement à la matière de la *proposition*, la Grammaire peut se passer d'en considérer d'autres espèces. Il est utile qu'elle connaisse les *propositions simples* et les *propositions composées*, parce que la *syntaxe* établit des lois sur les inflexions numériques des mots, et que l'usage des conjonctions serait peut-être inexplicable sans la connaissance de leur emploi et de leur utilité dans les *propositions composées*. Elle doit connaître les *propositions incomplexes* et les *propositions complexes*, parce qu'elle doit indiquer et caractériser la relation des *propositions incidentes*,

et donner des règles pour la *construction* des parties logiques et des parties grammaticales, qui, sans cela, ne pourraient être suffisamment discernées. Mais c'est tout ce qu'elle doit faire : et si la distinction des *propositions conditionnelles*, *exclusives*, *causales*, *relatives*, etc., peut être utile à la logique pour mieux discuter la vérité, elle ne peut être d'aucune utilité dans la Grammaire. Elle doit donc y renoncer.

Si nous considérons les *propositions* relativement au sens qu'elles expriment, on peut les réduire à deux classes générales, quelque diversifiées qu'elles paraissent entre elles. Dans ces vers :

Et les difficultés, dont on est combattu,
Sont les dames d'atour qui parent la vertu.
(MOLIÈRE, l'Étourdi, acte V, scène 11.)

Je compris donc qu'aux œuvres de génie,
Où la raison s'unit à l'harmonie,
L'ame toujours a la première part,
Et que le cœur ne pense point par art.
(ROUSSEAU, épître 6, livre I.)

Il y a évidemment deux *propositions affirmatives*. Dans la *Mort de César*, Cassius dit à Brutus :
Ah ! Brutus, es-tu né pour servir sous un maître !
(VOLTAIRE.)

et Rousseau :

Comment s'est fait tout ce que nous voyons ?
Pourquoi ce ciel, ces astres, ces rayons ?

Quelle vertu, dans la terre enfermée,
Produit ces biens dont on la voit semée ?
Quelle chaleur fait mûrir ses moissons,
Et rajeunir ses arbres, ses buissons ? (1)
(Allégories, 2, livre II.)

Voilà évidemment des *propositions interrogatives*.

Lorsque Thésée dit à Hippolyte :

Fuis, traître, ne viens point ici braver ma haine,
Ni tenter un courroux que je retiens à peine !
(RACINE.)

ou Voltaire :

Descends du haut des cieux, auguste vérité,
Répands sur mes écrits ta force et ta clarté.
(Henriade, chant I.)

enfin quand Boileau dit :

Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
De ces hommes sacrés rompit l'intelligence.
(Lutrin, chant 4.)

ce sont des *propositions impératives*, quoique le sentiment qui les produit soit différent : les deux dernières pourraient être nommées *suppliantes* ou *optatives*.

Faudra-t-il donc distinguer ainsi à l'infini toutes les *propositions*, qui diffèrent les unes des autres

(1) Au lieu de *ses*, il faudrait *en*.

pour l'expression ou la nuance particulière? Rappelons-nous que la faculté de penser se divise en deux facultés distinguées par leur objet, l'*entendement* et la *volonté*; que toutes les opérations de l'âme, qui ont pour base l'attention, constituent l'*entendement*; et que toutes celles qui sont fondées sur le besoin appartiennent à la *volonté*. D'après cela, toutes les *prop. affirmat., négatives, etc.*, se rapportent à l'*entendement*; et les *propositions interrogatives, impératives, optatives, etc.*, se rapportent à la *volonté*: car *interroger*, c'est *vouloir* être informé; *commander*, c'est *vouloir* être obéi, etc. Toute *proposition* est donc l'expression d'un acte de l'*entendement*, ou d'un acte de la *volonté*.

DE LA PROPOSITION,

considérée quant à sa forme.

Nous venons de supposer, avec Estarac, que les mots, réunis pour former une *proposition*, étaient rassemblés conformément aux lois de la *syntaxe*, dans chaque langue; et nous nous sommes contentés de distinguer les différentes espèces de *propositions, simples ou composées, incomplexes ou complexes, principales ou incidentes*, selon la différente nature de leurs parties intégrantes. Maintenant il faut considérer l'arrangement respectif des différentes parties dont une *proposition* est composée; et c'est là ce qu'on entend par la *forme* de la *proposition*.

Les règles de la *syntaxe* varient, dans chaque langue, pour tout ce qui est relatif aux détails: mais, quelles que soient ces règles, on peut les ramener dans toutes les langues à quatre chefs principaux, qui sont: la *concordance*, le *régime*, les *compléments* et la *construction*.

DE L'ACCORD OU DE LA CONCORDANCE.

Certains mots ont sur d'autres une sorte d'empire; nous avons donc à expliquer comment ceux-ci imposent à ceux-là des lois d'*accord* ou de *concordance*; et comment d'autres mots sont destinés à servir de *complément* à ceux qu'ils annoncent dans le discours.

L'*accord* ou la *concordance* dans les mots d'une phrase consiste en ce que les mots accessoires suivent les formes du mot principal, et s'en revêtent; et par conséquent, l'article et l'adjectif prennent le même caractère que le nom qu'ils servent à déterminer, et dont on pourrait peut-être les appeler les *satellites*. Ils doivent, ainsi que lui, en latin, comme en français, et en italien, être du nombre et du genre du nom; avoir la même *chute* ou le même cas, dans les langues qui ont des déclinaisons.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a aussi les mêmes convenances ou le même *accord* entre

le pronom et le verbe, puisque le pronom, rappelant le sujet déjà indiqué, devient, en quelque sorte, un nom lui-même.

La plupart des langues exigent l'*accord* dans le cas de l'attribution, parce que l'identité y est réelle entre le *sujet* et l'*attribut*. Néanmoins quelques-unes ne l'admettent pas; elles expriment l'*attribut* par un adverbe, et non pas par un modificatif particulier: sans doute parce que, dans l'analyse de la *proposition*, elles envisagent le *sujet* et l'*attribut* comme deux objets différents et séparés. Ainsi en allemand, par exemple, on dit, par apposition: *ces hommes vertueux, ces hommes savants*; et par attribution: *ces hommes sont* ou *existent vertueusement*, et non pas *vertueux*; *ces hommes sont savamment*, et non pas *savants*; parce que, apparemment en pareil cas, l'esprit s'arrête plus particulièrement sur l'idée de l'existence, et considère ensuite la manière de cette existence. *Ces hommes sont* ou *existent*; comment *existent-ils*? *vertueusement, savamment*.

Nous ne rechercherons pas si la pratique des Allemands est plus conforme que la nôtre aux lois de la Grammaire; d'autant moins que tenter de réformer sur ce point celle des deux qui paraîtrait la moins exacte, ce serait aller contre la plus essentielle des lois de la Grammaire elle-même, qui doit le plus souvent s'en rapporter à l'usage sur les moyens d'exprimer la pensée par la parole.

La *concordance* a lieu: 1° du *substantif* à son *modificatif particulier*. Lorsqu'un *substantif* et un *modificatif particulier* font un sens partiel dans une *proposition*, et qu'ils concourent ensemble à former le sens total de cette *proposition*, ils doivent être au même genre, au même nombre, et au même cas dans les langues qui ont des cas.

2° Du *sujet* au *verbe*: ils doivent être du même nombre et à la même personne: *j'étudie*; *tu écris*; *il chantait*; *nous arrivâmes*, etc.

3° Du *relatif* à l'*antécédent*: ils doivent être au même genre et au même nombre: la *Grammaire* que nous étudions, que pour laquelle au féminin et au singulier.

La *concordance* est, comme on le voit, l'uniformité des accidents communs à plusieurs mots. Mais qu'entend-on par *accidents*? Il y en a deux sortes: les uns sont communs à presque tous les mots, les autres sont propres à quelques espèces.

Les *accidents communs* à presque tous les mots sont:

1° L'*acception*. Tout mot peut avoir un sens propre et un sens figuré, ainsi que nous l'avons déjà dit au commencement de notre Grammaire.

2° L'*espèce*. Un mot aussi peut être primitif, ou dérivé; cet accident s'appelle l'*espèce* du mot: ainsi un mot peut être de l'*espèce* primitive, ou de l'*espèce* dérivée.

3° Il est ou *simple* ou *composé* ; on appelle cet *accident* la *figure* : ainsi un mot est de la *figure simple*, ou de la *figure composée*, selon qu'il est *simple* ou *composé*. Le mot *figure* vient ici du mot latin *figere*, façonner, forner, et se prend pour la forme, ou la constitution du mot.

4° L'*accent* est encore un *accident commun* aux mots : nous en avons aussi parlé ailleurs.

Il y a d'autres *accidents* qui sont propres à quelques espèces de mots. Ainsi le *substantif* a pour *accidents* propres les genres, les nombres, les cas dans certaines langues, et les déclinaisons si la langue a des *déclinaisons*.

Outre les mêmes *accidents* que ceux des *substantifs*, plusieurs *modificatifs* particuliers ont de plus les trois degrés de signification : *bon, meilleur, excellent, mauvais, pire, très-mauvais*, etc.

Les *verbes*, outre l'*acception*, l'*espèce*, la *figure*, l'*accent*, comme les autres mots, ont :

1° La *voix*, ou forme du *verbe* : *actif, passif, neutre* ou *d'état*, etc., ainsi que nous l'avons exposé ailleurs ;

2° Le *mode* ;

3° Les *inflexions* ou formes relatives au temps dans chaque mode ;

4° Les *personnes*, relativement à l'ordre qu'elles tiennent dans la formation du discours ou dans l'énonciation de la pensée ;

5° La *conjugaison*, c'est-à-dire la distribution ou la liste de toutes les parties et de toutes les *inflexions* du verbe, selon une certaine analogie ;

6° L'*analogie* ou l'*anomalie* (1), qui nous fait suivre les *paradigmes* (modèles), ou qui nous en fait écarter : dans le premier cas, les *verbes* sont *réguliers* ; dans le second, ils sont *irréguliers* ou *anomaux*. Ils sont *défectifs* lorsqu'ils n'ont pas tous les modes, tous les temps, toutes les personnes qui sont en usage dans les *verbes réguliers*.

DE L'APPOSITION.

L'une des manières dont le *modificatif* se rapporte au *sujet* est l'*apposition*. Ce mot dérive de la préposition latine *ad* (auprès), dont le *d* s'est changé en *p* par attraction, et du *substantif* latin *positio* (position), et signifie *position auprès de*.

C'est une *figure* de syntaxe relative à la plénitude de la construction, et qui consiste à joindre à un *substantif*, sous les lois de la *concordance*, ou un autre *substantif*, ou un *modificatif* particulier, avec les dépendances convenables ; de manière que l'addition de ce nom ou de ce *modificatif* n'ajoute au premier *substantif* qu'un sens accessoire, purement explicatif, dont la suppression ne puisse pas nuire au sens principal.

Celui-ci, non moins téméraire,
Avec un fer pointu qu'il dresse sur son toit,
Va, dans les mains des dieux, éteindre le tonnerre.
(AUBERT, livre V, fable 12.)

Supprimez l'*accessoire* purement explicatif *non moins téméraire*, le sens principal sera le même. Le *modificatif* *téméraire*, modifié lui-même par les mots *non moins*, s'accorde par *apposition* avec le *substantif* *celui-ci*. Il en est de même des vers suivants :

Non content de ce songe, il y joint les atômes,
Enfants d'un cerveau creux, invisibles fantômes.
(LA FONTAINE, livre VIII, fable 26.)

Tout le second vers s'accorde avec *atômes* par *apposition*, et peut être supprimé sans nuire au sens principal.

Quand l'*apposition* se fait avec un nom propre, c'est pour énoncer quelque qualité de l'individu désigné par ce nom : *Cicéron, le plus grand des orateurs romains* ; *Socrate, le plus sage des philosophes de la Grèce*.

DU RÉGIME.

Régime vient du mot latin *regimen*, qui signifie *gouvernement*, et qui est formé de *regere* ; commander, gouverner ; il est employé ici au figuré, pour exprimer l'empire ou l'influence que certains mots exercent sur d'autres en les forçant à prendre telle ou telle *inflexion* dans tel ou tel cas ; de manière que, relativement à leurs *inflexions*, ou à leurs terminaisons, les derniers, qui sont *régis* ou *gouvernés*, soient dans la dépendance de ceux qui les *régissent*, qui les *gouvernent*. C'est en ce sens que l'on dit dans la langue latine, par exemple, que les *verbes actifs gouvernent l'accusatif* : ce qui veut dire que le mot qui exprime l'objet sur lequel tombe ou s'exerce l'action exprimée par le verbe doit toujours prendre la terminaison qui constitue l'*accusatif* dans cette langue.

La place que doit occuper ce *régime*, cet *accusatif*, dans les langues qui ont des cas, dépend uniquement du caprice ou du goût particulier de celui qui parle ou qui écrit, de l'harmonie, ou du concours plus ou moins agréable des syllabes qui peut résulter de cette différente position ; parce que sa terminaison caractéristique indiquant toujours aux yeux, à l'oreille et à l'esprit, que ce mot est à l'*accusatif*, il se présentera toujours comme *régime direct* du verbe, dans quelque place qu'il se trouve (1). Il en est de même des autres cas, qui peuvent être le *régime* d'un verbe, ou d'un adjectif, ou d'une préposition.

(1) *Analogie* signifie relation, rapport, proportion. *Anomalie* marque inégalité, irrégularité, dissemblance.

(1) *Accepi litteras tuas; litteras tuas accepi; tuas accepi litteras*, etc. En français, il n'y a qu'une seule construction : *j'ai reçu votre lettre*.

Mais dans la langue française et dans les autres langues qui n'ont point de cas, le régime ou le complément des verbes, des prépositions, ou des modificatifs particuliers, doit toujours être déterminé par la place qu'il occupe ; parce que, dans ces langues, les noms n'ayant pas d'autres variétés dans leurs inflexions que celles qui sont relatives aux genres et aux nombres, et les genres et les nombres n'étant pas du ressort du régime, mais seulement de celui du rapport d'identité, ces noms ne peuvent porter l'empreinte de leur dépendance comme régimes de tel ou tel mot, que par la place qu'ils occupent relativement à ce mot. Ainsi, dans notre langue, nous ne pouvons dire que d'une seule manière : *César vainquit Pompée*, parce que c'est par la place qu'occupent les deux substantifs *César* et *Pompée*, que le premier est le *sujet*, et le second le *complément* du verbe *vainquit* : et, si nous transposions ces deux substantifs, en disant : *Pompée vainquit César* ; quoique cette nouvelle proposition restât composée des mêmes mots que la précédente, elle serait tout opposée, puisque ce serait alors *César* qui serait le vaincu, et *Pompée* le vainqueur. Dans les langues qui ont des cas, cette transposition des trois mots qui composent la proposition ne produirait aucune altération dans le sens (1), parce que le substantif *César* aurait toujours la terminaison particulière qui constitue le *nominatif*, et qui désigne toujours le *sujet* de la proposition ; le substantif *Pompée* aurait toujours l'inflexion distinctive qui convient à l'*accusatif*, et qui indique toujours le régime du verbe, quelle que soit la place de cet accusatif : ainsi, quelque place que l'on donnât à chacun de ces trois mots, les yeux, l'oreille et l'entendement distingueraient toujours facilement le *sujet*, le verbe et l'objet de l'action, et les reconnaîtraient toujours chacun à sa physionomie particulière.

Sous ce point de vue il n'est pas douteux que les langues qui ont des cas n'aient un avantage bien marqué, bien précieux, sur celles qui n'en ont pas (2). On y distingue le *sujet* et le régime par un caractère sensible, par une physionomie qui leur est propre, par une empreinte visible qui affecte le matériel des mots, par une sorte de livree qui atteste, même aux yeux et aux oreilles, leurs fonctions respectives ou leur dépendance : tandis que, dans les langues qui n'ont point de cas, on

ne peut indiquer le *sujet* et le *complément* que par les places respectives qu'ils occupent, moyen tout à fait petit, mesquin et borné. Dans les premières, on peut exprimer la même proposition avec les mêmes mots de plusieurs manières différentes : par exemple, la proposition : *César vainquit Pompée* peut être rendue en latin par six phrases différentes ; ce qui fournit d'amples moyens de varier le style et la construction de ces phrases, et de préférer celle qui produit la plus grande harmonie et le plus grand effet, sans nuire ni à la clarté, ni à la précision, qualités essentielles du langage. Dans les langues qui n'ont point de cas, au contraire, on ne peut exprimer cette proposition que d'une seule manière ; pauvreté qui détruit bien des moyens de variété et d'harmonie.

Si donc toutes les langues ont cela de commun qu'elles doivent déterminer le *sujet* et le régime, et avoir des moyens pour les faire reconnaître, elles diffèrent dans ces moyens, puisque les unes emploient pour cela les cas, et que les autres ne les distinguent que par la place qui leur est assignée dans la construction de la phrase.

En effet, il ne suffit pas, pour exprimer une pensée, d'accumuler indistinctement des mots, sans ordre, sans liaison, sans dépendance ; il doit y avoir entre tous les mots employés une corrélation universelle, une dépendance réciproque, qui concoure à l'expression du sens total, et qui le détermine de la manière la plus claire et la plus précise. Il y a des mots qui, comme les noms communs, les prépositions et les verbes relatifs, ont par eux-mêmes une signification vague et générale qui a besoin d'être déterminée, ou restreinte, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, selon les circonstances. Ce sont les mots qui expriment cette détermination, ou cette restriction, dans certaines langues, en se revêtant de telle ou telle terminaison ; dans d'autres, en se mettant à telle ou telle place, qui sont le régime, ou le complément de ceux dont ils déterminent ou dont ils restreignent la signification. Toutes les langues ont donc besoin ou de régime ou de complément.

Nous disons de régime ou de complément : nous pensons effectivement que ces deux mots ne sont pas synonymes, et qu'il y a une différence réelle dans leur signification. En examinant attentivement les phrases dans lesquelles les Grammairiens latins parlent de régime, on voit facilement qu'ils entendent par ce terme la forme particulière que doit prendre le complément grammatical d'un mot, en conséquence du rapport particulier sous lequel il est envisagé. C'est dans ce sens qu'ils disent que le régime du verbe actif est l'*accusatif* : et, dans toutes les circonstances, ils appellent régime la terminaison particulière que doit prendre chaque mot dans tel ou tel cas, en vertu de la syntaxe

(1) *Cæsar vicit Pompeium... Pompeium vicit Cæsar... Vicit Cæsar Pompeium... Vicit Pompeium Cæsar... Cæsar Pompeium vicit... Pompeium Cæsar vicit.*

(2) Le latin, quoiqu'il ait des cas, a quelques mots indéclinables, tels que *fas*, *nefas*, *gelu*, *cornu* au singulier, etc. *Fas atque nefas exiguo sine libidinum discernunt avidi.* (Horat., lib. I, od. 18.) *Et peccare nefas, aut pretium est mori.* (Ibid., lib. III, od. 4.) *Jam cornu petit.* (Virg., églog. 9.) *Cornu ferit ille caveto.* (Ibid.) *Fænum habet in cornu.* (Horat.)

usuelle de la langue. Si l'aspect ou le point de vue, sous lequel on considèrerait ce mot, vient à changer, le même mot prend une autre terminaison qui lui est assignée par la *syntaxe*; de sorte qu'il exprime toujours la même idée fondamentale, pour l'expression de laquelle il a été adopté, mais qu'il change de forme selon le point de vue sous lequel on le considère, et qu'il prend chaque fois la terminaison que la *syntaxe* lui assigne. C'est *ce valet* de comédie, *qui se présente à son maître, successivement comme son cocher, comme son cuisinier, comme son valet de chambre, et qui prend le costume et les attributs relatifs à ses fonctions actuelles*. On ne doit donc entendre par *régime* que les formes ou les différentes terminaisons que prend un mot, relativement au point de vue sous lequel on le considère; et conséquemment c'est mal à propos qu'on parle de *régime* dans notre langue, et dans celles qui n'ont point de cas.

Quoique les langues qui n'ont point de cas varient les formes de leurs noms, relativement aux nombres et aux genres, les *accidents relatifs* à ces deux objets ne dépendent pas du *régime*, mais bien de l'identité; parce que le *modificatif* et le *subjectif* exprimant le même objet individuel, ils doivent revêtir les mêmes formes relatives aux genres et aux nombres. Au contraire, la détermination des formes par les lois du *régime*, au lieu d'être fondée sur l'identité entre le *régissant* et le *régi*, suppose de la diversité entre ces deux mots, ou, pour mieux dire, entre les idées qu'ils expriment. Le *régime* ne doit donc être fondé que sur la diversité des cas.

Les langues qui n'ont pas de déclinaisons ont donc des *compléments* et non pas des *régimes*. Et qu'on ne croie pas qu'il est indifférent de dire *régime* ou *complément*: car, outre que le *régime* emporte toujours avec lui l'idée d'un changement dans la forme des mots, ce qui n'a pas lieu dans le *complément*, il y a encore entre eux cette différence essentielle, que la disposition des *compléments* est une affaire de *construction*, comme nous le verrons tout à l'heure, au lieu que la détermination du *régime* est une affaire de *syntaxe*; et il ne faut pas non plus confondre la *syntaxe* avec la *construction*.

Il est par cela même conforme à la précision des idées d'éviter l'emploi des mots *régir*, *régime*, *gouverner*, lorsqu'il est question de langues qui n'ont point de cas: ces mots ne sont venus que de la *Grammaire latine*, sur le modèle de laquelle ont été formées les *Grammaires* de la plupart des langues modernes, sans que l'on ait fait trop d'attention au génie particulier de chaque langue, ni aux moyens variés que chacune emploie pour parvenir au même but. Il est plus naturel de donner le nom de *complément*, dans les langues sans cas,

à ce que l'on appelle *régime* dans les autres langues, parce qu'il sert effectivement à *compléter* le sens qu'on se propose d'exprimer.

DES COMPLÉMENTS.

Le *complément*, mot formé du latin *complere*, remplir, n'est autre chose que des mots qu'on ajoute à un mot pour en *compléter* ou en déterminer la signification, de quelque manière que ce puisse être.

Les noms propres n'ont pas besoin de *compléments*: ils sont assez déterminés par eux-mêmes, puisque chacun d'eux exprime *complètement* l'individu désigné par tel ou tel nom. Quand on dit: *Rome, César, Socrate*, l'esprit n'a pas besoin de nouvelles idées déterminatives, ni conséquemment de nouveaux mots, pour avoir une idée précise de ces trois individus: et si l'on y ajoute quelques développements, comme: *Rome, maîtresse du monde; César, vainqueur de Pompée; Socrate, le plus sage des philosophes*; ces mots ajoutés expriment le point de vue sous lequel on envisage *Rome, César, Socrate*; ils désignent une de leurs qualités respectives, mais ils ne sont aucunement nécessaires pour *compléter* ou pour déterminer le sens de ces trois noms propres: aussi ces mots ajoutés ne sont pas employés là comme *compléments*; ils se rapportent simplement aux noms par apposition, parce qu'il y a un véritable rapport d'identité, et non pas un rapport de détermination.

Il en est de même des noms appellatifs ou communs, lorsqu'ils désignent le genre ou l'espèce, c'est-à-dire lorsqu'ils sont pris dans toute l'étendue de leur signification.

Mais si les noms appellatifs sont pris dans un sens plus restreint, ils peuvent avoir autant de *compléments* différents qu'on peut faire de questions relatives à ce mot, et qu'il peut y avoir de manières possibles d'en déterminer la signification. Dans ces vers:

Aimable paix, vierge sacrée,
Descends de la voûte azurée,
Viens voir tes temples relevés,
Et ramène au sein de nos villes
Ces dieux bienfaisants et tranquilles
Que nos crimes ont soulevés.

Le substantif *paix* est pris dans toute l'étendue de sa signification; c'est la *paix* en général personnifiée: aussi n'y a-t-il pas de *complément*; et les mots *vierge sacrée* se rapportent à ce substantif par *apposition*. Mais si l'on parle d'une *paix* particulière, on peut demander *quelle paix? La paix de l'âme? La paix de la conscience? La paix de la patrie? La paix de Campo-Formio?* etc.; les mots de l'*âme*, de la *conscience*, de la *patrie*, de *Campo-Formio*, déterminent l'espèce de *paix* dont

on veut parler, et sont conséquemment les compléments de ce nom commun.

Entrons dans quelques développements.

Si l'on dit : *le droit de l'épée*, le sens attaché au nom commun *droit* est déterminé par le complément de *l'épée* : par ce moyen, le mot *droit*, au lieu d'exprimer généralement un *droit* quelconque, n'exprime plus qu'un *droit* particulier, celui des armes; au lieu d'être un nom de genre, il devient un nom d'espèce. Le substantif *épée* n'a pas de complément, parce qu'il est pris dans son acception la plus générale, pour les armes. Mais si l'on voulait parler d'une *épée* particulière, on pourrait demander : *de quoi est-elle? d'acier; d'acier, complément* relatif à la matière : *à qui est-elle? c'est l'épée de Charlemagne; c'est l'épée de Charlemagne, complément* relatif à la propriété : *quelle longueur a-t-elle? c'est une épée d'un mètre de long; c'est une épée d'un mètre de long, complément* relatif à une dimension; et ainsi des autres questions que l'on pourrait faire, en répondant à chacune par un nouveau complément. On ferait facilement les mêmes observations sur tout autre nom appellatif.

Plusieurs modificatifs particuliers ont aussi besoin d'un complément pour en déterminer la signification : *adapté aux circonstances; utile à sa patrie; digne de respect; facile à concevoir, etc., etc.; aux circonstances, à sa patrie, de respect, à concevoir, sont autant de compléments* des adjectifs : *adapté, utile, digne, facile, etc.*

Les verbes actifs n'ont jamais un sens complet qu'au moyen d'un complément, et quelquefois de deux compléments existants ou sous-entendus, qui déterminent l'idée générale de la relation qu'ils expriment par le moyen d'un terme conséquent : *aimer la vertu; craindre le crime; aller à la ville; revenir de l'Italie; en passant par les Alpes*. Effectivement les verbes de cette espèce auraient un sens tout à fait vague et indéterminé sans les compléments.

Si l'on dit, par exemple : *un tel a donné*, il se présente plusieurs questions à faire : ces questions sont autant de preuves que le sens n'est pas complet; et la réponse à chacune d'elles sera un complément qui ajoutera un degré de précision de plus à l'idée énoncée par ces mots : *un tel a donné. Qu'a-t-il donné? une paire de pistolets, complément* objectif qui exprime la chose donnée. *A qui a-t-il donné? à tel officier, autre complément* qui détermine la personne à qui la chose a été donnée. Le verbe *donner* a donc là deux compléments nécessaires; l'un sans préposition, qui exprime l'objet donné; et l'autre avec la préposition à pour désigner le terme de l'action. On a donc cette phrase : *un tel a donné une paire de pistolets à tel officier*.

Cette proposition a maintenant un sens complet. On peut néanmoins demander encore : *de quelle*

fabrique étaient ces pistolets? De la manufacture de Maubeuge, complément qui détermine, non pas le verbe *donné*, mais son complément objectif, *une paire de pistolets. Pourquoi un tel les a-t-il donnés? pour telle action héroïque, autre complément* qui détermine le motif du *don*. En multipliant les questions, on aurait pour réponses de nouveaux compléments, dont chacun ajouterait un nouveau degré de précision, une nouvelle détermination au sens total de la phrase, qui est maintenant : *un tel a donné une paire de pistolets de la manufacture de Maubeuge à tel officier, pour telle action héroïque*.

On le voit; quoiqu'un mot serve de complément à un autre mot, il peut lui-même avoir besoin d'un complément; ainsi : *de la manufacture de Maubeuge, est complément* de *une paire de pistolets*, quoique ces derniers mots soient déjà le complément de *a donné*. Par la même raison, ce second complément peut en exiger un troisième, auquel un quatrième serait lui-même subordonné; et ainsi de suite. De manière que chaque mot étant nécessaire à la plénitude du sens du mot qu'il modifie, les deux derniers constituent le complément total de l'antépénultième, les trois derniers mots sont le complément total de celui qui précède l'antépénultième; et ainsi de suite, en remontant jusqu'au premier complément, qui ne remplit bien sa destination qu'autant qu'il est accompagné de tous ceux qui lui sont subordonnés.

Ainsi, dans la phrase précédente : *Maubeuge* est le complément particulier de la préposition *de*; *de Maubeuge*, qui détermine de quelle manufacture il s'agit, est le complément du substantif *manufacture*; *la manufacture de Maubeuge* est le complément de la préposition *de*; *de la manufacture de Maubeuge*, qui détermine d'où étaient les pistolets, est le complément total du substantif *pistolets*; *pistolets de la manufacture de Maubeuge* est le complément total de la préposition *de*; *de pistolets de la manufacture de Maubeuge* est la totalité du complément de *une paire*; et enfin *une paire de pistolets de la manufacture de Maubeuge* est le complément total objectif du verbe *a donné*. Dans cette proposition : *un tel* est le sujet; et *a donné une paire de pistolets de la manufacture de Maubeuge* est l'attribut complexe.

Il est indispensablement nécessaire de s'accoutumer à analyser ainsi les propositions, et à reconnaître le complément particulier de chaque mot, afin de mieux saisir leur dépendance mutuelle, la subordination des uns à l'égard des autres, et de distinguer plus facilement, par cette analyse, l'idée accessoire déterminative que chaque complément ajoute à l'idée principale.

Il est facile de conclure de tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur les compléments, qu'ils sont tou-

jours fondés sur un rapport de *détermination*, et non pas sur le rapport d'*identité*.

Dans le rapport d'*identité*, le subjectif et le modificatif n'expriment qu'un seul et même objet modifié de telle ou telle manière ; s'il y a deux ou plusieurs mots, c'est que l'un exprime l'objet, et que les autres expriment les modifications que notre esprit aperçoit dans ce même objet : il en résulte qu'il y a unité parfaite de perception dans notre entendement, qui ne voit la modification que dans le sujet, et le sujet que revêtu de sa modification. De là l'uniformité parfaite des accidents entre le subjectif et le modificatif.

Dans le rapport de *détermination*, il y a souvent deux objets différents, exprimés par deux mots dont l'un *détermine* le sens de l'autre.

L'*identité* doit se trouver dans les accidents des mots, comme elle est dans notre entendement, entre le sujet et sa modification, ou entre le sujet et le verbe qui exprime l'existence intellectuelle de ce sujet sous telle ou telle relation à telle ou telle modification *déterminée*. Car, dans l'un et l'autre cas, notre esprit n'aperçoit qu'un seul et même objet : dans le premier, le sujet modifié de telle manière ; dans le second, le sujet existant sous telle relation à tel attribut *déterminé*, c'est-à-dire, ou agissant de telle manière, ou recevant telle impression, ou se trouvant dans telle situation.

La *détermination* ne peut souvent avoir lieu que par le moyen d'un objet différent de celui qu'on veut *déterminer* : ainsi je ne puis *déterminer* de quelle *manufacture* je parle, que par un objet différent, *Maubeuge*; ni une *paire*, que par *pistolets*; sans cela la *manufacture* serait indéterminée et inconnue, et l'on ne saurait pas de quelle *paire* on veut parler.

L'*identité* est si réelle et si clairement sentie entre le subjectif et le modificatif, que souvent dans le discours on supprime le subjectif, sans qu'il en résulte ni confusion, ni obscurité; tant il est vrai que le sujet et sa modification ne font qu'un.

Le pauvre, en sa cabane, où le chaume le couvre.

(MALHERBE.)

Un *fou rempli d'erreurs*, que le trouble accompagne.

(BOILEAU.)

L'hypocrite, en fraudes fertile,

Dès l'enfance est pétri de fard ;

Il sait colorer avec art

Le fiel que sa bouche distille ;

Et la morsure du serpent

Est moins aiguë et moins subtile

Que le venin caché que sa langue répand.

(J. B. ROUSSEAU.)

Tout le monde sent, en lisant ces vers, que le *pauvre* est pour l'*homme pauvre*, un *fou* pour un *homme fou*, l'*hypocrite* pour l'*homme hypocrite*, et la suppression des subjectifs n'ôte rien à la clarté

des idées, parce qu'il y a *identité* parfaite entre eux et les modificatifs ; et conséquemment ceux-ci suffisent seuls pour exprimer et le sujet et sa modification.

On n'aurait pas le même résultat si, dans le second vers, on supprimait *d'erreurs*, qui est le *complément de rempli* ; le sens serait incomplet, puisqu'on ne saurait pas et qu'on ne pourrait pas deviner de quoi il est *rempli*. De même, dans les vers qui suivent, si l'on supprimait *en fraudes*, *de fard*, *du serpent*, le sens des mots *fertile*, *pétri*, *morsure*, serait évidemment incomplet.

Le rapport d'*identité* n'exclut pas le rapport de *détermination*. Si je dis : *l'homme sage* ; il y a un véritable rapport d'*identité* entre *homme* et *sage*, puisque ces deux mots n'énoncent ensemble qu'un seul et même individu, que je pourrais exprimer par le seul mot *le sage*. Cependant *sage* *détermine* *homme*, puisqu'il exprime de quelle espèce d'*homme* je veux parler. Il y a donc tout à la fois rapport de *détermination* et rapport d'*identité* ; et voilà pourquoi nous avons dit que le rapport de *détermination* existe souvent (et non pas toujours) entre des objets différents.

Mais le rapport de *détermination* se trouve souvent sans celui d'*identité* : un *fou rempli d'erreurs*, etc. : il y a *identité* entre *fou* et *rempli* ; mais il n'y a que rapport de *détermination*, sans *identité*, entre *rempli* et *d'erreurs*. De même, il y a rapport d'*identité* entre l'*hypocrite* et *fertile*, et il n'y a que rapport de *détermination* entre *fertile* et *en fraudes*, entre *morsure* et *serpent*, etc. Enfin, il y a rapport d'*identité* entre *un tel* et *a donné*, puisque c'est un *tel* qui a fait l'action de donner : et il n'y a qu'un rapport de *détermination* entre *a donné* et *une paire de pistolets*, et entre *a donné* et *à tel officier*.

En reportant les yeux sur ce que nous avons dit des *compléments* des noms appellatifs, et de ceux des modificatifs particuliers, on concevra facilement que ces *compléments* sont toujours précédés d'une préposition ; et l'on en conclura que le rapport de *détermination*, soit d'un nom appellatif, soit d'un modificatif particulier, ne peut être exprimé que par une préposition suivie de son *complément*. Et l'on voit alors qu'on a un rapport complet, dont l'antécédent est un nom appellatif, ou un modificatif particulier, ou un adverbe, dont la préposition est le signe ou l'exposant, et dont le *complément* de celle-ci est le conséquent. Nouvelle preuve de l'utilité des prépositions et de leurs fonctions dans le discours.

On verra de même que certains verbes n'ont qu'un seul *complément* sans préposition ; et que ce *complément* est uniquement désigné par la place qu'il occupe, dans les langues qui n'ont point de cas, et par la terminaison de l'accusatif, dans les autres langues : *César vainquit Pompée* ; *aimer la*

vertu ; craindre le crime. Ce complément, dans toutes les langues, exprime l'objet sur lequel s'exerce directement l'action du verbe; il peut conséquemment être appelé *complément direct*.

Certains verbes ont tout à la fois deux compléments, l'un sans préposition, désigné, ou par sa place, ou par sa terminaison, selon les langues et indiquant l'objet sur lequel tombe directement l'action exprimée par le verbe; c'est le *complément direct* : l'autre exprimant un rapport de l'action au terme où elle aboutit : *donner à quelqu'un ; ou à celui d'où elle part : recevoir une lettre de son ami* : et alors il est précédé, pour cette raison, d'une préposition : on l'appelle *complément indirect*.

D'autres enfin n'ont qu'un seul complément, toujours précédé d'une préposition, comme nous l'avons dit des noms appellatifs, des modificatifs particuliers et de certains adverbess : *aller à la campagne, passer par la ville, venir de Paris, etc.*

DES DIFFÉRENTES FORMES DE COMPLÉMENTS.

Nous avons déjà pu nous convaincre, par tout ce qui précède, que les compléments sont tantôt *incomplexes* et tantôt *complexes*.

Ils sont *incomplexes*, quand ils sont exprimés par un seul mot, qui est ou un substantif, ou un modificatif particulier, ou un infinitif, ou un adverbe : *pour la gloire ; avec prudence ; de nous ; à lui ; sans hésiter ; vivre honnêtement.*

Ils sont *complexes*, quand ils sont exprimés par plusieurs mots, dont le premier, selon l'ordre analytique, modifie l'antécédent, et est modifié lui-même par le mot suivant : *pour la gloire durable ; avec la prudence requise, etc.*

Si le premier mot d'un complément complexe est ou un substantif, ou un modificatif particulier, ou l'équivalent d'un substantif, on peut le regarder comme le *complément grammatical*, parce que ce mot est seul assujéti, par les lois de la syntaxe des langues qui ont des cas, à prendre telle ou telle terminaison comme *complément*.

Si ce premier mot est ou un adverbe, ou une préposition, il ne peut être *complément grammatical*, puisqu'il est indéclinable par sa nature; on le regarde alors comme *complément initial*.

Dans le premier cas, la totalité du complément complexe est un *complément logique*.

Dans le second cas, la totalité du complément complexe est un *complément total*.

Ainsi dans cette phrase : *avec les soins requis en pareilles circonstances ; circonstances* est le *complément grammatical* de la préposition *en*; *pareilles* le modifie, le rend *complexe*; et *pareilles circonstances* est le *complément logique* de la même préposition *en*; cette préposition est le *complément*

initial du mot *requis*; en pareilles circonstances en est le *complément total* : *requis en pareilles circonstances* est le *complément logique* de *soins* : *les soins* est le *complément grammatical* de la préposition *avec*; *les soins requis en pareilles circonstances* en est le *complément logique*.

Il est nécessaire de distinguer ces différentes sortes de compléments pour pouvoir entendre plus nettement les lois que la syntaxe doit imposer à chaque espèce, et pour mieux saisir l'ordre que la construction doit leur assigner. Voici les règles que l'on peut établir relativement à cet ordre :

Il faut rapprocher, autant qu'il est possible, le complément, du mot dont il détermine le sens. Car il est évident que la relation d'un complément au mot qu'il complète est d'autant plus sensible, que ces deux termes sont plus rapprochés; et que ce rapprochement est encore plus nécessaire pour les langues dans lesquelles les fonctions des mots ne peuvent être caractérisées par la diversité de leurs terminaisons.

Si plusieurs compléments concourent à la détermination du même terme, il faut placer le plus court le premier après le mot *complété*; puis le plus court de ceux qui restent, et ainsi de suite, jusqu'au plus long, qui doit être le dernier : car, d'après la règle précédente, il faut éloigner le moins possible le complément du mot *complété*; et il est évident qu'en mettant les plus courts les premiers, celui qui se trouve à la dernière place est éloigné le moins possible du terme modifié : cette règle est donc une conséquence immédiate de la précédente.

Ainsi l'on dirait : *l'hypocrisie s'efforce de donner au vice les dehors de la vertu ; au vice, complément indirect de donner, est placé le premier, comme le plus court ; les dehors de la vertu, complément direct et objectif du même verbe donner, est placé le dernier, comme étant le plus long.* Et l'on devrait dire : *l'hypocrisie s'efforce de donner les dehors de la vertu aux vices les plus honteux et les plus nuisibles à la société ;* parce que le complément *direct* et objectif étant ici le plus court, doit être placé le premier, pour donner plus de netteté à la phrase.

On ne doit jamais déroger à cette loi de construction, si ce n'est lorsque l'équivoque ou l'obscurité résulterait de son observation rigoureuse : car, puisque cette loi n'est fondée que sur l'intérêt de la clarté, c'est cette clarté que l'on doit toujours avoir principalement en vue, en lui sacrifiant les règles particulières quand elle l'exige; puisqu'elle est la seule règle générale et invariable du discours.

Ne disons donc pas : *la morale inspire une sensibilité qui n'a rien de dangereux aux personnes qui veulent sincèrement en suivre les principes ;* mais disons : *la morale inspire, aux personnes qui*

veulent sincèrement en suivre les principes, une sensibilité qui n'a rien de dangereux. Le complément direct et objectif, une sensibilité qui n'a rien de dangereux, étant le plus court, devrait être placé le premier ; mais alors il y aurait équivoque ; il semblerait qu'on voudrait dire que cette sensibilité n'a rien de dangereux aux personnes, etc. C'est pour éviter cette équivoque, qu'on le place le dernier.

Il ne faut jamais jeter, entre les parties d'un complément complexe, un autre complément relatif au même terme. Ainsi l'on parlerait d'une manière obscure, si l'on disait : pour rendre l'étude de l'histoire naturelle intéressante aux enfants, on peut leur conter quelque trait remarquable sur les principaux animaux, qui pique leur curiosité. Il est évident que qui se rapporte à trait remarquable, et que ces mots avec ceux-ci : pique leur curiosité, sont le complément objectif total de conter : l'unité de ce complément est donc rompue par l'intercalation du complément indirect : sur les principaux animaux. Il faut donc dire : on peut leur conter, sur les principaux animaux, quelque trait qui, etc.

« Il y a, dit La Bruyère (chap. 2), des endroits dans l'opera, qui en laissent désirer d'autres. » Il devait dire : il y a dans l'opera des, etc.

Les règles que nous venons d'établir sur les différents compléments d'un même mot, s'appliquent aussi aux parties intégrantes d'un même complément réunies par une conjonction ; et conséquemment les plus courtes doivent être les premières, et les plus longues les dernières, à moins qu'il ne soit nécessaire de les disposer différemment pour éviter l'obscurité ou l'équivoque.

Pour faire sentir l'extrême utilité des observations que nous venons de faire sur la place des compléments, nous dirons avec Gamaches : « Il y a long-temps qu'on cherche ce que c'est que le nombre en matière de langage ; mais il est facile de le découvrir en suivant nos principes (sur la disposition des compléments). Le nombre est le rapport sensible des parties du discours, rangées selon l'ordre que demande la netteté du style. Ainsi, lorsqu'une phrase manque d'harmonie, n'en cherchez la raison que dans le mauvais arrangement des parties qui la composent ; mettez entre toutes ces parties l'ordre le plus convenable, à coup sûr vous la rendrez harmonieuse. C'est à quoi ne prennent pas garde ceux qui, pour donner plus de cadence à leurs phrases et pour les rendre plus nombreuses, les chargent de mots oisifs, qui ne font qu'étendre la diction sans rien ajouter au sens. La mesure de nos périodes doit être remplie par les termes mêmes dont nous sommes indispensablement obligés de nous servir pour nous faire entendre. » (*Dissertation sur les agréments du langage.*)

DE LA CONSTRUCTION

proprement dite.

Nous avons arrangé de six manières différentes la phrase latine : *Cæsar vicit Pompeium* ; nous y avons trouvé six constructions différentes, c'est-à-dire six manières de combiner ou d'arranger les mots ; mais nous n'y avons reconnu qu'une syntaxe, établissant les règles d'après lesquelles les mots sont subordonnés les uns aux autres. La raison en est que, dans chacune des six constructions, il y a les mêmes signes de rapports que les mots entre eux, et que ces rapports sont conséquemment les mêmes dans chacune de ces six phrases. Pour conclure, la syntaxe est la partie de la Grammaire qui donne la connaissance des signes établis dans une langue, pour communiquer la pensée par le moyen des mots ; et la construction n'a pour objet que l'arrangement des mots.

Nous insistons sur la définition de ces deux termes, pour ne plus embarrasser par la suite nos lecteurs de la distinction particulière qu'il est utile et nécessaire d'en faire ; nous nous trouverons d'ailleurs souvent forcés de les confondre ensemble, tant la nuance qui les distingue est délicate à apercevoir et à saisir.

La construction est vicieuse quand les mots d'une phrase ne sont point arrangés selon l'usage de la langue.

Elle est louche lorsque les mots sont disposés de telle sorte qu'ils semblent se rapporter à d'autres qu'à ceux auxquels ils se rapportent réellement. On a donné ce nom à ce genre de construction par une métaphore tirée du motif que, dans le sens propre, celui qui est louche regarde d'un côté, lorsqu'il paraît regarder de l'autre.

La construction est grecque, ou latine, ou anglaise, etc., etc., lorsque les mots sont arrangés conformément à l'usage, au tour, au génie de la langue grecque, ou latine, ou anglaise, etc.

Elle est pleine, quand on exprime tous les mots dont les rapports successifs forment le sens que l'on veut énoncer.

Elle est elliptique, lorsque quelqu'un de ces mots est supprimé ou sous-entendu.

Elle est simple et analytique, si les mots y sont placés successivement, suivant l'ordre qu'exige l'analyse de la pensée qu'on veut exprimer.

Elle est figurée, quand les mots s'écartent de cet ordre d'une manière quelconque.

Nous ferons connaître suffisamment ces différentes sortes de construction, en traitant séparément de la construction analytique et de la construction figurée, omettant seulement pour cette dernière partie ce que nous en avons déjà dit en commençant notre Grammaire.

DE LA CONSTRUCTION ANALYTIQUE.

Puisque partout les hommes ne parlent que pour communiquer leurs pensées, et que partout l'*analyse* de la pensée est la même, l'énonciation de cette pensée, fondée sur l'*analyse* (en grec *ανάλυσις*, mot formé de *ανα*, de nouveau, et de *λυω*, je résous), c'est-à-dire la *construction analytique* des mots, doit être aussi partout la même. Littéralement, qui dit *analyse* dit résolution ou développement d'un tout dans ses parties. Il ne peut donc y avoir, dans toutes les langues, qu'une seule manière nécessaire pour former un sens avec les mots; et cette manière unique consiste dans l'ordre successif des relations qui se trouvent entre les mots, dont les uns sont énoncés comme devant être modifiés, restreints, ou déterminés, et les autres comme modifiant, restreignant, ou déterminant ceux-là. Les premiers excitent l'attention, la dirigent, ou la fixent; ceux qui suivent la satisfont successivement en achevant de compléter le tableau de la pensée: et cette énonciation de la pensée est *analytique* lorsque les mots qui en expriment les différentes parties se présentent dans le même ordre qu'ont entre elles ces mêmes parties dans l'*analyse* de la pensée.

Cet ordre est le plus propre à faire apercevoir les parties que la nécessité de l'élocution nous force de donner à la pensée. Chaque pensée en elle-même n'est qu'un seul acte de notre entendement, qui aperçoit à la fois toutes les idées dont il juge, et qui devrait les énoncer toutes à la fois, s'il lui était possible de les manifester comme il les aperçoit, ainsi que cela se pratique dans le langage d'action. Mais nous sommes forcés de recourir aux mots pour communiquer au dehors cette pensée unique, ces idées, ces rapports, que notre entendement aperçoit par une seule opération rapide et instantanée; et chaque mot ne peut exprimer qu'une partie de ce que nous avons à dire; alors il faut au moins que l'ordre successif de ces mots nous indique les rapports que ces parties ont entre elles; afin que du concert de ces rapports naisse l'expression totale de la pensée dans l'ordre le plus clair et le plus méthodique.

Qu'on ne s'étonne pas, si nous disons que notre entendement aperçoit à la fois toutes les idées qui sont comme enveloppées dans une pensée composée. Il en est à cet égard de l'entendement comme de la vue. La vue embrasse à la fois tout ce qui frappe les yeux; elle voit tout d'un clin d'œil, et non pas un objet après l'autre; et ce n'est que lorsque nous voulons rendre compte de ce que nous voyons, ou à nous-mêmes, ou à autrui, que nous sommes obligés de regarder successivement ce que nous voyons à la fois. Il en est absolument de même de notre entendement. Quand il juge, il aperçoit à la fois tout ce qui s'offre à lui, tout ce qui sert à

lui faire porter un jugement; et il n'envisage successivement les idées partielles qui composent son jugement qu'autant qu'il veut se rendre compte des impressions partielles qu'elles font sur lui. Or, ce compte, il est forcé de se le rendre lorsqu'il veut manifester son jugement par la parole, parce qu'alors il a nécessairement besoin de concevoir les sensations d'une manière bien distincte, afin de les exprimer chacune par leur terme propre, et de les présenter successivement dans l'ordre le plus convenable à une énonciation claire et précise. C'est dans ce sens que nous avons déjà dit que l'*analyse* de la parole est fondée sur l'*analyse* de la pensée.

La *construction analytique* est donc la seule nécessaire au langage. Les langues diffèrent dans les noms des différents objets; dans les mots destinés à exprimer les qualités, les modifications, les attributs de ces objets; dans les accidents des mots; dans la manière d'exprimer la corrélation ou la dépendance mutuelle des mots; dans l'usage des métaphores et autres figures propres à chaque langue; dans les tours de la *construction usuelle*; dans les idiotismes. Mais, dans toutes, la pensée qu'on veut énoncer est représentée par des mots, qui, dans la *construction analytique*, doivent avoir entre eux le même ordre, les mêmes rapports, qu'ont entre elles les idées partielles que chacun d'eux représente.

Ainsi, comme dans l'*analyse* du jugement on aperçoit d'abord le sujet, ou l'idée principale dont on juge, ensuite l'attribut, dont on discerne la convenance ou la disconvenance avec l'idée principale: de même, dans la *construction analytique*, il faut énoncer d'abord le sujet, et ensuite l'attribut, qui exprime l'existence intellectuelle du sujet sous telle relation à telle modification déterminée: *Coriolan a battu les Volsques*. Ensuite on y ajoute les mots nécessaires pour expliquer, ou déterminer, ou restreindre, dans le même ordre que ces idées se présentent à l'esprit dans l'*analyse* de la pensée. Si l'on veut exprimer la gloire immortelle du sujet *Coriolan*, on placera à côté de ce mot l'adjectif *immortel*, parce que le modificatif, n'étant que le substantif lui-même, considéré avec telle modification, ne doit pas être séparé du substantif; et l'on aura cette phrase: *l'immortel Coriolan a battu les Volsques*. Tous les autres mots propres à restreindre ou à étendre la valeur des mots essentiels de la proposition, seront mis à la suite de ceux qu'ils modifient, afin que leur place marque mieux l'influence qu'ils exercent sur la proposition, par le rapport immédiat du mot qui suit, avec celui qui précède. Veut-on exprimer l'âge du sujet, on mettra, par apposition, à peine âgé de 28 ans: *l'immortel Coriolan, à peine âgé de 28 ans, a battu les Volsques*. Veut-on étendre l'idée exprimée par le verbe *a battu*, on placera

à côté de lui un adverbe : *l'immortel Coriolan, à peine âgé de 28 ans, a battu complètement les Volques*. Enfin on y insérera, de la même manière, d'autres phrases explicatives ou déterminatives, toujours en les plaçant le plus près possible des mots dont elles modifient la valeur. *L'immortel Coriolan, à peine âgé de 28 ans, a battu complètement, en moins d'une année, et avec des troupes peu nombreuses, cinq armées Volques, commandées successivement par les plus habiles généraux*. Tel est le procédé de la *construction analytique*.

DE LA CONSTRUCTION FIGURÉE.

Le procédé de la *construction figurée* est bien différent de celui de la *construction analytique* : il s'écarte de diverses manières de cet ordre *analytique* et simple, comme nous l'avons déjà fait voir en traitant des *tropes* et des *figurés de construction*. (Voy. ces articles.) La vivacité de l'imagination, l'émotion que produisent les passions, le désir d'énoncer plusieurs idées à la fois, la multitude des idées accessoires qui se pressent et se présentent en foule, et quelquefois le besoin de l'harmonie, dérangent plus ou moins la *construction analytique*. Tantôt on supprime des mots rigoureusement nécessaires, dont on se contente d'énoncer les corrélatifs : de là la *construction elliptique* par opposition à la *construction pleine*. Tantôt on ajoute des mots surabondants, pour donner plus de force et d'énergie à l'expression de la pensée : de là le *pléonasme* et l'emploi des *mots explétifs*. Ici, l'on répète plusieurs fois le même mot, pour mieux inculquer aux autres une idée dont on est vivement affecté : c'est la *répétition*. Là, on construit les mots plutôt selon le sens et la pensée que selon l'usage et la *construction ordinaire* ; ce qui donne lieu à la *syntaxe*. Ailleurs, on transporte les mots du lieu où ils devaient être naturellement en un autre lieu : de là l'*inversion*, opposée à la *construction directe*. Enfin quelquefois on se sert de façons de parler qui ne peuvent être analysées sans altération : ce sont les *idiotismes*.

Mais, dans tous ces cas, il faut que celui qui lit ou qui écoute, guidé par l'analogie, puisse placer facilement les divers sens dans l'ordre *analytique*, suppléer les mots qui ne sont pas exprimés, et enfin rectifier aisément l'espèce d'irrégularité apparente de l'énonciation. Si l'analogie se trouve en défaut, si la *construction analytique* ne peut pas facilement être substituée à la *construction figurée*, ce n'est plus là une *construction figurée*, mais un langage inconnu, inintelligible ; ce ne sont pas des *figures de construction*, mais c'est du *phébus*, du *galimathias*.

La *construction figurée* est donc celle où l'on ne

suit pas l'ordre et les procédés de la *construction analytique*, mais dans laquelle les procédés de cette dernière doivent pouvoir être toujours facilement aperçus, substitués ou suppléés. On l'appelle *figurée*, parce qu'elle prend une forme, ou une *figure* qui n'est pas celle de la *construction analytique*.

Comme nous n'avons parlé que légèrement et en passant de ce qu'on appelle *synthèse* en matière de Grammaire, nous pensons que c'est ici le cas d'en traiter avec plus de développements.

DE LA SYNTHÈSE.

(Ou syllepse.)

On construit quelquefois les mots, non pas conformément aux règles de la concordance relative aux nombres et aux genres, mais relativement à la pensée qu'on a dans l'esprit ; non pas selon les mots, mais selon le sens ; et cette *construction régulière* s'appelle *synthèse* (mot grec, formé de *συν*, avec, et de *τιθημι*, placer, mettre.) La *synthèse* consiste donc à remettre dans leur ordre respectif les parties éparses d'un tout : c'est, comme on le voit, l'opposé de l'*analyse*, qui consiste, elle, à séparer les parties d'un tout pour enseigner à les connaître. En voici des exemples :

Une infinité de personnes qualifiées ont pris la peine de me témoigner le déplaisir qu'ils en ont eu. Ils au masculin, tandis que personnes qualifiées est au féminin, par égard à l'objet signifié, aux hommes, et non pas aux mots.

Les vieilles gens sont soupçonneux, et non pas soupçonneuses, quoique vieilles gens soit au féminin.

Laissant sa mère avec sa femme et six enfans prisonniers, et non pas prisonnières.

Mais l'usage a-t-il pu autoriser ces constructions irrégulières, contraires à la loi de la concordance ? N'est-il pas plus vraisemblable que toutes les phrases qu'on rapporte à la *synthèse* ne sont que des tournures *elliptiques* ? On peut du moins le prouver avec succès pour la plupart de ces phrases :

Les vieilles gens sont soupçonneux, c'est-à-dire les vieilles gens sont des hommes soupçonneux.

Laissant sa mère avec sa femme et six enfans prisonniers, c'est-à-dire, laissant huit individus, savoir sa mère avec sa femme et ses six enfans, prisonniers ; ou laissant sa mère avec sa femme et ses enfans, en tout huit individus, prisonniers.

Si l'usage autorise la violation de la concordance dans les expressions : *mon âme, ton épée, son amitié*, etc., c'est en faveur de l'*euphonie* ; et ce motif est très-puissant dans notre langue. Mais dans les phrases rapportées à la *synthèse*, on ne voit aucun motif de cette nature.

Pour ce qui est de l'*inversion*, nous ajouterons à ce que nous en avons dit (page 108), qu'il existe une *construction* primitive et commune à toutes les langues; et cette *construction* est celle dont nous avons parlé sous le nom de *construction analytique*. En effet, la parole doit être l'image fidèle de la pensée; mais la pensée étant indivisible par sa nature, et ne pouvant par conséquent être l'objet immédiat d'aucune image, on est obligé de considérer séparément et successivement les idées qui en sont l'objet: c'est donc l'*analyse* de la pensée qui peut seule être représentée par la parole. Si nous observons ce qui se passe dans notre entendement, lorsqu'il prononce un jugement, nous nous convainçons facilement que ce jugement est un acte unique, indivisible; c'est la perception de l'existence intellectuelle de tel sujet déterminé sous telle relation à tel attribut aussi déterminé. Tant que ce jugement demeure dans notre entendement, il conserve cette même indivisibilité; mais si nous voulons le manifester au dehors par la parole, nous sommes forcés de considérer, l'une après l'autre, les idées qui en sont l'objet et leurs relations: d'abord l'idée du sujet, puis celle de l'attribut, et la convenance ou la disconvenance qui se trouve entre ces idées, afin de pouvoir les exprimer chacune par les mots convenables. Or, dans cette considération abstraite, *analytique*, l'idée du sujet se présente la première, parce qu'il est bien naturel que notre entendement perçoive un être avant d'en observer la manière d'être. Il faut donc aussi, pour que la proposition soit l'image exacte et fidèle du jugement, qu'elle énonce d'abord le sujet, et ensuite l'attribut, puisque, dans l'ordre de la perception, la priorité appartient à celui-là, et la postériorité à celui-ci. Cette succession des idées du sujet et de l'attribut, succession qui est essentielle d'après la nature même de ces idées, est donc l'objet naturel de l'image que la proposition doit produire: et comme un discours, quelque étendu qu'il soit, n'est qu'une suite de propositions, cet ordre de mots, qui n'est autre que l'ordre *analytique*, est l'ordre direct et primitif qui doit servir de base à la *syntaxe* de toutes les langues.

Insistons encore sur ce principe, à cause de sa grande importance. La parole, dans quelque langue que ce soit, n'a pas d'autre objet que l'énonciation claire et précise de la pensée. Il est bien évident que si les propositions ne sont pas l'image fidèle de nos jugements et de nos affections, elles exprimeront ce qu'elles ne doivent pas exprimer, ou elles l'exprimeront d'une tout autre manière que celle qui convient à nos pensées, et qu'elles induiront ainsi en erreur les personnes à qui nous voulons les communiquer. Il faut donc que les propositions peignent fidèlement les idées objec-

tives de la pensée, et leurs relations, dans le même ordre que notre entendement les perçoit: or, relativement à la perception, il y a nécessairement une succession dans ces idées et dans leurs relations, puisque, pour prononcer un jugement, notre entendement doit percevoir l'une de ces idées avant l'autre; la proposition, pour être la peinture fidèle de notre pensée, doit donc aussi présenter ces idées l'une après l'autre, dans le même ordre et selon la succession analytique des idées partielles que l'on distingue dans la pensée, par l'abstraction. Ainsi la marche directe et primitive de toutes les langues est la *construction analytique*.

La succession *analytique* des idées est donc le vrai, le seul principe, sur lequel doivent être basées les lois de la *syntaxe* dans toutes les langues imaginables. Son influence sur les langues est nécessaire, essentielle, irresistible, puisque cette succession *analytique* est fondée sur la nature même de la pensée et sur les procédés de l'entendement humain, qui se rencontrent les mêmes dans tous les temps et chez tous les peuples, et qui sont essentiellement invariables, malgré les caprices des hommes et leur mutabilité. Sans cet ordre *analytique*, les lois d'une *syntaxe* seraient sans fondement, sans appui, sans autorité, puisqu'elles ne seraient pas établies sur la nature de la pensée; elles seraient versatiles et arbitraires, puisqu'elles n'auraient plus une base fixe et invariable; elles seraient sans effet, puisqu'il serait impossible qu'elles fournissent les moyens de peindre fidèlement la pensée par la parole; et alors les mots, sans relation nécessaire entre eux, ne formeraient plus qu'un vain bruit vide de sens. (ESTARAC).

Peut-être serait-il utile maintenant d'entrer dans la *syntaxe* de chacune des parties du discours; mais, comme notre Grammaire ne s'adresse point aux enfants, et la manière dont nous procédons le prouve assez, nous croyons plus avantageux de résumer succinctement tout ce que nous venons de dire sur la *phrase* et sur la *proposition*; puis nous donnerons deux modèles d'*analyse grammaticale*, qui ne peuvent manquer de graver profondément dans les esprits les principes généraux que nous venons d'émettre.

Nous extrayons le résumé suivant de la *syntaxe* de l'abbé Fabre.

La *syntaxe* a donc pour objet la structure de la phrase: elle fixe les inflexions sous lesquelles les mots doivent y paraître, et la place qu'ils doivent y occuper.

La *phrase* peut être considérée grammaticalement ou logiquement. Considérée grammaticalement, elle a tout autant de parties qu'elle contient de mots. Considérée logiquement, elle n'en a que trois. Ces trois parties sont le sujet, la copule, et

l'attribut; et quel que soit le nombre des parties grammaticales d'une phrase, c'est-à-dire des mots qui concourent à sa structure, ils appartiennent ou au sujet ou à l'attribut. Nous en exceptons les conjonctions et les interjections; car ni les unes, ni les autres ne concourent à la formation des parties logiques de la phrase, comme nous le prouverons bientôt.

Le sujet présente l'idée primordiale, celle à laquelle on en attribue une autre.

L'attribut présente l'idée secondaire, celle qu'on attribue à l'idée primordiale.

La copule présente l'idée intermédiaire, celle qui lie l'attribut au sujet. (*Voy.* page 383).

Dans ces locutions :

L'étude est amère, mais la science est douce; il y a deux phrases, parce que chaque locution renferme un sujet, une copule et un attribut.

L'étude est amère;

Voilà la première : *l'étude* en est le sujet, parce qu'elle présente l'idée primordiale, celle à laquelle on en attribue une autre. *Amère*, voilà l'attribut, parce qu'il présente l'idée secondaire, celle qu'on attribue à *l'étude*. *Est*, voilà la copule, parce qu'il lie l'attribut *amère* avec le sujet *l'étude*, en exprimant l'existence de cette idée primordiale *l'étude* avec cette idée secondaire *amère*.

Mais la science est douce.

Voilà la seconde : *la science* en est le sujet, *douce* en est l'attribut, *est* la copule.

Puisque la copule lie l'attribut au sujet, en exprimant l'existence du sujet sous l'attribut, il s'ensuit nécessairement que le verbe simple, le verbe *être*, est toujours la copule de la phrase, parce que lui seul peint l'existence. Aussi, lors même que la phrase ne présente pas le verbe *être*, celui-ci est cependant la copule, parce qu'il y a alors un verbe contracté dans lequel il est renfermé. Ainsi, dans cette locution :

La défiance blesse l'amitié, et le mépris la tue; il y a deux phrases qui ont chacune pour copule le verbe *être*, quoiqu'il n'y soit pas exprimé, parce qu'il est renfermé dans les verbes contractés qui y sont. C'est comme s'il y avait :

La défiance est blessant l'amitié, et le mépris est la tuant.

Nous avons dit que, quel que soit le nombre des mots qui composent une phrase, ils appartiennent tous au sujet ou à l'attribut. En effet, ces mots sont alors sous la dépendance ou du sujet, ou de l'attribut : ce sont des *compléments*, c'est-à-dire qu'ils complètent l'idée que présente la partie logique à laquelle ils appartiennent, laquelle idée resterait, sans eux, vague, incertaine, indéterminée, ou *incirconscrite* : qu'on nous passe le terme, parce qu'il exprime parfaitement notre pensée. Ainsi dans cette phrase :

L'oubli d'un bienfait est souvent le crime du bienfaiteur;

l'oubli, voilà le sujet; *le crime*, voilà l'attribut. Mais ces deux parties sont incomplètes. Séparées des autres mots de la phrase, elles ne présenteraient aucun sens. On aurait :

L'oubli..... est..... le crime.....

Or ces trois mots ne présentent qu'un tableau informe qui ne signifie rien. On voit donc que les autres mots qui sont sous la dépendance du sujet et de l'attribut leur appartiennent, et concourent à leur formation. *D'un bienfait* appartient à *l'oubli*, et c'est du concours de ces mots que se forme le sujet de la phrase. Ce n'est pas à *l'oubli* tout seul qu'on adapte l'attribut *le crime du bienfaiteur*, c'est à *l'oubli d'un bienfait*, c'est à l'ensemble des idées que présentent ces mots. *L'oubli* est le mot dominant; *d'un bienfait* en est le complément. *Du bienfaiteur* appartient à *le crime*, et c'est du concours de ces mots que se forme l'attribut de la phrase; ce n'est pas *le crime* tout seul qu'on adapte au sujet *l'oubli d'un bienfait*, c'est *le crime du bienfaiteur*, c'est l'ensemble des idées que présentent ces mots réunis. *Le crime* est le mot dominant de l'attribut; *du bienfaiteur* en est le complément. *Souvent* appartient aussi à l'attribut, il exprime dans quelles circonstances a lieu cet attribut; sans cette modification *souvent*, l'attribut ne conviendrait plus au sujet, parce qu'il serait faux de dire simplement :

L'oubli d'un bienfait est le crime du bienfaiteur.

1° Un mot dominant peut avoir plusieurs *compléments distincts*, c'est-à-dire indépendants les uns des autres, complétant séparément le mot dominant; et ces *compléments* peuvent être ou semblables, ou différents : semblables, s'ils complètent le mot dominant sous le même point de vue; si leur relation avec ce mot est la même; ce que l'on connaît, quand on peut les soumettre à une seule et même question. Différents, s'ils complètent le mot dominant sous différents points de vue, si leur relation avec ce mot n'est pas la même; ce que l'on connaît, quand on peut les soumettre à diverses questions. Fixons ces idées par des exemples. Dans ce vers :

Le plaisir, sous des fleurs, te dérobe un abyme;

dérobe a trois compléments distincts et différents, parce qu'il est complété sous trois points de vue différents : chacun de ces trois compléments *sous des fleurs, te, un abyme*, a une relation différente avec *dérobe*. *Dérobe*, quoi? *un abyme*; à qui? *te*, (à toi); sous quoi? *sous des fleurs*. On voit que ces trois compléments sont soumis à trois questions différentes. Au contraire, dans celui-ci :

Cultive l'amitié, les talents, la vertu;

cultive a aussi trois compléments distincts, mais semblables : chacun de ces compléments, *l'amitié*,

les talents, la vertu, complète *cultive* sous le même point de vue, sous le même rapport; aussi sont-ils tous trois soumis à la même question: *Cultive*, quoi? *l'amitié*; quoi encore? *les talents*; quoi encore? *la vertu*.

2° Le complément d'un mot peut résulter de plusieurs mots dépendants les uns des autres, et par conséquent compléments les uns des autres. Dans cette phrase :

L'homme sévère dans ses mœurs, et exact dans ses devoirs de religion, est assez vengé des sarcasmes des libertins par l'estime des honnêtes gens ;

L'homme, est le mot dominant du sujet : il a deux compléments distincts, mais semblables. *Sévère dans ses mœurs*, en est un ; *exact dans ses devoirs de religion*, voilà l'autre. Ces deux compléments sont distincts, parce que ce sont deux groupes indépendants l'un de l'autre, complétant séparément *l'homme*, dont ils dépendent immédiatement. *L'homme sévère dans ses mœurs ; l'homme exact dans ses devoirs de religion* : Ces deux compléments sont semblables, parce qu'ils complètent tous deux le mot dominant *l'homme* sous le même point de vue. Or, ces deux compléments résultent de plusieurs mots dépendants les uns des autres. Dans le premier, *sévère dans ses mœurs*, *ses* est complément de *mœurs* ; *ses mœurs* est complément de *dans* ; *dans ses mœurs* est complément de *sévère* ; et toute cette série de mots se termine à *l'homme*, dont elle est le complément. Dans le second : *exact dans ses devoirs de religion*, *religion* est complément de la proposition *de* ; *de religion* est complément de *ses devoirs* ; *ses devoirs de religion* est complément du mot *dans* ; *dans ses devoirs de religion* est complément de *exact* ; et toute cette chaîne de mots se termine aux mots *l'homme*, qu'elle complète. Passons à l'attribut.

Vengé, voilà le mot dominant de l'attribut : il a trois compléments distincts, mais différents. *Assez*, est le premier ; *des sarcasmes des libertins*, le second ; *par l'estime des honnêtes gens*, est le troisième. Ces trois compléments sont distincts, parce que ce sont trois groupes de mots, tous dépendant immédiatement du mot dominant, et non les uns des autres : *vengé assez*, *vengé des sarcasmes des libertins*, *vengé par l'estime des honnêtes gens*. Ces trois compléments sont différents, parce qu'ils ne complètent pas le mot dominant *vengé* sous le même point de vue : ils sont soumis à trois questions différentes : *vengé*, à quel point? *assez* ; de quoi? *des sarcasmes des libertins* ; par quoi? *par l'estime des honnêtes gens*. Or, de ces trois compléments, il y en a deux qui résultent d'un ensemble de mots compléments les uns des autres : *des sarcasmes des libertins*, voilà le premier ; *les libertins* est complément de la préposition *de*, renfermée, comme on le sait, dans l'article contracté

des (de les). *Des libertins* est complément de *les sarcasmes* ; *les sarcasmes des libertins* est complément de la préposition *de*, et cette chaîne de mots complète *vengé*. *Par l'estime des honnêtes gens*, voilà le second ; *honnêtes* est complément de *les gens* ; *les honnêtes gens* est complément de *de* ; *des honnêtes gens* est complément de *l'estime* ; *l'estime des honnêtes gens* est complément de *par* ; et cette longue suite de mots, *par l'estime des honnêtes gens*, se termine à *vengé*, qu'elle complète.

Nous n'entreprendons pas ici de distinguer par des dénominations différentes tous les compléments différents que peut avoir un seul et même mot : il serait peut-être difficile de trouver des dénominations qui caractérisassent bien leurs différentes manières de compléter. Du reste, cela n'est pas nécessaire pour l'intelligence des règles de la syntaxe. Nous nous contenterons d'en remarquer un seul, qu'il importe essentiellement de savoir distinguer des autres, comme on le verra dans la suite. Lorsqu'un verbe a pour complément un substantif ou un pronom, et que ce complément est immédiatement sous sa dépendance, et non sous celle d'une préposition, on l'appelle complément immédiat. Ainsi dans ces vers :

La paresse offre à l'homme une fausse douceur :

Les vrais plaisirs sont ceux qu'ont achetés les peines ;

une fausse douceur est complément immédiat du verbe *offre*, parce que cette locution est immédiatement sous la dépendance de ce verbe, et non sous celle d'une préposition. *Que* est complément immédiat du verbe *ont achetés*, parce qu'il lui est adapté sans le secours d'une préposition.

Quelquefois le pronom est adapté au verbe sans le secours d'une préposition, quoiqu'il n'en soit pas le complément immédiat. Mais alors il renferme toujours la préposition *à*. Ainsi dans ces vers :

Je veux, *me* respectant moi-même,
Que mon ami *me* fasse honneur,
Qu'on m'estime par ce *que* j'aime ;
L'estime est le premier bonheur ;

le pronom *me* devant *respectant* et *estime*, est complément immédiat ; parce que c'est comme s'il y avait *estime moi*, *respectant moi* ; mais il ne l'est pas devant *fausse honneur*, parce que ce *me* est pour *à moi* ; *fausse honneur à moi*. C'est *honneur* qui est le complément immédiat de *fausse*. Au reste, tous les verbes ne sont pas susceptibles d'un complément immédiat ; ceux qui se trouvent dans ce cas permettent toujours d'interroger par *qui*, *quoi*. Ainsi, *aimer*, *chanter*, par exemple, sont susceptibles d'un complément immédiat, parce qu'on peut dire *aimer*, *qui*? *chanter*, *quoi*?

Lorsqu'un mot a pour complément une phrase, elle est appelée complétive. Dans celle-ci :

L'ambitieux qui méprise les voies obliques et les moyens fâcheux à l'amour-propre, et qui ne veut s'élever que par les marques du mérite personnel et par l'appui des honnêtes gens, est un homme dont l'espèce est malheureusement trop rare; les mots dominants sont l'ambitieux... est un homme. Les compléments de ces mots sont tous des phrases : *l'ambitieux* a deux compléments distincts ; *qui méprise les voies obliques et les moyens fâcheux à l'amour-propre*, en voilà un. Or c'est une phrase, parce qu'il y a un sujet, une copule et un attribut : *qui est méprisant*, etc. *Qui ne veut s'élever que par les marques du mérite personnel et par l'appui des honnêtes gens*, voilà l'autre ; c'est aussi une phrase : *qui est ne volant*, etc. *Un homme* a pour complément : *dont l'espèce est malheureusement trop rare*. Or ce complément est une phrase : *l'espèce duquel est... rare*. Et parce que ces phrases sont des compléments, on les appelle *phrases complétives*.

On peut encore considérer comme des phrases complétives celles qui, au lieu de compléter un seul mot de la phrase dominante, complètent la phrase dominante tout entière, et non exclusivement quelques-uns des mots qui la composent. Ainsi dans ces vers :

Si le ciel t'a doué d'un rayon de génie,
Un jour tu sentiras l'aiguillon de l'envie ;

la première phrase peut être regardée comme complétive de la seconde, qui est la dominante, parce qu'elle est nécessaire à la plénitude du sens de celle-ci. Elle en est une partie intégrante ; un jour tu sentiras l'aiguillon de l'envie, supposé que le Ciel t'ait doué d'un rayon de génie.

Lorsqu'une phrase en renferme une autre qui n'est le complément d'aucun des mots qui la composent, c'est une phrase incidente.

Le méchant, dit Juvénal, ne peut jamais jouir d'un bonheur pur : dit Juvénal, est une phrase incidente, parce qu'elle ne concourt à la formation d'aucune des parties logiques de celle où elle est insérée ; elle n'est sous la dépendance d'aucun des mots qui la composent. Il y a cette différence entre une phrase complétive et une phrase incidente, qu'on ne pourrait supprimer celle-là sans altérer la partie logique qu'elle complète, sans la mutiler ; et l'on peut toujours retrancher une phrase incidente sans nuire à la phrase où elle est insérée ; celle-ci n'en conserverait pas moins toute sa plénitude. L'expérience est facile à faire sur les exemples que nous venons de donner de ces deux phrases.

Un enchaînement de propositions liées entre elles par des conjonctions ou par le sens, et concourant ensemble au développement d'une pensée,

est ce qu'on appelle une période. Ainsi l'ensemble des propositions suivantes forme une période.

Quand l'hypocrisie veut prendre le langage de l'honneur et de la franchise, on s'en aperçoit à l'instant à une sorte de discordance et de maladresse, à ce caractère de fatigue qui accompagne un rôle, à cette exagération qui est le signe certain d'un sentiment composé ; parce qu'on sait que les véritables vertus se développent sans effort, et paraissent comme l'épanchement naturel d'une belle âme.

Il importe de remarquer ici que la même phrase peut avoir plusieurs sujets et plusieurs attributs distincts. Dans ces beaux vers de Voltaire :

Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe,
Que l'insecte insensible, enseveli sous l'herbe,
Et l'aigle impérieux qui plane au haut du ciel,
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Éternel ?
Les mortels sont égaux : ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.
Il est de ces esprits, favorisés des cieux,
Qui sont tout par eux-même et rien par leurs aïeux.

Cette phrase complétive :

Que l'insecte insensible, etc.
Et l'aigle impérieux, etc.
Rentrent dans le néant, etc. ;

a deux sujets distincts ; *l'insecte* avec ses compléments, et *l'aigle* avec les siens : l'attribut *rentrent dans le néant*, etc., est adapté également à l'un et à l'autre.

Cette autre phrase complétive :

Qui sont tout par eux-même et rien par leurs aïeux ;
a deux attributs distincts : *tout par eux-même*, en voilà un ; *rien par leurs aïeux*, voilà l'autre. Ils sont distincts, parce qu'ils sont adaptés séparément au sujet *qui*. Aussi l'on pourrait en faire deux phrases, et dire :

Qui sont tout par eux-même, et qui ne sont rien par leurs aïeux.

De même lorsqu'il y a plusieurs sujets distincts, on pourrait faire tout autant de phrases particulières qu'il y a de sujets. On pourrait dire :

Que l'insecte insensible, enseveli sous l'herbe,
Rentre dans le néant aux yeux de l'Éternel ;

et

Que l'aigle impérieux qui plane au haut du ciel
Rentre dans le néant aux yeux de l'Éternel.

Les conjonctions et les interjections ne concourent point à la formation des parties logiques de la phrase. En effet, ni les unes ni les autres ne leur appartiennent. Les interjections équivalent seules à des phrases ; ce sont, dirions-nous, celles du cœur : on peut les regarder comme des phrases incidentes qu'on peut exclure de la phrase

où elles sont insérées sans altérer aucune de ses parties logiques. Par exemple, dans ces vers :

Ce fantôme attrayant qu'ils veulent tous saisir,
C'est la douleur, hélas ! sous l'habit du plaisir ;

quand on ôterait *hélas*, le sens n'en conserverait pas moins toute sa plénitude.

Les conjonctions lient ensemble ou deux sujets distincts, ou deux attributs distincts, ou deux compléments distincts, ou un complément au mot dont il dépend, ou enfin plusieurs phrases entre elles. Elles supposent donc ces phrases ou ces parties de phrases déjà formées ; on ne peut lier que ce qui existe déjà. Elles n'appartiennent donc point aux parties logiques de la phrase. On ne réclame leur secours que pour réunir en un seul et même tout plusieurs parties éparses, que pour former le discours, dont elles sont la partie systématique, comme le remarque l'abbé Girard.

D'après les notions que nous venons de donner sur la phrase, on voit qu'elle obéit aux lois de la *syntaxe* sous deux points de vue différents, tant sous le rapport de ses parties logiques que de ses parties grammaticales. Mais dans les règles que nous établirons sur les parties grammaticales seront renfermées celles qui regardent les parties logiques. Disons encore un mot de la *syntaxe* en général, des figures qui peuvent embellir l'expression, et des vices qui peuvent la souiller.

La *syntaxe* est *naturelle* ou *figurée*. Lorsqu'on veut communiquer aux autres sa pensée, on est obligé de la décomposer, de l'analyser, d'étaler, pour ainsi dire, les unes après les autres, toutes les idées qui la composent, et de présenter chacune de ces idées sous l'expression qui lui convient. Or la *syntaxe naturelle* exige que la phrase déroule les mots qui concourent à sa contexture dans le même ordre et sous les mêmes rapports que les idées se présentent à l'esprit, lorsque celui-ci analyse sa pensée pour la tracer sur le papier, ou pour la transmettre par l'organe de la voix. La *syntaxe figurée*, au contraire, permet de déroger à cet ordre sévère, pour donner à la phrase une construction plus élégante. La vivacité de l'imagination, l'impatience de l'esprit, le désordre du cœur, l'intérêt de l'expression, l'harmonie, le nombre, la précision, etc., déterminent souvent et nécessitent même cette infraction aux lois de la *syntaxe naturelle*. Il est mille circonstances où l'exactitude scrupuleuse, que prescrit celle-ci, serait désagréable, produirait un très-mauvais effet. Mais, comme l'expression doit toujours être une image claire et vraie de la pensée, on doit éviter avec soin toute construction, quelque élégante qu'elle pût être, qui en ferait une image fautive ou mystérieuse : la clarté et la vérité ne doivent jamais être sacrifiées aux ornements de la *syntaxe figurée*.

(Voyez ce que nous avons dit des figures de *syntaxe* et de *construction*.)

Les notions que nous venons de donner sur la phrase et sur ses parties logiques et grammaticales, sur la *syntaxe* et sur la *construction* en général, faciliteront beaucoup les règles particulières de convenance ou d'accord qui nous restent à établir. Mais auparavant, nous analyserons grammaticalement, avec Du Marsais et l'abbé Fabre, une idylle de madame Deshoulières, et une pièce de vers de Crébillon fils ; on ne doit pas craindre de s'égarer sur les traces d'aussi savants Grammairiens. Si les détails dans lesquels nous sommes obligés d'entrer paraissent vains, ou tout au moins minutieux, à quelques personnes qui ne savent envisager les choses que superficiellement, nous leur répondrons que l'*analyse raisonnée* des parties de la phrase est la boussole qui doit guider tous ceux qui veulent être conduits par des voies sûres et éclairées. La parfaite connaissance des parties de la phrase est un flambeau qui répand, non pas seulement des rayons, mais des éclats de lumière, sur toutes les parties de la *syntaxe*, et en particulier sur l'arrangement et la disposition des mots, cet objet si important, et d'où naissent la clarté, l'harmonie, nous avons presque dit les seuls charmes du style. Résumons-nous : *qui sait parfaitement décomposer une phrase sait parfaitement sa langue*. Notre tâche consiste donc maintenant à enseigner la composition, et par conséquent la décomposition de toute construction de phrase française ; et, ce qui est plus fort, nous n'hésiterons pas à poser en thèse générale, avec Du Marsais, que les principes métaphysiques de la *construction* sont les mêmes dans toutes les langues. — Il en fait l'application qui suit sur l'idylle de madame Deshoulières.

LES MOUTONS.

Hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux !
Vous paissez dans nos champs, sans souci, sans alarmes.
Aussitôt aimés qu'amoureux,
On ne vous force point à répandre des larmes.
Vous ne formez jamais d'inutiles desirs :
Dans vos tranquilles cœurs l'amour suit la nature ;
Sans ressentir ses maux, vous avez ses plaisirs.
L'ambition, l'honneur, l'intérêt, l' imposture,
Qui font tant de maux parmi nous,
Ne se rencontrent point chez vous.
Cependant nous avons la raison pour partage,
Et vous en ignorez l'usage.
Innocents animaux, n'en soyez point jaloux
Ce n'est pas un grand avantage.
Cette fière raison, dont on fait tant de bruit,
Contre les passions n'est pas un sûr remède.
Un peu de vin la trouble, un enfant la s'duit,
Et déchirer un cœur qui l'appelle à son aide,
Est tout l'effet qu'elle produit.

Toujours impuissante et sévère,
 Elle s'oppose à tout, et ne surmonte rien.
 Sous la garde de votre chien,
 Vous devez beaucoup moins redouter la colère
 Des loups cruels et ravissants,
 Que, sous l'autorité d'une telle chinière,
 Nous ne devons craindre nos sens.
 Ne vaudrait-il pas mieux vivre, comme vous faites,
 Dans une douce oisiveté?
 Ne vaudrait-il pas mieux être, comme vous êtes,
 Dans une heureuse obscurité,
 Que d'avoir, sans tranquillité,
 Des richesses, de la naissance,
 De l'esprit et de la beauté?
 Ces prétendus trésors, dont on fait vanité,
 Valent moins que votre indolence.
 Ils nous livrent sans cesse à des soins criminels.
 Par eux, plus d'un remords nous ronge.
 Nous voulons les rendre éternels,
 Sans songer qu'eux et nous passerons comme un songe.
 Il n'est, dans ce vaste univers,
 Rien d'assuré, rien de solide.
 Des choses d'ici-bas la fortune décide,
 Selon ses caprices divers.
 Tout l'effort de notre prudence
 Ne peut nous dérober au moindre de ses coups.
 Paissez, moutons, paissez, sans règle et sans science.
 Malgré la trompeuse apparence,
 Vous êtes plus heureux et plus sages que nous.

CONSTRUCTION GRAMMATICALE ET RAISONNÉE DE
 CETTE IDYLLE.

Hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux !

Vous êtes heureux, c'est la proposition.

Hélas ! petits moutons, sont les adjoints à la proposition ; c'est-à-dire que ce sont des mots qui n'entrent grammaticalement ni dans le sujet, ni dans l'attribut de la proposition.

Hélas ! est une interjection qui marque un sentiment de compassion. Ce sentiment a ici pour objet la personne même qui parle ; elle se croit dans un état plus malheureux que la condition des moutons.

Petits moutons, sont une suite de l'exclamation. Ils marquent que c'est *aux moutons* que l'auteur adresse la parole ; il leur parle comme à des personnes raisonnables.

Moutons, c'est le substantif ; c'est-à-dire l'être existant, le mot qui explique *vous*.

Petits, adjectif ou qualificatif ; c'est le mot qui marque que l'on regarde le substantif avec la qualification que ce mot exprime ; c'est le substantif même considéré sous un tel point de vue.

Petits, n'est pas ici un adjectif qui marque directement le volume et la *petitesse* des moutons ; c'est plutôt un terme d'affection et de tendresse. La nature nous inspire ce sentiment pour les enfants et pour les petits animaux, qui ont plus besoin de notre secours que les grands.

Selon l'ordre de l'analyse énonciative de la pensée, il faudrait dire *moutons petits*, car *petits* suppose *moutons* : et si l'on met *petits* au pluriel et au masculin, c'est que *moutons* est au pluriel et au masculin. L'adjectif suit le nombre et le genre de son substantif, parce que l'adjectif n'est que le substantif même considéré avec telle ou telle qualification. Mais parce que ces différentes considérations de l'esprit se font intérieurement dans le même instant, et qu'elles ne sont divisées que par la nécessité de l'énonciation, la construction usuelle place au gré de l'usage certains adjectifs avant, et d'autres après leurs substantifs.

Que vous êtes heureux ! *Que* est pris adverbialement, et vient du latin *quantum, ad quantum ; à quel point, combien*. Ainsi, *que* modifie le verbe : il marque une manière d'être, et vaut autant que l'adverbe *combien*.

Vous, est le sujet de la proposition, c'est de *vous* que l'on juge. *Vous*, est le pronom de la seconde personne. Il est ici au pluriel.

Êtes heureux, c'est l'attribut ; c'est ce qu'on juge de vous.

Êtes, est le verbe qui, outre la valeur ou signification particulière de marquer l'existence, fait connaître l'action de l'esprit qui attribue cette existence *heureuse à vous* : et c'est par cette propriété que ce mot est verbe ; on affirme que *vous existez heureux*.

Les autres mots ne sont que des dénominations : mais le verbe, outre la valeur ou signification particulière du qualificatif qu'il renferme, marque encore l'action de l'esprit qui attribue ou applique cette valeur à un sujet.

Êtes. La terminaison de ce verbe marque encore le nombre, la personne et le temps présent.

Heureux, est le qualificatif, que l'esprit considère comme uni et identifié à *vous*, à votre existence. C'est ce que nous appelons *rapport d'identité*.

Vous paissez dans nos champs, sans souci, sans alarmes.

Voici une autre proposition.

Vous, en est encore le sujet simple. C'est un pronom substantif, car c'est le nom de la seconde personne, en tant qu'elle est la personne à qui on adresse la parole ; comme *roi, pape*, sont des noms de personnes, en tant qu'elles possèdent ces dignités. Ensuite, les circonstances font connaître de quel *roi* ou de quel *pape* on entend parler. De même, ici, les circonstances, les adjoints, font connaître que par ce *vous*, on entend les *moutons*. C'est se faire une fausse idée des pronoms, que de les prendre pour de simples vice-gérants, et de les regarder comme des mots mis à la place des vrais noms. Si cela était, quand les Latins disent *Cérès pour le pain*, ou *Bacchus pour le vin* ; *Cérès* et *Bacchus* seraient des pronoms.

Paissez, est le verbe dans un sens absolu, c'est-à-dire que ce verbe marque ici un état du sujet : il exprime en même temps l'action et le terme de l'action. Car *vous paissez*, exprime autant que *vous mangez l'herbe*. Si le terme de l'action était rendu séparément, et qu'on dit *vous paissez l'herbe naissante*, le verbe serait actif transitif.

Dans nos champs, est une circonstance de l'action.

Dans, une préposition qui marque une vue de l'esprit par rapport au lieu. Mais *dans* ne détermine point le lieu : c'est un de ces mots incomplets dont nous avons parlé, qui ne font que partie d'un sens particulier, et qui ont besoin d'un autre mot pour former ce sens. Ainsi *dans* est la préposition, et *nos champs* en est le complément. Alors, ces mots, *dans nos champs*, font un sens particulier, qui entre dans la composition de la proposition. Ces sortes de sens sont souvent exprimés en un seul mot, qu'on appelle adverbe.

Sans souci; voilà encore une préposition avec son complément : c'est un sens particulier, qui fait une *incise*. *Incise* vient du latin *incisum*, qui signifie *coupé*. C'est un sens détaché qui ajoute une circonstance de plus à la proposition. Si ce sens était supprimé, la proposition aurait une circonstance de moins ; mais elle n'en serait pas moins une proposition. *Sans alarmes* est une autre *incise*.

Aussitôt aimés qu'amoureux,

On ne vous force point à répandre des larmes.

Nouvelle période qui a deux membres.

Aussitôt aimés qu'amoureux, premier membre : premier sens partiel, qui entre dans la composition de la période.

Il y a ellipse, car pour faire la construction pleine, il faut suppléer des mots que la construction usuelle supprime, mais dont le sens est dans l'esprit.

Aussitôt aimés qu'amoureux; c'est-à-dire *comme vous êtes aimés aussitôt que vous êtes amoureux*.

Comme, est ici un adverbe relatif, qui sert au raisonnement, et qui doit avoir un corrélatif ; *comme*, c'est-à-dire *et parce que vous êtes*, etc.

Vous, est le sujet ; *êtes aimés aussitôt*, l'attribut. *Aussitôt* est un adverbe relatif de temps qui signifie *dans le même temps*.

Que, autre adverbe de temps, est le corrélatif d'*aussitôt*. *Que* appartient à la proposition suivante, *que vous êtes amoureux* : ce *que* vient du latin *in quo*, dans lequel, *quum*.

Vous êtes amoureux; proposition corrélatrice de la précédente.

On ne vous force point à répandre des larmes. Cette proposition est la corrélatrice du sens total des deux propositions précédentes.

On, est le sujet de la proposition. *On* vient de *homo*. Nos pères disaient *hom* : *non y a hom sur la*

terre (1). *On*, se prend dans un sens indéfini, indéterminé, *une personne quelconque, un individu de votre espèce*.

Ne vous force point à répandre des larmes. Voilà tout l'attribut : c'est l'attribut total : ce qu'on juge de *on*.

Force, est le verbe qui est dit de *on* : c'est pour cela qu'il est au singulier, et à la troisième personne.

Ne point : ces deux mots font une négation : ainsi la proposition est négative.

Vous. Ce mot, selon la construction usuelle, est ici avant le verbe ; mais, selon l'ordre de la construction des vues de l'esprit, *vous* est après le verbe, puisqu'il est le terme ou l'objet de l'action de forcer.

Cette transposition du pronom n'est pas en usage dans toutes les langues. Les Anglais disent : *I dress myself*; mot à mot, *j'habille moi-même*. Nous disons *je m'habille*, selon la construction usuelle ; ce qui est une véritable inversion que l'habitude nous fait préférer à la construction régulière. On lit trois fois, au dernier chapitre de l'Évangile de saint Jean : *Simon, diligis me ? Simon, amas me ? Pierre, aimez-vous moi ?* Nous disons *Pierre, m'aimez-vous ?*

La plupart des étrangers qui viennent du nord, disent : *j'aime vous, j'aime lui*; au lieu de dire : *je vous aime, je l'aime*, selon notre construction usuelle.

A répandre des larmes. *Répandre des larmes*; ces trois mots forment un sens total, qui est le complément de la préposition *à*. Cette préposition met le sens total en rapport avec le verbe *force* : *forcer à, cogere ad*. Virgile a dit : *Cogitur ire ad lacrymas, et Vocant ad lacrymas*.

Répandre des larmes. *Des larmes* n'est pas ici le complément immédiat de *répandre*. *Des larmes* est pris dans un sens partitif. Il y a ellipse d'un substantif générique, *répandre une certaine quantité de larmes*; ou, comme disent les poètes latins : *Imbrem lacrymarum, une pluie de larmes*.

Vous ne formez jamais d'inutiles désirs.

Vous, est le sujet de la proposition ; les autres mots sont l'attribut. *Formez*, est le verbe, à la seconde personne du présent de l'indicatif.

Ne, est la négation, qui rend la proposition négative. *Jamais* est un adverbe de temps, *en aucun temps*. *Jamais* vient de deux mots latins, *jam* et *magis*.

D'inutiles désirs est encore un sens partitif. *Vous ne formez jamais certains désirs, quelques désirs qui soient du nombre des désirs inutiles*.

Quand le substantif et l'adjectif sont ainsi le dé-

(1) Voyez Borel au mot *Hom*.

terminant d'un verbe, ou le complément d'une préposition dans un sens affirmatif, si l'adjectif précède le substantif, il tient lieu d'article, et marqué la sorte ou l'espèce. Dans : *Vous formez d'inutiles désirs*, on qualifie d'inutiles les désirs que vous formez. Si au contraire le substantif précède l'adjectif, on lui rend l'article : c'est le sens individuel : *Vous formez des désirs inutiles*. On veut dire que les désirs particuliers ou singuliers que vous formez sont du nombre de les désirs inutiles. Mais dans le sens négatif, on dirait : *vous ne formez jamais, pas, point, de désirs inutiles*. C'est alors le sens spécifique. Il ne s'agit nullement de déterminer tels ou tels désirs singuliers, on ne fait que marquer l'espèce ou la sorte de désirs que vous ne formez pas.

Dans vos tranquilles cœurs l'amour suit la nature.

La construction est : *l'amour suit la nature dans vos cœurs tranquilles*. *L'amour* est le sujet de la proposition, et par cette raison il précède le verbe.

La nature est le terme de l'action de *suit*, et par cette raison ce mot est après le verbe. Cette position se trouve dans toutes les langues, selon l'ordre de l'énonciation et de l'analyse des pensées. Mais lorsque cet ordre est interrompu par des transpositions, dans les langues qui ont des cas, il est indiqué par une terminaison particulière, qu'on appelle *accusatif*.

Sans ressentir ses maux, vous avez ses plaisirs.

*Construction : *Vous avez ses plaisirs, sans ressentir ses maux*. *Vous* est le sujet, les autres mots sont l'attribut.

Sans ressentir ses maux. *Sans* est une préposition, dont *ressentir les maux* est le complément. *Ressentir ses maux*, est un sens particulier, équivalant à un nom. *Ressentir* est ici un nom verbal. *Sans ressentir*, est une proposition implicite pour *sans que vous ressentiez*. *Ses maux*, vient après l'infinitif *ressentir*, parce qu'il en est le déterminant. Il est le terme et l'action de *ressentir*. *Ses*, de l'amour.

L'ambition, l'honneur, l'intérêt, l'imposture,
Qui font tant de maux parmi nous,
Ne se rencontrent point chez vous.

Voilà la proposition principale.

L'ambition, l'honneur, l'intérêt, l'imposture : c'est là le sujet de la proposition. Cette sorte de sujet est appelée *sujet multiple*, parce que ce sont plusieurs individus, qui ont un attribut commun. Ces individus sont ici des individus métaphysiques, des termes abstraits, à l'imitation d'objets réels.

Ne se rencontrent point chez vous, est l'attribut. On pouvait dire : *l'ambition ne se rencontre point chez vous; l'honneur ne se rencontre point chez vous; l'intérêt, etc.*, ce qui aurait fait quatre

propositions. En rassemblant les divers sujets dont on veut dire la même chose, on abrège le discours, et on le rend plus vif.

Qui font tant de maux parmi nous. Proposition incidente. *Qui*, pronom relatif, en est le sujet. Il rappelle à l'esprit *l'ambition, l'honneur, l'intérêt, l'imposture*, dont on vient de parler.

Font tant de maux parmi nous, c'est l'attribut de la proposition incidente.

Tant de maux, est le déterminant de *font*; c'est le terme de l'action de *font*.

Tant, vient de l'adjectif *tantus, a, um*. *Tant* est pris ici substantivement : *tantum malorum, tantum primum malorum; une si grande quantité de maux*.

De maux est le qualificatif de *tant*. C'est une des propriétés de la préposition *de*, de servir à la qualification.

Maux est employé dans une acception spécifique, indéfinie, et non dans un sens individuel. Aussi, *maux* n'est pas précédé de l'article *les*.

Parmi nous, est une circonstance de lieu. *Nous* est le complément de la préposition *parmi*.

Cependant nous avons la raison pour partage,
Et vous en ignorez l'usage.

Voilà deux propositions liées entre elles par la conjonction *et*. *Cependant*, adverbe, ou conjonction adversative, marque restriction ou opposition, par rapport à une autre idée; la pensée est : *nous avons la raison; cependant, malgré cet avantage, les passions font bien des maux parmi nous*. Ainsi, *cependant* indique opposition, contrariété, entre *avoir la raison, et avoir des passions*. Il y a donc ici une de ces propositions que certains logiciens appellent *adversative* ou *discretive*.

Nous, est le sujet; *avons la raison pour partage*, l'attribut.

L'auteur pouvait dire : *la raison en partage*; mais alors il y aurait eu un bâillement ou *hiatus*, parce que *la raison* finit par la voyelle nasale *on*, qui aurait été suivie de *en*. Les poètes ne sont pas toujours si exacts, et redoublent *n* dans ces occasions : *la raison-n en partage*; ce qui est une prononciation vicieuse. D'un autre côté, en disant : *pour partage*, la rencontre de ces deux syllabes, *pour, par*, est peut-être tout aussi désagréable à l'oreille.

Dans : *Vous en ignorez l'usage*. *Vous*, est le sujet; *en ignorez l'usage*, l'attribut; *ignorez*, le verbe. *L'usage*, est le déterminant de *ignorez* : c'est le terme de la signification d'*ignorer*; c'est la chose ignorée; c'est le mot qui détermine *ignorez*.

En, est une sorte d'adverbe pronominal. Nous disons que *en* est une sorte d'adverbe, parce qu'il signifie autant qu'une préposition et un nom. *En*, (*indè; de cela; de la raison*.) *En*, est un adverbe pronominal; parce qu'il n'est employé que pour

réveiller l'idée d'un autre mot; *vous ignorez l'usage de la raison.*

Innocents animaux, n'en soyez point jaloux :

c'est ici une énonciation à l'impératif.

Ces mots : *Innocents animaux* ne dépendent d'aucun autre qui les précède, et sont énoncés sans articles. Ils marquent la personne à qui l'on adresse la parole.

Soyez, est le verbe à l'impératif; *ne point*, est la négation.

En, est pour *de cela, de ce que nous avons la raison pour partage.*

Jaloux est adjectif; on dit que les animaux ne doivent pas l'être. Ainsi, selon la pensée, *jaloux* se rapporte à *animaux*, par rapport d'identité, mais négativement : *ne soyez pas jaloux.*

Ce n'est pas un grand avantage.

Ce, pronom de la troisième personne (*hoc*), neutre en latin, *ce, cela*, à savoir que : *nous avons la raison, avoir la raison n'est pas un grand avantage.*

Cette fière raison, dont on fait tant de bruit,
Contre les passions n'est pas un sûr remède.

Nous trouvons ici proposition principale, et proposition incidente.

Cette fière raison n'est pas un remède sûr contre les passions; proposition principale.

Dont on fait tant de bruit; proposition incidente.

Dont, est encore un adverbe pronominal signifiant de laquelle, touchant laquelle. *Dont* vient du mot latin *unde*, par mutation ou transposition de lettres, dit Nicot. Nous nous en servons aussi pour *duquel, de laquelle, de qui, de quoi.*

On, est le sujet de cette proposition incidente.

Fait tant de bruit, en est l'attribut. *Fait*, est le verbe; *tant de bruit*, le déterminant du verbe *fait*. *Tant de bruit*; *tantum p̄m̄ jactationis*; *tantum jactationis*.

Un peu de vin la trouble.

Peu est un substantif; *parum vini*; *une petite quantité de vin*. On dit : *le peu, de peu, à peu, pour peu*. *Peu*, est ordinairement suivi d'un qualificatif : *de vin*, est le qualificatif *de peu*. *Un peu*; *un et le* sont des adjectifs prépositifs qui indiquent les individus. *Le et ce* indiquent des individus déterminés; au lieu que *un* indique un individu indéterminé; il a le même sens que *quelque*. Ainsi *un peu* est bien différent de *le peu* : celui-ci précède l'individu déterminé, et l'autre l'individu indéterminé.

Ces quatre mots : *Un peu de vin* expriment une idée particulière, qui est le sujet de la proposition.

La trouble, est l'attribut; *trouble*, le verbe; *la*, est le terme de l'action du verbe. *La*, est un pronom de la troisième personne; c'est-à-dire que *la* rappelle l'idée de la personne ou de la chose dont on a parlé : *Trouble la, elle, la raison.*

Un enfant la séduit.

C'est la même construction que celle de la proposition précédente. (Le poète entend ici par *un enfant* le dieu d'amour.)

Et déchirer un cœur qui l'appelle à son aide
Est tout l'effet qu'elle produit.

La construction de cette petite période mérite attention. Nous disons période, grammaticalement parlant, parce que cette phrase est composée de trois propositions grammaticales; car il y a trois verbes à l'indicatif : *appelle, est, produit.*

Déchirer un cœur est tout l'effet : c'est la première proposition grammaticale; c'est la proposition principale.

Déchirer un cœur, est le sujet énoncé par plusieurs mots, formant un sens qui pourrait être énoncé par un seul mot, si l'usage l'avait établi. *Trouble, agitation, repentir, remords*, sont à peu près les équivalents de *déchirer un cœur*.

Déchirer un cœur, est donc le sujet; *est tout l'effet*, l'attribut.

Qui l'appelle à son aide, est une proposition incidente.

Qui, en est le sujet : *ce qui* est le pronom relatif qui rappelle *cœur*.

L'appelle à son aide, est l'attribut de *qui*; *la*, est le terme de l'action d'*appelle* : *appelle elle, appelle la raison.*

Qu'elle produit; *elle produit lequel effet*; c'est la troisième proposition.

Elle, est le sujet : *elle* est un pronom qui rappelle *raison*.

Produit que, est l'attribut d'*elle*. *Que* est le terme de *produit*. C'est un pronom qui rappelle *effet*.

Que étant le déterminant, ou le terme de l'action de *produit*, se trouve après *produit*, dans l'ordre des pensées, et selon la construction simple : mais la construction usuelle l'énonce avant *produit*, cela est tout naturel; *que*, étant un relatif conjonctif, rappelle *effet*, et joint *elle produit* avec *effet*. Or, ce qui sert à joindre doit être mis entre deux termes. La relation en est plus aisément aperçue, comme nous l'avons déjà remarqué.

Voilà bien trois propositions grammaticales; logiquement, il n'y a là qu'une seule proposition.

Ces mots : *Et déchirer un cœur qui l'appelle à son aide*, font un sens total, qui est le sujet de la proposition logique.

Est tout l'effet qu'elle produit forme un autre

sens total, qui est l'attribut. C'est ce qu'on dit de déchirer un cœur.

Toujours impuissante et sévère,
Elle s'oppose à tout, et ne surmonte rien.

Il y a encore ici ellipse dans le premier membre de phrase. La construction pleine est : *la raison est toujours impuissante et sévère; elle s'oppose à tout, parce qu'elle est sévère; et elle ne surmonte rien, parce qu'elle est impuissante.*

Elle s'oppose à tout ce que nous voudrions faire qui nous serait agréable. *Opposer* (formé du latin *ponere ob*, *poser devant*, *s'opposer*, *opposer soi*, *se mettre devant comme un obstacle*). *Se*, est le terme de l'action d'*opposer*. La construction usuelle le met avant son verbe, comme *me*, *te*, *le*, *que*, etc., à tout; Cicéron a dit : *Opponere ad*, et nous disons aussi *opposer à*.

Dans la locution : *Ne surmonte rien, rien* est ici le terme de l'action de *surmonte*; *rien*, est toujours accompagné de la négation exprimée ou sous-entendue. *Rien*, est pour *nullam rem*.

Sous la garde de votre chien,
Vous devez beaucoup moins redouter la colère
Des loups cruels et ravissants,
Que, sous l'autorité d'une telle chimère,
Nous ne devons craindre nos sens.

Il y a ici ellipse et synthèse. Il y a synthèse, nous l'avons fait connaître, lorsque les mots se trouvent exprimés ou arrangés selon l'idée que l'on a dans l'esprit.

En remplissant l'ellipse le sens sera : *De ce que (ex eo quod, propterea quod) vous êtes sous la garde de votre chien, vous devez redouter la colère des loups cruels et ravissants beaucoup moins; au lieu que nous, qui ne sommes que sous la garde de la raison, qui n'est qu'une chimère, nous n'en devons pas craindre nos sens beaucoup moins.*

Nous n'en devons pas moins craindre nos sens : voilà une synthèse ou syllepse, qui attire *ne* dans cette phrase.

La poésie se permet l'expression : *la colère des loups*. L'image en est plus noble et plus vive. Mais ce n'est pas par colère que *les loups et nous, nous mangeons les moutons*. Phèdre a dit : *fauce improbâ*; et la Fontaine a dit : *la faim*.

Beaucoup moins (multo minus) : expression adverbiale, qui sert à la comparaison, et qui, par conséquent, demande pour corrélatif, *que*, etc. *Beaucoup moins, selon un coup moins beau, moins grand*.

Ne vaudrait-il pas mieux vivre, comme vous faites,
Dans une douce oisiveté ?

Proposition qui forme un sens incomplet, parce que la corrélatrice n'est pas exprimée : mais

elle va l'être dans la période suivante, qui a le même tour.

Comme vous faites, est une proposition incidente. *Comme adverbe; (Quomodo) : à la manière que vous le faites.*

Ne vaudrait-il pas mieux être, comme vous êtes,
Dans une heureuse obscurité,
Que d'avoir, sans tranquillité,
Des richesses, de la naissance,
De l'esprit et de la beauté ?

Il n'y a dans cette période que deux propositions relatives, et une incidente.

Ne vaudrait-il pas mieux être, comme vous êtes, dans une heureuse obscurité, est la première proposition relative, avec l'incidente, *comme vous êtes*.

Notre syntaxe marque l'interrogation, en mettant les pronoms personnels après le verbe, même lorsque le nom est exprimé. *Le roi ira-t-il à Fontainebleau? Aimez-vous la vérité? Irai-je?*

Quel est le sujet de cette proposition ? *Il (il-lud)*, *ceci*, à savoir : *être dans une heureuse obscurité*; sens total énoncé par plusieurs mots équivalents à un seul; et ce sens total est le sujet de la proposition.

Ne vaudrait-il pas mieux? C'est l'attribut, avec le signe de l'interrogation. Ce *ne* interrogatif nous vient des Latins : *Ego-ne*, *adeo-ne*, *superat-ne*, *jam-ne*. *Voyez-vous? ne voyez-vous pas?*

Que (quam). C'est la conjonction ou particule, qui lie la proposition suivante; de sorte que la proposition précédente et celle qui suit sont les deux corrélatives de la comparaison.

Que la chose, que l'agrément d'avoir, sans tranquillité, l'abondance des richesses, l'avantage de la naissance, de l'esprit et de la beauté? Voilà le sujet de la proposition corrélatrice.

Ne vaut, qui est sous-entendu, en est l'attribut. *Ne*, parce qu'on a dans l'esprit, *ne vaut pas tant que votre obscurité vaut*.

Ces prétendus trésors, dont on fait vanité,
Valent moins que votre indolence.

Ces prétendus trésors valent moins; proposition grammaticale relative.

Que votre indolence (ne vaut); proposition corrélatrice.

Votre indolence n'est pas dans le même cas : elle ne vaut pas ce *moins* : elle vaut bien davantage.

Dont on fait vanité, est une proposition incidente. *On fait vanité desquels*, à cause *desquels*. On dit, *faire vanité, tirer vanité de, dont, desquels*. *On fait vanité* : ce mot *vanité* entre dans la composition du verbe, et ne marque pas une telle *vanité* en particulier; ainsi il n'y a point d'article.

Ils nous livrent sans cesse à des soins criminels.

Ils (ces trésors, ces avantages). *Ils* est le sujet. *Livrent nous sans cesse à, etc.*, est l'attribut.

A des soins criminels, sens partitif, c'est-à-dire que les soins auxquels ils nous livrent sont du nombre des *soins criminels*; ils en font partie. Ces prétendus avantages nous livrent à certains soins, à quelques soins qui sont de la classe des *soins criminels*.

Sans cesse, façon de parler adverbiale.

Par eux, plus d'un remords nous ronge.

Plus d'un remords, sujet complexe de la proposition.

Ronge nous par eux, à l'occasion de ces trésors, attribut.

Plus est ici le substantif et signifie une quantité de remords plus grande que celle d'un seul remords.

Nous voulons les rendre éternels,
Sans songer qu'eux et nous passerons comme un songe.

Nous, est le sujet de la proposition.

Voulons les rendre éternels, sans songer, etc., est l'attribut logique.

Voulons, verbe actif. Quand on veut, on veut quelque chose : les rendre éternels; rendre ces trésors éternels : ces mots forment un sens, qui est le terme de l'action de voulons; c'est la chose que nous voulons.

Sans songer. *Sans*, préposition. *Songer*, est pris ici substantivement. C'est le complément de la préposition *sans* : sans la pensée que : sans songer, peut aussi être regardé comme une proposition implicite : sans que nous songions.

Que, conjonction, unit à *songer* la chose à quoi l'on ne songe point.

Eux et nous passerons comme un songe. Ces mots forment un sens total qui exprime la chose à quoi l'on devrait songer. Ce sens total est énoncé dans la forme d'une proposition, ce qui est ordinaire dans toutes les langues. *Je ne sais qui a fait cela* (*Nescio quis fecit.*) *Quis fecit* est le terme ou l'objet de *nescio*.

Il n'est dans ce vaste univers
Rien d'assuré, rien de solide.

Il (*illud*), savoir, ceci, à savoir : rien d'assuré, rien de solide. *Quelque chose d'assuré, quelque chose de solide* : voilà le sujet de la proposition. *N'est* (pas) dans ce vaste univers, voilà l'attribut. La négation ne rend la proposition négative.

D'assuré. Ce mot est pris ici substantivement : *Nihilum quidem certi*. *D'assuré* est encore ici dans un sens qualificatif, et non dans un sens individuel; et c'est pour cela qu'il n'est précédé que de la préposition *de* sans article.

Des choses d'ici-bas la Fortune décide
Selon ses caprices divers.

La Fortune, sujet simple, terme abstrait personnifié : c'est le sujet de la proposition. Quand nous

ne connaissons pas la cause d'un événement, notre imagination vient au secours de notre esprit, qui n'aime pas à demeurer dans un état vague et indéterminé. Elle le fixe à des fantômes qu'elle réalise et auxquels elle donne des noms, tels que : *Fortune, Hasard, Bonheur, Malheur*.

Décide des choses d'ici-bas selon ses caprices divers; attribut complexe.

Des choses, pour de les choses : de signifie ici touchant.

D'ici-bas détermine choses. *Ici-bas* est pris substantivement.

Selon ses caprices divers, est une manière de décider. *Selon*, est la préposition. *Ses caprices divers*, est le complément de la préposition.

Tout l'effort de notre prudence
Ne peut nous dérober au moindre de ses coups.

Tout l'effort de notre prudence, sujet complexe : de notre prudence détermine l'effort, et le rend sujet complexe. *L'effort de*, est un individu métaphysique, et par imitation; comme un tel homme ne peut, de même tout l'effort ne peut.

Ne peut dérober nous, et, selon la construction usuelle, nous dérober.

Au moindre, pour à le moindre; à est préposition; le moindre est le complément de la préposition.

Au moindre de ses coups, pour au moindre coup de ses coups. *De ses coups*, est pris dans le sens partitif.

Paissez, moutons, paissez. Sans règle et sans science,
Malgré la trompeuse apparence,
Vous êtes plus heureux et plus sages que nous.

La trompeuse apparence est ici un individu métaphysique personnifié.

Malgré. Ce mot est composé de l'adverbe *mal*, qui a le sens de l'adjectif *mauvais*, et du substantif *gré*, qui se prend pour *volonté, goût*. Avec le *mauvais gré de*, en retranchant *de*. Les anciens disaient *maugré*; puis on a dit *malgré*. *Malgré moi, avec le mauvais gré de moi* (*cum meâ malâ gratiâ*). Aujourd'hui on fait de *malgré* une préposition. Voici ce que veut dire cette phrase : *Malgré la trompeuse apparence, qui ne cherche qu'à en imposer et à nous en faire accroire, vous êtes, au fond et dans la réalité, plus heureux et plus sages que nous ne le sommes*.

Tel est le détail de la construction des mots de cette idylle. Il n'y a point d'ouvrage, en quelque langue que ce soit, qu'on ne puisse réduire aux principes que nous venons d'exposer, pourvu que l'on connaisse les signes des rapports des mots en cette langue, et ce qu'il y a d'arbitraire qui la distingue des autres. (DU MARSAIS.)

Analysons encore, avec l'abbé Fabre, une pièce de vers; qu'il a tirée de Crébillon fils.

Crains d'un lâche repos la fatigue accablante;
 Préfère à la mollesse une vie agissante.
 A trente ans tu diras, des plaisirs détrompé:
 L'homme le plus heureux, c'est le plus occupé.
 Tout travaille et se meut dans la nature entière;
 Le plus petit insecte agit dans la poussière:
 Vois cette eau qui croupit; l'air en est empesté:
 Admire la fraîcheur et la limpidité
 De cette onde qui court, par des routes fleuries;
 Féconder nos vergers, embaumer nos prairies.
 Le temps est un éclair pour le mortel actif:
 Le temps avec lourdeur pèse sur l'homme oisif.
 Mais, quel que soit l'état où ton penchant t'appelle,
 Que la probité soit ta compagne fidèle.
 La réputation est aisée à flétrir;
 C'est un crystal poli qu'un souffle peut ternir.
 Sans être misanthrope, aime la solitude:
 Fais-y du cœur humain la difficile étude.
 Que La Rochefoucauld; La Bruyère; Charron,
 T'apprennent à sonder cet abîme profond...
 Dans ses déguisements l'autour-propre est subtil:
 Celui qui n'a qu'un œil se montre de profil.
 Au choix de tes amis sois donc lent et sévère:
 Examine long-temps; la méprise est amère.
 Sous un vil intérêt ne sois point abattu:
 L'argent le cède à l'or, et l'or à la vertu.
 Que le destin te soit ou propice, ou sévère,
 De quelque infortuné soulage la misère:
 Tu le pourras; moi fils: si tu nâquis sans biens,
 Apprends l'art d'être utile avec peu de moyens.
 Hélas! ce malheureux qu'on fuit, qu'on apprend à
 Plaignons-le; c'est souvent tout ce qu'il nous demande.
 D'une oreille attentive écoute ses revers:
 Il aime à raconter les maux qu'il a soufferts.
 Si ton cœur ne palpite au récit de ses peines,
 Puisse ton sang bientôt se tarir dans tes veines!
 Ce soulait est celui d'une ardente amitié:
 Il vaut mieux n'être pas, que d'être sans pitié...
 Qu'un orgueil dangereux n'aille pas t'abuser:
 Il n'est point d'ennemis qu'on doit mépriser.
 Si le Ciel t'a doué d'un rayon de génie,
 Un jour tu sentiras l'aiguillon de l'envie.
 Au littérisme, au succès, toujours son fiel se joint:
 Travaille à l'exciter, mais ne l'irrite point.
 Si tu veux désarmer sa vengeance funeste,
 Oppose à sa furie un air humble et modeste.
 Ainsi que la pudeur, de soi doux incarnat
 Colorant une belle, augmente son éclat;
 La modestie ajoute au talent qu'on renomme,
 Le paré et l'embellit; c'est la pudeur de l'homme.
 La modestie enchante, et l'amour-propre aigrit:
 C'est par le cœur qu'on plaît, bien plus que par l'esprit.

Crains d'un lâche repos la fatigue accablante.

Le sujet est la personne à qui l'on parle: *crains* (sois craignant); *sois*, copule; *craignant la fatigue accablante d'un lâche repos*, attribut; *craignant*, mot dominant: *la fatigue accablante d'un*, etc., complément de ce mot dominant: *d'un lâche repos*; complément de *la fatigue accablante*.

Préfère à la mollesse une vie agissante.

Sujet non énoncé: *préfère* (sois préférant); *sois*, copule; *préférant à la mollesse une vie agissante*, attribut; *préférant*, mot dominant; il a deux compléments différents; *préférant quoi? une vie agissante*; à *quoi? à la mollesse*.

A trente ans, tu diras, des plaisirs détrompé:
 L'homme le plus heureux, c'est le plus occupé.

Tu (toi), *des plaisirs détrompé*, sujet; *tu*, mot dominant; *détrompé des plaisirs*, complément; *des plaisirs*, complément de *détrompé*; *diras* (seras disant); *seras*, copule; *disant, à trente ans, l'homme le*, etc., attribut; *disant*, mot dominant; il a deux compléments différents; *disant quand? à trente ans*; *disant quoi? l'homme le plus heureux, c'est le plus occupé*; ce dernier complément est une phrase complétive: *l'homme le plus heureux*, sujet; *ce*, sujet factice; représentant le véritable sujet; *est*, copule; *le plus occupé*, attribut.

Remarquez que si l'on analyse cette phrase complétive d'après le sens; et non d'après la forme grammaticale; le véritable sujet est: *l'homme le plus occupé*; et l'attribut, *le plus heureux*; parce que ce n'est pas à l'homme *le plus heureux* qu'on attribue l'idée d'être *le plus occupé*; au contraire, c'est à l'homme *le plus occupé* qu'on attribue l'idée d'être *le plus heureux*. La construction nouvelle de la phrase est celle-ci: *l'homme le plus occupé est le plus heureux*.

Tout travaillé et se meut dans la nature entière.

Tout, sujet; *travaille et se meut* (est travaillant et se mouvant); *est*, copule; *travaillant et se mouvant*, deux attributs distincts; *tout est travaillant*, *tout est se mouvant*; *se*, complément du dernier attribut; *dans la nature entière*, complément commun des deux attributs; *travaillant dans la*, etc.; *se mouvant dans la*, etc.

Le plus petit insecte agit dans la poussière.

Le plus petit insecte, sujet; *agit* (est agissant); *est*, copule; *agissant dans la poussière*, attribut; *agissant*, mot dominant; *dans la poussière*, complément.

Vois cette eau qui croupit; l'air en est empesté.

Il y a deux phrases dans ce vers: *vois cette eau qui croupit*, voilà la première; le sujet non énoncé; *vois* (sois voyant); *sois*, copule; *voyant l'eau qui croupit*, attribut; *voyant*, mot dominant; *l'eau qui croupit*, complément de *l'eau*; c'est une phrase complétive; *qui*, sujet; *croupit* (est croupissant), copule et attribut. *L'air en est empesté*, voilà la seconde; *l'air*, sujet; *est*, copule; *empesté en* (de cette eau), attribut; *en*, complément d'*empesté*.

Admire la fraîcheur et la limpidité
De cette onde qui court, par des routes fleuries,
Féconder nos vergers, embaumer nos prairies.

Sujet non énoncé; admire (sois admirant); sois, copule; admirant la fraîcheur, et tout le reste, attribut; admirant, mot dominant; la fraîcheur et la limpidité, deux compléments semblables; admirant quoi? la fraîcheur; quoi encore? la limpidité de cette onde qui, etc., complément commun de ces deux premiers compléments semblables: la fraîcheur de cette onde qui, etc., la limpidité de cette onde qui, etc., qui court, par des routes fleuries: féconder nos vergers, embaumer nos prairies, compléments de cette onde; c'est une phrase complétive: qui, sujet: court (est courant); est, copule; courant, par, etc., attribut; courant, mot dominant; ce mot dominant a deux compléments différents; courant par où? par des routes fleuries; que faire? féconder nos vergers, embaumer nos prairies; ce dernier complément renferme deux compléments semblables; courant, que faire? féconder nos vergers; que faire encore? embaumer nos prairies.

Le temps est un éclair pour le mortel actif:
Le temps avec lourdeur pèse sur l'homme oisif.

Il y a là deux phrases dont l'analyse ne présente aucune difficulté. Le mot dominant de l'attribut de la seconde, pesant, a deux compléments différents: pesant comment? avec lourdeur; sur qui? sur l'homme oisif.

Mais, quel que soit l'état où ton penchant t'appelle,
Que la probité soit ta compagne fidèle.

Ici, il y a ellipse de la phrase principale: que la probité soit ta compagne fidèle, n'est qu'une phrase complétive; la conjonction que, qui la commence, et le subjonctif soit, le prouvent invinciblement: que, conjonction, lie toujours une phrase complétive à une phrase dominante, et le subjonctif est un mode toujours subordonné à un autre. La phrase dominante, c'est il faut: il faut que la probité soit, etc., il, sujet; faut (est fallant, nécessaire), est, copule; fallant que la, et tout le reste, attribut; fallant, mot dominant; que la probité soit ta compagne fidèle, complément; c'est une phrase complétive: la probité, sujet; soit, copule; ta compagne fidèle, attribut.

Remarquez qu'à ne consulter que le sens et la logique, et non la forme grammaticale, il n'est qu'un sujet factice; le véritable sujet, c'est que la probité soit ta compagne fidèle: il, cela, quoi? que la probité soit, etc., est fallant. Quel que soit l'état où ton penchant t'appelle, phrase complétive de celle que nous venons d'analyser; parce qu'elle complète la pensée peinte par cette phrase, et non exclusivement quelqu'un des mots qu'elle renferme: l'état où ton penchant t'appelle, sujet: l'état,

mot dominant; où ton penchant t'appelle, complément; c'est une phrase complétive: ton penchant, sujet, t'appelle (est t'appelant); est, copule; appelant te, où, attribut; appelant, mot dominant; te, où, deux compléments différents; appelant qui? te (toi); appelant à quoi? où (auquel état): où est énoncé le premier mot de la phrase comme pronom conjonctif; voilà le sujet analysé. Passons aux autres parties: quel que soit; soit, copule; quel, attribut; que est conjonction.

La réputation est aisée à flétrir;
C'est un crystal poli qu'un souffle peut ternir.

La première phrase ne présente aucune difficulté. Analysons la seconde: ce, représentant la réputation, sujet; est, copule; un crystal poli qu'un souffle peut ternir, attribut; un crystal, mot dominant; poli, complément; qu'un souffle peut ternir, complément de un crystal poli; c'est une phrase complétive: un souffle, sujet; peut (est pouvant); est, copule; pouvant ternir que, attribut; pouvant, mot dominant; ternir, complément de ce mot dominant; que, complément de ternir.

Sans être misanthrope, aime la solitude:
Fais-y du cœur humain la difficile étude.

Ces deux phrases ne présentent aucune difficulté.

Que La Rochefoucauld, La Bruyère, Charron,
T'apprennent à sonder cet abyme profond.

Ceci, comme on lésait déjà, est une phrase complétive d'une phrase dominante, dans laquelle entre une ellipse. La Rochefoucauld, La Bruyère, Charron sont trois sujets distincts; t'apprennent (soient t'apprenant); soient, copule; t'apprennent à sonder, etc., attribut; apprenant, qui est le mot dominant, a deux compléments différents; apprenant, à qui? te (à toi); apprenant quoi? à sonder cet abyme profond.

Dans ses déguisements l'amour-propre est subtil:
Celui qui n'a qu'un œil se montre de profil.

La première phrase ne présente aucune difficulté. Occupons-nous de la seconde: celui qui n'a qu'un œil, sujet; celui, mot dominant; qui n'a qu'un œil, complément, phrase complétive; qui, sujet; n'a qu'un œil (est n'ayant qu'un œil); est, copule; n'ayant qu'un œil, attribut; ayant, mot dominant: ne... que, gallicisme équivalant à seulement; et un œil, deux compléments différents de ayant; voilà le sujet analysé. Passons aux autres parties: se montre (est se montrant); est, copule; se montrant de profil, attribut; montrant, mot dominant; se et de profil, deux compléments différents.

Au choix de tes amis sois donc lent et sévère:
Examine long-temps; la méprise est amère.
Sous un vil intérêt ne sois point abattu;

Ces quatre phrases ne présentent aucune difficulté.

L'argent le cède à l'or, et l'or à la vertu.

Il y a là deux propositions : *L'argent le cède à l'or*, voilà la première; et *l'or à la vertu*, voilà la seconde : il y a ellipse de *le cède*; c'est comme s'il y avait *et l'or le cède à la vertu*; *le cède*, ce *le* est un mot factice, il semble être mis à la place de *l'avantage*; c'est un gallicisme.

Que le destin te soit ou propice, ou sévère,
De quelque infortuné soulage la misère.

Soulage (sois soulageant); *sois*, copule; *soulageant la misère de quelque infortuné*, attribut; *soulageant*, mot dominant; *la misère de quelque infortuné*, complément de *soulageant*; *que le destin te soit ou propice, ou sévère*, phrase complétive de la phrase que nous venons d'analyser : *le destin*, sujet; *soit*, copule; *propice, sévère*, deux attributs distincts; *te*, complément commun de ces deux attributs; *propice te* (à toi); *sévère te* (à toi).

Tu le pourras, mon fils : si tu naquis sans biens,
Apprends l'art d'être utile avec peu de moyens.

Il y a deux phrases : *tu le pourras, mon fils*, voilà la première; *tu*, sujet; *pourras* (seras pouvant); *seras*, copule; *pouvant le* (cela), attribut; *le*, complément de *pouvant*. *Mon fils*, ne fait que présenter la personne à qui l'on parle; il n'appartient à aucune des parties logiques de la phrase. *Apprends l'art d'être utile avec peu de moyens*, si tu naquis sans biens; voilà la seconde : *apprends* (sois apprenant); *sois*, copule; *apprenant l'art d'être*, etc., attribut; *apprenant*, mot dominant; *l'art d'être utile avec peu de moyens*, complément de *apprenant*; *si tu naquis sans biens*, phrase complétive de la phrase entière *apprenant l'art*, etc.

Hélas! ce malheureux qu'on fuit, qu'on appréhende,
Plaignons-le; c'est souvent tout ce qu'il nous demande.

Il y a deux phrases : *plaignons-le, ce malheureux qu'on fuit, qu'on appréhende*; voilà la première : *plaignons* (soyons plaignant); le sujet non énoncé, c'est *nous*; *soyons*, copule; *plaignons-le* (lui), *ce malheureux qu'on*, etc., attribut; *plaignant*, mot dominant; *le*, ce *malheureux que l'on*, etc., complément de *plaignant*; *le* et *ce malheureux qu'on fuit*, etc., ne sont qu'un seul et même complément : *qu'on fuit, qu'on appréhende*, deux phrases complétives de *ce malheureux*; *c'est souvent tout ce qu'il nous demande*; voilà la seconde : *ce*, sujet; *est*, copule; *souvent tout ce qu'il nous demande*, attribut; *tout ce*, mot dominant; *qu'il nous demande*, complément de *tout ce*; phrase complétive : *il*, sujet; *demande* (est demandant); *est*, copule; *demandant nous que*, attribut; *demandant*, mot dominant; *nous* et *que*, deux compléments différents; *deman-*

dant quoi? *que*, à *qui? nous* (à nous); *souvent*, complément de l'attribut.

D'une oreille attentive écoute ses revers :
Il aime à raconter les maux qu'il a soufferts.

Il n'y a là aucune difficulté.

Si ton cœur ne palpite au récit de ses peines,
Puisse ton sang bientôt se tarir dans tes veines!

Ton sang, sujet; *puisse* (soit pouvant); *soit*, copule; *pouvant bientôt se tarir dans tes veines*, attribut; *pouvant*, mot dominant; il a deux compléments différents : *pouvant* quoi? *se tarir dans tes veines*; quand? *bientôt*; *se* et *puis dans tes veines*, deux compléments différents de *tarir*. *Si ton cœur ne palpite au récit de ses peines*, phrase complétive de celle que nous venons d'analyser; elle appartient à l'ensemble des mots qui composent la phrase principale, et non, exclusivement, à l'un de ces mots.

Ce souhait est celui d'une ardente amitié :
Il vaut mieux n'être pas que d'être sans pitié.

Analysons la dernière de ces deux phrases; *il*, sujet factice; le véritable sujet, c'est *n'être pas* : *il*, cela, quoi? *n'être pas*; *vaut mieux* (est valant mieux); *est*, copule; *valant mieux que d'être sans pitié*, attribut; *valant*, mot dominant; *mieux*, complément de *valant*; *que d'être sans pitié*, complément de *mieux*.

Qu'un orgueil dangereux n'aille pas t'abuser :
Il n'est point d'ennemis qu'on doive mépriser.

La première de ces phrases n'est, comme on le sait déjà, que la phrase complétive d'une ellipse; *il faut qu'un*, etc. Passons à l'autre : *il*, sujet factice; *point d'ennemis qu'on doive mépriser*, véritable sujet; *il*, cela, quoi? *point d'ennemis* (aucun ennemi) *qu'on doive mépriser*, n'est : *est*, copule et attribut; c'est comme s'il y avait *n'est existant*.

Si le Ciel t'a doué d'un rayon de génie,
Un jour tu sentiras l'aiguillon de l'envie.

La première de ces deux phrases est complément de la seconde, qui est la dominante.

Au mérite, au succès toujours son fiel se joint.

Son fiel, sujet : *se joint* (est se joignant); *est*, copule; *se joignant toujours au mérite, au succès*, attribut; *joignant*, mot dominant; il a trois compléments différents : *joignant* quoi? *se* (lui-même); quand? *toujours*; à quoi? *au mérite, au succès*; ce dernier complément renferme deux compléments semblables; *joignant* à quoi? *au mérite*; à quoi encore? *au succès*.

Travaille à l'exciter, mais ne l'irrite point.

Il y a là deux phrases qui ne présentent aucune difficulté.

Si tu veux désarmer sa vengeance funeste ,
Oppose à sa furie un air humble et modeste.

La première de ces deux phrases est complétive de la seconde, qui est la dominante.

Ainsi que la pudeur, de son doux incarnat
Colorant une belle, augmente son éclat ;
La modestie ajoute au talent qu'on renomme ,
Le pare et l'embellit ; c'est la pudeur de l'homme.

La modestie, sujet ; ajoute au talent qu'on renomme, le pare et l'embellit, trois attributs distincts ; au talent qu'on renomme, complément du premier ; le, complément des deux autres. Ainsi que la pudeur, de son doux incarnat colorant une belle, augmente son éclat, phrase complétive de celle que nous venons d'analyser ; la pudeur, sujet ; augmente son éclat, colorant une belle de son doux incarnat, attribut ; augmente, mot dominant, a deux compléments différents ; augmente quoi ? son éclat ; comment ? en colorant une belle de son doux incarnat : là le participe actif colorant qualifie et modifie tout à la fois ; il y a ellipse de la préposition en : colorant peut être regardé comme le double complément de la pudeur, qu'il qualifie, et d'augmente, qu'il modifie. C'est la pudeur de l'homme, autre phrase indépendante de celle que nous venons d'analyser.

La modestie enchante, et l'amour-propre aigrit :
C'est par le cœur qu'on plaît, bien plus que par l'esprit.

La dernière de ces phrases renferme un gallicisme. *C'est par le cœur qu'on plaît, bien plus que par l'esprit ; c'est comme s'il y avait : on plaît bien plus par le cœur que par l'esprit, et, sous cette forme, elle ne présente aucune difficulté dans son analyse.*

Nous pensons que ces modèles d'analyse logique et grammaticale suffisent pour en faire comprendre et sentir la nécessité.

Nous avons dit que la syntaxe fixe les inflexions sous lesquelles les mots doivent paraître dans la phrase, et la place qu'ils doivent y occuper. De là les règles d'accord et les règles de construction. L'abbé Fabre réduit les règles d'accord à une seule ; la voici :

Le substantif imprime ses inflexions à tous ses correspondants, c'est-à-dire, à l'article qui annonce, à l'adjectif et au participe qui qualifient, au pronom qui rappelle, et au verbe qui présente comme existant le même objet que dénomme le substantif.

Dans cette phrase :

Le plaisir qui ne laisse après lui que des remords est défendu aux hommes, parce qu'il est criminel ; le substantif plaisir est au masculin, au singulier, et à la troisième personne ; et tous les correspon-

dants de ce substantif sont revêtus de ses inflexions, c'est-à-dire que chacun de ces correspondants a, de ces inflexions, celles dont il est susceptible. Dans la suivante :

Les plus touchantes consolations sont celles qui nous sont offertes par la religion ; le substantif consolations est au féminin, au pluriel, et à la troisième personne ; et tous les correspondants de ce substantif sont revêtus de ces inflexions. Dans cette autre phrase :

Ames douces et paisibles, qui ne voulez que des jours sereins et des sentiments agréables, ne désirez pas les hautes places ; le substantif âmes est là à la seconde personne ; et voulez et désirez, ses correspondants, sont aussi à la seconde personne.

Il est aisé de saisir le principe sur lequel est fondée cette règle d'accord. Un même objet ne peut pas être dénommé sous un genre et sous un nombre, et être annoncé, qualifié, rappelé, et présenté existant sous un autre genre et sous un autre nombre. Ce serait une disparate choquante qui rendrait incertain et équivoque le rapport des mots entre eux, et par conséquent celui des idées entre elles. Tous les mots correspondants doivent donc paraître sous les mêmes inflexions : ce caractère d'uniformité peut seul attester leur correspondance.

Puisque cette règle est fondée sur la raison, elle ne devrait comporter aucune exception. Mais l'usage, ce tyran des langues, en a nécessité un grand nombre, qui sont tout autant de règles particulières qui dérogent à la règle générale que nous venons d'établir. Les exceptions qui regardent le participe surtout sont si inconséquentes et si bizarres, que la syntaxe de ce mot semble être une doctrine toute différente de celle des autres mots variables, quoique la raison le soumette aux mêmes lois que ces derniers. Nous allons encore parcourir avec l'abbé Fabre les diverses exceptions et les différentes observations que comporte notre règle.

I. Plusieurs substantifs singuliers impriment à leurs correspondants le nombre pluriel et le genre masculin, si ces substantifs sont de différent genre : le nombre pluriel, parce que l'ensemble de plusieurs substantifs singuliers présente une pluralité ; le genre masculin, parce que l'usage le veut ainsi. Dans le concours de deux substantifs d'un genre différent, le correspondant commun ne pouvant se revêtir à la fois du genre de chacun d'eux, il était naturel qu'on le soumit à la loi du masculin, comme représentant le sexe le plus fort. *La loi du plus fort, dit La Fontaine, est toujours la meilleure.* Ainsi dans ces phrases :

La beauté dans une femme n'est que la magie du moment ; l'esprit et la vertu sont seuls faits pour plaire toujours ;

Le mari et la femme sont toujours malheureux, lorsqu'il ne règne pas entre eux le plus parfait accord ;

Sont seuls faits et sont malheureux, correspondants des deux substantifs singuliers et différents de genres, sont au nombre pluriel et au genre masculin.

Si cependant ces divers substantifs singuliers avaient une sorte de synonymie entre eux, c'est-à-dire présentaient à peu près la même idée, le correspondant suivrait alors la loi du dernier, et pour le nombre et pour le genre.

Cette femme a l'air et la physionomie spirituelle; ou cette femme a la physionomie et l'air spirituel.

Cet homme est d'un gauche et d'une maladresse étonnante; ou cet homme est d'une maladresse et d'un gauche étonnant;

Là, l'adjectif est au singulier et au genre du substantif qu'il avoisine, parce que les substantifs *air* et *physionomie*, *gauche* et *maladresse*, ont à peu près la même signification. C'est là un accord sylleptique et non grammatical. Les inflexions du correspondant sont réglées, non d'après sa correspondance grammaticale, mais d'après sa correspondance logique, d'après le sens. Comme deux substantifs synonymes ne présentent, à quelques légères nuances près, qu'une seule et même idée, il suffit que le correspondant soit adapté à l'un des deux pour qu'il soit censé adapté à l'autre. On ne peut pas avoir, par exemple, *un air spirituel*, sans avoir *une physionomie spirituelle*, parce que l'*air* et la *physionomie* sont à peu près la même chose. Ainsi le correspondant, sous le caractère de l'unité, n'en correspond pas moins logiquement aux deux substantifs formant une pluralité. Aussi Dorat a-t-il dit :

Cette petite pièce de vers a cette fraîcheur, ces grâces impalpables, cette transparence de coloris qui en fait tout le charme, et qui est l'effet des éclairs, des sensations et des élans subits de l'âme vivement affectée.

Et Marmontel :

Soit dans le tragique, soit dans le comique, le tutoiement sera toujours décent de l'amant à la maîtresse, lorsque l'innocence, la simplicité, la franchise des mœurs l'autorisera.

Restaut veut que le correspondant suive dans tous les cas la loi du dernier substantif, quand il en est précédé immédiatement : c'est une erreur. Il faut que les divers substantifs aient de la synonymie entre eux ; s'ils sont distincts, le correspondant n'obéit plus exclusivement au dernier. Ainsi, n'écrivez pas avec ce Grammairien :

Il avait les pieds et la tête nue.

Il avait les yeux et la bouche ouverte.

Dans cette construction, il n'y a ni un accord grammatical, puisque le correspondant de deux substantifs d'un genre différent est au singulier et au féminin ; ni un accord sylleptique, parce qu'il y a pluralité d'objets. Les *pieds* et la *tête*, les *yeux* et la *bouche* n'ont aucune synonymie entre eux et

présentent des objets tout à fait différents. Il ne reste que l'alternative de reconnaître ou un accord vicieux, ou une expression fautive. Si le correspondant qualifie les deux substantifs tout à la fois, il y a un accord vicieux, parce que ces deux substantifs dénommant des objets différents, et non un seul et même objet, on ne peut attester une correspondance commune que par le caractère de la pluralité dans le correspondant. Si le correspondant n'a point de rapport aux deux substantifs tout à la fois, mais au dernier seulement, il n'y a plus un accord vicieux ; alors l'expression est fautive, parce qu'on ne veut pas dire que *la tête seule était nue*, que *la bouche seule était ouverte* ; on veut dire que *la tête et les pieds tout à la fois étaient nus*, que *la bouche et les yeux tout à la fois étaient ouverts*. Ainsi la construction de Restaut est vicieuse, sous quelque point de vue qu'on l'envisage. Pour être correct, il faut nécessairement écrire :

Il avait les pieds et la tête nus ;

Il avait les yeux et la bouche ouverts ;

Et mieux :

Il avait la tête et les pieds nus ;

Il avait la bouche et les yeux ouverts.

Par cette dernière construction, on évite la proximité de deux correspondants d'un genre différent, et par conséquent cette discordance de sons qui, dans la prononciation, fait tant de peine à l'oreille, quoique la raison la sollicite.

Aux motifs que nous venons de produire pour détruire l'erreur de Restaut, nous pourrions ajouter encore l'autorité de plusieurs auteurs célèbres. Mais il suffira de citer Voltaire. On lit dans un de ses ouvrages :

Des cervelles étaient répandues sur la terre à côté de bras et de jambes coupés. Coupés au masculin, quoiqu'il avoisine immédiatement le féminin *jambes*.

En vers, il est cependant permis de ne soumettre le correspondant de plusieurs substantifs distincts qu'à la loi du dernier. Racine, Voltaire, La Harpe, en offrent des exemples très-multipliés. On lit dans Racine :

*Que ma foi, mon honneur, mon amour y consente,
Mais vous qui me parlez d'une voix menaçante, etc.*

Dans Voltaire :

*Je la donne à ton fils, je la mets dans ses bras ;
Le Pérou, le Potose, l'Alzire est sa conquête.*

.....Ah ! seigneur, à peine sur le trône,
La crainte, le soupçon déjà vous environne.

Et dans La Harpe :

*Armez pour moi tous ceux que l'amitié, le rang,
Le devoir, l'intérêt attache à notre sang.*

C'est une licence poétique. En prose, cela n'est jamais permis ; et même en vers on doit éviter,

dans ces cas-là, de lier ensemble les divers substantifs par la conjonction *et*, quoiqu'on ait encore, pour garantir cette dernière construction, l'autorité des auteurs célèbres que nous venons de citer. Racine a dit :

Appelez-vous régner lui céder ma couronne,
Quand le sang et le peuple à la fois me la donne ?

Et Voltaire :

Vis, superbe ennemi ; sois libre, et te souvien
Quel fut et le devoir et la mort d'un chrétien.

Mais, dans ce dernier cas, c'est une faute qu'on ne pardonnerait guère à un poète qui n'aurait pour toute excuse que la difficulté de la rime. Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque les divers sujets ne sont pas joints par la conjonction *et*, l'attribut semble être sous-entendu après chacun d'eux ; mais quand ils sont joints ensemble par cette conjonction, on ne peut plus supposer l'ellipse. Cette conjonction les groupe, en fait un seul tout, un sujet commun de l'attribut qui suit, et qui par conséquent devrait avoir alors le caractère de la pluralité, à cause de sa correspondance avec une pluralité.

L'un et l'autre, ni l'un ni l'autre, veulent-ils leurs correspondants au singulier ou au pluriel ? Nous avons déjà traité de quelques-unes des expressions qui suivent à l'article du *Pronom* ; mais comme ce que nous allons en dire ne peut que corroborer les principes que nous avons déjà posés, nous n'hésiterons pas à en parler encore, ne fût-ce que pour avoir l'occasion de citer de nouveaux exemples. Faut-il dire :

J'ai lu vos deux discours ; l'un et l'autre est bon, ou sont bons ?

J'ai lu vos deux contes ; ni l'un ni l'autre n'est bon, ou ne sont bons ?

L'abbé Girard, après *l'un et l'autre*, veut le pluriel ; et après *ni l'un ni l'autre*, le singulier :

L'un et l'autre sont bons ;

Ni l'un ni l'autre n'est bon.

L'Académie, nous l'avons dénoncé, emploie tour à tour le singulier et le pluriel. On y lit :

L'un et l'autre y a manqué ;

L'un et l'autre nous ont manqué ;

Ni l'un ni l'autre n'ont fait leur devoir ;

Ni l'un ni l'autre n'est mon père.

Les auteurs les plus célèbres fournissent des exemples du singulier. On trouve dans Voltaire :

Votre époux avec lui termine sa carrière ;

L'un et l'autre bientôt voit son heure dernière.

L'une et l'autre aujourd'hui serait trop condamnable ;

Votre haine est injuste, et mon amour coupable.

Mais un axiome en Grammaire, c'est que deux singuliers distincts valent un pluriel. Or, *l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre*, renferment deux unités.

Il s'agit de deux discours, de deux contes ; il y a donc pluralité. Le verbe et l'adjectif, correspondants de ces deux unités, doivent, par conséquent, être au pluriel. On dira donc, pour être correct :

J'ai lu vos deux discours ; l'un et l'autre sont bons.

J'ai lu vos deux contes ; ni l'un ni l'autre ne sont bons.

Mais ne faut-il pas continuer d'écrire avec l'abbé Girard :

Ce n'est ni M. le duc ni M. le cardinal qui sera nommé ambassadeur ?

Et avec l'Académie :

Ni l'un ni l'autre n'est mon père ?

Réfléchissons. On ne doit nommer qu'un ambassadeur, et chacun ne peut avoir qu'un père. Certainement dans ces deux phrases il n'y a point de pluralité.

« Il est évident, répond ici Domergue, que la pluralité ne concerne point ambassadeur et père.

» Mais ces deux mots ne font pas la loi au verbe

» sera, et au participe nommé dans la première

» phrase, ni au verbe est dans la seconde. Les mots

» qui donnent l'ordre sont ni M. le duc, ni M. le

» cardinal, ni l'un ni l'autre, et ils renferment une

» pluralité. Or, toutes les fois qu'il y a pluralité

» dans le correspondant qui commande, il doit y

» avoir pluralité dans le correspondant qui obéit.

» Dites donc :

» *Ce n'est ni M. le duc ni M. le cardinal qui seront nommés ambassadeur ;*

» *Ni l'un ni l'autre ne sont mon père.*

» Ambassadeur et père restent au singulier,

» parce que la pluralité ne tombe pas sur eux. On

» ne doit, dans l'hypothèse, nommer qu'un am-

» bassadeur ; et chacun ne peut avoir qu'un père.

» Ambassadeur et père obéissent à un correspon-

» dant sous-entendu. » C'est comme s'il y avait :

Ce n'est ni M. le duc ni M. le cardinal qui seront nommés pour être l'homme qui sera ambassadeur ;

Ni l'un ni l'autre ne sont l'homme qui est mon père.

Qu'on nous permette d'examiner, avec l'abbé Fabre, cette décision de Domergue ; elle ne nous paraît pas juste. Il est certain que le singulier qu'il réprovoque dans la phrase de l'abbé Girard, et dans celle de l'Académie, est incorrect, parce qu'un mot ne peut pas, sous le nombre singulier, correspondre à une pluralité. Mais il semble qu'il y ait aussi une discordance dans la construction substituée par Domergue. *Ambassadeur, mon père ou l'homme*, en admettant l'ellipse, sous le nombre singulier, correspondent à une pluralité. Or cette correspondance est vicieuse. On ne dirait pas, si l'on parlait à M. le duc et à M. le cardinal :

Vous n'êtes pas, messieurs, l'homme qui sera nommé ambassadeur.

On ne dirait pas non plus, en parlant à deux personnes :

Messieurs, vous n'êtes pas l'homme qui est mon père.

Or, il n'y a de différence que de la seconde à la troisième personne. Dans les deux cas, il y a la même pluralité. Si l'expression est incorrecte à la seconde personne, elle doit l'être à la troisième également. Ainsi nous croyons qu'il est plus sûr de donner à la phrase un sujet singulier, à cause de *ambassadeur* et de *mon père*, qui, dans le cas proposé, ne peuvent se prêter au pluriel. On pourrait dire :

Aucun des deux, de M. le duc et de M. le cardinal, ne sera nommé ambassadeur.

Aucun des deux n'est mon père.

Le sens reste le même, et la discordance disparaît.

II. Lorsque plusieurs substantifs sont liés ensemble par la conjonction *ou*, les correspondants n'obéissent qu'au dernier. Exemple :

Ou ton sang ou le mien *laveru* cette injure.

Si, trahissant vos vœux, et démentant mon zèle,

Ou ma bouche ou ma main vous *était infidèle*.

(VOLTAIRE.)

L'usage permet de déroger à cette règle en faveur des pronoms de la première et de la seconde personne, et de construire les correspondants au pluriel. On dit :

Ou vous ou moi irons à Paris.

Ou Paul ou moi sommes coupables.

Ou vous ou Paul en serez les victimes.

Domergue a réclamé contre cette exception. C'est pour n'être pas remonté aux principes, dit ce Grammairien, que dans cet exemple : *ou vous ou moi irons à Paris*, on a donné au verbe deux correspondants, tandis que la logique n'en commande qu'un à l'idée, et par conséquent à l'expression. En effet, *qui doit aller à Paris?* ce n'est qu'un seul individu; par conséquent le mot qui attache à cet individu une attribution doit être au singulier; et comme on ne sait pas positivement *qui ira à Paris*, le sujet de la phrase sera un mot indéterminé. On dira donc : *un de nous deux ira à Paris*, à moins qu'on ne fasse deux propositions dont chacune ait son sujet, et la dernière son attribut sous-entendu : *vous irez à Paris ou moi*. La réclamation de Domergue est juste. Il est certain que la construction qu'il condamne renferme un solécisme; mais, des deux tournures qu'il indique pour le faire disparaître, on doit préférer la première; l'autre ne nous paraît pas devoir faire fortune : *ou moi*, qui termine la phrase, a une attitude trop forcée.

D'après la remarque de Domergue, dites :

Je ne sais qui de vous ou de moi a le plus de talent.

Je ne sais qui de vous ou de mon frère ira à Paris, etc.

Et non pas :

Je ne sais si c'est vous ou moi qui avons le plus de talent.

Je ne sais si c'est vous ou mon frère qui irez à Paris.

Ni :

Je ne sais si c'est vous ou moi qui ai le plus de talent.

Je ne sais si c'est vous ou mon frère qui ira à Paris.

III. De deux substantifs liés par les conjonctions *comme*, *ainsi que*, *de même que*, etc., le premier fait seul la loi aux correspondants :

L'enfer, comme le ciel, prouve un Dieu juste et bon. Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés.

De deux substantifs liés par la conjonction *mais*, le dernier fait seul la loi :

Non-seulement ses titres, ses honneurs, ses dignités, mais encore sa fortune s'évanouit.

Nous préférerions :

Non-seulement ses titres, ses honneurs, ses dignités s'évanouirent, mais encore sa fortune.

IV. Les substantifs qui expriment une quantité ou une multiplicité d'objets dénommés par un autre substantif veulent les correspondants énoncés après, au genre et au nombre de ce dernier. Dites :

Une douzaine d'enfants furent tués le même jour.

Une centaine de femmes furent ensevelies sous les ruines.

La moitié de mes amis sont malades.

Une foule de monde s'est trouvé à ce spectacle.

Une infinité de monde est inquiet sur votre sort.

Une infinité de personnes en sont instruites.

Un grand nombre de personnes ont été mécontentes.

Une grande quantité de peuple était présent à ce spectacle.

Toutes sortes de livres ne sont pas également bons.

Il n'est sorte de soins qu'il n'ait pris.

Il n'est sorte de démonstrations de politesse qu'il ne lui ait faites.

Le peu d'amis qui lui restaient devinrent bientôt ses ennemis.

La plupart des femmes ont plus d'esprit que de savoir.

La plupart du monde fut surpris de cela.

Les femmes ne sont pas toutes vindicatives; la plupart savent pardonner.

Une troupe de nymphes couronnées de fleurs étaient assises auprès d'elle.

Tout ce qui reste encor de fidèles Hébreux

Lui viendront aujourd'hui renouveler leurs vœux.

(RACINE.)

D'après tous ces exemples, que nous avons multipliés pour mieux fixer la règle, les cor-

respondants obéissent au substantif qui suit celui par lequel on exprime la quantité ou la multiplicité. Il y a là accord sylleptique et non grammatical ; c'est-à-dire que les mots sont construits, non d'après la forme grammaticale, mais d'après le sens ; en effet, la correspondance n'est pas entre les mots, mais entre les idées ; et les idées énoncées par les correspondants ne sont point adaptées à la quantité ou à la multiplicité, mais aux objets présentés sous cette quantité, sous cette multiplicité. Par exemple, dans la phrase : *une douzaine d'enfants furent tués le même jour* ; ce n'est pas *une douzaine* que l'on veut présenter comme *tuée*, ce sont *des enfants tués* au nombre de *douze*. C'est donc avec *enfants* que doivent s'accorder le verbe et le participe ; parce que ce substantif, présentant l'idée dominante du sujet de la phrase, doit en recevoir les attributions. *Une douzaine* n'est qu'une idée subordonnée ; cette expression ne figure qu'en qualité de complément, quoiqu'à considérer la forme grammaticale du sujet, elle en soit les mots dominants.

Cependant il est bien des circonstances où l'on peut donner aux correspondants la livrée de quelques-uns de ces substantifs qui expriment la quantité ou une multiplicité. Racine a dit :

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.

Et Voltaire :

Qu'un peuple de tyrans qui veut nous enchaîner,
Du moins par cet exemple apprenne à pardonner.

C'est à l'usage à faire sentir laquelle de ces deux constructions doit être préférée dans certains cas.

V. Les adverbes *beaucoup*, *peu*, *assez*, *moins*, *plus*, *trop*, *tant*, *combien*, employés comme substantifs, et *que*, dans le sens de *combien*, suivis d'un substantif, soumettent toujours les correspondants au nombre et au genre de celui-ci. Cette règle est sans exception :

Jamais tant de beauté fut-elle couronnée?
(RACINE.)

Tant de témérité serait bientôt punie.
(VOLTAIRE.)

Peu de personnes sont contentes de leur sort.

Trop de politesse est accablante, etc., etc.

Cette règle est fondée sur la même raison que la précédente.

VI. Le substantif *gens* veut au féminin l'adjectif qui le précède, et au masculin celui qui le suit. Exemples :

Ce sont de fort dangereuses gens ; et ce sont des gens dangereux.

Il s'accommode de toutes gens ; et les jeunes gens sont presque tous avantageux.

Les vieilles gens sont soupçonneux.

On dit cependant *tous les gens*, et non *toutes les gens* ; et même *tous* se met toujours au masculin, lorsque *gens* est précédé d'un autre adjectif qui n'a qu'une même inflexion pour les deux genres. Ainsi l'on doit dire :

Tous les habiles gens ; tous les honnêtes gens ; etc. ; parce que *habile* et *honnête* n'ont qu'une même inflexion pour les deux genres. Mais on dira :

Toutes les vieilles gens, toutes les sottes gens, toutes les méchantes gens, etc. ; parce que *vieux*, *sot*, *méchant*, ont une inflexion différente pour chaque genre. Telle est la doctrine de l'Académie sur le mot *gens*.

VII. *Quelque chose* veut toujours ses correspondants au masculin :

On m'a dit quelque chose de fâcheux.

Je sais quelque chose qui n'est pas fait pour vous plaire.

VIII. *On* et *quiconque* veulent ordinairement leurs correspondants au masculin ; mais si l'on parle expressément de femmes, le féminin est de rigueur. Dites :

On doit toujours être soumise à son mari.

Quand on est belle, on ne l'ignore pas.

Quiconque de vous, mesdames, sera assez imprudente pour, etc.

On est plus jolie à présent,
Et d'un minois plus séduisant
On a les piquantes finesses.

(MARMONTEL.)

Il ne faut jamais répéter *on* avec deux rapports différents :

On croit n'être pas trompé, et l'on nous trompe à tout moment.

La phrase est vicieuse, parce que les deux *on* présentent deux idées différentes : le premier se rapporte à *ceux qui sont trompés*, et le second à *ceux qui trompent*. Dites :

On croit n'être pas trompé, et l'on est trompé à tout moment.

Remarquez que *on*, en général, vaut mieux que *l'on*. On ne se sert de celui-ci que pour éviter un hiatus désagréable ou la répétition du même son. Ainsi *l'on* doit être préféré après les mots : *et*, *si*, *où* et *que*, suivi d'un mot qui commence par *com...*, *con...*

Quand on pardonne on est plus grand ;
Et l'on s'abaisse en se vengeant.

Si l'on veut voir la fin d'un procès, il faut le commencer dans sa jeunesse.

C'est par la vertu qu'on lutte avec tranquillité contre les passions des hommes, et que l'on connaît le contentement au milieu même de leurs injustices. C'est par elle qu'on voit venir la défaite sans abattement, et que l'on conserve encore du courage après la disgrâce.

(NECKER.)

Si cependant l'on était suivi d'un *t*, il faudrait se servir de *on* pour rendre la prononciation plus douce et plus aisée. Ainsi ne dites pas :

Et l'on l'entendit ; si l'on le voit ; où l'on le cherche, etc.

Dites :

Et on l'entendit, etc.

Que l'on, au lieu de qu'on, donne quelquefois de la rondeur à la phrase, et alors il doit être préféré.

IX. *Personne* a deux acceptions. Quand il signifie *une personne*, homme ou femme, il est féminin ; mais quand il signifie *aucune personne*, il est masculin, et veut par conséquent ses correspondants à ce genre. Dans cette dernière signification, *personne* n'est jamais précédé de l'article, ni d'aucun des mots qui le remplacent. Dites :

Nulle personne n'est assez sotte pour le croire ;

Il n'y avait pas une personne qui n'en fût fâchée ;
et :

Personne n'est assez sot pour le croire ;

Il n'y avait personne qui n'en fût très-fâché.

Faisons remarquer, avec l'Académie, que ces locutions :

Une jolie, une charmante, une belle personne,
ne se disent jamais que des femmes.

X. Nè dites, ni :

C'est un des plus belles orgues ;

ni :

C'est un des plus beaux orgues ;

ni :

C'est une des plus belles orgues.

La règle d'accord semblerait autoriser la première locution : *c'est un des plus belles orgues* est une phrase elliptique ; suppléons les ellipses, nous aurons : *c'est un orgue du nombre des plus belles orgues*. Or, un correspond à *orgue* au singulier, qui est masculin ; il devrait donc en prendre le genre. Mais ce serait une bizarrerie frappante de présenter dans la même phrase le même substantif sous deux genres différents. Ainsi cette tournure ne peut être tolérée. Les deux autres n'étant pas conformes à la loi de l'accord, doivent subir le même sort. En général, il faut rejeter toute construction qu'on ne peut débarrasser d'un solécisme, et s'énoncer différemment.

Il en est de même pour le substantif *délices*. On sait que *orgue* et *délice* sont du masculin au singulier, et du féminin au pluriel. (Voyez dans notre *Dictionnaire* ce que nous pensons de ces doubles genres.)

XI. Dites :

Cette femme a l'air bon, l'air spirituel ;
et non :

Cette femme a l'air bonne, l'air spirituelle.

Ici, les adjectifs qualifient l'air, et non la femme. S'ils étaient adaptés à la femme, et non à son extérieur, on dirait tout simplement :

Cette femme est bonne, spirituelle.

Aussi Boursault a-t-il dit dans son *Ésope à la cour* :

La vertu toute nue a l'air trop indigent ;

Et c'est n'en point avoir que n'avoir point d'argent ;

indigent et non indigente. Au reste, si l'on veut absolument le féminin dans ces cas-là, on n'a qu'à dire :

Cette femme a l'air d'être bonne, d'être spirituelle.

Ne dites cependant point :

Cette robe a l'air mal fait ;

Cette pièce de terre a l'air ensemencé, etc. ;

parce qu'on ne conçoit pas un air mal fait, un air ensemencé. Il faut dire :

Cette robe a l'air d'être mal faite ;

Cette pièce de terre a l'air d'être ensemencée.

XII. Faut-il dire, comme le veut Restaut :

Les académiciens se proposeront tout ce que renferme la connaissance de l'antiquité grecque et latine, comme un des objets le plus digne de leur application ?

Pour prouver que cette construction est vicieuse, il suffit de faire voir que ce pluriel *des objets* est un mot oisif, qui ne signifie rien dans la phrase, et qui éloigne sans nécessité l'adjectif de son correspondant :

Comme un des objets le plus digne de leur application ;

c'est-à-dire, en suppléant les ellipses :

Comme un objet du nombre des objets le plus digne de leur application.

Or un objet du nombre des objets est une chose qui ne dit rien du tout.

Tout objet est du nombre des objets ; il suffit de dire tout simplement un objet. Ce pluriel *des objets* est donc un mot oisif, un pléonasme vicieux, une véritable périsologie. Du reste, il sépare inutilement l'adjectif *le plus digne* de son correspondant ; car le correspondant de cet adjectif est un objet. Voilà donc deux raisons pour proscrire la construction de Restaut. Ainsi l'on dira :

Les académiciens se proposeront tout ce que renferme la connaissance de l'antiquité grecque et latine, comme l'objet le plus digne de leur application ; si l'on veut donner la prééminence à cette connaissance, sur tous les autres objets dignes de l'application des académiciens.

Si, au contraire, on ne veut que ranger cette connaissance au nombre des objets les plus dignes de l'application des académiciens, on dira :

Comme un des objets les plus dignes de leur application.

Là, le pluriel *des objets* n'est plus un mot inutile ; il est nécessaire, à cause des mots *les plus dignes* qui suivent. Tout objet n'est pas du nombre des objets les plus dignes de l'application des académiciens, comme tout objet est du nombre des objets.

De là, les phrases :

C'est un des hommes sur lequel je compterais le moins ;

C'est une des choses qui a le plus contribué à ma fortune ;

C'est une des femmes que j'ai le plus respectée ; sont vicieuses ; parce qu'un des hommes, une des choses, une des femmes simplement, sont un homme, une chose, une femme sans autre extension. On dira, selon le sens :

C'est l'homme sur lequel je compterais le moins ;

C'est la chose qui a le plus contribué à ma fortune ;

C'est la femme que j'ai le plus respectée ; ou bien :

C'est un des hommes sur lesquels je compterais le moins ;

C'est une des choses qui ont le plus contribué à ma fortune ;

C'est une des femmes que j'ai le plus respectées.

Ces phrases, au contraire :

C'est un de mes enfants qui s'est noyé ;

C'est un de mes procès qui m'oblige d'aller à Paris ;

C'est une de vos raisons qui m'a convaincu ; ne sont pas vicieuses, parce que les pluriels ne sont pas des mots oisifs, inutiles, à cause des adjectifs possessifs qui les précèdent. *Tout enfant n'est pas au nombre de mes enfants, comme tout homme est du nombre des hommes ; tout procès n'est pas du nombre de mes procès, comme toute chose est du nombre des choses, etc.*

XIII. Dites :

L'un et l'autre cheval ;

Le premier, le second, et le troisième étage ;

et non pas :

L'un et l'autre chevaux ;

Le premier, le second et le troisième étages.

Le substantif fait la loi aux adjectifs ; mais il ne la reçoit jamais. Tous les adjectifs ensemble ne le forceraient pas à devenir pluriel. Ces locutions sont elliptiques ; le substantif est sous-entendu à chaque adjectif. C'est comme s'il y avait :

L'un cheval, et l'autre cheval ;

Le premier étage, le second étage, etc.

C'est donc une faute de dire :

Les langues grecque, latine et française.

L'usage autorise, il est vrai, cette discordance de nombre. Mais la raison ici a le droit de réclamer : il faut substituer une autre tournure qui fasse disparaître cette discordance. Nous préférons cependant la locution précédente à celle-ci :

La langue grecque, la latine, et la française.

XIV. On ne dit plus *lettres royaux, prisons royaux* ni *ordonnances royaux*, en parlant des ordonnances de nos rois. L'usage n'autorise plus ces locutions rebelles à la loi de l'accord ; elles ne sont même plus usitées au palais.

XV. L'adjectif *feu* ne prend la marque caractéristique du féminin que lorsqu'il est précédé de l'article ou d'un adjectif possessif. Ainsi écrivez :

La feue reine, ma feue mère, etc ;

et :

Feu la reine, feu ma mère, etc.

Cet adjectif signifie *défunt*, et vient peut-être du latin *fuit*, il a été. C'est en plaisantant que Scarron a dit : *feu Platon, feu Aristote* ; et Gresset :

Feu Céladon, je crois, vous a légué son âme.

(Voyez notre *Dictionnaire* à l'occasion de ce mot.)

XVI. L'adjectif *nu* ne s'accorde en genre et en nombre avec son substantif que lorsqu'il en est précédé. Écrivez :

Tête nué, pieds nus, jambes nues ;

et :

Nu-tête, nu-pieds, nu-jambes.

Même règle pour *demi* ; mais cet adjectif ne peut varier qu'en genre. Écrivez :

Une heure et demie ; deux heures et demie ;

et :

Une demi-heure ; une demi-aune.

XVII. *Grande* quitte quelquefois l'*e* muet, dans la prononciation et même dans l'écriture, devant un substantif qui commence par une consonne ; et l'on y substitue l'apostrophe. Au reste, cela n'a guère lieu que dans les locutions suivantes :

La grand'salle du palais, la grand'chambre du parlement, ce n'est pas grand'chose, à grand'peine, il eut grand'peur, on lui fit grand'chère, une grand'mère, une grand'tante, une grand'messe.

(Voyez ce que nous en avons déjà dit ailleurs.)

XVIII. *Aucun* n'a de pluriel que dans le style marotique ; et alors il est substantif, et signifie *quelques-uns*.

Pour Gabrielle en son apoplexie,

Aucuns diront qu'elle parle long-temps.

Mais, comme adjectif, il ne peut se construire qu'au singulier. Il y a donc une faute dans ces vers de Desmahis :

A vous, monsieur le sénateur,

Bon jour, bon an, plaisir, honneur,

Doux sommeil, âme satisfaite,

Longs soupers, libres entretiens,

Bon cuisinier, santé parfaite,

Aucuns maux, et beaucoup de biens !

Il faudrait *aucun mal*. Voy. page 310.

XIX. *Même*, lorsqu'il est adjectif, prend toujours le nombre de son substantif. A l'occasion de ce vers de Corneille :

Que ces prisonniers *même* avec lui conjurés ;

« Voltaire fait remarquer, qu'il faut *ces prisonniers mêmes* : Corneille retranche presque toujours le *s*, et fait un adverbe de *même*, au lieu de le faire « accorder. » Telle est la remarque de Voltaire. Cependant Voltaire lui-même, La Harpe, et à leur

exemple un grand nombre de poètes, violent souvent cette loi grammaticale. Mais il n'est pas plus permis de dire avec La Harpe :

Sojons vrais, de nos maux n'accusons que nous-même ;
Votre amour fut aveugle, et mon orgueil extrême ;

ni avec Voltaire :

Commandons aux cœurs même, et forçons les esprits.
Loin de moi les mortels assez audacieux
Pour juger par eux-même, et pour voir par leurs yeux ;

il n'est, disons-nous, pas plus permis d'écrire nous-même¹, aux cœurs même, par eux-même, qu'il ne le serait d'écrire, des femmes belle, des hommes charmant. L'un et l'autre sont également défendus par la raison ; et l'autorité est bien faible devant celle-ci. « Les vices de langage, dit Domergue, ne doivent pas plus nous séduire pour avoir des patrons respectables, que les vices moraux ne dépravèrent les sages de l'antiquité, quoique leurs dieux leur en donnassent l'exemple. »

Lorsque même est adverbe, il ne prend jamais s. Racine ne se montre pas très correct dans ces vers :

Jusqu'ici la fortune et la victoire mêmes
Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadèmes.

Il faudrait même, parce qu'il est adverbe : c'est comme s'il y avait : et la victoire aussi.

XX. Vingt et cent sont les seuls adjectifs numériques qui prennent s, mais il faut qu'ils soient précédés d'un autre adjectif numératif, et qu'ils n'en soient pas suivis. Écrivez donc :

Quatre-vingts ans, six cents ans ;
et :

Quatre-vingt-quatre ans, six cent soixante ans.

N'écrivez pas cependant : cent vingts ans, mais cent vingt ans. Cent vingts ans signifierait cent fois vingt ans, deux mille ans. Cent vingt ans signifie six vingts ans : c'est comme s'il y avait cent et vingt ans.

XXI. Quel construit avec que, a pour correspondant le substantif qui se trouve après le verbe, et doit en avoir par conséquent les inflexions :

Quel que soit votre avis ;
Quelle que soit votre folie ;
Quels que soient vos intérêts ;
Quelles que soient vos raisons ;
Quelles que puissent être ces femmes ;
Quels qu'ils soient.

XXII. Quelque, construit avec que, a besoin d'observations. Si quelque et que sont coupés par un substantif, quelque est alors adjectif, et s'accorde par conséquent avec ce substantif ;

Quelques raisons qu'on lui donne.

Quelques brillantes fleurs dont un joug soit orné,
On ne vit pas content quand on vit enchaîné.

Nous remarquerons, en passant, une faute dans ces vers. Il faudrait :

De quelques brillantes fleurs qu'un joug soit orné,

et non :

Quelques brillantes fleurs dont un joug soit orné.

C'est la conjonction que qu'il fallait, et non un pronom conjonctif. Pour se servir de dont, il faudrait donner une autre tournure à la phrase, et dire :

Quelle brillante que soient les fleurs dont un joug est orné.

Et si quelque et que sont coupés par un adjectif, quelque est alors adverbe, et dès-lors invariable :

Quelle savante que soient ces femmes ;
Quelque bons que soient vos avis.

XXIII. Tout, adverbe, est si bizarre, que nous croyons utile d'y ramener encore l'esprit de nos lecteurs. Tout adopte les inflexions adjectives lorsqu'il précède un adjectif féminin qui commence par une consonne ou par h aspiré. On doit dire :

Cette femme fut toute surprise ;
Elle a la figure toute hâlée ;
Elles furent toutes pénétrées de douleur ;
Elle était toute honteuse ;
Toute charmante qu'elle est ;
Toutes hardies qu'elles sont ;
Toute femme que je suis ;
Toute votre amie qu'elle est.

Mais devant une voyelle ou un h non aspiré, et devant un adjectif masculin pluriel, tout reste invariable :

Elle fut tout étonnée ;
Elles étaient tout habillées de blanc ;
Ils étaient tout interdits ;
Ils étaient tout mouillés ;
Tout humble qu'elle est ;
Tout aimables qu'elles sont ;
Tout sages qu'ils sont ;
Tout charmants qu'ils paraissent être.

Tout, adjectif, au contraire, obéit toujours à la loi de l'accord :

Elles furent toutes étonnées ;
Elles étaient toutes habillées de blanc ;
Ils étaient tous interdits ;
Ils étaient tous mouillés.

Ces phrases :

Ils furent tout étonnés ;
Ils furent tous étonnés ;
Elles furent tout étonnées ;
Elles furent toutes étonnées ;

sont également correctes, mais ne présentent pas le même sens.

Dans le premier cas, il s'agit d'un étonnement total ; c'est la situation de l'âme que l'on veut

(1) Quand il s'agit d'une seule personne, on écrit sans s : nous-même, vous-même. Va ; mais nous-même allons ? (Racine.)

peindre : *tout* y est adverbe, et a le sens de *totalment, entièrement*.

Dans l'autre cas, il s'agit d'un *étonnement général*; c'est le nombre que l'on considère : *tout* y est adjectif, et a le sens de *sans exception* : on veut dire que *tous* ou *toutes*, sans exception, furent dans l'*étonnement*. Mais il est des cas où le sens est équivoque, comme dans les locutions suivantes :

Elles furent toutes surprises ;

Elles furent toutes honteuses.

On ne comprend pas si *tout* y est employé adverbialement ou adjectivement ; on ne sait s'il s'agit d'une *surprise totale*, d'une *honte totale*, ou bien d'une *surprise générale*, d'une *honte générale*. C'est une amphibologie contre laquelle réclame le génie de notre langue, dont la clarté devrait être le caractère le mieux marqué.

XXIV. Les adjectifs employés adverbialement ne varient jamais. Dites :

Elle parle trop haut ;

Elle chante faux ;

Elles restèrent court ;

Elle parle gras, etc.

Il y a là ellipse d'un substantif ; c'est comme s'il y avait : *elle parle d'un ton trop haut, etc.*

XXV. Faut-il dire :

Ils ont apporté chacun leurs offrandes ?

ou :

Ils ont apporté chacun leur offrande ?

ou :

Ils ont apporté chacun son offrande ?

ou bien :

Chacun a apporté son offrande ?

Il n'y a que la dernière de ces constructions qui soit correcte ; les trois autres sont vicieuses. Examinons celles-ci séparément, pour en montrer le défaut. D'abord l'usage et la raison rejettent également la première :

Ils ont apporté chacun leurs offrandes ;

c'est-à-dire :

Ils ont apporté chacun les offrandes d'eux.

Or, cette construction présente un contre-sens ; elle suppose que *chacun* avait *plusieurs offrandes*, ce qui est faux : *chacun n'a apporté qu'une offrande*.

Passons à la seconde, que l'usage autorise, mais que la raison réprouve :

Ils ont apporté chacun leur offrande ;

c'est-à-dire :

Ils ont apporté chacun l'offrande d'eux.

Or, cette construction présente aussi un contre-sens frappant. *Leur*, quoiqu'au singulier, met le singulier *l'offrande* en rapport d'appartenance avec *tous ceux* qui ont apporté des offrandes ; tandis que *l'offrande*, au singulier, n'est en rapport d'appartenance qu'avec *chacun d'eux* distributivement, et non avec *eux* tous collectivement. *Chacun en particulier n'a apporté que son offrande*, et non *l'offrande d'eux*. Cette seconde construction offre

donc aussi un contre-sens, et par conséquent doit être rejetée comme la première.

Passons à la troisième, que l'usage et la raison réprouvent également :

Ils ont apporté chacun son offrande.

Là, il y a nécessairement deux phrases, parce que *son offrande* ne peut pas être le complément de *ils ont apporté* ; on ne peut pas dire :

Ils ont apporté son offrande.

Cela signifierait qu'*ils ont apporté tous ensemble l'offrande d'un autre*, ce qui n'est pas ce qu'on veut dire ; c'est donc comme s'il y avait :

Ils ont apporté, et chacun a apporté son offrande.

Or, ces mots *ils ont apporté*, isolés et sans complément, ne signifient rien. Cette troisième construction est donc aussi vicieuse. Pour être correct, il faut donc nécessairement se rabattre sur celle-ci :

Chacun a apporté son offrande.

Concluons de ce que nous venons de dire que *leur, leurs*, et tout autre adjectif possessif ayant rapport à l'une des trois personnes plurielles, ainsi que les pronoms pluriels, ne peuvent jamais exister après le distributif *chacun*, parce que celui-ci, divisant le substantif qui le précède par unités, ne permet pas que le substantif qui suit soit construit avec un mot qui lui imprime un rapport d'appartenance à une pluralité qui, dans l'hypothèse, n'existe plus, puisqu'elle a été divisée par unités. Ainsi l'on ne peut pas dire :

Ces deux charrettes ont perdu chacune leurs essieux ;

ni :

Ces deux charrettes ont perdu chacune leur essieu.

Ces femmes sont très-attachées chacune à leurs maris ;

ni :

Ces femmes sont très-attachées chacune à leur mari.

Prenons chacun nos chapeaux ;

ni :

Prenons chacun notre chapeau ;

Allons-nous-en chacun chez nous ;

Ils s'en allèrent chacun chez eux, etc., etc.

Ces deux charrettes étant divisées en deux unités par le distributif *chacune*, *leurs essieux* au pluriel, ni *leur essieu* au singulier, ne peuvent plus convenir à l'une et à l'autre de ces deux unités, car *chaque charrette, prise séparément, n'avait ni les essieux d'elles, ni l'essieu d'elles : elle n'avait qu'un seul essieu, et cet essieu n'était pas l'essieu de toutes deux*. De même *nous* étant divisé en unités par le distributif *chacun*, *nos chapeaux* au pluriel, ni *notre chapeau* au singulier, ne peuvent convenir à ces diverses unités, parce que *chacun de nous, pris séparément, distributivement, ne peut prendre ni les chapeaux de nous, ni le chapeau de nous : chacun de nous ne peut prendre qu'un seul*

chapeau, le sien, et non le chapeau de tous. On trouvera le même vice dans toutes les autres phrases. Pour être correct, il faut nécessairement dire, si l'on veut laisser exister *chacun* dans la phrase :

Chacune de ces deux charrettes a perdu son essieu ;

Chacune de ces femmes est très-attachée à son mari ;

Que chacun de nous prenne son chapeau ;

Que chacun de nous s'en aille chez soi ;

Chacun s'en alla chez soi.

Quoiqu'on ne doive jamais se servir de *leur*, *leurs*, après *chacun*, il ne s'ensuit pas qu'on puisse toujours se servir de *son*, *sa*, *ses*, puisqu'on ne peut pas dire : *ils ont apporté chacun son offrande.*

Voici la règle : on ne doit pas se servir de *son*, *sa*, *ses*, toutes les fois que ce qui précède *chacun* ne présente pas un sens satisfaisant, un sens parfait; toutes les fois qu'on ne peut pas faire de ce qui précède *chacun*, une phrase dont ce qui suit ce distributif soit indépendant. On ne peut employer *son*, *sa*, *ses*, après *chacun*, que lorsque ce distributif est le sujet de la phrase où se trouvent ces adjectifs possessifs : il faut donc pour cela que ce qui précède *chacun* soit une phrase finie, parce qu'on ne commence une autre phrase que lorsqu'on en a déjà fini une. Ainsi l'on ne saurait dire :

Ces deux charrettes ont perdu chacune son essieu ;

Ces femmes sont très-attachées chacune à son mari ;

Prenons chacun son chapeau ;

parce que

Ces deux charrettes ont perdu...

Ces femmes sont très-attachées...

Prenons...

ne sont pas des phrases finies : tous les verbes qui les terminent ont besoin d'un complément.

Au contraire, on pourra dire :

Ils ont tous apporté des offrandes, chacun selon ses moyens ;

Ils ont tous jugé différemment, chacun selon ses intérêts ;

Ils passèrent tous en revue devant l'inspecteur, chacun à son tour ;

Elles partirent toutes pour Paris, chacune dans sa voiture ;

Tandis que les deux rois faisaient chanter le Te Deum, chacun dans son camp, etc. ;

parce que

Ils ont tous apporté des offrandes...

Ils ont tous jugé différemment..., etc., etc.,

sent des phrases finies : les mots qui suivent *chacun* ne sont point nécessaires à la plénitude de leur sens, *chacun* commençant une autre phrase, pour expri-

mer une circonstance de l'action qui est énoncée dans la première. Cette circonstance est nécessaire à la plénitude de la pensée, mais elle ne l'est pas pour fixer la juste signification des mots qui précèdent le distributif.

Ils ont tous apporté des offrandes au temple, chacun selon ses moyens ;

c'est-à-dire :

Ils ont tous apporté des offrandes au temple, et chacun en a apporté selon ses moyens.

Au reste, quoique cette règle, dont l'abbé Girard est l'auteur, soit vraie, l'application n'en est pas toujours aisée. Par exemple, pourrait-on dire :

Allons-nous-en, chacun chez soi.

Ils s'en allèrent, chacun chez soi.

Ils jugèrent tous, chacun selon ses intérêts, etc. ?

Ces phrases

Allons-nous-en...

Ils s'en allèrent...

Ils jugèrent tous...

semblent présenter un sens fini, satisfaisant ; mais elles n'ont pas tout à fait le même sens que les suivantes :

Que chacun de nous s'en aille chez soi ;

Chacun s'en alla chez soi ;

Chacun jugea selon ses intérêts.

Ici, l'esprit semble envisager d'un seul coup-d'œil, pour ainsi dire, et le départ et le terme du départ, le jugement et le motif du jugement : ou plutôt, l'esprit semble plus occupé du terme du départ, du motif du jugement, que de ce départ lui-même, que du jugement lui-même ; tandis que plus haut l'esprit semble porter doublement et séparément, sur le départ et sur le terme de ce départ, sur le jugement et sur le motif qui l'a déterminé ; ce qui fait qu'on emploie deux phrases distinctes : dans les cas où le choix de la tournure est difficile, c'est l'idée qui doit décider.

Faisons maintenant une autre question, qui amènera une autre discussion. En ôtant *chacun* de la phrase, doit-on dire :

Ils ont apporté leurs offrandes ?

ou bien :

Ils ont apporté leur offrande ?

Domergue veut que le singulier soit de rigueur, et il en fait une loi pour tous les cas semblables. Dans cette phrase :

Ces deux charrettes ont perdu leur essieu ;

« il faut le singulier, dit ce Grammairien, parce que chaque charrette n'a qu'un essieu. »

Chaque charrette, il est vrai, n'a qu'un essieu ; mais deux charrettes ont nécessairement deux essieux ; et deux essieux font une pluralité. Chaque cavalier ne peut être monté que sur un cheval, cependant on ne dirait pas :

Ces deux cavaliers surmènent leur cheval.

Cela supposerait qu'ils sont montés tous deux sur un seul et même cheval.

De même, en supposant deux cousins qui viennent de perdre leurs pères, nous ne dirions pas :

Ces deux enfants ont perdu leur père;

ce serait les supposer frères; parce que ce serait comme s'il y avait : *le père d'eux.*

Il est donc clair que la règle de Domergue est fautive. Le pluriel est de rigueur dans ce cas-là, parce que s'il est vrai de dire que *chacun en particulier n'ait apporté qu'une seule offrande; eux tous, considérés à la fois comme un seul tout, ont apporté plusieurs offrandes.* Or, dans la phrase, on les considère tous à la fois, on les groupe ensemble, pour leur adapter une attribution commune : on ne les sépare point pour adapter cette attribution à chacun d'eux en particulier. L'attribut doit donc être construit de manière à attester son rapport avec plusieurs pris collectivement, et non à n'attester qu'un rapport avec des unités prises distributivement, puisque rien dans la phrase ne les distribue. Ainsi nous sommes d'avis qu'on dise :

Ils ont apporté leurs offrandes;

Ces deux charrettes ont perdu leurs essieux;

Ces deux cavaliers surmènent leurs chevaux;

Ces deux cousins ont perdu leurs pères;

Messieurs, prenez vos chapeaux;

Mesdames, voilà vos voitures.

Lors même que le singulier ne présenterait aucune équivoque, Racine, Voltaire et tous les auteurs emploient le pluriel.

Ces festons dans vos mains, et ces fleurs sur vos têtes, Autrefois convenaient à nos pompeuses fêtes.

(RACINE.)

Nous regardions tous deux cette reine cruelle, Et d'une égale horreur nos cœurs étaient frappés.

Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés N'osent lever leurs fronts à la terre attachés.

(RACINE.)

. . . Le ciel fit les femmes

Pour corriger le levain de nos âmes.

(VOLTAIRE.)

Les auteurs, en général, emploient plus souvent le singulier que le pluriel dans ces cas-là, où le singulier ne peut laisser aucune ambiguïté; nous croyons cependant que le pluriel est seul correct, et que le singulier doit être regardé comme une licence poétique.

Remarquez cependant qu'il est des circonstances où le singulier est de rigueur; c'est lorsque le substantif est un de ces noms abstraits qu'on ne construit presque jamais au pluriel; ainsi dites :

Ces deux lettres seront rendues à leur destination;

Donnez-moi des nouvelles de leur santé;

Je plains leur sort;

Ces dames s'impatientent : allez modérer leur impatience;

Messieurs, j'admire votre constance;

Prenons notre parti, etc., etc.;

parce qu'on ne dit guère des destinations, des santé, des sorts, des impatiences : au moins, dans le sens que nous avons employé ces substantifs, le pluriel serait absurde.

XXVI. Le pronom *le* est invariable toutes les fois qu'il représente d'autres mots que le substantif :

Une femme est toujours intéressante; mais elle le serait bien davantage, si, aux agréments de la figure, elle ajoutait encore les charmes de l'esprit et les qualités du cœur.

Les hommes sont susceptibles d'enthousiasme; mais ils le sont aussi de préventions défavorables qui naissent rapidement, et ne se dissipent pas de même.

Le, et non pas *la*, *les*, parce que ce pronom représente dans la première phrase l'adjectif *intéressante*, et dans l'autre, l'adjectif *susceptible*.

Comme le même mot peut être employé tantôt substantivement, tantôt adjectivement, il faut bien examiner sous laquelle de ces acceptions il figure dans la phrase, parce que le pronom *le* n'en prend les inflexions que lorsqu'il est employé substantivement. Dans ces phrases :

Êtes-vous la nouvelle mariée?.. — Oui, je la suis.

Êtes-vous mariée?.. — Oui, je le suis.

Messieurs, êtes-vous les chasseurs du roi? — Oui, nous les sommes.

Êtes-vous chasseurs?.. — Oui, nous le sommes.

Êtes-vous la femme que je cherche?.. — Oui, je la suis.

Êtes-vous femme?.. — Oui, je le suis, etc., etc.

On voit que le pronom *le* reste invariable, lorsque le mot qu'il représente est employé adjectivement, pour qualifier; et qu'il varie au contraire, lorsque le mot qu'il représente est employé substantivement, pour dénommer.

La raison de cette règle est facile à saisir : l'adjectif n'a par lui-même ni genre, ni nombre; il n'adopte ces inflexions que pour se revêtir d'un caractère qui atteste sa correspondance avec le substantif qu'il qualifie; mais comme le pronom qui représente l'adjectif ne correspond pas au substantif que celui-ci qualifie, il doit rester dépourvu de tout genre et de tout nombre, parce que l'adjectif, son correspondant, ne peut pas lui communiquer ce qu'il n'a pas lui-même. Ainsi, qu'une femme ne se laisse pas séduire par l'exemple de madame de Sévigné; qu'elle ne croie pas, comme cette illustre dame, déroger à son sexe, en observant la règle

que nous venons d'établir. Ménage se plaignant un jour d'être enrhumé, madame de Sévigné lui répondit : *Je la suis aussi.*

— *Il me semble*, reprit Ménage, *que les règles de notre langue veulent : Je le suis aussi.*

— *Vous direz comme il vous plaira*, répliqua madame de Sévigné; *pour moi, je croirais avoir de la barbe au menton si je disais : Je le suis aussi.* Cette femme, ajoute Domergue, aussi célèbre par sa tendresse pour sa fille, que par la riche variété des tableaux qui en offrent l'expression dans ses lettres immortelles, pouvait fort bien n'avoir pas approfondi ce point de *Grammaire*, et ne prétendait certainement pas donner une raison, en faisant une plaisanterie.

XXVII. Ce veut le verbe *être* qui le suit au nombre du substantif qui est énoncé après. Dites :

Ce sont mes livres; ce sont mes amis.

Ce ne furent que fêtes et plaisirs pendant quinze jours, etc., etc.

La même règle a lieu, quoique le verbe précède.

Sont-ce mes livres? Sont-ce mes amis?

Si le verbe est suivi d'un pronom au lieu d'un substantif, il ne prend le pluriel que lorsque ce pronom est à la troisième personne. Dites :

C'est nous qui l'avons dit; c'est vous tous que l'on demande;

et :

Ce sont eux; ce sont elles; ce sont ceux qui, etc.

Remarquez que si *être* est suivi de plusieurs substantifs singuliers, il reste au singulier, quoique ceux-ci aient la valeur plurielle; dites :

C'est votre frère et votre ami qui vous demandent.

Ce qui fait le triomphe d'une femme, c'est l'esprit et la vertu.

XXVIII. L'article, dans le superlatif comparatif, s'accorde toujours avec le substantif qui est énoncé avant; dans le superlatif absolu, au contraire, il reste toujours invariable. Ainsi, c'est le sens qui dicte la loi que doit suivre l'article construit avec un superlatif. D'après cette règle, dans les phrases suivantes :

Cette femme ne pleurerait pas, quoiqu'elle fût la plus affligée;

Cette étoffe ne me plaît pas, quoiqu'elle soit la plus belle;

Ces deux dames étaient les mieux mises de l'assemblée;

Les eaux les moins rapides sont les moins saines;

Les couleurs les moins voyantes sont souvent les plus nobles, etc., etc.;

l'article varie, parce que le superlatif est comparatif; il prend les inflexions du substantif qui est énoncé avant, parce qu'il correspond à ce substantif sous-entendu après lui; c'est comme s'il y avait :

Cette femme ne pleurerait pas, quoiqu'elle fût la femme plus affligée que les autres;

Cette étoffe ne me plaît pas, quoiqu'elle soit l'étoffe plus belle que les autres;

Ces deux dames étaient les dames mieux mises que les autres de l'assemblée;

Les eaux qui sont les eaux moins rapides que les autres, sont les eaux moins saines que les autres, etc.

Dans les phrases suivantes, au contraire :

Cette femme ne pleure pas, lors même qu'elle est la plus affligée;

Cette femme ne plaît pas, lors même qu'elle est la plus élégamment mise;

Il fallait le saigner dans le temps que la maladie était le moins violente;

Il faut vous baigner dans l'endroit où les eaux sont le moins rapides;

l'article reste invariable, parce que le superlatif est absolu; il ne prend pas les inflexions du substantif qui est énoncé avant, parce qu'il ne correspond pas à ce substantif : il correspond proprement à l'adverbe qu'il précède, et qui est alors employé substantivement; c'est comme s'il y avait :

Cette femme ne pleure pas, lors même qu'elle est affligée le plus, dans le plus haut degré;

Cette femme ne plaît pas, lors même qu'elle est mise le plus élégamment;

Il fallait le saigner lorsque la maladie était violente le moins, lorsque la maladie était dans son moindre degré de violence;

Il faut vous baigner dans l'endroit où les eaux sont rapides le moins, où les eaux sont dans leur moindre degré de rapidité.

En suivant la règle que nous venons d'établir, on ne peut pas errer dans la construction de l'article.

XXIX. Le participe actif reste toujours invariable :

L'envie exhalant son poison;

Des riches courant vainement après le bonheur;

Des femmes promenant leur ennui;

Des sots puissants protégeant des sots ambitieux, etc., etc.

Il faut bien se garder de confondre le participe actif avec ces adjectifs qui se terminent également par *ant*, tels que *charmant, séduisant, aimant, etc.* Ceux-ci prennent toujours la livrée du substantif leur correspondant, et le participe actif, comme on le sait déjà, ne la prend jamais. De là, comme le même mot peut être employé tantôt comme adjectif, tantôt comme participe actif, il faut bien examiner sous laquelle de ces acceptions il existe dans la phrase, afin de ne pas lui donner les inflexions adjectives lorsqu'il est participe, et de ne pas les lui refuser lorsqu'il est adjectif. Ainsi dans ces locutions :

Une femme charmant tout le monde;

Une femme charmante;

Une femme aimant ses enfants;

Une femme aimante ;

Des objets séduisant tour à tour et le cœur et l'esprit ;

Des objets séduisants ;

on voit que le même mot est participe dans la première, puisqu'il a un complément immédiat, dont l'adjectif n'est jamais susceptible, et adjectif dans la seconde. Comme participe, il est invariable ; comme adjectif, au contraire, il a toujours les inflexions de son substantif.

XXX. Le participe passé, seul ou combiné avec l'auxiliaire *être*, hors d'un verbe pronominal, prend toujours la livrée de son correspondant. Exemples pour le premier cas :

*Loués ou blâmés par les hommes,
Nous demeurons ce que nous sommes.*

Interdite, alarmée, elle court se jeter dans ses bras.

Exemples pour le second cas :

*La vertu est récompensée ;
Les crimes seront punis ;
Cette femme est venue ;
Ces dames sont montées ;
Par qui seront payés ces livres ?
Qu'est devenue ma robe ?
La lettre qui a été écrite ;
Les femmes qui ont été trompées ;
Quoi, mademoiselle, vous êtes étonnée !
Mesdames, vous êtes arrivées trop tard.*

Frappez d'un marteau d'or ; les portes sont ouvertes,
Vos talents sont pronés, vos sottises souffertes.

Mais Restaut prétend que l'accord cesse d'avoir lieu, lorsqu'il se trouve entre le participe et son correspondant un pronom personnel, complément d'un autre verbe, et qu'on doit écrire, par exemple :

Elle nous est venu voir ;

Elle lui est allé porter de l'argent ;

parce que *venu* et *allé* sont séparés de leurs correspondants par *nous*, *lui*, compléments des verbes *voir* et *porter*. C'est là une grande erreur : le participe, pour être séparé de son correspondant par ces pronoms, n'en est pas moins sous sa dépendance, et ne saurait par conséquent être dispensé de lui obéir. Pour qu'il cessât d'être sous sa loi, il faudrait qu'il cessât de lui correspondre : or la correspondance existe toujours ; le caractère qui l'atteste doit donc avoir lieu, et ici l'usage est d'accord avec la raison. Écrivez donc avec accord :

Elle nous est venue voir, etc., etc.

XXXI. Le participe passé, combiné avec l'auxiliaire *avoir*, ou avec l'auxiliaire *être* dans un verbe pronominal, ne prend la livrée de son correspondant que lorsqu'il en est précédé.

Tel est l'usage : si la raison eût toujours fait va-

loir ses droits, cette distinction n'aurait pas lieu : car enfin, que le participe précède ou suive son correspondant, il n'en est pas moins sous la loi de celui-ci ; leur correspondance n'en est pas moins la même ; le caractère qui l'atteste devrait donc avoir toujours lieu. Mais les *Grammairiens* ont érigé en principe un abus contre lequel ils auraient dû réclamer.

Pour ne pas errer dans l'application de cette règle, il suffit de bien reconnaître le correspondant du participe. Ce correspondant une fois connu, la place qu'il occupe dicte la loi que doit suivre le participe. Or, le correspondant du participe combiné avec *avoir* ou avec *être* dans un verbe pronominal, c'est toujours le complément immédiat de ce participe combiné. De là, si ce participe combiné n'a point de complément immédiat, il reste invariable ; si, au contraire, il a un complément immédiat, il faut alors examiner si ce complément précède ou suit le participe. Dans le premier cas, accord ; dans le second, point d'accord : ainsi dans tous ces exemples :

Quels livres avez-vous achetés ?

Quelle nouvelle avez-vous racontée ?

Combien de femmes avez-vous vues ?

Votre femme est de retour, l'avez-vous vue ?

Les nouvelles que vous savez, les avez-vous racontées ?

Je viens de lire vos vers, et je les ai corrigés ;

La lettre que j'ai écrite ;

Les fleurs que je lui ai envoyées ;

Les fruits que j'ai reçus ;

Que de peines je me suis données !

Que de coups ils se sont portés !

Quelle réputation s'est faite cette femme !

Cette femme s'est trompée ;

Ces gens se sont donnés pour savants ;

Elles se sont retirées ;

le participe est partout soumis à l'accord, parce qu'il est précédé de son complément immédiat, et par conséquent de son correspondant. Dans cette phrase, par exemple :

Quels livres avez-vous achetés ?

quel est le complément immédiat du participe *achetés* ? C'est *quels livres* ; *achetés*, quoi ? *quels livres* : or *quels livres* est le correspondant d'*achetés* ; ce correspondant précède le participe ; l'accord doit donc avoir lieu. Dans celle-ci :

Cette femme s'est trompée ;

quel est le complément immédiat du participe *trompée* ? Le pronom *se*, représentant *cette femme* : c'est comme s'il y avait, *cette femme a trompé elle-même* ; *se*, qui équivaut à *elle-même*, est donc le complément immédiat de *trompée*, et par conséquent son correspondant ; il précède le participe, celui-ci est donc soumis à l'accord. Au contraire, dans les exemples suivants :

Avez-vous acheté ces livres ?

*Avez-vous raconté quelque nouvelle ?
Avez-vous vu ces femmes ?
J'ai corrigé vos vers ;
Je me suis donné beaucoup de peines ;
Ils se sont portés les coups les plus violents ;
Cette femme s'est fait une mauvaise réputation ;*

le participe ici n'est pas soumis à l'accord, parce qu'il n'est pas précédé de son complément immédiat, et par conséquent de son correspondant.

Lorsque le participè est précédé d'un complément immédiat qui n'est pas sous sa dépendance, mais sous celle d'un infinitif énoncé après, l'accord ne doit pas avoir lieu, parce que ce complément, n'étant pas sous le régime du participe, ne peut en être le correspondant. Ainsi dites :

*Les nouvelles que j'ai entendu raconter ;
Les vaisseaux que j'ai vu construire ;
Les fleurs que vous m'avez dit avoir cueillies ;*

et non *entendues, vus, dites*, parce que le pronom *que* n'est pas le complément de ces participes, mais des infinitifs énoncés après. *On n'a pas entendu les nouvelles raconter, mais on a entendu raconter les nouvelles. On n'a pas vu les vaisseaux construire, mais on a vu construire les vaisseaux. On n'a pas dit des fleurs avoir cueilli ; mais on a dit avoir cueilli des fleurs.* Aussi, dans cette dernière phrase, *cueillies* a-t-il le genre et le nombre de *les fleurs* représenté par *que*, parce que ce pronom est le complément immédiat de ce participe, et qu'il le précède.

Il en est de même lorsque cet infinitif est sous-entendu. Ainsi l'on dira, sans accord :

*Je lui ai rendu tous les services que j'ai pu ;
Je ne lui ai donné que la somme que j'ai voulu ;
Je lui ai fait toutes les politesses que j'ai dû ;*

parce que c'est comme s'il y avait, *que j'ai pu rendre, que j'ai voulu lui donner, que j'ai dû lui faire.*

Dites donc *d'une femme qu'on peignait, et d'une ariette qu'on chantait :*

*Je l'ai vu peindre ;
Je l'ai entendu chanter ;*

et non pas *vue, entendue* ; parce que le pronom *la* qui précède, n'est pas sous la dépendance de ces participes ; il est sous celle des infinitifs énoncés après. C'est comme s'il y avait :

*J'ai vu peindre elle (la femme).
J'ai entendu chanter elle (l'ariette) ;*

Au contraire, on dira *d'une femme qui peignait et d'une femme qui chantait :*

*Je l'ai vue peindre ;
Je l'ai entendue chanter ;*

et non *vu, entendu* ; parce que le pronom *la* est ici complément immédiat des participes, et non des infinitifs énoncés après. C'est comme s'il y avait :

*J'ai vu elle qui peignait.
J'ai entendu elle qui chantait.*

Si le verbe qui suit le participe est un verbe qui ne soit pas susceptible d'un complément immédiat, celui-ci sera nécessairement sous la dépendance du participe, et par conséquent l'accord aura lieu. Dites donc :

*La femme que j'ai vue partir ;
Les livres que j'ai laissés tomber, etc., etc.*

et non *vu, laissés*, parce que le *que* qui précède est sous le régime de ces participes, et non des infinitifs énoncés après, qui ne peuvent régir immédiatement. On ne peut pas dire : *tomber quelque chose ; partir quelqu'un.* Le sens est celui-ci :

*J'ai vu la femme partir, lorsqu'elle partait ;
J'ai laissé les livres tomber, je n'ai pas empêché qu'ils tombassent.*

Il faut excepter le participe *fait* : ainsi l'on ne dira pas :

*Les troupes que j'ai faites marcher ;
Les personnes que j'ai faites entrer ;
Les enfants que j'ai faits mourir ;*

parce que le *que* n'est pas là sous le régime du participe ; on ne fait pas des troupes comme on fait des vers ; il n'est pas non plus sous le régime des infinitifs énoncés après, parce qu'ils ne comportent pas un complément immédiat : *on ne marche pas des troupes, on ne meurt pas des enfants* ; ce *que* est sous le régime de l'infinitif et du participe tout ensemble. Le verbe *faire*, dit l'abbé d'Olivet, suivi d'un infinitif, sert comme d'auxiliaire à celui-ci, s'identifie pour ainsi dire avec cet infinitif, pour ne faire qu'un seul et même verbe ; et par cette sorte d'amalgamation, le dernier acquiert la vertu régissante du premier. Aussi, Voltaire fait-il dire à Zaire :

Ne m'a-t-il pas caché le sang qui m'a fait naître ?
et à Pandore :

Je n'ai jamais été ; quel pouvoir m'a fait naître ?
et non pas *faite*.

C'est encore une erreur de croire, avec Restaut, que l'accord du participe ne doit pas avoir lieu lorsque le sujet de la phrase où se trouve le participe n'est énoncé qu'après celui-ci, et que l'on doit écrire, par exemple :

*La lettre que m'a envoyé mon père ;
Les plaisirs que m'a procuré votre frère, etc. ;*

et non *envoyée, procurés* ; parce que *mon père, votre frère*, qui sont les sujets des deux phrases complétives où se trouvent ces participes, ne sont énoncés qu'après eux : la raison et l'usage s'élèvent également contre cette erreur. Quelque place qu'occupe le sujet de la phrase, il ne saurait sauver le participe de la loi de l'accord, dès que celui-ci est précédé de son correspondant. Ainsi écrivez :

*La lettre que m'a envoyée mon père ;
Les plaisirs que m'a procurés votre frère.*

Charpentier a dit :

Pauvre Didon, où t'a réduite
De tes maris le triste sort ?
L'un, en mourant, causa ta fuite ;
L'autre, en fuyant, cause ta mort.

Et Voltaire :

Des biens que m'a ravis la colère céleste,
Ma gloire, mon honneur est le seul qui me reste.
Elle a voulu me perdre, et je n'ai fait, enfin,
Que lui lancer les traits qu'a préparés sa main.

Il est vrai que Voltaire, sur ces vers de Corneille :

Les misères

Que pendant notre enfance ont enduré nos pères ;

fait la remarque suivante : « *Ont enduré*, dit-il, paraît une faute aux Grammairiens ; ils voudraient : *les misères qu'ont endurées nos pères*. Je ne suis point du tout de leur avis : il serait ridicule de dire, *les misères qu'ont souffertes nos pères* ; quoiqu'il faille dire, *les misères que nos pères ont souffertes*. S'il n'est pas permis à un poète de se servir en ce cas du participe *absolu*, il faut renoncer à faire des vers. » On ne doit rien conclure de ceci contre la règle que nous venons d'établir. Ce n'est qu'en faveur des poètes que Voltaire réclame dans ce cas-là l'invariabilité du participe, à cause de la difficulté de la mesure. D'après les exemples que nous venons de citer de cet auteur, on voit qu'il s'est soumis à la règle pour le nombre. Et qu'on jette un coup-d'œil sur sa prose, on verra qu'il s'y est astreint partout, et pour le nombre et pour le genre. Ainsi, il sera toujours vrai de dire qu'en prose l'accord doit avoir lieu ; et qu'en vers, la discordance serait une trop grande licence poétique.

Il ne faut pas se persuader encore, avec Restaut, que lorsque le participe est suivi d'un adjectif qui a le même correspondant que lui, l'accord ne doit pas avoir lieu. Il veut qu'on dise :

Je l'ai cru belle ;
On l'a fait religieuse ;
Les Romains se sont rendu célèbres ;
On les a laissés mortes, etc., etc. ;

parce que, dit-il, les inflexions du correspondant étant suffisamment indiquées dans l'adjectif qui suit le participe, il serait inutile que celui-ci les désignât encore. On est sans doute frappé, dit Morrel, à qui nous sommes redevables des règles les plus justes et les mieux raisonnées que nous ayons sur la doctrine du participe, et que nous ne faisons que simplifier ici, on est sans doute frappé de la faiblesse et de l'inconséquence de cette raison. En effet, si l'accord du participe avec son correspondant ne devait pas avoir lieu lorsque le genre et le nombre de celui-ci seraient accusés par un autre mot, il s'ensuivrait nécessairement qu'on pourrait aussi soustraire à la loi du substantif l'adjectif lui-même, lorsque les inflexions du substantif seraient d'ailleurs fixées ; qu'on pourrait dire, par exemple :

Une belle femme est intéressant ;

parce que le genre et le nombre de *femme* sont suffisamment indiqués par les adjectifs *une* et *belle*. Des raisons dont on déduit sans effort de pareilles absurdités, bien loin d'étayer une assertion, sont les meilleures armes qu'on puisse employer pour la combattre et la détruire. Dites donc :

Je l'ai crue belle ;

On l'a faite religieuse, etc., etc.

L'accord du participe avec son correspondant ne dépend que de la place qu'occupe celui-ci, et non des autres mots avec lesquels il est construit.

Mais reprenons les dix parties du discours, chacune en particulier, pour fixer et régler la manière dont ils doivent être construits.

Nous avons vu comment, avec des mots, on forme des *propositions* ; avec des propositions, des *phrases* ; avec des phrases, des *périodes*.

Comment les mots se lient-ils entre eux ? Quelles règles faut-il observer pour que ces liaisons ne choquent ni les lois de la *Grammaire*, ni celles de l'*usage* ? Quelle est la *syntaxe* particulière de chaque mot ? Voilà ce que nous avons maintenant à traiter.

SYNTAXE DU SUBSTANTIF.

Le substantif a trois fonctions dans le discours : il y est ou en *sujet*, ou en *apostrophe*, ou en *régime*.

Le substantif est en *sujet* toutes les fois qu'il est ce dont on affirme quelque chose. Quand on dit : *l'oiseau vole* ; *le lion ne vole pas* ; les *substantifs* *oiseau* et *lion* sont en *sujet*, parce qu'on affirme du premier qu'il *vole*, et du second qu'il *ne vole pas*.

C'est au *substantif* *sujet* que tout se rapporte dans le discours. Dans cette phrase : *un homme juste et ferme n'est ébranlé ni par les clameurs d'une populace injuste, ni par les menaces d'un fier tyran* : quand même le monde brisé s'écroulerait, il en serait frappé, mais non pas ému ; les adjectifs *juste* et *ferme* modifient le *substantif* *sujet*, *homme* ; et tout le reste modifie *un homme juste et ferme*. On ne doit point regarder comme une exception la loi à laquelle sont assujétis les collectifs partitifs suivis d'un pluriel en régime, parce que ces collectifs et le pluriel qui les suit, formant un sens indivisible, équivalent à un seul mot.

Le substantif est en *apostrophe* lorsqu'il est la personne ou la chose à laquelle on adresse la parole, comme : *Rois, soyez attentifs. Peuples, prêtez l'oreille. Terre, mer, et vous, cieux, soyez sensibles à nos plaintes*. Ces *substantifs* : *rois, peuples, terre, mer, et cieux*, sont en *apostrophe*.

On ne fait ordinairement des *apostrophes* qu'aux êtres vivants et animés ; mais dans des mouvements oratoires, et dans des transports de passion, on s'adresse à la nature entière. L'imagination enflammée donne des sens, une âme, du sentiment, à tout ce qui existe. En voici un bel exemple tiré de Fénelon :

O Hippias ! Hippias ! je ne te verrai plus ! Hippias n'est plus , et je vis encore ! O mon cher Hippias ! c'est moi cruel, moi impitoyable, qui t'ai appris à mépriser la mort ! Je croyais que tes mains fermeraient mes yeux, et que tu recueillerais mon dernier soupir : ô Dieux cruels ! vous prolongez ma vie pour me faire voir la mort d'Hippias ! O cher enfant que j'ai nourri, et qui m'as coûté tant de

soins, je ne te verrai plus !.... O chère ombre, appelle-moi sur les rives du Styx ; la lumière m'est odieuse ; c'est toi seul, mon cher Hippias, que je veux revoir. Hippias ! Hippias ! ô mon cher Hippias, je ne vis encore que pour rendre à tes cendres le dernier devoir.

Le *substantif* est en régime quand il dépend immédiatement d'un autre mot. Dans ce cas il restreint la signification du mot dont il dépend. Or, le *substantif* peut dépendre ou d'un autre *substantif*, ou d'un adjectif, ou d'un verbe, ou d'une préposition : *la loi de Dieu* ; *utile à l'homme* ; *aimer son prochain* ; *chez son père*. On appelle *régissant* le mot dont un autre dépend, et *régi* ou *régime* le mot qui dépend d'un autre.

Nous parlerons des régimes des adjectifs, des verbes et des prépositions, à chacune de ces espèces de mots. Nous nous renfermerons ici dans ce qui regarde le *substantif*.

En français, un *substantif* ne peut être régime d'un autre *substantif* qu'à l'aide d'une préposition. Cette préposition est ordinairement *de* : *la difficulté de l'entreprise* ; mais c'est aussi quelquefois *à* et *pour* : *l'abandon à ses passions* ; *le goût pour le plaisir*. Comme on le voit par ces exemples, ce n'est qu'improprement qu'on dit qu'un *substantif* est régi par un autre *substantif* ; il ne l'est en réalité que par la préposition.

De deux *substantifs* dont l'un est *régissant* et l'autre *régi*, c'est le *régissant* qui marche ordinairement avant le *régi*.

La beauté des sentiments, la violence des passions, la grandeur des événements, et les succès miraculeux des grandes épées des héros, tout cela m'entraîne comme une petite fille. (SÉVIGNÉ.)

Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée
S'élève un lit de plume à grands frais amassée :
Quatre rideaux pompeux, par un double contour,
En défendent l'entrée à la clarté du jour.

(BOILEAU.)

Nous avons dit que le *régissant* marche avant le *régi* ordinairement, parce que l'inversion dérange quelquefois cet ordre.

Les mots de la langue française ne sont pas tellement fixes, qu'ils ne puissent souvent changer de nature par l'emploi qu'on en fait. Nous avons déjà eu l'occasion de voir que des adjectifs, des verbes, des adverbes, et même des prépositions, deviennent de véritables *substantifs* : et pour la même raison des *substantifs* prennent quelquefois la nature des adjectifs. Dans cette phrase de Bossuet : *Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même ; Dieu est adjectif dans le premier membre, et substantif dans le second.* (LÉVIZAC.)

DU NOMBRE DES SUBSTANTIFS

Compléments d'une préposition.

Un des plus savants rédacteurs du *Manuel des amateurs de la langue française*, M. A.-G. Ballin, a si admirablement éclairé cette question, que nos lecteurs nous reprocheraient, avec raison, de ne pas les avoir fait profiter d'un aussi excellent article.

Substantifs compléments de la préposition DE, et précédés d'un autre substantif.

Noms modificatifs.

<i>Une main, une voix de femme.</i>	<i>Des mains, des voix de femme.</i>
<i>Une action de fou.</i>	<i>Des actions de fou.</i>
<i>Un jeu d'enfant.</i>	<i>Des jeux d'enfant.</i>
<i>Une queue de cheval.</i>	<i>Des queues de cheval.</i>
<i>Une bête de somme.</i>	<i>Des bêtes de somme.</i>
<i>Une statue de marbre.</i>	<i>Des statues de marbre.</i>

Ici la préposition, et le substantif qu'elle régit, *modifient* l'objet désigné par le substantif précédent qui présente l'idée principale ; et les mots *femme, fou, etc.*, employés dans un sens vague, indéfini, servent moins à exprimer l'idée de la chose qu'ils signifient qu'à qualifier le substantif auquel ils sont joints, puisque la préposition et son régime équivalent à un adjectif ; c'est pour cela que nous donnons à ces seconds substantifs la dénomination de *modificatifs*. En effet, *une voix de femme* est une voix *féminine* ; *une action de fou*, une action *folle* ; *un jeu d'enfant*, un jeu *enfantin* ; *une queue de cheval*, une queue *chevaline*. Il en est de même de toutes les expressions analogues, quoique nous n'ayons pas d'adjectifs correspondants ; car on sent qu'il pourrait en exister, et il s'en trouve en effet un grand nombre dans d'autres langues. *Une bête de somme, une statue de marbre*, par exemple, se diraient en latin *jumentum clitellarium, statua marmorea*.

RÈGLE. Dans tous les cas semblables aux précédents, et lorsque aucune considération particulière

n'exige le pluriel, le nom *modificatif* doit toujours rester au singulier.

OBSERVATIONS. Conformément à la règle ci-dessus, on doit écrire *des troncs d'arbre*, mais on écrit *des pieds d'arbres*, parce qu'ici *pied d'arbre* est pris pour l'*arbre* tout entier ; cependant l'usage constant est d'écrire, comme l'Académie, *des pieds de giroflée, de basilic, de marjolaine, etc.*, sans doute parce que ces plantes, composées de plusieurs brins, ne présentent pas une idée distincte d'individus, et que d'ailleurs on dit ordinairement de la *giroflée, du basilic, etc.*

Cette règle s'applique également aux noms composés, tels que *des barbes-de-bouc*, plante ; *des becs-d'âne*, espèce d'outil.

Une forêt de chênes ;

Un couple de chevaux ;

Un marchand d'estampes ;

Des noms d'hommes, de saints, d'animaux.

RÈGLE. Quand le nom *modificatif* réveille nécessairement l'idée de plusieurs individus, il est clair qu'il devra toujours être au pluriel.

OBSERVATIONS.

Un marchand ou des marchands de vin ;

Un marchand de vins fins, de liqueurs.

Dans les cas qu'on pourrait croire semblables à la première série d'exemples, la réflexion fera reconnaître une différence que l'orthographe devra indiquer ; ainsi nous écrivons *un marchand ou des marchands de vin* en laissant *vin* au singulier, parce que ce mot est pris dans un sens indéfini, qui ne réveille aucune idée de pluralité, tandis que nous mettrons un *s* à *vin, à liqueur*, dans le second exemple, parce que là nous pensons nécessairement à plusieurs sortes de *vins, de liqueurs* ; c'est ainsi qu'on dit *un homme de cheval, d'épée*, parce que les mots *cheval, épée*, sont ici purement *modificatifs* ; tandis qu'on doit dire *un amateur de chevaux, un fabricant d'épées*, parce qu'il est évident que l'affection de l'*amateur* se porte sur plusieurs chevaux, l'action du fabricant sur plusieurs épées.

Ajoutons qu'un *marchand de vin en gros* pourra mettre sur sa porte *magasin de vin ou de vins*, avec cette nuance que le pluriel donnera une idée plus étendue de son commerce.

Noms déterminatifs.

Une gelée de pomme, Une compote de poires, d'orange, de pigeons.

Un sirop de limon. Une marmelade d'abricots.

De l'huile d'olive. Une assiette (1) de marons.

(1) Dans le service de la table, on entend par *assiette* le vase et ce qu'il contient ; si l'on voulait parler seulement du contenu, on dirait *assiettée*.

Ici la préposition et le nom qu'elle régit ne servent plus seulement à modifier l'objet signifié par le nom qui précède, mais à en *déterminer* la *constitution*, s'il est permis de s'exprimer ainsi; c'est pourquoi nous donnons à ce second nom la qualification de *déterminatif*.

RÈGLE. Le nom *déterminatif* reste au singulier, quand il concourt à la formation de l'objet principal par *extraction*; il se met au pluriel si la formation a lieu par *composition*.

Expliquons-nous : il y a *extraction* quand ce qui sert à former l'objet est dénaturé, quand on n'en prend qu'une portion; c'est ainsi qu'on ne sert que du jus, du suc des pommes, des limons, des olives, pour faire la *gelée*, le *sirop*, l'*huile*, qui n'en conservent ni la forme, ni la couleur; dans ce cas on pense par conséquent fort peu aux *individus* qui ont servi à ces préparations, et leur nom, pris dans un sens générique, doit rester au singulier. Lorsque, au contraire, ce qui sert à former l'objet principal reste entier ou presque entier, il y a *composition*, et l'idée des *individus* étant beaucoup plus frappante, leur nom doit prendre le signe du pluriel. C'est ainsi que, dans une *compote*, les *poires*, les *pigeons*, etc., restent entiers et peuvent se compter; dans la marmelade, les *individus* sont moins distincts, mais ils ne sont pas encore tout à fait dénaturés, comme dans la *gelée* ou le *sirop*.

Un baril de vinaigre. Un baril d'olives.
 Une cuillerée de bouillie. Une cuillerée de haricots.
 Un boisseau de blé (1). Un boisseau de lentilles.
 Un bouquet de jasmin (2). Un bouquet de roses.

RÈGLE. Quand le premier substantif exprime une idée de *contenance* ou de *collection*, le nom suivant peut être considéré comme *déterminatif*, et il reste toujours au singulier s'il désigne une

(1) Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que *blé* est pris ici en masse, et ne réveille point d'idée individuelle; en effet, on ne dirait pas un *blé*, deux *blés*, etc., comme une *lentille*, deux *lentilles*, etc.; cependant on emploie aussi ce mot au pluriel dans un sens indéfini; ainsi l'on dit : LES *BLÉS* sont beaux cette année; faire le commerce des *BLÉS*; et l'on peut écrire faire commerce de *BLÉ* ou de *BLÉS*. De même, quoiqu'il ne s'agisse pas de contenance, nous écrirons un *marchand de plume*, si nous voulons parler de la *plume* qu'on emploie dans les lits, parce qu'ici nous considérons la masse, et un *marchand de plumes* s'il est question de *plumes* à écrire, parce que notre idée se porte sur les *individus*, et que nous pouvons dire dans ce cas : une *plume*, deux *plumes*, etc.

(2) Sans doute on peut dire un *jasmin*, deux *jasmins*, etc., si l'on parle de l'arbuste de ce nom; mais on n'en compte pas les fleurs : on ne dira pas, il y a quatre *jasmins* dans mon bouquet, comme on dirait, il y a quatre *roses*.

chose qui n'est pas susceptible de se compter : il est toujours au pluriel dans le cas contraire. Les exemples ci-dessus ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

OBSERVATIONS. Les règles que nous venons de poser ne sont pas d'une application rigoureuse, et il est nécessaire d'examiner avec soin le point de vue sous lequel le nom *déterminatif* doit être envisagé; ainsi, quoiqu'un *jus d'herbes* se forme par extraction et que les herbes y soient tout à fait dénaturées, nous mettons le dernier mot au pluriel, non pas seulement parce qu'il y entre plusieurs herbes, mais parce qu'il y en a de plusieurs espèces, et que dans ce sens on dit toujours des *herbes*.

D'un autre côté nous écrivons avec un *s* : une *purée de lentilles*; un *coulis d'écrevisses*; un *pot de confitures*; parce que ces mots s'emploient plus ordinairement au pluriel : car on ne dit pas : j'aime la *lentille*, l'*écrevisse*, la *confiture*, comme on dit : je préfère la *poire* à la *pomme*. Nous écrivons au contraire : une *purée de pomme de terre*, parce qu'on dit : la *pomme de terre* est saine.

Il est à remarquer qu'un adjectif ajouté au second nom en restreint, en particularise le sens, et le rend par conséquent susceptible de pluralité; ainsi, quoique nous pensions qu'on doit écrire : j'aime mieux *dessiner des têtes de femme* que *des têtes d'homme*; nous écrivons avec M. Fréville : ces *cannibales* coupaient des *têtes d'hommes tués sur le champ de bataille*, et en formaient d'horribles *pyramides*. Ainsi, Parny a écrit avec raison : sur ces murs sont rangées des *têtes de bœuf aux cornes menaçantes*—et—des *peaux de bêtes féroces*, des *têtes de jeunes bœufs*.

Les exemples qui suivent se rapportent encore aux noms *déterminatifs* :

Il y a deux sortes de droit. — Il y a plusieurs espèces de chevaux.

Les aulx sont des espèces d'ognons.

Dans le premier exemple nous mettons le singulier, parce que nous dirions : le *droit* se divise en deux classes, le *droit public* et le *droit privé*; dans le deuxième et le troisième nous mettons le pluriel, parce que nous dirions : il y a des *chevaux* de plusieurs espèces; les *aulx* sont des *ognons* d'une espèce particulière.

Traduisez ainsi d'une manière précise tout nom dont le nombre se cache sous une expression vague.

Substantifs compléments de la préposition DE sans être précédés d'un autre substantif.

DE régime d'un adjectif ou d'un participe.

Un enfant plein de bonne volonté. Un homme plein de défauts.

Un prince affamé de gloire. *Un auteur insatiable de louanges.*
Un peintre rempli de talent. *Une jeune personne remplie de talents.*

La moindre réflexion suffit pour reconnaître dans tous les cas analogues s'il faut employer le singulier ou le pluriel ; *bonne volonté* est au singulier, parce qu'on ne dit pas des *bonnes volontés* ; *défauts* est au pluriel, parce qu'on ne dirait pas qu'un homme est plein de défauts s'il n'en avait qu'un. *Gloire*, pris dans un sens général, ne peut avoir que le singulier ; mais on le mettrait au pluriel si l'on disait : *affamé de tous les genres de gloires*.

Louanges ne peut être au singulier, puisqu'une seule serait bien loin de satisfaire un auteur insatiable. — *Talent* est au singulier dans le premier cas, parce qu'il n'est question que d'un seul talent, celui de la peinture poussé à un degré supérieur ; dans le second on veut dire que la jeune personne possède les divers talents que donne une bonne éducation.

DE régime d'un verbe ou d'un adverbe.

Se nourrir de lait. *Se repaître de chimères.*
Il m'a fait beaucoup de tort. *Il a eu beaucoup de torts envers moi.*
Je n'ai pas de cheval. *Je n'ai pas de chevaux.*

On ne dit pas des *lairs* et l'on ne se repaît pas d'une seule *chimère*. — *Beaucoup*, suivi d'un singulier, marque l'extension ; suivi d'un pluriel, la quantité ; et, dans le premier exemple, il est question d'un *tort étendu, grand, considérable* ; dans le second, de *plusieurs torts*. — Un homme qui n'a ordinairement qu'un cheval dira : *je ne puis me servir de mon cabriolet, car je n'ai pas ou je n'ai plus de cheval* ; celui qui a équipage dira : *prêtez-moi votre voiture, car je n'ai pas de chevaux dans ce moment-ci*. C'est ainsi que les idées accessoires déterminent pour un nombre ou pour l'autre ; nous écrivons donc au pluriel : *je n'ai pas d'enfants*, parce qu'on a ordinairement plusieurs enfants, et, au singulier : *je n'ai pas de chat*, parce qu'on n'a ordinairement qu'un chat.

Substantifs compléments d'une préposition autre que DE.

A.

Voyager à pied. *Sauter à pieds joints.*
Un coffre à secret. *Une bête à cornes.*
Aller à pied, être en pied, être sur pied, valet de pied, sont des expressions où l'usage a consacré le singulier, parce qu'on n'a en vue qu'une modification. Le mot *joints*, réveillant nécessairement l'idée de *deux pieds*, exige le pluriel.

Secret est au singulier, parce qu'il n'est

question que d'une seule fermeture dont la connaissance est un *secret*. *Cornes* est au pluriel, parce qu'il s'agit d'animaux à *deux cornes*.

EN.

Constant en amour. *Fertile en expédients.*
Voler de fleur en fleur. *Une femme en couches.*
Je les ai mis en marmelade. *On les a taillés en pièces.*
Une maison couverte en tuile. *Une robe garnie en perles.*

Amours au pluriel serait un contre-sens. Il est clair qu'on a en vue plusieurs *expédients*, et l'on reconnaîtra facilement quand on devra employer le pluriel après certains adjectifs, tels que *plein, rempli, insatiable*, déjà cités, *riche, abondant*, et autres analogues.

De fleur en fleur signifie d'une fleur à une autre successivement. On dit toujours les *couches d'une femme*, à moins que ce mot ne se prenne précisément pour l'enfantement ; en ce cas, on peut dire une *heureuse couche*, et, par conséquent, elle est morte d'une suite de *couches*, c'est-à-dire par suite d'une *couche*. — Il n'y a qu'une *marmelade*. — On en a fait *plusieurs pièces*. — Les *tuiles* qui couvrent une maison ne forment qu'un *tout* ; on ne pense pas aux individus ; mais il n'en est pas de même des *perles* ; l'imagination les divise, les compte, pour ainsi dire, et se plaît à en exagérer le nombre.

PAR.

Il lui a donné son bien par contrat.
Ils se sont divisés par bandes.

Il n'y a qu'un *seul contrat*. Ils ont formé *plusieurs bandes*

POUR.

Cordonnier pour homme. — *Homme* est ici au singulier, parce qu'il est employé dans un sens vague, indéterminé.

SANS.

Je suis sans pain, sans argent. — *Il est sans souliers.*

Les mots *pain* et *argent* n'ont pas de pluriel en ce sens ; et d'ailleurs la préposition *sans*, marquant une exclusion totale, doit presque toujours être suivie d'un singulier, à moins qu'on ne pense nécessairement à plusieurs objets, comme dans le second exemple.

SUR.

Recevoir lettre sur lettre, c'est-à-dire une *lettre sur une autre successivement* ; cet exemple est dans l'analogie de *voler de fleur en fleur*.

Recommencer sur nouveaux frais. — *Frais* n'a pas de singulier ; c'est pour cela qu'on écrit : *voyager à grands frais ; se mettre en grands frais.*

Nous en avons peut-être assez dit pour mettre nos lecteurs à portée de juger par eux-mêmes, dans quelque circonstance que ce soit, du nombre qui convient à un nom précédé d'une préposition : ils ont dû remarquer qu'en général c'est le singulier, et qu'on n'emploie le pluriel que lorsque le sens réveille une idée précise de nombre, de quantité, ou quand le nom régi par la préposition n'est ordinairement en usage qu'au pluriel ; mais ils doivent sentir que, dans une matière aussi épineuse, les préceptes leur seraient insuffisants s'ils n'y appliquaient toute leur réflexion. Au surplus, il est beaucoup d'occasions où le singulier et le pluriel peuvent s'employer presque indifféremment. Essayons cependant encore de faire connaître la nuance qui caractérise chaque nombre.

RÈGLE GÉNÉRALE.

Parle-t-on du genre ou d'une espèce en général, il faut le singulier.

L'esprit se porte-t-il plus particulièrement sur les individus, il faut le pluriel.

Si nous disons : *pendant le carême les chrétiens ne se nourrissaient que de poisson*, nous mettons le singulier, parce que nous avons en vue le genre d'aliment, sans nous occuper individuellement des poissons, qui sont dénaturés, et dont on ne sert souvent qu'une partie sur nos tables ; mais Buffon a eu raison d'écrire : *la saricovienne vit de crabes et de poissons*, parce qu'ici l'on envisage nécessairement les individus ; on se représente la *saricovienne mangeant des poissons* : en parlant d'un peuple sauvage, nous dirons de même qu'il *vit de poissons*, au pluriel, et il nous semblerait ridicule de dire que les Samoïèdes mangent du poisson ou de la volaille.

Enfin il est certains cas où le pluriel paraît ajouter de la force à l'expression ; si nous énonçons un simple fait, nous dirons au singulier : *les catacombes sont remplies de têtes et d'os de mort*. Si nous voulons émouvoir, nous dirons : *figurez-vous l'affreux tableau qui s'offre à mes regards, une vallée jonchée de têtes et d'os de morts*.

Girault-Duvivier, qui s'est appuyé dans cette question de M. Lemare, de M. Fréville, et surtout de M. Ballin, à qui il reconnaît, comme nous, être redevable de presque tout son article, s'exprime ainsi :

Il ne paraîtra sûrement pas inutile de faire remarquer d'abord que le *Dictionnaire de l'Académie* ne peut être en cette matière d'aucune autorité, puisqu'il emploie le singulier et le pluriel

dans les mêmes circonstances ; par exemple, on trouve :

Aux mots :

- Amande..... *Pâte d'amande, huile d'amande douce, gâteau d'amandes.*
 Pâte..... *Pâte d'amandes.*
 Huile..... *Huile d'olive, huile d'amandes douces.*
 Couverture. *Couverture de mulet, couverture de chevaux.*
 Gelée..... *Gelée de pomme, de groseille.*
 Coing..... *Gelée de coings.*
 Conserve... *Conserve de framboises.*
 Framboise. *Conserve de framboise.*
 Capillaire.. *Sirop de capillaire.*
 Sirop..... *Sirop de capillaires.*
 Marmelade. *Marmelade de pommes, de prunes.*
 OEillet..... *Un pied d'œillets.*
 Pied..... *Un pied d'œillet, trois ou quatre pieds de basilic, de giroflée; deux cents pieds d'arbres.*

L'édition de 1798 est absolument conforme aux précédentes, excepté que le mot *amande* y est toujours au pluriel dans *pâte d'amandes*, et *huile d'amandes*.

On pense bien que la curiosité nous a poussés à recourir avec empressement à la sixième et dernière édition, à celle de 1855, pour vérifier si l'*Académie* s'était enfin mise cette fois d'accord avec elle-même ; et nous nous trouvons forcés d'enchérir encore sur la dénonciation de Girault-Duvivier, en déclarant que cette dernière édition de l'*Académie* continue d'employer le singulier et le pluriel dans des cas absolument identiques. (Voyez son *Dictionnaire*, édition 1855.)

Les auteurs du *Dictionnaire* dit de Trévoux, n'ont pas suivi une marche plus sûre ; on y lit :

Le chagrin se fait de peaux d'âne et de mulet. Les parchemins de peaux de mouton et de chèvres.

Ces citations, qu'il eût été facile de rendre plus nombreuses, sont suffisantes pour prouver l'incertitude qui règne sur ce point de *Grammaire*, et par conséquent l'intérêt que présente la question à résoudre.

Pour en donner la solution, il faut principalement s'attacher à distinguer dans quelle acception est employé le nom qui suit *DE*, et ici nous allons nous répéter en plusieurs choses, afin de multiplier les exemples :

1° Si le second nom ne sert qu'à spécifier la nature du premier, ou, ce qui est la même chose, s'il n'est employé que dans un sens général, indéterminé, ce second nom ne prend point *s*, qui est le signe du pluriel.

S'il est employé dans un sens particulier, un sens déterminé, il prend ce signe, c'est-à-dire qu'il se met au pluriel.

On écrira donc :

<i>Des caprices de femme.</i>	<i>Une pension de femmes.</i>
<i>Des tas, des touffes d'herbe.</i>	<i>Un tas d'herbes médicinales.</i>
<i>Des coups de poing, de pied.</i>	<i>Un coup d'ongles.</i>
<i>Des vaisseaux chargés de toile.</i>	<i>Un vaisseau chargé de morues.</i>
<i>Des pots de basilic, des pots de beurre.</i>	<i>Un pot de fleurs, un pot à fleurs(1), un pot d'œillets.</i>
<i>Des marchands de plume (pour lit).</i>	<i>Un marchand de plumes (à écrire).</i>
<i>Des marchands de paille, de foin, de cidre.</i>	<i>Un marchand d'arbres, d'abricots, de raisins.</i>
<i>Des marchands de drap, de linge, de toile, de papier, de soie.</i>	<i>Un marchand de draps de Louviers et d'Elbeuf, de toiles blanches, de toiles grises.</i>
<i>Des marchands de musique.</i>	<i>Un marchand de gravures, d'estampes.</i>
<i>Des marchands de vin, de beurre, de poisson, de morue, de fleur d'oranger.</i>	<i>Un marchand de vins fins, de beurres salés et fondus, de harengs, de carpes, d'anguilles, d'écrevisses, de fleurs.</i>

Dans tous les exemples de la première colonne, le second nom est pris dans un sens général, indéterminé ; tandis que, dans ceux de la seconde colonne, il est pris dans un sens particulier, dans un sens déterminé.

En effet, *des caprices de femme* sont *des caprices* que l'on attribue au sexe en général ; donc le mot *femme* est pris là dans un sens général, indéterminé. — *Une pension de femmes* est composée d'individus : alors le mot *femme* est pris dans un sens particulier, déterminé.

Des marchands de plume sont des marchands qui vendent en masse de la plume pour faire des lits, des oreillers ; là le sens est général, indéfini, indéterminé ; mais *un marchand de plumes* est un marchand qui vend des plumes à écrire : ici le sens est individuel, déterminé.

Des marchands de paille, de foin, de cidre, sont des marchands qui ne vendent pas individuellement *une paille, deux pailles*, etc. ; mais qui vendent en masse des parties tirées de l'espèce ; donc le sens est général, indéterminé, et *un marchand*

d'arbres, d'abricots, de raisins, vend toutes ces choses par individus, c'est-à-dire que le sens est déterminé, individuel.

Quand on dit *des marchands de vin*, on n'entend pas qu'ils vendent *des vins*, quoiqu'ils en aient de plusieurs espèces ; on veut dire, en général, que ce sont des marchands qui vendent *du vin*, et non *du cidre, du bois, du drap*, ou toute autre marchandise : ces mots *du vin* sont purement spécificatifs, ils forment un tout, une masse de même espèce, enfin un sens général, indéterminé ; mais *un marchand de vins fins*, s'entend d'un marchand qui tient différentes sortes de *vins* : là le sens est individuel, déterminé.

Enfin *des marchands de poisson* sont des marchands qui vendent *le poisson*, le plus souvent, par morceaux, par tranches, comme la morue, le saumon ; qui le vendent en masse ; et toujours ce sont des parties de l'espèce en général ; au lieu qu'*un marchand de harengs, de carpes, d'anguilles*, vend par individus, c'est-à-dire que ce sont des espèces particulières ou individuelles de ce que l'on appelle *poisson*.

Quelquefois aussi il s'agit d'*extraction* ou de *composition*. — Voyons dans ce cas ce que l'on doit faire.

Il faut examiner s'il est question de choses *ti-rées* ou *extraites* d'une certaine espèce, d'une certaine classe d'êtres, comme des *têtes de coq*, des *queues de mouton*, des *coulis de chapen* ; ou s'il est question de choses *faites, composées* d'individus de certaines espèces, de certaines choses, comme *gelée de groseilles, marmelade d'abricots, coulis d'écrevisses*.

Dans le premier cas, le second mot ne prend jamais la marque du pluriel, parce qu'il a un sens indéterminé, et qu'il indique une espèce, une classe, une sorte. Dans le second cas, il prend *s*, parce qu'il a un sens déterminé, et qu'il signifie des individus d'une espèce, d'une classe, d'une sorte qui entrent dans la composition de la chose.

On écrira donc : *des queues de cheval, des crins de cheval, de l'huile d'olive, du suc de pomme, des gigots de mouton, de l'eau de poulet, du sirop de groseille, de la gelée de viande, de poisson* ; de la *conserves de mauve, de violette* ; de la *féculé de pomme de terre* ; des *morceaux de brique* ; parce que les *queues, les crins* sont tirés de l'espèce d'animal nommée *cheval* ; les *olives* n'entrent pas individuellement dans la composition de l'huile, mais l'huile en est tirée, extraite ; le *suc* est extrait de l'espèce de fruit nommée *pomme* ; les *gigots* sont tirés, sont séparés d'un animal de l'espèce des *moutons* ; l'*eau* est tirée de l'espèce d'animal que l'on nomme *poulet* ; le *sirop* est tiré, est extrait de la *groseille*, et ce fruit n'entre pas individuellement dans sa composition ; la *viande, le poisson*, n'entrent pas comme individus dans la composition de

(1) *Un pot de fleurs* est un pot où il y a des fleurs ; et un *pot à fleurs* est un pot propre à mettre des fleurs. —

On dit de même : un *pot de confitures* et un *pot à confitures* ; un *pot de beurre* et un *pot à beurre*.

Observez que l'on dit un *pot à l'eau*, un pot propre à mettre de l'eau ; et non pas *pot à eau*.

On dit aussi un *pot au lait*, et non un *pot à lait*.

cette gelée; la mauve, la violette, est tirée, est extraite de l'espèce appelée mauve, violette; la férule de pomme de terre est tirée, est extraite de la pomme de terre, qui y entre comme espèce et non comme individu; enfin la brique est tirée de l'espèce de pierre factice que l'on nomme brique.

Dans le second cas, on écrira : une troupe de chevaux; un baril d'olives; une assiettée d'olives; une marmelade de pommes; un troupeau de moutons; une fricassée de poulets; de la gelée de groseilles, de la conserve de pistaches, de citrons, un ragoût de pommes de terre; une muraille de briques; parce qu'une troupe de chevaux est composée de plusieurs individus de cette espèce; l'assiettée, le baril d'olives sont composés d'un nombre d'individus de l'espèce de fruits nommée olive; les pommes entrent individuellement dans la composition de la marmelade; le troupeau de moutons est composé de plusieurs individus de cette espèce; la fricassée de poulets est composée de plusieurs individus qui portent ce nom; les groseilles entrent individuellement dans la composition de cette espèce de confiture appelée gelée; la conserve de pistaches, de citrons, est composée d'un nombre d'individus, de choses appelées pistache, citron; enfin un ragoût de pommes de terre est fait avec un nombre d'individus que l'on appelle pomme de terre; et une muraille de briques est faite avec un nombre de pierres appelées briques.

Nous écrivons avec le pluriel : cette mer célèbre en naufrages (1) :

Tu vas donc, égaré sur l'océan du monde,
Affronter cette mer en naufrages féconde;
(DELILLE.)

parce qu'une mer ne serait pas féconde pour un seul naufrage (2).

En voilà assez pour mettre le lecteur en état de

(1) Boileau avait dit dans la première édition de ses œuvres (Épître au roi) :

Regagne le rivage;
Cette mer où tu cours est célèbre en naufrage.

Mais ses amis lui conseillèrent de mettre au pluriel célèbre en naufrages et regagne les rivages. Cependant, comme les rivages au pluriel n'est pas une expression tout à fait juste, il changea entièrement le premier vers, et écrivit :

Sals-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages?
Cette mer où tu cours est célèbre en naufrages.

Observez qu'avec les adjectifs abondant, célèbre, fécond, formidable, fertile, fameux, stérile, accompagnés d'un régime, le substantif qui suit ce régime doit toujours être mis au pluriel. On verra l'application de ceci lorsqu'il sera question du régime dont chacun de ces adjectifs doit être suivi.

(2) De voleur à voleur on parle prohibé :

L'injustice en appelle à ses droits légitimes;
Mais elle invoque l'équité
Pour elle, et non pour ses victimes.

(FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.)

reconnaître lui-même quel est le nombre qui convient à un nom précédé d'une préposition; et il a pu remarquer qu'en général c'est le singulier qu'il doit employer, et qu'il ne doit faire usage du pluriel que dans le cas où le sens réveille une idée précise de nombre, de quantité.

Girault-Duvivier, continue M. Ballin, dit qu'il ne connaît que trois Grammairiens qui aient traité cette question : MM. Lemare, Fréville et Ballin; et il rapporte exclusivement et presque en entier l'article fait par ce dernier en 1815 pour le Manuel des amateurs de la Langue française; c'est celui que nous avons reproduit aujourd'hui avec des améliorations et remarques dues en partie à Laveaux, qui, dans son Dictionnaire des difficultés de la Langue française, s'est depuis occupé de la même question, mais sans entrer dans tous les détails nécessaires pour l'éclaircir.

M. B. a terminé cet article en consignnant quelques observations qui ne nous paraissent pas sans intérêt.

Laveaux écrit gelée de groseilles, et sirop de groseille, parce que, dit-il, les groseilles entrent in-

De larrons à larrons il est bien des degrés.
Les petits sont pendus, et les grands sont tirés.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Parce que, pour parler de prohibé entre voleurs, il suffit du voleur qui porte la parole, et du voleur qui écoute.

Mais, pour établir bien des degrés entre les larrons, il faut comparer des larrons avec des larrons.

(LEMARE, page 542.)

Enfin nous écrirons :

Un lac de cette étendue avait été fait de main d'homme,
sous un seul prince.

(BOSSUET, Histoire universelle.)

C'est même une des raisons qui m'a fait aller vide en main, puisque, etc.

(RACINE, lettre 59^e, à son fils.)

Règne; de crime en crime enfin te voilà roi.

(CORNEILLE, Rodogune, acte IV, scène 4.)

Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime.

RACINE, Britannicus, acte IV, scène 2.)

Quant à moi, j'étais conduit de bâillement en bâillement
dans un sommeil lethargique, qui finit tous mes plaisirs.

(MONTESQUIEU.)

Le spectateur est comme la confidente, il apprend de moment en moment des choses dont il attend la suite.

(VOLTAIRE, Commentaire sur Rodogune, acte II, scène 2.)

Quittez la règle et le pinceau; prenez un fiacre et courez de porte en porte; c'est ainsi qu'on acquiert de la célébrité.

(J.-J. ROUSSEAU, Émile.)

Ainsi, de piège en piège, et d'abyme en abyme,
Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté.

(ATHALIE, acte IV, scène 3.)

Un lit de plume à grands frais amassée.

(BOILEAU, le Lutrin, chant I.)

On me craint dans les cours (la Vérité);

On me chasse de ville en ville.

(FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.)

dividuellement dans la *gelée*, tandis que le *sirop* est tiré de la *groseille*; et en cela nous pensons qu'il se trompe, car on ne considère nullement les *individus* dans ces confitures, pas même dans celles de Bar, où les grains restent entiers, puisque ce fruit ne se compte jamais par *individus*; au surplus, on peut, ce nous semble, employer indifféremment l'un ou l'autre nombre; le partisan du singulier dira qu'il prend le mot *groseille* dans un sens générique et indéterminé; le partisan du pluriel s'appuiera sur ce que l'usage veut qu'on dise : *j'aime les groseilles*, plutôt que *la groseille*; mais nous écrirons toujours au pluriel, comme l'Académie, *une compote de groseilles*, en parlant du fruit vulgairement appelé *groseille à maquereau*, parce qu'ici nous avons en vue les individus.

Nous n'écrirons pas, avec Laveaux ni Girault-Duvivier, *une marchande de raisins*, parce que, quoi qu'ils en disent, le *raisin* ne se compte pas ordinairement par individus, excepté peut-être dans certaines villes du Midi; et si l'on emploie quelquefois le pluriel, c'est par une espèce d'amphibologie, comme lorsque La Fontaine dit que : *le renard vit au haut d'une treille des raisins mûrs apparemment* (1). On dit aussi assez fréquemment des *raisins secs*.

(1) Faisons remarquer que cet adverbe *apparemment*, qui,

Le savant Lemare a prétendu quelque part qu'il faut écrire : *quatre roulettes de lit*, et *huit roulettes de lits*, parce que *quatre* roulettes appartiennent à un seul lit, et *huit* à deux. Laveaux l'en critique avec raison, et ajoute qu'on ne se serait jamais imaginé que l'adjectif numéral *quatre* dût produire un singulier, et *huit* un pluriel. En effet, le mot *lit* est ici purement modificatif, et doit rester au singulier, puisque les adjectifs numéraux n'affectent que le substantif *roulette*; c'est ainsi que nous écrivons : *deux, quatre, trente roues de voiture*. Par la même raison, nous ne dirons pas avec Lemare : *des ciels de tableaux* (1), ni *des cordes d'arcs*; d'un autre côté, nous écrirons avec l'Académie : *un bouquet de fleurs d'orange* (2), comme *un bouquet de roses*, et non de *fleur d'orange*; quoiqu'il faille dire, avec Girault-Duvivier : *de l'eau de fleur d'orange, de la fleur d'orange*.

(A. G. BALLIN. Appendice.)

dans l'usage le plus ordinaire, signifie sans doute, probablement, est pris ici dans son sens propre, et signifie selon les apparences.

(1) Les artistes disent même souvent *les ciels* en parlant d'un seul tableau.

(2) Cette expression est généralement adoptée, quoiqu'il soit plus exact de dire : *fleur d'oranger*, selon l'usage qui commence à s'introduire.

SYNTAXE DE L'ARTICLE.

Le nom ou substantif est précédé d'un mot trop nécessaire à sa détermination pour que nous puissions séparer deux éléments qui sont naturellement si bien liés entre eux. Ce mot que Condillac et Beauzée ne craignent pas d'appeler *adjectif*, que presque tous les Grammairiens ont appelé *article*,

on pourrait l'appeler encore *déterminatif*, de la fonction qu'il remplit auprès du nom; mais n'ajoutons pas, par des dénominations nouvelles, une difficulté de plus à la science grammaticale déjà trop difficile.

Nous avons ailleurs considéré le substantif

comme signe d'un objet quelconque. Nous avons vu que sous ce rapport, chaque objet devrait avoir son nom. Cela est vrai des individus de l'espèce humaine. Les rapports de chaque homme avec ceux de son espèce, dans une ville, dans un gouvernement, dans sa propre famille; les différences qui naissent de ces rapports, ont rendu nécessaires des noms individuels qui ne devaient convenir qu'à chaque homme en particulier. De là, l'origine des *prénoms* chez les Romains, qui étaient dans l'usage de donner le nom du père à chaque enfant de la même famille. Cet usage a dû nécessairement se perpétuer chez toutes les nations civilisées; chaque homme doit avoir son nom et son prénom; son nom qui indique la famille dont il est membre; son prénom, qui le distingue parmi les individus de sa propre famille. Son nom seul le confondrait avec ses frères, mais son prénom le distingue d'eux, et reporte uniquement sur lui l'intérêt et l'attention de ceux qui n'en veulent qu'à lui, et qui n'ont affaire qu'à lui seul. Nous rappelons ceci, pour rendre plus clair ce que nous avons à dire.

Le signe propre d'un individu doit donc se composer de son nom et de son prénom. La réunion de ces deux signes ne laisse plus aucun vague, aucune incertitude sur la nature à la fois spécifique et singulière de cet individu. Il ne faut qu'un seul mot de plus pour le faire connaître.

Pourquoi, demandera-t-on, tous les objets n'ont-ils pas des désignations aussi précises? C'est qu'il importe peu de connaître précisément tel individu d'une espèce plutôt que tel autre individu de la même espèce. Un individu ne peut avoir de rapports avec nous qu'autant qu'il appartient à telle espèce, et non parce qu'il est tel individu. On n'a pas besoin de les désigner tous; c'est assez, pour chacun, du nom de l'espèce entière. D'ailleurs, quelle mémoire eût jamais retenu une nomenclature qui eût embrassé les noms de tous les êtres vivants et de tous les objets? On a donc dû se borner à un nom commun pour chaque classe d'individus.

Ici, se présente une difficulté : comment s'entretenir d'un seul individu, choisi et déterminé, dans une immense multitude? Comment fixer l'esprit de ceux à qui l'on en voudra parler? C'est là que vient s'offrir ce *déterminatif* qui, en circonscrivant la trop vaste étendue du nom commun, le rend propre et l'applique à l'individu qu'on veut définir. Ce *déterminatif*, ou plutôt cet *article*, est donc appelé à remplir une fonction plus importante; c'est ici cet adjectif métaphysique qui sert à déterminer l'étendue de l'acception. Ce n'est donc pas sans raison que, servant à déterminer, comme l'adjectif, l'un, l'étendue du nom, l'autre, sa compréhension, on a pu l'appeler aussi *adjectif*, et y ajouter le mot *métaphysique*; parce qu'en effet il n'ajoute pas

au nom, comme l'autre adjectif, une qualité naturelle et physique.

Ainsi, de même que l'adjectif physique sert à exprimer quelque forme ou quelque manière d'être d'un nom, l'adjectif métaphysique, ou l'*article*, sert à en circoncrire l'étendue.

On pourrait, sans l'*article*, prendre le nom dans toute sa généralité. Le déterminatif ou l'*article* vient aussitôt lever tout doute, faire disparaître toute équivoque, et répandre sur la proposition un jour satisfaisant pour l'esprit, qui ne veut jamais être laissé dans le vague des abstractions.

L'adjectif peint à l'esprit un mode, une forme, une action qu'on a remarquée dans un objet; l'*article* ne peint rien de particulier à l'esprit. Il n'a donc, par conséquent, qu'une valeur de convention : sa destination unique est de présenter l'objet tel qu'il doit être vu. C'est une sorte de régulateur auquel il ne suffit pas de faire connaître l'objet dont on s'entretient; il veut encore qu'il soit connu avec toute la précision possible.

Les Latins ont négligé d'employer l'*article*, quoiqu'ils connussent tout le parti qu'en tiraient les Grecs : ils y suppléaient par des pronoms. Mais l'emploi de ces pronoms n'empêchait pas les équivoques dont ne se sont pas toujours garantis leurs écrivains. L'*article* est donc une de nos richesses; mais cette partie du discours offre des difficultés qui nous forcent de faire revenir nos lecteurs sur leurs pas.

Et d'abord, quel est le mot auquel on doit donner le nom d'*article*? Et quels sont les mots auxquels on l'a donné mal à propos?

Presque tous les Grammairiens ont dit qu'il y a deux *articles* dans notre langue : l'*article défini* et l'*article indéfini*. Le premier, selon eux, est *le, la, les*; le second, qu'ils appellent *indéfini*, est *à et de*. Nous leur demanderons d'abord si, d'après les principes que nous avons exposés et qui nous paraissent incontestables, il peut y avoir un *article indéfini*; si la nature même de l'*article* n'est pas de définir et de déterminer toujours; si l'*article* n'est pas destiné à affecter précisément l'étendue du nom; et si même ce n'est pas pour cela qu'on ne l'emploie jamais avec les noms dont l'étendue se trouve fixée et déterminée par la nature même de ces noms?

Pour nous, qui nous sommes convaincus que la nature de l'*article*, comme celle de l'adjectif, est de déterminer, nous bannirons toute définition qui ôterait à l'*article* la fonction qui fait son essence; et l'on sent bien qu'il n'y aura pas, pour nous, d'*article indéfini*.

Mais comment donner l'enseignement de ce mot si mal nommé par les uns, plus mal défini par les autres, faussement divisé par presque tous, et qui doit être considéré, moins comme occupant, dans la proposition, telle place, et prenant telle ou telle

forme, que comme appliquant un nom à tel individu plutôt qu'à tel autre, plutôt qu'à plusieurs autres, plutôt qu'à tous ceux de toute une espèce?

Voici ce que nous dirions à nos élèves :

S'il y avait, devant vous, plusieurs objets, tels que des *couteaux*, des *canifs*, des *plumes*, des *clefs*, etc., et que, pour couper du pain ou toute autre chose, il vous fallût un de ces *couteaux*; qu'ils fussent tous de différentes formes, et sous vos yeux, que diriez-vous pour en avoir un? Vous diriez : *donnez-moi un couteau*. En vous exprimant ainsi, en demandant un *couteau*, votre intention serait-elle de ne demander qu'un *seul couteau*, d'en spécifier seulement le nombre, et de n'en pas demander deux? Non, sans doute. Refuseriez-vous celui qu'on vous offrirait, en disant que ce n'est pas celui que vous avez demandé? Non; tous vous seraient indifférents; vous n'auriez dit un *couteau*, que pour qu'on ne vous donnât pas un *canif*. Vous n'auriez eu l'intention de déterminer que l'espèce; ainsi, dans ce cas, un n'aurait pas été, dans votre esprit, un mot de nombre, mais un *article*, un mot déterminatif, que l'on pourrait appeler *article énonciatif*.

Si ce n'est pas seulement un *couteau* que vous désirez, mais *tel couteau* et non tel autre, votre idée n'est plus si vague, si indéterminée; elle est, au contraire, très-précise; le premier *article* qui n'a fait qu'énoncer l'objet, et le tirer du milieu de tous les autres pour le montrer et l'individualiser, sans le choisir, ne suffit plus et n'est plus le mot propre; il vous en faut un consacré à préciser l'idée, à mettre l'objet sous les yeux, pour qu'on ne vous donne que *le couteau* que vous demandez : cet *article* est *ce*, et non pas *un*. *Ce couteau* est déjà connu de vous et de celui qui vous l'a remis; et s'il n'est plus, ni sous ses yeux, ni sous les vôtres, et que vous le redemandiez encore, vous ne dites plus *un*; il est connu; vous ne dites plus *ce*; il n'est pas sous vos yeux et vous ne pouvez le montrer : vous dites *le couteau*, et vous êtes compris; car c'est comme si vous disiez : *donnez-moi le couteau que vous m'avez déjà donné*.

Il y a donc trois moyens de préciser l'objet dont on veut s'entretenir, et ces trois moyens ont donné naissance à trois mots qui appartiennent à la même classe; et ces trois mots, *espèces d'articles*, mais non pas *articles*, sont : *un*, *ce*, *le*, sans exclure les autres mots qui se rapportent à ceux-ci.

Mais, en allant du premier de ces éléments qui est *ce*, et qui place l'objet sous les yeux, au moins déterminant de tous, qui est *un*; en allant plus loin encore, et en faisant un pas de plus, ne trouve-t-on pas un terme qui, n'étant aucun des trois, doit nous servir à exprimer une quatrième vue de l'esprit? Oui, sans doute, il y en a une quatrième que l'absence de l'*article* établit, qui n'a aucune

sorte de détermination quelconque, comme dans cet exemple, où, par opposition à l'*animal*, on dit de l'*homme* : *homme pense et raisonne*. C'est la manière anglaise; c'est dans cette langue une richesse qui manque à la nôtre, puisque les Anglais, qui, comme nous, ont trois déterminatifs, dont le plus usité est *the*, ont encore l'absence de tout déterminatif qui donne au sujet de leurs propositions la plus grande indétermination possible; nous l'employons proverbialement nous-mêmes, comme dans cet exemple : *pauvreté n'est pas vice*. Hors ce cas, qui encore est très-rare, notre manière de généraliser les idées est d'employer l'*article* indicatif *le* ou *la*, comme dans ces exemples : *l'opinion*, *la vertu*, *la gloire*. Les Anglais, dans cette circonstance, ne mettraient pas d'*article*. L'application des trois *articles* peut donc se faire ainsi : *donnez-moi une pomme; donnez-moi cette pomme; donnez-moi la pomme*.

Nous avons déjà démontré que l'*article* est une perfection de plus dans nos langues modernes; qu'à l'aide de l'*article* on dissipe tout le vague qui, à propos du nom, resterait dans l'esprit; que, semblables à des verres d'optique heureusement ménagés, les *articles* rapprochent les objets à des distances toujours justes, de manière que ces objets se trouvent dans une perspective, dans un jour convenable; qu'ils ne se perdent pas dans une distance trop éloignée, et que les yeux qui les considèrent ne soient pas offusqués par de trop grands rapprochements. Les *articles* ne sont donc pas une sorte de luxe, mais un moyen essentiel de répandre sur des objets indéterminés une clarté qui en écarte tous les nuages.

L'*article* est, pour ainsi dire, l'annonce fidèle du nom commun ou appellatif; il le précède toujours, comme pour déclarer que ce nom ne doit pas se prendre dans toute son étendue : et si l'*article* est indispensable dans plusieurs formes de langage, il est superflu, et par conséquent déplacé dans quelques autres; nous nous garderons donc bien de le diviser en *défini* et en *indéfini*. Ce qui a donné lieu à cette méprise de certains Grammairiens, c'est qu'ils ont pris des *prépositions* pour des *articles*. Les *prépositions* à et de ont été, aux yeux de quelques-uns, des *articles indéfinis*, parce qu'en effet des *prépositions* ne désignent rien, ne définissent rien, ne déterminent rien; et *du*, et *au* ont passé pour *articles définis*, parce que ces mots renferment réellement de vrais *articles*.

A et de sont des *prépositions* : *donner un livre à Pierre; sortir de Paris*. Mais dans ces phrases : *sortir du jardin; aller au Roule*, *du* est l'ellipse de ces deux mots *de le*; *au* est pour *à le*. Dans cette proposition : *à Pierre*; *à* est une *préposition* sans *article*, parce que *Pierre*, étant un nom propre, n'a pas besoin d'être déterminé; dans : *sortir de Paris; de* est encore une *préposition* simple et sans

article, pour la même raison; mais dans : *sortir du jardin : aller au Roule*, la préposition et l'article sont réunis.

Du est donc pour *de le ; au*, pour *à le* : c'est l'ellipse qui se trouve dans les mots *au* et *du*, *aux* et *des*, qui a fait croire que ces mots étaient simples, tandis que chacun d'eux est le résultat et la composition de deux mots qui sont une *préposition* et un *article*. Cette même ellipse se trouve aussi dans la langue italienne, où la préposition *di* et l'article *il* se confondent dans *del*, de même que la préposition *da* dans *dal*, de manière à ne faire qu'un mot unique. La langue anglaise est plus sévère : elle a conservé dans son entier l'article *the* : la préposition et l'article restent, dans cette langue, en leur entier, sans jamais se mêler ni se confondre; et les Anglais disent :

The beauty of the garden ; La beauté de le jardin.
I am coming from the garden ; Je suis venant de le
den ; jardin.

Cette forme anglaise est bien plus philosophique, puisqu'une double vue de l'esprit a aussi une double forme ; nous, qui n'avons qu'une forme simple, nous employons la même préposition et le même article, soit que nous disions qu'une chose appartient à une autre, soit que nous exprimions l'idée contraire. Ainsi, nous disons : *je viens du jardin*, *la beauté du jardin*, et ce mot *du* est employé pour deux vues bien différentes.

(R. A. SICARD.)

ACCORD, RÉPÉTITION ET PLACE

de l'Article.

L'article servant à modifier, à déterminer le mot auquel il est joint, doit s'accorder toujours avec ce mot qu'il accompagne. Exemples :

Il suffit que le mensonge soit mensonge pour ne pas être digne d'un homme qui parle en présence des dieux, et qui doit tout à la vérité : celui qui blesse la vérité offense les dieux, et se blesse lui-même, car il parle contre sa conscience.

(FÉNELON.)

Élégante à la fois et simple dans son style,
Za ferme est aux jardins ce qu'aux vers est l'idylle.
Ah ! par les dieux des champs, que le luxe effronté
De ce modeste lieu soit toujours rejeté !

(DELILLE.)

Quand on emploie l'article, on doit le répéter avant tous les substantifs, sujets ou régimes, parce qu'il sert à déterminer la signification de chaque substantif.

La fraude, la violence, le parjure, les procès, les guerres, ne font jamais entendre leur voix cruelle et empestée dans ce pays chéri des dieux.

(FÉNELON.)

Le cœur, l'esprit, les mœurs, tout gagné à la culture.

(VOLTAIRE.)

Après la prière et le sacrifice, on lisait au roi, dans les saints livres, les actions et les conseils des grands hommes, afin qu'il gouvernât son état par leurs maximes.

(BOSSUET.)

Quel carnage de toutes parts !
On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur et le frère,
Et la fille et la mère,
Le fils dans les bras de son père.
Que de corps entassés ! que de membres épars !

(RACINE.)

Il n'y a aucune exception à ces deux règles.

Nous sommes de l'avis de Girault-Duvivier, quand il condamne, comme incorrectes, ces phrases :

Les préfet et muires de Paris ont présenté leur hommage au roi. — Les père et mère de cet enfant. — Les lettres, paquets et argent doivent être affranchis.

La Grammaire exige : *Le préfet et les muires ; le père et la mère de cet enfant ; les paquets, les lettres et l'argent doivent être affranchis.*

Mais c'est pousser bien loin le rigorisme de cette règle que de nous dire qu'elle s'applique même à tous les mots qui tiennent lieu de l'article. Nous convenons encore qu'il vaut mieux dire *son père et sa mère* que *ses père et mère* ; cependant, il nous semble que *son père et sa mère* est plus trainant que *ses père et mère*. Quoi qu'il en soit, *son père et sa mère* est la seule locution admise par le bon usage. Néanmoins, on peut dire *ses frères et sœurs*, parce que *ses* s'applique également aux deux substantifs pluriels.

Quand les adjectifs unis par *et* modifient un seul et même substantif, de manière qu'on ne puisse pas en sous-entendre un autre, l'article ne doit pas être répété ; ainsi l'on dira avec les Grammairiens modernes : *le sage et pieux Fénelon a des droits bien acquis à l'estime générale ;*

et avec Boileau :

A ces mots il lui tend le doux et tendre ouvrage ;
(*Le Lutrín*, chant V.)

parce que, dans l'une et dans l'autre phrase, le substantif déterminé est unique ; parce que c'est la même personne qui est *sage et pieuse*, et le même ouvrage qui est *doux et tendre*.

Mais, lorsque deux adjectifs unis par la conjonction *et*, ont pour motif, le 1^{er}, un subst. ex-

primé, et l'autre un substantif sous-entendu, l'article doit se répéter.

L'histoire ancienne et la moderne.

Les philosophes anciens et les modernes.

Le premier et le second étage.

Il y a deux histoires, deux étages, des philosophes anciens et des modernes; l'un exprimé, et l'autre, à la vérité, sous-entendu, mais indiqué par un qualificatif qui lui est propre exclusivement; donc il faut répéter l'article.

(DOMERGUE, *Solutions grammaticales.*)

Cette règle sur la répétition ou la non répétition de l'article, s'applique même aux adjectifs pronominaux : *mon, ma, mes*, et aux pronoms démonstratifs : *ce, cet, cette*.

Voici comment Wailly établit la règle : « L'article se répète avant les adjectifs, surtout lorsqu'ils expriment des qualités opposées. »

C'est là une règle, copiée par le plus grand nombre des Grammairiens, et qui est, comme le fait observer Domergue, absolument fautive.

1° L'article peut ne pas se répéter devant les adjectifs; et personne ne blâmera ces phrases : *l'élegant et fidèle traducteur de Cornelius Nepos, l'abbé Paul. — Le traducteur élégant et fidèle de Cornelius Nepos, l'abbé Paul.*

2° L'article peut ne pas se répéter, quoique les adjectifs expriment des qualités opposées; on dit fort bien : *le simple et sublime Fénelon; le naïf et spirituel La Fontaine.*

3° Enfin l'article doit se répéter, quoique les qualités qu'expriment les adjectifs ne soient pas opposées : *le second et le troisième étage.*

La règle de Wailly manque donc de vérité et d'étendue, et celle de Domergue doit lui être substituée, comme étant très-propre à guider la plume souvent incertaine de nos écrivains.

(GIRAULT-DUVIVIER.)

La place de l'article, toutes les fois qu'on l'emploie, est toujours avant les substantifs; de façon que, s'ils sont précédés d'un adjectif, même modifié par un adverbe, il doit se trouver à leur tête, et néanmoins après les prépositions, s'il y en a.

La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite, est celle de ce fier et fougueux animal qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats.

(BUFFON.)

C'est à la plus sensible et à la plus vertueuse des mères que je dédie cet ouvrage sur l'éducation.

D'un pinceau délicat l'artifice agréable

Du plus affreux objet fait un objet aimable.

(BOILEAU.)

EXCEPTION. L'adjectif *tout*, et ces qualités : *monsieur, madame, monseigneur*, déplacent l'article; il en résulte que, dans ce cas, il prend sa place entre ces mots et les substantifs. On doit

dire : *de tout le monde; à monsieur le duc; à madame la princesse*, etc. Il faut observer que *monsieur*, est le seul nom de qualité qui preane quelquefois l'article : *avez-vous vu les messieurs dont je vous ai parlé?* L'usage de l'article avec les autres mots serait une faute.

Il n'y a point de difficulté pour ces règles, ajoute Lévizac; mais il n'est pas aussi aisé de connaître d'une manière précise les occasions dans lesquelles on doit faire usage de l'article, et celles où l'on ne doit pas s'en servir. Néanmoins, voici un principe qui sera d'un grand secours pour les distinguer, puisque toutes les règles particulières que nous allons donner n'en sont que des conséquences.

PRINCIPE GÉNÉRAL. On doit employer l'article avant tous les noms communs pris déterminément, à moins qu'un autre mot n'en fasse la fonction; mais il ne faut jamais en faire usage avant ceux qu'on prend indéterminément.

Pour bien saisir ce principe, il suffit de faire attention que les substantifs communs peuvent être considérés universellement, particulièrement, et individuellement.

Dans ces deux propositions : *tous les hommes sont mortels; tout homme est mortel*; les substantifs *hommes* et *homme* sont pris universellement; mais avec cette différence, que, dans la première, la locution *tous les hommes* exprime une universalité collective, et que, dans la seconde, *tout homme* exprime une universalité distributive: dans toutes les deux, il y a une universalité. Ce que l'on dit en général peut se dire individuellement : *les Italiens sont vifs; les hommes à prétention sont insupportables*; voilà deux propositions particulières, parce que *les Italiens, les hommes à prétention*, désignent des individus formant une classe que l'esprit considère comme un individu. Il n'y a pas de difficulté pour les propositions exprimées au singulier. Dans ces phrases : *le roi est juste; l'homme dont je parle est un savant*; les substantifs *homme* et *roi* ne marquent qu'un individu. *Le peuple, l'armée, la nation*, sont des collections considérées comme des individus particuliers. Dans tous ces cas, on emploie l'article; mais on ne s'en sert pas quand on laisse les noms communs dans toute l'étendue de leur signification, parce qu'alors rien ne marque l'individu. Voilà pourquoi l'on dit : *homme est un nom d'espèce; tout homme est animal.*

CAS DANS LESQUELS ON DOIT FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

1^{re} RÈGLE. L'article accompagne essentiellement les noms communs par lesquels on désigne toute une espèce de choses, ou une des choses déter-

minées ; c'est-à-dire un genre, une espèce, un individu :

Dieu, source unique de toute lumière et de toute intelligence, régit l'univers et les espèces entières avec une puissance infinie : l'homme, qui n'a qu'un rayon de cette intelligence, n'a aussi qu'une puissance limitée à de petites portions de matière, et n'est maître que des individus. (BUFFON.)

Dans cette phrase, l'homme désigne une universalité collective : c'est le sujet d'une proposition universelle.

Les hommes à imagination sont exposés à faire bien des fautes : presque toujours hors d'eux-mêmes, ils ne voient rien sous son vrai point de vue ; ce qui fait qu'ils prennent souvent des chimères pour des réalités.

Les hommes à imagination désignent ici une collection qui forme une classe distincte parmi les hommes : c'est le sujet d'une proposition particulière.

La nature est le trône extérieur de la magnificence divine : l'homme qui la contemple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône intérieur de la toute-puissance. (BUFFON.)

Dans cette dernière phrase, l'homme ne désigne qu'un individu par la restriction de la phrase incidente, qui la contemple : c'est le sujet d'une proposition singulière. La nature forme aussi un sens individuel, et le trône est une chose déterminée, puisque c'est celui de la magnificence divine.

REMARQUE. On voit par ces exemples que la destination de l'article est bien de marquer la détermination ; et c'est tellement là sa fonction, que toutes les fois qu'il entre dans les vues de l'esprit de substantifier un adjectif, un verbe, un adverbe, une préposition, et même une conjonction, l'article qui les précède annonce cette destination qui leur est étrangère.

Heureux qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère !

(BOILEAU.)

On dit de même : *le manger est plus nécessaire que le boire ; — cet homme voudrait savoir le pourquoi et le comment de tout ; — il y a des personnes qui soutiennent le pour et le contre, sans autre motif que celui de contredire ; — il est assommant avec ses si, ses car, et ses mais continuels.*

II^e RÈGLE. L'article accompagne les noms pris dans un sens partitif ; mais il les abandonne s'ils sont précédés d'un adjectif ou d'un mot de quantité.

Nous ne pouvions jeter les yeux sur les deux rivages sans apercevoir des villes opulentes, des maisons de campagne agréablement situées, des terres

qui se couvraient tous les ans d'une moisson dorée, sans se reposer jamais ; des prairies pleines de troupeaux ; des laboureurs qui étaient accablés sous le poids des fruits que la terre épanchait de son sein ; des bergers qui faisaient répéter les doux sons de leurs flûtes et de leurs chalumeaux à tous les échos d'alentour. (FÉNELON.)

Dans cette période, les mots *villes, maisons, terres, prairies, laboureurs, et bergers*, sont pris pour une partie de l'étendue de leur signification ; et l'on voit qu'ils sont précédés de l'article.

Celui qui n'a point vu cette lumière pure est aveugle comme un aveugle-né. Il croit tout voir, et il ne voit rien ; il meurt n'ayant rien vu ; tout au plus il aperçoit de sombres et fausses lueurs, de vaines ombres, qui n'ont rien de réel. (FÉNELON.)

Ici, les mots *lueurs et ombres* ne sont pas précédés de l'article, parce que les adjectifs *sombres et fausses* se trouvant avant le premier, et l'adjectif *vaines* avant le second, ils n'ont pas besoin d'une marque de détermination, puisque ce sont des adjectifs qui les déterminent.

REMARQUE. Il y a des Grammairiens qui soutiennent qu'au singulier on doit mettre l'article avant les noms pris dans un sens partitif, quoique ces noms soient précédés de l'adjectif, afin d'éviter l'équivoque dans le nombre du nom et de l'adjectif. Si l'on entend prononcer, disent-ils, *de bon pain, de bonne viande*, on ne saura si *bon pain* et *bonne viande* sont au singulier ou au pluriel, inconvénient qu'on éviterait en disant *du bon pain et de la bonne viande*. Mais nous leur répondrons que, quand même cette équivoque ne serait pas presque toujours levée par ce qui précède ou par ce qui suit, ce ne serait pas une raison pour chercher à l'éviter par une faute réelle, et que, dans ce cas, on doit prendre un autre tour.

C'est donc avec raison que l'abbé d'Olivet a censuré ce vers de Racine :

. Qui sait si ce roi.

N'accuse point le ciel qui le laisse outrager,
Et des indignes fils qui n'osent le venger ?

Il faut *d'indignes fils*. Racine le fils prétend que son père avait mis *deux* ; mais si la chose est vraie, pourquoi trouve-t-on *des* dans toutes les éditions ?

Le pauvre a *peu d'amis* ; le malheur n'en a pas.
(VOLTAIRE.)

Jamais *tant de beauté* fut-elle couronnée ?
(RACINE.)

Que de variété, que de pompe et d'éclat !
Le pourpre, l'orangé, l'opale, l'incarnat,
De leurs riches couleurs étalent l'abondance.
(DELILLE.)

Dans le premier vers, *amis* est sans article, parce qu'il est précédé du mot de quantité *peu* ; dans le second, *tant* a la même influence sur *beauté* ;

et dans le troisième, *que*, étant mis pour *combien*, exclut également l'article.

« Il faut observer, dit du Marsais, que ces mots : *beaucoup, peu, pas, point, rien, sorte, espèce, tant, moins, plus, que*, lorsque ce dernier vient de *quantum*, ne sont point des adverbes : ce sont de véritables noms, du moins dans leur origine ; et c'est pour cela qu'ils sont qualifiés par un simple qualificatif indéfini, qui, n'étant pas pris individuellement, n'a pas besoin d'un article. Il ne lui faut que la simple préposition pour le mettre en rapport avec *beaucoup, peu, point*, etc. »

EXCEPTION. *Bien*, mis pour *beaucoup*, veut être suivi de l'article : la raison en est, selon du Marsais, que *bien* est toujours adverbe. Ainsi, l'on doit dire : *cet homme a bien de l'esprit ; cette femme a bien de la grace.*

On considère comme mots de quantité les adverbes *infiniment, extrêmement*, etc. ; en conséquence, on dit : *il a infiniment d'esprit* ; mais si l'on place *infiniment* le dernier, on dira : *il a de l'esprit infiniment.*

REMARQUE. *Pas* et *point*, employés seuls avant les noms, ne sont jamais suivis de l'article : *point d'argent, point de Suisse* ; mais, accompagnés de la négation, tantôt ils sont et tantôt ils ne sont pas suivis de l'article. Ils n'en sont pas suivis, quand ils sont modifiés par un qualificatif indéfini, comme : *il n'a point d'enfants ; il n'a point d'argent.* Mais ils en sont suivis, lorsque le mot qui vient après eux est pris dans un sens défini, comme : *il n'a pas un sou de l'argent qu'il avait.* — *Les langues ne sont pas des sciences.* C'est donc avec fondement que Racine, l'abbé d'Olivet et Delille, ont dit : (le premier) *Je ne vous ferai point des reproches frivoles* ; (le second) *pourvu qu'on ne coupe point des mots inséparables, le substantif en apostrophe se place où l'on veut* (et le troisième) :

Des contradictions ne sont pas des contrastes.

Nous avons vu qu'il y a des noms composés d'un substantif et d'un adjectif. Ces substantifs et ces adjectifs forment un sens indivisible : ils équivalent à un seul mot, et doivent par conséquent être précédés de l'article, quoiqu'ils soient employés dans un sens partitif, comme : *des petits-mâtres et des petites-mâitresses sont des êtres insupportables dans la société* ; — *j'ai mangé des petits-pâtés.* Mais si le substantif et l'adjectif ne forment pas un sens indivisible, alors c'est une faute de les faire précéder de l'article. Ainsi, c'est avec raison que Bouhours a condamné ces phrases : *devenons comme des petits enfants, sans orgueil, sans déguisement et sans malice* ; — *le prophète Osée leur avait prédit ce malheur, lorsqu'il leur dit qu'ils seraient comme un prophète, et comme un homme qui aurait perdu le sens, c'est-à-dire comme des faux prophètes.* Il faut dans la première phrase

de petits enfants, et dans la seconde, *de faux prophètes.* Cette décision de Bouhours fut approuvée par T. Corneille.

On ne doit pas confondre le sens partitif avec le sens général ; car, dans ce dernier cas, on doit faire usage de l'article : *c'est le sentiment des anciens philosophes* ; — *la suite des grandes passions est l'aveuglement de l'esprit et la corruption du cœur* ; — *le propre des belles actions est d'attirer l'estime et le respect.* Ces expressions : *des anciens philosophes, des grandes passions, des belles actions*, ne désignent pas une partie, mais une universalité.

III^e RÈGLE. On met l'article avant les noms propres de régions, de contrées, de rivières, de vents et de montagnes.

La France a les Pyrénées et la Méditerranée au sud ; l'Allemagne, la Suisse et la Savoie à l'est ; les Pays-Bas au nord, et l'Océan à l'ouest.

En voyant l'Angleterre, en secret il admire
Le changement heureux de ce puissant empire.
(VOLTAIRE.)

Ici le Rhin se trouble, et là mugit l'Euphrate.
(DELILLE.)

Les rigoureux aquilons n'y soufflent jamais ; et l'ardeur de l'été y est toujours tempérée par des zéphyrs rafraîchissants qui viennent adoucir l'air vers le milieu du jour.
(FÉNELON.)

L'Aquilon les emporte au sommet du Taurus,
Les assemble en nuage autour de l'Imaüs,
En couronne l'Atlas, et de vapeurs nouvelles
Nourrit de ces grands monts les neiges éternelles.
(SAINT-LAMBERT.)

On excepte : 1^o les contrées qui portent le nom de leurs capitales : *Naples et Corfou sont des pays délicieux* ; 2^o les noms des contrées qui sont sous le régime de la préposition *en* : *il est en Italie ; il vit en France* ; 3^o la même exception a lieu quand ils sont unis par la préposition *de* à un nom qui précède : *vice-roi d'Irlande ; vins de France et d'Espagne* ; 4^o enfin, quand on parle de ces contrées comme en étant de retour : *je viens d'Italie ; j'arrive d'Espagne*, etc.

REMARQUES. 1^o Quoiqu'un nom de contrée soit sous le régime d'un nom qui le précède, il prend l'article, ou lorsqu'il est personnifié, ou lorsque l'esprit le prend dans un sens défini. On doit dire : *la politesse de la France ; l'intérêt de l'Angleterre ; la noblesse de l'Allemagne ; la conférence de la Sicile ; les bornes du Portugal*, etc.

Selon l'abbé Régnier, on dit indifféremment : *les peuples de l'Asie, les villes de la France* ; ou *les peuples d'Asie, les villes de France.* Cette assertion, qui a dû être fondée sur l'usage de son temps, ne paraît pas s'accorder avec celui qui a prévalu depuis cette époque. L'emploi de l'article est à

présent le plus usité. Quoi qu'il en soit, on doit toujours dire *les nations de l'Asie*.

2° En parlant des quatre parties du monde, l'usage paraît avoir prévalu de faire précéder les noms par l'article, même dans les cas où l'on en parle comme en étant de retour : *j'arrive de l'Amérique, je viens de l'Afrique*, etc. Néanmoins plusieurs bons écrivains s'expriment différemment. Avec la préposition *en*, ils ne prennent jamais l'article.

3° On met l'article avant les noms de contrées éloignées et peu connues : *j'arrive du Japon, de la Chine, du Pérou*, etc.; comme aussi devant quelques noms de villes et de lieux particuliers, qui, formés de noms communs, conservent toujours l'article, qui en est une portion inséparable. Tels sont *le Perche, le Havre*, etc.

4° Par rapport aux noms de montagnes, le plus grand nombre n'offre aucune difficulté : il nous suffira d'observer que quelquefois on dit, par apposition : *le mont Valérien, le mont Parnasse, les monts Pyrénées*, etc.; et quelquefois *les Alpes, les Cordillères*. On dit *la montagne de Tarare*, etc., et non pas *le mont*. Nous ne pouvons que renvoyer à l'usage.

Quant aux noms de rivières, on dit : *l'eau de la Seine est bourbeuse; je bois de l'eau de Seine*. L'abbé Régnier prétend qu'on doit toujours dire *l'eau de la mer*; mais puisqu'on dit *c'est du poisson de mer*, quand on veut seulement le distinguer du poisson de rivière, l'analogie n'autorise-t-elle pas à dire : *l'eau de rivière est douce, et l'eau de mer est salée*? Cette réflexion de l'abbé de Condillac nous paraît juste.

LISTE DES NOMS

DE CONTRÉES, DE VILLES ET DE LIEUX PARTICULIERS

qui conservent toujours l'article.

L'Inde.	Le Mississipi.	La Haie.
L'Indostan.	L'Acadie.	Le Spitzberg.
Le Malabar.	La Cayenne.	Le Groënland.
Les Indes.	La Guinée.	L'Algarve.
La Chine.	La Caroline.	L'Anjou.
La Nigritie.	La Barbade.	L'Artois.
La Guinée.	La Jamaïque.	Le Maine.
La Côte-d'Or.	Le Maryland.	La Marche.
Le Congo.	La Pensylvanie.	Le Perche.
La Cochinchine.	La Virginie.	La Capelle.
Le Pégu.	La Martinique.	Le Catelet.
Le Tunquin.	La Guadeloupe.	Le Cateau-Cambrésis.
Le Thibet.	La Havane.	La Fère.
Le Japon.	Le Pont-Euxin.	La Ferté.
L'Abyssinie.	Le Péloponèse.	La Charité.
Le Mogol.	Les Philippines.	Le Havre-de-Grace.
Le Monomotapa.	Les Moluques.	La Flèche.
Le Magreb.	Les Antilles.	L'Aigle.
La Cafreterie.	Le Caire.	Le Blanc.
Le Zanguebar.	Le Levant.	

Le Mexique.	La Mecque.	La Hongue.
Le Paraguay.	L'Abrozze.	Le Mans.
Le Chili.	La Pouille.	Le Plessis.
Le Pérou.	Le Manlouan.	Le Puy.
Le Brésil.	Le Milanais.	Le Quesnoi.
Le Canada.	Le Parmesan.	La Rochelle.
La Louisiane.	La Corogne.	La Floride.

CAS DANS LESQUELS L'ON NE DOIT POINT FAIRE USAGE DE L'ARTICLE.

RÈGLE 1^{re}. On ne met point l'article devant les noms communs, si, en les employant, on ne veut désigner ni un genre, ni une espèce, ni un individu, ni une partie quelconque d'un genre ou d'une espèce; c'est-à-dire quand on ne veut rien déterminer sur l'étendue de leur signification.

Les chemins y sont bordés de lauriers, de grenadiers, de jasmins, et d'autres arbres toujours verts et toujours fleuris. Les montagnes sont couvertes de troupeaux qui fournissent des laines fines, recherchées de toutes les nations connues. (FÉNELON.)

Les flottes de Salomon, sous la conduite des Phéniciens, faisaient de fréquents voyages dans la terre d'Ophir et de Tharsis, d'où elles revenaient, au bout de trois ans, chargées d'or, d'argent, d'ivoire, de pierres précieuses, et d'autres espèces de marchandises. (MILLOT.)

Des ministres du dieu les escadrons flottants
Entraînèrent, sans choix, animaux, habitants,
Arbres, maisons, vergers, etc.

(LA FONTAINE.)

Pour bien entendre cette règle, on doit distinguer deux choses dans les noms communs; la signification, et l'étendue de cette signification. La signification est ordinairement fixe, car ce n'est que par accident qu'on change quelquefois l'acception du mot : mais l'étendue de cette signification varie selon que les noms expriment des idées générales, particulières, ou singulières; et, dans ces trois cas, elle est déterminée. C'est par rapport à cette étendue, disent MM. de Port-Royal, qu'on dit qu'un nom est indéterminé; et il est indéterminé toutes les fois qu'il n'y a dans le discours rien qui marque qu'on doit le prendre généralement, particulièrement ou singulièrement, comme les mots : *grenadiers, lauriers, jasmins, troupeaux, or, argent, ivoire, pierres précieuses, bergers, cabanes*, des exemples que nous avons rapportés : aussi ne sont-ils pas précédés de l'article.

REMARQUE. Les noms communs sont souvent de purs qualificatifs; mais alors il faut distinguer le qualificatif adjectif d'espèce ou de sorte, du qualificatif individuel. Dans ces phrases : *une table de marbre est belle; une tabatière d'or est précieuse*, ces substantifs, *de marbre, et d'or*, sont des qualificatifs d'espèce ou de sorte, parce qu'à l'aide de

la préposition *de*, ils ne servent à désigner qu'un tel individu, savoir : qu'une table, une tabatière, est d'une telle espèce : on n'a donc pas besoin de l'article. Mais dans ces phrases : *une table du marbre qu'on tire de Carrare est belle; une tabatière de l'or qui vient d'Espagne*; ces mots, *du marbre, de l'or*, sont des qualificatifs individuels, puisqu'ils sont réduits à l'individu par les propositions incidentes; et c'est pour cela qu'ils sont précédés de l'article.

De cette conséquence il résulte que les noms communs sont sans article :

1^o Quand ils sont placés en forme de titre ou d'adresse : *observations sur l'état de l'Europe; réflexions générales; préface; il demeure rue Piccadilly, quartier St-James.*

2^o Quand ils sont sous le régime de la préposition *en* : *être en ville, regarder en pitié, raisonner en homme sensé.*

3^o Quand ils s'unissent aux verbes *avoir, faire*, et quelques autres, pour n'exprimer avec eux qu'une seule idée : *avoir envie, faire peur.*

4^o S'ils sont en apostrophe ou en interjection :

O rives du Jourdain, 6 champs aimés des cieux!
Sacrés monts, fertiles vallées
Par cent miracles signalées!
Du doux pays de nos aïeux
Serous-nous toujours exilés?

Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes beautés!

(RACINE.)

5^o Quand ils passent de leur qualité primitive à celle de qualification, ce qui arrive de différentes manières.

Êtes-vous étonnés de ce que les hommes les plus estimables sont encore hommes, et montrent encore quelques restes des faiblesses de l'humanité parmi les pièges innombrables et les embarras inséparables de la royauté?

(FÉNELON.)

Notre esprit n'est qu'un souffle, une ombre passagère,
Et le corps qu'il anime une cendre légère,
Dont la mort chaque jour prouve l'infirmité.
Étouffés tôt ou tard dans ses bras invincibles,
Nous serons tous alors cadavres insensibles,
Comme n'ayant jamais été.

(VOLTAIRE.)

Nous considérons avec plaisir les vastes campagnes couvertes de jaunes épis, riches dons de la féconde Cérès.

(FÉNELON.)

Dans le premier exemple, le mot *hommes* est pris adjectivement; dans le second, le mot *cadavres* modifie le sujet *nous*; et dans le troisième, *riches dons* modifient *jaunes épis*.

6^o Lorsqu'ils amènent une réflexion unie par ellipse à une phrase précédente.

Jetez les yeux sur toutes les nations du monde; parcourrez toutes les histoires. Parmi tant de cultes différents, parmi cette prodigieuse diversité de mœurs

et de caractères, vous trouverez partout les mêmes idées de justice et d'honnêteté, partout les mêmes principes de morale, partout les mêmes notions du bien et du mal : preuve évidente qu'il est au fond des amcs un principe inné de justice et de vertu, sur lequel nous jugeons nos actions et celles d'autrui.

(J. J. ROUSSEAU.)

7^o Quand ils sont sous le régime des mots *sorte, genre, espèce, et semblables.*

Le méchant se laisse entraîner dans toute sorte d'excès par l'habitude de ne jamais résister à ses passions.

De cette caverne sortait, de temps en temps, une fumée noire et épaisse, qui faisait une espèce de nuit au milieu du jour.

(FÉNELON.)

8^o Enfin quand ils sont unis par la préposition à ou de à un mot qui précède, pour en exprimer un mode, une manière d'être, comme : *cheminée de marbre; tabatière d'or, etc.; table à tiroirs; lit à colonnes, etc.*

Pour bien entendre ceci, « il faut distinguer, dit Duclos, le qualificatif d'espèce ou de sorte, du qualificatif individuel. Dans ces mots : *un salon de marbre; de marbre* est un qualificatif spécifique adjectif : au lieu que si l'on dit : *un salon du marbre qu'on a fait venir d'Égypte, du marbre* est un qualificatif individuel : c'est pourquoi on y joint l'article avec la préposition. »

REMARQUE. On ne doit pas confondre les phrases dont nous venons de parler avec celles dans lesquelles le goût supprime l'article, afin de leur donner plus de rapidité et plus de feu.

Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs, le plaignent et le révèrent.

(FLÉCHIER.)

Anglais, Français, Lorrains, que la fureur assemble, Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient ensemble.

(VOLTAIRE.)

« Il faut avouer, dit encore Duclos, qu'il y a beaucoup d'occasions où l'article pourrait être supprimé, sans que la clarté en souffrit; ce n'est que la force de l'habitude qui ferait trouver bizarres et sauvages certaines phrases dont il serait ôté, puisque, dans celles où l'usage l'a supprimé, nous ne sommes pas frappés de sa suppression; au contraire le discours n'en paraît que plus vif, sans en être moins clair. Tel est le pouvoir de l'habitude, que nous trouverions languissante cette phrase : *la pauvreté n'est pas un vice*, en comparaison du tour proverbial : *pauvreté n'est pas vice*. Si nous étions familiarisés avec une infinité d'autres phrases sans article, nous ne nous apercevriions pas même de sa suppression. » Cela est vrai, mais ce ne serait que lorsque la détermination des noms serait suffisamment connue par la nature de la chose ou par les circonstances.

RÈGLE II^e On ne met l'article ni devant les noms précédés des adjectifs pronominaux : *mon, ton, son,*

notre, votre, leur, ce, nul, aucun, quelque, chaque, tout (mis pour chaque), certain, plusieurs, tel; ni devant ceux qui sont précédés d'un nombre cardinal sans rapport quelconque.

Une coutume nouvelle était un prodige en Égypte; tout s'y faisait toujours de même : aussi n'y eut-il jamais de peuple qui ait conservé plus long-temps ses usages et ses lois. L'ordre des jugements servait à entretenir cet esprit. Trente juges étaient tirés des principales villes pour composer la compagnie qui jugeait tout le royaume. On était accoutumé à ne voir dans ces places que les plus honnêtes gens du pays, et les plus graves. (BOSSUET.)

Vaucluse, heureux séjour, que sans enchantement
Ne peut voir nul poète, et surtout nul amant!
Dans ce cercle de monts qui, recourbant leur chaîne,
Nourrissent de leurs eaux ta source souterraine,
Sous la roche voûtée, antre mystérieux,
Où ta nymphe, échappant aux regards curieux,
Dans un gouffre sans fond cache sa source obscure,
Combien j'aimais à voir ton eau, qui, toujours pure,
Tantôt dans son bassin renferme ses trésors,
Tantôt en bouillonnant s'élève; et de ses bords
Versant parmi des rocs ses vagues blanchissantes,
De cascade en cascade au loin rejallissantes,
Tombe et roule à grand bruit; puis, calmant son courroux,
Sur un lit plus égal répand des flots plus doux,
Et, sous un ciel d'azur, par vingt canaux féconde
Le plus riant vallon qu'éclaire l'œil du monde!

(DELILLE.)

Ces pronoms et ces noms de nombre excluent l'article, parce qu'ils en font eux-mêmes la fonction. Ils annoncent leurs substantifs, et désignent des individus déterminés dans l'esprit de celui qui parle. Aussi quelques Grammairiens leur donnent-ils le nom d'articles. On doit néanmoins observer, relativement aux adjectifs de nombre, comme dit du Marsais, « que si l'adjectif numérique et son substantif font ensemble un tout, et que l'on veuille marquer que l'on considère ce tout sous quelque vue de l'esprit, autre encore que celle du nombre, alors le nom de nombre est précédé de l'article ou prénom, qui indique ce nouveau rapport. Dans le miracle de la multiplication des pains, les apôtres dirent à Jésus-Christ : Nous n'avons que cinq pains et deux poissons; voilà les cinq pains et les deux poissons dans un sens numérique absolu. Mais ensuite l'évangéliste ajoute que Jésus-Christ, prenant les cinq pains et les deux poissons, les bénit, etc.; voilà les cinq pains et les deux poissons en rapport avec ce qui précède. Dans ce cas il doit être toujours précédé de l'article.

RÈGLE III^e Les noms propres de divinités, d'hommes, d'animaux, de villes et de lieux particuliers, n'ont point d'article, s'ils sont employés dans un sens limité :

Au milieu des clartés d'un feu pur et durable,
Dieu mit avant le temps son trône inébranlable.

(VOLTAIRE.)

Chaque vertu devient une divinité :
Minerve est la Prudence, et Vénus la Beauté.
Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre :
C'est Jupiter armé pour effrayer la terre.
Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots.
Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse;
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

(BOILEAU.)

La Fable offre à l'esprit mille agréments divers.
Là, tous les noms heureux semblent nés pour les vers :
Ulysse, Agamemnon, Oreste, Idoménée,
Hélène, Menélas, Paris, Hector, Énée.

(BOILEAU.)

Rome enfin se découvre à ses regards cruels,
Rome jadis son temple et l'effroi des mortels,
Rome dont le destin, dans la paix, dans la guerre,
Est d'être en tous les temps maîtresse de la terre.

(VOLTAIRE.)

Ces mots ne sont point soumis à l'article, parce que tout nom propre, ne signifiant qu'une chose singulière, est tellement déterminé par lui-même, qu'on ne peut pas se méprendre sur sa détermination. Mais si l'on veut restreindre ce nom, on ne le regarde plus comme nom propre; on le considère d'abord, dit l'abbé de Condillac, comme un nom commun, qu'on restreint ensuite à un seul individu. Voilà pourquoi l'on dit :

Mais pour nous, bannissons une vaine terreur,
Et, fabuleux chrétiens, n'allons point dans nos songes
D'un Dieu de vérité faire un Dieu de mensonges.

(BOILEAU.)

Deux des plus belles statues qui nous restent de l'antiquité sont l'Apollon du Belvédère et la Vénus de Médicis.

Bien des personnes regardent le Tasse comme l'Homère de l'Italie.

On ne doit point regarder comme une exception l'usage où nous sommes de joindre l'article aux noms des poètes et des peintres italiens. Nous ne le faisons que parce qu'il y a ellipse dans cet emploi; car ce n'est pas à ces noms que nous les joignons, c'est à un substantif sous-entendu. Nous imitons en ceci l'italien, qui dit : la Malaspina, il Tasso, pour : la contessa Malaspina, il poeta Tasso.

Il y a également ellipse dans le tour de phrase, que nous employons quand notre dessein est de placer la personne dont nous parlons dans une classe sur laquelle on a attaché à tort du mépris, ou pour laquelle on a du moins peu d'estime, comme : la Lemaure soutenait par la beauté de sa voix la plus mauvaise musique; — la Guinard n'était pas moins étonnante par sa légèreté que par sa grace; — c'est

un tour de la Gaussin. Mais l'urbanité française a depuis long-temps proscrit ce tour dans la bonne compagnie, qui le regarderait comme le signe le plus certain d'une mauvaise éducation. Si l'on ne doit pas se le permettre dans la conversation, avec combien plus de soin doit-on l'éviter en écrivant!

Dans les règles que nous venons d'établir, nous avons embrassé la généralité de l'usage sur l'emploi ou sur la suppression de l'article avant les substantifs.

Comme l'emploi de l'article est une des plus grandes difficultés de la langue française, nous allons, à l'exemple de du Marsais, mettre sous les yeux du lecteur une table comparative dans laquelle les mêmes mots seront employés, selon les circonstances, avec l'article et sans l'article. Ces sortes de comparaisons ne peuvent être qu'infiniment utiles pour graver les règles dans l'esprit.

TABLE

DES MÊMES MOTS EMPLOYÉS

Avec l'article.

Sans article.

Les ouvrages de Cicéron sont pleins des idées les plus saines. (Sens individuel.)

Défaites-vous des préjugés de l'enfance. (Sens individuel.)

Les espèces différentes des animaux qui sont sur la terre. (Sens individuel, universel.)

Entrez dans le détail des règles d'une bonne Grammaire. (Sens individuel.)

Chercher des détours.

Évitez l'air de l'affectation. (Sens individuel.)

Il charge sa mémoire des vers de Virgile et des phrases de Cicéron. (Sens individuel.)

Discours soutenus par des expressions fortes. (Sens individuel.)

REMARQUE. « Lorsque le substantif précède, dit Dumarsais, comme

Les ouvrages de Cicéron sont pleins d'idées saines. (Sens indéfini, général, desorte.)

N'avez-vous point de préjugés sur cette question? (Sens indéfini.)

Il y a différentes espèces d'animaux sur la terre. (Sens spécifique, ou de sorte.)

Il entre dans un grand détail de règles frivoles. (Sens de sorte.)

Chercher de longs détours.

Évitez tout ce qui a un air d'affectation. (Sens indéfini.)

Il charge sa mémoire de vers et de phrases insipides. (Sens vague et indéfini, de sorte.)

Discours soutenus par de vives expressions. (Sens adjectif, ou de sorte.)

REMARQUE. « Lorsque l'adjectif précède, dit le même Grammairien,

il signifie par lui-même, ou un être réel, ou un être métaphysique considéré par imitation, à la manière des êtres réels, il présente d'abord à l'esprit une idée d'individualité, d'être séparé, existant par lui-même. »

Il a recueilli des préceptes pour la langue et pour la morale. (Sens partitif, individuel.)

Servez-vous des signes dont nous sommes convenus. (Sens individuel.)

Les connaissances ont toujours été l'objet de l'estime, des louanges et de l'admiration des hommes. (Sens individuel.)

Les richesses de l'esprit ne peuvent être acquises que par l'étude. (Sens individuel.)

Les biens de la fortune sont fragiles. (Sens individuel.)

L'enchaînement des preuves fait qu'elles plaisent et qu'elles persuadent. (Sens individuel.)

C'est par la méditation sur ce qu'on lit qu'on acquiert des connaissances nouvelles. (Sens individuel.)

Les avantages de la mémoire. (Sens individuel.)

La mémoire des faits est la plus brillante. (Sens individuel.)

Le but des bons maîtres doit être de cultiver l'esprit de leurs disciples. (Sens individuel; l'adjectif servant avec le substantif à le former.)

Le goût des hommes est sujet à bien des vicissitudes. (Sens individuel; ce qui est dit des hom-

rien, il offre à l'esprit une idée de qualification, une idée de sorte, un sens adjectif; à moins que l'adjectif ne serve lui-même avec le substantif à donner l'idée individuelle, comme dans cette phrase: c'est le sentiment des anciens philosophes. »

Recueil de préceptes pour la langue et pour la morale. (Sens indéfini, de sorte.)

Nous sommes obligés d'user de signes pour nous faire entendre. (Sens vague et indéfini.)

C'est un sujet d'estime, de louanges et d'admiration. (Sens vague et indéfini.)

Il y a au Pérou une abondance prodigieuse de richesses inutiles. (Sens de sorte.)

Des biens de fortune. (Sens de sorte.)

Il y a dans ce livre un admirable enchaînement de preuves solides. (Sens de sorte.)

C'est par la méditation sur ce qu'on lit qu'on acquiert des nouvelles connaissances. (Sens adjectif.)

Il y a différentes sortes de mémoire. (Sens de sorte.)

Il n'a qu'une mémoire de faits, et il ne retient aucun raisonnement. (Sens de sorte.)

Il a un air de maître qui choque au premier coup d'œil. (Sens de sorte.)

Société d'hommes choisis. (Sens adjectif; d'hommes choisis qualifiant adjectivement la société.)

mes en général, pouvant être dit de chaque individu.)

Il n'a pas besoin de la leçon que vous voulez lui donner. (Sens individuel.)

La France, l'Espagne, L'Angleterre.

L'île du Japon.

Il vient de la Chine.

Il arrive de l'Amérique.

L'étendue de la Perse.

Il est de retour des Indes, de l'Asie.

Il demeure au Pérou, au Japon, à la Chine, aux Indes.

La politesse de la France.

La circonférence de l'Irlande.

L'intérêt de l'Espagne.

On attribue à l'Allemagne l'invention de l'imprimerie.

Il vient de la Flandre française.

Eau du Rhin.

Poisson de la mer du Nord.

Dieu est bon et miséricordieux.

Jupiter était le plus grand des dieux.

Il n'a pas besoin de leçons. (Sens de sorte.)

Royaume de France, d'Espagne, etc.

L'île de Candie.

Il vient de Pologne.

Il arrive d'Italie.

Il est en Perse.

Il est de retour de Perse.

Il demeure en Italie, en Angleterre, à Malte, à Paris.

Des vins de France.

Toiles d'Irlande.

Laines d'Espagne.

L'empire d'Allemagne est divisé en une infinité d'états.

Il vient de Flandre.

Eau de Seine.

Poisson de mer.

Le Dieu des chrétiens.

Le Jupiter de Phidias.

5° *Dire vrai, faux, matines, vêpres, etc.*

6° *Donner prise, jour, parole, avis, caution, quittance, atteinte, etc.*

7° *Echapper : Il l'a échappé belle ; c'est-à-dire, peu s'en est fallu qu'il ne lui soit arrivé quelque malheur.*

8° *Eutendre raison, raillerie, malice, etc.*

9° *Faire vie qui dure, bonne chère, envie, réflexion, honte, honneur, peur, plaisir, cas de quel qu'un, alliance, marché, argent de tout, provision, semblant, route, front, face, difficulté, etc.*

10° *Gagner gros. On disait encore il n'y a pas long-temps gagner pays ; cela ne se dit plus aujourd'hui.*

11° *Mettre ordre, fin, etc.*

12° *Parler vrai, raison, bon sens, anglais, français, etc.*

15° *Porter envie, témoignage, coup, bonheur, malheur, compassion, etc.*

14° *Prendre garde, patience, séance, médecine, congé, conseil, langue, etc.*

15° *Rendre service, amour pour amour, visite, gorge, etc.*

16° *Savoir lire, vivre, chanter, etc.*

17° *Tenir parole, prison, ferme, bon.*

Il y a aussi des noms qui se construisent avec une préposition sans article ; ce sont les noms d'espèce, dit Du Marsais, qui sont pris selon leur simple signification spécifique. Nous en avons dit déjà un mot ; nous y ajouterons ces exemples que nous fournit le même Grammairien :

Changez ces pierres en pains.

L'éducation que le père d'Horace donna à son fils est digne d'être prise pour modèle.

A Rome ; à bras ouverts.

Il est arrivé à bon port, à minuit.

Vivre sans pain ; une livre de pain ; il n'a pas de pain ; un peu de pain, etc.

Dans toutes ces phrases les noms d'espèce sont pris selon leur simple signification ; et c'est pour cela qu'ils sont sans article.

J'ai un coquin de frère ; phrase elliptique qui signifie, *qui est de l'espèce de frère.*

« Cet emploi, dit à ce propos l'abbé d'Olivet, » ne brave-t-il pas la Grammaire ? *Un honnête homme de père, a dit Molière dans l'Avare. Un fripon d'enfant, un saint homme de chat, dit La Fontaine. Et Boileau : on eût dit d'un démoniaque quand il récitait ses vers. Je m'imagine que c'est un latinisme, car il y en a des exemples dans Plaute et ailleurs. Au reste, toutes ces phrases, au moyen de l'ellipse, rentrent dans les règles de la syntaxe ordinaire. »*

REMARQUE. Si l'on trouve une phrase incidente jointe à ces phrases, le relatif ne se rapporte pas au nom d'espèce, mais au nom individuel qui le précède : *C'est un fripon d'enfant qui...* ; le qui se rapporte à un fripon.

TABLE DES NOMS

CONSTRUITS SANS PRÉNOM NI PRÉPOSITION

à la suite d'un verbe dont ils sont le complément.

1° *Avoir faim, soif, dessein, honte, coutume, pitié, compassion, froid, chaud, mal, besoin, part au gâteau, envie, etc.*

2° *Chercher fortune, malheur, etc.*

3° *Courir fortune, risque, etc.*

4° *Demander raison, vengeance, justice, grace, pardon, etc.*

Se conduire par sentiment. — Parler avec esprit. — Se présenter avec grace. — Agir par colère, par dépit, par amour, etc.
En fait de physique, on donne souvent des mots

pour des choses. Physique est pris dans un sens adjectif; il qualifie fait. A l'égard de la locution : on donne des mots; c'est le sens individuel partitif.
 LÉVIZAC.

SYNTAXE DE L'ADJECTIF.

Nous avons dit que le propre de l'*adjectif*, que sa destination, est de qualifier un nom substantif : or, qualifier un nom substantif n'est pas, selon du Marsais, dire seulement qu'il est *rouge* ou *bleu*, *grand* ou *petit*; c'est en fixer l'étendue, la valeur, l'acception, étendre cette acception ou la restreindre, de telle sorte pourtant que toujours l'*adjectif* et le substantif, pris ensemble, ne présentent qu'un même objet à l'esprit.

D'après ce principe, il sera facile de classer les mots qui peuvent présenter quelque équivoque.

Ces mots qualifient-ils ? Ils sont *adjectifs*. Nomen-t-ils des substances ou des êtres ? Ce sont des *substantifs*. Ainsi les substantifs sont pris, tantôt *adjectivement*, et tantôt *substantivement*, selon leur service ; c'est-à-dire selon la valeur qu'on leur donne dans l'emploi qu'on en fait. Voici quelques exemples qui éclairciront cette petite difficulté :

Philippe était roi de Macédoine,

Et Darius était roi de Perse.

Dans ces deux exemples, le mot *roi* est *adjectif*; ici, tout ce qui est affirmé qualifie ; tout ce qui qualifie est qualificatif ; tout ce qui est qualificatif est *adjectif*.

La troisième idée que présente le qualificatif ou *adjectif* est d'être, à l'exception des *adjectifs* de la langue anglaise, entièrement subordonné au nom qui lui sert de soutien ou de support, et dont il exprime une manière d'être ; et, de là, les règles de *concordance* dont nous avons à parler. Voici

encore un autre principe : le nom d'un être ou d'une substance peut aller seul, et être entendu aussitôt qu'il est prononcé ; tandis que le mot *adjectif* a toujours besoin d'un soutien pour avoir une valeur. Mais nous pouvons avancer que sans l'*adjectif*, il n'y a pas de proposition complète, par conséquent point de phrase, par conséquent point de langage ; car n'exprimer que des idées, ce ne serait pas parler.

Le mot *adjectif* ne peut donc être indifférent dans le tableau de la pensée, comme n'a pas craint de le dire un auteur savant (*Court de Gebelin*) ; et quand il a dit, pour prouver cet étrange paradoxe, qu'un mot qu'on peut remplacer ne peut être essentiel, et qu'il est possible d'y substituer un nom abstrait ou qualificatif, il a perdu de vue que l'*abstractif* n'a pu dériver que du qualificatif ; qu'il en est, en quelque sorte, l'essence. Voici les deux exemples cités par cet auteur à l'appui de son assertion :

Ce mur est élevé.

On peut, dit-il, réduire cette phrase à celle-ci :

Ce mur a de l'élevation.

L'auteur ajoute que les *adjectifs* sont des *ellipses* ; nous lui répondrons que des *ellipses* sont des retranchements, qui n'ont pu se glisser, dans les langues, qu'à la faveur d'autres mots dont les mots elliptiques sont dérivés ; comme les *adverbes* sont les ellipses des prépositions, des noms et des *adjectifs*. Nous lui dirons encore que, pour qu'un

qualificatif fût un mot elliptique, il faudrait qu'un autre mot plus ancien fût son primitif; il faudrait donc que l'abstraction *élévation* fût le primitif d'*élevé*, ce qui serait absurde.

Reportons-nous jusqu'à l'époque de l'origine du langage, et nous nous convaincrions facilement que l'esprit n'a pu commencer à énoncer ses premières idées par des *abstractions*.

Mais le système de Court de Gebelin fût-il vrai, serait encore un mauvais moyen d'expliquer la théorie de l'*adjectif*. Faudrait-il substituer le dérivé au primitif, et remplacer, par de froides abstractions, ces mots qui se plient à tout, et qui répandent tant d'images dans l'expression de la pensée? Faudrait-il renoncer aux charmes de la variété, que rien ne pourrait racheter? Et quels mots pourraient remplacer le brillant cortège que forment, autour du nom, les qualificatifs, qui tantôt le précèdent et l'annoncent, et tantôt marchent agréablement à sa suite? Que deviendrait la poésie, si on lui ôtait les brillantes couleurs et la magnificence que répandent, dans son style, les qualificatifs? Essayons de substituer dans le beau vers de Racine que nous citons plus bas, aux deux *adjectifs inconstant et fidèle*, les deux abstractifs *inconstance et fidélité*, et les accessoires dont il faudrait les accompagner, pour en former deux propositions qui, fondues en une seule phrase, tiussent lieu de ce vers :

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait, fidèle?

Voici sans doute ce qu'aurait substitué l'auteur dont nous combattons le système :

Je t'aimais malgré ton inconstance, qu'aurais-je fait, si tu n'avais eu que de la fidélité?

Il ne reste qu'une phrase fort ordinaire, et qui n'a plus l'énergie de la poésie de Racine.

Il faut donc conserver le qualificatif ou *adjectif*; mais aussi se garder d'employer des mots que la raison et la nécessité ne jugeraient pas nécessaires.

« Les mots, a dit Voltaire, sont les ennemis des pensées. »

Mais parmi ces ennemis, les plus grands, sans doute, seront toujours les *adjectifs* oiseux et parasites. Les mots sont les ennemis des pensées; c'est-à-dire qu'il faut les traiter en ennemis; qu'il ne faut les employer que quand on ne peut s'en passer; qu'il faut, autant qu'il est possible, en diminuer toujours le nombre, en écartant tous ceux dont on n'a pas un besoin absolu: en suivant ce moyen, on ne verra pas, dans le style, plus de mots que d'idées, plus de propositions que de pensées.

Un quatrième principe sur les *adjectifs*, c'est de les coordonner en différentes classes, selon leur destination primitive. Les uns doivent exprimer les qualités inséparables des objets, considérés dans leurs formes, sans nulle action faite ou reçue; et

alors leur réunion avec les noms dont ils sont affirmés forme la phrase purement énonciative, comme dans ce vers :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur

Où la qualité affirmée est une qualité active; et c'est alors la phrase active, comme dans ces deux vers :

Et l'art ornant, depuis, sa simple architecture,
Par ses travaux hardis surpassa la nature.

Où la qualité affirmée est une qualité passive; et c'est une troisième espèce de phrase, semblable à la première, qu'on pourrait appeler énonciative-passive, comme dans ce vers :

Sur la voûte des cieux notre histoire est écrite.

Ces trois sortes de qualificatifs servent donc à former trois phrases différentes, parce qu'ils sont eux-mêmes différents.

On n'eut pas plus tôt inventé ces trois sortes de qualificatifs ou *adjectifs*, que le génie des premiers hommes s'exerça aussitôt sur le parti qu'on pouvait en tirer. On observa que les qualificatifs pouvaient être considérés seuls, et sans les objets qui leur donnaient une sorte d'existence. On vit qu'ils pouvaient être comparés entre eux; qu'il était possible d'affirmer de l'un une supériorité que n'avait pas l'autre; et ce caractère donné aux qualificatifs les ôta de leur classe, et les transporta dans celle des noms, où ces nouveaux venus ne manquèrent pas de prendre, pour s'y naturaliser, toutes les formes propres à tromper ceux aux yeux de qui la forme est tout et la substance n'est rien. De *blanc* on fit *blancheur*; *santé* fut fait de *sain*; *vertu* de *vertueux*. Telle est l'origine des noms qu'on avait appelés jusqu'ici *noms verbaux*, *substantifs abstraits*, et que Girard a appelés *abstractifs*.

Dans l'étymologie de ce mot *abstractif*, nous trouvons deux idées: la première, celle d'*abstraction*, de séparation; et la seconde, celle de *faire*, qui se trouve dans *if*, terminaison française traduite de *ivus*, terminaison latine. Cette terminaison donne à ce mot la forme qualificative ou *adjective*. Ce mot est d'abord un véritable nom, puisqu'il reçoit, comme les noms, des mots *ajoutés* ou *adjectifs*, et qu'il devient le support de ceux-ci. Ce mot est encore une qualité, puisqu'il exprime la qualité d'un être ou d'une chose. Or, cette double valeur se trouve dans le mot *abstractif*.

DES ADJECTIFS CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES AUTRES MOTS.

Nous avons trois choses à examiner dans cet article: l'accord des *adjectifs*; leur emploi avec l'article; leur régime: nous avons parlé ailleurs de leur place relativement au substantif.

ACCORD DES ADJECTIFS.

L'*adjectif* ne fait véritablement qu'un avec le substantif; d'où il suit qu'il doit, dans tous les cas, prendre les formes du substantif qu'il qualifie : *bon père* ; *bonne mère* ; *lieux charmants* ; *fables choisies* ; *vins exquis*, etc.

*La longue expérience des choses passées leur don-
nait de grandes vues sur toutes choses ; mais ce qui
perfectionnait le plus leur raison, c'était le calme
de leur esprit délivré des folles passions et des ca-
prices de la jeunesse.* (FÉNELON.)

*Si d'un beau mouvement l'agréable fureur
Souvent ne nous remplit d'une douce terreur,
Ou n'excite en notre âme une pitié charmante,
En vain vous étalez une scène savante ;
Vos froids raisonnements ne feront qu'attédir
Un spectateur toujours paresseux d'applaudir.*
(BOILEAU.)

Nous avons vu, page 419, qu'on doit excepter les *adjectifs nu* et *demi*, placés avant un substantif, et *feu* placé avant l'article ou un adjectif possessif, *il va nu-pieds, nu-jambes, nu-tête* ; — *je suis à vous dans une demi-heure* ; — *feu la reine* ; *feu ma mère* ; mais qu'on ne doit point excepter ces *adjectifs nu* et *demi*, quand ils sont placés après le substantif, ni *feu* venant après l'article ou l'*adjectif possessif* : *il va les pieds nus, les jambes nues, la tête nue* ; — *je suis à vous dans une heure et demie* ; — *la feue reine* ; — *ma feue mère*.

Nous avons dit aussi qu'il y a plusieurs *adjectifs* qu'on emploie adverbialement, comme : *elle chante faux* ; *elles parlent haut*. Dans ce cas, ils perdent leur nature d'*adjectifs*, et deviennent de véritables adverbess : ils ne sont par conséquent susceptibles ni de genre ni de nombre.

Il y en a d'autres qui deviennent de vraies prépositions. Tels sont *excepté* et *supposé*, placés avant des substantifs ; et alors ces sortes de mots ne prennent ni genre, ni nombre : *excepté quelques malheureux* ; *supposé la vérité du fait*. Mais si ces mots sont placés après des substantifs, ils redeviennent *adjectifs*, et doivent en suivre les règles : *quelques malheureux exceptés* ; *la vérité du fait supposée*.

Voyez ce que nous avons dit sur l'accord des *adjectifs* avec le substantif *gens* (page 417).

Quelques Grammairiens, et entre autres Vaugelas, prétendent qu'on doit mettre au masculin les *adjectifs* et les pronoms qui se rapportent au substantif *personne*, si ces *adjectifs* et ces pronoms en sont séparés par un grand nombre de mots. Voici un des exemples qu'ils apportent : *les personnes consommées dans la vertu ont en toute chose une droiture d'esprit et une attention judicieuse qui les empêchent d'être médisants*. Telle en effet a été la pratique de plusieurs bons écrivains. Quelque

respectables que soient ces autorités, nous pensons que cette manière de s'exprimer est une véritable faute contre la langue, puisque *personne*, substantif, est toujours féminin. Cette opinion de Vaugelas a été condamnée par l'Académie. Thomas Corneille et le P. Bouhours l'ont néanmoins soutenue, mais avec des restrictions plus embarrassantes qu'utiles. L'abbé Girard l'a rejetée, et à son exemple tous les Grammairiens en ont fait autant. Dans l'usage actuel, l'*adjectif*, ou le relatif qui se rapporte au substantif *personne*, se met toujours au féminin.

CONSÉQUENCE DE LA RÈGLE GÉNÉRALE. Les *adjectifs comparatifs* et *superlatifs* doivent s'accorder en genre et en nombre avec le substantif qu'ils modifient, puisqu'ils ne sont que les *adjectifs* mêmes, pris avec plus ou moins d'étendue dans leur signification : à la *beauté la plus parfaite elle joint la sensibilité la plus exquisite*. Ils sont également assujétis à toutes les autres règles des *adjectifs* employés au positif.

Le substantif auquel on fait rapporter le *superlatif relatif* est quelquefois sous-entendu ; tour heureux qui joint l'élégance à la précision : dans ce cas, c'est avec ce substantif sous-entendu que le *superlatif* doit s'accorder : *l'hiver est la plus triste des saisons* ; *le bois de Boulogne est la plus agréable et la plus fréquentée des promenades des environs de Paris*. Dans ces phrases, les substantifs *saison* et *promenade* sont sous-entendus.

Nous renvoyons à l'article ADVERBE, où nous traitons de la *syntaxe des degrés de signification*.

Outre la règle générale relativement à l'accord des *adjectifs*, que nous venons de donner, il y a des règles particulières qu'il faut connaître.

1^{re} RÈGLE. Quand un *adjectif* se rapporte à deux substantifs singuliers, on met cet *adjectif* au pluriel.

Le roi et le berger sont égaux après la mort.

La raison en est que l'*adjectif*, modifiant en même temps les deux substantifs singuliers, doit prendre la seule forme qui marque cette double modification : or, il n'y a que le pluriel qui marque qu'il est l'*adjectif* des deux substantifs.

Pour bien entendre cette règle, on doit distinguer les phrases dans lesquelles l'*adjectif* se rapporte aux personnes et celles dans lesquelles il se rapporte aux choses. Cette distinction est essentielle : elle est la clef de l'usage.

S'il se rapporte à des personnes, la règle s'observe dans toutes les circonstances.

Philémon et Baucis, *simples et vertueux*,
Ne cherchaient le bonheur que dans leur innocence.

S'il se rapporte à des substantifs de choses, ces substantifs sont en sujet ou en régime.

S'ils sont en sujet, l'*adjectif* se met toujours

pluriel ; il en est de même lorsqu'il est attribut après le verbe être : *le travail et le courage, joints ensemble et long-temps soutenus, lui ont fait surmonter tous les obstacles. Sa patience et sa fermeté sont inébranlables.*

Ainsi ce vers de Racine :

Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête,

n'est point exact pour un Grammairien ; car quel est l'homme de goût qui oserait le condamner dans un poète tel que Racine, et qui ne regardera pas ce tour comme une de ces licences qu'on excuse et qu'on aime, surtout en poésie ?

S'ils sont en régime, l'adjectif ne s'accorde qu'avec le dernier : *il avait la bouche et les yeux ouverts, ou il avait les yeux et la bouche ouverte.*

Ainsi Bossuet s'est très-bien exprimé quand il a dit : *le bon goût des Égyptiens leur fit aimer dès lors la solidité et la régularité toute nue.*

Fléchier a dû également dire : *n'attendez pas que j'expose à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie explorée.*

REMARQUE. La même règle s'observe avec le pronom relatif placé après deux substantifs de choses. C'est pourquoi Fénelon a dit : *il y a dans la véritable vertu une candeur et une ingénuité à laquelle on ne se méprend pas, pourvu qu'on y soit attentif.*

II^e RÈGLE. Quand les deux noms auxquels un adjectif se rapporte sont de différents genres, on met l'adjectif au pluriel et au masculin :

Mon père et ma mère sont contents.

L'imagination et le génie de l'Arioste, quoique irréguliers dans leur marche, attachent, entraînent, et captivent le lecteur, qui ne peut se lasser de les admirer.

La raison qu'on en donne est que le genre masculin est le genre le plus noble, et que par conséquent on doit lui donner la préférence.

Le vers de Racine que nous avons déjà cité,

Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête,

manque encore contre cette règle.

Il se présente ici une difficulté sur laquelle les Grammairiens ne s'accordent pas : elle est relative à un nom suivi de plusieurs adjectifs qui expriment différentes espèces d'un même genre.

Quelques-uns veulent qu'on mette le substantif au pluriel, tandis que chaque adjectif reste au singulier. Nous avons long-temps pensé comme eux ; mais après y avoir bien réfléchi, nous avons adopté l'opinion de ceux qui rejettent cette construction comme contraire aux règles de la syntaxe ; car il n'y a que l'adjectif qui doive subir la loi des accidents et de la forme du substantif, parce qu'il n'y a que le substantif qui ait

le droit de régler l'accord : or, dans le cas dont il s'agit, ce seraient au contraire les adjectifs qui régleraient l'accord du substantif, en le forçant de prendre la forme plurielle, tandis que chacun d'eux conserverait la forme singulière, ce qui ne peut être admis en Grammaire. Ainsi cette phrase : *les langues française et anglaise sont fort cultivées*, n'est pas française ; on doit dire, en répétant le mot langue : *la langue française et la langue anglaise sont fort cultivées.*

D'après cette observation, nous ne balançons pas à condamner cette phrase de Duclos : *les Grammaires françaises ne se sont que trop ressenties des syntaxes grecque et latine* ; il fallait : *ne se sont que trop ressenties de la syntaxe grecque et de la syntaxe latine* ; et celle-ci, de l'abbé Raynal : *dans ces climats, les moussons sèche et pluvieuse se partagent l'année* ; il fallait : *les moussons sèches et les moussons pluvieuses se partagent l'année.*

Le savant Boinvilliers entre dans de précieux détails sur certains adjectifs, nous devons en faire part à nos lecteurs : ce que nous allons en dire appartient donc à cet habile grammairien, un des plus sages réformateurs de notre langue.

Il ne faut pas confondre, dit-il, l'adjectif demi avec le mot invariable demi que nous avons emprunté des Latins, et qui ne se décline ni dans leur langue ni dans la nôtre, comme : *un demi-siècle, une demi-journée, un demi-arpent, une demi-once ; les Graces demi-nues*, etc. (1).

Les adjectifs qui ne sont employés que pour modifier le verbe auquel ils sont joints, ou pour exprimer une circonstance, demeurent invariables, c'est-à-dire qu'ils n'ont ni genre ni nombre. Vous direz donc : *madame parle bas ; on a coulé bas ces chaloupes ; elle a chanté faux ; cette fleur sent bon ; nous ne voyons pas clair ; leurs cheveux sont clair-semés ; cette tige est montée bien haut ; ces demoiselles crient trop haut ; elles vont droit à leur but ; votre sœur parle gras ; la pluie tombe dru ; ces philosophes pensaient fort juste ; ils se sont fort de réussir ; nous avons coupé court ; pourquoi sont-ils restés court ? j'ai acheté cette maison fort cher ; cette femme va droit son chemin* (2).

Il n'est pas rare d'entendre ou de voir commettre les fautes suivantes : *cette femme a l'air bonne ;*

(1) Demi se traduit en latin par *semi*, indéclinable (*semi-leuca, semi-hora, semi-libra* ; une demi-lieue, une demi-heure, une demi-livre).

(2) Mais on dira : *cette femme ne se tient pas droite ; mademoiselle, tenez-vous droite*, parce que l'adjectif *droit* servant ici à modifier les substantifs auxquels il se rapporte (*femme et mademoiselle*) doit en recevoir le genre et le nombre. — On dira : *cette femme est une nouvelle accouchée ; ces fleurs sont fraîches cueillies.*

voire fille a l'air spirituelle, a l'air intéressante; cette jeune demoiselle a l'air dédaigneuse, etc., etc.

On doit toujours faire accorder l'adjectif avec le mot air, par la raison qu'il signifie l'extérieur, la physionomie, etc.; c'est pourquoi il faut dire : cette femme a l'air bon; voire fille a l'air spirituel, a l'air intéressant; cette jeune demoiselle a l'air dédaigneux, etc., etc. Ce n'est pas aux substantifs femme, fille, demoiselle, que se rapportent les adjectifs bon, spirituel, intéressant, dédaigneux; voire jugement ne considère pas leurs qualités intérieures; autrement vous diriez : cette femme est bonne; voire fille est spirituelle; elle est intéressante; cette jeune demoiselle est dédaigneuse; vous n'avez en vue que leur extérieur. Ce qui prouve évidemment que bon, spirituel, intéressant, dédaigneux, ne modifient pas les substantifs femme, fille, demoiselle, c'est qu'on peut dire : cette femme a l'air bon, et elle est méchante; cette fille a l'air spirituel, et elle est stupide; elle a l'air intéressant, et elle est insignifiante; cette jeune demoiselle a l'air dédaigneux, et elle est affable. Il résulte que l'adjectif précédé du mot air doit être au masculin singulier toutes les fois qu'il peut raisonnablement qualifier ce mot; ainsi l'on dira : elle a l'air fier, elle a l'air gracieux; ils ont l'air grand; elle a l'air campagnard; ils ont l'air conquérant; elle a l'air rêveur; elles ont l'air content; elle a l'air plein de bonté; ils ont l'air ouvert; elle a l'air furibond; etc. Mais quand l'adjectif, précédé du mot air, ne peut pas raisonnablement qualifier ce mot, il faut employer un autre tour qui concilie ce qu'on doit à la pensée et à l'expression, et dire : Cette femme a l'air d'être enceinte; cette robe semble bien faite; vos terres ne paraissent ensemencées; cette proposition a l'air d'être sérieuse; ces fruits paraissent bons; cette demoiselle a l'air d'être bossue; etc. (1).

C'est à tort que quelques Grammairiens regardent avoir l'air comme deux termes inséparables, qui équivalent à paraître ou à sembler. Cela pourrait être vrai, si l'on ne faisait attention qu'à l'ensemble des mots; mais il s'agit d'un examen grammatical, et la Grammaire veut que l'on considère les mots un à un.

On élève souvent sur des choses très-peu importantes des difficultés très-faciles à résoudre.

Faut-il écrire, par exemple : des bas de soie noire ou des bas de soie noirs? des bas de laine grise ou des bas de laine gris?

(1) Ne serait-il pas ridicule de dire : Cette cruche a l'air lourd; cette poire a l'air mou; cette demoiselle a l'air instruite? Convenons qu'il vaut beaucoup mieux dire : Cette cruche paraît lourde; cette poire semble molle; cette demoiselle a l'air d'être instruite; comme on dit : elle paraît être souffrante.

Raisonnons : Quel est l'objet dont la couleur frappe voire vue, appelle voire attention? C'est sont les bas, qui sont de soie ou de laine; il s'ensuit que l'adjectif ne se rapporte qu'au mot bas qui le précède; en conséquence, il faut le faire accorder avec le substantif bas seulement, et dire : des bas de soie noirs; des bas de soie blancs; des bas de laine gris; des bas de laine violets; etc., etc. (1).

Les adjectifs possessifs : mon, ton, son (dont le féminin est ma, ta, sa) conservent leur désinence masculine devant les substantifs et les adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou par h non aspiré. Exemple : mon ame; ton étoile; son humeur; mon infortunée parente; etc. On comprend fort bien que la prononciation : ma âme, ta étoile, sa humeur, ma infortunée parente, etc., offrirait un hiatus désagréable à l'oreille (2).

Les adjectifs possessifs sont inutiles, et doivent être rejetés quand ils sont suivis d'une proposition complétive qui en tient lieu. Ne dites donc pas : j'ai tenu ma parole que j'ai donnée; tu rempliras tes obligations qui t'ont été imposées; il a envoyé sa lettre qu'il a écrite. Mais dites : j'ai tenu la parole que j'ai donnée; tu rempliras les obligations qui t'ont été imposées; il a envoyé la lettre qu'il a écrite. Cependant vous direz : il a envoyé sa lettre, qui parviendra avant trois jours, parce que cette proposition complétive (qui parviendra avant trois jours) ne peut pas tenir lieu de l'adjectif possessif : sa.

On doit rejeter encore les adjectifs possessifs, quand ils forment une véritable tautologie (5) comme dans les propositions suivantes : je souffre de ma tête; vous avez mal à vos yeux; il se cassera sa jambe; tu as reçu un coup de feu à ton visage, etc. Il faut dire : je souffre de la tête; vous avez mal aux yeux; il se cassera la jambe; tu as reçu un coup de feu au visage, etc. Mais si un homme, ayant habituellement la goutte, veut faire entendre qu'elle l'a tourmenté, il devra dire : ma goutte

(1) On agitait un jour la même question devant une assemblée nombreuse. Plusieurs personnes ayant été d'avis qu'il fallait dire des bas de soie blanche, un plaisant de la société fit cette épigramme :

Messieurs, pourquoi ces longs débats?
Pourquoi des juges, des arbitres?
Il fallait trancher net; vous avez tant de titres
Pour décider en matière de bâts!

(2) Nous avons défini ailleurs l'hiatus une sorte de bâillement, une ouverture de bouche, que nécessite la rencontre de deux voyelles dont l'une finit un mot et l'autre en commence un autre, sans qu'il y ait élision, comme ta infortune, si on, si un, etc., qui a eu une mission? J'ai cherché à avoir cet emploi. En écrivant, on doit éviter l'hiatus, autant qu'il est possible.

(3) Le mot Tautologie est formé de deux mots grecs τὰ αὐτὰ pour το αὐτο, le même, et λογος, discours : c'est la répétition inutile d'une même idée en termes différents.

m'a fait beaucoup souffrir, et non pas la goutte. Cette expression : *la goutte m'a fait souffrir*, laisserait ignorer s'il a coutume d'être tourmenté de la goutte, ou s'il en ressent les douleurs pour la première fois.

Il faut répéter les *adjectifs possessifs* : 1^o lorsqu'il y a plusieurs substantifs énoncés dans la phrase ; 2^o quand les *adjectifs* offrent un sens opposé ou différent. Exemples : *on doit respecter son père et sa mère (et non pas ses père et mère) ; mes frères et mes sœurs ont quitté la France (et non pas mes frères et sœurs) ; nous avons abjuré nos anciennes et nos nouvelles erreurs (et non pas nos anciennes et nouvelles erreurs) ; j'ai vendu mes bons et mes mauvais livres (et non pas mes bons et mauvais livres) ; vos grands et petits appartements ont été dévastés* offrirait une faute ; il faut dire : *vos grands et vos petits appartements ont été dévastés.*

L'*adjectif* possessif *son* ne peut se rapporter à un substantif énonçant un objet inanimé, que lorsqu'ils sont tous deux placés dans la même proposition. On dira bien, par exemple : *cet ouvrage a ses partisans* ; mais on ne dira pas : *cet ouvrage est mal écrit ; j'ignore quel est son auteur.* Il faut dire : *cet ouvrage est mal écrit ; j'ignore quel en est l'auteur.* On dira bien : *Paris plaît par la beauté de ses monuments* ; mais on ne dira pas : *Paris est une ville agréable ; ses monuments sont magnifiques.* Il faut dire : *Paris est une ville agréable, les monuments en sont magnifiques.* Cependant, quoique l'*adjectif* possessif *son* et le substantif énonçant un objet inanimé ne soient pas tous deux placés dans la même proposition, on doit employer le mot *son*, quand cet *adjectif* est précédé d'un déterminatif. Ainsi l'on doit dire : *Paris est une ville remarquable, la beauté de ses monuments excite l'admiration des étrangers.*

C'est pécher contre la langue que de faire rapporter l'*adjectif* possessif *son* au substantif indéterminé *autrui* ; il ne faut donc pas dire avec un Grammairien estimable : *en épousant les intérêts d'autrui, nous ne devons pas épouser ses passions.* On ne peut pas dire non plus : *nous reprenons souvent les défauts d'autrui, sans faire attention à leurs bonnes qualités.* Le mot *autrui* présentant quelque chose de vague et d'indéterminé, on ne doit pas y faire rapporter les *adjectifs* possessifs *son, leur* (qui signifient *de lui ou d'elle, d'eux ou d'elles*) ; c'est pourquoi il faut dire : *en épousant les intérêts des autres, nous ne devons pas épouser leurs passions.* — *Nous reprenons souvent les défauts des autres, sans faire attention à leurs bonnes qualités.*

L'*adjectif* possessif sert toujours à rappeler un substantif énoncé auparavant ; exemples : *Dieu est bon, j'adore sa puissance (c'est-à-dire la puissance de Dieu) ; — tu peux suivre tes penchants et tes*

goûts (c'est-à-dire les penchants et les goûts de toi.) C'est donc une faute que d'employer l'*adjectif* possessif avec un participe ou un *adjectif* dont le substantif n'est pas énoncé. Deux exemples éclairciront mieux encore cette règle tout à fait neuve : *placé entre l'espoir et la crainte, ma position devient extrêmement fâcheuse.* (*Ma position* signifie *la position de moi* ; or ce substantif, qui est *moi* ou *je*, n'est pas énoncé auparavant, et le participe *placé*, qui commence la phrase, devient un terme isolé qui réclame vainement l'appui d'un mot sans lequel il ne peut paraître dans le discours.) La phrase qui va suivre, dans laquelle il s'agit d'un bienfaiteur de l'humanité, est entachée du même vice : *heureux et jouissant du bonheur de ses semblables, sa belle âme n'a rien à désirer.* (*Sa belle âme* signifie *la belle âme de lui* ; or ce substantif *lui*, ou *il*, n'est pas exprimé auparavant, et c'est à lui seul néanmoins que peuvent se rapporter les mots *heureux* et *jouissant*.) Pour être correct, il faut nécessairement dire : *je suis placé entre l'espoir et la crainte ; ma position devient donc extrêmement fâcheuse ; — quand il est heureux et qu'il jouit du bonheur de ses semblables, sa belle âme n'a rien à désirer.* La poésie n'est point aussi sévère.

L'inadvertance donne lieu quelquefois à une redondance vicieuse produite par le double emploi d'un mot ; exemple : *comment se fait-il que Boileau, dans ses écrits, ait oublié La Fontaine, dont on sait qu'il admirait et préconisait franchement ses chefs-d'œuvre inimitables ? Ses équivalait à de lui ; et dont, qui précède, signifie aussi de lui* ; il y a là une redondance, qui sera clairement démontrée vicieuse par la traduction de l'*adjectif* possessif *ses* (*on sait qu'il admirait et préconisait franchement les chefs-d'œuvre inimitables de lui*). Pour écrire grammaticalement cette phrase, vous devez dire : *comment se fait-il que Boileau, dans ses écrits, ait oublié La Fontaine, dont on sait qu'il admirait et préconisait franchement les chefs-d'œuvre inimitables ? Ne dites pas non plus : j'estime beaucoup votre père, dont je reconnaitrai toujours les importants services qu'il m'a rendus.* Il faut dire : *dont je reconnaitrai toujours les importants services* ; ou bien, en supprimant *dont* : *j'estime beaucoup votre père ; je reconnaitrai toujours les importants services qu'il m'a rendus.*

Les *adjectifs* possessifs : *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur*, supposent toujours un substantif qui précède ; c'est donc une faute grave que de débiter ainsi en écrivant : *j'ai reçu la vôtre le cinq du courant.* Il faut : *j'ai reçu votre lettre le cinq du courant.* N'écrivez pas non plus, comme le font bien des personnes : *le huit du mois dernier, il nous a écrit, et il a reçu la nôtre du quinze au vingt* ; mais écrivez : *il nous a adressé sa lettre le huit du mois dernier, et il a reçu la nôtre du*

quinze au vingt. Dites aussi : *je connais vos projets, voici les miens ; tes ouvrages ont paru, les miens verront-ils bientôt le jour ? — les terres que vous voyez sont les nôtres ; — vous connaissez ses prétentions, quelles sont les vôtres ? — j'ai fait une visite à vos parents, je recevrai la leur au premier jour ; — vous leur avez montré vos productions, ils vous feront connaître les leurs, etc.*

Les adjectifs indéterminés *aucun, nul, chaque, maint, quelconque, et tout*, (signifiant de *quelque nature qu'il soit*) rejettent l'inflexion plurielle; ainsi gardez-vous de dire ou d'écrire : *ne faisons aucunes démarches qui puissent nous compromettre ; — nuls d'entre eux n'ont accepté cette mission très-délicate ; les toits de chaque maisons furent dévorés par les flammes ; — elle était suivie de maints adorateurs (1) ; — nous ne voulons pas de romans quelconques ; — tous ouvrages ne sont pas bons à lire. Dites et écrivez : ne faisons aucune démarche qui puisse nous compromettre ; — nul d'entre eux n'a accepté cette mission très-délicate ; — les toits de chaque maison furent dévorés par les flammes ; — elle était suivie de maint adorateur ; nous ne voulons aucun roman quelconque ; — tout ouvrage n'est pas bon à lire (2).*

OBSERVATIONS. Le pluriel a lieu pour *nul et aucun*, lorsque ces deux adjectifs modifient un substantif qui n'a pas de singulier, ou un substantif qui, dans l'acception où on l'emploie, ne se met qu'au pluriel. Exemples : *nulles funérailles ne furent plus pompeuses ; — aucunes troupes n'égalent les nôtres. L'adjectif nul (signifiant qui n'est d'aucune valeur) a un pluriel. Exemple : ces procédures seront nulles.*

Chaque ne doit pas être employé pour *chacun*. Exemple : *Salomon avait douze mille écuries de dix chevaux chacune (et non pas de dix chevaux chaque (3)).*

Quelconque, dans le style didactique, et sans négation, a un pluriel. Exemple : *deux points*

(1) Ces vers de La Fontaine renferment donc une faute :

« J'ai vu beaucoup d'hymens, aucuns d'eux ne me tentent. »

« Le pasteur était à côté,
Et récitait à l'ordinaire
Maintes dévotes oraisons. »

« J'ai maints chapitres vus
Qui pour néant se sont ainsi tenus. »

(2) Fontenelle a eu tort d'écrire :

Moi qui n'ai pour tous avantages
Qu'une musette et mes amours.

Il vaut mieux écrire de *tout côté, de toute part, que de tous côtés, de toutes parts*. Nous ne reconnaissons que deux exceptions, qui sont celles-ci : *prendre de toutes mains, et courir à toutes jambes.*

(3) L'abbé Guénéé.

quelconques étant donnés, etc. Hors de là, on doit écrire *quelconque*, tant au féminin qu'au masculin, et sans pluriel.

N'imitiez pas un écrivain qui s'est exprimé en ces termes : *le ciel s'enflamma d'un pôle à un autre*. Par cette expression il a donné à entendre qu'il y a plusieurs pôles. Il devait dire : *le ciel s'enflamma d'un pôle à l'autre*, parce que *l'autre* signifie le second pôle; l'article *le* circonscrit l'idée, indique le cercle dans lequel elle est renfermée. Je dirai : *donnez-moi, je vous prie, un livre ; veuillez m'en donner un autre*, parce qu'un *autre* signifie un *livre différent, et un livre différent* ne limite pas le nombre. Au contraire, je dirai : *donnez-moi une main ; donnez l'autre ; et non pas une autre*, parce qu'il ne peut être question que de deux mains. Voltaire a pu dire :

D'un et d'autre côté je vois tomber la foudre ;

parce qu'il n'a pas voulu énoncer seulement deux côtés : mais s'il s'était agi de deux côtés seulement, il aurait dû dire : *de l'un et de l'autre côté je vois tomber la foudre.*

OBSERVATION IMPORTANTE

sur

quelque... que, ET quel que.

Rien n'est plus bizarre que l'accord des adjectifs *quelque... que, et quel que*, avec les substantifs qui les accompagnent. Il n'est personne que la difficulté de construire ces deux adjectifs n'ait souvent embarrassé, et chacun avoue qu'il ignore la raison pour laquelle écrivant : *quel que soit votre poste, on n'écrit pas également : quel que poste que vous occupiez*. Il nous semble qu'il est fort à propos d'établir une différence réelle entre des mots qu'on a coutume de confondre dans son esprit ; et cette différence si simple, si claire, nous la puiseons dans le génie de la langue latine. Le principe que nous allons poser nous paraît aussi vrai qu'il est peut-être neuf :

1^o Si l'on veut exprimer une idée de nature, une idée de qualité, on devra se servir de *quel... que* (déclinable), qui répond au *qualiscumque*, déclinable des Latins.

2^o Si l'on veut exprimer une idée de grandeur, une idée d'étendue, on devra se servir de *quel que... que* (déclinable) qui répond au *quantuscumque* déclinable des Latins.

3^o Si l'on veut exprimer une idée de quantité, une idée de nombre, on devra se servir de *quelques... que* (masculin et féminin) qui répond au *quotcumque*, adjectif indéclinable des Latins,

EXEMPLES DU PREMIER CAS (*idée de nature, de qualité*).

Quel motif que vous ayez, ou quel soit votre motif, il ne faut jamais tirer vengeance (1).

Quelle opinion qu'ils mettent en avant, ou quelle soit leur opinion, gardez-vous de parler.

Quels livres qu'on veuille vous procurer, ou quels soient les livres qu'on veuille vous procurer, refusez-les.

Quelles offres de services qu'on vous fasse, ou quelles soient leurs offres de services, reposez-vous sur moi seul.

EXEMPLES DU DEUXIÈME CAS (*idée de grandeur, d'étendue*).

Quel que désir que nous ayons de vous plaire, ou quel que soit notre désir de vous plaire, nous ne pourrions y parvenir.

Quelle que résistance que tu fasses, ou quelle que soit ta résistance, il faudra néanmoins céder.

Quels que services que nous rendions, ou quels que soient les services que nous rendions, nous ferons toujours des ingrats.

Quelles que richesses que vous possédiez, ou quelles que soient vos richesses, vous ne serez jamais heureux (2).

(1) Deux raisons commandent cette locution, qui d'ailleurs est employée par plusieurs bons écrivains. Un auteur très-connu a dit : *De quel côté qu'on aborde cette île, on reçoit l'impression d'un vent brûlant.* On lit dans un autre écrivain justement estimé : *Toutes les combinaisons, de quelle nature qu'elles soient, sont comprises dans ces deux grandes divisions : l'amour heureux ou l'amour malheureux.* La première raison se tire de la nécessité d'établir une différence entre *quel motif que vous ayez* (où il s'agit de faire connaître, non pas de quelle grandeur, de quelle étendue est le motif, mais quelle en est la nature), et *quel que désir que vous ayez* (où il faut faire connaître, non pas de quelle nature, de quelle qualité est le désir, mais combien il est grand. La seconde raison se tire de l'emploi avoué par tout le monde, de cette expression très-juste : *Quoi qu'il fasse, il ne réussira pas, c'est-à-dire quelle chose qu'il fasse* (or remarquez bien que l'on dit : *quelle chose qu'il fasse* : *qualecumque rem agit*, comme je dis : *quel motif que vous ayez, qualescumque sit tibi causa*, non pas *quelle que chose qu'il fasse*, ce qui signifierait *quelque grande chose qu'il fasse*). J'ajouterai que ces locutions : *quel motif que vous ayez* ; *quelle religion qu'ils professent* ; *quelle chose qu'il fasse* ; *à quelle chose, ou à quoi qu'il s'applique* ; sont tellement vraies, que les personnes qui ne connaissent pas toutes les délicatesses du langage, emploient *tel.... que*, au lieu de *quel... que*, comme dans cette phrase qui est écrite partout : *Vous êtes prévenus que toutes les demandes particulières, sur tel objet que ce soit, doivent être adressées directement aux ministres que ces demandes concernent. Il faut... sur quel objet que ce soit, ou sur quoi que ce soit.*

(2) Les Grammairiens, qui se sont copiés servilement, écrivent : *Quelques richesses que vous ayez, et quelques livres que vous possédiez* ; cependant il y a là deux idées différentes, puisque l'on veut dire *quelques grandes richesses que vous*

EXEMPLES DU TROISIÈME CAS (*idée de quantité, de nombre*).

Quelques amis que tu comptes en ce moment, tu n'en auras plus, dès que tu seras tombé dans l'indigence (c'est-à-dire : quelle que quantité d'amis que tu comptes, etc.).

Quelques bienfaits qu'il ait reçus de vous (1), il n'en témoigne aucune reconnaissance (c'est-à-dire : quelle que quantité de bienfaits qu'il ait reçus, etc.)

Quelques disgrâces que nous ayons éprouvées, nous ne sommes pas encore devenus sages (c'est-à-dire : quel que nombre de disgrâces que nous ayons éprouvées, etc.)

Il résulte de cette règle évidemment neuve, que les écrivains qui voudront la mettre en pratique devront, avant d'employer l'adjectif indéterminé *quel que*, se demander laquelle de ces trois idées, bien différentes, ils ont à exprimer : *l'idée de nature, l'idée de grandeur, l'idée de quantité.*

avez, et de quelle nature que soient les livres que vous possédez. Ces deux idées étant différentes, on doit donc les exprimer différemment. Il en est de même de ces deux phrases : *Quelque prétexte que vous alléguiez, et quelque pouvoir que vous ayons.* Puisqu'elles renforcent deux idées différentes, il faut les différencier dans la langue écrite et parlée ; il faut dire et écrire : *Quel prétexte que vous alléguiez (c'est-à-dire de quelle nature que soit le prétexte...)* et *quelque pouvoir que nous ayons (c'est-à-dire quelque grand pouvoir que nous ayons)* ; et non pas, comme le disent et l'écrivent les Grammairiens : *quelque prétexte que vous alléguiez, et quelque pouvoir que nous ayons.* Voilà une première incon séquence.

Ils écrivent : *Quelques dignités que vous ayez, et quelles que soient vos dignités.* Je le demande à toutes les personnes qui réfléchissent : quelle différence peut donc apporter le verbe être dans ces deux façons de parler : *quelques dignités que vous ayez, et quelles que soient vos dignités* ? J'y vois une même idée qui est celle-ci : *quelque grandes dignités que vous ayez, et quelque grandes que soient vos dignités* ; or si l'idée est absolument la même, l'expression doit être aussi la même. Voilà une seconde incon séquence.

En écrivant de cette manière : *quelles que soient vos dignités*, Wailly dit : *quelque, quelle* que désigne la qualité, et répond au *qualescumque* des Latins. Si *quel* que répond, comme il le dit, au *qualescumque* des Latins, il ne faut donc pas donner pour exemples : *quelles que soient vos dignités* ; *quelles que soient vos richesses* ; *quelle que soit votre naissance* ; etc. ; puisque l'idée que renforcent ces trois expressions est celle-ci : *quelque grandes que soient vos dignités* ; *quelque grandes que soient vos richesses* ; *quelque grande que soit votre naissance* ; or l'on retrouve dans ces phrases le *quantscumque*, et non le *qualescumque* des Latins. Voilà la troisième incon séquence.

BOINVILLIERS.

(1) On écrit ordinairement *quelques bienfaits qu'il ait reçus de vous*, soit qu'on veuille dire *quelque grands bienfaits qu'il ait reçus* ; soit qu'on veuille exprimer : *quelle que quantité de bienfaits qu'il ait reçus* ; cependant le premier répond évidemment au *quantscumque*, et le second au *qualescumque* des Latins. Il est donc très-convenable, à mon sens, de différencier ces deux mots, en écrivant l'un : *quels que bienfaits qu'il ait reçus de vous* (idée d'étendue), et l'autre *quelques bienfaits qu'il ait reçus* (idée de quantité.) On n'a pas encore fait sentir jusqu'ici cette différence de signes, qui en établit une dans les choses signifiées. BOINVILLIERS.

A-t-on l'idée de nature à exprimer, on doit se servir de *quel...que*.

A-t-on l'idée de grandeur à exprimer, on se servira de *quel que...que*.

A-t-on l'idée de quantité à exprimer, il faut se servir de *quelques... que*.

Le mot *quelque...que*, placé devant un adjectif ou un adverbe, et signifiant *tout...que*, est invariable par la raison qu'il est adverbe.

Ne dites pas : *quelques avantages dont nous jouissons ici-bas, gardons-nous de nous en glorifier*. Ne dites pas non plus : *de quelques avantages dont nous jouissons, etc.* Ces phrases offrent, l'une et l'autre, un vice de locution très-remarquable. Dites : *quels que soient les avantages dont nous jouissons ici-bas, etc.*; ou bien : *de quelques avantages que nous jouissons ici-bas, etc.* (1), *gardons-nous de nous en glorifier*. Cette façon de parler : *de quelques avantages dont nous jouissons*, offre une répétition essentiellement vicieuse du déterminatif *de, car dont* est pour *de lesquels*. Donner deux mêmes compléments au verbe *jouir*, c'est commettre une faute semblable à celle-ci : *c'est à vous seul à qui je m'adresse*. Une faute qui est la même que celle que nous avons signalée : *quelques avantages dont nous jouissons, etc.*, c'est la faute que renferment les vers suivants :

Toutefois, *quelques soins* dont ses mains généreuses
Aient tempéré l'horreur de ces maisons affreuses,
Je m'éloigne.

DELILLE.)

Il fallait : *de quelques soins que ses mains généreuses aient tempéré, etc.*

Bien des personnes ont coutume de confondre l'adjectif *tel* (signifiant *de la même nature*), avec *quel* (signifiant *de quelle nature ou qualité*) : il résulte de là qu'en parlant et en écrivant, elles commettent sans cesse une faute. On doit dire, par exemple : *monsieur, montrez-vous toujours tel que vous êtes*; — *que de gens craignent de se faire voir tels qu'ils sont, parce qu'ils ne sont pas tels qu'ils devraient être!* c'est-à-dire : *que de gens craignent de se faire voir de la même nature qu'ils sont, parce qu'ils ne sont pas de la même nature qu'ils devraient être!* Mais c'est une faute grossière que de dire : *il faut à un peuple une religion, telle qu'elle soit*. Dites : *il faut à un peuple une religion, quelle qu'elle soit* (2). C'est encore une faute grave, que de dire : *tel mérite littéraire*

que vous accordiez à ce poète, sa réputation d'homme de bien est encore au-dessus de ses talents. Dites : *quelque mérite littéraire que vous accordiez à ce poète, sa réputation d'homme de bien est encore au-dessus de ses talents*. Voltaire lui-même a péché contre la langue, lorsqu'il a dit :

Ce grand roi, tel qu'il soit, peut n'offenser que moi.

Enfin, c'est une faute impardonnable que de dire : *telle agréable que me paraisse cette province, je ne puis cependant m'accoutumer à ses usages*. Dites : *quelque agréable que me paraisse cette province, je ne puis cependant m'accoutumer à ses usages*.

REMARQUE. L'adjectif *tel* ne signifie pas seulement de la même nature, il a encore les deux acceptions suivantes : 1^o rien n'est tel que l'empire de l'habitude; c'est-à-dire : rien n'est au-dessus de l'empire de l'habitude (1); — 2^o notre conduite doit être telle, que chacun ne puisse s'empêcher de l'admirer; c'est-à-dire : si honnête, que chacun ne puisse s'empêcher de l'admirer (2).

NOTE ESSENTIELLE. La théorie exposée ici par M. Boinvilliers (jusqu'à l'alinea : *Ne dites pas, etc.*) n'est ni justifiée par l'exemple des bons écrivains, ni reçue dans la pratique usuelle. Un seul vers de Molière pourrait l'appuyer : *En quel lieu que ce soit, je veux suivre tes pas* (les Fâcheux, acte III, sc. 4); et M. Auger fait remarquer qu'il fallait dire : *En quelquel lieu que ce soit*. Racine a dit fort bien : *Quelques raisons que vous me puissiez dire*; et Boileau : *Quelques vains lauriers que promette la guerre*. La mission du grammairien n'est point de créer des règles neuves, mais de reconnaître et de systématiser les règles généralement admises. Nous renvoyons donc au véritable emploi de *quelque et quel... que*, qui se trouve exposé à la page 343 de cette Grammaire générale. (Note des éditeurs de la Grammaire générale.)

Nous avons vu ailleurs (page 284) qu'il n'est pas indifférent de placer l'adj. avant ou après le subst.

Cependant Boinvilliers nous donne une nomenclature des adjectifs qui doivent précéder, et de ceux qui doivent suivre toujours les substantifs auxquels ils se rapportent; nous ne la mettrons sous les yeux de nos lecteurs que pour les avertir de se tenir continuellement en garde, parce qu'ici il n'est pas indifférent de dire : *lait chaud, ou chaud lait; bon père, ou père bon; certaines gens, ou gens certaines; grand capitaine, ou capi-*

(1) On le prend en bonne ou en mauvaise part dans cette première acception, comme : *il n'y a rien de tel que la persévérance dans le bien*; c'est-à-dire : *il n'y a rien de meilleur... Rien n'est tel que la flatterie pour perdre les princes; c'est-à-dire : rien n'est pire...*

(2) On le prend aussi en bonne ou en mauvaise part dans cette seconde acception, comme : *De tels exemples sont bien propres à nous ramener dans le bon chemin*; c'est-à-dire : *des exemples si beaux, si louables... Aristide mourut dans une telle misère, qu'il laissa à peine de quoi se faire enterrer; c'est-à-dire : dans une misère si affreuse.*

(1) Pour se conformer à la règle que nous avons proposée ci-dessus, il faudrait écrire : *de quels qu'avantages que nous jouissons ici-bas, etc.*, si l'on voulait exprimer une idée de grandeur, et non pas de nombre. BOINVILLIERS.

(2) Et mieux *quelle elle soit*; c'est-à-dire : *de quelle nature elle soit*, selon la règle arbitraire de M. Boinvilliers.

taine grand; petit gain, ou gain petit; triple alliance, ou alliance triple, etc., etc.

Dites donc :

<i>Terme abstrait,</i>	<i>voix mâle,</i>
<i>coutume abusive,</i>	<i>enfant malpropre,</i>
<i>politique anglaise,</i>	<i>dessein malveillant,</i>
<i>billet anonyme,</i>	<i>crime manifeste,</i>
<i>livre ascétique,</i>	<i>place marchande,</i>
<i>terre australe,</i>	<i>herbe marine,</i>
<i>style badin,</i>	<i>femme matineuse,</i>
<i>action basse,</i>	<i>oraison mentale,</i>
<i>bonnet blanc,</i>	<i>mur mitoyen,</i>
<i>habit bleu,</i>	<i>gouvernement monar-</i>
<i>diable boiteux,</i>	<i>chique,</i>
<i>diamant brut,</i>	<i>vers mordant,</i>
<i>mine burlesque,</i>	<i>style naturel,</i>
<i>lait chaud,</i>	<i>mal nécessaire,</i>
<i>pensées choisies,</i>	<i>maison nette,</i>
<i>bruit clandestin,</i>	<i>fait notoire,</i>
<i>discours concis,</i>	<i>suc nourricier,</i>
<i>livre contrefait,</i>	<i>ciel nuageux,</i>
<i>verre convexe,</i>	<i>terme obscur,</i>
<i>vin cuit,</i>	<i>qualité occulte,</i>
<i>raison décisive,</i>	<i>testament olographe,</i>
<i>île déserte,</i>	<i>cheval ombrageux,</i>
<i>voie directe,</i>	<i>esprit ordinaire,</i>
<i>ton doctoral,</i>	<i>péché originel,</i>
<i>oraison dominicale,</i>	<i>empire ottoman,</i>
<i>ligne droite,</i>	<i>forme ovale,</i>
<i>style dur,</i>	<i>remède palliatif,</i>
<i>état ecclésiastique,</i>	<i>terreur panique,</i>
<i>fil écru,</i>	<i>faute pardonnaible,</i>
<i>son enchanteur,</i>	<i>raison péremptoire,</i>
<i>style enjoué,</i>	<i>homme personnel,</i>
<i>science exacte,</i>	<i>mot piquant,</i>
<i>mot expressif,</i>	<i>soins prévoyants,</i>
<i>urne fatale,</i>	<i>mot propre,</i>
<i>désinence féminine,</i>	<i>lieu public.</i>
<i>yeux fendus,</i>	<i>somme quadruple,</i>
<i>sens figuré,</i>	<i>femme quinteuse,</i>
<i>étoiles fixes,</i>	<i>fièvre quotidienne,</i>
<i>viande fraîche,</i>	<i>vice radical,</i>
<i>langue française,</i>	<i>motif raisonnable,</i>
<i>oraison funèbre,</i>	<i>grammaire raisonnée,</i>
<i>accent gascon,</i>	<i>pouls rare,</i>
<i>usage général,</i>	<i>bien réel,</i>
<i>taille gigantesque,</i>	<i>esprit rétif,</i>
<i>mer glaciale,</i>	<i>marche rétrograde,</i>
<i>ton goguenard,</i>	<i>livre romaine,</i>
<i>air gracieux,</i>	<i>forme ronde,</i>
<i>marche graduelle,</i>	<i>style rocailleux,</i>
<i>terre grasse,</i>	<i>habit rouge,</i>
<i>mine grotesque,</i>	<i>poisson salé,</i>
<i>vice habituel,</i>	<i>raisin sec,</i>
<i>chien hargneux,</i>	<i>visage sérieux,</i>
<i>voix harmonieuse,</i>	<i>femme sensible,</i>
<i>ton hautain,</i>	<i>corps solide,</i>

mal héréditaire,
poème héroïque,
trait historique,
droit honorifique,
terme ignoble,
espace imaginaire,
lieu inaccessible,
air indolent,
ouvrier instruit,
esprit invisible,
musique italienne,
femme jalouse,
homme jovial,
lits jumeaux,
esprit juste,
terre labourable,
grammaire latine,
droit légitime,
homme libéral,
ton libertin,
écriture lisible,
expression littéraire,
esprit lourd,
point lumineux,
pays solitaire,
voix sourde,
lieu souterrain.
esprit supérieur,
accord tacite,
projet téméraire,
bois tendre,
cours théorique,
plan topographique,
zone torride,
cris tumultueux,
nouvelle ultérieure,
principes ultramontains,
style uniforme,
homme universel,
vase utile,
raisons vagues,
contrat valide,
temps variable,
vent véhément,
ame vénale,
foudre vengeur,
fruits verts,
terme vulgaire, etc. etc.;

et non pas *abstrait terme, abusive coutume, etc. etc.*

Nous ajouterons encore, pour compléter ce que nous venons de dire, les règles que Wailly nous donne à ce sujet; elles consistent dans de nouveaux détails qui peuvent être utiles.

DE LA PLACE DES ADJECTIFS

Par rapport aux substantifs.

Les *adjectifs* pronominaux et numéraux se placent avant les substantifs : *mon père; sa harangue; leur pouvoir; cet ouvrage; quelques personnes; quatre volumes; le premier livre.*

EXCEPTIONS.

I. Les nombres ordinaux, et les cardinaux mis pour les ordinaux, se placent après les noms propres : *Henri premier; Louis quatorze; Charles douze.* Les nombres cardinaux *quatorze* et *douze* sont ici employés pour les ordinaux : *quatorzième, douzième.*

II. Les nombres ordinaux se placent après les substantifs qui sont en citation et sans article : *livre second; chapitre troisième.*

Si le substantif est accompagné de l'article, la place de l'*adjectif* devient indifférente : *On voit ceci au troisième livre, au livre troisième; au sixième chapitre, au chapitre sixième.*

ADJECTIFS QUI SE PLACENT APRÈS LE SUBSTANTIF.

Les *adjectifs* qui se placent après leurs substantifs sont :

1o Les *adjectifs* verbaux, c'est-à-dire qui viennent des verbes : *une belle pensée embrouillée est un diamant couvert de boue.*

Les personnes reconnaissantes ressemblent à ces terres fertiles qui rendent plus qu'elles ne reçoivent.

Ainsi, au lieu de dire : *on ne peut s'imaginer quelle surprise causa aux décevirs cette fâcheuse et inattendue nouvelle*; dites : *cette nouvelle fâcheuse et inattendue.*

Cette règle est sans exception pour les *adjectifs* qui viennent du participe passé, comme *embrouillé, couvert, inattendu*; mais quelques-uns de ceux qui sont pris du participe présent peuvent se placer avant le substantif : *le plus décidant personnage n'est pas toujours le mieux instruit.*

La campagne offre mille riantes images.

2o Ceux qui marquent ; la figure : *une table ronde*; *une tabatière carrée*; la couleur : *un marbre blanc, un tapis rouge*; la saveur : *une herbe amère, une pomme aigre*; la matière : *les parties salines, un corps aérien*; une qualité de l'ouïe ou du tact : *instrument sonore, voix harmonieuse, bois dur, chemin raboteux, corps mou*; ceux qui expriment une sorte d'opération : *homme actif, mot expressif, péché actuel*, etc. Enfin ceux de nation : *empire ottoman, gravité espagnole, musique italienne.*

En vers et au figuré, l'*adjectif noir* se place bien devant le substantif : *le noir limon, les noirs soucis, les noirs artifices.*

Les *adjectifs blanc, rouge, vert*, se placent avant le substantif dans les *blancs-manteaux, du blanc-manger. Un blanc-bec*, un jeune homme sans barbe et sans expérience. *Un rouge-bord*, un verre plein de vin jusqu'au bord. *Un rouge-gorge*, oiseau. On appelle *rouge-trogne* le visage d'un ivrogne. On dit figurément et familièrement : *une verte jeunesse*, pour les premiers temps de la jeunesse ; *une verte vieillesse*, pour une vieillesse saine et robuste ; *un vert galant*, un jeune homme vif, alerte.

3o Les *adjectifs terminés en ique* se placent presque toujours après le substantif : *un livre canonique; un écrit authentique; un esprit pacifique*, etc.

4o Ceux qui expriment une qualité relative ou à la nature, ou à l'espèce de la chose : *plaisir réel; droits seigneuriaux; mense abbatiale; charité chrétienne; ordre grammatical; mariage clandestin*, etc.

5o Les *adjectifs* qui peuvent s'employer seuls, comme noms de personne, tels que : *l'aveugle, le boiteux, le bossu, le riche*, etc. *Un homme aveugle, un cheval boiteux*, etc. ; *la peinture est une poésie muette.*

Ainsi n'imitiez pas l'auteur qui a dit : *Sénèque était le plus riche homme de l'empire.* Dites : *l'homme le plus riche.*

6o Les *adjectifs* qui expriment des qualités morales, soit en bien, soit en mal, se placent assez indifféremment avant ou après le substantif. Tels sont : *aimable, admirable, charitable, cruel, fidèle, détestable, arrogant*, etc.

Cependant, comme il n'y a point de règle absolument certaine sur ces deux dernières remarques, c'est l'oreille et l'harmonie qu'il faut consulter. Par exemple, l'harmonie demande ordinairement que les *adjectifs* d'une syllabe, comme *beau, bon, grand, gros*, etc., soient placés avant le substantif : *un beau cabinet, un bon ouvrage, un grand chapeau, un saint personnage*, etc. Ainsi, au lieu de dire : *il y a une délicatesse grande à séparer les choses confondues*; je dirai : *il y a une grande délicatesse*, etc.

Lorsque plusieurs *adjectifs* modifient un nom, on les place presque toujours après ce nom. Ainsi, au lieu de dire : *ces deux rivales et guerrières nations*, dites : *ces deux nations guerrières et rivales.*

Ce *courageux jeune guerrier*, dites : *ce guerrier jeune et courageux.*

Mais on dira fort bien : *ce courageux jeune homme.* L'*adjectif jeune* est tellement lié avec le substantif *homme*, qu'il semble ne former qu'un mot avec lui.

Dans le style relevé on place quelquefois l'*adjectif* loin de son substantif.

Les bergers, loin de secourir le troupeau, fuient tremblants pour se dérober à sa fureur.

(FÉNÉLON.)

Dans la langueur qui l'accable, le héros hésite et balance incertain.

L'*adjectif* ne peut être régi immédiatement que par le verbe *être* : *Il jugea indispensable de capituler*, dites : *il jugea qu'il était indispensable.*

Les oppositions de leur caractère leur rendent impossible de persévérer dans cette harmonie; dites : *d'après l'opposition de leur caractère, il leur fut impossible*, etc.

REMARQUE. Quelques *adjectifs* suivent le substantif dans le sens propre, et le précèdent dans le sens figuré. On dit au propre : *action juste, homme juste, un repas cher, action basse, plancher bas, un fruit mûr*, etc. Mais au figuré, il faut dire : *juste prix, juste colère, son cher ami, mûre délibération*, etc.

EMPLOI DE L'ADJECTIF AVEC L'ARTICLE.

Les *adjectifs* n'exprimant que des modes, des qualités, n'ont point d'article qui les accompagne : *les hommes sont souvent bons ou mauvais, par cela seul qu'ils ont eu de bons ou de mauvais exemples sous les yeux.* Mais ils le reçoivent dans certains cas.

Un principe qu'on ne doit point perdre de vue, c'est que la langue française n'ayant point de cas,

l'adjectif ne peut être séparé de son substantif que lorsqu'il est attribut; ce qui lui arrive avec le verbe être, ainsi qu'avec devenir, redevenir, paraître, etc.

Pour lui Phébus est sourd, et Pégase est rétif.
(BOILEAU.)

J'approchai ma main de mes yeux; elle me parut alors plus grande que tout mon corps, et elle fit disparaître à ma vue un nombre infini d'objets.

(BUFFON.)

Un vers était trop faible, et vous le rendez dur;
J'évite d'être long, et je deviens obscur.

(BOILEAU.)

Il en est encore séparé dans des cas elliptiques: nous aurons occasion d'en parler.

1^{re} RÈGLE. Les *adjectifs* pris substantivement sont, comme les noms communs, accompagnés de l'article, lorsque l'emploi qu'on en fait l'exige :

Les fous inventent les modes, et les sages s'y conforment.

La mode assujétit le sage à sa formule :
La suivre est un devoir; la fuir, un ridicule.

(DE BERNIS.)

II^e RÈGLE. Quand un nom est accompagné de deux *adjectifs* qui expriment des qualités opposées, l'article doit se répéter avant chaque *adjectif* :

Les vieux et les nouveaux soldats sont remplis d'ardeur; — un homme qui est jaloux de sa réputation fréquente la bonne compagnie et fuit la mauvaise.

La raison de ceci est que des *adjectifs* opposés ne peuvent en même temps modifier le même sujet, et c'est ce que marque l'article : il y a dans ce cas deux phrases réunies en une par le moyen de l'ellipse. Si l'on supprimait l'article avant le dernier *adjectif*, il arriverait, dans la première phrase, par exemple, qu'on affirmerait, en parlant des *soldats*, qu'ils sont en même temps *vieux* et *nouveaux*, ce qui serait une absurdité.

Cette règle est donc de rigueur toutes les fois que les qualités exprimées par les *adjectifs* sont opposées.

Mais ces qualités peuvent être à peu près synonymes, ou différentes sans être opposées. Dans le premier cas, on ne répète pas l'article, parce que les deux *adjectifs* modifient conjointement le substantif, et font un tout avec lui : ainsi l'on dira : *le sage et pieux Fénelon a des droits bien acquis à l'estime générale.* Dans la seconde supposition, il est peut-être mieux de le répéter, comme : *le sage et l'ingénieux Fénelon, etc.* ; parce qu'une qualité a rapport à l'esprit, et l'autre au cœur. Néanmoins, en général, les auteurs, dans ce dernier cas, ne consultent guère que l'oreille.

III^e RÈGLE. On met l'article avant *l'adjectif* qu'on joint à un nom propre, ou pour marquer une qualité caractéristique, ou pour distinguer la personne dont on parle de celles qui pourraient porter son nom.

On dit : *le sublime Bossuet; le vertueux Fénelon; le tendre Racine; le naïf La Fontaine; et : Louis le gros; Henri le grand, etc.* On excepte *César-Auguste, Philippe-Auguste, Louis-Dieudonné*; parce que le dernier mot qui compose ces noms est considéré, non plus comme un *adjectif*, mais comme un nom propre.

L'adjectif qu'on joint à un nom propre le précède ou le suit. S'il le précède, il marque une qualité distinctive. Lorsque je dis : *le sublime Bossuet*, j'affirme seulement de *Bossuet* qu'il est *sublime*; mais si je dis : *Louis le juste*, j'exprime qu'il y a plusieurs *Louis*, et que celui dont je parle est *juste*. Ainsi ces deux phrases : *le savant Varron, etc.*, et *Varron le savant, etc.*, ne présentent pas la même idée. (LÉVIZAC.)

A l'occasion de cette règle, du Marsais fait une observation qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle rend compte de l'usage de l'article avec certains mots. « Lorsqu'à la simple idée du nom propre on joint quelque autre idée, dit-il, ou que le nom dans sa première origine a été tiré d'un nom ou d'un qualificatif qui a été adapté à un objet particulier par le changement de quelques lettres, alors on a recours au prépositif, par une suite de la première origine. » De là vient qu'on dit : *le paradis*, mot qui, à la lettre, signifie *jardin planté d'arbres; l'enfer*, de *infernus*, lieu bas; *le monde*, de *mundus*, adjectif qui signifie *propre, élégant, paré; l'univers*, de *universus orbis*, cercle universel; *le soleil*, de l'adjectif *solus*; *la lune*, de *lucere*; *la mer*, de l'eau amère, etc.

IV^e RÈGLE. Quand on veut élever un *adjectif* comparatif au superlatif relatif, on met l'article avant ce comparatif; et dans ce cas, si *l'adjectif* est placé avant le substantif, l'article sert pour l'un et pour l'autre; mais s'il marche après, on doit répéter l'article avant l'un et l'autre.

Ainsi l'on dira dans le premier cas : *les plus habiles gens font quelquefois les plus grossières fautes*; et dans le second : *les gens les plus habiles font quelquefois les fautes les plus grossières.*

C'est ici le lieu d'examiner deux phrases dans lesquelles les Grammairiens ont trouvé de la difficulté.

1^o Doit-on dire : *c'est également la coutume des peuples les plus barbares et civilisés*; ou bien : *c'est également la coutume des peuples les plus barbares et les plus civilisés*? Cette dernière manière est la seule bonne, puisque, conformément à la seconde règle, l'article doit se répéter avant les *adjectifs* qui expriment des qualités opposées, afin d'en

marquer l'opposition. Nous observerons encore que cette dernière phrase sera plus exacte, si l'on ne fait pas l'ellipse de *telle*, et si l'on dit : *c'est également la coutume des peuples les plus barbares, et celle des plus civilisés.*

2^o Doit-on dire : *c'est une des femmes des plus belles, ou les plus belles de Paris?* Girard et Condillac admettent la première manière, lorsqu'on veut marquer un second rapport extractif; mais est-ce avec fondement? Nous avons vu, dans la quatrième règle, que l'article se met avant le superlatif relatif, quoique l'article ait été placé avant le substantif. La raison en est qu'e, sans cette répétition, il n'y aurait point de superlatif relatif; mais l'adjectif n'en est pas moins intimement uni au substantif. Dans la phrase que nous examinons, l'adjectif est au contraire séparé de son substantif par la préposition extractive *de*, parce que, disent les Grammairiens cités, après avoir fait un premier extrait de la totalité *des femmes*, on sent qu'on n'a pas dit tout ce qu'on veut faire entendre, et que, pour rendre la pensée complète, il faut encore un autre extrait plus restreint, fait de ce nombre *de femmes que le plus de beauté distingue du reste de leur totalité.* Voilà leur raisonnement : mais ce raisonnement ne porte sur rien de solide; car que veut-on dire? qu'une *telle femme est du nombre des femmes les plus belles de Paris.* Or, on le dit, et très-bien, sans le second extrait : il est donc inutile, puisque, par le premier extrait seul, *la femme dont je parle est tirée de la totalité des femmes*, et mise au nombre *des plus belles.* Nous ajouterons que pour que deux extraits fussent admis dans cette phrase, il faudrait qu'ils renfermassent, à l'aide de plusieurs ellipses, ces deux phrases : *c'est une des femmes les plus belles, et c'est parmi les plus belles une des plus belles* : c'est précisément ce qu'ils ne font pas; et il n'y a pas grand mal, car cette seconde phrase pourrait bien, comme celle dont nous allons parler, n'exprimer qu'une absurdité.

Nous avons vu citer dans bien des Grammaires, et nous avons entendu dire une infinité de fois, cette phrase : *il y avait vingt femmes, toutes plus jolies les unes que les autres.* C'est encore là une de ces phrases que l'inattention a introduites; car si l'on se donne la peine de la décomposer, on trouvera qu'elle ne renferme qu'une idée absurde et ridicule. Car que signifie-t-elle? Elle signifie seulement que *chacune de ces vingt femmes était plus belle que sa voisine, qui était elle-même plus jolie qu'elle* (1).

(LÉVIZAC.)

RÉGIME DES ADJECTIFS.

Le régime ou complément des *adjectifs* est un substantif ou un verbe avec une préposition.

Quelques *adjectifs* ne régissent rien : ce sont ceux qui ont par eux-mêmes une signification déterminée, comme : *courageux, sage*, etc.

Quelques autres doivent avoir nécessairement un régime : ce sont ceux qui ont besoin d'être restreints pour avoir une signification déterminée, comme : *capable, prêt*, etc.

Il y en a enfin qui sont tantôt sans régime et tantôt avec un régime : ils sont sans régime quand on leur donne une signification générale, et ils ont un régime quand on les restreint; comme : *content, sensible*, etc.

1^{re} RÉGLE. Il ne faut point donner un régime à un *adjectif* qui ne doit point en avoir, ni lui en donner un autre que celui qui lui est assigné par le bon usage.

L'application de cette règle est souvent très-embarrassante. Elle dépend principalement de l'usage qu'on ne peut apprendre à connaître qu'à la longue, et qui même est souvent capricieux et irrégulier.

Nous donnerons à la fin de cet article la liste des *adjectifs* qui régissent ou qui ne régissent pas de préposition; mais nous ferons remarquer, en passant, que c'est pour notre satisfaction personnelle, et pour ne point laisser de lacune dans ce que nous avons annoncé; car il n'y a que fort peu d'*adjectifs* qui aient, dans toutes les circonstances, le même régime; un grand usage de la langue peut seul fixer avec certitude sur ces régimes.

Et cette difficulté n'est point la seule qu'on ait à surmonter. Il y en a d'autres plus embarrassantes encore, parce qu'elles tiennent plus au génie qu'au mécanisme de la langue. En voici deux que pose Lévizac :

La première, c'est de bien connaître la nature des *adjectifs* : car il y en a qui ne conviennent qu'aux personnes, et d'autres qui ne peuvent qualifier que les choses.

Dans la classe des *adjectifs* verbaux, ceux-là seuls s'appliquent heureusement aux personnes, qui viennent des verbes, qui peuvent avoir ces personnes pour régime direct. Ainsi, quoiqu'on dise : *faute pardonnable, action déplorable*; on ne peut pas dire : *homme pardonnable*; ni, malgré l'autorité de Racine, *prince déplorable*; parce que l'usage ne permet pas de dire : *pardonner quelqu'un, déplorer quelqu'un.* Ces mots se trouvent plusieurs fois dans Racine, dans des ouvrages différents, et qui ont été composés à dix ou douze ans l'un de l'autre. « Mais quand il s'agit d'un auteur tel que Racine, dit l'abbé d'Olivet, il est toujours à propos d'observer que ces expressions sont des manières de parler qui ont pu ne lui pas déplaire, quoique l'usage ne les eût pas autorisées. » C'est d'ailleurs une hardiesse poétique.

La même impropreté a lieu lorsqu'on applique

(1) Chacune à son tour semblait la plus jolle.

aux choses des *adjectifs* qui ne conviennent qu'aux personnes. « Il y a des *adjectifs*, dit T. Corneille, dont on ne détourne pas la signification, mais qu'on joint à des substantifs auxquels ils ne conviennent pas. De Balzac a dit : *je trouve en lui une admiration si intelligente de votre vertu, etc. Celui qui admire peut être intelligent, mais l'admiration ne peut être intelligente.* On trouve dans la vie de saint Barthélemy : *tous les pauvres le pleuraient avec des larmes inconsolables. Celui qui pleure, peut être inconsolable, mais, etc.* » Malgré T. Corneille, ce sont là des beautés de style.

La seconde difficulté, c'est de connaître les *adjectifs* qui ne peuvent être restreints que par les verbes ; car alors c'est une vraie faute de leur donner un substantif pour régime. Une impropriété de cette espèce a été relevée dans Balzac par le père Bouhours, à qui, malgré quelques erreurs, la langue française doit beaucoup. Balzac avait dit : *impatient du joug et de la contrainte.* Bouhours, un peu puriste, censura cette expression, et prouva qu'elle était mauvaise, parce que l'*adjectif impatient* ne peut être restreint que par un verbe. On doit dire : *impatient de commander*, et pas du non *commandement*. — Selon nous, cette construction est un latinisme, consacré maintenant en français, dans le style soutenu.

REMARQUE. *Quelque chose, rien, quoi que ce soit, etc.*, veulent de avant l'*adjectif* qui suit.

Vaugelas pense qu'on peut supprimer de avant l'*adjectif* qui régit cette préposition. La raison qu'il en donne, c'est que cette répétition rend la phrase dure et désagréable : et en effet, tous nos bons écrivains évitent, toutes les fois qu'ils peuvent le faire, ces sons sourds et monotones qui ne sauraient plaire à une oreille délicate. En conséquence, il veut qu'on dise : *il l'exhortait à faire quelque chose digne de sa naissance*, au lieu de : *il l'exhortait à faire quelque chose de digne de, etc.* Mais la dureté du son est-elle une raison suffisante pour faire ce changement ? Nous ne le pensons point, et pour deux raisons. La première, c'est que cette formule a été de tout temps dans la langue ; elle est donc conforme à l'usage : pourquoi, dit l'abbé d'Olivet, ne le respecterait-on pas ? La seconde raison, c'est que nous pensons que ce changement serait une faute, parce que le mot *chose*, joint à *quelque*, change de nature, ne présentant plus alors une idée déterminée, comme lorsqu'il est uni à tout autre prépositif, mais qu'il présente seulement une idée vague qui a besoin d'être déterminée ; de vrai substantif, il devient vrai pronom indéfini.

C'est ce que Vaugelas lui-même paraît reconnaître dans une autre remarque où il avoue que *quelque chose* est neutre en quelque sorte. Or, dans notre langue, le pronom indéfini est

suivi de la préposition *de* : *aucun de vous ; nul de vous ; pas un de nous ; personne de vous ; qui que ce soit de vous ; rien de solide, etc.*, parce que l'effet de la préposition *de* est de faire disparaître la signification vague qu'il a de lui-même, en la déterminant à un objet particulier. Et dans ce cas, comme l'observe du Marsais, l'*adjectif* placé après *de* perd aussi sa nature, et devient un vrai substantif ; car, nous l'avons dit et nous ne cesserons de le répéter, ce ne sont pas les mots en eux-mêmes qui décident de leur nature, mais c'est l'emploi qu'on en fait.

Nous concluons de ce que nous venons de dire, que dans les phrases où il y aurait ce choc à craindre, on doit éviter et la faute et la dureté du son, en employant un autre tour ; il n'y a rien de plus aisé, puisqu'il y en a un très-élégant, et qui n'est contesté par personne. Il consiste à faire modifier *quelque chose* par le relatif *qui*, sujet d'une proposition incidente déterminative, et à dire : *il l'exhortait à faire quelque chose qui fût digne de sa naissance.*

II^e RÈGLE. Un substantif peut être régi par deux *adjectifs*, pourvu que ces *adjectifs* veuillent les mêmes régimes :

Une femme douce, honnête et décente, qui ne voit dans les avantages de la naissance, des richesses et de la beauté, que des encouragements à la vertu, est bien sûre d'être aimée et recherchée de tout le monde.

Mais on ne pourrait pas dire : *cet homme est utile et chéri de sa famille*, parce que *utile* et *chéri* ne peuvent être suivis de la même préposition. On doit alors employer un autre tour et dire : *cet homme est utile à sa famille, et en est chéri.* Les étrangers font souvent des fautes de ce genre ; et l'usage de la conversation familière dans leur langue les y fait tomber fréquemment par inadvertance.

Donnons maintenant la liste que nous avons annoncée concernant les *adjectifs* qui régissent ou ne régissent pas de prépositions, ou qui en régissent de différentes. Le travail que nous donnons appartient à Girault-Duvivier ; mais nous l'accompagnons de commentaires et d'additions qui nous ont paru nécessaires.

ADJECTIFS

Qui ont pour régime la préposition *à*.

ACCESSIBLE :

Accessible se dit des lieux et des personnes, et s'emploie souvent sans préposition : *cette citadelle n'est pas accessible*, dit l'Académie ; il est vrai que

l'on dit plus souvent : *cette citadelle est inaccessible.*

Il se rend *accessible* à tous les janissaires.
(RACINE.)

ACCOUTUMÉ :

Nourri dans l'abondance, au luxe *accoutumé*.
(VOLTAIRE.)

—L'Académie de 1835 ne nous donne pas ce mot comme *adjectif*, mais comme *participe*; cependant l'exemple qu'elle cite : à ses manières *accoutumées*, annonce bien un véritable *adjectif*, et un *adjectif* qui n'est pas susceptible d'être toujours suivi de la préposition à.

ADHÉRENT : *Un arbre est adhérent au tronc. — Une statue est adhérente à son piédestal.*
(L'ACADÉMIE.)

ADONNÉ : *Adonné aux femmes, à l'étude, au jeu.* (Omis par Girault-Duvivier.)

AGRÉABLE : *Croyez un homme qui doit être agréable aux dieux, puisqu'il souffre pour la vertu.*
(MONTESQUIEU.)

On dit aussi : *c'est un homme agréable en société; il est agréable avec ses amis.*

ANTÉRIEUR : *L'ouvrage dont je vous parle est antérieur à celui dont vous parlez. — On dit en terme de pratique : être antérieur en hypothèque. — Tel évènement est antérieur de plus d'une année à tel autre évènement.*

ARDENT :

Tantôt comme une abeille, *ardente* à son ouvrage.
(BOILEAU.)

.... Ce Parthe, seigneur, *ardent* à nous défendre.
(RACINE.)

ATTENTIF :

Le fidèle, *attentif* aux règles de sa loi.
(BOILEAU.)

CHER :

Cette grandeur sans borne, à ses desirs si *chère*.
(VOLTAIRE.)

CONFORME : *Une fille qui*

S'est fait une vertu *conforme* à son malheur.
(RACINE.)

CONTRAIRE :

Mon cœur, toujours rebelle, et *contraire* à lui-même, fait le mal qu'il déteste, et fuit le bien qu'il aime.
(L. RACINE.)

ENCLIN : porté à. L'auteur de l'Art poétique ridiculise un *censeur*,

Plus *enclin* à blâmer que savant à bien faire.
(BOILEAU.)

EXACT : *Cet homme est laborieux, et exact à remplir ses devoirs.*
(L'ACADÉMIE.)

FAVORABLE :

Si jamais à mes vœux vous fûtes *favorable*.
(RACINE.)

On dirait bien encore avec l'Académie : *cet endroit est favorable pour aborder.*

FUNESTE : *Il n'y a rien de si funeste à la piété que le commerce du monde.*
(FLÉCHIER.)

IMPORTUN :

Importun à tout autre, à soi-même incommode.
(BOILEAU.)

L'Académie donne aussi cet exemple : *il est importun par ses questions; on dirait encore : il est importun à force de questions.*

INACCESSIBLE :

Toujours *inaccessible* aux vains attraits du monde.
(VOLTAIRE.)

INVISIBLE : Dieu :

Invisible à tes yeux.
(VOLTAIRE.)

On dit très-bien encore que : *tel astre est invisible pour nous.*

INSENSIBLE :

Invisible à la vie, *insensible* à la mort, il ne sait quand il veille, il ne sait quand il dort.
(L. RACINE.)

INVULNÉRABLE : *Être invulnérable aux traits de la médisance.* (Omis par Girault-Duvivier.)

NUISIBLE : *Sa conduite est nuisible à sa santé.*

ODIEUX : *Cet Achille :*

De qui, jusques au nom, tout doit m'être *odieux*.
(RACINE.)

On dit encore : *c'est une chose odieuse de plaider contre sa conscience* (sans régime).

PRÉFÉRABLE : *La vertu est préférable à tous les autres biens.*

PROPICE :

Il est dans ce saint temple un sénat vénérable, *Propice* à l'innocence, au crime redoutable.
(VOLTAIRE.)

REBELLE :

Cette reine, elle seule, à mes bontés *rebelle*.
(RACINE.)

REDOUTABLE :

Saint Louis était *redoutable* aux vices par son équité.
(FLÉCHIER.)

SEMBLABLE :

Du titre de clément rendez-le ambitieux; C'est par là que les rois sont *semblables* aux dieux.
(LA FONTAINE.)

SENSIBLE :

Aux larmes de sa mère il a paru *sensible*.
(RACINE.)

Sujet :

Et ce roi, très-souvent sujet au repentir,
Regrettait le héros qu'il avait fait partir.

(VOLTAIRE.)

L'Académie donne encore cet exemple, dont l'application est un peu surannée : *cette femme est fort sujette auprès de son mari ; elle se tient continuellement à ses côtés.*

ADJECTIFS QUI ONT POUR RÉGIME LA PRÉPOSITION DE.

AMOUREUX :

Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles
Sont d'un déclamateur amoureux de paroles.

(BOILEAU.)

CAPABLE :

De quel crimé un enfant peut-il être capable?

(RACINE, *Athalie*.)

COMPLICE :

Ainsi tu fais les dieux complices de ta haine.

(LA HARPE.)

CONTENT :

Qui vit content de rien possède toute chose.

(BOILEAU.)

DÉSIREUX :

Et, désireux de gloire,
Son char rase les champs et vole à la victoire.

(DELILLE.)

DIFFÉRENT :

Elle le voit d'un œil bien différent du vôtre.

(CORNEILLE.)

DIGNE :

Digne de notre encens et digne de nos vers.

(BOILEAU.)

ENVIEUX :

J'ai rendu mille amants envieux de mon sort.

(BOILEAU.)

ESCLAVE :

L'impie esclave
De la foi, de l'honneur, de la vertu qu'il brave.

(L. RACINE.)

L'Académie et l'usage autorisent à dire : *on est esclave auprès de ce maître. — On est esclave dans cet emploi.*

EXEMPT :

O vous dont les grands noms sont exempts de la mort.

(L. RACINE.)

FIER :

... Tout fier d'un sang que vous déshonoréz.

(BOILEAU.)

FOU :

Un avare idolâtre et fou de son argent.

(BOILEAU.)

Fou se dit encore avec à et pour : *être fou à lier.*
— *Il faudrait être fou pour ne pas...*

FURIEUX : *Il est devenu furieux de cette résistance.*
(L'ACADÉMIE.)

GLORIEUX :

Il n'est pas de Romain
Qui ne soit glorieux de vous donner sa main.

(CORNEILLE.)

Glorieux s'emploie encore avec la préposition pour : *il est glorieux pour lui de...*

HONTEUX :

J'ai cru honteux d'aimer quand on n'est plus aimable.

(CORNEILLE.)

Ne dit-on pas encore tous les jours : *Cela est honteux à lui!* — *Il est honteux pour lui de...* — *Les enfants sont honteux devant les personnes qu'ils voient pour la première fois. — Vous l'avez rendu honteux par les reproches que vous lui avez faits. — Ce qu'il y a de honteux dans son procédé, c'est...*

INCAPABLE :

Incapable à la fois de crainte et de fureur.

(VOLTAIRE.)

INDIGNE :

Joyeuse, né d'un sang chez les Français insigne,
D'une faveur si haute était le moins indigne.

(VOLTAIRE.)

IVRE :

Toujours ivre de sang, et toujours altéré.

(L. RACINE.)

LAS : *Le ciel,*

... Lent à punir, mais las d'être outragé.

(L. RACINE.)

MÉCONTENT :

Mais un esprit sublime.....

Et toujours mécontent de ce qu'il vient de faire.

(BOILEAU.)

PLEIN :

Elle est dans un palais tout plein de ses aïeux.

(RACINE.)

SOIGNEUX :

Il offré à ma colère
Un rival dès long-temps soigneux de me déplaire.

(RACINE.)

SÛR :

Il attendait Bourbon, sûr de vaincre avec lui.

(VOLTAIRE.)

TRIBUTAIRE :

Rendez de mon pouvoir Athènes tributaire.

(RACINE.)

VICTIME :

Triste jouet des vents, victime de leur rage,
Le pilote effrayé...

(L. RACINE.)

Nous nous permettrons de faire observer que *victime* n'est point un adjectif, mais un substantif employé ici adjectivement, ce qui est fort différent.

VIDE :

Lorsque, *vide de sang*, le cœur reste glacé,
Son âme s'évapore, et tout l'homme est passé.

(L. RACINE.)

ADJECTIFS QUI ONT UN RÉGIME DIFFÉRENT, SELON QU'ON LES EMPLOIE AVANT UN NOM OU AVANT UN VERBE, OU BIEN ENCORE SELON QU'ON LES EMPLOIE POUR LES PERSONNES OU POUR LES CHOSES.

ABSENT se dit sans régime :

Présente, je vous suis; *absente*, je vous trouve.

(RACINE.)

Le sentiment de la fausseté des plaisirs présents, et l'ignorance des plaisirs absents, causent l'inconstance.

(PASCAL.)

Il se dit aussi avec un régime et la préposition *de* :

1° En parlant des lieux et des choses :

Absente de la cour, je n'ai pas dû penser,
Seigneur, qu'en l'art de feindre il fallût m'exercer.

(RACINE.)

De ce même rivage *absent* depuis un mois.

(RACINE.)

2° En parlant des personnes ;

Absent de vous, je vous vois, vous entend.

(FONTENELLE.)

Quand j'ai été absent de Camille, je veux lui rendre compte de ce que j'ai pu voir ou entendre.

(MONTESQUIEU.)

J'étais *absent de vous*, inquiet, désolé.

(CAMPISTRON.)

L'emploi avec *de* et un nom de personne n'est que du style figuré et n'a point été signalé par l'Académie. — On dit aussi : *absent par congé*.

ABSOLU : *C'est un homme absolu dans tout ce qu'il veut.* (Omis par Girault-Duvivier.)

ABSURDE se dit le plus souvent sans régime :

Conséquence absurde; conduite absurde; proposition absurde; raisonnement absurde.

Imaginez ce que vous pourrez de plus monstrueux, de plus absurde, vous le trouverez dans Shakespeare.

(VOLTAIRE.)

Cependant il paraîtrait qu'on peut aussi le construire avec la préposition *à* :

Il mentait *à son cœur*, en voulant expliquer
Ce dogme *absurde à croire*, *absurde à pratiquer*.

(VOLTAIRE.)

On dit très-bien encore : *il est absurde dans son opinion*.

ADORÉ. Avec les personnes, cet adjectif régit *de* :

Dieu veut être adoré de ses créatures.

(MASSILLON.)

— Est-ce bien un adjectif? Il est vrai que tous les participes passés ont force d'adjectif.

Ou bien, il se dit sans régime :

Diane adorée dans toute l'Asie.

(BOSSUET.)

Avec les choses, *adoré* s'emploie sans régime :

L'audace est triomphante, et le crime *adoré*.

(BRÉBEUF.)

ADROIT régit la préposition *à* :

Adroit à manier les esprits.

(L'ACADÉMIE.)

Le merveilleux Protée, *adroit à nous surprendre*.

(L. RACINE.)

AFFABLE se dit, ou tout seul :

Lui, parmi ces transports, *affable et sans orgueil*,
A l'un tendait la main, flattait l'autre de l'œil ;

(RACINE.)

ou avec les prépositions *à*, *envers* :

Affable à tout le monde, ou envers tout le monde.

(FÉRAUD.)

Affable à tous avec dignité, elle savait estimer les uns sans fâcher les autres.

(BOSSUET.)

ALARMANT : Cet adjectif régit quelquefois la préposition *pour* :

Dans la plupart des romans, ce ne sont que conversations tendres, que sentiments passionnés, que peintures séduisantes, que situations alarmantes pour la pudeur.

(L'abbé REYRE.)

— L'Académie se tait encore sur ce régime.

ÂPRE, dans le sens d'*avide*, prend *à* :

Peut-être la réputation qu'il a d'être âpre au gain, contribue-t-elle à cette coupable honte.

(J.-J. ROUSSEAU.)

Par extension, et signifiant ce qui est difficile et dont on ne peut venir à bout qu'avec beaucoup de peine, il prend *de* :

Quelque grandes difficultés qu'il y ait à se placer à la cour, il est encore plus difficile et plus âpre de se rendre digne d'y être placé.

(LA BRUYÈRE.)

Âpre ne prend ici le *de* que par analogie avec *difficile*, et surtout à cause de la tournure : *il est...*

ASSIDU. Avant les personnes, il régit *auprès* :

Assidu auprès du prince.

Avant des noms de choses et des verbes, il régit à :

Assidu à l'étude, assidu à son devoir.

(L'ACADÉMIE.)

A prier avec vous jour et nuit *assidus*.

(RACINE.)

D'écoliers libertins une troupe indocile,
Loin des yeux d'un préfet au travail *assidu*,
Va tenir quelquefois un brelan défendu.

(BOILEAU.)

AUCUN régit la préposition *de* devant les noms et les pronoms.

Aucun d'eux (des plaisirs) n'assouvit la soif qui me dévore.
(L. RACINE.)

Aucun de vous ne peut se plaindre de moi.

... *Aucun de nous* ne serait téméraire
Jusqu'à s'imaginer qu'il eût l'heur de vous plaire.

(CORNEILLE.)

Fénelon l'emploie dans le sens de *rien*, et lui fait régit la préposition *de* avant les adjectifs :

Il n'a eu dans toute sa vie aucun moment d'assuré.

Féraud ne croit pas devoir condamner *de* dans cette phrase, mais il ne pense pas qu'on doive toujours mettre cette préposition dans des cas semblables. *De* fait fort bien, ajoute-t-il, quand le pronom en est joint à *aucun* : ainsi, en parlant de livres, de tableaux, on dira :

Il n'y en a aucun de relié. — *Il n'y en a aucun d'encadré.* Mais, hors de là, il ne faut pas, généralement parlant, mettre *de* avant l'adjectif, et alors il faut dire :

Il n'a aucun livre relié. — *Il n'a aucun de ses tableaux encadré.*

AUDACIEUX régit dans : *il est audacieux dans ses projets.* (Omis par Girault-Duvivier.)

AVEUGLE se dit au propre sans régime :

Le hasard, aveugle et farouche divinité, préside au cercle des joueurs. (LA BRUYÈRE.)

Celui qui n'a jamais vu la lumière est aveugle comme un aveugle-né. (FÉNELON.)

Au figuré, il se dit aussi sans régime :

Rien n'était plus aveugle que le paganisme.

La fortune ne paraît jamais si aveugle qu'à ceux à qui elle ne fait pas de bien ;

(LA ROCHEFOUCAULD.)

ou bien avec les prépositions *sur*, *dans* ou *en* :

On est aveugle sur ses défauts, clairvoyant sur ceux des autres. (LA ROCHEFOUCAULD.)

La haine est aveugle dans sa propre cause.

(L'ACADÉMIE.)

Il ne recherche point, *aveugle en sa colère* ;
Sur le fils qui le craint, l'impitié du père.

(RACINE.)

— On dit encore : *il faut être aveugle pour ne pas s'apercevoir...*

AVIDE, au propre, ne se dit bien que sans régime ; ainsi l'on ne dit guère : *avide de pain*, *avide de viande*, comme on dit au figuré : *avide du bien d'autrui*, *avide de gloire*, *de savoir*, *de louanges*, *avide de sang*.

Ils s'étonnent comment leurs mains, *de sang avides*,
Volaient, sans y penser, à tant de parricides.

(CORNEILLE.)

Tu n'en fis pas assez, reine *de sang avide* ;
Il fallait joindre encor l'inceste au parricide !

(CRÉBILLON.)

CÉLÈBRE, suivi d'un régime, demande la préposition *par* et la préposition *pour* :

Célèbre par ses vertus, *célèbre par ses crimes.*

(L'ACADÉMIE.)

Célèbre, par tout l'Orient, pour sa doctrine et pour sa piété.

(BOSSUET.)

Cependant Boileau a dit :

Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages ?
Cette mer où tu cours est *célèbre en naufrages*.

— Tous ces régimes nous paraissent bons.

CIVIL. On dit ordinairement *civil envers* et *civil à l'égard de tout le monde*.

Fléchier avait dit : *civil à ceux à qui il ne pouvait être que favorable*, et l'Académie avait adopté ce régime dans son édition de 1762 ; mais elle ne l'a pas mis dans celle de 1798. En cela, elle a profité de la remarque de Féraud.

— Nous condamnerons cette dernière expression parce qu'elle est inutile du moment que tout le monde s'accorde à dire : *civil envers*, et *civil à l'égard de...*

COMMUN s'emploie sans régime :

Le soleil, l'air, les éléments sont communs ;

(L'ACADÉMIE.)

et quelquefois avec un régime et les prépositions *à*, *avec* :

Le nom d'animal est commun à l'homme et à la bête. (L'ACADÉMIE.)

Le Dieu des Hébreux n'a rien de commun avec les divinités pleines d'imperfections.

Le sentiment de l'immortalité leur est commun à tous. (MASSILLON.)

L'amour a cela de commun avec les scrupules, qu'il s'aigrit par les réflexions.

(LA BRUYÈRE.)

On remarquera que l'adjectif *commun* n'a pas toujours le même sens employé sans régime ou employé avec un régime :

Des disgrâces communes sont des disgrâces ordinaires et peu considérables ; mais des disgrâces communes à tous les hommes sont des disgrâces auxquelles tous les hommes peuvent être sujets, et qui peuvent être des disgrâces extraordinaires et considérables.

De cette distinction, il faut conclure avec Féraud que le P. Rapin a parlé peu exactement lorsqu'il a dit :

La fin de la tragédie est d'apprendre aux hommes à ne pas craindre trop faiblement les disgrâces communes.

Assurément les disgrâces représentées sur la scène ne sont pas ordinairement des disgrâces communes et légères ; alors il devait dire :... à ne pas craindre avec trop de faiblesse des disgrâces qui leur sont communes avec les grands, avec les héros. — On a omis l'emploi de la préposition *entre* après cet adjectif : *tout est commun entre nous.*

COMPARABLE régit la préposition à.

Turenne est comparable aux plus grands capitaines de l'antiquité.

Les biens de ce monde ne sont pas comparables à ceux de l'éternité. (FÉRAUD.)

Les efforts des Titans n'ont rien de comparable
Au moindre effet de sa fureur.

(J.-B. ROUSSEAU.)

Cet adjectif régit aussi la préposition *avec*, lorsqu'il s'agit de choses qui sont d'une nature absolument différente ; et alors il ne se dit qu'avec la négative : *L'esprit n'est pas comparable avec la matière.* (LAVEAUX.)

COMPATIBLE. Au singulier, cet adjectif régit la préposition *avec*.

Il ne croit pas l'exactitude des règles de l'Évangile compatible avec les maximes du gouvernement et avec l'intérêt de l'état. (MASSILLON.)

Au pluriel, il se met sans régime :

Celui dont la postérité a fait un dieu, a vécu méprisé et méprisable, deux choses compatibles.

(VOLTAIRE.)

Voltaire parle ici d'Homère. Le mot *méprisable* n'est certainement pas juste.

— Nous sommes cependant fort éloignés de blâmer cet exemple que nous donne l'Académie : *cette substance a des propriétés qui ne sembleraient pas compatibles dans un même sujet.* Cela ne prouve qu'une chose, c'est que Girault-Duvivier est loin d'avoir tout dit.

COMPÉTENT : *Vous n'êtes pas compétent pour cela.* (L'ACADÉMIE.)

COMPLAISANT. En prose, on ne donne point de régime à cet adjectif. Racine et Molière lui en ont donné un en vers :

Les dieux à vos désirs toujours si *complaisants.*

(RACINE.)

..... Je hais tous les hommes :

Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
Et les autres pour être aux méchants *complaisants.*

(MOLIÈRE.)

— Nous objecterons à Girault-Duvivier qu'on dit très-bien en prose : *se montrer complaisant pour tout le monde ; être complaisant envers quelqu'un.*

CONFIDENT.

Prêt à faire sur vous éclater la vengeance
D'un geste *confident* de notre intelligence.

(RACINE.)

Nous ne pouvons donner sur ce mot l'avis de l'Académie ; elle ne le reconnaît pas pour adjectif.

CONNU. Voyez plus bas le mot *inconnu.*

CONSOLANT régit *pour*. Nous ajouterons qu'il régit aussi *dans* et *de* : *il est consolant de penser qu'on a fait son devoir.*

Les promesses de la religion sont bien consolantes pour les malheureux. (L'ACADÉMIE.)

Voilà une vérité bien consolante pour vous.

(MASSILLON.)

Il régit aussi *de* :

C'est une chose bien consolante dans ses malheurs, de ne pas se les être attirés par sa faute.

(L'ACADÉMIE.)

CONSTANT régit *dans* ou *en* :

Il est ferme et constant dans l'adversité.

Constant en amour ; constant dans son amour.

(L'ACADÉMIE.)

Le peuple romain a été le plus constant dans ses maximes. (BOSSUET.)

Lui, que j'ai vu toujours, *constant* dans mes traverses,
Suivre d'un pas égal mes fortunes diverses.

(RACINE.)

COUPABLE. Cet adjectif, qui ne se dit au propre que des personnes, et au figuré, des choses, s'emploie quelquefois absolument.

D'une tige *coupable* il craint un rejeton.

(RACINE.)

Quelquefois il régit la préposition *de* :

Hélas ! *de* vos malheurs, innocente ou *coupable.*

(RACINE.)

Coupable de la mort qu'ici tu me prépares,
Lâche.....

(VOLTAIRE.)

Quelquefois la préposition *devant* :

Ils sont coupables devant Dieu des désordres publics. (MASSILLON.)

et quelquefois la préposition *envers* :

Pour un fils téméraire et *coupable envers* vous.

(VOLTAIRE.)

CRUEL se met quelquefois avec la préposition à :

Valérien ne fut cruel qu'aux chrétiens.

(BOSSUET.)

Les dieux depuis long-temps *me* sont *cruels* et sourds.

(RACINE.)

C'est cette vertu même, à nos désirs *cruelle*,
Que vous louiez encore en blasphémant contre elle.

(CORNEILLE.)

On dit aussi : *cruel envers quelqu'un.*

CURIEUX se construit avec *en* et *de*.

Cette femme est fort curieuse en linge, en habits.
Curieux de tableaux, etc.

(L'ACADÉMIE.)

DANGEREUX, Avec le verbe être employé impersonnellement, et suivi d'un infinitif, cet adjectif régit la préposition *de* :

Il est dangereux de dire au peuple que les lois ne sont pas justes.

(PASCAL.)

Devant les noms, *dangereux* se met avec la préposition *pour* :

De tendres entretiens sont dangereux pour l'innocence.

Tous les grands divertissements sont dangereux pour la vie chrétienne.

(PASCAL.)

Quelques écrivains ont fait usage de la préposition à :

Aman trouva la puissance et la religion des Juifs dangereuses à l'empire.

(MASSILLON.)

Dangereux à lui-même, à ses voisins terrible.

(VOLTAIRE.)

Enfin, *dangereux* suivi d'un infinitif régit à :

Cet ouvrage n'est ni mauvais ni dangereux à publier.

(PASCAL.)

DÉDAIGNEUX. Quand on donne un régime à cet adjectif, on se sert de la préposition *de* :

Tout monarque indolent, *dédaigneux* de s'instruire,
Est le jouet honteux de qui veut le séduire.

(VOLTAIRE.)

DIFFICILE avec le verbe être, régit à ou *de*, suivant que ce verbe est employé ou non comme unipersonnel, et cela lui est commun avec un grand nombre d'adjectifs. On dit : *il est difficile à conduire*, et : *il est difficile de le conduire*. Mais, dans le second exemple, le verbe être est employé unipersonnellement.

Les fautes des sots sont quelquefois si lourdes et si difficiles à prévoir, qu'elles mettent souvent le sage en défaut.

(LA BRUYÈRE.)

La raison n'en est pas difficile à trouver.

(MASSILLON.)

Qu'il est difficile d'être victorieux et humble tout ensemble!

DOCILE est quelquefois suivi d'un régime ; alors il prend la préposition à :

Docile aux leçons de son maître. (L'ACADÉMIE.)

Il fallut qu'au travail son corps rendu *docile*
Forçât la terre avare à devenir fertile.

(BOILEAU.)

Cet adjectif ne se met point avant les noms de personnes ; ainsi l'on ne dit pas : *les enfants doivent être dociles à leurs pères*, mais bien : *dociles aux volontés de leurs pères*.

INDOCILE se met avec la même préposition, et ne se dit pas non plus avec les noms de personnes.

DUR et **FACHEUX**, joints à être, régissent *de*, quand ce verbe est employé impersonnellement :

Il est dur, il est fâcheux de se voir préférer un sot.

(Le Dict. de Trévoux.)

Il est plus dur d'appréhender la mort que de la souffrir.

(LA BRUYÈRE.)

On dit aussi, dans le sens de rude, inhumain : *dur à soi-même, dur à la peine, dur au travail, dur à ses débiteurs*.

EFFROYABLE. Cet adjectif s'emploie ordinairement sans régime, surtout en prose :

Il faisait des serments effroyables. (L'ACADÉMIE.)

Ce songe et ce rapport, tout me semble *effroyable*.

(RACINE.)

Cependant, en vers, on peut le faire suivre de la préposition à :

Un Hérode, un Tibère, *effroyable* à nommer.

(BOILEAU.)

Je le vois comme un monstre *effroyable* à mes yeux.

(RACINE.)

ENDURCI. On dit : *endurci aux coups de la fortune, aux louanges, contre l'adversité, dans le crime, au crime* ;

Ses yeux indifférents ont déjà la constance
D'un tyran dans le crime *endurci* dès l'enfance.

(RACINE.)

J'irais par ma constance, *aux affronts endure*,
Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussi.

(BOILEAU.)

ÉTRANGER demande différents régimes, selon ses diverses acceptions :

Il est étranger en médecine.

Il est étranger dans ce pays.

Il a des habitudes étrangères à toute espèce d'intrigue.

(L'ACADÉMIE.)

EXPERT régit quelquefois la préposition *en* :
Cet homme est expert en chirurgie.

(L'ACADÉMIE.)

FACHEUX. Voyez DUR.

FACILE :

..... Ces promesses stériles
Charmaient ces malheureux, à tromper trop *faciles*.
(VOLTAIRE.)

Employé unipersonnellement, *facile* demande la préposition *de* :

Il n'est pas si *facile* qu'on pense
D'être fort honnête homme, et de jouer gros jeu.
(MADAME DESHOULIÈRES.)

FAMEUX. Cet adjectif, qui se dit des personnes et des choses, régit la préposition *par* devant les noms.

Le cardinal fameux par la force de son génie.
(FLÉCHIER.)

Ce brillant escadron, fameux par cent batailles.
(VOLTAIRE.)

La préposition *dans* :

Faut-il peindre un fripon fameux dans cette ville.
(BOILEAU.)

... Ce roi si fameux dans la paix, dans la guerre.
(BOILEAU.)

Quelquefois il veut *en*; mais alors le nom doit être mis au pluriel :

Cette mer fameuse en orages.
(L'ACADÉMIE et LAVEAUX.)

FÉCOND. Cet adjectif, que l'on emploie fréquemment au figuré, se met, soit absolument, comme quand on dit : *un esprit fécond, une verve, une veine féconde, un sujet fécond, une matière féconde*; soit avec un régime amené par la préposition *en* :

Chaque siècle est fécond en heureux téméraires.
(BOILEAU.)

Digne fruit d'une race en héros si féconde.
(J.-B. ROUSSEAU.)

..... Féconde en agréments divers,
La riche fiction est le charme des vers.
(L. RACINE.)

On s'en sert le plus ordinairement en parlant des choses ; cependant on peut le dire des personnes. Féraud, Boiste; Laveaux, ont dit : *auteur fécond, écrivain fécond*; et le vers suivant de Boileau semble les justifier :

Qu'en nobles sentiments il soit toujours fécond.
(Art poét., chant III.)

FERTILE régit la préposition *en*, au propre comme au figuré :

Son esprit est fertile en expédients, en inventions.
(L'ACADÉMIE.)

..... Ainsi qu'en sots auteurs,
Notre siècle est fertile en sots admirateurs.
(BOILEAU.)

La satire, en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile.
(BOILEAU, satire IX.)

L'hypocrite, en fraudes fertile,
Dès l'enfance est pétri de fard.
(J.-B. ROUSSEAU.)

FIDÈLE demande la préposition *à* et la préposition *en* ou *dans*.

Fidèle à Dieu et au roi; fidèle en ses promesses.
(BOSSUET.)

Fidèle à ses promesses; dans ses promesses.
(FLÉCHIER.)

Quand on délibère si l'on restera fidèle à son prince, on est déjà criminel.

(FÉNELON, Télémaque.)

Soyons-nous donc au moins fidèles l'un à l'autre.
(RACINE, Mithridate, acte I, scène 1.)

Et Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces.
(RACINE, Athalie, acte I, scène 5.)

FAIBLE. On trouve, dans Corneille, un exemple de *faible* de suivi d'un infinitif.

Comme Voltaire, dans ses remarques, ne blâme point cette construction, il paraîtrait permis de l'employer, quoiqu'on en trouve peu d'exemples. Aujourd'hui ce serait, selon nous, une véritable faute.

FORMIDABLE. L'Académie ne fait point régir à cet adjectif la préposition *à*; ce qui semblerait indiquer qu'elle n'approuve point ce régime. Cependant on lit dans le Dictionnaire de Trévoux :

Les forces de Xercès étaient formidables à la Grèce;

dans Fléquier :

On ne sait que trop combien est formidable à la délicatesse des hommes mondains, le temps que l'église destine à la mortification des sens;
dans Voltaire :

Harlai, le grand Harlai, dont l'intrépide zèle
Fut toujours formidable à ce peuple infidèle.
(Henriade, chant V.)

et dans Racine :

..... Aux portes de Trézène....
Est un temple sacré, formidable aux parjures.
(Phèdre, acte V.)

Il nous semble, d'après ces exemples, que l'on peut sans crainte lui donner ce régime. — Nous ajoutons que l'édition de l'Académie de 1855 donne ces deux exemples : *Il s'est rendu formidable par la rapidité de ses conquêtes. — Il s'est rendu formidable à leurs voisins. Formidable* à est donc du bon usage.

FORT, dans le sens d'*habile, expérimenté*, se construit avec la préposition *sur* et avec la préposition *à* :

Fort sur l'histoire; fort sur le droit canon; fort à tous les jeux.
(L'ACADÉMIE.)

Mais pour indiquer la cause qui rend fort, qui produit la force, on fait usage de la préposition *de*, au propre et au figuré :

Semblables à ces enfants forts d'un bon lait qu'ils ont sucé.

(LA BRUYÈRE.)

Je m'attachais sans crainte à servir la princesse,
Fier de mes cheveux blancs et fort de ma faiblesse.

(CORNEILLE.)

Valois, plein d'espérance, et fort d'un tel appui.

(VOLTAIRE.)

FURIEUX, dans le sens de transporté de colère, d'amour, demande la préposition de :

Dans les premiers temps de la république romaine, on était furieux de liberté et de bien public; l'amour de la patrie ne laissait rien aux mouvements de la nature.

(SAINT-ÉVREMOND.)

Il dit, et, furieux de colère et d'amour.

(DE SAINTANGE, traduction des *Métamorphoses d'Ovide*, livre VI.)

Astarbé le vit, l'aima, et en devint furieuse.

(FÉNELON, *Télémaque*.)

On dit, ainsi que le fait observer Féraud : en devenir folle; mais l'auteur de *Télémaque* a regardé cette expression comme trop familière, et en a employé une moins usitée, mais plus noble et plus énergique.—l'*Académie* n'indique pas cet adjectif dans ce sens; nous croyons qu'elle a raison.

GROS, employé au figuré, se dit familièrement et même dans le style noble, avec la préposition de, avant les noms et devant un infinitif :

Le temps présent est gros de l'avenir.

(LEIBNITZ.)

Les yeux gros de larmes.

(L'ACADÉMIE.)

... Par un long soupir, trop sincère interprète,
Son cœur, gros de chagrins, avouait sa défaite.

(DELILLE, *les trois Règnes de la Nature*, chant III.)

Le cœur gros de soupirs, et frémissant d'horreur.

(CORNEILLE.)

Le cœur gros de soupirs, est une expression familière, mais le second hémistiche relève le premier : il n'est pas donné à tous les poètes d'employer avec dignité les expressions les plus communes, ni d'allier le naturel à la noblesse.

Delille a fait plus; il s'est servi de cette expression en parlant du cheval de Troie.

Quand ce colosse altier, apportant le trépas,
Entrait gros de malheurs, d'armes et de soldats.

(Traduction de l'*Énéide*, livre IV.)

HABILE. L'*Académie* ne fait régir à cet adjectif la préposition à qu'en termes de jurisprudence. C'est une erreur qu'elle a, du reste, réparée. Ce mot régir les prépositions à, dans et en; et la première n'est pas bornée à la jurisprudence. On dit : *habile dans un art; habile à manier le ciseau; habile en mathématiques.*

Boileau a dit :

Car tu ne seras point de ces jaloux affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux.

(*Satire X.*)

J.-B. Rousseau :

Habile seulement à noircir les vertus.

(*Ode contre les hypocrites.*)

L'abbé Girard :

Les plus habiles gens ne sont pas ceux qui font la plus grande fortune; il n'y a que ceux qui sont habiles à flatter;

et Voltaire :

Plus il se fie à vous, plus je dois espérer

Qu'habile à le conduire, et non à l'égarer, etc.

(*Brutus.*)

HEUREUX, dans son sens le plus naturel, régir à, en, dans, avant les noms, et de avant les verbes : *heureux à la guerre, heureux au jeu, heureux du bonheur des autres, heureux d'être dans une honnête indigence.*

Le plus heureux en bien des choses est celui qui sait se faire la plus agréable imagination.

(SAINT-ÉVREMOND.)

Heureux dans mes malheurs d'en avoir pu, sans crime,

Conte toute l'histoire à ceux qui les ont faits.

(RACINE.)

Dans un sens qui lui est un peu étranger, et qui signifie le talent naturel, l'habileté, heureux régir la préposition à devant un infinitif :

Un esprit prompt à concevoir les matières les plus élevées, et heureux à les exprimer quand il les avait une fois conçues.

(FLÉCHIER.)

IDOLÂTRE, au figuré, se dit absolument et avec la préposition de :

Je ne prends point pour juge une cour idolâtre.

(RACINE, *Bérénice*, act. II, sc. 2.)

Périssse le cœur dur, de soi-même idolâtre.

(VOLTAIRE.)

IGNORANT régir en et sur :

Il est fort ignorant en géographie; il est ignorant sur ces matières :

(L'ACADÉMIE.)

On donne quelquefois à cet adjectif la préposition de pour régime :

O vanité! ô mortels ignorants de leurs destinées!

(BOSSUET.)

Mais, sans cesse ignorants de nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins.

(BOILEAU.)

C'était un jeune métaphysicien fort ignorant des choses de ce monde.

(VOLTAIRE.)

L'*Académie* ne dit ignorant que des personnes. Cependant de bons auteurs l'ont dit des choses :

Leurs ignorantes et uniques décisions.

(BOSSUET.)

Choqué de l'ignorante audace avec laquelle, etc.

(BOILEAU.)

.....Un ignorant usage

Ne l'est pas moins qu'un ignorant suffrage.

(J.-B. ROUSSEAU.)

Et puisque l'on dit : *une savante décision, une savante interprétation*, pourquoi ne dirait-on pas : *une ignorante décision, une ignorante interprétation*? l'une signifie *une décision, une interprétation qui montre, qui annonce de la science, de l'instruction*; l'autre signifierait *une décision, une interprétation qui décèle de l'ignorance*. Il est probable que l'Académie a oublié d'indiquer cette acception dans son *Dictionnaire*. — L'Académie de 1835 n'a point réparé cette omission.

IMPÉNÉTRABLE. Cet adjectif s'emploie le plus souvent sans régime; lorsqu'il en prend un, c'est la préposition à :

Cette cuirasse est impénétrable aux coups de mousquet.

(L'ACADÉMIE.)

Les mystères de la Foi, les décrets de la Providence, sont impénétrables à l'esprit humain.

Je rencontrais de temps en temps des touffes obscures impénétrables aux rayons du soleil.

(J.-J. Rousseau.)

On dit aussi, d'après l'Académie : *un être impénétrable dans ses desseins.*

INABORDABLE, INACCESSIBLE. Voyez *inconcevable*.

INCERTAIN. Féraud pense que cet adjectif prend pour régime la préposition *de*; mais il est d'avis que ce n'est qu'avec le pronom *ce* : *je suis incertain de ce qui arrivera*. Il ne croit pas qu'on puisse dire : *incertain de son amitié, de sa protection*.

Cependant Delille a dit dans son poème de la *Pitié* (chant II) :

... A leur naissance, incertains d'un berceau,
D'une goutte de lait, d'un abri, d'un tombeau;

et Racine a fait plus encore; il s'est servi d'un tour latin, hardi, mais heureux, dans *Bajazet* (acte II, scène 2) :

Infortuné, proscrit, incertain de régner,
Dois-je irriter les cœurs au lieu de les gagner?

L'Académie n'a point donné d'exemple de ce régime, et, malgré l'opinion de Féraud, il semble qu'on pourrait se le permettre. — Nous sommes entièrement de cet avis.

INCOMMODE, semble régir la prép. à : *se montrer incommode à ses voisins*. L'Académie ne parle pas de ce régime.

INCOMPATIBLE ET INCONCILIABLE, ayant un sens re-

latif, ne doivent pas s'employer au singulier absolument, ni sans la préposition *avec*.

La piété n'est point incompatible avec les armes.

(FLÉCHIER.)

Sans cesse elle présente, à mon ame étonnée,

L'empire incompatible avec votre hyménée.

(RACINE, *Bérénice*.)

Cet abus était inconciliable avec toute espèce de constitution.

Féraud, qui émet cette opinion, a pour lui le véritable sens de ces deux expressions, dont l'une signifie *qui ne peut s'accorder avec*, et l'autre, *qui ne peut se concilier avec* : d'où il résulte qu'on doit exprimer les deux termes de la relation, les deux choses qui *ne peuvent pas compâtir, qui ne peuvent pas se concilier ensemble*.

D'après cela, on ne comprend pas, ajoute Girault-Duvivier, comment l'Académie a donné les exemples suivants :

C'est un esprit incompatible; un homme incompatible; c'est une chose inconciliable.

Avec qui? avec quoi? — Nous demandons pardon à Girault-Duvivier; mais voilà une boutade contre l'Académie, bien mal adressée selon nous. Eh quoi? presque tous les adjectifs ne peuvent-ils pas s'employer dans un sens absolu? Pourquoi donc faire une exception pour *incompatible*?

INCONCEVABLE, INABORDABLE ET INACCESSIBLE, se construisent ordinairement sans régime :

La grande étendue de l'univers et la petitesse des atomes sont des choses inconcevables; depuis qu'il est en place, il est inaccessible, inabordable.

(L'ACADÉMIE.)

Ces adjectifs peuvent cependant régir la préposition à :

O doux amusements! ô charme inconcevable,

A ceux que du grand monde éblouit le chaos!

(J.-B. ROUSSEAU.)

Toute la côte de la pêcherie est inabordable aux vaisseaux de l'Europe.

On trouve peu de cœurs inaccessibles à la flatterie.

(BELLEGARDE.)

..... Une profonde obscurité

Aux regards des humains le rend inaccessible.

(J.-B. ROUSSEAU, parlant de Dieu.)

INCONCILIABLE. Voyez *incompatible*.

INCONNU ET CONNU. *Inconnu* régite la préposition à :

L'ennui, qui dévore les autres hommes, est inconnu à ceux qui savent s'occuper.

(FÉNELON, *Télémaque*.)

Connu régit la préposition *de* :

Quand on cherche de nouveaux amis, c'est qu'on est trop bien connu des anciens.

Delille fait régir à **inconnu** la préposition *de* :

L'hymen est *inconnu* de la pudique abeille.
(Traduction des *Géorgiques*, chant IV.)

Ce régime est autorisé, quoique avec le verbe *être* et les pronoms personnels, *connu* se construit le plus souvent avec la préposition *à*.

INCONSOLABLE. Cet adjectif régit *de* :

Toute l'Égypte parut inconsolable de cette perte.
(FÉNÉLON, *Télémaque*.)

L'Académie, édition de 1762, lui a donné pour régime la préposition *sur* :

Il est inconsolable sur cette mort.

Ce régime ne nous semble pas être reçu ; il ne figure plus en effet dans la sixième édition.

INCURABLE n'a point de régime, ni au propre ni au figuré : *mal incurable*, *caractère incurable*, *passion incurable*. Ce mot, dit Voltaire (*Dictionnaire philosophique*, tome 3), n'a encore été enchâssé dans un vers que par l'industriel Racine :

D'un *incurable* amour remèdes impuissants.
(*Phèdre*, acte I, scène 5.)

Incurable, qui n'est pas toujours très-noble dans notre langue, est ici très-élégant et très-poétique.

INDOCILE. Voyez *Docile*.

INDULGENT. Les écrivains lui ont fait régir la préposition *à* et la préposition *pour* :

Il est trop indulgent à ses enfants, pour ses enfants.
(L'ACADÉMIE et FÉRAUD.)

Mais chacun *pour* soi-même est toujours *indulgent*.
(BOILEAU.)

Rome lui sera-t-elle *indulgente* ou sévère?
(RACINE, *Bérénice*.)

Henri IV était *indulgent* à ses amis, à ses serviteurs, à ses maîtresses.
(VOLTAIRE.)

Quoi qu'il en soit de ces imposantes autorités, nous pensons qu'en prose surtout, la préposition *envers* est préférable avec *indulgent*. — Nous condamnerons l'Académie, qui dit encore aujourd'hui : *Il est trop indulgent à ses enfants* ; *indulgent* à nous semble être un pur latinisme ; on doit se servir, et l'on se sert généralement aujourd'hui de *indulgent pour*, *indulgent envers* ; *indulgent* à ne se dit guère, en prose, que dans : *indulgent à soi-même*, *indulgent aux autres*.

INÉBRANLABLE. On lit dans le *Dictionnaire néologique* que cet adjectif se met sans régime, et l'on critique un auteur d'avoir dit : *il demeure inébranlable à toutes les secousses de la fortune.*

Cependant il y a plusieurs exemples de ce régime :

Ce rocher est inébranlable à l'impétuosité des vents. — Il demeure inébranlable contre la violence des vagues.
(L'ACADÉMIE.)

Mon cœur, *inébranlable* aux plus cruels tourmens.
(CORNEILLE.)

Inébranlable dans ses amitiés. (BOSSUET.)

Inébranlable dans ses résolutions.
(L'ACADÉMIE.)

INEXORABLE régit la préposition *à* :

Saint Louis se rendit inexorable aux larmes et au repentir du blasphémateur. (FLÉCHIER.)

Dur au travail et à la peine, un homme inexorable à soi-même n'est indulgent aux autres que par excès de raison. (LA BRUYÈRE, chap. IV.)

Nous préférons *indulgent envers* les autres...

Est-ce m'aimer, cruel, autant que je vous aime ;
Que d'être *inexorable* à mes tristes soupirs ?
(RACINE, *les Frères ennemis*.)

INEXPLICABLE se construit bien avec la préposition *à* :

Ils sont une énigme inexplicable à eux-mêmes.
(MASSILLON.)

Cet illustre orateur applique cet adjectif aux personnes ; mais, comme le fait très-bien observer Féraud, on dit d'un homme qu'il est *indéfinissable*, et l'on ne peut pas dire qu'il est *inexplicable*.

Cette observation, que la plupart des lexicographes ont sanctionnée, n'a pas empêché madame de Staël de dire :

Ces femmes sont pour l'ordinaire inexplicables. — Et pourquoi ne dirait-on pas d'un homme qu'il est inexplicable ? les personnes comme les choses peuvent être bizarres et incompréhensibles. L'Académie d'ailleurs autorise avec raison *inexplicable* avec les personnes et les choses.

INFATIGABLE. Bossuët et le traducteur de Hume ont fait régir à cet adjectif la préposition *à* et l'infinitif :

Infatigable à instruire, à reprendre ; à consoler, etc.

Il était infatigable à expédier promptement les causes.

Ce régime paraît fort bon à Féraud et à nous aussi, quoique l'Académie n'en parle point.

INFÉRIEUR régit à pour les personnes et *en* pour les choses.

Nous les regardons comme d'un ordre inférieur à nous.
(BOSSUET.)

Les ennemis nous sont inférieurs en force, en nombre, en infanterie.
(L'ACADÉMIE.)

INFIDÈLE. Cet adjectif se dit, avec ou sans régime :

La société des hommes est une mer infidèle, et plus orageuse que la mer même ;

(L'abbé ESPRIT.)

ou avec un régime accompagné de la préposition à :

Infidèle à sa secte et superstitieuse.

(VOLTAIRE, *la Henriade*.)

INFINI régit à dans le sens de tout ce qui est très-considérable dans son genre : nous eûmes une peine infinie à les rejoindre. — Il régit de, lorsqu'il est pris dans le sens d'innombrable : un nombre infini d'auteurs. — Ce sont les constructions : avoir de la peine à....; un nombre de....

INGÉNIEUX régit pour devant les noms et à devant les verbes :

Les esprits délicats, si ingénieux pour les plaisirs des autres, ont trop de goût pour eux-mêmes.

(SAINT-ÉVREMOND.)

Le vice est ingénieux à se déguiser.

(FÉRAUD.)

Les hommes sont ingénieux à se tendre des pièges les uns aux autres.

(L'abbé ESPRIT.)

INGRAT s'emploie avec la préposition envers, quand le régime est un nom de personne : ingrat envers Dieu ; ingrat envers son bienfaiteur ; et avec la préposition à, quand le régime est un nom de chose :

Une terre ingrate à la culture ; un esprit ingrat aux leçons.

(ROUBAUD.)

..... Ces mêmes dignités

Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontés.

(RACINE, *Bérénice*.)

Mais voyant que ce prince ingrat à ses mérites.

(CORNEILLE, *Pompée*.)

Ingrat à tes bontés, ingrat à ton amour.

(VOLTAIRE, *Mort de César*.)

Malheur au citoyen ingrat à sa patrie

Qui vend à l'étranger son-avare industrie.

DELILLE, *la Pitié*.)

INJURIEUX se construit avec la préposition à et la préposition pour :

Ce mémoire est injurieux aux magistrats ; cela est injurieux pour lui, pour sa maison, pour ses amis.

(L'ACADÉMIE.)

INQUIET a une signification différente suivant qu'il demande de ou sur. Être inquiet de exprime la cause de l'inquiétude : je suis inquiet de ne pas recevoir de vos nouvelles ; je suis inquiet de ce triste événement.

Être inquiet sur exprime l'objet de l'inquiétude :

je suis inquiet sur son sort ; je suis inquiet sur ce qu'il résultera de cet événement.

Remarquez encore que l'adjectif inquiet n'exprime qu'une situation de l'âme sans avoir égard à la cause qui la produit. Il diffère en cela du participe passé inquiété, qui renferme et l'idée de cette situation et l'idée d'une cause étrangère d'où elle vient ; ainsi inquiet peut s'employer absolument ; inquiété veut toujours un régime. C'est donc à tort que Racine a dit dans *Andromaque*, acte I, scène 2 :

La Grèce en ma faveur est trop inquiétée ;

et dans *Alexandre-le-Grand*, acte II, scène 1 :

..... Mon âme inquiétée,

D'une crainte si juste est sans cesse agitée.

Cette remarque de D'Olivet n'est guère fondée.

INSATIABLE. Le père Bouhours est d'avis que cet adjectif doit s'employer absolument, et il condamne : insatiable de biens, insatiable de voir.

Cependant l'Académie donne des exemples du régime des noms : insatiable de gloire, d'honneurs, de richesses, de louanges ; et ce régime est très-usité aujourd'hui ; mais la construction avec le verbe est contestable.

INSÉPARABLE. Quand cet adjectif se dit des personnes, il s'emploie toujours sans régime.

Ces deux amis sont inséparables.

(L'ACADÉMIE.)

Quand il se dit des choses, on peut l'employer sans régime : la chaleur et le feu sont inséparables.

Mais le plus souvent il se construit avec la préposition de :

La reconnaissance est une des qualités les plus inséparables des âmes bien nées. (Pensée de Louis XIV.)

Le remords est inséparable du crime.

(ACADÉMIE.)

L'orgueil est presque inséparable de la faveur.

(FLÉCHIER.)

INSOLENT peut être accompagné d'une des prépositions dans, en, avec :

**Les âmes basses sont insolentes dans la bonne fortune et consternées dans la mauvaise.*

Ce valet est insolent en paroles ; combien de gens sont insolents avec les femmes !

(L'ACADÉMIE.)

Un écrivain a fait régir à l'adjectif insolent la préposition de :

Ils devinrent insolents de leurs forces, et poussèrent plus loin leurs prétentions.

Ce régime, fait observer Féraud, n'est pas assez autorisé ; cependant il n'ose le condamner. On dit : il est orgueilleux de ses succès. Pourquoi ne dirait-on pas : insolent de ses succès, de sa force,

de sa puissance? La justesse de cette observation suffirait, ce nous semble, pour autoriser ce régime après insolent.

L'Académie ne lui donne aucun régime.

INVISIBLE. Ce mot omis par Girault-Duvivier ne saurait l'être par nous. Il a plusieurs régimes; on dit: *invisible à l'œil nu*, et *invisible pour nous*. Souvent aussi cet adjectif s'emploie absolument: *devenir invisible*.

INVINCIBLE. Rollin fait régir à cet adjectif la préposition à :

Peuples invincibles au fer et aux armes;

et Féraud pense que ce régime, quoique peu usité, doit être autorisé. Nous sommes d'autant plus de cet avis, que Boileau et Racine, deux des meilleurs modèles dans l'art d'écrire, s'en sont servis :

Mais qui peut t'assurer qu'*invincible* aux plaisirs.
(BOILEAU.)

Bajazet, à vos soins tôt ou tard plus sensible,
Madame, à tant d'attraits n'était pas *invincible*.
(RACINE, *Bajazet*.)

INVULNÉRABLE régir la préposition à :

Il est invulnérable aux traits de la médisance. (Ac.)
— Mais l'exemple suivant n'est pas à imiter :

Socrate était aussi invulnérable aux présents qu'Achille l'était à la guerre. (SCUDÉRY?)

JALOUX prend ordinairement de pour régime :

Une femme doit être jalouse de son honneur jusqu'au scrupule.
(L'ACADÉMIE.)

On est plus jaloux de conserver son rang avec ses égaux qu'avec ses inférieurs.

(L'abbé ESPRIT.)

.....*Peu jaloux de ma gloire,*

Dois-je au superbe Achille accorder la victoire?
(RACINE, *Iphigénie*.)

Cependant, lorsque *jaloux* est employé dans le sens de *délicat*, on le fait alors quelquefois suivre de la préposition sur :

Les hommes sont aussi jaloux sur le chapitre de l'esprit que les femmes sur celui de la beauté.

Jaloux employé comme substantif se met toujours sans régime. On ne dit pas : *les jaloux de sa gloire*.

LENT se construit avec *dans* devant les noms, et avec *à* devant les verbes :

Il faut être lent dans le choix de ses amis.

L'homme juste est lent à punir, et prompt à récompenser.

.....*Le bras de sa justice,*

Quoique *lent* à frapper, se tient toujours levé.
(J.-B. ROUSSEAU.)

LIBRE régir *de*, dans le sens de *délibéré*, exempt
Libre de soins; libre de soucis.

(L'ACADÉMIE.)

Voici, voici le temps où *libres* de contrainte.

(J.-B. ROUSSEAU.)

Mon cœur exempt de soins, *libre* de passion,
Sait donner une borne à son ambition.

(BOILEAU.)

Libre d'ambition, de soins débarrassé,
Je me plais dans le rang où le Ciel m'a placé.

(L. RACINE, *la Religion*.)

Montesquieu lui fait régir également la préposition *de*, dans le sens de *peu attaché à, peu scrupuleux sur* :

Les Éoliens étaient hardis, téméraires, toujours libres de leurs paroles. — Girault-Duvivier a tort de ne pas blâmer l'exemple : Il faut : *dans leurs paroles*.

Corneille lui donne un régime précédé de la préposition à :

Car enfin je suis *libre* à disposer de moi.

(D. SANCHE D'ARRAGON, acte I, scene 3.)

C'est une faute, et il n'y a pas de doute que, sans la mesure, il eût dit : *je suis libre de disposer*.

Réparons encore les omissions qui se trouvent ici, et citons des exemples où *libre* s'emploie encore très-bien avec *dans* et avec : *être fort libre dans une maison; être trop libre avec les femmes*.

LICÉNCIEUX : *se montrer licencieux en paroles.*
(Omisi par Girault-Duvivier.)

MÉNAGER. Cet adjectif fait bien au figuré, et alors il prend pour régime la préposition *de* :

Le sage est *ménager* du temps et des paroles.

(LA FONTAINE, livre VI, fable 8.)

Un bon roi est le meilleur ménager de ses sujets.

— Dans le dernier exemple, *ménager* est un véritable substantif et ne peut faire règle quant au régime de l'adjectif. Il n'en est point de même dans le premier. Mais en général, l'adjectif *ménager*, *ménagère*, s'emploie sans régime : *Un homme ménager : ces jeunes femmes ne sont guère ménagères*.

MISÉRICORDIEUX. On dit sans régime : *une providence miséricordieuse*.

Dieu miséricordieux, le Sauveur miséricordieux.
(BOSSUET.)

Mais on ne dit pas : *un homme miséricordieux, une femme miséricordieuse*. Il faut dire : *un homme miséricordieux envers les pauvres, une femme miséricordieuse envers les malheureux*. Et avec Bossuet : *Jésus-Christ a été miséricordieux envers les pécheurs*. — Et pourquoi ne dirait-on pas *un homme miséricordieux, une femme miséricordieuse* ? Ne

dit-on pas de quelqu'un qui souffre qu'il crie *miséricorde*? Si c'est à un homme ou à une femme qu'il s'adresse, et que cet homme ou cette femme le soulage dans sa misère ou dans ses douleurs, *cet homme ou cette femme* ne se sont-ils pas montrés *miséricordieux*, ou *miséricordieuse envers lui*? A quoi sert de restreindre ainsi la signification des termes? Nous ne sommes pas assez riches pour faire ainsi les fiers.

MOURANT. Delille a fait usage de cet adjectif avec la préposition *de* :

Et sur un lit pompeux la portent loin du jour,
Mourante de douleur, et de rage et d'amour.
(Traduction de l'*Énéide*, livre IV.)

Rien n'empêche de l'imiter.

NÉCESSAIRE s'emploie tantôt absolument :

Cette austère sobriété dont on fait honneur aux anciens Romains, était une vertu que l'indigence rendait nécessaire. (SAINT-ÉVREMOND.)

Tantôt avec la préposition *à* :

La doctrine d'une vie à venir, des récompenses et des châtimens après la mort, est nécessaire à toute société civile. (VOLTAIRE.)

Et quelquefois avec la préposition *pour* devant un nom :

La foi est absolument nécessaire pour le salut.
(L'ACADÉMIE.)

Suivi d'un infinitif, l'adjectif *nécessaire* prend également la préposition *pour* :

L'ardeur et la patience sont nécessaires pour avancer dans le monde. (DE MEILHAN.)

OFFICIEUX. Fléchier fait régir à cet adjectif la préposition *à* :

Il est facile, officieux à ceux qui sont au-dessous de lui, commode à ses égaux. (FÉRAUD.)

Mais *envers* vaudrait mieux, très-certainement.

L'Académie (1835) n'indique qu'*envers*.

ORGUEILLEUX. Cet adjectif régir quelquefois de avant les noms et avant les verbes.

Rome, tout orgueilleuse encore de la gloire de son empereur. (L'abbé CAMBACÉRÈS.)

D'Ailly, tout *orgueilleux* de trente ans de combats.
(VOLTAIRE, la *Henriade*, chant VIII.)

Orgueilleux de leur pompe, et fiers d'un camp nombreux, Sans ordre, ils s'avançaient d'un pas impétueux.

(Le même, *ibid.*, chant III.)

Dans le *Dictionnaire grammatical*, on cite cette phrase : *orgueilleux d'un commandement, universel*. Mais, comme le fait observer Féraud, c'est un latinisme admis par l'usage.

PARESSEUX. On dit *paresseux* à, lorsque l'action

est un but qu'il s'agit d'atteindre : *il est paresseux à remplir ses devoirs*.

On emploie *de* lorsqu'il s'agit d'une détermination intérieure :

Je sais que vous êtes un peu paresseux d'écrire, mais vous ne l'êtes ni de penser, ni de rendre service.
(VOLTAIRE.)

Vos froids raisonnements ne feront qu'attédir
Un spectateur toujours *paresseux* d'applaudir.
(BOILEAU, *Art poétique*, chant III.)

PÉNIBLE. Quelques auteurs ont fait régir à cet adjectif la préposition *à* devant un infinitif :

Ce bois est pénible à travailler.

Un trône est plus *pénible* à quitter que la vie.
(RACINE, *les Frères ennemis*.)

Tout doit tendre au bon sens ; mais pour y parvenir
Le chemin est glissant et *pénible* à tenir.
(BOILEAU.)

Cependant Racine le fils n'approuve pas ce régime. Mais l'Académie vient corroborer ces exemples en disant : *pénible à voir*, à *entendre* ; *pénible à suivre*.

Avec le verbe *être* employé unipersonnellement, *pénible* régir très-bien la préposition *de* :

Ingrats, un Dieu si bon ne peut-il vous charmer ?
Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile
Et si *pénible* de l'aimer ?
(RACINE, *Athalie*.)

PLAUSIBLE. Bossuet a dit :

Ils tournent l'Écriture en mille manières plausibles au genre humain.

L'usage n'admet pas ce régime ; et cet adjectif n'en demande pas. C'est du moins l'avis de l'Académie.
(FÉRAUD.)

PRÉCIEUX se met avec la préposition *à* devant les noms :

Cet enfant est fort précieux à son père et à sa mère.
(L'ACADÉMIE.)

..... Tu verras
Cet objet à mon cœur jadis si *précieux*.
(VOLTAIRE, *Marianne*.)

Le mérite pourtant m'est toujours *précieux*.
(BOILEAU.)

PRÉLIMINAIRE. Le P. Paulian fait régir à cet adjectif la préposition *à* :

Cette seconde lettre lui présentera les connaissances préliminaires à la révélation surnaturelle.
(Préface du *Dict. philosophique*.)

Ce régime, dit Féraud, est utile, mais il est peu usité. Nous sommes de cet avis.

PRODIGE s'emploie souvent sans régime.
Les personnes prodigues vivent comme si elles

avaient peu de temps à vivre, et les personnes avares comme si elles ne devaient pas mourir.

(SARRASIN.)

Quelquefois on lui donne la préposition *en* :

Vers ce temple fameux, si cher à tes désirs,
Où le Ciel fut pour toi si prodigue en miracles.

(BOILEAU, *Lutrin*.)

Je vois de toutes parts, prodigue en ses largesses,
Cybèle à pleines mains répandre ses richesses.

(J.-B. ROUSSEAU.)

On lui adjoint plus souvent la préposition *de* :

Ceux qui sont avides de louanges sont prodigues d'argent.

(Maxime.)

Un menteur est toujours prodigue de serments.

(CORNEILLE, *le Menteur*.)

Prodigue de ses biens, un père plein d'amour
S'empresse d'enrichir ceux qu'il a mis au jour.

(L. RACINE, *la Religion*.)

.....Les cœurs remplis d'ambition
Sont sans foi, sans honneur et sans affection,
Prodigues de serments....

(CRÉBILLON, *le Triumvirat*.)

Ou encore, avec la préposition *envers* :

Et, prodigue envers lui de ses trésors divins,
Il ouvrit à ses yeux le livre des destins.

(VOLTAIRE, *la Henriade*.)

Tous ces divers régimes sont bons.

PROMPT, suivi d'un infinitif, veut la préposition à :

La jeunesse est prompte à s'enflammer.

(FÉNELON.)

Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices.

(BOILEAU, *Art poétique*, chant III.)

L'homme prompt à se venger n'attend que le moment de faire du mal.

(BACON.)

Féraud ne lui donne ce régime qu'en parlant des personnes. Voici plusieurs exemples qui prouvent qu'il a eu tort :

Aussitôt ton esprit, prompt à se révolter. (BOILEAU.)

Cet orageux torrent, prompt à se déborder,
Dans son choc ténébreux allait tout inonder.

(VOLTAIRE, *la Henriade*.)

Iphigénie en vain s'offre à me protéger,
Et me tend une main prompte à me soulager.

(RACINE, *Iphigénie*.)

Mon cœur, je le vois bien, trop prompt à se gêner,
Devait mieux vous connaître et mieux s'examiner.

(Le même, *Andromaque*.)

Mes homicides mains, promptes à me venger,
Dans le sang innocent brûlent de se plonger.

(Le même, *Phèdre*.)

Cet adjectif veut encore la préposition *dans* :

Être prompt dans tout ce qu'on fait. On dit aussi: prompt comme l'éclair.

RECONNAISSANT. En parlant des personnes, il régit la préposition *envers*, et en parlant des choses la préposition *de* :

On ne saurait trop être reconnaissant envers ses parents de la bonne éducation qu'ils nous ont donnée.

(FÉRAUD.)

L'Académie a tort de ne faire mention que du second de ces régimes.

REDEVABLE. Cet adjectif demande la préposition à devant un nom de personnes et de choses personnifiées, et la préposition *de* avant un nom de choses :

Les hommes croyaient être redevables à ces dieux de la sérénité de l'air, d'une heureuse navigation; aux autres, de la fertilité des saisons.

(MASSILLON.)

Jamais à son sujet un roi n'est redevable.

(CORNEILLE, *le Cid*.)

Tout citoyen est redevable à sa patrie de ses talents et de la manière de les employer.

(D'ALEMBERT.)

Mais redevable aux soins de mes tristes amis.

(RACINE, *Bajazet*.)

REDOUTABLE régit la préposition *dans*, et quelquefois la préposition *à* :

Dès sa première campagne le duc d'Enghien passa pour un capitaine également redoutable dans les sièges et dans les batailles.

(BOSSUET.)

Saint Louis était cher à son peuple par sa bonté, redoutable au vice par son équité.

(FLÉCHIER.)

Condé même, Condé, ce héros formidable,
Et, non moins qu'aux Flamands, aux flatteurs redoutable.

(BOILEAU.)

RESPECTABLE se met avec la préposition *par* ou avec la préposition *à* et la préposition *par* :

Ce vieillard est respectable par son âge et par ses vertus.

(L'ACADÉMIE.)

Et crois que votre front prête à mon diadème
Un éclat qui le rend respectable aux dieux même.

(RACINE, *Esther*, acte II, scène 7.)

RESPONSABLE régit la préposition *de* et la préposition *à* ou *envers* :

Vous serez responsables à Dieu, envers Dieu, des mauvais effets qui pourront naître de vos opinions inhumaines.

Il (Henri de Bourbon) s'estimait responsable à Dieu, aux hommes, et à lui-même, de la grace qu'il avait reçue en quittant le parti de l'erreur.

(BOURDALOUE.)

*Des froideurs de Titus je serai responsable ?
Je me verrai puni parce qu'il est coupable ?*

(RACINE, *Bérénice*.)

Non, il n'est rien dont je ne sois capable ;
Vous voilà *de mes jours* maintenant responsable.

(*Le même*, *ibid*.)

— On a oublié de dire encore que cet adjectif régit aussi pour : un père, un maître est responsable pour ses enfants, pour ses domestiques.

RICHE demande ordinairement la préposition *en* et la préposition *de* :

*Les patriarches n'étaient riches qu'en bestiaux.
Ce pays est riche en blés, en vins, en sel, etc.*

(L'ACADÉMIE.)

Riche de ses forêts, de ses prés, de ses eaux.

(DEUILLE, *les Jardins*.)

Du reste, je suis devenu riche de bons mémoires.

(RACINE, *lettre à Boileau*.)

Il est riche en vertus, cela vaut des trésors.

(MOLIÈRE, *Femmes savantes*, acte II, scène 4.)

Moins riche de ce qu'il possède,

Que pauvre de ce qu'il n'a pas.

(J.-B. ROUSSEAU.)

La Bruyère met *par* et *de* dans la même phrase ; de pour les noms qui expriment les biens ; par pour ceux qui expriment les moyens de les acquérir :

Nos ancêtres en avaient moins que nous, et ils en avaient assez ; plus riches par leur économie et par leur modestie que de leurs revenus et de leurs domaines.

Ces deux régimes différents peuvent faire un bon effet dans des phrases semblables.

SÉVÈRE demande pour, envers, et à l'égard :

Un magistrat doit être sévère et impitoyable pour les perturbateurs du repos public.

Ce père n'est pas assez sévère envers ses enfants, à l'égard de ses enfants.

Quelques auteurs lui ont donné la préposition à :

.... Que faut-il que Bérénice espère ?

Rome lui sera-t-elle indulgente ou sévère ?

(RACINE, *Bérénice*.)

Promettez sur ce livre.....

Que, sévère aux méchants et des bons le refuge,
Entre le pauvre et vous, vous prendrez Dieu pour juge.

(*Le même*, *Athalie*.)

Coriolan était sévère aux autres comme à lui-même.

(VERTOT, *Révolutions Romaines*.)

— Nous croyons que dans le premier exemple contre serait bien préférable à pour.

SOURD, employé au figuré, régit la préposition à :

La colère est sourde aux remontrances de la raison.

(L'Abbé ESPRIT.)

Il (le Ciel) devrait être sourd aux aveugles souhaits.
(LA FONTAINE, *la Tête et la Queue du serpent*.)

Exemples pris dans Racine : *sourde à la pitié*. (*Thébaïde*); *sourd à la voix d'une mère* (*Iphigénie*).

Et dans Voltaire : *sourds aux cris* (*la Henriade*).

On dit *sourd à la voix*, *aux cris*, *aux menaces*, parce que l'on peut être *sourd* à toutes les choses qui peuvent s'entendre ; mais quand Racine a dit, dans *Iphigénie* : *en vain sourd à Calchas*, pour dire *sourd à la voix de Calchas*, c'est par une ellipse hardie, qui n'est autorisée que parce que cette sorte de figure contribue à animer le style.

SUPPORTABLE, dans le sens de *tolérable*, se met sans régime ou avec un régime et la préposition à : *l'égoïsme n'est pas supportable*.

Employez vos richesses à rendre la vie plus supportable à des infortunés que l'excès de la misère a peut-être réduits mille fois à désirer la mort.

(MASSILLON.)

Quelques auteurs lui ont aussi fait régir la préposition à dans le sens d'*excusable* :

Les offenses sont supportables à un homme sage.

(MALEBRANCHE.)

Mais, comme le fait observer Laveaux, ce régime n'est pas celui qui lui convient ; il faut dire : *les offenses sont supportables dans un homme sage ; cette expression n'est pas supportable dans une tragédie*.

VICTORIEUX s'emploie, ou sans régime :

Un conquérant ruine presque autant sa nation victorieuse que les nations vaincues ;

ou avec la préposition de :

*Victorieuses des années,
Nymphes, dont les inventions, etc.*

(RACAN.)

.... *Victorieux de cent peuples altiers.*

(BOILEAU.)

Vos illustres travaux, des ans victorieux.

(MADAME DESHOULIÈRES.)

Racine a dit dans le prologue d'*Esther* :

Et sur l'impiété la foi victorieuse.

VIF. Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans*, fait régir à cet adjectif et la préposition à et l'infinifitif :

Elle aimait à prévenir les injures par la douceur, vive à les sentir, facile à les pardonner.

On dit encore : *vif comme la poudre*.

VOISIN. Quand cet adjectif prend un régime, c'est la préposition de que l'on emploie :

Ces terres sont trop voisines du grand chemin.
(L'ACADÉMIE.)

Fusses-tu par-delà les colonnes d'Alcide,
Je me croirais encor trop voisin d'un perfide.
(RACINE, *Phèdre*.)

Cependant La Fontaine a dit :

.....Il déracine
Celui de qui la tête au ciel était voisine.
(*Fable du Chêne et le Roseau*.)

Mais le datif, dans le latin *proxima cælo*, a pu tromper le poète. — Selon nous, il n'y a pas erreur de la part de La Fontaine ; l'inversion peut souvent autoriser une pareille licence.

DES ADJECTIFS NUMÉRAUX, ET DES SUBSTANTIFS DE NOMBRE.

L'abbé Girard fait des noms de nombre une partie distincte du discours : c'est une erreur, car ces mots sont substantifs ou adjectifs.

Ils sont substantifs, puisqu'ils énoncent en forme de dénomination, et que tout mot qui nomme les objets est substantif.

Ils peuvent être également rangés dans la classe des adjectifs ; car leur fonction est de modifier : or, tout mot qui modifie, de quelque manière qu'il le fasse, est adjectif, et rien autre chose. Ce sera tout au plus une espèce dans un genre.

Les adjectifs de nombre sont des mots qui représentent la quotité.

On en distingue de deux sortes : *les cardinaux* et *les ordinaux*.

Les cardinaux (du lat. *cardo*, *cardinis*, qui signifie *gond*, *pivot*), servent à exprimer la quantité des choses, et *les ordinaux* (du lat. *ordo*, *ordinis*, ordre), le rang qu'elles occupent entre elles.

Les nombres cardinaux sont : *un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, etc., trente, etc., quarante, etc., cinquante, etc., soixante, etc., soixante-dix, soixante-onze, etc., quatre-vingts, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, etc., cent, deux cents, etc., mille, deux mille, etc.*

Million n'est pas un adjectif ; il appartient à la classe des substantifs.

REMARQUE. Les nombres cardinaux servent à calculer jusqu'à un million : ils le font, par la combinaison, en se joignant les uns aux autres, selon le besoin. L'adjectif numérique *un*, toujours essentiellement du singulier, est le seul qui soit susceptible de genre ; il s'emploie, selon les circonstances, au féminin et au masculin. On dit : *un écu, une pistole*.

Les nombres cardinaux sont : *premier, second,*

ou deuxième, troisième, quatrième, etc., et ainsi de suite, en suivant les nombres cardinaux.

A l'exception de *premier* et *second*, tous les nombres ordinaux se forment des cardinaux, en changeant *f* en *vième* dans ceux qui finissent en *f*, changeant en *ième* l'*e* muet dans ceux qui ont cette terminaison ; enfin, en ajoutant *ième* à ceux qui finissent par une consonne, excepté *cinq*, qui veut en outre avoir *u* avant *ième*. Ainsi, de *neuf*, de *quatre*, de *trois*, de *cinq*, on fait *neuvième, quatrième, troisième, cinquième*.

Unième ne s'emploie qu'après *vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatre-vingts, cent* et *mille*.

On dit à présent *vingt-un* et non pas *vingt et un; trente-un* et non pas *trente et un*, et ainsi jusqu'à *quatre-vingts*; et toujours *trente-deux, quarante-trois, cinquante-quatre*, etc. La série, depuis *soixante* jusqu'à *quatre-vingts*, prenait autrefois la conjonction *et* entre les deux nombres. De nos jours, l'usage contraire a prévalu. L'abbé Fromant se trompe en soutenant qu'on doit ainsi s'exprimer. L'emploi de cette conjonction depuis *quatre-vingts* jusqu'à *cent* serait une faute. En géométrie on dit encore *nonante*, au lieu de *quatre-vingt-dix* et *septante* pour *soixante-dix*.

Cent au pluriel, et *vingt* dans *quatre-vingts*, et *six-vingts* (qui ne se dit plus), prennent la marque du pluriel, quand ils sont seuls ou suivis d'un substantif : *deux cents hommes, quatre-vingts volumes, six-vingts arbres*. Mais on doit les écrire sans la marque du pluriel, s'ils sont suivis d'un autre nombre, comme : *trois cent dix hommes, quatre-vingt-dix abricots*. L'Académie de 1835 nous impose encore cette règle ; toutefois n'est-il pas ridicule d'écrire sur un effet de commerce, par exemple, où la régularité et les points sur les *i* sont si nécessaires ; n'est-il pas ridicule, disons-nous, d'écrire : *Je paierai, à monsieur tel, la somme de trois cent vingt francs ?* Quoi qu'il en soit, conformons-nous à l'usage.

Pour la date des années on écrit *mil*, comme : *mil sept cent quatre-vingt-dix-neuf*. Partout ailleurs on met *mille*, qui ne prend jamais la marque du pluriel.

Il ne faut pas confondre *mille*, nom de nombre, avec le substantif *mille* qui signifie une étendue de *mille pas*.

Cent et *mille* s'emploient à l'indéfini, comme : *il lui fit cent caresses ; faites-lui mille amitiés*.

On dit : *le onze, du onze, au onze, sur les onze heures*, et non pas, comme nous l'avons déjà fait remarquer ailleurs : *sur les une heure* ; dites : *vers une heure, vers midi*. Il faut prononcer comme s'il y avait un *h* aspiré aux mots *onze* et *une*. *Neuf* se prononce *neuw*, dans certains cas : *neuw ans*.

On emploie les nombres cardinaux au lieu des ordinaux :

1° En parlant des heures et des années courantes : *il est trois heures ; l'an mil huit cent dix*. Il y a syllepse.

2° En parlant de tous les jours du mois, à l'exception du premier : *le vingt de mars* ; mais on doit dire : *le premier d'avril*, ou mieux *le premier avril*.

3° En parlant des souverains et des princes : *George trois, Louis quatorze*. On doit excepter les deux premiers de la série ; ainsi l'on dit : *Edouard premier, François premier*. On dit également *François deux, Henri deux* et *François second, Henri second*. On dit aussi *Charles quint* et *Sixte quint*, pour *Charles cinq*, empereur, et *Sixte cinq*, pape.

Les nombres cardinaux se prennent quelquefois substantivement : *nous partîmes le douze pour revenir le vingt, mais nous ne revînmes que le trente*. Les nombres ordinaux suivent aussi la même loi : *Socrate est le premier qui se soit occupé de la morale ; — nous nous associerons un quatrième*.

Les adjectifs numéraux ne sont jamais précédés de l'article, quand ils ne sont employés que dans le calcul, ou lorsqu'ils ne font qu'énoncer le nombre des choses : ils en font la fonction. Mais si, outre cette énonciation, il s'agit de distinguer la chose

calculée des autres de la même espèce, ils sont précédés de l'article : *des quatre phénomènes qui ont paru, je n'ai vu que les deux derniers*. Dans ce cas il y a un rapport à quelque chose.

Les noms de nombre précèdent toujours les substantifs qu'ils modifient ; et ils ne peuvent être précédés que par l'article et les adjectifs pronominaux.

Outre ces deux espèces de noms de nombre, il y en a d'autres qui appartiennent à la classe des substantifs : ce sont les nombres *collectifs*, les nombres *distributifs*, et les nombres *proportionnels*.

Les nombres *collectifs* servent à marquer une certaine quantité de choses ; tels sont : *une demi douzaine, une douzaine, une vingtaine, une centaine, un millier, un million, un milliard*.

Les nombres *distributifs* sont ceux qui servent à marquer les différentes parties d'un tout, ce sont : *la moitié, le tiers, le quart, un cinquième, un huitième, etc.*

Les nombres *proportionnels* sont ceux qui servent à marquer l'augmentation progressive du nombre des choses, tels sont : *le double, le triple, le quadruple, le centuple*. (LÉVIZAC.)

SYNTAXE DU PRONOM.

Parmi les *pronoms*, les uns ne se disent que des personnes, les autres ne se disent que des choses ; et il y en a qui se disent également des personnes et des choses.

Les *pronoms* de la première personne : *je, me, moi, nous*, et ceux de la seconde : *tu, te, toi, vous*, ne s'appliquent qu'à des personnes ou à des choses personnifiées.

Il, ils, le, la, les, se disent indifféremment des personnes et des choses.

Il en est de même de *elle* et *elles*, quand ces

pronoms sont en sujet ; mais quand ils sont précédés d'une préposition, l'usage varie, et les Grammairiens ne s'accordent pas ; c'est donc l'usage qui donne la règle.

On dit en parlant d'une femme : *je m'approchai d'elle ; je m'assis près d'elle* ; mais on ne s'exprimera pas ainsi en parlant d'une muraille ou d'une table. On dira : *je m'en approchai, je m'assis auprès*.

Quand ils sont précédés des prépositions *avec, après*, ils se disent fort bien des choses : *cette ri-*

vière est si rapide, quand elle déborde, qu'elle entraîne avec elle tout ce qu'elle rencontre; elle ne laisse après elle que du sable et des cailloux. Ils se disent aussi des choses dans bien des occasions, avec les prépositions *de, à, pour, et en.* On dit, en parlant d'une armée ennemie : *nous marchâmes à elle;* et l'on ne peut pas s'exprimer autrement. L'usage veut qu'on dise : *ces choses sont bonnes d'elles-mêmes; j'aime la vérité au point que je sacrifierais tout pour elle; ces choses sont solides en elles-mêmes.* On voit par ces exemples qu'il n'est pas toujours nécessaire que les choses soient personnifiées pour que ces pronoms puissent être employés.

Après le verbe *être*, ils ne peuvent se dire que des personnes : *c'est à elles; c'est d'elles que je parle; c'est elle que je vois.* Néanmoins quelques Grammairiens pensent que, dans les réponses à des phrases interrogatives, ils peuvent se rapporter à des choses : *est-ce votre tabatière? oui, c'est elle.* Mais cet emploi, ajoute Lévizac, n'est dû peut-être qu'à la licence de la conversation : or pourquoi y aller chercher une expression qu'on peut contester, tandis qu'il y en a une qui, d'un aveu général, vaut mieux, savoir : *oui, ce l'est?*

Nous donnerons ici notre commentaire, en avouant que la dernière locution est en effet celle que l'on doit employer, mais qu'on s'en sert moins que de l'autre.

On fait la même observation quant aux pronoms *eux, lui, et leur*, quoiqu'ils ne se disent ordinairement que des personnes. L'usage permet de dire familièrement : *ces oiseaux font mon amusement, je n'aime qu'eux; eux seuls m'occupent, je ne songe qu'à eux.* On dit aussi : *j'ai fait réparer ma maison, et je lui ai donné un air neuf; ces arbres sont trop chargés, ôtez-leur une partie de leur fruit.*

Maintenant que nous connaissons l'usage, voici la règle :

On ne doit appliquer aux choses les pronoms *elle, elles, lui, leur, et eux* que quand il serait impossible de les remplacer par les pronoms *y et en.*

Mais ces pronoms se disent fort bien des choses personnifiées ou des choses auxquelles on attribue ce qui ne convient qu'aux personnes.

D'après ce que nous venons de dire, on ne trouvera rien à blâmer dans cette phrase de Bossuet : *on avait bâti le labyrinthe sur le bord du lac Mœris, et on lui avait donné une vue proportionnée à sa grandeur;*

ni dans ces vers de Boileau, où il dit :

La raison outragée enfin ouvrit les yeux,
Et, dans tous ces écrits la déclarant infâme,
Par grâce lui laissa l'entrée en l'épigramme.

Se peut se dire des personnes et des choses :

cette fleur se flétrit; cette femme se promène. Il est des deux nombres et des deux genres.

Soi se dit ou des personnes ou des choses. S'il se dit des personnes, on ne l'emploie qu'avec un sujet vague et indéterminé : *on pense trop à soi; chacun songe à soi; n'aimer que soi, c'est n'être bon à rien.* Voltaire a blâmé avec raison ce vers de Corneille :

Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui.

Soi, observe cet écrivain, ne se dit qu'à l'indéfini. *Il faut faire quelque chose pour soi; il travaille pour lui.* D'après cette critique, qui est juste, Voltaire n'aurait-il pas dû éviter de faire la même faute? On la trouve dans ces vers de Zaire :

Ou mon amour me trompe, ou Zaire aujourd'hui,
Pour l'élever à soi, descendrait jusqu'à lui.

Rien ne peut l'excuser; la règle était fixée de son temps, et il la connaissait; au contraire, lorsque Corneille écrivait, l'usage n'avait rien déterminé. Aussi trouve-t-on ce mauvais emploi dans presque tous les écrivains les plus célèbres du siècle de Louis XIV, même dans Racine et dans Boileau. On lit dans le premier :

Mais il se craint, dit-il, *soi-même* plus que tous;
ailleurs :

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*;
et dans plusieurs autres endroits.

Nous lisons dans le second :

Mais souvent un auteur qui se flatte et qui s'aime
Méconnaît son génie, et s'ignore *soi-même.*

Aussi, dans les notes grammaticales sur cet auteur, s'est-on contenté d'en faire l'observation, sans marquer tous les passages où cette faute se trouve.

Cependant, lorsque *soi* se dit des choses, il peut, selon la remarque de l'abbé d'Olivet, se mettre non-seulement avec l'indéfini, mais encore avec le défini; et dans ce cas il convient aux deux genres. On dit : *la vertu est aimable de soi; le vice est odieux de soi.* Mais ce pronom peut-il se rapporter à un pluriel? « Tout le monde, dit ce Grammaire, rien, convient que non. S'il s'agit des personnes, on ne dit qu'*eux* ou *elles*; à l'égard des choses, les avis sont partagés. Vaugelas propose trois manières de l'employer : *ces choses sont indifférentes de soi*; — *ces choses de soi sont indifférentes*; — *de soi ces choses sont indifférentes.* Il ne condamne que la première de ces trois phrases, n'approuvant pas qu'on mette *de soi* après l'adjectif. Mais l'Académie, dans ses observations sur Vaugelas, n'admet que la dernière de ces trois phrases, et rejette également les deux autres. Pour moi, si je n'étais retenu par le res-

pect que je dois à l'Académie, je n'en recevrais aucune des trois, étant bien persuadé que *soi*, qui est un singulier, ne peut régulièrement se construire avec un pluriel. » Cette opinion de l'abbé d'Olivet devait prévaloir, puisque tout le monde convient que, dans cette phrase, *d'elles-mêmes* vaut mieux que *de soi*. Aussi l'Académie s'exprime-t-elle ainsi dans la dernière édition (1) de son *Dictionnaire*.

« *Soi* est un pronom de la troisième personne, substantif des deux genres, et seulement du nombre singulier. Quand il s'emploie absolument, il ne se met qu'avec une préposition, et dans des phrases où il y a un pronom indéfini, ou exprimé ou sous-entendu. » L'Académie fait observer aussi que lorsque *de soi* et *en soi* sont employés dans un sens défini, avec des noms de choses, ils signifient *de sa nature* et *dans sa nature*.

Nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs la règle posée par l'Académie dans l'édition de 1855. « Quand on dit *soi* des personnes, il ne se rapporte ordinairement qu'à un sujet indéterminé : *chacun travaille pour soi*; *quiconque rapporte tout à soi n'a pas beaucoup d'amis*. Quand on dit *soi* des choses, il se rapporte à un sujet déterminé : *un bienfait porte sa récompense avec soi*; *les remords que le crime traîne après soi*. »

Nous nous sommes étendus sur ce pronom, parce que nous avons été si souvent consultés sur son emploi, que nous nous sommes convaincus que ces détails étaient absolument et rigoureusement nécessaires.

Y ne se dit ordinairement que des choses : *fuyez les procès*; *souvent la conscience s'y intéresse*, *la santé s'y ruine*, et *les biens s'y dissipent*. Y est ici pour *dans les procès*. Cependant il paraît quelquefois se rapporter à des personnes dans les réponses à des phrases interrogatives : *pensez-vous à moi? oui, j'y pense*. Mais, si l'on y réfléchit, on verra que cet y se rapporte à un nom de chose qu'on a dans l'esprit; il y est pour : *à mes intérêts*, *à mon affaire*, etc. Quelques Grammairiens ont cité des phrases dans lesquelles y paraît évidemment se rapporter à des personnes; mais ces phrases, puisées dans la liberté de la conversation, sont en si petit nombre, que ce n'est pas la peine d'en faire une exception.

En, pour un nom précédé de la préposition *de*, se dit très-bien, comme nous l'avons déjà vu, des personnes et des choses.

RÈGLE. Les pronoms de la troisième personne doivent réveiller la même idée que les mots dont

ils tiennent la place, et être au même nombre et au même genre :

Cette femme était belle comme une déesse; elle joignait aux charmes du corps tous ceux de l'esprit; elle était enjouée, flatteuse, insinuante. Avec tant de charmes trompeurs, elle avait, comme les sirènes, un cœur cruel et plein de malignité; mais elle savait cacher ses sentiments corrompus par un profond artifice. (FÉNELON.)

Au milieu de tant d'ignorance, l'homme vint à adorer jusqu'à l'œuvre de ses mains; il crut pouvoir renfermer l'esprit divin dans des statues, et il oublia si profondément que Dieu l'avait fait, qu'il crut à son tour pouvoir faire un Dieu. (BOSSUET.)

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords; On n'y peut plus rentrer, dès qu'on en est dehors. (BOILEAU.)

Dans le premier exemple : *elle*, qui se rapporte à *cette femme*, en révèle l'idée, et est le seul qui convienne, parce qu'il est le seul qui prenne la forme féminine et singulière, qui est celle de *femme*. Il en est de même de *il* dans la seconde phrase, et de *y* et *en* dans la troisième.

C'est donc avec raison que l'abbé d'Olivet et l'abbé de Condillac ont censuré ce vers de Racine :

Nulla paix pour l'impie, il la cherche, elle fuit.

En effet, d'après la construction, les pronoms *la* et *elle* paraissent se rapporter à *nulla paix*, et néanmoins, par le sens, ils tiennent la place du substantif *paix* qui exprime l'état opposé. Mais, dit du Marçais, « je crois que la vivacité, le feu, l'enthousiasme que le style poétique demande, ont pu autoriser cette expression, qui ne serait pas régulière en prose. »

REMARQUE. Les pronoms *moi*, *toi*, *soi*, *nous*, *vous*, *eux*, *lui*, *elle*, *elles*, marquent quelquefois un rapport d'une personne à elle-même. Dans ces cas, pour donner plus d'énergie au discours, on joint même à ces pronoms : *il faut de temps en temps rentrer en soi*, pour se rendre compte à soi-même. (LÉVIZAC.)

FONCTION DES PRONOMS PERSONNELS.

On a déjà dit que les substantifs ont trois fonctions dans le discours : ils y sont en sujet, en apostrophe ou en régime. Les pronoms personnels, dont la nature est de faire l'office de leurs substitués, doivent avoir la même fonction; néanmoins avec cette différence que quelques-uns sont toujours en sujet, deux seulement en apostrophe, quelques autres en régime, et d'autres enfin tantôt en sujet et tantôt en régime.

Nous nous garderons bien d'adopter la division

(1) Il est ici question de la 5^e édition.

des pronoms personnels en conjoints et disjoints, parce que cette division imaginée par les anciens Grammairiens ne serait propre qu'à répandre de l'obscurité sur le sujet que nous traitons. Simplicité et clarté : voilà le but où l'on doit tendre, quand on veut être utile.

Les pronoms personnels toujours en sujet sont : *je, tu, il, ils, elle, elles* : *je parle, tu joues, il aime, ils s'amuse, elle lit, elles lisent.*

Les deux qui se rencontrent en apostrophe sont *toi* et *vous*, soit seuls, soit précédés de l'interjection *ô* ; exemples : *ô toi qui es aussi fraîche que la rose qui vient de naître, toi dont le sourire, etc. ; Vous que j'aime, ô vous que j'ai rassemblés aujourd'hui, etc.*

Ceux qui se trouvent toujours en régime sont : *me, te, se, leur, le, la, les, y* et *en* : *je me trompe ; tu te repens ; il se promène ; nous leur parlons ; je le vois ; je la touche ; vous les aimez ; je m'y rendrai ; ne m'en parlez pas.*

REMARQUE. Un verbe peut avoir essentiellement deux régimes, l'un *direct*, et l'autre *indirect*. Le régime est direct quand le mot régi est l'objet de l'action exprimée par le verbe. Le régime est indirect quand le mot régi est le terme de l'action exprimée par le verbe. Dans cette phrase : *j'envoie ce livre à mon frère ; ce livre* est objet, et *à mon frère* est terme. Le premier est sans préposition exprimée ou sous-entendue ; mais le second est toujours précédé de l'une de ces prépositions *à* ou *de* ; toujours exprimées si ce régime est un nom ; et exprimées ou sous-entendues si ce régime est un pronom ; c'est *à*, s'il s'agit du but où tend l'action ; et *de*, s'il s'agit de marquer d'où cette action vient ou commence.

Leur est toujours terme, parce qu'étant mis pour *à eux*, il renferme la préposition *à* : *je leur parle* est pour *je parle à eux* ou *à elles*.

Me, te, se, sont tantôt objet : *il m'aborde*, ce qui signifie *il aborde moi* ; et tantôt terme : *il me tend la main*, ce qui est pour *il tend la main à moi*.

Le, la, les, sont toujours objet, et *y* toujours terme. On dit d'une maison : *je la vois ; on y a fait de grandes réparations. La* est pour *la maison*, et *y* pour *à la maison*.

En est ordinairement terme, mais il est quelquefois objet. Il est terme, quand il ne fait que remplacer un nom et la préposition *de* : *vous êtes-vous occupé de mon affaire ? oui, je m'en suis occupé. En* est pour *de cette affaire*. Mais il est objet, quand il remplace un membre de phrase elliptique : *avez-vous reçu de l'argent, des livres ? oui, j'en ai reçu ; en* est pour *une somme quelconque d'argent, une quantité quelconque de livres* : ce qui arrive toutes les fois que les noms sont pris dans un sens partitif, parce qu'alors il y a toujours l'ellipse d'un nom, objet de l'action, et que

ce nom, avec le complément qui lui est joint par la préposition *de*, forme une idée indivisible dans les vues de l'esprit.

Quelques Grammairiens considèrent *en* comme toujours terme, même dans ce cas, parce qu'ils séparent le mot régi du mot régissant, en les considérant chacun séparément. Mais n'est-il pas plus simple de considérer ces deux mots, à l'exemple des plus célèbres Grammairiens, comme formant une idée indivisible ?

Nous, vous, moi, toi, lui, elle, eux, elles, sont tantôt en sujet et tantôt en régime.

Nous et *vous* peuvent être sujet, objet ou terme : *nous pensons* (sujet), *aimez-nous* (objet), *donnez-nous, donnez à nous* (terme) ; *vous aimez* (sujet), etc.

Moi, toi, soi, lui, eux, sont ordinairement sujets, lorsqu'ils sont employés en qualité d'explétive, quand on veut donner plus de force au discours : *moi, je voulais la sauver aux dépens de mes jours ; il l'a dit lui-même, etc.* ; et dans des phrases distributives où il s'agit d'assigner la part que différentes personnes ont à une action : *mes frères et mon cousin m'ont secouru ; eux m'ont relevé ; et lui m'a pansé ;* et encore dans ces sortes de phrases : *Pénélope sa femme, et moi qui suis son fils, nous avons perdu l'espérance de le revoir.*

Moi, toi, soi, ne peuvent être objet dans les phrases expositives qu'après le verbe *être* : *c'est moi qui le dis ; c'est toi qui l'as fait ; on n'est jamais plus sûr du travail, que quand c'est soi qui le conduit.* Pour être terme, ils doivent être précédés d'une préposition : *on parle de moi ; on rit de toi, on s'occupe trop de soi.* Mais *moi* et *toi* peuvent être objet ou terme dans les phrases impératives : *aimez-moi* (objet) ; *parlez-moi* (terme) ; *occupe-toi* (objet) ; *donne-toi la peine* (terme).

Lui n'est objet que comme explétive : *je le verrai lui-même ;* sa fonction naturelle est d'être terme : *je lui donne ; parlez-lui.*

Eux, elle, elles, objet en qualité d'explétives ; *je la verrai elle-même, je les verrai eux-mêmes.* Pour qu'ils soient termes, ils doivent être précédés d'une préposition : *je vais à eux ; cela dépend d'elle.*

REMARQUE. Ces phrases, *donnez-moi, et donnez à moi*, ne présentent pas la même idée. On se sert de la première quand on se borne à demander une chose ; et de la seconde, quand on la demande à quelqu'un qui ne sait à qui la donner, et qui est sur le point de la donner à un autre.

1^{re} RÈGLE. Les pronoms sujets de la première et de la seconde personne doivent se répéter avant tous les verbes, quand ces verbes sont à des temps différents ; mais on peut ne pas les répéter, et ceci est une affaire de goût, quand les verbes sont au même temps :

Je soutiens et je soutiendrai toujours qu'on ne peut être heureux sans la vertu.

Vous m'avez déjà dit, et vous me le répétez aujourd'hui, que, pour être heureux, il ne faut jamais regarder au-dessus de soi, mais toujours au-dessous.

Ainsi madame de Sévigné s'est mal exprimée dans ces deux phrases : *je vous embrasse et vous aime, et vous le dirai toujours;—je les ai senties, et les sentirai long-temps.* En prose, on regarderait également comme peu exact ce passage de Racine :

Tous vos désirs, Esther, vous seront accordés,
Dussiez-vous, *je l'ai dit et veux bien le redire,*
Demander la moitié de ce puissant empire.

Ces sortes de licences n'ont rien de choquant en poésie, surtout quand elles donnent plus de rapidité à l'expression.

Mais lorsque les verbes sont au même temps, on dit très-bien *je dis et soutiens; vous pensez et croyez; ou je dis et je soutiens; vous pensez et vous croyez.*

On doit, dans tous les cas, répéter ordinairement ces pronoms, quand le premier verbe est suivi d'un régime.

Buffon a dit avec des temps différents :

Excité par le plaisir que j'avais senti, je cueillis un second et un troisième fruit, et je ne me lassais pas d'exercer ma main pour satisfaire mon goût.

Et au même temps :

J'étendais les bras pour embrasser l'horizon, et je ne trouvais que le vide des airs.

Nous avons dit ordinairement, parce que nous n'oserions blâmer la phrase suivante du même auteur, dans laquelle le pronom n'est pas répété :

Je m'imaginai avoir fait une conquête, et me glorifiais de la faculté que je sentais de pouvoir contenir dans ma main un autre être tout entier.

II^e RÈGLE. On ne répète pas ordinairement les pronoms sujets de la troisième personne, quand les verbes sont au même temps ; et l'on peut se dispenser de les répéter, quand les verbes sont à des temps divers :

La bonne grace ne gêne rien ; elle relève la modestie et y donne du lustre.

Il n'a jamais rien valu, et ne vaudra jamais rien.

On peut dire aussi :

Il est arrivé ce matin, et il repartira ce soir.

Si nous disons encore ordinairement, c'est que l'on doit répéter ces pronoms :

1^o Lorsque, dans une suite de verbes, on veut supprimer la conjonction et avant le dernier, afin

de réveiller plus fortement l'attention : *fourbes adroits, hypocrites dangereux, ils flattent, ils caressent, ils environnent de séductions.*

2^o Quand, dans une suite de verbes, il y en a un suivi d'un régime différent des autres, excepté néanmoins avant le dernier, précédé de la conjonction et. En voici un exemple dans Buffon : *ce plan n'est pas encore le style, mais il en est la base ; il le soutient, il le dirige, il règle son mouvement et le soumet à des lois.* Sans la répétition du pronom l'oreille ne serait pas satisfaite, à cause du régime différent du troisième verbe.

3^o Si le dernier verbe, uni aux précédents par la conjonction et, est lui-même précédé d'une conjonction qui, avec son régime, exprime une circonstance : telle est cette phrase de Fénelon : *Il fond sur son ennemi, et, après l'avoir saisi d'une main victorieuse, il le renverse, comme le cruel aquilon abat les tendres moissons qui dorent la campagne.* Néanmoins on trouvera des exemples contraires.

4^o Avant le dernier verbe, quand il est précédé d'une proposition incidente formant une longue phrase, quoique les verbes auxquels il est uni par la conjonction et soient eux-mêmes sans pronom. Tel est ce passage de Buffon, dans lequel il parle de l'homme : *excité par l'insatiable avidité, aveuglé par l'ambition encore plus insatiable, il renonce aux sentiments d'humanité, tourne toutes ses forces contre lui-même, cherche à s'entre-détruire, se détruit en effet ; et, après ces jours de sang et de carnage, lorsque la fumée de la gloire s'est dissipée, il voit d'un œil triste la terre dévastée, les arts ensevelis, les nations dispersées, les peuples affaiblis, son propre bonheur ruiné, et sa puissance réelle anéantie.* Dans ce cas, la clarté demande la répétition du pronom.

D'après ce que nous avons dit sur ces deux règles, on voit combien elles sont liées à l'art d'écrire, et de combien de nuances leur observation est susceptible.

III^e RÈGLE. Les pronoms personnels sujets, de quelque personne qu'ils soient, doivent toujours se répéter avant les verbes, si l'on passe de l'affirmation à la négation, et réciproquement, ou si les verbes sont liés par des conjonctions, excepté et, ni :

Il veut et il ne veut pas ; vous le dites et vous ne le pensez pas, mais vous faites semblant de le croire ; elle plaît à tout le monde, parce qu'elle a autant d'honnêteté que d'esprit. Mais on doit dire : *il donne et reçoit ; il ne donne ni ne reçoit.*

IV^e RÈGLE. Les pronoms en régime doivent se répéter avant chaque verbe.

L'idée de ses malheurs le poursuit, le tourmente,

et l'accable; il nous ennuie et nous obsède sans cesse.

Un fils ne s'arme point contre un coupable père;
Il détourne les yeux, le plaint et le révere.

(RACINE.)

REMARQUE. On ne répète pas le pronom en régime avant les verbes qui, composés du premier, expriment la répétition de la même action, comme : *je vous le dis et le redis; il le fait, refait et défait sans cesse*; ce qui néanmoins n'est vrai que quand les verbes sont au même temps. Mais on doit les répéter avant les verbes qui, quoique composés du premier, expriment une action différente; exemple : *du matin au soir elle ne fait que s'habiller et se déshabiller*.

Comme ces deux dernières règles ne présentent aucune difficulté, nous pensons qu'il est inutile d'entrer dans de plus grands détails.

V^e RÈGLE. Les pronoms de la troisième personne, *il, elle, ils, elles, le, la, les, lui, leur*, doivent toujours se rapporter à un nom en sujet ou en régime pris dans un sens défini; mais il ne faut pas qu'ils puissent se rapporter, soit en même temps à un sujet ou à un régime, soit à un nom pris dans un sens indéfini :

Ministre de ses ordres irrévocables (de Dieu), la nature ne s'écarte jamais des lois qui lui ont été prescrites; elle n'altère rien aux plans qui lui ont été tracés, et, dans tous ses ouvrages, elle présente le sceau de l'Éternel. (BUFFON.)

Mais on ne peut pas dire : *Racine a imité Euripide en tout ce qu'il a de plus beau dans sa Phèdre*; parce que le pronom *il*, pouvant se rapporter à *Racine* ou à *Euripide*, fait équivoque : on ne sait si l'on veut parler de tout ce qu'il y a de plus beau dans la *Phèdre de Racine* ou dans celle d'*Euripide*. On ne peut pas dire non plus : *le légat publia une sentence d'interdit, il dura trois mois*; parce que, dans cette phrase, *il* se rapporte à *interdit* qui est pris dans un sens indéfini. Vaugelas est le premier qui ait développé cette règle peu connue et peu observée avant lui, à l'exclusion d'un petit nombre d'auteurs. C'est d'après cette règle que le père Bouhours a condamné ces deux phrases : *vous avez droit de chasse, et je le trouve fondé*; — *le roi lui a fait grâce, et il l'a reçue allant au supplice*. L'abbé d'Olivet a donc trouvé avec raison peu d'exactitude dans ce vers de Racine :

Quand je me fais justice, il faut qu'on se la fasse.

Il faut l'avouer, cette règle est une des plus difficiles de la langue française, dont le caractère principal est la clarté.

Il, dans les verbes unipersonnels ou pris unipersonnellement, paraît ne tenir la place d'aucun nom : *il s'est passé bien des événements; il pleut*; mais, dans la première phrase, *il* est mis pour :

bien des événements; et dans la seconde pour : le ciel.

RÈGLE PARTICULIÈRE AU PRONOM LE.

Le, la, les, sont articles ou pronoms; il est cependant aisé de les distinguer. Ils sont articles quand ils sont joints à des noms : ils sont pronoms quand ils sont joints à des verbes. Dans cette phrase : *la vertu est aimable, aimez-la*, le premier *la* est article, et le second est pronom.

« Les Grammairiens demandent, dit Duclos, pourquoi, dans ces sortes de phrases, ces deux *la* ne sont pas de la même nature; c'est qu'ils n'en peuvent être. Le premier *la* est article, et le second pronom, quoiqu'ils aient la même origine. Ce sont, à la vérité, deux homonymes, comme : *mur* (murus) et *mûr* (maturus), dont l'un est substantif et l'autre adjectif. Le matériel d'un mot ne décide pas de sa nature; et, malgré la parité du son et de l'orthographe, ces deux mots ne se ressemblent pas plus qu'un *homme mûr*, et une *muraille*. »

Le pronom *le* peut tenir la place d'un substantif, d'un adjectif, ou même de tout un membre de phrase.

Il n'y a point de difficulté, s'il tient la place de tout un membre de phrase, c'est-à-dire s'il tient lieu d'une proposition résumée par ellipse. Dans ces phrases : *on doit s'accommoder à l'humeur des autres autant qu'on le peut*; — *les lois de la nature et de la bienséance nous obligent également de défendre l'honneur et les intérêts de nos parents, quand nous pouvons le faire sans injustice*; *le* tient lieu de ces mots : *s'accommoder à l'humeur des autres* dans la première; et de ceux-ci : *défendre l'honneur et les intérêts de nos parents*, dans la seconde. Alors, *il* ne prend ni genre ni nombre, parce que les membres de phrases qu'il supplée n'en ont pas.

(Voyez ce que nous avons dit, page 425.)

PLACE DES PRONOMS PERSONNELS.

Il n'y a point de difficulté sur la place des pronoms personnels en sujet : il ne s'agit que de connaître l'usage. Les Grammairiens ont imaginé que les pronoms de la première personne sont plus nobles que ceux de la seconde, et que ceux de la seconde le sont plus que ceux de la troisième. L'accord des verbes avec les pronoms sujets se règle sur cette préséance. Nous nous bornerons à marquer la place qu'on doit leur assigner. En français la personne qui parle se nomme toujours la dernière, et la personne à qui l'on parle est toujours nommée la première : *vous et moi nous irons*

ce soir au parc ; — vous, votre frère et moi, nous souperons ensemble.

Passons à la place des pronoms en régime, les seuls qui offrent quelque embarras, surtout pour les étrangers.

I^{re} RÈGLE. Les pronoms *me, te, se, leur, le, la, les, y, et en*, ainsi que *nous, vous* et *lui, eux, elle* et *elles* sans préposition, se placent ordinairement avant les verbes dont ils sont le régime :

Il me dit. — Je te vois. — Elle leur a parlé. — Je lui donnai. — Je les aime. — Vous y penserez. — J'en suis ravi.

II^e RÈGLE. Les pronoms personnels *moi, toi, soi, nous, vous, lui, eux, elle* et *elles*, se placent après le verbe, quand ils sont précédés d'une préposition.

Le vice entraîne avec soi bien des maux ; — je pense à vous ; — comme on conseillait à Philippe, père d'Alexandre, de chasser de ses états un homme qui avait mal parlé de lui : Je m'en garderai bien, dit-il, il irait partout médire de moi.

Il s'agit de phrases expositives dans les deux règles précédentes : et nous devons faire observer que les pronoms *nous, vous* et *lui*, sont mieux placés avant les verbes, quand ils sont le terme d'un rapport qui pourrait être exprimé par la préposition *à*. Mais, de même que les autres de la seconde règle, ils ne peuvent être placés qu'après le verbe, quand ils sont le terme d'un rapport exprimé par la préposition *de*. *Cela dépend de nous, de vous, de lui.*

III^e RÈGLE. Dans les phrases impératives avec affirmation, *moi, toi, soi, nous, vous, lui, leur, eux, elle, elles, le, la, les, y* et *en*, se placent après le verbe :

Dites-moi ce qui en est. — Donnez-en. — Songez-y. — O homme, souviens-toi que tu n'es que poussière !

Dans les phrases impératives avec négation, *me, te, se, nous, vous, lui, leur, le, la, les, y* et *en*, suivent la première règle, et se placent avant le verbe.

Ne me dites pas ce qui en est. — Ne nous en donnez pas. — N'y pensez plus. — Ne le voyez pas aussi souvent.

Quand il y a deux impératifs unis par les conjonctions *et, ou*, il est mieux de placer le pronom avant le dernier verbe : *courez apaiser votre frère et vous réconcilier avec lui ; — polissez-le sans cesse, et le repolissez ; — protégez-les fortement, ou les abandonnez à leur destinée.* Cen'est néanmoins qu'une élégance.

IV^e RÈGLE. Quand plusieurs pronoms accompagnent un verbe, *me, te, se, nous, vous*, doivent être placés les premiers ; *le, la, les*, se placent avant *lui, leur* ; enfin *y, en*, sont toujours les derniers :

Prêtez-moi votre livre, je vous le remettrai demain ; si vous me le refusez, je saurai m'en passer. — Aurez-vous le courage de le leur dire ? — Il n'a pas voulu vous y mener.

I^{re} EXCEPTION. Dans la phrase impérative avec affirmation, *le, la, les*, se placent toujours les premiers : *offrez-le-lui ; donnez-le-moi ; conduisez-les-y.*

II^e EXCEPTION. Dans la phrase impérative, *moi* doit se placer après *y* : *conduisez-y-moi.* Mais on dit : *menez-nous-y.*

Lorsqu'il y a deux verbes, on place ordinairement les pronoms auprès du verbe qui les régit : *on ne peut vous blâmer* ; mais ce serait une faute de dire : *on ne vous peut pas blâmer.* Il serait ridicule de dire : *je m'aurais voulu procurer ce plaisir.* Il faut : *j'aurais voulu me procurer ce plaisir.* On fait souvent cette faute. En voici une autre que l'on commet plus souvent encore : c'est de mettre le pronom avant un verbe suivi de deux infinitifs joints par les conjonctions *et, ni, ou*, quoique ce pronom n'ait aucun rapport au second infinitif. On ne doit pas dire : *elle ne se peut consoler ni recevoir aucun avis*, parce que se n'est point régi par *recevoir*. On doit dire : *elle ne peut se consoler, ni recevoir aucun avis.*

Il y a encore d'autres détails sur ces pronoms, ajoute Lévizac en terminant ; mais la Grammaire, dit Condillac, serait bien longue et bien ennuyeuse, si l'on n'en négligeait aucun. Tout ce qu'il y a de réellement minutieux dans les langues ne peut s'apprendre que par l'usage.

SYNTAXE DU VERBE.

Boinwilliers a donné dans son excellente Grammaire une liste de *verbes moyens*; nous devons faire connaître, d'après lui, ce qu'on entend en français par *verbes moyens*, quoique cette sorte de *verbes* ne soit pas une espèce particulière de notre langue. Il est essentiel de savoir s'en rendre compte pour la compréhension des différents sens que ces verbes annoncent, et c'est ici le lieu d'en parler.

On appelle en français *verbes moyens* tous ceux qui, suivant les circonstances, ont tantôt le *sens actif*, et tantôt le *sens passif*. La dénomination imposée à cette sorte de *verbe* est empruntée de la langue grecque, dans laquelle on distingue la *voix active*, la *voix passive* et la *voix moyenne*; cette dernière est ainsi nommée, parce qu'elle tient comme le *milieu* (*medianum*) entre les deux autres.

<p>ABÊTIR. <i>Les mauvais traitements abêtissent les enfants.</i></p> <p>ABONNIR. <i>Les caves fraîches abonnisent le vin.</i></p> <p>ABYMER. <i>Dieu abyma Sodome et quatre autres villes.</i></p> <p>ACCOUTUMER. <i>Son père l'avait accoutumé à garder le secret (lui avait donné l'habitude) (1).</i></p> <p>ACCROÎTRE. <i>Il a accru sa maison et son revenu.</i></p>	<p><i>Les enfants qu'on maltraite abêtissent de jour en jour (sont rendus bêtes).</i></p> <p><i>C'est un vieux pêcheur qui n'abonnit point en vieillissant (n'est point rendu bon).</i></p> <p><i>Les méchants s'abymeront avec leurs projets (seront précipités dans l'abyme).</i></p> <p><i>Son père avait accoutumé de l'instruire sur-tout par des exemples (avait pris l'habitude).</i></p> <p><i>Son bien, son revenu et sa réputation accroissent tous les jours (sont rendus plus grands).</i></p>
---	--

<p>AGRÉER. <i>Le Seigneur agréa la prière du juste.</i></p> <p>AMAIGRIR. <i>Le jeûne l'amaigrissait.</i></p> <p>AMOINDRIR. <i>Cela amoindrira vos revenus.</i></p> <p>APPETISSER. <i>Ce manteau est trop long, il faut l'appetisser.</i></p> <p>ARRÊTER. <i>Il faut arrêter le cours de ce ruisseau.</i></p> <p>AUGMENTER. <i>Il augmente son revenu tous les jours.</i></p> <p>BAISSER. <i>Quand la pièce fut jouée, on baissa la toile.</i></p> <p>BANDER. <i>Le vent bandait les voiles.</i></p> <p>BATTRE. <i>On a battu la caisse.</i></p> <p>BLANCHIR. <i>Cette pâte blanchit le teint.</i></p> <p>BOUFFIR. <i>L'hydropisie lui a bouffi tout le corps.</i></p> <p>BRANLER. <i>Il branle la tête.</i></p> <p>BRISER. <i>Les iconoclastes</i></p>	<p><i>Son caractère agréait à tous ceux qui l'écoutaient (était reçu favorablement).</i></p> <p><i>Les troupeaux amaigriront ici (seront rendus maigres).</i></p> <p><i>Son revenu en amoindrira considérablement (sera diminué).</i></p> <p><i>Après le solstice d'été, les jours appetissent (sont rendus plus courts).</i></p> <p><i>Après huit jours de marche, nous arrêtâmes à Avignon (nous fîmes fixés dans notre course).</i></p> <p><i>Son revenu augmente tous les jours, tant il est économe (est rendu plus considérable).</i></p> <p><i>Le jour commence à baisser (est rendu plus bas).</i></p> <p><i>Cette corde bande trop (est trop tendue).</i></p> <p><i>Le tambour battait (était frappé avec les baguettes).</i></p> <p><i>Tête de fou ne blanchit jamais (n'est jamais rendue plus blanche).</i></p> <p><i>Le visage lui bouffit (est rendu enflé).</i></p> <p><i>La tête lui branlait (était agitée).</i></p> <p><i>Le vaisseau alla se bri-</i></p>
---	--

(1) Ce verbe n'est moyen que dans ses temps composés.

brisaient les images.	ser contre un écuil (fut mis en pièces).	DÉBONDER. On débonda cet étang.	L'eau a débondé cette nuit par une ouverture (a été débarrassée de la bonde).
BRÛLER. Anciennement on brûlait les morts.	On voyait de loin des vaisseaux qui brûlaient (qui étaient consumés par le feu).	DÉCOUCHER. Ne découchez pas cet enfant.	Il a dé couché trois fois depuis huit jours (il a été absent de son lit.)
BRUNIR. Le hâle brunit le teint.	Vos cheveux commencent à brunir (à être rendus de couleur brune).	DÉGELER. Le vent du midi a dégelé la rivière.	La rivière commence à dégeler (à être tirée de l'état de congélation.)
CASSER. Les années ont bien cassé cet homme.	Au milieu de l'opération la corde cassa (fut rompue).	DÉGORGER. Il conviendrait de dégorger cet égout.	Si cet égout vient à dégorger, il infectera le voisinage (à être débarrassé de l'état d'engorgement).
CHANGER. Cet orage changera le temps.	Les modes changent d'un jour à l'autre (sont rendues différentes).	DÉJUCHER. Allez déjucher les poules.	Les poules déjucheron t bientôt (seront tirées du juchoir).
CHAUFFER. Pendant qu'on chauffera le bain.	Pendant que le bain chauffera (sera rendu chaud).	DÉLOGER. On délogea les ennemis de leurs retranchements.	L'ennemi épouvanté délogea, la nuit, sans trompette (fut mis hors de son poste).
CLORE. Je n'ai pas clos l'œil.	Cette porte clôt mal (est mal fermée).	DÉNICHER. On a déniché les voleurs de cet endroit.	Les ennemis eurent peur et dénichèrent promptement (furent mis dehors).
COMMENCER. Il faut bien commencer la journée.	La journée n'a pas commencé fort heureusement (n'a pas été entamée).	DÉROUGIR. Elle était fort rouge de la petite vérole, un mois l'a entièrement dérougii.	Son nez ne dérougit point. Cela dérougira à l'air (sera rendu moins rouge).
COMMUNIER. Son curé l'a communié.	Il a communié de la main de son curé (il a été admis à la communion).	DESCENDRE. Descendons des chaises au jardin.	Son manteau lui descend jusqu'aux talons (est porté jusqu'à ses talons).
CONTINUER. Je continuerai mes recherches.	Si la guerre continue, nous sommes perdus (est prolongée).	DÉSENFLER. Déseniflez vos joues.	Son bras désenflera bientôt (sera rendu moins enflé).
COUCHER. Il faut coucher cet enfant. L'orage a couché les blés.	Nous couchâmes dans un bon lit (nous fûmes étendus de notre long).	DÉSENVIVRE. Le sommeil l'a désenivré.	Cet homme ne désenivre jamais (n'est jamais tiré de l'ivresse).
COULER. Il a coulé cette clause dans le contrat.	Les jours, les années, les siècles coulent insensiblement (sont entraînés).	DIMINUER. Son malheur a diminué son crédit.	Leur crédit diminue de jour en jour (est rendu moindre).
COUVER. Cet homme couve quelque mauvais dessein.	Ce projet couvait depuis bien long-temps (était préparé sourdement).	DISCONTINUER. On a discontinué le jeu.	La guerre n'a pas discontinué pendant vingt ans (n'a pas été interrompue).
CREVER. La trop grande charge de poudre crevera le canon.	La digue ne put résister, et elle creva (elle fut rompue avec effort).	DOUBLER. Il a doublé son bien dans le commerce.	Son bien a doublé dans le commerce (a été augmenté du double).
CUIRE. Il faut cuire les viandes à petit feu. — La guimauve cuit le rhume.	Ces légumes cuisent difficilement (sont difficilement préparés à leur destination par le moyen du feu).	DRESSER. Ce cheval dresse les oreilles.	Les cheveux me dressaient sur la tête (étaient tenus drous sur ma tête).
DÉBARQUER. On débarquera les troupes à Calais,	Les troupes débarquèrent à la Jamaïque (furent mises hors de la barque).		

DURCIR. <i>La grande chaleur durcit la terre.</i>	<i>Le chêne durcit dans l'eau (est rendu dur).</i>	FONDRE. <i>La chaleur fondit toute la cire.</i>	<i>La neige fond au soleil (est rendue fluide).</i>
ÉCHAUFFER. <i>Il a un tel froid, qu'on ne peut l'échauffer.</i>	<i>Il a un tel froid, qu'il ne saurait échauffer (être rendu chaud).</i>	FRIRE. <i>Il faut frire cette carpe. — Ou a frit ces poissons.</i>	<i>Cette carpe a frit dans la poêle (a été cuite par le moyen de la friture).</i>
ÉCHOUER. <i>Le pilote échoua son vaisseau, pour ne pas se laisser prendre.</i>	<i>Notre vaisseau échoua sur un banc de sable (fut poussé contre un banc de sable).</i>	GELER. <i>Le froid a gelé le vin dans les caves.</i>	<i>Le vin a gelé dans le tonneau (a été glacé).</i>
EMBELLIR. <i>Cette fontaine embellira bien votre jardin.</i>	<i>Son teint embellit à vue d'œil (est rendu plus beau).</i>	GERCER. <i>Le grand froid gerce les lèvres.</i>	<i>Les lèvres gercent au grand froid (sont crevassées).</i>
EMMAIGRIR. <i>L'excès du travail l'avait emmaigrir.</i>	<i>Il emmaigrit tous les jours (il est rendu plus maigre).</i>	GLACER. <i>Le grand froid glace les rivières et le vin même.</i>	<i>Les fontaines d'eau vive ne glacent jamais (ne sont jamais converties en glace).</i>
EMPIRER. <i>Les remèdes ont empiré sa maladie.</i>	<i>Le malade empirait à vue d'œil (était rendu pire.)</i>	GONFLER. <i>Les légumes gonflent l'estomac.</i>	<i>Dès qu'il a mangé, l'estomac lui gonfle (est rendu enflé).</i>
ENCHÉRIR. <i>Vous avez fort enchéri vos marchandises.</i>	<i>Les blés ont fort enchéri cette année (ont été rendus plus chers).</i>	GRILLER. <i>Le feu lui a grillé les jambes.</i>	<i>Buvons, tandis que les côtelettes grillent (sont rôties).</i>
ENFLER. <i>Les pluies ont enflé la rivière.</i>	<i>La rivière enfle tous les jours (est rendue grosse outre mesure).</i>	GROSSIR. <i>Les pluies ont grossi la rivière.</i>	<i>La rivière a bien grossi (a été rendue bien grosse).</i>
ENFONCER. <i>Il faut enfoncer ce pieu dans l'eau.</i>	<i>Sa maison enfonça dans une cavité (fut précipitée au fond d'une cavité).</i>	GUÉRIR. <i>Mon médecin l'a guérie parfaitement.</i>	<i>Il est fort malade, mais il guérira bientôt (il sera bientôt rendu à la santé).</i>
ENFORCIR. <i>La bonne nourriture enforcira ce cheval.</i>	<i>Ce cheval enforcit tous les jours (est rendu plus fort).</i>	HAUSSER. <i>On a haussé ses gages de cette année.</i>	<i>Ses gages ont haussé cette année (ont été rendus plus forts).</i>
ENLAIDIR. <i>La petite vérole l'a fort enlaidie.</i>	<i>Cette femme enlaidit de plus en plus (est rendue de plus en plus laide).</i>	HAVIR. <i>Un trop grand feu havit la viande.</i>	<i>La viande havit à un trop grand feu (est desséchée).</i>
ÉPAISSIR. <i>Ces aliments épaississent le sang.</i>	<i>Les confitures épaississent en cuisant (sont rendues plus épaisses).</i>	JAUNIR. <i>Jaunissez cette toile.</i>	<i>Les blés jaunissent (sont rendus jaunes).</i>
ÉTOUFFER. <i>L'excessive chaleur étouffe nos moissonneurs.</i>	<i>Les moissonneurs étouffent de chaud (sont suffoqués par la chaleur).</i>	JOINDRE. <i>Il faudrait joindre ces deux planches.</i>	<i>Ces deux planches ne joignent pas (ne sont pas rapprochées).</i>
FERMER. <i>Ayez soin de fermer votre chambre et la fenêtre.</i>	<i>Cette fenêtre et cette chambre ne ferment pas (ne sont pas closes).</i>	LACHER. <i>Vous devriez lâcher cette corde.</i>	<i>Cette corde lâche trop (est trop détendue).</i>
FINIR. <i>Finissez promptement cette affaire.</i>	<i>Cette affaire ne finira jamais (ne sera jamais terminée).</i>	LEVER. <i>On ne peut lever cette masse énorme.</i>	<i>Les orges lèvent plus vite que les blés (sont portées en haut).</i>
FLÉCHIR. <i>Il ne fléchira pas le genou. Ils ont fléchi la rigueur du maître.</i>	<i>Que tout genou fléchisse à son nom (soit ployé). Cet homme fléchit aisément (est adouci aisément).</i>	LOGER. <i>On ne peut loger trois mille hommes dans cette caserne.</i>	<i>Nous logeons près du palais (nous sommes établis).</i>
		MANQUER. <i>Vous avez manqué une belle occasion.</i>	<i>Les vivres manquaient dans la place (étaient en défaut).</i>
		MONTER. <i>Montez ces meubles dans ma chambre.</i>	<i>Toutes ces sommes montent à cent mille francs (sont élevées).</i>

MULTIPLIER. <i>On multipliera les sentinelles.</i>	<i>Les lapins multiplient considérablement (sont rendus plus nombreux).</i>	PROFITER. <i>Il a profité des avis qu'on lui a donnés (neutre).</i>	<i>Nos avis ont beaucoup profité (ont été mis à grand profit).</i>
NOIRCIR. <i>Le soleil noircit le teint.</i>	<i>Le teint noircit au soleil (est rendu noir).</i>	QUADRUPLER. <i>Ses économies ont quadruplé son revenu.</i>	<i>Son revenu a quadruplé par ses économies (est augmenté du quadruple).</i>
OUVRIR. <i>Il faut ouvrir cette porte.</i>	<i>Cette fenêtre n'ouvre jamais (n'est jamais ouverte).</i>	RACCOURCIR. <i>Elle a raccourci sa robe.</i>	<i>Les jours raccourcissent (sont rendus plus courts).</i>
PAÎTRE. <i>Paissez ces brebis.</i>	<i>Les chevaux paissent dans la prairie (sont nourris).</i>	RAFRAÎCHIR. <i>Il faut rafraîchir le vin.</i>	<i>Le vin rafraîchira dans l'eau (sera rendu frais).</i>
PARQUER. <i>Ils ont parqué leurs moutons.</i>	<i>Nos moutons ne parquent pas encore (ne sont pas encore enfermés dans le parc).</i>	RAJEUNIR. <i>Cette perruque semble vous rajeunir.</i>	<i>Il semble que cette femme rajeunisse (soit rendue plus jeune).</i>
PASSER. <i>On a passé le canon dans des bateaux. — Passez ce bouillon au tamis.</i>	<i>Le canon passa dans des bateaux (fut transporté). — Cette liqueur passe lentement par la chausse (s'écoule au travers).</i>	RAMAIGRIR. <i>Ce long voyage l'a ramaigri.</i>	<i>Il ramaigrit tous les jours (il est rendu plus maigre).</i>
PEINER. <i>Ce travail nous peinera extrêmement.</i>	<i>Les chevaux peinent beaucoup sur cette route (sont beaucoup fatigués).</i>	RAPETISSER. <i>Il faut rapetisser cette table.</i>	<i>Les jours rapetissent (sont rendus plus petits).</i>
PENCHER. <i>Penchez un peu ce vase.</i>	<i>Cet arbre penche (est incliné).</i>	REDOUBLER. <i>Cette nouvelle a redoublé son affliction.</i>	<i>Ma crainte redouble (est rendue plus considérable).</i>
PENDRE. <i>Nous avons pendu des raisins au plancher.</i>	<i>Les fruits qui pendent à cet arbre sont délicieux (qui sont suspendus).</i>	RÉFLÉCHIR. <i>Les miroirs réfléchissent les rayons de tous les objets.</i>	<i>Les rayons du soleil qui réfléchissent d'un miroir (qui sont renvoyés).</i>
PESER. <i>Il faut peser ce ballot.</i>	<i>Le tout pèse deux cents livres (est pesant).</i>	REFROIDIR. <i>La pluie a refroidi l'air.</i>	<i>Tandis que le bouillon refroidira (sera rendu froid).</i>
PEUPLER. <i>On a peuplé cet étang de poissons.</i>	<i>Il n'y a pas de poisson qui peuple autant que la carpe (qui se multiplie).</i>	RELEVER. <i>Cette succession a relevé ses affaires.</i>	<i>Il ne relèvera pas de cette maladie (il ne sera pas rétabli).</i>
PLIER. <i>Il faut plier votre bras.</i>	<i>Le plancher pliait sous le faix (était rendu courbé).</i>	RENCHÉRIR. <i>On a renchéri le vin.</i>	<i>Le vin va renchérir (être rendu plus cher).</i>
PLONGER. <i>On a plongé cet homme dans la mer.</i>	<i>Ces pêcheurs plongent jusqu'au fond des eaux (sont enfoncés).</i>	RENGRAISSER. <i>On a rengraissé ce cheval avec du son.</i>	<i>Il rengraisse à la campagne (il est rendu plus gras).</i>
PORTER. <i>Deux colonnes portent cette galerie.</i>	<i>La tablette porte à faux (est soutenue).</i>	REPOSER. <i>Cela repose les humeurs.</i>	<i>Il repose sur son lit (il est tranquille).</i>
POSER. <i>Posez cette poutre sur le mur.</i>	<i>La poutre ne pose pas assez sur le mur (n'est pas assez posée).</i>	RESSUSCITER. <i>Jésus-Christ ressuscita Lazare.</i>	<i>Jésus-Christ ressuscita le troisième jour (il fut rappelé à la vie).</i>
POURRIR. <i>Les pluies ont pourri les biens de la terre.</i>	<i>Les fruits trop long-temps gardés pourrissent (sont corrompus).</i>	RETARDER. <i>Pourquoi retarder ce mariage?</i>	<i>Ce mariage retarde de jour en jour (est différé).</i>
PRÊTER. <i>Je vous prêterai ma voiture.</i>	<i>Voilà des gants qui prêtent (qui s'étendent aisément).</i>	REVERDIR. <i>Il faut reverdir ces barreaux.</i>	<i>Les arbres reverdiront bientôt (seront rendus verts).</i>
		ROIDIR. <i>Roidissez votre jambe.</i>	<i>Il roidissait de froid (il était rendu roide).</i>
		ROMPRE. <i>Il a rompu les portes.</i>	<i>Cette poutre rompra (sera brisée).</i>

RÔTIR. <i>L'excessive chaleur rôtit toutes les plantes.</i>	<i>Vous rôtissez au soleil (vous êtes échauffé ardemment).</i>	VARIER. <i>On doit varier son style.</i>	<i>Le vent a varié plusieurs fois (est devenu différent).</i>
ROUGIR. <i>Je vous engage à rougir votre eau.</i>	<i>Cette femme a rougi de colère (a été rendue rouge).</i>	VERDIR. <i>Il faut verdier ce treillage.</i>	<i>Tout verdit au printemps (tout est rendu vert).</i>
ROÛIR. <i>On rouït le chanvre et le lin dans l'eau dormante.</i>	<i>Le lin et le chanvre rouissent plus promptement quand ils sont encore verts (sont macérés plus promptement).</i>	VERSER. <i>Ce charretier a versé sa voiture.</i>	<i>Ce cabriolet versera (sera jeté sur le côté).</i>
ROULER. <i>Il roulait les yeux comme un pos-sédé.</i>	<i>Les yeux lui roulaient dans la tête (étaient agités en tournant).</i>	VIEILLIR. <i>Les chagrins le vieillissent à vue d'œil.</i>	<i>Il a vieilli dans les affaires (il a été rendu ou il est devenu vieux).</i>
ROUSSIR. <i>Le grand air roussit le papier.</i>	<i>Votre papier roussira à l'air (sera rendu roux).</i>	<hr/>	
SAIGNER. <i>On l'a saigné sous la langue.</i>	<i>La plaie saigne encore (perd du sang).</i>	DU CHOIX DES AUXILIAIRES	
SÉCHER. <i>Le soleil sèche les prairies.</i>	<i>Le manteau séchera au soleil (sera rendu sec).</i>	AVOIR ou ÊTRE.	
SONNER. <i>On va sonner le dîner.</i>	<i>Le sermon sonne (est annoncé par le son).</i>	Comme nous en avons déjà averti, page 561, on est souvent embarrassé avec les verbes qui doivent se construire tantôt avec <i>avoir</i> , et tantôt avec <i>être</i> , selon qu'ils expriment certaines nuances d'idées.	
SUFFOQUER. <i>Un catarrhe l'a suffoqué.</i>	<i>Il suffoque de douleur (il a la respiration supprimée).</i>	Il y a, par exemple, des verbes neutres dont les participes se construisent avec le verbe <i>être</i> . Ce sont : <i>aller, arriver, choir, déchoir, décéder, entrer, mourir, naître, partir, rester, sortir, tomber, venir, devenir, intervenir, parvenir, revenir, et survenir</i> . On doit dire : <i>il est mort ; il est survenu ; il est né</i> , etc. Cependant il est des circonstances où quelques-uns de ces verbes doivent se conjuguer avec le verbe <i>avoir</i> ; cela dépend du sens qu'on leur donne.	
TARIR. <i>Les chaleurs ont tari les fontaines.</i>	<i>Les fontaines ont tari pendant les chaleurs (ont été mises à sec).</i>	Autre bizarrerie : <i>contrevenir</i> et <i>subvenir</i> , quoique dérivés de <i>venir</i> , ne se conjuguent qu'avec le verbe <i>avoir</i> : on doit dire : <i>cet officier a contrevenu aux ordres de son général ; la bienfaisance de la nation française a subvenu aux premiers besoins des réfugiés polonais. Convenir</i> , également de la même famille, prend <i>être</i> , quand il signifie <i>demeurer d'accord</i> : <i>il est convenu du prix</i> ; mais il prend <i>avoir</i> , quand il signifie <i>être convenable</i> : <i>cette place lui aurait convenu</i> .	
TENIR. <i>Ce prince ne tint l'empire que fort peu de temps.</i>	<i>Toutes ces parties tiennent ensemble (sont attachées). — Il ne tiendra pas long-temps (n'espera pas long-temps sur pied).</i>	Il y a aussi des verbes neutres qui se construisent également bien avec <i>avoir</i> ou <i>être</i> . Ce sont , <i>accourir, apparaître, comparaître, disparaître, croître, décroître, accroître, et recroître</i> . On peut dire : <i>il a ou il est disparu</i> , etc.	
TINTER. <i>On tinte la messe.</i>	<i>La messe tinte (est annoncée par un tintement).</i>	Voici la règle, en tableau, que donne Lévizac pour aider à surmonter les difficultés qui se rencontrent ici ; si elle n'est pas toujours vraie dans sa généralité, on ne peut pas disconvenir qu'elle ne soit applicable à bien des cas.	
TIRER. <i>On tira aussitôt le canon.</i>	<i>Le canon tira souvent (fut déchargé souvent).</i>	RÈGLE. Le participe Mais le participe, au contraire, doit se construire avec le verbe	
TOURNER. <i>Il vous faudra tourner la roue.</i>	<i>La terre tourne autour du soleil (est mue en rond).</i>		
TRAÎNER. <i>Ce rapporteur traîne mon affaire.</i>	<i>Mon affaire traîne depuis deux ans (est remise ou différée).</i>		
TRANSIR. <i>Le froid m'a transi.</i>	<i>Je transis de froid (je suis engourdi).</i>		
TREMPER. <i>Trempez ce linge dans l'eau.</i>	<i>Ce linge trempe depuis deux jours (est imbibé).</i>		
TRIPLER. <i>Il triplera bientôt son revenu.</i>	<i>Son revenu triplera bientôt (sera bientôt rendu triple).</i>		

avoir, toutes les fois qu'il est suivi de son régime ; et cette construction doit avoir toujours lieu, lorsqu'il exprime une action.

Il faut donc dire :

Il a sorti ce matin, si l'on veut exprimer la rentrée outre la sortie. Cette phrase équivaut à celle-ci : *il avait sorti, il est rentré*.

REMARQUE. *Sortir* prend encore *avoir*, quand il est suivi d'un régime : *avez-vous sorti mon cheval?* — *On vous a sorti d'une fâcheuse affaire*.

Il a monté à cheval, si l'on veut marquer que la personne est de retour.

REMARQUE. Quelques personnes emploient souvent le verbe *tomber* avec l'auxiliaire *avoir* ; c'est une faute grossière.

On dit :

Il a descendu les degrés, parce que *descendre* exprime une action, et qu'il a un régime direct.

Cette sage-femme a accouché plusieurs dames, parce que ce verbe exprime une action, et qu'il a un régime direct.

Il a demeuré à Rome, si l'on veut exprimer qu'on a passé quelque temps à Rome, mais qu'on n'y est plus.

Il a été à Londres, si l'on veut exprimer qu'il a fait un voyage à Londres, et qu'il est de retour.

REMARQUE. Il y a des Grammairiens qui prétendent que le verbe *aller* ne se conjugue avec le verbe *avoir* qu'à la troisième personne, et qu'ainsi on ne doit pas se servir de cet auxiliaire à la première et à la seconde ; et la raison qu'ils en donnent, c'est qu'on est de retour d'un lieu où l'on était allé, et où l'on a demeuré. Mais ne puis-je

être, toutes les fois qu'il exprime un état.

Et :

Il est sorti ce matin, si l'on ne veut exprimer que l'acte de la sortie, c'est-à-dire si la personne n'est pas encore rentrée.

Il est monté dans sa chambre, si l'on veut marquer qu'il y est encore.

Il est descendu de sa chambre, parce que *descendre* n'exprime qu'un état, celui d'être en bas.

Cette dame est accouchée heureusement, parce que ce verbe n'exprime qu'un état, celui d'une femme qui est accouchée, et qu'il est sans régime.

Il est demeuré à Rome, si l'on veut exprimer qu'on a fait un voyage à Rome, et qu'on y est encore. On dirait mieux dans ce cas : *il demeure*.

Il est allé à Londres, si l'on veut exprimer qu'il est parti pour Londres, et qu'il n'en est pas de retour.

pas dire de moi que *je suis de retour à un lieu où j'étais allé, et où j'ai demeuré?* Je le puis, et l'Académie admet cette expression. On trouve dans son Dictionnaire : *j'ai été à Rome*. Elle observe encore que dans la conversation on dit indifféremment : *j'aurais été ou je serais allé vous voir ; je fus ou j'allai hier à l'Opéra*.

Dites : *Il a cessé son travail*, parce que *cesser* a un régime.

La procession a passé sous mes fenêtres ; il a passé la rivière : action et régime.

Ces braves gens ont péri malheureusement ; parce que le verbe périr se construit mieux avec avoir, lorsqu'il est pris dans un sens général et indéterminé. Voy. l'avis contraire, p. 493.

Boinvilliers est entré dans les plus grands détails sur les embarras que suscite aux Grammairiens, même les plus exercés, l'emploi de ces deux auxiliaires ; nous n'avons pas le droit d'en priver nos lecteurs.

N'ayant pas osé décider si ces verbes doivent être combinés avec *être* ou avec *avoir*, ils ont mieux aimé dire qu'ils se conjuguent de deux façons. Cette incertitude des Grammairiens a produit celle des écrivains, qui cependant réclament depuis longtemps la fixité des principes. Persuadé qu'il est indispensable de faire cesser une pareille indétermination, il établit les règles suivantes :

Accourir, aller, arriver, choir, convenir (avouer ou demeurer d'accord), *déborder, décéder, déchoir, devenir, échoir, éclore, intervenir, mourir, naître, partir, parvenir, provenir, repartir* (partir de nouveau), *résulter, retourner, revenir, survenir, tomber, venir*, se conjuguent avec le verbe *être*. Exemples : *Les gardes sont accourus aussitôt. — Ces enfants étaient allés dans la prairie. — Vous seriez arrivés de trop bonne heure. — Elle est chue en montant l'escalier. — Nous sommes convenus de nos torts. — Ils étaient convenus de prix. — La rivière est débordée. — Ces grands hommes sont tous déçédés. — Ce prince est déchu de sa grandeur. — Les vrais littérateurs sont devenus rares. — Votre billet sera échu avant votre retour. — Ces œufs sont éclos. — Il serait intervenu dans cette affaire. — Il faut bien que leurs parents soient morts. — Nos malheurs sont nés de nos dissensions. — Quand il fut parti pour la campagne, je rentrai chez moi. — Que de gens sont parvenus à des em*

plais qu'ils ne méritent pas ! — L'erreur dans laquelle il est tombé serait-elle provenue de son ignorance ? — Ils sont repartis pour la campagne. — Il en est résulté un très-grand inconvénient pour la chose publique. — Nous étions retournés au château. — Vos enfants seraient revenus avec nous. — Cette agréable nouvelle est survenue à l'instant. — Je doute que le tonnerre fût tombé. — Pourquoi sont-ils venus implorer votre assistance ?

Apparaître, comparaître, contrevenir, convenir (être convenable), courir, disparaître, échouer, paraître, subvenir, se conjuguent avec le verbe avoir. Exemples : L'ombre du grand Hector leur avait apparu. — Les témoins ont comparu ce matin. — Les infidèles ont souvent contrevenu à leurs traités. — Cette maison et cet ameublement lui auraient convenu. — Les soldats ont couru vers leur général. — Ces fantômes ont disparu soudain. — Un vaisseau américain a échoué devant le port. — Nous avons paru, quand on nous a appelés. — La vraie charité aurait subvenu aux besoins de tant de malheureux.

Ne dites donc pas, avec beaucoup de personnes :

Une ombre nous est apparue. — Sont comparus tel et tel par-devant le juge. — Les fantômes qui nous avaient effrayés étaient disparus. — Vous êtes paru tout à coup, et la multitude s'est dispersée. —

Ne dites pas non plus avec Racine :

Il en était sorti, lorsque j'y suis couru.

Le verbe *courir*, qui est aujourd'hui intransitif, se conjugait autrefois avec le verbe *être*.

Si, dans un autre sens, on dit : ce prédicateur est fort couru ; — ce lièvre a été fort couru ; c'est par la raison que le verbe *courir*, quand il signifie *rechercher, poursuivre*, est réellement un verbe actif.

Les verbes intransitifs *aborder, baisser, croître, décroître, déchoir, diminuer, embellir, grandir, rajeunir, vieillir*, prennent avoir ou être, selon l'idée que l'on veut énoncer. On les conjugue avec le verbe avoir, si l'on veut plus particulièrement exprimer l'action ; on les conjugue avec le verbe être, si c'est l'état du sujet qu'on a plus particulièrement en vue. Exemples :

— Nos vaisseaux ont abordé au Havre. — Quand ils furent abordés, nous mêmes pied à terre.

— Les actions ont baissé de jour en jour. — Elles sont aujourd'hui baissées plus que jamais (1).

— Cet enfant a crié pendant sa maladie. — Cette plante est crüe prodigieusement.

— Les eaux ont décrû pendant la sécheresse. — Elles sont maintenant bien décrues.

— Depuis ce moment il a déchu de jour en jour. — Il est bien déchu de son crédit.

Le prix du blé n'a pas diminué depuis six mois. — Il est enfin diminué de moitié (1).

— Il a fort embelli pendant son voyage. — On dirait qu'elle est embellie.

— Ce jeune homme a grandi en très-peu de temps. — Assurément vous êtes bien grandi.

— Il semble avoir rajeuni pendant son séjour à la campagne. — Voyez comme elle est rajeunie !

— Cette femme a vieilli avant le temps. — Convenez que nous sommes bien vieillies.

Accroître prend avoir, quand il signifie augmenter.

Exemples :

— Il a accru sa puissance en bien peu de temps. — Ils avaient prodigieusement accru leurs richesses.

Ce verbe se conjugue avec être, quand il n'a pas de complément, et, dans ce cas, il est intransitif.

Exemples :

— Leurs trésors sont accrues prodigieusement. — Les eaux de la Seine sont accrues considérablement depuis trois jours.

— Son orgueil était accru avec sa puissance.

Accoucher prend avoir, quand il signifie aider à l'accouchement.

Exemples :

Cette sage-femme avait accouché plusieurs de nos amies. — Quel est, madame, l'habile homme qui vous a accouchée ?

On dira encore : cette femme a accouché très-heureusement ; parce que c'est l'action d'accoucher que je considère, et non l'état du sujet. Ce verbe se conjugue avec être, quand il signifie *enfanter*.

Exemples :

Cette dame est accouchée d'un enfant mâle. — Nous irons vous voir, lorsque vous serez accouchée.

Cesser prend avoir, quand on le considère comme exprimant une action.

(1) On dira de même : Les actions ont monté de jour en jour. — Elles sont aujourd'hui montées plus que jamais.

(1) On fera l'application de cette règle au verbe *augmenter*.

Exemples :

Il a cessé sa besogne. Ils ont cessé de se plaindre.

La goutte avait cessé de le tourmenter. La fièvre a cessé aujourd'hui; c'est-à-dire : elle a cessé d'agir, pour reprendre le malade, comme on a lieu de le craindre.

— Ce verbe se conjugue avec *être*, quand il est considéré comme exprimant un état.

Exemples :

Les travaux sont cessés. Quand la contagion fut cessée, on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces.

L'orage est enfin cessé. Sa fièvre sera cessée; c'est-à-dire : elle sera tout à fait passée, ainsi qu'on le présume.

Changer prend *avoir* dans les acceptions suivantes :

Nous avons changé nos étoffes. Ils avaient changé leur argent.

Changez donc cette eau en vin. Les circonstances heureuses ont bien changé la face des affaires.

Nous aurions changé d'habits. Ils avaient changé de ton.

— *Changer* se conjugue avec *être*, quand il exprime l'état du sujet.

Exemples :

Cet homme est changé à faire peur. Elle était changée au point que personne ne la reconnut.

Les vents, qui sont changés, nous promettent un jour serein.

Commencer prend *avoir*, quand on le considère comme exprimant une action.

Exemples :

Ils ont commencé leurs travaux. Nous avons bien commencé l'année.

Cet enfant commence à connaître les premiers éléments de sa langue. Le bal a commencé vers minuit.

— Ce verbe se conjugue avec *être*, quand on le considère comme exprimant un état.

Exemple :

Les travaux n'étaient pas encore commencés. J'aurai quitté la campagne quand l'année sera commencée.

Le bal était commencé lorsqu'on nous introduisit dans la salle.

Demeurer et *rester* prennent *avoir*, lorsqu'ils signifient *rester, demeurer pour un temps*.

Exemples :

Nous avons demeuré sept ans en Flandre. Il n'a resté à Paris que huit jours.

Tu n'as pas demeuré assez long-temps à la campagne. On l'avait envoyé à l'Université de Sienna où il avait resté plusieurs années (1).

Sa plaie a demeuré huit jours à se fermer. Combien de temps avez-vous resté en Angleterre?

Ils auraient demeuré deux ans à Philadelphie. J'ai resté sept mois à Colmar sans sortir de ma chambre.

Ma langue embarrassée

Dans ma bouche, vingt fois, a demeuré glacée (2).

Demeurer et *rester* se conjuguent avec *être*, lorsqu'ils signifient *rester, demeurer dans un état de permanence*.

Exemples :

Il est demeuré à Paris pour y faire ses études. Ils sont restés en Italie où ils se sont établis.

Pourquoi êtes-vous demeuré en aussi beau chemin? Cent combattants sont restés sur le champ de bataille.

Après une guerre opiniâtre, la victoire nous est demeurée. De tant de biens qu'il avait, il ne lui serait rien resté sans les peines que j'ai prises.

Il est demeuré court en haranguant le roi. Ils seront restés à Lyon pour visiter les manufactures.

Il est demeuré deux mille hommes sur la place. Nous sommes restés à Londres où nous nous trouvons fort bien.

Nous sommes demeurés d'accord sur cette affaire.

Le reste du mystère
Au fond de l'arbre est demeuré.

Échapper prend *avoir*, et il est actif quand il a le sens d'*éviter*.

(1) Jean Jacques Rousseau.

(2) Racine a eu raison de dire *a demeuré glacée*; en effet, la langue de l'empereur Titus n'est pas demeurée glacée, d'une manière permanente; vingt fois, elle a refusé son service; à la fin, elle a pu agir; il y a eu passage d'un état à un autre. (CHAPSAL.)

Exemples :

Il a échappé la mort. Vous auriez échappé cette peine; c'est-à-dire : il a évité la mort; vous auriez évité cette peine.

Échapper prend encore *avoir*, quand il signifie *n'être pas entendu, n'être pas aperçu, n'être pas saisi, s'être soustrait.*

Exemples :

Ce que vous venez de me dire m'a échappé; Cette faute a échappé à d'Olivet; c'est-à-dire : c'est-à-dire : je ne l'ai pas entendu. n'a pas été aperçue par d'Olivet.

Le cerf aura échappé aux chiens; c'est-à-dire : n'aura pas été saisi par les chiens. Ces malheureux auraient échappé à la tempête; c'est-à-dire : se seraient soustraits à la tempête.

Échapper se conjugue avec *être*, quand il est pris, soit dans le sens de *se sauver* :

Exemples :

Il s'est échappé de prison; Il s'est échappé des mains des gendarmes; Soit dans le sens de *laisser aller*;

Exemples :

Cette faute est échappée à Racine; c'est-à-dire : Racine a laissé aller cette faute; il l'a faite. Cenom m'était échappé; c'est-à-dire : j'avais laissé aller ce nom, je l'avais oublié.

Le burin lui est échappé des mains; c'est-à-dire : ses mains ont laissé aller le burin, l'ont lâché. Cette indiscretion est échappée à sa jeunesse; c'est-à-dire : sa jeunesse a laissé aller cette indiscretion.

Entrer et sortir prennent *avoir*, lorsqu'ils ont un complément direct.

Exemples :

Il aurait entré le vin à la cave. Avez-vous sorti mon cheval?

Nous avons entré ce paquet dans la maison. On vous a sorti d'une mauvaise affaire.

— *Entrer et sortir* se conjuguent avec *être*, lorsqu'ils ont un complément éloigné indirect exprimé ou sous-entendu.

Exemples :

Quand vous êtes entré chez moi, je lisais. Nous étions sortis le matin de bonne heure.

Si j'étais entré dans l'église, j'y aurais prié Dieu. Dès qu'ils furent sortis, nous allâmes nous coucher.

Rentrer et ressortir suivent la même règle.

Expier, verbe intransitif, prend *avoir* lorsqu'il signifie *rendre l'âme*, comme dans ces exemples :

Jésus-Christ a expiré sur l'arbre de la croix. Ces soldats ont expiré en chargeant l'ennemi d'imprécations.

— Il se conjugue avec *être* quand il signifie *cesser, fuir*, en parlant des choses.

Exemples :

Le temps des vacances sera expiré quand je retournerai à la ville. La trêve n'était pas encore expirée, que l'on songeait déjà à faire de nouveaux préparatifs de guerre.

Le reproche est expiré sur ses lèvres.

Monter et descendre veulent *avoir* quand ils sont pris dans un sens absolu, ou quand ils ont un complément direct.

Exemples :

Il a monté pendant trois heures pour arriver haut de la montagne. Il a descendu pour venir ici.

Il avait monté un escalier fort élevé. Ils ont descendu les degrés plus vite qu'ils ne les avaient montés.

On dit encore dans un autre sens :

Nous avons monté la garde. Ils ont descendu la garde.

Avez-vous monté la pendule? On a descendu la châsse.

Il montait un superbe cheval. Le baromètre a descendu tant soit peu.

Monter et descendre se conjuguent avec *être*, lorsqu'ils ont un complément indirect.

Exemples :

Il est monté par degrés au poste éminent qu'il occupe. Sont-ils descendus de leurs chambres?

Nous serions montés à cheval. La paix est descendue sur la terre.

Lerouge lui sera monté au visage. Ils sont descendus beaucoup plus vite qu'ils n'étaient montés.

Passer prend *avoir* quand il s'agit d'exprimer l'action de traverser un lieu pour aller dans un autre, et avec la circonstance qui indique le mouvement.

Exemples :

Nous avons passé par Lyon. Les troupes ont passé par Grenoble.

Il a passé en Amérique où il est resté.

Nos voyageurs ont passé les Alpes.

La procession a passé sous nos fenêtres.

Il prend encore *avoir* dans cette double acception : *j'ai passé cet enfant par la fenêtre, et ce mot a passé (on l'a reçu, il est d'usage, il circule).* — *Passer* prend *être* quand l'esprit considère l'action du passage comme étant absolument faite.

Exemples :

L'ambassadeur est passé à Vienne.

Ils sont passés en Angleterre depuis dix ans.

D'un royaume temporel elle est passée dans un empire éternel.

Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse, Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce ? (1)

Passer prend encore *être* dans les acceptions suivantes :

Nos beaux jours sont passés.

Ces étoffes sont passées de mode.

Cette tapisserie est passée.

Ce mot est passé (on ne s'en sert plus).

Périr prend tantôt *avoir*, et tantôt *être*; mais on n'a pas le choix entre l'un ou l'autre de ces deux verbes; il n'est donc pas permis de dire indifféremment : *tous ceux qui étaient sur ce vaisseau ont péri, ou sont périés*. Le verbe *périr* se conjugue avec *avoir*, quand on veut désigner l'époque ou la circonstance dans laquelle l'anéantissement a eu lieu.

Exemples :

Le reste a péri au milieu de nous de faim et de soif.

Ce germe a péri dans Byzance, il faut le semer de nouveau.

Nous avons passé par la Champagne après avoir passé la Meuse.

L'empire des Assyriens a passé aux Médés.

La troupe est passée.

La procession est passée.

Le beau siècle des Médiéux était passé.

La foire sera passée.

Cette expression était déjà passée en proverbe.

Ces malheureux ont tous péri dans le combat.

La moitié de l'armée avait péri de misère; l'autre moitié était esclavée ou massacrée.

Tous ceux qui étaient sur ce vaisseau ont péri dans un naufrage.

Tout ce qu'a préparé ton amitié hardie,
Trésors, armes, soldats, a péri dans les mers.

(VOLTAIRE.)

Il ne faut donc pas dire avec Fénelon : *Ne cherchez plus votre père, qui doit être péri dans les flots au promontoire de Capharée.* — *Périr* se conjugue avec *être*, quand on ne désigne, ni l'époque, ni la circonstance dans laquelle l'anéantissement a eu lieu. Voy. page 489.

Exemples :

Cette tendre mère était partie pour rejoindre ses enfants, mais elle est entassée dans nos prières. Que sont devenus ces malheureux qu'on avait entassés dans nos prières? Ils sont périés.

Sonner prend *avoir*, lorsqu'il signifie faire rendre un son, sonner les cloches; et dans ces façons de parler : *sonner la messe; sonner la retraite; sonner l'alarme; sonner le dîner; sonner un domestique; sonner de la trompe, de la trompette, du cor, etc.* Il prend encore *avoir* lorsqu'il signifie rendre un son.

Exemples :

Les cloches ont sonné. Cette pièce d'argent a sonné.

La pendule a sonné, ou a sonné cinq heures. Cette période, plus nombreuse, aurait mieux sonné.

Il n'a pas sonné le moindre mot. Cette incartade a mal sonné dans le monde.

— *Sonner* prend *être*, lorsqu'il signifie être indiqué ou annoncé par un son.

Exemples :

La messe est sonnée. Les vêpres seront sonnées avant la fin du repas.

Trois heures étaient sonnées quand on se mit à table.

ACCORD

DU VERBE AVEC SON SUJET.

Nous avons vu que l'affirmation est la principale fonction des verbes. On appelle *sujet* ce dont on affirme quelque chose, et *attribut* la chose qu'on affirme. Le sujet s'exprime toujours par un nom ou par un pronom, et l'attribut par un adjectif

(1) Nous ignorons pourquoi l'abbé d'Olivet paraît préférer *a passé*; au surplus, il s'abstient de donner le motif de cette préférence; Boileau a eu raison de dire *est passé*, puisqu'il a considéré l'action comme étant absolument faite.

joint à un verbe, ou renfermé dans un verbe. Quand on dit : *la vertu est aimable*, l'adjectif *aimable* est joint au verbe *est*, et ce verbe affirme le rapport de convenance qu'on trouve entre la *vertu* et la qualité d'*aimable*. Mais si l'on dit : *Pierre vit*, l'adjectif est renfermé dans le verbe *vit*, puisque ce mot signifie *est vivant*. Cette décomposition a lieu par rapport à tous les verbes ; il n'y a d'exception que pour *être*, lorsqu'il ne signifie pas *exister*.

Il est toujours aisé de connaître le *sujet*. Pour ne point s'y méprendre, il suffit de poser la question *qui est-ce qui ?* devant le verbe. La réponse indique le sujet. Quand on dit : *Pierre vit* ; si l'on demande *qui est-ce qui vit ?* la réponse *Pierre*, indique que *Pierre* est le sujet.

Nous avons, comme toujours, mais plus particulièrement encore, s'il est possible, à exposer ici toutes les diverses opinions des Grammairiens et des écrivains qui se sont évertués sur cette matière ; mais si nous ne soumettions à nos lecteurs que les opinions de tous, nous ne pensons pas qu'il leur fût facile de fixer leur esprit et leur jugement sur la question ; nous leur dirons donc à chaque difficulté ce que nous ferions à leur place.

1^{re} RÈGLE. Le sujet, soit nom, soit pronom, se place ordinairement avant le verbe :

L'homme véritablement libre est celui qui, dégagé de toute crainte et de tout désir, n'est soumis qu'aux dieux et à la raison. (FÉNELON.)

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Quand nous nageons dans l'abondance, il est bien rare que nous pensions aux besoins d'autrui.

Cette règle n'est point générale.

Dans les phrases interrogatives, le pronom en sujet se met toujours après le verbe ; et le nom se place après le verbe lorsqu'il est seul ; car il conserve sa place avant le verbe, si le pronom correspondant doit marquer l'interrogation.

Ah ! fallait-il en croire une amante insensée ?
Ne devais-tu pas lire au fond de ma pensée ?
(RACINE.)

Que pensera la postérité d'un homme de votre naissance et de votre rang, si vous êtes assez inconsideré pour vous précipiter dans le parti des factieux ?

César eût-il osé passer le Rubicon, si la faiblesse de la république, et les factions qui la déchiraient, ne l'eussent enhardi à tout entreprendre ?

Rappelons-nous que : lorsque le verbe qui précède *il, elle, on*, finit par une voyelle ; pour éviter un hiatus qui choquerait, on met la lettre *t* entre ce verbe et ces pronoms : *arrive-t-il ? viendra-t-elle ? aime-t-on les vauriens ?*

L'interrogation à la première personne se fait en transportant le pronom *je* après le verbe ; mais, dans bien des cas, ce déplacement produirait un son dur et désagréable, comme : *dors-je ? mens-je ?* Pour l'éviter, on ajoute *est-ce que*, et l'on dit : *est-ce que je dors ? est-ce que je mens ?*

Le sujet, soit nom, soit pronom, se place encore après le verbe, quand on rapporte les paroles de quelqu'un : *Soyez heureux*, dit-il. — *Je meurs innocent*, a dit Louis XVI sur l'échafaud ; *je n'ai à me reprocher aucun des crimes dont on m'accuse*.

Le même déplacement a lieu lorsque le subjonctif est mis pour exprimer un souhait, ou pour quand même, et un conditionnel : *Puissent tous les peuples se convaincre qu'il n'y a point de plus grand fléau que les révolutions ! — Un homme que la justice et l'honneur guident n'est ébranlé ni par les clameurs d'une populace insensée, ni par la crainte des maux qui le menacent : dût l'univers entier s'écrouler, il serait frappé, mais non pas ému*. La raison de ceci est que ces deux phrases sont elliptiques, et signifient, la première : *je souhaite que tous les peuples puissent, etc.* ; et la seconde : *quand même l'univers entier devrait, etc.* Ce tour a plus d'énergie et de feu.

On peut aussi placer le sujet après le verbe, quand ce verbe a pour régime un pronom qui le précède : *la nouvelle qu'apporta le courrier* ; on voit ici que le sujet *courrier* est placé après *apporta*, parce que le pronom *que*, en régime, est placé avant ce verbe.

Le nom doit encore se placer après le verbe, dans les phrases qui commencent ou par un verbe unipersonnel, ou par les mots *tel, ainsi* : *il est arrivé un grand malheur ; — tel était l'acharnement du soldat, que ni les prières des vaincus, ni la voix des chefs, ne purent l'arrêter ; — ainsi finit cette sanglante scène*. Mais cette transposition n'a lieu que lorsque le verbe n'a pas de régime.

Enfin, l'on doit mettre après le verbe le sujet suivi de plusieurs mots qui en dépendent. Cette exception est tantôt de rigueur et tantôt de goût. Elle est de rigueur, quand les mots qui dépendent du sujet forment une proposition incidente qui, par sa longueur, ferait perdre de vue le rapport du verbe au sujet : *là, au milieu des prairies émaillées de fleurs, serpentent mille divers ruisseaux qui distribuent partout une eau pure et limpide ;* ou lorsqu'on veut éviter une chute sourde et sans harmonie : *sacrifice où coula le sang de mille victimes*. Elle est de goût, lorsque, dans un discours soutenu, l'orateur veut réveiller l'attention des auditeurs par un tour de phrase hardi et inattendu : *déjà, pour l'honneur de la France, était entré dans l'administration des affaires un homme plus grand par son esprit et par ses vertus que par ses dignités*.

Qu'on juge, d'après l'application si difficile à faire de ces règles, qui cependant sont aussi simples que possible, combien il est important de se familiariser avec l'analyse et la décomposition des phrases.

II^e RÈGLE. Tout verbe doit être du même nombre et de la même personne que son sujet.

Je ne savais *ce que* j'étais, où j'étais, d'où je venais; — *Nature, que tu es belle dans ton aimable simplicité!* — la vertu est le plus précieux des dons du Ciel; — la foi et la raison prouvent également cette vérité.

Dans la première phrase, *étais* est du nombre singulier et de la première personne, parce que *je*, son sujet, est du singulier et de la première personne. Dans la seconde, *es* est du singulier et de la seconde personne, parce que *tu*, etc.

Voici encore des exceptions. Quoiqu'un verbe se rapporte à deux sujets singuliers, on met ce verbe au singulier, si les deux sujets sont unis par la conjonction *ou*, parce que le propre de cette disjonctive est de donner nécessairement l'exclusion à l'un des deux sujets. Ainsi l'on dira : *la séduction ou la terreur l'a entraîné dans le parti des rebelles*. C'est le dernier qui règle l'accord. Mais on dira, selon le nombre du dernier, dans le cas de deux sujets, l'un singulier et l'autre pluriel : *le crédit que cette place donne, ou les richesses qui y sont attachées, la lui font rechercher*; et dans l'autre construction : *les richesses qui sont attachées à cette place, ou le crédit qu'elle donne, la lui fait rechercher*.

Racine n'aurait donc pas dû dire :

Roxane ou le sultan ne te l'ont pas ravie!

Avec deux pronoms personnels, on emploie toujours le singulier, si ces pronoms sont de la troisième personne : *il* ou *elle* viendra avec moi; mais si ces pronoms sont de différentes personnes, on met le verbe au pluriel : *vous* ou *moi* le ferons; *vous* ou *elle* l'avez fait.

La même exception a lieu lorsque deux sujets sont liés par les conjonctions *comme*, *de même que*, *ainsi que*, *aussi bien que*, et autres semblables : mais si c'est le premier qui règle l'accord, on dit : *le roi, aussi bien que son ministre, veut le bien*; — *son honnêteté, autant que son esprit, le fait rechercher*; — *l'envie, comme toutes les autres passions, est peu compatible avec le bonheur*.

On met encore le verbe au singulier, malgré les pluriels qui précèdent, lorsqu'il y a une expression qui réunit en un seul tous les substantifs, comme : *tout*, *ce*, *rien*, etc.; ou lorsque la conjonction adverbative *mais* est placée avant le dernier substantif singulier : *biens, dignités, honneurs, tout disparaît à la mort*.

L'intérêt, la raison, l'amitié, tout nous lie.

(VOLTAIRE.)

Jeux, conversation, spectacles, rien ne put l'arracher au sentiment de la douleur. — Perfidies, noirceurs, incendies, massacres, ce n'est là qu'une faible esquisse des horreurs qui eurent lieu. — Non seulement toutes ses richesses et tous ses honneurs, mais toute sa vertu s'évanouit.

I^{re} REMARQUE. Quelques Grammairiens prétendent qu'on peut mettre au singulier un verbe qui se rapporte à deux sujets singuliers, lorsque ces deux sujets ne sont pas unis par une conjonction, et même quand ils le sont. On lit dans Péliçon : *la douceur, la bonté du grand Henri a été célébrée par mille louanges*; dans l'abbé Régnier : *l'indifférence et la résignation dont nous venons de parler doit s'étendre à tous les emplois*; et dans Bossuet : *sa piété et sa droiture lui attirait ce respect*. Mais ces autorités ne sauraient prescrire contre la raison; dans toutes ces phrases, il y a deux sujets, et par conséquent deux phrases réunies en une : la règle de l'accord veut donc le pluriel. On a beau restreindre cette exception aux seuls cas où les substantifs sont à peu près synonymes : l'argument reste dans toute sa force, puisque la phrase n'en a pas moins deux sujets.

Ainsi nous ne balancerons pas à condamner ces phrases de Bossuet : *l'inconstance et l'agitation est le propre partage des choses humaines*; — *leur impiété, leur avarice, et leur brutalité la leur fit perdre*, etc. Car nous pourrions, ajoute Lévizac, rapporter cinquante exemples pris dans cet écrivain de génie, dont le style austère doit nécessairement être rempli d'incorrections. Plein de son idée, il est satisfait pourvu qu'elle soit rendue avec force; peu lui importe la manière. Le feu du génie ne lui permet pas de descendre dans des détails; il voit et peint en masse. Aussi est-il un de nos écrivains les plus incorrects, quoique peut-être le plus sublime. Dans cette phrase : *le comble de la gloire et le plus beau des arts a été celui de s'entretenir les uns les autres*, il y a deux fautes : la première contre la règle dont nous parlons; la seconde consiste dans l'emploi du pléonasme *s'entretenir les uns les autres*; pléonasme qui n'est point autorisé par l'usage. *S'entretenir*, c'est *se tuer les uns les autres*.

Néanmoins les poètes se sont réservé le droit d'enfreindre la règle, toutes les fois que le mécanisme du vers l'a exigé. On lit dans Boileau :

On dit que ton front jaune, et ton teint sans couleur
Perdit en ce moment son antique pâleur;

dans Racine :

Que ma foi, mon amour, mon honneur y consente;

et dans Delille :

Et si l'ombre, la paix, la liberté m'inspire.

Ainsi, l'on peut regarder cette infraction à la règle de l'accord comme une licence permise en poésie.

— Nous ne prétendons pas enlever cette liberté même à la prose; mais nous voudrions que les maîtres de Grammaire inculquassent bien dans l'esprit de leurs élèves que ce sont autant de fautes, et ne tolérassent pas qu'ils les commissent continuellement. Ce n'est qu'en simplifiant le plus possible les règles qu'on en rendra l'étude douce et facile.

Il n'y a point de difficulté, si l'un des deux sujets est pluriel; dans ce cas, on ne peut employer que ce nombre : *son repentir et ses pleurs le fléchissent*. Ainsi il y a une vraie faute dans ce vers de Racine :

Quelle était en secret ma honte et mes chagrins !

Cette violation de la règle du nombre y introduit un autre vice contre le genre, puisque, comme nous l'avons déjà dit, lorsqu'un adjectif ou un pronom se rapporte à deux substantifs de différent genre, ce doit être au masculin à desservir l'accord.

D'après les principes que nous venons d'établir, nous blâmons aussi l'usage de quelques écrivains qui mettent au singulier le verbe qu'on place avant plusieurs substantifs sujets de ce nombre : *il lui représentait l'accablement où le mettait une famille nombreuse, un procès, une méchante affaire*. En effet, pourquoi multiplier les exceptions sans nécessité ?

2^o Nous avons vu, en parlant de *ni l'un ni l'autre*, que Vaugelas, et l'Académie commentant cet auteur, permettent d'employer le verbe au singulier ou au pluriel avec ces pronoms; mais cette permission ne s'étend pas aux noms. On doit toujours dire avec La Fontaine :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

On a long-temps disputé et l'on dispute encore sur la forme suivante: Doit-on dire : *il fut un de ceux qui travailla ou qui travaillèrent le plus efficacement à la ruine de la patrie* ? Il y a des Grammairiens qui prétendent qu'on ne fait point de faute en adoptant l'une ou l'autre manière. D'autres, et parmi eux Restaut, se sont décidés pour la première; mais les raisons qu'ils en donnent sont si faibles, qu'on est étonné qu'elles aient servi de fondement à leur opinion. A quoi tend cette phrase ? à signifier qu'il est un du nombre de ceux qui travaillèrent, etc. Il n'y a rien, par conséquent, qui le distingue : on affirme de lui ce qu'on affirme des autres; il y a parité entre tous. Pour admettre le

sentiment de ces Grammairiens, il faudrait que la phrase signifiait : *il fut celui qui travailla plus qu'aucun autre à,.. etc.*; et c'est justement ce qu'elle ne dit pas. Aussi cette construction est-elle généralement rejetée, non-seulement par les Grammairiens, mais encore par tous les auteurs modernes. On dit à présent : *il fut un de ceux qui travaillèrent le plus efficacement à la ruine de la patrie; — l'empereur Antonin est regardé comme un des plus grands princes qui aient régné; — le bon emploi du temps est une des choses qui contribuent le plus à notre bonheur*.

III^e RÈGLE. Le verbe qui se rapporte à un collectif partitif se met au pluriel, si ce partitif est suivi de la préposition *de* et d'un pluriel; mais ce verbe se met au singulier, si le partitif est suivi d'un régime singulier.

REMARQUE. Ces substantifs partitifs sont : *la plupart, une infinité, une foule, un nombre, la plus grande partie, une sorte, etc.*, auxquels on doit joindre les mots qui expriment la quantité, comme : *peu, beaucoup, assez, moins, plus, trop, tout, combien, et que* mis pour *combien*.

La plupart des hommes sont trop prompts dans leurs jugements.

Une troupe de jeunes Phéniciens, d'une rare beauté, et vêtus d'un lin plus blanc que la neige, dansèrent long-temps les danses de leur pays.

(FÉNELON.)

Tant d'années d'habitude étaient des chaînes de fer qui me liaient à ces deux hommes.

(FÉNELON.)

La plupart du monde est également facile à recevoir des impressions et négligent à s'en éclaircir.

(NICOLE.)

Jamais tant de beauté fut-elle couronnée ?

(RACINE.)

REMARQUE. Les mots *une infinité, la plupart*, employés seuls, veulent le verbe au pluriel : *une infinité pensent; la plupart sont d'avis*. Quelques personnes étendent cet usage à *peu* et à *beaucoup*; mais à tort, même dans la liberté de la conversation. Ces mots de quantité ne doivent, dans le bon usage, s'employer seuls que lorsque les noms dont ils seraient suivis sans l'ellipse ont été auparavant exprimés.

Quant aux collectifs généraux, ils n'ont d'autres règles que celle des substantifs communs. On dit également : *le peuple du midi de la France, ou le peuple des provinces méridionales de la France, est vif, bouillant et emporté*.

Les Grammairiens avaient mis des exceptions à cette règle : 1^o lorsque le partitif marquait une quantité déterminée; comme : *la moitié des sol-*

dat a péri; — *le tiers des vignes a coulé*; 2^o lorsque le partitif présente une idée indépendante du pluriel; comme : *la quantité des chevaux qu'il y a à Paris y rend le fourrage très-cher*; — *cette sorte de poires ne sera mûre que dans un mois*. Mais quelques modernes Grammairiens ne les admettent pas, parce qu'ils veulent qu'on n'ait égard qu'à l'accord logique et non pas à l'accord grammatical. « Supposons, dit l'abbé Sicard, » qu'on nous dise qu'une vingtaine de soldats s'est » noyée en passant une rivière, assurément l'accord » grammatical est parfait; mais l'accord logique » l'est-il également? On veut bien nous apprendre » sans doute que vingt soldats se sont noyés; mais » est-ce sur UNE VINGTAINE qu'on veut que notre » esprit se porte, ou n'est-ce pas plutôt sur DES » SOLDATS, au nombre de VINGT? L'idée principale, » on n'en peut disconvenir, est SOLDATS et SOLDATS » PLUSIEURS. C'est donc le pluriel. Puis, si l'on » interroge sur le nombre précis, on répond que » c'est VINGT SOLDATS. Qu'on dise VINGT ou UNE » VINGTAINE, c'est toujours sur PLUSIEURS que se » porte l'esprit; c'est donc cette idée qui commande » au verbe la forme plurielle. Le mot *vingtaine*, et » même ce nombre, ne sont qu'accessoires. Ce » sont les *soldats*, et *plusieurs soldats*, qui sont » l'objet principal. La concordance n'est pas ici » dans les mots, mais dans les idées. » En conséquence, il veut qu'on dise, *la moitié des arbres que j'ai fait planter sont morts*; — *le peu de forces qu'avait ce malade ne sont pas perdues*; — *la moitié de ses forces lui restent encore*; — *toutes sortes de fruits ne sont pas également bons à manger*. On ne peut pas disconvenir que ce raisonnement ne soit excellent. Néanmoins il nous paraît qu'il ne porte pas sur le cas où le partitif présente une idée indépendante, et qu'ainsi l'on doit dire : *la foule des voitures arrêta notre marche*; — *la quantité des grains de sable est innombrable*, etc. Il nous semble que l'usage ne permet pas de s'exprimer différemment. Nous pensons encore que ce serait être trop difficile que de condamner dans Racine :

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre;

et dans Voltaire :

Qu'un peuple de tyrans qui veut tout enchaîner
Du moins par cet exemple apprenne à pardonner.

Il n'est peut-être pas inutile de faire observer que cette règle ne peut avoir lieu avec un verbe unipersonnel : *il parut alors une multitude de soldats*.

DU RÉGIME DES VERBES.

Un mot est dit être en régime, quand il dépend immédiatement d'un autre mot, et que,

dans ce cas, il restreint la signification du mot dont il dépend. Le régime d'un verbe est donc un mot qui dépend de ce verbe, et qui en restreint la signification. Or un mot peut restreindre un verbe, ou directement, ou indirectement. Il le restreint directement, quand il est sans préposition exprimée ou sous-entendue, et alors le régime est direct. Il le restreint indirectement, lorsqu'il est précédé des prépositions à ou de exprimées ou sous-entendues, et alors le régime est indirect. Le régime direct se connaît par la réponse à la question *qui?* ou *quoi?* comme, *j'aime, qui? Dieu. J'étudie, quoi? la physique*. Ces mots *Dieu* et *physique* sont donc régimes directs des verbes *j'aime* et *j'étudie*. Le régime indirect se connaît par la réponse aux questions à *qui?* ou à *quoi?* de *qui?* ou de *quoi?* comme, *je me plains : de qui? de vous. Je me repens : de quoi? de ma faute. Je parle, à qui? à Pierre. Je succombe, à quoi? à la douleur*. Ces mots, *vous, faute, Pierre, douleur*, sont régimes indirects des verbes *je me plains, je me repens, je parle, et je succombe*.

Un verbe peut avoir pour régime trois sortes de mots; ou un autre verbe à l'infinitif, ou un substantif, ou un pronom.

Mais avant de passer aux règles particulières de ces sortes de mots, voyons quel régime veulent les différentes espèces de verbes.

Nous avons vu qu'un verbe actif est celui après lequel on peut mettre *quelqu'un, quelque chose*, et que ce régime est le régime direct. Mais, outre ce régime, certains verbes actifs peuvent avoir un second régime marqué par la préposition à ou de; ils peuvent par conséquent avoir aussi un régime indirect : *il a donné un livre à son frère*; — *il accuse sa sœur d'imprudence*.

Le régime des verbes passifs est *de* ou *par* : *la souris est mangée par le chat*; — *un enfant doux et docile est aimé de ses parents*.

REMARQUES. 1^o On ne doit jamais employer *par* avec le nom de Dieu. On dit : *les méchants seront punis de Dieu*.

2^o Les verbes passifs s'emploient souvent sans régime, comme : *Rome fut plusieurs fois saccagée*.

3^o Quand le verbe passif, outre son régime, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, on doit employer *par* pour le régime du verbe passif : *votre conduite sera approuvée d'une commune voix par les personnes sages et éclairées*.

Quelques verbes neutres sont sans régime, comme *dormir*. Mais beaucoup de ces verbes ont un régime marqué par la préposition à ou de : *tout genre d'excès nuit à la santé*; — *il médit de tout le monde*. Il y en a même qui ont ces deux régimes en même temps : *il a demandé de vos nouvelles à votre frère*.

Les verbes réfléchis ou pronominaux ont pour

régime les pronoms personnels *me, te, se, nous, et vous*. Or, ces pronoms sont quelquefois régime direct, comme dans : *je me flatte, c'est-à-dire je flatte moi; tu te blesses, c'est-à-dire tu blesses toi* ; et quelquefois ils sont régime indirect : *nous nous faisons une loi, c'est-à-dire : nous faisons à nous une loi; vous vous faites honneur, c'est-à-dire : vous faites honneur à vous*.

DU RÉGIME-VERBE.

Un verbe à l'infinitif en restreint un autre, ou sans préposition, ou à l'aide des prépositions à ou de. Quelques verbes rejettent toute espèce de préposition avant l'infinitif qu'ils régissent : tels sont : *aller, aimer mieux, falloir, devoir, envoyer, daigner, laisser, oser, vouloir, pouvoir, etc.* ; comme : *aller chercher, laisser passer, il faut partir, il doit obéir, etc.* Il y en a d'autres qui veulent la préposition de avant l'infinitif qu'ils régissent ; tels sont : *achever, affecter, conseiller, craindre, s'assurer, promettre, etc.* *Êtes-vous assuré de le trouver? ne craignez-vous pas d'aller seul? me promettez-vous de changer?* etc. Il y en a beaucoup qui veulent la préposition à devant l'infinitif ; tels sont : *avoir, aimer, apprêter, consentir, se plaire, parvenir, etc.* *J'ai à écrire; il aime à chasser; je consens à faire le premier pas; il se plaît à courir, etc.* On s'efforce en vain de donner des règles sur ces régimes ; comme l'usage les a seul fixés, une longue habitude de la langue peut aussi seule les faire connaître. Cependant pour faciliter cette connaissance, nous en donnons les différentes listes, d'après Lévizac.

VERBES

Qui régissent, sans préposition, l'infinitif qui les suit.
(Ou qui se construisent avec QUE.)

Aimer mieux,	Espérer,	Daigner,
Aller,	Désirer (v. 507),	Penser,
Venir,	Écouter,	Prétendre,
Envoyer,	Entendre,	Oser,
Déclarer,	Ouir,	Devoir,
Dire,	Apercevoir,	Pouvoir,
Asurer,	Observer,	Savoir,
Publier,	Considérer,	Souhaiter (v. 512),
Rapporter,	Épier,	Valoir mieux,
Affirmer,	Reconnaître,	Vouloir,
Avouer,	Paraître,	Falloir,
Confesser,	Sembler,	Insinuer,
Déposer,	Voir,	Se trouver,
Soutenir,	Regarder,	Témoigner,
Nier (v. 510),	S'imaginer,	Mener,
Croire,	Faire,	Retourner, etc.
Compter,	Laisser,	

VERBES

Qui régissent la préposition DE avant l'infinitif qui les suit.

Achever,	Se désaccoutumer,	Manquer,
Affecter,	Se lasser,	Se consoler,
Affliger,	Empêcher,	Reprendre,
Arrêter,	Enjoindre,	Réprimander,
Appréhender,	Écrire,	Résoudre,
Attendrir,	S'édifier,	Omettre,
Avertir,	S'effrayer,	Offrir,
S'abstenir,	S'exempter,	Oublier,
S'apercevoir,	S'épouvanter,	Permettre,
S'aviser,	Embarrasser,	Persuader,
S'affliger,	S'excuser,	Plaindre,
S'attrister,	Entreprendre,	Prier,
Blâmer,	Essayer,	Supplier,
Chagriner,	S'efforcer,	Presser,
Censurer,	Exiger,	Demander en grâce.
Cesser,	S'empreser,	Tâcher,
Charger,	S'enorgueillir,	Prescrire,
Commander,	S'étonner,	Présumer,
Choisir,	Être surpris,	Promettre,
Conseiller,	Enrager,	Recommander,
Convaincre,	Se hâter,	Redouter,
Couclure,	Gronder,	Refuser,
Conjurer,	Feindre,	Remercier,
Convenir,	Finir,	Reprocher,
Contraindre,	Gêner,	Proposer,
Se charger,	Hair,	Sommer,
Craindre,	Inspirer,	Soupçonner,
Se consoler,	Jurer,	Se scandaliser,
Désoler,	Justifier,	Suffire,
Détourner,	Hésiter,	Suggérer,
Défendre,	Juger à propos,	Se repentir,
Décourager,	Jouer,	Se repentir,
Decharger,	Se garder,	Se soucier,
Délibérer,	S'impatienter,	Se vanter,
Déterminer,	S'ingérer,	Se retenir,
Désespérer,	Se flatter,	Se presser,
Dégoûter,	S'indigner,	Se rebuter,
Différer,	Mander,	Se plaindre,
Dire,	Méditer,	Se piquer, etc.
Di-convenir,	Noisier,	
Se dépêcher,	Négliger,	
Se déshabiter,	Menacer,	

VERBES

Qui régissent la préposition A devant l'infinitif qui les suit.

Avoir,	Engager,	Pardonner,
Être,	Exciter,	Parvenir,
Aimer,	Inciter,	Persister,
Enhardir,	S'exercer,	Se mettre,
Apprendre,	Exhorter,	Penser,
Enseigner,	Habituer,	Songer,
S'apprêter,	S'habituer,	Rester,
Autoriser,	Accoutumer,	S'occuper,
Chercher,	S'accoutumer,	S'engager,
Condamner,	Incliner,	Se déterminer,
Contribuer,	Perdre,	Se résoudre,
Luviter,	Porter,	S'exposer,
Demeurer,	Pousser,	Se préparer,
Tarder,	Adhérer,	Se disposer,
Destiner,	Aider,	S'opiniâtrer,
Donner,	Condescendre,	S'obstiner,
Se disposer,	Se plaire,	Se retrancher, etc.
Eucourager,	Se déplaire,	

Ces seules indications devraient suffire; car on ne peut guère poser de règles qui établissent l'emploi des diverses prépositions; il est tel verbe qui en régit trois et même quatre. C'est encore ici le bon usage et l'application qu'il faut prendre pour guide. Cependant, pour ne point laisser de lacune dans notre livre, et pour ne pas mériter le reproche d'en avoir retranché des choses qui peuvent paraître utiles à quelques personnes, nous ferons pour les verbes ce que nous avons fait pour les adjectifs, et nous donnerons le travail de Girault-Duvivier, nous réservant d'y faire les restrictions ou les augmentations que nous jugerons nécessaires.

VERBES

à l'infinitif régissant un autre verbe sans le secours d'une préposition.

AMER MIEUX :

Quoiqu'à peine à mes maux je puisse résister,
J'aime mieux les souffrir que de les mériter.

(CORNEILLE.)

Il n'y a rien que les hommes aiment mieux conserver,
et qu'ils ménagent moins que leur propre vie.

(LA BRUYÈRE.)

ALLER, se mettre en mouvement pour faire quelque chose, ou servant à marquer les choses qui doivent ou qui peuvent arriver :

Je ne condamne plus un courroux légitime;
Et l'on vous va, seigneur, livrer votre victime.

(RACINE, *Andromaque*.)

COMPTER. Il compte partir demain.

(L'ACADÉMIE.)

CROIRE. Il a cru bien faire.

On lit dans Pascal : Je croyais ne pouvoir prendre pour règle que l'Écriture et la tradition.

Dans Bossuet : Elle croyait servir l'état; elle croyait assurer au roi des serviteurs, en conservant à Dieu des fidèles.

DAIGNER :

Calliope jamais ne daigna leur parler.

(BOILEAU.)

DEVOIR : Si la bonne foi était exilée de la terre,
elle devrait se retrouver dans le cœur des rois.

(Paroles du roi Jean.)

Un seul jour perdu devrait nous donner des regrets.

(MASSILLON.)

ENTENDRE (dans le sens d'ouïr) :

J'entends déjà partout les charrettes courir,
Les maçons travailler, les boutiques s'ouvrir.

(BOILEAU.)

Cependant, ainsi que le fait observer Féraud, *entendre*, en ce sens, n'a ce régime qu'à l'actif : j'ai entendu dire; il ne l'a pas au passif. Ainsi, au lieu de dire avec le P. Charlevoix : Ils furent entendus prononcer les saints noms de Jésus et de Marie; dites : on les entendit prononcer, etc.

ESPÉRER. Ce verbe, employé à un temps autre que l'infinitif, se met le plus souvent sans préposition, quand il est suivi lui-même d'un verbe à l'infinitif.

...J'espérais y régner sans effroi :

Moines, abbés, prieurs, tout s'arme contre moi.

(BOILEAU.)

Il espère revivre en sa postérité.

(RACINE.)

Voltaire dans *Zaïre*, Fénelon dans *Télémaque*, Racine dans *les Frères ennemis*, et d'autres écrivains ont fait dans ce cas usage de la préposition *de*, et cela ne peut pas être regardé comme une faute; mais ce qui en serait une, ce serait de ne pas s'en servir quand le verbe *espérer* est à l'infinitif, et que le verbe qui le suit immédiatement est aussi à l'infinitif, car alors cette préposition est impérieusement exigée.

Peut-on espérer de vous revoir aujourd'hui ?

(L'ACADÉMIE.)

FAIRE : Calchas....

Fera taire nos pleurs, fera parler les dieux.

(RACINE, *Iphigénie*.)

FALLOIR. Ce verbe neutre, qui ne s'emploie jamais qu'à la troisième personne, se met sans préposition devant un infinitif.

Il faut être utile aux hommes pour être grand à leurs yeux.

(MASSILLON.)

LAISSER. Ce verbe devant un infinitif se prend souvent dans la signification de *permettre*; et alors il se met sans préposition.

Ou laissez-moi périr, ou laissez-moi régner.

(CORNEILLE, *Cinna*.)

OSER :

Il est beau d'oser s'exposer à l'indignation du prince plutôt que de manquer à ses devoirs.

(MASSILLON.)

PENSER (*croire*) :

Un discours trop sincère aisément nous outrage :

Chacun dans ce miroir pense voir son visage.

(BOILEAU.)

(*Espérer, se flatter*) :

Il pense voir en pleurs dissiper cet orage.

(RACINE, *Andromaque*.)

POUVOIR. Dans le sens neutre ou dans le sens actif, ce verbe, devant un infinitif, se met sans préposition :

Et qui peut immoler sa haine à sa patrie •

Lui pourrait bien aussi sacrifier sa vie.

(RACINE, *les Frères ennemis*.)

PRÉTENDRE (*avoir intention, avoir dessein*) :

Je prétends vous traiter comme mon propre fils.
(RACINE, *Athalie*.)

J.-B. Rousseau a donné à ce verbe la préposition de :

C'est par une humble foi, c'est par un amour tendre,
Que l'homme peut prétendre
D'honorer ses autels.
(Ode XVI, livre I.)

Mais ce régime n'est pas exact. L'Académie d'ailleurs ne le donne pas.

SAVOIR (*avoir le pouvoir, la force, l'adresse, l'habileté, le moyen*) :

Il n'appartient qu'aux héros et aux génies sublimes de savoir être simples et humains.
(MASSILLON.)

SEMBLER :

Plus on s'élève, plus la félicité semble s'éloigner de nous.
(MASSILLON.)

SENTIR (*avoir le cœur touché, l'âme émue*) :

.....La Piété charmée
Sent renaître la joie en son âme calmée.
(BOILEAU, *le Lutrin*.)

S'IMAGINER (*se figurer quelque chose*) :

Il s'imagine être un grand homme.
(L'ACADÉMIE.)

SOUHAITER : Je souhaiterais pouvoir vous obli-
ger.
(L'ACADÉMIE.)

VALOIR MIEUX : Il y a beaucoup d'occasions où il vaudrait mieux se taire que de parler.
(L'ACADÉMIE.)

VENIR : Quand viendrez-vous nous voir?
(L'ACADÉMIE.)

VOIR : Nous avons vu le règne le plus glorieux finir par des revers.
(MASSILLON.)

VOULOIR :

Voulez-vous du public mériter les amours?
Sans cesse, en écrivant, variez vos discours.
(BOILEAU, *Art poétique*.)

VERBES

régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition A.

S'ABAISSE :

Et fait comme je suis, au siècle d'aujourd'hui,
Qui voudra s'abaisser à me servir d'appui?
(BOILEAU, *satire I*.)

ABOUTIR : Cette vie si pénible, si sordide, aboutit à grossir par de misérables épargnes un bien injuste.
(MASSILLON.)

S'ABUSER. Comme verbe pronominal, *abuser* se dit le plus ordinairement sans régime. Toutefois, Pascal a dit : *Il n'est pas possible de s'abuser à prendre un homme pour un ressuscité.*

S'ACCORDER (*être d'accord*) :

Ils s'accordent tous à demander l'expulsion de Mazarin.
(VOLTAIRE.)

S'ACHARNER : Ils s'acharnent fort à diffamer cette harangue.
(LA BRUYÈRE.)

S'AGUERRIR : Il s'est aguerré à mépriser tout ce que les sens offrent de plus cher.
(MASSILLON.)

AIDER : Aidez-lui à soulever son fardeau.
(L'ACADÉMIE.)

AIMER (*prendre plaisir à*) : L'homme n'aime point à s'occuper de son néant et de sa bassesse.
(MASSILLON.)

ANIMER :

.....Votre rigueur les condamne à chérir
Ceux que vous animez à les faire périr.
(CORNEILLE.)

Nous ne conseillons pas d'imiter cet exemple :

S'ANIMER : Il s'anime à parler.

S'APPLIQUER : Il s'applique à discerner la cause du juste d'avec celle du pécheur. (FLÉCHIER.)

APPRENDRE :

Qu'en vous aimant, vos fils apprennent à vous craindre.
(PIRON, *l'École des Pères*.)

APPRÊTER : Ils apprêtent à manger.

S'APPRÊTER :

A suivre ce grand chef l'un et l'autre s'apprête.
(BOILEAU, *le Lutrin*.)

ASPIRER :

Et monté sur le faite il aspire à descendre.
(CORNEILLE, *Cinna*.)

Pascal a dit *aspirer de* : *Elle n'aspire encore d'y arriver que par des moyens qui viennent de Dieu même.* Mais il a voulu éviter un hiatus. — Girault-Duvivier aurait dû ajouter que c'est un solecisme.

ASSIGNER : On l'a assigné à comparaître à la première audience.

S'ASSUJETTIR (*s'astreindre*) : S'assujettir à gouverner un peuple, etc.
(FLÉCHIER.)

S'ATTACHER (*s'appliquer*) : Je me suis attaché à rechercher la véritable cause de, etc.
(PASCAL.)

(*Prendre plaisir*) :

Le sort, dont la rigueur à m'accabler s'attache.
(VOLTAIRE, *Brutus*.)

ATTENDRE. L'Académie donne cet exemple :

J'attends à *partir qu'il fasse moins chaud*; mais elle ajoute aussitôt : on dit plus ordinairement j'*attends pour partir*, etc.

Faudra-t-il sur sa gloire *attendre* à m'exercer
Que ma tremblante voix commence à se glacer ?
(BOILEAU.)

S'ATTENDRE : *Les mourants qui parlent dans leurs testaments, peuvent s'attendre à être écoutés comme des oracles.* (LA BRUYÈRE.)

Toutefois Racine a employé *de* avec *s'attendre* :
Mes transports aujourd'hui *s'attendaient* d'éclater.
(*Britannicus*, acte III, scène 4.)

Il est facile de voir qu'il a voulu éviter un hiatus : — nous ajoutons qu'il est encore plus facile de comprendre qu'il a fait un solécisme.

ATTENDRE (*différer, remettre*) : *Il y a des hommes qui attendent à être dévots que tout le monde se déclare impie ou libertin.* (LA BRUYÈRE.)
— *Qui attendent pour eût été plus correct.*

S'AUGMENTER :

L'allégresse du cœur *s'augmente* à la répandre.
(MOLIÈRE, *l'École des femmes*.)

AUTORISER :

A ne vous rien cacher son amour *m'autorise*.
(CORNEILLE, *Héraclius*.)

S'AVILIR. L'Académie et les Grammairiens ne parlent pas du régime de ce verbe devant un infinitif; cependant il est certain qu'il demande la préposition à :

La vertu *s'avilit* à se justifier,
a dit Voltaire (*OEdipe*).

Et Gresset, parlant *des froids censeurs*, dit à sa muse :

Et, sans jamais *t'avilir* à répondre,
Laisse au mépris le soin de les confondre.

— Nous croyons avec Girault-Duvivier qu'on peut se servir de cette préposition; mais nous préférons dire : *s'avilit* jusqu'à se justifier; et : *sans jamais t'avilir* jusqu'à répondre.

AVOIR. Ce verbe sert à marquer l'état, la disposition, la volonté où l'on est de faire ce que l'infinitif du verbe signifie :

Vous *avez* à combattre et les dieux et les hommes.
(RACINE, *Iphigénie*.)

BALANCER (*être en suspens*) :

Tandis qu'à me répondre ici vous *balancez*.
(RACINE.)

BORNER, suivi d'un régime et d'un infinitif, demande la préposition à : *La religion n'a pas, comme la philosophie, borné toute sa gloire à essayer de former un sage dans chaque siècle; elle en a peuplé toutes les villes.* (MASSILLON.)

SE BORNER : *L'homme de bien est celui qui n'est ni un saint ni un dévot, et qui s'est borné à n'avoir que de la vertu.* (LA BRUYÈRE.)

CHERCHER (*tâcher de*) : *L'homme du meilleur esprit parle peu, n'écrit point; il ne cherche point à imaginer ni à plaire.* (LA BRUYÈRE.)

SE COMPLAINRE :

Dieu *se complait*, ma fille, à voir du haut des cieux
Ces grands combats d'un cœur sensible et vertueux.
(VOLTAIRE, *Agathocle*.)

CONCOURIR (*coopérer*) : *Toutes ces choses concourent à établir les livres divins.* (BOSSUET.)

CONDAMNER, suivi d'un infinitif, prend la préposition à, soit au propre, soit au figuré :

Est-ce qu'à faire peur on veut vous *condamner*?
(BOILEAU, satire X.)

SE CONDAMNER : *Que serait la puissance des rois s'ils se condamnaient à en jouir tout seuls?* (MASSILLON.)

CONSENTIR. Le régime de ce verbe devant un infinitif, le plus conforme à l'usage, est la préposition à :

La crainte des supplices ou d'une mort prochaine ne put le faire consentir à payer de rançon pour lui. (FLÉCHIER.)

Cependant, on trouve *consentir de*, dans Racine :

César lui-même ici *consent* de vous entendre.
(*Britannicus*.)

Je puis me plaindre à vous du sang que j'ai versé,
Mais enfin je *consens* d'oublier le passé.
(*Andromaque*.)

Dans La Bruyère :

Il consent d'être gouverné par ses amis.

De sorte qu'il paraîtrait que la préposition *de* peut très-bien être employée avec le verbe *consentir*, suivi d'un infinitif.

Devant un nom, la préposition *à* avec *consentir* est la seule qui soit autorisée.

CONSISTER : *La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos.* (LA BRUYÈRE.)

— Disons-le encore : ce qui rend toutes ces règles presque inutiles, c'est qu'au même verbe s'adjoignent la plupart du temps des régimes différents; ainsi, vous dites bien, il est vrai : *le tout consiste à savoir si...*; mais vous dites aussi : *la perfection de l'homme consiste dans le bon usage de sa raison; — en quoi faites-vous consister la sagesse? — cette différence consiste en ce que...* Nous allons plus loin, nous affirmerons qu'il est dangereux de poser des règles, qui devraient toujours passer pour principes, à côté de tant d'exceptions. Qu'on ne l'oublie pas, il n'y a que l'usage, et le sain usage, qui puisse diriger dans l'emploi du régime

à donner à tous ces verbes. Mais continuons de parcourir Girault-Duvivier ; et afin que tout ce que nous écrivons dans cette Grammaire puisse profiter à nos lecteurs, discutons même sur la phrase que nous venons d'écrire : nous disons que nous allons continuer de parcourir Girault-Duvivier ; nous ouvrons l'Académie et nous y lisons : continuer à faire, à dire, de dire, de faire. Qu'inférer de tout ceci ? c'est que, privés de règles générales, de principes certains, sur la matière que nous traitons, nous n'avons absolument rien qui puisse nous servir de guide ; ce n'est donc que par un exercice continu que l'intelligence peut faire son profit du bon usage. Revenons :

CONSPIRER (*contribuer*) :

Tout m'afflige et me nuit et *conspire* à me nuire.
(RACINE, *Phèdre*.)

CONSUMER (*user, ruiner*) :

Ce peu que mes vieux ans m'ont laissé de vigueur,
Se *consume* sans fruit à chercher ce vainqueur.
(CORNEILLE, *le Cid*.)

— Ce n'est point *consumer*, mais *se consumer* qu'il était question de mettre en scène, et son exemple même l'annonce ; mais on doit dire aussi, et nous ne citons que les exemples de l'Académie : *se consumer en procès ; se consumer de tristesse et d'ennui ; — se consumer dans les austérités ; — se consumer sur un ouvrage.*

CONTRIBUER (*coopérer*) : *Il y a dans certains hommes une certaine médiocrité d'esprit qui contribue à les rendre sages.*
(LA BRUYÈRE.)

CONVIER :

Puisque mon roi lui-même à parler me *convie*.
(RACINE, *Esther*.)

Toutefois l'Académie a mis : *on l'a convié de s'y trouver ;* mais il nous semble qu'elle a mal fait de donner cet exemple, puisque là il y a un certain lieu où *on le convie à se rendre*, et que dans ce cas la préposition *à* est toujours la seule qui convient.

— L'observation de Girault-Duvivier est trop raisonnable et trop sensée pour que nous n'y applaudissions pas.

COÛTER : *Il n'y a rien qui coûte davantage à approuver et à louer que ce qui est le plus digne d'approbation et de louanges.*
(LA BRUYÈRE.)

Employé comme verbe unipersonnel, *coûter* prend *de* : *le plus difficile est de donner ; que coûte-t-il d'y ajouter un sourire ?* (LA BRUYÈRE.)

Il en coûte bien moins de remporter des victoires sur les ennemis que de se vaincre soi-même.
(MASSILLON.)

DÉTERMINER (*porter, exciter, porter à une détermination*) : *Ses amis, malgré leurs peines et leurs*

soins, ne purent jamais le déterminer à rester au milieu d'eux.
(BARTHÉLEMY.)

SE DÉTERMINER : *Dion s'était enfin déterminé à délivrer sa patrie du joug sous lequel elle gémissait.*
(BARTHÉLEMY.)

DISPOSER (*préparer, engager*). Ce verbe, dans cette signification, demande la préposition à : *Il y a dans le cœur de celui qui prie un fonds de bonne volonté qui le dispose à embrasser et à sentir la vérité.*
(FLÉCHIER.)

SE DISPOSER :

A marcher sur mes pas, Bajazet *se dispose*.
(RACINE, *Bajazet*.)

ÊTRE DISPOSÉ (*être préparé*) :

Je vois qu'à m'obéir vous êtes *disposés*.
(RACINE.)

SE DIVERTIR : *Il se divertit beaucoup à faire ajuster sa maison, et y dépense bien de l'argent. — Je me suis extrêmement divertie à méditer sur les caprices de l'amour.*
(M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

DONNER :

Je te *donne* à combattre un homme redoutable.
(CORNEILLE, *le Cid*.)

EMPLOYER :

Employez mon amour à venger cette mort.
(CORNEILLE, *le Cid*.)

ENCOURAGER :

Je cours à vous servir *encourager* son âme.
(VOLTAIRE, *Mahomet*.)

ENGAGER (*déterminer par la persuasion à faire quelque chose*) :

L'intérêt, qui fait tout, les pourrait *engager*
A vous donner retraite, et même à vous venger.
(VOLTAIRE, *le Triumvirat*.)

Il aurait fallu : *pourrait les engager...*

Comme verbe pronominal, ce verbe prend la préposition à ou la préposition *de*, suivant que l'oreille et le goût le demandent :

Elle s'engagea par une promesse solennelle de faire toujours ce qu'elle croirait être de plus accompli.
(FLÉCHIER.)

— Nous répudions tout à fait pour notre compte la préposition *de* employée par Fléchier ; il fallait : *elle s'engagea à faire*. Quant à la locution : *ce qu'elle croirait être de plus accompli*, qui termine la phrase, nous ne pensons pas qu'on puisse dire *croire être de* ; c'est tout au moins une manière de s'exprimer surannée.

A la suite de la citation de Fléchier, Girault-Duvivier nous met sous les yeux un bien meilleur exemple à suivre et qui est celui-ci :

Si tout ce qui reçoit des fruits de ta largesse
A peindre tes exploits ne doit point s'engager.
(BOILEAU.)

ENHARDIR : *Un premier succès enhardit à tenter de nouveaux.*

ENSEIGNER :

Méchant, c'est bien à vous d'oser ainsi nommer
Un dieu que votre bouche *enseigne* à blasphémer !
(RACINE, *Athalie*.)

S'ENTENDRE (*se connaître*) : *Il s'entend parfaitement à mener une intrigue.*

S'Étudier (*s'appliquer, s'exercer à faire quelque chose*) : *Je m'étudie à chercher les causes secrètes de, etc.*
(BOSSUET.)

S'ÉVERTUER :

La rime est une esclave.....
Lorsqu'à la bien chercher d'abord on *s'évertue*.
(BOILEAU, *Art poétique*.)

— L'Académie ne donne aucun exemple de ce régime en à. *Il s'est évertué pour se tirer d'affaire*, dit-elle ; nous croyons que *s'évertuer pour* est plus languissant que *s'évertuer à*. Du reste, l'un et l'autre se disent.

EXCELLER :

Il *excelle* à conduire un char dans la carrière.
(RACINE, *Britannicus*.)

— Et *exceller dans* ? et *exceller par* ? et *exceller en* ? *Exceller en poésie* ; — *ce jeune artiste excelle dans la peinture* ; — *elle excelle par son talent*.
(L'ACADÉMIE.)

EXCITER :

Ma gloire, mon repos, tout m'*excite* à partir.
(RACINE, *Britannicus*.)

S'EXCITER : *On s'excite à la pénitence, afin de s'exciter à glorifier le Père céleste.* (FLÉCHIER.)

EXHORTER : *Je vous exhorte, non pas à pleurer une reine, mais à imiter une bienfaitrice.*
(FLÉCHIER.)

S'EXPOSER (*se mettre en péril, se mettre dans le cas de*).

Je m'*expose* à me perdre et cherche à vous servir.
(VOLTAIRE.)

SE FATIGUER :

Je me *fatiguerais*, à te tracer le cours
Des outrages cruels qu'il me fait tous les jours.
(BOILEAU.)

— Nous entendons dire aussi tous les jours : *je me fatigue de l'avertir* ; dans ce cas, *se fatiguer* a le sens de *trouver pénible*.

S'HABITUER :

La rime.....
L'esprit à la trouver aisément *s'habitue*.
(BOILEAU.)

HÀIR. Boileau s'est servi avec ce verbe, suivi d'un infinitif, de la préposition à.

Tel, qui *hàit* à se voir peint en de faux portraits,
Sans chagrin voit tracer ses véritables traits.

(Épître IX.)

— L'Académie donne un exemple conforme à celui que Girault-Duvivier tire de Boileau : *hàir à travailler* ; mais on dirait très-bien aussi : *je hais de travailler*. Nous entendons tous les jours cette locution.

SE HASARDER : *Il se hasarda à passer les Alpes.*
(VOLTAIRE.)

Quelques écrivains ont employé la préposition *de* ; nous n'osons (c'est Girault-Duvivier qui parle) ni condamner ni approuver ce régime, qui, au surplus, est peu usité. — Nous n'avons de préférence pour l'un ni l'autre de ces régimes ; mais nous réparerons une omission du grammairien que nous commentons ; il ne dit pas que l'Académie donne cet exemple : *hasarder de faire une chose*

HÉSITER : *Il n'hésita pas à favoriser son évasion, au risque de s'en faire un dangereux ennemi.*
(J.-J. ROUSSEAU.)

..... Pourriez-vous donc penser
Qu'Éryphile *hésitait* à vous récompenser ?
(VOLTAIRE.)

INSTRUIRE (1) :

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,
Madame ; on ne m'a pas *instruite* à les entendre.
(RACINE.)

INTÉRESSER (2) :

En vain vous prétendez, obstinée à mourir,
Intéresser ma gloire à vous laisser périr.
(RACINE.)

(1) En prose, on dit *instruire par son exemple* ; mais plusieurs poètes ont employé *de* ou *à*.

Instruisez-le d'exemple, et vous ressouvenez
Qu'il faut faire à ses yeux ce que vous enseignez.
(CORNEILLE.)

Pour *s'instruire d'exemple* en dépit de Linière.
(BOILEAU.)

Il m'*instruisait d'exemple* au grand art des héros.
(VOLTAIRE.)

Et dans quels lieux le ciel, mieux qu'au séjour des champs,
Nous *instruit-il d'exemple* aux généreux penchants ?
(DELLILLE, *L'homme des champs*, chant II.)

Et cette expression paraît à Voltaire faire un très bel effet.

(2) *S'intéresser, être intéressé*, ont des sens très-différents ; l'un signifie *prendre intérêt à quelque chose* :

Et pour moi jusque-là votre cœur *s'intéresse*.
(RACINE, *Britannicus*, acte V, scène 4.)

L'autre signifie, *avoir intérêt à une chose* :

Mais parlez-vous de moi quand je vous ai surpris ?
Dans vos secrets discours étais-je *intéressée* ?
(RACINE, *Bérénice*, acte II, scène 4.)

Ainsi dans cette phrase : *Fuyez les procès sur toutes choses ; souvent la conscience s'y intéresse, la santé s'y altère, les biens se dissipent. Il fallait y est intéressée* : l'affectation de la symétrie a peut-être produit ce contre-sens.

INVITER :

Qui pardonne aisément *invite* à l'offenser.
(CORNEILLE.)

ÊTRE INVITÉ : *Le langage de l'amour n'étant pas comme aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, les poètes en étaient moins invités à traiter cette passion.*
(VOLTAIRE.)

SE LASSER. Ce verbe, suivi d'un infinitif, paraît pouvoir être employé avec la préposition *à*, aussi bien qu'avec la préposition *de* :

L'autre en vain, se *lassant* à polir une rime.
(BOILEAU.)

Auguste s'est *lassé* d'être si rigoureux.
(CORNEILLE.)

..... Ma bouche unie avec les anges
Ne se *lassera* point de chanter vos louanges.
(L. RACINE.)

— *L'Académie* a tort de ne donner aucun exemple de *se lasser* à.... On dit fort bien : *se lasser* à courir.

METTRE :

Admirateur zélé des ces maîtres fameux,
Je *mets* toute ma gloire à marcher après eux.
(L. RACINE.)

A croître nos malheurs le démon *met* sa joie ;
Lion terrible, il cherche à dévorer sa proie.
(*Le même.*)

SE METTRE :

Tous mes sots à la fois, ravis de l'écouter,
Détonant de concert, se *mettent* à chanter.
(BOILEAU.)

MONTRER (*enseigner*) : *La nouvelle méthode employée par des professeurs pour montrer à lire n'a pas eu, quelque bonne qu'elle soit, un très-grand succès.*
(GIRAULT-DUVIVIER.)

S'OBSTINER :

L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public révolté *s'obstine* à l'admirer.
(BOILEAU.)

Quand.....
Vous vous *obstinez* à ne l'écouter plus.
(TH. CORNEILLE.)

S'OFFRIR :

Je m'*offre* à servir son courroux.....
(VOLTAIRE.)

Je m'*offre* à vous venger.....
(TH. CORNEILLE.)

— *L'Académie*, d'accord en cela avec tout le monde, dit aussi : *il offre* de prendre ma maison.

AVOIR PEINE :

On a *peine* à haïr ce qu'on a bien aimé.
(P. CORNEILLE.)

PENCHER :

Je *penche* d'autant plus à lui vouloir du bien,
Que, s'en voyant indigne, il ne demande rien.
(CORNEILLE.)

PENSER (*songer à quelque chose*) : *Avez vous jamais pensé à offrir à Dieu toutes ces souffrances?*
(MASSILLON.)

(Avoir dessein) :

Il *pense* à m'y trainer.....
(VOLTAIRE.)

PERSÉVÉRER : *Il persévère à soutenir ce qu'il a dit.*
(L'ACADÉMIE.)

..... Grands dieux, si votre haine
Persévère à vouloir l'arracher de mes mains,
Que peuvent devant vous tous les faibles humains?
(RACINE.)

PERSISTER :

Allons; et s'il *persiste* à demeurer chrétien.
(CORNEILLE.)

SE PLAIRE :

Quel père de son sang *se plaît* à se priver ?
(RACINE.)

Le Ciel dans une nuit profonde
Se plaît à nous cacher ses lois.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Racine cependant a dit dans *Esther* (acte III, scène IX) :

Relevez, relevez les superbes portiques
Du temple où notre Dieu *se plaît* d'être adoré?

Mais, comme l'a fort bien fait remarquer d'Olivet, ce grand poète aurait dit : *se plaît* à être adoré, si l'hiatus ne l'en eût empêché.

PRENDRE PLAISIR :

Preennent-ils donc plaisir à faire des coupables,
Afin d'en faire après d'illustres misérables ?
(RACINE.)

SE PLIER :

A fléchir sa fierté son amant *se pliait*.
(VOLTAIRE.)

SE PRÉPARER :

La terre compte peu de ces rois bienfaisants :
Le Ciel à les former *se prépare* long-temps.
(BOILEAU.)

PRÉTENDRE dans le sens d'aspirer est neutre :

Caton, dans tous les temps, gardant son caractère,
Mourut pour les Romains sans *prétendre* à leur plaire.
(VOLTAIRE.)

Que vois-je? — Votre époux. — Non, vous ne l'êtes pas,
Non, Cassandre.... jamais ne *prétendez* à l'être.
(VOLTAIRE.)

Devant un nom, *prétendre*, dans le sens d'*aspirer*, se met également avec la préposition *à* :

Anteurs qui *prétendez* aux honneurs du comique.
(BOILEAU.)

J'obéis sans *prétendre* à l'honneur de l'instruire.
(RACINE.)

Cependant quelques poètes ont cru pouvoir employer en ce sens le verbe *prétendre* comme verbe actif.

On lit dans Racine (*Mithridate*, acte I, scène 1) :

Il crut que, sans *prétendre* une plus haute gloire,
Elle lui céderait une indigne victoire.

Et dans Voltaire (*Rome sauvée*, acte II, scène 6) :

.....Frappez, mettez en cendre

Tout ce qui *prétendra* l'honneur de se défendre.

Mais si l'on passe cette licence aux poètes, il est certain qu'en prose elle ne serait pas tolérée. — L'*Académie* dit : *il prétend marcher en avant ; il prétend donner la loi partout ; voilà certainement un sens actif ; il aurait fallu en faire mention.*

PROVOQUER : Provoquer à boire, provoquer à se battre.
(L'ACADÉMIE.)

RÉDUIRE (*contraindre, obliger*) :

Le sort vous a *réduit* à combattre à la fois
Les durs Sidoniens et vos jaloux Crétois.
(VOLTAIRE.)

L'inexorable Aman est *réduit* à prier.
(RACINE.)

SE RÉDUIRE (*aboutir, se terminer*) : *Tout ce discours se réduit à prouver que vous avez tort.*

RENONCER :

.....Désormais *renonçant* à vous plaire.
(RACINE.)

RÉPUGNER : *Je répugne souverainement à faire cela.*
(L'ACADÉMIE.)

On dirait très-bien encore unipersonnellement : *il répugne de faire cela ; et avec l'Académie : il me répugne de vous entretenir d'un pareil sujet.*

SE RÉSIGNER : *On se résigne aisément à souffrir un mal que tous les autres endurent.*
(Pensée de Sénèque.)

RÉSOUUDRE. — Nous lisons dans l'*Académie* : *on a résolu d'attendre, et : je me résolu à demander.*

RÉUSSIR :

.....Si par ton artifice
Tu ne peux *réussir* à t'en faire un complice.
(VOLTAIRE.)

RISQUER (*courir des risques*). Ce verbe régit la préposition à après un régime direct :

Songez qu'on *risque* tout à me le refuser.
(TH. CORNEILLE.)

Lorsqu'il est neutre, il régit la préposition de.

— Il aurait fallu donner des exemples : voilà ceux de l'*Académie* : *vous risquez de beaucoup*

perdre, pour peu gagner : — *Vous risquez de tomber.*

SERVIR (*être utile, propre, bon à quelque chose*) :

La modération que le monde affecte n'étouffe pas les mouvements de la vanité ; elle ne sert qu'à les cacher.
(BOSSUET.)

L'exemple des grands sert à autoriser la vertu.
(MASSILLON.)

SONGER (*penser, avoir quelque vue, quelque dessein, quelque intention*) :

Je songe.....

*A régler mes désirs, à prévenir l'orage,
A sauver, s'il se peut, ma raison du naufrage.*
(BOILEAU.)

L'âge viril.....

Contre les coups du sort songe à se maintenir.
(Le même.)

SUFFIRE. Ce verbe régit à ou pour :

.....Souvent la raison *suffit* à nous conduire.
(VOLTAIRE.)

— *L'espérance suffit pour rendre heureux.*

Suffire est quelquefois employé unipersonnellement, et alors il régit à ou de : *Il suffit d'être malheureux pour être injuste.*

*Ne vous suffit-il pas dans la paix, dans la guerre,
D'être un des souverains sous qui tremble la terre ?*
(VOLTAIRE.)

TARDER (*différer à faire quelque chose*)

Si le sens de vos vers *tarde* à se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se détendre.
(BOILEAU.)

— Dans ce sens l'*Académie* permet de dire *tarder de*, mais elle ajoute que l'usage préfère *tarder à*... Nous encherirons sur elle en disant que c'est le bon goût qui doit faire pencher pour l'un ou pour l'autre.

Employé unipersonnellement, *tarder*, qui ne se dit alors que pour marquer que l'on est dans l'impatience de quelque chose, régit *de*, quand c'est un infinitif qui suit : *il me tarde d'achever mon ouvrage.*

TENDRE : *Les tendresses inexprimables de Marie-Thérèse tendaient toutes à inspirer à son fils la foi, la piété, la crainte de Dieu.*

(BOSSUET.)

TENIR (*avoir pour but*) :

Il tient à finir lui-même cet ouvrage.

(L'ACADÉMIE.)

*Ne tient-il qu'à marquer de cette ignominie
Le sang de mes aïeux qui brille dans Junie ?*

(RACINE.)

TRAVAILLER : *Il travaillait à purifier son cœur,
non pas à polir son esprit.*
(MASSILLON.)

Je travaille à la perdre, et la perds à regret.
(CORNEILLE.)

TREMBLER. L'Académie dit :

*Trembler de froid ;
Trembler comme la feuille ;
Je tremble d'avouer ;
Je tremble pour vous ;
Toute la terre tremblait devant lui.*

— Grammairiens, osez donc poser des règles, en fait de régime ! S'il est vrai qu'on dise *je tremble d'avouer*, on dirait très-bien aussi : *je tremble rien que d'y penser*, ou *rien qu'à y penser*.

VISER : *Il visait à ce but.* (L'ACADÉMIE.)

VERBES

régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition DE.

S'ABSTENIR : *Abstenez-vous de nuire à votre ennemi.* (MASSILLON.)

ACCUSER : *Les courtisans de Darius accusaient Daniel d'avoir violé les lois des Perses.* (MASSILLON.)

ÊTRE ACCUSÉ : *Socrate fut accusé de nier les dieux que le peuple adorait.* (BOSSUET.)

S'ACCUSER : *S'accuser d'avoir rompu le jeûne.* (PASCAL.)

ACHEVER :

Vérité que j'implore, achève de descendre. (RACINE.)

AFFECTER (*faire ostentation de quelque chose*) :

*Pour éblouir les yeux la fortune arrogante
Affecta d'étaler une pompe insolente.* (BOILEAU.)

(*Prendre quelque chose à tâche*) : *Nous affectons soudent de louer avec exagération des hommes assez médiocres.* (LA BRUYÈRE.)

ÊTRE AFFLIÉ : *Je suis sensiblement affligé de voir que votre colique ne vous quitte point.* (VOLTAIRE.)

S'AFFLIGER : *On ne s'est jamais peut-être avisé de s'affliger de n'avoir pas trois yeux, mais on est inconsolable de n'en avoir qu'un.* (PASCAL.)

AGIR, employé unipersonnellement, et alors servant à marquer de quoi il est question, demande la préposition de devant un infinitif :

Il ne sait plus parler quand il s'agit de demander. (FLÉCHIER.)

ÊTRE BIEN AISE : *Le monde, tout monde qu'il*

est, est pourtant bien aise d'avoir des gens de bien pour défenseurs et pour juges.

(MASSILLON.)

AMBITIONNER : *La duchesse de Mazarin, à qui l'on ambitionnait de plaire.* (VOLTAIRE.)

APPARTENIR : Ce verbe s'emploie quelquefois unipersonnellement, et alors il régit de devant un verbe à l'infinitif, et devant les noms :

Il n'appartient qu'à la religion d'instruire et de corriger les hommes. (PASCAL.)

Il n'appartient qu'aux femmes de faire lire dans un seul mot tout un sentiment. (LA BRUYÈRE.)

Noble affabilité, charme toujours vainqueur,
Il n'appartient qu'à vous de triompher d'un cœur. (J.-B. ROUSSEAU.)

S'APPLAUDIR :

.....*Je m'applaudissais de retrouver en vous, ainsi que les vertus, les traits de mon époux.* (VOLTAIRE.)

APPRÉHENDER : *Elle appréhendait d'abuser des miséricordes de Dieu.* (FLÉCHIER.)

AVERTIR :

*Souffrez quelques froideurs sans les faire éclater ;
Et n'avertissez point la cour de vous quitter.* (RACINE.)

S'AVISER : *Notre esprit est si bizarre qu'il s'avise de louer morts des gens qu'il dénigrait vivants.* (LA BRUYÈRE.)

BLÂMER :

Je ne puis te blâmer d'avoir fui l'infamie. (CORNEILLE.)

BRIGUER (*rechercher avec empressement*). Suivi d'un nom et d'un infinitif, ce verbe régit de :

*J'ai brigué pour mon sang, pour le héros que j'aime,
L'honneur de commander dans ce péril extrême.* (VOLTAIRE.)

BRÛLER (*être possédé d'un violent désir*) :

.....*Voici cet étranger
Que nos tristes soupçons brûlaient d'interroger.* (VOLTAIRE.)

CESSER :

Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire. (BOILEAU.)

CHARGER (*donner commission*) : *Elle nous a chargés de vous témoigner l'impatience que, etc.* (FLÉCHIER.)

SE CHARGER (*prendre le soin d'une chose*) : *Il se chargea de les défendre.* (MASSILLON.)

CHOISIR (*opter*) :

Choisis de leur donner ton sang ou de l'encens. (CORNEILLE.)

COMMANDER (*ordonner, enjoindre quelque chose à quelqu'un*) :

Il commande au soleil d'animer la nature.

CONJURER :

Ils conjuraient ce Dieu de veiller sur vos jours.

(RACINE.)

CONSEILLER :

Je lui conseillerais de s'assurer d'un autre.

(P. CORNEILLE.)

SE CONTENTER : *Ceux que vous outragez se contentent d'offrir à Dieu leurs gémissements.*

(PASCAL.)

CONVENIR, dans le sens d'*être expédient, être à propos*, ne s'emploie guère qu'unipersonnellement, et alors il prend de :

J'ai commandé qu'on porte à votre père
Les faibles dons qu'il convient de vous faire.

(VOLTAIRE.)

AVOIR COUTUME. Voyez ce que nous disons au mot *accoutumer*.

CRAINDRE :

Sans cesse on prend le masque, et, quittant la nature,
On craint de se montrer sous sa propre figure.

(BOILEAU.)

DÉDAIGNER :

.....Ce cœur, c'est trop vous le céler,
N'a point d'un chaste amour dédaigné de brûler.

(RACINE.)

DÉFENDRE (*prohiber*) :

Le désolé vieillard, qui hait la raillerie,
Lui défend de parler, sort du lit en furie.

(BOILEAU.)

Remarquez que ce verbe prend la conjonction *que* avec le subjonctif, et non pas la préposition *de*, quand, au lieu d'un nom ou pronom pour régime indirect, il a la proposition suivante pour seul régime :

Mais mon père défend que le roi se hasarde.

(RACINE.)

SE DÉSACCOUTUMER : *Il se désaccoutume un peu de jurer.*

(L'ACADÉMIE.)

DÉSÉSPÉRER : *Salomon désespéré de trouver cette femme forte.*

(FLÉCHIER.)

DÉSIRER : *Désirer de faire quelque chose; désirer faire quelque chose.* Bossuet, La Bruyère, Fléchier, Racine, Thomas, Voltaire et Buffon ont fait usage avec ce verbe de la préposition *de* avant un infinitif; cependant nombre d'écrivains l'ont retranchée; mais l'Académie, Féraud, Gattel, et beaucoup de Grammairiens modernes, sont d'avis qu'il vaut mieux s'en servir. — Voici la règle de l'Académie, et nous conseillons de la suivre : dé-

sirer, devant un infinitif, est suivi de la préposition *de*, lorsqu'il exprime un désir dont l'accomplissement est incertain, difficile, ou indépendant de la volonté : *désirer de réussir*; — *il y a long-temps que je désirais de vous rencontrer*; — *je désirais bien d'en être débarrassé!* — Quand, au contraire, il exprime un désir dont l'accomplissement est certain ou facile, et plus ou moins dépendant de la volonté, il s'emploie sans la préposition *de* : *je désire le voir; l'entendre*; — *elle désire vous parler*.

DÉTESTER : *Je déteste rester long-temps à table* est aussi bien dit que : *je déteste de rester long-temps à table.* — L'Académie ne se prononce en aucune façon sur ces locutions : nous préférons, le second exemple au premier, par analogie avec la construction des verbes *appréhender, dédaigner, etc.*

DEVOIR :

.....Je dois à sa mémoire

De vous montrer le bien que vous avez perdu.

(VOLTAIRE.)

— L'Académie dit encore et avec raison ; on se doit à soi-même de respecter les bienséances. — *Je me devais de faire cette démarche.*

DIFFÉRER (*remettre à un autre temps*) :

Différer d'être heureux après son inconstance,
C'est montrer, etc.....

(TH. CORNEILLE.)

Cependant plusieurs écrivains ont préféré la préposition à avec ce verbe; mais l'Académie ne laisse pas le choix, et en effet la préposition *de* est beaucoup plus en usage.

DIRE (*ordonner, conseiller*) :

Dites au roi, seigneur, de vous l'abandonner.

(RACINE.)

Quand on veut donner au verbe *dire* le sens de *faire connaître, apprendre*, il faut se servir de la conjonction *que* et de l'indicatif :

.....Cette jeune beauté

Nous dit qu'elle nous cache une illustre princesse.

(RACINE.)

.....Vous portez, madame, un gage de ma foi,
Qui vous dit tous les jours que vous êtes à moi.

(Le même.)

DISCONVENIR : *Vous ne sauriez disconvenir de m'avoir dit...*

(L'ACADÉMIE.)

DISCONTINUER : *Il ne discontinue pas de parler.*

DISPENSER (*exempter; affranchir*) : *Il demande qu'on le dispense de condamner un innocent.*

(MASSILLON.)

SE DISPENSER : *Nous ne pouvons nous dispenser d'imiter ses vertus.*

(MASSILLON.)

Et le soin de sa gloire à présent la *dispense*
De se porter pour vous à cette violence.

(CORNEILLE.)

SE DISCULPER : Il s'est *disculpé* d'avoir fait son
discours trop long.

(LA BRUYÈRE.)

DISSUADER : On l'a *dissuadé* de commettre cette
faute.

DOUTER (*être dans l'incertitude*) :

Ils n'osent plus *douter* de nous avoir surpris.

(CORNEILLE.)

(*Hésiter*) :

Pourriez-vous un moment *douter* de l'accepter ?

(RACINE.)

Cette acception est très-rare ; et ne doit pas
être imitée, surtout en prose.

EMPÊCHER : La crainte de faire des ingrats ne
l'a jamais empêché de faire du bien.

(FLÉCHIER.)

Empêcher demande que le nom de personne
soit en régime direct ; ainsi l'on dira : on nous
empêche d'entrer ; mais on ne dira pas : on nous
empêche l'accès de cette maison ; dites : on nous
interdit l'accès de cette maison. (VOLTAIRE.)

— Voilà un homme bien empêché à rendre ses
comptes, que donne l'Académie, est une locution
un peu surannée.

Avec *s'empêcher* on fait aussi usage de la prépo-
sition de :

Il ne saurait *s'empêcher* de jouer, de médire.

(L'ACADÉMIE.)

ENTREPRENDRE : Ils *entreprirent* en vain de ré-
gler les mœurs et de corriger les hommes par la
force seule de la raison. (MASSILLON.)

S'ÉTONNER : L'univers s'étonne de trouver
toutes les vertus en un seul homme.

(BOSSUET.)

— Ce verbe a bien d'autres régimes encore :
ne vous étonnez pas s'il en use de la sorte ; — je
m'étonne que vous n'ayez pas prévu cet accident,
dit l'Académie.

ÊTRE ÉTONNÉ : Le général, étonné de voir balan-
cer la victoire. (MASSILLON.)

Devant un nom, *étonné* demande aussi la prépo-
sition de ; cependant Voltaire a dit dans *Sémira-
mis* (acte V, scène 1) :

La nature étonnée à ce danger funeste.

Voici l'opinion de La Harpe à l'occasion de cette
expression : on dit *étonné de*, et non pas *étonné*
à, si ce n'est dans cette phrase : *étonné à la vue*,
à l'aspect ; et il est évident qu'*étonné à ce danger*

signifie *étonné à la vue de ce danger*. ci la préci-
sion poétique est dans tous ses droits. — La poésie
avait effectivement des droits, et des droits fort
mal fixés du temps de La Harpe ; mais nous ne
lui accordons plus maintenant la même tolérance :
on dit parfaitement bien *étonné à la vue*, mais on
ne permettrait plus de dire, *étonné à ce danger* ; il
faudrait : *étonné à la vue de ce danger*.

ENRAGER : Il *enrage* de voir son ennemi dans ce
poste. — On dit très-bien aussi *enrager dans sa*
peau ; enrager contre quelqu'un ; il n'enrage pas
pour mentir, exemples tirés de l'Académie.

ÉVITER :

Un vers était trop faible, et vous le rendez dur.

J'évite d'être long, et je deviens obscur.

(BOILEAU.)

— Il aurait fallu ajouter que *éviter* s'emploie
neutralement, et que dans ce cas on dit : *éviter*
au vent, à la marée.

EXCUSER (omis par Girault-Duvivier) Il l'a *ex-
cusé* auprès du roi : — *Excuser* quelqu'un de faire
une chose. (L'ACADÉMIE.)

S'EXCUSER (*donner des raisons pour se disculper*,
pour se justifier de faire, d'avoir fait une chose) :

Et vous vous *excusez* de m'avoir fait heureux.

(RACINE.)

— S'*excuser* sur un autre, qui a le sens de *se*
disculper en rejetant la faute sur un autre, aurait
dû être mentionné ici.

FEINDRE :

Il feignait de m'aimer, je l'aimais en effet.

(TH. CORNEILLE.)

Du temps de Corneille, de Molière, *feindre* s'em-
ployait dans le sens d'*hésiter*, et alors il demandait,
de même que ce verbe, la préposition à :

Tu feignais à sortir de ton déguisement.

(MOLIÈRE.)

— *Feindre*, est toujours en usage dans le sens
de *hésiter* : je ne feindrai pas de vous dire ; — il
n'a pas feint de lui déclarer ; — il ne feignit pas
de l'aborder ; exemples de l'Académie : on ne dit
donc plus *feindre à*....

FÉLICITER (*faire compliment sur un succès, sur*
un événement agréable). L'Académie ne donne à
ce verbe que la préposition de pour régime, soit
qu'il se trouve devant un verbe à l'infinitif, soit
qu'il se rencontre devant un nom ; cependant on
dit : *féliciter quelqu'un sur quelque chose*.

Je ne sais qui est l'auteur des vers latins ; mais
je le félicite, quel qu'il soit, sur le goût qu'il a, sur
son harmonie, et sur le choix de sa bonne latinité.

(VOLTAIRE.)

L'Académie a réparé cette omission, car nous

lisons dans son édition de 1835 : *je l'ai félicité sur son mariage.*

SE FÉLICITER (*s'appliquer, se savoir bon gré*) :
Je me félicite d'avoir fait un si bon choix.

(L'ACADÉMIE.)

Les peuples se féliciteront d'avoir un roi qui lui ressemble.

(MASSILLON.)

SE FLATTER (*tirer vanité d'une chose*) :

S'est-il flatté de plaire, et connaît-il l'amour ?

(VOLTAIRE.)

— *Il se flatte qu'on aura besoin de lui* est une locution dont il aurait aussi fallu tenir compte.

FRÉMIR :

Je suis du sang des dieux, et je frémis d'en être.

(VOLTAIRE.)

*Et déjà tout confus, tenant midi sonné,
En soi-même frémit de n'avoir point diné.*

(BOILEAU.)

— *Ne dirait-on donc pas : on frémissait rien qu'à l'entendre parler ?* Nous soumettons cette question à messieurs de l'Académie.

AVOIR GARDE : *Il n'a garde de tromper, il est trop homme de bien.*

(L'ACADÉMIE.)

Je n'ai garde à son rang de faire un tel outrage.

(CORNEILLE.)

Il n'a garde d'aller avouer cela, ce serait faire tort, etc.

(MOLIÈRE.)

PRENDRE GARDE. On dit : *prenez garde de tomber* ; mais quand l'infinitif qui suit est accompagné d'une négation, on dit : *prenez garde à ne pas tomber.*

Prenez garde à ne pas trop vous engager dans cette affaire.

(LAVEAUX.)

SE GARDER :

Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux.

(BOILEAU.)

Les poètes sont en possession d'employer *garder* neutralement, au lieu du verbe pronominal *se garder* :

Aux dépens du bon sens gardez de plaisanter.

(BOILEAU.)

..... *Gardez de négliger*

Une amante en fureur qui cherche à se venger.

(RACINE.)

On trouve aussi dans Molière, dans Crébillon, dans Voltaire, et dans d'autres poètes, des exemples d'un semblable usage, de sorte qu'il paraît que l'on peut se servir en vers de cette expression ; mais en prose, la suppression du pronom ne serait pas autorisée.

On dit aussi : *gardez qu'on ne vous voie.*

(L'ACADÉMIE.)

GÉMIR :

Il gémit en secret de perdre ce qu'il aime.

(VOLTAIRE.)

SE GLORIFIER : *Tant qu'Alexandre eut en tête un si grand capitaine, il put se glorifier d'avoir vaincu un ennemi digne de lui.*

(BOSSUET.)

RENDRE GRACE :

Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain.

(CORNEILLE.)

HASARDER :

Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent.

(VOLTAIRE.)

Nous donnerons avec l'Académie un autre régime que nous trouvons dans cet exemple : *je me hasarderai à faire cette proposition.*

SE HÂTER : *Hâtons-nous de purifier notre cœur.*

(BOSSUET.)

AVOIR HONTE :

J'ai honte de montrer tant de mélancolie.

(CORNEILLE.)

Mais on dit : il y a de la honte à se conduire ainsi.

IMPUTER. Ce verbe, suivi d'un nom et d'un infinitif, prend la préposition *de* :

Endurer que l'Espagne impute à ma mémoire

D'avoir mal soutenu l'honneur de ma maison.

(CORNEILLE.)

S'INDIGNER, et non pas INDIGNER :

*Tous ces rois dont le sang, dans nos veines transmis,
S'indigna si longtemps de nous voir ennemis.*

(VOLTAIRE.)

S'INGÉRER :

..... *Tenez, dites à votre maître*

Qu'il ne s'ingère pas d'oser écrire encor.

(MOLIÈRE.)

INSPIRER : *Dieu se plaît à récompenser ceux à qui il inspire de le servir.*

(FLÉCHIER.)

Quant à l'exemple qui suit, cité par le même auteur, il y a confusion ou erreur dans son esprit :

*C'est nous inspirer presque un désir de pécher,
Que montrer tant de soin de nous en empêcher.*

(MOLIÈRE.)

De pécher ne dépend nullement du verbe *inspirer* ; c'est le complément de *un désir*. Le régime de *c'est* est *que montrer* pour *que de montrer*, par une licence poétique.

JURER (*affirmer par serment, promettre fortement*) :

Oui, nous jurons ici pour nous, pour tous nos frères,
De rétablir Joas au trône de ses pères.

(*Athalie*, acte IV, scène 5.)

MÉDITER : *Il y a longtemps que je médite de vous écrire.*

(VOLTAIRE.)

SE MÉLER (*s'occuper de*) :

Un gros fermier qui fait le petit maître,
Fait l'inconstant, se mêle d'être un fat.

(VOLTAIRE.)

MENACER (*être un pronostic, pronostiquer*) :

.....On me menace,

Si je ne sors d'ici, de me bailler cent coups.

(MOLIÈRE.)

(*Il est à craindre que*) :

La discorde en ces lieux menace de s'accroître.

(BOILEAU.)

MÉRITER (*être assez important pour*) :

...Cette ressemblance où son courage aspire
Mérite mieux que toi de gouverner l'empire.

(CORNEILLE.)

(*Être digne de, se rendre digne de*) :

Plus vous me commandez de vous être infidèle,
Madame, plus je vois combien vous méritez
De ne point obtenir ce que vous souhaitez.

(RACINE.)

MOURIR (*figurément et par exagération*) :

.....J'y cours,

Madame, et meurs déjà d'y consacrer mes jours.

(CORNEILLE.)

—Cet emploi de mourir pour mourir d'envie, de désir, nous paraît un peu suranné; nous n'en trouvons pas d'exemples dans les auteurs corrects.

NÉGLIGER :

Un auteur n'est jamais parfait
Quand il néglige d'être aimable.

(BERNIS.)

NIER. Ce verbe, suivi d'un autre verbe, régit de et l'infinitif, lorsque le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase :

Il a nié d'avoir prétendu deux voix dans le consistoire.

(J.-J. ROUSSEAU.)

Il nie d'avoir dit cela.

(LAVEAUX.)

Dans le cas contraire, on emploie que avec le subjonctif : *Je ne nie pas que vous ne soyez fondé.*

(L'ACADÉMIE.)

On ne peut nier que cette vie ne soit désirable.

(BOSSUET.)

ORDONNER :

Mon père avec les Grecs m'ordonne de partir.

(RACINE.)

— Selon nous, ordonne que je parte pourrait également se dire. On trouve, en poésie surtout, beaucoup d'exemples de ce verbe, sans régime indirect, construit avec le pronom que et le subjonctif.

Quelle voix salutaire ordonne que je vive,
Et rappelle en mon sein mon âme fugitive ?

(RACINE.)

Ainsi Voltaire, qui a dit dans *Oreste*, acte III, scène 4 :

Il règne, c'est assez; et le ciel nous ordonne
Que, sans peser ses droits, nous respectons son trône;

aurait dit en prose : *le Ciel nous ordonne de respecter, ou le Ciel ordonne que nous respectons.*

PARDONNER :

Je lui pardonne
De préférer les beautés
De Palès et de Pomone
Au tumulte des cités.

(J.-B. ROUSSEAU.)

PARLER (*déclarer son intention, sa volonté*) :

.....J'ai su que ce traître d'amant
Parle de m'obtenir par un enlèvement.

(MOLIÈRE.)

PERMETTRE (*tolérer*) : *Dieu permit aux vents et à la mer de gronder.*

(FLÉCHIER.)

Quoi! pour venger un père, est-il jamais permis
De livrer sa patrie aux mains des ennemis ?

(CORNEILLE.)

PERSUADER : *On lui a persuadé de se marier.*

(L'ACADÉMIE.)

AVOIR PEUR :

.....As-tu peur de mourir ?

(CORNEILLE.)

SE PIQUER (*se glorifier de quelque chose*) :

Je ne me pique point du scrupule insensé
De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé.

(RACINE.)

SE PLAINDRE :

Je te plains de m'aimer, si je m'en dois vengeance.

(CORNEILLE.)

Je te plains de tomber dans ses mains redoutables.

(RACINE.)

SE FAIRE UN PLAISIR :

.....Je me suis fait un plaisir nécessaire
De la voir chaque jour, de l'aimer, de lui plaire.

(RACINE.)

PRESCRIRE :

Tu m'as prescrit tantôt de choisir des victimes.

(TH. CORNEILLE.)

Ce hardi suborneur.....
Avant tout aux mortels prescrit de se venger.

(BOILEAU.)

PRESSER :

Je ne le *presse* plus, ingrat, d'y consentir.
(RACINE.)

SE PRESSER :

.....On obéit, on *se presse* d'écrire.
(BOILEAU.)

PRÉSUMER :

Cessez de *présumer*.....
Mes vers, de voir en foule à vos rimes glacées
Courir, l'argent en main, les lecteurs empressés.
(BOILEAU.)

PRIER :

Je le *prie*, en mourant, d'épargner mes douleurs.
(RACINE.)

Prier signifie inviter, convier à... on l'a *prié* à dîner; mais on dit encore à peu près dans ce sens: il s'est fait *prier* pour chanter.

(L'ACADÉMIE.)

PROMETTRE :

Je *promets* d'observer ce que la loi m'ordonne.
(*Athalie*, acte IV, scène 5.)

SE PROMETTRE : *Qui peut se promettre d'éviter, dans la société des hommes, la rencontre de certains esprits vains, légers, familiers, délibérés, qui sont dans une compagnie ceux qui parlent, et qu'il faut que les autres écoutent?* (LA BRUYÈRE.)

PROPOSER (*mettre une chose en avant pour l'examiner, pour en délibérer*) :

Proposer au sultan de te céder le Nil.
(BOILEAU.)

SE PROPOSER (*avoir le dessein, former le dessein*): Il se propose de vivre désormais dans la retraite.

(L'ACADÉMIE.)

PROTESTER. L'Académie donne à ce verbe, suivi d'un infinitif, la préposition *de* : Il lui protesta de ne l'abandonner jamais.

Et Molière, dans *l'Avare* (acte V, scène 5), a dit : je proteste de ne prétendre rien à tous vos biens.

Quoi qu'il en soit, Féraud est d'avis que la conjonction *que* est plus correcte; et Laveaux, qui pense de même, donne pour motif que *protester*, emportant, dans l'idée de celui qui emploie cette expression, quelque chose d'assuré, d'immanquable, qui bannit tout doute, toute incertitude, rejette alors la préposition *de*, puisqu'elle marque par elle-même doute, incertitude, contingence. — Nous nous rangeons à l'avis de ces deux Grammairiens, et nous pensons que l'Académie aurait dû supprimer dans la sixième édition l'exemple cité plus haut.

PUNIR :

...Le ciel me punit d'avoir trop écouté
D'un oracle imposteur la fausse obscurité.

(VOLTAIRE.)

ÊTRE RASSASIÉ :

Nous nous lassons de tout, nos plaisirs ont leur fin ;
Et l'homme n'est jamais rassasié de vivre.
(L. RACINE.)

ÊTRE RAVI :

.....Je sais ta passion, et suis ravi de voir
Que tous ses mouvements cèdent à ton devoir.
(CORNEILLE.)

— On emploie souvent aussi après ce verbe la conjonction *que* avec le subjonctif; *je suis ravi qu'il ait gagné son procès*. (L'ACADÉMIE.)

REBUTER (*décourager*) : Ne vous rebutez pas faire du bien aux hommes. — Girault-Duvivier aurait dû n'offrir qu'avec quelque réserve cette construction peu usitée. *Rebuter*, dans le sens qu'on lui donne ici ne s'emploie qu'absolument; on dit : le grand travail le rebute; — les troupes étaient rebutees; prenez garde de ne pas trop gourmander ce cheval, vous le rebutez; mais l'Académie ne donne aucun exemple de ce mot suivi d'un infinitif; et nous croyons qu'elle a raison, malgré ce vers de Crébillon, cité encore par Girault-Duvivier :

Ce héros rebuté d'avoir tant combattu.
(*Idoménée*, acte IV, scène 5.)

RECOMMANDER (*exhorter quelqu'un à faire quelque chose*) : Recommandez à vos enfants de fuir le vice, d'aimer la vertu. (L'ACADÉMIE.)

REFUSER (*rejeter une offre, une demande*) :

.... Pégase pour eux refuse de voler.
(BOILEAU.)

On dit cependant : il lui a refusé à dîner; mais c'est parce que, dans ces phrases, l'expression à dîner n'est pas un véritable infinitif, mais un substantif : il lui a refusé le dîner, les choses nécessaires pour dîner. On dirait de même : il lui a refusé à manger. — Nous pensons que Girault-Duvivier est peut-être allé chercher trop loin son explication relative à l'exemple : il lui a refusé à dîner; à quoi bon venir nous dire que à dîner est ici un substantif et non pas un véritable infinitif? Puisque l'Académie permet de dire : il lui a refusé à manger, à boire, à coucher, etc., employant parfaitement bien ces mots comme infinitifs avec la préposition à, nous ne voyons aucun inconvénient à admettre dans la même catégorie la première locution à dîner.

REGRETTER : Quelle gloire pour un roi d'être sûr que, dans un temps à venir, les peuples regretteront de n'avoir pas vécu sous son règne!
(MASSILLON.)

AVOIR REGRET : J'ai regret de vous voir dans l'erreur.
(L'ACADÉMIE.)

SE RÉJOUIR : *Je me réjouis de lui apprendre cette bonne nouvelle.* (L'ACADÉMIE.)

SE REPENTIR :

.....Trop tard, dans le naufrage,
Confus, on se *repent* d'avoir bravé l'orage.
(BOILEAU.)

SE REPROCHER :

Ne me *reproche* point de tromper ma patrie.
(VOLTAIRE.)

RÉSoudre. Quand ce verbe est employé activement et signifiant *décider une chose*, il régit de avant un infinitif : *Madame la dauphine vit toutes les dimensions de sa croix, et résolut de s'y laisser attacher sans se plaindre.*

(FLÉCHIER.)

Dieu *résolut* enfin, terrible en sa vengeance,
D'abîmer sous les eaux tous ces audacieux.

(BOILEAU.)

Quand il est employé passivement, il prend à ou de :

Après tant de malheurs, le ciel enfin propice
Est *résolu*, ma fille, à nous rendre justice.
(P. CORNEILLE.)

Vous êtes *résolu* d'abandonner Bysance.
(CAMPISTRON.)

Et quand il est pronominal, il demande la préposition à :

Résous-toi, pauvre époux, à vivre de couleuvres.
(BOILEAU.)

Quelquefois à céder ma fierté *se résout*.
(TH. CORNEILLE.)

Il est vrai de dire que l'on trouve dans de très-bons écrivains des exemples de l'emploi de *se résoudre* avec la préposition *de*. Quoi qu'il en soit, l'Académie, Trévoux, Féraud et Maugard ne laissent pas le choix.

Se résoudre de se perdre, dit Voltaire, est un solécisme ; on dit : *je me résous à ; je résous de ; il est résolu à ; il a résolu de.*

RIRE :

Je *riais* de le voir avec sa mine étique,
Son rabat jadis blanc, et sa perruque antique.
(BOILEAU.)

ROUGIR :

.....Je *rougissais* dans l'âme
De me voir obligé d'accuser ce grand cœur.
(VOLTAIRE.)

SEoir (*être convenable*). Ce verbe, dont l'infinitif n'est plus en usage, ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier ou du pluriel.

Employé unipersonnellement, et suivi d'un infinitif, il régit de :

Il te *sied* bien d'avoir, en de si jeunes mains,
Chargé d'ans et d'honneurs, confié tes desseins!
(RACINE.)

Il te sied bien est ironique dans cette phrase.

Quelquefois cette expression se dit en bonne part :

C'est à toi, Lamoignon.....
Qu'il *sied* bien d'y veiller pour le maintien des lois.
(BOILEAU.)

AVOIR SOIN.

Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle *eut soin* de peindre et d'orner son visage.
(*Athalie*, acte II, scène 3.)

PRENDRE SOIN :

Le maître qui *prit soin* d'instruire ma jeunesse
Ne m'a jamais appris à faire une bassesse.
(CORNEILLE.)

SOMMER : *On a sommé le gouverneur de se rendre.*

SOUFFRIR (*permettre*) :

.....Je *souffre* encore
D'être déshonoré par celle que j'adore.
(CORNEILLE.)

L'Académie dit aussi : *je souffre à l'entendre ; je souffre de*, offre un sens différent.

SOUHAITER :

.....Qui vous a dit que, malgré mon devoir,
Je n'ai pas quelquefois *souhaité* de vous voir ?
(RACINE.)

Quelques écrivains mettent avec ce verbe l'infinitif qui le suit sans préposition : *il ne souhaitait être son collègue que pour être son disciple.*
(VERTOT.)

Il souhaitait avec passion de s'emparer de sa personne et de ses trésors. (ROLLIN.)

Et l'Académie donne cet exemple : *Je souhaiterais pouvoir vous obliger.*

SOUPÇONNER. Ce verbe se joint à un infinitif par la préposition *de*. On dit *soupçonné d'avoir*, et non pas *soupçonné avoir*.

Soupponner, renfermant dans l'idée qu'il présente quelque chose de vague, d'incertain, d'indéterminé, exige nécessairement, dans ce cas, la préposition *de*. Il ne faut donc pas imiter Rollin qui a dit : *il eut l'audace de déférer tous ceux qu'il soupçonnait avoir eu du penchant à secourir Persée.*
(FÉRAUD et LAVEAUX.)

SE SOUVENIR (*s'occuper d'une chose*) :

Souvenez-vous surtout de répondre de lui.
(VOLTAIRE.)

SUFFIRE :

— L'Académie dit : *il suffit de vous dire et il*

suffit que je vous dise ; mais elle écrit encore : *ce domestique ne saurait suffire à servir tant de personnes ; — la plus légère contrariété suffit pour l'arrêter.* Girault-Duvivier aurait pu parler ici de ces différents régimes.

SUGGÉRER : *C'est la religion qui lui a suggéré de faire cette belle œuvre.*

SUPPLIER : *Je vous supplie, sage Pluton, dem'expliquer fort au long ce que vous pensez de l'amitié.*
(BOILEAU.)

ÊTRE SURPRIS (*être étonné*) :

Il fut surpris de se voir mépriser.

(VOLTAIRE.)

— Mais dans le sens de *prendre quelqu'un sur le fait, surprendre* demande à : *je l'ai surpris à me dérober de l'argent.*
(ACADÉMIE.)

PRENDRE À TÂCHE : *Avez-vous pris à tâche de me contredire sur tout ?*
(L'ACADÉMIE.)

TENTER (*essayer*) :

Mon nom deviendra cher aux siècles à venir, Pour avoir seulement tenté de vous punir.

(VOLTAIRE.)

ÊTRE TENTÉ (*avoir une extrême envie*) : *Je fus bien tenté de lui répondre.*
(L'ACADÉMIE.)

TREMBLER (*craindre, appréhender, avoir grand-peur*) : *Je tremble d'avouer.*
(L'ACADÉMIE.)

Il faut donc que je tremble de revoir Nelson.

(MARMONTEL.)

Sa main tremblait de blesser ce beau corps.

(VOLTAIRE.)

Cependant Thomas Corneille et Racine ont donné à ce verbe la préposition *à* pour régime :

Je frémis de la perdre et tremble à m'y résoudre.

(*Le Comte d'Essex*, acte III, scène 2.)

Je tremble à vous nommer l'ennemi qui m'opprime.

(*Mithridate*, acte I, scène 2.)

Mais Féraud est d'avis que *de* est préférable ; et, en effet, puisque, avec le verbe *craindre*, cette préposition est toujours employée, pourquoi *trembler*, dans cette signification, ne prendrait-il pas le même régime ?

SE TROUVER (*avoir sujet d'être...*) :

Vous vous trouverez bien de les avoir suivis.

(TH. CORNEILLE.)

SE VANTER : *Le monde se vante de faire des heureux.*
(MASSILLON.)

VERBES

régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition **A** ou de la préposition **DE**.

Les verbes qui changent de signification, selon

qu'ils sont suivis de la préposition *à* ou de la préposition *de*, et d'un infinitif, sont : *accoutumer, commencer, continuer, défier, s'efforcer, être, laisser, s'occuper, manquer, obliger, oublier, risquer, tâcher, essayer, et venir.*

ACCOUTUMER, employé activement, et suivi d'un infinitif, régit la préposition *à* : *Il ne faut pas accoutumer les peuples à prendre les rênes, à murmurer.*

Et l'indigne prison où je suis renfermé, A la voir de plus près m'a même accoutumé.

(RACINE.)

Employé pronominalement, il régit aussi la préposition *à* :

Il est bon de s'accoutumer à profiter du mal, à supporter les outrages de la fortune, à souffrir la vérité.

Descends du haut des cieux, auguste vérité,

.....
Que l'oreille des rois s'accoutume à t'entendre.

(VOLTAIRE.)

Mais employé neutralement, dans le sens d'*avoir coutume*, ce verbe, devant un infinitif, demande la préposition *de* : *Elle joignait à l'ambition assez ordinaire à son sexe, un courage et une suite de conseils qu'on n'a pas accoutumé d'y trouver.*

(BOSSUET.)

• — On dirait plus ordinairement aujourd'hui : *qu'on n'a pas coutume d'y trouver.*

Joint à *être*, il demande à : *Les rois sont accoutumés à avoir des gens chargés de penser pour eux.*

(FLÉCHIER.)

COMMENCER. Ménage, Bouhours, Thomas Corneille, Wailly et l'Académie admettent avec ce verbe *à* ou *de* pour régime :

Je commence à rougir de mon oisiveté.

(RACINE.)

Ses transports dès long-temps commencent d'éclater

(RACINE.)

Et beaucoup d'écrivains l'ont employé ainsi.

— Nous préférerions dans ce vers *commencent à éclater*.

Mais Marmontel et Laveaux établissent, entre *commencer à* et *commencer de*, une distinction qui nous paraît très-judicieuse :

Commencer à, disent-ils, désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement vers un but :

Le sommeil sur ses yeux commence à s'épancher.

(BOILEAU.)

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi ;

Dans son livre divin on m'apprend à la lire ;

Et déjà de ma main je commence à l'écrire.

(RACINE.)

Commencer de peint une action présentée comme

pouvant ou devant être continuée jusqu'à la fin, et non comme tendant à un but.

Puisque j'ai commencé de rompre le silence.
(RACINE.)

Albe, où j'ai commencé de respirer le jour.
(CORNEILLE.)

Ainsi, l'on dit d'un enfant : *il commence à parler, à marcher, etc.*; et d'un orateur : *il commença de parler à quatre heures, et ne finit qu'à dix.*

CONTINUER demande à devant un infinitif, lorsqu'on veut exprimer qu'une chose est faite sans interruption; et *de*, lorsque l'on veut exprimer qu'elle se fait avec interruption, en la reprenant de temps en temps. On doit donc dire : *continuez à bien vivre*, parce qu'il ne s'agit pas de cesser de bien vivre; et : *continuez de vous former le style*, plutôt qu'*à vous former le style*, parce que le travail nécessaire pour se former le style est évidemment interrompu et repris.

Continuer à exprime le terme où aboutit la continuité; *continuer de* présente le résultat.

(MARMONTEL.)

Cette différence entre ces deux expressions semble être consacrée par les écrivains : *Sésostri* continuait de *me regarder d'un œil de complaisance*.

(FÉNELON.)

Pensez-vous que Calchas continue à se taire?
(RACINE.)

Quoique j'aie à me plaindre de Madame, je continue de la voir; elle continue de m'écrire.

(RACINE.)

DÉFIER, signifiant *provoquer, faire un défi*, régit de : *Je l'ai défié de boire*.

(L'ACADÉMIE.)

— Il y a nécessairement ici une faute typographique qui aura échappé à l'auteur que nous commentons.

Signifiant *exciter, aiguillonner, inciter, inviter*, il régit de : *Je vous défie de m'oublier jamais*.

(L'ACADÉMIE.)

Je défiais ses yeux de me troubler jamais.

(RACINE.)

— L'Académie dit : *défier quelqu'un à la paume, aux échecs, à boire*, et c'est ce régime de la préposition à que Girault-Duvivier a voulu indubitablement indiquer. Ce qui nous surprend le plus, c'est qu'il cite encore cet autre exemple :

J'ose le défier de me pouvoir surprendre.

(MOLIÈRE, l'École des Maris.)

— Mais nous satisferons tout le monde en disant que l'Académie tolère les deux prépositions.

S'EFFORCER. Ce verbe, signifiant *employer toute sa force à faire quelque chose*, prend la préposition

à : *Ne vous efforcez point à parler*. — *Il s'est efforcé à courir*.
(L'ACADÉMIE.)

Elle dit aussi *s'efforcer de soulever un fardeau*; ce verbe prend donc les deux prépositions à et *de*.

Dans le sens d'*employer toutes ses facultés intellectuelles pour parvenir à une fin*, il prend à aussi bien que *de*. Voy. TACHER, ESSAYER.

Et ce lâche attentat n'est qu'un trait de l'envie,
Qui s'efforce à noircir une si belle vie.

(CORNEILLE.)

Ah ! l'on s'efforce en vain de me fermer la bouche.
(RACINE.)

ÊTRE. Wailly et Féraud sont d'avis que ce verbe joint à *ce*, régit à ou *de* devant un infinitif, mais que l'oreille et le goût doivent être consultés pour le choix de l'une de ces deux prépositions. Ainsi ils veulent que l'on préfère *de*, quand le verbe à l'infinitif commence par une voyelle : *c'est à nous d'obéir*, et non pas *c'est à nous à obéir*; ou bien encore, pour éviter la rencontre de plusieurs à : *C'est à lui de se conformer à la volonté des magistrats*, et non pas : *c'est à lui à se conformer*.

Il nous semble que *c'est à vous à éveiller l'idée de tour* :

C'est à vous à faire.
(L'ACADÉMIE, au mot faire.)

C'est à mon tour à parler.
(L'ACADÉMIE, au mot parler.)

C'est à vous à parler après moi.
(DOMERGUE.)

Et *c'est à vous de*, une idée de droit, ou encore une idée de devoir : *C'est au maître de parler, et au disciple d'écouter* (1).

(DOMERGUE.)

C'est aux lecteurs de toutes les nations de prononcer entre l'un et l'autre.

(VOLTAIRE.)

Ma fille, *c'est à nous de montrer qui nous sommes*.
(RACINE.)

LAISSER, dans la signification de *transmettre*, prend la préposition à devant un infinitif :

Va, ne me laisse point un héros à venger.
(VOLTAIRE.)

Dans la signification de *cesser, s'abstenir, discontinuer*, et avec la négative, *laisser*, devant un

(1) Laveaux s'exprime autrement, et son opinion mérite d'être mise sous les yeux de nos lecteurs.

Il faut, dit ce Grammairien, employer à, lorsqu'il s'agit d'une action à faire par le sujet; et de, lorsque le sujet ne doit pas agir, mais rester seulement dans un état passif.

Ainsi l'on dit bien, *c'est au maître à parler*, parce qu'il est question d'une action que doit faire le maître; *c'est au disciple d'écouter*, parce que le disciple doit rester dans un état passif; dans ce dernier cas, de n'est pas là pour éviter l'hiatus, ce que l'on ne doit jamais faire aux dépens de la préposition, mais il est mis pour marquer l'état.

infinitif, se met avec la préposition *de* : *Lorsqu'il semblait céder, il ne laissait pas de se faire craindre.* (FLÉCHIER.)

MANQUER. Dans le sens de *ne pas faire ce que l'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose*, ce verbe demande la préposition *à* devant un infinitif : *On mésestime celui qui manque à remplir ses devoirs.* (WAILLY.)

Dans le sens d'*omettre, oublier de faire quelque chose*, il demande la préposition *de* :

Qui cherche Dieu de bonne foi ne manque jamais de le trouver. (BOSSUET.)

Dans le sens de *faillir, être sur le point de*, on se sert aussi de la préposition *de*, quoique le sens soit affirmatif : *Il a manqué de tomber.*

(L'ACADÉMIE, TRÉVOUX et FÉRAUD.)

S'OCCUPER. On dit *s'occuper à*, et *s'occuper de*. Le premier se met avec les verbes, le second avec les substantifs.

On ne peut pas toujours travailler, prier, lire :
Il vaut mieux *s'occuper à* jouer qu'*à* médire.

(BOILEAU.)

Tandis que tout *s'occupe à* me persécuter.

(RACINE.)

L'homme n'aime pas à s'occuper de son néant, de sa bassesse. (MASSILLON.)

Dans les jours de trouble et de deuil, on se renferme tout en soi-même et l'on s'occupe de sa douleur. (FLÉCHIER.)

L'Académie dit *s'occuper de son jardin*, et *s'occuper à son jardin*. Le second exemple ne peut être bon que comme phrase elliptique : *s'occuper à son jardin*, c'est *s'occuper à travailler à son jardin*. On peut *s'occuper de son jardin*, sans *s'occuper à son jardin*. — C'est aussi notre avis, et Girault-Duvivier a tort d'insinuer que ce n'est pas l'opinion de l'Académie. Celle-ci dit *s'occuper de son jardin*, dans le sens d'*ypenser, d'en avoir la tête remplie*; et elle dit *s'occuper à son jardin*, dans le sens d'*y travailler*. Il nous reste encore à relever Girault-Duvivier, sur ce qu'il avance qu'on dit *s'occuper à* avec les verbes, et *s'occuper de* avec les substantifs. L'Académie ne tranche point ainsi la question, et nous croyons qu'elle a raison. Elle dit fort bien, selon nous : *Il s'occupe de détruire les abus*. C'est une affaire de sens, et nullement une affaire d'emploi de verbe ou de substantif.

OBLIGER. Dans le sens d'*imposer l'obligation de dire ou de faire quelque chose*, ce verbe prend *à* ou *de* : *La loi naturelle nous oblige à honorer père et mère.* (BARTHÉLEMY.)

Dieu nous a caché le moment de notre mort, pour nous obliger d'avoir attention à tous les moments de notre vie. (LA ROCHEFOUCAULD.)

Cependant notre opinion est que *à* vaut mieux.

Dans le sens de *rendre service, faire plaisir*, il ne veut être suivi que de la préposition *de* : *Vous m'obligerez beaucoup de me recommander à mes juges.* (L'ACADÉMIE.)

Avec le passif, *de* est également la préposition que l'on doit préférer : *L'été, les Groënländais ne sont guère plus à l'aise que l'hiver, car ils sont obligés de vivre continuellement dans une éternelle fumée, afin de se garantir de la piqure des mouchrons.* (BUFFON.)

Observez que quand *obliger* ne marque qu'un devoir moral, il se dit des personnes, et non pas des choses.

Ainsi l'on dira avec Boileau :

.....Un chrétien

*Est obligé d'aimer l'unique auteur du bien,
Le Dieu qui le nourrit, le Dieu qui le fit naître.*

(Épître XII.)

Ou bien : *l'on est obligé d'obéir aux lois divines et humaines*. — On est obligé de travailler à réprimer ses passions. Mais on ne dira pas : *La jeunesse est obligée d'avoir du respect pour les personnes âgées*, mais *la jeunesse doit avoir du respect, etc.*; ou bien : *un jeune homme est obligé, etc.*

De même, au lieu de dire : *La critique est obligée d'être sévère, lorsqu'un livre contient des maximes contraires à la morale*; dites : *la critique doit être sévère, ou un critique est obligé d'être, etc.*

OUBLIER. On dit *oublier à*, quand on a perdu l'usage, l'habitude de faire une chose que l'on faisait ordinairement; et l'on dit *oublier de*, quand il s'agit d'un manque de mémoire. Ainsi, *on oublie à danser, à lire*, en ne dansant pas, en ne lisant pas; et l'on *oublie d'aller dans un endroit*, parce qu'on ne s'en est pas ressouvenu.

Ces nuances délicates n'ont pas toujours été observées par les écrivains même les plus corrects; en effet, on lit dans Boileau : *J'oubliais à vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes œuvres*; au lieu de *j'oubliais de vous dire, etc.* L'Académie dit encore : *je n'ai rien oublié pour le persuader.*

RISQUER. Dans le sens de *hasarder, mettre en danger*, ce verbe, suivi d'un infinitif, demande la préposition *de* : *Vous risquez de tomber.*

(L'ACADÉMIE.)

Ils risquent de tout perdre pour faire périr un seul homme. (MASSILLON.)

On dit encore : *Vous risquez qu'on vous vole votre argent.* (L'ACADÉMIE.)

Dans le sens de *courir des risques*, il est actif, et il demande la préposition *à* : *Vous risquez tout à prendre ce parti.* — L'Académie ne fait pas

mention de l'emploi de cette dernière préposition; c'est à tort. — C'est pour *en prenant*.

TÂCHER. Ce verbe prend *à*, quand il signifie *viser à*; autrement, quand le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts : *Il tâche à m'embarrasser.* (L'ACADÉMIE.)

L'un tâche à l'émouvoir par des images affectées de sa misère, l'autre, etc. (FLÉCHIER.)

Je m'excite contre elle, et *tâche à la braver.* (RACINE.)

Par ces mots étonnants (elle) *tâche à le repousser.* (BOILEAU.)

— *L'Académie* suit en effet ce principe; mais cet emploi de la préposition *à* avec ce verbe nous paraît avoir un peu vieilli : et pour ne citer que les exemples de *l'Académie*, nous doutons qu'on se plaise figurément à dire aujourd'hui : *Je vois bien que vous tâchez à m'embarrasser*; — *il tâche à me nuire*; on dira plus souvent : *je vois bien que vous tâchez de m'embarrasser*; *il tâche de me nuire*. Du moins la plupart des écrivains modernes ne se servent plus que de la préposition *de* en pareil cas.

Quand il exprime les efforts que l'on fait pour venir à bout de quelque chose, ou, en d'autres termes, lorsqu'il indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent, il prend *de* : *Je tâcherai de le satisfaire.* — *Je tâcherai d'oublier cette injure.* (L'ACADÉMIE.)

Tâchez dans ce dessein de l'affermir vous-même. (RACINE.)

Et sur ses pieds en vain *tâchant de se hausser.* (BOILEAU.)

ESSAYER, dans le sens de *viser à*, ou bien dans le sens de *faire ses efforts pour venir à bout de quelque chose*, demande les mêmes régimes. Ainsi l'on dira avec Laveaux : *Ce musicien essaie à jouer les morceaux les plus difficiles*; avec l'Académie : *essayer à marcher*; avec P. Corneille :

Essayez sur ce point à le faire parler;

et avec Voltaire :

Tremble; son bras *s'essaie à frapper* ses victimes; parce que, dans ces phrases, le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts.

Mais aussi l'on dira : *Cet homme faible et valétudinaire a essayé de se lever, de marcher;* (LAVEAUX.)

On essaie de secouer le joug de la foi; (MASSILLON.)

parce que le sens indique plus particulièrement les efforts que le but auquel ils tendent. On voit

par les exemples que nous citons, qu'elle dit : *essayer à et essayer de* dans le même sens.

VENIR. Ce verbe régit l'infinitif sans préposition, quand cet infinitif a rapport au lieu où l'on arrive :

Oui, je *viens* dans son temple *adorer* l'Éternel. (RACINE.)

Que devant Troie en flamme Hécube désolée
Ne *vienne* pas pousser une plainte ampoulée. (BOILEAU.)

Il vent l'infinitif avec la préposition *de*, quand il se rapporte au lieu que l'on quitte; quand il marque un temps passé depuis peu : *Il ne vient que de partir.*

Il *vient* en m'embrassant *de m'accepter* pour gendre. (RACINE.)

En venir régit à avant les noms et avant les verbes : *Ils en vinrent aux reproches.* — *Nous en vinmes enfin à discuter la grande question.* (FÉRAUD.)

VERBES

régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition *à* ou de la préposition *DE*, d'après l'oreille et le goût.

CONTRAINDRE : *Deux horribles naufrages contraignirent les Romains d'abandonner l'empire de la mer aux Carthaginois.* (BOSSUET.)

Il a fallu une loi pour régler l'extérieur de l'avocat, et le contraindre ainsi à être grave et plus respecté. (LA BRUYÈRE.)

Elle a.

Exigé qu'un époux ne la *contraindrait* point
A *trainer* après elle un pompeux équipage. (BOILEAU.)

Si ses exploits divers
Ne me *contraignaient* pas de voler à toute heure
Au bout de l'univers. (RACINE.)

— *L'Académie* veut en effet qu'on puisse dire *contraindre à* ou de *faire quelque chose*. Cependant on ne dirait pas : *la ville fut contrainte à*, mais de *se rendre*, distinction que n'établit pas l'Académie.

DEMANDER : *On ne vous demande pas de vous récrier : C'est un chef-d'œuvre!* (LA BRUYÈRE.)

Combien de fois demanda-t-elle au Ciel d'approcher sa fille du trône! etc. (FLÉCHIER.)

Ses yeux baignés de pleurs *demandaient à* vous voir. (RACINE.)

Je vous demande de m'écouter. (L'ACADÉMIE.)

S'EMPRESSER : *Tout s'empresse à leur persuader qu'ils sont, etc.* (MASSILLON.)

Tout l'univers.

S'empresse à l'effacer de votre souvenir.

(RACINE.)

Je vois comme on *s'empresse* à condamner leur choix.

(VOLTAIRE.)

Vos généreuses mains *s'empressent* d'effacer
Les larmes que le Ciel me condamne à verser.

(VOLTAIRE.)

FORCER : *Ce dernier jour où la mort nous forcera de confesser toutes nos erreurs.*

(BOSSUET.)

. Jusqu'à ce jour l'univers en alarmes
Me forçait d'admirer le bonheur de vos armes.

(RACINE.)

Cet ascendant malin qui vous *force* à rimer.

(BOILEAU.)

. Forcez votre père à révoquer ses vœux.

(RACINE.)

Que d'embarras! que de difficultés! et il n'y a point de maître qui puisse les aplanir, grâce à l'incurie inconcevable de l'autorité académique!

Laveaux donne, pour le choix qu'il y a à faire de la préposition à ou de la préposition de, un motif qui doit aider beaucoup l'écrivain. On doit, dit ce Grammairien, employer la préposition à lorsqu'il y a un but marqué hors de la personne qui agit; et lorsque le but n'est pas marqué, c'est de la préposition de que l'on doit faire usage.

Ainsi l'on dira : *je m'empresse de marcher, d'écrire, de répondre*, parce qu'on ne voit pas un but marqué hors de la personne qui agit; et : *je m'empresse à le secourir, à le consoler*, parce qu'ici le but est marqué hors de la personne qui agit; on s'empresse d'arriver à un but, savoir : *le secourir, le consoler*. — Voilà un bon principe à suivre.

— Lévizac, prévoyant sans doute que l'exposé de ces difficultés ne pourrait qu'accroître les embarras, s'est contenté des quelques remarques qui suivent :

Il y a, dit-il, des verbes qui prennent à ou de, selon que l'oreille l'exige, ou selon le sens qu'on leur donne.

Ceux qui prennent à ou de, selon que l'oreille l'exige, sont : *commencer, continuer, contraindre, engager, exhorter, forcer, manquer, obliger*.

REMARQUE. De ces huit verbes, *continuer, contraindre, obliger* et *forcer*, prennent à ou de; *commencer* et *manquer* veulent ordinairement de, et *engager* et *exhorter* se construisent communément avec à.

RÈGLE. On doit, après ces verbes, employer à quand on veut éviter la répétition de plusieurs de, et employer de lorsqu'on veut éviter ou un hiatus, ou la répétition de plusieurs à. *Il me force d'a-*

bandonner à d'autres cette entreprise; — il commençait à demander de vos nouvelles.

Il serait trop dur de dire : *il me force à abandonner à; — il commençait de demander de* (1).

REMARQUE. *Commencer* régit quelquefois par : *si vous voulez réussir à réformer les autres, commencez par vous réformer vous-même.*

Les verbes qui régissent à ou de, selon le sens qu'on leur donne, sont : *s'efforcer, tâcher, participer, manquer, tarder, prier, et être.*

Quand *s'efforcer* signifie employer toute sa force, il prend à : *ne vous efforcez point à parler*; mais il prend de, quand il signifie employer son industrie pour parvenir à une fin : *chacun doit s'efforcer d'acquérir des connaissances.*

Quand *tâcher* signifie viser à, il prend à : *vous tâchez à m'embarrasser par des arguments captieux.* Mais il prend de, quand il signifie faire tous ses efforts pour parvenir à une fin : *tâchons de mériter l'estime des honnêtes gens.*

Participer signifiant avoir part, veut à devant le nom qui le suit : *c'est participer en quelque sorte au crime, que de ne pas l'empêcher quand on le peut.* Mais il prend de, quand il signifie tenir de la nature de : *les pierres dont on tire l'atun participent de la nature du plomb.*

Manquer, accompagné d'une négation, veut de : *les malheureux ne manquent jamais de se plaindre.* Mais s'il est sans négation, il veut à, à moins qu'il ne soit mis pour *peu s'en faut*. On dit : *vous avez manqué à faire ce que je vous avais recommandé*; mais on doit dire : *il a manqué de tomber, c'est-à-dire : peu s'en est fallu qu'il ne soit tombé.*

Tarder, employé comme verbe personnel, veut à : *on attribue la perte de la bataille à ce que l'aile droite a tardé à donner.* Mais il veut de, quand il s'emploie unipersonnellement : *il me tarde de le voir.*

Quand *prier* a pour régime un de ces quatre verbes : *déjeuner, dîner, goûter, souper*, et qu'il s'agit d'une invitation formelle, il veut à devant le verbe : *il m'a envoyé prier à dîner.* Mais il veut avant ces verbes la préposition de, qu'il régit toujours, s'il s'agit d'une invitation de hasard : *j'entraî chez lui comme il allait se mettre à table, et il me pria de dîner.* Cette distinction est de Ménage. — Elle ne nous satisfait pas complètement : pourquoi ne pas établir une règle bien plus simple qui pourrait être celle-ci ? *Prier* signifiant inviter à voudrait à : *prier quelqu'un à dîner*; et *prier* signifiant demander avec instance, voudrait de : *priez-le de venir.*

(1) Nous ne partageons pas absolument cette opinion, parce que l'une ou l'autre de ces prépositions ne pourrait pas toujours s'employer indifféremment.

DU RÉGIME-NOM.

Un verbe peut régir deux noms à la fois ; mais c'est toujours sous des rapports différents. L'un de ces noms est l'objet immédiat de l'action exprimée par le verbe : c'est ce que nous avons nommé *régime direct*. Mais le second est le terme de l'action : c'est ce que nous avons appelé *régime indirect*. Or, ce régime est précédé de la préposition à, s'il s'agit du but où tend l'action ; et de la préposition de, s'il s'agit du terme d'où cette action vient ou commence. Dans cette phrase : *je préfère le repos dont je jouis à tous les plaisirs d'un monde bruyant* ; le mot *repos* est l'objet de l'action exprimée par le verbe *je préfère* ; et ces mots à tous les plaisirs en sont le but.

I^{re} RÈGLE. Un verbe ne peut pas avoir en même temps deux régimes directs ; et par conséquent, lorsqu'un verbe a deux régimes, il faut qu'il y en ait un précédé de la préposition à ou de, ou même d'une autre.

Les couleurs même se soutiennent encore parmi les ruines de cet admirable édifice, et y conservent leur vivacité ; tant l'Égypte savait imprimer un caractère d'immortalité à tous ses ouvrages.

(BOSSUET.)

Il est plus d'une gloire. En vain aux conquérants
L'honneur parmi les rois donne les premiers rangs :
Entre les grands héros ce sont les plus vulgaires.

(BOILEAU.)

La raison de ceci est qu'une action ne peut avoir qu'un objet immédiat et direct. C'est donc avec fondement que l'abbé d'Olivet a censuré ce vers de Racine :

Ne vous informez pas ce que je deviendrai.

En effet, *vous et ce que*, etc., sont l'un et l'autre régimes directs.

REMARQUE. Quoiqu'un verbe actif ait essentiellement un régime direct, on l'emploie sans régime quand on le prend dans toute son étendue. Racine a dit :

Hé bien, connais donc Phèdre et toute sa fureur !
J'aime. Ne pense pas qu'au moment que je t'aime,
Innocente à mes yeux, je m'approuve moi-même.

II^e RÈGLE. Un nom peut être régi par deux verbes à la fois, pourvu que ces verbes ne veuillent pas un régime différent.

J'aime et je respecte les magistrats ; — *cet officier attaqua et prit* la ville.

Mais on ne peut pas dire : *j'ai entendu et j'ai profité* du sermon ; — *les hommes sont soumis et dépendent* de Dieu ; — *cet officier attaqua et se rendit maître* de la ville ; parce que dans ces phrases les verbes n'ont pas le même régime. Dans ce

cas, on doit prendre un autre tour, afin de trouver pour chaque verbe le régime qui lui convient. C'est ce qu'on fait en donnant au premier verbe le nom pour régime, et au second le relatif *en* : *j'ai entendu le sermon et j'en ai profité* ; — *les hommes sont soumis à Dieu et en dépendent* ; — *cet officier attaqua la ville et s'en rendit maître*.

III^e RÈGLE. Lorsqu'un verbe a différentes manières de régir, on doit employer la même pour toutes les dépendances qu'on donne à ce verbe.

Il y a une faute contre cette règle dans cette phrase : *ces raisons, toutes spécieuses qu'elles sont, ne le justifieront pas : elles n'empêcheront pas l'indignation générale de percer de toutes parts, ni que le monde ne soit en droit d'exiger de grandes réparations*. Il n'est point exact de donner d'abord au verbe *empêcher* un substantif pour régime, et ensuite la conjonction *que* avec une phrase incidente ; il fallait dire : *n'empêcheront pas que l'indignation générale ne perce de toutes parts, ni que le monde, etc.* ; ou bien : *n'empêcheront pas l'indignation générale de percer de toutes parts, ni le droit qu'aura le monde d'exiger, etc.* Les personnes peu exercées dans l'art d'écrire manquent quelquefois à cette règle, ne réfléchissant pas qu'elles ne peuvent la violer sans que la clarté et la netteté du langage en souffrent.

IV^e RÈGLE. Le régime-nom suit ordinairement le verbe.

Magistrats, rappelez-vous que vous êtes établis pour rendre la justice aux hommes ; — peuples, obéissez à vos souverains ; et vous, souverains, faites à vos peuples tout le bien qui est en votre pouvoir.

Mais j'aime à voir ces toits, ces abris transparents
Recéler des climats les tributs différents ;
Cet asyle enhardir le jasmin d'Ibérie,
La pervenche frileuse oublier sa patrie,
Et le jeune ananàs, par ces chaleurs trompé,
Vous livrer de son fruit le trésor usurpé.

(DELILLE.)

REMARQUE. Nous avons dit ordinairement, parce qu'en poésie, mais plus souvent dans le style marotique que dans le style élevé, on transporte le verbe après le régime, pour donner à la phrase plus de naïveté. C'est ce qui a fait dire à La Fontaine :

Sur le portail j'aurais ces mots écrits... ;

et ailleurs :

Dans la saison

Où les jeunes zéphyr ont l'herbe rajeunie.

Cette licence doit être employée rarement. Dans les phrases interrogatives, le régime se place encore avant le verbe, quand il se joint à un pronom absolu : quel objet voyez-vous ? — A quelle science vous appliquez-vous ?

V. RÈGLE. Quand un verbe a deux régimes, le plus court se place ordinairement le premier; mais s'ils sont de la même longueur, le régime direct doit se placer avant le régime indirect.

Les hypocrites s'étudient à parer le vice des dehors de la vertu. — Les hypocrites s'étudient à parer des dehors de la vertu les vices les plus honteux et les plus décriés. — L'ambition, qui est prévoyante, sacrifie le présent à l'avenir; mais la volupté, qui est aveugle, sacrifie l'avenir au présent.

On est quelquefois obligé, pour éviter une équivoque, de donner la première place au régime indirect, quoique ce régime soit aussi long et même plus long que le régime direct. En voici des exemples : *le physicien arrache à la nature tous ses secrets; — l'Évangile inspire aux personnes qui veulent être sincèrement à Dieu une piété sincère et non suspecte.* Si l'on change la place des régimes indirects, on ne saura, dans la première phrase, si l'on veut parler des secrets de la nature, ou de ceux du physicien; et dans la seconde, si aux personnes est régi par le verbe inspire, ou par l'adjectif non suspecte.

DU RÉGIME-PRONOM.

Les régimes-pronoms sont, comme nous l'avons déjà vu : *que, me, te, se, le, la, les, nous, vous, quel, en, et y.* Il est essentiel de les bien connaître, afin de les distinguer sûrement, parce que les règles concernant les participes passés, si importantes dans la langue française, en dépendent absolument. Exemples : *la lettre que vous m'écriviez; — vous me dites; — je te donne; — il se réjouit; — je le vois; — j'y pensais, etc.*

RÈGLE. Le régime-pronom se place presque toujours avant le verbe.

Elle s'est trouvée en danger de succomber; mais, rappelant sa vertu, elle s'est reproché sa faiblesse; — j'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites au sujet de l'affaire que je vous ai proposée; et après les avoir lues avec attention, j'ai reconnu, comme vous, que si je l'avais entreprise, j'y aurais trouvé des obstacles que je n'avais pas prévus.

Voilà par quels exploits il sut se couronner :

Enfin, voilà l'époux que tu me veux donner.

Non, je ne serai point complice de ses crimes.

Qu'il nous prenne, s'il veut, pour dernières victimes :

Tous mes ressentiments lui seraient asservis.

(RACINE.)

Quant aux exceptions, voyez ce que nous en disons en parlant de la place des pronoms personnels en régime, page 296. (LEVIZAC.)

EMPLOI DES MODES

ET DES TEMPS DES MODES.

NOTA. Nous avons donné page 516 et suivantes la définition de tous les temps des verbes; cette définition seule suffit pour en indiquer l'emploi simple. Mais il est question maintenant de régler l'accord de ces temps entre eux; il faut donc bien faire connaître quelle est la dépendance de chacun des temps ou des modes, les uns à l'égard des autres; et c'est ce qui va nous occuper.

Il est souvent très-difficile et très-embarrassant de savoir dans quel cas on doit faire usage du subjonctif, et encore à quel temps du subjonctif doit correspondre chaque temps de l'indicatif ou du conditionnel; nous allons donner quelques éclaircissements.

QUELS SONT LES CAS OÙ L'ON DOIT FAIRE USAGE DU SUBJONCTIF ?

Il n'y a point de règle bien fixe pour connaître avec certitude les cas où l'on doit employer le subjonctif. Cet emploi dépend bien souvent des vues de l'esprit, quelquefois de l'usage seul. Néanmoins nous pouvons donner une règle qui s'étend à la grande majorité de ces cas.

Pour la bien saisir, il faut savoir qu'il y a des conjonctions qui veulent toujours être suivies de l'indicatif; qu'il y en a d'autres qui exigent toujours le subjonctif à leur suite; et qu'il y en a enfin qui tantôt veulent et tantôt ne veulent pas le subjonctif après elles.

N'oublions pas qu'on appelle *proposition principale* la phrase après laquelle on place la conjonction, et *proposition incidente* ou *subordonnée* celle qu'on met après la conjonction.

Dans cette phrase : *je crois que vous aimez à jouer; je crois* est la proposition principale, et *vous aimez à jouer* est la proposition subordonnée. La conjonction *que* est le lien de ces deux propositions.

RÈGLE. Le verbe de la proposition subordonnée doit se mettre à l'indicatif, quand le verbe de la proposition principale exprime l'affirmation d'une manière directe, positive et indépendante.

Mais le verbe doit se mettre au subjonctif, quand celui de la proposition principale exprime le doute, la surprise, l'admiration, ou l'incertitude, en un mot, quelque mouvement de l'âme qui la sorte de son état naturel.

Ainsi l'on dira : *je sais qu'il est surpris; — je crois qu'il viendra; parce que le verbe de la proposition principale n'exprime aucun mouvement de l'âme, et que l'affirmation en est directe et positive : mais on dira : je doute qu'il soit surpris; — je veux qu'il vienne; — je désire qu'il réussisse*

dans son entreprise; parce que dans ces phrases il y a doute, surprise, désir, volonté, etc.

La gloire qu'on a attribuée aux Égyptiens d'être les plus reconnaissans de tous les hommes fait voir qu'ils étaient aussi les plus sociables.

(BOSSUET.)

En Égypte, si l'on prouvait que la conduite d'un mort avait été mauvaise, on en condamnait la mémoire, et il était privé de la sépulture.

(BOSSUET.)

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.

(BOILEAU.)

Il vent que ce soit moi qui vous mène au supplice, Que ma crédule main conduise le couteau, Qu'au lieu de votre époux je sois votre bourreau!

(RACINE.)

Toi, je veux qu'on t'adore et non pas qu'on te craigne.

(DELILLE.)

C'est l'indicatif qui convient dans les deux premiers exemples, parce que les premiers verbes expriment l'affirmation d'une manière directe, positive et indépendante; mais c'est le subjonctif dans les trois derniers, parce que les deux premiers verbes ne marquent qu'un mouvement de l'âme.

Il sera question, dans l'article sur les conjonctions, de celles qui gouvernent l'indicatif, de celles qui régissent le subjonctif, de celles enfin qui veulent à leur suite tantôt l'indicatif et tantôt le subjonctif. Il suffit d'en faire ici l'observation.

Passons aux différentes occasions dans lesquelles l'on emploie le subjonctif.

1^o Dans les phrases interrogatives qui expriment le doute, on met au subjonctif le verbe de la phrase incidente.

Pensez-vous qu'en formant la république des abeilles, Dieu n'ait pas voulu instruire les rois à commander avec douceur, et les sujets à obéir avec amour?

Faut-il qu'à vos yeux seuls un nuage odieux Dérôbe sa vertu qui brille à tous les yeux!

(RACINE.)

2^o La même règle s'observe quand la phrase qui exprime le doute est négative.

Vous ne vous persuadiez pas que les affaires pussent si mal tourner.

Hélas! on ne craint pas qu'il venge un jour son père.

(RACINE.)

Mais que la phrase soit interrogative ou négative, on met à l'indicatif le verbe de la phrase incidente, si le verbe de la phrase principale exprime une affirmation positive.

Avec quelque couleur qu'on ait peint ma fierté, Croit-on que dans ses flancs un monstre m'a porté?

(RACINE.)

Et sur quoi jugez-vous que j'en perds la mémoire?
(RACINE.)

3^o Les relatifs *qui, que, lequel, dont, et où*, régissent aussi le subjonctif, quand ils se trouvent précédés d'une phrase qui interroge, ou qui marque un doute, un désir, une condition.

Y a-t-il quelqu'un qui ne sente que rien ne dégrade plus un écrivain que la peine qu'il se donne pour exprimer des choses ordinaires et communes d'une manière singulière ou pompeuse?

(BUFFON.)

Il n'y a point dans le cœur de l'homme de bon mouvement que Dieu ne produise.

Choisissez une retraite où vous soyez tranquille, un poste d'où vous puissiez vous défendre.

Ces relatifs régissent encore le subjonctif, quand ils sont précédés d'un superlatif relatif: *le meilleur cortège qu'un prince puisse avoir, c'est le cœur de ses sujets.*

4^o On emploie encore le subjonctif après quelques verbes unipersonnels.

C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent, Des traits d'esprit semés de temps en temps pétillent. Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu; Que le début, la fin, répondent au milieu; Que d'un art délicat les pièces assorties N'y forment qu'un seul tout de diverses parties; Que jamais du sujet le discours s'écartant N'aille chercher trop loin quelque mot éclatant.

(BOILEAU.)

5^o Dans les phrases elliptiques, et ce tour a de la grace.

Puissiez-vous, ô sage vieillard, dans un repos interrompu par de douces occupations, jouir du passé, saisir le présent, et charmer vos derniers jours de l'espérance d'une félicité éternelle!

(L***.)

Quelle n'est pas la puissance des Dieux! Fussiez-vous au fond des abîmes, la main de Jupiter pourrait vous en tirer; fussiez-vous dans l'Olympe, voyant les astres sous vos pieds, Jupiter pourrait vous plonger au fond de l'abîme, ou vous précipiter dans les flammes du noir Tartare.

(FÉNELON.)

Grand Dieu, si tu prévois qu'indigne de sa race Il doive de David abandonner la trace, Qu'il soit comme le fruit en naissant arraché, Ou qu'un souffle ennemi dans sa fleur a séché!

(RACINE.)

Il y a ellipse dans la première phrase, *je souhaite* que est sous-entendu; dans la seconde, le subjonctif est mis pour *quand* et un conditionnel; c'est comme s'il y avait: *quand même vous seriez, etc.*

A QUELS TEMPS DU SUBJONCTIF OU DU CONDITIONNEL RÉPONDENT LES TEMPS DE L'INDICATIF ?

C'est ordinairement le temps auquel se trouve le premier verbe qui détermine le temps auquel le second doit être mis au subjonctif. On doit dire : *il faut que j'aime*, et non *que j'aimasse* ; *il fallait que j'aimasse*, et non *que j'aime* ; *il a fallu que j'aie aimé*, et non *que j'eusse aimé* ; *il aurait fallu que j'eusse aimé*, et non *que j'aie aimé*. Pour bien résoudre cette question, voyons d'abord quels sont les différents rapports des modes et des temps entre eux.

Rapport des temps de l'indicatif.

RÈGLE. Quand le premier verbe est à l'imparfait, au prétérit, ou au plus-que-parfait, et que le second verbe marque une action passagère, on met ce second verbe à l'imparfait, si l'on veut marquer un présent : *je croyais que vous aimiez l'étude* ; au plus-que-parfait, si l'on veut marquer un passé : *il m'assura qu'il n'avait jamais tant ri* ; et au présent conditionnel, si l'on veut marquer un futur absolu : *Platon disait que les peuples seraient heureux, si la sagesse était le seul objet des hommes*. Mais quoique le premier verbe soit à l'un de ces temps, le second se met toujours au présent, quand ce second verbe exprime une chose vraie dans tous les temps : *je vous disais, je vous ai dit, je vous avais dit, que Dieu régit l'univers avec une puissance absolue*.

REMARQUE. « On emploie encore le plus-que-parfait, dit Duclos, quoique l'imparfait convint quelquefois mieux, après la conjonction *si*. » Exemple : *Je vous aurais salué, si je vous avais vu*. La phrase est exacte, parce qu'il s'agit d'une action passagère ; mais celui qui aurait la vue assez basse pour ne pas reconnaître les passants dirait naturellement *si je voyais*, et non pas *si j'avais vu*, parce que son état habituel est de ne pas voir. Ainsi l'on ne doit pas dire : *il n'aurait pas souffert cet affront, s'il avait été sensible* ; il faut *s'il était*, parce que la sensibilité est une qualité permanente. »

Rapport des temps du subjonctif à ceux de l'indicatif et du conditionnel.

I^{re} RÈGLE. Quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur, on met au présent du subjonctif celui de la proposition subordonnée, si l'on veut exprimer un présent ou un futur ; mais on le met au prétérit, si l'on veut exprimer un passé.

Il faut que celui qui parle se mette à la portée de ceux qui l'écoutent, et que celui qui écrit ait dessein de se faire entendre de ceux qui lisent ses ouvrages.

Douterez-vous encore que le succès ne couronne un plan si sagement combiné ?

Il suffit qu'un habile homme n'ait rien négligé pour faire réussir une entreprise : le mauvais succès ne doit pas diminuer son mérite.

Pour s'être élevée à ce point de grandeur, il faut que Rome ait eu une suite non interrompue de grands hommes.

Néanmoins, quoique le premier verbe soit au présent, on peut mettre le second à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif, quand il doit y avoir dans la phrase une expression conditionnelle : il n'est point d'homme, quelque mérite qu'il ait, qui ne fût très-mortifié, s'il savait tout ce qu'on pense de lui. — Je doute que cette affaire eût réussi sans votre protection.

II^e RÈGLE. Quand le verbe de la proposition principale est à l'imparfait, aux prétérits, au plus-que-parfait, ou à l'un des conditionnels, on met le second à l'imparfait du subjonctif, si l'on veut exprimer un présent ou un futur ; mais on doit le mettre au plus-que-parfait, si l'on veut exprimer un passé.

Je désirais sincèrement que de nouveaux succès fissent taire l'envie.

Caligula voulut que les Romains lui rendissent les honneurs divins.

Dieu a permis que des irruptions de barbares renversassent l'empire romain, qui s'était agrandi par toute espèce d'injustices.

J'eusse empêché, si je l'avais pu, qu'on ne vous inquiât dans votre retraite.

J'avais ordonné qu'on mît sous vos yeux toutes les pièces.

Je désirerais que les hommes ne formassent qu'une seule république, dont Dieu serait le chef suprême, et dont chaque nation serait comme une grande famille.

Auriez-vous voulu que, pour me venger, je fisse le sacrifice de mon bonheur ?

Mais on dira :

Je ne savais pas que vous eussiez fait une étude si approfondie des langues anciennes et modernes.

Vous ne crâtes pas que la méchanceté et la haine eussent été capables de se porter à de tels excès.

Vous n'avez pas cru qu'on vous eût tendu un piège.

Nous avons ignoré que le roi vous eût accordé cette grâce.

Vous trouveriez mauvais que nous eussions contrevenu à vos ordres.

Cependant, avec le prétérit indéfini, on peut mettre le second verbe au présent, s'il exprime une action qui se fait ou peut se faire dans tous les temps : Dieu a entouré les yeux de tuniques fort minces, et transparentes au devant, afin qu'on puisse voir à travers; et au prétérit, si l'on veut exprimer un passé : il a fallu qu'il ait sollicité ses juges.

La connaissance des rapports des temps les uns aux autres est si essentielle, que, pour la rendre aussi facile qu'il est possible, nous allons en mettre sous les yeux une table générale, où, d'un coup-d'œil, on verra les rapports que l'usage admet et consacre.

TABLE DE CORRESPONDANCE

DES MODES ET DES TEMPS.

Rapports des temps de l'indicatif entre eux.

Le présent correspond	{ à son propre temps. à prétérit défini.	Je lis. Je lisais.	{ quand vous lisez. quand vous avez lu.
L'imparfait correspond	{ à son propre temps. à prétérit défini. à prétérit indéfini.	Je lisais. Je lisais.	{ quand vous écriviez. quand vous écrivîtes. quand vous avez écrit.
Le prétérit antérieur correspond au prétérit défini.	{		{ quand j'eus lu, vous entrâtes.
Le plus-que-parfait correspond	{ au prétérit défini. au prétérit indéfini. à l'imparfait.	J'avais lu.	{ quand vous entrâtes. quand vous êtes entré. quand vous fîtes entré. quand vous écriviez.
Le futur antérieur correspond au futur absolu.	{		{ quand j'aurai lu, vous entrerez.

REMARQUE. On se sert rarement des temps sur-composés ; mais comme il est des cas où la précision et la clarté de l'expression en exigent l'emploi, voici leurs rapports :

Le prétérit indéfini sur-composé correspond au prétérit indéfini.	{	Quand j'ai eu dîné, vous êtes entré.
Le prétérit antérieur sur-composé correspond au prétérit défini.	{	Quand j'eus eu dîné, vous entrâtes.
Le futur antérieur sur-composé correspond au futur absolu.	{	Quand j'aurai eu dîné, vous entrerez.

Nous avons vu que beaucoup de gens font la faute d'employer les futurs avec si, mis pour supposé que. Dans ce cas :

Le futur absolu correspond au présent.	{	Vous partirez, si je veux.
Le futur antérieur correspond au prétérit indéfini.	{	Il sera parti, si vous l'avez voulu.

Rapports au conditionnel et du conditionnel.

Le plus-que-parfait sur-composé correspond au conditionnel passé.	{	Si j'avais eu plus tôt lu je serais parti.
Le conditionnel passé sur-composé correspond au plus-que-parfait.	{	J'aurais eu lu avant vous, si je n'avais pas été interrompu.

Le conditionnel présent correspond à l'imparfait.	{	Vous partiriez, si je le voulais.
Le premier conditionnel passé correspond au plus-que-parfait.	{	Vous seriez parti, si je l'avais voulu.
Le même conditionnel passé correspond au second conditionnel passé.	{	Vous seriez parti, si je l'eusse voulu.
Le second conditionnel passé correspond à son propre temps.	{	Vous fussiez parti, si je l'eusse voulu.

REMARQUE. La même correspondance a lieu avec le conditionnel présent et avec le premier conditionnel passé.

Quand l'avare posséderait tout l'or du monde, il ne serait pas encore content.

Quand Alexandre aurait conquis tout l'univers, il n'aurait pas été content.

Lorsque deux phrases sont unies par la conjonction que, on emploie tantôt l'indicatif, et tantôt le subjonctif : ce qui établit des rapports de correspondance, non-seulement entre les différents modes, mais même entre les temps du même mode.

Le prés. de l'indic. correspond	{ à son propre temps.	On dit	{ que vous partirez aujourd'hui pour Rome.
	{ au futur absolu.		{ que vous partirez demain.
	{ à l'imparfait.		{ que vous partiez hier.
	{ au prétérit défini.		{ que vous partîtes hier.
	{ au prétérit indéfini.		{ que vous êtes parti ce matin.
Le plus-que-parfait correspond	{ au plus-que-parfait.	On dit	{ que vous étiez parti hier avant moi.
	{ au conditionnel prés.		{ que vous partiriez aujourd'hui, si, etc.
	{ au 1 ^{er} cond. passé.		{ que vous seriez parti hier, si, etc.
	{ au 2 ^e cond. passé.		{ que vous fussiez parti plus tôt, si, etc.

REMARQUE. La même correspondance a lieu lorsque la phrase est négative, excepté pour le présent absolu de l'indicatif, auquel on doit substituer le présent du subjonctif. On ne dit pas que vous partez aujourd'hui, est une disconvenance grammaticale, qui échappe à bien des personnes; le génie de notre langue demande : on ne dit pas que vous partiez aujourd'hui.

L'imparfait	{ de l'indicatif	On disait	que vous partiez aujourd'hui.	
Le prétérit défini	{ correspondent			On dit
Le prétérit indéfini	{ à l'imparfait.			On a dit
Le plus-que-parfait	{	On avait dit		

REMARQUE. La même correspondance a lieu au plus-que-parfait : on s'en convaincra, si l'on met que vous étiez parti, à la place de que vous partiez aujourd'hui.

Le futur absolu	{ de l'indicatif	On dira	que vous êtes parti.
Le futur antérieur	{ correspondent au prétérit indéfini.		

REMARQUE. Voyez ce que nous avons dit sur la correspondance des temps, quand il s'agit d'une chose vraie dans tous les temps.

L'imparfait	{	Je croyais	que vous seriez parti.
Le prétérit défini	{ correspondent	Je crus	
Le prétérit indéfini	{ au conditionnel	J'ai cru	
Le plus-que-parfait	{ nel passé.	J'avais cru	
Le conditionnel passé	{	J'aurais cru	

Le présent	{ de l'indicatif	Il veut	que vous partiez.	
Le futur absolu	{ correspondent au présent du subj.			Il voudra
Le futur antérieur	{			Il aura voulu

L'imparfait	} correspondent	} <i>Je voulais</i>	} <i>que vous</i>					
Le prétérit défini				} à l'imparfait	} <i>Je voulus</i>	} <i>partissiez.</i>		
Le prétérit indéfini							} du subjonctif.	} <i>J'ai voulu</i>
Le plus-que-parfait								
Le 2 ^e cond. passé		} <i>J'eusse voulu</i>						

Le cond. 2^e à l'imparfait présent } *Je voudrais* } *que vous partissiez.*
 } *au pl-q-parf.* } *que vous fussiez parti.*

Le 1^{er} cond. passé } correspond. au } *J'aurais voulu* } *que vous fus-*
 Le 2^e cond. passé } plus-que-parf. } *siez parti.*
 } du subjonctif. } *J'eusse voulu*

(LÉVIZAC.)

On a vu jusqu'à présent que notre but était de faire appliquer les règles et les principes, en multipliant, le plus possible, le nombre des exemples; c'est en effet le moyen le plus simple d'inculquer la science grammaticale dans les esprits.

On a bien voulu nous féliciter sur le choix que nous avons fait de quelques citations tirées des meilleurs auteurs qui aient écrit sur la *Grammaire*, et l'on nous a su gré même des nombreux emprunts que nous n'avons pas hésité à leur faire, dépouillant en cela, dans l'unique intérêt de nos lecteurs, tout amour-propre d'auteur, tout sentiment de vanité mal placée. C'est qu'en effet nous avons compris qu'il ne s'agissait pas de faire une *Grammaire nouvelle*, mais bien de donner une *bonne Grammaire*; il fallait donc réunir sous les yeux, et dans un recueil unique, tout ce qui a été dit de mieux sur les questions grammaticales: or, presque tout a été dit, et d'une manière excellente, par un grand nombre de savants Grammairiens; mais les bonnes règles qu'ils nous ont données sont souvent éparses ou diffuses; et c'est ce qui fait qu'elles demeurent souvent inconnues et inutiles. Nous en avons fait une scrupuleuse recherche, et nous en avons formé notre recueil, qui est réellement précieux, mais qui ne l'est que par le nom des auteurs et le choix des matières qui le composent.

Nous sommes allés plus loin, nous n'avons pas craint de faire souvent revenir le lecteur sur une question déjà traitée, pour la lui faire envisager sous une autre forme, sous un autre point de vue, et surtout pour avoir l'occasion de multiplier les citations et les détails.

M. A. Ballin, que nous avons déjà mentionné plusieurs fois, doit recueillir sa bonne part des éloges qu'on a eu l'indulgence de nous adresser; et nous croyons que la reproduction de son beau travail, dans notre ouvrage, sera agréable autant qu'utile à nos souscripteurs: retraçons donc fidèlement ce qu'il dit sur l'emploi du mode subjonctif, matière difficile avec laquelle on ne se familiarise qu'à force d'explications et d'exemples.

De l'emploi du mode subjonctif.

1^o Exemples dans lesquels le mode affirmatif (1) et le mode subjonctif sont employés après les mêmes expressions.

<i>J'habiterai un pays qui me plaît, où je serai tranquille, que je pourrai parcourir sans crainte, et dont la température est douce.</i>	<i>J'habiterai un pays qui me plaise, où je sois tranquille, que je puisse parcourir sans crainte, et dont la température soit douce.</i>
---	---

Dans le premier exemple, on met à l'affirmatif les verbes qui complètent la proposition principale *j'habiterai un pays*, parce qu'on veut exprimer une idée positive, certaine; il n'y a, pour celui qui parle, aucun doute sur le plaisir qu'il procurera ce pays, sur la tranquillité dont il jouira, etc.

Ce plaisir, cette tranquillité, ne sont pas des choses qu'il ne connaisse point, sur lesquelles se porte son désir, sa volonté; c'est comme s'il disait: *j'habiterai un pays que je connais; il me plaît, j'y serai tranquille, je pourrai le parcourir sans crainte; la température en est douce, etc.*

Dans le second exemple, les mêmes verbes sont au subjonctif, parce qu'on veut exprimer des idées incertaines, douteuses, des choses sur lesquelles se porte un désir, une volonté; c'est comme si l'on disait: *j'habiterai un pays; je désire qu'il me plaise, je désire y être tranquille, pouvoir le parcourir sans crainte, etc.*

Dans le premier cas, le pays est connu de celui qui parle, et dans le second il ne l'est point.

On dira de même:

<i>Je te donnerai des raisons qui te convaincront, c'est-à-dire je suis sûr, persuadé qu'elles te convaincront, parce que je les connais.</i>	<i>Je te donnerai des raisons qui te convainquent, c'est-à-dire je serai en sorte qu'elles te convainquent; ces raisons, je ne les connais pas encore, je les chercherai.</i>
---	---

<i>Connaissez-vous dans cette ville un homme qui peut faire trois lieues en une heure?</i>	<i>Connaissez-vous dans cette ville un homme qui puisse faire trois lieues en une heure?</i>
--	--

<i>Indiquez-moi le plus court chemin qui conduit à cette ville.</i>	<i>Indiquez-moi le plus court chemin qui conduise à cette ville.</i>
---	--

<i>Ils envoyèrent à Delphes des députés qui consultèrent Apollon.</i>	<i>Ils envoyèrent à Delphes des députés qui consultassent Apollon.</i>
---	--

<i>Je ferai mon devoir de manière qu'on n'aura rien à me reprocher.</i>	<i>Je ferai mon devoir de manière qu'on n'ait rien à me reprocher.</i>
---	--

<i>Avez-vous lu une</i>	<i>Avez-vous lu une</i>
-------------------------	-------------------------

(1) C'est le mode appelé communément indicatif.

Grammaire qui est meilleure que celle-ci?

Combien voit-on de parvenus qui sont hautains et insolents!

Télémaque proposant aux Dauniens de donner à Diomède les campagnes d'Arpi pour y fonder une colonie, dit :

Vous voyez, ô Dauniens, que nous avons donné à votre terre et à votre nation un roi capable d'en élever la gloire jusqu'au ciel : donnez aussi, puisque nous vous le demandons, une terre qui vous est inutile, à un roi qui est digne de toutes sortes de secours.

Bientôt Philoclès demanda au roi de se retirer auprès de Salente, dans une solitude, où il continua à vivre pauvrement comme il avait vécu à Samos.

Grammaire qui soit meilleure que celle-ci?

Combien voit-on de parvenus qui soient affables et modestes!

Diomède dit aux princes alliés :

Si vous êtes sensibles à la compassion, ne me refusez pas, dans ces vastes pays, quelque coin de terre infertile, quelques déserts, quelques rochers escarpés; pour y fonder, avec mes compagnons, une ville qui soit du moins une triste image de notre patrie perdue. Nous ne demandons qu'un peu d'espace qui vous soit inutile.

Il demanda de se retirer dans une solitude où il continuât à vivre pauvrement.

(FÉNELON.)

Il viendra	{ hors si ce n'est excepté sinon	{ qu'il ait mal au pied.	Il se	{ hors excepté si ce n'est sinon	{ qu'il a mal au pied.
			porte		
			bien,		

Hors que, excepté que, si ce n'est que, sinon que, suivis du subjonctif, sont actuellement peu usités. On se sert mieux d'à moins que : il viendra à moins qu'il n'ait mal au pied.

Un jour dans le fond d'un vallon
Un serpent mordit Jean Fréron.
Que pensez-vous qu'il arriva?
Ce fut le serpent qui creva. (VOLTAIRE.)

Mordu d'un serpent, que pensez-vous qu'il m'arrivât?

Pensez-vous qu'il s'agit d'un forfait exécrable?
Un vain bruit, un soupçon vous le rend vraisemblable.
(CHÉNIER, Calas.)

Pensez-vous qu'il s'agisse de quelque chose d'important?

Pensez-vous qu'après tout ses mânes en rougissent?
Qu'il méprisât, madame, un roi victorieux
Qui vous fait remonter au rang de vos aïeux?
(RACINE.)

Pensez-vous que sa protection m'est très-nécessaire?
Pensez-vous que sa protection me soit très-nécessaire?

Figurez-vous que c'est un jeu.

De même après les verbes dire, prétendre, entendre, on emploie les deux modes selon le sens.
Je dirai qu'il fait son devoir.

Je prétends que son droit est incontestable.

J'entends que c'est une femme qui chante.

Avec le subjonctif, les verbes dire, prétendre, entendre, expriment une volonté.

D'après tous les exemples précédents, il est facile de voir qu'il ne faut point, pour employer un verbe au subjonctif, s'arrêter au matériel des mots, à la forme de la proposition principale; le sens doit seul nous décider sur l'emploi de l'un ou de l'autre mode.

Aussi Fabre dit-il :

« Lorsque la phrase complétive est liée à la phrase principale par un pronom conjonctif (qui, que, auquel, duquel, dont, où), il faut examiner si cette phrase complétive doit énoncer quelque chose de positif, de certain, ou quelque chose d'indécis, d'incertain. Dans le premier cas, il faut l'indicatif; dans le second, il faut le subjonctif. »

Comment! vous ne croyez pas que je pourrai résister à cette douleur?

Celui qui parle ainsi n'a aucun doute sur le pouvoir qu'il aura de résister à la douleur.

C'est dans le même sens que Boileau a dit, en parlant d'une femme :

Crois-tu que, toujours ferme au bord du précipice,
Elle pourra marcher sans que le pied lui glisse?

Boileau ne doute point de l'impossibilité de marcher, etc., dans laquelle se trouvera cette femme : elle ne le pourra pas, dit-il en lui-même.

Tandis que dans les exemples suivants :

Comment! vous ne croyez pas que je puisse résister à cette douleur?

Crois-tu que, toujours ferme au bord du précipice,
Elle puisse marcher sans que le pied lui glisse?

Celui qui parle est lui-même dans le doute sur la possibilité de l'action, exprimée par le verbe puisse.

Entre Taxile et vous, s'il fallait prononcer,
Le croyez-vous, seigneur, qu'on me vit balancer?
(RACINE.)

Mais croyez-vous qu'un prince, enflé de tant d'audace,
De son passage ici ne laissât point de trace?
(Idem.)

Pourquoi dans ces vers Racine a-t-il employé le subjonctif au lieu de l'affirmatif, comme l'exigerait la pensée? — C'est que l'affirmation est conditionnelle et non positive : croyez-vous qu'on me verrait balancer? et dans ce cas le subjonctif

remplace le conditionnel, qu'on pourrait employer en prose.

On dit de même :

*Croyez-vous que quel-
qu'un peut dire que je
l'ai trompé?* *Croyez-vous que quel-
qu'un puisse dire que je
l'aie trompé?*

*Je ne pouvais compren-
dre que c'était elle.* *Je ne pouvais compren-
dre que ce fût elle.*

*Croyez-vous qu'un honnête homme n'est pas plus
estimable qu'un fripon?*

*Qu'il est à plaindre! il ne croit pas qu'il y a un
Dieu.*

*Le peuple est moins superstitieux : il ne croit
plus qu'il y ait des revenants.*

*Je suis loin de conclure qu'il faille condamner
cet usage.*

*Le malheur et le désespoir ont-ils donc une ex-
pression qui se fait entendre même aux bêtes féro-
ces?*

Mais une vérité d'une telle importance
N'est pas de ces secrets qu'on croit sans évidence.

(VOLTAIRE.)

Vertot a dit :

*Nommez les citoyens que j'ai retenus dans les
chaînes.*

*Il fallait que j'aie retenus, parce que celui qui
parle n'en a point retenu.*

Ces exemples prouvent, comme le dit Lemare,
à qui je dois une partie des citations précédentes,
que le subjonctif peut être causé par une affection
tacite de celui qui parle.

Aussi dit-on :

*Il me semble que ce bois veut se fendre par la
moitié.*

*Il semble, n'est-ce pas, que ce bois se fendra
bien?*

*Il me semble que mon cœur veuille se fendre par
la moitié.* (SÉVIGNÉ.)

*Il semble, à vous entendre, que ce bois se fende
bien.*

Dans les deux premiers exemples, il y a l'affir-
matif, parce que celui qui parle n'est point dans le
doute sur la possibilité que le bois se fende.

Dans les deux suivants, il y a le subjonctif,
parce que celui qui parle doute de la possibilité
de l'action, et même, comme dans l'exemple de
madame de Sévigné, il n'y croit nullement.

Domergue, dans les procès-verbaux de l'Aca-
démie grammaticale, dont il est le fondateur, a
donné une solution à peu près semblable à l'occa-
sion de ces vers de Boileau :

On dirait que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.

On dirait que pour plaire, instruit par la nature,
Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture.

« On a reproché à Boileau, dit-il, d'avoir em-
ployé le subjonctif dans ces vers.

» Pour moi, je pense que ce tour de phrase, on
» dirait que, n'amenant qu'une affirmation vague,
» c'est le subjonctif que la pensée appelle. Le
» poète ne veut pas dire que le ciel veut réelle-
» ment inonder ces lieux d'un déluge nouveau ;
» qu'Homère a réellement dérobé la ceinture de
» Vénus ; car le déluge est ici invraisemblable, et le
» vol de la ceinture impossible. C'est de l'invrai-
» semblance et de l'impossibilité que vient ce vague
» qui repousse l'affirmatif. Il est impossible qu'un
» homme lise dans le livre des décrets éternels ;
» aussi Bossuet a-t-il écrit : *On dirait que le livre
» des décrets éternels ait été ouvert à ce prophète.*
» Il est impossible que les étoiles tombent du ciel ;
» aussi dirons-nous : *Quel beau feu d'artifice ! on
» eût dit, on eût cru, il semblait que toutes les
» étoiles tombassent du ciel.* Mais s'il s'agit de cho-
» ses vraisemblables ou possibles, l'affirmation
» prend un caractère déterminé, et le mode affir-
» matif decoule de cette considération.

» *On dirait, on croirait, il semble qu'il est fou,
» qu'il est sourd.*

» *Il semble que la vie est un bien qu'on ne reçoit
» qu'à la charge de la transmettre.*

(J.-J. ROUSSEAU.)

» En attendant que de nouveaux faits viennent
» confirmer ou amender ces observations, je ha-
» sarde la règle suivante :

» Ces affirmations : *on dirait, vous diriez, on
» croirait, vous croiriez, il semble, on eût dit, vous
» eussiez dit, on eût cru, vous eussiez cru, il sem-
» blait, veulent l'énonciation en sous-ordre au
» mode subjonctif, si elle porte sur des choses
» qui soient sans vraisemblance ou sans possi-
» bilité.* »

On dirait que le ciel est soumis à sa loi.

(BOILEAU.)

On dirait qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon.

(Idem.)

Dans ces vers le subjonctif serait mieux.

Après *il paraît, il est probable*, on emploie l'affir-
matif.

Voci deux exemples qui confirment la règle de
Domergue :

Il semble qu'on ait là rassemblé l'univers.

(COLLIN-D'HARLEVILLE.)

*Il semble que la présence d'un étranger retient
le sentiment, et comprime des âmes qui s'entendraient
si bien sans lui.*

(J.-J. ROUSSEAU.)

Mais généralement après le verbe *sembler* (*il
semble, il semblait*), on emploie le subjonctif :

Il semble que sans lui tout le bonheur nous fuit.

(DESHOULIÈRES.)

*Il semble que de tout temps la vérité ait eu peur
de se montrer aux hommes, et que les hommes
aient eu peur de la vérité.*

(LA HARPE.)

Il semble que le voile embellisse les filles.
(BENSERADE.)

Il semblait que ma vue excitât son audace.
(RACINE.)

Il semblait que ces déserts n'eussent plus rien de sauvage.
(FÉNELON.)

Il semblait que le ciel voulût faire expier à la France ses prospérités orgueilleuses.
(LA HARPE.)

Cependant quand on trouve l'affirmatif après il semble, il semblait, ce n'est jamais dans un sens vague; et ce mode est particulièrement employé quand le verbe sembler, employé positivement, est précédé d'un pronom; comme dans *il me semble, il te semble, etc.*, parce qu'alors il y a moins de vague dans l'énonciation; mais, comme l'ont très-bien observé Lemare et Domergue, si l'énonciation en sous-ordre porte sur des choses invraisemblables ou impossibles; il faut employer le subjonctif.

Il me semble que mon cœur veuille se fendre en deux.
(SÉVIGNÉ.)

Cependant, si le verbe qui suit *il semble* est au passé simultané (*imparfait*) ou au conditionnel, il se met à l'affirmatif, comme le prouvent les exemples suivants :

Il semble qu'elle en voulait couvrir l'obscurité en abolissant ce qui en était la preuve.
(ROLLIN, Carthage.)

Les anciens n'arrêtaient pas long-temps les yeux sur l'enfance; il semble qu'ils trouvaient quelque chose de trop naïf dans les langes d'un berceau.
(CHATEAUBRIAND.)

Il semble que son âme forte et vertueuse à l'excess n'était capable d'aucune indulgence pour des vices dont elle était révoltée, ni pour des faiblesses dont elle triomphait sans peine.
(BARTHÉLEMY.)

Il semble que j'aurais dû donner ces avis au commencement de cette logique.
(CONDILLAC.)

Il semble qu'Aristote ait voulu être en tout l'opposé de son maître Platon.
(LA HARPE.)

On lit dans la Grammaire de Marmontel :

« Comme je ne veux pas vous fatiguer l'esprit de subtilités inutiles (il parle à ses enfants), je ne vous dirai pas non plus pourquoi, après *si*, le que qui suit les verbes croire, dire, supposer, s'imaginer, etc., veut tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif : *si vous croyez que l'âme est immortelle, ou que l'âme soit immortelle; — si vous dites que le monde est l'ouvrage du hasard, ou soit l'ouvrage du hasard; — si l'on suppose que la matière puisse penser ou peut penser, etc.* L'une et l'autre façon de parler est reçue, mais à sa place, et avec une différence de sens que vous sentirez mieux que je ne vous l'exprimerais; et cette différence est dans l'opinion de celui qui parle. »

De ce qui précède, il résulte que le subjonctif est un mode de doute, qu'il sert à l'expression de ce qui est vague, incertain; et comme la volonté, le désir, la nécessité, ne peuvent porter que sur des choses non positives, et qui, pour la plupart, sont futures ou incertaines, ce mode sert aussi à l'expression d'un état ou d'une action dépendante, d'une volonté quelconque, positive ou négative : telle est en général la fonction qu'il remplit dans notre langue.

Aussi l'emploie-t-on après les verbes qui expriment :

1^o Une idée de doute; d'interrogation proprement dite (1), de négation :

Je doute	} qu'il fasse cela;
Il est possible	
— douteux	
— difficile	
Croyez-vous	
Pensez-vous	
Je ne crois pas	
Je ne pense pas	
Je ne vois pas	
Je nie	
Ce n'est pas	
Il ne paraît pas	
Il ne semble pas	
C'est peu	

2^o La volonté, la nécessité (ce qui est voulu par les circonstances), et en conséquence la crainte, l'étonnement :

Je veux	} qu'il fasse cela;
J'ordonne	
J'entends	
Je prétends	
Je défends	} qu'il ne fasse cela;
J'empêche	
Je souhaite	} qu'il fasse cela;
Je désire	
Je demande	
J'exige	
J'aime	
J'admire	
J'approuve	
Je consens	
Je permets	
Je trouve bon	
— mauvais	
Je prie	
Je supplie	
Il faut	

(1) Je dis l'interrogation proprement dite; parce que dans ces vers :

Pensez-vous qu'il s'agit d'un forfait exécrable?
Un vain bruit, un soupçon vous le rend vraisemblable;

celui qui parle n'est point dans le doute; son interrogation ne porte que sur une chose certaine; c'est comme s'il disait: Il s'agit d'un forfait exécrable, y pensez-vous?

Il est nécessaire
— bon
— juste
— indispensable

qu'il fasse cela ;

Je crains
J'apprehende
Je redoute
Je tremble
J'ai peur

qu'il ne fasse cela ;

Je m'étonne
Il est étonnant
— surprenant
— curieux
— extraordinaire

qu'il fasse cela.

On dit aussi :

Je suis ravi
— réjoui
— content
— joyeux
— satisfait
— aise
— fâché
— peiné
— mortifié
— chagrin
— surpris
Je vois avec plaisir
— avec peine

qu'il fasse cela ;

quoique l'idée du second verbe exprime quelque chose de positif, une action qui se fait ; car c'est comme si l'on disait : *il fait cela, j'en suis ravi*, etc. Aussi dans ce cas les Anglais emploient-ils l'affirmatif. Lemare justifie le subjonctif dans ces phrases, en disant qu'il voit dans le verbe au subjonctif une dépendance d'une volonté positive ou négative de celui qui parle.

Cependant Buffon a dit :

Il était fort surpris que les choses qu'il avait le mieux aimées n'étaient pas celles qui lui étaient le plus agréables. — Nous ne conseillerions pas d'imiter cet exemple.

2^o Après certaines expressions conjonctives qui réveillent une idée de doute, de futuration, de négation, de supposition, de crainte :

Avant qu'
Afin qu'
Pour qu'
Jusqu'à ce qu'
Non pas qu'
Non qu'
Sans qu'
Loïn qu'
Si peu qu'
Pour peu qu'
Au cas qu'
Supposé qu'
Posé qu'
Pourvu qu'
Soit qu'

il fasse cela ;

A moins qu'
De peur qu'
De crainte qu'

il ne fasse cela.

OBSERVATIONS.

1^o On dit :

Quoiqu'il fasse cela, bien qu'il fasse cela, quoi qu'il fasse, quelque chose qu'il fasse, quelle que soit la chose qu'il fasse; d'où l'on voit qu'après *quoique*, *quoi que*, *quelque*, *quel que*, on emploie aussi le subjonctif.

Après *quoique*, les Anglais font usage de l'affirmatif, parce qu'en effet l'idée qu'exprime l'état ou l'action dans le verbe qui suit *quoique*, est positive : *il sort, quoiqu'il soit malade*.

2^o *Que* employé pour *afin que*, à *moins que*, *sans que*, *de peur que*, est aussi suivi du subjonctif.

3^o Après quelques verbes impersonnels, on emploie le subjonctif, quoiqu'il n'y ait pas absolument un sens vague, indéterminé.

Il suffit qu'il soit malheureux, pour que je me rapproche de lui.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES SUR L'EMPLOI DU SUBJONCTIF.

On dit :

Il n'y a que *l'homme et le singe qui aient des cils aux deux paupières.* (BUFFON.)

Il n'y a aucun *plaisir qui vaille celui d'une bonne action.*

Il n'y a ni rang ni fortune *qui puissent racheter de basses inclinations.*

Télémaque est le plus bel ouvrage que la vertu ait inspiré au génie.

Le meilleur cortège *qu'un prince puisse avoir est le cœur de ses sujets.*

Lucullus apporta du royaume de Pont les premiers cerisiers qu'on ait vus en Europe.

Tu étais le seul qui pût me dédommager de l'absence de Rica. (MONTESQUIEU.)

Dans ces exemples on a employé le subjonctif, quoique l'idée qu'exprime le second verbe tiende plus de l'affirmation que du doute ; car il est certain que l'homme et le singe *ont* des cils aux deux paupières ; qu'aucun plaisir *ne vaut* celui d'une bonne action ; que ni rang ni fortune *ne peuvent* racheter de basses inclinations, etc.

Voici la règle des Grammairiens :

↳ Lorsqu'un des pronoms *qui, que, dont, auquel, duquel, où*, correspond à un substantif précédé d'un superlatif ou de l'un des adjectifs *nul, aucun*, ou bien encore à quelques substantifs qui aient un sens négatif, tels que *personne, rien, seul, unique*, on doit faire usage du subjonctif.

Cette règle, dont on ne donne point la raison,

est sujette à beaucoup d'exceptions, comme on aura lieu de le voir.

Cherchant à justifier cet emploi du subjonctif, je pensais que les expressions qui précèdent le verbe qui est à ce mode, étant décisives, péremptoires, expriment une assertion, une espèce d'exagération absolue, et que le second verbe désignant quelque chose de général, susceptible peut-être d'exception, on modifie, on affaiblit l'idée d'assertion absolue qu'exprime le premier verbe, par l'emploi d'une expression dubitative, palliative pour ainsi dire ; c'est une espèce d'euphémisme.

Mais n'étant pas encore satisfait de cette explication, j'ai fait part de cette difficulté à M. Jullien, qui m'a donné la solution suivante :

Quand on dit : « *Il n'y a que l'homme et le singe qui aient des cils aux deux paupières*, il faut avoir comparé l'homme et le singe avec d'autres êtres, et de cette comparaison naît d'abord une incertitude plus ou moins prolongée, d'où l'emploi du mode dubitatif ou subjonctif.

« Le subjonctif, dit-il, entraîne toujours avec lui quelque chose de vague, et une sorte d'incertitude, dans l'énoncé même des propositions les plus positives. Lorsqu'on en fait usage, c'est parce que la proposition qu'on veut établir est le résultat d'un rapprochement de deux objets, ou de deux idées, d'une comparaison, d'un examen, et que tout examen suppose un état de doute plus ou moins prolongé. L'esprit flotte incertain, avant de se décider et de prononcer un jugement. L'expression de ce doute doit être dubitative. »

Cette explication me paraît suffisante.

Mais si, par le second verbe, on veut présenter une chose comme évidente, incontestable, comme existant réellement, on emploie l'affirmatif. Ainsi, quoiqu'on dise :

Paris est la plus belle ville que je connaisse;

On doit dire :

De toutes ces villes, c'est la plus belle que je connais; c'est-à-dire, je connais la plus belle; la plus belle est celle que je connais.

Calypso, lasse de la vie, et condamnée à l'immortalité, a pu dire : *Il n'y a que moi qui ne puis mourir.*

C'est ainsi qu'on dit : *La seule douleur que je ressens est au pied.*

Aussi trouve-t-on souvent l'affirmatif employé après le seul, la seule, etc.

Ce service, monseigneur, n'est pas le seul qu'on attend de vous. (BOSSUET.)

Égiste est-il vivant? avez-vous conservé

Cet enfant malheureux, le seul que j'ai sauvé?

(VOLTAIRE.)

La tendre jeunesse est le seul âge où l'homme

peut encore tout sur lui-même pour se corriger.

(FÉNELON.)

Voilà sans doute la moindre de vos qualités, mais, madame, c'est la seule dont j'ai pu parler avec quelque connaissance. (RACINE.)

Locke est le seul que je crois devoir excepter.

(CONDILLAC.)

RÉPONSES A DIVERSES QUESTIONS SUR LE SUBJONCTIF

§ I^{er}.

Faut-il dire :

La langue maternelle est la première qu'on doit ou qu'on doit apprendre?

Il faut *doit*, si, donnant un précepte, on veut parler en général; il faut *doive*, s'il y a supposition, doute, choix.

§ II.

Faut-il dire :

Si c'est moi qui dois ou doit cette somme, je la paierai?

Dans *si c'est moi qui doit cette somme, je la paierai*, je n'affirme pas que je dois la somme, j'en doute, au contraire; cela signifie : *s'il est vrai que je la doive, si les circonstances veulent que j'en sois débiteur, en un mot, si c'est moi qui me trouve la devoir, je la paierai.*

S'il est vrai qu'Homère ait fait Virgile, c'est son plus bel ouvrage. (VOLTAIRE.)

Si j'apprends que la princesse soit arrivée, je vous le ferai savoir.

Dans Girault-Duvivier on trouve ces exemples :

Si c'était moi qui proposasse;

— *vous qui proposassiez.*

Si dans ces phrases on substituait le présent à l'imparfait, le second verbe ne serait-il pas de même au subjonctif? Il serait absurde de penser que le doute ne se trouvât pas aussi formellement exprimé en disant : *Si c'est moi qui propose*, au lieu que *si c'était moi qui proposasse*. Seulement la première rapproche le temps, le moment où l'action doit avoir lieu; mais, dans l'une comme dans l'autre, il y a doute.

§ III.

Après ordonner, peut-on employer indifféremment le subjonctif ou le conditionnel?

On les emploie l'un ou l'autre, selon le sens qu'on veut exprimer :

Œdipe, en achevant sa triste destinée,

Ordonna que chacun régnerait son année.

(RACINE.)

Le gouverneur ordonna que nous irions jusqu'à Thèbes pour être présentés au roi. (FÉNELON.)

Servius ordonna qu'on assemblerait le peuple par centuries, lorsqu'il serait question d'élire des magistrats.

(VERTOT.)

Il ordonna qu'on les laissât aller. (ROLLIN.)

Après le passé du verbe *ordonner*, on n'emploie le conditionnel que lorsque l'ordre tombe sur quelque chose d'éloigné, et dépendant implicitement ou explicitement d'une condition.

§ IV.

Quelle différence y a-t-il entre :

Je ne savais pas que vous fussiez poète.

— étiez —
— êtes —

Pour bien marquer ces nuances, il faut écarter la règle souvent fautive de quelques Grammairiens sur ce qu'ils appellent la *concordance des temps*; un temps ne dépend pas d'un autre; chaque temps doit être l'expression de l'époque qui est dans l'esprit.

Je ne savais pas que vous fussiez poète, dirais-je à un jeune homme, si je venais d'apprendre vaguement qu'il fait des vers; le subjonctif rend bien ce vague qui est dans ma pensée. Si le jeune homme me présente un recueil de poésies, le vague disparaît, et l'affirmatif se présente, mais dans un temps passé coïncidant avec les époques où le jeune homme exerçait sa muse, et je dis : *Je ne savais pas que vous étiez poète*. Enfin, je jette un regard curieux sur quelques morceaux; tous me paraissent beaux d'harmonie, d'images, de sentiments; l'enthousiasme du poète se communique à son lecteur; il est poète, me dis-je à moi-même; puis, m'adressant à lui : *Je ne savais pas que vous êtes poète*. C'est ainsi que, persuadé de l'existence de l'Être suprême, je dirais : *Ce philosophe était bien insensé; il ne croyait pas qu'il y a un Dieu.*

(DOMERGUE.)

§ V.

Pourquoi dit-on :

Je doute qu'il vienne ;

Je me doute qu'il viendra ;

J'attends qu'il vienne ;

Je m'attends qu'il viendra ;

Je suis fâché de ce que Paul vient ;

— que Paul vienne ;

Je suis surpris — etc.

Douter vient du mot latin *dubitare*, aller par deux chemins, balancer; d'où le français *doubiter*, *doubter*, *douter*.

Je me doute que Paul viendra, signifie donc *je me balance, je me tiens en suspens sur ceci : Paul viendra*; c'est moi-même qui suis *balancé* ou *douté*, ce n'est pas l'action qui suit : voilà pourquoi cette action est exprimée à l'affirmatif.

Mais quand on dit *je doute que*, ce n'est pas moi, c'est l'action suivante que je balance, que je soumetts

à l'effet du balancement ou de la dubitation. Il faut donc dire avec le subjonctif : *Je doute que Paul vienne.*

Je m'attends, d'après l'étymologie latine *me tendo ad*, *je me tends à*.

Ainsi *je m'attends que Paul viendra*, signifie *je me tends* ou *je me prépare à ceci : Paul viendra.*

Dans cette phrase *attends* a un complément; qui est *m'*; dans celle-ci : *J'attends que Paul vienne*, *attendre* n'a point de complément avant le *que*. La chose qui, à la première vue, paraît soumise à l'attente, est donc la venue de Paul, d'où l'emploi du subjonctif.

Dans je suis fâché, je suis content de ce que Paul vient; je suis fâché, content, ont pour complément *de ce* ou *de cela*; c'est comme s'il y avait : *Je suis fâché, content de ceci, qui est, Paul vient.*

Dans je suis fâché que Paul vienne, Paul vienne est le complément immédiat de *je suis fâché*; et de cette dépendance nécessaire naît le mode subjonctif.

EXEMPLES A L'APPUI DES RÈGLES PRÉCÉDENTES.

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure,
Peut pénétrer des morts la profonde demeure ?

La faculté de communiquer ses pensées, soit par la parole, soit par l'écriture, est, de tous les dons que Dieu ait faits à l'homme, le plus extraordinaire comme le plus noble et le plus précieux.

De tous les spectacles que l'industrie a donnés au monde, il n'en est peut-être encore aucun de plus admirable que la navigation. (THOMAS.)

Ma versification n'est point un assemblage de sentiments communs et d'expressions triviales, que la rime seule soutienne. (LESAGE.)

Je fuis : ainsi le veut la fortune ennemie.

Mais vous savez trop bien l'histoire de ma vie
Pour croire que long-temps, soigneux de me cacher,
J'attende en ces déserts qu'on me vienne chercher.

(Mithridate, acte III, scène I.)

Ce n'est pas que je n'aie un nombre infini de désagrémens. (MONTESQUIEU.)

Croit-on que le dauphin regardât les honneurs, le sang ou la naissance comme un droit qui dispense d'être vertueux ? (THOMAS.)

Il y avait du délire à penser qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger.

(VOLTAIRE.)

Tu ne te serais jamais imaginé que je fusse devenu plus métaphysicien que je ne l'étais.

(MONTESQUIEU.)

Je ne pense pas que ce soit une espèce particulière.

(BUFFON.)

Oui, quoique dans la paix je trouvasse des charmes,
Je serai le premier à reprendre les armes.

(RACINE.)

*L'Éternel accorde le sommeil aux méchants,
afin que les bons soient tranquilles.*

*Les mouvements des planètes sont les plus réguliers
que nous connaissions.*

(BUFFON.)

*Il servirait à souhaiter que tous les pères de famille
suivissent un pareil exemple.*

(THOMAS.)

*Pierre ordonna qu'on n'entrerait dans les cloîtres
qu'à cinquante ans..., et il défendit qu'on y reçût,
à quelque âge que ce fût, un homme revêtu
d'un emploi public.*

(VOLTAIRE.)

*Cyrus disait qu'on n'est pas digne de commander,
à moins qu'on ne soit meilleur que ceux à qui
l'on donne la loi.*

*Le temps, semblable au vol de l'oiseau, passe et
s'écoule sans que nous nous en apercevions.*

*La mâchoire inférieure est la seule qui ait du
mouvement dans l'homme et dans tous les animaux.*

(BUFFON.)

*Il n'y a que trois ou quatre quadrupèdes qui
aient des membranes entre les doigts du pied.*

(BUFFON.)

*On souhaiterait que la nation unie sous un même
prince le fût aussi sous une même loi.*

(THOMAS.)

Hé quoi! voudriez-vous qu'à l'exemple d'un traître,
Ma frayeur conspirât à vous donner un maître?
Que Porus, dans un camp se laissant arrêter,
Refusât le combat qu'il vient de présenter?

(RACINE.)

*Il semble que la nature, agitée par ses malheurs
et ses abus..., se tournât de tous côtés pour
chercher un remède à ses maux.*

(THOMAS.)

*Il semble que la rusticité n'est autre chose qu'une
ignorance grossière des bienséances.*

(LA BRUYÈRE.)

*Où a-t-on pris que la peine et la récompense ne
soient que pour les jugements humains, et qu'il n'y
ait pas en Dieu une justice dont celle qui reluit en
nous ne soit (1) qu'une étincelle?*

(BOSSUET.)

Cherchez à ce grand cœur, que rien ne peut dompter,
Quelque trône où vous seul ayez droit de monter.

(RACINE.)

HIPPOLYTE.

Dieux! qu'est-ce que j'entends? Madame, oubliez-vous
Que Thésée est mon père et qu'il est votre époux?

PHÈDRE.

Et sur quoi jugez-vous que j'en perds la mémoire?

(RACINE.)

..... Crois-tu, si je l'épouse,
Qu'Andromaque en son cœur n'en sera pas jalouse?

(Idem.)

Ils n'ont pas cru qu'un Dieu pût trouver des obstacles.

(Idem.)

*Quand je lus les Guêpes d'Aristophane, je ne
songeais guère que j'en dusse faire les Plaideurs.*

(RACINE.)

Avant que sa fureur ravagât tout le monde,
L'Inde se reposait dans une paix profonde.

(Idem.)

*Soit que Julie eût étudié sa langue, et qu'elle la
parlât par principe; soit que l'usage supplée quel-
quefois à la connaissance des règles, elle me sem-
blait s'exprimer correctement.*

(J.-J. ROUSSEAU.)

Pour peu que je voulusse invoquer Apollon,
Je ferais pour vous plaire un ouvrage aussi long
Que l'Iliade ou l'Odyssée.

(LA FONTAINE.)

Quelque brave qu'il fût, le bruit de sa valeur
M'inquiétait bien moins que ne fait son malheur.

(RACINE.)

*On peut dire que le chien est le seul animal dont
la fidélité soit à l'épreuve.*

(BUFFON.)

*Il n'y eut aucun métier que le czar n'observât et
auquel il ne mit la main, toutes les fois qu'il était
dans les ateliers.*

(VOLTAIRE.)

Il a voulu peut-être, en marchant contre vous,
Qu'on le crût digne au moins de tomber sous vos coups,
Et qu'un même combat signalant l'un et l'autre,
Son nom volât partout à la suite du vôtre.

(RACINE.)

Je craignais que le Ciel, par un cruel secours,
Ne vous offrît la mort que vous cherchiez toujours.

(Idem.)

*Il semble qu'à force de livres on est devenu igno-
rant.*

(VOLTAIRE.)

*Il me semblait que nous eussions dû nous rendre
de Pergame à Adramyti.*

(CHATEAUBRIAND.)

Madame, il était temps que j'en usasse ainsi.

(CHATEAUNEUF.)

Pour bien faire il faudrait que vous le prévinsiez.

(Idem.)

*Il est bien rare que la peine, toute lente qu'elle
est, n'atteigne pas le coupable qui fuit devant
elle.*

*Il n'y a pas de chagrins qu'une heure de lecture
n'ait suspendus.*

(1) Ici il faudrait n'est qu'une étincelle, parce que l'auteur n'énonce point cette proposition comme douteuse.

Quand j'ai rendu quelque service à un ami, il ne me semble pas qu'on doive m'en louer ; je ne crois seulement exempt de reproches.

Je ne crois pas que j'eusse besoin de cet exemple d'Euripide pour justifier le peu de liberté que j'ai prise. (RACINE.)

On ne peut douter que cette réunion ne flattât beaucoup les Grecs. (LA HARPE.)

Pensez-vous que la perte d'une moisson, si facile à réparer dans un pays où le commerce est si florissant, engagera les Athéniens à vous demander la paix ? (BARTHÉLEMY.)

Du moins ne voyons-nous pas que les Grecs, après Euripide et Sophocle, soient tombés, comme nous, dans l'oubli total de toutes les règles du bon sens. (LA HARPE.)

Ils demandèrent qu'on leur permit d'élire un roi qui pût les défendre. (FÉNÉLON.)

Me répondrez-vous bien qu'il m'ait défait d'Égiste ? (VOLTAIRE.)

Quels sont les hommes auxquels on n'ait rien à reprocher ?

Un ouvrage qui fixât les règles de la langue française et qui en aplanît les difficultés, manquait à la littérature moderne.

Les rois ont peu d'amis qui soient plus attachés à leur personne qu'à leur fortune.

Il semble qu'aujourd'hui un mari se fait une ridicule honte d'aimer sa femme, et que la tendresse conjugale soit une pratique bourgeoise.

Il me semble qu'il n'y a pas de plus grande jouissance que de faire des heureux.

Il ne me semble pas que ce soit un véritable bonheur d'être riche, si l'on ne vient pas au secours des malheureux.

Déjà Pierre-le-Grand apprenait la manœuvre, et malgré l'empressement des courtisans à imiter leur maître, il était le seul qui l'apprit. (VOLTAIRE.)

Le plus digne hommage qu'on puisse rendre à la Divinité est d'être vertueux ; un cœur pur est le plus beau de tous ses temples.

Il n'y a que la mort qui puisse nous faire convenir que l'homme est bien peu de chose.

Quand un père est capable d'enseigner à ses enfants, c'est le meilleur maître qu'ils puissent avoir.

Il semble que nous augmentons notre être, lorsque nous pouvons le porter dans la mémoire des autres.

Il semble qu'on ait juré de ne jamais s'entendre, pour avoir le plaisir de disputer toujours.

La gloire est le seul bien qui nous puisse tenter. (RACINE.)

Il suffisait que vous fussiez malheureux pour que je plaignisse votre sort.

Il n'est pas juste qu'on soit exposé après sa mort à des insultes qu'on aurait repoussées pendant sa vie. (BARTHÉLEMY.)

On ne partage point la grandeur souveraine, Et ce n'est point un bien qu'on quitte et qu'on reprenne. (RACINE.)

Ne craignez rien ; ce cœur qui veut bien m'obéir N'est pas entre des mains qui puissent le trahir. (Idem.)

La différence de grandeur ne prouve pas non plus que ce soient deux espèces différentes. (BUFFON.)

C'était peu que sa main (de l'homme) conduite par l'enfer, Eût pétri le salpêtre, eût aiguisé le fer ; Il fallait que sa rage, à l'univers funeste, Allât encor des lois embrouiller le digeste. (BOILEAU.)

Je voudrais seulement qu'on vous l'eût fait connaître. (RACINE.)

Ils trouvèrent mauvais que je n'eusse pas songé plus sérieusement à les faire rire. (RACINE.)

J'avais peur
Que mon père ne prit l'affaire trop à cœur,
Et qu'il ne s'échauffât le sang à sa lecture. (Idem.)

Néron devant sa mère a permis le premier
Qu'on portât les faisceaux couronnés de laurier. (Idem.)

Les étrangers doutaient même alors que les entreprises du czar pussent se soutenir. (VOLTAIRE.)

Pierre-le-Grand avait à peine quatre ans et demi quand il perdit son père. On n'aimait point les enfants du second lit, et l'on ne s'attendait pas qu'il dût régner un jour. (VOLTAIRE.)

Pierre méprisait tout ce faste ; il eût été à désirer qu'il eût également méprisé ces plaisirs de table dans lesquels l'Allemagne mettais alors sa gloire. (VOLTAIRE.)

La parfaite raison fuit toute extrémité,
Et veut que l'on soit sage avec sobriété. (MOLIÈRE.)

Après la campagne de 1702, le czar voulut que Sheremetof et tous les officiers qui s'étaient distingués entrassent en triomphe dans Moscou. (VOLTAIRE.)

On trouva bon que Pierre engageât des ouvriers comme il avait fait en Hollande. (VOLTAIRE.)

Je consens que mes yeux soient toujours abusés. (RACINE.)

Souffrez, seigneur, souffrez que je coure hâter
Un hymen dont les dieux ne sauraient s'irriter. (Idem.)

Les Égyptiens ne doutaient pas que certaines plantes ne fussent des divinités.

Que vouliez-vous qu'il fit contre trois?—Qu'il mourût!
(CORNEILLE.)

Hélas! ils ont tremblé que l'excès des chaleurs
Ne consumât les fruits desséchés dans les fleurs,
Ne stéril dans les prés l'herbe qui vient de naître,
Et ne retint caché l'épi qui va paraître.
(SAINT-LAMBERT.)

La Providence a permis que les barbares détruisissent l'empire des Romains, et vengeassent l'univers vaincu.

Montesquieu parlait de lui-même, comme il méritait que les autres en parlassent.

. . . . Je me suis quelquefois consolée
Qu'ici plutôt qu'ailleurs le sort m'eût exilée;
Qu'heureux dans son malheur le fils de tant de rois,
Puisqu'il devait servir, fût tombé sous vos lois!
(RACINE.)

Ce fut une grande satisfaction pour Épaminondas, après la victoire de Mantinée, que son père et sa mère existassent encore, et qu'ils pussent apprendre la nouvelle de son triomphe.

Il était fort surpris que les choses qu'il avait le mieux aimées n'étaient plus celles qui étaient le plus agréables à ses yeux (1). (BUFFON.)

Hélas! il fallait bien qu'une si noble envie
Lui fit abandonner tout le soin de sa vie.
(RACINE.)

Il s'en fallait beaucoup avant Pierre-le-Grand que la Russie fût aussi puissante, qu'elle eût autant de terres cultivées, autant de sujets que de nos jours.
(VOLTAIRE.)

Il n'est pas possible qu'un esprit toujours rabaisé vers de petits objets, produise quelque chose qui soit digne d'admiration et fait pour la postérité.
(LA HARPE.)

Il serait honteux qu'un bon juge se laissât séduire par l'argent.

Lorsqu'on a quelque crime à se reprocher, il est bien difficile que le visage ne nous trahisse pas.

Tous les discours sont des sottises,
Partant d'un homme sans éclat;
Ce seraient paroles exquises,
Si c'était un grand qui parlât.

(MOLIÈRE.)

On trouve rarement la gaieté où n'est pas la santé.
Scarron était plaisant, j'ai peine à croire qu'il fût gai.
(DE BOUFFLERS.)

DE L'EMPLOI DES TEMPS DU SUBJONCTIF.

§ Ier.

PRÉSENT OU FUTUR DU SUBJONCTIF.

Dans cette phrase :

Je fais cet ouvrage malgré moi, mais il faut bien que je le fasse.

Que je fasse exprime un temps présent; il dépend de il faut qui est aussi présent.

Dans :

Il faut, il faudra que demain je fasse cet ouvrage, la même forme verbale que je fasse exprime un temps futur, et dépend de il faut, il faudra, qui sont, l'un au présent, et l'autre au futur.

D'où la règle suivante :

Quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur, celui qui est au subjonctif se met au présent ou au futur de ce mode, selon qu'on veut exprimer l'un ou l'autre de ces temps; la même forme convient aux deux temps.

EXEMPLES :

Il faut que celui qui parle se mette à la portée de ceux qui l'écoutent.

Il faudra qu'ils se rendent à la force de la vérité, quand ils auront permis qu'elle paraisse dans tout son jour.

Je ne souffrirai point, ô Télésmaque, que vous tombiez dans ce défaut, qui rend un homme inhabile pour le gouvernement. (FÉNELON.)

Quelque liberté qu'on ait, il ne faut jamais en abuser.

On trouve cependant un temps passé en correspondance avec le présent ou le futur, comme on le verra dans quelques-uns des exemples suivants.

§ II.

PASSÉ SIMPLE OU INDÉFINI : FUTUR ANTÉRIEUR.

Dans cette phrase :

Il faut que tu aies mal fait cet ouvrage, puisqu'on n'en a pas été content.

Que tu aies mal fait exprime un temps passé par rapport à il faut, qui est au présent.

Il a fallu que tu aies fait cet ouvrage avec plaisir, puisque tu l'as fini en si peu de temps.

Quoique tu aies fait cet ouvrage en peu de temps, il a paru supérieur à tous les autres (1).

Dans ces deux exemples, que tu aies fait exprime un passé indéfini, et est en rapport avec il

(1) Il fallait ici le subjonctif.

(1) On pourrait dire aussi, quoique tu eusses fait, mais alors on exprimerait positivement un passé antérieur.

a fallu, il a paru, qui tous deux sont de même au passé indéfini (1).

Il faut, il faudra que tu aies fait cet ouvrage demain à midi.

Dans cet exemple, que tu aies fait exprime un futur par rapport à il faut, il faudra, dont l'un est au présent, et l'autre au futur.

Ainsi, d'après ces exemples, on peut dire que :

Le verbe de la proposition principale étant, soit au présent, soit au futur, soit au passé simple ou indéfini, le verbe au subjonctif se met au passé simple ou au futur antérieur, si l'on veut exprimer l'un de ces deux temps, auxquels la même forme est commune.

EXEMPLES :

Je suis fâché qu'il ait dit cela.

En quelque endroit des terres inconnues que la tempête ou la colère des dieux l'ait jeté, je saurai bien l'en retirer. (FÉNELON.)

Si vous attendez que Philoclès ait conquis l'île de Carpathie, il ne sera plus temps d'arrêter ses des-seins. (Idem.)

§ III.

PASSÉ SIMULTANÉ (IMPARFAIT).

1^o Dans : Il fallait bien que je fisse cet ouvrage lorsque tu te promenais ;

Que je fisse exprime un passé simultané par rapport à il fallait et à tu te promenais.

En traduisant par l'affirmatif on aurait :

Je faisais cet ouvrage lorsque tu te promenais, et il le fallait bien.

2^o Dans : { On voulait que je fisse cet ouvrage { plus tard. aujourd'hui demain.

Que je fisse exprime un futur par rapport à on voulait, qui est au passé.

3^o Dans : { Il aurait été bon que je le fisse aussitôt, ensuite. { Il aurait été bon que je le fisse à présent, demain.

Que je fisse exprime un présent ou un futur conditionnel par rapport à il aurait été bon, il se-

(1) Si à la place du subjonctif on met l'indicatif, on aurait, en changeant le tour, pour la première phrase : Tu as mal fait cet ouvrage, il le faut bien, puisqu'on n'en a pas été content ; pour la deuxième : Tu as fait cet ouvrage avec plaisir, et il l'a bien fallu, puisque tu l'as fini en si peu de temps ; pour la troisième : Tu as fait cet ouvrage en peu de temps ; malgré cela il a paru supérieur à tous les autres : d'où l'on voit que le passé indéfini du subjonctif peut se traduire par le même temps de l'indicatif, et d'où l'on peut conclure que le temps ne fait que changer de forme suivant le besoin de l'énonciation.

J'ai fait. Que j'aie fait. } La même observation peut se faire
Tu as fait, Que tu aies fait, } sur les autres temps du subjonctif
Il a fait, Qu'il ait fait. } qu'on reconnaîtra par la traduction.

rait bon, dont l'un est un conditionnel passé, et l'autre un conditionnel présent.

Dans ces exemples, le verbe au subjonctif exprime donc ou une action simultanée, ou une action postérieure en rapport avec un temps passé ou avec l'un des conditionnels.

On peut donc dire que :

Le verbe de la proposition principale étant à un temps passé ou à l'un des conditionnels, celui qui est au subjonctif se met au passé simultané (imparfait), si l'on veut exprimer un présent ou un futur par rapport au premier verbe.

EXEMPLES :

Caligula voulait que les Romains lui rendissent les honneurs divins.

Je désirerais sincèrement que de nouveaux succès fissent taire l'envie.

Les flots semblaient respecter Jupiter, quoiqu'il fût sous une forme étrangère.

Je ne pouvais me persuader que cette lettre fût de Philoclès. (FÉNELON.)

OBSERVATIONS.

1^o On dit :

Je doute qu'il jouât, s'il avait de l'argent ; c'est-à-dire : je doute qu'il jouerait ; et comme après douter on ne peut employer l'affirmatif, jouerait est remplacé par la forme subjonctive jouât.

On dit encore :

Je doute qu'il fût content, lorsqu'il voyait de telles choses.

C'est-à-dire : je doute qu'il était content ; et comme après douter on ne peut employer l'affirmatif, était est remplacé par la forme subjonctive fût.

D'où l'on peut dire qu'après le présent on emploie aussi le passé simultané du subjonctif, si l'on doit remplacer par le subjonctif le conditionnel présent ou futur de l'affirmatif, ou le passé simultané du même mode.

EXEMPLES :

M. de Grignan était désolé hier ; il eût donné sa part aux chiens, oui, hier, mais je ne dis pas qu'il la jetât aujourd'hui. (SÉVIGNÉ.)

On trouve rarement la gaieté où n'est pas la santé ; Scarron était plaisant, j'ai peine à croire qu'il fût gai. (DE BOUFFLERS.)

Dois-je croire qu'assise au trône des Césars,

Une si belle reine offensât ses regards ?

(RACINE.)

Hélas ! on ne craint point qu'il venge un jour son père

On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère.

(Idem.)

C'est Andromaque qui parle de son fils Astyanax qu'on éloigne d'elle.

Andromaque veut dire :

Il essuierait les larmes de sa mère, s'il était avec elle, c'est ce qu'on craint.

2° On dit :

Pétrarque a mérité qu'on le couronnât au Capitole.

Et :

Pétrarque a mérité que ma muse le chante.

Dans le premier exemple *couronnât* exprime un passé (on le couronna au Capitole, et il l'a mérité).

Dans le second, *chante* exprime un présent ou un futur.

C'est comme si l'on disait :

Ma muse le chante, le chantera, et il l'a mérité.

D'où l'on peut conclure qu'après un temps passé il n'est point rare de trouver un temps présent ; c'est lorsqu'on veut exprimer absolument un présent ou un futur.

EXEMPLES :

Dieu a entouré les yeux de tuniques transparentes, afin qu'on puisse voir à travers.

(D'OLIVET.)

Allez demander à ce vieillard : pour qui plantez-vous ? Il vous répondra : pour les dieux immortels qui ont voulu que je profite du travail de ceux qui m'ont précédé, et que ceux qui me suivront profitent du mien.

(Idem.)

C'était une des plus belles fêtes qu'on puisse voir.

(SÉVIGNÉ.)

Depuis deux ans entiers qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait ; Qui ne promette à Rome un empereur parfait ?

(RACINE.)

Parle, je n'ai rien dit qui puisse lui déplaire.

(Idem.)

N'avez-vous pas

Ordonné dès tantôt qu'on observe ses pas ?

(Idem.)

Les Crétois n'ayant plus de roi pour les gouverner, ont résolu d'en choisir un qui conserve dans toute leur pureté les lois établies.

(FÉNELON.)

Baléazar est aimé des peuples : il n'y a aucune famille qui ne lui donnât tout ce qu'elle a de biens, s'il se trouvait dans une pressante nécessité ; il n'y a aucun de ses sujets qui ne craigne de le perdre, et qui ne hasardât sa propre vie pour conserver celle d'un si bon roi.

(FÉNELON.)

Il me choisit plusieurs morceaux très-pathétiques, à ce qu'il me disait ; mais soit qu'un accent si nou-

veau pour moi demandât une oreille plus exercée, soit que le charme de la musique s'efface dans une profonde tristesse, ces morceaux me firent peu de plaisir.

(J.-J. ROUSSEAU.)

§ IV.

PASSÉ ANTÉRIEUR ou FUTUR ANTÉRIEUR CONDITIONNEL (PLUS-QUE-PARFAIT).

Dans :

Il fallait que j'eusse fait cet ouvrage quand il est arrivé ;

Que j'eusse fait exprime un temps passé antérieur à un autre temps passé.

Il faudrait que tu eusses fait cet ouvrage hier, car il est trop tard ;

Que tu eusses fait exprime un passé dépendant d'une condition.

Dans :

Il faudrait que j'eusse fait cet ouvrage demain avant midi, si je voulais partir ;

Que j'eusse fait exprime un futur antérieur conditionnel.

D'après ces exemples on peut dire :

Que lorsque le premier verbe est au passé, ou au conditionnel, le verbe au subjonctif se met au passé antérieur, si l'on veut exprimer ou un passé antérieur, ou un passé conditionnel, ou un futur conditionnel.

OBSERVATIONS.

On dit :

Je doute que tu eusses fait cet ouvrage, si l'on ne t'avait pas aidé. *Je doute que tu eusses fait cet ouvrage demain avant midi, si l'on ne t'aidait pas.*

Ici que tu eusses fait est pour *que tu aurais fait*, qu'on ne peut employer après un verbe qui exige le subjonctif.

J'eusse perdu ma fortune, si l'on m'eût entraîné dans ce lieu.

J'eusse est ici pour *j'aurais*, et *eût* pour *avait*.

EXEMPLES :

Je ne pense pas que cette affaire eût réussi sans votre protection.

Où serais-je aujourd'hui, si, domptant ma faiblesse, Je n'eusse d'une mère étouffé la tendresse ?

(RACINE.)

Il est donc aisé de voir, dit Lequien, qu'on ne peut pas dire positivement qu'il faut employer tel temps du subjonctif après tel temps de l'indicatif ou du conditionnel. Le subjonctif est toujours déterminé par le verbe de la phrase principale, ou par la conjonction qui lie la phrase subordonnée à la

phrase principale ; mais le temps du subjonctif ne peut être déterminé que par l'idée qu'on a en vue (1). La meilleure règle pour découvrir le temps du subjonctif qu'on doit employer dans la phrase complétive, c'est de faire de cette phrase

la phrase principale, en employant l'indicatif : alors le temps du *subjonctif* doit être un temps correspondant à celui de l'indicatif qui a figuré dans la phrase décomposée. (A. BALLIN.)

(1) L'emploi du mode est aussi soumis à l'idée qu'on veut exprimer. Cependant, quoi qu'en disent Domergue et Lequien,

l'emploi du temps dépend quelquefois de celui de la proposition principale ; par exemple, après un conditionnel, on ne peut employer ni le présent ni le passé indéfini.

SYNTAXE DES PARTICIPES.

Notre première idée avait été de donner à cet article la plus grande extension ; c'est-à-dire que nous voulions résumer et faire connaître les avis de tous les Grammairiens sur cette matière ; mais nous avons réfléchi que nous tomberions dans les défauts auxquels ils se sont laissé entraîner. Nous avons vu l'écueil, nous devions l'éviter.

Nous devons avant tout détruire une erreur funeste, erreur proclamée par tous les auteurs de Grammaire, et qui consiste à faire penser et croire que cette partie du discours est plus hérissée de difficultés que toute autre.

Il est vrai que jamais sujet de Grammaire n'a donné lieu à plus de discussions ; mais il est temps de les réduire à un seul point, en avouant avec franchise que la difficulté dont on parle n'est point inhérente au *participe* lui-même, mais à la proposition tout entière que li renferme.

Quiconque sait bien décomposer une phrase par l'analyse logique et grammaticale, ne trouvera rien qui l'arrête dans l'application des règles positives et certaines du *participe*. Commençons donc par bien éclaircir les principes, et l'on sera bientôt convaincu de la vérité que nous venons d'annoncer.

Nous avons vu que les *participes* se divisent en deux classes, qui sont relatives aux divers temps qu'ils expriment. On les distingue par leurs inflexions, et on nomme l'un *participe présent*, et l'autre *participe passé*.

DU PARTICIPE PRÉSENT.

Le *participe présent* est toujours terminé en *ant* : *étant, aimant, donnant*. Ce mot, qui s'applique indifféremment aux trois personnes, est invariable, c'est-à-dire qu'il ne prend ni genre ni nombre, quel que soit le nom auquel il se rapporte. Ainsi l'on écrit : *un homme lisant, des hommes lisant ; une femme parlant, des femmes parlant*.

On ne doit pas confondre le *participe présent* employé comme verbe, avec le même mot employé comme adjectif. Le *participe présent*, employé comme verbe, a ordinairement un régime exprimé ou sous-entendu, et marque une action de la part du sujet auquel il se lie ; tandis que l'adjectif verbal marque simplement l'état du sujet auquel il se rapporte.

Ainsi, pour distinguer les adjectifs verbaux des *participes présents*, il faut voir si ces mots ont un régime ou peuvent en avoir un. Lorsqu'ils en ont un, ce sont des *participes*, et ils ne prennent ni genre ni nombre, quel que soit le nom auquel ils se rapportent. Lorsqu'ils n'ont point ou ne peuvent pas avoir de régime, ils sont adjectifs, et s'accordent avec les substantifs.

EXEMPLES :

Les enfants, parlant continuellement, ne peuvent guère faire autrement que de dire des sottises la plupart du temps. Ici, parlant est invariable, parce

qu'il est verbe, la phrase signifie : *comme les enfants parlent continuellement, etc.*

Un tableau parlant, des tableaux parlants; c'est une figure parlante. Ici, *parlant* est variable, parce que c'est un adjectif qui marque simplement l'état du sujet.

Ce qu'on appelle *gérondif* n'est autre chose que le *participe présent*, précédé de la préposition *en* : *elle lit toujours en parlant; elles sont tombées en courant.*

Le *gérondif*, précédé de la préposition *en*, exprimée ou sous-entendue, est toujours verbe, et par conséquent toujours invariable.

DU PARTICIPE PASSÉ.

Les *participes passés* ont différentes terminaisons, suivant les verbes d'où ils dérivent, comme : *aimé, lu, ravi, souffert, soumis, craint, absous.*

L'accord du *participe* dépend de la manière dont il se présente dans la phrase. Il peut se trouver seul, comme : *un pays conquis*; ou accompagné du verbe *être* : *je suis aimé*; ou du verbe *avoir* : *j'ai chanté*; ou enfin, du verbe *être*, employé pour le verbe *avoir* : *je me suis blessé.*

PARTICIPE PASSÉ CONSIDÉRÉ COMME ADJECTIF VERBAL.

Lorsqu'un *participe* n'est accompagné ni du verbe *être* ni du verbe *avoir*, il peut être considéré comme un adjectif, et alors il s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il modifie. Exemple : *Un prince d'une naissance incertaine, nourri par une femme prostituée, élevé par des brigands, jeta les premiers fondements de la capitale du monde.*

Dans cette phrase, *nourri, prostituée, élevé*, sont des adjectifs verbaux qui s'accordent : *nourri, élevé*, avec *prince*; *prostituée*, avec *femme*.

PARTICIPE PASSÉ ACCOMPAGNÉ DU VERBE ÊTRE.

Le *participe passé*, accompagné du verbe auxiliaire *être*, s'accorde en genre et en nombre avec son sujet, c'est-à-dire que l'on ajoute *e* si le sujet est féminin, et *s* si le sujet est pluriel. Cette règle n'admet point d'exception. Exemples : *mon père est sorti; ma sœur est partie; mes amis sont venus; ces dames sont estimées.*

Le sujet peut quelquefois se trouver après le *participe*; mais cela ne change rien à la règle. Le *participe* accompagné de l'auxiliaire *être* s'accorde toujours avec le sujet, que ce sujet soit avant ou après le *participe*. Exemple : *Mais quand il vit l'urne où étaient renfermées les cendres si chères de son frère Hippias, il versa un torrent de larmes.*

PARTICIPE PASSÉ ACCOMPAGNÉ DU VERBE AVOIR.

Le *participe passé*, accompagné du verbe auxiliaire *avoir*, ne s'accorde jamais avec son sujet : *mon frère a lu; la pièce a commencé de bonne heure; mes enfants ont bien bu et bien mangé; mes sœurs ont chanté.*

Le *participe passé*, quand il n'a point de régime direct, est invariable.

Ton triomphe est parfait, tous tes traits ont porté.

(RACINE.)

Le *participe passé*, suivi de son régime direct, est également un mot invariable. Exemple : *Pénélope, sa femme, et moi qui suis son fils, nous avons perdu l'espérance de le revoir. Perdu* est invariable, parce qu'il est suivi de son régime direct, *l'espérance*.

Le *participe passé*, joint au verbe *avoir*, s'accorde toujours avec son régime direct, quand ce régime précède le *participe*. Exemples :

Voici la lettre que mon frère a reçue.

Je connais les livres que ton père a lus.

Prends cette plume; je l'ai taillée.

Dans ces phrases, les *participes reçue, lus; taillée*, sont variables, parce que les régimes directs de ces *participes* les précèdent.

Coriolan se sépara de sa mère et de sa femme après les avoir embrassées, et ne songea plus qu'à procurer une paix honorable à sa patrie.

Embrassées est au féminin pluriel, parce que le *participe* est précédé de son régime direct qui est *les*, pronom personnel qui remplace les deux substantifs *mère et femme*.

Le régime placé avant le *participe* est ordinairement l'un des pronoms *le, la, les, que, me, te, se, nous, vous*.

PARTICIPE ACCOMPAGNÉ DU VERBE ÊTRE EMPLOYÉ POUR LE VERBE AVOIR.

Le verbe *être*, étant employé pour le verbe *avoir* dans la plupart des verbes pronominaux, le *participe* ne s'accorde point avec le sujet, mais avec le régime direct, quand il en est précédé. Le *participe* est invariable lorsque le régime direct est après, ou lorsqu'il n'y en a pas.

EXEMPLES :

Ma sœur s'est coupée. Coupée est au féminin et au singulier, parce que le pronom *se*, qui précède ce *participe*, est régime direct; c'est comme s'il y avait : *ma sœur a coupé elle*.

Ma sœur s'est coupé le doigt. Coupé est invariable, parce que le régime direct est après le *parti-*

cipe ; c'est comme s'il y avait : *ma sœur a coupé le doigt à elle*. Le pronom *se* est ici régime indirect.

Nous nous sommes blessés en jouant. Nous nous sommes donné un rendez-vous.

Blessés est au pluriel, parce que le pronom *nous*, qui précède ce *participe*, est régime direct : *nous avons blessé nous*. *Donné* est invariable, parce que le régime direct est après le *participe* : *nous avons donné à nous un rendez-vous*.

Quand, dans un verbe pronominal, l'analyse ne permet pas de remplacer le verbe *être* par le verbe *avoir*, il faut faire accorder le *participe* avec le sujet du verbe. Exemple : *cette maison s'est vendue bien cher*. On ne peut pas dire : *cette maison a vendu elle bien cher* ; mais on peut dire : *cette maison a été vendue bien cher* ; il y a par conséquent accord avec le sujet *maison*.

Les années se sont écoulées.

Les jours se sont passés.

REMARQUES SUR LE PARTICIPE

accompagné du verbe **AVOIR**, ou du verbe **ÊTRE**
employé pour le verbe **AVOIR**.

Quelquefois le sujet du verbe se trouve après le *participe*, et nous avons vu que cela ne changeait en rien la règle : le *participe* s'accorde toujours avec son régime direct, lorsque ce dernier le précède. Exemple : *Les soldats avaient été attachés à la famille de César, qui était garante de tous les avantages que leur avait procurés la révolution*.

Il peut arriver qu'un *participe*, précédé de son régime direct, soit suivi d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement : dans ce cas la règle ne varie pas, et le *participe* s'accorde avec son régime direct. Exemple :

La Grèce en ma faveur est trop inquiétée ;
De soins plus importants je l'ai crue agitée.

Le *participe passé*, quel que soit l'auxiliaire qui l'accompagne, ne prend ni genre ni nombre, quand le *participe* et le verbe auquel il est joint sont employés unipersonnellement :

Il est arrivé de grands malheurs ;
Il s'est glissé une faute dans votre ouvrage ;
Les mauvais temps qu'il y a eu ;
Les chaleurs qu'il a fait ;
Il s'est présenté trois personnes.

Lorsque le *participe passé* est suivi d'un verbe à l'*infinitif*, il faut examiner si le régime qui précède le *participe* est régime de ce *participe*, ou de l'*infinitif* qui le suit.

Dans le premier cas, le *participe* s'accorde avec

ce régime ; dans le second cas, il demeure invariable. Exemple :

La femme que j'ai entendue chanter.

Pour savoir auquel des deux verbes appartient le régime *que*, il faut faire cette question : J'ai entendu *qui* ou *quoi* ? Comme on peut mettre le substantif *femme* immédiatement après le *participe* *entendue*, et dire : *j'ai entendu la femme chanter*, le relatif *que*, qui se rapporte à *femme*, est le régime du *participe* *entendue* ; c'est pour cela qu'on met le *participe* au féminin et au singulier.

Dans cet autre exemple, au contraire : *la romance que j'ai entendue chanter*, on ne peut pas mettre le substantif *romance* après le *participe* *entendue*, et dire : *j'ai entendue la romance chanter* ; mais on peut dire : *j'ai entendue quelqu'un chanter la romance*. Par conséquent le relatif *que* est le régime de *chanter*, et c'est pourquoi le *participe* est invariable.

On peut donner pour règle générale que toutes les fois que le *participe* est suivi d'un *infinitif*, et que cet *infinitif* peut être remplacé par le *participe* présent du même verbe, le régime qui précède le *participe* en est le régime. Dans l'hypothèse contraire, le régime appartient à l'*infinitif*.

De la règle précédente on doit tirer cette conclusion que, si le *participe* est actif et l'*infinitif* neutre, le régime qui précède appartient de droit au *participe*, et alors le *participe* s'accorde avec le régime. Exemples :

La femme que j'ai vue mourir. — La personne que j'ai entendue discourir.

L'*infinitif* est quelquefois sous-entendu à la suite du *participe* des verbes *devoir*, *pouvoir*, *valoir* ; dans ce cas, le *participe* reste invariable, parce qu'il a l'*infinitif* pour régime direct.

Je lui ai fait tous les reproches que j'ai dû.
Je lui ai rendu tous les services que j'ai pu.
J'ai obtenu toutes les faveurs que j'ai voulu.

On sous-entend *faire*, *rendre*, *obtenir*, et le régime doit se rapporter à ces *infinitifs*.

DU PARTICIPE PASSÉ ENTRE DEUX *QUE*.

Quand le *participe passé* est placé entre deux *que*, le premier *que* n'est point le régime de ce *participe*, mais du verbe ou de la locution qui le suit. Il en résulte que le *participe* est invariable.

La leçon que vous avez cru que j'étudierais.
Les affaires que j'avais prévu que vous auriez.
Les raisons que vous avez pensé que j'approuvais.

Le relatif *que*, dans ces trois phrases, n'est pas le régime des *participes* *cru*, *prévu*, *pensé*, mais bien des verbes ou plutôt des locutions qui suivent ces *participes*.

DU PARTICIPE PASSÉ JOINT À UN INFINITIF
PRÉCÉDÉ D'UNE PRÉPOSITION.

Lorsqu'il y a une préposition entre le *participe* et l'*infinitif* qui vient après, le *participe* ou l'*infinitif* peut avoir pour régime direct le pronom qui précède. Dans le premier cas, il y aura accord; dans le second, le *participe* sera invariable.

Pour savoir si le *participe* a pour régime direct le pronom, il faut voir si l'on peut placer après le *participe* le substantif dont le *que relatif* tient la place.

EXEMPLES :

Les soldats qu'on a contraints de marcher.
Le livre qu'il nous a recommandé d'étudier.

DU PARTICIPE PASSÉ LAISSÉ, SUIVI D'UN
INFINITIF.

Le *participe passé laissé*, suivi d'un *infinitif*, est assujéti à la même règle que les autres *participes* accompagnés d'un *infinitif*. C'est ainsi que l'écrivent la presque totalité des Grammairiens; et nous conseillons de les imiter.

EXEMPLE :

Je les ai laissés partir.
J'ai laissé qui? eux partir; les est régime du *participe*, et comme il le précède il y a accord.
Ils se sont laissés surprendre.
Dans cet exemple, il n'y a pas accord, parce que se est le régime direct du verbe *surprendre*.

DU PARTICIPE PASSÉ FAIT, SUIVI D'UN
INFINITIF.

Le *participe passé du seul verbe FAIRE*, suivi d'un *infinitif*, fait exception à la règle qui précède. Ce *participe* et l'*infinitif* qui le suit sont deux mots inséparables qui présentent un sens indivisible, et ne forment en quelque sorte qu'un seul verbe; alors le régime direct n'appartient ni à *fait* ni à l'*infinitif*; il est régi par les deux verbes conjointement, et le *participe passé* est invariable.

EXEMPLES :

Cette personne était malade, et le remède qu'on lui a donné l'a fait mourir.
Louis XI fit taire ceux qu'il avait fait parler si bien.
La maison que j'ai fait bâtir.

PARTICIPE PASSÉ PRÉCÉDÉ DU PRONOM EN.

Le *participe passé* est invariable lorsqu'il est précédé du pronom *en*, mot vague, qui ne peut

communiquer ni masculin ni féminin au pluriel. Exemple : *ce général a gagné plus de batailles que d'autres n'en ont lu.*

Toutes les fois que le pronom *en* est régime indirect, le *participe* cesse d'être invariable, parce que ce pronom n'est nullement régime du verbe. Exemple : *la lettre que j'en ai obtenue*; il est évident que *lettre* est le régime direct d'*obtenir*, et que *en* est mis pour une *personne* dont on a parlé précédemment.

PARTICIPE PASSÉ PRÉCÉDÉ DU MOT PEU.

L'expression de *peu* a en français deux significations : ou il signifie le manque, ou une petite quantité.

Dans le premier cas, le *participe passé* est invariable. Exemple : *le peu de conduite que les jeunes gens ont montré leur a ôté la confiance.*

Dans le second cas, le *participe* s'accorde avec le mot qui suit l'expression le *peu de*. Exemple : *le peu de monnaie que vous m'avez donnée a suffi pour payer ma dépense.*

Toute la théorie des *participes* se trouve exposée dans ces quelques règles. Mais nous avons, à l'époque de la première édition de notre *Dictionnaire*, posé d'une manière plus succincte et concise, sous la rubrique de *Notions élémentaires et générales de Grammaire française*, les principes qui viennent d'être développés. Nous les donnons comme un véritable résumé de ce que nous venons de dire. Mais ce court résumé nous semble encore diminuer la difficulté à cause même de sa brièveté.

Il y a deux classes de *participes* : le *participe présent* et le *participe passé*.

Le *participe présent* exprime, ainsi que tous les verbes, une action faite par le mot qu'il qualifie : il est toujours terminé par *ant*, et est invariable, c'est-à-dire qu'il ne prend jamais la marque du pluriel, ni celle du genre : *un homme étudiant; des femmes lisant*.

Il ne faut pas confondre avec le *participe présent* l'*adjectif verbal* terminé aussi par *ant*, et qui exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir, plutôt qu'une action. L'*adjectif verbal* semble bien offrir l'idée d'une action : mais cette action, par sa durée et par sa continuité, se transforme en manière d'être.

Quand nous disons : *j'ai vu cette femme caressant son fils*, l'action n'a qu'une durée limitée : *caressant* est ici *participe présent*.

Mais si nous voulons peindre une qualité inhérente à la mère, une qualité qui, pour exister, n'a pas besoin de se manifester dans le moment par des actions, nous employons alors l'*adjectif*

verbal, et nous disons : *cette mère est caressante.*

L'adjectif verbal prend le genre et le nombre du substantif ou nom auquel il se rapporte, et c'est ce qui le distingue du *participe présent*.

Même remarque concernant la conservation du *t* au pluriel, que celle que nous avons faite pour le substantif et pour l'adjectif des mots terminés par *ant* et par *ent*.

Le *participe passé* exprime l'idée d'une action reçue par le mot qu'il qualifie; sa terminaison est variable : il est susceptible de prendre l'accord.

Le *participe passé* peut être employé ou sans *auxiliaire*, ou avec l'*auxiliaire être*, ou enfin avec l'*auxiliaire avoir*.

Le *participe passé*, employé sans *auxiliaire*, s'accorde comme l'adjectif, en genre et en nombre, avec le substantif, le nom ou le pronom qui le modifient : *un fer émoussé; des bûchers éteints; une vertu méprisée; des villes forcées.*

Le *participe passé*, accompagné de l'*auxiliaire être*, s'accorde toujours avec le sujet du verbe, que ce sujet soit placé avant ou après le *participe* : *l'homme bon est aimé; la vertu est estimée; les talents sont récompensés; ici sont renfermées ses cendres.*

Le *participe passé*, accompagné de l'*auxiliaire avoir*, ne s'accorde jamais avec son sujet : *nous avons marché; elles ont couru.*

Le *participe passé*, accompagné de l'*auxiliaire avoir*, s'accorde avec son régime direct, pourvu que ce régime direct précède le *participe* : *la lettre que j'ai reçue; l'homme que j'ai vu; mes enfants! je vous ai récompensés; voici les lettres que j'ai reçues.*

Le *participe passé* reste invariable, c'est-à-dire qu'il ne prend ni genre ni nombre, lorsque le régime direct n'est placé qu'après lui.

On doit donc écrire sans faire accorder :

*Nous avons reçu une lettre ;
J'ai vu un homme ou une femme ;
J'ai récompensé mes enfants ;
J'ai reçu des lettres .*

▲ plus forte raison, il n'y a pas d'accord, si aucun régime direct n'est exprimé.

Nous ferons observer que, dans les verbes pronominaux, *être* étant employé pour *avoir*, le *participe passé* de ces verbes s'accorde avec le régime direct quand il en est précédé, et reste invariable lorsqu'il en est suivi, ou lorsqu'il n'y en a pas.

*Ils se sont flattés.
Elles se sont blâmées.
Ils se sont écrit.
Elles se sont imaginé.*

Dans les deux premiers exemples, le régime direct est placé avant le *participe* : *ils ont flatté eux; elles ont blâmé elles*; dans les deux autres, le ré-

gime est bien placé avant le *participe*, mais ce régime est un régime indirect : *ils ont écrit à eux; elles ont imaginé en elles.*

Pour ce qui regarde le *participe passé* suivi immédiatement d'un infinitif, voyez page 557.

Voilà à quoi se réduit la fameuse règle des *participes*.

On le voit, rien de plus simple, de plus précis, de moins difficile, que les règles exactes que nous venons d'exposer. Tout ce que nous allons dire à la suite se rapporte à ces règles générales; mais nous ne croirions pas avoir fait assez si nous ne donnions maintenant les diverses opinions des Grammairiens les plus célèbres. Nous ne les présentons que parce que nous les avons promises, et pour satisfaire la curiosité des amateurs de science grammaticale. Nous ne conseillons pas aux gens peu versés dans cette étude, de se jeter dans toutes ces dissertations; leur esprit, quelque bien disposé qu'il fût, ne pourrait que s'y embrouiller. Quant aux savants, et ils sont plus nombreux qu'on ne pense aujourd'hui, en matière de langues surtout, nous mettons sous leurs yeux les doctes travaux de ceux qui nous ont précédés dans la lice; nous croyons qu'ils nous en sauront quelque gré. Il est de notre devoir de déclarer d'avance que nous avons à cœur de rendre hommage aux littérateurs distingués dont nous allons emprunter les scientifiques élucubrations.

Notre but consiste ici à multiplier les exemples. On concevra facilement que, dans des citations textuelles et sacrées pour nous, les répétitions sont inévitables; mais nous l'avons dit; nous ne destinons qu'aux savants le travail des savants. Personne ne se trompera donc sur les motifs qui nous ont portés à le donner.

(Extrait de la Grammaire Française de M. Alexandre BONIFACE.)

ACCORD DES PARTICIPES.

§ 1er.

Participe présent et adjectif verbal.

J'ai vu ces enfants intéressant leurs mères, tremblant de leur déplaire, et pleurant quand ils en recevaient le moindre reproche.

Dans cet exemple, les mots *intéressant*, *tremblant*, *pleurant*, expriment des actes, des actions instantanées, c'est-à-dire d'une durée courte, limitée : dérivés des verbes *intéresser*, *trembler*, etc., ils en conservent la signification et le caractère, et peuvent être remplacés par une autre forme

verbale, sans que la pensée en soit altérée : *J'ai vu ces enfants qui intéressaient leurs maîtres, qui tremblaient de leur déplaire, et qui pleuraient quand ils en recevaient le moindre reproche.*

C'est dans cette circonstance que la forme verbale en *ant* prend le nom de *participe présent*, et reste toujours invariable, comme verbe au mode indéfini; on dira donc : *une fille caressant sa mère; des enfants obéissant avec promptitude; des personnes souffrant cruellement, etc.*

NOTA. Le *participe présent* est traduisible par un verbe précédé du pronom *qui*, ou d'une conjonction telle que *comme, quand, puisque, parce que.*

Véies résistant à toutes les forces romaines, fut surprise plutôt que vaincue. (DE SÉGUR.)

Les peuples empressés aux bords de l'Aréthuse,
Pleurant de son départ, admirant sa beauté,
Chargeaient le ciel de vœux pour sa félicité.

(VOLTAIRE.)

Voilà ses ports, ses murs, renaissant de leurs cendres.

(DELILLE.)

Ici sont des infortunés palpitant encore sous des ruines.

(FLORIAN.)

Leur ambition croissant avec leurs richesses, de marchands ils devinrent conquérants.

(VOLTAIRE.)

Accompagnée d'une troupe de nymphes courant dans la plaine, elle mourut d'une blessure qu'un serpent lui fit au talon.

(FONTENELLE.)

Toutes ces idées, roulant à tout moment dans cette âme farouche, lui inspiraient une rage muette et cachée.

(LA HARPE.)

— *Les rues sont remplies de ces enfants intéressants, tremblants de froid, mourants de faim, et sans cesse pleurants.*

Ici le mot *intéressants* n'exprime plus un acte, une action momentanée, mais bien l'état, la manière d'être de l'objet qu'exprime le substantif, et dont il désigne une qualité inhérente.

Quoique les mots *tremblants, mourants et pleurants*, réveillent davantage l'idée d'action, ils n'en sont pas moins dans la même analogie, parce que cette action, n'étant plus instantanée, se présente à l'esprit comme permanente, continue ou prolongée, et constitue alors un état, une manière d'être.

D'ailleurs, sous ce point de vue, l'emploi du mot variable fait image, fixe l'attention et appelle l'intérêt.

. Le jeune d'Aubeterre

Voit de sa légion tous les chefs indomptés
Sous le glaive et le feu mourants à ses côtés.

(VOLTAIRE.)

Il pleurait de dépit, et il alla trouver Calypso, errante dans les sombres forêts.

(FÉNELON.)

Ces angles, ces fossés, ces hardis boulevarts,
Ces tonnerres d'airain grondants sur les remparts.

(VOLTAIRE.)

C'est dans cette circonstance que la forme verbale en *ant* prend le nom d'*adjectif verbal*, et varie comme l'adjectif qualificatif, par lequel il peut être quelquefois remplacé, comme : *tremblant de froid*, par *transi*; *mourant de faim*, par *affamé*; *pleurant par éploré*, etc.; l'expression est différente, mais l'idée est au fond la même.

Cet enduit forme une pâte molle, mais solide et résistante au feu.

(VOLTAIRE.)

Pleurante à mon départ, que Philis était belle!

(TISSOT.)

Par sa voix appelés, renaissants tour à tour,
Tous les siècles rangés venaient former sa cour.

(THOMAS.)

Tant d'infortunés palpitants, immobiles, au milieu des flammes.

(Idem.)

L'empereur commençait à redouter l'autorité croissante des pontifes romains.

(DE SÉGUR.)

C'était au plus deux mille livres de la monnaie de France, courante de nos jours.

(VOLTAIRE.)

Ces étoiles sont autant de soleils dont chacun a des mondes roulants autour de lui.

(Idem.)

L'*adjectif verbal* diffère encore du *participe présent*, en ce qu'il peut être précédé d'un des temps du verbe *être*, comme dans : *une fille caressante; des enfants obéissants; des personnes souffrantes; c'est-à-dire une fille qui est caressante, etc.*

On dira donc :

avec le *participe présent* : avec l'*adjectif verbal* :

Ces hommes qu'on croit si sauvages sont des êtres vivants comme nous, c'est-à-dire : qui vivent comme nous. *Ces animalcules, imperceptibles à la simple vue, sont des êtres vivants comme nous, c'est-à-dire qui sont vivants.*

Ces biens dépendant de la succession, doivent être vendus, c'est-à-dire parce qu'ils dépendent. *On a vendu tous les biens dépendants de la succession; c'est-à-dire qui étaient dépendants.*

Les observations et les exemples précédents suffisent pour établir cette règle :

— Si, par la forme verbale en *ant*, comme souffrant, obéissant, on veut exprimer un acte, une action instantanée, pure et simple, et non un état; on emploie le *participe présent* qui est invariable :

J'ai vu ces personnes souffrant cruellement.

Si, au contraire, on a à peindre un état, une manière d'être, une disposition à agir, plutôt qu'une action; ou même une action qui, par sa continuité, sa durée, devient permanente, se transforme en état, et n'est accompagnée d'aucune des circonstances qui caractérisent une action; on fait usage de l'*adjectif verbal*, qui est variable :

J'ai vu des personnes souffrantes et résignées.

L'idée d'*actualité*, dit Lemare, caractérise le *participe*; celle de *permanence* l'*adjectif verbal*.

NOTA. En comparant les exemples cités précédemment, on sentira bien la différence qui existe entre le *participe présent* et l'*adjectif verbal*.

OBSERVATIONS.

1° Il y a des formes verbales en *ant*, qui ne s'emploient point comme adjectifs, telles que *ayant, babillant, badinant, étant, folâtrant, gambadant, gesticulant, sanglotant, souriant, soupirant, etc.* Les poètes ont quelquefois fait usage de ces mots au pluriel masculin.

Quant au mot *appartenant*, suivi d'un complément, l'usage le plus général est de le considérer comme *participe*, quoique l'analogie réclame les deux formes employées par quelques bons auteurs.

2° Quelques *participes présents* ont pour correspondants des adjectifs dont l'orthographe est différente, comme : *extravagant, intrigant, fabriquant, fatiguant, vaquant, adhérent, affluant, coïncidant, différant, équivalent, excellent, négligeant, précédant, présidant, résidant*, dont les adjectifs sont : *extravagant, intrigant, fabricant, fatigant, vacant, adhérent, affluent, coïncident, etc.*

Cet enfant négligeant ses devoirs ne fera aucun progrès.

C'est un enfant négligent.

Ce travail me fatiguant beaucoup, je dois le suspendre. — Il est très-fatigant, etc.

Mais comme le choix entre le *participe présent* et l'*adjectif verbal* dépend principalement du point de vue, et que la règle à cet égard ne peut guère être positive, il se présente souvent des cas embarrassants, que chacun ne peut résoudre que selon sa manière de voir ou de sentir; de là cette divergence dans l'orthographe finale des formes verbales en *ant*.

Il est bien plus sûr, dit Lemare, de se diriger par l'idée qu'on veut peindre, que par des *recettes*

qui, exactement suivies, occasionneraient plus de fautes qu'elles n'en feraient éviter.

Voici cependant quelques moyens faciles de reconnaître le *participe présent*.

1° La forme verbale en *ant* est *participe*, lorsqu'elle a un régime direct, ou qu'elle se trouve modifiée par la négation *ne* :

Une fille caressant sa mère; des enfants se tourmentant, ne travaillant pas.

Les poètes cependant ont fait quelquefois varier le *participe*, mais seulement au pluriel masculin et à la fin d'un vers :

Et plus loin des laquais, l'un l'autre *s'agaçants*,
Font aboyer les chiens et jurer les passants.

(BOILEAU.)

2° Lorsqu'on veut exprimer par cette forme une idée de *cause* ou de *motif*, alors le *participe* est traduisible par une autre forme verbale précédée des conjonctions *parce que, comme* ou *puisque* :

Ses cheveux, flottant sur ses épaules, attiraient tous les regards. Ils attiraient les regards, parce qu'ils flottaient; l'action des cheveux était la cause de l'attention.

Tandis qu'on dit avec l'*adjectif verbal* :

Ces enfants avaient de beaux cheveux flottants sur leurs épaules.

3° Lorsqu'on veut exprimer une action avec l'idée spéciale du temps, avec une simultanéité de temps :

Voyez ces enfants obéissant à l'envi, volant au-devant des désirs de leur mère.

Je les voyais courant devant nous; c'est-à-dire lorsqu'ils couraient.

Ils se sont blessés en jouant; — la calomnie va toujours croissant.

NOTA. Quand la forme verbale en *ant* est précédée ou peut être précédée de la préposition *en* exprimant une action avec le mot suivant, elle est au *participe présent*.

(Ces exemples sont extraits de l'excellent ouvrage de M. Bescher sur les *Participes*.)

Regarde ces Drusus *s'élançant* vers la gloire,
Ces Décius *mourant* pour vivre en la mémoire.

(DELILLE.)

Mourants de faim, et lassés de chercher,
Ils mandissaient la fatale aventure
D'avoir vaincu, sans savoir où coucher.

(VOLTAIRE.)

Tremblante pour ses œufs la fourmi déménage.

(LA FONTAINE.)

Combien de pères, tremblant de déplaire à leurs enfants, sont faibles, et se croient tendres!

(DOMERGUE.)

Pleurante, après son char, vous voulez qu'on me voie.

(RACINE.)

*Êt n'est-ce point, Madame, un spectacle assez doux
Que la veuve d'Hector pleurant à vos genoux?*

(Idem.)

Voyez-vous ces débris flottant vers la côte?

Calypso aperçut un gouvernail, un mât, des cordages flottants sur la côte.

(FÉNELON.)

Une fille obéissant à sa mère, remplit un devoir sacré.

Bénie soit la fille obéissante à sa mère!

Ces jeunes gens ont fait preuve de soumission, obéissant aux ordres des autorités.

Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux, humains, soumis aux lois, obéissants aux princes, intéressent l'État, et viennent évidemment de Dieu.

(VOLTAIRE.)

Toutes les planètes, circulant autour du soleil, paraissent avoir été mises en mouvement par une impulsion commune.

(BUFFON.)

Il paraît qu'il y avait huit fois moins d'espèces circulantes en Italie.

*Et la vigne flexible et le lierre aux cent mains,
Autour de ces débris rampant avec souplesse,
Semblent vouloir cacher ou parer leur faiblesse.*

(DELILLE.)

*Ces serpents odieux de la littérature,
Abreuvés de poisons et rampants dans l'ordure,
Sont toujours écrasés sous les pieds des passants.*

(VOLTAIRE.)

La mer mugissant ressemblait à une personne qui, ayant été long-temps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion.

(FÉNELON.)

*La nature qui parle, et que ta fierté brave,
Aura-t-elle à la glèbe attaché les humains,
Comme les vils troupeaux mugissants sous leurs mains?*

(VOLTAIRE.)

La guerre sociale, éclatant peu de temps après, retarda les effets d'une haine qui devait plonger la république dans toutes les horreurs de la tyrannie et de la guerre civile.

(DE SÉGUR.)

Voyez la jeune Isaure éclatante d'attraits.

(LEGOUVÉ.)

§ II.

Participe passé.

Tout *participe passé* est construit ou n'est pas construit avec l'auxiliaire *avoir* : elle a aimé ; elle

est aimée ; elle se voit aimée ; on la croit aimée ; de là deux règles générales sur l'orthographe du *participe passé* (1).

PREMIÈRE RÈGLE.

Participe passé non construit avec AVOIR.

— Entourés de toutes parts, ils se crurent perdus, et furent forcés de se rendre.

Tout *participe passé* non construit avec l'auxiliaire *avoir* exprimé ou sous-entendu, est considéré comme un adjectif qualificatif, et s'accorde conséquemment avec le substantif qu'il modifie. C'est dans ce cas qu'il ne concourt point à former un temps composé d'un verbe attributif.

Horace, les voyant l'un et l'autre écartés,
Se retourne, et déjà les croit demi-dormés.

(CORNEILLE.)

Le fer est émoussé, les bûchers sont éteints.

(VOLTAIRE.)

OBSERVATION.

Dans les phrases suivantes :

Les habitants furent passés au fil de l'épée, excepté les femmes et les enfants ;

Il vendit son château, y compris la ferme ;

Supposé cette circonstance, à quoi vous décidez-vous ?

Vu votre légèreté, je ne puis me fier à vous ;

Attendu son infirmité, il fut exempté du service ;

les mots *excepté, y compris, supposé, vu et attendu*, sont employés, par ellipse, comme prépositions, et sont conséquemment invariables : *excepté* est pris dans le sens d'*hormis*, à l'exception de ; *y compris* dans celui d'*avec* ; *vu et attendu* dans celui d'*à cause de*.

Quand ces mots ne sont pas employés comme prépositions, ils rentrent dans la classe des *participes*, et en suivent les règles : *exceptée de la loi commune, cette femme a vécu cent vingt ans. — Nous sortirons, nos filles exceptées. — On nous a tous exceptés, etc.*

L'eau du Styx dissout tous les métaux ; elle brise tous les vases qui la reçoivent, excepté ceux qui sont faits de la corne du pied de certains animaux.

(BARTHIÉLEMY.)

Les mots *vu et attendu*, employés comme pré-

(1) L'auxiliaire *avoir* suivi du *participe été*, comme dans, *j'ai été, j'avais été*, n'appartient pas à la conjugaison du verbe *avoir* ; il forme avec ce *participe* un des temps composés du verbe *être*.

positions, se sont éloignés de leur signification primitive.

La véritable raison de l'invariabilité des mots précédents est l'ellipse du verbe *avoir*, qu'on a faite dans certains cas, quand on a dit, par exemple : *on massaera les habitants, excepte les enfants*; c'est-à-dire, *ayant excepté les enfants*. C'est ainsi qu'on dit : *passé dix heures, je ne vous attendrai plus*; *payé cent francs à M^{...}*; *reçu de M^{...} la somme de*, etc.; pour *ayant passé dix heures, j'ai payé cent francs*, etc. Ces mots se sont ensuite employés par extension.

— Vous trouverez ci-joint, ci-inclus, copie de ce que vous demandez, et ci-joite, ci-incluse, la copie de ce que vous demandez.

Les adjectifs composés, *ci-joint*, *ci-inclus*, restent au masculin singulier devant un substantif employé sans adjectif déterminatif, et varient dans le cas contraire. On dit cependant : *ci-joint la copie, ci-joint les lettres*. Dans ce cas, ces expressions doivent être considérées comme adverbiales.

DEUXIÈME RÈGLE.

Participe passé construit avec AVOIR.

— *Que de livres nous avons lus!*
Nous les avons lus avec fruit.

Nous avons lu quoi? — *Des livres.*

Dans ces deux exemples, le *participe passé* construit avec l'auxiliaire *avoir* est précédé de son complément direct, qui est *livres*, exprimé en propres termes dans le premier, et représenté par un pronom dans le second. On voit que, dans ce cas, le *participe* s'accorde (1).

Quels affronts, quels combats j'ai tantôt soutenus!
(CORNEILLE.)

Le bruit de nos trésors les a tous attirés.
(RACINE.)

Je souffre tous les maux que j'ai faits devant Troie.
(Idem.)

— *Nous avons lu vos livres.*
Nous avons lu.
Nous avons ri.
Les froids nous ont nui.

Ici le *participe*, construit avec *avoir*, n'est point précédé de son complément direct : dans le premier exemple, ce complément suit le *participe*;

dans le deuxième, il est sous-entendu ; dans le troisième et le quatrième, il n'existe pas ; et, dans aucun de ces cas, le *participe* ne s'accorde.

Des faits précédents on peut déduire cette règle :

Tout *participe* construit avec l'auxiliaire *avoir*, ne s'accorde qu'avec son complément direct, et dans le cas seulement où il en est précédé.

Cet accord a lieu, comme celui de l'adjectif, en genre et en nombre.

Il résulte de là qu'on ne doit jamais faire accorder le *participe passé* ni avec le sujet du verbe *avoir*, comme dans : *elle a ri*; ni avec un complément indirect, comme dans : *il nous a nui*; ni enfin avec un complément direct qui ne serait pas le sien, comme dans : *je les ai vu attraper*; *la lettre que j'ai commencé à écrire*; *les livres que vous avez eu la bonté de me prêter*. Ici les pronoms *les* et *que* sont compléments directs des verbes à l'infinitif qui suivent les *participes*.

J'ai vu la mort de près et je l'ai vue horrible.
(VOLTAIRE.)

L'ignorance a flétri les lauriers du génie.
(MICHAUD.)

Mes amis ont parlé, les cœurs sont attendris.
(VOLTAIRE.)

Tous les *participes passés* se rapportent à l'une ou à l'autre de ces deux règles; mais l'application n'en étant pas toujours facile, nous allons examiner, dans une série d'observations, les cas qui présentent des difficultés.

PREMIÈRE OBSERVATION.

Participes passés des verbes qui, selon le sens, ont un complément direct ou un complément indirect.

— *Ce domestique nous a fidèlement servis.*
Ce livre nous a bien servi.

On dit : *servir quelqu'un* et *servir à quelqu'un*. *Servir quelqu'un*, c'est, ou être à son service, ou lui rendre service, l'aider : *servir à quelqu'un*, c'est lui être de quelque utilité, être à son usage, lui rendre un service momentané; de là la différence d'orthographe entre les deux *participes* précédents.

Les verbes *aider*, *applaudir*, *commander*, *fuir*, *insulter*, *manquer*, et quelques autres, ont également, selon le sens, l'un ou l'autre complément, et l'on écrit : *il nous a aidés dans nos besoins*; *il nous a aidé à descendre*.

Il nous a applaudis quand nous avons parlé.

Il nous a applaudi d'avoir agi de cette sorte.

On nous a commandés pour midi.

On nous a commandé de sortir.

(1) À proprement parler, le complément direct est celui du verbe dont le *participe* concourt à former un temps composé; ce n'est que pour plus de brièveté qu'on dit que le *participe* a un complément, soit direct, soit indirect.

L'ennemi nous a fuis.

Le temps nous a fui.

Il nous a insultés grossièrement.

Il nous a insulté par son luxe.

Il nous a visés, et nous a manqués.

Le temps nous a manqué.

(Les Dictionnaires indiquent ces diverses accep-
tions.)

Le temps qui nous a *fui* ne reviendra jamais.

(DOMERGUE.)

Ceux qui nous avaient *fuis* sont revenus vers nous.

(Idem.)

DEUXIÈME OBSERVATION.

**Participes passés suivis d'un adjectif ou d'un autre
participle.**

*On les a crus coupables parce qu'on les a vus
embarrassés.*

*On a cru qui? eux ou les. On a vu qui? eux ou
les.* Le pronom *les* est évidemment ici complément
direct des participes passés *crus* et *vus* : *on a cru*
ces hommes coupables.

Le sens figuré du verbe *croire* ne peut empê-
cher ici l'accord du *participle passé*, sur lequel
l'adjectif suivant n'exerce aucune influence. L'u-
sage à cet égard n'est plus partagé.

*Ils poussèrent des cris de joie en nous voyant,
comme en revoyant les compagnons qu'ils avaient
crus perdus.*

(TÉLÉMAQUE.)

Bossuet, parlant de l'âme, dit : *Dieu l'a faite à
son image, et l'a rendue capable de l'aimer et de
le connaître.* (Sermon pour le jour des Morts.)

Faut-il faire accorder le *participle eu* dans cette
phrase : *j'ai envoyé ma lettre à la poste, aussitôt
que je l'ai eu finie*? La plupart des Grammairiens
sont pour l'inaccord; et c'est, nous pensons, avec
raison.

J'ai eu fini, présente pour la pensée un seul
verbe, comme *j'avais fini*, je *finissais*.

Or si, dans la phrase en question, on faisait ac-
corder *eu*, il y aurait dans le même verbe, un dou-
ble accord pour un seul complément direct, une
seule cause et deux effets.

Dans ces sortes de phrases le *participle eu*, em-
ployé comme un simple signe d'antériorité, doit
rester invariable.

Mais on écrira : *Cette lettre, je l'ai eue écrite
de la main même du roi*; parce qu'ici *eu* n'est plus
auxiliaire.

Les Grammairiens qui n'admettent pas de ver-
bes auxiliaires ne partagent point cette opinion.

TROISIÈME OBSERVATION.

Participes passés suivis du sujet du verbe AVOIR.

— Rien ne peut suppléer la joie qu'ont ôtée les
remords.

Les remords ont ôté *quoi*? la joie, mot repré-
senté par le pronom conjonctif *que*, dans la pro-
position où se trouve le *participle ôté*, qui s'ac-
corde conséquemment avec lui.

Le sujet rejeté après le verbe ne peut nullement
empêcher cet accord, comme l'ont avancé quelques
anciens Grammairiens. Le seul mot qui exerce
une influence sur le *participle passé* est son com-
plément direct, lorsque celui-ci le précède.

Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers,
Que de vieux parchemins qu'ont épargnés les vers.
(BOILEAU, Satire V.)

QUATRIÈME OBSERVATION.

**Participes passés suivis d'une préposition et d'un in-
finitif.**

— *Étudiez la leçon que vous avez oublié d'ap-
prendre.*

*Étudiez la leçon qu'on vous a donnée à ap-
prendre.*

Dans le premier de ces exemples, le *participle
passé* n'est point varié, parce qu'il est suivi de son
complément direct. Vous avez oublié *quoi*? —
D'apprendre la leçon; *leçon*, mot représenté par le
pronom *que*, est donc complément direct de l'in-
finitif et non du *participle* : *Vous avez oublié d'ap-
prendre la leçon.*

Dans le second exemple, *leçon*, ou plutôt le *que*
qui représente ce substantif, est complément di-
rect du *participle*. On a donné *quoi*? — La leçon
à apprendre; aussi le *participle* s'accorde-t-il.
Tout dépend donc de la manière de poser la
question.

D'ailleurs, quand le complément direct qui pré-
cède le *participle* est le sien, on peut le placer en-
tre ce *participle* et la préposition.

On a donné la leçon à apprendre.

On écrit de même : *Que de difficultés il a eues
à surmonter*, parce qu'on peut dire : *Il a eu des
difficultés à surmonter*, quoiqu'on dise aussi : *Il a
eu à surmonter des difficultés.*

*Voilà les ennemis que la reine a eus à combattre,
et que ni sa prudence, ni sa douceur, ni sa fermeté
n'ont pu vaincre.*

(BOSSUET, Oraison funèbre de la reine d'An-
glettre.)

*Pour juger de la propagation miraculeuse de la
religion chrétienne, il faut considérer les obstacles*

qu'elle a eus à surmonter. (L'abbé de CONDILLAC.)

Les combats éternels qu'elle avait eus à soutenir du côté de ses passions sont finis.

(MASSILLON.)

Nous convenons qu'il y a une différence entre : j'ai des devoirs à faire, et j'ai à faire des devoirs, et qu'on devrait conséquemment écrire avec accord ou sans accord, selon ce qu'on veut exprimer : les devoirs que j'ai eus ou eu à faire; mais cette distinction est bien délicate, et n'est pas toujours observée par les écrivains.

CINQUIÈME OBSERVATION.

Participes passés suivis d'une proposition qui en est le complément direct.

— Ce sont des choses que j'ai pensé que vous feriez.

Ce sont des choses que j'ai cru utile de faire.

La simple réflexion fait voir ici que les actions de penser et de croire tombent, non sur le substantif choses, mais bien sur les propositions : que vous feriez et utile de faire. J'ai pensé quoi? — Que vous feriez ces choses. J'ai cru quoi? — Qu'il serait utile de faire ces choses.

La lettre que j'ai présumé que vous recevriez, est enfin arrivée. (MARMONTEL.)

SIXIÈME OBSERVATION.

Participes passés suivis d'un infinitif sans préposition.

— 1° Ce sont des choses que j'ai pensé faire.

Ce sont des choses que j'ai cru devoir faire.

Ces phrases sont analogues aux précédentes; l'infinitif y remplace la proposition. J'ai pensé quoi? — Faire ces choses, que je ferais ces choses. J'ai cru quoi? — Devoir faire ces choses, que je devais les faire.

Dans ces cas, comme dans le précédent, le pronom que, qui est avant le participe passé, est le complément du verbe faire, et non celui du participe; de là l'inaccord.

NOTA. L'infinitif est quelquefois sous-entendu, ainsi que la proposition, comme dans : Il a rendu tous les services qu'il a pu (rendre).

S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers qu'il aurait voulu (que je fisse). (VOLTAIRE.)

Mes parents m'ont donné toute l'éducation que leur fortune leur a permis (de me donner).

— 2° Ces acteurs que j'ai vus jouer, je les ai entendu applaudir.

Dans cette phrase :

J'ai entendu quelqu'un applaudir les acteurs; quelqu'un est le complément direct du participe passé. En sous-entendant ce complément, on peut dire dans le même sens :

J'ai entendu applaudir ces acteurs ;

et, en remplaçant le substantif acteurs par un pronom :

Je les ai entendu applaudir.

Ce pronom est donc complément direct, non du participe, dont le complément est sous-entendu, mais de l'infinitif qui le suit : on les applaudissait; j'ai entendu applaudir eux.

C'est pour la même raison qu'on écrit sans accord :

En parlant de livres : on les a laissé publier ;

D'actrices : je les ai entendu siffler ;

D'arbres : je les ai vu abattre ;

D'une dame : je l'ai envoyé chercher :

Tandis qu'on écrit avec l'accord ;

En parlant des mêmes livres : on les a laissés paraître ;

Des actrices : je les ai entendues chanter ;

Des arbres : je les ai vus croître ;

D'une dame : je l'ai envoyée se promener ,

parce qu'ici le pronom qui précède le participe passé en est le complément direct : on a laissé les livres paraître ; ils paraissaient ; entendu les actrices chanter ; elles chantaient, etc. On voit que l'objet représenté comme complément direct du participe sert aussi de sujet à l'infinitif, c'est-à-dire qu'il fait l'action du verbe qui est à ce mode ; ce n'est que dans cette circonstance que le participe s'accorde.

Au contraire, dans : ces livres, on les a laissé publier ; l'action exprimée par l'infinitif suppose deux objets distincts : des livres publiés et quelqu'un publiant ; l'un recevant l'action, et complément de l'infinitif ; l'autre la faisant, et complément direct du participe, qui, dans ce cas, est invariable, parce que ce complément n'est pas exprimé.

Ce développement des faits précédents nous conduit à la règle suivante :

— Quand le participe passé suivi d'un infinitif, sans préposition, est précédé d'un complément direct, ou ce complément lui appartient, comme dans : je les ai vus courir, ou bien il est celui de l'infinitif, comme dans : je les ai vu arrêter.

S'il lui appartient, l'objet qu'il représente peut devenir le sujet du verbe à l'infinitif : j'ai vu eux courir ;

Je les ai vus $\left\{ \begin{array}{l} \text{qui couraient ;} \\ \text{ils couraient.} \end{array} \right.$

C'est dans ce cas que le participe s'accorde avec ce complément, qui est le sien.

Si ce complément est celui de l'infinitif, l'action

de ce verbe suppose nécessairement un autre mot comme *actif*, comme *sujet* : *je les ai vu arrêter*, c'est-à-dire : *j'ai vu quelqu'un arrêter eux, quelqu'un qui les arrêtait*.

Alors ce mot, sujet du verbe à l'infinitif, est complément direct du *participe*, qui, n'en étant point précédé, reste sans accord.

On écrira donc,

avec l'accord : sans l'accord :

Je les ai laissés partir. *Je les ai laissés emmener.*

(Ils partaient.) (On les emmenait.)

Je les ai entendus se plaindre. *Je les ai entendus plaindre.*

(Ils se plaignaient.) (On les plaignait.)

Que de fleurs nous avons vues se flétrir! *Que de fleurs nous avons vu flétrir.*

(Elles se flétrissaient.) (Quelque chose les flétrissait.)

Mes entrailles, je les ai senties se déchirer. *Mes entrailles, je les ai senties déchirer.*

(Elles se déchiraient.) (Quelque chose les déchirait.)

Vous que j'ai vus périr, vous, immortels courages !
(VOLTAIRE.)

Guillaume se rendit maître de cette ville de la même manière qu'il l'avait vu prendre.

(Idem.)

OBSERVATIONS. 1^o Quand le *participe passé* est précédé de deux compléments directs, l'un appartient au premier verbe, et l'autre à l'infinitif.

Voilà, mon fils, le sujet des larmes que tu m'as vue verser. C'est une mère qui parle.

(FLORIAN.)

2^o Quand le *participe passé* suivi d'un infinitif s'accorde avec le complément direct qui le précède, l'infinitif est généralement traduisible par un *participe présent* : *je les ai vus courir, je les ai vus courant*.

Cette traduction est un moyen mécanique de reconnaître si l'accord doit avoir lieu.

Voici quelques exemples à l'appui de la règle que nous venons d'énoncer :

Nous les eussions laissés passer tranquillement leur hiver à Paris. *Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient laissés faire.*

(MARMONTEL.)

(FÉNELON.)

Les a-t-on vus marcher parmi vos ennemis? *La guerre ne se faisait point autrefois comme nous l'avons vu faire du temps de Louis XIV.*

(RACINE.)

(VOLTAIRE.)

A peine l'avons-nous entendue parler. Il s'agit d'une femme. *C'est une comparaison que j'ai entendu faire.*

(FLORIAN.)

(FÉNELON.)

SEPTIÈME OBSERVATION.

Participe FAIT suivi d'un infinitif, sans préposition.

On les a fait sortir.

On les a fait punir.

D'après l'observation précédente, on serait porté à faire varier le premier de ces *participes*, comme cela s'est fait dans notre ancien langage, et se pratique encore en italien ; mais l'usage s'y oppose, et cet usage est en quelque sorte fondé en raison.

On les a fait sortir ne peut pas se traduire par *on les a faits, ils sortaient*, comme dans : *on les a laissés sortir, on les a vus sortir*.

Le *participe fait*, entièrement détourné de sa signification primitive, forme avec l'infinitif une expression inséparable, du moins dans la pensée ; l'infinitif est nécessairement appelé par le *participe*. *On les a fait sortir* signifie : *on a fait sortir eux; on a expulsé eux*, ou mieux, *on a fait en sorte qu'ils sortissent*, ou encore, *on a fait ceci, eux sortir* ; de là le pronom et l'infinitif formeraient le régime direct du *participe*, qui, n'étant alors précédé que d'une partie de son complément direct, reste invariable.

Quelle que soit d'ailleurs la raison de cet accord, on peut s'en rapporter à la règle suivante, donnée par tous les Grammairiens :

Le *participe fait* suivi d'un infinitif, sans préposition, est toujours invariable.

Ce sont mes sentiments qu'il avait *fait* entendre.
(MOLIÈRE.)

Louis XI fit taire ceux qu'il avait fait si bien parler.
(VOLTAIRE.)

HUITIÈME OBSERVATION.

Participes passés suivis d'un infinitif, sans préposition.

(Observations additionnelles à la sixième.)

Les personnes qu'on a crues avoir été grièvement blessées, n'ont reçu que de légères contusions.

Les personnes qu'on m'a assuré avoir été grièvement blessées, n'ont reçu que de légères contusions.

La différence orthographique des *participes crues* et *assuré*, dans les deux phrases précédentes, provient de la relation plus ou moins directe de chacun d'eux avec le pronom qui représente le substantif *personnes*.

Dans la seconde, le *participe assuré* ne modifie pas ce substantif, ce ne sont pas les *personnes assurées* ; on ne dirait pas : *on les a assurées griè-*

vement blessées; elles ont été assurées grièvement blessées.

Le pronom *que*, qui précède *assuré*, n'est que le sujet de l'expression verbale *avoir été blessées*, qui forme avec ce pronom le complément direct du participe *assuré*.

On a assuré quoi? { Elles devaient être grièvement blessées.
Qu'elles avaient été grièvement blessées.

Comme le sens se refuse à ce que ce pronom soit en même temps considéré comme seul complément direct du participe *assuré*, l'accord n'a point lieu; c'est ainsi qu'on dit : *on les a fait sortir*, ce qui signifie *on a fait eux sortir*.

Dans la première phrase, au contraire, le participe *crues*, en rapport d'idée avec le substantif *personnes*, peut, dans la décomposition de la phrase, se construire avec ce mot ou un pronom qui le représente : *on les a crues blessées; elles ont été crues blessées*.

Alors le pronom *que* exprime à la fois le complément direct du *participe* et le sujet du verbe suivant; de là l'accord, ainsi que dans : *je les ai vus courir; je les ai entendus rire*.

On écrira de même sans accord :

Les paroles qu'on dit avoir été prononcées.

C'est une chose que j'ai pensé devoir me convenir.

Les personnes qu'on a pensé être suspectes; qu'on a supposé être à craindre.

Au-dessus du pupitre une main étrangère, qu'on m'a dit être celle du châtelain du village de Motiers, a écrit ces quatre vers. (RAOUL ROCHETTE.)

Louis XIV avait dans son âme une partie de la grandeur qu'on avait cru jusqu'alors n'être qu'autour de lui. (THOMAS.)

Observation. Cependant si ces participes étaient suivis d'un adjectif sans infinitif, l'accord aurait lieu, parce que l'esprit ne se porterait plus sur une proposition; on écrira donc : *cette pierre qu'on a dite fausse, qu'on a reconnue fausse; les personnes qu'on a supposées suspectes.*

NEUVIÈME OBSERVATION.

LUI, LEUR, employés pour **LE, LA, LES**, avant un participe passé suivi d'un infinitif.

C'est une affaire que je leur ai laissé démêler ensemble.

Ici l'emploi du complément indirect *leur*, pour le complément direct *les*, est généralement en usage, quoiqu'il occasionne souvent des équivoques, comme quand on dit : *je leur ai entendu dire cela; on leur a vu faire des tours*; alors le *participe* reste invariable, n'étant pas précédé de son complément direct.

Pour nous, nous préférerions employer dans ce cas le pronom *les*; mais *lui* pour *le, la*, et *leur* pour *les*, sont exigés quand ils sont précédés d'un complément direct, comme dans : *je le lui ai vu faire; c'est une chose que je leur ai entendu dire; votre sœur a bu la potion, je la lui ai vu boire*; à moins que, prenant un autre tour, on ne dise : *je l'ai vu le faire; cette potion, l'avez-vous vue la boire?* Encore ne peut-on pas toujours s'exprimer ainsi.

Mais faut-il appliquer cette observation aux pronoms *me, te, nous, vous*? L'usage à cet égard est partagé, et nous préférons l'accord, considérant ces pronoms comme compléments directs; ainsi nous écrivons :

C'est une question, messieurs, qu'on vous a laissés démêler.

C'est ainsi que Florian a fait dire à une mère : *Voilà, mon fils, le sujet des larmes que tu m'as vue verser.*

DIXIÈME OBSERVATION.

Participes passés précédés du pronom EN (partitif) (1).

Des fleurs, j'en ai cueilli; combien j'en ai cueillies.

En parlant de fleurs, on dit : *je les ai cueillies*, si l'on veut exprimer la totalité; et *j'en ai cueilli*, s'il ne s'agit que d'une partie.

Dans le premier cas, le pronom *les* est le complément direct du *participe*, qui, en étant précédé, s'accorde avec lui. Dans le second, le complément direct n'est point le pronom *en*; mais c'est un mot, une expression sous-entendue, comme *plusieurs, quelques-unes, une certaine quantité*, dont le pronom *en*, qui signifie *de ces fleurs*, est le complément-déterminatif.

Alors le *participe*, n'étant précédé que d'une partie de son complément direct, reste invariable :

Hélas! j'étais aveugle en mes vœux aujourd'hui;
J'en ai fait contre toi, quand j'en ai fait pour lui.

(CORNEILLE.)

Tous les auteurs s'accordent sur ce point.

Mais faut-il écrire, en parlant des mêmes fleurs : *Combien j'en ai cueillies!*

Ici l'usage est partagé; cependant l'accord a lieu plus généralement, et c'est avec raison.

Combien et *en* composent ensemble le complément direct, et comme l'on écrit : *combien de fleurs j'ai cueillies*, on doit écrire de même : *combien j'en ai cueillies*. L'esprit ne se porte plus sur un mot sous-entendu; l'attention se fixe sur le substantif collectif *combien* et sur le pronom *en*, qui en est le complément déterminatif; ces deux mots, for-

(1) Dans cette phrase : *Des fleurs, j'en ai cueilli*; le pronom *en* est dit *partitif*, parce qu'il n'exprime pas la totalité des fleurs, il n'en désigne qu'une partie.

mant alors le complément direct du *participe* qui suit, en commandent l'accord.

On écrira de même : *autant de batailles il a livrées, autant il en a gagnées.*—*Des fautes, que j'en ai commises!*

Telle est l'opinion de nos meilleurs Grammairiens, de Domergue, de Lemare, de Bescher, de Vanier, de Bourson, etc., qui s'appuient sur l'autorité de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de La Fontaine, de Racine, de Buffon et de Massillon.

*Combien en a-t-on vus, jusqu'aux pieds des autels,
Porter un cœur pétri de penchants criminels!*

(VOLTAIRE.)

*Combien en ai-je vus, je dis des plus huppés,
A souffler dans leurs doigts, dans ma cour occupés.*

(RACINE.)

Combien j'en ai déjà passés!

(J.-J. ROUSSAU.)

Mais pourquoi écrit-on à l'interrogatif : *des fleurs, combien en avez-vous cueilli? Des pages, combien en avez-vous fait?*

C'est qu'il y a ici une espèce d'incertitude sur le nombre de fleurs cueillies, de pages faites, et que le pronom *en*, expression vague, ne rappelle pas assez le substantif, ne fixe pas assez l'esprit sur lui : l'exclamation, l'affirmation, appellent l'accord, et l'interrogation et le doute semblent le repousser, du moins dans ce cas; aussi dira-t-on bien, de même sans accord : *je ne sais, je ne vois pas, dites-moi combien vous en avez fait.* Le mot *combien* est d'ailleurs ici complément du premier verbe, ce qui établit une différence sensible entre ces phrases et les propositions où l'accord a lieu.

NOTA. Si l'expression de quantité ne joue pas le rôle de substantif, si elle n'est pas suivie du pronom *en*, qui la détermine, le *participe* reste invariable :

J'en ai beaucoup lu; il en a tant vu; nous en avons assez fait; il en a trop pris, etc.

J'en ai beaucoup vu qui philosophaient bien plus doctement que moi.

J'en ai bien lu.

Les mots *beaucoup, tant, etc.*, sont des adverbes qu'on peut placer après le *participe* : *j'en ai lu beaucoup; il en a vu tant.*

On écrira de même, quoique l'adverbe précède le pronom *en* : *Il se défie des amis, tant il en a vu d'infidèles*, parce que *tant* ne remplit pas ici la fonction de substantif.

OBSERVATIONS.

1° *Il a écrit plus d'ouvrages que vous n'en avez lu.*

Le complément sous-entendu n'est pas toujours facile à saisir, comme dans cet exemple, qui peut être analysé ou expliqué de la manière suivante :

Il a écrit plus d'ouvrages, et vous en avez lu moins, un moindre nombre.

La conjonction *et* remplace *que* ; le *ne*, amené par la comparaison, disparaît, et le complément sous-entendu est un *moindre nombre*.

On pourrait encore l'expliquer ainsi :

Il a écrit des ouvrages en grande quantité, et vous avez lu d'autres ouvrages en moindre quantité.

Dans tous les cas, le *participe* doit rester invariable, le pronom *en* n'étant pas précédé, dans la même proposition, d'une expression de quantité employée substantivement.

Quelques auteurs ont, par inattention, fait accorder le *participe*; c'est une orthographe qu'il est bien difficile de justifier : d'ailleurs les éditions varient sur la plupart des exemples qu'on cite à l'appui de l'accord.

2° *Cet homme m'a obligé; les services que j'en ai reçus me pénètrent de reconnaissance.*

Il est évident que cet exemple n'est point dans l'analogie des précédents : le pronom *en* n'y est point partitif ou déterminatif du complément direct; il représente le substantif *homme*, et signifie *de lui*. Le complément direct du *participe* est le pronom *que*, exprimant *les services*.

—On écrit généralement au singulier masculin : *De cette liqueur, combien j'en ai bu! Que j'en ai pris! De la gloire, moins il en a désiré, plus il'en a obtenu, etc.*

C'est sans doute parce que l'idée de quantité numériques effaçant, l'expression devient plus vague; et le *participe*, en rapport avec le pronom *en* indéterminé, reste au masculin singulier.

Quand ce pronom précédé d'une expression de quantité représente un substantif pluriel, il exprime une fraction d'un tout qui a des parties distinctes, et l'accord a lieu; tandis que si le substantif est au singulier, ce même pronom exprime une partie d'un tout unique, et de là l'inaccord, que l'usage admet généralement.

M. Bescher étend cette observation au substantif même, et veut qu'on écrive :

Que de science il s'est acquis!

Voyez que d'herbe il a foulé!

Autant de sagesse il a montré.

Plus de défiance il a eu, moins de confiance il s'est attiré.

Cependant il y a des cas où l'accord doit se faire avec le substantif, et d'autres avec l'expression de quantité qui le précède; ainsi je dirais avec Racine :

Jamais tant de vertu fut-elle couronnée?

(ESTHER.)

avec Voltaire :

Tant de témérité serait bientôt punie.

avec **La Chaussée** :

Tant de délicatesse est fausse ou dangereuse ;

Mais je dirais aussi :

Comment tant de vertu peut-il être ignoré !

Jamais tant de vertu n'a été réuni à tant d'intelligence ;
(CHARLES NODIER.)

Plus de sévérité serait dangereux ;

parce que l'esprit se porte principalement sur les mots tant et plus.

L'accord dans ce cas dépend donc du point de vue (Voy. la quatorzième observation), et il ne serait pas raisonnable de ne consulter que le matériel des mots.

C'est dans le même sens que Boinvilliers a écrit :

Que de magnificence le Créateur a déployée dans ce vaste univers !

Autant de fortune nous avons amassée, autant de sollicitude nous avons eue pour la conserver.

Lemare, qui cite l'exemple de Voltaire, ne le contredit pas.

Volney a écrit :

Comment s'est éclipse tant de gloire !

Il aurait pu également mettre le *participe* au féminin singulier.

De tout ce qui précède on peut déduire cette règle :

Le *participe passé* précédé du pronom *en* (*partitif*) ne varie que quand ce pronom, complément déterminatif d'une expression de quantité, représente un substantif pluriel, et qu'il ne se trouve pas dans une phrase interrogative ou dubitative.

ONZIÈME OBSERVATION.

Compléments avec lesquels une préposition est sous-entendue.

Que d'années il a vécu !

On dit : *Vivre cent ans ; dormir dix heures ; marcher deux jours.*

Dans ces expressions, il y a évidemment une ellipse, celle de la préposition *durant* : *vivre durant cent ans*, etc. ; de sorte que *cent ans*, *dix heures*, *deux jours*, ne peuvent être considérés comme compléments directs des verbes *vivre*, *dormir*, *marcher* ; aussi écrit-on sans accord : *Les cent ans qu'il a vécu ; les dix heures qu'il a dormi ; les deux jours qu'il a marché* ; c'est-à-dire : *les cent ans durant lesquels il a vécu*, etc.

Oui, c'est moi qui voudrais effacer de ma vie

Les jours que j'ai vécu sans vous avoir servie.

(CORNEILLE.)

Il nous semble qu'on doit écrire de même : *Ces années, il les a vécu dans l'infortune. — Jè n'ai*

dormi que deux heures, mais je les ai dormi sans interruption.

C'est ainsi que M. de Jouy a dit :

J'ai encore quelques jours devant moi, je veux les vivre tout entiers.

(ERMITE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN.)

J.-J. Rousseau a écrit :

On croira que ces huit jours me durèrent huit siècles : tout au contraire, j'aurais voulu qu'ils eussent duré en effet. (CONFESSIONS, livre V.)

OBSERVATION.

On a sans doute dit aussi par ellipse :

Ce ballot pèse cent livres.

Ce livre coûte vingt francs.

Ce cheval vaut cent louis.

Les prépositions *moyennant* ou *avec* ont pu être sous-entendues, et l'on a pu écrire conséquemment sans accord :

Les cent livres que ce ballot a pesé.

Les vingt francs que ce livre a coûté.

Les cent louis que ce cheval a valu.

Mais aujourd'hui ces expressions ne sont plus dans l'analogie des précédentes, où l'ellipse est facile à remplir ; ici elle est tellement effacée, que la phrase sans ellipse ne serait pas française, et on peut douter même qu'elle l'ait jamais été.

Ces verbes *peser*, *coûter*, *valoir*, sont donc entièrement passés à l'état de *transitifs*, et doivent être considérés et orthographiés comme tels ; ainsi l'on écrira ;

Au sens propre :

Les cent francs qu'il a coûtés.

La somme qu'il a value.

Et au sens figuré

Les pleurs qu'il m'a coûtés.

La considération qu'il m'a value.

Cinquante familles seraient riches des sommes que cette maison a coûtées. (DE THÉIS.)

Que de pleurs son départ m'aurait coûtés !

(J.-J. ROUSSEAU.)

DOUZIÈME OBSERVATION.

Participes passés construits avec un verbe impersonnel.

Les grandes chaleurs qu'il a fait ont beaucoup nuï.

Les grandes chaleurs qu'il y a eu ont beaucoup nuï.

Quand on dit d'un homme : *il a fait un voyage*, il y a eu *du plaisir* ; le pronom *il* est en rapport avec un substantif déterminé ; mais dans *il a fait froid* ; *il y a eu de grandes chaleurs* ; *il faut des livres* ; *il pleut* ; *il neige*, etc., ce même pronom est indé-

terminé ; il ne représente pas un substantif précédemment énoncé, et l'on sait que dans ce cas le verbe est dit *impersonnel*. Ce verbe est essentiellement *intransitif*, et le complément qu'il paraît avoir ne peut être direct ; ainsi l'on écrira sans accord :

Les chaleurs qu'il a fait, qu'il y a eu (ce qui signifie qui ont existé).

Les livres qu'il a fallu.

Les sommes qu'il m'en a coûté, etc.

De là cette règle donnée par tous les Grammairiens :

Le *participe* d'un verbe impersonnel est toujours invariable.

Lorsque le gouvernement fut devenu monarchique, on laissa cet abus à cause des inconvénients qu'il y aurait eu à le changer. (VERTOT.)

TREIZIÈME OBSERVATION.

Participes passés se rapportant au pronom LE en relation avec un adjectif ou avec une proposition.

Cette promenade a été plus agréable que je ne l'avais cru.

Le *participe cru* s'accorde bien ici avec le pronom *l'* ; mais ce pronom ne représente pas le substantif *promenade*, comme on peut le voir dans les exemples suivants : *Cette promenade est plus agréable que je ne le croyais.* — *Ces promenades sont plus agréables que je ne le croyais, que je ne l'avais cru.*

Ce pronom est invariable ; il reste au masculin singulier, parce qu'il signifie *cela*, ou qu'il représente un adjectif ou une proposition, qui n'ont par eux-mêmes ni genre ni nombre.

Que je ne l'avais cru signifie *que je n'avais cru cela, ou qu'elle était agréable.*

Quand le *participe* est précédé du pronom *le* en rapport avec un adjectif ou une proposition, il reste au masculin singulier.

La chose était plus sérieuse que nous ne l'avions pensé d'abord. (LE SAGE.)

Sa vertu était aussi pure qu'on l'avait cru jusqu'alors. (VERTOT.)

Mais on écrira avec l'accord : *Cette chose n'est pas telle que vous me l'avez annoncée*, parce qu'on peut dire au pluriel : *ces choses ne sont pas telles que vous me les avez annoncées.*

On écrit aussi :

Il épouse une femme riche, { *comme il l'a désirée.*
comme il l'a désiré.

Dans le premier cas, le désir porte sur les qualités de la femme : il a désiré une femme riche, mais bonne, sage, économe : dans le second cas,

le désir n'a pour but que l'action d'épouser une femme riche, quelle qu'elle soit d'ailleurs.

C'est ainsi qu'on écrit :

Cette figure, comme nous l'avons vue, paraît horrible.

Cette figure, comme nous l'avons vu, attire tous les regards.

QUATORZIÈME OBSERVATION.

Participes passés précédés de plusieurs substantifs, et ne devant s'accorder qu'avec un seul.

Il a vu disparaître la foule de flatteurs que sa fortune avait formée autour de lui.

Il a vu disparaître cette foule de flatteurs que sa fortune avait attirés autour de lui!

Dans le premier exemple, on peut, avant l'énonciation du *participe formée*, faire rapporter le pronom conjonctif *que* aussi bien au substantif *flatteurs* qu'au substantif *foule* ; mais en cherchant avec lequel de ces deux substantifs il est le plus en rapport d'idée, on trouve que c'est avec *foule* ; c'est la *foule* qui est *formée*. Le pronom *que* se rapporte donc à ce substantif, qui commande l'accord.

Dans le second exemple, le rapport du *participe attirés* a lieu avec *flatteurs* ; de là le masculin pluriel.

Quand un *participe passé* est précédé de plusieurs substantifs auxquels il peut se rapporter, il faut chercher, pour l'accord, celui qui est le plus en rapport d'idée avec lui. C'est ce que nous avons déjà observé pour l'accord de l'adjectif et du verbe.

Voici d'autres exemples dont on reconnaîtra facilement l'analogie avec nos règles sur l'accord de l'adjectif et du verbe :

Quelle quantité de pierres on a tirées de cette carrière!

J'eus une maladie assez sérieuse, causée par la trop grande quantité de liqueurs que j'avais bue. (FLORIAN.)

Comment pourrais-je, madame, arrêter ce torrent de larmes que le temps n'a pas épuisé, que tant de justes sujets de joie n'ont pas tari? (BOSSUET.)

On écrirait au pluriel :

Ce torrent de larmes qu'il a essuyées.

Que voit-il (le pécheur) dans cette longue suite de jours qu'il a passés sur la terre? (MASSILLON.)

Quel déluge de maux n'avait-il pas répandu sur la terre? (Idem.)

C'est sa fille, aussi bien que ses fils, qu'il a déshéritée.

C'est un homme ou une femme qu'on a assassinée.

C'est la moitié du camp qu'on a brûlée.

Turenne est un des meilleurs généraux qu'ait produits la France.

C'est plus le général que les officiers, qu'on a blâmé.

C'est moins le général que les officiers qu'on a blâmés.

— *Le peu d'affection que vous lui avez témoignée, lui a rendu le courage.*

Le peu d'affection que vous lui avez témoigné, l'a découragé.

On voit encore ici l'application de la règle précédente : l'accord avec le mot dominant dans la pensée.

Nous croyons cependant devoir ajouter l'observation suivante :

Dans le premier exemple, il s'agit d'affection témoignée, quoique en petite quantité ; dans le second, le participe est plus en rapport d'idée avec peu qu'avec affection ; ce mot peu exprime alors une très-faible quantité, ou plutôt, par euphémisme, une idée de manque, de défaut, d'absence totale.

Il est évident que le mot peu a le sens de manque dans les exemples suivants :

Le peu de regret que Louis XV montra à la mort de la marquise de Pompadour, fit juger qu'il se félicitait d'être délivré d'une maîtresse impérieuse et insolente. (MILLOT.)

Ils sautèrent à terre sans regarder M. le Prieur, ni mademoiselle sa sœur, qui fut très-choquée du peu d'attention qu'on avait pour elle.

(VOLTAIRE.)

Je fus révolté de l'obstination d'Amélie, des mystères de ses paroles, et de son peu de confiance en mon amitié. (CHATEAUBRIAND.)

Ces auteurs auraient certainement écrit au masculin singulier :

Elle fut très-choquée du peu d'attention qu'on avait eu pour elle.

Je fus révolté du peu de confiance qu'elle avait eu en mon amitié.

C'est dans le même sens que Le Sage a dit :

Il ne laissa pourtant pas, en lui donnant des marques de son affection, de lui reprocher le peu de confiance qu'il avait eu en lui.

Voici quelques exemples analogues :

Mais d'où viennent ces difficultés, si ce n'est du peu d'application qu'on y a donné jusqu'ici?

(BEAUZÉE.)

Malgré le peu d'approbation qu'a eu la saignée de M. le comte, j'ai très-grande foi à La Métrie.

(VOLTAIRE.)

Le peu de sûreté que j'ai vu pour ma vie, à re-

tourner à Naples, m'y a fait renoncer pour toujours. (MOLIÈRE.)

Le mot peu commande aussi l'accord, lorsqu'il réveille l'idée d'une très-petite quantité, d'une trop faible quantité :

Le peu de chevaux que nous avons eu pour le service de l'artillerie, nous a fait perdre la bataille.

Tandis qu'on écrira au pluriel :

Le peu de chevaux qu'on nous a donnés, étant exténués, n'ont pu nous servir.

Le peu de talents et de connaissances que Christine avait remarqué en lui, ne l'avait pas empêchée de lui confier le soin de ses affaires.

(D'ALEMBERT.)

Mais si le mot peu ne signifie, ni manque, ni une très-petite quantité, une trop faible quantité, il n'attire plus l'attention, et ne commande plus l'accord :

Je ne crois pas que j'eusse besoin de cet exemple d'Euripide pour justifier le peu de liberté que j'ai prise. (RACINE.)

Je ne parlerai pas du peu de capacité que j'ai acquise dans les armées. (VERTOT.)

Nous avons eu cependant des Montaigne, des Charron, des de Thou, des l'Hospital; mais le peu de lumière qu'ils avaient apportée était éteinte.

QUINZIÈME OBSERVATION.

Participes passés employés dans les temps composés des verbes réfléchis, où l'auxiliaire ÊTRE remplace l'auxiliaire AVOIR.

Elle s'est blessée, elle s'est donné la mort.

Que de peines elle s'est données!

Les fêtes se sont succédé.

On dit : *Je me suis, tu t'es blessé, elle s'est blessée, etc., pour : je m'ai blessé, tu t'as blessé, elle s'a blessée, etc.*

Dans les temps composés des verbes réfléchis, l'auxiliaire être remplace donc l'auxiliaire avoir ; mais ce changement n'exerce aucune influence sur l'orthographe du participe passé, qui suit la deuxième règle, ou rentre dans les observations qui en dépendent.

Il s'agit seulement de remplacer le verbe être par le verbe avoir, dans la question à faire pour trouver le complément direct : *elle s'est blessée, elle a blessé qui? se, soi. — Ils se sont succédé, ils ont succédé qui? ou quoi? — Rien.*

Voici une série d'exemples analogues aux diverses observations :

1. *Ce domestique nous a fidèlement servis.* Ils se sont aidés dans leurs besoins.

Ce livre nous a bien servi. Il se sont aidé à descendre.

2. On les a crus coupables, parce qu'on les a vus embarrassés.

3. Rien ne peut suppléer la joie qu'ont ôtée les remords.

4. Étudiez la leçon que vous avez oublié d'apprendre.

Étudiez la leçon qu'on vous a donnée à apprendre.

5. Ce sont des choses que j'ai pensé que vous feriez.

Ce sont des choses que j'ai cru utile de faire.

6. Ce sont des choses que j'ai pensé faire, que j'ai cru devoir faire.

Il a rendu tous les services qu'il a pu (rendre.)

Ces acteurs que j'ai vus jouer, je les ai entendu applaudir.

7. On les a fait sortir. On les a fait punir.

8. Les personnes qu'on a crues avoir été grièvement blessées, n'ont reçu que de légères contusions.

Les personnes qu'on m'a assuré avoir été grièvement blessées, n'ont reçu que de légères contusions.

9. C'est une affaire que je leur ai laissé démêler ensemble.

10. Des fleurs, j'en ai cueilli; combien j'en ai cueillies! combien en avez-vous cueilli? J'en ai beaucoup cueilli.

De cette liqueur, combien j'en ai bu!

11. Que d'années il a vécu!

12. Les grandes cha-

Ils se sont crus perdus, ils se sont dits étrangers.

Quelle gloire s'est acquise Alexandre!

Elle s'est proposé de vous peindre.

Elle s'est proposée pour vous peindre.

Ce sont des choses qu'ils se sont cru permis de faire, et qu'ils se sont imaginé qu'on tolérerait.

Ce sont des choses qu'elle s'est imaginé pouvoir faire.

Elle aurait fait toutes les choses qu'elle se serait imaginé (de faire).

Elle s'est laissée tomber.

Elle s'est laissé tromper.

Elle s'est fait mourir.

Point de cas analogue.

Les entreprises qu'elle s'est imaginé devoir réussir ont complètement échoué.

Point de cas analogue.

Des peines, je m'en suis donné; combien je m'en suis données! De ces livres, combien vous en êtes-vous procuré? Je m'en suis trop acheté.

De la peine, que je m'en suis donné!

Point de cas analogue.

Que de fautes il s'est

leurs qu'il a fait ont beaucoup nu.

13. Cette promenade a été plus agréable que je ne l'avais cru.

14. Il a vu disparaître la foule de flatteurs que sa fortune avait formée autour de lui.

Il a vu disparaître cette foule de flatteurs que sa fortune avait attirés autour de lui.

Le peu d'affection que vous lui avez témoignée, lui a rendu le courage.

Le peu d'affection que vous lui avez témoigné l'a découragé.

Il y a cependant quelques cas où la question n'amène pas une réponse satisfaisante, où le sens figuré du verbe réfléchi rend difficile la décomposition grammaticale, comme dans *se douter*, *s'apercevoir de quelque chose*, *s'attaquer à quelqu'un*, *s'emparer d'un objet*, *s'abstenir*, *s'échapper*, etc.

Nous allons examiner chacune de ces difficultés, et donner un moyen de les résoudre.

Cette maison s'est bâtie en quelques mois.

On dit figurément qu'une maison *se bâtit*, *se démolit*, *se vend*, *se loue*, pour : *on la bâtit*, *on la démolit*, *on la vend*, *on la loue*; mais puisque, dans ce cas, on prend le passif pour l'actif, l'effet pour la cause, en attribuant à un objet une action qu'il reçoit, et qu'il est incapable d'exécuter, il ne faut le considérer que dans son sens figuré, et faire la question comme si cet objet agissait réellement :

Cette maison s'est bâtie. — Cette maison a bâti, quoi? — Se, soi.

Elle ne s'est pas abstenue de manger, et s'en est repentie.

On ne dit point *abstenir quelqu'un*, *repentir quelqu'un*; la question : *elle a abstenu qui?* répugne donc, et ne peut amener aucune réponse satisfaisante.

Ces verbes sont essentiellement réfléchis, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent se conjuguer sans les pronoms compléments *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous* : *je m'abstiens*, *tu te repens*, etc.

Tout participe d'un verbe essentiellement réfléchi s'accorde avec le pronom complément qui le précède, et qui est identique avec le sujet : *elle s'est agenouillée*; *ils se sont écriés*; *nous nous sommes emparés*; *elle s'est moquée de nous*, etc.

(1) Ici il y a réellement accord avec le pronom *se*, identique avec l'impersonnel *il*, dont *que de fautes* est le déterminatif.

On excepte seulement le *participe* du verbe *s'arroger*, qui suit la règle générale : *ils se sont arrogé des droits; les droits qu'ils se sont arrogés.*

La raison de l'accord des *participes* des verbes essentiellement réfléchis est dans la décomposition étymologique de ces verbes : *s'abstenir*, c'est se tenir loin de; *s'emparer*, se mettre en part, en possession; *se repentir*, se mettre en peine à cause, etc.

Ils s'étaient persuadés que personne n'oserait les contredire. (Dictionnaire de l'Académie.)

(L'Académie a changé cet exemple dans sa dernière édition.)

Lemare condamne l'accord du *participe persuadé* dans cette phrase, parce qu'il regarde *s'* comme complément indirect, et la proposition *que personne n'oserait les contredire* comme complément direct.

Cependant cet accord est justifié par des exemples de Buffon, de Boileau, de La Harpe, et d'autres bons auteurs :

L'inaccord aurait aussi sa raison, puisqu'on dit *persuader* quelqu'un de quelque chose, et *persuader* quelque chose à quelqu'un. Dans le premier cas, la persuasion est plus intime, elle est fondée, et c'est là le sens de *se persuader que*.

Observez que le mot *que* est aussi bien traduisible par *ceci*, que par *ceci* : *ils se sont plaints qu'on voulût les tromper*; de sorte que ce mot ne peut pas toujours être considéré comme régime direct, ainsi que le voudrait Lemare.

Il n'en est pas de même de la phrase suivante :

Ils se sont imaginé que personne n'oserait les contredire; parce que le mot *que*, traduisible par *ceci*, est considéré comme régime direct.

Elle s'est aperçue de cela; elle s'en était doutée; elle s'est tue.

Quelques verbes, accidentellement réfléchis, tels que *s'apercevoir de quelque chose*, *se douter*, *se taire*, *s'attaquer à quelqu'un*, *s'échapper*, etc., résistent plus ou moins à la décomposition grammaticale, qui ne satisfait point l'esprit; en effet, on ne dit pas : *douter* quelqu'un, *taire* quelqu'un, *échapper* quelqu'un; et *attaquer* soi à quelqu'un, *apercevoir* soi de quelque chose, ne présentent pas un sens satisfaisant. Cependant les *participes* passés de ces verbes s'accordent avec le pronom complément qui les précède, sans doute parce que l'esprit voit dans leur décomposition quelque raison de cet accord : *Elle s'est doutée* (*elle s'est mise en doute*); *elle s'est tue* (*elle s'est tenue en silence*); *elle s'est attaquée à moi* (*elle s'est mise en attaque contre moi*); *elle s'est aperçue de cela* (*elle s'est mise en perception, en vue de cela*).

Je ne tiens pas, continue M. Boniface, à l'explication que je donne, on peut en trouver une meilleure; mais toutefois est-il certain que, dans ce

cas, le *participe* s'accorde, quelle que soit la raison de cet accord.

On pourrait s'en tenir à la règle suivante :

Le *participe* d'un verbe réfléchi s'accorde avec le pronom complément qui le précède, et qui est identique avec le sujet, si ce complément ne peut être indirect, c'est-à-dire se tourner par à soi, en soi. Cette règle s'applique surtout aux trois cas précédents, où la question ne peut être posée d'une manière satisfaisante.

(ALEXANDRE BONIFACE.)

Le savant lexicographe M. Vanier a traité du *participe* dans son *dictionnaire*, et il s'en est acquitté en homme véritablement lettré, en homme sensément avide du progrès raisonnable et surtout raisonné. Nous n'admettons pas, comme nôtres, toutes les vues sous lesquelles il envisage la question; nous répudions principalement, et de toutes nos forces, les termes forgés par le néologisme grammatical; mais on se rappellera que nous devons enregistrer pour les savants tout ce qui tient réellement au domaine de la science; laissons parler M. Vanier :

Les Latins ont trois sortes de *participes* et tous trois adjectifs : un *dit* présent, un futur, et l'autre surnommé passé ou passif.

Les Grammairiens qui nous ont fait nos rudiments, à l'instar de ceux du Latium, ont introduit chez nous toute la nomenclature latine, et ils ont appelé *participe présent* un mot qui n'est signe d'aucun temps, et *participe passif* un mot qui n'exprime aucune action soufferte. Quand une fois on fait un faux pas, il est difficile de n'en pas faire un second, un troisième, tout en voulant se retirer du borbier dans lequel on s'était enfoncé; et voilà positivement ce qui est arrivé. De là un principe mal posé, des règles mal faites, et les nombreuses exceptions qui en découlent; véritable labyrinthe où la raison se perd. Laissons donc cette vieille friperie de l'ancienne école, et abordons la question franchement.

DU PRÉTENDU PARTICIPE PRÉSENT.

Tous les mots en *ant*, tirés d'un verbe, comme *écoutant*, *d'écouter*; *tenant*, de *tenir*; *voyant*, de *voir*, et *faisant*, de *faire*, étaient autrefois *participes*, c'est-à-dire que tout en exprimant l'action, et tout en prenant le régime du verbe, ils étaient aussi adjectifs et prenaient l'accord avec le substantif. Alors nous suivions les règles de la langue latine, d'où la nôtre est en grande partie dérivée. Sylvius, notre premier Grammairien, au commencement du seizième siècle, disait : *attendu que les participes sont déclinaibles en latin, ils doivent être déclinaibles en français*. Voici en effet l'orthographe du temps :

Pour ce que j'appellerai de leurs oreilles escoutantes mal à elles-mêmes, quand elles escouteront bien. (HENRI ETIENNE.)

Ces corsaires incontinent s'approchèrent et vinrent côtoyer notre navire, tenants le gué. (AMYOT.)

Ces enfants bienheureux, créatures parfaites, Ayants Dieu dans le cœur ne le peuvent louer. (MALHERBE.)

Las! que dira la Grèce à mon retour,
Tous ceux d'Argos et du pays d'entour,
Sachants ta mort?

(SALEL, 1545.)

Petits ruisseaux y furent ondoyants,
Toujours herbus autour des prés faisant
Un doux murmure.

(MAROT.)

Estantes illec les dames arrivées,
A piteux cris, et les mains élevées
Firent leurs vœux.

(HENRI ETIENNE.)

(Nous ferons observer que le premier de ces trois derniers vers est faux.)

On voit que nos premiers écrivains variaient indistinctement tous les *participes présents*, même ceux d'*avoir* et d'*être*, ainsi que l'attestent *ayants* et *estantes*. Cependant quelques auteurs s'écartèrent de la règle, et dès lors grande rumeur au camp des Grammairiens. Parut bientôt Ramus, meilleur observateur que Sylvius, et son redoutable antagoniste. Plusieurs écrivains se frayèrent une route nouvelle pour éviter la répétition monotone de cette traînante syllabe en *ante*; ils ne déclinaient plus ces mots, au moins en grande partie, ce qui devint un nouveau sujet de controverse et de chicane dans l'école, et la divisa. Ramus se mit à la tête de l'opposition, et justifia, sous le double rapport de la raison et du goût, ceux des écrivains qui s'étaient affranchis de l'insignifiante règle de Sylvius, lequel ne s'appuyait que sur la langue latine. « Quand on exprime la qualité, disait Ramus, c'est l'*adjectif*; mais quand on exprime l'action, c'est le *verbe*; plus d'accord. *Servante*, c'est la qualité; *servant* ses maîtres, c'est l'action. »

Cette règle, fondée en principe, est depuis trois siècles généralement adoptée et suivie par tous les prosateurs et par tous les poètes; si quelques-uns de ces derniers s'en sont affranchis quelquefois, ce n'a été qu'au masculin seulement qu'ils ont pluralisé pour rimer à l'œil; encore aujourd'hui on ne passe plus cette licence (1).

Dans la nouvelle école, où l'on reconnaît que la langue est la peinture de la pensée, on appelle *modatif* tout mot signe de *mode* (manière) consi-

déré dans la *substance*, par opposition à *substantif*, signe de *substance*. Le *mode* est la *qualité* ou l'*action*. Autre chose est, comme le remarque très-bien Sylvius, de considérer une femme dans son état, sa profession habituelle, *servante* par exemple, ou de la considérer comme faisant une action, *servant* avec intelligence et probité: voilà tout le mystère. Ce double point de vue est fondé en logique; tout le monde, tous les enfants, comprennent cela; rien de plus clair, rien de plus simple. Quelle est votre idée? Exprimez-vous l'action; point d'accord: exprimez-vous la qualité; le mot prend l'accord de genre et de nombre.

MODATIFS EN ANT (1).

ÉTAT. (Variabilité.)	ACTION. (Invariabilité.)
J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, grondants ou souffrants. (J. J. ROUSSEAU.)	C'est une personne d'un naturel doux, jamais ne grondant, ne contredisant, ne désobéissant. (Cité par BESCHER.)
Ils ont cependant eu la témérité de s'embarquer sur cette mer mugissante, malgré la défense que nous leur en avions faite. (Voyage dans le Levant.)	La mer mugissant ressemblait à une personne qui, ayant été long-temps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion. (FÉNÉLON.)
Sous un roi bienfaisant parcourons cette ville, Obéissante, heureuse, agissante, tranquille. (VOLTAIRE.)	Toutes sont donc de même trompe. Mais agissant diversément. (LA FONTAINE.)
Il y a des peuples qui vivent errants dans les déserts. (BERNARDIN DE ST.-PIERRE.)	Seule, errant à pas lents sur l'aride rivage. La corneille enrouée appelle aussi l'orage. (DELLILLE.)
Pleurante à mon départ que Philis était belle! (TISSOT.)	Et la Crête fumant du sang du minotaure. (RACINE.)
Pleurante après son char veux-tu que l'on me voie? (RACINE.)	Les peuples pressés au bord de l'Aréthuse, Pleurant de son départ, admirant sa beauté, Chargeaient le ciel de vœux pour sa félicité. (VOLTAIRE.)
C'est ainsi que devaient naître ces âmes vivantes d'une vie brute et bestiale. (BOSSUET.)	Les animaux vivant d'une manière plus conforme à la nature, devaient être sujets à moins de maux que nous. (J.-J. ROUSSEAU.)

La colonne de gauche nous donne des exemples de l'*adjectif*; voilà ce que le sujet est, sa manière d'être constante, son habitude, sa qualité naturelle. C'est ainsi que nous disons: une femme *charmante*; une eau *courante*. Dans la colonne de droite, le sujet est en mouvement, il agit. C'est ainsi que nous disons: des femmes *charmant* la

(1) Après un siècle de division dans l'école, et quand la théorie de Ramus eut été généralement adoptée, l'Académie se prononça en ces termes, le 3 juin 1679: La règle est faite; on ne déclina point les participes actifs.

(1) Ils ne sont plus *participes* depuis trois cents ans, puisqu'ils sont invariables quand ils expriment l'action. Lorsqu'ils expriment l'état, ils deviennent adjectifs, et s'accordent toujours. Ils sont ou l'un ou l'autre, mais jamais tout à la fois l'un et l'autre. Quand bonne est adjectif (la soupe est bonne), il n'est pas adverbe (la soupe sent bon): il est l'un ou l'autre, et jamais l'un et l'autre.

société par leurs vertus, leur esprit : des biches courant dans les bois. L'action est toujours instantanée; l'état est habituel, et jamais limité au moment de la parole.

En général, le *surmodatif* (1) se place avant l'adjectif : une femme toujours *charmante*; des fleurs sans cesse *renaissantes*. Il se place après le *modatif* d'action : *charmant* toujours ; *renaissant* sans cesse.

Le négatif *ne* s'emploie avec le *modatif* d'action : *ne charmant pas*; *ne renaissant pas*; *ne grondant pas*; *n'aimant pas*. Avec l'adjectif il n'y a de négation qu'avec le verbe *être*, et le *pas* ou *point* précède toujours, au lieu de suivre : *n'étant pas charmante*; *n'étant pas grondante*; *n'étant ni aimable ni aimante*. Avec le *modatif* d'action, le verbe *être* n'est jamais employé, il faudrait dire : *n'aimant pas*; *n'aimant rien*.

La préposition *en* ne s'emploie que devant le *modatif* d'action, et jamais devant l'adjectif. *En grondant*; *en jouant*, etc.

Quand bien même le complément direct précéderait le *modatif* d'action, il ne varierait point. Ainsi il faut dire sans accord :

Le laurier, le jasmin *s'arrondissant* en voûtes,
De leur ombre *odorante* embellissaient les routes.

(CASSEL.)

Odorante est adjectif, et modifie *ombre*. *Arrondissant* est précédé de son régime direct *se*, mais il reste invariable.

Des malotrus *soi-disant* beaux-esprits.

(VOLTAIRE.)

J'ai vu cette femme obligeante *secourir* ses sœurs dans l'*adversité*; les obligeant toujours avec cette délicatesse qui la caractérise.

Comparons l'adjectif *obligeante* avec le *modatif* d'action *obligeant*, toujours invariable, quoique précédé de son régime direct *les* pour lesquelles sœurs, et de là concluons qu'il n'est pas *participe*.

DU PARTICIPE

DIT **PASSÉ**, DIT **PASSIF**.

Le mot qui figure dans les temps composés des verbes des quatre conjugaisons, s'appelle *participe*, et c'est le seul que nous ayons en français. Il est de nature invariable, *quel que soit l'auxiliaire* avoir ou être, avec lequel il se conjugue. Il faut écrire sans accord :

Elles se sont coupé des robes. Elles ont acheté

des meubles. Elles ont retenu leurs parents à dîner. Elles se sont retenu des places. Elles se sont vu une brillante fortune. Elles se sont ri de lui. Elles ont inscrit leur nom sur le registre. Elles se sont fait des compliments. — Nous appelons le mot qui figure ainsi dans les temps composés, *participe-verbe*, parce qu'en effet la pensée est d'exprimer par ce *participe* la même action dont l'infinitif est le signe; c'est la même idée active que nous retrouvons constamment dans le cours de la conjugaison à chaque temps simple. Le présent de chacun de ces verbes serait : *elles se coupent des robes, elles achètent des meubles*, etc.

Le *participe-verbe* varie lorsque son régime direct se trouve exprimé avant lui. C'est la seule règle à laquelle il soit soumis. Exemples :

(Chaque régime est en romain pour qu'on puisse le reconnaître.)

Elles se sont coupées au doigt. Que de meubles *elles se sont achetés!* *Elles se sont retenues à la rampe.* Quelle fortune *se sont-elles donc vue?* *A quel feuillet se sont-elles inscrites?* Que de compliments *elles se sont faits!*

On voit que ce mot, sans cesser d'exprimer l'action dont le verbe est le signe, prend l'accord de genre et de nombre avec son régime, quand il en est précédé. C'est de là qu'on l'a nommé *participe*, parce qu'il *participe tout à la fois* (comme le dit l'*Académie*) du verbe dont il exprime l'action, et de l'adjectif dont il prend l'accord.

PARTICIPE-VERBE INVARIABLE.

Autant que sa fureur s'est immolé de têtes,
Autant dessus la sienne il croit voir de tempêtes.

(CORNEILLE.)

Ils se sont donné l'un à l'autre une promesse de mariage. (MOLIÈRE.)

Les Français s'étaient ouvert une retraite glorieuse par la bataille de Fornoue. (VOLTAIRE.)

Où la mouche a passé le moucheron demeure.

(LA FONTAINE.)

Vous riez? Écrivez qu'elle a ri.

(RACINE.)

Il crut avoir vu des miracles, et même en avoir fait. (VOLTAIRE.)

Tout le monde m'a offert des services, et personne ne m'en a rendu. (M^{me} DE MAINTENON.)

Que j'ai envie de recevoir de vos lettres! Il y a déjà près d'une demi-heure que je n'en ai reçu.

(M^{me} DE SÉVIGNÉ.)

Des Phéniciens, en découvrant l'Andalousie, et en y fondant des colonies, y avaient établi des Juifs

(1) Nous ne trouvons ce mot nulle part, nous pensons qu'il équivaut au mot *adverbe* ou à une locution *adverbiale*.

qui servirent de courtiers, comme ils en ont servi partout. (VOLTAIRE.)

Les exemples ci-dessus nous démontrent évidemment que le *participe-verbe* est invariable tant qu'il n'a pas de régime direct exprimé avant lui. Voyons à présent les cas de variabilité.

PARTICIPE VERBE-VARIABLE.

Je ne puis oublier qu'Ariane exilée
S'est pour vos intérêts elle-même *immolée*.
(T. CORNEILLE.)

Je la vis massacrer par la main forcenée,
Par la main des brigands à qui tu *t'es donnée*.
(VOLTAIRE.)

Ils se sont ouverts de leurs desseins à leurs ennemis les plus *dangereux*. (IDEM.)

Que de soins m'eût coûtés cette tête charmante!
(RACINE, *Phèdre*, acte 2, sc. 5.)

Croyez-le donc comme lui, malgré les railleries qu'on en a faites. (VOLTAIRE.)

Le ciel promet la paix au sang de Ménécée;
Accordez-la, seigneur; mon fils l'a *commencée*.
(RACINE.)

Leurs vaisseaux gagnaient de vitesse, et ce n'est que vers le détroit que nous les *avons atteints*.
(VOYAGE DANS LE LEVANT.)

Il les a faits (les vers) durs et secs:
Vivent les Grecs!
(J.-B. ROUSSEAU.)

Oui, nous les avons vus marcher de tous côtés;
Ensuite dans les bois ils se sont *écartés*.
(CAMPISTRON.)

Les exemples ci-dessus nous prouvent évidemment que le *participe-verbe* est variable quand son régime précède, de quelque manière qu'il soit exprimé, soit par un nom, soit par un pronom, et quelle que soit la place du sujet avant ou après le verbe.

PHRASES DITES A DIFFICULTÉS.

1° PARTICIPE SUIVI D'UN ADJECTIF.

Le long usage des plaisirs les leur a rendus *inutiles*. (MASSILLON.)

Dieu, en créant les individus de chaque espèce d'animal et de végétal, a non-seulement donné la forme à la poussière de la terre, mais il l'a rendue *vivante et animée*. (BUFFON.)

On voit que l'adjectif qui suit n'empêche pas l'accord du *participe-verbe* avec son régime précédent. La vieille école avait fait de cette circon-

stance une règle que quelques auteurs ont suivie; ou pour mieux dire, elle avait fait une règle d'une faute échappée à quelques auteurs.

2° PARTICIPE PRÉCÉDÉ DE DEUX RÉGIMES.

Aurai-je le bonheur de vous recevoir dans mon palais, et de vous payer des soins que vous m'avez donnés dans ma jeunesse? (BARTHÉLEMY.)

Tout autre aurait voulu condamner ma pensée,
Et personne en ces lieux ne te l'eût *annoncée*.
(RACINE.)

Des deux régimes qui précèdent le *participe*, l'un est direct, l'autre est indirect; ce n'est qu'avec le régime direct qu'ils s'accorde. *Que*, lesquels soins vous avez donnés à moi. Le *me* précédent n'est qu'un régime indirect. Le régime direct d'*annoncée* est l' pour laquelle pensée; le *personnatif* (1) *te* est pour à toi. C'est de cette manière qu'il faut analyser les phrases suivantes dont nous faisons un si fréquent usage.

Voici la montre que je me suis donnée; les livres que ma sœur s'est procurés (2); les blessures qu'ils se sont faites; les inquiétudes que nous à occasionnées cette affaire, etc. (3).

3° PARTICIPE INVARIABLE PRÉCÉDÉ DE QUE.

On croira que ces jours me durèrent huit siècles; tout au contraire, j'aurais voulu qu'ils les eussent duré. (J.-J. ROUSSEAU.)

Durer huit siècles, c'est durer pendant huit siècles. J'aurais voulu qu'ils eussent duré pendant les huit siècles. Le *participe duré* reste invariable.

Que n'a-t-elle pas fait pendant le peu de jours qu'elle a régné! (FLÉCHIER.)

Le même mot pendant est sous-entendu, dans le second membre, devant le pronom *que*. Pendant lesquels jours elle a régné. Même analyse dans les exemples suivants :

Oui, c'est moi qui voudrais effacer de ma vie
Les jours que j'ai vécu sans vous avoir servie.
(CORNEILLE.)

Toutes les années, toutes les heures qu'elle a languï, gémi, pleuré, soupiré, lui ont paru des siècles. (BESCHER.)

(1) Nous ne trouvons encore ce mot nulle part : il signifie dans cette circonstance : mot qui a rapport à la personne.

(2) Ou encore : que s'est procurés ma sœur. Le sujet, comme nous l'avons remarqué, n'influe jamais sur la variabilité; qu'il soit exprimé avant ou après le verbe, cela n'y fait rien.

(3) On aurait pu dire également : que cette affaire nous a occasionnées. Que le sujet soit avant ou après, c'est toujours que, pour lesquelles inquiétudes, qui fait varier le *participe-verbe*.

L'Allemagne a couru les plus grands dangers pendant les années qu'a duré cette guerre.

(DE PRADT.)

Je regrette beaucoup les années que j'ai vécu sans pouvoir m'instruire.

(J.-J. ROUSSEAU.)

Toutes les années que vous avez croupi dans une honteuse ignorance ont été perdues pour vous.

(BESCHER.)

C'est à la même époque que la Clairon a débuté.

(VOLTAIRE.)

On dira bien : les maux qu'elle a soufferts, en mettant le *participe variable*, parce que la pensée est : elle a souffert *que*, pour lesquels maux. Le *que* précède, il faut faire accorder. Mais on ne fera pas varier le *participe* dans la phrase suivante : *Nous avons plaint cette malheureuse, et elle a été l'objet de nos soins pendant les huit jours qu'elle a tant souffert.* La pensée est : pendant *que* (lesquels jours) elle a souffert ; le verbe est intransitif. On dira bien : les deux nuits qu'elle a passées ont été bonnes, parce qu'il s'agit ici de *passer la nuit*. On ne fera pas varier dans : les deux nuits qu'elle a dansé l'ont bien fatiguée ; parce qu'on ne danse pas une nuit, mais pendant une nuit, pendant deux nuits.

4° PARTICIPE INVARIABLE PRÉCÉDÉ DU PRONOM EN.

Hélas ! j'étais aveugle en mes vœux aujourd'hui ; J'en ai fait contre toi quand j'en ai fait pour lui.

(CORNEILLE.)

Je ne hais point les grands, j'en ai vu quelquefois Qu'un désir curieux attirait dans nos bois.

(VOLTAIRE.)

Des fleurs ? Il en a cueilli. — Des fruits ? Il en a mangé. — De bons auteurs ? Nous en avons lu. — Des robes ? Elles en ont acheté. — Des projets ? Vous en avez fait.

Le mot *en*, qui signifie toujours *de cela* et rappelle l'idée de ce qui précède, n'est jamais régime direct. Toutes les phrases de cette construction sont elliptiques, le régime direct est sous-entendu. *Des grands ? j'en ai vu plusieurs* sous-entendu. *Des vœux ? j'en ai fait quelques-uns* contre toi, j'en ai fait quelques-uns pour lui. Telle est la pensée.

5° PARTICIPE VARIABLE PRÉCÉDÉ DE EN, COMBIEN, etc.

Croyons-le donc comme lui, malgré les railleries qu'on en a faites (1).

(VOLTAIRE.)

Cassius, naturellement fier et impétueux, ne

(1) *Que*, lesquelles railleries on a faites. *En*, de la chose dont il est question.

cherchait dans la perte de César que la vengeance des injures qu'il en avait reçues (1).

(VERTOT.)

Il remarqua beaucoup d'impies hypocrites qui, faisant semblant d'aimer la religion, s'en étaient servis comme d'un beau prétexte (2).

(FÉNELON.)

Combien en a-t-on vus, je disdesplus luppés, A souffler dans leurs doigts, dans ma cour, occupés (3).

(RACINE.)

Combien en a-t-on vus jusqu'aux pieds des autels Porter un cœur pétri de penchants criminels (4).

(VOLTAIRE.)

Nous voyons que l'on doit écrire, *combien d'arbres a-t-il plantés ? — Que d'arbres il a plantés ! — Ah ! qu'il en a plantés (5) !* M. Dessiaux a raison d'écrire :

Quant aux sottés gens, plus j'en ai connus, moins j'en ai estimés (6).

C'est quand il y a une idée bien déterminée de pluriel qu'on met le *participe* au pluriel. Voyons maintenant le singulier.

6° PARTICIPE INVARIABLE PRÉCÉDÉ D'UNE IDÉE DE QUANTITÉ INDÉTERMINÉE.

Il sait beaucoup de choses, il en a inventé quelques-unes.

(VOLTAIRE.)

Les animaux que l'homme a le plus admirés sont ceux qui ont paru participer à sa nature. Il s'est émerveillé toutes les fois qu'il en a vu quelques-uns contrefaire des actions humaines.

(BUFFON.)

Tous jurèrent alors d'obéir aux ordres du bacha sans délai, et eurent autant d'impatience d'aller à l'assaut qu'ils en avaient eu peu le jour précédent.

(VOLTAIRE.)

J'en ai connu beaucoup qui, polissant les mœurs, Des beaux-arts avec fruit ont fait un noble usage.

(VOLTAIRE.)

Le Télémaque a fait quelques imitateurs, les caractères de La Bruyère en ont produit davantage.

(IDEM.)

(1) *Que*, lesquelles injures il (Cassius) avait reçues. *En*, duquel César, de lui César.

(2) S'étaient servis. *En*, de laquelle religion.

(3) *Combien* exprime une quantité absolue par lui-même, mais il est déterminé ici par *en*, de ces gens-là dont on a parlé. *Combien en* signifie donc *combien de ces gens-là* on a vus. Il faut le pluriel.

(4) Même analyse que dessus : *combien de ces gens-là* a-t-on vus.

(5) *Que* est ici adverbe de quantité, *combien*, quel nombre, quelle quantité ; mais cette quantité est déterminée par *en* (des arbres), et le *participe* varie, puisque la pensée est de dire qu'il a planté beaucoup d'arbres, et qu'il s'agit en effet d'arbres plantés.

(6) Plus je connaissais de sots, moins je les estimais.

Le glaive a tué bien des hommes,
La langue en a tué bien plus.

(FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.)

Ces exemples nous font voir que *en* ne peut pas être régime direct; car, s'il s'agissait *des objets*, il faudrait employer le pronom *les* qui répond à la question *quoi*, la seule qu'il faille faire pour avoir ce régime. *A-t-il inventé ces choses?* Non; il a inventé *quelques-unes* de ces choses-là. Telle est la pensée. Faites la même question pour les autres exemples, vous aurez pour réponse: *quelques-uns, peu, beaucoup, davantage, bien plus*; le pronom *en* qui précède, détermine donc seulement de quoi se compose chaque quantité. *J'en ai vu* ne peut jamais signifier, *je les ai vus*: ne voir qu'une partie, *en, desquels objets*, et voir *les, lesquels objets*, sont deux choses essentiellement différentes et faciles à saisir. *Des cerises sont là dans une assiette*; si vous dites: *il les a mangées*, c'est qu'il n'en reste plus. Si vous dites: *il en a mangé*, c'est qu'il en reste encore; alors je sous-entends *une quantité*; cela ne peut signifier autre chose. *Donnez-moi le pain, et donnez-moi du pain*, ne sont point synonymes; nos enfants même ne s'y trompent pas. Le pronom *en* ne peut jamais être qu'un *déterminatif*, ou un complément éloigné, et jamais un complément direct. Bescher, et à son instar Bescherelle, en font un régime direct: c'est, à mon sens, une hérésie grammaticale. Quant à moi, je proteste ouvertement contre cette doctrine que MM. Bescherelle et Litais de Gaux professent dans leur *Grammaire*, à l'article *participes*; et je déclare que quand je leur ai donné cet article, j'avais tracé mon plan d'une manière large, et sur le principe fondamental généralement reconnu des deux seules manières de modifier le *sujet, l'état ou l'action*. Alors il y avait là tout un système; tout roulait sur ce point. Ce n'est pas que je ne reconnaisse en ces messieurs beaucoup de logique, et qu'ils n'appartiennent à la nouvelle école; mais pourquoi donc, après avoir parlé en analystes dans plusieurs endroits de leur *Grammaire*, viennent-ils dans l'article *participes* retomber dans ces minuties de la vieille école?

« Toutes les fois qu'un *participe passé* (disent-ils, page 509), accompagné du pronom *en*, est suivi d'un adverbe de quantité, il est invariable: il varie au contraire si cet adverbe le précède, comme dans les exemples de la deuxième colonne. »

Voilà une règle qu'ils nous donnent sous le n° 20, et ce n'est pas la dernière. Est-elle exacte? Non; elle est fautive, car, s'il ne s'agit que d'un seul objet, le *participe* doit rester invariable. Alors ils font une règle sous le n° 15, avec des exemples au singulier, et donnent la règle pour le singulier. N'est-ce pas là multiplier inutilement les règles? Poursuivons.

Mais d'où viennent ces difficultés, si ce n'est du peu d'application qu'on y a donnée? (1)

(BEAUZÉE.)

Malgré le peu d'approbation qu'a eu la saignée de M. le comte, j'ai très-grande foi à La Mâtrie (2).

(VOLTAIRE.)

Le peu d'instruction qu'il a eu le fait tomber dans mille erreurs (3).

(MARMONTEL.)

C'est ce qui me paraît difficile à décider, à cause du peu de renseignements que nous ont laissés les anciens (4).

(BUFFON.)

Les Américains sont des peuples nouveaux; il me semble qu'on n'en peut pas douter au peu de progrès que les plus civilisés d'entre eux avaient fait dans les arts (5).

(BUFFON.)

Quelques auteurs, mais en bien petit nombre, ont fait varier le *participe* après un déterminatif singulier.

Je ne parlerai pas du peu de capacité que j'ai acquise dans les armées.

(VERTOT.)

Je ne crois pas que j'eusse besoin de cet exemple d'Euripide pour justifier le peu de liberté que j'ai prise.

(RACINE.)

Ces exemples sont très-rares. Est-ce une inadvertance de l'auteur, est-ce une faute typographique? Le bon usage généralement suivi est de mettre le singulier masculin, parce qu'en effet il ne s'agit point de la chose, mais d'une partie de la chose exprimée par le *peu*. C'est *ce peu là* que j'ai acquis; c'est *ce peu* de liberté que j'ai pris, et non *la liberté*; autrement, si c'est *la liberté tout entière*, le *peu* n'a plus rien à faire ici, il faut dire *je l'ai prise*.

(1) Que se rapporte auquel *peu* d'application qui a été donné. Ce n'est pas laquelle application, mais *ce peu-là*. Telle est la pensée.

(2) Même analyse que dessus. *Que, lequel peu donné*, et non *l'approbation entière*.

(3) Même analyse. *Que, lequel peu*, et non *l'instruction pleine*.

(4) Quoique le *peu* soit déterminé par renseignements au pluriel, et qu'on eût pu mettre le *participe* au pluriel, il n'en est pas moins au singulier, et pourquoi? C'est que *ce peu là* était l'idée prédominante de l'auteur.

(5) L'idée prédominante étant le *peu*, le *que* s'y rapporte. C'est à l'écrivain à exprimer sa pensée. Ainsi, dans ces sortes de constructions, on peut donc, avec un déterminatif pluriel, faire rapporter le pronom *que* à *plus*, à *peu*, à *moins*, selon qu'on veut mettre en avant, non pas *l'adverbe*, car ce n'en est point un, mais bien le substantif *le peu, le plus, le moins*, et que c'est ce substantif dont on fait l'idée principale. *Que pensez-vous?* Il vous est facultatif de voir dans *peu d'objets, des objets* en petit nombre, et d'ajouter *sont bons, suffisent* comme il vous est facultatif de ne porter votre attention que sur *ce peu d'objets*, et d'ajouter *est bon, suffit ou suffira*. Encore une fois la langue est la peinture de la pensée; elle doit se prêter à en exprimer toutes les nuances. C'est le mérite reconnu de la nôtre. Ce ne sont point les Latins qui ont fait notre langue; c'est nous.

7° PARTICIPE SUIVI D'UN INFINITIF.

(Cas de variabilité.)

Pour être sûr de la vérité de ces deux choses, il faut les avoir vues s'accomplir (1).

(J.-J. ROUSSEAU.)

Quant à son mors, il doit être d'or à vingt-trois carats, car il en a frotté les bossettes contre une pierre que j'ai reconnue être une pierre de touche (2).

(VOLTAIRE.)

A peine l'avons-nous entendue parler (3).

(BESCHER.)

Je les ai envoyés cueillir des fruits. — Je les ai envoyés chercher de l'eau. — Je les ai priés de m'acheter des livres. — Il nous a ennuyés en nous lisant ses vers, et en les déclamant.

L'analyse de ces phrases à double verbe nous fait voir qu'elles sont elliptiques, et que c'est au régime du premier verbe que se rapporte la seconde action. En effet, c'est je, moi, qui envoie les (pour lesquels gens); mais ce sont ces mêmes gens qui cueilleront les fruits, et non pas moi. J'envoie les gens, première proposition grammaticale. Les gens cueillir des fruits, seconde proposition grammaticale. Je les ai envoyés pour qu'ils cueillissent des fruits.

Maintenant, si nous passons à la dernière phrase, composée de trois verbes, nous verrons que les deux suivants viennent se rattacher au sujet du premier. Il (le poète) a ennuyé nous; il lisait ses vers à nous; il déclamait ses vers à nous. La pensée est donc: il nous lisait ses vers, il nous déclamait ses vers, et cependant il nous a ennuyés, et en même temps il nous ennuyait; car tel est le propre du *modatif* d'action, d'exprimer une relation à une autre action, et qui se rapporte alors directement au premier sujet quand on se sert de la préposition *en*. MM. Bescherelle appellent cela un *gérondif*, mot barbare en Grammaire française. Une préposition devant un mot peut en modifier le rapport à tel ou tel autre mot; mais elle n'en détruit pas la nature. Que l'on dise: il habite Paris, il demeure à Paris, il se promène dans Paris, ou l'armée marche sur Paris, il n'y a toujours dans le mot Paris qu'un substantif, et rien autre. Ceci s'applique aussi bien à l'infinifit proprement dit qu'au substantif et au *modatif*: Il vient de, ou il est prêt à partir. C'est toujours l'infinifit partir. Le rôle qu'un mot joue dans la pensée ou dans le discours ne l'empêche pas d'être ce qu'il est, et n'en détruit pas la nature.

(1) Avoir vu lesquelles choses s'accomplir, qui s'accomplissaient.

(2) J'ai reconnu que, laquelle pierre, elle était pierre de touche.

(3) Il s'agit d'entendre la (dame) parler. On l'a entendue, elle parlait.

8° PARTICIPE SUIVI D'UN INFINITIF

(Cas d'invariabilité.)

Pour être sûr de la vérité, il faut l'avoir entendu annoncer d'une manière claire et positive (1).

(J.-J. ROUSSEAU.)

Asservie à des lois que j'ai dû respecter, C'est déjà trop pour moi que de vous écouter (2).

(RACINE.)

Il n'est pas croyable qu'Homère et Virgile se soient soumis par hasard à cette règle bizarre que le père Le Bossu a prétendu établir (3).

(VOLTAIRE.)

L'alliance que Judas avait envoyé demander fut accordée (4).

(BOSSUET.)

Ils ne nous ont pas vu l'un et l'autre élever, Moi, pour vous obéir, et vous pour me braver (5).

(RACINE.)

Ce n'est point en disant que le *participe* est construit avec *en* ou *par* ou tout autre mot, qu'on aura un principe. Cette manière d'opérer est mesquine. Et quand bien même toutes ces petites règles de position auraient quelque fondement de vérité, elles ne nous diraient pas le *pourquoi*, et c'est ce que tout esprit droit cherche à savoir. Ce n'est pas non plus en considérant si l'infinifit qui suit est *neutre*, comme quelques épilucheurs de mots le disent. Cette prétendue neutralité, fille illégitime du préjugé et de la routine, n'a rien du tout à faire ici. C'est en se rendant compte de ce qu'on veut dire qu'on sentira le principe, et qu'on se conformera sans peine à la règle. Si je vois ces mots écrits: elles se sont proposées pour être du voyage; la variabilité du *participe* m'indique clairement qu'elles ont proposé se, soi, elles-mêmes. Mais s'il y avait: elles se sont proposé d'être du voyage, le *participe* étant invariable, et la préposition de remplaçant ici la préposition pour, m'annoncent une pensée différente. Je vois qu'elles ont proposé à se, à soi, à elles, d'être du voyage. L'objet de leur proposition est d'être du voyage; voilà ce qu'elles se sont proposé.

(1) Phrase tout à la fois inverse et elliptique: Il faut avoir entendu annoncer la (vérité) d'une manière claire et positive. (Sous entendu par ceux qui l'annonçaient.)

(2) J'ai dû respecter que, lesquelles lois. Ici l'infinifit a pour sujet le je qui précède.

(3) Le père Le Bossu a prétendu établir que, laquelle règle bizarre. Le second verbe, établir, a pour sujet le père Le Bossu.

(4) Judas avait envoyé demander que, laquelle alliance. Par quelqu'un sous-entendu. Ici le second verbe a un sujet étranger au premier.

(5) Ils n'ont pas vu élever nous. Sous-entendu par ceux qui nous ont élevés. Le sujet du second verbe est sous-entendu, et ce second verbe ne peut évidemment pas se rapporter à ils, premier sujet. Quiconque voit élever des enfants ne les élève pas. Considérons donc la pensée; voyons ce qu'elle est; c'est toujours là le point essentiel.

Ainsi nous pouvons donc dire, en faisant varier le *participe* : je les ai *vus* courir. — Je les ai *entendus* rire. — Je les ai *vus* venir. — Je les ai *vus* nager. Je les ai *entendus* marcher, etc.; et nous nous servirons toujours du pronom *les*, ou du pronom *que*, lorsque le second verbe est intransitif. Mais lorsque le second verbe est transitif, on peut dire : je les ai *entendus* chanter cette chanson ; ou : je leur ai *entendu* chanter cette chanson. Dans le premier cas, c'est entendre *eux* qui chantent la chanson ; dans le second, c'est entendre chanter cette chanson par eux.

9° DES PARTICIPES FAIT ET LAISSÉ SUIVIS D'UN INFINITIF.

Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient laissé faire (1). (FÉNELON.)

Et je vous ai laissés tout du long quereller
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller (2).
(MOLIÈRE.)

Quand on *laisse là les gens*, il y a idée d'abandon, et le *participe* est variable à cause de *les*. On pourrait dire aussi : je leur ai *laissé faire quelque chose*. Laisser à *quelqu'un* faire la chose, ou laisser *quelqu'un* faire la chose, présente une nuance de pensée. Le *participe fait* reste invariable. Ceci est une question qui mérite d'être examinée. Le *participe laissé* peut être variable ou invariable, selon l'idée qu'on veut rendre, ainsi que nous l'avons vu dans les deux exemples ci-dessus, qui nous donnent la clé des deux sens qui en résultent. Dans : *il les a laissés battre*, nous voyons que le sujet à *laissé eux battant*, ou *qui se battaient*. Dans : *il les a laissé battre*, le *participe* invariable annonce évidemment que le sujet *il* a *laissé battre eux par quelqu'un*, sous-entendu, *qui les battait*.

On trouve dans l'Académie : *elle s'est laissée mourir*. Les auteurs n'en fournissent pas quatre exemples ; mais les Grammairiens en ont fabriqué. C'est une figure, disent-ils. Mais une figure n'est admissible que quand elle peut se justifier au propre. Peut-on *se laisser* ? le régime de *laisser* est évidemment complexe. On ne *se laisse pas là pour aller mourir ailleurs* ; on *laisse soi mourir* : ces deux mots sont régimes de *laisser*, aucun d'eux ne peut l'être isolément. Ce verbe, comme le verbe *dire*, et comme tous les verbes auxquels nous donnons une phrase, un discours même pour complément, réclame impérieusement tous les mots qui entrent dans ce complément surnommé à cet effet *complexe*. On n'en peut rien retrancher sans altérer la pensée. *Il a laissé, quoi ? — Mourir*.

(1) Ils avaient laissé faire *lesquels maux* par d'autres qui les faisaient.

(2) J'ai laissé vous quereller. *Quereller* a pour sujet *vous* sous-entendu.

Eh bien, dites donc *quel est celui qui mourait ?* c'est lui. Alors on voit un homme qui *laisse soi mourir*, et non pas un homme qui *se laisse là pour aller plus loin*. Cette idée de *laisser* annonce évidemment que l'objet *laissé* est dans un autre endroit que celui où il devrait être. On peut *laisser tout objet qui n'est pas soi* ; mais peut-on *laisser soi* ? Où serait-on quand on *se laisse* ? Il est impossible de croire à pareilles choses. Nous trouvons encore dans l'Académie : *Cette jeune fille s'est laissée aller*. — *Je l'ai laissée reposer*. — *Je les ai laissés aller*. — *Ces enfants se sont laissés tomber*, etc.

Quant au *participe fait*, il n'est variable que quand le verbe est employé seul, et que le régime précède, comme nous l'avons vu dans l'exemple de J.-B. Rousseau : *il les a faits durs et secs* (*les vers*). Par la même raison, si, au lieu de *vers*, c'étaient *des chansons*, il faudrait nécessairement dire : *il les a faites*. Personne ne conteste cela. Mais quand le verbe *faire* est précédé d'un régime, et suivi d'un infinitif, jamais le *participe fait* ne varie, et tout le monde encore se soumet à cette règle. Voyons pourquoi :

Les bontés que vous m'avez fait sentir, me donnent le droit de me servir d'un nom si tendre (1)
(FÉNELON.)

Le hasard les ayant fait naître dans le même mois, tous deux moururent presque au même âge (2).
(HÉNAULT.)

Elle s'est fait aimer, elle m'a fait haïr (3).
(CORNEILLE.)

Dans ce même temps, d'autres généraux de Justinien, sortant d'Arménie, s'étaient fait battre sur les frontières de Perse (4). (DE SÉGUR.)

Grammaticalement parlant, c'est toujours l'infinitif qui suit le verbe *faire* qui en est le régime. Selon la logique, c'est la seconde proposition tout entière qui est l'objet direct de la première. Cela semble si palpable, que le sujet du second verbe est toujours étranger au sujet du premier. Et en effet, celui qui *se fait haïr* est bien celui qui *fait*, et n'est point celui qui *haït soi*. Bien plus, et ceci prouve notre assertion, c'est que le verbe *faire* peut être suivi du verbe *faire*. Celui qui dit : *je vais me faire faire une redingote*, entend-il dire

(1) Vous avez fait quoi ? me (ou moi) sentir que lesquelles bontés. *Moi sentir ces bontés-là* est le complément prochain de *faire*. *Vous avez fait que je les sentisse*. Voilà la pensée ; elle ne peut être autre que cela.

(2) Même construction, même sens, même analyse. *Eux naître dans le même mois*, voilà ce que le hasard a fait.

(3) Elle a fait aimer elle, par *quelqu'un* sous-entendu. Elle a fait haïr moi, par *quelqu'un* sous-entendu. Elle a fait qu'on l'aimât, qu'on me haït ; voilà ce qu'elle a fait. L'objet de *faire* est toujours complexe.

(4) Ils avaient fait battre eux, par d'autres sous-entendu. Ils avaient fait que d'autres les battissent.

que *c'est lui qui la fera* ? Quand on *fait faire*, c'est positivement parce qu'on *ne fait pas soi-même*. Ceci nous démontre évidemment combien est fautive la doctrine de ceux qui avancent en principe que, dans ces constructions, les deux verbes se confondent en un seul et même verbe qui devient transitif, et que *faire mourir* est un verbe actif. Mais si *faire* et *mourir* ne sont à vos yeux qu'un seul verbe, c'est donc le sujet qui *fait* et qui *meurt* en même temps ? Quand le ménétrier *fait danser les jeunes villageoises*, que *fait-il* pour cela ? Je crois tout bonnement qu'il joue du violon, voilà ce qu'il *fait*, et que ce sont les villageoises qui dansent. Je suis de cette bonhomie-là, et n'ai pas l'esprit assez délié en Grammaire pour souder deux verbes ensemble, et planter, comme le dit M. Bescherelle, une tête sur deux corps (1).

10° DES PARTICIPES COÛTÉ, VALU, PESÉ.

Après tous les ennuis que ce jour m'a coûtés,
Ai-je pu rassurer mes esprits agités ?

(RACINE.)

Vous n'avez pas oublié les soins que vous n'avez
coûtés depuis votre enfance.

(FÉNELON.)

Voilà la charmante réception que mon habit m'a
value.

(JACQUEMARD.)

Cinquante familles seraient riches des sommes
que cette maison a coûtées.

(DE THÉIS.)

Vous dites que ce paquet pèse trente kilogrammes ?
Il ne les a jamais pesés.

(TOUS LES GRAMMAIRIENS.)

Voilà trois participes qui ont été trois pommes de discorde dans l'école, et cela par suite des troubles qu'a occasionnés la fatale lettre N dont plusieurs de nos verbes sont martelés. Ce fut en 1809 que, ne voulant pas heurter de front l'opinion publique, je voulus, contre mon sentiment intime, justifier qu'une montre qui a coûté trois cents francs a coûté moyennant trois cents francs ; et je faisais alors comme Galilée, lorsqu'il disait en public que la terre ne tourne pas : et cependant *cela tourne*, se disait-il. Dans la troisième édition de la *Clef des participes* j'osai me rétracter, et je ne manquai pas, dans le *Traité d'analyse logique et grammaticale*, de faire tomber sur ce maudit N toute mon indignation, en faisant sentir combien est ridicule la dénomination de *neutre* dans nos verbes. Je parlai de conviction à plusieurs de mes

confrères, et je me souviens très-bien qu'en séance grammaticale, M. Lévi, qui avait partagé mon opinion, la défendit avec chaleur et avec talent. D'autres Grammairiens ont fait comme lui et moi, et je pense, non pas par une sottise glorieuse, mais bien par intime conviction, que nous sommes dans la bonne voie.

11° PARTICIPE PRÉCÉDÉ DE PLUSIEURS MOTS DONT UN SEUL EST RÉGIME.

Non-seulement toutes ses richesses et ses honneurs, mais toute sa vertu s'est évanouie (1).

(VAUGELAS.)

C'est moins son intérêt que votre félicité qu'il a eu en vue (2).

(BESCHER.)

Dans ces sortes de constructions il y a deux objets comparés, dont l'un l'emporte sur l'autre ; c'est à l'écrivain à savoir ce qu'il veut dire. Sur deux verbes dont doivent se composer ces phrases optatives, un seul est exprimé, et c'est toujours celui qui se rapporte à l'objet auquel on donne la suprématie en plus ou en moins. Rien de plus aisé que de remplir l'ellipse. Quand nous disons *Pierre est plus grand que Jean*, cela signifie que *Jean est grand*, sous-entendu ; car pour qu'il soit *plus grand*, il faut nécessairement supposer à *Jean sa grandeur* moindre que celle de *Pierre*. Ce qui a lieu pour le sujet a également lieu pour le régime. *Celui qui aime mieux la soupe au lait que la soupe à l'oignon*, aime mieux l'une que (il n'aime) l'autre. Je trouve la phrase suivante, du même auteur, mieux composée que la précédente :

C'est sa gloire, plutôt que le bonheur de la nation, qu'il a ambitionnée.

(BESCHER.)

Otons l'incidente, nous aurons : *c'est sa gloire qu'il a ambitionnée*. Que signifie l'incidente ? *Plutôt que (il n'a ambitionné) le bonheur de la nation*. Cette phrase est construite dans les règles.

12° PARTICIPE DES VERBES DITS IMPERSONNELS.

Lorsque le gouvernement fut devenu monarchique, on laissa cet abus, à cause des inconvénients qu'il y aurait eu à le changer.

(VERTOT.)

(1) Je regrette de voir un de nos confrères, fort recommandable d'ailleurs, soutenir un tel système, et dire, pour le faire prévaloir, que le verbe actif communique sa vertu transitive au verbe neutre avec lequel il se trouve lié. Nous lui appliquerons ce vers de François de Neufchâteau :

C'est un vivant qu'on lie au cadavre d'un mort.

(4) Après honneurs : il faut sous-entendre, *se sont évanouis*. Car la pensée est que non-seulement ces choses, mais encore que sa vertu s'est évanouie.

(2) Il a eu deux choses en vue, son intérêt et votre félicité ; mais il a eu son intérêt moins en vue que votre félicité. En d'autres termes, ce n'est pas son intérêt qu'il a eu en vue, c'est plutôt votre félicité. Voilà, il faut l'avouer, une phrase de fabrique. Il me semble qu'elle serait mieux sentie si elle était construite ainsi : *c'est moins son intérêt qu'il a eu en vue que votre félicité*.

Rappelez-vous, Athéniens, toutes les humiliations qu'il vous en a coûté. (VOLTAIRE.)

C'est en Égypte que l'on conçut une des idées les plus utiles à la morale qu'il y ait jamais eu. (THOMAS.)

La disette qu'il y a eu cet hiver a causé bien des maladies. (LEMARE.)

Les chaleurs excessives qu'il a fait. (CONDILLAC.)

Tout le monde se conforme à cet usage, de ne jamais faire varier le *participe*, malgré le que précédent, lorsque le verbe a pour sujet le substantif représentatif *il*, pris dans un sens indéterminé, comme quand nous disons: *il pleut; il tonne; il fait beau; il y a du monde; il y a certaines gens*, etc. MM. Bescherelle disent que ces *participes* devraient varier, et que c'est un aveugle usage qui les fait excepter de la règle générale. Cela est possible; dans tous les cas, conformons-nous-y.

J'ajutais cette question un jour avec M. Andrieux. Il convenait avec moi que les poètes trouvaient une grande ressource dans la variabilité du *participe*, soit pour la rime, soit pour donner un pied de plus à un vers. Et comptez-vous pour rien non plus cette double idée que nous pouvons exprimer en prose, dans : *je les ai entendues chanter* (ces dames), et *je les ai entendu chanter* (ces chansons)? Dans ces sortes de constructions, on a principalement en vue de reporter l'attention sur le régime, quand il précède, pour le distinguer du sujet. Mais dans les verbes dits impersonnels, c'est toujours le sujet indéfini *il*, et le régime direct que; cela ne change jamais; on n'a pas senti la nécessité de l'accord, et on s'est habitué à ne pas faire accorder.

On voit par ce qui précède que la variabilité du *participe-verbe* n'a lieu que lorsque son régime direct le précède. Ce n'est donc pas le *participe* par lui-même qui occasionne quelque embarras, puisqu'il ne s'agit que d'interroger le verbe par la question *quoi*. C'est la règle des bancs; tous les écoliers la savent; mais tous ne savent pas analyser une phrase, ni ramener certaines inversions à la construction simple, ni remplir une ellipse : tout cela demande du raisonnement et quelque habitude. J'ai remarqué que c'est presque toujours là que s'enferment les personnes qui ne se donnent pas la peine de chercher le vrai sens de la pensée dans les constructions où le *participe-verbe* figure. Voilà cependant ce à quoi il faut avant tout s'attacher.

DU PARTICIPE-ADJECTIF.

J'appelle *participe-adjectif* celui que nous employons pour exprimer l'état du sujet. Ce que

nous appelons adjectif chez nous est un modatif inerte, qui n'exprime jamais le mouvement physique ou moral du sujet, mais sa qualité. Quelques Grammairiens disent *adjectif qualificatif*; cette surabondance n'est que pour faire voir que ce n'est pas un modatif actif. Tout *participe* employé dans ce sens n'exprime point l'action; il est donc adjectif, et prend l'accord de genre et de nombre avec le substantif qu'il modifie. Il n'est pas plus *passif* que l'adjectif proprement dit, à moins qu'on ne prenne pour *passivité* l'état du sujet quand on dit d'une femme qu'elle est jolie, qu'elle est aimable; alors, elle est bien faite serait un état passif, ce qui n'est pas soutenable. Il n'y a pas d'état qui ne soit en général le résultat d'une action, si l'on veut voir les choses de ce côté, comme dans l'ancienne école où l'on disait : *il n'y a qu'action et passion*. Aujourd'hui ce n'est plus cela. L'état (du latin *status*), est la manière d'être du sujet; il est là tranquille sous nos yeux avec ses qualités bonnes ou mauvaises, abstraction faite de tout ce qui a pu avoir lieu antécédemment pour qu'il soit ce qu'il est. Telles sont ces locutions dont nous nous servons tous les jours : *voilà un arbre vert; en voilà un mort*, sans que nous allions chercher au-delà du moment présent ce qui a pu contribuer à rendre l'un si vigoureux, et à faire mourir l'autre. Cela n'exclut pas l'idée que nous pourrions nous occuper plus tard de cette autre question; mais encore est-il vrai qu'elle ne nous occupe pas d'abord, et que la phrase n'en dit rien. Eh bien, n'est-ce pas la même chose quand nous disons : *du drap teint en vert; deux personnes arrivées; des dames bien habillées*? Les *participes teint, arrivées, habillées* expriment-ils des actions souffertes par le sujet au moment où l'on parle? *Teint-on les draps? Arrive-t-on les personnes? Habille-t-on les dames*? Rien de cela ne peut se supposer. *Les draps sont teints, les personnes sont arrivées; les dames sont habillées*; cela ne veut pas dire autre chose. Mais, disent les partisans de la *passivité*, il a bien fallu qu'on teigne les draps pour qu'ils fussent teints. A quoi nous répondrons qu'il a bien fallu que les personnes arrivassent, pour être arrivées; que les dames s'habillassent, ou qu'on les habillât, pour être habillées; mais ces sortes d'expressions ont-elles pour but d'exprimer qu'on teint les draps, ou qu'ils sont teints; que les personnes arrivent, ou qu'elles sont arrivées; que les dames s'habillent, ou qu'elles sont habillées? Telle est la question qu'il faut se faire. Non, ce n'est point l'action passée, mais l'état présent qu'on exprime là. Quand on dit : *Sophie est charmante*; on exprime ce qu'elle est, sa qualité, son état habituel. Personne ne nie que la nature, l'éducation et d'heureuses dispositions n'aient concouru à la rendre telle; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit; il s'agit de ce qu'elle est, abstraction faite de ce

qui l'a rendue telle. *Sophie est charmante* ne peut signifier autre chose que *Sophie est charmante*. Il en est de même des mots : *elle est venue; elle est arrivée; elle est bien faite; elle est habillée*, qui ne peuvent avoir d'autre signification que ce qu'ils disent par eux-mêmes. Voir dans une phrase autre chose que ce qu'elle renferme, ce n'est pas l'analyser, c'est la dénaturer.

En général le *participe-adjectif* se construit avec le verbe *être*, comme tous les adjectifs, et forme ce que nous appelons les *verbes d'état*, improprement appelés *verbes passifs* dans l'ancienne école. Ainsi : *elle est habillée, elle est sortie, elle est indisposée*, etc., sont sur la même ligne que : *elle est aimable, elle est charmante, elle est jolie*, etc. Ce sont autant de propositions toutes formées; ce sont ce que les doctes nomment des verbes concrets.

PARTICIPE-ADJECTIF.

Les mortels, plus *instruits* (1), en sont moins inhumains ;
Le fer est *émoussé*, les bûchers sont *éteints*.

(VOLTAIRE.)

Dans l'atelier bruyant où règne l'industrie,
Du luxe des cités l'indigence est *nourrie*.

(MICHAUD.)

Si la vertu et la vérité étaient bannies de la terre, elles devraient toujours se trouver dans la bouche des rois.

(Cité par BOISTE.)

(1) Qui sont plus instruits, ou étant plus instruits. Il en est du *participe* comme de tout adjectif. On l'emploie avec le verbe *être* quand la proposition est elliptique.

Je tiens Sylla *perdu* si vous laissez *unie*
A ce puissant renfort votre Lusitanie (4).

(CORNEILLE.)

Jusqu'au terme des temps *devenus* leur conquête,
Voleront, *respectés*, les accords du prophète (2).

(SOUMET.)

Tenez toujours *divisés* les méchants ;
La sûreté du reste de la terre
Dépend de là (3).

(LA FONTAINE.)

Tout adjectif s'emploie ainsi, avec le verbe *être* exprimé ou sous-entendu. Nous disons d'une plante qu'elle semble belle, rare, curieuse; nous disons de même avec le *participe-adjectif*, qu'elle semble bien *cultivée*, ou mal *cultivée*, trop ou pas assez *arrosée, fanée* ou *desséchée*; d'une dame, qu'elle paraît bien *habillée, bien chaussée, bien coiffée*, comme nous dirions avec tout autre adjectif, qu'elle nous paraît *jolie, grande, heureuse, bonne, aimable*.

(M. Victor-Augustin VANIER.)

(1) Ici le verbe *être* ne figure pas. Je le tiens *perdu*, comme étant perdu. Si vous laissez votre *Lusitanie unie* à ce puissant renfort. *Étant unie; unie* comme elle l'est.

(2) Les accords du prophète, *respectés* qu'ils sont, voleront jusqu'au terme des temps (qui seront) *devenus* leur conquête.

(3) Tenez les méchants *étant* divisés. La pensée est qu'ils soient divisés, que la sûreté du reste de la terre dépend de là. L'état étant une manière d'être, suppose toujours le verbe *être*. Quand on dit : cette maison me paraît, ou me semble bien *bâtie*, c'est comme si l'on disait me semble *être*, me paraît *être* bien bâtie. Avec *devenir*, rien n'est sous-entendu, c'est toujours l'adjectif qui figure là. Une femme devient *enrhumée*, devient *distracte*, ou *réfléchie, posée* ou *évanouée, grande* ou *contrefaite*.

SYNTAXE DES PRÉPOSITIONS.

USAGE DE L'ARTICLE AVEC LES PRÉPOSITIONS.

Les *prépositions*, comme nous l'avons dit avec Lévizac, ont nécessairement à leur suite, et sous leur régime, d'autres mots qui en sont le complément, et qui développent le sens en entier. Quel-

ques-unes de ces *prépositions* veulent que leur complément soit précédé de l'article; d'autres ne le veulent pas à leur suite : il y en a enfin qui tantôt le veulent, et tantôt ne le veulent pas après elles. Cette admission et cette exclusion dépendent de la détermination ou de l'indétermination des mots auxquels elles sont jointes.

Leur usage est d'autant plus fréquent dans une langue, qu'elle a moins d'autres ressources. Les Latins ont dû les employer beaucoup plus rarement que nous : elles étaient souvent inutiles dans une langue où, la différence des terminaisons distinguant les cas, le rapport des idées entre elles était, dans beaucoup de circonstances, indiqué d'une manière plus courte, plus commode et plus satisfaisante.

De là il résulte nécessairement que l'étude des prépositions est plus compliquée et en même temps plus importante dans notre langue et dans toutes celles qu'on parle en Europe, que dans les langues mortes qui ont des terminaisons dont les langues modernes sont privées. C'est par l'emploi des prépositions que nous suppléons aux cas qui nous manquent en français ; par exemple, la préposition *de* répond souvent au génitif et à l'ablatif des Latins. *Le livre de Pierre.* — *Je viens de Rome.* La voilà donc chargée de deux nouvelles fonctions que n'avait pas chez les Latins la préposition *de*, qu'elle représente.

(DEMANDRE, *Dictionnaire de l'élocution.*)

1^{re} RÈGLE. Les prépositions *avant, après, chez, dans, depuis, devant, derrière, durant, envers, excepté, hors, hormis, nonobstant, parmi, pendant, selon, sous, suivant, touchant, vers*, veulent l'article avant leur complément.

Mais Borée apporta dans les ombres paisibles
Ces atômes percants, ces frimas invisibles,
Que lui-même entassa sous le pôle étoilé.

(SAINT-LAMBERT.)

Dans l'homme, le plaisir et la douleur physiques
ne sont que la moindre partie de ses peines et de
ses plaisirs.

(BUFFON.)

Tantôt dans le silence, et tantôt à grand bruit,
A la clarté des cieux, dans l'ombre de la nuit,
Chez l'ennemi surpris portant partout la guerre,
Du sang des assiégeants son bras couvrait la terre.

(VOLTAIRE.)

REMARQUE. Sous le régime de ces prépositions l'article n'abandonne que les noms qui, étant déterminés par eux-mêmes, n'ont pas besoin que cette détermination soit annoncée par l'article : *chez vous; dans Paris; sous Henri IV.*

11^e RÈGLE. Un nom sous le régime de la préposition *en* est très-rarement précédé de l'article.

On dit *être en place; pêcher en eau trouble; cette affaire a été discutée en plein parlement; cette femme est en puissance de mari; il est en passe de réussir; il agit en roi qui veut le bien.* Nous avons dit très-rarement, parce que *en* souffre l'article avant le nom au singulier qui commence par une voyelle ou un *h* muet. On dit très-bien : *je l'ai fait en l'absence d'un tel.* On s'en sert aussi

dans quelques phrases consacrées par un long usage, comme : *en la présence de Dieu; ce procès a été jugé en la grand'chambre; président en la chambre des comptes, etc.* Mais l'Académie observe que cette préposition n'est jamais suivie immédiatement de l'article pluriel *les*.

III^e RÈGLE. Les prépositions *à, de, avec, contre, entre, malgré, outre, par, pour, sans, sur*, tantôt veulent et tantôt ne veulent pas l'article avant le nom qui leur sert de complément.

<i>Jouer sur le velours.</i>	<i>Être sur pied.</i>
<i>S. Paul veut de la subordination entre la femme et le mari.</i>	<i>Un peu de façons ne gêne rien entre mari et femme.</i>
<i>Sans les passions, où serait le mérite?</i>	<i>Vivre sans passions, c'est vivre sans plaisirs et sans peines.</i>
<i>Ce paquet est venu par le messager.</i>	<i>Il ne va que par sauts et par bonds.</i>

RÉPÉTITION DES PRÉPOSITIONS.

1^{re} RÈGLE. On doit répéter la préposition *de* avant tous les noms en régime, toutes les fois qu'il y en a plusieurs.

Voyons qui l'emportera de vous ou de moi.
Elle a de la beauté, de l'esprit, des grâces et de l'honnêteté.

Eh ! que vois-je partout ? la terre n'est couverte
Que de palais détruits, de trônes renversés,
Que de lauriers flétris, que de sceptres brisés.

(RACINE FILS.)

REMARQUE. Les prépositions *à* et *en*, ainsi que la plupart des prépositions monosyllabiques, sont-elles, comme l'assurent quelques Grammairiens, assujéties à la même règle ? Nous pensons qu'il est mieux, en général, de les répéter, à moins que la synonymie des noms ne soit très-marquée. Ainsi la répétition de *à* est nécessaire dans cet exemple :

*Je l'apporte en naissant, elle est écrite en moi,
Cette loi qui m'instruit de tout ce que je doi
A mon père, à mon fils, à ma femme, à moi-même.*

(RACINE FILS.)

L'oreille ne serait pas satisfaite si la préposition *en* n'était pas répétée dans cette phrase :

On trouve les mêmes idées et les mêmes préjugés en Europe, en Asie, en Afrique, et jusqu'en Amérique.

La répétition de *sans* n'est pas moins nécessaire dans ces vers :

*Un misérable peuple égaré dans les bois,
Sans maîtres, sans états, sans villes et sans lois.*

(RACINE FILS.)

Mais nous avons trouvé des exemples contraires pour à et pour sans. Nous ne nous rappelons pas en avoir vu pour en.

II^e RÈGLE. On doit ordinairement répéter les prépositions avant les mots qui signifient des choses tout à fait différentes.

Rien n'est moins selon Dieu et selon le monde que d'appuyer par d'ennuyeux serments tout ce qu'on dit dans la conversation : — tous les sentiments excessifs sont sujets à se relâcher et à se démentir dans la pratique.

Mais on ne les répète pas ordinairement avant les mots à peu près synonymes.

Un jeune homme doit parler avec beaucoup de discrétion et de retenue ; — il perd sa jeunesse dans la mollesse et la volupté ; — notre loi ne condamne personne sans l'avoir entendu et examiné.

PLACE DES PRÉPOSITIONS.

Les prépositions n'ont pas une place fixe dans la langue française. Tout mot gouverné par une préposition se met tantôt au commencement, tantôt à la fin, quelquefois même au milieu des phrases. Ce mot exprime ordinairement une circonstance d'un autre mot, et le modifie. Il doit donc être placé de manière qu'on ne puisse pas se méprendre sur le rapport qu'on a en vue, et qu'il marque ; c'est la netteté du sens qui l'exige : mais s'il y a de la clarté dans la phrase, quelque place qu'on lui donne, c'est alors l'oreille qui doit en décider.

RÈGLE. Les prépositions qui, avec leur régime, expriment une circonstance, doivent ordinairement être rapprochées, autant qu'il est possible, du mot dont elles expriment cette circonstance.

La plupart des personnes se conduisent plus par habitude que par réflexion : voilà pourquoi on voit tant de gens qui, avec beaucoup d'esprit, commettent de très-grandes fautes. — J'ai envoyé à la poste les lettres que vous avez écrites. — Croyez-vous pouvoir ramener par la douceur ces esprits égarés ?

Qu'on change dans ces phrases la place des prépositions, il y aura équivoque. Aussi Bouhours a-t-il trouvé de l'équivoque dans cette phrase : il faut tâcher qu'ils placent tout ce qu'ils entendent dire dans leurs cartes ; parce qu'il semble que dans leurs cartes se rapporte à entendre dire, et non pas à qu'ils placent : et c'est ce qu'on éviterait en disant : il faut tâcher qu'ils placent dans leurs cartes tout ce, etc.

L'emploi de la préposition, pour être traité d'une manière complète, demanderait des volumes. Nous ne pouvons donc présenter que les observa-

tions essentielles, afin de prémunir le lecteur contre les fautes qui se commettent journellement. Boinvilliers est entré dans tous les détails qu'on peut désirer sur cette matière ; nous ne pouvons que suivre un aussi bon guide.

Le mot *préposition*, il l'appelle avec quelque raison *déterminatif*, parce qu'il détermine réellement le rapport qui existe entre deux termes, dont l'un est l'antécédent, et l'autre le conséquent, comme : la puissance de Dieu ; ayons sans cesse les yeux tournés vers le ciel, notre commune patrie, etc.

Lorsqu'un substantif est sous la dépendance d'un substantif ou d'un infinitif qui précède, il se lie immédiatement à lui par le déterminatif *de*.

Exemples :

Le spectacle de la nature m'enchanté.

J'admire la grandeur des ouvrages de Dieu.

J'honore la puissance du roi des rois.

La plupart des hommes entendent mal leurs intérêts ; au lieu de la tranquillité, ils recherchent les honneurs, qui détruisent le repos de la vie. (Du est employé par contraction pour de le ; des est une contraction de ces deux mots de les.)

Les grands ont autour d'eux quantité de courtisans et de flatteurs qui ne cherchent que les moyens de les perdre, quand ils ont la faiblesse de prêter l'oreille à leurs adulations mensongères.

REMARQUE. C'est par abus qu'on écrit : une infraction contre la loi. Ne dit-on pas enfreindre une loi ; violer, transgresser une loi ? Or, si l'on dit, une violation, une transgression de la loi, ne faut-il pas dire une infraction de la loi ? C'est à la loi seule qu'il doit rendre compte des infractions de la loi même. (Le chancelier d'AGUESSEAU.) Quelques personnes disent encore abusivement, une infraction à la loi ; en parlant ainsi, elles confondent le mot *infraction* avec le mot *contravention*.

Quand l'adjectif précède le substantif pluriel à sens restreint, il faut employer le déterminatif *de*, sans article, soit que ce substantif remplisse les fonctions de sujet, soit qu'il remplisse celles de complément.

Exemples :

De nombreux troupeaux erraient dans la plaine. — On voyait de jeunes bergères assises à l'ombre de hauts peupliers. — De riantes campagnes environnent notre petit ermitage. — On ne désire pas de grands biens, quand on sait se contenter du nécessaire. — Des femmes de la société, de graves philosophes avaient leurs chaires d'incrédulité.

Les substantifs indéterminés *quelque chose*, *quoi*, *quoi que ce soit* et *rien*, exigent que l'adjectif qui les accompagne soit précédé du déterminatif *de*, comme dans ces propositions : Il a

quelque chose de majestueux. — Quoi de plus noble que cette conduite? — Je n'ai pu obtenir d'eux quoi que ce soit de bon. — Je ne connais rien de plus délicat. Molière a donc eu tort de faire dire par Sosie :

Je crains fort pour mon fait *quelque chose* approchant.

Lorsqu'un nombre cardinal a pour antécédent le pronom personnel *en*, l'adjectif ou le participe qui suit ce nombre doit être précédé du déterminatif *de*.

Exemples :

Sur trente batailles qui furent livrées, il n'y en eut pas une de perdue. — Sur trois cents jeunes gens qui ont étudié, il n'y en a pas trois d'habiles à composer en latin.

Mais si le nombre cardinal est suivi, non pas d'un adjectif, mais d'un substantif, il faut rejeter *de*, et employer un autre tour.

Exemple :

Sur deux cents habitants, on en compta cent trente qui se firent soldats.

On ne pourrait pas dire : ... *on en compta cent trente de soldats.*

De est souvent employé pour le déterminatif *parmi*, comme dans ces phrases : *De vingt écus que l'on nous remit, il s'en trouva quinze de faux (c'est-à-dire parmi vingt écus, il s'en trouva quinze faux.) — Un de mes amis est parti pour l'Amérique. — Pas un de ces passagers n'a péri. — Qui de vous craindrait les fureurs de Neptune? — Lequel des deux a vu le roi (des pour de les.) — Personne de nous n'avait prévu ce fortuné retour. — Qui que ce soit de vous qui obtienne un aussi grand avantage, est-il quelqu'un de vos amis qui puisse s'en plaindre? — La plupart des hommes sont sourds au cri de l'infortune. — Caton passait pour le plus sage des Romains; Cicéron, pour le plus éloquent de tous.*

De s'emploie encore dans le sens du déterminatif *avant*.

Exemple :

Je ne crois pas qu'il vienne de huit jours, c'est-à-dire : je ne crois pas qu'il vienne avant huit jours.

On fait encore usage du déterminatif *de* dans cette expression familière : *En voici bien d'un autre*, et, pour le dire en passant, nous préférons *en voici bien d'un autre* à cette façon de parler *en voici bien d'une autre*.

En voici bien d'un autre ! eh ! dis-moi, je te prie.

(GRESSET.)

Moi, femme !.. ôh ! pour le coup, en voici bien d'un autre.

(CHABANON.)

Quoique le déterminatif *de* s'emploie souvent à la place de *parmi*, ce dernier mot néanmoins ne doit pas être employé pour *de* : par exemple, il ne serait pas permis de dire avec un de nos savants :

Parmi tous les caractères que je viens de décrire, le meilleur est la saveur.

L'habitude d'écrire, la connaissance des délicatesses que renferme notre langue, lui aurait suggéré ce tour de phrase, qui est bien plus convenable :

De tous les caractères que je viens de décrire, le meilleur est la saveur. — De tant de romans qui ont paru depuis bien des années, je n'en ai vu aucun qui nous ait plu autant que Don Quichotte.

Il faut faire usage du déterminatif *de* après l'adverbe *plus* ou *moins*, lorsque le terme de comparaison qui suit l'adverbe de quantité est quelque mesure précise et positive de cette même quantité.

Exemples :

Ce caveau paraît plus long d'un demi-pied. — Cet homme était moins grand de toute la tête. — Ce livre ne vaut pas plus de neuf francs. — Cette chambre n'a pas moins de vingt pieds de longueur, et six de hauteur.

Ce serait une faute que de dire :

Ce livre ne vaut pas plus que neuf francs. — Cette chambre n'a pas moins que vingt pieds de longueur, et six de hauteur.

On dira encore :

Vous êtes plus grand que moi de beaucoup.

On doit employer le déterminatif *de* après le *que*, conjonctif, qui suit immédiatement le comparatif adverbe *plutôt*.

Exemples :

Je renoncerais à la vie, à ses douceurs, plutôt que de commettre une pareille injustice. — Que les Dieux me fassent périr plutôt que de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur (1). — Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres, plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine infamante.

Un de nos écrivains a donc commis une faute en disant :

(1) Il y a ici une amphibologie; on ne sait si l'infinitif *souffrir* se rattache plutôt au mot *Dieux*, qu'au pronom personnel *me*. Fénelon a-t-il voulu dire : « Que les Dieux me fassent périr plutôt qu'ils souffrent, ou plutôt que je souffre, etc. » On doit éviter avec soin ces sortes de constructions embarrassées.

Les habitants étaient déterminés à mourir plutôt qu'à se rendre ; il fallait : étaient déterminés à mourir plutôt que de se rendre.

Cette expression *il vaut mieux*, qui a une si grande affinité avec *plutôt que*, réclame également le déterminatif *de* ; c'est pourquoi l'on doit dire :

Il vaut mieux étouffer un bon mot qui est près de nous échapper, que de chagriner qui que ce soit. — Il vaut cent fois mieux s'exposer à faire des ingrats, que de manquer aux devoirs de l'humanité.

Ne dites pas : *Il faut penser avant qu'agir* : cette locution n'est plus d'usage. Ce serait encore une faute très-grossière, que de dire : *il faut penser auparavant que d'agir*. Dites : *il faut penser avant que d'agir*. C'est pourquoi Fénelon a dit :

Je vous ramènerai dans l'île d'Ithaque avant que d'aller en Epire.

Massillon :

Il faut payer ses dettes, le salaire des artisans, les gages des domestiques, avant que de faire des charités.

Et Boileau :

Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.

On demande s'il vaut mieux conserver que de supprimer le conjonctif *que* après le déterminatif *avant*. Nous renvoyons l'examen de cette question à l'article de la *syntaxe des conjonctions*.

C'est par une négligence répréhensible que beaucoup d'écrivains omettent le déterminatif *de* dans ces façons de parler : *de peur de, de crainte que*. Dire, avec un écrivain connu : *Ne jugeons pas les autres avec trop de sévérité, crainte qu'ils ne nous rendent la pareille*, c'est faire une faute qui dénote une très-grande inattention. Il faut dire : *Ne jugeons pas les autres avec trop de sévérité, de crainte qu'ils ne nous rendent la pareille*. On doit dire également avec les bons auteurs : *L'orgueilleux n'approuve rien, de crainte de se soumettre. — Charles VII s'abstint de manger, par la crainte d'être empoisonné, et se laissa mourir, de peur de mourir.*

De n'est qu'un mot explétif dans un grand nombre de locutions, parmi lesquelles nous citerons les suivantes : *Un honnête homme de père. Un drôle de corps. Un saint homme de chat (1). On aurait dû d'un démoniaque, quand il récitait ses vers.*

— Il y en eut trente de tués, et cent soixante de blessés. — Si j'étais de vous, je ne souffrirais pas cela. — Le mois de septembre est riche en fruits de toute espèce. — Le fleuve du Rhône est très-rapide. — Il est glorieux de sacrifier ses ressentiments au bien de l'État. — C'est un crime, que de ne pas reconnaître un service rendu. — Quoique vous deviez venir, ne laissez pas de nous écrire. — Quoi de plus beau que de vaincre ses passions ! — Je ne suis pas si fou, que d'ambitionner les grandeurs. — C'est une grande misère, que d'avoir des procès. — Vous êtes bien cruel de le traiter de la sorte. — C'est peu que d'être clair, il faut encore être précis.

Quand Racine fait dire à Andromaque :

Je ne l'ai pas encore embrassé d'aujourd'hui ;

De est encore là un terme explétif.

Il y a une grande différence entre ces deux locutions *ne faire que...* et *ne faire que de...* ; cependant il arrive quelquefois qu'on les confond, faute d'en connaître la signification. Deux exemples en rendront la différence très-sensible : *Elle ne fait que sortir de la maison*, signifie *elle sort perpétuellement, elle sort à tout moment de la maison. — Elle ne fait que de sortir de la maison*, signifie *elle est sortie de la maison dans l'instant, tout récemment*. Autres exemples de signification différente : *Vous ne faites que chanter, au lieu de travailler. — Nous ne faisons que d'achever cette lecture, quand vous êtes entré.*

Les expressions *rendre justice, avoir tort, avoir raison, perdre courage*, et autres semblables étant prises dans un sens absolu, on doit, pour cette raison, dire et écrire : *Vous vous rendez peu justice ; j'ai plus tort que lui ; ils ont bien raison d'estimer la science ; nous perdriions moins courage, si, etc., etc.* ; et non pas *vous vous rendez peu de justice ; j'ai plus de tort que lui ; ils ont bien de la raison d'estimer la science ; nous perdriions moins de courage, si, etc., etc.* Le judicieux d'Alembert n'a donc pas eu raison d'écrire : *Il faut excepter ces derniers temps où l'autorité ecclésiastique et séculière a rendu plus de justice à cette congrégation*. Le savant académicien aurait dû dire : *a rendu plus justice (ou a mieux rendu justice)*.

C'est à tort que plusieurs écrivains admettent le déterminatif *de* dans les gallicismes suivants, qui servent à exprimer la différence morale qui existe entre les choses ou les personnes : *Il s'en faut bien ou beaucoup que...* — *Combien s'en faut-il que...* — *Il s'en faut peu que...* Ne disons pas avec la plupart d'entre eux : *Il s'en faut de beaucoup qu'on ait tout dit sur cette matière. — De combien s'en faut-il que les historiens modernes égalent Hérodote et Tite-Live ! — Il s'en est fallu de peu*

(1) Ces expressions sont empruntées du latin. On lit dans Plaute, *Seclusi viri, monstrum mulieris*, etc.

qu'ils ne perdissent leur procès. Dites : *Il s'en faut beaucoup qu'on ait tout dit sur cette matière.* — *Combien s'en faut-il que les historiens modernes égalent Hérodote et Tite-Live!* — *Il s'en est peu fallu qu'ils ne perdissent leur procès.* Voltaire a dit : *Il s'en fallait beaucoup, avant Pierre-le-Grand, que la Russie fût aussi peuplée qu'elle l'est de nos jours.* Il n'est pas plus permis de dire : *Il s'en fallait de beaucoup...*, qu'il ne le serait de dire : *Il s'en fallait de bien...* — *Il s'en fallait beaucoup* signifie beaucoup s'en manquait. — L'analyse grammaticale de : *Il s'en fallait beaucoup que la Russie fût peuplée*; est : *il (ceci) beaucoup (une grande abondance (1), un long intervalle) se fallait (manquait) en (de ceci) à ce que la Russie fût peuplée, etc.*

OBSERVATIONS. Quand il s'agit d'exprimer que la quantité ou la grandeur physique qui devrait être dans un objet ne s'y trouve pas, on doit faire usage du déterminatif *de*.

Exemples :

Vous croyez m'avoir tout rendu, il s'en faut de beaucoup. — *Si je ne suis pas aussi grand que vous, il s'en faut de peu.* — *Il ne s'en fallait pas de beaucoup que ce vase ne fût plein.* — *Il s'en faut de peu que cette page soit terminée.* — *De combien s'en faut-il que la somme y soit?* Ici l'on interroge pour savoir quelle quantité manque.

Ne dites pas, conformément au langage habituel : « *Lequel des deux fut le plus intrépide de César ou d'Alexandre?* » L'analyse qui suit démontre le vice de cette locution très-usitée, mais essentiellement absurde. Dans cette phrase : *Lequel des deux fut le plus intrépide de César ou d'Alexandre?* nous distinguons trois propositions : La première : *lequel fut le plus intrépide?* La deuxième : *César fut-il plus intrépide qu'Alexandre?* Cette deuxième proposition est elliptique. La troisième : *Alexandre fut-il plus intrépide que César?* Cette troisième proposition est encore elliptique. *César* et *Alexandre* sont donc, chacun, le sujet d'une proposition; or le sujet d'une proposition ne saurait être précédé d'un déterminatif, il doit être énoncé purement et simplement; d'où il résulte qu'on doit dire : *Lequel des deux fut le plus intrépide, César ou Alexandre?* C'était ainsi que parlaient les Latins; c'est ainsi que parlent, de nos jours, les Anglais, les Italiens, et tous les peuples qui ont une langue raisonnée.

Le déterminatif *de*, que nous avons conservé, à tort, dans ces sortes de locutions, ne peut être regardé comme euphonique; c'est un terme né de

l'ignorance de nos devanciers : l'usage l'a sanctionné; mais la raison, plus forte que l'usage, le condamne et veut qu'on le proscrive.

On dira, par exemple : *Duquel des deux les historiens ont-ils le plus honorablement parlé, de Trajan ou de Marc-Aurèle?* parce que la proposition sous-entendue est celle-ci : *ont-ils parlé plus honorablement de Marc-Aurèle que de Trajan?* Ainsi, de ce que dans cette phrase : *Duquel des deux les historiens ont-ils parlé le plus honorablement, etc.*, le déterminatif *de* n'est employé que par la raison que le terme interrogatif *duquel des deux* est lui-même précédé du déterminatif *de* (1), on doit conclure que, dans la phrase : *lequel des deux fut le plus intrépide, etc.*, on ne doit pas employer le déterminatif *de*, parce que le terme interrogatif *lequel des deux* n'en est pas précédé.

Rien n'est plus ridicule que de placer le déterminatif *de* au commencement d'une phrase dont le sujet est un infinitif; on doit donc regarder comme vicieuses les deux phrases qui suivent, quoiqu'elles appartiennent à un prédicateur justement célèbre : *De vouloir sonder le cœur des souverains, ce serait entreprendre sur le droit de celui qui a la clef des abîmes.* — *De donner des bornes à son pouvoir, c'était en donner à la félicité de cette monarchie.* Il fallait dire : *Vouloir sonder le cœur, etc.* *Donner des bornes à son pouvoir, etc.* N'allez pas confondre ces deux phrases avec la locution suivante : *De manquer à sa parole, tout homme devrait avoir honte.* Le *de* qui précède l'infinitif est commandé par le verbe *avoir honte*; c'est comme si l'on avait dit : *Tout homme devrait avoir honte de manquer à sa parole.* (Ce tour est brillant; mais ici l'inversion est un peu forcée.)

C'est mal s'exprimer, que de dire avec une infinité de personnes : *Prenons cette allée de traverse.* Une telle locution, qui a cours dans un grand nombre de provinces, est formellement réprouvée par la Grammaire. On ne peut pas dire : *Une allée de traverse*, comme on dit *une allée de peupliers, une avenue de lilas, etc.* Il faut dire : *Prenons cette allée qui traverse, ou mieux encore : Prenons ce passage.*

On s'énonce mal en disant : *Vous avez manqué d'un peu de jugement*, au lieu de : *Vous avez manqué un peu de jugement.*

Pour les adjectifs qui demandent après eux le déterminatif *de*. (Voyez la page 462.)

Les participes passés *accusé, chargé, chéri, comblé, ennuyé, fâché, fatigué, ravi, rempli, etc.*, qu'il

(1) *Beaucoup* vient du latin *bella copia*, grande abondance.

(1) *Duquel des deux* est pour *de lequel des deux*.

ne faut pas confondre avec les adjectifs, réclament après eux le déterminatif *de*.

OBSERVATIONS. On dira fort bien : *La jeunesse est susceptible de toute sorte d'impressions*; mais il nè faut pas dire : *Cette personne est susceptible d'une charge, d'une grace, etc.*, pour dire qu'elle a les qualites nécessaires pour l'obtenir.

Pour les adjectifs qui demandent après eux le déterminatif à, voyez à la page 460.

Les participes passés *adonné, exercé, exposé, permis, etc.*, qu'il ne faut pas confondre avec les adjectifs, réclament après eux le déterminatif à. Vous direz né pour...

Exemple :

Alexandre était né pour le malheur des rois ses contemporains.

On dit irrité contre...

Exemple :

Les nations voisines étaient irritées contre lui.

Il ne faut pas confondre prêt à avec près de. Ce serait donc une faute que de dire : *Nous sommes tous prêts de verser notre sang pour le maintien de la tranquillité publique*; au lieu de *prêts à verser*.

Les adjectifs *hardi, ingénieux, téméraire*, ne peuvent avoir pour complément qu'un verbe à l'infinif.

Exemples :

Vous êtes hardis à entreprendre tout ce qui est au-dessus de vos forces. — Nous sommes ingénieux à nous créer des peines. — Vous êtes bien téméraires desolliciter un emploi auquel vous ne convenez pas.

Quant aux adjectifs qui prennent un régime différent, voyez à la page 465.

Après les participes *accoutumé, déterminé, disposé, résolu, etc.*, employez à, et non pas de; ainsi gardez-vous de dire avec deux écrivains politiques : *Les rois ne sont pas accoutumés d'entendre la vérité. — Il était déterminé de mourir plutôt que d'endurer un pareil traitement. On doit dire : Les rois ne sont pas accoutumés à entendre la vérité. — Il était déterminé à mourir plutôt que d'endurer un pareil traitement (1).*

Plusieurs verbes demandent après eux le déterminatif de; un plus grand nombre réclame le déterminatif à. (Voyez à la page 500.)

OBSERVATIONS. *Allier* demande le déterminatif à.

Exemples :

Il sut allier la sagesse à l'éloquence, la douceur à

la gravité. — L'élévation peu compatible avec la finesse peut s'allier de la manière la plus touchante à la sensibilité, dont elle augmente l'intérêt. (D'ALEMBERT.) — Elle s'est alliée à une des plus riches familles de Londres; et non pas, comme un écrivain : Elle s'est alliée d'une des plus riches familles de Londres. Voltaire a dit :

C'est là qu'avec grace on allie
Le vrai savoir à l'enjouement,
Et la justesse à la saillie.

Associer est de la même espèce que le verbe *allier*.

Et dans toi la Nature avait associé
À l'esprit le plus ferme un cœur facile et tendre.
(VOLTAIRE.)

Avoir affaire à et *avoir affaire de* sont deux expressions bien différentes. On dira, par exemple : *Nous avons affaire à des gens difficiles; il ne faut pas avoir affaire à une plus forte partie que soi; nous devons prendre garde aujourd'hui à qui nous avons affaire; s'il m'attaque, il verra à qui il a affaire; ils avaient affaire à combattre.*

Consolez-vous, sachez que vous aurez
Affaire à moi, quand vous vous marierez.
(VOLTAIRE.)

Avoir affaire de signifie *avoir besoin*.

Exemples :

Nous avons affaire d'argent. — Qu'ai-je donc affaire de tous ces parasites? — Je n'ai point affaire de vous, ainsi vous pouvez sortir.

Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire,
Et des livres qu'ils font la Cour a bien affaire!
(MOLIÈRE.)

Qu'ai-je affaire d'un bien qui vous est inutile?
(CORNEILLE.)

On dit et l'on doit dire : *Avoir du plaisir à faire telle ou telle chose*. Il n'est pas un écrivain qui n'emploie cette expression, qui seule est convenable et correcte. Cependant quelques Grammairiens, invoquant les lois de l'euphonie, au risque de mal parler, prétendent qu'on peut dire *avoir du plaisir de*, quand le mot qui suit cette expression commence par une voyelle; par exemple : *Il y a du plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point*. Pascal a pu se servir de cette expression, parce qu'elle est de son siècle; il l'a employée par routine, et non avec intention; pour nous, nous devons dire : *Il y a du plaisir à être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point*, comme nous disons tous les jours : *Il y a vraiment du plaisir à obliger un galant homme*.

Il est à propos de faire connaître la différence

(1) Ce serait une faute que de dire : *plutôt qu'à endurer un pareil traitement*.

grammaticale qui existe entre ces deux expressions *avoir égard* et *avoir des égards*.

Avoir égard signifie *prendre en considération*.

Exemples :

Veillez *avoir égard* à mes prières. — On doit toujours *avoir égard* à l'âge et au sexe des personnes à qui l'on parle.

Avoir des égards signifie *avoir du respect*.

Exemples :

Un fils bien né a toujours beaucoup d'*égards* pour ses parents. — Malheur à ceux qui n'ont pas d'*égards* pour la vieillesse ! On voit que cette expression *avoir égard* réclame le déterminatif à, et que *avoir des égards* demande le déterminatif pour. Il en est de l'expression *manquer d'égards* comme de celle de *avoir des égards* ; l'abbé Millot a donc écrit d'une manière incorrecte, quand il a dit : Louis XIII reprochait aux chefs du parlement de *manquer d'égards* à ses ordres absolus ; il fallait pour ses ordres absolus.

Changer, signifiant *se défaire d'une chose pour en prendre une autre à la place*, demande le déterminatif contre, et non pour.

Exemples :

Il a changé tous ses meubles contre des tableaux d'un grand prix. — Nous changerons cette ancienne édition contre une nouvelle (1). — Changer, signifiant *convertir, transformer*, réclame le déterminatif en : — Les titres qui nous rendent puissants se changent bientôt en des qualités qui nous font paraître aimables. — Vous vous flattez vainement de pouvoir changer tous les métaux en or,

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Mais Racine a été moins exact quand il a dit :

Peut-être avant la nuit Heureuse Bérénice
Change le nom de reine au nom d'impératrice.

Commuer réclame, ainsi que *changer*, le déterminatif en : Le roi a commué la peine de cinq ans de travaux forcés en celle de cinq ans de prison.

Changer, signifiant *quitter une chose pour une autre*, veut le déterminatif de.

Exemples :

Changez enfin de langage et de conduite. — Ils ne voulurent jamais changer de sentiment.

Il est plus correct de dire *comparer à*, que *comparer avec*. Cette dernière expression offre une sorte de pléonasme (2). Les meilleurs écrivains

(1) Échanger et troquer se prennent ordinairement dans un sens absolu : échanger des prisonniers ; troquer de vieux meubles.

(2) Comparare se compose de parare cum ; or le mot avec, qu'on traduit en latin par cum, est une répétition du premier cum.

emploient la première, comme dans les exemples qui suivent : Quoi ! tu n'as pas honte de te comparer au grand roi ! — Comparons les œuvres de la nature aux ouvrages de l'homme. — Il n'y a pas d'église que l'on puisse comparer à Saint-Pierre de Rome. — Vile créature, quand tu te compares à moi, j'éprouve un sentiment d'humiliation. — On peut comparer les meilleures productions de cette espèce à ces jours affligeants de l'hiver, où un brouillard épais, joint à une gelée pénétrante, semble à la fois engourdir et contrister tous les êtres vivants, (D'ALEMBERT.) — Que si le temps comparé au temps, la mesure à la mesure, et le terme au terme, se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité, où il n'y a ni mesure ni terme ?

(BOSSUET.)

REMARQUE. On dit *par comparaison* à, et non en *comparaison de* ; c'est pourquoi vous direz avec un de nos publicistes : Il se fit peu remarquer dans les troubles politiques, du moins par *comparaison* à trois de ses collègues.

Le verbe *condamner* veut après lui le déterminatif à seulement.

Exemples :

Ils furent condamnés à dix ans d'exil. — On condamna cet impudent calomniateur à trois cents francs d'amende. Ce serait pécher contre la langue que de dire avec quelques personnes mal instruites, ou avec certains avocats routiniers : On condamna cet impudent calomniateur en trois cents francs d'amende. — Ils furent condamnés en dix ans d'exil.

Confier réclame après lui le déterminatif à.

Exemples :

Il ne faut pas confier ses secrets à tout le monde. — A quelles mains avez-vous confié ce précieux dépôt ? Autrefois on se servait du déterminatif en, lorsque le complément indirect était un objet inanimé ; c'est pourquoi Racine a pu dire dans *Mithridate* :

Elle trahit mon père, et rendit aux Romains
La place et les trésors confiés en ses mains.

Aujourd'hui, il faut dire *confier à*.

Se confier, mettre sa confiance et prendre confiance réclament le déterminatif en.

Exemples :

Heureux le roi qui aime son peuple, qui en est aimé, qui se confie en ses voisins, et qui a leur confiance ! — Celui qui met une trop grande confiance en soi-même, s'abandonne à la discrétion des méchants. — Croyez-vous qu'il ait pris confiance en celui qu'il a associé à ses travaux ?

Nous regardons comme une faute *prendre con-*

fiance à, et nous ne pensons pas qu'il soit permis de dire : *J'ai pris confiance à cet homme.* — *J'ai pris confiance à cette affaire.*

C'est à tort que bien des gens disent : *Il faut se cramponner sur la muraille.*

Le verbe *cramponner* signifie *attacher, lier avec un crampon* ; il veut le déterminatif à ; c'est pourquoi l'on doit dire : *Cramponnez-vous au balcon.* — *Il faut se cramponner à la muraille.* Si nous avons relevé cette faute, c'est qu'elle est très-commune.

Il en est de même du verbe *grimper*, qui a la signification de *gravir* (1) ; on dira fort bien : *Il a grimpé sur la muraille, sur la montagne* ; mais on ne peut pas dire : *Il a grimpé la muraille, la montagne.*

Ce n'est qu'au palais, dans les administrations, et chez les juriconsultes, qu'on dit *délibérer une affaire*, pour signifier *en prendre connaissance, l'examiner*. Le verbe *délibérer* est intransitif ; il appelle le déterminatif *sur, touchant* ; c'est pourquoi l'on doit dire : *Nous délibérerons demain sur cette affaire*, ce qui signifie : *nous prendrons demain une résolution sur cette affaire*, ou tout simplement : *nous l'examinerons demain*. Il s'ensuit que, par la raison qu'il n'est pas permis d'écrire : *On doit délibérer aujourd'hui ce point important*, il ne faut pas dire : *ce point important doit être délibéré aujourd'hui*. Pour parler avec pureté, dites : *On doit délibérer aujourd'hui sur ce point important* ; ou bien : *on doit l'examiner, le discuter aujourd'hui*.

Les écrivains paraissent avoir le choix entre *distinguer de* et *distinguer d'avec*. L'Académie n'ayant pas osé se prononcer sur la nature du complément indirect du verbe *distinguer*, l'Académie ayant même employé tour à tour *de*, suivi et non suivi du déterminatif *avec*, les écrivains ont pu se donner une bien libre carrière. Nous pensons néanmoins qu'il est plus convenable de dire et d'écrire avec le seul déterminatif *de* : *Sachons distinguer nos vrais amis de ceux qui ne le sont pas* ; *c'est distinguer la fausse monnaie de la bonne*.

Buffon a dit : *Distinguons la sensation du sentiment* ; et Buffon, en écrivant ainsi, a compté beaucoup d'imitateurs.

Ce que nous venons d'établir concernant le verbe *distinguer* s'applique naturellement aux verbes *discerner, séparer, écarter, éloigner, distraire, démêler*. Cependant on lit dans Boileau :

Sachez d'avec l'ami discerner le flatteur.

On demande si l'on doit dire : *Je suis embar-*

rassé de l'emploi ou pour l'emploi de mon argent. Pour déterminer l'usage convenable de ces deux expressions être *embarrassé de*, être *embarrassé pour*, il faut faire attention si l'embarras qu'on éprouve vient immédiatement de la chose, ou s'il est le résultat des circonstances, des suites de la chose qu'on a en vue, plutôt que de la chose elle-même. Dans le premier cas, il faut dire : *je suis embarrassé de...*, et dans le second cas : *je suis embarrassé pour*.

Exemples :

Je ne suis pas embarrassé de mon argent, mais je suis embarrassé pour l'emploi que je dois en faire. — *Je suis embarrassé de cette métairie au point que je serai peut-être aussi fort embarrassé pour trouver des acheteurs.* — *Je ne suis pas embarrassé de traduire Juvénal, mais je serais embarrassé pour en traduire certains passages devant des personnes chastes.* — *Il est embarrassé de vous répondre sur-le-champ, mais il ne le sera pas pour vous répondre à loisir.*

REMARQUE. Quand l'embarras tombe plus directement sur la chose mise en question, il faut employer *sur*, et non *de*, ni *pour*.

Exemple :

Je suis embarrassé sur le parti que j'ai à prendre. Mais, dans aucun cas, il ne faut dire être *embarrassé à* ; par conséquent ne dites pas : *Nous serions bien embarrassés à loger autant de monde* ; dites plutôt : *Nous serions bien embarrassés pour loger autant de monde.*

On fait une faute considérable quand on dit *se familiariser au crime* ; on pêche par une fausse analogie, car on confond ici *se familiariser*, avec *s'accoutumer*.

Il faut dire : *En parlant souvent une langue, on se familiarise bientôt avec les tournures qui lui sont propres*, et non pas : *on se familiarise bientôt aux tournures*, etc.

Il est beaucoup de personnes qui commettent une faute d'un autre genre, mais non moins grave, quand elles disent : *Il est depuis long-temps familier avec le mensonge*. On doit dire : *Il est depuis long-temps familiarisé avec le mensonge*, ou : *Le mensonge lui est depuis long-temps familier*.

Se fier, signifiant *ajouter foi*, réclame le déterminatif à :

Monsieur est un homme d'honneur, je me fie à ses promesses. — *Celui qui se fie à tout le monde veut bien être trompé.* — *Les Romains se firent trop à la générosité du peuple carthaginois.*

Nous n'admettons pas le déterminatif *en* après le verbe *se fier*, et nous pensons que ceux qui écri-

(1) Le verbe *grimper* vient du grec *χαίματα*, s'appuyer sur.

vent : *Je me fie en sa probité*, confondent ici le verbe *se fier* avec *se confier*. •

Quand le verbe *se fier* signifie *se reposer*, *s'appuyer*, il vaut mieux employer le déterminatif *sur*, que *en*.

Exemples :

César se fiait sur sa bonne fortune, qui ne l'avait jamais abandonné. — Combien de gens se fient trop sur leurs propres forces !

Le verbe *lier*, signifiant *attacher*, s'unit à son complément indirect par le secours du déterminatif *à*.

Exemples :

Il fallait lier la chèvre à cet arbre. — Des intérêts majeurs me lient à votre père. — Nous sommes liés au roi par un serment solennel. — J'ai respecté l'amitié qui vous liait à madame du Châtelet.

Mais le verbe *lier*, signifiant *former une liaison*, appelle le déterminatif *avec*.

Exemples :

J'ai dessein de me lier avec votre famille. — Nous sommes liés depuis long-temps avec tout ce qu'il y a d'hommes lettrés en France. — Il faut prendre garde de se lier avec des gens qu'on ne connaît pas.

On dit également : *Les liaisons avec les gens d'esprit ne peuvent être que profitables.*

Les verbes *marier*, *joindre*, *unir*, sont de la même espèce ; on doit dire : *Il faut la marier à un jeune homme sage et intelligent. — La vigne se marie très-bien à l'ormeau. — Si vous voulez les unir l'un à l'autre, je joindrai à la dot de la future un riche présent de noces.*

Beaucoup d'écrivains sont embarrassés quand ils ont un complément indirect à donner au verbe *mêler* ; tantôt ils emploient le déterminatif *à*, tantôt ils se servent du mot *avec*. *Mêler* veut *à*, quand il signifie *joindre*, *unir* ; mais il veut *avec*, quand il signifie *brouiller*, *confondre*, *mélanger*.

Exemples :

En se mêlant à la foule, on n'est aperçu que d'un petit nombre de personnes. — Il faut savoir mêler l'utile à l'agréable. — La virginité brille aux deux extrémités de la vie, sur les lèvres de l'enfant, et sur les cheveux du vieillard ; la tombe aussi la mêle à ses mystères.

Et, sans *mêler* à l'or l'éclat des diamants.

. Il *mêle* à tout propos

Les louanges d'un fat à celles d'un héros.

Il faut *mêler* sa cendre aux cendres de ses pères.

Tes agneaux, à ta voix, prompts à s'y rassembler, A des troupeaux impurs n'iront point *se mêler*.

Mais on dira : *Cette soie est mêlée avec le fil.* —

Il faut mêler l'eau avec le vin. — Il méla de l'antidote avec le poison.

Une locution barbare s'est glissée dans le langage de beaucoup de gens de la haute volée ; c'est celle-ci : *Mettez les chevaux après la voiture*. Qui-conque connaît bien la valeur du déterminatif *après*, conviendra qu'une pareille construction exprime l'idée qui suit : *Mettez les chevaux derrière la voiture*. N'est-ce pas ce qu'on appelle vulgairement *mettre la charrue avant les bœufs* ? Tout homme qui se piquera de bien parler dira : *Mettez les chevaux à la voiture*.

REMARQUE. On dit encore familièrement, mais très-improprement : *Ils sont depuis long-temps après ce grand travail*. Tout le monde conviendra qu'il vaut infiniment mieux dire : *Ils sont depuis long-temps occupés à ce grand travail*.

Le verbe *occuper* se présente sous deux significations.

Quand il réveille une idée de travail, il veut le complément indirect avec le déterminatif *à*.

Exemples :

Il faut secourir le pauvre en l'occupant à des choses utiles. — Pourquoi vous occupez-vous à l'étude des langues étrangères, avant d'avoir appris votre langue maternelle ?

Quand *occuper* réveille une idée d'attention, il veut le complément indirect avec le déterminatif *de*.

Exemples :

Vous vous occupez de tout ce qui se passe dans la ville. — L'avare ne s'occupe que de ses richesses.

On dira de même : *Ce jeune homme s'amuse à la lecture des bons livres, tandis que ses camarades s'amusement de bagatelles.*

Participer a deux différentes acceptions qu'il ne faut pas confondre. Ce verbe demande le déterminatif *à*, quand il signifie *avoir part*.

Exemples :

C'est en quelque sorte participer au crime que de ne pas l'empêcher lorsqu'on le peut. — Les valeureux soldats participent à la gloire du général.

Participer réclame le déterminatif *de*, quand il signifie *tenir de la nature de*.

Exemples :

Cette substance paraît participer du feu. — Son enthousiasme participait de la folie.

Se plaire, qui signifie *prendre plaisir*, s'emploie avec les déterminatifs *à*, *dans*, et *en*, suivant les circonstances.

Exemples :

Les hommes dont l'esprit est orné se plaisent à l'étude, ou se plaisent à étudier. — Le vrai philosophe se plaît dans la solitude. — L'orgueilleux se plaît en lui-même.

S'il est vrai qu'il faille employer le déterminatif, quand le verbe *se plaire* est suivi d'un infinitif, comme : *il se plaît à nuire, vous vous plaisez à être écoutés*, Racine a fait une faute, en disant :

. Relevez les superbes portiques
Du temple où notre Dieu se plaît d'être adoré.

La mesure du vers a seule nécessité cette infraction de la règle (1). Il fallait : *où notre Dieu se plaît à être adoré.*

On ne dit pas indistinctement : *Je vous prends à témoin*, et *je vous prends pour témoin*. Si l'on veut dire : *j'invoque votre témoignage*; on doit se servir de la première expression; et l'on doit faire usage de la seconde, si l'on veut dire : *j'accepte ou je produis votre témoignage.*

Exemples :

Je vous prends à témoin, messieurs, vous tous qui m'écoutez, et qui voyez mes larmes. — Mes amis, ne m'abandonnez pas dans ce jour de disgrâce; je vous prends tous pour témoins de mon innocence.

Il y a encore cette différence entre *prendre à témoin* et *prendre pour témoin*, que l'on peut très-bien *prendre à témoin* les grands de la terre, et Dieu lui-même; mais qu'on ne peut ni déceimment ni raisonnablement les *prendre pour témoins*.

OBSERVATION. Le substantif *témoin* ne doit pas prendre la marque caractéristique du pluriel, dans ces façons de parler :

Je vous prends à témoin, dieux qui m'entendez!
— *Heureux ceux qui, dans les beaux jours du printemps, amassent pour l'arrière-saison, témoin les fourmis laborieuses! Témoin et non pas témoins, parce qu'on sous-entend je prends à.* — *Elle était assez faible pour croire à la magie, témoin les talismans qu'on trouva après sa mort.*

Se ranger a deux significations que détermine l'emploi du mot *de* ou *à*. Veut-on faire entendre qu'on embrasse le parti de quelqu'un, il faut dire :

Je me range du parti ou du côté de Monsieur. — Ils se rangèrent tous du parti de ces dames.

Mais si l'on veut exprimer qu'on est de l'avis de quelqu'un, on doit dire :

Nous nous sommes rangés à l'avis de monsieur.

— *Nous sommes trop honnêtes pour ne pas nous ranger à l'opinion de ces dames.*

Le P. Rapin a fort bien dit :

Cicéron s'étant rangé du parti de Pompée, entreprit la défense de Ligarius, son ami, accusé d'avoir porté les armes contre César.

Mais Gresset a eu tort de dire :

Depuis qu'à ce parti mon esprit s'est rangé....

Son excuse, c'est que *parti* veut dire ici *résolution*.

On entend dire tous les jours qu'on a *retranché un couplet à une chanson*. Cette manière de parler est tout à fait impropre. Quand *retrancher* signifie *retirer, séparer*, il faut se servir du déterminatif *de*.

Exemples :

On a retranché deux couplets de cette romance. — Vous devriez retrancher ce mot de votre phrase. — Chacun retranche aujourd'hui de son train, de sa dépense.

Mais le verbe *retrancher* signifiant *supprimer*, appelle le déterminatif *à*; avec la personne :

Il est souvent très-prudent de retrancher la portion à un malade. — Il retranchera à ses commis le surcroît de leurs appointements. — Monseigneur, ne nous retranchez pas notre pension.

Une faute très-ordinaire est celle-ci : *Turenne réunissait la prudence au courage.*

On dit fort bien *unir, joindre une chose à une autre*, mais on ne peut pas dire *réunir une chose à une autre*; on *réunit deux choses*, ou bien on *unit l'une à l'autre*; d'où il suit qu'il faut dire : *Turenne réunissait la prudence et le courage*, ou bien : *Ce grand homme joignait la prudence au courage.*

Il ne faut donc pas dire avec un traducteur du *Paradis perdu* : *Ève, la plus belle des femmes, réunissait la grace à la majesté*; dites plutôt : *réunissait la grace et la majesté.*

N'imitons pas non plus cet homme de lettres qui a écrit : *Nous exhortons les jeunes gens à lire cet ouvrage, où la précision est réunie à la clarté*; il devait dire : *où la précision est unie à la clarté*; ou bien : *cet ouvrage où la précision et la clarté se trouvent réunies.*

Rêver a deux acceptions bien distinctes. Quand il signifie *réfléchir*, il veut que son complément soit précédé du déterminatif *à*.

Exemples :

J'ai rêvé à votre affaire, je m'en occupe. — Rêvons aux moyens d'être heureux, et nous le deviendrons.

Quand *rêver* signifie *faire un songe*, il veut que son complément soit précédé du déterminatif *de* :

(1) Il convient mieux de dire l'infraction d'une loi, d'une règle, que l'infraction contre une loi, contre une règle. (Voyez page 565).

Exemples :

Nous avons rêvé toute la nuit de combats. — Cette mère infortunée ne rêvait que de supplices et de proscriptions.

OBSERVATION IMPORTANTE. On dit rêver la gloire, rêver le bonheur, etc., mais cette locution n'est d'usage que dans le style poétique; de plus, ces mots *gloire, bonheur*, ne sont pas des compléments directs; ce sont des compléments illégitimes, comme les mots *peines, recherches* dans cette proposition : *Mon ouvrage m'a coûté des peines et des recherches en tous genres.*

Que de contestations se sont déjà élevées sur cette double expression *saigner du nez, saigner au nez!* Si l'on en croit certaines personnes qui prétendent mieux parler que les autres, il faut dire : *saigner au nez* pour signifier qu'on jette du sang par le nez, afin de distinguer cette façon de parler de celle qui suit : *saigner du nez, manquer de courage.* — On saigne du nez, et quand on n'a pas de cœur, et quand on jette du sang par les narines; *saigner du nez* s'emploie au propre comme au figuré, et jamais on ne doit dire *saigner au nez, saigner par le nez.* Ceux qui pensent qu'il faut, au contraire, dire : *il saigne au nez* pour signifier qu'il manque de cœur, se trompent également. J.-J. Rousseau a dit : *Ce Gauthier, homme insolent et lâche, saigne du nez; et, pour se venger, accuse mon père d'avoir mis l'épée à la main dans la ville.* — On prétend, a dit un écrivain, que *Duchesne, secrétaire de François 1^{er}, saignait du nez, quand on lui offrait des pommes.*

Bien que les verbes *songer* et *penser* soient en quelque sorte synonymes, et que l'on dise *songer à quelqu'un, penser à quelqu'un*, ils diffèrent néanmoins entre eux, en ce que : 1^o le premier n'a pas de complément direct; 2^o l'un veut que son complément indirect soit précédé du déterminatif à : *songer à quelqu'un*; au lieu que l'autre exige le déterminatif de avant son complément indirect : *penser de quelqu'un.*

Exemples :

*Les avarés ne songent que trop souvent au lendemain. — J'aurais songé plus tôt à vous, à l'affaire que vous m'avez recommandé, si j'avais eu le temps de songer à moi. — Le ministre pense de vous mille choses très-flatteuses. — On ne pourrait pas dire : Le ministre songe de vous mille choses très-flatteuses, et parce que le verbe *songer* est un verbe oblique, et parce qu'il réclame à, et non pas de.*

Soupirer est un verbe oblique qui s'emploie d'une manière absolue dans le sens de *pousser des soupirs.*

Exemples :

Que de malheureux gémissent et soupirent, sans

proférer la moindre plainte! Quand il signifie désirer passionnément, rechercher avec ardeur, il a un complément indirect précédé du déterminatif après.

Exemples :

Vous soupirez après les honneurs, mais valent-ils bien la peine d'être recherchés (1)? Quand il signifie aspirer à un bien dont l'absence ou la non-jouissance peut faire naître des soupirs, il réclame le déterminatif pour.

Exemples :

Les amants soupirent pour le cœur de celles qu'ils adorent.

REMARQUE. Les poètes emploient d'une manière très-heureuse le verbe *soupirer* dans un sens actif. Racine et Boileau ont dit :

Toi qui, du même joug souffrant l'oppression,
M'aidais à soupirer les malheurs de Sion.

Ce n'était pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'Amour dictait les vers que soupirait Tibulle.

Le verbe *soustraire* a deux significations différentes, qui exigent une différence dans l'emploi du déterminatif dont son complément indirect est précédé. *Soustraire*, signifiant dérober, veut le déterminatif à.

Exemples :

Vous ne sauriez les soustraire à la puissance paternelle. — On les a soustraits à la fureur d'une populace mutinée. — Pourquoi voulurent-ils se soustraire à la domination de leur prince légitime? Montesquieu a donc fait une faute en disant : Quand quelque prince ou quelque peuple s'était soustrait de l'obéissance de son souverain. — Soustraire, signifiant retirer, ôter par ruse, veut le déterminatif de.

Exemples :

Qui a osé soustraire cette somme du compte que nous avons arrêté? — On a soustrait quelques effets de l'inventaire qui vient d'être dressé.

Survivre appelle le déterminatif à, soit qu'on parle des personnes, soit qu'on parle des choses.

Exemples :

On ne peut vivre long-temps dans ce bas-monde, qu'on ne survive à plusieurs de ses amis. — La gloire d'Homère a survécu aux critiques amères des Zoïles de tous les siècles. — Les femmes des Bramines croient que c'est une honte pour une honnête

(1) Ne dites jamais : Depuis long-temps on attend après vous; on attendait après eux; il faut dire : Depuis long-temps on soupire après vous; on les attendait avec impatience; on aspirait à leur retour, etc., etc.

femme, que de survivre à son mari. Au palais seulement, on donnait, il n'y a pas encore long-temps, un complément direct au verbe intransitif *survivre*, comme dans cet exemple : *Il a survécu son fils, sa femme.* Toutefois les avocats qui comptent aujourd'hui pour quelque chose la correction du style, ont coutume de dire : *Le mari qui survit à sa femme doit à ses enfants un compte exact des sommes que celle-ci a apportées en mariage.*

Rien n'est indifférent aux yeux du vrai Grammairien. Les écrivains ordinaires emploient indistinctement *tomber à terre* et *tomber par terre* ; il y a néanmoins une différence remarquable entre ces deux expressions. *Tomber à terre* s'entend de ce qui, étant élevé au-dessus de terre, tombe de haut.

Exemples :

L'aréonaute qui ne peut plus maîtriser son ballon tombe à terre. — *Les javelots qu'ils lançaient, se rencontraient et s'entrechoquaient de telle sorte, que la plupart tombaient à terre sans effet.*

Tomber par terre s'entend de ce qui, étant déjà à terre, tombe de sa hauteur.

Exemples :

Le chêne qu'on déracine tombe par terre. — *Lorsque Jésus leur eut dit, c'est moi, ils furent renversés et tombèrent par terre.*

Un verbe à l'infinitif peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe sans l'intervention ou à l'aide d'un *déterminatif*. On dit sans l'intervention d'un *déterminatif* : *Je dois répondre ; je veux me promener ; il faut mourir ; je vais chasser ; nous pouvons lire ; je ne saurais jouer ; je vous laisserai rire ; il vaut mieux travailler, etc.* Mais on doit dire à l'aide d'un *déterminatif* : *Je crains de tomber ; je vous empêcherai de sortir ; prenons garde d'être trop sévères ; il convient de réprimer ses passions ; il ne vous sied pas de parler ; nous leur défendons de rien publier ; ils tendent à se soulever, etc., etc.*

Les verbes *penser*, *faillir*, signifiant tous deux être sur le point de, *compter*, *croire*, *s'imaginer*, *prétendre*, rejettent toute espèce de *déterminatif*. On doit dire : — *Il a pensé choir dans l'eau ; ils ont pensé être surpris au moment où ils s'y attendaient le moins ; — nous avons failli perdre tous nos biens ; — vous avez failli être entraîné dans sa ruine ; — je comptais avoir dans peu des nouvelles de madame de Warens ; — nous croyons servir la cause des honnêtes gens ; — ils s'imaginent avancer leur mort, quand ils préparent leur confession ; — vainement prétendez-vous justifier une semblable conduite.* Quelques écrivains ont donc eu tort de dire : *Il compte de venir lui-même ; — Je croyais de pouvoir vous rendre service ; — Nous prétendons de nous justifier ; — Il a pensé à être tué ; — Ils*

faillirent d'être égorgés. J.-J. Rousseau a dit, à l'exemple des bons écrivains : *Je voulais voir s'il n'y aurait point là quelque jeune princesse avec laquelle je pusse faire un roman ; je faillis en commencer un dans un état moins brillant, etc.*

Pour les verbes qui demandent le *déterminatif de*, voyez à la page 506.

OBSERVATIONS. Le *que* conjonctif, qui suit le comparatif adverbe *mieux*, demande ou rejette le *déterminatif de*, selon l'idée qu'on a à exprimer. *Aimer mieux*, par exemple, signifie tantôt *préférer la chose qui est la plus conforme à notre volonté*, et tantôt *préférer la chose qui flatte le plus notre goût*. Or, la première de ces deux acceptions exige l'emploi du *déterminatif de*, et la seconde en réclame la suppression.

Exemples :

Préférence de volonté. J'aime mieux mourir que de me déshonorer. — *Nous aimons mieux ne rien avoir que de posséder le bien d'autrui.* — *J'aimerais mieux vous déplaire que de vous tromper.*

Préférence de goût. J'aime mieux lire que jouer. — *Ils aiment mieux se taire que parler inconsiderément.* — *Ma tante aimait mieux chanter les psaumes, que veiller à notre éducation.*

Pour les verbes qui réclament le *déterminatif à*, voyez à la page 500.

La précision du langage permet, surtout en poésie, et en prose dans les narrations animées, la suppression du verbe qui doit être suivi du *déterminatif de* et d'un *infinitif*.

Exemples :

Aussitôt le peuple d'accourir, de demander à grands cris l'exécution de la loi, de menacer les magistrats, s'ils ne remplissent pas leur devoir, etc. Le verbe *s'empresse* est sous-entendu.

Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes, Grenouilles de rentrer dans leurs grottes profondes.

La langue française a emprunté de la langue des Romains ces tours de phrase qui abrègent le récit, et donnent au style de la vivacité et quelquefois de l'enjouement.

Hors et *hors de* diffèrent en ceci que le premier, qui signifie *excepté*, rejette le *déterminatif de*, au lieu que le second, qui énonce l'exclusion de l'objet auquel il est joint, réclame ce même *déterminatif de*.

Exemples :

Tout est perdu hors l'honneur (1). — *Il connaissait tout des Anciens, hors la grâce et la finesse.* —

(1) Ou *fors* l'honneur. Ce mot *fors* est suranné ; il signifiait *hors, hormis, excepté*.

Hors cela, je suis entièrement de votre avis. — Ceux qui étaient hors du territoire de France, y sont rentrés à leur grande satisfaction. — Tous les maux sont depuis long-temps hors de la boîte de Pandore; mais l'espérance est encore dedans. Buffon a dit : Ces choses sont hors de l'homme; le style est l'homme même.

Les déterminatifs près, proche et vis-à-vis réclament de après eux; ainsi l'on doit dire: Il demeure près de mon jardin, proche de l'église; et non pas près mon jardin, proche l'église. On doit dire également: Il était résident près de la cour de Rome et non pas près la cour de Rome. On dira: Je loge vis-à-vis de la barrière, en face de la plaine, et non pas je loge vis-à-vis la barrière, en face la plaine.

REMARQUE. C'est à tort qu'un Grammairien, très-sévère d'ailleurs, permet qu'on supprime de sur les adresses et dans la conversation, comme: Nous demeurons près les Tuileries, proche la fontaine, vis-à-vis le Carrousel; on ne doit reconnaître et n'admettre qu'une façon de parler et d'écrire: c'est la bonne; seule, elle convient dans les livres, dans la conversation, et sur les adresses. Vous direz donc: Nous demeurons près des Tuileries, proche de la fontaine, vis-à-vis du Carrousel.

Il y a cette différence entre au cas et en cas, que la première de ces expressions est toujours suivie d'un conjonctif, et la seconde, du déterminatif de.

Exemples :

Nous ne sortirons point, afin qu'ils nous trouvent au logis au cas qu'ils viennent. — Il faut tout prévoir, tout mettre en ordre, au cas que ce malheur arrive. — Mais vous direz: En cas de survie, la femme jouira de tout ce qu'elle a apporté en mariage. — Laissez quelqu'un dans votre maison, en cas d'absence de votre part. — En cas de mort, j'ai pourvu à toutes nos affaires domestiques. — En ce cas, nous irions implorer la clémence du vainqueur. — Vous devrez, en tout cas, rester fermes et tranquilles à votre poste.

Il n'est pas permis d'employer, comme on le fait très-souvent, l'expression à défaut pour au défaut. C'est donc une faute que de dire: A défaut des anciens écrivains, nous avons lu les auteurs modernes. Il fallait: Au défaut des anciens écrivains, nous avons lu les auteurs modernes. On ne se sert de l'expression à défaut que quand le substantif défaut est précédé d'un pronom possessif.

Exemples :

A mon défaut, j'enverrai celui qui me représente. — Nous prendrons à votre défaut la personne que nous jugerons le plus capable. — Mais vous direz: Au défaut de la force, il faut user de ruse. — Il lui plongea son épée au défaut de la cuirasse. — Le style de Fénelon, au défaut de la force, a de la correction et de la grace.

Quoique beaucoup de savants dérivains emploient l'expression de loin en loin, il n'en est pas moins vrai qu'elle est condamnable, et qu'il faut lui préférer loin à loin, parce qu'il s'agit d'exprimer un rapport de tendance, et non d'antériorité; le déterminatif à exprime ce rapport de tendance que l'écrivain a dans l'esprit, quand il dit, par exemple: Ces sortes de hardiesses font un merveilleux effet dans la poésie, lorsqu'elles sont placées à propos et de loin à loin (1). L'auteur du Dictionnaire critique s'est étrangement mépris, quand il a prétendu qu'on peut se servir indifféremment de ces deux expressions de loin à loin et de loin en loin. Si l'une est bonne, l'autre est mauvaise; or nous pensons que l'abbé Maury a employé la mauvaise expression, quand il a dit, en parlant de l'abbé de Radonvilliers: N'aspirera-t-il qu'à ces succès intermittents que lui offrent de loin en loin vos séances publiques? — Nous avons toujours continué à nous écrire de loin à loin. (J.-J. ROUSSEAU). C'était, dit M. de Chateaubriand en parlant de Bélisaire, c'était un de ces hommes qui paraissent de loin à loin dans les jours du vice, pour interrompre le droit de prescription contre la vertu.

Ne confondons pas les substantifs rapport à avec rapport avec. Une chose a rapport à une autre, quand l'une conduit à l'autre, ou parce qu'elle en dépend, ou parce qu'elle en résulte, ou parce qu'elle en fait souvenir, ou pour toute autre raison. Par exemple, les sujets ont rapport aux princes; les effets ont rapport (ou se rapportent) aux causes; les copies aux originaux. Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, selon le rapport qu'elles ont à une bonne ou à une mauvaise fin. — Une chose a rapport avec une autre, quand elle lui est conforme, semblable, ou proportionnée. On dira, par exemple: En matière de peinture, une copie a du rapport avec l'original, si elle lui ressemble, si elle en retrace tous les traits; mais, bien qu'imparfaite, elle ne laisse pas d'avoir rapport à l'original. — La langue italienne a un grand rapport (ou se rapporte beaucoup) avec la langue latine. — Il faut penser, a dit Bossuet, qu'outre le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, nous avons, d'un autre côté, un rapport intime avec Dieu, etc.

Il est bon de connaître la différence qui existe entre au travers et à travers; la voici: le premier réclame le déterminatif de, et le second le rejette.

Exemples :

Je les ai vus au travers de la vitre;	Je les ai vus à travers la croisée.
On vous a jeté de l'eau au travers du visage;	On vous a jeté de l'eau à travers la figure.

(1) L'Abbé d'Olivet, dans ses remarques sur Racine.

Bien des gens se méprennent dans l'emploi de ces deux mots, en refusant au premier et en donnant au second le *déterminatif de*. Nos anciens poètes n'ont eu garde toutefois de s'y tromper. Racine a dit :

Au travers des périls un grand cœur se fait jour.

Le sévère Boileau :

Donne de l'encensoir au travers du visage.

Et J. B. Rousseau :

. . . Toujours leurs mains propices
A travers les précipices
• Conduisent ses pas errants.

Il n'est pas inutile de bien déterminer ici la signification propre de ces deux expressions *au travers* et *à travers*. — *Au travers* s'emploie pour désigner un passage qu'on se procure entre des obstacles ; *à travers* sert principalement à désigner un passage vide.

Exemples :

On voit le jour au travers des châssis ;

Le soldat se précipite au travers d'un bataillon, et l'enfonce ;

L'aiguille passe au travers de la peau qu'elle perce ;

On ne voyait le soleil qu'à travers les nuages.

Un espion passe adroitement à travers le camp ennemi, et se sauve.

Le poil de chèvre ou de chameau passe à travers l'aiguille qui est percée.

Le *déterminatif de* est réclamé par tous les mots qui suivent : *afin, à force, au lieu, loin ou bien loin, avant, que ou combien, beaucoup, peu, plus, moins, assez, trop, tant, autant, etc.*

Exemples :

Il faut bien vivre afin de bien mourir. — A force d'étudier, on devient savant. — Au lieu de gémir sur nos maux, il faut les souffrir avec résignation ; mais, loin de les supporter patiemment, nous accusons le ciel qui nous punit. — Le sage a coutume de penser avant de parler. — Que de monde ! que de fous ! — Combien d'égoïstes ! — Beaucoup d'ennemis, peu de femmes, plus de vieillards, moins d'enfants, assez de jeunes gens, trop de soldats, tant de guerres, autant de malheurs, etc.

Les *déterminatifs pres* et *auprès* ne doivent pas être employés l'un pour l'autre : en effet, le premier emporte une idée de *proximité* ; tandis que le second exprime une idée d'*alentour, d'assiduité*. Vous direz donc : *Venez près de moi. — Malheur à qui est près du trône ! — Ephession se trouvait alors près d'Alexandre ; tandis que vous direz : Ce jeune enfant est toujours auprès de sa mère. — Les rois ont toujours auprès d'eux des flatteurs corrompus. — Mes enfants, restez auprès de moi, et ne m'abandonnez que quand je n'existerai plus pour vous.*

Quoi de plus bizarre et de plus incorrect que d'employer, comme on le fait tous les jours, le *déterminatif vis-à-vis*, dans le sens de *envers, à l'égard, avec* !

Ne dites donc jamais : *Il s'est montré ingrat vis-à-vis de moi* ; au lieu de : *Il s'est montré ingrat envers moi. — Il était fier et insolent vis-à-vis de ses inférieurs* ; au lieu de : *Il était fier et insolent à l'égard de ses inférieurs. — Il avait soin de se ménager vis-à-vis de ses rivaux* ; au lieu de : *Il avait soin de se ménager avec ses rivaux.*

REMARQUE. Une faute non moins reprehensible, mais plus ordinaire aux poètes qu'aux prosateurs, est l'emploi du *déterminatif vers* pour *envers* :

Et m'acquitter vers vous de mes profonds respects (1).
(RACINE.)

La mort a respecté les jours que je te doi,
Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi.
(VOLTAIRE.)

Parmi ne peut s'employer qu'avec un substantif de nombre pluriel, ou avec un substantif singulier qui présente l'idée d'un grand nombre, d'une réunion ; ainsi l'on dira bien : *Parmi nous ; parmi les hommes ; parmi nos vingt camarades ; parmi le peuple, on rencontra beaucoup de gens imprudents ; on dira bien encore : parmi tout cela ; parmi les feux ; parmi le trouble, etc.* (2). Mais on ne dira pas : *Parmi ce plaisir ; parmi la gloire ; parmi nous deux ; parmi nos trois camarades ; parmi mon frère et ma sœur, etc.* ; parce que *plaisir, gloire sont réduits à l'unité, et parce que le nombre deux, trois, n'est pas assez considérable*. Il faut se servir du *déterminatif entre* : — *On a voulu semer la zizanie entre nous deux, entre nos trois camarades, entre mon frère et ma sœur. — Au milieu du plaisir, au milieu de la gloire, il songeait à ses amis.*

Tous les jours on entend dire : *Nous étions sept à huit convives*, et tous les jours on lit dans une feuille publique : *Il y eut dans l'assemblée quatre à cinq membres opposants*. Les gens du monde ne trouvent rien à reprendre à cette façon de parler, qui est très-usitée ; mais le vice de cette locution n'échappera pas à celui qui est accoutumé à peser la valeur des mots. On ne doit pas dire : *Nous étions sept à huit convives ; — Il y eut dans l'assemblée quatre à cinq membres opposants ; tandis qu'on dira bien : Ils étaient sept à huit cents hommes ; — On compte quatre à cinq lieues : pourquoi cela ? Parce qu'il y a des divisions possibles entre sept et huit cents hommes, des intervalles réels entre quatre et cinq lieues, et qu'on entend alors de sept à huit,*

(1) On ne dit pas *s'acquitter de ses respects*.

(2) Le poète, plus hardi que le prosateur, pourra dire sans inconvénient :

Parmi ce bruit confus de plaintes, de clameurs.

de quatre à cinq ; mais entre sept et huit convives , quatre à cinq membres de l'opposition , il n'y a pas de fractions possibles. Il faut donc dire : *Nous étions sept ou huit convives.* — *Il y eut quatre ou cinq membres opposants.*

Durant est un mot invariable, un vrai déterminatif, qu'il ne faut pas confondre avec le participe présent du verbe *durer*. C'est donc une faute bien grande, que de dire : *J'ai loué cette maison de ville, je la garderai ma vie durant.* Il faut dire : *Je la garderai ma vie durant, ou durant ma vie, pendant ma vie.* — *Ils jouiront de ce domaine six années durant, ou pendant six années, et non pas six années durantes.*

Il n'est pas rare assurément d'entendre dire : *J'ai lu cela sur un journal; nous avons lu sur la Gazette l'anecdote qu'on vous a racontée.* — *Vous lirez cette clause sur le contrat de mariage.* C'est employer un mot pour un autre; on pose sur la table, on écrit sur le papier, etc. Mais on lit dans un livre, dans un registre, etc. C'est pourquoi il faut dire nécessairement : *J'ai lu cela dans un journal.* — *Nous avons lu dans la Gazette l'anecdote qu'on vous a racontée.* — *Vous lirez cette clause dans le contrat de mariage, dans le contrat de vente, dans le testament de votre père, etc., etc.*

Voici et *voilà* ne doivent pas être confondus. Le premier sert à montrer, à désigner un objet qui est proche; le second désigne, montre un objet qui est plus ou moins éloigné.

Exemples :

Voici le livre que vous me demandez, prenez-le. — *J'aperçois de loin la maison dont vous me parlez; la voilà sur le penchant de cette colline.*

Voici et *voilà* se disent aussi de choses qui ne tombent pas sous les sens. Quand on va énoncer une cause, une preuve, un motif, on se sert de *voici*; quand on l'a énoncé, on se sert de *voilà*.

Exemples :

Voici ce qui peut le retenir chez lui; depuis huit ou dix jours il est attaqué d'une fièvre intermittente.

Voici le fait; depuis quinze ou vingt ans en çà, Au travers d'un mien pré certain ânon passa.

— *La droiture du cœur, la vérité, l'innocence et la règle des mœurs, l'empire sur les passions : voilà la véritable grandeur et la seule gloire réelle que personne ne peut lui disputer.*

Tout ce que j'ai tenté pour m'immoler sa tête, L'oracle révélé, mon départ qui s'apprête, Ma fierté, ma vertu, cent outrages récents : Voilà pour mon devoir des titres suffisants.

Les déterminatifs *voici*, *voilà*, sont formés de l'impératif du verbe *voir* et des adverbes *ci* (pour *ici*) et *là*; ainsi *nous voilà* signifie *vois nous là*; *me voici* veut dire *vois moi ici*; il résulte de cette étymologie généralement avouée, qu'on dira : *Le voici qui vient*, et non pas *le voici qu'il vient*, ce qui serait une faute énorme; — *Les voilà qui entrent* et non pas *les voilà qu'ils entrent*. *Le voici qui vient, les voilà qui entrent* signifient *voici lui qui vient, voilà eux qui entrent*. On peut dire encore, mais d'une manière moins correcte, *voici qu'il vient; voilà qu'ils entrent*, c'est-à-dire *voici lui, il vient; voilà eux, ils entrent*.

REMARQUE. Bien que *voici* et *voilà* ne doivent pas être employés l'un pour l'autre, il est permis néanmoins de se servir du déterminatif *voilà* pour donner plus de mouvement, plus de force à la pensée, lorsqu'on songe plus à l'effet de l'action qu'à l'action elle-même, quoique le sujet soit proche et s'attache à une action présente : *Te voilà donc, ô mon cher fils, et le ciel permet enfin que tu me sois rendu!*

Du côté du levant bientôt Bourbon s'avance :
Le voilà qui s'approche, et la mort le devance.

Le génie de notre langue établit une différence entre les déterminatifs *avant* et *devant*. Le premier indique *priorité de temps* ou *d'ordre*; le second marque *l'ordre des places*, et il est opposé au déterminatif *après*.

Exemples :

Il est avantageux pour l'esprit de se livrer au travail avant le repas du matin. *Il faut étudier l'histoire de la Grèce avant les révolutions romaines.*

La victime ornée de bandelettes sacrées avait été placée devant l'autel. *Le corps de la noble blessé marchait, à la procession, devant l'ordre du tiers-état.*

Devant signifie encore en présence, ou en face.

Exemples :

Nous paraitrons un jour devant le juge suprême des nations. — *J'ai devant mes fenêtres une riche prairie émaillée de fleurs.*

REMARQUE. L'adverbe *avant*, signifiant *loin, au-delà*, peut être précédé des adverbes *plus, moins, si, bien* et *trop*.

Exemples :

Je n'irai pas plus avant. — *Il est allé moins avant.* — *On en était venu si avant, qu'il fallait vaincre ou mourir.* — *Le fer était entré bien avant dans la poitrine.* — *Vous allez, messieurs, trop avant.*

Les bons écrivains ne se méprennent jamais sur l'emploi des expressions *tout à coup* et *tout d'un coup*. Si je veux énoncer qu'une chose s'est faite soudainement, est arrivée en un moment, en un clin d'œil, d'une manière brusque, je me servirai de l'expression *tout à coup*. Si je veux faire entendre qu'une chose a eu lieu en même temps, est arrivée tout d'une fois, je me servirai de l'expression *tout d'un coup*.

Exemples :

Une tempête horrible s'éleva tout à coup, et les ondes courroucées faillirent nous engloutir. — Il s'est élancé tout à coup sur son ennemi, et l'a terrassé. — Deux successions leur sont venues tout d'un coup. — Je ne puis vous accorder tout d'un coup une confiance sans bornes. — Le grand jour du jugement arrivera tout à coup, et les morts sortant de leurs tombeaux seront tout d'un coup jugés par le Créateur des mondes.

Les façons de parler *auprès de* et *au prix de*, signifiant, l'une et l'autre, en comparaison de, sont employées indistinctement par plusieurs bons écrivains.

Exemples :

La terre n'est qu'un point auprès du reste de l'univers. — Tous les ouvrages de l'homme sont vils et grossiers auprès des moindres ouvrages de la nature, auprès d'un brin d'herbe, ou de l'œil d'une mouche. — L'intérêt n'est rien au prix du devoir. — Qu'est-ce que cette vie, hélas! au prix de l'éternité? — Tous les anciens physiiciens ne sont rien au prix des modernes. — Au prix de, qui est une locution adverbiale, nous paraît néanmoins bien préférable, pour signifier en comparaison de, au déterminatif auprès. Quoi qu'il en soit, ce serait une faute que de dire aujourd'hui :

Pour vous régler sur eux, que sont-ils près de vous? Il faut dire : Que sont-ils au prix de vous? Nous insistons sur cette faute, parce qu'elle se rencontre encore chez quelques-uns de nos bons écrivains.

Les déterminatifs *en* et *dans*, quoique synonymes en apparence, offrent une signification différente. *Dans* s'emploie pour un sens fixe et particularisé, au lieu que *en* s'emploie pour un sens général et indéfini.

Exemples :

Il demeure dans la Normandie.	Il demeure en province.
Ils logent dans Paris.	Ils sont arrivés en France.
Il fait cher vivre dans les pays étrangers.	C'est en pays étranger que nous voyagerons.
Il est dans sa chambre.	Il est en chambre garnie.

Ils sont dans les cahots.

Nous logeons dans la Sorbonne.

Il est dans une pension.

Nous sommes venus ici dans un beau temps.

Dans le même temps je reçus des nouvelles de ma famille.

Les arts fleurissent dans la paix.

Dans la colère on ne se connaît pas.

On a trouvé son corps dans les cendres.

Cet homme est dans la peine (il est malheureux).

Ils sont en prison.

Nous avons étudié en Sorbonne.

Il est en pension.

Vous êtes venus en temps opportun.

Venez tous deux en même temps.

Heureux les peuples qui vivent en paix!

Je les ai vus souvent en colère.

Le bois se réduit en cendres.

Cet homme est en peine (il a des inquiétudes).

REMARQUE. Si le substantif, pris dans un sens vague, est suivi d'un adjectif ou de tout autre équivalent, il faut le faire précéder du déterminatif *dans*; ainsi l'on ne dira pas : Il couche en prison fort obscure; — Il habite en province qui nous est très-connue; on doit dire : Il couche dans une prison fort obscure; — Il habite dans une province qui nous est très-connue. On dit donner en spectacle; mais il n'est pas correct de dire : Il a donné en spectacle funeste, et c'est un tort qu'a eu notre célèbre Racine :

..... On va donner en spectacle funeste
De son corps tout sanglant le misérable reste.

En rejette le pronom *lequel*, et l'article défini pluriel *les*; c'est pourquoi l'on ne peut pas dire : L'argent est l'objet en lequel l'avare concentre toutes ses jouissances; il faut dire : l'argent est l'objet dans lequel... On ne peut pas dire non plus : En les hommes; en les pays étrangers; en tous les habitants; en les lieux; en les temps que vous m'avez indiqués; il faut : Dans les hommes; dans les pays étrangers; dans tous les habitants; dans les lieux; dans les temps que... *En* n'admet l'article défini singulier que dans ces façons de parler : En l'honneur, en la présence, en l'absence de nos amis; ce procès a été jugé en la grand'chambre; ces malheurs sont arrivés en l'an 1795; espérons en la miséricorde du Seigneur

Ne dites pas. En la paix; en la guerre; en la prospérité; en la solitude; en la belle saison; en la personne du roi; en les mains des ennemis; en l'affreuse situation où nous sommes; en l'abandon, en l'état où il est réduit, etc. Dites : dans la paix; dans la guerre; dans la prospérité; dans la solitude; dans la personne du roi; dans la belle saison; dans les mains des ennemis; dans l'affreuse situation où

nous sommes ; dans l'abandon ; dans l'état où il est réduit, etc.

REMARQUE. On ne peut pas dire : *Il est tombé en, ou dans le pouvoir des alliés* ; on doit dire : *Il est tombé au pouvoir des alliés.*

On se sert de *dans* pour marquer le terme ; et l'on emploie *en* pour marquer la durée. *Je dois faire un voyage* ; si je veux faire entendre qu'il sera de deux mois, je devrai dire : *Je ferai mon voyage en deux mois.* Si je veux donner à entendre que je ne commencerai de voyager qu'après deux mois, je dirai : *Je ferai mon voyage dans deux mois.* Si je dis : *Il arrivera en trois jours,* je veux faire entendre qu'il sera trois jours en marche. Si je dis : *Il arrivera dans trois jours,* je donne à connaître qu'il tardera trois jours à arriver.

Doit-on dire : *Il est en prison ou à la prison ?* — Si l'on veut parler d'un homme détenu, on doit dire : *Il est en prison.* Si l'on veut faire entendre qu'une personne est allée à la prison, comme on va à l'église, on doit dire : *Elle est à la prison.* Enfin l'on dit : *Il ou elle est dans la prison,* soit qu'on parle d'un prisonnier, soit qu'on parle d'une personne qui est allée volontairement à la prison.

Ce serait une faute, que de dire : *Il est mort en l'âge, ou dans l'âge de soixante ans.* — *Nous avons chanté des psaumes en la louange du Seigneur.* — *Il a fait un poème en la gloire de Charlemagne.* On doit dire : *Il est mort à l'âge de soixante ans.* — *Nous avons chanté des psaumes à la louange du Seigneur.* — *Il a fait un poème à la gloire de Charlemagne (1).*

Faut-il dire : *Nous sommes en ville, en campagne, ou à la ville, à la campagne ?* — Si l'on veut parler d'une personne qui est hors de chez elle, on doit dire : *Elle est en ville.* Si l'on veut faire entendre qu'elle n'est pas hors de la ville, on doit dire : *Elle est dans la ville.* Enfin, si l'on veut donner à connaître seulement qu'elle n'est pas à la campagne, on doit dire : *Elle est à la ville.*

Si l'on veut parler d'un homme qui n'est pas en ville, on doit dire : *Il est en campagne.* Si l'on veut faire entendre qu'il ne travaille ni à la ville, ni chez lui, on doit dire : *Il travaille dans la campagne.* Enfin, si l'on veut donner à entendre qu'il a quitté la ville pour les champs, on doit dire : *Il est à la campagne.*

REMARQUE. En parlant des troupes, il faut dire : *Elles sont en campagne* ; on le dira de même d'un homme qui est sorti pour découvrir au loin ce qu'il cherche : *Il s'est mis en campagne.* Nous dirons encore : *mettons tous nos domestiques en campagne, c'est-à-dire, envoyons-les à la piste ou à la découverte de ce que nous cherchons.*

Au lieu de *en* et de *dans*, il faut se servir du déterminatif à devant les noms de ville, quand il s'agit de résidence, de station, de voyage, d'arrivée (1).

Exemples :

Il demeure, il s'est arrêté, il est né, il est mort à Amiens, au Mans (à le Mans), à la Flèche, à Toulon, aux îles d'Hières (à les îles d'Hières). — L'été prochain, nous irons à Péronne, au Quesnoy (à le Quesnoy), à la Rochelle, aux îles Canaries. — Ils sont arrivés à Lyon, au Havre (à le Havre), à la Ferté, à Bordeaux, aux îles Baléares.

Au lieu de *à*, servez-vous du déterminatif pour, quand il s'agit de départ.

Exemple :

Il est parti pour l'Espagne, pour Ségovie, pour l'île de Madère.

En s'emploie avec plusieurs verbes, et en change la signification.

Exemples :

Il en veut à ses juges, c'est-à-dire il leur veut du mal. — A qui en voulez-vous, ou à qui en avez-vous ? c'est-à-dire à qui voulez-vous parler ? contre qui avez-vous du ressentiment ? — Après plusieurs démêlés, on en vint aux reproches, aux injures, c'est-à-dire : on poussa l'aigreur jusqu'à se faire des reproches, jusqu'à se dire des injures. — Après avoir passé en revue les exploits des grands capitaines d'Athènes, on vint à parler de nos généraux français, c'est-à-dire : on s'entretint ensuite de nos généraux français. — Ils ne s'en tinrent pas là ; je ne sais à quoi m'en tenir, c'est-à-dire : ils allèrent plus loin ; je ne sais quel parti embrasser. — Ils tinrent à leurs opinions qu'ils motivèrent, c'est-à-dire : ils restèrent attachés à leurs opinions. — Nous n'en demeurerons pas là, c'est-à-dire : nous agirons ultérieurement, d'un autre côté. — Nous ne demeurerons pas plus long-temps dans cette ville, c'est-à-dire : nous n'y ferons pas un plus long séjour. — Quand on est malheureux par sa faute, on a tort

(1) Un avocat en parlement était autrefois celui qui était reconnu en cette qualité, sans avoir, pour cela, le droit d'avocasser. Un avocat au parlement était celui qui avait le droit de défendre devant le parlement. — Un abbé en manteau court est celui qu'on voit portant à l'heure même un manteau court. Un abbé à manteau court est celui qui a coutume de porter un manteau court.

(1) Lorsqu'on dit : *Il loge dans Paris*, on sous-entend le mot *rille*, c'est-à-dire, *il loge dans la rille de Paris.* On doit préférer toutefois : *Je loge à Paris, à Amiens, à Lyon, etc., à ; je loge dans Paris, dans Amiens, dans Lyon, etc.* Mais l'usage fait mieux connaître que les préceptes dans quelles circonstances il faut employer à, dans, en.

de s'en prendre aux autres, c'est-à-dire on a tort d'imputer aux autres le malheur où l'on est. — Les gens qui se noient involontairement se prennent à tout ce qu'ils trouvent, c'est-à-dire : s'attachent à tout ce qu'ils trouvent. Un écrivain a donc commis une faute, quand il a dit :

Mon fils, si le Destin t'accable,
Tu ne dois pas te prendre à moi.

Il devait dire : Tu ne dois pas t'en prendre à moi.

En n'est qu'un mot explétif dans ces façons de parler :

Où en voulez-vous venir? — Je n'en attendais pas moins de vous. — Il en est de cela comme de la plupart des choses de ce monde. — Il n'en sera pas ainsi. — Vous en dinerez beaucoup mieux. — Il n'en est rien. — A qui en avez-vous? — La nature en a bien usé avec nous. — Pourquoi en usez-vous mal avec moi? — Il en est de même des savants. — Il ne faut pas s'en prendre à tout le monde. — Il en impose dans tout ce qu'il dit. — Ils en vinrent aux mains dès l'aube du jour. — Tenons-nous-en là, je vous supplie. — Pourquoi m'en vouloir, à moi qui n'en voulais à personne?

La douleur qui se tait n'en est que plus funeste.

OBSERVATION. Quoique l'on dise : en user bien ou mal avec quelqu'un, il n'est pas permis de dire : en agir bien ou mal avec quelqu'un; c'est s'exprimer d'une manière très-impropre.

C'est abusivement qu'on dit au palais et parmi les gens d'affaires : Je crois que, dans l'intérêt des parties, la cause doit être remise à huitaine; c'est dans vos intérêts seuls que j'ai demandé et obtenu cet ajournement. Il serait plus naturel et plus correct de dire : Je crois que, pour l'intérêt des parties, la cause doit être remise à huitaine; c'est pour vos intérêts seuls, ou c'est dans la seule vue de vous servir, que j'ai demandé et obtenu cet ajournement. Dans l'intérêt de... est une locution qui a pris faveur au palais, et qui s'est glissée furtivement jusque dans les administrations civiles et militaires.

Les déterminatifs qui n'ont qu'une syllabe, doivent être répétés devant chaque complément. Ne dites donc pas avec un écrivain célèbre : Ils se jetaient dans le Tibre pour s'entretenir dans l'habitude de nager et nettoyer la poussière et la sueur. Montesquieu aurait dû dire : Ils se jetaient dans le Tibre pour s'entretenir dans l'habitude de nager, et pour nettoyer la poussière et la sueur. Au lieu de : Dans les histoires et les romans, les faits tiennent lieu de pensées et d'esprit. Il fallait dire : Dans les histoires et dans les romans, les faits tiennent lieu de pensées et d'esprit. Ne dites pas : De l'un et l'autre côté, on ne peut rien espérer de bon. Je suis étranger à l'un et l'autre, mais : De l'un et

de l'autre côté, on ne peut rien espérer de bon. Je suis étranger à l'un et à l'autre. Dites pareillement : Je suis ami de l'un et de l'autre. — Je ne l'ai fait ni pour l'un ni pour l'autre. — Que peut faire ici une voix de plus ou de moins? — Nous avons vu de belles et de jolies femmes. — Il est allé chez vous et chez moi. — Cette justice est sans règle et sans maxime. — Faërne a fait de savantes remarques sur Catulle et sur quelques ouvrages de Cicéron. — La conversation d'aujourd'hui est tout en saillie, en équivoques, en calembourgs, en jolis riens. — Le jargon supplée à l'esprit, à la raison, à la science dans les personnes qui ont un grand usage du monde. C'est avec raison qu'on a relevé les fautes suivantes : Continueriez-vous à massacrer, emprisonner, dépouiller, etc. Il fallait faire précéder emprisonner et dépouiller du déterminatif à.

De toi l'on apprit l'art

D'imaginer sans cesse une sottise rare,
Et, pour se distinguer, tâcher d'être bizarre.

Il fallait... de tâcher d'être bizarre.

Il y a une circonstance où les déterminatifs de et à ne se répètent pas; c'est celle dans laquelle l'esprit ne considère qu'une substance, qu'un objet. Je dirai par exemple :

Rien ne prouve mieux que la fable du Loup et l'Agneau, combien les faibles ont à craindre des forts. Si je disais : la fable du loup et de l'agneau, je paraîtrais énoncer deux titres de fables, tandis que je ne veux énoncer que le titre d'une fable. Je dirai : De tous les romans de l'antiquité, c'est à Théagène et Chariclée que je donne la préférence. Si je disais : C'est à Théagène et à Chariclée, mon expression annoncerait deux romans, et trahirait ma pensée, qui ne considère qu'un seul roman intitulé : Théagène et Chariclée. Il y a bien pour cet ouvrage deux noms, mais ces deux noms ne forment qu'un seul titre, qu'une seule chose.

J.-J. Rousseau a donc fait une faute, quand il a dit : Je n'oublierai jamais d'avoir vu pleurer beaucoup une petite fille qu'on avait désolée avec la fable du loup et du chien. — Nous ne sommes nullement ici de l'avis de Boinvilliers; il est permis de pointiller, mais pas de la sorte; c'est outrepasser la permission.

Les déterminatifs, soit monosyllabes, soit polysyllabes, doivent être répétés devant les mots qui présentent des significations tout à fait différentes.

Exemples :

Il nous a secourus selon nos besoins et selon ses moyens. — L'auteur ne doit rien laisser en arrière, dès sa première réponse, de tout ce qu'il peut dire pour se justifier, s'il a raison, ou pour se corriger, s'il a tort. — Le fils de Dieu est venu pour racheter

les hommes, et pour détruire l'empire du démon.

Mais lorsque les *déterminatifs* sont devant des substantifs qui signifient à peu près la même chose, surtout quand ce sont des substantifs accompagnés de l'article ou de quelque autre modificatif, on peut se dispenser de les répéter.

Exemples :

Le fils de Dieu est venu pour racheter les hommes et les délivrer de la servitude du péché. — Turenne ne perdit pas ses premières années dans la mollesse et la volupté.

On se dispense encore de répéter les *déterminatifs*, quand il y a une longue énumération à faire :

Toujours logé dans de très-beaux châteaux
De princes, ducs, comtes et cardinaux,
Il voit partout de grands prédicateurs,
Riches prélats, casuistes, docteurs,
Moines d'Espagne et nonnains d'Italie.
Eux bien payés consultèrent soudain
En grec, hébreu, syriaque, latin.

Rien n'est plus ordinaire que d'entendre dire : *A tout autre qu'à vous je tairais ces vérités* ; mais l'analyse grammaticale démontre le vice de cette expression, qui consiste dans la répétition du *déterminatif* à. *Tout autre que vous s'offenserait de ma franchise, c'est-à-dire, un homme tout autre que vous n'êtes s'offenserait de ma franchise.* Cette analyse est applicable à la première phrase apportée pour exemple : *A tout autre que vous je tairais ces vérités, c'est-à-dire : Je tairais ces vérités à tout autre que vous n'êtes.* On doit dire également : *Un pareil langage convient à tout autre que vous ; — De tout autre que lui j'accepterais la somme qui m'est nécessaire, et non pas : Un pareil langage convient à tout autre qu'à vous ; de tout autre que de lui j'accepterais...* On est donc trompé par une fausse analogie, où l'on est entraîné par un exemple contagieux, quand on dit tous les jours : *A tout autre qu'à vous je tairais ces vérités ; — Pour tout autre que pour cette femme, j'aurais fait volontiers cette démarche.*

Quand une phrase est composée de deux membres où le même *déterminatif* se trouve répété, il faut donner à ce *déterminatif* un complément de même nature. Il n'est ni exact ni correct de dire, par exemple :

La lecture sert à l'ornement de l'esprit, à régler les mœurs, et à former le jugement. — Ils se plaisent à chasser et à la promenade. — Chez les Lacédémoniens, les jeunes gens apprenaient de bonne heure à manier le javelot et la natation. — Nous devons croire à la justice du Très-Haut, et qu'il traitera les bons autrement qu'il n'en usera avec les méchants. Toutes ces phrases sont disparates ; la convenance et la justesse du langage exigent

qu'elles soient construites de la manière suivante : *La lecture sert à orner l'esprit, à régler les mœurs, et à former le jugement. — Ils se plaisent à la chasse et à la promenade. — Chez les Lacédémoniens, les jeunes gens apprenaient de bonne heure à manier le javelot et à nager. — Nous devons croire à la justice du Très-Haut, et penser qu'il traitera les bons autrement qu'il n'en usera avec les méchants.*

Faut-il écrire : *Un homme plein de vent*, avec ou sans *s* ? Pour apprécier le nombre auquel on doit mettre le substantif précédé du *déterminatif* de, il faut s'attacher à distinguer le point de vue sous lequel ce même substantif doit être envisagé. Vous écririez, par exemple : *Cet homme est plein de vent, et il est rempli de projets. — Cet artiste est plein de talent, et cette jeune personne est remplie de talents. — Cette tête est pleine de grace, et cette femme est remplie de graces. — Les vieillards se nourrissent de lait, et les jeunes gens aiment à se nourrir de fruits. — La gelée a fait beaucoup de tort à la vigne, et vous avez beaucoup de torts envers moi. — Nous aimons les enfants remplis de bonne volonté, et ils réussissent souvent mieux que les enfants pleins d'heureuses dispositions*

D'après cette règle, on écrira : *Il y a deux sortes de syntaxe*, et non pas de *syntaxes* ; c'est-à-dire, *la syntaxe est de deux sortes, elle se présente sous deux aspects* : or, comme l'analyse amène le mot *syntaxe* au singulier, il faut l'employer à ce nombre seulement.

Ce que nous venons de dire des substantifs unis par le *déterminatif* de, s'applique nécessairement aux substantifs liés par les *déterminatifs* à, en, sans, avec.*

Exemples :

Nous voyageons à pied. — J'ai un coffre à secret. — Achetez des armoires à linge. — Ces fruits sont en marmelade. — Nous sommes sans monnaie, sans ami (1). — Ils sont venus avec canne et bâton, etc. ; tandis que vous écririez : J'ai un lit à roulettes. — Il sautait à pieds joints. — Fuyez cette bête à cornes. — Sa femme est en couches. — L'ennemi a été taillé en pièces. — Il marche sans souliers. — Les soldats partiront avec armes et bagages, etc.

L'infinif, précédé de à, équivaut à l'infinif passif.

(1) Quoique le *déterminatif* sans exclue la pluralité, et qu'on doive dire : *Je suis sans ami, sans enfant, sans arme, sans chemise* ; ce qui signifie, *je n'ai aucun ami, aucun enfant, aucune arme, aucune chemise*, il faut dire néanmoins : *Cet animal est venu au monde sans cornes. Défiguré d'une horrible manière, cet esclave était sans nez et sans oreilles* ; parce que le nombre singulier supposerait, dans ce cas, que nous n'avons qu'une oreille, et que les animaux n'ont qu'une corne.

Exemples :

Ce fruit est bon à manger, c'est-à-dire, est bon à être mangé. Il s'ensuit que l'on ne doit jamais construire de cette manière un verbe qui n'a pas de complément direct. Ne dites donc pas : *Cet abus serait facile à remédier ; à remédier* signifie à être remédié ; or, on ne dit pas *remédier un mal*. Ne dites pas non plus : *Ces gens-là sont difficiles à vivre ; — Cet arbre n'est pas facile à monter dessus ; — Vos enfants ne sont pas à désespérer ;* par la raison qu'on ne peut pas donner un sens passif aux verbes intransitifs, tels que *remédier, vivre, monter, désespérer*, etc. Vous direz : *Il serait facile de remédier à cet abus. — Il est difficile de vivre avec ces gens-là. — Il n'est pas facile de monter sur cet arbre. — Il ne faut pas désespérer de vos enfants.*

OBSERVATION. Le verbe *faire* combiné avec un infinitif ne peut jamais être précédé du déterminatif à. En effet, par la raison qu'il n'est pas permis de dire : *Ces hommes ont été condamnés à être fait mourir*, on ne peut pas dire non plus : *Ils furent difficiles à faire mourir*, ce qui signifierait : *ils furent difficiles à être fait mourir*. — Les phrases : *Ces pierres énormes ne seront pas aisées à faire tomber ; — Ces imprudents voyageurs ont été fait venir à la préfecture*, offrent un semblable vice d'expression ; vous devez dire : *Il ne sera pas aisé de faire tomber ces pierres énormes ; — On a fait venir à la préfecture ces imprudents voyageurs.*

Les fautes que nous venons de signaler ici sont très-communes dans les entretiens journaliers.

SYNTAXE DE L'ADVERBE.

Après ce que nous avons dit de l'*adverbe*, il semble qu'il ne reste plus rien à en dire dans la *syntaxe* particulière de ce mot. Mais on pourrait se tromper dans l'emploi qu'on en doit faire, relativement à la place qu'il faut lui donner dans la phrase ; car cette place ne peut être indifférente, puisque, dans une langue sans déclinaison, la place qu'on donne aux mots ne peut l'être. Voyons donc quelle doit être celle de l'*adverbe*.

L'*adverbe* étant un mot secondaire, il est convenable qu'il reçoive la loi de celui ou de ceux auxquels il est subordonné. Il est donc juste d'examiner quelle est sa nature ; car la nature des mots indique, d'une manière sûre, les règles qu'on doit suivre dans leur emploi.

L'*adverbe* est un mot elliptique, une expression abrégée, avons-nous dit en traitant de cet élément du discours. C'est une sorte de proposition, puisqu'on retrouve en lui, non pas seulement une idée unique comme dans le nom, dans le pronom, dans

l'article, dans l'adjectif et dans la préposition ; mais un sens total et complet. Il sert à exprimer quelque circonstance de temps ou de lieu, ou à modifier, d'une manière quelconque, exprimée non-seulement par une qualité purement énonciative ou de forme, mais par une qualité active, convertie en verbe, ou même par une qualité passive. Il est donc, plus souvent encore, l'*adjectif* du verbe que l'*adjectif* de tout autre adjectif. D'après cela, on sent bien que l'*adverbe* ne doit pas être trop éloigné de l'*adjectif* dont il doit restreindre la trop grande étendue, ou du verbe lui-même, dont il est destiné à être le modificatif.

DE LA PLACE DES ADVERBES.

Les *adverbes*, avons-nous dit, modifient les verbes, les adjectifs et même les adverbes. Examinons encore, avec Lévizac, quelle est leur place relativement à ces mots.

1^{re} RÈGLE. L'*adverbe* se place ordinairement après le verbe qu'il modifie, ou entre l'*auxiliaire* et le *participe*, si le verbe est un temps composé.

L'homme le plus éclairé est ordinairement celui qui pense le plus modestement de lui-même.

C'est toi qui nous prédis ces tragiques fureurs
Qui couvent sourdement dans l'abyme des cœurs.

(DEUILLE.)

Avez-vous jamais vu un pédant plus vain et plus ennuyeux ?

REMARQUE. On place toujours après le verbe les *adverbes composés* ou les *locutions adverbiales*. On doit dire : *Dans cette affaire, il a agi conséquemment à ses principes, ou conséquemment.*

On place encore après le verbe les *adverbes* qui marquent le temps d'une manière relative : *On se ruine la santé à travailler tard. — Il faut se coucher de bonne heure et se lever matin.*

1^{re} EXCEPTION. On place avant ou après le verbe les *adverbes d'arrangement*, ainsi que ceux qui marquent le temps d'une manière fixe. On peut dire : *nous devons faire premièrement notre devoir, secondement chercher des plaisirs permis ; — aujourd'hui il fait beau, demain il pleuvra ; — il fait beau aujourd'hui, il pleuvra demain.*

REMARQUE. Lorsque le verbe est à l'*infinitif*, les *adverbes monosyllabiques* se placent avant ou après cet *infinitif*. Il est indifférent de dire : *bien chanter, chanter bien ; mieux parler, parler mieux.* C'est l'*oreille* et le *goût* qu'on doit consulter.

II^e EXCEPTION. Il faut placer avant le verbe les *adverbes* : *comment, où, pourquoi, combien et quand* : *Comment vous portez-vous ? Où allez-vous ? Pourquoi vous enorgueillir de votre beauté ? Vous ne savez pas combien elle durera ; et quand elle durerait long-temps, devez-vous vous enorgueillir d'une chose qui ne vous rend pas plus estimable ?*

II^e RÈGLE. On doit toujours placer l'*adverbe* avant l'*adjectif* qu'il modifie.

C'est une femme fort belle, très-sensible, et infiniment honnête.

III^e RÈGLE. Les *adverbes de quantité* et les trois *adverbes de temps* : *souvent, toujours, jamais*, se placent devant les autres *adverbes*.

Si poliment ; très-heureusement ; le plus adroitement ; moins honnêtement ; ils sont toujours ensemble ; ils ne seront jamais étroitement unis ; c'est souvent inopinément qu'il arrive.

L'*adverbe souvent* peut néanmoins être précédé d'un *adverbe de quantité* : *si souvent ; trop souvent ; assez souvent.*

Les *adverbes de quantité* se rencontrent souvent dans les mêmes phrases : il n'y a qu'une longue habitude de la langue qui puisse faire connaître ceux qu'on doit placer les premiers. On dit : *si peu ; trop peu ; bien peu ; très-peu ; beaucoup trop ; bien assez ; bien plus ; bien davantage ; beaucoup moins ; tant mieux ; tant pis, etc.* Quelquefois même l'*adverbe bien* est *adverbe de manière* ; c'est lorsqu'il vient le dernier, comme : *assez bien ; moins bien ; fort bien, etc.*

USAGE DE LA NÉGATIVE NE.

Rien de plus difficile à bien traiter que l'usage de la négative *ne*. Peu de Grammairiens y ont donné tous les soins que son importance mérite. Beauzée est celui de tous qui en a le mieux parlé. Nous profiterons de son travail, ainsi que Lévizac n'a pas craint lui-même de le faire.

La négation s'exprime en français ou par *ne* seulement, ou par *ne* accompagné de *pas* ou de *point*. Sur quoi l'Académie, dans le temps, a examiné les quatre questions que voici : Quelle est la place de ces négations ? Quand est-ce qu'on doit se servir de *pas* plutôt que de *point*, et réciproquement ? Quand peut-on les supprimer l'un et l'autre ? Enfin, quand le doit-on ?

Comme cette matière est très-importante, nous la traiterons d'après ce plan ; mais auparavant nous devons détruire un préjugé duquel les étrangers et peut-être bien des Français sont encore imbus, celui de croire que deux négations, dans notre langue, valent une affirmation. Tout fraîchement sevrés des écoles, ils adoptent cette idée dont ils sont pleins, parce qu'elle est vraie dans la langue latine, et ils la transportent sans réflexion dans la nôtre. Vaugelas, qui est le premier qui ait véritablement connu le génie de notre langue, a fortement combattu cette notion absurde dans son livre des *Remarques*. L'Académie a approuvé cette décision. Aussi lit-on dans son *dictionnaire*, qu'en français, deux négations n'ont pas la force d'affirmer, comme en latin, où deux négations valent une affirmation.

I^{re} QUESTION. Quelle est la place des négatives ?

Ne, dans tous les cas, se place avant le verbe et avant le pronom en régime, s'il y en a de joint au verbe : *vous ne dites pas ; vous ne le pensez pas ; vous ne lui demandez pas.*

La place de *pas* ou *point* varie. Lorsque le verbe est à l'*infinitif*, on les place indifféremment avant ou après le verbe : en cela on consulte l'*oreille*, et peut-être même qu'on ne se décide que d'après l'intention de donner plus ou moins de force à

l'expression. On dit : *pour ne point voir*, ou *pour ne voir pas*. A l'impératif, ils se placent toujours après les verbes : *ne jouez pas ; ne badinez point*. Dans les autres modes, les temps sont simples ou composés. Dans les temps simples, *pas* et *point* se placent après les verbes : *Il ne parle pas ; ne parle-t-il pas ?*

*N'allez pas au grand jour offrir un ermitage ;
Ne cachez point un temple au fond d'un bois sauvage.*
(DELILLE.)

Dans les temps composés, ils se placent entre l'auxiliaire et le participe. On dit : *il n'a pas parlé ; n'a-t-il pas parlé ?*

II^e QUESTION. Quand **PAS** ou **POINT** sont-ils préférables l'un à l'autre ?

Pour résoudre cette question, il faut connaître quelle est la force de ces deux mots. Leur emploi, dans bien des cas, dépend des vues de l'esprit. *Point* nie plus fortement que *pas* ; *point* indique quelque chose de permanent : *il ne lit point ; il ne joue point*, signifient : *il ne lit jamais ; il ne joue jamais*. *Point* marque donc une habitude. *Pas* annonce quelque chose d'accidentel et de passager : *Il ne lit pas ; il ne joue pas*, signifient : *il ne lit pas présentement ; il ne joue pas dans le moment*. *Pas* marque donc l'état du moment. *Point* de indique une négation sans réserve : *il n'a point d'esprit*, c'est-à-dire, *il n'a point d'esprit du tout*. Cette phrase équivaut à celle-ci : *c'est une bête dans toute la force du terme*. *Pas* de donne la liberté de la réserve. *Il n'a pas d'esprit* veut dire : *il n'a rien qui marque dans l'esprit*.

D'où l'Académie conclut que *pas* convient mieux : 1^o avant *si*, *plus*, *moins*, *autant* et autres termes comparatifs : *Milton n'est pas moins sublime qu'Homère* ; 2^o avant les noms de nombre : *il n'y a pas dix ans*.

Point est au contraire le seul qui convienne dans certaines phrases elliptiques : *je croyais avoir affaire à un honnête homme, mais point* ; et dans les réponses à des phrases interrogatives : *irez-vous ce soir au parc ? Point*. Dans ces deux cas, l'usage répugne à l'emploi de *pas*.

C'est une élégance de se servir de *point* à la fin des phrases : *on s'amusait à ses dépens, il ne s'en apercevait point*.

L'Académie dit encore que dans l'interrogation *pas* et *point* ne présentent point le même sens. « Il faut remarquer, dit-elle, que, quant à la signification, il y a encore de la différence » entre *point* et *pas*. Ainsi, lorsqu'on dit : *n'avez-vous point vu un tel ?* — *N'avez-vous point pris ma montre ?* l'interrogation n'est qu'une question simple ; et lorsqu'on dit : *n'avez-vous pas vu un tel ?* — *N'avez-vous pas pris ma montre ?* on veut » marquer par là qu'on croit que celui qu'on in-

terroge a vu celui dont on parle, et qu'il a pris la montre qu'on lui demande. »

III^e QUESTION. Quand peut-on élégamment supprimer **PAS** ou **POINT** ?

On peut les supprimer : 1^o Avec les verbes *cesser*, *oser* et *pouvoir*. Cette suppression n'est qu'une élégance, mais une élégance dont on se dispense rarement. *Il ne cesse de pleurer ; il n'a osé lui résister en face ; il n'a pu réussir dans cette affaire*. On disait aussi, il y a quelque temps, mais seulement dans la conversation : *ne bougez*. On dit encore : *ne vous déplaie, ne vous en déplaie* ; et quelquefois, dans le style familier, *n'était pour si ce n'était : cet ouvrage serait fort bon*, n'était la négligence du style. 2^o Dans les sortes de phrases interrogatives qui ont un sens négatif ou de doute : *Y a-t-il un homme dont elle ne médise ? Avez-vous un ami qui ne soit un des miens ?*

Où serais-je aujourd'hui, si, domptant ma faiblesse,
Je n'eusse d'une mère étouffé la tendresse ;
Si de mon propre sang ma main versant des flots
N'eût par ce coup hardi réprimé vos complots ?
(RACINE.)

Ce n'est encore qu'une élégance ; car on pourrait y mettre *pas* ou *point* sans faire de faute ; mais ce tour est moins usité.

IV^e QUESTION. Quand doit-on supprimer **PAS** et **POINT** ?

On les supprime :

1^o Lorsque l'étendue qu'on veut donner à la négation est suffisamment déclarée, ou par des termes qui la restreignent, ou par des termes qui excluent toute restriction, ou enfin par des termes qui signifient les moindres parties d'un tout, et qui sont sans article.

Dans le premier cas on dit : *je ne sors guère ; je ne sortirai de trois jours*.

On dit dans le second : *je ne soupe jamais ; je ne le verrai de la vie ; il n'y pense plus ; nul ne sait s'il est digne d'amour ou de haine ; pas un n'y croit ; n'employez aucun de ces stratagèmes ; il ne plait à personne ; il n'aime qui que ce soit ; vous n'admirez rien ; vous ne prenez quoi que ce soit ; il ne lui est resté chose quelconque ; je n'y songeais nullement ; je n'en veux aucunement*.

On dit dans le troisième cas : *il n'y voit goutte ; il n'en a cueilli brin ; il n'en tâtera mie* (trois expressions vieilles et du style familier) ; *il ne dit mot*. Mais si à *mot* on joint un adjectif de nombre, on doit mettre *pas* : *il ne dit pas un mot qui n'intéresse ; dans ce discours, il n'y a pas trois mots à reprendre*. On dit aussi avec un : *il n'y en a pas un brin*. Il faut encore employer *pas* avant la préposition *de*. *Je ne fais pas de doute que.... ; il ne fait pas de démarche inutile*.

REMARQUE. Après les phrases dont nous venons

de parler, si la conjonction *que* ou un pronom relatif amène une phrase qui soit négative, on y supprime *pas* et point. *Je ne fais jamais d'excès que je ne sois incommodé; je ne vis personne hier qui ne vous louât; je ne vous ferai aucune objection que je ne l'appuie de bonnes preuves.*

2° Quand deux négations sont jointes par *ni* : *je ne l'aime ni ne l'estime*; et quand la conjonction *ni* est répétée, ou dans le sujet : *ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux*; ou dans l'attribut : *il n'est ni prudent ni sage*; ou dans le régime : *il n'a ni dettes ni procès.*

REMARQUE. On peut laisser subsister *pas*, lorsque *ni* n'est pas répété, et qu'il se trouve séparé de la première négation par un certain nombre de mots : *Je n'aime pas ce vain étalage d'érudition prodiguée sans choix et sans goût, ni ce luxe de mots qui ne disent rien.* Cette phrase ainsi construite est plus claire.

Ainsi Boileau s'est bien exprimé quand il a dit :

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.

3° Avec *ne que* mis pour *seulement*; avec le verbe qui suit *que* mis au lieu de *pourquoi*, ou qui vient après *à moins que*, ou *si* employé dans cette acception : *une jeunesse qui se livre à ses passions ne transmet à la vieillesse qu'un corps usé*; — *que n'êtes-vous aussi posé que votre frère?* — *Je ne sortirai pas, à moins que vous ne veniez me prendre*; — *je n'irai pas chez lui, s'il ne m'y engage par une lettre.*

4° Lorsque avant la conjonction *que* on doit sous-entendre *rien* : *il ne fait que rire*; ou que cette conjonction peut se résoudre par *sinon, si ce n'est que* : *il ne tient qu'à vous de réussir; trop de maîtres à la fois ne servent qu'à embrouiller l'esprit.*

5° Avec un verbe au prétérit, précédé de la conjonction *depuis que*, ou du verbe unipersonnel *il y a*, qui marque une certaine quantité de temps : *comment vous êtes-vous porté depuis que je ne vous ai vu?* — *Il y a trois mois que nous ne l'avons vu.*

Il en est de même si le verbe est au plus-que-parfait ou au futur-antérieur : *il y avait long-temps que nous ne nous étions rencontrés*; — *quand il y aura douze ans que vous n'aurez vu votre patrie, vous y rentrerez.*

REMARQUE. Mais on ne les supprime pas, si le verbe est au présent, à l'imparfait, ou au futur simple : *Comment vit-il depuis que nous ne le voyons plus?* — *Il y a six mois que nous ne le voyons point*; — *il y avait long-temps que nous ne nous voyions point*; — *quand il y aura douze ans que vous ne verrez pas votre patrie, vous y serez rappelé.*

6° Dans les phrases où la conjonction *que* est précédée des adverbes comparatifs : *plus, moins, mieux*, etc., ou de quelque équivalent : *il écrit mieux qu'il ne parle*; — *on méprise ceux qui parlent autrement qu'ils ne pensent*; — *c'est autre chose que je ne croyais*; — *peu s'en faut qu'on ne m'ait trompé.*

REMARQUE. Beauzée a distingué ici la phrase dont le premier membre est affirmatif de celle dont le premier membre est négatif ou dubitatif. Dans le premier cas, la phrase incidente doit être accompagnée de la négative; mais dans le second, elle ne doit point en être accompagnée. Il cite, à l'appui du second cas, une foule d'exemples qui paraissent établir l'usage; et l'on ne peut convenir que cet usage ne soit fondé en raison, malgré les exemples contraires qu'on pourrait citer. En effet, cette négative ne pourrait s'y montrer que comme explétive, puisque la négation est exprimée dans le premier membre explicitement ou implicitement, selon la forme de la phrase. C'est ce que Beauzée aurait dû faire sentir. *Ne* a deux emplois dans notre langue, celui d'exprimer la négation, et celui d'y être prohibitive, et alors elle est bien souvent explétive; elle a tiré ces deux emplois du latin, d'où nous l'avons prise. Dans le dernier sens, nous en faisons usage quelquefois, comme nous le verrons aux paragraphes 7, 8, 9 et 10.

7° Dans les phrases unies par la conjonction *que* aux verbes *douter, désespérer, nier* et *disconvenir*, formant un membre de phrase négative : *Je ne doute pas qu'il ne vienne*; — *ne désespérez pas que ce moyen ne vous réussisse*; — *je ne nie pas que je ne l'aie dit*; — *je ne disconviens pas que cela ne soit.*

REMARQUE. L'Académie observe qu'avec les deux derniers verbes, on peut dire, en supprimant *ne* : *je ne nie pas* ou *je ne disconviens pas que cela soit.*

8° Avec le verbe uni par la conjonction *que* aux verbes *empêcher* et *prendre garde*, employé dans le sens de *prendre ses mesures* : *j'empêcherai bien que vous ne soyez du nombre*; — *prenez garde qu'on ne vous séduise.*

REMARQUE. L'Académie remarque que, dans cette acception, *prendre garde* est suivi du subjonctif; mais que si ce verbe signifie *faire réflexion*, on emploie l'indicatif, et *pas* ou *point* : *prenez garde que vous ne m'entendez pas.*

9° Avec le verbe uni par la conjonction *que* au verbe *craindre*, et à ses synonymes, quand on ne souhaite pas la chose exprimée par le second verbe : *il craint que son frère ne l'abandonne*; *j'ai peur que mon ami ne meure.*

Mais *pas* ne se supprime point, si l'on souhaite la chose exprimée par le second verbe : *j'ai peur que mon père n'arrive pas.*

On doit faire attention que les verbes *empêcher*, *prendre garde*, *craindre*, et leurs synonymes, ne veulent *ne* dans la phrase incidente que lorsque *ne* et *pas* ne se trouvent point dans la phrase principale; car s'ils y sont, alors *ne* n'entre pas dans la phrase incidente. Racine a donné, dans deux vers qui se suivent, un bel exemple de l'une et de l'autre construction :

Hélas ! on ne craint point qu'il venge un jour son père :
On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère.

On disait autrefois : si l'on ne veut pas faire le bien, il ne faut pas empêcher que les autres ne le fassent ; on dit à présent : que les autres le fassent.

REMARQUE. Il semble qu'avec les verbes *empêcher*, *prendre garde*, *craindre* et leurs synonymes, on ne devrait pas employer la négative *ne*, quand on ne souhaite pas la chose exprimée par le second verbe. « Elle est, dans ce cas, purement explétive, observe du Marsais ; mais elle ne doit pas pour cela être retranchée. J'ai affaire, et je ne veux pas qu'on vienne m'interrompre : je crains pourtant que vous ne veniez. Que fait là ce ne ? C'est votre venue que je crains. Je devrais donc dire simplement : je crains que vous veniez. Non, dit l'Académie. Il est certain, ajoute-t-elle, qu'avec *empêcher*, *craindre*, et quelques autres verbes, il faut nécessairement ajouter la négative *ne* : J'empêcherai bien que vous ne soyez du nombre, etc. C'est la pensée habituelle de celui qui parle, qui attire cette négation : je ne veux pas que vous veniez ; je crains en souhaitant que vous ne veniez pas. Mon esprit tourné vers la négation la met dans le discours. C'est une vraie syllepse, dit ailleurs le même Grammairien ; dans ces occasions on est occupé du désir que la chose n'arrive pas : on a la volonté de faire tout ce qu'on pourra, afin que rien n'apporte d'obstacle à ce qu'on souhaite. Voilà ce qui fait énoncer la négation. »

L'abbé d'Olivet a distingué les deux emplois de la négative *ne*, et en conclut qu'elle est d'une nature différente, selon l'emploi qu'on en fait. « On distinguera bien aisément ces deux particules, dit-il, si l'on veut considérer que la prohibitive n'est jamais suivie de *pas* ou de *point*, comme la négative l'est ordinairement ; et que si l'on mettait *pas* ou *point* après la prohibitive, il en résulterait un contresens. Par exemple, si, dans le dernier vers de Racine rapporté plus haut, nous disions : on craint qu'il n'essuyât pas les larmes de sa mère, nous dirions précisément le contraire de ce que Racine a dit. J'avoue, ajoute-t-il, que cette particule prohibitive paraît souvent redondante

» dans notre langue : mais elle y est de temps immémorial ; pourquoi ne respecterions-nous pas des usages si anciens ? » Cette opinion de l'abbé d'Olivet a été celle de l'Académie, qui a fait la même distinction, et qui s'en est servie pour rendre raison de l'introduction de cette particule dans le discours. Si l'on trouve, dit-elle, ce mot dans ces sortes de phrases, « c'est le ne » ou le *quin* des Latins qui a passé dans notre langue. »

10° Avec le verbe qui suit de peur que, de crainte que, dans le même cas qu'avec *craindre*. Ainsi lorsqu'on dit : de peur qu'il ne perde son procès ; c'est souhaiter qu'il le gagne : et de crainte qu'il ne soit pas puni ; c'est souhaiter qu'il le soit.

11° Après *savoir*, pris dans le sens de *pouvoir*, dans tous les cas : je ne saurais en venir à bout ; et s'il est pris dans le sens d'être incertain, il est mieux de les supprimer : je ne sais où le prendre, il ne sait ce qu'il dit.

Mais il faut *pas* ou *point*, quand *savoir* est pris dans son vrai sens : il ne sait pas le français.

12° Enfin avec *que*, signifiant *pourquoi*, au commencement d'une phrase interrogative qui sert à marquer le désir, à former une imprécation, etc. Que n'êtes-vous arrivé plus tôt ! Que ne m'est-il permis ! Que n'est-il à cent lieues d'ici !

Il y aurait encore bien d'autres choses à dire sur cette matière : mais il suffit dans une Grammaire d'indiquer les cas principaux ; les autres sont du ressort d'un Dictionnaire.

Avant de finir ce paragraphe, nous devons prévenir qu'on trouve quelquefois dans les auteurs du dernier siècle la négation *ne* supprimée dans les phrases interrogatives. Du temps de Vaugelas, les constructions avec la négative et sans la négative étaient reçues, et ce critique judicieux observe que, vu la contrariété des opinions, on pouvait les regarder comme également bonnes : mais Ménage et Chapelain condamnaient cette suppression. T. Corneille ne la condamnait pas moins. « On ne doit pas ôter la négative, dit-il, quoique ce soit peut-être une commodité pour les poètes ; mais ils doivent donner un tour aisé à leurs vers, sans que ce soit aux dépens de la véritable construction. » On a toujours depuis regardé la suppression de la négative comme une faute ; néanmoins ce tour continua d'être employé par les écrivains du dernier siècle, et on le trouve non seulement dans Molière, dans la Fontaine, etc., mais même dans Racine. L'Académie, dans ses observations sur Vaugelas, traite cette suppression de faute en prose, et de négligence en vers. Néanmoins Voltaire, qui connaissait cette décision, a employé ce tour deux fois dans la même scène de l'*Enfant Prodigue* :

*Voilà-t-il pas de vos jérémiades?...
Voulez-vous pas que ce maître étourdi...*
(VOLTAIRE.)

Et Delille, le plus pur de tous nos poètes, n'a pas craint de dire :

Au bruit de ce ravage,
Voyez-vous point s'enfuir les hôtes du bocage?

Voltaire et Delille, quoique peut-être à tort,

n'ont vu dans ce tour qu'une licence permise en vers.

Tout ce que nous pourrions ajouter de plus sur l'emploi de l'*adverbe* n'enseignerait rien à ceux qui ont quelque usage de la langue; et plus de détails ne manqueraient pas de nuire aux esprits peu familiarisés avec elle. Il est donc prudent de nous en tenir à ces seuls principes.

SYNTAXE DES CONJONCTIONS.

DE L'EMPLOI ET DES DIFFÉRENTS USAGES DE LA CONJONCTION QUE.

L'usage le plus commun de la conjonction *que* est de lier un verbe à un autre : *je crois que je le vois ; je doute qu'il vienne*. Cette conjonction est précédée d'un verbe, et suivie d'un autre qui, comme nous le verrons dans l'article suivant, se met à quelqu'un des temps de l'indicatif ou à quelqu'un des temps du subjonctif. Il est toujours aisé de distinguer le *que* conjonction, du *que* pronom relatif ou absolu. Il est pronom relatif ou absolu, quand il peut se tourner par *lequel, laquelle, ou quelle chose Dieu que j'aime ; que voyez-vous là-bas ?* signifient : *Dieu lequel j'aime ; quelle chose voyez-vous là-bas ?* Mais il est toujours conjonction, quand il ne peut se tourner par ces mots ; comme : *je crois que l'âme est immortelle*. Nous pensons que le *que* admiratif ne fait pas une classe particulière.

RÈGLE. Dans les phrases où il y a plusieurs membres régis par la conjonction *que*, on doit la répéter aussi souvent qu'il y a de membres différents :

Quand je considère que les chrétiens ne meurent point ; qu'ils ne font que changer de vie ; que l'a-

pôtre nous avertit de ne pas pleurer ceux qui dorment dans le sommeil de la mort, comme si nous n'avions pas d'espérance ; que la foi nous apprend que l'église du ciel et celle de la terre ne sont qu'un même corps ; que nous appartenons au Seigneur, soit que nous vivions, soit que nous mourions, parce qu'il s'est acquis, par sa résurrection et par sa vie nouvelle, une domination souveraine sur les morts et sur les vivants ; quand je considère, dis-je, que celle dont nous regrettons la mort est vivante en Dieu, puis-je croire que nous l'ayons perdue ?

(FLÉCHIER.)

Nous ne partagerons pas l'opinion de Levizac sur cette multiplicité de *que*, qui, maniés par un orateur moins habile, font un mauvais effet. Rien de plus lourd, de plus pénible pour une oreille délicate, que la répétition des *que* dans une phrase française. Il faut en user avec une extrême sobriété ; et le seul moyen d'éviter ce défaut, c'est de prendre un autre tour qui les fasse disparaître. Et pour modèle, qu'on nous permette de proposer une autre phrase moins éloquentes, mais dégagée de ce défaut :

Chrétiens nous-mêmes, nous ne l'ignorons pas : les chrétiens ne meurent point ; ils ne font que changer de vie : et l'apôtre nous avertit de ne pas

pleurer ceux qui dorment dans le sommeil de la mort, comme si nous n'avions pas d'espérance; et d'ailleurs la foi ne nous apprend-elle pas que l'église du ciel et celle de la terre ne sont qu'un même corps? Oui! chrétiens, nous appartenons au Seigneur, et pendant notre vie et après notre mort, parce qu'il s'est acquis par sa résurrection et par sa vie nouvelle une domination souveraine sur les morts et sur les vivants: ah! quand celle dont nous regrettons la mort est vivante devant Dieu, il n'est pas permis de croire que nous l'ayons perdue!

Passons aux autres usages de la conjonction *que*.

Elle sert :

1° A la comparaison : *l'Asie est plus grande que l'Europe* ;

2° A restreindre les phrases négatives; et alors elle se met pour *seulement* : *Ces idées ne servent qu'à tourmenter* ; — *On n'est heureux que loin du monde*.

REMARQUE. *Ne... que...* s'emploie quelquefois pour *ne... rien* : *je n'ai que faire ici*, signifie : *je n'ai rien à faire ici*. *Je n'ai que faire de lui*, est pour : *je n'ai aucun besoin de lui* ; et *je n'ai que faire de vous dire*, est pour : *il n'est pas nécessaire de vous dire*. Ces expressions sont du style familier. *Ne... que*, construit avec quelqu'un des temps du verbe *faire*, et suivi de la préposition *de* et d'un infinitif, désigne une action qui vient de se passer : *Il ne fait que de partir*, c'est-à-dire, *il vient seulement de partir*. L'action de *partir* est passée, quoiqu'il n'y ait que très-peu de temps. Mais, sans la préposition *de*, *ne... que* marque une habitude : *Il ne fait que jouer*, signifie : *il joue sans cesse*.

3° A marquer un souhait, un commandement, etc., et alors il y a un verbe sous-entendu qui le précède : *Qu'il s'en aille*, c'est-à-dire *je souhaite, je veux, j'ordonne qu'il s'en aille*.

Qu'un autre, dans des vers inspirés par les dieux,
Célèbre des héros les exploits belliqueux ;
Qu'il anime aux combats une troupe guerrière
Qui, dans des tourbillons de cendre et de poussière,
Egorge sans pitié des ennemis tremblants ;
Qu'à ces scènes d'horreur il consacre ses chants :
Il faut d'autres sujets à ma muse timide, etc.

(L***)

L'impératif, à la troisième personne, est une véritable ellipse.

Que se met pour :

Afin que, après un impératif, *approchez, que je vous parle*; et au lieu de *pour que*, après une interrogation.

Je contemple le ciel, ouvrage de tes mains,
Ces astres dont tes lois ont tracé les chemins.
Qu'est donc l'homme à tes yeux, qu'il vive en ta mémoire?

Que sont pour toi, Seigneur, tous les faibles humains,
Que tu verses sur eux un rayon de ta gloire?

A moins que, avant que, sans que : *cela ne finira pas qu'il ne vienne*; *je ne finirai pas qu'il ne soit venu*; *il ne saurait sortir qu'il ne s'enrhume*.

Dès que, aussitôt que, si : *qu'il fasse le moindre excès, il est malade*.

Quoique, soit que : *qu'il soit savant, cela n'empêche pas que...*, *qu'il veuille ou qu'il ne veuille pas, que n'importe?*

Depuis que, après il y a : *il y a deux ans que je ne l'ai vu*.

Jusqu'à ce que : *attendez qu'il vienne*.

Et cependant : *les avares auraient tout l'or du monde, qu'ils en désireraient encore davantage*.

Puisque, après une interrogation : *les bouteilles sont-elles cassées, que l'on n'en apporte point?* — *Qu'avez-vous, que vous ne mangiez point?*

Pourquoi : *que ne se corrige-t-il?* Cette acception n'a lieu que dans les phrases interrogatives où la seule négative *ne* figure. Avec *ne pas*, *que* est un pronom absolu : *Que ne fait-il pas pour réussir?*

Et, s'il est suivi de *si* : *Que si vous me dites*. Ce tour est du style oratoire, et fort énergique.

Comme et parce que : *rempli qu'il était de ses préjugés, il ne voulut convenir de rien*.

Combien, et alors il marque l'admiration, l'étonnement, la répugnance, l'indignation, etc. : *Que Dieu est bon!* — *Que vous êtes importun!* — *Que je le hais!*

Enfin pour comme, lorsque, parce que, puisque, quand, quoique, si, etc., lorsqu'à des propositions qui commencent par ces mots, on en joint d'autres sous le même régime par le moyen de la conjonction *et* : *si les hommes étaient sages et qu'ils suivissent les lumières de leur raison, ils s'épargneraient bien des chagrins* : — *lorsqu'on a des dispositions, et qu'on veut étudier, on fait des progrès rapides*.

REMARQUE. Cette construction est une élégance qui a passé en loi. Du temps de Vaugelas, il était encore permis de répéter la conjonction aux différents membres : et à cette occasion, ce premier puriste de son temps fait l'observation suivante : « La conjonction *si* peut recevoir, dit-il, une même construction aux deux membres d'une période... Mais le moyen le plus ordinaire et le plus naturel est de mettre *que* à sa place... Il est certain que, pour une fois que l'on répétera le *si*, on dira mille fois *et que* au second membre de la période. Cette variété est naturelle et dans le génie de notre langue. » T. Corneille et Boursin n'ont pas la même indulgence que Vaugelas. Ils pensent, avec raison, que la répétition des conjonctions est à éviter autant qu'on le peut, parce

que l'oreille s'en trouve blessée. De nos jours, cette répétition a quelque chose de barbare.

Il n'y a qu'une grande connaissance et une longue habitude de la langue qui puissent indiquer les autres cas où il faut employer la conjonction *que*.

DU RÉGIME DES CONJONCTIONS.

Les *conjonctions* lient les phrases entre elles, en régissant les verbes qui les suivent à l'infinitif, à l'indicatif ou au subjonctif.

§ I^{er}.

DES CONJONCTIONS QUI RÉGISSENT L'INFINITIF.

Il y a deux sortes de *conjonctions* qui régissent l'infinitif :

1^o Celles qui ne sont distinguées des prépositions que parce qu'elles sont suivies d'un verbe. Telles sont : *après, pour, jusqu'à*, etc. *Il faut se reposer après avoir travaillé ; je travaille pour gagner ma vie ; il est avarié jusqu'à se refuser le nécessaire ; il travaille sans prendre le moindre repos*, etc. Vaugelas et T. Corneille observent avec bien de la justesse qu'on ne doit mettre entre *pour* et l'infinitif que les pronoms personnels en régime, ou de petits mots dont la place est avant le verbe, comme : *il l'a fait pour ne pas le fâcher*.

2^o Toutes celles qui sont terminées par *de*. Telles sont : *faute de, de peur de, de crainte de, au lieu de, loin de, plutôt que de*, etc. *Si je m'applique tant à l'étude, c'est afin de vous surpasser ; il la recherche, au lieu de la fuir ; loin de vous désespérer, redoublez d'ardeur*. Ces *conjonctions*, avec l'infinitif qui les suit, forment, comme on le voit par les exemples cités, des phrases incidentes et subordonnées à une première phrase qui est toujours la principale.

Cette manière de s'exprimer a beaucoup d'énergie, et doit être toujours préférée, quand il n'y a point d'équivoque à craindre ; or, il n'y aura point d'équivoque, si l'on observe la règle suivante.

RÈGLE. On ne doit ordinairement employer les *conjonctions* avec un infinitif que lorsque cet infinitif se rapporte au sujet du verbe principal :

Nous ne pouvons trahir la vérité, sans nous rendre méprisables ; — évitez le jeu, de peur d'en prendre le goût ; — Napoléon ne régna pas assez long-temps pour mettre la dernière main à ses vastes projets.

Nous avons dit ordinairement, parce que nous pensons que le second verbe peut quelquefois se rapporter au régime du verbe principal, sans qu'il y ait équivoque. Il nous paraît que c'est à tort que quelques Grammairiens soutiennent le contraire.

Cette phrase : *je vous conseille de fréquenter la bonne compagnie, et d'éviter la mauvaise*, est française et très-française ; et cependant, les verbes *fréquenter* et *éviter* se rapportent à *vous*, régime du verbe *conseiller*. Il en est de même de cette phrase : *Il me sollicite, il me presse même d'aller le voir*. Mais on ne peut pas dire : *Le règne de Napoléon ne fut pas assez long pour mettre la dernière main à ses vastes projets*, parce que le verbe *mettre* se rapporte à *Napoléon*, régime du substantif *règne*. On ne dira pas non plus en parlant à quelqu'un : *Qu'ai-je fait pour venir ainsi m'insulter ?* Parce que *venir* se rapporte à une chose vague, et qu'on ne peut voir clairement ; il faut nécessairement dire : *pour que vous veniez* ; à moins qu'on ne donne le régime *vous* au verbe *faire*. Car nous pensons qu'on peut très-bien dire : *Que vous ai-je fait, pour venir ainsi m'insulter ?* Néanmoins, en général, il est mieux, et toujours plus clair, de ne faire rapporter l'infinitif qu'au sujet du verbe principal.

On préfère l'indicatif ou le subjonctif à l'infinitif :

1^o Quand on veut éviter plusieurs *de*, ou qui auraient des sens différents, ou qui, par leur répétition, rendraient la phrase lourde et traînante : *Aristippe chargea ses compagnons de dire de sa part à ses concitoyens de songer de bonne heure à se procurer*, etc. Cette phrase, ainsi construite, est insoutenable ; il eût fallu dire : *qu'ils songeassent de bonne heure*, etc.

2^o Quand la phrase en est plus harmonieuse, comme celle-ci : *je suis sûr, avec de la patience et de la fermeté, de parvenir à le guérir* ; il est plus harmonieux de dire : *que je parviendrai*, etc.

§ II.

DES CONJONCTIONS QUI RÉGISSENT L'INDICATIF.

Les *conjonctions* qui veulent le verbe qui les suit à l'indicatif sont : *bien entendu que ; à condition que ; à la charge que ; de même que ; ainsi que ; aussi bien que ; autant que ; non plus que ; outre que ; parce que ; à cause que ; attendu que ; vu que ; puisque ; c'est pour cela que ; lorsque ; dans le temps que ; pendant que ; tandis que ; durant que ; tant que ; depuis que ; dès que ; aussitôt que ; après que ; à mesure que ; peut-être que ; auxquelles on peut joindre les suivantes : si, comme, comme si, quand, pourquoi*, etc. Exemples : *je le veux, à condition que vous serez de la partie ; — il faut travailler autant qu'on le peut ; — vous prendrez d'autres mesures, si vous êtes prudent ; — quand on es sage on fuit le danger*.

Toutes ces *conjonctions* régissent l'indicatif, parce qu'elles sont précédées d'un verbe qui exprime l'affirmation d'une manière directe, positive et indépendante.

Elles n'offrent point de difficultés ; mais il y en a six qui demandent une attention particulière, parce qu'elles régissent tantôt l'indicatif, et tantôt le subjonctif. Ce sont : *si ce n'est que* ; *de sorte que* ; *en sorte que* ; *tellement que* ; *de manière que*. On ne s'y méprendra pas quand on aura connaissance des règles qui suivent.

Nous avons vu que le verbe de la phrase incidente doit se mettre à l'indicatif, quand le verbe de la proposition principale exprime l'affirmation d'une manière directe, positive et indépendante ; mais qu'il doit se mettre au subjonctif, quand celui de la proposition principale exprime le doute, la surprise, l'admiration, ou l'incertitude ; en un mot, quelque mouvement de l'âme. C'est d'après cette règle que ces six conjonctions régissent l'indicatif ou le subjonctif. Ainsi l'on dira : *il s'est comporté de manière ou de telle sorte qu'il a mérité l'estime des honnêtes gens* ; — *il ne répondit rien, sinon qu'il ne le voulait pas*. Mais on doit dire : *comportez-vous de manière ou de telle sorte que vous méritiez l'estime des honnêtes gens* ; — *je ne crains rien, sinon qu'il ne réussisse pas aussitôt qu'il le croit*.

REMARQUE. On emploie la conjonction *que* pour : *comme, parce que, lorsque, puisque, quand, quoique, si*, etc., lorsqu'à des propositions qui commencent par ces mots, on en joint d'autres sous le même régime par le moyen de la conjonction *et*. Nous devons faire observer à cet égard qu'elle régit l'indicatif, quand elle tient lieu de *quand, lorsque, comme, pourquoi, peut-être, parce que*. On doit dire : *lorsqu'on est jeune, et qu'on ne se laisse pas abattre par l'adversité, on peut se promettre encore un avenir heureux* ; mais lorsqu'elle est mise pour *si, quoique*, etc., elle veut le verbe au subjonctif ; si l'on est déjà sur le retour, et qu'on soit sans courage dans l'adversité, on ne doit s'attendre qu'à une vieillesse triste et malheureuse.

§ III.

DES CONJONCTIONS QUI RÉGISSENT LE SUBJONCTIF.

Les conjonctions qui veulent le verbe qui les

suit au subjonctif sont : *afin que* ; *à moins que* ; *avant que* ; *au cas que* ; *en cas que* ; *malgré que* ; *bien que* ; *encore que* ; *quoique* ; *de peur que* ; *de crainte que* ; *jusqu'à ce que* ; *posé que* ; *supposé que* ; *pour que* ; *pourvu que* ; *quelque... que* ; *quel que* ; *quoique, sans que, soit que*, et quelques autres. On doit dire : *employez bien le temps de votre jeunesse, afin que vous puissiez un jour remplir les devoirs de votre état* ; — *encore que, bien que, ou quoique l'ambition soit un vice, elle est néanmoins la base de bien des vertus* ; — *quelque éclairés qu'ils soient, ils ne connaissent pas la cause de cet effet merveilleux*.

Il n'y a point de difficulté pour ces conjonctions ; la seule attention qu'on doit avoir, c'est de ne les employer qu'avec le subjonctif. Mais, avant de terminer cet article, nous devons dire un mot de la place qu'il faut donner aux phrases incidentes formées par les conjonctions.

RÈGLE. Quand une proposition est composée de deux phrases partielles unies par une conjonction, l'harmonie et la clarté demandent ordinairement que la plus courte marche la première :

Quand les passions nous quittent, nous nous flattons en vain que c'est nous qui les quittons ; — On n'est point à plaindre, quand, au défaut de biens réels, on trouve le moyen de s'occuper de chimères.

Si l'on renverse l'ordre de ces phrases, il n'y aura plus d'harmonie, et la clarté en souffrira, du moins dans la dernière. Ce défaut est surtout sensible dans cette phrase : *On ne saurait concilier avec la justice de Dieu le spectacle de la vertu qui languit dans les fers, tandis que le vice est sur le trône, sans admettre une autre vie.* (LÉVIZAC.)

NOTA. Les interjections n'ayant point de place fixe dans le discours, ne sauraient, comme nous l'avons dit, page 378, avoir de syntaxe particulière. Tout ce qu'il y avait à dire sur cette partie du discours a donc été traité aux éléments des mots.

DE LA PONCTUATION.

La *punctuation*, dit Estarac, est l'art d'indiquer dans l'écriture, par des signes convenus, la proportion des pauses que l'on doit faire en parlant.

Ce mot est dérivé du mot latin *punctum*, point.

Cette définition ne nous satisfait pas. L'*Académie* définit la *punctuation*, l'art de *punctuer*, c'est-à-dire l'art de mettre des points et des virgules dans un discours écrit, pour distinguer les phrases et les différents membres dont elles sont composées. Cette définition académique est défectueuse comme celle d'Estarac.

De même, dit Boinvilliers, qu'on ne parle que pour se faire entendre, de même on n'écrit que pour transmettre ses pensées au lecteur d'une manière intelligible; or, il en est à peu près de la parole écrite comme de la parole prononcée: le repos de la voix dans le discours, et les signes de la *punctuation* dans l'écriture, se correspondant toujours, indiquent également la liaison ou la disjonction des idées, et suppléent à une infinité d'expressions; c'est pourquoi il y aurait autant d'inconvénient à supprimer ou à mal placer, dans le discours, les signes de la *punctuation*, qu'à supprimer ou à mal placer, dans la parole, les repos de la voix: les uns et les autres servent à déterminer le sens; et il y a telle suite de mots qui n'aurait, sans le secours des pauses ou des caractères qui les indiquent, qu'une signification équivoque, et qui pourrait même présenter des sens contradictoires, selon la manière dont on y placerait ces caractères. Quelle différence, par exemple, n'y a-t-il pas dans les phrases suivantes, eu égard à la place qu'occupent les signes de *punctuation*!

Il propageait sa religion : le Coran d'une main, et l'épée dans

Il propageait sa religion, le Coran d'une main, et l'épée dans

l'autre, il mourut empoisonné.

Régez en père, lorsque vous aurez vaincu : souvenez-vous que vous avez un maître dans le ciel.

Ce prince, défenseur de Tarquin-le-Superbe, chassé de Rome, alla faire le siège de cette ville.

Les préfets dont le choix honore le gouvernement, surveilleront l'exécution de cette mesure.

Si l'on ne met pas de virgule après le mot *préfets*, il paraîtra qu'on ne veut parler que de certains préfets, c'est-à-dire de ceux dont le choix honore le gouvernement. Si l'on met, au contraire, une virgule après le mot *préfets*, ce signe fera connaître qu'on ne fait pas de distinction des personnes, mais qu'il est question de tous les préfets (1).

Les anciens, continue Estarac, négligeaient en général l'art de *punctuer*; c'est ce dont on peut se convaincre par l'examen des manuscrits et des livres imprimés, qui datent de plusieurs siècles. La Bruyère lui-même avait très-mal *punctué* ses écrits. Nous devons à son éditeur l'intelli-

(1) On connaît ce vers latin dont une transposition de virgule change entièrement le sens :

Porta patens esto, nulli claudatur honesto.
Porta patens esto nulli, claudatur honesto.

gence d'une foule de passages des caractères de notre Théophraste.

L'art de la *punctuation* doit donc se régler sur deux bases également essentielles : sur la nécessité de respirer, après avoir prononcé une phrase d'une certaine étendue, et sur la subordination des propositions incidentes à la proposition principale, et encore sur celle des sens partiels au sens total ; de sorte que la *punctuation* sera parfaitement régulière, lorsque les signes en seront gradués proportionnellement à ce qu'exigent les besoins de la respiration, combinés avec la dépendance mutuelle des parties de la phrase.

Les caractères usuels ou les signes vulgaires de la *punctuation* sont : 1° la *virgule*, qui marque une pause presque insensible, la moindre de toutes les pauses ; 2° le *point avec la virgule*, ou la *virgule ponctuée*, qui désigne une pause un peu plus grande ; 3° les *deux points*, qui annoncent ordinairement un repos encore plus considérable ; 4° le *point*, dont les espèces sont différentes, et qui marque le plus grand de tous les repos ; 5° enfin, l'*atinea*.

La virgule (,).

Lorsqu'une proposition est simple et qu'elle n'excède pas la portée commune de la respiration, on l'écrit de suite, sans aucun signe de *punctuation*.

Exemples :

Il est plus honteux de se défier de ses amis que d'en être trompé. (LA ROCHEFOUCAULD.)

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

(RACINE.)

Toutefois, il est permis de mettre une *virgule*, lorsque le membre de la première proposition est long ; ainsi beaucoup de personnes mettraient une *virgule* après *flots*, dans le second exemple ; et ce ne serait pas une faute, parce que le premier membre de la proposition est d'une certaine étendue.

Il faut placer entre deux *virgules* toute proposition incidente purement explicative, parce qu'elle n'est qu'un développement de l'antécédent, avec lequel elle n'a pas, par conséquent, une liaison bien intime, et parce qu'on pourrait la supprimer sans altérer le sens de la proposition principale : ce n'est, en quelque sorte, qu'une répétition du même antécédent, sous une forme plus développée.

Exemples :

Les passions, qui sont les maladies de l'âme, ne viennent que de notre révolte contre la raison.

Dans le centre éclatant de ces orbes immenses,
Qui n'ont pu nous cacher leur marche et leurs distances,

Luit cet astre du jour, par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de soi sur son axe enflammé.

(HENRIADE.)

Au contraire, si la proposition incidente est déterminative, il faut l'écrire de suite, sans *virgule*, parce qu'elle détermine l'étendue de la signification de l'antécédent, qu'elle ne fait avec lui qu'un seul tout logique, et qu'on ne saurait la supprimer sans altérer le sens de la proposition principale.

Exemples :

La gloire des grands hommes doit toujours se mesurer aux moyens dont ils se sont servis pour l'acquérir. (LA ROCHEFOUCAULD.)

Un clair ruisseau, de petits bois,
Une fraîche et tendre prairie,
Me sont un trésor que les rois
Ne pourraient voir qu'avec envie.

(Imitation de la 16^e ode, liv. 1^{er}, d'Horace.)

Une proposition peut être composée par le sujet ou par l'attribut : dans l'un et l'autre cas, les parties similaires du sujet et de l'attribut doivent être séparées par des *virgules*.

Dans le style coupé, où plusieurs propositions se succèdent rapidement pour former un sens total, la *virgule* seule suffit encore pour séparer ces propositions, à moins que quelqu'une d'elles ne soit divisée en d'autres propositions subalternes.

Exemple :

Du génie pour les sciences, du goût pour la littérature, du talent pour écrire ; de l'ardeur pour entreprendre, du courage pour exécuter, de la constance pour achever ; de l'amitié pour vos rivaux, du zèle pour vos amis, de l'enthousiasme pour l'humanité : voilà ce que vous reconnait un ancien ami, un collègue de trente ans.

(BUFFON, Réponse à La Condamine.)

Ces petites propositions sont séparées trois à trois par une *punctuation* plus forte, parce qu'elles sont relatives à des objets différents, et parce qu'il faut que cette différence soit marquée par une pause plus grande, qui la rende plus sensible.

Si l'on place à la tête, ou dans le corps d'une phrase, une addition qui ne puisse pas être regardée comme faisant partie de la construction grammaticale de la phrase, on la distingue du reste par une *virgule* mise à sa suite, si elle se trouve en tête ; et on la met entre deux *virgules*, si elle est enclavée dans le corps de la phrase :

Après ces paroles, *Télémaque fit laver la plaie de Pisistrate.* (FÉNELON.)

L'argent, l'argent, dit-on, sans lui tout est stérile.
(BOILEAU.)

Le nom des objets à qui l'on adresse la parole doit être suivi de la *virgule* :

Perfide, oses-tu bien te montrer devant moi?
Monstre, qu'a trop long-temps épargné le tonnerre.
 (RACINE.)

Téméraires, tremblez, et craignez d'obtenir
 Ce qui vous est donné des dieux pour vous punir.
 (*Oreste et Pylade.*)

Une proposition mise à la suite d'une ou de plusieurs autres commence quelquefois par une conjonction, par un adverbe, ou par une phrase adverbiale, qui n'a aucune liaison grammaticale avec le reste de la proposition ; alors il faut mettre une *virgule* après ces mots, pour marquer qu'ils appartiennent à une autre proposition que l'ellipse a supprimée.

Exemple :

C'est parler mal-à-propos, que de dire merveilles de sa santé devant des infirmes, d'entretenir de ses richesses, de ses revenus et de ses ameublements, un homme qui n'a ni rentes ni domicile ; en un mot, de parler de son bonheur devant des misérables.
 (LA BRUYÈRE, chap. 1.)

Du point avec la virgule, ou de la virgule ponctuée (;).

Lorsque les parties principales d'une proposition sont subdivisées en parties subalternes, celles-ci doivent être séparées entre elles par une *virgule* ; et celles-là par une *virgule ponctuée*. En voici des exemples :

Qu'un vieillard joue le rôle d'un jeune homme, lorsqu'un jeune homme jouera le rôle d'un vieillard ; que les décorations soient champêtres, quoique la scène soit dans un palais ; que les habillements ne répondent point à la dignité des personnages : toutes ces discordances nous blesseront.

(Trésor des Sent., chap. 5.)

Celui-là est bon qui fait du bien aux autres : s'il souffre pour le bien qu'il a fait, il est très-bon ; s'il souffre de ceux à qui il a fait ce bien, il a une si grande bonté, qu'elle ne peut être augmentée que dans le cas où ces souffrances viendraient à croître ; et s'il en meurt, sa vertu ne saurait aller plus loin : elle est héroïque ; elle est parfaite.

(LA BRUYÈRE, chap. 2.)

Les regrets permettent la parole ; la douleur est muette.

(BUFFON.)

Des deux points (:).

Lorsqu'une période est divisée en deux ou plusieurs parties principales, dont chacune renferme des propositions sous-divisées en propositions subalternes, il faut distinguer ces propositions subalternes entre elles par des *virgules* ; les propositions intégrantes de chaque partie,

par des *virgules ponctuées* ; et enfin les parties principales par *deux points*. De cette manière, les signes de *punctuation* sont gradués conformément à la dépendance réciproque des sens partiels entre eux, et à leur dépendance générale du sens total.

Exemples :

Si les beautés de l'élocution oratoire ou poétique étaient palpables, rien ne serait plus commun que l'éloquence ; un médiocre génie pourrait y atteindre : et quelquefois, faute de les connaître assez, un homme né pour l'éloquence reste en chemin, ou s'égaré en route.

Oui, seigneur, il est vrai que j'ai le cœur sensible :
 Suivant qu'on m'aime ou hait, j'aime ou hais à mon tour ;
 Et ma gloire soutient ma haine et mon amour.

(P. CORNEILLE.)

Il y a dans la nature de l'homme deux principes opposés : l'amour-propre, qui nous rappelle à nous ; et la bienveillance, qui nous répand. (DIDEROT.)

Si une énumération est précédée d'une proposition détachée qui l'annonce, ou qui en montre l'objet sous un aspect général, cette proposition doit être distinguée du détail par *deux points*.

Exemple :

Il y a deux sortes de curiosité : l'une d'intérêt, qui nous porte à désirer d'apprendre ce qui peut nous être utile ; et l'autre d'orgueil, qui vient du désir de savoir ce que les autres ignorent.

(LA ROCHEFOUCAULD.)

Une suite de maximes relatives à un point capital, ou de pensées qui concourent au même but, doivent être séparées par *deux points*, surtout si ces phrases partielles sont construites à peu près de la même manière.

Exemple :

Une femme prude paie de maintien et de paroles ; une femme sage paie de conduite : celle-là suit son humeur et sa complexion ; celle-ci sa raison et son cœur : l'une est sérieuse et austère ; l'autre est, dans les diverses rencontres, précisément ce qu'il faut qu'elle soit : la première cache des faiblesses sous des dehors plausibles ; la seconde couvre un riche fonds sous un air libre et naturel.

(LA BRUYÈRE, chap. 5.)

Tout discours direct que l'on va rapporter après l'avoir annoncé, doit être précédé de *deux points*, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, soit qu'on le propose comme pouvant être dit :

D'Achille en cet instant sort l'ombre épouvantable ;
 Il a cet air encor menaçant, redoutable,
 Tel que, lorsque (1) son bras, forçant nos bataillons,

(1) *Tel que*, lorsque, cacophonie épouvantable.

Faisait de sang troyen ruisseler nos sillons ;
 Les Grecs, les éléments, tout se tait à sa vue :
 Et quelle est de Pyrrhus la terreur imprévue,
 Quand, s'adressant à lui d'un ton plein de courroux,
 Son père, par ces mots, s'explique devant tous :
 « Contre les Grecs, mon fils, cette fureur est vaine,
 » Si ton bras en ce lieu n'immole Polyxène ;
 » C'est du sang ennemi que j'exige en ce jour,
 » Ou pour la flotte en Grèce il n'est point de retour.
 (L. FOSSE, *Polyxène*, tragédie.)

Du point simple (·).

Le *point simple* doit être placé après toutes les propositions, après toutes les phrases qui ont un sens absolument terminé et indépendant de ce qui suit ; ou encore après celles qui n'ont du moins d'autre liaison avec la suite que celle qui résulte de la convenance de la matière, et de l'analogie générale des pensées, toutes relatives au même sujet.

Le monde est vieux, dit-on : je le crois. Cependant
 Il le faut amuser encor comme un enfant.

(LA FONTAINE.)

Plusieurs points de suite (....).

Plusieurs points placés de suite indiquent, tantôt la suppression de quelques mots dans un passage cité, tantôt cette précipitation, ce désordre, cette interruption qu'occasionne, dans le langage, une passion profonde et véhémence, qui ne s'exprime, pour ainsi dire, que par accents entrecoupés, par intervalles intermittents, et qui ne peut être rendue dans toute sa vivacité.

Quos ego.... Sed motos præstat componere fluctus.
 (ÆNEÏD., 1.)

Par la mort... Il n'acheva pas,
 Car il avait l'âme trop bonne :
 Allez, dit-il, je vous pardonne ;
 Une autre fois n'y venez pas.

(SCARRON.)

Certains écrivains abusent singulièrement de ce signe très-particulier, et qui doit être fort rare dans la *punctuation*, s'imaginant maladroitement que, pour donner à leur langage le ton de la passion et l'empreinte d'une sensibilité profonde, il suffit d'en interrompre fréquemment les parties par une *kyrielle* de *points*. On trouve dans certains ouvrages dits *littéraires*, des lignes et même des pages de *points*. Quelle éloquence ! C'est une adresse mesquine, c'est du pur charlatanisme.

Du point interrogatif (?).

Le *point interrogatif* se place à la fin de toute phrase qui *interroge*, soit qu'on la rapporte comme prononcée directement par quelqu'un, soit qu'elle fasse partie du discours où elle se trouve,

Exemples :

Et que reproche aux Juifs leur haine envenimée ?
 Quelle guerre intestine avons-nous allumée ?
 Les a-t-on vus marcher parmi vos ennemis ?
 Fut-il jamais au joug esclaves plus soumis ?
 (RACINE, *Esther*.)

Chacun déjà s'interrogeant soi-même,
 De l'univers épluchait le système.
 Comment s'est fait tout ce que nous voyons ?
 Pourquoi ce ciel, ces astres, ces rayons ?
 Quelle vertu dans la terre enfermée
 Produit ces biens dont on la voit semée ?

ROUSSEAU, *Allégories*, 3, livre 2.)

Les Espagnols font le même usage que nous du *point interrogatif* ; mais ils font précéder les phrases qui *interrogent* du même signe renversé (¿). Il serait utile d'imiter cette méthode, surtout pour les phrases un peu longues : le lecteur, prévenu par ce signe placé en tête, connaîtrait d'avance la qualité de la phrase, et donnerait le ton qui convient à la proposition interrogative.

Ce serait une bien heureuse innovation à introduire dans notre écriture ; mais nous ne sentons pas la nécessité de reproduire à la fin de la phrase le signe du *point interrogatif* que nous admettrions volontiers en tête du discours. On n'est d'ailleurs nullement d'accord sur la *punctuation* et sur le genre de caractère orthographique qui doit suivre la phrase que termine un *point interrogatif*. Les avis sont tout à fait partagés. Les uns, jugeant que le *point interrogatif* équivaut à un *point* réel, font commencer la locution qui lui répond par une majuscule ; les autres se dispensent sans raison aucune de faire cette distinction ; d'autres enfin, et nous serions de cette opinion, voudraient qu'on posât pour règle qu'il est indispensable de *ponctuer* la phrase à la suite du *point interrogatif*. Ainsi : *D'où venez-vous ? de Paris*, devrait se ponctuer et s'orthographier : *D'où venez-vous ? De Paris* ; ou mieux encore, au moyen de l'innovation suggérée : *?D'où venez-vous. — De Paris*. On conçoit que la même observation peut s'appliquer au *point exclamatif*.

Du point exclamatif (!).

Le *point exclamatif* s'emploie après toutes les phrases qui expriment la surprise, la terreur, ou quelque autre sentiment profond sous la forme d'une *exclamation*.

Dieux ! que l'impatience est un cruel tourment !
 Qu'Hydaspe répond mal à mon empressement ! ...
 Qu'une nuit inquiète est cruelle à passer !
 Que de tristes objets viennent la traverser !

(LAGRANGE.)

O monstre que Mégère en ses flancs a porté !
 Monstre que dans nos bras les enfers ont jeté !
 Quoi ! tu ne mourras pas ! Quoi ! pour punir son crime...
 Mais où va ma douleur chercher une victime ?

Quoi ! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas tes abymes nouveaux !

(RACINE, *Iphigénie*.)

Triste destin de l'homme ! il arrive au tombeau
Plus faible, plus enfant qu'il n'était au berceau !

(*Poème de la Religion, chant 2.*)

Voyez nos observations sur le *point interrogatif*,
qui peuvent fort bien s'appliquer à celui dont
nous venons de nous occuper.

De l'*alinea*.

Le mot *alinea* est composé de la préposition latine à et de l'ablatif *lineâ*, comme si l'on disait *incipi à lineâ*, c'est-à-dire : *commencez par une nouvelle ligne*. Voici la manière d'opérer : on laisse en blanc ce qui reste à remplir de la dernière ligne, et on en commence une nouvelle, de manière que le premier mot de cette nouvelle ligne s'ouvre par une majuscule, et rentre un peu en dedans, pour marquer la séparation ou la distinction des idées ou des matières nouvelles. C'est effectivement la séparation des idées ou le changement des matières qui doit régler la place et l'emploi des *alinea* : et lorsqu'ils sont bien

exécutés, ils contribuent beaucoup à la netteté du discours, parce qu'ils avertissent le lecteur de la séparation ou de la distinction des divers sens : on est plus disposé à entendre ce que l'on voit ainsi séparé ; et cette séparation d'ailleurs soulage l'attention, en lui offrant des repos de distance en distance.

Voilà à quoi se réduisent aujourd'hui les signes de la *punctuation*.

Les anciens, soit Grecs, soit Latins, n'avaient que le point pour toutes ces différences, le plaçant seulement en diverses manières pour marquer la diversité des pauses. Pour annoncer la fin de la période et la distinction parfaite, ils posaient le point au haut du dernier mot : pour indiquer la médiation, ils le plaçaient au milieu ; et pour marquer la respiration, ils le mettaient au bas et presque sous la dernière lettre ; d'où vient qu'ils appelaient cela subdistinctio.

(*Méthode grecque de Port-Royal, livre 7.*)

Voyez, pour ce qui semblerait avoir été omis ici, les signes orthographiques (*page 192*), qu'il ne faut pas confondre avec ceux dits de *punctuation*.

PRÉCIS

DE

VERSIFICATION FRANÇAISE.

La prosodie française est l'art de la mesure, de la cadence, de l'harmonie, dans la versification et même dans la prose, ainsi que nous l'avons démontré à la page 70 de notre *Grammaire*. Dans la versification française elle est de plus l'art de la rime. Nous n'avons ici à nous occuper que du mécanisme du vers; on se rappelle que nous avons dit ailleurs que la prose peut être poétique, mesurée, harmonieuse, tout aussi bien que le vers; mais celui-ci manquerait à la première des conditions qui le constitue, s'il se montrait prosaïque.

Nous différons cependant de l'ancienne critique en ce point que toutes les expressions à peu près, à l'exception de celles dont la trivialité, serait repoussée même dans la prose soutenue, peuvent être heureusement amenées dans le vers. Autrefois les mots *c'est*, *c'est pour*, *quoi*, *pourvu que*, *afin que*, *puisque*, *d'ailleurs*, *or*, *car*, etc., etc., étaient rejetés comme indignes de la versification. Des versificateurs habiles et corrects en ont su faire depuis un si gracieux usage, que nous serions injustes d'en condamner rigoureusement l'usage aujourd'hui; ce n'est pas dire que nous en encourageons le mauvais emploi.

La langue française ne possédant, absolument parlant, d'une manière bien distincte ni longues ni brèves, il a fallu adopter, pour règles de versification, un autre mode de rythme.

La mesure la mieux et la seule parfaitement dessinée n'a lieu que dans les vers de douze ou de dix syllabes, parce que ces seules sortes de vers possèdent l'hémistiche. On verra plus loin ce que c'est que l'hémistiche.

Il y a en outre des vers de huit, de sept, de six, de cinq, de quatre, de trois et même de deux syllabes. Si nous trouvons déjà ces derniers vers d'une

grande puérité, nous ne parlerons que pour mémoire du vers dit à *écho*, qui n'a qu'une syllabe, la dernière du vers précédent, et dont le ridicule se fait surtout sentir lorsque la syllabe ainsi reprise n'ajoute rien au sens, comme dans cette insignifiante plaisanterie tirée d'une longue pièce de vers d'un vrai poète :

Il m'a trahi....

Hi!

VICTOR HUGO. (4).

Si nous exceptons ce qui a uniquement rapport à l'hémistiche, toutes les règles de la versification française peuvent indistinctement s'appliquer à toutes les mesures de vers.

Le vers de douze syllabes est en général accentué, c'est-à-dire grave, sonore, modulé, et convient aux poèmes de longue haleine, à la tragédie, aux sujets grandioses et aux sujets graves ou tristes. Quoique ce genre de mesure semble quelquefois dégénérer en monotonie, c'est cependant ce vers que l'oreille s'habitue le plus aisément à écouter un long temps de suite. Voici un exemple de ce vers de douze syllabes, qu'on appelle aussi alexandrin, du nom d'Alexandre, son inventeur.

On dit qu'en les voyant couchés sur la poussière,
D'un respect douloureux frappé par tant d'exploits,
L'ennemi, l'œil fixé sur leur face guerrière,
Les regarda sans peur pour la première fois.

CASIMIR DELAVIGNE.

Votre reine en mourant vous fait une prière :
Veillez sur elle, afin qu'à son heure dernière .

(4) Nous faisons hardiment remarquer que toutes nos citations soit louangeuses, soit critiques, ne sont tirées que des grands poètes, des hommes à réputation établie. Il eût été ridicule, ce nous semble, d'aller puiser ailleurs.

On ne la trouble point. . . Un vieillard va venir ,
Dont la voix consolante, à la douce parole ,
Détache doucement une âme qui s'envole. . . .

Alexandre DUMAS.

Le vers de dix syllabes a été heureusement employé dans les poèmes du genre gracieux.

Il est un Dieu qui préside aux campagnes ,
Dieu des coteaux , des bois et des vergers ;
Il règne assis sur les hautes montagnes ,
Et ne reçoit que les vœux des bergers ,
Que les présents de leurs douces compagnes.
A son signal , d'aimables messagers ,
Prenant l'essor , vont couvrir de leur aile
La fleur naissante ou la tige nouvelle.
A la clarté des célestes flambeaux ,
Il veille au loin. Famille des oiseaux ,
Il recommande aux brises du bocage
De balancer vos paisibles berceaux.
Dans la fraîcheur du mobile feuillage ,
Il ne veut pas que le froid aquilon
Avant le temps jaunis-e les fougères ;
Il ne veut pas que les lis du vallon
Tombent foulés sous le pied des bergères.

MILLEVOYE.

En général, le vers de dix syllabes est léger et sautillant. Toutefois, notre grand poète Béranger a su en faire usage avec un rare bonheur dans des sujets qui n'ont de léger que le titre du recueil dans lequel ils sont insérés; admirez ces deux stances entre mille du même auteur :

Pauvres enfants ! l'écho murmure encore
L'air qui berça votre premier sommeil.
Si quelque brume obscurcit votre aurore ,
Leur disait-on , attendez le soleil.
Ils répondaient : Qu'importe que la sève
Monte enrichir les champs où nous passons ?
Nous n'avons rien : arbres , fleurs , ni moissons.
Est-ce pour nous que le soleil se lève ?
Et vers le ciel se frayant un chemin ,
Ils sont partis en se donnant la main.

Dieu créateur , pardonne à leur démence.
Ils s'étaient faits les échos de leurs sons ,
Ne sachant pas qu'en une chaîne immense ,
Non pour nous seuls , mais pour tous , nous naissons.
L'humanité manque de saints apôtres ,
Qui leur aient dit : Enfants , suivez sa loi.
Aimer , aimer , c'est être utile à soi ;
Se faire aimer , c'est être utile aux autres.
Et vers le ciel se frayant un chemin ,
Ils sont partis en se donnant la main.

BÉRANGER.

Le vers de huit syllabes étant d'une grande souplesse a été employé fort souvent et à peu près pour tous les genres. Quand l'oreille s'est, pendant quelque temps, accoutumée à l'entendre, il prend une harmonie qu'on ne lui accorde pas toujours de prime abord. Il est d'ailleurs le plus facile à faire, ce qui assurément ne veut pas dire qu'il soit le moins agréable à lire.

Source limpide et murmurante
Qui de la fente du rocher
Jaillis en nappe transparente
Sur l'herbe que tu vas coucher ;
Penché sur ta coupe brisée ,
Je vois tes flots ensevelis
Filtrer comme une humble rosée
Sous les cailloux que tu polis.

J'entends ta goutte harmonieuse
Tomber, tomber et retentir
Comme une voix mélodieuse
Qu'entrecoûpe un tendre soupir.

DE LAMARTINE.

Le vers de sept syllabes ne s'emploie guère que dans les sujets lyriques, ou dans les pièces inspirées par l'enthousiasme. Il a besoin d'être relevé par la splendeur du sujet et de l'expression; il nous semble en effet que par lui-même il est un peu prosaïque, bien qu'assez rapide dans sa marche.

Dans sa course dévorante
Rien n'arrêtait ce torrent :
L'épouse tombait mourante
Sur son époux expirant ;
Le fils au bras de son père ,
La fille au sein de sa mère
S'attachait avec horreur ;
Et la mort livide et blême
Remplissait le palais même
De sa brûlante fureur.

J.-B. ROUSSEAU.

On se sert assez harmonieusement du vers de six syllabes parce qu'il se renouvelle sans l'aide d'aucune autre mesure, comme dans cette stance :

Depuis l'heure charmante
Où le servant d'amour ,
Sa harpe sous sa mante ,
Venait pour son amante
Sourir sous la tour.

DE LAMARTINE.

Le vers de six syllabes tombe encore avec une grâce parfaite à la suite du vers alexandrin, comme dans cet exemple :

Sans cesse, en divers lieux errant à l'aventure ,
Des spectacles nouveaux que m'offre la nature
Mes yeux sont égayés ;
Et, tantôt dans les bois, tantôt dans les prairies ,
Je promène toujours mes douces rêveries
Loin des chemins frayés.

J. B. ROUSSEAU.

Le vers de cinq syllabes est d'une effrayante rapidité : certains poètes l'ont néanmoins merveilleusement appliqué aux sujets les plus graves et les plus solennels, comme dans ces deux exemples :

Sa voix redoutable
Trouble les enfers ;
Un bruit formidable
Gronde dans les airs ;
Un voile effroyable
Couvre l'univers ;
La terre tremblante
Frémit de terreur ;
L'onde turbulente
Mugit de fureur ;
La lune sanglante
Reculé d'horreur.

J.-B. ROUSSEAU.

Le cèdre s'embrase,
Crie, éclate, écrase
Sa brûlante base
Sous ses bras fumants !
La flamme en colonne
Monte, tourbillonne
Retombe et bouillonne

En feux écumants ;
 La lave serpente ,
 Et de pente en pente
 Étend son foyer ;
 La montagne ardente
 Paraît ondoyer ;
 Le firmament double
 Les feux dont il luit ;
 Tout regard se trouble ;
 Tout meurt ou tout fuit.

DE LAMARTINE.

Le vers de cinq syllabes ne se mêle d'ordinaire que collectivement à d'autres mesures. Il roule cependant avec une étincelante rapidité après une suite de vers alexandrins ; ce qui ne nous empêchera pas de faire observer que dans les vers de cinq syllabes comme dans ceux dont il nous reste à parler, il est bien difficile de ne pas se laisser entraîner à une sorte de galimatias qui ne présente plus qu'un flux de sons, sans aucune idée, sans aucune image.

Le vers de quatre syllabes a tous les avantages de celui dont nous venons de parler. Il a été employé aussi avec beaucoup de grace dans des tableaux naïfs. En cela Parny a offert, dans *l'heure du berger*, un modèle dont nous extrayons les vers suivants :

Salut à vous ,
 Mon inhumaine ;
 N'ayez courroux
 Qu'on vous surprenne.
 A vos chansons
 Nous vous prenons
 Pour Philomèle.
 Aussi bien qu'elle
 Vous cadenciez ,
 Ma toute belle ;
 Mais mieux feriez,
 Si vous aimiez
 Aussi bien qu'elle.

PARNY.

Le vers de trois et celui de deux syllabes ne sont guère usités que dans les sujets auxquels le chant peut s'appliquer.

Sara, belle d'indolence,
 Se balance.

VICTOR HUGO.

Elle garda la fleur fidèle ;
 Et, depuis, cette fleur s'appelle
 Souviens-toi
 De moi.

MILLEVOTE.

Au reste, pour l'emploi des mesures de vers, c'est le goût qu'il faut consulter, et personne, mieux que le poète lui-même, ne saurait être juge du rythme qu'il s'agit d'appliquer à sa pensée.

Il y a peu de vers de neuf, de onze syllabes ; il n'y en a pas non plus au-dessus de douze syllabes.

DE LA RIME.

On peut hasarder de dire, sans crainte de paraître trop confiant dans son opinion, que la rime a dû s'implanter difficilement, à cause de la répétition monotone des mêmes sons, et qu'elle n'a dû être d'abord qu'un moyen mnémonique. On la retrouve dans tous les patois des anciennes provinces, au nord aussi bien qu'au midi, à Toulouse comme à Valenciennes. Les vers se récitant, se chantant autrefois continuelle-

ment et partout, on comprend facilement de quel avantage la rime fut pour la mémoire, particulièrement dans un temps où l'imprimerie n'existait pas et où il n'y avait qu'un très petit nombre de personnes assez riches pour être à même de se procurer des manuscrits. A cette époque presque tout, l'histoire comme le roman, s'habilla de rimes, pour se mieux graver dans les esprits. Un peu plus tard, tout ce qui n'était pas une pensée de poésie proprement dite se retira de la mesure et de la rime. Le théâtre, cependant, ou au moins ce qu'on appelait alors théâtre, conserva l'une et l'autre, bien plus toujours comme question de mnémonique pour l'acteur, qui avait ainsi plus de facilité à retenir son rôle, et pour l'auditeur dans l'esprit duquel on tenait à mettre en relief des maximes et des sentences, que dans l'intérêt réel des excursions que l'auteur aurait pu désirer faire dans le domaine lyrique. Plus tard encore, on crut s'apercevoir qu'à mesure que la langue s'épurait, circonscrivait ses formes, et, par conséquent, perdait de sa souplesse, la rime de plus en plus s'imposait comme une nécessité rigoureuse à notre versification. Dès lors ceux qui la combattirent y perdirent leur temps et n'y gagnèrent que du ridicule. Cependant, en lisant certaines pages de Fénelon, de Bernardin de Saint-Pierre et de Chateaubriand, qui ne s'est demandé plusieurs fois s'il n'y aurait pas eu, dans la langue française, la possibilité de créer une poésie toute de cadence, toute d'harmonie, sans l'exigence de la rime, et même sans le secours des brèves et des longues, qui caractérisent si magnifiquement les poésies grecques et latines ? La question n'étant plus à résoudre ni même à discuter sans une sorte de blasphème contre les sublimes imaginations qui ont créé ou enrichi notre poésie versifiée, hâtons-nous de dire que la rime a aussi ses grands avantages. N'eût-elle que celui dont nous avons parlé, de graver mieux dans la mémoire le vers qui, déjà par la mesure, met la pensée et l'expression en relief, elle serait par cela seulement précieuse. Mais quand elle est abondante, quand elle ne commande pas à la poésie et qu'elle lui obéit sans peine, qualités indispensables, elle a en outre le mérite de lui donner du brillant et de l'éclat : elle imprime un retentissement majestueux et profond aux vers du genre grave ou sentimental, un retour de son qui n'est pas sans grace dans les vers légers et surtout dans les vers faits pour être chantés : il n'est pas d'âme bien faite qui ne sente combien la poésie de la pensée s'embaît de ce bienfait d'une versification heureusement rimée.

Il y a deux espèces de rimes : la rime masculine et la rime féminine.

La rime féminine est celle qui se termine par des sons sourds qui finissent par un *e* muet simplement, comme dans ces vers :

Or, sachez que Dieu seul, source de la lumière,
 La répand sur toute âme et sur toute paupière ;

Et qu'il donne ici-bas sa goutte à tout le monde,
 Car tout peuple est son peuple et toute onde est son onde.

DE LAMARTINE.

On par un *e* muet suivi d'un *s*, comme dans ceux-ci :
 Croyez-vous m'abuser ? Couverts de noms sublimes,
 Les crimes consacrés en sont-ils moins des crimes ?

CASIMIR DELAVIGNE.

Ou par un *e* muet qui n'est pas immédiatement pré-

cédé des voyelles *ai* réunies, et qui est suivi des consonnes *ni*, comme dans ceux-ci :

C'est lui-même; il m'échauffe, il parle; mes yeux s'ouvrent,
Et les siècles obscurs devant moi se découvrent.

RACINE.

La rime masculine est celle dans laquelle l'*e* muet ne se trouve pas être la dernière ou la pénultième lettre.

Ce n'est pas d'un hasard que doit rougir mon front;
Mon sort est un malheur, mais non pas un affront.

Joseph CHÉNIER.

Vingt familles enfin couleraient d'heureux jours,
Riches des seuls trésors perdus pour vos atours.

GILBERT.

Ent qui n'est pas troisième personne du pluriel des verbes, et *ens*, se prononçant comme *ant* ou *ans*, forment des rimes masculines, comme dans ces vers :

Quel autre que Dieu seul peut dans ce mouvement
Reconnaître une forme, un être, un élément?

DE LAMARTINE.

Les troisièmes personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel présent des verbes n'ont pas la rime féminine, quoique terminés en *aient*, parce que ces cinq lettres ont le son de l'*e* ouvert et que par cette raison ils forment une rime masculine, comme dans ces vers :

Aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient,
Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient.

BOILEAU.

Nous ferons observer que cette rime est traînante, et qu'on la trouve rarement dans les poètes de génie.

On ne considère presque jamais que le son de la dernière syllabe des mots pour la rime masculine. Ainsi *vérité* rime avec *piété*, *raison* avec *maison*, *douleur* avec *malheur*, *succès* avec *procès*, etc.

Mais le son de la dernière syllabe des mots ne suffit pas pour la rime féminine, parce que la prononciation sourde et obscure de l'*e* muet empêche d'y apercevoir une convenance sensible. Ainsi, quoique la dernière syllabe du mot *monde* soit semblable à la dernière de *demande*, cependant ces deux mots ne riment pas, non plus que *louange* avec *mensonge*, *fidèle* avec *scandale*.

Il faut donc encore faire attention à la convenance des sons pour la rime féminine, et prendre, pour cette rime, la pénultième syllabe des mots que termine une syllabe muette. Ainsi *monde* rimera avec *profonde*, *demande* avec *offrande*, *louange* avec *mélange*, *fidèle* avec *modèle*, *scandale* avec *morale*, etc.

En règle générale, la rime, tant masculine que féminine, est d'autant plus parfaite, qu'il y a plus de ressemblance dans les sons qui la forment. Ainsi, quoique *plaisir* rime bien avec *soupir*, et *prudence* avec *récompense*; cependant *plaisir* rime encore mieux avec *désir*, et *prudence* avec *providence*; parce que, outre la conformité des sons *ir* et *ence*, essentielle à l'une et à l'autre rime, les consonnes *s* et *d* qui précèdent sont encore les mêmes, ce qui ajoute un nouveau degré de perfection à la rime.

On appelle *rime riche* ou *heureuse* celle qui est formée par la plus grande conformité de sons; et *rime suffisante* ou *commune* celle qui n'a rien de plus que les sons essentiels, et absolument exigés.

Il arrive même que les sons essentiels à la rime ne suffisent pas dans bien des occasions, et qu'il faut encore y ajouter le son des consonnes ou des voyelles précédentes.

Ainsi *liberté* ne rimerait pas avec *aimé*, quoique l'*e* fermé soit le son final de l'un et de l'autre mot; ni *créa* avec *allia*, quoique ces deux mots aient la voyelle *a* pour dernière syllabe.

Les sons que l'on appelle pleins sont ceux de l'*a* et de l'*o*, des *é* ouverts, des syllabes composées *ai*, *ei*, *oi*, *au*, *eau*, *eu* et *ou*; des syllabes nasales *an*, *am*, *en*, *em*, *in*, *im*, *ain*, *ein*, *aim*, *an*, *on*, *un*, *un*, *eur*; des voyelles longues; des diphthongues *ie*, *oi*, *ui*, *ieu*, *ien*, *ion*, *oin*, et des voyelles suivies de plusieurs consonnes semblables ou différentes.

Le son de l'*a* n'est plein et suffisant, pour la rime, que quand il se trouve dans la pénultième syllabe du mot, ou lorsque, se trouvant dans la dernière, il est suivi de quelque consonne, comme dans *agréable*, *favorable*; *état*, *sénat*; *trépas*, *soldats*; *remparts*, *étendards*; qui forment des rimes suffisantes. Mais s'il est la dernière lettre du mot, comme dans toutes les troisièmes personnes du singulier du prétérit des verbes de la première conjugaison, il faut absolument qu'il soit précédé de la même consonne ou de la même voyelle. Ainsi *condamna* rimerait avec *doma*, mais non pas avec *tomba*, *marcha*, *confia*, ni avec d'autres mots où l'*a* ne serait pas précédé d'un *n*. Si *condamna* rime avec *doma*, c'est à cause de l'uniformité du son nasal.

Quoique le son de la rime en *ant* ou *ent* soit plein, néanmoins, à cause du grand nombre de mots où elle se trouve, on ne doit faire rimer ensemble que ceux où *ant* et *ent* sont précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles. Ainsi, *diamant* ne rimerait bien qu'avec un mot terminé en *mant* ou *ment*, comme *égarement*; et *suppliant* ne rimerait qu'avec un mot terminé en *iant*, comme *criant*, etc.

Il en est de même de *eu* et *ou* précédés de la voyelle *i*. Ainsi, *heureux* ne rime pas très bien avec *ambitieux*, ni *moisson* avec *passion*, mais *heureux* rime avec *courageux*; *moisson* ne rimerait pas avec *trahison*, à cause du son dur de l'un et du son doux de l'autre; *ambitieux* rimera parfaitement avec *factieux*, et *passion* avec *possession*.

C'est en renchérissant sur ce principe que les poètes nouveaux sont devenus de plus en plus difficiles sur les rimes en *eur*, en *eux* et en *euse* et sur celles en *ure*. Ainsi, on ne fait rimer que le moins possible *murmure* avec *nature*, *bonheur* avec *flatteur*, *courageux* avec *généreux*. Ces dernières façons de faire rimer forment néanmoins ce qu'on appelle la rime suffisante, et nous sommes loin de vouloir donner le conseil de s'exposer à torturer sa pensée pour éviter d'en faire usage.

Les voyelles qui n'ont pas un son plein, sont l'*e* fermé ou l'*e* qui se rencontre seul, ou encore l'*e* suivi des consonnes *s*, *z* et *r*; l'*i* et l'*u* seuls, ou suivis d'une consonne qui n'en allonge pas sensiblement le son: ces voyelles ne pourront former de bonnes rimes masculines qu'autant qu'elles seront précédées des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, comme nous l'avons déjà indiqué. Ainsi, *beauté* rimera avec *divinité*; *beautés* avec *divinités*; *aimez* avec *animez*; *aimer* avec *animer*; *pitié* avec *amitié*; *ami* avec *endormi*; *vertu* avec *combattu*; *amis* avec *permis*; mais *beauté* ne rime point avec *charmé*; ni *vertu* avec *commu*, etc.

De ce que les rimes féminines sont passables, comme *puissante* et *chancelante*, *heureuse* et *furieuse*, il ne s'ensuit pas que les rimes semblables masculines le soient aussi; car *puissant* rimerait mal avec *chancelant*

et *heureux* avec *furieux*, ainsi que nous l'avons déjà fait observer.

On peut s'exempter d'une si rigoureuse conformité de sons, quand on fait rimer un monosyllabe avec un autre monosyllabe, ou même un monosyllabe avec un mot de plusieurs syllabes; il suffit alors que le son essentiel à la rime s'y trouve. Ainsi, *loi* rimera avec *foi* et avec *effroi*, *pas* avec *bas* et avec *états*, *paix* avec *faix* et avec *jamais*, *vous* avec *loups* et avec *courroux*, etc.

Lorsqu'il n'y a qu'un très-petit nombre de mots dans lesquels les sons essentiels à la rime soient précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, cette rareté est une excuse et autorise à se contenter de *rimes suffisantes*; ainsi, comme il y a très-peu de mots terminés en *pir*, on tolère que le mot *soupir* rime avec *désir*; et il est permis de faire rimer *trahir* avec *obéir*, à cause du petit nombre de mots dans lesquels *ir* se trouve précédé des mêmes voyelles.

Cette licence n'est prise en considération que pour ne pas entraver l'émission de la pensée poétique.

Les mots terminés en *ui*, *uie*, *uis*, *uit*, doivent toujours rimer avec ceux qui ont la même terminaison; et le son de la diphthongue *ui* étant assez plein par lui-même, il n'est pas rigoureusement nécessaire qu'elle y soit précédée des mêmes consonnes.

C'est toujours une faute grossière de faire rimer les infinitifs en *er* avec les substantifs et les adjectifs aussi en *er* qui n'ont pas la même consonnance, comme *achever* avec *hiver*; *mer* avec *aimer*. C'est ce que Malherbe appelait avec raison *rimes normandes*.

Les substantifs en *er*, aussi bien que les substantifs et les infinitifs en *ir*, sont une des infirmités de notre langue; car, bien qu'on les prononce en quelque sorte comme s'ils avaient aussi un *e* muet à la fin, ils n'en comptent pas moins parmi les rimes masculines. Il faut s'abstenir autant que possible de les employer, surtout dans l'intérieur du vers, devant une consonne qui leur donne presque le son d'une syllabe, et semble par conséquent allonger le vers. Il faut savoir pacer ces mots avec goût et devant une voyelle, pour en éviter le son prolongé.

Quoique *r* ne se prononce pas dans l'infinitif des verbes terminés en *er*, cet infinitif ne rime jamais avec l'*e* fermé; en outre, la voyelle ou la consonne qui précède le son *é* sur lequel tombe plus spécialement la rime, doit toujours être exactement pareille, comme dans ces vers :

Bien peu de généreux vont jusqu'à dédaigner,
Après un sceptre acquis, la douceur de régner.

CORNÉILLE.

Il en est de même des rimes en *ier* qui ne s'accouplent bien qu'avec des syllabes positivement semblables; ainsi, *héritier* ne saurait rimer avec *pitié*, mais rimera bien avec *potier*; *fier* ne rime richement qu'avec *hier*.

Les versificateurs français anciens et nouveaux font tous rimer abusivement *o* long avec *o* bref. Malgré la rareté de la rime, ce n'en est pas moins une difficulté qu'il faut vaincre : ainsi, *trône* ne rime nullement pour l'oreille avec *couronne*, et c'est encore une rime des plus blâmables que la suivante :

Viens donc, je te promets, sur leurs arides côtes,
Le délirant amour de mes compatriotes.

BARTHÉLEMY.

Nous n'admettons pas plus cette rime que celle de l'a

long avec l'a bref, que celle de l'ai long et de l'é long avec l'ai, l'ei ou l'e simple bref : ainsi, *peine* rimant avec *reine*, avec *chaîne*, nous semblent tout au plus excusables, à cause de la pénurie de la rime; et ce n'est que grâce à cette pénurie et à celle des monosyllabes employés que l'on passera sur ces vers du poète que nous venons de citer :

Vous ne la verrez pas dans sa robe de fête
Cette France d'azur que vous nous avez faite.

A long dans *age* se rencontre dans presque tous nos poètes rimant avec a bref. C'est ainsi qu'ils font rimer *femme* avec *âme*, s'efforçant de les accorder ensemble, malgré l'œil et l'oreille.

On proscrivait autrefois la rime en *erre* accolée à celle en *ère*; mais on a, selon nous, bien fait de l'admettre depuis quelque temps, en exigeant toutefois que la fin de la syllabe soit exactement conforme : ainsi pour nous, *terre* rimé bien avec *mystère*, *paupière* avec *pièce*, comme dans ces vers :

Bien! vos mains au saint temple ont mis assez de pierres;
Vous pouvez sans regret, clore enfin vos paupières.

BARTHÉLEMY.

Nous approuvons aussi la rime en *eau* et en *au* avec celle en *o*, à cause de la rareté des mots terminés en *o*, pourvu que la consonne qui précède soit la même :

Mais, timides amis, loin du royal château,
Vous versiez, dans ces jours, vos pleurs *incognito*.

La seconde personne du pluriel des verbes terminée en *ez*, rime, à la rigueur, avec l'*e* fermé suivi d'un *s*, pourvu que la lettre qui commence la syllabe soit semblable : ainsi *vous aimez* peut rimer avec *charmés*.

Le singulier ne rime avec le pluriel que dans les mots qui ont le singulier terminé par un *s*, un *x* ou un *z* : *cheveu* ne rime pas avec *vœux*; mais *secours* rime avec *jours*. C'est ce qu'on appelle faire accorder la rime avec l'orthographe.

Il n'est plus permis maintenant de supprimer, même au théâtre, où c'était jadis un usage fort commun, le *s* des terminaisons en *ois* ou en *ais*, dans les verbes, pour les faire rimer avec des terminaisons en *oi*, en *ai* ou en *é*, comme dans ces vers :

Mes yeux sont éblouis du jour que je revoi,
Et mes genoux tremblants se dérobent sous moi.

RACINE.

En même temps que ces licences froissent l'œil, elles faussent tous les principes orthographiques actuels.

Hors les circonstances que nous avons pour la plupart indiquées, on peut faire rimer ensemble toutes les consonnes et les voyelles qui ont le même son, quelque différentes qu'elles puissent être par le caractère : ainsi *être* formera une rime suffisante avec *connaître* et *maître*, *race* avec *terrasse*, *contraire* avec *frère*, etc.

L mouillé ne peut jamais rimer avec un *l* simple : ainsi, *travail* ne rimerait pas avec *cheval*, ni *merveille* avec *nouvelle*, ni *famille* avec *tranquille*, etc.

Un mot ne peut jamais rimer avec lui-même, à moins qu'il ne soit pris dans des significations différentes : *jour* ne rimera jamais avec *jour*; mais *livre* (ouvrage littéraire) rimera avec *livre* (poids, monnaie).

Un mot simple ne rime pas avec son composé : *écrire* avec *souscrire*, *voir* avec *prévoir*, *mettre* avec *remettre*, *faire* avec *défaire*, etc., ni un primitif avec un dérivé : ainsi *jour* ne saurait rimer avec *abat-jour*, ni *juste* avec *injuste*. Nous blâmerons même la rime de ces vers :

Soumettez-vous comme eux à d'horribles épreuves,
Et de la même foi donnez les mêmes preuves.

A. GUIRAUD.

Et encore moins aimons-nous la rime de ceux-ci :

Et l'air qui s'enflamme
Repliant la flamme.

DE LAMARTINE.

A l'égard des composés d'un même mot, on peut les faire rimer entre eux, lorsque leurs significations n'ont point de rapport : ainsi *commis* ramera avec *permis*, *cède* avec *sucrède*, *lustre* avec *illustre*, *temps* avec *printemps*, *front* avec *affront*, *fait* avec *parfait*, *être* avec *peut-être*.

Une seule lettre, même formant une syllabe, n'est pas suffisante pour la rime : *créé* rime mal avec *lié* ; *créée* ne rime même pas avec *liée*.

Depuis quelques années on est devenu très-difficile sur la rime, et c'est maintenant qu'on peut dire que la rime est la moitié du vers français.

La rime que l'on appelle *suffisante* n'est que tolérée, et cela par une invincible nécessité.

Malgré ces exigences renouvelées des temps reculés de la vieille poésie française, il faut prendre garde de tomber dans des exagérations contraires et de sacrifier la pensée à une rime insignifiante, comme dans ces vers :

Mais elle, par la valse ou la ronde emportée,
Et s'enivrant des sons de la flûte vantée,
Des fleurs, des lustres d'or de la fête enchantée....

Qui ne s'apercevrait que *vantée* et *enchantée* sont mis là uniquement pour la rime ? En général, en poussant à l'excès la volonté d'avoir toujours des rimes parfaites, on tombe dans le mot impropre ou dans un amas d'épithètes qui grimacent plutôt qu'elles ne riment ensemble ; et c'est le plus misérable des défauts.

Au reste, si l'oreille a quelquefois perdu, l'œil et le bon sens ont gagné à toutes ces difficultés : ainsi l'on ne se fait plus aucun scrupule de faire rimer *puissant*, dont le son est trainant, avec *sang*, dont le son est bref, comme dans ces vers :

Colosse qui sans peur marche d'un pas puissant,
Le front dans la tempête et les pieds dans du sang.

BARTHÉLEMY.

Autrefois on aurait préféré faire rimer *sang* avec *flanc*.

M. Barthélemy, qu'on peut presque toujours offrir comme un modèle pour la richesse de sa poésie et de ses rimes, est blâmable, ce nous semble, d'avoir fait rimer *sein* avec *argousin*, *s* dans ce dernier mot se prononçant comme *z* :

Quand la grande cité nourrissait dans son sein
Tous ceux qu'après leur temps renvoya l'argousin.

Des consonnances à éviter.

Un vers pèche contre l'harmonie quand le premier hémistiche rime, ou a une apparence de conformité de son, avec le second hémistiche, soit du même vers, soit du vers qui suit ou qui précède ; ou lorsque les deux premiers hémistiches de deux vers qui se suivent riment ensemble.

Tous perdirent leur bien et voulurent trop tard
Profiter de ces dards unis et pris à part

LA FONTAINE.

Ceci ne s'applique pas seulement aux finales de chaque hémistiche ou de chaque césure, mais encore aux consonnances trop rapprochées ou trop répétées dans le même vers ou dans plusieurs vers qui se suivent : voici d'ailleurs un exemple qui offre tous ces défauts réunis dans un court espace :

Heureux qui s'éloignant pendant que l'erreur dure
Emporte dans son cœur une image encor pure ;
Qui peut dans les horreurs de son triste avenir
Nourrir, comme un flambeau, quelque cher souvenir!

DE LAMARTINE.

Cependant il arrive quelquefois que la répétition de la consonnance ne choque pas l'oreille, qui seule peut être bon juge de la véritable harmonie.

Il n'en faut point douter ; vous aimez, vous brûlez !
Vous périssez d'un mal que vous dissimulez.

RACINE.

Il arrive aussi, mais plus rarement encore, que les terminaisons masculines, offrant un son à peu près semblable à celle des terminaisons féminines qui suivent ou qui précèdent, communiquent du mouvement aux vers, comme dans ceux-ci :

Mais qui sait comment Dieu travaille ?
Qui sait si l'onde qui tressaille,
Si le cri des gouffres amers,
Si la trombe aux ardentés ségres,
Si les éclairs et les tonnerres,
Seigneur, ne sont pas nécessaires
A la perle que font les mers !

Victor Hugo.

DE LA RIME EN ÉPITHÈTES

Les rimes en épithètes sont presque toujours ce qu'on appelle, parlant trivialement, des chevilles. Nous avons dit plus haut comment le désir excessif d'obtenir des rimes toujours parfaitement riches ne compense pas la pauvreté, le vide d'expression qu'il entraîne souvent. C'est en général bien assez que, sur deux vers qui riment ensemble, il y en ait un qui finisse par une épithète. Cependant il y a des exemples, très-rarement il est vrai, où la multitude des rimes en épithètes donne un certain éclat qui n'est pas toujours faux. Tels sont ces vers de J. B. Rousseau que nous avons déjà cités :

Sa voix redoutable
Trouble les enfers,
Un bruit formidable, etc.

Nous ne ferons mention ici des *vers blancs* que pour mémoire. On entend par *vers blancs*, des vers qui ne sont pas rimés. Ce genre plusieurs fois essayé en France n'a pu y réussir.

DE L'HÉMISTICHE ET DE LA CÉSURE.

La césure est un repos qui coupe en deux parties les vers de douze et de dix syllabes. Chacune de ces parties s'appelle hémistiche ; et l'espèce de suspension qu'elles exigent entre elles contribue naturellement à la cadence et à l'harmonie du vers français. Boileau a dit :

Ayez pour la cadence — une oreille sévère ;
Que toujours dans vos vers — le sens, coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, — en marque le repos.

Il n'y a que les vers de douze et de dix syllabes qui

aient une césure. La césure du vers de douze syllabes vient après la sixième syllabe; de sorte qu'elle le partage en deux parties égales, ainsi que nous venons de le voir dans la citation de Boileau. Celle du vers de dix se trouve à la suite de la quatrième syllabe.

Quittons ce toit — où ma raison s'enivre.
Oh! qu'ils sont loin — ces jours si regrettés!
J'échangerais — ce qu'il me reste à vivre
Contre un des mois — qu'ici Dieu m'a comptés.

BÉRANGER.

La césure est mauvaise quand le mot qui la forme ne peut pas être séparé du mot suivant dans la prononciation. Les vers qui suivent sont vicieux :

Les yeux sur le soleil — couchant, entre ses doigts
Il roulait, etc. . .

DE LAMARTINE.

Mais il n'est pas nécessaire pour la régularité de la césure, que le sens fini arrive absolument après la quatrième ou la sixième syllabe, et qu'il n'y ait rien dans un hémistiche qui soit régime ou qui dépende de ce qui est dans l'autre. Il suffit qu'on ne soit pas obligé de lier, en prononçant, la dernière syllabe d'un hémistiche avec la première de l'hémistiche suivant. Ainsi dans ce vers :

Quittons ce toit — où ma raison s'enivre;

on peut s'arrêter, sans choquer l'oreille et le sens, après *quittons ce toit*. Dans cet autre au contraire :

Les yeux sur le soleil — couchant, entre ses doigts .. ;

il est évident qu'il faut lier tout d'une haleine *soleil* avec son épithète *couchant*. Car il n'est pas seulement question du *soleil*, mais du *soleil couchant*, qui se *couche*; l'épithète *couchant* est inséparable du mot *soleil*.

Nous en dirons autant de ce vers d'André Chénier :

Puis aussi les moissons — joyeuses, les troupeaux, etc.

On n'a pas besoin de dire qu'un mot ne peut jamais être coupé en deux à l'endroit de l'hémistiche; il n'y aurait plus du tout de vers.

Les monosyllabes *les, que, qui, et, plus, très, fort, pour, si, mais, vous*, et tous ceux qui ne peuvent se séparer des mots qui les suivent, forment une intolérable césure, comme dans ce vers :

Tu m'es bien cher, mais si — tu combats ma tendresse.

LA NOUE.

L'*e* étant muet dans *le* ne peut former césure; ainsi ce vers serait mauvais d'après les règles jusqu'ici convenues :

Allez, assurez-le — que sur ce peu d'appas, etc.

ROTROU.

Cependant nous sera-t-il permis de dire que, dans ce cas, *le* formant un son complet, il n'y a pas un grand inconvénient à l'employer comme a fait Rotrou? Si l'on ne peut se servir de *le* pronom joint au verbe à la fin des vers, c'est parce qu'on ne lui trouve pas de rime pour l'oreille; mais ce n'est pas une raison pour l'exclure de la fin d'un premier hémistiche quand le poète en a besoin.

Il n'en est pas de même de l'*e* muet à la fin de tous les autres mots, parce qu'on ne le prononce pas. Ainsi, à moins d'une élision avec la voyelle qui commence l'hémistiche suivant, on ne peut employer ces mots même au pluriel, à la fin du premier hémistiche, et ce ne serait pas un vers que ceci :

J'ai vu chez les hommes bien peu de probité

Les mêmes restrictions s'appliquent aux troisièmes personnes en *ent* des verbes.

Quelques mauvais plaisants se sont quelquefois fait un jeu de couper un mot en deux et d'en rejeter la fin au commencement du vers suivant: cela ne saurait être qu'un ridicule, et les mots, même ceux qui sont composés de plusieurs, comme *parce que, quoique*, etc. ne peuvent jamais se désunir à la fin, pas plus que dans l'intérieur des vers.

Il en est de même de *afin de, afin que, de peur de, de peur que, avant que, avant de, aussitôt que, encore que*, etc.

En général, il ne peut pas y avoir plus de repos et de séparation entre la préposition et son régime qu'entre la conjonction et le *que* qui suit; ainsi ce vers ne répond pas à la sévérité de son auteur.

Pourquoi *courir* après une gloire étrangère?

RACINE.

Celui, celle, et ceux, se tolèrent quelquefois à la fin du premier hémistiche, mais ils ne produisent jamais un bon effet; il en est de même des pronoms *lequel, laquelle*, etc., qui ne sont nullement poétiques et ne sauraient s'employer même à la fin des vers. Ainsi rien de plus detestable que ces prétendus vers faits sans doute dans un pari par un homme dont nous nous plaisions à vanter le beau talent :

Il est au monde un lieu, quel lieu! quelles délices!
Un bois, et dans ce bois un arbre, sous lequel
J'ai tant reçu de toi le bonheur immortel.

SAINTE-BEUVE.

Le verbe substantif *être*, suivi d'un nom adjectif, ne peut être que mal séparé par une césure.

Les verbes auxiliaires, immédiatement suivis des participes, ne doivent pas non plus être coupés par la césure, s'ils ne sont que d'une seule syllabe; ainsi la césure du vers qui suit ne serait pas bonne :

Qu'un honnête homme *soit* traîné honteusement.

Mais on tolérerait celle-ci :

Et pourtant vous *étiez* adoré de son cœur,

parce qu'il y a deux syllabes dans *étiez*.

Lorsque deux verbes ou un seul verbe lié à un nom, forment un sens indivisible, c'est user d'une bien forte licence que de les séparer comme on a fait dans ces vers :

Ne m'a jamais rien *fait* apprendre que mes heures.

Si bien que vous *jugeant* mort avant ce temps-là.

Règle générale : une césure est bonne pourvu qu'elle satisfasse l'oreille. — La richesse de la rime peut compenser ce qu'il y a de moins sévère dans la césure.

DE L'ENJAMBEMENT.

L'enjambement, c'est-à-dire l'empiètement de la fin d'un vers sur une partie seulement du vers qui suit, ou l'empiètement d'un hémistiche sur une partie seulement de l'hémistiche qui suit, rompt en général toute mesure, et change la phrase en prose rimée, comme dans ces vers :

Au fond du bois, à gauche, il est une vallée
Longue, étroite, à l'entour de peupliers voilée;

Loin des sentiers battus, à peine du chasseur
Connue et du berger....

SAINTE-BEUVE.

Cependant au théâtre et surtout dans la comédie, l'enjambement a été de tout temps reconnu indispensable, pourvu qu'on n'en fasse pas abus. Molière et Racine en donnent des exemples. Depuis quelques années on a élargi son domaine jusqu'à l'exagération, et ce serait toute une lutte à soutenir que de réfuter la dureté, le ridicule du trop fréquent emploi qu'on en fait aujourd'hui. Les bornes de ce *précis de versification* ne nous le permettent pas.

L'enjambement n'existe point, lorsque le sens d'un vers est continué jusqu'à la fin du vers, ou des vers qui suivent :

Je croyais, quand sur lui mes yeux voyaient peser
Un sommeil convulsif qui semblait m'accuser,
Qu'un avis du cercueil, qu'un rêve, que Dieu même
Lui dénonçait mon crime à son heure suprême.

Casimir DELAVIGNE.

On cherche le plaisir : il vous fuit, on s'étonne
De ne trouver qu'un luxé, un éclat monotone.

ROSIER.

Ainsi l'enjambement n'est jamais un défaut dans cette circonstance :

Faut-il qu'en un moment un scrupule timide
Perde!... Mais quel bonheur nous envoie Atalide?

RACINE.

Personne mieux que M. C. Delavigne n'a su employer fréquemment, avec grâce et souplesse, en les variant à l'infini, ces deux sortes d'enjambement qui rompent la monotonie du vers et qui souvent même deviennent une beauté. On peut affirmer qu'il a résolu la question de l'enjambement dans les vers scéniques.

Vengez-vous. — Punissez. — Le sang qu'il vous demande,
C'est le mien. — Punissez; votre honneur le commande;
Mais n'immolez que moi, moi seule : cet honneur
Pour qui vous exposez repos, gloire, bonheur,
Je l'ai perdu....

Casimir DELAVIGNE.

Le même poète fournit de nombreux exemples dans lesquels le dialogue, même le plus coupé, peut ne pas perdre toute harmonie, comme dans cette scène où Louis XI indique à Tristan un moyen détourné de se débarrasser de *Nemours* :

Je lui donne au départ une brillante escorte.
— Pour lui faire honneur? — Oui; moi, son hôte et seigneur,
Comme tu dis, Tristan, je veux lui faire honneur.
— Qui doit la commander? — Toi jusqu'à la frontière.
— Ah! moi. — Compose-la. — Comment? — A ta manière.
— D'hommes que je connais? — D'accord. — Intelligents?
— D'hommes à toi. — Nombreux? — Plus nombreux que ses gens.
Pour lui faire honneur? — Certes. — Et qui sait?... Mais écoute :
C'est l'Angelus? — Oui, sire. — Et qui sait? sur la route...
Il est fier. — Arrogant. — Dans un bois écarté....
Par les siens ou par lui tu peux être insulté?
— Je le suis. — Défends-toi. — Comptez sur moi. — J'y compte.
— Tu reprends le traité. — C'est fait. — Bien! — Mais le comte?..
— Tu ne me comprends pas! — Il faut donc?... — Tu souris;
Adieu, compère, adieu; tu comprends. — J'ai compris.

Casimir DELAVIGNE.

Et dans cette autre scène entre *Israël Bertuccio* et *Marino Faliéro* :

Vous auriez donc servi? — Dans plus d'une entreprise. —
Sur mer? — Partout. — En brave? — En soldat de Venise. —
Sous plus d'un général? — Un seul qui les vaut tous. —
C'est trop dire d'un seul. — Non. — Quel est-il? — C'est vous.

Casimir DELAVIGNE.

André Chénier, ce poète tout antique lorsqu'il a eu le temps de donner à son vers la perfection qu'il désirait, lorsqu'il a pu l'achever, en un mot, André Chénier a été accusé, sur des pièces de vers presque toutes posthumes, et auxquelles il manque même des membres entiers de phrase, d'avoir usé d'enjambements sans aucun calcul d'harmonie. Ceux qui l'ont ainsi mis en accusation devant le public avaient sans doute à se justifier eux-mêmes de leurs écarts cent fois plus nombreux que les siens : que le ridicule et le crime en pèse sur eux! Ils ont cité en masse, sans choix, pélemêle; et ils ont oublié, les jaloux! qu'il y a un choix à faire dans les vers d'André Chénier. Certes il y a beaucoup d'enjambements qu'il n'aurait pas conservés, s'il avait eu le temps de publier toutes les pièces que son âme poétique lui avait fait enfanter, toutes ces pièces qui n'étaient que le premier jet de sa verve; il en est d'autres qu'il aurait laissé subsister, comme des beautés d'intention, comme des effets d'harmonie même. C'est ainsi que nous défions les versificateurs les plus sévères de condamner ces vers :

Je te perds. Une plaie ardente, envenimée,
Me ronge... Avec effort... je respire... et je crois
Chaque fois respirer pour la dernière fois.

Il n'y a pas à la rigueur enjambement dans ces mots *plaie, ardente*, immédiatement suivis de l'adjectif *envenimée* : *me ronge* peint bien, ainsi rejeté au commencement du second vers, la torture du maïade : *avec effort... je respire*, devant nécessairement être lu avec l'intention du poète qui montre le malade ayant peine à achever ce que ses lèvres voudraient dire, l'enjambement a ici un autre but que celui de briser la monotonie du mètre.

Citons encore :

Elle arrive; et bientôt revenant sur ses pas,
Haletante.... de loin : — Mon cher fils, tu vivras,
Tu vivras. — Elle vient s'asseoir près de la couche.

Haletante rejeté au commencement du second vers, étant d'ailleurs précédé de points de suspension, peint certainement tout ce que la situation exprime.

On peut hardiment prendre ces sortes d'enjambements pour modèles : on ne sera jamais blâmé de les avoir imités.

Mais voici des vers inachevés d'André Chénier où se trouvent des enjambements que lui-même ne se serait pas pardonnés sans aucun doute, parce qu'ils ne peignent rien; et pourtant on a affecté de les confondre avec ceux que nous avons précédemment cités :

..... Et d'une voix encore
Tremblante : — Ami, etc.

L'hémistiche qui manque au premier vers n'a même jamais été fait.

Près de Lygus, sa fille, idole de la fête,
Est admise. — La rose a couronné sa tête.

Certes, nous ne nous établirons pas les défenseurs

de pareils vers ; l'enjambement, il faut l'avouer, en est détestable : cela prouve qu'il y a un choix, et un grand choix à faire, même dans les licences tolérées.

DE L'HIATUS.

L'hiatus, dans la poésie comme dans la prose, est le choc, sans élision possible, de deux voyelles dont l'une finit un mot et l'autre commence le mot suivant. La versification française l'admet encore moins que la prose, et c'est avec raison : car il produit partout le plus déplorable effet. L'*e* muet et l'*a* sont, comme nous l'avons indiqué, les seules voyelles qui s'élident à la fin des mots. On ne pourra donc jamais introduire dans un vers *loi éternelle*, *Dieu immuable*, *vérité éclatante*, etc.

On a cependant admis quelques rares exceptions. On répète volontiers dans le vers *oui! oui!*, et on y trouve souvent : *hè! oui!*

H aspiré étant considéré comme une véritable consonne, en prend toutes les prérogatives.

Chacun s'arme au hasard du livre qu'il rencontre.

BOILEAU.

Certains versificateurs ne se font aucune difficulté d'aspirer quelques mots qui ne commencent pas par un *h*, comme *onze*, *onzième*, mais il faut user de cette licence avec beaucoup de modération. Jamais nous ne donnerons de lettres de naturalisation poétique à ce vers de M. Barthélemy :

Autant que ses deux tours ce grand numéro onze.

T qui se trouve dans la conjonction *et*, ne se prononçant jamais, on ne peut se servir de cette conjonction devant une voyelle.

Il faut encore éviter, autant que possible, d'employer avant un mot commençant par une voyelle, des mots qui finissent par des syllabes telles que : *oin*, *ou* et *en*, etc.

DE L'ÉLISION.

Si dans le corps d'un vers la dernière syllabe d'un mot est terminée par un *e* muet, et que le mot qui suit commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, cette syllabe se confond, s'absorbe, s'élide dans la prononciation avec la syllabe du mot suivant :

Foulez aux pieds la cendre où dort le Panthéon,

Et le livre où l'orgueil épelle en vain son nom.

DE LAMARTINE.

L'élision communique de l'harmonie au vers ; et cela est tellement compris par tout le monde, qu'il n'est aucun homme de goût qui ne sente que les mots *enfer*, *sentir*, *mourir*, qui semblent avoir dans leur prononciation finale un *e* muet, forment un son dur devant un mot commençant par une consonne.

Le pronom *le* offre toujours une élision désagréable (1).

Forcez-le à vous défendre, ou fuyez avec lui.

CRÉBILLON.

L'*e* muet, dans le corps d'un vers, et précédé d'une consonne, quand le mot qui suit commence également

par une consonne, forme syllabe. Mais il faut éviter l'amas de ces syllabes muettes que l'on n'élide pas, dans le même vers ; elles sont du plus mauvais effet.

Lorsque l'*e* muet suivi d'un *s* ou des lettres *nt* se rencontre avant un mot qui commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, il fait syllabe, et dans ce cas les lettres *s* et *t* se prononcent comme s'ils faisaient partie du mot suivant :

Ils vinrent abriter leurs têtes sous cet arbre.

Les femmes apportaient leur offrande au Seigneur.

Ces consonnances vinrent abriter et femmes apportaient font disparaître l'hiatus que produirait le heurt de ces syllabes muettes.

Les mots qui ont une voyelle avant l'*e* muet final, tels que *vie*, *envie*, *patrie*, *vue*, *proie*, *joie*, *sacrée*, etc., ne peuvent entrer dans le corps d'un vers, à moins qu'ils ne soient suivis d'un mot qui commence par une voyelle avec laquelle l'*e* final s'élide, comme dans celui-ci :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

RACINE.

Mais si ces mots sont suivis d'un *s*, ils ne peuvent s'employer qu'à la fin des vers. Maintenant l'usage ou plutôt la nécessité tolère l'emploi dans le corps d'un vers des syllabes en *oient* même monosyllabes, comme *croient*, *soient*, et celui des syllabes en *aient*.

Va, ces mortels si fiers qui nous ont rejetés,
De ce bonheur en vain nous croient déshérités.

Casimir DELAVIGNE.

Déjà Racine avait mis :

Qu'ils soient tels que la poudre et la paille légère.

DES DIPHTHONGUES DANS LES VERS.

Il est essentiel, pour la véritable mesure des vers, de savoir quand plusieurs voyelles doivent se prononcer en une ou plusieurs syllabes ; en voici de nombreux exemples :

Eau n'est que d'une syllabe dans tous les mots dont l'*e* n'est pas accentué : *beau*, *seau*.

Eo n'est également que d'une syllabe dans *géolier* : dans *géographie*, *eo* est de deux syllabes, parce que l'*e* est accentué.

La forme généralement deux syllabes, soit dans les noms, soit dans les verbes, comme dans *di-amant*, *di-adème*, *bi-ais*, *étudi-a*, *confi-a*, *oublia*, *mi-auler*, *vi-ager*, excepté dans quelques mots qui se réduisent à peu près à ceux-ci : *diable*, *fiacre*, *bréviaire*, *galimatias*, etc.

Ian est dissyllabe dans les adjectifs et dans les participes actifs, comme *li-ant*, *oublia-nt*.

Ie, avec l'*e* ouvert ou fermé, n'est ordinairement que d'une syllabe, de quelque consonne qu'il soit suivi, comme *ciel*, *troisiè-me*, *fiè-vre*, *piè-ce*, *barriè-re*, *papier*, *pre-mier*, etc. : et même dans les substantifs qui se terminent en *tiè*, comme *moi-tiè*, *ami-tiè*, *pi-tiè*.

Il faut observer que dans les verbes en *ier* de la première conjugaison, *ie* forme deux syllabes à l'infinitif, à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif ou de l'impératif, et au participe passif, etc. Ainsi il faut prononcer *étudi-er*, *confi-er*, *déli-er*, *mari-er*, vous *étudi-ez*, vous *confi-ez*, vous *déli-ez*, vous *mari-ez*,

(1) Voyez nos observations sur ce pronom *le*, page 24 de notre Grammaire.

vous *oubliez*, vous *voudriez*; *étudié*, *confié*, *délié*, *lié*, *marié*, *oublié* : excepté dans vous *vouliez*, vous *disiez*, vous *sentiriez*, et dans les mots où la lettre *e* est innette, comme dans *paie-ment*, *j'oublie-rai*, etc.

Ief est monosyllabe dans *fief*, *relief*, et dissyllabe dans *bri-ef*, *grè-ef*.

Iel est monosyllabe dans *ciel*, *fiel*, *mîel*, *ministériel*, et dissyllabe dans *essenti-el*, *Gabri-el*, *matéri-el*, *substanti-el*.

Ielle est de deux syllabes dans *kyri-elle*.

Jen est de deux syllabes dans *comédi-en*, *gardi-en*, et dans les noms propres ou qualificatifs, comme dans *Quintili-en*, *phrygi-en*, *grammairi-en*; hors de là, *ien* n'est que d'une syllabe. On fait *ancien* tantôt de deux, et tantôt de trois syllabes.

Ier est de deux syllabes dans les verbes, comme dans *humili-er*, *justifi-er*; dans les noms substantifs, il n'est que d'une syllabe, comme dans *cour-tier*, *frui-tier*. Après un *r* et un *l* néanmoins, *ier* est de deux syllabes dans les noms, comme dans les mots *meurtri-er*, *sangli-er*.

Ierre n'est de deux syllabes que dans *li-erre*; encore quelques poètes, et M. C. Delavigne entre autres, n'en ont-ils fait qu'une seule syllabe :

L'herbe croît dans ses cours; les ronces et le lierre
Ferment au pèlerin la porte hospitalière.

Iette et *iète* sont toujours monosyllabes : *assiette*, *diète*.

Ieu, *ieux* sont monosyllabés dans les substantifs : *cieux*, *lieu*, *vieux*, *lieu-te-nant*, *mi-lieu*, *mieux*, *pieu*, *es-sieux*; et dissyllabés dans les adjectifs : *cui-eux*, *en-vi-eux*, *pi-eux*, *préci-eux*, *odi-eux*, *furi-eux*, etc.

Iè est toujours monosyllabe : *fiè-vre*, *liè-vre*.

Iai, dans la première personne du prétérit des verbes, se prononçant comme *iè*, formé deux syllabes : *j'étudi-ai*, *je confi-ai*, *je mari-ai*.

Hier s'emploie quelquefois en une seule syllabe comme dans ces vers :

Hier, j'étais chez des gens de vertu singulière.

Mais on en fait plus communément deux syllabes comme dans ces vers :

Mais *hi-er* il m'aborde, et me serrant la main.

Il est d'une seule syllabe dans *avant-hier*.

Io est communément de deux syllabes, comme dans *vi-olence*, *vi-olon*, *vi-ole*, *di-ocèse*. On pourrait en excepter *babio-le*, *fi-o-le* et *pio-che*.

La consonne *Ion* n'est que d'une syllabe dans les imparfaits des verbes qui ne se terminent pas à l'infinitif en *ier* : nous *di-sions*; nous *vou-lions*; hors de là, *ion* est toujours de deux syllabes.

Ion n'est d'une syllabe que dans les premières personnes du pluriel de l'indicatif, du conditionnel présent, du présent et de l'imparfait du subjonctif des verbes, quand il ne se trouve pas, avec la terminaison de ces personnes, un *r* précédé d'une autre consonne; nous *ai-mions*, nous *ai-merions*, nous *rompri-ons*. Il est de deux syllabes dans les premières personnes du pluriel de l'indicatif ou de l'impératif des verbes qui ont l'infinitif en *ier*; et dans quelque autre mot que ce puisse être, comme dans nous *étudi-ons*, nous *confi-ons*, nous *déli-ons*, nous *mari-ons*, nous *ri-ons*, *li-on*, *uni-on*, *passi-on*, *visi-on*, etc.

Oe ne fait qu'une syllabe, comme dans *moel-le*, *moel-*

ieux, *moel-lon*; excepté dans *po-é-sie*, *po-ème*, *po-ète* *No-é*.

Oi; avec le son de l'*o* et de l'*e* ouvert, n'est jamais que d'une syllabe : *roi*, *loi*, *voilà*, *em-ploi*, etc.

Ue, avec l'*e* ouvert ou fermé, est toujours de deux syllabes : *tu-er*, *tu-è*, *attribu-er*, *attribu-é*, *su-er*, *su-é*; on excepte les mots où l'*e* est muet, comme dans *en-jou-ement*, je *loue-rai*, etc. On a fait souvent *duel* de deux syllabes. Cependant notre oreille accepte sans peine ce mot en une seule émission, dans ce vers :

Nous des *duels* avec vous !... Arrière!... assassinez.

Victor Hugo.

Ui ne forme qu'une syllabe, comme dans *lui*, *celui*, *déduire*, *construire*, *fuir*, *sui*, *aiguïser*; excepté dans *ru-ine*, *ru-iner*, *bru-ine*, *pitu-ite* et quelques autres.

Uis est toujours de deux syllabes, excepté dans *buis*.

Iai est de deux syllabes dans *ni-ais*; il est de deux, ou d'une syllabe dans *bi-ais*, *bi-aiser*, *ou biais*, *biaiser*.

Iau est toujours de deux syllabes, comme dans *mi-auler*, *besti-aux*, *provinci-aux*, *impéri-aux*.

Oue, avec l'*e* ouvert ou fermé, est de deux syllabes comme dans *jou-et*, *lou-er*, *lou-é*, *avou-er*, *avou-é*; excepté dans *fouet* et *fouet-ter*.

Oui est de deux syllabes, comme dans *ou-ir*, *ouï*, *jou-ir*, *jou-i*, *éblou-ir*, *éblou-i*; hors de là, *oui* n'est que d'une syllabe, comme dans *bouis*, et dans *oui* marquant affirmation.

Et deux fois de sa main le *bouis** tombe en morceaux.

Ian et *ien*, avec le même son, forment deux syllabes, comme dans *étudi-ant*, *fortifi-ant*, *ri-ant*, *li-ant*, *cli-ent*, *pâti-ent*, *impatience*, *expédi-ent*, *expéri-ence*; il faut seulement excepter *vian-de*.

Autour de cet amas de viandes entassées.

BOILEAU.

Ien, ayant le son de *iein*, ne forme ordinairement qu'une seule syllabe dans les substantifs, dans les pronoms possessifs, dans les verbes et dans les adverbes, *bien*, *chien*, *rien*, *mien*, *tien*, *sien*, je *viens*, je *tiens*, *combien*, etc.; excepté *lien*, parce qu'il vient du verbe *lier*, qui se coupe en deux syllabes.

Ien est aussi de deux syllabes quand il termine un adjectif d'état, de profession ou de pays, comme dans *grammairi-en*, *comédi-en*, *musici-en*, *histori-en*, *gardi-en*, *magici-en*, à l'exception de *chrétien*, exception abusive.

Oin n'est jamais que d'une syllabe, comme dans *coïn*, *soin*, *besoin*, *appointement*, etc.

Ua est ordinairement de deux syllabes; il n'y a guère que Racine qui ait varié à cet égard dans ces deux vers :

Vous le souhaitez trop, pour me le *persuader*.

Il suffit de tes yeux pour t'en *persuader*.

RACINE.

Uon est toujours de deux syllabes.

DE L'INVERSION.

Voyez ce que nous en avons dit à l'article *Figures de construction*, page 408 de notre *Grammaire*.

DE LA SUSPENSION.

On interrompt souvent dans un vers un sens commencé pour en reprendre un autre, ou pour continuer le

* *Bouis* est suranné, ou ne dit plus que *buis*.

même sens sur un autre ton. Cette suspension n'est autre chose que ce que nous appelons *points suspensifs* à l'article *Ponctuation*.

. Ah! ça, mais le vicomte,
Lui qui comptait... Eh bien! il faudra qu'il décompte.
ROSIER.

Une suspension mieux dessinée encore, c'est celle que l'on est obligé d'employer dans le dialogue dramatique: elle se marque par le changement des personnages. Dans les vers qui sont faits uniquement pour la lecture et sans noms d'interlocuteurs, cette suspension, ou plutôt ce changement dans le ton du vers, s'indique par des tirets.

Quel est ton crime?—Aucun.—Qu'as-tu fait?—Des ingrats.
CASIMIR DELAVIGNE.

DE L'HARMONIE IMITATIVE.

L'harmonie imitative, dans les vers français, consiste uniquement dans l'accord plus ou moins doux, plus ou moins vigoureux, de l'expression avec la pensée. Tout le monde a admiré l'harmonie imitative du fameux vers de Racine :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?
Nous aimons encore à rappeler ces vers du même poète :

Mes yeux sont éblouis du jour que je revois,
Et mes genoux tremblants se dérobent sous moi.
Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière?

On voit que, faute de brèves et de longues, nous faisons consister notre harmonie imitative dans ce qui fait image, surtout par l'expression. Qui ne sentirait la beauté des vers qui suivent ?

Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée,
Sous le faix du fagot aussi bien que des ans,
Gémissant et courbé, marchait à pas pesants.
LA FONTAINE.

Les poètes de nos jours offrent de nombreux exemples d'harmonie imitative, telle que nous la désirons.

Je l'entendis passer, s'arrêter, puis parler.
CASIMIR DELAVIGNE.

Je crus sentir des pleurs y tomber goutte à goutte.
Le même.

. La neige me portait,
Et craquait sous mes pieds comme un morceau de verre
Qu'on trouve sous ses pas et qu'on écrase à terre.
DE LAMARTINE.

Un souffle aigu du nord, courant comme un frisson.
Le même.

Peut-être on entendait vaguement dans les plaines
S'étouffer des baisers, se mêler des haleines.
VICTOR HUGO.

L'eau qui fuit, l'air qui passe, et le vent qui soupire.
CASIMIR DELAVIGNE.

J'entendais en passant les coups sours du marteau
Qui clouait dans la nuit le bois de l'échafaud;
J'entrai dans la prison: des escaliers rapides
La descente était longue et les marches humides,

Et dans leur froid brouillard chaque pas, en glissant,
Semblait sur les degrés se coller dans du sang.

DE LAMARTINE.

DU MÉLANGE DES VERS ET DES RIMES.

La versification la mieux soutenue et la plus symétrique, celle surtout qui convient aux grands poèmes, n'admet ordinairement que le vers de douze syllabes régulièrement accouplé par deux rimes féminines et deux rimes masculines, qui se suivent immédiatement, comme dans ces vers :

Le rayon concentré, dardant sur sa figure,
La détachait en clair de la muraille obscure;
Comme si du cachot pour racheter l'affront
Une auréole sainte eût éclairé son front.

DE LAMARTINE, *Jocelyn*.

Ce mode de vers a été généralement adopté aussi pour la tragédie et pour la haute comédie.

Le mélange des rimes, dans les vers de douze et de dix syllabes comme dans tous les autres, s'opère, soit en séparant la rime masculine d'avec la rime féminine, et *vice versa*, par un accouplement de deux rimes pareilles, comme ici :

Et je meurs! de sa froide haleine
Un vent funeste m'a touché,
Et mon hiver s'est approché
Quand mon printemps s'écoule à peine.

MILLEVOYE.

Soit en entrecoupant régulièrement la rime masculine ou féminine par un vers seulement ayant la terminaison d'un autre genre, comme ici :

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs;
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive
Nul ne viendra verser des pleurs.

GILBERT.

Dans les stances de huit vers on allie ordinairement ensemble ces deux manières d'entrecouper les rimes: Soit en mettant quatre rimes du même genre entre deux rimes d'un autre genre, comme dans cet exemple :

Qu'un stoïque aux yeux secs vole embrasser la mort.
Moi je pleure et j'espère; au noir souffle du nord
Je plie et relève ma tête.
S'il est des jours amers, il en est de si doux!
Hélas! quel miel jamais n'a laissé de dégoûts?
Quelle mer n'a point de tempête?

ANDRÉ CHENIER.

Soit en entrecoupant trois rimes pareilles de deux rimes différentes, soit en laissant les trois rimes semblables à côté l'une de l'autre, comme dans les exemples suivants :

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond du désert brillante de clartés,
Et porte sur le front une marque immortelle?
Peuples de la terre, chantez;
Jérusalem renaît plus charmante et plus belle.

RACINE.

Lève, Jérusalem, lève ta tête altière;
Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés:
Les rois des nations, devant toi prosternés,
De tes pieds baisent la poussière;
Les peuples à l'envi marchent à ta lumière.

Le même.

Trois ou quatre rimes pareilles, à la suite l'une de l'autre, ne s'emploient guère que dans la poésie lyrique, où tout semble être permis. C'est aux littérateurs qu'appartient la critique de ce genre.

Disons donc qu'il y a vingt manières d'entremêler la strophe, soit pour la rime, soit pour la mesure du vers. Nous ne posons pas ici des règles pour les vrais poètes, mais pour ceux qui lisent des vers et qui veulent apprécier ce qu'ils lisent.

Si nous avions à traiter ici de toute la poétique française, ce serait le moment de parler des différents genres de pièces qui la composent; mais nous n'avons point la prétention de cette haute mission. Plusieurs d'ailleurs, tels que l'épithalame, l'anagramme, le madrigal, etc., sont tombés dans le domaine du ridicule. On a vu vieillir la villanelle, le rondeau, le triolet, etc. Quelques auteurs de nos jours se sont fait cependant un mérite d'exhumer le sonnet français. C'est pourtant à nos yeux une espèce de tour de force que personne encore, que nous sachions, n'a exécuté d'une façon victorieuse. Nous en citons un, seulement comme exemple de l'arrangement des vers qui sont distribués en deux quatrains, devant être distribués sur deux rimes, et en deux tercets dont la dernière rime du premier doit s'accorder avec la seconde du dernier.

SONNET SUR LA MORT DE M. LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Impuissantes grandeurs, faibles dieux de la terre,
N'élevez plus au ciel vos triomphes divers;
La vertu des lauriers dont vous êtes couverts
Ne peut vous garantir des coups de son tonnerre.

Le ministre fameux que cette tombe enserre
Ne témoigne que trop aux yeux de l'univers
Que la pourpre est sujette à l'injure des vers,
Et que l'éclat du monde est un éclat de verre (1).

Tous les autres veillaient au soin de sa grandeur,
Augmentaient tous les jours sa pompe et sa splendeur,
Et rendaient en tous lieux sa puissance célèbre.

Cependant sa puissance a trouvé son écueil;
Sa pompe n'est plus rien qu'une pompe funèbre,
Et sa grandeur se borne à celle d'un cercueil.

CLAUDE DE MALLEVILLE.

Quant à l'idylle, à l'épique, à l'épigramme, à la satire, à la ballade, etc., leur genre tient uniquement au sujet qu'on traite, et non à l'arrangement de la versification qu'on emploie, etc., etc.

Philippon de La Madeleine ajoute à son traité de versification les règles de pièces qu'il nous paraît utile de faire connaître, parce qu'elles sont généralement en usage. Nous les donnons avec fort peu de modifications.

Le poème épique, la tragédie, la comédie et le drame sont assujétis à des règles spéciales qui tiennent à leur texture plus qu'à la versification, dont les deux derniers peuvent même se passer.

Nous ne disons rien non plus de l'épître; son étendue

ou ses limites, le ton des pensées ou des images, et le genre de vers y sont au choix du poète.

Il n'en est pas de même de l'ode; c'est celle de nos pièces qui demande le plus d'élevation dans les idées, de noblesse dans le style, et de richesse dans la rime.

On la divise en strophes. Cette division tient à son essence. Sans cela, ce serait un morceau lyrique; ce ne serait pas une ode.

La strophe est un assemblage de six, huit ou dix vers qui forment entre eux un sens complet, quoique subordonné au sujet général de la pièce. C'est un défaut, selon nous, de terminer une strophe par un *point et virgule*, et même par *deux points*. Le poète peut disposer comme il lui plaît les vers de la première strophe, et y mêler les rimes à son gré; mais cette disposition une fois faite, toutes les autres strophes doivent se modeler sur ce type.

Un soin qu'il faut avoir, c'est de ne pas se donner la licence dont les Latins abusaient en faisant enjamber les strophes l'une sur l'autre.

Une attention encore est de ne pas commencer la strophe qui suit par un vers du même genre que celui qui finit la précédente.

Racine a eu tort de s'être écarté de cet usage dans les stances si connues: *Rois, chassez la calomnie*, etc.

Le nombre des strophes de l'ode n'est pas déterminé: elle est régulière, si toutes les strophes sont de la même mesure; irrégulière, si leur mesure est inégale.

Nous ajoutons que si, d'une part, cette inégalité est considérable, et que, de l'autre, le désordre des idées devienne une sorte de délire, l'ode alors prendra le nom de *dithyrambe*.

L'ode embrasse à peu près tous les sujets. S'ils sont grands et nobles, c'est l'ode pindarique; tiennent-ils à la religion, c'est l'ode sacrée; n'est-elle que philosophique et morale, elle perd son nom d'ode, et ses strophes deviennent de simples stances, où l'on cherche la raison plus que l'enthousiasme, et d'où le *beau désordre*, qui est quelquefois pour l'ode un *effet de l'art*, doit être sévèrement banni.

Des vers faits pour être chantés forment un morceau de poésie lyrique; tels sont les opéra, les cantates, les ariettes, les cavatines, etc.

Si ces vers sont sur un air facile et distribués en fractions uniformes, c'est une *chanson*: elle peut n'avoir qu'un couplet; mais en général elle est faite pour en renfermer plusieurs, qui tous tendent à un plan général.

La *chanson* se divise en érotique, en bachique et en vaudeville. L'Amour, sa mère, ses sœurs, leurs jeux, leurs plaisirs, leurs trahisons même, forment les tableaux du premier genre, auquel se rattachent les romances, qui ne retracent que les plaintes des amants.

Bacchus et son nectar offrent une autre source abondante de couplets; et plus ils savent animer la joie d'un festin, mieux aussi ils atteignent leur but.

Momus et ses grelots semblent indiquer une classe à part; mais la Folie est un élément qui se mêle à la plupart des chansons: elle leur distribue même ce sel, cette saveur qui plaît si fort dans le vaudeville.

Ce qui caractérise ce dernier, c'est qu'il roule sur la censure des mœurs, attaque les travers, poursuit les ridicules, démasque les sots, et venge la modestie des dédains de la fatuité. Il est communément à refrain; et si ce refrain contient une moralité, il n'en vaut que mieux.

(1) Nous sommes forcés d'avouer que la consonnance du mot *vers* avec *vers* peut paraître choquante à l'oreille. Ce défaut est malheureux; car les pensées de ce sonnet sont magnifiques; mais celui qui pose des règles poétiques, comme celui qui lit un poème, ne doit tenir aucun compte du mécanisme du vers, qui n'est au reste qu'une difficulté qu'il faut absolument vaincre.

Le chansonnier ne doit obéir qu'à l'air, lorsqu'une fois l'air est choisi; mais à l'égard de la versification isolément prise, il est parfaitement libre, pourvu néanmoins qu'il évite le défaut, trop commun aujourd'hui, de joindre ensemble des vers masculins ou féminins qui ne riment pas entre eux; qu'il ne donne pas à ses vers neuf ou onze syllabes; qu'il ne les hérisse pas de mots trop longs ou insonores; qu'il n'y ramène pas trop fréquemment un mot que le refrain n'exige point; qu'il n'y entasse pas, sans un grand motif, ces retranchements de syllabes qui dénaturent le vers et offensent l'oreille, etc. Ce sont là des licences; et moins le rimeur s'en permet, plus il montre de talent. Une bonne chanson doit être telle qu'on ait du plaisir à la lire, sans qu'il soit besoin de la chanter; et pour vous en convaincre, lisez et relisez sans cesse notre inimitable chansonnier, notre grand Béranger, que tout le monde sait ou doit savoir par cœur.

La cantate est d'un ton plus élevé; elle demande dans son vers beaucoup de correction, du nombre et de la mélodie; elle peint une action, et, pour donner de la vivacité à son tableau, elle le varie: là ce sont des récitatifs ou la poésie, plus ou moins grave, suit le motif de l'ouvrage; ici ce sont des réflexions nées du sujet, des maximes quelquefois morales, le plus souvent galantes, qui, sous la forme de couplets, interrompent la monotonie du récit. Les cantates de Rousseau sont des modèles pour le plan, l'ordonnance des idées, la coupe des vers, leur mélange et la beauté de la diction.

L'oratorio ne diffère presque de la cantate qu'en ce qu'il a des bases plus larges et qu'il traite toujours un sujet religieux. L'un et l'autre sont susceptibles d'être dialogués, et même admettent des chœurs et des morceaux d'ensemble.

Les hymnes et les cantiques tiennent pour les règles à la classe des chansons. La sainteté du sujet est la chose qui les distingue particulièrement.

L'énigme, le logogriphe, la charade, sont communément en vers, mais cet ornement n'y est pas de nécessité absolue; et quand la poésie les embellit, sa marche n'y est soumise à aucune règle particulière. Couvrir le mot choisi de tissus assez épais pour le dérober à l'attention ordinaire, et cependant assez déliés pour qu'il n'échappe pas à la perspicacité, voilà tout le mérite de ces puerilités, si importantes pour les grands enfants.

DU VERS FACILE ET DU VERS COMMUN.

Il faut bien distinguer le vers facile du vers commun. C'est une nécessité imposée aux bons vers, qu'ils ne doivent jamais paraître faits avec peine; il faut au contraire qu'ils semblent couler de source, d'inspiration. L'expression du poète doit se montrer au lecteur tellement inhérente à la pensée, que celui-ci sente que l'une n'a pu guère venir sans l'autre. En général, les beaux vers, même ceux que l'on s'apprend, comme Racine, à faire difficilement, s'échappent tout d'un jet de l'imagination. Il ne doit plus rester qu'à adoucir les tons un peu trop rudes, à rejeter le mot oisif ou trop faible qui pourrait s'être glissé dans cette création subite, presque toujours et naturellement entachée de remplissage. Si le coloris ne vient pas large et vigoureux du premier coup de pinceau; s'il faut déjà, en même temps que la pensée enfante, revoir, reformer son vers mot par mot, hémistiche par hémistiche: enlin s'il n'y a

pas eu abondance dans l'expression comme dans la pensée, c'est qu'on a manqué à la première condition du vers, qui veut être avant tout poétique, inspire. On a bien pu accoupler des rimes, mais on n'a pas fait réellement des vers.

Cependant au-dessous du vers obtenu difficilement, arraché hémistiche par hémistiche, lambeaux par lambeaux, il y a quelque chose de plus fatigant encore, c'est le vers commun, que l'on retrouve partout, à quelques syllabes près, et dans lequel gravite toujours et toujours le servile troupeau des plats imitateurs, qui finissent par rendre monotone jusqu'au genre même des maîtres qu'ils décalquent ordinairement de la façon la moins originale et la plus pâle. Feuillitez la tragédie, depuis Racine jusqu'au *Marino Faliero* de M. Casimir Delavigne, de ce poète si élégant et si pur, qui a apporté au théâtre une versification pure et correcte, une versification vraiment tragique, vous trouverez, à très-peu d'exceptions près, et encore toujours partielles jusqu'en elles-mêmes, un moule unique de vers beaux, splendides peut-être au jour où ils furent enfantés, mais qui sont devenus fades et insipides; la faute en est à leur perpétuelle reproduction. Ce sont tantôt des hémistiches complets et répétés sans cesse, comme ceux-ci et mille autres de même force:

. Je tremble, je frissonne,
rimant avec :

La force m'abandonne.

. De si trompeurs appas,
rimant avec :

Gardez, suivez mes pas!

ou bien avec :

Un généreux trépas.

Tantôt ce sont des vers entiers dont toute l'idée poétique repose sur des points d'exclamation ou d'interrogation, comme dans ceux-ci:

Madame, quel transport! qu'entends-je! Et quel discours!
Quoi! vous me reprochez de coupables amours!

Ciel! que viens-je d'entendre? Amante infortunée!
A ce comble d'horreur j'étais donc destinée!

Princesse, vous partez! vous partez! Et pourquoi?
Qui peut vous imposer cette barbare loi?

Nous connaissons cinquante tragédies représentées depuis Racine, Crébillon et Voltaire, qui sont écrites tout entières de reminiscences de cette force. Les auteurs de ces pièces nées de la mémoire des rimes ont tous:

Des transports furieux,

qu'ils font rimer avec :

Un spectacle odieux.

Certains fabricateurs d'odes, qui croient posséder l'admirable facture de Malherbe et de Jean-Baptiste Rousseau, composent tous leurs vers :

D'un sublime délire,

que doivent toujours accompagner

Les accords de leur lyre.

Il ne réfléchissent pas, les insensés! que ces formes sont devenues triviales, tant la médiocrité en a abusé.

La plupart de ceux qui méprisent, avec raison, les éternels plagiaires des plus méliocres vers du siècle de

Louis XIV, depuis Campistron jusqu'à nos jours, font la sourde oreille pour eux-mêmes; ils oublient trop que leurs hémistiches langoureux, redondants, saccadés, toujours froids, ont été déjà lus et relus mille fois. Ils ont accouplé des mots qui leur ont semblé doux ou saisissants, des mots qu'ils avaient rencontrés dans M. de Lamartine, ou dans M. Victor Hugo, et ils n'ont pas fait attention, les aveugles-nés qu'ils sont, que ces génies ont des formes à eux, qui n'appartiennent qu'à eux, et auxquelles aucune main sacrilège ne peut toucher, sans encourir la peine du ridicule, dernier degré de la misère en matière de littérature. Ces tristes prosateurs en vers, écoutez-les en nous parlant de la lune, s'écrier :

. Que ta lumière est douce !
 Quand tu dors sur la mousse ;
 Quand tu trembles, le soir, à travers les rameaux....

ou bien :

Quand tes pâles rayons se bercent sur les eaux,
 ou :

. Caressent les eaux,
 ou :

. Flotent sur les eaux.

Dans les vers de ces messieurs, c'est :

Un flot après un flot qui baise le rivage.

Tout chez eux est *mol azur, ciel pur !*

Tout s'en va

De colline en colline,

ou :

D'abyme en abyme,

ou bien :

De vague en vague.

Partout c'est dans leurs bals :

Une femme *ingénue*,

Une voix *inconnue*,

Une taille *menue*.

Il y a eu un moment où pas un recueil de vers ne s'éditait sans que l'*Andalousie* n'y rimât avec *jalousie*, sans qu'une *danseuse ingénue* ne sentît frissonner quelque chose sur son *épaule nue*; aucun livre de poésie ne se publiait sans allonger des *bras osseux* ou sans montrer des *spectres aux doigts nouveaux*, sans qu'un regard *timide* ne tombât noir ou bleu d'une *paupière humide*.

Pour eux tout fut *incisif, corrosif*: les *pensers incisifs*; les *heures corrosives*. Ils crurent, en copiant l'épithète, avoir surpris le génie de l'auteur; les maladroits! ils n'avaient fait que le heurter. Mais, s'il ne faut pas imiter les grands poètes en les copiant, en quoi consiste donc l'étude des bons et des beaux vers? A avoir assez peu de mémoire pour ne se rappeler que l'ensemble, que la forme générale, afin de ne pas courir le risque de piller les détails et de se les approprier dans un ordre d'idées qui n'est jamais absolument semblable, ou à posséder une mémoire assez bien douée pour garder la faculté de distinguer sur-le-champ ce que l'on tire de sa propre imagination de ce dont on se souvient. Celui qui va, rapinant çà et là des hémistiches pour en composer ses vers, ne peut être comparé qu'à un peintre inhabile, incapable, qui, prenant une tête de femme au Titien, des muscles d'homme au Dominicain, poserait le tout sur une sandale grecque de David, et sous un chapeau claqué d'Horace Vernet, dans la persuasion de réussir à faire de ces parties bonnes en elles-mêmes et ainsi réunies, un tout égal aux modèles. Celui-ci n'aurait arrangé qu'une méchante caricature: l'autre n'a arrangé que de méchantes rimes.

Ne l'oublions pas, on ne parvient point à surmonter les difficultés de la rime quand on n'est pas né poète; et si l'on est réellement poète, la rime n'est rien. Le vrai poète est toujours grand peintre et réciproquement; c'est l'un des plus beaux génies latins qui l'a dit :

Ut pictura poesis.

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

	Pages.		Pages.
Introduction	7	De l'hiatus entre deux mots, de l'éliision et de l'euphonie.....	415
Notions de Grammaire générale.....	41	De l'hiatus dans le corps d'un mot.....	446
Grammaire française.....	45	De l'étymologie.....	448
De l'alphabet.....	47	De la dérivation.....	421
Des voyelles.....	20	Des simples et des composés.....	422
Des voyelles simples.....	24	Des particules initiales.....	<i>Ibid.</i>
Des voyelles composées.....	29	De l'archaïsme.....	428
Des syllabes dites improprement voyelles nasales..	37	Du barbarisme et du solécisme.....	458
Des diphthongues.....	40	De l'usage.....	44
Des consonnes.....	45	De l'orthographe.....	445
Des consonnes simples.....	48	Orthographe des mots en général.....	446
De l'aspiration.....	54	Orthographe certaine.....	461
Du son dit mouillé, L et LL.....	57	Redoublement des consonnes.....	469
Des consonnes composées.....	65	Des majuscules ou lettres capitales.....	474
Des syllabes.....	68	Des abréviations.....	479
De la prosodie des mots.....	70	Capitales-chiffres.....	480
De l'accent.....	74	Des signes orthographiques.....	481
De la quantité des mots.....	74	De la cédille.....	<i>Ibid.</i>
Des mots.....	83	De l'apostrophe orthographique.....	482
Des tropes.....	88	Du trait-d'union.....	485
De la catachrèse.....	92	Du tréma ou de la diérèse.....	487
De la métonymie ou de la métalepse.....	<i>Ibid.</i>	De accents orthographiques.....	<i>Ibid.</i>
De la synecdoque ou synecdoche.....	95	Signes de prosodie.....	494
De l'antonomase.....	<i>Ibid.</i>	Signes généraux d'orthographe.....	492
De l'hyperbole.....	94	De la parenthèse.....	<i>Ibid.</i>
De la liote.....	<i>Ibid.</i>	Des crochets.....	<i>Ibid.</i>
De la métaphore.....	95	De l'accolade.....	<i>Ibid.</i>
De la syllepse ou synthèse.....	96	Du guillemet.....	493
De l'allégorie.....	<i>Ibid.</i>	De l'astérisque ou étoile.....	<i>Ibid.</i>
De l'allusion.....	97	Du guidon.....	<i>Ibid.</i>
De Pironie.....	<i>Ibid.</i>	Des signes de plus, d'égal et de moins.....	<i>Ibid.</i>
De l'euphémisme.....	98	Des croix et de la main.....	<i>Ibid.</i>
De la périphrase.....	<i>Ibid.</i>	Principes généraux de prononciation.....	494
De l'onomatopée.....	99	De la conversation.....	<i>Ibid.</i>
Des synonymes.....	400	De la déclamation.....	495
Des homonymes.....	402	De la lecture.....	499
Des figures de construction.....	408	De la prononciation dite figurée.....	<i>Ibid.</i>
De l'inversion ou hyperbate.....	<i>Ibid.</i>	Système détaillé et raisonné de la prononciation figurée de notre Dictionnaire.....	204
De l'ellipse.....	409		
Du zeugme.....	414	Des éléments du discours.....	209
Du pléonisme.....	<i>Ibid.</i>	De la déclinaison et des cas.....	214
De la répétition.....	412	Du genre.....	218
De la gradation.....	<i>Ibid.</i>	Du nombre.....	224
De la régression.....	413	Des personnes.....	225
De la conjonction et de la disjonction.....	<i>Ibid.</i>		
De la périsologie.....	<i>Ibid.</i>	Des substantifs ou noms.....	226
Des mots explétifs.....	<i>Ibid.</i>	Du genre dans les substantifs.....	235
De l'amphibologie.....	<i>Ibid.</i>		
De la contraction.....	414		
De l'hiatus.....	<i>Ibid.</i>		

	Pages.		Pages.
Substantifs d'espèces qui ont un genre déterminé, quelle que soit leur terminaison.....	254	Des pronoms relatifs.....	259
Substantifs d'espèces qui ont le genre indiqué par leur terminaison.....	<i>Ibid.</i>	Du relatif <i>qui</i>	<i>Ibid.</i>
Substantifs de différents genres, ayant aussi différentes significations.....	<i>Ibid.</i>	Du relatif <i>que</i>	304
Substantifs à terminaison masculine.....	257	Du relatif <i>lequel</i>	303
Substantifs à terminaison féminine.....	258	Des relatifs <i>dont, de qui, duquel, de laquelle, desquels et desquelles</i>	<i>Ibid.</i>
Substantifs terminés en <i>ule</i>	259	Du relatif <i>où</i>	<i>Ibid.</i>
Substantifs dont le genre embarrasse.....	240	Des pronoms absolus.....	304
Substantifs qui se prononcent de même, quoiqu'ils s'écrivent différemment et qu'ils soient de divers genres.....	246	Des pronoms démonstratifs.....	<i>Ibid.</i>
Substantifs qui désignent les deux sexes sous le même genre et sous la même inflexion.....	249	Des pronoms indéfinis.....	306
Substantifs terminés en <i>eur</i> au masculin, et en <i>euse</i> ou en <i>trice</i> au féminin.....	250	Des pronoms indéfinis qui ne se joignent jamais à des noms.....	<i>Ibid.</i>
Du nombre dans les substantifs.....	252	Des pronoms indéfinis qui sont toujours joints à des noms.....	309
Orthographe du pluriel des mots terminés en <i>ant</i> et <i>ent</i>	<i>Ibid.</i>	Des pronoms indéfinis employés tantôt joints à des noms et tantôt sans être joints à des noms.....	310
Noms qui ne prennent pas la marque du pluriel... Des substantifs qui n'ont que le singulier ou le pluriel	254	Des pronoms indéfinis suivis de <i>que</i>	313
Substantifs qui n'ont pas de pluriel.....	<i>Ibid.</i>	Du verbe.....	314
Des substantifs composés.....	260	Du nombre et des personnes dans les verbes.....	315
Formation du pluriel dans les substantifs composés. Des modificatifs.....	264	Des temps.....	316
	272	Du plus-que-parfait.....	<i>Ibid.</i>
De l'article.....	273	Du prétérit antérieur.....	<i>Ibid.</i>
Article simple.....	<i>Ibid.</i>	Du prétérit défini.....	317
Article composé.....	<i>Ibid.</i>	Du prétérit indéfini.....	<i>Ibid.</i>
Des substantifs ou noms qui prennent ou qui ne prennent pas l'article.....	274	Différence qui existe entre un prétérit défini et un prétérit indéfini.....	<i>Ibid.</i>
De l'éllision de l'article.....	275	De l'imparfait ou présent relatif.....	<i>Ibid.</i>
De la contraction de l'article.....	276	Du présent.....	318
Des différentes sortes d'articles.....	277	Du futur.....	<i>Ibid.</i>
De l'adjectif.....	278	Du futur passé.....	<i>Ibid.</i>
De l'adjectif pris substantivement, et réciproquement du substantif pris adjectivement.....	<i>Ibid.</i>	Des modes.....	319
Des adjectifs physiques et des adjectifs métaphysiques.....	280	Du mode indicatif ou affirmatif.....	320
Des adjectifs nominaux.....	<i>Ibid.</i>	Du mode conditionnel.....	<i>Ibid.</i>
Des adjectifs verbaux.....	<i>Ibid.</i>	Du mode impératif.....	324
Des adjectifs numériques.....	<i>Ibid.</i>	Du mode subjonctif.....	322
Des adjectifs multiplicatifs.....	<i>Ibid.</i>	Du mode infinitif.....	<i>Ibid.</i>
Des adjectifs possessifs.....	<i>Ibid.</i>	Des différentes sortes de verbes.....	324
Des adjectifs pronominaux.....	284	Des verbes auxiliaires.....	<i>Ibid.</i>
Variation des adjectifs.....	<i>Ibid.</i>	Du verbe actif.....	<i>Ibid.</i>
Du genre dans les adjectifs.....	<i>Ibid.</i>	Du verbe passif.....	<i>Ibid.</i>
Formation du féminin dans les adjectifs.....	282	Du verbe neutre.....	<i>Ibid.</i>
Adjectifs cardinaux et ordinaux.....	283	Du verbe pronominal.....	<i>Ibid.</i>
Noms adjectifs de professions ou de métiers, qui n'ont qu'une seule terminaison.....	<i>Ibid.</i>	Du verbe unipersonnel ou impersonnel.....	325
De la place des adjectifs.....	284	Des conjugaisons.....	<i>Ibid.</i>
Liste indiquant le sens de différentes phrases, d'après la place des adjectifs.....	285	Des personnes et des nombres dans les verbes.....	<i>Ibid.</i>
Du nombre dans les adjectifs.....	287	Tableau des finales pures des temps de la première conjugaison.....	326
Des adjectifs en <i>al</i> ou en <i>eau</i>	<i>Ibid.</i>	Du verbe auxiliaire naturel.....	327
Degrés de signification dans les adjectifs : positif, comparatif, superlatif absolu et superlatif relatif.....	294	Du verbe auxiliaire usuel.....	<i>Ibid.</i>
	295	Modèle de conjugaison des verbes auxiliaires <i>avoir</i> et <i>être</i>	328
Du pronom.....	295	Modèle des différentes conjugaisons : en <i>er</i> , en <i>ir</i> , en <i>oir</i> , en <i>re</i> ou en <i>dre</i>	331
Des pronoms personnels.....	296	Modèle des différentes conjugaisons : en <i>eler</i> , en <i>yer</i> , en <i>uer</i> , en <i>ger</i> , en <i>éer</i> , en <i>cer</i> et en <i>ier</i>	334
Des pronoms ou adjectifs possessifs.....	<i>Ibid.</i>	Modèle des différentes conjugaisons : en <i>rir</i> , en <i>tir</i> , en <i>enir</i> , en <i>aire</i> , en <i>uire</i> , en <i>aindre</i> , et en <i>âtre</i>	337
Des pronoms ou adjectifs possessifs qui sont toujours joints à des noms.....	297	Modèle de conjugaison des verbes passifs et pronominaux.....	340
Des pronoms ou adjectifs possessifs qui ne sont jamais joints à des noms.....	298	De la formation des temps.....	343
	298	Conjugaison des verbes irréguliers.....	344
	298	Modèle de conjugaison des verbes unipersonnels.....	360
	298	Remarques générales sur les verbes.....	<i>Ibid.</i>
	298	Des participes.....	362
	298	Du participe présent et de l'adjectif verbal.....	<i>Ibid.</i>

	Pages.		Pages.
Du gérondif.....	565	Liste des noms de contrées, de villes et de lieux particuliers qui conservent toujours l'article.....	442
Du participe passé.....	<i>Ibid.</i>	Cas dans lesquels on ne doit pas faire usage de l'article.....	<i>Ibid.</i>
Des prépositions.....	364	Table des mêmes mots employés avec ou sans l'article.....	445
Liste des prépositions.....	365	Table de noms construits sans prénom ni prépositions, à la suite d'un verbe dont ils sont le complément.....	446
Régime des prépositions.....	<i>Ibid.</i>	Syntaxe de l'adjectif.....	447
De l'adverbe.....	569	Des adjectifs considérés dans leurs rapports avec les autres mots.....	448
Mots qui sont tantôt adverbes et tantôt prépositions.....	<i>Ibid.</i>	Accord des adjectifs.....	449
Des différentes sortes d'adverbes.....	370	Observations importantes sur <i>quelque... que</i> , et <i>quel que</i>	453
Des adverbes simples.....	<i>Ibid.</i>	Nomenclature d'adjectifs qui doivent précéder ou suivre les substantifs auxquels ils se rapportent... ..	455
Des adverbes composés ou des locutions dites adverbiales.....	<i>Ibid.</i>	De la place des adjectifs par rapport aux substantifs.....	456
De la formation des adverbes.....	371	Emploi de l'adjectif avec l'article.....	457
Adverbes de temps.....	372	Du régime des adjectifs.....	459
Adverbes de lieu.....	373	Adjectifs qui ont pour régime la préposition <i>à</i>	460
Adverbes d'ordre.....	<i>Ibid.</i>	Adjectifs qui ont pour régime la préposition <i>de</i>	462
Adverbes de quantité.....	<i>Ibid.</i>	Adjectifs qui ont un régime différent, selon qu'on les emploie avant un nom ou avant un verbe, ou bien encore selon qu'on les emploie pour les personnes ou pour les choses.....	463
Adverbes de manière.....	<i>Ibid.</i>	Des adjectifs numériques et des substantifs de nombre.....	476
Adverbes d'affirmation, de négation et de doute... ..	<i>Ibid.</i>	Syntaxe des pronoms.....	477
Adverbes de comparaison.....	<i>Ibid.</i>	Fonction des pronoms personnels.....	479
Adverbes d'interrogation.....	<i>Ibid.</i>	Règles particulières au pronom <i>le</i>	482
Des conjonctions.....	374	Place des pronoms personnels.....	<i>Ibid.</i>
Des conjonctions simples.....	<i>Ibid.</i>	Syntaxe du verbe.....	484
Des conjonctions composées.....	<i>Ibid.</i>	Liste des verbes <i>dits</i> moyens.....	<i>Ibid.</i>
Des différentes espèces de conjonctions.....	<i>Ibid.</i>	Du choix des auxiliaires <i>avoir</i> et <i>être</i>	488
Des interjections.....	377	Accord du verbe avec son sujet.....	493
Ode de J.-B. Rousseau présentant la dénomination, au-dessus de chaque mot, des diverses parties du discours.....	378	Du régime des verbes.....	497
De la construction de la syntaxe.....	381	Du régime-verbe.....	498
De la proposition.....	382	Verbes qui régissent, sans préposition, l'infinitif qui les suit.....	498-499
De la phrase.....	<i>Ibid.</i>	Verbes qui régissent la préposition <i>à</i> devant l'infinitif qui les suit.....	499-500
Du sujet et de l'attribut.....	383	Verbes qui régissent la préposition <i>de</i> avant l'infinitif qui les suit.....	500-506
Des différentes formes du sujet et de l'attribut.....	384	Verbe régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition <i>à</i> ou de la préposition <i>de</i> , d'après l'oreille et le goût.....	516
Des différentes espèces de propositions.....	385	Du régime-nom.....	518
De la proposition considérée quant à sa forme.....	389	Du régime-pronom.....	519
De l'accord ou de la concordance.....	<i>Ibid.</i>	Emploi des modes et des temps des modes.....	<i>Ibid.</i>
De l'apposition.....	390	Quels sont les cas où l'on doit faire usage du subjonctif?.....	<i>Ibid.</i>
Du régime.....	<i>Ibid.</i>	A quel temps du subjonctif ou du conditionnel répondent les temps de l'indicatif.....	521
Des compléments.....	392	Rapport des temps de l'indicatif.....	<i>Ibid.</i>
Des différentes formes de compléments.....	393	Rapport des temps du subjonctif à ceux de l'indicatif et du conditionnel.....	<i>Ibid.</i>
De la construction proprement dite.....	396	Table de correspondance des modes et des temps... ..	522
De la construction analytique.....	397	Rapports des temps de l'indicatif entre eux.....	<i>Ibid.</i>
De la construction figurée.....	398	Rapports au conditionnel et du conditionnel.....	<i>Ibid.</i>
De la synthèse.....	<i>Ibid.</i>	De l'emploi du mode subjonctif.....	523
De la syntaxe naturelle ou figurée.....	403	Réponses à diverses questions sur le subjonctif.....	528
Construction grammaticale et raisonnée de l'idylle intitulée <i>les Moutons</i> , de madame Deshoulières.....	404	Syntaxe des participes.....	535
Analyse d'une pièce de vers de Crébillon fils.....	410	Participe présent.....	535-539-553
Règles d'accord et règles de construction.....	413	Participe passé.....	536-555
Syntaxe du substantif.....	428		
Du nombre des substantifs compléments d'une préposition.....	429		
Substantifs compléments de la préposition <i>de</i> et précédés d'un autre substantif.....	<i>Ibid.</i>		
Substantifs compléments de la préposition <i>de</i> sans être précédés d'un autre substantif.....	430		
Substantifs compléments d'une préposition autre que <i>de</i>	434		
Syntaxe de l'article.....	435		
Accord, répétition et place de l'article.....	438		
Cas dans lesquels on doit faire usage de l'article... ..	459		

	Pages.		Pages.
Participe passé considéré comme adjectif verbal...	535-542	Place des prépositions.....	563
Participe passé accompagné du verbe <i>être</i>	<i>Ibid.</i>	Emploi de la préposition.....	<i>Ibid.</i>
Participe passé accompagné du verbe <i>avoir</i>	542-545	Syntaxe de l'adverbe.....	583
Participe passé accompagné du verbe <i>être</i> employé pour le verbe <i>avoir</i>	536-537	De la place des adverbess.....	<i>Ibid.</i>
Remarques sur le participe passé accompagné du verbe <i>avoir</i> ou du verbe <i>être</i> employé pour le verbe <i>avoir</i>	537	Usage de la négative <i>ne</i> , de <i>pas</i> et de <i>point</i>	584
Du participe passé entre deux <i>que</i>	<i>Ibid.</i>	Quelle est la place des négatives?.....	<i>Ibid.</i>
Du participe passé joint à un infinitif précédé d'une préposition.....	537-538-544	Quand <i>pas</i> ou <i>point</i> sont-ils préférables l'un à l'autre?	585
Du participe passé <i>laissé</i> suivi d'un infinitif.....	546-560	Quand peut-on élégamment supprimer <i>pas</i> ou <i>point</i> ?	<i>Ibid.</i>
Du participe passé <i>fait</i> suivi d'un infinitif.....	546-560	Quand doit-on supprimer <i>pas</i> ou <i>point</i> ?.....	<i>Ibid.</i>
Participe passé précédé du mot <i>peu</i>	538	Syntaxe des conjonctions.....	588
Participe passé des verbes qui, selon le sens, ont un complément direct ou un complément indirect..	543	De l'emploi et de différents usages de la conjonction <i>que</i>	<i>Ibid.</i>
Participe passé suivi d'un adjectif ou d'un autre participe.....	544-556	Du régime des conjonctions.....	590
Participe passé suivi du sujet du verbe <i>avoir</i>	<i>Ibid.</i>	Des conjonctions qui régissent l'infinitif.....	<i>Ibid.</i>
Participe passé suivi d'une proposition qui en est le complément direct.....	545	Des conjonctions qui régissent l'indicatif.....	<i>Ibid.</i>
Participe passé suivi d'un infinitif.....	545-546-559	Des conjonctions qui régissent le subjonctif.....	594
<i>Lui</i> , <i>leur</i> , employés pour <i>le</i> , <i>la</i> , <i>les</i> , avant un participe passé suivi d'un infinitif.....	547	Les interjections n'ont point de syntaxe particulière.....	<i>Ibid.</i>
Participe passé précédé du pronom <i>en</i> partitif.....	547-557	De la ponctuation.....	592
Compléments avec lesquels une préposition est sous-entendue.....	549	De la virgule.....	593
Participe passé construit avec un verbe impersonnel.....	<i>Ibid.</i>	Du point avec une virgule, ou de la virgule ponctuée.....	594
Participe passé se rapportant au pronom <i>le</i> en relation avec un adjectif ou avec une proposition...	550	Des deux points.....	<i>Ibid.</i>
Participe passé précédé de plusieurs substantifs, et ne devant s'accorder qu'avec un seul.....	<i>Ibid.</i>	Du point simple.....	595
Participe passé employé devant les temps composés des verbes réfléchis, où l'auxiliaire <i>être</i> remplace l'auxiliaire <i>avoir</i>	551	De plusieurs points de suite.....	<i>Ibid.</i>
Modatifs en <i>ant</i> , variables ou invariables, selon qu'ils expriment l'état ou l'action.....	554	Du point interrogatif.....	<i>Ibid.</i>
Participe-verbe invariable.....	555	Du point exclamatif.....	<i>Ibid.</i>
Participe-verbe variable.....	556	De l'alinéa.....	596
Participe précédé de deux régimes.....	<i>Ibid.</i>	Précis de versification française.....	597
Participe invariable précédé de <i>que</i>	<i>Ibid.</i>	De la mesure des vers.....	<i>Ibid.</i>
Des participes <i>conté</i> , <i>valu</i> , <i>pesé</i>	564	De la rime.....	599
Participe précédé de plusieurs mots dont un seul est le régime.....	564	Des consonnances à éviter.....	602
Participe des verbes dits impersonnels.....	<i>Ibid.</i>	De la rime en épithètes.....	<i>Ibid.</i>
Des participes-adjectifs.....	562	De l'hémistiche et de la césure.....	<i>Ibid.</i>
Syntaxe des prépositions.....	563	De l'enjambement.....	603
Usage de l'article avec la préposition.....	<i>Ibid.</i>	De l'hiatus.....	603
Répétition des prépositions.....	564	De l'éllision.....	<i>Ibid.</i>
		Des diphthongues dans les vers.....	<i>Ibid.</i>
		De l'inversion.....	606
		De la suspension.....	<i>Ibid.</i>
		De l'harmonie imitative.....	607
		Du mélange des vers et des rimes.....	<i>Ibid.</i>
		Des différents genres des pièces de vers.....	608
		Du vers facile et du vers commun.....	609
		Sommaire des matières.....	644
		Table alphabétique des matières.....	645



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A

- A**, il a, 103.
A (avec l'accent grave), 103, 109;
 — préposition, 276, 365-367,
 437.
A, déterminatif, 569.
A, au lieu de Pour, 132.
A, bref, 70, 77; — long, *ibid.*
A, particule initiale, 122, 124.
A, prononciation, 201.
A pur, 124.
A, terminaison, 150, 151.
A, voix, 21.
Ab, particule initiale, 122.
Abaisser (s'), 500.
Abat-faim, 266.
Abat-jour, 262.
Abat-vent, *ibid.*
Abat-voix, 266.
Abbaye, 34.
Abe, bref, 77; — long, *ibid.*
Abbé, 250.
Abbesse, *ibid.*
Abêtrir, 484.
Ablatif, cas, 212-217.
Able, bref, 77; — long, *ibid.*
Able, terminaison, 151.
Abonner, 484.
Aborder, 490.
Aboutir, 500.
Abre, long, 77.
Abrégé, 240.
Abreuvoir, *ibid.*
Abréviations, 179, 180.
Abs, particule initiale, 122.
Absent, 463.
Absinthe, 67, 242, 245.
Absolu, 463.
Absoudre, 359.
Absentir (s'), 506.
Abstractions, 12.
Absurde, 463.
Abuser (s), 500.
Abyrne, 28, 240.
Abymer, 484.
Ac, terminaison, 148.
Ac, toujours bref, 77.
Ac, particule initiale, 122.
Acabit, 240.
Académicien, 206.
Acanthe, 67.
A cause, 365, 372.
A cause que, 376.
A condition que, 375.
A côté, 365.
A couvert, *ibid.*
Accent, 70-74; — local, 71; —
 grammatical, 71, 187; — ora-
 toire, 71-74; — musical, 71-73;
- prosodique, 71-74; — national,
 71-73; — imprimé, 71-74; —
 aigu, 71, 74, 188; — grave, *ibid.*;
 — circonflexe, 71, 74, 188, 191;
 — pathétique, 73; — figuré, 74;
 — euphonique, 115; — prosodi-
 que, 196; — oratoire, *ibid.* —
 Accents, 187, 191.
Accessible, 460.
Accessoire, 240.
Accolade, 192, 242.
Accord, 389, 413. — Accord, ré-
 pétition et place de l'article, 438,
 439. — Accord des adjectifs, 449-
 453. — Accord (faux), 285. — Ac-
 cord du verbe avec son sujet,
 493-497.
Accorder (s'), 500.
Accortoir, 240.
Accoucher, 489.
Accouder, 240.
Accouple, 242.
Accourir, 488, 489.
Accoutumé, 461.
Accoutumer, 484, 513.
Accroître, 484, 488.
Accusatif, cas, 212-218.
Accusateur, 250.
Accusatrice, *ibid.*
Accuser, 506.
Accuser (s), *ibid.*
Ace, bref, 77; — long, *ibid.*
Ace, terminaison, 151.
Achab, 65.
Acharner (s'), 500.
Achie, bref, 77; — long, *ibid.*
Achéloüs, 65, 66.
Achever, 506.
Achromatique, 66.
Acier, 240.
Acle, bref, 77; — long, *ibid.*
Acolyte, 28.
Acquérir, 345.
Acquis, 103.
Acquit, substantif, *ibid.*
Acquit (qu'il), *ibid.*
Acre, 103, 242; — bref, 77; —
 long, *ibid.*
Acrostiche, 240.
Acte, *ibid.*
Acteur, 250.
Action, 43.
Actrice, 250.
Ad, particule initiale, 122.
Adage, 240.
Adé, toujours bref, 77.
Adé, défaut, 576.
Adepté, 240.
Adhérent, 103.
Adhérent, 103, 461.
A Dieu, 103.
- Adieu**, 103.
Adjectifs, 84, 209, 210, 278, 295;
 — leur genre, 281, 283; — leur
 place, 284, 285; — leur termi-
 nation, 281; — leur variation,
ibid.; — prépositifs, 137; — pris
 substantivement, 279; — méta-
 physiques, 280; — physiques,
 280; — multiplicatifs, *ibid.*;
 — collectifs, *ibid.*; — nominaux,
 280, 284; — verbaux, 280, 284,
 287, 362, 363; — numériques,
 284, 476, 477; — pronominaux,
 281, 284, 287, 294, 297; — pos-
 sessifs, 280, 281, 282, 287, 296,
 299, 451, 452; — nombre dans
 les—, 287; — terminés en al, 287,
 294; — leurs degrés de significa-
 tion, 294, 295. Syntaxe des—,
 447, 477; — considérés dans
 leurs rapports avec les autres
 mots, 448; — qui ont pour ré-
 gime la préposition à, 460-462;
 — qui ont pour régime la pré-
 position de, 462; — qui se pla-
 cent après le substantif, 456,
 457; — qui ont un régime diffé-
 rent selon qu'on les emploie
 avant un nom ou avant un ver-
 be, ou bien encore, selon qu'on
 les emploie pour les personnes
 ou pour les choses, 463, 476.
- Adjoindre**, 206.
Adjoint, adjointe, 250.
Adolescence, 260.
Admirateur, admiratrice, 250.
Adonné, 461.
Adoré, 463.
Adre, bref, 77; — long, *ibid.*
Adroit, 463.
Adverbe, 85, 210, 211, 369, 373.
 Syntaxe de l'—, 583-588. — Ad-
 verbes simples, 370; — d'affir-
 mation, 370, 373; — différentes
 sortes d'—, 370; — de comparai-
 son, 370, 373; — de distance,
 370, 371; — de distribution, 372;
 — de doute, 370, 373; — de lieu,
 370, 371, 373; — de manière,
ibid. — de motif, 372; — de né-
 gation, 370, 373; — d'ordre,
 370, 371, 373; — de quantité,
 370, 372, 373; — de rang, 370,
 371; — de temps, 370, 372; —
 de temps indéterminés, 373.
- Æ**, voyelle composée, 30; — voix,
 29, 36.
Æ, prononciation, 202.
Æ, particule initiale, 122.
À faire, 103.
- Afe**, terminaison, 151.
Afe, affe, aple, brefs, 77.
Affable, 463.
Affaire, 103.
Affe, terminaison, 151.
Affecter, 506.
Affinage, 240.
Affilié, 506; — conjugué avec
être, *ibid.*
Affliger (s'), *ibid.*
Affront, 240.
Afin de, 376.
Afin que, 376, 589.
Afle, long, 77.
À fleur, 365.
À force, *ibid.*
Agag, 52.
Agate, 242.
Age, toujours bref, 77.
Age, 187, 240.
Agir, 506.
Aglaé, 205.
Agnat, 66.
Agnation, *ibid.*
Ague, bref, 77; — long, *ibid.*
Agueler, 207.
Agnes, 208.
Agnomén, 230.
Agnos, 62, 66.
Agrafe, 242.
Agérable, 461.
Agreér, 484.
Agrement, 164.
Ague, toujours bref, 77.
Aguerrier (s'), 500.
Ah! 55, 103, 377.
Ah, consoune composée, 53.
Ahi! 377.
Ai, diphthongue, 30, 41; — substi-
 tué à Di, *ibid.*
Ai, long, 77; — bref, *ibid.*
Ai, au commencement des mots,
 148; — au milieu des mots, *ibid.*
 — terminaison, 151; — pronon-
 ciation, 202.
Aide, 234.
Aider, 500.
Aides d'une maison, au lieu de
 Êtres d'une maison, 139.
Aie! 377.
Aie, long, 77; — bref, 78.
Aie, prononciation, 202.
Aie, verbe, 104.
Aie, voix, 34.
Aie, diphthongue, 43.
Aient, toujours long, 78.
Aieul, 252.
Aieux, 28.
Aigayer, 103.
Aigle, 234, 251.
Aiglelon, au lieu de Édreton, 139.

- Arrière-gardes, 266.
 Arrière-goûts, ibid.
 Arrière-neveux, ibid.
 Arrière-pensées, ibid.
 Arrière-petites-filles, ibid.
 Arrière-petits-fils, ibid.
 Arrière-points, ibid.
 Arrière-saisons, ibid.
 Arrière-vassaux, ibid.
 Arriver, 488, 489.
 Arrosoir, 240.
 Art, 103.
 Artère, 242.
 Article, 84, 210, 240, 273-276, 436-439, 442, 443, 447. Article simple, 273; — composé, ibid.; — défini, 275, 277, 436; — indéfini, 275, 436, 437; — partitif, 275; — partitif défini, ibid.; — partitif indéfini, ibid.; — indéterminé, 277; — prépositif, 137. Syntaxe de l'—, 435-447.
 Articulation, 15, 16; — euphonique, 115.
 Artifice, 240.
 Artisan, 249.
 Artiste, ibid.
 Aruspice, 240.
 As, 62, 240.
 As, bref, 78; — long, ibid.
 As, terminaison, 152.
 As, tu as, 103.
 Ase, toujours long, 78.
 Asile, 240.
 Aspic, ibid.
 Aspiration, 54, 55.
 Aspirer, 500.
 Asque, toujours bref, 78.
 Assassin, 240, 244, 249.
 Asse, terminaison, 152.
 Asse, bref, 78; — long, ibid.
 Asseoir, 349.
 Assez, 65.
 Assidu, 463, 464.
 Assignation, 66.
 Assigner, 66, 500.
 Assujettir, 146.
 Assujettir (s'), 500.
 Aste, astre, toujours brefs, 78.
 Astérisque, au lieu de Astérisque, 139.
 Astérisque, 193, 240.
 Asthme, 240.
 Astuce, 242.
 Asyanax, 64.
 At, bref, 78, 79; — long, 79.
 At, terminaison, 78.
 Ate, ates, brefs, 79; — longs, ibid.
 Athée, 67.
 Athéisme, 187.
 Athènes, 67.
 Athlète, ibid.
 Atmosphère, 242, 245.
 Atôme, 240.
 A travers, 365, 368, 576, 577.
 Atre, 240.
 Atre, atre, brefs, 79; — longs, ibid.
 Atre, terminaison, 267.
 Attache, 242.
 Attacher (s'), 500.
 Attelage, 240.
 Attendre, 500, 501, 529.
 Attendre (s'), 501.
 Attendu, 365, 366.
 Attendu que, 376.
 Attentif, 461.
 Attention, 12.
 Atticisme, 63.
 Attique, ibid.
 Attribut, 383; — simple, 384; — composé, ibid.; — complexe, 384, 385; — complexe, ibid. Différentes formes de l'—, ibid.
 Au, article, 35, 106, 273, 276.
 Au, au commencement des mots, 149; — dans le milieu des mots, ibid.; — terminaison, 152.
 Au, long, 79.
 Au, son, 35.
 Au, voix, ibid.
 Aubade, 242.
 Au cas, 576.
 Au cas que, 375.
 Aucun, 310, 311, 419, 464.
 Aud, terminaison, 153.
 Audacieux, 464.
 Au-deçà, 365.
 Au défaut, 576.
 Au-delà, 365.
 Au derrière, ibid.
 Au-dessous, ibid.
 Au-dessus, ibid.
 Au-devant, ibid.
 Auditoire, 240, 244.
 Augmentatifs, 121, 122.
 Augmenter, 484.
 Augmenter (s'), 501.
 Augure, 240.
 Au lieu, 365.
 Aulne, 235.
 Aulne, 165.
 Aulx, 105, 106.
 Au milieu, 365.
 Au moins, 376.
 Au moyen, 365.
 Aunage, 240.
 Aune, 165.
 Au niveau, 365.
 Auparavant, 367; — pour Avant, 132.
 Auparavant que, 567.
 Au péril, 365.
 Auprès, 365, 577, 579.
 Au prix, 365.
 Au prix de, 579.
 Auréole, 242.
 Auricule, 239.
 Au risque, 365.
 Aupsice, 103, 240.
 Aussi, 294, 372, 374.
 Aussi bien que, 375.
 Aussi peu que, ibid.
 Austral, 288, 289.
 Au surplus, 376.
 Aut, terminaison, 153.
 Autan, 103.
 Autant, 103, 294, 372.
 Autant que, 375.
 Autel, 103, 240.
 Auteur, 103, 246, 249.
 Autodafé, 254.
 Automate, 240.
 Automnal, 290.
 Automne, 40, 233, 234.
 Autoriser, 501.
 Autour, 365, 367.
 Au travers, 365, 368, 576, 577.
 Autre, 310, 311.
 Autruche, 242.
 Autrui, substantif, 232; — pronom indéfini, 306, 308.
 Aux, article, 273, 276.
 Aux, terminaison, 153.
 Aux dépens, 365.
 Aux environs, ibid.
 Av, particule initiale, 122.
 Avalanche, 242.
 Avalange, au lieu de Avalanche, 139.
 Avaloire, 242.
 Avant, 103, 365-367, 564, 578.
 Avant de, 367.
 Avant que, 567.
 Avant-becs, 266.
 Avant-bras, ibid.
 Avant-coureurs, ibid.
 Avant-cours, ibid.
 Avant-derniers, ibid.
 Avant-faire-droit, ibid.
 Avant-fossés, ibid.
 Avant-gardes, ibid.
 Avant-goûts, ibid.
 Avant-murs, ibid.
 Avant-pieux, ibid.
 Avant-postes, ibid.
 Avant que, 376.
 Avant que de, 367.
 Avant-scène, 242, 245, 266.
 Avant-toits, 266.
 Avant-trains, ibid.
 Avant-veilles, ibid.
 Avarie, 242.
 Ave, 103, 254.
 Ave, bref, 79.
 Avec, 365, 366.
 Avenir, 103.
 A vent, ibid.
 Avertir, 506.
 Aveugle, 464.
 Avez, verbe, 103.
 Avide, 464.
 Avilir (s'), 501.
 Aviser (s'), 506.
 Avocat, 250.
 Avocate, ibid.
 Avoine, 167.
 Avoir, 328-330, 501.
 Avoir affaire à, 569.
 Avoir affaire de, ibid.
 Avoir coutume, 507.
 Avoir du plaisir à, 569.
 Avoir égard, 570.
 Avoir garde, 509.
 Avoir honte, ibid.
 Avoir l'air, 418, 451.
 Avoir peine, 504.
 Avoir peur, 510.
 Avoir raison, 567.
 Avoir regret, 511.
 Avoir soin, 512.
 Avoir tort, 567.
 Ax, axe, toujours brefs, 79.
 Axe, 240.
 Ay, voyelle composée, 34.
 Ayant-cause, 267.
 Aye, voyelle composée, 34.
 Aye, pour Aie, 129.
 Aye, prononciation, 202.
 Azyme, 28.

B

- B, 170; — prononciation, 202; — consonne, 46.
 Babouine, au lieu de Babine, 139.
 Babylone, 28.
 Bacchante, 66.
 Bacchus, ibid.
 Bachique, ibid.
 Badigeon, 40.
 Bafouant, 41.
 Bâillement, 114.
 Bâiller, 103, 189.
 Bâiller aux cornelles, au lieu de Bayer aux cornelles, 139.
 Bailler, 103.
 Bailleresse, 250.
 Baillieur, ibid.
 Baillieur, ibid.
 Baillieuse, ibid.
 Bain-marie, 262.
 Baisser, 484, 490.
 Bajoue, 242.
 Bal, 246.
 Balai, 103.
 Balancer, 501.
 Balle, 246.
 Ballet, 103.
 Balustre, 240.
 Ban, 103.
 Banal, 288, 290.
 Banc, 103.
 Bande pour compagnie de gens de guerre, 132.
 Bander, 484.
 Baptême, 166.
 Baptiste, 103.
 Bar, 247.
 Bar ou bard, ibid.
 Baracan, au lieu de Bouracan, 139.
 Barbarisme, 138-140. — Barbarismes à éviter, 139.
 Barbe, 235.
 Barbes-de-bouc, 267.
 Barbes-de-chèvre, ibid.
 Barbes-de-Jupiter, ibid.
 Barbes-de-renard, ibid.
 Barde, poète, 235, 247.
 Barde, ibid.
 Barège, 173.
 Baril, 56.
 Barre, 247.
 Bas, 103.
 Bas, adjectif, ibid.
 Bas-fonds, 267.
 Bas-reliefs, ibid.
 Basse, 103.
 Basse, adjectif, ibid.
 Basses-contre, 267.
 Basses-cours, ibid.
 Basses-fosses, ibid.
 Basses-lices, ibid.
 Bassesse, 255.
 Basses-tailles, 267.
 Basses-voiles, ibid.
 Bas-ventres, ibid.
 Bat, verbe, 103.
 Bât, ibid.
 Batiste, ibid.
 Battologie, 63.
 Battré, 352, 353, 484.
 Baux, 103.
 Bayle, ibid.
 Beau, 35, 103.
 Beau cou, 103.
 Beaucoup, ibid.
 Beauté, 103, 255.
 Beaux, 64.
 Beaux-esprits, 267.
 Beaux-fils, ibid.
 Beaux-frères, ibid.
 Beaux-pères, ibid.
 Becs-de-cane, ibid.
 Becs-de-corbin, ibid.
 Becs-de-grue, ibid.
 Becs-figures, ibid.
 Bel, 35.
 Bêler, 189.
 Belle, 103.
 Belles-de-jour, 267.
 Belles-de-nuit, 262.
 Belles-filles, ibid.
 Belles-mères, ibid.
 Belles-sœurs, ibid.
 Belsamine, au lieu de Balsamine, 139.
 Belvédère, 155.
 Bénéficial, 288, 290.
 Béni, 103.
 Bénir, 348.
 Bénéit, 103.
 Bénéit pour Béni, 129.
 Bercail, 252.
 Berce, 235.
 Berger, 250.
 Bergère, ibid.
 Berghem, 52.
 Berlan, au lieu de Brelan, 139.
 Bétail, 252.
 Bête, 103.
 Bette, ibid.
 Bibliographe, 67.
 Bibliothèque, ibid.
 Bibus, 62.
 Bien, 38, 41, 371.
 Bien-aimés, 267.
 Bien entendu que, 375.
 Bien-être, 267.
 Bienfaisance, 169.
 Bienfaiteur, 250.
 Bienfaitrice, ibid.
 Bien-fonds, 267.
 Biennal, 290.
 Bien que, 375.
 Bienséance, 62, 101, 102, 255.
 Bière, 167.
 Bière, ibid.
 Bile, 260.
 Bill, 247.
 Bille, ibid.
 Biscaille, 41.
 Blâmer, 506.
 Blanchir, 484.
 Blanc-manger, 267.
 Blanc-seing, 262.
 Blancs-de-baine, 267.
 Blancs-manteaux, ibid.
 Blasphème, 67, 173.
 Blasphémé, 173.
 Blaye, 34.
 Blé, 166.
 Bleuâtre, 121.

- Beuf, 30, 51.
Boire, 352, 353.
Bois, 31, 43, 285.
Boite, 42, 103.
Boite, verbe, 103; — en parlant du vin, *ibid.*
Bol, 440.
Bon! 377.
Bon, 37, 103, 294.
Bonace, 103, 242.
Bonasse, 103.
Bon-chrétien, 262.
Bond, 103.
Bon Dieu! 377.
Bon-henri, 262.
Bonheur, 255.
Bon-mots, bons-mots, 267.
Bonne voglie, 66.
Borborygme, 28.
Boréal, 288, 290.
Borgne, 249.
Borner, 501.
Borner (se), *ibid.*
Bots, 103.
Botté, *ibid.*
Bou, *ibid.*
Bouche-trous, 267.
Boue, 103.
Bouffir, 484.
Bouge, 240.
Bouilleau, au lieu de Bouleau, 139.
Bouillir, sa conjugaison, 345.
Bouis, 41.
Boulin à grain, au lieu de Boulingrin, 139.
Boulvari, au lieu de Hourvari, *ibid.*
Bourg, 52.
Bourgeon, 40.
Bourgmestre, 52.
Bourgoigne, 235.
Bourreau, 35.
Bourrelle, *ibid.*
Boussole, 119.
Bout, 103.
Bout, verbe, *ibid.*
Boute-en-train, 262.
Boute-feu, *ibid.*
Boute-tout-cuire, *ibid.*
Bouts-d'aile, 267.
Bouts-rimés, *ibid.*
Bracelet, 164.
Braire, 359.
Branches-ursines, 267.
Branler, 484.
Brèche-dentis, 265.
Brelan, 163.
Brie (la), 247.
Briguer, 506.
Bris, 247.
Brise-cou, 262.
Brisés, 187.
Brise-mottes, 267.
Brise-pierre, 268.
Briser, 484.
Brise-raison, 268.
Brise-scellé, *ibid.*
Brise-vent, 262.
Broc, 49.
Brocard, 103.
Brocart, *ibid.*
Broquant, *ibid.*
Brouillasse (il), au lieu de Bruine (il), 139.
Brouine (il), au lieu de Bruine (il), *ibid.*
Bruire, 359.
Brûler, 189, 485, 506.
Brûle-tout, 268.
Brumal, 290.
Brumir, 485.
Brutal, 290.
Budget, 119.
Bulle, 242.
But, 63.
Buveur, 250.
Buveuse, *ibid.*
- C**
- C, articulation, 16; — consonne, 46, 170; — consonne sifflante, 48; — consonne gutturale, *ibid.*; — son naturel, 49; — son accidentel, *ibid.*; — propociation, 202, 203.
Ca, 103, 107, 185.
Ça, 377.
Ça travaillons! *ibid.*
Ça, 107.
Cabaleur, 250.
Cabaleuse, *ibid.*
Cacophonie ou cacophonie, au lieu de Cacophonie, 139.
Cacochisme, au lieu de Cacochyme, *ibid.*
Cacochyme, 28.
Cacographie, 67.
Caen, 30, 38, 42, 106.
Caennais, 30.
Caennaise, *ibid.*
Cahot, 104.
Caille-lait, 268.
Caillots-rosats, *ibid.*
Caisse, 103.
Cal, 247.
Calculateur, 250.
Calculatrice, *ibid.*
Cale, 247.
Calembrédaire, au lieu de Calembrédaire, 139.
Calque, 240.
Calvi (pomme), au lieu de Galville (pomme), 139.
Camp, 103, 106.
Camphre, 67.
Cane, 103.
Caneçon, au lieu de Caleçon, 139.
Canicule, 239.
Canne, 103.
Canonial, 288, 290.
Cantateur, 251.
Cantatrice, *ibid.*
Cantaride, 67.
Cantonnai, 120.
Cantonner, *ibid.*
Canule, 239.
Capre, 235.
Câpre, *ibid.*
Capsule, 239.
Captivité, 255.
Car, 103, 254, 376.
Caracol, 247.
Caracole, *ibid.*
Caractère romain, 174; — italique, *ibid.*
Caractères prosodiques, 181.
Cardinaux, mis pour Ordinaux, 456.
Carême-prenant, 268.
Caroncule, 239.
Carpe, 235.
Carre, 249.
Carrosse, 240.
Carte, 103.
Cartilage, 67.
Cartier, 103.
Cartouche, 235.
Cas, 211, 218.
Cas dans lesquels on doit ou l'on ne doit point faire usage de l'article, 439-442, 443-445.
Casse-cou, 262.
Casse-croûtes, 268.
Casse-cul, *ibid.*
Casse-noisettes, 265.
Casser, 485.
Casse-tête, 268.
Cassis de veau, au lieu de Quasi de veau, 439.
Castrolle, au lieu de Cass-rolle, *ibid.*
Castonnade, au lieu de Cassonnade, 139.
- Casuel, au lieu de Fragile, 139.
Cata, particule initiale, 123.
Catachrèse, 66; — dénigration, 92.
Catastrophe, 67.
Catéchumène, 65.
Catharre, 67.
Cathédrale, 67.
Catholicisme, *ibid.*
Causeur, 250.
Causeuse, *ibid.*
Ce, 103, 305, 437.
Ce devant le verbe être, 424.
Ce, substantif, 232.
Céans, 103.
Ceci, 305.
Ceci, substantif, 232.
Cédille, 181.
Cédule, 239.
Ceignons, verbe, 107.
Ceint, 103.
Ceint, ceinte, 107.
Cela, 305.
Cèle, verbe, 103.
Célébre, 464.
Céliéri, 247.
Celle, 103.
Cellule, 239.
Celticismes, 28.
Celui, 306.
Celui-ci, 305.
Celui-là, *ibid.*
C'en, 103.
Cène, *ibid.*
Cénopathe, 67.
Cens, 107.
Censé, 103.
Censeur, 249.
Cent, 103, 287, 429.
Centaur (voix de), au lieu de Stentor (voix de), 139.
Centenaire, 103.
Centime, 240, 244.
Centon, 104.
Cent-suisses, 265.
Cependant, 374, 376.
Cependant pour Pendant que, 129.
Cercueil, 36.
Cérémonial, 290.
Cerf, 51, 104.
Cerfs-volants, 268.
Cersifs, au lieu de Salsifs, 139.
Certain, 310.
Cervantes, 107.
Ces, 104.
Cesser, 489, 491, 506.
Cession, 107.
C'est, 104.
C'est-à-dire, 375.
C'est à savoir si, *ibid.*
C'est pourquoi, 376.
C'est pour cela que, *ibid.*
Césure, 602, 603.
Cet, 104.
Cétacée, 168.
Ch, figure double, 45, 48.
Ch, comme syllabe, 43; — prononciation, 205; — son propre, 65.
Chacun, 120, 306, 397, 421, 422.
Chacun, substantif, 232; — phrase, *ibid.*
Chagrin, 255.
Chaîne, 104, 247.
Chair, 104.
Chaireuteur, au lieu de Charcutier, 139.
Chaire, 104.
Chalco-graphie, 67.
Chaldée, 66.
Challoir pour Importer, 129.
Champ, 104.
Champagne, 235.
Chanaan, 65, 16.
Change pour Changement, 432.
Changement, 119.
Changer, 119, 485, 491, 579.
Chant, 104.
Chanteur, 250.
Chanteuse, *ibid.*
Chaos, 66, 104.
Chaque, 310.
Charger, 606.
- Charger (se), 506.
Charité, 255.
Charlatan, 249.
Charolais, 31, 43.
Chasse-chiens, 265.
Chasse-coquins, 268.
Chasse-cousins, *ibid.*
Chasse-m. rée, 262.
Chasse-mouches, 265.
Chasserresse, 250.
Chasseur, *ibid.*
Chasseuse, *ibid.*
Chasteté, 260.
Château, 35.
Châtel, *ibid.*
Chats-huants, 268.
Chaud, 104.
Chauffe-cire, 268.
Chauffe-lit, *ibid.*
Chauffeur, 485.
Chausse-pieds, 268.
Chausse-trapps, *ibid.*
Chauve-souris, 263.
Chaux, 104.
Chef-d'œuvre, 30, 263.
Chauffe-lieux, 268.
Chêne, 104, 247.
Chênes-verts, 268.
Chenil, 56.
Cher, 104, 461.
Cher, rivière, 104.
Chercher, 501.
Chère, 104.
Chersonèse, 66.
Cherté, 166.
Cheval-léger, 265.
Chevaux-légers, 268.
Chèvre-leuille, *ibid.*
Chèvre-pieds, 266.
Chéz, 65, 365, 366, 564.
Chiches-faces, 268.
Chien-en-lit, *ibid.*
Chiens-loups, *ibid.*
Chiens-marins, *ibid.*
Chiffres arabes, 180, 181.
Chiffres romains, *ibid.*
Chicourme, 41, 50.
Chiragra, 66.
Chirographie, *ibid.*
Chiromancie, *ibid.*
Chirolo, *ibid.*
Chloris, 65, 66.
Choc, 29.
Chœur, 30, 36, 66, 104.
Choc, verbe, 104.
Choir, 129, 130, 352, 488, 489.
Choisir, 506.
Choix, 104.
Choix des auxiliaires, 488-493.
Chorée, 66.
Chorépe, 173.
Chorisme, 66.
Chorion, *ibid.*
Choriste, *ibid.*
Chorographie, *ibid.*
Chorus, *ibid.*
Chose, 233.
Chose (certaine), 285.
Chou, 36.
Chou-fleur, 263.
Choux-navets, 268.
Choux-raves, *ibid.*
Chrême, 104, 247.
Chrétien, 65, 66.
Chrétienté, 166.
Chrie, 66, 104.
Christ, 63, 66, 104.
Chronique, 66.
Chronologie, *ibid.*
Chrysalide, 28, 66.
Chrysocolle, 28.
Chut, 63, 378.
Clype, 28.
Cylifère, *ibid.*
Clype, *ibid.*
Clair, 104.
Claires-voies, 268.
Clanpinant, au lieu de Clapant, 139.
Claque-oreilles, 266.
Clarté, 255.
Claude, 49.

- Clause, 104.
 Claustral, 288.
 Clé, 166.
 Clef, *ibid.*
 Clef (fusse), 285.
 Clepsydre, 28.
 Clerc, 49, 104.
 Clérical, 288.
 Clincaillier, au lieu de Quincail-
 lier, 139.
 Cloaque, 235.
 Cloître, 189.
 Clore, 352, 353, 485.
 Close, verbe, 104.
 Clou, 252.
 Clou à porte, au lieu de Cloporte,
 139.
 Cloud, 104.
 Club, 119.
 Clugny, 66.
 Clystère, 28.
 Ci, 107, 132, 185, 305, 306.
 Cible, 242.
 Cicatriser, 164.
 Ciel, 223, 252.
 Ciel, *ibid.*
 Ciel-de-lit, 268.
 Ciel-de-tableau, *ibid.*
 Cieux, 223.
 Cigarette, 240, 244.
 Cigogne, 49.
 Cigué, 52.
 Cil, 104, 105.
 Cimon, 107.
 Cinq, 59, 107.
 Cion, terminaison, 159.
 Circon, particule initiale, 123.
 Circoncire, 359.
 Circonstance, 119.
 Circu, particule initiale, 123.
 Cire, 104, 107.
 Cité, 104.
 Citer, 104, 107.
 Civil, 464.
 Civita-Vecchia, 65.
 Co, particule initiale, 124.
 Coasser, 167.
 Coche, 235.
 Cochlearia, au lieu de Cochlearia,
 139.
 Co-états, 268.
 Cœur, 30, 104.
 Cognat, 66.
 Cognation, *ibid.*
 Cognomen, 230.
 Coi, 107.
 Coings, 432.
 Col, 162, 163, 247.
 Col, particule initiale, 124.
 Colère, 255.
 Colin-maillard, 263.
 Colle, 247.
 Collégial, 290.
 Collège, 173, 174.
 Collidor, au lieu de Corridor, 139.
 Collyre, 28.
 Colomb, 104.
 Colon, *ibid.*
 Colophale, au lieu de Colophane,
 139.
 Colossal, 288, 290.
 Colporteur, 230.
 Colporteuse, *ibid.*
 Com, particule initiale, 123.
 Comédie (plaisante), 286.
 Commune (vieux langage), 130.
 Commander, 507.
 Comme, 365, 375, 377.
 Comme, employé pour Que, 133.
 Comme par exemple, 375.
 Commenceur, 485, 491, 513, 517.
 Committimus, 62.
 Commun, 4^e, 465.
 Communier, 485.
 Comparable, 465.
 Comparaison, 12.
 Comparaire, 488, 490.
 Comparatif dans les adjectifs, 294,
 — dans les adverbcs, 371.
 Comparer, 3750.
 Comparoir, 352.
 Compatible, 465.
 Compatriote, 121.
 Compétent, 465.
 Complaire (se), 501.
 Complaisant, 465.
 Compléments, 389, 391, 392,
 396; — rapport de détermina-
 tion, 394; — d'identité, *ibid.*;
 — incomplexes, 395; — com-
 plexes, 395, 396; — différentes
 formes de—, *ibid.*
 Compléter, 173.
 Complice, 462.
 Compositeur, 249.
 Compréhension de l'idée, 227.
 Comptant, 104.
 Compte, *ibid.*
 Compter, 499.
 Comte, 40, 104.
 Comté, 233.
 Con, terminaison, 159.
 Con, particule initiale, 123.
 Concernant, 363.
 Concerto, 254.
 Conciliabule, 239.
 Conclusion, sa conjugaison, 353,
 354.
 Concombre, 240.
 Concordance, 389.
 Concourir, 501.
 Condamner, 501, 570.
 Condamner (se), 501.
 Conditionnel, 320.
 Conditionnel, à quels temps ré-
 pondent les temps de l'indicatif,
 521, 522.
 Conducteur, 250.
 Conductrice, *ibid.*
 Conduite, 256.
 Cône, 189.
 Confident, 465.
 Confier, 570.
 Confier (se), *ibid.*
 Confire, 359.
 Conforme, 461.
 Confrérie, 166.
 Congé, pour Permission, 132.
 Conjectural, 288.
 Conjonction, 85, 108, 113, 210,
 211; — adverbative, 374; — aug-
 mentative, 374, 375; — causa-
 tive, 374, 376; — comparative,
 374, 375; — composée, 374; —
 concessive, 374, 375; — conclu-
 sive, *ibid.*; — conditionnelle, *ib.*;
 — copulative, 374; — déclara-
 tive, 374, 375; — définition, 374,
 377; — de temps, 374, 376; —
 diminutive, 374, 375; — disjuncti-
 ve, 374; — d'ordre, 374, 376;
 — restrictive, 374, 375; — sim-
 ple, 374. — Syntaxe de la —, 588,
 591; — suspensive, 374, 375; —
 transitive, *ibid.*; — régissant l'in-
 dicatif, 590, 591; — régissant
 l'infinitif, 590; — régissant le
 subjonctif, 591.
 Conjugaison, 325; — modèle des
 différentes conjugaisons, 331-
 339.
 Conjugal, 288, 290.
 Conjuré, 507.
 Connaissance, 256.
 Connaissent, 250.
 Connaissesse, *ibid.*
 Connaître, 32, 36, 253, 254;
 Connu, 465, 469, 470.
 Conseiller, 507.
 Consentir, 348, 501.
 Conséquent (affaire); au lieu de
 Importante (affaire); 139.
 Conservateur, 250.
 Conservatrice, *ibid.*
 Conserve, 432.
 Considération, 256.
 Consister, 501.
 Consolant, 465.
 Consolateur, 250.
 Consolatrice, *ibid.*
 Consouance, 146.
 Consoune, au lieu de Console,
 139.
 Consoumes, 16, 43, 46, 47; — com-
 posées, 65; — redoublement des
 —, 169, 174; — simples, 48.
 Conspirer, 502.
 Constant, 465.
 Construction; 15, 381, 389; — ana-
 lytique, 396, 397; — elliptique,
 396; — figurée, 381, 396, 398;
 — grammaticale, 381; — pleine,
 396; — proprement dite, 396;
 — (règles de), 413; — simple;
 381; — usuelle, *ibid.*
 Consumer, 502.
 Contant, verbe, 104.
 Conte, *ibid.*
 Conte (plaisant), 286.
 Content, 104, 462.
 Contentement, 256.
 Contenter (se), 507.
 Contiguë, 52.
 Contiguïté, 187.
 Continuer, 485, 514, 517.
 Contra, particule initiale, 124.
 Contraction, 114, 275.
 Contraindre, 516, 517.
 Contrainte, 256.
 Contre, 109, 183, 365, 366, 570.
 Contre, particule initiale, 124.
 Contre-allée, 183, 268.
 Contre-allées, 268.
 Contre-amiral, 183, 268.
 Contre-amiraux, 268.
 Contre-appels, *ibid.*
 Contre-balancer, 186.
 Contre-basses, 268.
 Contre-batteries, *ibid.*
 Contre-charges, *ibid.*
 Contre-chévrons, *ibid.*
 Contre-clefs, *ibid.*
 Contre-cœurs, *ibid.*
 Contre-coups, *ibid.*
 Contre-danse, 263.
 Contre-échanges, 268.
 Contre-enquête, 183.
 Contre-épreuve, 183, 187.
 Contre-épreuves, 268.
 Contre-espaliers, *ibid.*
 Contrefaçon, 186.
 Contrefaire, *ibid.*
 Contre-fenêtres, 268.
 Contre-fentes, *ibid.*
 Contre-finesses, *ibid.*
 Contre-fugues, *ibid.*
 Contre-gardes, 235.
 Contre-hermine, 183.
 Contre-jour, 263.
 Contre-lettre, 186.
 Contre-lettres, 268.
 Contre-maitres, *ibid.*
 Contre-marches, *ibid.*
 Contre-marques, *ibid.*
 Contre-ordre, 183.
 Contre-ordres, 268.
 Contre-poison, 263.
 Contre-révolutions; 268.
 Contre-rondes, *ibid.*
 Contre-ruses, *ibid.*
 Contrevenir, 488, 490.
 Contrevention, au lieu de Contra-
 vention, 139.
 Contre-vérité, 263.
 Contribuer, 502.
 Contro, particule initiale, 124.
 Convenance, 101, 102.
 Couvenir, 362, 489, 490, 507.
 Conventuelle, 239.
 Conversation, 194, 199.
 Convier, 502.
 Co-propriétaires, 268.
 Copule, 384.
 Coq, 59, 247.
 Coq-à-l'âne, 263.
 Coq-d'Inde, 59.
 Coque, 247.
 Coquericot; au lieu de Coquelicot,
 139.
 Cor, 104.
 Cor (instrument), *ibid.*
 Cor, particule initiale, 124.
 Corbeau, 251.
 Corde (fusse), 285.
 Cordial, 285.
 Cordillères, 234.
 Corinthe, 67.
 Cornette, 235.
 Corporence, au lieu de Corpulen-
 ce, 139.
 Corps, 104.
 Corps-de-garde, 268.
 Corpuscule, 239.
 Correcet, 63.
 Corrupteur, 250.
 Corruptrice, *ibid.*
 Côté, 173.
 Corybant, 28.
 Coryphée, 28, 67.
 Cote, 104.
 Côte, 29, 104, 189.
 Côturme, 67.
 Cote, 104.
 Cou, 36, 104, 162, 163.
 Cou, particule initiale, 124.
 Couane, au lieu de Couëne, 139.
 Couché, 256, 260, 485.
 Coucou, 36.
 Cou-de-pied, 167.
 Coude-pied, au lieu de Cou-de-pied,
 139.
 Coudre, sa conjugaison; 353, 354.
 Couds, verbe, 104.
 Couler, 485.
 Coup, 104.
 Coupable, 465.
 Coupe-cul, 268.
 Coupe-gorge, 263, 268.
 Coupe-pâte, 268.
 Couple, 233.
 Cour, 104, 247.
 Courage, 234, 256, 377.
 Courbe, 234.
 Courir, 345, 490.
 Cours, 104, 247.
 Court, 104.
 Courte-pointe, 263.
 Courtes-boîtes, 268.
 Courtes-pailles, *ibid.*
 Courtisan, 250.
 Courtisane, 59, 250.
 Coût, 104.
 Coûter; 502.
 Coutumier, 130.
 Couver, 485.
 Couverture, 432.
 Couvre-chef, 263.
 Couvre-feu, *ibid.*
 Couvre-pieds, 266.
 Crabe, 240.
 Craindre, 507, 586, 587.
 Craint, 104.
 Cravate, 235.
 Créateur, 251.
 Créatrice, *ibid.*
 Crème, 104, 247.
 Crêpe, 235.
 Cresson à la noix, au lieu de Cres-
 son alenois, 139.
 Crève-cœur, 263.
 Crever, 485.
 Cri, 104.
 Cric, *ibid.*
 Cric-crac; 263.
 Crie, verbe, 104.
 Crimisettes; au lieu de Cliquet-
 settes, 139.
 Crin, 104.
 Croasser, 167.
 Croc-en-jambes, 263, 268.
 Crochet; 192.
 Croi pour Crois, 129.
 Croire (croire), 104.
 Croire, 354, 355, 499.
 Crois (croire), 104.
 Croît (croître), *ibid.*
 Croître, 104, 359, 488, 490.
 Croix, 104; — signe, 193.
 Croix-de-Dieu, 268.
 Croque-notes, *ibid.*
 Cru, 104, 167, 287.
 Cru, 29, 104, 167.
 Cruëment; 164.
 Crucifix, 64.
 Crudélie, au lieu de Cruauté, 139.
 Cruel, 104, 167.
 Cruel, 287, 466.

- Crural, 290.
 Crusoé, 187.
 Cuiller, 346, 347.
 Cuiller, 164.
 Cuillère, ibid.
 Cuir, 104.
 Cuirasseau, au lieu de Curaçao, 139.
 Cuire, 104, 485.
 Cul, 56.
 Cul-de-jatte, 263.
 Culs-de-basse-fosse, 268.
 Culs-de-lampes, 168.
 Culs-de-sacs, 268.
 Curateur, 251.
 Curatrice, ibid.
 Curate-dents, 266.
 Cure-oreilles, ibid.
 Curial, 288.
 Curieux, 466.
 Curiosité, 256.
 Custode, 235.
 Cutané, 168.
 Cuticule, 239.
 Cyclade, 28.
 Cyclope, 231.
 Cygne, 28, 104.
 Cylindre, 28.
 Cymaise, ibid.
 Cymbale, ibid.
 Cynique, ibid.
 Cynisme, ibid.
 Cynocéphale, ibid.
 Cynosure, ibid.
 Cynthe, 107.
 Cyprès, 28.
 Cypris, ibid.
 Cyr, 104.
 Cylthère, 28, 67.
 Cytise, 28.
- D**
- D, 46, 170; — son accidentel, 50; — son naturel, ibid.; — prononciation, 204.
 Dà, 185.
 Dactyle, 28.
 Daigner, 409.
 D'ailleurs, 375.
 Dais, 104.
 Dam, 104, 247.
 Danaé, 187.
 Dangereux, 466.
 Danois, 31.
 Daus, 104, 109, 365, 564, 579.
 Danse, 104.
 Danseur, 250.
 Danseuse, ibid.
 Dans le temps que, 376.
 Date, 104.
 Datif, cas, 212, 217.
 Datte, 104.
 D'Autant plus que, 109.
 Davantage, 132, 372.
 Davantage que, pour Plus que, 132.
 De, 109, 276, 365, 368, 436, 564; au commencement d'un mot, 190; — déterminatif, 565, 568, 575, 577; — explétif, 567; — particule initiale, 124; — régime d'un adjectif ou d'un participe, 430, 431; — régime d'un verbe ou d'un adverbe, 431.
 Débarquer, 485.
 Débet, 63, 254.
 Débiteur, 251.
 Débitrice, ibid.
 Déborder, 485.
 Décorder, 489.
 Décéder, 488, 489.
 Décemvral, 290.
 Décence, 101, 102, 260.
 Déchoir, 488, 489, 490; — sa conjugaison, 349.
 Décimal, 290.
 Décime, 240.
 Déclamation, 195, 199.
- Déclinaison, 211, 212, 218.
 Décombres, 240.
 Découcher, 485.
 De crainte de, 376.
 De crainte que, 376, 567, 587.
 Décrotale, 242.
 Décrotte, 488, 490.
 Décrotteur, 250.
 Décrotteuse, ibid.
 Dédaigner, 507.
 Dédaigneux, 466.
 De dessous, 365.
 De dessus, ibid.
 Dédire, 359.
 Défenderesse, 250.
 Défendeur, ibid.
 Défendre, 507.
 Défenseur, 249.
 Déficit, 254.
 Défier, 514.
 Dégeler, 485.
 Dégangé, au lieu de Dégangandé, 139.
 Dégorgier, 485.
 Dégouter, 63, 104.
 Dégoutter, ibid.
 Déjucher, 485.
 Delà, 104.
 De la, ibid.
 De là, adverbe, ibid.
 Délacer, ibid.
 De laquelle, relatif, 303.
 Délasser, 104.
 Délateur, 251.
 Délattrice, ibid.
 Deleatur, 146.
 Délivérer, 571.
 Délice, 222, 223, 233, 418.
 Déloger, 485.
 De loin en loin, 576.
 Déloyal, 288, 290.
 Demander, 516.
 Demanderesse, 250.
 Demandeur, ibid.
 De manière que, 376.
 De même, 375.
 Demeuré, 362.
 Demeurer, 489, 491.
 Demi, 419, 449.
 Demi-bains, 268.
 Demi-dieu, ibid.
 Demi-heures, ibid.
 Demi-lunes, ibid.
 Demi-métaux, ibid.
 Demi-savants, ibid.
 Demi-voyelles, consonnes, 45.
 Démôsthène, 67.
 D'en, 104.
 Dénicher, 485.
 Dénoncateur, 251.
 Dénonciatrice, ibid.
 Dénoûment, 146.
 Dense, 104.
 Dent, 104, 247.
 Dentales, consonnes, 45.
 De peur de, 376, 567.
 De peur que, 376, 587.
 De plus, 375.
 Dépositaire, 249.
 Déprédator, 251.
 Déprédatrice, ibid.
 Depuis, 365, 366, 367, 564.
 Depuis que, 376.
 De qui, 303.
 Dérivation, 121; — philosophique, 122; — grammaticale, ibid.
 Dérivés, 119, 121.
 Dernier adieu, au lieu de Denier à Dieu, 139.
 Dérugier, 485.
 Derrière, 365, 366, 564.
 Des, article, 104, 273, 276.
 Dès, 104, 365, 366.
 Dès que, 376.
 Désaccoutumer (se), 507.
 Désagrafer, au lieu de Dégrafer, 139.
 Descendre, 361, 485, 489, 492.
 Désenfler, 485.
 Désenivrer, ibid.
 Désespérer, 507.
 Désespoir, 256.
- Désespoirs, pour Désespoir, 133.
 Désirer, 507.
 Désireux, 462.
 Désolateur, 251.
 Désolatrice, ibid.
 Désorganisateur, ibid.
 Désorganisateur, ibid.
 De sorte que, 376.
 Désœuvrement, 30.
 Desquels, desquelles (relatif), 303.
 Desserte (dur à la), au lieu de Des-serre (dur à la), 139.
 Desservir, 348.
 Dessiller, 165.
 Dessous, 365.
 Dessus, ibid.
 Des temps, 316.
 Destructeur, 251.
 Destructrice, ibid.
 Déterminatifs, 580, 581, 582.
 Déterminer, 502.
 Déterminer (se), ibid.
 Détester, 507.
 Détracteur, 249.
 Dévaler, pour Descendre, 130.
 Devant, 365, 366, 564, 578.
 Devant, pour Avant, 132.
 Dévastateur, 251.
 Dévastatrice, ibid.
 Devenir, 488, 489.
 Déverrouiller, 163.
 Devin, 250.
 Devineresse, ibid.
 Devoir, 499.
 Devoir (se), 507.
 De votre part, pour De votre côté, 134.
 Deuil, 104.
 Dextre, pour Main droite, 130.
 Dey, 28, 104.
 D'hiver, 104.
 Di, particule initiale, 124.
 Dia, particule initiale, ibid.
 Diable, 187.
 Diaconal, 288.
 Diagnostic, 66.
 Diagonal, 288, 291.
 Dialecte, 240, 244.
 Diamant, 41.
 Diamétral, 288, 291.
 Diarrhée, 67.
 Diastole, 242.
 Die, pour Dize, 128, 129.
 Diérèse, 187.
 Dieu, 176.
 Dif, particule initiale, 124.
 Différant, verbe, 104.
 Différence qui existe entre un prétérit défini et un prétérit indéfini, 317.
 Différend, 165.
 Différent, 104, 165, 462.
 Différer, 507.
 Difficile, 466.
 Digne, 462.
 Dime, 104.
 Dimes, verbe, ibid.
 Diminuer, 485, 490.
 Diminutifs, 121, 122.
 Dinde, 242.
 Dinde (un), au lieu de Dinde (une), 139.
 Diphthongues, 40, 41, 42, 44; — dans les vers, 603, 606.
 Dire, 354, 355, 507.
 Direct, 63.
 Directeur, 251.
 Directrice, ibid.
 Dis, particule initiale, 124.
 Disciple, 249.
 Discontinuer, 485, 507.
 Disconvenir, 507.
 Discord, pour Démêlé, 130.
 Discours, 83. Éléments du —, 209.
 Disculper (se), 508.
 Digression, au lieu de Digression, 139.
 Disjonction, 108, 113.
 Disparatre, 488, 490.
 Disparatre, 242.
 Disparution, au lieu de Disparition, 139.
- Dispensateur, 251.
 Dispensatrice, ibid.
 Dispenser, 507.
 Dispenser (se), ibid.
 Disposer, 502.
 Disposer (se), ibid.
 Dissipateur, 251.
 Dissipatrice, ibid.
 Dissonance, 146.
 Dissuader, 508.
 Dissyllabe, 15, 28, 70.
 Distinguer, 571.
 Dithyrambe, 28.
 Divers, 104.
 Divertir (se), 502.
 Division, 183, 184.
 Dix, 64.
 Docile, 466.
 Docteur, 249.
 Doctoral, 288.
 Doctrinal, 291.
 D'œil, 104.
 Doëg, 52.
 Dogaresse, 250.
 Doge, ibid.
 Dogesse, ibid.
 Doi, pour Dois, 129.
 D'oie, 104.
 Doigt, 52, 104.
 Dois, verbe, 104.
 Doit-ct-avoir, 268.
 Doit, verbe, 104.
 Dom (Calmet), ibid.
 Dominateur, 251.
 Dominatrice, ibid.
 Don, 104.
 Donateur, 251.
 Donatrice, ibid.
 Donc, 49, 104.
 Donner, 502.
 Don (Père), 104.
 Dont, 104, 299; — relatif, 303.
 Dormeur, 250.
 Dormeuse, ibid.
 Dormir, 348.
 Dot, 63.
 Dotal, 288.
 D'ou, pronom absolu, 304.
 Douairière, 30.
 Doubler, 485.
 Doubles-feuilles, 265.
 Doubles-fleurs, 269.
 Doubs (rivière), 104.
 Douceur, 256.
 Douche, 66.
 Douter, 508, 529.
 D'où vient que, 376.
 Doux, 104.
 Drachme, 66, 242.
 Drageon, 40.
 Dresser, 485.
 Drôle, 250.
 Drôlesse, ibid.
 Dryade, 28.
 Du, article, 104, 273, 276.
 Dû, participe, 29, 189.
 Dû, substantif, 104.
 Duca, 288.
 Duché, 233.
 Duit, pour Convient, 130.
 Du moins, 376.
 Duo, 29, 146, 254.
 Duquel, relatif, 303.
 Dur, 466.
 Durant, 365, 366, 368, 564, 578.
 Durant que, 376.
 Durcir, 486.
 Duumvir, 40.
 Dyle (rivière), 28.
 Dynastie, ibid.
 Dysenterie, ibid.
- E**
- E, fermé, 25, 188; — moyen, 25; — muet, 23, 79, 188, 360. — E muet, dans les futurs et dans les conditionnels présents des

- verbes terminés en *ier, yer, vouer*, 163;—supprimé dans les substantifs terminés en *ement, uement*, ibid.; — ouvert, 25, 188; — particule initiale, 124; — prononciation, 201;—tréma, 187; — voix, 23.
- Ea, voix, 34.
- Eai, voix, 35.
- Ean, syllabe nasale, 38.
- Eau, 104, 106;—terminaison, 153; —voix, 35.
- Eau-de-vie, 263.
- Eau (morte), 285.
- Eaux-fortes, 269.
- Ebauche, 242.
- Ebène, ibid.
- Ebre, ec, ece, toujours brefs, 79.
- Ecaille, 242.
- Ecale, ibid.
- Ecarlate, ibid.
- Èce, terminaison, 156.
- Echaffourée, au lieu de Echaffourée, 139.
- Echange, 240.
- Echanger du linge, au lieu de Es-sanger du linge, 139.
- Echantillon, 240.
- Èchappatoire, 242.
- Echappée, ibid.
- Echapper, 491, 492.
- Echarde, 242.
- Echarpe, ibid.
- Echarpe, au lieu de Echarde, 139.
- Echasse, 242.
- Echaudé, 240.
- Echauffer, 486.
- Eclie, long, 79;—bref, ibid.
- Echec, 240.
- Echo, 66, 104, 235.
- Echoir, 352, 489.
- Echoppe, 242.
- Echouer, 486, 490.
- Eclair, 240.
- Ecle, ect, ecte, edc, eder, brefs, 79.
- Eclipse, 242.
- Eclore, 359, 489.
- Economie, 168.
- Ecosse de pois, au lieu de Cosse de pois, 139.
- Ecot, 104.
- Ecoute-s'il-pleut, 269.
- Ecque, bref, 79;—long, ibid.
- Ecran, 240.
- Ecrin, ibid.
- Ecrire, 355.
- Ecritoire, 242.
- Ecrivain, 249.
- Ecron, 240.
- Ecueil, 36.
- Ecuelle, 42.
- Ecumoire, 242.
- Ecureuil, 240.
- Eduquer, au lieu de Elever, 139.
- Èe, terminaison, 153, 154.
- Ee, voix, 35.
- Ef, bref, 79; — particule initiale, 124.
- Effe, long, 79.
- Effigie, 242.
- Efforcer (s'), 514, 517.
- Effrayer, 27.
- Effronderies, au lieu de Effondrilles, 139.
- Effroyable, 466.
- Elle, long, 79; — bref, ibid.
- Egal, signe d'algèbre, 193.
- Egayer, 103.
- Ege, long, 79;—terminaison, 173.
- Ègle, bref, 79.
- Eglogue, 242.
- Egale, long, 79.
- Egoïste, 101.
- Egout, 240.
- Egrainer, 104.
- Egre, ègue, brefs, 79.
- Egrugeoir, 240.
- Egypte, 28.
- Eh! 55, 377.
- Ei, au milieu des mots, 149; — voix, 35.
- Eigne, bref, 79.
- Eil, eille, brefs, 79; — longs, ibid.; — terminaisons, 154.
- Ein, long, 79; — syllabe nasale, 39; — terminaison, 154.
- Eindre, terminaison, 154.
- Eine, long, 79; — terminaison, 154.
- Eint, long, 79.
- Einte, long, 79; — terminaison, 154.
- Eitre, long, 79.
- El, long, ibid.
- Ele, bref, 79; — long, ibid.; — terminaison, 154.
- Electeur, 251.
- Electoral, 291.
- Electrice, 251.
- Éléments du discours, 209, 218.
- Éléphant, 67.
- Elixir, au lieu de Elixir, 139.
- Elision, 115, 116, 275, 605.
- Elixir, 240.
- Elle, 103, 295, 296;—bref, 79.
- Elles, 296.
- Ellebore, 240.
- Ellipse, 108, 111.
- Elogier, au lieu de Faire l'éloge, 139.
- Elysée, 28.
- Em, au commencement des mots, 149;—au milieu des mots, 149, 150;—bref, 79;—long, ibid.;—particule initiale, 124;—syllabe nasale, 38.
- Emailleur, 250.
- Emailleuse, ibid.
- Embargo, 240.
- Embarrasser, 571.
- Embaucheur, 250.
- Embauchuse, ibid.
- Embauchois, au lieu de Embouchoirs, 139.
- Embellir, 486, 490.
- Emberner, au lieu de Embrener, 139.
- Emblème, 240, 244.
- Embonpoint, 240.
- Embuscade, 242.
- Ème, bref, 79;—long, ibid.;—terminaison, 190.
- Èmélique, 240.
- Emmaigrir, 486.
- Emmeublement, au lieu de Ameublement, 139.
- Empailleur, 250.
- Empailleuse, ibid.
- Empêcheur, 508, 586, 587.
- Empereur, 251.
- Emphase, 67.
- Emphytéotique, 28.
- Empiffrer, au lieu de Empiffrer, 139.
- Empirer, 486.
- Èmplâtre, 240, 244.
- Employer, 27, 104, 502.
- Empois, 240.
- Empoisonneur, 250.
- Empoisonneuse, ibid.
- Èmpreinte, 242.
- Èmpresser (s'), 516.
- Èmprunteur, 250.
- Èmprunteuse, ibid.
- Èmpyrée, 28.
- En, 103, 295, 296, 365, 367, 431, 564, 579;—au commencement des mots, 150;—bref, 79;—ex-pletiif, 111, 581;—long, 79;—mis pour Comme, 375;—particule initiale, 124; — pronom, 480; — syllabe, 121; — syllabe nasale, 38.
- En aller, 361.
- En dépit, 365.
- Èndormir, 348.
- Èndre, terminaison, 154.
- Èndurci, 466.
- Èn cas, 574.
- Èn cas que, 375.
- Ènce, terminaison, 154.
- Èncens, 260.
- Èncensoir, 240.
- Ènchantresse, 250.
- Ènchanteur, ibid.
- Ènchère, 242.
- Ènclérir, 486.
- Ènclin, 461.
- Ènclume, 242.
- Èncombre, 240.
- Èncore, 376, 377.
- Èncore que, 375.
- Èncourager, 502.
- Èncre, 103.
- Èncrier, 240.
- Èncyclopédie, 28.
- Ène, long, 79;—bref, ibid.
- Ènfance, 256.
- Ènfant, 249. — Ènfant cruel, et Cruel enfant, 285.
- Ènfilée (langue bien), au lieu de Affilée (langue bien), 139.
- Ènfin, 376.
- Ènfler, 486.
- Ènfoncer, ibid.
- Ènforcer, ibid.
- Ènfoui, 41.
- Ènfuir, 361.
- Èngager, 502, 517.
- Ènhardir, 503.
- Ènigme, 242.
- Ènjambement, 603, 604.
- Ènjolense, 250.
- Ènjouement, 164.
- Ènlaïdir, 486.
- Ènne, bref, 79.
- Ènuerni, 121.
- Ènuoyer, 27.
- Ènquête, 242.
- Ènrager, 502.
- Ènregistrer, 166.
- Ènrhumer, 67.
- Ènrouement, 16.
- Ènse, terminaison, 154.
- Ènseigne, 235.
- Ènseigner, 503.
- Èn sorte que, 376.
- Ènsuite, 365.
- Ènt, long, 79;—terminaison, 155, 252.
- Èntaille, 242.
- Ènte, terminaison, 155.
- Èntendement, 12.
- Èntendre, 499.
- Èntendre (s'), 503.
- Ènter, 104.
- Ènthousiasme, 67, 240.
- Ènthymème, 28.
- Èntonner, 146.
- Èntonnoir, 240.
- Èntorse, 242.
- Èntrave, ibid.
- Èntr'actes, 240, 266.
- Èntre, 103, 183, 365, 366.
- Èntre, particule initiale, 124.
- Èntre-côtes, 240, 266.
- Èntreposer, 164.
- Èntreprendre, 508.
- Èntre quatre-yeux, 146.
- Èntre, 488, 492.
- Èntresol, 240, 244.
- Èntre-sols, 269.
- Èn user, 581.
- Ènveloppe, 242.
- Ènvers, 103, 365, 366, 564.
- Èn vers, 103.
- Ènvie, 104.
- Ènvieux, 462.
- Ènviron, 365.
- Èn vouloir à, 580.
- Ènvoyer, 27, 344, 345.
- Ènvoyera, pour Ènverrai, 129.
- Èo, voix, 35.
- Èoi, diphthongue, 42.
- Èon, syllabe nasale, 40; — termi-naison, 155.
- Èpacte, 242.
- Èpaissir, 486.
- Èpandre, pour Répandre, 130.
- Èpe, long, 79.
- Èpée, 242.
- Èphémère, 67.
- Èphestion, ibid.
- Èphod, 240.
- Èphore, 67.
- Èpi, 240.
- Èpi, particule initiale, 125.
- Èpice, 242.
- Èpiclharis, 66.
- Èpidémic, 242.
- Èpiderme, 240.
- Èpigramme, 242, 286.
- Èpigraphe, 67, 242.
- Èpilogue, 240.
- Èpines-vinettes, 269.
- Èpisode, 240, 244.
- Èpitaphe, 67, 242, 245.
- Èpitalame, 67, 240.
- Èpithète, 67, 242, 245.
- Èpitome, 240.
- Èpître, 189.
- Èpode, 242.
- Èpomoner, au lieu de Eponmoner, 139.
- Èpre, bref, 79;—long, ibid.
- Èpremier, au lieu de Èpervier, 139.
- Èpte, èpre, brefs, 79.
- Èpizootie, 242.
- Èquareillé, 130.
- Èquatour, 42, 60.
- Èquation, 60.
- Èque, bref, 79;—long, ibid.
- Èquerre, 242.
- Èquestre, 60.
- Èqui-angle, ibid.
- Èqui-distant, ibid.
- Èquilatéral, 60, 291.
- Èqui-latère, 60.
- Èquilibré, 240.
- Èquimultiple, 60.
- Èquinox, 240.
- Èquinodial, 288, 291.
- Èquitation, 60.
- Èquivoque, 113, 114, 221, 242.
- Èr, bref, 79;—long, ibid.;—termi-naison, 155.
- Èrable, 240.
- Èrbe, erce, erse, erche, ercle, erde, erde, brefs, 79.
- Èrce, terminaison, 155.
- Èrd, bref, 80.
- Ère, 104, 242, 246;—long, 80; — terminaison, 155, 156.
- Èrésypèle, au lieu de Erysipèle, 139.
- Èrge, ergue, erle, erme, erne, erpe, brefs, 80.
- Èrmité, 166.
- Èrr, erf, 80;—long, ibid.
- Èrrata, 146, 254.
- Èrre, verbe, 104.
- Èrres, 246.
- Èrreur, 242.
- Èrries, au lieu de Arrhes, 139.
- Èrrihm, 67.
- Èrs, long, 80; — terminaison, 156.
- Èrse, terminaison, 155.
- Èrt, erf, 80;—terminaison, 156.
- Èrte, ertrre, erve, brefs, 80.
- Èrtypèle, 28, 240.
- Ès, particule initiale, 124.
- Ès, 104; — terminaison, 156.
- Èssai, 29.
- Èscabelle, 242.
- Èscadre, ibid.
- Èscapade, ibid.
- Èscarmouche, ibid.
- Èscarole, ibid.
- Èsculentic, au lieu de Èsquintan-cie, 139.
- Èscalaboussure, au lieu de Ecla-boussure, ibid.
- Èsclandre, 240, 244.
- Èsclave, 249, 462.
- Èscompte, 240.
- Èscorte, 242.
- Èscousse, ibid.
- Èscrime, ibid.
- Èscroc, 29.
- Èse, long, 80.
- Èspace, 235.
- Èspèces de mots (les dix), 210, 211.
- Èspérer, 499.
- Èspingole, 242.
- Èsplanade, ibid.
- Èspoir, 256.

- Esprit, 256; — doux, 54; — rude, ibid.; — saint, 285.
Esque, bref, 80.
Esquif, 240.
Esquisse, 242.
Essayer, 516.
Esse, bref, 80; — long, ibid.; — terminaison, 156.
Essence, 165.
Essuie-main, 166.
Essuie-mains, 266.
Est, 63.
Estaminet, 240.
Estampe, 242.
Estampille, ibid.
Este, bref, 80.
Estomac, 49.
Estompe, 242.
Estrade, ibid.
Estrapade, ibid.
Estrapontin, au lieu de Strapontin, 139.
Estre, bref, 80.
Esturgeon, 40.
Et, 104, 374, 415; — bref, 80; — long, ibid.; — terminaison, 156.
Etable, 242.
Etain, 104, 165.
Etain, ibid.
Etal, 240.
Etamine, 242.
Etang, 52, 104.
Etant, 104.
Etape, 242.
Etat, 104.
Et cætera, 254.
Ete, bref, 80; — long, ibid.; — terminaison, 156; 173.
Eteignoir, 240.
Eteint, 104.
Etends, ibid.
Etendue de la signification, 227.
Eternuement, 16.
Ethéré, 168.
Ethiopie, 67.
Ethique, ibid.
Etoile, 193.
Etole, 242.
Etonner (s'), 508.
Etouffer, 486.
Etouffoir, 240.
Etourdi, 104.
Etranger, 466.
Etre, Avoir (choix à faire entre ces deux verbes), 361.
Etre, 104, 189, 324, 328, 330, 514, 517.
Etre, bref, 80; — long, ibid.; — terminaison, 151.
Etre bien aise, 506.
Etre disposé, 502.
Etre en pied, 431.
Etre étonné, 508.
Etre invité, 504.
Etre sur pied, 431.
Etrille, 242.
Etre, terminaison, 151.
Etude, 242.
Etudier (s'), 503.
Etuve, 242.
Etuvé, ibid.
Etymologie, 28, 118, 128.
Etymologiquement, 173.
Eu, bref, 80; — voix, 36.
Eu, particule initiale, 125.
Eucharis, 66.
Eucharistic, 36, 66.
Eucologe, 240.
Euf, bref, 80.
Euphémisme, 98.
Euphonie, 67, 115, 116.
Euphrate, 67.
Euphrosyne, 28.
Euil, bref, 80; — terminaison, 159.
Euil, bref, 80.
Eule, long, 80; — bref, ibid.
Eun, syllabe nasale, 40.
Eume, bref, 80; — long, ibid.
Eur, bref, 80.
Eure, bref, 80; — long, ibid.; — terminaison, 156.
Europe, 36.
Eurydice, 36.
Euse, long, 80.
Eustache (saint), 36.
Eux, 104, 106, 296, 480.
Eventail, 240.
Eve, bref, 80; — long, ibid.
Eventaire, ibid.
Evertuer (s'), 503.
Evider, 508.
Evre, long, 80.
Ex, bref, ibid.
Ex, particule initiale, 124, 125.
Exact, 63, 461.
Examineur, 251.
Examinatrice, ibid.
Exaucer, 104.
Excédant, ibid.
Excédant, substantif, ibid.
Excellent, verbe, ibid.
Excellent, ibid.
Excellent, 503.
Excepté, 365, 366, 368, 564.
Excepté que, 524.
Exciter, 503.
Exister (s'), ibid.
Excuser, 508.
Excuser (s'), ibid.
Exeat, 146, 254.
Exécuteur, 251.
Exécutrice, ibid.
Exemple, 235.
Exempt, 462.
Exercice, 240.
Exhaussement, 55.
Exhausser, 55, 104.
Exhorter, 503, 517.
Exil, 240.
Exode, ibid.
Exorbitant, 167.
Exorde, 240.
Expérience, 256.
Expérimental, 288, 291.
Expert, 466.
Expertise, 242.
Expiration, 17.
Expirer, 492.
Exposer (s'), 503.
Exquincance, au lieu de Esquincance, 139.
Exquissé, au lieu de Esquissé, ibid.
Extase, 242.
Extra, particule initiale, 125.
Extrême, 189.
Ey, voix, 35.
- F**
- F, 46, 170; — sa prononciation, 204; — son accidentel, 31; — son naturel, ibid.
Fabius, 62.
Fabriquant, pour Fabricant, 152.
Face, 104.
Fâcheux, 466.
Facile, ibid.
Faconde, 130.
Facteur, 251.
Factotum, 40.
Factrice, 251.
Factum, 40, 254.
Faible, 36, 467.
Faience, 28.
Faillir, 346, 347, 575.
Faim, 104.
Faine, 242.
Faire, 104, 355, 499.
Faire de, avec un nom ou un adjectif, 134.
Faire état, pour Faire cas, 135.
Faire l'oté, 35.
Fais, 104.
Faisan, 166.
Fait, 104.
Faité, ibid.
Faitte, 104, 247.
Faits, 104.
Faux, 64, 104.
Falkan, au lieu de Fallala, 129.
Fallaciens, 130.
Falloir, 360, 499.
Falot, 166.
Fameux, 467.
Familiariser (se); 571.
Fanal, 166.
Fanferluche, au lieu de Fanfreluche, 139.
Fantaisie; 166.
Fantasmagorie, ibid.
Fantôme, ibid.
Faon, 29, 104.
Faseicule; 239.
Faséole, 166.
Fasse, verbe, 104.
Fai, 63.
Fatal, 288, 291.
Fatiguer (se), 503.
Faulx, 104, 165.
Fausse, 105.
Fausse, ibid.
Fausse-bras, 269.
Fausse-clefs, ibid.
Fausse-couches, ibid.
Fausse-fenêtré, ibid.
Faut, verbe, 104.
Faute, 365.
Fauteur, 251.
Fautrice, ibid.
Faux, 104.
Faux-fuyants, 269.
Faux-germes, ibid.
Faux-incidents, ibid.
Faux-semblants, ibid.
Favorable, 461.
Favori, 250.
Favorite, ibid.
Féal, 291.
Fécond, 467.
Fécule, 239.
Féerie, 104.
Feindre, 354, 355, 508.
Feint, verbe, 104.
Félicité, 257.
Féliciter, 508.
Féliciter (se), 509.
Fermier, 486.
Femme, galante, 286; — femme grosse, ibid.; — femme sage, 285.
Fend, 104.
Fenêtre, 189.
Fer, 16, 104.
Férie, 104.
Férir, 349.
Ferlater, au lieu de Frelater, 139.
Ferluquet, au lieu de Freluquet, 139.
Ferre, 104.
Fertile, 467.
Fertin, au lieu de Fretin, 139.
Féru, 349.
Férué, ibid.
Fessais (je), 169.
Fesse-mathieu, 263.
Fête, 104, 189, 247.
Fêtes-Dieu, 269.
Feu, 166, 419.
Feue, 419.
Feuille, 92.
Féverole, 242.
Fi, 104, 377.
Fiacre, 41.
Fibre, 242, 245.
Fi donc! 377.
Fier, 462.
Fier (se); 571, 572.
Fier-à-bras, 263.
Fiercé, 257.
Fifre, 240.
Figure, 88; — de construction; 108, 114; — des lettres, 174.
Fil, 247.
Filagramme, au lieu de Filigrane, 139.
Filandres, 242.
File, 247.
Filiat, 288.
Fillesse, 242.
Fila, 56, 104.
Fin, 104.
Fital, 288, 291.
Fini, 486.
Fins-de-noi-procéder; 269.
Fins-de-noi-recevoir; ibid.
Fiole, 41, 166.
Fis, 104.
Fiscal, 288, 291.
Fit, 104.
Flair, 240.
Flamme, 257.
Flan, 104.
Flanc, ibid.
Flatter (se), 509.
Flatteur, 250.
Flatteuse, ibid.
Fléchir, 166.
Flegme, 486.
Fleume ou Flème, au lieu de Flegme, 139.
Fleur d'oranger, 435.
Fleurir, 348.
Flûte, 189.
Flux, 64.
Foi, 43, 104, 247.
Foie, 104, 247.
Foie, ibid.
Foix, 104.
Folio, 254.
Folles-enchères, 269.
Follicule, 239.
Fond, 105, 168.
Fondatrice, 251.
Fondatrice, ibid.
Fondre, 486.
Fondrilles, au lieu de Effondrilles, 139.
Fonds, 105, 168.
Fonds, verbe, 105.
Font, ibid.
Fonds, 105, 168.
For, 105.
For, particule initiale, 125.
Forca, verbe, 105.
Forcat, ibid.
Forcat, 517.
Forest, 105, 235, 247.
Forêt, ibid.
Forez, 105.
Forma (il), ibid.
Format, ibid.
Forme des lettres, 174.
Formes relatives au passé; 318.
Formidable, 467.
Formule, 239, 242.
Fors, 575.
Fort, 105, 467.
Fort-vêtus, 269.
Fosse, 105.
Fossé, ibid.
Fossile, 240.
Fœtus, 30.
Fou, 36, 57, 462.
Fouasse, 130.
Foudre, 233.
Fouet, 41.
Fouille-au-pot, 263.
Fourbe, 235.
Fournil, 56, 105.
Fournis, 105.
Frai, ibid.
Frais, ibid.
Framboise, 432.
Franc, 49.
Français, 30, 32.
Franchipane, au lieu de Franchipane, 139.
Franc-maçonnerie, 265.
Francs-alloux, 269.
Francs-maçons, ibid.
Frénésie, 166.
Fresque, 242.
Fret, 105.
Fripe-sauce, 269.
Frise, 359, 486.
Front, 166.
Frugal, 288, 291.
Fruir, 27, 346, 347.
Fume, 105.
Fûmes, verbe, ibid.
Fur, 257.
Furie, 288, 462, 468.

Furoncle, 240.
Fusil, 56.
Fusse, verbe, 105.
Fût-ce, ibid.
Futur, 318, 324; — *antérieur*, 532;
— *passé*, 318, 319, 324; — *simple*
ou *absolu*, 324.

G

G, 46, 160, 170; — *prononciation*,
204; — *son accidentel*, §2; —
son naturel, ibid.
Gageure, 36, 166.
Gagne-denier, 263.
Gagne-pain, ibid.
Gagne-petit, 264.
Gai, 105.
Galbanon, au lieu de *Galbanon*,
139.
Gale, 105.
Galle, ibid.
Galles, ibid.
Gallicismes, 13.
Gand, 105.
Gangrène, 52, 53.
Gant, 105.
Garance, 242.
Garant, 250.
Garantie, ibid.
Garde, 235.
Garde-boutique, 269.
Garde-côte, 264.
Garde-feu, 264, 269.
Garde-fous, 266.
Garde-malade, 269.
Garde-manger, ibid.
Garde-meubles, ibid.
Garde-note, 264.
Garde-robies, 266.
Garde-vue, 269.
Gardes-bourgeoises, ibid.
Gardes-nobles, ibid.
Garder (se), 509.
Gare, 242, 377.
Gâte-métier, 264.
Gâte-pâte, 269.
Gâte-sauce, ibid.
Gaudron, au lieu de *Goudron*,
139.
Gazouiller quelque chose, au lieu
de *Gâter quelque chose*, ibid.
Ge, syllabe, 160.
Geai, 35, 105.
Géane, au lieu de *Géante*, 139.
Gépigier ou *gigier*, au lieu de *Gé-*
sier, ibid.
Gelée, 432.
Gelée de groseilles, 434.
Geler, 486.
Gémir, 509.
Général, 249.
Généralissime, 294.
Génitif, cas, 212, 218.
Genre, 218, 224; — *commun*, 221;
— *dans les substantifs*, 233; —
déterminé, 220, 222; — *douteux*,
220; — *épiciène*, 222; — *féminin*,
218, 220, 233; — *hétérogène*,
222; — *masculin*, 218, 220, 233;
— *neutre*, 219, 220.
Gens, 105, 233, 253.
Gens, honnêtes, 286.
Gent, 105, 139, 242, 253.
Gentil, 56.
Gentilhomme, ibid.
Gentilshommes, ibid.
Géographie, 67.
Géolier, 36.
Géomètre, 249.
Georges, 36.
Gérandole, au lieu de *Girandole*,
139.
Gercer, 486.
Germanismes, 13.
Gérolée, au lieu de *Giroflée*, 139.
Géronidif, 363.
Gésir, 349.

Gessner, 52.
Ghïlan, ibid.
Gi, syllabe, 160.
Girafe, 242.
Giroflée, 240.
Gite, 189.
Givre, 235.
Glace, 92.
Glacier, 486.
Glacial, 288, 291.
Claire, 242.
Glandule, 239.
Glaneur, 250.
Glaneuse, ibid.
Globule, 234, 239.
Gloire, 257.
Glorieux, 462.
Glorifier (se), 509.
Gn, figure double, 47; — *mouillé*,
205, 207, 208; — *prononciation*,
200, 205; — *son accidentel*, 66;
— *son propre*, ibid.
Gnide, ibid.
Gnome, ibid.
Gnostique, ibid.
Gobe-mouche, 266.
Goître, 240.
Golfe, 166.
Gommes-guttés, 269.
Gommes-résines, ibid.
Gonfler, 486.
Gorges-chaudes, 269.
Gothique, 67.
Goths, ibid.
Gout, 12, 189, 257.
Goute, 167.
Gôte, 105.
Goutte, 105, 167.
Gouttes-crampes, 269.
Gouvernante, 250.
Gouverneur, ibid.
Grâce, 105.
Gradation, 108, 112; — *définition*,
112.
Grainetier, 164.
Grainier, ibid.
Grammaire, 15; — *générale*, 11; —
particulière, ibid.
Grammatical, 291.
Grand, 182.
Grande, 419.
Grandes lettres, 175.
Grandir, 490.
Grand'mères, 269.
Grand'messes, ibid.
Grand'rues, ibid.
Grand'tantes, ibid.
Grands-maitres, ibid.
Grands-oncles, ibid.
Grands-pères, ibid.
Granule, 239.
Gras-doubles, 269.
Grasse, 105.
Grasse (ville), ibid.
Gratte-cul, 269.
Gravats, au lieu de *Gravois*, 139.
Graveur, 249.
Grécismes, 13.
Grecque, 167.
Grefte, 235.
Grêle, 189.
Grener, 164.
Grenettier, ibid.
Grenier, 165.
Gril, 105.
Griller, 486.
Cripps-sou, 264.
Cris, 105.
Gros, 468.
Gros-bec, 269.
Gros-blancs, ibid.
Grossir, 486.
Gros-textes, 269.
Gu, syllabe au milieu des mots,
159, 160.
Gué, 105.
Guère, ibid.
Guérir, 486.
Guerre, 105.
Guet, ibid.
Guette, au lieu de *Guet*, 139.
Guéule, 235.

Gueules, 235.
Guide, ibid.
Guide-âne, 269.
Guide (le), 52.
Guider, ibid.
Guidon, 52, 193.
Guillemet, 193.
Guimpe, 242.
Guise, 52.
Cuttural, 63.
Cutturales (consonnes), 45.
Gymnase, 28.
Gymnique, ibid.

H

H, 46, 117; — *sa prononciation*,
204; — *son nul*, 53; — *son uni-*
que, ibid.
Ha¹, 54, 103.
Habile, 468.
Habit (nouvel), 286.
Habitué (s'), 503.
Habler, 54.
Hableur, ibid.
Hache, ibid.
Hacher, ibid.
Hachette, ibid.
Hachis, ibid.
Hachoir, ibid.
Hachure, ibid.
Hagard, ibid.
Haha, ibid.
Haie, 54, 104.
Haillon, 54.
Haïne, 54, 103, 247.
Hair, 347, 348, 503.
Haire, 54, 103, 247.
Hais, 103, 104.
Halbran, 54.
Halbrenner, ibid.
Hâle, 54, 248.
Haleine, 103, 257.
Hâlement, 54.
Halener, ibid.
Haletant, ibid.
Haleter, 54, 173.
Hallage, 54.
Halle, 54, 248.
Hallebarde, 54.
Hallebreda, ibid.
Hallier, ibid.
Haloir, ibid.
Halot, ibid.
Halotechnie, ibid.
Halte, ibid.
Hamac, ibid.
Hameau, ibid.
Hameçon, 240.
Hampe, 54.
Han, ibid.
Hanche, 54, 103.
Hanneton, 54, 240.
Hanscrit, 54.
Hanse, ibid.
Hansgrave, ibid.
Hansière, ibid.
Hantier, 54, 104.
Hantise, 54.
Happe, ibid.
Happelourde, ibid.
Happer, ibid.
Haquenée, ibid.
Haquet, ibid.
Haquetier, ibid.
Haraogne, ibid.
Haras, ibid.
Harasser, ibid.
Harceler, ibid.
Hard, ibid.
Harde, ibid.
Harder, ibid.
Hardes, ibid.
Hardi, ibid.
Hardilliers, ibid.
Harem, ibid.
Kareng, 52, 54.
Harengère, 54.

Harengerie, 54.
Hargneux, ibid.
Haricot, ibid.
Haridelle, ibid.
Harmonica, 240.
Harmone imitative, 607.
Harmoneux, 41.
Harnais, 36, 54.
Harnachement, 54.
Harnacure, ibid.
Harnois, 31.
Haro, 54.
Harpe, ibid.
Harpeau, ibid.
Harper, ibid.
Harpie, ibid.
Harpin, ibid.
Harpon, ibid.
Harponner, ibid.
Harponneur, ibid.
Hart, 54, 103.
Hasard, 54, 257.
Hasarder, 509.
Hasarder (se), 503.
Hase, 54.
Hâte, ibid.
Hâtereau, ibid.
Hâter (se), 509.
Hâti, au lieu de *Hatif*, 139.
Hâtier, 54.
Hâtille, ibid.
Hâtive, ibid.
Hauban, ibid.
Haubaner, ibid.
Haubert, ibid.
Hausse, ibid.
Hausse-col, 54, 264.
Hausser, 486.
Haut, 54, 105.
Hautbois, 54.
Haut-bord, ibid.
Haute, 105.
Haute-contre, 54, 264.
Haute-cour, 54.
Hautes-cours, 269.
Haut-de-chausses, 54, 266.
Haute-futaie, 54, 264.
Hautes-futaies, 269.
Haute-lice, 54.
Hautes-lices, 269.
Haute-licteur, 265.
Haut-le-corps, 54, 269.
Haut-le-pied, 269.
Haut-mal, 54.
Haute-paie, ibid.
Hautes-paies, 269.
Hautes-tailles, ibid.
Hautesse, 54.
Hauteur, 103, 246.
Hauts-bords, 263.
Have, 54.
Havir, 54, 486.
Havre, 54.
Havre-sac, 54, 264.
Hé! 54, 104, 377.
Heaume, 54.
Hébraïsmes, 13.
Hectare, ibid.
Hélas! 377.
Héler, 54.
Héliotrope, 235.
Héllénismes, 13.
Hém! 54, 377.
Hémisphère, 240.
Hémistiche, 240, 602, 603.
Hémorragie, 242.
Hémorragie de sang, au lieu de
Hémorrhagie, 140.
Hémorrhoides, 242.
Hennir, 54.
Hennissement, ibid.
Henri, 28, 54, 55.
Henriade, 54.
Hépatite, 235.
Héraul, 105.
Héraul, 54, 105.
Herbacé, 168.
Hère, 54, 104, 247.
Hérésie, 242.
Hérisser, 54.
Hérisson, ibid.
Héritage, 240.

- Hermine, 242.
 Herminie, 54, 242.
 Hérinière, 54.
 Héro, 105.
 Héroïde, 55, 242.
 Héroïne, 55.
 Héroïque, *ibid.*
 Héroïque, *ibid.*
 Héroïsme, 54, 55.
 Héron, 54.
 Héros, 54, 55, 105.
 Herse, 54, 242.
 Hésiter, 55, 503.
 Hétérogène, 222, 223.
 Hêtre, 54, 104.
 Heur, pour Fortune, 130, 131.
 Heureux, 36, 64, 468.
 Heurt, 54.
 Heurtoir, *ibid.*
 Hiatus, 114-118, 605; — dans le corps d'un mot, 116.
 Hibou, 36, 54.
 Hic, 54.
 Hideusement, *ibid.*
 Hideux, *ibid.*
 Hie, *ibid.*
 Hier, 117.
 Hiérarchie, 54.
 Hiéroglyphe, 67, 241.
 Hippolithe, 67.
 Hippolyte, 28.
 Hisser, 54.
 Historique, 241.
 Ho! 106.
 Hobercau, 54.
 Hoc, *ibid.*
 Ho ça, 377.
 Hoche, 54.
 Hochement, *ibid.*
 Hochepot, *ibid.*
 Hocheur, *ibid.*
 Hochet, 54, 105.
 Holà, 54, 377.
 Holà ho, 377.
 Hollandais, 54.
 Hollandaise, 54, 55.
 Hollander, 54.
 Holocauste, 241.
 Homard, 54, 105.
 Nombre, 106.
 Homonyme, 28.
 Homonymes, 102-108; — équivoques, 103; — univoques, 102.
 Homme, 285; — ses différents sens, d'après la place qu'occupe l'adjectif, 285, 286.
 Honchets pour jouer, au lieu de Jonchets pour jouer, 140.
 Honchets d'enfant au maillot, au lieu de Hochets d'enfant au maillot, *ibid.*
 Hongre, 54.
 Hongrie, 55.
 Honneur, 257.
 Honnir, 54.
 Honte, 54, 257.
 Honteux, 462.
 Hôpital, 189, 241.
 Hoquet, 54.
 Hoqueton, *ibid.*
 Horde, *ibid.*
 Horion, 54, 105.
 Horizon, 241.
 Horizontal, 291.
 Horloge, 243.
 Hormis, 365, 366, 564.
 Horoscope, 241.
 Hors, 54, 105, 106, 365, 366, 368, 564.
 Hors-d'œuvre, 264.
 Hors que, 524.
 Hortensia, 243.
 Hospice, 103, 241.
 Hostie, pour Victime, 130.
 Hôte, 105, 189, 248, 250.
 Hôtel, 103, 241.
 Hôtellerie, 243.
 Hôtels-Dieu, 269.
 Hôtesse, 250.
 Hôte, 54, 248.
 Hottée, 54.
 Hottentot, *ibid.*
 Honblon, 54.
 Houc, 54, 248.
 Houille, 54.
 Houle, *ibid.*
 Houlette, *ibid.*
 Houleux, *ibid.*
 Houpe, *ibid.*
 Houppelande, *ibid.*
 Hourdage, *ibid.*
 Hourdée, *ibid.*
 Houris, *ibid.*
 Hourvari, 54, 241.
 Houspiller, 54.
 Houssaie, *ibid.*
 Houssard, *ibid.*
 Housser, *ibid.*
 Houssine, *ibid.*
 Houssoir, *ibid.*
 Houx, 54, 64, 248.
 Hoyau, 54.
 Huche, *ibid.*
 Hué, *ibid.*
 Huguenot, 54, 55.
 Huile, 432.
 Huit, 54, 63, 117, 183.
 Huïtain, 117.
 Huïtaine, 183.
 Huïtième, 117, 183.
 Humer, 54.
 Hunier, *ibid.*
 Huppe, *ibid.*
 Huppé, *ibid.*
 Hure, 54, 249.
 Hurhault, 54.
 Hurler, *ibid.*
 Hurlerment, *ibid.*
 Hussard, *ibid.*
 Hutte, *ibid.*
 Hutter (se), *ibid.*
 Hyacintes, 28, 67.
 Hyades, 28.
 Hydraulique, *ibid.*
 Hydre, 28, 243, 245.
 Hydrocèle, 28, 243.
 Hydrogène, 28, 241.
 Hydrographie, 28.
 Hydromel, 28, 241.
 Hydrophobie, 28, 67.
 Hydropisie, 28.
 Hyène, 28, 243.
 Hyères, 28.
 Hygiène, *ibid.*
 Hygromètre, *ibid.*
 Hymen, 28, 241, 257.
 Hyménée, 28.
 Hyménoptère, 241.
 Hymne, 28, 235.
 Hypallage, 28, 243.
 Hyper, particule initiale, 125.
 Hyperbate, 28, 243.
 Hyperbole, 28, 94, 243.
 Hyperborée, 28.
 Hypermnestre, *ibid.*
 Hypo, particule initiale, 125.
 Hypocondriaque, 28.
 Hypoceras, 28, 241.
 Hypocrite, 28.
 Hypoténuse, 28, 243.
 Hypothèque, 28, 243.
 Hypothèse, 28, 67.
 Hypotypose, 28.
 Hysope, 243.
 Hystérique, 28.
- I**
- I, sa prononciation, 202; — terminaison, 156; — tréma, 187; — voix, 27.
 Ia, diphtongue, 41, 42, 43.
 Iai, diphtongue, 42.
 Ian, diphtongue, 41, 42, 44.
 Iau, diphtongue, 41, 44.
 Ic, terminaison, 156.
 Ice, terminaison, 157.
 Iceille, pour Elle, 131.
 Icelui, pour Lui, *ibid.*
 Ichthyologie, 28, 66.
 Ichthyophage, 67.
 Ici (dans ce moment), au lieu de Ci (dans ce moment-ci), 140.
 Idéal, 288, 291.
 Identité, 391.
 Ides, 243.
 Idiome, 141.
 Idiostisme, 13; — exemples, *ibid.*; — idiotisme irrégulier, *ibid.*; — rugulier, *ibid.*
 Idolâtre, 189, 468.
 Idole, 243.
 Idre, long, 80.
 Idylle, 28, 243, 245.
 Ie, bref, 80; — diphtongue, 42; — long, 80; — terminaison, 156, 157; — voix, 36.
 Ié, diphtongue, 41; — terminaison, 157.
 Iè, diphtongue, 41, 42.
 Ien, diphtongue, 41, 42, 44.
 Ient, diphtongue, 44.
 Ier, terminaison, 157.
 Ieu, diphtongue, 41, 42, 44.
 If, 241.
 Ige, bref, 80; — long, *ibid.*
 Igné, 168.
 Ignominie, 102, 258.
 Ignorance, 258.
 Ignorant, 468, 469.
 Il, 296; — terminaison, 157.
 Il, particule initiale, 125.
 Ile, bref, 80; — long, *ibid.*
 Iliade, 243.
 Illégal, 291.
 Ils, 296.
 Io, diphtongue, 41, 42, 44.
 Ion, diphtongue, *ibid.*
 Iou, diphtongue, *ibid.*
 Im, au commencement des mots, suivi d'un b ou d'un p, 150; — bref, 80; — long, *ibid.*; — syllabe nasale, 39.
 Im, particule initiale, 125.
 Image, 90, 91, 243.
 Imagination, 12.
 Imaginer (s), 500.
 Immatricules, 243.
 Immodices, *ibid.*
 Immodoral, 291.
 Imparfait, 317, 322, 324.
 Imparisyllabes, 70.
 Impartial, 291.
 Impasse, 243.
 Impénétrable, 469.
 Impératrice, 251.
 Impérial, 292.
 Impériale, 243.
 Importun, 461.
 Imposte, 243.
 Imposteur, 249.
 Imprégnation, 66.
 Imprégner, *ibid.*
 Imprimeur, 249.
 Improbateur, 251.
 Improbatrice, *ibid.*
 Impromptu, 166, 254.
 Impudence, 258.
 Impudeur, *ibid.*
 Impuissance, *ibid.*
 Imputer, 509.
 In, au commencement des mots, 150; — bref, 80; — long, *ibid.*; — syllabe, 121; — syllabe nasale, 39; — terminaison, 154, 157.
 In, particule initiale, 122, 125.
 Inabordable, 469.
 Inaccessible, 461, 469.
 Incapable, 462.
 Incartade, 243.
 Incendie, 241.
 Incertain, 469.
 Inceste, 241.
 Incise, 243.
 Inclémence, 258.
 Incommode, 469.
 Incompréhensible, *ibid.*
 Inconcevable, *ibid.*
 Inconciliable, *ibid.*
 Inconnu, *ibid.*
 Inconsolable, 470.
 Incurable, 470.
 Indécence, 258.
 Index, 64.
 Indicatif, 324, 522. Rapports des temps de l'—, 521.
 Indice, 241.
 Indicible, 239.
 Indigne, 462.
 Indiguer (s), 509.
 Indignité, 258.
 Indiscrétion, *ibid.*
 In-dix-huit, 269.
 Indocile, 466, 470.
 In-douze, 269.
 Indulgent, 470.
 Indult, 63.
 Inébranlable, 470.
 Inexorable, *ibid.*
 Inexplicable, *ibid.*
 Inexpugnable, 66.
 Infamie, 102.
 Infanticide, 241.
 Infatigable, 470.
 Inférieur, *ibid.*
 Infidèle, 471.
 Infini, *ibid.*
 Infinitif, 324.
 In-folio, 254.
 Ingénieux, 471.
 Ingérer (s), 509.
 Ingrat, 471.
 Inimitié, 121.
 Initial, 288, 292.
 Initiale majuscule 175, 177; — minuscule, 177.
 Injurieux, 471.
 Injustice, 258.
 Innocence, *ibid.*
 Inquiet, 471.
 Inrassiable, au lieu de Insatiable, 140.
 Insatiable, 471.
 Insecte, 241.
 Insensible, 461.
 Inséparable, 471.
 Insensé, 143.
 Insolent, 471.
 Insomnie, 243.
 Inspecteur, 251.
 Inspectrice, *ibid.*
 Inspiration, 17.
 Inspirateur, 251.
 Inspiratrice, *ibid.*
 Inspirer, 509.
 Instantané, 168.
 Instigateur, 251.
 Instigatrice, *ibid.*
 Insinuet, 241.
 Instituteur, 251.
 Institutrice, *ibid.*
 Instruire, 503.
 Instrumental, 288.
 Insulte, 243, 246.
 Intel, particule initiale, 125.
 Inter, particule initiale, *ibid.*
 Intérêt, 26, 189.
 Intéresser, 503.
 Interjections, 85, 210, 211, 272, 377, 378.
 Interlignes, 235.
 Intermède, 241.
 Intermise, *ibid.*
 Intervalle, *ibid.*
 Intervenir, 488, 489.
 Intonation, 146; — dans l'apostrophe, 198; — dans la gradation, 197; — dans l'interrogation, *ib.*; — dans la répétition, *ibid.*
 Intrigue, 243.
 Invective, *ibid.*
 Inventaire, 241.
 Inventeur, 251.
 Inventrice, *ibid.*
 Inversion, 108, 109, 606; — qui n'est plus en usage, 135.
 Invincible, 472.
 Invisible, 461, 472.
 Invider, 504.
 Invulnérable, 461, 472.
 Iphigénie, 67.
 Ir, particule initiale, 125; — terminaison, 157.

Ire, bref, 80; — long, *ibid.*; — terminaison, 157.
Ire, pour Colère, 131.
Iris, 241.
Ironie, 97, 98.
Is, terminaison, 157.
Ise, long, 80.
Israélite, 187.
Iss, toujours long, 80.
Issé, terminaison, 157.
Issue, 243.
Isthme, 67, 247.
It, long, 81; — terminaison, 157.
Italiques, 17.
Ite, bref, 81; — long, *ibid.*
Itinéraire, 241.
Itre, long, 81.
Ive, bref, *ibid.*; — long, *ibid.*
Ivoire, 241, 244.
Ivre, 462.
Ivre, long, 81.
Ivresse, 258.
Ix, terminaison, 157.

J

J, 46, 160; — prononciation, 204; — son unique, 55.
Jacinthe, 67.
J'ai, 105.
J'aie, *ibid.*
Jais, *ibid.*
Jaloux, 472
Jamais, 372
Jan, 105.
Japonois, 43.
Jar ou Jars, 248.
Jarré, 243, 248.
Jauge, 243.
Jaurir, 486.
Je, 296; — euphonique, 115; — syllabe, 160.
Jean, 105.
J'en, *ibid.*
Jésus-Christ, 63.
Jet, 105.
Jeu d'eau, au lieu de Jet d'eau, 140.
Jeune, 36, 105.
Jéune, 36, 105, 189.
Jeunesse, 260.
Jéus, 105.
Jeux, 64.
Ji, syllabe, 160.
Joachim, 66
Jockey, 119.
Joindre, 486, 572, 573.
Jon, terminaison, 158.
Jonc, 49.
Joseph, 67.
Joue, 105.
Joug, 52, 105.
Jour (faux), 285.
Jovial, 288.
Jubé, 241.
Jubilé, 168.
Jugement, 12.
Jujube, 243.
Jumeau, 35.
Jumelle, *ibid.*
Junte, 243.
Jurcer, 509.
Jurisdiction, 166.
Jus, 105.
Jusque, 365, 368.

K

K, 46, 48, 120; — prononciation, 202-204; — son naturel, 55.

L

L, 46, 47, 170, 171, 295; — à la fin des mots, 200; — euphonique, 115; — mouillé, 56, 57, 200, 201; — son accidentel, 56; — son naturel, *ibid.*
La, article, 105, 273, 436; — pronom, 296, 423, 480.

Là, 105, 185, 186, 303, 306.
Labial, 288, 292.
Labiales (consonnes), 45.
Labyriathe, 28, 67.
Lac, 248.
Lacait, 105.
Lacét, *ibid.*
Lâche, 189.
Lâcher, 486.
Lacs, 49, 105.
Lai, 103, 248.
Laidé, 105.
Laideron, 243.
Laidronne, au lieu de Laideron, 140.
Lait, 105, 248.
L'aie, 105.
L'Ain, *ibid.*
Laioc, *ibid.*
L'aime, *ibid.*
Lais, 248.
L'Aisne, 105.
Laisser, 499, 514.
Lait, 105, 248.
L'ait, 105.
Lambuche, 243.
Lamie, *ibid.*
Lamproie, *ibid.*
L'an, 105.
Langouste, 243.
Langue (pauvre), 286.
Laon, 29, 38, 105.
Lapis, 241.
Laque, 235, 248.
Laquelle, 120.
Lard, 105.
Lardoire, 243.
Larme, 105.
L'arme, *ibid.*
Larron, 250.
Larronnesse, *ibid.*
L'art, 105.
Larynx, 28, 64.
Las, 105, 462.
Lassait, 105.
Lasser (se), 504.
Latinismes, 13.
L'attention, 105.
L'autre, 306.
Lavabo, 254.
Lave-mains, 266.
Law, 64.
Le, article, 273, 436, 437.
Le, pronom, 296, 480; — invariable, 423; — règle particulière, 482.
Lé, 105, 248.
L'eau, 105.
Leçon, *ibid.*
Lecteur, 251.
Lectrice, *ibid.*
Lecture, 199.
Legs, 52, 105, 248.
Légume, 241.
Le long, 305.
Le mieux, 371.
Lent, 105, 472.
Lenticule, 239.
Lequel, pronom relatif, 299, 303; — substantif, 232.
Les, article, 105, 273, 436; — pronom, 296, 423, 480.
L'es, 105.
Le son, *ibid.*
Le sont, *ibid.*
L'est, *ibid.*
Léthargie, 67.
Lettres, 15, 17; — euphoniques, 115; — numériques, 180; — représentation des sons, 17.
Lettrines, 193.
Leur, 105, 296, 297, 298, 480.
Leurre, 105, 241.
Leurs, 105, 298.
L'essu, 105.
Levain, *ibid.*
Levée, 243.
Lever, 256, 260, 486.
Lévier, au lieu de Evier, conduit pour Peau, 140.
Le vin, 105.
Lez, *ibid.*

Liane, 243.
Libambelle, au lieu de Ribambelle, 140.
Libera, 254.
Libéral, 289.
Libre, 472.
Libye, 28.
Lice, 105, 248.
Licencieux, 472.
Lichen, 66.
Lie, 103, 248.
Liège, 173.
Lierre (pierre de), au lieu de Liais, (pierre de), 140.
Lieu, 105, 248.
Lieu, *ibid.*
Lièvre, 41.
L'île, 105.
Lille, *ibid.*
Limite, 243.
Limpitrophe, 67.
Lin, 105.
Linceuil, au lieu de Linceul, 140.
Linceul, 166.
Lingual, 288, 292.
Linguales (consonnes), 45.
Linteaux, au lieu de Litéaux, 140.
Lion, 105.
Lionne, *ibid.*
Liquation, 60.
Liquéfaction, *ibid.*
Liquides (consonnes), 45.
Lire, 105; — sa conjugaison, 355.
Lis, 62, 105, 235, 248.
Liseur, 250.
Liseuse, *ibid.*
Lisse, 105, 248.
Lissé, 105.

M

M, 46, 171; — prononciation, 204; — son naturel, 58; — son nasal, 47.
Ma, 105, 297.
M'a, 105.
Machiavel, 65.
Machinal, 292.
Madrépore, 241.
Magdebourg, 52
Mai, 105.
Maies, *ibid.*
Maille à partie, au lieu de Maille à partir, 140.
Main, 105; — signe, 193.
Maint, 105.
Maire, *ibid.*
Mairie, au lieu de Mairie, 140.
Mais, 105, 374.
Maisonnette, 121.
M'ait, 105.
Maître, 105, 189, 250.
Maitresse, 250.
Majuscules, 17, 174-178.
Mal, 371.
Malaise, 241, 269.
Malencontre, 243.
Mal entendu, 269.
Mal-être, 270.
Malgré, 365, 366.
Maline (fièvre), au lieu de Maligne (fièvre), 140.
Malpropre, pour Peu propre, 135.
Manche, 236.
Manda, 105.
Mandat, *ibid.*
Mande, *ibid.*
Manège, 173.
Mânes, 241.
Mangeure, 166.
Manières d'exprimer un passe, 318.
Mancœuvre, 30, 236.
Manquer, 486, 515, 517.
Mante, 105.
Manteau, 35.
Mantelet, *ibid.*
Mantes, 105.
Marâtre, 267.
Marc, 49, 105.
Marchand, 105.
Marchant, *ibid.*
Mare, *ibid.*

- Marseille (jeu), au lieu de Marelle (jeu), 140.
 Margelle, 166.
 Marguillier, 119.
 Mari, 105.
 Marier, 572.
 Marmelade, 432.
 Marri, 105.
 Marrube, 241.
 Marteau, 35.
 Marteler, ibid.
 Martial, 288, 292.
 Martingale, 243.
 Martre (animal), au lieu de Martre (animal), 140.
 Martyr, 28.
 Martyre, 28, 259.
 Mas, 105.
 Mat, 63.
 Mât, 105, 189.
 Matériaux, au lieu de Matériaux, 140.
 Mathématiques, 67.
 Matou, 252.
 Matrimonial, 292.
 Matthieu, 67.
 Maudire, 359.
 Maux, 64, 106.
 Mayence, 34.
 Me, 296, 480.
 Meaux (ville), 106.
 Méchanceté, 259.
 Mécontent, 462.
 Médecin, 249.
 Médial, 292.
 Media-noche, 119.
 Médical, 292.
 Médicinal, 288, 292.
 Méditer, 510.
 Meilleur, 294.
 Mein (rivière), 105.
 Mélange des vers et des rimes, 607.
 Melchior, 66.
 Melchisedech, ibid.
 Mèler, 189, 572.
 Mêler (se), 510.
 Membre, au lieu de Membre, 140.
 Mème, 26, 173, 189, 310, 311, 419, 420; — explétif, 111.
 Memento, 254.
 Mémoire, 12, 236.
 Menacer, 510.
 Ménager, 472.
 Mende, 105.
 Ment, terminaison, 155, 163, 164.
 Mental, 288, 292.
 Mente, 105.
 Menteur, 250.
 Menteuse, ibid.
 Menthe, 67, 105.
 Mentir, sa conjugaison, 346.
 Menton, 105.
 Mentons, ibid.
 Méphitisme, 67.
 Mépris, 258.
 Mer, 105.
 Mère, ibid.
 Mérite, 234.
 Mériter, 510.
 Mes, 297.
 Mes, 105.
 Méseange, 243.
 Mésentendu, au lieu de Malentendu, 140.
 Mésénère, 241.
 M'est, 105.
 M'est avis, 133.
 Mestre-de-camp, 236.
 Met, 105.
 Méta, particule initiale, 125.
 Métacarpe, 241.
 Métalepse, 92, 93.
 Métamorphose, 67.
 Métaphore, 67, 95, 96.
 Métaphysique, 28, 67.
 Métempsycose, 28.
 Méthode, 67, 144.
 Métier, 119.
 Métonymie, 28, 92, 93.
 Mètre, 105.
 Mètre, ibid.
 Mets, ibid.
 Mettre, 105, 504, 572; — sa conjugaison, 353, 356.
 Mettre (se), 504.
 Mettre sa confiance, 570.
 Metz, 65.
 Meunier, 189.
 Meurs, 105.
 Meurt-de-faim, 270.
 Meurthe (la), 67.
 Mens, 106.
 M'eût, ibid.
 Mi, 105.
 Mialer, au lieu de Mianler, 140.
 Miaou, 41.
 Mi-aout, 35.
 Miaulement, 41.
 Mianler, 41.
 Michel, 66.
 Michel-Ange, 65, 66.
 Midi précise, au lieu de Midi précis, 140.
 Mien, 105.
 Mien, 298.
 Mienné, ibid.
 Mieux, 371.
 Mi-juin, 234.
 Mil, 58, 105, 287.
 Milieu, 41.
 Mille, 105, 287.
 Mille-feuilles, 270.
 Mille-fleurs, ibid.
 Mille-pertuis, 241.
 Mille-pieds, 270.
 Millet, 58.
 Millier, 287.
 Million, ibid.
 Ministre, 241, 244, 245.
 Minuit, 241.
 Minuscules, 17, 174.
 Mis, 105.
 Misanthrope, 67.
 Mi-septembre, 234.
 Misère, 259.
 Miséricorde, 260, 377.
 Miséricordieux, 472.
 Missirjean (poire), au lieu de Messire-Jean (poire), 140.
 Missippi, au lieu de Mississippi, 140.
 Mit, 105.
 Mitridate, 67.
 Mitouche (sainte), au lieu de Ni touche (sainte), 140.
 Mnémosyne, 28.
 Modatis en ant, 554.
 Mode, 236.
 Modes des verbes, 319, 320; — leur emploi, 519; — leur correspondance avec les temps, 522. — Mode affirmatif, 320; — attributif, 323; — conditionnel, 320; — indicatif, ibid.; — infinitif, 322; — impératif, 321, 322; — impersonnel, 319; — interrogatif, 324; — personnel, 319; — subjonctif, 322.
 Modèle de conjugaison des verbes impersonnels, 360.
 Modificatifs, 272; — d'attribut, ib.; — combinés, ibid.; — communs, ibid.; — particuliers, ibid.; — de proposition, ibid.; — du sentiment, ibid.
 Modifications, 13.
 Modifications du discours, 210.
 Module, 239.
 Moelle, 42.
 Meurs, 30, 105, 221.
 Moi, 105, 112, 296, 480; — explétif, 111; — placé après un impératif, 183.
 Moindre, 294.
 Moins, 294, 566; — signe d'algèbre, 193.
 Moire, 243.
 Mois, 43, 105.
 Moitié, 41, 234.
 Môle, 236.
 Motécule, 239.
 Mollesse, 260.
 Mollusque, 241.
 Molybdène, ibid.
 Momentané, 168.
 Monmon, 131.
 Momus, 62.
 Mon, 37, 105, 297.
 Monceau, 35.
 Mon Dieu! 377.
 Monnaie, 36.
 Mono, particule initiale, 126.
 Monochorde, 241.
 Monocle, ibid.
 Monogramme, ibid.
 Monôme, ibid.
 Monophthongue, 45.
 Monopole, 241.
 Monorime, ibid.
 Monosyllabe, 15, 28, 70, 241.
 Mont, 105.
 Mont, ibid.
 Montagne, 27.
 Monter, 361, 486, 489, 492.
 Monticule, 121, 239, 241.
 Montre, 105.
 Morale, 260.
 Morceau, 35.
 Morceler, ibid.
 Mord, 106.
 Mords, ibid.
 Morigéner, au lieu de Morigéner, 140.
 Morne (où l'on expose les corps morts), au lieu de Morgue, ibid.
 Morphée, 67.
 Mors, 106.
 Mort, ibid.
 Mortel, 286.
 Mortes-eaux, 270.
 Mortes-saisons, ibid.
 Mots, 15, 83, 106, 211; — bas, 85; — ce que c'est, 84; — classification, ibid.; — différents sens, 86; — division, 84; — composés, 122; — consacrés, 85; — employés au pluriel contre l'usage ordinaire, 133; — explétifs, 113; — extraordinaires, 85; — familiers, ibid.; — grossiers, ib.; — harmonieux, ibid.; — invariables, 211; — naïfs, 85; — nobles, ibid.; — plaisants, ibid.; — poétiques, ibid.; — présents, ibid.; — radicaux, 121; — significatifs absolument, 211; — significatifs par relation, ib.; — simples, 122. Valeur des: — variables, 211; — vieux, 85.
 Mou, 36, 57, 106, 248.
 Moudre, sa conjugaison, 355, 356.
 Mouds, 106.
 Moue, 106, 248.
 Moule, 236.
 Mouille-bouche, 264.
 Mourant, 473.
 Mourir, 488, 489, 510; — sa conjugaison, 346.
 Mouricaud, au lieu de Moricaud, 140.
 Mousse, 236.
 Mout, 248.
 Moult, 106.
 Mouvoir, sa conjugaison, 349.
 Moyennant, 365, 366.
 Mu, 106.
 Muer, pour Changer, 133.
 Muettes (consonnes), 45.
 Multiplier, 487.
 Mur, 106.
 Mur, 29, 106, 189.
 Mûre, 106.
 Musée, 35.
 Muselière, ibid.
 Musicien, 250.
 Musicienne, ibid.
 M'y, 105.
 Myopie, 28.
 Myriade, 243.
 Myriagramme, 28, 241.
 Myriamètre, 28.
 Myrthe, 28, 67.
 Myrte, 28.
 Mystère, ibid.
 Mystérieux, ibid.
 Mystificateur, ibid.
 Mystique, 28.
 Mythologie, 28, 67.
 N, 46, 171; — final, 195; — prononciation, 204; — son propre, 58; — nasal, 47.
 Nabuchodonosor, 65, 66.
 Nacre, 243.
 N'aie, 106.
 N'ai-je, ibid.
 Nais, ibid.
 Nait, ibid.
 Naître, 106, 189, 488, 489; — sa conjugaison, 355, 356.
 Narcisse, 241.
 Narrateur, 251.
 Narratrice, ibid.
 Nasal, 37, 292.
 Nasaies (consonnes), 45.
 Natal, 288, 292.
 Naval, 288, 289, 292.
 Navire, 236.
 Ne, 362, 584, 587; — explétif, 111; — sous-entendu, 136.
 Né, 106.
 Néanmoins, 375.
 Nécessaire, 473.
 Ne faire que, 567.
 Ne faire que de, ibid.
 Nêfle, 243.
 Négligent, 106.
 Négligent, ibid.
 Néglier, 510.
 Nêgoce, 166.
 Neige, 106.
 Neiger, sa conjugaison, 360.
 Ne l'un pouvoir mais, 135.
 Néographisme, 147.
 Néologisme, 14, 128.
 Néoplyte, 28.
 Nêphrite, 243.
 Ne... que, employé pour Ne... rien, 589.
 Ne que, mis pour Seulement, 586.
 Nerf, 51.
 Nerfs-fermes, 270.
 Nêrite, 243.
 Nês, 106.
 N'être, ibid.
 Neuf, 52, 64, 106.
 N'eus, 105.
 N'eût, ibid.
 Ne vaut pas, construit avec un infinitif, 135.
 Nêvrose, 243.
 Newton, 64.
 Nez, 65, 106.
 Ni, 106, 374, 416, 586.
 Nid, 106.
 Nier, 510.
 Ni l'un ni l'autre, 311, 415.
 Nimbe, 241.
 Nine, au lieu de Naine, 140.
 Ni plus ni moins que, 375.
 Niveau, 35.
 Nivelier, ibid.
 Noble-épine, au lieu de Aube-épine, 140.
 Noblesse, 260.
 Noël (la), 246.
 Nêud, 30, 106.
 Noies, 106.
 Noircir, 487.
 Noirprun, au lieu de Nerprun, 140.
 Noix, 64, 106.
 Nom, 106.
 Nombre, 224, 225, 315; — des substantifs, 252, 429; — pluriel, 224, 225; — singulier, ibid.
 Nombres, cardinaux, 456; — ordinaux, ibid.
 Nombriil, 56.
 Nomen, 230.
 Nomenclature des adjectifs qui doivent précéder, et de ceux qui

- doivent suivre toujours les substantifs auxquels ils se rapportent, 455, 456.
- Nominatif, cas, 212-217.
- Noms, 84, 226-272; — abstraits personnifiés, 176; — adjectifs, 34; — appellatifs ou communs, 176, 227-231; — déterminatifs, 429, 430; — modificatifs, 429; — propres, 175, 227-231, 252, 254, 274, 275; — employés dans un sens appellatif, 225; — qui ne prennent pas la marque du pluriel, 254.
- Non, 106.
- Nongat, au lieu de Nougat, 140.
- Nonobstant, 365, 366, 364.
- Non-paiements, 270.
- Non pas que, 375.
- Non plus, 374.
- Non plus que, 375.
- Non que, ibid.
- N'out, 106.
- Non-valeurs, 270.
- Notre, 297.
- Nôtre (li), 297, 298.
- Nôtre (le), 189, 293.
- Nous, 256, 480.
- Nourrice, 106.
- Nourrisse, verbe, ibid.
- Nouveau, 35.
- Nouvel, ibid.
- Novale, 243.
- Novelles, ibid.
- Noyé, 106.
- Noyer, ibid.
- Nu, 167, 419, 449.
- Nud, 287.
- Nuc, 106.
- Nui, ibid.
- Nuire, sa conjugaison, 356, 357.
- Nuis, 106.
- Nuisible, 461.
- Nuit, 106.
- Nuits (ville), ibid.
- Nu-jambes, 419.
- Nul, 310, 311.
- Numéral, 293.
- Numéro, 254.
- Nu-pieds, 419.
- Nu-tête, ibid.
- Nuys (ville), 106.
- N'y, ibid.
- Nyctalope, 28.
- Nymphe, ibid.
- Nymphée, ibid.
- O, 106, 377; — au commencement des mots, 150; — prononciation, 202; — terminaison, 157; — voix, 29.
- Ob, particule initiale, 126.
- Obe, bref, 81.
- Obéissance, 260.
- Obélisque, 241.
- Obit, ibid.
- Obliger, 515, 517.
- Obsole, 243.
- Obsèques, ibid.
- Observateur, 257.
- Observations particulières sur l'emploi du subjonctif, 527, 528.
- Observatoire, 241.
- Observatrice, 251.
- Obstacle, 241.
- Obstiner (s'), 504.
- Oc, terminaison, 157.
- Occasioner, 119, 120.
- Occire, 131.
- Occis, ibid.
- Occuper, 572.
- Occuper (s'), 515.
- Oce, terminaison, 158.
- Ocre, 243.
- Octave, ibid.
- Octroi, 241.
- Ode, 243.
- Ode, bref, 81; — long, ibid.
- Odeur, 243.
- Odieux, 461.
- Odorat, 12, 241, 260.
- Odyssée, 28.
- OE, au commencement des mots, 150; — au milieu des mots, ib.; — prononciation, 202; — voix, 29, 36.
- OCcémenique, 30.
- OEème, ibid.
- OEédipe, ibid.
- Oè, diphthongue, 42.
- Oè, diphthongue, 44.
- Oeil, 28, 30, 36, 222, 252.
- OEillère, 30, 36, 243.
- OEillère, 30, 36.
- OEillet, 30, 36, 432.
- OEilleton, 30, 36.
- OEésophage, 30, 241.
- OEta, 104.
- OEu, voix, 36.
- OEuf, 30, 51.
- OEufs, 104, 106.
- OEuvre, 30, 236.
- Offertoire, 241.
- Office, 236.
- Officieux, 473.
- Offrande, 243.
- Offre, 243, 246.
- Offrir, sa conjugaison, 346.
- Offrir (s'), 504.
- Oge, bref, 81; — long, ibid.
- Ogne, bref, ibid.; — long, ibid.
- Ognon, 167.
- Ognonet, ibid.
- Ognonière, ibid.
- Ogre, 241.
- Oh! 55, 106, 377.
- Oi, diphthongue, 42, 44; — long, 81; — terminaison, 158; — voix, 36.
- Oie, 243; — long, 81; — terminaison, 158.
- Oignon, 167.
- Oin, diphthongue, 42, 44, 45; — long, 81.
- Oindre, 359.
- Oing, 241.
- Oint, 106.
- Oire, bref, 81.
- Oire, long, 81; — terminaison, 158.
- Ois, long, 81; — terminaison, 158.
- Oise, long, 81.
- Oiseau, 35.
- Oisel, ibid.
- Oisse, long, 81.
- Oit, bref, 81; — long, ibid.
- Oitre, long, ibid.
- Oivre, long, ibid.
- Oix, terminaison, 158.
- Ole, bref, 81; — long, ibid.
- Olympe, 28, 241.
- Olympiade, 28, 243.
- Om, bref, 81; — long, ibid.; — syllabe nasale, 40.
- Ome, long, 81.
- Omar, 105.
- Ombellule, 239.
- Ombage, 241.
- Ombre, 106, 236, 243.
- Ombrelle, 243.
- Ombrette, au lieu de Ombrelle, 140.
- Omelette, 243.
- Omoplate, ibid.
- On, 37, 106, 306, 307, 417, 418; — bref, 81; — long, ibid.; — substantif, 232; — syllabe nasale, 40.
- One, long, 81.
- Ongle, 241.
- Onгле, 243.
- Onguent, 241.
- Onomatopée, 99, 243.
- Ons, toujours long, 81.
- Ont, 106.
- Onyx, 28, 64.
- Onze, 55, 117, 118, 183.
- Onzième, 55, 117, 118, 183.
- Opale, 243.
- Opéra-comiques, 270.
- Opéras, 254.
- Opérateur, 251.
- Opératrice, ibid.
- Opérule, 239.
- Ophic, terminaison, 158.
- Ophthalmic, 67, 243.
- Opium, 241.
- Opprobre, 102, 241.
- Optatif, 324.
- Optique, 243.
- Opuscule, 239, 241.
- Oq, terminaison, 157.
- Oque, terminaison, 158.
- Or, 16, 105, 106; — bref, 81; — long, ibid.; — métal, 106.
- Oracle, 241.
- Orage, ibid.
- Oraison, 83.
- Oral, 288.
- Orange, 243.
- Orateur, 249, 286.
- Oratoire, 241.
- Orbe, ibid.
- Orbite, 243.
- Orchestre, 66, 241.
- Ordinand, 106.
- Ordinant, ibid.
- Or, donc, 376.
- Ordonnance, 243.
- Ordonnateur, 251.
- Ordonnatrice, ibid.
- Ordonner, 510, 528, 529; — pour ranger, 133.
- Ordre, 241.
- Ordure, 243.
- Oré, bref, 81; — long, ibid.
- Orfraie, 243.
- Organe, 241.
- Orgie, 243.
- Orgue, 222, 233.
- Orgues, 418.
- Orgueil, 36, 241.
- Orgueilleux, 473.
- Orifice, 241.
- Orillamme, 243.
- Original, 293.
- Orion, 105.
- Orme, 241.
- Ormoie, 243.
- Ornière, ibid.
- Ornithologie, 67.
- Orphée, ibid.
- Orphelin, ibid.
- Orre, bref, 81; — long, ibid.
- Ors, terminaison, 158.
- Ort, terminaison, ibid.
- Orteil, 241.
- Orthologie, 67.
- Orthographe, 67, 120, 145-194; — certaine, 161-169; — de principe, 147; — d'usage, 147, 148.
- Orthographie, 145.
- Orthographe, ibid.
- Ortie, 243.
- Os, long, 81.
- Ose, long, ibid.
- Oseille, 243.
- Oser, 499.
- Osse, bref, 81; — long, ibid.; — terminaison, 158.
- Osseux (cet homme est), au lieu de Ossu (cet homme est), 140.
- Ost, pour Camp, Armée, 131.
- Ostenois, 241.
- Osteuteur, 251.
- Ostentatrice, ibid.
- Ostracisme, 241.
- Ot, bref, 81; — long, ibid.; — terminaison, 158.
- Otage, 241.
- Ote, 105.
- Ote, long, 81.
- Otre, bref, ibid.; — long, ibid.
- Ottomane, 243.
- Ou, 106, 374; — terminaison, 158; — voix, 36.
- Où, 36, 106; — pronom absolu, 304; — relatif, 303, 304; — voix, 36.
- Oua, diphthongue, 41, 44.
- Ouai, diphthongue, 42.
- Ouaille, 243.
- Ouan, diphthongue, 41, 42.
- Ouate, 41, 243.
- Ou bien, 374.
- Oubli, 106, 241.
- Oublie, 106, 243.
- Oublier, 515.
- Oudre, bref, 81; — long, ibid.
- Oue, bref, 81; — diphthongue, 41, 42, 44; — long, 81; — terminaison, 158; — voix, 36.
- Ouen, diphthongue, 44.
- Ouest, 63.
- Ouette, au lieu de Ouate, 140.
- Ouf! 377.
- Oui, 55, 106, 183; — diphthongue, 41, 42.
- Ouï-dire, 270.
- Ouïe, 12, 106, 243.
- Ouies, 259.
- Ouille, bref, 81; — long, ibid.
- Ouin, diphthongue, 42, 44.
- Ouir, 131, 348.
- Oule, long, 81.
- Ouragan, 241.
- Oure, bref, 81; — long, ibid.
- Ourgandi, au lieu de Organdi, 140.
- Ourre, bref, 81; — long, ibid.
- Ours, terminaison, 158.
- Ousse, bref, 81; — long, ibid.
- Ouïtarde, 243.
- Oute, bref, 81; — long, ibid.
- Outil, 58, 241.
- Outrage, 241.
- Outre, 243, 365, 366; — bref, 81; — long, ibid.
- Outre-passes, 270.
- Outre que, 375.
- Ouverture, 243.
- Ouvrage, 241.
- Ouvrir, 487.
- Oux, terminaison, 158.
- Ovaire, 241.
- Ovale, 241, 245.
- Ovule, 239.
- Oxyde, 28, 241.
- Oxygène, ibid.
- Oxymel, 28.
- Oyez, 131.

P

- P, 46, 171; — final, 195; — prononciation, 204.
- Padou, 248.
- Padoue, ibid.
- Page, 236.
- Païen, 28, 187.
- Pain, 106.
- Pair, 106, 248.
- Paire, ibid.
- Pais, 106.
- Paître, 487; — sa conjugaison, 356, 357.
- Paix, 64, 106, 378.
- Pal, 248.
- Palais, 106.
- Palatides (coisnonnes), 45.
- Pale, 106, 248.
- Pâle, 106.
- Palet, ibid.
- Palfemier, au lieu de Palfreier, 140.
- Palme, 236.
- Pâmer, sans pronom, 134.
- Pamphlet, 67.
- Pampre, 241.
- Pan, 106.
- Pan (dieu), ibid.
- Panacée, 243.
- Panache, 241.
- Panctière, 41.
- Panégrique, au lieu de Panégyrique, 140.
- Panégyrique, 28.

- Panse, 106.
 Pensée, *ibid.*
 Panser, *ibid.*
 Panthéon, 67.
 Panthère, *ibid.*
 Pantois, pour Montoux, troublé, égaré, 131.
 Pantomime, au lieu de Pantomime, 140.
 Paon, 29, 38, 106.
 Pâque, 236.
 Par, 106, 109, 365, 366, 368, 431.
 Par, particule initiale, 126.
 Para, particule initiale, *ibid.*
 Paradigme, 241.
 Paradoxal, 293.
 Paraire, 32, 36, 189, 490.
 Paralysie, au lieu de Paralysie, 140.
 Parallaxe, 243.
 Parallèle, 236, 241.
 Parallélogramme, 241.
 Paralyse, 243.
 Paralysie, 28.
 Parâtre, 267.
 Parc, 248.
 Parce que, 106, 109, 375.
 Par ce que, 106, 376.
 Par comparaison à, 570.
 Par conséquent, 376.
 Par-deçà, 365.
 Par-delà, *ibid.*
 Par-dessous, *ibid.*
 Par-dessus, *ibid.*
 Pardonner, 510.
 Parentlèsse, 67, 192.
 Paresse, 200.
 Paresseux, 473.
 Parfum, 40.
 Pari, 106.
 Parie, *ibid.*
 Pariatraire, 243.
 Paris, 106.
 Parler, 510.
 Parmi, 365, 366, 564, 560, 577.
 Paroi, 243.
 Pariois, *ibid.*
 Paroissial, 293.
 Parole, 83.
 Paronomase, 243.
 Parotidè, *ibid.*
 Par où, pronomb absolu, 304.
 Paroxysme, 241.
 Parque, 248.
 Parquer, 487.
 Par rapport, 365.
 Parricide, 92.
 Pars, 106.
 Parterre, *ibid.*
 Par terre, *ibid.*
 Partial, 293.
 Parti, 106, 248.
 Partie, *ibid.*
 Participe, 34, 210, 323, 362-364.
 Accord des—, 539; — adjectif, 562, 563; — accompagné du verbe avoir, 537; — accompagné du verbe être, 536; — accompagné du verbe être, employé pour avoir, 536, 537; — actif ou présent, 323; — actif toujours invariable, 424; — coûté, valu, pesé, 561; — fait, laissés, suivis d'un infinitif, 560; — fait, suivi d'un infinitif sans préposition, 546; — futur, 323; — passif ou passé, *ibid.*; — dit passé, 555; — dit passif, *ibid.*; — invariable, précédé d'une idée de quantité indéterminée, 557; — invariable, précédé du pronom en, *ibid.*; — invariable, précédé de que, 556; — précédé de deux régimes, *ib.*; — précédé de plusieurs mots dont un seul est régime, 561; — suivi d'un adjectif, 556; — suivi d'un infinitif, 559; — variable, précédé de en, combien, etc., 557; des verbes dits impersonnels, 561; — verbe invariable, 555; — verbe variable, 556.
 Participe passé, 263, 364, 536, 538; — combiné avec avoir ou avec être dans un verbe pronominal, 425-427; — complément avec lequel une préposition est sous-entendue, 549; — considéré comme adjectif verbal, 536; — construit avec un verbe impersonnel, 549; — construit ou non construit avec avoir, 542, 543; — d'une proposition qui en est le complément direct, 545; — des verbes qui selon le sens ont un complément direct ou indirect, 543; — employés dans les temps composés des verbes réfléchis, où l'auxiliaire être remplace l'auxiliaire avoir, 551-553; — entre deux que, 557; — fait, suivi d'un infinitif, 538; — laissé, suivi d'un infinitif, *ibid.*; — joint à un infinitif précédé d'une préposition, *ibid.*; — précédé du pronom en, *ibid.*; — précédé du pronom en (partitif), 547-549; — précédé du mot peu, 538; — précédé de plusieurs substantifs et ne devant s'accorder qu'avec un seul, 550-551; — suivi du sujet du verbe avoir, 544; — seul ou combiné avec avoir, 425; — suivi d'un infinitif sans préposition, 546; — suivi d'un adjectif ou d'un autre participe, 544; — suivi d'une préposition et d'un infinitif, *ibid.*; — suivi d'un infinitif sans préposition, 545; — se rapportant au pronom le, en relation avec un adjectif ou avec une préposition, 550.
 Participe présent, 362, 363, 535, 538; — et adjectif verbal, 539-542; — modatifs en *ant*, 554; — prétendu, 553, 554.
 Participes (syntaxe des), 535-563.
 Participer, 517, 572.
 Particule, 239, 370; — initiale, 122-128.
 Partir, 348, 488, 489.
 Partis, 106.
 Partisan, 250.
 Partisane, *ibid.*
 Partitif défini, 214; — indéfini, 215.
 Parvenir, 488, 489.
 Pas, 441; — pas ou point, quand ils sont préférables l'un à l'autre, 585; — quand peut-on éliminer les supprimer, *ibid.*; — quand doit-on les supprimer, *ibid.*; — exprimé dans les constructions où nous les supprimons, 134.
 Pascal, 288, 289, 293.
 Paspahé, 67.
 Passagère (rue), au lieu de Passante (rue), 140.
 Passé, 318.
 Passé antérieur ou futur antérieur conditionnel (plus-que-parfait), 534; — simple ou indéfini, 532; — simultané (imparfait), 533.
 Passe-debout, 270.
 Passe-droit, 264, 270.
 Passe-parole, *ibid.*
 Passe-partout, *ibid.*
 Passe-passe, *ibid.*
 Passe-pied, 270.
 Passe-poil, *ibid.*
 Passe-port, 264, 270.
 Passer, 487, 492.
 Passe-temps, 270.
 Pastoral, 288, 293.
 Pas un, 310, 311.
 Pâte, 432.
 Patenôtre, 243.
 Pater, 236, 254.
 Patère, 236, 243.
 Pathétique, 67.
 Patriarcal, 293.
 Patriarchat, 66.
 Patriarche, *ibid.*
 Patrie, 121.
 Patriote, *ibid.*
 Patriotique, 121.
 Patriotiquement, *ibid.*
 Patriotisme, *ibid.*
 Patronal, 288, 293.
 Pau, 106, 248.
 Pause, 106.
 Pauvre, 250.
 Pavaresse, *ibid.*
 Pauvreté, 259.
 Paye, pour Paie, 129.
 Payer, 27.
 Pays, 27, 34.
 Paysan, 34, 250.
 Paysanne, 250.
 Péage, 241.
 Peau, 106, 248.
 Peccavi, 254.
 Pêcher, 189.
 Pêcheresse, 250.
 Pêcheur, *ibid.*
 Pêcheur, *ibid.*
 Pêcheuse, *ibid.*
 Pectoral, 288, 293.
 Pécule, 241.
 Pécune, 243.
 Pécuniaire, au lieu de Pécuniaire, 140.
 Pédale, 243.
 Pédicule, 239.
 Pédoucule, *ibid.*
 Peine, 26, 106, 248.
 Peiner, 487.
 Peins, 106.
 Peint, *ibid.*
 Peinte, *ibid.*
 Peintre, 249.
 Pellicule, 234, 239.
 Penchant, 259.
 Pencher, 487, 504.
 Pendant, 365, 366, 308, 564.
 Pendant que, 376.
 Pendre, 487.
 Pends, 106.
 Pendule, 236.
 Pène, 106, 248.
 Pénible, 473.
 Pénitenciaux, 287.
 Penne, 248.
 Pense, 106.
 Pensée, 12, 106.
 Penser, 106, 499, 504, 574, 575.
 Pensum, 254.
 Penta, particule initiale, 126.
 Per, particule initiale, *ibid.*
 Peregant, 106.
 Perce, *ibid.*
 Percée, *ibid.*
 Perce-neige, 264, 270.
 Perce-oreilles, 270.
 Perce-pierre, *ibid.*
 Perception, 12.
 Perche, 236.
 Perclue, au lieu de Percluse, 140.
 Percer courage, 567.
 Perds, 106.
 Père, 106, 248.
 Péri, particule initiale, 121.
 Péricarde, 241.
 Péricarpe, *ibid.*
 Péricérane, *ibid.*
 Périgée, *ibid.*
 Périgée, *ibid.*
 Périhélie, *ibid.*
 Périnée, *ibid.*
 Période, 88, 236.
 Périoste, 241.
 Périostose, 243.
 Périphrase, 98, 99; — définition, 98.
 Périr, 489, 493.
 Périssologie, 113; — définition, *ib.*
 Péristyle, 28.
 Péristsyle, 243.
 Péritoine, 241.
 Permettre, 510.
 Pérorer, 194.
 Perpendiculaire, 234.
 Perpendiculaire, 241.
 Pers, 106.
 Persan, *ibid.*
 Perse, *ibid.*
 Perse (poète), *ibid.*
 Persée, *ibid.*
 Persévérer, 504.
 Persil, 56.
 Persister, 504.
 Personnage (plaisant), 286.
 Personne, 225, 226, 232, 233, 236, 306, 309, 315, 418.
 Persuader, 510.
 Pertinaille, au lieu de Preintaille, 140.
 Pèsé-liqueurs, 266, 270.
 Peser, 487.
 Pestilence, 165.
 Pet, 106.
 Pétale, 241.
 Pétiole, *ibid.*
 Petit, 294.
 Petites-nièces, 270.
 Petits-maîtres, *ibid.*
 Petits-neveux, *ibid.*
 Petits-textes, *ibid.*
 Pétoncle, 243.
 Pétrole, 241.
 Peu, 106.
 Peupler, 487.
 Peut être, 106.
 Peux, *ibid.*
 Peux (je), ou Je puis, 143.
 Ph, consonne composée, 53; — figure double, 47, 48; — prononciation, 205; — son propre, 66.
 Phalange, 67.
 Phalène, *ibid.*
 Phare, 67, 241.
 Pharisien, 67.
 Pharmacie, *ibid.*
 Phase, *ibid.*
 Phébus, 62, 67.
 Phénicoptère, 67.
 Phénix, 64, 67.
 Phénomène, 67.
 Philanthrope, *ibid.*
 Philémon, *ibid.*
 Philhellène, *ibid.*
 Philippe, *ibid.*
 Philoctète, *ibid.*
 Philologie, *ibid.*
 Philomèle, *ibid.*
 Philosophie, 67, 249.
 Philotechnique, 67.
 Philtre, *ibid.*
 Phlébotomie, *ibid.*
 Philégon, *ibid.*
 Phlogistique, *ibid.*
 Phlogose, 243.
 Phocide, 67.
 Phocion, *ibid.*
 Phosphate, 241.
 Phosphore, 67.
 Phrase, 88, 382, 399.
 Phrases dites à difficultés, 556.
 Phrygie, 67.
 Phtisie, *ibid.*
 Physiologie, *ibid.*
 Physionomie, 28, 67.
 Physique, *ibid.*
 Pianos, 254.
 Piastre (monnaie), au lieu de Piastre (monnaie), 140.
 Pic, 248.
 Pie, 248, 251.
 Pied, 41, 43, 166, 432.
 Pied-à-terre, 264.
 Pieds-bots, 270.
 Pieds-d'alouette, *ibid.*
 Pieds-de-biche, *ibid.*
 Pieds-de-bœuf, *ibid.*
 Pied-droit, 167, 270.
 Pied-droit (mesure géométrique), au lieu de Pied-de-roi, 140.
 Pied-plat, 264, 270.
 Pieds-de-veau, 270.
 Pieds-forts, *ibid.*
 Piège, 173.
 Pies-grêches, 270.
 Pigeon, 40.
 Pilule, 239.
 Pimpernelle, au lieu de Pimpernelle, 140.
 Pin, 106, 166.
 Pince-maille, 264, 270.
 Pince-sans-rire, 270.
 Pinte, 106

- Pioche, 41.
 Pipie, maladie qui afflige les oiseaux, au lieu de Pépie, 140.
 Pique, 248.
 Pique-nique, 264.
 Piquer (se), 510.
 Piqure, 166.
 Pire, 294.
 Pire (tant), au lieu de Pis (tant), 140.
 Pis, 248.
 Pis, ou plus mal, 371.
 Pittoresque, 63.
 Pivoine, 236.
 Place, des adjectifs par rapport aux substantifs, 456;—des adverbes, 583, 584;—des prépositions, 565.
 Placet, 254.
 Plafonner, 164.
 Plaid, 249.
 Plaine, 106, 249.
 Plain, 106, 167.
 Plain-chant, 264.
 Plaire (se), 510.
 Plaine, 26, 106.
 Plains, 106.
 Plainte, ibid.
 Plaire (se), 504, 572.
 Plais, 106.
 Plan, ibid.
 Plance, 236.
 Plant, 106.
 Plautule, 239.
 Plates-bandes, 270.
 Plates-formes, ibid.
 Plats-bords, ibid.
 Plats-pieds, ibid.
 Plausible, 473.
 Plein, 26, 106, 167, 462.
 Pleine, 26, 106.
 Pléonasme, 108, 111, 112;—définition, 111.
 Plêthère, 243.
 Pléuralité, au lieu de Pluralité, 140.
 Pleure-misère, 270.
 Pleurs, 241.
 Pleuvoir, sa conjugaison, 360.
 Pli, 249.
 Plic, ibid.
 Plier, 487.
 Plier (se), 504.
 Plinthe, 67, 106.
 Plongeon, 40.
 Plonger, 487.
 Plu, 106.
 Plumule, 239.
 Plupart, 189.
 Plurésie, au lieu de Pleurésie, 140.
 Plus, 106, 294, 372, 566;—signe d'algèbre, 193.
 Plusieurs, 287, 310;—adjectif, 312;—pronom, ibid.
 Plus-que-parfait, 316, 322, 324.
 Plut, 106.
 Plût, ibid.
 Plutôt, 566.
 Plutôt que, ibid.
 Pô, 106.
 Poêle, 236.
 Poème, 42, 187.
 Poète, 187, 249.
 Poétereau, 187.
 Poids, 106, 249.
 Poignant, 27.
 Poignard, ibid.
 Poignée, ibid.
 Poignet, ibid.
 Poindre, pour Piquer, aiguillonner, 131.
 Poing, 52, 106.
 Point, négative, 106, 441, 585;—exprimé dans les constructions où nous le supprimons, 134.
 Point, ponctuation, 593, 595;—exclamatif, 595;—interrogatif, ibid.;—et virgule, 593, 594.
 Points (deux), 593, 594;—plusieurs, 595.
 Poireau, 27, 168.
 Poiré, 249.
 Poirée, 249.
 Pois, 43, 106, 249.
 Poitrail, 27.
 Poitrine, ibid.
 Poix, 31, 64, 106, 249.
 Polacre, 236.
 Police, 106.
 Polieons, ibid.
 Polisse, ibid.
 Polisser, au lieu de Polir, 140.
 Polisseur, 250.
 Polisseuse, ibid.
 Polissoir, 249.
 Polissoire, ibid.
 Polisson, 106.
 Polissons, ibid.
 Pollan, 241.
 Pollux, 64.
 Polonais, 30.
 Poly, particule initiale, 126.
 Polygame, 28.
 Polyglotte, ibid.
 Polygone, ibid.
 Polynome, ibid.
 Polype, ibid.
 Polysyllabe, 15, 28, 70, 241.
 Polytechnique, 28.
 Polythéisme, ibid.
 Poinon, au lieu de Poumon, 140.
 Pomonique, au lieu de Pulmonique, 140.
 Pommatation, 592-596.
 Pond, 106.
 Pont, ibid.
 Ponte, 236.
 Pont-Neuf, 264.
 Ponts-levis, 270.
 Pores-épices, 266.
 Porphyre, 28.
 Porraée, 168.
 Porreau, 166.
 Porte-aiguille, 265, 270.
 Porte-arquebuse, 270.
 Porte-bougie, ibid.
 Porte-broche, ibid.
 Porte-clefs, ibid.
 Porte-crayon, ibid.
 Porte-croix, ibid.
 Porte-crosse, ibid.
 Porte-Dieu, ibid.
 Porte-drapeau, ibid.
 Porte-enseigne, ibid.
 Porte-étendard, ibid.
 Porte-faix, ibid.
 Porte (fausse), 285.
 Porte-huilier, 270.
 Porte-lettres, 266, 270.
 Porte-lumière, 270.
 Porte-mallure, ibid.
 Porte-manteaux, 266, 270.
 Porte-montre, 270.
 Porte-mouchettes, 266, 270.
 Porte-mousqueton, 270.
 Porter, 487.
 Porte-rame, 270.
 Porte-respect, ibid.
 Porteur, 250.
 Porteuse, ibid.
 Porte-vent, 270.
 Porte-verre, ibid.
 Porte-voix, ibid.
 Portioncule, 239.
 Pose, 106.
 Poser, 487.
 Positif, 294.
 Poste, 237.
 Posthume, 67.
 Post-scriptum, 270.
 Pot, 106.
 Pot à fleurs, 433.
 Pot de fleurs, ibid.
 Pot-devin, 265.
 Pots-au-feu, 270.
 Pots-de-vin, ibid.
 Pots-pourris, 271.
 Poturon, au lieu de Potiron, 140.
 Pou, 106.
 Pouah, ibid.
 Ponce, 106, 249.
 Poulain, 165.
 Pouliche, ibid.
 Poulaine, ibid.
 Pouls, 106.
 Pour, 365, 366, 368, 376, 431;—mis pour Quoique, 375.
 Pour-boire, 271.
 Pour grand que ce soit, 135.
 Pour le moins, 376.
 Pour-parler, 271.
 Pourpre, 237.
 Pourquoi, 372, 376.
 Pourrir, 487.
 Pourtant, 375.
 Pourvoir, sa conjugaison, 350.
 Pourvu que, 375.
 Pousse, 106, 249.
 Pousse-cul, 271.
 Pouvoir, 499;—sa conjugaison, 350.
 Pré, particule initiale, 126.
 Précédant, 106.
 Précédent, ibid.
 Précieux, 473.
 Préférable, 461.
 Préfix, 64.
 Préfixinaire, 473.
 Prémices, 106, 243.
 Premier que, pour Avant que, 133.
 Prémises, 106.
 Prendre à tâche, 513.
 Prendre à témoin, et pour témoin, 573.
 Prendre confiance, 570.
 Prendre garde, 509, 586, 587.
 Prendre plaisir, 504.
 Prendre, sa conjugaison, 356, 357.
 Prendre soin, 512.
 Prénoms, 230.
 Préparer (se), 504.
 Prépositions, 84, 210, 211, 276, 364-378;—composées, 365, 366;—simples, 366. Syntaxe des—, 563-583.
 Prés, 106, 365, 372, 576, 577.
 Prés-le, 368.
 Presbytère, 28.
 Prescrire, 510.
 Préséance, 62.
 Présent, 318, 324;—et futur, 322;—du subjonctif, 532.
 Présidant, 106.
 Président, ibid.
 Presque, 183.
 Pressentir, 348.
 Presser, 511.
 Presser (se), ibid.
 Prestige, 241.
 Présumer, 511.
 Prêt, 106.
 Prêt à, 368.
 Prétendre, 500, 504, 505.
 Prête-nom, 271.
 Prêter, 487.
 Prétérît, 322;—antérieur, 316, 324;—défini, 317, 324;—indéfini, ibid.
 Prêteur, 250.
 Prêteuse, ibid.
 Prêtre, 189, 250.
 Prêtresse, 250.
 Prévoir, sa conjugaison, 350.
 Prier, 511, 517.
 Prime, 243.
 Primevère, 243, 246.
 Primordial, 293.
 Prince, 250.
 Princesse, ibid.
 Pris, 106.
 Prisme, 241.
 Prit, 106.
 Prix, 64, 106.
 Pro, particule initiale, 127.
 Proche, 365, 576.
 Procuratrice, 251.
 Procureuse, ibid.
 Prudigue, 473, 474.
 Producteur, 251.
 Productrice, ibid.
 Pronomen, 240.
 Professeur, 239.
 Profiter, 487.
 Progné, 66.
 Prométhée, 67.
 Promette, 511.
 Promette (se), 511.
 Promoteur, 251.
 Promotrice, ibid.
 Prompt, 474.
 Prône, 189.
 Pronoms, 84, 209, 295-313;—absolus, 295, 304;—démonstratifs, 295, 304-306;—indéfinis, 296, 306;—indéfinis, employés tantôt joints à des noms et tantôt sans être joints à des noms, 310-313;—indéfinis qui sont toujours joints à des noms, 309, 310;—indéfinis qui ne sont jamais joints à des noms, 306-309;—indéfinis suivis de que, 313;—rétroclisis, 296;—relatifs, 295, 296, 299, 301;—personnels, 177, 295, 296, 300, 360;—leur fonction, 479-482;—leur place, 482, 483;—possessifs, 295, 296, 297;—qui sont toujours joints à des noms, 297, 298;—qui ne sont jamais joints à des noms, 298, 299. Syntaxe des—, 477-483.
 Prononciation, 18, 147;—familiale, 174;—figurée, 199, 200-205;—lente, 196. Principes généraux de—, 194;—soutenue, 195.
 Propet, au lieu de Propret, 140.
 Prophète, 250.
 Prophétesse, ibid.
 Propice, 461.
 Proposer, 511.
 Proposition (se), ibid.
 Proposition, 225, 332, 383, 399;—affirmative, 388;—complexe, 386;—composée, 385;—considérée quant à sa forme, 389;—déterminative, 386, 387. Différentes espèces de—, 385, 389;—explicative, 386;—impérative, 388, 389;—incidente, 386;—incomplexe, ibid.;—interrogative, 388, 389;—optative, 389;—principale, 386;—simple, 385.
 Propriétés, 13.
 Prosclyte, 28.
 Prosodie, 70, 71, 196.
 Protase, 243.
 Protecteur, 251.
 Protectrice, ibid.
 Proxster, 511.
 Protulce, 243.
 Prototype, 28.
 Provenir, 489.
 Provincial, 293.
 Provincial, ibid.
 Provoquer, 505.
 Prytanée, 28.
 Psumme, 106.
 Pseudonyme, 28.
 Psyché (meuble), ibid.
 Puce, 106.
 Pudeur, 143, 270.
 Puc, 106.
 Puits, ibid.
 Puisse, 109, 376.
 Puits, 106.
 Pulpe, 243.
 Punir, 511.
 Pus, 106.
 Pusse, ibid.
 Put, ibid.
 Puy, ibid.
 Puy-de-Dôme (le), 28.
 Pygmée, ibid.
 Pylote, ibid.
 Pyramidal, 293.
 Pyramide, 28.
 Pyrénes, 28, 234.
 Pyréture, 28, 67.
 Pyréture, 28.
 Pyrite, 28, 241.
 Pyrotologie, 28.
 Pyrrha, ibid.
 Pyrrhique, 28, 67.
 Pyrrhonien, 67.
 Pyrrhus, 28.
 Pyrrique, ibid.

Pythée, 28.
 Pythiques, *ibid.*
 Pythionisse, 67.
 Pyxidule, 239.

Q, 46, 48; — prononciation, 202, 203; — son propre, 59.

Qua, au commencement des mots, 150; au milieu des mots, *ibid.*

Qua, que, qui, mots où l'on doit les prononcer *kona*, 60.

Quadragnaire, *ibid.*
 Quadragesimal, *ibid.*
 Quadragesime, *ibid.*
 Quadrangulaire, *ibid.*
 Quadrat, *ibid.*
 Quadratrice, *ibid.*
 Quadrature, *ibid.*
 Quadrifolium, *ibid.*
 Quadrige, 60, 241.
 Quadrilatère, 60.
 Quadrille, 237.
 Quadrinôme, 60.
 Quadrupède, *ibid.*
 Quadrupler, 60, 487.
 Quaker, 60.
 Qualités, 13.
 Quand, 103, 106, 109, 375, 376.
 Quand bien même, 375.
 Quand même, *ibid.*
 Quanquam, 60, 254.
 Quant, 103, 106, 365.
 Quantes, 287.
 Quantité, 74-77; — artificielle, 75; — des syllabes déterminées par le mécanisme ou par l'usage, *ibid.*; — physique, *ibid.*

Quart, 103, 249.
 Quart, 103.
 Quartier, *ibid.*
 Quartiers-maîtres, 271.
 Quasi-contrats, *ibid.*
 Quasi-délics, *ibid.*
 Quatre à cinq, 577.
 Quatre-vingts, 63.
 Quatriennal, 293.
 Quatuor, 254.
 Que, 299, 302, 304, 313; — conjonctif, 575; — exclamatif, 302; — relatif, 301; — pronom, 302; — signifiant Pourquoi, 587.

Quel, 304.
 Quelconque, 310.
 Quelle, 107.
 Qu'elle, *ibid.*
 Quelque, 183, 313.
 Quel que, 313, 453-455.
 Quel... que, 420.
 Quelque chose, 417, 460, 565.
 Quelque... que, 420, 453-455.
 Quelqu'un, 306, 307.
 Qu'en, 106.
 Qu'en-dira-t-on, 271.
 Que... que, pour Tant que, 135.
 Quérir, 349; — pour Chercher, 131.
 Qu'est-ce, 103.
 Questeur, 48, 60.
 Questure, 60.
 Quête, 26.
 Quêteur, 250.
 Quétense, *ibid.*
 Queue, 107.
 Queux, *ibid.*
 Qu'aux, *ibid.*
 Qu'heur, 104.
 Qui, 299; — au milieu d'un mot, 150; — pronom absolu, 304; — relatif, 299, 300; — substantif, 232.

Quiconque, 120, 232, 306, 307, 417.
 Quiétisme, 60.
 Quiétude, *ibid.*
 Quiétude, *ibid.*

Quinconche, au lieu de Quinconce, 140.
 Quindécagone, 60.
 Quindécemvirs, *ibid.*
 Quinquagésime, 42, 60.
 Quinquennial, 60.
 Quinquennium, *ibid.*
 Quinquerece, *ibid.*
 Quinquérème, *ibid.*
 Quintable, *ibid.*
 Quintil, *ibid.*
 Quinze-Vingts, 266.
 Quiproquo, 254.
 Qui que ce soit, 313.
 Qui... qui, pour l'un l'autre, 134.
 Qui-va-là? 271.
 Quo, au commencement des mots, 150; — au milieu des mots, *ibid.*
 Quoi, 107; — pronom absolu, 304; — pronom relatif, 299; — substantif, 232, 565.
 Quoique, 107, 109, 183, 313, 375.
 Quoi que, 375.
 Quoi que ce soit, 313, 460, 565.
 Quoi qu'il en soit, 375.
 Quolibet, 254.
 Qu'or, *ibid.*
 Quote, *ibid.*

R

R, 46, 47, 127, 171; — prononciation, 204; — son propre, 60.

Rabat-joie, 271.
 Rachétiqne, au lieu de Rachitique, 140.
 Racines, 119, 121; — élémentaires, 121; — génératrices, *ibid.*
 Raccourcir, 487.
 Radical, 293.
 Radicule, 239.
 Raffle, 243.
 Raffraichir, 487.
 Rage, 259.
 Raie, 107, 249.
 Raiguiser, au lieu de Aiguiser, 140.
 Railleux, 250.
 Raillense, *ibid.*
 Rais, 249.
 Raisonnement, 12.
 Raisonner, 107, 119, 120.
 Rajouir, 487, 490.
 Râle, 190.
 Ralllement, 16.
 Ramagrir, 487.
 Ramentoevoir, pour Rappeler à la mémoire, 131.
 Raneuneux, au lieu de Rancunier, 140.
 Rang, 52, 107.
 Ranger (se), 573.
 Rapetisser, 487.
 Rapports à, 576.
 Rapport avec, *ibid.*
 Rapports au conditionnel et du conditionnel, 522.
 Rapports des temps de l'indicatif entre eux, *ibid.*
 Rapports des temps du subjonctif à ceux de l'indicatif et du conditionnel, 521.
 Rapt, 63.
 Ras, 107.
 Rassasier, conjugué avec être, 511.
 Rat, 107.
 Râteau, 35.
 Râtelier, *ibid.*
 Raucouler, au lieu de Roucouler, 140.
 Ravir, conjugué avec être, 511.
 Ravisseur, 250.
 Ravisseuse, *ibid.*
 Ravoit, 352.
 Re, au commencement d'un mot, 190, 191.
 Re, particule initiale, 127.
 Rébarbatif, au lieu de Rébarbatif, 140.

Rebelle, 461.
 Rebellier, pour Révolter, 131.
 Rebiffade, au lieu de Rebuffade, 140.
 Rebours (à la), au lieu de Rebours (à ou au), *ibid.*
 Rébus, 62.
 Rebuter, 511.
 Recommander, *ibid.*
 Reconnaissance, 259.
 Reconnaissant, 474.
 Récépissé, 254.
 Réclame, 237.
 Recroître, 488.
 Recto, 254.
 Redevable, 474.
 Redite, 194.
 Redoubler, 487.
 Redoutable, 461, 474.
 Réduire, 505.
 Réduire (se), *ibid.*
 Réflexion, 487.
 Réflexion, 12.
 Reflux, 64.
 Réformateur, 251.
 Réformatrice, *ibid.*
 Refroidir, 487.
 Refuser, 511.
 Régal, 237.
 Régale, *ibid.*
 Régime, 389-392; — des adjectifs, 459; — des conjonctions, 590; — direct, 518; — indirect, *ibid.*; — nom, 518, 519; — pronom, 519; — des verbes, 497; — verbes, 498.
 Registre, 166.
 Register, *ibid.*
 Regitre, *ibid.*
 Règles, 144.
 Régisse, 243.
 Reguard, 66.
 Regnaud, *ibid.*
 Regnicole, *ibid.*
 Regression, 113.
 Regretter, 511.
 Régulateur, 251.
 Régulatrice, *ibid.*
 Reine, 107, 250.
 Reine-Claude, 265.
 Reine-glaude, au lieu de Reine-glande, 140.
 Reins, 107.
 Réjouir (se), 512.
 Relève, 237.
 Relève, 487.
 Relieur, 250.
 Relieuse, *ibid.*
 Remarque, 258.
 Remarques sur le participe, 537.
 Remercement, 164.
 Remise, 237.
 Rémémorance, 12.
 Remue-ménage, 271.
 Renchérir, 487.
 Rendre grâce, 509.
 Rendre justice, 567.
 Rends, 107.
 Rènes, *ibid.*
 Renfrogné (visage), au lieu de Renfrogné (visage), 140.
 Renpraisier, 487.
 Reniement, 164.
 Renommée, 259.
 Renoncer, 505.
 Renne, 107, 241.
 Rennes (ville), 107.
 Rentrer, 492.
 Rémunérateur, 251.
 Rémunératrice, *ibid.*
 Repartir, 348, 489.
 Repentir (se), 512.
 Répétition, 108, 112, 194, 564.
 Répliquer, 348.
 Réponses à diverses questions sur le subjonctif, 528-532.
 Repos, 259.
 Reposer, 487.
 Reprocher (se), 512.
 Répugner, 505.
 Requin, 107.
 Requit, *ibid.*

Résidant, 107.
 Résident, *ibid.*
 Résigner (se), 505.
 Résonner, 107.
 Résoudre, 361, 505, 512; — sa con-jugaison, 357, 358.
 Respectable, 474.
 Respiration, 17.
 Responsable, 474.
 Ressentiment, pour Sentiment 133.
 Ressentir, 348.
 Resserre, au lieu de Serre, 140.
 Ressortir, 348, 492.
 Recessiter, 487.
 Restaurateur, 251.
 Restauratrice, *ibid.*
 Rester, 488, 491.
 Résulter, 489.
 Rétable, 241.
 Retarder, 487.
 Réticelle, 239.
 Retourner, 489.
 Retrancher, 573.
 Rets, 107, 249.
 Retz, 107.
 Réu, 352.
 Réussir, 505.
 Revange, au lieu de Revanche, 140.
 Réve, 101, 190.
 Réveille, 190.
 Réveille-matin, 265.
 Revenants-bons, 271.
 Revenir, 488, 489.
 Réver, 573.
 Reverdir, 487.
 Rh (consonne composée), C7.
 Rhabiller, *ibid.*
 Rhapodie, 106, 243.
 Rhée, 67.
 Rhésus, *ibid.*
 Rhétorier, *ibid.*
 Rhétorique, *ibid.*
 Rhin, 67, 107.
 Rhinocéros, 67.
 Rhodes, *ibid.*
 Rhodez, 65.
 Rhombe, 67.
 Rhomboïde, *ibid.*
 Rhône, *ibid.*
 Rhubarbe, *ibid.*
 Rhumatisme, *ibid.*
 Rhume, *ibid.*
 Rhythme, *ibid.*
 Riche, 475.
 Ridicule, 166.
 Rien, 38, 306, 309, 400, 565; — substantif, 232.
 Rime, 599-602; — en épithète, 602.
 Rire, 512; — sa conjugaison, 357, 358.
 Ris, 107.
 Risque, 241.
 Risquer, 505, 515.
 Rissoli, au lieu de Rissolé, 140.
 Rit, 107.
 Riz, *ibid.*
 Rob, 249.
 Robe, *ibid.*
 Roi, 250.
 Roide, 36.
 Roideur, *ibid.*
 Roidir, 36, 487.
 Rôle, 190.
 Rompre, 487.
 Romps, 107.
 Rond, *ibid.*
 Rôtir, 488.
 Routine, 239.
 Rouble, 241.
 Roue, 107.
 Rouen, 42.
 Rouet, 41.
 Rougette, 121.
 Rouge-gorge, 271.
 Rougir, 488, 512.
 Rouir, 488.
 Rouler, *ibid.*
 Roulet, au lieu de Rôlet, petit rôle, 140.
 Roussir, 488.

- Roux, 107.
 Rubicon, *ibid.*
 Rubicon, *ibid.*
 Ruelle de veau, au lieu de Ronelle de veau, 140.
 Ruissseau, 35.
 Ruisseler, *ibid.*
- S**
- S, 46, 127, 171, 188, 189; — articulation, 16; — double consonne, 166; — euphonique, 124, 185, 361; — final, 195; — muet, 61; — prononciation, 202, 203; — redoublé, 62; — son accidentel, 61; — sou propre, *ibid.*
- Sa, 103, 107, 297, 298.
 Saba, 107.
 Sabbat, *ibid.*
 Sacramental, 165.
 Sacrépan, au lieu de Sacripan, 140.
 Sacrilège, 173.
 Sacristain, 165.
 Sacristine, *ibid.*
 Sage-femme, 265.
 Saigner, 488.
 Saigner au nez, 574.
 Saigner du nez, *ibid.*
 Saigneur, 107.
 Saignons, *ibid.*
 Saillir, 349.
 Sain, 103, 107.
 Saine, *ibid.*
 Saint, *ibid.*
 Sainte, 107.
 Saintes (ville), *ibid.*
 Saint-Jean (la), 246.
 Sakamandre, 243.
 Sale, 107.
 Salle, *ibid.*
 Salon, *ibid.*
 Salons, *ibid.*
 Saldal, 249.
 Sandale, *ibid.*
 Sandaraque, 243, 246.
 Sang, 52, 103, 107.
 Sans, 103, 107, 365, 366, 431.
 Sans dessus dessous, au lieu de Sens dessus dessous, 140.
 Sans pareil, 134.
 Santé, 107, 259.
 Santon, 104.
 Saône, 29, 35.
 Sarcophage, 67.
 Sarigue, 241.
 Sarthe (rivière), 67.
 Sature, 237.
 Satyre, 28, 237.
 Sauf, 365.
 Sauf-conduit, 265.
 Saule, 107, 249.
 Saur, 107.
 Saut, *ibid.*
 Sauvageon, 40.
 Savant, 167.
 Savoir, 167, 375, 500; — sa conjugaison, 350, 351.
 Savoir, pris dans le sens de Pouvoir, 587.
 Savoir si, 375.
 Saxifrage, 243.
 Scarabée, 241.
 Sceau, 107.
 Sceaux, *ibid.*
 Scelle, 103.
 Scène, *ibid.*
 Sceptique, 107.
 Scbolastique, 167.
 Scholiaste, *ibid.*
 Scholie, 167, 237.
 Sciage, 166.
 Scie, 107, 166.
 Sciemment, 167.
 Science, *ibid.*
 Scientifique, *ibid.*
 Scion, 107.
- Seurgeon, au lieu de Escourgeon, 140.
 Scrofuleux, 166.
 Scrofuleux, *ibid.*
 Scrutateur, 251.
 Scrutatrice, *ibid.*
 Sculpteur, 249.
 Scylla, 107.
 Scythe, *ibid.*
 Se, 103, 296, 478, 480.
 Se, particule initiale, 127.
 Séant, 103.
 Seau, 107, 166.
 Sébacé, 168.
 Sèbile, 166, 167.
 Sècher, 488.
 Secoupe, au lieu de Soucoupe, 140.
 Sécurité, 143.
 Sed, particule initiale, 127.
 Se faire un plaisir, 510.
 Seigneur, 107.
 Sein, *ibid.*
 Seine, 103, 107.
 Seing, 52, 107.
 Sel, 249; — attique, *ibid.*
 Selle, 103, 249.
 Sellaire, 247.
 Selon, 365, 366, 564.
 Semblable, 461.
 Sembler, 500.
 Semi-pensions, 271.
 Semi-tons, *ibid.*
 Semi-vocales (consonnes), 45.
 Semouille, au lieu de Semoule, 140.
 Sénatus-consultes, 271.
 S'en, 103.
 Sens, 12, 103, 107; — absolu, 86, 87; — abstrait, *ibid.*; — adapté, 87; — allégorique, 88; — analogique, *ibid.*; — composé, 87; — concret, 86, 87; — défini, 86; — déterminé, 88; — des mots, 86; — divisé, 87; — équivoque, 88; — figuré, 86; — indéterminé, *ibid.*; — littéral, 88; — métaphorique, *ibid.*; — moral, *ibid.*; — par extension, 86; — propre, 86, 89; — spirituel, 88.
 Sensations, 12.
 Sensé, 103.
 Sensible, 461.
 Sens sus dessous, au lieu de Sens dessus dessous, 140.
 Sent, 103.
 Sentième, *ibid.*
 Sentez, 107.
 Sentier, *ibid.*
 Sentier, *ibid.*
 Sentinelle, 243.
 Sentir, 500.
 Sentons, 104.
 Seoir, 107, 352, 512.
 Sept, 63, 104.
 Sept à huit, 577.
 Septique, 107.
 Serein, *ibid.*
 Se repentir, 348.
 Serf, 51, 104.
 Serin, 107.
 Serment de vigne, au lieu de Serment de vigne, 140.
 Serpenteire, 237.
 Serre-fils, 241, 265.
 Serre-papiers, 266.
 Serre-lettre, 265.
 Servante, 107, 250.
 Servir, 348, 505.
 Serviteur, 250.
 Ses, 104, 297, 298.
 Se seoir, pour s'asseoir, 131.
 Session, 107.
 S'est, 104.
 Seul, 286.
 Sévère, 475.
 Sexte, 237.
 Si, 107, 254, 294, 372, 375, 377.
 Siau, au lieu de Seau, 140.
 Sibile, au lieu de Sèbile, *ibid.*
 Sibylle, 28.
 Siceleg, 52.
- Si ce n'est que, 375, 524.
 Si ce, sous-entendu, 137.
 Sien, avec un nom, 133.
 Signe, 104.
 Signer, 66.
 Signes, de ponctuation, 593; — orthographiques, 181-191.
 Signet, 66, 166.
 Si j'étais de vous, 135, 136.
 S'il, 104.
 Silence, 259.
 Silicule, 239.
 Simon, 107.
 Simple, 241.
 Simultané, 168.
 Sison, 107, 375.
 Sinon que, 524.
 Sinus, 62.
 Sion, 107.
 Si on, *ibid.*
 Sion, terminaison, 159.
 Sir, 104.
 Sire, 104, 107.
 Sirop, 29, 165, 432, 434.
 Siroter, 165.
 Si... que, 375, 376.
 Sis, 107.
 Site, *ibid.*
 Six, 64, 107.
 Soc, 107.
 Social, 293.
 Socque, 107.
 Sœur, 30.
 Soi, 107, 296, 478, 479, 480.
 Soie, 107.
 Soierie, 44.
 Soigneux, 462.
 Soir, 107.
 Soit, 107, 374, 377.
 Soit que, 109, 374.
 Sol, 162, 249.
 Soldat, 249.
 Solde, 237.
 Sole, 107, 249.
 Solécisme, 138, 139; — définition, 138.
 Solennel et ses dérivés, 169.
 Solfège, 173, 174.
 Solo, 254.
 Somme, 237.
 Sommer, 512.
 Son, 37, 107, 297, 298, 452; — terminaison, 159.
 Songe, 101.
 Songe-creux, 271.
 Songe-malice, *ibid.*
 Songer, 505, 574.
 Sonné, 107.
 Sonner, 107, 488, 493.
 Sonneson, au lieu de Seneçon, 140.
 Sonnez, 107.
 Sons, 18-21.
 Sont, 107.
 Sopher, 67.
 Sori, 107.
 Sorie, *ibid.*
 Sorite, 241.
 Sors, 107.
 Sort, *ibid.*
 Sortilège, 173.
 Sortir, 348, 361, 488, 489, 492.
 Sortir de la vie, 143.
 Sot, 107.
 Sot-ly-laisse, 271.
 Sots, 107.
 Sotte, pour Folle, 131.
 Sou, 107, 162, 252.
 Soubriquet, au lieu de Sobriquet, 140.
 Soucier, sans pronom, 135.
 Soufre, 107.
 Souffre, *ibid.*
 Souffre-douleur, 271.
 Souffrir, 512.
 Souquenille, au lieu de Souquille, 140.
 Souhaiter, 60, 512.
 Soull, 36, 56, 107, 167.
 Soule, 167.
 Souler, *ibid.*
 Souloir, 352.
- Souçon, 16.
 Souçonner, 512.
 Soupirer, 574.
 Soupoudrer, au lieu de Saupoudrer, 140.
 Sourcil, 56.
 Sourd, 475.
 Souris, 237.
 Sous, 107, 109, 365, 366, 564.
 Sous, particule initiale, 127.
 Sous-arbrisseaux, 271.
 Sous-barbe, *ibid.*
 Sous-entendes, *ibid.*
 Sous-fermes, *ibid.*
 Sous-lieutenants, *ibid.*
 Sous-locataires, *ibid.*
 Sous maîtres, *ibid.*
 Sous-préfix, *ibid.*
 Sous-sécrétaires, *ibid.*
 Soustraire, 574.
 Souterrain, 167.
 Souvenir (se), 512.
 Spath, 67.
 Spathe, *ibid.*
 Spatule, 243.
 Spectateur, 251.
 Spectatrice, *ibid.*
 Spéculateur, *ibid.*
 Spéculatrice, *ibid.*
 Spencer, 166.
 Sphère, 67.
 Sphinx, 16.
 Spirale, 243.
 Spoliaeur, 251.
 Spoliatrice, *ibid.*
 Spontané, 168.
 Squelette, 241.
 Squirrho, 67.
 Ssion, terminaison, 159.
 St! 378.
 Stade, 241.
 Stagnant, 66.
 Stagnation, *ibid.*
 Stalle, 243, 246.
 Staphyle, 67.
 Stalouder, 60, 67.
 Statue, 107.
 Statut, *ibid.*
 Stère, 241.
 Stéréotype, 28.
 Storax, 64.
 Stringa, au lieu de Seringat, 140.
 Strophe, 67.
 Style, 28.
 Stylet, *ibid.*
 Stylobate, 241.
 Styx, 28, 64.
 Su, particule initiale, 127.
 Sub, particule initiale, *ibid.*
 Subjonctif, 324, 521, 523-534; — à quels temps répondent les tons de l'indicatif, 521. Cas où l'on doit faire usage du —, 519, 520.
 Substance, 165.
 Substantifs, 84, 209, 226-272; — abstraits ou métaphysiques, 12, 230, 231; — artificiels, 230, 231; — à terminaison féminine, 238, 239; — à terminaison masculine, 237, 238; — compléments de la préposition *de*, et précédés d'un autre substantif, 429; — compléments de la préposition *de*, sans être précédés d'un autre substantif, 430; — compléments d'une préposition autre que *de*, 431, 432; — composés, 2' 0-271; — de nombre, 476, 477; — dont le genre embarrasse quelquefois, 240-242; — elliptiques, 230, 231; — féminins, 242; — génériques, 230; — individuels, *ibid.* Nombre des —, 252, 429; — personnels, 230, 231; — physiques, 12, 230, 231; — qui n'ont que le singulier ou le pluriel, 254-260. Syntaxe du —, 428-435; — sujets, 428; — en apostrophe, *ibid.*; — en régime, *ibid.*; — terminés en *ule*, 239; — terminés par *ant* et par *ent*, 252, 253.

- Subter, particule initiale, 127.
 Subvenir, 488, 490.
 Suédois, 31.
 Suffire, 505, 512.
 Suffoquer, 488.
 Suggérer, 513.
 Sui, pour Suis, 129.
 Suivant, 365, 366, 564.
 Suivre, sa conjugaison, 357, 358.
 Suggestion, au lieu de Suggestion, 140.
 Sujet, 225, 383, 462; — complexe, 384, 385; — composé, 584. Différentes formes du —, 384, 385; — du discours, 209; — incomplexe, 384; — simple, ibid.
 Sully, 53.
 Super, particule initiale, 127.
 Superflu, 260.
 Superlatif, 294; — absolu, ibid.; — dans les adverbcs, 371; — relatif, 294.
 Supplier, 513.
 Supposé que, 375.
 Supportable, 475.
 Suprême, 190.
 Sur, 107, 365, 366, 431, 578.
 Sûr, 29, 107, 190, 462.
 Sur, particule initiale, 127.
 Sur-arbitres, 271.
 Surgeon, 40.
 Surhausser, 67.
 Surprendre, conjugué avec être, 513.
 Surseoir, sa conjugaison, 350, 351.
 Surtout, 107.
 Surtout (vêtement), ibid.
 Survenir, 488, 489.
 Survivre, 574.
 Suspect, 63.
 Suspension, 606.
 Svelte, 119.
 S'y, 107.
 Sycomore, 28.
 Sycophante, ibid.
 Sylla, 107.
 Syllabes, 15, 16, 28, 68-70; — artificielles, 68, 69, 70; — complexes, 69, 70; — composées, ibid.; — incomplètes, ibid.; — nasales, 37, 38; — physiques, 68, 69; — simples, 69, 70; — usuelles, 68, 69.
 Syllepse ou Synthèse, 96; — définition, ibid.
 Syllogisme, 28.
 Symphe, ibid.
 Symbole, ibid.
 Symétrie, 27, 28.
 Sympathie, 28, 67.
 Symphonie, 28.
 Symptôme, ibid.
 Syn, particule initiale, 127.
 Synagogue, 28.
 Synallagmatique, ibid.
 Syncope, ibid.
 Syndic, ibid.
 Synecdoque ou Synecdoche, 28, 93.
 Synode, 28.
 Synonyme, 28, 100, 102.
 Synoptique, 28.
 Syntaxe, 15, 28, 381-427; — de l'adjectif, 447-477; — de l'adverbe, 583-588; — de l'article, 435-447; — des conjonctions, 588-591; — figurée, 403; — naturelle, ibid.; — des participes, 535-563; — des prépositions, 563-583; — du pronom, 477-483; — du substantif, 428-435; — du verbe, 484-535.
 Synthèse, 28, 398.
 Systématique, 173.
 Système, 28, 173.
- T**
- T, 46, 171; — entre deux tirets, 360; — euphonique, 183; — final, 195; — prononciation, 202, 203; son accidentel, 62-64; — son propre, 62.
 Ta, 107, 297.
 Ta, 107.
 Tabac, 49.
 Table, de correspondance des modes et des temps, 522, 523; — des mêmes mots employés avec ou sans l'article, 445, 446; — des noms construits sans pronom ni préposition, 446.
 Tableau des homonymes, 103-108.
 Tâcher, 516, 517.
 Tachigraphie, 66.
 Tachigraphie, ibid.
 Tact, 12, 63.
 Taie, 107.
 Tailles-douces, 271.
 Tain, 107.
 Taire, 107, 359.
 Tais, 107.
 Talandier, au lieu de Taillandier, 140.
 Tan, 107.
 Tandis, pour En attendant, jusqu'à ce que, 133.
 Tandis que, 376.
 Tandis que, pour Tant que, 133.
 Tangente, 234.
 Tant, 107, 294, 372, 374.
 Tant que, 376.
 Tant que, pour Jusqu'à ce que, 133.
 Tante, 107.
 Tacon, 29, 30, 49, 107.
 Tapi, 107.
 Tapis, ibid.
 Tarder, 505, 517.
 Tare, 243.
 Tarir, 488.
 Tâte-vin, 271.
 Taure, 35.
 Taurelle, ibid.
 Taux, 107.
 Te, 296, 480.
 Té, terminaison, 153.
 Technique, 66.
 Te Deum, 254.
 Tête, terminaison, 153.
 Teins, 107.
 Teint, 107, 166.
 Teinte, 107.
 Tel, 107; — adjectif, 312; — pronom, 310, 312.
 Tell, 107.
 Telle, ibid.
 Tellement que, 376.
 Tel que, 313.
 Témoin, 249, 250, 573.
 Tempête, 190.
 Temple (partie de la tête), au lieu de Tempe, 140.
 Temps, 107, 166; — composés, 319; — dérivés, ibid.; — leur dénomination, 325, 326; — leur emploi, 519; — leur formation, 343, 344; — primitifs, 319; — simples, ib.
 Ten, 107.
 Tendon de veau, au lieu de Tendon de veau, 140.
 Tendre, 505.
 Tendresse, 259.
 Tends, 107.
 Ténébreux, 243.
 Tenez ferme! 377.
 Teuir, 488, 505; — à crime, à gloire, 136.
 Tente, 107.
 Tenter, 513; — conjugué avec être, ibid.
 Térébenthine, 67.
 Térébinthe, ibid.
 Terminaison des mots indiquant leur signification, 168.
 Terre, 107, 167.
- Terrein, 167.
 Terre-plein, 265.
 Terre-pleins, 271.
 Tertré, 241.
 Tes, 107, 297.
 T'es, 107.
 Test, ibid.
 Testacée, 168.
 Testateur, 107.
 Testatrice, ibid.
 Têtes-saines, ibid.
 Tête, 26, 190.
 Tête-à-tête, 265.
 Têtes-cornues, 271.
 Tête d'oreiller, au lieu de Taie d'oreiller, 140.
 Th, consonne composée, 53, 67; — figure double, 47, 48.
 Thalie, 67.
 Thlé, ibid.
 Théâtral, 283, 293.
 Théâtre, 67, 190.
 Thébaïde, 67.
 Thèbes, ibid.
 Thème, ibid.
 Thémis, ibid.
 Thémistocle, ibid.
 Théocratie, ibid.
 Théogonie, ibid.
 Théologie, ibid.
 Théophilanthropie, ibid.
 Théorème, ibid.
 Théorie, ibid.
 Thérapeutique, ibid.
 Thériacale, 67, 243.
 Thermes, 67.
 Thermomètre, ibid.
 Thermopyles, ibid.
 Thésauriser, ibid.
 Thèse, ibid.
 Thésée, ibid.
 Thessalie, ibid.
 Thionville, ibid.
 Thomas, ibid.
 Thon, 67, 107.
 Thorax, 67.
 Thrace, 107.
 Thuriféraire, 67.
 Thym, 28, 67, 107, 166.
 Thyrsé, 67.
 Tige, 243.
 Tins, 107.
 Tinte, ibid.
 Tinter, 488.
 Tion, terminaison, 159.
 Tirant, 107.
 Tire-balle, 265, 271.
 Tire-bottes, 266, 271.
 Tire-bouchon, 265, 271.
 Tire-bourre, ibid.
 Tire-fond, 271.
 Tire-lire, 265, 271.
 Tire-moelle, ibid.
 Tire-pied, 271.
 Tirer, 488.
 Tirez, 184, 360.
 Tisane, 166.
 Tistre, 359.
 Toi, 107, 296, 480; — placé après un impératif, 183.
 Toit, 107.
 Tomber, 488, 489; — à terre, 575; — par terre, ibid.
 Tou, 37, 107, 297.
 To-n, 107.
 Tonds, ibid.
 Ton (haut), 286.
 Tonton, au lieu de Toton, 140.
 Tords, 107.
 Tort, ibid.
 Tors, ibid.
 Tô, 107, 190.
 Total, 293.
 Touchant, 365, 366, 564.
 Toucher, 260.
 Touc, 107.
 Toujours, 372.
 Tour, 107, 237.
 Tourner, 488.
 Tours, 107.
 Tous, ibid.
 Toussaint, 243, 246.
- Tout, 107; — adjectif, 253, 312, 421; — adverbe, 312, 420; — pronom, 310, 312, 313; — substantif, 332.
 Tout à coup, 579.
 Tout beau, 377.
 Tout d'un coup, 579.
 Toutefois, 375.
 Tout-épice, 271.
 Toutes-bonnes, ibid.
 Toutes-saines, ibid.
 Tout-ou-rien, ibid.
 Tout que, 109, 313.
 Tou-tou, 271.
 Toux, 107.
 Trace, ibid.
 Traces, ibid.
 Tracteur, 249.
 Traîner, 190, 488.
 Traire, sa conjugaison, 358, 359.
 Traits, 107.
 Trait, 107, 185, 186.
 Trait-d'union, 181, 183-187.
 Traître, 250.
 Traîtresse, ibid.
 Trans, particule initiale, 127, 128.
 Trans, syllabe, 61.
 Transir, 60, 488.
 Transissement, 60.
 Transversal, 293.
 Transvider, au lieu de Transvaser, 140.
 Transylvanie, 61.
 Travail, 252.
 Travailler, 505.
 Travage, au lieu de Triage, 140.
 Trayer, au lieu de Trier, ibid.
 Tréma, 181, 187, 188.
 Trembler, 506, 513.
 Trémontade, au lieu de Tramon-tane, 140.
 Tremper, 488.
 Trente-et-un, 271.
 Très, 107, 186.
 Trésoriser, au lieu de Thésauriser, 140.
 Tressailler, sa conjugaison, 347, 348.
 Tribu, 107, 249.
 Tribut, ibid.
 Tributaire, 462.
 Trichard, au lieu de Triehent, 140.
 Trio, 254.
 Triomphe, 67, 237.
 Tripes-madame, 271.
 Triplithongue, 45.
 Tripler, 488.
 Trissyllabe, 15, 70.
 Triumvir, 40.
 Trivial, 288, 289, 293.
 Troic, 107.
 Trois, ibid.
 Trompette, 237.
 Tronc, 49.
 Trop, 29, 107.
 Tropes, 88-92; — définition, 88
 Trophée, 67.
 Trou, 107.
 Trou, 252.
 Trouble-fête, 265.
 Trous-madame, 271.
 Trouver (se), 513.
 Troyes, 107.
 Tu, 296.
 Tù, 29.
 Tubercule, 239, 241.
 Tuileries, 243.
 Tuteur, 251.
 Tutrice, ibid.
 Tympan, 28.
 Tympanon, ibid.
 Type, ibid.
 Typhus, 67.
 Typographie, 28, 67.
 Tyran, 28, 107.

U

U, prononciation, 202; — terminaison, 158; — tréma, 187; — voix, 29.
 Ua, diphthongue, 42, 44.
 Uant, terminaison, 159.
 Uc, terminaison, ibid.
 Uche, bref, 81; — long, ibid.
 Ue, bref, 81; — diphthongue, 42, 44; — long, 81; — terminaison, 159; — voix, 37.
 Uè, 44.
 Uè, voix, 37.
 Ueil, terminaison, 159.
 Uge, long, 81; — bref, ibid.
 Ui, bref, 82; — diphthongue, 42, 44.
 Uie, long, 82.
 Uin, diphthongue, 42, 44.
 Uicère, 241.
 Ule, long, 82.
 Ultimatum, 241.
 Um, bref, 82; — long, ibid.; — syllabe nasale, 40.
 Ume, long, 82.
 Un, 437; — article, 275; — bref, 82; — long, ibid.; — syllabe nasale, 40.
 Uniforme, 241.
 Unir, 572, 573.
 Universaux, 287.
 Universel, 252, 287.
 Un petit, pour Un peu, 133.
 Uque, terminaison, 159.
 Ur, terminaison, ibid.
 Uranographie, 67.
 Urbanité, 243.
 Ure, 249; — bref, 82; — long, ibid.; — terminaison, 159.
 Urne, 243
 Us, 241; — terminaison, 159.
 Usage, 141-145; — de l'article avec les prépositions, 563; — douteux, 142; — évident, ibid.; — général, ibid.; — partagé, ibid.
 Use, bref, 82; — long, ibid.
 Usé, au lieu de User, 140.
 Usine, 243.
 Usse, bref, 82; — long, ibid.; — terminaison, 159.
 Ustensile, 241.
 Usure, 243.
 Usurpateur, 251.
 Usurpatrice, ibid.
 Ut, bref, 82; — long, ibid.; — terminaison, 159.
 Ute, bref, 82; — long, ibid.
 Utes, bref, 82; — long, ibid.
 Utricule, 239.

V

V, 46; — prononciation, 205; — son propre, 64.
 Va, 107.
 Vade-mecum, 271.
 Vagabonner, au lieu de Vagabonder, 140.
 Vagistas, au lieu de Vasistas, ibid.
 Vague, 237.
 Vaillant, 361.
 Vain, 108.
 Vaincre, sa conjugaison, 358, 359.
 Vaine, 107.
 Vainqueur, 249.
 Vair, 107.
 Vais, 108.
 Vais (je), ou je Vas, 142.
 Valet de pied, 431.
 Valoir mieux, 500.
 Valoir, sa conjugaison, 350, 351.

Vampire, 242.
 Van, 107.
 Vante, ibid.
 Vanter, ibid.
 Vanter (se), 513.
 Va-nu-pieds, 271.
 Varangue, 243.
 Varice, ibid.
 Varier, 488.
 Vas, 107.
 Vase, 237.
 Vau, 108.
 Vaud, ibid.
 Vautre, ibid.
 Vautrer (se), 164.
 Vaux, 108.
 Veau, 35, 108.
 Veine, 107.
 Vel, 35.
 Velte, 243.
 Vénal, 288.
 Venderesse, 250.
 Vendeur, ibid.
 Vends, 107.
 Vengeresse, 250.
 Vengeur, ibid.
 Veni-mecum, 271.
 Venir, 488, 489, 500, 516.
 Vent, 107.
 Vente, 107.
 Venter, ibid.
 Ventricule, 239.
 Vénus, 62.
 Ver, 107.
 Verbal, 294.
 Verbe, 209, 314-362; — accord avec son sujet, 493-497; — actif, 324, 361; — à l'infinitif régissant un autre verbe sans le secours d'une préposition, 499, 500; — auxiliaire, 324; — auxiliaire naturel, 327; — auxiliaire usuel, ibid.; — composé, 370; — des personnes et des nombres 325; — défectifs, 324; — d'état, 361. Différentes sortes de —, 324; — finales des temps de la première conjugaison, 326; — finales des temps de la deuxième, troisième et quatrième conjugaisons, ib.; irrégulier, 324, 344-359; — modèle de conjugaison, 328-330, 340-342; — moyen, 484; — monosyllabe, 360; — neutre, 324, 361; — passif, 324, 340-342, 361; pronominal, 324, 325, 340-342, 361. Régime du —, 497; — régissant un autre verbe à l'infinitif, à l'aide de la préposition à, 500-506; — régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition de, 506-513; — régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition à ou de la préposition de, 513-516; — régissant un autre verbe à l'infinitif à l'aide de la préposition à ou de la préposition de, d'après l'oreille et le goût, 516, 517; — régulier, 324. Remarques générales sur le —, 360; — qui régit la préposition à devant l'infinitif qui le suit, 498; — qui régit la préposition de avant l'infinitif qui le suit, 498; — qui régit sans préposition l'infinitif qui le suit, ibid.; — substantif, 324. Syntaxe du —, 484-535; — terminaison de l'infinitif, 325; — unipersonnel ou impersonnel, 324.
 Verd, 163.
 Verdir, 488.
 Verras, 108.
 Verrat, ibid.
 Verre, 107.
 Verrou, 103.
 Verrouiller, ibid.
 Vers, 107, 365, 366, 564; — commun, 609; — facile, ibid.
 Vers-à-soie, 271.
 Vers-coquins, ibid.
 Verser, 488.
 Versification, 596-610.
 Vers-luisants, 271.
 Verso, 254.
 Vert, 50, 107, 163.
 Vertèbre, 243.
 Verts-de-gris, 271.
 Vesce, 108.
 Vésicule, 239.
 Vesse, 108.
 Vessicatoire, au lieu de Vésicatoire, 140.
 Vestige, 242.
 Vétailleur, 250.
 Vétilluse, ibid.
 Vêir, sa conjugaison, 347, 348.
 Vets, 108.
 Veux, ibid.
 Viande, 41.
 Vice, 108, 249.
 Vice-amiraux, 271.
 Vice-consuls, ibid.
 Vice-baillis, ibid.
 Vice-gérants, ibid.
 Vice-légats, ibid.
 Vice-présidents, ibid.
 Vice-reines, ibid.
 Vice-rois, ibid.
 Victime, 462.
 Victorieux, 475.
 Vidange, 29.
 Vide, 29, 463.
 Vide-bouteilles, 266, 271.
 Videchourra, au lieu de Vitclourra, 140.
 Vider, 29.
 Vieillir, 488, 490.
 Vif, 475.
 Vigogne, 237.
 Vile, 108.
 Ville, ibid.
 Villevonste, au lieu de Vire-volte, 140.
 Vin, 108; — nouveau, 286.
 Vinaigre, 92.
 Vingt, 52, 63, 108, 287, 420.
 Vins, 108.
 Viol, 249.
 Viola, 108.
 Violat, ibid.
 Viole, 249.
 Viorme, au lieu de Viorme, 140.
 Vipère, 243.
 Virevolte, ibid.
 Virginal, 288, 294.
 Virgule, 239, 593; — ponctuée, 593, 594.
 Vis, 62, 108, 249.
 Vis-à-vis, 365, 576, 577.
 Viscère, 242.
 Viser, 506.
 Visigoths, 67.
 Visses, 108.
 Vital, 288.
 Vivre, sa conjugaison, 358, 359.
 Vives, 242.
 Vocal, 288, 294.
 Vocatif (cas), 212-217.
 Vou, 30, 108.
 Voi, pour Vois, 129.
 Voici, 365, 368, 578.
 Voici venir, 136.
 Voie, 108.
 Voies, ibid.
 Voilà, 365, 368, 578.
 Voile, 237.
 Voir, 27, 500; — sa conjugaison, 351, 352.
 Vois, 108.
 Voisin, 475, 476.
 Voix, 15, 108; — commune, 285.
 Vol, 249.

Volatile, 243.
 Vole, 249.
 Vole-au-vent, 271.
 Volontiers, 377.
 Volte (faire la), au lieu de Vole (faire la), 140.
 Vomique, 243.
 Vorticule, 239.
 Vos, 108.
 Vosges, 234.
 Votre, 108, 297.
 Vôte, 108.
 Vôte (le), 190, 297.
 Vôte, pour à Vons, 133.
 Vouloir, 36, 500; — sa conjugaison, 351, 352.
 Vous, 296, 480; — explétif, 111.
 Voûte, 190.
 Voyelles, 15, 16, 207; — composées, 21, 29; — simples, 21; — nasales, 21, 160, 161.
 Vraisemblable, 119.
 Vraiesemblance, 62.
 Vu, 365.
 Vuc, 12, 259.
 Vu que, 376.

W

W, prononciation, 205; — son propre, 64.
 Walbon, 64.
 Wallone, ibid.
 Walter-Scott, ibid.
 Warwich, ibid.
 Washington, ibid.
 Wauxhall, ibid.
 Westphalie, ibid.
 Whigh, ibid.
 Whiski, ibid.
 Whist, ibid.
 Wirtemberg, ibid.

X

X, 46, 166; — prononciation, 205
 son accidentel, 64.
 Xénophon, 67.
 Xion, terminaison, 159.

Y

Y, 295, 296; — au commencement des mots, 150; — explétif, 111; — prononciation, 202; — pronom, 479; — son emploi dans plusieurs temps d'un certain nombre de verbes, 27; — substantif, 232; — voix, 27.
 Yeuse, 28.
 Yeux, 28, 222.

Z

Z, 46, 65; — prononciation, 202, 204, 205; — son propre, 65.
 Zachée, 66.
 Zénith, 63, 67.
 Zéphyr, 28, 67.
 Zéphyre, 28.
 Zéro, 29.
 Zéros, 254.
 Zest, 63, 377.
 Zeugme, 108, 111.
 Zodiacal, 288, 294.
 Zoographie, 67.
 Zoophyte, ibid.
 Zurich, 66.

Faint, illegible handwriting, possibly a signature or name, located in the upper portion of the page.





436097

Landais, Napoléon
Grammaire générale des grammaires françaises
Ed. 5, rev.

LaF.Gr
L2532g

NAME OF BORROWER.

DATE.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET



